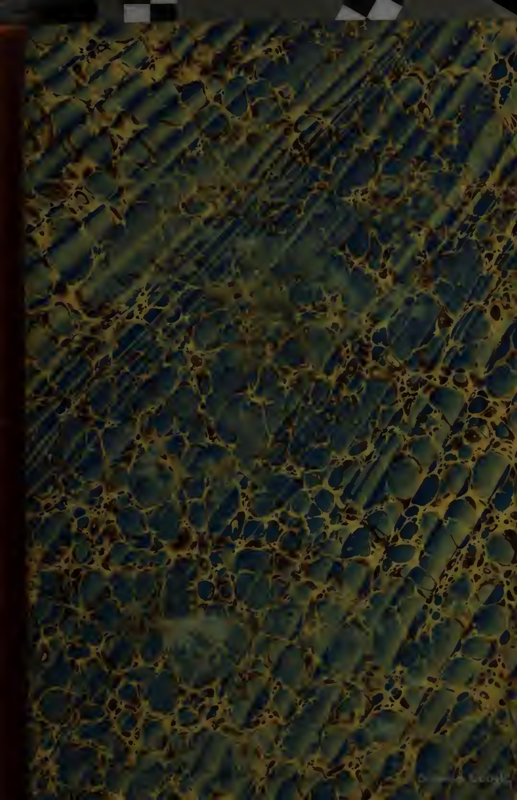



BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE
RACCOLTA NENCINI
II
10
1
29


OTIVM
SINE LITERIS
MORS EST
Seneca
Ex Libris Joannis Nencini
1870

[illegible]
18[illegible]

ENCYCLOPÉDIE

NOUVELLE.

TOME DEUXIÈME.

ARI—BOS.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
RUE JACOB, 30.

ENCYCLOPÉDIE
NOUVELLE

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET INDUSTRIEL,

OFFRANT

LE TABLEAU DES CONNAISSANCES HUMAINES AU XIXe SIÈCLE,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

Publiée sous la Direction de

MM. P. LEROUX ET J. REYNAUD.

TOME DEUXIÈME.



PARIS

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,

9, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS;

LIBRAIRIE DE FURNE ET Cie,

55, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS.

M DCCC XL

ENCYCLOPÉDIE

NOUVELLE.

ARIOSTE (Louis), célèbre poète épique, naquit dans la citadelle de Reggio, le 8 septembre 1474. Il était d'une noble famille ferraraise; lui-même l'indique dans ces vers de sa sixième satire :

> Che altra a quel, nè in Ferrara, nè in Bologna,
> Ond' hai l'antica origine, s'accosta;

« Aucune autre famille, soit à Ferrare, soit à Bologne, d'où » nous tirons notre origine, n'approche de la nôtre. »

Sa famille occupait les premiers emplois à la cour de Ferrare. Son père, Nicolo, fut comte et chevalier, et chargé de plusieurs ambassades auprès du pape, de l'empereur, et du roi de France. Sa mère, Daria de Malaguzzi, donna à son père dix enfans, cinq garçons et cinq filles. Notre poète fut l'aîné de tous. Les jeux de son enfance étaient déjà des compositions dramatiques. Il mit en vers et en dialogue la fable de Pyrame et Thisbé, qu'il représenta avec ses frères et sœurs; mais son père, peu confiant dans les chances d'avenir qu'offre la litterature, le força à étudier les lois. Néanmoins, au bout de cinq ans, pendant lesquels l'Arioste s'était efforcé inutilement de suivre les volontés de ses parens, il lui fut permis de se livrer entièrement à ses travaux littéraires, qu'il n'avait jamais abandonnés en secret.

L'Arioste commença sa carrière par un ouvrage résultant sans doute des réflexions que lui avaient inspirées les évènemens de sa propre vie. C'était un traité sur la direction à donner par les pères aux études de leurs enfans.

Gregoire de Spolette, célèbre savant, l'aida à compléter son éducation par la connaissance des lettres grecques et latines, dans lesquelles il était encore peu versé. Malheureusement il perdit cet excellent guide, qui fut forcé de suivre François Sforce, duc de Milan, se rendant prisonnier en France. Ce fut en expliquant Plante et Térence avec ce maître, que l'Arioste ébaucha ses deux premières comédies, *la Cossario* et *i Suppositi*.

On rapporte à ce sujet qu'Arioste, grondé un jour fort vivement par son père, ne songea point à se défendre, mais ne s'occupa qu'à observer la forme des remontrances paternelles pour les reproduire dans une situation analogue d'une de ses comédies.

La mort de Nicolo imposa à l'Arioste les devoirs de la paternité vis-à-vis de ses jeunes frères et sœurs, entre lesquels il fallut partager le modeste héritage qu'un si grand nombre de subdivisions rendit insuffisant pour chacun. Ces soins dûrent le distraire beaucoup de ses travaux de prédilection, à son grand regret. Aussi semble-t-il se plaindre de la médiocrite de la fortune paternelle dans ce vers de la troisième satire :

> Nè mai fu troppo a' miei Mercurio amico;

« Mercure n'a jamais été beaucoup l'ami des miens. »

Il veut dire sans doute par là que ses parens eurent toujours un dégoût pour toute opération financière qui aurait pu accroître leur avoir. Arioste, ne se décourageant point, eut un soin égal de chacun de ses frères et sœurs, s'occupant d'établir celles-ci convenablement, et pourvoyant à l'éducation de ceux-là. Cependant il composa à cette époque la plupart de ses poésies lyriques italiennes et latines, et il leur dut d'être connu du cardinal Hippolyte d'Este, qui, se piquant du titre de protecteur des beaux-arts, s'attacha l'Arioste comme gentilhomme, et le conserva à sa cour dix-sept années.

A l'époque de la guerre faite par les Vénitiens au duc Alphonse d'Este, frère d'Hippolyte, ce prince dépêcha Arioste vers le pape Jules II pour en obtenir de l'argent. L'envoyé trouva le pontife on ne peut plus mal disposé pour le duc. Cependant il parvint à le ramener par des manœuvres adroites et par un langage persuasif. Aussi Alphonse l'envoya-t-il une deuxième fois près de Jules, lors de la bataille de Ravennes. Mais pour cette fois le courroux du pape était tel, qu'Arioste n'eut rien de mieux à faire que de s'éloigner promptement pour sauver ses jours. Jules II attaqua à la fois le duc par des armes temporelles et spirituelles, par une armée et des excommunications. Arioste, en revanche, alt combattre pour son maître comme il avait su négocier; il se trouva avec d'autres gentilshommes à un combat sur les bords du Pô, et eut plus de part qu'aucun d'eux à la victoire.

Notre poète nous apprend que vers ce temps il s'était déjà occupé de son poème de *Roland furieux* : il ne le perdit pas de vue dès lors, et quoique les évènemens qui bouleversaient alors toute l'Italie le forçassent à suspendre souvent son travail, il ne laissa pas que de l'avancer. Il avait eu d'abord l'idée d'écrire un poème dont l'action eût été placée au temps des guerres de Philippe-le-Bel et d'Edouard, roi d'Angleterre, et dont le héros eût été Obison d'Este. Mais il se sentit entraîné par sa fantaisie imagination à oublier ce sujet et à traiter celui des amours de Roland, dont le Bojardo avait donné une ébauche qui avait produit en Italie quelque sensation. Il publia enfin son poème en 1516; et quoique cet ouvrage ne fût pas encore au degré de perfection auquel il nous est parvenu, son succès fut immense. On dit cependant que le cardinal Hippolyte accueillit ce chef-d'œuvre avec un demi-dédain qu'on pourrait accuser d'impertinence, et plus sûrement encore de vandalisme. Les bienfaits qu'Arioste passe pour avoir reçus de la famille du duc de Ferrare ont été très exagérés, à ce que nous dit Ginguené dans son *Histoire littéraire d'Italie*. Ayant refusé de suivre Hippolyte d'Este en Hongrie, il perdit sa faveur, et passa à la cour du duc Alphonse son frère, qui le fit son gentilhomme, et l'admit dans son intimité. Mais une pension qu'il touchait sur la perception d'un impôt lui fut enlevée par le duc, soit volontairement, soit involontairement, à l'occasion de la suppression de ce même impôt. Il se laissa dépouiller d'un héritage qui lui revenait, pour ne pas gagner un procès contre la chambre ducale, qui lui disputait le fief en litige. Il ne resta, en résumé, à l'Arioste qu'une petite rente sur la chancellerie de Milan, que lui avait fait avoir le cardinal, et qui lui valait 25 écus tous les quatre mois. On pense que c'est à l'ingratitude de la maison d'Este, qu'il avait immortalisée, que l'Arioste fait allusion dans sa devise représentant une ruche dont un paysan faisait périr les abeilles avec un feu de paille pour en tirer le miel, avec ces paroles au-dessous : *Ex bono malum*, « Le mal pour le bien. » C'est ce

que semble aussi prouver ce distique latin, qu'il avait mis pour inscription à la porte de sa maison :

> Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
> Sordida, parta meo sed tamen ære, domus.

« Petite, mais appropriée à mes besoins, mais ne dépendant de » personne, mais que rien n'a souillée, et dont mon industrie » seule » paye le prix. »

Il avait connu, dans la retraite de son cousin Sigismond Malaguzzi, située entre Reggio et Modène, le Bembo, Sadolet, le Molzo, le Blozio, et plusieurs savans, dont les conseils lui furent utiles.

Outre ceux de ses protecteurs que nous avons nommes, il compta encore, parmi ceux qui s'intéressèrent à lui, Léon X, le cardinal Bibiena, et surtout le marquis de Vasto. On prétend qu'il fut solemellement couronné poète lauréat par les mains de l'empereur Charles-Quint, dans la ville de Mantoue. Mais Ginguené dément positivement ce fait d'après l'autorité de son fils Virginio.

Il était doué de qualités si aimables et d'un tel esprit de conciliation, que non seulement il gagna l'amitié de tous les puissans dont il approcha, mais qu'encore, nommé commissaire du duc Alphonse dans un petit pays agité par les factions et infesté de brigands, nommé *la Garfagnana*, il ramena à lui toutes les volontés et apaisa les troubles. Ce fut dans ce voyage que des brigands l'ayant arrêté, se mirent en devoir de le dépouiller; mais dès qu'ils eurent appris son nom, ils n'eurent pour lui que des offres de service et des témoignages de respect. Exemple connu, mais toujours étonnant, de la popularite des arts dans cette Italie où la nature elle-même semble une grande artiste!

Il est vraisemblable aussi que si la fortune de l'Arioste ne fut pas plus grande, la raison en est dans son desintéressement et dans son insouciance de tout ce qui n'était pas son art. Son goût pour l'indépendance l'éloigna également d'entrer dans les ordres et de se marier. Il chérissait son pays au point de ne pas comprendre comment on pouvait le quitter, et refusa les offres du cardinal Hippolyte, qui voulait l'emmener à sa suite, et de Léon X, qui voulait l'attirer à sa cour. Il fut adonné aux femmes toute sa vie; il eut plusieurs maîtresses, ou plutôt il en eut toujours: celle qu'il aima le plus fut une veuve nommée Genevra.

De toutes ses diverses amours, l'Arioste eut deux fils, Jean-Baptiste et Virginio, qui, comme lui, cultivèrent les Muses. On dit cependant que l'Arioste avait épousé secrètement une femme nommée Alexandra; c'est à son nom qu'il fait allusion dans le XXVIe chant de Roland :

> Alessandra gentil, ch' umidi avea, etc.

Revenu à Ferrare après avoir accompli sa mission dans la *Garfagnana*, il fit jouer quatre comedies, composées déjà depuis long-temps, sur un théâtre que le duc fit bâtir exprès. Les acteurs furent, selon l'usage d'alors, des gentilshommes de la cour, et jusqu'aux enfans du duc lui-même. Il traduisit pour le même objet deux comédies de Terence.

Mais le travail forcé qu'exigèrent de lui les soins qu'il donna à la dernière édition de son poème lui occasiona une obstruction à la vessie; les remèdes qu'il prit ayant attaqué sa poitrine qui avait été toujours très faible, il mourut enfin le 6 juin 1533, à cinquante-huit ans. Il fut enterré de nuit et avec la plus grande simplicité, dans la vieille eglise de Saint-Benoît, comme il l'avait demandé. Ce ne fut qu'en 1572 qu'un gentilhomme ferrarais, son ancien disciple, fit transporter ses restes dans un tombeau digne de lui; qui fut honoré de la visite de plus d'un souverain.

Sa figure était belle et ses traits réguliers; mais il était chauve. Il était fort distrait, comme tous les poètes, et fit un jour un grand trajet à pied, dans la campagne, en pantoufles et en robe de chambre. Il était plein d'attraits dans les relations de la vie privée, spirituel, sobre, studieux, aimait les jardins et la campagne, et avait beaucoup d'enfantillage dans le caractère.



(Arioste.)

Le poème de *Roland furieux* est trop connu, ne fût-ce que par les traductions, pour que nous ayons besoin d'en faire un éloge détaillé. Tout le monde a rendu justice à cette étonnante composition, qui réunit la variété, la grâce, l'esprit des conteurs de la litterature du moyen âge, à la grandeur et à l'intérêt des fictions des poètes épiques de l'antiquité. L'auteur, en promenant avec lui son lecteur dans ce labyrinthe poetique, decouragerait, en l'amusant, la critique la plus acharnée. Il existe une lettre du célèbre Galilée, qui met l'Arioste bien au-dessus du Tasse, le seul rival que la littérature italienne puisse lui opposer dans son genre.

Outre ce poème, il composa des comedies, comme nous l'avons dit, des sonnets et des satires, qui, pour n'être pas connus en France, n'en sont pas moins dignes de curiosité par les détails auxquels elles nous initient sur l'auteur et son époque, et d'éloges par le mérite poétique qu'on y remarque.

ARIOVISTE. Voyez EHRENVEST.

ARISTARQUE DE SAMOS, astronome grec du troisième siècle avant J.-C. On connaît fort peu de chose de sa vie. Son époque est cependant à peu près fixée à cause d'une observation de solstice faite par lui, et conservée par Ptolémée comme appartenant à l'an 280 avant J.-C. On sait aussi que Cléanthe, successeur de Zénon, fut son contemporain. Il est célèbre pour avoir soutenu avec fermeté la théorie du mouvement et de la rotation de la terre, théorie qui néanmoins ne lui appartenait pas directement, et remontait dans l'Occident jusqu'à Pythagore. Archimède, dans son *Arénaire*, dit: « Aristarque de Samos, refutant ces opinions des » astronomes, a fait une hypothèse d'où il résulte que le » monde est beaucoup plus grand que nous ne l'avons cru; » car il suppose que les étoiles et le soleil sont immobiles, et » que la terre tourne autour du soleil dans la circonférence » d'un cercle. » Il existe dans un traité de Plutarque (*De la figure dans l'orbe de la lune*) un texte encore plus explicite: « Ne nous accusez point d'impiété, comme Cléanthe pense

» que les Grecs auraient dû accuser Aristarque de Samos, » parce qu'il avait détruit les fondemens du monde, et qu'il » voulait expliquer les aspects des astres en supposant que » les cieux sont immobiles, et que la terre tourne dans » un orbite oblique, et en même temps tourne sur son » axe. » Diogène Laerce fait également mention des accusations intentées contre Aristarque à ce sujet par Cléanthe, successeur de Zénon dans l'école stoïcienne. Le philosophe réclamait une peine exemplaire contre les propositions impies et audacieuses de l'astronome. Il est remarquable de voir que cette opinion scientifique avait été jugée dans toute la force de ses conséquences dès sa première apparition, et que les catholiques, en la condamnant comme subversive de toutes les idées reçues quand elle reparut par l'organe de Galilée, n'aient fait qu'imiter l'exemple que leur avaient donné les anciens philosophes de la Grèce. Au surplus, ce qui n'était au temps d'Aristarque qu'une simple hypothèse, étayée, il est vrai, de toutes les apparences de la raison, devait devenir entre les mains des modernes une vérité hors de contestation, et capable d'imposer impérieusement, tôt ou tard, la loi de toutes ses conséquences. Il ne nous reste qu'un seul ouvrage d'Aristarque, c'est un traité sur les grandeurs et les distances du soleil et de la lune. Il y donne une méthode, très bien fondée en elle-même, pour calculer le rapport entre les distances à la terre du soleil et de la lune, en mesurant la distance angulaire de ces deux astres au moment précis où la lune entre dans son premier ou dans son dernier quartier. Une erreur de 3° dans l'observation lui fit conclure que le soleil est éloigné de nous dix-huit à vingt fois plus que la lune. Bien que ce rapport soit en réalité vingt fois plus grand, ces premières mesures géométriques, portées dans les espaces du ciel, étaient déjà un grand pas. Roberval a publié un traité sur le système du monde, sous le nom d'Aristarque; mais il est suffisamment démontré que cet ouvrage est apocryphe.

ARISTARQUE, critique célèbre de l'antiquité, vivait vers le milieu du second siècle avant Jésus-Christ. Il était né dans l'île de Samothrace, mais il quitta de bonne heure son pays pour aller s'établir à Alexandrie, qui était alors le centre des lumières du monde occidental. Il fut disciple d'Aristophane de Byzance, qui avait fondé dans cette ville la première école régulière de critique philologique qui se fût encore vue. Aristarque succéda à son maître, et acquit bientôt par ses travaux une immense réputation. Ses écrits étaient fort considérables, mais ils sont aujourd'hui entièrement perdus, et ne nous sont connus que par ce qui en est dit dans les anciens auteurs et par quelques citations. Son ouvrage principal fut une édition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, qu'il fit en révisant les textes qui avaient eu cours jusque là. Il soumit ces différens textes aux épurations d'une critique sévère, et dont la susceptibilité était même parfois hasardeuse; car il n'hésitait pas à déclarer supposé tout vers qui lui déplaisait. Cependant ce travail est demeuré comme modèle et comme type, et le nom d'Aristarque a passé en proverbe. Il est vrai que si l'antiquité adopta ses jugemens, ce ne fut pas sans quelques protestations; à côté de ceux qui l'appelaient *devin*, d'autres lui reprochaient l'outrecuidance avec laquelle il refusait à Homère les vers qui avaient pu blesser son propre goût. L'on compte parmi ses adversaires Plutarque et Zénodote. Mais l'avis de Cicéron et le *fiet Aristarchus* d'Horace l'ont emporté. Il ne s'était pas borné dans son travail sur Homère à signaler et à rejeter les vers défectueux, ni à embrasser dans sa critique ce qui était du ressort de la prosodie et de la grammaire : il avait joint à son texte des notes nombreuses sur divers points de géographie, d'histoire, et même de mythologie. C'est sans doute là ce dont nous devons le plus déplorer la perte. Aristarque avait fait pour un grand nombre de poètes anciens la même travail que pour Homère; il avait donné des éditions ou des illustrations critiques d'Hésiode, d'Alcée, d'Archiloque, d'Aratus, de Pindare, d'Eschyle, de Sophocle, d'Aristophane, et de quelques autres poètes. Une partie de sa vie avait été prise en outre par la polémique et par les soins donnés au professorat. Il avait nourri de ses leçons plus de quarante grammairiens qui, se répandant de tous côtés, contribuèrent à propager sa renommée et ses principes. Il mourut dans l'île de Chypre, âgé de soixante-douze ans. Il était attaqué depuis quelque temps d'une hydropisie, et, dégoûté de la vie, il prit, dit-on, le parti de se laisser mourir de faim.

ARISTIDE, fils de Lysimaclius, un des hommes d'état les plus célèbres de la république d'Athènes. Placé par les circonstances de son époque au milieu d'évènemens graves et difficiles, il sut se montrer capable d'une égale habileté dans la guerre et dans la diplomatie; mais jamais cependant on ne le vit atteindre à ces actions d'éclat, ni à ces conceptions hardies qui sont le signe du génie. Un loyal sentiment d'équité dans les affaires civiles, une probité à toute épreuve, beaucoup de désintéressement et un amour instinctif de l'ordre et des lois établies, sont les traits principaux de son caractère. Quelques admirateurs ont cherché à le représenter comme un politique animé, dans toutes les négociations dont il s'est mêlé, par la noble idée de transporter, dans les relations mutuelles des nations grecques, ces principes de justice et de franchise qui doivent toujours régner de citoyen à citoyen; mais il est facile de se convaincre, en lisant attentivement son histoire, que ce serait être peu fidèle à la vérité, que de lui prêter une morale si fort au-dessus de celle du droit des gens de son temps. Il ne faut pas oublier que si le nom de *juste* qui lui fut décerné par ses contemporains doit être conservé par la postérité, il convient du moins de le renfermer dans les bornes de la justice antique. On pourrait presque définir Aristide, en disant qu'il fut sur tous les points l'opposé parfait de Thémistocle; et de même que Plutarque se plaît à établir les parallèles de certains caractères, on pourrait établir les dissemblances de ces deux-ci et rencontrer partout des traits précis et arrêtés. Ces deux hommes en effet avaient été élevés ensemble, et, dès leur première enfance, l'opposition fondamentale de leur nature avait commencé à se montrer. « Ils étaient toujours, dit Plutarque, en toutes leurs actions » et en tous leurs propos, contraires l'un à l'autre, soit qu'ils » se jouassent, soit que cela fut sérieux; et dès lors, par » cette contrariété de volonté, on commença à découvrir le » caractère de l'un et de l'autre, car l'un était prompt, soudain, hasardeux, fin, hardi à toute entreprise; l'autre, à » l'opposé, était froid, tranquille, constant, tenace, et pour » rien n'eût quitté le droit sentier de la justice et n'eût usé, » même en plaisantant, de tromperie ni de mensonge. » Le temps de la jeunesse venu, ils se décidèrent chacun pour un parti différent : Thémistocle, emporté par son génie passionné et son amour des grandes choses, se donna tout entier à la démocratie; Aristide, d'un tempérament plus froid, et plus porté vers le repos et la stabilité, alla s'asseoir dans les rangs de l'aristocratie et en devint bientôt un des champions les plus fermes et les plus accrédités. Sa vive admiration pour Lycurgue, qui avait si solidement ordonné la cité lacédémonienne, fut cause, dit Plutarque, qu'il se lia familièrement avec Clisthènes qui avait rétabli le gouvernement régulier à Athènes, « et qu'il aima et favorisa toujours l'état de l'aristocratie, c'est-à-dire de la noblesse, où un petit nombre de gens de bien ont entre les mains l'autorité souveraine. » Les charges par lesquelles il débuta furent des charges de finances, et, en dépit de diverses accusations suscitées contre lui, il ne se retira de sa gestion qu'après avoir hautement prouvé qu'il s'en était acquitté avec la rigidité et l'exactitude qui sont l'honneur de cette sorte d'emplois. Ce fut probablement dans ces occupations qu'il passa la première partie de sa vie. L'invasion des Perses sous Datis (490 av. J.-C.) l'appela, comme tout le reste des citoyens d'Athènes, dans la carrière ac-

tive des combats. Plutarque prétend qu'à Marathon il était un des dix stratèges des troupes athéniennes, et que, pour assurer le succès, il céda à Miltiade son tour de commandement qui se trouvait être précisément pour le jour de la bataille. Ce trait, qui serait fort glorieux pour sa modestie et son patriotisme, n'est nullement mentionné par Hérodote, qui entre cependant dans beaucoup de détails sur cette affaire : cet historien ne prononce même pas le nom d'Aristide, ce qui peut laisser quelques doutes sur la vérité de ce qu'avance Plutarque. Mais ce point particulier est du reste de peu d'importance. Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'Aristide fut choisi pour archonte l'année suivante. Les efforts de la faction aristocratique n'avaient sans doute pas été étrangers à cette nomination, et l'on est presque en droit, malgré la distance où nous sommes de ce détail, de le considérer comme une manœuvre de réaction. Le parti de la démocratie n'avait pas été sans gagner quelque renforcement dans la victoire de Marathon, puisque c'était le peuple, en définitive, qui, par sa puissance et son courage, avait chassé les Perses et maintenu l'indépendance de la Grèce; et il était d'autant plus nécessaire de se tenir en garde contre lui, que par le fait il se trouvait avoir acquis une prépondérance que la constitution ne lui assurait pas. Il est donc aisé de comprendre comment au milieu de toutes ces luttes politiques le peuple, qui n'avait d'autre garantie contre les usurpations de l'aristocratie, que le droit de mettre au ban de l'ostracisme ceux qui par leur puissance ou leurs menées lui causaient quelque ombrage, dut se trouver naturellement conduit à user de ce droit contre l'inflexible adversaire de la démocratie. On raconte qu'Aristide ayant demandé à un paysan qui venait voter contre lui, si Aristide lui avait jamais causé personnellement quelque mal; celui-ci, qui ne savait seulement point à qui il parlait, lui répondit : « Aucunement, je ne » le connais même point, mais il m'ennuie de l'entendre » ainsi partout nommer le juste. » Quel que soit le fondement de cette aventure demeurée fameuse, il est certain qu'on pourrait la considérer comme résumant, en quelque sorte d'une manière symbolique, le sentiment général qui animait contre Aristide toute la classe inférieure. Chez un peuple jaloux de sa liberté et rendu attentif par plus d'une expérience à la marche des ambitieux, ce n'était pas s'afficher médiocrement que d'accaparer ainsi le monopole du nom de juste. On avait sans doute bien moins le dessein de se venger d'Aristide, que de se précautionner contre ceux qui affectaient si imprudemment de lui donner, par-dessus tous ses concitoyens, la couronne d'excellence; et ce bon paysan, après tout, n'était peut-être pas si fou, qui se disait fatigué de cette insolente épithète constamment appliquée à un nom dont la faction de l'aristocratie avait fait sa bannière : il avait peine à comprendre probablement que l'on pût être juste, et s'asseoir au premier rang parmi ses ennemis. Aristide ne demeura que trois ans dans cet exil; l'invasion de Xerxès fut cause qu'on le rappela, ainsi que tous les autres bannis. Il rejoignit l'armée la veille de la bataille de Salamine, et prit part à cette grande affaire. Ce fut par son conseil qu'après la victoire Thémistocle, renonçant à l'idée de briser le pont jeté par les Perses sur l'Hellespont, se décida, au contraire, à leur ouvrir une retraite facile. A la bataille de Platée, complément de celle de Salamine, Aristide eut l'honneur de figurer au premier rang, comme commandant-général du contingent de l'Attique. Il y donna même des preuves de son esprit de sagesse et de modération en apaisant quelques contestations qui s'étaient élevées entre les troupes confédérées par suite des rivalités nationales. De retour dans Athènes, après cette glorieuse campagne, il y trouva les affaires de l'aristocratie dans un état plus délabré qu'on ne l'avait encore vu. Ce que Marathon avait commencé, Salamine et Platée l'avaient achevé, et le contre-coup de la déroute que la démocratie avait fait éprouver à ses ennemis du dehors avait retenti d'une manière terrible jusque chez ceux du dedans. Le peuple était maître et triomphant, et ses désirs, grâce au succès de ses armes, étaient aussi puissans que les lois. Cette situation était pour le moment sans remède, et Aristide fit tout ce qu'il était possible de tenter en faveur de l'aristocratie, en immolant la cause politique pour sauver la cause des principes. L'on décréta, sur son conseil, que le peuple, par sa courageuse conduite dans le danger, s'était montré digne de s'asseoir au même rang que la noblesse, et de partager dorénavant tous ses droits. Il est assez aisé de deviner par le récit de Plutarque que ce ne fut pas tout-à-fait une franche admiration pour l'héroïsme populaire, qui décida le grand politique de l'aristocratie à se porter ainsi vers des mesures d'égalité : « Voyant que les Athéniens » voulaient à toute force le gouvernement populaire, et esti» mant que le peuple méritait que l'on eût égard à la prouesse » et à la grandeur de courage qu'il avait montrées dans cette » guerre, et aussi voyant qu'il serait bien malaisé de le forcer » d'accepter l'autre gouvernement, attendu qu'il avait les » armes en main et le cœur enorgueilli de tant de belles et » glorieuses victoires, Aristide proposa de décider que l'au» torité du gouvernement serait entre les mains de tous, et » que dorénavant tous les citoyens, pauvres comme riches, » pourraient être élus par le peuple, et promus aux divers » offices et aux magistratures. » Après cela, Aristide ayant été reprendre son commandement à l'armée avec Cimon, fit si bien par ses manières engageantes et ses insinuations, que peu à peu les troupes de la confédération se dégoûtèrent des Spartiates auxquels, d'après le traité, appartenait le commandement suprême, et se rangèrent vers les Athéniens. Le crédit d'Aristide était alors au plus haut point dans toute la Grèce; et comme l'on eut résolu d'imposer extraordinairement chaque état pour subvenir aux dépenses de la flotte et aux autres frais de la défense commune, ce fut Aristide qui fut choisi pour faire la répartition de cet impôt et en administrer les fonds. Il s'acquitta de cette fonction délicate avec sa prudence et sa probité habituelles; et cette conduite lui valut de grands éloges, bien que Thémistocle prétendît qu'une pareille vertu chez un homme d'état était tout justement comparable à celle d'un bon coffre-fort qui rend fidèlement, et sans en égarer une obole, toute la monnaie qu'on lui confie. C'est à cette époque qu'il conviendrait de rapporter un certain trait de la légende d'Aristide, non moins célèbre que celui de son bannissement, mais qui tendrait du moins à donner de l'équité du peuple athénien une opinion diamétralement contraire. Thémistocle ayant dit qu'il avait imaginé une chose merveilleusement utile au bien de l'état, mais qui ne pouvait se communiquer en public, le peuple lui commanda de la confier à Aristide qui en ferait son rapport. Thémistocle ayant dit alors à celui-ci qu'il s'agissait de mettre le feu à la flotte confédérée, et de rendre ainsi les Athéniens plus puissans que tout le reste de la Grèce, Aristide se tourna au même instant vers l'assemblée, en déclarant que rien ne pouvait être plus profitable à la république que le projet de Thémistocle, mais que rien aussi n'était plus injuste; sur quoi le peuple s'écria d'une commune voix qu'il fallait abandonner ce dessein. Il est bien évident qu'une pareille tactique était d'une grossièreté trop inepte pour avoir jamais pu être conçue par Thémistocle, et que si ce grand général avait jamais eu l'idée de priver ainsi tout d'un coup la Grèce de ce qui l'avait sauvée à Salamine, le devoir d'Aristide aurait été de répondre au peuple que Thémistocle avait imaginé de vendre Athènes avec le reste de la Grèce au grand roi, et non pas assurément qu'il avait imaginé quelque grand coup propre à fonder son empire. Ce trait, s'il était vrai, serait donc en réalité fort peu honorable pour le bon sens d'Aristide. Au surplus, il ne manque pas d'exemples dans sa vie qui prouvent que ce n'était point la crainte d'une injustice qui eût pu jamais faire obstacle à son patriotisme. Plutarque, dans son panégyrique, n'est point accoutumé à nous le montrer dans des habitudes toujours si réservées sur l'article de la politique étrangère. Ainsi lorsqu'on eut conclu

la fédération contre les Perses, lui-même, comme capitaine-général, en avait juré de point en point tous les articles au nom des Athéniens; et prononçant des exécrations et des malédictions contre ceux qui fausseraient leur serment, il avait fait jeter des masses de fer ardent dans la mer, priant les dieux qu'ainsi fussent éteints et exterminés tous les parjures. » Toutefois, dit Plutarque, quand les affaires contrai» gnirent ceux d'Athènes à retenir un peu violemment leur » domination, Aristide leur dit qu'ils rejetassent toutes les » exécrations et malédictions sur lui, et qu'ils ne se départ» tissent point, pour cette crainte, d'agir ainsi qu'il leur » serait expedient. » La justice, comme on le voit, avait fort bien su, dans cette occasion, céder devant l'intérêt du pays. Il y a encore un autre fait rapporté par le même biographe, et qui offre bien plus nettement encore la contre partie de la fameuse aventure d'Aristide avec Thémistocle devant le peuple d'Athènes. Lorsqu'il fut question d'enlever le trésor sacré déposé dans le temple d'Apollon à Délos, pour le transporter à Athènes, et le faire servir aux nécessités de la guerre, bien qu'indépendamment du sacrilége, cela fût directement opposé aux articles du traité fait et juré entre tous les Grecs, Aristide, sans s'opposer à cette mesure, se contenta de dire « que cela n'était pas juste, mais que cela était profitable. » Il convient donc, ainsi que nous le disions en commençant cet article, de réduire à sa stricte valeur ce nom de *juste* dont on a presque pris l'habitude de faire une arme banale contre la sagesse des dérisions populaires. Aristide, suivant le témoignage de Théophraste cité par Plutarque, était un personnage parfaitement droit et équitable dans les choses privées; mais dans le gouvernement des affaires publiques il faisait beaucoup de choses selon l'exigence des temps, ainsi que selon les intérêts de sa ville, qui avait souvent besoin de grande violence et de grande injustice. Quant à sa pauvreté, qui lui a fait une réputation non moins grande que sa justice, elle fut, sans contredit, la chose la plus honorable de sa vie, quoiqu'il soit facile de voir que l'orgueil y entrait pour beaucoup, et qu'il soit peut-être permis aussi de chercher si la politique n'y entrait pas pour quelque chose. Un citoyen fort riche, nommé Callias, qui était de ses proches parents, lui avait plusieurs fois offert les sommes dont il pouvait avoir besoin; mais Aristide avait toujours refusé, répondant : « Qu'il se pouvait mieux vanter » de sa pauvreté que lui de sa richesse. Que l'on trouvait » assez de gens qui usaient, les uns bien, les autres mal, de » leur richesse; mais qu'il n'était pas aisé d'en trouver un » seul qui portât vertueusement et avec grandeur la pau» vreté. Enfin qu'il n'y avait que ceux qui étaient pauvres malgré eux, qui dussent avoir honte de l'être! » (Plut., *Arist.*) Le sentiment dédaigneux de l'aristocrate perçait donc sous son manteau troué, comme cette vanité qui, au dire de Platon, se montrait encore sous les haillons du philosophe.

On ne sait point avec précision le détail de la mort d'Aristide; les uns disent qu'il mourut à Athènes dans une vieillesse avancée; d'autres, qu'il mourut dans le royaume de Pont, où il était allé pour s'acquitter d'une mission de la république. Les Athéniens, pour honorer sa mémoire, lui élevèrent un monument sur le port de Phalère, et dotèrent ses filles aux dépens de l'état.

ARISTIPPE, philosophe grec. Né à Cyrène, sur la côte d'Afrique, il se rendit à Athènes dans le dessein de profiter des leçons de Socrate. Mais il ne tarda pas à se séparer de l'école de ce philosophe par ses opinions et sa conduite. Il opposait aux théories morales de son maître les théories de l'égoïsme et des biens sensuels. Dans un dialogue de Xénophon qui le montre aux prises avec Socrate, on peut découvrir une partie de son système philosophique, et notamment le fondement de son indifférence politique : il déclare qu'il ne veut prendre aucun souci des affaires publiques, qu'il ne veut être ni maître, ni esclave, et qu'il a pris le parti de vivre hors de sa patrie pour s'affranchir de toute obligation envers elle. Aristippe mettait sur le même pied les plaisirs de la chair et les plaisirs de l'esprit; il paraît même qu'il penchait à donner la préférence aux premiers. Il disait qu'il fallait accepter toutes les circonstances, non pour s'y prêter, mais pour les soumettre à son intérêt; il condamnait toute préoccupation de l'avenir et tout regret du passé, et recommandait avant tout un esprit calme et modéré; selon lui, le sage devait être libre de tout sentiment d'envie, d'amour, de superstition, et surtout de la crainte de la mort. Du reste, il méprisait entièrement les sciences physiques et mathématiques comme n'important en aucune façon au bonheur. On a conservé de lui, comme de la plupart des philosophes grecs, un grand nombre de dictons qui, s'ils ne sont pas tout-à-fait authentiques, servent du moins à le peindre d'une manière vive et familière. Comme on lui reprochait de vivre sans jalousie avec la courtisane Laïs, qui était commune à bien d'autres : « C'est pour qu'elle m'accorde ses caresses que je la paie, répondit-il, et non pour qu'elle ne les accorde pas à d'autres. — Je possède Laïs, disait-il encore; mais Laïs ne me possède pas. » Diogène, lavant devant lui quelques herbes pour son repas, et lui disant avec fierté : « Tu ne ferais pas la cour aux tyrans, si tu savais te contenter ainsi. — Et toi, lui répliqua-t-il, si tu savais vivre avec les hommes, tu ne serais pas réduit à te nourrir avec de l'herbe. » Il était un des familiers de Denys-le-Tyran, et ne se faisait aucun scrupule de vivre de ses grâces. Un jour, pour en obtenir un bienfait, il s'était jeté à ses pieds; et comme on cherchait à lui en faire honte : « Est-ce ma faute, répliqua-t-il tranquillement, si Denys a les oreilles aux pieds? » Voyageant avec de l'or, et trouvant la charge trop pesante, il en jeta une bonne partie sur la route.

On ne sait pas au juste l'époque de la naissance d'Aristippe, ni celle de sa mort; mais on peut le considérer comme ayant vécu depuis 424 avant J.-C., jusque dans les derniers temps de ce IVe siècle.

Diogène Laërce dit qu'il avait composé quelques dialogues; mais d'autres auteurs affirment qu'il n'avait rien écrit. Il est probable en effet qu'à l'exemple de Socrate il se contenta d'un enseignement purement oral; cela était d'ailleurs parfaitement en harmonie avec le reste de ses principes. Bien qu'il soit à juste titre considéré comme chef d'école, il ne se donna cependant nullement le soin de rien constituer : ce fut sa fille Arété et Aristippe le jeune, fils de celle-ci, qui rassemblèrent ses diverses opinions en un corps systématique, et dressèrent la théorie dont sa vie avait été, en quelque sorte, le symbole. Outre sa fille, il avait eu un disciple nommé Antipater, qui contribua, de son côté, à propager ses doctrines, et à donner naissance à la philosophie cyrénaïque. A l'article consacré à cette philosophie, nous ferons connaître ces doctrines plus en détail, et nous indiquerons les différences qui les séparent de celles d'Epicure.

ARISTOCRATIE. Ce mot, pris dans son acception étymologique (*aristos*, meilleur; *cratos*, commandement), est un des plus beaux dont la langue politique fasse usage. L'idéal de société le plus parfait qu'il soit possible de concevoir étant évidemment une société constituée par une hiérarchie de citoyens disposés, suivant l'ordre de leur mérite, dans les fonctions où chacun d'eux convient le mieux, chaque citoyen, considéré sous le rapport social, fait alors véritablement partie de l'aristocratie, car s'il a son devoir, il a aussi son droit à l'égard de tous les autres. Un tel idéal n'est, en quelque sorte, que la traduction terrestre de cette république symbolique dont les chrétiens avaient relégué l'espoir dans le Paradis, et qui a pour fondement l'égalité, c'est-à-dire l'établissement de chaque individu d'après sa valeur personnelle, indépendamment de toute autre condition. Mais il s'en faut de beaucoup que le mot aristocratie soit communément consacré à un emploi si élevé. Il semble que, pour étouffer le haut enseignement qu'il renfermait, on l'ait à dessein détourné de son origine, et forcément

asservi à un sens presque directement contraire à son sens naturel. Ainsi détaché de son etymologie, il demeure susceptible de diverses nuances qui ne sont pas toujours fort precises. Avant d'entrer dans le sujet de cet article, nous proposerons donc de le fixer en considérant l'aristocratie comme constituee par tout droit donne à un homme sur les autres hommes par le fait seul de sa naissance. Cette definition nous parait en même temps la plus generale et la plus capable de fournir des conséquences conformes à ce sujet.

Nous commencerons par dire un mot sur la diversité des droits que doivent posseder les hommes pour le maintien de leurs societes; nous montrerons ensuite comment peut se justifier l'emploi du principe d'hérédité pour la distribution de ces droits, et après avoir prouve la faussete de ce principe considere comme absolu, nous chercherons à indiquer les conditions principales que les societes doivent remplir pour se debarrasser de son influence, et s'acheminer vers l'égalité, leur fondement final.

Si le mouvement des sociétés humaines était tel que chaque homme dût y remplir la même fonction, il est certain que les rapports qui devraient exister entre un homme et un autre homme seraient toujours les mêmes, quels que fussent ces deux hommes. Mais les hommes étant doués d'aptitudes diverses, et les societes etant soumises par leur condition d'existence à un travail varie, il en resulte que les fonctions que doivent remplir les membres de la societe sont de differentes natures, et que par conséquent les rapports qui doivent exister entre un homme et un autre homme ne seront pas toujours les mêmes. Dieu n'ayant mis sur les figures humaines aucun trait saillant qui pût dès l'abord mettre en evidence aux yeux de tous la fonction que chacun, d'après sa nature particuliere, est appele à remplir, il en résulte que dans une assemblée d'hommes on ne saurait établir, à la première vue, une classification authentique, c'est-à-dire aucune classification basée sur un principe de certitude assez solide pour obtenir l'assentiment commun. On peut concevoir, à la verité, qu'un maître d'esclaves ou un despote puisse fixer un pareil ordre parmi ses gens; mais cet ordre ne subsisterait qu'en vertu de la force physique dont le maître disposerait, et non pas en vertu de la force du principe moral: car, sauf des cas fort rares, aucune raison ne saurait obliger les esclaves ou les sujets à croire à la verité de la dénomination imposée à chacun d'eux. La distribution naturelle des fonctions, qui est la base de toute association équitable, n'est donc point un problème qu'il soit possible d'atteindre directement; car, pour le resoudre, il faut que les hommes soient arrives à se connaître, et cette connaissance ne saurait être acquise qu'au moyen d'une société préalablement établie. Cependant la necessite d'une hierarchie fixant les rapports qui doivent exister entre les divers membres de la société demeure prouvee.

Quelle qu'ait ete l'origine des castes, le decret d'un législateur, comme pour la tribu de Lévi chez les Israelites, le mélange de peuples de races differentes, comme pour les nations des bords du Gange et tant d'autres populations, toujours est-il vrai que c'est dans le principe de l'hérédité, c'est-à-dire de la solidarite des enfans envers leurs pères, que se trouve le plus ancien fondement de la hiérarchie sociale. Ce sevère principe, qui, en soudant, en quelque sorte, dans une même vie les enfans et les pères, s'opposait à la loi naturelle du temps et de la variéte, et semblait nier la nécessité de la mort, qui découpe dans une même famille les générations successives; ce principe de croyance n'est demeuré presque nulle part d'une application absolue. On s'est départi de la rigueur de ses consequences pour toutes les fonctions indifferentes en elles-mêmes, ou indépendantes des conditions regulières de l'aristocratie (comme, par exemple, celles des diverses classes de l'industrie), et on ne l'a conserve que pour la détermination des fonctions que l'appât naturel de l'ambition aurait porté tout le monde à vouloir occuper, celles qui donnent droit sur la conduite des autres: de là l'aristocratie.

Il est important de remarquer pour l'honneur des sociétes humaines, qui toutes jusqu'ici se sont plus ou moins appuyées sur un principe au premier abord si fautif et si condamnable, que les resultats obtenus par son emploi, bien que prives d'une garantie absolue, sont cependant bien plus voisins de la certitude que ceux que pourrait fournir un classement abandonné, soit au choix du sort, soit au choix non moins chanceux d'un despote. Il y a en effet plusieurs causes qui s'accordent pour donner à ce principe certaines apparences d'autorité, qu'à moins de superstition on ne saurait, dans aucun cas, attribuer aux décisions du hasard, et que les designations d'un despote, hors certains cas particuliers où sa connaissance est suffisante, ne pourraient non plus jamais atteindre.

D'abord il existe le plus souvent entre les pères et les enfans une nuance de similitude qui constitue un lien réel entre les génerations voisines. En suivant la famille à travers le temps, on la voit se propager comme un fleuve dont le lit irregulier tantôt s'étale en un lac, et tantôt se rétrécit en un mince ruisseau; mais, avant de descendre du lac au ruisseau, le lit se réduit lentement et peu à peu, et l'on voit rarement les eaux se perdre tout-à-coup, ou tout-à-coup grossir par des affluens inconnus. Nous ignorons la cause mystérieuse qui, par momens, fait couler le génie à grands flots dans la race d'un homme, et, par momens, le retire; mais, en observant ses effets, nous ne pouvons que reconnaître la presence de la haute sagesse qui, pour concilier l'unite de la race humaine avec l'unité de famille, a voulu que l'enfant, sans être l'image de ses ancêtres, fût cependant en partie l'image de ses auteurs directs. Outre ce lien essentiel à la nature humaine, qui donne un premier fondement à l'aristocratie, on trouve dans les circonstances de l'éducation un autre fondement qui possède également quelque solidité. Les enfans étant le plus souvent eleves sous la direction paternelle, leurs facultés sont surtout developpées dans ce qu'elles ont de commun avec les facultés de leurs pères; et, dans l'âge mûr, leur caractère continue à demeurer sous l'influence des exemples qui ont le plus directement dominé leur jeunesse. De plus, le sentiment de l'honneur des familles portant chacun à se montrer digne du nom qui lui est confie, il arrive que les enfans s'efforcent d'imiter leurs aïeux, et de surmonter les obstacles que leur nature peut opposer à l'émulation qui les anime.

Ce sont là les raisons principales qui font que la methode de l'héredité, conduisant à quelque approximation dans le classement des individus, a pu conserver quelque autorité politique dans l'absence d'une méthode plus sûre et plus généralement adoptee. Ces raisons, par leur peu de precision, laissent entrevoir d'elles-mêmes, et sans qu'il soit nécessaire d'y insister, tout ce que l'application de cette methode doit avoir d'imparfait et d'erroné. Mais il se trouve en outre dans l'aristocratie deux autres vices bien plus essentiels. Le premier de ces vices dépend de la fausseté même du principe métaphysique dont l'aristocratie derive; le second, de ce que son institution étant essentiellement conservatrice de la stabilité, tend à entraver les societés dans le mouvement qui les emporte vers leur perfectionnement naturel.

Tout le fondement des généalogies aristocratiques repose, d'une part, sur la supposition que la vie se transmet, d'une génération à une autre, par la voie masculine exclusivement, supposition qui est fausse; et d'autre part, sur ce que la branche aînee est plus noble que la branche cadette, supposition qui est aussi bien dementie que la précédente, tant par la philosophie que par l'expérience. S'il était établi que les enfans sont liés à leur mère par un ensemble de rapports aussi intimes et aussi habituels que ceux qui les rattachent à leur père, il en resulterait avec certitude que la source de la naissance dans l'espece humaine n'est pas

unique comme chez certains animaux, mais véritablement double. Or, pour constater la réalité de cette liaison, il n'est même pas nécessaire de toucher au difficile mystère de l'innéité; il suffit de pouvoir poser en fait que les similitudes du nouveau-né se rapportent indifféremment à l'un ou à l'autre des deux êtres desquels il est issu; c'est précisément ce que l'expérience nous enseigne chaque jour hautement et incontestablement. Donc l'homme appartient à la famille de sa mère tout autant qu'à celle de son père. Principe capital, et dont les développemens sont immenses! Si le premier degré de parenté ascendante a deux origines, le second en aura quatre, le troisième en aura huit, et toujours en multipliant ainsi; de sorte que le groupement réel des ancêtres directs ne se forme point suivant une tige unique, mais suivant une tige à mille rameaux qui se croisent et se soudent dans tous les sens avec les autres élémens du genre humain. Il en est des antécédans comme des descendans, dont le nombre augmente à l'infini à mesure que l'on s'éloigne de leur point de départ. L'unité et la stricte individualité de la famille n'existent que lorsque l'on en considère les membres immédiats et contemporains. Du reste, la famille se fond avec l'humanité par ses alliances passées, comme elle s'y fond insensiblement par ses alliances présentes, comme elle s'y fondra peu à peu par ses alliances futures. Ceux qui se succèdent l'un à l'autre peuvent porter le même nom; mais ce n'est que par une convention humaine; car, quelque prétention qu'ils en puissent avoir, ils ne procèdent point d'une race homogène, mais d'un faisceau de races tour à tour rapprochées et unies. Les généalogies droites et visant à leur source par la seule chaîne des paternités antérieures sont donc chimériques, et la continuité des transmissions aristocratiques qui y prend toute sa raison, n'a pas un droit mieux fondé dans l'essence de la nature humaine. Quant aux distinctions dérivant de la primauté dans l'ordre de la naissance, l'expérience montre d'une manière non moins authentique que leur valeur est uniquement relative aux desseins particuliers de la société qui les autorise, et qu'elles sont également sans aucun droit dans la réalité. La nature, d'accord en cela avec l'instinct qu'elle a mis au cœur des parens, ne crée aucune préséance pour la ligne systématique que l'on peut former par l'assemblage des aînés. Donc, ainsi que nous l'avons avancé, le principe de l'aristocratie est faux. Nous avons dit ensuite que les institutions aristocratiques, bien qu'accidentellement utiles, à défaut d'institutions meilleures, sont cependant contraires au but définitif de la politique sociale, qui est l'égalité. En effet, les aristocrates, par le bénéfice de leur position, ne recevant que jouissance de la part laissée au privilège dans la constitution de l'état, se trouvent spontanément portés à juger cette constitution plus avantageuse au bien général qu'elle ne l'est, et à liguer leurs efforts pour en maintenir inaltérablement toutes les prescriptions. Et lors même que leur sentiment politique ne serait point ainsi corrompu, leur intérêt suffirait pour les attacher à ce parti de résistance qui est directement contraire à ce que commande l'amélioration progressive du peuple. Les sourdes persuasions de l'égoïsme se joignent donc encore à celles de l'opinion pour les assurer et les rendre plus tenaces, et il en résulte une force d'autant plus considérable, qu'elle est alimentée par tout le crédit et par toute l'autorité qui appartiennent à un corps puissant. Les institutions aristocratiques, considérées en elles-mêmes, représentent donc la loi inflexible de la stabilité, tandis que tout le reste de la société et du monde obéit à la loi de la rénovation et du perfectionnement continu. Donc le principe de l'aristocratie est directement contraire au principe vital de la société.

Après cela il est suffisamment démontré que l'aristocratie ne possède aucun fondement absolu. L'idée la plus élevée qu'on en puisse concevoir est celle d'un contre-poids destiné à modérer le mouvement de la démocratie jusqu'à ce que ce mouvement soit devenu assez ferme et assez bien réglé pour se contenir lui-même. Quant à la nécessité de son emploi pour le partage des fonctions, cette nécessité dérive uniquement de l'ignorance où nous sommes touchant la véritable nature des hommes qui nous entourent, de sorte que la loi d'hérédité ne pourrait demeurer la base d'aucune classification si l'on parvenait à des principes de connaissance plus certains que ceux qui lui correspondent. La force et l'étendue de l'aristocratie doivent donc varier à chaque époque en raison inverse du perfectionnement que les rapports mutuels des hommes peuvent subir. La civilisation se laisse mesurer par les abaissemens progressifs de l'aristocratie; et il y a entre ces deux choses une relation tellement intime, qu'il serait aussi chimérique de vouloir abolir instantanément toute aristocratie, que de prétendre parfaire la civilisation d'un seul coup par le moyen d'un décret.

En effet, lorsque l'on cherche les conditions nécessaires pour que les sociétés soient capables de procéder à l'entière abolition de l'aristocratie, on trouve que ces conditions dépendent de trois changemens principaux. Le premier a lieu parce que le sentiment de l'égalité, en se consolidant chez les hommes, les conduit à se juger mutuellement par leur valeur personnelle, et non par celle de leur race; le second, parce que les études sur la nature de l'homme et le but de la société en se perfectionnant, disposent l'état, soit à supprimer les charges dévolues à l'aristocratie, soit à les remplacer par des charges plus avantageuses au bien public; le troisième enfin, parce que les moyens de communication en devenant meilleurs rapprochent les hommes les uns des autres, et parce que les hommes ainsi rapprochés, se trouvant d'ailleurs développés du côté de leur sympathie et de leur intelligence, sont alors à même de mieux se connaître et de mieux s'estimer. Donc, s'il est vrai que ces changemens sont liés à la marche lente et graduelle du temps, il sera vrai pareillement que la décadence de l'aristocratie est enchaînée aux conditions de la durée. Or c'est ce qu'il est à peine besoin de démontrer. Les changemens qui font que les hommes établissent entre eux des communications plus sûres et plus commodes, et resserrent ainsi leur communauté, sont ceux qui se rapportent au perfectionnement du langage et de l'écriture, à la destruction des idiomes, à la propagation de l'enseignement élémentaire, à l'amélioration des procédés de l'imprimerie et de la distribution de ses produits, et enfin à la création de moyens de transport plus nombreux, plus prompts, et plus économiques. C'est par le bienfait de ces changemens, qui ne cessent de se poursuivre, que se réduiront les dimensions aujourd'hui si gênantes des grandes nations. Mais, bien que l'on puisse prévoir le jour où les relations entre les citoyens de la France seront plus intimes, et plus faciles peut-être, qu'entre les citoyens de l'une des étroites républiques de la Grèce, ce jour appartient à l'avenir plus qu'à nous. Nous devons le hâter de tous nos efforts, mais sans nous dissimuler cependant l'immensité de la tâche imposée à l'industrie, et la durée de tant de travaux dont nous ne tenons pas même encore tout le programme. Les changemens qui permettent de juger plus sainement des rapports qui doivent exister entre les divers individus qui composent la société tiennent particulièrement au développement des diverses sciences. L'ordre régulier et basé sur la justice qu'il convient d'établir dans les travaux matériels, dépend des ouvertures que produiront deux sciences jumelles qui ne font que de naître, la statistique et l'économie politique. Mais ces sciences, bien que dominant plus directement que toutes les autres le sort de la classe la plus nombreuse, ne sont pas les seules dont la continuation soit formellement nécessaire pour l'établissement des véritables rapports qui doivent exister entre les hommes. L'intelligence des classes supérieures aux mouvemens manufacturiers des sociétés, c'est-à-dire l'intelligence de l'essence intime des nations, de leur gouvernement, de leur véritable position dans l'humanité et dans le monde, est strictement liée à la continuation des sciences morales,

ainsi que des sciences historiques et naturelles. Quant à ce qui se rapporte au sentiment de l'egalité, il est evident que ce sentiment ne peut que disposer les hommes à adopter un mode de classification indépendant des caractères de la naissance, mais ne peut en aucune manière servir lui-même à constituer une classification véritable. Ce sentiment élevé, lorsqu'il s'applique à la société terrestre, doit être simplement considéré comme subversif de l'ordre aristocratique, et preparateur de l'ideal divin.

Néanmoins il importe de considérer que le renforcement et la propagation de ce sentiment souverainement religieux sont des conditions non moins indispensables que les précédentes au maintien d'un état sans aristocratie. Si nous avons conclu, il y a un moment, que des modifications intellectuelles et matérielles étaient necessaires pour que les hommes puissent parvenir à une association véritable, nous n'avons toutefois trouvé nulle raison de conclure que de telles conditions étaient suffisantes. Il est évident, en effet, qu'il ne suffit pas que les rapports qui doivent exister entre les citoyens soient décrits et démontrés praticables, et qu'il faut encore que les citoyens soient disposés à marcher loyalement et de plein gré dans ces rapports. L'intelligence et la puissance sont choses mortes pour la société si l'amour des individus les uns pour les autres ne vient les animer et leur donner la vie. Montesquieu a mis avec raison dans la vertu le principe de la république. En effet, si l'association fondée sur l'égalité est le bien, c'est-à-dire le but imposé à l'humanité dans les dessems de Dieu, la vertu sera l'amour de l'association; et cela étant, il est facile de reconnaitre que sans la vertu aucune association véritable ne saurait exister : car, la nécessité d'une distribution inégale des fonctions résultant de l'inégalité naturelle des hommes, la fonction la plus utile pour la prospérité publique ne sera pas toujours pour chacun la fonction la plus satisfaisante. La fidelité des citoyens envers la fonction qui leur est dévolue ne peut donc se concilier avec la liberté que par leur vertu et par l'équitable pondération de leur valeur personnelle avec celle d'autrui.

Il resulte donc de cet examen rapide que l'on ne saurait attendre aucune amelioration réelle de quelque enseignement prophetique nouveau qui viendrait à l'improviste se faire jour parmi les hommes. Un autre Messie pourrait peut-être activer et redoubler la charité sociale ; mais toute charité est aveugle et impuissante quand l'intelligence et la richesse ne l'aident point. Rien ne demontre que les prédications de Jesus ou de Mahomet ne puissent pas se répeter encore ; mais la clarté qui règne aujourd'hui sur le globe montrerait avec évidence que, ne pouvant communiquer aux hommes ni le don de la science, ni le don des miracles, il n'est pas en leur pouvoir de produire instantanément par eux-mêmes dans les conditions de la société une révolution fondamentale, et qu'ils ne font que verser, comme tant d'autres, le tribut de leurs pensees dans le torrent commun qui traverse les âges.

Quant à l'aristocratie, ce n'est que par la persévérance et la continuité de nos efforts que nous pouvons en assurer la chute. Fausse dans son principe, qui voudrait transporter dans une filiation indéfinie une rigoureuse et sainte solidarité qui n'existe qu'entre les enfans et leurs auteurs directs, elle jouit, comme nous avons essayé de le montrer dans cet article, d'une utilité relative, mais elle ne possède en elle-même aucune essence absolue, et son domaine se réduit et s'efface chaque jour devant l'influence croissante de la justice et de la perfectibilité.

ARISTOLOCHES ou **Asarinées**. Dans les plantes qui composent la famille des aristoloches, l'embryon, extrêmement petit, ne se divise qu'à l'époque de la germination : aussi le fondateur de la methode naturelle ne les ayant pas examinées dans cette première période de leur developpement les avait-il classees parmi les monocotylédones; maintenant on sait qu'elles ont bien deux cotylédons, et en conséquence on les place dans le grand embranchement des dicotylédones, parmi lesquelles elles présentent seules, outre le caractère que nous avons déjà énoncé, un périanthe ou périgone simple, adhérent avec l'ovaire (ce qui fait que les étamines sont épigynes), et des graines attachées à des placentaires ou trophospermes centraux, c'est-à-dire, en d'autres termes, à l'angle interne des loges. Ajoutons que le périgone est coloré; que les étamines sont au nombre de six ou de douze sur un seul rang; que dans un petit nombre d'espèces où elles dépassent ce nombre, elles forment deux series; qu'elles sont libres et distinctes, ou soudées avec la petite colonne formée au sommet de l'ovaire par la réunion de six styles (fig. 4.), et couronnée elle-même par une etoile de six stigmates; que le fruit est une capsule ou une baie à trois ou six loges, contenant chacune un grand nombre de graines; enfin que l'embryon, renfermé dans un endosperme ou albumen charnu, est situé près du hile. Les aristoloches habitent les régions tropicales ou tempérées. Ce sont des herbes vivaces, ou des arbustes ordinairement sarmenteux et grimpans : leurs feuilles sont alternes, simples, entières, pédatinerves, le plus souvent échancrees en cœur; celles du bas avortent quelquefois, et deviennent écailleuses; les fleurs, solitaires ou fasciculées, s'élèvent des aisselles des feuilles.

Autrefois la famille des aristoloches renfermait les trois genres aristoloche, asaret et cytinus. Le professeur A. Richard en a distrait ce dernier, dont il a fait le type d'une nouvelle famille; mais en revanche on y a introduit trois autres genres qui ne nous arrèteront pas, savoir, le *bragontia* de Loureiro, le *munnickia* de Blume, et le *thottea*



1 Aristoloche clématite. — 2 Sa racine. — 3 Fleur coupée dans sa longueur. — 4 Pistil et étamines. — 5 Fruit entier. — 6 Le même, coupé transversalement. — 7 Graines dans divers degrés de maturité.

Le genre aristoloche, qui a donné son nom à la famille, lui fournit aussi le plus grand nombre d'espèces : ou en

compte plus d'une cinquantaine, toutes remarquables par leur calice ou périanthe ventru, qui se dilate et se prolonge à son sommet en une languette de forme variable, et par leurs six anthères insérées sur la colonne des styles au-dessous des six stigmates; ce qui constitue la gynandrie hexandrie de Linné. Leurs tiges sont ou dressées, ou faibles et couchées, ou grimpantes. Parmi les espèces à tiges dressées, nous citerons l'aristoloche clématite (*aristolochia clematitis*), la seule qui croisse aux environs de Paris, où elle est commune; c'est celle dont nous donnons la figure. A la même section appartient l'aristoloche à racine arrondie (*A. rotunda*); elle est munie de feuilles sessiles et obtuses, sur la face inférieure desquelles se dessinent de fortes nervures; les fleurs sont solitaires aux aisselles des feuilles supérieures; le calice ressemble beaucoup à un demi-fleuron. Cette espèce est commune dans les champs et les vignes du midi de la France. Dans le nombre des espèces à tiges grêles et couchées, on remarque l'aristoloche à racine fusiforme alongée (*A. longa*), dont les feuilles sont réniformes, très obtuses, et pétiolées; l'aristoloche à racines menues (*A. tenuis* ou *pistulochia*), qui croît dans les lieux rocailleux du Languedoc et de la Provence; et l'aristoloche serpentaire (*A. serpentaria*), ou serpentaire de Virginie: la racine de cette dernière est rampante, composée d'un grand nombre de fibres grêles, touffues, répandant une odeur forte et analogue à celle du camphre; les feuilles sont pétiolées, cordiformes, aiguës; les fleurs, situées à la partie inférieure de la tige, semblent sortir de terre. Enfin les aristoloches grimpantes les plus remarquables sont: l'aristoloche siphon de l'Amérique septentrionale (*A. sipho*), très propre à orner les murs et les berceaux avec ses grandes feuilles cordiformes et ses bizarres fleurs, qui sont recourbées en forme de pipe turque, et semblent coiffées d'un chapeau à trois cornes: les détails de la figure se rapportent à cette espèce; l'aristoloche à feuilles trilobées de l'Amérique méridionale (*A. triloba*), dont les fleurs offrent un large tube avec un couvercle d'où pend un filet long de six pouces; l'aristoloche à grandes fleurs de la Jamaïque (*A. grandiflora*, Swartz, Tussac), dont le limbe est large de six pouces, et terminé par une queue longue d'un pied. En général les aristoloches cultivées sont remarquables par la singularité ou la grandeur des formes qu'affectent leurs fleurs, et l'on peut en croire M. de Humboldt, qui assure que dans la Nouvelle-Grenade les nègres se servent de la fleur de l'*aristolochia cordifolia* en guise de bonnet.

Sous le rapport de la floraison, les asarets ne sont pas aussi remarquables que les aristoloches; ce sont d'humbles plantes qui rampent à la surface du sol dans les lieux umbragés, et le tapissent de leurs feuilles luisantes, persistantes, dont la forme se rapproche de celle de l'oreille humaine: elles appartiennent à la décandrie monogynie de Linné. Leur calice campanulé, partagé en trois lobes jusqu'à son milieu; leurs dix ou douze étamines libres, dont les anthères sont oblongues et adnées au milieu des filets, et leur capsule coriace, les font reconnaître. De toutes les parties de ces plantes s'exhale une odeur assez forte et un peu résineuse, qui n'est pas désagréable. On n'en connaît que quatre espèces; la plus intéressante est l'asaret d'Europe (*asarum europeum*), dont les fleurs, d'un pourpre brunâtre, paraissent en avril et en mai.

Dans presque toutes les asarinées la racine est douée d'une saveur amère, aromatique, et quelquefois âcre. Cette âcreté même prédomine dans la racine de l'asaret, qui est puissamment émétique, tandis que les aristoloches sont généralement stimulantes. Les anciens regardaient ces dernières, surtout l'aristoloche ronde et l'aristoloche longue, comme d'excellens emménagogues, et y avaient recours à la suite des couches, ce qu'exprime le nom générique qu'ils leur avaient donné, et qui leur est resté. Aujourd'hui on n'emploie guère que la serpentaire de Virginie dans les maladies où l'usage des stimulans est indiqué. La racine de l'espèce nommée *aristolochia anguicida* contient, selon Jacquin, un suc mortel pour les serpens; il suffit, dit-on, de leur introduire quelques gouttes de ce suc dans la gueule pour les endormir, et pour pouvoir les manier sans danger. Cette même plante passe pour être un remède infaillible contre la morsure de ces animaux, soit qu'on l'applique sur la plaie, soit qu'on la prenne en décoction à l'intérieur. Beaucoup d'autres aristoloches sont vantées comme rendant le même service dans les contrées très diverses où elles croissent; telles sont l'*A. cordiflora* sur les bords de la Madeleine, le *fragrantissima* dans le Pérou, l'*odoratissima* dans l'Inde et l'Amérique, le *sempervirens* dans l'Arabie, le *serpentaria* dans l'Amérique septentrionale, etc. Les feuilles de l'asaret, réduites en poudre, sont renommées comme sternutatoires; l'hippiatrique emploie cette plante contre le farcin: l'usage qu'on en fait en plusieurs lieux pour soulager les gens ivres lui a valu le nom populaire de *cabaret*. De toutes nos plantes indigènes, c'est celle qui remplace le mieux l'ipécacuanha lorsqu'elle est fraîche. Sa racine sèche donne, par la distillation, une matière solide qu'on a assimilée à une huile volatile, et qu'on a appelée *asarine*.

ARISTOMÈNES, de MESSÈNE, est une de ces figures semi-historiques, comme il s'en rencontre dans presque toutes les traditions, au point de jonction de l'époque héroïque et de l'époque purement historique. Il présida à la régénération de sa patrie, et prit dans les souvenirs poétiques un rôle analogue à celui de Romulus, par exemple, chez les historiens romains, ou du Cid chez les romanciers de l'Espagne. Ses exploits avaient formé le sujet d'un poème épique qui n'est point venu jusqu'à nous. Au lieu de nous occuper en particulier de sa biographie, il nous paraît plus convenable de renvoyer à l'article MESSÈNE ce que nous avons à en dire, puisque son histoire nous présentera alors une sorte d'ensemble poétique des premières guerres de Sparte et de Messène.

ARISTOPHANE. La comédie est venue chez les Grecs après la tragédie. Il en a été de même pour tous les peuples, hormis pour les Romains, qui n'ont eu vraiment au théâtre qu'une célébrité originale, Plaute le comique, antérieur au drame héroïque. Ceci nous paraît caractériser l'infériorité de la littérature latine. Les sentimens que la tragédie développe sont d'une nature plus élevée et d'un ordre plus primitif. Un peuple qui n'a point eu ces grandes et terribles émotions autour de son berceau, doit manquer d'une partie essentielle des facultés esthétiques.

En Grèce, après Eschyle et Sophocle, en face d'Euripide, après le siècle des héros et des batailles décisives, au temps des libres discussions et des rhéteurs, durant le règne des sophistes, avant celui des philosophes, au milieu des défis imprudens de la guerre du Péloponèse, parmi les débauches de l'esprit et des mœurs, tout-à-coup la comédie prit rang entre les puissances gouvernementales d'Athènes. La démocratie qui s'essayait tumultueusement, eut ainsi, dès l'origine, une poésie complète, qui eut toute la hardiesse et tous les défauts de cette merveilleuse civilisation.

On a classé sous le nom de vieille comédie le genre de pièces par lesquelles Aristophane s'est acquis l'immortalité. Cela veut dire que ce genre est antérieur à l'année 388 avant J.-C., où une loi aristocratique, emportée par les dominateurs de la tribune, défendit aux poètes comiques de nommer les citoyens dans leurs satires, et restreignit la liberté de l'art. Mais l'art, que cette loi crut soumettre à un joug inévitable, n'en devint que plus ingénieux à en sortir. Il fit des portraits plus ressemblans, auxquels tout le monde mettait le nom facilement. Ce fut la moyenne comédie. La nouvelle, qui suivit, fut encore un raffinement qu'on dut à la rigueur des répressions. Après avoir défendu les vrais noms, on défendit les sujets véritables. Les poètes ainsi furent poussés, des peintures spéciales, à des imaginations plus générales et plus inoffensives. La comédie devint purement morale après avoir été politique. Ménandre se distingua dans ce genre,

mais ne fit qu'aviver le souvenir et la gloire d'Aristophane.

Donc dans cette vieille comédie pratiquée par Aristophane, toute liberté était laissée à la pensée d'un citoyen, relativement à la conduite du gouvernement et des particuliers. Le théâtre pouvait, au gré d'un poète, devenir un tribunal où tous les vices et tous les ridicules étaient forcés de comparaître; et dans ces amphithéâtres ouverts à la foule aux jours des solennités publiques, un seul homme pouvait s'arroger le privilége de fustiger les chefs de l'état, de résoudre les questions présentes, de critiquer les solutions données par le pouvoir, de conseiller la paix ou de la blâmer, de discuter les positions les plus difficiles et les problèmes les plus radicaux. Cette comédie-là était un pamphlet inévitable, un pamphlet crié haut, disposé à toutes les protestations, prêt à toutes les attaques, prompt dans ses invectives, tout-puissant par la force que donnent le talent et la publicité. C'était un droit magnifique dont le règlement appartenait bien plus à la raison qu'à la justice.

Aristophane sentit toute la portée de cet instrument; on lui a reproché d'en avoir usé d'une manière impie et méchante, mais personne n'a pensé qu'il eût fait sa mission trop petite. Il a abordé hardiment toutes les choses sérieuses et profondes de son temps; il a fouillé aux entrailles les plus intimes de la vie athénienne; et si l'on ne partage pas toujours son avis sur les choses qu'il met en scène, du moins on ne peut se défendre d'admirer l'opportunité des sujets qu'il a choisis. Ceci est la marque des meilleurs génies.

La comédie, telle que l'a faite Aristophane avec toutes ses variétés de forme et d'intentions, nous paraît supérieure en elle-même aux manières qui l'ont remplacée. Elle représente la nature humaine par un côté singulier, et rend un témoignage positif d'une époque déterminée. Plus tard, on s'attacha à peindre les misères qui sont inhérentes au cœur de l'homme, et qui semblent invariables. Cette comédie-là peut être par conséquent plus accessible à toutes les époques, et plus profitable à nous-mêmes. Mais nous ne croyons pas qu'elle surpasse la vérité et l'énergie de l'autre. Si elle est de tous les temps, elle est beaucoup moins du sien. Après tout, la gloire de l'art consiste à saisir fortement l'âme humaine dans une physionomie particulière; et l'originalité des traits ne peut qu'accroître leur expression.

Plus cette vieille comédie était réelle, plus elle avait besoin d'art pour se faire goûter des contemporains: pour les amuser avec les tableaux de leur vie journalière, elle s'imposait la nécessité d'y mettre des couleurs attrayantes. La vulgarité du sujet sollicitait les déguisemens d'une brillante parure. De la sorte, la vérité des idées, loin de rendre le travail de l'imagination inutile, ne servait qu'à en augmenter l'ardeur. Qu'on ne dise donc pas que les magistrats, en restreignant les limites de la comédie, ont forcé l'art à devenir délicat, de grossier qu'il était. L'art d'Aristophane est plus subtil, plus ingénieux, plus insinuant, plus preste que l'art de Ménandre; et il n'a pas cette fadeur insipide que nous retrouvons dans les imitations de Térence.

Aristophane avait composé cinquante-quatre comédies; onze seulement sont parvenues jusqu'à nous. Elles justifient parfaitement les éloges que l'antiquité a accordés à ce grand poète.

Il reste en outre des fragmens de deux de ses premiers ouvrages. Celui par lequel il commença à se faire connaître, *les Diséens*, fut représenté dans la quatrième année de la guerre du Péloponèse, 427 ans avant J.-C. L'année suivante, dans *les Babyloniens*, il fronda la coutume que les Athéniens avaient de nommer les archontes au sort. Les attaques qu'il y dirigeait contre Cléon, qui aspirait à remplacer Périclès dans l'estime populaire, lui firent de ce chef de parti un ennemi redoutable. Cléon ne sut point laisser l'audace du poète impunie. Il l'accusa d'avoir livré le peuple à la risée des étrangers, et n'ayant point réussi à le convaincre sur ce point, il le rappela devant les juges pour avoir illégalement usurpé le titre et les droits de citoyen. Le procès prouva qu'Aristophane avait des biens à Egina, et que sa famille était originaire de Rhodes, pas davantage. Le poète fut absous cette fois encore. Cléon renouvela le procès deux fois inutilement. Aristophane se ménagea une vengeance digne de lui.

Il composa *les Acharniens* la sixième année de la guerre du Péloponèse (426 avant J.-C.). Dicéopolis, le principal personnage de la pièce, las de la guerre, arrive au lieu de l'assemblée, bien résolu de faire mettre la paix en délibération. Dicéopolis met à découvert la légèreté athénienne, les obstacles que les propositions pacifiques rencontrent, les mystifications qu'essuient les ambassadeurs chargés de recruter des alliés pour la guerre. Dicéopolis demande et obtient des Lacédémoniens un traité de paix à lui particulier. Les habitans du bourg d'Acharnes, ennemi de Lacédémone, environnent Dicéopolis et le veulent tuer. Le paisible citoyen apaise leur colère, et ouvre son marché. Au milieu de ses soins domestiques, on lui annonce que les ennemis sont entrés sur le territoire de l'Attique. Grâce à son traité particulier, il goûte seul les douceurs de la paix. On rapporte à la fin le général Lamachus, qui a été grièvement blessé dans un combat, et qui déplore les malheurs de la guerre. Le chœur décerne à Dicéopolis l'outre, prix destiné au meilleur buveur dans les fêtes de Bacchus.

Ainsi Aristophane refutait par le ridicule les envies belliqueuses des Athéniens. Il semblait prévoir l'affront irréparable que cette guerre du Péloponèse réservait aux murailles d'Athènes. Après avoir agrandi sa puissance par ce succès, le poète songea plus particulièrement à rendre à Cléon son inimitié.

La pièce des *Chevaliers* est, sans contredit, une des actions les plus audacieuses qu'on puisse citer dans la vie des poètes. Dans cette pièce, le peuple est personnifié en un vieillard grondeur, et ses généraux en esclaves. Cléon, l'un d'eux, y est accusé et flagellé par ses camarades. On lui oppose un charcutier qui doit le supplanter, et qui est trouvé meilleur que lui. Le peuple finit par se désabuser et par chasser ce misérable; il déteste ses égaremens; il reparaît aux yeux des spectateurs, rajeuni, et chantant les bienfaits de la paix.

Aucun comédien n'osa se charger du rôle de Cléon; Aristophane le joua. Aucun ouvrier n'osa modeler le masque de Cléon; Aristophane se barbouilla le visage. Ce fut une vengeance hardie et magnifique.

La comédie des *Nuées* fut représentée en l'an 424 av. J.-C., c'est-à-dire vingt-quatre ans avant le jugement de Socrate, ce qui n'a point empêché un auteur classique d'imputer à cette pièce la mort du philosophe. Aristophane avait bafoué les généraux et les orateurs du peuple: pourquoi aurait-il épargné ses métaphysiciens? La philosophie était une partie capitale de la vie d'Athènes; elle devait passer par les verges d'Aristophane. Socrate, le plus célèbre de tous ces sophistes qui argumentaient sur la place publique, fut choisi pour leur symbole. Le poète fit preuve en cela de discernement. La préférence qu'il donna à Socrate prouve seulement qu'il le considérait comme supérieur dans les escrimes dialectiques aux raisonneurs contemporains. L'action des *Nuées* est fort simple. Un homme ruiné, cherchant les moyens de ne pas payer ses dettes, imagine d'envoyer son fils à l'école de Socrate pour y apprendre l'art de frustrer ses créanciers. La discussion principale qui est établie roule sur la comparaison de l'ancien système d'éducation et sur le nouveau. Aristophane prend parti pour la méthode qui formait les héros de Marathon, contre celle qui a formé Alcibiade.

Dans les *Guêpes*, d'où Racine a tiré ses *Plaideurs*, Aristophane s'en prend à la manie processive qui entretenait plus de deux mille juges à Athènes. Il a fait usage dans cette pièce d'une fantasmagorie qu'il avait déjà essayée dans les *Nuées*, en donnant une voix humaine à des êtres d'un autre ordre

de création. Ces transmutations se faisaient devant le spectateur par des effets de machines qui animaient les spectacles d'Athènes comme nos théâtres modernes.

La pièce de la *Paix* est allégorique et conforme au génie mythologique des Grecs. Un vigneron, Trygée, avec l'aide des paysans, tire la Paix d'une caverne où elle était prisonnière, et épouse l'Abondance, sa fille.

Les *Oiseaux* sont une pièce du genre fantastique. Dans la ville de Néphelococcygie (ville des Nuées et des Coucous), fondée en l'air, les Athéniens viennent chercher un asile, et ne trouvent que de mordantes ironies. Cette comédie est une critique spéciale des divinités païennes.

Dans les *Thesmophoriazouses*, les femmes, qui célèbrent les fêtes de Cerès et de Proserpine, délibèrent sur les moyens de perdre Euripide pour se venger des injures qu'il ne cessait de leur prodiguer dans ses tragédies. Euripide les apaise par divers stratagèmes, qui sont tous autant de parodies de ses principales pièces.

Lysistrata, épouse d'un des premiers citoyens d'Athènes, pour contraindre les hommes à conclure la paix, réunit les femmes des villes grecques, et leur fait jurer de n'avoir plus de commerce avec leurs maris jusqu'à ce qu'ils aient mis fin à la guerre. Dans cette pièce, la liberté des mœurs antiques est dévoilée avec une netteté qui exclut le doute.

Dans les *Grenouilles*, Bacchus, ennuyé des mauvaises tragédies qu'on joue à ses fêtes, s'en va chercher un poète aux enfers. Une discussion s'établit devant Pluton entre Eschyle et Euripide. Bacchus estime que deux vers du premier pèsent plus que toutes les œuvres et toute la famille du second.

L'*Assemblée des femmes* est une parodie mordante des utopies grecques, touchant l'idéal de la république. Les Athéniennes, sous la conduite de Praxagora, établissent une nouvelle constitution fondée sur la communauté des biens, des femmes et des enfans.

Le *Plutus* pose la question de la distribution des richesses, et la résout ironiquement, comme le poète l'a fait précédemment pour celle des femmes. Le Plutus, qui est la dernière comédie d'Aristophane que nous ayons, fut représenté deux fois dans les années 409 et 390 avant J.-C.

Les attaques d'Aristophane contre Cléon, chef de la démocratie; les railleries du peuple, de la philosophie, des magistratures plébéiennes; le tour comique qu'il donne aux questions capitales de la sociabilité républicaine, ont fait présumer qu'il appartenait à la faction aristocratique d'Athènes. Nous ne pouvons en conscience affirmer que cette hypothèse soit nécessaire pour expliquer le talent d'Aristophane. On peut parfaitement attribuer à une raison libre ce qu'on voudrait imputer à ses préjugés. La critique qu'il fait de la vie athénienne nous paraît tenir bien plus de la tournure naturelle de son génie, que d'une résolution négative de son esprit. Son ironie n'est entièrement aigre que sur le jugement des faits; lorsqu'elle aborde les principes, elle les moque d'une façon qui trahit une sympathie réelle pour les améliorations de la liberté.

Lorsque survint le décret qui défendit de désigner aucun citoyen par son nom, il composa sa comédie de *Cocalus*, que nous n'avons plus, et dans laquelle un jeune homme séduit une fille, et l'épouse après avoir reconnu sa famille. Cette intrigue toute démocratique a été souvent reproduite; on la retrouve jusque dans le *Père de famille* de Diderot, qui en fit le symbole de ses espérances révolutionnaires.

Si l'on tient absolument aux classifications classiques, on peut dire qu'Aristophane a pratiqué la vieille, la moyenne et la nouvelle comédie. C'est ainsi que le génie surmonte les obstacles et survit à tous les genres, lorsqu'il a une portée assez haute pour conserver une animation indépendante des misérables questions de la forme.

On ne connaît point la date de la naissance d'Aristophane, ni celle de sa mort.

ARISTOTE. Nous nous bornerons dans cet article à la vie d'Aristote, et à la nomenclature de ses ouvrages: nous renvoyons l'exposition générale et l'histoire de sa philosophie au mot PÉRIPATÉTISME, qui désigne particulièrement sa doctrine et son école.

Aristote naquit à Stagire, ville située sur le bord du lac Strymon, et qui appartint tantôt à la Thrace, tantôt à la Macédoine. Son père s'appelait Nicomaque. Il était médecin d'Amyntas, roi de Macédoine; et, suivant Diogène de Laerte et Suidas, qui s'appuient en cela de l'autorité d'un ouvrage d'Hermippe aujourd'hui perdu, il descendait directement de Machaon et d'Esculape. C'est aussi ce que semble attester une ancienne inscription citée dans la Vie attribuée à Ammonius, et qui porte: *Tôn Asclepiadôn dios Aristoteles;* « Le divin Aristote, fils des Asclepiades. » Cependant il est assez probable, comme plusieurs critiques l'ont pensé, que cette descendance se bornait à ce lien d'association qui unissait dans une sorte de caste un grand nombre de familles répandues en divers lieux sous le nom général d'Asclepiades, et cultivant l'art de la médecine. La mère d'Aristote se nommait Phæstis; elle était originaire de Chalcis, dont une colonie était venue autrefois s'établir à Stagire. Ainsi Aristote, par ses ancêtres du côté paternel comme du côté maternel, paraît avoir été véritablement Grec, et non Thrace ou Macédonien.

On connaît positivement par Denys d'Halicarnasse l'année de sa naissance, ce que l'on ne sait pas aussi bien pour Platon. Aristote naquit la première année de la 99e olympiade (384 ans avant J.-C.); Platon avait alors quarante-deux ans suivant les uns, et quarante-quatre suivant d'autres, à cause de l'incertitude dont nous venons de parler. Socrate était mort depuis quinze ans.

Au rapport de Suidas, le père d'Aristote avait écrit un ouvrage sur la médecine, et un sur la physique. Il est probable que ce père donna lui-même le goût et la première initiation de ces sciences à son fils, et que l'un des caractères les plus remarquables de la philosophie d'Aristote, la tendance à étudier les phénomènes du monde extérieur, et à ne pas se concentrer dans sa propre méditation, enfin ce qu'on appelle l'objectivité, lui vint pour ainsi dire du sang et de la tradition paternelle. Cependant il est certain qu'il perdit ses parens de très bonne heure, quoiqu'on ne sache pas précisément à quel âge. Il fut conduit après leur mort chez un ami de sa famille, nommé Proxène, qui habitait à Atarne, ville de Mysie, sur les côtes de l'Asie Mineure. Celui-ci prit tant de soin de lui, qu'Aristote en conserva toute sa vie le souvenir le plus reconnaissant; et si l'on ajoute foi au testament que lui attribue Diogène de Laerte, il ordonna en mourant qu'on élevât des statues à ce bienfaiteur de sa jeunesse et à sa femme, et il voulut que sa propre fille épousât Nicanor, fils de Proxène, qu'il avait élevé à son tour, et qu'il institua son héritier.

Il règne quelque incertitude sur l'âge auquel Aristote était parvenu lorsqu'il connut Platon. Suivant l'écrit attribué à Ammonius, il n'avait que dix-sept ans lorsque, consultant dans un oracle de Delphes, il se décida à se rendre à Athènes pour se livrer à l'étude de la philosophie; mais, suivant d'autres témoignages, ce ne fut qu'à vingt ans qu'il entra dans l'école de Platon. Ælien, Athénée, et Eusèbe, disent qu'après la mort de Proxène, Aristote ayant recueilli les biens qui lui venaient de ses parens, se mit à mener une vie de plaisir, et qu'ayant ainsi dissipé tout son héritage, il se fit soldat, puis s'ennuya de la vie militaire, et finit par s'attacher à la philosophie. Mais ces trois auteurs n'apportent en preuve de ce qu'ils racontent qu'une lettre attribuée à Epicure, laquelle paraît évidemment apocryphe, et les railleries d'un certain Timée, que l'on avait surnommé le Médisant à cause de ses injures et de ses calomnies. Au surplus, Aristote aurait pu débuter ainsi dans la vie, sans qu'il fût nécessaire de s'en tourmenter, comme l'ont fait quelques uns de ses admirateurs: ce serait une ressemblance qu'il aurait eue avec plusieurs philosophes, Des-

cartes entre autres, et avec bien des saluts. Les mêmes écrivains rapportent qu'Aristote fut dans la nécessité d'exercer à Athènes la pharmacie et la médecine pour se procurer de quoi vivre. On cite encore à ce sujet un propos de ce médisant Timée, qui, si nous comprenons bien ce qu'en rapporte Suidas, reprochait à Aristote d'avoir fermé la belle boutique de pharmacie qu'il avait ouverte à Athènes, pour aller se pavaner dans les maisons des riches et à la cour des rois. Lorsqu'au XVIIe siècle on se disputait avec acharnement sur Aristote, il paraissait scandaleux aux champions obstinés du péripatétisme que le *maître* eût été contraint pour subsister à se faire vendeur de drogues, et à trafiquer, comme dit un écrivain du temps, sur les poudres de senteur et les remèdes qu'il débitait au public : ils rejetaient donc ce récit comme une pure calomnie. Cependant plusieurs raisons rendent assez vraisemblable qu'Aristote exerça en effet la médecine, et qu'à l'exemple des autres médecins de l'antiquité il put, pendant qu'il étudiait sous Platon, faire le métier de pharmacien : n'était-il pas d'une famille de médecins? n'a-t-il pas composé un ouvrage *De la santé et des maladies?* enfin ne sait-on pas qu'il inspira à Alexandre un tel goût pour la médecine, qu'au rapport de Plutarque ce prince n'était pas seulement fort instruit dans la théorie, mais encore très habile dans la pratique de cet art?

Platon était déjà vieux, il avait plus de soixante ans, quand le jeune Aristote vint à l'Académie. Les écoles philosophiques de la Grèce furent, comme on sait, de véritables sectes, qui eurent, les unes à côté des autres, ou chacune à leur tour, la plus grande importance. Placées en dehors des gouvernemens, sous la protection d'une liberté absolue, elles réagissaient non seulement sur les mœurs des citoyens, mais sur la police des états. Elles-mêmes avaient une sorte de constitution assez forte pour leur permettre de se maintenir à travers plusieurs générations. Si l'on voulait s'en former une idée, ce ne serait assurément pas à un gymnase d'écoliers qu'on les comparerait; ce serait plutôt à ces ordres religieux du moyen âge, qui, séparés du monde, et même de la portion de l'Église qui gouvernait directement le monde, n'en furent pas moins les directeurs et les soutiens de l'ordre catholique pendant tout ce moyen âge.

Aristote demeura pendant près de vingt ans dans la secte de Platon. Comment s'en détacha-t-il, pour devenir à son tour l'origine d'une nouvelle secte? Pourquoi Aristote ne fut-il pas le successeur et le continuateur de Platon dans l'Académie? Voilà un sujet assurément aussi important que l'histoire de telle révolution qui a fait succéder une dynastie royale à une autre, ou divisé en deux un grand empire. Certainement quand on considère l'immense influence du platonisme et l'influence non moins grande du péripatétisme, quand on voit ces deux fleuves des idées couler ensemble, se mêlant ou se combattant, pendant près de vingt siècles, et formant toujours pendant tout ce temps le fonds de l'activité intellectuelle et de la connaissance humaine, on est frappé du mystère de leur origine commune et de leur séparation; on s'intéresse au schisme qui divisa Platon et Aristote, comme à la plus capitale des hérésies qui divisèrent le christianisme. Sans doute c'est dans les idées qu'il faut avant tout chercher la cause de cette séparation : cependant on aimerait à connaître les faits où la discordance des idées vint se peindre; on aimerait à savoir en détail comment le Lycée s'éleva à côté de l'Académie. Malheureusement il n'est resté a ce sujet aucun témoignage contemporain, et les récits qu'on a faits dans les âges postérieurs sur les relations de Platon et d'Aristote sont assez incertains et contradictoires.

Tout prouve que Platon fut frappé de bonne heure des éminentes qualités d'Aristote. On dit qu'il montrait pour lui une grande admiration; qu'il le nommait le philosophe de la vérité, et l'âme de son école, disant que quand il était absent l'auditoire était sourd. Il l'appelait aussi le savant ou le *liseur*, parce qu'il le voyait continuellement occupé de l'étude des anciens philosophes. Mais cette amitié se refroidit peu à peu, et fit place à un sentiment tout autre. Aristote, pendant les vingt années qui s'écoulèrent depuis son entrée à l'Académie jusqu'à la mort de Platon, ne se borna pas à étudier; il est bien probable qu'il écrivit et publia plusieurs ouvrages: autrement comment s'expliquer la réputation qu'il avait acquise dès l'an 356, huit ans avant la mort de Platon, époque où il reçut de Philippe de Macédoine la lettre célèbre où celui-ci lui annonce la naissance d'Alexandre, si toutefois on consent à admettre l'authenticité de cette lettre? On sait aussi par Cicéron, et par plusieurs autres témoignages, qu'il ouvrit une école d'éloquence pour rivaliser avec Isocrate; ar, Isocrate étant mort neuf ans avant Platon, cette tentative d'Aristote se trouve nécessairement se rapporter à cette période. Il résulta de cette gloire naissante d'Aristote, en face de la vieillesse de Platon, une sorte de rivalité du côté du disciple et de jalousie de la part du maître, qui paraissent avoir été toujours en croissant. On dit que la division éclata enfin manifestement un an ou deux avant la mort de Platon. Diogène de Laerte raconte que Platon, voyant qu'Aristote avait rompu avec lui, se mit à dire : « Il a rué contre nous, » comme font les poulains contre leur mère. » Ælien explique amplement cette pensée de Platon : « Le poulain, dit-il, » donne des coups de pied à sa mère, après s'être rassasié de » son lait. Aristote pareillement, après avoir pris de Platon » les semences et les provisions philosophiques, se sentant » bien engraissé de l'excellente pâture que son maître lui » avait fournie, lui jeta des ruades, et ouvrit une école à » l'envi de celle de Platon. » Le même écrivain raconte en un autre endroit qu'Aristote déplaisait à Platon par la recherche trop magnifique de ses habits, par son air railleur, et par son trop grand caquet; de sorte que Platon attacha son amitié à quelques autres de ses disciples. « Aristote, ayant » fait bande à part, se servit d'une occasion que l'absence de » Xénocrate et la maladie de Speusippe lui offrirent. C'é» taient, pour ainsi dire, les deux épées de chevet de Pla» ton : il était donc facile alors de lui faire insulte. Aristote » prit ce temps-là pour aller avec une grande foule de dis» ciples dans l'école de Platon. Ce bon vieillard, âgé de » quatre-vingts ans, n'avait presque plus de mémoire. Aris» tote, abusant de l'infirmité de son maître, lui fit cent » questions captieuses, le poussa dans tous les coins de sa » logique, et triompha fièrement. Depuis ce moment le bon » homme n'enseigna plus en public, et se tint chez lui avec » ses disciples. Aristote s'empara de la place. Mais Xéno» crate ayant su, à son retour dans Athènes, comment tout » s'était passé, gronda furieusement Speusippe d'avoir per» mis qu'Aristote se mît en possession de l'école, et s'opposa » si vivement à l'usurpateur qu'il lui fit quitter la place, et » qu'il y rétablit le premier maître. » Ælien ne cite pas ses autorités; mais quand on va à la source de cette anecdote, on trouve qu'elle pourrait bien être dérivée des écrits d'Aristoxène, qui, en effet, dans un passage conservé par Eusèbe, accuse, en termes assez généraux et assez obscurs, Aristote d'avoir érigé une école pendant la vie de Platon. Or, Aristoxène avait été lui-même disciple d'Aristote, ce qui donnerait du poids à son témoignage; mais d'un autre côté on sait que, mécontent de ce qu'Aristote avait choisi Théophraste pour son successeur, Aristoxène s'attacha à le dénigrer dans ses écrits. A l'encontre de toutes ces imputations, qui présenteraient sous un jour odieux la conduite d'Aristote envers Platon, l'auteur de la Vie attribuée à Ammonius soutient qu'il n'érigea point une école dans le Lycée pendant la vie de son maître, et il cherche à le prouver par la raison que Chabrias et Timothée, parens de Platon, et tout-puissans alors à Athènes, ne l'eussent pas enduré. Il affirme aussi qu'Aristote n'enseigna dans Athènes qu'après la mort de Speusippe, qui avait succédé à Platon. Enfin il ajoute que, bien loin d'avoir jamais manqué de gratitude envers son maître, Aristote poussa l'honneur qu'il lui rendait jus-

qu'à lui élever un autel avec une inscription glorieuse. Malheureusement cette inscription, qu'il cite, ne saurait être d'Aristote; car ce sont deux vers empruntés à un chant élégiaque, que rapporte Olympiodore dans un commentaire sur le Gorgias.

Ce qui est certain au moins, c'est qu'Aristote, dans tous les passages de ses écrits où il a parlé de Platon, n'en a parlé qu'avec respect. Tout le monde connaît la fameuse devise qu'il inscrivit pour ainsi dire sur sa bannière en se séparant de son maître: *Amicus Socrates, amicus Plato, magis amica veritas*. Dans le premier livre de l'*Ethique à Nicomaque*, ouvrage composé bien certainement long-temps après la mort de Platon, au moment d'aborder la refutation de la doctrine platonicienne sur les idées, il répète et applique cette belle maxime, en disant que, bien que des hommes qui lui sont chers comme des *amis* aient avancé cette doctrine, il se sent forcé de la combattre, parce qu'il faut preférer la vérité à ses amis.

Si c'était ici le lieu de dire ce que nous pensons sur le fond même de cette querelle, c'est-à-dire sur la différence d'idées essentielles et fondamentales qui donna lieu à cette séparation de Platon et d'Aristote, nous pourrions montrer que cette prétendue dualité qu'on établit assez ordinairement entre Aristote et Platon, cette opposition radicale et complète qui fournit aisement matière au parallèle entre ces deux grands hommes, l'un considéré comme un idéaliste pur, l'autre considéré presque comme un empirique, est une chimère. Mais Aristote, quoique procédant de Platon, et le continuant à bien des egards, s'ouvrait cependant une voie si nouvelle, que l'Academie ne pouvait le contenir: de là nécessairement une rupture entre lui et son vieux maître. Cependant comme Aristote n'était en aucune façon la negation positive de Platon pour la doctrine, il ne fut pas non plus l'ennemi de sa personne. Il continua toute sa vie à se dire l'ami de Socrate, l'ami de Platon, et il fut ce philosophe de *la vérité*, c'est-à-dire de la réalité et de l'observation, que Platon avait deviné en lui, et qui devait essayer de conquérir le monde des phénomènes aux théories idealistes de son maître, modifiées toutefois par lui avec une complète indépendance. Tel est, à ce qu'il nous semble, le degré de la rupture et la mesure de la séparation qui eut lieu entre Aristote et Platon; et nous ne sommes pas étonnés que dans la suite une foule de platoniciens ou de péripatéticiens, tels qu'Hiéroclès, Porphyre, Jamblique, Simplicius, etc., aient essayé de concilier Aristote et Platon, et de rattacher à son maître le disciple qui leur semblait ne s'en être séparé que parce qu'il lui fallait embrasser un horizon nouveau que l'idéalisme n'avait pas encore pu atteindre.

Sans donc rejeter comme des fables, ainsi qu'on le fait avec trop de légèreté suivant nous, les récits que nous venons de rapporter, nous croyons que des faits veritables ont donné lieu dans la suite à beaucoup d'exagerations. Aristote, par la supériorité de son génie et l'eclat de sa gloire, s'attira l'envie d'une foule de sophistes et de rhéteurs, qui publièrent contre lui des calomnies, et s'attachèrent à flétrir ses actions. Apellicon, philosophe péripatéticien, qui vivait dans le premier siècle avant notre ère, les avait réfutés dans un ouvrage fait exprès. On va voir, dans la suite de la vie d'Aristote, un autre exemple bien avéré de ces calomnies.

Platon mourut en 348. Aristote n'avait encore à cette époque que trente-six ans. Il quitta Athènes peu de temps après la mort de Platon, et retourna à Atarne. On présume que cette retraite vint de ce que les Athéniens ayant vers ce temps declare la guerre à Philippe, Aristote ne crut pas devoir rester dans un pays en hostilité avec le sien: c'était d'ailleurs auprès d'un ami qu'il se retirait, et d'un ami dont la destinee eut une grande influence sur la sienne.

Il avait connu à Athènes, à l'ecole de Platon, un jeune homme, né en Bithynie, esclave de naissance, ou devenu esclave par quelqu'un de ces accidens si ordinaires en ces temps-là, lequel avait même été vendu plusieurs fois, et qu'on avait fait eunuque, le destinant à la garde des femmes. Ce jeune homme, cet esclave, était là, à l'école de Platon, envoyé par son maître, qui voulait, comme c'etait l'usage de beaucoup de maîtres à l'égard de certains esclaves, qu'il reçût une excellente éducation, et qu'il développât les germes de génie qu'on avait reconnus en lui, afin qu'il fût un jour un esclave plus précieux, d'une valeur plus considérable, et d'un plus grand service. Aristote s'était lié d'une étroite amitié avec Hermias; c'était le nom de ce condisciple. On sait quel culte les Grecs rendaient à l'amitié, et combien Socrate et Platon exaltèrent encore ce culte: pour eux, deux amis, toujours prêts à s'entr'aider, à se secourir, à donner leur vie l'un pour l'autre, paraissaient n'être qu'une seule âme qui animait deux corps. Il y avait quelques annees qu'Hermias avait quitté subitement l'école de Platon, pour retourner auprès de son maître Eubulus, riche banquier, qui demeurait à Atarne. Et maintenant, par une singulière révolution de fortune, cet Hermias, cet esclave, ce condisciple d'Aristote, se trouvait être prince d'un riche pays, posséder des villes et des forteresses. Non seulement il etait maître ou tyran d'Atarne, mais ses états etaient plus étendus qu'on ne le croit communément. La ville d'Assos, assez éloignée de l'Atarnée, en faisait partie. Hermias faisait son principal sejour dans cette ville, dont il reste encore aujourd'hui des traces sous le nom d'Asso, dans le voisinage de l'ancienne ville d'Ephèse. Assos etait située sur le bord de la mer; on y montait par un chemin escarpé: c'etait une place fortifiee par la nature et par l'art. De là et des autres positions fortifiées qu'ils occupait, Hermias bravait la puissance des Perses et le courroux du grand-roi, qui devait bientôt tirer de lui une vengeance si terrible. Cette singulière revolution, dans la fortune de l'ami d'Aristote, se liait au triomphe de la cause de la race grecque contre les éternels ennemis de la Grèce, les Perses. On sait que toutes les côtes de l'Asie Mineure étaient peuplees, dès l'antiquité, par des Grecs. Les Ioniens, les Eoliens, les Doriens, qui s'y etaient etablis conservèrent leur liberté jusqu'à Crésus, roi de Lydie; mais au VIe siècle avant notre ère, ce prince les soumit en grande partie. Il fut bientôt lui-même subjugué par Cyrus; alors les colonies grecques essayèrent, mais inutilement, de s'affranchir: Cyrus leur imposa un joug plus dur et plus pesant que n'avait été celui du roi de Lydie. Sous la domination des Perses toutes ces villes étaient gouvernées, à la verite, soit démocratiquement, soit par des chefs grecs qu'on appelait tyrans; mais elles etaient soumises à un tribut et à des avanies de tout genre. Depuis trois siècles donc il y avait asservissement des races grecques de l'Asie Mineure par les Perses. La tentative de Xercès pour conquérir la Grèce tout entière n'avait même eté que la suite de cette lutte des deux races, engagée et toujours subsistante sur le sol de l'Asie. Aussi les révoltes des Grecs asiatiques contre leurs maîtres n'étaient-elles pas rares. Il arriva que pendant qu'Hermias étudiait à Athènes, Eubulus, profitant du crédit et de l'ascendant que lui donnaient ses richesses, entreprit de secouer le joug de la Perse, et de se rendre souverain de l'Atarnée. Hermias, de retour auprès de lui, le seconda avec tant de zèle qu'Eubulus lui donna toute sa confiance, en fit son ministre, et gouverna par lui. Eubulus étant mort, Hermias lui succéda. Les historiens qui ont parlé d'Hermias s'accordent tous à louer ses talens et ses vertus. Au surplus, il ne nous semble pas improbable qu'Aristote put être pour quelque chose dans cette révolution, par ses conseils et par les idees dont il avait entretenu son ami, qui était aussi son disciple. Atarne, où Aristote avait eté élevé par Proxène, était pour ainsi dire sa seconde patrie; il devait désirer son indépendance. On va voir d'ailleurs quelle amitié il avait vouée à Hermias.

Aristote, comme on le sait très positivement par toutes sortes de témoignages, demeura auprès de son ami jusqu'à

sa mort, qui arriva comme nous allons le dire. Suivant Denys d'Halicarnasse, ce séjour fut de trois ans. Au bout de ce temps, le roi de Perse ordonna à Mentor, frère de Memnon de Rhodes, et satrape de la côte maritime de l'Asie, de soumettre les rebelles, soit que ce fussent des villes insurgées, ou des tyrans qui s'étaient affranchis, comme Hermias. Mentor commença par ce dernier; mais celui-ci était assez bien assuré dans ses forteresses. Mentor employa la ruse: il promit à Hermias de lui faire obtenir sa grâce à des conditions avantageuses; et sous prétexte de régler ces conditions, il l'engagea à un pourparler. Hermias s'étant rendu au lieu dont on était convenu, Mentor le fit arrêter, malgré la parole qu'il lui avait donnée, et l'envoya sur-le-champ au roi. Il avait eu soin, avant de le livrer ainsi, de s'emparer de l'anneau qui lui servait de sceau: il écrivit donc des lettres aux villes rebelles, sous le nom d'Hermias, par lesquelles il leur mandait qu'il était rentré en grâce avec le roi par le crédit de Mentor; et les ayant cachetées avec l'anneau d'Hermias, il les envoya par des gens affidés, qui avaient ordre de recevoir ces forteresses. Les gouverneurs des villes rebelles tombèrent dans le piège et remirent leurs places. Aristote lui-même nous a conservé (*Œconom.*, liv. II, ch. 28) une autre ruse que ce même Mentor ajouta aux deux premières: « Mentor de Rhodes, dit-il, ayant fait arrêter Hermias et « s'étant emparé de ses villes et de ses biens, laissa d'abord « en place ceux qui les géraient pour le tyran. Cette conduite « leur ayant inspiré de la confiance, ils firent reparaître l'or » qu'ils avaient caché, et firent revenir celui qu'ils avaient » soustrait et qu'ils avaient déposé en d'autres mains. Alors » Mentor les fit arrêter, et s'empara de toutes leurs riches« ses. » Quant à Hermias, ainsi livré aux Perses par suite de sa confiance généreuse, il fut mis à mort. Suivant Strabon, il fut pendu ou mis en croix; car l'expression grecque peut très bien signifier ce dernier genre de supplice, qui était en usage chez les Perses. Ovide prétend qu'il fut enfermé dans une peau de bœuf:

> Aut ut Atarnites insutus pelle juvenci,
> Turpiter ad dominum præda ferare tuum.

Ce supplice, qui était usité chez les Perses, était horrible: on ôtait les entrailles et les intestins d'un bœuf, et on enfermait le condamné dans le corps de cet animal, de manière que la tête seule passât; dans cet état, on lui donnait de la nourriture pour prolonger son supplice. Le malheureux périssait dévoré par les vers qui s'engendraient dans son corps. Aristote était à Assos lorsque cet évènement arriva; il y était avec un autre disciple de Platon, Xénocrate, qui s'y était aussi rendu sur l'invitation d'Hermias. Ils n'eurent que le temps de prendre la fuite et de se sauver dans des pays qui ne fussent pas de la domination des Perses. [On peut consulter sur tous ces faits Diodore, Strabon, et une curieuse dissertation de Larcher insérée dans le tome XLVIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions.]

Cette fin si subite et si funeste d'Hermias eut avec tout le reste de la vie d'Aristote une telle relation, que nous avons peine à comprendre que cette influence n'ait été appréciée jusqu'ici par personne. Je ne parle pas des trois ou quatre sèches biographies d'Aristote que l'antiquité nous a laissées, et qui sont absolument dépourvues de jugement et de critique; je parle des travaux modernes. Bayle, dans l'article de son Dictionnaire, Buhle dans les dissertations qu'il a mises en tête de son édition, Cuvier dans la Biographie universelle, enfin M. Guigniaut dans la notice très soignée qu'il vient d'écrire pour l'Encyclopédie des gens du Monde, se contentent de mentionner en quelques lignes l'amitié d'Aristote pour le tyran Hermias, son séjour à Atarne, et la catastrophe qui le força de fuir. Mais ce sont là pour eux des circonstances accessoires et sans importance, des faits dont ils abrègent autant que possible le récit, et qu'ils supprimeraient volontiers, tant ils leur paraissent sans rapport avec les méditations et les travaux du philosophe. Cependant, je le répète, toute la vie d'Aristote se lie ensuite et se rattache à ces évènemens. Aristote, comme nous allons le voir, fit de la famille d'Hermias sa famille; il conserva de lui un tel sentiment, et rendit à sa mémoire un tel culte, que ce fut là, vingt ans plus tard, le prétexte de l'accusation qui le força de fuir d'Athènes et d'aller mourir à Chalcis; en sorte que même les évènemens matériels de sa vie reçoivent toute la lumière qui peut les éclairer pour nous, de ces rapports d'Aristote avec Hermias. Mais cette amitié du philosophe et du petit prince grec révolté contre la Perse nous sert encore mieux à pénétrer dans ce qui nous intéresse le plus, l'âme d'Aristote, le cœur qui faisait vibrer sa pensée, le sentiment qui mit en jeu sa puissante intelligence. Dites-moi si, suivant le mot de Vauvenargues, les grandes pensées ne viennent pas du cœur. Qui a formé Alexandre, qui l'a nourri des vers d'Homère et de l'idée de la Grèce? qui le poussa, comme par la main, à la conquête de la Perse, si ce n'est Aristote? Il y avait donc, il devait y avoir dans le maître d'Alexandre une vie correspondante à celle d'Alexandre lui-même. Comme Alexandre, Aristote devait être Grec par le cœur, et vouloir ardemment la supériorité de la Grèce sur les Barbares. Comme Alexandre, Aristote devait aimer la vertu et en faire son idole. Si nous avions des détails sur l'éducation d'Alexandre, nous toucherions du doigt cette communication de la pensée d'Aristote à l'âme d'Alexandre. Nous n'avons point ces détails: nous savons seulement qu'ils étaient tous deux en parfaite sympathie; nous savons que ce fut Aristote qui de toute manière initia Alexandre; nous savons qu'à peine sorti des mains de son maître, Alexandre s'élança à son œuvre comme un jeune aiglon qui ne fait que suivre l'exemple et l'instinct de sa mère. Hé bien! tous ces sentimens qu'Aristote inculqua à son élève se retrouvent dans son amitié pour Hermias. C'est là que nous apparaît, d'une façon pour ainsi dire plus individuelle et plus personnelle à Aristote, cet amour de la grandeur et de la vertu, ce sentiment de la supériorité des Grecs sur les Barbares, qui fit Alexandre et sa conquête. Cependant ce caractère poétique et enthousiaste que nous prêtons au génie d'Aristote est contraire à l'idée qu'on s'en forme ordinairement. Parce qu'il perfectionna la dialectique, on le représente comme un homme froid et sec; parce qu'il étudia la nature et qu'il fut observateur, on le dit d'un positivisme qui excluait toute chaleur d'âme et tout enthousiasme. Sa seule passion véritable, dit-on, fut pour la science, et sa gloire immortelle est de lui avoir tout sacrifié. Malheureux qui ne comprennent pas comment l'amour de la vertu et de la gloire produit dans deux hommes des effets si différens, faisant de l'un le conquérant du monde, et de l'autre le penseur dont la métaphysique dominera le monde. Heureusement un rayon de la vie d'Aristote s'est préservé lui-même dans l'ode qu'il composa en l'honneur d'Hermias, et qui, suivant nous, devrait servir de préface à ses œuvres:

> Vertu, source de labeur pour le genre humain; Vertu, la plus belle récompense de la vie! ce fut toujours l'heureux destin des Grecs et de mourir pour toi, et de souffrir pour toi les plus rudes travaux; car tu nous jettes au cœur un fruit immortel qui nous captive, un fruit meilleur que l'or, meilleur que la vue des parens, meilleur que le plus doux repos. Pour toi, Hercule et les fils de Léda supportèrent mille maux, poursuivans obstinés de ta puissance à travers tout un monde ennemi. Épris de ton amour, Achille et Ajax descendirent volontairement dans la demeure des morts. C'est parce qu'il aimait ta beauté, ô vierge, que le fils d'Atarnea perdu la lumière du soleil. Voilà pourquoi il a mérité d'être loué pour sa vie; voilà pourquoi les Muses le célèbrent immortel, les Muses, filles de Mémoire, qui aiment à chanter la gloire de Jupiter Hospitalier et l'honneur d'une amitié fidèle.

Trois auteurs anciens, Diogène de Laerte, Stobée, et Athénée, nous ont conservé cette pièce. Elle est si belle pour le fond des idées, et la forme grecque en est si belle aussi, que Scaliger, dans sa Poétique, ne balance pas à pro-

nonce qu'en fait de poésie Aristote n'était pas inférieur à Pindare lui-même : *Neque ipso Pindaro inferior.*

Ce fut à Mytilène dans l'île de Lesbos, en face du rivage où s'étendait l'Atarnée, qu'Aristote et Xénocrate se réfugièrent. Hermias avait une sœur, d'autres disent une nièce qu'il avait adoptée, et qui se nommait Pythias. Il paraît qu'Aristote la sauva, en même temps que lui, du danger où elle était tombée par la mort de son frère, et la conduisit aussi à Mytilène. Dans la suite il l'épousa : elle mourut en Macédoine pendant qu'Aristote était auprès d'Alexandre.

La catastrophe d'Hermias arriva en l'année 345. On ignore si Aristote résida dans l'île de Lesbos, ou s'il revint séjourner à Athènes, pendant les deux ans qui s'écoulèrent jusqu'au moment où Philippe l'appela à sa cour, en 343, pour lui confier Alexandre, alors âgé de treize ans. Comme nous l'avons déjà dit, on a peu de renseignemens sur cette éducation d'Alexandre, qui dura cinq ans suivant quelques historiens, et jusqu'à huit suivant d'autres. Cependant il y a des faits éclatans qui en signalent le caractère avec une parfaite évidence. Aristote élevé, dès son enfance, avec les chants d'Homère et dans le voisinage d'Ilion, habitué plus tard dans l'école de Platon à rendre à Homère une sorte de culte religieux, nourrit son élève de la poésie d'Homère; il fit pour lui tout exprès une recension du grand poète, qui fut appelée l'édition de la lancette. Il lui donna ou il cultiva tellement en lui l'amour de la poésie, qu'on voit Alexandre, partant pour sa guerre d'Asie, presque au sortir de ses mains, mander à Harpalc de lui envoyer les poésies de Philiste, les tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, les dithyrambes de Téleste et de Philoxène. Mais en même temps Aristote ne lui cacha rien de ce qui pouvait en faire un philosophe, et l'habituer à joindre la profondeur de l'idée à la vivacité du sentiment, à la grandeur de l'imagination. Alexandre, dans la suite, ayant appris en Asie qu'il avait publié son Ethique et sa Politique, se plaignait de ce que tous allaient avoir ainsi des connaissances qu'il avait reçues lui-même, mais qu'il aurait voulu posséder tout seul. On sait aussi qu'Aristote composa pour Alexandre un livre sur l'art de régner, qui a été perdu. Enfin, il entoura son élève de philosophes, et ce ne fut pas à la cour, mais dans une école qu'il le forma, comme une proie précieuse, destinée à accomplir l'œuvre de la philosophie. Philippe, en son honneur, avait rétabli Stagire ruinée par lui dans une guerre; Aristote y fit construire un gymnase qu'il appela *Nymphæum*, et où il fixa sa résidence, avec Alexandre, qui avait ainsi pour compagnons d'études d'autres disciples d'Aristote, tels que Callisthène, son neveu, et Théophraste, son disciple chéri.

Philippe ayant été assassiné, Alexandre commença à régner en 336. Dès l'année suivante il partait pour son expédition. Quelques anciens ont dit qu'Aristote le suivit; l'auteur de la Vie attribuée à Ammonius prétend même qu'il alla avec lui jusque dans l'Inde. Cuvier, s'appuyant sur cette autorité, qui n'est d'aucune valeur, puisque le même écrivain rapporte avec assurance des faits évidemment absurdes (jusqu'à prétendre qu'Aristote étudia trois ans sous Socrate, mort quinze ans avant la naissance d'Aristote); Cuvier, dis-je, croyait qu'Aristote suivit Alexandre jusqu'en Egypte, qu'il connut sur les lieux et disséqua par lui-même tous les animaux dont il a donné des descriptions anatomiques si exactes, et qu'il ne revint à Athènes qu'en 331, apportant tous les matériaux nécessaires pour la composition de son Histoire des animaux. Mais les témoignages les plus certains paraissent établir au contraire qu'il revint se fixer à Athènes dès l'année 335. Ce second séjour à Athènes fut de treize ans, et c'est la dernière période de la vie d'Aristote, celle où il fonda son école, et composa ou publia ses ouvrages.

Aristote avait alors cinquante ans. Xénocrate, qui avait succédé à Speusippe, se trouvait le chef de l'Académie. Aristote ouvrit à son tour une école dans le Lycée, gymnase ainsi nommé d'un temple voisin d'Apollon Lycéen. On sait que ses leçons se faisaient sous des allées d'arbres, où il se promenait entouré de disciples, d'où vint à ses sectateurs le nom de *péripatéticiens*. Son enseignement était divisé en deux parties. Le matin était consacré aux principes, c'est-à-dire à la métaphysique, à la philosophie proprement dite; et le soir aux applications, c'est-à-dire à la morale, à la politique, à l'esthétique, à la rhétorique. Le matin il était entouré d'auditeurs de son choix, de disciples proprement dits; le soir, l'enseignement était à la portée et à l'usage de tout le monde. On suppose que c'est à cette distinction dans son enseignement que se rapporte aussi la distinction de ses ouvrages en *acroatiques*, *acroamatiques* ou *ésotériques*, c'est-à-dire intérieurs, et en *exotériques*, c'est-à-dire extérieurs, ou propres à tout le monde.

Quant à ces ouvrages mêmes, on ne sait pas précisément à quelles époques il les composa. Suivant Denys d'Halicarnasse, les écrits sur la Rhétorique, dont nous ne possédons aujourd'hui qu'une partie, se rapportent aux premières années du retour d'Aristote à Athènes. Il est bien vraisemblable que le grand ouvrage sur l'Histoire des animaux ne fut exécuté que lorsque Alexandre était déjà maître de l'Asie. C'est à tort qu'Ælien attribue à Philippe la somptueuse générosité d'Alexandre, qui lui fit dépenser, au rapport d'Athénée, jusqu'à huit cents talens (plus de trois millions de notre monnaie) pour la préparation des matériaux et l'exécution de cet ouvrage. Il y a dans le huitième livre de Pline, en conformité avec notre opinion, un curieux passage sur les mesures prises par Alexandre dans l'intérêt des travaux d'Aristote, et sur ces troupes de chasseurs, de pêcheurs, de collecteurs de toute sorte, qu'il mit à sa disposition pour lui rassembler toutes les espèces du règne animal, soit dans la Grèce, soit dans l'Asie. Quant aux traités sur la Dialectique, ils paraissent bien évidemment avoir été le résultat de l'enseignement d'Aristote prolongé pendant plusieurs années; ils durent servir à former son école, et à l'armer contre les écoles rivales et contre les rhéteurs. Enfin l'ouvrage sur l'Ethique étant dédié à Nicomaque, qu'Aristote eut d'Herpyllis de Stagire, qui devint sa concubine après la mort de Pithyas, se rapporte évidemment aux dernières années de sa vie. En somme, le développement complet de ce grand homme se fit tard, comme on le remarque de la plupart des génies philosophiques éminens. Il est fort douteux qu'il ait commencé à écrire avant trente-six ans, et ses principaux ouvrages furent composés après l'âge de cinquante ans.

Aristote avait laissé auprès d'Alexandre Callisthène et plusieurs autres de ses disciples. On sait comment ceux-ci ne purent souffrir les airs de grandeur et de despotisme oriental que leur ancien condisciple, transformé en grand-roi, se donna quand il fut au sommet de sa fortune. On sait aussi comment Callisthène fut impliqué dans une conspiration, et puni cruellement de mort. Quelques auteurs prétendent que la colère du prince s'étendit jusqu'à son ancien maître, et Plutarque en donne pour preuve une lettre où Alexandre semble désigner Aristote comme son ennemi, et de porter d'étendre sa vengeance plus loin qu'à Callisthène. Ce fait d'un refroidissement, et même de quelque chose de plus, entre Alexandre et Aristote, pendant les six années qui s'écoulèrent depuis la mort de Callisthène jusqu'à celle d'Alexandre, avait tellement obtenu de crédit dans l'antiquité, que Pline et d'autres auteurs ont prétendu qu'Aristote fut complice de l'empoisonnement d'Alexandre. Cet empoisonnement paraît bien certainement une fable; mais la complicité d'Aristote est assurément un conte ridicule.

L'an 324 avant J.-C., Alexandre mourut, et Aristote, qui avait été protégé jusqu'alors à Athènes par la gloire et la puissance de son disciple, fut, dès cet instant, en butte à des persécutions et à des haines violentes. Sa naissance en Macédoine, aussi bien que sa faveur auprès de Philippe, d'Alexandre et d'Antipater, en faisaient un Macédonien aux

yeux des Athéniens, qui cherchaient alors à se remettre à la tête de la Grèce, et à secouer le joug de la Macédoine. On dit donc que le parti populaire, aussi bien que les écoles rivales de la sienne, se montrèrent déchaînés contre lui. Les dévots, qui n'avaient rien osé jusque-là, se mirent de la partie, et un hiérophante, nommé Eurymédon par les uns et Démophile par les autres, l'accusa judiciairement d'impiété. C'est ici que revient encore l'amitié d'Aristote et d'Hermias, comme si elle avait dû, ainsi que je l'ai dit, s'étendre sur toute la vie d'Aristote. Sur quoi, en effet, cette accusation d'impiété était-elle fondée? Sur les honneurs qu'Aristote avait rendus à la mémoire de son ami. On lui reprochait l'érection d'une statue qu'il lui avait élevée à Delphes avec cette inscription :

Le roi des Perses l'a fait mourir d'une mort cruelle, après avoir violé la sainte foi des dieux; il l'a immolé, non pas en vainqueur, non pas sur un champ de bataille, mais en lâche, à l'aide d'un traître.

On lui reprochait encore la belle ode que nous avons citée, et que, par un soin qui marque bien sa pensée d'appeler la Grèce à la vengeance de son ami, il chantait tous les jours dans ses repas, ainsi que le rapporte Athénée (*Deipnos.* liv. XV). Suivant les dévots sycophantes, c'étaient là des honneurs qu'on ne devait qu'aux dieux. L'ode, la chanson, n'était pas, à les entendre, un chant ordinaire; ce n'était pas une *scolie*, c'était un *pæan*: et de pareils cantiques n'étaient permis qu'en l'honneur de divinités véritables. Aristote, suivant eux, faisait donc un dieu de son ami; à quoi on ajoutait encore qu'il avait étendu ce culte à sa femme, à la sœur d'Hermias, et qu'il lui avait fait des sacrifices comme à Cérès Eleusienne. Enfin on corroborait cette accusation en présentant ses idées théologiques comme se rapportant parfaitement avec son mépris des choses religieuses et l'emploi profane qu'il avait fait des formes du culte. Au surplus les envieux et les sycophantes, les rhéteurs et les superstitieux étaient bien libres d'accomplir leur œuvre, et d'abattre cet arbre qui avait jeté au loin, dans l'espace et dans le temps, toutes ses semences. L'œuvre d'Aristote était désormais accomplie. Cette statue à Hermias, qu'il avait pour ainsi dire affichée dans la Grèce, afin que la pensée grecque se révoltât contre les Perses; cette ode qu'on lui reprochait d'avoir chantée religieusement tous les jours comme un cantique et une invocation sacrée, avaient produit leur effet. La pensée grecque était victorieuse : Alexandre était un assez grand vengeur.; Alexandre aussi lui était mort, et Aristote, soutenu de ses quarante années de travaux, allait à son tour conquérir le monde, le monde de l'intelligence et du temps; quant à sa vie mortelle, elle était à sa fin. Aristote ne crut pas devoir courir la chance d'un jugement de l'Aréopage; et voulant, disait-il, épargner aux Athéniens un second attentat à la philosophie (il faisait allusion à la condamnation de Socrate), il prit le parti de la retraite, et alla s'établir à Chalcis, dans l'Eubée, avec la plus grande partie de ses disciples. Il y mourut de maladie peu de temps après, l'an 322 avant J.-C., à l'âge de soixante-trois ans. Démosthène mourut la même année que lui.

Aristote, suivant quelques témoignages que rien ne contredit, était « de petite taille, chauve, et bègue. » C'est ainsi que le désigne une épigramme satirique qui se trouve à la fin de sa Vie par un ancien auteur anonyme. Diogène de Laerte dit à peu près la même chose, et ajoute qu'il avait les yeux petits. Un autre auteur, en décrivant une statue en bronze qu'on avait faite de lui, dit qu'il avait les joues maigres et ridées. Censorin rapporte qu'il eut toujours une santé délabrée, ou du moins une sorte de malaise continuel dans la région de l'estomac, et s'étonne qu'il ait pu vivre soixante-trois ans avec un corps si faible et si tourmenté par les efforts de sa pensée. L'antiquité possédait un grand nombre d'images d'Aristote. On sait qu'Alexandre lui avait fait élever une statue parmi celles de la famille royale de Macédoine. On voit encore, par un passage de Juvénal, que les portraits d'Aristote étaient nombreux à Rome. Cependant il ne nous reste plus aujourd'hui que deux monuments antiques qui paraissent avec toute vraisemblance se rapporter à lui : c'est un bas-relief publié par J. Faber au XVIe siècle, et une statue de grandeur naturelle et d'un beau travail qu'on voit à Rome dans le palais Spada. Visconti a le premier publié cette statue, dont la tête est conforme au portrait donné par Faber. C'est le portrait que nous reproduisons ici.



(Aristote.)

Suivant une anecdote célèbre, rapportée par Strabon et Plutarque, les ouvrages d'Aristote, après sa mort et après celle de Théophraste, son successeur, seraient restés longtemps perdus et enfouis dans la terre, et n'auraient revu le jour qu'après plus d'un siècle. Il s'agit évidemment dans ce récit, s'il est vrai, de certains manuscrits, et non pas de la totalité des ouvrages d'Aristote, dont un grand nombre avaient paru de son vivant, par ses soins ou ceux de ses disciples.

Nous ne dirons rien ici de la fortune de ces ouvrages dans l'antiquité et à travers tout le moyen âge. Nous avons déjà annoncé que nous renvoyons ce sujet au mot PÉRIPATÉTISME. Qu'il nous suffise de dire, pour montrer l'escorte innombrable des esprits qui s'enrolèrent sous la bannière d'Aristote dans les siècles suivans, que je ne sais quel savant, cité par Bayle, avait dénombré jusqu'à douze mille commentateurs d'Aristote.

Les ouvrages qui nous restent d'Aristote, ou qui portent son nom, peuvent se diviser en plusieurs classes. A la tête se placent les traités sur la logique et la dialectique, compris sous le titre commun d'*Organum*, et qui sont au nombre de six. — Viennent ensuite huit livres de la *Physique*, ouvrage auquel se rattachent plusieurs traités particuliers, tels que le traité du *Ciel*, celui des *Météores*, celui du *Monde* qu'on croit n'être pas d'Aristote, celui *de l'Ame*, celui *de la Génération*, etc. — Les ouvrages d'histoire naturelle comprennent d'abord le grand ouvrage en dix livres de l'*Histoire des animaux*, un traité *des Plantes* en deux livres, que l'on regarde comme apocryphe, et un traité des *Récits merveilleux*, compilation faite probablement d'après les écrits d'Aristote, et ceux de plusieurs autres auteurs. Un recueil en trente-huit sections, intitulé *Problèmes*, renferme une foule de questions diverses, la plupart de physique, qu'Aristote semble s'être posées à lui-même pour en chercher la solution. Il y a aussi quelques petits traités sur la mécanique et la géométrie. — Un des plus grands ouvrages d'Aristote

est celui qui a donné son nom à la *Métaphysique*, mais qui lui-même paraît avoir reçu ce nom fortuitement de la place arbitraire que lui avaient assignée les grammairiens à la suite des œuvres de physique. Les quatorze livres qui le composent semblent autant de traités originairement détachés. Aristote, dans aucun de ces traités, ne se sert du nom même de métaphysique; il donne à la science que nous nommons aujourd'hui ainsi la dénomination de *philosophie première*, dénomination que Bacon a aussi employée. — Les traités d'Aristote sur la morale sont au nombre de trois : ce sont les *Ethiques à Nicomaque*, en dix livres, l'un des ouvrages les plus étendus et les plus soignés d'Aristote; les *grandes Ethiques*, qui, en contradiction avec leur titre, n'ont que deux livres assez courts; enfin les *Ethiques à Eudèmus*, en sept livres. — Le traité de la *Politique*, en huit livres, est indubitablement le monument le plus précieux de la science politique des anciens. Aristote avait en outre composé un recueil intitulé *Du gouvernement*, où il décrivait les constitutions de cent cinquante-huit états démocratiques, aristocratiques, oligarchiques ou tyranniques. Ce recueil est perdu, ainsi qu'un traité intitulé *Des Lois*. Il reste, sous le titre d'*Economiques*, deux livres sur l'administration publique ou privée, dont le premier paraît n'être qu'un extrait par Théophraste d'un ouvrage correspondant d'Aristote. — Enfin la *Réthorique* et la *Poétique* forment une dernière section. Le traité d'Aristote sur la rhétorique est en trois livres; mais on y réunit un autre ouvrage intitulé *Rhétorique à Alexandre*, qui n'est pas d'Aristote, et que l'on croit appartenir à Anaximène de Lampsaque, qui accompagna Alexandre dans son expédition. L'ouvrage sur la poétique, tel que nous le possédons, est seulement ou une ébauche, ou un extrait incomplet d'un ouvrage plus considérable.

La première édition à peu près complète des ouvrages qui nous sont restés d'Aristote est celle d'Alde, Venise, 1495-1498, 5 vol. in-fol. Une autre édition ancienne, long-temps estimée et recherchée des savans, fut celle que donna Fred. Sylburge, Francfort, 1584-1587, 5 tomes in-4°. Cette édition, ainsi que celles qui l'avaient précédée, était toute grecque. Les éditions en grec et en latin vinrent plus tard. On réimprima plusieurs fois celle qui porte le nom de Casaubon, et celle de Duval. En 1791, Théophile Buhle commença à publier une très belle édition d'Aristote dans le format in-8°, avec des dissertations judicieuses, et des traductions latines refaites; mais il s'arrêta après avoir donné l'Organum, la Rhétorique, et la Poétique, en cinq volumes. (Deux-Ponts et Strasbourg, 1791 à l'an VIII de la république.) On achève en ce moment à Berlin une fort belle édition qui formera 4 vol. in-4° : le texte de cette édition a été revu, d'après un nombre considérable de manuscrits, par le savant M. Imm. Bekker; les trois premiers volumes ont paru; ils renferment le texte et la traduction latine corrigée; un quatrième volume doit donner un choix des commentaires grecs sur Aristote. Outre ces éditions générales, des éditions particulières de certains ouvrages ont occupé plusieurs savans; nous ne les mentionnerons pas ici. Quant aux traductions, nous nous contenterons d'indiquer que la Politique a été traduite plusieurs fois, par Le Roy, Champagne et Millon; la Rhétorique, par Cassandre; la Poétique, par Dacier et par l'abbé Le Batteux; l'Histoire des animaux, par Camus; le traité du Monde, attribué à Aristote, par le même abbé Le Batteux, qui l'a inséré dans le premier volume de son Histoire des causes premières. Quant aux Ethiques, il y en a une vieille traduction de la fin du XVe siècle par Oresme. Nous savons qu'un jeune savant, M. Barthélemy, s'occupe en ce moment avec zèle d'une nouvelle traduction de la Politique.

ARISTOXÈNE DE TARENTE, disciple du musicien Mnésias son père, et d'Aristote, est un des plus anciens auteurs qui aient écrit sur l'art de la musique. Le peu de développement de cet art chez les Grecs, comparé au perfectionnement qu'il a éprouvé depuis l'époque de leur civilisation, est cause que leurs musiciens n'ont pas laissé un nom aussi célèbre que leurs autres artistes. Néanmoins Aristoxène est au premier rang parmi eux; au dire de Vitruve, il était le représentant de la musique comme Apelle celui de la peinture. L'école fondée par lui eut de l'éclat et du retentissement, et elle durait encore au temps de Ptolémée, qui écrivit contre elle dans ses *Harmoniques*. Les principes théoriques d'Aristoxène étaient totalement erronés, mais ils eurent faveur comme formant réaction contre ceux de Pythagore, qui dans la musique avait partout donné la prédominance au calcul, au détriment du sentiment de l'art. Aristoxène, se jetant dans l'excès opposé, prétendait que « ceux qui rejettent les sens comme n'étant pas suffisamment exacts, et qui veulent les aider par le raisonnement en s'appuyant sur des proportions numériques et des rapports de vitesse comme sur les causes de la gravité ou de l'acuité des sons, non seulement recourent à des moyens étrangers à la matière, mais, bien plus, arrivent à des résultats directement contraires à la réalité. » Les disciples d'Aristoxène étaient désignés dans l'antiquité sous le nom de *mousicoï*, harmonistes par oreille, ceux de Pythagore sous le nom de *canonicoï*, harmonistes par calcul. Le principe des différences de ces deux écoles se résume en quelque sorte dans ces deux noms. On y trouve aussi profondément gravée la marque des philosophes qui leur avaient donné la première impulsion. L'une, dérivant d'Aristote par Aristoxène, laissait une large part à l'expérience; l'autre, toute pythagoricienne, visait à tout baser au contraire sur les propriétés abstraites des nombres. Au surplus, sans entrer plus avant dans l'analyse de cette matière, pour laquelle on peut consulter les articles HARMONIE et ACOUSTIQUE, nous nous contenterons d'ajouter que l'ouvrage d'Aristoxène, intitulé *Élémens harmoniques*, existe encore dans son entier, ainsi qu'un fragment de ses *Élémens rhythmiques*, publié à Venise pour la première fois en 1785, d'après un ancien manuscrit. Aristoxène avait écrit bien davantage; Suidas lui attribue quatre cent cinquante-trois traités différens sur la philosophie, la musique, l'histoire, les mathématiques, etc. Un des deux traités demeurés sous le nom d'Euclide a été considéré comme lui appartenant. Ce philosophe, qui avait long-temps étudié sous Aristote, irrité, dit-on, de ce que son maître avait, à son préjudice, choisi pour successeur Théophraste, se vengea en répandant contre sa mémoire, ainsi que contre celles de Platon et de Socrate, les calomnies honteuses qui ont traversé l'antiquité. On peut consulter à ce sujet un mémoire de Mahne intitulé *Diatribe de Aristoxeno philosopho peripatetico*; Amsterdam. Du reste, on connaît fort peu de chose de sa vie et de ses opinions philosophiques, qui devaient sans doute se rattacher principalement à celles de son maître.

ARITHMÉTIQUE (du mot grec *arithmos*, qui signifie nombre). Déjà, au mot ALGÈBRE, nous avons donné la déduction philosophique de l'objet de l'arithmétique; mais ici, en raison de l'utilité de cette science, dont l'emploi n'est guère moins nécessaire ni moins universel que celui de la lecture ou de l'écriture, il convient d'exposer à la fois son objet et sa composition effective avec quelque détail.

C'est l'idée de *nombre* qui fournit à l'arithmétique tous ses matériaux. Cette idée, telle qu'elle nous est suggérée par la contemplation des objets, représente une collection de choses semblables. Quand nous désignons la nature de ces choses, comme lorsque nous disons *six hommes*, *huit chevaux*, *vingt maisons*, etc., les nombres correspondans s'appellent *concrets*. Mais nous pouvons ensuite faire abstraction de cette nature des choses, c'est-à-dire considérer les nombres *six*, *huit*, *vingt*, etc., indépendamment des objets auxquels ils s'appliquent, ou peuvent s'appliquer, et alors ces nombres sont *abstraits*. — Or, c'est le nombre ainsi conçu qui est, à proprement parler, l'objet de l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE.

L'arithmétique doit donc considérer les nombres d'abord en eux-mêmes, et ensuite dans leurs rapports mutuels; c'est-à-dire, qu'elle doit considérer, d'une part, la formation ou *génération* des nombres, et, d'autre part, leur relation ou *comparaison*. Pour plus de rigueur, en nous reportant à l'article ALGÈBRE, nous devons dire que l'algèbre expose les *lois* de la génération et de la comparaison des nombres, tandis que l'arithmétique expose les *faits* de cette génération et de cette comparaison. — Observons d'ailleurs que ce double point de vue, de génération et de comparaison, sous lequel la SCIENCE DES NOMBRES considère son objet, se retrouve avec une égale nécessité, dans toute autre science par rapport à son objet propre.

Le premier mode de formation des nombres, celui qui nous est donné, comme nous l'avons dit, par la contemplation directe des objets, c'est celui de l'agrégation ou SOMMATION. Et, comme on appelle *unité* l'objet quelconque (la chose abstraite) qui est l'élément du nombre, le nombre se présente donc à nous, dans ce premier degré de la science, comme *un agrégat d'unités*.

Ainsi, en réunissant une première unité avec une autre, on forme le nombre qu'on appelle *deux*; en réunissant une nouvelle unité à ce premier groupe, on forme le nombre *trois*; et ainsi de suite à l'infini. Ceci est la branche directe ou progressive de la sommation. Mais cette même génération des nombres se peut concevoir et pratiquer dans un sens inverse ou régressif. Car, au lieu de partir d'une seule unité pour former par agrégation tous les nombres supérieurs, on peut au contraire partir d'un nombre quelconque supérieur pour former, par *désagrégation*, tous les nombres inférieurs. — Ensuite, possédant cette première idée de la sommation, et supposant des nombres déjà construits par cet algorithme, on peut se proposer de former d'autres nombres en combinant, toujours par sommation directe ou inverse, non plus des unités, mais ces nombres même déjà construits. Les deux branches directe et inverse de la sommation, prises ainsi dans leur extension naturelle, reçoivent les noms d'ADDITION et de SOUSTRACTION. Il est d'ailleurs facile de sentir, *à priori*, que les nouveaux nombres, qu'on construira de la manière que nous venons de dire, se trouvent déjà compris dans la série des premiers, c'est-à-dire dans la série des nombres formés par l'agrégation des seules unités. Mais cette extension de l'idée de sommation va nous conduire à d'autres modes de formation ou génération des nombres, à d'autres *algorithmes*, et nous verrons plus tard que ces autres générations donnent lieu à des nombres véritablement nouveaux, véritablement distincts des précédens.

Pour le moment, considérant que, dans la suite infinie des nombres engendrés par la sommation, nous ne pouvons avoir immédiatement la conception claire que des premiers termes de cette suite, nous sommes portés déjà à reconnaître la nécessité de quelques autres modes de formation, à l'aide desquels, et en y joignant la sommation, nous puissions soumettre la construction des nombres à une loi simple, à une loi qui, malgré leur véritable infinité, particularise nettement chacun d'eux. Ce sera donc d'abord dans l'unique but de parvenir à une telle loi, et sans vouloir encore les approfondir, que nous allons déduire les autres modes de génération des nombres.

Or, lorsqu'on veut former un nombre par l'addition de plusieurs autres, s'il arrive que ces autres nombres soient tous égaux entre eux, il résulte de cette circonstance un nouveau mode de génération. Le nombre à construire ne dépend plus que de *deux élémens*, savoir : 1° le nombre qui est ainsi ajouté plusieurs fois à lui-même; 2° le nombre de fois que cette répétition a lieu. — Les deux nombres élémentaires s'appellent *facteurs*: le nombre à construire est le *produit* de ces deux facteurs; enfin, le mode lui-même de formation s'appelle MULTIPLICATION. — Une propriété remarquable de la multiplication, propriété caractéristique, et qui suffirait bien pour prouver que la circonstance de plusieurs nombres égaux, répétés ou réunis en un seul, conduit véritablement à un mode de formation tout-à-fait distinct, c'est que les deux élémens du produit, quoique se présentant d'abord chacun avec une fonction particulière, et en apparence très différente de l'autre, concourent cependant absolument de la même manière à la formation du produit; de telle sorte que, si on échange réciproquement leurs fonctions, le produit demeure invariablement le même. Ainsi, pour fixer les idées, le nombre *quatre* répété *trois fois* donne le même produit que le nombre *trois* répété *quatre fois*. Et ainsi de toute autre multiplication. — Cette seconde génération des nombres a d'ailleurs, aussi bien que la première, sa branche inverse ou régressive; car, étant donnés deux nombres quelconques, on peut considérer l'un des deux comme étant le produit d'une certaine multiplication dont l'autre nombre est un des facteurs, et alors se proposer de trouver, par la décomposition ou déformation du produit, l'autre facteur. C'est ce qu'on appelle DIVISION. Celui des deux nombres qui représente ici un produit reçoit le nom de *dividende*; le facteur donné est le *diviseur*; et celui qu'on cherche est le *quotient*. — La multiplication et la division étant donc les branches directe et inverse d'une même génération, évidemment la constitution philosophique de la science requiert un nom unique pour les comprendre l'une et l'autre. Et ainsi que nous avons réuni, sous le nom de sommation, l'addition et la soustraction; de même nous adopterons, d'après M. Wronsky, le mot REPRODUCTION pour embrasser à la fois la multiplication et la division (peut-être serait-il mieux de dire simplement *production*, à cause du mot *produit* qui est déjà employé).

Comme nous avons été conduits de la sommation à la reproduction, pareillement nous allons être conduits de la reproduction à un troisième mode de génération.

En multipliant le produit de deux nombres par un troisième, on aura le produit de trois facteurs. Derechef, en multipliant ce produit par un quatrième nombre, on aura le produit de quatre facteurs; et ainsi de suite indéfiniment. Or, lorsqu'on veut former un nombre par la multiplication de plusieurs autres, s'il arrive que ces autres nombres soient tous égaux entre eux, il résulte de cette circonstance un nouveau mode de génération. Car, encore ici, le nombre à construire ne dépend plus que de *deux élémens*, lesquels sont : 1° le nombre qui est pris plusieurs fois pour facteur; 2° le nombre de fois que cette sorte de répétition a lieu. Alors le nombre à construire ne s'appelle plus produit, mais *puissance*; le premier des deux nombres élémentaires, celui qui est considéré comme facteur, est la *racine* de cette puissance; et l'autre nombre élémentaire en est l'*exposant*. Enfin cette troisième génération, qu'on appelle ÉLÉVATION DES PUISSANCES, a, comme les deux autres, sa branche régressive; car lorsqu'on connaît une puissance et son exposant, on peut vouloir décomposer cette puissance de manière à en trouver la racine. C'est ce qu'on appelle EXTRACTION DES RACINES. — Il nous paraît convenable de réunir aussi ces deux branches d'une même génération sous un seul mot; et nous adopterons, toujours avec le même auteur, le nom de GRADUATION.

En combinant maintenant ces trois modes de génération, ces trois *algorithmes primitifs*, nous pouvons procéder à la construction des nombres, et remplir l'objet de cette construction tel que nous l'avons signalé plus haut.

Admettons en effet que l'esprit se soit habitué à la considération de quelques uns des premiers nombres fournis par la sommation, de sorte qu'en imposant à ces nombres des noms particuliers, comme *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix*, chacun de ces noms réveille en nous une conception claire et distincte. Il s'agira donc de construire tous les autres nombres jusqu'à l'infini, sans em-

prunter à la sommation la conception d'aucun agrégat supérieur à dix; et aussi il s'agira de dénommer tous les nombres possibles par la seule combinaison de ces dix premiers mots. — La reproduction et la graduation vont nous fournir les moyens de resoudre en toute rigueur, et très simplement, la première partie de ce probleme : quant à la seconde, nous reconnaîtrons la nécessité de créer quelques autres mots radicaux, mais en très petit nombre.

Ne voulant point emprunter à la sommation la conception d'aucun agrégat supérieur à dix, nous devrons donc considérer ce nombre comme un groupe non susceptible d'accroissement propre; de sorte que, pour former les nombres immédiatement supérieurs, nous placerons en quelque sorte à côte de ce groupe les groupes inferieurs dont nous avons la conception immédiate; et ainsi, en recommençant véritablement l'acte de la sommation, nous aurons les nombres successifs :

Dix-un (*undecim*, onze),
Dix-deux (*duodecim*, douze),
Dix-trois (*tredecim*, treize),
Dis-quatre (*quatuordecim*, quatorze),
Dix-cinq (*quindecim*, quinze),
Dix-six (*sexdecim*, seize),
Dix-sept,
Dix-huit,
Dix-neuf,
Dix-dix (*viginti*, vingt).

Arrivés à ce terme, nous avons un nombre (*dix-dix*) composé de *deux fois* le groupe auquel nous avons limite l'acte de la sommation, nombre que nous pouvons donc considérer comme etant *le produit de dix par deux*. Or, il est clair que si maintenant nous plaçons à côte de ce produit successivement les dix premiers nombres, nous serons conduits à *trois fois dix*, c'est-à-dire au *produit de dix par trois*; et ainsi de suite. Mais déjà, et sans passer par tous les nombres intermediaires, nous pouvons, par l'emploi de la reproduction, former l'échelle suivante :

Une fois dix, ou *unante* (dix),
Deux fois dix, ou *duants* (vingt),
Trois fois dix, ou *trente*,
Quatre fois dix, ou *quarante*,
Cinq fois dix, ou *cinquante*,
Six fois dix, ou *soixante*,
Sept fois dix, ou *septante*,
Huit fois dix, ou *octante*,
Neuf fois dix, ou *nonante*,
Dix fois dix, ou *décante* (cent).

Echelle dont chacun des termes constitue un produit à la vérité supérieur à dix, mais un produit dont nous avons (médiatement) une conception distincte, parce qu'aucun des deux élemens (aucun des deux facteurs empruntés à la sommation) que la reproduction emploie pour le former ne dépasse le nombre dix. Remplissant d'ailleurs l'intervalle entre deux termes quelconques de cette échelle, de la même façon que nous avons rempli l'intervalle entre *dix* et *vingt*, nous aurons accompli, à l'aide de la sommation et de la reproduction, et sans enfreindre les conditions imposées, la construction de tous les nombres qui existent, depuis *un* jusqu'à *dix fois dix*, ou CENT, *qui est la seconde puissance de dix*.

De nouveau, avec le nombre *cent* et à l'aide de la reproduction, nous formerons l'échelle suivante : *cent*, *deux cents*, *trois cents... dix fois cent*, ou MILLE, dont le dernier terme est *la troisième puissance de dix*; et nous remplirons sans peine l'intervalle entre les termes de cette nouvelle échelle, en plaçant, en quelque sorte à côté de chacun d'eux, successivement tous les nombres qui existent depuis *un* jusqu'à *cent*, lesquels nombres nous savons construire. Ensuite, et toujours par l'algorithme de la reproduction, nous formerons l'échelle des mille, depuis *un mille* jusqu'à DIX MILLE; puis l'échelle des dix mille, depuis *dix mille* jusqu'à CENT MILLE; puis celle des cent mille, depuis *cent mille* jusqu'à UN MILLION, etc. Observant que les termes supérieurs de ces echelles successives (lesquels termes superieurs forment toujours le facteur invariable dans la construction de l'echelle immediatement consécutive) sont eux-mêmes *les puissances successives du nombre dix* : observation importante, puisqu'elle constate le rôle de la graduation dans cette construction génerale des nombres.

Nous sommes maintenant en possession d'une loi de construction de tous les nombres, d'une loi qui, ainsi que nous l'avons annoncé, particularise nettement chacun d'eux malgré leur véritable infinité. Cette loi résulte, comme on l'a vu, d'une certaine combinaison des trois modes de génération simple, des trois algorithmes *primitifs* : elle constitue donc une génération complexe des nombres, un algorithme *dérivé*, algorithme sur lequel repose véritablement la possibilite de l'arithmétique, c'est-à-dire la possibilité de l'étude des *faits* des nombres, puisque sans lui nous ne saurions avoir aucune conception nette, immédiate ou médiate, de la plupart des nombres. Ce nouveau mode de génération reçoit le nom de NUMÉRATION; et ici chacun peut connaitre la faute des auteurs qui debutent dans l'exposition de l'arithmétique par la numération. Ce qui est bien vrai, c'est que, du moment qu'on a adopté un système particulier de numération, l'application des algorithmes primitifs reçoit de la nature de ce système des règles spéciales, parce que désormais l'arithmétique a pour but de ramener à ce système particulier, à cette loi determinée de construction, tous les nombres qui lui sont proposés. Mais il n'en demeure pas moins averé que l'esprit humain ne peut former aucun système de numeration, s'il ne connaît préalablement les modes élémentaires et primitifs de la génération des nombres tels que nous les avons expliqués.

C'est aux articles ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, etc., qu'on trouvera l'indication des règles particulières qui resultent, pour la combinaison des nombres, d'un système quelconque de numération, et notamment de celui ci-dessus exposé. Mais la pratique de ces règles est singulièrement facilitée par l'emploi de certains signes, ou *chiffres*, ainsi que nous allons maintenant l'expliquer.

D'abord on est convenu d'affecter aux neuf premiers nombres les caractères suivans :

$$1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9;$$

lesquels évidemment sont également propres à représenter les termes successifs de nos echelles de dizaines, centaines, mille, etc, pourvu qu'alors on ait le soin d'ajouter quelque indication de l'échelle particulière dont on veut représenter un terme. A cet effet on a inventé un dixième caractère, le caractère 0 (zero), lequel n'aura donc par lui-même aucune valeur, mais servira uniquement à marquer la valeur relative du chiffre qu'il accompagnera. Ainsi on a établi qu'en plaçant un zéro à la droite de l'un des neuf chiffres précédens, ce chiffre représenterait le terme correspondant de l'échelle des dizaines. En plaçant *deux* zéros à sa droite, il représentera des centaines; avec *trois* zéros des mille, etc. En un mot il représentera des termes de dix en dix fois plus grands pour chaque nouveau zéro placé à sa droite.

Donc nous savons déjà écrire d'une manière très abrégée les termes de ces échelles successives, qui sont en quelque sorte la charpente de notre système de numération; et il ne nous reste plus qu'à savoir écrire les nombres qui remplissent les intervalles dans toutes ces échelles. Cela n'offre aucune difficulté nouvelle.

En effet, d'après les conventions précédentes, si le chiffre 5, dans 50, représente des dizaines, c'est qu'il est suivi d'un zéro, *c'est qu'il occupe le second rang vers la gauche*: mais il occupera encore le second rang, et par conséquent

nous pourrons continuer de lui attribuer la même valeur relative, quand même le caractère qui le suit à droite ne serait pas un zéro. Cependant, puisque les neuf premiers nombres sont représentés chacun par *une* seule figure, on pourra donc substituer successivement, au zéro qui est dans 50, les neuf signes caractéristiques des neuf premiers nombres, et on représentera ainsi, en écrivant successivement 51, 52..... jusqu'à 59, tous les nombres qui sont entre *cinquante* et *soixante* : et, comblant ainsi tous les intervalles de l'échelle des dizaines, on reconnaîtra que la représentation de chacun des nombres, depuis *dix* jusqu'à *nonante-neuf*, exige seulement *deux* figures.

Mais ensuite, et toujours d'après nos premières conventions, si le chiffre 5, dans 500, représente des centaines, c'est qu'il est suivi de *deux* zéros ; ou, en d'autres termes, *c'est qu'il occupe le troisième rang vers la gauche*. Or il occupera toujours le même rang, et par conséquent nous pourrons continuer naturellement de lui attribuer la même valeur relative, quand même les deux caractères qui le suivront ne seraient plus des zéros. Donc, en remplaçant d'abord le dernier des deux zéros qui sont dans 500 successivement par les signes caractéristiques des neuf premiers nombres, et ensuite ces mêmes *deux* zéros successivement par tous les groupes de *deux* chiffres qui représentent les nombres depuis *dix* jusqu'à *nonante-neuf*, on aura écrit tous les nombres, sans exception, qui sont entre *cinq-cents* et *six-cents*. Et, comblant ainsi tous les intervalles de l'échelle des centaines, on reconnaîtra que la représentation de chacun des nombres, depuis *cent* jusqu'à *neuf-cent-nonante-neuf*, exige seulement *trois* figures.

Donc, on pourra également combler tous les intervalles de l'échelle des mille, en remplaçant convenablement les *trois* zéros qui caractérisent chacun des termes de cette échelle, etc., etc.

Et, en résumé, on pourra donc exprimer tous les nombres possibles au moyen des caractères précédens (y compris le zéro), pourvu qu'on attribue à ces caractères deux valeurs : l'une absolue, particulière à chacun d'eux; l'autre relative, et que la place qu'ils occuperont déterminera selon cette loi : qu'un même chiffre représentera un nombre de dix en dix fois plus grand à mesure qu'il sera reculé d'un rang vers la gauche. — Le caractère du zéro ayant d'ailleurs pour unique objet de maintenir dans leur rang, et par conséquent dans leur valeur relative les autres chiffres.

D'après tout cela, si on veut écrire en chiffres un nombre tel, par exemple, que *huit mille sept cent neuf*, on remarquera que ce nombre est composé de *neuf* unités, *zéro* dizaines, *sept* centaines, et *huit* mille; il sera donc exprimé par 8709.

Réciproquement, pour énoncer un nombre qui est écrit en chiffres, il suffit d'être prévenu que dans la nomenclature des nombres on ne forme aucun nouveau nom après *mille* que pour les *dix fois cent mille*, qu'on appelle *millions*; puis aucun nouveau nom après *million* que pour les *dix fois cent millions*, qu'on appelle *billions*; etc.; ou bien, en d'autres termes, que les échelles successives que nous avons construites à l'aide de la reproduction ne reçoivent *que de trois en trois* les noms distincts de *mille*, *millions*, *billions*, *trillions*, etc., dont la formation indéfinie, à partir du mot *million*, est évidente. — C'est pourquoi, voulant énoncer un nombre qui est écrit en chiffres, on le partagera d'abord en tranches *de trois* chiffres, en allant de droite à gauche; la première de ces tranches sera la tranche des *unités*; la seconde celle des *mille*: la troisième des *millions*; la quatrième des *billions*, etc.; et alors, commençant par la gauche, on énoncera successivement chacune de ces tranches, en ayant soin d'ajouter au nombre d'unités qu'elle renferme son nom particulier. Ainsi, pour énoncer le nombre 78699407563, on le partagera d'abord comme il suit :

78,699,407,563;

Et, remarquant que la dernière tranche est celle des *billions*, on lira : septante huit *billions*, six-cent-nonante-neuf *millions*, quatre-cent-sept *mille*, cinq-cent-soixante trois *unités*.

Nous avons dû entrer dans ces détails parce que l'arithmétique usuelle, dont l'importance est si grande, ne saurait présenter aucune difficulté sérieuse à toute personne qui aura bien compris le système de la numération, et sa traduction en chiffres. Mais maintenant, afin d'avoir une idée complète de la composition effective de l'arithmétique en ce qui touche la génération des nombres, approfondissons davantage les algorithmes primitifs, et notamment la reproduction et la graduation; car pour ce qui est de la sommation, elle ne saurait jamais, comme nous l'avons remarqué, nous donner rien autre que des *agrégats d'unités*.

Egalement, les branches directes de la reproduction et de la graduation, alors que les deux nombres élémentaires (les deux *facteurs* dans la multiplication ; la *racine* et l'*exposant* dans l'élévation des puissances) sont empruntés à la sommation, ne peuvent produire que des nombres déjà compris dans la série de ceux que donne la sommation elle-même. Aussi bien, l'emploi que nous avons fait de la reproduction et de la graduation dans l'algorithme dérivé de la numération portait sur la forme des nombres, non sur le fond; car celui-ci provenait directement et exclusivement de la sommation. En combinant les trois algorithmes primitifs, nous avons pu, comme nous le désirions, particulariser (dénommer) tous les nombres; mais tous ces nombres nous étaient donnés par la sommation, et sous leur forme nouvelle, c'est-à-dire dans le système de numération que nous avons expliqué, ils conservent intact leur caractère essentiel d'être *des agrégats d'unités*. Cependant les branches inverses de la reproduction et de la graduation vont nous conduire à des nombres tout-à-fait étrangers à cette première définition.

Et d'abord la reproduction inverse, ou division. — Lorsque le dividende ne contient pas un nombre exact de fois le diviseur, il est impossible de trouver pour quotient un nombre entier; puisque, si un tel quotient existait, en répétant le diviseur un nombre exact de fois marqué par ce quotient, on reproduirait le dividende; ce qui est contre la supposition. Comme si, par exemple, on veut diviser *quinze* par *quatre* : d'abord le quotient ne saurait être ni *trois*, ni un nombre inférieur à *trois*, puisque le diviseur répété *trois fois* donne seulement *douze* qui est inférieur au dividende; et ensuite, ce quotient ne saurait être *quatre* ni un nombre supérieur à *quatre*, puisque déjà le diviseur répété *quatre fois* donne *seize*, qui surpasse le dividende. De sorte qu'évidemment le quotient de quinze par quatre n'a pas de place dans la suite infinie des nombres que donne la sommation. — Cependant, pour répondre à cette circonstance particulière de la division dans laquelle le dividende ne contient pas exactement le diviseur, la raison CRÉE de nouveaux nombres en introduisant déjà jusqu'à un certain point l'idée de *continuité* dans la génération de ces nombres, que jusque là la contemplation directe des objets lui donnait sous une forme absolument *discontinue*. Telle est la vraie origine des nombres qu'on appelle FRACTIONNAIRES. Ils ne sont point donnés à la pure *réceptivité* du savoir humain; mais déjà notre *activité* intellectuelle concourt à leur formation. D'ailleurs de tels nombres se trouvent évidemment définis et représentés par les deux nombres *entiers* (*entiers* ou NATURELS; car cette dernière dénomination se trouve être, en raison des déductions précédentes, profondément juste), par les deux nombres entiers, disons-nous, qui particularisent la division non effectuée; de sorte que la *théorie des fractions* consiste généralement dans l'Exposé des modifications que doivent subir ces deux nombres entiers pour produire une modification voulue sur le nombre fractionnaire correspondant. *Le calcu*

des fractions forme donc une partie constitutive essentielle de l'arithmétique (voyez Fraction).

En reconnaissant (d'après M. Wronski) une telle origine aux nombres fractionnaires, nous n'ignorons pas combien nous nous écartons des auteurs qui ont écrit sur l'arithmétique; et peut-être, en raison des habitudes générales de l'enseignement, faudra-t-il au lecteur quelque attention pour reconnaître la vérité des précédentes déductions, et leur nécessité. C'est que l'acte intellectuel qui intervient dans la formation du nombre fractionnaire consiste à concevoir que l'unité abstraite est composée de plusieurs parties égales, d'une telle grandeur que le nombre fractionnaire en contienne lui-même une quotité exacte. Et, comme l'unité concrète (l'objet réel qui sert d'unité) est QUELQUEFOIS susceptible d'une telle composition, QUELQUEFOIS susceptible d'une subdivision en un nombre quelconque de parties égales, c'est pour cela que les auteurs méconnaissent ici l'intervention active de la raison humaine, et croient pouvoir tirer l'idée des nombres fractionnaires, tout comme celle des nombres entiers, de la contemplation même des objets. On les voit donc, pour la plupart, abandonner tout d'un coup, au milieu d'une division inachevée, le point de vue rigoureusement abstrait, qui donne à la science des nombres son importance, et j'ose presque dire sa dignité; et ils se réfugient dans quelque exemple concret *artistement choisi*, comme d'avoir à diviser un certain nombre de *toises*, d'*arpens* ou de *litres!* et de là ils imposent facilement à la docile intelligence des élèves leur explication des nombres fractionnaires. — Qui oserait dire cependant que dans l'ordre concret la subdivision de l'unité soit toujours possible? et puisque non, confessez donc que le nombre fractionnaire dans sa généralité est un produit de la spontanéité intellectuelle! Reconnaissez que la raison humaine s'emparant du *nombre entier abstrait*, de cette Réalité intellectuelle qui lui avait été donnée par la passive contemplation des choses, l'a modifiée, cette Réalité, l'a façonnée, transformée, et a finalement produit une nouvelle Réalité intellectuelle qui est le nombre fractionnaire! — Qu'on nous pardonne ces développemens. Le lecteur ne les trouvera pas trop longs lorsqu'il connaîtra les graves difficultés qu'on s'est faites dans l'étude des mathématiques en méconnaissant ainsi, dès le premier pas, la virtualité de la raison humaine.

Encore un mot avant d'aller plus loin. Evidemment, dès ce second degré de la science, notre première définition du nombre est en défaut. Mais, si on considère que tout nombre entier contient exactement l'unité, et tout nombre fractionnaire exactement quelque partie aliquote de l'unité; et si, de plus, on convient d'appeler *rapport de deux grandeurs* la quotité de fois que l'une d'elles contient l'autre, on une partie aliquote de cette autre, on pourra admettre, ensemble pour les nombres entiers et pour les nombres fractionnaires, cette définition donnée par Newton, que *tout nombre est le rapport d'une grandeur avec l'unité.* — Mais cette nouvelle définition pourra-t-elle suffire à tous les besoins de la science? C'est ce que nous allons bientôt savoir.

Passons à l'examen de la graduation inverse, ou extraction des racines. — Lorsqu'on veut connaître la racine déterminée d'un nombre qui n'est pas une puissance exacte du degré marqué par l'exposant donné, il impossible alors de trouver un nombre entier qui soit la racine demandée. — Comme si, par exemple, on demande la racine troisième de 45; cette racine n'est ni trois, ni un nombre inférieur à *trois*, vu que 3 élevé à la troisième puissance donne seulement 27; et d'ailleurs ce n'est pas *quatre* ni un nombre supérieur à *quatre*, puisque déjà 4 élevé à la troisième puissance donne 64. La racine troisième de 45 n'est donc pas dans la suite des nombres naturels. — Mais, bien plus, une telle racine ne saurait être davantage un nombre fractionnaire; car, on prouve qu'en poussant indéfiniment la subdivision de l'unité en parties égales, jamais ces parties ne seront de telle grandeur que la racine d'une puissance inexacte en contienne une quotité précise. Toujours, à la vérité, en s'arrêtant à une subdivision quelconque, on peut déterminer deux nombres fractionnaires consécutifs issus de cette subdivision, c'est-à-dire deux nombres fractionnaires ne différant que d'*une* des parties correspondantes de l'unité, entre lesquels la racine cherchée est comprise; mais enfin elle est toujours *entre deux* tels nombres fractionnaires. — Voilà donc de nouveaux nombres que, de quelque façon qu'on s'y prenne, on ne saurait déduire de la sommation! Voilà des nombres étrangers, hétérogènes à ce même algorithme, qui d'abord était pour nous le symbole et en quelque sorte l'essence même de l'idée des nombres! — Vainement nos auteurs voudraient-ils déserter encore le point de vue abstrait; le litre ni la toise ne leur seraient ici d'aucun secours. Et que font-ils donc? Tout bonnement ils *capitulent* (terme de l'école). Car, ayant dit *ce que n'est pas* la racine d'une puissance inexacte, ils s'abstiennent de dire *ce que c'est.* — Ce ne sont pas des nombres entiers! ce ne sont pas des nombres fractionnaires! — Voilà tout l'enseignement qu'on donne sur ces nombres en quelque sorte mystérieux, qui sont très justement appelés IRRATIONNELS, puisqu'on nous en rend si peu raison, et aussi parce que véritablement on ne saurait assigner leur rapport (*ratio*) avec l'unité. On les appelle aussi *incommensurables*, comme n'ayant point avec l'unité de *commune mesure.* Au reste, si vous n'êtes pas déjà bien convaincus de la nullité des déductions vulgaires à l'égard de ces premiers élémens et matériaux de la science des nombres, lisez l'article Commensurable dans l'*Encyclopédie* de Diderot. Vous y verrez de vos yeux que *les seuls vrais nombres sont les nombres entiers; car les fractions elles-mêmes ne représentent à proprement parler que des nombres entiers!* et pour ce qui est des incommensurables, *ce ne sont pas des nombres proprement dits; ce sont des quantités* QUI N'EXISTENT POINT!! etc..... — Et tout cela, toujours *à cause de la toise*, dont les subdivisions forment très bien les *unités* de ces nombres *entiers* qu'on appelle *fractionnaires*, mais ne peuvent pas se prêter de même à la formation des *faux nombres*, ou nombres irrationnels. Malheureuse toise, va!

Au mot Fonction, en complétant les précédentes déductions sur la génération des nombres, nous montrerons que les nombres irrationnels ont un sens positif et parfaitement déterminé *dans la génération continue des nombres*, laquelle est donnée par la raison, et représentée à l'aide de la graduation. Aussi bien, est-ce en considérant exclusivement *la génération discontinue* qui est caractérisée et représentée par la sommation qu'on a pu se trouver conduit à dire que les nombres irrationnels sont des quantités *qui n'existent pas!* — Mais à ce point la question appartient en propre à l'algèbre.

Pour le moment il nous suffit de signaler une nouvelle partie essentielle de l'arithmétique qui est *le calcul des nombres irrationnels.* — De tels nombres sont évidemment définis par les deux nombres qui particularisent l'extraction non effectuée; de sorte que le calcul dont il s'agit consistera généralement dans la pratique des opérations que doivent subir ces deux nombres caractéristiques pour produire une modification voulue sur le nombre irrationnel correspondant. Ce même calcul devra donner aussi les moyens d'*évaluer* les irrationnels, c'est-à-dire les moyens de trouver leur *valeur approchée* en nombres entiers ou fractionnaires (voyez Irrationnel et Racine).

Maintenant nous dirons que notre seconde définition des nombres est devenue aussi insuffisante que la première. A la vérité, si on convient (d'après M. Ampère) d'appeler rapport de deux grandeurs *la manière dont l'une d'elles est composée avec l'autre*, on pourra à la rigueur étendre aux nombres irrationnels la définition donnée par Newton,

pourvu toutefois qu'on suppose connue dans un sens positif la composition de ces mêmes nombres. — Mais ajoutons qu'au mot FONCTION l'examen plus complet des algorithmes primitifs fera surgir encore d'autres nombres que ceux que nous venons d'examiner. D'ailleurs on comprendra en même temps que ces autres nombres ne peuvent pas être dans l'arithmétique l'objet d'une considération spéciale, de sorte que véritablement la considération des nombres *entiers*, *fractionnaires* et *irrationnels*, embrasse tout ce que nous devions dire, dans le présent article, sur la génération des nombres (voyez aussi le mot NOMBRE).

Passons maintenant à la comparaison des nombres. — En arithmétiq e ce second point de vue donne lieu premièrement aux *rapports par différence* et aux *rapports par quotient*, qu'on appelle aussi *rapports arithmétiques* et *rapports géométriques*. Ensuite la comparaison des rapports eux-mêmes conduit aux *proportions*, lesquelles sont également *par différence* ou *par quotient*, *arithmétiques* ou *géométriques*, suivant la nature des rapports que l'on compare. Puis les proportions mènent aux *progressions*, entre lesquelles il faut toujours faire la même distinction. Et enfin la comparaison des progressions arithmétiques avec les progressions géométriques fournit une première notion des *logarithmes*, qui obtiennent par là une place légitime dans l'arithmétique, bien que leur déduction appartienne réellement à l'algèbre. — Pour cette deuxième partie de l'arithmétique, voyez successivement les mots RAPPORT, PROPORTION, PROGRESSION et LOGARITHME.

Quelques personnes ont cru devoir faire la remarque que certaines opérations de calcul, dont on ne peut connaître l'importance, et même les principes, qu'après avoir étudié l'algèbre, tombent cependant au vrai domaine de l'arithmétique. Tels sont, par exemple : *la résolution des équations numériques; la construction des tables de sinus ou de logarithmes*, etc. Mais le lecteur qui a suivi avec quelque attention les déductions que nous avons données des objets respectifs de l'algèbre et de l'arithmétique ne saurait à cet égard éprouver aucune difficulté. Il sait très bien que toutes les fois qu'on en viendra à la réalisation des calculs, c'est-à-dire toutes les fois qu'on descendra de la considération des *lois* à la pratique des *faits* des nombres, alors et par cela même on sera dans l'arithmétique. Mais, de plus, notre lecteur peut déjà reconnaître que cette réalisation des calculs ne sera possible dans tous les cas que si on donne le moyen de réduire toutes les lois possibles des nombres aux trois lois primitives (aux trois algorithmes élémentaires) dont nous avons fait mention dans le présent article, et sur lesquelles l'arithmétique opère immédiatement.

Voici une dernière observation qui aura peut-être quelque utilité pour les commençans. C'est que dans la pratique de l'arithmétique on rencontre plusieurs questions générales conduisant à des questions uniformes, et dont les solutions ont à cause de cela reçu le nom de RÈGLES. Telles sont les *règles d'alliage, d'escompte, d'intérêt, de société*, etc. — Il est sans doute utile de posséder ces règles; mais ce sont de simples applications, et nullement des parties constitutives de la science.

Maintenant il est convenable de présenter quelques détails sur l'histoire même de l'arithmétique. — Comme tout autre science, son origine se perd dans la nuit des âges. C'est pourquoi, sans mentionner les opinions contradictoires qui en attribuent l'invention à différens peuples, nous nous bornerons à dire que l'arithmétique, au moins dans ses élémens, se trouve acquise aux plus anciennes nations, dès les premiers temps que ces nations apparaissent dans l'histoire. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir des Grecs que nous pourrons suivre et constater ses progrès.

Mais, dès le premier pas, un fait imposant par son universalité réclame notre attention. C'est l'accord de presque tous les hommes à choisir le même système de numération. En effet tous les peuples ont adopté l'échelle *décimale* ou méthode de compter par *dix*. Aristote, qui paraît avoir le premier fait cette remarque, excepte seulement de la loi générale une tribu obscure de la Thrace, laquelle tribu aurait compté par quatre. On a prétendu aussi que les anciens Chinois avaient pratiqué l'arithmétique *binaire*, c'est-à-dire dont l'échelle est le nombre *deux*; et enfin des voyageurs modernes ont rapporté que quelques hordes sauvages (en très petit nombre) avaient pris pour base de leur numération d'autres périodes encore. Mais, en admettant ces exceptions, le fait conserve encore assez de généralité pour mériter qu'on s'y arrête. Aristote l'explique par l'habitude où sont les enfans de compter sur leurs doigts, pratique qui, en effet, a pu donner lieu au système décimal. Car les premiers hommes dûrent naturellement compter de cette façon lorsque l'écriture n'était pas encore inventée; et, comme nous avons précisément dix doigts, ces premiers calculateurs étant parvenus au nombre *dix* devaient *recommencer*, en retenant dans leur mémoire, ou bien en marquant par quelque signe (à l'aide de cailloux, etc.), qu'ils avaient déjà accompli une, deux, trois, etc., *dizaines*. — Cette explication, véritablement satisfaisante, a été adoptée par tous les mathématiciens, à tel point qu'on s'est cru autorisé à dire que sans nul doute nous pratiquerions l'arithmétique *duodécimale* s'il avait plu à la nature de nous mettre à chaque main six doigts au lieu de cinq. Cependant, comme la numération par douze aurait sur la numération par dix d'incontestables avantages (voyez NUMÉRATION), faudrait-il penser que dans cette circonstance la nature aurait été pour nous un mauvais guide? Est-ce qu'ici nous aurions été induits en erreur par la nat re? (*la nature! quelle est cette femme?* disait le sévère de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*; — mais concédons ce langage). — Non! la nature n'était pas en cette circonstance un mauvais guide. Ici comme partout ailleurs elle a disposé les choses pour le mieux; et, si les nations ont adopté un système de numération relativement défectueux, c'est précisément parce qu'elles ont mal obéi aux indications de la nature; c'est parce qu'elles ont mal usé de ses dons! et cela, j'ose le dire, est arrivé aux nations d'autres fois encore, et pour des choses de plus haute importance que le choix d'une échelle d'arithmétique. Mais ne sortons pas de notre sujet. Donc on verra d'abord, si on y regarde de près, que la numération par dix,

Quoi qu'en dise Aristote et *la* docte cabale,

est, au pied de la lettre, impraticable sur les doigts. Car ce qui constitue un système de numération, c'est, comme on l'a pu voir déjà dans le présent article, la formation des échelles successives. Pour qu'on pût compter par dix sur les doigts, il faudrait donc qu'on pût y marquer non seulement les dix premiers nombres, mais aussi, et *en même temps*, tout au moins les dix termes de la première échelle, ou échelle des dizaines. Or, cela est rigoureusement impossible, et certainement Montucla n'y pense pas lorsqu'il nous raconte que « les premiers calculateurs étant parvenus jusqu'à dix ont été obligés de recommencer en retenant dans leur mémoire qu'ils avaient déjà épuisé ce nombre une fois, et ensuite deux, trois, quatre fois, etc., *ce que*, dit-il, *ils pouvaient encore marquer à l'aide des mêmes doigts* (*Hist. des Mathém.*) » — Pas du tout! comme leurs doigts étaient nécessaires pour *recommencer* la sommation depuis *un* jusqu'à *dix*, ils ne pouvaient donc pas marquer *à l'aide de ces mêmes doigts* le résultat d'un calcul antérieur. J'avoue qu'on peut passer cette inadvertance à Montucla, vu qu'elle n'est dans son livre d'aucune conséquence. Mais que dire du philosophe Condillac qui fait un livre (*Langue des calculs*) tout exprès pour réformer la science, un livre où il ne veut pour guide que la nature et l'analyse, et dans lequel, prenant pour point de départ et pour unique base la

numération digitale, il promet de s'élever de proche en proche jusqu'au calcul intégral, et d'édifier ainsi sur ses dix doigts tout l'édifice des mathématiques? Croyez-vous qu'arrivé au nombre dix il aura recours à la numération écrite? Point. Il veut absolument continuer sur ses doigts; mais, évitant avec prudence de nous exposer méthodiquement (analytiquement!) ses moyens de continuation, il insiste sur un malheureux exemple, qui serait de représenter le nombre *vingt* en tenant tous les doigts fermés hormis l'annulaire, ce qui ne se peut pas pratiquer sans une véritable douleur, au moins si j'en juge par moi-même. — Véritablement ceux qui veulent rendre la nature complice du système décimal doivent se borner à dire qu'elle nous y a conduits d'une manière indirecte, et en quelque sorte *négative*, c'est-à-dire par l'impuissance où elle nous aurait mis de compter sur nos doigts au-delà du nombre dix, et par la nécessité qui s'en suivrait de recourir à quelque autre moyen pour noter chaque dizaine. Mais ici nous allons prouver (d'après M. Charles Fourier, auteur du *Traité d'association domestique agricole*) ce second point, que nos *mains sont positivement et exclusivement conformées pour la numération par douze.*

C'est qu'en effet il ne suffit pas de dire : nous avons dix doigts! Encore faut-il regarder comment nos doigts sont faits. Lorsque Condillac écrivait la *Langue des calculs*, si un Chinois était venu lui dire : « L'arithmétique primitive! l'arithmétique naturelle! en un mot l'arithmétique de l'empereur Fô-hi, c'est l'arithmétique binaire; car *nous n'avons que deux mains*; et, en comptant par nos mains, lorsque nous arrivons au nombre *deux* nous sommes bien obligés de recommencer; etc. » — Que croyez vous que le disciple de Locke aurait répondu au disciple de l'empereur Fô-hi? Certainement il n'aurait pas manqué l'occasion de crier d'abord à la synthèse! car, suivant ce grand philosophe, toute sottise n'avait pu s'introduire au monde que par cette malheureuse synthèse. Mais, de vrai, il aurait pu lui dire ensuite : « Regardez un peu, mon ami, comme vos mains sont faites; *analysez!* » — Bon! c'est sur cela qu'un vous prend, mon philosophe! car vous n'avez donc pas vu, ô grand *analyseur!* que vous aviez *quatre* doigts composés de *trois* articulations ou phalanges, et ensuite un cinquième doigt qui est *hors ligne*, doigt *opposé*, doigt PIVOTAL, destiné dans la numération aux fonctions de compteur ou numérateur. Vous voulez tout analyser, et vous ne savez pas seulement distinguer dans vos doigts leurs *formes* et leurs *grades*. Belle force d'analyse, ma foi! Un enfant est plus fort que vous; s'il voit passer un piquet d'infanterie, confond-il le caporal avec les simples fantassins?



Nous avons donc la main ainsi faite que nous pouvons tout d'abord, et très simplement, y marquer les douze premiers nombres. Et ne voyez-vous pas aussitôt que l'*autre* main nous offre les douze termes de l'échelle des *douzaines*, de sorte que nous pouvons compter sur nos mains jusqu'à *douze fois douze*, ou même jusqu'à *treize fois douze*, ce qui est dans le système décimal ce qu'on appelle *cent cinquante six!* Supposez, par exemple, qu'on porte (comme dans la figure ci-jointe) le pouce de la main gauche sur la phalange radicale du medium, et le pouce de la droite sur la phalange radicale du petit doigt, on marquera ainsi *dix* douzaines et *douze* unités, c'est-à-dire le nombre *cent trente-deux* du système décimal.

La nature nous offrant ici toute formée l'échelle des douzaines, on peut bien dire qu'elle nous donnait l'indication des autres échelles, et par conséquent nous mettait sur la voie du système complet de la numération par douze. D'ailleurs tout ceci n'est pas pour contester l'explication d'Aristote. Tout au plus, en contemplant la métrologie de toutes les nations, et voyant presque toujours la subdivision par douze affectée à leurs mesures, pourrait-on opposer ce fait à celui de la numération par dix, et y voir les débris d'un système appartenant à quelque société antérieure, et plus en rapport avec notre conformation organique, et avec la raison. Mais je laisse ce point de vue aux érudits qui l'ont mis en avant. Il me suffit d'avoir prouvé que, dans le choix du système actuel, la faute vient des hommes et non de la nature. — Quant au livre de Condillac, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, et il n'y aura pas davantage à y revenir. Mais, dès à présent et par ce que nous avons dit sur les nombres en général, le lecteur est à même de pressentir si la science des mathématiques est redevable de quelque progrès réel à la philosophie du sensualisme, à ce triste fruit d'Angleterre importé en France dans le XVIII[e] siècle. Cette simple observation recevra ailleurs tous les développemens qu'elle comporte.

D'après l'accord de tous les peuples à former leur nomenclature des nombres, ou *numération parlée*, par périodes de dix, il serait naturel de croire qu'ils ont dû également adopter dès l'origine un système de chiffres qui en fût, comme le nôtre, la traduction fidèle. Il n'en est rien pourtant; car l'idée si féconde de donner aux caractères numériques, outre leur valeur absolue, une valeur relative, cette idée qui nous permet d'exprimer, dans le système décimal, avec dix caractères seulement tous les nombres possibles, n'a été introduite parmi les nations chrétiennes qu'à la fin du X[e] siècle. Nous la devons au fameux moine *Gerbert*, que son mérite appela dans la suite au pontificat, sous le nom de *Sylvestre II*, et qui l'avait recueillie dans les écoles arabes de Grenade et de Cordoue. Les Arabes eux-mêmes l'avaient reçue des Indiens; mais elle fut ignorée des Egyptiens, des Hébreux, des Grecs et des Romains.

On connaît des Egyptiens quatre signes représentant respectivement l'unité, la dizaine, le cent et le mille. Chacun de ces signes pouvait se répéter neuf fois. Les plus forts se plaçaient *à la droite* des plus faibles sur une même ligne horizontale, ou bien *au-dessus* en colonne verticale. Dans le premier cas le nombre se lisait de droite à gauche, et dans le second de haut en bas. (Voyez, pour plus de détails, les Mémoires de M. Jomard dans l'ouvrage sur l'Egypte.)

Les Hébreux représentaient les nombres avec les lettres de leur alphabet : les neuf premiers nombres par les neuf premières lettres; les neuf termes de l'échelle des dizaines par les neuf lettres suivantes; et les centaines d'abord par les quatre dernières lettres, et ensuite par cinq lettres déjà employées, mais qui subissaient quelques variations de forme. Pour exprimer les mille, les dizaines de mille et les centaines de mille, on reprenait toutes les mêmes lettres dans le même ordre, mais en les surmontant par des points. (Voyez le *Traité de métrologie*, de M. Saigey.)

Les Grecs ont également employé, comme signes numériques, les lettres de leur alphabet, et en cela ils ont copié les Hébreux, ou plutôt les Phéniciens dont la langue était voisine de celle des Hébreux. Ce qui constate bien l'imitation, c'est que dans quelques endroits où leur alphabet manquait de la lettre qui est dans l'alphabet hébreu, les Grecs, plutôt

que de passer immédiatement au caractère suivant, ont préféré d'y intercaler quelque signe nouveau. Ainsi, n'ayant point de lettre correspondante au *vau*, qui est la sixième des Hébreux, ils ont placé là une des formes de leur *sigma*, à laquelle ils ont donné le nom de *digamma*, comme ayant une valeur double du *gamma*, qui est *trois* : par ce moyen leur *zêta* valut *sept* de même que le *zaïn* qui lui correspond chez les Hébreux. Ils placèrent aussi après la lettre *pi* un signe appelé *koppa*, qui est le *coph* des Hébreux. Enfin, pour accomplir le nombre de *vingt-sept* lettres, ils durent encore ajouter après leur *oméga* un autre signe qui était formé par la combinaison du *sigma* et du *pi*, et qu'ils appelaient *sanpi*. — On marquait les lettres numériques d'un accent aigu pour éviter de les confondre avec les lettres courantes. Mais après l'échelle des centaines, dont le dernier terme (*neuf cents*) était marqué par le *sanpi*, on formait l'échelle des mille avec les neuf premières lettres de l'alphabet, prises dans le même ordre que pour les neuf premiers nombres, mais distinguées par un accent placé *au-dessous* de la lettre. On avait donc en réalité *trente-six* signes différens, à l'aide desquels on écrivait tous les nombres inférieurs à dix mille, et chacun de ces nombres exigeait au plus *quatre* de ces signes. D'ailleurs, pour plus de régularité, on plaçait généralement les diverses lettres composant un même nombre dans l'ordre de leurs valeurs; mais à la rigueur cet ordre était indifférent, puisque chaque terme des quatre échelles successives, *unités*, *dizaines*, *centaines* et *mille*, avait, comme nous l'avons expliqué, sa lettre particulière. — Le nombre *dix mille*, qui était, suivant le langage des Grecs, une *myriade*, se marquait par la lettre initiale M; et on écrivait *au-dessus* de cette lettre, en suivant les règles précédentes, *le nombre de myriades* qu'on avait à supputer; ou, en d'autres termes, la lettre M placée *au-dessous* d'un nombre le rendait *dix mille fois* plus grand. Cette notation, assez incommode, est employée par Eutocius dans ses *Commentaires sur Archimède*. Diophante et Pappus écrivent *à la suite* du nombre des myriades les initiales *Mu*, ou même ils remplacent ces deux lettres par un simple point (.). — Evidemment on n'aurait pu s'élever par l'un ou l'autre de ces trois moyens que jusqu'à *dix mille myriades*, ou *dix mille fois dix mille*, et il paraît bien, en effet, que telle fut pendant long-temps la limite de l'arithmétique vulgaire chez les Grecs. Véritablement cette limite pouvait leur suffire pour les besoins ordinaires, d'autant, comme on l'a observé avec raison, que leurs principales unités de poids et de mesure étaient beaucoup plus considérables que les nôtres.

Quoi qu'il en soit, Archimède paraît être le premier qui ait démontré la possibilité d'écrire tous les nombres sans être arrêté par aucune limite. Pour cela, étant arrivé à *dix mille myriades*, il considère ce nombre comme une nouvelle unité, unité *de second ordre*, avec laquelle il forme de nouveaux nombres, jusqu'à celui qui en contient derechef *dix mille myriades*. Cependant, comme tous les nombres inférieurs à dix mille myriades d'unités simples ou *de premier ordre* exigent au plus *huit figures* (savoir *quatre* pour la partie inférieure à dix mille, et *quatre* pour le nombre des myriades), il s'ensuit que les nombres formés avec les unités de second ordre pourront contenir aussi, mais au plus, *huit* figures. Ce sont de telles périodes qu'Archimède appelle *octades*. En plaçant une octade de second ordre à la gauche d'une octade de premier ordre, et les séparant d'ailleurs par une virgule ou un trait, il parvient à écrire les nombres qui, dans notre propre numération, exigent seize figures. Mais ensuite, prenant pour unité *de troisième ordre* le nombre qui contient dix mille myriades d'unités du second, il forme avec ces nouvelles unités l'octade de troisième ordre, s'élevant de cette manière jusqu'aux nombres de vingt-quatre figures; et ainsi de suite indéfiniment (ceci a déjà été indiqué au mot ARCHIMÈDE). Ensuite Apollonius perfectionna cette idée, en observant qu'on pouvait se borner en réalité à des périodes de *quatre* figures, puisque aucun des nombres inférieurs à la myriade n'en exigeait davantage, et qu'en outre on était déjà habitué à marquer les myriades par les mêmes lettres que les unités simples, sauf quelque signe caractéristique. Ainsi, pour Apollonius, les myriades étaient les unités du second ordre, les dix mille myriades étaient celles du troisième, et ainsi de suite. Or, il faut bien voir que pour arriver au système des modernes il ne fallait que suivre ces idées d'Archimède et d'Apollonius; car toute la différence est que nos périodes à nous sont d'une seule figure, puisque ce n'est pas aux *dix mille fois dix mille*, ni même aux *dix mille*, mais déjà aux *dizaines* que nous recommençons d'employer les mêmes caractères que pour les unités simples; ou en d'autres termes nos unités de second ordre, ce sont les dizaines; les centaines sont celles du troisième, etc. Et il semble que la pente de ce progrès était bien naturelle, puisque le système de nos signes numériques n'est que la traduction fidèle, comme nous l'avons déjà dit, de la numération parlée, ou nomenclature des nombres, laquelle nous est commune avec les anciens; mais telle est la lenteur des progrès de l'esprit humain. Dans l'état actuel de l'humanité, toutes choses, dit Platon, sont très faciles lorsque quelqu'un nous les enseigne; mais pour s'élever de soi-même aux vérités utiles, pour les découvrir une première fois, il faut, quelque simples que soient ces vérités, toute la puissance du génie.

Ici nous ne devons pas oublier qu'on a d'assez bonnes raisons de croire que les pythagoriciens ont connu les signes numériques des Indiens, c'est-à-dire le système de signes dont nous faisons maintenant usage (voyez Montucla, *Hist. des Mathém.*). Mais cette connaissance précieuse réservée à quelques initiés sera demeurée stérile entre leurs mains, et il est bien sûr au moins qu'elle n'est pas sortie de leur mystérieuse école.

Les nombres étant écrits de la manière que nous l'avons expliqué, il en résultait certaines règles pour pratiquer les diverses opérations de l'arithmétique; règles très différentes des nôtres, et que Delambre a réunies dans un *Traité de l'arithmétique des Grecs*, qui fait partie de son *Histoire de l'astronomie ancienne*, et qui a été placé aussi à la suite de la traduction des œuvres d'Archimède par M. Peyrard.

Enfin les Grecs avaient une seconde manière d'écrire les nombres, dans laquelle ils n'employaient qu'un très petit nombre de majuscules, lesquelles pouvaient à la vérité se répéter plusieurs fois. Ce système, qu'on trouve expliqué dans les grammairiens, était fort analogue à celui des chiffres romains, qui est connu de tout le monde. Nous croyons donc pouvoir nous dispenser de donner aucun détail sur l'un ni sur l'autre.

Il serait difficile de suivre pas à pas les progrès de l'arithmétique chez les anciens. Mais on peut juger par les ouvrages qu'ils nous ont laissés qu'elle a dû faire des progrès rapides, comme étant la clef des autres sciences. Outre l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, les anciens possédaient des méthodes pour extraire les racines carrée et cube; et ils connaissaient aussi la théorie des proportions et des progressions arithmétiques et géométriques.

Personne n'ignore l'importance que l'école de Pythagore attachait aux combinaisons des nombres. Selon quelques auteurs, cette école célèbre attribuait aux nombres des vertus mystérieuses et souvent fort ridicules; mais l'illustre Képler a pensé plus favorablement de leur doctrine. Quoi qu'il en soit, de toutes les découvertes arithmétiques de Pythagore, vraies ou supposées, le temps n'a respecté que sa table de multiplication. En outre, ses disciples ont produit sur les nombres qu'on appelle *figurés* quelques théories ingénieuses, qui ne sont pas absolument dépourvues d'utilité.

Les *Elémens* du célèbre Euclide (300 ans av. J.-C.) ont quatre livres entiers qui sont consacrés à l'arithmétique;

mais déjà ce n'est plus l'exposition des simples règles de l'arithmetique pratique. L'auteur y traite des propriétés relatives des nombres qui sont necessaires dans une multitude de recherches arithmétiques, et notamment il étudie les principaux caractères des nombres commensurables et incommensurables.

Dès ces premiers temps, l'attention des mathématiciens avait été fixée sur les *nombres premiers*. Eratosthène (an 250 av. J.-C.) donne un procédé en quelque sorte mécanique pour les trouver tous successivement.

Le septième livre de Diophante, qui était le treizième de l'ouvrage complet, contient de savantes recherches sur les nombres figurés. Mais le principal mérite de cet auteur, qui vivait dans le IVe siècle de notre ère, c'est, comme on sait, d'avoir traité, relativement aux nombres, des problèmes indéterminés qui se rattachent à cette partie de l'algèbre illustrée dans les temps modernes, sous le nom de *Théorie des nombres*, par les travaux de MM. Legendre et Gauss.

Les Arabes, qui furent les premiers à recueillir et à cultiver l'héritage scientifique des Grecs, ont donné plusieurs ouvrages sur l'arithmétique. Le célèbre Avicenne a écrit un traité d'arithmetique, dont un fragment, récemment traduit et inséré dans le *Dictionnaire des sciences mathématiques*, paraît prouver que cet auteur a le premier connu plusieurs propriétés du nombre *neuf*, desquelles on déduit un moyen de vérifier les principales opérations du calcul. — Au reste, ce n'est que vers le commencement du XIIIe siècle que l'arithmétique des Arabes commença de devenir vulgaire parmi nous. Depuis cette époque, ses progrès ont été liés à ceux de l'algèbre; mais il faut placer tout-à-fait hors ligne l'invention des logarithmes, qui est du commencement du XVIe siècle, et qui a opéré une véritable révolution dans le travail des calculateurs.

ARIUS. Voyez ARIANISME.

ARKHANGEL, ville et chef-lieu du gouvernement de ce nom, en Russie, située à l'embouchure de la Dvina septentrionale dans la mer Blanche. Cette ville a un port sûr et profond, mais qui, à cause de la rigueur du climat, n'est libre de glaces que pendant trois mois d'été. Elle fut l'unique place maritime et en même temps le centre principal de tout le commerce extérieur de la Russie, jusqu'à l'époque de la fondation de Saint-Petersbourg.

Les Anglais furent les premiers auteurs de son importance. En 1553, quelques marchands de Londres, jaloux des profits qu'obtenaient les Portugais et les Espagnols par la découverte de pays inconnus, formèrent une compagnie dans le but de chercher quelque issue commerciale dans les mers du Nord. Le célèbre navigateur Sébastien Cabot, qui fut le principal instigateur de cette entreprise, avait été choisi pour président de la compagnie. Cette même année, dans le dessein de trouver au nord-est un passage pour la Chine et les Indes, on expédia, sous le commandement de sir Hugh Willoughby, trois vaisseaux. Poussé par les tempêtes jusqu'au 72° de latitude septentrionale, sir Hugh Willoughby fut forcé, à l'approche de l'hiver suivant, de prendre abri dans un havre de la Laponie russe, où on le trouva l'année suivante, lui et soixante-dix hommes de son équipage, morts de froid. Le troisième vaisseau entra par hasard dans la mer Blanche, où avant lui aucun navire n'avait encore pénétré, et débarqua sur une côte alors presque déserte, à l'abbaye Saint-Nicolas, près d'Arkhangel, qui n'était alors qu'un simple château du gouverneur de la province. Richard Chancellor, qui commandait ce vaisseau, apprit qu'il était sur le territoire de la Russie. — A cette époque la guerre de Livonie, en fermant aux négocians russes les ports de la mer Baltique possédés par les chevaliers teutoniques, venait de consommer la ruine de leur commerce. L'ancien commerce de Kief et de la mer Noire n'existait plus depuis l'invasion des Tatars. Novgorod-la-Grande, dépouillée par Iwan III de ses libertés, distraite de ses relations avec l'Orient et les villes anséatiques privée même de ses habitans, était tombée dans une nullité presque complète. La république de Pskof, sœur cadette de celle de Novgorod, avait été détruite par le successeur d'Iwan III, Wassili. Le successeur de ce dernier, Iwan-le-Terrible, cherchant à dédommager son pays de tant de désastres, saisit l'occasion que lui offrait l'arrivée des Anglais dans la mer Blanche. Il fit venir ces étrangers à Moscou, et, malgré les intrigues de quelques marchands hollandais, il leur accorda une audience solennelle et l'accueil le plus bienveillant; il les chargea d'une lettre pour le roi d'Angleterre, dans laquelle il promettait que les Anglais trouveraient toutes sortes d'encouragemens pour établir leur commerce en Russie. Il existe un compte-rendu détaillé de cette audience et de toute cette expédition, fait par un des compagnons de Chancellor, sous le titre: *Anglorum navigatio ad Moscovitas, authore Adamo Clemente, Philippo II dicata.*

Il est à remarquer qu'à cette époque on avait perdu le peu de connaissances qu'on avait eues jadis de l'océan Arctique, connaissances attestées par l'esquisse qu'Octher traça pour le roi Alfred sept cents ans auparavant (voyez *Annalls of commerce* de Macpherson, tome I). On croyait communément à la jonction de la Laponie avec le pays nommé Vieux Groënland, reconnu aujourd'hui comme faisant partie du continent américain. Ainsi, on trouve dans la fameuse Géographie de Sébastien Münster (Basle, 1540), sur la carte du nord de l'Europe, la mer du Nord ne formant qu'un golfe enclavé par la Laponie et le Groënland. La découverte de Chancellor causa donc en Angleterre une satisfaction d'autant plus vive qu'on s'y attendait fort peu. Les marchands de Bristol appuyèrent de leurs capitaux les opérations de la compagnie; et, comme elle n'était encore qu'une association privée, la reine Marie l'institua, par une charte de priviléges (datée de Westminster le 6 février 1554), *Compagnie des marchands aventuriers* pour la découverte des pays inconnus. D'après cette charte, tout autre navire que celui de la compagnie, qui ferait le voyage de la Russie, devait être confisqué, moitié pour la couronne, moitié pour la compagnie.

En 1555, une seconde expédition se mit en mer, munie de lettres de Philippe et de Marie pour Iwan. Arrivé à Arkhangel, Chancellor descendit avec ses compagnons la Dvina jusqu'à Wologda; de là il se rendit en traîneaux jusqu'à Moscou. Plus heureux encore que la première fois, il obtint pour les Anglais une permission générale de s'établir et de commercer dans toutes les parties de la domination russe, avec exemption de toute espèce de droits, taxes et impôts. L'ukase qui contient ces priviléges, daté le 20 août l'an du monde 7063 (voyez *Tooke*, *View of the Russian Empire*, tom. II), peut être regardé comme le premier traité de commerce entre l'Angleterre et la Russie.

Dès cette époque les relations entre l'Angleterre et la Russie devinrent fréquentes, et le commerce d'Arkhangel s'accrut rapidement. Le czar Iwan ayant conquis les royaumes tatares de Kazan et d'Astrakan, et pris ainsi possession du cours du Wolga jusqu'à la mer Caspienne, ce qui lui ouvrait les communications avec cette mer et avec la Perse, la compagnie anglo-russe ne négligea point de profiter de ces avantages. Son infatigable agent, *Antony Jekinson*, à qui l'on doit la première carte connue de la Russie, fit à sept reprises diverses pour le compte de la compagnie le voyage de Perse. Par l'intermédiaire d'Arkhangel, la compagnie anglaise entreprit donc alors le commerce, non seulement de la Russie, mais de la Perse, de la Boukharie, de la Chine et des Indes, et devint ainsi l'arbitre exclusive des affaires de la Russie.

Cependant les villes anséatiques accoururent bientôt au partage; les Hollandais firent voile de leur côté vers la mer Blanche. Le commerce étranger qui se faisait à Arkhangel procurait de si grands avantages à la Russie, que, dès 1584, elle refusa de renouveler à la compagnie anglaise ses privi-

léges et droits exclusifs; et quelques années après, le czar Boris Godounow ouvrit le port d'Arkhangel et la route vers la mer Caspienne à toutes les nations indistinctement. Dès lors, les vaisseaux hollandais, français, ceux de Dantzick, de Hambourg, etc., aussi bien que ceux des Anglais, apportaient tous les ans à Arkhangel des produits manufactures, et venaient y chercher les produits bruts de la Russie, et les articles de *transit*, comme la soie at le coton de la Perse. Les marchands étrangers et russes se transportaient à Arkhangel dans l'été, choisissaient les marchandises qui leur convenaient, et, les arrangemens faits, ils se retiraient à Moscou aux approches de l'hiver, où l'on soldait les comptes. Ce fut aussi par Arkhangel qu'en 1670 le cours du change fut introduit en Russie, ou il était auparavent totalement ignoré. Vers la même année, la compagnie anglaise, désertant peu à peu cette route, n'avait plus qu'un seul vaisseau dans le commerce de la Russie, tandis que les Hollandais en avaient vingt-deux,

Péndant plus d'un siècle l'affluence de tous les négocians de l'Europe dans le port d'Arkhangel, et l'écoulement universel des productions de l'empire russe qui s'y faisait, soutinrent au plus haut degre de splendeur le commerce de cette ville; mais Pierre-le-Grand, parvenu au trône, comprit que la première base de ses vastes projets était un port sur la mer Baltique, et il destine sa nouvelle capitale, bâtie dans les marais de l'Ingrie, à devenir l'entrepôt principal du commerce de la Russie. Le port de Saint-Petersbourg avait sur celui d'Arkhangel l'avantage important d'être moins éloigné des puissances maritimes de l'Europe, et d'offrir à la navigation une route moins hasardeuse; cependant l'habitude anciennement prise par le commerce fit d'abord résistance à ce changement. Pierre joignit alors les menaces aux promesses; il fit des ordonnances rigoureuses, par lesquelles il prive le commerce d'Arkhangel de tous les priviléges qu'il attachait à celui de Saint-Petersbourg: il rendit l'un si pénible et l'autre si avantageux, qu'il parvint bientôt à transporter sur la Baltique la plus grande partie des echanges de la mer Blanche.

Sous le règne des successeurs de Pierre-le-Grand, le commerce d'Arkhangel diminua de plus en plus. Ce ne fut qu'en 1762 que l'impératrice Elisabeth lui restitue ses anciene droits, et lui accorda les mêmes privileges qu'au port de Saint-Pétersbourg; de sorte que depuis cette époque Arkhangel se relève tous les jours, et mérite d'être compté parmi les places considerables de commerce. Communiquant par plusieurs canaux, et surtout par ceux de *Marie*, de *Koubensk*, et du *Nord* (Sevéro Jekaterinski), avec Moscou, Astrakan et les villes de la mer Baltique, elle est restée, par suite de sa position, l'entrepôt principal des marchandises qui passent en Sibérie, et le centre des affaires commerciales d'une grande partie de la Russie européenne du nord.

D'après un journal officiel (*Journal des voies de communication*: Saint-Pétersbourg, 1826, août), pendant l'annee 1824, sont arrives à Arkhangel, par la Dvina, 541 embarcations chargees et 1451 trains de bois, valeur de 7.227,038 roubles; 477 bâtimens, portant une valeur de 784,226 roubles, ont remonte la Dvina, en partant du même port. En 1826, 241 bâtimens y sont arrives par mer, et 217 en sont repartis. — D'après ce dernier fait, on peut considérer Arkhangel comme tenant le quatrième rang parmi les ports russes, et ne cedant la supériorité commerciale qu'aux ports de Saint-Pétersbourg, de Riga et d'Odessa.

On charge à Arkhangel des suifs, de la poix, de la cire jaune, du savon, de l'huile, de la colle de poisson, du beurre fondu, de la graine de lin, des nattes, des cordages, des toiles à voiles, des cuirs, des fourrures de Sibérie, des poissons et des viandes salés, etc. Elle a des manufactures considérables de cordes, câbles et autres cordages, de toiles à voiles, etc. — Ses négocians, parmi lesquels se trouvent plusieurs maisons étrangères, frequentent les principales foires de l'empire, étendent leurs relations jusqu'aux frontières de la Chine, et prennent une part active aux grandes pêches de la baleine, de la morue et des harengs, que l'on fait dans les parages du Spitzberg et de la Nouvelle-Zemble. La pêche des harengs est presque en entier dans les mains de la compagnie de la mer Blanche, établie en 1805, et résidant à Arkhangel.

La population d'Arkhangel s'élève aujourd'hui à 20,000 habitans. Toute la ville est bâtie en bois: le grand marché, bâti en pierre, et les chantiers de la marine militaire, situés sur l'île de Solombola, contiguë au port, sont ses constructions les plus remarquables. — Elle est le siege d'un archevêché. Le séminaire ecclesiastique avec neuf professeurs, le gymnase, fondé par Catherine II, et qui appartient au régime universitaire de Saint-Petersbourg, l'ecole de navigation, et le pensionnat particulier, sont ses établissemens publics les plus importans.

Le gouvernement d'Arkhangel est le moins peuplé de tous les gouvernemens de la Russie europeenne. Sur une superficie qui depasse beaucoup celle de toute la France, savoir sur 16,225 milles carres géographiques, il ne contenait, en 1826, d'après M. Hassel, que 265,100 habitans; ce qui fait 16 habitans par mille. — Parmi ces habitans, il y a quelques milliers de Lapons et de Samoièdes, demeurés, pour la plupart, jusqu'à présent en dehors de la communion chrétienne.

ARKWRIGHT (sir Richard), un des grands hommes dont s'honore l'Angleterre, est le premier qui ait mis en train les machines à filer le coton. Il naquit, en 1732, à Preston, dans le Lancashire, dans une pauvre famille dont il etait le treizième enfant. On le mit en apprentissage chez un barbier, et ce fut dans cet état medioere, quoique illustré déjà par plus d'un nom celèbre, qu'il passa les premières années de sa vie. A vingt-huit ans, sollicité apparemment par quelque aventureux désir d'une fortune meilleure, il se décida à quitter sa chétive boutique et le paisible revenu de sa collecte journalière. Mais ce n'était pas encore pour s'élever bien haut. Il s'etait fait marchand de cheveux, et courant le pays de côte et d'autre pour recueillir sa marchandise et la revendre aux perruquiers des villes. On ne sait pas au juste ce qui le determina à laisser ce commerce pour s'occuper de mecanique pratique. On sait seulement que ses premiers travaux en ce genre furent consacrés à la recherche de ce fameux mouvement perpétuel, dont l'idée est si seduisante pour tout esprit curieux et inventeur qui n'a point encore suffisamment réflechi sur les principes fondamentaux de la science. Son existence errante, au milieu d'une population manufacturière constamment preoccupée par état de la question des moteurs, avait sans doute contribué à amener ses pensees sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à renoncer à cette recherche stérile, qui avait eu, du moins pour lui, l'avantage d'exercer son intelligence et de donner à sa main les leçons d'une nouvelle industrie. Dès lors il se tourna tout entier vers la construction d'une machine propre à filer directement le coton. La part principale du genie, bien que ce soit aussi la plus contestable à cause qu'elle touche souvent de bien près au hasard, consiste peut-être plus encore dans le pressentiment des choses qu'il importe de faire que dans leur exécution. Or, rien n'était alors plus instant pour la prospérité manufacturière de l'Angleterre, que de tourner des forces nouvelles vers la fabrication des étoffes de coton: c'etait conquérir pour son industrie tout un monde nouveau. Dès cette époque, on avait bien commence à fabriquer de ces sortes d'étoffes à l'imitation de celles de Calicut, dans l'Inde, d'où elles avaient tiré leur nom; mais cette production était non seulement fort imparfaite, mais aussi fort bornée. On était obligé d'employer du fil de lin pour la chaîne, parce que l'on n'était pas en état de fabriquer un fil de coton assez solide et assez fin

pour cet usage. Quant au coton employé pour la trame, il était filé à la main par les femmes dans les campagnes. On n'avait pas encore monté de grands établissemens, et les tisserands, disséminés de côté et d'autre, fabriquaient à la pièce, en se chargeant de faire filer eux-mêmes le coton. Cependant les demandes étaient nombreuses, et un pareil état de choses, qui ne permettait guère de leur faire tête, devenait progressivement fort gênant. Il paraît qu'à partir de 1767, Arkwright n'eut plus d'autre idée que de mettre à bout sa conception touchant la machine à filer le coton. Il avait fait connaissance, pendant ses recherches sur le mouvement perpétuel, avec un horloger de Warrington, nommé Kay, qui, suivant ce que l'on rapporte, lui fut dans le commencement de quelque utilité sous le rapport de l'exécution. En 1768, il était venu s'établir à Preston, où, en proie à la plus profonde misère, il monta cependant dans sa chambre sa première mécanique. Redoutant, à ce que l'on dit, quelques tracas à cause du bruit que commençaient à faire ses tentatives pour diminuer l'emploi de la main-d'œuvre, il quitta Preston, et alla prendre gîte à Nottingham. Là il fit connaissance d'un fabricant de bas, nommé Need, qui, frappé de son idée, se décida à entrer dans ses vues, et à lui donner les premiers secours; par lui, il se trouva mis en relation avec un fabricant distingué et déjà patenté pour un métier à bas, nommé Jedediah Strutt; celui-ci pénétra du premier coup toute la valeur de l'essai d'Arkwright, et par quelques conseils sur les défauts d'exécution de son projet, il le fit bientôt sortir des premières difficultés où l'avait jeté son peu d'expérience de la construction des machines. En 1769, la mécanique se trouvant enfin en bonne situation pour fonctionner, Arkwright, en compagnie de ces deux fabricans, obtint un brevet d'invention pour les filatures à la mécanique.

Le premier établissement fut fondé à Nottingham; le mouvement était fourni par des chevaux. Le second fut établi à Cromford, dans le Derbyshire, sur une chute d'eau. Ces établissemens prospérèrent si bien, que, dès 1772, on commença à attaquer Arkwright, comme étant sans droit dans son brevet d'invention, à cause des essais déjà faits avant lui. Il triompha de ce premier procès, et, continuant à donner ses soins à l'amélioration de ses machines, il obtint, en 1775, un nouveau brevet pour ses perfectionnemens. Cependant la concurrence des autres fabricans se trouvait fort incommodée par le monopole qui lui était assuré en vertu de son brevet. Plusieurs de ses rivaux avaient même établi, sans égard pour son privilége, des filatures à l'instar des siennes. Une première action intentée contre l'un d'entre eux comme fraudeur, en 1781, demeura sans effet. Arkwright fut débouté de sa plainte, comme ne la justifiant pas suffisamment. La concurrence empiéta alors plus hardiment que jamais sur son domaine. Mais enfin, toujours jaloux de maintenir le bénéfice de son privilége, et ayant trouvé moyen de réunir une quantité convenable de preuves et de témoignages, il recommença un nouveau procès contre ses rivaux en 1785. Cette fois, il eut gain de cause. Mais ce ne fut pas pour long-temps. Les manufactures de coton devenaient un objet trop important dans le mouvement industriel de l'Angleterre pour que le monopole donné à Arkwright ne parût pas une charge trop lourde à une multitude de gens. Le pays tout entier commençait, pour ainsi dire, à se sentir plus intéressé à s'en délivrer qu'à en faire respecter la rigoureuse légalité. Le premier arrêt fut donc attaqué par de nouvelles procédures, et, en définitive, Arkwright vint échouer devant le jury. Le brevet fut annulé.

Cette guerre opiniâtre contre les établissemens d'Arkwright n'était point encore assez. Après s'être ligués pour lui enlever la propriété de son brevet, ses rivaux se liguèrent pour ménager sa ruine. Les fabricans de tissus s'engagèrent à refuser, de concert, l'emploi de ses cotons filés à la mécanique. Il se vit donc bientôt encombré d'une quantité considérable de marchandises qui lui demeuraient en magasin. Réduit à trouver lui-même l'emploi de ses produits, il ne perdit pas contenance, et commença par fabriquer en grand les bas de coton; et bientôt après, à ce premier genre de manufactures, il joignit de vastes manufactures de calicot, qui ont été le principe de celles qui existent aujourd'hui. Mais là se trouvait encore pour lui une nouvelle source d'embarras. Les tissus faits de toutes pièces avec les cotons à la mécanique reproduisaient si exactement les tissus de l'Inde, que le fisc éleva la prétention de les soumettre au même tarif que les tissus importés. Arkwright eut alors recours au parlement; et, en dépit des menées et des protestations des manufacturiers du Lancashire, intéressés par la concurrence à arrêter l'essor des manufactures nouvelles, le parlement rendit un acte par lequel il déclarait « que la nouvelle manufacture d'étoffes faites entièrement de coton filé dans le royaume était non seulement une manufacture légale, mais une manufacture digne d'éloges, et qu'il lui était permis par conséquent de marcher, en payant (suivant le même tarif que les autres) trois pences par verge carrée d'étoffe imprimée, peinte, ou teinte. »

Malgré les nombreuses tracasseries suscitées à ses manufactures, les affaires d'Arkwright n'avaient pas cessé de suivre depuis le commencement une ligne de prospérité croissante. Ses mécaniques lui donnaient un tel avantage sur les autres filatures, que partout il faisait la loi sur les marchés. Ses bénéfices devaient être immenses. En 1786, le coton était encore tellement cher, que ce qui se vend aujourd'hui trois schellings se vendait alors une livre dix-huit schellings. Une bonne partie de cette différence devait former sans doute le profit des fabricans à la mécanique, dont les dépenses n'offraient pas avec la dépense actuelle une disproportion comparable à celle des prix que nous venons de citer. Arkwright, devenu un des premiers et des plus riches manufacturiers de son pays, était devenu aussi un de ses dignitaires. En 1786, il avait été nommé grand schérif du comté de Derby, et le roi lui avait accordé le titre de chevalier. Au mois d'août 1792, fatigué déjà depuis quelque temps par la maladie, il mourut dans sa maison de Cromford. Il n'avait pas encore tout-à-fait soixante ans. Sorti simple barbier de son échoppe, vingt-cinq ans auparavant, il laissait après lui, à ses héritiers, une fortune de plus de douze millions, et à l'industrie de son pays, ainsi qu'à celle des autres nations, un fonds inépuisable de richesses. On a beaucoup disserté, surtout durant ses nombreux procès, pour savoir s'il avait véritablement droit à être considéré comme le premier inventeur des filatures; il paraît bien suffisamment démontré que plus d'un essai avait été tenté sur ce sujet avant le sien. En 1738, il y avait même eu un brevet pris à Birmingham pour une pareille mécanique. Mais jusqu'à Arkwright, personne n'avait réussi, et c'est à son succès que ce manufacturier a dû toute sa gloire.

ARLEQUIN. Des esprits curieux ont découpé au rôle d'Arlequin, dans les fastes comiques, un arbre généalogique dont les racines descendent jusqu'au théâtre grec: ils montrent la famille d'Arlequin s'élançant de la scène athénienne et sautant de branche en branche aux amphithéâtres latins, aux places publiques où se jouaient encore sous Théodoric les *Attelanes* et les *Mimes*, aux spectacles de l'Italie moderne et enfin à ceux de France.

Parmi les auteurs bouffons de la comédie grecque, il y avait, entre les satyres chauves et barbus, le *satyre imberbe*. Ce dernier portait une peau de chevreau ou une dépouille bariolée de tigre étroitement collée sur le corps; il était armé d'une petite baguette de bois; sa tête était couverte d'un petit chapeau blanc ou noir; et la teinte brune de son masque imitait le hâle du campagnard. Tel est le plus ancien des Arlequins connus, Arlequin Ier.

Dans l'Italie païenne, un personnage des *mimes* et des *pantomimes* avait la tête rasée; il se barbouillait le visage de

suie (*fuligine faciem obductum*); ses pieds étaient nus ou sans talon (*planipes*); son vêtement se composait de petites pièces de diverses couleurs (*centunculus*); il se nommait *Sannium*, de *Sanna*, moquerie, raillerie piquante, grimace.

« Quid enim potest tam ridiculum quam *Sannio* esse? » qui ore, vultu, imitandis motibus, voce, denique corpore » ridetur ipso? » (Cicero, *de Oratore*, lib. II, n° 61.)

Sur la scène italienne moderne, l'Arlequin a conservé son nom latin : on l'appelait *Zanaio*.

Il est venu en France avec les autres personnages comiques italiens; ceux-ci avaient emprunté leurs costumes, l'un à Naples, l'autre à Bologne, un autre à Venise, etc. Arlequin seul, à travers ses métamorphoses, nous arriva vêtu d'un costume qui n'appartient à aucun pays, à aucun siècle, d'un costume de toutes les couleurs. Alors même qu'autour de lui, au-dedans et au-dehors de la scène, on portait des talons, il garda ses sandales de cuir; et quand tous les acteurs eurent successivement découvert leur visage, seul il conserva son masque noir, que, sur son passage, la main de Michel-Ange, suivant une tradition d'artistes, lui avait restauré d'après un masque du satyre antique.

Arlequin fit fortune en France; il y a été représenté par des hommes d'un talent supérieur. Dominique Biancocelli (1675), Vicentini (1720), Thomassin, et le célèbre Carlin (Carlo Bertinazzi, 1741), étaient des improvisateurs d'une verve admirable.

Sous leurs traits, le caractère d'Arlequin si souple, si varié, si spirituellement naïf, s'est moulé successivement à tous les ridicules, à toutes les originalités de nos ancêtres. A chaque génération il a modifié ses critiques ingénues, et a d'autant plus fidèlement représenté tour à tour ses contemporains, qu'il les a toujours contrefaits avec une apparence d'ingénuité parfaite, sans rôle étudié, sans prétention de censeur, et en se faisant simplement l'écho de ce qu'il entendait dans le parterre ou dans son ménage.

Sans paradoxe on pourrait presque reconstruire toute l'histoire des mœurs françaises avec la seule histoire de l'Arlequin moderne. Par exemple, les titres des *scenarii* suffiraient déjà pour suivre la marche du dernier siècle. En 1715, les questions politiques sont encore enveloppées sous la forme littéraire qu'affectait le siècle de Louis XIV; la grande querelle de Charles Perrault vit encore, et l'on voit *Arlequin défenseur d'Homère*. En 1719, on joue *Arlequin gentilhomme malgré lui*; en 1733 paraît *Arlequin apprenti-philosophe*; en 1749, *Arlequin reviseur et médiateur*, ou *l'Europe pacifiée pour ne rompre jamais*. Au temps de ces brises pastorales qui endormaient les royales amours au bord de la révolution française, nos pères sérieux eurent l'ennui des bons *Arlequins* de l'auteur d'Estelle et Némorin; pendant la révolution, après la révolution, Arlequin imitait toujours ses contemporains le moins tristement possible; et depuis plusieurs d'entre nous ont pu entendre Laporte chanter nos victoires.

Jean-Baptiste Rousseau avait été frappé de l'antiquité et des transformations d'Arlequin, bien qu'elles ne fussent pas toutes connues de son vivant. Nous nous rappelons cette singulière boutade d'une lettre qu'il adressait sur ce sujet à Riccoboni : « C'est une fatalité inévitable aux divertissemens » faits pour les *honnêtes gens* seuls, de périr et de s'éteindre, » tandis que ceux qui sont faits pour le *peuple* demeurent » et se conservent à perpétuité. »

Nous ne savons si le lyrique voulait rire, ou s'il avait déjà lieu d'être irrité de l'oubli rapide des *honnêtes gens* pour lesquels étaient composées ses froides comédies et ses épigrammes obscènes; mais en tout cas il nous paraît avoir touché, dans cette exclamation, à une vérité de quelque valeur, et avoir rendu un bel hommage au nom d'Arlequin.

Si la puissance comique de ce bouffon svelte, preste, leste, babillard, a survécu à tant de personnalités de théâtre, et s'est fait jour jusqu'à nous à travers tant de siècles; si païens et chrétiens, Grecs et Romains, Italiens et Français, se sont tous réjouis de ses saillies et de ses lazzis, apparemment il faut que, dans son caractère, il y ait autre chose qu'un mérite de hasard, et qu'il s'y trouve une personnification artistique de quelques uns des aspects immuables de l'être humain qui, s'améliorant to jours, ne *se conserve à perpétuité* que par l'association, c'est-à-dire par le *peuple*.

L'opinion la plus juste sur l'homme ne serait pas celle qui le considérerait toujours le front solennel et les pieds posés sur un socle de marbre. L'homme du Panthéon, l'homme du sculpteur pose à certaines heures pour le peintre de genre et l'auteur comique. Il y a des instans où le souffle du vent qui passe a des vivacités qui nous donnent des impatiences de gaieté et nous soulèvent de terre; il y a des instans où ce n'est pas une blanche et égale lumière qui descend du ciel, mais des rayons qui scintillent, se diaprent, se poudroient en vives paillettes, se croisent et se brisent en mille losanges bleus, rouges et jaunes; des instans où nos mains se désarment, où nos passions, nos résolutions sérieuses ne nous pèsent pas davantage que la batte de bois; des instants où il nous court dans tout le corps comme des fils électriques qui font gaiement tressaillir nos membres; les doigts semblent toucher un clavier invisible, les pieds marquent une vive cadence, le corps ondule de souplesse, la parole ressemble au rire, et le rire aux éclats innocens de ces petits enfans, gentils arlequins avec leurs minauderies naturelles et leurs continuelles mobilités, parties séparées de nous-mêmes, heures vivantes de notre vie; car notre enfance, revêtue de notre adolescence, existe toujours en nous, et dès que nous lui prêtons une oreille amie, elle se réveille, elle s'élance sur notre théâtre, intermède de nos caprices, et l'un des plus doux Que de charmantes arlequinades dans les caresses de la famille? cela est chez les plus *honnêtes gens*; cela est *populaire*; cela est aussi français qu'italien, romain que grec. La généalogie d'Arlequin, ne fût-elle pas une vérité historique, serait une vérité idéale. Peut-être aujourd'hui Arlequin, effaré par les choses maussades de notre temps, est-il blotti en quelque coin, attendant une bonne occasion, prêt à s'élancer et à nous surprendre de son joyeux babillage; peut-être aussi en est-il de lui comme de beaucoup d'autres anciennes figures qui semblaient devoir être éternelles. On entend dans l'air un tintement prolonge qui ordonne aux vieux habits et aux vieux masques de tomber. Mais il n'importe, pauvre Arlequin! tu ne seras pas de ceux qui s'obstinent à s'ensevelir dans leurs vêtemens usés; s'il le faut, tu changeras de costume, et nous te reconnaîtrons, car ta nature est vraie, et tu représentes, pour ta petite part, quelque chose qui durera autant que notre forme humaine.

ARLES (*Arelate*), dans la Viennaise, sur le Rhône, fut bâtie par les Romains, selon l'opinion la plus commune. Quelques antiquaires ont prétendu que le nom d'Arles, en provençal, *Arlé*, était tiré de deux mots celtiques *Ar lait* qui signifient *près des marais*; ce qui prouverait que cette ville subsistait avant que les Romains s'y établissent; mais on ne sait rien de certain sur Arles avant le temps de Jules-César, qui en a le premier fait mention, en parlant des galères qu'il y fit construire pour soumettre Marseille, 48 ans av. J.-C. Deux ans plus tard, César, maître de l'empire, se souvint des services d'Arles et de son heureuse situation. Il y envoya Claude Tibère Néron avec des soldats de la 8e légion pour y fonder une colonie, qui prit le nom de *Julia-Paterna*, et qui devint en peu de temps si florissante, que, dès le IIIe siècle, les poètes lui ont prodigué les épithètes les plus pompeuses. Ausone l'appelle la Rome des Gaules :

> Pande, duplex Arelate, tuos, blanda hospita, portus
> Gallula Roma Arelas, quam Narbo Martius et quam
> Accolit alpinis opulenta Vienna colonis, etc...

On voit par ces vers que, dès le IVe siècle, qui est celui où Ausone écrivait, Arles, bâtie d'abord sur la rive gauche du

Rhône, avait déjà passé le fleuve et étendu ses maisons sur les deux rives, comme elles le sont encore aujourd'hui. La colonie d'Arelate avait ses édiles, ses duumvirs, ses autres officiers municipaux. Constantin, qui y demeura quelque temps, l'embellit de monumens nombreux, et voulut qu'elle portât son nom. Sous Honorius, Arles devint le siége de la préfecture des Gaules. Le patrice, dont la dignité n'était inférieure qu'au consulat, y résida long-temps; ceux qui étaient nommés consuls, en deçà des Alpes, prenaient dans cette ville les marques de leur dignité; en un mot, Arles fut la métropole des Gaules. On peut se faire une idée de sa puissance et de sa splendeur en lisant dans l'édit d'Honorius : « On trouve à Arles les trésors de l'Orient, les parfums de l'Arabie, les délicatesses de l'Assyrie, les denrées de l'Afrique, les nobles animaux que l'Espagne élève, et les armes que fabrique la Gaule. Arles est le lieu que la Méditerranée et le Rhône semblent avoir choisi pour y réunir leurs eaux et pour en faire le rendez-vous des nations qui habitent sur toutes leurs rives. Que les Gaules aient donc quelque reconnaissance de l'attention que nous avons eue de choisir pour le lieu de leur assemblée cette ville de Constantin, où d'ailleurs il est si facile d'arriver en toutes sortes de voitures, soit par eau; soit par terre. »

On arrivait par terre à Arles par la voie *Aurelia*, qui se divisait à Aix et conduisait à Arles par deux routes; l'une passant par Marseille, l'autre, bien plus directe, par Saint-Remi.

On comprend facilement quelle dut être alors l'importance militaire de cette ville : maîtresse du pont construit sur le Rhône, tantôt elle ouvrait un passage à l'armée impériale quand on voulait châtier les rebelles dans la seconde Aquitaine, combattre les Vandales en Espagne, ou secourir la Narbonnaise attaquée par les Visigoths; tantôt elle résistait à ces derniers quand ils tentaient le passage du fleuve pour aller s'emparer des défilés des Alpes et se précipiter de là en Italie. Aussi Arles fut souvent attaquée par les ennemis de Rome, barbares ou rebelles, et Rome n'oublia rien pour la garder. Prise dans le ve siècle par Constantin III, assiégée plusieurs fois par Théodoric, roi des Visigoths, ravagée tour à tour par les Francs, les Goths et les Sarrasins, cette malheureuse ville fut presque entièrement détruite par ces derniers.

L'importance commerciale d'Arles égalait presque son importance militaire, et long-temps l'orgueilleuse Marseille eut en elle une rivale. Arles possédait deux manufactures dont la direction était une des dignités de l'empire d'Occident. Dans l'une, on travaillait à des ouvrages de broderie en argent et en or; dans l'autre, à des ouvrages de laine. Au vi^e^ siècle, l'évêque d'Arles expédiait annuellement au pape une immense quantité de ces tissus de laine destinés à vêtir les pauvres. La plupart des négocians d'Arles étaient grecs ou juifs. C'est même le commerce d'Arles qui attira d'abord la nation israélite dans les Gaules, et c'est de là qu'elle se répandit plus tard dans les diverses parties de ce vaste pays.

L'église d'Arles était la plus ancienne des Gaules : l'importance de cette ville privilégiée y avait sans doute attiré en foule les premiers chrétiens. On dit que saint Trophime d'Ephèse, considéré comme un des soixante-douze disciples de Christ, vint à Arles après la mort de son maître, et qu'il y abolit le culte des idoles et les sacrifices humains. Mais, suivant Grégoire de Tours, Trophime ne vint à Arles que beaucoup plus tard, dans le IIIe siècle, et lorsqu'il s'y trouvait déjà des chrétiens. Quoi qu'il en soit, saint Trophime est regardé par la tradition populaire comme le fondateur de la religion chrétienne dans les Gaules, et c'est lui qui ouvre la liste des évêques et archevêques d'Arles, qui depuis reçurent successivement du pape, de l'empereur et des rois de France les plus notables priviléges, celui, entre autres, de battre monnaie, et celui de délivrer des lettres de noblesse à leurs vassaux. Ils reçurent en outre le titre de *primats* des Gaules, ce qui causa des différens avec l'église de Vienne, qui prétendait à la primatie, qu'elle parvint plus tard, dans le VIIIe siècle, à enlever définitivement à l'église d'Arles.

Outre saint Trophime, on distingue parmi les évêques d'Arles saint Hilaire et saint Césaire. Le premier, élu en 429, n'accepta l'épiscopat que forcément; mais une fois assis sur son siége, il soutint contre Rome, avec un courage et une constance admirables, les priviléges de son église, qu'on pourrait appeler peut-être déjà les libertés de l'Église gallicane. Il mourut en 449, si révéré et si chéri du peuple, que les juifs mêmes assistèrent en foule à ses funérailles. Le second, saint Césaire, élu en 502, marcha glorieusement sur les traces d'Hilaire. C'est le premier évêque des Gaules qui ait été décoré du pallium.

On sait que vers le milieu du IXe siècle, quand les nations germaniques se furent entièrement emparées des Gaules, la Provence forma un royaume particulier qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhône jusqu'au Jura. En 933, Rodolphe II réunit ce royaume à celui de la Bourgogne, et les successeurs de ce prince se nommèrent indifféremment tantôt rois de Bourgogne, tantôt rois de Provence et d'Alemannie, tantôt rois de Vienne et d'Arles. Plus tard, plusieurs provinces de ce royaume passèrent successivement à la France, et la Provence eut des comtes particuliers. Au XIIe siècle, Arles prit une part active et glorieuse au grand mouvement de l'affranchissement des communes, et parvint à se constituer en république. Mais la liberté ayant dégénéré, on confia une autorité dictatoriale à un magistrat appelé *podestat*. Il n'est pas facile de déterminer les bornes de l'autorité du podestat; on sait seulement qu'elle était annuelle, mais fort étendue, et qu'il rendait compte de sa gestion au bout de l'année. Il tenait cette autorité moins des habitans que de l'archevêque, auquel il prêtait serment de fidélité en entrant en charge. Non seulement le podestat était commandant militaire, mais il était à la tête de la justice. Il avait même une sorte de pouvoir législatif. Il était assisté dans l'exercice de ses fonctions de deux syndics et de plusieurs conseillers. Le dernier podestat d'Arles fut Barras des Bœux, élu en 1250. A la fin de l'année il persuada aux habitans de se soumettre à Charles d'Anjou, comte de Provence. Arles fut ensuite réunie à la France, en 1481, avec le reste du comté.

Dans la fameuse peste du XIVe siècle, Arles ne fut point épargnée; c'est une des villes du midi de la France qui souffrirent le plus de ce cruel fléau.

Ce qu'on appelle Arles aujourd'hui est bien inférieur à ce que fut l'ancienne Arelate, soit comme colonie romaine, soit plus tard comme république chrétienne. On a de la peine à reconnaître la rivale de l'orgueilleuse Marseille. Cette ancienne préfecture des Gaules n'a conservé dans notre monde politique moderne aucune espèce d'importance, et rien n'égale la tristesse de ses rues étroites et désertes. Ses rares habitans, insoucieux d'un passé qu'ils ignorent, n'aiment les ruines que parce qu'elles attirent les étrangers dans leur ville éloignée des grandes routes, passage habituel des voyageurs. Les pauvres qui habitent ces ruines les auraient sans doute déjà détruites pour en prendre les pierres et s'en construire des habitations plus commodes, s'ils n'avaient songé que cela procure de l'argent au pays. Ils les ont donc respectées, et il n'est pas sans intérêt de voir ces malheureux, vêtus de haillons de forme moderne, loger sous ces antiques et magnifiques voûtes des *Arènes*, et tracer fièrement, avec de la craie, sur les pierres de ces indestructibles masses, le numéro destiné à indiquer au passant leur demeure d'un jour.

Cette ville a peu d'établissemens de commerce, peu d'industrie; les habitans vivent en général du produit de leur récolte. On reconnaît encore à la fertilité du sol le pays que les anciens avaient surnommé Théline, du grec *thêlê*, mamelle.

Les Arlésiens ont conservé dans leurs traits nobles et sévères quelque chose de l'ancien type romain. On reconnaît aussi dans leurs mœurs les traces des mœurs de l'ancienne colonie Julia. Hospitaliers comme on l'était dans les plus beaux temps du paganisme, ils aiment avec fureur les combats de taureaux; c'est pour eux comme un souvenir des jeux du Cirque. La beauté des Arlésiennes a été célèbre de tout temps. Les poètes ont vanté à l'envi la blancheur et l'éclat de leur teint, la régularité de leurs traits, et l'originalité de leur costume grandiose et pittoresque. Elles portent encore autour des bras des anneaux d'or, qui ressemblent fort aux bracelets des anciennes Romaines.

Pour un antiquaire, ami des arts, pour un artiste curieux d'histoire, Arles serait un séjour délicieux sans *l'air mauvais* qu'en certains mois de l'année on y respire, comme à Rome, et sans les nuées de maringouins que le voisinage des marais y multiplie d'une façon prodigieuse. Il est impossible de croire que ces deux fléaux fussent aussi cruels à Arles qu'aujourd'hui, lorsque les premières autorités de la Gaule romaine y faisaient leur résidence. Il fallait, ou que l'air y fût alors naturellement plus sain, ou que de grands travaux l'eussent assaini en desséchant les marais.

C'est particulièrement dans la partie du delta du Rhône nommée la Camargue que l'air est pestilentiel, surtout en été. On sait que la Camargue forme une île triangulaire d'environ sept lieues de côté, qui communique avec Arles par un pont de bateaux. En Camargue, pendant trois mois de l'année au moins, les exhalaisons de marais font un malade de chaque habitant. Et pourtant cette terre de mort serait bientôt transformée en un pays florissant, à l'aide de quelques canaux, qui, pratiqués çà et là avec intelligence, ouvriraient un passage aux eaux stagnantes. Mais la population de l'île est constamment trop faible pour entreprendre aucun grand travail de ce genre; et si quelques efforts individuels sont tentés, ils ont si peu d'importance, et le résultat en est dès-lors nécessairement si nul, qu'ils ne servent qu'à décourager ceux qui seraient tentés d'entrer dans cette voie. Le seul moyen de mettre un terme à ces maux sans cesse renaissans, serait que le gouvernement, en quelque compagnie, se décidât à envoyer sur les lieux des masses de travailleurs pour en finir avec la fièvre en desséchant une bonne fois tous ces marais.

La véritable importance d'Arles aujourd'hui est due à l'existence d'anciens monumens, qui font de cette ville une grande page d'histoire. On trouve dans le nord de la France de plus belles églises chrétiennes; on trouve de plus beaux monumens romains et grecs dans le midi; l'originalité d'Arles, en France, c'est de réunir les uns et les autres dans son sein, c'est d'être encore aujourd'hui par là païenne et chrétienne.

Les monumens païens attestent bien le génie envahisseur de l'ancienne Rome, qui, non contente de donner ses mœurs et ses lois aux innombrables colonies qu'elle enfantait, voulait encore leur donner la forme matérielle, et ne cessait par elles de pétrir le monde à son image. Les plus remarquables sont :

1° L'Amphithéâtre, ouvrage grandiose de forme ovale comme tous les monumens de ce genre, où se donnaient les combats du cirque et des naumachies. Ce monument n'avait point été achevé, au dire de quelques personnes. On commence à le débarrasser des masures qui l'encombraient, et on distingue déjà très-bien l'enceinte; sa circonférence est de 388 mètres. Plus vaste, mais moins magnifique que les Arènes de Nîmes, l'Amphithéâtre d'Arles devait contenir jusqu'à vingt mille spectateurs. On y arrivait par quatre entrées principales; celle du côté du nord est la mieux conservée.

2° Le Théâtre, qui vient d'être déblayé en partie, et de manière à laisser voir la disposition de la scène. Il avait, à ce qu'on peut voir, une grande étendue, et était entouré d'un portique composé de trois rangées d'arcades l'une sur l'autre, et orné d'une magnifique corniche. Rien n'atteste mieux quelle dut être sa magnificence, que les débris de colonnes de granit que l'on rencontre aux environs, et surtout deux colonnes entières, restées seules debout, qui conservent encore leurs superbes chapiteaux, et une partie de la corniche et de l'architrave. On a trouvé également dans les ruines de ce bel édifice plusieurs morceaux précieux de sculpture antique.

3° Un obélisque de granit égyptien, haut de 50 pieds, dont l'érection a été attribuée, tantôt à Constantin, tantôt à Constance, qui fit célébrer à Arles, en 354, les jeux scéniques et *circenses*. Renversé et mutilé par les Barbares, cet obélisque demeura fort long-temps enfoui. Découvert en 1389, il rentra de nouveau dans la terre, d'où Catherine de Médicis le fit retirer. Henri IV voulut le faire placer au milieu des Arènes. Mais ce ne fut qu'en 1676 que les habitans d'Arles le relevèrent et le posèrent, comme il l'est encore aujourd'hui, sur quatre lions de pierre; consacré alors à Louis XIV, il l'a été de nos jours à Napoléon.

Parmi les monumens de l'art chrétien, on distingue à Arles l'église de Saint-Trophime, dont on fait remonter la construction au temps de saint Virgile, archevêque d'Arles au VIe siècle. Mais il est évident que l'église qu'on voit aujourd'hui à Arles sous ce nom, bien que bâtie à diverses époques, ne peut remonter si haut par aucune de ses parties, et elle n'a probablement de commun avec l'ancien édifice de ce nom que la place qu'elle occupe. Le portail en est magnifique; il doit être de la fin du XIe siècle, et c'est ce qu'il y a de plus récent dans l'édifice. Ce portail, d'une forme originale et hardie, est remarquable par un luxe de figures et d'ornemens qui étonne; c'est tout un monde symbolique, d'une richesse de composition éblouissante, et d'une exquise élégance de formes. On attribue ce morceau à des artistes grecs. L'église est loin de répondre au portail. Mais le cloître de cette même église, parfaitement conservé, et vierge de tout badigeonnage moderne, mérite d'être vu.

L'abbaye de Montmajour mérite aussi une mention spéciale. Il y a là une église souterraine, et une superbe habitation pour les moines, mais qui est moderne. C'est un véritable palais; aujourd'hui on le démolit.

Non loin de l'ancien théâtre est un ancien cimetière, nommé Éliscamps, ou les champs Élysées. D'abord païen, comme le prouvent les formules des inscriptions de plusieurs sarcophages, ce lieu fut ensuite consacré par les chrétiens, et réputé inviolable et saint, au point que tous les habitans des contrées environnantes voulaient y être inhumés. Il paraît même qu'il arrivait à Arles des morts de tous les pays. On assure que dans les villes situées sur le Rhône au nord d'Arles, ce fut long-temps un usage religieux d'abandonner au courant du fleuve les restes des hommes les plus révérés, soigneusement enfermés dans leurs cercueils, avec le prix de la sépulture qu'on désirait pour eux. Les cadavres voyageurs descendaient en flottant à l'aventure; ils arrivaient ou n'arrivaient pas à Arles, mais ceux qui arrivaient étaient réputés trois fois saints: ils n'étaient que trois fois heureux, si toutefois c'est un si grand bonheur pour un homme d'être inhumé quelques lieues plus au nord, ou quelques lieues plus au midi, sur cette terre étroite, notre cimetière commun à tous.

Arles, comme l'antique Thèbes, mérite bien le nom de *ville des morts*, qu'on lui a donné. Les artistes, les poètes voyageurs qui aiment à rêver sur les grandes ruines du passé, feraient bien de s'arrêter à Arles. C'est une ville étrange s'il en fut jamais, où les plus humbles artisans logent sous les antiques voûtes de bâtimens magnifiques; où les bornes des rues sont des tronçons de colonnes de marbre ou de granit, où des sarcophages ornés d'admirables bas-reliefs servent d'auges aux pourceaux!... Et puis là sont les débris de deux civilisations éteintes, de deux religions, dont l'une est morte, et dont l'autre se meurt; on éprouve,

à contempler ces ruines diverses, ce qu'éprouve l'homme adulte qui retrouve par hasard les langes des divers âges de son enfance : il ne peut plus s'en couvrir, comme par le passé; quelquefois il est nu et il a froid, mais il se sent plus fort et plus grand que lorsqu'il les portait; il souffre sans se plaindre, et, en songeant à ce qu'il fut, il s'enorgueillit dans son cœur de sa grandeur et de sa force présente.

ARMADILLE, crustacé. Ce genre, qui a été établi par Latreille, appartient à l'ordre des isopodes; ses caractères sont d'avoir les antennes extérieures formées de sept articles, coudées, insérées de chaque côté au-dessous d'une échancrure du chaperon, mais ayant leur base protégée en dessus par un prolongement de la tête en forme de voûte. Les yeux sont granuleux, tout-à-fait latéraux sur le dessus de la tête. Le corps est bombé et arqué, composé d'anneaux qui ne se terminent pas en pointe sur leurs bords latéraux et postérieurs. La queue est formée de six segmens, dont les deux premiers ne se prolongent pas jusqu'au bord extérieur, et dont le dernier est triangulaire et court. Le second article des appendices latéraux de la queue est aplati, triangulaire, et placé de manière à remplir l'espace qui existe entre le segment terminal et le bord postérieur de l'avant-dernier. Les pieds sont conformés comme ceux des cloportes et des philoscies, et terminés par un ongle court et simple. Les écailles branchiales supérieures ont une rangée de petits trous qui donnent passage à l'air.

Les habitudes naturelles des armadilles ont les plus grands rapports avec celles des cloportes : seulement ces animaux vivent plutôt à la campagne que dans les endroits habités. On les trouve dans les lieux humides et obscurs, qu'ils recherchent de préférence, comme les cavités souterraines, les creux des rochers exposés au nord, les caves, les celliers, etc. Souvent on en rencontre sous les vieilles écorces des arbres morts, et sous les grosses pierres des champs. Leur démarche est ordinairement très lente; ils s'engourdissent pendant l'hiver; ils vivent de matières végétales desséchées ou humides. Dans le temps de la ponte, les femelles gardent leurs œufs sous les appendices lamelliformes de leur abdomen, comme le font les cloportes; les œufs y éclosent, et les petits paraissent sortir vivans du corps de leur mère. Jusqu'à présent on n'a encore aucune notion sur leur accouplement. Ils se dépouillent au moins une fois de l'année de leur peau, dont on trouve les débris dans les lieux qui leur servent ordinairement de retraite.

Plusieurs espèces sont connues; celle que l'on rencontre le plus communément est l'armadille vulgaire, *oniscus armadillo*, Linné. Cette espèce est d'un gris cendré sans taches, avec le bord des anneaux un peu plus pâle. Elle est très commune sous les pierres, et on la trouve dans tous les temps de l'année. Elle se roule en boule au moindre attouchement, et se laisse plutôt briser que de se dérouler : l'action du feu peut seule la forcer à s'étendre. Une seconde espèce est l'armadille pustulé (*armadillo pustulatus*, Dumeril). Elle est d'un gris cendré, avec des taches irrégulières, blanches ou jaunâtres, sur les anneaux. Elle varie beaucoup par la couleur, qui est tantôt noirâtre ou bleuâtre, et quelquefois presque blanche. Les taches, par leur disposition, par leur forme, et par leurs couleurs, varient aussi beaucoup. On la trouve communément dans les caves peu profondes des habitations rurales, dans les carrières et sous les solives. Enfin une troisième espèce est l'armadille des boutiques, *armadillo officinalis*, Dumeril, grisâtre, à second anneau du corps échancré, très grand, plus long que les six derniers. Cette espèce est celle qui nous vient d'Italie, et qu'on vend chez les apothicaires comme diurétique, fondante et apéritive. Les médecins n'emploient guère maintenant ce crustacé, qu'on regardait autrefois comme un remède souverain contre la jaunisse, et qu'on trouve encore indiqué comme pectoral dans quelques formulaires.





(Armadille pustulé.)

ARMAGNAC. Ce nom, dont l'étymologie nous est inconnue, apparaît pour la première fois au milieu du xe siècle, pour désigner un démembrement secondaire du domaine patrimonial de la maison de Gascogne; on l'étendit ensuite, de proche en proche, à tous les territoires qui vinrent successivement s'annexer, à divers titres, à ce premier noyau de l'apanage des comtes d'Armagnac, en sorte que, dans le dernier état de choses, on ne lui donnait pas moins de trente-six lieues de long et vingt-cinq de large. Dans son application la plus ordinaire, ce nom correspond à l'étendue de l'ancien diocèse d'Auch, renfermant, outre l'Armagnac propre ou *Nègre*, l'Eauzan, le Fezenzac propre, le Haut ou *Blanc* Armagnac, le comté de Gaure (qu'il faut bien se garder de confondre, comme on le fait trop souvent, avec le Gabardan ou vicomté de Gabaret, compris aussi dans ces limites), le Gimois, l'Astarac, le Pardiac et le Magnoac.

Il ne comprenait dans le principe qu'un district assez restreint, borné au nord par le Gabardan, à l'ouest par le Marsan et le Tursan, au sud par le Béarn et la Rivière-Basse (partie septentrionale du Bigorre), se terminant vers l'est avec les territoires des villes de Plaisance, Aignan, Manciet, Eause et Castelnau, occupant aussi la partie occidentale du département actuel du Gers.

La dynastie mérovingienne, que les Carlovingiens étaient parvenus à dépouiller de l'Aquitaine, avait du moins conservé ou recouvré la possession entière de la Gascogne, et le duc Garcie-Sanche le Courbé en partagea le domaine disponible entre ses trois enfans, donnant à Sanche-Garcie la Gascogne propre, à Guillaume le Fezenzac, et à Arnaud l'Astarac. Guillaume, à son tour, ayant trois enfans, démembra du Fezenzac, qui passait à son fils aîné, d'une part le comté de Gaure pour le plus jeune, et d'autre part celui d'Armagnac qui fut attribué au second, appelé Bernard et surnommé *le Louche*, tige d'une longue série de comtes, dont quelques uns, il est vrai, n'ont légué à l'histoire que la seule mémoire de leur nom, mais parmi lesquels aussi se montrent de grandes figures, entourées de tout le prestige d'une puissance redoutable et d'une retentissante célébrité. Nous en allons parcourir la liste chronologique, en nous bornant à noter au passage les faits importans qui se rattachent à chacun d'eux.

960. BERNARD Ier, *le Louche*.

1000? GÉRAUD Ier, *Trancaléon*, fils de Bernard.

1030. BERNARD II, *Tumapaler*, qui avait succédé à son père Géraud dans le comté d'Armagnac, prétendit en outre recueillir le duché de Gascogne, que Brisque, arrière-petite-fille de Garcie-Sanche le Courbe, avait porté en dot à Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. A la mort d'Eudes, fils de Brisque et de Guillaume (1039) Bernard s'empara, les armes à la main, du duché de Gascogne et du comté de Bordeaux; mais Gui-Geoffroy, frère d'Eudes, lui disputa ces fiefs, et, après l'avoir vaincu dans une bataille, il l'obligea à les lui céder par une transaction (1052). Quelques années après (1061?), Bernard prit l'habit monacal dans l'abbaye de Saint-Mont qu'il avait fondée, et où il mourut après 1079.

1061? GÉRAUD II, son fils, épousa en secondes noces l'héritière de Fezenzac, dont il n'eut qu'une fille.

1103. BERNARD III, fils de Géraud et de sa première femme.

1140. GÉRAUD III, fils et successeur de Bernard, réunit à son patrimoine le comté de Fezenzac, à la mort de Bea-

trix, sœur consanguine de son père et héritière de ce fief, décédée sans enfans.

1160. BERNARD IV, fils de Géraud III, n'est guère connu que par ses longues guerres contre son beau-frère Gérard de la Barthe, archevêque d'Auch, qu'il assiégea en forme dans sa cathédrale, avec l'aide du comte de Toulouse. Il démembra du Fezenzac, vers l'est, la vicomté de Fezenzaguet, pour en faire un apanage à Roger, le plus jeune de ses enfans.

1190. GÉRAUD IV, *Trancaléon*, son fils aîné, fit hommage de ses terres (1215) au fameux Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, qui venait d'être investi, par le concile de Montpellier, des domaines déclarés confisqués sur le comte de Toulouse.

1219. ARNAUD, frère de Trancaléon, s'empara de sa succession au préjudice du fils que celui-ci laissait en bas âge.

1226. PIERRE-GÉRAUD, frère d'Arnaud et de Trancaléon.

1241. BERNARD V, fils de Trancaléon, occupa enfin le trône comtal que ses deux oncles avaient envahi; il mourut sans postérité.

1245. MASCAROSE d'*Armagnac*, sa sœur, épouse d'Arnaud-Othon vicomte de Lomagne, se vit disputer la succession de Bernard V par son cousin Géraud, vicomte de Fezenzaguet, fils de Roger, et petit-fils comme elle de Bernard IV.

1249. MASCAROSE *de Lomagne*, fille de Mascarose d'Armagnac et épouse d'Esquivat de Chabannais comte de Bigorre, soutint la guerre que lui faisait Géraud. Un accommodement venait de terminer leur querelle (1255), lorsque la comtesse décéda sans postérité.

1256. GÉRAUD V entra alors sans obstacle en possession de l'héritage d'Armagnac, dont il fit hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, en retour d'une rente de cent marcs d'argent que ce prince lui constitua afin de l'attacher à sa cause; mais le comte de Toulouse prétendit que c'était à lui que l'hommage était dû, ce qui n'était vrai que pour le Fezenzaguet, et Géraud, trop faible pour soutenir son refus contre les démonstrations formidables du comte, se soumit et paya les frais de la guerre. Un de ses vassaux s'étant mis sous la protection du roi de France, le comte d'Armagnac eut avec les officiers royaux des démêlés qui lui coûtèrent d'abord une grosse composition, et plus tard deux années de détention à Péronne. Du chef de sa femme Mathe de Moncade, fille de Gaston VII vicomte de Béarn, il réunit à son domaine (1260) la vicomté de Gabaret, et la seigneurie des quatre vallées d'Aure, Nestes, Barousse et Magnoac.

1285. BERNARD VI, leur fils, sous la tutelle de son aïeul maternel Gaston de Béarn, renouvela l'hommage de ses terres au roi d'Angleterre duc de Guienne, qui paya cet acte d'accession à son parti d'une rente de cent livres morlanes, équivalant à un peu plus que les cent marcs d'argent constitués à son père en pareille circonstance. La mort de Gaston sans postérité masculine (1290) donna ouverture à de vives querelles de succession entre les maisons d'Armagnac et de Foix, qui étaient aux droits de ses deux filles, *Marguerite*, épouse de Bernard-Roger de Foix, et *Mathe*, mère de Bernard d'Armagnac; ces droits se compliquaient des prétentions de ces deux princesses à l'héritage de Bigorre, Comminges et Marsan, du chef de leur mère, et dans leurs querelles se trouvait remise en question l'attribution faite à la seconde du Gabardan et des Quatre Vallées, qui dépendaient également de leur héritage maternel. Le roi de France (Philippe le Bel) appela les contendans en sa cour; mais le comte de Foix prit les armes, et se mit en possession des domaines en litige. Cité pour ce fait au parlement de Toulouse, il se soumit, et le duel fut ordonné par sentence du parlement (1293) entre les deux comtes, qui se rendirent à Gisors et combattirent en champ clos en présence du roi; Philippe le Bel sépara les deux champions avant que le jugement de Dieu eût décidé, et leur ordonna de surseoir à la poursuite de leurs prétentions. Bernard-Roger tenait de fait le Bearn; le Bigorre était sequestré en la main du roi; le Comminges avec le Conserans demeuraient à la maison de Comminges, en la personne de Bernard, beau frère du comte d'Armagnac. Par arrêt du 25 janvier 1304, le roi rendit à Toulouse, en parlement, un arrêt qui confirmait le Gabardan à la maison d'Armagnac: Gaston, fils et successeur de Bernard-Roger de Foix, ne voulut point se soumettre, et l'on reprit les armes. Le pape (Clément V) intervint (1308) et essaya de vaincre par les foudres spirituelles la ténacité de Gaston, qui se soumit alors; mais il intervint encore arrêts sur arrêts, lettres royaux et rescrits pontificaux, avant que les hostilités sans cesse renaissantes de Foix et d'Armagnac pussent être apaisées. Bernard VI termina ses jours le 15 juin 1319, sans voir la fin de la querelle.

1319. JEAN Ier, successeur de son père aux comtés d'Armagnac et de Fezenzac ainsi qu'à ses droits dans la complexe succession de Béarn et Bigorre, eut encore en heritage, de sa mère Cécile de Rodez, les comtés de Rodez et de Carlat, et de sa femme Renée de Goth, nièce du pape Clément V, les vicomtés de Lomagne et d'Anvillars. Par sentence rendue à Tarbe, le 19 octobre 1329, en présence des archevêques d'Embrun et de Besançon, envoyés exprès à cet effet par le pape Jean XXII, Philippe de France, roi de Navarre (petit-fils du roi Philippe le Hardi), prononçant arbitralement sur les droits et prétentions des deux maisons rivales, adjugea à Jean d'Armagnac la Rivière-Basse, le Carcassez et quelques autres terres que le comte de Foix abandonnait, ainsi qu'une somme de 15,000 livres tournois (4,815 marcs d'argent) à titre de soulte, en échange de la cession que faisait le comte d'Armagnac de tous ses droits sur les vicomtés de Béarn, Marsan, Gabardan, Nébouzan et quelques autres terres, le Bigorre demeurant séquestré entre les mains du roi de France jusqu'à décision ultérieure relativement à ce fief. Jean suivit, en 1335, dans sa seconde expédition de Lombardie, le turbulent et aventureux Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et fut fait prisonnier devant Ferrare avec la noblesse de Gascogne qui l'avait accompagné; il recouvra sa liberté l'année suivante, et vint prêter au roi de France le secours de son bras et de ses vassaux dans la guerre contre les Anglais: il fut nommé (1352) lieutenant-général du monarque en Languedoc. Ses discussions avec la maison de Foix s'étaient rallumées; mais le pape ménagea entre les deux comtes une trêve qui fut bientôt violée par Gaston-Phébus, et renouvelée par les soins de Clément VI. Les hostilités recommencèrent de plus belle en 1358, et se poursuivirent avec acharnement; elles furent encore apaisées par la médiation de deux nonces du pape, et du maréchal de Boucicaut au nom du roi de France (1360). Elles se renouvelèrent après le traité de Bretigny, furent suspendues par diverses trêves, puis reprises; et le 5 décembre 1362 il se donna entre les deux rivaux, à Lannac, près de l'Ile-Jourdain, une sanglante bataille, où le comte d'Armagnac, après avoir vu son armée taillée en pièces par Gaston-Phébus, fut fait prisonnier lui-même, avec les comtes de Comminges, de Pardiac, les vicomtes de Fezenzaguet, de La Barthe, le sire d'Albret, et autres seigneurs et gentilshommes jusqu'au nombre de neuf cents. On fait monter à 1,000,000 livres (370,400 marcs d'argent) la rançon au moyen de laquelle ils recouvrèrent leur liberté. Après quoi la paix fut de nouveau conclue, le 14 avril 1363, aux conditions déjà acceptées de part et d'autre en 1329.

1373. A la mort de Jean Ier, son fils JEAN II, *le Bossu*, lui succéda dans tous ses domaines, dont il fit hommage au roi Charles V. Il avait aussi la possession de la partie du Bigorre qui tenait pour la France; mais il fit cession au roi de toutes ses prétentions sur ce comté, en échange de quatre châtellenies du Rouergue qui lui furent délivrées. Il guerroya encore contre Gaston-Phebus pour soutenir la querelle de succession qui depuis tant d'années divisait les deux maisons, et renaissait toujours, malgré les efforts des médiateurs qui

entreprenaient de la terminer. Le comte Jean ayant fait une expédition contre Cazères, Gaston, promptement averti, vint l'y surprendre, et le fit prisonnier avec trois de ses chevaliers, ce qui lui valut encore 200,000 livres de rançon (1375). Enfin le comte d'Anjou, frère de Charles V, s'entremit de la paix entre les deux comtes, et après trois années de négociations, une réconciliation durable fut opérée à Tarbe le 3 février 1377, et cimentée par le mariage du jeune Gaston, fils du comte de Foix, avec Beatrix, fille du comte d'Armagnac.

1384. JEAN III, qui succéda à tous les domaines de son père, possédait déjà le Comminges du chef de sa femme Marguerite, fille et héritière de Pierre-Raymond II. Il mérite d'être célébré comme libérateur des provinces du midi, qu'il parvint à purger des compagnies de routiers dont elles étaient infestées, tant en leur faisant une guerre acharnée qu'en les prenant à sa solde pour les mener en Italie au secours de son beau-frère Charles Visconti, sur lequel son oncle Jean-Galéas avait usurpé le duché de Milan. Cette dernière expédition ne fut point heureuse : Jean se laissa surprendre, battre et faire prisonnier devant Casteliazzo, où il mourut de ses blessures. Il ne laissait que des filles.

1391. Son frère BERNARD VII, par la grâce de Dieu comte d'Armagnac, de Fezenzac et de Rodez, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, sollicita des dispenses pour épouser la veuve de son frère, afin de ne point laisser échapper le Comminges; mais la cour d'Avignon jugea la pétition « totalement dissonante de raison et usage, » et Marguerite reporta en dot le Comminges à Jean, fils de Géraud III, comte de Pardiac, vicomte de Fezenzaguet et de Bruilhois. Déjà les comtes d'Armagnac avaient des prétentions sur le Pardiac, et le fougueux Bernard avait d'autres motifs de rivalité avec Géraud : il saisit avidement l'occasion de guerre que lui offrit Marguerite de Comminges en sollicitant son appui contre les entreprises de son mari, avec qui elle était brouillée. Bernard fit Géraud prisonnier, et le laissa mourir de froid dans une citerne (1403). Les deux fils du malheureux comte se rendirent à merci : il envoya l'un au cachot de son père, dont l'infortuné ne put supporter la vue sans mourir de saisissement; il fit aveugler l'autre et le laissa périr de misère. Bernard acquit ainsi le Fezenzaguet et le Pardiac; il acheta à prix d'argent le comté de l'Ile-Jourdain (1405); quant au Comminges, Marguerite alla le porter encore en dot à Mathieu de Grailly, l'un des frères de Jean comte de Foix. Bernard fit une rude guerre aux Anglais qui tenaient la Guienne, leur enleva dix-huit places fortes, et força Bordeaux à capituler. Neveu et gendre du duc de Berry, le comte d'Armagnac suivit le parti de ce prince dans la confédération formée contre le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, meurtrier du duc d'Orléans (1407), et son successeur dans la hontense intimité d'Isabeau de Bavière. La valeur, l'activité, la farouche rudesse de Bernard le rendirent l'âme de ce parti, qui ne porta bientôt plus que le nom d'*Armagnac*, surtout lorsque sa fille Bonne eut épousé le jeune Charles, duc d'Orléans, fils de celui qui avait été assassiné. Toutes les provinces du royaume se partagent entre les deux factions, distinguées ostensiblement entre elles, les Bourguignons par le chaperon bleu et la croix rouge de Saint-André, les Armagnacs par le chaperon et la bande blanche. Au mois de juillet 1412, on fait la paix à Auxerre, et on la publie avec défense, sous peine de la vie, d'appeler qui que ce soit Armagnac ou Bourguignon; et cependant le duc de Bourgogne ameute dans Paris l'affreuse fédération des Bouchers, déjà stigmatisée par les meurtres qu'elle avait commis sous le nom de milice royale, et qui s'abreuva encore cette fois d'exécutions révolutionnaires. Un nouveau traité fut fait en juillet 1415, et le Dauphin Louis, délivré de sa prison du Louvre, se mit à la tête de 30,000 Parisiens pour purger la ville des factieux. Le duc de Bourgogne s'étant approché de Paris à la tête d'une armée (1414), le roi le traite en ennemi, le met en fuite, le poursuit et l'oblige à demander la paix. Après la funeste journée d'Azincourt, où fut tué le connétable d'Albret, l'épée royale passe aux mains de Bernard d'Armagnac (30 décembre 1415), et bientôt, maître de l'esprit du roi, le nouveau connétable est fait surintendant des finances et gouverneur-général de toutes les places fortes du royaume (12 février 1416). Il dévoile au roi les turpitudes de cette reine avilie que le peuple ne nommait que *la grande Gaure*, et il la fait exiler; Boisbourdon, un de ses amans, est jeté à la Seine, cousu dans un sac de cuir portant cette inscription : *Laissez passer la justice du roi*. Le Dauphin Charles s'empare des trésors que la rapacité d'Isabeau avait amassés, mais ce triomphe est de courte durée : le duc de Bourgogne va délivrer la reine de sa prison de Tours pour lui faire faire tous actes de régence qui pouvaient servir son parti; et la nuit du 28 au 29 mai 1418, le quartinier Perrinet-Leclerc introduit dans Paris L'Ile-Adam, Chastelux et Gui de Bar, avec huit cents hommes d'armes de Bourgogne. Tanneguy Duchâtel sauve le Dauphin, qu'il emporte à Melun; le connétable, le chancelier et grand nombre de seigneurs sont arrêtés, et quelques jours après, le 12 juin, on déchaîne les Bouchers et leurs hideux adhérens contre tous les Armagnacs, c'est-à-dire contre tout ennemi personnel, tout créancier, tout maître, contre tout ce que le caprice le plus aveugle voudra sacrifier : et les femmes, les enfans, les vieillards sont assommés, les prisonniers massacrés, ou forcés de se précipiter eux-mêmes des tours du Châtelet sur les piques disposées au pied pour les recevoir; on traîne leurs cadavres par les rues, dérisoirement incisés sur le dos en forme de bande ou écharpe. Bernard d'Armagnac subit le sort commun, et fut exposé sur la table de marbre. La reine et le duc de Bourgogne n'entrèrent à Paris qu'un mois après; le peuple criait *Noël!* « Ce n'était par les rues que musiques de voix et d'instrumens; et néanmoins leur présence n'arrêta point les massacres : quiconque avait de l'argent ou un ennemi, un office ou un bénéfice, était Armagnac. » Le bourreau Capeluche était à la tête de la bande sanguinaire, et sa main pressa celle du duc de Bourgogne, ainsi ravalé jusqu'à lui par la communauté de leur cause. Plus d'un mois après cette rentrée du duc et de la reine les massacres duraient encore, et il y eût eu sans doute pour long-temps des Armagnacs à exterminer, si le duc ne s'était avisé d'attirer hors de Paris les plus acharnés de cette bande d'assassins, et de faire pendre Capeluche.

1418. JEAN IV, fils aîné du connétable, lui succéda au comté d'Armagnac et dans ses autres fiefs, sauf le domaine direct du Pardiac, laissé à son frère Bernard, père de ce Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, dont l'atroce barbarie de Louis XI a rendu le supplice si affreusement célèbre (voir l'article PARDIAC). Jean, qui portait, du vivant de son père, le titre de vicomte de Lomagne, s'était signalé en diverses rencontres contre les Anglais, et exerçait la charge de capitaine-général en Languedoc et Guienne. En 1420 il acquit par voie d'achat la vicomté de Gimois, qu'il réunit à la seigneurie de l'Ile-Jourdain. A la mort de Marguerite de Comminges, sans postérité (1443), il s'empara du comté de Comminges, nonobstant la donation que cette princesse en avait faite à la couronne de France; le roi Charles VII avait encore contre le comte Jean d'autres griefs; il l'accusait de traiter du mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre pour s'en faire un appui dans ses prétentions sur le Comminges; et surtout de s'intituler *comte par la grâce de Dieu*, malgré l'expresse défense de son suzerain, de battre monnaie, donner grâces et rémissions, lever des impôts, et de plusieurs méfaits contre des ecclésiastiques et gens du roi. Le Dauphin, envoyé contre lui, s'empara de ses terres et le fit prisonnier. Après deux années de détention au Châtelet de Paris, Jean obtint des lettres d'abolition, moyennant l'abandon qu'il fit, bien à contre-cœur, des droits seigneuriaux et autres qui lui étaient contestés, et même la cession

de quelques terres, en outre de Comminges. Il survécut peu à cette spoliation.

1450. JEAN V, vicomte de Lomagne, son fils aîné, lui succéda dans tous ses domaines, sauf la possession directe du Fezenzac, qui formait l'apanage de Charles, son frère puîné. Jean, devenu éperdument amoureux de sa sœur Isabelle, forma avec elle une incestueuse union d'où naquirent plusieurs enfans; en vain le pape et le roi de France lui firent-ils des remontrances; en vain fut-il excommunié: ne pouvant obtenir des dispenses, il en fit fabriquer par Antoine de Cambrai (qui depuis fut évêque d'Alet), de concert avec Jean de Volterre, notaire apostolique; et en vertu de cette bulle supposée, il épousa solennellement sa sœur. Le roi, indigné, fit saisir les terres et la personne du comte, qui, par arrêt du parlement de Paris du 13 mai 1460, fut condamné au bannissement, avec confiscation de ses biens. Mais il avait eu avec Louis XI, avant son avènement, des liaisons dont celui-ci eut souvenir en arrivant au trône (1461), et le comte Jean obtint de lui des lettres d'abolition et la restitution de ses terres. Entré cependant, en 1465, dans la ligue du *Bien public*, Jean se réconcilia avec le défiant monarque, et lui jura fidélité envers et contre tous : cette fidélité ne fut point inébranlable, et Louis XI envoya des troupes contre lui; il prit la fuite; ses terres furent saisies; et par arrêt du 7 septembre 1470, le parlement de Paris prononça contre lui la confiscation de corps et de biens. Après le départ de l'armée française, il reparut et obtint du duc de Guienne, frère du roi, la restitution de ses domaines; mais à la mort du duc Charles (1472), Louis XI envoya de nouvelles troupes contre Jean, qui capitula. Le sire de Beaujeu ayant alors licencié son armée, le comte d'Armagnac le fit arrêter par Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille; le roi, furieux, fait marcher contre le comte de nouveaux soldats; Jean est assiégé dans Lectoure, capitule au bout de deux mois, et est traîtreusement poignardé (5 mars 1473) dans les bras de Jeanne de Foix, sa femme, qui, près de devenir mère, ne put survivre à un tel événement. Sainte-Bazeille fut pris et décapité à Poitiers (7 avril). Isabelle, légataire des Quatre-Vallées par un testament de son frère, du 15 novembre 1462, en fit donation à Gaston du Lyon, qui l'avait sauvée au sac de Lectoure; mais les états du pays n'y voulurent point acquiescer, et se donnèrent au roi en 1475.

1473. CHARLES Ier, vicomte de Fezenzac, frère de l'infortuné Jean V, subit aussi les effets de l'implacable colère de Louis XI; sa qualité de frère du coupable suffit pour le faire enfermer et détenir à la Bastille, où on lui fit souffrir pendant quatorze ans des tourmens odieux qui altérèrent sa raison. Après la mort de Louis XI, Charles VIII délivra l'infortuné, et lui accorda (avril 1484) la jouissance viagère des quatre comtés d'Armagnac, Rodez, Fezenzac, et Fezenzaguet, pour l'administration desquels on lui donna des curateurs.

1497. CHARLES II, duc d'Alençon, petit-fils de Marie d'Armagnac, sœur de Charles Ier, fut désigné pour successeur par le testament de son grand oncle; mais celui-ci avait-il pu transmettre une possession qui n'était que viagère? François Ier, en lui donnant pour épouse sa sœur Marguerite de Valois, lui assura encore la jouissance de son patrimoine, sauf retour à la couronne si cette union demeurait stérile, comme cela eut lieu en effet.

1525. MARGUERITE *de Valois* conserva, après la mort de son premier époux, l'heritage d'Armagnac, et le porta en dot à Henri d'Albret (1526) qui était en même temps le plus proche parent de la maison d'Armagnac, comme petit-fils d'Anne, fille du fameux Bernard VII. Ce domaine, réuni à celui d'Albret et de Navarre, fut incorporé avec eux au domaine de la couronne par l'avènement de Henri IV (1589).

Louis XIV, par lettres du 20 novembre 1645, l'en démembra pour le donner à *Henri* de Lorraine, comte d'Harcourt, et à sa postérite, qui l'a possede jusqu'à la révolution de 1789; mais quelle que fût alors la puissance de l'orgueilleuse maison de Lorraine, on ne peut faire aucune comparaison de ces nouveaux comtes d'Armagnac, grands seigneurs de cour, pourvus, à proprement parler, d'un simple majorat, avec ces feudataires qui pouvaient lever sur leurs terres un millier d'hommes d'armes, et pesaient dans la balance des intérêts politiques de tout le poids d'une puissance matérielle imposante.

L'ancien écu d'Armagnac était d'argent au lion rampant de gueules.

ARMÉNIE. L'Arménie, partagée de nos jours entre la Turquie, la Perse, la Russie, et quelques princes kurdes indépendans, est une contrée de l'Asie dont l'histoire est citée dans la plus haute antiquité, et dont les habitans ont traversé toutes les grandes revolutions de la partie occidentale de l'Asie, depuis les anciens temps de l'Assyrie, de la Grèce et de Rome, jusqu'à ceux des Persans, des Mongols et des Turcs, sans rien perdre de la civilisation qui les distinguait, ni des traditions et de la nationalité qui les caractérisent encore aujourd'hui.

L'Arménie contient une surface d'environ 600 lieues carrées, et s'étend depuis les bords de l'Euphrate jusqu'à l'embouchure du Kour dans la mer Caspienne; et du nord au sud, depuis la Géorgie et le mont Caucase jusqu'aux limites méridionales du Diarbekr. Sa surface âpre et montueuse est traversée par les differentes chaînes du Taurus dont dépend l'Ararat. Le climat est plutôt froid que chaud. Le pays est en général fertile et bien arrosé, et convient plutôt à l'éducation des bestiaux qu'à l'agriculture; cependant les plus beaux fruits des pays méridionaux y réussissent. Les montagnes sont riches en mines de fer et de cuivre. Ses habitans se composent en partie d'Arméniens proprement dits, de Turcomans qui vivent dans les plaines avec leurs nombreux bestiaux, et d'un petit nombre d'Osmanlis, de Grecs, et de Juifs.

La divison de cette contrée a toujours été soumise aux changemens de ses nombreux maîtres; toutefois la plus générale est sa division en Petite et Grande Arménie. Cette dernière, aujourd'hui la Turcomanie, est située au sud du Caucase, et comprend en partie les paschaliks d'Erzeroum, Amid, Kars et Van; et en partie la province persane d'Erivan, qui a été cédée à la Russie par la paix de 1828. L'autre, appelée aujourd'hui Aladuli ou Pegian, appartient en entier aux Osmanlis, et est divisée dans les deux paschaliks de Merasche et de Siwas. L'Arménie turque fut conquise en 1828 par les Russes; mais lors de la paix d'Andrinople, elle fut rendue à la Porte, à l'exception du territoire qui s'étend jusqu'au fleuve Tschoroki.

La Grande Arménie est bornée à l'est par l'Euphrate, qui la sépare de la Petite Arménie; au sud par une branche du Taurus, qui la parcourt dans toute son étendue en traversant la Mésopotamie et le pays des Kurdes; à l'ouest par l'Aderbadegan et la mer Caspienne, et au nord par la Colchide, l'Iberie ou Géorgie, et le pays des Aghovans, qui est l'Albanie des Grecs et le Daghestan des modernes.

Au nord-ouest de l'Arménie, vers Arzroum, se trouve une chaîne de montagnes qui viennent de la Géorgie et du Caucase et se prolongent jusqu'à la mer Noire. Ces montagnes portent différens noms : les Turcs les appellent Elkezi; les Arméniens Kakdik'h, c'est-à-dire montagnes de la Chaldée; elles étaient déjà célèbres dans la plus haute antiquité par les mines qui s'y trouvent et qui sont encore actuellement en exploitation. Elles donnent naissance à un grand nombre de fleuves qui se dirigent vers les quatre points cardinaux à travers des vallées profondes et difficiles. Les principaux sont: 1° le Djorockh, qui a sa source à l'ouest de Baibourt et se jette dans la mer Noire près de la ville de Gouniah; 2° le Gonr ou Kour, le Cyrus des anciens; il a sa source dans

le mont Barkhar; grossi par l'Araxes, il se jette dans la mer Caspienne; 3° l'Araxes, en armenien Eraskh, en turc et en persan Aras ou Ras : il sort des montagnes de Bin-Gueul et traverse l'Arménie de l'ouest à l'est; 4° l'Euphrate, en arménien Ep'hrad, se forme de la réunion de plusieurs torrens qui prennent leurs sources dans différentes parties de l'Arménie. Les anciens géographes de l'Orient placent les sources de l'Euphrate dans les environs d'Arzroum. Depuis le lieu où toutes les diverses rivières qui contribuent à former l'Euphrate se sont réunies, le fleuve se dirige vers le midi, coule entre la Petite et la Grande Arménie, sépare la Mésopotamie de la Syrie, et enfin entre dans l'Irak arabe, où il se joint au Tygre : ces deux fleuves se jettent alors ensemble dans le golfe Persique, au-dessous de la ville de Basrah. Les rivières qui circulent au milieu du bassin formé par les deux branches les plus occidentales du Taurus, et qui se jettent dans l'archipel, sont beaucoup plus considérables que celles qui coulent vers le midi dans la Méditerranée. On trouve au midi de l'Araxes une très grande quantité de montagnes, pour la plupart toujours couvertes de neiges, qui s'étendent depuis l'Araxes jusqu'aux bords de l'Euphrate, du Tygre et du lac de Van. La plus élevée de toutes est le mont Ararat : il est célèbre chez les Turcs sous le nom d'Agre-Dagh, et chez les Arméniens sous celui de Macis, parce que dans les croyances religieuses des chrétiens et des musulmans, c'est sur sa cime, couronnée par les nuages et couverte de neiges éternelles, que se reposa l'arche de Noé. Au sud-ouest du Macis se trouve le mont Nebad, fameux dans l'histoire arménienne, par la tradition qui dit que c'est dans ses environs que saint Grégoire baptisa Tiridatos, le premier prince chrétien de l'Arménie. Au sud de l'Euphrate, vers la Mésopotamie et le lac de Van, s'étendent les montagnes des Kurdes, dans lesquelles le Tygre, en arménien Tegxath, prend sa source. Il sépare la Mésopotamie de l'Assyrie, coule vers le midi, passe à Baghdad, et se jette avec l'Euphrate dans le golfe Persique. Du côté de l'est sont les montagnes Caspiennes, qui séparent les provinces arméniennes de la mer Caspienne, du Ghilan et de l'Aderbaidjan.

L'Arménie contient beaucoup de lacs, dont le plus grand est celui de Van. Il se trouve dans la partie méridionale au-delà du Tygre. Si l'on en croit les Arméniens, il aurait 400 milles de longueur sur 60 milles de largeur. Ses eaux sont salées; aussi l'appelle-t-on quelquefois à cause de cela *la mer salée* : il contient plusieurs îles. Les Arméniens le nomment ordinairement la mer d'Aghthamar, du nom d'une de ses îles où réside un patriarche arménien. On l'appelle encore le lac ou la mer de Peznouni, d'une province située à son bord occidental, et quelquefois le lac de Vasbouragan, d'une province qui l'entoure de trois côtés. A l'est du lac de Van se trouve le lac de Tebriz ou d'Ourmieh, qui a 130 milles de long sur la moitié environ de large. Au milieu se trouve un château très fort, élevé par l'ordre de l'empereur moghol Houlakou, et destiné à la garde de ses trésors. Les Arméniens lui donnent aussi ordinairement le nom de lac d'Ormi ou d'Ourmieh. Strabon le désigne sous le nom de Mantiané. Le lac d'Ourmieh est environné de tous côtés par des montagnes; au nord-est et à l'est, par les monts Schend et Silan; au sud et à l'ouest, par les montagnes de l'Irack persan, du Kurdistan et de Karah-Dagh, qui veut dire *montagne noire*. Dans la partie septentrionale de l'Arménie, sur la rive gauche de l'Araxes, se trouve le lac de Sévan, ainsi nommé de l'île de Sévan dans laquelle est bâti un couvent d'une antique célébrité. De tous côtés il est dominé par les hautes montagnes qui l'entourent.

En outre de ces grands lacs il s'en trouve une multitude de petits; ceux entre autres des environs de la ville d'Arzroum y sont en telle quantité que les montagnes voisines s'en appellent les montagnes de *Bin-Gueul* ou des Mille-Lacs.

Sous la dynastie des Arsacides l'Arménie était divisée en quinze provinces, dont une grande partie formaient des souverainetés particulières. Moïse de Khoren cite il est vrai leurs différens noms, mais ils ne se sont pas conservés. Nous allons maintenant parcourir quelques unes de ses principales villes.

Garin, connue dans l'Orient sous le nom d'Arzroum, est, selon Amid, la plus grande ville de l'Arménie. Elle fut fondée en 415 d'après les ordres de Théodose, d'où elle s'appela aussi Théodosiopolis. Elle n'a pris le nom d'Arzroum, ou plutôt d'Arzenerroum, que depuis le milieu du XIe siècle, où la ville d'Ardzen fut conquise par les turcs Seldjoukides, qui la saccagèrent, après quoi les habitans se réfugièrent à Théodosiopolis, et lui donnèrent le nom de leur ville. Comme elle était restée pendant long-temps sous la domination des Romains, les Orientaux la désignèrent par l'épithète de Roum, c'est-à-dire l'Ardzen des Romains, pour la distinguer d'une autre ville du même nom qui était sous la domination persane. Arzroum est encore aujourd'hui une des villes les plus peuplées de l'Arménie, et contient à peu près 130,000 habitans.

Sber, ordinairement *Isber*. Ses environs sont riches en mines d'or et d'autres métaux.

Baibouth, en turc *Baibourt*. *Erez*, ordinairement *Erzenga*, ville aussi ancienne que célèbre : elle était fameuse dans l'antiquité par le culte qu'on y rendait à la déesse Anahid, dont les temples furent détruits par saint Grégoire, le premier des Patriarches arméniens. Sous la dynastie des Seldjoukides elle était très importante.

Thortan, fameuse par un temple du dieu Parscham, et *Pakarhindsch*, qui avait un temple consacré à Mithra ou Mihr; ces deux edifices furent également détruits par saint Grégoire.

Les provinces et villes suivantes méritent encore d'être citées :

La province d'*Ararad*, au centre de l'Arménie. L'Araxes la divise en deux parties en la parcourant dans toute sa longueur de l'ouest à l'est : l'une appartient à la Perse, et l'autre à la Turquie.

Vagharschavan, fondée dans le IIe siècle par le roi Vagharsch, Gars ou Kars, fut pendant quelque temps la résidence des Pagratides.

Ani, capitale de toute l'Arménie, contenait, dit-on, dans le XIe siècle, dix mille maisons et mille églises. Dans le Ve siècle elle n'était qu'une petite forteresse sans importance. Elle fut long-temps la résidence des Pagratides. Elle fut entièrement détruite en 1319 à la suite d'un tremblement de terre.

Vagharschabad, déjà célèbre dans la plus haute antiquité. Tigranes. II y fonda, cent ans à peu près avant J.-C., une colonie de Juifs, et le commerce y prit un grand développement. Aujourd'hui on n'y rencontre presque plus que des ruines; et l'église patriarchale d'Edchmiadzin, où résident encore les patriarches successeurs de saint Grégoire, est le seul édifice qui s'y trouve. Les Arméniens prétendent que ce fut là que Jésus-Christ apparut à saint Grégoire, qui y fonda une église, et la nomma en mémoire de ce miracle Edchmiadzin, qui veut dire en arménien *la descente du fils unique*. Les Arméniens l'ont en grande vénération et la regardent comme la mère-église de toutes les autres églises arméniennes.

Ardaschad, qui fut pendant long-temps la capitale de l'Arménie, était nommée Artaxata par les Grecs. Strabon et Plutarque racontent que sur le conseil d'Annibal elle avait été fondée par Artaxias. Le voyageur Chardin, qui en a visité les ruines, parle des restes d'un grand palais que les habitans du pays appellent Takht-Terdat, c'est-à-dire le trône de Tiridates. Au nord d'Ardaschan est *Tovin* ou *Tevin*, que fonda Kosrov II, en 350, et dont il fit sa résidence. Elle fut presque pendant six siècles la ville la plus importante

de l'Arménie, la résidence des derniers Arsacides, des gouverneurs persans et des califes, et de l'an 452 à 924 celle des patriarches. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un bourg sans importance.

Armavir, antique cité, au nord de l'Araxes. Selon les Arméniens elle fut fondée par le roi Armaïs à peu près 2,000 ans avant J.-C.

Nous remarquerons dans la province de Vasbouragan la ville de *Nakhidjevan*, l'une des plus antiques de l'Arménie, aujourd'hui *Nakhdjewan*. La partie orientale de cette province forme la province persane d'Aderbaldjan, en arménien *Aderbadagan*; les anciens l'appelaient Atropatène: ce nom dérive certainement du culte du feu qui y était principalement en honneur; *Ader* signifie *feu* en arménien. *Tevrej* ou *Taorej* ou *Tauriz*: d'après les traditions des Arméniens elle aurait été fondée par Kosrov I au commencement du IIIe siècle; elle est connue des anciens et des Byzantins sous le nom de *Gaza*.

Nous citerons encore les villes de *Khoï*, *Khrom*, *Magou*: c'est dans cette dernière que mourut martyr, dit-on, l'apôtre saint Thadée. Là se trouve aussi un des quatre principaux siéges épiscopaux de l'Arménie.

Van, au sud-est du lac auquel il donne son nom. Selon les Arméniens c'est une des villes les plus anciennes de leur pays, et elle aurait été fondée par Sémiramis, qui de son nom l'avait, dit-on, nommée Schamiramagard.

Van est le siége d'un archevêque, qui réside près de là dans le couvent de Varak, pour lequel les Arméniens ont une vénération toute particulière.

Il existe à *Abaran*, près de Nakhdjewan, depuis le commencement du XVe siècle, une mission de dominicains, entretenue par les papes, et administrée par un religieux qui prend le titre d'archevêque de Nakhdjewan, et qui réside cependant à Abaran.

Edesse, en arménien *Etesia* et *Ourha*, fut aussi pendant quelque temps la capitale de l'Arménie. Elle fut conquise en 1099 par Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, et demeura au pouvoir des Français jusqu'en 1144, où elle leur fut enlevée par le soltan Emad-Eddinzenghy. Elle se trouve maintenant sous la domination turque.

Nisibe, ville fort ancienne, en arménien *Medzpin*. Elle servit de résidence à Tigranes, qui y fut assiégé par les Romains; on n'en voit plus que les ruines.

Amit ou Amid. Les Turcs l'appellent *Kara-Amid*, c'est-à-dire Amid la noire, parce qu'elle est environnée d'une enceinte de pierres noires; elle est située sur les bords du Tygre.

Petite Arménie. On ne donna d'abord ce nom qu'à la partie orientale de la Cappadoce du côté de l'Euphrate; plus tard on comprit sous cette dénomination toute la Cilicie et la Syrie septentrionale, appelée Comagène dans l'antiquité, et Euphratèse dans le moyen âge. La chaîne du Taurus, *Doros* en arménien, qui sépare la Cilicie de la Cappadoce, rejoint vers l'est les montagnes qui s'étendent entre la Grande Arménie et la Mésopotamie, et se prolonge jusqu'aux montagnes des Kurdes, divise la Petite Arménie en deux parties. Il se trouvait dans cette chaîne de montagnes, au XIIe siècle, une grande quantité de couvens syriens et arméniens. Les montagnes de la Petite Arménie donnent naissance à beaucoup de fleuves qui se jettent au nord dans la mer Noire, à l'est dans l'Euphrate, et au sud dans la Méditerranée. Le fleuve Halys est le plus considérable de tous, on l'appelle en arménien *Alis*, et en turc *Kizil-Irmak*, fleuve rouge. Il se jette dans la mer Noire après avoir traversé l'ancienne ville de Sébaste.

La Petite Arménie est présentement entièrement soumise aux Turcs. Les Arméniens la divisent ordinairement en cinq parties: la première, la deuxième, la troisième, l'Euphratèse, et la Cilicie. Les principales villes de ces provinces sont:

Césarée, *Gesaria* en arménien, grande ville, et le siége d'un archevêque arménien; Tibère lui donna le nom de Césarée. *Sebaste*, appelé *Siwas* par les Turcs, et *Sepasdia* par les Arméniens. *Diourigé*, en turc *Divreky*; cette ville est très connue dans l'histoire byzantine sous le nom de *Tephrice*. *Hrhomgla*, en turc *Kalaah'-Erroum*, c'est-à-dire la forteresse des Romains.

Ce ne fut que dans le XIe siècle que les Arméniens s'établirent dans la Cilicie, qu'ils occupent maintenant totalement. *Alas*, sur la frontière entre la Cilicie et la Syrie, est une ville assez remarquable, et semble être l'Issus des anciens. *Adane* enfin, ville assez importante près du fleuve Sihan; et *Darson* ou Tarsous, déjà très célèbre dans l'antiquité, et aujourd'hui capitale de la Cilicie.

HISTOIRE DE L'ARMÉNIE. — De tous temps l'Arménie n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'histoire de l'Orient, et ses infortunes ont plus contribué à sa célébrité que les événemens dont elle a été le théâtre. Sa position entre de grands et puissans empires, jointe au malheur qu'elle eut d'être toujours gouvernée par des princes sans énergie, fut la principale raison de ses desastres. Les calamités politiques de ce pays nous rappellent de la manière la plus frappante celles d'une nation qui de nos jours a aussi vainement fait de nobles efforts pour secouer la domination étrangère: c'est de l'héroïque Pologne que nous voulons parler. Mais ce n'est pas seulement un simple intérêt de compassion qui nous porte à approfondir l'histoire de l'Arménie: les nombreuses liaisons politiques qui unissent ce pays aux autres nations voisines; les guerres continuelles qu'il eut à soutenir contre les Persans, les Grecs, les Arabes et d'autres peuples; enfin des éclaircissemens de la plus haute importance pour une infinité de points de l'histoire de l'Orient qui se trouvent dans celle de l'Arménie, sont des motifs bien plus puissans encore pour l'étudier avec soin.

Les écrivains arméniens regardent comme le premier prince de leur nation un certain Haïg, fils de Thagloth, qui, selon eux, est le même que le patriarche Thogarma. Il quitta Babylone sa patrie, à peu près vingt-deux siècles avant notre ère, et vint s'établir dans les montagnes de l'Arménie méridionale, pour se soustraire à la tyrannie de Bélus, roi d'Assyrie. Mais ce dernier, indigné de cette fuite, ayant attaqué Haïg avec une nombreuse armée, fut vaincu dans une grande bataille sur les bords du lac des Peznouniens, aujourd'hui le lac de Van. Les habitans montrent encore de nos jours l'endroit où eut lieu la défaite de Bélus. Aram se distingua tellement par ses exploits parmi les successeurs d'Aïg, que les peuples étrangers appelèrent Arménie le pays habité par la nation haïganienne. Aram chassa les peuples voisins qui avaient pénétré dans son empire; remporta une victoire éclatante sur Nioukhar Matis, prince de Médie, le conduisit comme prisonnier à Armavir, sa capitale, s'empara des états de Parscham, souverain de l'Assyrie septentrionale, pénétra jusque dans l'Asie Mineure, et y fonda la ville de Majak'h ou Mazaca, nommée depuis Césarée de Cappadoce, où il établit une colonie arménienne. Il avait acquis une telle célébrité, que Ninus, roi d'Assyrie, brigua l'honneur de devenir son allié. Ara, son fils, lui succéda, et sut pendant quelque temps opposer une défense vigoureuse, mais d'ailleurs sans résultat, à Sémiramis qui menaçait l'indépendance de ses états. Cette reine, éprise de la beauté d'Ara, en avait d'abord voulu faire son époux, et se vengea plus tard de son refus, en l'attaquant, et en s'emparant de son royaume. Toute l'Arménie fut alors soumise à la domination de Sémiramis, qui fit bientôt bâtir sur les bords du lac des Peznouniens une ville qu'elle orna de monumens superbes, dont on rencontre actuellement encore des ruines, et que de son nom elle appela Schamiramagard; la ville de Van d'aujourd'hui.

L'Arménie resta sous la domination assyrienne jusqu'au

règne de Sardanapale, où l'un des successeurs d'Haïg, nommé Baroïr, de concert avec Varbag, gouverneur de Médie, connu des Grecs sous le nom d'Arbacès, et avec le Babylonien Belésis et d'autres encore, se révolta contre Sardanapale et détruisit sa puissance. Chacun d'eux prit alors le titre de roi, qu'il transféra à ses successeurs.

Hratchea succéda à Baroïr son père, et c'est sous son règne que les historiens arméniens placent l'établissement de la puissante famille des Pagratides. Tigranes I, aussi appelé Dikran, fut un des successeurs les plus célèbres de Hratchea. Doué de talens supérieurs, il sut rétablir l'ancienne splendeur de l'Arménie, et agrandir ses limites, et le premier il fit connaître aux nations étrangères le nom de la nation arménienne. D'après le témoignage de Xénophon, dans sa *Cyropédie*, il fournit à Cyrus des troupes contre Ajtahag, roi des Mèdes, qui semble être le même qu'Astyage, avec lequel s'éteignit l'empire de Médie. Tigranes fit bâtir une ville dans l'Arménie méridionale, sur les bords du Tygre, et la nomma Digranagerd, aujourd'hui Amid.

A Tigranes succéda son fils Vahakn, qui sut tellement se distinguer par sa bravoure et ses brillans exploits, qu'il fut dans la suite élevé au rang des dieux, et qu'on le regarda comme le dieu de la force, l'Hercule des Arméniens. Les anciens poètes de l'Arménie en faisaient ordinairement le sujet de leurs chants. Les successeurs de ce prince gouvernèrent l'Arménie sous la dépendance des rois de Perse. Avec Vahé, fils de Van, qui succomba en combattant contre Alexandre, s'éteignit la dynastie des Haïganiens ou descendans d'Haïg, qui régnèrent pendant près de 1800 ans en Arménie.

La mort d'Alexandre devint la cause du partage des provinces orientales, et la source de guerres et de dissensions continuelles. L'Arménie tomba en partage à un Persan nommé Mithrinès ou Mihran, le même qui avait livré à Alexandre le fort de Sardes, et que ce roi avait nommé alors gouverneur de l'Arménie. Les historiens arméniens nous font un triste tableau de la situation de ce pays à cette époque, et Moïse de Khorend dit entre autres choses « que tout y était dans le désordre et la confusion; qu'on ne voyait partout que luttes et combats pour savoir à qui échoirait la possession de ce royaume, et que c'était pour cela qu'Arsace le grand y pénétra avec tant de facilité pour y placer son frère Vagharschag sur le trône. »

Pendant la désunion des généraux d'Alexandre, l'Arménie trouva l'occasion de s'affranchir, et choisit pour son chef Ardoatès, après la mort duquel elle tomba sous la domination syrienne, contre laquelle elle se révolta cependant bientôt sous Artaxias, après la défaite d'Antiochus-le-Grand par les Romains. Artaxias avait fondé la ville d'Artaxate, et en avait fait la capitale du royaume.

La puissance qu'Alexandre avait fondée en Asie, ébranlée bientôt après sa mort, ne tarda pas à être entièrement détruite, en partie par les dissensions de ses généraux, en partie par les révoltes des peuples opprimés contre les usurpateurs grecs. La tentative la plus importante par ses résultats pour reconquérir l'ancienne indépendance, fut faite par un Parthe de beaucoup d'audace et de talent, nommé Arschag ou Arsace. Il souleva la Bactriane contre les Séleucides, et parvint à les chasser des provinces de la Parthyène et de l'Hyrcanie, et ses successeurs les refoulèrent même jusqu'à l'Euphrate. Cent ans après le premier Arsace il en parut un second, surnommé le Grand, qui défit de nouveau les rois de la Syrie, et vint attaquer l'Arménie à la tête d'une nombreuse armée. Soutenu par les habitans, il en eut bientôt fait la conquête, et y plaça comme roi son frère Vagharschag, qui devint le chef des Arsacides en Arménie. Arsace retourna alors dans ses états, laissant une armée à son frère, avec ce conseil : « Tout ce que ton génie et ton courage pourront acquérir, lui dit-il, est à toi. Les braves ne connaissent pas d'autre limite que la pointe de leur épée, et ils possèdent tout ce qu'elle peut atteindre. » Vagharschag fit de Nisibe, dans la Mésopotamie septentrionale, la capitale de son nouvel empire. Après de nombreuses et brillantes conquêtes dans l'Asie Mineure et les provinces du Caucase, il consacra le reste de son règne à l'administration intérieure et à l'amélioration du pays, et mourut après un très heureux règne de vingt-deux ans. Son fils sut conserver avec courage et énergie l'empire que lui avait laissé son père. Arschag qui lui succéda fit, à ce que rapportent les historiens arméniens, les plus vastes conquêtes, subjugua toute l'Asie Mineure, et pénétra même jusques en Grèce. Sous son successeur, Tigranes II, qui mariait assez de talens à beaucoup de courage, la puissance et la considération de l'Arménie atteignirent leur plus haut degré de splendeur; mais cette gloire ne fut que passagère. Tigranes, après avoir réuni la Syrie et plusieurs provinces de l'Asie Mineure à l'Arménie, attaqua l'ancienne branche des Arsacides qui régnait alors en Perse. Il réussit dans son entreprise, conquit la Mésopotamie, l'Adéabène et l'Atropatène, et prit le titre des rois perses, celui de roi des rois. Cependant son triomphe fut d'aussi courte durée que sa vanité; car, s'étant cru assez fort pour tenir tête à la puissance romaine, il prit sous sa protection Mithridate, roi de Pont, qui la réclamait, et subit une défaite complète, qui lui ravit non seulement toutes ses conquêtes, mais encore son orgueilleux titre de roi des rois. Son fils, qui lui succéda, après un long règne, fut traîtreusement fait prisonnier par Marc-Antoine, qui avait à se plaindre de ses services contre les Arsacides de la Perse. Conduit à Alexandrie, Cléopâtre l'y fit décapiter, et donna son empire à son fils Alexandre, que les Arméniens chassèrent cependant bientôt.

A partir de cette époque l'Arménie perdit toute sa puissance, et fut soumise tantôt aux Romains, tantôt aux Parthes. Et d'ailleurs il était presque impossible d'arriver à une unité matérielle et politique de quelque vigueur dans un pays qui, par ses dispositions naturelles, devenait déjà fort difficile à gouverner, et dont chaque province obéissait à son propre petit prince, lequel, ne reconnaissant de son côté la domination royale que selon son bon plaisir, offrait un trop facile appui à l'influence étrangère.

D'après les historiens grecs et romains, l'Arménie ne fut plus, jusqu'à la moitié du I[er] siècle de notre ère, qu'une lice éternelle, où les Romains et les Parthes se disputèrent la possession de l'Asie.

Les historiens arméniens ne nous rendent aucun compte de cette époque, et se contentent de nous donner quelques détails sur une autre branche des Arsacides qui régnait sur l'Arménie méridionale et sur quelques provinces de la Mésopotamie et de l'Assyrie, et qui était en grande partie tributaire des Romains. On cite entre autres, et notamment dans les ouvrages ecclésiastiques, le roi Abgare, connu par la lettre qu'il envoya, dit-on, à Jésus-Christ. Les historiens arméniens vantent surtout ses éminentes qualités, sa sagesse et sa modération. Il eut de longues guerres à soutenir contre Hérode Antipas, prince des Juifs.

C'est probablement sous Sanadroug, l'un de ses successeurs, que la religion chrétienne a été prêchée pour la première fois par l'apôtre saint Thadée et par saint Barthélemy, qui tous deux moururent martyrs. Sanadroug fit reconstruire la ville de Nisibe qui avait été détruite par un tremblement de terre, et l'embellit de palais et de riches monumens. Il mourut après un règne de trente années. Érovant, de la race des Arsacides, s'empara alors du trône, et fit égorger tous les enfans de Sanadroug. Le seul Ardachès eut le bonheur d'échapper, à l'aide de sa nourrice, qui se sauva avec lui à la cour de Sempad, le chef des Pagratides, lequel le transporta ensuite à la cour d'un roi des Parthes, appelé par les Arméniens Dara ou Darius. Le fils de Sanadroug, une fois qu'il eut atteint l'âge de raison, songea à reconquérir le royaume de son père, et y parvint aussi

avec l'assistance du roi des Parthes et des autres princes arméniens. Erovan, l'usurpateur, qui avait cédé aux Romains Edesse et toute la Mésopotamie, fut vaincu et tué de la main d'un soldat, au moment de sa fuite, à Erovantagerd, l'une des villes qu'il avait fondées. Ardaschès fut proclamé roi par son général Sempad, et récompensa généreusement tous ceux qui l'avaient assisté dans sa conquête, les Parthes comme les Perses. Il fit rebâtir la ville d'Ardaschad, l'orna de magnifiques monumens, et y fit sa résidence. C'est sous son règne qu'eut aussi lieu la première irruption des Alains, qui habitaient la partie septentrionale du Caucase. Ardaschès se mit en campagne contre eux, et les tailla en pièces, fit prisonnier le fils de leur roi, et les força à repasser le fleuve Cyrus. Ardaschès se maria bientôt après, lors de la conclusion de la paix, avec Sathinig, la fille du roi des Alains. Son règne se distingue encore par quelques heureuses expéditions de son général Sempad, qui se rendit en Perse, y plaça sur le trône Ardaschès fils de Lara, et vainquit plusieurs peuples qui avaient refusé de se soumettre à ce prince. Peu de temps après il remporta une victoire éclatante sur l'armée romaine que Domitien avait envoyée contre lui, et la poursuivit même jusque sur le territoire romain. Trajan étant monté sur le trône sur ces entrefaites, Ardaschès fit preuve des dispositions les plus amicales, et lui paya l'ancien tribut. Il mourut généralement regretté après un règne de quarante-un ans. De tous ses successeurs nous citerons le seul Vagharsch, sous le règne duquel les Khazars et les Barsiliens, qui habitaient le nord du Caucase, firent plusieurs irruptions, dans lesquelles ils furent toujours repoussés avec des pertes considérables. En l'honneur de cette victoire, on éleva un monument avec des inscriptions grecques et arméniennes.

La chute des Arsacides en Perse, au commencement du IIIe siècle, et la révolution qui en résulta, ne laissèrent pas que d'avoir une grande influence sur le sort de l'Arménie. La nouvelle dynastie était dans des dispositions très hostiles envers les rois de l'Arménie, comme parens de l'ancienne dynastie, et l'était d'autant plus depuis que Khosrov donnait asile à tous ses parens qui s'enfuyaient de la Perse. Ce dernier eut aussi des combats à soutenir contre l'usurpateur Ardaschir, fils de Sesan, prince d'Istachar. Cependant, à son retour dans ses états, après plusieurs brillantes victoires, et après avoir poursuivi Ardaschir jusqu'aux frontières de l'Inde, il tomba sous le poignard d'un Arsacide infidèle, nommé Anag. Le traître fut arrêté, et périt avec toute sa famille, à l'exception de deux fils, dont l'un fut transporté à Césarée de Cappadoce, où il fut élevé dans la religion chrétienne. Il se rendit dans la suite, comme apôtre, en Arménie, sous le nom de Grégoire. — Après la mort de Khosrov, Ardaschir n'eut pas de peine à s'emparer de l'Arménie, malgré tous les empêchemens des Romains, et y régna, avec son fils Schahpour, pendant vingt-sept ans. Mais à cette époque revint de Rome, où il s'était réfugié, à la tête d'une armée formidable, Tiridates, fils de Khosrov, qui chassa bientôt le Persan usurpateur. Ce fut sous son règne que s'établit en Arménie la famille des Mamigonéans, qui joua, à dater de cette époque, un rôle si important dans l'histoire de ce pays. Elle était originaire du Djenesdan, pays situé dans la partie la plus orientale de l'Asie, d'où elle avait été obligée de prendre la fuite.

Il est présumable que jusqu'au temps de Tiridates, l'Arménie fut toujours soumise à la même religion que les Parthes, c'est-à-dire à un mélange de celle de Zoroastre et du culte des divinités grecques : on voyait, en effet, dans leurs temples un grand nombre de statues de divinités auxquelles on sacrifiait des animaux; ce qui n'avait point lieu dans la religion de Zoroastre. De tous les dieux que les Arméniens regardaient comme les plus puissans, Aramazt, l'Ormuzd des Perses et le Zeus des Grecs, la déesse Anahid ou Vénus, et Mihir ou Mithra, étaient les principaux; ils adoraient aussi Sbantarad, Vahakn, Parscham, Namé, et d'autres divinités qui nous sont entièrement inconnues. Tiridates, converti par saint Grégoire, fils d'Anag, assassin de son père, se fit baptiser; plusieurs princes et une grande partie de la nation suivirent son exemple. Il fit alors venir beaucoup de prêtres grecs et syriens, qui fondèrent des évêchés, des couvens et des églises, et répandirent le christianisme dans toute l'Arménie.

Après la mort de Tiridates éclata la plus terrible discorde : chacun des princes qui n'avaient point adopté la nouvelle religion se déclara indépendant; et ce ne fut qu'au moyen d'une armée étrangère qu'envoya l'empereur de Constantinople que la tranquillité fut rétablie, et qu'on ramena Khosrov II, fils de Tiridates.

L'histoire de l'Arménie, pendant presque toute la durée du IVe siècle, sous les rois Diran II, Arsace ou Arschag III, Bab ou Para, Varazdad et Arsace IV, ne nous offre qu'une série de luttes, de malheurs, de cruautés, et de guerres extérieures et intestines. Les Persans, les Grecs et les Romains se disputèrent tour-à-tour ou la possession du pays, ou l'influence qu'ils exerçaient sur des princes aussi faibles que cruels; jusqu'à ce qu'enfin, vers la fin du IVe siècle, l'Arménie fut partagée entre les Persans et les Romains. Jezdedjerd, en montant sur le trône de Perse, donna l'Arménie à Vrham-Shabouh (en persan *Buram-Schahpour*), frère de Khosrov III, dont le règne de vingt-un années devint mémorable par les ouvrages du savant Mesrob, qui, d'après les ordres du patriarche Sahag ou Isaac, de la branche des Arsacides, composa l'alphabet arménien, et publia une traduction complète de la Bible d'après la version des Septante. Jusque là les Arméniens n'avaient eu que des Bibles grecques et syriaques, que ne pouvaient lire les chrétiens du pays. Mesrob fonda en même temps une école, qui devint célèbre par les écrivains qui en sortirent. Il envoya un grand nombre de jeunes gens à Edesse, à Alexandrie, à Antioche, à Constantinople, à Athènes et à Rome, pour y étudier la langue, la philosophie et la littérature des Grecs. Au nombre des plus fameux d'entre eux se trouve Moïse de Khoren, Mambre Verzanogh, son frère Gorcoun, Elisee, David-le-Philosophe, Ardsan, et beaucoup d'autres. Avec Ardaschir, fils de Vrham Schabouh, s'éteignit la race des Arsacides. Il avait été nommé par Bahram V, roi de Perse; mais son gouvernement fut marqué par tant de cruautés que les autres princes de l'Arménie prièrent ce monarque de leur donner un autre roi. Il fut alors arrêté et mis dans une prison, où il mourut l'an 428 de notre ère; et l'Arménie fut entièrement partagée entre les Grecs et les Perses.

Gouvernée dès lors par des gouverneurs persans ou marzban (gardiens des frontières), l'Arménie n'en fut pas plus heureuse; au contraire, l'animosité et les intrigues des empereurs grecs, et la maladresse que commirent les princes persans, en voulant reconvertir à la religion de Zoroastre ceux des Arméniens qui avaient embrassé le christianisme, furent la source de nouvelles calamités. Ces tentatives de réforme se changèrent, sous Jezdedjerd II, roi de Perse, en une expédition formelle; puisque ce prince envoya, en 442, Mihir Nerseh en Arménie, avec des prêtres et une armée considérable. Nous possédons encore une exposition assez étendue de la doctrine religieuse des Persans, que Mihir Nerseh envoya à tous les princes et évêques pour les inviter à abandonner leur religion.

Les Arméniens, cependant, plus décidés à souffrir et à mourir même qu'à laisser violer leur religion, prirent les armes. Le général Vartan, honteux d'avoir abjuré la religion chrétienne, s'enfuit secrètement du camp des Perses, et vint trouver le patriarche Joseph. Là, s'étant jeté à ses genoux, il lui témoigna tous les regrets que lui causait son apostasie, et lui jura de vaincre ou de mourir pour la religion de ses pères. Vartan marcha bientôt à la rencontre de l'ennemi à la tête d'une armée de 100,000 hommes, le tailla

complètement en pièces, et brûla tous les temples qui avaient été élevés. Malheureusement ces succès ne furent pas de longue durée. Jezdedjerd envoya de nouveau, en 451, une armée formidable contre l'Arménie, et, malgré toutes les preuves de courage des Arméniens, le nombre de leurs ennemis était tellement considérable qu'ils essuyèrent une défaite complète sur les bords du fleuve Deghmod, près de la frontière d'Aderbadagan, défaite dans laquelle Vartan perdit la vie.

L'Arménie passa de nouveau sous la domination des gouverneurs persans. Une tentative que fit Vahan Mamigonean, dans l'année 481, pour s'en affranchir, tandis que le roi de Perse Firouz se débattait contre une invasion des Huns, réussit d'abord, mais ne tarda pas à échouer. A cette époque se propagea dans l'Arménie la doctrine d'Eutychès, qu'adoptèrent presque tous les prêtres. Vers le commencement du VIe siècle l'Arménie fut ravagée par une invasion des Huns, qui pénétrèrent jusque dans l'Asie Mineure; mais ils furent cependant bientôt chassés par Mejej Kenouni, prince de Sasoun. En récompense de ses services le roi de Perse, Kobad, le nomma marzban de l'Arménie, dignité qu'il exerça aussi sous Chosroes, ou Khosrou Nouschirvan, à la plus grande gloire et prospérité de son pays. Son successeur fut Ten Schahpour, sous lequel recommencèrent les persécutions contre les chrétiens. C'est de cette époque que datent aussi les changemens dans le calendrier arménien, qui depuis est toujours resté le même, et qui fut adopté, en 551, par le patriarche Moïse II dans une assemblée générale des savans.

Lorsque les Sassanides de la Perse furent plus tard obligés de céder à l'envahissement des successeurs de Mahomet, presque toute l'Arménie se soumit aux empereurs grecs; mais ce changement de domination ne fut pour elle qu'une nouvelle source de malheurs, par les différends qui s'élevèrent entre les Grecs et les Arabes au sujet de la possession. L'empereur Héraclius leur envoya, comme chef, David Saharhouni, avec le titre de europalate; mais, après un règne de courte durée, ses cruautés le firent expulser par les princes dans l'année 635. Deux années après eut lieu la première invasion des Arabes dans ce pays. Cependant les discussions qui s'élevèrent au sujet du califat les troublèrent dans leur occupation, et entravèrent le cours de leurs victoires; et, dans l'année 645, l'Arménie fut de nouveau soumise au curopalate Varazdirots: elle tomba malgré cela encore une fois au pouvoir des Arabes, et redevint leur tributaire. A dater de là, l'Arménie fut toujours la malheureuse victime de la jalousie qui anima les Arabes contre la puissance des empereurs grecs. Les guerres désastreuses qui en résultèrent finirent, à la fin du VIIIe siècle, par la soumission que fit l'Arménie aux califes, qui lui donnèrent des gouverneurs, appelés Osdigans par les Arméniens, et dont le premier fut Abdallah, le conquérant de l'Arménie, qui établit sa résidence à Torin. Dans le courant du VIIIe siècle, sous la domination des Osdigans, l'ancienne et vénérée famille des Pagratides parvint à étendre son influence et son pouvoir à un tel point, que lors de la chute des Ommiades, Aschod, fils de Vasag, se fit proclamer, en 743, souverain de l'Arménie. Haroun-al-Raschid parvint cependant bientôt à rétablir l'autorité des califes, et presque tous les princes arméniens redevinrent les vassaux des califes. Théophile, empereur de Constantinople, entreprit, en 830, un voyage en Arménie, dans lequel il donna à Aschod le Pagratide toutes les marques possibles d'amitié et de considération. La politique de l'Arménie, toujours placée entre deux puissans ennemis, tendait constamment à témoigner la plus grande soumission à l'empereur, at à mettre tout le zèle possible dans ses rapports avec les Arabes, qui étaient ses plus proches voisins, et qu'elle redoutait davantage: elle en donna une preuve, entre autres, à l'occasion d'un Persan, nommé Babek, qui, après avoir tenté d'affranchir son pays du joug des califes, se réfugia, après plusieurs défaites, dans le château de Sahal, qui appartenait à un Pagratide. Babek fut livré par ce dernier, et paya de sa tête son audacieuse entreprise.

Les liens qui unissaient les princes arméniens aux califes se relâchant toujours de plus en plus, le calife Motawakkel essaya de rétablir son ancienne autorité, et envoya à cet effet, au commencement de l'année 848, Abou-Saad en Arménie avec une nombreuse armée. Mais cette expédition ayant échoué, il expédia Bougha, en 851, avec l'ordre de s'emparer des princes arméniens, et de les faire transporter comme prisonniers à Bagdad; de détruire ensuite leur armée, et de contraindre les principales familles arméniennes à embrasser l'islamisme.

L'expédition de Bougha réussit complètement. Dans le courant de l'année 855, l'Arménie fut entièrement subjuguée, et tous ses princes faits prisonniers, à l'exception de Sempad, qui était le plus puissant, et qui, pour éviter le sort des autres, avait d'abord montré le plus de soumission. Mais Bougha chercha et trouva bientôt l'occasion de le réduire aussi. Il l'invita en conséquence à se rendre à Bagdad, chez le calife, qui avait, disait-il, l'intention de lui donner le gouvernement de toute l'Arménie. Sempad donna dans le piége; à peine arrivé à Bagdad, on le jeta dans les fers comme les autres princes, et on lui fit subir les plus horribles tortures, parce qu'il ne voulut point embrasser l'islamisme: il resta fidèle à sa religion, et mourut martyr l'an 856.

Aschod, fils de Sempad, ayant appris le malheureux sort de son père, se mit à la tête de l'Arménie, et sut s'y prendre avec tant d'adresse et de circonspection, qu'il ne se brouilla pas plus avec les princes arméniens qu'avec les califes, qui, sans songer à poursuivre les avantages qu'ils avaient déjà remportés, laissèrent Aschod dans la paisible jouissance de sa puissance, et, se contentant d'un simple tribut annuel, l'élevèrent même jusqu'au titre de prince des princes. Pendant les vingt-six ans que Aschod gouverna l'Arménie, il sut toujours y maintenir la paix et la prospérité. Le calife Motamed fut si content de lui, qu'il lui conféra, en 885, le titre de roi, et lui envoya par Ysa une couronne et des habits royaux. L'empereur Basile le Macédonien lui conféra la même dignité, et conclut en même temps une alliance avec lui. C'est ainsi que, 457 ans après la chute de la dynastie des Arsacides, fut rétabli le trône de l'Arménie.

La position si délicate des princes arméniens vis-à-vis des califes et des empereurs grecs devint cependant la source de nouvelles dissensions et de nouveaux désastres. L'alliance que Sempad avait contractée avec l'empereur porta, par exemple, ombrage au calife, et amena une rupture et une lutte dans laquelle Sempad demeura cette fois, il est vrai, vainqueur, et qui servit même encore à agrandir sa puissance. Mais au commencement du Xe siècle, il s'engagea dans de nouveaux embarras avec Youssouf, un des généraux du calife, avec lequel se liguèrent alors tous les autres princes de l'Arménie, jaloux du pouvoir toujours croissant de Sempad; et ce dernier fut vaincu, fait prisonnier, et mis à mort.

L'Arménie fut dès lors en butte aux plus affreux ravages, et ce ne fut qu'à l'aide d'une armée considérable, que l'empereur Constantin Porphyrogénète accorda à Aschod, fils aîné de Sempad, que ce dernier parvint à prendre possession de l'Arménie et à s'y maintenir. Bientôt il conclut la paix et rétablit entièrement sa puissance. C'est de cette époque que date la coutume que prirent les chefs de la famille des Pagratides, résidant à Ani, de joindre à leur nom le titre de *schahanschah*, qui signifie le roi des rois, comme marque de leur autorité supérieure sur les autres princes arméniens et géorgiens.

Sempad mourut l'an 928. L'Arménie jouit sous ses successeurs de tous les avantages de la paix et de la tranquillité. Vers le milieu du Xe siècle, sous le règne d'Aschod III, et

plus tard, sous ses successeurs, l'Arménie revint encore une fois à l'apogée de sa gloire. Aschod avait contracté les alliances les plus amicales avec les califes et l'empereur grec, qui le soutint avec beaucoup d'énergie dans son expédition contre la Syrie. Dans l'année 1021, eut lieu la première invasion des Turcs seldjoukides en Arménie : ils se contentèrent cependant d'un riche butin, et se retirèrent bientôt après. Un des princes arméniens, le roi de Vasbouragan, avait tellement souffert de cette invasion, que, pour ne pas en essuyer une seconde, il conclut un échange de son territoire avec l'empereur grec; ce qui donna l'idée à Basile II, cet empereur, d'ajouter l'Arménie à l'empire grec. La politique de ses successeurs ne perdit jamais cette pensée de vue. Constantin Monomaque, après une malheureuse tentative pour s'emparer de vive force de la capitale Ani, reussit à attirer à Constantinople, au moyen d'une ruse, le roi d'Arménie Kakig; et là il lui fit signer un traité d'après lequel il renonçait à tous ses droits sur ses états. Mais à peine les Grecs se furent-ils mis en possession de l'Arménie, que les Seldjoukides la leur disputèrent; et l'an 1040, ils en vinrent à une bataille où ces derniers furent, il est vrai, défaits. Cependant, quelques années plus tard, en 1063, sous le sultan Alp-Arslan, ils firent une nouvelle invasion qui se termina par l'entière dispersion des Grecs, et par la soumission des princes arméniens. Avec la mort de Kakig, s'éteignit la dynastie des Pagratides, et l'Arménie tomba alors au pouvoir des Grecs et des Seldjoukides, qui se la partagèrent.

Les nouveaux troubles qui éclatèrent dans la suite sous les Seldjoukides réveillèrent naturellement dans ces nations opprimées le désir de s'affranchir de la domination étrangère; et la plus heureuse tentative fut celle de David II, roi de Géorgie.

La nature du terrain de l'Arménie rendant d'ailleurs toute résistance facile, Rhoupen Ier, un parent du roi Kakig, secondé par plusieurs princes de l'Arménie, essaya de déclarer l'indépendance de ses petits états. Il échoua dans sa tentative; mais, grâce à leur adresse et à quelques victoires qu'ils remportèrent sur les Grecs et sur les Seldjoukides, ses successeurs furent assez heureux pour parvenir à étendre considérablement leur puissance. Ces princes entretinrent aussi constamment les relations les plus amicales avec les Croisés; et nous nous contenterons de citer entre autres Léon II, qui soutint de la manière la plus généreuse l'infortuné Frédéric Barberousse. Ce Léon II envoya aussi des ambassadeurs au pape et à l'empereur Henri VI, pour réclamer le titre de roi que lui avait promis Barberousse, et fut bientôt couronné par Conrad, archevêque de Mayence, en présence de tous les notables de sa nation, dans l'année 1198. Il mourut, après un règne aussi long qu'heureux, l'an 1219. Il laissa son royaume à sa fille Isabelle, qui épousa d'abord Philippe; et qui, après l'expulsion de ce dernier, à cause de sa tyrannie, devint l'épouse de Hethoum Ier, qui fut dès lors roi d'Arménie. Hethoum gouverna avec beaucoup de sagesse. Les Mongols ayant fait une invasion dans quelques unes de ses provinces, il conclut des alliances avec leurs chefs, et les soutint plus tard dans leurs guerres contre la Syrie et l'Asie Mineure. Il rendit même une visite à leur souverain, à sa cour de Karakorum, pour resserrer encore davantage les liens qui les unissaient déjà, et pour réclamer son assistance contre l'invasion dont le menaçaient les Mameluks de l'Égypte. Il en obtint ce qu'il en espérait, et revint tout content dans son royaume. En 1260, lors de l'expédition de Houlagou contre la Syrie, il l'assista à son tour de la manière la plus vigoureuse. Il abdiqua, en 1269, en faveur de son fils, pour prendre l'habit. Léon III fit beaucoup pour l'amélioration du pays; il reconstruisit des églises et des couvens, éleva des palais magnifiques; et renouvela, en 1276, avec Abagha, roi des Mongols, les anciens pactes d'alliance conclus par son père. Sous Héthoum II, qui succéda à son père en 1289, l'Arménie eut beaucoup à souffrir des dissensions religieuses qui s'élevèrent à propos de l'attachement d'Hethoum pour l'Église romaine. Les Égyptiens, profitant de ces troubles, pénétrèrent dans l'Arménie et y commirent de grands ravages. Hethoum se fit moine à la même époque; les grands de la nation, n'étant pas contens de son frère Théodore, l'obligèrent à remonter sur le trône; mais bientôt après, son autre frère Sempad le contraignit à s'enfuir à Constantinople. Après une suite d'évènemens des plus malheureux, il remonta cependant une troisième fois sur le trône, et, avec le secours des Tartares, il remporta encore plusieurs brillantes victoires sur les Mameluks. En 1305 il fit couronner son neveu Léon IV, et abdiqua de nouveau. Les Mongols de la Perse, en embrassant l'islamisme, enlevèrent à l'Arménie le meilleur soutien qu'elle eût eu jusqu'alors contre les attaques des Mameluks. Le règne de Léon IV ne fut que de courte durée. Sous ses successeurs, l'Arménie fut exposée tantôt aux révolutions intestines, tantôt aux invasions des Mameluks, des Tartares et des Turcomans; mais elle implora en vain l'assistance du pape et des princes de l'Occident. En 1342 mourut Léon, le dernier de la race des Rhoupéniens. Plusieurs princes de la branche des Lusignans lui succédèrent, il est vrai, sous le nom de Constantin III, Constantin IV et Léon VI; mais leurs règnes ne furent pas longs. Léon VI fut le dernier roi d'Arménie. Vaincu par les Mameluks, il se réfugia dans des montagnes impénétrables. On le crut mort pendant long-temps; il revint cependant en 1373; subit une nouvelle défaite, et fut fait prisonnier. Après bien des souffrances, il obtint enfin sa liberté, et passa alors en Espagne. Il se rendit de là à Paris, où il mourut en 1391. La partie méridionale de l'Arménie fut alors occupée par les Sarrasins, et la partie orientale tomba au pouvoir des Persans. Depuis, en 1522 et en 1574, sous Selim Ier, l'Arménie, ainsi morcelée, passa presque entièrement sous la domination de la Porte. Sa division en Arménie turque et persane date des victoires d'Abbas-le-Grand, qui fit passer différentes colonies d'Arméniens à Ispahan, Masenderan et Ghilan. L'Arménie se trouve aujourd'hui partagée entre les gouvernemens de la Turquie, de la Perse, de la Russie, et de quelques princes Kurdes indépendans.

Depuis l'époque où l'Arménie a perdu sa nationalité, ses habitans se sont surtout adonnés au commerce, qu'ils entendent fort bien, et se sont répandus dans toutes les Échelles du Levant, même jusqu'aux extrémités orientales de l'Asie, la Chine exceptée, et dans une grande partie de l'Occident. Ils passent généralement pour des hommes tranquilles, honnêtes, intelligens et très sobres, se contentant dans leurs voyages d'un peu de farine, de biscuit, de poissons fumés et de fruits secs. Malgré toute leur adresse ils sont d'une fidélité et d'une probité à toute épreuve. Cependant, comme les Turcs, ils ont l'habitude de compter leur argent en posant une pièce après l'autre sur la table, et sont d'une loquacité étonnante pour persuader l'indécision des vendeurs ou acheteurs, dont ils saisissent la main presque de force pour terminer leurs marchés. Ils ont des caravanes qui vont presque toutes les semaines à Tiflis, Haleb, Kukat et Tauris, avec des marchandises de l'Inde, de la Perse ou de l'Europe. Ils apportent de la Perse de la garance, de la rhubarbe de la Boukarie, et de la semencine de l'Indoustan. Ils tirent beaucoup d'opium des environs d'Arzerum, où l'on s'adonne surtout à la culture des pavots. Leurs femmes et leurs enfans montrent une grande soumission. Les jeunes gens entreprennent rarement leurs premiers voyages à l'étranger sans être déjà fiancés, et ce n'est qu'à leur retour que se célèbre leur mariage. Dans les contrées de l'Europe qu'ils fréquentent, ils changent ordinairement leur costume demi-turc, mais plus court, contre ceux du pays où ils se trouvent, et se contentent de conserver leur petit turban arménien. Leurs traits

sont fortement prononcés; ils ont de grands yeux et la peau généralement très brune.

Les Arméniens ont de nombreuses communautés hors de leurs pays, en Perse, par exemple, à Ispahan, à Schiras et Nérinkale, à Saint-Pétersbourg, Moscou, Astrakan, et dans les gouvernemens du Caucase. Quelques uns se sont aussi établis à Londres et à Amsterdam. On les trouve cependant en plus grand nombre dans la Turquie; et à Constantinople leur patriarche est placé par la Porte sur la même ligne que le patriarche grec. En 1828 les catholiques-unis arméniens furent subitement bannis en Asie par un firman du sultan, au nombre de 30,000, parce que leur patriarche à Constantinople n'avait pu s'engager à répondre de la fidélité des Arméniens qui se trouvaient dans les provinces conquises par les Russes. La paix une fois conclue, on leur permit cependant de revenir. On porte le nombre total des Arméniens à 1,551,000, dont 200,000 à Constantinople et ses environs, 100,000 en Perse, 40,000 dans l'Inde, et 10,000 dans la Hongrie et les autres parties de l'Europe.

Littérature arménienne. — Le même caractère de dépendance que montre l'Arménie dans son histoire politique, se retrouve aussi dans son histoire littéraire.

La littérature arménienne n'est point un produit spontané, indépendant, une littérature nationale dans le sens de celle des Indiens, des Persans, des Arabes ou des Grecs; elle est plutôt une littérature savante, bien plus riche en œuvres de talent, de sagacité et de haute instruction, qu'en productions frappées au cachet du génie et de l'originalité. C'est surtout dans l'influence du christianisme qu'elle a puisé son développement, et cette circonstance ne doit pas être perdue de vue.

L'importance de cette littérature, remarquable par la grande quantité de ses ouvrages historiques, tient principalement à ce qu'elle brilla dans une époque où toutes les autres étaient tombées en décadence, ou ne donnaient plus aucun signe de vie, en sorte que, par les traductions des chefs d'œuvre de la Grèce et des autres nations, elle est devenue dépositaire de rares trésors littéraires qui seraient perdus sans elle. Les jésuites furent les premiers qui, dans ces derniers temps, découvrirent l'importance et la richesse de la littérature arménienne, et attirèrent sur elle l'attention des savans; le couvent des Méchitaristes à Venise y contribua également et d'une manière plus directe, en publiant des ouvrages arméniens, et en propageant l'étude de la langue arménienne; enfin les résultats furent encore plus heureux quand cette espèce de croisade scientifique qui depuis quarante ans s'occupe avec tant d'ardeur de tout ce qui a rapport à l'Orient et à la haute antiquité se tourna enfin aussi vers cette intéressante contrée.

Les Arméniens placent l'origine de leur littérature dans le milieu du second siècle avant J.-C., sous le règne de Valarsace, qui était un grand ami des sciences, et qui chargea Marabase Catina, d'écrire l'histoire de la nation arménienne d'après les manuscrits conservés à Ninive. Le second historien de cette nation fut Lérubnase d'Edessa : il brilla au commencement du Ier siècle de l'ère chrétienne, et composa une histoire de son temps, qui fut conservée dans les archives d'Edessa. Olympius, prêtre païen attaché au temple d'Ani dans la Grande Arménie, qui vivait vers la fin du Ier siècle, et Bardesanès d'Edessa, dont on parle dans l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, et qui fut célèbre vers l'an 211 de notre ère, laissèrent tous les deux des traités mythologiques sur l'adoration des divinités; le dernier écrivit en outre l'histoire de son époque en langue syriaque. Nous citerons encore Ardite, qui fut d'abord prêtre païen, mais qui plus tard, en 330, fut sacré évêque par Grégoire l'Illuminateur, dont il avait écrit la vie; et Corobuto, le secrétaire de Sapor, roi de Perse. Ce dernier, fait prisonnier et conduit à Constantinople par l'empereur Julien, y apprit le grec, et écrivit dans cette langue l'histoire de Sapor, et celle de Kosroës, roi d'Arménie.

Tous les ouvrages dont nous venons de parler, et qui existèrent jusqu'au Ve siècle, puisque Moïse de Khoren s'en servit pour son Histoire de l'Arménie, sont perdus, et malheureusement sans espoir de pouvoir être retrouvés. Dès la plus haute antiquité, l'ordre que donna, dit-on, Ninus, roi d'Assyrie, de brûler tous les écrits historiques qui ne traiteraient point de ses exploits, fut peut-être cause de l'anéantissement de l'ancienne littérature arménienne. Le même sort fut réservé plus tard à tous les écrits traitant de l'ancien culte, qu'on trouva dans les temples lors de leur destruction, à l'époque où l'Arménie passa au christianisme; vandalisme qu'on n'exerça que pour détruire toute possibilité de retomber dans le paganisme. En revanche, vers la fin du IVe siècle, sur les instances d'un apostat nommé Meruzan, la cour de Perse alla jusqu'à publier la défense de lire un livre quelconque écrit en langue grecque ou arménienne; et pour réaliser plus sûrement le projet qu'avait ce fanatique de ramener les Arméniens au paganisme, il fit brûler tous les livres grecs et arméniens. Les invasions de Iezdegerd II, roi de Perse, en 439, et d'Alp-Arslan, en 1064, qui fit détruire Ani, où se trouvaient près de mille églises, contenant toutes une grande quantité de précieux manuscrits, portèrent aussi un coup funeste à la littérature de ce malheureux pays, ainsi que la prise, par les Mahométans, en 1144, de la ville d'Edessa, où se trouvaient de célèbres archives. En 1402 survint enfin Tamerlan, qui fit transporter tous les livres qu'il trouva, dans une tour à Samarcande, où il les enferma, et où l'on présume qu'ils sont encore.

Une autre cause de la perte des manuscrits arméniens, cause qui dure malheureusement encore aujourd'hui, résulte de l'habitude superstitieuse ou plutôt religieuse qu'ont les habitans de ce pays d'enterrer, par une singulière dévotion, tous les vieux livres qu'ils ont de la peine à déchiffrer. Souvent ils en agissent ainsi pour les soustraire aux infidèles, et dans ce cas, au lieu de les enterrer, ils se contentent de les cacher dans des murailles, dans des caveaux, ou des tombeaux : ces livres ainsi enfouis périssent, ou restent indécouvrables.

Les ouvrages qui, malgré leur triste destinée sont parvenus intacts jusqu'à nous, suffisent cependant pour nous donner une idée du développement et de la perfection de la littérature arménienne, quoiqu'ils ne soient pas antérieurs au IVe siècle.

On doit mettre au nombre des différentes raisons qui ont plus ou moins contribué dans le IVe siècle au prompt développement de la littérature arménienne, d'abord l'introduction du christianisme, puis les rapports qui en résultèrent avec les savans des nations voisines, notamment les Grecs et les Syriens qui arrivèrent en masse en Arménie; et enfin la circonstance, que les Arméniens ne se contentaient point de prendre les Grecs pour leurs seuls modèles, mais fréquentaient aussi les écoles les plus fameuses, à Césarée, à Constantinople, à Athènes, à Alexandrie et à Antioche.

C'est *saint Grégoire*, surnommé l'*Illuminateur*, le père de l'Eglise arménienne et son premier patriarche, qui ouvre la série des écrivains chrétiens du IVe siècle. Nous avons de lui des homélies, des sermons et des prières; les premières parurent à Constantinople en 1737. Vient ensuite *Agathongelus*, secrétaire du roi d'Arménie Tiridates. Dans la préface de l'ouvrage historique qu'il a composé d'après l'ordre de ce prince, il fait preuve d'autant de talent que d'érudition. Il y raconte la conversion du roi Tiridates, fait la description de la vie de saint Grégoire l'Illuminateur, et rend compte des événemens qui eurent lieu sous Dioclétien et Constantin, et qui se trouvaient en rapport avec le but qu'il se proposait. Une seconde édition de cet ouvrage fut publiée à Constantinople en 1824. Nous citerons encore *Jac-*

ques *Ezcon*; *Zénobie Clagh*, dont un couvent fameux porte le nom; *Nerses-le-Grand*, qui eut beaucoup d'influence par ses nombreux disciples, et par la quantité d'églises, d'écoles, de colléges et de couvens qu'il fonda; *Faustus Byzantinus*, qui écrivit une Histoire de l'Arménie en grec, que cite Procope; elle parut à Constantinople en 1731. *Isaac-le-Grand* fit dans ce siècle une très bonne traduction de l'Ancien Testament. *Mesrob*, surnommé Mastotz, l'inventeur des lettres arméniennes, traduisit le Nouveau-Testament en arménien, composa un eucologe arménien, des hymnes sur les huit notes musicales, qu'on chante encore aujourd'hui dans l'Église arménienne, et fit en outre beaucoup de traductions. Isaac et Mesrob ont aussi réglé le bréviaire arménien, la collection des hymnes, le rituel, le calendrier et la liturgie.

Le ve siècle fut surtout remarquable par la perfection à laquelle s'éleva la littérature arménienne. Les savans avaient jusqu'alors été obligés de se servir de caractères syriaques, persans et grecs : Mesrob inventa un alphabet approprié à la langue, dont on commença à se servir en 406, et qui, sur l'ordre du roi Bahram Schahpour, fut bientôt adopté dans toute l'Arménie. Le fond de cet alphabet se composait de plusieurs anciens caractères du pays, auxquels Mesrob en ajouta d'autres de son invention; il avait 36 lettres, et s'écrivait de gauche à droite. Plus tard on y ajouta encore deux lettres de l'alphabet grec, le Φ et l'Ω. Une seconde circonstance des plus favorables fut la traduction de la Bible et d'un grand nombre d'ouvrages classiques grecs, l'établissement de colléges et d'écoles, et l'envoi de plusieurs élèves de Mesrob et d'Isaac dans les écoles les plus renommées, tant pour compléter leur éducation que pour traduire les principaux ouvrages de la littérature profane et sacrée de la Grèce. Il résulta de là une école qui a fait du ve siècle le siècle classique de la littérature arménienne. Nous citerons d'abord *Jeznachius Colpense*. Son ouvrage le plus connu est une réfutation des différentes sectes, et notamment des païens, des Persans adorateurs du feu, des philosophes grecs, des marcionites et des manichéens. Cet écrit est surtout très intéressant par des discussions mythologiques qui fournissent beaucoup d'éclaircissemens sur l'antiquité persane. Une seconde édition en a été publiée à Venise en 1826. *Moïse de Khoren*, le plus remarquable et le plus classique de tous ces écrivains du ve siècle, se rendit surtout célèbre par son Histoire de l'Arménie, publiée à Venise en 1752, qui remonte jusqu'à l'année 441 de notre ère. Il composa en outre une Rhétorique, publiée à Venise en 1796; une Géographie, dont Saint-Martin a publié en 1819 la meilleure et plus nouvelle édition, une foule de petits ouvrages, de lettres, d'homélies, et un commentaire sur la grammaire arménienne. Son frère, *Mambre Verzanagh*, fut presque son égal en célébrité, mais il ne nous reste plus de lui que quelques homélies. L'historien Thomas Ardzrouni parle d'une Histoire qu'il attribue à Mambre, mais elle est perdue. *David le philosophe* mérite aussi d'être honorablement cité. Son Traité des définitions philosophiques parut en 1731 à Constantinople. Il composa en outre un *Panégyrique sur la Sainte-Croix*, sur la demande que lui en fit, à ce qu'il paraît, le patriarche Chind. Saint Nersès Clajensis écrivit un commentaire sur ce panégyrique dans le XIIe siècle. Le style de David est dur et désagréable à l'oreille. De tous les ouvrages de *Chind*, il ne nous reste que vingt homélies dogmatiques et morales, et plusieurs sermons. Au nombre des historiens les plus renommés se trouve *Elisée*, dont nous possédons l'Histoire des persécutions qu'eurent à endurer les Arméniens et les Géorgiens de la part des sectateurs de Zoroastre. Cet ouvrage se distingue par sa clarté et sa simplicité, par la vivacité de son exposition, et par la justesse de son esprit philosophique. La quatrième édition en parut à Venise en 1828. Il est encore auteur de beaucoup d'homélies et de plusieurs commentaires sur la Genèse, sur le prophète Josué et sur les Juges. L'historien *Lazzarus Tarpensis* et *Esdra Angelensis* furent ses contemporains.

L'élan qu'avait pris la littérature arménienne dans les IVe et Ve siècles fut tout-à-coup interrompu par les troubles et les luttes politiques que suscita Iezdedjerd, qui, en rompant toutes les relations qui existaient entre les Grecs et les Arméniens, enleva à ces derniers les moyens de pouvoir étudier les sciences de la Grèce. Le perfectionnement du calendrier arménien, qui fut entrepris vers le milieu du VIe siècle, mérite cependant de ne pas être passé sous silence. Depuis l'an 532 il s'y était glissé une grande confusion. Aussi le patriarche Moïse II Elivardensis convoqua-t-il, en 552, un synode à Tovin, où l'on convint d'une nouvelle base, et où l'on fixa au 11 juillet 553 le commencement de l'ère arménienne. De tous les écrivains de ce siècle nous ne mentionnerons qu'*Abraham Mamiganensis*, qui, outre ses autres écrits religieux, a composé un traité historique sur le concile œcuménique qui se tint à Ephèse; *le grammairien Pietro di Siunia*; *Cyrio*, et *le moine Nersès*.

Malgré les circonstances politiques les moins favorables, les sciences et la littérature ne rétrogradèrent cependant point pendant tout le VIIe siècle, et l'on peut même compter au nombre des meilleurs classiques de l'Arménie quelques écrivains de cette époque : tels que le patriarche *Gomidas*, dont nous avons des hymnes; l'historien *Yeznach*, et *Jean Mamigonéan*, qui a écrit une histoire qui va du IIIe siècle jusqu'en 640; histoire d'ailleurs des moins authentiques : elle fut publiée à Constantinople, en 1719. *Ananias Chiragousi*, célèbre mécanicien et astronome, *Moïse II le Grammairien*, et *Théodore Chertenavor*, auteur de plusieurs homélies, appartiennent encore à ce temps.

Le VIIIe siècle, malgré la malheureuse influence d'une longue anarchie, a cependant produit deux écrivains de mérite : le patriarche *Jean Oznensis*, surnommé le Philosophe, et *Etienne Siunense*. Nous avons du premier une grande quantité d'ouvrages théologiques, dont nous ne citerons que l'Histoire des Patriarches; mais il ne nous reste des écrits de l'autre que les titres, et quelques fragmens qui ne servent qu'à faire déplorer davantage la perte de ses ouvrages. On en a conservé quelques hymnes, qu'on chante encore aujourd'hui dans l'Eglise arménienne. Ces deux écrivains sont aussi très célèbres comme traducteurs.

La paix qui survint dans le IXe siècle, sous les Pagratides, exerça une heureuse influence sur la littérature arménienne. Les savans s'occupaient beaucoup de l'étude des langues grecque, syriaque et arabe, et ils en traduisirent beaucoup d'ouvrages en arménien. *Vahan*, qu'on appelle aussi Jean Nieenns, se distingua surtout comme théologien; *Kakig*, autrement *Hamaaco Areveltzi*, *Jean VI*, et *Thomas Ardzrouni*, dont l'Histoire va jusqu'en 936, se sont rendus célèbres comme historiens.

Le Xe siècle ne fut pas moins favorisé que le précédent : nous nous contenterons de citer ses principaux écrivains, en tête desquels nous placerons *Kosroës-le-Grand*, dont les deux ouvrages qui nous restent, un commentaire sur le bréviaire arménien, et un autre sur la liturgie arménienne, sont mis au nombre des œuvres des plus élégantes de cette nation. Ils furent publiés à Constantinople, en 1730. Vient ensuite son fils, *Grégoire de Naregh*, célèbre par son commentaire du Cantique des Cantiques, mais surtout par ses Élégies sacrées, écrites en prose poétique. Nous avons encore de lui quatre panégyriques, et une explication du 38e chapitre de Job; enfin on lui attribue aussi les cantiques et les mélodies que l'on chante dans l'Eglise arménienne le jour de la Pentecôte. La meilleure édition de ses œuvres a paru à Venise, en 1827.

Les monastères, qui, dans l'Arménie, ont la même importance que les séminaires, les colléges ou les universités en Europe, ont exercé la plus grande influence sur l'étude des sciences et le développement de la littérature armé-

nienne. Ceux de Sanahin, Halbat, Sevan et Krad, célèbres par leurs riches et precieuses bibliothèques, sont les plus connus dans le cours du XIe siècle : le plus fameux de tous est celui de Lazzaro, appelé aussi le monastère des Apôtres, dans les environs de Tarou, dans la Grande Arménie : il fut fondé par l'Illuminateur, et existe encore aujourd'hui; il est surtout fréquenté par ceux qui espèrent obtenir la grâce de l'éloquence, par l'intercession des Apôtres auxquels il est dédié.

Parmi les ecrivains de ce XIe siècle, *Grégoire Machistruos*, composa, entre autres ouvrages, un poëme de mille vers, qui contenait un abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament. On raconte que la lecture de ce poème transporta tellement un de ses amis, nommé Manuce, poète arabe assez distingue, qui croyait à l'impossibilite de faire de meilleurs vers que ceux du Coran, que celui-ci, dans son enchantement, embrassa le christianisme. Machistruos traduisit aussi du grec et du syriaque beaucoup d'ouvrages philosophiques et mathématiques : on n'a cependant conservé de lui qu'un fragment sur la géometrie d'Euclide. *Aristak Lastivertensis* écrivit une Histoire de l'Arménie, depuis 989 jusqu'en 1071, dans laquelle il décrivit surtout l'epouvantable dévastation d'Ani par Alp-Arslan. Cet ouvrage se distingue par la pureté du style, et renferme des passages très pathétiques. Nous nous dispenserons de mentionner les autres écrivains de cette époque; nous ne pourrions citer que leurs noms, car leurs ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Après le Ve siècle, le XIIe est le siècle éminent de la littérature arménienne par le bon goût, la pureté et l'élégance du style, et par le nombre des écrivains qui l'ont illustré. Entre autres couvents célèbres du XIIe siècle nous citerons celui de Gharmir-Vank, ou le Rouge, pres de Garmanicéa; celui de Iscevra, ou Montenero; celui de Kedigh, et celui de Cantzassar, dans lequel, outre le grec et le syriaque, on étudiait aussi le latin, dont on traduisait les meilleurs auteurs. *Nersès Clajeusis* tient le premier rang dans ce siècle, comme poète, théologien et savant : on le place sur la ligne des meilleurs poètes grecs et romains. Son poème intitulé *Jesus Filius*, son elégie sur la prise d'Edesse, publiée à Paris en 1826, et son Histoire de l'Armeuie, sont les plus remarquables de ses nombreuses compositions poétiques. Nous citerons surtout, parmi ses ouvrages en prose, sa Prière chretienne à l'usage des vingt-quatre heures, et distribuée en autant de parties, dont il parut, en 1822, une édition en vingt-quatre langues différentes. On possède aussi la lettre encyclique qu'il publia lors de son élévation au patriarchat, ainsi que differentes autres lettres, publiées ensemble à Pétersbourg et à Constantinople. Les écrivains théologiques les plus distingués de cette époque sont les docteurs *Ignacius* et *Sergius*, et *Jean Sargavak*, surnom qui signifie diacre. On ne possède plus de ce dernier que quelques fragmens de sa Chronologie et de son Histoire de l'Arménie. *Mathieu d'Edesse* fut un historien célèbre. Son ouvrage, qui commence en 952, et va jusqu'en 1132, se fait remarquer par beaucoup d'exactitude et de précision, et par la profondeur de sa critique; il fut continué par *Grégoire Eretz* jusqu'en 1136; on y trouve beaucoup de détails sur les croisades. *Samuel Eretz* composa des Tables chronologiques, ou une Chronique universelle, depuis le commencement du monde jusqu'en 1179, qui fut continuée plus tard jusqu'en 1337; elle fut publiée, à Milan, en 1818. *Méchitar*, le medecin, écrivit un ouvrage sous le titre de Consolations dans la fièvre : c'est une compilation de tout ce qu'ont ecrit sur la fièvre les anciens médecins grecs, persans et arabes. *Nersès Lampronensis* est connu par son explication de la liturgie arménienne, ses commentaires sur différens livres de l'Ecriture sainte, ses homélies, et par des traductions très estimées. Le fabuliste *Méchitar Coss* peut être assez justement placé à côte de Phèdre et d'Esope. Il composa en outre un *Corpus juris canonici et civilis*, d'après les codes Théodosien et Justinien; un commentaire sur le prophète Jérémie, et un livre sur la formation d'Adam et d'Eve. Il ne faut pas oublier *Cacciadur Taronensis*, musicien et auteur de cantiques sacrés.

Malgré le grand nombre d'écrivains distingués que produisit le XIIIe siècle, ce siècle ne se maintint pas à la hauteur du précédent, et nous trouvons un signe certain de cette décadence dans les ouvrages qu'écrivirent plusieurs auteurs en arménien vulgaire. Outre les couvens que nous venons de nommer, nous rencontrons maintenant ceux de Sebuh, du mont Saint-Grégoire, de Khoranasciad, ou *le couvent aux nombreux autels*, le monastère de Saint-Thadée et celui de Zorzor. Il est à remarquer que les croisades furent alors un puissant motif pour l'étude du tartare et du français. Au nombre des écrivains de cette époque figurent *Gregorius Iscevreusis*, connu par son hymne sur saint Jean-Baptiste; *Méchitar Aniensis*, dont l'Histoire ancienne de l'Arménie, de la Géorgie et de la Perse, ne s'est malheureusement pas conservée jusqu'à nous; *Aristag*, le grammairien; *Jean Vanagan*, qui a décrit l'invasion des Mogols; et *Vartan-le-Groud*, le plus célèbre de tous par son Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'en 1267, remarquable par l'exactitude et l'érudition qui la caractérise, et pour laquelle il a toujours soigneusement consulté les documens nationaux. Il écrivit, en outre, un commentaire sur les Psaumes, une explication du Pentateuque et du prophète Daniel. On lui attribue aussi un recueil de fables, sous le titre du *Livre du Renard*, publié à Paris, en 1825. Il est aussi l'auteur d'une Grammaire arménienne, et de plusieurs beaux hymnes que l'on chante encore aujourd'hui dans l'Eglise arménienne à l'occasion de certaines fêtes. Nous passerons sous silence plusieurs ecrivains théologiques et ascétiques, tels que *Jacques Clajensis*, et autres. Nous avons de *Jean Erzinghensis*, appelé aussi *Zorzorensis*, une explication de la grammaire arménienne, et un ouvrage sur l'astronomie. Sa continuation du Commentaire de saint Mathien mérite surtout d'être citée. *Etienne Orpelian* a écrit une Histoire de la province de Siunia, plus un livre dans lequel il combat les doctrines du concile œcuménique de Chalcédoine, et une élégie dans laquelle il peint avec des couleurs vigoureuses les malheurs de son époque. *Cacciadur Gheciorensis* mérite encore d'être nommé; il nous a laissé des cantiques et une élégie en l'honneur d'Alexandre-le-Grand.

Avec le XIIIe siècle se termine l'heureuse et glorieuse période de la littérature arménienne, qui ne fit que tomber dans les XIVe, XVe et XVIe siècles.

Les écrivains du XIVe siècle se divisèrent en deux sortes, en *fratres uniti*, et en *datevienses*; et quoique entièrement opposés dans leurs doctrines et dans leurs théories, ils s'accordèrent cependant en un point, le mauvais goût de leurs compositions et le peu de pureté de leur style. Les *fratres uniti* traduisirent en arménien plusieurs ouvrages latins perdus depuis, mais de si peu d'importance qu'on ne connaît même plus les titres qu'ils avaient. Les *datevienses* étendirent de leur côté ces mêmes modèles si médiocres avec le plus grand zèle, comme s'ils eussent été les classiques les plus célèbres, et composèrent, dans un style barbare toutes sortes de petits ouvrages insignifians, heureusement aujourd'hui entièrement oubliés. Le coup le plus direct qui précipita la décadence de la littérature fut l'introduction générale du style scolastique : l'étude de la langue grecque fut alors entièrement négligée, et les anciens classiques grecs, qui tous avaient été traduits en arménien, furent oubliés dans la poussière des convens. Nous citerons parmi les monastères fondés dans ce siècle, celui de Ciahng, et celui de la province de Siunia, habité par les *fratres uniti*: le couvent de Saint-Eustathius, dans la province de Pal, habité par les *datevienses*; celui de Cadjiedsor, près d'Erivan, nommé *Cathedra*, ou bien aussi *Academia*, par le géographe Vartan, etc., etc. Un des principaux écrivains du XIVe

siècle est *Hétoun* (de la race des rois d'Arménie), qui a écrit une Histoire dans laquelle il raconte les victoires des Tartares, les guerres des Assyriens, et d'autres faits remarquables. Elle parut en français à Paris, en 1529, sous le titre d'*Histoire merveilleuse* du Gron-Can. *Jean Kerminsis*, dont tous les ouvrages sont perdus, fut le fondateur des *frères unis*, qui changèrent le rite armenien contre celui des Dominicains, et voulurent opérer une reunion entre l'Eglise arménienne et l'Eglise latine. Deux de leurs plus énergiques adversaires furent *Jean Orod*, surnommé *Gakhig*, et *Grégoire Datevienis*, dont l'on a beaucoup d'écrits sans importance.

L'état de la littérature arménienne pendant le XVe et le XVIe siècle, et une partie du XVIIe, fut des plus deplorables, et dégénéra de plus en plus en barbarie et mauvais goût. Cependant on fonda une imprimerie arménienne à Venise en 1565, et une autre à Rome en 1584. L'établissement de différens colléges, tant en Orient qu'en Occident, preparait en même temps la renaissance de la littérature arménienne. Les plus célèbres de ces colleges furent le college *De Propaganda fide*, qui fut établi à Rome par le pape Urbain VIII, et dans lequel on instruisait non seulement les Arméniens, mais encore des élèves de toutes les autres nations; celui d'*Erivan*, qui fut transféré, en 1620, à *Etschmiadzin*, et celui de *Leopol* ou *Lemberg*, en Gallicie. Les imprimeries arméniennes etablies à Milan en 1624; à Paris en 1633; à Ispahan en 1640; à Livourne dans la même année; à Amsterdam en 1660; à Marseille en 1673; à Leipzig en 1680, et à Padoue en 1690, faisaient en même temps connaître les richesses de la littérature arménienne: celle d'Amsterdam est la plus célèbre de toutes ces imprimeries par le nombre, l'élégance et la correction de ses éditions.

Cependant la veritable époque de la renaissance ne date que de la fondation de la congrégation des Mechitaristes, dans l'île de Saint-Lazare, près Venise, dont nous parlerons ailleurs. Le journal arménien, qui se publie à Saint-Lazare, et qui est répandu dans tout le Levant, entretient d'une manière toute particulière l'élan donné par cette savante congrégation.

De tous les savans modernes qui se sont occupés avec fruit de la littérature armenienne, ceux à qui l'on doit les plus heureux résultats sont Saint-Martin, mort à Paris en 1832; Zohrab, mort en 1829; Aucher, et Neumann.

EGLISE ARMÉNIENNE. — Elle est une des plus répandues dans l'Orient, et fut le resultat d'une division de l'Eglise grecque arrivée vers le milieu du VIe siècle, à l'occasion d'un concile à Tovin, où le patriarche Aschdarag se déclara pour l'hérésie d'Eutychès. Plusieurs de ses successeurs professèrent sa doctrine, jusqu'à ce qu'enfin, en 622, Esrou-Esdras la fit condamner et ramena les Arménlena à la foi de Chalcedoine. Cependant, cent ans plus tard, sur les ordres d'Omar, et avec l'assistance des califes, un patriarche tint un concile composé d'évêques arméniens et syriens, dans lequel on declara que Jésus-Christ ne contenait qu'une seule et même nature, une seule et même volonté; une nature composée de la nature divine et de la nature humaine, sans aucun mélange; et comme dans les saints mystères le mélange de l'eau et du vin indiquait les deux natures du Christ, on en défendit le mélange dans un synode. Par un excès de sévérité, on defendit également l'usage du poisson, de l'huile d'olive et du vin aux jours de jeûne. Jean IV Imasdaser (le Philosophe) refuta les erreurs de ces évêques, et soutint l'autorité du concile de Chalcédoine. Le monophysisme cependant envahit le patriarchat, et s'y maintint jusqu'en 862. Quelques patriarches tentèrent par toutes sortes de moyens d'accréditer les décisions de Chalcédoine, et furent expulsés. D'autres, pour faciliter la réunion de l'Eglise arménienne avec les Eglises grecque et latine, transférèrent le siége patriarchal tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. En 1178 il y eut de grandes négociations pour réunir l'Eglise d'Arménie à l'Eglise grecque. Le patriarche Grégoire IV rassembla à cet effet deux conciles à Hrhomgla, sa résidence, qui n'eurent pas de résultats satisfaisans. La plupart des évêques de l'Armenie orientale refusèrent d'acquiescer à aucune espèce d'arrangement avec les Grecs. Il en fut depuis de même avec les Latins. On rassembla à Sis et à Tarse plusieurs conciles qui se terminèrent sans avoir pu amener franchement la totalité de l'Eglise d'Arménie à la communion romaine. En 1294, Grégoire VII Anazarzatol fixa sa résidence à Sis; residence que choisirent aussi ses successeurs; et, en 1307, on y tint un concile composé de trente-six évêques, dix vartabieds et sept abbés, dans lequel on adopta les sept conciles œcuméniques. Mais Giragos, ou Cyriaque, fonda, en 1441, un nouveau patriarchat à Etschmiadzin; et, à dater de cette époque, les Arméniens reconnurent, en outre de ce patriarche, deux autres chefs spirituels, dont l'un est à Adana, au pied du Taurus, et l'autre dans l'île d'Agthamar, au milieu du lac de Van. Cette division du patriarchat fut la source de beaucoup de trouble et désunion; chacun des patriarches voulut posséder le reliquaire qui contient la main droite de saint Grégoire Lousavoritch, comme la marque de sa dignité; et de là les fraudes et les simonies. La seule différence essentielle qui existe entre l'Eglise latine et l'Eglise arménienne sur la foi, est que celle-ci n'admet point les decisions du concile de Chalcedoine. Sa doctrine est renfermée dans cette formule que les ordinans sont tenus de prononcer avant l'ordination:

« Nous croyons en Jésus-Christ une personne et une nature composée; et, pour nous conformer aux saints Pères, nous rejetons et détestons le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon à Flavien; nous disons anathème à toute secte qui introduit deux natures. »

Il est vrai que dans la liturgie les Arméniens n'ont point adopté l'addition du symbole *filioque*: mais le jour de la Pentecôte, ils chantent une prose où se trouvent ces paroles: « Guerissez, Seigneur, Seigneur des vertus et vrai Dieu, source de lumière et de vie, esprit saint, *procédant du père et du fils.* »

Leurs sept sacremens, qu'ils appellent des mystères, ont cela de particulier, que, dans leur baptême, ils arrosent l'enfant trois fois, et le plongent à trois reprises dans l'eau baptismale, et qu'ils y ajoutent de suite la confirmation; que dans leur communion, ils se servent de vin sans mélange avec du pain fermenté, qu'ils trempent dans le vin, et présentent aux communians; et qu'ils ne donnent l'extrême-onction qu'aux seuls ecclésiastiques, et seulement après leur mort. Ils honorent les saints et leurs images, mais ne croient pas au purgatoire. Ils surpassent les Grecs dans leurs jeûnes; et s'ils ne célèbrent pas autant de fêtes que ces derniers, ils y apportent du moins plus de dévotion. En Turquie, ils célèbrent leur service divin presque toujours de nuit: la messe en vieux arménien, le sermon en arménien moderne. Leur hiérarchie diffère peu de la grecque. Le chef de l'Eglise, le Katholikos, a son siége à Etschmiadzin, couvent près d'Erivan, capitale de l'ancienne Arménie persane, dépendant aujourd'hui de la Russie, au pied de l'Ararat. L'eglise de ce couvent, fondée par Grégoire de Nazianze, fut la seule à laquelle les Mahometans permirent d'avoir des cloches. L'huile sacrée que fabrique le Katholikos pour la vendre au clergé, et les fréquens pelerinages d'Arméniens, se rendant à Etschmiadzin, que tout Arménien doit au moins visiter une fois dans sa vie, lui procurent les moyens de subvenir aux frais du culte, et d'entretenir d'excellentes écoles normales. C'est lui qui installe les patriarches de Jérusalem et de Constantinople, les archevêques et les évêques des Arméniens, et les confirme dans leurs dignités, ou les remplace tous les trois ans. Les autres ecclésiastiques sont, quant à leur rang et leur ministère, en tout semblables aux prêtres de l'Eglise orthodoxe Les moines suivent la règle de saint Basile. Les vartabieds

espèce de savans gradués, à peu près comme nos docteurs, forment une classe toute particulière, et s'occupent principalement des sciences. Les lais sont obligés de se marier une fois, mais ne peuvent convoler à de secondes noces. Comme les Grecs, les Arméniens sont superstitieux et fort attachés aux anciennes formes; leurs mœurs cependant sont moins corrompues. C'est surtout parmi eux que se rencontre encore cette vie domestique toute patriarcale de l'ancien Orient.

ARMES. Tous les individus qui existent présentement sur la terre sont soumis à deux conditions, qui, sans leur paraître aucunement essentielles, leur sont néanmoins universellement imposées: la première, c'est que, considérés dans l'ensemble de leurs relations réciproques, ces individus ne constituent point une république où chacun puisse vivre sans détriment d'autrui; la seconde, c'est que, considérés en eux-mêmes, ils sont tous soumis à la mort, c'est-à-dire à une interruption sensible d'existence. Il résulte de là, premièrement, que plusieurs individus sont souvent animés en même temps du désir de s'approprier le même objet, et qu'en l'absence d'un droit établi cette concurrence donne lieu à une dispute de vive force; secondement, que la nature, au sein de laquelle rien n'est delié, tout en attachant les individus au soin de leur conservation, a cependant rendu leurs dépouilles profitables à d'autres, qu'elle a ainsi institués ses ministres de mort. De là des offenses continuelles; offenses d'autant plus nombreuses et brutales que les êtres sont plus voisins de la nature, c'est-à-dire du règne des forces matérielles, et plus éloignés de la civilisation, c'est-à-dire du règne de l'intelligence. Le monde physique, pour entretenir ces combats conformes à sa réalité, sinon à notre idéal, a donc dû fournir aux individus, selon leur rôle particulier, des moyens propres, soit à causer du dommage aux autres, soit à se protéger eux-mêmes. De là les armes. D'après ce que nous venons de dire, elles se distinguent immédiatement en deux sortes, les unes offensives, les autres défensives.

Les végétaux et les zoophytes de l'ordre le plus inférieur, principe direct de l'alimentation de tous les autres êtres, sont généralement sans armes; et quand ils en ont, leur inertie est cause que l'attaque et la défense se confondent. Chez les autres animaux les armes sont d'un emploi plus libre; leurs formes et leurs destinations sont aussi variées que les organisations et les habitudes de ceux à qui elles appartiennent. Les animaux carnassiers, disposés pour prendre leur nourriture sur la chair des autres, sont ceux chez qui elles sont le plus meurtrières. Celles qui leur suffisent pour attaquer, leur suffisent aussi en général pour se défendre. Ces animaux guerriers se partagent en un grand nombre d'espèces: il y en a parmi les mammifères comme parmi les oiseaux, les reptiles, les poissons, les mollusques, les insectes; chacun d'eux a son genre de proie, et les armes nécessaires pour s'en emparer et la détruire. Les animaux dont le régime est uniquement végétal, sont armés à peu de frais contre les êtres presque inoffensifs dont ils font leur pâture. Leur défense contre les assauts de leurs ennemis se fait, soit par des ressources actives de combat dont quelques uns sont doués, soit par des cuirasses, soit enfin par la fuite; quelques uns, comme le rhinocéros, par exemple, réunissant ces diverses facultés à la fois, sont des adversaires redoutables même pour les carnassiers les plus hardis. Tous ces êtres dirigent, suivant leur instinct, le mouvement de leurs armes, mais ils ne peuvent les quitter; la nature prévoyante pour eux les a soudées à leur corps. L'homme, bien différent d'eux sous ce rapport, fait ses armes lui-même, et il les prend ou les dépose à son gré. Ce caractère lui est, à la vérité, commun avec les grandes espèces de singes, lesquelles savent aussi se servir de pierres et de bâtons; mais sa supériorité en fait d'armes est aussi incontestable que sur le reste. Ses armes sont les plus riches, les plus nombreuses, les plus redoutables. Mieux muni pour l'attaque que les plus féroces animaux, mieux garanti dans ses forteresses que les plus cuirassés, il peut cependant mener commodément sur la terre une vie plus douce que les plus pacifiques. Dans l'état inculte, ses armes sont presque aussi continuellement en éveil que celles dont la nature a doté les autres êtres. Il en a besoin même contre ses voisins. Il établit lui-même, par sa force sauvage, son droit ou sa prétention. Le duel, à défaut d'autre institution, est l'arbitre souverain. Mais à mesure que les sociétés se forment, le champ des combats individuels se resserre; l'emploi des armes devient plus rare, ou du moins plus solennel. La nature se prête à d'autres harmonies, et tout converge peu à peu vers cette existence sans passions cruelles qui est notre idéal. Les armes, qui ne sont plus nécessaires pour régler les différends des individus, le sont toutefois encore, au degré de civilisation où nous sommes, pour ceux des nations; et il n'y a guère jusqu'ici pour leurs querelles d'autres arrêts que ceux de la force brutale. Les armées peuvent être considérées comme les armes à l'aide desquelles deux peuples rivaux maintiennent l'un en regard de l'autre leur existence et la suite de leur développement. En y comprenant tout leur vaste attirail, elles sont l'épée et le bouclier tout ensemble. Utiles aux nations pour les mêmes fins que les armes aux individualités naturelles, on ne saurait ni les blâmer ni les louer d'une manière absolue. Les ambitions politiques les justifient; et si, par rapport à l'avenir, elles figurent comme un mal, en revanche, par rapport au passé, elles sont un bien, et l'on ne saurait méconnaître les immenses services que l'humanité a reçus d'elles. Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ce sujet; nous nous bornerons pour le moment à ces généralités, et nous reviendrons postérieurement à la question des armées, après avoir jeté un coup d'œil sur les diverses sortes d'armes créées, soit par la nature, soit par le génie de l'homme.

ARMES DES VÉGÉTAUX. — Parmi les plantes, quelques espèces portent des armes. Ces armes sont très simples; ce sont des épines ou des aiguillons: les épines tiennent au bois, les aiguillons ne sont adhérens qu'à l'écorce. Outre que ces pointes présentent diverses formes, comme celles d'aiguilles, de scies, de hameçons, etc., elles occupent aussi, selon les espèces, diverses places; on les trouve garnissant les tiges, les rameaux, les feuilles, le péricarpe des fruits, ou même le calice des fleurs. Quelques unes joignent un venin particulier aux piqûres qu'elles font. Leur usage s'explique de lui-même. Les poils rudes et les soies éloignent les animaux à peau nue, et la langue des animaux brouteurs; les aiguillons et les épines arrêtent les gros animaux au passage, et les obligent à s'écarter. Les odeurs nauséabondes et les sucs vénéneux peuvent aussi être considérés comme des armes. Quant au duvet dont se couvrent les jeunes pousses pour mieux résister, soit à la chaleur, soit au hâle du vent, c'est un résultat de l'harmonie générale de la nature, et non point une arme véritable.

L'homme, par la culture, communique sa douceur aux plantes, et en conduit un grand nombre à se dépouiller de leurs armes. Amenées dans ses jardins et protégées par ses soins, elles renoncent à leurs épines devenues inutiles, et consacrent à nourrir leurs fruits une substance qu'elles employaient auparavant pour se défendre; tels sont nos pommiers, nos pruniers, nos poiriers, et parmi nos fleurs plus d'une sorte de roses. L'inverse se produit également. Des plantes, qui sur leur sol natal sont sans défense, s'arment d'épines sur un sol moins favorable; c'est ainsi que le rosier des Alpes se revêt d'épines dès qu'on le descend de ses montagnes. « *Clima mitius facit plantas mitiores, ubi durius easdem duriores reddit.* » (Linnæus, *Philos. botan.*)

ARMES DES ANIMAUX. — Les moyens de nuire à autrui donnés par la nature aux animaux sont en nombre immense; il n'est presque aucune espèce qui n'en possède au moins quelqu'un. Leur description complète formerait tout un traité d'histoire naturelle. Nous nous bornerons donc ici à quel-

ques généralités sur les différentes classes d'armes dont l'étude de la nature nous révèle l'existence.

Les armes tranchantes méritent d'être nommées les premières. Parmi elles le premier rang appartient sans contredit aux terribles mâchoires des animaux carnassiers; ce sont des cisailles destinées à couper la chair et à rompre les os. Leur énergie et leur dentelure sont variables. Chez les mammifères, il n'y a qu'une seule rangée de dents à chaque branche; mais il y a d'autres espèces où les tranchans sont plus complexes. Certains poissons portent des dents sur tous les os de la bouche, et jusque sur la langue. Enfin, chez les insectes, on trouve des systèmes de mâchoires plus multiples encore, et non moins cruels à l'égard de ceux contre qui ils ont été machinés. Les ongles rétractiles, dont sont munies plusieurs espèces d'animaux, ne sont pas seulement des pointes, mais des tranchans tout aussi terribles que les précédens. Soigneusement redressés, au temps du repos, par des ligamens élastiques qui les font remonter entre les doigts comme dans une gaîne, où rien n'altère leur effroyable vivacité, ils en sortent à l'instant du meurtre pour saisir la proie, et faire dans ses muscles de longues et profondes déchirures. Les serres nerveuses des faucons et des aigles ne font pas jaillir moins de sang que les griffes des tigres et des léopards; elles se cramponnent avec plus de sûreté encore dans les flancs de la victime, et servent à l'enlever après avoir servi à l'abattre. Les sangliers usent de leurs défenses comme les carnassiers de leurs ongles, afin d'éventrer ou d'entailler leur ennemi. Enfin de nombreuses familles de poissons portent, soit à leurs nageoires pectorales ou dorsales, soit à la queue, des épines ou des arêtes semblables à des lames de sabre, et qui, animées d'un mouvement rapide autour de leur charnière, deviennent d'un voisinage funeste à ceux qui osent l'affronter.— A la suite des armes tranchantes, on peut nommer les pinces, qui, chez une multitude d'animaux, sont constituées par l'ensemble des deux mâchoires. Celles qui causent le plus de mal sont les becs d'oiseaux : le domaine de ces instrumens meurtriers est sans bornes, et la quantité d'animaux dont ils causent la mort dépasse tout calcul. Depuis les espèces dont les lambeaux font le repas des grands oiseaux de proie, jusqu'à cette population aérienne d'insectes, de mouches, de vermisseaux de tout genre, que des nuées de becs effilés pourchassent sans relâche, jusqu'à cette autre population de poissons, de reptiles, de mollusques, d'embryons de mille formes, que les longs becs des grues et des hérons, et ceux non moins acharnés des plongeurs vont chercher jusque dans le fond des eaux et des bones marécageuses, la nomenclature est immense, et l'imagination se fatigue à la suivre. Le bec n'est pas le privilége spécial des oiseaux ; les ornithorinques, les tortues, les poulpes en ont également. Enfin les mâchoires des animaux non carnassiers sont aussi des instrumens dont l'attaque se fait en pinçant plutôt qu'en découpant. Les crustacés sont fréquemment armés de pinces, non seulement aux mâchoires, mais à l'extrémité des membres locomoteurs; ces dernières, dont le nombre et la disposition sont variables, font même quelquefois l'office de mâchoires véritables. Ces serres, malgré la petitesse des animaux, ne laissent pas que d'être redoutables chez les crabes et diverses espèces de macroures.— Les armes d'estoc sont très répandues dans certaines familles. Les cornes sont les plus importantes. La science en distingue de divers genres. Les unes, comme celles des rhinocéros, des bœufs, des antilopes, sont coniques et légèrement arquées; elles sont formées d'une substance dure et élastique, et ne cessent de croître durant toute la vie. Les autres sont formées d'une substance osseuse recouverte de peau, et sont généralement rameuses; elles se renouvellent tous les ans, et caractérisent presque toujours le sexe mâle : telles sont les cornes des cerfs, des élans, des daims, des chevreuils, etc. Les dernières sont simplement des proéminences de la substance du crâne, et diffèrent des précédentes par leur persistance : elles sont extrêmement rares, et fort peu à craindre à cause de leur défaut d'acuité. Les défenses, situées à la mâchoire des éléphans, peuvent être assimilées aux cornes des bœufs ou des rhinocéros sous le rapport du combat. Les mastodontes, qui offraient un second exemple de défenses toutes semblables, n'existent plus. Les morses portent aussi de chaque côté de la bouche deux longues dents, qui ont quelque rapport avec celles de l'éléphant; mais elles sont dirigées dans un sens différent, et moins avantageuses pour la lutte. Dans l'Océan se trouvent aussi les narvals, armés de défenses redoutables aux habitans de la mer qui sont en guerre avec eux ; ordinairement une seule leur suffit, et suit tout son développement : elle est droite, alongée en avant, striée en spire, et pointue comme une alène; elle atteint souvent jusqu'à deux et trois mètres. Les espadons ont une arme analogue, mais d'une organisation différente; elle est formée par le prolongement des pièces du palais, qui s'avancent hors de la bouche comme une large épée; elle est tranchante par les bords, et frappe de taille comme d'estoc. Il faut aussi nommer en cet endroit les scies, dont le museau alongé et dentelé des deux côtés devient dans les guerres sous-marines une source de maux non moins cruels que l'épée des espadons et des narvals.— Parmi les armes aiguës, il convient encore de ranger, quoique dans un autre ordre, les terribles crochets implantés dans les maxillaires des crotales, des vipères, et des autres reptiles venimeux. La piqûre de ces pointes atroces n'est qu'une préparation à l'injection qui la suit; elles ne percent la peau qu'afin de conduire plus sûrement dans les veines de la victime le principe de son supplice. Enfin on peut réunir, comme complément à cette classe odieuse, ces aiguillons de toutes sortes dont la nature semble avoir armé, comme à plaisir, les nuées innombrables d'insectes malfaisans dont elle a rempli le monde : les uns volent, les autres nagent, rampent, sautent, fourmillent; tous ont leurs dards, leurs trompes, leurs réservoirs empoisonnés, leur turbulence, leurs acharnemens, leurs cuisantes offenses. Quelques uns ne portent même point d'appareil particulier pour contenir ou lancer leur venin, et le laissent suinter de tout leur corps.— Une autre classe d'armes, bien plus singulière encore dans sa contexture et ses effets, est formée des batteries électriques qui se rencontrent chez quelques espèces de poissons. Ces curieux animaux en dirigent à volonté les décharges contre les ennemis qu'ils ont dessein d'étourdir. Les gymnotes des eaux douces de l'Amérique ont souvent assez d'énergie pour abattre les hommes et les chevaux. Les torpilles, dont diverses espèces habitent la mer, jouissent des mêmes propriétés, aussi bien que le silure électrique du Sénégal et du Nil, que les Arabes, avec une intelligence instinctive, désignent dans leur langue par le nom du tonnerre.— Nous ne ferons qu'indiquer, afin d'en terminer, les puissances de nuire que trouvent encore les animaux, soit dans les contractions, soit dans les chocs des diverses parties de leurs corps. Les éléphans foulent leur ennemi sous les pieds, ou l'entourant avec leur trompe, ils le lancent au loin. Les boas, et quelques autres serpens, l'embrassent dans leurs replis sinueux, le compriment peu à peu, et l'écrasent. Les solipèdes, et quelques autres, frappent de leurs pieds de derrière, et renversent les assaillans par ces ruades. Les béliers luttent avec le front. Les phoques en précipitant l'une sur l'autre les masses énormes de leurs poitrines. Les cétacés, dans ces combats gigantesques qui font bouillonner la mer, battent leurs ennemis à coups de queue, et brisent souvent les embarcations en se jetant contre elles. Cette matière est si infinie qu'on ne saurait l'épuiser. Et en effet, s'il était nécessaire de la poursuivre jusque dans son dernier détail, il nous resterait à montrer le spectacle de la nature dans les ruses sans fin de ses guerres d'insectes; ruses que nous nommons des jeux, tant les victimes nous touchent peu, mais desquelles il ne résulte guère moins de déchirures et de souffrances que de ces carnages du cirque et de l'amphi-

théâtre que nous flétrissons aujourd'hui ; nous verrions les larves des fourmilions creusant leurs piéges dans les sables, les araignées tendant de mille façons leurs filets dans la campagne, les sèches au fond de l'eau assises en embuscade au centre de leurs tentacules perfides. Mais ce serait faire un traité complet des mœurs des animaux, et une pareille entreprise nous conduirait bien au-delà de notre but.

Après avoir parlé des armes offensives, nous ajouterons un mot sur les armes purement défensives. Elles sont bien moins nombreuses et moins variées que les premières. Ce sont, en général, des tissus résistans enveloppant le corps, soit totalement, soit en partie. Les mollusques testacés ont leurs coquilles, les polypes et les échinodermes leurs revêtemens solides, les crustacés et les insectes leurs dermes cornés ou calcaires, les tortues et les tatous leurs carapaces, les pangolins, les serpens et les sauriens leurs écailles, les oiseaux leurs plumes, quelques pachydermes l'épaisseur tutélaire de leur peau. Enfin divers animaux se fabriquent eux-mêmes des cuirasses en agglutinant autour de leur corps une matière compacte; tels sont les tubicoles, dont l'étui est formé d'argile, de sable ou de coquilles brisées. Quelques autres s'emparent d'une cuirasse toute faite et s'y établissent ; tels sont ces petits crustacés si connus sur nos côtes sous le nom de Bernard-l'ermite, et toujours logés dans quelque test étranger qu'ils traînent avec eux ; tels sont aussi probablement les poulpes navigateurs qui habitent la coquille de l'argonaute. Il y a, outre cela, d'autres moyens de défense, dont les plus habituels sont la fuite ou la retraite dans les forts souterrains ; mais, à rigoureusement parler, ce ne sont plus là des armes.

Au point de vue de la culture, il en est des animaux comme des végétaux. L'homme, en les appelant à lui, se les attache et leur communique une partie de sa vie. Il a quelquefois pris la peine d'apprivoiser même les plus féroces ; mais comme ils ne sauraient être d'aucune efficacité pour son service, il néglige leur domestication, et se contente de les empêcher de lui nuire, en entravant leur multiplication et en les détruisant peu à peu. C'est ainsi que sous son influence s'effacent peu à peu ces scènes de carnage dont les lieux abandonnés par lui sont le théâtre. Sa civilisation s'adresse plus particulièrement aux espèces d'un caractère inoffensif. En les entourant de bons traitemens, il les oblige, sinon à déposer totalement leurs moyens de défense, du moins à en oublier l'usage. L'aurochs terrible des forêts primitives devient le bœuf paisible qui laboure nos sillons. Son large front conserve encore ses cornes, mais elles ne sont désormais pour lui qu'une parure, et leur nom jadis redouté ne sert plus qu'à désigner une substance utile dont s'alimentent nos petites industries. Les moutons et les chèvres descendent de leurs montagnes, et, garantis dans nos bergeries contre la dent des loups, ils obéissent docilement au chien qui les conduit, et renoncent, pour être plus commodes au pasteur, à l'ancienne agilité de leur course. Les oies et les canards ne volent plus, et la troupe fugitive des gallinacées a pris pour patrie nos basse-cours. Les éléphans, les chameaux, les lamas renoncent à leur liberté pour porter nos fardeaux. Enfin le cheval, qu'un grand connaisseur des animaux a si bien nommé la conquête de l'homme sur la nature, devient le compagnon de nos travaux, de nos plaisirs, de nos dangers. Toute une population nouvelle, façonnée à des mœurs meilleures, se groupe avec reconnaissance autour de nous, et, préservée par nos soins de l'empire déraisonnable de ses ennemis, elle ne demande plus, pour s'incliner devant la suprématie de notre droit, à y être contrainte par d'autres armes que par le son tout-puissant de notre voix.

Armes humaines. — Les armes fabriquées et employées par les hommes sont nombreuses, surtout quand on embrasse dans son examen les diverses époques et les divers pays. On peut les diviser en trois classes : les armes de main, les armes de jet et les armes à feu. — Parmi les armes de main, la plus simple et la plus ancienne est le bâton. Hercule, ce type poétique de la première population intelligente de la Grèce, n'en portait pas d'autre pour accomplir ses exterminations. Après le bâton, viennent les diverses sortes de massues ou de masses d'armes à tête de fer, destinées à briser et à fracasser les armures. Les haches sont des espèces de massues dont la tête est tranchante ; quelques unes ont deux tranchans, d'autres un tranchant et une pointe. Les peuples sauvages les font avec un caillou aiguisé ; les autres peuples avec de l'airain ou du fer. Fort usitées autrefois, surtout chez les barbares, elles sont encore en vigueur aujourd'hui dans les combats de mer. Les lances sont de longs bâtons aiguisés ou ferrés par le bout ; les épieux, les piques, les hallebardes en sont des variétés. Chez les anciens, elles jouaient un grand rôle ; mais chez nous, depuis l'invention de la baïonnette, elles ne servent plus qu'à armer quelques troupes légères. L'épée est l'arme de main par excellence ; c'est une lame de métal d'un maniement facile, aiguisée par le bout, tranchante ou non tranchante par les côtés. Son nom caractérise la guerre, et elle n'a pas cessé d'y tenir le rang d'honneur depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous. Le sabre et le poignard n'en sont que des dérivations. — L'arme de jet la plus naturelle est la pierre que tant d'animaux savent lancer. On voit dans Homère que les héros grecs et troyens y avaient souvent recours. La fronde est un perfectionnement qui sert à donner au projectile plus de raideur. Autrefois il y avait dans les armées des corps de frondeurs ; mais aujourd'hui cette arme n'est plus en train que chez les enfans et les sauvages. Les dards, les javelots, les harpons sont de courtes lances armées d'une pointe mobile d'os, de pierre ou de métal, qui se jettent directement avec la main. Les flèches sont des lances plus légères encore auxquelles on donne le mouvement à l'aide de l'arc, qui est une lame élastique, courbée et fortement tendue. Les anciens employaient aussi d'autres armes de jet d'une force d'élasticité beaucoup plus grande, à l'aide desquelles ils lançaient, d'un seul coup, soit une rangée de piques, soit une grêle de pierres, soit d'énormes quartiers de roches, soit des projectiles enflammés ; c'étaient les catapultes et les balistes. Les béliers n'étaient dirigés que contre les murailles. — Toutes les armes à jet ont successivement disparu de nos guerres modernes devant les armes à feu. Nous n'avons besoin que de nommer ces armes, dont il sera traité à part plus en détail : ce sont les fusils, les carabines, les tromblons, les pistolets, armes portatives et adaptées à la main ; les bouches à feu, destinées, comme les machines de guerre des anciens, au service des siéges et des batailles, trop peu maniables pour les combats d'homme à homme, et comprenant les canons de toutes sortes, les obusiers, les mortiers, etc. Il faut y joindre aussi les ressources particulières de la pyrotechnie et de l'art du mineur. Ces diverses armes sont celles dont l'homme se sert spécialement pour mettre à mort ses semblables. Pour avoir le catalogue complet des moyens de destruction qu'il possède, il faudrait y joindre encore tous ceux dont il se sert spécialement pour la chasse et pour la pêche, les filets, les piéges, les poisons, etc. Mais ce détail est trop minutieux pour qu'il soit nécessaire d'y insister davantage.

Le sujet des armes défensives ne demande pas une plus grande insistance. Jadis tous les combattans en portaient ; aujourd'hui, à l'exception de quelque grosse cavalerie, toute la troupe, soldats et généraux, marche à l'ennemi poitrine découverte. On a remplacé les moyens mobiles de défense, tels que casques à visière, cuirasses, cuissarts, boucliers, etc., par les moyens fixés au sol et communs à tous, tels que les redoutes, les tranchées, les places fortes et tous ouvrages de fortification permanente et de campagne.

Malgré le perfectionnement continuel des instrumens de meurtre chez l'espèce humaine, il s'en faut de beaucoup, grâce aux progrès de la philosophie, que les actes meurtriers

aient eux-mêmes éprouvé dans leur ensemble un développement correspondant. Au contraire, le sang versé, soit à dessein de plaisir, soit à dessein de vengeance, par la main de l'homme, a toujours été en diminuant; si bien que les armes, tout en devenant meilleures, deviennent de moins en moins nécessaires. Les circonstances dans lesquelles l'homme est justement ordonnateur de mort sont à la vérité encore nombreuses; mais il n'en est aucune au sujet de laquelle les hommes les plus civilisés ne soient dès aujourd'hui désireux de pouvoir se démettre en entier de leur droit. L'humanité commence à entrevoir un avenir plus pur que le passé, et du sein duquel les vapeurs du sang ne montent plus.

En considérant d'abord nos relations avec la nature sauvage, il suffit de rappeler que le nombre des animaux féroces a considérablement diminué, et que leur destruction par la louveterie n'est plus qu'un détail d'administration presque perdu dans son obscure nullité. En présence du spectacle actuel, on ose à peine se figurer ces temps antiques où l'expulsion des espèces carnassières et malfaisantes était l'œuvre éclatante de ces intrépides batteurs de forêts célébrés sous le nom de héros et de demi-dieux. Quant à la chasse des espèces inoffensives, si prisée et si fort en honneur chez les rois et les races guerrières de l'époque féodale qui trouvaient dans ses exercices l'oubli des ennuis de la paix, il est évident que ce goût se perd par sa dispersion même dans les classes inférieures de la société. Les ordonnances de vénerie, tombées en désuétude, laissent dépérir ce gibier dont l'état prenait jadis tant de soin, et qui, grâce au fusil de nos braconniers, aura bientôt disparu de notre voisinage, aussi bien que toutes les autres marques de la généalogie sauvage de notre sol. Reste donc l'immolation des animaux destinés à nos besoins. Il est probable que ce vaste sacrifice, journellement offert à l'espèce humaine aux dépens des espèces inférieures, loin d'aller en se restreignant, ne fera, au contraire, que prendre une extension graduelle, afin de pouvoir se prêter à une communion de nourriture de plus en plus parfaite entre tous les rangs sociaux. Mais, bien que sur ce point les hommes soient forcément liés, pour un long avenir du moins, à leurs armes de mort, il n'en résulte cependant pour eux nulle souillure indélébile de cruauté; puisque cette obligation, loin de les conduire à rendre la condition des animaux plus fâcheuse, leur permet, au contraire, de les entourer, dans tous les instans de leur vie, et jusqu'à celui de leur extinction, de traitemens plus doux que ceux que la nature leur réservait.

Quant aux relations purement humaines, on peut remarquer d'abord que les armes des hommes se tournent contre les hommes dans trois cas principaux : dans les querelles des individus contre les individus, dans celles des sociétés contre leurs membres, dans celles des nations contre les nations. Dans le premier cas, l'offense a lieu soit par surprise, soit par le consentement réciproque des deux partis. S'il s'agit de l'assassinat et du brigandage, tout le monde sait que, par la vigilance de la police, ainsi que la propagation de la moralité et des goûts industriels, ces deux fleaux disparaissent chaque jour, et que déjà les voyageurs peuvent circuler en paix, et sans avoir à se prémunir contre aucune agression, dans la plupart des contrées d'Europe et d'Amérique. S'il s'agit des défis singuliers avec garantie, auxquels seuls le nom de duel est consacré, l'amélioration radicale des mœurs n'est pas moindre. Le duel était dans le droit de l'ancienne population du Nord. Là l'offensé demandait justice à son épée, et se vengeait de son ennemi corps à corps. Le procès donnait prise sur la famille entière de l'offenseur, et le débat ne cessait qu'apaisé à bon prix. Les guerres privées, dérivées de ce code, furent la désolation des premiers temps de la féodalité. Chacun enrôlait dans son duel, non seulement ses amis, mais la troupe de ses vassaux et celle des vassaux de ses amis. On connaît les belles ordonnances de Philippe-Auguste et de Louis IX contre ces effroyables abus. Cette sage vue monarchique, qui tendait à constituer l'unité de la nation en lui donnant la paix intérieure, ne fut pas négligée par les héritiers de leur pouvoir jusqu'à Richelieu et à Louis XIV, qui, dans les derniers coups portés par eux à l'esprit féodal, ne permirent point au duel de trouver grâce. De nos jours, les combats singuliers (en mettant à part les réparations solennelles et hors de ligne que commandent certaines offenses graves et sans merci) ne sont plus guère qu'une formalité particulière d'étiquette, et comme une fanfaronnade d'emprunt sottement enlevée à la tradition de la gentilhommerie défunte. Entre cet insensé badinage de mort et la saine gravité de nos mœurs nouvelles, il y a si peu d'accord, qu'il est aisé de prévoir que sa destinée est de tomber dans le néant de sa disgrâce finale à la première réaction que le sentiment public daignera faire contre lui. Les supplices et les atroces instrumens qui les causent ont été pendant long-temps la dernière raison des sociétés à l'égard des citoyens assez déréglés pour se mettre en dissension avec elles. Nous ne voulons point entamer ici l'histoire de la pénalité; mais il suffit à notre propos qu'il y ait aujourd'hui une horreur universelle de la souffrance, même de celle des coupables. La torture a totalement disparu de nos lois; le pouvoir, qui jadis menaçait de ses armes de mort la plus légère infraction, a ramené jusque dans les limites de l'exception le cercle des condamnations capitales; et déjà de toutes les parts du peuple s'élève une voix qui demande que l'état se respecte assez pour ne se point appuyer sur un bourreau, et que la société, au lieu d'étouffer comme à Sparte ses enfans vicieux, prenne enfin assez d'intelligence et de charité pour savoir les redresser en gémissant sur eux. Nous aurions encore à parler ici de l'emploi des armes humaines dans les querelles de nation à nation. Mais les réflexions qui s'y rapportent trouvent plus naturellement leur place dans ce qui nous reste à dire sur les armées envisagées comme formant les armes spéciales dont les individualités nationales font usage, les unes à l'égard des autres, pour maintenir leur existence et leur destination.

ARMÉES. — Il existe plusieurs définitions du mot armée, mais aucune n'est douée d'une généralité suffisante, et ne paraît définitivement acceptée; il en est en cela de ce mot comme de la plupart de ceux qui appartiennent au vocabulaire politique. On pourrait proposer de dire que l'armée est la portion de force matérielle destinée par une nation à la défense de ses droits : cette force étant de deux sortes, selon qu'elle est disposée pour agir sur terre ou sur mer, il en résulte que l'armée se partage en armée de terre et en armée de mer. Enfin ce même mot s'emploie encore, mais abusivement, pour les diverses divisions de la force de guerre d'une même nation, lorsque ces divisions agissent suivant des plans distincts.

Quelque terrible que soit leur ministère, les armées sont cependant une des manifestations les plus élevées de la vie des nations : leur droit se trouve dans le droit de la guerre. Les nations, comme les individus, ont leurs intérêts, leurs domaines, leurs passions; mais au-dessus des de leur sphère, il ne règne encore aucune autorité, comme il s'en voit partout au-dessus des individus vivant en société, ayant puissance et qualité pour décider de leurs prétentions respectives, et régler ce qui revient à chacune d'entre elles. Le monde n'est point encore policé. Lorsqu'un différend national s'élève, il n'y a point de tribunal constitué qui ait mission d'en connaître. Les parties doivent donc vider elles-mêmes leur affaire. Il existe deux manières d'en venir à bout : la première, qui est la plus digne et la plus caractéristique de la nature humaine, consiste à traiter la question par délibération, et selon les voies de la raison et de la justice : l'office en est confié, soit à des arbitres, soit à des ambassadeurs. La seconde manière, à laquelle il est impie de recourir autrement que dans l'impuissance de la première, est l'appel à la décision de la force, seule autorité efficiente qui demeure. Malheureuse-

ment ce mode de procès, légitimé par la nécessité et par l'exemple continuel de ce que nous montre la nature dans la vie des animaux, est encore aujourd'hui le plus fréquent parmi les hommes. Il s'accorde en effet mieux que tout autre avec le sentiment exclusif que les nations ont d'elles-mêmes, avec l'arrogance des souverains, et enfin avec la tendance ambitieuse qui porte toujours le plus fort à dominer le plus faible. Mais quel que soit le vice de cette constitution politique du monde, qui fait que chaque nation est obligée de détourner une main de la charrue pour tenir l'épée, il n'en est pas moins vrai que l'épée est pour chacune d'elles la condition fondamentale d'existence; il n'y a pas d'autre garantie que son individualité ne sera pas violemment abolie, ni son intérêt injustement lésé. Le ministère des armées est donc saint et légitime. Et sans cela, en effet, l'on ne saurait comprendre, sans injure pour la religion, comment les phases principales de l'histoire humaine se sont successivement décidées par leur intervention. Mais le peuple juif n'était pas le seul qui eût donné à la Providence le nom de guide des armées; partout et à toutes les époques les peuples se sont accordés dans la même idée, en regardant unanimement leurs défenseurs comme placés sous la protection immédiate de la Divinité.

Après avoir dit un mot du droit des armées, nous dirons quelque chose de leurs devoirs.

Le premier devoir d'une armée est de ne combattre que pour une cause que l'état considère comme juste. C'est là le point fondamental. Il est criminel de verser le sang sans motif, plus criminel encore de le verser pour un motif coupable. La férocité sauvage et stupide de la brute ne va pas même jusque là. Lorsque les Romains voulaient se mettre en guerre avec un autre peuple, ils envoyaient à la frontière un prêtre, qui, revêtu de ses habits pontificaux, et après avoir énuméré les griefs dont se plaignait la république, dénonçait aux dieux l'injure commise, et lançait de sa main sacrée la première pique contre les offenseurs. Cette pique, prenant son vol sous la protection de Jupiter pour venir frapper avec le fer sur la terre ennemie, était le symbole de l'armée, qui n'en était plus que l'escorte. Devant les armées civilisées d'Alexandre marchaient aussi pour leur ouvrir la route, ainsi que de pieuses pensées, les souvenirs d'Homère et de trois invasions menaçantes. Il faut donc reconnaître que l'épée doit demeurer dans le fourreau tant qu'il n'y a pas une raison qui l'autorise et la force à en sortir. Malheureusement les raisons légitimes jusqu'ici au sens des nations ne sont que trop nombreuses et que trop incertaines. Toutefois les populations voisines encore de l'état primitif ne se conduisent même pas d'après des sentimens de moralité politique si élevés; leurs hordes, car le nom d'armées ne leur convient pas, détruisent souvent devant elles dans le seul but de détruire, et déploient leur violence sans songer à la justifier. Mais ces populations sont en dehors du droit commun. Les Huns, interrogés sur ce qu'ils venaient faire, répondaient qu'ils venaient anéantir. Mais ce furent bien eux, au contraire, qui rentrèrent dans le néant. On leur donna le nom de Fléau de Dieu, et ils l'acceptèrent; se mettant ainsi eux-mêmes, non sur le rang des nations, mais sur le même rang que les ouragans, que les tourbillons de grêle, que les nuées de sauterelles, que l'on nomme aussi les fléaux de Dieu dans le langage humain. Mais nous ne parlons ici ni des brutes, ni des accidens de la nature physique.

La première loi imposée aux armées étant de ne jamais se mouvoir que par un sentiment de justice, la seconde, et l'humanité la rend non moins solennelle que la première, est de tenir toujours compte du sang, et de ne le point verser à plaisir. On en doit être ménager même à l'égard de ses ennemis. Il ne faut donc pas étendre le sacrifice au-delà de ce que la nécessité commande, ni entasser indistinctement les victimes. Plus la magistrature militaire est sous la main de Dieu, plus elle est puissante et mystérieuse à elle-même, plus ses décisions sont fières et magnifiques, plus aussi doit-elle se montrer digne et majestueuse en chacun de ses actes, grave et sans reproche dans ses exécutions. Plus haute est la place, plus damnables sont les iniquités qui y prennent naissance. Si en temps ordinaire le meurtre d'un innocent est un crime, on peut dire qu'en temps de guerre il est un sacrilége. La force, dans ce débat sanglant dont l'épreuve prononce, a débat avec la force, et point ailleurs; qui ne lui fait point offense n'a rien à démêler avec elle; toute blessure, toute destruction, tout dommage, qui n'importe point radicalement au succès, est une forfaiture que rien n'efface, et qui reste à la charge du coupable en demandant vengeance. Cette vengeance, si la représaille est impuissante, ne meurt point cependant; elle vient au banc des nations dont les arrêts ne sont point chose vaine; et le déshonneur que l'histoire attache sans fléchir aux forces impies et criminelles est pour elles l'équivalent d'une flétrissure éternelle. Les armées doivent donc avant de frapper mûrement considérer à qui elles ont affaire, et quels sont les coups que leur salut et le soin de la victoire leur imposent.

Il est nécessaire de remarquer ici que ces dernières conséquences, bien que parfaitement conformes au génie actuel des nations supérieures, ne sont cependant pas rigoureusement douées, comme les précédentes, de cette sorte d'autorité qui résulte de l'usage constant du genre humain. Mais ce serait se méprendre sur le véritable sens du droit des gens que d'y ranger, comme on l'a souvent fait, tout ce que nous révèle l'exemple brut et inexpliqué du passé. Ses véritables racines sont dans la tradition vivante que le présent porte en son cœur, et non dans cette tradition morte et immobile qui est gravée dans les livres ou sur la pierre. Les nations n'ont pas toujours eu un sentiment d'humanité aussi distinct que celui qui commence à se manifester en elles aujourd'hui. Les dieux qu'elles imploraient, avant d'entrer en guerre, étaient des dieux spéciaux, et qui devaient prendre parti dans leur querelle au détriment de tout le reste du monde. Et quant aux droits opiniâtrement revendiqués par la plupart comme de leur domaine naturel, ou dont la jalouse conservation devenait la cause des batailles, ces droits, de même que le recours préalable à la justice du ciel, trouvaient leur appui principal dans une conscience personnelle, entièrement égoïste et exclusive. En outre, il ne faut pas oublier que la force brutale se montre d'autant plus impérieuse, et d'autant plus universellement considérée comme illimitée et absolue dans ses décrets, que l'on remonte plus près du point de départ des sociétés humaines. Plus le règne de l'idée se consolide et se propage, plus celui de la violence se réduit et s'ébranle. C'est là ce qui explique comment les sociétés modernes sont astreintes à se montrer supérieures aux sociétés antiques dans l'emploi moral de leurs forces, et comment surtout leurs armées doivent se concevoir une autre discipline et de nouveaux devoirs, tant à l'égard des individus qu'à l'égard des nations.

Chez les races barbares, nulle pitié pour les vaincus. Celui qui survit à sa défaite est devant son vainqueur comme s'il n'existait plus; il n'y a plus pour lui ni traité, ni justice; il est anéanti. Ce droit féroce du glaive se résume tout entier dans la sentence fameuse du Gaulois : « Malheur au vaincu. » Rome, la fille des brigands du Latium et toute grossière encore, Rome elle-même ne put entendre sans un cri de stupéfaction et d'horreur cette malédiction impitoyable et sauvage. Le malheur au vaincu ne s'adressait pas seulement à la personne du guerrier abattu sur le champ de bataille, mais à toutes ses dépendances, à ses biens, à sa femme, à ses enfans. Le sang, n'importe la source, pourvu que ce fût du sang de la race maudite, était bon au carnage. « Heureux, dit le poëte juif en rêvant aux joies futures de la guerre, heureux qui tiendra tes petits enfans, et leur écrasera la tête aux rochers. » (Ps. CXXXVI.) Les Romains ont rarement exterminé en masse; néanmoins ils considéraient comme ennemi tout homme trouvé par eux sur la terre ennemie. La guerre était

non seulement contre l'état, mais contre chacun des membres de l'état. Leur formule était sans réplique : *Hostis sit ille, quique intrà præsidia ejus suat.* (Tit. Liv., *Ann.* XXXVI.) Ces coutumes anciennes ont leur excuse en ce que chez les peuples barbares il n'y a point de distinction entre l'idée d'armée et l'idée de nation, et en ce que presque partout, dans l'antiquité, lors des guerres d'invasion, le territoire se soulevait tout entier sur les pas de l'ennemi. Aujourd'hui l'établissement fixe et régulier des armées officielles et permanentes, seules chargées du soin de tenir la campagne et de croiser le fer, est cause que dans les états civilisés de si désastreuses et de si détestables confusions sont désormais impossibles. Cela s'entend du moins de l'Europe, en tant que considérée en elle-même; et cela suffit ici, mon sujet étant simplement de marquer la différence entre les armées du monde ancien et du monde moderne, et non point de chercher quelles menaces pourraient sourdre encore contre l'inviolabilité de nos foyers domestiques du sein de ces hordes équivoques, amoncelées vers l'Asie comme une réminiscence des temps antiques, et dont la Russie fait incessamment parade au mépris de la sainteté de notre cercle occidental. Nous aurons en d'autres lieux occasion de revenir sur ce vieux et inique procès de la barbarie contre la civilisation.

La tyrannie des armées, si l'on se réfère aux enseignemens de l'histoire, ne se montre pas moins déréglée et moins violente à l'égard des nationalités qu'à l'égard des personnes. L'esprit de conquête est sans respect. Le mot le plus impie en ce sens est celui de ce roi spartiate : « Les frontières de la Laconie sont au bout de nos piques. » (Plut., *vie d'Agés.*) L'injure commise par une nation s'expiait par la conquête de cette nation, comme chez les sauvages l'offense par la mort de l'offenseur. Le peuple vaincu disparaissait de la scène du monde; sa liberté, sa tradition, ses dieux, sa patrie en un mot, il perdait tout, souvent même jusqu'à son territoire. Ces terribles exemples ne manquent pas dans les leçons du passé. Les premiers temps de la Grèce ne sont que destructions et bannissemens de nations. La nation juive, avant sa dispersion définitive par les armées romaines, avait été transportée en bloc depuis Jérusalem jusqu'à l'Euphrate. Elle-même avait commencé par anéantir les nations du Chanaan pour se loger à leur place. Un des caractères distinctifs des nations barbares est de ne point adhérer au sol natal, et de le laisser sans regret derrière elles pour se chercher, à main armée, un sol meilleur. C'est pour cela que les peuplades incultes du nord ont toujours tourné un regard d'envie vers les contrées riches et tempérées de l'occident et du midi. Mais aujourd'hui, dans le sentiment de l'Europe, les nationalités sont sacrées. Toutes, quel que soit leur degré de crédit ou de force, ont un droit égal à l'existence. Nulle d'elles, si souveraine que puisse paraître sa volonté, ne saurait être fondée à empêcher les autres de se joindre et de resserrer à volonté leurs parentés et leurs alliances, ni autorisée sous aucun prétexte à en conquérir ou à en absorber violemment aucune autre. En cas d'injure, le seul but de la guerre est le redressement du droit; le seul bénéfice de la victoire, le gain de la cause disputée, l'indemnité pour les frais de contrainte, la garantie contre l'éventualité d'une injure nouvelle. Nous avons vu toutefois de nos jours un sanglant et féroce démenti donné à ces principes au centre même de l'Europe. La Pologne abattue sous le sabre, frappée au cœur avec la hache, privée de ses lois, privée de ses plus précieux citoyens, privée de ses enfans odieusement transportés comme un vil bétail sur la terre d'exil. Mais cet attentat, accompli par cette puissance demi-barbare, dont une autre question d'humanité amenait déjà tout à l'heure le nom sous notre plume, accueilli par l'Europe entière avec ce cri d'horreur qui chez l'homme accompagne instinctivement la vue du meurtre; cet attentat sauvage et flétri d'anathème ne sert qu'à mettre en évidence, avec une lumière plus vive encore, quelles sont les limites imposées par les nations modernes au droit de la force brutale.

Les changemens causés dans les armées par suite du développement de l'esprit humain ne sont pas moindres, dans leur direction particulière, que ceux que nous venons d'y voir introduits par le développement de la moralité. Néanmoins leur stricte composition n'a subi, depuis les temps anciens, aucune variation essentielle; elles sont virtuellement formées par la combinaison des trois sortes de forces vives dont les hommes disposent : force de bras, force d'animaux, force de machines. C'est dans la disposition raisonnée et la mise en œuvre de ces trois sortes de forces que consiste l'art de la guerre. La force de machines est en général employée pour agir à distance et hors de la portée des deux autres. Les anciens en tiraient surtout parti dans l'attaque des places fortes; mais les modernes, par l'invention d'un nouveau réservoir de puissance, la poudre à feu, en ont fait, sous le nom d'artillerie, un des élémens les plus influens du calcul des batailles; et un élément d'autant plus parfait peut-être, qu'il est le produit direct de l'intime association des trois espèces de force en un seul but. Les animaux sont non seulement destinés à l'office des charrois, mais au rôle plus noble et plus périlleux de combattans. On en a discipliné de diverses sortes; mais les chevaux sont ceux dont l'usage est le plus habituel. Ils prêtent leur vitesse et leur ardeur aux soldats qui les montent. Il en résulte une troupe alerte et vive, mais peu serrée à cause de l'étendue des animaux, et payant du prix de son énergie l'avantage de sa mobilité. L'infanterie est la véritable substance des armées. C'est la force humaine convoquée et condensée; c'est la muraille vivante des frontières. L'artillerie et la cavalerie ne sont que des moyens contre elle, l'une pour la rompre, l'autre pour la dissiper et l'achever. Bien que secondairement munie d'armes à jet ou à feu, avant tout elle tient la pique, et représente la lutte corps à corps. Ses lignes ne sont pas seulement des rangées de forces musculaires, ce sont des rangées de cœurs et de courages. C'est d'elle qu'un sage général a pu dire : « Ce ne sont pas les gros bataillons, mais les bons qui gagnent les batailles. » L'histoire de la guerre nous montre partout cette force généreuse à la place d'honneur. L'organisation de la phalange macédonienne devient le principe des triomphes d'Alexandre et de l'anéantissement des despotes d'Asie. Les rudes piétons de la légion romaine refoulent pas à pas la barbarie hors de sa terre natale, et cimentent par leur indomptable persévérance l'unité du monde occidental. C'est par la renaissance de l'infanterie que se marque la renaissance de l'art de la guerre. Les grands politiques et les grands capitaines en font simultanément l'objet de leurs études. Machiavel, aidé de l'expérience des hommes de guerre de son temps, trace les théories de sa manœuvre et de son entretien. L'Espagne, au XVI[e] siècle, en fait le fondement de sa toute-puissance. Louis XIV enfin, cet habile et prévoyant monarque, commence le texte de ses Instructions à son fils par l'exposé du perfectionnement de ses compagnies de gens de pied. La consolidation de l'infanterie n'a pas été une des moindres causes de la décadence du pouvoir aristocratique de la chevalerie féodale. Ce pouvoir a été ruiné par elle sur les champs de bataille, comme il l'était déjà dans l'état par la formation de l'esprit national. Le canon n'est venu que pour donner le dernier coup à ce fédéralisme impuissant et usé. L'infanterie, fondamentalement constituée par la multitude des bras et la résolution des esprits, est une force essentiellement démocratique. Le peuple, quelque pauvre et abattu qu'il soit, est toujours maître de l'engendrer à volonté, et toute nation qui a conscience d'elle-même peut y tenir son indépendance assurée comme derrière un boulevard invincible. La postérité n'oubliera point que c'est aux baïonnettes de ses jeunes conscrits que la république française a dû son triomphe sur la vieille Europe coalisée contre elle.

Le spectacle d'une armée rangée en ordre de bataille et

prête à agir contre l'armée opposée, est un des plus grands qui puissent se présenter sur la terre. Nulle part ailleurs l'humanité ne nous donne l'exemple d'une si vigoureuse et si inflexible association de dévouemens, de volontés, d'efforts tendus en un même but et par une même impulsion. Toute l'armée n'est plus qu'un seul être, dont la pensée calme et hardie du général est la tête. La mort et la douleur physique, ces deux fléaux redoutés, ne sont plus rien pour ses membres; la crainte a disparu de toute âme devant l'éclat du danger. Voici ce vaste corps qui se déroule hors de son retranchement et se déploie dans la campagne avec une prévoyance admirable. Il en connaît à l'avance toutes les saillies et le moindre accident, et s'appuie sans hésiter à toutes les positions qui le peuvent soutenir. Il s'alonge tout en se ménageant des réserves, et gagne toute la grandeur de taille qui peut se concilier avec la solidité qu'il lui faut. Sa mobilité est extrême, soit qu'il faille se diviser, soit qu'il faille se concentrer sur un point menacé. Nulle organisation n'est plus souple, ni mieux disposée à toutes les formes. Le jeu de ses manœuvres est infini : les divisions, les régimens, les compagnies, les pelotons, sont autant d'articulations qui se rompent en un clin-d'œil, et prennent, chacune dans son cercle, mille mouvemens qui leur sont propres. Partout une surface couverte d'armes. La ligne est menaçante de loin comme de près; et l'on ignore encore, à la voir tranquille et silencieuse, quels sont les coups qu'elle médite. Ce n'est point ici que nous pouvons entreprendre de donner une idée du mouvement des batailles, ni de la science qui les dirige. Ce sont là des sujets qui demandent à être considérés en eux-mêmes et dans une place à part: tâche ardue et complexe, et si distante des familiarités habituelles du style; tâche qui éveille à la fois les plus fines intelligences de l'esprit et les plus saints battemens du cœur, et pour le digne accomplissement de laquelle il faudrait joindre en un seul génie les ressources d'un puissant artiste et celles d'un puissant capitaine. C'est assez toutefois de l'avoir un instant effleurée par la pensée pour comprendre que, s'il n'est rien de plus grand dans les destinées humaines que les décisions de la force militaire, il n'est rien non plus de plus grand ni de plus majestueux en son appareil que les chocs de guerre, où, sous la main de Dieu, se prononcent ces suprêmes décrets.

Pour compléter cet ensemble, si notre dessein n'était pas, au contraire, d'en détacher pour des articles distincts les différentes parties, il nous resterait à traiter du côté purement politique des armées; c'est-à-dire de leur génération, de leur hiérarchie, et des liens par lesquels elles s'attachent au corps de l'état. Outre cela, il nous faudrait également aborder le côté historique; c'est-à-dire, après avoir décrit les diverses espèces, faire connaître de plus leurs principales actions. Ce sujet serait immense, tant les armées ont été jusqu'ici un élément important de la vie des nations, et tant les procès jugés de vive force ont été dominans dans la fortune humaine. Ce ne serait pas moins qu'une histoire universelle dans laquelle tous les peuples et tous les temps viendraient tour à tour se montrer. Mais, comme pour toutes les choses élevées, le plus simple regard jeté sur celle-ci suffit pour en donner à l'esprit toute la mesure. D'abord les guerres primitives, et les migrations querelleuses de l'enfance des peuples. Au nord, et sur toute la vaste étendue du continent central, les races humaines flottantes comme leurs troupeaux de pâturages en pâturages; elles n'ont point encore songé à détacher de leur sein des armées, ou, pour mieux dire, elles ne sont elles-mêmes que des armées sans patrie, n'ayant d'autres villes que des camps, ni d'autres citoyens que des soldats. Au midi, sur le cours des grands fleuves, les populations se sont déjà prises en empires. Les fonctions civiles s'enchaînent et se diversifient; l'état se forme; et l'armée se constitue au même instant pour le défendre. La Chine, sur son Nil oriental, s'ouvre par des combats; et les armes deviennent avant la charrue le principe de son agriculture. L'Inde, fille du Gange, appuyée sur ses familles de Kchatriyas, groupe les souvenirs de sa naissance autour des souvenirs de ses conquêtes. L'Egypte a sa caste guerrière, ses grands capitaines, ses invasions lointaines. De ce même regard qui se perd dans l'obscurité des temps antiques, il faudrait pouvoir embrasser l'Assyrie et la Perse, ces royaumes barbares de l'Euphrate, avec leurs chocs tumultueux et le flot de leurs armées incessamment amassé contre les saintes barrières de l'Occident. D'un côté l'opiniâtre Judée et de l'autre la Grèce, puisant toutes deux dans le ressort de leurs institutions militaires la force qui triomphe du nombre et qui donne aux nations leur vigueur et leur postérité. Il faudrait pouvoir montrer aussi ces vieilles républiques de Tyr et de Carthage avec leurs flottes puissantes et leurs troupeaux de mercenaires, Rome et ses légions, ses sauvages vainqueurs, Byzance, les croisades; il faudrait en un mot, si l'on peut ainsi dire, passer, à l'aide de l'histoire, une splendide revue de l'univers. Il y aurait là toute une galerie magnifique de tableaux et de pensées, liés dans un inséparable unité, et dont rien n'égalerait la richesse et la grandeur; mais il suffit d'avoir entrevu une pareille tâche pour avoir le droit de s'en démettre. D'ailleurs la faiblesse des lumières qui éclairent le passé est cause que s'il est permis de pressentir ses formes, il ne l'est cependant pas de les dévoiler en entier. Il en est, sur bien des points, de la connaissance de l'humanité comme de celle de Dieu, qui cède plus volontiers au sentiment qu'à l'analyse. Relativement aux temps modernes, la tâche, pour être plus abordable, n'en serait que plus exorbitante par l'étendue. Nous n'insisterons donc pas plus longuement sur le côté tant historique que politique des armées. D'ailleurs, quant à cet article même, les lacunes laissées à dessein sur ce point, comme déjà précédemment sur tant d'autres, se trouveront comblées par les articles consacrés à chaque nation, lesquels feront connaître, au moins sommairement, en même temps que son développement et ses institutions civiles, le resumé de ses combats et de ses institutions militaires. Des articles spéciaux, tels que CONSCRIPTION, GARDES NATIONALES, etc., nous permettront en outre de développer plus particulièrement les questions dont la proximité redouble l'intérêt.

Nous terminerons ici cet article, dont le but n'était pas seulement de coordonner un ensemble de renvois, mais aussi de mettre en exhibition, par un relevé rapide des variations de la guerre, la brutalité du monde physique pris en lui-même, la puissance efficiente de l'esprit, et par-dessus la grandeur de Dieu qui embrasse toutes choses. Nous ne saurions mieux l'achever qu'en montrant, par un simple coup d'œil, la disposition actuelle des armes humaines sur le globe. Les armes des peuples barbares ne figurent point dans notre cadre, et celles de divers peuples extra-européens y sont exprimées d'une manière assez peu authentique. Mais la civilisation est aujourd'hui maîtresse d'instrumens de destruction assez puissans pour pouvoir mettre hardiment les barbares hors de cause; et quant aux autres nations, leur considération n'est également que secondaire, puisqu'il est probable que les affaires de l'Occident garderont long-temps encore leur pas de supériorité sur celles des étrangers. Dans ces groupemens et ces divisions de chiffres, élémens en apparence incohérens et bizarres, mais au fond résultats sérieux de tant de révolutions antérieures, se trouverait dès aujourd'hui, pour qui aurait le don de lire leur langage, une lumineuse et puissante ouverture sur l'avenir. Mais les destinées du monde sont, comme les oracles, cachées dans le mystère des paroles inexplicables. Il convient de réfléchir toutefois, en vue de ce long catalogue, que l'imperfection de la population terrestre ne consiste pas tant dans le nombre total de ses soldats que dans le nombre total de ses armées, et de songer aussi que les querelles personnelles des princes et leurs débats d'héritages ont fait couler sur la terre plus de sang que ne l'ont jamais fait les rivalités des nations.

 ARMILLAIRE.

Tableau des armées de la population terrestre.

	Armée perman.	Réserve.	Rapp. de l'arm. à la pop
France.	360,000	3,639,700	1 à 91
Grande-Bretagne. . .	108,000		1 250
Espagne.	71,300	25,000	1 200
Portugal.	?		
Belgique.	110,000	rés. comprise.	1 160
Bade.	10,400		1 123
Nassau.	1,800		1 203
Hesse (Grand-duché).	8,000		1 92
Hesse-Cassel.	9,000		1 73
Wurtemberg.	16,900		1 76
Bavière	20,060		1 208
Suisse		33,578	
Hollande	35,000	42,500	1 79
Danemark.	38,800		1 53
Hanovre.	9,000		1 183
Brunswick.	3,000		1 82
Mecklenbourg. . . .	3,000		1 119
Oldenbourg	1,500		1 164
Anhalt.	1,220		1 115
Saxe (Roy. de) . . .	12,000		1 130
Saxe-Cobourg	600		1 266
Saxe-Meiningen . . .	500		1 286
Saxe-Weimar	1,100		1 214
Sardaigne	29,640		1 145
Toscane.	5,500		1 272
Modene.	800		1 475
Parme.	1,320		1 336
Lucques.	800		1 181
Etats de l'Eglise . . .	10,000		1 264
Naples.	30,000		1 250
Grece	10,000		1 90
Iles Ionienoes	1,600	indigènes.	1 121
Egypte.	110,000		1 32
Autriche.	271,400	479,000	1 124
Russie.	690,000		1 73
Prusse.	122,000	400,000	1 108
Suède	41,540	130,000	1 98
Turquie.	30,000	120,000	1 266
Etats-Unis.	6,180	1,308,047	1 2265
Haïti	15,000	60,000	1 56
Mexique.	25,000		1 269
Colombie	30,000		1 63
Bolivia.	2,500	30,000	1 500
Amérique centrale. .	2,000	20,700	1 900
Paraguay	8,000	30,000	1 75
Brésil.	15,000	45,000	1 542
La Plata.	20,000		1 120
Pérou	3,000		1 566
Chili.	8,000	20,800	1 200
Inde britannique. . .	205,200	indigènes.	1 548
Perse	25,000	230,000	1 480
Sindh	22,000		1 181
Siam.	60,000		1 47
Chine.	1,290,000		1 145
Cochinchioe.	54,000		1 96
TOTAL.	3,956,980	6,594,215	1 253

ARMILLAIRE. Les astronomes désignent sous le nom de *sphère armillaire* un assemblage de cercles de métal, ou de bois, ou de carton, qui sont employés pour représenter les mouvemens apparens du ciel. Son nom vient d'*armillo* (bracelet), parce que les cercles dont cette sphère est composée ressemblent, jusqu'à un certain point, à des bracelets. Bien qu'on l'appelle communément *sphère de Ptolémée*, son invention remonte assurément beaucoup plus haut que cet astronome. Plusieurs auteurs l'attribuent à Anaximandre de l'école d'Ionie; d'autres à Musæus, ou à Atlas, ou bien à Hercule. Il est possible aussi qu'elle soit venue de Babylone aux Grecs.

Avant d'en expliquer la construction, mettons-nous un instant en présence des mouvemens qui se produisent chaque jour au-dessus de nos têtes, et apprenons à voir dans l'espace cette sphère idéale dont la sphère armillaire est l'image. Par là nous acquerrons les premiers principes et les notions élémentaires de la science des astres, et l'ordre alphabétique nous aura conduits à débuter dans cette grande étude par ce qui en est le naturel commencement.

Donc, si vous considérez d'une manière attentive le mouvement général des astres pendant l'espace d'une ou plusieurs nuits, vous verrez qu'à chaque instant certaines étoiles apparaissent du côté de l'orient, et s'élèvent, tandis que vers l'occident, d'autres étoiles vont s'abaissant et finissent par disparaître. Cependant il y a vers le nord des étoiles qui ne se couchent jamais; telles sont, pour le climat de Paris, les sept étoiles si remarquables de la *grande Ourse*. De telles étoiles décrivent en vingt-quatre heures des cercles qui ont tous pour centre commun un certain point qu'on conçoit immobile, et qu'on appelle *pôle*. Évidemment ces cercles sont d'autant plus grands que les étoiles correspondantes sont plus éloignées du pôle; et il y en a dont la distance est telle, que dans la partie inférieure de leur course, elles viennent toucher un instant aux limites de l'horizon, puis aussitôt se relèvent pour continuer leur chemin. Celles qui sont encore plus distantes ne décrivent au-dessus de l'horizon qu'une portion de cercle, et demeurent cachées ensuite pendant un temps d'autant plus long qu'elles sont plus éloignées du pôle. Enfin, vers le sud, il y a des étoiles qui ne font que paraître un instant au-dessus de l'horizon, et qui disparaissent aussitôt.

On comprend tout d'abord que si les étoiles qui ne se couchent jamais cessent d'être visibles pendant le jour, c'est que leur éclat est effacé par l'éclat plus grand du soleil. Et en effet, on peut, à l'aide du télescope, les revoir à quelque heure du jour que ce soit. Quant aux étoiles qui alternativement se lèvent et se couchent, il est fort naturel de croire qu'elles achèvent au-dessous de l'horizon leur course circulaire. Cette vérité devient sensible si on avance suffisamment du côté du pôle; car on voit alors les cercles des étoiles situées vers cette partie du monde se dégager de plus en plus, et bientôt s'élever tout-à-fait au-dessus de l'horizon; en même temps des étoiles situées au midi deviennent invisibles. Mais si au contraire on s'avance vers le sud, de nouvelles étoiles, qui étaient invisibles, commencent à paraître de ce côté, tandis que quelques unes des étoiles qui demeuraient constamment sur l'horizon, désormais se lèvent et se couchent alternativement. Le pôle lui-même, à mesure qu'on marche ainsi au sud, se trouve donc de moins en moins élevé, et il arrive enfin qu'il devient invisible. Alors aucune des étoiles qui sont au nord ne demeure constamment au-dessus de l'horizon; mais en revanche on en voit vers le sud qui ne se couchent plus, et qui paraissent tourner autour d'un autre centre, *autour d'un second pôle*, directement opposé au premier.

Ceci nous fait connaître par occasion que la surface de la terre n'est pas ce qu'elle nous semble au premier abord, c'est-à-dire un plan sur lequel la voûte céleste serait appuyée. C'est au contraire une surface arrondie qui nous ouvre des points de vue différens selon que nous y prenons des places diverses. Autre part nous acquerrons une idée plus précise de sa figure.

Mais de ce moment nous pouvons nous représenter le mouvement général des astres en concevant, par le centre de la terre et par les deux pôles du monde, un *axe* autour duquel la sphère céleste tourne en vingt-quatre heures. — Chacun des astres que nous rapportons à la sphère céleste décrit un cercle dont le centre est sur cet axe, et dont le plan lui est perpendiculaire. Les cercles ainsi décrits portent le nom de *parallèles*. Le plus grand de tous est déterminé par le plan perpendiculaire à l'axe, et mené par le centre même de la sphère; car on sait qu'un plan qui passe par le centre d'une sphère la coupe suivant un *grand cercle*, au lieu que s'il ne passe pas par le centre il la coupe suivant un *petit cercle*. Les parallèles sont d'autant plus petits qu'on se rapproche davantage des pôles du monde. Celui que nous avons défini comme le plus grand de tous s'appelle *équateur*.

Un plan mené par le centre de la terre parallèlement à

la surface de l'eau stagnante, dans le lieu de l'observateur, coupe la sphère céleste en deux parties égales (*hémisphères*), dont l'une est supérieure et visible, l'autre inférieure et invisible. Le grand cercle déterminé par ce plan est ce qu'on appelle *horizon*, et quelquefois *horizon rationnel* pour le distinguer de l'*horizon sensible*, qui est déterminé par un plan mene dans la même direction que le précédent, mais en touchant la surface de la terre. D'ailleurs ces deux plans ne diffèrent pas l'un de l'autre à l'egard des astres qui sont fort eloignes de nous, et notamment à l'égard des etoiles, dont l'eloignement est si grand, que le rayon de la terre est auprès absolument insensible.

L'horizon varie d'un lieu à un autre; cela est une conséquence de la forme arrondie de la terre. L'axe du monde est donc plus ou moins incliné à l'horizon de chaque lieu, et cette inclinaison varierait à chaque instant pour un observateur marchant dans la direction du sud au nord. A Paris elle est de 48°, 50', 15".

L'horizon coupe l'équateur en deux parties égales par la raison que deux grands cercles de la sphère se coupent toujours suivant un diamètre commun. Il y a donc une moitié de l'équateur *au-dessus* de l'horizon, et une egale moitié *au-dessous*, et tout astre se trouvant dans l'équateur est visible pendant douze heures, et invisible pendant les autres douze heures de la révolution diurne. Or le soleil traverse l'équateur deux fois par an; à ces époques-là, le jour est égal à la nuit, et c'est ce qu'on appelle temps d'*équinoxe*; de là aussi le nom même d'*équateur*.

Un plan élevé perpendiculairement sur un diamètre quelconque de l'horizon coupe la sphère celeste suivant un grand cercle qu'on appelle un *vertical*. Tous les verticaux ont un diamètre commun perpendiculaire à l'horizon, et qui est la *verticale* du lieu. La direction de cette ligne est donnée par le fil à plomb. Prolongee au-dessus de la tête de l'observateur, la verticale va remonter la sphère céleste en un point qui est également éloigné de tous les points de l'horizon, et qu'on appelle *zénith*. Prolongée au-dessous de l'observateur, elle rencontre la sphère céleste dans un point opposé, qui est le *nadir*. Tout vertical passe donc à la fois par le zénith et par le nadir.

Le vertical élevé sur l'intersection de l'horizon avec l'équateur s'appelle le *premier vertical*; il partage la sphère celeste en deux hemisphères, l'un *austral* ou *méridional*, l'autre *boréal* ou *septentrional*.

Il faut observer que l'intersection de l'horizon avec l'équateur est une ligne perpendiculaire à la fois à la verticale et à l'axe du monde : à la verticale, parce qu'elle est tracée sur l'horizon; et à l'axe du monde, parce qu'elle est en même temps sur l'équateur : d'où il suit, par les plus simples notions de géométrie, que le vertical, qui contient l'axe du monde, est perpendiculaire à cette intersection. Ce vertical, qui est le plus important de tous, porte le nom de *méridien*; il partage la sphère en deux hémisphères, l'un oriental, et l'autre occidental.

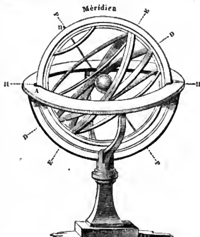
D'après ce qui précède, les deux diamètres de l'horizon, déterminés par le méridien et par le premier vertical, sont perpendiculaires l'un à l'autre; ils partagent donc l'horizon en quatre parties égales, et leurs extrémités forment les quatre points *cardinaux*, à savoir : l'*est*, le *sud*, l'*ouest* et le *nord*. La ligne nord-sud, qui est l'intersection du méridien avec l'horizon, a le nom de *méridienne*.

Il faut que le lecteur se familiarise avec ces définitions, car elles lui seront indispensables pour comprendre la plupart des articles subséquens relatifs à l'astronomie; ici elles vont nous rendre facile l'explication de la *sphère armillaire*.

Cette sphère est composée de deux parties separées, disjointes : l'une des deux est fixe, et l'autre mobile à volonté.

La partie fixe se compose essentiellement d'un cercle nuique HII, qu'on tient dans sa fixité par divers moyens. Dans la figure ci-jointe on a supposé que c'était à l'aide de deux demi-cercles assemblés sur un pied-douche. Ce premier cercle représente l'horizon, et son limbe supérieur doit porter une division en degres, ce que nous n'avons pas figuré afin d'éviter toute confusion.

La partie mobile de la sphère armillaire est formée de cinq grands cercles et de quatre petits cercles.



(Sphère armillaire.)

Parmi les grands cercles, attachez-vous d'abord à discerner celui qui a sur la figure le nom de *méridien*, et qui est destiné à représenter le méridien celeste. Ce cercle est extérieur aux autres; il porte, suivant l'un de ses diamètres, un axe en fer PP, lequel peut pivoter sur ses extremités. C'est sur cet axe que sont assemblees, comme nous le verrons ensuite, toutes les autres parties de la sphère. Deux échancrures ont été pratiquees dans le cercle d'horizon, et une troisième dans le pied-douche. Le méridien étant introduit dans ces échancrures se trouve à angles droits sur le cercle HII, comme cela doit être, puisque le méridien celeste est perpendiculaire à l'horizon astronomique. D'ailleurs, le méridien de la sphère armillaire, sans cesser d'être perpendiculaire au cercle HH, peut tourner sur lui-même de manière que l'axe PP prenne successivement toutes les inclinaisons possibles.

On comprend déjà que cet axe PP est pour représenter l'axe du monde. Au moyen d'une graduation marquée sur le limbe du méridien, on donne à l'arc AB la grandeur précise qui mesure l'élévation du pôle en un lieu donné, et alors la ligne PP est située, à l'egard de cercle HH, de la même manière que l'axe du monde à l'égard de l'horizon de ce même lieu. Ainsi, pour représenter la disposition de la sphère celeste sur l'horizon de Paris, il suffira de faire que AB soit égal à 48°, 50', 15".

Un grand cercle DD dont le plan est perpendiculaire à l'axe PP represente l'equateur céleste. Par crainte de confusion on a ombré entièrement la partie de l'équateur qui est en arrière du méridien aussi bien que les parties analogues des autres cercles.

Le cercle incliné EE qui a le nom d'*écliptique* se rapporte au cours du soleil. On sait en effet qu'indépendamment du mouvement diurne qui l'entraîne, comme les étoiles, d'orient en occident, le soleil a un mouvement propre dirigé d'occident en orient, en vertu duquel il parcourt le tour du

ciel en un an. Sa route est marquée sur la sphère céleste par un grand cercle incliné à l'équateur de 23° 28'. On a donc placé ce cercle dans la sphère armillaire; mais comme les planètes anciennement connues font leurs révolutions dans le sens de l'écliptique, s'écartant tantôt vers un pôle et tantôt vers l'autre de 8 à 9 degrés au plus, les anciens observateurs imaginaient dans le ciel une bande appelée *zodiaque*, dont l'écliptique occupait le milieu, et qui avait de 16 à 18 degrés de largeur. Tout le long de cette bande on avait formé douze constellations ou *signes du zodiaque*, que le soleil parcourait successivement dans le cours de l'année. C'est donc cette bande du zodiaque, partagée en douze parties dont chacune porte la figure de sa constellation, qu'on met dans la sphère armillaire, et au milieu de cette bande, un cercle divisé en 360 degrés représente l'écliptique proprement dit; mais nous avons omis à dessein ces détails dans la figure aussi bien que les degrés de l'équateur qui doit porter aussi une graduation.

Depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à l'équinoxe de printemps, le soleil est dans cette partie de l'écliptique qui est au-dessous de l'équateur. A partir de l'équinoxe de printemps il s'élève de plus en plus jusqu'à l'époque du *solstice*, qu'il est distant de l'équateur de 23° 28' : alors le soleil semble s'arrêter; de là le mot SOLSTICE (*sol stat*), et puis bientôt il redescend, il *retourne* vers l'équateur, ce qui fait donner le nom de TROPIQUE au lieu du solstice. Le parallèle diurne que le soleil décrit autour de la terre, lorsqu'il est ainsi au sommet de sa course annuelle, s'appelle *tropique du cancer*. Celui qu'il décrit le jour du solstice d'hiver est le *tropique du capricorne* : les deux tropiques font partie de la sphère armillaire.

Il y a aussi dans cette sphère deux grands cercles appelés *colures* : ils sont tous deux perpendiculaires à l'équateur, l'un passant par les points *solsticiaux*, et l'autre par les points *équinoxiaux*. Ils ne seraient pas l'objet d'une considération particulière dans la sphère céleste; mais ils sont essentiels dans la construction de la sphère armillaire; car, étant solidement fixés sur l'axe PP, c'est ensuite sur eux qu'on assemble l'équateur, le zodiaque, les tropiques, et enfin les deux petits cercles dits *cercles polaires* dont il nous reste à parler. Mais auparavant observons qu'on n'a pas marqué dans la figure celui des deux colures qui passerait par les points équinoxiaux; on n'a dessiné que celui des points solsticiaux, lequel a été supposé amené d'abord dans le plan du méridien.

Les deux *cercles polaires* sont à 23° 28' du pôle : ils représentent les parallèles diurnes que décriraient les extrémités d'un axe élevé perpendiculairement à l'écliptique; on n'a marqué sur la figure que l'un de ces deux cercles.

Telles sont les parties essentielles de la sphère armillaire. Au centre on place ordinairement un petit globe pour représenter la terre; mais il n'est d'aucune utilité réelle.

La facilité qu'on a de varier l'inclinaison de la ligne PP permet d'étudier, avec la sphère armillaire, les diverses circonstances du mouvement diurne, et aussi celles de la révolution annuelle du soleil, telles qu'elles se produisent sur tous les horizons de la terre. On distingue sous ce rapport trois positions principales de la sphère qu'on désigne sous les noms de *sphère droite*, *sphère parallèle et sphère oblique* : comme leur examen est très propre à préciser nos premières idées sur les principaux phénomènes de l'astronomie, nous allons nous y arrêter un instant.

La SPHÈRE DROITE a lieu lorsque la ligne PP est couchée dans le cercle HH, c'est-à-dire lorsque les deux pôles du monde sont dans l'horizon, de sorte que l'équateur et tous les parallèles se trouvent perpendiculaires à ce plan. Telle est la position de la sphère céleste pour ceux qui habitent sous l'équateur ou ligne équinoxiale, comme sont les habitans de Quito dans l'Amérique méridionale. En de tels lieux tous les parallèles sont, aussi bien que l'équateur céleste, coupés en deux parties égales par l'horizon, de sorte que tout astre est visible pendant douze heures, et invisible pendant les douze autres heures de la révolution diurne. Le jour est donc égal à la nuit dans tous les temps de l'année. D'ailleurs le soleil passe au zénith deux fois par an, savoir : le 20 mars (équinoxe de printemps), et le 23 septembre (équinoxe d'automne). Du 20 mars au 23 septembre il est vers le nord, et les ombres sont à midi tournées vers le sud; mais du 23 septembre au 20 mars, le soleil est dans l'hémisphère austral, et les ombres à midi sont tournées vers le nord. Dans de tels pays toutes les étoiles, toutes les parties de la sphère céleste montent sur l'horizon, et ensuite descendent au-dessous, au lieu que dans les autres positions de la sphère il y a toujours une partie des étoiles qui ne se lève jamais, et en revanche une autre qui jamais ne se couche. Enfin, dans la sphère droite, le soleil et tous les astres, lorsqu'ils se lèvent ou se couchent, paraissent traverser l'horizon *perpendiculairement*, circonstance que nous aurons quelquefois occasion de rappeler.

La SPHÈRE est PARALLÈLE, lorsque la ligne PP est perpendiculaire au cercle HH, c'est-à-dire lorsque l'angle AB de la figure est égal à 90° : alors l'équateur céleste se confond avec l'horizon; cette position de la sphère n'a lieu rigoureusement que pour deux points de la terre, savoir, le pôle arctique et le pôle antarctique.

Dans cette position de la sphère on a le pôle à son zénith. Une seule moitié de la sphère céleste est visible, et l'autre moitié constamment invisible. Toutes les étoiles décrivent des cercles *parallèles à l'horizon*. Tant que le soleil est au-dessus de l'équateur, c'est-à-dire pendant six mois de l'année, il fait jour, et lorsqu'il descend au-dessous de l'équateur il fait nuit. Mais, à cause de la *réfraction* qui, en apparence, élève le soleil au-dessus de l'horizon, bien qu'il soit en réalité au-dessous, le jour dure sous le pôle plus que six mois, et la nuit est moins longue (voyez CLIMAT, JOUR et SAISON). Observez d'ailleurs que la plus grande élévation du soleil au-dessus de l'horizon a lieu à l'époque du solstice, et est de 23° 28', sauf l'effet de la réfraction.

En vingt-quatre heures un habitant du pôle verrait les ombres tourner autour de lui sans changer de longueur; pour lui il n'y aurait pas de midi proprement dit, ni par conséquent de *méridien*; car le plan du méridien est déterminé parce qu'il doit contenir à la fois l'axe du monde et la verticale du lieu; mais ici ces deux lignes se confondent, de sorte que la position du méridien est indéterminée.

La SPHÈRE OBLIQUE répond à toutes les positions de la ligne PP qui sont intermédiaires aux deux positions précédentes. Ainsi, pour tous les pays de la terre situés entre la ligne équinoxiale et les pôles, la sphère est *oblique*, vu que l'axe du monde est pour chacun d'eux incliné à l'horizon d'un angle qui n'est pas nul ni égal à 90°.

Dans la sphère oblique l'équateur est incliné à l'horizon, et les parallèles sont coupés par lui en deux parties inégales. En effet, ceux premièrement des parallèles qui sont *au-dessous* de l'équateur ont leurs centres au-dessous de l'horizon. Chacun d'eux est donc partagé en deux segmens, dont le plus grand est au-dessous de ce même plan. Un astre qui décrit un tel parallèle sera donc, dans les 24 heures de la révolution diurne, plus long-temps caché que visible. D'ailleurs, la portion invisible d'un parallèle est d'autant plus grande que ce parallèle est à une plus grande distance au-dessous de l'équateur, et ainsi jusqu'au parallèle qui est distant de l'équateur d'un arc de méridien égal à l'arc qui mesure l'inclinaison de l'équateur sur l'horizon; car ce parallèle est complètement au-dessous de l'horizon, et toute la partie de la sphère céleste qui est au-delà demeure invisible. Mais ensuite ceux des parallèles qui sont *au-dessus* de l'équateur ont leurs centres au-dessus de l'horizon. Chacun d'eux est donc partagé en deux segmens dont le plus grand est au-dessus de ce même plan. Un astre qui décrit un tel

parallèle sera donc plus long-temps visible que caché. D'ailleurs, le segment visible d'un tel parallèle est d'autant plus grand que ce même parallèle est à une plus grande distance au-dessus de l'équateur, et ainsi jusqu'au parallèle qui en est distant d'un arc de méridien précisément égal à l'arc qui mesure l'inclinaison de l'équateur sur l'horizon; car ce parallèle est complètement au-dessus de l'horizon, et toute la partie de la sphère céleste qui est au-delà demeure constamment visible.

Dans cette position oblique de la sphère céleste, le jour n'est égal à la nuit qu'aux deux temps de l'équinoxe; mais à toute autre époque il y a inégalité. Ainsi, pour les pays septentrionaux, tels que l'Europe, le jour surpasse la nuit depuis le 20 mars jusqu'au 25 septembre, puisque dans tout ce temps le soleil décrit des parallèles diurnes supérieurs à l'équateur. Cette inégalité va en augmentant depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au solstice d'été qui est le temps du plus long jour; après cela, comme le soleil redescend vers l'équateur, les jours diminuent. Dans l'autre moitié de l'année c'est la nuit qui surpasse le jour, et avec les mêmes alternatives de croissance et de décroissance. Pour les pays méridionaux les mêmes phénomènes se produisent, mais en sens inverse. D'ailleurs, la différence du plus long jour de l'année au jour le plus court va en augmentant depuis l'équateur de la terre jusqu'au pôle; mais ces circonstances de la sphère oblique seront développées avec plus de détail aux mots JOUR et SAISON. Achevons en observant que dans cette position de la sphère, tout astre qui se lève ou se couche paraît traverser *obliquement* l'horizon.

La sphère armillaire est non seulement utile pour rendre sensibles toutes ces diversités de phénomènes que présente dans les différens pays la révolution diurne du ciel; elle peut servir aussi à résoudre approximativement et sans aucun calcul plusieurs problèmes intéressans, comme de *déterminer le plus long jour de l'année en un lieu donné*, ou bien de *trouver la longueur du jour à une époque quelconque de l'année*, etc., etc. Nous verrons au mot GLOBE comment on résout ces problèmes.

Les astronomes d'Alexandrie employaient, *comme moyen d'observation*, et sous le nom d'ARMILLES, un assemblage des principaux cercles qui composent ce qu'on appelle aujourd'hui la *sphère armillaire*. Le cercle destiné à représenter le méridien était placé invariablement en coïncidence avec le méridien céleste, et l'axe de l'instrument avait, par rapport à l'horizon d'Alexandrie, la même inclinaison que l'axe du monde. On reconnaissait l'instant de l'équinoxe parce que l'ombre de la partie la plus élevée de l'équateur devait à cet instant tomber sur la concavité de la partie inférieure, etc., etc.; mais l'astronomie moderne a des instrumens bien plus précis, et elle a complètement abandonné les *armilles*.

ARMINIANISME, une des principales sectes ou divisions du Protestantisme. Avant d'exposer les principes de cette secte, disons quelques mots de Jacques ARMINIUS, qui lui a donné son nom.

Il naquit en 1560, au plus fort de la révolution protestante, dans un joli petit village de la Sud-Hollande nommé Oudewater. Son nom hollandais était Jacob von Harmine, ou Jacob Harmensen, c'est-à-dire Jacques fils d'Hermann. Il perdit son père dès l'enfance. Un prêtre catholique, qui avait goûté les sentimens des réformés, le recueillit. Ce bon prêtre, pour n'être pas obligé à dire la messe, changeait souvent de demeure; il finit par emmener Arminius avec lui à Utrecht. Après sa mort, le jeune enfant trouva un autre patron dans un Hollandais nommé Snell, homme assez savant dans les mathématiques. Celui-ci, effrayé de la marche des troupes espagnoles, s'enfuit à Marboug dans la Hesse. Arminius, qui avait alors quinze ans, apprit à Marbourg que les Espagnols venaient de saccager le village où il était né; il ne put s'empêcher de retourner en Hollande. Quand il arriva, sa mère, sa sœur, ses frères, ses autres parens, et presque tous les habitans d'Oudewater, avaient été égorgés. Il revint à pied à Marbourg. Cependant il ne tarda pas à retourner encore en Hollande. Ses malheurs le recommandaient à l'attention et à la charité des magistrats : on le fit étudier à l'académie de Leyde, qui venait de se fonder. En 1582 il fut envoyé à Genève, aux dépens de la ville d'Amsterdam, pour y perfectionner ses études. Là, il embrassa avec chaleur ce qu'on appelait la philosophie de Ramus. Ce goût d'innovation lui valut dans l'académie des persécutions qui le forcèrent de quitter cette ville. Il alla à Bâle, où il fit avec succès des leçons publiques, puis revint à Genève, et partit ensuite pour l'Italie. On voit dans toutes ces circonstances de sa jeunesse, dans cette ardeur qui lui faisait prendre le parti de Ramus et qui l'entraînait en Italie, une âme enthousiaste et un esprit avide de savoir. Quand il revint à Amsterdam, il trouva qu'on l'avait calomnié auprès de ses protecteurs, en l'accusant d'avoir, pendant son voyage d'Italie, manifesté en plusieurs occasions une forte inclination vers le papisme. Il fit bientôt disparaître ces préventions en prêchant avec le plus grand éclat. Il exerça le ministère dans l'église d'Amsterdam pendant quinze ans. Ce fut à cette époque qu'il commença à soutenir son opinion sur la grâce, qui devint ensuite la cause de tant de discussions, mêlées à une guerre civile. Des ecclésiastiques de Delft avaient publié un livre où la doctrine de Calvin et de Théodore de Bèze sur la prédestination était combattue. On s'adressa à Arminius pour l'engager à réfuter cet écrit. Arminius, en l'examinant, trouva les doutes des théologiens de Delft fondés, et finit non seulement par adopter leur sentiment, mais par lui donner plus de développemens. Il s'éleva tout d'abord contre lui des accusations; mais la querelle ne commença à faire beaucoup de bruit que lorsqu'il fut nommé professeur de théologie à Leyde, en 1603. Gomar, autre professeur de théologie dans cette même académie, prit la défense des sentimens de Calvin et de Bèze. Arminius et Gomar firent donc deux partis en Hollande. La dispute s'échauffa au point que les Etats de la province ordonnèrent des conférences publiques entre les deux adversaires. Mais bientôt, épuisé par le travail et par le chagrin que lui causaient ses ennemis, Arminius tomba dans une maladie de langueur, dont il mourut en 1609, à quarante-neuf ans. Bayle rapporte un passage de son Oraison funèbre par Bertius, qui montre que c'était une âme tendre et tourmentée. Il avait de sombres accès d'abattement et même de désespoir, en voyant la discorde que ses opinions avaient produite. Il était marié, et laissa un grand nombre d'enfans. Quant à ses ouvrages, ce sont ou des Sermons, ou des Dissertations sur la grâce et la prédestination; on peut en voir la liste détaillée dans le Dictionnaire de Bayle. Ils ont été recueillis en un volume in-4°; Leyde, 1629. Un Anglais, James Nichols, auteur d'un livre sur le Calvinisme et l'Arminianisme comparés, les a traduits en anglais, en y joignant de nombreuses pièces historiques relatives à l'histoire de l'Arminianisme en Hollande et à son établissement en Angleterre; cet ouvrage forme deux volumes, qui ont paru à Londres en 1825 et 1828.

La mort d'Arminius n'arrêta pas le progrès de ses opinions. Au contraire, il est à remarquer que ce fut seulement après sa mort que son nom et sa doctrine se trouvèrent liés aux dissensions politiques de la Hollande : jusqu'à 1612, en effet, le démêlé se borna à des écrits et à des controverses; mais depuis 1612 jusqu'en 1619, ce fut une guerre civile.

Pour faire comprendre comment les peuples des Pays-Bas n'étaient pas tout simplement absurdes, ainsi que l'ont prétendu tant d'écrivains superficiels, en se divisant comme ils le firent pour cette querelle théologique, mais comment au contraire cette querelle théologique était l'expression de la vie et des besoins moraux de la Hollande, il nous faut remonter un instant jusqu'aux principes mêmes de la Réforme protestante. On se convaincra aisément, en remon-

tant jusque là, que l'Arminianisme ne fut pas, comme on le dit, un fruit bizarre des habitudes théologiques de ce siècle, qu'il ne dut pas sa naissance à des recherches oiseuses et inutiles sur des points inaccessibles à l'esprit humain, que rien ne fut l'effet de l'insanie et du hasard dans cette lutte d'idées qui finit par des combats et des meurtres; mais que cette lutte, au contraire, était inévitable, qu'elle était la conséquence de tout l'établissement antérieur de la Réforme non seulement en Hollande, mais dans tous les pays protestans, et qu'au surplus ce démêlé, loin d'avoir été infructueux, a produit de très grands effets.

Luther, dans la Réforme du XVI[e] siècle, eut, comme on sait, pour œuvre spéciale d'appeler à la liberté; ce fut lui qui osa à son tour excommunier le grand excommunicateur, le pape. Successeur de tous les ennemis de l'Église qui s'étaient levés depuis le XII[e] siècle et qui tour-à-tour avaient été vaincus, il fut le vengeur d'eux tous, des Henriciens, des Albigeois, des Vaudois, des Lollards, des Wiclefites, des Hussites; et ce fut aussi à tous les germes dont ses prédécesseurs avaient fécondé le monde par leurs défaites mêmes qu'il dut, lui, sa victoire. Son œuvre donc, je le répète, fut d'appeler à l'insurrection, à la liberté; il eut surtout pour mission de renverser l'Église; et cette œuvre d'émancipation se manifeste dans tous ses actes, et jusque dans le nom de son principal ouvrage, intitulé *De la Liberté chrétienne*.

Mais, chose singulière, ce fut en niant complètement la liberté morale de l'homme que Luther appela les hommes à la liberté. Il fit l'homme complètement dépendant de Dieu, pour l'arracher à la dépendance des hommes qui se disaient les représentans de Dieu sur la terre. Cette négation radicale du libre arbitre fut la base fondamentale de toute la polémique de Luther, et voici en quoi elle lui fut aussi nécessaire qu'utile.

Le monde alors était plein de moines livrés, réellement ou en apparence, à des austérités de tout genre. Les deux clergés régulier et séculier dominaient le peuple de toute la hauteur que leur donnaient leurs pratiques dévotes. Le célibat n'était-il pas supérieur au mariage? la prière, l'abstinence et le jeûne ne constituaient-ils pas un genre de vie plus agréable à Dieu que les occupations communes de la vie laïque? Le prêtre séculier, qui réunissait en partie tous ces mérites, et surtout le cénobite consacré exclusivement à la vie dévote, étaient donc de droit supérieurs aux laïques. Et comme si ce n'était pas assez de cette caste innombrable de prêtres et de moines composant l'Église sur la terre, il y avait encore toute une Église invisible, toute une caste de saints hiérarchiquement rangés dans le ciel. Les mérites passés de tous ces saints étaient regardés comme ayant toujours auprès de Dieu une virtualité présente; on vivait sous l'invocation et le patronage de ces milices du ciel, dont les grâces étaient à la disposition des pontifes de la terre, qui, à leur gré et en vertu de leurs propres mérites, faisaient couler ces faveurs d'en haut là où ils voulaient, c'est-à-dire là où ils trouvaient des cœurs soumis et des volontés obéissantes. C'est ainsi que, d'échelon en échelon, on s'élevait jusqu'à Dieu; mais le peuple portait sur ses épaules tout ce lourd panthéon.

Il s'agissait de renverser toute cette hiérarchie, hiérarchie sur la terre, hiérarchie dans le ciel.

Luther, en attaquant l'Église, retrouva partout la même question, la question du libre arbitre. Soit qu'il s'agît des indulgences ou des vœux monastiques, de la vertu des sacremens et de la manière d'entendre cette vertu, ou de tout autre point de l'établissement catholique, toujours la question du libre arbitre de l'homme revenait.

En effet, tout l'établissement catholique était fondé sur la vertu des œuvres *satisfactoires*, le jeûne, la pénitence, la continence, les macérations, l'aumône, etc. Si l'homme était libre, il devait y avoir du mérite à lui à pratiquer ces œuvres. Dès lors la supériorité de ceux qui les pratiquaient sur ceux qui ne les pratiquaient pas était évidente. Si l'homme était libre, celui qui pratiquait le mieux ces œuvres était le plus agréable à Dieu, et il était naturel qu'il obtînt par ses mérites la faveur céleste; or cette faveur, dont sa sainteté et son austérité n'avaient pas besoin pour lui-même, n'était-il pas juste encore qu'il pût l'appliquer à d'autres? De là résultaient invinciblement et l'adoration des saints, et l'efficacité des vœux monastiques, et une vertu réelle inhérente à la personne même du prêtre; de là, par conséquent, toute une manière d'entendre les sacremens qui donnait à l'Église, dans la personne de ses ministres, une intervention véritable dans l'application de ces sacremens; de là enfin toute cette théologie, et en même temps toute cette puissance temporelle, que Luther voulait renverser.

Luther fut donc toujours conduit à la même conclusion. Il coupa court à toutes les argumentations catholiques en niant hardiment le libre arbitre. Il prétendit que Dieu fait tout dans l'homme, le péché aussi bien que la vertu; que le libre arbitre, tel que les théologiens catholiques l'admettaient, était incompatible avec la corruption de l'homme et avec la certitude de la prescience divine.

Que disons-nous aujourd'hui pour renverser les priviléges de la naissance et de la fortune? Nous disons, avec Beaumarchais, en parlant d'un noble ou d'un homme à heritage: « Il s'est donné la peine de naître. » A tous ces saints qui l'opprimaient, au pape et à tout son clergé, à tous ces dévots moines qui se vantaient de leurs dons spéciaux, de leurs abstinences, de leurs visions célestes; à toute cette hiérarchie enfin, Luther et ses rudes Allemands répondirent, comme nous aujourd'hui à l'homme de la naissance et du privilége: « Un saint, un dévot, un prêtre, c'est un homme qui s'est » donné la peine de naître. »

Dieu fait tout en nous, tous les dons dont nous nous vantons nous viennent de lui: le jeûne, la pénitence, la continence, les macérations, l'aumône, etc., sont donc choses très superflues pour le salut; ce sont des œuvres indifférentes en elles-mêmes, et nullement méritoires; et loin que nous devions par elles chercher à nous perfectionner, nous devons au contraire éviter avec soin d'en faire abus; car souvent nous ne faisons ainsi que déformer monstrueusement en nous l'ouvrage de Dieu.

Voilà le principe fondamental de la Réforme de Luther.

Par là le peuple, qui disparaissait écrasé sous la supériorité de la classe dévote, reparaît tout entier. Ses mérites à lui, sa vie vulgaire, qui n'avaient tout à l'heure aucune valeur, et qui n'étaient, pour ainsi dire, que pour faire valoir par le contraste la vie purement religieuse, reprennent tout-à-coup position dans le monde. Les moines avec leurs austérités et leurs vœux, le célibat des prêtres, les pratiques superstitieuses de tout genre, s'en vont comme des excès ridicules ou odieux. La société laïque se déploie seule dans ce champ de la vie, où elle n'existait pour ainsi dire jusque là que par tolérance, et où elle ne marchait qu'escortée et dominée par tous les hommes de la vie dévote.

Ce fut ainsi que Luther et la Confession d'Augsbourg donnèrent pour base à l'émancipation des laïques une opinion très voisine au moins de la prédestination et de la fatalité, si ce n'est pas la prédestination et la fatalité mêmes.

Mais quand arriva Calvin, l'organisateur, le logicien sévère, inflexible jusqu'à ne pas reculer devant des actions qu'on a taxées de férocité, cette opinion reçut une portée toute nouvelle et un emploi bien différent.

Le dogme de Luther se prêtait également à l'indulgence et à la sévérité. Tout étant en nous l'œuvre de Dieu, nos actions et nos croyances nous étaient difficilement imputables. Donc, en se mettant à un point de vue purement humain, et en se laissant guider par la douceur et la charité, on pouvait se montrer très tolérant. Mais en se mettant au point de vue politique et théologique, on pouvait également déduire de ce principe l'intolérance la plus absolue et la plus cruelle; car Dieu ayant tout prédestiné, et nous ayant faits,

à son gré et par sa toute-puissance, bons ou mauvais, élus ou réprouvés d'avance, c'est encore obéir aux jugemens de Dieu que de sévir contre les réprouvés, et d'exécuter sur eux les vengeances qu'il leur destine.

Ce fut la conclusion terrible que Calvin tira, sans aucun effroi, du principe de Luther.

Il se servit de ce principe, conformément à son génie, pour organiser politiquement la Réforme. Quand Calvin parut, les réformés n'avaient ni corps de doctrine, ni discipline, ni symbole. On comprenait sous le nom de réformateurs et de réformés cette foule de sectaires Luthériens, Carlostadiens, Anabaptistes, Zuingliens, Ubiquitaires, etc., qui remplissaient l'Allemagne, et qui s'étaient répandus en Italie, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas. Toute leur doctrine consistait en déclamations contre le clergé, contre le pape, contre les abus, contre toutes les puissances ecclésiastiques et civiles. Calvin entreprit d'établir la Réforme sur des principes théologiques, et de former un corps de doctrine qui réunît tous les dogmes qu'il avait adoptés. En un mot, il voulut donner un symbole aux réformés; c'est l'objet qu'il se proposa dans son célèbre ouvrage des *Institutions chrétiennes*.

Ce n'était plus l'homme des *Libertés chrétiennes*, c'était l'homme des *Institutions*, qui allait manier le principe générateur de la Réforme.

Calvin, en homme de génie, chercha avant tout un fondement de certitude. Il le trouva dans la révélation individuelle appliquée à l'Ecriture Sainte. Par la révélation individuelle il se séparait de l'Eglise romaine, et par la nécessité de l'Ecriture il se séparait de tous ceux des réformés qui prétendaient se confier uniquement à la révélation individuelle. C'était là, il faut en convenir, un terrain solide, et qui permettait à Calvin de se déchaîner à la fois, comme il l'a fait, et contre les catholiques, et contre tous ceux qui selon lui exagéraient la Réforme, et qui pour lui n'étaient que des fanatiques et des insensés qui dédaignaient de lire l'Ecriture.

Selon lui, donc, un premier acte de foi directement inspiré par Dieu, et pur effet de sa grâce, était le fondement de la condition du chrétien. Cette espèce d'inspiration particulière, et la seule nécessaire, est celle qui nous assure de la vérité de l'Ecriture. Mais ensuite l'Ecriture devient notre guide infaillible. Il n'y a plus lieu alors de nous abandonner au caprice de l'imagination et de la rêverie mystique. Une fois que Dieu, par un effet de sa grâce, nous a fait sentir que l'Ecriture est révélée, une fois que le même Esprit saint qui a parlé par les prophètes est entré dans nos cœurs pour nous assurer que les prophètes n'ont dit que ce que Dieu leur a enseigné, tout est fini pour le sentiment individuel, ou du moins il ne peut plus s'exercer que d'après une base fixe et inébranlable, l'Ecriture. Or l'Ecriture se prête bien, jusqu'à un certain point, aux interprétations du sentiment individuel; mais évidemment elle comporte aussi la valeur du sentiment collectif. Appuyé sur des textes positifs et précis, le sentiment collectif, ou en d'autres termes l'autorité, se trouve naturellement avoir droit et certitude. Celui qui, ayant reconnu l'Ecriture comme le but de sa connaissance, prétendrait que sa connaissance, ainsi dirigée par l'Ecriture, est dans tous les cas, ou même dans la majorité des cas, ou même enfin en des points essentiels, indépendante du sentiment général, serait un insensé. Car puisque l'Ecriture est le but commun auquel s'applique l'intelligence de chaque homme, et que Dieu évidemment n'a donné ce code que pour nous faire arriver à l'harmonie et au consentement, il est évident que ce qui résulte dans notre esprit de la lecture et de la méditation de l'Ecriture, c'est-à-dire l'interprétation que nous en faisons spontanément, doit s'accorder avec ce qui se produit également dans l'esprit des autres. C'est ainsi que Calvin ramenait l'autorité par une autre voie, c'est ainsi qu'il reconstituait une Eglise. Cette Eglise nouvelle différait, il est vrai, fondamentalement de l'Eglise catholique : 1° par la manière dont on était supposé y entrer, à savoir par une inspiration individuelle, et non par une autorité tout extérieure; et 2° surtout parce que l'Ecriture était la règle et la base de toute la croyance, règle toujours présente, substituée devant tous les yeux aux traditions du clergé romain et à l'influence personnelle des prêtres, et mise, comme une barrière infranchissable, aussi bien au-dessus de l'Eglise elle-même qu'au-dessus de la croyance individuelle de chacun de ses membres; en sorte que par là les individus paraissaient garantis contre la société, et que la société paraissait également garantie contre les erreurs individuelles. Mais enfin, pour différer beaucoup de l'Eglise catholique, ce n'en était pas moins une Eglise ayant une règle et une autorité; ce n'était plus une anarchie sans règle et sans principe. Aussi dès que Calvin eut pris à Genève un empire absolu, on le vit organiser une discipline telle que la Réforme n'avait encore rien vu de semblable : il établit des Consistoires, des Colloques, des Synodes, des Anciens, des Diacres, des Surveillans; il régla la forme des prières et des prédications, la manière de célébrer la cène, de baptiser, d'enterrer les morts. Il fit plus, il prétendit régler la foi; il fit un Catéchisme, et obligea les magistrats et le peuple à s'engager pour toujours à le conserver; enfin il établit une juridiction consistoire, à laquelle il prétendit pouvoir donner le droit de censures et de peines canoniques, et même la puissance d'excommunier.

Calvin ne sortait pas d'ailleurs de la donnée primitive de Luther. Croire à l'Ecriture était pour lui une grâce particulière de Dieu; n'y pas croire était une damnation qui venait aussi de Dieu. Entendre l'Ecriture comme l'entendait l'Eglise réformée de Calvin était également le partage exclusif des élus de Dieu; l'entendre dans un autre sens, et dans un sens condamné par cette Eglise, était le sort prédestiné de ceux que Dieu avait condamnés d'avance.

Calvin et ses disciples, tels que Théodore de Bèze, insistèrent donc encore plus fortement peut-être que Luther sur le dogme de la prédestination; et comme ils en faisaient une arme terrible contre leurs ennemis, et que, d'assaillante et d'insurgée qu'elle était d'abord, la Réforme était devenue maîtresse et triomphante, ce dogme prit entre leurs mains un caractère tout particulier. Employé principalement par Luther pour protéger les laïques contre le despotisme du clergé, il se trouva, entre les mains des Calvinistes, servir le despotisme et l'intolérance d'une nouvelle Eglise, restaurée par le génie de Calvin sur les ruines de l'ancienne. Ce dogme, qui faisait de Dieu l'auteur du péché, devint ainsi pour beaucoup de protestans un épouvantail, un dogme sombre et terrible, qui blessait toutes les idées qu'ils se formaient de la Divinité; et là se trouve véritablement la ligne de distinction la plus forte entre le Lutheranisme et le Calvinisme.

Du reste, on comprend à merveille combien ce principe, emprunté à l'insurrection luthérienne, était favorable, entendu comme l'entendait Calvin, à l'organisation et à la défense de l'Eglise réformée. C'est avec lui qu'il écarta et poursuivit, presque aussi rudement que l'inquisition catholique aurait pu le faire, tous ceux qui, comme les Anabaptistes et les Sociniens, voulaient pousser le mouvement des idées et la révolution matérielle de la société au-delà de toutes les limites où il plut à Calvin de s'arrêter. C'est fort de cette doctrine qu'il fit brûler ou laissa brûler Servet; et il aurait peut-être fait subir le même sort au théologien Bolsec qui l'attaqua précisément sur la prédestination, de même qu'à Gentilis, à Okin, et à tous les Sociniens d'Italie, qui échappèrent à grand' peine aux prisons de ses magistrats.

Ainsi lié d'affinité avec la puissance séculière, et de tout point favorable au despotisme, mais présentant en même temps un côté utile, un moyen d'ordre et d'organisation, le Calvinisme se répandit rapidement dans les Pays-Bas.

L'insurrection de Luther s'était montrée dans les Pays-

Bas dès 1524; ce furent les principes luthériens qui éveillèrent le noble enthousiasme des premiers temps de la révolution, et cette ardeur de liberté contre laquelle vint se briser le despotisme de Philippe II. Mais le Calvinisme ne tarda pas à s'infiltrer partout à la suite du Luthéranisme Là où on n'était affranchi, on sentait le besoin de s'organiser, et en même temps de limiter l'essor de la Réforme. Le Calvinisme, avec son principe de certitude et d'organisation, arrivait donc pour se substituer au Luthéranisme; il arrivait comme un contre-poison à l'Anabaptisme, qui paraissait sortir naturellement des principes et des ouvrages de Luther. Les classes riches avaient bien pu embrasser avec ardeur l'insurrection contre l'Espagne et contre la religion de l'Espagne, mais elles redoutaient les conséquences de leur insurrection; elles tremblaient devant ces troupes de Gueux et d'Anabaptistes qui semblaient vouloir renverser la société elle-même. Luther, il est vrai, avait combattu cette famille étrange que ses écrits avaient fait naître, il avait même pu exciter contre eux en Allemagne une sanglante extermination; mais sa doctrine ne paraissait pas une digue suffisante contre ce qu'elle avait engendré. Calvin, au contraire, était un sauveur. Dès 1550, lorsque les protestans des Pays-Bas firent paraître leur profession de foi, il se trouva que cette profession de foi était toute calviniste. Calvin devint le pape et Genève la capitale de la Réforme des Pays-Bas.

Lorsque, quarante ans après, Arminius commença à émettre ses opinions, la Réforme était victorieuse, mais c'était la Calvinisme qui dominait; et il dominait avec despotisme, avec intolérance. Les théologiens calvinistes usaient et abusaient du service que leur doctrine avait rendu à la cause de la révolution. Ils avaient protégé les Provinces-Unies de l'anarchie, ils avaient établi un ordre régulier au milieu de la guerre et de l'invasion, ils avaient servi de rempart contre les principes incohérens et souvent insensés des Anabaptistes et de toutes les sectes les plus enflammées qu'avait engendrées la Réforme; et aujourd'hui que les Anabaptistes vaincus et persécutés ne demandaient que le repos, que les Sociniens et toutes les autres sectes ne demandaient que la liberté de conscience, ils continuaient à montrer le même zèle âpre et intolérant contre tout ce qui n'était pas calviniste. Ils refusaient aux Anabaptistes et aux Sociniens non seulement la liberté d'émettre leurs opinions, mais jusqu'au droit d'asile dans la république; ils attaquaient comme des hérétiques jusqu'aux Luthériens mêmes. Dans leurs sermons et dans leurs écrits, ils s'élevaient contre l'indulgence des magistrats, soutenant que les magistrats n'avaient pas le droit d'accorder la liberté de conscience, mais qu'ils étaient, au contraire, obligés de punir les hérétiques. Les Etats s'étaient-ils montrés hospitaliers envers les différentes sectes, ils prêchaient contre les Etats, et s'efforçaient d'armer le peuple contre leurs décrets. Enfin, de même que l'inquisition expulsa autrefois du sol de l'Espagne tout ce qui n'était pas catholique, ils auraient voulu anéantir l'hospitalité et la tolérance qui caractérisèrent la Hollande, et expulser d'un seul coup Sociniens, Anabaptistes, Luthériens, tout ce qui ne ployait pas sous leur domination.

Il s'agissait donc de savoir si la Réforme aboutirait à l'Eglise la plus intolérante et la plus despotique. Il n'y avait guère qu'un demi-siècle qu'on s'était soulevé contre la domination des prêtres, et cette domination était déjà revenue sous une autre forme. L'émancipation de l'esprit humain n'avait eu sous Luther qu'une aurore décevante, et déjà Calvin et son Eglise prétendaient avoir touché la limite de ce qu'il était permis à l'esprit humain de connaître et de pratiquer. Tel a été jusqu'ici le caractère de toutes les institutions, que, ne se prêtant pas au développement et au changement, elles sont devenues, tôt ou tard, une tyrannie odieuse qu'il a fallu abattre; mais si l'on considère avec quelle rapidité le protestantisme s'est usé, et comment ses phases successives se sont précipitées, on devra en tirer cette conséquence, que ce qu'il y avait de plus vivace et de plus fondamental en lui, c'était la constatation de la liberté de l'esprit humain, et que son imperfection a consisté précisément à ne pas savoir faire de cette liberté un dogme positif, et à ne s'être pas élevé à une théologie assez haute pour embrasser la mobilité même qui devait le détruire si vite. Du vivant de Luther, et dès l'instant de sa mort, le Luthéranisme se fondit en vingt sectes diverses, qu'il a été dans la suite tout-à-fait impossible de réunir; et le Calvinisme n'avait pas cinquante ans quand l'Arminianisme parut.

L'Arminianisme fut, pour ainsi dire, la troisième religion protestante. Ce fut à beaucoup d'égards une reprise des sentimens d'émancipation qui avaient formé le foyer primitif du Luthéranisme. Ce que Luther avait fait contre l'Eglise de Rome, Arminius et ses partisans le tentèrent, sur un plus petit théâtre, contre l'Eglise de Genève. Luther avait dit: « Un prêtre, un moine, un dévot, un saint, n'est pas plus qu'une autre homme, parce que toutes nos vertus et toutes nos imperfections nous viennent de Dieu, qui a reparti ses dons comme il lui a plu. » Arminius et ses disciples dirent : « Un homme qui croit avoir la vraie religion n'a pas pour cela le droit d'en condamner absolument et d'en persécuter un autre. » Ils auraient pu, en acceptant hardiment le fatalisme de Luther, ajouter: « Parce que si Dieu a condamné des hommes à l'erreur, il est juste que ces hommes, quand ils sont attaqués, se défendent. » C'eût été prendre le parti des damnés, au nom d'un sentiment d'équité supérieur à l'équité même que les théologiens luthériens et calvinistes attribuaient à leur Dieu. Mais ils aimèrent mieux ne pas faire cet outrage à la Divinité, et ils dirent que « Dieu, étant un juge juste et un père miséricordieux, avait fait de toute éternité cette distinction entre les hommes, que ceux qui renonceraient à leurs péchés, et qui mettraient leur confiance en Jésus-Christ, seraient absous de leurs mauvaises actions, et jouiraient d'une vie éternelle, mais que les pécheurs seraient punis; qu'il était agréable à Dieu que tous les hommes renonçassent à leurs péchés, et qu'après être parvenus à la connaissance de la vérité, ils persévérassent, mais qu'il ne forçait personne; que la doctrine de Bèze et de Calvin faisait Dieu auteur du péché, et endurcissait les hommes dans leurs mauvaises habitudes, en leur inspirant l'idée d'une sainteté fatale. »

C'était, comme on le voit, la proposition inverse de celle que Calvin avait tirée du dogme de Luther; et s'il est bien certain que l'idée doctrinale de Luther était plus conforme à celle de Calvin, il n'est pas moins vrai que le sentiment qui avait inspiré Luther était bien plus en harmonie avec le sentiment qui inspirait Arminius.

On doit comprendre maintenant comment tout ce qui aimait la liberté, tout ce qui avait besoin d'un champ libre pour l'intelligence, tout ce qui se sentait une secrète tendance vers l'avenir, fut plutôt Arminien que Gomariste; comment l'Arminianisme, en un mot, devint le parti de la liberté et de la république, le parti de Grotius et de Barneveldt; et comment, au contraire, les hommes de despotisme et d'autorité, les hommes du présent, et à leur tête Maurice, qui aspirait à la tyrannie, furent au contraire les champions du Calvinisme pur, tel que l'entendaient Gomar et ses adhérens.

Dans la langue théologique, l'opinion des Arminiens considérait la grâce de Dieu comme un fonds ouvert à tous les hommes sans exception. De là le nom d'*Universalisme* qui fut donné à cette doctrine, tandis que la doctrine opposée, celle de Calvin, de Bèze et de Gomar, fut appelée le *Particularisme*.

Mais les partisans de la grâce particulière, ou du Particularisme, se divisaient sur l'époque à laquelle Dieu avait porté sa sentence fatale. Les uns, en logiciens que rien ne déconcerte, se précipitaient avec Calvin dans une prédestination complète, et dont la cause tout-à-fait mystérieuse ne remontait qu'à Dieu; les autres voulaient rattacher la prédes-

tination à un acte de liberté commis par l'homme, et qui l'avait mis, par le peché, à la disposition de la justice divine. Les premiers donc soutenaient, comme l'avait enseigné Calvin, que Dieu, de toute éternité, avait prédestiné une partie du genre humain au bonheur éternel, et une autre partie aux tourmens de l'enfer; qu'en conséquence Dieu avait tellement résolu la chute d'Adam, que nos premiers parens ne pouvaient pas s'abstenir de pecher. Ces théologiens furent nommés *Supralapsaires*, parce qu'ils supposaient une prédestination et une réprobation absolues *ante lapsum* ou *supra lapsum*; sentiment horrible, a-t-on dit avec raison, qui peint Dieu comme le plus injuste et le plus cruel de tous les tyrans. Les autres disaient que Dieu n'a pas prédéterminé positivement la chute d'Adam; qu'il l'a seulement permise; que par cette chute, le genre humain tout entier étant devenu une masse de perdition et de damnation, Dieu a résolu d'en tirer un certain nombre d'hommes, et de les conduire par ses grâces au royaume éternel, pendant qu'il laisse les autres dans cette masse, et leur refuse les grâces nécessaires pour se sauver. Ainsi, selon ces théologiens, la prédestination et la réprobation se font *sub lapsum* ou *infra lapsum*; c'est pour cela qu'ils furent nommés *Sublapsaires* ou *Infralapsaires*. Ces deux partis se réunissaient, sous le nom commun de Gomaristes, pour condamner les Arminiens.

En 1610, un an après la mort d'Arminius, les partisans de ses opinions présentèrent aux Etats de Hollande un Mémoire intitulé *Remontrance*. Ils exposaient dans ce memoire la doctrine de leur chef sur la grâce et la prédestination, et soutenaient que c'était à tort que leurs adversaires leur reprochaient de vouloir renverser la Réforme de fond en comble. Ils avouaient cependant qu'il leur paraissait nécessaire d'examiner de nouveau la confession de foi et le catechisme. Cette remontrance leur fit donner le nom de *Remontrans*, sous lequel ils ont ensuite été généralement designés. Les Gomaristes, de leur côté, présentèrent une remontrance opposée, et furent appelés *Contre-Remontrans*.

Les Etats imposèrent silence sur les matières controversées entre les Arminiens et les Gomaristes, et les exhortèrent à vivre en paix. Mais cette résolution ne fut pas approuvée par toutes les villes, et les ministres continuèrent à declamer contre les Arminiens et à les rendre odieux. On prêchait dans les églises, on disputait dans les cabarets sur la prédestination et le libre arbitre. A Amsterdam, la populace attaqua une assemblée de Remontrans, brisa la chaire du prédicateur, et eût démoli la maison, si on ne l'eût dispersée. Le dimanche suivant, elle pilla la maison d'un riche bourgeois arminien. Les Remontrans de Hollande et d'Utrecht, prevoyant la tempête, formèrent entre eux une union plus étroite par un acte particulier. Les magistrats furent alors forcés de prendre part à cette querelle. C'était au surplus, comme nous l'avons assez prouvé, la lutte de l'esprit de liberté contre l'esprit de domination et de tyrannie. Tous ceux qui inclinaient à la liberté de penser et à l'égalité devaient se rattacher à une opinion qui n'était, pour ainsi dire, que la formule de ce qu'ils avaient dans le cœur. Sous l'apparence de cette querelle théologique, ce furent donc réellement les deux partis politiques qui déjà divisaient la Hollande qui commencèrent à se faire la guerre.

Les magistrats ayant rendu, à l'occasion des désordres d'Amsterdam, un édit qui ordonnait aux deux sectes religieuses de se tolérer, cet édit souleva tous les Gomaristes, et l'on craignit une sédition. Le grand-pensionnaire Barneveldt proposa aux Etats de donner aux magistrats de la province le pouvoir de lever des troupes pour réprimer les séditieux et pour la sûreté des villes. Dordrecht, Amsterdam, trois autres villes favorables aux Gomaristes, protestèrent contre cet avis; néanmoins la proposition de Barneveldt passa, et les Etats de Hollande donnèrent un décret en conformité le 4 août 1617.

Alors Maurice de Nassau, qui aspirait depuis long-temps à la tyrannie, et qui haïssait Barneveldt, saisit avidement cette occasion de guerre civile. Il prétendit que la résolution des Etats de Hollande, par la levée des troupes, ayant été prise sans son consentement, dégradait sa dignité de gouverneur et de capitaine-général. Il defendit aux soldats d'obéir, et engagea les Etats-Généraux à ordonner aux magistrats des villes de dissoudre les troupes qu'ils auraient pu lever en conséquence du décret des Etats particuliers de la Hollande. Mais les Etats particuliers, qui se regardaient comme souverains, et les villes, qui en ce point ne croyaient devoir recevoir d'ordres que des Etats de leurs provinces, n'eurent aucun égard à ces injonctions. Le prince traita cette conduite de rébellion, et se fit donner par les Etats-Généraux un décret qu'il exécuta avec toute la rigueur possible. Il marcha à la tête de ses troupes, se fit ouvrir les villes, déposa les magistrats républicains, chassa les Arminiens, fit emprisonner tout ce qui ne ploya pas sous son autorité tyrannique et sous sa justice militaire. Il arriva ainsi jusqu'à Barneveldt; et il fit arrêter ce vieillard, qui avait aussi bien servi les Provinces-Unies dans son cabinet, que les princes d'Orange à la tête des armées. En même temps, et comme pour couvrir et cacher toute cette marche vers la monarchie, Maurice fit convoquer par les Etats-Généraux une sorte de concile de toute la chrétienté protestante. C'est le fameux synode de Dordrecht, qui se tint en 1618. Ce synode, où le Calvinisme domina avec une sorte de frénésie, servait à préparer l'échafaud de Barneveldt, et à legitimer la prison perpétuelle de Grotius.

Ce fut un spectacle singulier que de voir le Protestantisme, qui avait tant déclamé contre l'Eglise catholique, procéder comme elle. Après avoir posé pour maxime fondamentale de la Réforme, que l'Ecriture sainte est la seule règle de foi, le seul juge des contestations en fait de doctrine, il était bien absurde de juger et de condamner les Arminiens, non par le texte seul de l'Ecriture, mais par les gloses, les commentaires, les explications qu'il plaisait aux Gomaristes d'en donner. « Quand on jette les yeux, dit Mosheim, sur les passages allégués par ces derniers dans le synode de Dordrecht, on voit qu'il n'y en a presque pas un seul à la lettre duquel ils n'ajoutent quelque chose, et que la plupart peuvent avoir un sens tout différent de celui que leur donnent les Gomaristes. Les Arminiens en alleguaient de leur côté auxquels leurs adversaires ne répondent point. »

La conclusion évidente de ce grand concile du Protestantisme fut que l'Ecriture n'est pas une revelation suffisante, qu'elle n'a rien résolu positivement sur des points essentiels, et que l'esprit humain par conséquent ne pouvait point s'y arrêter, et devait passer outre.

Mosheim, dans son Histoire ecclésiastique, remarque avec raison que les décrets de Dordrecht, loin de detruire la doctrine d'Arminius, ne servirent qu'à la répandre davantage, et à indisposer les esprits contre les opinions de Calvin. « Les Arminiens, dit-il, attaquèrent leurs adversaires avec tant d'esprit, de courage et d'éloquence, qu'une multitude de gens fut persuadée de la justice de leur cause. » Quatre des Provinces-Unies refusèrent de souscrire au synode de Dordrecht. Ce synode fut reçu en Angleterre avec mépris; cette fois, les Anglais différèrent d'opinion avec le stathouder; les théologiens de cette nation, qui avaient assisté au synode, en rendirent à Jacques I[er] un compte assez défavorable, et il fut tourné en ridicule à Londres. Dans les eglises de Brandebourg et de Brême, à Genève même, l'Arminianisme parvint à se maintenir, et il a fini par y dominer. En France, les décrets de Dordrecht furent d'abord acceptés formellement dans le synode de Charenton en 1623. Mais bientôt l'Arminianisme se fit jour, sous divers déguisemens, dans l'Eglise réformée de France; et dix ans après, les synodes s'y divisaient assez régulièrement en deux partis bien prononcés. Un ministre, nommé Amyraut, qui professait dans la célèbre academie de Saumur, ayant publie un ouvrage

où le mystère de la prédestination et de la grâce était expliqué d'après les hypothèses de Caméron, ce livre excita une espèce de guerre civile parmi les théologiens protestans de France. Ce fut enfin dans cette controverse que le Protestantisme acheva partout de se désunir et de perdre toute sa puissance doctrinale pendant le cours du XVIIe siècle. Le synode de Dordrecht fut à la fois son point culminant et le commencement de sa rapide décadence. Quant à la Hollande, les Gomaristes, appuyés de l'autorité du synode et de la puissance du prince d'Orange, firent bannir, chasser, emprisonner les Arminiens. Dans cette persécution, un grand nombre de Remontrans se retirèrent dans le Holstein, où le roi de Danemarck leur donna la liberté de bâtir une ville qui est devenue considérable; c'est Frédérikstadt. Après la mort du prince Maurice, ils furent traités en Hollande avec moins de rigueur, et ils obtinrent enfin la tolérance en 1630.

Mais c'est surtout par les racines qu'il jeta en Angleterre, que l'Arminianisme a mérité cette prédiction qu'on a faite de lui, qu'il absorberait vraisemblablement un jour toutes les sectes réformées. Le Méthodisme est immédiatement enté sur la théologie arminienne; il en est sorti, et les méthodistes le reconnaissent en se donnant eux-mêmes le nom d'Arminiens. Or le Méthodisme est presque aujourd'hui la seule secte protestante qui ait de la sève et de la vie.

Du reste, la conclusion naturelle de l'Arminianisme, cette conclusion que les Calvinistes entrevoyaient, et qu'ils s'efforcèrent d'arrêter par la persécution, eut lieu malgré tous leurs décrets et tous leurs anathèmes. De même que Luther avait émancipé les laïques du clergé, l'Arminianisme servit, non seulement à émanciper toute doctrine du despotisme d'une autre doctrine, mais encore à propager sur la terre le sentiment de l'égalité de tous les hommes, et du respect de la personnalité de chaque homme. Or, un tel principe ou un tel sentiment une fois admis, la Réforme ne s'arrêtait plus en aucune façon dans les limites où Calvin avait vainement voulu l'enfermer; elle reprenait, sous tous les rapports, la route que lui avait frayée Luther; elle redevenait pour ainsi dire *luthérienne*, en ce sens qu'elle ne reconnaissait aucune suprématie de l'homme sur l'homme; *anabaptiste*, en ce sens qu'elle visait à une réalisation sur la terre du règne de Dieu; *zuinglienne* et *carlostadienne*, en ce sens qu'elle arborait pour bannière la raison; *socinienne*, enfin, en ce sens qu'elle réhabilitait complètement l'homme, et ne donnait plus à Jésus-Christ qu'une valeur purement humaine. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'abri de la tolérance arborée par l'Eglise arminienne, on ait vu les Anabaptistes et les Sociniens se réunir aux Arminiens comme à des frères qui soutenaient la même cause. L'Arminianisme, en prêchant la tolérance, le respect de la personnalité de chaque homme, en ne reconnaissant aucun juge des controverses, en inclinant vers le Pélagianisme, c'est-à-dire vers l'exaltation de la puissance personnelle et de la liberté morale de chacun de nous, a donné au Protestantisme tout entier une face nouvelle. Le vieux Luthérianisme a bien été obligé de se reconnaître impuissant. Le Calvinisme n'a presque plus de soutien nulle part: c'est une papauté qui n'a eu qu'un jour; c'est une secte étroite, morte de sa haine pour les autres sectes. On conçoit donc et les progrès de la théologie arminienne au sein de toutes les Eglises protestantes, et le projet ambitieux des Arminiens modernes de réunir toutes les sectes chrétiennes, à l'exception de la communion romaine, en une seule société religieuse. Mais il est évident pour nous que l'Arminianisme s'abuse en se flattant de cette espérance de fonder quelque chose en son propre nom et sans sortir de la donnée du christianisme. La valeur de l'Arminianisme est d'avoir été dans le monde protestant le précurseur de la Philosophie.

Il est remarquable que, par un effet de ce synchronisme qui se montre dans toutes les périodes de l'histoire, la même dissension qui amena dans le sein du Protestantisme des événemens si considérables, éclata, à la suite, dans l'Eglise romaine. Toutes les querelles sur la grâce qui divisèrent le Catholicisme pendant les XVIIe et XVIIIe siècles ne furent en effet que la continuation de ce qui venait d'avoir lieu, mais d'une façon bien plus éclatante, dans le Protestantisme. Il ne faut pas chercher une autre origine au Jansénisme et au Molinisme, ni à toute cette controverse de France si longue, si acharnée, mais si misérable, parce que là les deux opinions rivales n'avaient pour ainsi dire pas conscience d'elles-mêmes, et qu'elles ne savaient pas clairement ou ne voulaient pas s'avouer ce qu'elles signifiaient. La Philosophie du XVIIIe siècle a bien fait de passer sur ces opinions le niveau du ridicule. Qu'est-ce que le Jansénisme? sinon un Protestantisme honteux et avorté. Où était-il puisé? dans les écrits de quelques prêtres étrangers, à demi catholiques, à demi protestans. Quel étoit son but? voulait-il, comme le Luthéranisme, émanciper les laïques du clergé? oui, sans doute, mais dans la plus faible mesure; il n'était en insurrection patente que contre les jésuites. Séditieux sans grandeur, il n'osa pas même soutenir la prédestination pour en tirer des conséquences d'émancipation contre l'intervention du prêtre, et il se rejeta lâchement dans la question de savoir si les propositions qu'il admettait secrètement étaient ou non dans le livre de Jansénius.

En résumé, on voit que ces querelles théologiques sur la grâce, que tant de gens regardent comme si vaines et si ridicules, ont été le préliminaire indispensable de la philosophie du XVIIIe siècle et de la révolution française, et que les questions soulevées par nos aïeux sont, sous d'autres noms, les questions qui nous occupent encore aujourd'hui. En effet, soit qu'on considère l'homme en lui-même et sous le rapport de sa liberté morale et de sa destinée comme individu, soit qu'on considère les hommes sous le rapport social et politique, on est frappé d'un fait incontestable et primordial: savoir, l'inégalité des dons qu'ils ont reçus de Dieu. Longtemps l'humanité n'a conclu de cette inégalité que l'inégalité même. « Malheur au faible, malheur aux natures inférieures, malheur au vaincu en tous genres; » telle fut la loi du monde pendant une durée presque incalculable. Le monde de l'humanité se ressentait encore tout-à-fait du monde physique et brutal d'où il sortait péniblement, et qui lui avait servi de langes. L'antiquité même la plus voisine de nous affiche encore avec une sorte d'orgueil cette loi d'inégalité, qui lui semble la loi divine par excellence; et les législations antiques ne sont que la confirmation religieuse d'une distribution invariable faite par la Divinité entre les différentes espèces d'hommes. Il n'y a pas trois mille ans que le Bouddhisme se leva pour renverser les castes de l'Inde, et il n'y a en pas deux mille que le Christianisme a commencé de propager la même révolution dans notre Occident. Comme on l'a remarqué cent fois, — dans le siècle le plus éclairé de la Grèce, au sein de ce qu'on appelait alors la liberté et la république, les philosophes ne pouvaient s'empêcher de reconnaître deux natures différentes, et de distinguer des hommes libres par nature, et des hommes esclaves par nature. Ils avaient beau harmoniser ensemble ces deux natures, les montrer unies pour leur bien et leur intérêt mutuel, comparer même, comme fait Aristote, leur relation à la relation naturelle du père et des enfans dans la famille, ils n'en restaient pas moins dans la loi antique de l'inégalité, parce qu'ils ne comprenaient pas encore le changement et le progrès en Dieu, ou du moins qu'ils n'en tiraient pas la conséquence. Cependant l'idée d'un monde de l'intelligence qui changerait, qui corrigerait, qui coordonnerait le monde antérieur, le monde réel; l'idée du Beau (du *Kalon*), de l'Intelligence (*Nous*) révélée par la Parole (le *Logos*), qui descendrait dans le monde fatal et en apparence prédestiné par Dieu pour l'éternité (*Kosmos*), et qui, s'incarnant en lui (se faisant *chair*), le sauverait; cette idée, dis-je, cette doctrine antique des sages, cette doctrine de l'Egypte, de Pythagore et de Platon,

se répandit peu à peu dans le monde. Le Christianisme la formula sous le nom de Dieu le Père et de Dieu le Fils; et Dieu le Fils, c'est-à-dire le Verbe, prévoyant l'œuvre qu'il accomplirait un jour, put dire dans Saint-Matthieu, en renversant l'anathème antique de l'inégalité : « Bienheureux les faibles, bienheureuses les natures inférieures, bienheureux les vaincus en tous genres; car le royaume de Dieu leur appartiendra; » ce qui veut dire : La fatalité règne dans la création, ou, pour employer les termes mystiques, dans le sein de Dieu le Père; mais le règne de l'intelligence viendra, et la fatalité sera vaincue. A quelle condition ce règne viendra-t-il, et comment la fatalité sera-t-elle vaincue? A la condition d'un idéal où l'esprit humain trouve un point d'appui pour résister aux impulsions de sa nature imparfaite et considérée comme déchue; et cet idéal régnera définitivement quand de siècle en siècle les hommes l'auront conçu en eux, et auront par lui transformé leur nature imparfaite et déchue. De là ce dogme de la Grâce, dont Jésus-Christ est la source, et qui rend à l'homme sa liberté perdue par suite du péché. Le règne de la Grâce opposé au règne de la prédestination et de la fatalité, voilà le fonds essentiel du Christianisme. Cependant comme ce monde futur, ce monde où l'humanité serait débarrassée de la fatalité du monde extérieur, et où les faibles de l'humanité seraient libres aussi et des entraves du monde physique et des chaînes des autres hommes; comme ce monde, dis-je, ne pouvait paraître, il y a dix-huit cents ans, qu'une mystérieuse prophétie, et qu'on ne pouvait en espérer la réalisation qu'à la fin des temps, ainsi qu'on le disait alors, il devait arriver, ce qui arriva en effet, qu'une grande partie des hommes abandonneraient la vie active pour la contemplation, et, frappés de la prophétie, vivraient sur la terre sans regarder la terre, et dans une continuelle attente de la vie future. Ainsi une séparation dut se faire entre le monde réel et le monde purement spirituel; et de là deux vies différentes, la vie vulgaire ou laïque, et la vie dévote. Cette séparation a régné principalement huit cents ans, depuis le IIIe siècle jusqu'au XIIe. A partir du XIIe siècle, elle a été s'affaiblissant sans cesse; car, attaquée violemment d'un bout de l'Europe à l'autre, la vie dévote a continuellement été en décadence depuis cette époque jusqu'au XVIe siècle. Mais elle avait tellement prévalu, et avait établi dans l'esprit humain de si fortes racines, que la religion consistait essentiellement à croire que le monde réel n'était absolument rien, et à le sacrifier au monde mystique de la prophétie. De là un nouveau despotisme, le despotisme de l'Eglise. L'émancipation ne pouvait se faire qu'en justifiant et en réhabilitant tous ces dons naturels que Dieu accorde aux hommes, avec tant d'inégalité il est vrai, mais qu'il leur accorde dans une destination et dans un but. Le Protestantisme, en se levant, dut donc revendiquer le monde réel, et l'élever, pour ainsi dire, au niveau du monde de l'intelligence et de la grâce. De là ce caractère de réalisme grossier qu'on lui reproche si souvent. Il dut revenir à la fatalité et à la prédestination, c'est-à-dire qu'il dut opposer la volonté de Dieu à la volonté de l'Eglise, et, pour employer encore les termes mystiques, opposer Dieu le Père à Dieu le Fils, l'Eternel à Jésus-Christ, l'Ancien Testament au Nouveau. De là cette formule fataliste qui, comme nous l'avons dit, est tout le fonds du Luthéranisme : « Tous les hommes sont prédestinés; » ce qui veut dire, quand on en comprend bien le sens : Tous les hommes sont égaux, malgré l'inégalité des dons qu'ils ont reçus de Dieu. Il dut donc y avoir parmi les premiers apôtres de la Réforme des hommes qui ne comprenaient rien aux choses mystiques, ni au sens profond du Christianisme; et il y en eut en effet. Il y eut des réformateurs tout épris de la grandeur de la nature et de la majesté de l'infini, mais sans intelligence de la doctrine de Jésus-Christ; religieux, il est vrai, mais plus attachés aux sentimens pieux qu'inspire le monde visible qu'à ceux qui prennent leur source dans la contemplation du monde invisible. C'est ainsi que Zuingle et Carlostadt, ces réformateurs de la Suisse, prêchèrent sur leurs montagnes une espèce de pur déisme assez en rapport avec le théâtre de leurs prêches, et tentèrent de substituer à la profondeur du dogme antique des explications d'une absurde simplicité, et de détruire l'idéal, qu'ils ne comprenaient pas, par le réel et le visible. Luther lui-même reculait devant ce réalisme ignorant qui allait à immobiliser le monde, à le replonger dans la fatalité antique, et à ôter à la religion toute sa spiritualité. Quoi qu'il en soit, le Luthéranisme fut une grande chose, et fit un grand emploi du dogme de la prédestination, considéré comme dogme de l'égalité de tous les hommes, quelle que soit l'inégalité des dons qu'ils ont reçus de Dieu. C'est que l'humanité avait fait de tels progrès depuis l'époque de Jésus-Christ, qu'on pouvait à la fois reconnaître cette inégalité, et en conclure pourtant l'égalité, tout au rebours des temps anciens, où de cette inégalité on ne concluait que la persistance éternelle de cette inégalité même. Mais Calvin, pour avoir voulu reconstruire quand il n'était pas temps, fit du même principe un détestable usage; car il conclut de l'inégalité des dons répartis aux hommes par Dieu le despotisme des élus sur les réprouvés, et tourna ainsi la Réforme contre elle-même. L'Arminianisme fut une réaction nécessaire, et qui touchait au fondement même de la religion. La théologie arminienne, en se rapprochant de la théologie catholique, et en posant pour principe le salut de tous les hommes procuré par la venue de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le monde de l'intelligence et de la grâce, a remis le Protestantisme dans la voie religieuse. Ceci nous prouve une grande chose : c'est qu'il peut y avoir suite et succession entre des doctrines en apparence contradictoires. La valeur des idées et des doctrines doit si peu être détachée du sentiment qui les inspire, elle tient au contraire si essentiellement à ce sentiment, elle est tellement en rapport avec le but que poursuit l'humanité, que l'Arminianisme, pour être fondé sur une proposition en apparence directement contraire à celle de Luther, n'en est pas moins la suite évidente du Luthéranisme, tandis que le Calvinisme, pour être formulé rationnellement comme le Luthéranisme, n'en était pas moins une déviation et une négation de l'œuvre de Luther. Prenez ces trois professions de foi à la lettre, c'est Calvin qui continue Luther, et la Réforme s'arrête et s'immobilise, et l'intelligence du dogme le plus profond du christianisme se perd, et avec lui toute la tradition de l'idéalisme antique; mais éclairez-les au jour du sentiment, c'est Arminius qui continue Luther, et l'émancipation poursuit sa marche, et la religion reprend ses ailes, et la tradition de l'idéalisme est récupérée. Pour qui juge et comprend les formules par leur rapport direct avec la vie, le Luthéranisme et l'Arminianisme sont donc les deux phases consécutives du Protestantisme, et ils ont justement écrasé entre eux le Calvinisme. C'est que le même sentiment d'émancipation de l'espèce humaine se retrouve au fond de l'un et de l'autre. Et c'est ce qui nous fait dire aussi que la vie de l'humanité ayant continué à se développer, ce n'est déjà plus sous la forme du Protestantisme moderne, ou de l'Arminianisme, mais sous la forme de la Philosophie, que cette vie se manifeste principalement aujourd'hui, et qu'elle se manifestera de plus en plus.

Le sujet qui vient de nous occuper dans cet article a un rapport très direct avec un grand nombre d'autres matières qui seront traitées dans ce Dictionnaire. Nous renvoyons spécialement le lecteur aux mots GRACE, LIBERTÉ (morale et politique), PÉLAGIANISME, PROTESTANTISME, MÉTHODISME, JANSÉNISME, et MOLINISME.

ARMINIUS. Voyez HERMANN.

ARMOIRIES. Voyez BLASON.

ARNAULD DE BRESSE, ou DE BRESCIA, naquit au commencement du XIIe siècle, dans la ville de Brescia, dont il a tiré son surnom. Il vint en France dans sa jeunesse, et il y fut disciple d'Abeilard. De retour en Italie, il se fit moine,

et commença bientôt à s'élever contre les vices et la domination du clergé. L'Italie était alors convoitée par deux despotismes, celui du pape et celui de l'empereur. D'un côté, le sacerdoce, tel que Grégoire VII l'avait conçu; de l'autre, l'étranger. On pouvait profiter de la lutte de ces deux pouvoirs pour s'émanciper de l'un et de l'autre. Arnauld se jeta avec enthousiasme dans cette mêlée; et, s'appuyant sur l'esprit de liberté et de municipes qui s'était conservé en Italie, même sous la domination des Barbares et pendant tout le moyen-âge, il osa s'élever jusqu'à l'idée de restaurer la république et la liberté antique. Sa tentative est un des épisodes les plus frappans de ce XIIe siècle, qui fut d'ailleurs, en totalité et sous tous les aspects, un siècle de mouvement et d'innovation.

On n'a que très peu de détails sur la vie d'Arnauld; mais tout ce qu'on en sait montre que ce n'était pas seulement un moine insurgé ni un esprit purement politique, mais que son entreprise avait ses racines dans ses opinions religieuses; qu'il était pour ainsi dire l'applicateur d'une doctrine, et le représentant sur la scène politique de ce mouvement général d'émancipation et de renaissance qu'Abeilard et d'autres grands hommes de cette époque tentèrent d'introduire dans la philosophie, dans la théologie, et dans la politique. Saint Bernard, dans la lettre qu'il écrivit au pape, vers 1140, pour faire condamner Abeilard, montre clairement cette relation des entreprises politiques d'Arnauld avec la doctrine de son maître. « Les écrits d'Abeilard, dit-il, fruits empestés de l'erreur, volent malheureusement par le monde; ils » ont passé de nation en nation, d'un royaume à un autre. » On fabrique un autre Évangile, on propose une foi nou» velle aux peuples, on bâtit sur un autre fondement que » celui qui a été posé, on traite des vertus et des vices con» tre les règles de la saine morale..... Abeilard, nouveau » Goliath, s'avance avec tout son appareil de guerre, pré» cédé de son écuyer Arnauld de Bresse. L'union de ces deux » hommes ne saurait être plus étroite, semblable à celle » des deux écailles d'une huître, qui ne laissent aucune en» trée à l'air pour les séparer, etc. »

Quoi qu'il en soit des opinions philosophiques d'Arnauld, ce fut en prêchant la réforme du clergé qu'il marcha à son but. Le clergé était alors fort corrompu. L'abbé de Cîteaux et quelques autres avaient entrepris de le réformer; Arnauld alla beaucoup plus loin; il voulut le dépouiller de tous ses biens temporels et le ramener aux mœurs de la primitive Église; il eut pour lui non seulement une grande partie du peuple, mais les nobles eux-mêmes, jaloux de la puissance des prêtres. Il prêchait avec d'autant plus de succès que, de l'aveu de ses ennemis, il avait des mœurs pures. « Plût à » Dieu, s'écrie saint Bernard dans une de ses lettres, que la » sainteté de sa doctrine répondît à l'austérité de sa con» duite! Arnauld est un homme qui ne boit ni ne mange. » Le premier effet de ses prédications fut, dit-on, une révolte du peuple de Brescia contre son évêque. La fermentation se répandit dans les autres villes; le clergé porta de toutes parts ses plaintes au pape Innocent II, qui, dans le concile de Latran, en 1139, condamna Arnauld et le bannit d'Italie. C'est du moins ce que rapportent positivement Othon de Freisingen et d'autres historiens de ce temps; car le nom d'Arnauld ni la sentence prononcée contre lui ne se trouvent pas dans les canons de ce concile. Arnauld se réfugia en France, où il trouva, dit-on, quelque appui dans le légat, qui fut depuis pape sous le nom de Célestin II; mais il y trouva aussi un adversaire redoutable dans saint Bernard, qui le comprit incidemment dans le procès qu'il poursuivait alors contre Abeilard. Lorsque le concile de Sens eut prononcé, en 1140, sa sentence contre ce dernier, le pape, en confirmant ce jugement, chargea les prélats du concile d'arrêter Abeilard et Arnauld, et de les enfermer séparément chacun dans un monastère. Arnauld s'échappa et se retira dans l'évêché de Constance, où il continua de répandre sa doctrine et où la persécution le suivit. Saint Bernard écrivit contre lui à l'évêque de ce diocèse, pour l'engager à mettre ce dangereux novateur hors d'état de nuire. « Je doute, écrit-il, » qua vous puissiez rien faire de mieux dans un si grand » danger que de suivre le précepte apostolique, *ôter le mal* » *du milieu de vous*. Il vaudrait mieux cependant le lier » que le mettre en fuite, de peur qu'en errant davantage il ne » nuise encore plus. Notre seigneur le pape en avait donné » l'ordre par écrit, mais il ne s'est trouvé personne qui voulût » faire une si bonne action. (*S. Bernardi Epist.* 195 et 196.) » Il paraît que l'évêque de Constance ne voulut pas non plus faire cette bonne œuvre. Arnauld fut néanmoins obligé de quitter Zurich, où, comme l'ont remarqué les écrivains protestans, il avait été en quelque sorte le précurseur de Zuingle. Il erra pendant plusieurs années en Suisse et en Allemagne, jusqu'en 1145, où il se vit rappelé à Rome par ses partisans. Ses prédications paraissent avoir eu du succès en Helvétie, puisque l'historien Jean Muller rapporte, d'après une Chronique de Curbie, que deux mille Suisses des montagnes le suivirent à Rome pour y rétablir la liberté. (*Hist. de la Suisse*, liv. I, ch. XIV.)

Tandis que les papes essayaient de dicter des lois aux rois de l'Europe, ils n'étaient pas les maîtres à Rome. La querelle des deux papes Innocent II et Anaclet, élus en même temps en 1130 par les cardinaux divisés, avait amené de longs troubles et une sorte de guerre civile, dont les Romains avaient profité pour ressaisir les franchises et les priviléges qui leur avaient été enlevés par Grégoire VII. En 1143, pendant qu'Arnauld errait en Allemagne, on alla plus loin : les nobles et le peuple, ayant à leur tête les disciples d'Arnauld, qui invoquaient les souvenirs de l'ancienne Rome, rétablirent sur le mont Capitolin la république romaine, en instituant un sénat. On dit qu'Innocent II conçut tant de chagrin de cette révolution, qu'il en mourut peu de jours après. Son successeur Célestin II ne régna que quelques mois. Lucius II, élu après lui en 1144, s'étant mis à la tête du parti théocratique, et ayant attaqué le Capitole pour en chasser le sénat, fut atteint d'une pierre et mourut de sa blessure. Eugène III, à peine nommé pape, en 1145, sortit de Rome, refusant de reconnaître la nouvelle république. Il y revint cependant, à condition que les Romains renonceraient à leur patrice, qui présidait le sénat, et qu'ils recevraient à sa place un préfet nommé par le pape. Mais ayant de nouveau quitté Rome pour aller faire un voyage en France, les ennemis du parti théocratique, reprenant le dessus, rappelèrent aussitôt Arnauld de Bresse. Il fut reçu en triomphe, et jouit pendant près de dix années d'une grande considération, bravant les censures ecclésiastiques, et rappelant aux Romains à la fois la gloire de l'ancienne république, et les vertus et la pauvreté des apôtres. Les écrivains ecclésiastiques ont représenté l'état de Rome à cette époque comme une longue sédition, accompagnée de pillages et de désordres de tout genre. Saint Bernard déclame vivement, dans ses lettres, contre les Romains entraînés par Arnauld de Bresse. Mais l'opinion des partisans de la puissance temporelle des papes étant évidemment faite d'avance, un ne peut rien conclure de leurs assertions. Les historiens nous laissent d'ailleurs dans l'ignorance sur les réformes qu'Arnauld et ses partisans tentèrent d'établir dans le gouvernement. « Il » paraît seulement, dit M. Sismondi (*Républ. italiennes du moyen âge*, chap. VII), que, durant tout le pontificat d'Eu» gène III, les Romains furent en guerre avec le pape, et » que, durant le même temps, Arnauld ne cessa point de » leur rappeler l'exemple de leurs ancêtres et les efforts » qu'ils devaient faire pour maintenir la liberté de leur pays. » On peut bien conjecturer que rien de solide ne fut établi à Rome, puisque le temps et les croyances de cette époque s'y opposaient, et que d'ailleurs ce régime succomba bientôt; mais il est remarquable cependant qu'il ne succomba que parce que les deux factions guelfe et gibeline, le pape et

l'empereur, s'entendirent et se prêtèrent mutuellement main-forte contre l'ennemi commun.

En 1153, le pape Eugène III, de retour en Italie, appela à son secours le nouveau roi des Allemands Frédéric Barberousse, qui venait de succéder à Conrad III. Celui-ci, qui avait mis fin aux troubles de l'Allemagne, se disposait de son côté à intervenir en Italie. Il promit au pape de rétablir son autorité dans Rome. Cependant Eugène mourut avant que Frédéric eût pu réaliser sa promesse. Mais deux ans après, en 1155, comme Frédéric s'avançait en Italie, à la tête d'une armée, prenant les villes et réduisant le pays sous son obéissance, le pape Adrien IV, qui redoutait qu'il ne s'emparât tout seul de Rome, fit un effort décisif pour s'en rendre maître, ou du moins pour y reprendre de l'autorité, avant l'arrivée des étrangers. Profitant donc de quelques violences exercées contre ceux de son parti, il mit, pour la première fois, Rome en interdit. Cette mesure, qui suspendait tout commerce et qui menaçait le peuple dans sa vie journalière, en même temps qu'elle remuait tous ses sentimens religieux, causa un si grand effroi au sénat, qui se voyait d'ailleurs à la veille d'être attaqué par Frédéric, qu'il se hâta d'acheter la levée de l'interdit et la réconciliation avec le pape par le bannissement d'Arnauld. Celui-ci se réfugia auprès de quelques nobles de la Campanie, qui étaient ses amis et ses partisans. Quand l'armée de Frédéric fut devant Rome, le pape se hâta de lui envoyer des ambassadeurs, et de lui offrir de le couronner empereur. En revanche il lui demanda de lui livrer Arnauld, qui, fait prisonnier d'abord par un cardinal, avait ensuite été enlevé à ce cardinal par le vicomte ou margrave de Campanie, et était ainsi tombé entre les mains du roi. Frédéric trouva le marché bon, et donna ordre qu'on livrât Arnauld au préfet de Rome, nouvellement nommé par le pape. Arnauld fut jugé par le clergé, et condamné à être brûlé vif. La sentence fut exécutée devant la porte du Peuple. On avait choisi l'heure du matin, où la ville était encore plongée dans le sommeil. On jeta ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme d'un martyr.

ARNAULD DE VILLENEUVE, célèbre médecin français de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. On n'est pas d'accord sur le lieu de sa naissance. Symphorien Champier, qui a écrit sa vie en tête de l'édition de ses œuvres donnée à Bâle en 1520, le fait naître dans la Narbonnaise. Il fut élève de l'université de Paris. Non seulement médecin, mais encore, suivant la mode de ce temps, astrologue, alchimiste et théologien, il se rendit célèbre dans toutes ces branches. Il fit même beaucoup de bruit au commencement du XIVe siècle, à cause de ses prédictions sur la fin du monde, pour lesquelles il s'appuyait à la fois sur les prophéties et sur les observations astronomiques. Il avait fixé l'apparition de l'Anté-Christ et la consommation finale, d'abord à l'année 1335, *ob conventum trium planetarum superiorum in aquario*, et ensuite à l'année 1474, *ob conventionem supradictorum Saturni et Jovis in piscibus.*

Contemporain du fameux Raymond Lulle, dont il fut le maître, il chercha long-temps comme lui, dans la fusion des métaux et dans les combinaisons chimiques, le grand œuvre de la pierre philosophale, rêve ambitieux de tous les alchimistes; il eut même la réputation d'avoir trouvé le secret de faire de l'or, et il ne paraît pas qu'il ait jugé convenable de récuser l'honneur qu'on voulait bien lui faire. Mais au milieu de ces vaines expériences, il ne laissa pas de faire plusieurs découvertes utiles qui mettent son nom dans un rang élevé parmi ceux des amis de la science. On lui attribue la découverte des acides sulfurique, muriatique et nitrique, divers perfectionnemens dans la préparation de l'alcool, et dans les dissolutions essentielles dont cet agent est capable. Il fit aussi connaître le premier l'essence de térébenthine, et imagina divers cosmétiques et ratafias.

Il fut quelque temps régent de la faculté de Montpellier, et mérite d'être compté comme un de ses premiers docteurs. Il donna l'exemple de se débarrasser de la servile sujétion où l'on se tenait alors à l'égard des doctrines des Arabes. Diverses opinions soutenues par Arnauld, et touchant de près aux matières de foi, lui suscitèrent les persécutions du clergé. Il avait notamment eu l'audace d'émettre l'opinion suivante, que sa qualité de médecin ne justifiait pas suffisamment aux yeux de l'Église : « Que les œuvres de charité » et les services que rend à l'humanité un bon et sage mé» decin sont préférables à tout ce que les prêtres appellent » œuvres pies, aux prières, et même au saint sacrifice de la » messe. » Inquiété par l'université de Paris, il se retira en Sicile, où il fut accueilli par Frédéric d'Aragon et par Robert, roi de Naples; il fut même chargé par eux de diverses missions diplomatiques. Le pape Clément V étant tombé malade à Avignon, Arnauld fut envoyé pour lui donner des soins; mais le vaisseau qui le portait fit naufrage, et Arnauld périt à l'âge de 76 ans, en 1314, et fut enterré à Gênes.

Symphorien Champier, son biographe, nous a laissé plusieurs détails sur la manière dont il composait ses ouvrages. Il écrivait rapidement, nous dit-il, et sans trop relire ce qu'il faisait, ne prenant aucun souci de mettre l'orthographe, d'assembler ses lettres lisiblement ou d'achever ses mots; il lui suffisait seulement qu'il pût se comprendre lui-même. Quant à son style, il était celui de tous les écrivains du temps. *Stylus medius inter eloquentiam et barbariem fluit*, dit encore son historien. On lui a faussement attribué le fameux livre *De Tribus Impostoribus* (Des Trois Imposteurs, c'est-à-dire, Moïse, Jésus et Mahomet). On doute que les œuvres publiées sous le nom d'Arnauld de Villeneuve soient toutes de lui. Ses principaux ouvrages sont : un Commentaire sur l'école de Salerne (*Scholæ Salernitanæ Opusculum*), qu'il composa en Sicile; un Traité sur l'art de conserver la jeunesse et de retarder la vieillesse (*de conservanda juventute et de retardanda senectute*), qu'il dédia au roi Robert; le Rosaire des philosophes; *Antidotarium*, etc.; on a aussi de lui une lettre adressée au roi de Naples, touchant les opinions de l'astronomie (*de Judiciis astronomiæ*).

La première édition des œuvres d'Arnauld parut à Lyon, en 1504, 1 vol. in-fol., avec une préface par Thomas Murchius. La meilleure est celle de Bâle, 1515, 2 vol., avec les annotations par Pierre Taurellus, de Montbelliard. Il existe une Vie d'Arnauld, un vol. in-12, Aix, 1719, par *Pierre Joseph*. Ces deux noms cachent celui de Haitze, son véritable auteur.

ARNAULD (ANTOINE), célèbre théologien du XVIIe siècle. L'histoire d'Antoine Arnauld, de ses frères ARNAULD D'ANDILLY, et HENRY ARNAULD, évêque d'Angers, et de leur sœur, la célèbre mère ANGÉLIQUE ARNAULD, abbesse de Port Royal, demanderait pour être exposée clairement, qu'on racontât l'histoire du Jansénisme tout entier; car le Jansénisme fut pour ainsi dire leur patrimoine. La destinée de Port-Royal en particulier fut complètement liée à la destinée de cette famille. Nous renverrons donc aux articles JANSÉNISME et PORT-ROYAL, et nous nous bornerons ici à quelques renseignemens et à quelques dates sur la vie et les ouvrages d'Antoine Arnauld.

Il naquit à Paris en 1612. Il sortait d'une famille de robe, très nombreuse, et qui avait occupé de grands emplois. Les adversaires d'Arnauld attachèrent dans la suite quelque importance à démontrer qu'une partie de ses ancêtres avaient été engagés dans l'hérésie protestante; et, en effet, le Jansénisme dérivant immédiatement des idées luthériennes et calvinistes sur la prédestination, il n'était pas sans intérêt de montrer cette affinité jusque dans la famille et pour ainsi dire dans le sang du plus redoutable défenseur du Jansénisme. Arnauld prit le bonnet de docteur en 1641, et, deux ans après, fit imprimer son livre sur les abus de la *Fréquente communion*. Ce livre était dirigé contre les jésuites, qui

l'attaquèrent avec fureur dans leurs écrits et dans leurs sermons. Les disputes sur la grâce offrirent un nouvel aliment au génie polémique d'Arnauld. Ce fut un grand événement dans l'histoire du Jansénisme que son exclusion, en 1656, de la faculté de théologie. Il se retira à Port-Royal. Il sortit de cette retraite à l'époque de ce qu'on appela la paix de Clément IX, en 1668. L'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons, médiateurs de cet accommodement, firent comprendre Arnauld dans cette pacification, et le présentèrent au nonce. Ce prélat l'accueillit avec la plus grande distinction, et lui dit « qu'il ne pouvait mieux employer sa plume d'or qu'à » défendre l'Église. » Louis XIV voulut aussi voir un théologien si renommé. « J'ai été bien aise, lui dit ce prince, de » voir un homme de votre mérite, et je souhaite que vous » employiez vos grands talens à la défense de la religion. »



(Antoine Arnauld.)

On voit avec quel art on indiquait à Arnauld la route qu'on voulait qu'il suivît. Le Jansénisme tenait jusqu'à un certain point, et par un côté essentiel, au Protestantisme; on voulait qu'Arnauld se lavât du reproche de Protestantisme en tournant ses armes contre les Protestans. Et en effet lui et tout son parti se trouvaient entre deux écueils. Ennemis de l'intervention trop grande du prêtre sur la conduite et la conscience des fidèles, ennemis des superstitions et des pratiques de la dévotion romaine, ennemis des jésuites qui étaient les représentans avoués de cette dévotion, ils étaient encore ennemis des Protestans qui leur paraissaient renverser complètement la morale et le christianisme. Arnauld suivit le conseil que Louis XIV et le nonce lui avaient donné. Il fit paraître son livre de *la Perpétuité de la Foi*, qu'il avait commencé à écrire avec Nicole, et plusieurs autres ouvrages de controverse contre les Protestans.

Mais bientôt il revint à sa guerre contre le papisme. Les hostilités avaient recommencé entre son parti et les jésuites; il ne fut pas des derniers à les reprendre. Cependant son autorité parmi les Jansénistes, ses nombreuses relations, et les fréquentes visites qu'il recevait, donnèrent bien vite de l'ombrage au gouvernement. Craignant d'être arrêté, il se retira dans les Pays-Bas en 1679. Il mourut à Bruxelles, en 1694, dans les bras du P. Quesnel, qui fut, pour ainsi dire, son successeur, et qui donna au Jansénisme une nouvelle forme.

Dans les dernières années de sa vie, Arnauld eut un démêlé avec Malebranche, à l'occasion du traité de celui-ci intitulé, *De la Nature et de la Grâce*. Malebranche avait, en effet, posé dans une haute sphère métaphysique la question à laquelle se rattachait le Jansénisme, celle de la prédestination et du libre arbitre; et il était naturel qu'Arnauld le suivît sur ce terrain. Cette discussion, où il s'agissait pour ainsi dire de sa vie tout entière et de l'usage qu'il en avait fait, puisque les principes mêmes et le fond des choses étaient en question, l'occupa depuis 1683 jusqu'à ses derniers moments.

Les ouvrages de cet homme illustre sont si nombreux qu'ils forment, séparés, environ 140 volumes. On les a réunis en une seule édition complète en 42 volumes in-4°, Lausanne et Paris 1775-1779. L'appréciation générale de la doctrine qu'ils renferment appartient aux articles auxquels nous avons déjà renvoyé; car la philosophie du docteur Arnauld se confond avec la doctrine janséniste, et on ne peut guère les séparer l'une de l'autre.

ARNOBE, philosophe chrétien du IIIe siècle, était professeur de rhétorique à Sicca en Numidie, vers 297, quand il se convertit au christianisme. Comme il s'était signalé jusque là par son opposition aux chrétiens, l'évêque de Sicca, avant de le recevoir au baptême, lui demanda de constater sa conversion par quelque acte public. Ce fut pour remplir cette condition qu'il écrivit son traité *Contre les Gentils*. Cet ouvrage, selon l'opinion la plus probable, date du commencement du IVe siècle, au temps de la persécution de Dioclétien. Il se compose de sept livres, dont le dernier, à ce que l'on croit, ne nous est pas parvenu dans son intégrité. La première édition en fut faite à Rome (1542, in-fol.) sur un vieux manuscrit du Vatican, le seul que l'on connaisse de cet auteur, et qui a passé ensuite dans la bibliothèque impériale.

Vossius appelle Arnobe le Varron des écrivains ecclésiastiques. La profession d'Arnobe l'ayant obligé de lire les auteurs profanes anciens et modernes, il s'était rendu habile dans la théologie payenne; et il puisa dans son érudition des argumens contre son ancienne croyance. Mais il réussit plutôt à combattre le paganisme qu'à défendre et à formuler nettement le christianisme. Les écrivains catholiques, pour excuser les opinions erronées qui se rencontrent dans son ouvrage, et qui touchent à la nature de Dieu, à celle de l'âme, et à d'autres questions importantes, ont représenté qu'il n'était encore que catéchumène quand il le fit, et qu'il n'avait pas eu le temps de s'instruire suffisamment des dogmes de la nouvelle religion qu'il venait d'embrasser. Arnobe avait aussi écrit un Traité sur la rhétorique, qui est perdu. Il fut le maître de Lactance (voyez ce mot). La meilleure édition du traité *Adversus Gentes* est celle de Leipzig, 1816, 2 vol. in-8°.

On donne le nom d'ARNOBE LE JEUNE à un évêque gaulois, semi-pélagien, du VIe siècle, auteur d'un Commentaire sur les Psaumes de David, écrit en style barbare, qu'on a quelquefois attribué à tort au précédent.

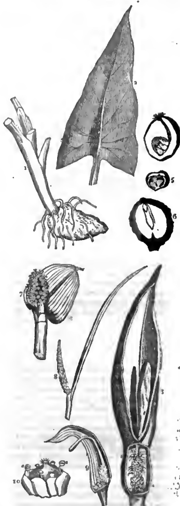
AROIDES ou AROÏDÉES. Les considérations suivantes dont M. Ach. Richard a accompagné la publication récente d'un travail d'analyse fait par feu son père sur les plantes qui vont être l'objet de cet article, résument les caractères essentiels et distincts du groupe qu'elles forment. « L'organisation des aroïdées, dit-il, paraît au premier aspect assez disparate. Ainsi dans l'*arum* et l'*aresirum* (fig. 5 et 9), les fleurs mâles et les fleurs femelles, séparées les unes des autres, bien que réunies sur un même spadice, consistent uniquement, les premières dans une étamine, les secondes dans un pistil, sans aucune trace d'enveloppe florale proprement dite. Dans l'*acorus* au contraire (fig. 8 et 10), nous trouvons un pistil central, environné de six étamines et d'un périanthe formé de six écailles opposées aux étamines. Ces

deux types d'organisation paraissent bien différens; mais néanmoins l'analogie qui existe entre eux est encore assez évidente. En effet les étamines et les pistils, qui dans les deux premiers genres sont séparés les uns des autres, les premières occupant la partie supérieure du spadice, et les secondes sa partie inferieure, sont mélangés et confondus dans le genre *calla* (fig. 7). Ce genre ne sert-il point de passage entre l'*arum* et les *acorus*, *pothos*, etc.? En effet, ceux-ci ne diffèrent des autres que par la disposition plus régulière des étamines autour de chaque pistil, et par la présence d'une écaille sépaloïde à la base de chaque étamine. Mais cette différence n'est pas telle qu'on ne puisse très bien admettre que dans les genres *pothos* et *acorus*, chaque étamine ou chaque pistil devra aussi être considéré comme une fleur unisexuée, et dès lors l'organisation des différens genres de la famille des aroïdées serait essentiellement constituée d'après un même type. » Si l'on trouve cette manière de voir un peu hasardée, on pourra s'en tenir au point de vue habituel, d'après lequel chaque assemblage d'organes, pareil à celui qui est figuré sous notre n° 10, est considéré comme une seule fleur formée d'un seul pistil, de quatre, cinq ou six étamines et d'un périanthe divisé en un nombre de pièces égal à celui des étamines; mais alors il faudra se résigner à voir dans la même famille des plantes à fleurs unisexuées, monandres et monogynes, et des fleurs hermaphrodites. Quelle que soit l'opinion qu'on préfère, il ne sera pas inutile d'ajouter que la tige des aroïdes est en général peu développée, et forme une sorte de souche ou de tubercule charnu qui reste sous terre, ce qui a principalement lieu dans les espèces européennes (fig. 1); que quand elle s'alonge elle devient ordinairement rampante et parasite, comme, par exemple, celle de plusieurs *pothos*; que les feuilles sont engaînantes et marquées de nervures ramifiées, ce qui est rare parmi les monocotylédones (fig. 1 et 2); enfin, que l'embryon cylindrique se trouve renfermé dans un endosperme charnu (fig. 6).

M. Ach. Richard divise les aroïdes en trois tribus : 1° les Aroïdées vraies qui ont des fleurs dépourvues d'écailles calicinales, et un fruit charnu; 2° les Orontiacées, dont les fleurs sont entourées d'écailles en forme de calice, et qui se subdivisent en deux groupes suivant que leur spadice est muni ou dépourvu d'une spathe; 3° les Pistiacées, remarquables par leurs fleurs sans écailles, leurs étamines monadelphes et leur fruit sec et capsulaire. Une quinzaine de genres viennent se ranger dans ces trois catégories.

Dans la première on remarque le genre *arum* ou gouet, type de la famille. Ses caractères sont : une spathe monophylle, roulée en cornet à sa base; un spadice dont l'extrémité supérieure est nue, la base entourée des organes femelles et le milieu chargé d'organes mâles sur plusieurs rangs; très près des pistils et des étamines fertiles on remarque des appendices qui en sont des dégénérescences; le fruit est une baie uniloculaire, polysperme ou quelquefois monosperme; les graines sont insérées sur les parois opposées du péricarpe et leur radicule est opposée à l'ombilic. Telle est la définition que R. Brown donne de l'arum : elle s'applique à trente ou quarante espèces répandues dans les pays chauds ou tempérés des deux hémisphères. Celle de Linné était plus compréhensive; mais aux dépens du genre linnéen. Ventenat en a formé deux : l'*arisarum*, qui en diffère par sa spathe tubuleuse à sa partie inférieure, par l'absence des appendices stériles et cirriformes au-dessus des fleurs mâles et par l'existence d'un style sur l'ovaire; 2° le *caladium*, comprenant une vingtaine d'espèces dont les fleurs recouvrent en totalité le spadice. Nommons encore dans la même tribu le *calla*, genre formé de trois ou quatre espèces, dont l'une a été constituée en genre sous le nom de *richardia*, en considération du mode de déhiscence de ses anthères qui s'ouvrent par un pore terminal, et non comme dans le calla, par une fente longitudinale.

Parmi les genres des autres tribus, nous ne citerons que le *pothos* et l'*acorus*, appartenant, l'un à la première, l'autre à la seconde division des orontiacées. Le *pothos* comprend une trentaine d'espèces, la plupart de l'Amérique méridionale, et reconnaissables à leur fleur, où l'on voit quatre étamines opposées à quatre sépales dont deux plus extérieurs, et un ovaire à deux loges contenant chacune deux ovules.



(Caractères des aroïdées.)

1-6 Organisation du gouet ordinaire. — 1 Racine et base de la hampe entourée des pétioles des feuilles. — 2 Une feuille. — 3 Spadice enveloppée de sa spathe. — 4 Ovaire coupé dans sa longueur. — 5 Fruit coupé de même. — 6 Graine coupée de même. — 7 Spadice et spathe du *calla palustris*. — 8 Id. de l'*acorus gramineus*. — 9 Id. de l'*arisarum australe*. — 10 Une fleur détachée de l'*acorus gramineus*, ou plutôt un glomérule de fleurs unisexuées, mâles et monandres (*a a*), munies chacune d'une écaille, et environnant une fleur femelle centrale.

Les racines de la plupart des aroïdes, étant tuberculeuses et remplies de fécule, peuvent servir à la nourriture de l'homme; mais avant de les appliquer à cet usage, il faut les priver du principe âcre et caustique qui s'y trouve renfermé: on y parvient par la dessiccation, la torréfaction, la fermentation, l'ébullition ou des lavages fréquemment répétés. On emploie surtout comme alimens celles du *calla palustris* dans la Laponie, de l'*arum colocasia* dans l'Égypte et dans l'Inde, de l'*arum vulgare* ou *maculatum* (fig. 4 à 6), gouet ordinaire, ou pied de veau, qui fleurit en avril et en mai dans les lieux humides, les haies, les bois des environs de Paris, et dont les feuilles, à oreilles peu divergentes, sont le plus souvent parsemées de taches; l'*arum macrorrhizon*, l'*arum mucronatum*, Lam.; l'*arisarum vulgare* ou *australe*, gouet à capuchon (fig. 9); le *caladium bicolor* du Brésil. Cependant les deux espèces les plus renommées comme comestibles le sont plutôt pour leurs feuilles que pour leurs racines; ce sont: le *caladium esculentum*, Vent. (*arum esculentum*, L.), et le *caladium sagittæfolium*, employés comme légumes dans les Indes Orientales et les Indes Occidentales, et désignés l'un et l'autre ou tous les deux sous le nom de *chou caraïbe*. L'eau-de-vie de Dantzick doit son arôme particulier à la racine de l'*acorus calamus* qu'on y mêle; cette racine se mange aussi confite.

On fait peu d'usage des aroïdes dans la médecine. La racine du pied de veau est un des ingrédiens de l'opiat mésentérique et de la poudre d'arum composée; celle de l'*acorus calamus*, ou acore aromatique, répandue dans le commerce sous le nom de *calamus aromaticus*, est quelquefois administrée comme stimulant. Le suc caustique que renferment en général les aroïdes rend suspectes quelques unes d'entre elles, et, joint aux images que réveillaient leurs formes singulières, leur aspect triste ou leur situation dans les lieux humides et ombragés, leur a mérité quelque réputation parmi les gens qui autrefois se mêlaient d'enchantemens. Le *caladium seguinum* est un poison.

Comme plantes d'ornement, les aroïdes sont peu recommandables; on en trouve dans les jardins un petit nombre qui y sont admises plutôt pour certaines particularités de leur végétation que pour l'agrément de leurs fleurs. Ainsi on y rencontre parfois le gouet attrape-mouche (*arum muscivorum* ou *crinitum*), qui attire les mouches par l'odeur cadavéreuse qu'il répand, et les retient prisonnières sous les poils qui, tournés de haut en bas, ferment l'orifice de sa longue spathe; le gouet serpentaire (*arum dracunculus*), ainsi nommé, soit parce qu'il passait autrefois pour guérir les plaies occasionées par la morsure des serpens, soit parce que sa hampe est marbrée et tachetée comme le ventre de ces animaux, et qui, de même que la précédente, exhale une odeur fétide; l'arum ou caladion à feuilles en cœur (*caladium cordifolium*); le caladion bicolore (*caladium bicolor*, Vent.), dont les feuilles, ressemblant à un bouclier, sont d'un rouge vif au centre et d'un beau vert sur les bords; le *richardia* (*calla æthiopica*, L.), dont les fleurs répandent une odeur fort agréable; enfin l'acore odorant (*acorus calamus*), cultivé également pour l'odeur aromatique de ses feuilles et de ses racines.

C'est dans les fleurs de plusieurs aroïdes qu'on a observé la singulière propriété de dégager une quantité notable de calorique à l'époque de la fécondation. Ce phénomène fut d'abord remarqué par Lamarck sur l'*arum italicum*, peu différent de l'*arum maculatum*. M. Bory de Saint-Vincent rapporta ensuite une expérience du même genre faite dans l'île Mascareigne, en assurant qu'on avait constaté une différence de 24° entre la température des fleurs et celle de l'air ambiant. Tout récemment, M. Ad. Brongniart s'est livré à de nouvelles recherches sur ce sujet. Ayant placé la boule d'un thermomètre à la partie supérieure des spadices de plusieurs fleurs d'arum rapprochées, il remarqua dans les premiers jours, entre trois et six heures du soir, une élévation de température dont le maximum était de 7° à 12°; cette différence par rapport à l'air ambiant diminuait ensuite pour devenir nulle à minuit. Dans les derniers jours, lorsque les fleurs commencèrent à se flétrir, l'accès de chaleur fut moins intense et se déclara vers le milieu de la journée. C'est sur la partie glanduleuse des organes de la fructification, c'est-à-dire sur la massue du spadice, sur les pétales et les étamines, que la chaleur était la plus élevée, et comme ces parties sont celles où se fait surtout la combinaison de l'oxigène de l'air avec le carbone de la plante à l'époque de la fécondation, M. Brongniart attribue le dégagement de chaleur dont il a été témoin à la formation de l'acide carbonique, et y voit un effet analogue à celui de la respiration chez les animaux.

ARPADES, première dynastie des Madgiars, désignés, depuis leur établissement en Europe, sous le nom de *Hongrois*.

A l'article HONGRIE nous exposerons les faits connus, et les hypothèses les plus vraisemblables sur l'origine et sur l'histoire primitive de cette nation. Avant son arrivée en Europe, nous la trouvons établie dans le pays situé entre la mer d'Azoff et le Pruth, et soumise aux Khazars. C'est de là que, chassées par les Petchénègues en 884, huit tribus de Madgiars sous la conduite d'Arpad, fils d'Almus, et une autre tribu sous les ordres de Moglut, se portèrent vers le Danube et la Theiss, et s'emparèrent, sous le nom de Hongrois, de la partie occidentale de l'ancienne Dacie et de la Pannonie orientale, nommées depuis Transylvanie. Bientôt ils augmentèrent leurs possessions par la conquête de la Grande Moravie, état slave formé sur les ruines de l'ancienne Avarie, et qui comprenait le pays situé au nord du Danube entre le March et le Gran, et une partie de la Basse-Autriche. Cette conquête eut lieu à la suite d'une grande bataille que les Madgiars livrèrent, sur les bords du Danube, à Swientibold, roi des Moraves. — Arpad, devenu chef du nouvel état, établit sa résidence à Albe-Royale (*Szekes-Feier-Var* en hongrois, *Stuhl-Weissemburg* en allemand); et après avoir pris les mesures nécessaires contre la population vaincue, après avoir fait voïévodes (*ispans*) ses compagnons d'armes, et établi sa domination dans les *Zupanies*, gouvernemens locaux de la fédération morave (devenus plus tard comitats), il poursuivit ailleurs ses victoires. L'empereur Arnoul, ennemi des Slaves, avait favorisé la conquête de la Moravie par les Madgiars; bientôt il eut à s'en repentir. En 901, Arpad, à la tête d'une nombreuse armée, fit une invasion en Allemagne et la ravagea jusqu'aux bords du Rhin et de la Saale; de là il passa en Italie, vainquit le roi Bérenger, et laissa dans ce pays d'affreuses traces de son passage. Aussi, plus tard, quand il fit une seconde invasion en Allemagne, l'empereur Louis IV, pour sauver ses états, offrit de lui payer un tribut annuel. Ce n'est qu'en 933 que la victoire de Mersebourg, remportée par Henri l'Oiseleur, affranchit la Germanie de cette imposition honteuse, et mit fin aux incursions des Madgiars.

Arpad mourut en 907. Les chroniqueurs hongrois rapportent que lorsque sous sa conduite les Madgiars quittèrent pour la première fois leur première patrie, ils conclurent avec ce prince un pacte dont la première condition portait qu'aussi long-temps qu'ils vivraient, eux et leur race, ils n'auraient jamais d'autre chef qu'un descendant d'Almus (père d'Arpad). Quoi qu'il en soit de la réalité de ce pacte, la dynastie d'Arpad régna en Hongrie jusqu'à son entière extinction. Dans l'intervalle de plus de quatre siècles, elle a fourni vingt-sept rois, dont plusieurs avaient d'éminentes qualités; mais ce n'est que depuis saint Étienne (cinquième roi depuis Arpad) que leur histoire, ainsi que celle de la nation tout entière, commence à être connue avec quelque certitude. Nous consacrerons aux principaux d'entre ces rois des articles spéciaux, on viendront nécessairement se grouper les événemens les plus remarquables de chaque époque (voyez ANDRÉ, BÉLA, ÉTIENNE, LADISLAS). Comme

nous réservons d'ailleurs pour l'article général HONGRIE tout ce qui regarde la formation de la constitution intérieure de cet état, nous nous bornerons ici à donner un simple tableau chronologique de cette dynastie.

Tableau chronologique des rois de Hongrie de la dynastie d'Arpad.

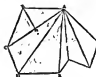
884. Les Madgiars, chassés du pays qu'ils occupaient au nord de la mer Noire, se portent, sous la conduite d'ARPAD, vers le Danube, et s'établissent, sous le nom de Hongrois, dans le pays nommé actuellement Transylvanie.
889. Arpad fait la conquête de la Grande Moravie.
901. Les Madgiars envahissent l'Allemagne, désolent la Bavière, la Souabe, la Franconie, et passent en Italie.
906. Seconde invasion de l'Allemagne.
907. ZULTA, fils et successeur d'Arpad.
915. Troisième invasion de l'Allemagne.
933. Défaite des Madgiars par l'empereur Henri I, près de Mersebourg.
958. TAKSONY succède à son père Zulta.
972. GEIZA, fils et successeur de Taksony.
994. Il se fait chrétien.
997. WAIK, fils de Geiza, monte sur le trône sous le nom d'Etienne. Il fut l'apôtre et le législateur de la Hongrie.
1000. Le pape Sylvestre II lui envoie la couronne royale.
1038. PIERRE, dit l'*Allemand*, neveu de saint Etienne, lui succède.
1041. Il est chassé par son oncle Samuel Aba.
1044. Rétabli par l'empereur d'Allemagne.
1046. Dépouillé de la couronne et aveuglé par ANDRÉ I, descendant de Michel, oncle de saint Etienne.
1061. BELA I, frère d'André.
1063. SALOMON, fils d'André.
1074. Dépouillé de la couronne par GEIZA I, fils de Bela I.
1077. Saint LADISLAS, second fils de Bela I.
1095. KOLMANY ou COLOMAN.
1114. ETIENNE II.
1131. BELA II, dit l'*Aveugle*, descendant de Lambert, troisième fils de Bela I.
1141. GEIZA II, fils du précédent.
1161. ETIENNE III, fils de Geiza II, reconnu roi par les Hongrois, et détrôné la même année par Manuel Comnène pour être remplacé successivement par ses oncles LADISLAS II et ETIENNE IV.
1163. ETIENNE III, rétabli sur le trône.
1173. BELA III, frère d'Etienne III.
1196. EMERIC ou HENRI.
1204. LADISLAS III, dit l'*Enfant*.
1205. ANDRÉ II, dit l'*Hiérosolimitain*, oncle et tuteur de Ladislas, lui succède.
1235. BELA IV, fils d'André II. Irruption en Hongrie des Mongols, sous le commandement de Galouk.
1270. ETIENNE V.
1272. LADISLAS IV, dit *le Cuman*.
1290. ANDRÉ III, *le Vénitien*, petit-fils d'André II par Etienne le Posthume.
1301. Mort d'André III. En lui s'éteint la descendance mâle d'Arpad. Le trône de Hongrie passa ensuite aux rois alliés par les femmes à cette dynastie.

ARPENTAGE (dérivé du mot *arpent*, qui est le nom de plusieurs mesures agraires anciennement employées en France). C'est l'art d'évaluer la superficie (l'aire) des terrains.

Un terrain étant considéré comme une surface dont la forme et les limites sont déterminées, c'est une simple application de géométrie que d'en évaluer l'aire. Aussi l'opinion des historiens est-elle que la nécessité de l'arpentage a donné naissance à la GÉOMÉTRIE (voyez ce mot).

Si le terrain à mesurer était d'une étendue assez grande pour que la courbure de la terre y fût sensible, l'évaluation de sa superficie ne ressortirait plus de ce qu'on appelle communément *arpentage*: il faudrait avoir recours aux méthodes plus générales de la GÉODÉSIE. — Dans les limites d'étendue qui sont particulières à l'arpentage, le terrain à mesurer est toujours une figure plane, ou du moins on le conçoit décomposé en plusieurs figures qui le sont en effet.

Si le contour du terrain est terminé par des lignes droites, auquel cas c'est, en langage géométrique, un *polygone*, la science enseigne qu'il faut le décomposer en triangles qu'on mesurera séparément et dont ensuite on fera la somme. C'est ce qui est indiqué dans la figure suivante.



(*Fig.* 1.)

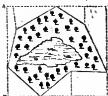
Mais au lieu de mener ainsi des diagonales d'un angle à tous les autres, il sera souvent beaucoup plus simple de mener une ligne telle que AE (fig. 2), traversant le terrain dans sa plus grande longueur.



(*Fig.* 2.)

Abaissant ensuite de tous les sommets B, C, D..... des perpendiculaires sur cette ligne, le terrain sera décomposé en triangles tels que ABm et en trapèzes tels que BCmn. Or, pour évaluer ici trapèzes et triangles, il suffira de mesurer la ligne AE et les perpendiculaires Bm, Cn, etc.

Ces deux méthodes supposent qu'on puisse parcourir librement l'intérieur du terrain à mesurer. Mais si c'était une forêt à travers laquelle il fût impossible de tracer des lignes droites, ou un étang, un grand édifice, etc.?



(*Fig.* 3.)

—Alors on *circonscrit* au terrain une figure régulière, telle qu'un rectangle ABCD, dont la superficie est toujours connue par ses côtés. Ensuite on abaisse des sommets du contour des perpendiculaires sur les côtés du rectangle circonscrit; et par là on décompose en triangles et trapèzes la portion de surface dont ce rectangle excède le terrain à évaluer. On peut donc connaître cet excédant et en conclure la superficie demandée.

Enfin si le contour du terrain n'est pas formé par un assemblage de lignes droites, ni par une courbe régulière (telle que le cercle ou l'ellipse), dont l'aire puisse se calcu-

ler rigoureusement, on pourra encore employer le procédé de la fig. 2, en ayant soin toutefois de rapprocher assez les perpendiculaires abaissées sur la ligne AE pour que les trapèzes qui en résulteront puissent être considérés sans erreur sensible comme terminés par des lignes droites; ou bien on circonscrira le terrain par une figure rectiligne qui en soit très peu différente; ou bien encore on fera passer chaque côté d'une telle figure partie intérieurement et partie extérieurement au terrain proposé, de façon qu'il y ait compensation entre les portions ajoutées et celles qui sont retranchées. C'est ce qu'on a essaye de représenter dans la figure suivante.



(Fig. 4)

Au reste, la pratique, appuyée d'une connaissance bien nette des élémens de la géométrie, suggèrera dans chaque cas particulier le mode le plus simple qu'il convient d'employer pour décomposer un terrain, quelle que soit la forme de son contour, en figures régulières telles que triangles et trapèzes; et alors il ne s'agira plus que de les évaluer séparément pour avoir, en ajoutant leurs superficies respectives, la superficie totale qu'on veut connaître.

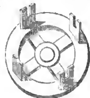
Mais déjà, pour former ces figures élémentaires, il faut savoir exécuter *sur le terrain* certaines opérations telles que *tracer une ligne droite*, *abaisser d'un point donné une perpendiculaire* sur une direction déterminée, ou bien *élever une perpendiculaire* à une droite par un point donné sur cette droite, etc.; et c'est là, à proprement parler, que commence l'art spécial de l'arpenteur.

Et ensuite, lorsqu'on aura formé ces figures élémentaires, il faudra en évaluer la superficie. — Or la géométrie enseigne que la superficie d'un trapèze est égale au produit de deux nombres, dont l'un exprime la demi-somme des côtés parallèles (ainsi, dans le trapèze BCmn de la fig. 2, la demi-somme de Bm et de Cn), et l'autre la grandeur de la perpendiculaire commune à ces deux côtés (la grandeur de mn, même figure). Quant au triangle, la géométrie enseigne que sa superficie est égale à la moitié du produit de deux nombres dont l'un exprime la grandeur d'un des côtés (comme AC dans le triangle ABC de la fig. 1), et l'autre la grandeur de la perpendiculaire abaissée sur ce côté (comme Bm, même figure); ou bien l'aire d'un triangle est exprimée par une certaine combinaison ou fonction des trois côtés; ou bien encore l'aire d'un triangle est donnée par une certaine combinaison de l'un des côtés avec deux des trois angles, ou de deux des côtés avec l'un des angles. Entre ces divers moyens d'évaluer les triangles l'opérateur choisira, dans chaque circonstance, celui dont l'application sera la plus facile; mais il ne saurait d'une manière générale se borner à l'un d'eux exclusivement, comme à des mesures de côtés par exemple. Car il peut arriver que dans le triangle ABC (fig. 1) le mesurage des côtés AB et BC soit impraticable en raison de quelque accident de la localité, comme fossé, rivière, etc... Mais si on peut mesurer la ligne BC et observer les deux angles BAC et BCA, le triangle sera parfaitement connu.— Donc, en résumé, pour évaluer des superficies de trapèzes ou de triangles, c'est-à-dire pour arriver au but de l'arpentage, on doit savoir *mesurer* SUR LE TERRAIN *des lignes droites et des angles*.

Observons ici que, dans la pratique, le but d'évaluer la superficie d'un terrain n'est jamais ou presque jamais séparé d'un autre but, qui est d'en représenter la figure et les accidens par un dessin sur échelle réduite. C'est qu'en effet cette autre opération, qui est le *lever des plans*, requiert d'abord les mêmes opérations que nous venons de reconnaître indispensables pour l'arpentage; et de plus le lever des plans, quoique n'ayant pas toujours l'évaluation des superficies pour fin unique ni même pour fin principale, doit être cependant considéré comme un moyen très général d'atteindre le but particulier de l'arpentage. Car lorsqu'on a dessiné exactement la figure d'un terrain en échelle réduite (par exemple en en représentant par une ligne d'un *millimètre* toute dimension d'un *mètre*, ou de *dix*, ou de *cent mètres*, etc.), on peut déduire la superficie réelle du terrain de la superficie de cette figure réduite, et cela par les propriétés des figures semblables (voyez SIMILITUDE). D'après cela on conçoit que l'art du lever des plan et celui de l'arpentage proprement dit sont absolument inséparables, et on ne s'étonnera pas que, renvoyant à d'autres articles ce qui concerne les moyens qu'on emploie pour *mesurer les angles*, nous nous bornions ici à expliquer le petit nombre d'opérations suivantes.

1° *Tracer une ligne droite.* — Si on veut établir sur le terrain une ligne droite de quelque étendue et dont la trace doive subsister pendant quelque temps, on se munira de forts *piquets* de bois en nombre proportionné à la longueur de cette ligne, et de plusieurs perches exactement dressées et hautes de cinq à six pieds; c'est ce qu'on appelle des *jalons*. Ensuite, comme une ligne droite est déterminée par *deux* de ses points, l'opérateur fera planter bien verticalement deux jalons sur la direction qu'il veut tracer; puis, se tenant auprès de l'un d'eux, il visera à l'autre, et en même temps son aide présentera, en le tenant bien vertical, un troisième jalon, soit dans l'intervalle des deux premiers, soit au-delà sur le prolongement de leur direction. L'opérateur fera les signaux nécessaires pour que l'aide place exactement ce troisième jalon dans l'alignement des premiers, et lorsque cette condition sera remplie, on remplacera ce jalon par un piquet qu'on enfoncera dans terre. Ainsi on fixera autant de points qu'on voudra dans la direction donnée. — Cette opération est particulièrement utile lorsqu'on veut mesurer une grande étendue de terrain et en lever le plan. Alors on marque par des piquets suffisamment rapprochés un alignement principal qu'il est ensuite plus facile de mesurer avec exactitude, et surtout qu'on peut toujours retrouver. Mais pour des lignes secondaires et de peu d'étendue, on n'y plante pas de piquets, et on les *aligne* tout en même temps qu'on les mesure, ainsi que nous le verrons dans un instant.

2° *Elever* ou *abaisser une perpendiculaire sur une droite donnée.* — A la rigueur on pourrait exécuter cette opération sur le terrain de la même manière que sur le papier, en substituant toutefois au compas un cordeau dont une extrémité serait fixée en un point, tandis que l'autre décrirait des arcs de cercle ou des cercles entiers. Mais, quand même les inégalités du sol ne devraient pas faire bien souvent obstacle à l'emploi d'un tel moyen, il faudrait encore préférer, pour



(Equerre d'arpenteur.)

la commodité et l'exactitude, l'instrument qui est connu sous

le nom d'*équerre d'arpenteur*. Cet instrument peut recevoir plusieurs formes; nous nous bornerons à représenter la suivante, que M. S. F. Lacroix recommande comme la plus avantageuse. (*Manuel d'arpentage*, pag. 15.)

« Les deux directions perpendiculaires sont marquées sur cet instrument par des plaques fendues ou *pinnules*, placées aux extrémités de deux diamètres, se coupant à angles droits dans un cercle. On pose cet instrument sur un pied ou piquet qui s'enfonce en terre. — Quand on vise sur un point B, à travers les fentes des pinnules du même diamètre, les deux autres marquent la direction perpendiculaire; en sorte que si l'on fait planter des piquets dans l'alignement de ces dernières, ils indiqueront la perpendiculaire elevée, par le pied de l'instrument, sur la ligne qui répond au premier alignement... — Quand on veut employer ce même instrument à mener une perpendiculaire par un point pris hors d'une ligne, il faut recourir à une espèce de tâtonnement, qui consiste à placer le pied de l'instrument sur différens points de cette ligne, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à celui dans lequel l'un des diamètres coïncidant avec elle, l'autre réponde au point donné. » (*Manuel d'arpentage*, pag. 15.)

5° *Mesurer une ligne droite*. — On peut mesurer une distance, soit avec des mesures inflexibles, comme une toise ou une perche; ou bien avec un cordeau divisé par des nœuds; ou encore avec une chaîne de fer. Ce dernier moyen est le plus commode et le plus fréquemment employé.

La *chaîne* dont on se sert habituellement a dix mètres de longueur : elle est divisée en mètres par des anneaux de cuivre, et ordinairement chaque mètre est formé de cinq doubles décimètres en fer. Aux deux extrémités, il y a deux grands anneaux, appelés *poignées*, dans lesquels on passe la main pour porter la chaîne, et pour la tendre. Il faut avoir avec la chaîne dix *fiches*; ce sont des tringles de fer d'une épaisseur suffisante pour qu'on puisse les enfoncer en terre sans les déformer.

« Deux personnes portent la chaîne : celle qui marche devant a dans sa main toutes les fiches, au nombre de dix, et en plante une dans l'anneau qu'elle tient, après avoir tendu la chaîne sur le terrain dans la direction convenable (cette direction est rectifiée par la personne qui porte l'autre extrémité de la chaîne, et qui, en alignant les jalons ou autres signaux préalablement établis, indique précisément en quel endroit on doit placer la fiche). Cela fait, la personne qui va devant enlève la chaîne, se remet en marche jusqu'à ce que l'autre personne soit arrivée à la fiche plantée, et y ait placé l'anneau qu'elle tient. Quand, dans cette seconde situation, la chaîne est tendue par la personne qui marche devant, elle y plante sa seconde fiche; l'autre personne relève la première, et vient se placer à la seconde, qu'elle relève ensuite de même. De cette manière, les fiches passent successivement dans la main de la personne qui marche derrière la chaîne, et lorsqu'elle les tient toutes, il est sûr que la chaîne a été placée dix fois de suite depuis le premier point jusqu'à celui où cette personne est arrivée; elle rend alors les fiches à la première, en ayant soin de noter cette dizaine de chaînes, et l'opération continue dans le même ordre qu'auparavant. » (*Manuel*, page 34.)

Il est à craindre, dans cette manière de mesurer les longueurs, que la chaîne ne soit pas bien tendue, et de plus les inégalités du sol peuvent empêcher qu'elle soit toujours bien horizontale. Lorsqu'on veut beaucoup de précision, il est préférable d'employer une mesure inflexible, telle qu'une double toise qu'on porte successivement à la suite d'elle-même, en l'établissant à chaque fois de niveau à l'aide du fil à plomb, ou du niveau d'eau.

Au contraire, lorsqu'on n'a pas besoin d'une très grande exactitude, on peut mesurer les distances au *pas*. Pour cela, il faut s'être exercé préalablement à marcher d'un pas bien régulier, et avoir à plusieurs reprises observé combien de pas on fait en parcourant une longueur bien connue, telle que le front d'un grand édifice. On connaît alors la grandeur de son pas, et on y trouve un moyen très commode d'apprécier les distances, moyen qui reçoit souvent de l'habitude un degré de précision remarquable.

Presque toujours on mesure les angles horizontalement et les distances aussi; de sorte qu'on obtient la mesure de la *projection du terrain* sur un plan horizontal, c'est-à-dire on obtient la superficie de la figure que formeraient les points principaux du terrain s'ils descendaient perpendiculairement sur un plan horizontal placé au-dessous du terrain. C'est ce qu'on appelle en terme d'art *cultellation*. Si le sol a peu d'accidens et une très faible inclinaison, cette méthode est suffisante; mais s'il y a une inclinaison sensible, on la mesurera par des moyens appropriés, et ensuite il sera très facile de déduire la superficie du terrain de celle de sa projection (voyez PROJECTION). Ou bien encore on mesure les angles et les distances parallèlement à la surface du terrain, en ayant soin de le décomposer préalablement en diverses parties, qui aient chacune dans toute leur étendue une inclinaison constante : cette méthode est celle du *développement*.

La géométrie se prête avec la même facilité à l'une et à l'autre de ces méthodes; mais sous le rapport économique, c'est-à-dire pour estimer la valeur des propriétés rurales, on a souvent demandé laquelle des deux devait être préférée. L'usage a généralement prévalu d'employer de préférence la méthode de cultellation pour les terrains dont la pente est sensible, vu que, les végétaux poussant toujours verticalement, le nombre qu'il en peut tenir sur un terrain donné dépend de l'étendue de sa projection horizontale, et non pas de sa propre superficie; et lors même qu'on voudrait contester ce principe pour les plantes basses, la plus grande étendue des terrains qui sont en pente se trouve, dit-on, compensée par une culture plus pénible, par la difficulté de retenir les terres, etc. Au reste, on peut très bien employer dans tous les cas cette méthode de cultellation, c'est-à-dire n'estimer dans l'arpentage que les projections horizontales, et ensuite tenir compte des pentes et expositions comme de certains avantages ou désavantages qui modifient la valeur du sol. Mais ce qui est bien essentiel, c'est qu'on ne change pas le mode d'arpentage dans les mutations successives par vente ou héritage; car le propriétaire, qui ne serait pas averti de ce changement de méthode, risquerait de perdre une partie des propriétés qu'il a légitimement acquises.

ARQUEBUSE. Voyez FUSIL.

ARRESTATION. Ce qu'il y a souvent d'irréparable dans le malheur d'un emprisonnement, si courte qu'en soit la durée, donne à toutes les questions qui se rattachent à la théorie des arrestations une haute gravité. Si c'est d'ailleurs dans la liberté civile, dans la faculté de disposer de sa personne, que consiste, après l'honneur, le bien le plus précieux de l'homme et du citoyen, l'arrestation est déjà par elle-même une peine sévère, indépendamment de ses suites et de ses résultats; et le droit de l'ordonner, ce droit dont l'exercice est si important, dont l'abus serait si terrible, ne saurait être trop mûrement examiné, trop exactement défini, trop régulièrement organisé par les lois.

Ces différentes considérations sont autant de motifs qui nous imposent l'obligation d'apporter d'autant plus de réflexion et de soins aux observations que nous avons à présenter sur un sujet qui touche d'aussi près et qui importe aussi fort, d'une part, à la conservation de la société, de l'autre, à la liberté individuelle de chacun de ses membres. Toutefois, nous ne pensons pas que ces observations fussent convenablement placées au mot *Arrestation*. Nous nous sommes proposé dans ces lignes d'en exposer les raisons à nos lecteurs, et de leur indiquer les divers mots auxquels ils doivent recourir pour trouver ce qu'ils auraient inutilement cherché ici.

L'arrestation n'est jamais que l'effet d'une cause antérieure, que la réalisation d'un ordre donné par une autorité,

ou la suite d'un acte coupable que l'individu arrêté a été saisi prêt à tenter ou à consommer. Dans notre droit, on peut énumérer, en général, cinq espèces d'arrestations : 1° l'arrestation par mesure de haute police; 2° l'arrestation pour crimes ou délits, avant ou après le jugement; 3° l'arrestation pour trouble dans le lieu des séances des autorités constituées; 4° l'arrestation par suite de la puissance paternelle; 5° l'arrestation pour dettes, lorsque les titres ou les obligations entraînent la contrainte par corps. Or, les règles et les formes de chacune de ces espèces d'arrestations sont essentiellement différentes.

Ainsi, qu'on veuille examiner quelles sont les autorités auxquelles il appartient d'ordonner des arrestations; par quels agens les ordres d'arrestation doivent être exécutés; dans quelles formes, dans quels temps, dans quels lieux ils peuvent l'être; quelles sont les peines des arrestations illégales, et les moyens de les prévenir ou de les faire cesser : il faudra constamment distinguer entre les arrestations en matière criminelle et les arrestations en matière civile, etc. Il en serait de même quant aux améliorations dont on aurait à demander l'introduction ou l'essai.

Nous croyons donc convenable, pour éviter en même temps, ou des distinctions multipliées qui fatigueraient les lecteurs, ou des répétitions fastidieuses, de diviser notre sujet d'une manière plus rationnelle, et de ne pas chercher à réunir dans un même cadre des choses qu'il importe de ne pas confondre.

Nous traiterons en conséquence : au mot LIBERTÉ INDIVIDUELLE, des arrestations par mesure de haute police et des arrestations pour crimes ou pour délits; au mot AUDIENCES, des arrestations par suite de troubles dans le lieu des séances des autorités constituées; au mot PUISSANCE PATERNELLE, des arrestations par suite de cette puissance; enfin, au mot CONTRAINTE PAR CORPS, des arrestations pour dettes. On pourra voir également les mots FLAGRANT DÉLIT, MANDATS et PROCÉDURE CRIMINELLE.

ARRÊT. On appelle arrêt un jugement rendu par une cour ou un tribunal supérieur, et contre lequel on ne peut se pourvoir par appel.

Selon les uns, le mot arrêt tire son étymologie du mot grec *arruiston*, qui signifie incorruptible ou inviolable. Selon les autres, c'est de l'expression *areston*, chose conclue et arrêtée, qu'est dérivé le mot de la basse latinité *arrestum*, duquel nous avons fait arrêt. Le terme grec *areston* ayant pour racine le verbe *oreskô* qui signifie plaire, être agréable, ce serait également de l'emploi de ce terme que serait venu l'usage de dire *curiæ placuit*, *placitum curiæ*, et la formule qui terminait les édits et ordonnances des rois de France, « tel est notre bon plaisir, » formule qui, du moins dans l'origine, aurait signifié non *ce qui nous plaît*, mais *ce qui a été arrêté par nous*. Anciennement tous les actes émanés des cours souveraines et des parlemens ne portaient point le même titre. En outre des arrêts, proprement dits *aresta*, on distinguait principalement, les *jugés*, *judicia*, les *conseils*, *concilia*; les *commissions* ou *mandemens*, *præcepta seu mandata*. Les arrêts, *arresta*, étaient les décisions prononcées sur les plaidoiries respectives des parties; les *jugés*, *judicia*, les décisions rendues sur procès par écrit et sur enquêtes; les conseils, *consilia*, étaient ce qu'on appela plus tard des appointemens, et ce qu'on appelle aujourd'hui des avant-faire-droit, c'est-à-dire les jugemens par lesquels le juge ordonne d'abord l'exécution d'une mesure de nature à faciliter ensuite la solution des questions discutées. Les commissions et mandemens, *præcepta seu mandata*, étaient les ordres que le parlement adressait aux baillis, sénéchaux, et autres juges inférieurs, pour faire exécuter ses réglemens et ses arrêts. Il y avait encore les décrets, *decreta*; les records, *recorda*; les lettres, *litteræ*; les notices, *notitiæ*; etc., etc. Mais il paraît que les différences entre ces diverses dénominations étaient ou mal définies, ou mal observées; car les antiquaires et les commentateurs sont loin d'être d'accord entre eux à cet égard, et il est des actes qui mettent évidemment toutes les règles en défaut. Il est toutefois bien certain que le titre d'arrêt était le plus honorable; qu'il l'était beaucoup plus que celui de jugement; qu'on donnait la qualification de jugement, mais jamais la qualification d'arrêts, aux décisions des juges inférieurs et à celles des tribunaux qui n'avaient qu'une existence passagère, comme les commissions particulières ou temporaires.

Il résulte de laborieuses recherches faites dans nos anciens monumens judiciaires, que le mot *arrestum* ne commença à être employé que vers le milieu ou la fin du XIIe siècle : ainsi on le trouve dans le dispositif d'une décision fameuse rendue en 1278 entre le roi et le duc d'Alençon, au sujet de la terre de Montaigu; on le retrouve dans un registre des grands jours de Champagne de 1288; on le voit encore dans une ordonnance de Philippe-le-Bel, rendue au parlement, dans les trois semaines après la Toussaint, en 1291, c'est-à-dire douze années avant l'ordonnance du même prince qui rendit cette cour sédentaire (Registres du Louvre, tom. I, p. 320). L'expression française *arrêt* fut employée fort peu de temps après l'expression latine, et par conséquent bien long-temps avant l'ordonnance de 1539, qui prescrivit que tous les jugemens et actes fussent rédigés en français.

On sait à quelle occasion on raconte que cette ordonnance fut rendue. Pour exprimer qu'un plaideur était déchu de la demande par lui formée, on disait, selon une expression assez barbare, qui du reste s'est conservée jusqu'à nous dans la pratique, qu'il en était débouté. La formule était donc : la Cour déboute et a débouté, en latin, *debotavit et debotat*. François Ier interrogeant un gentilhomme de province sur le succès d'un procès pour lequel ce gentilhomme était venu en poste à Paris, celui-ci lui répondit gaiement qu'immédiatement après son arrivée, la cour l'avait débotté, faisant allusion aux termes latins de l'arrêt. Le roi, surpris d'un si étrange langage, voulut que, dans la suite, les contrats, les testamens et tous les actes judiciaires fussent prononcés et délivrés aux parties « en langage maternel » françois. »

Cependant on ne peut pas faire entièrement honneur à François Ier, comme d'une innovation, de cette amélioration même ainsi racontée. Il est aujourd'hui démontré que la cour d'un grand vassal de la couronne prononçait et rédigeait ses décisions en français, près de deux siècles avant la cour du prince suzerain. On a retrouvé, en effet, écrit en cette langue, un acte peu connu, mais important, de la cour du duc de Bourgogne de l'année 1338. En voici un extrait de quelques lignes : « Nous, Eudes, dux de Bourgoigne, contes d'Artois et de Bourgoigne-Palazins, et sires de Salins, façons savoir à tous, que com cause fut à Beaune por devant nous à nostre pallement, qui commencit, etc.... nans... consideré un arrest qui fuit donnez par los dis religions, l'an mil trois cens et dis, et fuit conseillies au vivant de nostre chier et bien amey pere lon dux Roubert, cui Dieu absoille, à son pallement, qu'il tint l'an mil trois cens et dix..... Disons par arrest donné de nostre cour que...... Faictes et donnees à nostre dit pallement, l'an de grace mil trois cens trante et huit. »

Les arrêts, en général, ne devaient être rendus que dans les lieux consacrés à l'administration habituelle de la justice. L'art. 94 de l'ordonnance de 1535 défendait aux conseillers de tenir cour ni juridiction en leurs maisons : « ainsi les tiendront en la salle de l'audience, ou autre lieu honneste et convenable au palais. » Mais cette règle générale souffrait exception dans des circonstances extraordinaires. Ainsi, dans l'hiver de 1407, la violence des eaux de la Seine ayant enlevé les ponts, et trente conseillers environ qui demeuraient au-delà des petits ponts se trouvant ainsi dans l'impossibilité de

se rendre au parlement, il fut décidé qu'ils s'assembleraient au marché et y expédieraient les affaires, jusqu'à ce qu'on pût, sans danger, venir en bateau au Palais-de-Justice. De même, on vit assez souvent rendre des arrêts dans des églises, dans des colleges, etc., lorsque, les parlemens s'y trouvant assemblés à l'occasion de cérémonies publiques, il s'y élevait, entre des corps ou des particuliers, des disputes de preséance que l'on voulait terminer sur-le-champ.

On pensait que les arrêts ne pouvaient être rendus que le jour et jamais de nuit. Une ordonnance de Charles VII du mois d'avril 1453 (art. 68 et 69) avait fixé le commencement des audiences à sept heures du matin, et la fin des séances de l'après-dînée à six heures du soir. La déclaration du 20 avril 1684 portant règlement pour le parlement de Bordeaux, decidait expressément qu'on ne pouvait, à peine de nullité, procéder au jugement d'aucun procès avant les heures réglées. C'est d'après ces principes qu'il fallut obtenir, le 28 octobre 1686, un arrêt du conseil du roi, pour autoriser les magistrats du parlement de Besançon à juger, pendant deux ans, les procès à heures et temps extraordinaires.

On exigeait, pour former les arrêts, la présence d'un nombre imposant de magistrats. Ce nombre, du reste, n'était pas le même dans toutes les cours : au parlement de Paris, il fallait au moins un président et dix conseillers; au parlement de Toulouse, un président et neuf conseillers; au parlement de Grenoble et dans quelques autres, il suffisait ou de huit conseillers, ou de six conseillers et d'un président : mais on ne profitait que fort rarement de cette faculté.

Il paraît que l'usage de rendre les décisions à la pluralité des voix ne fut pas toujours observé en France. Budée dit avoir vu une ordonnance de Philippe-le-Bel, qu'il croit devoir dater de 1294, par laquelle ce prince autorisait les présidens des cours à rendre les arrêts, ou d'après l'avis qui aurait réuni un plus grand nombre de partisans, ou d'après celui qui leur semblerait le plus convenable relativement à la nature de l'affaire, au mérite et à la réputation des opinans. Quoi qu'il en soit, depuis fort long-temps diverses lois avaient déterminé que la majorité des voix devait seule l'emporter

Quant au nombre dont cette majorité devait se former, en matière civile, il varia selon le temps et selon les diverses cours : pour qu'il y eût arrêt, tantôt on se contenta de la majorité simple, tantôt on exigea une majorité de deux voix. François Ier, par l'ordonnance de 1539, décida dans le premier sens; Henri II, par l'édit de février 1549, décida au contraire dans le second. A l'égard des matières criminelles on suivait assez constamment une règle pleine d'humanité. Dans tous les tribunaux, on y admettait en faveur de l'accusé l'opinion la plus douce, lorsque l'opinion la plus sévère ne l'emportait pas de deux voix. Cependant l'usage de condamner à la majorité simple tenta plusieurs fois de s'introduire; car nous voyons successivement des lettres-patentes de Charles IX du 10 février 1566, l'ordonnance de Louis XIV de 1670 et une déclaration de Louis XV du 1er mars 1768 le proscrire, et ordonner de revenir à l'ancienne règle qui exigeait deux voix de majorité pour les condamnations.

Les arrêts n'étaient prononcés qu'après avoir été rédigés; Charles VI, en 1405, voulut qu'au lieu de prononcer chaque arrêt immédiatement après l'avoir délibéré, on attendît une époque convenue, et que tous les arrêts fussent prononcés en même temps. Les magistrats assistaient en grand nombre à ces audiences de prononciations générales. Mais lorsque les affaires se furent multipliées, les parties trouvèrent trop incommode et trop contraire à leurs intérêts d'attendre ainsi avant d'être fixées sur leur sort. On commença à prononcer chaque arrêt immédiatement après qu'il eut été rédigé, et on ne réserva que les plus remarquables pour les anciens jours de prononciations. Le parlement de Paris sanctionna cet usage par un règlement du 21 décembre 1532, et Charles IX le rendit général par l'ordonnance d'Orléans de 1560 (art. 62).

Il n'était point permis de faire imprimer un arrêt sans en avoir obtenu la permission des magistrats qui l'avaient rendu : de nombreux règlemens de la plupart des juridictions avaient établi à cet égard de sévères prohibitions.

Les arrêts, en général, soit en matière civile, soit en matière criminelle, n'étaient pas motivés; ils contenaient les noms des parties et la décision portée, mais ils ne faisaient mention, ni des considérations qui avaient déterminé à la rendre, ni de la loi qu'on avait pensé devoir appliquer. Cependant, depuis le commencement du XVIIIe siècle, l'on avait senti les graves inconvéniens de ce système, et divers arrêts, soit du conseil du roi, soit des parlemens, avaient prescrit en différentes matières de motiver les arrêts. On doit dire que le parlement de Toulouse fut le premier qui enjoignit, par un arrêt de règlement du 28 août 1702, l'insertion des faits et des causes d'accusation, dans toutes les sentences prononçant condamnation à mort, ou à une peine afflictive ou infamante.

On distinguait un grand nombre d'espèces d'arrêts : les arrêts d'enregistrement des édits, déclarations et lettres-patentes; les arrêts de règlement; les arrêts sur requêtes; les arrêts d'appointement; les arrêts par forclusion; les arrêts de commission; les arrêts de défense; les arrêts interlocutoires; les arrêts définitifs, etc. Nous ne dirons ici que quelques mots sur les arrêts de règlement : nous renvoyons pour tout le reste aux ouvrages spéciaux.

Les arrêts de règlement étaient ceux par lesquels les cours souveraines, profitant d'un droit qu'elles avaient acquis par l'usage, déclaraient, sous le bon plaisir du roi, que, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par lui, elles jugeraient tel point de droit de telle manière, ou qu'elles interpréteraient désormais dans un sens déterminé un article de coutume ou de loi qui contenait quelque difficulté. Lorsqu'il se présentait à une audience une affaire susceptible ainsi d'une décision générale, le jugement en était renvoyé à une audience solennelle. L'on y appelait un plus grand nombre de magistrats; la cour, au lieu d'être en robes noires, comme à l'ordinaire, siégeait en robes rouges; et c'est pourquoi l'on trouve souvent dans les anciens auteurs ces expressions : « par arrêt rendu en robes rouges. »

Il existe un grand nombre d'arrêts de règlement ou d'interprétation générale, rendus par divers parlemens, et notamment par celui de Normandie. Ces arrêts, tant qu'ils n'étaient pas cassés par le roi, avaient en général force de loi dans le ressort du parlement qui les avait rendus. Ces règlemens n'étaient point sujets à de grands inconvéniens, à une époque où les coutumes étaient si multipliées; ils avaient même cet avantage que, servant de régulateurs, ils tendaient à rendre la jurisprudence uniforme au moins dans chaque ressort. Maintenant qu'une seule loi régit tout le royaume, ce serait aller directement contre le but du législateur que de permettre à un tribunal, quel qu'il fût, de rendre des arrêts de règlement. Aussi le Code civil a-t-il, par un de ses premiers articles, défendu aux juges de jamais prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises. Au surplus, il convient de faire observer que tous les arrêts rendus en robes rouges n'étaient point des arrêts de règlement. Certains arrêts étaient rendus avec cette solennité, uniquement à raison de l'importance et de la célébrité des affaires, quoiqu'elles fussent jugées par des considérations qui leur étaient propres, et quoique dès lors ces arrêts, bien qu'ainsi prononcés, ne fussent que des décisions particulières. Le caractère distinctif des arrêts de règlement, c'était que l'envoi en était fait aux sièges inférieurs, avec injonction de les faire publier à leurs audiences, et de les faire tran-

écrire sur leurs registres. Il ne faut pas confondre non plus avec les arrêts de règlement, dont nous venons de parler, les arrêts portant des règlemens de police, qui recevaient une publication particulière.

En 1789, on intitulait arrêts non seulement les décisions des parlemens, mais encore celles des conseils souverains, des chambres des comptes, des cours des aides, etc. (Voyez ces differens mots.) Après 1789, tous ces grands corps de magistrature disparurent, et long-temps il n'y eut que des jugemens. L'article 134 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) rétablit l'ancienne distinction; cet article porte: « Les jugemens des cours de justice sont intitulés *arrêts*. » Nous reviendrons sur ce sujet en exposant le tableau général de notre organisation judiciaire.

Les arrêts actuels doivent toujours être motivés; on y distingue en outre diverses parties, l'*intitulé*, les *qualités*, le *dispositif*, la *formule exécutoire*, etc.: comme ces parties sont les mêmes que dans les jugemens, nous renvoyons à ce dernier mot où nous les expliquerons en détail. Quant aux notions particulières aux arrêts des differentes juridictions, on trouvera celles qui sont de nature à entrer dans cet ouvrage, à l'article de chaque juridiction: nous y indiquerons le nombre de juges nécessaires, les cas où on peut se pourvoir, etc. Voyez ASSISES (COUR D'), COURS ROYALES, etc. A l'article JURISPRUDENCE nous traiterons de l'autorité des arrêts, de leur utilité comme monumens judiciaires, et nous parlerons des principaux recueils qui en existent.

ARRÊT DE PRINCE. On appelle ainsi l'ordre par lequel un souverain retient dans un port les vaisseaux qui y sont. Cet arrêt peut avoir lieu, ou dans un port étranger, par ordre d'un prince étranger, ou dans un port du royaume, par ordre du gouvernement. L'expression *arrêt de prince* est surtout employée en matière d'assurances.

ARRÊT DU CONSEIL. Voyez CONSEIL D'ÉTAT.

ARRIEN (ARRIANUS FLAVIUS), philosophe et historien grec, naquit, dans les dernières années du premier siècle, à Nicomédie en Bythinie. Il nous apprend lui-même, dans ses ouvrages, qu'il cultiva de bonne heure les lettres, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer avec ardeur à la profession des armes. Disciple d'Epictète, qui, banni de Rome comme les autres philosophes sous le règne de Domitien, s'était retiré en Epire, Arrien, à la mort de son maître, publia, sous le titre d'*Encheiridion*, un manuel de la doctrine morale du célèbre stoïcien. L'empereur Adrien, qui aimait les lettres, et qui aspirait lui-même au titre de philosophe, distingua le disciple d'Epictète; il lui accorda, avec le titre de citoyen romain, celui de sénateur, et bientôt après il le nomma gouverneur de la Cappadoce, où Arrien défendit victorieusement contre les *Alani* (*Alains*), ou, plus probablement, contre les *Albani* (*Albanais*), l'an 134 de l'ère chrétienne. Suidas rapporte qu'Adrien, reconnaissant de ce service, éleva Arrien à la dignité consulaire: ce fait a été contesté; mais on sait avec plus de certitude qué, dans sa patrie, Arrien fut grand-prêtre de Cérès et de Proserpine. L'époque de sa mort est aussi indéterminée que la date de sa naissance; on croit savoir qu'il vivait encore sous le règne de Marc-Aurèle.

Des nombreux ouvrages qu'Arrien avait composés il nous reste:

1° Le *Manuel d'Epictète*, qui fut traduit d'abord en latin par Politien, et qui l'a été depuis dans presque toutes les langues modernes. Dans la plupart de ces traductions, Epictète est très souvent vague, inintelligible, ou fort éloigné de ses propres idées; c'est en partie la faute des traducteurs, en partie celle des manuscrits, qui diffèrent tous l'un de l'autre. Tel qu'il est, cet ouvrage est un monument précieux pour l'histoire de la philosophie (voyez EPICTÈTE);

2° *Les dissertations philosophiques d'Epictète*, dont on n'a plus que quatre livres, de huit qu'Arrien en avait écrit. C'est un recueil fidèle des leçons et des paroles même du maître, comme l'auteur nous l'apprend dans sa preface adressée à L. Gellius;

3° *Les Expéditions d'Alexandre*. C'est une histoire complète de ce conquerant, histoire plus raisonnable, plus estimée, mais moins lue que celle de Quinte-Curce. Ce qui donne le plus de prix à cet ouvrage d'Arrien, c'est que l'auteur a suivi dans ses récits l'opinion d'Aristobule et de Ptolémée, qui, comme on sait, avaient accompagné Alexandre, et dont les relations ne sont pas venues jusqu'à nous;

4° Les *Indiques*, ou *Traité des singularités naturelles de l'Inde*, que l'on réunit ordinairement aux *expéditions d'Alexandre*. Il faut se défier des assertions d'Arrien dans cet opuscule; il a suivi Megasthènes que Strabon juge très sévèrement. La meilleure edition du texte de ces deux derniers ouvrages est celle de Schmiederus, Leipzig, 1798;

5° Le *Périple du Pont-Euxin*, contenant une description des principaux lieux qui environnent cette mer, depuis Trapezus (*Trébisonde*) jusqu'à Sébastopolis (*Poti*);

6° Le *Périple de la mer Erythrée*, que quelques savans ont contesté à Arrien, mais qui paraît être de lui;

7° Un *Traité de la chasse* pour servir de supplément à celui de Xénophon. Ce traite a été traduit par Fermat. Paris, 1690;

8° Un *Traité sur la manière de faire la guerre aux Alani* (Alains);

9° Deux *Traités sur la tactique*. Ces cinq derniers ouvrages, ainsi que le *Manuel d'Epictète*, se trouvent réunis dans un recueil intitulé: *Fl. Arriani tactica acies contra Alanos*. Amsterdam, 1683.

Arrien avait fait la guerre, et son histoire d'Alexandre est surtout précieuse sous le rapport strategique; mais elle contient en outre plusieurs faits négligés par les autres historiens, et qui suffiraient à montrer au besoin combien l'élève d'Aristote était passionné pour les conquêtes scientifiques. « Alexandre, dit Arrien, ayant vu dans l'Indus des crocodiles » semblables à ceux du Nil, et sur les rives de l'Acésines » (*Tchenab*) des fèves semblables à celles qui croissaient en » Egypte, crut avoir trouvé l'origine du Nil, et s'arrêta un » moment à l'idée que ce fleuve n'était autre que l'Indus ou » l'Acésines. Ecrivant à sa mère Olympias, il se garda bien » d'oublier sa découverte; au milieu du récit de ses exploits » guerriers, il lui marqua qu'il pensait que le Nil prenait » sa source en quelque lieu reculé de l'Inde; qu'ensuite il » perdait son nom en passant par de grands déserts; puis, » qu'après un long détour, il revenait aux pays peuplés, où » il était appelé Nil par les Ethiopiens et les Egyptiens. Mais » plus tard, ayant appris que l'Acésines tombait dans l'Indus » et l'Indus dans l'Océan, il se hâta de mander qu'on eût à » effacer de son récit ce qu'il avait avancé en parlant du » Nil. »

Arrien paraît avoir eu la plus haute opinion de son mérite; il dit, dans un passage de son livre, que de même qu'Alexandre fut le premier des capitaines, il est, lui, Arrien, le premier des écrivains, et par conséquent le plus digne de raconter cette histoire. Ailleurs, il se compare à Xénophon; c'était le modele qu'il affectait d'imiter, non seulement dans son style, mais encore dans toute sa carrière littéraire, et même dans tous les accidens de sa vie. Ainsi Xénophon avait écrit sur la doctrine philosophique de Socrate, son maître; Arrien écrivit sur celle de son maître Epictète. Xénophon avait donné à son histoire de l'expédition de Cyrus son véritable nom d'*Anabasis*: Arrien donna à son histoire d'Alexandre le titre moins bien approprié d'*Anabasis*. En un mot, Arrien, comme Xénophon, à la fois historien philosophe et général, ne fut pas moins passionné que lui pour la chasse, et ne manqua pas d'écrire, ainsi que lui, un traité sur cet exercice.

L'histoire d'Alexandre, traduite en français au XVI[e] siè-

cle, par Cl. Witar, an XVIIe, par Perrot d'Ablancourt, l'a été de nouveau, en 1802, par M. Chaussard.

On doit à Borheck une édition complète des œuvres d'Arrien, mais elle est inexacte.

ARRIEN est aussi le nom d'un poète qui florissait du temps d'Auguste et de Tibère. Il y a eu un autre historien grec, nommé pareillement ARRIEN, qu'il ne faut pas confondre avec le premier, et qui ne vécut certainement pas avant le temps de Maxime et de Balbin, puisqu'il a parlé dans ses ouvrages de ces deux empereurs.

ARROSEMENT (Horticulture). L'eau étant un des principaux agens de la végétation, l'homme a dû songer de bonne heure à la mettre à la portée des plantes qu'il cultive, lorsque la nature ne la leur fournit pas en quantité suffisante pour leur prompt et complet développement dans les conditions artificielles où il les a lui-même placées. De là est née la pratique des arrosemens. On peut distinguer deux méthodes générales d'arrosement : les arrosemens à eau courante, et les arrosemens par aspersion. Cette dernière méthode est celle des arrosemens proprement dits; l'autre constitue l'*irrigation*.

Dans l'exécution des arrosemens par aspersion, on ne saurait mieux faire que de répandre l'eau sous la forme et avec les qualités qu'elle tient de la nature; l'eau la plus aérée, la plus dégagée de matières étrangères en dissolution et en suspension, sera donc celle qu'on devra préférer, et le mode de distribution qui imitera le mieux la pluie sera le plus convenable. Les instrumens dont on se sert pour opérer cette distribution et cette division sont les arrosoirs, les pompes, ou quelquefois l'écope. Les époques, la répétition et l'abondance des arrosemens varient suivant la température de l'air, la nature du terrain et celle des végétaux. Tout ce qu'on peut dire de général sur ce sujet trouvera sa place au mot IRRIGATION.

ARROSOIR (*aspergillum*). La singulière coquille que nous allons essayer de faire connaître était considérée par Linné comme appartenant à la classe des serpules, et nommée par ce célèbre auteur, *serpula penis*. Bruguière, reconnaissant que cet animal devait faire partie de celle des mollusques, l'y intercala et en forma un genre auquel il donna le nom d'arrosoir, *penicillus* en latin.

M. de Lamarck, tout en rendant justice à Bruguière pour la découverte qu'il avait faite, ne pensa pas comme lui pour la place que devait occuper ce genre; il le regarda, avec juste raison, comme une coquille bivalve; et, différant de son devancier, qui l'avait considérée comme faisant partie des mollusques univalves, il changea le nom latin de *penicillus* en celui d'*aspergillum*, et l'intercala dans sa famille des tubicoles, qui est composée des genres arrosoir, clavagelle, fistulane, cloisonnaire et taret.

La coquille des arrosoirs est très peu visible; elle est intercalée dans un long tube calcaire qui atteint quelquefois plusieurs pieds de longueur. Ce tube est percé à son extrémité postérieure; il est, de l'autre côté, recouvert à sa surface d'un disque convexe, percé d'un très grand nombre de trous dont on ignore encore l'usage : près de ce disque sont les deux valves de la coquille dont nous venons de parler; elles sont très petites, paraissent être réunies entre elles par leur charnière, semblent avoir été ouvertes et ensuite fixées à la matière calcaire que l'animal a transsudée, et avec laquelle il a formé le tube qui l'entoure entièrement. Il est très probable que l'arrosoir, au sortir de l'œuf, ne ressemble en rien à ce qu'il sera plus tard, et on peut aisément croire qu'à sa naissance il est seulement pourvu de deux valves; que vivant dans le sable il est obligé de se former un tube pour se préserver de tout danger, et qu'enfin, pour être plus à l'abri des sables mouvans, il forme à sa partie supérieure un disque percé, comme on l'a vu, d'un grand nombre de trous qui laissent arriver à l'animal l'eau qui lui est nécessaire; peut-être aussi les trous sont-ils pour le passage de tubes qui peuvent prendre l'eau qui devra aller aux branchies.

M. de Blainville pense que ce disque ainsi percé peut servir de passage au byssus qui servirait de point d'attache à l'animal; en admettant cette idée, il faudrait penser que le seul orifice de la partie inférieure servirait à l'entrée et à la sortie de l'eau dont l'animal a besoin.

Beaucoup d'auteurs anciens ont représenté cette coquille groupée et fixée à sa partie inférieure; le fait ne doit point être exact; or, ce doit être seulement par cette partie que l'eau peut s'écouler.

On peut donc voir, par ce que nous venons de dire, qu'on ne sait rien de certain sur la manière de vivre de ces mollusques; cette coquille étant très rare, il n'a pas encore été possible de s'en procurer avec l'animal.

Les arrosoirs habitent dans plusieurs mers; on en connaît quatre espèces. L'arrosoir à manchettes (*aspergillum vaginiferum*) se trouve dans la mer Rouge, et, selon le dire du célèbre Savigny, atteint plusieurs pieds de longueur. L'arrosoir de la Nouvelle-Zélande (*aspergillum Novæ-Zelandiæ*), qui habite cette contrée, est beaucoup plus rare et plus petit que le premier. Enfin, une espèce connue seulement depuis trente ans, qui porte le nom d'arrosoir agglutinant (*aspergillum agglutinans*), est celle que les amateurs de conchyliologie recherchent le plus. Elle a été rapportée au Muséum d'histoire naturelle, où elle fut longtemps unique, par MM. Péron et Lesueur, naturalistes, qui accompagnèrent le capitaine Baudin dans un voyage autour du monde. On trouve aux environs de Paris (Grignon), une seule espèce d'arrosoir. L'espèce représentée ici est l'arrosoir à manchette (*aspergillum vaginiferum*).



(Arrosoir à manchette.)

1 Les deux valves de la coquille. — 2 Le disque percé de petits trous. — 3 La partie inférieure.

ARSACIDES (DYNASTIE DES). La puissance des Séleucides, fondée en Asie par Seleucus Nicanor, était destinée à disparaître sous les coups des Romains venant l'attaquer du côté de l'Occident, et sous ceux des Arsacides, frappant en même temps du côté de l'Orient. De toutes les portions de l'héritage du grand Alexandre, c'était cependant celle qui paraissait avoir le plus de chances de durée; malheureusement une fausse politique vint ruiner complètement cette espérance. Au lieu de suivre le plan conçu par le génie d'Alexandre, au lieu de se plier aux mœurs des Orientaux pour parvenir à les dominer plus complètement, ils les heurtèrent de front, et leur puissance s'écroula par suite de cette faute immense. Malgré le génie de Nicanor et d'Antiochus-le-Grand, on peut dire que les Séleucides ne surent, en général, imiter des Orientaux que les vices, sans parvenir à comprendre leur vie. Ainsi ils manquèrent à la grande mission civilisatrice que la Providence semblait leur avoir réservée, d'améliorer l'état des Orientaux, avec l'expérience et le bon sens de l'Occident. Cette faute amena d'abord l'élévation des Arsacides, puis des alliances entre le sénat de Rome et les princes des Parthes; enfin, après la destruction de la dynastie des Seleucides, les longues luttes de Rome et des Arsacides, qui portèrent la domination romaine jusque dans l'Arménie et le Pont.

Bien que les Séleucides aient eux-mêmes ruiné leur puissance en voulant transformer trop brusquement l'esprit et la civilisation orientale en une civilisation grecque, il paraît néanmoins qu'ils étaient parvenus à introduire l'usage de la

ARSACIDES.

langue grecque dans les hauts rangs de la société. Les Arsacides de la Perse et de l'Arménie, sans parler des princes du Pont, adoptèrent une civilisation à moitié grecque; Artabaze composa en grec des tragédies, des histoires, des discours. Toutefois cette couche de civilisation hellénique ne modifia pas sensiblement leur caractère qui demeura barbare, et ce fut surtout pour avoir saisi le génie de leur nation, et l'avoir opposé à la nationalité grecque, qu'ils parvinrent à établir solidement leur vaste empire.

Les guerres des Lagides d'Egypte et des Séleucides furent la cause immédiate du démembrement de l'empire de ces derniers. Sur ses débris s'élevèrent indépendans les royaumes des Parthes et des Grecs de la Bactriane. Dans la chronique d'Eusèbe, traduite de l'arménien, il est dit que les Parthes acquirent leur indépendance dans l'Olympiade 133e; on ignore en quelle année.

L'origine des Parthes, dont les Arsacides furent les chefs, est douteuse. Il est probable que le noyau de ce peuple, les *Paradas* des livres de l'Inde, comme on le suppose, appartenait à la grande nation des Mèdes, ou peut-être à une branche de la famille persane incorporée aux Mèdes. Mais la Médie avait de tout temps subi les invasions des Saces, peuple du Touran ou de la Transoxane, que les écrivains classiques comprennent sous la vague dénomination de Scythes.

La Sogdiane, qui faisait partie de la Satrapie bactrienne, était occupée par un peuple Médo-Persan, également mêlé de Saces, ou Scythes. Arsace, grand-seigneur de la race des Parthes, ainsi que le disent formellement Moïse de Chorène (I, 7), et Arrien (XI, 10), passant de la Parthie dans la Bactriane, se rendit sur les bords du lac Aral, où habitaient les Parnes, tribu qui faisait partie de la nation des Dahi, que l'on rencontre également dans les contrées montagneuses de la Perse, et que l'on suppose être les ancêtres des Tadjiks modernes. D'autres les identifient aux Daces de l'Europe; mais tout cela est vague et incertain. Après s'être créé une position militaire parmi cette nation guerrière, Arsace pénétra dans la Parthie, son berceau, d'où il expulsa les Macédoniens, en frappant de mort Andragoras leur Satrape. D'autres donnent à cet officier le nom de Phéréclès. Tels furent les commencemens de la grandeur des Arsacides.

Ce nom paraît avoir été un titre d'une très ancienne famille médo-persane, car nous le voyons porté par des chefs du Pont et de la Cappadoce, bien avant qu'il soit question de l'empire fondé par le Parthe Arsace. Comme titre, ce nom paraît donc avoir eu, chez une portion des peuples qui habitaient le nord de la Perse actuelle, dans les régions montagneuses de la Médie, de l'Arménie, de la Cappadoce et du Pont, une valeur analogue au titre des Achaeménides, porté par les rois des Persans, et à celui des descendans de Dshemshid, dont se glorifiaient les souverains des Mèdes. Mais la valeur originale de ce titre nous est inconnue.

Arsace prend sur-le-champ le contre-pied du gouvernement des Séleucides. Il veut fonder l'empire des indigènes contre la domination étrangère. On le voit s'entourer des grandes familles du pays; leurs chefs se glorifient du titre de *parens du roi*, titre en usage dans la dynastie des Achaeménides, à la cour des rois de Perse. Il attire à sa cour les Mages, et accorde à cette caste une certaine prépondérance dans ses conseils. Cependant, malgré cette imitation de la religion et des mœurs persanes, le fond de la puissance des Arsacides reposait sur la prééminence de la race scythique dont Arsace s'était entouré dans son entreprise; et parce que les Arsacides à leur tour ne parvinrent pas à se faire assez Persans, ils demeurèrent étrangers aux sympathies populaires du pays. Les Persans, offensés de voir leur roi gardé par une cavalerie barbare, composée en partie d'esclaves tirés du pays des Scythes, finirent par détester cette nouvelle domination comme la précédente. Cette antipathie ne pouvait manquer de croître avec le temps, et de devenir funeste aux Arsacides.

Tandis qu'Arsace s'établissait parmi les Parthes, Théodotos, satrape de Bactres, profita des dissensions de l'empire pour s'agrandir. Ptolémée Evergète avait pénétré, en vainqueur, chez les Parthes et jusqu'à Bactres, bien qu'il ne pût lui-même prétendre à la domination permanente de ces contrées éloignées. Arsace conquit l'Hyrcanie, tandis que Théodotos soumit la Sogdiane. Cependant Théodotos étant Macédonien, et par là même incapable de se créer une puissance indigène comme Arsace, ne leva pas complètement le masque, et ne rompit pas toute alliance de vassalité apparente avec le Séleucide. Arsace flotta long-temps, dans une méfiance continuelle, entre ces deux voisins, qui, en se réunissant, auraient pu anéantir sa puissance. Toutefois Théodotos avait intérêt à l'élévation de la maison d'Arsace pour ne pas demeurer asservi de nouveau à la puissance des Séleucides.

La paix entre la Syrie et l'Egypte venait d'être conclue, quand le chef des Séleucides se rendit à Babylone, dans l'intention avouée de s'entendre avec Théodotos pour châtier l'audace d'Arsace. Heureusement, pour la grandeur naissante du dernier, Théodotos vint à mourir. Son successeur, Théodotos second, proclama sa complète indépendance, et contracta avec Arsace une alliance offensive et défensive. Ceci eut lieu dans la première année de la 135e Olympiade.

Avant que la guerre ne se rallumât avec l'Egypte, le chef des Séleucides résolut de soumettre de nouveau les Bactriens et les Parthes. Il eut d'abord quelques succès: Arsace fut forcé de fuir et se rendit chez les Aspasiaks, peuple barbare, de race médo-bactrienne, comme leur nom le prouve, et vivant sur les bords de l'Oxus. Mais avec le temps, Arsace rétablit ses affaires; il reconquit son trône et remporta sur Séleucus une victoire éclatante, dont les Parthes consacrèrent la mémoire par une grande fête religieuse et nationale. Un des Séleucides, Séleucus, fils d'Antiochus Sidetès, appelé roi à tort, demeura long-temps dans l'esclavage des Parthes, principal trophée de cette victoire qui leur assura la liberté. Le roi Séleucus dut renoncer à subjuguer la Parthie. Ainsi les Parthes respirèrent, et, sous des chefs vaillans, purent consolider et étendre leur puissance. Bactres et les Arsacides eurent des destinées communes aussi long-temps que les Séleucides purent se maintenir; mais de toutes parts, à la mort de Séleucus Keraunus (Olymp. 139, 1), du côté de l'Egypte et du Pont, comme de celui de l'Orient, ils se virent menacés d'une ruine complète et universelle.

Dans les premières années du règne d'Antiochus-le-Grand, le satrape de Médie, Molo, et le satrape de la province de la Perse propre, firent cause commune avec les rois bactriens et les Arsacides, et s'affranchirent également du pouvoir des Séleucides. Antiochus-le-Grand les écrasa sous le poids de ses armes, et raffermit de nouveau son empire jusqu'aux confins de l'Inde. La puissance des Arsacides était alors si minime, que pour un certain laps de temps il n'en est plus question. On la dirait replongée, avec Bactres, dans le néant. Antiochus-le-Grand rencontre à Bactres un prince nommé Euthydème, qui cherche à gagner sa faveur en se déclarant vainqueur des descendans de Théodotos second, fils du rebelle. Dans la Parthie règne un Arsace que l'on ne sait comment qualifier, dans le doute où l'on est s'il est le second ou le troisième des Arsacides. Cet Arsace avait profité des guerres qu'Antiochus avait à soutenir dans l'Occident, pour s'agrandir du côté de la Médie. Bientôt Antiochus marcha contre les Parthes pour renverser l'édifice naissant de leur puissance. Il attaqua dans la ville d'Armosata un jeune prince du nom de Xerxès, le rendit tributaire, et lui donna en mariage sa sœur Antiochis, dédaignant de lui ravir son petit empire; puis il s'avança vers la Parthie proprement dite, Arsace ayant en toute hâte évacué la Médie pour l'attendre sur son propre territoire.

Antiochus livra au pillage Ecbatane; son armée força l'entrée de l'Hyrcanie, que les guerriers d'Arsace défendirent vail-

lamment ; ceux-ci se retirèrent dans la cité de Syringa, capitale de l'Hyrcanie, où ils égorgèrent les Grecs qui demeuraient dans la ville. Mais bientôt l'art macédonien triompha de l'opiniâtre résistance des Parthes; Syringa tomba au pouvoir du vainqueur. Antiochus envahit la Parthie, triompha d'Arsace en personne, et finit pourtant par lui accorder la paix, prévoyant sagement l'impossibilité où il allait se trouver de maintenir plus long-temps l'autorité étrangère chez ce peuple d'un génie si âpre et si indomptable. Antiochus et Arsace conclurent donc une alliance, par suite de laquelle le Séleucide sanctionna l'établissement du nouvel empire, mais en lui enlevant ce qu'il avait usurpé sur la Médie, et en le renfermant dans les limites de l'Hyrcanie et de la Parthie. Il fit de même pour la Bactriane; il conclut une alliance avec le roi Euthydème, après l'avoir réduit par ses armes à la dernière extrémité. Dès ce moment, la puissance souveraine des Arsacides, tantôt rivale et tantôt alliée de l'empire bactrien, put se développer en liberté sans avoir à redouter la politique des Séleucides.

A la mort d'Antiochus-le-Grand, l'empire, que son génie militaire avait tenté de rétablir sur les fondemens tracés par Alexandre, fut menacé à la fois par les Romains et par les Arsacides. Ceux-ci furent de nouveau victorieux dans la Médie, et leurs troupes paraissent même avoir passé le Tigre. Il est dit, par Moïse de Chorène (II, 2), que déjà le premier des Arsacides avait contracté alliance avec les Romains; quoi qu'il en soit, le fait ne saurait être douteux pour le second ou pour le troisième prince de ce nom. La profonde politique du sénat de Rome recherchait partout l'alliance des barbares, dans le but d'inquiéter sur tous les points à la fois les empires civilisés qu'il voulait soumettre et comprendre plus tard dans la vaste unité de son empire.

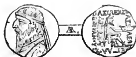
Le second ou le troisième des Arsacides, celui qui avait d'abord combattu Antiochus-le-Grand, pour entrer plus tard dans son alliance, porte le nom de Tigrane. A ce Tigrane, succèdent deux autres Arsacides, Priapatius et Phrahates; ils subjuguent les Mardes et cherchent à se fortifier sur les côtes de la mer Caspienne. Leur successeur, le sixième des Arsacides, auquel on donne le nom de Mithridate, et qui est plus connu sous la dénomination d'Arsace-le-Grand, devint souverain des Parthes environ à l'époque où Antiochus Eupator hérita de la couronne des Séleucides.

L'empire de Bactres bornait à l'Orient la puissance naissante des Arsacides. Il s'était rapidement étendu et puis divisé par suite de ses conquêtes, en un empire bactrien proprement dit, embrassant la Bactriane, la Sogdiane, tout l'Afghanistan jusqu'aux pays des Baloutchis, et en un empire bactro-indien, maître du Pandjab de l'Inde, mais dont les limites ne se laissent pas indiquer avec précision. C'est à renverser ce colosse que devait s'appliquer le génie du grand Arsace.

A l'ouest, l'Arménie appelait aussi toute sa sollicitude. Deux empires s'y étaient élevés sur les débris de celui des Séleucides, et avaient contracté alliance avec les Romains, qui voulaient fonder un empire asiatique sur les bases jetées par le grand Alexandre. Pour parvenir à ce but, la politique du sénat ne perdait pas une occasion d'entretenir les divisions et la guerre entre les barbares; et en leur parlant à tous de liberté, elle espérait parvenir à les asservir tous.

L'ambitieux Arsace osa défier l'Orient et l'Occident réunis. Il planta successivement ses bannières sur les rives de l'Indus et de l'Euphrate. Diodore de Sicile (*Fragment.* lib. XXXIII) nous le montre assujetissant l'empire des rois de la dynastie de Porus (les Pauravas de l'Inde, descendans de Pourou). Il fit aussi plier sous sa main de fer les princes de la Médie et de la Perse, et s'efforça de rétablir pour lui-même la puissance des descendans de Cyrus. Les peuples et les princes, impatiens du joug, coururent aux armes. La ville de Séleucia, sur le Tigre, donna le signal de la révolte. Les rois de Bactres, de la Médie et de la Perse, pressèrent vivement le chef des Séleucides, Démétrius Nicator, de s'acheminer vers l'Orient pour profiter de l'absence d'Arsace, et mettre un terme aux progrès de son insatiable ambition.

Démétrius Nicator s'arma; il sentit que c'en était fait de son riche héritage s'il laissait reprendre vigueur au chef des Arsacides. A la tête des Grecs de la Syrie, il voulut reconquérir du moins une partie de l'Orient. Plus d'une fois les Parthes succombèrent sous les efforts réunis des Syriens, des Mèdes, des Persans, des Bactriens. Tout-à-coup Arsace-le-Grand, que l'on croyait à l'autre bout de l'Asie, reparaît vainqueur de l'Inde, traînant à sa suite de vaillantes hordes scythiques, dont il avait en courant recruté son armée. Il délie, par d'habiles négociations, ou tranche audacieusement avec le glaive les nœuds à peine formés de ces faibles alliances. Tout lui réussit; Nicator tomba entre ses mains avec Séleucus son fils, à l'issue d'une sanglante bataille. Arsace chargea d'abord de chaînes ce malheureux roi, et l'envoya au fond de la Parthie; puis revenant à des sentimens en apparence plus généreux, il traita son captif en roi, et lui donna pour épouse Rhodogune, princesse du sang des Arsacides. Ce qu'Arsace se proposait en formant cette alliance, c'était de se faire de son captif un facile instrument de discorde dans l'empire des Séleucides. Dominer l'Orient en le divisant sans cesse, voilà le but que son regard perçant ne perdit pas un seul instant de vue; et son infatigable activité était sur le point de l'atteindre, lorsqu'il succomba égorgé par un de ses fils, Phrahates, qui hérita du titre d'*Arsace* et de ses projets ambitieux.



(Médaille d'Arsace-le-Grand.)

Cet autre Arsace paraît d'abord se détourner de l'empire des Séleucides pour reporter ses armes sur les rives de l'Indus. Vers le même temps, se préparait la ruine de l'empire grec de la Bactriane. Arsace-le-Grand, appuyé sur les hordes scythiques, avait ouvert cet empire à leurs invasions, et les nomades avaient bientôt débordé comme un torrent sur ce pays; lorsqu'ils l'eurent entièrement inondé, les Arsacides les en chassèrent, et leur opposant une digue puissante, ils se proclamèrent maîtres de la Bactriane, rattachant ce précieux joyau à la couronne de leur empire héréditaire.

Phrahates, marchant sur les traces de son père, chercha à profiter des divisions intestines de la maison de Séleucides pour envahir la Syrie et la joindre à son empire, devenu formidable. Antiochus Sidetès, durant la captivité de son frère Démétrius Nicator, avait corrompu la fidélité de Cléopâtre, épouse du prisonnier d'Arsace, et avait usurpé la couronne de son frère. Nicator deux fois surpris dans sa fuite avait été deux fois ramené de force aux pieds de Rhodogune. Ce malheureux prince était condamné à servir d'instrument à l'ambition de ses ennemis. Sa liberté étant devenue plus utile aux Arsacides que son esclavage, Phrahates songea à s'en servir. Il lâcha son prisonnier contre l'usurpateur et l'appuya de toute la force de ses armes, sous prétexte de soutenir la justice de sa cause, mais, en réalité, pour envahir la Syrie.

Ces évènemens se passaient dans la quatrième année de la cent soixante-deuxième Olympiade. L'Arsacide s'était avancé menaçant sur l'Euphrate et dominait pour ainsi dire la

route qui menait en droite ligne jusqu'à Antioche, le cœur de l'empire des Séleucides; il ne lui fallait plus qu'un faible effort pour atteindre les rives de la Méditerranée. Antiochus Sidetès rassembla toutes les forces de son empire, et s'entoura d'un appareil de guerre qu'il croyait redoutable et qui n'était que pompeux. L'ordre admirable de la phalange macédonienne manquait à ces bandes indisciplinées. Néanmoins, après trois victoires péniblement remportées sur Arsace, Antiochus parvint à pénétrer jusqu'à Babylone et à dégager la Mésopotamie que les Parthes avaient envahie. Ce prince dut ses premiers succès à la haine que les rois des Mèdes et des Perses portaient aux Arsacides, haine qui les poussa à le secourir dans sa lutte contre l'ennemi commun. Un moment les Parthes furent refoulés jusqu'au sein de la Parthie; un moment, le désespoir sembla gagner le cœur d'Arsace, lorsqu'il se vit réduit pour sauver sa vie à entamer des négociations de paix. Le vainqueur exigeait impérieusement que Nicator lui fût livré pour le mettre à mort et régner seul. Mais tout-à-coup les chances tournèrent; les rois de Perse et de Médie, et tous les barbares de l'Orient qui n'avaient pris les armes que pour recouvrer leur indépendance, craignirent alors la puissance des Séleucides et désertèrent leur cause. Arsace parvint à rétablir ses affaires; il fit une réapparition brillante à la tête d'une armée de cent vingt mille combattans. Au cœur de l'hiver et malgré l'avis de ses confidens, le roi de Syrie offrit le combat au roi des Parthes, dans une position désavantageuse. Il fut d'abord vainqueur, mais Arsace ayant ramené au combat son armée en déroute, la bataille s'engagea avec une fureur nouvelle et la défaite des Syriens fut complète. Antiochus périt dans la bataille, les uns disent de ses propres mains, n'ayant pu se résoudre à survivre à sa honte, les autres disent en combattant jusqu'à la dernière extrémité.

Arsace tenait alors le destin de la Syrie entre ses mains puissantes; ce qui l'empêcha de la réunir à son empire fut la nécessité où il se vit de combattre les Nomades du centre de l'Asie qu'il avait lui-même appelés à son secours, et qui voulaient lui faire la loi. Vainement, l'Arsacide incorpora à son armée de vaillans bataillons macédoniens. Ses nouveaux soldats le trahirent; ils passèrent à l'ennemi sur le champ de bataille même. Les Parthes furent écrasés et Phrahates lui-même périt. On ignore la suite des événemens. Artaban se signala peu de temps après, comme chef des Arsacides et roi des Parthes. Après la dixième année de son esclavage, Séleucus Nicator, remis en liberté par Phrahates, qui voulait opérer une diversion favorable aux Parthes sur les derrières de l'armée d'Antiochus son frère, avait rétabli ses affaires dans la Syrie, sur les ruines de celles d'Antiochus. Cette nouvelle domination syrienne se trouvait constamment menacée, à l'Orient, par l'ardeur guerrière des Parthes, dont la puissance, à peine éteinte sur un point, renaissait constamment de ses cendres sur le point opposé. Après la mort de Nicator, les Arsacides du côté de l'Euphrate inquiétèrent de nouveau les débris de l'empire syrien; Antiochus Grypus paraît avoir remporté quelques succès en ces guerres, en battant Sitèles, général des Arsacides.

Les derniers Séleucides, dont les Parthes et les Romains dédaignèrent de hâter la ruine, eurent tour à tour recours à leurs ennemis de l'Orient et de l'Occident, contre leurs ennemis de l'intérieur. Ainsi Antiochus Eusèbes Philopator, expulsé par son compétiteur à la couronne, eut recours aux Arsacides, et se réfugia chez les Parthes pour invoquer leurs armes (Olympiade 171, 3). Ceux-ci, cependant, ne paraissent plus aussi tentés qu'auparavant à envahir la Syrie, peut-être dans la sage prévoyance des projets de Rome. Deux rois de la famille des Arsacides, successeurs de Phrahates, se tiennent sur les rives de l'Euphrate sans franchir cette limite de leur empire. L'un d'eux, Artaban, deuxième du nom, étouffe la révolte des Babyloniens, et triomphe de la rébellion qui venait d'éclater dans la ville de Séleucia sur le Tigre. Les hordes scythiques furent aussi domptées par lui et leurs attaques repoussées. Mithridate, le second du nom, son successeur, celui-là même qui donna asile au roi Antiochus dont nous venons de parler, tenta la conquête de l'Arménie. Philippe Epiphanes Philadelphes, après avoir chassé le roi Antiochus, est à son tour chassé de la Syrie par son frère Démétrius, et vient chercher aussi un refuge auprès de Mithidrate l'Arsacide. Alors le roi parthe tenta l'envahissement de la Syrie; il triompha et emmena Démétrius dans la captivité où il mourut. Ainsi trois des prétendans au trône des Séleucides se trouvèrent à la fois entre les mains du second Mithidate. Après un laps considérable de temps, celui ci jugea qu'il était de son intérêt de conférer une ombre de royauté à cet Antiochus qui, le premier, avait réclamé son hospitalité; mais on ignore le siége de sa royauté déshonorée, une partie considérable de la Syrie étant tombée alors au pouvoir du roi d'Arménie.

En ce temps-là un grand orage se préparait dans l'Orient contre Rome, où la profonde perfidie de la politique du sénat avait fini par éveiller l'attention des princes indigènes. Le fameux Mithridate, roi du Pont, rassembla les élemens épars de cet orage, et chercha à fonder une grande alliance de princes et de peuples, comprenant les Arsacides à l'Orient et les tribus de la Scythie européenne à l'Occident. Il était trop tard. Le génie de Rome triompha de ce danger, le plus grand qu'il eût encore couru, et la puissance des Romains se fonda dans l'Asie-Mineure, la Syrie et l'Arménie, en regard de celle des Arsacides.

Alors la scène change; les Syriens disparaissent, les Romains les remplacent, et depuis les jours de Marc-Antoine, qui tenta la soumission des Parthes (Olympiade 184, 4), jusqu'à la chute de la maison des Arsacides, nous assistons à cette grande lutte où la puissance des Romains se trouve invariablement arrêtée par celle des Parthes, sans que ceux-ci puissent parvenir à fonder un système équivalent à celui de l'ancienne monarchie persane, dont ils voulaient réaliser l'idée.

Dans la première guerre mithridatique les Arsacides n'étaient pas demeurés entièrement inactifs; cependant leur position était difficile, car l'orgueilleux Tigrane, roi d'Arménie, conquérant d'une partie de la Syrie et rival des Parthes, rongeait leur puissance, et son pouvoir chevchait à s'étendre aux dépens du leur. Quand Lucullus envahit l'Arménie, le chef des Arsacides entama des négociations avec les Romains, en haine des Arméniens; mais il s'aperçut promptement que Lucullus, après la destruction de leur royaume, se proposait de ruiner celui des Parthes. Deux princes, à cette époque, parurent successivement sur le trône des Arsacides, Sintrikus d'abord, et après lui Phrahates, le troisième de ce nom. Ce dernier avait voulu traiter avec Lucullus, durant la guerre arménienne, tout en armant contre les Romains; Pompée, jaloux des entreprises de Lucullus, et empressé de prendre en tout le contre-pied de son prédécesseur, abandonna le plan d'envahissement du pays des Parthes, et contracta avec l'Arsacide Phrahates une alliance définitive; ce fut même là une des causes de la ruine du grand Mithridate et de la chute de ses audacieuses espérances. Pompée eut l'adresse de s'interposer comme médiateur entre l'Arsacide et le roi arménien; vaincu par les armes des Romains et rétabli par eux dans une partie de son empire, il sut se rendre nécessaire à Phrahates comme à Tigrane, et grâce à lui, la politique romaine s'introduisit pour la première fois dans ces contrées lointaines, comme arbitre souveraine des destinées des rois et des peuples. Dès ce moment les peuples et les rois de ces contrées auraient dû, ce semble, prévoir le sort qui les attendait.

Le différend qui s'était élevé entre Phrahates et le roi arménien avait lo fondement suivant : le fils de Tigrane avait épousé une Arsacide, et, par les armes de son beau-père, il cherchait à détrôner son propre père. Phrahates l'aidait

dans ce projet; mais une invasion subite de nomades de la Scythie le força à une prompte retraite, et il courut défendre contre eux ses propres domaines; alors le général romain, sous prétexte d'apaiser ces guerres, divisa la puissance arménienne en royautés distinctes; il prit pour Rome ce qui lui convenait le mieux, et il partagea le reste de l'Arménie entre le père et le fils, forçant ainsi l'Arsacide à la neutralité.

Crassus, César et Pompée étaient convenus entre eux de se partager la suprême autorité dans le monde romain; le gouvernement de la Syrie échut à Crassus. Celui-ci quitta la capitale du monde dans l'intention avouée de conquérir la Parthie et d'abattre le trône des Arsacides. Son armée était des plus aguerries et s'était illustrée sur cent champs de bataille; mais l'insouciance que Crassus montra dans toute cette guerre correspondit mal à l'ardeur des soldats. L'issue en fut fatale aux Romains, Crassus y perdit la vie après avoir sacrifié inutilement son armée tout entière. L'Arsacide Orode, par suite de ce succès, avait pris, vis-à-vis de la Syrie, une attitude menaçante. La conspiration de Brutus contre César ayant été couronnée d'un plein succès, Cassius, peu de temps après la bataille de Philippes, envoya Labienus, son confident, homme d'une expérience consommée et d'un grand talent militaire, auprès d'Orode, pour engager l'Arsacide à se prononcer en faveur du parti de Brutus contre celui des amis de César. Orode devait envoyer un corps considérable de Parthes au secours des républicains, mais les négociations ayant traîné en longueur, ces secours manquèrent à Brutus et à Cassius, qui succombèrent dans la lutte.

Labiénus, qui était demeuré à la cour d'Orode, pour venger la défaite de son parti excita l'Arsacide à l'invasion de la Syrie et de l'Asie-Mineure. Pacorus, fils du roi, fit cette guerre à la tête d'une armée considérable. La Syrie et la Palestine furent livrées à la merci d'une soldatesque furieuse, qu'excitait l'ardeur guerrière du jeune Pacorus, et que guidait la tactique habile de Labienus. Le roi Jean Hyrcanus II fut expulsé de la Judée par Pacorus, tandis que Labienus, à la tête d'une autre division de l'armée des Parthes, chassa Plancus, et le força d'abandonner l'Asie-Mineure.

Marc-Antoine, esclave des charmes de Cléopâtre, voyait avec une coupable insouciance ces invasions qui menaçaient sa vie; il semblait ne pouvoir plus éviter le châtiment dû à sa mollesse, lorsque, se ranimant tout-à-coup, il se rendit à Tyr. Il vit que les Parthes pouvaient bien envahir, mais non conserver le pays; et, se souciant peu de leurs succès momentanés, il courut en Italie, d'abord se défendre contre Octave, puis se réunir à lui pour rétablir leurs affaires communes. Cependant Ventidius, vaillant lieutenant d'Antoine, refoula les Parthes, et chassa l'Arsacide Pacorus de l'Asie-Mineure et de la Syrie. Octave avait prêté à Antoine deux légions pour terminer cette guerre.

Pacorus, quoique battu par Ventidius, voulut profiter de l'absence prolongée d'Antoine; il rassembla une nouvelle armée, plus formidable que la première, et s'avança sur l'Euphrate pour offrir à Ventidius une nouvelle bataille. Il passa le fleuve, et Ventidius, par une tactique habile, l'ayant encouragé dans son audace, il tenta la folle entreprise d'assiéger les Romains qui s'étaient concentrés dans une formidable position au sommet d'une montagne. Il se privait par là de son excellente cavalerie, principale force des armées parthes; l'issue de cette lutte était facile à prévoir: Pacorus y perdit la vie, et son armée fut entièrement détruite.

Antoine vint en personne continuer la guerre si brillamment soutenue par son lieutenant. Il s'allia au roi d'Arménie, pour pénétrer dans la Médie, où s'était formé un royaume indépendant, allié à la maison des Arsacides et soutenu par la force de leurs armes. Déjà Antoine en tenait la capitale étroitement bloquée, quand il se vit abandonné du roi d'Arménie. Tous les bagages de l'armée romaine tombèrent au pouvoir des Parthes, et dix mille hommes, préposés à la garde de ces bagages, furent taillés en pièces; les Parthes bloquèrent Antoine et le serrèrent vigoureusement de toutes parts; bientôt les provisions lui manquèrent; dans la crainte de périr honteusement comme Crassus, qu'il prétendait venger, Antoine leva le siége de Praaspa (tel était le nom de la capitale de la Médie) afin de se frayer lui-même une route à travers ses ennemis, en prenant la route de la haute Arménie. Le reste de son armée se débanda dans cette marche pénible à travers les montagnes. La folie des Parthes sauva seule ces bandes désespérées d'une entière destruction: ils perçaient à coup de flèches les déserteurs et forçaient ainsi les soldats d'Antoine à maintenir l'ordre dans leurs rangs pour le salut commun. Phrahates, quatrième du nom, était, durant cette expédition, le chef des Arsacides.

Quand Antoine eut rétabli ses affaires, il se vengea du roi arménien, auquel il attribua ses malheurs, et se réunit au roi des Mèdes pour aller attaquer une seconde fois les Parthes dans leurs montagnes et les réduire à l'extrémité, mais le souvenir d'Octave le détourna de ses projets, en l'attirant vers l'Occident, où devait s'accomplir sa destinée.

Depuis la conquête temporaire de la Syrie et de la Palestine, les Arsacides n'avaient cessé de se mêler de la politique de ces contrées que dans les momens où la politique romaine pouvait s'y déployer avec énergie. Ainsi Pacorus, après avoir dépossédé le prince de la Judée, avait soutenu les droits d'un usurpateur de cette contrée jusqu'au moment où il périt dans la guerre de Ventidius. A la mort d'Antoine, quand César Auguste se vit maître du monde, il tourna ses regards du côté de la Syrie et de la Palestine, et conçut le dessein de poser dans l'Orient un frein aux Parthes, comme dans l'Occident il voulait en poser un aux Germains. César Auguste mit, durant son séjour en Syrie, ou grand art et une admirable adresse dans sa conduite envers les Parthes, ne se mêlant qu'à propos de la politique des Arsacides, sachant se faire redouter d'eux sans les irriter, aspirant à la fois à leur amitié et à leur respect. Ainsi il obtint par les voies de la persuasion que les rois des Parthes livreraient aux Romains les chefs de légions faits prisonniers dans la bataille où Crassus avait trouvé la mort. Ils rendirent aussi l'immense butin tombé alors en leur puissance; et Octave sut reconquérir en négociant ce qu'Antoine n'avait pu obtenir par la force des armes.

En ce temps deux princes de la maison des Arsacides se disputaient la couronne. Auguste, sans attaquer l'un, prit la défense de l'autre, et se prépara ainsi une haute influence à la cour des Parthes. Tout en offrant un asile et une généreuse protection à celui des deux rivaux qui avait succombé dans la lutte, il refusa cependant de soutenir sa cause par la force des armes; il sut gagner un ami sans se créer un ennemi de plus. Le prince fugitif avait emmené captif le fils de son heureux rival, qu'Auguste retint en ôtage, en le traitant avec respect, obligeant ainsi le roi régnant à trembler pour les jours de son fils, et à s'estimer heureux de le voir entre les mains d'Auguste, qui ne souffrait pas que l'on exerçât envers lui aucune violence. C'est ainsi qu'Auguste tint une habile balance entre Phrahates, le quatrième de ce nom, et Tiridate, le prince fugitif, s'emparant de la reconnaissance et de l'espoir de chacun d'eux, tout en se faisant craindre.

Depuis l'envahissement de l'Arménie par les Romains, après la malencontreuse expédition d'Antoine contre les Parthes, Phrahates, le quatrième du nom, s'était mêlé des affaires de l'Arménie et y avait installé un roi de sa façon, du nom d'Artaxes ou d'Artaban, qui se reconnut vassal d'Auguste. L'Arsacide, ne jugeant pas à propos de se faire plus long-temps l'arbitre de ce pays, de peur de provoquer contre lui le ressentiment des Romains et de renforcer

Tiridate, son antagoniste, abandonna Artaxes à son sort. A cette époque, César Auguste envoya dans l'Orient Tibère, qui arriva au moment même où Artaxes succombait, les armes à la main, en combattant ses sujets rebelles. Tibère aussitôt installa Tigrane, frère du prince assassiné, et, comme lui, créature des Arsacides. Mais, malgré le secours des Romains, ce prince ne put se soutenir. Les Parthes se mêlèrent de nouveau des intérêts de l'Arménie, ils voulurent suivre l'exemple des Romains. Auguste eut quelque velléité de les en châtier et de prendre lui-même le commandement d'une armée. Toutefois il y envoya Caius, son neveu, lequel préféra la voie des négociations à celle des armes; il s'entendit avec les Arsacides. Vainement l'esprit national des Arméniens se montra hostile à cette alliance des Parthes et des Romains, conjurés contre leur liberté; ils succombèrent bientôt dans cette lutte inégale.

Du temps de Néron, Vologèse Ier, roi des Parthes, installa l'Arsacide Tiridate, son frère, sur le trône d'Arménie, et se l'attacha par les liens d'une étroite vassalité. Les Arméniens ne manquaient jamais d'invoquer le secours des Romains contre l'Arsacide et ses Parthes; mais quand les Romains s'approchaient, aussitôt ils avaient recours aux Parthes contre l'ambition envahissante des Romains. Les Romains avaient pour général Corbulon, homme de mœurs antiques, quoique agissant au nom et dans l'intérêt de Néron. Il sut faire respecter le nom romain et des Arméniens et des Parthes, au grand étonnement du roi Tiridate, qui ne pouvait concevoir qu'un tel homme fût le lieutenant d'un monstre pareil à Néron. Corbulon expulsa l'Arsacide de son trône, et installa à sa place un descendant d'Hérode, dont la famille vivait alors à Rome. L'étranger n'ayant pu se maintenir, Corbulon proclama hautement la nécessité de reconnaître Tiridate, mais comme vassal des Romains, et l'Arsacide fut réinstallé sur le trône de l'Arménie. Ainsi tous, Arsacides et Latins, se donnèrent la main pour le maintien d'une couronne éphémère, faute de pouvoir se la partager.

Dans la guerre que Trajan eut à soutenir contre les Daces, il découvrit promptement que le roi Décébale, chef des Thraces, avait des liaisons très suivies avec Pacorus, roi des Parthes. Ces liaisons des Arsacides, du côté de l'Occident, datent peut-être du temps de l'empire que le grand Mithridate avait fondé dans le royaume du Pont, projetant une alliance entre une foule de peuples et de peuplades de même origine, depuis les Dahi, qui faisaient partie de la grande nation des Parthes, jusqu'aux Daces et aux Gètes d'Europe. Trajan considérait Décébale et son système d'alliances sous le même point de vue que le sénat romain avait considéré le roi du Pont et sa fédération immense. Il y vit un grand danger pour l'empire romain, plus encore qu'un peuple vaincu à ajouter aux conquêtes de Rome. Après la chute des Daces, ce que Trajan avait le plus à cœur, ce fut la ruine des Arsacides. Il se rendit à Antioche, pour y prendre une connaissance exacte de l'état des affaires des Parthes. Les princes de l'Arménie furent tous, à cette époque, les créatures des Arsacides, et, en partie, membres de leur famille. Ainsi fut Exedarus du temps de Domitien, que les uns prennent pour un fils, les autres pour un petit-fils de ce Tiridate qui avait été installé par les doubles efforts de Corbulon et du roi des Parthes. Trajan se refusa à reconnaître ce roi et somma Chosroès, l'Arsacide, souverain de la Parthie, de lui retirer son appui, lui interdisant toute influence prépondérante sur les affaires d'Arménie.

Chosroès avait succédé à Pacorus, et avait eu à surmonter les mêmes difficultés que ce prince. Il chercha à conjurer l'orage, mais Trajan refusa de recevoir ses ambassades et s'apprêta à combattre les Parthes. Chosroès, pour apaiser Trajan, avait retiré son appui à Exedarus, mais en revanche il plaça un de ses proches parens, Parthamasirès sur le trône de l'Arménie. Trajan déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais la créature des Arsacides; les Parthes, à cause de leurs querelles intestines, ne purent marcher au secours de leur allié, qui périt misérablement, et Trajan transforma l'Arménie en province romaine.

Dans la lutte où Chosroès se trouvait engagé, en guerre contre les Parthes, ses sujets, Trajan paraît avoir pris le parti du roi, mais sans contredit dans le but d'affaiblir son empire et d'y pénétrer. Quelques années plus tard (de 114 à 117 après J. C.) Trajan reparut dans l'Orient, fit la conquête de la république grecque de Seleucia, qui obéissait aux Parthes, s'empara de Ktésiphon, capitale des Arsacides, leur arracha l'Assyrie et la transforma en province romaine. Mais il était impossible aux Romains de maintenir, en des contrées si éloignées, le système des conquêtes, et de se soutenir long-temps contre un pouvoir comme celui des Arsacides, qui avait dans le pays de profondes racines, et qui renaissait toujours de ses ruines.

Cette maison des Arsacides s'était porté à elle-même des coups terribles par ses divisions intestines. Elle avait jadis protégé Chosroès contre ses sujets; aussi lorsque Trajan l'expulsa et installa à Ktésiphon un autre Arsacide, du nom de Parthamaspates, ce fut une cause déterminante pour les Parthes de ne pas reconnaître l'autorité d'un vassal de Rome. Tout l'Orient se souleva contre l'oppression de Trajan; les peuples et les rois de cette contrée résolurent d'obéir plutôt aux Parthes qu'aux Romains. L'Assyrie était en pleine révolte. Trajan venait d'expirer quand Chosroès, cette fois d'accord avec son peuple, reprit Ktésiphon et en chassa son parent. Adrien, voyant les affaires en cet état désespéré, au lieu de consumer les forces de l'empire en des efforts inutiles, abandonna les projets de son prédécesseur. Il céda sagement cette partie de l'Asie à l'influence des Arsacides. Nous voyons, plus tard, Adrien s'empresser d'entamer avec Chosroès des rapports d'amitié; Trajan avait emmené captive une princesse du sang des Arsacides, que l'empereur romain rendit au roi des Parthes à sa grande satisfaction. Ainsi l'Arménie rentra sous l'influence des Parthes.

Antonin-le-Pieux sut se faire respecter des Arsacides, qui, durant son règne, ne manifestèrent aucune intention d'outre-passer les limites de leur empire. Il n'en fut pas ainsi du temps de Marc-Aurèle; alors l'empire romain se trouva ébranlé à la fois en Orient et dans l'Occident, par des coalitions formidables: sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, par les Arsacides; sur les rives du Danube, par les Marcomans et par les grandes confédérations des tribus caucasiennes, notamment par les Alains, dont l'origine est inconnue, mais que l'on trouve entraînés tantôt dans le mouvement de l'empire des Parthes, tantôt dans le mouvement de la confédération marcomane.

Les Parthes venaient d'écraser deux grandes armées romaines; ils s'étaient emparés de l'Arménie de vive force, après avoir mis à feu et à sang la Syrie et la Cappadoce. Marc-Aurèle engagea Lucius-Verus à conduire en personne les guerres d'Orient: c'était en 162 après J.-C. Durant des quatre années de son séjour en Syrie, ce prince voluptueux ne parut que deux fois à la tête de son armée. Ses lieutenans parvinrent à chasser les Parthes de la Mésopotamie, et à placer sur le trône d'Arménie une créature de Rome, c'est-à-dire un ennemi des Arsacides, qui ne put toutefois s'y maintenir long-temps. Seleucia, cette fière alliée des Parthes, fut ruinée de fond en comble; Ktésiphon, capitale des Arsacides, fut livrée au pillage. Cependant ces grands triomphes de Vérus, si pompeusement exagérés par d'indignes flatteurs, et si amèrement persiflés par la verve ironique de Lucien, n'aboutirent pas à grand'chose. La cavalerie des Parthes, bardée de fer, comme le furent depuis les chevaliers du moyen-âge, imposait aux Romains, qui n'avaient pas à opposer à leurs ennemis une arme pareille. Ce n'est que dans les derniers temps de l'empire qu'ils cherchèrent

à se former une cavalerie semblable à celle des Parthes.

VOLOGÈSE, quatrième du nom, roi des Parthes, fut l'adversaire constant de l'empereur Sevère. Celui-ci avait empiété sur le territoire de l'Arsacide, et formé à Nisibis un gouvernement auquel il avait adjoint des portions considérables du pays appartenant aux Parthes. Aussi, à peine Sevère avait-il retiré la majeure partie de ses troupes pour se tourner vers l'Occident, afin d'y étouffer les germes d'une guerre civile, que Vologèse deborda sur la Mesopotamie et assiégea Nisibis, ce siége d'un nouveau gouvernement élevé comme un boulevard contre l'invasion des Parthes. Laetus, le général de l'empereur, tint ferme, et Vologèse fut forcé à la retraite. Des divisions intestines avaient eclaté, comme de coutume, dans la famille des Arsacides. Un des frères de Vologèse était dans le camp de l'empereur, qui s'avançait à la tête de bandes vaillantes au secours de son général. Encouragé par Sevère dans ses prétentions à la couronne, il lui facilita les moyens de pénétrer chez les Parthes, au moyen de ses partisans, et parvint à rompre un armistice qui allait être conclu entre Sevère et Vologèse. Ktésiphon fut de nouveau livrée au pillage; partout où le torrent dévastateur des légions romaines se précipitait, l'empire des Parthes était bouleversé; mais nulle part aussi les Romains ne pouvaient songer à un établissement permanent, ce qui annulait constamment le fruit de leurs victoires. Cette guerre se termina environ l'année 200 après J.-C.

Il y a des evènemens bien romanesques dans le récit de la guerre de Caracalla contre les Parthes. On prétend qu'après avoir entrepris en personne une expédition qui le conduisit sur le territoire des Arsacides, cet empereur conclut une trève avec le roi des Parthes, qui lui donna en mariage sa propre fille. Les noces furent celebrées avec la plus grande bonne foi et d'une manière splendide par les princes et les grands de la race des Arsacides; Caracalla y repondit par une perfidie inouïe, saisissant le moment de la plus grande confiance pour ordonner le massacre de tous ces princes qui croyaient avoir formé un lien indissoluble entre le César romain et le roi des rois, chef des Arsacides. Les détails de toute cette histoire donnée par Hérodien sont plus que douteux. Le fait est que Caracalla profita des divisions intestines qui se renouvelaient constamment dans l'empire des Parthes pour perdre tous les Arsacides. Quand il périt, assassiné en l'an 217, il comptait pousser avec vigueur contre les Parthes une expédition sérieuse.

A la nouvelle de cette mort, les Arsacides envahissent le territoire romain pour se venger des cruautés de Caracalla. Macrinus, en deux combats, ne peut parvenir à les refouler dans leur limite, et entame la voie des négociations. Il rendit les depouilles des années précedentes, et livra une forte somme en dédommagement des iniquités anciennes.

Dès ce temps les affaires des Arsacides se précipitent vers un declin rapide. Comme rois, ils avaient essayé de former un vaste système politique, copié sur le type de l'ancienne monarchie persane. Leur force militaire consistait surtout dans une cavalerie barbare, en partie scythique, et où les Kurdes occupaient aussi un des premiers rangs.

L'origine des Parthes est douteuse, quoique les noms de leurs princes et une foule d'autres indices concourent à prouver qu'ils étaient frères des Mèdes et des Bactriens. Aux yeux des sectateurs de la religion de Zoroastre, ils n'étaient que des barbares, probablement parce que leurs rois seuls avaient embrassé ce culte, et que la masse du peuple y demeurait étrangère. Voilà pourquoi les Mèdes et les Persans, pas plus que les Arméniens, ne supportèrent patiemment le joug de la domination des Arsacides. Il est remarquable que Firdouçi, dans son Shahnameh, recueil poétique de traditions bactro-persanes, passe sous silence le long empire des Parthes, et oublie totalement les Arsacides, dont le nom retentit avec tant d'éclat chez les historiens de la Grèce et de Rome. Malheureusement les écrits d'Arrien et d'autres auteurs, qui traitaient des affaires des Parthes en détail, sont anéantis. Nous ne connaissons les affaires des Arsacides que de la manière la plus imparfaite. La succession au trône ne paraît jamais avoir été bien reglée; plusieurs Arsacides paraissent à la fois comme rois, et se détruisent ou s'affaiblissent en des guerres intestines. D'ailleurs leur système politique ne tendait pas à l'esclavage des peuples; ils laissèrent la liberté aux Arméniens ainsi qu'aux cités grecques de l'Asie. Cette liberté était peu appréciée, et leur faisait plus souvent des rebelles que de fidèles alliés. A tout prendre cependant, et malgré les défauts de leur position et une politique assez peu profonde, quoique assez étendue dans la circonference qu'elle embrassait, les Arsacides formèrent une race de princes éminemment brave, souvent confiante, noble, généreuse et digne de destinées meilleures.

Ardeschir-Babegan, ou fils de Babek, qui se disait du sang royal des Achéménides, fut le guerrier heureux qui précipita du trône Artabanus (ou Ardvan), le dernier des Arsacides. Les Grecs donnent à ce chef de la dynastie des Sassanides le nom d'Artaxercès Ier. Il s'intronisa dans les faveurs du gouverneur de Darabschad, et fut nommé son successeur. Les évènemens qui ont amené le renversement d'Artaban sont du reste plongés dans une complète obscurité. Babek, père d'Artaxercès, assiste son fils dans son audacieuse entreprise, selon les historiens persans, tue le gouverneur parthe de la province de Fars, s'empare de la domination de cette province, et ébranle l'édifice déjà vermoulu de l'empire. Tous les Persans courent autour du jeune Artaxercès, et se lèvent en armes contre les Arsacides. Artaban restait immobile à Hamadan, dans les environs de l'antique Echatane. Ispahan est enlevé aux Parthes; l'Irak est embrasé des feux de la discorde civile; une bataille se livre dans les environs de Suze, où Artaban périt, et avec lui la puissance des Arsacides. Ces évènemens arrivèrent vers l'année 226 après J.-C. Les Arsacides avaient occupé le trône de Perse durant 476 ans; les branches de cette famille établies dans la Bactriane, la Perse et la Scythie, s'entendirent souvent avec les Romains, et guerroyèrent contre les Sassanides. Les Arsacides de la Bactriane, presque entièrement abattus par les Persans, finirent par se soumettre aux Huns Ephtalites, dans les commencemens du ve siècle. Attila mit fin aux royaumes scythiques, fondés par les Arsacides, souverains des tribus alaniques. Les Arsacides d'Arménie embrassèrent le christianisme; leur monarchie finit en 428.

ARSENAL. On donne ce nom à des établissemens généraux destinés à la confection et à la conservation des divers élémens du matériel des armées. Il y en a de deux sortes distinctes, à cause des deux sortes d'armées : les arsenaux militaires proprement dits; et les arsenaux maritimes.

Les arsenaux sont placés sous la direction de l'artillerie. Ils comprennent les usines destinées à la fabrication et à la réparation des armes blanches et des armes à feu, les fonderies de canon, les ateliers de vérification, etc., etc.; en outre les magasins dans lesquels sont rangés avec ordre les pièces d'artillerie, les projectiles, les armes, les objets d'équipement, les munitions, et en un mot tous les élémens d'un armement complet. Souvent des musées d'armes anciennes se trouvent joints à ces dépôts d'armes neuves ou disposées au service. Tantôt les divers corps-de-logis de l'arsenal se trouvent rapprochés de manière à ne former qu'un seul edifice; tantôt ils sont separés et placés chacun à quelque distance, dans la situation qui lui convient le mieux. Leur ensemble administratif constitue l'arsenal.

Les arsenaux étant une des bases principales de la force militaire d'une nation, il est d'une haute importance de les mettre à l'abri des atteintes de l'ennemi. Aussi a-t-on soin de les établir dans des places fortes ou d'un accès difficile. Ils sont donc presque toujours situés sur la frontière, et bien qu'en apparence plus exposés par leur voisinage de l'étranger,

ils sont cependant, par leur entourage, suffisamment garantis; et de plus il se trouve que, les hostilités commençant toujours à la frontière, le matériel se trouve tout rendu à son poste dès que la guerre commence.

En France, les arsenaux de première classe sont ceux de Paris, de Lille, de Metz, de Strasbourg, de Besançon et de Perpignan. En Autriche, les arsenaux sont à Budweis, à Prague et à Vienne. La Prusse a des arsenaux à Cologne, à Neiss et à Berlin. Le principal arsenal de la Russie est à Kief, et le principal arsenal de l'Angleterre est à Wolwich. Celui de Venise a été long-temps célèbre, mais il n'a plus aujourd'hui qu'une importance tout-à-fait secondaire.

Les arsenaux maritimes sont les lieux de dépôt de la marine d'un état. Les conditions nécessaires à leur établissement sont un port assez profond pour recevoir les bâtimens de guerre, et généralement aussi une rade suffisante pour une flotte. Le matériel d'un arsenal maritime est infiniment plus considérable que celui d'un arsenal militaire. On peut s'en rendre compte en songeant que les vaisseaux de guerre sont en quelque sorte des places fortes navales, et que c'est dans les arsenaux maritimes qu'ils sont confectionnés et déposés ainsi que tout leur attirail. Il faut donc y réunir tout ce qui est nécessaire pour construire, armer, reparer, conserver et entretenir les bâtimens de guerre de toute espèce; il y faut des casernes, des bassins, des ateliers de toute espèce. Les domaines de l'arsenal deviennent si étendus, que la place elle-même n'est plus, pour ainsi dire, qu'une de ses dependances. La France possède trois arsenaux maritimes de première classe : ce sont ceux de Brest, de Toulon, de Rochefort; deux de second ordre, ceux de Lorient et de Cherbourg; et en outre six d'un ordre inférieur : Dunkerque, le Hâvre, Saint-Servan, Nantes, Bordeaux et Bayonne. Ceux de l'Angleterre sont situés à Deptford, à Wolwich, à Chatam, à Sheesness, à Portsmouth et à Plymouth; elle en a, en outre, dans la Méditerranée, à Gibraltar, à Malte et à Corfou. La Russie en a deux sur la Baltique, Saint-Pétersbourg et Cronstadt, et un sur la mer Noire, Sebastopole; le Danemark, Copenhague; la Suède, Carlscrone; la Hollande, Flessingue et le Texel; l'Autriche, Trieste; la Turquie, Constantinople; et l'Egypte, Alexandrie. Ceux des Etats-Unis sont à New-York, Boston et Baltimore.

ARSENIC. Cette substance, dont le nom rappelle trop souvent l'idée du crime, est un corps simple, c'est-à-dire l'un de ceux dont les chimistes n'ont pu extraire jusqu'ici qu'une seule espèce de matière. De même que la plupart de ses combinaisons, c'est un poison extrêmement violent, et son nom est tiré de deux mots grecs qui rappellent cette propriété : *arsen* mâle, homme, et *nicao* vaincre, dompter.

Pendant long-temps on a désigné sous le nom d'arsenic, non le corps simple dont nous venons de parler, mais bien l'une de ses combinaisons avec l'oxigène. Cette dernière est celle que l'on obtient immédiatement dans les usines où l'on traite les minéraux arsénicaux; c'est aussi celle dont les usages sont le plus répandus : aussi, bien que son radical eût sans doute été souvent preparé par les anciens chimistes, ceux-ci ne lui accordèrent pendant long-temps qu'une légère attention. Ce fut Brandt, qui, le premier en 1733, étudia avec soin ses propriétés, et donna un procedé commode pour l'extraire de sa combinaison avec l'oxigène. Il le rangea d'abord, à cause de ses propriétés physiques, dans la classe des demi-métaux; plus tard, lors de la réforme chimique qui eut lieu à la fin du dernier siècle, les considérations sur lesquelles les anciens chimistes avaient fondé les distinctions entre les corps métalliques ayant été écartées, l'arsenic fut admis dans la classe des métaux. Plus récemment enfin, l'étude approfondie de plusieurs combinaisons arsénicales prouva qu'elles offraient une analogie complète avec une série de combinaisons du phosphore. Cette circonstance a déterminé avec raison plusieurs chimistes à rapprocher l'arsenic de ce dernier corps dans leur classification des substances élémentaires, et par suite de le séparer définitivement de la classe des metaux.

D'un autre côté, cependant, on ne peut méconnaître qu'il existe entre l'arsenic et l'antimoine, qui a été laissé jusqu'ici dans le groupe des corps metalliques, une analogie du même ordre que celle qui a été remarquée entre l'arsenic et le phosphore. Cette analogie est telle que, dans beaucoup de combinaisons que nous présente la nature, ces deux corps peuvent se remplacer mutuellement sans qu'il en résulte aucun changement dans les propriétés physiques du composé. On aura soin de signaler ces rapprochemens entre l'arsenic, le phosphore et l'antimoine, quand il sera question des minéraux et des combinaisons artificielles où cette analogie est le mieux en évidence; il suffit pour le moment d'en tirer cette conséquence que, dans toute classification naturelle des corps élémentaires, ces trois substances doivent être réunies dans un même groupe. Nous pouvons encore en conclure que les considérations, sur lesquelles on a fondé la distinction de ces élemens en corps metalliques et non métalliques, sont tout-à-fait artificielles. Si les propriétés metalliques sont tranchées et faciles à caracteriser dans certains corps, tels que l'or, l'argent, le cuivre, le fer, etc., qui de tous temps ont été regardés comme possédant des propriétés distinctes de celles des autres substances, il est évident, d'après les details qui précèdent, qu'il est impossible de fixer d'une manière précise la limite qui sépare sous ce rapport les corps élémentaires en deux classes. Cette difficulté se représente, au reste, dans toutes les classifications qui ont été imaginées par la science de l'homme. Néanmoins, comme malgré leurs imperfections, les classifications sont à peu près indispensables pour l'étude des sciences, les meilleurs esprits, tout en réduisant leur importance à sa juste valeur, n'ont jamais hésité à en faire usage. C'est ainsi que la distinction entre les métaux et les corps non metalliques a été jusqu'ici conservée par les chimistes.

Après avoir ainsi indiqué la position que doit occuper l'arsenic dans une classification naturelle des corps simples, et la limite commune aux métaux et aux corps non métalliques, nous allons décrire d'une manière succincte ses propriétés, celles de ses principales combinaisons, leur préparation, et enfin leur manière d'être dans la nature.

L'arsenic offre, dans sa cassure récente, l'éclat métallique, et une couleur qui se rapproche beaucoup du gris d'acier : il est éminemment fragile; sa texture est grenue et écailleuse; sa pesanteur est de 8,3 lorsqu'il est à l'état de pureté; elle est beaucoup moindre quand ce corps est mélangé de substances etrangères. Exposé à l'action de l'atmosphère, l'arsenic perd bientôt son éclat metallique et se recouvre d'une petite couche noirâtre, due sans doute à un commencement d'oxidation. Lorsqu'on soumet l'arsenic à l'influence d'une température croissante, il passe de l'état solide à l'état gazeux sans devenir liquide : la sublimation commence quand le corps est porté à la température de 180°, et on le voit se déposer de nouveau, à peu de distance, à l'etat solide sur les parties froides du vase où se fait la sublimation. En conduisant l'opération d'une manière convenable on peut ainsi l'obtenir sous forme de cristaux, qui appartiennent au système régulier. On peut, au reste, obtenir l'arsenic à l'état liquide en le chauffant sous une pression plus considérable que celle de l'atmosphère. L'arsenic donne par le frottement une odeur alliacée, qui est sensible à un haut degré quand le corps est vaporisé par l'action de la chaleur. C'est à ce caractère que l'on reconnaît un grand nombre de combinaisons arsénicales quand on les chauffe au dard du chalumeau, au contact du charbon.

A la température ordinaire, l'air et l'oxigène n'exercent sur l'arsenic qu'une action presque insensible : à une haute température, au contraire, il s'embrase et brûle avec une

flamme bleue; perdant, dans cette circonstance, les propriétés qui viennent d'être décrites, il produit cet oxide blanc qui a été connu pendant long-temps sous le nom d'arsenic, et que l'on désigne encore souvent dans le commerce sous les noms vulgaires d'arsenic blanc, de *mort aux rats*, etc.

L'oxide blanc d'arsenic, nommé aussi acide arsénieux, est un des poisons les plus actifs que l'on connaisse : pris à très petite dose, il corrode très promptement les parois de l'estomac et cause bientôt la mort. Il est très volatil et se sublime aisément au-dessous de la température rouge. En se condensant, l'acide arsénieux cristallise sous forme d'octaèdres réguliers, si la sublimation n'est pas conduite trop brusquement; traité par les corps réductifs et, par exemple, par le charbon, il donne de l'arsenic métallique. Le procédé, indiqué par Brandt pour préparer ce dernier, consistait à chauffer un mélange d'acide arsenieux et de savon.

L'acide arsénique, qui résulte de la combinaison de l'arsenic avec une proportion d'oxigène plus considérable que celle que contient l'acide arsénieux, possède la propriété générale des acides. C'est un corps solide, blanc, dont les affinités sont très énergiques; c'est un poison encore plus actif que l'acide arsénieux. Il a une grande affinité pour l'eau et les oxides métalliques avec lesquels il forme des composés, nommés arséniates, dont la composition et les propriétés chimiques ont une grande analogie avec celles des phosphates. L'une des combinaisons les plus importantes est l'arseniate de fer qui, à raison de son insolubilité dans l'eau, et de sa composition bien déterminée, est un réactif fréquemment employé pour doser l'arsenic dans les analyses chimiques. On prépare l'acide arsénique en faisant bouillir l'acide arsénieux avec l'acide nitrique, et mieux encore avec l'eau régale : dans cette opération, l'acide nitrique, en se décomposant, cède une nouvelle dose d'oxigène à l'acide arsénieux.

L'arsenic, en se combinant avec l'hydrogène, forme un gaz extrêmement délétère, et qui cause infailliblement la mort quand on en respire la plus petite dose. Ce gaz, nommé hydrogène arséniqué, est sans couleur : sa pesanteur spécifique comparée à celle de l'air est 2,7; il se décompose sous l'influence d'une température élevée ou par l'action d'une série d'etincelles électriques. Mis en contact à une haute température avec l'oxigène ou l'air en excès, il brûle avec flamme et donne naissance à de l'eau et à de l'oxide d'arsenic. Le chlore, en se combinant avec l'hydrogène, exerce sur le gaz une très vive action; il se prépare en traitant par une dissolution d'acide hydrochlorique dans l'eau un alliage formé de trois parties d'étain et de deux parties d'arsenic. A l'aide d'une douce chaleur l'étain se combine avec le chlore de l'acide, et forme un chlorure qui reste en dissolution dans l'eau : l'hydrogène de l'acide, au contraire, se combine avec l'arsenic et se dégage de la fiole où se fait la préparation : on le recueille sur le mercure et même sur l'eau, qui n'exerce sur lui aucune action lorsqu'elle a été récemment portée à l'ébullition. L'eau ordinaire décomposerait une petite partie du gaz à l'aide de l'oxigène qu'elle tient en dissolution.

L'arsenic forme avec le soufre deux composés très remarquables : le premier, nommé *réalgar*, est celui des deux composés qui renferme la moindre proportion de soufre. Il a une belle couleur rouge orangée; sa pesanteur spécifique est 3, 6; ses cristaux rentrent dans le système prismatique oblique, il est composé de 0, 701 d'arsenic et de 0, 299 de soufre.

La deuxième combinaison de soufre et d'arsenic se nomme *orpiment*. Sa couleur est jaune d'or et son éclat un peu nacré; ses cristaux dérivent d'un prisme rhomboïdal oblique, différent du prisme du réalgar; sa pesanteur spécifique est 3, 5. L'orpiment est composé de 0, 609 d'arsenic et de 0, 390 de soufre.

Ces deux composés, qui sont l'un et l'autre vénéneux, se trouvent assez souvent associés dans la nature à d'autres espèces arsenicales.

L'arsenic, en se combinant avec le chlore, forme un chlorure liquide, incolore, très volatil; il se comporte à peu près avec l'eau comme le chlorure d'antimoine : il se prépare en distillant un mélange d'arsenic et de perchlorure de mercure.

Les combinaisons de l'arsenic avec les métaux seront décrites au sujet des métaux avec lesquels il forme des composés remarquables.

L'arsenic ne forme jamais de grandes masses dans les roches qu'on voit à la surface du globe; mais il fait partie, soit essentiellement, soit accidentellement, d'un assez grand nombre d'espèces minérales.

A l'état natif il est communément associé à certains minéraux argentifères : c'est ainsi qu'on le rencontre journellement à Andreasberg (Hartz), à Nagy-ag et à Kapnick (Transylvanie), à Guadalcanal (Espagne), à Sainte-Marie (Haut-Rhin), etc. Mais rarement il se trouve dans ces mines à l'état de pureté absolue, il y est presque toujours mélangé de plusieurs combinaisons du soufre, de l'arsenic et de l'antimoine avec divers métaux. On ne le trouve jamais cristallisé, mais bien en masses compactes, grenues et surtout testacées.

A l'état d'acide arsénieux on le trouve accidentellement dans les filons argentifères d'Andreasberg (Hartz), de Joachimsthal (Bohême), etc. L'acide arsénieux naturel se présente ordinairement en masses compactes ou terreuses, et rarement sous forme de cristaux.

Ainsi qu'on l'a annoncé ci-dessus, on trouve l'arsenic à l'état de réalgar et d'orpiment. Il se trouve aussi à l'état d'arséniure, combiné avec divers métaux, tels que l'antimoine, l'argent, le bismuth, le cuivre, etc. Plus ordinairement il se présente dans la nature comme élément essentiel d'une série de combinaisons que forment les sulfures d'arsenic et d'antimoine avec un grand nombre de sulfures métalliques, tels que ceux d'argent, de plomb, de cuivre, de fer, de zinc, de nickel, de cobalt, etc. Ces combinaisons qui, sous plusieurs rapports, ont une haute importance, seront décrites et énumérées au sujet de ces divers métaux.

Les usages de l'arsenic et de ses combinaisons sont assez bornés. A l'état métallique, il entre dans la composition de l'alliage des miroirs de télescope. On l'a employé pendant long-temps pour travailler le platine. A l'état pulvérulent, il est employé fort imprudemment comme mort aux mouches. L'acide arsénieux entre dans la composition du *vert de Scheele* ou arsenite de cuivre, qui est surtout employé dans la fabrication des papiers peints. On fait encore quelquefois usage de l'acide arsénieux dans la verrerie. Les sulfures, à cause de leur belle couleur, sont employés en peinture.

Lorsque les mines de Sainte-Marie dans le département du Haut-Rhin étaient exploitées activement pour argent, elles fournissaient une assez grande quantité d'arsenic. Aujourd'hui cette industrie paraît être la propriété exclusive de la Saxe et de la Silésie. Les petites usines de ces deux contrées préparent l'arsenic métallique, l'arsenic blanc vitreux, l'orpiment et le réalgar : les deux premiers s'obtiennent, soit accidentellement dans le grillage des minerais d'argent et de cobalt, soit par le grillage du mispickel ou sulfure double d'arsenic et de fer que l'on traite uniquement pour la préparation de ces matières arsénicales. Par l'action de la chaleur et l'influence de l'air, ces minerais sont décomposés, et une partie de l'arsenic se volatilise soit à l'état métallique, soit à l'état d'acide arsénieux : on recueille ces produits dans de longues cheminées jointes aux fourneaux de grillage. L'acide arsénieux, qui est le produit principal du grillage, sert en général à fabriquer les autres produits arsénicaux. Distillé seul une seconde fois avec les précautions

convenables, il donne l'arsenic blanc vitreux; mélangé avec une matière réductive comme le charbon et mieux le mispickel, il donne l'arsenic métallique. Enfin on prépare les sulfures en distillant des mélanges convenables de soufre et d'acide arsénieux. Les ateliers dans lesquels se font ces préparations doivent être disposés avec grand soin, afin que les émanations vénéneuses des fourneaux n'aient point d'influence fâcheuse sur la santé des ouvriers.

ART. L'homme a été placé sur la face de la terre pour achever l'œuvre que Dieu l'a chargé de terminer. Sa main est celle de Dieu lui-même, et elle se promène avec une infatigable persévérance sur la surface rude et ébauchée du globe pour la polir et l'achever; et si le monde terrestre est l'œuvre de Dieu, il est aussi l'œuvre de l'homme; car partout déjà sa volonté et sa puissance ont laissé leur trace et leur empreinte. Aux broussailles et aux forêts qui hérissaient le front de la planète comme une chevelure sauvage, succède une douce et ondoyante chevelure de moissons et de prairies; les fleuves obéissent à la voix et reçoivent de nouveaux lits; les torrens vagabonds dans la plaine se resserrent entre des rivages escarpés comme une digue de rochers; de nouvelles lignes d'eau se dessinent, et sillonnent la terre de leurs bassins et de leurs canaux; les montagnes s'aplanissent; les rochers, frappés par la verge des sondeurs, laissent jaillir des fontaines; et l'homme, devenu créateur de lumière, éclaire dans la nuit la face de sa planète, qui, parée de ses lanternes, se promène silencieuse parmi les ténèbres de l'espace.

Voilà l'*industrie*. Ce n'est plus la nature abandonnée à elle-même, ce n'est plus l'industrie de la nature, si l'on peut parler ainsi; c'est la nature continuée par l'homme sous un de ses aspects.

Mais si l'homme continue la nature sous un rapport par l'industrie, il la continue encore sous un autre rapport par l'*art*.

Pensez à ces myriades de spectacles que la surface vivante de la terre, animée par le contact des cieux, engendre à chaque instant de l'éternité, et qui n'attendent pas, pour se produire toujours nouveaux, qu'un œil ou une oreille soient là pour les saisir. Que de vie, que de beauté sans cesse renaissante dans le moindre horizon! L'art est virtuellement dans toute la nature; la plante et l'animal ne sont pas les seuls êtres qui le contiennent dans leurs harmonies et leurs proportions. Quand les nuages promènent leurs mouvans bataillons autour d'une montagne, ou plongent en se courbant entre ses cimes, qu'on suit l'ombre et la lumière illuminant ou obscurcissant ses vallées, et qu'on entend les eaux sourdre de ses flancs, que de proportions, d'harmonies, de beauté dans cette portion de la nature promenant autour du mont immobile son éternelle mobilité! Et quand l'homme était encore absent de la terre, quand son œil n'était pas là pour jouir de ces décorations, qu'importe, elles se réfléchissaient dans l'œil des animaux qui la peuplaient, et qui, en harmonie eux-mêmes avec la géométrie divine, goûtaient de cette beauté du monde les rayons qu'ils pouvaient en saisir et qui les animaient, comme encore aujourd'hui, sans qu'ils en eussent conscience, comme l'air qu'ils respirent, la lumière qui les éclaire, la chaleur qui les échauffe, l'orage qui les effraie. Et quand il n'y aurait eu ni hommes ni animaux sur la terre, sa beauté n'en aurait pas moins contenu virtuellement l'*art*, qui devait se produire quand, par la série du progrès et la marche continue de l'œuvre de Dieu, l'homme apparaîtrait à sa surface.

Vouloir refaire la montagne serait insensé; l'imiter en petit, comme les Chinois, est une absurdité puérile; la dessiner, la peindre pour elle-même, pour en retracer exactement les formes, les proportions, les couleurs, c'est de l'habileté graphique, ce n'est pas de l'art.

Mais tirer de la vue des forêts et des montagnes une inspiration créatrice, donner à l'habitation où les hommes se réunissent pour adorer le Dieu infini quelque chose de l'aspect de ces sublimes montagnes, et élever des temples qui s'harmonisent avec nos grands végétaux comme les petits temples de la Grèce s'harmonisaient avec les lentisques et les orangers, voilà l'*art*. C'est la montagne et la forêt changés en temple par l'homme, et reproduits par lui comme il lui convient de les reproduire. La forêt, la montagne, étaient des monumens de la nature: le temple, inspiré par elles, est un monument de l'homme. Et alors s'établit dans le monde une nouvelle harmonie: l'homme ne peut plus voir les colonnades des forêts et les autels des montagnes, sans que l'idée d'un temple à l'Eternel ne lui revienne en mémoire. C'est ainsi que le monde tout entier, en y comprenant l'*art*, qui en fait partie au même titre que les monumens naturels auxquels il s'ajoute, devient *symbolique*.

Le symbole! nous touchons ici au principe même de l'art.

En effet, est-ce seulement de la nature ce qu'on peut appeler *beau* qui est la source et la semence de l'art? Non: c'est aussi le laid, l'horrible, le difforme; c'est un ciel gris et terne, aussi bien qu'un ciel bleu ou un orage d'éclairs et de foudres; une terre aride, un champ de mort, un désert, comme une forêt vierge; des cris discordans, comme des sons harmonieux; c'est tout enfin, c'est la vie universelle. Or, comment la vie du monde devient-elle art en passant par l'homme? Voilà la grande question sur cette question de l'art; voilà ce qui n'a guère été compris, ce nous semble, et ce qui a engendré tant d'opinions diverses qui se combattent.

Les philosophes qui traitent de l'esthétique disent que l'industrie a pour principe l'utile, et l'art pour principe le beau. Qu'est-ce que l'utile? qu'est-ce que le beau? Ce sont, disent-ils, des idées primitives; il n'y a rien à leur demander après cette définition. Ils ne s'aperçoivent pas que les artistes peignent continuellement, et comme à plaisir, des objets hideux, repoussans, horribles. Aussi que de discussions sont sorties de cette considération superficielle! que de disputes sur l'utile et le beau! Il y a toujours eu une véritable guerre entre ceux qui sentaient l'art et ceux qui ne le sentaient pas; jamais cette guerre n'a été plus acharnée que de notre temps. Les partisans de la doctrine de l'utile veulent que les artistes ne fassent des poèmes, des statues, des tableaux que pour l'utilité sociale. Les artistes, de leur côté, réclament fièrement leur indépendance. Le poète, disent-ils, est complètement libre, il fait ce qui lui convient. Dieu l'a mis sur la terre en lui disant: Crée, et il crée. Quand il a produit son œuvre, il demande au public: Est-ce bien ou mal? mais il ne doit compte à personne du but qu'il s'est proposé. — Au moins, répondent aux artistes ceux qui ne sentent pas l'art, soyez donc fidèles à la règle du beau. Pourquoi tous ces monstres que vous vous plaisez à nous peindre? — Et l'on a poussé la folie jusqu'à demander de quelle utilité était au monde l'*Othello* de Shakespeare; on a proposé sérieusement à l'humanité d'abolir le drame: car le drame étant la peinture de passions tristes ou coupables, on ne voyait pas quel avantage en résultait pour l'humanité. Il y a des gens qui croient sérieusement que l'avenir délaissera tous les produits de l'art antérieur, de même que, lorsqu'on a inventé une nouvelle machine supérieure à une autre, on laisse périr celle-ci ou on la brise. Il faut avouer que ceux qui n'ont aucun sentiment de l'art sont très excusables de s'égarer aussi singulièrement. Ils ne pourraient être ramenés que par des raisonnemens: or l'esthétique n'a pas encore une base assez claire pour eux, et la définition que nous citions tout à l'heure n'est pas de nature à lui en donner une.

Voyons s'il ne s'offrirait pas naturellement une distinction plus large et plus nette, qui, en nous faisant pénétrer dans le sens profond de ces mots, *art* et *industrie*, dissiperait tout d'un coup les nuages et les controverses sur l'utile et le beau.

Par tous nos sens, par toute notre vie de relation, nous recevons des impressions, des images, nous éprouvons des attraits, des répulsions. C'est là le fonds commun de tous les

matériaux dont notre sensibilité, notre mémoire, notre imagination, notre intellect, se composent. C'est ainsi que nous puisons notre vie à la vie universelle. Et de même que notre vie de nutrition se développe et s'entretient en s'assimilant des parties matérielles du monde extérieur, de même notre vie de relation se développe et s'entretient en s'assimilant des impressions du même monde extérieur. Comment cette double nutrition se fait-elle? C'est le problème de la vie, aussi insoluble pour les psychologues que pour les physiologistes. Mais il y a cette différence qu'à peine avons-nous conscience dans certaines maladies des phénomènes de notre vie de nutrition, tandis qu'à l'exception, au contraire, de certaines maladies et du sommeil complet, nous avons conscience des phénomènes de notre vie intellectuelle. Celle-ci est donc, à proprement parler, notre vie: l'autre nous est presque aussi étrangère que la vie du monde extérieur. Or, véritablement, les actes que nous faisons pour modifier la vie du monde extérieur doivent avoir un caractère tout autre que les actes qui se produisent dans notre propre vie. L'industrie a pour objet notre action sur la vie qui est en dehors de nous et que nous ne sentons pas; tandis que l'art est l'expression de la vie qui est en nous. C'est dire qu'entre l'industrie et l'art il y a l'homme tout entier. Dans l'industrie, d'où vient la vie? De la nature, toujours d'elle. La vie du monde extérieur coule sans cesse, et l'industrie humaine la gouverne comme nous poussons de l'eau avec une rame. Par l'industrie, quelque merveilleuse qu'elle soit, l'homme ne fait que diriger une vie qui n'est pas en lui; mais l'art est l'expression de sa propre vie, ou, mieux encore, sa vie ellemême se réalisant, se communiquant aux autres hommes, et faisant effort pour s'éterniser.

Or, l'homme ne crée rien, en prenant le mot de création dans un sens absolu. Il n'a donc pas d'autre moyen de réaliser le produit de sa vie intérieure que de l'incarner dans ce qui existe déjà.

De là il suit que le principe unique de l'art est le *symbole*.

De l'homme à l'homme il n'y a en effet que deux modes de communication.

Ou l'homme exprimera directement, mais très imparfaitement, par le langage *abstrait*, le résultat de sa vie intérieure;

Ou il ira puiser dans le monde extérieur, à la source commune des impressions, dans l'océan de vie où tous nous sommes plongés, des images capables de donner par ellesmêmes les sensations, les sentimens, et jusqu'aux jugemens qu'il veut exprimer.

Le premier mode d'expression est, comme nous venons de le dire, le langage abstrait, qui n'exclut ni l'éloquence, ni même le sublime.

Le second mode d'expression, c'est la poésie.

La poésie est cette aile mystérieuse qui plane à volonté dans le monde entier de l'âme, dans cette sphère infinie dont une partie est couleurs, une autre sons, une autre mouvemens, une autre jugemens, etc., mais qui toutes vibrent en même temps suivant certaines lois, en sorte qu'une vibration dans une région se communique à une autre région, et que le privilège de l'art est de sentir et d'exprimer ces rapports, profondément cachés dans l'unité même de la vie. Car de ces vibrations harmoniques des diverses régions de l'âme, il résulte un *accord*, et cet accord c'est la vie; et quand cet accord est exprimé, c'est l'art; or, cet accord exprimé, c'est le symbole; et la forme de son expression, c'est le rhythme, qui participe lui-même du symbole: voilà pourquoi l'art est l'expression de la vie, le retentissement de la vie, et la vie elle-même. La poésie qui prend pour instrument la parole, et qui rend par des mots l'; symbole et le rhythme, est un *accord*, comme la musique, comme la peinture, comme tous les autres arts: en sorte que le principe fondamental de tout art est le même, et que tous les arts se confondent dans l'art, toutes les poésies dans la poésie.

L'art n'est donc ni la reproduction, ni l'imitation de la nature. Tant que l'homme ne fait que modifier la nature, imiter, tailler, déplacer des parties de l'Etre universel, gouverner en un mot la vie qui est en dehors de lui, il fait de l'industrie, il ne fait pas de l'art. Les absurdes théories qui ont pris pour base l'imitation de la nature, même en indiquant pour but l'aspect du beau, ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Allons plus loin. De même que l'art n'est pas l'imitation de la nature (car à quoi bon imiter la nature? n'est-elle pas sous nos yeux, et pourrions-nous l'imiter sans la défigurer? D'ailleurs, si nous y parvenions, ce serait encore la nature et pas autre chose, rien de nouveau, rien de produit, rien de créé, mais un monstre qui nous tromperait par son identité avec la nature), de même l'art n'est pas la reproduction de l'art, car ce serait encore le même tort que pour l'imitation de la nature.

Mais de même que l'art, c'est le développement de la nature sous un de ses aspects, à travers l'homme, une chose nouvelle et différente de l'art qui est dans la nature; de même, à une époque donnée, l'art est l'art de cette époque, faisant suite à l'art des époques antérieures.

L'art croît de génération en génération, comme un grand arbre qui chaque année ajoute à sa taille et élève sa cime vers le ciel, en même temps qu'il plonge plus profondément sa racine dans la terre.

Les œuvres des grands artistes, tous inspirés par leur époque, se succèdent, et cette succession est *le développement de l'art*.

Mais s'inspirer uniquement du passé, refaire ce qui a été fait, c'est imiter, c'est traduire, c'est manquer son époque; c'est faire de l'art intermédiaire, de l'art qui n'a pas sa place marquée dans la vie de l'art.

Cet art intermédiaire ou d'imitation est à l'art vrai, c'est-à-dire à l'art inspiré par une époque, ce que nous disions tout à l'heure que l'industrie était par rapport à l'art luimême. De même que dans l'industrie l'homme ne fait que modifier la nature, tailler, greffer, déplacer, ou grouper ce qui est déjà; ainsi, dans cet art intermédiaire, il ne fait que modifier l'art qui existe déjà, en tailler des débris, en déplacer des portions, greffer dessus quelques inspirations d'un autre âge; et il n'arrive, la plupart du temps, qu'à défigurer et amoindrir les œuvres sur lesquelles il travaille, comme l'industrie fait souvent d'un animal généreux un animal timide et sans beauté, ou d'un arbre élancé et vigoureux un arbre rabougri ou monstrueux dans sa forme.

Quelle est la conclusion à tirer de ces considérations sur l'art? C'est que l'artiste est libre, mais non pas indépendant au point que quelques uns l'imaginent. Quel sera mon *criterium* pour juger un produit de l'art, un tableau, une statue, un poème? Certes, je ne chercherai pas si l'objet qui est représenté est beau ou laid, je ne ferai pas de sophisme pour soutenir qu'il y a de la beauté jusque dans la laideur; je ne demanderai pas si on peut tirer directement de cet ouvrage une conclusion morale: non, mais j'écouterai l'impression qu'il fera sur ma vie. L'art, c'est la vie qui s'adresse à la vie. Je dirai donc à l'artiste: Vous êtes libre; exprimez la vie qui est en vous; réalisez-la poétiquement. Mais j'ajouterai: Si au lieu de vous inspirer de votre époque, vous vous faites le représentant d'un autre âge, permettez que je range vos ouvrages avec les produits de l'époque antérieure à laquelle vous vous reportez. Ou si, oubliant que l'art c'est la vie, vous faites de l'art uniquement pour en faire, souffrez que je ne voie pas en vous le prophète, le *vates* que l'humanité a toujours cherché dans ses poètes.

Nous croyons devoir nous borner, dans cet article, aux idées que nous venons d'exposer sur la nature et la source de l'art. Si ces principes sont vrais et fondamentaux, comme nous le croyons, toutes les conséquences que nous pourrions en tirer seront mieux placées à l'article ESTHÉTIQUE, mot qu'il nous semble nécessaire de naturaliser de plus en plus

dans notre langue, pour désigner la partie de la philosophie qui considère l'art en général.

Du reste, nous n'ajouterons rien ici relativement à ce qu'on appelle les arts mécaniques; car la distinction que nous avons établie en commençant ne nous permet pas de suivre l'exemple de la plupart des Encyclopédies, où, sous le nom d'*arts*, se trouvent réunis, comme deux divisions d'une même chose, les arts libéraux et les arts mécaniques. Cette tendance à confondre dans une même notion, comme dans une commune estime, ce qui doit être soigneusement di tingué, se comprend parfaitement de la part de l'Encyclopédie du XVIIIe siècle. Il fallait alors réhabiliter l'industrie, et on peut même dire que cette réhabilitation fut le but principal et le résultat le plus remarquable de ce grand ouvrage. « Rendons enfin, s'écriait Diderot, rendons aux artistes (aux industriels) ce qui leur est dû : les arts libéraux » se sont assez chantés eux-mêmes; ils pourraient employer » maintenant ce qu'ils ont de voix à célébrer les arts mécaniques. » Mais aujourd'hui que l'industrie est réhabilitée, une pareille confusion serait fort peu philosophique. La plus ingénieuse mécanique de Vaucanson ou de Watt, pour être un prodige de science et de génie, n'est pas de l'art. Nous renverrons donc, pour les arts mécaniques, aux mots INDUSTRIE et MACHINES.

ARTAXERCÈS Ier, surnommé LONGUE-MAIN, fut un des rois de Perse les plus magnifiques et les plus bienfaisans. Xercès, son père, et Darius, son frère aîné, ayant péri victimes d'une conjuration, il fut assez heureux pour échapper à la mort, et il profita de l'éloignement d'Hydaspe son autre frère, que l'ordre de succession appelait au trône, pour y monter lui-même (464 avant J.-C.). Son premier soin fut de faire périr Artaban, meurtrier de son père. Il tourna ensuite ses armes contre Hydaspe, et le défit complètement. Cependant les Egyptiens, ayant appris la mort de Xercès, se révoltèrent, et appelèrent les Athéniens à leur secours. Ceux-ci envoyèrent une armée contre le roi de Perse; Cimon, qui la commandait, s'empara de l'île de Chypre, et imposa au grand-roi un traité de paix qui assurait l'indépendance de toutes les villes grecques de l'Asie.

C'est à la cour d'Artaxercès que Thémistocle, fugitif, vint chercher un asile, chez ce roi même qui avait mis sa tête à prix. Artaxercès se montra digne de la magnanime confiance du héros grec; il respecta les droits de l'hospitalité, révoqua l'arrêt de proscription, et rendit grâce à Oromaze de lui envoyer pour hôte un tel guerrier. On rapporte qu'il eut avec lui plusieurs entretiens; il l'interrogea curieusement sur les ressorts de la puissance des Grecs qu'il admirait, et, plein de vénération pour l'illustre proscrit, il lui assigna des revenus considérables, et un rang digne de lui.

Artaxercès régnait paisiblement, et depuis sept ans la guerre du Péloponèse embrasait la Grèce, lorsque les deux partis, également fatigués de la lutte, sollicitèrent le secours de la Perse pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Artaxercès, flatté d'être choisi pour arbitre de la Grèce, fit des préparatifs formidables pour donner plus de poids à sa médiation; mais la mort le surprit au milieu de ces projets, l'an 424 avant J.-C.

Artaxercès aimait les arts et cultivait les lettres; cependant il a manqué d'historiens. Il n'est guère connu que par les Grecs, dont la haine invétérée contre tout ce qui était *barbare*, c'est-à-dire étranger à leur patrie, n'est pas un sûr garant de la véracité de leurs récits. On rapporte que la ville de Suze ayant été frappée de la peste, Artaxercès, pour arrêter les ravages de ce fléau, sollicita le secours d'Hippocrate, oubliant qu'il était Grec, et ne voyant en lui qu'un homme qui pouvait faire du bien aux autres hommes. Hippocrate lui répondit qu'il devait se consacrer toujours et entièrement au salut de ses concitoyens, et jamais à celui des ennemis de sa patrie. Il y a dans cette réponse toute la rudesse et toute la fierté de l'égoïsme national de la Grèce à l'égard du reste du monde. Il est donc sage de se défier du jugement des historiens de ce pays sur leurs ennemis, et plus particulièrement sur les rois de Perse. Artaxercès nous paraît avoir été un grand roi, c'est-à-dire un homme digne de protéger et de gouverner les autres hommes dans le siècle et dans le pays où il vivait. Il réforma les abus, et fit périr dans les supplices ceux de ses officiers qui furent convaincus de tyrannie ou d'exaction. Il s'attacha à rendre heureux ses peuples, et préféra les bénédictions de ses sujets à tout l'éclat des conquêtes. Sa domination devait être bien douce, puisque sous son règne on vit les Perses rivaliser de patriotisme et de dévouement avec les fiers républicains de la Grèce. On sait que les insulaires de Thase, assiégés par les Athéniens, condamnèrent d'avance à la mort le premier qui parlerait de se rendre, et qu'ils souffrirent pendant trois ans toutes les horreurs de la famine plutôt que de céder. On vit les femmes déployer autant de courage et de constance que les hommes; comme on manquait de cordes pour faire agir les machines, elles n'hésitèrent pas à couper leur chevelure, sacrifiant ainsi leur soin le plus cher, celui de leur beauté. Dans la même guerre, Bogès, gouverneur d'Ionie, donna un exemple de fidélité non moins frappant. Assiégé par les Athéniens, et se voyant dans l'impuissance de résister long-temps, il crut devoir mourir pour son roi au poste qu'il lui avait assigné. Il fit jeter dans le fleuve Strymon ses trésors les plus précieux, avec tout l'or et tout l'argent qu'il put trouver dans la ville, pour que l'ennemi ne s'en rendît pas maître; puis, après avoir égorgé sa femme, ses enfans, et tous ses esclaves, il se précipita dans un bûcher qu'il avait fait préparer.

On croit qu'Artaxercès Ier est l'Assuérus de l'Ecriture, qui épousa Esther, et permit à Esdras de rétablir le culte juif à Jérusalem.

ARTAXERCÈS II, surnommé MNÉMON à cause de sa prodigieuse mémoire, devint roi de Perse après la mort de Darius II, son père, l'an 405 avant J.-C. On rapporte que ce prince ayant demandé à son père expirant par quel secret il n'avait éprouvé aucun revers pendant son long règne, le vieux monarque lui répondit : J'ai toujours pratiqué ce que la justice et la religion exigeaient de moi. Ces sages paroles ne furent pas perdues pour le nouveau roi. Cyrus, son jeune frère, ayant tenté de l'assassiner pour s'emparer du trône, Artaxercès lui pardonna, et le fit satrape de la Lydie et des côtes de l'Asie. Cyrus, insensible à la générosité de son frère, leva bientôt contre lui une armée de cent mille barbares; les Lacédémoniens lui envoyèrent des troupes et des vaisseaux. Artaxercès fut à la rencontre de son frère, et lui livra bataille dans les plaines de Babylone. Le choc des Grecs fut si terrible que l'aile qui leur était opposée en fut dispersée, et presque anéantie; exaltés par cette victoire éclatante, ils frappaient déjà sur leur bouclier en proclamant roi Cyrus, lorsque ce jeune prince, apercevant son frère dans la mêlée, fondit sur lui pour le tuer, et expira lui-même frappé d'un javelot par Artaxercès. Avec lui s'éteignit la rébellion. C'est alors que les Grecs firent cette belle retraite si célèbre sous le nom de *Retraite des dix mille*, dont Xénophon fut à la fois l'historien et le héros.

Artaxercès, devenu paisible possesseur du trône, songea à se venger des Lacédémoniens. Persuadé qu'il ne pourrait vaincre les Grecs qu'en les divisant, il excita secrètement la jalousie d'Athènes contre Sparte. Les Athéniens lui envoyèrent Conon, qui parvint à enlever aux Lacédémoniens l'empire de la mer. Artaxercès, devenu par cette politique habile l'arbitre de la Grèce, parvint à faire rentrer les îles grecques de l'Asie sous son autorité. Il fut moins heureux contre les Egyptiens qui étaient toujours en révolte contre les rois de Perse. Bien que son armée fût surtout composée de Grecs, elle ne fit rien de mémorable, par suite de la mésintelligence des généraux. Avant d'avoir mis fin à cette guerre, Artaxercès mourut, accablé de chagrins domestiques par ses

enfans qui se disputaient son héritage, et s'entr'égorgeaient pour régner à sa place. (361 avant J.-C.)

ARTAXERCÈS III, ou Ochus, fils du précédent, monta sur le trône à la mort de son père. Il avait trempé ses mains dans le sang de ses frères, et, se voyant détesté des grands et du peuple, pour se maintenir sur le trône il cacha pendant six mois la mort d'Artaxercès Mnémon. Il employa ce temps à acheter des partisans, et quand il se crut assez fort pour lever le masque, il donna en son nom les ordres qu'il avait jusque là revêtus du sceau de son père. L'Asie-Mineure, la Syrie, la Phénicie refusèrent de le reconnaître pour roi. Toutefois Artaxercès parvint à reconquérir de vive force la domination universelle du royaume, et il n'en usa que pour assouvir lâchement sa cruauté et sa soif de vengeance. Il prononça un arrêt de mort contre tous les princes de sa famille. Par son ordre, son oncle fut percé de flèches avec cent enfans qu'il avait. Ce fléau de l'humanité eut autant d'ennemis que de sujets. Les Phéniciens, les Sidoniens et les Cypriotes armèrent contre lui pour reconquérir leur indépendance. Artaxercès chargea le roi de Carie d'entrer dans leur pays, et de mettre tout à feu et à sang; il marcha lui-même à la tête d'une innombrable armée contre ceux qu'il appelait des rebelles. Mentor de Rhodes, que les Phéniciens avaient mis à leur tête, trahit bassement leur confiance, et offrit à Artaxercès de lui livrer la ville de Sidon. Ce roi accepta la proposition avec empressement; mais telle était l'aversion qu'il inspirait, que les Sidoniens aimèrent mieux mourir que se soumettre. Ils s'enfermèrent avec leur famille dans leurs maisons, après y avoir mis le feu. Plus de quarante mille habitans se précipitèrent ainsi volontairement dans les flammes, apprenant au grand-roi, par l'héroïsme de leur mort, que la toute-puissance de la force matérielle finit là où commence, chez un peuple, avec le mépris de la mort, le sentiment de sa dignité et la sainte volonté d'être libre.

Cependant l'Egypte était en pleine révolte; Artaxercès parvint à la réduire, grâce aux talens de ses généraux. Une fois maître du pays qu'il n'avait pas su conquérir lui-même, il s'y livra aux excès de la plus stupide folie et de la brutalité la plus révoltante. Il profana tous les temples de l'Egypte, persécuta les prêtres, et ayant fait égorger le bœuf Apis, il se le fit servir dans un repas. Cette action, au fond assez insignifiante, lui devint plus funeste que tous ses crimes. Après son retour à Babylone, il s'assoupit dans la débauche, et crut pouvoir se reposer des soins de l'empire sur Mentor le Rhodien, et sur l'eunuque Bagoas; mais celui-ci, Egyptien de naissance, regarda comme un devoir de l'assassiner pour venger sa religion et son pays. Artaxercès III mourut l'an 338 avant J.-C.

ARTAXERCÈS BABEGAN. Voyez Sassanides.

ARTÈRE. Le nom grec (*artéria*), d'où le nom actuel est dérivé, signifie, étymologiquement parlant, *réceptacle d'air* (de *aër*, air, et *têrô*, je conserve). Aussi ne servit-il, dans l'origine, qu'à désigner le canal par où l'air passe et repasse sans cesse pour les besoins de la respiration : c'est uniquement en ce sens qu'on le trouve employé dans les écrits d'Hippocrate et de Platon. Plus tard, la même dénomination fut aussi appliquée aux vaisseaux sanguins qui battent comme le cœur, soit que ces vaisseaux, qui, chez le cadavre, se trouvent ordinairement vides et néanmoins béans, aient d'abord passé pour ne contenir que de l'air, soit qu'on les ait dès lors regardés comme chariant avec le sang un principe de nature aérienne, ou esprit vital, venu du poumon au cœur. De là, toutefois, besoin fut de différencier, à l'aide d'épithètes caractéristiques, les deux emplois du mot. Le canal respiratoire, à cause de sa structure à la fois membraneuse et fibro-cartilagineuse, fut nommé *trachée-artère* (*trachéia artéria*, c'est-à-dire artère âpre ou raboteuse); et cette dénomination composée s'est transmise d'âge en âge, et demeure aujourd'hui consacrée dans la langue anatomique. Quant à ces vaisseaux sans cesse agités de pulsations plus ou moins régulières, on les nomma d'abord, à cause de leur structure purement membraneuse, *artères lisses* ou polies (Galien, *De l'usage des organes, passim.*); mais on en vint bientôt à les nommer tout simplement *artères*, par opposition aux *veines*, avec lesquelles l'antiquité les avait si long-temps confondues, et dont enfin une anatomie plus savante les distingua, sous le triple point de vue de la texture, du pouls et de la fonction. 1° L'artère, disait-on, a des parois plus denses que la veine (à calibre égal, bien entendu); 2° l'artère bat, et non pas la veine; 3° dans l'artère, le sang va du cœur aux diverses parties du corps; dans la veine, il retourne au cœur. Ces trois caractères différentiels sont tous parfaitement justes et vrais chez l'homme et les animaux supérieurs. Mais il n'en est plus ainsi chez les classes moins élevées, où l'appareil circulatoire existe encore sous des formes évidemment différentes, et où néanmoins le zootomiste est obligé de reconnaître certains systèmes de vaisseaux comme les analogues des systèmes artériels des classes supérieures. Pour ne citer qu'un seul exemple, ne savons-nous pas que, chez les poissons, l'artère aorte ne fait pas suite à un cœur. (Voir l'article Aorte, que nous engageons nos lecteurs à se rappeler, pour l'intelligence de cet article-ci.) Tâchons donc de nous élever à une idée générale qui représente le caractère essentiel des artères, abstraction faite des circonstances accidentelles, et qui, partant, embrasse dans sa compréhension l'universalité des cas particuliers. Cette idée est facile à dégager du sein même de l'organisation la plus compliquée, c'est-à-dire de l'organisation humaine, qui, en anatomie comparative, possède, comme par une sorte de prescription, le privilége de servir de type et de point commun de comparaison. Chez l'homme, et chez les animaux les plus rapprochés de lui, il y a deux systèmes distincts d'artères : l'un composé de l'aorte et de ses nombreuses ramifications, reçoit du ventricule gauche du cœur, et de là distribue à toutes les parties du corps le sang rouge, qui seul est propre à entretenir la nutrition et la vie; l'autre, formé par l'artère pulmonaire et ses divisions, conduit, du ventricule droit du cœur aux poumons, le sang noir, qui doit se *réartérialiser* par la respiration. Faisons maintenant abstraction du cœur, qui n'est qu'un organe d'impulsion surajouté, pour ainsi dire, à l'appareil circulatoire dans les degrés supérieurs de l'échelle zoologique; n'ayons pas non plus égard à des traits aussi peu généraux que la couleur du sang, ou la nature de l'appareil respiratoire. Qu'est-ce donc, au fond, que les artères? Ce sont, répondrons-nous, les troncs, branches ou rameaux d'un système ou arbre vasculaire, que le sang parcourt dans le sens même de la division successive des ramifications, et par où il se distribue ainsi, soit à toutes les parties du corps pour y opérer la réparation nutritive (système artériel aortique), soit seulement à l'appareil respiratoire, pour y subir lui-même l'influence vivifiante de l'air (système artériel pulmonaire).

Nous avons déjà donné (article Aorte) une idée sommaire du système aortique dans les diverses classes du règne animal; nous avons même énuméré, chez l'homme, les branches primaires de l'aorte. De plus amples détails d'anatomie descriptive nous sont interdits par la nature même de cette Encyclopédie. Nous épargnerons donc à nos lecteurs le long catalogue des divisions secondaires, tertiaires, quaternaires, etc., en lesquelles l'arbre aortique se ramifie jusqu'à ce qu'il se résolve en un inextricable réseau d'artérioles, dans le parenchyme même de tous les organes.

Mais, ce que nous avons fait ailleurs pour l'aorte, il convient de le faire ici pour le système artériel pulmonaire. Nous ne pourrions, sans inconséquence, nous dispenser de donner de ce dernier système une esquisse au moins égale à celle que nous avons tracée du premier.

Chez les actinozoaires, nous n'avons pas eu d'aorte à signaler; il y a pareillement défaut de système artériel pulmonaire, excepté peut-être chez un seul genre, celui des

holothuries, où l'on a découvert un double système de vaisseaux entre le canal intestinal et l'organe respiratoire. (Voir à l'article ANIMAL l'alinéa relatif aux actinozoaires.) On soupçonne donc qu'il y a, chez les holothuries, une sorte de circulation partielle en vertu de laquelle les sucs nutritifs, extraits des alimens par la digestion, vont à l'organe respiratoire; puis, une fois vivifiés par l'action de l'air, retournent à l'intestin. Or, l'appareil vasculaire par où s'accomplit le premier acte de cette circulation n'est-il pas l'analogue et le rudiment du système artériel pulmonaire des animaux supérieurs?

Chez les mollusques, il y a deux artères pulmonaires, une pour chaque branchie (organe respiratoire). Dans les espèces inférieures de cette classe, les artères pulmonaires font immédiatement suite à deux *veines-caves*, ou plutôt ne font qu'un avec elles et ne s'en distinguent par aucun intermédiaire, c'est-à-dire que le sang veineux, qui revient de toutes les parties du corps, aboutit d'abord à deux troncs communs, après avoir successivement passé des premières veinules dans des veines de moins en moins nombreuses et de plus en plus grosses; puis, au contraire, se distribue aux branchies par les divisions et subdivisions de plus en plus nombreuses et de plus en plus ténues de ces deux troncs, qui, considérés sous ce dernier point de vue, méritent le nom d'artères. Mais chez les céphalopodes, qui sont les plus élevés d'entre les mollusques (voir l'alinéa des *mollusques*, à l'article ANIMAL), chacune des artères pulmonaires sort d'un ventricule charnu, ou cœur dit *latéral* ou *pulmonaire*, qui, indépendamment de son office physiologique, marque anatomiquement la limite des deux systèmes vasculaires immédiatement continus, et, pour ainsi dire, confondus ensemble dans les espèces précédentes.

Dans la classe des annélides, ce n'est, sans contredit, que chez les espèces évidemment pourvues de branchies qu'on peut reconnaître un rudiment de système artériel pulmonaire. On doit, à la rigueur, considérer ainsi les nombreuses ramifications vasculaires par où le sang veineux va se répandre et se revivifier dans les branchies; mais il faut avouer qu'il y a parfaite continuité entre ces vaisseaux branchiaux et les veines proprement dites, et que la démarcation est encore plus difficile à indiquer que chez les mollusques inférieurs.

Les insectes n'ont, comme nous l'avons déjà dit en d'autres articles, aucun véritable rudiment d'un système vasculaire quelconque.

Des arachnides, les unes (arachnides trachéennes), à l'instar des insectes, sont complètement dépourvues de vaisseaux; les autres (arachnides pulmonaires) n'ont de réellement apparent qu'un demi-appareil de circulation, par où le sang va des organes respiratoires aux diverses parties du corps. Mais y a-t-il chez les arachnides pulmonaires des vaisseaux qui conduisent aux organes respiratoires le fluide destiné à s'y vivifier par l'absorption aérienne? ont-elles, en un mot, un analogue rudimentaire du système artériel pulmonaire? Ce dernier point est fort douteux. Il serait fort possible que chez elles encore les sucs aptes à la sanguification n'arrivassent aux organes respiratoires que par imbibition de proche en proche, comme cela a lieu chez les arachnides trachéennes et chez tous les insectes. (V. ARACHNIDES.)

Les crustacés, sous le point de vue qui nous occupe ici, présentent une disposition tout-à-fait semblable à celle que nous avons signalée, plus haut, chez la grande majorité des mollusques.

Chez les poissons, une artère pulmonaire unique sort du cœur simple et uniloculaire, où tout le sang veineux vient se rendre; elle se divise et se subdivise ensuite pour se distribuer aux branchies. A sa base, c'est-à-dire vers le cœur même, elle est notablement renflée, et douée de parois fortes et musculeuses; c'est, pour ainsi dire, un second ventricule charnu surajouté à celui du cœur. Par là, la nature supplée en quelque sorte à l'absence du cœur aortique. L'impulsion donnée au sang par la contraction combinée du cœur pulmonaire et de l'artère de même nom se maintient sans doute à travers et par-delà les branchies, et se fait sentir jusque dans l'aorte.

Chez les reptiles, le mode de circulation est tel, que nous avons été obligés, pour être conformes à la nature, de ne point séparer de la description de leur système aortique celle de leur artère pulmonaire : nous ne pouvons donc que renvoyer nos lecteurs à l'article AORTE, afin d'éviter une redite.

Chez les oiseaux et chez les mammifères, au ventricule droit du cœur succède une artère pulmonaire, tronc unique et commun par où le sang noir se rend aux poumons : remarquons une seule différence de quelque importance, c'est que la capacité de l'artère pulmonaire et de ses branches est, comparativement à celle du système aortique, beaucoup moindre chez les oiseaux que chez les mammifères. L'artère pulmonaire est, à son insertion, intérieurement garnie, comme l'aorte, de trois valvules sigmoïdes ou semi-lunaires, disposées de manière à laisser librement affluer le sang, mais à l'empêcher de refluer dans le cœur. Elle se bifurque, après un court trajet, en deux branches, dont l'une pour le poumon gauche, et l'autre pour le poumon droit. Puis la subdivision de chacune de ces branches correspond, dans les diverses espèces, au nombre même des lobes de chaque poumon. Ainsi, chez l'homme, la branche droite se partage en trois branches secondaires, et la branche gauche ne se sépare qu'en deux; puis les branches se divisent en rameaux, et les rameaux en ramuscules de plus en plus multipliés et de plus en plus ténus, qui suivent toutes les ramifications des conduits aériens.

Ici donc se termine le pendant de notre article AORTE, mais non pas encore le présent article. Nos lecteurs connaissent maintenant la disposition générale et du système aortique et du système artériel pulmonaire. Mais cette double notion ne constitue pas encore toute l'artériologie. Nous n'avons pas, en vérité, l'intention d'épuiser ici cette branche d'anatomie : nous devons toutefois traiter sommairement, ou du moins indiquer, toutes les parties fondamentales du sujet.

Et d'abord, après l'anatomie descriptive des deux arbres artériels, le point le plus important à examiner est la texture de leurs parois. Ces parois, étudiées dans les artères d'un certain calibre et chez les animaux supérieurs, se distinguent, au premier coup d'œil, d'avec les parois veineuses par une épaisseur et une consistance plus grandes, à tel point que, remplies de sang, elles n'en présentent pas moins, par défaut de transparence, leur couleur naturelle, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, ou, tout au plus, légèrement rosée, et que, coupées et vides, elles ne s'affaissent pas sur elles-mêmes, mais demeurent béantes. Ceci soit dit une fois pour toutes : à mesure qu'on poursuit les artérioles de plus en plus ténues des animaux supérieurs, ou qu'on descend à examiner les artères chez des animaux de plus en plus inférieurs (ce qui, en effet, revient au même en anatomie philosophique), les parois artérielles perdent de plus en plus leurs caractères propres, et finissent par ressembler tout-à-fait aux veines (voyez ce mot); car, dans la production des divers tissus qui composent l'organisme, comme dans la création même des animaux, la nature semble constamment procéder par une transition graduelle. Il est donc bien entendu que les notions histologiques qui vont suivre, ne devront être admises qu'avec les restrictions voulues par la considération précédente, et ne seront applicables sans réserve, qu'aux artères des animaux supérieurs.

Les parois artérielles se composent de trois tuniques superposées, savoir : 1° la *tunique externe*, gaîne mince et ténue, formée, pour ainsi dire, par une sorte de condensation du tissu cellulaire environnant, avec lequel elle demeure intimement liée par un grand nombre de filamens

plus ou moins lâches; 2° la *tunique moyenne*, constituée par plusieurs couches de fibres jaunâtres et élastiques, dont les anses, transversalement disposées en forme d'anneaux incomplets, sont solidement unies entre elles, et qu'on peut considérer comme une espèce de tissu musculaire dégénéré ou plutôt avorté; 3° la *tunique interne*, pellicule transparente et fine comme une toile d'araignée, qui, dans chaque système artériel, est l'immédiate continuation de la membrane intérieure des cavités correspondantes du cœur, et qui constitue à elle seule, par ses replis, les valvules sigmoïdes. Ces trois tuniques, par leur réunion, forment des parois d'autant plus épaisses que le diamètre intérieur des artères est plus considérable. L'amincissement, qui va sans cesse augmentant à mesure qu'on s'éloigne du cœur, se fait surtout aux dépens de la tunique moyenne; mais, en revanche, la muscularité de cette tunique se prononce de plus en plus, et les fibres artérielles finissent même par devenir assez semblables au plan musculaire de l'intestin ou de la vessie. Les parois artérielles reçoivent, pour leur nutrition, un assez grand nombre d'artérioles, et, par conséquent, il en naît aussi de nombreuses veinules: on a même démontré, sur les grosses artères, l'existence de vaisseaux lymphatiques. Des nerfs accompagnent partout les artères, et leur envoient de nombreux filets.

Ce composé organique, qu'on nomme *tissu artériel*, doit à sa tunique moyenne un haut degré d'élasticité, qui, de toutes ses propriétés physiques, est la plus remarquable et la plus caractéristique, et que, par conséquent, il présente à l'état cadavérique comme à l'état de vie. Dans ce dernier état, il accomplit ces phénomènes de nutrition, d'absorption et d'exhalation, essentiels et communs à tout tissu vivant; mais, en outre, il manifeste une contractilité qui réside encore tout entière dans la tunique moyenne, et qui se révèle surtout dans les petites artères, où cette tunique est moins élastique et d'apparence plus musculaire que dans les grosses. Entre autres faits qui mettent hors de doute la contractilité vitale du tissu artériel, nous citerons les suivans : 1° une portion d'artère, comprise entre deux ligatures et percée d'une étroite ouverture, se vide sur un animal vivant par un resserrement assez énergique, ce qui n'a pas lieu sur le cadavre; 2° dans la mort par hémorrhagie, les artères se resserrent sur elles-mêmes pour expulser les dernières ondées de sang, et ne redeviennent béantes par l'effet de leur élasticité qu'après l'extinction complète de la vie. Cette contraction des artères est sans doute mise en jeu par l'influx nerveux, comme celle de tous les organes musculaires; autrement, quel office attribuer aux nerfs qui accompagnent ces vaisseaux? A l'état normal, les artères ne paraissent pas être le point de départ d'aucune sorte de sensation.

Comment et par quelles causes s'accomplit le cours du sang dans les artères? Comment et par quelles causes se produisent les battemens artériels connus sous le nom de *pouls*, phénomène si intimement lié au cours même du sang? Comme, en tout cela, les artères sont, en général, plus passives qu'actives, et que le cœur joue là-dedans un rôle non moins important que difficile à examiner, nous jugeons à propos de renvoyer ces questions à des articles spéciaux. (Voir CIRCULATION et POULS.)

Chez les embryons des animaux supérieurs, les artères ne paraissent point se former après le cœur et par une impulsion canalisatrice de sa part, comme bon nombre de physiologistes l'enseignent encore aujourd'hui, d'après l'antique autorité de Galien, et d'après l'autorité moins surannée, mais non moins contestable, de Haller. Au contraire, elles se forment avant le cœur, à en croire simplement et naïvement ce qu'ont vu Malpighi, Maître-Jean, Haller lui-même, et M. Serres, par l'observation attentive des développemens du poulet dans l'œuf; à en croire, dis-je, avec le dernier des anatomistes cités plus haut, les données de l'inspection directe, sans les torturer et les obscurcir, par voie d'interprétation, au profit d'idées préconçues. Ainsi, par exemple, les artères ombilicales, d'où naîtront plus tard les aortes primitives (voir AORTE), sont à leur apparition, vers la 35° ou 36° heure de l'incubation, tout-à-fait isolées et indépendantes des deux lames dont la réunion constituera un canal, première ébauche du cœur; ce n'est que de la 42° à la 46° heure que les aortes dorsales, véritable continuation des artères ombilicales, se réunissent à ce canal, dès lors formé (Serres). Eh bien! donc, dans la succession progressive des métamorphoses embryonnaires, comme dans la revue ascendante du règne animal, les artères devancent l'existence du cœur. Encore, ici, l'embryogénie est la répétition de l'anatomie comparative.

Les artères acquièrent, par les progrès de l'âge, une consistance de plus en plus grande, et finissent même, dans la vieillesse, par s'ossifier en plusieurs points; on en trouve quelquefois qui sont complètement converties en un canal osseux.

Quant aux anomalies artérielles, nous ne ferons ici que généraliser à leur égard ce que nous avons dit ailleurs des anomalies aortiques en particulier. Il n'est point rare de rencontrer, chez divers individus de l'espèce humaine, maintes variétés de connexion entre les troncs, branches et rameaux d'un même arbre artériel: variétés qui, tout en s'éloignant de la disposition ordinaire, n'ont que peu ou point d'influence sur la circulation et sur la vie. Mais les connexions insolites de l'arbre aortique avec le système de l'artère pulmonaire sont aussi rares qu'elles sont fatales au nouveau-né chez qui elles existent.

ARTEVELLE (JACQUES), bourgeois de Gand, démagogue célèbre au XIV° siècle.

Un coup d'œil rapide sur la nature des évènemens dans lesquels cet homme fameux fut appelé à jouer un rôle, ne sera peut-être pas inutile pour l'intelligence complète de son caractère et de ses actes.

Entre tous les états sortis de la transformation sociale qui suivit la mort de Charlemagne, la Flandre avait pris une part active aux guerres d'outre-mer, et, dans les premières années du XIII° siècle, un de ses comtes s'était assis sur le trône de Constantin. Les Flamands devaient donc, plus que les autres états européens, sentir le mouvement commercial et industriel produit par les croisades. Ils avaient eu des relations plus intimes et plus longues avec l'Orient et l'Italie: ils en rapportèrent des arts, des idées, des mœurs nouvelles; le besoin d'indépendance naquit aussitôt, et des chartres de commune vinrent le satisfaire.

Alors l'industrie flamande prit une activité considérable, surtout dans les communes d'Ypres, de Gand, de Bruges et du Franc (banlieue de Bruges). Ces villes, placées au centre de la ligne commerciale qui unissait les négocians italiens à la ligue hanséatique, devinrent naturellement l'entrepôt du commerce de l'Europe: pendant que l'Italie et la Hanse leur envoyaient toutes les marchandises étrangères connues alors de la chrétienté, leurs riches manufactures s'établissaient et produisaient, pour suffire aux échanges et les excéder, ces toiles, ces draps et ces tapisseries si long-temps uniques en Europe. L'indépendance des communes de Flandre croissait avec leurs richesses et leur intelligence; elles s'étaient divisées en corps de métiers ayant chacun sa bannière; elles nommaient leurs juges, et nul bourgeois n'était justiciable des gens du comté; c'étaient, en un mot, de vastes ateliers organisés en républiques.

Mais placées à la limite de la langue française et de la langue tudesque; voisines de la royauté envahissante de Louis-le-Batailleur et de Philippe-Auguste, elles devaient nécessairement être souvent inquiétées et ravagées, activées et fertilisées par la guerre. Une profonde antipathie de mœurs, de langue, d'intérêts, séparait les Flamands et les Français. Aussi la Flandre souvent vaincue, jamais subju-

guée, a lassé la victoire elle-même, et une lutte de sept siècles n'a pu encore la réunir à la France. La querelle s'engagea à Bouvines, sous Philippe-Auguste; elle continua avec plus d'activité sous Philippe-le-Bel. Les Français qui étaient en Flandre furent massacrés, surtout à Bruges: là, comme à Palerme, on les reconnaissait à leur accent. C'était une guerre de langue, une guerre nationale qui se continua sous Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, et Charles-le-Bel. Quelquefois c'étaient les comtes de Flandre qui guerroyaient contre la France; mais c'était l'antipathie nationale qui les poussait, et l'esprit démocratique, croissant avec l'industrie et les troubles civils, empiétait chaque jour sur leur initiative. Toutes les haines de la démocratie et de l'aristocratie venaient donc s'ajouter à celles qui divisaient déjà les Flamands et les Français.

Tel était l'état des choses lorsque Philippe de Valois monta sur le trône de France. On avait atteint la 30e année de ce XIVe siècle, qui devait voir les peuples s'agiter par toute l'Europe et dont la république de Guillaume Tell avait par sa naissance signalé les premières années. Les Flamands se levèrent encore une fois contre les Français; mais en même temps contre leur comte et généralement contre la noblesse; la guerre devint nationale et démocratique à la fois. A la tête de cette insurrection se trouvait Jacques Artevelle.

C'était, dit la chronique, un homme « de moult cler engien et subtil. Celluy Jacques avoit jà pieça été avec le comte de Valois, oultre les monts et en l'isle de Roddes, et puis fust vallet de la fruicterie de Monseigneur Loys, filz du roy de France. Depuis s'en retourna à Gand » où il épousa la fille d'un brasseur de bière. Il semble vraiment que cet homme soit une personnification de son pays: il a voyagé outre les monts et les mers; il a vu l'Italie et la Grèce; il a été employé au service des grands, et là, il a acquis cet esprit pénétrant et délié que doivent donner les voyages et les contradictions. Avec de telles qualités, il eut bientôt acquis un ascendant immense sur ses compatriotes; jamais chef populaire, et la Flandre en comptait déjà un assez grand nombre, n'avait été élevé si haut par la faveur du peuple. Laissons parler Froissart: « Celluy (Artevelle) estoit entré en si grant fortune et en si grant grace à tous les Flamans, que ce estoit tout fait ce qu'il faisoit et rouloit deviser et commander par tout Flandres de l'un des bouts jusques à l'aoltre, et n'y avoit nully tant fust grant qui de riens osast trespasser son commandement ne contredire. Il avoit tous jours après lui allans aval la ville de Gand, LX ou LXXX varletz tous armés, entre lesquels y en avoit deux ou trois qui sçavoient de ses secretz. Et quant il rencontroit ung homme qu'il héoit ou avoit en souspçon, il estoit tantost tué; car il avoit commandé à ses secrez valletz et dit: Si tost que je encontreroy ung homme et je faitz un tel signe, si le tués sans faillir, tant grand soit-il, sans actendre plus haulte parole; et ainsi en avenoit souvent.... Par quoy il estoit si doubté que nul n'osoit parler contre chose qu'il voulust faire, ne à peine penser de le contredire. » Ne croirait-on pas lire le récit du gouvernement de Marius, après Minturnes et Carthage?

Et c'était bien contre la noblesse que le peuple avait élevé ce despotisme sans bornes; car les Gantois insurgés, dit la chronique, « doubtoient que les nobles du pays les pourroient contrester en leurs rebellions, faisant ils les prindrent tous en hostages et les mandèrent par toutes les chastelleries que sur leurs vies ils veinssent tenir prison à Gand. Et ils y vindrent à toute diligence, car ils n'osèrent désobéir. » La guerre était radicale; la loi des suspects décrétée.

Mais il ne suffisait pas d'avoir chassé les Français, le comte et une partie de la noblesse, d'avoir emprisonné l'autre partie et d'avoir établi cette justice expéditive que Froissard vient de nous dépeindre. Un grand orage se préparait du côté de la France; on aurait bientôt à combattre Philippe-de-Valois, et l'aristocratie, auxquels toutes les forces des *bons hommes* de Flandre n'étaient pas capables de résister. Alors Artevelle eut recours au roi d'Angleterre que les suggestions de Robert d'Artois et son ambition personnelle disposaient également à une guerre contre la France. C'était Edward III, le premier roi normand qui se soit servi du langage des Saxons vaincus; le fondateur de la nationalité, du commerce et de la liberté de l'Angleterre. C'était le possesseur de ces laines avec lesquelles les Flamands fabriquaient leurs draps; c'était le capitaine derrière lequel marchaient les geomen de Robin Hood. Que de qualités pour en faire l'allié de la nationalité, de la démocratie et de l'industrie flamande! Aussi après avoir fait quelques traités insignifians de commerce, Artevelle s'allia définitivement avec lui et ajouta tout le poids de son influence et de ses conseils pour le décider à déclarer la guerre à la France. Le brasseur de bière devint le conseiller intime et le *cher compère* du monarque anglais. Ils méditèrent ensemble les moyens de faire peser sur la France la guerre qu'elle préparait à la Flandre.

Un obstacle s'opposait à leurs desseins: les Flamands s'étaient engagés sous peine d'excommunication à ne pas faire la guerre à la France; et cependant il fallait prendre l'offensive. Alors Artevelle imagina un moyen hardi qui, en éludant la difficulté de l'excommunication, donnait à la lutte de la France et de l'Angleterre un caractère bien autrement grave; à l'ambition du roi anglais une carrière bien plus vaste. Il persuada à Edward de prendre le titre et les armes de roi de France. Ainsi les Flamands pouvaient marcher, et la nationalité française était compromise. Tel fut le résultat de la politique d'Artevelle.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter cette longue lutte de la France et de l'Angleterre. Pendant neuf ans, Jacques Artevelle y prit une part plus ou moins active, comme capitaine, et comme conseiller: tantôt il guerroyait dans le Tournaisis et le Cambresis; tantôt il négociait à la cour, ou dans le camp d'Edward; tantôt il combattait les factions et les rivaux que la Flandre produisait contre lui. L'histoire nous a conservé peu de détails sur cette vie toujours active d'un démagogue au sein de la féodalité; et il faut convenir que son peu d'importance n'en méritait guère plus. Le grand acte du brasseur Artevelle est d'avoir blessé à mort cette aristocratie française, qui jonche de ses cadavres les champs de bataille de Crécy et de Poitiers. Là est sa signification historique: après cela les détails importent peu.

En 1345, Artevelle se rendit à l'Écluse, sur le grand vaisseau nommé *Catherine*, que montait Edward. Là ils traitèrent longuement des moyens de donner le comté de la Flandre au prince Noir, héritier présomptif du trône d'Angleterre. Que se proposait Artevelle? Était-il bassement vendu à l'Angleterre, et voulait-il échanger sa dictature plébéienne contre quelques pièces d'or? Ou bien regardait-il seulement la souveraineté du comte légitime comme anti-nationale et impossible, la démocratie comme plus impossible encore, et voulait-il donner à la Flandre un souverain germanique comme elle, et lui procurer ainsi une protection puissante pour tenir en échec la royauté française? L'histoire ne nous dit point quels étaient à ce sujet les pensers du dictateur flamand.

Quoi qu'il en soit, les argumens sur lesquels il s'appuya pour faire entrer dans ses vues les députés de son pays, assemblés à l'Écluse, furent principalement tirés de la puissance du roi d'Angleterre. Il leur remontra, dit la chronique, « comment le roi Edouard estoit puissant par mer et par terre, et qu'il estoit bien en lui de les grandement aidier ou grever, s'il lui venoit à plaisir. » C'était là l'argument favori dans le moyen âge. Mais les députés flamands ne s'en contentèrent pas: effrayés de la gravité de la proposition, ils demandèrent à se retirer vers leurs commettans pour les consulter. Artevelle perdit quelques jours à l'Écluse, et quelques jours dans certaines villes de Flandre. Lorsqu'il arriva à Gand, le peuple qui ordinairement

se pressait avec acclamations sur son passage, s'était retiré: « ceux qu'il rencontrait lui tournaient le dos, dit Froissard, et çà et là il entendait quelques voix proclamer : Voici celui qui s'est fait trop grand maître. » C'était Gérard Denys, chef des tisserands, rival du tribun-brasseur, qui avait arraché la faveur du peuple à ce dernier, pendant qu'il temporisait à Ypres et à Bruges. Artevelle vit bien qu'il était menacé d'un orage, et se fortifia dans sa maison : mais bientôt le peuple, conduit par Gérard Denys, vint l'assaillir, et lui demander compte du trésor de l'état, dont il disposait depuis neuf ans. On l'accusait de l'avoir fait transporter en Angleterre, pour s'y retirer lui-même, après avoir livré la Flandre à Edward. Ce fut en vain que le dictateur de la veille rappela les bienfaits dont il avait comblé son pays; en vain il voulut rendre ses comptes : « Maintenant il vous faut mourir, » lui criait-on de toutes parts. Sa maison fut forcée, et il périt de la main même de Gerard Denys. « Ainsi fina, dit Froissard, dont nous avons préféré le recit à celui des autres chroniqueurs, comme plus vraisemblable, ainsi fina Jacques Artevelle ses jours, qui en son temps avoit esté si grant maistre en Flandres. *Povres geus le montrent* premierement, et *meschantes gens le tuerent* en sa parfin. » Quelle plus belle oraison funèbre pour le demagogue flamand, que cette phrase de l'historien féodal ?

ARTEVELLE (PHILIPPE), fils du précédent.

Après la mort de Jacques Artevelle, et la décadence de la puissance anglaise sur le continent, les Flamands se soumirent à leur ancien comte, qui rentra avec sa famille et ceux qui l'avaient suivi. Mais l'esprit démocratique vivait toujours; il n'avait pas péri avec le brasseur et l'influence de l'Angleterre. Aussi, en 1379, trente-quatre ans après la mort de Jacques Artevelle, les Gantois se revoltèrent de nouveau contre le comte. Le nouveau chef de la démocratie, Jean Hyons, homme entreprenant et hardi, organisa ses forces : il établit une sorte de confrérie que l'on nommait *les Chaperons blancs*, où il enrôla tous les gens qui n'avaient rien à perdre; du moins, c'est ainsi que les qualifient les chroniques. On voit le progrès de ces mouvemens populaires, qui avaient d'abord eu pour but la defense des priviléges des communes, et qui maintenant n'aspiraient à rien moins qu'à la démocratie pure.

Bientôt Jean Hyons périt par les machinations du comte; aussitôt la démocratie trouva un autre chef, Pierre Dubois, qui, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, porta l'exaltation populaire à son plus haut periode. « Nous ne serons pas en sûreté, dit-il, tant qu'il y aura une maison ou un château de gentilhomme; car c'est de là qu'on peut nous detruire; » et les manoirs de la noblesse succombèrent.

Mais un nom populaire devait inévitablement donner une plus grande force à l'insurrection : Pierre Dubois le sentit, et il alla trouver Philippe, fils du brasseur-roi, qui vivait dans une condition obscure. Après lui avoir fait promettre de ne rien faire sans le consulter, Pierre Dubois l'indiqua au peuple, et le fit proclamer chef et dictateur (1381). Philippe, suivant l'exemple de son père, commença par se defaire de ses ennemis, par rendre son pouvoir complètement absolu, sans cesser d'être populaire et affable, surtout pour les basses classes, dans lesquelles consistait sa puissance; car les riches bourgeois tenaient secrètement pour le parti du comte.

Bientôt celui-ci arriva avec des forces considérables pour châtier les Gantois révoltés; mais n'osant donner l'assaut à une ville aussi populeuse, il résolut de la bloquer, et de réduire ses rebelles par famine. Au bout de quelque temps les vivres manquèrent, et la consternation régna dans la ville. Alors Philippe Artevelle conçut et proposa le dessein hardi d'aller, avec les troupes les plus aguerries de la ville, assaillir le comte Louis, qui residait à Bruges avec une armée régulière, et trois fois plus nombreuse que celle des Gantois. Ce dessein fut adopté, et, après une marche forcée, Artevelle parvint à surprendre le comte. Fondant alors sur l'ennemi d'une course désespérée, les Gantois le mirent en pleine déroute. Artevelle dirigea cette bataille avec une rare habileté, et, poursuivant sans relâche le comte, il parvint à entrer avec lui dans la ville de Bruges, dont il s'empara. Alors se manifesta plus clairement que jamais le caractère démocratique de cette guerre. A Bruges un parti nombreux, et c'était le menu peuple selon les chroniques, se leva contre les debris de l'armée vaincue aussitôt que les Gantois arrivèrent. Les partisans du comte furent massacrés par toute la ville, et lui-même, déguisé et poursuivi, eut de la peine à se sauver: il se retira vers la France, pendant que toute la Flandre s'insurgeait à la voix d'Artevelle. Le vainqueur de Bruges fut proclamé régent de Flandre, et *tint état de prince*. Tout cela se passait en 1382.

Mais il fallait résister à l'invasion dont on était menacé du côté de la France. Le comte avait réclamé les secours de son cousin, Philippe de Bourgogne, qui gouvernait la France sous le nom du jeune roi Charles VI. Artevelle, comme son père, tourna ses regards vers l'Angleterre et lui demanda du secours; mais il n'était plus le vaillant roi Edward III : à Londres, comme à Paris, l'aristocratie se disputait la minorité d'un enfant, Richard II ; à Londres, comme à Paris, comme à Gand, comme par toute l'Europe, le peuple attaquait la royauté et l'aristocratie. Un couvreur, nommé Wat Tyler, s'était mis à la tête de la populace et avait envahi le palais du roi. Quels secours les Flamands pouvaient-ils en attendre? Il fallait que la démocratie, privée de ses chefs royaux, vidât seule, en champ clos, son duel à mort avec l'aristocratie. Elle était multiple et active; sous les noms divers de *Maillotins*, de *Jacques*, de *Pastoureaulx*, elle s'était agitée pendant tout le XIVe siècle; mais privée de l'armure de fer et de l'exercice des armes dont s'enorgueillissait sa rivale, elle ne put fonder d'établissemens durables que dans les rochers des Alpes.

Artevelle, n'ayant rien à espérer de l'Angleterre, tâcha d'introduire quelque unité dans les divers mouvemens démocratiques. Il se mit en communication avec les *Maillotins* de Paris. Mais que pouvait cette poignée d'hommes contre toute l'aristocratie de France? Celle-ci se hâta de porter un coup au cœur de sa rivale. L'année 1382 n'était pas encore écoulée que le roi Charles VI, le duc de Bourgogne, et *grant foison de barons et de chevaliers*, avaient franchi la Lys et pris Comines. Ypres, Cassel, Gravelines, etc., se rendirent, et l'oriflamme fut déployée à Rosebecque contre les Flamands, qui furent mis en pleine déroute. Philippe Artevelle, plus heureux que son père, mourut sur le champ de bataille. Le comte et son successeur, le duc de Bourgogne, étouffèrent la démocratie, qui ne reparut plus que parfois et de loin en loin.

ARTICHAUT. Un involucre très grand, renflé à sa base, formé d'écailles charnues inférieurement et terminées supérieurement par une pointe épineuse; des fleurons égaux, tous hermaphrodites et fertiles, un réceptacle large, charnu, concave, garni de paillettes en forme de soies; des fruits couronnés par de longues aigrettes plumeuses et sessiles: tels sont les caractères assignés par les botanistes au genre artichaut, qu'ils appellent *cynara* ou *cinara*, et qu'ils rangent dans la syngénésie polygamie égale de Linné, dans la tribu des carduacées ou cinarocéphales appartenant à la famille des composées ou synanthérées. Le genre artichaut ainsi défini comprend sept à huit espèces remarquables par leurs feuilles extrêmement longues, pinnatifides, ressemblant un peu à celles de l'acanthe. Parmi ces espèces, nous ne citerons que les deux qui sont cultivées dans nos jardins; savoir, l'artichaut commun (*cynara scolymus*) et l'artichaut cardon (*C. carduneulus*). On les distingue l'une et l'autre par leurs tiges qui sont plus grêles dans celle-ci que dans celle-là; par les lobes des feuilles, dentés chez l'une, épineux chez l'autre; par la côte de chacune de ces feuilles,

laquelle n'est pas saillante, épaisse et charnue dans l'artichaut commun comme dans l'artichaut-cardon; par des têtes de fleurs trois ou quatre fois plus petites dans celui-ci que dans celui-là; par un réceptacle épais chez le premier, mince chez le second, entouré d'écailles dont la pointe se termine en épines plus acérées chez le dernier. Pour le jardinier et le consommateur, ces différences de taille et de consistance sont fort importantes; mais aux yeux de l'anatomiste elles ont peu de valeur; aussi plusieurs botanistes considèrent-ils le *cynara scolymus*, non seulement comme une espèce distincte, mais comme une race ou une variété qui, une fois née du *cynara carduncutus*, s'est ensuite propagée par des différences dans le mode de culture, pratiqué de manière à favoriser le développement des organes de la végétation dans le cardon, et celui des organes de la fructification dans l'artichaut commun. Pour appuyer leur hypothèse, ils citent l'expérience de J. Bauhin, qui fit naître des pieds de cardon par des semis de graines d'artichaut, et ils prétendent qu'on ne trouve pas celui-ci à l'état sauvage. Cependant d'autres assurent qu'il pullule sur les bords du Nil, et M. Aug. de Saint-Hilaire nous apprend qu'il infeste maintenant les environs de Monte-Video, où il a été transporté d'Europe. D'ailleurs, disent-ils, si l'artichaut est une variété du cardon, comment se fait-il que parmi la grande quantité de cardons cultivés dans les jardins, on ne voie jamais quelques pieds se transformer en artichauts ?

Si l'on ne peut rapporter à la culture d'une manière certaine l'origine du *cynara scolymus*, du moins on peut en toute confiance lui attribuer la naissance des variétés que les deux espèces de nos jardins nous y présentent. On compte six variétés d'artichants; les plus estimées sont :

1° *L'artichaut vert* ou *commun*, cultivé de préférence dans le Nord, acquérant jusqu'à 5 pouces de diamètre, portant des écailles ouvertes, pointues et d'un vert intense. On en connaît deux sous-variétés, l'une à écailles plus courtes, terminées par une pointe aiguë, et un peu moins ouvertes, à chair jaunâtre, tendre, excellente; l'autre dite *artichaut de Laon* ou *camus*, à écailles obtuses, très peu ouvertes, plus charnu et moins tendre;

2° Le *violet*, d'une grosseur médiocre; fruit plus alongé; écailles d'une teinte violette à la pointe; plus natif, mais moins productif que le précédent;

3° Le *rouge*, moins gros que le précédent, en forme de pomme; écailles extérieures d'un rouge-pourpre; cœur jaune, chair délicate;

4° Le *blanc*, fruit très petit, écailles blanchâtres; le plus natif et le plus tendre; difficile à élever; peu cultivé.

Quant au cardon, on n'en élève que deux variétés : le *cardon* d'*Espagne*, dépourvu d'épines, moins haut et moins étalé que la seconde variété; ou le *cardon de Tours*, préféré au précédent, malgré les épines dont il est armé, parce qu'il est moins sujet à *monter*, c'est-à-dire à développer les organes de la fructification aux dépens de ceux de la végétation, et parce que les côtes de ses feuilles sont plus grosses et plus délicates.

Vraisemblablement l'artichaut est originaire de l'Afrique septentrionale, d'où il paraît s'être d'abord répandu en Espagne et en Italie. Il craint les gelées des climats plus septentrionaux, où cependant il acquiert plus de volume et une meilleure chair, grâce sans doute à une culture plus soignée. Son nom est formé, suivant les uns, de deux racines celtiques : *art*, épine, et *chaulx*, chou; d'après d'autres, c'est une corruption de *kharciuf*, dénomination arabe de la plante. L'artichaut est surtout employé comme aliment; le réceptacle est la partie que l'on consomme. C'est une nourriture agréable, peu substantielle, d'une digestion facile et qui provoque les sécrétions. On conserve les réceptacles en les faisant sécher au four après les avoir cuits à moitié et les avoir tenus une couple d'heures dans l'eau froide; on peut aussi les garder avec leur involucre en les faisant confire au sel et au vinaigre, et en les abritant soigneusement du contact de l'air. La racine et surtout les feuilles sont très amères; cependant on ne les emploie pas en médecine. On dit que les feuilles préparées avec le bismuth communiquent à la laine une couleur d'or fixe et durable. Les graines sont oléagineuses. Dans le cardon, c'est la côte ou nervure médiane des feuilles qu'on mange; elle a une saveur assez délicate.

Ce n'est pas sans difficulté qu'on cultive l'artichaut, principalement dans le Nord. Abandonné à lui-même, il paraît préférer la sécheresse à l'humidité, qui lui fait courir le danger de pourir; et cependant il a besoin d'une certaine dose d'eau pour satisfaire aux exigeances de l'homme. Comme il a de grosses et longues racines, il lui faut une terre profonde et friable. On le multiplie de graines ou par œilletons. La propagation par la semence n'est usitée que dans le cas où les anciennes plantes ont péri par accident. Elle peut avoir lieu en place, ou sur couche quand on veut jouir dès la première année. Les œilletons sont de jeunes tiges portant un *talon*, c'est-à-dire enlevées avec une portion de la racine à laquelle elles adhèrent; on les réduit à la longueur de 6 pouces. On les plante en échiquier au mois d'avril dans un terrain labouré profondément, bien ameubli et bien fumé, par paires distantes entre elles d'environ 3 pieds, et à une profondeur de 3 pouces; si l'on mouille suffisamment le plant, il donnera du fruit dès l'automne de la même année. En hiver, on le protège contre la gelée en le buttant après avoir coupé les tiges à ras de terre, et avoir rapproché les feuilles auxquelles on ne laisse qu'une longueur d'un pied. Quand la gelée augmente, on couvre la butte de litière ou de feuilles qu'on enlève quand le froid diminue. Une artichaudière donne de bons produits pendant trois ou quatre ans. Les cardons se cultivent à peu près de même; seulement il faut les arroser davantage, et les faire étioler ou *blanchir* quand ils sont devenus un peu forts : pour cela on les butte, ou rapproche les feuilles, on les lie, ou les enveloppe de paille; trois semaines après cette opération, ils sont bons à manger. On peut, pour la provision d'hiver, les arracher et les planter dans une cave, où on les lie au fur et à mesure qu'on en a besoin. Dans quelques endroits on fait blanchir les artichauts comme les cardons.

ARTICLE (Grammaire). De toutes les parties du discours, l'*article* est la seule qui ne soit pas commune à toutes les langues humaines. On voit par là même combien sa valeur est secondaire et difficile à déterminer avec précision. Aussi la plupart des grammairiens qui ont traité de la nature de l'article en ont-ils donné les définitions les plus fausses ou les plus obscures. En France, les ouvrages élémentaires les plus répandus donnent encore aujourd'hui aux enfans la vieille définition de Richelet : *L'article est un petit mot que l'on met devant les substantifs, et qui en fait connaître le genre, le nombre et le cas*; et les enfans sont enchantés de cette définition qui n'en est pas une, parce qu'elle leur donne le moyen de faire plus vite leurs analyses grammaticales, en leur apprenant à déterminer de suite, sinon le cas (la langue française n'en a point), du moins le genre et le nombre des noms communs. Mais se peut-il qu'il existe, dans une langue naturelle quelconque, une espèce de mots dont l'unique valeur soit de désigner le genre et le nombre des noms? Certes, la chose pourrait être dans une langue faite *à posteriori*, savamment élaborée, et promulguée un beau matin par une assemblée de philologues; mais heureusement ce n'est pas ainsi que les langues humaines ont été faites.

On appelle *articles* certaines particules, employées, dans quelques langues, pour exprimer si les noms devant lesquels on les place doivent être pris dans toute l'étendue de leur signification, ou si cette étendue doit être plus ou moins restreinte, ou enfin si elle est tout-à-fait indéterminée.

Le langage humain est une analyse continuelle de la vie; parler c'est particulariser. Les articles, en général, servent

à exprimer d'avance, quoique d'une manière encore bien vague, la distinction que fait l'esprit de celui qui parle entre l'être particulier dont il a l'idée et l'universalité des êtres.

Dans la langue latine, où il n'y a pas d'articles, le mot *homo*, pris isolément dans une phrase quelconque, peut signifier également, ou: *l'homme en général*, ou : *l'homme dont je parle*, ou: *un homme quelconque*, *un certain homme*, ce qui s'exprime plus ordinairement par *homo quidam*. Ces divers degrés de signification ne sont déterminés que par le sens général de la phrase et l'ensemble du discours. Dans les langues qui ont des articles, ces mots indiquent d'avance, quoique d'une manière imparfaite, lequel de ces degrés de signification doit être assigné au nom qui va suivre.

Quand l'article exprime que le nom qui suit doit être pris, soit dans toute l'étendue de sa signification, soit seulement dans de certaines limites de cette étendue, les grammairiens l'appellent *défini* (c'est *définitif* qu'il faudrait dire). *Le*, *la*, *les* en français, lo ou *il*, *la*, *gli* ou i en italien, sont des articles définis; ainsi on dira également : *l'homme est une force libre*, et : *l'homme qu'ils condamnèrent était innocent*; *la vie est infinie*, et : *la vie de Napoléon est belle*.

Quand, au contraire, l'article marque que la signification du nom qui le suit est tout-à-fait indéterminée, on l'appelle *indéfini*. *A* en anglais, en français un, *une*, sont des articles indéfinis : *a man is dead*, un homme est mort, etc. Il ne faut pas confondre cet article avec l'adjectif numérique *un*, *une*, en anglais *one*, qui exprime le cas d'unité par opposition à celui de multiplicité. Dans notre langue ces deux mots, l'article indéfini et l'adjectif numérique, s'écrivent et se prononcent de la même manière; mais on vient de voir qu'on anglais ces deux mots sont parfaitement distincts. Ainsi on ne dira pas : *a man has vanquished three men*, un homme en a vaincu trois; mais bien : *une man*, etc.

La plupart des grammairiens déclinent l'article défini *le*, *la*, *les* : *le*, disent-ils, est le nominatif, *du* le génitif, etc. Selon eux, la desinence des noms français ne se modifiant pas, comme celle des noms latins, pour exprimer les rapports des mots entre eux, et pour ainsi dire le rôle de chacun de ces mots dans la proposition, l'article doit se décliner à la place du nom. Mais si telle est la fonction grammaticale de l'article, comment pourra-t-on expliquer qu'en grec, par exemple, où les noms se déclinent, il y ait aussi des articles? et d'où vient qu'en français l'article ne se modifie pas pour exprimer la différence du sujet ou régime d'un verbe actif, la plus grande qui puisse exister entre deux noms, et qu'au contraire il reste invariable dans les deux cas, le nominatif et l'accusatif, comme dans cette phrase : *La révolution a régénéré la France?* En vérité, pour voir l'ombre d'un seul cas dans tout le système de la langue française, il faut savoir le latin, et le savoir mal.

Ce qui remplace véritablement les cas, ce sont les prépositions *de*, *à*, *par*: les diverses modifications qu'on appelle cas de l'article ne sont que des contractions de cet article avec ces prépositions : *du* est mis pour *de le*, *au* pour *à le*, etc.; dans quelques provinces de France, on ne fait même pas de contraction, et on dit *de le*, *à les*, etc.

L'article défini se place quelquefois devant les adjectifs ou les verbes à l'infinitif pris substantivement, et alors il modifie leur signification comme celle des noms; on dit *le beau*, *le vrai*, *Alexandre le Grand*, *le manger*, *le dormir*, etc.

C'est à tort que Condillac a rangé l'article parmi les adjectifs, parce que, dit-il, cette particule modifie, comme l'adjectif, les noms devant lesquels on la place. Les particules potentielles qui modifient la signification d'un verbe, comme en grec, par exemple, sont-elles pour cela des *adverbes* proprement dits?

ARTICULATION. Voyez Os.

ARTICULÉS (Animaux). Ils constituent, en zoologie, un type, ou groupe naturel, subdivisé en quatre classes; savoir : les annélides, les insectes, les arachnides, et les crustacés. Les considérations générales qui concernent ce type ont été données dans la *classification des animaux*, à l'article Animal. Et de plus chaque classe d'articulés a eu déjà, ou aura, suivant l'ordre alphabétique, son article spécial.

ARTIFICE. Voyez Pyrotechnie.

ARTILLERIE. Voyez Balistes, Bouches a feu, etc.

ARTOIS (*Atrebatensis comitatus*), ancienne province de France, qui, aujourd'hui, fait partie du département du Pas-de-Calais. Bornée au nord et à l'est par la Flandre, au sud et à l'ouest par la Picardie, elle avait de 25 à 26 lieues de long sur 12 à 14 de large, et comptait à peu près, vers la fin du XVIII[e] siècle, 300,000 habitans sur une superficie d'environ 200 lieues carrées. Tout ce qui n'avait pas cessé d'appartenir à la couronne s'appelait Artois royal, le reste Artois-Comté. On la divisait en 12 contrées, et ses principales villes et bourgs étaient Arras (*Atrebatæ*), sur la Scarpe, capitale de la province, siége d'un conseil provincial souverain, qui avait été créé par Charles-Quint en 1530, et confirmé en 1641 après la paix des Pyrénées; Saint-Omer, sur l'Aa; Béthune, sur un roc, près la petite rivière de la Brette; Saint-Pol, sur la Ternoise; Lens, sur la rivière de Souchet; Avesne; Aubigny; Saint-Venant, sur la Lys; et Renti, sur l'Aa.

Le territoire est coupé de canaux, et de tous côtés arrosé d'un grand nombre de ruisseaux et de rivières, dont les principales sont : l'Aa, qui coule au nord; la Lys et la Scarpe, à l'est; la Canche et l'Authie, à l'ouest. Elles s'échappent d'une chaîne de collines qui se lie à celle des Ardennes au sud-est, et se terminent au nord-ouest en falaises escarpées, entre Calais et Boulogne. L'Artois occupait une grande partie du plateau et des deux versans de ces collines, mais principalement le versant nord-est qui s'abaisse insensiblement du côté de la Flandre; il présentait un pays plat et ouvert qui, comme pays-frontière, devait être pendant long-temps le théâtre de guerres continuelles : aussi, au défaut de la nature, sentit-on de bonne heure le besoin de le fortifier par l'art.

Le climat y est froid et humide. Il n'y a pas de forêts considérables, mais quelques bouquets de bois. Le sol est généralement compacte et gras, de matière glaiseuse, argileuse et mélangée de marne; il renferme un grand nombre de tourbières et de mines de charbon de terre; propre à toutes sortes de culture, il est surtout fertile en grains. De beaux pâturages permettent d'y élever un grand nombre de chevaux et de bestiaux. Des manufactures renommées ont de tout temps entretenu l'activité commerciale de cette province.

Lors de la conquête des Gaules par Jules César, ce pays, compris dans la Belgique, était occupé au midi et à l'ouest par une partie de la nation des Atrebates (*Atrebates*), dont le siége principal était Arras; et, au nord et à l'ouest, par une partie de celle des Morins (*Morini*) dont le siége principal était Terouane. Ces peuples, plus jaloux de leur liberté qu'aucun de ceux de la Gaule, défendus d'ailleurs par les forêts profondes et les marais qui couvraient leur pays, arrêtèrent long-temps César. Soumis enfin, ils se révoltèrent bien souvent, et résistèrent long-temps à la civilisation romaine. Cependant des marais furent desséchés, des forêts abattues, des chemins percés, et Boulogne, Arras et Terouane devinrent florissantes. Mais cette prospérité ne dura pas long-temps. Quand les peuples du Nord fondirent sur l'empire romain, ce pays subit un des premiers les désastres de l'invasion; et, au commencement du V[e] siècle, les Francs s'y établirent définitivement. Dans le partage du pays conquis par les enfans de Clovis, et plus tard par ceux de Clothaire, l'ancienne patrie des Morins et des Atrebates fit partie du royaume de Soissons. Vers la fin de la première race des rois francs, et au commencement de la seconde, on voit cette contrée réunie à la Flandre sous l'administra-

tion d'un grand-forestier de Flandre. Alors la tranquillité semblait vouloir renaître. Mais, pendant tout le IXe siècle et une partie du Xe, la Morinie, offrant aux Normands de faciles abordages, fut presque continuellement ravagée. Au Xe siècle, l'établissement définitif des Normands en Neustrie semblait devoir assurer le repos à l'Artois. Mais les seigneurs, qui, pour se défendre contre les invasions des Normands, s'étaient de plus en plus fortifiés dans leurs domaines, cherchèrent à se soustraire à l'autorité royale et à se subjuguer les uns les autres.

Le plus puissant d'entre eux, Baudoin, surnommé Bras-de-Fer, grand-forestier de Flandre, tenta un des premiers de conquérir son indépendance. Le roi Charles-le-Chauve lui déclara la guerre en 862, et fut vaincu. Cependant en 863, Baudoin, qui avait épousé sa fille, prêta foi et hommage à Charles, en qualité de comte de Flandre. L'Artois resta sous la domination des comtes de Flandre jusqu'au comte Philippe d'Alsace, qui, en 1180, le donna en dot à sa nièce Isabelle de Hainaut, qui épousa le roi Philippe-Auguste. Cette princesse devait le posséder après sa mort. La cession de cette partie de la Flandre est la première origine du comté d'Artois, et le principe d'une infinité de guerres et de désastres entre la France et les Flamands.

Philippe d'Alsace étant décédé au siége de Saint-Jean-d'Acre en 1191, Louis, fils de Philippe-Auguste, comme héritier de sa mère Isabelle, se mit en possession de l'Artois. Mais Baudoin, devenu comte de Flandre en 1194, voyant avec regret dans les mains du dauphin une si belle partie de son héritage, pénétra en Artois les armes à la main, et parvint à s'emparer de Saint-Omer, d'Aire et d'autres lieux dont la possession lui fut confirmée par le traité de Péronne de 1199.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1211, que Jeanne, comtesse de Flandre, voulant se marier à Ferrand de Portugal, et le consentement de Philippe-Auguste étant nécessaire, celui-ci ne voulut le donner qu'à la condition que Saint-Omer et Aire lui seraient rendus, nonobstant le traité de Péronne, ce qui fut accepté. Malgré ce traité, Ferrand de Portugal, ayant saisi le premier prétexte pour reprendre ces deux villes et mettre tout à feu et à sang dans la province, Philippe-Auguste entra en Flandre, où la fameuse bataille de Bouvines lui assura la possession de l'Artois.

En 1226, Louis VIII, par son testament, donna l'Artois à son second fils Robert; mais celui-ci, à cause de son jeune âge, n'en fut mis en possession qu'en 1237, en vertu d'un acte de Louis X son frère, daté de Compiègne, à la charge de foi et hommage à la couronne de France.

Quoique cette contrée ne paraisse encore dans cet acte que sous la désignation de *terre d'Artois*, c'est vraiment de cette époque que date l'existence du comté d'Artois, dont elle ne tarda pas à prendre le titre. Il était, comme on le voit, beaucoup plus étendu alors que dans les derniers temps de son existence.

En 1297, Philippe-le-Bel l'érigea en comté-pairie en faveur de Robert II, fils et successeur de Robert Ier, premier comte d'Artois.

Après la mort de Robert II, arrivée en 1302, Mahaut sa fille, femme d'Othon de Bourgogne, succéda à son père au comté d'Artois, malgré l'opposition de Robert de Blois son neveu, fils de son frère Philippe, mort en 1298.

Les pairs de France, devant qui cette affaire fut portée, décidèrent (en 1309) en faveur de Mahaut, qui par là acquit droit de séance et voix délibérative à la chambre des pairs; aussi voit-on la comtesse d'Artois siéger parmi eux non seulement durant ce procès célèbre, mais encore lors du sacre de Philippe-le-Long, où elle soutint la couronne avec les autres pairs. A la suite de cette contestation, Robert fit fabriquer de faux titres, dans le but d'établir une substitution antérieure du comte d'Artois, mais il ne put y parvenir. Banni à perpétuité, il alla demander à l'Angleterre des armes contre la France, à laquelle il fit beaucoup de mal dans les diverses expéditions d'Edward; il mourut des suites d'une blessure en 1342. De cette époque, au commencement du siècle suivant, l'Artois ne cessa guère d'être ravagé à l'occasion des guerres que les Anglais, souvent unis aux Flamands, firent à la France.

Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon et de Mahaut, et veuve de Philippe-le-Long, succéda à sa mère dans le comté d'Artois (1329), et le transmit à sa fille Jeanne de France, femme d'Eudes, duc de Bourgogne. En 1347, à la mort de ce dernier, l'Artois échut à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, son petit-fils, mort sans enfans en 1357. Marguerite de France, sa grand'tante, fut son héritière dans ce comté; elle le transmit en 1382 à Louis II, comte de Flandre, son fils, mort en 1384; Marguerite de Flandre, fille de Louis, en épousant Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, porta le comté d'Artois avec la Flandre à laquelle il avait de nouveau été réuni, dans la maison de Bourgogne, où il demeura jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire.

Comme nous l'avons dit, les longues guerres de l'Angleterre contre la France avaient continuellement ruiné l'Artois. C'est dans cette province que les Français perdirent la malheureuse bataille d'Azincourt en 1415: bientôt à ces désastres, la guerre des grands vassaux vint, pendant le XVIe siècle, en ajouter de nouveaux, et l'Artois en fut encore le principal théâtre.

Louis XI, dont le projet était d'abaisser définitivement ces grands vassaux, avait enfin terminé cette guerre à Nancy, où Charles-le-Téméraire était mort, ne laissant qu'une fille, Marie, pour héritière. Louis XI se hâta de s'emparer de ce riche héritage qu'il convoitait depuis longtemps, et réunit à sa couronne l'Artois, dont il démembra le comté de Boulogne.

Mais Marie épousa Maximilien, archiduc d'Autriche, qui réclama, les armes à la main, les domaines de son beau-père. Louis parvint à arrêter les hostilités, en fiançant le dauphin avec Marguerite, fille de Maximilien, qui devait apporter en dot le comté d'Artois. En 1491, le dauphin, alors Charles VIII, ayant épousé Anne, malgré les engagemens que son père avait pris, Maximilien réclama de nouveau l'Artois, et les hostilités recommencèrent; elles se terminèrent par un traité, en 1493, par lequel le comté d'Artois était rendu à Maximilien, à condition d'hommage envers le roi de France. Ce fut en 1514 que l'archiduc d'Autriche Philippe, à qui son père Maximilien l'avait donné, fit hommage du comté d'Artois à Louis XII, monté sur le trône de France en 1498. Philippe établit un conseil souverain à Malines, où il voulut qu'on portât les causes jugées en première instance en Artois. Le parlement de Paris s'en plaignit, Louis XII demanda satisfaction et l'obtint.

En 1513 Henri VIII, l'empereur Maximilien et les Suisses ayant déclaré la guerre à Louis XII, les Français furent défaits à Guinegaste en Artois, et Térouane fut brûlée en 1515; François Ier la fit rétablir et fortifier de nouveau.

Enfin, en 1525, après les longues guerres de François Ier et de Charles-Quint, qui avait hérité des comtés de Flandre et d'Artois, François Ier renonça, par le traité de Madrid, confirmé plus tard par celui de Cambrai, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur la Flandre et l'Artois; on en excepta Térouane et ses dépendances. Ce traité fit la loi de la province pendant tout le temps qu'elle demeura sous la domination espagnole.

Dès l'année suivante, Charles établit un conseil souverain à Arras, pour que ses sujets ne reconnussent pas d'autre juridiction que celle qui était dans ses états; les appels étaient portés à Malines.

En 1537 la guerre recommença, les Français s'emparèrent d'Hesdin, de Saint-Pol, Villers et Saint-Venant.

Trève jusqu'en 1542, où les hostilités reprennent pour

ne finir qu'au traité de Crépy, en 1544, où François Ier renonce de nouveau à sa suzeraineté sur l'Artois.

François Ier étant mort, et la guerre ayant recommencé sous Henri II, en 1551; Thérouanne, prise par Charles-Quint, en 1553, fut détruite de fond en comble. Dans le traité, qui fut conclu, en 1559, entre Henri II et Philippe II, et dans lequel on confirmait à l'égard de l'Artois tous les traités précédens faits par Charles-Quint, on statua que le territoire de cette ville serait rendu à la France, mais que la ville ne pourrait jamais être rebâtie.

A dater de 1560, l'Artois passa sous la domination des gouverneurs des Pays-Bas, nommés par le roi d'Espagne. Pendant long-temps alors mêlée aux troubles religieux et politiques des Pays-Bas, cette province eut occasion de manifester l'énergie et la puissance qui se développaient dans les communes, à Arras, Saint-Omer et autres.

En 1598, Philippe II, roi d'Espagne, donna les Pays-Bas, et par conséquent l'Artois, à sa fille Isabelle Claire-Eugénie, qui épousa cette même année Albert d'Autriche. Sous ce nouveau gouvernement, le pays goûta les douceurs de la paix. L'archiduc étant mort en 1621, Isabelle continua de régner avec beaucoup de prudence jusqu'en 1633 qu'elle mourut sans enfans. Alors les Pays-Bas devaient retourner à l'Espagne; mais le cardinal de Richelieu ayant déterminé Louis XIII à déclarer la guerre à ce pays, les Français se rendirent maîtres de plusieurs places dans l'Artois, et entre autres de la capitale (1640). La prise de cette ville termina la campagne, dont le résultat fut le partage de cette province entre Louis XIII, roi de France, et Philippe IV, roi d'Espagne; le premier eut la partie conquise, le second la partie conservée, c'est-à-dire Saint-Omer et Aire. Alors les Etats et le conseil d'Artois se divisèrent jusqu'à leur rétablissement à Arras, en 1677, époque du retour de toute la province à la couronne de France.

En 1672, la guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Espagne, les Français s'emparèrent de la ville d'Aire en 1676, et de Saint-Omer en 1677; la possession leur en fut confirmée dans le traité de Nimègues en 1678. Dès lors l'Artois définitivement réuni à la France, est resté un de ses plus solides boulevards sur les frontières du nord. Depuis un temps très reculé, l'Artois avait sa constitution politique qui partageait le pouvoir en deux branches, les comtés et les états. C'étaient les trois ordres assemblés qui votaient les impôts, en réglaient l'emploi, et statuaient sur toutes les affaires publiques.

Nous avons vu que Charles-Quint avait établi un conseil provincial à Arras; après le retour de cette ville à la couronne de France en 1640, cette province avait été unie à celle de Picardie jusqu'en 1765, pour ne former qu'un seul et même département d'intendance, qui avait pour chef-lieu Amiens; elle en fut ensuite détachée pour être unie à l'intendance de Flandre, dont le siége était Lille; mais cependant l'Artois était resté pays d'états, conservant en partie ses coutumes et priviléges; seulement comme il suffisait autrefois d'être noble pour siéger dans la chambre de la noblesse, un règlement pour aplanir les difficultés qui naissaient de cette coutume, statua que nul ne siégerait qu'il ne fît preuve au moins de quatre générations de noblesse, et qu'il ne fût seigneur de paroisses ou d'églises succursales. Les rois de France se réservèrent l'appréciation de la capacité des membres des trois ordres, en réglant que les seuls députés porteurs de lettres closes de convocation pourraient être admis à siéger aux états. La convocation se faisait par lettres patentes, et des commissaires du roi assistaient à toutes les délibérations. La session terminée, les états remettaient l'exécution de leurs arrêts à trois commissions : les *députés ordinaires*, au nombre de trois, qui pendant le cours de l'année représentaient le corps des états; les *députés en cour*, chargés des remontrances ou de solliciter l'expédition des affaires dont la décision appartenait au roi; et les *députés des comptes*, chargés de la reddition des recettes et dépenses du budget provincial. Ces trois corps constitués, c'est-à-dire les états, le conseil provincial et le département d'intendance dont nous avons parlé plus haut, avaient la prééminence et la supériorité, chacun pour ce qui le concernait, sur toutes les autres juridictions de la province, ressort et enclavement.

Une chose remarquable, c'est que le conseil provincial n'était souverain en matière civile que jusqu'à concurrence d'une certaine somme, au-delà de laquelle les appels se portaient au parlement de Paris, tandis qu'il prononçait souverainement en matière criminelle. A l'époque de la révolution française, l'Artois disparut comme province, pour faire partie d'une nouvelle circonscription dans une autre division territoriale. Voyez PAS-DE-CALAIS, (département).

ARTUS ou ARTHUR, roi de la Grande-Bretagne, vivait au VIe siècle. L'époque de son couronnement n'est pas moins embarrassante à établir que la date précise de sa naissance. On sait seulement qu'il était roi des Cambriens ou Bretons de l'ouest. Si l'on en croyait la chronique, on admettrait qu'il fut roi de toute la Grande-Bretagne; mais qui ne sait que dès le commencement du VIe siècle toute la partie orientale et méridionale de cette île était au pouvoir des Angles et des Saxons.

Il résulte des récits divers et souvent contradictoires des chroniqueurs qu'Artus, associé fort jeune au commandement par son père, ne fut vraiment roi qu'à sa mort, arrivée vers l'an 510. Aussi heureux qu'habile à la guerre, Artus entra douze fois en campagne contre les armées envahissantes des Saxons, et douze fois il fut victorieux. Henri de Huntington enregistre même les noms de ces douze grandes batailles, qui, de son aveu, désignent des lieux inconnus de son temps. Lingard semble croire que la plupart de ces noms géographiques appartiennent au comté de Lincoln; mais on s'accorde aujourd'hui à regarder le comté de Lancastre comme le principal théâtre des exploits d'Artus contre Cerdic. On croit qu'Artus périt, vers le milieu du VIe siècle, dans une bataille qu'il livrait à un de ses neveux qui s'était révolté contre lui et allié aux Saxons. On montre encore le lieu où il fut enterré, près de l'abbaye de Glastonebury. Géraldus, qui était présent lorsque la tombe fut ouverte par ordre d'Henri II, dit qu'il vit les os et l'épée d'Artus, ainsi qu'une croix de plomb placée dans la fosse et portant cette inscription en caractères romains grossièrement tracés : *Hic jacet sepultus inclitus rex Arturius in insulâ Avalonià.*

Voilà ce qu'on sait de la vie réelle et de la mort d'Artus; mais ce fond assez vulgaire et insignifiant a été embelli de mille incidens romanesques par l'imagination des Gallois, sous l'inspiration de leurs bardes, au point que la figure historique d'Artus a été complétement éclipsée par l'auréole poétique dont ils l'ont couronnée. Artus avait été le dernier soutien de l'indépendance bretonne contre l'invasion étrangère; la reconnaissance de ses malheureux compatriotes vaincus idéalisa naïvement en lui la liberté, le bonheur et la gloire des armes. C'est lui qui institua, dit-on, l'ordre des chevaliers de la *Table-ronde*, devenu si fameux chez les romanciers des âges suivans. Une touchante tradition populaire disait qu'Artus n'était pas mort; qu'il avait été transporté aux pays des fées pour y être guéri de ses blessures, et qu'il reviendrait un jour venger les siens et reconquérir avec eux leur indépendance. On crut même souvent l'avoir rencontré par le monde; tantôt c'était un bûcheron qui l'avait entendu gémir au fond d'un bois où un enchanteur le retenait prisonnier; tantôt c'était un pâtre qui avait vu, au clair de la lune, passer sa grande chasse et entendu long-temps sa meute aboyer dans la plaine. Les pèlerins bretons, qui revenaient de la Terre-Sainte, avaient toujours de fraîches nouvelles du bon roi Artus à donner à leurs familles, avides du merveilleux récit de leurs voyages

lointains. A les en croire, Artus était partout; on l'avait vu tour à tour et presqu'en même temps à Jérusalem, priant au jardin des Olives; en Egypte, errant sur les bords du Nil; en Sicile, debout au sommet de l'Etna.

Quelques chroniqueurs, plus amis de la vérité historique que de ces poétiques images, ont vivement regretté que la mémoire d'Artus ait été défigurée par toutes ces fictions. « Tel fut, dit l'un d'eux après avoir donné quelques détails sur le héros breton, tel fut ce vaillant Artus sur le compte duquel la folle imagination du peuple a raconté tant de fables. En vérité, il méritait mieux de revivre dans une histoire grave que de servir ainsi de jouet aux enfans. Il soutint seul sa patrie quarante ans; quarante ans il anima du feu de son courage des populations défaillantes, dont il était à la fois l'âme et le bouclier. » La colère du chroniqueur part d'une intention excellente, mais elle nous paraît injuste. Rien n'atteste mieux l'éminence des exploits réels d'Artus que les fables mêmes dont il a été l'objet; pour exalter ainsi l'imagination populaire, il faut qu'un homme soit bien grand, et sa gloire légitime et déjà éclatante.

C'est aux bardes cambriens qu'appartient sans doute l'invention première de ces poëmes dits de la *Table ronde*, qui, traduits d'abord en latin, servirent plus tard de thèmes aux inspirations de nos trouvères; mais il est facile de voir que ces poëmes, tels que nous les avons, représentent bien plutôt les mœurs chevaleresques du XIIe siècle, époque à laquelle ils durent être traduits ou plutôt refaits en langue romane, que les mœurs à demi-sauvages des Bretons du VIe siècle. La plupart des romans du cycle carlovingien ne sont eux-mêmes qu'une imitation et souvent un calque fidèle des traditions bretonnes; mais Artus y est devenu Charlemagne.

On peut lire la vie d'Artus dans l'*Histoire des Anglo-Saxons*, de Sharon Turner, et ses exploits fabuleux dans l'*Histoire de la poésie anglaise*, de Warton, dans le *Recueil de vieilles romances anglaises*, d'Ellis, et dans l'*Histoire des fictions*, de Dunlop.

ARUERIS ou HAROERI, personnage mythique des Egyptiens identifié avec l'Apollon des Grecs. Plutarque, dans son Traité d'Isis et d'Osiris, donne d'importans détails sur ce Dieu que l'antiquité classique a nommé parmi ceux de la troisième classe, qu'on regardait comme les formes ou transformations divines mises en contact avec le monde physique, et descendues jusqu'à la nature humaine par la voie de l'incarnation. Un monument public du premier ordre, le grand temple d'Ombos en Thébaïde, joint son autorité à ce témoignage. On y lit, sur le listel de la corniche d'une porte intérieure, une inscription dédicatoire en langue grecque, gravée en creux, et portant que « les fantassins, » les cavaliers et autres personnages stationnés dans le nôme » d'Ombos ont dédié ce secos à Aroéris Apollon, dieu grand, » pour la conservation du roi Ptolémée et de la reine Cléo» pâtre sa sœur, dieux Philométors, à cause de leur bien» veillance envers eux. » (Voyez les Recherches de M. Letronne sur l'Egypte.)

Une seconde inscription sculptée sur le propylon de *Kous*, dans le voisinage de Thèbes, offre la dédicace que la reine Cléopâtre et le roi Ptolémée, *dieux grands Philométors Soters*, firent de ce monument à Aroéris, *dieu grand*. Bien qu'ici le nom du dieu égyptien ne soit pas accompagné de celui d'Apollon, auquel l'assimilaient les Grecs d'Egypte, l'identité de ces deux personnages reste néanmoins prouvée par le lieu même où se trouve cette seconde inscription. Les Grecs nommaient en effet *Kous* la ville d'Apollon, la petite Apollinopolis.

Avec des renseignemens aussi positifs sur les noms de cette divinité égyptienne, il devint facile à l'auteur de la découverte du système hiéroglyphique, M. Champollion, de distinguer, dans les inscriptions et les nombreux bas-reliefs qui décorent les deux édifices d'Ombos et d'Apollinopolis Parva, soit le nom égyptien du dieu, soit les formes conventionnelles sous lesquelles il fut représenté. Le dessin que nous donnons ici montre le dieu Aroéris, tel qu'il est figuré dans la plus grande partie des bas-reliefs qui le concernent.



(Aroéris.)

Le corps humain de cette divinité, assise sur un trône, est surmonté d'une tête d'epervier portant la coiffure nommée *pschent*, symbole du pouvoir qu'exerce Aruéris dans les régions supérieure et inférieure. Il tient dans sa main la croix ansée, symbole de la vie divine, et le sceptre à tête de coucoupha (suivant Horapollon), insignes ordinaires des dieux.

Le mot grec *Arouêris*, abstraction faite de la finale, reproduit fidèlement l'orthographe égyptienne, *Horoeri*. Le nom hiéroglyphique du dieu, écrit d'une manière symbolique et phonétique, se compose de l'image symbolique d'Horus (l'épervier accompagné d'une note verticale), qui se prononçait *hor* ou *har*, et du groupe phonétique *oëri*, formé de l'hirondelle et de la bouche. Ailleurs l'epervier, *hor* (Horus) est suivi d'un caractère représentant un homme debout tenant un sceptre, emblème de la suprématie. Ce caractère figuratif équivaut au phonétique *oëri*, qui signifie *aîné*, *le plus âgé*, et par suite *principal*, *chef* (*senior*).— *Horoëri* signifiait donc en langue égyptienne Horus l'aîné; et cette interprétation, due aux importans travaux de Champollion le jeune, se trouve effectivement confirmée par le rapport de Plutarque, suivant lequel le dieu que les Grecs nommaient Apollon, était appelé par les Egyptiens *l'aîné d'Horus*. Précédemment Jablonski, dans son Panthéon égyptien, avait signalé le passage de Plutarque et entrevu son importance; mais il s'était trompé dans les conséquences de ce rapprochement et dans la décomposition du nom d'Aroéris, nom qui établissait, comme le prouve Champollion le jeune, un rapport direct entre Haroéri et Hor *Horus*; l'un était Horus *l'aîné*, l'autre Horus *le jeune*. Les Grecs, en général, confondirent ensemble ces deux divinités, bien qu'Aroéris occupât un rang supérieur à celui d'Horus; car il était né avant ce dernier, suivant les mystères sacrés et d'après le récit qu'en fait Plutarque, si naïvement traduit par Amyot: « Isis et Osiris, dit-il, étant amoureux l'un » de l'autre devant qu'ils fussent sortis du ventre de Rhéa, » couchèrent ensemble en cachette, et disent aucuns qu'A» ruéris naquit de ces amourettes-là. » — Suivant une autre tradition, Arouéris était fils du Soleil et de Rhéa; et enfin, selon Diodore, ce dieu naquit de *Cronos* (Saturne) et de Rhéa. C'est la dernière de ces trois généalogies que confirment les monumens égyptiens; on lit en effet à Ombos une inscription hiéroglyphique placée à côté d'une image de ce

dieu, et que Champollion traduit : *Haroëri, le seigneur de la région du midi, fils de* SEV (Saturne), *né de Natphé* (Rhéa), *dieu grand*. Ainsi le dieu Haroëri était considéré comme frère d'Osiris et d'Isis, né le 2e des jours épamogènes ou complémentaires ajoutés à l'année de 360 jours, comme le prouve une autre inscription d'Ombos, où il est dit que *les cinq jours en sus de l'année* sont consacrés *à la naissance d'Haroëri*.

Une singularité unique que présente la construction du temple d'Ombos, c'est que cet édifice était partagé dans sa longueur en deux parties : celle de gauche était dédiée à la divinité d'Aroëris, tandis que le côté droit fut consacré au culte de *Sevek, Seb* (Saturne). Ce fait, à défaut d'autres témoignages, indiquait déjà un rapport plus ou moins intime entre ces deux personnages. On voit de quelle nature est ce rapport, et il n'est pas indifférent de remarquer que *Sevek*, Saturne le glouton, était chez les Egyptiens représenté par le crocodile dont le culte symbolique, particulier aux habitans d'Ombos, inspira la muse satirique de Juvénal.

Nous avons cru nécessaire d'entrer dans ces détails, parce qu'ils ont servi à déterminer, d'après les monumens, la généalogie et le rang théogonique du dieu; il reste à indiquer, autant que le permet l'état des connaissances actuelles, ses attributions, et en particulier ses principaux points d'analogie avec Apollon, *Hélios*, auquel les Grecs l'identifièrent. Les Egyptiens mettaient en effet Aruëris en rapport avec le Soleil; selon les livres sacrés, il présidait à cet astre, dont il était chargé de conduire la révolution. Voilà pourquoi les obélisques, emblèmes des rayons du soleil, lui étaient dédiés et portaient inscrits ses titres de *seigneur suprême, dieu grand*. On distingue encore, parmi les titres qui se rapportent aux fonctions d'Haroëri, ceux de *seigneur* du *ciel, dominateur de la région supérieure et inférieure*, symbolisé par le *pschent*, et *seigneur* d'*Ombos* parce qu'il était principalement adoré dans cette capitale du nôme.



On sait que le griffon, monstre formé du corps d'un lion et de la tête d'un oiseau de proie, fut chez les Grecs consacré à Apollon; mais l'idée primitive en appartient à l'Egypte, et c'est au dieu Aroëris que ce symbole était consacré. Le corps du lion combiné avec la tête de l'épervier surmontée du pschent, offre le nom symbolique d'Haroëri, qualifié *principal lion, lion chef*, ce qui reproduit toujours l'idée de *dieu grand, Horus aîné, senior*, etc. Les Grecs prirent la forme et l'attribut et négligèrent le sens. Nous indiquons ce fait sans entrer ici dans les développemens que le griffon peut fournir, tant par le sens symbolique et ses variations, que par ses rapports avec le griffon particulier à tous les peuples de l'antiquité qui l'ont diversement reproduit (voy. GRIFFON).

D'anciennes traditions présentent Aruëris accompagnant Osiris dans ses expéditions, et menant à sa suite une troupe de danseuses et de femmes artistes. Ces femmes sont les Musea, également d'origine égyptienne, comme le dit positivement Hérodote.— Il est donc impossible de méconnaître dans Aruëris le principe de l'Apollon des Grecs, avec les mêmes attributions de directeur du Soleil, chef des Muses; et si l'on veut voir dans dans Osiris le pouvoir générateur, dans Typhon le pouvoir destructeur, Horus l'aîné, Aruëris se présente comme le régénérateur ou conservateur de la nature : c'est Apollon Pythien. Les rapprochemens de ce genre ne manquent pas dans les récits de l'antiquité, mais il suffit à notre objet de ceux que nous venons d'indiquer.

Les Grecs, en recevant des Egyptiens les notions premières de ce mythe, comprirent mal son essence et confondirent, ignorèrent ou négligèrent le rapport de ce personnage avec ses parœdres Harpocrate et Korus; ce rapport est indiqué par l'analyse même de leurs noms. En effet, la racine du nom d'Haroëri, qui paraît être l'analogue de l'arabe *harr* exprimant *la grande chaleur*, est la base du nom de chacune de ces trois divinités. Ainsi le mot *har* ou *hor*, qui se prononçait des deux manières, indiquant la chaleur ou le soleil qui en est le principe, Harpocrate c'est Har ou Horus enfant (*poâmt* signifie aux pieds faibles, délicats), comme Haroëri est Har l'aîné, Horus parvenu à la force de l'âge. On voit donc que HARPOCRATE, HAR ou HORUS et HAROËRI sont trois formes ou personnages distincts d'une même divinité représentée par le soleil, laquelle tient à son tour à des triades inférieures et à d'autres triades ascendantes, dont l'essence suprême est Ammon Kneph, le centre intellectuel de tout le système; l'esprit de Kneph c'est l'âme de l'univers, ou plutôt cette mystérieuse unité où Dieu et l'univers se confondent.

On trouvera, aux articles HARPOCRATE, HORUS, OSIRIS, d'autres développemens qui se rattachent au même objet (voyez ces mots).

ARVERNES. Parmi les nations de l'ancienne Gaule, il en est peu qui aient eu une aussi grande influence et aient laissé un aussi beau nom que la nation arverne. Elle fut soumise une des dernières à la domination romaine, et l'une des plus glorieuses ligues formées contre cette envahissante république, porte le nom de *ligue arverne*.

Les Arvernes habitaient le plateau appelé encore aujourd'hui Auvergne, corruption évidente d'*Arvernis* : Arverne signifie *homme des hautes terres*, et vient des mots *ar*, ou *all* (haut), et *veran*, ou *fearan* (terre, contrée). Ils possédaient à un haut degré les qualités distinctives de la race gauloise; bravoure, esprit franc, impétueux, ouvert à toutes les impressions; intelligence vive et profonde; mobilité extrême et répugnance aux idées d'ordre et de discipline. Leur excessive vanité causait entre eux des dissensions perpétuelles. Leur caractère physique était celui de la race gauloise en général, et ce n'est que tard qu'ils ont pris le teint basané et la petite taille qui distinguent aujourd'hui les Auvergnats.

On sait peu de chose sur les commencemens du peuple arverne, comme sur ceux du reste de la Gaule; il n'était pas autochtone, et venait présumablement du nord et de l'est de l'Europe, peut-être même de l'ouest de l'Asie. Du reste, comme il ne forme qu'une division du peuple gaulois, sans caractère distinct, nous nous contenterons de faire un court exposé des luttes qu'il soutint contre les Romains; luttes dont le récit ne nous a été transmis que par les vainqueurs, et qui pourtant nous montrent ce peuple si glorieux et si noble dans sa défaite.

Les Gaulois dévastèrent Rome bien des fois; mais jamais les historiens romains ne font mention des différens peuples dont se composait cette nation. Ce n'est que l'an 125 avant J.-C., lorsque les Romains eurent fondé leurs premières colonies en Gaule, qu'on vit se dessiner les di-

vers peuples de ce pays. Les premiers Gaulois qui s'allièrent avec les Romains, furent les Edues ou Eduens; depuis long-temps cette nation était en rivalité avec les Arvernes et les Allobroges, contre lesquels elle implora l'assistance de Rome. Les Arvernes étaient alors le plus puissant des peuples de la Gaule; ils provoquèrent et formèrent, pour repousser les envahissemens de Rome, une grande ligue qui prit le nom de *ligue arverne*. Le chef des Arvernes, leur roi, nommé Bituit, prêt à la guerre et ne la craignant pas, fit pourtant ce qu'il put pour la prévenir. Il envoya au consul Domitius, pour traiter de la paix, une ambassade qui étonna les Romains par sa pompe barbare. On y voyait figurer la meute royale composée d'énormes dogues de Bretagne et de Belgique; l'ambassadeur, magnifiquement vêtu, était environné d'une troupe de jeunes cavaliers éclatans d'or et de pourpre; à côté de lui se tenait un barde, qui, la *rotta* (espèce de harpe) en main, chantait les exploits de Bituit, ceux de l'ambassadeur et la gloire de la nation arverne.

Cette députation ne put obtenir la paix, et lorsqu'elle fut de retour, Bituit fit un appel à toutes les nations de la ligue arverne, qui bientôt prirent les armes. Les tribus étaient à peine réunies, lorsque les troupes arvernes marchèrent vers le camp romain. Domitius alla au-devant d'elles, et les rencontra au confluent de la Sorgue et du Rhône, près de la ville de Vindalium, un peu au-dessus d'Avenia. A peine les deux armées furent-elles en présence qu'elles se précipitèrent l'une sur l'autre; les Allobroges, qui faisaient partie de la ligue arverne, furent enfoncés et se débandèrent, laissant derrière eux 20,000 morts et 3,000 captifs. Le consul n'osant pousser la victoire plus avant, retourna dans son camp, d'où il observa les mouvemens des Arvernes. Un nouveau consul, Q. Fabius Maximus, arriva bientôt, et les troupes qu'il amenait, jointes à celles de Domitius et des Edues, se trouvèrent assez fortes pour prendre l'offensive.

Bituit, à la tête de la ligue arverne, qui, selon les historiens romains, ne comptait pas moins de deux cent mille hommes, était en mesure de les recevoir. Lorsque les deux armées furent en présence, et que du haut de son char d'argent, entouré de sa meute de combat, le chef arverne jeta les yeux sur l'armée romaine, plus de moitié plus faible que celle des Gaulois, il s'écria avec mépris: *Ce n'est pas un repas de mes chiens!*

La mêlée fut affreuse; la tactique supérieure des Romains et surtout la charge des éléphans dont ils se servaient depuis les guerres puniques, eurent bientôt défait et mis en fuite les Arvernes. Bituit s'échappa et chercha à former une nouvelle armée; mais la terreur dont cette bataille avait frappé les Allobroges et les Arvernes, l'en empêcha, et il se vit contraint à demander la paix. Fabius accueillit les ouvertures de Bituit, et ils étaient sur le point de traiter, lorsque Domitius, envieux du succès de son collègue, attira près de lui, par trahison, le chef arverne, et l'envoya, chargé de chaînes, à Rome, où il le remit à la discrétion du sénat. Bituit fut retenu prisonnier à Albe, et on attira à Rome son jeune fils Congentiat sous prétexte de le faire instruire avant de le replacer sur le trône de son père. Qu'advint-il de Congentiat? on l'ignore; mais s'il revint gouverner les Arvernes, il ne paraît leur avoir inspiré ni le goût des mœurs romaines, ni la soumission à leurs vainqueurs. A quelque temps de là, Bituit fut promené par les rues de Rome à la suite de Domitius, qui avait obtenu les honneurs du triomphe; après quoi le chef prisonnier fut reconduit à Albe.

Les Arvernes furent traités avec des ménagemens que Rome n'avait pas d'ordinaire pour les vaincus; elle sentit sans doute que c'était le seul moyen d'empêcher les révoltes d'un peuple fier et redoutable. Pendant quelques années il sembla dompté et résigné; mais au sein même de la Gaule, l'Arvernie avait des ennemis constans, alliés du peuple romain, et l'an 100 avant J.-C., elle fut obligée de conclure avec les Sequanes et contre les Edues la ligue sequano-arverne; cette ligue appela à son secours plusieurs tribus de Suèves, à l'aide desquels elle vainquit les Edues; mais après leur coopération à la victoire, les Germains voulurent s'établir en Gaule, et le triomphe coûta cher aux vainqueurs.

Ce fut l'an 59 avant J.-C. que César entra en Gaule pour y faire la guerre; les Arvernes ne figurent pas d'abord dans les batailles livrées contre lui; mais on voit que le conquérant les craignait, puisqu'à plusieurs reprises il se fit un rempart contre eux des nations qu'il avait vaincues. L'an 63 av. J.C., un chef nommé Celtill avait essayé de rétablir en Arvernie la royauté qui semblait y avoir perdu sa toute-puissance depuis la défaite de Bituit. Celtill échoua dans sa tentative, et périt du dernier supplice.

L'an 52, il y eut un soulèvement général de la Gaule, et le chef de ce soulèvement fut un Arverne, Vercingétorix, fils du malheureux Celtill. (Le nom de Vercingétorix était sans doute un titre militaire signifiant *grand capitaine* ou *généralissime*; mais l'histoire n'ayant pas conservé le nom personnel du chef dont il est ici question, nous le désignerons comme on le fait communément, en nous servant d'un titre comme d'un nom propre.) Par ses vertus, Vercingétorix avait fait oublier l'ambition de son père, et acquis une grande popularité.

De bonne heure César avait deviné le jeune chef, et cherché à se l'attacher par d'habiles flatteries. Vercingétorix ne s'y laissa pas prendre; et, loin de briguer des honneurs près du proconsul, il se retira dans les montagnes de l'Arvernie, tâcha d'y ranimer le sentiment de la vieille liberté gauloise, et de susciter des ennemis aux Romains: il y réussit, et le soulèvement dont il fut nommé chef était en grande partie son ouvrage. Les Gaulois étaient alors divisés en parti romain et en parti national, et Vercingétorix avait non seulement à combattre les Romains, mais encore leurs partisans. La première ville où il entra avec sa tribu en armes fut Gergovie, capitale des Arvernes; et bientôt son oncle Gobanitio, chef du parti romain, le força d'en sortir. Il y revint avec un renfort de paysans, et le sang romain coula à Gergovie.

La conjuration, dont l'Arvernie était le centre avait des ramifications dans presque toute la Gaule; le centre et l'ouest envoyèrent une nombreuse armée sous les drapeaux de Vercingétorix. Lorsque les contingens furent réunis, Vercingétorix ouvrit la campagne: ce n'était plus un chef barbare combattant avec autant de courage que d'inexpérience contre les armées les mieux conduites et les mieux disciplinées de l'univers; dans cette campagne Vercingétorix se montra à la fois savant général, habile politique et guerrier courageux. Les Romains, savans dans l'art des siéges, prenaient facilement les villes des Gaulois, dont les richesses les alimentaient ensuite; Vercingétorix ordonna le sacrifice de toutes les places qui ne pouvaient être défendues, et le feu détruisit la plus grande partie des cités gauloises. Avaricum (Bourges), capitale des Bituriges, échappa à cette mesure contre l'avis de Vercingétorix; après une héroïque résistance, elle tomba au pouvoir des Romains, et subit toutes les horreurs du pillage. Le triste sort d'Avaricum augmenta le crédit de Vercingétorix, qui, après avoir voulu sa destruction, n'en avait pas moins fait tous ses efforts pour la défendre.

Vainqueurs d'Avaricum, les Romains, César à leur tête, vinrent mettre le siége devant Gergovie, plus capable de leur résister quoique moins considérable qu'Avaricum. Ils donnent l'assaut, et, malgré la supériorité de leur tactique et de leurs machines, ils se voient repoussés. La défense de Gergovie fut superbe; elle redonna courage aux Gaulois abattus un moment par la défaite d'Avaricum; les nations gauloises, encore alliées des Romains, se réunirent aux insurgés, et

Vercingétorix fut confirmé dans un commandement dont il avait supporté le poids d'une manière si glorieuse.

Mais malgré des prodiges de courage, la malheureuse Gaole devait succomber; ses chefs les plus braves et les plus dévoués, Vercingétorix lui-même, devaient tomber au pouvoir des Romains, après avoir laissé aux siècles un des plus beaux exemples de dévouement patriotique.

Battu à plusieurs reprises par les armées romaines, grossies de troupes germaines à la solde de la république, Vercingétorix fut contraint de se retirer vers Alésia. La position d'Alésia était forte; Vercingétorix l'entoura d'un camp de 80,000 hommes d'infanterie et de 10,000 cavaliers; toutes les forces de la Gaule étaient concentrées sur ce point. César résolut de réduire d'un seul coup la ville et l'armée gauloise; il ne crut pas que ce fût trop de toute son habileté militaire pour accomplir cette tâche; il fit autour de la ville et du camp gaulois d'immenses travaux. Obligé de se retirer dans la ville, Vercingétorix se sentit perdu s'il n'était puissamment secouru : il envoya par toute la Gaule des députés chargés de demander un soulèvement général. Les différentes nations gauloises ne s'armèrent pas en masse comme l'avait demandé Vercingétorix, mais envoyèrent des secours qui ne s'élevaient pas à moins de 240,000 hommes. Le camp romain fut assailli sur plusieurs points à la fois par cette formidable armée, tandis que la garnison d'Alésia, conduite par Vercingétorix, l'attaquait de son côté. Encore une fois la supériorité de la tactique et des machines romaines l'emporta sur la bravoure gauloise. L'armée venue au secours d'Alésia fut défaite, et la malheureuse ville put prévoir le sort qui l'attendait. Vercingétorix seul se montrait calme et résigné au milieu de la désolation générale. Les Romains le détestaient comme l'auteur de la révolte; il pensa que sa mort leur suffirait, et assouvirait la soif de vengeance dont ils étaient dévorés. Il passa toute une nuit à délibérer sur ce qu'il ferait, et au point du jour ayant convoqué ses troupes, il leur rappela la cause qui leur avait mis les armes à la main. « Ce n'est pas la mienne seulement, » dit-il, c'est la nôtre à tous, c'est la gloire et la liberté de la » Gaule. Cependant c'est bien moi qui vous ai poussés à cette » guerre, et vous ai attirés ici; puisque le sort a décidé contre » moi, ma tête vous appartient. Je satisferai aux Romains » par une mort volontaire, ou je me livrerai à eux vivant, » selon votre désir : délibérez. » On envoya immédiatement des députés à César pour traiter de la reddition d'Alésia, et il exigea qu'on lui livrât immédiatement Vercingétorix, et que la ville assiégée se rendît à discrétion.

Vercingétorix monta à cheval, et se rendit seul auprès de César. Après avoir tourné en cercle autour du tribunal où siégeait le proconsul, il sauta de cheval, et, sans prononcer une parole, jeta aux pieds de César son épée, son casque et son javelot. La brusque apparition de Vercingétorix, sa haute taille et son air martial frappèrent le proconsul, qui pourtant ne se laissa pas toucher par le malheur et le courage de son ennemi. Conduit à Rome, Vercingétorix y fut plongé dans un cachot infect, d'où il ne sortit, au bout de six ans, que pour orner le triomphe de son vainqueur, et périr ensuite de la main du bourreau.

La chute de Vercingétorix sembla être celle de la nation arverne tout entière. Après la reddition d'Alésia, les Gaulois qui y étaient enfermés devinrent esclaves des Romains, moins vingt mille Edues et Arvernes que César ménagea pour regagner l'amitié de ces peuples; mais les Arvernes avaient disparu, ou plutôt s'étaient changés en *sujets* de Rome. Quelques soulèvements partiels vinrent bien encore attester que l'esprit de liberté n'était pas totalement éteint chez un peuple dont il avait long-temps été le premier mobile; mais rien de grand, rien qui rappelle Vercingétorix et les beaux temps de la suprématie de l'Arvernie, ne vient arrêter l'œil. Comme d'autres Gaulois, quelques Arvernes prirent place dans le sénat, honneur qui tendait à les dénationaliser complètement; et la mort de Vercingétorix trouva à peine des larmes parmi ceux qu'il avait tant de fois glorieusement conduits contre le peuple romain.

ASAPH, poëte juif du siècle de David. Ce prince, aidé des conseils de ses officiers, comme on le voit dans le chapitre XXV des Paralipomènes, avait fait choix d'un certain nombre de Lévites destinés à chanter spécialement les cantiques.* Asaph, Héman et Idithun, dont les livres juifs nous font connaître avec soin la généalogie, étaient les chefs de cette musique sacrée. Asaph avait quatre fils, à la tête desquels il chantait. Il est vraisemblable qu'il se trouvait en faveur particulière à la cour, et qu'il officiait près du roi et peut-être même avec lui : *prophetans juxta regem* (I, *Paralip.* XXV, 2). Plusieurs de ces hymnes sacrées généralement comprises sous le nom de Psaumes de David, sont d'Asaph, ou du moins portent son nom. La tradition n'a pas conservé d'autres renseignemens à ce sujet. Quelques unes de ces poésies lui ont été néanmoins contestées, aussi bien qu'au roi son maître, attendu qu'elles se rapportent évidemment à des événemens qui leur sont postérieurs, et qu'aucune autorité certaine ne prouve qu'elles leur soient dues incontestablement. Le nom d'Asaph, qui en hébreu a la signification de *réunion*, *assemblage*, a même fait penser à quelques critiques que ce Lévite n'avait fait que réunir et mettre en ordre les poésies qui se chantaient avant lui; mais cette opinion paraît peu fondée. Les Pères, comme à leur habitude, ont transporté à Jésus, né par Joseph dans la tribu de Judas, ce qui dans ces divers cantiques se rapporte soit à David, soit à un conquérant futur, issu de sa race. Aussi plusieurs compositions d'Asaph sont considérées par l'Eglise comme des prophéties. Une des plus remarquables est le psaume LXXVII, qui contient un résumé poétique général des événemens miraculeux de l'histoire juive : nous citerons, pour donner une idée de la manière particulière d'Asaph quelques fragmens du psaume LXXVI; c'est une poésie qui peut se comparer à ce que les œuvres des prophètes contiennent de plus sublime et de plus poétique. « J'ai élevé ma voix au Seigneur, ma voix à Dieu; et il m'a écouté. —Au jour de mon affliction j'ai cherché Dieu, et durant la nuit j'ai levé les mains à lui; et je n'ai pas été trompé. — Mon âme refusait de se consoler; et je me suis souvenu de Dieu, je me suis délecté en lui, je me suis exercé en lui, et mon esprit est tombé dans la défaillance. — Mes yeux devançaient la veille : —je suis entré dans le trouble, et je ne parlais plus. — Je songeais aux temps anciens, et j'avais les années éternelles dans l'esprit.... — Je me suis souvenu des œuvres du Seigneur. — Je veux me souvenir de tes merveilles depuis le commencement. — Et je méditerai sur toutes tes œuvres, et j'exercerai mon esprit sur tes secrètes décisions. — Tes voies, ô Dieu, sont dans la sainteté : quel Dieu est aussi grand que notre Dieu ? — Tu es le Dieu qui fais les miracles; et tu as donné aux peuples la marque de ta puissance. — Par la force de ton bras tu as racheté ton peuple, les enfans de Jacob et de Joseph. — Les eaux t'ont vu, ô Dieu, les eaux t'ont vu; et elles ont eu peur, et les abîmes se sont troublés. — La multitude des eaux a retenti; les nuages ont fait entendre leurs voix, tes flèches se sont lancées. — L'éclat de ton tonnerre a sonné, tes éclairs ont illuminé la face de la terre, la terre a été émue et elle a tremblé. — Ta route est dans la mer, et ta justice est dans les eaux; et les traces de tes pas ne sont point connues. — Tu as emmené ton peuple comme un troupeau de brebis par la main de Moïse et d'Aaron.»

ASAPHE. Voyez TRILOBITE.

ASBESTE. Plusieurs auteurs ont décrit sous ce nom, comme espèce particulière, une série de minéraux dont la

* Tandis que les uns chantaient, les autres les accompagnaient avec des harpes, des psaltérions, des cymbales. Ces concerts se faisaient à l'entrée du tabernacle, le temple n'étant point encore bâti à cette époque.

seule propriété distinctive est de posséder une structure filamenteuse semblable à celle des fils végétaux ou animaux. Mais cette propriété, qui donne lieu à quelques applications curieuses, n'est point accompagnée constamment de ces caractères fondamentaux qui dans l'état actuel de la science, servent de base à la circonscription d'une espèce minérale. Les asbestes n'offrent rien de particulier dans leur composition chimique : ils sont formés des mêmes silicates que l'amphibole et le pyroxène; aussi sont-ils ordinairement décrits par appendice à la suite de ces deux espèces minérales.

L'asbeste le plus flexible, celui qui s'écarte le plus par ses propriétés physiques, des variétés ordinaires de pyroxène et d'amphibole, est communément désigné sous le nom d'AMIANTE. Il ne nous reste rien à ajouter ici à ce qui a été dit précédemment au sujet de ce dernier mot. Les propriétés de l'asbeste ont souvent été mises à profit chez les anciens. De même que plusieurs substances fournies par la nature organisée, il a été quelquefois employé pour fabriquer des mèches de lampes, qui, étant inaltérables par la chaleur, ne se charbonnent pas comme les mèches végétales et animales, et ont, par conséquent, une durée indéfinie. C'est par cette raison sans doute que les Grecs ont donné à ce minéral le nom d'*asbestos*, inextinguible.

ASCARIDE (*Ascaris*). Le nom d'ascaride a été donné par Linné à un genre de vers intestinaux qui peut être caractérisé ainsi : animal alongé, fusiforme, terminé en pointe postérieurement, d'une couleur blanchâtre souvent grise et quelquefois rosée; pourvu à l'extrémité postérieure de trois tubercules ronds au centre desquels est la bouche.

Les espèces qui composent ce genre sont très nombreuses; mais il en est deux seulement qui sont plus généralement connues et qui ont été observées avec plus de soin : elles habitent dans les intestins de l'homme, et elles sont connues, l'une sous le nom d'*ascaride lombricoïde*, et l'autre sous celui d'*ascaride vermiculaire*. La première de ces deux espèces a été appelée *lumbricus intestinalis* par Pallas, *ascaris gigas hominum* par Goeze, et était connue par les médecins modernes sous le nom de lombric et de strongle. Ce ver est long, presque généralement cylindrique, marqué de quatre lignes longitudinales, dont deux sont surtout très apparentes; il est pourvu d'une peau presque transparente au travers de laquelle on peut souvent apercevoir une partie des organes intérieurs. L'extrémité antérieure est garnie d'une bouche terminale qui est entourée de trois tubercules, à l'autre extrémité et très près de la queue est l'anus, qui est fendu transversalement. Les sexes de ces animaux sont très distincts; les mâles sont toujours beaucoup plus petits que les femelles, ils sont aussi beaucoup plus rares. Les femelles atteignent quelquefois une assez grande dimension, car M. Cloquet nous apprend qu'il en a vu une dans un cochon dont la grandeur était de quatorze pouces dix lignes. Ces animaux sont pourvus dans le sexe mâle, d'un pénis, d'un réservoir séminal et d'un long vaisseau qu'on peut considérer comme l'organe secréteur de la semence. La verge est saillante, dans certain cas seulement : elle est composée d'un appendice conique simple, qui n'a pas plus d'une ligne d'étendue, qui se termine par une pointe sur laquelle on peut remarquer, seulement à l'aide du microscope, un pore arrondi.

La femelle a un appareil reproducteur composé d'une vulve, d'un vagin et d'un uterus à deux longues cornes flexueuses qui se continuent avec des canaux très déliés qu'on peut regarder comme les ovaires.



(Ascaride lombrical.)

Les œufs de ces animaux, réunis entre eux, forment une espèce de liqueur blanchâtre grumelée, qui, mise dans l'eau, se change en une poudre très fine qui n'est autre que les œufs, dont le nombre s'élève à plusieurs milliers.

Les ascarides se meuvent avec beaucoup de force et de rapidité; ils s'alongent, se raccourcissent, s'enlacent entre eux, et forment ainsi des espèces de nœuds : on croit généralement qu'ils se nourrissent plutôt du chyle ou de mucus intestinal, que de substances alimentaires prises pour la nourriture.

L'organisation de ces animaux est encore très compliquée, puisqu'ils ont un système musculaire, un système nerveux, un système vasculaire, des organes digestifs et des organes de reproduction.

On les trouve toujours habitant dans les intestins, principalement dans ceux qu'on nomme grêles; ils descendent rarement dans les gros intestins; mais on les voit souvent remonter dans les pharynx, où ils produisent une titillation particulière, accompagnée d'une toux qui facilite la sortie par la bouche; on les voit plus souvent encore remonter dans les fosses nasales ou sortir par les narines.

Ces animaux se développent principalement dans les personnes dont la constitution est affaiblie, qui se nourrissent de mauvais alimens ou qui habitent les lieux humides : dans les enfans, le nombre de ces vers est beaucoup plus considérable que dans les adultes.

Les femmes y sont beaucoup plus sujettes que les hommes.

On voit dans certains cas ces animaux produire des maladies très graves, et même occasionner la mort.

L'ascaride lombricoïde dont nous venons de parler plus haut, se trouve aussi dans le cheval, l'âne, le zèbre, le bœuf et le cochon; mais la seconde espèce, *ascaris vermicularis*, qui est beaucoup plus petite que la précédente, qu'on trouve souvent en si grande abondance chez les enfans et même chez quelques adultes auxquels ils causent des démangeaisons insupportables à l'anus, ne s'y rencontre pas.

On compte plus de soixante-dix espèces qui sont répandues dans un très grand nombre d'animaux.

L'espèce reproduite ici est l'ascaride lombrical (*ascaris lombricoïdes*, Lin.), connu vulgairement sous le nom de lombric des intestins.

ASCENSION. Terme d'astronomie. L'*ascension droite* d'un astre est l'arc de l'équateur céleste compté depuis le point équinoxial jusqu'à la rencontre d'un cercle contenant l'axe du monde, et passant par cet astre. Nous définirons plus loin l'*ascension oblique*.

Toute la science astronomique repose sur l'art de déterminer les lieux occupés par les différens astres sur la sphère céleste. En effet, par cette détermination on peut reconnaître quels astres sont fixes dans le ciel, n'ayant de mouvement que le mouvement apparent qui est commun à tous, et qui dépend de la rotation diurne de notre globe sur lui-même. Par elle aussi on peut distinguer les astres qui ont des mouvemens propres; car c'est uniquement par la détermination des lieux, que ces astres mobiles viennent occuper successivement chaque jour, qu'on arrive à savoir la nature et toutes les circonstances de leurs mouvemens. Or, l'ascension droite est un des élémens qui servent à cette détermination, et par là on peut déjà apprécier la haute importance qui s'y attache.

Le ciel nous apparaît comme une sphère dont nous occupons le centre, et qui porte sur sa surface une quantité innombrable de luminaires. Comment assigner la position de chacun d'eux ? comment fixer, de manière à pouvoir la reconnaître toujours, la situation d'un point quelconque de la sphère céleste ?

Pour cela, on conçoit un grand cercle passant à la fois par l'*axe du monde* (voyez ARMILLAIRE) et par ce point qu'on veut déterminer. Ce grand cercle est nécessairement perpendiculaire à l'équateur céleste ; c'est un *cercle de déclinaison* ou *cercle horaire*, et nous reconnaîtrons bientôt le motif de ces dénominations. La distance angulaire, comprise entre le point équinoxial et le point où ce cercle horaire rencontre l'équateur, est ce qu'on appelle l'ascension droite de l'astre ou du point quelconque de la sphère céleste qu'on veut déterminer. Cette distance angulaire se compte sur l'équateur et à l'est du point équinoxial. Mais suffit-elle cette distance angulaire, cette ascension droite, pour que la situation de l'astre soit fixée ? — non assurément ; car si cette distance est donnée, on la portera sur l'équateur à partir du point équinoxial, et d'occident en orient, et alors le cercle horaire de l'astre se trouvera déterminé, mais non pas encore le lieu même de l'astre, vu que tous les points situés sur un même cercle horaire ont évidemment *la même ascension droite*. Il faut donc un deuxième élément, un élément qui distingue entre eux les divers points situés sur un même cercle horaire. Ce sera la distance angulaire de chaque point à l'équateur, distance comptée sur le cercle horaire lui-même, et qu'on appelle DÉCLINAISON ; déclinaison *boréale* ou *australe*, selon que le point à déterminer est vers le pôle boréal ou vers le pôle austral. Et voilà pourquoi ce cercle, qui passe à la fois par l'axe du monde et par un astre quelconque, est le *cercle de déclinaison* de cet astre.

Avec ces deux élémens *ascension droite* et *déclinaison*, la situation d'un point quelconque de la sphère céleste est parfaitement déterminée, tout comme sur la terre la position d'une ville est déterminée quand on connaît sa *longitude* et sa *latitude*. (Voyez ces mots et COORDONNÉES.)

Mais maintenant comment mesurer l'ascension droite ?

Or, l'arc d'équateur compris entre les cercles de déclinaison de deux astres est précisément la différence d'ascension droite de ces deux astres. De sorte que si on a les moyens de mesurer l'arc d'équateur qui est compris entre le cercle de déclinaison d'un astre et celui de quelque étoile voisine dont l'ascension droite serait supposée connue, on en déduira facilement celle de l'astre lui-même. Et d'ailleurs, en supposant connue l'ascension droite d'une seule étoile quelconque, on en déduira, de proche en proche, et par la même considération, l'ascension droite de toutes les étoiles du ciel.

La question générale de savoir déterminer l'ascension droite de tous les astres, se réduit donc à ces deux autres questions : 1° savoir mesurer l'arc d'équateur compris entre deux cercles quelconques de déclinaison ; 2° savoir déterminer l'ascension droite d'une seule entre toutes les étoiles.

Relativement à la première question, il faut observer d'abord que l'équateur n'est pas quelque chose de visible, quelque chose qui ait une réalité objective ; c'est un cercle idéal. Et il en est ainsi d'un arc quelconque de l'équateur. A la vérité, si deux étoiles étaient précisément sur l'équateur, on pourrait mesurer directement leur distance angulaire, de même qu'à la surface de la terre on mesure la distance angulaire qui est comprise entre deux objets vus d'un même lieu ; et ainsi on aurait la différence d'ascension droite de ces deux étoiles. Mais telle n'est pas la question ; car les cercles de déclinaison qui déterminent l'arc d'équateur que nous voulons mesurer, étant eux-mêmes des conceptions purement idéales, leurs points d'intersection avec l'équateur ne sont rien qui se puisse voir ni aligner dans nos instrumens à mesurer les angles. Comment donc tourner cette difficulté ? — C'est qu'en vertu du mouvement diurne commun à toute la sphère céleste, la circonférence entière de l'équateur passe au méridien en vingt-quatre heures du *temps sydéral* (voyez TEMPS) ; et, à cause de l'uniformité de ce mouvement, un arc déterminé de l'équateur exige, pour passer au méridien, un temps qui est proportionné à sa longueur, c'est-à-dire que comme 360 degrés passent en vingt-quatre heures, ainsi 90 degrés passeront en six heures, et 15 degrés en une heure, et un degré en quatre minutes, et quinze minutes de degré en une minute de temps, etc. Donc, pour mesurer un arc de l'équateur, il n'y a qu'à observer le temps qui s'écoule pendant le passage de cet arc au méridien ; c'est-à-dire il n'y a qu'à noter l'heure du passage de l'extrémité occidentale de cet arc, et ensuite l'heure du passage de son extrémité orientale ; puis faire la différence des deux heures observées, et enfin convertir cette différence en arc de cercle d'après la proportion ci-dessus indiquée.

Il paraîtra au premier abord que la question n'est guère avancée ; car, puisque les extrémités de l'arc que nous voulons mesurer sont des points invisibles, comment observer leur passage au méridien ? Mais remarquez que, lorsqu'un astre est au méridien, son cercle de déclinaison, *qui est un grand cercle passant par cet astre et par l'axe du monde*, se confond dans tous ses points avec le méridien de l'observateur ; de sorte qu'en ce même moment le point où ce cercle de déclinaison coupe l'équateur est aussi dans le méridien. Donc, pour connaître les heures de passage des extrémités de l'arc d'équateur compris entre les cercles de déclinaison de deux astres quelconques, il n'y a qu'à observer les heures du passage de ces deux astres eux-mêmes. Or cela est très possible, parce que ces astres sont choses réelles et visibles ; et cela se fait avec l'*instrument des passages*, qui est une lunette établie sur axe horizontal, et pouvant prendre toute inclinaison, afin d'aller saisir un astre à une hauteur quelconque, mais ne pouvant pas du tout quitter le plan du méridien. (Voyez, pour les détails de construction, INSTRUMENT DES PASSAGES.)

A l'aide de l'*instrument des passages*, et d'une *horloge* réglée sur le temps sydéral, ou au moins dont la marche ait été bien comparée à ce temps, on peut donc résoudre la première des deux questions particulières auxquelles nous avons ramené la question générale des ascensions droites. Egalement on pourrait connaître la différence d'ascension droite de deux astres, en observant d'une part leurs déclinaisons, et d'autre part leurs distances mutuelles ; car, avec ces données, il est facile de calculer par les formules de la trigonométrie sphérique l'arc d'équateur qui est compris entre les deux cercles de déclinaison ; et de fait, cette méthode a été employée lorsqu'on ne pratiquait pas encore l'application des pendules aux observations astronomiques. Les anciens astronomes mesuraient aussi l'ascension droite directement à l'aide des *armilles*. Sur un cercle fixe représentant l'équateur céleste et coïncidant avec ce cercle idéal, on faisait mouvoir un cercle de déclinaison qu'on dirigeait successivement vers différens astres, et on n'avait plus qu'à mesurer sur l'équateur les arcs décrits par ce cercle de déclinaison en passant d'un alignement à l'autre. Mais comme la mesure du temps est susceptible d'une extrême précision, l'invention des horloges a fait abandonner toutes ces méthodes pour celle que nous avons expliquée. On y trouve d'ailleurs l'avantage de n'avoir à observer les astres que dans leur passage au méridien, c'est-à-dire dans un plan qui se détermine avec une extrême précision, et à l'instant où leur course étant le plus élevée on a moins d'erreurs à craindre dans l'observation même.

Passons maintenant à l'autre question, qui est de déterminer l'ascension droite de quelque étoile, de sorte qu'on puisse, à l'aide de ce qui précède, obtenir, par de simples additions ou soustractions, les ascensions droites de toutes les autres. — Mais observons auparavant que si on avait pour unique

objet de connaître la configuration des étoiles entre elles, il ne serait pas nécessaire de prendre le point équinoxial pour origine des ascensions droites. Evidemment on pourrait prendre un point quelconque de l'équateur; et, par exemple, il serait plus naturel de prendre pour origine l'intersection de l'équateur avec le cercle de déclinaison de quelque étoile principale, comme Syrius, Regulus, etc. Cependant on a choisi le point équinoxial pour des raisons de convenance qui seront expliquées au mot LONGITUDE. Et c'est cette circonstance qui donne lieu à notre seconde question.

Or, l'ascension droite d'une étoile étant un certain arc de l'équateur, nous connaîtrons la grandeur de cet arc, d'après ce qui a été expliqué ci-dessus, si nous savons en combien de temps il passe au méridien. Mais la méthode précédente n'est pas immédiatement applicable, vu qu'ici il y a l'une des extrémités de l'arc équatorial à mesurer, qui non seulement est un point fictif et invisible, mais dont le passage au méridien, outre cela, ne coïncide pas essentiellement avec celui de quelque point réel, de quelque astre visible. En effet, qu'est-ce que le point équinoxial? C'est l'intersection de l'écliptique à l'équateur. Et si, à une époque donnée, le cercle de déclinaison de quelque étoile tombait précisément sur cette intersection, cela serait purement accidentel, puisque le point d'équinoxe change incessamment de lieu par rapport aux étoiles (voyez ÉQUINOXE). Toutefois, s'il n'y a dans le cercle de déclinaison mené par le point équinoxial aucun astre dont le passage au méridien puisse nous servir de signal et nous annoncer à quel instant l'équinoxe lui-même *passe* dans le méridien, en revanche il y a dans l'écliptique un astre, c'est le soleil lui-même, qui peut très bien nous avertir de l'instant auquel l'équinoxe *a passé* ou *passera*.—En effet, nous connaissons l'angle que fait l'écliptique avec l'équateur (23° 28'. — voyez ÉCLIPTIQUE); nous pouvons en outre observer la déclinaison du soleil lorsqu'il passe au méridien. Nous aurons donc un triangle sphérique formé: 1° par l'arc de l'écliptique qui est compris depuis le point équinoxial jusqu'au centre du soleil; 2° par l'arc equatorial, qui marque en ce moment l'ascension droite du soleil lui-même, ou, en d'autres termes, la distance du point équinoxial au méridien comptée sur l'équateur; 3° par l'arc du méridien qui mesure la déclinaison du soleil. — Or, ce triangle sphérique est rectangle à la rencontre du méridien avec l'équateur; d'ailleurs nous connaissons un autre de ses angles (éclipt. avec éq.); et enfin nous mesurons directement un de ses côtés (déclinaison du soleil). C'est tout ce qu'il en faut pour être en état de déterminer par la trigonométrie sphérique ses autres élémens, et notamment l'arc équatorial. Or, cet arc étant converti en temps, suivant la proportion ci-dessus indiquée, nous saurons à quelle heure précise le point équinoxial a dû passer ou devra passer. Nous serons donc précisement dans la même circonstance que si quelque astre visible avait passé ou devait passer au méridien en même temps que ce point. Donc enfin nous pourrons comparer son passage avec celui d'une étoile quelconque, et, par suite, déterminer l'ascension droite de celle-ci.—Après cela, pour les précautions à prendre, les détails de calcul, etc., voyez les traités speciaux d'astronomie.

Les anciens astronomes ne pouvaient pas déterminer la différence des ascensions droites d'une étoile et du soleil par les temps du passage au méridien, ne possédant pas l'invention des horloges astronomiques réglées par le pendule. D'ailleurs ils ne pouvaient pas non plus déterminer cette différence par l'observation simultanée des deux astres, comme lorsqu'il s'agissait de comparer ensemble deux simples étoiles; car la présence du soleil effaçait pour eux toutes les étoiles; et ce n'est qu'à l'aide du télescope que les modernes peuvent voir ces astres en plein jour. Voici par quel artifice les anciens échappaient à ces difficultés. « La lune pouvant être comparée le jour au soleil, et la nuit aux étoiles, ils s'en servirent comme d'un intermédiaire pour mesurer la différence d'ascension droite du soleil et des étoiles, en ayant égard aux mouvemens propres de la lune et du soleil dans l'intervalle des observations. La théorie du soleil donnant ensuite son ascension droite (cette théorie donnant la distance du soleil au point équinoxial comptée sur l'écliptique, c'est-à-dire l'hypothénuse du triangle rectangle que nous avons considéré; et il était facile d'en conclure l'ascension droite sans avoir besoin d'observer directement la déclinaison), ils en conclurent celle de quelques étoiles principales auxquelles ils rapportèrent les autres. C'est par ce moyen qu'Hipparque forma le premier catalogue d'étoiles dont nous ayons connaissance. Long-temps après, on donna plus de précision à cette méthode, en employant, au lieu de la lune, la planète Vénus, que l'on peut quelquefois apercevoir en plein jour, et dont le mouvement, pendant un court intervalle de temps, est plus lent et moins inégal que le mouvement lunaire. » (Laplace, *Expos. du syst. du monde.*) — Les anciens mesuraient donc les différences d'ascension droite du soleil aux étoiles par l'intermédiaire de la lune ou de Vénus; mais ces méthodes n'étaient pas comparables pour la précision à celle qui résulte de l'emploi des horloges astronomiques.

Le lecteur, en méditant sur tout ce qui précède, est à même d'apprécier la justesse de la dénomination de *cercle horaire* qu'on emploie conjointement avec celle de *cercle de déclinaison* pour designer tout grand cercle perpendiculaire à l'équateur. C'est qu'en supposant que l'horloge astronomique marque 0^h, 0^m, lorsque l'origine des ascensions droites passe au méridien, l'ascension d'un astre quelconque pourra très bien être désignée par l'*heure* du passage de son cercle de déclinaison. Par exemple, si l'ascension droite d'une étoile est de 184 degrés, elle passera à douze heures et seize minutes; et on s'exprimera très clairement en disant qu'elle est *dans le cercle horaire de douze heures seize minutes.*

Quant à la dénomination d'*ascension droite*, pour en connaître le motif, il faut se reporter à l'article ARMILLAIRE. On verra sans peine que *dans la sphère droite* tout astre se trouve dans l'horizon au même moment que le point d'intersection de son cercle horaire avec l'équateur; car, à chaque instant de la révolution diurne, il y a dans cette position de la sphère un cercle horaire tout entier qui coïncide avec l'horizon; et par conséquent il y a à chaque instant tout un demi-cercle horaire qui se lève, et tout un demi-cercle horaire qui se couche. D'où il résulte nécessairement que dans la sphère droite la différence des heures du lever (*ascension*) comme celle du coucher (*descension*) de deux astres est toujours proportionnelle à la grandeur de l'arc équatorial compris entre les cercles horaires de ces deux astres, quelles que soient d'ailleurs leurs déclinaisons respectives. On pourrait donc, dans cette position de la sphère, connaître les arcs equatoriaux qui servent à déterminer la situation relative des astres en observant les heures d'*ascension* de ces astres au-dessus de l'horizon; et, comme dans la sphère droite les ascensions sur l'horizon sont perpendiculaires ou *droites*, c'est pour cela que l'astronomie ancienne avait donné à ces mêmes arcs équatoriaux le nom d'*ascensions droites*, qui a été conservé par les modernes.

Ensuite il est facile de comprendre que *dans la sphère oblique* (voyez ARMILLAIRE) tout astre dont la déclinaison est boréale se lève *pour les peuples de l'hémisphère nord* avant le point où son cercle horaire rencontre l'équateur. Tout astre au contraire dont la déclinaison est australe, se lève après ce même point. Dans ce cas, on conserve le nom d'ascension pour exprimer l'arc compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui se lève au même instant que l'astre; et c'est là ce qu'on appelle *ascension oblique*. — L'ascension oblique est donc une quantité qui varie pour un même astre, en raison de l'élévation du pôle sur les dif-



férens horizons; tandis que l'ascension droite est une quantité fixe et la même pour tous les horizons. — A notre égard les astres dont la déclinaison est boréale ont une ascension oblique qui est *moindre* que leur ascension droite; et ceux dont la déclinaison est australe ont au contraire une ascension oblique plus grande que leur ascension droite. — La différence de l'ascension droite à l'ascension oblique est ce qu'on appelle la *différence ascensionnelle* d'un astre. Cette quantité dépend de la déclinaison de l'astre et de l'élévation du pôle sur l'horizon de l'observateur. Il est indispensable de les connaître pour pouvoir déterminer les heures du lever et du coucher d'un astre quelconque en un lieu donné : c'est ainsi que pour connaître la durée du jour à Paris et à une date déterminée, il faut calculer la différence ascensionnelle du soleil à Paris pour cette date.

Comme l'équinoxe est sujet à des variations (*précession* et *nutation*), il est évident qu'un catalogue d'étoiles dans lequel on aurait marqué toutes leurs ascensions droites ne pourra servir qu'avec certaines corrections qui sont relatives à ces variations.

ASCÉTIQUE (*Askêsis*, exercice) est la partie de la morale qui traite de la *pratique de la vertu*, et dans un sens plus restreint et plus moderne, la pratique des vertus purement religieuses, des vertus monastiques, ou, en d'autres termes, les exercices de piété et les actes de mortification et de pénitence. Cette partie de la morale, considérée dans un sens large, traite donc des moyens d'être vertueux. Elle a pour objet d'écarter les obstacles qui s'opposent à la pratique de la vertu, et de développer en nous l'habitude et l'amour du bien, ce qui n'est possible que par la pratique éclairée du bien même. Elle traite par conséquent des mobiles sensibles, des inclinations de l'homme, des émotions et des passions qui en naissent. Ces passions doivent donc être domptées si l'homme veut être maître de lui-même. C'est ce que Pythagore appelait *purifier* ou *dompter la nature*, et qu'il prescrivait à tous ceux qui entraient dans son institut. Il y avait des exercices établis à cet effet. Ce qui fait qu'on a appelé avec raison l'école de Pythagore une *société* ou *communauté ascétique*. *L'ascétisme monastique* ne se contente pas de soumettre ainsi la nature à la raison; il voudrait encore la déraciner, l'oblitérer, et la refaire à sa façon, ce qui n'est ni possible ni sage. Aussi la vertu monastique n'est-elle souvent qu'une vertu imaginaire. (Voyez MONACHISME.)

ASCHANTY. Sur cette partie du littoral africain, généralement connue sous le nom de côte de Guinée, il existe entre les rivières d'Issini et Davolta une subdivision appelée Côte-d'Or, où les Européens ont accumulé leurs comptoirs : l'Angleterre y possède, sous la dépendance immédiate du château de Cape-Coast ou cap Corse, dix petits établissemens fortifiés; les Hollandais en comptent autant, qui ont pour chef-lieu Elmina ou Saint-George de la Mine; les Danois y ont aussi quelques postes, dont le principal est Christiansborg. Les Français, qui y commercèrent les premiers, dès le milieu du XIVe siècle, et les Portugais, qui s'y établirent cent ans après, n'y ont point conservé les loges qu'ils y avaient fondées.

Jusqu'au commencement du siècle actuel, nul Européen n'avait dépassé l'étroite lisière sur laquelle tant de portes semblaient ouvertes à des explorations vers l'intérieur; à la fin du XVIIe, Jean Barbot avait tout au plus entendu prononcer le nom d'*Assianté*, et Bosman avait seulement recueilli quelques indications sur la puissance croissante du peuple d'*Assianté*, qui s'agrandissait aux dépens de ses voisins plus rapprochés de la mer; au milieu du XVIIIe, Pruneau de Pommegorge avait appris qu'un conquérant étranger était venu couper les communications entre les *Argentains* et les comptoirs de la côte; mais en 1807, les *Aschantys* vinrent porter la guerre jusque sur le littoral; les Anglais eurent alors avec eux des démêlés par suite desquels une ambassade fut envoyée du cap Corse au pays des Aschantys : ce voyage d'une centaine de milles, offre la seule ligne de route qui ait été parcourue par les Européens dans l'intérieur de cette contrée, et ce n'est que d'après les renseignemens recueillis par les envoyés anglais, que l'on a pu en tracer une description géographique approximative.

Composé d'un état suzerain, et d'un cercle d'autres états, les uns incorporés, les autres simplement tributaires, l'empire d'Aschantys occupe, dans sa plus grande étendue, un espace d'environ 8.000 lieues carrées, sur une longueur égale à celle de la Côte-d'Or tout entière, et une largeur moyenne de 250 milles : il forme à peu près le tiers occidental de Ouanqârah.

Visité seulement le long du rivage et sur la ligne presque directe qui conduit du cap Corse à Komâsy, ce pays nous est trop peu connu dans son ensemble pour qu'il soit possible de caractériser la distribution de ses reliefs, des terrains qui les composent, de la végétation qui les couvre, des animaux qui y font leur demeure; les traits généraux qui peuvent se conclure des faits observés sur une zone si restreinte viennent se classer, par connexion et assimilation parfaite avec ceux dont se compose le tableau physique et climatérique du OUANQARAH; qu'il nous suffise de dire ici que le pays est communément plat, couvert d'épaisses forêts, ou plutôt offrant l'aspect d'une forêt continue, impénétrable partout ailleurs que sur de grandes routes tracées à grand'peine, et qui rayonnent de Komâsy aux divers points de la périphérie de l'empire. Quelques cantons, tels que Tofal, Akeyâ, Aquambo, Akim et Aquapim, sont indiqués comme montagneux, mais sans culminances remarquables; le Danois Monrad, qui a vu celles d'Aquapim, signale sur leurs flancs le granit et le gneiss; et, quant aux substances minérales disséminées, on ne parle que de l'or, principale branche de commerce sur cette côte, qui lui doit son nom; ce métal y est recueilli en paillettes, qui forment ce qu'on appelle la poudre d'or, *thebr* des Arabes; l'or en lingots est le résultat de la fusion, avec alliage; et l'or ouvré en bracelets ou autres ornemens reçoit le nom d'or fétiche.

La principale rivière du pays est celle que les Portugais ont appelée *Rio da Volta*, les indigènes *Adirray*, et les Musulmans *Bahhr Asouad* ou fleuve Noir; elle prend sa source au nord-ouest dans les Gebêl Saraghâ ou Kounloungouri, traverse le désert sablonneux de Ghofau, et coulant ensuite du nord au sud, trace la limite orientale de l'Aschanty, qu'elle sépare du Daoumeh ou Dahomey. Les rivières dignes encore d'être nommées sont, en allant de l'est à l'ouest, le Prâ, Bosem Prâ ou Suhamah, l'Ancobra ou Sienna, et l'Issini ou Assini, formé du Bara et du Tando, et marquant à peu près la limite occidentale de l'Aschanty, soit à l'égard des états Mandings de l'intérieur, soit à l'égard de la Côte-d'Ivoire, qu'elle sépare de la Côte-d'Or. Le cours de ces rivières, fort incertain dans leur partie supérieure, est pourtant l'unique donnée sur laquelle nous puissions aujourd'hui nous faire une idée de l'orographie générale du territoire qu'elles parcourent.

Le royaume d'Aschanty ou l'Aschanty propre, auquel paraît immédiatement incorporé l'état de Gjouâben, apanage héréditaire d'une branche cadette, est entouré de nombreux royaumes ou principautés, qui ne sont plus considérés aujourd'hui que comme des provinces de l'empire, et dont les rois, chefs, ou *kabaschyrs*, sont tous d'humbles vassaux, quelquefois de simples gouverneurs, à l'égard des souverains de Komâsy. Le consul anglais Dupuis, dont l'ouvrage a paru en 1824, énumère, comme dépendances de cette capitale, le royaume de Dinkra, les montagnes de Tofal, le royaume de Ouassâ, ceux de Amanaha, Aouyn, Schaouy et Tousekona sur une zone qui s'étend, du nord au sud, le long des frontières occidentales; ceux de Soko, Takima, Goransalli, Massy, Assin, Fanty et Akanta sur une zone centrale; et les districts de Ghofau, Babossone, Banna, Yobâty, Agjourâ, Bouromi, Akéyâ, Quahou,

Akim, Aqnapim et Aquambo, sur une zone étendue à l'est le long du cours de la Volta; mais il paraît que, depuis 1820, les petits états de la côte ont, partiellement au moins, recouvré leur indépendance, sous la protection des forts anglais.

Les Aschantys sont noirs, mais distincts sous plusieurs rapports de la plupart des races nègres, au point qu'on les a rapprochés des Abyssins et qu'on les a supposés issus de ce peuple; ils ont généralement le nez aquilin, l'œil étincelant, la bouche moyenne, le visage ovale, le corps bien proportionné, musculeux, de taille moyenne; les cheveux longs et frisés, mais habituellement coupés ras, sauf quelques touffes disposées en croix, en couronne ou autrement; leur barbe est assez longue, mais tardive, c'est un objet de soins et de vanité.

Leur langage ne peut servir à les rattacher à aucune ancienne race connue; sans être identiquement le même dans tous les états où il est parlé, il n'offre que des dialectes peu dissemblables, dont l'étroite affinité montre suffisamment que la plupart des états, réunis sous le sceptre du roi de Komâsy, ne sont que des subdivisions d'un même peuple, des rameaux d'un même tronc; une preuve plus frappante encore de cette communauté d'origine, se retrouve dans les traditions généalogiques, d'après lesquelles l'ensemble de la population se classe en douze tribus, sans acception de la dissémination des individus dans des états différens.

Soit qu'avec Bowdich on considère l'idiome Aschanty comme le type des autres dialectes, soit qu'avec Robertson et Hutton on donne la préférence au Fanti, ou avec Rask à l'Akréen, on remarque dans tous cette abondance de voyelles qui est généralement signalée comme le caractère spécial des langues douces et harmonieuses; nulle écriture n'est employée par les indigènes à conserver les productions de leur littérature; comme chez tous les peuples où la civilisation est encore au berceau, la mémoire seule est dépositaire des traditions et des poésies nationales; Bowdich nous a donné de celles-ci un *specimen* dont la naïve originalité n'est point sans quelque charme. Leur musique a, d'après ce voyageur, de la douceur et du mouvement; Dupuis ne l'a trouvée qu'assourdissante : leurs instrumens sont des flûtes de roseaux; le sanko, espèce de guitare à huit cordes; l'ampoutchoua, qui a cinq touches; le bentona, sorte de grande guimbarde de bois; quelquefois le rebeb ou violon des Arabes; des cors d'ivoire à trous, des tambours, des castagnettes, des gong-gongs, et même de vieilles casseroles de cuivre. Les cors ont une sorte de prééminence comme instrumens de musique guerrière; chaque chef a les siens, avec son air de guerre particulier, servant de ralliement dans la mêlée; chacun de ces airs se rapporte à une devise ou cri connu de tous; ainsi les cors du roi jouent : ***Je surpasse tous les rois du monde***; ceux du chef Apokou : ***Aschantys! vous comporterez-vous bien à présent?*** ceux d'Amankoua : ***Personne n'ose m'insulter***, et ainsi des autres.

L'esprit militaire et la valeur guerrière sont le trait caractéristique de ces peuples, qui comptent autant de soldats que d'hommes en âge de porter les armes, et dont l'impétueuse bravoure s'est fait redouter même des Européens de la côte; leurs victoires sont de véritables boucheries, accompagnées de mutilations, différentes suivant le chef qui les fait exécuter et qui en tire un surnom d'honneur : c'est ainsi que Apokou est appelé *Abonouasso*, ou coupeur de bras, et Amonkoua, *Abiniowa*, ou coupeur de jambes; les prêtres enlèvent les cœurs de quelques ennemis, et en composent un ragoût destiné aux guerriers qui n'ont pas encore signalé leur vaillance; rien n'est plus commun que de se parer des dents et des petits os des chefs ennemis que l'on a tués.

Le sang ne coule pas moins abondamment dans toutes les fêtes publiques et dans les cérémonies funèbres; le nombre des victimes humaines se compte alors par centaines; M. Hutchison, résident anglais, fut témoin, à Komâsy, d'un massacre qui dura pendant dix-sept nuits consécutives. Peut-être cependant ne faut-il pas conclure de ces coutumes sanguinaires que les Aschantys soient féroces et cruels de leur nature; c'est plutôt à des croyances grossières et barbares qu'on pourrait attribuer ces sauvages solennités, qui tendent à disparaître à mesure que la foi musulmane s'avance au milieu d'eux : des mo'allem ou docteurs mahométans sont en effet répandus chez ces peuples, et y jouissent d'une grande considération; ils ne sont, à la vérité, que des hôtes dans la plupart des états de l'empire; mais déjà par leurs soins l'islam domine dans quelques unes des provinces septentrionales subjuguées, telles que Ghofan, Ghobagho, Entâa. Le voisinage des Européens n'est pas non plus sans quelque influence, à cet égard, sur les mœurs des peuplades littorales.

Le culte le plus général est celui des génies, que les Portugais ont appelés fetiches (*feitissos*), et que les indigènes désignent par le nom de *njong* : il n'est forme qu'ils ne puissent revêtir, homme, animal, fleuve, lac, forêt, rocher, arbre, et même fourmilière; Abounsa est considéré comme l'un des plus puissans; mais le plus grand de tous est Njong-Maa, le dieu du tonnerre. Ils les honorent par des sacrifices et des libations. La principale de leurs fêtes est celle de l'igname, qui se célèbre à l'époque de la maturité de cette racine, et donne lieu à d'affreuses orgies; vient ensuite la fête appelée Adaï, qui a lieu tous les vingt-un jours sous les noms alternatifs du grand et petit Adaï : le sang y coule aussi à grands flots.

Les demeures de ces peuples sont des maisons construites de pieux et de claies d'osier entremêlés et revêtus de glaise, ayant un toit de bambou recouvert de feuilles de palmier; quelquefois elles sont élevées d'un étage, et la façade de celles qui appartiennent à des gens des classes supérieures est garnie d'une varangue en avant-corps; la plupart de ces maisons ont des cabinets d'aisances, indépendamment des latrines publiques destinées aux classes inférieures; les fosses sont d'une immense profondeur. Les Aschantys conservent dans leurs logemens, comme sur leurs personnes, la plus grande propreté. Leurs vêtemens ne consistent guère qu'en quelques pagnes roulées autour du corps, mais accompagnées, chez les personnes riches, d'une énorme quantité de bijoux d'or de toutes formes. Leur nourriture se compose de volailles et de gibier accommodés de diverses manières; de poissons, d'ignames, de différens légumes, et pour boisson, de vin de palmier et de bière de maïs.

Le tissage et la teinture de quelques étoffes, le tannage des cuirs, les ouvrages de poterie et d'orfèvrerie, forment la principale industrie des Aschantys : l'or et l'ivoire constituent la branche la plus importante, et presque la seule de leur commerce.

Le gouvernement du pays n'est point une monarchie purement despotique, bien que le souverain paraisse disposer à discrétion des biens, de la liberté et de la vie de ses sujets; un conseil aristocratique, gardien des constitutions de l'état, surveille les affaires extérieures ou intérieures d'un certain importance; et le monarque, pour éviter la chance d'un blâme qui pourrait nuire à sa considération, prend soin d'obtenir l'assentiment préalable des nobles conseillers à toutes les mesures qu'il a l'air d'établir de son propre mouvement. Outre ce conseil, que la politique des rois est parvenue à réduire à quatre membres, il existe aussi une assemblée générale des capitaines, dont on demande l'avis dans les occasions d'un grand intérêt. L'ordre de succession, applicable à la couronne comme aux propriétés privées, est que l'héritage doit être dévolu d'abord au frère, à son défaut au fils de la sœur, puis au fils du défunt, et enfin à son premier esclave.

Les traditions des Aschantys les font venir des pays du nord-est et du nord, notamment de Ghofan, Ghobago et Tonouma, d'où ils furent chassés par les Musulmans; Dupuis rapporte ce refoulement aux premiers temps de l'islamisme,

mais il est probable qu'il a été beaucoup plus tardif, et qu'il ne date guère que du XVIe siècle. Au commencement du XVIIe les Aschantys étaient déjà renommés comme un peuple puissant et courageux; ils vivaient dans leurs forêts sans demeures fixes, mais réunis en corps de nation sous l'autorité de leurs rois.

Ils n'ont d'annales suivies qu'à dater du roi SAY TOUTO, fondateur de Komâsy, lequel ajouta à son royaume primitif les territoires de Akim, Assin, Dinkira, Tofal et Ghaman, dont la conquête est mentionnée par Bosman, à l'année 1699.

1731. SAY APOUKO, frère et successeur de Say Touto, ajouta aux acquisitions de son prédécesseur celle du Bouromy et du Yoba'ty.

1742. SAY AKNUASY, frère de Say Apouko, lui succède; il soutint contre le Daoumeh une guerre qui ne fut point heureuse, et il fut tué dans une expédition de conquête contre le pays de Banna.

1752. SAY KHODJOUHH, son neveu, défit les gens de Ouassâ et Assin, et conquit Aquambou, Aquapim et le Ghaman.

1781. SAY KOUAMYNA, petit-fils de Say Kodjouhh, eut à réprimer une révolte des états subjugués de Assin, Akim et Aquapim. Il fut déposé par les chefs Aschantys, à raison de la préférence marquée qu'il ne craignait pas de laisser voir pour la foi musulmane, dont ils craignirent l'adoption officielle pour tout l'empire.

1797. SAY APOUKO, deuxième du nom, frère et successeur du roi précédent, eut à soutenir une guerre sérieuse contre les Bontoukous, ou peuples de Gamana, qui s'étaient révoltés, et qu'il parvint à battre complètement. Il fut emporté par une maladie de langueur, à laquelle un accusa le roi déposé d'avoir contribué par des sortiléges.

1800. SAY TOUTO KOUAMYNA, son frère, lui succéda, et c'est lui dont les armes ont lutté avec avantage contre celles des Européens. Ses troupes s'avancèrent jusqu'à la côte, en 1807, à la poursuite des chefs révoltés d'Assim, qui s'étaient réfugiés chez les Fantys, et qui, après de nouvelles défaites, allèrent chercher asile à Anamabou, lequel fut pris malgré l'artillerie du fort anglais; il se fit un affreux carnage des ennemis, et le fort se trouvait dans une position très critique quand il reçut des secours du Cap-Corse, et qu'une épidémie survenue dans le camp des Aschantys obligea ceux-ci à abandonner le blocus. De nouvelles expéditions eurent lieu contre les Fantys en 1811 et 1816, et se terminèrent par d'horribles boucheries; des milliers de prisonniers furent emmenés dans l'intérieur pour être sacrifiés aux fétiches. Le fort du Cap-Corse avait été tenu long-temps bloqué pendant cette dernière expédition, ce qui fit sentir aux Anglais le besoin de se prémunir par un traité d'amitié contre le retour de semblables circonstances: une ambassade, à laquelle était attaché Bowdich comme naturaliste, fut envoyée à Komâsy en mai 1817; un malentendu avait mis en danger la légation anglaise, lorsque la présence d'esprit de Bowdich rétablit la bonne harmonie, et valut au jeune voyageur la direction des négociations, qui se terminèrent par un traité de paix, signé le 7 septembre 1817; et M. Hutchison demeura comme résident anglais à Komâsy, d'où il fut rappelé trois mois après, sur la nouvelle d'une expédition des Aschantys contre les Bontoukous.

Au retour de cette expédition, Say Touto Kouâmyna, victorieux, imposa à ses sujets des contributions que les nègres de Commendo osèrent refuser; un envoyé arriva en mars 1819 au Cap-Corse, chef-lieu de la province de Commendo, porteur de paroles qui furent prises pour des menaces; la réponse irrita le monarque aschanty, et la paix allait être troublée, lorsque le consul anglais, Dupuis, envoyé en ambassade à Komâsy (où il fut accompagné par Hutton), rétablit la bonne harmonie, et conclut un nouveau traité, signé le 23 mars 1820, mais qui n'obtint pas l'approbation du gouverneur du Cap-Corse, non plus que du commandant de la station navale britannique; et les hostilités commencèrent l'année suivante: une armée aschantye vint assiéger le Cap-Corse. Sir Charles Maccarthy fut alors nommé gouverneur en chef des établissemens anglais à la côte d'Afrique; il arriva au Cap-Corse au commencement de 1822, et travailla à détacher des Aschantys la plupart des peuplades de la côte, qu'il fit soulever au mois de mai 1823; quelques avantages furent remportés contre l'ennemi commun, et Maccarthy, voulant terminer la guerre par une action décisive, se mit lui-même en campagne avec toutes ses forces: il rencontra l'armée aschantye le 21 janvier 1824, à deux heures après-midi, aux les bords du Bosem-Praa, dans le district de Ouassâ; les Anglais furent complétement défaits et massacrés; l'infortuné Maccarthy lui-même, fait prisonnier, fut torturé et décapité. Il y eut alors de nombreuses défections parmi les peuplades de la côte; la station navale en tira vengeance en canonnant leurs villes maritimes, et l'on prit des mesures pour obtenir contre les Aschantys la revanche du désastre qui avait anéanti l'armée anglaise. De nouvelles troupes arrivèrent au Cap-Corse; les peuplades littorales furent de nouveau gagnées, notamment celles d'Akra, d'Aquambo, d'Akim et de Fanty; et le 7 août 1826, au pied des montagnes d'Aquapim, à six lieues au nord d'Akra, l'armée anglo-indigène, commandée par le colonel Peordon, fut attaquée par l'armée aschantye, commandée par Say Touto Kouâmyna en personne; le choc fut terrible, et le combat opiniâtre; en vain l'artillerie anglaise vomissait la mitraille sur les assaillans: l'avantage leur demeurait lorsque les fusées à la Congrève, qui blessèrent le roi aschanty, le déterminèrent à céder la victoire, pendant qu'il était attaqué sur ses derrières par le roi d'Aquambo; sa déroute fut complète, et il prit la fuite laissant six mille morts, deux mille blessés, et un butin estimé douze millions de francs: la tête de Maccarthy fut retrouvée dans la tente royale, soigneusement conservée dans une peau de tigre. A la suite de cet échec, Say Touto Kouâmyna demanda la paix, et l'obtint moyennant six cents onces d'or, en livrant son fils et son neveu pour être élevés au Cap-Corse à titre d'otages.

ASCIDIE. Les animaux que les naturalistes de nos jours désignent sous le nom d'ascidie, étaient connus par les anciens sous celui de *thetyon*. Leur organisation était si peu connue qu'ils étaient regardés, même par Linné et son école, comme appartenant à la classe des zoophytes; mais les travaux récens de MM. Desmarest et Lesueur, de M. Savigny, et de Cuvier, ont prouvé que ces êtres étaient encore très compliqués dans leur organisation, et que leur véritable place était, non pas où Linné les avait classés, mais bien à la suite des mollusques acéphales.

Les auteurs, dont nous venons de parler, ont découvert des faits anatomiques de la plus haute importance, et ont ensuite formé différens genres démembrés de ce genre des ascidies. Nous indiquerons aux mots BIPHORE et BOTRYLLE les faits nouveaux que l'on connaît sur ces animaux, qui forment maintenant, dans le règne animal de Cuvier, une famille à part, sous le nom d'*acéphales sans coquilles*.

ASCLÉPIADE (en grec *Asclépiadès*). C'est étymologiquement parlant le nom patronymique des fils ou descendans d'*Asclépios* (Esculape); et c'est en ce sens qu'il sert de commune désignation à tous les membres d'une famille de médecins soi-disant issus de ce divin aïeul. Mais, indépendamment de ces véritables et légitimes ASCLÉPIADES, auxquels l'article suivant sera exclusivement consacré, il dut y avoir certainement un très grand nombre de Grecs qui portèrent le même nom, mais comme simple et insignifiant nom propre, sans titre ni prétention à une si haute origine: nous en connaissons du moins plusieurs parmi les philosophes, les médecins, les grammairiens, ou autres personnages dont la mémoire s'est conservée depuis l'anti-

quité jusqu'à nous. Le nombre des médecins de ce nom va même jusqu'à douze; et qui sera curieux de les connaître, n'aura qu'à consulter l'*Histoire de la Médecine* de Dan. Leclerc. Un seul d'entre eux s'est acquis une brillante et durable renommée : c'est de lui seul que cet article-ci traitera.

Cet Asclépiade, natif de Prusa en Bithynie, vint à Rome aux temps de Pompée et de Cicéron, y enseigna d'abord la rhétorique avec succès, puis enfin professa et pratiqua la médecine avec encore plus de profit et de gloire : ce fut plus d'un siècle après Archagathus (voyez ce mot); et, pourtant entre celui-ci et Asclépiade, les annales romaines ne comptent aucun médecin célèbre. Gardons-nous de croire, sur la foi de Pline l'ancien (liv. XXVI), qu'Asclépiade, de rhéteur qu'il était, se soit improvisé médecin par amour du lucre, sans avoir jamais fait les études nécessaires à sa nouvelle profession. C'est une assertion absurde que l'encyclopédiste latin aura lâchée comme un trait piquant et ingénieux dans sa colère déclamatoire contre la médecine et les médecins. Asclépiade n'aurait donc été qu'un impudent charlatan. Quelle apparence y a-t-il qu'un tel homme eût eu pour amis et pour cliens les personnages les plus distingués : Crassus, par exemple, et Cicéron (Cic. De l'orateur, I)? Qu'il eût été vivement sollicité par Mithridate à revenir en Asie (Pline, liv. VII, ch. 37)? qu'il eût réuni autour de lui une foule de disciples? qu'il eût été, après sa mort, honorablement cité par tant de graves auteurs (Celse, Galien, Apulée, Cœlius Aurelianus, Scribonius Largus et Sextus Empiricus)? Si Asclépiade, à Rome, débuta, tout savant médecin qu'il était, par l'enseignement de la rhétorique, c'est que sans doute il y arriva trop pauvre pour attendre le long enfantement d'une réputation médicale, et fut par conséquent obligé de mettre à profit ses talens oratoires, comme un gagne-pain plus prompt. C'est ainsi que Boerhaave vécut d'abord en donnant des leçons de mathématiques. Et combien d'autres médecins modernes ne pourrais-je pas citer dans le même cas, et certes des meilleurs!

Toujours est-il qu'Asclépiade, au dire même de Pline, opéra dans la médecine romaine une véritable révolution, et obtint une éclatante et lucrative célébrité. Il s'éleva contre l'ancienne coutume de faire suer outre mesure les malades, et de les faire presque rôtir devant le feu ou au soleil; il attaqua l'abus des purgatifs et des vomitifs; il proscrivit plusieurs opérations barbares, et entre autres, celle qui consistait à introduire un instrument dans la gorge pour forcer le passage en cas d'esquinancie. Il frappa de discrédit toutes les pratiques superstitieuses et magiques que le grave Caton lui-même avait conseillées, et dont nous avons donné un échantillon à l'article ARCHAGATHUS. Il préconisa au contraire les moyens les plus doux et les moins merveilleux, et proclama l'abstinence ou le choix des alimens et des boissons, les frictions, la promenade à pied, en litière ou en voiture, comme les plus précieuses ressources de la thérapeutique. Il subordonnait d'ailleurs l'emploi de telle ou telle méthode à ses idées systématiques sur la nature des maladies; car il fut, suivant le langage de l'antiquité, médecin dogmatique, à l'encontre de la secte empirique qui dédaignait toutes les explications hypothétiques. Est-ce la simplicité de ses remèdes, ou la subtilité de ses dogmes, qui séduisit davantage les esprits? Son éloquence ne contribua-t-elle pas aussi pour beaucoup à produire l'enthousiasme général? Quoi qu'il en soit, comment refuserait-on de reconnaître le coup d'œil rapide et sûr de grand praticien, à celui qui, rencontrant un jour un convoi funéraire, reconnut à l'instant que la mort n'était qu'apparente, et ressuscita par ses soins le prétendu défunt, malgré l'opposition des porteurs et des héritiers? Certes, voilà pour un médecin une réunion peu commune de causes de succès!

Au milieu des applaudissemens et des hommages publics, Asclépiade osa-t-il, soit véritable ivresse d'amour-propre, soit mensongère forfanterie, porter un défi à la nature, en se vantant d'être, par son savoir, à l'abri des maladies? Sur ce point encore, le témoignage isolé de Pline (liv. VII, chap. 37) nous paraît fort suspect. Toutefois, si Asclépiade s'abandonna à une telle jactance, la destinée ne l'en punit point comme elle punit plus tard Paracelse, qui, avec une prétention pareille, mourut épuisé et vieilli avant le temps. Le médecin Bithynien parvint à une vieillesse avancée, et ne périt même que par accident, en tombant d'un escalier. On ne sait pas plus l'époque précise de sa mort que celle de sa venue à Rome. Ce qu'il y a d'extrêmement probable, c'est qu'Asclépiade mourut avant Cicéron; car celui-ci, dans son traité de *l'Orateur*, semble parler de ce médecin comme d'un homme qui n'est plus.

Asclépiade écrivit une multitude de livres, dont quelques uns dédiés à Mithridate. Tous ces ouvrages sont perdus : les titres seuls de quelques traités nous ont été conservés par Celse, et par Cœlius Aurelianus. Toutefois d'après quelques passages de ces deux auteurs, de Galien, et de plusieurs autres écrivains encore, on peut reconstruire en corps de doctrine la théorie et la pratique d'Asclépiade. Nous allons dire quelques mots de l'une et de l'autre.

Et d'abord, quant à la philosophie générale, et à la manière d'envisager toute la nature, Asclépiade était épicurien, comme son contemporain Lucrèce. Il ne reconnaissait dans l'univers pas autre chose que des atomes, se combinant, et se dissociant tour à tour de mille façons différentes; de là, par un enchaînement nécessaire et fatal de causes et d'effets, le mobile tableau de tous les corps et de tous les phénomènes que nos sens aperçoivent. Aussi Asclépiade se moquait-il de la prévoyance qu'Hippocrate prête à la nature, ou à un je ne sais quoi de divin, pour la guérison des maladies : et cette médecine excitante des anciens, si confiante dans les efforts salutaires du principe de vie, si attentive aux prétendus jours critiques, si oisive dans l'espérance d'une guérison spontanée, il la nommait ironiquement *étude de la mort*. Fondant, comme de raison, sa physiologie sur ses idées de physique générale, il considérait la vie comme un mouvement continu de corpuscules à travers les pores des différens organes : la santé, suivant lui, consistait dans la juste proportion de ces pores; la maladie, dans leur disproportion avec les matières à recevoir, dans leur resserrement ou leur dilatation. Cette théorie étiologique, plausible, à la rigueur, en tant qu'elle se serait bornée à cette large et vague énonciation, se surchargeait d'hypothèses tour à tour arbitraires et gratuites par prétention de spécifier, dans chaque genre d'affection, le mode et le degré de la disproportion : la fièvre quarte, par exemple, était attribuée à l'arrêt des plus petits corpuscules; la fièvre tierce, à celui des corpuscules de moyenne grandeur; la fièvre continue à celui des plus gros. Il faut avouer que de telles explications n'étaient guère propres à convertir la secte empirique, car nous ne voyons pas quelles conséquences en pouvaient être à bon droit déduites pour le traitement des maladies.

C'était cependant la prétention d'Asclépiade, que sa thérapeutique fût le corollaire de ses dogmes étiologiques. Mais peu nous importent les raisonnemens alambiqués par lesquels ce médecin croyait lier sa pratique à sa théorie. Cette pratique considérée en elle-même, était, comme je l'ai indiqué plus haut et comme le démontrera l'aperçu suivant, généralement fondée sur des moyens simples et sages.

Asclépiade aimait à répéter que le traitement doit être prompt, sûr et agréable (*tutò, celeriter, jucundè* : phrase qui est devenue un adage médical). C'est là en effet le beau idéal de la médecine : remarquons toutefois, que la sûreté est la condition absolue *et sinè quâ non*, tandis que les deux autres conditions, la promptitude et l'agrément, sont susceptibles de restriction, et ne doivent être accomplies qu'autant que cela est possible sans péril. Pour satisfaire à ce triple devoir, Asclépiade, comme nous l'avons vu, donnait en général la préférence aux moyens d'hygiène sur les médica-

mens et sur les opérations. Dans les deux premiers jours des maladies aiguës, il condamnait ses cliens à rester sans manger, ce qui était sage, et de plus à ne point boire du tout, pas même une goutte d'eau, ce qui nous paraît très peu rationnel. Lorsqu'il leur faisait grâce de cette dernière privation, il leur prescrivait, suivant les cas, tantôt l'eau pure, tantôt le vin, soit pur, soit mêlé à l'eau de fontaine ou à l'eau de mer. Il les faisait balancer sur place, ou transporter en promenade, dans des lits suspendus, et cela non seulement à l'époque de la convalescence, mais même, ce qui nous semble fort peu raisonnable, en pleine et flagrante fièvre. Il avait inventé, dit-on, cent sortes de bains, et, entre autres, des bains suspendus. Il avait recours à la musique dans la phrénésie. Asclépiade, néanmoins, ne s'était point interdit à tout jamais, comme on pourrait encore se l'imaginer d'après le seul texte de Pline (liv. XXVI), les ressources pharmaceutiques et chirurgicales. Il employait, au besoin, les clystères, les cataplasmes, les onguens, etc. (*Scribonius Largus*); et, quelle que fût son aversion pour les purgatifs, ils les administrait pourtant contre la paralysie. Il saignait aussi quelquefois : par exemple, dans l'esquinancie. Il pratiquait la ponction pour l'ascite, ou hydropisie de l'abdomen. Il portait le bistouri sur les amygdales engorgées (voyez AMYGDALE). Enfin, c'est lui qui, suivant Cœlius Aurelianus (*Maladies aiguës*, III, 4) opéra le premier l'incision du larynx ou de la trachée-artère (laryngotomie ou trachéotomie) : opération que Cœlius traitait alors de chimère et d'extravagance, mais qui depuis a pris rang parmi les règles de l'art pour remédier à la suffocation occasionée par l'introduction de corps étrangers, ou par quelques autres circonstances.

Asclépiade eut un nombre immense de sectateurs, qui, de son vivant et après sa mort, suivirent religieusement ses doctrines et ses préceptes. Mais le plus célèbre de ses disciples fut *Thémison*, qui, moins fidèle à la parole du maître, fonda la secte méthodique. (Voir THÉMISON.)

ASCLEPIADES, descendans d'Esculape.

Qu'est-ce donc que cet Esculape? Les traditions des siècles héroïques de la Grèce ont-elles célébré et divinisé, sous un nom fictif, les premiers bienfaits de la médecine naissante? Ou bien, y a-t-il eu un Esculape mortel, qui ait réellement laissé après lui une postérité, habile comme lui-même, dans l'art de guérir? Nous promettons à nos lecteurs un article ESCULAPE, où nous discuterons cette question avec toutes celles qui appartiennent à la période primitive et mythologique de l'histoire de la médecine. Toujours est-il qu'à en croire les écrivains de l'antiquité, la race d'Esculape conserva et augmenta, pendant plusieurs siècles, le trésor des connaissances médicales. Nous ne prétendons ici ni contester ni garantir la légitimité des Asclepiades : nous écrirons cet article-ci, naïfs et fidèles narrateurs que nous sommes, sur la foi des auteurs anciens.

Nous ne ferons que mentionner, pour mémoire, les prétendues filles d'Esculape, savoir : Eglé, Panacée, Jaso, Romé et Acéso; car ce sont évidemment des êtres allégoriques, des attributs personnifiés, des abstractions réalisées, et, qui plus est, divinisées, comme le sont tant d'autres dieux et déesses de la mythologie : leurs noms seuls en sont la preuve pour un helléniste. Eglé, c'est la lumière, cette source de bien-être et de vigueur; Panacée, c'est le remède universel; Jaso, c'est la guérison; Romé, c'est la force, précieux attribut de la santé; enfin, Acéso, c'est encore la guérison, sous un autre nom, que fournissait aux Grecs la riche fécondité de leur langue.

Mais, parmi les héros qui parurent au siége de Troie, l'*Iliade*, historique épopée, écho des traditions antiques, signale Machaon et Podalire, tous deux fils d'Esculape, tous deux habiles à guérir les blessures. L'existence de ces deux frères n'est donc ni plus ni moins authentique que celle d'Achille, d'Agamemnon, et autres personnages homériques. Peut-être, à vrai dire, est-ce par figure, par ambition épique, que le poète les appelle fils d'Esculape, comme il appelle fils de Jupiter tous les rois. Croyons-en ce qu'il nous plaira, et voyons leur histoire, légende ou mythe, comme on voudra dire.

Machaon était l'aîné, à en juger par un passage des *Paralipomènes d'Homère* : dans ce poème d'un Grec inconnu que, par pure convention, l'on nomme Quintus-Calabar, Podalire pleurant son frère tué dans un combat singulier, s'écrie : « Hélas! c'est lui qui m'éleva et m'instruisit, après » que notre père fut monté au ciel. » Voilà pourquoi, sans doute, Machaon eut le plus de renom. Il pansa Ménélas blessé par la flèche de Pandare, et cela en exprimant le sang par succion ou autrement (car le terme homérique prête à la controverse); puis en appliquant des topiques adoucissans, il ferma l'opiniâtre ulcère de Philoctète. Tout en se distinguant par son savoir salutaire, Machaon n'en guerroyait pas moins avec bravoure comme tous les autres héros : il fut blessé dans une des nombreuses escarmouches du siége de dix ans; il fut un de ceux qui entrèrent dans le fameux cheval de bois (Hygin., Virgile). Était-il roi? Oui, puisqu'Homère lui donne le royal surnom de pasteur des peuples. Selon les *Messéniques* de Pausanias, il eut pour femme Anticléa, fille de Dioclès, roi de Phère en Messénie, et eut d'elle deux fils, Nicomaque et Gorgase, qui possédèrent le royaume de leur aïeul maternel jusqu'à ce qu'ils en fussent chassés par les Héraclides, au retour de ceux-ci dans le Péloponèse, 80 ans après la ruine de Troie; d'après le même auteur, il eut encore trois autres fils, Sphyre, Alexanor et Polémocrate. Il est probable que tous ces fils de Machaon exercèrent la médecine par mission héréditaire, ou du moins conservèrent les traditions de l'art paternel. Après eux, d'ailleurs, la ligne généalogique reste interrompue jusqu'à Nicomaque de Stagyre, médecin du roi macédonien Amyntas II, et père d'Aristote. Ce médecin se disait issu de Machaon par le roi messénien dont il était l'homonyme; il avait écrit sur son art quelques livres, qui se sont perdus (Suidas); mais ce qui l'a sauvé de l'oubli, c'est la gloire de son fils ARISTOTE, dont Diogène de Laërte, Denys d'Halicarnasse et Ammonius ont été tous trois les biographes, et qui mérite bien un article à part dans cette Encyclopédie. Puis enfin, après un fils et une fille de l'illustre philosophe, la race de Machaon s'éteignit ou fut oubliée.

Quant à Podalire, second fils d'Esculape, il fut, à son retour de Troie, jeté par la tempête sur les côtes de Carie. Là, s'étant fait connaître pour médecin, il fut mené par un berger Damèthe, dont la fille, nommée Syrna, était tombée du haut d'une maison; il guérit cette jeune princesse en la saignant des deux bras, et, en récompense, il l'obtint pour épouse (Étienne de Byzance, au mot *Syrna*). C'est le plus ancien exemple de saignée dont l'histoire fasse mention. Faut-il inférer de là que ce fut la première opération de ce genre, et que Podalire fut le premier phlébotomiste? Une telle opinion se prévaut surtout du silence absolu d'Homère à l'égard de la saignée. Comment, dit-on, si ce moyen eût été en usage au siége de Troie, n'aurait-il pas été décrit, ou du moins mentionné par le poète, qui a si minutieusement peint les plus minces détails de la vie d'alors, qui s'est plu à tout décrire, vêtemens et armes, blessures et pansemens, cérémonies de religion et pratiques de cuisine? Que la saignée fût encore inconnue aux peuples à demi sauvages des Achille et des Agamemnon, cela est à la rigueur fort possible. Mais qu'il en fût de même pour les pays de civilisation plus ancienne et plus avancée, comme la Chaldée, l'Égypte, etc.; voilà ce qui nous semble improbable de tout point.

Toute la médecine de Machaon et de Podalire paraît s'être bornée au traitement des plaies : nous ne voyons point qu'elle ait été jamais appelée au secours des maladies internes. Lorsqu'une épidémie ravage le camp des Hellènes, à qui

demande-t-on conseil? Au devin Calchas et non pas aux fils d'Esculape. C'est à défaut de la science qu'on se tourne vers la superstition.

Par quelle succession d'hommes et d'évènemens l'art de guérir alla-t-il s'agrandissant et se perfectionnant depuis ces deux premiers Asclépiades jusqu'à Hippocrate-le-Grand, c'est-à-dire pendant un intervalle de plus de sept cents ans? Il y a là, dans l'histoire des Asclépiades, et partant dans celle de la médecine, une immense lacune. La race d'Esculape a bien eu dans l'antiquité quatre ou cinq historiens dont on sait les noms, mais leurs écrits sont perdus.

Nous savons seulement par Galien (*Méthode médicale* I), que trois branches différentes de la famille des Asclépiades instituèrent et maintinrent trois célèbres écoles de médecine à Rhodes, à Cnide et à Cos. Suivant cet auteur, l'anatomie même fut cultivée avec ardeur, et poussée assez loin par les Asclépiades, qui se transmettaient cette science de père en fils, sans livres, mais par enseignement oral et traditionnel, en disséquant des animaux, et en observant chez l'homme ce qui était accidentellement mis à nu dans les cas de plaie et dans les opérations chirurgicales. C'est donc par eux sans doute que la anatomie naquit et fleurit en Grèce, bien avant le pythagoricien Alcméon de Crotone, qui, sur la foi d'un obscur commentateur de Platon, a passé pour être le premier qui ait anatomisé un animal.

La branche de Rhodes s'éteignit long-temps avant Hippocrate, qui ne parle même d'elle nulle part.

La branche de Cnide eut une plus longue existence. Suivant Hippocrate (*Du régime alimentaire dans les maladies aiguës*, I) et Galien (*Méth. méd.*), elle faisait une médecine purement empirique avec les remèdes les plus simples, sans remonter à la cause des maladies, et sans s'occuper assez du pronostic; ses médicamens favoris étaient le lait, le petit-lait et l'elaterium, extrait purgatif d'une sorte de concombre sauvage, *Momordica elaterium* de Linné. Des Asclépiades cnidiens, les seuls que l'on connaisse sont Euryphon et Ctesias: le premier passe pour avoir composé les *Sentences cnidiennes*, ouvrage perdu, mais cité par Hippocrate; le second, contemporain de Xénophon, suivit, comme ce militaire philosophe, l'expédition de Cyrus le jeune, fut fait prisonnier à la bataille de Cunaxa, pansa les blessures d'Artaxercès-Mnémon, devint premier médecin de ce roi, pratiqua son art en Perse pendant dix-sept ans, et écrivit l'histoire des Assyriens et des Perses.

Par qui ces deux branches étaient-elles issues d'Esculape? par Machaon ou par Podalire? L'antiquité ne nous fournit aucune réponse à cette question. Il n'en est pas de même, comme nous allons le voir, pour la branche de Cos, à laquelle Hippocrate appartient, et qu'un tel rejeton a illustrée par-dessus les deux branches rivales.

Ce grand homme, en effet, se prétendait issu d'un certain Hippolocus, fils de Podalire; et la liste généalogique de ses aïeux se trouve même sans lacune dans Etienne de Byzance. Mais cet auteur ne lui assigne que dix-sept ascendans, y compris Esculape: c'est évidemment trop peu pour un laps de sept cents ans et plus: les générations se rapprochent et se pressent davantage. Une si courte liste est marquée au sceau de l'erreur par sa brièveté même, tout aussi bien que cette suite de sept rois qui remplissent de leurs règnes démesurément longs les deux cent quarante-quatre premières années de l'histoire romaine. Nous ne déroulerons donc pas à nos lecteurs tous les noms de cette généalogie controuvée, et nous passerons immédiatement à Nébrus, trisaïeul de notre Hippocrate. Ce Nébrus acquit une haute renommée, jusqu'à être loué par l'oracle de Delphes: aussi ses descendans prirent soin de le distinguer du reste de la famille sous le nom patronymique de Nébrides. Après Nébrus, vient son fils Gnosidicus; puis, en allant toujours de père en fils, Hippocrate I[er]; puis Héraclide; puis Hippocrate II, ou le Grand, qui exerça et enseigna la médecine avec tant d'éclat environ 400 ans avant l'ère chrétienne; qui résuma l'expérience de ses devanciers et la sienne propre en d'immortels ouvrages, et dont le nom fut attaché par la postérité, oublieuse de noms moins illustres, à un grand nombre de livres apocryphes. Hippocrate II, qu'on nomme d'ordinaire, et que nous avons déjà nommé Hippocrate tout simplement, par oubli de ses obscurs homonymes, a donc droit, lui, d'avoir un article à part: c'est là que nous nous occuperons de déterminer quelle était la médecine de Cos, et quels progrès furent dus au grand homme en qui cette école tout entière se trouve, pour ainsi dire, personnifiée. Poursuivons ici la généalogie des Asclépiades. Le grand Hippocrate eut deux fils: Thessalus et Dracon, et un gendre, Polybe: tous trois médecins renommés et habiles. Thessalus vécut à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, et fut, dit Galien, un homme étonnant. On leur attribue à tous trois, ainsi qu'à leurs enfans, quelques unes des œuvres hippocratiques; en dehors même de cette volumineuse collection, quelques opuscules de médecine nous sont parvenus sous le nom de Polybe. Thessalus et Dracon eurent chacun un fils du nom d'Hippocrate. Hippocrate IV, fils de Dracon, fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre-le-Grand. D'autres membres de la famille portèrent encore ce nom vénéré, et il y eut ainsi, selon Suidas, jusqu'à sept Hippocrate dans la ligne des Asclépiades Nébrides. Au-delà, plus de vestiges certains de cette noble race.

Il y a bien encore à citer parmi les Asclépiades de Cos un médecin célèbre, nommé Praxagore, mais qui n'était point de la ligne des Nébrides. Suivant Galien, il jouit d'une grande réputation, et fut, pour son siècle, un grand anatomiste. Il a dû sans doute fleurir quelque temps après Aristote, car il eut pour disciple le fameux Hérophile, qui vivait sous Ptolémée Soter. Il avait écrit, mais ses ouvrages sont perdus.

Un Xénophon, médecin de l'empereur Claude, prétendait bien aussi appartenir à la famille des Asclépiades; mais était-ce autre chose qu'une prétention?

Voyez, pour avoir l'histoire complète des Asclépiades, les articles ESCULAPE, ARISTOTE et HIPPOCRATE.

ASCLÉPIADÉES, plantes appartenant à la classe des corolliflores de Decandolle, à l'hypocorollie de Jussieu, et remarquables entre toutes les dicotyledones par la structure de leurs organes sexuels. Lors de la déhiscence des anthères, les grains du pollen apparaissent agrégés entre eux et formant des masses ordinairement ovoïdes, dont le nombre est égal à celui des loges des anthères, ou qui, plus rarement, se réunissent par paires, et accolées deux à deux, ou quatre à quatre, ou isolément, à cinq prolongemens du stigmate; dans l'acte de la fécondation, ces masses se rompent par leur bord interne (fig. 5), et les grains se prolongent en tubes qui se réunissent en un cordon et viennent pénétrer dans le style au-dessous du stigmate; celui-ci est commun aux deux styles fort rapprochés: il est dilaté, pentagone, et porte des corpuscules glanduleux sur ses angles. Les filets des étamines sont le plus souvent soudés ensemble et forment un tube. Quant aux autres caractères des asclépiadées, ils sont les mêmes que ceux des apocynées (voyez ce mot), avec lesquelles ces plantes ne forment qu'une seule et même famille suivant plusieurs botanistes. Les asclepiadées sont des arbustes, ou, plus rarement, des herbes qui peuplent pour la plupart la zone intertropicale ou les zones les plus voisines. On en a formé environ deux cent soixante-quinze espèces renfermées dans une cinquantaine de genres, dont les principaux sont: l'*asclepias*, le *cynanchum* et la *stapalia*: on en peut citer aussi quelques autres qui sont intéressans sous certains rapports: le *hoya*, le *pergularia*, le *secamone* et le *periplaca*. Pour éviter les longueurs des descriptions, et donner en même temps de justes idées sur les principales modifications du type de la famille, nous allons traduire le tableau synoptique que M. Robert Brown

en a dressé, sans descendre toutefois dans les divisions inférieures au-delà de ce qui suffira pour caractériser les genres que nous avons nommés.

I Dix à vingt masses polliniques de nature cireuse, lisses, non séparables en granules.

A Corpuscules du stigmate (5) séparés en deux par un sillon longitudinal, et donnant naissance de part et d'autre, près de leur base ou par leur côté, à un prolongement sur lequel se fixe une seule masse de pollen.

a Masses polliniques dressées ou conniventes, couchées le long du stigmate, et fixées par leur base ou sur la moitié inférieure de leur côté.

† Anthères simples à leur sommet et non terminées par une membrane.

* Colonne de la fructification incluse dans le tube de la corolle. Genres *ceropegia*, etc.

** Colonne de la fructification saillante hors du tube de la corolle.

Genre *stapelia*. Étamines à deux couronnes, dont l'intérieure, composée de folioles opposées aux anthères, est quelquefois surannée; masses de pollen cartilagineuses et pellucides à un de leurs bords; tiges charnues, dépourvues de feuilles, anguleuses, souvent tuberculeuses; fleurs le plus souvent belles, mais d'une odeur fétide; plantes croissant dans le midi de l'Afrique, surtout dans les plaines désertes et argileuses.

†† Anthères terminées par une membrane.

¶ Tube des étamines portant des appendices en dehors.

* Couronne des étamines simple, à cinq folioles *déprimées* et charnues; corolle rotacée.

} Genre *hoya*. Folioles de la couronne prolongées, à leur angle interne, en une dent appuyée contre l'anthère.

** Couronne des étamines à cinq folioles *comprimées*.

Genre *pergularia*. Folioles de la couronne non divisées au sommet, non dentées intérieurement.

b Masses polliniques transverses, etc. Genres...

c Masses polliniques pendantes, attachées par leur sommet ou par la moitié supérieure de leur côté; anthères terminées par une membrane.

† Tube des étamines appendiculé.

¶ Couronne des étamines simple, à cinq folioles opposées aux anthères, avec cinq petites franges quelquefois interposées dans le même rang.

* Corolle à cinq divisions réfléchies; folioles de la couronne se rapprochant de la forme de capuchons, et placées au sommet du tube des étamines.

Genre *asclepias* (voyez les fig. 1 et 2). Folioles de la couronne semblables chacune à un capuchon du fond duquel s'élève une corne; masses polliniques comprimées, attachées par leur sommet aminci; stigmate déprimé, sans barbe; semences aigrettées. Herbes dressées ou sous-arbrisseaux de l'Amérique Septentrionale, à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs disposées en ombelles interpétiolaires.

¶¶ Couronne des étamines simple, à une seule foliole; corolle à peu près en roue.

} Genre *cynanchum*. Couronne fendue en cinq à vingt lobes opposés aux pétales quand ils ne sont qu'au nombre de cinq; masses polliniques renflées; stigmate terminé par une petite pointe; follicules lisses; graines aigrettées. Herbes vivaces ou sous-arbrisseaux le plus souvent sarmenteux et grimpans, à fleurs en ombelles.

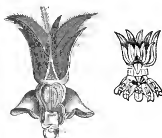
B Corpuscules du stigmate sans sillon, formant chacun un point d'attache pour quatre masses de pollen sessiles; tube des étamines muni d'appendices; corolle en roue.

Genre *secamone*, le seul de cette division.

II Cinq à vingt masses polliniques, composées de granules formés eux-mêmes de quatre globules agrégés, et appliquées au nombre de deux, de trois ou de quatre sur le sommet dilaté de chaque corpuscule.

Genre *periploca*. Anthères barbues sur le dos; masses appliquées quatre à quatre; follicules très écartés.

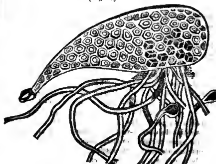
(Fig. 1.)



(Fig. 2.)



(Fig. 3.)



(Caractères des asclépiadées.)

Quelques mots maintenant sur l'histoire de ces genres et de leurs principales espèces. L'*asclépias*, type de la famille, a été ainsi nommé parce qu'une des espèces qu'y rangeait Linné, le dompte-venin, passe pour la plante autrefois consacrée à Esculape. Il compte une quarantaine d'espèces. La plus remarquable est l'asclépiade de Syrie ou herbe à la ouate (*asclepias syriaca*, L.), originaire du Levant suivant les uns, de l'Amérique septentrionale suivant les autres, et maintenant acclimatée en France. Elle est haute de trois à quatre pieds; sa racine, vivace et très traçante, renferme un suc blanchâtre très caustique; ses feuilles sont ovales et pubescentes. On emploie les longues houppes de poils fins qui couronnent ses graines pour ouater les vêtemens; on dit aussi que quelques

fabricans les font servir à la confection des chapeaux, de la bonneterie, du velours, des molletons, de la flanelle et du satin. Cependant les filamens dont elles se composent, étant un peu raides et sans dentelures, ne doivent pas être fort convenables pour le tissage. On extrait aussi des tiges, par le rouissage, une filasse luisante qui peut fournir une toile assez fine. L'herbe à la ouate s'accommode facilement des terrains de médiocre qualité; mais le suc qui transpire de sa racine les détériore peut-être encore davantage. On la cultive dans quelques jardins d'agrement pour ses nombreuses fleurs, où des teintes rougeâtres s'allient à un fond blanc, et qui repandent une odeur agréable. On a aussi admis dans les parterres l'asclépiade de Curaçao (*A. curassavica*, L.), dont la tige, simple et haute de deux pieds, porte des feuilles aiguës et glabres et des fleurs d'un rouge aurore, moins nombreuses que celles de l'espèce précédente; l'asclépiade a racine tubereuse (*A. tuberosa*, L.), qui, au caractère exprimé par son épithète spécifique, joint celui de feuilles velues et celui de fleurs d'un beau rouge safrané; l'asclepiade incarnate (*A. incarnata*, Mich.), qu'on reconnaît à sa tige haute de cinq à six pieds, à ses feuilles velues des deux côtés et à ses fleurs odorantes, d'un rouge pourpre. Toutes ces espèces ont leurs fleurs en ombelles, qui s'épanouissent en été; les feuilles des trois dernières sont lancéolées.

Comme plantes d'ornement les asclépiades ne sauraient rivaliser avec le hoyer charnu (*haya carnosa*, R. Br.), qu'on voit suspendre fort haut dans les serres, à l'aide de ses crampons radiciformes, les guirlandes de ses rameaux sarmenteux, de ses feuilles ovales, charnues et persistantes, et de ses fleurs, qui étalent successivement et pendant longtemps le velours de leurs corolles teintes de rose sur un fond blanc. Elles ne produisent pas non plus un effet aussi pittoresque que les singulières et nombreuses stapélies, dont les plus repandues sont : la stapélie velue (*stapelia hirsuta*, L.), qui fait succeder, pendant une grande partie de l'ete et de l'automne, ses fleurs velues, larges de cinq pouces, et marquées de violet sur un fond jaunâtre; la stapélie à grandes fleurs (*St. grandiflora*, Mass.), dont la fleur, pourpre foncé, n'est pas de moindre taille; la stapélie panachée ou fleur de crapaud (*St. variegata*, L.); la stapélie réfléchie (*St. revoluta*, Will.), etc.

Si les stapelies, par la beauté de leurs fleurs et la singularité de leur port, contribuent à l'embellissement de nos serres, les cynanques fournissent ou ont fourni à nos pharmacies d'énergiques médicamens. Dans nos bois sablonneux fleurit, vers le mois de juin, le cynanque dompte-venin (*cynanchum vincetoxicum*, Rich., *asclepias vincetoxicum*, L.), dont la tige est haute d'un pied à un pied et demi, et dont les fleurs, portées sur des pédicelles trois fois plus longs que le pédoncule commun, offrent une couronne staminale à cinq lobes obtus. Autrefois l'âcreté et l'amertume de la racine du dompte-venin la faisaient employer comme contre-poison et contre un grand nombre d'affections différentes; maintenant elle est absolument hors d'usage, quoiqu'elle provoque le vomissement et des évacuations alvines plus ou moins abondantes. Le suc du cynanque de Montpellier (*C. monspeliacum*, L.), concrété et mis dans le commerce sous le nom de *scammonée de Montpellier*, est également tombé en désuétude, malgré une énergie purgative qui le cède peu à celle de la scammonée d'Alep. Mais on emploie encore à l'île de France la racine du cynanque surnommé *ipecacuanha* par Richard, *vomitif* par Lamarck, et qui suivant d'autres est une asclepiade. Les feuilles du cynanque arguel de Delile agissent comme le séne, et sont fréquemment melangées aux senes qui nous viennent du nord de l'Afrique où croît l'arguel. En général, les plantes de la famille des asclépiadées renferment, comme les apocynées, un suc laiteux âcre, qui leur donne des propriétés médicinales : ainsi la scammonée de Smyrne est vraisemblablement le produit du sécamone, l'asclepiade de Curaçao est quelquefois employée comme l'ipécacuanha, l'asclépiade à racine tubéreuse comme diaphorétique, etc. Quelques espèces servent au contraire d'alimens; par exemple, l'*oxystelma esculentum*, R. Br. (*periploca esculenta*, L.) dans l'Inde, le *pergularia edulis* dans l'Egypte.

ASELLE, crustacé, genre de l'ordre des isopodes, de la section des normaux (Cours d'Entomologie de Latreille), établi par Geoffroy aux dépens du genre *oniscus* de Linné. Les caractères de ce genre sont : quatorze pattes; quatre antennes brisées, dont deux sont plus longues, et composées d'un grand nombre de petits articles; queue formée d'un seul segment avec deux styles bifides; branchies recouvertes par deux écailles extérieures, arrondies, et fixées seulement à leur base.

Les aselles, confondus pendant long-temps avec les cloportes, s'en rapprochent sous plusieurs rapports, mais en diffèrent cependant par certains caractères, dont le plus important est le développement des quatre antennes. Ils ont encore quelque ressemblance avec les idotées, les cymothoés et les sphéromes; mais l'examen des caractères les plus importans suffit pour les faire distinguer de chacun de ces genres

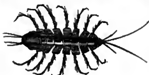
Le corps de ces crustacés est ovale, un peu alongé et déprimé, composé d'une tête distincte supportant de petits yeux, des organes pour la manducation, et quatre antennes, les unes supérieures plus courtes de quatre articles principaux, les autres inférieures, longues et de cinq pièces; de sept anneaux pourvus chacun d'une paire de pattes munies d'un crochet; d'une sorte de queue terminale, étendue, arrondie, pourvue de deux appendices bifides, et offrant à la face inférieure six plaques ovales recouvrant les organes de la respiration. Ce genre comprend plusieurs espèces; une d'elles, commune dans les eaux douces, est la seule qui ait été étudiée avec soin.

Leach en a décrit quelques espèces sous le nom de janira et de jæra. Le premier de ces genres se distingue de celui des aselles par les crochets des tarses qui sont bifides, par les antennes intermédiaires plus courtes que le dernier article des extérieures, et par deux yeux plus gros et moins distans. Le second genre diffère par la présence de deux tubercules qui remplacent les filets bifides de l'extrémité du corps des aselles, et par l'absence de renflemens ou de mains aux pattes antérieures. Les individus qui les composent se rencontrent dans la mer, sur les pierres et sur les fucus. L'espèce que nous pouvons faire connaître est l'aselle d'eau douce de Geoffroy, qui est le même que l'*oniscus aquaticus* de Linné, l'*idotea aquatica* de Fabricius, et la squille d'eau douce de Degeer.

L'aselle d'eau douce se nourrit d'animaux qui vivent dans l'eau; il les saisit avec les crochets renflés de la première paire de pattes, et au moyen de cette sorte de main les porte à sa bouche; celle-ci est composée, suivant Treviranus, d'une lèvre inférieure, de trois paires de mâchoires, et d'une paire de mandibules placées entre la deuxième et la troisième paire de mâchoires; mais la position qu'il assigne à ces mandibules doit faire douter que les pièces qu'il regarde comme telles, soient les analogues des parties auxquelles nous appliquons ce nom. Selon lui, cependant, l'aselle aurait une paire de mâchoires de plus que les cloportes. Cette opinion est sans doute erronée, et peut être facilement rectifiée en considérant telle ou telle de ces pièces comme une portion de mâchoire développée outre mesure, et non comme une mâchoire entière et distincte. La cavité buccale communique avec un intestin droit sans renflement considérable et brusque, de la longueur du corps de l'animal environ, et accompagné dans son court trajet par quatre cordons graisseux placés par paire de chaque côté. Les organes de la respiration sont situés au-dessous du huitième anneau du corps, et en arrière des pattes; ils consistent en trois paires de vésicules ou branchies, placées chacune sur une plaque cornée, qui est peut-être elle-même une branchie. Les plaques cornées et les branchies s'articu-

lent entre elles et avec le corps par une extrémité très étroite, et sont par conséquent comme pédiculées, libres dans le reste de leur étendue, et susceptibles de se mouvoir avec facilité : l'animal les agite sans cesse, et tout porte à croire qu'elles servent à la respiration branchiale. Cependant Degeer a observé que les espèces qu'il avait dans l'eau, grimpaient de temps en temps sur les parois du vase qui les contenait, comme si elles voulaient respirer l'air; mais elles rentraient presque aussitôt dans le liquide. Quant à l'appareil de circulation, Treviranus pense que les vaisseaux latéraux que l'on a remarqués au cœur des aselles, ainsi que les deux canaux minces et antérieurs, sont les veines; il croit aussi que le sang qui circule dans les extrémités du corps n'est renfermé dans aucun conduit : ce fait paraît certain pour les pattes dans lesquelles il a distingué des canaux ascendans et descendans sans la moindre apparence de vaisseaux pour contenir ce fluide. Les organes générateurs consistent, dans le sexe mâle, en deux pénis placés sous la dernière paire de pattes, et accompagnés de parties accessoires qui, semblables aux pièces copulatrices des insectes, les protègent, facilitent leur introduction dans les vulves de la femelle; les organes de celle-ci sont deux petites vulves situées au-dessous du septième anneau, recouvrant une petite portion des branchies, et bouchant l'ouverture de deux conduits qui aboutissent aux ovaires.

Les aselles s'accouplent et se reproduisent plusieurs fois pendant la durée de leur vie, et avant d'avoir atteint leur entier accroissement : à cet effet, le mâle, toujours plus gros que la femelle, s'empare de celle-ci, et la place sous son ventre de manière à être à cheval sur son dos; il la retient captive dans cette position pendant six à huit jours au moyen de sa quatrième paire de pattes. Lorsqu'il abandonne cette femelle, elle est fécondée; les œufs, contenus dans une cavité placée entre les écailles centrales et la membrane des intestins, s'ouvrent par une fente longitudinale à la naissance des petits. Ces petits éclosent avec la forme et le nombre des parties qu'ils auront toute leur vie; ils n'acquièrent en effet aucun organe nouveau, et changent seulement plusieurs fois de peau. Ces crustacés perdent souvent leurs antennes et les appendices de leur queue; mais ces parties se reproduisent comme dans la plupart des animaux de la même classe. Ce



(Aselle.)

crustacé, couleur cendré et lisse, long de six à sept lignes, et large de deux à deux et demie, est très abondant dans les eaux douces et stagnantes des environs de Paris. Il marche lentement, mais lorsqu'il est effrayé il court très vite. Pendant la saison froide, il se cache dans la vase, et ce n'est qu'au printemps qu'il en sort pour s'accoupler. Les poissons en font leur pâture.

ASIE, la plus grande des cinq parties du monde. On comprend sous ce nom toutes les contrées à l'orient de l'Europe et au nord de l'Afrique.

Herodote avoue qu'il lui est impossible d'assigner l'origine du mot *Asia*. Quelques écrivains modernes prétendent que bientôt après le deluge, ce nom fut donné à un pays près du *Caucase* et au nord du *Phase*, comme on le voit dans le discours que les Titans adressent à Prométhée dans Eschyle; (Titans-*As*, Titans-*Asiens* avant la guerre de Troie). Ce nom d'Asie ne s'est jamais perdu dans le Caucase; il s'est conservé dans le royaume d'*As*-Phurgium, dans les *Assy*, (*Yaz* de Nestor), dans les *Azgne* d'aujourd'hui, et enfin dans le nom d'*Azow*. Homère parle d'une plaine *Asienne*, située près des rives de la mer Egée, entre Ephèse et Sardes; et les traditions lydiennes font mention d'un roi *Asius*. Quelle que soit la vérité de ces étymologies diverses, il est certain que le nom d'Asie fut d'abord appliqué à une partie de la côte occidentale de l'Anatolie; à mesure que les Grecs avancèrent à l'orient, ils donnèrent ce même nom à leurs nouvelles découvertes, et enfin il leur servit à désigner une des trois grandes divisions du monde alors connu.

Bornée au nord par l'océan Glacial arctique et par le détroit de Behring, à l'est par la mer de Behring, le grand Océan et la mer de la Chine, au sud par la mer de la Chine et l'océan Indien, l'Asie est séparée de l'Afrique par la mer Rouge et la mer Méditerranée; leur seul point de jonction avec cette terre est l'isthme de Soueys. Elle tient à l'Europe par les monts Oural, dont la chaîne, jointe au désert et aux steppes qui s'étendent le long du Volga et à l'extrémité nord de la mer Caspienne, peut être considérée comme la limite naturelle de l'Europe et de l'Asie.

L'étendue de l'Asie est plus de cinq fois celle de l'Europe, dont elle diffère complètement, aussi bien que de l'Afrique, par sa configuration. L'Afrique semble un énorme corps sans membres; l'Europe un petit corps avec des membres d'une immense étendue; l'Asie présente à elle seule ces deux caractères, un corps énorme et compacte d'où s'élancent de tous côtés des membres longs et puissans. La figure de l'Asie est un quadrilatère dont les quatre angles inégaux sont placés à l'isthme de Soueys, au golfe de Tonquin, à la presqu'île de Kamtchatka, et à la péninsule de Kara à l'est de la Nouvelle-Zemble. Le côté nord de ce carré, qui s'étend parallèlement au cercle polaire, est le plus petit, et n'a que 2,700 milles de longueur, tandis que celui qui longe le tropique n'a pas moins de 5,000 milles. Les quatre cinquièmes du territoire de l'Asie, c'est-à-dire à peu près 14,000,000 de milles carrés sont compris dans cette figure, et la totalité de ce territoire ne monte pas à moins de 17,000,000 de milles.

De la masse compacte que nous venons de décrire, et qui peut être considérée comme le corps de l'Asie, partent ses membres, qui se projettent à l'est, au sud et à l'ouest sous formes de caps et de péninsules. Les plus grandes de ces péninsules sont : celle des Tchouktchi, qui s'avance vers l'Amérique, et n'a pas moins de 64,000 milles carrés; celle du Kamtchatka de 56,000 milles carrés, celle de Corée d'une étendue semblable; l'arc que forment les côtes de la Chine, et qui s'étend au sud dans la mer des Indes et dans celle d'Arabie, comprenant la presqu'île au-delà du Gange, qui contient 777,000 milles carrés, et l'Inde en-deçà du Gange, qui comprend à peu près 1,000,000 de milles carrés. (Ces trois dernières presqu'îles, prises ensemble, offrent une étendue de territoire aussi considérable que celui de l'Europe.) Enfin la péninsule de l'Asie Mineure, qui semble un pont jeté entre l'Europe et l'Asie pour livrer passage aux peuples et à la civilisation. La côte nord, bien que plus découpée qu'aucune partie de la côte d'Afrique, n'offre pas de grandes péninsules.

Ces membres, à demi détachés du continent, ont ensemble près de trois millions et demi de milles carrés, et l'immense masse de terre qui forme le corps de l'Asie, et qu'aucune mer ne divise, dépasse de beaucoup en étendue les presqu'îles qui l'environnent. Cette partie compacte forme ce qu'on peut nommer l'*Asie centrale*; elle est restée stationnaire, tandis que ses appendices ont marché et traversé tour à tour differens degrés de civilisation.

Si, comme nous le pensons, les îles doivent être considérées comme des membres isolés d'un continent, aucune partie du globe n'est aussi richement dotée de ces membres que le sud de l'Asie; là se trouvent les îles de la Sonde, qui, au nombre de mille, forment le plus vaste archipel connu,

et offrent une communication facile avec l'Australie et les nombreuses îles de l'océan Pacifique.

L'Asie présente donc les plus étranges contrastes : à l'intérieur elle offre la plus grande masse continentale, tandis que son extrémité sud est formée d'îles et de mers plus rapprochées et plus nombreuses que dans aucune autre partie du globe. L'Asie n'est pas moins remarquable par la diversité de ses climats, et par l'extrême variété de la végétation qui la pare et des animaux qu'elle nourrit. L'intérieur s'élève à une hauteur considérable au-dessus du niveau de la mer. De cet immense plateau, qui occupe le centre, le sol descend en terrasses jusqu'aux basses plaines qui l'entourent. Le plateau lui-même est traversé et entouré de nombreuses chaînes de montagnes; mais quoique ces montagnes soient des plus grandes du globe, on trouve qu'elles n'occupent qu'un petit espace lorsqu'on les compare à la vaste étendue de cette plaine haute, et leur influence sur le climat ne saurait être grande. Cette observation s'applique même à la chaîne colossale de l'Himalaya, qui forme la limite méridionale du plateau central de l'Asie.

Les terres élevées de l'intérieur du continent forment deux massifs aussi différens en hauteur qu'en étendue; ce sont pour ainsi dire deux terrasses, dont l'une est plus basse et plus étroite que l'autre. La partie orientale comprend le plateau du Tibet, celui du grand désert de Gobi, et toutes les contrées qui se trouvent entre eux; son élévation varie, selon les lieux où on la mesure, de 5,700 à 10,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La partie occidentale, qui renferme le plateau de l'Iran (la Perse), n'atteint pas généralement 5,700 pieds; elle contient peut-être un territoire de 1,700,000 milles carrés, tandis que le premier en contient à peu près 7,000,000 : toutes deux réunies forment plus des deux cinquièmes de l'Asie; le reste se compose de terrasses, disposées en gradins, conduisant aux basses terres. La longueur des deux systèmes de hautes terres, mesurée de l'ouest à l'est, de la mer Noire et du golfe Persique aux côtes de Corée, est de plus de 5,500 milles; sa largeur du sud au nord varie beaucoup. Sa plus grande étendue à l'est, de ses limites sud situées dans la province chinoise d'Yun-Nan, à ses limites nord dans le pays des Toungouses Mandchoux, est de 1,800 à 2,000 milles; tandis qu'à l'ouest, entre les côtes de la Caramanie et de la Gedrosie, dans le Beloutchistan et les pentes escarpées qui conduisent aux basses terres de la Boukharie, cette étendue n'est pas de plus de 700 milles.

Les limites de ces hautes régions sont marquées par le Taurus et le Caucase à l'extrémité nord-ouest, et par le mont Elbrouz avant leur brusque dépression vers la mer Caspienne. Elles s'avancent ensuite plus au nord en Sibérie sous le nom de monts Altaï, et sont bornées à leur extrémité nord-est par les régions montagneuses de Da-Uria. La limite est est tracée par les chaînes de montagnes de la Chine occidentale, qui s'étendent de l'extrémité ouest de la grande muraille aux montagnes de neige (*Siute Shan*) dans le Kouang-Si, et au nord de l'Yun-Nan à l'angle le plus avancé du golfe de Tonquin. La limite *sud* est formée de la chaîne de l'Himalaya, dont les branches s'étendent à l'est et à l'ouest; la dernière prend le nom de Hindu-Koh ou Hindu-Kouk. Plus à l'ouest, à l'endroit où le plateau de l'Iran se projette au sud, la haute région est séparée de l'océan Indien par les montagnes du Beloutchistan, et du golfe Persique par les montagnes escarpées de la Perse (nommées Zagrus dans leur partie nord), qui s'étendent le long de la côte du golfe, bornent à l'orient la vallée du Tigre, et rejoignent la chaîne du Taurus et celle de l'Amanus, où le Tigre et l'Euphrate ont leur source. La limite entre les plaines de la Mésopotamie et la région élevée est très distinctement marquée, et à partir de là, la chaîne se projette à l'ouest sous le nom de mont Taurus, envahissant la plus grande partie de l'Anatolie.

Des extrémités de ces deux grands plateaux, spécialement du sud-est et du nord-est, partent plusieurs chaînes de montagnes séparées les unes des autres. Par suite de cette disposition, les terres élevées de l'Asie centrale se trouvent dentelées et partagées en membres divers, comme l'est le continent le long de ses côtes, par ses golfes, ses presqu'îles et ses caps.

Des chaînes élevées que nous venons de décrire, sortent de magnifiques rivières, qui, descendant le long des terrasses, dirigent leur cours au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, fournissant aux contrées de l'intérieur une communication facile avec l'Océan.

Les terres élevées de l'est de l'Asie se distinguent de celles de l'ouest, ou, pour parler plus clairement, le plateau occidental de l'Iran se distingue du plateau oriental du Tibet par des traits particuliers. Celui-ci, plus étendu et d'une plus grande élévation, présente la forme d'un trapèze irrégulier, tandis que celui de l'occident, s'étendant au nord-ouest, se rapproche de la forme d'un rectangle. Le point où ces différentes chaînes se joignent, nommé Caucase Indien, par les compagnons d'Alexandre, et qui maintenant porte le nom de Hindu-Koh, est une haute région, ou plutôt un isthme de montagnes, qui s'étend entre les basses terres de la Boukharie et celles de l'Inde, unissant les deux régions élevées de l'est et de l'ouest, à peu près comme l'isthme de Panama unit les deux Amériques.

Nous venons de remarquer que les deux grands systèmes de hautes-terres sont unis par une sorte d'isthme, qui s'étend entre les plaines de la Boukharie et celles de l'Inde; une telle réunion, et sur une aussi vaste échelle, des grands traits que la nature sème sur toute la surface du globe, fait certainement de l'Asie la partie la plus remarquable de notre planète. En traçant un cercle de quelques cents milles autour du pays que nous venons de décrire, nous y enserrons le pays de Cachemire, la Sogdiane, le Caboulistan, les anciens empires de Bactres, de Delhi, de Samarkande, les froids plateaux du Tibet, de Khotan, de Kashghar, jusqu'au pays des anciens Seres et des Paropamisades; les cimes neigeuses les plus élevées du globe, les régions de montagnes et de vallées les plus diverses, les sources des rivières les plus grandes et les plus anciennement fameuses de l'Asie centrale; le Pendj-Ab des Indiens au sud, le fameux Mawaral-Nahr au nord, la Perse à l'ouest, l'Inde à l'est; la Boukharie, le Turkestan et le Tibet au nord. Tel est le centre de l'Asie. La civilisation était placée dans les meilleures conditions de progrès dans un pays où le climat des régions polaires se trouve en contact avec celui des régions tropicales et des pays tempérés, dans l'espace le plus resserré et le plus varié, offrant à la fois de hautes montagnes, de riches versans en terrasse, sillonnés çà et là par d'abondantes rivières et d'impétueux torrens.

Aux deux grands traits caractéristiques que nous avons décrits plus haut, c'est-à-dire le projettement du continent en caps et en péninsules, et les grands contrastes climatériques de l'Asie centrale, nous devons en ajouter un troisième qui appartient à l'Asie occidentale; nous voulons parler de sa position géographique au centre de l'ancien monde, à laquelle l'Asie doit sans doute une grande partie de l'influence qu'elle a exercée sur la civilisation des habitans du globe entier. Par cette position, les trois grandes divisions du globe se trouvaient en contact, et leur commerce était facilité par les grandes routes maritimes que la nature a placées dans ce centre de l'ancien monde : le golfe Persique et celui d'Arabie, la mer Caspienne, la mer Noire et la mer qui s'étend entre l'Égypte et la Péninsule de l'Asie-Mineure. Cette partie de l'Asie ne se divise pas, il est vrai, en une multitude de membres divers, offrant en abrégé sur leurs côtes les accidens les plus capricieux de la nature; mais, plus qu'aucune autre partie de l'Asie, elle présente de grandes contrées entourées et traversées de bras de

mer, circonstance qui acquiert une haute importance de la position geographiqua de cette contrée, à la jonetion de l'Orient et de l'Occident.

Tels sont les traits caracteristiques et généraux de l'Asie. Nous allons tâcher d'indiquer le caractère particulier de chacune de ces grandes divisions naturelles.



(Carte d'Asie.)

Nous nous occuperons d'abord des hautes terres de la région orientale. Leur plus grande élévation se dirige du sud-ouest au nord-est; elle commence d'un côté, entre Cachemire, Badakhchan et le Thoung-thing; de l'autre côté, entre les montagnes de Kailar, et le lac sacré de Manafarovar dans le Tibet, s'étend jusqu'aux cimes neigenses du mont In-Shan, situées au nord de la rivière de Hoang-Ho, passe par les montagnes de Khing-Khan à l'est du lac Baikal, forme les limites sud et sud-est du grand desert de Gobi, jusqu'à l'extrémité de l'Amour. Dans cette partie des hautes terres orientales, les plateaux du grand et du petit Tibet s'élèvent à une hauteur de 9,000 à 15,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; et peut-être l'élevation du désert de Gobi, aux environs du lac de Khoukhau-noor, n'est-elle guère moindre. En avançant plus au nord-est, vers la grande route des caravanes qui traverse le désert de Kobi, entre Kiakhta et Pékin, le plateau s'abaisse sensiblement et sa hauteur n'est pas de plus de 2,700 à 3,667 pieds au-dessus du niveau de la mer. La crête la plus élevée du plateau, qui est habitée par les Tibétains et les Mongols, n'est pas parallèle aux chaînes séparées qui traversent le trapèze des hautes terres de l'ouest à l'est; mais, au contraire, elle les coupe diagonalement. La partie de la chaîne, située au sud-est de l'axe, semble contenir de très hauts plateaux de terres cultivables et habitées; mais sa plus grande partie est présumablement occupée par de hautes chaînes de montagnes qui descendent vers les plaines adjacentes par une pente rapide et escarpée, et constituent le plus vaste système de montagnes du globe, système qui, si on excepte une petite partie de l'Himalaya, est presque entièrement inconnu aux Européens.

Au nord et au nord-ouest de l'axe, s'étend le plus grand des deux triangles formant le trapèze des hautes terres orientales de l'Asie. Il descend graduellement vers les lacs Baikal, Zaizang et Aral, formant une serie de terrasses qui présentent de moins en moins les traits caractéristiques des hautes terres, jusqu'à ce qu'elles se trouvent complètement confondues avec les steppes qui entourent le lac Aral, et qui sont placées au-dessous du niveau de l'Océan. L'élévation des grands lacs situés à l'extremité nord des terrasses les moins hautes a eté récemment déterminée d'une manière exacte. Le lac Zaizang est elevé de 1,467 pieds au-dessus du niveau de la mer, et le lac Baikal de 1,650. Kiakhta, le grand comptoir de la Chine et de la Sibérie, située sur une des hautes terrasses, est à 2,520 pieds au-dessus du niveau de la mer. La dernière mission russe en Chine a rapporté des mesures exactes d'une multitude de hauteurs situées dans le grand désert de Gobi, de Kiakhta à Pekin; on a trouvé que le passage, conduisant sur la chaîne du Dshiz-galantu, au sud de la province chinoise d'Ourga, et de la rivière Tola, n'est que de 4,388 pieds au-dessus du niveau de la mer; et qu'à l'extrémité sud du désert de Gobi, un peu au nord de Pékin, la plus grande élévation des montagnes n'est pas de plus de 5,065 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Entre Ourga et le grand mur s'étend le désert de Gobi. Ce n'est pas une plaine unie; au contraire, il s'abaisse sensiblement vers le milieu, et dans quelques endroits n'atteint pas plus de 2,750 et même 2,384 pieds au-dessus du niveau de la mer, et forme une longue vallée de l'ouest à l'est. La partie la plus basse de cette vallée est occupée par le désert même de Gobi, qu'on nomme aussi Shamo (c'est-à-dire *mer de sable*); le terrain est mêlé de sel : il a été évidemment couvert par la mer, et une prophétie populaire des Mongols dit qu'il sera inondé de nouveau.

Plus à l'ouest, vers le Gobi ou Hami, nommé Han-Hai

ou *la mer Sèche*, le terrain s'élève probablement de nouveau pour s'abaisser encore à mesure qu'il s'avance davantage à l'ouest. Cette hypothèse est fondée sur le cours de la large rivière qui traverse les royaumes de Kachghar et d'Yarkand, et, se termine à l'est, par le lac Lop, qui occupe certainement la partie la plus basse de la vallée. La culture de la vigne et du coton, dans le Turkestan chinois, le long du territoire que nous venons d'indiquer, et l'existence des grandes villes commerciales de Kachghar, d'Yarkand, d'Ako, de Karachar, de Turfan et d'Hami, traversées par la grande route de l'Asie centrale à la Chine, nous portent à croire que cette vallée est peu élevée au-dessus du niveau de la mer, et que le pays offre peu d'obstacles au voyageur. Cette plaine est bordée par deux hautes chaînes de montagnes, se dirigeant à l'est et à l'ouest. Celle du nord porte le nom de chaîne de Thian-Chan (Bogdo-Oola), celle du sud est appelée montagne de Kuen-Lun (Koul-Koun). Ces deux grandes chaînes peuvent être appelées les montagnes intérieures du plateau oriental de l'Asie, tandis que les monts Altaï au nord et l'Himalaya au sud forment la chaîne des montagnes extérieures de ces régions élevées.

Entre ces quatre grands massifs, se trouvent les trois vastes plaines qui occupent le centre de l'Asie, et dans lesquelles sont compris les lacs de Balkachi, de Lop et de Tengri. Ces trois plaines comprennent les trois contrées connues sous le nom de Zungarie, de Tangut et de Tibet, et probablement leur niveau s'élève à mesure qu'elles avancent du nord au sud.

Les chaînes de montagnes du plateau oriental de l'Asie ne nous sont pas connues, si on en excepte l'extrémité occidentale des monts Altaï, à l'est de Semipolatinsk, entre l'Obi et l'Irtish, qui a été explorée; encore cette exploration s'est même bornée à ses pentes nord, connues sous le nom de monts d'or Altaï (Erzgebürge), parce qu'ils produisent annuellement 70.000 marcs d'argent, et 1.900 marcs d'or. Ces montagnes s'élèvent, près de Kolyvan, à à peu près 4,950 pieds au-dessus du niveau de la mer. Mais les plus hautes montagnes neigeuses, appelées les Altaï-Bielki, dans lesquelles on trouve du jaspe et du porphyre magnifique, et qui s'étendent à l'est vers le lac de Teles Koi, atteignent une hauteur de 9,200 pieds. Ni les montagnes boisées qui entourent le lac Baïkal, ni la chaîne de Da-Uria, qui contient de riches veines d'argent, n'ont une aussi grande élévation.

Les montagnes de l'intérieur sont peu connues; quelques endroits ont été traversés par des voyageurs et des caravanes; mais on n'a encore exactement déterminé ni leur hauteur, ni leur direction, ni leur position.

On connaît mieux les monts Himalaya, si l'on ne comprend sous ce nom que les montagnes situées entre l'Inde et le Tibet; un cinquième seulement de la chaîne totale a été exploré, et la partie qui a été mesurée et qui est peut-être la plus élevée de tout le système, est encore moins considérable. La partie explorée comprend la région située vers les sources du Gange; cette région offre une plus grande variété d'aspects, de productions naturelles, de nations et de constitutions politiques qu'aucune autre partie du globe; en même temps qu'elle s'élève à une hauteur colossale, elle occupe une grande surface de pays. Elle a à peu près 1,500 milles de longueur, et couvrirait toute la partie de l'Europe comprise entre les Pyrénées et la mer Caspienne; sa largeur est de 250 à 350 milles. Ainsi la chaîne de l'Himalaya est deux fois plus large et trois fois plus longue que celle des Alpes.

Cette vaste chaîne est dominée dans toute sa longueur par de hauts sommets, couverts de neiges éternelles, qui lui ont donné son nom. (Himalaya veut dire demeure de la neige.) Elle peut être divisée en trois sections. Celle d'Asam et de Bhotan, la plus orientale, est moins connue que le reste, quoiqu'elle présente plusieurs hauts sommets : le seul pic de Chamalari, près des limites du Tibet et de la route de Teshoo-Loomboo, a été vu à une petite distance par Turner, qui estime sa hauteur à à peu près 25 000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La région centrale de l'Himalaya comprend les montagnes de Nepaul, qui ont été examinées avec soin par les Anglais résidant à Kathmandou, capitale du Nepaul, ville située dans une des vallées du plateau, et qui n'en est pas moins, selon Colebrooke, élevée de 4,500 pieds au-dessus de la mer. Trois groupes de pics élevés, qui dominent la région des neiges éternelles entre les vallées supérieures de Trisul et le Gandaki-Ganga supérieur, ont été mesurés. Les groupes des montagnes Salpu et des montagnes de Dhayabung au nord de Kathmandou s'élèvent à 14,000 ou 22 000 pieds au-dessus du niveau de la mer. A quelques jours de marche et plus au nord-ouest, se trouve un groupe plus élevé, contenant cinq pics dont le moins haut a 20.000 pieds d'élévation. On ne connaît de ces gigantesques montagnes rien autre chose que leur prodigieuse élévation.

La région occidentale de l'Himalaya contient les chaînes traversant les hautes contrées de Kamaoon, de Gherwall, de Bissahir et de Sirmore; et comme ces contrées appartiennent à la compagnie des Indes, ces montagnes ont été explorées avec le plus grand soin et même trigonométriquement mesurées; là se trouve le groupe élevé de l'Iawahir (30° 22' 19" lat. N. et 79° 57' 22" long. E.) entre le cours le plus élevé du Gorée et du Dauli-Ganga, entre Kamaoon et Bhotan, au sud du Niti-Ghat (15,000 pieds) et au nord de la ville d'Almora (5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer). Ce groupe s'élevant à la hauteur de 25,000 pieds, fut d'abord considéré par Hodgson comme la plus haute montagne du globe. Ces sommets n'ont été mesurés qu'à distance, la chaîne n'ayant pas encore été bien explorée; à l'est de ce groupe, la contrée qui s'étend entre le cours supérieur du Gorée et celui de Kali (les deux branches principales du Kali-Gogra), est couverte d'une masse de montagnes, dont quelques pics s'élèvent au-dessus de la région des neiges éternelles : douze de ces pics atteignent une hauteur de 16.000 à 20,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; ces montagnes n'ont encore été explorées, ni dans leurs vallées, ni dans leurs ramifications. Les pics couverts de neiges sont encore plus nombreux au nord-ouest du groupe des montagnes de Iawahir, spécialement entre les sources du Vishnu-Ganga et du Bhagirathi-Ganga où sont les cimes gigantesques de Kedarnath et du Rudra-Himalaya. Les mêmes accidents se retrouvent aux sources de la Jumna où est situé le Bunderpuch et la haute chaîne qui sépare les branches nord-ouest de ce fleuve de la vallée de Baspa et du Setledge; cette dernière chaîne est traversée par douze défilés de montagnes, et rejoint les chaînes Ralding-Kaïasa sur les rives du Setledge; sur la rive nord-ouest de cette rivière se trouvent les cimes neigeuses du Kotgerh et du Purkyul. Cette dernière chaîne de montagnes a présenté aux yeux des explorateurs plus de cinquante cimes, élevant leurs pics coniques au-dessus de la région des neiges : vingt-trois de ces pics atteignaient une hauteur de 18,000 pieds et dix-sept dépassaient le Chimborazo. Le nombre des cimes neigeuses, qui s'étendent au nord-ouest dans la chaîne du Kulu-Cachemire-Himalaya et s'approchent des montagnes de l'Hindu-Koh, près Caboul, est immense; mais aucun de ces pics n'a été mesuré ni même exploré. Le Hindu-Koh, lui-même, doit atteindre une prodigieuse hauteur, si on en juge par la quantité de neige dont il est couvert.

Au sud de l'Himalaya, s'étend une contrée plate, s'élevant à peine à 900 pieds au-dessus du niveau de la mer; elle est couverte de marais et de forêts, exposée à une chaleur étouffante et redoutée des voyageurs à cause des fièvres qui y règnent : cette plaine est appelée Tariyana et ses habitants sont défigurés par des goîtres. Les montagnes adjacentes et les vallées (appelées Duhs) des hautes régions, qui

s'élèvent à 400 ou 500 pieds, et dans lesquelles sont situées les capitales des royaumes des hautes terres, comme Rampour sur le Setledge (3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer), Sirinagour sur l'Alakananda-Ganga (2,000 pieds), Almora sur le Kosila (5,000 pieds), Katmandou, etc., peuvent être citées parmi les hautes régions les plus riches, les plus fertiles, les plus pittoresques et les mieux arrosées du globe. Les montagnes s'élèvent au nord-est de ces villes, mais ce n'est qu'à une distance considérable qu'elles atteignent la région des neiges. Elles sont rangées en amphithéâtre, liées entre elles par des chaînes transversales, et séparées par de profonds torrens, qui tantôt les longent et tantôt les traversent. L'extrémité nord de ces chaînes s'élève plus haut que le grand plateau du Tibet, et forme la limite du plateau de l'Asie Orientale : le versant offre une pente douce et onduyante qui se termine par une vaste plaine. Les communications entre l'Inde et le Tibet sont facilitées par des espèces de ponts de montagnes, dont la plupart sont à peu près aussi élevés que le Mont-Blanc.

Rien ne rend les monts Himalaya plus remarquables que les phénomènes de végétation qu'on y rencontre à différentes hauteurs. Ces phénomènes ne semblent pas provenir de l'altitude, puisque dans certaines chaînes on trouve de la terre cultivée à une très grande hauteur, tandis qu'à la même élévation une chaîne voisine est couverte de neige, et par conséquent inhabitée. M. Gérard a soigneusement examiné ce phénomène, et voici ce qu'il a vérifié en explorant les vallées du Setledge : la montagne peut être divisée en trois régions. La région A, placée sur le versant sud de l'Himalaya, offre des champs cultivés à une hauteur de 9,000 pieds; mais souvent on est obligé d'y couper le grain vert. La plus grande hauteur où se trouvent des lieux habités est à 8,500 pieds; un ne trouve pas d'arbres plus haut que 10,800 pieds, et les arbrisseaux ne viennent généralement plus passé 11,000 pieds, si ce n'est dans quelques régions bien abritées où le bouleau-nain et d'autres petits arbrisseaux poussent encore à une hauteur de 12,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La région B comprend les plus hautes chaînes de montagnes; et là, dans la vallée de Baspa, la plus haute habitation de l'homme est située à 10,400 pieds au-dessus du niveau de la mer, et c'est également la plus grande élévation où atteigne l'agriculture; on trouve des arbres à 12,000 pieds d'élévation et même au-delà. La région C s'étend sur le plateau même, où des villages sont bâtis à une élévation de 12,000 pieds, des champs cultivés à 12,500 pieds; de belles forêts de bouleaux croissent à 12,800 pieds, et quelques arbrisseaux, employés comme chauffage, végètent à une hauteur de 15,500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Les hautes terres de l'Asie orientale sont entourées de larges terrasses, le long desquelles coulent les grandes rivières qui arrosent les plaines que borde l'Océan.

Des chaînes de montagnes qui bornent les plateaux au nord, sortent quatre grandes rivières, l'Irtyche, le Ienissei, la Lena et l'Amour; elles parcourent respectivement 2,000, 2,500, 2,000 et 1,000 milles, et par ses tributaires chacune d'elles arrose une immense étendue de territoire. L'Irtyche et ses tributaires arrosent 1,500,000 milles carrés, l'Ienissei à peu près 1,000,000, la Lena 800,000 et l'Amour à peu près 850,000; toutes quatre prises ensemble parcourent une surface plus grande que celle de l'Europe : la majeure partie de ce territoire appartient à la Sibérie. Ces fleuves abondent en poissons et sont navigables dans les deux tiers de leur cours; mais leur partie la moins élevée est couverte de glace six mois de l'année. Au printemps, la fonte de ces glaces grossit tellement ces rivières et leurs tributaires, que leurs rives sont souvent emportées avec des fragmens de roches et de terres, qu'elles déposent ensuite sur les plaines qu'elles inondent. Cette circonstance rend la navigation de ces grands fleuves très difficile et lui ôte de son importance; tandis que leurs tributaires, coulant à l'ouest et à l'est, établissent de faciles communications entre la plupart des contrées situées entre les monts Oural et Okhotzk.

De la chaîne orientale deux grandes terrasses et plusieurs petites descendent graduellement vers l'Océan Pacifique. Les dernières sont baignées par de petites rivières, tandis que des deux autres sortent les deux grands systèmes de Hoang-hu et de Kiang. La première embrasse dans son cours plus de 2,000 milles, et la dernière plus de 2,900 milles; chacune d'elles arrose 700,000 milles carrés. Les Chinois les nomment filles de l'Océan, peut-être parce que la mer fait sentir son flux et son reflux jusqu'à 400 milles de leur embouchure; ce qui en fait des espèces de mers et en facilite prodigieusement la navigation. Cette circonstance est due à la position géographique de ces rivières qui se jettent dans l'Océan Pacifique, où les marées atteignent une hauteur prodigieuse. Les sources de ces deux rivières ne sont pas fort éloignées l'une de l'autre; mais elles s'écartent beaucoup vers le milieu de leur cours, et sont séparées au nord et au sud par les chaînes qui forment la limite des plateaux; elles se rapprochent ensuite dans les plaines de la Chine, et leurs embouchures ne sont pas à plus de 100 milles l'une de l'autre; de plus, ces deux rivières sont jointes par de nombreux canaux avant de se jeter dans la mer. Le territoire qui s'étend entre elles peut donc être considéré comme un immense *delta*, et les rivières elles-mêmes comme un double système fluvial, entre les bras duquel est placé le pays le mieux cultivé du globe; la Chine centrale doit en partie sa civilisation à ces deux rivières et aux faciles communications qu'elles lui ont fournies.

Les rivières de l'Asie méridionale forment trois classes distinctes parmi lesquelles celles de l'Inde orientale sont peu connues, leurs embouchures ayant seules été explorées. Ces rivières coulent du nord au sud ou au sud-sud-est, et les vallées qu'elles arrosent s'étendent parallèlement entre des chaînes de montagnes, qui s'élargissent en éventail vers l'archipel de la Sonde. Les rivières de Camboge, de Siam et de Pegou, qui sont les plus grandes, sont navigables jusqu'à une distance prodigieuse de la mer; elles n'ont pas encore été explorées à l'exception de la rivière de Pegou ou Irawaddy, qui, dans la dernière guerre avec les Birmans, fut sillonnée par des vaisseaux de guerre et remontée par un bateau à vapeur jusqu'à 446 milles au-dessus de son embouchure.

Sur les cartes de d'Anville cette rivière semble identique avec le Zangbotsou ou la grande rivière du Tibet qui coule au sud de L'Assa, et quelques passages d'auteurs chinois, cités par Klaproth, confirment la conjecture du voyageur français. Si cette hypothèse est vraie, l'Irawaddy a un cours de près de 2,000 milles, et sa source n'est pas à une grande distance de celle du Gange. Nous devons ajouter que les informations recueillies par Crawford dans le royaume d'Ava, et par Wilcox dans le pays d'Asam, ne sont pas en faveur de cette hypothèse.

Les rivières de l'Inde en-deçà du Gange coulent dans une direction totalement différente de celle des rivières de l'Inde au-delà du Gange. Le Gange et l'Indus ont un cours différent, et se jettent dans la mer par deux côtés opposés; mais leurs tributaires, et spécialement la Jumna et le Sutledge, se rapprochent, et facilitent le commerce des nations qui habitent les rives des deux grands fleuves. Les avantages résultant de ce que ces deux rivières se jettent dans différens golfes sont encore plus grands; le golfe de Bengale met les habitans de la péninsule en communication avec les nations d'origine malaise et avec les Chinois, tandis que le golfe de Malabar leur ouvre les côtes de la Perse et de l'Arabie. C'est principalement à la direction du cours de ses rivières que l'Inde en-deçà du Gange doit la supériorité de sa civilisation sur l'Inde au-delà du Gange.

Le Gange et le Brahmapoutra, avec leurs annexes, arrosent une surface d'à peu près 650,000 milles carrés; la longueur de leur cours est d'à peu près 1,300 milles. Le Gange prend sa source dans les monts Himalaya, la région la plus élevée du globe, continuellement couverte de neige, d'où découle une immense masse d'eau formant une douzaine de grandes rivières, dont plusieurs surpassent le Rhin en volume et en étendue. Ces rivières entrent dans le Delta du Bengale, qui est deux fois aussi large que celui du Nil. Par sa jonction avec le Brahmapoutra, qui descend la vallée d'Assam, le Gange devient un double système fluvial comme celui de la Chine dont nous avons parlé plus haut.

L'Indus, et les rivières qui en dépendent, ont le plus grand intérêt historique. Coulant le long de la pente orientale du plateau de l'Iran, et s'étendant du nord au sud, il forme la véritable limite entre l'Asie orientale et l'Asie occidentale. L'Inde, cette contrée qui plus qu'aucune autre a attiré l'admiration du philosophe, la cupidité du conquérant, et les spéculations du marchand, n'est accessible à l'occident que par deux routes, dont l'une, conduisant le long de la vallée du fleuve Caboul, traverse Attok sur l'Indus, et se rend dans le Penj-Ab; l'autre, moins connue, conduit de Herat à Chickarpour, près de l'Indus, en traversant Candahar. La route qui conduit du plateau de l'Iran à l'étroite terrasse sur laquelle est bâtie. Pechawer et de là à Attok, est la grande route par laquelle, pendant plusieurs générations, les nations de l'Asie descendirent pour entrer dans l'Inde, sans que jamais les Indiens la remontassent. Les sources de l'Indus n'ont été découvertes qu'en 1812, aussi bien que celles de son grand tributaire le Satadra ou Setledge; tous deux prennent leur source dans le Thibet, l'Indus sur la versant du mont Kailar, le Setledge dans le lac sacré de Manassarovar. Il s'ensuit que ces rivières percent la chaîne de l'Himalaya dans toute sa largeur, et traversent d'enormes cimes avant d'arriver aux basses plaines de l'Hindoustan. Au-dessous du Punjaud (ou Pancha-Nada, c'est-à-dire les cinq rivières) qui reçoit toutes les eaux du Penj-Ab, l'Indus n'a plus de grand tributaire, et son Delta, autrefois si fameux par sa civilisation, est presque devenu un désert inculte. Le cours total de l'Indus est d'à peu près 1,500 milles, et il arrose une surface de plus de 400,000 milles carrés.

Telles sont les dix ou douze grandes terrasses de l'Asie orientale. Elles sont en grande partie divisées les unes des autres par des basses terres, qui ne sont pas, comme on pourrait l'imaginer, plates et unies, mais bien entrecoupées de montagnes, offrant des plateaux comme ceux de l'Asie centrale, quoique s'élevant à une moindre hauteur. On trouve un de ces plateaux dans la Chine méridionale, un entre dans l'Inde au-delà du Gange; enfin la presqu'île en-deçà du Gange offre le plateau du Dekkan, le plus remarquable et le plus connu de ces plateaux inferieurs.

Le Dekkan occupe la plus grande partie de la péninsule triangulaire, située entre la mer Arabique et le golfe de Bengale. C'est une contrée véritablement favorisée de la nature. Tout-à-fait isolée des hautes terres de l'Asie centrale, elle est placée entre deux mers dont les brises la rafraîchissent; formée d'une multitude de terrasses placées entre les tropiques, elle jouit de tous les avantages des régions tropicales sans partager aucun de leurs désagréments: aussi le Dekkan offre-t-il un incroyable luxe de végétation. Dans la région la plus chaude, le cacaotier, le manglier, le cannelier, le pin; le plateau de Mysore offre des champs de riz; et, en montant toujours, les régions plus élevées et plus froides offrent à l'observateur les arbres fruitiers, les céréales d'Europe, et même ses riches prairies. Il est facile de comprendre qu'une réunion si rare d'avantages a dû faciliter de bonne heure les progrès de la civilisation, et lui imprimer un caractère particulier. Parmi les trois péninsules méridionales de l'Asie dans lesquelles la civilisation fit de si rapides progrès, la péninsule du Dekkan fut certainement celle qui se distingua le plus, L'île de Ceylan jouit des mêmes avantages que le Dekkan, dont elle peut être regardée comme un appendice, et il en est de même de l'archipel de la Sonde, dont nous avons parlé plus haut.

Nous donnerons maintenant à nos lecteurs une vue générale de l'Asie occidentale. Non seulement elle est placée plus près de l'Europe, mais elle lui ressemble davantage par ses formes naturelles, et lui est, par ces deux raisons, plus étroitement liée dans l'histoire. Sa surface, moins colossale dans ses inégalités, lui donne un rapport de plus avec notre Occident, et on peut dire la même chose de son climat et de sa population.

Le plateau de l'Asie occidentale, nommé Iran, qui a une forme oblongue rectangulaire, s'étend du haut Indus aux rivages de l'Archipel grec. Le centre de ce plateau est occupé par la Perse; l'Occident est sous la domination des Turcs, et il contient l'Afghanistan à l'Orient. Ce plateau est plus généralement propre à l'agriculture que celui de l'Asie orientale, et offre çà et là des traces de culture présente ou passée. On y trouve aussi les ruines de vastes cités et de monumens d'architecture dans des lieux qui maintenant n'offrent plus aucune trace de civilisation; par exemple, l'ancien royaume de Bactres au nord-est du Khorasan. La partie sud-est de ces montagnes, qui forment maintenant le Béloutchistan, n'offre aucune ruine de ce genre, et n'est habitée que par quelques tribus originaires de l'Afghanistan.

L'extrémité nord du plateau, qui s'étend le long des rives de la mer Caspienne et dans les plaines de la Boukharie, contient les défilés qui livraient passage aux armées des conquérans descendus des hauteurs de l'Iran. Cette contrée a été pendant plusieurs siècles habitée par des tribus guerrières, dont les chefs, s'emparant des défilés des montagnes au nord, étendirent leur domination sur ces hautes terres.

Le bord meridional du plateau de l'Iran est séparé de la côte et des larges plaines baignées par le Tigre et l'Euphrate, par une chaîne de montagnes, qui, commençant à l'embouchure de l'Indus, s'étend jusqu'à l'endroit où les rivières de la Mésopotamie entrent dans les basses plaines. Cette chaîne a sept ou huit rangs disposés en amphithéâtre et séparés entre eux par d'étroites vallées; elle forme à la Perse un retranchement naturel d'autant plus formidable qu'elle n'offre que peu de défilés qui encore sont d'une défense facile. Parmi ces étroits défilés, on en distingue trois qui ont acquis une certaine célébrité historique sous le nom de routes du milieu de l'est et de l'ouest des montagnes.

La route de l'est commence au Havre de Bender-Abbassi ou de Gambroun, à l'entrée du golfe Persique, et se rend à Kirman, l'ancienne Caramanie, situé au nord, sur un plateau élevé, qui abonde en arbres fruitiers, bien qu'il soit entouré de tous côtés par des plaines désertes, en milieu desquelles il semble une oasis; de Gambroun une autre route conduit à Schiraz.

La route du milieu commence à la ville d'Abouchehr ou Buschire, sur les bords du golfe Persique, et se rend à Kazroun, près de Shabpour, ancienne résidence des Sassanides; de là la route s'avance vers Schiraz, autrefois résidence des califes arabes, bâtie dans une belle et riche vallée; traverse la vallée où les ruines de Persépolis excitent encore l'admiration. De ces ruines, elle se dirige vers Ispahan, ancienne résidence des sophis. Les villes capitales des sophis, toujours bâties sur des champs de bataille où ils avaient été victorieux, se trouvent à l'entrée des plus difficiles défilés des montagnes. Les Arabes étaient obligés de traverser la route dont nous venons de parler pour aller à Persépolis; elle a été également suivie par les voyageurs modernes qui ont pénétré dans les provinces intérieures de la Perse.

La route de l'ouest, située au nord-ouest de la première, peut être appelée route médienne en opposition à la route persane qui passe à Persépolis. Commençant à Bagdad, elle traverse les montagnes de Zagros, passe à Karnanshaw,

à Besitton, à Kungavur, et s'arrête à Hamadan, l'ancienne Ecbatane. Cette route offre, comme la précédente, une foule de monumens historiques.

Le trait le plus caractéristique de la Perse est l'absence de rivières considérables dans toute son étendue, qui n'est pas moindre que celle de l'Allemagne. Cette circonstance n'est pas due au manque d'eau, puisqu'on y trouve une multitude de sources et de ruisseaux qui fécondent la terre et la rendent cultivable, mais bien plutôt à l'absence des vallées qu'en trouve en si grande quantité dans presque toutes les régions montagneuses. Peut-être les habitans de la Perse doivent à cette circonstance d'avoir conservé toujours quelques unes des habitudes de la vie pastorale, par exemple, le changement continuel du pays; ce qui, à certaines époques, ne les a pas empêchés de s'élever à un haut degré de culture intellectuelle.

A l'extrémité occidentale de l'Iran, le plateau se resserrant n'a plus guère que la moitié de son étendue; mais alors il s'élève. Là commence la région montagneuse de la Perse; là se trouvent les lacs Urmia et Van, et les sources du Zab, du Tigre, de l'Aras et de l'Euphrate. Le plateau est remplacé par des montagnes qui s'élèvent à une hauteur prodigieuse, et sont séparées par de belles vallées; tel est l'Azerbijan, la *contrée de Feu*, patrie de Zoroastre. Les contrées de l'Asie, qui s'étendent à l'ouest de l'Arménie, ont un aspect plus européen qu'asiatique. Leur surface ne présente plus ces masses compactes s'élevant à une grande hauteur et s'étendant sur un espace considérable; mais elle offre, au contraire, des masses séparées. On peut distinguer quatre masses de ce genre.

La première est le plateau montueux de l'Arménie, qui s'étend en forme de triangle entre les angles de la mer Caspienne, de la mer Noire et du golfe d'Alexandrette. Les plaines situées sur ce plateau, et dans lesquelles est bâtie la ville d'Erzeroum, s'élèvent, selon Browne, à 6,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, et le sommet le plus élevé de l'Ararat atteint, selon Parrot, une hauteur de 17,260 pieds anglais, au-dessus du niveau de la mer.

La seconde division est formée par le Caucase, qui est uni à l'Arménie par des montagnes d'une hauteur médiocre; le Caucase se distingue par sa position isolée et son entière indépendance, des plateaux de l'Asie. On peut le comparer aux Alpes suisses, pour son aspect, pour ses productions naturelles et pour les mœurs de ses habitans. Les rivières qui en sortent, le Kur, le Phase, le Kuban et le Terek, ne peuvent être comparées avec celles de l'Europe, ni pour l'importance, ni pour la longueur de leurs cours.

La troisième masse séparée est la péninsule de l'Anatolie. (Voyez Asie-Mineure.)

La quatrième région est formée par les montagnes de la Syrie, qui contiennent au sud le mont Liban et le mont Sinaï, masse isolée; chose rare en Asie.

L'Asie occidentale, coupée par des golfes et des bras de mer qui forment sur ses côtes des caps et des péninsules, n'offre pas de grands systèmes de rivières comme l'Asie orientale. Comme l'Europe, elle présente des formes moins colossales et plus adaptées à la domination de l'homme Un seul grand système fluvial y existe, celui du Tigre et de l'Euphrate; ces deux rivières suivent un cours parallèle et séparé comme celles dont nous avons parlé plus haut, et ceci semble un des traits caractéristiques des rivières de l'Asie; elles s'écartent et enserrent une sorte de delta, puis se rapprochent vers l'ancienne Babylone, et enfin se jettent dans le golfe Persique par une même embouchure.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire une observation sur l'effet qu'ont dû avoir sur la civilisation asiatique ces doubles systèmes de rivières. Dans la vallée du Nil on voit la civilisation descendre le long des rives du fleuve d'une résidence royale à l'autre; de Méroé à Thèbes et de là à Memphis. Dans les vallées bordant les doubles rivières de l'Asie, on trouve de doubles résidences royales, une double civilisation et un double système politique : Babylone et Ninive, sur le Tigre et l'Euphrate; Delhi et L'Assa, siéges du Brahmanisme et du Boudhisme, sur le Gange; enfin, sur les deux rivières de la Chine, l'empire du sud et celui du nord, Ma-Chin et le Cathay. Et lorsque les deux civilisations, descendant le long de leurs rivages, venaient à se rencontrer, combien chacune d'elles ne devait-elle pas gagner par son contact avec l'autre!

La péninsule d'Arabie peut être considérée comme un membre entièrement indépendant des hautes terres de l'Asie occidentale; elle est séparée de la chaîne du Taurus par la plaine de Syrie, qui s'étend au sud-ouest de l'Euphrate; au sud de cette plaine, le terrain s'élève de nouveau et prend un caractère totalement différent; ce sont les montagnes de l'Arabie, qui, sous la forme d'un trapèze, contiennent le plateau de Nejed, pays des Wahhabites, contrée froide qui, au sud, touche à l'Yémen ou Arabie-Heureuse, qui, par des terrasses, descend vers deux mers. Sa descente vers l'ouest est rapide et formée de chaînes de montagnes entrecoupées de vallées, dans lesquelles sont situées les fameuses villes de Médine et de la Mecque. Cette partie est mieux connue que le versant du sud, situé entre Aden, Hadramaut et Muscat. La pente orientale, qui descend doucement vers le golfe Persique et entoure les îles de Bahrain, fameuses pour la pêche des perles, n'est pas mieux connue. Le froid Nejed est le pays natal du cheval et du chameau. La douceur du climat des terrasses de l'ouest permet les plantations de café, et la côte produit le palmier, qui ne vient ni sur le plateau de Nejed, ni sur celui de l'Iran.

Nous nous occuperons maintenant des basses terres ou plaines de l'Asie, entre les chaînes de montagnes, et sur les terrasses de ces mêmes chaînes. Ces dernières occupent une surface d'à peu près 4,300,000 milles carrés, c'est-à-dire plus d'un cinquième de l'étendue de l'Asie; il ne reste donc en conséquence qu'à peu près 6,000,000 de milles carrés pour la surface des basses terres; ces basses terres sont répandues autour des parties les plus élevées de l'intérieur, et occupent, le long de la mer, des contrées d'une grande étendue : elles sont traversées par les grandes rivières qui les fécondent et souvent les ravagent. C'est dans ces plaines que les grands empires, qui distinguent l'histoire de cette partie du globe, ont atteint leur plus haut degré de puissance et ont duré si long-temps; ces grandes plaines sont au nombre de six; elles diffèrent dans leur caractère et ne sont nullement liées entre elles.

La première est la grande plaine de la Chine, sur la côte orientale de l'Asie, le long de l'Océan Pacifique; elle commence à Pekin, s'étend le long de la mer Janne ou Whang-Hay, passe au sud de Nankin jusqu'à la province de Kiang-Si. Située au sud du 40e parallèle et s'avançant presque jusqu'au Tropique, elle jouit d'un climat tempéré, et offre le plus magnifique système de canaux, l'agriculture la plus avancée, la navigation intérieure la plus active; c'est le plus riche pays du monde en céréales de toutes sortes.

La seconde de ces plaines est la plaine Indo-Chinoise, située entre le golfe de Tonquin et celui de Siam; elle s'étend du 10e degré de latitude nord jusqu'au Tropique, et comprend les royaumes de Siam et de Camboge; on ne sait encore où cette plaine se termine au nord. Elle réunit l'avantage d'être située près du Tropique à celui d'être abondamment pourvue d'eau; ce qui la rend éminemment propre à la culture du riz. Une partie de sa surface est couverte de lacs et d'eaux stagnantes.

La troisième est la plaine de l'Hindoustan ou Sind, qui comprend la partie nord de l'Inde, et s'étend en forme de triangle entre le golfe de Bengale et celui de Guzerat. Elle est bornée par le Gange et l'Indus, et dominée par les trois

cimes du Tibet, de l'Iran et du Dekkan; située en dehors de la zone torride, mais près du tropique, elle jouit des avantages du climat des tropiques sans avoir aucun de ses inconvéniens. Aucune plaine ne l'égale pour la richesse et la variété des scènes naturelles qui l'entourent de tous côtés. Elle n'est pas moins populeuse que la plaine de la Chine, et les nations qu'elle contient sont beaucoup plus nombreuses, ainsi que les résidences royales et les centres de civilisation (Delhi, Agra, Bénarès, Calcutta, Lahore, Multan, Adjmir, etc.), qui presque toutes sont placées au centre. Une partie ouest de la surface est couverte de sables mouvans.

La quatrième plaine est celle de la Syrie et de l'Arabie, qui est bornée à son extrémité orientale par le golfe Persique, à l'ouest par les montagnes de la Syrie, au sud par le plateau de Nejed, au nord et au nord-est par celui de l'Iran. Sa partie nord est baignée par le Tigre et l'Euphrate, tandis que sa partie sud souffre beaucoup du manque d'eau, et présente un aspect désert. Les deux premières de ces plaines peuvent être appelées plaines maritimes, et les deux dernières plaines continentales.

La cinquième de ces plaines est la plaine septentrionale, ou plaine de Sibérie, qui est beaucoup plus vaste que les autres, et occupe plus de la moitié du territoire des plaines de l'Asie. Elle s'étend le long de la mer polaire dans toute la longueur du continent des monts Oural à l'Océan Pacifique; traversée par de grandes rivières, elle n'en retire presque aucun avantage, et le tiers de sa surface seul, la partie sud (du 50e au 60e de lat. nord), offre des terres cultivables et habitées: cette partie a été colonisée par les Européens. La partie nord n'est pas cultivable, et appartient plutôt aux régions polaires qu'à l'orient.

La sixième plaine est celle de Boukharie, qui est entièrement continentale, et ne se trouve en contact avec aucune partie de l'Océan. Elle est baignée à l'intérieur par la mer Caspienne et le lac Aral. Elle commence à l'angle formé par la pointe orientale du Tibet et la pointe nord de l'Iran; au nord-ouest, elle s'étend aux contrées adjacentes aux deux rives du Volga jusqu'au Don et aux frontières de l'Europe, entre les chaînes de l'Oural et du Caucase. Elle peut être considérée comme un intermédiaire entre l'Asie centrale et l'Europe; ses vastes plaines, à peine arrosées, sont également une sorte de transition entre les déserts de sable et la terre cultivable. Les plaines de la Sibérie sont communément appelées *steppes*, couvertes de hautes herbes et privées d'arbres; quelques fragmens de terre cultivable y sont dispersés çà et là comme des *oasis*. Un tel pays est la demeure naturelle de tribus nomades: cette plaine est privée de toutes les richesses naturelles, excepté dans quelques lieux rendus propres à l'agriculture par d'immenses travaux et des irrigations artificielles. Elle est d'ailleurs fort remarquable sous le point de vue historique. Placée au centre de contrées immenses, entourée de nations différentes, elle a eu sa part dans tous les grands événemens politiques; c'est là que les conquérans, Cyrus et Alexandre qui venaient de l'ouest, ceux de la Chine qui venaient de l'est; les Bactriens, les Ghaznavides et les grands Mongols qui venaient du sud, et les Russes qui venaient du nord, ont trouvé un obstacle à leur marche.

La pauvreté naturelle de ce pays, et la richesse comparative de ceux qui l'entourent; le manque d'habitations fixes, et les nombreux changemens politiques des contrées qui l'avoisinent, ont fréquemment porté les habitans à dépasser ses limites naturelles; tandis que leurs voisins les Chinois et les Hindous semblent avoir pris racine dans leurs contrées natales, et y ont gardé une civilisation stationnaire. Les habitans de la Sibérie, sous le nom de Scythes, de Goths, d'Alains, d'Uzes, de Comanes, de Petsheniges, de Turks et de Tatares, ont jusqu'ici de temps à autre inondé l'Europe, et changé sa face en détruisant, altérant, ou retardant la civilisation. En même temps leur pays ne fut pas exempt de grands changemens, soit dans les peuples qui l'habitaient, soit dans les dynasties qui les gouvernaient; et de notre temps il exerce encore une grande influence sur les événemens politiques par sa position géographique, et par les obstacles qu'il oppose aux progrès des trois grands empires de l'Asie, la Russie au nord, la Chine à l'est, et l'Angleterre au sud.

En embrassant l'Asie d'un seul coup d'œil, on la voit donc composée de six basses plaines, différentes de caractère et indépendantes l'une de l'autre; ces six plaines s'étendent autour de deux plateaux élevés occupant un espace immense, et sont elles-mêmes entourées par sept ou huit régions de montagnes séparées, qui, toutes, ont un caractère particulier. Si l'on ajoute à cette énumération dix à douze formations intermédiaires constituant les terrasses, on trouvera sur la surface de l'Asie une trentaine de grandes divisions naturelles dont chacune est sujette à des lois particulières, présente un aspect différent et offre un caractère distinct.

L'Asie est riche en minéraux et en pierres précieuses dont nous nous contenterons d'indiquer les noms et les gisemens. Le cristal de roche dans toutes ses variétés et l'améthyste se trouvent dans les monts Altaï, dans l'Himalaya et dans les monts Oural; la cornaline, l'agate, dans l'Inde Occidentale et dans le désert de Gobi; l'onyx dans la Mongolie; différentes sortes de jaspe dans les monts Altaï, la nacre de perle et la marcassite sur les rives du golfe d'Okhotzk, le béril dans les montagnes qui avoisinent le lac Baïkal, le lapis lazuli dans les mêmes montagnes, dans l'Hindu-Koh et sur les rives de l'Oxus; la topaze dans les montagnes de l'Oural, le chrysobéril, le saphir dans l'île de Ceylan, le rubis dans l'île de Ceylan et dans le Badakhchan, la turquoise dans le Khorasan, le diamant dans le Dekkan, à Bornéo et dans les monts Oural.

On trouve dans les îles de la Sonde, au Japon, dans le Kamtchatka, dans le voisinage du Taurus, dans plusieurs parties du plateau de l'Arménie et dans l'Anatolie occidentale différens produits volcaniques: l'amiante, l'asbeste, etc. Le Kolin, la plus belle terre à porcelaine, se trouve à la Chine et au Japon, le talc en Siberie, le charbon de terre dans la Chine septentrionale et dans plusieurs parties de l'Hindoustan, le borax dans le Tibet, le pétrol près de Bokou, sur les rives de la mer Caspienne, à Hit sur l'Euphrate, à Kerkouk à l'est du Tigre et dans d'autres lieux; l'asphalte dans la mer Morte en Palestine. On trouve beaucoup de sources thermales dans les montagnes neigeuses de l'Himalaya, spécialement le long du cours supérieur du Gange et au nord-ouest de l'Anatolie.

Les métaux qu'on trouve en Asie sont: l'or dans le Japon, le Tibet, la province d'Yun-Nan, la Cochinchine, les royaumes de Tonquin et de Siam, la presqu'île de Malaka, l'île de Bornéo, les royaumes d'Assam et d'Ava et dans les monts Oural; plusieurs rivières roulent de l'or dans leurs sables; on trouve de l'argent à la Chine, dans le Da-Uria, le Japon, l'Arménie, l'Anatolie et les monts Oural; l'étain dans la presqu'île de Malaka, le royaume d'Anam, les îles de la Sonde et l'empire Birman. On trouve le mercure à la Chine, au Japon et au Tibet; le cuivre dans les monts Oural, Altaï et Taurus, au Japon, à la Chine, dans le Népaul, l'Azerbidjan et l'Arménie, la malachite en Chine et en Sibérie, le fer dans les monts Oural, dans l'Asie centrale, dans la presqu'île au-delà du Gange aussi bien qu'au Japon et dans la Perse.

De grandes couches de coquilles fossiles se trouvent sur les plateaux les plus élevés du Thibet, 15,000 ou 16,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; et en Sibérie, les terrains de troisième formation sont pleins d'ossemens d'animaux de l'ancien monde, tels que l'éléphant, le mammouth et le rhinocéros. Considérée sous le point de vue de la végétation, l'Asie peut être divisée en sept régions: 1° région

sibérienne, 2° région tartare, 3° région cachemirienne, 4° région syrienne, 5° région de l'Himalaya, 6° région indienne, et 7° région malaie ou équinoxiale. Ces divisions ne peuvent pas être adoptées d'une manière absolue, mais elles représentent assez bien les traits principaux de la Flore asiatique.

La région sibérienne comprend toutes les parties septentrionales de l'Asie, situées entre l'Océan Arctique et la Tartarie; elle comprend le Kamtchatka, à l'est la chaîne du Caucase et les monts Oural à l'ouest, formant ainsi une vaste zone qui traverse tout le continent et se termine au sud au 50° degré parallèle de latitude. Dans ses traits généraux cette région est essentiellement européenne à l'ouest, tandis qu'à l'est elle offre une grande ressemblance avec la côte occidentale de l'Amérique; son extrémité nord subit de longs et rigoureux hivers, et n'a que de courts étés, et le sol est continuellement gelé au-dessous de la petite épaisseur de terre végétale qui se montre à la surface. Ceci est particulièrement remarquable dans le voisinage d'Enesèisk ou Iénisseisk. Dans cette partie de l'Asie, le froid est tellement intense que selon Gmelin la température descend souvent 72 degrés au-dessous de zéro du thermomètre de Fahrenheit; elle s'est même quelquefois abaissée jusqu'à 120 degrés; les oiseaux, les quadrupèdes, aussi bien que l'homme périssent à cette température, leur sang se glaçant dans leurs veines.

Dans un pays si rudement traité, la végétation est nécessairement bien pauvre; des districts entiers n'offrent que des marais couverts de roseaux mêlés de bouleaux nains, d'arbousiers, de petits saules et de ronces; le chou ne vient pas dans ces régions, et on y connaît à peine le blé. Dans quelques parties plus heureusement partagées la terre est revêtue d'immenses forêts de bouleaux, de mélèzes et de sapins, parmi lesquels certaines espèces atteignent 120 pieds de haut. On peut ajouter à ces arbres l'érable tartare, le baume, le peuplier et le cerisier sauvage. On y trouve aussi le *caragana*, espèce particulière à la Sibérie, un grand nombre de gentianes, spécialement la gentiane *algida* avec des fleurs bleues et blanches, de vastes plaines de jaunes *rhododendron chrysanthum* et de riches *rhododendron dauricum*, entremêlés d'une multitude d'amandiers nains; une grande variété d'autres jolies fleurs remplissent les prairies et les terrains découverts. On rencontre beaucoup de lys de différentes espèces dans la partie orientale de la région sibérienne, et au Kamtchatka on en mange les oignons; on trouve aussi la rhubarbe en plusieurs endroits, spécialement l'espèce appelée *rheum undulatum*, mais on n'y trouve pas celles qui servent en médecine, qui présumablement croissent dans la région tartare. Parmi les points de ressemblance qui existent entre la Flore de cette région et celle de la côte opposée de l'Amérique, on peut citer l'abondance et la variété des quintefeuilles (*potentilla*) qu'on trouve sur toutes deux; on rencontre également dans ces deux contrées le *pedicularis resupinata*, espèce très remarquable. Le blé n'est cultivé avec succès que dans les parties méridionales de la région sibérienne. Selon Malte-Brun le blé ne mûrit ni à Oodskoi, sous le 55° degré, ni au Kamtchatka situé sous le 57°; tandis que les parties sud-ouest sont remarquablement fertiles. Au nord de Kolyvan l'orge produit douze fois la quantité qu'on a semée, et l'avoine vingt fois. On y élève difficilement le blé, que les habitans remplacent par différentes espèces de sarrasin (*polygonum*), dont ils font une sorte de mauvais pain, comme en Chine et dans quelques parties de la Lombardie.

La région tartare placée près de la région sibérienne, lui ressemble à beaucoup d'égards et n'en doit peut-être pas être distinguée en botanique; surtout lorsqu'on songe à la connaissance imparfaite que nous avons de la Flore de cette région, excepté de celle de Kunawur. On peut cependant avancer que, sibérienne dans ses genres, elle ne l'est pas dans les espèces, et est tellement modifiée par le froid et la sécheresse provenant de son élévation, que la plus grande partie des plantes sibériennes pourraient à peine y vivre. Séparée des plaines de l'Inde par les hauts sommets de l'Himalaya, la Flore tartare n'a aucun rapport avec celle des tropiques et conserve son aspect particulier jusque dans ses limites les plus méridionales. Un très petit nombre des espèces vues par les botanistes dans les contrées sud de la Tartarie se retrouve en Sibérie. Ce que les voyageurs ont nommé *bruyère de Tartarie* a été reconnu par M. Royle pour des espèces de *genista*, d'*astragalus* et de *caragana* épineuses; les groseilles, les saules et la rhubarbe qu'on y trouve appartiennent à des espèces inconnues au nord de l'Asie et sont appauvries et étiolées par la rigueur du climat.

Les passages qui conduisent à la partie nord de l'énorme chaîne de montagnes qui séparent la région de l'Hymalaya de la région occidentale sont presque dépourvus de végétation; l'*assa fœtida* y croît en grande quantité et est presque la seule nourriture des troupeaux. Une plante ombellifère y produit aussi un fourrage passable, qui sert à nourrir les moutons dans l'hiver.

Dans quelques parties de cette région au-delà de l'Himalaya, l'aridité est telle que rien n'y pourrit ou ne s'y décompose, mais tout tombe en poussière au bout d'un certain temps; la surface de la terre y est brûlée et desséchée par l'ardeur du soleil. Sur le haut plateau de la Tartarie les montagnes sont élevées de 16,500 à 17,500 pieds au-dessus du niveau de la mer; elles s'élèvent sans forêts et sans buisson; couvertes d'une végétation rousse et flétrie, ces montagnes n'ont pas de neige. Dans d'autres parties on rencontre beaucoup d'arbres, des frênes, des coudriers, des chênes, des peupliers, des bouleaux et des pavias, dont quelques espèces sont particulières à la Tartarie. Le pin, appelé *pinus gerardiana*, dont les noyaux sont bons à manger comme ceux de certaines espèces de pins d'Europe; le cèdre indien (*abies deodara*), l'*abies webbiana*, et quelques autres arbres des régions septentrionales se rencontrent sur les montagnes du côté de l'Inde, et donnent un air de grandeur à cette région désolée. Quelques endroits des basses terres produisent des fruits délicieux et leur flore ressemble à celle de la région cachemirienne. Dans le Kunawur on trouve l'orge, le sarrasin et le navet à une hauteur de 12,700 pieds, et un peu plus bas la terre est couverte de thym, de sauge et de plusieurs autres plantes aromatiques. Le coudrier de Tartarie croît encore à 13,500 pieds.

Dans les provinces nord de la Perse, et dans celles qui se trouvent entre l'Inde et ce royaume, la nature ne prend pas encore l'aspect tropicale, qui, comme on le verra bientôt, caractérise l'Asie au sud de l'Himalaya et à l'est de l'Indus. La végétation de cette région, qu'on peut appeler cachemirienne, ressemble tellement, sous certains rapports, à celle de l'Europe, que, selon un voyageur français, on se croirait plutôt dans une montagne de l'Auvergne que dans une province asiatique voisine de l'Inde. Cette ressemblance est due à celle qui existe entre le climat de quelques parties de la Perse et celui de l'Europe, ressemblance qui vient principalement de l'élévation du plateau de l'Iran. De rudes hivers et de beaux étés y produisent des espèces d'arbres et des fleurs plus riches et plus délicates que celles qui naissent dans les déserts glacés de la Sibérie, ou dans les steppes arides de la Tartarie. C'est dans cette partie de la Perse que les plantes, qui se plaisent au grand soleil, à la chaleur de l'été, mêlées à une atmosphère humide, viennent dans toute leur beauté. Le riz, l'oranger, le grenadier, l'amandier et le figuier rappellent l'Italie au voyageur; tandis que la vigne, le mûrier et les autres arbres fruitiers de l'Europe, donnent à la scène quelque chose de septentrional. Le tabac, l'opium et la manne viennent parfaitement dans la région cachemirienne. Dans quelques endroits, quelques plantes tropicales, telsque le salep, le coton, et la canne

à sucre annoncent la végétation indienne. C'est dans le royaume de Cachemire que la flore cachemirienne déploie sa plus grande richesse. La plupart des fruits cultivés en Europe, l'abricot, la pêche, la prune, la cerise, la pomme, la poire et le raisin croissent en abondance dans cette province. La noix y est cultivée pour l'huile qu'on en extrait, et dont on se sert pour la cuisine, l'éclairage et la peinture. La vigne, bien plus grande que celle d'Europe, y grimpe au sommet des peupliers sans être jamais taillée. Les forêts sont pleines de platanes orientaux et de *pavias sauvages*. Les champs produisent la plupart des céréales de l'Europe en même temps que le riz; les jardins offrent presque toutes nos plantes potagères. La noix de Singhara (*trapa*) est généralement cultivée dans les lacs qui entourent Cachemire; un seul lac en produit, selon Moorcroft 96,000 à 128,000 charges d'âne, et 30,000 personnes en vivent quatre ou cinq mois par an. Rien n'est peut-être plus remarquable dans le Cachemire que ses jardins flottans, formés des tiges entrelacées des lis d'eau, qui, recouvertes de terre, produisent des melons et des concombres.

La plante ombellifère, dont nous avons parlé, est cultivée pour ses feuilles, qui, séchées, fournissent un excellent fourrage pour le mouton. Enfin le safran y est cultivé en grand et y forme une branche de revenu considérable.

Quittant la région cachemirienne, nous passerons de la Perse méridionale dans l'Inde septentrionale, et nous trouverons une région botanique à laquelle on peut donner le nom de région syrienne, puisqu'elle commence à la Syrie à l'ouest; cette région comprend aussi la Turquie d'Asie et le nord de l'Arabie; elle est désolée par la sécheresse et la chaleur, comme la région tartare l'est par la sécheresse et le froid. A son extrémité occidentale, la région syrienne offre une végétation assez semblable à celle du nord de l'Afrique ou du sud de l'Europe. A l'est elle offre des espèces assez semblables à celles de l'ouest, mais ayant davantage le caractère indien. Près de Delhi la végétation indienne se mêle à la végétation syrienne; ainsi on y voit la flacourtia, l'elytraria, le cocculus et le lepidagathis, à côté du fagonias, du grewias, du câprier, de l'aldagi, de l'œruas et de l'héliothrope. La plus grande partie de cette région est désolée, privée d'eau et dévorée par un soleil brûlant, sous lequel ne peuvent croître que de misérables arbrisseaux et de maigres herbes; les arbres y sont chétifs, épineux et à peine couverts de feuillage, l'herbe elle-même y devient une sorte d'épine. Si au milieu de ces tristes régions on trouve des oasis ombragées de palmiers et des montagnes couvertes d'une riche verdure, elles ne servent qu'à former un triste contraste avec l'aridité de la scène qui les entoure et ne changent rien à la fidélité de la peinture que nous avons tracée plus haut.

De ces tristes contrées nous arriverons aux riches coteaux de la grande chaîne, qui, sous le nom d'Himalaya, forme une barrière éternelle entre la Tartarie et l'Hindoustan. Son élévation d'un côté, et, de l'autre, les plaines riches et humides qui s'étendent à ses pieds, lui fournissent à la fois les plantes des régions tropicales et celles des climats tempérés, qui, en approchant des cimes neigeuses, font place à une végétation alpestre. On peut comprendre dans la région dite de l'Himalaya tout le nord de la Chine et du Japon, et les hautes chaînes du Neigherry, tant la ressemblance des plantes de ces pays et de celles du nord de l'Inde est frappante. On ne trouve pas long-temps la pomme de pin en montant l'Himalaya, non plus que le manglier et le *custard-apple*; le plantain seul y vient bien en raison de l'abri que lui prêtent ses larges feuilles. Les arbres sont à peu près les mêmes que ceux de l'Inde supérieure, consistant presque entièrement en espèces dicotylédones, qui en hiver perdent leurs feuilles aussi complètement que les arbres des contrées septentrionales: deux espèces de *phœnix* ou dattier sont les seuls palmiers qu'on y trouve, les bambous y viennent difficilement; mais dans le centre de l'Himalaya, à une élévation de 4,000 pieds et plus, on trouve des vallées, qui, sous l'influence des pluies tropicales, offrent une variété de végétation qu'on ne rencontre nulle part. Là on trouve des orangers sauvages, une espèce de cachou, de la casse, de gigantesques cotonniers, d'immenses forêts de saules (*shorea robusta*) et de petits euphorbias; parmi ces derniers on trouve une grande abondance de plantes *scitamineuses* et d'orchidées. Le calamus vient dans les vallées, mais ne monte pas plus haut, et est remplacé par un pin (*pinus longifolia*), qui descend des montagnes au milieu de plantes tropicales, mêlées d'ormes, de saules, de roses, de violettes et d'autres plantes de l'Europe. Selon M. Royle, la végétation tropicale disparaît entièrement à une hauteur de 3,700 ou 4,700 pieds.

C'est au milieu des monts Himalaya, de 4,500 à 8,400 pieds d'élévation que cette région déploie toutes ses richesses végétales. Là, dans la saison des pluies, se montrent quelques plantes des tropiques, protégées contre le froid de l'hiver par la terre qui les porte; on y trouve plusieurs variétés de scitaminées, de bégonias, d'osbechias, de justicias et de baumes; tandis que les arbres sont: le chêne, le sycomore, l'orme, le charme et le pin. Les arbrisseaux sont la rose, le chèvrefeuille et l'aubépine; on y trouve aussi une grande variété de saxifrages, de pieds-d'alouette, de geranium, de violettes, de gentianes, de primevères et de plantes labiées. Dans cette région on trouve le rhododendron écarlate, le camélia sauvage et une sorte de plante, assez semblable au thé pour faire croire qu'on pourrait facilement le cultiver dans l'Inde anglaise. A 8,000 pieds d'élévation on trouve le curieux *roscœa alpina*, l'un des plus curieux exemples de végétation alpestre au milieu d'une nature presque toute tropicale.

Dans l'Himalaya la végétation continue jusqu'à une hauteur qu'elle n'atteint dans aucune autre partie du globe. En sortant de la seconde zone, pour monter à la troisième, on passe d'abord à travers une forêt de rhododendrons et de *quercus lanata*, à laquelle succèdent des sapins offrant de nombreuses variétés, dont les plus remarquables sont le *pinus excelsa*, l'abies webbiana, le deodara et le morinda, qu'on y trouve jusqu'à une hauteur de 11,000 à 11,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. On y trouve aussi une grande quantité d'ifs, de bouleaux, de sycomores et de peupliers, mêlés au *rhododendron campanulatum*, au rosier, au *virone* et au chèvrefeuille, après quoi arrivent de grands espaces couverts de neige, où se montre le bambou de l'Himalaya, qui (circonstance curieuse) ne s'élève pas au-dessus du niveau du sol. Cette zone est suivie de forêts de *quercus semicarpifolia*, et les dernières limites de la végétation sont enfin marquées par de maigres ifs, des genièvres et des primevères qui se pressent dans les lieux les plus chauds, ainsi que quelques espèces naines de *rhododendron*, d'*andromeda fastigiata* et de *salix lindleyona*. Il est curieux de trouver dans ces montagnes quelques plantes chinoises et américaines, comme les genres *tricirtis*, *abelia*, *camelia*, *triostum*, et autres.

L'agriculture de cette région est aussi singulière que sa végétation naturelle; souvent on cultive du blé au sommet d'une montagne qui produit du riz à sa base. Le maïs, le millet, et d'autres petits grains viennent dans les lieux humides; plusieurs genres d'épices viennent jusqu'à 4,000 pieds de hauteur, et le coton reussit même dans le Kumaon; on cultive le blé jusqu'à 9,000 et même, selon le capitaine Webb, jusqu'à 11,000 pieds d'élévation.

Malgré les différences d'aspect de l'Himalaya et du nord de la Chine et du Japon, on peut parfaitement les ranger dans la même région végétale ainsi que le mont Floras dans l'île de Java; plusieurs des îles malaies peuvent y être comprises également. Cependant ces contrées n'ont

pas été suffisamment explorées pour que nous nous permettions de les séparer de la région malaie, dans laquelle elles se trouvent géographiquement comprises.

La région indienne comprend toutes les contrées, qui, comme l'Hindoustan, sont susceptibles de produire le café, l'indigo, la canne à sucre, le palmier et les autres productions des régions tropicales. Elle comprend l'Arabie Heureuse, Birman, le royaume de Siam, la Cochinchine et les terres orientales jointes à ces contrées. Une partie de ces régions est souvent couverte d'eau par les pluies ou par les débordemens des rivières, ce qui lui a fait donner le nom de *Turrai* ou terre humide. Les rayons brûlans d'un soleil presque vertical y tombant ensuite et y rencontrant une épaisse végétation privée d'air, produisent une atmosphère chaude et humide, tout-à-fait favorable à la végétation des plantes tropicales et au développement d'arbres superbes.

Il s'élève sans cesse de ces marécageuses forêts un air pestilentiel qui ne permet que rarement aux bûcherons, natifs du pays, d'y rester plusieurs jours de suite; les fièvres et les maladies d'entrailles les attaquent presque immédiatement. C'est là que se trouvent pourtant les plus remarquables productions de la végétation de l'Inde continentale. C'est là qu'on trouve les sapins si fameux pour leur extrême dureté, et la plupart des beaux bois de construction de l'Inde. Au milieu des vapeurs qui s'élèvent du lit des torrens, qui se fraient souvent une route à travers les forêts, se trouvent de nombreuses espèces de fougère, et de ces plantes singulières, nommées par les botanistes *orchideus epiphytes*, qui se suspendent aux branches des arbres par leurs racines aériennes, et étonnent le voyageur par leurs brillantes couleurs et leurs formes grotesques.

Dans les lieux ouverts, où le sol est exposé aux rayons du soleil et la terre doucement aérée, on voit des palmiers et des arbres verts de plusieurs espèces remarquables; des mangliers entourent les villages, et l'arbre de Palmyre, le *borassus flabelliformis*, est très commun dans plusieurs endroits, aussi bien que le cacaotier et le palmier de Gomuto (*arenga saccharifera*); une herbe sauvage couvre les plaines, à l'exception des lieux cultivés occupés par le riz, le sésame, le coton, le chanvre, la canne à sucre, l'indigo, le maïs, le betel, et quantité d'épices. Le parasite *loranthi* remplace sur les branches des arbres l'*épiphytes orchideus*, et, tirant sa nourriture de la sève même de l'arbre, il défie la sécheresse de l'atmosphère qui l'entoure. Dans quelques endroits de cette région, le tabac rivalise avec celui de Schiraz. Si l'on y ajoute l'arèke, le plantain, les bananes, les gouyaves, l'*artocarpus integrifolia* de Linné et les *jamroradis*, on aura une notion à peu près exacte des richesses végétales de la région indienne. Cependant hâtons-nous de le dire, la Flore de ce pays est si vaste, qu'aucune description générale ne peut donner une idée de sa magnificence et de sa variété. Parmi les productions les plus remarquables de la Flore indienne, on doit citer le bananier (*ficus indica*). (Voyez BANANIER.)

Ceylan peut être rattachée à la région indienne, malgré sa position insulaire. L'île produit des forêts de canneliers, de muscades et de café; on trouve l'ébène et le bois de satin en abondance dans les contrées humides qui entourent Trinkomali, tandis que les forêts de l'île fournissent une énorme quantité de bois de construction. Une espèce particulière, appelée *wallaporte*, arrive quelquefois, selon M. Brooke, à 20 et même 32 pieds de circonférence.

La septième et dernière région de la Flore asiatique est celle que nous avons désignée par le nom de région malaie ou équinoxiale; elle s'étend à des îles situées sous la ligne, dont le centre est habituellement occupé par de hautes montagnes, tandis que leurs côtes sont baignées par l'océan. Les traits de cette Flore sont parfaitement distincts de ceux de la Flore de l'Inde continentale; l'atmosphère y est toujours humide, quoique frappée des rayons d'un soleil vertical; le terrain est complètement couvert par la végétation, qui ne permet guère au vent et au soleil de le sécher. Plusieurs de ces îles ne sont guère que des marais; elles sont couvertes des bois pestilentiels dont nous avons parlé plus haut, et dans lesquels les branches sont tellement serrées les unes contre les autres, que jamais le soleil n'y pénètre. Les troncs de ces arbres élevés sont tellement encombrés de plantes grimpantes, de grandes herbes, de bambous, etc., qu'on n'y peut pénétrer sans se faire précéder d'une compagnie de pionniers; en outre les branches sont couvertes de plantes parasites qui luttent avec les feuilles pour se nourrir de leur sève. Dans ces bois se trouvent plusieurs arbres à épices, le cannelier, le camphrier (*dipterocarpus*), la muscade et la *fougère arbre*. Sur les montagnes se trouvent plusieurs espèces de chênes, de pins, de rhododendrons et de magnolias. Au sommet de ces montagnes on trouve des pieds-d'alouette, des valérianes, des ronces, des chèvrefeuilles, des gentianes, et d'autres plantes européennes.

Lorsque le terrain n'est pas couvert d'arbres ou de marais, il produit tous les fruits de l'Inde, qui comprennent la plupart de ceux d'Europe; il y a même quelques arbres qui n'atteignent que là leur plus grande hauteur. La végétation est la même dans les îles qui sont plus petites. Toutes les Maldives qui offrent une certaine étendue sont riches en bois, spécialement en palmiers: il est douteux que ces îles fussent habitables sans cet arbre; faute d'eau, les habitans donnent à boire à leurs bestiaux le lait que fournit la noix du coco, et n'ont pas eux mêmes d'autre boisson.

L'Asie contient un plus grand nombre et une plus grande variété d'animaux qu'aucune autre partie du globe, même en tenant compte de leur grandeur respective, et cela devait être, à cause de la diversité de son sol, de son climat, de ses alternatives de froid et de chaux, de sécheresse et d'humidité, de montagnes et de basses terres, de riches forêts et de plaines désertes. Et ce n'est pas seulement par le nombre et la variété de ses productions zoologiques que l'Asie doit attirer toute notre attention, mais encore par la valeur intrinsèque de ces productions qui ont joué un si grand rôle dans les commencemens de la civilisation du genre humain; l'importance qu'on attache parmi les nations les plus civilisées comme parmi les peuples nomades à la culture et à l'éducation des animaux domestiques, fait de la zoologie de l'Asie un objet intéressant pour l'historien, l'antiquaire et le simple curieux, aussi bien que pour le zoologiste. Les animaux domestiques qui nous servent à labourer la terre et à nous transporter avec nos bagages dans des régions éloignées, ces animaux sont, pour la plupart, d'origine asiatique, ainsi que ceux qui nous fournissent le vêtement et la nourriture; le chameau, le cheval, l'âne, le bœuf, le chien, nous viennent de l'Asie, et ce n'est qu'en Orient qu'on retrouve les types primitifs de ces utiles animaux. Les naturalistes ont perdu beaucoup de temps à chercher l'origine de quelques uns de nos animaux domestiques; s'il avaient cherché celle du chien, du chat, du mouton et de la chèvre dans les régions où brilla l'aurore de la civilisation, et dans lesquelles ces dociles serviteurs furent d'abord soumis à l'homme, leurs recherches eussent été plus heureuses; car il est naturel de supposer que si les espèces sauvages existent encore, elles se trouvent dans les lieux où elles se montrèrent d'abord. Cependant le nombre de ceux de ces animaux qu'on retrouve encore en Asie à l'état sauvage est successivement restreint, et quant à l'origine de ceux qu'on n'y retrouve pas, nous sommes forcés de nous contenter de vagues hypothèses sur lesquelles nous appuierons d'autant moins qu'elles nous paraissent dénuées de fondemens solides.

Nous commencerons la description zoologique de l'Asie par les mammifères qui en forment la partie la plus nombreuse et la plus intéressante.

Le nombre et la distribution relative des mammifères de l'Asie se trouvent dans le tableau suivant.

CLASSES.	Nombre des espèces connues.	Nombre des espèces de l'Asie.	Nombre des espèces particulières à l'Asie.	Nombre des espèces communes à l'Asie et aux autres continens.
1 Quadrumanes.	186	45	39	6
2 Chéiroptères.	192	46	41	5
3 Carnivores	320	112	60	52
4 Marsupiaux.	67	6	3	3
5 Rongeurs.	293	111	75	36
6 Edentés.	23	2	2	»
7 Pachydermes.	50	11	8	3
8 Ruminans.	137	64	46	18
9 Cétacés.	76	25	14	11
TOTAL.	1346	423	288	134

On remarquera que de 1346 espèces de quadrupèdes connues, 422, c'est-à-dire le tiers à-peu-près, habitent l'Asie, 288 seulement sont particulières à ce continent, tandis que les 134 autres espèces se retrouvent soit en Europe, soit en Amérique. On peut dire que les productions zoologiques des régions nord de ces trois parties du monde sont presque identiques. L'Asie septentrionale doit cette ressemblance à sa position géographique qui la fait toucher aux deux autres, et c'est présumablement aussi la raison du petit nombre de quadrupèdes qui lui sont particuliers, comparé au nombre de ceux de l'Afrique ou de l'Amérique. On observera également que les édentés et les marsupiaux sont les deux classes de mammifères dont l'Asie est le plus dépourvue, et que le genre dans lequel elle est le plus riche est celui des ruminans; circonstance qui n'a pas dû être sans importance sur les progrès de la société et le développement de la civilisation.

Bien qu'on ne parvienne jamais à dresser complètement l'éléphant, on peut le placer à la tête des animaux domestiques de l'Asie. Les Indiens semblent avoir employé dès le temps d'Alexandre les moyens dont ils se servent aujourd'hui pour prendre et dresser ces animaux. Les anciens livres font mention de l'éléphant comme d'un animal domestique, et il est constamment représenté ainsi sur les monumens publics. Dans son expédition dans l'Inde, Alexandre trouva des éléphans employés dans les armées asiatiques, précisément comme dans les dernières invasions les Européens les ont trouvés employés. On trouve encore d'immenses troupeaux d'éléphans sauvages dans les parties septentrionales de l'Inde, dans la Péninsule malaie, dans l'île de Ceylan, et probablement dans toutes les grandes îles de l'Archipel Indien. Ceux qui sont employés par la compagnie des Indes, et qui rarement dépassent sept pieds de haut, sont tirés des provinces supérieures, et spécialement de la grande forêt de saules qui borde la chaîne de l'Himalaya pendant plusieurs centaines de milles, et dans laquelle ces animaux se trouvent en grand nombre.

Les animaux domestiques de l'Asie présentent une plus grande variété et atteignent une plus haute perfection que ceux d'aucune autre partie du globe. Le cheval, l'âne, le chameau, et probablement plusieurs autres espèces, sont originaires des plaines centrales de l'Asie. Le cheval est en Arabie l'objet de soins particuliers. Chaque Arabe a son cheval, qui est à la fois son ami, son compagnon; ils prennent la même nourriture, qui, pendant leurs expéditions dans les déserts, se borne souvent à quelques dattes sèches; le cheval se montre presque aussi doux et aussi sobre que le chameau et le dromadaire; logé dans la hutte de son maître et traité comme un enfant chéri, le cheval arabe n'est jamais soumis à aucun travail servile; on conserve même avec soin sa généalogie. La douceur de ce traitement a le plus heureux effet sur le caractère de cet animal, qui nulle part ne déploie autant de douceur, d'intelligence et de courage qu'en Arabie. Compagnon fidèle de l'homme, il semble avoir pris une étincelle de sa raison; il paraît comprendre les ordres de son maître, et lui rend ses caresses avec amour et reconnaissance. Les peuples nomades et pasteurs, qui de temps immémorial occupent les plaines centrales de l'Asie, vivent presque toujours à cheval, et il leur serait impossible d'exercer les brigandages qui les rendent fameux depuis tant de siècles, ou même de traverser les steppes de l'Asie sans le secours de ce noble animal. La chair du cheval est encore la nourriture favorite des Arabes, et le lait de jument leur semble une délicieuse boisson. On dit qu'il y a des chevaux sauvages dans l'intérieur de la Tartarie et que les Tartares leur font la chasse pour les manger; on dit également que des ânes sauvages existent dans les mêmes contrées; mais ces deux faits ne nous semblent pas assez avérés pour que nous les donnions comme certains. Il arrive souvent que des voyageurs n'ayant que des connaissances zoologiques fort imparfaites, donnent le nom de certains animaux domestiques à des animaux sauvages qui n'ont avec eux que de légers rapports. Il est probable que les ânes et les chevaux sauvages dont parlent les voyageurs sont le *dziggetai*, espèce particulière tenant le milieu entre l'âne et le cheval, et qui a toujours conservé sa liberté.

Les ânes d'Asie sont plus grands et d'un sang plus généreux que ceux qui ont été transportés dans d'autres contrées. L'âne est certainement originaire de l'Asie centrale comme le cheval, et rien ne présente un contraste plus frappant que l'âne dégénéré de l'Europe et l'âne de l'Asie. Au lieu de l'air triste, du poil hérissé, de la petite taille et de l'aspect misérable qu'il présente dans la première de ces contrées, l'âne de la Perse, de la Syrie et du Levant est presque aussi grand que le cheval, dont il égale quasi l'élégance, la noblesse et la légèreté.

Le chameau et le dromadaire semblent également d'origine asiatique, et les conquêtes des Arabes pendant le moyen âge les introduisirent probablement dans l'Afrique centrale et septentrionale, où ils se sont naturalisés depuis. Le chameau, qui diffère du dromadaire en ce qu'il a deux bosses au lieu d'une, paraît dès les premiers temps avoir été moins répandu que le dernier. On trouve le chameau spécialement et peut-être seulement chez les Tartares des confins de la Sibérie, sur les limites septentrionales de la chaîne de l'Himalaya, tandis qu'on trouve le dromadaire, non seulement en Arabie, en Syrie, en Mésopotamie et en Perse, mais encore dans l'Inde, et probablement à la Chine. Il est fait mention du chameau dans les troupeaux des patriarches. On ne trouve plus de chameaux sauvages nulle part; et ceux qui ont été pris pour tels sur les bords du lac Aral, étaient probablement du nombre de ceux auxquels, à certaines fêtes solennelles, les habitans de ces contrées rendent la liberté, en croyant accomplir un acte religieux.

Quatre espèces différentes de bœufs sont connues et élevées en Asie de temps immémorial. Le bœuf indien commun (*bos indicus*), qui, quoique confondu avec le bœuf de l'occident de l'Europe, forme pourtant une espèce bien distincte; différant non seulement par la longeur de ses jambes et par la bosse qui surmonte ses épaules comme celle d'un dromadaire, mais encore par son beuglement, et par quelques détails de conformation intérieure. Ce bœuf, qui par sa taille et ses élégantes proportions est peut-être le plus gra-

cieux des animaux de ce genre, est tenu en grande vénération par les Indiens depuis les temps les plus reculés, et il y a une grande ressemblance entre le culte du bœuf Apis chez les anciens Egyptiens, et celui que les adorateurs de Brama rendent au bœuf indien, qu'ils considèrent comme une incarnation de leur dieu Vishnou. Les Indiens ne vénèrent pas également toutes les races de bœufs, et conservent avec le plus grand soin la pureté de celle qu'ils honorent ainsi. Les autres bœufs sont employés comme bêtes de somme, et servent même souvent à la selle, à laquelle leur extrême vitesse les rend parfaitement propres. Les communications des Indiens avec les autres nations commerçantes de l'antiquité favorisèrent l'introduction de cet utile et bel animal dans des régions éloignées, et on le trouve maintenant en Perse, en Syrie, à Madagascar, dans l'Abyssinie, et généralement le long de toute la côte orientale de l'Afrique.

Le *yak* (*bos grunniens*) est une autre espèce de bœuf très commun dans l'Asie centrale; il forme de temps immémorial les troupeaux des Tatars, et a été décrit par Ælien sous le nom de *pœphagus*. C'est lui qui fournit les longues queues de poils blancs dont les Turcs forment leurs étendards, et qui; sous le nom de *chowries*, sont employés dans tout l'orient comme chasse-mouches et comme éventails. Ces *chowries* sont souvent montés en or ou en argent, et comme ils sont un meuble indispensable aux riches, ils forment un des articles les plus importans du commerce du Tibet avec l'Inde, et sont souvent vendus à un prix énorme. L'usage de ces *chowries* remonte à une haute antiquité dans toutes les contrées de l'orient.

Le *buffle* (*bos bubalus*) est une troisième espèce de bœuf, réduite depuis long-temps à l'état domestique dans les parties orientales et méridionales de l'Asie. L'Inde et la Chine semblent le lien de son origine; on le trouve encore à l'état sauvage dans toutes les grandes forêts de ces deux pays; et c'est probablement le seul quadrupède domestique dont les zoologistes aient clairement démontré l'origine. Le buffle sauvage, appelé *arni* par les Indiens, n'est inférieur en taille qu'à l'éléphant; sa férocité le rend redoutable. Des combats entre l'arni et le tigre étaient autrefois un des divertissemens favoris des princes de l'Inde; on dit que le tigre n'était pas un adversaire assez fort pour le buffle. De grands troupeaux de buffles domestiques sont répandus dans les deux presqu'îles de l'Inde, et on raconte beaucoup d'anecdotes touchantes sur leur docilité et leur attachement aux *gulluhs*, ou bergers, qui les gardent; on cite surtout le courage avec lequel ils les défendent contre les tigres et les panthères. On ne se sert pas habituellement du buffle comme bête de somme, mais souvent il remplace le bœuf ordinaire; le lait du buffle est aussi fort employé par les Indiens. Quoique depuis long-temps naturalisé dans l'Inde et dans la Chine, le buffle n'a été introduit dans l'ouest, dans la Perse, qu'à l'époque de la conquête mahométane. Aristote semble parler de lui sous le nom de bœuf sauvage d'Arachosie; et les compagnons d'Alexandre ont dû voir cet animal pendant l'expédition du conquérant dans le Penj-ab; mais ce ne fut que vers la fin du VI[e] siècle qu'on le vit en Europe.

La quatrième des espèces de bœuf domestique de l'Asie est le *goyol* (*bos garœus*). Cet animal est très commun dans l'empire Birman et dans les montagnes qui entourent les possessions des Anglais dans l'Inde. On le trouve à l'état sauvage, sous le nom de *gaur*, dans plusieurs parties de l'Inde, où il est aussi redouté des chasseurs que le tigre et l'arni. Le gayal est un grand quadrupède, au corps puissant et aux jambes courtes; il est généralement blanc à partir du genou, tandis que le reste de son corps est brun. L'os frontal extrêmement avancé est un de ses traits distinctifs; ses cornes rondes sont tournées en spirale.

On trouve en Asie plusieurs espèces de chèvres et de moutons; le mouton à grosse queue, originaire de l'Arabie, était connu des anciens; il est maintenant répandu dans toutes les steppes du continent aussi bien qu'en Egypte et dans l'Afrique septentrionale, où la graisse de la queue pèse souvent jusqu'à 10 livres. Cette queue est la partie la plus estimée de cet animal, dont la chair est sèche et insipide et dont la laine ne peut être employée dans la fabrication. On trouve sur les plateaux les plus élevés du continent d'autres espèces de mouton, dont la laine approche de celle de la chèvre de cachemire pour la finesse et la beauté. La chèvre, qui fournit le cachemire, est une petite variété d'un aspect assez ordinaire et que l'on trouve principalement dans le Bhotan, dans le Tibet, et sur le versant nord de l'Himalaya; elle ne réussit pas dans les montagnes ni même dans le Népal. La laine de cet animal forme un important article de commerce entre le Tibet et les basses plaines de l'Inde. La chèvre d'Angora est une variété inférieure de celle-ci; elle a de longues oreilles pendantes et d'assez belle laine, qui pourtant ne sert pas aux mêmes usages que celle de la chèvre du Tibet. La chèvre commune de l'Asie, qui est répandue dans toutes les parties du continent, est un animal aux longues jambes, à la laine courte, aux oreilles tombantes; elle a deux petites cornes tournées en spirale. Dans certaines parties de l'Asie on préfère sa chair à celle du mouton, et son lait est aussi très estimé.

On trouve le cochon sauvage dans presque toutes les parties de l'Asie; on ne le trouve à l'état domestique que chez les Chinois, qui estiment autant sa chair que les sectateurs de Bouddha et de Mahomet la détestent. Des troupeaux de cochons demi sauvages sont vus fréquemment aux environs des villages; mais comme la religion de Bouddha défend de détruire aucun animal, et par conséquent de se nourrir de chair, les naturels du pays n'y semblent pas faire attention. Le cochon est regardé par les Chinois comme un objet de luxe, et on sait que le chien et le cochon sont les seuls animaux domestiques qu'on ait trouvés chez les Polynesiens. Le chien de l'Asie offre un grand nombre de variétés. Des troupeaux de chiens, appelés chiens *parias*, habitent tous les villages, et, sans reconnaître de maître particulier, connaissent les habitans, leur obéissent et les avertissent de l'approche des voleurs ou des bêtes sauvages. Les pieux Hindous font fréquemment des legs en leur faveur, et des hôpitaux sont institués pour les recevoir, quand ils sont vieux ou malades. Outre ces troupeaux publics qui peuvent être considérés comme la propriété de l'état, il y a un grand nombre de chiens de chasse, et d'autres chiens appartenant aux particuliers, dont les principales espèces sont le grand mâtin du Tibet et le chien courant de Perse. Les Chinois mangent la chair du chien.

Le chat est un des animaux domestiques favoris des Asiatiques et particulièrement des Mahometans, qui considèrent au contraire le chien comme impur. La fourrure des chats des plaines centrales du Korasan, du royaume de Cachemire et de celui d'Angora, est magnifique et soyeuse. Le chat asiatique est beaucoup plus doux que celui d'Europe.

Nous avons déjà remarqué que l'Asie offre un plus grand nombre de mammifères sauvages qu'aucune autre partie du monde. On remarque parmi les singes, le kahan (*S. nasutus*), grande espèce habitant la Chine et la presqu'île Malaie, et qui atteint presque la taille de l'homme. Les macaques (*mocacus*) appartenant exclusivement à l'Asie, sont remarquables par leur méchanceté. On trouve encore trois variétés de singes en Asie, et le reste de cette nombreuse famille se trouve dans l'île de Madagascar.

Parmi les chéiroptères, on remarque les *ptéropi*, grandes chauve-souris frugivores, espèce particulière à l'Asie, et le *galeopitheci*, nommé communément *renord-volant*. Ces deux espèces habitent les bois et les forêts des terres tropicales de l'Asie, et principalement celles des îles du grand océan Indien. Les naturels du pays les mangent. Les espèces les

plus communes de chéiroptères insectivores et nocturnes abondent en Asie.

Parmi les carnivores de l'Asie, on remarque trois ou quatre espèces d'ours; une de ces espèces (*ursus syriacus*), découverte récemment dans le Liban, est souvent mentionnée par les auteurs sacrés; les autres habitent l'Himalaya et d'autres contrées plus orientales; il faut en excepter une seule espèce (*ursus labiatus*) qu'on trouve dans les plaines marécageuses de l'Inde. L'ours brun d'Europe et l'ours blanc des régions polaires abondent en Sibérie, au Kamtchatka et sur les rives de la mer Glaciale. Le bali-saur (*arctonyx*) est le blaireau de l'Inde; et parmi les petits carnivores, le gymnura, le mydai, l'afluri, l'arctites et le paradoxuri sont des espèces particulières au continent de l'Asie et aux grandes îles de Bornéo, de Sumatra et de Java. Parmi les animaux à fourrure, l'Asie produit la martre zibeline, l'hermine et plusieurs autres fourrures précieuses. La loutre de mer ne se trouve que dans la partie nord de l'océan pacifique. Le tigre le plus sauvage et le plus féroce des carnivores, se trouve en Asie et dans les îles qui l'avoisinent; le rimau-dahan (*felis macrocelis*), grande espèce récemment découverte, habite Siam et Sumatra. On trouve le lion dans la province de Guserat, mais sans crinière, et beaucoup moins redoutable que le lion africain. L'hyène est commune dans toutes les parties chaudes du continent. Par toute l'Asie sont répandues de nombreuses espèces de renards et de chiens sauvages.

Les marsupiaux sont pour la plupart confinés à l'Australie; quelques espèces se trouvent pourtant dans la longue chaîne d'îles qui s'étendent entre ce continent et l'Asie. Parmi ces espèces, on remarque le kangarou (*macropus bruynii*); les cinq autres marsupiaux, portés au tableau, appartiennent au genre *phalangista*, et sont distingués des australiens par une queue nue et écailleuse.

Des nombreux rongeurs qui habitent toutes les parties de l'Asie, très peu sont dignes d'attention, sous aucun rapport. Quelques espèces de lièvres (*lepus*) sont les seuls rongeurs bons à manger que présente l'Asie; les autres espèces sont l'écureuil, le rat, la gerboise, la marmotte, l'écureuil-volant et le porc-épic.

Les édentés de l'Asie se bornent à deux espèces, appartenant toutes deux au genre *manis* ou *pangolin*, nommés fréquemment fourmiliers par les voyageurs.

Parmi les pachydermes, nous avons déjà cité l'éléphant. L'Asie offre trois espèces de rhinocéros répandues dans l'Inde et dans les îles attenantes à la péninsule malaie; ce sont le rhinocéros *indicus*, le rhinocéros *javanicus*, et le rhinocéros *sumatrensis*, dont les noms indiquent la demeure. Nous avons parlé plus haut de l'âne, du cheval et du *dziggetai*.

Nous avons également cité, parmi les ruminans, le chameau, le dromadaire et le bœuf; les autres sont le daim, l'antilope et le musc, qui sont décrits dans des articles spéciaux.

Les cétacés de l'Asie se trouvent spécialement sur les côtes septentrionales, et offrent les mêmes espèces qu'on trouve dans la mer Glaciale. Plusieurs espèces de dauphins se trouvent dans les mers tropicales.

La chose la plus digne de remarque dans les oiseaux de l'Inde, est la variété et le riche plumage des gallinacées; la poule et le coq sont sans doute originaires de l'Asie, aussi bien que le paon, le faisan, et plusieurs autres espèces. L'autruche, qui autrefois abondait dans les déserts de la Mésopotamie, ne se trouve plus sur le continent asiatique. Le casoar habite les îles de l'archipel indien. L'ornithologie de l'Asie n'est remarquable sous aucun autre rapport; elle est loin d'égaler la richesse de celle de l'Afrique et de l'Amérique; on y retrouve presque toutes les espèces de l'Europe.

Les reptiles, les poissons et les insectes de l'Asie ressemblent trop à ceux des autres continens pour demander une énumération particulière. Comme les oiseaux, ces différentes classes d'animaux possèdent une puissance locomotrice que n'ont pas les mammifères; aussi est-ce dans cette dernière classe surtout qu'on doit chercher les différences zoologiques de l'Asie et des autres parties du monde; c'est pourquoi nous nous sommes plus étendus sur les quadrupèdes que sur les autres classes.

L'intérieur du continent asiatique n'est point assez connu pour que l'on puisse rien dire de général sur l'ensemble des formations géognostiques qui le constituent. Quelques portions de l'Himalaya, du Caucase, de l'Oural et des chaînes du Kamtchatka commencent à être connues; mais c'est aux articles consacrés à ces régions particulières qu'il pourra en être question, et non point ici, où l'on ne déduirait que quelques faits divers sur les évènemens géologiques de cette vaste contrée.

Une des plus grandes différences qui existent entre l'Europe et l'Asie vient de la diversité de leurs climats. Ce principe fondamental, qui est une des causes naturelles les plus influentes sur la population, a été savamment étudié par M. de Humboldt, et c'est à son travail que nous empruntons les considérations que nous allons présenter sur la climatologie asiatique.

L'Europe est à l'Asie ce que la Bretagne est à l'Europe; elle en est une espèce de prolongement péninsulaire. Les vents d'ouest, qui sont les plus fréquens sous la zone tempérée, sont donc pour l'Europe des vents de mer, c'est-à-dire des courans d'air qui sortent du contact d'une masse liquide, dont la température, même en hiver, ne descend guère au-dessous de 10°. En outre l'Europe, différente en cela de l'Asie, s'alonge comme une bande étroite emprisonnée par la mer, et a peu de développement nord-sud. Le cercle polaire ne fait que raser le continent, et nulle part la terre ne fait corps avec les glaces du pôle; elle en est séparée par une mer dont la température superficielle est moins de 5°, alors que sur le continent la température est déjà bien au-dessous de 0°.

Le continent de l'Asie s'étend de l'est à l'ouest au-delà du parallèle de 70° sur une étendue treize fois plus grande que l'Europe; il s'avance même vers le nord jusqu'à 75°: partout il touche par son bord septentrional la limite hivernale des glaces polaires; il fait donc presque constamment corps avec le pôle. Les vents du nord traversent donc, sans se réchauffer nulle part sur les nappes chaudes de l'Océan, une étendue de terre glacée considérable. L'Asie n'offre qu'un très petit espace de terre aux rayons du soleil équatorial. Pour la plus grande partie de ce continent, la région équatoriale correspondante tombe sur l'Océan, qui s'échauffe bien moins que les régions désertes de Sahara, qui côtoient l'Europe comme un vaste bain de sable. La zone tempérée en Asie ne jouit donc pas de l'effet de ces courans ascendans qui rendent le voisinage de l'Afrique si utile à l'Europe. Les autres causes frigorifiques du climat de l'Asie sont la forme peu découpée de ses contours, ses fortes inégalités dans le sens vertical, et surtout sa position orientale par rapport à l'Europe. Les hautes chaînes, presque toutes dans le sens est-ouest, protègent l'intérieur du côté de la zone torride et en arrêtent les vents, tandis que ce même intérieur est presque entièrement ouvert du côté du nord, et en reçoit librement tous les courans. Les plateaux élevés, distribués sur une immense longueur dans le sens sud-ouest nord-est, conservent les neiges même durant les chaleurs de l'été, et versent leur air froid sur les régions plus basses qui les entourent. Enfin pour l'Asie les vents occidentaux, qui sont les vents habituels de notre zone, sont des vents de terre, c'est-à-dire des vents qui traversent, non point une surface d'une température à peu près constante, comme est celle de l'Océan, mais une surface très chaude pendant l'été et très froide pendant l'hiver.

Ces contrastes sont cause que les lignes d'égale chaleur

annuelle s'infléchissent considérablement vers le sud, à mesure qu'elles s'éloignent de l'Europe et s'avancent vers l'intérieur de l'Asie. L'Asie, à partir du parallèle de 35°, possède un climat éminemment continental, c'est-à-dire un climat formé d'étés très chauds succédant à des hivers très froids. Ainsi à Astrakhan, où l'on voit mûrir le raisin comme il mûrit en Italie ou dans les Canaries, l'on voit durant l'hiver le thermomètre descendre jusqu'à 28 et 30° au-dessous de 0. L'est de la Russie se rapproche, sous le rapport climatologique, de l'Asie bien plus que de l'Europe; sa position géographique en montre la raison au premier aperçu. Voici quelques élémens de climatologie comparée, recueillis par M. de Humboldt.

Saint-Pétersbourg (lat. 59° 56'. long. 27° 28'). — Température moyenne de l'année, + 3° 8' centigrade; de l'hiver, — 8° 3'; de l'été, + 16° 7'.

Tobolsk (lat. 58° 12', long. 65° 38'). — Température moyenne, — 0 63'.

Kasan (lat. 55° 48', long. 46° 44'). — Température moyenne, + 1° 3'; de l'hiver, — 18° 4'; de l'été, + 17° 4'. Paris, qui est de 7° plus au sud que Kasan, a à peu près le même printemps et le même été, tandis qu'à Kasan la moyenne de janvier va jusqu'à — 22°. Dans les alentours de Paris deux mois qui se succèdent n'offrent aucun accroissement de température qui soit au-dessus de 4 à 5°, tandis que dans le nord-est de l'Europe et le nord-ouest de l'Asie la différence de deux mois voisins est souvent de 12°; ce qui excite des mouvemens pour ainsi dire instantanés dans le développement de la végétation.

Pékin (lat. 39° 54', long. 114° 7'). — Température moyenne, + 12° 7'; de l'hiver, — 3° 2'; de l'été, + 28° 1'. En France, entre Nantes et Saint-Malo, de 7 à 8° plus au nord que Pekin, on retrouve la même température annuelle; à Copenhague, à 16° plus au nord, on n'a pas un hiver plus rigoureux; et à Naples, bien plus au sud, on n'a pas un été plus chaud.

Macao (lat. 22° 12'). — Température moyenne, 23° 3'; de l'hiver, 18° 2'; de l'été, 28°. Dans cette partie de l'Asie, située sous la zone torride, les lignes d'égale température sont à peu près parallèles à l'équateur. Les contrastes entre la chaleur des saisons extrêmes sont bien moins sensibles qu'à Pekin. A *Canton* et à *Bénarès* les résultats climatériques sont à peu près les mêmes qu'à Macao.

Plus au sud les températures moyennes deviennent à peu près uniformes sur tout le globe. A *Bombay* cette température est de 26° 7'; à *Manille*, 25° 6'; à *Madras*, 26° 9'; à *Pondichéry*, 29° 6'.

Le caractère du climat *excessif* de l'Asie se manifeste encore par la limite des neiges perpétuelles, c'est-à-dire par la hauteur à laquelle cette limite se soutient durant l'été. Elle se soutient à une élévation beaucoup plus considérable au-dessus du niveau de l'Océan qu'en Europe sous les latitudes correspondantes. La limite des neiges est de 600 mètres plus élevée dans le Caucase que par la même latitude dans les Pyrénées. Dans l'Himalaya (lat. 30° à 31°) la limite des neiges est à 5,200 mètres, ce qui est à peu de chose près la même que celle qui répond à une latitude bien plus méridionale dans les Indes (lat. 1° à 1° ½). Des pays habités et fertiles se trouvent donc à une hauteur qui, en Europe et en Amérique, sous le même parallèle, seraient ensevelis sous des neiges éternelles. Dans la chaîne septentrionale de l'Altaï la limite des neiges s'abaisse considérablement, et ne présente plus la même loi de différence avec les hauteurs européennes et américaines des latitudes correspondantes.

Une particularité fort remarquable des régions septentrionales de l'Asie, consiste en ce que le sol y est congelé à une certaine profondeur, et ne dégèle jamais. Dans le milieu de l'été, et par une chaleur de 30 à 34° de latitude, l'eau des puits est à 1° 4' ou 1° 5'; mais par 62° de latitude, à 10 ou 12 pieds de profondeur, le sol ne dégèle jamais. La glace souterraine est donc comme une roche d'une vaste étendue, qui supporte dans tout le nord de l'Asie la couche superficielle de terre végétale.

Ces circonstances climatériques, si diverses et si particulières au sol asiatique, sont une des causes principales, non seulement de la distribution des animaux et des plantes, mais encore de la distribution et des phénomènes généraux des populations répandues aux diverses latitudes.

L'Asie, supérieure aux autres parties du monde, en étendue, en richesse et en productions naturelles, l'est encore par le nombre de ses habitans, la variété de leurs races et leur importance historique. Elle contient plus de 400 millions d'ames, c'est-à-dire, le double de la population de l'Europe et plus de huit fois celle de l'Amérique, dont cependant le territoire est presque aussi étendu que celui de l'Asie.

L'Asie a-t-elle été plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui? Quel fut le nombre de ses habitans détruits par les Mongols? De combien sa population a-t-elle diminué sous le despotisme exercé par les Turcs dans ses contrées occidentales? Quel est le nombre des nations qui ont complètement disparu, ou ont été réduites à quelques individus, comme les Philistins, les Phéniciens, les Babyloniens, les Parsis, les Lydiens, les Bactriens, les Mèdes et les Sogdianes? Plus de quarantes nations disparurent dans les guerres des Mongols au moyen âge, si on en croit les annalistes de ce temps; quelques nations se sont presque complètement éteintes de nos jours; par exemple, les Doms dans la chaîne de l'Himalaya, les Miao-tse dans la Chine méridionale, les Tatas dans la Chine septentrionale, les Tongousses, Turks orientaux, et les Samoyèdes dans les montagnes de Sayansk et plusieurs autres tribus dans le mont Caucase. Quant au reste des questions posées plus haut, la science est jusqu'ici incapable de les résoudre.

Une chose certaine, c'est que le nombre des étrangers établis en Asie est beaucoup moindre que celui des Asiatiques qui ont quitté leur pays pour se fixer dans d'autres parties du globe. Le nombre des Européens établis dans l'Inde, se monte peut-être à cent mille, à deux millions en Sibérie, y compris les descendans des Cosaques; enfin, à un million et demi de Grecs d'origine européenne, habitant l'Anatolie. Quelques colons Africains et Américains et un très petit nombre d'Australiens sont également venus se fixer en Asie. Les Egyptiens ne s'y sont jamais établis, tandis que l'Egypte a reçu les Arabes. Quelques esclaves nègres sont aussi disséminés en Perse, en Arabie et dans l'Hindoustan. En divers temps, des hordes d'Abyssiniens entrèrent en Asie, non comme nation, mais comme mercenaires au service des émirs arabes ou des rajas Indiens, et leurs descendans comme ceux des Portugais se sont confondus avec la population indigène. Les Tchouktchi habitant la Péninsule nord-est de l'Asie, et appartenant évidemment à la race des Esquimaux si on en croit la ressemblance de leur langage, sont peut-être aborigènes de l'Asie et non venus de l'Amérique. L'Asie est donc habitée aujourd'hui par des étrangers et des aborigènes, les deux grandes divisions de l'humanité sous le point de vue historique. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire du genre humain, on voit l'émigration se répandre de l'Asie sur les autres contrées du globe; l'Asie peut donc être considérée comme la mère des nations qui se sont répandues sur la terre et ont porté la civilisation dans les autres contrées.

Si on divise le genre humain en six races distinctes, dont trois principales et trois intermédiaires, à savoir: la race blanche ou caucasique, la race jaune ou mongole, la race noire ou éthiopienne, la race brune ou malaie, la race negro-malaie ou papouanne, et la race cuivrée ou Américaine, on trouve presque toutes ces races sur la surface de l'Asie. On ne peut pas toujours les distinguer exactement par la forme du crâne, la chevelure et le teint. Les trois princi-

pales races se trouvent rapprochées dans les vallées élevées de l'Asie centrale, où la forme du crâne des Cachemiriens montre leur origine caucasienne, tandis que le crâne des Bhots, habitans du Bhotan et du Tibet est Mongol; la race presque éteinte des Doms dont on retrouve quelques individus dans les vallées de Kamaoon, offre dans la formation de son crâne les mêmes particularités que la race nègre à cheveux crépus. Peut-être les Doms sont-ils les représentans septentrionaux des nègres papouans qu'on trouve çà et là dans l'Inde au-delà du Gange, les îles de la Sonde, les îles de l'Australie et la nouvelle Guinée. Cuvier les range dans les tribus sorties des nègres. La race Malaie habite, près des Papouans, l'île de Sumatra, et la presqu'île de Malacca. Toutes les races que nous venons d'enumérer se trouvent en Asie, si on en excepte la race cuivrée ou race américaine. Les Caucasiens dominent du centre du continent à l'ouest et au nord-ouest, tandis que les Mongols dominent du centre à l'est et au nord-est.

Nous ne nous arrêterons pas sur la division des nations asiatiques d'après leurs caractères physiques, préférant celle qu'indiquent les différentes langues, comme reposant sur des bases plus solides; quoique son peu de coïncidence avec les indications fournies par l'histoire ou par les caractères physiologiques soulève souvent de grandes difficultés. Adoptant la division des nations d'après les langues, nous trouvons en Asie les groupes suivans.

D'abord, les nations semitiques, le plus important de ces groupes sous le point de vue historique. Ce sont : les Syriens et les Chaldéens, les Phéniciens, qui, bien que le nombre des familles de pur sang doive être très restreint, existent encore probablement dans leur ancienne patrie, spécialement près du Liban; les Juifs, qui, de la Palestine, se sont dispersés sur toute l'Asie, jusqu'à la côte de Malabar et aux provinces nord de la Chine; les Arabes, la branche la plus nombreuse de cette race et celle qui s'est le moins mêlée avec les autres nations, sont répandus dans toute l'Asie occidentale jusqu'aux bouches de l'Indus et aux sources de l'Oxus.

On s'est assuré récemment que les langues parlées par les aborigènes des contrées qui avoisinent le Gange, l'Indus, la Péninsule en deçà du Gange et la Perse, ont une grande ressemblance dans leur système grammatical et dans beaucoup de leurs racines, avec les langues d'origine slave ou germaine; à ce groupe appartiennent les habitans de l'Inde qui parlent les nombreux dialectes dérivés du sanscrit : les nations de l'Iran, les Kourdes, les Beloutchi, les Bohémiens, les Boukhariens etc., quoique beaucoup de ces peuples soient aujourd'hui mêlés à des nations d'origine turque, mongole ou arabe; on doit y joindre aussi les Ossètes (descendans des Alains), habitant le mont Caucase, et quelques nations d'origine slave, habitant l'Asie. Par ce qui précède on voit qu'on peut y comprendre également une grande partie des peuples habitant l'Europe. Les recherches sur la structure grammaticale de la langue des Arméniens n'ont pas été assez profondes pour qu'on puisse assurer si ce peuple appartient à ce groupe ou forme un groupe séparé. De leur plateau natal, les nations arméniennes se sont dispersées dans les contrées centrales et méridionales de l'Asie, jusqu'à la Chine. On trouve aussi des Arméniens en Europe, et cette famille semble avoir émigré aussi loin que les Arabes, quoique dans une autre direction.

Les Géorgiens forment un groupe séparé, habitant l'isthme du Caucase entre le Caucase et la rivière Kur, et outre les véritables Géorgiens de l'Imerethi, trois branches se rattachent à ce groupe; les Mingrelieos, les Suanes et les Lazes; ces derniers occupent le rivage oriental de la mer Noire et descendent des anciens habitans de la Colchide.

Les peuples habitant le Caucase forment une autre famille divisée en trois branches, savoir : les Caucasiens orientaux ou Lesghi, les Mitsdjeghi appelés aussi Tchetchentses, et les Caucasiens occidentaux ou Circassiens; tous ces peuples sont subdivisés en petites tribus comme le sont généralement les habitans des montagnes.

Les nations Turkes forment un des groupes les plus considérables; la plus grande partie occupe l'Asie centrale, commence à l'Orient au plateau du Gobi-d'Hami, embrasse les contrées autour du lac Lop, et s'étend à l'Ouest dans le Turkestan ou on les nomme Turks orientaux. A l'Ouest, dans les plaines entourant le lac Aral, ils reçoivent le nom de Turkomans, et dans l'Asie Mineure et la Turkie d'Europe, on les nomme Turks ou Osmanlis. Ces nations peuvent être considérées comme le tronc de cette grande division, dont les branches s'étendent au nord et au sud, où elles se mêlent à d'autres nations d'origine mongole ou persane. Les traits de ces nations diffèrent quelquefois radicalement; mais de Pékin à Constantinople toutes parlent des dialectes dont les différences sont si légères qu'elles se comprennent parfaitement. Les Turkomans, nation pastorale divisée en innombrables tribus, forment la souche principale des habitans de la Perse septentrionale, du côté occidental de la mer Caspienne, de ceux de l'Asie Mineure, du Khiva et de la Boukharie, où une tribu de Turks orientaux, indigènes du centre du plateau de l'Asie orientale, s'est emparé, sous le nom d'Usbecks, du Turkestan et de la Boukharie. Les Kirghiz, autrefois voisins des Mongols, habitaient les monts Altaï et le cours supérieur de l'Ienisseï; ils ont été obligés d'émigrer vers l'ouest, où ils occupent maintenant les steppes, sous les noms de grands, de moyens et de petits Kirghiz. Les Kirghiz sont un peuple pasteur; les Baschkires se trouvent dans les branches sud de l'Oural. Outre ces tribus, il y en a d'autres appelées communément Turks, Tatars ou Tatars sibériens, qui parlent des dialectes turks, bien qu'ils se soient mêlés avec les Mongols. On peut citer parmi ces tribus celles des Nogaï sur les rives du Kouban et de la Kouma, près du Caucase, qui occupent en partie la Crimée d'Europe; les Koumouks qui habitent le même pays; les Karakalpaks près du lac Aral, plusieurs tribus appelées ordinairement Tatars, habitant la Sibérie entre Tobolsk et Yeniséisk; les Barabinze, errans dans les steppes de Barabra, les Kusnes sur la rivière Tom; les Katshinses, les Beltirs et les Biruses dans les montagnes de Sayansk et sur les rives du haut Yénisseï, les Teleutes, vers le lac de Teles-koul; enfin les Yakoutes qui sont le dernier anneau de la chaîne que forment les nations turkes au nord-est, occupent les rives du milieu de la Lena, vers Yakoutsk et s'étendent jusqu'à l'embouchure de cette rivière.

Les nations d'origine samoïède occupent deux contrées différentes éloignées l'une de l'autre. La division méridionale habite les rives du haut Iénisseï et les montagnes de Sayansk où se trouvent encore des traces des nombreuses tribus samoïèdes aborigènes de ce pays; ils sont divisés en quatre tribus, les Ouriangkhaï nommés soyotes, par les Chinois, les Motores, les Coïbales et les Karakases. La division septentrionale habite le long de la mer polaire au nord du bas Tongouska, et s'étend de l'embouchure de l'Iénisseï à celle de l'Obi, à l'ouest jusqu'à la partie septentrionale des monts Oural, et en Europe, jusqu'à la mer Blanche, de manière que ces tribus d'origine samoïède sont séparées des autres branches de leurs familles par des tribus turkes et par les Iénisséiens habitant le pays qui se trouve entre eux.

Les Ienisséiens sont une petite tribu isolée, habitant la vallée située vers le milieu du cours de la rivière Ienisseï entre Abakansk et Toncouskanh, et qui d'abord, comme leurs voisins les Samoïèdes habitaient les montagnes de Sayansk et la chaîne de l'Altaï; mais qui, comme eux, furent obligés d'émigrer vers le nord, lorsque des nations voisines fondirent sur eux avec des forces supérieures; évènement qui du reste semble avoir été très commun dans les contrées nord et nord-ouest de l'Asie.

Les nations d'origine finnoise qui appartiennent moins à l'Asie qu'à l'Europe, où elles sont répandues du versant occidental des monts Oural à travers la vallée du Volga jusqu'à la Laponie. On trouve deux tribus de cette race en Asie; les Vogoules et les Ostiakes de l'Oby; on peut les comprendre sous le nom général de Finnois orientaux : ils occupent le pays qui s'étend à l'est des monts Oural jusqu'au milieu de l'Oby, et séparent les Samoïèdes septentrionaux des tribus turkes habitant les parties orientales de la Sibérie méridionale.

La nation mongole, qui se divise en trois grandes branches; les Mongols proprement dits, les Bouriats et les Kalmouks. Les Mongols habitent le sud du désert do Gobi, et sont organisés en tribus, chargées de défendre les frontières de l'empire chinois, tandis que d'autres tribus occupent le nord du désert; différentes tribus mongoles placées au sud-ouest vers Tangut et le Tibet, sont connues sous le nom de Sokkos, c'est-à-dire tribus pastorales, et dépendent presque toutes de la cour de Pekin; elles sont distribuées sous différentes bannières; un petit nombre est sous la domination des Russes dans les contrées autour du lac Baïkal, qui sont habitées aussi par une autre branche de la famille mongole, les Bouriats qui semblent avoir reconquis leur terre natale. La troisième division de cette grande famille, les Kalmouks, qui sont dispersés dans toutes les contrées situées entre le lac de Khoukhou-Noor et les rives du Volga, est subdivisée en quatre branches connues en Europe sous le nom de Kalmouks, qui leur fut donné par les Russes. La plus considérable de ces branches était autrefois formée par les Zungaris, qui vers le milieu du dernier siècle (1757) furent en partie détruits et virent leur pays occupé par d'autres tribus de la même famille qui jusque là avaient habité sur les rives du Volga au nord d'Astrakhan. Quelques unes de ces tribus habitent encore les rives du Volga, tandis que d'autres sont dispersées dans l'Asie centrale jusqu'au lac de Khoukhou-Noor. La troisième branche de la famille Kalmouke, les Khoshods, est moins nombreuse et habite également les contrées qui environnent le lac de Khoukhou-Noor, autrement le lac Bleu. La quatrième branche de cette famille, les Turbets, est située encore plus à l'est, le long de l'Hoang-ho.

Les Toungouses forment l'une des familles les plus considérables du nord-est de l'Asie. Ils occupent tout le territoire qui se trouve à l'est des Samoïèdes septentrionaux de la mer Polaire, des Iénisséïens et des Ourianka̧is habitant le cours supérieur de l'Iénisséï et les montagnes de Sayansk, au nord-est des tribus mongoles. Ils s'étendent du cours supérieur des deux Toungonskas jusqu'à la mer Polaire et à la rivière Olenek; de là au Lena, et de l'extrémité orientale du lac de Baïkal à la rivière Vitim, jusqu'aux rivages du golfe d'Okhotzk, où ils sont appelés Lamutes ou habitans du rivage. Ils occupent, au sud-est, les contrées situées depuis le milieu du cours de l'Amour jusqu'à la presqu'île de Corée; mais, ni à l'embouchure de l'Amour, ni plus au sud, les Toungouses ne s'étendent jusqu'aux rivages de la mer, habités par les Aïnos, tribu qui n'appartient pas à la même famille. Les branches de la famille toungouse sont très nombreuses; mais dans les temps modernes aucune ne s'est rendue fameuse, si ce n'est la division qui occupe la partie sud du pays des Toungouses, et porte le nom de Mandchoux. Cette branche conquit, vers le milieu du XVII[e] siècle, la Chine, où elle règne encore. Les Mandchoux-Toungouses sont dispersés dans toutes les provinces de l'empire chinois, où ils constituent la noblesse militaire.

La partie nord-est de l'Asie, située entre l'embouchure du Lena et la mer qui sépare l'Asie de l'Amérique, est occupée par trois nations parlant des langues différentes, quoique vivant dans un espace très resserré. Ces nations sont les Youkaghires, qui habitent les deux rives de l'Indigirka; les Koryèkes, qui habitent de la rivière Kovyma à celle d'Anadyr, et les Tchouktchi, qui habitent l'extrémité nord-est de l'Asie. Il existe, comme nous l'avons dit plus haut, une telle affinité de langage entre ce dernier peuple et les Esquimaux de l'Amérique du Nord, qu'on les a surnommés Américains du pôle. Les Kamtchadales portent le même nom que la Péninsule qu'ils habitent, et forment un groupe de nations séparées et parlant une langue particulière.

Les tribus comprises sous le nom de Kouriles ou Aïnos sont placées à l'est des Toungouses, ou, pour parler plus clairement, à l'embouchure de l'Amour et sur la côte de Corée; cette famille habite également les îles qui s'étendent le long de cette côte jusqu'à Yesso, au nord du Japon, et qui, sous le nom d'îles Kouriles, occupent la pointe sud du Kamtchatka. Ces tribus de peuples pêcheurs, quoique répandues sur une grande étendue de côtes, parlent toutes la même langue.

Les Japonais parlent une langue particulière, et la ressemblance de leur civilisation et de la civilisation chinoise ne semble pas provenir de l'influence chinoise, mais bien du caractère particulier des Japonais. Leur langue et leur civilisation sont confinées à leurs îles et aux îles de Lieou-Khieou, dont les habitans appartiennent certainement à la même souche.

Les Coréens ou habitans de la presqu'île de Corée, sont également une race distincte, qui, il y a plusieurs siècles, habitait la chaîne de montagnes formant les limites septentrionales de la Péninsule. Ces peuples portaient alors le nom de Sian-Pi; ils sont maintenant confinés dans la Péninsule par leurs voisins les Mandchoux, qui occupent la partie septentrionale et se distinguent complètement d'eux.

Les Chinois sont la famille la plus nombreuse et la plus civilisée de l'Asie orientale; ils forment la partie la plus considérable de la population de la Chine, occupée par différens peuples. Les Chinois sont aussi répandus dans les contrées sujettes de la cour de Pekin, et même au-delà, dans des lieux où ils ont formé des établissemens dans les temps modernes. Ils en ont également fondé dans l'île Formose, dans les îles de la Sonde, dans le royaume de Siam, la presqu'île de Malacca et l'île de Ceylan.

Les Tibétains, habitans du Tibet, qui se donnent le nom de Bhots, constituent un groupe très nombreux, dont les tribus sont dispersées sur les plateaux de l'Asie orientale, au nord des monts Himalaya; ces tribus sont peu connues; elles semblent divisées en branches nombreuses qui s'étendent à l'ouest, à l'est et au nord-est.

Les différentes nations qui occupent la Péninsule au-delà du Gange, comme les Anamites, divisés en Tonquinois et en Cochinchinois, les habitans de Siam, de Pegou et d'Ava et de l'empire Birman, ne sont qu'imparfaitement connus; ils occupaient peut-être autrefois la région montagneuse de la presqu'île de Malacca; mais on ne les trouve plus maintenant que dans les îles de la Sonde, et à l'extrémité sud de la presqu'île de Malacca. Ils parlent une langue cultivée, bien distincte des autres dialectes, et répandue à l'ouest jusqu'à Madagascar, et à l'est dans les îles de la Sonde, les Philippines, et même dans les groupes d'îles les plus orientaux de l'océan Pacifique.

Tels sont les principaux groupes de nations habitant l'Asie : il reste encore dans les contrées du centre quelques faibles restes de nations antiques, qui n'ont pas été soumises à de sérieuses investigations, par exemple, les Miao-tsè, dans la Chine méridionale, les Lolos, dans la presqu'île au-delà du Gange, etc. Nous ne dirons rien de ces nations sur lesquelles, nous l'espérons, la science aura bientôt des données plus certaines.

L'histoire des premiers temps de l'Asie est inconnue. La fondation des royaumes de la Chine, de la Corée et du Japon, de ceux de l'Inde et du Caucase, des villes de Babylone et de Jérusalem, sont les choses les plus anciennes que l'on sache. Mais ce n'est guère qu'à partir du VI[e] siècle avant J.-C., que la tradition générale commence à prendre quel-

que clarté. Le conquérant sémitique Cyrus fonde l'empire persan sur les ruines des petits états de la Médie, de l'Assyrie, de la Phrygie, qui divisaient l'Asie Mineure. Cette domination qui s'étendait depuis la Méditerranée jusqu'à l'Oxus, les versans de l'Indus et l'océan Indien, devait encore s'accroître après Cyrus par les armes de Cambyse et de Darius. A cette époque, Amasis, sixième roi de la vingt-sixième dynastie, régnait en Egypte. L'Arabie était partagée en tribus indépendantes et désunies. Les rajahs de l'Inde existaient, mais sans qu'il soit resté de monumens précis sur leur compte. Il n'en existe pas non plus au sujet des habitans de Siam et du Tibet. Les abords du Caucase étaient habités par les mêmes peuples qui l'habitent encore aujourd'hui : les Géorgiens, les Arméniens, les Albansis. Au-delà de l'Oxus, se trouvaient les Sogdiens et les Massagètes, races indo-germaniques, comme les Parthes et les tribus de la Scythie et de l'Europe. Le reste du continent central était partagé entre les souches nomades des Huns, des Samoïèdes, des Mongols, des Turcs et des Toungouses. Sur les bords du grand Océan oriental, existaient l'empire déjà civilisé de la Chine, entouré d'autres petits royaumes indépendans; au nord, la Corée, administrée par des princes d'origine chinoise; en face le Japon, obeissant déjà à la famille sacrée des Daïri.

A la fin du IVe siècle avant J.-C. (322), la fameuse conquête d'Alexandre change la face de l'Asie occidentale, et fait passer l'empire des successeurs de Cyrus, et bien au-delà tout le pays, jusque vers le Gange, sous la domination de la Grèce.

Au commencement du IIIe siècle avant J.-C., l'empire d'Alexandre est partagé : les Seleucides en possèdent la partie orientale; les Ptolémées possèdent l'Egypte et le littoral asiatique de la Méditerranée. Mais ces états se ruinent peu à peu : d'un côté, la Bactriana, de l'autre, les Arsacides se développent à leurs depens. D'autres états, ceux de Bithynie, de Pergame, de Cappadoce, de Pont, d'Atropatène, etc., se partagent le nord de l'Asie Mineure, des rivages de la mer Noire à ceux de la Caspienne. L'Inde montre deux grandes divisions : l'empire des Prasiens sur le cours du Gange, et celui de Dachinabades, dans le sud de la presqu'île. Au nord de l'Inde, et vers les sources de l'Oxus, se fonde un établissement indien nouveau, le royaume de Khotan. A la fin du IIIe siècle, l'unité de la Chine, par l'influence des princes de Thsin, avait acquis une vigueur nouvelle; les petits royaumes avaient disparu et l'empire s'étendait depuis la Corée jusqu'à la mer du Sud. Les Turcs de la race Hioung-Nou, au nord de la Chine, avaient fondé une monarchie puissante, bien que toujours barbare, qui s'étendait à l'ouest jusque près des sources du Iaxartes et de l'Oxus. Les autres peuplades de l'Asie centrale ne s'étaient point encore remuées d'une manière digne de marquer dans l'histoire.

Voici le premier siècle de notre ère. Les tribus des Massagètes et des Alains commencent à se déplacer; elles quittent leurs pâturages de l'orient de la mer Caspienne; tournent peu à peu par le nord, et occupent déjà les bords septentrionaux de la mer Noire. Les Parthes, peuples de la même branche, s'étendent, par le sud, vers l'empire romain, comme les précédens par le nord. Le nation tubetaine des *Yue-Tchi*, chassée par les *Hioung-Nou*, était venue, par le même mouvement, vers l'occident, remplacer, sur les bords de l'Oxus, les Massagètes émigrés. L'empire chinois, refoulant de son côté les *Hioung-Nou*, s'était agrandi à leur dépens, et occupait une bonne partie de l'Asie intérieure.

Au IIe siècle, l'empire romain occupe sa plus grande étendue du côté de l'orient. Il comprend l'Asie Mineure jusqu'à l'Euphrate, et presque tout le littoral de la mer Noire. Les *Yue-Tchi*, établis sur l'Oxus, ont étendu, d'une part, leur empire jusqu'au bord de l'Indus, et de l'autre, continuant à presser sur les Massagètes et les peuples Sarmato-Goths, ils activent la migration vers l'occident. La Chine, sous le règne des Hans orientaux, accroît encore sa précédente puissance; les Hioung-Nou sont en partie soumis, en partie chassés aussi vers l'occident. La souveraineté de la Chine pèse jusque sur le cours du Iaxartes. Cette prospérité de la Chine se maintient jusqu'à la chute de la dynastie des Hans, qui devient le signal du partage de l'empire en trois royaumes (220 après J.-C.).

Au commencement du IVe siècle, l'empire romain a déjà perdu quelque chose en Asie. Les Goths, les Alains et les autres peuplades tudesques se sont avancées jusque sur le Danube. La Perse est sous la dynastie des Sassanides. La Chine s'est reconstituée sous celle des Thsin. Les nations tubétaines sont encore par peuplades désassociées; une d'elles cependant, celle des *Ti*, sur la frontière de la Chine, s'est réunie en royaume. La masse des nations hunniques commence à remuer faiblement; quelques tribus sont descendues au sud jusqu'à l'embouchure du Wolga.

Au Ve siècle, les Huns ont étendu leur vaste migration jusque dans l'occident; ils ont soumis les peuplades tudesques qui s'y étaient déjà peu à peu avancées avant eux. L'empire romain est divisé en deux parts, et l'Asie n'a plus affaire qu'aux empereurs de Constantinople. L'empire de *Yue-Tchi* est aussi divisé en deux autres; la première sur l'Oxus, et la seconde sur l'Indus. Quelques royaumes se sont formés dans les parties septentrionales de la Chine, et les *Jouan-Jouan* occupent à peu près les anciennes limites des *Hioung-Nou*.

Au VIe siècle, les Huns ont disparu sans laisser de trace après eux. Les Avares les ont remplacés. Les divisions politiques des nations chinoises ont encore éprouvé quelques variations. Mais le fait capital de l'histoire d'Asie est la fondation de l'immense empire du *Thou-Khiu* ou *Turcs* de l'Altaï, occupant la majeure partie de l'Asie centrale depuis la Corée jusqu'à la mer Caspienne.

Mahomet paraît avec le commencement du VIIe siècle, et une ère nouvelle se prépare pour l'Asie. A la fin de ce siècle, l'empire des khalifes ommiades, ses successeurs, comprend non seulement l'Arabie, mais, dans l'Asie intérieure, depuis la mer de Syrie jusqu'à la mer Caspienne, l'Oxus et l'Indus. L'empire grec est refoulé. L'empire chinois de la dynastie des *Thang* est limitrophe à la fois des états arabes et des états de l'Inde. L'Inde est partagée en cinq grandes divisions, et le Tibet forme un empire. Quant aux peuplades de l'intérieur, autour du lac Baïkal s'est consolidé l'état des *Hoel-He* ou *Ouigour-Orientaux*. Les bords septentrionaux de la mer Caspienne sont occupés par la race des *Finnois-Orientaux*, qui y ont formé l'empire des *Khazars*. A l'ouest, l'empire des *Avares* occupe tout le centre de l'Allemagne.

Au VIIIe siècle, les Arabes continuant leurs conquêtes, repoussent les Chinois et les Turcs au-delà de l'Oxus. L'empire *Tubetain* se développe également, et celui du *Hoel-He* est en pleine puissance. Les *Toungouses* ont fondé le royaume de *Phou-Hai* au-dessus de la Corée.

L'empire de Mahomet passe de la famille des *Ommiades* dans celle des *Abassides*, dans le courant du IXe siècle, et déjà il commence à se démembrer. Le royaume des *Thahériens* se forme à ses dépens sur les bords de l'Oxus. L'empire des *Khazars* s'étend, au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne; et au-dessus de cet empire commence le *duché de Russie*, assis au bord de la Baltique, et fondé par *Rurik* en 861. La dynastie des *Thang* a regagné sur les Tubétains les régions centrales sur lesquelles ils s'étaient étendus, et les a réduits à leurs limites naturelles. Les *Kirghiz* ou *Hakas* ont chassé les *Hoei-He* vers le Sihoun, et se sont logés à leur place.

Le khalifat des Abassides, à l'ouverture du Xe siècle, continuait sa marche de décadence, et à la fin du siècle il était déjà presque entièrement à son terme. Une multitude de principautés s'étaient faites à ses dépens. Le royaume de *Karmathes* s'était établi en Arabie sur le golfe Persique,

La dynastie des *Bouides* gouvernait sur l'Euphrate. L'empire des *Samanides* comprenait la majeure partie de la Perse et s'étendait jusqu'au Sihoun et à l'Indus. L'empire grec se resserrait de plus en plus. Les *Hongrois*, les *Bulgares*, les *Vulaques*, réunis en états sur le cours du Danobe, le menaçaient vers le nord. Le *grand-daché da Russie* s'était accru depuis *Novgorod* jusqu'à *Kiew*. Et quant aux affaires de l'Asie orientale, un nouvel empire, celui des *Khitans*, s'y était fondé entre le lac Baïkal, l'Océan et les frontières de la Chine, qu'il avait forcee à se reculer vers le sud. La Chine s'était de nouveau morcelee en differens royaumes.

L'histoire d'Asie du XI[e] au XIII[e] siècle, ne présente aucune révolution bien importante. En Perse, les *Ghaznevides* remplacent les *Sumanides*. L'Inde est en guerre avec eux. A la suite des Ghaznevides, paraissent les *Turcs-Seldjoukes*, qui font irruption à leur tour dans la Perse. Quelques principautés nouvelles se forment aux alentours de la Caspienne.

Le XIII[e] siècle est fameux dans l'histoire de l'Asie; d'abord l'empire grec s'est considérablement affaibli; les *Francs* appeles en Asie par des motifs religieux, ont établi leur souveraineté au detriment des Arabes sur les côtes de la Syrie. Le plus puissant empire de l'Asie occidentale est celui des Turcs *Seldjoukss*, qui sont arrivés au comble de leur fortune. Des princes turcs *ortokides* sont maîtres dans l'Asie Mineure. La partie montagneuse de la Perse et une partie de la Syrie sont occupées par la celèbre dynastie des *Ismaeliens* ou *assassins*. L'empire des *Khitons* au nord de la Chine est devenu celui des *Kin* ou *Altoun-kums*. Divers royaumes se sont constitnés dans la presqu'île transgangetique. *Tchinghis-khan* paraît, et à sa voix les *Mongols* s'animent; leur invasion commence et le plus immense empire que l'Asie eut encore vu se décide. Il part de la Chine dont il entame les inutiles murailles, monte le long de l'Océan oriental jusqu'au Kamtchatka, et s'étend de là en cotoyant le Tibet et l'Inde jusqu'à l'Euphrate et par-dessus la Caspienne et la mer Noire jusqu'aux frontières de l'empire grec et de la Hongrie. Ce colossal empire, dont celui d'Alexandre n'était qu'une province, se divise entre ses successeurs. La dynastie mongole des *Yuan* occupe la Chine, celle de *Tchagutai* occupe l'Asie centrale, celle des descendans de *Houlakou* s'établit en Perse, celle de *Khaidou*, entre le Sihoun et le lac Balkal, celle des *Kaptchak* dans les provinces asiatiques et européennes, au nord de la Caspienne et de la mer Noire. C'est là le partage de l'Asie à la fin du XIII[e] siècle.

Au XIV[e] siècle, les *Turcs othomans* paraissent sur la scène et pressent vivement l'empire grec, qui n'est déjà plus qu'une médiocre puissance; la Perse est divisée en plusieurs dominations, et la dynastie des *Ming* s'établit en Chine à la place des *Yuan* qu'elle renvoie dans le nord de la Mongolie, instituer un autre empire.

Au XV[e] siècle, les Turcs ont continué leur mouvement. Ils occupent l'Asie Mineure et s'étendent en Europe jusqu'au Danube. Constantinople est à eux. Un nouveau conquérant, *Timour* ou *Tamerlan*, étend sa domination depuis le nord du Sihoun jusque dans l'Inde, à l'est, et dans la Syrie, à l'ouest. La conquête mahométane s'est définitivement installée dans l'Inde, et l'empire des *Sulthans Babériles* de *Dehly* s'est formé sur le cours du Gange, et continue le mouvement contre les états des Rajahs indépendans.

Du XVII[e] au XVIII[e] siècle, l'empire turc a continué son développement; il est à son maximum d'étendue. Il en est de même de l'empire des Sulthans successeurs de Baber dans l'Inde. Il est important de voir l'action européenne commençant à se dessiner nettement dans l'Inde. Les *Anglais*, les *Portugais*, les *Français*, les *Hollandais*, les *Danois* y possèdent des établissemens; au-delà du Gange, les etats se détaillent : ce sont les royaumes d'*Assan*, d'*Aru*, de *Pegou*, de *Siom*, etc.; les *Mondchoux* sont maîtres de la Chine. Dans le nord de l'Asie, une puissance nouvelle, celle des *Russes*, fondée par Pierre-le-Grand, prend de l'extension, entoure la Caspienne et s'approche de la mer Noire.

Enfin nous arrivons, après tant de révolutions, à l'état actuel; celui du XIX[e] siècle, qui laisse présager encore bien des mouvemens nouveaux. Nous avons dû esquisser avec la plus grande brièveté possible, cette immense chronique dont les détails se trouveront disséminés dans cet ouvrage aux articles consacrés aux dynasties, aux peuples et aux grands hommes. Nous aurons d'ailleurs sujet, au mot HUMANITÉ, de traiter toute cette histoire sous une vue d'ensemble: et nous renvoyons pour les détails précis des divisions politiques à l'ouvrage classique de M. Klaproth, qui nous a servi de guide dans ce court résumé. (Voy. *Tableaux hist. de l'Asie.*

Après avoir énuméré les principaux états de l'Asie, nous allons présenter, dans un tableau statistique, les élémens principaux de leurs ressources et de leurs forces actuelles. Il est inutile de dire que nous n'avons que des approximations pour remplir les colonnes de ce tableau.

Le système fiscal de ces états est plus ou moins, mais toujours très différent du système fiscal des états européens. Plus de la moitié du revenu, et quelquefois plus des trois quarts proviennent de l'impôt foncier. C'est la conséquence nécessaire du principe sur lequel est basé ce système politique, d'après lequel le souverain est considéré comme seul propriétaire du sol: c'est lui seul qui est censé en avoir le *dominium directum*; ses sujets n'en ont que l'usage ou le *dominium utile*, moyennant la contribution d'une part de la récolte. Autant que cette rente foncière est payée avec régularité, ces derniers jouissent de père en fils des terres ainsi octroyéea comme de toute autre propriété héréditaire. Ce principe est dominant, dès la plus haute antiquité, dans presque tous les états agricoles de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie; mais les fermiers partagent avec le souverain le produit brut dans des proportions qui diffèrent d'un état à l'autre, et qui sont toutes beaucoup plus fortes qu'en Europe. A la Chine, par exemple, chaque tenancier paie un dixième du revenu; dans l'Inde Britannique, la part du gouvernement est d'un cinquième; dans l'île de Java, au contraire, l'impôt foncier est d'un quart, et au Japon il s'élève quelquefois jusqu'aux deux tiers; mais en Perse, il paraît que depuis quelques années il n'est que d'un cinquième. Deux autres circonstances majeures rendent très difficile, pour ne pas dire impossible, l'estimation des revenus de ces états. Dans tous une grande partie des recettes, et dans quelques uns les trois quarts, consistent en denrées: une grande partie sert pour l'entretien des troupes et pour payer les employés civils; le reste est vendu pour le compte du gouvernement. Souvent il arrive que le souverain est le plus grand négociant du pays; quelquefois il en est même le seul. De là vient l'impossibilité de déterminer en argent avec quelque exactitude le revenu brut de ces états. (Balbi, *Statistique de l'Asie.*)

A l'égard des armées, on se tromperait beaucoup si l'on croyait qu'il n'y a de troupes permanentes et régulières que dans les états de l'Europe, et dans ceux que les habitans de cette partie du monde ont fondés hors de ses limites. De tout temps les grandes monarchies asiatiques ont eu des armées permanentes, et depuis le commencement du XIX[e] siècle quelques uns de ces états possèdent même des armées organisées comme les nôtres. Déjà plusieurs princes de ces contrées lointaines ont adopté la tactique des Européens; elle est en pleine vigueur sur les bords de l'Indus, et jusque sur les rivages éloignés de la mer de la Chine.

Dans les armées des états asiatiques, on doit distinguer trois classes de troupes: *les troupes régulières*, ou *disciplinées à l'européenne; les troupes irrégulières permanentes*, ou *soldées constamment; les troupes irrégulières* appelees sous les drapeaux en temps de guerre, et *jamais soldées pendant la paix*. Dans le tableau suivant, il n'est question que des troupes régulières et irrégulières permanentes.

On connaît le peu de progrès que l'architecture navale et la navigation ont fait hors de l'Europe, et on ne s'étonnera pas de ne point trouver ici la statistique des forces de mer de l'Asie. A l'exception de l'empire Ottoman, de l'imamat de Mascate et de l'empire d'Anam, aucune autre puissance indigène, quelque grande qu'elle soit, ne possède des vaisseaux de guerre qui puissent être comparés à la marine européenne.

Tableau des forces de l'Asie.

FORCES.	NOMS DES ÉTATS.	SUPERFICIE en milles carrés.	POPULATION.	REVENUS en francs.	ARMÉES.
FORCES DE L'ASIE PROPRE.	Empire chinois	4,070,000	470,000,000	980,000,000	1,000,000
	Empire japonais	180,000	25,000,000	250,000,000	120,000
	Empire d'Anam	210,000	12,000,000	90,000,000	90,000
	Royaume de Siam	152,000	3,600,000	40,000,000	50,000
	Empire birman	155,000	5,700,000	45,000,000	50,000
	Royaume de Sindhia	29,760	4,000,000	26,000,000	30,000
	Royaume du Nepal	40,000	2,500,000	15,000,000	20,000
	Confédération des Seikhs	150,000	8,000,000	70,000,000	60,000
	Principauté du Siodhy	40,000	1,000,000	15,000,000	50,000
	Royaume de Kaboul	110,000	4,200,000	27,000,000	150,000
	Confédération des Beloutchi	110,000	2,000,000	?	150,000
	Royaume de Herat	50,000	1,500,000	8,000,000	8,000
	Royaume de Perse ou d'Iran	338,000	9,000,000	80,000,000	50,000
	Khanat de Boukhara	60,000	2,500,000	12,000,000	25,000
	Khanat de Khiva	110,000	800,000	?	100,000
	Khanat de Khokhan	58,000	1,000,000	?	100,000
	Imamat d'Yémen	40,000	2,500,000	12,000,000	5,000
	Imamat de Mascate	59,000	1,000,000	4,000,000	2,500
	Totaux	5,919,760	254,900,000		2,040,500
FORCES DES ÉTATS ASIATICO-EUROPÉENS EN ASIE.	Russie	4,010,000	3,600,000	?	?
	Turquie	550,000	12,500,000	?	20,000
	Totaux	4,560,000	16,100,000		
FORCES DE L'EUROPE EN ASIE.	Inde britannique	849,650	114,450,000	527,236,000	210,000
	Possessions portugaises, françaises, danoises	4,170	744,000	?	?
	Totaux	853,820	115,174,000		

Nous avons essayé de donner une idée exacte des connaissances que nous possédons aujourd'hui sur l'Asie : avant de finir, il nous reste à jeter un coup-d'œil rapide sur celles qu'en avaient les anciens. Nous allons le faire en peu de mots, l'histoire de la geographie devant se trouver dans une suite d'autres articles. (Voyez GÉOGRAPHIE, CARTES, PTOLÉMÉE, MARCO POLO, VASCO DE GAMA, COLOMB, etc.)

Les premières incursions des Grecs eurent lieu dans l'Asie Mineure, et ils établirent des colonies dans les îles ioniennes. Ce fut presque toujours par des guerres qu'ils augmentèrent leurs connaissances géographiques, et les conquêtes d'Alexandre leur firent connaître la Perse et une partie de l'Inde. Par les ordres d'Alexandre, Nearque explora le Delta de l'Indus, jusqu'aux sources de l'Euphrate. Les Grecs arrivèrent ainsi à se faire une idée à peu près juste de l'Inde, de son étendue et de ses richesses.

Alexandre détruisit Tyr, et transporta son commerce à Alexandrie; ce fut de là que quelque temps après sa mort partirent des vaisseaux, qui visitèrent la côte de Malabar et l'île de Ceylan, nommée Taprobane par les anciens. Les Grecs établirent plusieurs empires en Asie, entre autres celui de Bactres, si fameux dans l'histoire.

La plupart des empires grecs de l'Asie furent détruits par les Romains, qui cependant n'etendirent pas, comme l'avait fait Alexandre, leur domination sur tout l'empire persan. Leurs expéditions militaires se faisant dans des provinces déjà connues, ne purent ajouter que fort peu de chose à ce que les Grecs savaient de l'Asie. On doit faire une exception pour le Caucase, qu'ils explorèrent dans leurs guerres contre Mithridate; cette région n'était pas connue avant eux. Ils firent aussi quelques découvertes le long de la mer Caspienne, et remontèrent le plateau de la haute Asie jusqu'aux anciens *Sères*, aujourd'hui les Chinois.

Les expeditions militaires des Romains augmentèrent donc de bien peu les richesses de la géographie; mais leurs conquêtes les ayant enrichis, accrurent leurs besoins de luxe, et pour les satisfaire de nombreux vaisseaux furent envoyés en Asie. Ce commerce se fit presque toujours par l'entremise d'Alexandrie, qui du, temps de Strabon, envoyait annuellement cent vingt vaisseaux sur la côte de Malabar : ces expéditions furent facilitées par la découverte des moussons de la mer des Indes. On sent que les voyages de ces vaisseaux marchands durent augmenter l'étendue de la science géographique, bien qu'on ne conserve le souvenir d'aucune decouverte importante. Les anciens avaient exploré la mer Caspienne, qui, du temps de Strabon, c'est-à-dire dans le premier siècle de notre ère, était considerée par eux comme un grand lac communiquant à l'Océan septentrional.

Nous bornant à ces quelques lignes sur la connaissance que les anciens avaient de l'Asie, et réservant de plus amples détails pour l'article ASIE MINEURE, nous montrerons ce que les peuples occidentaux du moyen âge savaient de cette vaste partie du monde.

L'empire byzantin était entouré à l'est de puissans enne-

mis qui, repoussant sans cesse les Romains, les empêchèrent de pénétrer en Asie; en conséquence les connaissances géographiques étaient très bornées en ce qui concernait la haute Asie; et tout ce qu'ils purent acquérir fut quelques informations sur les contrées situées au nord de l'Iaxarte, et quelques parties de l'Inde; encore ces informations furent-elles fournies par une ambassade envoyée, en 569, par l'empereur Justinien à des chefs de tribus turques, habitant les steppes voisines de l'Altaï, et les alentours du lac de Dzaizang.

L'établissement du mahométisme et le fanatisme naturel à toutes les nouvelles religions interrompirent bientôt ces relations. Mais la science géographique fit quelques progrès chez les Arabes, et les dut en grande partie aux pèlerinages qu'ils firent à la sainte Kaaba de la Mecque. Le goût des voyages et celui des lettres s'accroissant chez les Arabes, ils firent et écrivirent un nombre considérable de voyages, dont fort peu sont connus en Europe; les plus importans de ceux-ci sont la *Géographie orientale*, écrite dans le commencement du xᵉ siècle; les *Voyages de Ibn Haukal l'Arabe*, écrits cinquante ans plus tard; la *Géographie d'Edrisi*, qui date de 1153; la *Géographie d'Abulfeda*, de 1345; la *Géographie d'Iba el-nardi*, de 1371, et les *Voyages d'Ibn Batuta*, en 1324 et 1354. Ibn Batuta est certainement le plus grand voyageur qui ait jamais existé; il visita Tombouctou, les monts Oural, le pic d'Adam dans l'île de Ceylan, la côte orientale de la Chine et Tanger, traversant nécessairement toutes les contrées intermédiaires. Les Arabes semblent aussi avoir de bonne heure communiqué avec l'Inde par le canal de la mer Rouge.

Aucune nation asiatique n'a peut-être plus fait pour la science géographique que les Chinois; ils s'en occupaient certainement plus de deux siècles avant notre ère, et leurs explorations ont continué jusqu'à nos jours.

Les relations des Européens avec les nations asiatiques avaient été long-temps interrompues, lorsque, dans le xıᵉ siècle, ils les renouvelèrent par des pèlerinages à la Terre-Sainte, qui bientôt enfantèrent les croisades. Les Génois s'emparèrent dans le xıııᵉ siècle du commerce de la mer Noire, et dans leurs incursions commerciales s'avancèrent vers l'Inde, en traversant la Crimée, Caffa, Azov, Astrakhan, Khiva et Tashkent.

Les Vénitiens ne restèrent pas inactifs, et ce fut de chez eux que sortit le célèbre voyageur Marco Polo, qui résida à la cour du khan des Tatars, de l'an 1273 à l'an 1292, et traversa, comme ambassadeur, l'empire Mongol en tous sens. Il fut encore envoyé en ambassade dans les îles de l'océan Indien, et eut ainsi l'occasion de connaître cette partie de l'Asie. A son retour en Europe, il passa le détroit de Malacca, fut retenu six mois à Sumatra par les moussons, visita Ceylan, la côte de Malabar, et prit terre à Ormuz dans le golfe Persique. Marco Polo avait tenu un journal exact de ses voyages, dont à son retour il publia un extrait sous le nom de *Miglione di messere Marco Polo*. Cet ouvrage est un des voyages les plus importans qui aient été publiés, et aujourd'hui où la science asiatique fait des progrès, il nous étonne encore par l'étendue et l'exactitude des recherches et des découvertes qu'il contient. Outre les informations sur l'Asie que donne Marco Polo, il en fournit aussi sur Madagascar et les côtes d'Afrique.

Le pays spécialement décrit par Marco Polo est l'empire Mongol, qui s'étendait alors à plus de la moitié de l'Asie, et contenait des contrées dont les anciens n'avaient presque aucune connaissance. Il voyagea au nord jusqu'au lac Baïkal et à l'Océan, et il indique le rapport qui existe entre les plaines de l'Europe orientale le long du Don et du Volga, et celles de la Mongolie et de la Tartarie. Il donne aussi une description de la Chine et du Japon qu'il nomme Zipangu, corruption évidente du mot japonais Dshi-pen-kue (empire du Lever du Soleil), du Tibet, de l'Hindoustan, etc., etc. Marco Polo semble être le premier Européen qui ait traversé les mers situées à l'est et au sud du Gange.

Après Marco Polo, le nombre des voyageurs en Asie s'accrut sensiblement; mais leurs récits sont tellement exagérés qu'on ne peut se fier à aucun d'eux, et ils n'augmentèrent de presque rien ce qu'on savait.

En 1498, Vasco de Gama arriva à Calicut, et les Portugais exploitèrent la côte de Malabar jusqu'au Japon; on doit à cette nation de précieuses découvertes dans l'Océan indien. Ils fondèrent en Asie des colonies dont ils n'ont presque rien conservé.

Dans le 16ᵉ siècle, les Russes qui avaient depuis long-temps secoué le joug des successeurs de Tchengiz-Khan, se mirent aussi à explorer une partie de l'Asie, soit comme conquérans, soit comme géographes. Ils découvrirent et conquirent la Sibérie, et remontèrent jusqu'à l'embouchure de l'Amour. Jusqu'à 1725, on ignorait si l'Asie tenait au continent américain, lorsque le navigateur Behring découvrit le détroit qui porte son nom, détroit que le capitaine Cook reconnut à son tour en 1778; tous deux furent empêchés d'aller plus avant par d'énormes masses de glace.

Plus tard, l'Europe dut aux jésuites une connaissance assez exacte de la Chine et du Japon. Les Français firent aussi en Asie quelques voyages de découvertes, et les Anglais contribuèrent beaucoup à amener la science à l'état où nous l'avons vue au commencement de cet article.

On ne savait rien de l'Inde, au-delà du Gange, à la fin du dernier siècle; les guerres des Anglais et des Birmans nous ont fourni les connaissances que nous possédons aujourd'hui, en même temps que les conquêtes des Russes nous ont fait bien connaître la région du Caucase, les régions à l'est de la mer Caspienne et les contrées environnant le mont Aral.

Des sociétés ont été fondées dans le but d'encourager les recherches sur la géographie, l'histoire, les religions, les langues et la littérature de l'Orient. La première institution de ce genre fut fondée à Calcutta, par William Jones, en 1784; les travaux de cette Société sont consignés dans un recueil intitulé : *Recherches asiatiques*, dont le premier volume fut publié à Calcutta en 1788; cette publication continue à paraître à des époques irrégulières. Il y a peu d'années que cette Société a formé pour une seconde classe les sciences physiques, dont les recherches sont principalement dirigées vers la zoologie, la météorologie, la minéralogie et la géologie de l'Inde. Cette Société publie un recueil particulier ayant pour titre : *Recherches asiatiques : Travaux de la classe des sciences physiques de la Société asiatique du Bengale*. Depuis 1832, ce titre a été changé en celui de *Journal de la Société asiatique du Bengale*.

Une société asiatique fut formée à Paris, en 1822, par les Orientalistes Sylvestre de Sacy, Abel-Remusat, Saint-Martin, Chezy, etc. Les travaux de cette Société furent publiés, de 1822 à 1827, dans un recueil mensuel intitulé *Journal asiatique*; il prit, en 1828, le nom de *Nouveau journal asiatique*. Chaque membre de la Société asiatique de Paris paie une souscription annuelle de trente francs, à l'aide de laquelle cette Société a pu entreprendre, aider ou encourager la publication de plusieurs ouvrages de littérature orientale.

Une institution semblable fut fondée à Londres, en 1823, et prit le titre de Société royale asiatique de l'Angleterre et de l'Irlande; ses travaux sont publiés sous le titre de *Travaux de la Société royale asiatique d'Angleterre et d'Irlande*. Cette Société publie de plus un journal trimestriel. Elle possède une bibliothèque et un musée qui s'enrichissent chaque jour et possèdent déjà un grand nombre de manuscrits originaux.

Les Sociétés littéraires de Madras et de Bombay, fondées dans un but plus général, méritent cependant qu'on en fasse mention à cause du secours qu'elles ont fourni aux Sociétés

citées plus haut, et nous ferons également mention de la Société asiatique hollandaise, fondée à Batavia en 1780, et qui a continué jusqu'ici à publier régulièrement ses travaux.

Nous ne terminerons pas cet article sans indiquer le nom des voyageurs les plus modernes, dont les publications ont accru de beaucoup la masse de nos connaissances sur l'Asie : Burns, Conolly, Jacquemont, Gutzlaff et Siebold, dont les intéressantes publications ont été reçues avec reconnaissance, non seulement dans leurs patries, mais encore dans toute l'étendue du monde savant.

ASIE MINEURE, Anadoli, Anatolie ou Natolie ; les contrées comprises à différentes époques, sous ces noms différens, peuvent être considérées comme à peu près identiques. Le nom d'Anatolie est dérivé du mot grec *Anatolé*, qui veut dire l'Est, la partie où se lève le soleil, et répond au mot *Levant*, dont nous nous servons généralement pour désigner toutes les contrées environnant les rivages orientaux de la Méditerranée. Il fut employé sous l'empire grec, comme terme géographique, pour indiquer le pays à l'est du siège du gouvernement. Anatolie ou Anadoli, est pris quelquefois dans une acception plus restreinte pour indiquer une vaste portion de territoire qui s'étend le long des frontières nord et ouest de l'Asie Mineure. Les géographes, qui adoptent cette acception, divisent l'Asie Mineure en trois parties inégales : l'Anatolie, dont nous venons de parler ; la Caramanie, au S.-E., et la Roumélie, au N.-E. Le capitaine Beaufort, qui a exploré soigneusement les côtes de l'Asie Mineure, remarque que le terme Caramanie n'est employé ni par les habitans du pays auquel on le donne, ni reconnu par le gouvernement. Le pacha d'Anadoli (Anatolie) a une juridiction militaire sur toutes les autorités placées en-deçà de l'Euphrate. Anatolie, pris dans son sens le plus étendu, sert donc à désigner le territoire contenu entre le 36e et 42e degrés de latitude nord, le 20e et le 40e de longitude est. Elle est bornée au Nord, par la mer Noire ; à l'Ouest, par la mer Égée ou Archipel ; au Sud, par la Méditerranée, et sa limite orientale s'étend jusqu'à l'Euphrate et à l'Arménie.

Si l'on essaye de limiter plus exactement l'Anatolie, à l'Est, et surtout d'indiquer ses bornes politiques, on peut les faire commencer au cap Hynzyr, sur le golfe d'Issus, se prolonger au N.-E. le long de la chaîne de l'Amanus, dans le voisinage de Malathia, près de l'Euphrate, et remonter cette rivière jusqu'à l'endroit où, cessant de couler de l'Est à l'Ouest, elle se dirige vers le S.-E., vers le 40e degré de latitude nord. De ce lieu on peut tirer une ligne droite touchant à la mer Noire vingt-cinq milles à peu près à l'Est de Trebizonde, et cette ligne complète parfaitement la limite fictive ; car aucune limite naturelle n'existe dans la partie nord de la presqu'île de l'Asie Mineure ; les hauts plateaux et les montagnes, appartenant à la Péninsule, se perdant à l'Est en Arménie.

Le terme Asie Mineure est d'une date assez récente ; il était inconnu des géographes grecs et même des géographes romains, du moins jusqu'au temps des premiers empereurs ; on ignore quand ce nom fut d'abord employé. Il est devenu d'un usage général, pour désigner la Péninsule que nous venons de décrire. On eut long-temps une notion fort inexacte de la distance qui se trouve entre le golfe d'Issus, sur la côte sud, et Amisus (Samsun), sur la côte nord, et, la croyant beaucoup moindre, on conçut l'Asie Mineure comme une masse isolée du reste du continent. L'Euphrate, coulant du Nord au Sud, à une distance considérable, donna de la force à cette idée. Hérodote compte l'Asie Mineure parmi ses Acta (nom grec qui signifie rivage de la mer, et a été donné à plusieurs lieux à cause de leur position) ; il comptait cinq jours de marche de la montagneuse Cilicie à Sinope, sur l'Euxin. La partie la plus étroite de la presqu'île est d'à peu près 300 milles anglais, si on la mesure du golfe d'Issus à Fatsah, à l'Ouest de Cerasus (Kiresoun), sur la mer Noire. La Péninsule de l'Asie Mineure forme une étendue un peu moins considérable que celle de l'Espagne et du Portugal.

L'Asie Mineure était connue des Grecs du Bas-Empire, sous les noms suivans, indiquant chacun une de ses divisions, à savoir : la Mysie, la Lydie, la Carie, situées sur le rivage occidental ; la Lycie, la Pamphilie, la Pisidie, la Cilicie, à laquelle ils ajoutaient quelquefois la Lycaonie, au Sud ; sur la côte nord, étaient, la Bithynie, la Paphlagonie et le Pont. Les plaines élevées de l'intérieur présentaient, à l'Est, la Cappadoce, qui s'étendait jusqu'aux rives de l'Euphrate. A l'Ouest, la Phrygie, bornée vers la mer par la Mysie, la Lydie et la Carie ; au Nord, se trouvait la Galatie, qui reçut son nom des conquérans gaulois, qui s'en emparèrent 278 ans avant J.-C. ; sa capitale était Ancyre. La province de Galatie fut formée des démembremens de la Phrygie et de la Cappadoce. Les Grecs établirent des colonies et bâtirent des villes sur les trois côtes de la Péninsule, principalement sur la côte occidentale. Là, nous trouvons, s'étendant du Nord au Sud, les districts d'Éolide, d'Ionie, et la petite confédération dorienne, situés à l'angle S.-O. de la Carie.

L'Asie Mineure était quelquefois divisée par les Romains en Asie en-deçà, et Asie au-delà du Taurus. Les divisions du gouvernement actuel ne nous sont pas assez connues pour que nous puissions les fixer d'une manière certaine. Malte-Brun dit, sur l'autorité d'un géographe turk, que l'Asie Mineure a été divisée par les Turks en sept pachaliks n'ayant aucun rapport avec l'ancienne division. Voilà les noms et l'ordre de ces pachaliks : 1° le pachalik d'Anadouly (Anatolie), qui comprend la Mysie, la Lydie, la Phrygie, la Lycie, la Carie, la Pamphilie, la Pisidie, la plus grande partie de la Galatie et la Paphlagonie ; 2° le pachalik de Sivas (Sébaste), contenant la Galatie orientale, et la partie supérieure du Pont ; 3° le pachalik de Tarabozan (Trebizonde), contenant le Pont-Cappadocien et la Colchide méridionale ; Hadgi-Kalfah, le géographe turk cité plus haut, considère ce pachalik comme dépendant de l'Arménie ; 4° le pachalik de Konieh (Iconium), contenant la Cappadoce centrale et la Cappadoce occidentale, la Lycaonie, et l'Isaurie ; 5° le pachalik de Merasche (Merasch), touchant à la Syrie, et contenant Comagène, Cataonie et une partie de la Cilicie ; 6° le pachalik d'Adana, contenant la Cilicie proprement dite ; 7° le mousselimik de Chypre, qui relève du grand-visir et est un des apanages de sa charge. Le manuscrit turk, cité par Malte-Brun, est d'une date fort ancienne et ne fait aucune mention des gouvernemens relevant de la Porte, sans faire complètement partie de l'empire tels que les gouvernemens de Chapwan-Oglou et de Kara-Osman-Oglou, qui furent si long-temps les délices de leurs peuples et les protecteurs des voyageurs européens. Avant la révolution grecque, de grands changemens avaient eu lieu dans l'administration générale de l'Anatolie. Les grands feudataires, dont nous avons parlé plus haut, avaient été chassés de leurs domaines par le sultan, jaloux du succès et de la force de leur gouvernement ; depuis lors, Smyrne et l'Ionie ont été convertis en Pachaliks. Les divisions suivantes sont indiquées par Balbi, comme étant aujourd'hui celles de l'Asie Mineure : Anadoli, Adana, Caramanie, Marach, Sivas et Trebizonde.

L'Asie Mineure, siège de l'ancienne civilisation, dont elle offre encore de nombreuses traces, ne nous est pourtant qu'imparfaitement connue. La côte méridionale a été explorée à partir des Sept-Caps jusqu'à Ayas, dans le golfe d'Issus. Les explorations de Beaufort, malheureusement suspendues par sa mort, sont continuées par le capitaine Copeland, qui, après avoir achevé de visiter la côte de Macédoine, parcourt maintenant la côte occidentale, d'où il pourra peut-être explorer les Dardanelles, dont on n'a pas encore

une connaissance exacte ; pas plus que de la mer de Marmara et du canal de Constantinople.

La côte sud présente une ligne irrégulière, qui cependant n'offre ni golfe, ni baie considérable, à l'exception du golfe d'Issus, qui se trouve entre l'Asie Mineure et la Syrie. Du golfe de Glaucus à la grande plaine, qui s'étend derrière Adalie, le rivage est formé d'une masse non interrompue de hauts rochers, contre lesquels viennent souvent se briser les vagues. De l'embouchure de l'Eurymedon (Zacuth) à la pointe du cap Cavalier, la côte est formée d'audacieux promontoires entrecoupés de rochers s'élevant à pic. A l'extrémité orientale de cette côte, s'étendent les grandes et riches plaines de la Cilicie qui s'avancent jusqu'à la mer; ces plaines commencent près de la ville de Soi, et s'étendent au nord-ouest jusqu'au golfe d'Issus. Il y a sur ce rivage quelques petites îles, et il s'en trouve également sur la côte nord.

La côte occidentale de la péninsule présente les lignes les plus irrégulières et les plus capricieuses, assez semblables à celles de la côte opposée de la Grèce. Des baies profondes, de longues péninsules et des îles qui semblent n'être que la prolongation de ces péninsules, sont le trait caractéristique de cette côte. Elle offre peu de rivières considérables; mais ces rivières portent de beaux noms : ce sont le Méandre, le Caystrus, l'Hermus et le Caique.

Le détroit des Dardanelles, l'ancien Hellespont, sépare l'Asie de l'Europe, et n'a guère qu'un mille de largeur à l'endroit où il est le plus resserré. La Propontide ou mer de Marmara, le sépare du canal de Constantinople, qui unit la mer de Marmara à la mer Noire. La côte de la mer Noire ne présente ni baies, ni promontoires remarquables, et bien que les montagnes ne soient pas très éloignées du rivage, une grande partie de la côte de la mer Noire, le long du rivage de la Bithynie, est assez basse. En avançant davantage à l'est, elle s'élève sensiblement. A partir du cap Karempi (Carambis) jusqu'à Samsun (Amisus), la côte a le même caractère. De l'embouchure de l'Yeshil - Ermak, au cap Yasoun, la côte est basse et le reste, jusqu'à Trébisonde, est élevé, quoique dépourvu des pics élevés qui caractérisent d'autres parties de la côte.

Les grandes chaînes de montagnes du nord et du sud sont placées dans la même direction que les côtes, et les petites rivières qui en découlent se jettent à angle droit dans la mer. Ces rivières sont très peu nombreuses, et il n'y en a aucune considérable. Le Pyrame (Geihoun) traverse la haute chaîne de montagnes qui unit l'Amanus au Taurus, après avoir pris un long détour vers le nord. Selon Strabon, cette vallée doit être un des plus beaux passages de montagnes qui soient au monde. Au nord, de belles rivières entrecoupent les montagnes formant des gorges profondes et d'étroites vallées qui donnent à cette partie de la péninsule un aspect totalement différent de celui de la côte occidentale. Telle est la vallée dans laquelle est située la patrie de Strabon; Amasis (Amasieh), sur l'Iais (Ischil). L'Asie Mineure est caractérisée par les grandes chaînes de montagnes qui la traversent : ces chaînes se détachent du plateau de l'Arménie; l'une, au sud, l'Anti-Taurus des anciens; l'autre, connue sous le nom moderne de Tcheklis ou Keldis, la rejoint présumablement vers Césarée (Kesariah), au mont Argœus, appelé maintenant Argis-Dagh. Le sommet de cette montagne, couvert de neiges éternelles, donne lieu de penser qu'elle n'a pas moins de huit à neuf mille pieds d'élévation. La chaîne sud, qui est le Taurus, se détache du mont Argœus et de l'Anti-Taurus, prend une direction sud jusqu'à l'endroit où sont situées les *Ciliciæ Pylæ* (défilé de la Cilicie). Ensuite elle se dirige à l'occident en suivant, comme la côte, une ligne irrégulière, et se termine peut-être à la péninsule d'Halicarnasse, qui forme la limite sud de la vallée du Méandre. La partie la plus élevée du Taurus semble se diriger au sud vers l'occident de la vallée d'Adalia, et ses cimes hardies se rapprochent de la côte de l'ancienne Lycie. La montagne au-dessus de Phaselis, l'ancienne Solyme, appelée Takhtalu, a 7,000 pieds d'élévation; mais l'intérieur du pays doit offrir quelques cimes plus hautes, puisque Takhtalu n'offrait en août, d'après Beaufort, que quelques traces de neige, tandis que plusieurs montagnes de l'intérieur étaient couvertes de neige dans un quart de leur hauteur.

Cette chaîne du Taurus sert de limite aux terres élevées de l'intérieur. Le Sultan-Dagh se détache de la chaîne du Taurus vers le 30e degré de latitude nord, près du lac Egerder; d'où tournant au nord et au nord-ouest, il devient le Paroreius de Strabon; continuant à l'ouest, une de ses branches forme la limite septentrionale de la vallée du Méandre, où il prend le nom de Messogis (Kestenous). La chaîne du Tmolus (Tomolutzi), entre l'Hermus (Sarabat) et le Caystrus, semble se détacher du Messogis à l'entrée de la vallée du Caystrus. La partie nord de la péninsule offre des chaînes de montagnes d'une étendue considérable, qui s'étendent de l'Hellespont, en Arménie, et parmi lesquelles on remarque le mont Ida (Iounou) et le mont Temnon en Mysie; l'Olympe (Lacha), dans le voisinage de Brusa. En s'approchant de l'Halys, cette chaîne prend le nom d'Olgassys. D'Amasie, elle s'étend jusqu'à Trebizonde, et se trouve, pendant une partie de son cours, à une distance assez éloignée de la mer; entre elle et la mer sont des plaines et des collines, mais non des montagnes élevées. Cette chaîne est omise dans certaines cartes.

L'intérieur de l'Asie Mineure, entre les deux chaînes que nous venons de décrire, est sans doute coupé par des chaînes de montagnes se dirigeant à l'occident, et rattachées aux autres par de petites chaînes transversales. Le mont Tamonedj, vu au sud de l'Olympe par plusieurs voyageurs, est apparemment le point de jonction de la chaîne du Temnon et de celle de l'Olympe.

Le centre de l'Asie Mineure est un immense plateau supporté par les chaînes de montagnes que nous venons de décrire. Une partie de ce plateau est arrosée par les rivières qui se jettent dans la mer Noire. Une autre partie, bornée au sud par le Taurus, est couverte de rivières, de marais salés, et de lacs qui semblent n'avoir aucun débouché. Ce plateau a à peu près 250 milles de long du nord-est au sud-ouest, et 150 milles de largeur. Les lacs s'étendent de Synnada au Tyanitis, au pied du Taurus cilicien, à l'endroit où il se dirige vers le nord. Ces lacs débordent dans la saison des pluies, et l'inondation n'est arrêtée que par les chaînes de montagnes qui en forment des espèces de bassins n'ayant aucune communication entre eux. Sous tout autre gouvernement, ces inondations fertiliseraient le pays; maintenant elles sont perdues et arrosent des terres non cultivées. Le lac salé de Tuzla, le Tatta de Strabon, est une des choses les plus curieuses de l'Asie Mineure; il a trente mille de long et fournit de sel la contrée tout entière. Strabon dit que ce qu'on y plonge est immédiatement chargé de belles cristallisations, et que l'oiseau qui y a trempé ses ailes ne peut plus voler. Ce lac, très profond, est sujet à une évaporation considérable pendant les chaleurs de l'été et de l'automne. La formation des régions élevées de l'Asie Mineure était connue de Strabon, qui, originaire de cette péninsule, aurait pu nous en laisser une peinture fidèle, si plus d'exactitude caractérisait ses récits. Selon lui, les plaines élevées de la Lycaonie sont froides, dénuées d'arbres, et ne nourrissent que des ânes sauvages.

Les rivières de l'Asie Mineure ont plus de célébrité que d'importance réelle. Les plus considérables se jettent dans la mer Noire. L'Halys (*Kisil-Irmak*) prend sa source dans la chaîne du Taurus en Cappadoce, et se jette dans la mer Noire à la limite du Pont et de la Paphlagonie. Le cours de l'Halys est probablement de 400 milles. C'est la rivière la plus considérable de l'Asie Mineure. Elle formait autrefois les limites de l'empire de Médie et de la Lydie. Strabon prétend

qu'elle tire son nom (qu'il fait dériver du mot grec *ael*) des plaines salées qu'elle arrose. L'Halys coule aussi près de quelques lacs salés. Son nom turc veut dire rivière rouge, et son véritable nom est, dit-on, *Aito-Su*.

On ne connaît pas les véritables sources de l'Isis (*Ysehil*); il coule près de Tocat, et se dirige au nord vers Amasie en traversant une vallée profonde. A quelques milles d'Amasie il reçoit le Lycus (le Volga), traverse de basses plaines, et se jette dans la mer Noire à à peu près 15 milles à l'est d'Amisus.

La plaine de Thimescyra, demeure des fabuleuses Amazones, est baignée par le Thermodon, dont on sait fort peu de chose. A l'ouest de l'Halys coule le Parthénius, qui servait autrefois de limite à la Bithynie et à la Paphlagonie.

Le Sangarius (*Sakara*) est une grande rivière formée de deux branches principales : l'Ailah, sa branche sud-est, se grossit de plusieurs ruisseaux, et de la rivière Angora; sa branche sud-ouest est l'ancien Thymbrius : elles se rejoignent et se jettent dans l'Euxin, en traversant une grande partie de la *mer des arbres* à l'est de Boli. Le Sangarius, l'Halys et l'Iris sont probablement les trois seules des rivières qui se trouvent entre Trébizonde et l'entrée des Dardanelles, qui aient leur source dans les plateaux du centre. Les autres petites rivières qui se jettent dans l'Euxin sont innombrables; la plupart prennent leur source dans les chaînes de montagnes au nord et à l'est du mont Olympe; leur étendue est en conséquence fort courte, et leur volume très peu considérable.

Les rivières qui se jettent dans l'Archipel ont déjà été mentionnées comme traversant des plaines d'un caractère tout-à-fait différent de celles de l'Euxin. Les plus importantes de ces rivières sont : le Caïque, l'Hermus, le Caystrus et le Méandre, qui coulent dans des vallées d'une beauté et d'une fertilité incomparables. Deux de ces rivières, l'Hermus et le Méandre, prennent présumablement leur source à l'extrémité occidentale des plateaux du centre.

Les rivières de la côte sud n'ont que très peu d'étendue, quoique leur volume soit quelquefois très considérable à cause des eaux qu'elles reçoivent des montagnes. L'Eurymedon (le Zacuth), qui n'a pas moins de 380 pieds de large à son embouchure, a à cette même embouchure une barre, provenant des pierres et du sable qu'il charrie, sur laquelle il n'y a pas plus d'un pied d'eau, bien que de l'autre côté il y en ait au moins quatorze. Le Calycadnus (Ghiuk-Sooyoo) emporte dans ses eaux une énorme masse de sable et de gravats, qui ont formé en s'accumulant une espèce d'île à l'ouest de son embouchure. Entre l'embouchure du Cydnus (Tarsous) et le Sarus (Seihoun), on rencontre un accident à peu près semblable. Le Pyramus (Geihoun) roule également du sable et de la terre, et a, selon Beaufort, 450 pieds de large à son embouchure. Les gravats, et autres matières qui encombrent presque toutes ces rivières, en changent quelquefois le lit et l'embouchure.

Dans son voyage, Beaufort donne une idée de l'ancienne magnificence de l'Asie Mineure, de la grandeur de ses villes, du nombre et de l'excellence de ses baies. Les peuples qui l'habitent sont bien dégradés de nos jours, et leur existence se traîne dans une complète inactivité. Ils habitent la côte pendant l'été, et se retirent l'hiver dans les montagnes : souvent en révolte ouverte contre la Porte ottomane, ils se montrent soupçonneux et inhospitaliers pour les Européens.

L'Asie Mineure n'offre pas seulement les lacs d'eau salée dont nous avons parlé plus haut, mais encore une grande quantité de lacs d'eau douce. Les lacs salés semblent appartenir aux plateaux du sud, du centre, et du sud-est. La Bithynie, la région des lacs d'eau douce, en contient cinq grands, outre beaucoup de petits. Parmi ces grands lacs, nous citerons l'Ascanius (Acherleben, qu'on doit bien distinguer du lac méridional qui porte le même nom), qui est le plus beau de ces lacs; à son extrémité orientale se trouve la ville de Nicée (Isnik), fameuse par les divers conciles qui s'y tinrent.

Nous ferons quelques remarques sur les routes de l'intérieur de l'Asie Mineure, bien que les Turks n'en aient pratiqué aucune, dans l'acception européenne de ce mot. Quelques traces de routes romaines s'y distinguent, ainsi que des ponts romains servant encore à la circulation. Des relais de poste y sont entretenus par les Turks, et stationnent principalement dans les grandes villes situées le long des routes. La route la plus fréquentée est celle de Smyrne à Constantinople; c'est aussi la seule sur laquelle on trouve établie une communication régulière autre que celle des caravanes. Quelque important que soit le commerce entre cette grande ville et l'Europe, les communications régulières entre elles n'ont lieu que deux fois par mois, et encore par l'entremise du consulat autrichien, qui dépêche un courrier à sa cour. La Porte entretient un corps de courriers tatars qui lui servent pour toutes ses communications; chaque pacha a un semblable corps organisé sur une plus petite échelle. La route de Smyrne à Constantinople passe par les sommets du Sipylus, descend à Magnesie au pied des montagnes, traverse la vallée de l'Hermus (Sarabat), et passe en vue de Thyatire (Al-Hissar) qu'elle laisse à l'est. Thyatire est une ville considérable contenant une nombreuse population grecque; dans son voisinage on recueille beaucoup de coton. La route continue le long de la vallée du Caïque, qui annonce une admirable fertilité, dont malheureusement on ne tire aucun parti. Le voyage par terre se termine à Moukalitsh, où on s'embarque sur le Macestus, ou bien à Moudania, port de Brusa, selon la saison. Jamais on ne fait ce voyage complètement par terre si ce n'est dans l'hiver, où les vents contraires alongent la traversée d'un tiers, en forçant à longer le golfe de Nicomédie. Le voyageur européen s'étonne de trouver, au milieu de la désolation générale, des puits et des fontaines bien entretenus, placés à des distances à peu près régulières, et des cimetières qui, plantés avec soin, montrent généralement plus de recherche que les habitations des vivans; mais les caravanserails ou khans, où ils est reçu, n'indiquent que trop, aussi bien que les mosquées, l'état malheureux du pays.

La route conduisant de Constantinople aux Pachaliks du sud, passe à Brusa, traverse le mont Olympe, et arrive à Kutaya, autrefois Kotyæum (sur le Thymbrius), résidence du beglier-bey d'Anatolie, la première autorité de l'Asie Mineure. Elle est située au pied du Poorsac-dagh, dans un groupe de montagnes bornées au sud par une plaine fertile. C'est une grande ville, qui, quoique moins florissante qu'autrefois, contient encore 50,000 à 60,000 habitans, dont dix mille marchands Arméniens, et à peu près 5,000 Grecs. De Kutaya, on se rend à Iconium. Une autre route conduit encore de Constantinople à Iconium. Elle traverse Nicée et Dorylum (Eski-shehr), ville peu importante comme aujourd'hui, comme autrefois, par ses eaux thermales. Iconium (Konieh) est le siége du gouvernement d'un pacha à trois queues. Elle contient à peu près 30,000 habitans et n'a que peu ou point de commerce; l'agriculture y est tout-à-fait négligée; à l'est de cette ville sont de grands marécages. La plaine d'Iconium, regardée comme la plus grande des plaines de l'Asie Mineure, est presque entièrement inculte. Cette plaine est parfaitement unie et s'étend sans altérations jusqu'au pied des montagnes qui la bornent, ou qui s'élèvent au milieu d'elle comme des îles.

Une troisième route s'avance dans la même direction, en partant du Bosphore et traversant des plaines infestées de tribus de Turcomans; elle gagne Ancyre (Angora), capitale de l'ancienne Galatie. Angora est située dans une plaine élevée renommée pour ses fruits et pour ses chèvres dont on tire une laine aussi fine que la soie. Elle a perdu beaucoup de son importance commerciale, et sa population a aussi été diminuée des quatre cinquièmes sous le gouver-

nement des Turcs. Le territoire situé au sud-est d'Angora est couvert de hordes de Turcomans qui ne paient aucun tribut. La Porte ne peut parvenir ni à les soumettre, ni à les détruire. D'Angora, la route conduit à Césarée (Késarieh), en passant par Oscat, ancienne résidence de Chapwan-Oglou, ville alors florissante et maintenant déchue. De Césarée, cette route mène au défilé connu des anciens sous le nom de Pylæ Ciliciæ. En descendant vers Tarse, le pays est cultivé et produit du blé et de l'orge.

Une partie du commerce de l'Asie Mineure se fait par les caravanes dont l'usage remonte aux temps les plus anciens. Parmi ces caravanes, il y en a une nommée *la grande caravane*, qui part chaque année de Scutari pour aller à la Mecque et à Médine, visiter les lieux sanctifiés pour les Mahométans par la naissance et la tombe de leur prophète. Cette caravane se grossit de pèlerins qu'elle ramasse tout le long de la route. Bien que son but principal soit de visiter la tombe du prophète, elle ne laisse pas de se livrer au commerce. Une autre caravane purement commerçante, part de Smyrne, traverse la vallée du Caystrus, et gagne Tralles (Guzel Hissar), grande et imposante cité de la vallée du Méandre; Guzel-Hissar, quoique située dans une région soumise à l'influence du mauvais air pendant l'automne, ne contient pas moins de 30,000 à 40,000 âmes; son commerce consiste principalement en coton, en blé et en fruits. De là, la route passe à Mylasa (Melasa), fameuse pour le tabac qu'elle produit; enfin elle se termine à Patara en Lycie. L'importance du commerce des caravanes s'est beaucoup accrue depuis l'insurrection grecque, à cause des pirates qui ont infesté la mer.

Rien ne peut donner idée du climat de l'Asie Mineure, qui offre probablement encore plus de variété que celui de la Péninsule espagnole auquel nous l'avons comparée en étendue. La comparaison ne se borne pas là, et il y a une ressemblance étonnante entre ces deux contrées. De nombreuses chaînes de montagnes les traversent toutes deux, et leur font connaître différentes nuances climatériques rendues encore plus nombreuses par le voisinage de la mer.

Les côtes occidentales occupées par des colonies grecques et connues sous les anciens noms d'Éolie et d'Ionie, ont de tout temps été renommées pour leur doux climat et la fertilité de leurs vallées. Les étés y sont très chauds, comme ils le sont généralement dans toute l'Asie Mineure. Smyrne est située dans une position très malsaine. La côte orientale elle-même est sujette à des froids excessifs dans l'hiver, et sa latitude avancée ne suffit pas à combattre l'influence exercée par les hautes montagnes qui séparent l'Europe de l'Asie. Les cimes neigeuses du Taurus s'étendent jusqu'à la vallée du Méandre. Les plaines élevées de l'intérieur sont sujettes à des froids rigoureux pendant l'hiver. Toutes les contrées ainsi élevées sont très saines, tandis que les terres basses situées près d'elles sont presque toujours exposées à la peste, qui leur fait payer cher la fertilité que leur donne une température élevée.

Le rivage septentrional de l'Asie Mineure étant excessivement humide, une partie du versant des montagnes qui le bordent est couverte de magnifiques forêts; celles qui s'étendent à l'ouest de Boli sont les sources inépuisables qui alimentent la marine turque. Elles offrent une grande variété d'arbres; le frêne, l'orme, le platane, le peuplier, le mélèze, le hêtre et quelques chênes d'une énorme grosseur. Ce versant est désigné par les Turks sous le nom d'*Agatch-Denis*, ou *mer des Arbres*. Cette forêt, qui n'a pas moins de cent vingt milles de longueur de l'ouest à l'est, sur quarante de largeur, est traversée à l'ouest par le Sangarius. Il y a peu de contrastes aussi frappans et aussi rapprochés que celui que présente la *mer des Arbres* et le plateau nu et glacé de la Lycaonie.

Les montagnes de la Caramanie sont en général bien boisées, et fournissent Alexandrie de bois de chauffage; le principal bois de construction qu'elles possèdent est le pin, qui encore n'y atteint pas une grosseur considérable. La chaîne du Taurus contient une grande variété d'arbres et d'arbrisseaux.

L'Asie Mineure a certainement été à une époque quelconque le théâtre de grandes commotions volcaniques, quoique l'histoire ne fasse mention de rien de semblable. Des produits volcaniques se trouvent en abondance dans la péninsule, et le nom grec *Catakekaumené*, brûlé, qui était appliqué à un petit district sur les confins de la Lydie et de la Phrygie, conservait peut-être seul le souvenir traditionnel de cette grande révolution physique. La partie occidentale de l'Asie Mineure a souvent éprouvé des tremblemens de terre qui non seulement ont bouleversé le pays, de Sardes à la vallée du Méandre; mais encore l'île de Cos, voisine de ce pays. Strabon désigne comme sujet aux tremblemens de terre le pays connu sous le nom de *région brûlée*; puis il ajoute avec son obscurité accoutumée, « presque toute la » contrée du Méandre est sujette à des tremblemens de terre, » et souvent ravagée par le feu et par l'eau. » Toute la partie occidentale de l'Asie Mineure est pleine d'eaux thermales.

On sait fort peu de choses sur les produits minéraux qu'offrent les montagnes de l'Asie Mineure, que tout fait supposer être fort riches, et qui doivent présenter les phénomènes les plus extraordinaires. De Patara au cap Cavalier, à l'endroit où se terminent les hauts rochers de la côte, on trouve presque partout de la pierre à chaux, et les rivières sont chargées de dépôts calcaires qui rendent leurs eaux mauvaises à boire. Les montagnes de pierre à chaux sont généralement d'une couleur blanche, le rocher qui forme le cap Cavalier est de marbre blanc et s'élève perpendiculairement de la mer à une hauteur de six à sept cents pieds offrant dans toute sa hauteur les accidens les plus singuliers.

La pierre à chaux semble prévaloir dans les hautes chaînes du nord de l'Asie Mineure, et les montagnes qui bordent la vallée de Sivas, à l'est, calcaires à leur base, couvertes au sud d'énormes masses de gypse, dans lequel la pluie creuse en tombant de profondes cavités. Les eaux chargées de sulfate de chaux coulent sur les masses calcaires qui se trouvent au-dessous, et forment dans la plaine de Sivas un lac qui se décharge dans le Kizil-Ermak. Dans les montagnes qui se trouvent sur la route de Kara Hissar à Sivas, on trouve entre Andros et Tiflis, la pierre à chaux alternant avec la serpentine, entre Sivas et Toccat, et dans le voisinage d'Amasie, la pierre calcaire domine encore, quoiqu'on y trouve d'autres rochers; du Sangarius à l'Halys on rencontre du granit, de la pierre à chaux, et de la craie. Les montagnes qui s'élèvent au-dessus de Boli, l'ancienne Hadrianopolis, et celles qui se trouvent à l'ouest sur la même route, sont d'une pierre calcaire blanche, veinée de noir, et susceptible du plus beau poli. Il n'est donc pas douteux que l'Asie Mineure ne présente le plus riche dépôt de matières calcaires. Les carrières de marbre de Synnada, dont les Romains importaient de grands blocs, se trouvent au centre de la péninsule, à l'extrémité nord-ouest des bassins des lacs de l'intérieur.

L'Asie Mineure abonde en richesses minérales. Les Chalybes, habitant l'angle nord-est de la côte, étaient connus dans les premiers âges, comme travaillant les métaux, et la même région contient encore les grandes mines de l'Asie Mineure. Mais c'est seulement dans le nord de la péninsule qu'a eu lieu l'exploitation des mines, et aucun écrivain ne parle de semblables exploitations dans la grande chaîne du Taurus, région qui du reste n'est pas connue. On travaille le cuivre dans les environs de Trébizonde, à Sivas, à Niksar, à Amasie, à Samsoun sur la mer Noire, et dans beaucoup d'autres lieux. On trouve du plomb mêlé à de l'argent à Gurcoutch, à Husseinabad et dans d'autres lieux. Unieh, sur la côte orientale de Samsoun, exporte l'alun de roche;

du temps de Strabon on exploitait les mines de vermillon de l'Olgassys, qui ne sont plus connues; et les sables d'or de Pactole, coulant le long de la chaîne du Tmolus, enrichissaient autrefois les rois de Lydie.

L'histoire politique de l'Asie Mineure forme un des plus grands chapitres de l'histoire du monde. Sa position sur la frontière occidentale l'a rendue souvent le théâtre de luttes sanglantes entre des peuples, combattant pour sa possession; l'étendue de ses côtes lui donna de bonne heure une grande puissance maritime, et la diversité qu'offre sa surface a dans tous les siècles empêché la soumission complète de ses habitans. Hérodote nous apprend que de son temps cette péninsule contenait trente nations différentes, attestant les nombreuses révolutions qu'elle avait déjà subies. Quoique l'Asie Mineure n'offrît sans doute pas trente peuples complètement différens, il n'est pas douteux que la conquête et la colonisation n'aient donné à ce pays, dès le temps d'Hérodote, une population aussi mêlée que celle qu'il présente aujourd'hui. De tous les peuples de l'Asie Mineure, les Phrygiens prétendaient à le plus haute antiquité; sous Crésus, les Lydiens possédèrent le pays, qui s'étend de la mer Egée à l'Halys, qui formait alors la limite de l'empire des Mèdes. Mais avant que le royaume lydien eût atteint quelque puissance, des colonies de Grecs européens occupaient une grande partie de la côte occidentale de la péninsule, et y étaient etablies. Avec le temps, ces colonies se répandirent le long des rivages de l'Euxin jusqu'à Trapezus, et à une époque plus avancée jusqu'au golfe d'Issus, sur la côte méridionale. Plusieurs des villes grecques de l'intérieur, dont nous admirons encore aujourd'hui les restes, ne furent bâties qu'après le règne d'Alexandre, et quelques unes d'entre elles reçurent leurs plus grands embellissemens des empereurs romains. Entre l'empire des Lydiens et des Mèdes et l'établissement des royaumes grecs, par les successeurs d'Alexandre, l'Asie Mineure, qui avait été ravagée par les barbares de l'est, supporta pendant deux siècles le joug des Persans. La domination de ce peuple, originairement nomade, la forme de son gouvernement, et les malheureuses conséquences de son système politique ressemblèrent, sous beaucoup de rapports, aux effets qu'a produits le gouvernement des Turks dans ces mêmes contrées. Les Perses ne purent jamais soumettre les tribus habitant le mont Taurus; et leur domination sur celles du nord-est fut purement nominale. Sous les Romains, la péninsule fut tranquille et soumise à un gouvernement uniforme, et ce fut certainement l'époque de sa plus grande prospérité. La chute de la puissance romaine, et le peu d'énergie du gouvernement des princes du bas-empire, laissèrent la contrée ouverte de nouveau aux envahissemens des barbares de l'Orient, et les Musulmans s'établirent dans les parties orientales de la péninsule. Lorsque les premiers croisés, sous la conduite de Pierre l'Ermite, débarquèrent près de Nicée, en 1096, ils trouvèrent les Turks en possession de cette partie de l'Asie, et séparés de Constantinople seulement par la Propontide et le Bosphore. Les Turks étaient alors devenus nombreux dans l'Asie Mineure, et la population s'y était graduellement changée. Les incursions des croisés laissèrent à peine quelque trace dans la péninsule : l'invasion des Tartares sous Timour, qui se termina par la victoire remportée à Angora sur Bajazet, et la prise de Smyrne qui la suivit, ne produisit non plus aucun effet durable, quoique l'invasion d'une armée aussi considérable ait dû modifier la population de l'Asie Mineure. La condition politique de ces contrées est aujourd'hui aussi peu solide qu'elle le fut jamais, et il y a peu de temps qu'une armée, partie des rives du Nil, s'est avancée vers le Bosphore répandant la terreur dans l'âme du sultan, qui s'est vu forcé d'appeler les armes russes et la diplomatie française pour repousser les armes égyptiennes. La Porte a perdu le pachalik d'Adana, pays fertile et riche en bois de construction. Sur la frontière nord le Russe est devenu le voisin du sultan, qui se trouve ainsi pressé entre l'invasion imminente de l'Europe et de l'Asie.

Les principales nations, dont sont peuplés aujourd'hui les petites villes et les villages de l'Asie Mineure, sont les Turks, les Grecs, les Arméniens et les Juifs. Le reste de la population est généralement nomade, et appartient sans doute à des peuples différens, bien que classés sous le nom général de Turkomans, avec lesquels on confond quelquefois les Kourdes, nation totalement différente. Il est presumable que les Kourdes se sont répandus à l'ouest des montagnes du Kourdistan, et qu'ils se sont mêlés avec les Turks et les Turkomans sur la rive occidentale de l'Euphrate jusqu'à Siwas. (Voir pour de plus amples renseignemens sur l'Asie Mineure, le *Voyage en Orient* de Fontanier et la *Géographie de l'Asie occidentale* de Rennell.)

ASILE. Genre de diptères de la famille des Tanystomes dans la méthode de Latreille, et qui, à son tour, a donné son nom à l'une des tribus les plus importantes de la famille en question, celle des *asiliques*. Les Romains, à ce que nous apprennent Pline et Elien, donnaient le nom d'*asilus* aux insectes que les Grecs nommaient *oestres*, et qui avaient l'habitude de tourmenter les animaux, en se nourrissant de leur sang. Linné, en adoptant le nom latin, l'appliqua aux insectes qui nous occupent, quoiqu'il soit plus probable que les Romains désignaient par là nos taons actuels, qui sont également des insectes de rapine. Toutefois, s'il y a eu erreur à cet égard de la part de Linné, elle est légère; car les asiles ont les mêmes mœurs à peu de chose près que les taons, et sont peut-être encore plus qu'eux avides de proie vivante. Leur organisation se prête admirablement à ce genre d'existence, ainsi qu'on en jugera par les caractères suivans, qui annoncent un insecte destiné à vivre aux dépens de ses semblables : trompe cornée, courte, robuste, dirigée en avant et contenant un suçoir de cinq soies antennes; courtes, filiformes, terminées par un filet sétacé; thorax gibbeux et assez grand; ailes alongées, à cellule marginale petite, quelquefois plus longue que la première et à quatrième cellule fermée; balanciers longs, grêles, terminés par un bouton arrondi, tronqué obliquement; pattes longues, robustes, à tarses terminés par deux forts crochets, et garnis de larges pelotes en-dessous; abdomen alongé, rétréci postérieurement; tout le corps est en outre velu et plus ou moins hérissé d'épines, surtout sur les pattes et l'abdomen. Comme chez tous les animaux, qui vivent de proie, les couleurs correspondent aux mœurs et aux facies qui annoncent ces dernières; celles des asiles sont le noir, sur lequel tranchent brusquement le jaune, le gris, le brun, etc.; enfin, leur taille, qui dans presque tous est assez grande, les met au nombre des insectes carnassiers, les plus redoutables pour les animaux de leur classe.

Pourvus de puissans moyens d'attaque, les asiles font une guerre acharnée aux autres insectes. On les voit posés dans les chemins, sur la lisière des bois, partout où le sol est sablonneux et exposé aux rayons du soleil, attendre au passage les insectes plus petits qu'eux ou même de leur grandeur, s'élancer sur leur victime, la saisir avec leurs pattes antérieures, et enfonçant leur trompe dans son corps, la faire périr presque instantanément. Les abeilles elles-mêmes, malgré leur aiguillon, et les coléoptères, malgré l'enveloppe solide qui les recouvre, ne sont pas toujours à l'abri de leurs attaques. Lorsqu'on les saisit sans précaution, cette même trompe devient une arme défensive, qui fait une blessure assez profonde; mais celle-ci étant exempte d'empoisonnement par un fluide vénéneux, cesse promptement d'être douloureuse, comme celle de tout corps étranger introduit dans les chairs et retiré aussitôt.

Ces insectes subissent une métamorphose complète, comme la très grande majorité des diptères; mais on ne connaît encore que la larve d'une espèce (*asilus forcipatus*) qui a

été observée par de Géer. Cette larve est alongée, cylindrique, glabre et apode; la tête est cornée et armée de deux crochets; les deux stigmates postérieurs sont tubuleux; la nymphe est une, c'est-à-dire non renfermée dans une coque soyeuse; sa tête est munie en avant d'une pointe bifide, et de chaque côté en-dessous d'une pointe trifide; le thorax porte de chaque côté un tubercule, qui paraît terminé par un stigmate; l'abdomen a le bord des segmens armé de spinules, et son extrémité est munie de quatre pointes. La larve et la nymphe vivent dans le sein de la terre, et douze ou quinze jours après la formation de cette dernière, l'insecte parfait vient au jour.

Les asiles sont répandus dans toutes les parties du monde, mais plus nombreux, plus grands dans les pays chauds que dans les nôtres, quoique nous en possédions cependant plusieurs d'une taille remarquable. Les collections en renferment environ une quarantaine d'espèces, et en contiendraient incontestablement davantage, si les collecteurs n'avaient pas coutume de négliger les diptères, pour s'attacher de préférence à d'autres ordres d'une étude plus généralement répandue; sur ces quarante espèces, plus des deux tiers appartiennent à l'Europe tempérée; nous ne citerons que la suivante, la plus grande et l'une des plus communes des environs de Paris.



(Asile frélon.)

A. frelon (*asilus crabro niformis*), Linné. Le mâle est long d'un pouce, la femelle de dix lignes. Tête jaune; antennes noirâtres à base ferrugineuse; thorax d'un jaune brunâtre; les trois premiers segmens de l'abdomen noirs, les deuxième et troisième munis d'un point blanc de chaque côté, les autres jaunes; jambes fauves; cuisses brunes; ailes jaunâtres; côtés internes bordés de taches noirâtres. Il vit le long des chemins sablonneux, quelquefois dans les bois et plus rarement dans les prairies et autres lieux humides.

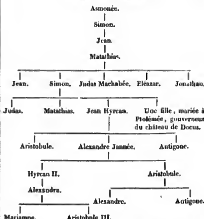
Les autres asiliques ont les mêmes mœurs que les espèces dont nous venons de parler. On les a répartis dans onze genres, qui diffèrent entre eux par des caractères assez importans, mais trop minutieux et trop longs à rapporter, pour que nous les exposions ici. Nous nous contenterons de donner leurs noms, en renvoyant pour leur étude aux ouvrages de Latreille (*Règne animal de Cuvier*, 2e éd., t. V); Meigen (*Systematische Beschreibung der bekannten zweiflügeligen insecten*, Aachen, 5 vol in-8); Wiedemann (*Zoologische Magazine*, 4 vol. in-8°), et Macquart (*Histoire naturelle des diptères*, tome I). Les genres en question sont les suivans: *Rhopalogastre*, *Xiphocère*, *Laphrie*, *Mégapode*, *Cératurge*, *Dioctrie*, *Dasypogon*, *Mallophore*, *Ommatie*, *Gonype* et *Damalis*.

ASILE (Droit u'). Voyez Asyle.

ASMONÉENS (Famille des) *Gens Asmonæa*, *domus Hasamonæorum*.

Asmonée ou Hasamonée, de la tribu de Lévi, n'est guère connu dans l'histoire que pour avoir donné son nom à l'illustre famille des princes Asmonéens ou Machabées, qui, par leur génie et leur ardent patriotisme, surent reconquérir l'indépendance de leur nation, opprimée par les Séleucides. La race des Asmonéens a duré 126 ans, depuis Simon, fils d'Asmonée, jusqu'à Aristobule, le dernier de ces princes, mort l'an 37 av. J.-C.

Généalogie des Asmonéens.



Placés entre l'Egypte et la Syrie, tour à tour sous la domination des Séleucides et des Lagides, les Juifs suivaient toutes les révolutions de ces puissances rivales, et éprouvaient des déchiremens sans fin, par les hostilités auxquelles elles se livraient. On a comparé avec raison l'état des Juifs sous la domination des rois grecs de la Syrie, à celui des Grecs modernes sous le joug des Turcs; ils n'avaient aucune existence politique et étaient presque constamment en butte aux plus affreuses persécutions. Le fanatisme sanguinaire d'Antiochus, surnommé *Théos Epiphanes*, voulait les forcer d'abandonner le monothéisme national pour embrasser l'idolâtrie. Ce prince s'était rendu en Judée pour commander lui-même la persécution; par ses ordres le temple avait été livré au pillage, et on y avait placé la statue de Jupiter Olympien. Le meurtre du pieux Eléazar et celui de sept frères et de leur mère qui avaient préféré la mort à l'apostasie, alluma dans quelques âmes généreuses le désir de les venger.

Matathias, prêtre et petit-fils d'Asmonée, sort de Jérusalem accompagné de ses cinq fils: Jean, Simon, Judas, Eléazar et Jonathan; tous animés du même courage, ils parcourent les montagnes pour rallier ceux de leurs compatriotes qui s'y étaient réfugiés. A leur voix la fuite s'arrête, le courage renaît avec l'espérance de vaincre. Matathias était aussi habile que brave; sachant que l'ennemi avait eu la lâcheté de choisir pour ses sanglantes exécutions le jour du Sabbat, où la loi ne permettait pas aux Juifs de combattre, il parvint à faire approuver par les prêtres la résolution de se défendre même ce jour-là, et par cette infraction légitime au précepte de Moïse, il surprit l'ennemi et commença à délivrer son pays du joug qui l'accablait. Mais il mourut avant d'avoir accompli cette œuvre glorieuse. (166 av. J.-C.)

Judas, surnommé *Machabée*, troisième fils de Matathias, et héritier des vertus de son père, se mit à la tête de la petite armée des Juifs. Il parcourut quelque temps la Judée, relevant les villes détruites, purifiant les autels profanés et construisant çà et là des fortifications, pour mieux résister à de nouvelles violences. Vainement Apollonius et Séron, lieutenans d'Antiochus, voulurent s'opposer à lui; il les battit en une seule campagne et dissipa les troupes plus considérables de Gorgias (166). Timothée et Bacchide ne furent pas plus heureux contre l'illustre fils de Matathias; il les terrassa tous les deux et leur tua vingt mille hommes dans une seule action. Une victoire encore plus décisive, remportée sur Lysias, assura aux Machabées l'occupation de la montagne

de Sion. Judas, devenu chef de son peuple, renvoya à Dieu la gloire de ce triomphe éclatant, et fit remonter vers lui la reconnaissance des Juifs; il fit une dédicace solennelle du temple, et après l'avoir purifié des souillures de l'idolâtrie, il y rétablit le culte du Seigneur.

Antiochus ayant appris la défaite de ses troupes, jura de détruire toute la nation juive; il marchait contre Jérusalem, lorsqu'il mourut misérablement (164). Son fils Antiochus Eupator fit la paix avec les Juifs vainqueurs. Mais bientôt après la guerre se ralluma. Dans une bataille contre ce prince, Éléazar, l'un des plus jeunes frères de Judas, voyant un éléphant couvert de riches harnais, et paré d'une pompe royale, crut qu'il était monté par Antiochus; s'élançant aussitôt dans les rangs ennemis, il se glisse sous le ventre de l'éléphant et le frappe d'un coup mortel; l'animal tombe et écrase sous le poids de sa masse énorme le jeune héros, victime volontaire d'un inutile dévouement.

Quelque temps après, Antiochus perdit le trône et la vie; avec le règne de Démétrius *Soter*, son successeur, commença une nouvelle guerre contre les Juifs, et ce fut l'occasion de nouveaux triomphes pour Judas Machabée. L'illustre chef sut échapper aux embûches du traître Alcime, et résister à Nicanor, qu'il défit et tua près de Samarie (161). Une alliance conclue alors avec les Romains semblait assurer pour longtemps l'indépendance des Juifs sous la protection de Judas, lorsque Démétrius, humilié de ses défaites, envoya contre lui Alcime et Bacchides, à la tête d'une armée nombreuse. L'intrépide Judas court à leur rencontre avec une poignée de soldats, les met en déroute, et meurt frappé d'un coup mortel au milieu de son triomphe. Cette perte jeta la désolation et l'épouvante dans toute la Judée, et releva le courage des Syriens qui reprirent bientôt l'offensive.

Jonathan, frère et successeur de Judas, fut nommé grand-prêtre l'an 155 avant J.-C. Il éprouva des revers que son courage n'aurait pu suffire à réparer, et il se hâta de faire alliance avec Alexandre Bala, qui prétendait être fils d'Antiochus Épiphanes, contre Démétrius. Ce dernier étant mort dans une bataille, Jonathan se vit recherché et honoré par Alexandre Bala, qui le reconnut hautement comme grand-prêtre et généralissime des Juifs. Jonathan soutint dignement le poids de cette double autorité; il profita habilement des troubles de la Syrie pour affermir sa puissance, et reprit la forteresse d'Acra, construite dans les dernières guerres d'Apollonius contre les Juifs. Depuis neuf ans, il gouvernait son pays avec honneur, lorsqu'il périt à Ptolémaïs avec ses enfans et mille hommes de sa suite, victimes comme lui de la trahison de Tryphon, gouverneur d'Antioche.

Un autre frère de Judas Machabée, Simon, proclamé chef de la nation juive, marcha glorieusement sur les traces de ses aînés. Il rejeta la tutelle des rois de Syrie, et s'empara de Gaza; il agrandit et fortifia Joppé; il réduisit par la famine la garnison syrienne, qui était encore maîtresse de la citadelle de Jérusalem : les Juifs reconnaissans déclarèrent, d'un accord unanime, l'autorité qu'il exerçait héréditaire dans sa famille. Rome se montrait favorable à l'élévation de Simon; Antiochus Sidetès, roi de Syrie, ne dédaignait pas de rechercher son alliance; cependant ce prince périt misérablement. Ptolémée, son gendre, gouverneur de Jéricho, pour régner à sa place, le fit égorger dans un festin, lui et ses enfans (135).

Jean fut le seul des fils de Simon qui échappa à la mort, et put regagner Jérusalem. Alors Ptolémée se ligua contre lui avec Antiochus, et vint l'assiéger dans sa capitale, qui eut à souffrir toutes les horreurs de la famine. Jean se vit forcé de capituler, et les Juifs devinrent de nouveau tributaires de la Syrie. Antiochus était en guerre avec les Parthes; Jean le suivit dans une expédition contre eux, et se signala par de brillans exploits contre les Hyrcaniens, au point qu'il fut surnommé *Hyrcanus* ou *Hyrcan*. A la mort d'Antiochus, les Juifs recouvrèrent leur indépendance. Jean profita des guerres de la Syrie et de l'Égypte pour accroître sa puissance, et subjugua les Samaritains. Tout lui réussit, et, après un règne de vingt-neuf ans, il mourut en paix, laissant l'autorité souveraine à sa femme (107).

Aristobule Ier, fils aîné de Jean, prit le titre de roi que n'avait osé prendre aucun des chefs des Juifs depuis la captivité de Babylone. Vainement sa mère réclama l'autorité que le dernier roi lui avait léguée; Aristobule la fit mourir dans une dure captivité. Il chargea aussi de fers trois de ses frères, et partagea l'autorité avec le quatrième, nommé Antigone. Il entreprit ensuite une guerre contre les Ituréens qu'il subjugua, et il introduisit parmi eux le culte des Juifs. Une maladie l'ayant forcé de revenir à Jérusalem, il laissa Antigone à la tête de l'armée. Salomé, femme d'Aristobule, profita de l'absence d'Antigone qu'elle haïssait pour le perdre dans l'esprit du roi; elle l'accusa de vouloir s'emparer de la couronne, et de conspirer contre la vie de son frère. Aristobule, irrité, le fit périr; mais bientôt après ayant reconnu son innocence, il fut si affligé de sa mort qu'il en mourut, dit-on, de désespoir. Les trois autres frères d'Aristobule recouvrèrent leur liberté, et l'aîné lui succéda au trône (106).

Alexandre Jannée, à peine reconnu roi, fit périr un de ses frères qu'il regardait comme un rival dangereux. Ptolémaïs avait secoué le joug des Syriens, alliés aux Juifs; Alexandre courut l'attaquer, et pour contre-balancer les forces de Ptolémée Lathyre, roi de Chypre, qui accourait au secours de la place, il fit alliance avec Cléopâtre, reine d'Égypte. Une bataille sanglante fut livrée sur le Jourdain; trente mille Juifs y périrent, et la Judée aurait été conquise sans les secours que Cléopâtre fournit à son roi. Enhardi par la retraite de Lathyre, Alexandre se rendit maître de Gadara, d'Amathus, de Raphia, et de Gaza, qu'il réduisit en cendres, après un long siége. A son retour à Jérusalem, il trouva ses sujets divisés; les Pharisiens insultèrent à son triomphe. Alexandre, irrité, osa faire mettre à mort par son armée six mille de ses sujets; puis redoutant les suites de sa barbarie, il jugea prudent de composer sa garde de soldats mercenaires levés en Cilicie. Les Juifs, humiliés d'obéir à un tel prince, se révoltèrent; mais Alexandre parvint à les soumettre de vive force. Huit cents d'entre eux furent mis en croix à Jérusalem; leurs femmes et leurs enfans furent impitoyablement égorgés sous les yeux d'Alexandre, qui en ce moment célébrait sa victoire par une orgie. Ce monstre mourut peu de temps après des suites de son intempérance. Il avait régné vingt-sept ans (79).

Alexandra, sa veuve, lui succéda. Les Pharisiens, qu'elle ne sut pas contenir, exercèrent de sanglantes représailles sur les Saducéens, et Jérusalem fut encore une fois inondée de sang. Cette princesse sans énergie laissa en mourant la couronne à son fils Hyrcan (70).

Hyrcan II était l'aîné des fils d'Alexandre Jannée. Son frère Aristobule, craignant que l'influence qu'exerçait sur lui la secte des Pharisiens ne diminuât l'autorité royale, gagna les commandans des forteresses, et s'étant fait proclamer roi lui-même, il marcha sur Jérusalem. Hyrcan vint à sa rencontre; mais, ayant été battu à Jéricho, il céda le trône à son frère après un règne de trois mois. Les partisans du prince déchu le forcèrent bientôt à reprendre le diadème; Aristobule II, vaincu à son tour, se réfugia auprès de Pompée, qui depuis la défaite de Mithridate était devenu l'arbitre de l'Asie (65). Mais le général romain prit le parti d'Hyrcan, chargea de fers Aristobule, et l'envoya à Rome avec toute sa famille. Alexandre, l'aîné des fils d'Aristobule, se sauva pendant le voyage et revint à Jérusalem, où il excita des troubles contre Hyrcan, qui s'était de nouveau assis sur le trône. Plus tard, Aristobule lui-même et Antigonus, son second fils, parvinrent à se dérober à la vigilance de leurs ennemis; ils reparurent en Judée, on courut en foule se ranger sous leurs étendards, et ils eurent d'abord quel-

ques succès; mais ayant été défaits par les troupes que Gabinius, gouverneur de Syrie, envoya contre eux, ils s'enfermèrent dans le château de Macheronte, où ils furent faits prisonniers. Aristobule fut envoyé pour la seconde fois à Rome, mais ses fils demeurèrent libres à la sollicitation de Gabinius.

Quelques temps après César rendit la liberté à Aristobule, et lui donna deux légions à commander; il espérait que ce prince parviendrait à se rendre maître de la Judée, et ferait dans l'Orient une puissante diversion en sa faveur. Mais les partisans de Pompée pénétrèrent ce dessein; Aristobule fut empoisonné, Alexandre, l'aîné de ses fils, eut la tête tranchée, et le plus jeune, Antigone, dut chercher son salut dans une prompte fuite. Lorsque César vint en Syrie (47 avant J.-C.), Antigone courut se jeter à ses pieds, et lui demanda le trône, invoquant comme un titre la mort funeste de son père et de son frère, qui avaient tous deux sacrifié leur vie aux intérêts du dictateur. Il fonda aussi sa demande sur les maux que faisait souffrir aux Juifs la tyrannie d'Hyrcan et d'Antipater, son ministre; mais celui-ci avait rendu de grands services à César dans la conquête de l'Egypte : il répondit à Antigone avec tant de force ou d'adresse que César lui donna une espèce d'intendance sur toute la Judée, et confirma Hyrcan dans la souveraine sacrificature. Plus tard, dans les guerres qui suivirent la mort de César, Antigone crut l'occasion favorable pour faire de nouveau valoir ses prétentions au trône. Il leva une armée, et fit une irruption dans la Judée, d'où il fut chassé par Hérode, fils d'Antipater, qui depuis la mort de son père gouvernait le royaume sous Hyrcan. Deux ans après, les Parthes s'étant emparés de la Syrie, Antigone fit un traité avec eux, et moyennant la somme de mille talens et cinq cents femmes qu'il promit de leur donner, ils s'engagèrent à le soutenir de leurs armes dans la conquête de la Judée. Grâce à eux, Antigone parvint à monter sur le trône, et Hyrcan étant tombé entre ses mains, il lui fit couper les oreilles pour le rendre incapable d'exercer désormais la souveraine sacrificature (40 avant J.-C.). Hérode s'était enfui; après avoir erré quelque temps dans les états de Cléopâtre, il vint à Rome, où César le fit déclarer roi des Juifs. Aussitôt il repassa en Judée, et, de concert avec les généraux romains, il assiégea et prit la ville de Jérusalem. Antigone, chargé de fers, fut envoyé à Marc-Antoine, qui lui fit couper la tête, après l'avoir fait cruellement fouetter. Ainsi finit misérablement le dernier prince de la dynastie des Asmonéens (37 avant J.-C.). Peu auparavant Hyrcan avait été mis à mort pour avoir engagé une correspondance avec le chef des Arabes. Afin d'assurer encore mieux son autorité, le nouveau roi des Juifs épousa Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, et il fit grand-prêtre Aristobule III, frère de cette princesse; mais voyant qu'Aristobule avait beaucoup de partisans, il le fit noyer, et plus tard ayant soupçonné Mariamne d'adultère, il la fit périr avec ses enfans.

La race d'Asmonée ne s'éteignit pas avec la dynastie royale; Flavien Josephe s'est glorifié d'en descendre; mais dès ce temps-là les obscures destinées de cette famille n'appartiennent plus à l'histoire.

ASPALAX. Nom grec de la taupe, transporté de cet animal insectivore à un genre de mammifères de l'ordre des rongeurs.

Le genre spalax ou aspalax (en français les rats-taupes, les talpoïdes de Lacépède) se distingue parmi les rongeurs claviculés par des molaires à pointes mousses, au nombre de trois de chaque côté; par des incisives taillées en large biseau, et tellement longues qu'elles dépassent les lèvres, et sont saillantes au-dehors; tous les pieds ont cinq doigts courts et cinq ongles plats et menus, les antérieurs disposés pour fouir; la queue est très courte ou nulle, aussi bien que l'oreille extérieure.

Toutes ces circonstances désignent assez bien des rongeurs à vie souterraine; mais cette habitude imprime un caractère encore plus tranché relativement à l'organe de la vision, qui se trouve nul dans une espèce, et très faible dans les autres. Lorsque le besoin d'un sens spécial se trouve s'annihiler devant une habitude profonde, l'organe est bientôt entraîné dans une dégradation de plus en plus marquée. Cette flexibilité de l'organisation à se plier aux circonstances est-elle un accident de la vie des espèces? Plusieurs naturalistes sont portés à le croire; ou les espèces sont-elles jetées, dès le principe des choses, avec ces manquemens d'organes, complets ou demi-complets? Les raisonnemens et l'usage ordinaire de voir et d'étudier la nature font encore de cette opinion la plus généralement admise, jusqu'à plus mûr examen. Dans cette hypothèse, les rats-taupes, les rats aveugles, auraient été destinés, de tout temps, à mener sous terre une vie retirée, à en juger d'après l'imperfection de l'organe de la vue. Ainsi, dans le rat aveugle (le slepez, le zemmi, le *mus typhlus* de Linné; car tous ces noms se rapportent au même animal type de ce genre), l'œil est devenu un organe tellement rudimentaire, que le bulbe oculaire ne se trouve pas même engagé dans l'épaisseur de la peau, il est caché derrière elle et derrière l'aponévrose sousjacente, sous la forme d'une petite graine de navet; et cependant, dans ce petit point noir, on aperçoit encore les organes principaux de l'œil, la choroïde, son pigment noir et le cristallin lui-même. C'est donc un œil sans ses annexes extérieurs, sans muscles moteurs, sans nerf optique spécial; car si l'on peut affirmer que le nerf optique de la taupe est réduit à une enveloppe névrilemmatique, à peu près vide de substance pulpeuse, n'est-on pas porté à croire que le nerf optique du zemmi manque entièrement? Un sens suppléé en général à l'organe en défaut; chez le rat aveugle, il est probable que l'odorat, par le nerf olfactif, et le toucher, par la cinquième paire, donnent des sensations suffisamment utiles, pour subvenir aux besoins de la vie souterraine. Le zemmi, le slepez des Russes étaient connus des Grecs, c'étaient leur spalax. Olivier l'a retrouvé dans l'Orient, il se rencontre dans la Russie australe, sur les bords du Volga, jusqu'à la mer Caspienne, en Perse, en Asie Mineure, etc.



(Aspalax.)

Il est d'une taille assez grande, comptant huit pouces de long. Il atteint aussi trois livres de poids; la forme générale du corps est surbaissée, les pattes étant très courtes et ramassées; mais ce qui donne à la tête fortement comprimée du zemmi un je ne sais quoi de malheureux, une triste physionomie, c'est le manque total d'yeux; on cherche aux côtés de cette tête l'œil noir et vif de la souris, du rat; et, si vraiment on ne craignait de paraître plaisanter mal-à-propos, on pourrait dire que ce pauvre rat-taupe, tel que les procédés de conservation nous le laissent observer au grand jour, a l'air d'un malheureux aveugle qui demande son chemin.

Le pelage est d'un gris noirâtre, au moins dans la planche enluminée de Pallas; un trait blanc contourne le bout du nez; des soies nombreuses s'en échappent, et sont sans doute les meilleurs moyens de l'animal pour juger des propriétés tactiles des corps.

Ses mœurs, avons-nous dit, sont souterraines; comme

la taupe, il se creuse des galeries profondes, tortueuses; et la terre, qui en est expulsée, s'élève comme dans les travaux de la taupe en monticule de trois pieds de tour.

Pallas, qui a observé et décrit ces animaux dans son voyage entre le Volga et le Don, raconte que les typhlops inquiétés terrent avec une grande rapidité; s'ils sont pris, ils cherchent à mordre avec fureur, bien qu'il soit facile d'éviter leurs dents tranchantes; car, l'animal étant tout-à-fait sans vue, c'est en aveugle qu'il s'évertue à blesser son ennemi. Pour consoler, sans doute, les blessés de la douleur que des dents si bien acérées doivent causer, un préjugé existe parmi les Cosaques de l'Ukraine, c'est que le doigt, mordu par un zemmi, guérit par un simple attouchement les humeurs froides et les traces des scrofules.

Dans leurs courses sous terre, les zemmis trouvent des racines bulbeuses, qu'ils recherchent comme aliment, et surtout celle d'une sorte de cerfeuil. Partout où ces plantes se rencontrent en abondance, on peut être sûr de trouver des traces des zemmis. La femelle met bas trois à quatre petits.

Pallas fait encore connaître deux autres espèces du même genre: l'aspalax proprement dit, plus petit, d'un jaune fauve, et avec de petits yeux visibles à l'extérieur; le *mus talpinus* ou le rat-taupe, qui se distingue par une petite queue, le pelage marron, noir, et qui a des yeux déjà bien ouverts.

Enfin, depuis l'ouvrage de Pallas sur les rongeurs, M. Rafinisque a fait connaître un petit quadrupède, que l'on a pu rapporter à ce genre, et que l'on trouve dans les États de l'ouest de l'Amérique du nord. Il est long de sept pouces, fauve sur le dos, et marqué de grandes raies brunes et tout-à-fait sans queue, bien qu'ayant de très petites oreilles.

Le genre aspalax méritait une description à part; ces manques d'organes sont d'une grande importance dans la philosophie de la nature. Il ne faut pas être prompt à l'accuser d'indifférence pour l'être ainsi réduit. A moins du besoin correspond moins de ressources, et le système des compensations se trouve en cela sagement établi.

ASPARAGÉES, ASPARAGOÏDES, ASPARAGINÉES. Les différens botanistes qui ont appliqué ces dénominations au groupe de plantes dont l'asperge est le type, ne les ont pas prises dans le même sens. M. de Candolle désigne par le nom d'asparagées une simple tribu de la grande famille des liliacées, et y range les plantes, qui, dans cette famille, ont un périgone libre, un albumen corné, des graines arrondies, peu nombreuses et un port différent de celui des autres liliacées. Les asparaginées de Jussieu sont, au contraire, une famille particulière qui se distingue des liliacées par des fruits bacciformes, contenant un petit nombre de graines, et par des feuilles souvent sessiles. Cette famille a même été subdivisée en deux autres par Ventenat et par M. A. Richard, qui, cependant, ne donnent pas la même circonscription à leurs nouveaux groupes: en effet, Ventenat appelle asparagoïdes, les asparaginées de Jussieu, à fleurs hermaphrodites, et smilacées, celles dont les fleurs sont unisexuées. M. A. Richard, de son côté, en scindant la famille établie par l'auteur du *Genera Plantarum*, ne désigne, par le mot asparaginées, que les plantes de ce groupe dont l'ovaire est libre, et, à l'exemple de Robert Brown, il applique le nom de dioscorées à celles dont l'ovaire est infère. Quant au botaniste anglais, il fait disparaître la famille admise par les botanistes que nous venons de citer. Il réunit les asparaginées dont l'ovaire est libre, aux asphodélées; seulement il maintient à part sous le nom de *smilacées*, celles dont le style est bifide en qui ont trois stigmates, introduisant ainsi une nouvelle confusion dans la nomenclature, par la nouvelle acception qu'il donne au terme déjà employé par Ventenat. Voici les caractères que M. A. Richard assigne à la famille des asparaginées, distinguée des dioscorées, mais renfermant encore les smilacées;

Les fleurs sont hermaphrodites ou unisexuées, monoïques ou dioïques. Leur calice, souvent coloré et pétaloïde, offre six ou huit divisions plus ou moins profondes; à la base de chacune est attachée une étamine dont le filet ne se soude pas avec celui de sa voisine, si ce n'est dans le *ruscus*. L'ovaire est libre, à trois loges, rarement à une seule, contenant chacune un ovule ou plusieurs, insérés à l'angle interne de la loge; le fruit est une capsule triloculaire ou une baie globuleuse, quelquefois réduite à une seule loge et à une seule graine par suite d'avortement. Les graines renferment un endosperme charnu ou corné dans une cavité duquel est logé près du hile un embryon très petit. La tige est herbacée ou frutescente et sarmenteuse; les feuilles sont alternes, quelquefois opposées ou verticillées, rarement engaînantes à leur base; quelquefois elles sont très petites et sous la forme d'écailles. La racine est fibreuse.

Telle qu'elle vient d'être caractérisée, la famille des asparaginées renferme environ 180 espèces distribuées dans 27 genres, dont quelques uns ne sont par sûrement delimités. Elle se divise en deux tribus: celle des ASPARAGINÉES VRAIES, qui présentent un stigmate simple ou trilobé, et celle des PARIDÉES, chez lesquelles il y a trois ou quatre stigmates distincts. Les racines de toutes ces plantes sont plus ou moins mucilagineuses, formées en grande partie d'amidon et de gomme, et paraissent exercer une action légèrement excitante sur les organes sécréteurs de l'urine; quelques unes agissent de plus comme diaphorétiques. L'espèce la plus commune est un aliment pour l'homme, d'autres décorent de leurs fleurs les jardins et les serres; aucune n'est malfaisante. Donnons quelques momens d'attention aux genres les plus intéressans sous ces différens rapports.

En tête de la tribu des asparaginées vraies, marche le dragonnier, *dracæna*. Une vingtaine d'espèces appartenant à l'exandrie monogynie, et originaires de l'Inde, de l'Afrique ou des îles de l'Océan Pacifique, forment ce genre; ce sont des herbes, des arbrisseaux ou de grands arbres dont le port est celui du palmier, c'est-à-dire dont la tige est couronnée par une touffe de feuilles rangées suivant une triple spirale et du milieu desquelles naissent les panicules de fleurs. Celles-ci nous présentent une corolle à six divisions profondes, des étamines dont les filets sont renflés à leur milieu, un stigmate trifide, une baie à trois loges qui contiennent chacune deux graines ou une seule. La plus remarquable de ces espèces est le dragonnier à feuilles d'yucca ou dragonnier proprement dit (*dracæna draco*, L.), dont les feuilles sont planes, enviformes, longues d'un pied ou deux, épineuse à leur sommet, entières, terminées inférieurement par une sorte de gaîne, et dont les fleurs blanchâtres, très petites, forment une panicule dressée. L'écorce de ces arbres se déchire d'elle-même et laisse suinter un suc gommo-résineux rouge, qu'on fait entrer dans la préparation des laques et des vernis, et qu'on a nommé *sang dragon* par allusion au dragon, qui, suivant la mythologie grecque, était préposé à la garde des pommes d'or, dans les îles Hesperies. Le dragonnier d'Oortava, au pied du pic de Ténériffe, est célèbre par son grand âge et par sa grosseur; il était déjà regardé comme un arbre d'une haute antiquité à l'époque de la conquête de Ténériffe, en 1406, et son tronc a 46 pieds en circonférence. La tige du dragonnier est remarquable entre les autres tiges des monocotylédones, en ce qu'elle se ramifie et grossit beaucoup après s'être divisée. Du Petit-Thouars a remarqué que lorsqu'elle pousse des branches, chacune de celles-ci, dès sa naissance, produit des fibres qui, dit-il, s'interposent et descendent entre la zone cellulaire et le corps ligneux, formant d'abord une sorte d'épatement analogue à ce qui a lieu dans la greffe des dicotylédones, d'où il conclut que ce sont les fibres descendantes de ces bourgeons qui déterminent l'accroissement du tronc en diamètre. Le dragonnier terminal ou à feuilles

rouges (*Dr. terminalis*, L., *Dr. ferrea*), qu'on appelle aussi collis des Chinois, est employé pour les bordures des jardins et les haies; dans l'Orient, où il croît, on en mange la racine à laquelle on attribue aussi des propriétés médicales; la plante entière y est un symbole de paix. Du suc de la racine on retire du sucre et une boisson enivrante, dans l'île de Taïti et les Sandwich. Elle est cultivée dans nos jardins avec le dragonnier à feuilles réfléchies (*Dr. reflexa*, Lam.), et avec le dragonnier parasol (*Dr. umbra culifera*), dont les feuilles ressemblent à des courroies longues de trois pieds et forment le parasol. A Madagascar croît le *dracæna cernua*, ou bois de chandelles, dont les baies, avant leur maturité, ont la propriété de faire avorter le fruit de la conception.

Un second genre, celui des dianelles, se compose de neuf espèces, dont plusieurs embellissent nos parterres. Leur corolle est décidue et a six divisions profondes; les filets de leurs étamines sont courbés et renflés à leurs sommets où sont fixées des anthères linéaires; leurs fruits ont des baies globuleuses polyspermes. On cultive principalement une espèce de la Nouvelle-Hollande, la dianelle bleue (*dionella cœrulea*, L.), dont la tige tortueuse et haute de deux ou trois pieds se couronne de feuilles linéaires dentieulées sur leurs bords et sur la carène, et qui porte de mars en juin des fleurs d'un beau bleu.

Mais le genre qu'il importe le plus de connaître, est celui des Asperges. Les vingt-cinq à trente espèces qu'il comprend, ont pour caractères communs : un calice tubuleux, divisé supérieurement en six parties égales, dont trois intérieures et réfléchies au sommet; six étamines attachées au fond du calice : un style, un stigmate trigone, une capsule à trois loges, renfermant chacune deux graines. Parmi ces espèces, qui sont originaires de contrées diverses, et qui toutes se plaisent dans les terres sablonneuses sèches, la seule qui nous intéresse est l'asperge officinale (*asparagus officinalis*, L.), qu'on trouva à l'état sauvage dans toute l'Europe, surtout dans les steppes de la Pologne, et dont les jeunes pousses nous servent d'alimens avant qu'elles se soient ramifiées. Les fleurs sont campanuliformes, verdâtres, pendantes à l'extrémité de pédoncules articulés à leur milieu; chacune n'a qu'un seul sexe. La tige cylindrique, et haute de deux à trois pieds, porte des rameaux écartés et disposés en pyramides; les feuilles fines, qui les revêtent, forment des faisceaux renfermés d'abord entre plusieurs stipules. Suivant M. de Candolle, ces stipules sont des feuilles avortées, et les faisceaux sont des bourgeons métamorphosés. Les racines se composent d'une souche rampante, écailleuse, charnue, donnant naissance à un grand nombre de fibres également charnues: les jardiniers les appellent *pates* ou *griffes*. Les fibres radicales vivent trois ans; mais au-dessus des anciennes il en naît de nouvelles qui durent le même espace de temps et qui, à leur tour, sont surmontées d'un nouvel étage de fibres; ainsi de suite, jusqu'à ce que le collet, ayant atteint le niveau du sol, n'y trouve plus les conditions nécessaires à leur formation. A ces particularités de la végétation des asperges, a dû correspondre un mode particulier de culture. Il convient de les placer dans un sol naturellement léger et sec ou auquel on a donné artificiellement ces qualités; on les sème en place ou en pépinière; cette dernière méthode est la plus usitée. Quand on la suit, on transplante les griffes, la seconde année, dans des planches ou carrés creusés profondément et garnis de fumier. Chaque année on les charge d'une couche légère de terre préparée, et, tous les deux ans, d'un lit de fumier consommé; ainsi traitée, l'aspergrie donne des produits pendant quinze ans et davantage. Il est facile d'obtenir des asperges pendant l'hiver en en forçant la végétation au moyen de couches, de châssis et de réchauds de fumier; mais on nuit ainsi à leur qualité. Plusieurs ennemis les attaquent : entre autres la larve du hanneton, le limaçon, le criocère à points noirs, la taupe grillon, le bibion de Saint-Marc rouge, etc.

Depuis le témoignage de Théophraste, les Grecs connaissaient les asperges; les Romains en faisaient un grand cas. Celles de Ravenne étaient les plus grosses et les plus renommées; au dire de Pline, il en venait de cette ville, de tellement volumineuses, que trois pesaient une livre (*ecce altiles spectantur asparagi et Ravenna ternos libris rependit*). Les jeunes pousses ou turions de l'asperge, sont un aliment parfaitement sain, d'une digestion facile, réputé diurétique et indiqué comme modérant la circulation sanguine; on connaît l'odeur fétide qu'elles communiquent à l'urine et qu'on change en odeur de violette par l'addition de quelques gouttes de térébenthine. Sa racine est une des cinq racines apéritives majeures. Vauquelin et Robiquet ont découvert, dans le suc de l'asperge, un principe immédiat, cristallisable, qu'ils ont nommé *asparagine* et qui, depuis, a été trouvé dans d'autres végétaux, notamment dans la racine de guimauve. Cette matière est azotée, neutre, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, insoluble dans l'alcool, ne précipitant par aucun réactif et se transformant en acide aspartique par les acides et oxides. Les jeunes pousses de deux autres espèces sauvages dans les contrées méridionales de l'Europe et dans le nord de l'Afrique, savoir, l'asperge à feuilles aiguës (*A. acutifolius*, L.), et celle de l'asperge blanche (*A. albus*, L.), sont, dit-on, susceptibles, comme celles de l'asperge officinale, de servir d'alimens.

En continuant à suivre l'ordre adopté par M. A. Richard, la plante la plus intéressante que nous trouvons après l'asperge est le muguet de mai (*convallaria maialis*), unique espèce d'un genre formé, par les botanistes modernes, aux dépens des *convallaria* de Linné. Le nouveau genre a pour caractères : un calice en cloche ou en grelot à six divisions égales et peu profondes; six étamines incluses, terminées par des anthères cordiformes et lancéolées; un style épais, triangulaire. L'espèce unique qu'on a rapportée à ce genre est une des plus charmantes espèces qui tapissent nos coteaux boisés au printemps : haute de six à huit pouces, embrassée à sa base par deux ou trois feuilles elliptiques, aiguës, d'un beau vert, elle embaume les airs du parfum de ses petites fleurs en grelots, blanches comme l'ivoire, attachées au nombre de quatre ou de six, comme autant de perles, sur un seul côté d'une hampe gracieusement inclinée vers la terre. L'odeur assez vive des fleurs du muguet semble annoncer en elles un principe actif, capable d'exercer quelque action sur le système nerveux. En effet, on en retire par la distillation une eau à laquelle on attribue des propriétés calmantes et antispasmodiques : autrefois on la croyait en Allemagne si efficace pour ranimer les forces qu'on l'appelait *l'eau d'or*. La racine et les fleurs réduites en poudre sont sternutatoires. Avec les autres espèces que Linné réunissait dans le genre *convallaria*, on a formé le genre *polygonatum*, qui comprend celles dans lesquelles le calice est alongé et plus ou moins cylindrique, et le genre *smilacina* (Desf.) ou *maianthemum* (Mœnch et Roth) pour celles dont le calice est plane, rotacé, à quatre lobes et à quatre étamines. Les plantes du genre *polygonatum* sont ainsi appelées à cause de leurs racines noueuses et articulées; dans le langage populaire, elles portent le nom de *sceau de Salomon* pour la même raison, ou à cause de l'aspect que présentent ces mêmes racines coupées obliquement à leur axe. Des cinq espèces qui composent le genre, quatre (le *polygonatum vulgare*, le *latifolium*, le *multiflorum* et le *verticillatum*) croissent spontanément en France, et sont aussi cultivées dans les jardins.

Passons maintenant au *ruscus* ou fragon qui appartient à la monadelphie triandrie ou à la diœcie syngénésie. Nous y remarquons le fragon piquant, houx frêlon, petit houx, myrte épineux (*ruscus aculeatus*), dont les noms indiquent

le port, et dont les fleurs naissent de la surface supérieure des feuilles, si tant est que ces prétendues feuilles ne soient pas des rameaux transformés. Il croît dans les bois un peu couverts aux environs de Paris, et ailleurs; il fleurit aux mois de mars et d'avril. Parmi les cinq racines apéritives majeures, les anciennes pharmacopées plaçaient celle du petit houx, qui est mucilagineuse et amère. On en fait encore maintenant un grand usage en décoction comme apéritive et diurétique. Les feuilles du petit houx préservent le lard des attaques des rats; avec ses branches on fabrique de petits balais; en quelques lieux on en fait rôtir les graines pour remplacer le café, et en Italie on en mange les jeunes pousses comme des asperges. Le fragon laurier alexandrin (*R. hypophyllum*) qui porte ses fleurs à la surface inférieure de ses feuilles, le fragon androgyne, et le fragon à grappes (*R. racemosus*), sont des plantes d'ornement.

De tous les genres de la famille des asparaginées, le plus nombreux en espèces (on en compte soixante-huit) est le smilax, à fleurs dioïques, à calice persistant, à style très court terminé par trois stigmates, à tige sarmenteuse, et généralement à vrilles pétiolaires. Il est important, non seulement à cause de son étendue, mais encore parce qu'une de ses espèces ou plusieurs nous fournissent la salsepareille, un des plus puissans sudorifiques. La salsepareille nous vient de différentes contrées de l'Amérique Méridionale. La plus estimée est suivant les uns, la salsepareille rouge ou de la Jamaïque; selon d'autres, c'est celle de Honduras, qui est en racines fort longues, garnies de leurs souches, cannelées dans la longueur de leur écorce, qui est grise extérieurement, rose à l'intérieur, et que recouvre un corps ligneux blanc. Le principe actif de la salsepareille paraît être une matière extractive amère : on l'emploie fréquemment dans les maladies syphilitiques, surtout en l'associant au gayac et au sassafras; c'est un des principaux ingrédiens du sirop de Cuisinier et du rob de Laffecteur; diaphorétique, elle peut encore être utile dans les rhumatismes, la goutte, les oxanthèmes cutanés. Elle nous est fournie par le **smilax salsaparilla** (L.), dont la tige est munie d'aiguillons recourbés, et dont les feuilles aiguës, entières, très glabres, marquées de trois à cinq nervures longitudinales, sont munies à leur base de deux vrilles longitudinales. Les racines du **smilax syphilitica** (Humb.), et celles du **smilax officinalis**, passent probablement aussi dans le commerce sous le nom de salsepareille. On fait servir aux mêmes usages que cette dernière le *smilax Chian*, dont la racine désignée dans la matière médicale sous le nom de *squine* fut mise en honneur par Charles-Quint qui l'employa secrètement pour se guérir de la goutte; il en est de même du *smilax pseudochina*, du *smilax zeylonica* et du *smilax aspera*, à feuilles marquées de sept à neuf nervures, et bordées de dents épineuses, espèce qu'on a nommée aussi salsepareille d'Europe, liseron épineux, et gramen de montagnes.

Il suffit de mentionner dans la section des paridies : 1° le genre parisette (*Paris*) de l'octandrie tétragynie, dans lequel les anthères sont prolongées à leur sommet, et dont une espèce, la parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), croît dans les bois humides de l'Europe, où on la connaît sous le nom de raisin de renard, herbe à Paris, étrangle loup; 2° le **trillium sessile**, qui par son nom générique rappelle qu'il a trois feuilles, trois divisions calicinales extérieures, trois intérieures, trois étamines, etc.

ASPASIE. Elle était de Milet, et fille d'Oxiochus. Un poète l'appelle Mégarienne, ce qui a fait penser qu'avant de s'illustrer à Athènes par la fréquentation des plus grands personnages de la république, elle avait eu avec les citoyens de Mégare des accointances qui l'honoreut moins.

Au milieu des entreprises héroïques du siècle précédent, la Grèce avait vu déjà une courtisane ionienne, nommée Thargelia, « ayant, dit Plutarque, beau visage et bonne a grâce, avec un esprit vif et doux langage », qui parcourait toutes les villes helléniques, s'approchait des plus puissans hommes, et semait les commencemens de la faction médique. Cette voluptueuse séduction, que le grand-roi envoyait à ses ennemis, était une résolution conforme au génie oriental. Peu à peu le luxe et les mœurs des Asiatiques avaient transformé leurs vainqueurs; et comme autrefois une courtisane avait préparé la voie au fléau de l'invasion, maintenant une courtisane devait seconder les plus glorieux efforts, et les manifestations les plus heureuses de la civilisation athénienne.

Il paraît qu'Aspasie vint à Athènes peu après Anaxagoras; elle y donnait des leçons d'éloquence et de politique, au même temps où il y enseignait la philosophie. La sagesse et la débauche s'unirent ainsi pour déterminer définitivement l'esprit de la littérature attique. Aspasie composait des harangues que l'antiquité a louées avec une admiration profonde, et que Périclès se faisait gloire de réciter. Socrate la visitait souvent, les écrivains de la Grèce assurent qu'il appril d'elle la rhétorique. Il lui trouvait un si grand charme qu'il ne pensait plus qu'aux frivolités de l'amour. Il résulte même des expressions des auteurs que les amis de Socrate s'étaient habitués à le venir trouver dans la demeure d'Aspasie. Il y avait, au reste, chez elle grande affluence de disciples; les citoyens qui la hantaient y menaient souvent leurs propres femmes, que cette merveille inusitée avait dû piquer vivement. Et cependant « elle menait un train qui n'était » guère beau, ni honnête; car elle tenait en sa maison de » jeunes filles qui faisaient gain de leur corps. »

Il faut considérer ici quelles choses, outre la rhétorique, Socrate apprit chez Aspasie, et quelle influence la pratique de cette courtisane eut sur les doctrines du philosophe. L'école socratique était beaucoup trop intelligente pour ne pas tirer quelque enseignement d'une application si frappante de l'aptitude supérieure des femmes. Platon, ce divin sténographe du martyr de la philosophie grecque, a introduit dans son dialogue capital *de la République* une discussion sur l'avenir des femmes, qui est, à coup sûr, l'écho fidèle des idées inspirées à son maître par l'exemple d'Aspasie. Au commencement du livre cinquième de ce beau dialogue, Socrate, pressé par Glaucon de s'expliquer sur une proposition qu'il avait précédemment énoncée, attaque la question franchement, mais non sans avoir mis en avant de grandes précautions oratoires. Puis il arrive bientôt à dire :

« Et quel est dans la société l'art ou l'emploi pour lequel » les femmes n'aient pas reçu de la nature les mêmes dispo- » sitions que les hommes?... Laisserons-nous tout à faire aux » hommes et rien aux femmes?... N'en est-il pas *enfin de* » *philosophes et de courageuses?*... — Ainsi, il faut choisir » pour compagnons à nos guerriers des femmes qui partagent » avec eux le soin de veiller sur la république, puisqu'il y en » a parmi elles qui sont capables de cette fonction, et qui ont » reçu les mêmes dispositions. »

Certes, le souvenir d'Aspasie est présent dans ces lignes, et on ne peut qu'approuver les vœux qu'il y fait exprimer. Mais Socrate va plus loin encore; il applique avec une persévérance extrême toutes les réminiscences de sa jeunesse; il pose la question de la communauté complète des femmes, des enfans et des biens avec une telle clarté de déduction, qu'on aperçoit sans peine le vice de cette théorie excessive. « Le plus grand mal de la société, n'est-ce pas ce qui la di- » vise, et d'une société en fait plusieurs? Le plus grand bien, » au contraire, n'est-ce pas ce qui en lie tous les membres et » la rend une?... — Quelle entrée la chicane et les procès » trouveront-ils dans une société, où personne n'aura rien à » soi que son corps, et où tout le reste sera commun. »

Il est bien certain que la nécessité sociale étant une fois admise à l'exclusion de toute dignité personnelle et de toute moralité absolue, il n'y a aucune raison pour refuser aux moindres apparences de l'utilité générale le sacrifice des be-

soins les plus insurmontables de la nature. En ce sens l'utopie de Platon était une conséquence parfaite de ses admirations orientales, et du pantheisme social qui a dominé toute l'antiquité; elle a toute la grandeur et tous les inconvéniens de cette résignation aveugle au génie de la cité. Nous autres modernes, qui avons vaincu le paganisme en raison d'un principe différent, et par une valeur nouvelle de l'individualité, nous devons nous abstenir soigneusement de ces imitations antiques; elles ne sont pas à la hauteur de notre civilisation plus morale et plus libre.

La théorie de la communauté sociale entre les hommes et les femmes était, du reste, fort répandue en Grèce. D'après les calculs les plus probables, c'est vers la fin de la 96e olympiade, 393 ans av. J.-C., six ans après la mort de Socrate, et lorsque Platon n'avait guère que trente-six ans, qu'Aristophane fit représenter sa comédie de l'*Assemblée des femmes*, où les argumens de Socrate sont débattus successivement par une satire piquante et audacieuse. Lorsque le chœur a dit que *la république avait besoin d'un nouveau plan, sagement conçu*, Proxagora fait connaître son projet dans toute l'étendue de ses détails : « Je dis d'abord que tous les » biens doivent être en commun, et que chacun doit en avoir » sa part pour vivre... J'entends que toutes les femmes soient » communes, et fassent des enfans avec tout homme qui le » voudra... Les enfans regarderont comme leurs pères tous » ceux qui seront plus âgés qu'eux... Autrefois les jeunes » gens s'inquiétaient peu que l'on frappât le père d'autrui; » maintenant, dès qu'un vieillard sera battu, chacun, craignant que son propre père ne soit la victime, réprouvera » cette violence... Il n'y aura plus de procès... Je veux faire » de la ville entière une seule et même habitation, où tout » se tiendra de sorte que l'on passe librement de l'un chez » l'autre... Chacun aura de tout en abondance, et se retirera » ivre avec sa torche et sa couronne. Les femmes iront au-» devant de vous au sortir de table, dans les carrefours, et » diront : Venez ici, nous avons une jolie fille. »

Toutes ces expositions de Praxagora, qui reproduit presque mot à mot les raisonnemens socratiques, sont effectivement suivies d'une action effrénée, où les licences les plus matérielles de la chair sont représentées avec une poésie grande et mêlée de railleries exorbitantes. Il fallait que ces idées fussent bien vulgaires et acceptées par la discussion publique, pour qu'Aristophane ait pu se permettre de les montrer dans une si effrayante nudité.

Assurément toutes ces doctrines se trouvaient dans le développement fatal de l'esprit antique; mais on peut affirmer aussi avec quelque certitude que l'école de Platon, chaste d'ailleurs, qui a servi à les répandre, les avait empruntées à Aspasie. Aspasie a dominé la philosophie morale d'Athènes par le moyen de Socrate; elle en a dominé aussi la politique par l'intermédiaire de Périclès.

Périclès allait, comme les autres citoyens, à l'école d'Aspasie. Il conçut une grande admiration pour l'habileté de ses vues administratives. Il avait du reste l'âme trop athénienne pour n'être point séduit par le prestige qui entourait cette femme. « L'affection que lui portait Périclès, dit Plu-» tarque, vint plus d'amour que d'autre chose. » Périclès répudia la femme dont il avait eu deux enfans, pour légitimer le lien qui l'unissait déjà à Aspasie. Aspasie n'en continuait pas moins d'exercer une profession lucrative; et Périclès avait une telle estime pour cette courtisane devenue son épouse, que chaque fois qu'il sortait et qu'il rentrait il la saluait en l'embrassant.

Le public ne jugeait point les choses comme lui. Hermippus, poète comique, intenta contre Aspasie une action, et l'accusa d'impiété, pour avoir débauché des femmes à l'usage de Périclès. Il paraît que dans sa maison on pratiquait largement les plans de la république platonicienne : on n'y attirait point seulement des esclaves et des filles de pauvre condition, on y recevait les femmes des plus notables citoyens, converties à ces excès par philosophie ou par passion. Périclès lui-même plaida la cause d'Aspasie devant l'aréopage, et attendrit ses juges par les torrens de larmes qu'il répandit.

Il faut bien reconnaître que l'envie, qui n'osait s'attaquer à la personne de Périclès, s'acharna impitoyablement sur les êtres chers à son cœur. Vers le même temps, d'autres accusations d'impiété furent dirigées contre Phidias son ami, dont le ciseau faisait descendre les dieux immortels au milieu de la patrie, et contre Anaxagoras son maître, qui fondait la physique sur des explications rationnelles des événemens naturels. Ce qu'il y a de bien étrange, c'est que Périclès ne sut préserver de l'exil ni le prince des artistes ni le prince des philosophes, et qu'il ne put obtenir grâce que pour sa banale Aspasie.

On peut juger, après cela, de l'influence que cette femme eut sur le maître des destinées de la république. Les historiens s'accordent à lui attribuer la guerre que Périclès fit déclarer aux habitans de Samos en faveur de ceux de Milet. Les poètes et les chroniqueurs de la Grèce ont également accusé Aspasie d'avoir été la cause première de la querelle que les Athéniens eurent avec Mégare, et qui entraîna la guerre désastreuse de Péloponèse. Thucydide, plus sévère, omettant ces pretextes minimes et accidentels, a cherché plus haut, et dans des motifs profondément historiques, la cause de cette longue péripétie. L'intervention d'Aspasie dans ce grand duel n'en est pas moins évidente. Elle résulte clairement d'un passage célèbre d'Aristophane, que nous ne pouvons nous dispenser de citer :

« Quelques hommes perdus, dépravés, diffamés, étran-» gers à la cité, calomnièrent les Mégariens. Voyaient-ils un » concombre, un levraut, un cochon de lait, une gousse » d'ail ou un peu de sel, tout cela était de Mégare, selon » eux, et aussitôt saisi et vendu. Ceci n'est rien encore. » Quelques jeunes gens ivres vont à Mégare et enlèvent la » courtisane Limetha. Les Mégariens, irrités, enlèvent à » leur tour deux courtisanes d'Aspasie. Dès ce moment, la » guerre éclate dans toute la Grèce au sujet de trois filles » de joie. Voilà pourquoi Périclès, nouveau client de l'Olympe, » lance sa foudre, fait gronder son tonnerre et met la Grèce » en feu, etc., etc. » (Les Acharniens.)

Malheureusement il est difficile de voir dans les documens qui nous restent quelle politique particulière pouvait être celle d'Aspasie, et quelle part elle eut, non point dans les événemens de son époque, mais dans le but vers lequel les hommes d'état les dirigèrent. Il nous reste seulement le souvenir de son pouvoir souverain sur une époque magnifique. Les poètes comiques la représentaient ordinairement sous les noms d'Omphale, de Dejanire, et souvent sous celui de Junon.

Périclès mourut la troisième année de la guerre du Péloponèse. Il n'est pas certain qu'il ait eu un fils d'Aspasie. Mais ce qui montre bien la puissance de cette femme, c'est qu'après la mort de Périclès, s'étant éprise d'un nommé Lysiclès, revendeur de bétail, *homme de basse et vile nature*, au rapport de Plutarque, elle en fit le premier personnage d'Athènes par l'influence de ses leçons et de son amour.

Aspasie est un exemple éclatant du génie que la nature a dispensé au sexe féminin, aussi bien qu'à celui qui la tient sous une rude tutelle. Les femmes peuvent citer ce nom sans trop rougir; car les taches qui le déparent sont antiques et se font voir aussi sur les célébrités les plus majestueuses de ces siècles reculés. Aspasie fut tellement renommée sous la vieille loi païenne, que Cyrus le jeune appela Aspasie celle de ses femmes qu'il aimait le plus, et qui se nommait Milto. Quand Cyrus eut été tué en bataille par son frère Artaxercès, cette Aspasie fut prise et menée au roi vainqueur, auprès de qui elle eut un grand crédit.

ASPHALTE. Parmi les productions du règne minéral, il existe une assez grande variété de substances bitumineuses

dont la spécification n'est point encore très nettement établie : on peut les rapporter à trois types principaux : le naphte, le pétrole et l'asphalte. La difficulté de la classification de ces substances est du même ordre que celle qui se présente dans la classification des combustibles minéraux. Elle tient à ce que tous les corps présentant en proportions variables les élémens des substances végétales, le minéralogiste est privé du caractère fondamental qui sert de base pour établir les espèces minérales. On reviendra au reste sur ce sujet au mot BITUME. Il suffit, pour le moment, de signaler les propriétés qui distinguent l'asphalte des autres substances bitumineuses.

Le naphte est un fluide transparent, presque incolore, légèrement jaunâtre, un peu gras au toucher, dont l'odeur très forte a beaucoup d'analogie avec celle de l'huile de térébenthine; il est beaucoup plus léger que l'eau, et surnage par conséquent ce liquide lorsqu'il est mis en contact avec lui. Il est inflammable et très volatil, en sorte qu'il s'enflamme aisément lorsqu'on approche une bougie du vase ouvert qui le renferme.

Le pétrole est un liquide huileux d'un noir brunâtre, qui, comme le naphte, est plus léger que l'eau. Il se comporte entièrement comme du naphte qui tiendrait, à l'état de mélange, un bitume altéré. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que le naphte le plus pur, exposé pendant long-temps au contact de l'air et de la lumière, se convertit peu à peu en un liquide coloré, visqueux, semblable au pétrole. De plus, le pétrole naturel donne à la distillation une huile volatile qui a toutes les propriétés du naphte. Enfin le pétrole lui-même exposé, pendant un temps suffisant, au contact de l'air, se transforme en une matière visqueuse, connue sous le nom de malthe, et qui, de même que les précédentes, est plus légère que l'eau.

L'asphalte est un bitume solide qui, selon toute apparence, est le degré le plus élevé dans la série des modifications que l'action de l'air fait éprouver aux bitumes liquides. Ses propriétés physiques sont assez variables : ordinairement il est en masses opaques ou légèrement transparentes sur les bords. Il est très fragile, au point que souvent on peut le pulvériser entre les doigts. Sa couleur est communément le noir brunâtre. Il se ramollit, puis entre en fusion lorsqu'il est soumis à l'influence d'une température croissante. Il donne à la distillation un liquide coloré qui a les propriétés du pétrole. Chauffé au contact de l'air, il brûle avec flamme, et laisse après la combustion un léger résidu de substances terreuses.

Les bitumes solides, qui comprennent des variétés assez nombreuses, affectent des gisemens variés et se trouvent particulièrement dans certains gîtes métallifères. Mais le véritable gisement de celui que nous venons de décrire sous le nom d'asphalte, est à la surface de certains lacs, sur le rivage desquels on le recueille lorsqu'il y a été poussé par les vents. Selon toute apparence, il provient de l'altération de bitumes liquides dont les sources sont au contact de ces lacs, et qui, en vertu de leur faible pesanteur spécifique, viennent nager à la surface de l'eau. L'asphalte se trouve particulièrement avec abondance en Judée à la surface de la mer Morte, qui, par cette raison, est connue également sous le nom de lac Asphaltique.

Les Egyptiens employaient l'asphalte pour embaumer les corps. Ils le dissolvaient probablement dans le naphte pour faire des injections. Peut-être aussi employaient-ils simplement un bitume liquide naturel, qui, en se durcissant par l'action du temps, conservait leur forme primitive aux matières animales entre lesquelles il était interposé.

Les substances que l'on connaît dans le commerce sous le nom d'asphalte ne sont pas complètement identiques avec celle qui vient d'être décrite.

On trouve dans l'écorce solide du globe, et dans des dépôts appartenant à toutes les périodes géologiques, des roches imprégnées d'une grande proportion de substances bitumineuses. C'est surtout dans les terrains modernes, dans ceux, par exemple, qui appartiennent à la période tertiaire, que les bitumes deviennent assez abondans pour être quelquefois exploités avec profit. Il existe en France des exploitations de ce genre, à Menat et à l'Escourchade (Puy-de-Dôme); à Seyssel (Ain); à Lobsann et à Lampertsloch (Bas-Rhin).

A Lobsann et à Seyssel, le bitume se rencontre à la fois dans deux roches différentes : 1° un grès sableux sans consistance, qui en renferme seulement 2 ½ ou 3 pour 100; 2° un calcaire à structure compacte, où l'on trouve jusqu'à 12 pour 100 de bitume. Il se ramollit par l'action de la chaleur comme un bitume solide, et est connu sous le nom d'asphalte.

Ces deux roches sont exploitées simultanément pour la fabrication de deux produits différens : une graisse bitumineuse qu'on nomme aussi pétrole ou malthe, et le ciment asphaltique.

Le pétrole ou malthe s'extrait du grès sableux; pour cela, on jette cette dernière substance dans une chaudière remplie d'eau bouillante. Le bitume, liquéfié par l'action de la chaleur, se détache des particules sableuses et vient nager à la surface du liquide, tandis que le sable reste au fond de la chaudière. Ce premier produit, qu'on enlève avec des cuillères, est très impur, parce qu'il est encore mélangé d'eau et de matières terreuses : on peut l'employer à cet état pour la fabrication du ciment asphaltique; mais il faut le purifier quand on le destine à d'autres usages. A cet effet, on le fait passer de nouveau dans de l'eau bouillante où se fait la séparation de la plus grande partie de la matière terreuse interposée. Puis enfin on le débarrasse de l'eau et du reste des matières terreuses en le chauffant seul dans de grandes chaudières. Ainsi purifié, ce produit liquide, plus ou moins visqueux, est employé au graissage des roues; il est plus inaltérable pour cet usage que la graisse ordinaire de voiture. Seul ou mélangé de bitumes végétaux, il forme un excellent enduit pour la conservation des bois et des cordages.

Le ciment asphaltique est essentiellement composé d'une matière terreuse mélangée d'une proportion de bitume assez considérable pour que le mastic qui en résulte, jouissant de l'état solide à la température ordinaire, puisse se ramollir à une température plus élevée, et prendre ainsi toutes les formes que l'art veut lui donner. On emploie, pour faire la base du ciment, tant à Lobsann qu'à Seyssel, le calcaire bitumineux ou asphalte, qui, ainsi qu'on l'a dit, renferme naturellement 10 à 12 pour 100 de bitume. Après avoir été pulvérisé soigneusement, ce calcaire est mélangé avec le pétrole ou malthe extrait du sable bitumineux : la proportion de ce dernier ingrédient est d'autant plus considérable, qu'il retient une plus grande quantité de substances terreuses. Quand le pétrole est assez pur, on mélange environ neuf parties de calcaire avec une partie de bitume, et l'on incorpore exactement les deux substances à l'aide de la chaleur. Le mastic asphaltique contient donc approximativement un cinquième de substance bitumineuse.

Le principal usage du ciment asphaltique est la couverture des terrasses et le revêtement des murs humides. C'est ainsi qu'il a été dernièrement employé dans les travaux de plusieurs places de guerre, par exemple à Strasbourg, Metz, Phalsbourg et Béfort, pour la couverture des casemates, et pour enduire le sol des magasins et des corridors. Les ingénieurs prussiens ont également employé le ciment fabriqué aux mines du Bas-Rhin, dans les citadelles d'Ehrenbreitstein et de Thorn. Celui de Seyssel a encore servi avec succès à construire les trottoirs de l'un des ponts de la ville de Lyon.

Lorsque le ciment asphaltique est mis en œuvre sans les précautions convenables, il subit, par les variations de température, des changemens de volume qui, en produisant de nombreuses gerçures, ne tardent pas à l'altérer. On a remédié à ce défaut capital dans une substance employée

comme matière de revêtement, en interposant dans le mastic des substances inertes, telles que des petits graviers, qui jouent en partie dans le mélange le même rôle que les sables que l'on introduit dans les mortiers. On a pu voir à l'exposition de 1834 des mosaïques composées d'après ce système par l'interposition de graviers de diverses couleurs dans la masse du ciment. Elles forment des planchers toujours secs et chauds, et qui, sous ce rapport, ont une grande supériorité sur les mosaïques italiennes.

ASPHODÉLÉES. A.-L. de Jussieu a établi sous ce nom une famille particulière de plantes, pour type de laquelle il a choisi l'asphodèle, mais qu'il n'a distinguée de celle des lis par aucun caractère important; il n'y a en effet entre les plantes qu'il a séparées ainsi en deux ordres, que des différences de port difficiles à saisir et à exprimer. Rob. Brown a maintenu cette division en avouant qu'il a cherché en vain un caractère distinctif absolu sur lequel il pût l'asseoir, et qu'il n'a pu trouver aux plantes réunies par lui dans la famille des asphodélées aucun trait commun qui leur fût exclusivement propre, si ce n'est la couleur noire du test, sa consistance crustacée fragile, et la facilité avec laquelle il se sépare de la membrane propre de la graine. Le botaniste anglais a aussi réuni à cette famille tous les genres de l'ordre des asparaginées qui ont l'ovaire libre, le style simple et le stigmate trilobé. (Voy. *Asparaginées*). Bartling fait de même des *asphodéléea* une famille particulière qu'il range dans sa classe des liliacées, mais il en exclut certains genres qu'y range Rob. Brown, et y incorpore au contraire les hémérocellidées de ce dernier. Il la definit par les caractères suivans : anthères introrses; styles soudés; péricarpe capsulaire; valves septifères; embryon linéaire cylindracé. Les autres botanistes dispersent les plantes du groupe établi par de Jussieu et Rob. Brown dans la famille des liliacées, ou en font une section: nous adoptons cette dernière manière de voir, et par conséquent nous n'avons à parler ici que du genre asphodèle.

Il présente un calice à six divisions profondes, étalées; des étamines élargies à leur base, courbées en forme de voûte sur l'ovaire qu'elles recouvrent; des graines à trois angles. Lors de la germination le cotylédon développé se prolonge en un filet recourbé charnu à son extrémité; les fleurs sont disposées en épi. Les asphodèles sont propres à l'ancien continent : on en connaît une quinzaine d'espèces qui habitent les contrées voisines de la Méditerranée, et dont trois (*alphodelus fistulosus*, *ramosus* et *albus*) croissent spontanément en France. On cultive principalement comme plantes d'ornement l'asphodèle jaune (*asphodelus luteus*) l'asphodèle rameux (*A. ramosus*) et l'asphodèle blanc (*A. albus*, W). La première espèce est la plus belle; elle se distingue par ses bractées lancéolées, imbriquées, plus courtes que les fleurs qu'elles entourent, et par ses feuilles glauques, qui ont la forme d'alènes trigones, et qui, appliquées tout le long de la tige en formant des spirales, la couvrent de leurs bases membraneuses. Les fleurs sont jaunes et forment un épi terminal; elles s'épanouissent dans les mois du printemps. L'asphodèle rameux (*A. ramosus*) présente des feuilles radicales, ensiformes, carénées, lisses, une tige rameuse, des pédoncules alternes plus longs que les bractées, et une capsule à peu près globuleuse. Quelques botanistes regardent comme une variété de cette espèce l'asphodèle blanc (*A. albus*, W.) qui s'en distingue pourtant par ses feuilles linéaires, sa tige simple, ses pédoncules de la longueur des bractées et ses fleurs plus petites.

Les anciens plantaient les asphodèles auprès des tombeaux, dans la croyance que les mânes se nourrissaient de leurs tubercules; ils mangeaient ces tubercules cuits sous la cendre et les employaient dans plusieurs maladies. Les modernes les ont bannis de leurs pharmacies et de leurs cuisines, quoique la matière féculente qu'ils renferment puisse devenir mangeable par l'ébullition, et qu'ils puissent acquérir d'énormes dimensions, s'il faut en croire Clusius, qui prétend en avoir vu du poids de cinquante livres aux environs de Lisbonne. Les Siciliens consomment la tige jeune de l'asphodèle jaune qui pullule dans leur pays.

ASPHYXIE. Ce mot est un remarquable exemple des changemens de signification que d'anciens termes subissent pour s'accommoder aux progrès de la science. Formé par les Grecs de la particule privative *a* et de *sphyxis* (pouls), et signifiant, par conséquent, en vertu même de sa composition grammaticale, l'arrêt ou l'absence du pouls, il servit d'abord à designer, indistinctement, tous les cas dans lesquels la vie se suspend tout-à-coup, soit pour s'éteindre à jamais, soit avec possibilité de retour, et qui tous, en effet, se caractérisent par la cessation primitive ou consécutive de la circulation. Mais ces soudaines invasions de mort réelle ou apparente n'ont pas toutes le même point de départ, ni n'interrompent toutes, dans le même ordre, les diverses fonctions de l'économie animale; c'est ce que les modernes ont cherché à distinguer avec précision. En effet, chez l'homme et les animaux supérieurs, la vie est tellement centralisée, que, pour se maintenir, elle exige continuement le triple concours de l'influx nerveux ou innervation, de la circulation et de la respiration. L'influence du centre nerveux est-elle paralysée? aussitôt le cœur cesse de battre et le poumon n'élabore plus le sang (*voy.* INNERVATION). Est-ce le cœur qui s'arrête le premier? il y a soudain perte de sentiment, et absence de respiration : c'est vraiment ce cas qui mériterait, par excellence, le nom d'asphyxie, d'après la seule étymologie; mais, de par l'usage, cela se nomme SYNCOPE (*voy.* ce mot). Enfin, si par une cause quelconque les poumons cessent leur office, bientôt aussi le cœur et le cerveau tombent dans l'inertie; c'est à ce dernier cas seulement que l'on doit appliquer aujourd'hui, par exclusion, la dénomination d'asphyxie, de l'aveu unanime de tous les médecins, surtout depuis les beaux travaux de Bichat sur cet objet. L'asphyxie doit donc se définir, dans le vocabulaire actuel de la physiologie, un état de mort apparente ou réelle par suite de la suppression des phénomènes respiratoires.

Que la suppression de la respiration produise, en quelques instans, les apparences de la mort, et, qu'en se prolongeant, elle réalise irrémissiblement ces apparences, il n'y a rien là qui doive surprendre, quand on connaît l'importance physiologique des phénomènes respiratoires. Or, si l'ordre alphabétique ne doit nous conduire que plus tard à l'étude approfondie de ces phénomènes (*voy.* RESPIRATION), du moins leur résultat fondamental se trouve signalé dans la rapide revue que nous avons faite ailleurs des fonctions de l'économie animale (*voy.* la *Classif. des anim.*, à l'art. ANIMAL). Ce résultat, on le sait donc, c'est la vivification du sang par l'effet de l'absorption aérienne; par là, chez l'homme, et chez les autres animaux qui, comme lui, ont deux sortes bien distinctes de sang, le sang noir ou veineux se convertit en sang rouge ou artériel, seul propre à entretenir l'activité vitale des organes. Si l'artérialisation cesse de s'accomplir, si le sang sort noir des poumons tel qu'il y est entré, et que par conséquent il retourne noir dans tous les parenchymes tel qu'il en est venu, alors, de nécessité absolue, la vie s'évanouit successivement dans tous les organes, soit par simple défaut de sang artériel, soit peut-être encore par quelque influence directe et, pour ainsi dire, vénéneuse du sang noir.

Voici, en général, comment s'opère une telle agonie. D'abord, le besoin de respirer n'étant plus satisfait, la poitrine est dévorée d'inexprimables angoisses; une oppression de plus en plus croissante accuse l'effroyable imminence de la défaillance et de la mort. Bientôt la tissu délicat du cerveau manifeste sa souffrance et son trouble dès l'afflux du sang noir : la tête devient lourde, de vives douleurs s'y déclarent; puis viennent les éblouissemens et les vertiges,

La présence anomale d'un sang étranger dans toutes les ramifications de l'arbre aortique se décèle au dehors par le bleu noirâtre des joues et des lèvres. Les sens s'obscurcissent et s'éteignent; le corps chancèle et tombe; les membres se débattent quelque temps encore, mais c'est en vain; à ces faibles et irréguliers mouvemens succède une complète paralysie de la sensibilité et de la locomotilité. La vie animale ainsi suspendue, on voit durer encore la vie végétative; la circulation continue pendant quelques momens, car le cœur et les artères battent, car de l'ouverture d'une artère ou d'une veine le sang jaillit comme de coutume; toutefois, l'action du cœur ne survit que très peu à celle du cerveau; le défaut de pouls ne tarde pas à survenir après la perte du sentiment et du mouvement volontaire, et à compléter ainsi l'asphyxie, dont seulement alors le nom se trouve justifié. Les nutritions et les sécrétions, fonctions moins soumises à l'empire de la centralisation organique, sont plus lentes à s'anéantir; elles doivent même, sans doute, subsister assez long-temps dans l'asphyxie; car, en ce genre de mort, comparativement à la plupart des autres cas, il y a, chez le cadavre, une moins prompte dissipation de la chaleur animale, qui, tout à la fois, effet et cause de la vitalité, peut véritablement servir de mesure pour apprécier le degré de persistance des derniers actes vitaux.

L'autopsie cadavérique des asphyxiés accuse bien, tant par l'aspect des tégumens que par la dissection des organes internes, l'invasion générale du sang noir. La totalité de la peau offre une teinte sombre et livide; çà et là sont des taches semblables à des meurtrissures; le visage surtout est gonflé et bleuâtre; les lèvres sont violettes, la langue aussi, comme l'est d'ailleurs, dans les profondeurs de l'économie, toute l'étendue des membranes muqueuses. Les muscles et les viscères sont gorgés de sang noir; les poumons surtout en sont imprégnés jusqu'à offrir, ou peu s'en faut, la densité du foie; l'artère pulmonaire, les cavités droites du cœur, les veines caves et leurs ramifications en sont toutes remplies. Le système vasculaire à sang rouge (veines pulmonaires, cavités gauches du cœur, aorte, etc.), se trouve, au contraire, complètement vide : pas un flot de sang n'y est entré qui ne soit parvenu, suivant le cours ordinaire de la circulation, jusqu'aux parenchymes où les dernières artérioles se perdent en réseaux capillaires. Au reste, remarquons-le bien, ce tableau nécroscopique n'est parfaitement vrai et ressemblant qu'autant que l'asphyxie a été rapide et qu'elle a surpris un individu dans la force de la santé; produite avec lenteur, ou à la suite d'un épuisement maladif, elle ne laissera point de si frappans caractères de congestion sanguine.

Secours à donner aux asphyxiés. — Il ne s'agit point ici d'exposer complètement toutes les ressources de la médecine contre les diverses espèces d'asphyxies; nous ne pouvons pas signaler en détail les méthodes de traitement particulièrement appropriées à chacune d'entre elles. Les lecteurs de cette Encyclopédie sont en grande majorité étrangers à l'art d'Esculape. A quoi bon les entraîner dans un dédale de distinctions pratiques, où ils ne sauraient se reconnaître? A quoi bon leur parler de moyens spéciaux qu'il est bien difficile d'employer à propos sans les lumières de l'expérience médicale, et dont quelques uns même sont impossibles à exécuter par toute autre main que celle d'un homme du métier? Qui donc, par exemple, s'il n'est chirurgien, osera faire la laryngotomie (incision du larynx), ou la trachéotomie (incision de la trachée-artère), dans l'asphyxie due à l'obstruction des voies aériennes par l'introduction accidentelle de corps étrangers, ou par la formation morbide des pellicules croupales? A Dieu ne plaise que nous pensions à vulgariser tous les préceptes de la thérapeutique, à prêcher la Médecine sans médecin! Certes, une pareille pensée ne peut être qu'étourderie d'esprit faux, ou calcul de charlatanisme. En fait de médecine pratique, le demi-savoir puisé dans les livres, sans un long apprentissage au chevet des malades, peut devenir quelque chose de pis qu'un inutile commérage : c'est une arme mortelle entre les mains de l'imprudence présomptueuse. Appelez donc toujours au plus vite le médecin, si vous craignez de jouer avec la vie d'autrui ou avec la vôtre. Mais il y a des accidens qui réclament instantanément les plus actifs secours; une heure écoulée, quelques minutes même de perdues, et il sera trop tard. Et cependant que faire, si le médecin est éloigné? Il importe donc que, dans l'intérêt de l'humanité, les moyens propres à combattre ces funestes accidens soient généralement connus, au risque même d'être malhabilement exécutés par l'inexpérience; car, en pareil cas, il convient tout-à-fait d'appliquer cet adage médical : *Melius remedium anceps quam nullum* : c'est-à-dire, « Remède douteux vaut mieux que rien. » C'est pour cela que, marchant sur les traces d'un honorable professeur, aujourd'hui doyen de la Faculté de médecine de Paris (Orfila, *Secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés*, in-12, 1818), nous allons indiquer, dans le langage le plus ordinaire et le plus dépourvu de termes scientifiques, le traitement général des asphyxies. Remarquons, toutefois, que, sous ce point de vue comme dans la partie descriptive, nous avons principalement égard aux asphyxies par défaut d'air, plutôt qu'à celles par lésion des organes respiratoires : ce sont là en effet celles qui en général s'accomplissent le plus soudainement, exigent les soins les plus prompts, et offrent le plus de chances de succès à l'emploi purement empirique de manœuvres excitantes. Celles par lésion de l'appareil respiratoire ont ordinairement un développement moins rapide, qui laisse le temps d'en appeler aux lumières des gens de l'art; et d'ailleurs, au cas qu'elles soient curables, elles ne guérissent guère que par un traitement rationnellement approprié à leur cause immédiate.

Voici donc quels secours conviennent particulièrement aux personnes asphyxiées par submersion, par défaut de renouvellement de l'air, par la vapeur du charbon, etc., etc.

1° Exposer l'asphyxié au grand air, à moins que la température ne soit excessivement froide. Encore faudra-t-il en ce cas, que le local où on le placera soit parfaitement aéré, et tout en étant échauffé par un feu convenable, soit néanmoins plutôt frais que chaud. Le déshabiller, surtout si c'est un noyé. Le coucher sur le dos, la poitrine un peu plus élevée que le bas du tronc, et la tête encore davantage. Pas de lit chaud sur-le-champ, même pour les noyés.

2° Réchauffer ceux-ci lentement et peu à peu, en leur mettant sur le ventre une vessie remplie d'eau chaude, en leur appliquant des briques chaudes à la plante des pieds, en leur frictionnant tout le corps avec de la flanelle chaude, ou en recourant à toute sorte de moyens analogues; puis, de cinq minutes en cinq minutes, faire alternativement succéder à ces applications directes de chaleur les frictions excitantes à l'aide d'une étoffe imbibée d'eau-de-vie camphrée, d'eau-de-cologne, ou de tout autre liquide spiritueux, en ayant bien soin chaque fois d'essuyer avec des serviettes chaudes les régions frictionnées. A-t-on affaire, au contraire, à un asphyxié dont le corps n'ait pas perdu sa chaleur; il faut se borner à ces frictions spiritueuses, ou bien les faire alterner avec des aspersions froides d'eau vinaigrée (eau commune 3 parties, vinaigre 1 partie).

3° Promener au-dessous des narines un flacon d'ammoniaque liquide (alcali volatil), la flamme d'allumettes soufrées, etc.; ou bien les chatouiller intérieurement, soit avec des barbes de plume, soit avec un mince rouleau de papier.

4° Verser dans la bouche quelques cuillerées d'eau vinaigrée, ou bien y exprimer le jus d'un citron.

5° Frotter avec une brosse de crin la plante des pieds, la paume des mains et l'épine du dos.

6° Administrer un lavement d'eau vinaigrée; quelques minutes après, un autre lavement composé avec deux ou

trois onces de sel de cuisine, ou une seule once de sel d'Epsom en dissolution dans l'eau froide.

7° Provoquer directement le retour de la respiration par des pressions méthodiques sur la poitrine et sur le ventre, de manière à simuler en quelque sorte les mouvemens respiratoires, et par l'insufflation de l'air. Cette dernière opération se pratique, soit à l'aide d'un soufflet dont on introduit le tuyau dans une narine, et par lequel on y pousse de l'air avec douceur et ménagement, l'autre narine et la bouche étant fermées, soit en soufflant modérément avec notre propre haleine dans la bouche même de l'asphyxié.

8° Si à la chaleur générale du corps se joint chez l'asphyxié une évidente congestion de sang vers la tête, ce qui se reconnaît à la rougeur et au gonflement du visage, alors il est utile d'ouvrir une veine du pied, ou plutôt encore la jugulaire (veine du cou); mais il faut une main habituée à l'usage de la lancette.

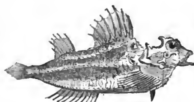
9° Enfin, dès que l'asphyxié commence à revenir à lui, et pour ainsi dire, à ressusciter, on doit le coucher dans un lit chaud, tout en laissant ouvertes les fenêtres de l'appartement, et lui donner quelques cuillerées de vin de Malaga, ou de vin chaud sucré.

Pour amener une si heureuse résurrection, ce n'est pas tout que la prompte administration des secours le plus tôt possible après l'accident, il faut encore de la persévérance. Quelquefois ce n'est qu'au bout de cinq ou six heures de soins assidus que la vie donne les premiers signes de retour.

Surtout, qu'on se garde bien d'enterrer un asphyxié jusqu'à ce qu'on aperçoive les premiers développemens de la putréfaction, seul caractère infaillible de la mort réelle. En pareil cas, l'inhumation prématurée court risque d'être un homicide. Ce n'est pas là une crainte hypothétique: il n'y a, par malheur, que trop d'exemples qui mettent hors de doute cet affreux danger. Pour éviter de si horribles méprises, il faudrait que dans toutes les circonstances où la mort peut n'être qu'apparente, et particulièrement en cas d'asphyxie, l'autorité accordât, ou plutôt prescrivît un plus long délai de l'instant du décès présumé jusqu'à l'inhumation.

ASPIDOPHORE. Ce genre, établi par Lacépède et adopté par Cuvier, qui l'a rangé parmi ses acanthoptérygiens à joues cuirassées, comprend toutes les espèces désignées par le nom générique d'*ogonus* dans le système ichthyologique de Bloch, ainsi que celles que Pallas indique sous celui de *phalangistes* dans sa zoographie russe. Les aspidophores se rapprochent beaucoup des côtes; ils ont en effet comme eux la tête déprimée, les rayons des nageoires simples, et ceux que l'on nomme branchiaux au nombre de six. Mais leur corps, dans toute sa longueur, se trouve protégé par une cuirasse composée de plaques anguleuses, tout-à-fait analogues à celles qui enveloppent un autre poisson, le péristédion malarmat, également de la famille des joues cuirassées. En outre, ils n'ont de dents, ni à l'extrémité du vomer, ni aux os palatins. Le genre aspidophore est assez nombreux en espèces, qui sont toutes des mers étrangères, à l'exception d'une seule, l'aspidophore d'Europe, que l'on pêche sur nos côtes de l'Océan, mais qui ne paraît point habiter la Méditerranée.

C'est un petit poisson qui n'arrive qu'à quelques pouces de longueur, dont la bouche s'ouvre sous le museau, et à la membrane des branchies duquel sont suspendus un nombre considérable de petits filamens charnus. Son corps est octogone, assez mince en arrière, mais large et un peu déprimé antérieurement. Le crâne est surmonté de quatre crêtes, larges, mousses et peu saillantes. Le sous-orbitaire qui occupe toute la joue, présente sur son bord inférieur trois tubercules courts, et vis-à-vis de l'œil une petite crête terminée par une faible épine couchée vers l'arrière; cette crête est continuée par le préopercule qu'une autre épine semblable termine à son angle, qui est petit, finit en pointe obtuse et ne montre qu'une légère arête. Les yeux, qui regardent obliquement de côté, sont plus éloignés de la fente branchiale que du bout du museau. Un peu relevé, celui-ci porte en-dessus quatre épines, dont deux antérieures obliquement dirigées en avant, et deux postérieures tournées du côté opposé; en dessous, il est muni de deux barbillons, et l'on en voit un seulement devant chaque orbite. L'une des deux ouvertures nasales, à droite et à gauche, est tubuleuse et très rapprochée de la seconde épine du museau; l'autre est plus petite et fort voisine de l'œil. La bouche est protractile et les lèvres sont un peu épaisses.



(Aspidophore.)

Le corps est entièrement revêtu d'écailles, dures, osseuses, légèrement granulées, unies par une peau molle qui leur laisse assez de liberté pour que l'animal puisse le fléchir en tout sens. Ses nageoires pectorales sont arrondies, soutenues par quinze rayons; les ventrales pointues, à trois rayons, dont un épineux. Les deux nageoires du dos ont la même hauteur, mais la postérieure est plus longue que l'autre, qui a cinq rayons flexibles. Les sept qui composent la seconde sont simples, mais articulés, ainsi qu'on le remarque pour la nageoire de l'anus à laquelle on en compte également sept. La caudale en a onze et son bord libre est arrondi.

L'aspidophore d'Europe manque de vessie natatoire; son estomac est assez large, à parois minces et sans plis en dedans. On ne lui voit qu'un seul lobe au foie. Ce petit poisson, que l'on ne mange point, recherche les fonds sablonneux. En anglais, on le nomme *pogge*, en russe, *lisitza*.

Parmi les aspidophores étrangers, il s'en trouve un qui a aussi, comme celui d'Europe, la bouche située sous le museau et ces parties garnies de villosités: c'est l'aspidophore esturgeon. Quoique fort voisin du précédent, on l'en distingue aisément à cause du plus grand nombre de rayons qui soutiennent ses nageoires. Il y en a effectivement neuf à la première dorsale, huit à la seconde ainsi qu'à celle de l'anus, dix-sept aux pectorales, trois à chaque ventrale et onze à la caudale. Il en diffère encore par sa tête moins large, son museau plus mince, plus saillant, son corps plus alongé, les arêtes plus prononcées qui surmontent diverses parties de son corps; enfin par sa taille qui est du double de celle de l'aspidophore d'Europe. Sa couleur est d'un gris jaunâtre pâle, plus foncé en dessus, avec des lignes transversales brunâtres, ondulées dans les intervalles des écailles. Il est fort commun sur les côtes du Kamtschatka et autour de l'île d'Unaloska. Les Russes de ces contrées le nomment, ainsi que les autres aspidophores, *lisitza*, et les habitans des îles Aleutiennes, *koschodonguisch*.

Il est des aspidophores qui ont la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, dont le museau ne fait point saillie en avant de la bouche et qui ne portent point d'épine. Ils forment une petite subdivision qui ne comprend que trois espèces; la plus remarquable est l'aspidophore dodécaèdre, dont le corps est plus alongé que celui de l'espèce de nos côtes, qui a onze rayons à la première dorsale comme à l'anale, sept à la seconde, quinze à la caudale ainsi qu'aux pectorales, et

trois aux ventrales. En dessus, il est teint d'un brun jaunâtre, en dessous d'une couleur plus pâle. Les nageoires sont en général marquées de taches brunes. On le trouve en abondance dans les mers Orientales.

D'autres aspidophores se distinguent particulièrement de ceux que nous venons de faire connaître, parce que leurs dorsales, au lieu d'être placées fort près l'une de l'autre, sont au contraire très éloignées. De ce nombre sont : l'aspidophore hauts sourcils et l'aspidophore à quatre cornes, qu'il est facile de reconnaître aux quatre tubercules saillans qui sont situés, un sur chaque sourcil, et un de chaque côté de l'occiput, en arrière.

Enfin l'aspidophore monoptère, ou à une seule dorsale, appartient, à cause de cela, à un autre petit groupe dont il est jusqu'à présent l'espèce unique; c'est le plus grêle de tous ses congénères, on ne lui voit d'aiguillons, ni sur l'orbite, ni sur aucune partie de la tête, si ce n'est pourtant deux extrêmement petits à l'extrémité du museau. Toutes ses écailles sont striées en rayons, mais aucune d'elles ne porte de carènes. Ce poisson, qui a tout au plus six pouces de longueur, est gris avec des bandes brunes sur le corps, des lignes et des points de cette dernière couleur sur les nageoires de la poitrine et de la queue. On assure qu'il vit de petites écrevisses et de jeunes poulpes.

ASSAISONNEMENT. Assaisonner un aliment, c'est y joindre des ingrédiens propres à séduire l'odorat et le goût, et à stimuler l'estomac : de là, le mot assaisonnement, qui sert indifféremment à désigner, ou la mise en œuvre de ces ingrédiens, ou ces ingrédiens eux-mêmes. Nous avons déjà touché ce point d'hygiène, à l'article ALIMENT, en indiquant le but des préparations culinaires; mais nous avons promis d'y revenir, et d'y insister particulièrement dans un article spécial; or, voici que l'ordre alphabétique réclame l'exécution de cette promesse.

Au fond, il n'y a pas de distinction essentielle et absolue entre les substances qui servent d'aliment et celles qui servent d'assaisonnement. La propriété de nourrir et celle de plaire au goût, loin de s'exclure l'une l'autre, coexistent, au contraire, dans la plupart des cas. Tel aliment est très savoureux de sa nature, et porte, pour ainsi dire, son assaisonnement en lui-même. Et, parmi les assaisonnemens proprement dits, combien il y en a peu qui soient tout-à-fait refractaires aux forces digestives et assimilatrices, qui ne contribuent point dans le plus faible degré à réparer les pertes de l'économie animale, et soient strictement bornés à produire une impression sensuelle! N'y en a-t-il pas même beaucoup qui ne sont regardés comme tels, que parce que l'art culinaire les emploie, le plus ordinairement à petite dose, pour relever la saveur de la pièce fondamentale et substantielle de ses préparations, mais qui, en réalité, sont de véritables alimens, et qui, en quantité convenable, suffisent à la nourriture du corps? Pour ne citer à ce dernier propos qu'un seul exemple, mais remarquable et convaincant, n'est-ce pas là évidemment le cas des anchois? Une fois confits dans la saumure, ces poissons sont principalement employés dans nos cuisines à la confection de salades et de sauces, bonnes pour réveiller le goût blasé des gourmands; à l'état frais, ils fournissent dans les villes maritimes un mets comparable à nos goujons et à nos éperlans : ils remplissent donc, suivant la circonstance, le rôle d'assaisonnement ou d'aliment.

Ainsi donc, la définition des assaisonnemens par opposition aux alimens, pas plus que celle des alimens par opposition aux boissons (voyez ALIMENT), ne saurait être établie d'une manière absolue; tant la nature a mis de connexion, et, je dirai même, de confusion entre les abondantes ressources qu'elle fournit à nos besoins! Que faut-il, en effet, entendre par assaisonnement? Toute substance, alimentaire ou non, qui, de fait, ne sert que peu ou point par elle-même à l'alimentation, soit à raison de la faible quantité qu'on en prend, soit à raison de son entière inaptitude à l'assimilation, mais qui s'emploie à donner aux mets, proprement dits, plus de saveur et de parfum. Cela bien compris, on ne s'étonnera pas de retrouver ici dans l'énumération des assaisonnemens bon nombre de substances, que, dans l'article déjà cité, on a vu ranger parmi les alimens.

Les assaisonnemens sont simples ou composés : ceux-là, présens de la nature; ceux-ci, œuvres de l'industrie gastronomique. Ceux-là, nous n'avons qu'à les recueillir, ou tout au plus à les raffiner : ceux-ci nous les faisons.

Énumérons d'abord les assaisonnemens simples, le plus communément employés dans nos climats; nous les groupons en huit classes, que voici :

1° *Assaisonnemens salins.* C'est le sel marin (chlorure de sodium), et le nitre ou salpêtre (nitrate de potasse); mais ce dernier est même fort peu usité; je ne sache pas que les cuisiniers s'en servent pour autre chose que le *bœuf à la mode*. En revanche le sel entre dans la plupart des préparations culinaires; il figure même constamment sur les tables les plus pauvres, comme sur les plus riches, pour y être consommé selon le gré de chacun, et c'est avec grande raison; car il est, sans contredit, l'assaisonnement par excellence, le meilleur et le plus sain. Aussi a-t-il été hautement préconisé par cette école de Salerne qui dicta les lois de l'hygiène à l'Europe du moyen âge. Le célèbre médecin Cardan, dans son traité *De sanitate tuendâ*, entonne jusqu'à l'hyperbole les louanges du sel; voici ses propres paroles : « *tanta etiam est vis atque natura salis ut quibus* » *admiscetur, si mortua sint, a putri corruptione tueatur,* » *si verò viventia, ab omni ferè morbo vindicet*, » c'est-à-dire : « telle est la vertu et la nature du sel que, par lui » le cadavre est garanti de la corruption putride, et le corps » vivant préservé, ou peu s'en faut, de toute maladie. » Sans admettre à ce point la puissance préservative du sel, nous avons foi, nous, à l'infaillibilité de cet instinct universel, qui a inspiré à l'humanité tout entière le choix d'un tel assaisonnement. Toujours est-il que le sel ne peut nullement contribuer à la formation des pierres ou calculs urinaires : si quelques personnes, qui veulent faire les capables, l'en accusent encore, c'est qu'elles sont absolument étrangères aux plus élémentaires notions de chimie. Y a-t-il plutôt lieu de croire qu'il puisse donner de l'acrimonie aux humeurs? Ce second reproche ne répugne pas autant que le premier à la science de nos jours; je doute néanmoins qu'il soit plus juste. Ainsi, je conseille à mainte grand'mère de laisser ses petits-enfans parfaitement libres dans l'usage du sel : les naïfs instincts du jeune âge sont de plus sûrs guides que les préjugés d'une prétendue expérience. Mais faisons trêve aux réflexions : ce paragraphe-ci ne paraîtra déjà que trop long en comparaison des paragraphes suivans, où nous voulons nous borner à la seule indication des substances, sans digression aucune sur leurs propriétés : il est vrai de dire que l'importance relative du sel, comme assaisonnement, méritait bien quelque privilége.

2° *Assaisonnemens acides.* Tels sont le vinaigre, le verjus, les citrons ou les limons.

3° *Assaisonnemens âcres.* Ce sont les diverses espèces d'aulx (ail proprement dit, rocambole, ciboule, civette, échalotte, ognon et poireau), les cornichons, la farine de moutarde, le raifort, le radis, le cresson de fontaine et le cresson alénois, les câpres, les capucines.

4° *Assaisonnemens aromatiques.* Il y en a beaucoup d'indigènes, comme le persil, le cerfeuil, l'anis, l'estragon, le thym, le serpolet, etc.; mais les plus remarquables et les plus estimés sont exotiques, c'est à savoir, la vanille, la cannelle et les clous de girofle.

5° *Assaisonnemens aromatico-âcres.* Il faut ici placer en première ligne le poivre, qui va de pair avec le sel sur nos tables, et qui, bien moins innocent que celui-ci, n'est

pourtant guère moins employé : est-il besoin de remarquer combien est ridicule le préjugé populaire qui lui attribue une vertu rafraîchissante ? Après le poivre, viennent les feuilles de laurier (*laurus nobilis*), le piment, la muscade et le gingembre.

6° *Assaisonnemens aromatico-amers*. Ce sont les feuilles de laurier-cerise (*cerasus lauro-cerasus*), les amandes amères, l'eau de fleurs d'orange, et le safran.

7° *Assaisonnemens sucrés*. Tels sont le sucre et le miel : c'est en effet, à titre d'assaisonnement plutôt qu'à titre d'alimens, qu'on les emploie le plus ordinairement, tout nutritifs qu'ils sont de leur nature. Voilà donc pourquoi, après les avoir fait figurer dans notre classification des alimens, nous leur accordons encore une place classique dans l'article actuel.

8° *Assaisonnemens gras*. Ce sont les diverses huiles comestibles (huiles d'olives, de noix, d'amandes douces, etc.), les graisses et le beurre; toutes substances déjà signalées dans la troisième subdivision des alimens de seconde classe (*alimens re'dchans et peu réparateurs*). Il y a donc ici même remarque à faire que pour le paragraphe précédent.

Quant aux assaisonnemens composés, ils sont dus ou à une façon particulière de préparer des substances, qui de leur nature sont de véritables alimens, ou à une combinaison plus ou moins complexe des assaisonnemens simples. Au premier mode appartiennent les viandes fumées, le thon mariné, les anchois salés, etc., substances essentiellement alimentaires, sans aucun doute; mais qui, par suite de leur genre de préparation, possèdent un très haut degré de puissance condimenteuse; et, partant, se consomment à dose médiocre, moins pour contribuer à réparer directement les pertes de l'économie, que pour aiguiser l'appétit, exciter la soif et stimuler la digestion. Au second mode appartiennent tant et tant de sortes de compositions gastronomiques, qu'il y aurait folie à vouloir en épuiser la liste. Combien de vinaigres aromatiques, les uns à l'ail, les autres à l'estragon, ceux-ci à la rose, ceux-là à la fleur d'orange, etc.[1] Et ne peut-on pas en créer une infinie variété par le concours varié de tels ou tels ingrédiens ? N'en est-il pas de même à l'égard de la moutarde ? Délayée à l'aide d'un peu de vinaigre, telle qu'elle paraît sur la table des plus frugales ménagères, elle mérite déjà le nom d'assaisonnement composé; mais comme elle se diversifie en combinaisons compliquées, pour le service des gourmets! Enfin, n'est-ce pas un champ sans limites pour l'art culinaire, que la confection de tant de sauces différentes qui servent d'accompagnement aux mets? Elles résultent, en général, d'un certain mélange d'aromates dans un liquide dont on augmente la consistance par une *liaison*. Mais ce liquide qui fait office de véhicule, tantôt est l'eau, tantôt le vinaigre, ici c'est l'huile, là le beurre fondu. La liaison non plus n'est pas toujours la même : tantôt des jaunes d'œufs, tantôt de la farine, tantôt autre chose. Puis, que de liberté et même de caprice dans le choix et la proportion des aromates!

Après cette rapide revue des diverses espèces d'assaisonnemens, voulons-nous rechercher comparativement quelle part en est due à chaque règne de la nature? Voici le résultat général qui s'offre à l'esprit. Le règne minéral ne fournit guère d'autre assaisonnement que le sel; mais le sel, par l'étendue de ses emplois, n'est pas loin de valoir, à lui seul, tous les autres assaisonnemens ensemble. Le règne végétal est, sans contredit, celui qui donne à l'art culinaire le plus grand nombre d'ingrédiens condimenteux; il offre en abondance racines, tiges, feuilles, écorces, fleurs ou parties de fleurs, graines, etc., pourvues de sucs acides, ou saccharins, d'huiles essentielles ou d'autres principes de haut goût. Le règne animal apporte bien aussi son contingent; mais les substances qu'il fournit ont toujours une double qualité, elles sont tout à la fois alimens et assaisonnemens; et le plus souvent encore, c'est de leur manière d'être apprêtées que dépend leur propriété condimenteuse, et non pas de leurs conditions naturelles.

Enfin, en quelle estime l'hygiène doit-elle tenir les assaisonnemens? Les proscrirons-nous en masse, à l'exemple de certains médecins et philosophes d'humeur sombre et chagrine? Mais, parce que l'abus d'une chose est dangereuse, devons-nous donc nous en interdire l'usage? Parce que maints gourmands se seront enflammé les entrailles et ruiné l'estomac à force d'épices, faudra-t-il nous condamner à ne manger que des mets insipides et fades? Non, certes; pas plus que, pour éviter d'être ivrogne, je ne suis obligé d'être abstème. Il est même avantageux d'employer les assaisonnemens à petite dose. D'abord, comme nous l'avons dogmatiquement établi à l'article ALIMENT, l'impression agréable que l'aliment exerce sur les sens, et en particulier sur le goût, est un précédent d'heureux augure pour la digestion. Puis, en ajoutant à certains alimens un assaisonnement approprié, on augmente réellement leur digestibilité. Les assaisonnemens salins, acides, sucrés ou gras, sont, en général, les plus favorables et les plus sains. Les autres trouvent aussi une application utile en certaines circonstances; les plus stimulans ne doivent même pas être entièrement rejetés, ils peuvent convenir pour certains mets et à certains tempéramens; car il ne faut pas croire que l'estomac n'ait jamais besoin d'être stimulé, et que tous ses maux viennent d'inflammation. Au reste, nous ne prétendons pas spécifier ici quelle est l'influence de chaque espèce d'assaisonnement sur l'économie animale : une pareille tâche ressortirait à un traité *ex professo*, et non pas à un article sommaire tel que le comporte la nature de cette Encyclopédie.

Si nous n'avons pas lancé sur-le-champ, comme tant de puritains de sobriété, les foudres de l'hygiène contre tous les assaisonnemens, sans distinction ni restriction aucune, ce n'est certainement pas pour nous montrer moins sévères à l'égard des excès et des abus en ce genre. Il nous serait facile d'entamer une déclamation verbeuse : nous nous bornerons à quelques remarques, qui, pour être simplement exprimées, n'en seront pas moins puissantes, je crois, sur l'esprit de ceux qui tiennent à ne point se délabrer la santé. Et d'abord l'emploi immodéré des assaisonnemens crée un appétit et une soif factices, conseille ainsi l'intempérance dans le boire et le manger, et par là occasione médiatement tous les maux qui la suivent, et dont nous nous réservons de tracer ailleurs le tableau (voyez DIÈTE); puis il a souvent pour effet direct et immédiat d'enflammer les entrailles, de surexciter les nerfs, et peut-être aussi de produire dans les humeurs une sorte d'acrimonie générale, source de maladies diverses. C'est sous ce point de vue qu'il est tout-à-fait exact de dire avec Diderot : « Nous avons dans la société » deux ordres de personnes, les médecins et les cuisiniers, » dont les uns travaillent sans cesse à conserver notre santé » et les autres à la détruire, avec cette différence que les » derniers sont plus sûrs de leur fait que les premiers. » (*Encyclopédie*, art. ASSAISONNEMENT.)

ASSAM (*Asama*). Situé au nord-est du Bengale, entre les 25° et 28° de latitude nord et les 94° et 99° de longitude est, Assam, en ses limites politiques actuelles, renferme environ 1200 lieues géographiques carrées. Le Brahmapoutra, fleuve gigantesque, divise cette contrée en deux portions inégales. Le *Outtarakûla* septentrional correspond à l'*Olorokorros* de Ptolémée; le *Dakschinakûla* est la partie méridionale. Une autre division est celle qui partage le pays en haut Assam et en bas Assam; la dernière région porte le nom fameux de *Kâmaroûpa* (pays qui a la forme de l'Amour). Il y a dans ce pays de hautes montagnes adossées aux grandes chaînes des régions septentrionales. On distingue surtout celles des provinces de Dulch, de Landeh, de Kâmaroûpa. L'Himalaya monte au nord et au nord-ouest, et sépare le pays d'Assam du Bhotan. De hautes montagnes, au sud et au sud-ouest, s'interposent entre le gouvernement d'Assam et

les petits états des Garos, de Iynteah, Katsehar, Manipur, sans parler de la monarchie des Birmans.

Le pays d'Assam, obscurément connu dans les temps anciens, ne s'est révélé aux geographes que depuis la guerre que les Anglais ont eue à soutenir contre les Birmans, et qui a étendu leurs conquêtes dans ce pays. On dit que dans la saison des pluies les vallées fertiles de ces contrees montagneuses présentent une nappe d'eau immense ou flottent les villes et les villages, au-dessus des inondations, comme des îles au sein d'une mer paisible. L'Assam offre alors la physionomie de Delta du Nil, ainsi que des Deltas de l'Indus et du Gange; quand l'inondation n'est pas suffisante, il y a disette. D'antiques digues, à structure colossale, œuvres des anciens rois indigènes, liaient entre elles les diverses parties du pays de l'euest à Sodiya, située à l'extrémité orientale. Mais les guerres civiles qui ont désolé ces pays depuis l'invasion mahométane, ont ruiné ces grands établissemens et fait rapidement reculer la civilisation. Les Anglais, qui ont découvert les ruines de ces constructions prodigieuses, sont restés confondus d'admiration devant leur grandeur, comme à l'aspect des constructions de la vallée du Nil. Grâce à ces restes d'une splendeur qui n'est plus, ils ont pu se frayer une route à la poursuite des Birmans dans le haut pays de l'Assam, qui sans cela eût été impraticable pour eux.

Quand les eaux s'écoulent, à la fin de mai, l'Assam tout entier offre l'aspect d'une forêt verdoyante. Les indigènes restaurent leurs cabanes construites en bambous et peuplent les rives du fleuve rentré enfin dans ses limites. Jadis ces populations étaient nombreuses; mais depuis long-temps les champs que la main de l'homme fertilisait se sont changés en épaisses forêts habitées par des animaux farouches. En succédant à l'empire oppresseur des Mahométans, le gouvernement non moins oppresseur des Birmans ne fit rien pour améliorer le sort de ces contrees. Elles sont d'ailleurs partagees entre des tribus nombreuses, d'origine et de langues diverses. Dans les montagnes demeure une race barbare pleine d'audace, orgueilleuse, guerrière et indomptable dans ses rochers. Dans les vallées, au contraire, c'est une population lâche, molle et égoïste, pleine de perfidies et de ruses, fruits d'une civilisation vieillie avant le temps.

Le pays d'Assam figure dans les grands poèmes épiques de l'Inde comme une contrée barbare gouvernée par des princes originaires de l'Inde. A leur tête paraissait Bhagadatta, qui est cité comme roi de cette contrée durant la grande guerre, le Maha-Charata, ou les deux chefs des deux dynasties rivales, les Kauravas et les Paudavas, se disputèrent la possession de l'Inde centrale et septentrionale. A l'extrémité de l'antique Assam, qui portait alors le nom de Kâmaroûpa, s'élevait le temple de Dikarbasini, du côté de l'Orient; aujourd'hui on ne comprend plus le Sodiya dans les limites du Kâmaroûpa; la partie occidentale de l'Assam porte seule encore ce nom.

L'île de Majouli, formée par deux branches du Brahmapoutra, est comme le centre de la richesse du pays et de son ancienne puissance. Les Anglais la comparent à un paradis terrestre pour la fertilité et la beauté pittoresque de ses sites. Des temples l'ornent en grand nombre; de pieux ermites peuplaient anciennement ses forêts. De nos jours, où la propriété privée a sensiblement diminué dans ces contrées, la majeure partie du territoire de l'île fait partie du domaine royal; un quart appartient aux temples, ainsi qu'aux cénobites qui vivent en communauté. Cependant une portion du territoire demeure encore propriété privée, quoique le titre de la propriété soit contestable. Des hommes riches ont pour fermes des districts entiers qu'ils font cultiver par les mains du peuple, mais qui sont chargés aussi de l'entretien de ce même peuple. Ces vastes fermes sont appelées des Gongs; mais on ne saurait conclure de l'état actuel du pays à sa situation précédente.

Une foule de petites principautés, propriétés des princes apanagés de la famille royale, subsistent sur le pied de l'indépendance. Ce pays central de l'Assam conserve encore les traces les plus évidentes de l'ancienne prospérité. On y trouve les deux capitales du pays, Ghergong l'ancienne, squelette d'un corps jadis florissant et qui n'est plus que l'ombre de sa grandeur passée; Rangapoura, la résidence moderne, fondée et agrandie par les rois Reudra et Shiva-Singha.

La capitale moderne, Rangapoera, la cité des Plaisirs, a été fondee sur l'emplacement d'une antique cité qui ne vit plus que dans le souvenir de la poésie épique, et qui, portant le même nom que la cité moderne, fut le siége de ce Bhagadatta, roi contemporain des races héroïques dont nous avons parlé, et qui s'étaient disputées la possession de l'Inde. Dans le voisinage du palais royal était un petit temple en cuivre, où le roi, d'origine barbare, adorait l'idole Chung dans un rit mystérieux et clandestin. Au sud-est de cette ville, se trouve, au sein d'épaisses forêts, une haute montagne; là était érigé un fort, prison de tous les princes de la famille royale, à l'exception des fils du roi. Jadis leur nombre était considérable; aujourd'hui il a beaucoup diminué, car ces malheureux ont su tromper la vigilance de leurs gardiens, pour fuir dans les contrées voisines par d'etroits passages, accessibles seulement à l'audace, à cause des abîmes qu'il faut côtoyer.

Plusieurs de ces princes sont revenus, avec l'assistance de l'etranger, ou au moyen des factions armées, disputer à leur tyran sa couronne; car la constitution du pays donne droit à la succession du trône à tous les descendans légitimes du roi Reudra-Singha. Ces princes sont connus sous le titre collectif de Tuungkheengiya; malheur à celui d'entre eux qui aurait sur le corps la moindre tache, la moindre cicatrice; la plus légère empreinte de la petite-vérole, une seule trace paraissant à peine, suffit pour exclure à perpétuité de la couronne. Il faut à ces peuples un souverain de taille noble, et parfaitement conservé dans les moindres parties de son corps. Aussi les princes régnans ont la besogne facile; ils ont soin de mutiler ceux d'entre les prétendans dont ils veulent abattre le courage; de là tant de princes au nez coupé, à l'oreille mutilée, ou qui portent ainsi quelque autre marque de la jalousie royale. Seulement le prétendant mutilé ne perd pas son rang ni son droit légitime; de son sang peut naître en fils valeureux, appelé à venger l'affront fait à son père.

Depuis l'année 1792, les rois du pays résident à Jorhat, à l'occident de la capitale, où les retient une sombre méfiance. Du reste, ces rois, d'origine barbare, conquérans venus de l'étranger, n'ont rien de commun avec les anciens seigneurs du pays, de race indienne. Ils sont complètement déchus de leur grandeur et de leur puissance, et malgré leur despotisme, n'ont à leur disposition qu'une faible garde commandée par des officiers d'élite venus des contrées occidentales.

Ce gouvernement du pays paraît grossièrement copié, quant à la forme de l'administration, sur celui des anciennes souverainetés nationales des provinces orientales de l'Indoustan. Le sacre du prince se fait avec des cérémonies nombreuses; accompagné de son épouse, le roi, en grande pompe, assis sur un éléphant, s'avance vers la montagne Chorai-Khorong, d'où ses barbares ancêtres sont descendus pour la conquête de l'Assam. Là, sur le sommet de la haute montagne, il plante solennellement, de ses mains royales, un arbre, le figuier de l'Inde, l'arbre des Banians; en ce lieu, l'aïeul de sa race était apparu, dit-on, comme une incarnation de la Divinité, en descendant directement du ciel. Autour du cou du roi est suspendu l'idole de sa famille, le dieu Choung, ses reins sont ceints de l'épée Hyangdang; un turban de la plus grande richesse orne sa tête, d'où s'élèvent les plumes de l'oiseau sacré Koukoura. Les officiers de la couronne l'entourent; il est suivi du peuple et de

l'armée; les ablutions sacrées et les autres cérémonies civiles et religieuses sont en grand nombre.

Le Kâmaroûpa ou la partie inférieure et occidentale de l'Assam actuel est gouverné par un vice-roi, le Bara-Phoukon, qui dirige la politique assamoise dans ses relations avec le Bengale. Six Phoukons assistent ce grand officier de la couronne, dont la résidence est établie à Gohati, lieu jadis célèbre par la pompe de la royauté ancienne, mais déchu depuis les invasions musulmanes qui ont mis le Kâmaroûpa à feu et à sang; de sorte qu'il n'a pu jamais se relever de sa déchéance. La juridiction du Bara-Phoukon s'étend depuis le célèbre temple de la déesse Kâmakhya, d'origine indienne, à l'est, jusqu'à la frontière britannique du Bengale. Du reste, la discipline militaire européenne a déjà commencé à s'introduire dans ce pays; une partie de l'armée y est organisée sur le pied anglais. Quant au système financier et administratif de cette portion de l'Assam, tout y est maintenu à peu près dans les formes imposées au pays, lors de sa conquête par les Mongols. Une foule de petits princes, du reste, ont conquis, dans les diverses portions de ce pays, spécialement dans les montagnes, une existence presque indépendante, ce qui n'a pas peu contribué à sa ruine.

Le haut Assam, ou le pays de Sodiya, s'étend jusqu'à la frontière de l'Ava. Le vice-roi de cette contrée réside à Sodiya; non loin de ce lieu, on veut que le dieu Crischna ait gagné une grande bataille sur le roi Roukmi, qui avait voulu punir le dieu d'avoir enlevé à ce prince la belle Roukmini, sa sœur, dont la main avait été recherchée par les plus grands rois de l'Inde. Mais le lieu de ses guerres est, selon le Mahabharata, dans l'Inde même. On voit que les fables et traditions indiennes ont suivi, en pays étranger, la culte du dieu indien, Crischna, quand les rois de l'Assam adoptèrent cette croyance.

Le pays de Sodiya renferme le célèbre Brahmakounda, où le Brâhmapoûtra s'arrête en descendant des montagnes septentrionales, avant de pénétrer dans la grande vallée de l'Assam; ce lieu est très sacré aux yeux des Indiens, qui font ouvrir en cet endroit un passage au Brahmapoutra, par le coup de hache que le dieu Brahmane Parasou-Rama porta dans un rocher, procurant ainsi au pays l'écoulement du fleuve et le dessèchement de la vallée. Cette fable est le pendant de cette autre fable, suivant laquelle le saint Kashyapa aurait frayé une route au fleuve du Kashmir dans une intention semblable.

Les fleuves de l'Assam charrient du sable d'or gagné par le lavage. La principale mine compte mille travailleurs appelés Sondhani, et qui sont à la solde du roi. Le fer est aussi en abondance, ainsi que le sel, qui vient de la province orientale. Le riz, principale nourriture des habitans, est universellement cultivé; une espèce de graine de moutarde, appelée Vihar, qui fournit l'huile dont les habitans se servent dans leurs alimens, est également cultivée avec abondance. Un grand nombre de plantes légumineuses signale la richesse du pays en productions végétales; le poivre noir et le poivre long prospèrent dans des plantations nombreuses. On cultive aussi le tabac, le bétel, l'opium; la canne à sucre donne au peuple une nourriture substantielle, mais la culture du cocotier est presque entièrement négligée. Les fruits, entre autres les oranges, sont de la plus grande beauté. Dans les montagnes on plante le coton; cependant cette industrie n'est pas très florissante.

Le bœuf et le buffle tirent à la charrue; les moutons sont rares, ainsi que les chèvres; les chevaux sont en petit nombre; les ânes manquent totalement; il paraît que le chameau ne se rencontre pas non plus dans ces contrées. Des troupes immenses de buffles et d'éléphans sauvages vivent au centre des plus épaisses forêts de bambous. Le ver à soie est élevé avec soin et fournit au peuple le vêtement; la soie est aussi exportée en assez grande quantité. On compte dans l'Assam diverses espèces de soie, dont la culture y est en usage depuis un temps immémorial, comme dans le Bengale et à la Chine. Depuis la reine jusqu'à la simple paysanne, toutes les femmes de l'Assam sont occupées à filer la soie; c'est la principale et presque l'unique industrie du pays: au moins les trois quarts des habitans sont vêtus par cette industrie. Les étoffes ainsi produites sont tissues de six manières différentes, de grandeur et de largeur diverses. Les tissus de coton sont fabriqués par des étrangers, hommes et femmes, que l'on appelle Jogis et Jolas. On exporte le coton brut en grande quantité; les plus belles mousselines servent à la confection des turbans et d'une sorte de cravates. Les tisserands sont en même temps occupés à colorer les produits de leur manufacture.

On trouve partout des forgerons qui façonnent pour le peuple les instrumens de labour, et tout ce qui entre dans l'usage domestique; les serruriers n'y sont connus que depuis peu; ils fabriquent des fusils, les couteaux sacrés, les lances, etc. On vante la grande habileté des travailleurs en or et en cuivre. Toutes ces branches diverses de l'industrie nationale et étrangère sont exercées par des tribus étrangères ou indigènes à origine et à dénomination diverses.

Les graveurs, les tourneurs du pays passent pour gens habiles et travaillent avec une délicatesse extrême la pierre, la corne de buffle, l'ivoire. Les charpentiers construisent des maisons de bois et des canots dont on vante la solidité. La canne à bambou sert à un grand nombre d'usages, et est travaillée par un grand nombre de mains; les tapis du pays sont assez renommés; à la cour du roi, il y a des artisans et des artistes chinois.

Dans tout l'Assam, il n'y a ni bouchers, ni boulangers, ni pâtissiers, bien que ces derniers abondent dans l'Inde, le pays aux confitures; ceux qui préparent l'huile, en revanche, sont en grand nombre. Il n'y a pas de tailleurs dans le pays et très peu de cordonniers; le roi seul accorde la permission de porter des souliers comme un signe d'honneur, et, comme on le pense bien, il n'est pas prodigue de cette faveur. Les cordonniers du pays sont établis dans la capitale, en petit nombre et originaires du Bengale: porter des souliers dans ce pays est du plus grand luxe. Les barbiers ne manquent pas, comme en général dans tout l'Orient. Les manœuvres sont rares; on les paye en argent, ou encore avec une portion de la moisson dont ils aident à faire la récolte. Ni le beurre, ni le fromage ne sont connus dans ce pays, qui offre un bizarre mélange d'une ancienne et d'une nouvelle civilisation, l'une et l'autre originaires de l'Inde, et de mœurs barbares, qui sont en partie celles des indigènes du pays, en partie celles de hordes étrangères descendues, à diverses époques, des montagnes pour les assujétir.

Les esclaves sont en grand nombre, et font, dans l'Assam, un des principaux objets de commerce. Le Bengale tire de ce pays un grand nombre d'enfans, nés des Bayadères. Le prix de l'enfant mâle est supérieur à celui de l'enfant femelle; l'enfant de telle caste est mieux payé que celui de telle autre caste. Les enfans, et les hommes faits de caste impure, ne sont pas vendus au Bengale; ils sont achetés par les sauvages Garos, qui les revendent au pays de Noraf, qui les revend dans l'Ava. Le pieux Bengalais dédaigne ce que l'impie Birman accueille.

Le commerce de l'Assam est assez actif avec le Bengale; il est moins étendu avec le Bhotan, à cause des peuples barbares qui en sont les intermédiaires. Sous un gouvernement plus fort et plus étendu, il pourrait contribuer rapidement à l'accroissement de la puissance publique.

Les Assamois, proprement dits, ne forment qu'un quart de la population; ils la gouvernent et leurs chefs sont les descendans des Khountaïs, les conquérans barbares. Ces descendans forment la haute noblesse du pays, qui se compose de vingt-six grandes familles. L'autre portion de la nation conquérante se considère comme formée de bâtards, frères puînés de

la noblesse et constitue une sorte d'aristocratie inférieure. Parmi eux, sont les descendans des anciens officiers et soldats de Khountaï assamois, ou du conquérant barbare qui se plaça sur le trône de la dynastie indigène. Ils viennent, du côté de leurs mères, de la race aborigène; car les soldats du Khountaï n'avaient pas de femmes dans leur suite, et s'unirent aux filles du pays, dont provient cette petite noblesse, où la majeure partie du fond de la population dont se compose la race dominante.

L'ancienne langue des Assamois est en pleine décadence; ils parlent tous le bengali actuellement; ils ont adopté le système des alliances de famille, tel qu'il est établi au Bengale, et s'abstiennent, depuis lors, de la nourriture animale. Un quart seulement de ces Assamois est demeuré fidèle à la langue et à la religion de ses ancêtres, et adore les vieilles idoles; le reste suit la règle introduite dans le midi de l'Inde par le savant philosophe Madhava-Atscharya, qui adore extérieurement le dieu Vischnou dans ses diverses métamorphoses, mais ne reconnaît intérieurement qu'un dieu unique, en se fondant sur le Védanta ou la philosophie théologique de l'Inde.

Les Brahmanes du Bengale, qui se sont introduits à la cour des rois de l'Assam, ont su adroitement s'assurer le monopole du commerce entre les deux contrées; de là leurs énormes richesses. Le roi de l'Assam est assisté d'un Gourou brahmanique, homme très savant, versé dans la littérature sacrée de l'Inde et dans les doctrines philosophiques de cette contrée, et du grand-prêtre de sa famille, qui conserva la langue, le culte et la sagesse de la vieille idole de la race des Khountais. Ces deux autorités religieuses, qui ne manquent pas d'exercer une vaste influence politique, vivent en paix malgré la rivalité de leurs doctrines. Les Brahmanes ont fondé dans l'Assam un grand nombre d'écoles. Ce qu'il y a eu de plus remarquable de la part de quelques uns, ce sont les mésalliances que ceux-ci ont contractées par politique, se dégradant eux-mêmes pour pouvoir impunément donner l'instruction à des hommes de race inférieure, avilis aux yeux des autres Brahmanes. Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'Inde.

Les Doms et autres tribus barbares forment le fond de la population du pays; ce sont des races parentes de celles qui forment la population primitive du Népal et du Kemaon. Les Kolitas sont venus du Bengale et appartiennent à la tribu des Kayasthas, une des nombreuses subdivisions de la caste des Shoudras, la quatrième des castes de l'Inde. Ces Kolitas ont une littérature à eux, comme leurs frères du Bengale, ils vivent sévèrement, selon la loi de leurs tribus, parlent le bengali et ne se confondent jamais avec le reste des indigènes. La majeure partie du commerce du pays, les arts et l'industrie sont entre leurs mains. Les ouvriers et manœuvres sortent spécialement de la caste des Koutch, division inférieure et moins pure de la caste des Shoudras et qui paraît s'être confondue davantage avec les aborigènes.

Les Helouya sont les cultivateurs du pays et considérés comme purs; les pêcheurs sont de race impure. Les Moriyas sont en abomination, parce qu'ils mangent du bœuf et qu'ils font usage de boissons enivrantes. Enfin les castes se subdivisent, dans les conditions inférieures de l'ordre social, à l'infini, et sont envisagées comme pures ou impures selon leur manière de vivre, leurs occupations et leurs origines. Un grand nombre de Mahométans, arrivés dans le pays à la suite des invasions mongoles, y ont déserté l'Islam, ou du moins l'ont altéré en y joignant une foule de superstitions païennes.

Rien de plus expéditif et de plus horrible que la justice du pays. Les princes et les hauts employés ont seuls le droit d'infliger des punitions corporelles et de s'armer, au besoin, du fouet pour l'exécution des coupables; mais les employés d'un ordre inférieur, trouvant l'exemple bon à suivre, les imitent. Il y a trois cours d'appel, présidées par les trois gouverneurs du pays, dans les trois provinces; ces trois hommes ont le droit de vie et de mort, sans en référer à la décision royale; cependant il faut que le prince sanctionne l'arrêt de mort pour qu'il puisse s'exécuter. Une grande corruption favorise, du reste, l'évasion des coupables. Le factieux seul n'est jamais gracié; il périt, et avec lui sa famille entière est extirpée du sol natal jusques dans la moindre de ses racines. La roue, la scie, la hache, les pinces, tous les instrumens de la torture la plus exécrable retentissent au besoin dans les différens quartiers du royaume. Les brigands sont privés de la vue, on coupe aux voleurs le jarret : cela fait qu'on ne les rencontre pas en grand nombre.

Les origines de l'Assam sont enveloppées dans les fables de la religion brahmanique. Les Indous de cette contrée prétendent que les premiers souverains du pays furent des *Brahmarshis*, ou des saints, descendans directement de Brahma. Suivant eux vingt-un princes de cette famille se succédèrent jusqu'au temps de l'empereur Vikramaditya; alors le dernier des descendans de Brahma fut obligé de fuir vers les montagnes de l'Himalaya et de céder l'empire à une race de Kschatriyas (guerriers), venus du Dravida, c'est-à-dire des contrées septentrionales du Dekkan de l'Inde. Toute cette histoire est encore beaucoup trop mal éclaircie et beaucoup trop embrouillée de notions historico-mythologiques, empruntées aux traditions d'autres contrées de l'Inde, pour que l'on puisse asseoir un jugement sur ces notions dont la majeure partie est probablement apocryphe.

Somapala, le troisième des princes militaires venus en conquérans du Dravida, choisit sa résidence en un lieu appelé le village de la vierge, *Kanyakagromo*. Voilà tout ce qu'il y a de curieux à dire sur cette dynastie.

On parle d'une troisième dynastie, que l'on appelle les *fils du Brahmapoutro :* étaient-ils indigènes? venaient-ils de l'Occident? circonstance que l'on ignore. Arimatta, le chef des fils du fleuve, dont la dynastie tire son nom, était à bâtir une forteresse du nom de Vaidyanagara dans le Kamaroupa, lorsqu'un usurpateur au nom barbare, Phaingonya, le surprit; désespérant de sa cause, le fils du Brahmapoutra se précipita dans les flots de la rivière qui lui avait donné le jour, et s'acquit, par ce retour dans les bras paternels, un renom immortel. L'usurpateur fonda une ville du nom de Faingouya-Gaura, qui subsiste encore; mais les descendans d'Arimatta se relevèrent de leur chute et rétablirent leurs affaires cependant cette dynastie s'éteignit avec la troisième génération, dans l'année 1478 de l'ère chrétienne. De ce moment date la ruine du pays de Kamaroupa, aux origines et aux institutions indiennes; origine dont la recherche serait des plus curieuses si elle pouvait se fonder sur des dates un peu certaines.

Le Kamaroupa, ou l'Assam actuel, cette contrée qui tirait son nom de la réussite de tous les désirs de ses habitans (car Kama, en sanskrit, veut dire désir, et roupa, rempli), divisé dorénavant en une foule de petites principautés indépendantes fut exposé au double fléau de l'anarchie et de l'invasion musulmane. Ces temps désastreux portent le nom de la Dodécarchie, ou du gouvernement des douze Thakours, nombre que l'on retrouve dans quelques unes des autres localités de l'Inde septentrionale. Un des douze petits princes, enfin, accroissant sa puissance, envahit la majeure partie des quatre districts sacrés dont se composait le Kamaroupa. Ce seigneur venait de l'est et était d'origine barbare. On l'appelle Choukapha; et pour plaire à ceux dont il voulait faire ses sujets, il prétendit être descendu du ciel d'Indra, le dieu de l'atmosphère, une des grandes divinités de l'Inde. Il fut proclamé *Asamo*, l'homme sans égal, l'homme élevé au-dessus de ses semblables; et de cet homme sans pareil provient, dit-on, le nom du pays même, appelé dorénavant Asama, comme anciennement Kamaroupa.

Les Mongols, souverains du Bengale, tentèrent, dès les

treizième et quatorzième siècles la conquête de l'Assam, mais sans pouvoir s'y maintenir, surtout à cause des obstacles physiques que leur présentait ce pays dans la saison des inondations. Les désastres de deux grandes armées mongoles eurent cet avantage pour le pays, d'inspirer aux Musulmans la croyance qu'il était inattaquable, parce qu'il était habité par des magiciens. Les femmes du Kamaroupa furent célèbres, dans les annales musulmanes, à cause de leurs enchantemens; on les redoutait autant qu'on les admirait. C'était le pays des merveilles; les fleurs, qu'on y cueillait, continuaient à y fleurir des mois entiers; une hache venait-elle d'abattre un des arbres de la forêt, des torrens de parfums s'en échappaient et obscurcissaient la face des cieux. Dès que le roi du pays mourait, disait-on, ses ministres, ses femmes et ses serviteurs, tous s'immolaient sur son cercueil. Dans ce pays-là rien n'était comme ailleurs. Aussi dès qu'une armée levée parmi les sectateurs de l'Islam s'approchait de sa frontière, aussitôt elle faisait volte-face et se dispersait. Le charme fut cependant rompu, et voici comment. Djaya Dhvadja Sinna (le lion qui porte la bannière de la victoire) était sur le trône; il était le quatorzième des princes descendus en ligne directe de ce conquérant qui avait mis fin à l'anarchie des petits princes. Fier de son origine divine, nommé *Svargya*, le Céleste, il aspirait à la gloire de son ancêtre, qui, curieux de visiter les humains, avait placé une échelle pour descendre du ciel sur la terre, puis voyant que l'Assam surpassait en beauté le ciel même, n'eut aucun souci de retourner dans sa patrie nuageuse, et préféra s'en tenir à la terre solide. Or le lion qui porte la bannière de la victoire était alors à l'apogée de sa puissance; oubliant la langue et surtout le culte de ses ancêtres, il prit sa divine origine au sérieux, et se convertit tout de bon à la religion indienne, se donnant un titre et un nom indien et mettant de côté les titres de sa race. Tant d'orgueil présageait une chute.

Aurengzeb était alors souverain des Musulmans de l'Inde, grand dans ses crimes mêmes, audacieux dans ses entreprises, plein de génie et de férocité. Il donna, disent emphatiquement ses historiens, l'assaut à l'inattaquable Assam, et renversa ses forteresses, qui luttaient d'élévation avec ses montagnes. « Nos coursiers, sous leurs pas, réduisaient en » poudre les crânes des infidèles, » dit le dévot musulman Mohammed-Cazim, historien de ces guerres. Tout le pays fut livré aux flammes, d'innombrables trésors tombèrent dans les mains des vainqueurs. Le général de l'empereur proclama l'avènement de l'Islamisme sur les débris fumans de la capitale du roi païen; il fit frapper, en signe de victoire, dans le pays même des monnaies à l'empreinte d'Aurengzeb, salué du titre d'Alemgir, conquérant de l'univers. Cependant si la ruine du fils d'Indra avait été éclatante, celle de son vainqueur ne le fut pas moins. Les inondations surprirent l'armée musulmane, elle fut forcée à la retraite, et d'effroyables épidémies privèrent Aurengzeb de ses plus illustres généraux et de ses plus vaillans soldats. Evidemment c'était la reproduction des vieux sortiléges.

Tschakra-Dhvadja-Sinna, le lion qui porte la bannière du disque, successeur du lion qui porte la bannière de la victoire, et qui roula si misérablement dans la poussière, fut le second des princes barbares, établis dans l'Assam, qui se revêtit d'un titre indien, agrandissant l'influence des Brahmanes. Il bâtit la forteresse de Gohati, mais son règne fut agité par des querelles religieuses. Le frère du roi, zélé convertisseur des sujets de ce prince, tomba victime de son prosélytisme; la race barbare, maîtresse durénavant des destinées de l'Assam, fut dure à céder devant les dieux et la sagesse de l'étranger, à laquelle adhéraient, cependant, une grande partie des indigènes, jadis sujets des rois de Kamaroupa, de pure race indienne.

Les guerres de religion et la lutte de l'esprit indien contre l'esprit barbare se perpétuèrent durant plusieurs règnes; le prince illégitime Gadhadara-Singha, fils d'une femme indienne, parvint à y mettre fin, en proclamant le triomphe du Brahmanisme et la tolérance des autres croyances. Les rois d'Assam, depuis cette époque, résidèrent à Rangapoura, et essayèrent de faire de cette ville le centre d'une nouvelle civilisation indienne. Le roi Roudra, fils cadet du roi pacificateur, introduisit toutes les pompes du culte indien, les danses et la musique dans le service des temples. Shiva-Singha, son successeur, prit pour directeur de sa conduite un docte Brahmane, du nom de Krischna-Rama-Nyayabhasha, qui introduisit dans l'Assam les codes et les systèmes philosophiques de sa patrie. Les gourous ou directeurs et précepteurs des principales familles actuelles de l'Assam, prétendent descendre de ce savant homme, soit directement, soit en ligne indirecte.

Paramatta-Singha, fils et successeur de Shiva, régla les finances de l'état et posa les fondemens de l'ordre social actuel, copié sur les institutions semi-musulmanes, semi-brahmaniques du Bengale, en y joignant toutefois les fonds de barbarie, propre à la race régnante de l'Assam, qui a donné son nom au pays. Radschesharara-Singha, son frère et successeur, fut empoisonné par Baktyal Barbarouya, son premier ministre, crime qui fut la cause de tous les désastres de l'Assam, dans notre époque.

L'ambitieux ministre installa sur le trône Lakschmi-Singha, le frère cadet du prince assassiné; le peuple se révolta; Gaurinath-Singha, fils de Lakschmi, chassé du trône, s'adressa en 1793 aux Anglais, qui le rétablirent dans son empire par la force des armes. Il siégea à Jorhat, ville fortifiée; la splendide Rangapoura tomba en ruines; en 1795, ce prince mourut sans laisser de postérité.

Dans ces circonstances, où tout était à feu et à sang dans le pays, régna Boudha-Gohang, premier ministre de Gaurinath; il installa sur le trône un prince du sang royal, qui ne fut roi que de nom: homme de caractère parmi les lâches, il étouffa l'anarchie dans le sang; son extrême dextérité et sa prudence consommée dans les affaires ont été vantées; il prit à sa solde une armée de Sapoys, dressée à l'européenne, et pacifia le pays dont il fut proclamé le bienfaiteur. Une conspiration qui le menaçait dans les années 1802 et 1803, fut découverte à temps; cinq cents hommes d'un rang distingué y perdirent la vie. En 1810, l'ombre de roi, que le ministre avait maintenue sur le trône, venait de disparaître; il installa à sa place le frère du monarque, Chandrakantha-Singha, autre ombre et le dernier des princes qui se disaient les descendans d'Indra et régnaient en vertu de la conquête du pays par Choukapha, ce vaillant chef des Assamois, la terreur de la Dodécarchie qu'il abolit. L'ombre royale voulut s'insurger contre son ministre, le faiseur de rois. Les Birmans d'abord, et puis les Anglais se mêlèrent de la querelle; ainsi fut amené l'état actuel des choses.

Les Birmans prirent le parti du prince, au refus des Anglais, partisans secrets du ministre. Les premiers voulurent obtenir par la force des armes ce que les autres comptaient posséder dans la succession des temps. Le roi des Birmans envoya au prince, qui avait le titre et non la puissance de roi dans l'Assam, un corps de troupes qui s'empara de la forteresse de Jayapoura; en ce temps-là, dans l'année 1816, Boudha-Gohang, ce ministre tout-puissant, mourut; ses fils prétendirent à la succession de leur père; ils précipitèrent Chandrakantha du trône et élevèrent à sa place une troisième ombre, Pourandara-Singha. Les Birmans volent au secours du roi déposédé, chassent son successeur, qui s'enfuit à Calcutta, implorant, mais en vain, le secours des Anglais. Dès lors les Birmans imitèrent l'exemple donné par leur ennemi, le vieux ministre: mécontens de Chandrakantha, leur créature, ils le détrônent et installent à sa place un autre instrument de leur puissance, Yogeshvara-Singha. Alors les Anglais, qui n'avaient pas

l'intention de souffrir l'établissement des Birmans sur un poste aussi avancé de leur frontière, s'éveillent; la guerre entre les Anglais et les Birmans éclate en 1824. Les troupes anglaises pénétrèrent victorieuses à la fois dans Rangoun, la capitale du pays des Birmans, et dans l'Assam, que les Birmans avaient voulu transformer en province de leur empire; et depuis lors les Anglais se sont maintenus dans la possession de l'Assam. Yogeshvara mourut en 1825, et le gouvernement anglais assigna à son rival Chandrakantha une pension de trois cents roupies par mois et lui fixa le séjour de Kalyavara, où il put méditer sur les vanités de l'existence terrestre. Quant à Pourandara-Singha, on lui a permis de résider à Gohati, et d'y vivre en homme privé du revenu des terres héréditaires des princes de sa race.

ASSASSINS. Ce nom, qui est commun à la plupart des langues européennes, est dérivé du mot *haschischin*, qui désignait chez les Arabes, une secte religieuse particulière. Cette secte est la première qui ait osé afficher d'une manière formelle un droit qui se trouvait déjà confusément indiqué par quelques exemples antérieurs, le droit de prononcer l'anathème absolu contre ses adversaires, et d'appuyer le décret de réprobation par un arrêt de mort. On voit à plusieurs reprises dans l'histoire juive le meurtre légitimé de cette manière par la sanction religieuse. L'histoire du paganisme contient aussi plus d'une marque de ces meurtres religieux ou patriotiques, que l'on pourrait nommer les meurtres sacrés. La question du droit de ces actes suprêmes, selon le hasard des circonstances tantôt célébrés, tantôt detestés, est une des plus graves que l'on puisse soulever, car elle se lie à celui du fondement même de la certitude chez les hommes; s'il est permis aux individus de puiser en eux-mêmes une certitude comparable à celle qu'une société tire d'elle-même, il n'est pas douteux qu'il ne leur soit alors tout aussi bien permis qu'aux sociétés d'assurer par la force l'exécution de leurs arrêts.

De même qu'une société établit son code, pour l'intérieur comme pour l'extérieur, et durant la guerre, c'est-à-dire la menace de mort à qui ose se mettre en contradiction avec elle, de même peut faire l'individu dont le sentiment se hasarde assez pour lui faire penser qu'il y a en lui source de certitude. Cette prétention insensée et anti-sociale est universellement repoussée par la moralité humaine. En effet, si de cette origine sont parfois sorties de grandes actions et de sublimes devouemens, d'autre part on peut en déduire aussi les plus monstrueuses conséquences de l'égoïsme. Chaque homme, en ouvrant carrière aux emportemens de sa foi, devient, de sa propre autorité, arbitre souverain de la destinée de tous les autres hommes; et comme les limites de l'assassinat ne sont nulle part tracées, on peut invoquer le même droit pour les étendre que pour les fixer. Il est donc permis de louer Judith, Aristogiton, Brutus, parce que leur cœur était plein de courage, et que, par leur amour de la patrie, ils en avaient en quelque sorte usurpé momentanément toute la puissance; mais il faut convenir qu'on n'est pas fondé à donner à leurs poignards plus de légitimité qu'à ceux de Ravaillac, de Damiens, de tant d'ambitieux et de tant de fanatiques. Si les sociétés sont autorisées à porter dans certains cas sentence de mort contre leurs ennemis, il y a là un mandat trop grave pour qu'un homme isolé puisse jamais le conférer soit à lui-même, soit à ses serviteurs. Sans doute plus d'un meurtre sublime est devenu pour l'humanité une occasion profitable, mais jamais aucun d'eux n'a pris place dans ses lois. Elle a absous les coupables comme d'illustres et généreux imprudens, mais sans reconnaître leur prétention, ni justifier leur audace.

Certaines opinions religieuses suivant lesquelles des individus déterminés deviendraient les représentans directs de Dieu, et communiqueraient immédiatement avec lui, aboutissent en dernier terme à conférer à des individus privilégiés le droit d'assassinat. Dépositaires du pouvoir suprême, ils y puisent sans contrôle des sentences de mort, et la mort n'est à leurs yeux qu'une porte sur le tribunal suprême dont ils tiennent la clef, et qu'ils ouvrent à volonté pour ceux qu'il leur convient de citer devant Dieu. Dans tous les gouvernemens théocratiques, il y a eu des assassinats fondés sur ce principe, des assassinats commandés au nom de Dieu, des assassinats à deux victimes, le sacrificateur et le sacrifié. De tous ces gouvernemens, le plus célèbre sous ce rapport, et le plus audacieusement logicien dans ses exécutions, fut celui de la secte mahométane, dont le surnom que nous avons rapporté tout à l'heure est devenu le nom générique de tous les actes de cette nature. Nous allons donc rapporter les traits principaux de l'histoire de cette secte, qui offre la théorie de l'assassinat la plus claire et la mieux coordonnée que l'on puisse choisir.

La secte des assassins, ou plus exactement des Ismaëlites de l'est, était une ramification de la secte des Ismamiens, l'une des hérésies les plus puissantes de l'origine du mahométisme. Les Ismaëlites niaient formellement la légitimité des Kalifes orthodoxes, et exclusivement attachés à la succession d'Ali, ils regardaient le pouvoir surhumain de Mahomet comme resté dans l'ombre avec Ismaël, le septième des Imams directement issus du prophète par sa fille Fatime, épouse d'Ali. Ce pouvoir mystérieux, les circonstances une fois prêtes, devait sortir de nouveau de son silence et se manifester, en la personne d'un autre Messie, aux yeux des hommes. Ces opinions avaient grande faveur dans l'Orient; leur mysticisme s'alliait avec la doctrine toujours vivante dans certains esprits, et qui, à plus d'une reprise, sous l'étendard des sectaires, avait ébranlé la Perse et la Syrie. Nous ne devons point insister davantage en cet endroit sur ces questions, qui sont plus naturellement placées à l'article ISMAELITES. Il nous suffit de rappeler qu'Abdallah, descendant ou prétendu descendant d'Ismaël, avait fondé au commencement du xe siècle en Egypte la dynastie des fatimites, devenue rivale de celle des abassides. Le Caire était devenu la métropole de ce musulmanisme nouveau, qui par de secrets affidés étendait déjà ses racines dans une bonne partie de la Syrie et de la Perse. Des missionnaires envoyés dans toutes les directions entretenaient la ferveur et l'espérance des fidèles, et s'occupaient sans relâche de façonner de nouveaux prosélytes. Enfin au Caire une grande école, connue sous le nom de Darol-Hikmet, *maison de la Sagesse*, formait le foyer central de l'ismaëlitisme. Cette école jouissait d'une réputation méritée; on y enseignait les sciences avec éclat, et souvent les Khalifes eux-mêmes venaient présider aux discussions de jurisprudence ou de mathématiques. Ses dépenses intérieures et celles qui se faisaient au dehors pour l'entretien des missions, étaient soutenues par ses propres revenus; et cette société, comme dans le christianisme celle des Jésuites, marchait avec persévérance vers l'établissement d'une domination universelle, avec l'assentiment des Khalifes fatimites, et sous la direction du grand-maître ou suprême directeur des missions, le *Daïal-Doat*. Il y avait une doctrine secrète connue seulement dans les degrés supérieurs de la hiérarchie, et divers symboles qui ne se communiquaient que peu à peu dans les initiations successives. Les propagateurs de la doctrine associés à tous les mystères, et chargés de recruter pour elle à l'étranger, étaient connus sous le nom de *Daïs*; un de ces Daïs, Hassan-ben-Sabah-Homaïri, imagina avec une audace sans exemple de laisser de côté les vagues espérances d'un prosélytisme lent et timide, et de fonder l'empire de l'ismaëlitisme sur une conspiration toute nouvelle. Homme savant, résolu, fanatique, il avait commencé par marquer à la cour du sultan Seldjoukide Aly-Arslan. De là il était venu au Caire, où, accueilli avec une haute faveur par le Khalife, il était bientôt devenu un des affidés les plus puissants de la doctrine secrète. Préparé à l'audacieuse politique dont il songeait à invoquer l'appui par l'influence des doctrines persanes sur l'indifférence des actions de la vie extérieure,

plus encore peut-être que par les principes de la Darol-Hikmet, il se mit dès l'abord sur ce point que les idées capables de former la conviction personnelle ont aussi le droit d'armer la main.

Dès-lors deux manières également licites d'établir son droit : la guerre et l'assassinat. La guerre fondée sur le consentement d'une multitude, et procédant par le moyen des armées. L'assassinat, plus commode et moins sanguinaire, ne demandant qu'une conviction et une main courageuse et dévouée. Ce fut là le point de départ : ramasser la puissance formidable de l'assassinat tombee sous la réprobation universelle, et l'élever au niveau des sanctions communes du droit des gens; s'attaquer aux princes au lieu de s'attaquer aux empires; se jouer du rempart impuissant des armées en faisant glisser jusqu'au sein des palais des meurtriers invisibles; et, au lieu de l'épée jetée à l'ancienne mode dans la balance, y jeter le poignard. Pour mettre à exécution un pareil plan il ne fallait que deux choses : des hommes résolus, et des forteresses inexpugnables pour leur servir d'asile. Aux affidés secrets et aux initiés des divers ordres, comme dans la loge du Caire, Hassan ajouta les exécuteurs sacrés, êtres terribles placés comme un intermédiaire monstrueux entre l'être religieux et la brute féroce. Ce furent là les victimes sacrées du nouveau temple, vêtues de blanc comme il convient à une légion de saints, entourés d'honneurs et de louanges, nourris dans le fanatisme par mille ruses, et marqués aux yeux de tous les fidèles du nom de fedavis, *sacrés*.

Les chroniques des croisades sont pleines de recits merveilleux sur le dévouement absolu de ces sicaires. Le comte de Champagne visitant la résidence d'Alamout, deux sentinelles placées au sommet d'une tour s'elancèrent dans le précipice, à une simple parole, afin de donner à l'etranger, sur son passage, une idée de la discipline du château. Il y avait de ces fédavis qui se tenaient secrètement dans presque toutes les cours de l'Orient; ils y passaient leur vie dans des emplois vulgaires, hors de tout soupçon, et s'il fallait frapper, ils frappaient. La résidence du grand-maître n'était que le séminaire où l'on formait ces lévites. Marco-Polo raconte qu'après les avoir suffisamment excités par la prédication des doctrines, on les endormait à l'aide d'un breuvage, et qu'on les transportait dans un jardin intérieur où toutes les délices sensuelles leur étaient prodiguées. On les replongeait ensuite dans le sommeil pour les ramener dans leurs demeures habituelles, et on leur persuadait que, durant cet étrange changement de vie, ils avaient été initiés aux douceurs du paradis, et que ce serait là leur éternelle condition après leur mort. Peut-être toutes ces choses se passaient-elles simplement en songe à l'aide de l'ivresse. Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'ils faisaient usage d'un breuvage excitant, composé avec du chanvre fermenté, *haschiach*, et que de là est venu leur nom arabe et par suite leur nom français. La racine de ce nom est donc la folie. Quant aux forteresses, Hassan, moitié par force, et moitié par ruse, s'était emparé d'abord du château d'Alamout (nid de Vautour), ainsi nommé à cause de sa position inexpugnable dans les rochers, à quelque distance au nord de Kaswin. Il l'avait flanqué de tours et de doubles murailles. En même temps il l'avait muni de toutes les provisions et de toutes les ressources propres à en faire la maison tranquille et inviolable qu'il lui fallait pour dérouler à l'aise et sans danger les plans de son audacieuse politique. Maître des seuls instrumens qui lui fussent nécessaires pour établir sa domination, les asiles impénétrables et les poignards adroits, il pouvait sans crainte déclarer la guerre à l'univers, tenir tous les ennemis de sa doctrine dans la terreur, et frapper ses victimes à mesure qu'elles devenaient mûres pour ses projets. Une fois en possession de sa citadelle, il ne la quitta plus. Sans cesse retiré dans la solitude de son appartement, et resserrant en lui-même toutes les expansions de son âme inflexible, il ne sortit, dit-on, que deux fois durant sa longue vie pour aller jusque sur sa terrasse respirer l'air libre et contempler l'azur du ciel. Il mourut à Alamout en 1124, âgé de 70 ans, après avoir exercé pendant 35 ans le despotisme nouveau qu'il avait inventé. Immobile au centre de sa puissance, comme le vautour sur la cime de son rocher, couvant de l'œil toute la vaste étendue de provinces qui va de la Syrie au Khorassan, et dont il avait successivement acquis tous les châteaux que des lieutenans commandaient en son nom, il protégeait les populations converties à l'ismaëlitisme, et, guidant d'une pensée froide et tranquille le fer de ses fedavis, il marchait à l'accomplissement des destinées qu'il avait rêvées pour l'Asie.

Hassan n'avait peut-être pas assez calculé les conséquences de cet outrage commis par lui envers la morale humaine qui dit à chaque individu: Tu ne t'arrogeras point droit de mort sur ton semblable. Introduire chez soi la loi du poignard, c'est y introduire l'incendie, qui n'est d'abord qu'une etincelle, mais qu'ensuite rien ne peut plus éteindre. Ses deux fils, accusés devant lui, étaient tombés sous le poignard de ses exécuteurs, sanglant cachet mis ainsi de sa propre main en tête du code meurtrier qu'il léguait à l'histoire. Vieillard infanticide, et precede dans la tombe par sa famille assassinée, il eut pour successeur son lieutenant Kia-Buzurgomid, auteur de l'abominable dynastie qui devait suivre. Kia-Buzurgomid soutint dignement l'héritage de son maître. Pendant quatorze ans il tint tous les palais de l'Asie sous le coup de ses assassinats. Le prince de Mosoul, frappé par ses ordres au moment où il entrait dans la mosquée, fut une de ses plus illustres victimes. Mohammed, fils de Kia-Buzurgomid, succéda à son père. Son règne fut marqué, entre autres arrêts audacieux, par l'assassinat de deux khalifes. Hassan II, son fils, ne régna que quatre ans, et périt sous le poignard, après avoir jeté le trouble au sein de l'ordre en divulguant à tout le peuple les doctrines secrètes. Mohammed II, le nouveau grand-maître, après avoir, durant un règne de trente-cinq ans, ramené les choses dans leur ancienne vigueur, et retrempé sa religion dans le sang des victimes humaines, périt, en 1177, empoisonné par son fils Dschelaleddin. Celui-ci essaya une réforme fondée sur l'observation des principes rigides de l'islamisme. En 1189, son fils Alaeddin lui succéda; c'était un prince lâche et efféminé, et incapable de soutenir le poids de l'établissement politique qui lui venait entre les mains. Il périt assassiné par l'ordre de son fils Rokneddin, qui prit la grande-maîtrise, laquelle, bien que payée par un parricide, ne devait cependant pas lui être d'un grand profit. Une des évolutions de la grande invasion mongole vint, sous la conduite de Houlakou, frère de Gengis-Khan, mettre fin du même coup à l'empire des khalifes, et à la vaste conspiration organisée contre eux par les assassins depuis près de deux cents ans. Rokneddin fut tué en bataille rangee sur les bords de l'Oxus; et le château d'Alamout, après une forte résistance, finit par tomber également entre les mains des vainqueurs, qui le rasèrent, et en livrèrent les depouilles aux flammes.

Ainsi périt cet ordre monstrueux et redoutable, fondé par la réunion de l'inhumanité et du génie, le plus long et le plus systématique assemblage de crimes qui ait jamais désolé l'humanité. « Depuis Hassan-ben-Sabah, remarque » M. de Hammer, jusqu'à la chute de l'ordre, une mort » violente a toujours terminé la vie des grands-maîtres. Deux » d'entre eux furent tués par leurs fils; deux autres par leurs » parens. Hassan II périt sous les coups de son gendre et de » son fils Mohammed, qui à son tour fut empoisonné par son » fils Dschelaleddin; celui-ci reçut aussi son châtiment de la » main de ses parens, et mourut comme son père par le » poison. Alaeddin, fils de Dschelaleddin, fit tuer les em» poisonneurs; mais Rokneddin, son fils, augmenta le nom» bre des parricides. » Quelle effroyable principauté! Que serait-ce si nous avions eu à déployer ici la liste entière des hommes tombés victimes de la pensée de mort de

Hassan ! Que serait-ce encore si nous devions charger ce tableau de tous ceux que l'histoire nous montre injustement tombés de la même manière sous les coups de fanatiques qui n'avaient pas assez réfléchi sur la masse d'autorité nécessaire pour commander la mort. Mais nous en avons assez dit, et nous avons hâte de sortir de ce sujet affligeant et difficile.

ASSES, Yasses, As, Yaz. Par ces différentes dénominations, on désignait, dans le moyen âge, un peuple demeurant au nord du Caucase et de la haute cime d'Elbrouz, dans le pays correspondant à l'Alania de Constantin Porphyrogénète, et aux contrées habitées actuellement par les Ossètes; il était répandu alors jusqu'aux embouchures du Don et du Wolga.

Suivant Nestor, lorsque Vladimir-le-Grand eut pris Cherson dans la Thauride, son fils Mstislav passa le golfe d'Azov et vint dans l'île de Taman; la conquête lui en fut disputée par les princes des Yasses et des Kasoghs; on convint de terminer le différend par un combat singulier, dans lequel on lutterait sans se servir d'aucune arme; Mstislav remporta la victoire. Ce fut au commencement du XI[e] siècle; les vaincus furent repoussés dans le Caucase; cependant une branche des Yasses resta sur le Don, où ils avaient la ville d'Azov.

Ces Yasses de Nestor, qui ont donné à une partie du Caucase le nom de monts Yassiques, sont appelés Allains ou Asses, par les voyageurs du moyen âge. L'Alania, dit Josaphat Barbaro dans son voyage à la Tana, est ainsi nommée des peuples alains qui l'habitent, et qui se nomment dans leur langue, As. Marco-Polo, Ruysbroeck, Haiton, etc., s'expriment dans le même sens. Jean de Plan Carpin, qui, en 1246, fut envoyé par Innocent IX au grand Khan des Mungols, nomme les Alains ou As parmi les sujets de ce monarque. D'après les historiens russes, plusieurs princes russes aidèrent, en 1277, le Grand-Khan à soumettre les Yas ou Alains du Caucase, qui, s'étant révoltés, s'emparèrent de leur capitale située dans le Daghestan, et la réduisirent en cendres. Quant aux Asses du Don, qui ont aussi porté le nom d'Alains après avoir fait partie de l'armée de Nogas, ils passèrent ensuite au service des empereurs grecs, comme on peut le voir dans Pachymère, ce qui conduit jusqu'au XIV[e] siècle. En 1397, Timour attaqua les Asses du Caucase, et prit Azak ou Azov sur le Don.

Il est à remarquer que dans la presqu'île de Taman, défendue, d'après Nestor, par les Asses contre les Russes, fut précisément situé As-Phurgium, de Strabon, capitale des Asiens, et que Ptolomée place à l'embouchure du Don les Ossiliens, ce qui rappelle singulièrement le nom des Asses actuels, appelés par les peuples caucasiens Ossi, Ossètes par les géographes modernes, Asselintsi par les Russes, et se nommant eux-mêmes Iron, du nom antique de la Perse et de la Médie. M. Klaproth, en examinant la langue et les traditions des Ossètes d'aujourd'hui, les traditions des autres peuples du Caucase, les textes des historiens et géographes des différens siècles, a établi que les Ossètes appartiennent à la grande famille indo-germanique; qu'ils sont les Mèdes-Sarmates des anciens; qu'ils descendent de la colonie mède, établie au nord du Caucase par les Scythes, lors de leur invasion dans la Haute-Asie, 633 ans avant Jésus-Christ; enfin, qu'ils sont les mêmes que nos Asses ou Alains du moyen âge. (Voyez *Mémoire sur l'identité des Ossètes et des Alains*, publié dans l'édition que M. Klaproth a donnée du *Voyage à Astrakhan dans le Caucase*, du comte Jean Potocki.)

ASSEMBLÉE. Une assemblée est la réunion d'un certain nombre de personnes dans un même lieu. Lorsque les hommes ont à s'entendre sur une affaire commune, la manière la plus commode d'en venir à bout est ordinairement de s'assembler. Aussi est-ce par ce procédé que depuis l'origine les choses principales des peuples se sont presque toujours traitées. Le rôle et la qualité des assemblées ont mille fois varié suivant les nations et le cours du temps; mais avec toutes ces variations de forme et d'esprit, les assemblées persistent à se montrer continuellement comme une des manifestations capitales de la vie humaine. Rien en effet, dans l'humanité, ne saurait être plus puissant qu'une pareille agglomération d'intelligences s'échauffant et s'éclairant les unes les autres et ne formant plus qu'un même foyer et un même flambeau. En présence de ce redoublement d'énergie, la commodité particulière de la discussion n'est pour ainsi dire plus qu'un détail. Entreprendre d'écrire d'un seul bloc l'histoire des assemblées, ne serait donc pas moins que de déployer tout ce chapitre de l'histoire de l'humanité qui traite des délibérations et des décisions des hommes. Le sujet est aussi vaste par son étendue que par son importance. On en trouvera les divers élémens dans la masse de cet ouvrage; mais nous ne pourrions songer, sans nous écarter totalement de notre plan, à les réunir en un même faisceau. C'est dans les articles Amphictyons, Sénat, Forum, Concile, Parlement, États-Généraux, Chambre, Congrès, Conseil-d'État, Assises, etc., ainsi que dans les articles d'ensemble, consacrés aux constitutions des divers pays, que se trouvent naturellement réunies les notions nécessaires sur la composition et l'histoire des assemblées qui ont le plus marqué dans les annales du monde.

ASSISES. En général, lorsque l'on cherche à étudier les institutions des siècles passés de notre histoire, il résulte des dispositions, toujours plus ou moins différentes, du nombre infini de coutumes qui compliquèrent si long-temps notre législation, tant d'obscurité et d'incertitude, qu'il est assez difficile de bien saisir la nature de ces institutions et le véritable sens des termes qui servaient à les désigner. Le mot *assises*, en particulier, se trouve employé dans les vieux auteurs qui ont écrit sur notre ancien droit français, dans tant d'acceptions diverses, que l'on doit craindre de s'y tromper; Du Cange lui-même, dans son Glossaire, avertit du danger : c'est, dit-il, en commençant un article embarrassant (*nomen æquivocum*). Aucun des ouvrages modernes, même des dictionnaires de droit et des recueils de jurisprudence que nous avons consultés, ne nous a paru avoir bien nettement expliqué des distinctions cependant importantes entre les significations variées de ce mot : serons-nous plus heureux ? du moins nous tâcherons d'être clairs.

Assises proprement dites. — Le mot assises, d'après son étymologie (du verbe latin *assidere*, s'asseoir auprès), ne signifie rien autre chose qu'une assemblée. Mais ce mot fut employé depuis une époque fort ancienne, pour désigner une institution spéciale, dont l'origine remonte au temps où la race des Carlovingiens occupait le trône de France.

Les moyens de surveillance, de correspondance et d'action que le gouvernement trouve aujourd'hui dans une puissante centralisation, dans la réunion au sein de la capitale de toutes les administrations supérieures, dans la facilité des communications, dans l'organisation des postes, dans la merveilleuse invention des télégraphes, n'existaient pas dans ces siècles reculés; et rien d'analogue n'en tenait lieu. Les princes carlovingiens, Charlemagne surtout, comprenaient cependant la nécessité de surveiller l'administration des provinces éloignées, et de ne pas les laisser en dehors de la sphère d'action de leur pouvoir souverain. Pour parvenir à ce but, ils instituèrent des envoyés royaux (*missi dominici*). Ces envoyés choisis parmi les premiers personnages de l'État, et spécialement parmi les évêques, parcouraient les diverses parties du royaume; ils étaient chargés de recueillir et de porter à la connaissance du roi les réclamations que les lois ou les mesures nouvelles excitaient parmi le peuple; de veiller à la conservation du domaine et des droits royaux, à l'entretien des routes, au maintien de la discipline ecclésiastique; de protéger spécialement les veuves, les orphelins, les pauvres; de donner, selon le besoin, des ordres lors des conseils. Mais ils devaient surtout pourvoir à la dis-

tribution régulière de la justice. Dans chacune des provinces où les conduisait leur mission, ils devaient tenir, et ils tenaient en effet, ordinairement aux mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, soit dans chaque district, soit dans deux ou trois lieux différens, des assemblées, où étaient appelés les comtes, les évêques, les leudes et tous les magistrats et juges du ressort. Tous, à moins d'exemption accordée par le roi, étaient astreints à s'y trouver, pour recevoir les instructions qui leur étaient transmises; ils étaient obligés d'y rendre compte de leur conduite, et de répondre aux plaintes dirigées contre eux. Dans les mêmes assemblées on publiait les lois, on arrêtait les réglemens généraux d'administration, on écoutait les réclamations des justiciables, on jugeait les demandes de ceux qui n'avaient pu se faire entendre par la négligence ou la mauvaise volonté des comtes ou des autres juges, on punissait les prévarications; enfin on concertait les mesures nécessaires pour assurer main-forte aux magistrats qui n'avaient pas eu assez de pouvoir pour faire exécuter leurs ordres. C'était ces assemblées, tenues par les envoyés royaux, et dont nous venons d'énumérer les principales fonctions, que l'on appelait proprement Assises.

Cependant, les envoyés rencontraient quelquefois des affaires si graves ou si difficiles qu'ils n'osaient y statuer; ils renvoyaient alors aux assemblées générales de mars ou de mai. Dans ces assemblées célèbres, on traitait non seulement ce qui avait rapport à l'administration de l'État, mais on y réglait aussi ce qui était relatif à la distribution de la justice dans chaque province, et on y jugeait même les causes importantes qui n'avaient pu être terminées sur les lieux; on y examinait également la conduite des magistrats et les besoins des particuliers; on y punissait la violation des lois ou la négligence dans leur exécution; les juges étaient obligés d'y assister, à moins d'excuses légitimes; enfin les envoyés y faisaient le rapport au prince de tout ce qu'ils avaient observé. Ces diverses analogies avec les assises proprement dites firent donner le même nom d'*assises* à ces dernières assemblées; dans plusieurs auteurs on les trouve ainsi désignées.

A ces notions, nous pourrions en joindre beaucoup d'autres; car les Capitulaires entrent, relativement aux devoirs des employés royaux, dans de grands détails, la plupart assez curieux et assez peu connus. Mais ce serait nous écarter de notre sujet, et nous devons nous y restreindre; toutefois les explications qui précèdent étoient nécessaires, pour faire comprendre la définition généralement donnée des assises, et insuffisante sans cela : les assises étaient des assemblées publiques établies pour assurer l'exécution des ordonnances, l'administration régulière de la justice, la répression des abus, et la punition des prévaricateurs.

Obligés d'assister aux assises, soit des champs de Mars et de Mai, soit des envoyés, les comtes et les juges ne pouvaient en même temps tenir leurs tribunaux; leurs fonctions étaient en effet suspendues, et ils ne jugeaient que pendant le surplus de l'année.

Les envoyés (*missi dominici*) avaient en grande partie pour but de contenir la puissance toujours croissante des comtes et des seigneurs. Ils cessèrent d'exister avec la seconde race, et sous le régime féodal, rien ne rappela leurs fonctions. Saint Louis parut vouloir les rétablir; lorsqu'il créa une sorte de magistrats nommés *enquesteurs*, dont les attributions furent à peu près les mêmes que celles de ces envoyés. Ils devaient s'enquérir de toutes les injustices commises par les baillis, les prévôts et les autres juges; ils pouvaient même les destituer. Des clercs séculiers, des chevaliers, plus souvent des frères prêcheurs ou minimes, moines auxquels il avait accordé toute sa confiance, étaient choisis par ce roi pour remplir ces fonctions. L'histoire nous a conservé les noms de plusieurs d'entre eux. Quand les enquesteurs avaient terminé leurs visites, ils venaient faire leur rapport au parlement. On voit dans les années 1263, 1264, 1265 et 1267, Étienne Boileau présentant ainsi des rapports à cette cour.

Mais à une époque antérieure à saint Louis, avaient été déjà instituées d'autres assises. Dès l'établissement des baillis et sénéchaux, ces officiers furent chargés de tenir des assises dans l'étendue de leur juridiction. Une charte de Philippe-Auguste, de 1190, en avait fixé les époques à une fois par mois; l'ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1302 (art. 20), les fixa de deux en deux mois; mais seulement ces assises avaient le même objet que celle dont nous avons parlé précédemment. C'était sur les divers points du territoire de leur ressort que les baillis et les sénéchaux se transportaient pour les tenir; les prévôts et autres juges inférieurs étaient obligés d'y assister, à peine de cinq sous d'amende, et devaient y répondre aux plaintes formées contre eux en cas de malversation de leur part; on y publiait les lois et ordonnances, on y arrêtait des lois et règlemens, notamment sur les marchandises et sur les métiers, dans leurs rapports avec le public. Les baillis et sénéchaux y percevaient aussi les revenus du roi, dont ils justifiaient alors à la chambre des comptes. Saint Louis, qui augmenta beaucoup le pouvoir et l'influence des baillis, qui donna une impulsion particulière à l'action de ces magistrats, dut donner par cela même une nouvelle force à cette institution. Peut-être est-ce cette circonstance, jointe à celle de la création des enquesteurs, qui a fait dire souvent, mais à tort selon nous, que saint Louis avait institué les assises.

Quand le droit d'appel fut reçu dans sa dernière forme (*voy.* notre article Appel), la connaissance des appels et des sentences des juges inférieurs appartint aux assises; les juges qui avaient rendu ces sentences devaient les soutenir et répondre aux griefs des appelans. On pouvait aussi prononcer immédiatement dans les assises sur les procès pendans devant les prévôts ou autres juges subalternes et qui se trouvaient en état d'être jugés. C'est ce que décide textuellement l'édit dit de Crémieu, du 19 juin 1536.

L'édit du mois d'août 1552 voulut supprimer les assises. Il statua que pour terminer plus promptement les affaires, les appels seraient portés devant les siéges présidiaux, dans les villes où ils étaient établis, sans attendre la tenue des assises, et que les juges royaux ne se transporteraient hors de leur résidence que lorsque quelque circonstance extraordinaire l'exigerait; mais cet édit ne reçut point une exécution générale ni uniforme. Un assez grand nombre de baillis et de sénéchaux se maintinrent dans l'usage d'aller, à certains jours de l'année, tenir leurs assises dans les siéges particuliers et les siéges royaux de leurs ressorts. Il serait trop long d'en faire ici l'énumération; nous ne citerons que ceux de la province de Normandie.

Les prévôts tenaient aussi des assises, mais ils ne devaient point y appeler les juges, dont les appellations ressortissaient devant eux, parce qu'aux termes de l'ordonnance de 1670, ils ne pouvoient connaître des malversations ou des délits commis par les officiers de judicature.

Toutes ces assises tombèrent en 1789, en même temps que l'ancienne organisation judiciaire, abolie par l'Assemblée constituante.

Nous avons parcouru sans nous arrêter l'histoire des assises proprement dites, nous n'avons point voulu y mêler quelques faits qui s'y rattachent intimement, mais qui en auraient rompu la suite; nous préférons les placer ici.

Assises des seigneurs. — Quand la royauté se fut affaiblie de toute la puissance acquise par les grands vassaux; quand les envoyés royaux (*missi dominici*) eurent cessé d'exercer leur salutaire autorité, les ducs et les comtes établirent, à leur imitation, des assises particulières dans leurs provinces; ils obligèrent également leurs juges à s'y trouver. Des vicomtes et des seigneurs, d'un rang inférieur, les imitèrent.

Dans la Normandie, un grand sénéchal, ou *sénéchal au duc*, exerçait exactement les mêmes fonctions que les envoyés dans l'étendue de la domination royale, et visitait, tous les trois ans, dans le même but, toutes les justices de la province. Plus tard, plusieurs coutumes donnèrent le droit d'assise à de simples seigneurs haut-justiciers; quelques juges de seigneurs s'en mirent même en possession. Certaines de ces usurpations subsistèrent jusqu'en 1789.

Assises des eaux et forêts. — En matière d'eau et forêt, on appelait *assises* des séances que l'ordonnance de 1669 enjoignait aux officiers des eaux et forêts de tenir, deux fois par an, pour y faire lire les ordonnances et règlemens, et pour y examiner la conduite tant des officiers inférieurs que des divers particuliers qui, par leur état, étaient immédiatement soumis à la juridiction des eaux et forêts. Il y avait obligation de s'y présenter, pour les officiers subalternes, pour les usagers, pour les ouvriers travaillant dans les forêts, etc.; des jugemens y étaient aussi prononcés.

Assises, règlemens. — Nous avons dit que dans les anciennes assises on arrêtait souvent des règlemens généraux; le nom de l'institution s'étendit à ces règlemens; beaucoup de coutumes et d'auteurs emploient le mot *assises* dans cette dernière acception, c'est-à-dire pour désigner des règlemens arrêtés dans ces assemblées. C'est ainsi qu'on connaissait en Bretagne l'*assise au comte Geoffroi*, statut d'après lequel se réglait, dans cette province, le partage des baronnies et des fiefs de chevalier; c'est ainsi encore que l'important recueil des statuts et règlemens faits pour le royaume de Jérusalem, et dont nous parlerons au mot Jérusalem, fut toujours désigné sous le nom d'*assises de Jérusalem*. De nombreuses décisions ayant été rendues dans les assises relativement au prix des comestibles, on appelait souvent aussi *assises* les lois portées pour fixer le prix de ces denrées.

Grandes et petites assises. — Jusqu'ici nous n'avons parlé que des assises proprement dites; mais ce nom fut encore donné par extension à des assemblées différentes de celles dont nous venons de traiter, et avec lesquelles il ne faut point les confondre.

Anciennement les rois, les ducs, les comtes, les autres grands seigneurs, présidaient fréquemment eux-mêmes des assemblées ou tribunaux réunis pour juger certaines causes d'importance ou les causes concernant les personnes privilégiées qu'ils avaient prises sous leur protection. Quand, plus tard, ne voulant plus s'assujétir à assister à ces jugemens, les seigneurs se firent remplacer par leurs officiers ou leurs baillis, ces séances n'en conservèrent pas moins une solennité et un caractère particulier. Cette analogie avec les assises véritables fit aussi donner à ces séances le nom d'assises. On distingua alors celles présidées par le bailli ou le sénéchal qu'on appela *grandes assises*, et celles présidées par le prevôt ou par quelque autre juge inférieur qu'on nomma *petites assises*. Prises en ce sens, les grandes assises se confondaient avec les grands plaids ou grands jours; les petites assises, avec plaids ou jours ordinaires: bientôt on ne jugea dans ces dernières que les contestations ordinaires. Enfin, dans le dernier état de la législation, on appelait communément *grandes assises*, *assises* ou *grands jours*, toutes les séances solennelles tenues, soit par des cours souveraines hors du lieu de leur résidence ordinaire, soit par des tribunaux spéciaux institués pour des circonstances extraordinaires. Nous reviendrons sur ce sujet aux mots Grands jours et Plaids.

ASSISES (Cours d'). Les cours d'assises sont, dans notre législation actuelle, les tribunaux chargés du jugement et de la répression des crimes proprement dits, c'est-à-dire, des actes coupables auxquels la loi pénale applique des peines afflictives ou infamantes. Nous verrons à l'article Peines ce qu'il faut entendre par ces derniers mots, et comment les divers faits que la société croit devoir punir, sont rangés en trois classes distinctes : les crimes, les délits, les contraventions; nous dirons à l'article Organisation judiciaire comment la connaissance en est répartie entre les divers tribunaux.

Instituées par le Code d'instruction criminelle de 1808, les cours d'assises ou assises ne commencèrent cependant à entrer en exercice que dans le courant de l'année 1811. On pourra voir aux articles Cours criminelles et Tribunaux criminels quelles étaient les juridictions auxquelles elles succédaient.

Il y a une cour d'assise dans chaque département en général, et, sauf exceptions, elle siége au chef-lieu. Chaque cour tient une session par trimestre; mais si le nombre des affaires l'exige, les sessions peuvent être plus fréquentes; à Paris, par exemple, la cour d'assises est presque toujours en session.

Dans l'origine, les cours d'assises étaient formées de cinq membres; aujourd'hui, et depuis la loi du 4 mars 1831, elles ne sont plus composées que de trois magistrats. Dans les départemens où siègent les cours royales, les assises sont tenues par trois des membres de la cour, dont l'un est président; dans les autres départemens, elles sont composées d'abord d'un conseiller à la cour royale, qui préside, puis de deux autres conseillers designés par cette cour, ou deux magistrats choisis parmi les présidens et juges du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises. Le ministère public est confié, soit au procureur-général, soit, d'après ses ordres, à l'un de ses substituts, connus sous le titre d'avocats-généraux, substituts du procureur-général, procureurs du roi ou substituts du procureur du roi; un greffier complète la cour.

Telle est la composition de la cour proprement dite; mais auprès d'elle se trouve placée, comme élément indispensable à l'exercice de ses fonctions, du moins dans presque tous les cas, une réunion de citoyens formant ce qu'on appelle le Jury. Nous renvoyons à ce mot pour tout ce qui concerne cette institution; ici nous la supposerons connue, et nous ne parlerons que de celles des attributions du jury qui se rattachent à notre sujet.

Nous avons dit déjà que les actes de la compétence de la cour d'assises étaient les crimes; cependant cette compétence s'étend en outre à quelques autres cas. Ainsi, lorsqu'un fait déféré à la cour d'assises comme ayant les caractères d'un crime ne présente plus, après les débats, que les simples élémens d'un délit, la cour ne procède pas moins au jugement. De même, la charte de 1830, pour assurer plus de garanties aux accusés, a étendu la compétence des cours d'assises à tous les délits de la presse et à tous les délits politiques, et voulu que ces délits ne fussent plus jugés que par le jury.

Après avoir indiqué la compétence et la formation des cours d'assises, nous devons retracer leurs fonctions.

Dès qu'un crime est connu ou soupçonné, la police judiciaire cherche à en réunir les preuves et à saisir le coupable; un magistrat est commis pour procéder à l'instruction; aussitôt qu'elle est suffisamment avancée, la chambre du conseil du tribunal de première instance d'abord (voyez Tribunaux de première instance), ensuite la chambre d'accusation de la cour royale (voyez Cours royales), examine si les indices recueillis sont assez graves pour motiver des poursuites ultérieures. S'il est décidé qu'il doit en être ainsi, il est rendu un *arrêt de renvoi* qui ordonne que l'affaire sera portée à la cour d'assises, qui, en désignant la nature du crime reproché, précise le but de la poursuite. D'après cet arrêt, le procureur-général dresse l'acte qu'on nomme *acte d'accusation*; cet acte contient, avec l'exposé des faits, l'indication des preuves et la citation de la loi à appliquer; il se termine par les questions qui doivent être soumises au jury.

A la prochaine session des assises, au jour et à l'heure

fixés, la cour s'assemble; les jurés se réunissent, et leurs noms sont jetés dans une urne. Le président les tire au sort un à un; le ministère public est présent, et peut récuser les jurés qu'il croit devoir ne pas participer au jugement; l'accusé, assisté de son conseil, est aussi présent et exerce le même droit. Quand douze jurés, non récusés, ont répondu à l'appel, le jury est complet. Il prend sa place, la cour entre en séance, les portes sont ouvertes au public, et les débats commencent.

Nous passerons rapidement sur les détails de l'audience, parce que ces détails sont connus à peu près de tout le monde. L'accusé comparaît libre, dit la loi, et seulement accompagné de gardes pour l'empêcher de s'évader. Un conseil de son choix ou désigné d'office par le président, est assis près de lui. Les instrumens qui ont servi au crime, les vêtemens et tous les objets sur lesquels il a laissé des traces, sont déposés sur le bureau; chaque débris a été recueilli, chaque empreinte est reproduite; les cadavres même des victimes inhumés ou enfouis depuis plusieurs années sont souvent reconstruits et présens aux débats; rien n'est négligé de tout ce qui peut servir à former la conviction du jury et de la cour. Le président interroge l'accusé sur ses noms, prénoms, etc., et il prononce ensuite la formule du serment que prête chaque juré; le greffier lit l'acte d'accusation, le procureur-général ou son substitut expose les faits; les témoins sont successivement introduits et entendus sous la foi du serment. L'accusé, son défenseur et la partie civile, peuvent, par l'organe du président, leur adresser les interpellations qu'ils jugent nécessaires; les juges, le ministère public et les jurés peuvent aussi les interpeller directement, en demandant au président la parole. Le président lui-même, chargé de la police de l'audience et de la direction des debats, est investi d'un pouvoir discrétionnaire, en vertu duquel il peut faire apporter devant la cour toutes les pièces qu'il croit propres à répandre quelque jour sur le fait contesté, et faire appeler, même par mandat d'amener, toutes les personnes qu'il croit utile d'entendre. Il prend toutes les mesures convenables à la découverte de la vérité; la loi charge son honneur et sa conscience d'employer tous ses efforts pour en favoriser la manifestation; mais le président ne doit pas permettre que des incidens sans objet, des contestations sans but, et surtout d'inconvenantes discussions prolongent inutilement les débats. La parole est donnée d'abord à la partie civile et au ministère public, pour développer les moyens qui appuient l'accusation, ensuite à l'accusé et à son conseil pour y répondre, puis de nouveau au ministère public et à la partie civile, s'ils demandent à répliquer; mais l'accusé et son conseil ont toujours le droit de parler les derniers. Quand l'accusé pense n'avoir plus rien à ajouter à sa défense, le président ferme la discussion, et déclare que les débats sont terminés. Aux termes de la loi, il résume l'affaire, rappelle aux jurés les principales preuves pour et contre l'accusé, et la gravité des fonctions qu'ils ont à remplir. Ces expressions doivent être remarquées; elles prouvent que le législateur ne demande au président que de rappeler sommairement les faits, et de présenter une analyse fidèle de la discussion, mais qu'il n'a point d'opinion à émettre, et que l'impartialité est son premier devoir; elles renferment la condamnation de ces resumés hostiles, véritables réquisitoires nouveaux, auxquels l'accusé ne peut plus répondre, et dont nous avons vu trop souvent de déplorables exemples. Le résumé se termine par l'énoncé des questions résultant de l'acte d'accusation et des questions nouvelles qui ont pu surgir des débats. Si l'accusé a moins de seize ans, on pose la question de savoir s'il a agi avec discernement. Quelquefois un accusé invoque aussi comme excuse un des faits auxquels la loi a attribué ce caractère. Autrefois, le président pouvait à son gré poser ou ne pas poser aux jurés les questions d'excuses; depuis la révision du Code d'instruction criminelle en 1832, il doit toujours le faire, et c'est une innovation heureuse dont s'applaudit l'humanité.

Le président fait remettre ensuite au chef du jury les questions écrites, l'acte d'accusation, les procès-verbaux et les pièces du procès; les dépositions écrites des témoins sont les seules qu'on ne leur remette pas, parce que l'esprit de la loi est que la conviction des jurés se forme d'après les seules dépositions orales qu'ils sont mieux à même d'apprécier. L'accusé est conduit hors de l'auditoire, et les jurés se retirent dans la salle de leurs délibérations.

C'est au mot *Jury* que nous verrons comment ils doivent y procéder, quelles règles ils doivent observer, et comment se forme la majorité légale. Mais nous devons faire remarquer ici l'importante modification apportée par la loi du 28 avril 1832 aux dispositions primitives des Codes pénal et d'instruction criminelle, relativement à la déclaration du jury. Cette déclaration ne pouvant être qu'une affirmation ou une négation pure et simple, sur le fait imputé à l'accusé, on a compris que, quelque étendue que fût la classification des crimes, le même fait pouvait offrir des degrés de criminalité différens, suivant les circonstances dont il est environné; on a donc étendu les pouvoirs du jury, et on lui a donné le droit souvent désiré, de déclarer que l'accusé est coupable, mais qu'il existe en sa faveur des circonstances atténuantes; l'effet de cette déclaration est de faire descendre d'un degré la peine à prononcer par la cour (voyez CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES). On ne pose point de question à ce sujet; mais le président avertit les jurés que s'ils pensent qu'il existe des circonstances atténuantes, ils doivent en faire la déclaration.

Quand il a arrêté sa décision, le jury rentre dans la salle et reprend sa place, la cour reprend également séance. Alors, sur l'interrogation du président, le chef du jury, debout, la main placée sur son cœur, prononce ces paroles simples et graves : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et » devant les hommes, la déclaration du jury est : OUI, l'*ac-* » *cusé est coupable*, — ou NON, l'*accusé n'est pas coupable.* » Cette déclaration signée par le chef du jury, est remise au président, qui la signe aussi, et la fait signer par le greffier. Dès lors, le point de fait est irrévocablement constaté, et la mission du jury terminée, il ne reste plus qu'à faire l'application de la loi; c'est la mission de la cour.

L'accusé est alors rappelé, et la déclaration du jury lui est lue par le greffier. S'il est declaré non coupable, le président seul, sans délibération de la cour, prononce qu'il est *acquitté* de l'accusation portée contre lui, et ordonne qu'il soit mis sur-le-champ en liberté, s'il n'est retenu pour autre cause. Si, au contraire, il est déclaré coupable, deux questions peuvent se présenter : d'abord, celle de savoir si le fait déclaré constant est prévu par une loi pénale; en second lieu, et en cas d'affirmative, celle de savoir quelle est la peine qui doit être appliquée. Une nouvelle discussion peut s'engager sur ces deux points entre l'accusé, son défenseur et le ministère public : ils sont tour à tour entendus; la cour délibère ensuite. Si elle pense que le fait reproché à l'accusé ne constitue ni crime ni delit, le président prononce que l'accusé est *absous*, et ordonne sa mise en liberté, comme dans le cas d'acquittement. Néanmoins, ces deux cas ne doivent pas être confondus, puisque, dans l'un, celui d'acquittement, c'est le jury qui déclare que l'accusé n'est pas coupable; tandis que dans l'autre, celui de l'absolution, l'accusé a été déclaré coupable, et que, si nulle peine ne lui a été infligée, c'est uniquement parce que la loi a omis de prévoir et de punir le crime qu'il a commis. Enfin, quand, ce qui arrive presque toujours, le fait criminel déclaré constant à la charge de l'accusé, rentre dans la définition d'une disposition pénale, la cour fixe, entre les limites de maximum et de minimum établies par la loi, la peine qu'elle juge devoir appliquer, et le président prononce l'arrêt. Cet arrêt, dans tous les cas, doit être précédé de la

 ASSISES (Cours d').

lecture du texte de la loi appliquée, afin de montrer à tous que c'est la loi seule qui ordonne le châtiment, ou qui ne permet pas d'en infliger. Selon les circonstances, le président peut aussi exhorter l'accusé à la fermeté, à la résignation, à réformer sa conduite, à éviter d'être de nouveau traduit devant la justice; il doit l'avertir de la faculté qu'il a de se pourvoir en cassation dans le délai de trois jours : les arrêts des cours d'assises ne sont point susceptibles d'appel.

Quelquefois des demandes en dommages-intérêts ou en restitution sont formées, soit par l'accusé, soit contre lui : ces demandes sont jugées par la cour seule, après la lecture de la déclaration du jury : elles en sont généralement indépendantes.

Quoique la décision du point de fait appartienne exclusivement au jury, il est une circonstance cependant dans laquelle la cour peut annuler cette décision. Si les membres de la cour sont unanimement convaincus que les jurés, tout en observant les formes, se sont trompés au fond, la cour peut surseoir au jugement, et renvoyer l'affaire à la session suivante, pour être soumise à un nouveau jury : mais il faut que cette détermination vienne de la cour elle-même; nul n'est en droit de la provoquer; d'ailleurs c'est en faveur de l'accusé seulement qu'elle peut être prise, et jamais contre lui. Une seule fois, le 28 août 1813, Napoléon osa faire annuler par un sénatus-consulte la déclaration d'un jury d'Anvers, qui avait renvoyé des accusés comme non coupables; le 3 avril 1814, cet acte était signalé par le sénat comme un des motifs de sa déchéance.

Nous avons dit que l'audience devait être publique; la loi en effet l'exige. Elle a voulu, dans la publicité des débats, donner une garantie de plus à l'accusé; elle a pensé que dans un jugement solennel en face de tous, il trouverait plus de gravité dans les hommes, plus de régularité dans les formes, plus de mesure et d'impartialité dans les décisions; que la conscience des magistrats et de l'accusé serait fortifiée de toute la conscience du public. Le législateur a aussi pensé que le spectacle imposant d'une cour de justice, l'effroi que doit imprimer une condamnation irrévocablement prononcée, auraient de salutaires effets. Malheureusement ces prévisions ne se sont point réalisées : l'expérience apprend que, dans les grandes villes surtout, l'auditoire est, pour la plus grande partie, composé de gens qui viennent, non pour se prémunir contre les penchans au crime, mais pour étudier les lois pénales, afin de tâcher de les éluder, ou de se ménager les chances favorables que peuvent offrir les imperfections ou les lacunes de la législation. Trop souvent aussi, on voit une curiosité que nous ne voulons pas qualifier, attirer à ces drames pénibles des spectateurs qu'on s'étonne d'y rencontrer; l'on voit d'indifférens oisifs, des femmes jeunes et parées, venir s'asseoir, pour chercher les plaisirs d'émotions vives, près de ce banc où se débat péniblement un misérable pour arracher sa tête à l'échafaud. Au reste, la règle générale de la publicité reçoit exception lorsque cette publicité serait dangereuse pour l'ordre public ou pour les mœurs : la cour peut alors ordonner que les débats auront lieu à huis-clos, c'est-à-dire en présence des seules personnes nécessaires au jugement de la cause. Mais le ministère public doit veiller à ce que le huis-clos ne soit pas ordonné sous de vains ou frivoles prétextes, et dans aucun cas cette mesure ne peut s'étendre, ni au résumé du président, ni à la prononciation de l'arrêt, qui doivent toujours avoir lieu publiquement.

Nous avons retracé sommairement la procédure ordinaire des cours d'assises. Quand l'accusé est contumace (voyez ce mot), c'est-à-dire lorsqu'il ne s'est pas rendu à l'appel de la justice et qu'il n'a pu être saisi, on procède différemment. Il n'y a point intervention du jury; la cour en remplit les fonctions, et prononce seule, et sur le fait et sur la peine : aucun défenseur ne peut non plus être entendu en faveur de l'accusé.

Maintenant, il ne nous reste, avant de terminer, qu'à présenter quelques réflexions sur la réduction opérée, par la loi du 4 mars 1831, dans le nombre des magistrats composant les cours d'assises. Ces magistrats n'ont été réduits de cinq à trois qu'après les plus vives et les plus intéressantes discussions. Les plus graves considérations étaient invoquées de part et d'autre.

Ceux qui s'opposaient à la modification faisaient remarquer que, dans notre organisation judiciaire, à mesure que l'importance des débats s'accroît, le nombre des juges augmente. Lorsque les chambres civiles des cours royales ne peuvent juger qu'au nombre de sept conseillers, et les chambres des appels de police correctionnelle qu'au nombre de cinq membres, les cours d'assises, disait-on, qui prononcent sur l'honneur et sur la vie des citoyens, doivent être au moins composées de cinq magistrats. En vain, prétendrait-on que les cours d'assises peuvent être sans inconvénient réduites à trois juges, parce qu'elles n'ont qu'à appliquer la loi au fait déclaré constant par le jury : ces cours ont, dans la réalité, une foule d'autres attributions de la plus grande importance; elles peuvent ordonner que les débats auront lieu à huis-clos; elles sont appelées à statuer sur toutes les questions incidentes qui s'élèvent, et dont la solution a une influence si décisive sur le sort de l'accusé; la position des questions au jury est soumise à leur jugement; elles ont à apprécier les circonstances et à choisir entre le maximum et le minimum de la peine, toutes les fois que la loi n'a pas prononcé d'une manière positive et absolue; il leur est permis de renvoyer l'affaire à la session suivante, si le jury leur paraît s'être trompé en déclarant l'accusé convaincu; enfin, il entre dans leurs attributions de prononcer souverainement sur les demandes en dommages-intérêts, formées par l'accusé ou contre lui : un tribunal dont les fonctions sont si graves et si variées doit nécessairement offrir la garantie qui résulte d'un certain nombre de juges.

De leur côté, les partisans de la réduction alléguaient d'abord l'avantage d'enlever un moins grand nombre de magistrats à leurs occupations habituelles, avantage qui doit contribuer à rendre plus simple et plus prompte l'administration de la justice. Nous reconnaissons, continuaient-ils, qu'en matière civile et correctionnelle, où les mêmes juges prononcent sur le fait et sur le droit, il est convenable de chercher des garanties dans le nombre des magistrats, et dans la faculté d'appel à une juridiction plus élevée. Mais, au grand criminel, aux assises, ce sont des garanties différentes, plus rassurantes encore qu'il faut donner à l'accusé; c'est pour cela qu'on a séparé le jugement sur le fait du jugement sur le droit; qu'on a confié le premier à des jurés, le second à des magistrats. L'accusé, trouvant les sûretés les plus efficaces dans ce système, n'a plus besoin de réclamer celles que peut offrir le grand nombre des juges. Dans toutes les législations où l'appréciation du fait est séparée de la décision en droit, on voit à côté de juges nombreux pour le fait, se placer, pour le droit, un petit nombre de juges, ou même un juge unique, comme, par exemple, à Rome et en Angleterre. D'ailleurs, la responsabilité est d'autant plus légère qu'elle est plus divisée; trois juges sont plus circonspects que cinq dans l'application des peines, parce qu'ils sentent qu'une responsabilité plus grave et plus directe pèse sur chacun d'eux. En réduisant le nombre des juges, on arrive à pouvoir faire des choix plus parfaits, à ne placer dans les cours d'assises que des magistrats d'élite, et, s'il est permis d'employer ici cette expression, la qualité doit suppléer à la quantité. Enfin, si l'on examine les divers systèmes qui se sont succédé depuis 1791, on s'aperçoit que l'on n'a augmenté le nombre des juges que lorsqu'en dénaturant l'institution du jury on les a appelés à concourir à la constatation du fait. Sous l'empire de la loi du 16-29 septembre 1791, les tribunaux criminels étaient composés de quatre juges; le Code du 3 brumaire an IV

(25 octobre 1795) éleva ce nombre à cinq, mais la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) le réduisit à trois; le Code d'instruction criminelle, fait à une époque où le jury était suspect au pouvoir, décida que les cours d'assises seraient composées de cinq membres, en même temps qu'il les appela à délibérer sur le fait, lorsque la déclaration du jury n'aurait été rendue qu'à la majorité de sept voix contre cinq, c'est-à-dire à s'immiscer dans la connaissance du fait, ce qui était contraire à la nature de l'institution du jury, et ce qui n'a plus lieu aujourd'hui.

Quelques publicistes adoptant les vues de Bentham, proposaient de donner à un seul magistrat les attributions dont les cours sont investies; mais ce système fut repoussé, parce que lorsqu'un magistrat seul est appelé à prononcer, son opinion n'éprouve jamais l'épreuve si nécessaire de la contradiction et de la discussion.

Pour nous, s'il nous est permis d'émettre une opinion sur ce grave sujet qui aurait demandé à être développé dans un cadre bien plus étendu, nous n'hésitons pas à déclarer que nous approuvons complètement la modification introduite.

ASSOCIATION. On nomme association l'état d'un certain nombre d'individus joints ensemble dans un ou plusieurs buts communs. Comme ce concours de volontés ne saurait jamais embrasser dans son ensemble la variété presque infinie d'actions que ces divers individus peuvent se proposer, il en résulte qu'il y a toujours une part laissée à leur liberté, et que l'association humaine ne peut être, dans aucun cas, une liaison absolue d'existences. Aussi voit-on que la vie d'un même individu est susceptible de se prêter simultanément à une multitude d'associations différentes. C'est ce réseau multiple d'associations particulières qui constitue la société générale, dont l'association gouvernementale ou politique, malgré son importance, n'est cependant qu'une simple face. Ces sociétés particulières, bien que plus restreintes que la société politique, ont donc aussi bien qu'elle le cercle imprescriptible de leurs droits; et ce n'est que par une erreur grossière ou une brutale lésion de la liberté humaine, que la société politique prétendrait soumettre à sa juridiction, parmi les sociétés secondaires, celles qui ne réclament point sa sanction et celles qui sont incapables de lui nuire. Le droit d'association est fondé sur l'essence même de la nature humaine, sur la sociabilité, et ne relève que de Dieu. Mais ce n'est point ici, et seulement lorsque nous traiterons de la sociabilité, qu'il nous sera permis d'en montrer toute la grandeur et toute la force. Quant à ses résultats, c'est à dire quant aux sociétés particulières, telles que les sociétés de la famille et du mariage, les sociétés d'industrie et de commerce, les sociétés de science, de littérature ou de beaux-arts, les sociétés religieuses et politiques, il faut en chercher les détails dans les articles spéciaux qui sont consacrés à ces sujets spéciaux, et qui embrassent toute cette immense partie de la vie humaine, dont la liberté individuelle n'est point maîtresse.

ASSOLEMENT. Employé pour la première fois, en 1774, par le marquis de Costa, le mot *assolement*, dont la racine est facile à deviner, signifie la division du terrain d'une exploitation rurale en diverses *soles* ou parties successivement affectées à la production des objets de la culture, de manière qu'au bout d'un certain nombre d'années la même plante, tour à tour reçue sur les différentes soles, revienne sur la première, et qu'une nouvelle révolution, une nouvelle *rotation* commence, qui s'accomplira avec les mêmes phases ou avec des phases différentes. Bref, l'assolement est un ordre complexe de culture suivant l'espace et suivant le temps; il implique donc la connaissance, l'appréciation comparative et la coordination de tous les élémens passagers ou constans, généraux ou spéciaux, qui concourent au but de la production agricole; il est le centre, le pivot autour duquel tournent sans cesse toutes les opérations de la ferme; dans sa théorie, il est l'expression la plus accomplie de l'état où se trouve la science agronomique, de même que dans ses applications il est un miroir fidèle des progrès de l'art. En effet, lorsque la population était rare et clair-semée sur le sol, il lui était loisible d'en cultiver successivement toutes les parties en céréales seulement, de manière à ne revenir sur chacune qu'après un nombre d'années considérable; mais à mesure que ses rangs se pressèrent, elle fut obligée de rapprocher les retours de la culture; elle la ramena ainsi tous les deux ans sur le même sol, et même allant plus loin, elle ne le laissa reposer qu'après en avoir tiré deux ou même trois récoltes de suite. C'est à cet assolement que s'est arrêtée l'agriculture chez la majeure partie des peuples. Tous les deux, trois ou quatre ans on laisse la terre en *jachère*, c'est-à-dire qu'on ne la force pas à se couvrir de récoltes utiles à l'homme, mais qu'on se borne à la labourer plusieurs fois pour détruire les mauvaises herbes qui l'ont envahie, l'ameublir et en exposer successivement toutes les parties au contact de l'atmosphère, ce qui produit une amélioration réelle. Comparativement à l'agriculture de l'époque qui l'a précédée, la jachère est un grand progrès; mais elle n'est plus au niveau de ceux qu'ont faits l'industrie et la population dans notre époque. Le principe sur lequel elle repose, savoir, que la terre se lasse de produire et qu'elle a besoin de repos, n'est vrai que dans les limites mêmes du système triennal, tel qu'il a été pratiqué jusqu'à présent, c'est-à-dire dans cette combinaison où l'on ne fait entrer que des céréales; mais il est faux ou du moins il prend une tout autre signification dans les rotations où des plantes appartenant à des familles différentes se succèdent tour à tour: le repos alors consiste dans cette mutation même:

Sic quoque mutatis requiescunt fœtibus arva,

a dit Virgile: ce n'est plus un repos proprement dit, c'est un changement qui met en d'autres puissances, qui emploie d'autres matières, et qui surtout les fait contribuer aux besoins de l'homme, au lieu de les laisser se consumer dans la création des plantes inutiles ou même nuisibles à celles dont nous avons besoin. La jachère roule, pour ainsi dire, dans un cercle vicieux, et elle est en contradiction avec elle-même: ces herbes, dont la destruction coûte tant de peine, lui doivent en partie leur naissance; elles tendent d'autant plus à prendre l'ascendant sur les céréales, que celles-ci par la longueur de leur séjour sur la terre, dans des conditions artificielles, ont dissipé davantage les ressources que la nature ou l'art leur avait ménagées. Un autre grand défaut de la jachère, c'est qu'elle n'est pas favorable à la production des fourrages, ni par conséquent à celle des engrais. Reléguée en dehors de l'assolement sur les parties les plus éloignées ou les moins fécondes de la ferme, cette production est tout au plus suffisante pour maintenir le niveau de celle des céréales. Aussi partout où règne l'assolement triennal avec jachère, l'agriculture reste-t-elle stationnaire.

Elle devient au contraire progressive partout où s'introduit la méthode des assolemens alternes, laquelle en coordonnant les cultures de manière qu'elles s'entr'aident et se préparent les unes les autres, et accordant aux plantes fourragères une importance aussi grande ou même plus grande qu'à celles qui sont généralement destinées à l'homme, tend sans cesse à augmenter la masse des substances fertilisantes. Le développement de cette proposition se fera mieux comprendre.

Si d'un terrain qui vient de produire une récolte d'une espèce quelconque, vous exigez immédiatement une seconde récolte de plantes appartenant à la même espèce, au même genre ou à la même famille, elle réussira mal; mais si, au contraire, à ces plantes vous en faites succéder sans interruption d'autres qui en soient éloignées par leur organisation, elles paraîtront, toutes choses égales d'ailleurs, souffrir beaucoup

moins de l'influence de leurs devancières que les analogues de celles-ci. Dans la nature, on cite des exemples de végétaux qui, après avoir vécu en société nombreuse sur de grands espaces, finissent par en disparaître, et sont remplacés par d'autres espèces : c'est ainsi, par exemple, que dans nos pâturages le trèfle rampant (*trifolium repens*), la lupuline (*medicago lupulina*) et d'autres légumineuses succèdent aux graminées ; un phénomène semblable a lieu aussi après la destruction des forêts, ainsi que tendent à le faire croire les faits recueillis par plusieurs savans. On a conclu de là qu'il règne entre les plantes des sympathies et des antipathies, et que la terre en devenant, par le laps du temps, impropre à la végétation de certaines espèces, acquiert pendant cet intervalle et vraisemblablement par l'influence de ces mêmes espèces, des qualités qui la rendent susceptible de se prêter à la croissance de végétaux éloignés des premiers par leur organisation ou leurs habitudes.

Plusieurs interprétations de ces faits ont été mises en avant. On a supposé que les diverses plantes se nourrissent de sucs différens, et on leur a attribué une affinité élective en vertu de laquelle elles choisissent ceux qui leur conviennent, et laissent ceux qui leur sont contraires; mais cette hypothèse est en opposition avec l'ensemble des phénomènes de la vie végétale : les plantes aspirent indistinctement, avec l'eau qu'elles rencontrent dans le sol, toutes les substances que cette eau contient en dissolution, lors même que ces substances peuvent leur nuire : ainsi, par exemple, tous les végétaux qui croissent sur les terrains imprégnés de sels, absorbent l'eau salée; seulement les uns s'en accommodent, les autres en souffrent et périssent. Rozier, qui conseille de faire alterner les plantes à racines profondes et pivotantes, avec celles dont les racines sont fibreuses, motive sa recommandation par la supposition que les unes ne puisent leur nourriture que dans la couche supérieure du sol, tandis que les autres vont chercher la leur dans la couche inférieure; mais il y a très peu de plantes dont les racines pénètrent dans le sol à une profondeur de plus de sept à huit pouces, et toute l'épaisseur qu'elles traversent est presque toujours bouleversée par les labours dans l'intervalle de temps qui sépare les récoltes de ces deux sortes de plantes. On a dit encore que telles plantes, grâce à l'ombre épaisse dont elles couvrent le sol, etouffent les mauvaises herbes, entretiennent une humidité salutaire, et empêchent la volatilisation de substances utiles à la végétation; que telles autres engraissent la terre de leurs debris, et qu'il en est dont les parties vertes, déployant une grande surface, mettent plus à contribution pour leur subsistance les fluides atmosphériques, que les liquides contenus dans le sol. Prises toutes ensemble, ces différentes hypothèses et d'autres qu'on a également proposées, font assez bien concevoir pourquoi telles récoltes sont de plus ou moins bons préparatifs pour celles qui doivent les suivre; mais elles ne nous permettent pas de comprendre comment il se fait que ces plantes, qui disposent convenablement l'emplacement où elles végètent pour les plantes étrangères, le rendent, au contraire, impropre à la croissance de leurs semblables ou de leurs congénères. M. de Candolle, sentant le vice de toutes les suppositions dont nous venons de parler, a adopté une manière de voir plus satisfaisante.

Brugmans avait déjà affirmé que les sucs absorbés par les racines des plantes, puis entraînés dans la circulation de la sève, déposent les matières susceptibles d'être assimilées par le végétal, et que le résidu redescend aux racines, d'où il est rejeté sous forme d'exsudation ou d'excrétions. Cette idée, qui assimile la nutrition des végétaux à celle des animaux, a été reprise par M. de Candolle, qui, la corroborant de nouvelles expériences entreprises à sa sollicitation par M. Macaire, la fait servir de base à la théorie des assolemens. Les recherches de M. Macaire tendent en effet à établir que la plupart des végétaux exsudent par leurs racines les substances impropres à leur végétation; que la nature de ces substances varie suivant les familles de plantes qui les produisent; que les unes étant âcres et résineuses peuvent nuire à l'alimentation d'autres végétaux, tandis que d'autres étant douces et gommeuses peuvent y servir. Malheureusement parmi ces conséquences, que tire l'auteur lui-même de ses observations, il n'en est aucune qui aille à notre objet principal; car il n'en est aucune qui concerne l'influence des excrétions d'une plante quelconque sur les individus de la même espèce, du même genre ou de la même famille, appelés à vivre avec elle ou après elle sur un même terrain. M. Macaire paraît n'avoir fait d'essais dans ce sens qu'avec la fève, et voici ce qu'il a observé. La fève vit bien dans l'eau pure, qui continue à rester limpide, mais qui prend une couleur jaune; les réactifs chimiques et l'évaporation y décèlent une matière analogue à la gomme et un peu de carbonate de chaux. On trouva que l'eau où une plante de cette espèce avait vécu était très chargée de matière excrémentitielle : d'autres plantes de même espèce qu'on y plaça n'y vinrent pas bien; mais pour décider si leur langueur était due au manque d'acide carbonique dans le fluide, ou à la présence d'une matière exsudée qu'elles repoussaient, on plaça des pieds de froment dans la même eau. Ils y prospérèrent : la couleur du liquide devint moins intense, le résidu moins considérable, et il fut évident que les nouvelles plantes absorbaient une portion de la matière que la première avait déposée.

Partant de ces faits, M. de Candolle établit ainsi sa théorie des assolemens. Il distingue l'*épuisement* du sol de son *effritement*. « L'épuisement, dit-il, a lieu lorsqu'un grand nombre de végétaux ont tiré d'un terrain donné toute la matière extractive; et l'*effritement*, lorsqu'un certain végétal détermine la stérilité du sol, soit pour les individus de même espèce que lui, soit pour ceux de même genre et de même famille, mais le laisse fertile pour d'autres végétaux.

» L'épuisement a lieu pour tous les végétaux quelconques; il agit en appauvrissant le sol, en lui enlevant la matière nutritive. L'effritement a quelque chose de plus spécifique; il agit en corrompant le sol, et en y mêlant, par suite de l'excrétion des racines, une matière dangereuse : ainsi un pêcher gâte le sol pour lui-même, à ce point que si, sans changer de terre, on replante un pêcher dans un terrain où il en a déjà vécu un autre auparavant, le second languit et meurt, tandis que tout autre arbre peut y vivre. Si le même arbre ne produit pas pour lui-même ce résultat, c'est que ses propres racines, allant toujours en s'alongeant, rencontrent sans cesse des veines de terre où elles n'ont pas encore déposé leurs excrétions. On conçoit que ses propres excrétions doivent lui nuire à peu près comme si l'on forçait un animal à se nourrir de ses propres excrémens. Cet effet, dans l'un et l'autre exemple, n'est pas borné aux individus d'une même espèce; mais les espèces analogues par leur organisation doivent souffrir, lorsqu'elles aspirent par leurs racines une matière qu'ont rejetée des êtres analogues à elles; tout comme un animal mammifère répugne à toucher aux excrémens d'un autre mammifère. On concevrait ainsi assez facilement pourquoi chaque plante tend à effriter le terrain pour ses congénères; pourquoi certaines plantes à suc âcre, comme les pavots ou les euphorbes, le détériorent pour la plupart des végétaux.

» Si cette théorie est admise, on comprendra aussi sans peine comment certaines plantes à suc doux pourront excréter par leurs racines des matières propres à améliorer le sol pour certains végétaux qui vivraient avec eux ou après eux sur le même terrain; et l'on comprendrait ainsi comment toutes les plantes de la famille des légumineuses, par exemple, préparent favorablement le sol pour la végétation des graminées. »

De ces considérations, M. de Candolle déduit quatre règles fondamentales dans la théorie des assolemens :

1° On ne doit pas faire succéder l'une à l'autre deux récoltes de plantes de même espèce, comme, par exemple, le froment au froment, le trèfle au trèfle, à moins que le sol ne soit extrêmement fertile ou qu'il ne se renouvelle de lui-même, comme le font quelques alluvions.

2° On ne doit pas même remplacer une culture par des plantes de la même famille : ainsi les agriculteurs font alterner les légumes et les grains; les pépiniéristes plantent des arbres de la famille des amentacées sur le lieu qui vient de porter des arbres de la famille des rosacées. A cette règle, de même qu'à la première, il n'y a d'exception que pour les terrains très fertiles.

3° Les plantes à suc âcre et laiteux, par exemple le pavot, seront placées avant les cultures améliorantes, et l'on se gardera d'en enterrer les débris.

4° Comme les plantes à suc doux et mucilagineux améliorent le terrain pour les plantes appartenant à d'autres familles, et par leurs exerétions, et par leurs débris, et par leur enfouissement, on devra prendre pour base des améliorations dans les assolemens les légumineuses, qui occupent le premier rang dans cette catégorie. L'effet bonifiant est sensible même dans les espèces qui deposent peu de feuilles sur la terre, comme, par exemple, les genêts et les ajoncs, ou qui n'ont pas de souche propre à être enterrée, comme c'est le cas des fèves et des vesces; mais il est plus prononcé dans les espèces feuillues et à racines vivaces, telles que le trèfle et la luzerne.

Tout en reconnaissant l'importance et la généralité de ces principes, on ne doit pas croire qu'ils forment toute la théorie des assolemens. Pour la compléter, il faut les combiner avec d'autres considérations empruntées à la physique, et qui se résument toutes dans ce principe : entretenir la terre, par la combinaison de cultures variées, dans un état convenable d'ameublissement et de propreté. En envisageant ainsi la question des assolemens sous le double point de vue de la chimie et de la physique végétales, et en la rattachant aux règles de l'économie rurale, on sera conduit à poser encore, avec le naturaliste de Genève, les préceptes suivans comme points secondaires de cette théorie :

1° Dans la succession d'un assolement, il doit se trouver une récolte de plantes qui par leur ombrage tendent à étouffer les mauvaises herbes : la luzerne, le trèfle, et en général les fourrages légumineux, sont très propres à produire cet effet, pourvu que leur végétation soit rapide et vigoureuse, ce qui suppose que le sol aura été bien préparé et bien fumé pour les recevoir.

2° Il importe d'introduire dans la rotation ce qu'on appelle des *récoltes sarclées*, dont la culture, exigeant qu'on émiette le sol et qu'on le purge des mauvaises herbes, est très propre à précéder ou à suivre celle des plantes qui ne comportent pas de telles façons. Les *récoltes-racines*, qui rentrent dans cette catégorie, et qui exigent à la fois de profonds labours de préparation et de nombreuses façons d'entretien, comme, par exemple, les betteraves, les navets, les carottes, les pommes de terre, jouent un rôle important dans l'assolement, parce qu'aux effets dont il est maintenant question elles joignent l'avantage de ne pas redouter la surabondance de l'engrais, de ne consommer qu'en partie celui qui est mêlé dans un état convenable au sol, et de revenir le féconder après avoir été converties par les animaux de la ferme en matière fertilisante. La culture des racines procure une économie de labours et la possibilité d'un emploi plus permanent des terres.

3° Les cultures qui exigent beaucoup d'engrais et qui le paient ordinairement par l'abondance de leurs produits, doivent précéder les plus épuisantes; il serait inutile de les placer devant les récoltes améliorantes, telles que celles des légumineuses.

4° Les plantes fourragères susceptibles d'être pâturées, doivent être préférées aux autres, parce que les bestiaux, en les consommant sur le lieu même de la production, y répandent la matière fertilisante sans frais de transport. Cette règle n'est cependant pas admise par tous les agronomes. Thaer en particulier affirme que la nourriture des bestiaux à l'étable est la méthode qui assure la production la plus considérable et le meilleur emploi de l'engrais.

5° Le système de la rotation doit être calculé de manière à accroître la quantité des fourrages, car ce surcroît de fourrages en se convertissant en engrais augmentera le produit des céréales, ou des plantes destinées à la consommation de l'homme.

6° On devra faire en sorte que chaque année on obtienne une quantité sensiblement égale de chaque classe de produits. Il faut une quantité fixe de fourrages pour l'entretien d'un certain nombre de bestiaux et pour la production d'une masse déterminée d'engrais, qui suffise à la fertilisation d'un espace régulièrement consacré aux produits les plus voraces et les plus précieux. Sans cette égalité de production, on serait réduit à acheter ou à vendre non pas les produits, mais les moyens mêmes de la culture.

7° C'est encore un point essentiel que de régler une rotation de récoltes sur la possibilité de distribuer régulièrement les ouvrages de la campagne; non seulement on trouvera dans cet équilibre des travaux, une économie de temps, mais encore on ne s'exposera pas aux embarras et au surcroît de frais qui résultent de l'emploi d'ouvriers etrangers à l'exploitation.

8° S'il arrive que la rotation laisse en temps opportun une lacune de quelques mois, profitez-en pour obtenir une récolte *intercalaire* ou *dérobée* de sarrasin, de vesces, etc. Cette récolte devra suivre le produit le plus important et précéder une culture améliorante ou destinée à être fumée. Elle empêchera les mauvaises herbes de pulluler, elle maintiendra la terre meuble à cause des labours qu'elle occasionera, et elle accroîtra la masse des produits en variant les chances des récoltes qui ont à souffrir des intempéries.

9° Par la même raison, il est utile de multiplier les objets de culture; on pourra par ce moyen la mieux accommoder aux diversités des sols et des saisons, et aux variations qu'éprouvent les prix des denrées.

10° Dans le choix des plantes à introduire dans l'assolement, ces principes se modifient selon les circonstances locales. Il faut d'abord tenir compte du climat : dans les pays du nord, c'est en hiver que les labours sont le plus difficiles; dans le midi, c'est en été, et cette différence doit en apporter une grande dans la direction des travaux. En général, le midi, quoique plus riche que le nord en espèces végétales, se prête moins facilement aux assolemens réguliers, parce qu'il est moins favorable aux cultures sarclées et aux plantes fourragères. Il faut, en second lieu, avoir égard à la qualité du terrain, qui, suivant les proportions d'alumine, de silice ou de chaux qu'il contient, nourrit préférablement telle ou telle espèce de plante, et qui réclame tantôt les cultures propres à lui donner de la cohésion ou à l'empêcher de se dessécher, tantôt celles qui produisent des effets tout contraires. La valeur qu'assignent aux denrées les habitudes locales, le voisinage des villes et le plus ou moins de facilité des débouchés, sont encore autant de circonstances dont on doit savoir apprécier l'importance dans le choix dont il s'agit. Il faut enfin consulter l'ensemble de l'agriculture du pays, afin, par exemple, de donner une moindre place à la production des fourrages, lorsqu'une grande quantité de prairies naturelles se trouvent jointes aux terres assolées.

Il existe, comme on le conçoit facilement, une foule d'assolemens qui sont plus ou moins repandus; ceux qui s'appliquent aux terres légères sont les plus variés et les plus importans à connaître. Le plus vanté est celui de quatre ans du Norfolk, disposé dans l'ordre suivant :

1re *année*. — Racines fumées et bien labourées; navets ou pommes de terre.

2e *année*. — Céréale d'hiver (orge, seigle ou froment); au printemps, dans la céréale, trèfle qu'on coupe après la moisson.

3e *année*. — Trèfle dont on obtient deux coupes, après quoi on l'enterre, on laboure et l'on sème une céréale.

4e *année*. — Céréale, ordinairement froment, souvent suivi d'une récolte dérobée.

Dans certaines localités on étend ce système à six ans en répétant l'alternat des légumineuses et des céréales; quelquefois on le prolonge jusqu'à treize ans et au-delà en y admettant la luzerne qui occupe le terrain pendant huit ou dix ans de suite; mais ces deux méthodes paraissent vicieuses en ce qu'elles font revenir trop promptement le trèfle et la luzerne sur la même sole; car on a observé qu'un intervalle de trois ans entre deux cultures de trèfle n'est pas toujours suffisant, et si l'on ne veut pas tarir les sources de la production, on ne doit faire reparaître la luzerne sur le champ qui l'a déjà nourrie qu'au bout d'un temps à peu près double de celui qu'elle y est restée. Les Belges, les plus habiles cultivateurs de l'Europe, ont organisé des assolemens de treize ans sans y admettre la luzerne. En général les assolemens à longue période ont l'avantage de permettre des combinaisons plus variées et de reculer davantage le retour des récoltes sur les mêmes soles, mais leur complication n'en permet l'adoption que dans les grands domaines et ils ont le grave défaut de ne pouvoir être vérifiés ni modifiés plusieurs fois par l'expérience personnelle de ceux qui les mettent en pratique.

Les assolemens des terres argileuses, sur lesquelles la plupart des fourrages légumineux ne prospèrent pas, sont plus courts et moins variés que ceux des terres légères. Les coura les plus usités, sont :

Ou de deux ans : 1° fèves fumées et sarclées; 2° blé.

Ou de trois ans : 1° fèves, pommes de terre ou colza; 2° blé ou avoine; 3° trèfle.

Les assolemens où entrent les arbres sont si peu répandus qu'il est inutile d'en parler; mais il convient de dire quelque mots des assolemens simultanés. M. de Candolle entend par là cette sorte de distribution qui rapproche ou mêle sur la sol les végétaux d'espèces, de genres ou de familles différentes, par exemple avoine et pois, vesce et seigle, colza et pommes de terre, etc. Ces assolemens que les cultivateurs appellent des mélanges, des *draviers*, des *hivernages*, etc., exigent qu'on ait égard dans leur établissement à certaines conditions de la végétation. Ainsi, sous la rapport de l'ombrage il est facile de voir que l'amandier dont le feuillage est rare ne peut guère nuire aux vignes au milieu desquelles on le plante; quant au besoin de lumière, on sait que les trèfles dans leur jeunesse vivent à l'ombre du blé. La longueur relative des racines des végétaux associés indiquera qu'ils peuvent plus ou moins sympathiser entre eux : ainsi le colza réussit bien entre les rangs de pommes de terre. On fera bien d'associer des végétaux susceptibles de servir d'appuis à ceux qui ont besoin d'être soutenus, le seigle à la vesce, aux lentilles ou aux pois, le maïs aux haricots, etc.; de même les espèces à tiges étalées rapprochées d'espèces à tiges droites, auront l'avantage d'empêcher le dessèchement de la terre sans contrarier la pousse verticale de leurs associées; tels sont les effets du trèfle rampant mélangé avec les gramens et des légumes semés entre les pieds de maïs. Ces assolemens simultanés sont moins fréquens dans le nord que dans le midi où le besoin de l'ombre se fait plus vivement sentir, et où la terre est plus fertile. En Toscane on voit souvent l'olivier ombrager le citronnier au pied duquel végètent le blé et le trèfle.

ASSOMPTION. C'est le nom d'une fête célébrée par l'Eglise grecque et par l'Eglise romaine, en l'honneur de la Mère de Jesus-Christ. Les restes de son corps n'étant pas demeurés, ou plutôt ne s'étant pas retrouvés sur la terre, on a été porté à en conclure que sa résurrection, aussi bien que celle de son fils, ayant devancé la résurrection générale des morts, elle avait été enlevée au ciel en corps et en âme. L'absence des reliques corporelles est la seule autorité sur laquelle soit appuyée la tradition de cet événement miraculeux, qui ne saurait être regardé comme un article de foi, puisqu'il n'y a jamais eu de décision officielle à son égard, et que bien des chrétiens, regardés par l'Eglise comme bienheureux, ne se sont point fait scrupule d'en douter. Les Pères, jusqu'au IVe siècle, malgré leur proximité de l'origine, n'en ont pas dit un seul mot; et au IXe siècle, Usnard, en écrivant son Martyrologe, en parlait de la manière suivante : « L'Eglise a mieux aimé ignorer avec piété que d'enseigner sur un tel sujet quelque chose de frivole ou d'apocryphe. » Ce n'est donc guère que vers le IXe siècle que la croyance en ce miracle a commencé à prendre quelque consistance en Occident. Il est question de la fête de l'Assomption, dès cette époque, dans les capitulaires de Charlemagne; mais elle n'a commencé à jouer en France un rôle important que depuis le vœu solennel de Louis XIII, qui, en 1638, plaça son royaume sous la protection spéciale de la Mère de Dieu. Aujourd'hui, la religion catholique ayant perdu en France tout caractère politique, cette fête n'a plus de valeur que celle qui se rattache au sentiment de la piété individuelle envers la Vierge.

ASSURANCE. C'est un contrat par lequel une personne ou une société commerciale s'engageoit à garantir une ou plusieurs personnes de tout risque prévu dans l'acte, moyennant une rétribution appelée *prime*. Les contractans sont respectivement designés par les noms d'*assureur* et *assuré*. L'acte même est ce qu'on appelle une *police* d'*assurance*. Les dommages que l'assureur doit réparer aux termes de la police s'appellent des *sinistres*. D'ailleurs il y a trois modes d'assurance qui seront définis dans la suite de cet article; ce sont les assurances *à prime*, *mutuelle*, et *mixte*.

Pendant long-temps, le système des assurances n'a été appliqué en France qu'aux opérations du commerce de mer, sous le nom d'*assurances maritimes*. Le code de commerce a un titre réglementaire sur cet objet (liv. II, t. X.) Mais en Angleterre, le même système a été étendu depuis plus d'un siècle aux propriétés terrestres, mobilières ou immobilières, comme maisons, ameublemens, bestiaux ou récoltes, et généralement à tous les objets susceptibles de détériorations ou destruction par le feu, par les agens atmosphériques ou autres. Enfin, on l'a appliqué aussi à la mortalité humaine. De là, les assurances *contre l'incendie*, *contre la grêle*, etc., et *sur la vie*. Ces diverses sortes d'assurances n'ont guère commencé d'être connues et de se répandre parmi nous, qu'à l'époque de la Restauration.

Le *taux* de l'assurance, c'est-à-dire le montant de la rétribution ou prime que l'assuré doit acquitter pour être garanti d'un dommage possible, se détermine d'après des principes qui sont les mêmes, abstraitement parlant, quel que soit d'ailleurs l'objet particulier sur lequel porte l'assurance. Nous allons exposer ce que ces principes ont de général, en traitant d'abord des assurances maritimes.

ASSURANCES MARITIMES. On peut savoir par des documens authentiques que de tous les navires qui sont sortis des ports de France pendant de longues années pour se rendre à une destination déterminée, il en a péri une certaine proportion. C'est sur cette proportion qu'on basera le calcul de la prime d'assurance pour tout navire expédié dans les mêmes parages.

Imaginons pour fixer les idées, que sur cent bâtimens frétés pour le voyage de Calcutta, il en périsse un en moyenne. Si un tel résultat a été déduit d'un grand nombre d'observations, c'est-à-dire d'un nombre d'observations suffisant pour que toutes les chances que la navigation peut présenter dans un tel voyage aient été réellement subies, la même proportion se maintiendra dans la suite, et toutes les fois que cent vaisseaux partiront des ports de France pour faire le

voyage de Cacutta, il sera raisonnable de croire qu'un de ces vaisseaux est destiné à périr.

Ensuite, supposons que ces mêmes cent vaisseaux appartiennent à un seul armateur; comment cet armateur pourrat-il couvrir le dommage du vaisseau dont il prévoit la perte? Ce sera par un prélèvement sur les gains et bénéfices des vaisseaux restans. Cet armateur se dira : « Sur les cent vaisseaux que je fais partir, j'en perdrai un très probablement; or, si mes bénéfices sur les 99 autres vaisseaux sont assez grands, pour, même en couvrant cette perte, augmenter ma fortune, je suis en repos! Cette perte d'un vaisseau, c'est un surcroît de dépenses; c'est un supplément de frais; mais, pourvu qu'en fin de compte je me trouve enrichi, ma spéculation est évidemment bonne. »

Cependant, si les cent vaisseaux appartenaient à cent armateurs différens, quelle serait la disposition d'esprit de chacun d'eux? — Chacun d'eux se dirait : « Si mon vaisseau revient à bon port, je réaliserai mes bénéfices intégralement; mais aussi, si mon vaisseau est marqué par le sort pour périr, je perdrai intégralement le fruit de ma spéculation. »

Or, bien évidemment l'esprit ne saurait envisager avec calme une pareille alternative, parce qu'il n'y a pas de proportion entre ces deux choses : perdre entièrement une partie considérable de sa fortune, sinon sa fortune entière, ou bien voir cette fortune s'accroître dans un certain rapport qui est toujours très borné.

Le propriétaire unique des cent vaisseaux serait donc extrêmement tranquille, et au contraire, les cent propriétaires seraient en proie à la plus extrême anxiété. Cet homme cent fois plus riche serait assuré de s'enrichir; ces hommes cent fois moins riches sauraient qu'il y en a un parmi eux qui est dévoué à une ruine certaine.

Heureusement, il y a un moyen de sauver les cent armateurs de toute crainte; un moyen de répandre parmi eux la sécurité dont jouit à bon droit l'armateur des cent vaisseaux; en un mot, un moyen de faire disparaître cette apparente injustice d'après laquelle un plus riche est sûr de s'enrichir, et un moins riche assuré de sa ruine. Ce moyen nous est donné par l'institution des assurances.

Observons en effet à quel prix l'homme aux cent vaisseaux obtient une si grande sécurité. C'est, comme nous l'avons fait entendre, parce qu'il réservera sur les bénéfices que doivent produire ses vaisseaux, la somme qui lui est nécessaire pour se défrayer de la perte de l'un d'eux. Si, par exemple, le bénéfice moyen de la spéculation doit être de 10 p. 100 de la valeur de chaque bâtiment au départ, notre homme ne tablera que sur 9 p. 100 de bénéfice; il mettra de côté 1 p. 100 de la valeur de chaque vaisseau, et cette réserve répétée cent fois lui garantit, lui *assure* la valeur du vaisseau qu'il s'attend à perdre. Cependant les cent armateurs peuvent faire chacun pour son vaisseau, ce que l'armateur des cent vaisseaux fait pour chacun des siens, et ils obtiendront le même résultat que lui. Qu'ils déposent à une caisse d'assurance chacun 1 p. 100 de la valeur de son bâtiment, ils auront formé une réserve propre à dédommager celui d'entre eux qui serait frappé du sort, et par ce moyen ils seront délivrés de toute inquiétude.

On voit par ce qui précède que la prime d'assurance d'un navire dépend essentiellement de sa destination, des parages qu'il doit visiter, des lieux où il se propose de relâcher, toutes circonstances qui doivent être mentionnées dans la police, parce que les risques de la navigation leur sont subordonnés. Ensuite pour deux navires qui auraient une même destination, la prime peut différer d'après l'état de conservation des bâtimens, la composition des équipages, l'habileté connue des capitaines, etc. Ce sont autant de circonstances que les assureurs doivent apprécier pour ne pas s'exposer à de fausses opérations. Inutile de dire que les chances de guerre entre les nations influent beaucoup sur le taux des assurances. Ainsi, au moment même ou j'écris ces lignes, j'apprends que la crainte d'une guerre en Orient a fait hausser en trois jours le prix des assurances de de 2½ p. 100 jusqu'à 8 et 10 p. 100 dans les ports de commerce de la Méditerrannée. Enfin, lorsque le taux de l'assurance a été établi en raison de toutes les chances à courir, il faut encore l'augmenter dans une proportion qui permette aux assureurs eux-mêmes de rentrer dans leurs frais d'administration avec un bénefice convenable.

Il y a d'ailleurs une considération fondamentale qu'il ne faut jamais perdre de vue sous peine de rendre l'opération illusoire pour l'assuré et désastreuse pour l'assureur; c'est la nécessité qu'une même caisse d'assurance embrasse à la fois un très grand nombre d'opérations. En effet, le calcul de la prime d'assurance, abstraction faite des circonstances variables que nous venons de mentionner et dont l'appréciation est laissée tout entière à la sagacité de l'assureur, ce calcul repose sur la proportion des navires qui se perdent dans une certaine destination. Mais cette proportion est toujours donnée en *moyenne* et non pas d'une manière absolue, de sorte qu'elle ne se manifeste avec sa valeur constante que si on embrasse un grand nombre d'observations.

On aura trouvé, je suppose, que sur 2000 vaisseaux qui ont été frétés pour Calcutta dans l'espace de 70 ans, il s'en est perdu 20. C'est d'après cela que s'établirait la proportion de 1 p. 100. Mais il ne s'ensuivrait pas, comme nous l'admettions d'abord pour rendre nos raisonnemens plus sensibles, que, à chaque centaine de vaisseaux sortant des ports de France pour se rendre à Calcutta, il en dût périr nécessairement et précisément un. Peut-être qu'il ne s'en perdra aucun sur plusieurs centaines consécutives, et qu'ensuite il s'en perdra un grand nombre dans une seule campagne. L'homme aux cent vaisseaux lui-même ne jouira donc pas d'une sécurité complète, si son opération n'est pas liée solidairement, par l'intermédiaire des assurances, aux spéculations qui accompagnent la sienne, à celles qui l'ont précédée et à celles qui doivent la suivre. Et pareillement il ne suffirait pas à nos cent armateurs d'avoir fait une réserve capable de couvrir la perte d'un de leurs vaisseaux; car si la campagne est désastreuse, il s'en perdra peut-être six, dix ou vingt! — Mais c'est qu'une caisse d'assurance n'est pas seulement pour une campagne; elle doit avoir des élémens de durée qui la mettent à même de compenser les années désastreuses avec les années favorables; de sorte que, si elle éprouve dix sinistres en une seule campagne, elle puisse se récupérer par dix campagnes où elle n'en éprouvera aucun.

Et d'ailleurs ce n'est pas seulement par cet élément de la durée qu'une compagnie d'assurances se soutient. Elle embrasse simultanément toutes les spéculations sur tous les points du globe; et alors, si la campagna de Calcutta est mauvaise, celle des Antilles sera bonne. S'il y a des sinistres sur Rio-Janeiro, il n'y en aura pas sur New-York, etc. Par ce moyen, la caisse d'assurances verra se maintenir à très peu près, dans le cours de chaque année, cet équilibre entre les chances favorables et contraires qui ne se rétablirait qu'après un long intervalle de temps, si elle n'opérait que sur un seul point. Et c'est ainsi qu'elle pourra procurer aux assurés l'avantage d'une prime établie sur la moyenne des sinistres observés pendant une très grande suite d'années. Autrement une caisse d'assurances devrait exiger une prime plus forte que cette moyenne, une prime d'autant plus forte qu'elle embrasserait moins d'opérations. Ce serait d'ailleurs au calcul des probabilités à faire voir comment une telle prime dépendrait du nombre des opérations embrassées. (Voy. PROBABILITÉ.)

Par ces explications nous sommes en mesure d'établir les généralités sur lesquelles repose tout un système d'assurances.

D'abord un fait : « Si on réunit un très grand nombre

d'évènemens indépendans les uns des autres, mais qui soient de même nature et par conséquent soumis *à priori* aux mêmes chances, on trouvera que ces évènemens, étant considérés sous le rapport des chances qui se sont réalisées, peuvent être distribués en plusieurs séries; or, chacune de ces séries aura avec le nombre total des évènemens accomplis une proportion constante. »

Nous venons d'expliquer le sens de cet énoncé par rapport aux chances de la navigation; on peut facilement l'appliquer à des faits d'un tout autre ordre.

Ainsi, bien que les incendies paraissent se reproduire avec beaucoup d'irrégularité si on ne considère qu'un canton d'une petite étendue, on trouve cependant que pour des villes très considérables, comme Londres ou Paris, et à plus forte raison pour de grands royaumes tels que la France ou l'Angleterre, le nombre des maisons détruites par le feu dans chaque année est à peu près constant.

Pareillement, le cultivateur dont la vue ne s'étend pas au-delà d'une étroite vallée, n'aperçoit rien de fixe, rien de constant, dans les desastres que peuvent occasioner sur ses récoltes les agens atmosphériques, tels que les orages, la grêle, etc., ou les inondations, les invasions d'insectes, etc. Cependant il appert de documens très authentiques qu'en France les dommages causés à l'agriculture par ces causes diverses, s'élèvent chaque année à une somme à peu près invariable (cette somme ne va pas à moins de *cinquante millions*).

D'ailleurs il faut ici, comme pour les risques de mer, ne point considerer les années une à une; mais prendre une moyenne des désastres occasionés sur toutes les propriétés du royaume pendant un certain nombre d'années, comme dix ou quinze ans, et alors on verra disparaître toutes fluctuations, c'est-à-dire, que les moyennes qu'on prendra sur dix ou quinze autres années consécutives seront sensiblement les mêmes.

Autre exemple: Si on regarde la durée de la vie pour chaque individu, quoi de plus variable! les uns meurent au berceau, d'autres dans toute la force de l'âge, quelques uns voient un siècle entier passer sur leur tête, et il semble que la mort soit tout-à-fait aveugle à frapper ses coups. Cependant, si on suit un très grand nombre d'individus depuis leur naissance, on trouvera qu'après un an il en est mort une certaine proportion, après deux ans une autre proportion, et ainsi de suite; et ces proportions sont à très peu près constantes dans un même pays; de telle sorte qu'on peut prévoir avec certitude, combien sur dix mille individus, par exemple, qui naissent aujourd'hui, il en est qui parviendront à vingt ans, à trente ans, à quarante ans, etc.

Voici un dernier fait qui n'a pas d'importance en lui-même, mais qui est très propre à confirmer la proposition ci-dessus énoncée. — On a pris, soit à Londres, soit à Paris, le relevé de toutes les lettres confiées chaque année à l'administration des postes, et on a trouvé d'abord que le nombre de ces lettres est à peu près invariable dans chacune de ces villes. Mais ensuite on a compté combien de ces lettres sont mises au rebut pour adresse mal indiquée, combien ont été trouvées non cachetées dans les boîtes, etc.; et ces diverses classifications donnent des nombres qui sont toujours dans les mêmes proportions avec le nombre total des lettres.

Ajoutons cependant pour que notre proposition ait toute sa vérité, qu'il faut supposer que les causes générales dont les évènemens observés dependent, demeurent les mêmes, puisque sans cela les chances varieraient et par suite les résultats. — Par exemple, s'il se faisait une révolution dans les méthodes de navigation par l'emploi de quelque nouvel agent tel que la vapeur, bien évidemment les risques de mer pourraient n'être plus les mêmes. D'autre part, si quelque perfectionnement essentiel était introduit dans l'art de bâtir les maisons et de les chauffer; ou bien si quelque mesure générale était prise dans une grande étendue de pays par rapport à l'ordonnance des cultures, au boisement des hauteurs, à l'irrigation des vallées, etc.; alors la quantité des désastres annuels sur les maisons et sur les propriétés rurales pourrait en être notablement diminuée. Ces mêmes perfectionnemens seraient de nature à faire varier aussi la loi de la mortalité humaine qui est intimement liée au bien-être physique des masses comme à leur moralité.

Avec ces restrictions, on doit considerer comme très certain le fait général sur lequel repose tout système d'assurances. Les taux d'assurance dans chaque espèce devront donc être determinés d'après la proportion de sinistres qu'on aura constaté parmi les évènemens de même nature, réunis en nombre suffisant. Et ensuite, cette détermination ne sera rationnelle de la part des assureurs et tranquillisante pour les assurés, qu'autant que la même caisse d'assurances embrassera un grand nombre d'opérations. Tels sont les principes. — Mais entrons dans quelques details relativement aux assurances qui portent sur d'autres objets que sur les risques de mer.

Assurances contre l'incendie. Cette sorte d'assurance est très répandue en France, et beaucoup plus encore en Angleterre. Il faut espérer que les avantages en seront de plus en plus appréciés parmi nous et qu'il n'y aura bientôt aucune maison dans tout le royaume qui ne soit assurée. On comprendra facilement toute la sécurité que les propriétaires de maisons peuvent attendre d'une telle institution, en leur transportant ce que nous avons dit des armateurs de vaisseaux. Nous devons donc examiner seulement quelles circonstances particulières doivent guider ici les assureurs dans la fixation des primes, et ensuite quelles garanties les assurés doivent rechercher pour eux-mêmes.

Comme dans les assurances maritimes où la valeur de la prime dépend de la destination des vaisseaux, et de plusieurs autres circonstances, pareillement la valeur des primes dans les assurances contre l'incendie doit être subordonnée à certaines considérations qui font varier les risques, telles que le mode de construction des édifices, suivant qu'ils sont construits en bois ou en pierre, couverts en chaume ou en ardoise; et aussi leur destination même, c'est-à-dire sont-ce de simples habitations ou des fabriques? et alors quelle sorte de fabriques? Les assureurs doivent aussi faire attention si telle maison qu'on veut faire assurer est dans la campagne, c'est-à-dire éloignée des secours, ou bien si elle est au milieu d'une ville populeuse et bien administrée. En un mot il est indispensable de faire une classification très soignée de tous les cas particuliers qui présentent des chances diverses, afin d'établir dans le tarif général des primes une classification correspondante.

Quant aux personnes qui veulent faire assurer leurs propriétés, elles doivent avant tout s'enquérir de la différence qu'il y a entre les assurances *à prime*, et les assurances *mutuelles*, afin de pouvoir choisir avec connaissance entre ces deux systèmes.

Les compagnies d'assurances *à prime* sont formées par des capitalistes qui réunissent un fonds social pour la garantie de leurs opérations. La valeur que ces compagnies doivent restituer à chaque assuré en cas de desastre est prévue et précisée dans la police, et la prime annuelle est fixée à la fois en raison de cette valeur et en raison des circonstances particulières que nous avons mentionnées. D'ailleurs, et c'est ce qui caractérise ce premier système, la prime est à l'abri de toute variation, ne souffrant ni augmentation ni diminution, quelles que soient les chances que la compagnie subisse dans l'ensemble de ses opérations.

Dans les sociétés d'assurance mutuelle il n'y a pas de fonds social. Ce sont les assurés eux-mêmes qui s'assurent réciproquement les uns les autres. On acquitte ordinairement une prime annuelle, mais très faible et seulement pour subvenir aux frais d'administration. La vraie contribution d'assurance

n'est exigible qu'en cas de sinistre éprouvé par quelqu'un des associés. Alors elle se règle à la fois sur la grandeur du désastre à réparer et sur la valeur de la propriété qui est assurée à chacun, de telle sorte par exemple que celui qui est assuré pour une valeur double doit contribuer doublement. D'ailleurs il est indispensable pour régler la contribution de chacun, d'apprécier, comme dans les assurances à prime, les risques particuliers qui sont attachés à chaque propriété.

Les assurances maritimes sont toujours à prime. Pour les assurances contre l'incendie il existe à Paris quatre grandes compagnies fondées sur le système des primes fixes (annuelles), et ces compagnies par le moyen de leurs agens se trouvent en réalité répandues sur toute la France; mais ensuite la mutualité est pratiquée par des associations particulières, soit à Paris, soit dans les principales villes des départemens. Il est donc important d'approfondir les avantages et les inconvéniens respectifs de ces deux modes d'assurance.

Ce qu'on peut dire de plus favorable pour le système de la mutualité, c'est qu'il exclut toute idée de spéculation individuelle et tout intérêt étranger à celui des assurés. D'ailleurs l'immense majorité des propriétaires ayant tout autre chose à faire qu'à se tenir au courant de la proportion de sinistres qui a lieu chaque année dans un pays tel que la France, lorsqu'un propriétaire se présente devant une compagnie d'assurances à prime, il ignore si les tarifs qu'on lui présente sont véritablement en rapport avec le nombre des sinistres, et s'ils ne sont pas établis d'une façon qui blesse ses intérêts. Dans la mutualité au contraire, il lui paraît que la quotité de sa rétribution s'établit nécessairement et tout naturellement en raison des sinistres réels.

Ces avantages de la mutualité sont incontestables en théorie, mais ils ne sont pas aussi évidens en pratique. D'abord si les sociétés mutuelles ne renferment pas comme les compagnies un intérêt distinct de celui des assurés, on peut raisonnablement craindre qu'en revanche elles ne manquent parfois de ce puissant aiguillon qui stimule toujours des hommes administrant leur propre affaire. Ensuite, quant au danger que les primes soient trop élevées dans le système des compagnies, c'est un danger complètement annulé au moins en ce moment par la concurrence des compagnies entre elles et par la rivalité de leurs agens; c'est même bien plutôt l'excès contraire qui serait à redouter, parce que s'il arrive que de nouvelles compagnies, s'établissant en vertu de la liberté illimitée du commerce et de l'industrie, cherchent à allécher le public par des tarifs inférieurs à ceux que l'expérience indique, elles compromettront gravement le principe et l'existence même de toute l'institution. — A la fin de cet article nous montrerons combien il serait urgent de prendre dès maintenant des précautions contre un si grand mal.

D'ailleurs la mutualité a des inconvéniens très réels; c'en est un par exemple que de réclamer inégalement la contribution d'assurance. En effet, si on a bien compris les principes généraux, on doit sentir que dans tout système rationnel les assurés auront en fin de compte acquitté (entre eux) tous les dommages. D'après cela il est évidemment préférable pour la plupart des propriétaires d'avoir à prélever sur leurs revenus une prime fixe, plutôt que d'être pendant plusieurs années exempts de toute contribution, et ensuite, lorsqu'on ne s'y attend pas, se trouver requis de payer tout d'un coup une somme peut-être considérable. Dans un tel système, au lieu d'avoir obtenu la sécurité qu'ils cherchaient, les propriétaires sont continuellement sous le coup de l'imprévu, c'est-à-dire dans la situation d'esprit la moins convenable à l'homme. — Un autre inconvénient de la mutualité est de ne pouvoir, faute d'un fonds social, réparer immédiatement les dommages. Si le sinistre est tombé sur vous, propriétaire, vous voudriez voir, le lendemain du désastre, la société mutuelle apporter sur le seuil de votre maison incendiée, les moyens de réparation; mais il faut que vous attendiez! la société n'a pas ses capitaux en caisse, et de fait, c'est du jour même de votre malheur qu'elle va entrer en action; jusque là elle n'était en quelque sorte qu'*expectante*; mais puisque vous êtes brûlé, elle fait un appel de fonds à tous ses membres!.... Cependant si le sinistre est considérable et s'il en arrive plusieurs coup sur coup, alors il y aura des difficultés et des lenteurs de réalisation d'autant plus grandes que les besoins sont plus pressans. — A la vérité la plupart des sociétés mutuelles se créent une réserve pour faire face aux événemens, c'est-à-dire pour être en état de réparer les sinistres immédiatement et sans faire subir aux incendiés les délais qu'entraîne un appel de fonds. C'est là une louable prudence qui est fort capable d'atténuer le second inconvénient que nous venons de signaler; mais d'abord, pour le faire complètement disparaître, cet inconvénient, il faudrait une réserve très forte, une réserve qui fût comparable au fonds social des compagnies d'assurance à prime. Or, une telle condition ne pourra être remplie que par le moyen d'une prime annuelle notablement supérieure à ce qu'exigent les frais d'administration; et cette prime, fût-elle égale à celle que demandent les compagnies, ne remplirait pas de très long-temps l'objet qu'on se propose, c'est-à-dire que de long-temps la société ne serait en mesure de parer immédiatement aux sinistres, et les associés mutuels qui paieraient aussi cher que s'ils avaient affaire aux compagnies, ne seraient pas de long-temps à l'abri des contributions extraordinaires et imprévues. Mais enfin, considération extrêmement importante, lorsqu'une réserve quelconque existera, les anciens associés qui auront contribué à la former ne devront pas être traités sur le même pied que les nouveaux, puisqu'ils posséderont dans la caisse de la société un capital dormant sur lequel de nouveaux venus n'auraient absolument aucun droit.

Il faudrait donc, dans le règlement des contributions exigibles, tenir compte à chaque assuré de son ancienneté dans la société, et apprécier aussi la proportion dans laquelle la réserve s'est accrue depuis son accession. De là une source de difficultés toujours croissante et une complication de comptes à peu près inextricable. Mais les administrateurs de nos sociétés mutuelles entrent-ils dans tous ces détails? Les propriétaires assurés savent-ils toujours qu'ils ont un droit particulier sur la réserve existante, de façon qu'en cessant leur assurance ils feraient abandon d'un capital à eux appartenant? En un mot, savent-ils que, toutes les fois qu'il existe une réserve, ils sont dans une position analogue à celle des capitalistes qui ont réuni un fonds social, pour constituer une compagnie d'assurances à prime; et s'ils ont conscience de leurs droits, n'est-il pas à craindre qu'en cas de prospérité dans les affaires de la société, ils ne se croient autorisés à demander la distribution de la réserve ou d'une partie de la réserve à titre de bénéfice, difficulté qui s'est élevée à plusieurs reprises dans l'administration d'une célèbre société mutuelle sur la vie (la *Société équitable* en Angleterre). — La complication de comptes que la mutualité entraîne devient bientôt un sérieux obstacle à l'extension de ses opérations; et, alors ce système se trouve en opposition directe avec les principes essentiels de l'assurance. Il paraît bien que cette difficulté a été surmontée en Angleterre dans plusieurs sociétés mutuelles (sur la vie). Mais nous voyons en France que toutes les sociétés mutuelles contre incendie sont confinées chacune dans sa ville, s'étendant tout au plus jusqu'aux limites du département. Cela est contre tous les principes; c'est se priver des avantages essentiels d'une institution qui n'a la puissance de remédier aux chances désastreuses, qu'en les répandant avec uniformité sur le plus grand nombre possible d'événemens de même nature. Et ici, pour rendre plus sensible la vérité de notre critique, qu'on se représente un de ces immenses malheurs qui accablent à la fois toute une ville, tel,

par exemple, que l'incendie qui, de nos jours, a détruit la ville de Salins. Supposez ensuite que, dans une telle ville, tous les propriétaires des maisons soient unis par une société d'assurances mutuelles *intrà muros*; n'est-il pas vrai que cette institution ne sera pour eux d'aucun secours? Cependant si *toutes* les maisons de cette même ville sont assurées par une ou plusieurs compagnies, nécessairement on devra supposer que ces compagnies se seront répandues avec le même succès dans tout le royaume, c'est-à-dire qu'elles embrasseront aussi, dans leurs opérations, à peu près *toutes* les maisons des autres villes; et alors, le désastre de Salins sera peut-être un rude coup pour ces compagnies, mais non pas un coup disproportionné à leurs ressources.

D'après toutes ces considérations, il nous paraît bien que le système des compagnies est préférable à celui des sociétés mutuelles. Néanmoins le système des compagnies a lui-même de graves imperfections que nous ne prétendons pas dissimuler et sur lesquelles nous reviendrons à la fin de cet article.

Assurances sur la vie. Cette application particulière de l'idée des assurances offre le moyen de léguer à autrui un capital après sa mort, ou de se préparer à soi-même des ressources pour un âge avancé. La formation de ces ressources, de ce capital, ne résulte pas simplement, comme dans les caisses d'épargne, de la fructification de l'argent. Ici on combine avec cette fructification de l'argent les lois de la mortalité humaine, de manière à compenser pour les uns le malheur d'une mort prématurée, et à procurer aux autres des ressources d'autant plus grandes que la faiblesse de l'âge se fera plus sentir. Comme ces objets intéressent toutes les classes de la société et qu'ils sont encore peu connus, nous ne craindrons pas de les éclaircir par plusieurs exemples détaillés.

Qu'un homme de 30 ans dépose à une caisse d'assurances la somme de 399 fr. 11 cent., ses héritiers recevront à sa mort un capital de 1,000 fr. Cependant s'il meurt dans dix ans, dans cinq ans, dans un an, il est bien clair que son placement n'aura pas produit aux assureurs ce capital de 1,000 francs. Et de fait, si la somme de 399 fr. 11 cent est placée dans une caisse d'épargne; d'après le taux de l'intérêt, qui a lieu ordinairement dans ces établissemens (4 p. 100), elle vaudra après un an 415 fr. 10 cent.; après cinq ans 485 fr. 55 cent.; après dix ans 590 fr. 70 cent. Comment donc se peut-il qu'une compagnie d'assurances, qui ne prétend servir à ses assurés que le même taux d'intérêt, savoir 4 p. 100, s'engage néanmoins à payer 1,000 fr. aux héritiers de l'assuré, quand même son décès aurait lieu dans dix ans, dans cinq ans, dans un an? C'est que par compensation la même compagnie ne paiera toujours que mille francs aux ayants-droit de ce même assuré, quand même il ne mourrait que dans trente ans, quarante ans, ou cinquante ans. Or cette même somme de 399 fr. 11 cent., placée dans une caisse d'épargne, et toujours à ce même taux de 4 p. 100, vaudrait après trente ans 1,294 fr. 43 cent.; après quarante ans 1,915 fr. 50, et après cinquante ans 2,835 fr. 25 cent.— Ainsi la compagnie d'assurances se récupérera, sur ceux qui mourront tard, des pertes qu'elle aura faites sur ceux qui seront morts jeunes; et ici, le lecteur doit pressentir qu'il existe des règles subordonnées à la loi de mortalité et d'après lesquelles une telle compensation peut s'établir d'une manière équitable, c'est-à-dire d'une telle manière qu'en fin de compte, la compagnie se trouve avoir remboursé aux assurés tout l'argent déposé dans sa caisse, et de plus les intérêts de cet argent. On peut dire que le rôle de la compagnie se borne essentiellement à effectuer la répartition de cet argent d'une façon qui est avantageuse aux assurés. Par exemple, le père de famille, qui est frappé de mort à la fleur de l'âge, trouve dans le bienfait de cette institution la consolation de laisser à ses enfans un héritage bien supérieur à celui que son seul travail aurait pu produire. Il est vrai que si ce père de famille parvient à un âge avancé, il se trouvera avoir fait un placement désavantageux; mais dans cette supposition, il aura eu le temps d'amasser, par ses travaux subséquens, un autre capital, et surtout ses enfans seront alors dans un âge à pouvoir par eux-mêmes subvenir à leurs propres besoins.

Pour la convenance des assurés, on leur laisse le choix d'effectuer un paiement unique, ou de payer une prime annuelle jusqu'à leur mort. Par exemple, au lieu de verser à la compagnie immédiatement la somme de 399 fr. 11 cent., qu'une personne âgée de 30 ans s'engage à payer tous les ans 24 fr. 91 cent., et ses héritiers recevront 1,000 fr. toujours, quelle que soit l'époque du décès; — ou bien encore, l'assuré peut s'engager à verser une prime annuelle, mais seulement pendant un temps déterminé, comme vingt ans, dix ans, etc.; cette prime sera d'ailleurs d'autant plus forte qu'elle devra être payée pendant un moindre nombre d'années.

Afin de compléter l'explication qui précède, nous allons donner un spécimen du tarif adopté pour cette première combinaison par les compagnies établies à Paris. Ces compagnies ont calculé leurs primes d'après la supposition qu'il serait servi aux assurés un intérêt de 4 p. 100; mais elles se sont réservé le droit de modifier leurs tarifs, dans le cas où le taux moyen de l'intérêt éprouverait des variations sensibles. C'est ainsi qu'en Angleterre les compagnies d'assurances avaient primitivement fixé le taux à 3 p. 100; mais comme les cours publics ont continuellement haussé, elles ont dû refaire leurs calculs, en réduisant l'intérêt à 2 ou 2 ½ p. 100. Il va sans dire que de telles modifications ne peuvent jamais préjudicier aux contrats déjà existans. Dans le tableau suivant, la *prime annuelle* est celle que l'assuré devrait payer jusqu'à sa mort.

Tableau des prix d'un capital de 1,000 francs exigible au décès de l'assuré.

Age de l'assuré.	Paiement unique.	Paiement annuel.
20	342 f. 29 c.	19 f. 62 c.
25	370 09	22 40
30	399 11	24 91
32	411 58	26 20
34	424 64	27 60
36	438 45	29 15
38	453 07	30 88
40	468 38	32 80
45	511 29	38 08
50	559 36	46 35
60	666 33	71 33
70	774 62	116 76

Au lieu de contracter l'assurance pour toute la vie, on peut en limiter la durée à un temps quelconque, comme cinq ou dix années. Alors si l'assuré vit au-delà de l'époque fixée, son placement sera définitivement acquis à la compagnie sans que ses héritiers puissent exercer à cet égard aucun droit; mais en revanche, s'il meurt auparavant, le fruit de son placement sera d'autant plus grand. Ainsi à l'age de 30 ans, une assurance de 1,000 fr., faite pour dix années, ne coûtera que 132 fr. de paiement unique ou 17 fr. de prime annuelle.

Une autre combinaison très attrayante est l'assurance *à paiement certain et à échéance fixe*. Ici l'assurance serait exigible à l'époque déterminée dans la police, que l'assuré fût vivant ou non, et cependant la prime annuelle n'aurait été payée à la compagnie qu'autant que l'assuré aurait été vivant.

Les trois combinaisons que nous venons d'exposer se rapportent aux personnes, que préoccupe la crainte d'être enlevées à leur famille par une mort prématurée. Voici maintenant comment on peut se préparer des ressources pour un âge avancé.

De toutes ces opérations, la plus connue est la constitution des rentes viagères. Comme le taux d'une rente viagère est lié par la loi de la mortalité à l'âge du rentier, on sent que le service d'une telle rente est parfaitement du ressort des compagnies qui assurent un capital exigible au décès. Mais pour montrer comment doit s'établir le taux des rentes viagères, nous renvoyons nos lecteurs au mot RENTE VIAGÈRE. Bornons-nous ici à dire que si le rentier ne veut pas jouir immédiatement de son revenu, il peut ne le recevoir qu'à partir d'une époque déterminée; et alors, pour un même paiement unique ou annuel, il aura droit à un revenu d'autant plus considérable que la jouissance en sera retardée : c'est ce qu'on appelle *rente différée*.

Mais les compagnies ne se bornent pas à garantir des rentes viagères; elles s'engagent aussi à payer un capital après un certain nombre d'années, si celui qui place ou sur la tête duquel on place, est vivant à cette époque. Par exemple, un homme de 30 ans qui place 1,000 fr. de cette manière, retire après vingt années 2,768, ou après trente années 5,142 fr. Cependant cette même somme, placée dans une caisse d'épargne, ne vaudrait après vingt ans que 2,191 fr., et après trente ans que 3,243 fr. Pour se rendre compte de l'opération des compagnies d'assurances, il suffit de remarquer qu'ici elles bénéficient sur ceux des assurés de la même catégorie qui meurent soit avant les vingt ans, soit avant les trente ans, et à l'égard desquelles elles n'ont rien à payer. D'ailleurs on peut aussi, dans ce cas, remplacer le paiement unique par des primes annuelles. De pareilles assurances ne sont pas seulement avantageuses au célibataire, qui, sûr de trouver des ressources dans son travail tant qu'il sera jeune, prépare à sa vieillesse des secours d'autant plus grands qu'il renonce à la propriété de son placement, en cas de mort antérieure à l'époque fixée. Ces mêmes assurances sont aussi pour le père de famille un moyen très commode de pourvoir à l'établissement de ses enfans. Si, dès la naissance de son enfant, un père verse une somme de 2,735 fr., ou s'il s'engage à payer une prime annuelle de 276 fr., il lui assure une somme de 10,000 fr., payable dès qu'il aura vingt ans révolus. Si l'enfant est plus âgé, la prime augmente dans une proportion qu'indiquent les tarifs publiés par les compagnies. Mais il se présente ici une circonstance, qui va nous faire connaître d'autres combinaisons extrêmement précieuses.

Une crainte peut arrêter le père de famille qui est disposé à payer une prime annuelle pour obtenir une semblable assurance en faveur de son enfant. S'il venait à mourir avant l'échéance du contrat, sa famille ou ses héritiers, chargés après lui du service de la prime, négligeraient peut-être ou seraient hors d'état de l'acquitter exactement, et le fruit de sa prévoyance serait perdu pour ses enfans. Alors il peut assurer la prime sur sa propre existence, de manière que s'il meurt prématurément, il ne doit plus rien à la compagnie d'assurance, qui n'en est pas moins tenue d'acquitter la somme assurée à l'époque stipulée dans le contrat. Pour obtenir cet avantage, il paie une augmentation de prime, calculée en raison de son âge combiné avec celui de l'enfant. Ainsi, en supposant que l'enfant ait un an, et le père trente ans, la prime sera de 300 fr. par an, pour une somme de 10,000 fr., payable quand l'enfant aura atteint sa vingt et unième année.

C'est là un exemple d'assurance *sur deux têtes*, et il y a beaucoup de contrats qui rentrent dans cette catégorie. Ainsi lorsque deux époux assurent un capital ou une rente viagère exigible au premier décès, le survivant des deux, quel qu'il soit, recevra ce capital ou cette rente; ou bien on peut stipuler que l'assurance sera au profit de l'une des deux têtes que l'on détermine; de sorte que si cette tête meurt la première, la compagnie ne devra rien à l'autre. — Voici une circonstance dans laquelle cette dernière combinaison est très utile : un fils soutient sa mère par son travail, et il sait que, lui mort, sa mère n'aurait plus de ressources. Alors il assure sur sa tête, et au profit de sa mère, un capital ou une rente viagère sur lesquels sa mère n'aura droit que si elle lui survit. On comprendra sans peine que le placement du fils sera d'autant plus avantageux à la mère survivante, que les chances d'un pareil évènement sont plus faibles suivant les lois de la nature.

On pourrait encore diversifier beaucoup ces combinaisons. Nous n'avons dû mentionner que les principales. Mais c'est évidemment cette facilité de se prêter à toutes les situations possibles et à toutes les convenances des individus, qui donne à l'institution des assurances sur la vie une importance considérable, qui même la rend susceptible, comme nous le montrerons à l'instant, d'être élevée au rang d'institution sociale. — Cependant faisons voir d'abord de quelle manière les principes généraux de l'assurance reçoivent ici leur application.

Puisque les décès des assurés sont ici les évènemens dont les assurances dépendent, la première chose à faire est de constater la proportion de décès qui a lieu sur chacun des âges de la vie, après un temps quelconque. Par exemple, il faut connaître, parmi les hommes de trente ans, combien il en meurt en un an, en deux ans, en trois ans, etc.; et ainsi pour tous les âges. Ce problème est résolu par la construction des *tables de mortalité*. (Voyez MORTALITÉ.)

Mais sous ce rapport, il y a une distinction essentielle à faire, résultant des deux grandes catégories dans lesquelles se partagent toutes les assurances, savoir : 1° assurances d'un capital exigible au décès; 2° assurances exigibles du vivant des assurés. — C'est à cette seconde catégorie que se rapportent les rentes viagères, immédiates ou différées. Or, chacun sait que les rentiers viagers, comme aussi toutes personnes qui ont la perspective d'acquérir à la fin de leurs jours une honorable aisance, forment dans l'état une classe éminemment distinguée par la régularité de ses habitudes, le calme de ses passions politiques ou autres, le soin de sa santé, etc.; aussi la mortalité sur cette classe est-elle notablement moindre que sur l'ensemble de la société, d'où il suit qu'une compagnie d'assurances ne peut pas, sous peine de ruine, régler le taux des rentes viagères sur la loi de mortalité générale; elle doit le régler d'après la loi de mortalité observée *sur des têtes choisies*. — Pour avoir négligé cette importante précaution, le gouvernement anglais a été obligé de supporter une perte considérable sur des rentes constituées par lui à une époque où les principes n'étaient pas encore bien éclaircis. Cette perte, dès l'année 1826, n'allait pas à moins de 3 millions sterl. (75,000,000 fr.) — (Voyez l'article extrait de l'*Edimburg-Review*, dans la *Revue Britannique* du mois de juin 1827). — Donc, pour les deux catégories d'assurances, deux tables de mortalité distinctes.

En France, on fait usage pour table *générale* de celle que Duvillard a publiée en 1786, « d'après, dit-il, un assez grand nombre de faits recueillis en divers lieux de la France. » Pour table *sur têtes choisies*, on emploie celle que Deparcieux a donnée en 1745. En Angleterre, la loi de mortalité sur les classes aisées a été observée dans la ville de Carlisle, qui jouit d'une belle situation et d'un excellent état sanitaire; cependant il paraît (d'après M. Morgan, *the Principles and doctrine of assurances*, etc.) que plusieurs compagnies anglaises constituent les rentes viagères d'après la table de Deparcieux. La loi de mortalité pour la généralité de la population est celle qu'on a déduite des registres de décès de la ville de Northampton, compulsés depuis 1735 jusqu'à 1780. Cette ville est malsaine et la mortalité y est beaucoup plus rapide qu'à Carlisle. — Comme il y a eu des changemens notables dans les élémens de la population française depuis les époques de publication des tables de Deparcieux et Duvillard, on ne peut guère compter sur leur exactitude actuelle. Quant à la table déduite de la mortalité observée à Northampton, il est probable qu'elle donne des résultats

exceptionnels et non identiques aux résultats moyens qu'on obtiendrait par des observations étendues à toute l'Angleterre. (Voyez à l'article MORTALITÉ, la comparaison de ces diverses tables.) Mais il est à peu près impossible à des compagnies, et à plus forte raison à des particuliers, de recueillir tous les documens nécessaires pour former des tables exactes. Les gouvernemens seuls pourraient facilement réaliser une pareille entreprise.

Quoi qu'il en soit, une table de mortalité renferme tous les élémens dont on a besoin pour déterminer *la proportion des sinistres* (et par suite le taux des primes), correspondante à chacune des combinaisons d'assurances sur la vie qu'on voudra imaginer. Il n'entre pas dans le cadre de cette Encyclopédie d'expliquer ces calculs, et nous devons nous borner à ce qui a été dit de général sur la nature des opérations des compagnies, et sur le rôle essentiel qu'elles remplissent à l'égard des assurés.

L'institution des assurances sur la vie est connue en Angleterre depuis l'année 1706. C'est à cette époque que remonte la fondation de la *Société amie*, qui existe encore. Cette première société a été établie d'après la mutualité; mais la nature des opérations d'assurances était bien peu connue dans cette origine, puisqu'on trouve que chaque membre, entre douze et quarante ans, était admis pour la même prime.—Deux autres compagnies (le *Change royal* et l'*Assurance de Londres*) s'établirent en 1720, et il n'y en eut pas de nouvelle jusqu'en 1762, que fut constituée la plus célèbre de ces sociétés, la *Société équitable*. Depuis lors le nombre des sociétés d'assurances a continuellement augmenté, et il en existe en ce moment de quarante-cinq à cinquante.

Le succès en quelque sorte prodigieux de la Société équitable mérite d'être remarqué. Cette société a été constituée d'après le principe d'une rigoureuse mutualité. Elle fait, lorsqu'il y a lieu, répartition du bénéfice entre les assurés, et cette répartition a pour objet d'augmenter le capital exigible au décès, à la fois en raison de la quotité de la police, et en raison de son ancienneté. — Voici maintenant les faits qui peuvent donner une idée de la prospérité de cette société: 1° la Société équitable a accordé neuf fois l'augmentation des polices, et il résulte de ces augmentations successives qu'une police qui aurait été souscrite pour 10,000 fr. en 1776, ne valait pas moins de 39,600 fr. en 1829. — 2° Outre ces bonifications des polices, la Société a fait aussi des réserves dont la totalité, au 1er janvier 1830, s'élevait à plus de 255 millions de francs.

Comme nous nous sommes appliqués dans le présent article à démontrer l'infériorité relative du principe de la mutualité, nous ne devions point passer sous silence ces brillans résultats obtenus *par une société mutuelle*. Mais il ne nous paraît pas que nos raisonnemens en reçoivent aucune atteinte. De pareils résultats ne prouvent essentiellement rien en faveur du principe de la mutualité; ils établissent seulement la présomption que la loi sur laquelle la Société équitable a calculé ses tarifs représente une mortalité trop rapide. Et en effet on a publié en février 1834 la loi de mortalité qui a régné parmi les assurés de cette société, depuis 1762 jusqu'à 1829, et cette mortalité s'est trouvée beaucoup plus faible que celle de Northampton, d'après laquelle tous les tarifs ont été calculés. La proportion réelle des sinistres étant moindre que la proportion d'après laquelle la Société équitable a établi ces primes d'assurance, il n'y a pas lieu de s'étonner de son succès. D'ailleurs il faut avouer que la forme mutuelle dans un tel état de choses est préférable, parce qu'enfin c'est une certaine partie des assurés (et non d'autres personnes) qui profitent de l'erreur des tables, et qui bénéficient sur les autres assurés.

Mais ici il se présente une considération extrêmement grave, dont nous aurons à tirer quelque conséquence pratique. C'est que dans l'institution des assurances sur la vie il y a des causes permanentes tendant à maintenir les sinistres éprouvés par les compagnies ou sociétés mutuelles, dans une proportion inférieure à celle qu'indiquent les tables de mortalité générale.

Premièrement les assureurs n'acceptent de prime pour assurance exigible au décès, qu'après avoir fait constater avec rigueur et par des médecins dévoués à leurs intérêts l'état de santé des personnes qui se présentent. Cette précaution est très naturelle et tout-à-fait indispensable, puisque, d'une part, toutes les personnes bien portantes ne prennent pas d'assurances, et que, d'autre part, toutes les personnes menacées de maladie viendraient immanquablement se faire assurer, n'était l'exclusion qui est prononcée contre elles. Mais il faut bien reconnaître aussi que cette exclusion, en éloignant d'une *manière constante* certaines chances défavorables, introduit un élément tout-à-fait étranger à la formation des tables de mortalité; car ces tables enregistrent tous les événemens quelconques; et, par exemple, elles marquent le décès de tous les hommes qui meurent à trente-un ans, sans exclure aucun de ceux qui étaient malades à trente ans ou à un âge inférieur.

Peut-être pensera-t-on que l'avantage résultant pour les assureurs de cette première cause est amplement compensée par certaines fraudes dont ils ne peuvent pas toujours se garantir, et qu'il est inutile d'énumérer ici: cela est possible à la rigueur; mais voici une autre cause beaucoup plus générale et qui certainement est sans compensation. — Une table de mortalité générale embrasse toutes les classes de la société. Or, bien évidemment la classe la plus nombreuse, et précisément *celle dont la mortalité est la plus grande*, parce que sa misère est la plus dure, ne participe point au bienfait des assurances sur la vie. Ne sait-on pas déjà qu'une grande partie de la population est dans l'impossibilité de placer des économies aux caisses d'épargne? Eh bien! parmi ceux même qui placent aux caisses d'épargne, il en est encore beaucoup qui ne pourraient pas placer aux caisses d'assurance sur la vie, parce qu'ici il faut s'engager à verser à époque fixe, et surtout parce qu'on n'a pas la faculté d'en retirer à volonté son argent, etc. Donc très forcément tous ceux qui participent aux caisses d'assurance forment dans la nation une classe *choisie*, c'est-à-dire une classe d'individus dont la mortalité est moindre que la moyenne mortalité du tout.

La conséquence à tirer de ceci, c'est que dans l'état actuel de l'institution des assurances sur la vie, les compagnies simplement propriétaires sont pour les assurés un mode désavantageux. C'est pour sauver ce désavantage, sans tomber pourtant dans l'inconvénient de la mutualité, qu'on a imaginé un mode d'*assurance mixte* d'après lequel les assurés participent dans une certaine proportion au bénéfice des fondateurs, sans pouvoir être en aucun cas solidaires des pertes que la compagnie éprouve. Ce mode mixte devrait être adopté dans toute application des assurances où la proportion des sinistres est flottante ou imparfaitement connue. Dans les assurances sur la vie, la participation en mode mixte a pour effet, soit de diminuer les primes, le capital exigible au décès restant le même, soit d'augmenter ce capital, les primes restant invariables. D'ailleurs l'augmentation étant toujours en raison de l'ancienneté de la police, elle devient particulièrement favorable aux personnes qui se trouvent, par les chances de la vie, avoir fait un placement désavantageux. (Voir plus haut.)

Le mode mixte jouit d'une grande faveur en Angleterre; il est pratiqué en France dans les compagnies *Royale* et *de l'Union*.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR LES ASSURANCES. — Le principal résultat de l'assurance est d'établir une solidarité réelle entre tous ceux qui y ont recours. Et cette *solidarité* n'a rien d'analogue à la *communauté*, puisque chacun des assurés participe au bienfait de l'institution *en proportion* de ses engagemens et de sa mise. L'institution des assurances est donc un premier germe de véritable *association* (dans

l'ordre matériel). Après les mouvemens révolutionnaires qui ont brisé les entraves de l'industrie, c'est le commencement d'une organisation dont la nécessité se fera de plus en plus sentir.

Mais ce n'est pas encore une institution qui se rapporte à l'organisation active, à l'association pour la production des richesses, en un mot, à *l'harmonie sociale* : c'est une institution qui se rapporte à une organisation en quelque sorte passive, à une simple association contre la destruction des richesses.

Après avoir ainsi reconnu et défini le caractère essentiel de l'assurance, croirons-nous qu'une institution d'une importance si grande puisse être abandonnée sans péril à la garde de l'intérêt individuel? N'est-il pas évident qu'elle est, au contraire, du ressort de l'action gouvernementale?

Chacun comprend sans peine que certains intérêts universels doivent chercher la protection dans une administration unitaire et nationale. C'est ainsi que la société tout entière garantit chacun de ses membres contre l'assassinat, le pillage, les spoliations, etc. Cependant les conditions d'unité et d'universalité sont-elles moins indispensables à l'assurance contre l'incendie, les désastres atmosphériques, les morts prématurées, etc.? Déjà, dans plusieurs États de l'Allemagne, tous les propriétaires de maisons paient au gouvernement la prime d'assurance contre l'incendie. C'est une mesure d'ordre que les pays constitutionnels devraient certainement imiter, sauf à introduire les garanties nécessaires contre les abus possibles.

Nous avons signalé les désavantages de la mutualité. Le système de compagnies ne sera pas lui-même sans inconvéniens tant qu'il sera livré à la concurrence anarchique et qu'il ne sera pas soumis, comme l'entreprise des monnaies, à un contrôle vigilant. D'une part, la liberté de concurrence permettant chaque jour l'établissement de nouvelles compagnies, va directement contre les principes qui exigent que tous les évènemens de même nature soient embrassés dans un même système d'opérations. D'ailleurs les nouvelles sociétés font toujours baisser les primes, ce qui est du plus grand danger pour les intérêts du public. (Voyez l'historique des assurances anglaises dans la *Revue Britannique*, et aussi les comptes rendus des compagnies françaises pour l'année 1833). D'autre part, si on accordait à une ou plusieurs compagnies un *monopole sans contrôle*, le public serait dépourvu de garanties vis-à-vis d'elles; ces compagnies pourraient élever outre mesure le tarif des primes et réaliser des bénéfices illégitimes.

Ce qu'il faudrait donc, suivant nous, c'est l'adjudication de l'entreprise générale des assurances de tout le royaume à une compagnie, ou au moins à un nombre limité de compagnies. Les tarifs de ces compagnies seraient réglés par l'autorité supérieure et revisés par elle à des époques fixes, d'après les documens statistiques qu'elle peut recueillir avec tant de facilité par les soins de MM. les préfets de département. Des contrôleurs jurés vérifieraient les polices d'assurance, et ils règleraient les primes dans les cas non prévus par les tarifs. Enfin les tarifs seraient *gradués*, c'est-à-dire que toute ville (ou département) qui prouverait que, par des circonstances naturelles ou des précautions spéciales, elle a été affligée d'un nombre moindre de sinistres pendant de longues années, obtiendrait dans les prix d'assurance une diminution proportionnelle; car il faudrait toujours se tenir au principe de *solidarité*, tel que nous l'avons ci-dessus expliqué.

Par ces moyens, on parviendrait rapidement à universaliser l'application des assurances, et, par exemple, on l'étendrait immédiatement sur les travaux agricoles, ce qui serait d'une extrême conséquence, puisque les désastres sur l'agriculture vont en moyenne à 75 millions de francs, et qu'on ne peut consacrer à cet objet que quelques centaines de mille francs de secours et indemnités. (Voir le *Moniteur* du 2 mars 1832.)

Enfin, et c'est par là que je termine, on ouvrirait ainsi une très heureuse voie à la justice sociale; car on pourrait, sans inconvénient, établir les tables de mortalité ou de sinistres, d'après la généralité absolue des désastres, sauf à appliquer les bénéfices qui résulteraient nécessairement de cette disposition (voyez plus haut) à secourir la classe des individus qui sont trop peu fortunés pour faire assurer une chétive maison, un misérable coin de champ, ou enfin une vie que leur travail soutient à peine; car cette chétive maison ne peut-elle pas aussi être brûlée, ce misérable champ être inondé, cette triste vie être enlevée inopinément à un père de famille?

ASSYRIE. A ce nom se rattachent les difficultés les plus ardues peut-être et les plus nombreuses de ce qu'on appelle conventionnellement l'histoire ancienne, c'est-à-dire des lambeaux recueillis par les Grecs du grand tableau des révolutions politiques de la haute Asie occidentale; l'ethnographie, la chronologie, la géographie, s'y trouvent à la fois intéressées.

« J'appelle Assyrie, dit Hérodote (Ent. 17), le pays qui est habité par les Assyriens; » et dans ce pays, il met Babylone et Ninive : autant en fait Strabon (XVI); mais le tardif Ptolémée (VI, 1) distingue explicitement l'Assyrie de la Babylonie, et la renferme entre le Tigre à l'ouest, le mont Zagros à l'est, l'Arménie au nord et la Susiane au sud. Une forme kaldéenne, conservée par Strabon et Dion Cassius, constitue la dénomination d'Atourie ou Atyrie, que les Grecs ont plus particulièrement appliquée au district de Ninive, compris dans la province d'Adiabène, précédemment appelée Assyrie; l'Arrapachitide, l'Arbélitide, la Kalakène, l'Apolloniatide et la Sittakène, complètent l'énumération des provinces de cette région, qui répond à peu près au moderne Kourdistan.

Les traditions asiatiques, conservées par la Genèse, rapprochent l'Assyrie et la Babylonie alors même qu'elles les distinguent le mieux : ainsi, au milieu des généalogies Hhamitiques, après avoir dit que le Kouschyte Nemrod possédait Babel, Arak, Akad et Kelaneh, en la terre de Senna'r, l'écrivain sacré raconte aussitôt que de cette terre sortit le sémyte Asour, qui bâtit Nynéoueh, Rebhobot, Kalahh et Resen. Les deux pays confondus sous un même nom et attribués à un même peuple par Hérodote, appartenaient donc antérieurement à deux races distinctes : d'une part, Asour, frère de A'ylam, d'Arafkasd, de Loud et d'Aram, c'est-à-dire des peuples de la Perse Elymaïde, de l'Arrapachitide, de la Lydie et de la Syrie : d'autre part, Kousch, frère de Kana'n, de Fouth et de Messryin, c'est-à-dire des Phéniciens, des Fouthéens (dont il est fort difficile de déterminer la correspondance ethnographique), et des Egyptiens. Mais au temps des prophètes, Babylone n'était plus en la possession des Kouschytes : elle était devenue pays des Kasdym ou Kaldéens, descendans d'Araf-Kasd, et, par conséquent, famille assyrienne. Aussi nous occuperons-nous encore de l'Assyrie à l'article BABYLONE, où nous essaierons un tableau d'ensemble de cette première des *quatre grandes monarchies* de l'antiquité classique.

Cette conquête de la Babylonie est le premier évènement que les historiens aient conservé des annales assyriennes; Diodore de Sicile (II), sur l'autorité de Ktésias, raconte que Ninus s'étant ligué avec Ariaïos, roi des Arabes, s'empara de Babylone, subjugua l'Arménie, la Médie et les autres contrées de l'Asie Supérieure jusqu'à l'Inde; il bâtit ou plutôt rétablit Ninive, qui fut ainsi appelée de son nom. Sa veuve SÉMIRAMIS, à laquelle nous consacrerons un article spécial, lui succéda, et fut remplacée à son tour par son fils Ninyas, qui, loin de continuer les exploits de ses prédécesseurs, s'enfonça dans la mollesse du sérail, et fut imité dans cette vie efféminée par une longue suite de princes, dont l'un, Teutamus, le vingt-troisième depuis Ninus, était contemporain de la guerre de Troie, où il envoya Memnon, satrape de

Susisne, au secours de Priam, son vassal. Le trentième et dernier roi fut SARDANAPALE, auquel nous accorderons aussi un article particulier, et dont la puissance fut anéantie par la revolte du Mède Arbake et de la plupart des satrapes: Ktésias compte 1306 annees pour la duree de ces trente règnes.

Hérodote n'admet que 520 années pour l'existence de l'empire, depuis Ninus jusqu'à la révolte d'Arbake; il compte ensuite 120 années pour le temps que l'Assyrie demeura encore indépendante de la domination des Mèdes, jusqu'à ce que Kyaxare s'en fût emparé et eût saccagé Ninive; cette ville ne disparut pas entièrement, car elle subsistait encore au siècle de Tacite.

La contradiction formelle qu'offrent entre eux les récits d'Hérodote et de Ktésias, ne constitue qu'une partie de la difficulté historique qui s'élève ici; il faut ajouter l'embarras de mettre d'accord avec eux un troisième recit, qui résulte des indications fournies par les livres juifs, où l'on trouve *Foul*, vainqueur de Manahhem, roi d'Israël; *Téglot-Fal-Asar*, allié d'Ahhaz roi de Juda, et vainqueur de Faqehh roi d'Israël, dont il emmène les sujets en esclavage; *Salmon-Asar*, qui acheva de détruire le royaume d'Israël, alors possédé par Housea', et emmena le reste des tribus en captivité dans ses Etats, à Hhalahh (qu'on croit la même ville que Kalahh), sur les bords du Hhabour, et dans les villes de Médie; *San-Hhéryb* qui tenta contre l'Egypte une expédition malheureuse, assiégea sans succès Jérusalem, et fut assassiné par deux de ses fils, Adra-Melek et Sar-Assar, qui s'enfuirent en Ararath; un autre de ses fils, *Asor-Hhaddon*, lui succéda. Isaïe nomme encore un Sargoun, roi d'Asour, qui paraît n'être point autre que San-Hheryb ou son successeur.

Hérodote (Eut. 141) a mentionné *Sanakharibos*, roi des Arabes et des Assyriens, et son expédition manquée contre Séthos d'Egypte; mais dans la liste de Ktésias, plus ou moins altérée par les chronologistes ecclésiastiques, aucun nom ne rappelle ceux dont je viens de faire le relevé; les compilations historiques vulgaires appliquent cette nouvelle liste à un second royaume d'Assyrie, élevé parallèlement à celui des Mèdes et à celui des Babyloniens, et détruit par la conquête de Kyaxare; mais comment soutenir un système où il faudrait supposer à la fois des rois mèdes puissans, et des rois de Ninive maîtres de la Médie?

Volney, serrant de plus près la difficulté, a tenté d'établir qu'Asar-Hhaddon ne peut être différent de Sardanapale, et que les rois d'Assyrie ont eu divers noms, ainsi que le dit saint Jérôme. Il a signalé des doubles emplois dans les listes de Ktesias, et a démontré, par la durée moyenne des générations, que la chronologie de cet historien est inadmissible, tandis que celle d'Hérodote est inattaquable; enfin, combinant celle-ci avec les bases qu'il a empruntées aux synchronismes les mieux vérifiés, il en a dressé un tableau dont nous nous bornons à résumer ici les grands traits relatifs à l'Assyrie.

1237 (av. J.-C.). Commencement du règne de Ninus, fils de Belus.

1232. Conquête de la Lydie, qui est donnée à Agron, fils de Ninus.

1218. Fondation de Ninive.

1207. Soumission de la Bactriane.

1196. Mort de Ninus; avènement de Sémiramis.

1187. Fondation de Semiramocerta, en Arménie.

1180. Mort de Sémiramis; avènement de Ninyas.

1022. Teutamus.

769. Foul ou Eupalès.

742. Teglat-Fal-Asar (Prideazes).

730. Salmau-Asar (Pharates).

722. San-Hhéryb ou Sargoun (Acrazanes).

721. Asar-Haddon ou Sardanapale.

719. Prise de Ninive par Arbake, et mort de Sardanapale.

597. Prise et sac de Ninive, par Kyaxare.

ASTARAC. Occupant la partie méridionale de l'ancien archevêché d'Auch, l'*Astarac*, appelé aussi, par le vulgaire, *Estarac* (sans que nous puissions offrir ici une étymologie, même conjecturale, de l'une ou l'autre de ces dénominations), prit naissance au Xe siècle par suite de démembrement et partage du domaine ducal de GASCOGNE entre les enfans du duc Garcie-Sanche le Courbé. Ce fief, dont les possesseurs avaient titre de comtes, formait, entre le Fezenzac et l'Armagnac au nord, le Bigorre au sud-ouest, et le Comminges au sud-est, un triangle à peu près équilatéral d'environ 12 lieues géographiques de côté, ayant un de ses sommets tourné vers les Pyrenees, et marqué presque exactement par la source du Gers, pendant que l'Arros et la Gimone déterminaient à peu près les côtés adjacens: il comprenait ainsi à l'est l'Astarac propre, à l'ouest le Pardiac, correspondant ensemble à la partie méridionale du departement actuel du Gers; et au sud le Magnoac, qui est aujourd'hui renfermé dans le departement des Hautes-Pyrénées. Mirande, qui en etait en dernier lieu la capitale, ne date à ce titre que de l'annee 1289, qu'elle fut rebâtie, sous les auspices de Philippe-le-Bel, par le comte Centulle III. Voici la liste chronologique des petits souverains de race mérovingienne, assez obscurs en général, qui ont successivement tenu ce fief.

920? ARNAUD Ier, le troisième des fils de Garcie-Sanche le Courbé, eut l'Astarac pour sa part dans l'heredite paternelle; il portait le surnom de *Nonnat* (*Nonnotus*), parce qu'il ne dut le jour qu'à l'opération césarienne pratiquee sur sa mère expirante. Son règne appartient à une époque sur laquelle on n'a guère d'autre information que les titres de libéralité des seigneurs envers les abbayes: c'est ainsi que les cartulaires de Simorre nous ont garde la mémoire d'Arnaud et de sa postérité.

975? GARCIE, l'un des quatre enfans d'Arnaud Ier.

1000? ARNAUD II, son fils et son successeur, eut plusieurs enfans entre lesquels sa succession fut partagée; le PARDIAC devint l'apanage du comte Bernard, surnommé *Pélogos*, son troisième fils: un croit que le Magnoac fut pareillement démembré alors, avec titre de comté, en faveur de quelque autre fils du comte d'Astarac.

1025? EUDES ou ODON, l'aîné de tous et son successeur, se fit moine à Simorre, dont il fut abbé; puis il devint archevêque d'Auch.

1030? GUILLAUME Ier, frère d'Eudes, lui succéda lorsque ce prince eut revêtu l'habit monacal; il fit, à sa considération, donation de l'abbaye de Pessan à celle de Simorre (1134).

1040. SANCHE Ier, son fils.

1087. BERNARD Ier, fils et successeur de Sanche. On trouve aussi à la même époque *Guillaume*, son frère, avec la qualité de comte d'Astarac; mais tandis que les uns l'admettent comme prédécesseur de Bernard, d'autres le négligent tout-à-fait: il règne au surplus, pendant un siècle, une grande confusion dans la succession de ces petits princes; suivant les uns c'est à Bernard Ier, suivant d'autres à un *Bernard II*, fils et successeur du précedent, que se rapporte une donation faite, en 1142, à l'abbaye de Berdoues, de concert avec les principaux chevaliers d'Astarac, et qui est remarquable par l'accomplissement d'une curieuse formalité: ceux des chevaliers qui ne savaient signer y suppléèrent par le jet des branches (*jactu ramorum*), en erisnt, *Je donne*.

1155. SANCHE II, fils de Bernard Ier, d'après les uns, son petit-fils, suivant d'autres, et fondateur de l'abbaye de Beaulieu, posséda l'Astarac conjointement, dit-on, avec ses frères *Bernard II* et *Boémond*; il y a tout lieu de penser qu'il y avait, de la part de ceux-ci, tenure féodale en *frérage*, c'est-à-dire à titre d'apanage reconnaissant la suzeraineté du frère aîné. C'est en effet le temps où le frérage a été le plus en vogue, et l'abus en fut tel que le roi Philippe-Auguste prit le parti de le proscrire absolument par ordonnance du 1er mai 1209, n'autorisant plus d'autre mode de possession

féodale de la part des puînés que le *paroge*, c'est-à-dire l'indivision réelle du fief, et une possession fictive de la part de tout autre que l'aîné. Quoi qu'il en fût dans l'espèce, il paraît que Sanche mourut avant ses frères, et que Bernard II lui succéda à l'autorité suzeraine.

1167? BERNARD II bâtit la ville et le château de Castelnau de Barbarens; son frère Boemond s'étant fait moine à Berdoues sans laisser de postérité masculine, son gendre *Ximin*, et les fils de celui-ci, *Bernard* et *Roderic*, s'intitulèrent comtes d'Astarac, ainsi que *Vital* dit *de Montaign*, dont nous ignorons le degré de parenté. Au milieu de cette confusion, qui peut-être fut augmentée par des querelles de succession ou des minorités, ou plutôt encore par les dissensions civiles qui bouleversèrent nos provinces méridionales lors de la guerre des Albigeois, on trouve en outre le comte de Comminges, *Bernard IV*, comme administrateur du comté d'Astarac, dans le parti du comte de Toulouse, tandis que le chef de la maison d'Astarac tenait pour Simon de Montfort : ces indications anticipent déjà sur les règnes suivans.

1175. BERNARD III, fils et successeur de Bernard II.

1182. CENTULLE Ier, fils et successeur de Bernard III, fit partie, en 1185, de la ligue formée en Aquitaine contre le duc Richard (depuis roi d'Angleterre), à l'instigation de ses frères Henri et Geoffroy, et qui fut dissipée l'année suivante. Il servit sous les drapeaux de Simon de Montfort contre les Albigeois, et sous ceux d'Alfonse de Castille contre les musulmans d'Espagne, au désastre desquels il contribua, à la fameuse bataille des Navas de Tolosa (17 juillet 1212). Après la mort de Simon de Montfort, Centulle se réconcilia avec le comte de Toulouse, et défendit pour lui Marmande contre les croisés (1219); mais la place fut prise, et Centulle fait prisonnier par Louis *le Lion* (fils de Philippe-Auguste et père de saint Louis); il recouvra bientôt sa liberté, et demeura attaché à la cause du comte de Toulouse jusqu'en 1229, qu'il fit sa paix avec saint Louis : il mourut peu d'années après. Il avait pris la croix pour aller en Terre-Sainte, et elle figurait à la voûte d'une église rebâtie par lui, à côté de son écu, écartelé de gueules et d'azur.

1233. CENTULLE II, son fils, lui succéda enfant, sous la tutelle de sa mère; l'un et l'autre firent hommage, en 1244, à Raymond VII, comte de Toulouse, non seulement de quelques fiefs qui relevaient de lui, mais de toutes leurs terres sans exception. Il eut guerre, en 1248, avec Arnaud-Guillaume de la Barthe, vicomte des QUATRE-VALLÉES, qu'il fit prisonnier dans un combat avec plusieurs de ses vassaux. L'année suivante Centulle se fit moine à Simorre, et y mourut presque aussitôt (23 août 1249) sans laisser de postérité.

1249. BERNARD IV, son frère, lui succéda, et fut du nombre des feudataires qui firent hommage de leurs terres au roi de France, en 1271, lorsque Philippe-le-Hardi ajouta à l'héritage de saint Louis celui d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, son oncle, gendre et successeur de Raymond VII. Il associa au gouvernement de ses États, dès 1269, son fils *Centulle*. Ayant reçu en paréage, de l'abbaye de Berdoues, la ville de Mirande (1287), il y éleva un château magnifique.

1289. CENTULLE III posséda seul l'Astarac après la mort de son père.

1300? BERNARD V, fils et successeur de Centulle, reçut en diverses occasions, du roi Philippe-le-Bel, des convocations de guerre, qui attestent qu'il était compté parmi les plus puissans barons du royaume.

1326. AMANIEU, son fils, s'était rendu odieux, avant son avènement, par des atrocités à raison desquelles il avait été arrêté, au nom du roi, et conduit à Paris.

1330. CENTULLE IV, son fils et son successeur, fit la guerre aux Anglais dans les armées de Philippe-de-Valois, et sa postérité imita cet exemple d'attachement à la cause du roi de France, sans se laisser entraîner dans les défections assez fréquentes des seigneurs gascons limitrophes.

1370. JEAN Ier, fils de Centulle, fit hommage, en 1389, au roi Charles VI, et le servit vigoureusement de sa personne et de ses troupes.

1396. JEAN II, fils de Jean Ier, avait pris part aux expéditions de son père contre les Anglais; en 1404, il associa au gouvernement de l'Astarac son fils *Bernard*, qui mourut en 1406, et auquel il substitua alors son autre fils *Jean III*.

1410. JEAN III, ayant succédé à son père, reçut en 1445, du roi de France, le commandement général de la Gascogne, et se montra au premier rang des seigneurs attachés à la cause du dauphin, qui depuis fut Charles VII.

1458. JEAN IV, fils et successeur de Jean III, servit Louis XI avec distinction, et fut chambellan de Charles VIII, qu'il accompagna à la conquête de Naples. Il mourut sans postérité masculine.

1511. MATHE d'Astarac, sa fille aînée, porta son héritage dans la branche de Candale de la maison de Grailly, qui avait pris le nom de Foix; elle était mariée depuis 1508 à *Gaston-le-Boiteux*, comte de Candale, vicomte de Benauges et captal de Buch, qui mourut en 1536 : *Frédéric*, un de leurs fils, posséda l'Astarac par le choix et sous l'autorité de sa mère, à laquelle il ne survécut que très peu, si même il ne mourut avant elle.

1571. HENRI de Foix, fils de Frédéric, et petit-fils de Mathe d'Astarac, leur succéda, et ne survécut à son père que deux années; il ne laissa point d'enfans mâles.

1573. MARGUERITE de Foix, sa fille aînée, comtesse d'Astarac, de Candale, de Benauges, et captale de Buch, porta en dot ce riche héritage au célèbre *Jean-Louis* de Nogaret, duc d'Épernon, favori de Henri III, qu'elle épousa en 1587, et qui fut le plus puissant seigneur de son temps, non plus, il est vrai, de cette puissance féodale que Louis XI avait effacée, mais de celle qui faisait encore ombrage à Richelieu, et qui disparut devant lui.

Le comté d'Astarac, réduit à l'unique valeur d'un simple majorat, fut donné par *Bernard* d'Épernon, fils de Jean-Louis, à la dame de Castelnaud Morena (1650); il passa ensuite (1661) aux ducs de Roquelaure, et avec l'héritage de ceux-ci (1738) à la maison de Rohan-Chabot, entre les mains de laquelle la révolution de 1789 vint anéantir les derniers vestiges de cette ancienne circonscription territoriale.

ASTARTÉ, déesse des Phéniciens, des Syriens et de Carthage, et désignée sous les noms d'*Achtoret*, *Ashtoreth*, *Ashtaroth*, dans les différentes versions de la Bible où il en est souvent fait mention. Cette divinité qu'on trouve en rapport tantôt avec Baal, tantôt avec Adonis, mais dont on ne connaît guère le véritable caractère, est généralement regardée comme la Vénus tyrienne : on peut encore l'identifier à Isis, la Lune, Baaltide.

A Carthage, de même qu'en Syrie et en Phénicie, cette déesse paraît avoir porté de préférence le nom d'Astarté ou Astaroth, qui répond à l'idée de souveraine du ciel et des astres. Aussi les Grecs, en traduisant ce mot par Aphrodite, y ajoutèrent-ils toujours l'épithète d'Uranie, de même que les Romains l'appelèrent dans leur langue la déesse céleste; les uns et les autres la comparent encore à *Hera-Junon*, à Diane, même à Minerve; mais ils y ajoutent toujours l'épithète de céleste ou de reine des cieux.

Astarté porte évidemment un caractère sidérique, et son nom même rappelle les astres, *astron* en grec, *satara* en persan. L'étymologie des anciens qui expliquaient ce nom par *Astroarchê*, le principe ou reine des astres, peut, bien que suspecte, s'accorder avec l'opinion où ils étaient qu'Astarté était un astre plus remarquable que les autres, ou bien un principe supérieur aux astres. Ainsi prenant Baal, le premier des dieux, pour le soleil ou plutôt pour un principe supérieur mâle dont le soleil était l'image, Astarté sa femme devint une puissance supérieure femelle, représentée par le premier des astres après le soleil.

Ici s'offre naturellement l'idée de la lune, Diane, que

presque toutes les religions présentent comme épouse ou sœur du soleil; et l'opinion de ceux qui considéraient la lune comme mâle ou hermaphrodite, loin d'exclure le rapprochement, semble au contraire le favoriser, puisque les anciens ne furent pas non plus toujours d'accord sur le sexe d'Astarté, que l'on voit tantôt mâle, tantôt femelle, et quelquefois l'un et l'autre.

Quelques auteurs ont pensé qu'en Syrie ce fut la planète Vénus que les légendes adjoignirent au soleil, et ils allèguent pour motifs de cette opinion, le culte de Vénus planète, pratiqué par les Arabes, le nom d'étoile d'Isis donné par les Egyptiens à la planète Vénus, et les attributs tauriformes communs à la déesse égyptienne et à la radieuse Astarté. « L'étoile de Vénus, ajoutent-ils, a son exaltation dans le signe du taureau équinoxial comme la lune y a son domicile; de là les attributs tauriformes donnés à l'un et à l'autre, de là l'idée égyptienne qui fit de Vénus en quelque sorte la suivante d'Isis, c'est-à-dire de la lune, de même que Jupiter devint l'étoile d'Osiris, c'est-à-dire du soleil. »

Cette opinion est plus particulièrement celle de quelques savans modernes qui ont voulu trouver dans les combinaisons astronomiques, souvent les plus élevées, la raison de tous les dogmes religieux de l'antiquité. — Sans rejeter indifféremment toutes les explications de ce genre par la raison seule qu'on en a fait abus, il faut reconnaître que les anciens n'étaient pas aussi savans en astronomie qu'on a voulu les faire en cherchant à expliquer leurs monumens, et que ce n'est guère que dans les phénomènes du ciel les plus simples et surtout les plus apparens, qu'il faudrait chercher le principe des croyances qu'ils ont pu y rattacher.

Dans l'incertitude qui règne sur cette matière, on ne doit, sans doute, pas plus rejeter qu'adopter exclusivement l'idée qui fait d'Astarté la Vénus planète, puisque cette dernière eut aussi un culte en Orient; mais l'opinion la plus naturelle et qui nous semble réunir toutes les probabilités, est celle qui assimile Astarté à la lune.

Les attributs tauriformes empruntés au croissant de cette planète en offrent le caractère fondamental; c'est à la lune qu'ils se rattachent dans toutes les croyances antiques, et aucun témoignage n'établit que pour avoir donné à la planète Vénus le nom d'étoile d'Isis, les anciens aient caractérisé cette étoile par les attributs d'Isis elle-même, ce qui eût porté à confondre deux planètes ou divinités essentiellement différentes. La connaissance des phases de la planète Vénus pouvait donc seule baser une telle supposition, et l'on sait que cette découverte n'a eu lieu qu'après celle des télescopes. Ce n'est d'ailleurs qu'à une antiquité assez récente, relativement à celle d'Astarté, qu'on doit rapporter le culte de la planète Vénus, soit en Arabie, soit ailleurs.

Les anciens n'ont jamais qualifié la Vénus planète du nom de Diane *Artemis*, tandis qu'ils appelaient ainsi la lune, aussi bien que la déesse Astarté, en les caractérisant toutes deux par des cornes, images du croissant. Enfin, l'autorité des monumens s'accorde assez avec les témoignages écrits pour qu'on soit porté à reconnaître dans Astarté une personnification de la lune, et à admettre, non pas comme Dupuis, l'identité absolue de cette déesse avec Isis ou Athyr, mais un rapport originel, une sorte d'analogie, comme celles que nous avons signalées dans nos précédens articles, entre *Amoun*, *Anouké*, *Aruéris*, divinités égyptiennes, et les dieux grecs *Jupiter Ammon*, *Anucis Vesta* et *Apollon*, rapports modifiés selon les temps et les lieux et par le mélange de croyances diverses, mais qui, pour Astarté, puisent un de leurs élémens dans le mythe lunaire de l'Egypte. On ne peut méconnaître un principe égyptien dans les idées religieuses et même dans le système alphabétique des Phéniciens, et si l'on retrouve dans la déesse Astarté un mélange assez confus de divinités grecques et asiatiques, il s'y révèle surtout une relation particulière avec la théogonie des Egyptiens. Cette observation fondée sur des faits s'accorde avec les traditions historiques qui placent en Egypte le foyer d'une civilisation primitive et d'idées religieuses dont les Phéniciens auraient les premiers reçu et transmis les élémens aux autres peuples du littoral méditerranéen.

Ainsi l'on a vu dans la divinité égyptienne Amou-Ra, le dieu soleil, roi des cieux et générateur suprême; les mêmes attributions se reproduisent dans le dieu Baal, auquel Astarté se trouve associée comme la grande déesse, reine des cieux, principe de la nature fécondée. C'est cette puissance femelle qui se rencontre sous des noms divers dans toutes les religions orientales, et l'on y reconnaît surtout le principe générateur passif dont la lune était le symbole; car les Egyptiens, en faisant de cette planète un dieu mâle, ne lui attribuaient pas moins la double vertu de puissance fécondante et puissance fécondée. Astarté prend donc évidemment le caractère de la lune lorsqu'elle parcourt la terre coiffée d'une tête de vache, et cet attribut rappelle tout naturellement les aventures d'Io, qui n'est autre que la lune appelée Ioh par les Egyptiens: on y reconnaît encore les images d'Isis, et plus particulièrement de la déesse Athyr; celle-ci, dans la théogonie égyptienne, réunit aux insignes tauriformes la plupart des attributions que les Grecs ont données à leur Vénus. — Il faut également reconnaître dans ce personnage la Vénus ténébreuse que Diodore appelle Hécate, et qui est l'Athyr égyptienne, dont le nom même peut offrir les élémens de celui d'Astarté ou Atargatis. Enfin l'on retrouve encore dans Astarté, l'Uranie égyptienne, le ciel personnifié sous le nom de *Tpé*, Tiphé.

Dans la théogonie phénicienne, Astarté se trouve fille d'Uranus et sœur du premier Cronos; elle l'épouse et enfante de celui-ci le deuxième Cronos. — Sanchoniaton la fait mère de sept filles, dites Titanides ou Artémides, et de deux fils, *Himeros* et *Eros*, le désir et l'amour. — Nous n'essaierons pas de démêler cette généalogie obscure et d'ailleurs si près du chaos, mais nous ferons déjà remarquer dans Pothos et Eros le cortège naturel de la Venus grecque, aussi bien que d'Astarté.

Les opinions s'accordent généralement sur l'identité, ou du moins sur la frappante analogie d'Astarté et de Venus ou Aphrodite, et les aspects variés sous lesquels cette divinité se présente font en effet reconnaître en elle, non seulement la déesse de la beauté et des amours, mais la haute fécondatrice, l'Utérus-Univers; à la fois ou tour à tour, beauté, amour, génération, ciel femelle, astre femme, on la voit prendre toutes les formes réelles ou symboliques, et emprunter les noms et les attributs de toutes les divinités chez lesquelles elle vient s'établir et qu'elle supplante quelquefois. — Ici les Grecs et les Romains l'assimilent à Héra ou Junon épouse du dieu suprême Zeus, Jupiter; ailleurs, c'est Minerve, Cybèle, Diane dont elle emprunte les noms ou les traits. — Le nom de Dioné, synonyme de Baaltide, peut effectivement offrir des rapports avec *Djuno*, *Diuno*, *Iuno*: ces rapports, du reste, ne sont pas plus concluans que celui qu'on peut lui trouver avec Diane, dont l'Astarté punique offre les traits. Les rapprochemens de ce genre peuvent se multiplier à l'infini pour celui qui les cherche, mais l'écueil est voisin, et le mieux est de les classer pour la plupart au nombre des subtilités linguistiques dont les étymologistes ont été si prodigues.

La déesse céleste avait un temple magnifique à Sidon et paraît avoir été la grande divinité de cette ville; son temple s'appelait *Beth Astaroth*, la maison d'Astaroth. Si c'est d'Astarté que parle Lucien dans son Traité de la déesse de Syrie, à l'occasion des pratiques superstitieuses auxquelles on se livrait à Hiérapolis, c'est dans cette ville qu'il faudrait placer le siége principal de son culte, à moins qu'il n'ait voulu parler de l'autre divinité sa rivale, de *Dereeto* ou *Atargatis*, la prétendue mère de Semiramis. Il est d'ailleurs plus probable que la déesse à queue de poisson fut révérée dans la cité d'Ascalon, suivant la tradition, c'est auprès de cette ville

dans un lac devenu sacré, qu'elle aurait mis fin à ses jours. Du reste cette déesse, par sa nature et par son culte, offre, dans l'écrit même de Lucien, une telle analogie avec Astarté, qu'on peut avec assurance les confondre l'une et l'autre dans une origine commune.

Le culte d'Astarté prit une grande extension; les Syriens s'y livrèrent avec fureur, et les Israélites même sacrifièrent plus d'une fois à ses autels. — Sous les règnes d'Achaz et de sa femme Jézabel, la Judée compte Astarté parmi ses plus grandes divinités. Alors Baal et Astaroth étaient regardés comme les dieux suprêmes de Sidon, et Salomon, le plus sage des rois, leur rendit un culte.

Les bois et les bosquets étaient particulièrement consacrés à Astarté; l'on a même fait dériver du mot hébreu *asrim*, qui signifie forêts, bocages, le nom d'*Asara*, par lequel les prophètes désignent cette déesse dans la version des Septante. Ses statues étaient ordinairement en bois, et le même mot désignait la déesse et la matière dont ses images étaient faites. Ainsi l'on appelait *Asarah* l'idole en bois que le roi Manassès fit placer dans le temple de Jérusalem; c'est cette même idole que Josias brûla ensuite et dont il fit disperser les cendres sur les tombeaux des fils du peuple.

C'est à Byblos que furent particulièrement célébrées les pratiques voluptueuses du culte de cette déesse; on y adorait Astarté sous le nom de *Vénus Byblienne*, Vénus présidant à la génération des êtres, et qui était comme la divinité du Nil, le symbole de l'humidité fécondante. Vénus amoureuse du bel Adonis offrait l'emblème de la terre au printemps, qui, avide de la chaleur du soleil, ouvre son sein à ses rayons pour en être fécondée. A l'exemple des Egyptiens qui célébraient la mort d'Osiris et sa résurrection, on célébrait à Byblos, par le deuil et les larmes, la mort d'Adonis. Bientôt on annonçait sa résurrection; à la fête lugubre succédaient des cérémonies où se manifestait la joie publique. — C'est alors que le phalle, symbole de la résurrection de la nature, était porté en triomphe; c'est alors que les jeunes filles de Byblos avaient l'alternative de sacrifier leurs cheveux à la déesse, ou de se prostituer tout un jour aux étrangers. Cet usage était établi dans toute la Phénicie. Plus tard, le culte d'Astarté s'étendit au dehors de la contrée qui l'avait vu naître et se développer. La déesse céleste fut adorée dans des temples nombreux à Carthage sur les côtes d'Afrique, en Espagne près de Gadès, à Malte et dans les autres îles de la Méditerranée. En tous lieux des bois sacrés s'élevaient en son honneur, et le culte qu'on y pratiquait n'était pas moins voluptueux que celui de la Vénus de Byblos, de Mylitta à Babylone, d'Anaïtis en Arménie, de Vénus Uranie en Cypre; cette dernière, d'ailleurs, n'était autre qu'Astarté, ou bien, si l'on veut, la déesse d'Ascalon adorée sous le nom d'Aphrodite.

Les Tyriens en transportant avec les galantes Cypriennes les mœurs et la religion de leur pays, sur les côtes de Carthage, y mirent également en vigueur l'usage qui obligeait les jeunes filles à venir gagner leur dot au bord de la mer. Le lieu consacré à cet usage s'appelait *succoth-benath* ou *Venoth*, signifiant *les tentes des filles*, et l'on croit avec quelque raison que le nom de Venus en est dérivé. Valère-Maxime nous apprend que dans ce lieu se rendaient les jeunes Carthaginoises, et que, sous les auspices de la déesse, elles se livraient religieusement aux étrangers, pour acquérir au prix de leur virginité une somme qui servait à les marier.

Le culte d'Astarté se maintint à Carthage tombée sous la domination des Romains, et fit même, selon Macrobe, que Caius Gracchus appela Junonienne la colonie qu'il y avait conduite. Les fêtes se renouvelèrent avec plus de magnificence que jamais; ses honneurs se répandirent au loin, et les temples et les bosquets consacrés à la déesse continuèrent d'être, en Afrique comme en Asie, le théâtre des mêmes débauches. — Les Pères de l'Eglise, saint Augustin surtout et Salvien de Marseille, déplorent les excès dont les fêtes d'Astarté étaient le prétexte, et qui, de leur temps, avaient eu sur les mœurs une si funeste influence.

Les Carthaginois crurent retrouver Acthoret à Crotone dans la Junon Lucinienne, et ensuite dans la Vénus Erycine; car ils favorisèrent le culte de ces deux divinités, et leur prodiguèrent des hommages.

Le démon ou génie des Carthaginois, invoqué dans le traité entre Annibal et Philippe, cinquième roi de Macédoine, est vraisemblablement la déesse Astarté, et c'est encore elle, selon toute apparence, que les Romains evoquèrent solennellement lorsque, conformément à leur ancienne coutume, ils eurent décrété, par l'inexorable *delenda Carthago!* le siége et la destruction de cette ville. Cependant, les Romains ignoraient le nom du génie tutélaire de Carthage et même son sexe, comme on le voit par ce jeune homme à formes divines qu'ils disent avoir apparu en songe à Annibal pour lui montrer la route de l'Italie : ce jeune homme n'est autre qu'Astarté. L'Ecriture sainte non plus que les anciennes mythologies des peuples ne distinguent le sexe des idoles : Aristophane dit *Aphroditou* et Macrobe fait Vénus mâle et femelle.

Du reste, cette confusion des sexes à l'égard de la divinité offre de nombreux exemples dans la théogonie des anciens. Elle peut s'expliquer dans Astarté par la multiplicité de ses formes, ses rapports avec la lune dont le sexe offrait la même indécision, et aussi par l'objet et les pratiques du culte tout libidineux de la déesse, qui, sans doute, pouvait tout excuser; car les peuples qui s'y abandonnaient eurent, on le sait, pour les aberrations de ce genre, dans la vie réelle, un penchant que l'antiquité classique comme les mœurs actuelles de l'Orient ne revèlent que trop.

On ne saurait dire avec certitude quelle fut la figure de l'idole qui représentait Astarté dans ses temples de Phénicie et de Carthage, les témoignages manquent à ce sujet; mais il est probable, par ce que nous connaissons aujourd'hui de monumens informes et de médailles, que, selon les temps et les lieux, la déesse eut des images différentes et qui durent refléter les phases du culte lui-même. On a lieu de croire qu'aux temps les plus reculés l'idole de la reine des cieux dut être un bloc grossier, une pierre conique semblable à celle de la Venus Uranie de Paphos, identique avec la divinité carthaginoise et comme elle originaire de Phénicie.

Les traditions antiques abondent en traits analogues, offrant pour idoles des premiers peuples des pierres informes et désignées par les écrits des anciens sous des noms divers.

Des médailles de Chypre, de Cossura (Pentellaria), celles d'Elagabale, reproduisent cette forme d'idole qui peut être rapportée à Astarté.

Mais un trait de la légende mythique de cette déesse nous paraît propre, non seulement à confirmer ces faits d'ailleurs bien établis, mais peut-être aussi à nous éclairer sur l'origine et la nature du monument qui lui fut primitivement consacré : la fable rapporte qu'Astarté dans ses voyages, ayant trouvé une étoile tombée du ciel, la recueillit et la consacra dans l'île sainte de Tyr. Quelle est la source de cette tradition? Peut-être un événement tout naturel et dont on trouverait au besoin plus d'un exemple dans les annales de l'antiquité. S'il nous est permis de hasarder à ce sujet une conjecture qui nous paraît assez vraisemblable, il faudrait ne voir dans cette étoile tombée du ciel, qu'un de ces aerolithes, dont l'exemple pourrait s'appliquer à plus d'une de ces pierres, si fréquemment rappelées dans l'antiquité mythologique, sous les noms de pierres noires, pierres tombées du ciel, et dont l'ignorance et la superstition ne manquèrent pas de s'emparer dans les premiers âges des peuples. Loin de nous l'intention d'établir que toutes les pierres auxquelles on attribuait une origine céleste aient été des produits météoriques; nous n'indiquons ici ce rapprochement que parce que c'est la légende même d'Astarté qui le fournit.

On peut, du reste, faire une longue énumération des idoles qui, sous les noms de Bœtyles (voyez ce mot), Cabires, Abaddir et tant d'autres, reviennent dans toutes les traditions mythologiques de l'Orient, en Asie Mineure chez les Phéniciens et les Arabes, comme en Afrique et en Europe. Plus d'une divinité, même chez les Grecs et les Romains, n'eut d'autre origine qu'un monument de ce genre; pierre informe à laquelle se rattachèrent successivement, comme à un talisman, toutes les superstitions, toutes les idées religieuses, tous les sentimens de désir ou de crainte, de bonheur ou de calamité. Ces pierres peuvent offrir l'image la plus vraie des plus anciennes religions; elles furent chez les peuplades encore barbares, comme le premier gage d'une moralité naissante, d'un pacte social, premier dépositaire de la foi des sermens, de la mémoire des faits, garans de la propriété; ce furent en quelque sorte les premiers dieux. Cybèle ou Rhéa, Saturne, le soleil, Dysarès divinité arabe, on pourrait presque dire toutes les idoles les plus anciennes, furent adorés sous cette forme. Ce serait dépasser les limites de cet article que de citer tous les faits dont nous pourrions ici réunir le témoignage; mais pour revenir à l'image de la déesse Astarté, sa forme primitive, d'abord indécise, dut, comme nous l'avons fait observer, se modeler suivant les nuances et les progrès du culte lui-même. D'abord informe et dégagée de toute alliance humaine ou animale, l'idole se modela d'une manière plus régulière et plus précise en prenant une configuration conique, forme commune à presque toutes les idoles des premiers âges; on a lieu de penser même que non seulement Astarté, mais Baal son époux, furent adorés sous cet emblème.

Le major Humbert a découvert parmi les ruines de Carthage un cône en pierre d'une dimension considérable, et l'on a trouvé en différens lieux des pierres de cette forme portant des inscriptions puniques en l'honneur des divinités. Les collections d'antiquités renferment aussi divers monumens de ce genre avec inscriptions cunéiformes ou persépolitaines. Les antiquaires s'accordent également à rapporter à la religion d'Astarté les constructions de forme conique, dites nurraghs, si fréquentes encore de nos jours en Sardaigne, où la déesse Astarté fut adorée; le cône ne serait ici qu'une modification de cette idole grossièrement significative existant à Cagliari, du Phalle qui, de tout temps, a été en Orient un emblème des forces fécondantes de la nature. Le Phalle n'est qu'un dérivé ou imperfectionnement de la forme conique primitive, et un emblème très approprié au culte de la divinité dont nous nous occupons. Plus tard ces formes grossières firent place à un travail plus élégant; les formes humaines paraissent encore y avoir été ou totalement omises ou combinées avec des formes animales, et plus ou moins variées selon les aspects sous lesquels on voulait considérer la déesse.

Ainsi dans la Chanaan, Astarté, considérée sous le point de vue astronomique, paraît avoir été représentée sous la forme d'une vache, de même que Baal ou Moloch sous celle d'un taureau. Souvent l'un ou l'autre prenaient simplement la tête de ces animaux, qui leur étaient consacrés, ou bien, comme on le voit sur des médailles siculo-puniques de travail grec, la déesse était représentée par une tête de femme surmontée de cornes; il est douteux qu'au temps de l'indépendance de Carthage cette déesse ait jamais été adorée sous une forme complètement humaine; mais on la voit ailleurs et plus tard dégagée de toute alliance animale, offrir les formes et les traits d'une belle femme. Les revers de plusieurs médailles de Démétrius II, roi de Syrie, représentent Astarté vêtue d'une tunique longue et d'un manteau relevé sur l'épaule; elle tient à la main le lituus ou bâton augural. On croit aussi reconnaître Astarté dans quelques médailles des îles de Malte et de Gaulos, offrant une tête de femme ornée d'un voile ou d'un diadème. Cette figure, dans quelques unes, se rapproche de celles de la déesse égyptienne *Bouto*, ayant comme elle le lotus pour attribut; du reste, on reconnaît dans ces monumens, comme dans le mythe de la déesse, un mélange évident de la religion égyptienne; et ce caractère se révèle encore mieux dans une médaille de Malte, portant d'un côté la tête d'Astarté assimilée à la Héra grecque, et au revers une tête de bélier qui doit, d'après les rapprochemens déjà indiqués, offrir l'idée du grand dieu Ammon dans ses rapports avec l'Athyr égyptienne ou l'Astarté de Syrie.

Sous les Romains, Astarté se montre une déesse à la taille imposante, au visage majestueux. Sur les médailles des empereurs et sur quelques pierres gravées, on la voit presque semblable à Cybèle, la tête couronnée de créneaux, la foudre dans une main, le sceptre dans l'autre, et portée sur un lion. Cybèle était, comme Astarté, comme Athyr, la *grande mère de la nature*. Parmi les animaux aquatiques, Astarté eut pour symbole, comme la Diane d'Éphèse, l'écrevisse de mer que les médailles siculo-puniques et de Malte citées plus haut, portent au revers avec la tête de cheval. Cet attribut paraît avoir été comme le lion un symbole du solstice d'été, ou de la lune, dominatrice de l'humide élément.

Parmi les oiseaux, on lui dédiait la colombe emblème du feu générateur, attribut constant des Vénus de Paphos et du mont Eryx, et symbole fréquemment reproduit dans l'antique mythologie, quand il s'agissait de formuler par des images physiques les idées de production et de chaleur du monde, représentées par l'œuf et l'incubation.

Malgré l'espèce de connexité qui se reconnaît entre le dieu Baal et Astarté, les sacrifices offerts à ces deux divinités différaient essentiellement; car on voyait quelquefois le sang couler sur les autels de Baal, tandis que des fleurs, des parfums, des gâteaux ou d'innocentes colombes étaient les seules offrandes, dont la déesse agréât l'hommage: nous avons dit le genre de sacrifice qui lui était le plus agréable, et qui dut, par son attrait voluptueux, contribuer puissamment à la propagation du culte.

(Voir, pour les autres faits qui peuvent se rapporter à cette déesse, les articles Adonis, Athor, Baal, Vénus.)

ASTÉRIE (*asterios*). Les astéries, connues vulgairement sous le nom d'étoiles de mer, sont des animaux marins, rayonnés pourvus d'un corps orbiculaire convexe en dessus, et très plat en dessous: ils sont toujours pourvus d'une peau recouverte, soit d'épines, soit de granulations, et quelquefois même de plaques; ces épines sont souvent si nombreuses qu'on peut en compter plusieurs milliers sur chaque branche. Ces animaux ont souvent cinq rayons ou bras, qui diminuent du centre à l'extrémité, quelquefois même ce nombre est moindre; mais le plus ordinairement il est beaucoup plus considérable, car il passe dans certaines espèces, vingt. Sur chaque bras de l'animal, au centre, il existe une gouttière, et sur les côtés de cette gouttière, on remarque toujours un grand nombre de petits trous, qui laissent passer des tentacules qui lui servent à se transporter. Ces tentacules sont rétractiles, et ne paraissent plus dès qu'on sort l'animal de l'eau.

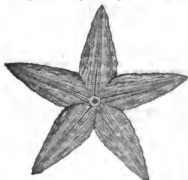
Au centre des rayons, et sur la face inférieure, se trouve une très grande ouverture, qui remplit à la fois les fonctions de bouche et d'anus; sous cette cavité est l'estomac, et de cet organe partent, dans chaque rayon, des cœcums ramifiés comme des arbres, et suspendus chacun à une sorte de mésentère: dans ces mêmes rayons existent aussi les ovaires.

Ces animaux ont un système nerveux, mais il est très peu développé.

On croit généralement que les astéries se fécondent elles-mêmes; mais plusieurs naturalistes rapportent qu'à une certaine époque de l'année on les trouve accouplées deux à deux.

Quoique extrêmement sensibles au toucher, ces animaux ne paraissent pourtant pas souffrir quand on leur enlève un ou deux de leurs bras; deux ou trois jours suffisent à l'ani-

mal pour réparer l'accident qui lui est arrivé. Cette faculté de reproduction est même si grande qu'on voit souvent une astérie privée de ses bras et d'une partie de son centre, qui contient comme on le sait la bouche et l'estomac, reproduire toutes ces parties en très peu de temps.



(Astérie commune.)

Il y a à la partie supérieure de ces radiaires un grand nombre de petits tentacules qui sortent de la surface de la peau; ces organes font pénétrer l'eau dans l'intérieur de l'animal. Au printemps les bras des astéries se gonflent, et on voit sortir les œufs qui sont réunis entre eux, et forment des chaînons : ces œufs sont en très grande abondance sur les plages, et on croit qu'ils occasionent les malaises qu'on ressent quand on mange les moules à cette époque.

On ne peut rien voir de plus varié que la coloration de ces zoophytes; elle est souvent d'un beau rouge, quelquefois violette et même orangée, et enfin si variée qu'il est impossible d'en donner aucune description. Certaines espèces de ces animaux nagent avec beaucoup de rapidité en agitant leurs bras; d'autres, au contraire, ne peuvent se servir que de leurs tentacules pour ramper sur le bord des plages. Leur voracité est très grande; ils se nourrissent de vers et de coquilles souvent fort grosses.

Ces zoophytes font partie des radiaires échinodermes de M. de Lamarck. Les espèces de ce genre sont très nombreuses; la Méditerranée et l'Océan en fournissent plusieurs qui servent même à engraisser les terres; mais le plus grand nombre vient des mers des pays chauds.



(Astérie à aigrettes.)

On a figuré ci-dessus l'astérie commune (*asterias rubens*), qui est si abondante sur nos côtes, et l'asterie à aigrettes (*asterias papposa*) qu'on trouve sur toutes les côtes de l'Océan.

ASTRAGALE. Voyez Légumineuses.

ASTRAKHAN est si uée sur le côté gauche ou oriental du Wolga, sur une île formée par deux bras de cette rivière, à quinze lieues environ de son embouchure dans la mer Caspienne. — C'est une des principales villes de la Russie, fort remarquable par son commerce, et par la physionomie originale que lui donnent les peuples qui l'habitent, tous différens d'origine, et conservant chacun son costume, son langage, sa religion et ses mœurs particulières. Un savant d'un grand mérite, le comte Jean Potocki, s'exprimait ainsi à cet égard : « Il y a déjà bien des années que mon occupation la plus chérie est de rechercher dans les bibliothèques l'origine et l'histoire des peuples de la haute Asie; mais, malgre les efforts de mémoire que j'y faisais, malgré le soin de revenir souvent sur les mêmes objets, j'avais de la peine à éviter la confusion des nations; et lorsqu'elles étaient déjà classées dans mes livres, elles ne l'étaient pas encore dans ma tête. Ici j'ai trouvé tous ces peuples réunis par le commerce... Je les vois devant moi avec leurs traits caractéristiques, leurs ressemblances, leurs différences, leurs idiomes et leurs traditions. Je n'ai plus besoin de me créer une mémoire artificielle, pour me rappeler tant d'idées peu liées entre elles. Tout ce que j'ai rassemblé à ce sujet, se presente nettement à mon esprit à la plus légère inspection, et s'y imprime d'une manière ineffaçable. »

Effectivement, Astrakhan présente la réunion de la plupart des peuples de l'Asie et de l'Europe. Les *Tatares* y sont établis au moins au nombre de 40,000; ils appartiennent à la race turque, et descendent des anciens maîtres de ces contrées, avant la conquête de la Russie. L'éducation des chevaux et des bestiaux est aujourd'hui leur occupation principale; ils sont aussi commerçans et voituriers, et jouissent d'une grande réputation de probité. A côté des Tatares, sectateurs d'Omar, il y a à Astrakhan environ 4,000 *Persans* de la secte d'Ali. Ils sont tous marchands et reçoivent les riches productions de la Perse et du centre de l'Asie, que leur envoient leurs correspondans d'Asterabad, d'Enzili et de Bakou, comme la soie et le coton de Boukharie, du Ghilan et du Mazanderan, les châles de Cachemire, etc. Les *Hindous*, au nombre de plus de 200, formant une colonie de célibataires, habitent près du quartier des Persans. Ils reçoivent du Lahor des mousselines et d'autres étoffes; ils commercent avec intelligence, vivent avec économie, et sont généralement riches. Il y a parmi eux des brames, qui président à leur culte celebré avec tout l'appareil que le lieu peut comporter. Lorsqu'ils meurent on brûle leurs corps, et l'on renvoie leurs cendres dans l'Inde. —Les *Calmouks* se trouvent en très grand nombre à Astrakhan et dans les villages environnans; ils demeurent dans des baraques de bois ou sous des tentes de feutre, et possèdent beaucoup de chameaux, de chevaux, de bœufs et de grands troupeaux de moutons de l'espèce nommée chamtouïe. Comme les Tatares, ils s'engagent volontiers pour soigner les bestiaux, mais jamais pour le labourage; ils s'occupent aussi beaucoup de pêche.—On estime à environ 4,000 le nombre des *Arméniens* fixés à Astrakhan; ils ont de vastes relations commerciales avec Orenbourg, la Perse et la Boukharie. — Il faut encore citer, parmi les habitans d'Astrakhan, les *Boukhars*, les *Turkomans* et les *Géorgiens*. — Quant aux nations européennes, presque toutes y ont leurs représentans; on y trouve des Grecs, des Allemands, des Anglais, des Italiens, etc. — Les Russes forment plus d'un tiers de la population, qui s'élève à près de 50,000 âmes. On trouve parmi eux des gens de tous les états; les marchands sont généralement fort riches. Ils ont tous conservé leurs mœurs anciennes; le plus grand nombre porte la barbe, s'abstient de fumer, et repousse toute innovation dans la manière de vivre; beaucoup d'entre eux appartiennent à la secte la plus austère en Russie, qu'on nomme raskolniks.

Cette diversité d'origine, qui caractérise les habitans

d'Astrakhan, produit les nombreuses différences qu'on remarque dans les constructions, les distributions des maisons, et en général dans l'aspect extérieur de la ville.—Elle a une citadelle, située sur les bords du Wolga, et nommée *Kremlin*, comme celle de Moscou, de Kazan et de Novgorod. La cathédrale y est placée; c'est un vaste et bel édifice qu'à son caractère d'antiquité on croirait devoir appartenir à l'ancienne Astrakhan, dont les ruines sont situées à quelques lieues de la ville actuelle. En sortant du Kremlin, on entre dans la nouvelle ville: elle est régulièrement bâtie, presque toutes les maisons y sont construites en pierres ou en briques. De très belles rues aboutissent à une place carrée; la plus remarquable de ces rues est occupée par les Persans. Les Russes, les Arméniens et les Hindous habitent aussi la nouvelle ville. A l'extrémité orientale sont les quartiers occupés par les Tatares. Leurs habitations, la plupart en bois, ne présentent à l'extérieur que le fatigant aspect de longs murs ou de façades en planches. Les fenêtres et les issues de ces maisons sont placées dans l'intérieur, selon l'usage des Musulmans. Dans ces quartiers demeurent aussi les Turkomans et les Boukhares. Plus loin s'étendent les nombreuses baraques et tentes des Calmouks. Enfin, sur les bords du Wolga, dans un immense terrain entouré de murs, sont placés la maison de l'amiral qui commande la flotte de la mer Caspienne, les magasins, les forges, les corderies, l'hôpital, et tout ce qui constitue un grand établissement de marine. Cependant, la Russie n'ayant sur la mer Caspienne aucun ennemi à combattre, on s'y occupe très peu de construction; mais il est peu de chantier en Europe qui puisse être approvisionné avec plus de facilité et à meilleur compte. — Trois bazars, à la manière asiatique, sont destinés à Astrakhan aux affaires commerciales, qui s'y font exclusivement dans l'un par les marchands des villes russes, dans l'autre par les Asiatiques, et dans le troisième par les Indiens. — Un gymnase et un jardin botanique sont aussi à citer parmi les établissemens publics de cette ville.

Les Russes, les Grecs et le peu de Géorgiens qui sont établis à Astrakhan, suivent le rit grec; ils y ont vingt-cinq églises, un archevêché et un séminaire. L'église des Catholiques, dont il n'y a dans cette ville que huit cents, fait partie d'un couvent qui était habité par les jésuites, lesquels, ayant été forcés par un ukase de quitter la Russie, ont été remplacés par les Dominicains. Les Luthériens ont leur église à eux; les Arméniens non-catholiques ont deux églises et un évêque. Chacune des deux grandes sectes musulmanes a aussi à Astrakhan une mosquée particulière. Les Hindous ont de même dans leur enclos une sorte de temple, dont Pallas a donné une description détaillée dans ses voyages. Les Calmouks suivent le culte du Dalaï-Lama; le nombre de leurs prêtres est excessif; en 1818 sur 14,650 kibitkas qu'ils habitaient, plus de la neuvième partie était occupée par les prêtres.

Le climat d'Astrakhan passe pour être peu salubre; cependant la mortalité y est proportionnellement peu considérable. La transition subite d'une grande chaleur à un froid excessif, que l'on attribue aux vents du nord-est, influe nécessairement sur l'agriculture de ce pays. M. Gamba, ancien consul de France à Tiflis, cite dans son Voyage dans la Russie méridionale, le passage prompt pendant une nuit de novembre de 8° au-dessus de zéro (5 heures du soir), à 16° au-dessous (7 heures du matin). Toutefois au milieu des terres sablonneuses de la ville on s'est attaché avec succès à la culture de la vigne. Les premières plantations en sont dues à un Allemand, qui, en 1613, ayant embrassé la religion grecque et s'étant fait moine, cultiva dans les environs de son monastère des ceps de vigne qu'on lui avait apportés de Chamakhie; ils y réussirent si bien, que le czar Michel Fédorovitch lui fit donner l'ordre d'établir un vignoble pour le compte de la couronne. Depuis ce temps la culture de la vigne s'est multipliée dans les jardins d'Astrakhan; le gros raisin d'un goût exquis que l'on y recueille est envoyé frais à Petersbourg, comme celui de Kizlar; mais soit qu'on manque d'art, soit que la nature s'y oppose, on ne peut en faire de vin capable de se conserver.

La terre dans le gouvernement d'Astrakhan, au midi, est propre à la culture, mais au nord elle s'y refuse, et est chargée de sel et de nitre, de sorte que plusieurs districts sont déserts. Dans le district d'Astrakhan on trouve des lacs d'eau salée, des eaux minérales, des sources de naphte, des carrières de gypse et d'albâtre. Astrakhan se distingue aussi par ses fabriques, entre autres, de coton, de soie, de maroquin, par ses teintureries. Mais en général la richesse de cette ville repose moins sur l'agriculture et les fabriques, que sur la pêche et le commerce.

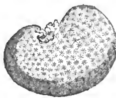
On peut à peine se faire une idée de l'immense quantité de poissons que fournit le Wolga. La pêche de l'embouchure de ce fleuve était louée, lors du voyage de M. Gamba (vers 1825), au prix annuel de 900,000 roubles assignats; le fermier y occupait huit à dix mille ouvriers. Cette pêche approvisionne la population de la Russie de la plus grande partie des poissons salés et fumés qu'elle consomme pendant ses longs carêmes (il y a plus de deux cents jours maigres dans l'Église grecque); elle fournit à l'Italie et à la Grèce le kaviar, et à presque toute l'Europe la colle de poisson. Dans cet établissement tout est gigantesque. Il y a des esturgeons qui pèsent jusqu'à 2,400 livres; les saumons, les carpes, les asserines, les sterlets, tout est hors de la proportion du poisson en Europe. Nous renvoyons, au reste, le lecteur aux ouvrages de Pallas et de Guldenstaedt, où se trouvent des détails pleins d'intérêt à ce sujet.

Quant au commerce, Astrakhan, par suite de sa position, a toujours été une ville commerçante. Et quoique la première mention d'Astrakhan, d'après de Guignes, ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du quatorzième siècle, c'est-à-dire de l'époque de la formation du Khanat tatare de ce nom, établi sur les ruines du Kaptchak, il y a des indications positives sur l'existence bien antérieure d'une ville près de l'embouchure du Wolga, à laquelle Astrakhan doit sans doute son origine, et qui dut participer dans le commerce d'Orient, pratiqué au moyen âge par la mer Caspienne, la Russie et la Baltique, commerce dont les entrepôts européens étaient à Novogorod et à Whisby dans l'île de Gothland. Cette ville fut conquise au treizième siècle par les Mongols. — Plusieurs auteurs conjecturent que la principauté de Tmoutarakan possédée long-temps par des princes de la maison de Rourik, était composée de la ville d'Astrakhan et de ses dépendances. — Le Khanat d'Astrakhan étant détruit en 1554 par le czar Iwan Vasilevitch, la compagnie anglaise de Russie, profitant des grands privilèges qui lui furent accordés, fit des efforts réitérés pour établir des relations avec la Perse par le Wolga et la mer Caspienne; et quoique ses entreprises aient été à cet égard infructueuses, elles contribuèrent beaucoup à la prospérité d'Astrakhan. Cependant ce fut sous le règne d'Alexis Michaïlovitch (1645-1674), qui s'occupa à créer des communications immédiates entre la Russie et la Perse, que cette ville devint une grande foire des marchandises européennes et asiatiques. Pierre-le-Grand lui donna dans la suite un port et les privilèges d'une place de commerce. Il s'occupa aussi à étendre les relations de la Russie avec la Perse; par les traités qu'il conclut avec ce pays, les Russes obtinrent le droit de négocier dans toute l'étendue de la Perse sans payer aucun droit. Pour profiter de ces avantages, Pierre chercha à s'attacher un peuple élevé de toute antiquité dans le commerce oriental, et il établit à Astrakhan une colonie d'Arméniens. Il conçut une idée, dont la réalisation procurerait des avantages immenses à Astrakhan, celle de réunir les deux commerces de la mer Noire et de la mer Caspienne en joignant par un canal le Don et le Wolga, au point où ces deux rivières se rapprochent le plus l'une de l'autre. Mais la guerre avec les Suédois dé-

tourna le czar de ce projet, dont l'exécution était déjà commencée par John Perry. Catherine II l'a repris, sans y donner plus de suite. De nos jours on travaille de nouveau à le resliser.

C'est Tiflis qui est aujourd'hui l'entrepôt principal du commerce de la Russie avec la Perse; Astrakhan n'est plus le seul port de la Russie dans la mer Caspienne; cependant il fait toujours un grand commerce avec Khiva, la Boukharie, l'Inde et la Perse.

ASTRÉE (*Astrea*). Le genre astrée fait partie de ces nombreux madrepores qui pullulent dans les mers des pays chauds en si grande abondance; ils forment souvent des masses énormes qui encombrent les ports et en bouchent quelquefois l'entrée. Les animaux de ce genre sont très simples en organisation; ils sont courts, et ont à leur extremité une bouche qui est entourée de tentacules. Leur sécrétion forme tantôt une masse arrondie, et quelquefois aussi des lames qui s'étalent sur différens corps marins; ces masses sont parsemées d'étoiles qui contiennent le petit animal. Ces étoiles sont quelquefois enfoncées dans la masse; souvent aussi elles forment des bourgeons à la surface. Il y en a quelquefois une si grande quantité sur le même morceau, qu'il serait presque impossible de les compter. Ces singuliers madrépores sont encore très peu connus; il y a quelques années, on n'avait aucune idée de l'animal qui formait ces agglomérations; mais quoiqu'on l'ait vu il n'a pourtant pas encore été possible d'en décrire l'organisation intérieure. Les espèces de ce genre sont très considerables; elles s'élèvent à plus de cent.



(Astrée galaxée.)

L'espèce reproduite ici est l'astrée galaxée (*astrea galaxea*). On la trouve dans l'océan Indien, où elle est très commune.

ASTROLOGIE. C'est l'art de prévoir les évènemens de ce monde sublunaire d'après l'aspect du ciel, d'après les influences des astres, leurs situations relatives, etc.

Cet art prétendu appartient à l'antiquité la plus lointaine. « C'est, dit Bailly, la maladie la plus longue qui ait affligé la raison humaine; car on lui connaît une durée de cinquante siècles. »

On trouve l'astrologie établie à la Chine dès le commencement de l'empire. Dans l'Inde, à Babylone, en Egypte, il paraît bien que les colleges des prêtres ne s'adonnèrent avec tant d'assiduité à l'observation des mouvemens célestes, que pour être en état d'appliquer avec plus de rigueur les règles de l'astrologie. Nous savons particulièrement des anciens Egyptiens qu'ils consideraient la pratique de la médecine comme essentiellement liée à la connaissance des influences célestes (Ptolémée, *libri Quadripartiti*, lib. 1, § 3), et cette opinion, adoptée par Hippocrate et Galien, a été reproduite jusque dans les temps modernes par de très savans médecins.

La Bible condamne en plusieurs endroits les superstitions astrologiques dont sans doute le peuple juif n'aura pas toujours su se défendre

Chez les Grecs, on voit le progrès de l'astronomie proprement dite s'effectuer indépendamment des spéculations de l'astrologie; mais c'est en vain que la plupart des philosophes grecs et ensuite des philosophes romains dénoncent l'erreur des predictions fondées sur le cours des astres; l'astrologie compte partout et dans toutes les classes de la société de nombreux partisans. Elle est cultivée et enseignée dans l'école d'Alexandrie. A Rome, et plus tard à Constantinople, les astrologues, quelquefois proscrits, ne perdent jamais leur crédit auprès de la multitude, non plus que chez les grands.

Les Arabes, ayant recueilli l'héritage des sciences antiques, maintinrent l'astrologie au même rang que l'astronomie, et c'est sur ce pied qu'ils la transmirent aux nations chrétiennes.

Lorsque l'astrologie se répandit dans l'Europe occidentale, le merveilleux attaché à ses promesses ne fut pas sans doute un des moindres stimulans qui aidèrent à la rénovation des sciences véritables; car les hommes de ce temps qui ont le plus réellement contribué au progrès de l'esprit humain, furent presque tous des partisans avoues de l'astrologie. Bientôt il n'y eut prince d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Espagne ou d'Angleterre, qui ne s'attachât quelque astrologue, ou au moins qui ne prît conseil des astrologues les plus renommés. Mais on pense bien qu'ainsi interrogés et consultés de toutes parts, ceux-ci se trouvèrent fort souvent en défaut, d'autant plus que trop confians dans leur art, ils ne craignirent pas d'avancer quelques unes de ces éclatantes prédictions qui ne laissent, après l'évènement contraire, aucune place aux interprétations subtiles.

C'est ainsi qu'en 1179 tous les astrologues chrétiens, juifs et arabes, s'accordèrent pour annoncer que la conjonction de toutes les planètes, au mois de septembre 1186, amènerait la destruction de toutes choses par la violence des vents et des tempêtes. Cette prédiction répandit partout la terreur, et les sept années qui suivirent furent, pour beaucoup de personnes, des années de deuil et de désolation. Cependant l'année 1186 se passa fort tranquillement de la part du vent et des tempêtes. — Plus tard, Stofller, astrologue allemand, osa encore prédire un deluge qui devait arriver l'an 1524, en même temps que la conjonction des trois planètes supérieures dans le signe des poissons. Mais le genre humain échappa à ce pretendu deluge, comme en 1186 il avait échappé à la destruction générale. — L'étoile si brillante qui parut tout-à-coup, en 1572, dans la constellation de Cassiopée, et qui fut, comme on sait, l'occasion, pour le célèbre Tycho-Brahé, de reviser les anciens catalogues des fixes et d'en dresser un nouveau sur ses propres observations, cette étoile donna également lieu à beaucoup de pronostics. Les imaginations effrayées crurent que c'était la même étoile qui jadis avait conduit les mages au berceau de l'homme-Dieu, et que sa nouvelle apparition annonçait la fin du monde.

Le désappointement des astrologues dans la plupart de leurs predictions générales était un fait notoire qui devait à la longue ruiner leur crédit. A cela se joignaient leurs erreurs non moins manifestes dans les pronostics sur la destinée des individus. D'ailleurs l'aurore d'une vraie philosophie scientifique commençait à poindre et découvrait de plus en plus la vanité d'une doctrine dont toutes les règles paraissaient arbitraires. En vain Tycho-Brahé et Keppler, faisant bon marché des pratiques ridicules recommandées par la superstition ou par le charlatanisme, tentèrent de se défendre contre la réaction générale et de maintenir au moins quelques principes fondamentaux. L'astrologie perdait chaque jour de son influence, et enfin elle s'évanouit comme une vaine chimère devant la lumière éclatante que les découvertes du XVIIe siècle répandirent sur tous les domaines de l'esprit humain.

On remarquera entre les destinées de l'astrologie et celles de l'alchimie une conformité singulière. Toutes deux ont été cultivées par des hommes éminens en savoir et en vertu, et toutes deux aussi ont été exploitées par le plus ignoble

charlatanisme; toutes deux sont reléguées par la science moderne au rang des pures rêveries; que dis-je, *au rang des plus honteuses maladies de l'esprit humain!* et cependant personne ne conteste que toutes deux aient rendu à l'esprit humain d'immenses services; car l'alchimie n'a quitté la scène du monde qu'après avoir donné naissance à la chimie, cette science si féconde en merveilles et si pleine d'utilité. Et d'autre part, l'astronomie avait trop peu d'attraits pour la multitude et trop de difficultés dans ses commencemens pour se suffire à elle-même. Pendant long-temps elle n'a pu se produire et se soutenir que sous le patronage de l'astrologie. C'est là une assertion de Keppler (*Tables Rudolph.*, préf.) dont tous les historiens ont reconnu l'exactitude.

Mais on a montré de plus, au mot ALCHIMIE, que si le but suprême des chercheurs du grand œuvre a dépassé jusqu'à ce jour toutes les forces de l'homme, il n'avait cependant rien d'absurde en soi, rien qui fût essentiellement contradictoire aux principes de la raison. En est-il de même de l'astrologie? c'est-à-dire, au milieu des absurdités palpables de cet art prétendu, y a-t-il au moins quelque idée plausible qui puisse en expliquer la durée; y a-t-il quelque principe fondamental que la raison puisse avouer? ou bien croirons-nous, au contraire, que toutes les erreurs, que toutes les extravagances qu'on signale dans les écrits des astrologues aient pu régner universellement par elles-mêmes, et traverser une si longue suite de siècles sans autre appui que la crédulité des uns et la cupidité des autres?

Je ne pense pas qu'entre ces deux suppositions le sens naturel puisse hésiter long-temps; car certainement l'erreur ni le mensonge n'ont par eux-mêmes aucun élément de durée; et toute opinion qui a été universellement dominante, quand même elle nous paraîtrait absurde et ridicule, represente nécessairement quelque grande vérité qui aura été déguisée ou altérée. C'est là une règle de critique qu'il conviendrait, ce semble, d'appliquer à l'histoire de la science comme à l'histoire de la politique et de la religion; car nous n'en sommes plus sans doute à croire que *quelques intrigans* aient jamais eu le pouvoir d'accréditer, d'une façon durable et générale, aucune sorte d'erreur! Pour moi, je me range tout-à-fait à cette opinion que Mesmer énonce à propos précisément des dogmes astrologiques, mais que j'aurais pu également emprunter à quelque écrivain d'une autorité plus universellement reconnue; c'est que « la philosophie a fait quelquefois des efforts pour se dégager des erreurs et des préjugés; mais en renversant ces édifices avec trop de chaleur, elle en a recouvert les ruines avec mépris, sans fixer son attention sur ce qu'elles renfermaient de précieux. » (*Mémoire sur la découv. du magnét. animal.*)

Et de fait, quand nous voyons que l'astrologie a été préconisée ou professée chez les Grecs par des hommes tels qu'Hippocrate et Galien, Ptolémée, Proclus et Porphyre; cultivée chez les Arabes par les plus savans astronomes; justifiée chez les modernes par le célèbre Albert et par son illustre disciple Thomas d'Aquin; défendue enfin et expliquée par Tycho-Brahé et par Keppler, accepterons-nous, sans examen, que cette doctrine n'ait jamais été qu'une pâture pour nourrir l'ignorance et la crédulité? Admettrons-nous, sans preuve, que tous ces beaux esprits n'y aient vu rien de plus que ce qu'y voient de nos jours Matthieu Laensberg et ses benoits lecteurs? non certainement. Nous serons, au contraire, disposés à croire qu'il y a au fond de cette doctrine quelque chose d'essentiellement vrai et utile.

Ensuite, si nous examinons la chose de plus près, nous verrons que l'idée de l'influence des astres sur l'atmosphère (et par conséquent l'idée de leur action au moins médiate sur les végétaux et sur les animaux), idée très plausible en elle-même, a reçu de l'expérience des modernes une confirmation décisive, si non encore pour tous les astres, déjà cependant pour la lune (voyez MÉTÉOROLOGIE). Ainsi, quoique l'insuffisance des méthodes et des règles employées par les astrologues ait rendu parfaitement vaine leur prétention à prédire les variations de l'atmosphère et tous les changemens de temps par les circonstances du cours des astres, il faut avouer néanmoins qu'il n'y avait là rien qui, en soi, blessât les principes de la raison.

La prétention de déterminer rigoureusement tous les accidens de la vie d'un individu d'après l'état du ciel à l'heure de sa naissance, est, au contraire, extrêmement folle; mais la façon dont l'entendaient Ptolémée et ses commentateurs, et ensuite saint Thomas, Tycho-Brahé, Keppler, etc., n'est pas, à beaucoup près, si choquante. Suivant l'opinion de ces grands hommes, l'action des agens extérieurs, ou, comme on dit, l'*influence du milieu* sur les individus est beaucoup plus puissante dans les premiers instans de la vie qu'à tout autre âge; d'où ils tirent cette conséquence que l'influence immédiate ou médiate que les corps célestes exercent continuellement sur le corps humain, est particulièrement efficace à l'heure de la naissance, et très capable, par exemple, en cet instant, de déterminer le tempérament des individus, ou au moins de les doner de certaines prédispositions physiques qui entraînent des prédispositions morales correspondantes. D'ailleurs, comme on sera, dans toute la suite de la vie, affecté d'une façon différente par telle ou telle influence, selon qu'on possédera telle ou telle constitution, il s'ensuit qu'on peut, jusqu'à un certain point, conjecturer les accidens auxquels chacun est exposé de la part des astres (supposé leur action bien connue), lorsqu'on sait sous quelles influences il est né. Ainsi raisonnaient les défenseurs de l'astrologie. Quant au détail des règles, ils n'avaient rien autre chose à dire, si non qu'elles étaient le fruit d'observations antérieures, et leur avaient été transmises par les anciens. (Ptolémée, *Tetrab.*, lib. I, c. II.)

Ces règles ne supportent pas le moindre examen; mais on verra, au mot MÉTÉOROLOGIE, que les raisonnemens qui précèdent ont paru très acceptables à des hommes qui n'appartiennent pas du tout aux *siècles d'ignorance et de superstition*. De plus, il faut savoir que tous les auteurs cités précédemment, et même des hommes d'un mérite bien inférieur, tels que Junctin, Campanella, Cardan, Argolus, etc., s'accordent à reconnaître que l'influence des astres à l'heure de la naissance, quoique s'étendant à toute la vie, n'enchaîne pas la volonté des individus, et ainsi n'a aucunement le caractère de la fatalité: *Astra inclinant, non necessitant;* c'est là leur thème. L'homme est attiré, soit au bien, soit au mal (moral ou physique), par l'action des astres comme par l'action de tous les êtres qui l'entourent; mais l'homme, par l'exercice de sa spontanéité propre, peut également favoriser cette attraction, ou bien lui opposer des influences contraires. Or, n'est-ce pas dans cette puissance que les plus grands théologiens et les philosophes, vraiment dignes de ce nom, ont fait toujours consister la liberté humaine? — Le *système* de Bailly sur l'origine et sur la nature de l'astrologie, tel qu'il l'a présenté dans l'*Histoire de l'Astronomie ancienne*, est donc complètement faux, puisqu'il suppose cette doctrine issue d'un matérialisme qui nierait complètement la liberté humaine. Cela est directement contraire à la manière de voir de tous les astrologues. Mais Bailly croit qu'une fatalité rigoureuse est essentielle aux prédictions astrologiques, et lorsqu'il entend Tycho-Brahé s'écrier dans une apologie de la science astrologique: « L'homme renferme en lui une force « bien plus grande que celle des astres; il surmontera leurs « influences, s'il vit selon la justice; mais s'il suit ses aveugles » penchans, s'il descend à la classe des brutes et des animaux » en vivant comme eux, le roi de la nature ne commande » plus, il est commandé par la nature » (Tycho, *Disc. sur les sciences mathém.*, prononcé dans l'université de Copenhague, 1574); au lieu de reconnaître sa propre erreur sur la nature de l'ancienne astrologie, Bailly trouve que « l'er» reur se montre ici à découvert. » Il demande « *ce que c'est*

ASTROLOGIE.

» qu'un pouvoir qui peut être suspendu, et s'il est rien de » plus absurde que *la prédiction d'un avenir qui peut ne pas » arriver*, etc. » (*Hist. de l'Astron. mod.*, t. I.) Mais Tycho aurait répondu à la première question de Bailly : *C'est un pouvoir qui peut être suspendu !* et à la deuxième : Oui, il y aurait quelque chose de plus absurde; ce serait *la prédiction d'un avenir inévitable !* — Je pourrais montrer que l'opinion si bien exprimée par Tycho est, comme je l'ai dit, celle de tous les astrologues. Ainsi Campanella termine son ouvrage (*Prædict. astrologic.*, lib. VII) par cette sentence remarquable : *Sapiens utitur astris; sensualis servit astris; sanctus dominatur.* — Et Ptolemée s'exprime comme il suit dans le Centon : *Sapiens anima confert cœlesti operationi, quemadmodùm optimus agricola, arando expurgandoque, confert naturæ. — Potest qui sciens est, multos stellarum effectus avertere, quandò naturam eorum noverit, ac se ipsum ante illorum eventum præparaverit.* (Traduction du Centon ou *Carpos* par Junctin.) Sans plus multiplier les citations, je ferai observer que Ptolemée, en raison de tous ces principes, ne fait pas difficulté de reconnaître aux pronostics individuels une certitude bien inférieure à celle des pronostics généraux; il déclare expressément que les premiers peuvent être démentis par l'effet des habitudes volontaires, par l'éducation, etc. (*Tetrab.*, lib. I, c. II et III.) Après cela, il faut bien convenir que Ptolemée et ses commentateurs ou imitateurs se mettent en contradiction manifeste avec les idées que nous venons d'exposer, par le minutieux détail qu'ils font sortir pour chaque individu de son *thème de nativité*. Aussi n'ai-je pas voulu, Dieu m'en garde ! établir la réalité de la science astrologique; j'ai voulu seulement faire comprendre comment, à une autre époque, des génies du premier ordre ont pu s'appliquer à cette science, ce qui serait tout-à-fait inexplicable si on s'en tenait à l'opinion du vulgaire sur ses principes fondamentaux.

Maintenant, je crois de plus qu'on doit reconnaître à l'astrologie une valeur réelle et positive dans le développement de l'esprit humain. En effet, tous les traités d'astrologie, à commencer par le *Tetrabiblos* de Ptolémée, établissent en principe la réaction physique des astres les uns sur les autres, et c'est même là le fondement essentiel de la doctrine. Bien plus, cette réaction mutuelle des astres a été *exclusivement* du ressort de l'astrologie jusqu'à ce que Newton, en mettant hors de doute un de ses modes principaux, ait établi au rang des sciences véritables *la physique des astres*. Il me paraît donc qu'on doit considérer l'astrologie comme ayant préparé les idées qui constituent aujourd'hui notre *astronomia physica*, et comme ayant été, chez les anciens, le représentant ou l'équivalent de cette partie essentielle de la science moderne.

Ce point de vue me paraît confirmé d'abord, parce que la partie de l'astrologie qui se rapporte à la destinée des individus, et dans laquelle l'erreur a été le plus grossière, est toujours présentée par les astrologues comme une conséquence et une dépendance de cette astrologie *météorique*, dont le principe est l'influence des astres sur l'atmosphère pour produire les vents et la pluie, sur la mer pour produire les marées et les tempêtes, etc. Or, cette astrologie météorique, quoique mêlée encore à beaucoup d'erreurs, renferme bien évidemment les premières idées d'astronomie physique. — Ensuite, je n'aurais qu'à montrer comment l'astrologie même est envisagée et classée par les anciens auteurs. Vossius, par exemple, emploie encore le mot astrologie dans le sens primitif et astrologique qui est *science des astres*; et il partage cette science générale en deux branches, dont l'une purement *mathématique* ne traite que des mouvemens célestes, et l'autre purement *physique* a rapport à l'influence réciproque des astres, et constitue ce qu'on a entendu depuis plus particulièrement par astrologie. (Vossius, *de Scientiis mathematicis*.) Pour ne pas dépasser les bornes de cet article, je suis forcé d'inviter le lecteur à recourir aux ouvrages de Keppler, pour y voir comment l'astrologie y est rattachée à un ensemble d'idées qui appartiennent absolument à l'astronomie physique. Il faut lire aussi la très remarquable division de l'astrologie générale (science des astres), par Junctin, dans le *Speculum astrologiæ* (tom. II, p. 537, Lugdun., 1583); les titres mêmes de l'ouvrage cité plus haut de Campanella (Francofurti, 1630), etc. Je m'en tiens d'ailleurs, comme autorité tout-à-fait décisive, à ce que dit Ptolémée lui-même dans le Tetrabiblos. Il débute, en effet, par enseigner à Syre ou Syrus (le même personnage à qui l'*Almageste* est adressé) que « deux choses sont indispensables » pour pratiquer l'art de la divination astrologique : l'une est » l'étude de tous les mouvemens des astres, mouvemens » d'où résultent leurs situations relatives, leurs configura» tions, etc.; l'autre est la connaissance des effets que ces » mouvemens, que ces situations relatives, que ces configu» rations, etc., produisent sur les êtres naturellement sou» mis à leur influence. » Ptolemée reconnaît d'ailleurs que la première de ces deux sciences préliminaires est par elle-même très digne d'intérêt, et mérite toute l'attention des hommes, abstraction faite de son application à l'art divinatoire; et il ne fait pas difficulté non plus de reconnaître que cette science des mouvemens célestes est beaucoup plus parfaite et plus certaine que celle des influences. Or, je le demande, n'est-ce pas là précisément la division fondamentale donnée par Vossius et par Junctin; et cette division, Ptolémée l'a de fait adoptée, et rigoureusement suivie en s'occupant d'abord exclusivement (dans l'*Almageste*) des mouvemens célestes apparens ou réels, pour traiter dans un ouvrage à part (dans le *Tetrabiblos*) des vertus et qualités particulières de tous les astres, de l'efficace de ces vertus, selon la situation des astres à l'égard les uns des autres, et à l'égard du zodiaque, etc. — D'après tout cela, n'est-il pas évident que *si on détourne ses regards* du développement de l'astrologie; si, par exemple, on ne veut accepter de la science des Grecs que le résumé de pure astronomie mathématique qui est dans l'Almageste, et enfin si on n'accorde son attention qu'aux travaux accomplis dans cette même ligne d'astronomie mathématique jusqu'à Keppler et Newton, n'est-il pas évident qu'on risque beaucoup de méconnaître la marche véritable que l'esprit humain a suivie?

Comme nous avons souvent parlé dans le présent article du *Tetrabiblos* de Ptolémée, nous ne devons pas dissimuler que ce livre a été considéré comme apocryphe par plusieurs graves critiques, et entre autres par Gassendi et le P. Dechalles. Ces auteurs ont jugé le Tetrabiblos indigne d'un aussi grand homme que Ptolémée, précisément parce que c'est un traité d'astrologie! Mais cela ne paraît point une raison suffisante, et il ne faut pas vouloir si absolument que les maîtres de la science aient repoussé toute idée qui nous paraît digne de mépris. Il est plus naturel et plus sûr de s'en rapporter, en pareille matière, au témoignage de la tradition. Voyez aussi sur l'authenticité de ce livre les sages réflexions de Bailly (*Hist. de l'Astron. mod.*, t. I, *Eclaireiss.*). Quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'on voulût adopter à cet égard, il faudrait convenir au moins que le Tetrabiblos a servi de texte et de point de départ aux élucubrations de tous les astrologues postérieurs, ce qui suffirait pour l'objet des discussions qui précèdent.

Le Tetrabiblos (en latin, *liber Quadripartitus*) est suivi d'un centon ou recueil d'aphorismes (en grec, *carpos*, cité plus haut) qu'on attribue également à Ptolemée; cependant Argolus, Cardan et quelques autres y veulent voir un ouvrage d'Hermès Trismégiste. Le Tetrabiblos et le Carpos sont les plus anciens livres d'astrologie que nous possédions, si toutefois on rejette comme supposé le traité *de Revolutionibus nativitatum*, qui a été donné comme ouvrage d'Hermès, mais qui n'existe qu'en latin. (Vossius, *de Scientiis mathemat.*) — Porphyre a composé une introduction pour le Tetrabiblos, et Proclus y a joint un assez long commen-

taire. On possède ces deux ouvrages originaux avec des traductions en latin.

ASTRONOMIE. D'après le sens étymologique, c'est la *science des lois des astres*; et d'après la valeur effective du mot, c'est la réunion de toutes les connaissances qui se rapportent aux mouvemens des corps célestes, à leur distribution dans l'espace, à leurs distances mutuelles, à leur figure et à leur constitution physique, enfin à leurs influences réciproques.

La perfection de ses théories, l'importance de ses résultats, mettent l'astronomie au premier rang parmi les sciences humaines. Son étude est la plus propre à nous faire connaître la simplicité et l'économie des moyens qui sont employés dans l'ordonnance de l'univers pour produire une variété d'effets infinie. Egalement, c'est l'étude la plus propre à nous instruire des voies que l'esprit humain doit suivre dans la recherche de la vérité.

C'est à l'article SYSTÈME DU MONDE qu'on exposera dans un ordre méthodique les principaux résultats de la science des astres. Nous ne voulons ici que présenter le résumé succinct de son histoire; mais pour cela même, il faut au moins établir les divisions fondamentales de l'astronomie, afin que le lecteur soit à même d'apprécier le développement quelquefois successif, quelquefois simultané, de ces branches distinctes d'une science unique.

« La première des divisions de la science des astres s'occupe de tout ce que le spectacle du ciel offre à l'observation immédiate : elle décrit ces groupes d'étoiles qu'on a nommées constellations, et le mouvement diurne de tous les astres; puis le mouvement propre du soleil; l'inclinaison de l'écliptique; la manière dont cette inclinaison produit l'inégale durée des jours et des nuits, et toutes les vicissitudes des saisons; elle étudie le mouvement des planètes, celui de la lune et ses phases; et à l'aide du télescope, elle observe les taches du soleil, les divers accidens qu'offrent le disque de la lune et ceux des planètes, les phases de ces dernières, etc. » C'est ce que M. Ampère appelle l'*Uranographie*, et c'est la première des quatre subdivisions qu'il établit dans la science générale du ciel ou *Uranologie* (*Essai sur la philosophie des sciences*). Nous appellerons cette branche *Astronomie élémentaire*, en prenant le mot élément dans le sens naturel et primitif (*Elementa, quasi alimenta*).

Par opposition nous donnerons à la seconde division de la science le nom d'*Astronomie systématique*; et ce sera de fait la mise en œuvre, la composition ou systématisation des élémens recueillis à l'aide de l'observation immédiate : par exemple, ce sera la science des mouvemens *réels* déduite de la connaissance des mouvemens *apparens*. A cette branche se rattachent les tentatives d'explication de Ptolémée et de Tycho-Brahé, aussi bien que la théorie de Copernic. Mais ici, comme la science du mouvement réel requiert, pour sa perfection, l'établissement rigoureux des LOIS de ce mouvement, nous devons considérer les découvertes de Keppler comme essentiellement unies à la théorie de Copernic dont elles sont en effet la plus solide confirmation. Ainsi nous comprendrons dans l'astronomie systématique à la fois la deuxième et la troisième des divisions de M. Ampère, savoir, l'*héliostatique* (théorie du *soleil immobile*, d'après Copernic), et ce qu'il appelle essentiellement *astronomie* (c'est-à-dire *lois des astres*, données par Keppler). Cette réunion nous paraît naturelle, parce que la théorie de Copernic peut être considérée comme une première ébauche des vraies lois des astres, ébauche que Keppler a ensuite perfectionnée en continuant de combiner ou systematiser les résultats de l'observation. Cette même réunion nous paraît indispensable, parce qu'il ne peut y avoir, ce semble, dans une science quelconque que deux subdivisions distinctes (portant sur les FAITS), savoir : 1° la partie *élémentaire*, et 2° la partie *systématique*. — Dans cette seconde partie de l'astronomie générale, il faut évidemment comprendre les lois relatives à la figure des astres, et aux mouvemens des liquides ou fluides qui sont à leur surface.

La considération des CAUSES donne lieu à une nouvelle branche de l'astronomie qu'on appelle communément *astronomie physique*, ou *mécanique céleste*. Ces dénominations répondent exactement à la constitution actuelle de la science, nous ne ferons pas difficulté de les employer. Toutefois, il est indispensable d'observer qu'elles paraissent préjuger la nature des causes qui régissent cet univers, et même jusqu'à un certain point exclure toute cause qui ne serait pas prise dans les limites de la physique et de la mécanique. Nous savons d'ailleurs que telle est formellement la prétention d'une philosophie dite *positive*, qui se présente comme le fruit de tous les travaux accomplis depuis trois cents ans. Cette philosophie, qu'un penseur fameux du commencement de ce siècle signalait déjà à l'attention des contemporains sous le nom de *brutisme*, demande à la science moderne d'oser enfin proclamer franchement la superfluité, et même l'absurdité intrinsèque de toute considération des *causes finales*, des *buts providentiels*, des *intentions divines*. Arguant surtout de ce que la plupart des faits astronomiques paraissent découler d'un principe unique qu'elle appelle LOI, cette philosophie pense que l'idée du gouvernement du monde par un suprême LÉGISLATEUR est directement contredite par les progrès de l'esprit humain, et elle déclare que la tâche définitive de la science est d'exclure de partout cette grande idée DIEU, pour la remplacer partout par quelque grand principe unique et *positif*, analogue, par exemple, à la GRAVITÉ, qui ne laisse, dit-on, aucune place dans les cieux aux conceptions *théologiques*. — On peut douter que ce système, présenté dans toute sa nudité, soit fort contagieux; mais ensuite on devra reconnaître qu'il est la rigoureuse expression des tendances de la science moderne, et particulièrement dans ses travaux relatifs à l'astronomie. — Peut-être, à la vérité, qu'une postérité mieux informée trouvera nos vues sur l'astronomie fort incomplètes; peut-être qu'une philosophie essentiellement religiense distinguera quelque jour dans cette branche de l'astronomie qui se rapporte aux CAUSES, deux subdivisions nécessaires. L'une de ces subdivisions, acceptant les élémens numériques de tout système planétaire comme des *données orbitraires* (selon l'expression de Laplace), calculera les diverses transformations et les états successifs de ce système par l'application des lois physiques de la gravité, de la chaleur, du magnétisme, etc., ou même par l'application d'une seule loi physique embrassant intégralement toutes les autres. Ce sera la science qui est cultivée avec tant de succès depuis Newton, et qui pourra conserver les noms d'*astronomie physique*, ou de *mécanique céleste*, sans qu'il en résulte aucun préjugé sur la nature des causes, parce que la philosophie dont nous parlons n'aura pas le malheur de voir dans la généralité et la constance d'une réaction physique, un triomphant argument contre l'universalité et l'immuabilité d'une volonté supérieure. L'autre subdivision de l'astronomie philosophique aura pour objet de rechercher les motifs qui ont déterminé *le choix* des élémens numériques dans chaque système planétaire; elle dévoilera les raisons d'harmonie, les conditions d'analogie, et surtout les fins providentielles d'après lesquelles ces élémens ONT ÉTÉ DONNÉS. Ce sera, si l'on veut, l'*astronomie téléologique* (du mot grec *télos*, BUT); ce sera enfin la restitution de cette branche de la science que le grand Keppler avait prise pour but constant de ses travaux, qu'il croyait même avoir fondée, et que dans son enthousiasme il proposait en ces termes dans l'épigraphe du *Mystère cosmographe:*

> Quid mundus, quæ causa Deo ratioque creandi?
> Undè Deo numeri, quæ tantæ regula moli?
> Quid faciat sex circuitus, quo quælibet orbe
> Intervalla cadant, cur tanto Juppiter et Mars
> Orbibus haud primis interstinguantur hiatu? etc.

Quoi qu'il en soit de ces reflexions, les quatre branches de l'astronomie que nous venons d'énumérer (les trois branches, si on s'en tient à la composition actuelle de la science), constituent l'*astronomie théorique* dont l'application générale à l'art de faire les observations, de confectionner et manœuvrer les instrumens, d'effectuer les calculs, etc., forme par opposition l'*astronomie pratique*.

L'historique des inventions qui ont contribué successivement à perfectionner l'astronomie pratique trouvera sa place dans les articles spéciaux consacrés à ces inventions. De plus, nous renverrons principalement à SYSTÈME DU MONDE et aux mots KEPPLER et NEWTON pour presenter le développement de cette partie de l'astronomie théorique qui se rapporte aux causes. Ainsi nous n'avons à traiter ici que de l'histoire de la première partie, de celle qui se rapporte aux faits et aux lois astronomiques, et que nous avons subdivisée en astronomie élémentaire, et astronomie systématique. Nous suivrons d'ailleurs dans cette histoire la distinction des quatre périodes adoptees par Laplace dans son *Précis historique*, dont nous donnerons un résumé.

Ire PÉRIODE. *De l'astronomie ancienne, jusqu'à la fondation de l'école d'Alexandrie.* — Aussitôt que l'histoire nous montre les hommes réunis en société, c'est-à-dire, dès l'origine des temps historiques et au berceau même de l'humanite, nous voyons l'astronomie en honneur; nous voyons une extrême importance attachée aux travaux qui promettent de dévoiler les mystérieux rapports de la terre et du ciel. Est-ce le vague souvenir d'un état antérieur qu'elle a perdu par sa faute? Est-ce seulement le sublime instinct d'un avenir reservé à ses mérites progressifs? On ne peut rien préciser; mais dès ses premiers pas l'humanité croit qu'elle a une grande mission à remplir sur la terre, et elle veut en lire le témoignage dans les cieux. De là, cette intime union qu'on a remarquée entre les théogonies de tous les peuples et leurs connaissances astronomiques. De là très naturellement, en Chaldée, dans l'Inde et dans l'ancienne Egypte, la culture de l'astronomie renfermée dans les temples et réservée à des colléges de prêtres qui ne nous apparaissent pas, dans ces temps reculés, comme des *ministres de superstition* (Laplace), mais bien plutôt comme les sacrés dépositaires de la haute pensée (tradition ou prophétie) qui se manifestait et se traduisait par l'existence même de la nation.

L'origine de l'astronomie est donc enveloppée pour nous des mêmes voiles que l'origine des sociétés elles-mêmes; et dans l'impossibilité de fixer l'époque des premières observations, nous nous bornerons à présenter le tableau effectif des connaissances des anciens peuples.

Les Chinois, les Chaldéens, les anciens Egyptiens, les Indiens, élèvent comme de concert la pretention de faire remonter leur histoire à une prodigieuse antiquité. Mais sans examiner si l'exagération apparente de leurs supputations n'est pas le simple résultat de l'ignorance où nous sommes sur la détermination primitive de l'année, nous dirons qu'une critique impartiale et attentive ne trouve aucun monument bien positif, et spécialement aucun monument astronomique qui justifie cette prétention des anciens peuples.

« Les Chinois, dit Laplace, sont de tous les peuples celui dont les annales nous offrent les plus anciennes observations que l'on puisse employer dans l'astronomie. Les premières éclipses dont elles font mention, ne peuvent servir qu'à la chronologie, par la manière vague dont elles sont rapportées; mais ces éclipses prouvent qu'à l'epoque de l'empereur Yao, plus de deux mille ans avant notre ère, l'astronomie était cultivée à la Chine comme base des cérémonies. Le calendrier et l'annonce des éclipses étaient d'importans objets pour lesquels on avait créé un tribunal de mathématiques. On observait dès lors les ombres méridiennes du gnomon aux solstices, et le passage des astres au méridien. On mesurait le temps par des clepsydres; et l'on déterminait la position de la lune par rapport aux étoiles dans les éclipses; ce qui donnait les positions sydérales du soleil et des solstices. On avait même construit des instrumens propres à mesurer les distances angulaires des astres. Par la réunion de ces moyens, les Chinois avaient reconnu que la durée de l'année surpasse d'un quart de jour environ, trois cent soixante et cinq jours: ils la faisaient commencer au solstice d'hiver. Leur année civile était lunaire, et pour la ramener à l'année solaire, ils faisaient usage de la période de dix-neuf années solaires correspondantes à deux cent trente-cinq lunaisons, période exactement la même que, *plus de seize siècles après*, Calippe introduisit dans le calendrier des Grecs. Les premières observations utiles à l'astronomie, sont de Tcheou-Kong, qui régit l'empire depuis l'an 1104 jusqu'à l'an 1098 avant notre ère. Tcheou-Kong fit par lui-même et par ses astronomes un grand nombre d'observations dont trois nous sont heureusement parvenues et sont precieuses par leur haute antiquité. Deux d'entre elles sont des longueurs meridiennes du gnomon, observées avec un grand soin, dans la ville de Loyang; elles donnent pour l'obliquité de l'ecliptique, à cette ancienne époque, un résultat conforme à la théorie de la pesanteur universelle. L'autre observation est relative à la position du solstice d'hiver dans le ciel à la même époque. Elle s'accorde pareillement avec la théorie, autant que le comportent les moyens employes alors pour déterminer un element aussi delicat. Cet accord remarquable ne permet pas de douter de l'authenticité de ces observations. — L'incendie des livres chinois, ordonné par l'empereur Chi-hoangti, vers l'an 213 avant notre ère, fit disparaître les vestiges des anciennes methodes du calcul des éclipses et beaucoup d'observations intéressantes, etc. » (Laplace, *Précis hist.*) C'est là, ce semble, ce qu'on peut dire de plus positivement favorable sur l'ancienne astronomie chinoise. Mais plusieurs critiques paraissent disposés à rejeter absolument ce qu'on rapporte de l'état de cette science au temps de l'empereur Yao. (Voy. pour plus de details Bossut, *Essai sur l'hist. des mathémat.*) Quoi qu'il en soit, tout le monde convient que les observations des Chinois n'ont jamais porté que sur les objets les plus communs de l'astronomie, et qu'à aucune époque il n'en est sorti quelque résultat d'une importance majeure pour le progrès de la science.

Le très grand nombre des savans et historiens s'accordent à considérer les Chaldéens ou Babyloniens comme les plus anciens de tous les astronomes. Ce peuple prétendait avoir des observations de 470 mille ans. Mais déjà les anciens auteurs tels que Cicéron, Diodore de Sicile, Lucrèce, etc., regardaient cette prétention comme le résultat d'un malentendu ou d'une imposture. Si l'assertion de Porphyre, cité par Simplicius dans son Commentaire sur Aristote, est exacte, il en résulterait déjà une grande ancienneté dans l'astronomie chaldéenne, puisque Callisthène, qui était de l'expédition d'Alexandre, aurait envoyé de Babylone à Aristote des observations de 1903 ans, c'est-à-dire qui seraient de 2230 ans av. J.-C. Mais Porphyre ne vivait qu'au IIIe siècle, et Simplicius qui lui attribue ce récit au VIe. Et comme ni Aristote ni aucun autre écrivain de l'antiquité ne font mention du fait, il est bien permis de le révoquer en doute. Ce qui est plus sûr, c'est que Ptolemée, dans son *Almageste*, emploie trois éclipses de lune, observées à Babylone, dans les années 719 et 720 avant notre ère. Il paraît donc que c'est vers cette date qu'il faut placer les plus anciennes observations qui aient mérité d'être conservées. Ptolémée rapporte encore des Chaldéens quatre autres observations d'éclipses dont la dernière repond à l'année 367 avant l'ère chretienne. Au reste, on ne peut guère douter que les anciens Chaldéens ne fussent très versés dans la connaissance des mouvemens du soleil et de la lune. Les plus anciens historiens, et en particulier Géminus, contemporain de Sylla, leur attribuent diverses périodes lunisolaires qui ne pou-

vaient être que le résultat d'une très longue suite d'observations. On cite entre autres la période de 6585 jours et ⅓, pendant lesquels la lune fait 223 révolutions à l'égard du soleil, 239 révolutions anomalistiques, et 241 révolutions par rapport à ses nœuds. Les éclipses observées dans une de ces périodes se reproduisaient dans les suivantes de la même manière, ce qui fournissait un moyen simple de les prédire. Cette période et la méthode par laquelle les Chaldéens calculaient l'anomalie lunaire (méthode expliquée par le même Géminus) forment, dit Laplace, le monument astronomique le plus curieux avant l'école d'Alexandrie. — On croit que les Chaldéens sont les premiers qui aient distribué les étoiles en groupes distincts ou *constellations*; ils avaient divisé le zodiaque en plusieurs parties égales appelées *signes*; on suppose aussi qu'ils avaient une connaissance approchée de la grandeur de la terre; et enfin on fait honneur à quelques uns de leurs philosophes d'avoir regardé les comètes comme des astres permanens assujétis, aussi bien que les planètes, à des mouvemens réglés par des lois éternelles.

Il est très remarquable qu'aucune des observations des anciens Égyptiens ne nous soient parvenues. On s'étonne que les astronomes de l'école d'Alexandrie n'aient connu en dehors de leurs propres travaux que quelques observations chaldéennes en petit nombre, et aucune absolument de l'antique Égypte. Cette science Égyptienne que les philosophes grecs avaient été si curieux de posséder, qu'ils venaient dans les premiers temps chercher avec tant d'avidité aux bords du Nil, se trouvait-elle donc complètement effacée, déjà dès le temps d'Alexandre? Strabon, qui visita l'Égypte au temps d'Auguste, rapporte qu'il a trouvé les prêtres égyptiens tout-à-fait étrangers aux travaux scientifiques. Toutefois, il existe des preuves certaines du savoir des anciens Égyptiens dans l'astronomie. D'abord, la direction exacte des faces de leurs pyramides vers les quatre points cardinaux donne une idée très avantageuse de leur manière d'observer. (L'exactitude de cette direction ne serait pourtant pas tout-à-fait absolue, d'après M. Corabœuf, qui a trouvé que la grande pyramide de Memphis décline de 20′ au nord-ouest (*Connaiss. des temps pour l'an XIII*). Il paraît avéré, d'après le témoignage de Macrobe, que les anciens Égyptiens ont connu les mouvemens réels de Mercure et de Vénus autour du soleil, et il est vraisemblable que l'école de Pythagore leur fut redevable de quelques unes des idées saines qu'elle professa sur la constitution de l'univers. Ils avaient divisé l'année en douze mois de trente jours, et ils la complétaient avec cinq jours *épagomènes*. De plus, leur période *sothiaque* de 1461 ans fondée sur le retard annuel du lever héliaque de l'étoile Syrius (voyez Année), prouve qu'ils donnaient à la révolution annuelle du soleil une durée de 365 jours et un quart. Cette durée de l'année paraît également avoir été connue des anciens Chinois et des Chaldéens. Dion Cassius attribue aussi aux Égyptiens l'invention de la semaine; mais cette période est commune à tous les anciens peuples, et elle semble attester leur commune origine (voy. Semaine).

L'origine de l'astronomie, en Perse et dans l'Inde, se perd dans les ténèbres qui environnent les temps mythiques de leur histoire. On sait que les astres avaient une grande importance dans la religion des anciens Perses; mais on ne connaît pas au juste leurs opinions scientifiques sur ce sujet. Les tables Indiennes, qui ont joué un rôle marquant dans les théories mises en avant à diverses reprises, et notamment à la fin du dernier siècle, sur la civilisation antique du genre humain, ne paraissent pas mériter tout le crédit qu'on leur a attribué. Ces tables ont deux époques principales qui remontent, l'une à l'année 3102, et l'autre à l'année 1491 avant notre ère. Ces époques sont liées par les mouvemens du soleil, de la lune et des planètes, de manière qu'en partant de la position que les tables assignent à tous ces astres à la seconde époque, et en remontant à la première à l'aide des mouvemens assignés aux astres par ces tables, on trouve la conjonction générale des astres qu'elle suppose à cette époque primitive. Bailly a cherché à démontrer que l'époque de cette conjonction générale était fondée sur des observations directes; mais aujourd'hui il n'est pas douteux que cette époque ne soit imaginaire, et n'ait été inventée par les astronomes indiens pour donner un point de départ commun à tous les astres qui se meuvent dans le zodiaque. Nos tables astronomiques, telles que les derniers perfectionnemens les ont faites, ne permettent pas d'admettre la réalité de cette conjonction. Plusieurs élémens de l'astronomie indienne, tels que les équations du centre de Jupiter et de Mars, sont très différens de ce qu'ils devaient être dans cette première époque, et tout porte à croire qu'elles ont été, sinon entièrement construites, du moins rectifiées dans les temps modernes. Les moyens mouvemens assignés à la lune par rapport à son périgée, à ses nœuds et au soleil, sont plus rapides que ceux qui lui ont été assignés par Ptolémée, et indiquent par conséquent qu'ils ont été déterminés postérieurement à cet astronome. Cependant le témoignage des anciens ne permet pas de douter que les Indiens n'aient cultivé l'astronomie depuis les temps les plus reculés. Les Grecs puisèrent chez eux, et à diverses reprises, les principes de cette science. Les Arabes firent de même. Et c'est de l'Inde que nous est venue l'ingénieuse méthode d'exprimer tous les nombres avec dix caractères.

Les Grecs n'ont commencé à cultiver l'astronomie qu'après les Chaldéens et les Égyptiens, dont ils furent les disciples. Il est difficile, à travers les fables mythologiques qui forment le premier fonds de leur histoire, de démêler leurs connaissances sur l'état réel du ciel. Leurs écoles offrent très peu d'observateurs avant celle d'Alexandrie. On y traitait, en général, l'astronomie comme une science spéculative, et les systèmes n'avaient d'autre appui que des conjectures et des imaginations. On n'avait pas encore rassemblé un assez grand nombre de faits astronomiques pour que leur ensemble pût frapper et laisser démêler la nature des causes ou des lois. Cependant, au milieu de leurs rêveries, on voit percer quelques idées saines que leurs philosophes avaient rapportées de leurs voyages. Thalès, né en l'année 640 avant notre ère, alla s'instruire en Égypte; et, de retour en Grèce, il fonda l'école ionienne dans laquelle il enseignait la sphéricité de la terre, l'obliquité de l'écliptique et la véritable cause des éclipses. On dit même qu'il savait les prédire en se servant sans doute des périodes qui lui avaient été communiquées par les astronomes égyptiens. Il eut pour successeurs Anaximandre, Anaximène et Anaxagore. Les deux premiers introduisirent dans la Grèce l'usage du gnomon et des cartes géographiques. Le dernier fut persécuté pour avoir enseigné les théories astronomiques de l'école d'Ionie. On lui reprochait d'anéantir l'influence des dieux sur la nature en la soumettant à des nécessités immuables. De cette école fameuse sortit le chef d'une école plus fameuse encore, Pythagore, né à Samos, l'an 590 avant notre ère. Il voyagea d'abord en Égypte, d'après les conseils de Thalès, afin de se faire instruire de la doctrine secrète des prêtres. De là il se rendit sur les bords du Gange, afin de conférer avec les Brahmanes, et de se mettre également au courant de leurs idées. Il revint alors dans l'Occident, et chassé de la Grèce par le despotisme qui y régnait, il se retira en Italie, où il fonda son école. Aux vérités enseignées par l'école ionienne, il en ajouta deux nouvelles, et d'une haute importance astronomique: le mouvement quotidien de la terre sur son axe, et son mouvement annuel autour du soleil. Les comètes elles-mêmes furent rattachées par lui comme les planètes au système solaire, et au lieu de les prendre pour des productions capricieuses des dieux, il les montra aux hommes comme des ouvrages éternels de la nature. Il est beau de voir Sénèque, inspiré par la haute philosophie de Pythagore, parler de l'astronomie en termes que notre époque ne désavouerait

pas. « Ne nous étonnons pas, dit-il, que l'on ignore encore » la loi du mouvement des comètes dont le spectacle est si » rare; et qu'on ne connaisse ni le commencement, ni la fin » de la révolution de ces astres qui descendent d'une si » énorme distance. Il n'y a pas quinze cents ans que la Grèce » a compté les étoiles et leur a donné des noms.... Le jour » viendra que, par une étude suivie de plusieurs siècles, les » choses actuellement cachées paraîtront avec évidence; et » la postérité s'étonnera que des vérités si claires nous aient » échappé. » On pensait encore, dans cette même école, que les planètes sont habitées, et que les étoiles sont des soleils disséminés dans l'espace, et les centres d'autant de systèmes planétaires. Malheureusement toutes ces justes et puissantes idées n'étaient pas étayées des preuves nécessaires; le génie avait devancé l'observation, et, privées de son appui, ses assertions demeurèrent, pendant nombre de siècles encore, rangées, par le sentiment général, au nombre des théories imaginaires.

La seule observation astronomique que les Grecs nous aient laissée, antérieurement à l'école d'Alexandrie, est celle du solstice d'été de l'an 432 avant notre ère, faite par Méton et Euctémon. Le premier de ces astronomes se rendit célèbre par une réforme du calendrier; il y introduisit le cycle de dix-neuf années correspondant à deux cent trente-cinq lunaisons. Cet arrangement, qui rétablissait en partie l'harmonie du calendrier et des saisons, fut accueilli par la Grèce assemblée à Olympie avec une grande joie. Il n'était cependant point suffisamment exact. A la fin de chaque période, ce nouveau calendrier retardait d'environ un quart de jour sur la nouvelle lune. Calippe proposa, pour remédier à cet inconvénient, la période nommée *Calippique*, composée de soixante et seize ans, à la fin desquels on retranchait un jour. Vers le temps d'Alexandre, Pythéas de Marseille acquit également une réputation dans la Grèce comme astronome et comme géographe. On a de lui une observation précieuse de la longueur méridienne du gnomon au solstice d'été.

IIe **PÉRIODE.** *Depuis la fondation de l'école d'Alexandrie jusqu'aux Arabes.* — A l'école d'Alexandrie, l'astronomie se revêt d'un caractère qu'elle n'avait encore eu nulle part jusque là. Au lieu de se borner aux observations relatives à la détermination des saisons ou des éclipses, elle ouvre devant elle une carrière nouvelle. On voit pour la première fois un système combiné d'observations faites avec des instrumens propres à mesurer des angles, et calculées par les méthodes trigonométriques. La position des étoiles se trouve déterminée avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait encore: et les inégalités du mouvement du soleil et de la lune sont mieux connues. On suivit aussi avec soin le mouvement des planètes. Enfin l'école d'Alexandrie donna naissance au premier système astronomique qui ait embrassé l'ensemble des phénomènes célestes; système, à la vérité, inférieur à celui de Pythagore, mais fondé sur des observations précises.

Ce fut Ptolémée-Philadelphe qui fixa le premier, d'une manière définitive, les astronomes dans la ville d'Alexandrie. Il leur fit bâtir un observatoire, et mit une vaste bibliothèque à leur disposition. Aristille et Timocharis furent les premiers observateurs. Ils fleurirent vers l'an 300 avant notre ère. Après eux, vint Aristarque de Samos. Les éléments les plus délicats de l'astronomie furent l'objet de ses recherches, qui malheureusement ne sont point parvenues jusqu'à nous. Il avait fait revivre les opinions de l'école pythagoricienne, et avait signalé la distance énorme qui nous sépare des étoiles par la considération que le mouvement de la terre n'affecte pas sensiblement leur position apparente. Eratosthène tenta de mesurer la terre; et c'est à l'école d'Alexandrie que nous devons la première tentative connue pour l'acquisition de cette connaissance fondamentale de notre globe. Il calcula la différence entre les hauteurs du soleil à Syène et à Alexandrie, à l'époque du solstice d'été, et conclut de cette observation et de la distance des deux villes, que la longueur du méridien terrestre est de deux cent cinquante-deux mille stades. Ce résultat, par une heureuse compensation de deux erreurs commises en sens contraire, s'éloignait peu de celui que nous avons déduit de nos observations modernes. On doit également à Eratosthène une mesure de l'obliquité de l'écliptique.

De tous les astronomes de l'école d'Alexandrie, et même de l'antiquité tout entière, celui qui rendit les plus grands services à l'astronomie est Hipparque, qui vivait dans le second siècle avant notre ère. Ptolémée, à qui nous devons la connaissance de ses travaux, et qui s'appuie sans cesse sur ses observations et ses théories, le qualifie justement d'astronome d'une grande adresse, d'une sagacité rare, et sincère ami de la vérité. Peu content de ce qu'on avait fait jusqu'alors, Hipparque voulut tout recommencer, et n'admettre que des résultats fondés, soit sur des observations nouvelles, soit sur une nouvelle discussion des observations précédentes. Et rien ne fait mieux connaître l'incertitude des observations chaldéennes et égyptiennes, que la nécessité où il se trouva de n'employer que celles des premiers astronomes d'Alexandrie pour ses théories du soleil et de la précession des équinoxes. Il détermina la durée de l'année tropique par la comparaison des observations du solstice faites par Aristarque et par lui. Mais il remarque lui-même le peu d'exactitude de cette méthode et l'avantage de celle des équinoxes. Il lui parut, d'après ses travaux, que la durée de l'année était un peu moindre que 365 ¼ jours. Il reconnut aussi que les deux intervalles d'un équinoxe à l'autre ne sont pas égaux, ni également partagés par les solstices. Pour expliquer ces différences, il fit mouvoir le soleil dans un orbe circulaire; mais au lieu de placer la terre au centre, il l'en éloigna de la vingt-quatrième partie du rayon. Il forma ainsi les premières tables du soleil qui soient mentionnées dans l'histoire de l'astronomie. Il y avait erreur, d'abord en ce que l'équation du centre était trop grande, et en outre en ce que l'orbe n'est point circulaire, mais elliptique, et que la vitesse du soleil n'y est point uniforme. Hipparque considéra ensuite les mouvemens de la lune. Il détermina, par des comparaisons d'éclipses, la durée de ses révolutions relativement aux étoiles, au soleil, à ses nœuds et à son apogée. Ce travail immense, dont il ne nous reste qu'une très petite partie, est peut-être un des monumens les plus précieux que nous ait laissé l'école d'Alexandrie, tant par son exactitude, que parce qu'il nous enseigne quel était à cette époque le mouvement sans cesse variable de la lune. Il détermina encore l'excentricité de l'orbe lunaire et son inclinaison à l'écliptique. Enfin il détermina la parallaxe de la lune dont il essaya de conclure celle du soleil. Il s'occupa des planètes, sur lesquelles il fit un grand nombre d'observations; mais, trop sage pour vouloir établir sur cette base trop faible des théories nécessairement incertaines, il se contenta de léguer ses observations à ses successeurs pour en enrichir le fonds de la science. L'apparition d'une nouvelle étoile qui éclata dans le ciel de son temps, lui fit entreprendre un catalogue de ces astres pour mettre la postérité en état de reconnaître les changemens qui pourraient survenir dans leur ensemble. Le principal fruit de cette vaste entreprise fut la découverte de la précession des équinoxes. Il donna la méthode de fixer la position des lieux sur la terre par la détermination de leur latitude et de leur longitude. Elle le conduisit à perfectionner la trigonométrie sphérique. De tous les nombreux ouvrages d'Hipparque, il ne nous en reste qu'un fort peu important; c'est le commentaire sur la sphère d'Eudoxe, décrite dans le poème d'Aratus. Les autres sont perdus ou ne nous sont connus que par l'*Almageste* de Ptolémée.

A la suite d'Hipparque, on doit compter Geminus, qui nous a laissé un Traité d'astronomie, et quelques observateurs, tels qu'Agrippa, Menelaüs, Théon, et Possidonius qui reconnut les lois du phénomène du flux et du reflux.

César, pour la réforme du calendrier romain, fit venir d'Alexandrie à Rome l'astronome Sosygène.

L'observatoire astronomique reprit, sous Ptolémée, l'honneur qu'il avait acquis sous Hipparque. Ptolémée suivit les voies ouvertes par Hipparque, et profitant de ses travaux et des travaux faits dans l'espace des trois siècles qui le séparaient de ce grand astronome, il essaya de donner un système complet d'astronomie. La découverte la plus importante fut celle de l'évection de la lune, déjà soupçonnée par Hipparque. Sa théorie astronomique, dont on trouvera de plus grands détails à l'article spécial consacré à cet astronome, était fondée sur ce que la terre se trouverait placée dans le milieu du monde; et que les astres se mouveraient dans des cercles excentriques autour d'elle, les planètes supérieures au soleil marchant sur un épicycle, dont le centre décrirait lui-même un excentrique autour de la terre dans un temps égal à celui de la révolution de la planète. Ce système, qui permettait de satisfaire aux inégalités du mouvement apparent des astres, était insuffisant pour représenter en même temps les variations de leurs distances et de leurs vitesses. Chaque inégalité nouvelle, que l'on découvrait, forçait à le charger d'un épicycle de plus, si bien que, loin d'être confirmé par les progrès ultérieurs de l'astronomie, il ne faisait que se compliquer de plus en plus. « En le considérant, dit Laplace, comme un moyen de représenter les » mouvemens célestes et de les soumettre au calcul, cette » première tentative sur un objet aussi vaste fait honneur à » la sagacité de son auteur. Telle est la faiblesse de l'esprit » humain, qu'il a souvent besoin de s'aider d'hypothèses » pour lier entre eux les phénomènes, et pour en déterminer les lois. En bornant les hypothèses à cet usage, en évitant de leur attribuer de la réalité et en les rectifiant sans » cesse par de nouvelles observations, on parvient enfin aux » véritables causes, ou du moins on peut les suppléer, et conclure des phénomènes observés ceux que des circonstances données doivent développer. L'histoire de la philosophie nous offre plus d'un exemple des avantages que les » hypothèses peuvent procurer sous ce point de vue, et des » erreurs auxquelles on s'expose en les réalisant. » Ptolémée confirma le mouvement des équinoxes découvert par Hipparque. Il établit aussi l'immobilité respective des étoiles, leur latitude à très peu près constante, et leur mouvement en longitude qu'il ne trouva pas différent de celui qu'Hipparque avait déterminé. Il avait inscrit dans le temple de Serapis à Canope, pour les léguer à la postérité, les principaux élémens de son système astronomique; mais la postérité, sans cesser de les considérer comme un des plus précieux monumens de l'antiquité, a été obligée par la force de la vérité de s'éloigner du respect qu'ils avaient si long-temps commandé. A la renaissance des lettres parmi les Arabes et en Europe, ses hypothèses, réunissant à l'attrait de la nouveauté l'autorité de ce qui est ancien, furent généralement adoptées par les esprits avides de connaissances, et qui se virent tout-à-coup en possession de celles que l'antiquité n'avait acquises qu'avec de longs travaux. Après une réaction aussi injuste que l'enthousiasme exclusif qui l'avait précédée, le nom de Ptolémée est enfin venu se loger à sa juste place dans les fastes de la science du ciel.

IIIe PÉRIODE. *Depuis Ptolémée jusqu'à la renaissance des lettres en Europe.*—L'observatoire d'Alexandrie subsista encore après Ptolémée, jusqu'à sa destruction par les Arabes. Mais les successeurs de ce grand astronome, sans rien changer à ses théories, se bornèrent à commenter ses ouvrages; et les mouvemens du ciel dans un intervalle de six cents ans manquèrent presque tous d'observateurs. Le flambeau des sciences, éteint par la turbulence des nations barbares, ne se ralluma que chez les Arabes.

Ces conquérans, après avoir établi leur empire sur une partie du monde, commencèrent à rechercher l'étude des sciences avec ardeur. Al-Mansour, monté sur le trône des khalyfes, vers le milieu du VIIIe siècle, eut la plus grande part dans l'établissement de ce renouvellement intellectuel. Il s'occupa lui-même d'astronomie. Ses successeurs marchèrent sur ses traces; mais Al-Mamoun, deuxième fils d'Haroun-Al-Raschid, qui monta sur le trône en 813, est celui qui mérite d'être particulièrement distingué. Il imposa pour tribut à l'empereur grec, Michel III, un tribut composé des meilleurs livres de la Grèce : l'*Almagesta* de Ptolémée était du nombre; il le fit traduire en arabe, et en répandit la connaissance parmi ses compatriotes. Pour perfectionner la science, il fonda un observatoire dans lequel on publia, d'après des observations nouvelles, des tables du soleil et de la lune, plus exactes que celles qu'avait laissées Ptolémée; ces tables furent long-temps connues dans l'Orient, sous le nom de *Table vérifiée*. Al-Mamoun fit également mesurer avec soin, dans une vaste plaine de la Mésopotamie, la valeur du degré terrestre, qui se trouva être de 200,500 coudées. Malheureusement l'ignorance où l'on se trouve aujourd'hui sur la valeur de cette coudée, fait que l'on ignore à quel degré d'exactitude les astronomes étaient parvenus dans cette recherche. Les encouragemens donnés à l'astronomie par les princes arabes produisirent un grand nombre d'astronomes distingués, parmi lesquels Albaténius occupe une des premières places. Ebn-Junis, astronome du khalyfe d'Égypte, Hakem, observait au Caire au commencement du XIe siècle. Il construisit des tables des mouvemens célestes, long-temps célèbres par leur exactitude, et qui paraissent avoir servi de fondement aux tables formées depuis par les Arabes et les Perses. On voit dans un fragment de l'astronomie de Ebn-Junis que, depuis le temps du khalyfe Al-Mansour jusqu'à lui, les Arabes avaient réuni une longue suite d'observations d'éclipses, d'équinoxes, de solstices, de conjonctions de planètes et d'occultations d'étoiles; observations importantes pour la perfection des théories astronomiques, et qui ont répandu beaucoup de lumières sur les grandes variations du système du monde. Ces observations ne sont encore qu'une faible partie de celles des astronomes arabes. Ils étaient parvenus à reconnaître l'inexactitude des observations de Ptolémée sur les équinoxes, et ils avaient fixé avec une grande précision la longueur de l'année : celle d'Ebn-Junis n'offre pas une erreur de plus de huit secondes. Les Arabes s'étaient aussi fort activement occupés du perfectionnement des instrumens astronomiques. Ils donnèrent aussi une attention particulière à la mesure du temps par des clepsydres, par d'immenses cadrans solaires, et même par les vibrations du pendule.

Les nations de la Perse s'étant détachées, dans le XIe siècle, de la domination des princes arabes, il s'établit parmi elles de nouveaux centres astronomiques. Leur calendrier fut réformé par l'astronome Omar-Cheyam, qui lui donna une forme nouvelle par l'intercalation de huit années bissextiles en trente-trois ans. Dominique Cassini proposa cette même réforme à la fin du XVIIe siècle, comme préférable à la réforme grégorienne, ignorant que les Perses l'eussent déjà connue et mise en pratique si long-temps auparavant.

Dans le XIIIe siècle, Houlakou, frère de Gengis-khan, fonda à Maragha un magnifique observatoire, où il rassembla les astronomes les plus instruits, sous la présidence de Nasireddin. Mais le prince qui s'acquit le plus de gloire par son goût pour l'astronomie, fut Ulugh-beigh, qui établit à Samarcande, siège de son empire, un célèbre observatoire dans lequel il dressa lui-même un nouveau catalogue d'étoiles, et les tables astronomiques les plus parfaites que l'on ait eues jusqu'à celles de Tycho-Brahé. Il mesura en 1437 l'obliquité de l'écliptique, et le résultat de son observation corrigée est un premier élément qui confirme la diminution successive de l'obliquité de l'écliptique.

L'astronomie qui avait eu un si grand rôle en Chine, dans l'antiquité, ne cessa pas d'y demeurer en honneur dans les temps plus rapprochés de nous. Gaubil, un des plus savans

missionnaires que l'Europe ait envoyés dans ce pays, nous a fait connaître une série d'observations des ombres méridiennes du gnomon faites en Chine depuis l'an 1100 avant notre ère, jusqu'en 1280. Ces observations indiquent avec évidence la diminution de l'obliquité de l'écliptique. Tsou-tchong, en comparant ses observations faites à Nankin en 461, avec celles que l'on avait faites à Loyang en 173, détermina la valeur de l'année tropique, à peu près aussi exactement que Copernic, et bien plus exactement que les Grecs et les Arabes. Pendant qu'Houlskou bâtissait son observatoire au centre de la Perse, son frère Kolblai, fondateur de la nouvelle dynastie de la Chine, accordait à cette science les mêmes honneurs. Il mit à la tête du tribunal des mathématiques Ko-cheou king, le plus célèbre des astronomes de la Chine. Ce grand observateur fit construire des instrumens beaucoup plus parfaits que tous ceux dont on s'était servi auparavant. Le plus précieux était un gnomon de quarante pieds, à l'aide duquel il introduisit une précision inconnue jusque là dans les observations du soleil. On possède plusieurs de ces observations de 1277 à 1280, qui sont très précieuses par leur signification dans les théories actuelles. La grandeur qu'il supposait à l'année est exactement celle de notre année grégorienne.

L'Amérique avant sa conquête par les Espagnols, offre aussi quelques traces notables de la culture de l'astronomie. Les Mexicains et les Péruviens observaient avec soin les ombres du gnomon aux solstices et aux équinoxes; ils avaient élevé pour cet objet des colonnes et des pyramides. Leur calendrier suppose une connaissance de la longueur de l'année plus exacte que celle d'Hipparque, et à peu près la même que celle des astronomes d'Al-mamoun. La difficulté de parvenir à une détermination aussi précise, comparée à l'état général de leur civilisation, a été regardée par quelques historiens comme un indice que cette détermination ne leur appartenait pas et leur était parvenue par quelque importation inconnue.

IVe PÉRIODE. *De l'astronomie dans l'ère moderne.*—Les Arabes, héritiers des Grecs, qui eux-mêmes, comme nous l'avons vu, avaient été les héritiers de l'Égypte, transmirent à l'Europe moderne le trésor des connaissances successivement perfectionnées par tant d'efforts.

Alphonse, roi de Castille, fut un des premiers souverains qui encouragèrent l'astronomie lors de la renaissance dans la chrétienté. Mais il fut mal secondé par les astronomes qu'il avait réunis. Ce prince, choqué de l'embarras des cercles et des épicycles dans lesquels on faisait mouvoir les astres suivant le système de Ptolémée avait coutume de dire, que si Dieu l'avait appelé à son conseil, les choses eussent été dans un meilleur ordre. C'était une impiété envers la science du ciel telle qu'elle était de son temps, mais non point envers le ciel lui-même. Dans ce même temps, Frédéric II, empereur d'Allemagne, faisait faire en latin, d'après l'arabe, la première traduction de Ptolémée, que l'on eût connue en Europe depuis l'époque des Barbares. C'est à partir de ce moment que l'astronomie, sortant de sa sphère étroite, s'élève, par des progrès rapides et sans discontinuité, jusqu'à la hauteur où nous la voyons aujourd'hui. Purbach, Regiomontanus, Walterus, préparent les voies à Copernic. Ce grand astronome, frappé, comme Alphonse, de la complication du système de Ptolémée, chercha dans les anciens philosophes une disposition plus simple de l'univers; il reconnut que plusieurs avaient mis Vénus et Mercure en mouvement autour du soleil; que Nicetas, au rapport de Cicéron, faisait tourner la terre sur son axe, et affranchissait ainsi la sphère céleste de l'inconcevable vitesse qu'il lui fallait pour accomplir sa révolution diurne. Il apprit que les Pythagoriciens faisaient mouvoir la terre et les planètes autour du soleil, qu'ils plaçaient au centre du monde. Ces idées le séduisirent; il les appliqua aux observations astronomiques que le temps avait multipliées; et il les vit se plier sans effort à la théorie du mouvement de la terre. Tout annonçait dans ce système nouveau cette belle simplicité qui nous charme dans les moyens de la nature, quand nous avons le bonheur de les connaître. Copernic, dans son livre des *Révolutions célestes*, pour ne rien choquer des préjugés scientifiques et religieux accrédités de son temps, présente la chose comme une simple hypothèse. « Les astronomes, dit-il dans sa » dédicace au pape, s'étant permis d'imaginer des cercles » pour expliquer le mouvement des astres, j'ai cru pouvoir » également examiner si la supposition du mouvement de » la terre rend plus exacte et plus simple la théorie de ces » mouvemens. » Ce grand homme ne fut pas témoin des révolutions que devait enfanter son ouvrage; il mourut presque subitement après l'avoir composé. Rheticus, disciple de Copernic, fut le premier qui adopta ces idées; mais elles ne prirent grande faveur que vers le commencement du XVIIe siècle. Le hasard venait de faire découvrir le télescope. Galilée n'en eut pas plus tôt connaissance qu'il s'attacha à le perfectionner. Aidé de cette nouvelle puissance de vue, il découvrit les quatre satellites de Jupiter, qui, par leur analogie avec la lune, établirent un rapport nouveau entre la terre et les planètes. Il découvrit de la même manière les phases de Vénus, et dès lors le mouvement de cette planète autour du soleil fut démontré. Il eut connaissance des montagnes de la lune, des taches et de la rotation du soleil, des apparences de l'anneau de Saturne, de la composition stellaire de la voie lactée. En publiant ces grandes découvertes, Galilée fit voir qu'elles confirmaient les théories pythagoriciennes du mouvement de la terre. L'inquisition romaine eut le génie de sentir du premier coup tout ce que cette vérité contenait en elle de développemens révolutionnaires. La terre, chassée de la place que, suivant le dogme catholique, elle occupait au centre du monde, et jetée au milieu de la foule mouvante des astres dans l'immensité du ciel, voulait désormais être considérée au point de vue religieux autrement qu'elle ne l'avait été jusque là.

Galilée fut cité au tribunal de l'inquisition, et obligé de venir y rétracter solennellement son opinion déjà condamnée par une assemblée de cardinaux. Ce grand homme pouvait se soumettre à la force, mais non point à l'erreur; il ne voulait pas que l'humanité fût déshéritée des hautes vérités qu'il avait mission de découvrir pour elle. Il pensa donc qu'il suffisait de lui enseigner les faits nouveaux, et de lui laisser le soin d'en sentir la certitude, et d'en tirer elle-même les conséquences. Il publia donc les fameux dialogues dans lesquels le système de Pythagore, soutenu par un des interlocuteurs, est attaqué par un péripatéticien qui soutient celui de Ptolémée. Toutes les objections contre le mouvement de la terre y sont résolues avec une admirable grandeur et une admirable simplicité. Ces discours étaient plus éloquens par leur réserve qu'ils ne l'auraient été par leur affirmation. Galilée fut cité de nouveau au tribunal de l'inquisition, qui cette fois fut inexorable. Agé de soixante-dix ans, cet illustre et magnifique vieillard, pour avoir osé renverser les barrières dans lesquelles l'autorité spirituelle avait prétendu enfermer la croyance humaine, fut odieusement persécuté, privé de sa liberté, jeté dans les fers. Monstrueux attentat qui restera dans l'histoire de l'humanité comme l'éternelle condamnation de tous les dogmes qui se considèrent comme fixes et absolus! On contraignit Galilée, par la violence des geôliers et des bourreaux, à signer la formule suivante: « Moi, Ga- » lilée, à la soixante-dixième année de mon âge, constitué » personnellement en justice, étant à genoux et ayant de- » vant les yeux les saints évangiles que je touche de mes pro- » pres mains, d'un cœur et d'une foi sincères j'abjure, je » maudis, et je déteste l'hérésie du mouvement de la terre. » Il fut ensuite condamné à une prison illimitée, qui, sur les sollicitations du grand-duc, fut quelque temps après changée en une défense de sortir du territoire de Florence, de crainte qu'il ne tentât de se soustraire à la main de l'inquisition.

Mais l'erreur, quelle que soit la force dont elle dispose, n'opprime pas impunément la vérité. L'esprit et la croyance des hommes suivent la route de leurs progrès, en dépit de toutes les entraves dont les charge le passé. En Allemagne le protestantisme brisait les chaînes dans lesquelles l'inquisition voulait emprisonner le monde. L'astronomie recrutait de toutes parts de nouveaux soutiens, et avançait avec une rapidité dont rien n'avait approché jusque là, dans le champ de ses conquêtes. Guillaume IV faisait bâtir à Cassel un observatoire, où il travaillait lui-même, aidé de Rothman et de Juste Byrge; il accueillait le jeune Tycho-Brahé, et le recommandait au roi de Danemarck. Tycho-Brahé, enfermé dans son observatoire solitaire au milieu de la Baltique, commençait cette longue série d'observations qui devenait servir de fondement à la détermination exacte des élémens de notre système planétaire. Keppler, Huyghens, Newton succédaient à ces grands observateurs, et fixaient d'une manière désormais inattaquable les bases du système du monde. A partir de cette époque l'astronomie est lancée dans ses voies véritables. Chacun de ses pas est un des chapitres de la science actuelle. Nous devons donc suspendre son histoire pour ne pas empiéter sur son exposition, qui se fera dans les divers articles de ce dictionnaire, et notamment à l'article SYSTÈME DU MONDE. Ce qui est dû à chacun des grands astronomes de l'ère moderne se trouvera compris dans des articles spéciaux consacrés à leur vie et à leurs travaux. C'est ainsi qu'indépendamment des noms illustres que nous venons de citer, et sur lesquels nous reviendrons plus en détail, nous traitons encore de l'histoire de l'astronomie sous les titres Hévelius, Cassini, Roëmer, Flamsteed, Halley, Bradley, Mayer, Laplace, Herschell, etc. Nous avions seulement pour but en cet endroit de montrer les principaux traits de ce grand mouvement intellectuel, qui, depuis l'origine du monde, a sans cesse porté les hommes vers une connaissance plus parfaite de ce ciel mystérieux, au sein duquel leur courte vie a son temps.

ASTURIES. Dans ses limites actuelles, la province espagnole qui porte le titre de *Principado de Asturios*, s'étend le long du golfe de Gascogne entre la Galice à l'ouest et la *Montana* de Santander à l'est, resserrée du nord au sud entre la mer et la haute chaîne des Pyrénées occidentales, dont les principales cimes, Penaranda et Penamarella, culminent à près de 3,500 et de 3,000 mètres, couronnant un faîte alongé dont les pentes sont abruptes au sud, tandis que le versant septentrional descend à l'océan par de riantes et fertiles vallées, arrosées de limpides courans, tels que la Sella, le Nalon, la Navia et l'Eo. Nous dirons à l'article ESPAGNE, comment ces sommets granitiques se classent dans le système général de l'orographie ibérienne, comment leurs neiges contribuent à maintenir en ces régions le climat de l'Europe centrale et la même parure végétative; quel rang tient cette province dans le tableau général des circonscriptions politiques, quel est son contingent de productions, de forces, de revenus. Ici c'est un coup-d'œil rétrospectif que nous voulons surtout jeter en courant sur cette terre, que l'orgueil national proclame le berceau de la monarchie espagnole.

L'*Asturia* des anciens avait de tout autres limites; se continuant sur le revers austral des montagnes que nous avons indiquées, elle atteignait au sud les rives du Duero, et se trouvait traversée par une rivière, l'*Astura*, dont on a pensé que dérivaient à la fois et le nom d'*Astures* qui appartenait aux habitans du pays, et celui d'*Asturica*, chef-lieu de ces peuples, répondant à la moderne Astorga, et primitivement appelée Amakur, ainsi que nous l'ont appris les révélations de la numismatique. C'est là que la liberté ibérienne eut son dernier refuge, lorsque la conquête romaine achevait d'envahir toute la péninsule hispanique. Auguste attaqua les Astures par terre et par mer (avant J.-C. 25); descendus en grand nombre de leurs montagnes, ils étaient sur le point d'accabler l'armée des Romains, lorsque la trahison de quelques uns des leurs fit tourner contre eux la chance du combat; ils furent vaincus, après une opiniâtre et sanglante résistance; le pays fut subjugué, et leur capitale Asturica reçut du vainqueur le surnom d'Augusta, d'où les Asturiens du versant pyrénaïque méridional furent appelés *Augustani*, tandis que ceux du versant boréal étaient désignés par le nom de *Transmontani*. Après trois années de soumission, ils tentèrent de secouer le joug (avant J.-C. 22), mais pour être de nouveau domptés. Et ils suivirent depuis lors le sort commun de toute l'Espagne, jusqu'à ce que les Berbers et les Arabes, appelés d'Afrique par les Juifs de la Péninsule, vinssent anéantir la domination des Wisigoths.

Thâreq avait conquis Astorga, mais les musulmans n'avaient point pénétré au-delà, et les districts du nord-ouest conservèrent, grâce à leur éloignement et à l'âpreté de leurs montagnes, une indépendance sur laquelle Pelage fonda une nouvelle monarchie.

PÉLAGE, fils de Favila, duc de Cantabrie, et petit-fils du roi Chindasvinde, est une grande figure historique à laquelle nous devons consacrer un article particulier; qu'il nous suffise de consigner ici que, exilé par Witiza en même temps que son cousin Roderic, il se retira sans doute dès-lors dans les provinces patrimoniales qui depuis lui formèrent un royaume, quand l'élection de ses compagnons d'armes lui déféra le sceptre; évènement que la plupart des critiques modernes fixent vers le mois de septembre 718; il régna dix-neuf ans environ.

737. FAVILA, son fils et son successeur, périt à la chasse, où il fut tué par un ours, après deux ans de règne.

739. ALFONSE Ier, *le Catholique*, fils de Pierre duc de Cantabrie, de la race du roi Recared le Grand, et gendre de Pelage, aux victoires duquel il avait participé, succéda à Favila, au préjudice des enfans de celui-ci; c'était un guerrier déterminé, et les historiens arabes le signalent comme un *farouche tueur d'hommes*, un *fils du glaive*, prenant cités et châteaux sans que personne pût lui résister. Voyez l'article spécial ALPHONSE, où sont exposés les résultats de ses victoires et l'étendue de son royaume.

757. FROILA Ier, fils et successeur d'Alfonse, profita des dissensions des Musulmans pour remporter sur eux des avantages, en mémoire desquels il bâtit la ville d'Oviédo, qui devint sa capitale. Jaloux de la popularité de son frère Vimarano, il n'eut pas horreur de l'assassiner de sa propre main.

768. AURELIO, fils du duc Froila (frère d'Alfonse) et cousin-germain du dernier roi, fut élu pour lui succéder, bien qu'il ne fût âgé que de dix ans.

774. SILO, riche seigneur goth, gendre d'Alfonse le Catholique, fut élu après la mort d'Aurelio.

783. MAUREGAT, fils naturel d'Alfonse le Catholique, se hâta de saisir le sceptre qui allait être déféré à Alfonse le Chaste, fils de Froila.

788. BERMUDO Ier, *le Diacre*, frère du roi Aurelio, fut élu après Mauregat; les historiens chrétiens lui attribuent une grande victoire sur les Musulmans en 791; peu de temps après il abdiqua en faveur d'Alfonse le Chaste, et vécut encore dix ans.

791. ALFONSE II, *le Chaste*, auquel les chroniqueurs chrétiens accordent beaucoup de victoires, tandis que les auteurs Musulmans ne lui concèdent que quelques avantages rachetés par de grands échecs, s'occupa surtout de raffermir et de fortifier ses anciennes possessions: c'est sous son règne que fut découvert à Compostelle un corps que l'on prétendit être celui de l'apôtre saint Jacques. Le pieux monarque fit construire en cet endroit une église en briques, (qui depuis fut transformée en un temple magnifique), et l'affluence des pèlerins ne tarda point à rendre ce lieu célèbre dans toute la chrétienté. Alfonse mourut fort vieux, après cinquante-un ans de règne, sans s'être jamais départi de la continence absolue qui lui a valu le surnom de Chaste;

842. Ramire Ier, fils du diacre Bermode, avait été désigné dès 835 comme héritier présomptif; il fut obligé de faire valoir ses droits par les armes, contre les prétentions d'un courtisan, nommé Népotien, à qui il fit crever les yeux. Ayant remporté une victoire sur les Musulmans (846), il en consacra la souvenir par la fondation de deux églises.

850. Ordono Ier, son fils, qui s'était associé en 847, lui succéda, et se rendit recommandable à son exemple par sa piété et ses exploits militaires; battu, en 851, par les Maures, il fortifia contre eux Léon et Astorga, prit et rasa Albayda (857), et enfin emporta Salamanque (862).

866. Alfonse III, le Grand, son fils et son successeur, a déjà été l'objet d'un article spécial. Voyez Alphonse III.

910. Garcie Ier succéda à son père Alfonse le Grand, conjointement avec son frère Ordono, qui avait la Galice et la Lusitanie pour son apanage. Garcie, poursuivant les succès de son père, conquit la nouvelle Castille et y mit des comtes ou gouverneurs; il voulait ensuite dépouiller son frère, mais on parvint à les réconcilier.

914. Ordono II lui succéda, et transporta à Léon la résidence royale qui, d'abord établie à Gijon par Pélage, se trouvait à Oviédo depuis le règne de Froila: Léon, comme on sait, doit son nom à la *Legio Septima Gemina*, qui du temps des Romains y avait ses quartiers. Ordono eut de nombreuses rencontres avec les Musulmans, mais avec des succès balancés.

923. Froila II, frère d'Ordono, monté sur le trône au préjudice de ses neveux, ne signala son règne d'une année que par des actes de cruauté.

924. Alfonse IV, *le Moine*, l'un des fils d'Ordono, parvint à la couronne après la mort de son oncle; trois ans après il prit l'habit religieux au monastère de Sahagun, puis voulut reprendre le sceptre (928), aidé de ses cousins les enfans de Froila; mais Ramire les fit tous prisonniers, leur fit crever les yeux, et les confina dans une prison, où Alfonse mourut en 932.

927. Ramire II était monté sur le trône dès l'abdication de son frère; il enleva Madrid aux Musulmans, et remporta sur eux une victoire importante, qui fut attribuée à l'intervention miraculeuse de *Santiago Matamoros*, saint Jacques le tueur de Maures; et c'est depuis lors que le cri de guerre des Espagnols est *Santiago!* (938).

950. Ordono III, fils et successeur de Ramire, fit la conquête de Lisbonne, qu'il démantela.

955. Ordono IV, *le Mauvais*, fils d'Alfonse le Moine, profita de l'opposition des principaux seigneurs du royaume contre son cousin Sanche, frère d'Ordono III, pour se faire proclamer à la place de celui-ci, qui déjà s'était emparé du sceptre; mais cinq ans après il est lui-même renversé par son compétiteur, que soutenaient le roi de Navarre et le khalyfe de Cordoue; il s'enfuit dans les Asturies, puis à Burgos, d'où il est encore chassé, et périt enfin misérablement.

960. Sanche Ier, *le Gros*, fut empoisonné par le comte de Castille Fernando Gonzalès, à qui il venait de faire grâce de la vie.

967. Ramire III, son fils, encore en bas âge, lui succéda sous la tutelle de sa mère et d'un conseil de régence, dont il n'écouta plus les avis, lorsque, parvenu à l'âge de dix-sept ans, il eut épousé Urraca, désormais son guide absolu: il eut lieu de s'en repentir, car il s'aliéna ainsi la noblesse du pays, surtout celle de Galice, qui lui donna ouvertement pour compétiteur son cousin *Bermudo*, fils d'Ordono III. Ramire marcha contre lui et lui livra bataille; l'affaire fut plus acharnée et plus meurtrière que jamais ne l'avait été bataille contre les Maures; et quoique le succès demeurât indécis, Ramire revint à Leon pour se refaire; mais il mourut peu après.

982. Bermudo II, *le Goutteux*, demeura sans opposition possesseur de la couronne; mais il eut à la défendre au dehors contre un terrible ennemi, le fameux Mohhammed-el-Manssour-el-A'mery-Hâgeb, ou maire du palais du khalyfe Hescham, de Cordoue (voyez les articles Amérytes et Almanzor); dans ses incursions annuelles, Mohhammed, s'avançant graduellement dans les états de Bermude, le bat en personne, en 995, prend et saccage Léon, en 996, ravage le Portugal, en 997, pénètre en Galice, prend Compostelle et la met au pillage; mais l'année suivante (998) Bermude prend sa revanche à l'aide du roi de Navarre et du comte de Castille ligués avec lui; et ils battent complètement, à Calatanazor (Qala't-el-Nossour), ce redoutable guerrier, que la victoire abandonnait alors pour la première fois, et qui ne put survivre à la honte d'une seule défaite. Bermude lui-même mourut bientôt après, accablé d'infirmités.

999. Alfonse V, âgé seulement de cinq ans, succéda à son père, sous la tutelle de sa mère. Devenu majeur, il rebâtit Léon (1016), alla ravager les terres musulmanes, audelà du Duero (1027), et s'avança sans obstacle jusqu'à Viseu, où il fut tué d'un coup de flèche.

1027. Bermude III, son fils et son successeur, ayant épousé Urraque-Thérèze, fille du comte de Castille Sanche Garcie, eut quelques prétentions à cet héritage, qui était dévolu à Sanche le Grand, empereur des Espagnes, comme époux de Munia-Elvire, fille aînée de Sanche Garcie; la querelle fut apaisée par le mariage de Sancha sœur de Bermude, avec Ferdinand fils de Sanche le Grand, créé roi de Castille par son père (1033). Bermode fournit quelques places pour la dot de sa sœur, puis s'étant brouillé avec son beau-frère, il les reprit de force; Garcie roi de Navarre vint prêter main forte à Ferdinand, et Bermudo fut tué dans une bataille qu'il leur livra, laissant son royaume devenir la proie du vainqueur et désormais un annexe à la Castille (1037).

Avec Bermude finit la série des monarques espagnols de la lignée de Récared le Grand et de la race des Goths.

ASYLE (Droit d'). Le mot *asyle* vient du mot latin *asylum*, et du mot grec *asulon*, formé lui-même d'o privatif, et de *sulaô*, ravir, enlever. Quoique l'usage d'écrire *asile* au lieu d'*asyle*, ait de nos jours à peu près généralement prévalu, nous avons cru devoir, dans un article historique comme celui-ci, rester fidèles à l'étymologie et à l'orthographe suivie jusqu'au commencement de ce siècle.

On appelait droit d'asyle le droit en vertu duquel quiconque s'était réfugié dans certains lieux privilégiés, y était à couvert, tout le temps qu'il y demeurait, de toute poursuite civile ou criminelle.

Dans nos mœurs et dans nos idées actuelles, l'existence de semblables refuges ne nous semblerait propre qu'à encourager le crime en assurant son impunité. Cependant l'institution des asyles, qu'on voit remonter à la plus haute antiquité, fut inspirée par la religion et la politique. Les fondateurs des villes nouvelles se servirent de ce moyen pour augmenter le nombre de leurs habitans: C'est ainsi que Cadmus peupla Thèbes, en Béotie, et son exemple fut imité par Thésée et par Romulus. D'un autre côté, la vénération pour la Divinité eût fait regarder comme impie de ne pas respecter ceux qui venaient se placer sous sa protection immédiate.

Les premiers asyles furent les temples, les autels, les images des dieux, certaines forêts ou certains bois consacrés, etc.; un simple autel, placé au milieu d'un carrefour, devint souvent un lieu saint et une retraite inviolable. De quelque forfait qu'un criminel se fût rendu coupable, du moment où il avait atteint un asyle, il était à l'abri de l'action des lois et de la vengeance de la société. Quelquefois on éluda le droit d'asyle; on laissa des malheureux mourir de faim, soit en empêchant de leur porter des alimens, soit en murant les portes des temples où ils s'étaient retirés; tel fut le sort de Pausanias; on trouve même quelques exemples de criminels célèbres arrachés de leurs refuges. Mais la su-

perstition imputa toujours à la violation de la sainteté des asyles les calamités publiques qui survenaient, et les regarda comme une juste punition. Ainsi on attribua à ces prétendus sacriléges le tremblement de terre qui renversa une partie de Lacédémone, la mort cruelle du censeur Fulvius, et la maladie hideuse de Sylla.

Il paraît que dans l'origine tous les temples et tous les lieux consacrés ne jouissaient pas de la même prérogative. A mesure que la constitution sociale se forma, que les lois se perfectionnèrent, le nombre des lieux priviligiés diminua. Tacite critique avec force (*Annales*, liv. II, § 60) les prétentions des villes de la Grèce, qui presque toutes reclamaient la même faveur pour leurs temples. « Ces temples, dit-il, étaient remplis de débiteurs insolvables qui se moquaient de leurs créanciers, d'esclaves rebelles et insolens qui y bravaient la colère de leurs maîtres, et même de meurtriers et d'assassins. » Il rapporte que sous le règne de Tibère, et malgré de vives reclamations, le senat abolit généralement le droit d'asyle, et ne le maintint que pour les temples d'Esculape et de Junon.

Cependant il ne faudrait pas croire que ce droit admis par tous les peuples, et si long-temps respecté, n'ait jamais été qu'une erreur et qu'un abus. De même que toutes les institutions antiques, bonnes et utiles à leur naissance, devenues inutiles ou même nuisibles quand les temps eurent changé, le droit d'asyle eut ses justes motifs, sa legitimite et sa moralité. L'humanité autorisait les asyles chez des peuples nouveaux où les lois étaient d'une sevérité excessive, où la poursuite d'une dette n'était ralentie par la lenteur d'aucune espèce de procedure; où les jugemens n'offraient pas la garantie des formes précédentes et régulières; où l'accusé ne trouvait pas, comme dans le ministère public de nos législations modernes, un magistrat dont le devoir est d'appuyer la défense comme de présenter l'accusation, et de ne stipuler que les intérêts de la vérité. Les asyles étaient un moyen d'échapper aux premiers mouvemens d'un despote en courroux; de rappeler à une famille outragée que Dieu daigne pardonner à ceux qui l'ont offense; de préparer des réconciliations et de procurer à la partie lésée des dédommagemens plus avantageux que la satisfaction d'un cruel ressentiment. N'y a-t-il pas des circonstances où la justice demande elle-même qu'on lui enlève des victimes qu'elle serait forcée d'immoler? Moïse, chez les Juifs, avait fait du droit d'asyle l'usage le plus sage; il avait désigné certaines villes comme des refuges inviolables, afin d'arrêter l'effet trop prompt de la vengeance qui, abusant de la lettre de la loi, n'aurait connu d'autre régle que celle du talion, vie pour vie, œil pour œil (*Exode*, chap. 21, et *Deut.*, chap, 10, vers 5 et 6). Mais les assassins, les meurtriers volontaires en étaient exclus et ne pouvaient s'en prévaloir pour éviter les châtimens dus à leurs crimes; les homicides involontaires y trouvaient seuls retraite et protection contre une peine trop rigoureuse. Ils étaient obligés d'y rester jusqu'à la mort du grand-prêtre, et ce n'était qu'alors qu'il leur était permis de rentrer sans danger dans leur ancien domicile.

Les chrétiens empruntèrent aux païens l'usage des asyles: sous Constantin, les églises étaient déjà devenues des refuges pour les malheureux poursuivis par la justice ou par la violence de leurs ennemis. Les empereurs qui succédèrent à Constantin cherchèrent, les uns à étendre, les autres à restreindre cette institution.

Sous l'empire de nos anciennes lois, des lois saliques, qui semblaient n'avoir envisagé dans tous les crimes et les délits que le fait extérieur, et qui avaient tellement calculé les indemnités dues pour ces accidens, que la peine paraissait s'appliquer d'elle-même sans laisser ouverture à aucune excuse, ni à aucune appréciation, les asyles étaient nécessaires pour donner aux passions le temps de se calmer; ils produisaient alors le même bien que produisit, dans les siècles postérieurs, la *trêve de Dieu*, pour ralentir la fureur des guerres privées. Aussi l'on trouve parmi les capitulaires une foule d'ordonnances rendues pour faire respecter les asyles. Le droit d'asyle fut encore un remède à l'impuissance des lois pour protéger les infortunés opprimés par les grands; ce fut entre les mains du clergé une utile sauve-garde des classes intermédiaires, contre la barbarie des temps et la férocité des mœurs.

Les principaux asyles étaient les églises et leurs porches, *atria*. Si une église n'avait pas de porche, on comptait autour des murailles un arpent de terre pour asyle, ou, selon un concile de Tolède, trente pas de distance de tous côtés. Il y a lieu de croire que c'est de là que les cimetières devinrent des asyles (voyez de Laurieu, *ordonnances du Louvre*, et Du Cange, au mot *Atrium*). Mais les évêques et les moines prétendaient en outre porter leur privilége bien plus loin. Ils prétendaient que leurs vastes domaines devaient tous être des lieux de refuge; et souvent ils firent respecter leurs prétentions. Ils plantoient des poteaux au-delà desquels les magistrats ne pouvaient exercer leur pouvoir. La sûreté de ces retraites etoit assurée par les foudres de l'excommunication lancees contre quiconque aurait osé les violer.

C'était là abuser d'un droit qui, s'il avait été utile, le devenait chaque jour de moins en moins par les progrès de la civilisation, et qui dans aucune circonstance ne devait être ainsi demesurément étendu. Mais c'est qu'alors le droit d'asyle avait pris un caractère tout-à-fait nouveau, qu'il importa de constater. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel avaient commencé leur longue lutte: la puissance ecclésiastique cherchait à diminuer la puissance civile, et à soustraire à l'empire séculier le plus grande étendue de territoire possible, pour s'y réserver seule une juridiction exclusive. Dès ce moment le clergé fut le seul protecteur des asyles; les rois et les princes se posèrent contre eux dans un état d'hostilité permanent, et ils finirent par les anéantir.

Dès l'époque de Philippe-le-Bel, on voit que la retraite dans les lieux d'asyle ne met pas à couvert indistinctement tous ceux qui s'y retirent. Dans une ordonnance du mois de mai 1302, adressée à ses sénéchaux de Languedoc, ce monarque ne leur défend de faire tirer des églises ceux qui s'y sont réfugiés que dans le cas où le droit ne le permet pas. Souvent des difficultés naissaient de l'appréciation des circonstances: les ecclésiastiques prétendaient toujours que le réfugié n'était pas dans le cas d'être tiré de son asyle, et se plaignaient qu'on violait leurs priviléges; ils voulaient du moins qu'on laissât à leur jugement de décider si l'extradition devait avoir lieu ou non. Au reste, le fait suivant peut montrer quelle était alors la puissance du clergé et la faveur des asyles. En 1365, Guillaume Charpentier, convaincu d'avoir assassiné sa femme, fut arraché de l'Hôtel-Dieu, et conduit en prison. Il se plaignit au parlement de la violation de son asyle; la cour ordonna qu'il y fût rétabli, et condamna à l'amende les sergens qui l'avaient emprisonné: le crime demeura impuni.

Louis XII, le père du peuple, quoique conseillé par un ministre decoré de la pourpre romaine, supprima, dans ses domaines immédiats, la plupart des asyles des églises, des palais, des couvens, et des autres lieux privilégiés. Il abolit notamment à Paris ceux des églises et convens de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, de Saint-Méry, de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, de l'abbaye de Saint-Antoine, des Carmes de la place Maubert, et des Grands-Augustins. Investi d'une autorité plus étendue et mieux affermie, François Ier alla plus loin encore; il déclara par l'ordonnance de 1539 (article 166), « qu'il n'y aurait lieu d'immunité pour dettes ni autres matières civiles... et se pourront toutes personnes prendre en franchise, et sauf à les réintégrer, quand il y aura prise de corps décernée à l'encontre d'eux... » La réserve de réintégrer l'accusé dans son asyle, s'il était jugé y avoir lieu, n'était qu'une clause destinée à ménager les préjugés du

temps. D'Héricourt (part. III, chap. VII, n° 16) atteste que jamais personne ne fut réintégré dans un asyle après en avoir été tiré. Les asyles furent donc à peu près détruits dans toute la France par François Ier.

Dans la plupart des états, les choses se passèrent de la même manière; le droit d'asyle fut successivement restreint et aboli. De tous les pays, l'Italie était celui où les lieux de refuge étaient le moins sûrs. Les papes, qui à l'étranger soutenaient les prétentions du clergé et le maintien des asyles, s'appliquèrent, comme les autres princes temporels, à les réduire et à les supprimer dans les terres de leur domination. Cette conduite, contradictoire en apparence, ne l'était pas en réalité: les lieux d'asyle constituaient, dans les états romains, des fractions de territoires enlevées à l'autorité temporelle du pape; dans les états étrangers, des fractions de territoires soustraites à l'autorité du prince du pays, et soumises à la seule juridiction ecclésiastique: travailler à détruire les premiers et à maintenir les seconds, c'était toujours combattre pour les intérêts temporels ou spirituels de l'Eglise. Urbain V avait commencé par réprimer l'abus par lequel les cardinaux donnaient retraite dans leurs maisons à des scélérats poursuivis par la justice. Benoît XIV, par une bulle publiée 1750, distingua les coupables qui pouvaient jouir des immunités des asyles, et ceux qui devaient en être exclus: il n'excepta guère de l'exclusion que ceux qui se trouvaient engagés par hasard dans des affaires malheureuses.

Malgré la suppression générale des asyles, il existait encore en France, en 1789, quelques endroits privilégiés; c'étaient les maisons royales, les hôtels des ambassadeurs, et l'hôtel du grand-prieur de Malte, à Paris, connu sous le nom du Temple, et plus célèbre encore depuis par la captivité de Louis XVI.

Tous ceux qui se réfugiaient dans une maison royale, qu'ils fussent poursuivis pour crimes ou pour dettes, ne pouvaient y être arrêtés sans une permission particulière du roi, du gouverneur de la maison, ou des maréchaux de France: un ordre semblable pouvait être exécuté même dans la chambre du roi et en sa présence.

Les privilèges du Temple étaient si grands et si respectés, qu'il n'était permis d'y arrêter un criminel, ni en vertu d'une ordonnance de prise de corps, ni même en vertu d'un ordre du roi. Mais aussitôt que le bailli du Temple était instruit que le fugitif qui s'y était retiré était coupable d'un crime capital, il devait ou lui enjoindre d'en sortir, ou lui faire son procès. Cette franchise particulière était fondée sur la souveraineté de l'ordre de Malte, que les rois de France avaient voulu lui conserver dans l'endroit destiné au logement du premier officier que cet ordre eût dans le royaume.

Aujourd'hui aucun de ces privilèges n'existe plus. L'article 781 du Code de procédure civile défend seulement d'arrêter les débiteurs dans les édifices consacrés au culte, et pendant la durée des exercices religieux. Cette exception est fondée sur les plus justes motifs de convenance et de respect.

Nous parlerons au mot MINISTRES PUBLICS des privilèges des ambassadeurs, et de l'asyle qu'on trouvait dans leurs hôtels.

Il nous resterait à examiner le droit d'asyle sous un aspect nouveau. Tout souverain, ou toute nation libre, a le droit de recevoir dans son territoire des sujets d'une puissance étrangère qui fuient ou sa justice ou son courroux, d'empêcher que cette puissance ne les fasse enlever, et si elle les réclame, de refuser de les lui livrer. Mais nous ne traiterons point ici de ce droit particulier, ni des exceptions que les usages ou les conventions diplomatiques y ont apporté; nous en traiterons au mot EXTRADITION.

ATÈLE. Le mot *atèle* signifie chose inachevée. Dans la pensée du naturaliste qui a ainsi dénommé un genre parmi les singes américains, se rapportant à des quadrumanes, il nous dit que quelque chose d'imparfait existe dans les singes de ce groupe, relativement à ce caractère des quatre extrémités, d'avoir un pouce libre et opposable aux autres doigts. En effet, les singes américains de ce groupe naturel n'ont plus au membre antérieur de pouce opposable, ou ce pouce, quand il existe comme dans l'espèce chamek, n'est qu'un tubercule inutile à tout usage; dans les autres espèces, à peine le sent-on sous la peau calleuse du bord radial de la main, bien qu'à la dissection on y retrouve le métacarpien et la seule phalange onguéale.

Les atèles ont encore l'hyoïde caverneux, mais bien moins que les alouates (voyez ce mot) ou les singes hurleurs, leurs plus proches voisins par la conformité d'organisation, et par la communauté de patrie, qui est, pour les uns et les autres, l'Amérique équatoriale. Les atèles ont les membres disproportionnés, et toute l'habitude du corps a subi une sorte d'élongation désagréable; ces bras effilés et ces jambes et cuisses si longues, implantes sur un corps maigre et évidé dans ses formes, leur a mérité le surnom populaire de singes-araignées. Une main qui n'est plus la main à large paume des singes d'Afrique, mais plutôt une sorte de grappin composé de quatre doigts grêles, serrés les uns contre les autres, terminés par des ongles concaves, engaînant les phalanges, et laissant peu d'espace à la pulpe tactile, leur sert peu aux actes d'une préhension habile; ce n'est plus qu'un engin, qu'une griffe d'abordage bonne à jeter devant soi.

Lorsque l'animal grimpe de branches en branches, la marche, avec les extrémités peu faites pour la sustentation, est difficile et laborieuse; plantigrades mal assurés, digitigrades mal affermis, nos atèles ne se traînent sur le sol, dont au reste ils redoutent le séjour, qu'en se faisant des moignons de leurs poignets par la contraction des doigts sur eux-mêmes; ainsi disposés, ils jettent l'avant-corps dans le sens de la progression voulue, puis ramassant l'arrière-train, ils avancent lentement par un mouvement décomposé.

Sur les arbres, leur séjour habituel, leurs allures sont plus franches: un organe nouveau de préhension vient aider encore à la bonne disposition des grands bras et des grandes jambes; la queue, composée de trente vertèbres, aussi bien musclées que les vertèbres caudales d'un serpent, s'enroule facilement autour des branches par sa face inférieure, que cet exercice pèle et rend calleuse. L'atèle se balance à l'aide de sa longue queue, et, profitant de cette force que peut acquérir tout corps oscillant dans l'espace à l'extrémité d'une ligne solide qui perd brusquement son point d'attache, il gagne ainsi par un saut souvent prodigieux l'arbre voisin. Dampierre même nous raconte que plusieurs atèles font la chaîne en se tenant les uns aux autres par la queue, et que le plus avancé, donnant le branle à toute la chaîne, profitant lui-même de l'impulsion communiquée, passe le premier une petite rivière qui s'opposerait à leur passage, et une fois abordé de l'autre côté, tire à lui tout le reste de la bande.

En général, leur poil est dur, semblable à du crin; mais l'arrangement de ces sortes de cheveux sur la tête et sur les bras, montre encore la disposition en couronne des cheveux de la tête de l'homme, et la disposition rebroussée des poils de son avant-bras.

Doux et timides, ces singes n'ont rien du visage homme du chimpanzé et des orangs; rien de la figure grimacière des guenons, rien des traits cyniques du mandrill et des babouins; c'est quelque chose d'une organisation inachevée, arrêtée dans l'enfance. Cette opinion n'est pas jetée ici comme une simple opposition; toute cette création américaine est moins heurtée dans ses formes que la création africaine ou de l'Ancien-Monde. Existerait-il donc entre elles ce rapport de l'enfance à l'adolescence, ou de l'adolescence à l'âge mûr des espèces?

Les atèles redoutent le froid comme tous les êtres faibles; ils s'enlacent entre eux, sans acception des sexes, pour se communiquer une douce chaleur; leur queue, alors inutile

dans le sommeil et le repos, devient une fourrure que ces animaux se jettent réciproquement autour du corps, comme un lien d'amitié, faisant ainsi d'une partie d'eux-mêmes ce que l'usage et la mode ont adopté de nos jours dans ces riches fourrures enlacées autour du col et des épaules des dames de nos cités.

Leur voix est un sifflement aigu et plaintif.

En résumé, ces platyrrhinins sont dans des conditions de débilité et de douceur plutôt que dans des conditions de force et d'activité.



(Atèle.)

L'établissement des espèces qui constituent ce genre a été difficile. Les auteurs descriptifs, les peintres, les voyageurs, avaient fort embrouillé la synonymie. Au professeur actuel de mammologie, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, M. Geoffroy Saint-Hilaire, appartient d'avoir éclairci ce chaos.

La science reconnaît donc d'après lui :

Le *coaita*, décrit par Buffon. Son pelage est entièrement noir ; il n'a que quatre doigts apparens ;

Le *chamek*, que Buffon décrit à part, quoiqu'il le regarde comme de la même espèce que le coaita ; et cependant le chamek est d'une taille supérieure. Le pouce est ici plus apparent ; c'est un tubercule saillant au bord radical du carpe ;

Le *chuva*, ou singe à face encadrée, a le pelage noir, mais une fraise blanche entoure sa face ;

L'*atèle belzébuth*, ainsi nommé, parce que sa face noire, ses cheveux ou crins frontaux qui s'ébouriffent en rencontrant ceux du derrière de la tête, avaient sans doute inspiré à quelque démonstrateur forain de lui donner le nom du prince des démons. — Il a le museau prolongé et détaché de la face ; les paupières et le tour des yeux couleur de chair. Avec ses lèvres extensibles, il fait souvent la moue quand quelque passion l'anime. Sa robe, noire en dessus, est blanchâtre en dessous, surtout pour les jeunes. Les sujets du Muséum, regardés comme jeunes, mesurent, du museau à l'origine de la queue, 15 pouces ; la queue elle-même en compte 24 de long. Il n'est pas présumable que les adultes soient beaucoup plus grands. Une belle planche gravée de ce singe, due au pinceau et au burin de Wailly, a été donnée par M. Geoffroy Saint-Hilaire. (*Annales du Muséum*, tom. VII, pag. 260.)

J. Geoffroy a décrit depuis une nouvelle espèce qu'il désigne sous le nom d'*atèle hybride*, et que Plée a rapportée de la Colombie, où il est appelé *mono zambo* (singe métis). En effet, il est bigarré de taches blanches sur du brun, comme certains métis, du nègre et du blanc. Le dessous du corps depuis la gorge jusqu'à la queue sont d'un blanc sale ; les parties supérieures d'un cendré clair, qui passe au brun sur les surfaces les plus externes de la tête, des bras, des fesses.

L'*atèle mélanochéir* a de Desmarest est une espèce tout-à-fait douteuse.

Ici se termine la série des vrais atèles. Nous donnerons de suite les espèces qui étaient confondues dans ce genre, et que M. J. Geoffroy en a détachées sous le nom générique d'*ériodes*. Les ériodes ont les dents molaires très grosses et de forme quadrangulaire ; les incisives sont plus petites que les molaires égales entre elles, ce qu'on ne voit pas chez les autres singes. Les ongles ne sont plus aplatis, et sont autant des ongles de carnassiers fouisseurs, tels que le chien, plutôt que de singe ; les oreilles sont velues. Enfin les narines, très rapprochées, n'ont presque plus le caractère des platyrrhinins.

C'est à la nature laineuse de leur pelage que M. J. Geoffroy a fait allusion par le nom d'*ériodes*.

Mais le caractère général sous lequel ils étaient compris, relativement à l'imperfection du pouce, comme atèle, ne faisant pas défaut chez eux, peut-être vaudrait-il mieux de n'élever les ériodes qu'à la valeur de sous-genre. Les trois espèces connues sont :

L'*ériode hémidactyle*, qui possède un pouce petit, unguiculé, grêle, court, et tout-à-fait inutile à l'animal. C'est un singe de 20 pouces de corps et de 25 pouces de queue. Son pelage est, en général, d'un fauve cendré, qui prend une teinte noirâtre sur le dos. Cette espèce, découverte en 1816, par Delalande, était confondue à tort avec :

L'*ériode à tubercule*, l'*hypoxantha* de Kuhl et du prince naturaliste Maximil. de Neuwied.— Ses pouces, encore plus rudimentaires, manquent constamment d'ongles ; son pelage est fauve-cendré ; il s'appelle, au Brésil, *miriki*, mono et *koupo*.

Enfin, l'*ériode arachnoïde*, anciennement l'atèle arachnoïde de Geoffroy. C'est le même qu'Edwards vit montré publiquement à Londres, en 1761, sous le nom de singe-araignée. Il est généralement d'un fauve-clair, qui passe au cendré-roux sur la tête, et au roux-doré sur l'extrémité de la queue, sur les pattes, et principalement au talon. Son nom brésilien est *macaco vernello*.

ATHALIE, dont le nom signifie *cella dont se souvint l'Éternel*, était fille d'Achab, roi d'Israël, qui, selon l'Écriture, marcha dans les voies du mal plus loin qu'aucun de ceux qui l'avaient précédée. On la désigne quelquefois sous le nom de fille d'Omri, qui était père d'Achab ; mais en comparant les différentes leçons, on voit assez clairement qu'elle n'était que sa petite-fille, étant née d'Achab et de Jézabel, fille d'Ethbaal, roi de Sidon. Athalie épousa Joram, roi de Juda, qui suivit l'idolâtrie de la maison d'Achab, et fit le mal devant le Seigneur jusqu'à sa mort, arrivée l'an 885 avant J.-C. Le royaume passa alors aux mains d'Ochozias, son plus jeune fils. Ce prince étant mort prématurément après un an de règne, Athalie se fraya un chemin au trône par le massacre de plus de quarante princes du sang royal. Cette femme impie et cruelle se flattait d'avoir versé tout le sang d'Ochozias, et croyait avoir anéanti sa race. Elle régnait depuis six ans et commençait à goûter en paix le fruit de ses crimes, lorsqu'un jour elle entendit sortir du temple, avec les sons de la musique sacrée, des cris d'allégresse. Étonnée, elle y entra et demeura frappée d'épouvante à la vue d'un enfant couronné, assis sur un trône entouré de prêtres et de soldats, que la foule saluait roi par d'unanimes acclamations. C'était Joas, un des fils d'Ochozias, sauvé comme par miracle du massacre de sa race. La sœur de son père, Josabeth, avait dérobé son enfance aux meurtriers, et était parvenue à cacher son existence à la soupçonneuse cruauté d'Athalie. Caché dans le temple et

élevé par les soins de Josabeth, Joas venait d'atteindre l'âge de sept ans, et le grand-prêtre Joaïda avait cru devoir le sacrer. Vainement Athalie entra en fureur; vainement elle cria à la trahison, en blasphémant et en déchirant ses vêtemens. Le grand-prêtre la fit conduire hors du temple, et elle fut misérablement massacrée à la porte de son palais, sans que personne osât la défendre. (878 avant J.-C.). Avec Athalie tombèrent les autels de Baal; le nouveau roi de Juda renouvela alliance avec le Seigneur.

ATHANASE (Saint), patriarche d'Alexandrie, et l'un des plus célèbres docteurs de l'Eglise.

Saint Athanase ne fut pas seulement un des Pères du Christianisme, il fut pour ainsi dire le fondateur du Catholicisme, et le précurseur de la papauté et de l'Eglise romaine. Aux articles Christianisme et Catholicisme nous montrerons les conséquences de l'opinion qu'il adopta, et qu'il soutint avec un courage héroïque, sur la divinité de Jésus-Christ; ici c'est un résumé des évènemens de sa vie que nous devons à nos lecteurs.

Saint Athanase naquit à Alexandrie, ou dans les environs de cette ville, dans les dernières années du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Les Bénédictins de Saint-Maur rapportent sa naissance à l'année 296. On ne sait presque rien de lui avant l'époque du concile de Nicée. Un auteur grec, qui a écrit sa vie, dit qu'il était né de parens illustres et de grande piété; mais il n'indique pas leurs noms, et ne cite aucun garant de ce qu'il avance. Ruffin, qui écrivait cent ans après la mort d'Athanase, raconte sur son enfance une anecdote qu'il dit avoir apprise par tradition, mais qui passe généralement pour un conte très invraisemblable. Suivant lui, saint Alexandre, archevêque d'Alexandrie, étant un jour seul dans sa chambre, et jetant les yeux du côté de la mer, vit de loin quelques enfans qui jouaient sur le rivage. Leur jeu lui parut d'abord fort innocent; mais quand il s'aperçut qu'ils représentaient tout ce qu'il y a de plus secret et de plus saint dans les mystères du christianisme, il en fut troublé, et appela quelques uns des membres de son clergé pour leur montrer ce que faisaient ces enfans. Il ordonna en même temps qu'on les fit venir tous devant lui, et leur demanda, d'un ton sévère, quel était ce jeu auquel ils se divertissaient. Ils répondirent avec embarras qu'Athanase était le chef de la troupe, qu'il avait fait le personnage d'évêque, et qu'en cette qualité il avait baptisé plusieurs d'entre eux qui jusque là n'avaient pas encore reçu le baptême. Saint Alexandre s'informa exactement de ce que leur avait dit cet évêque enfant, de ce qu'il avait fait dans ce jeu, des réponses qu'ils lui avaient adressées, et de l'instruction qu'ils avaient reçue de lui. Il se trouva que tout ce qui se pratique dans l'administration du baptême avait été exactement observé. Saint Alexandre, ayant pris l'avis des prêtres qui étaient auprès de lui, approuva ce baptême, défendit de rebaptiser ces enfans qui venaient de recevoir la grâce de Dieu dans une grande simplicité, et se contenta d'achever en eux les autres mystères qui ne se donnent que par des personnes consacrées. Quant à Athanase et à ceux qui avaient fait avec lui en cette occasion l'office de prêtres et la fonction de diacres, il engagea leurs parens à les regarder comme destinés à s'acquitter un jour réellement de ces fonctions, et voulut qu'on les fit élever pour le ministère de l'Eglise. Quelque temps après, il fit venir saint Athanase pour demeurer dans sa maison, et lui servir de secrétaire.

L'approbation donnée par saint Alexandre au baptême de ces enfans a paru si extraordinaire à la plupart des historiens modernes de l'Eglise, qu'ils ont presque tous révoqué en doute la vérité de cette histoire. Quant à l'éducation que reçut Athanase, nous savons positivement par Grégoire de Nazianze (*Orat.* XXI), qu'il ne s'occupa des sciences et de la littérature païennes que pendant fort peu de temps, et seulement, dit Grégoire, pour ne point paraître entièrement ignorant de ces connaissances qu'il avait résolu de mépriser. Il s'appliqua, au contraire, à une sérieuse et profonde méditation de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont il savait tous les livres, dit encore Grégoire de Nazianze, avec plus de perfection que les autres n'en savent un seul en particulier. Cependant les ouvrages d'Athanase prouvent qu'il avait une certaine connaissance des poètes et des historiens de l'antiquité; dans une des oraisons qu'il a composées contre les Ariens (*Orat.* V), il cita quelques vers de l'Odyssée d'Homère.

On lit dans la Biographie Universelle, et dans plusieurs autres Dictionnaires historiques, que, pendant sa première jeunesse, Athanase, attiré par la grande réputation de saint Antoine, alla mener quelque temps la vie ascétique auprès de ce célèbre anachorète, d'où il revint recevoir le diaconat à Alexandrie. Mais c'est une assertion qui ne nous paraît fondée sur aucune autorité. Athanase, comme nous le verrons plus loin, eut occasion de connaître saint Antoine, qui vint à Alexandrie, et qui lui prêta son appui contre l'Arianisme; mais rien ne prouve que, dans sa jeunesse, Athanase se soit retiré au désert auprès de saint Antoine.

La première circonstance où l'histoire fasse mention d'Athanase est le synode d'Alexandrie, tenu contre Arius et ses partisans en 321. Athanase y est nommé le quatrième parmi les diacres de l'Eglise d'Alexandrie. Il paraît, au reste, que dès le début de la lutte entre saint Alexandre et Arius sur la nature du Verbe, Athanase fut le conseiller et le guide de son évêque. Eusèbe de Nicomédie, et d'autres Ariens, ayant prié Alexandre de recevoir Arius à sa communion, et celui-ci s'y étant refusé, les Ariens, dit Sozomène, s'informèrent curieusement des personnes qui avaient de l'influence sur lui, et ils apprirent que son diacre Athanase était continuellement avec lui, et qu'il en était singulièrement estimé.

Mais c'est au concile de Nicée, en 325, qu'Athanase paraît pour la première fois avec éclat comme le soutien de la cause dont il devait ensuite être le défenseur le plus glorieux, et quelquefois même l'unique défenseur, pendant un demi-siècle. Les historiens ecclésiastiques, en parlant des évêques qui assistèrent à ce concile, remarquent qu'Alexandre s'y présenta accompagné d'Athanase, son diacre, ou, comme Théodoret le nomme en cette occasion, son archidiacre. Athanase avait alors environ trente ans.

On a fort peu de détails sur ce qui se passa dans ce célèbre concile; mais on sait positivement qu'Athanase y fut d'un puissant secours pour l'évêque Alexandre, et y joua un assez grand rôle. Avant même l'ouverture du concile, il se fit remarquer dans les discussions animées qui ne pouvaient manquer de s'établir entre tous ces évêques assemblés de tant de pays, et qui allaient décider du fondement même de leur religion. « Ces conférences préliminaires, dit Sozomène, donnèrent occasion à plusieurs des évêques et des clercs qui les avaient suivis, de montrer combien ils étaient forts dans la dialectique et exercés à la dispute; et ils commencèrent à être connus de l'empereur et de sa cour, entre autres le diacre Athanase d'Alexandrie. » Dans la discussion qui s'engagea au sein du concile, après qu'Arius eut exposé sa doctrine, Athanase eut une grande part à l'adoption du fameux terme de *consubstantiel*, en grec *omousios*, qui devint, dès cet instant, la marque de séparation entre ses partisans et ceux d'Arius. Mais nous n'avons encore là-dessus, ni dans ses ouvrages ni dans les écrits des contemporains, aucun renseignement précis et détaillé; seulement plusieurs écrivains, Ruffin, Socrate, Théodoret, nous apprennent en termes généraux « qu'il découvrit avec une vigilance merveilleuse toutes les ruses des hérétiques; qu'il résista généreusement à ceux qui soutenaient Arius; qu'il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes apostoliques, et qu'il fit paraître un ardent amour pour la foi, au-dessus même de son âge; ce qui lui attira les louanges et les bénédictions de tous les défenseurs de la vérité. » Grégoire de Nazianze se contente de dire, au sujet de ce concile, « qu'A-

thanase y apporta tous les remèdes qu'il put pour étouffer le mal de l'Arianisme. »

Quoi qu'il en soit, il est certain que dès cette époque les Ariens n'eurent plus qu'un seul adversaire redoutable, et ce fut Athanase. Toute cette grande troupe d'évêques, qui les condamnèrent au concile de Nicée, montrèrent bientôt, en changeant pour la plupart d'opinion, et en souscrivant à tous les symboles qu'on voulut leur imposer, qu'ils n'avaient guère compris la profonde question théologique qui leur avait été proposée. Athanase seul soutint par ses écrits ce dogme de Nicée, qui avait pour ainsi dire été emporté par surprise; il fut presque pendant cinquante ans le seul Père catholique de l'Eglise. Tandis que les Ariens avaient de leur côté les évêques les plus savans et les plus diserts, Athanase était le seul théologien de son parti : aussi, du moment où il fut élevé sur le siége d'Alexandrie, sa vie n'offre plus qu'une suite de combats sans cesse renaissans.

Il devint évêque de cette ville presque immédiatement à la suite de ce concile. Saint Alexandre, en effet, mourut cinq mois après son retour en Egypte, et le désigna, dit-on, pour son successeur. On rapporte qu'Athanase, prévoyant ce qui arriverait, s'était absenté, mais que le peuple se déclara hautement pour lui. Les évêques de la province s'étant réunis dans une église, la multitude ne sortit point de cette église pendant plusieurs jours, et ne voulut point permettre que les évêques en sortissent avant d'avoir élu Athanase. Il fut donc ordonné évêque en 326; et il tint pendant quarante-six ans entiers ce siége, le plus important alors de tout l'empire.

Mais cette élection fut à l'instant même attaquée, ou du moins elle excita contre lui un parti assez puissant, qui s'était formé en Egypte depuis une vingtaine d'années; c'était le parti des évêques et des prêtres méleciens. Mélèce, évêque de Lycopolis, avait été déposé dans un synode par Pierre, évêque d'Alexandrie et prédécesseur de saint Alexandre, vers l'an 306, pour avoir sacrifié aux idoles pendant la persécution de Dioclétien. Cet évêque, obstiné à conserver son siége, trouva des adhérens, et forma un schisme qui dura pendant près de cent cinquante ans. Le concile de Nicée avait invité les Méléciens à rentrer dans la communion de l'Eglise, et avait consenti à les y recevoir, en leur laissant même leurs rangs et leurs titres. Plusieurs, et Mélèce lui-même, donnèrent des marques de soumission à saint Alexandre, alors patriarche d'Alexandrie : mais il paraît que cette réconciliation ne fut pas sincère de leur part; on prétend que Mélèce retourna bientôt à ses habitudes d'indépendance, et mourut dans son schisme. Lorsque saint Athanase fut placé sur le siége d'Alexandrie, les Méleciens, jusqu'alors ennemis des Ariens, se joignirent à eux pour repousser son autorité.

On le voit, tout était alors dans l'Eglise sujet à controverse et à discussion. Ce commencement du IVᵉ siècle est le point de formation de tout le système catholique, soit comme dogme, soit comme hiérarchie. Athanase eut, à ce double titre, des adversaires acharnés, et qui ne lui laissèrent pas un instant de repos.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur toutes les accusations qui furent portées contre lui dans les conciles de Tyr et de Jérusalem. Il faut lire le tableau de ces conciles dans les récits circonstanciés que les écrivains de l'Eglise, tels que Fleury et Tillemont, en ont faits. Ces récits portent évidemment l'empreinte des sources où ils ont été puisés : tout y est à l'avantage d'Athanase, et l'on ne voit pas même les raisons dont ses adversaires pouvaient revêtir à leurs propres yeux leur injustice et leur scélératesse. S'ils étaient complètement vrais, et si rien d'important n'y était omis, rien n'expliquerait la perfidie, la fureur, la mauvaise foi ou l'aveuglement de la majorité des évêques de cette époque. Il faudrait en conclure qu'à l'exception d'Athanase, tous les chefs de l'Eglise étaient alors des scélérats ou d'absurdes imbéciles. On les voit continuellement calomnier à l'oreille de l'empereur, ourdir contre Athanase des trames infernales, l'accuser de faits qu'ils savent faux, altérer des pièces judiciaires, faire des enquêtes frauduleuses pour donner appui à leurs accusations; et lorsque, malgré tout cela, Athanase sort victorieux de tous leurs piéges, lorsqu'il a retrouvé cet Arsène qu'on l'avait accusé d'avoir tué, lorsque la femme qu'on l'accusait d'avoir violée a pris pour lui un de ses prêtres, lorsqu'il a montré que ce même Arsène, dont il avait, disait-on, coupé un bras pour faire des opérations magiques, a encore ses deux bras, lorsqu'enfin il a démontré qu'une église mélécienne qu'on l'accusait d'avoir fait démolir n'avait jamais été bâtie, on ne les voit pas moins tous se précipiter avec fureur contre lui, et ce n'est qu'à grand'peine que le commissaire impérial parvient à le faire échapper. Si les conciles de Tyr et de Jerusalem furent en effet souillés, sans aucun motif au moins plausible, par de telles fureurs, si ces conciles, où se retrouvèrent en majorité les mêmes évêques qui avaient assisté à celui de Nicée, furent en effet, comme les appellent les historiens de l'Eglise, de vrais *brigandages*, quel fond pouvons-nous faire sur ce concile de Nicée lui-même, tenu seulement à dix ans de distance de ceux de Tyr et de Jerusalem ?

Pour dire avec impartialité ce que nous apercevons au milieu de tous ces récits, il se forma alors deux grands partis : l'un, celui des Ariens et des Méléciens, plus rapproché, à ce qu'il nous semble, de l'ancienne société païenne, moins intolérant, plus politique, plus social, plus humain; l'autre, celui d'Athanase, plus novateur et plus tranché de l'ancienne société, soit comme dogme, soit comme hiérarchie. Les premiers ne repoussaient absolument ni la philosophie, ni l'empire, ni la civilisation; les seconds allaient à détruire la société et l'empire. Ceux-ci avaient un mépris souverain pour cette civilisation antique, que les autres auraient voulu simplement transformer. Les premiers admettaient volontiers la vie civile, le mariage, la famille; les autres n'avaient d'estime que pour la vie ascétique. Les uns ne voulaient pas changer l'ordre établi dans la propriété et dans l'héritage; les seconds, au contraire, tournaient à la vie en commun, à la vie monastique; ils rassemblaient de tous côtés des vierges, à l'instar de ces troupeaux de moines qui pullulaient déjà dans le désert. Ce second parti est le parti de saint Antoine et d'Athanase, le parti qu'on pourrait appeler égyptien. Devant l'enthousiasme religieux de saint Antoine, ce conquérant du désert, qui contribua si puissamment à la destruction de l'empire romain, en faisant, pour ainsi dire, fondre en moines des provinces entières, qu'était-ce que l'empereur et les ordres de l'empereur? L'extatique saint Antoine ne pouvait évidemment reconnaître d'autre empereur que Dieu. Devant le dogme catholique d'Athanase, ce dogme où Jésus-Christ n'était ni un homme, ni même un type plus parfait envoyé par Dieu aux hommes; mais un Dieu toujours vivant, une personne éternelle de Dieu, qu'était-ce de même que l'empereur, et quel cas pouvait-on faire des ordres de l'empereur? Evidemment ce de dogme devait sortir le pouvoir absolu de l'Eglise. Jésus devenait le seul Seigneur auquel on pût raisonnablement obéir, lui ou son Eglise visible, son Eglise procédant de lui et ne reconnaissant que lui au-dessus d'elle. Evidemment Athanase commençait en Orient ce qu'on a vu se développer plus tard en Occident, la papauté. Nous n'hésiterions même pas à dire que l'Egypte, pour ainsi dire, était déjà une papauté, une monarchie de moines. La papauté n'a même jamais été plus complète; car elle avait alors deux hommes comme elle a eu peine à en trouver depuis : saint Antoine dans le désert, et saint Athanase dans la ville.

Aussi Constantin, qui avait d'abord été si opposé à Arius, revint-il bientôt à d'autres sentimens, quand il comprit la différence de ces deux théologies. Dans les dernières années de sa vie, il fut Arien, et ce changement se fit remarquer

peu de temps après le concile de Nicée. Les écrivains de l'Église ont donné de son hérésie les raisons les plus futiles; ils ont répété de siècle en siècle qu'il s'était laissé tromper, comme un imbécile, par un prêtre arien qui lui avait été adressé par sa sœur Constantia. Il est bien évident que s'il donna sa confiance à Eusèbe de Nicomédie, à Eusèbe de Césarée, aux Eusébiens, en général, et aux Ariens, c'est que ceux-ci lui paraissaient infiniment moins révolutionnaires que saint Athanase et saint Antoine.

Ce qui rend si difficile l'interprétation de l'histoire, c'est que les acteurs et les narrateurs de ces temps éloignés semblent avoir à peine conscience des idées générales et des raisons profondes qui président à la marche des évènemens. Tout entiers au sentiment et à la passion, le fond des choses leur échappe, uniquement occupés qu'ils sont de l'apparence des choses. Ainsi, dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, il est infiniment difficile d'apercevoir dans les monumens historiques les vrais motifs de la persécution contre les chrétiens; et de même dans la lutte de l'arianisme contre le catholicisme; dans les poursuites obstinées de Constantin et de son successeur Constance contre Athanase, ce ne sont jamais les conséquences de deux doctrines diverses, ni les raisons politiques et sociales qui se montrent en première ligne; au contraire, la question politique, de même que la question générale de philosophie et de civilisation, est à peine indiquée, tandis que les deux partis semblent s'acharner l'un contre l'autre par de purs motifs de haine ou d'attachement pour un homme. Pendant ces quarante ans de combats, ce que l'on agite aux conciles de Tyr, de Jérusalem, d'Antioche, de Rome, de Milan, de Sardique, d'Arles, d'Alexandrie, ce n'est pas de savoir quelles étranges conséquences peut entraîner la doctrine d'Athanase, ce n'est pas de décider quelle sera la forme du gouvernement du monde, et ce que deviendra l'état et la société; c'est uniquement de savoir s'il est vrai qu'Athanase ait tué Arsène, ait coupé une main à Arsène, ait fait détruire la petite église desservie par un prêtre nommé Ischyras dans la Maréote; de savoir, en un mot, s'il est ou non sacrilége. Il semble que tous les acteurs de ce grand drame, empereurs et évêques, tous jusqu'à Athanase lui-même, qui nous a laissé sur ces évènemens de sa vie tant d'ouvrages, nous aient caché soigneusement le mot et le secret de toutes ces querelles où ils se renvoyaient mutuellement les titres de blasphémateurs et de scélérats, ou qu'ils aient ignoré eux-mêmes le sens profond de leurs combats. C'est qu'en effet les hommes, à toutes les époques, n'ont qu'une faible aperception des conséquences de leurs idées et de leurs actions; mais cela est encore bien plus vrai de l'antiquité que des temps modernes.

Cependant à travers le voile qui couvre toute cette importante période de l'établissement du christianisme, on suit encore assez bien la lutte de l'empire contre le sacerdoce qui deviendra plus tard la papauté; la lutte de tout ce qui reste attaché au paganisme et à la civilisation contre le monachisme qui va tout envahir; la lutte de ceux qui conçoivent un accord du christianisme avec les opinions philosophiques contre ceux qui aspirent à une religion inconciliable avec la philosophie. Athanase devant les empereurs n'est pas seulement un théologien, c'est un rebelle; devant les Ariens, c'est un moine qui va changer la société pour le monachisme; à Constantinople, c'est l'ennemi de l'empire, c'est le représentant et presque le monarque de cette Egypte, qui semble aspirer à se séparer de l'empire.

Quand Athanase se fut sauvé de Tyr, en 334, et qu'il fut venu à Constantinople, on le voit accusé devant l'empereur d'avoir menacé de détourner l'envoi des blés d'Egypte, qui servaient à alimenter l'empire, et en particulier la ville nouvelle. Constantin entre en fureur contre lui, et l'envoie en exil à Trèves, croyant lui faire grâce en lui épargnant la vie.

Ce premier exil ne cessa que par la mort de Constantin, arrivée au bout d'un an et quelques mois. Constance, sans doute par des raisons politiques, puisqu'il était d'ailleurs complètement livré aux Ariens, rappela Athanase de l'exil. L'entrée d'Athanase à Alexandrie ressembla à une pompe triomphale; mais ce retour même fut la source de nouvelles accusations. On lui reprocha d'être revenu en Egypte comme un roi et comme un tyran, d'avoir exercé des violences contre ceux qui n'étaient pas de son parti, d'avoir causé du tumulte et des séditions, d'avoir pillé les églises d'Alexandrie (sans doute les églises que les Méléciens y occupaient encore), d'avoir détourné le fonds des aumônes que l'empereur Constantin avait accordées pour la subsistance des veuves et des ecclésiastiques en Libye et en quelques endroits de l'Égypte. On l'accusait même de meurtres qui avaient été commis par des officiers préposés à la police du pays, et qui avaient eu lieu, disait-on, à cause de lui, et dans l'intérêt de sa puissance. Quatre-vingt-dix evêques, présidés par Eusèbe de Nicomédie, dans la ville d'Antioche, le condamnèrent sur ces accusations. Athanase leur opposa le jugement de cent évêques, presque tous égyptiens, qui se réunirent à Alexandrie, et le déclarèrent innocent. Cependant les Pères d'Antioche avaient fait choix, à sa place, d'un autre évêque, nommé Grégoire. Grégoire, soutenu par la population païenne, par les Juifs d'Alexandrie, et par les troupes de l'empereur, prit violemment possession de son siege, en 341. On voit, dans les récits que les historiens nous ont laissés à ce sujet, combien le peuple d'Alexandrie était alors divisé en factions ennemies; on y voit aussi la haine des païens, des Juifs, et de la jeunesse en général, contre la vie monastique encouragée par Athanase. Les jeunes gens se jettent par troupes avec des épées et des bâtons sur les catholiques; et c'est contre les vierges et les femmes qui gardaient la continence qu'ils se déchaînent surtout avec fureur. Saint Athanase s'était retiré dans une église; mais se voyant découvert, et craignant que l'on ne commît dans cette église les mêmes excès que dans les autres, il se déroba à ses amis, et s'embarqua pour aller à Rome. Il fut reçu favorablement dans cette ville; il y avait mené avec lui plusieurs moines, et il commença à y faire connaître la vie monastique. Jusque là cette profession était méprisée en Occident. Athanase y répandit l'écrit qu'il avait déjà composé sur la vie de saint Antoine, quoique ce saint vécût encore, et on rapporte que dès cette époque plusieurs dames romaines embrassèrent l'état monastique.

Athanase demeura dix-huit mois à Rome. Les évêques d'Orient avaient écrit au pape Jules pour l'inviter à ne pas recevoir Athanase dans sa communion. Cependant cet évêque, non seulement l'admit à sa communion, mais dans un concile de cinquante évêques confirma la sentence favorable rendue en sa faveur par le concile d'Alexandrie, et ce jugement fut ensuite approuvé par plus de trois cents évêques rassemblés à Sardique.

Ici commence à se montrer avec évidence la séparation des Églises d'Orient et d'Occident; c'est l'Occident qui embrasse la cause d'Athanase. Athanase, en se transportant à Rome, y a pour ainsi dire transporté avec lui le siége de ce catholicisme et de cette papauté dont il n'a en lui que le germe, et qui doit se développer en Occident. Les évêques orientaux, au nombre de soixante-treize, venus au concile de Sardique, s'indignent qu'on revise des jugemens rendus en Orient à plusieurs reprises et depuis tant d'années; ils refusent de prendre part au concile en communion avec Athanase, et tiennent une assemblée, connue sous le nom de faux concile de Sardique, où ils condamnent, avec Athanase, le pape Jules, et plusieurs autres évêques.

Cependant Grégoire, l'usurpateur du siége d'Alexandrie, étant mort, Constance se voit forcé de laisser Athanase revenir en Egypte. Il ne pouvait s'y opposer sans mettre contre lui tout l'Occident, qui avait pris la cause d'Athanase. Il cède donc, et le rappelle avec des marques de considération

Ce fut un nouveau triomphe pour Athanase, et une répétition des scènes de son premier retour. Mais presque aussitôt, Constance étant devenu maître de tout l'empire par la mort de son frère Constant, la scène change. Affranchi de la crainte qu'il avait eue d'avoir à lutter contre le clergé d'Egypte et d'Occident ayant à sa tête un empereur son frère, Constance paraît résolu à en finir de ce sacerdoce rebelle qui a embrassé le dogme d'Athanase, et qui tire de ce dogme l'idée de la supériorité du prêtre sur tout autre pouvoir. Il convoque et préside lui-même des conciles, et au troisième concile de Milan, il se lève avec fureur au milieu des évêques, se fait l'accusateur d'Athanase, ordonne de le condamner; et comme les évêques lui représentaient qu'il ne s'agissait pas d'une affaire temporelle : « Ce que je veux, dit-il, doit passer pour règle; les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainsi; obéissez donc, ou vous serez exilés. » Les évêques étonnés levèrent les mains au ciel, et lui représentèrent hardiment que *l'empire ne lui appartenait pas, mais à Dieu*, de qui il l'avait reçu, et qui pouvait l'en priver; ils le menaçaient du jour du jugement, et lui conseillaient de ne pas corrompre la discipline de l'Eglise en y mêlant la puissance romaine. Mais il n'écouta rien, et, sans les laisser parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, et commanda d'en mener quelques uns au supplice; puis, changeant aussitôt d'avis, il les condamna seulement au bannissement.

Cette scène de violence, cette lutte de Constance contre le concile de Milan, cette épée tirée, cette menace de mort qui s'interrompt et s'effraie d'elle-même, c'est la lutte de l'empire et de la papauté, qui commence là entre le fils de Constantin et Athanase, le représentant du dogme de Nicée, pour se continuer ensuite dans tout le moyen âge.

Le gouverneur d'Alexandrie reçut l'ordre de chasser Athanase de son siége. Alors eut lieu une scène que les écrivains catholiques ont souvent citée. Athanase, entouré de fidèles, passait la nuit en prières, lorsque tout-à-coup l'église où il se trouvait fut investie par cinq mille soldats, qui mirent toute cette multitude en fuite, et tuèrent plusieurs personnes.

Athanase, proscrit pour la troisième fois, se réfugie dans les déserts de l'Egypte. Ses ennemis l'y poursuivent. Sa tête est mise à prix; les solitaires de cette contrée, auxquels on ne peut arracher le secret de sa retraite, sont inquietés, et plusieurs reçoivent la mort. Athanase s'enfonce plus avant dans le désert, et ne conserve plus de communication avec les hommes que par un serviteur qui se dévoue, au péril de sa vie, à lui porter des alimens. C'est cependant au milieu de cette vie errante, c'est au fond de cette retraite inaccessible, qu'il composa un grand nombre d'écrits, destinés à raffermir la foi de son parti. Ce ne fut qu'après six ans d'absence, qu'Athanase quitta le désert, et reparut au milieu de son peuple. Constance était mort, et Julien régnait.

Athanase ne rentra pourtant pas dans Alexandrie aussitôt que Julien parvint à l'empire. Julien avait permis aux évêques condamnés de retourner dans leurs pays, mais il ne les avait pas rétablis dans leurs siéges. Un nommé George avait été fait évêque d'Alexandrie par les Ariens. Son parti et celui des Athanasiens étaient en rivalité. Il arriva que George fut indignement massacré dans une sédition populaire : on accusa de sa mort les Athanasiens, qui en accusaient les païens. Ce fut à la suite de ce meurtre de l'évêque George qu'Athanase revint dans Alexandrie. Grégoire de Nazianze a décrit cette rentrée d'Athanase avec toute la pompe du style. Une foule innombrable de peuple était venue au-devant du patriarche à plus d'une journée de chemin. Toute l'Egypte semblait y être accourue; on montait sur les éminences pour le voir, pour entendre sa voix; on croyait être sanctifié quand on avait été touché de son ombre. Le peuple était séparé en plusieurs troupes, par sexe, par âge, par profession, comme dans les entrées solennelles des empereurs. On répandit des parfums dans les rues; on alluma des flambeaux par toute la ville; on fit des réjouissances extraordinaires. La fête finit par des violences : les catholiques rentrèrent dans toutes les églises, et en chassèrent les Ariens, qui furent réduits à s'assembler dans des maisons particulières.

Mais que fit l'empereur, que fit Julien l'Apostat, comme les chrétiens l'ont nommé, quand il apprit ce qui se passait à Alexandrie? Julien, qui s'était plu à considérer toutes les querelles des chrétiens comme le signe de l'abolition prochaine de cette religion d'un jour, ne put voir sans colère ce qu'il appelle l'insolence d'Athanase, qui reprenait son évêché sans attendre sa permission. Il écrivit à l'instant même une lettre aux Alexandrins pour qu'on le chassât de la ville. On lui fit des représentations, et il répondit par une grande lettre qui nous a été conservée, et qui est un curieux monument de cette époque. Il y exhorte les Alexandrins à quitter cette nouvelle superstition qu'on appelle le christianisme. Il a marché lui-même, dit-il, dans cette voie pendant vingt ans; mais plus il s'est élevé vers la connaissance du Dieu invisible, plus il a vu qu'il serait absurde de quitter l'idolâtrie des élémens pour une autre idolâtrie, et d'adorer en Jésus le Verbe de Dieu, quand on n'adore plus le soleil ou la lune, ces ministres visibles de la bienfaisance divine. Il finit par leur dire que s'ils ont un besoin insatiable de nouveauté, s'il leur faut à tout prix des maîtres de cette nouvelle doctrine, des chefs de cette pernicieuse école, ils peuvent prendre, pour leur expliquer les écritures, quelque disciple d'Athanase, comme il y en a tant parmi eux; mais que pour Athanase lui-même il ne souffrira jamais qu'un brouillon soit à la tête d'un grand peuple; « et encore, ajoute-t-il, ce n'est pas seulement un brouillon, mais un méchant petit homme qui profite de ce qu'il ne craint pas la mort pour mettre tout en désordre et commencer toujours de nouvelles séditions. » En même temps il écrivait au gouverneur d'Egypte : « Chassez non seulement d'Alexandrie, mais de tous les lieux d'Egypte, le scélérat Athanase; il a osé, sous mon règne, conférer le baptême à des femmes grecques d'une naissance illustre. »

Il faut avouer que si Julien poursuivait ainsi Athanase comme un ennemi public, un ennemi des empereurs, Athanase dans ses écrits ne faisait, de son côté, aucune difficulté de traiter les empereurs comme des ennemis de l'Eglise et des espèces de pestes pour l'humanité. Ainsi dans sa Lettre aux solitaires, composée sous Constance, il n'épargne en aucune façon cet empereur, et il n'hésite pas à le traiter d'Antéchrist.

Le patriarche se vit donc obligé de regagner la Thébaïde pour mettre sa vie en sûreté. La mort de Julien et l'avènement de Jovien le ramenèrent à ses fonctions. Valens, successeur de Jovien, le força de nouveau à la retraite. Il lui fallut se dérober, par ruse, aux empressemens de son peuple, qui voulait le retenir de force; et il alla chercher un asile parmi les morts, dans le sépulcre de son père. Cependant Valens, craignant le mécontentement des chrétiens d'Alexandrie, lui permit, au bout de quatre mois, de rentrer dans son église; et cette fois il n'en fut plus séparé jusqu'à sa mort, en 371. Des quarante-six ans de son épiscopat, il en avait passé vingt dans différens exils, et la plus grande partie des autres dans des combats continuels pour la défense de l'opinion qu'il avait fait triompher à Nicée.

Les ouvrages de saint Athanase sont presque en totalité consacrés à cette controverse qui occupa toute sa vie. Ils sont donc aussi précieux sous le rapport historique que sous le rapport dogmatique. Le nombre de ces écrits est trop grand pour qu'il y ait utilité à en donner ici la liste; ce sont pour la plupart ou des oraisons, ou des lettres, ou de petits traités sur la Trinité et contre l'Arianisme. Les plus considérables sont : Quatre Oraisons contre les Ariens, Quatre Lettres à l'évêque Sérapion pour la défense de la divinité du Saint-Esprit; l'Apologie à l'empereur Constance, l'Apologie contre les Ariens, l'Apologie sur sa fuite, l'Histoire des Ariens aux

moines, etc. On lui attribua aussi une foule d'écrits qui ne lui appartenaient pas, et qu'on joignit aux siens. Il a fallu ensuite distinguer ses véritables ouvrages de tous ces écrits supposés.

La plus ancienne édition des œuvres de saint Athanase est de Vicence, 1482, en latin seulement. D'autres éditions grecques-latines, mais fort defectueuses, avaient paru, lorsque Bernard de Montfaucon donna la sienne en 3 volumes in-folio, Paris 1698. C'est une des plus parfaites editions des Pères qu'aient données les Benédictins.

ATHÉISME. Ce mot est un de ceux dont on a fait le plus d'abus. Il signifie proprement l'opinion de ceux qui nient l'existence de Dieu. Il faut donc, pour que son sens soit clair, que le mot Dieu ait été prealablement défini. On peut nier telle conception de la divinité, sans nier pour cela l'existence de la divinité. Mais les hommes intolérans ne l'entendent pas ainsi ; il n'y a de Dieu que leur Dieu, et refuser leur croyance c'est professer l'athéisme. Aussi il n'y a pas de nom qui ait été plus fréquemment donné par les prêtres de toutes les religions à leurs adversaires que celui d'athées, ni qui ait été plus constamment rejeté par ceux que l'on prétendait caracteriser ainsi. Socrate fut accusé d'athéisme parce qu'il croyait à un Dieu plus grand que Jupiter ; Spinosa, parce qu'il demeurait en contemplation devant l'unite indivise de Dieu; les philosophes du XVIIIe siècle, parce qu'ils disaient anathème aux superstitions; les chrétiens eux-mêmes avaient été taxés d'athéisme par les païens. Ce mot est donc une injure bien plutôt qu'une dénomination veritable de doctrine. Quelques insensés ont cru pouvoir se dire athées, mais ils ne l'etaient pas. Leur système en definitive aboutissait toujours à croire à quelque chose, et au fond, quoique voilé dans les nuages, il y avait toujours quelque chose de Dieu. Nous envisagerons donc les divers systèmes de philosophie que l'on a rapportes à cette catégorie, à l'article même de leurs auteurs ; mais nous ne les comprendrons pas sous le titre d'athéisme, qui est faux. Presque toujours au contraire une dévotion particulière et exclusive à quelqu'une des grandes manifestations de l'être infini forme le point de départ de ceux que l'on nomme ensuite des athées. Tel se trouve avant tout frappé de respect par l'aspect matériel de l'univers; tel autre élève au-dessus de tout le reste le monde de l'esprit; tel autre enfin n'a confiance que dans l'énergie de la volonté humaine, et dans les changemens qu'elle accomplit. Aucun n'est impie et ne nie Dieu; leur instinct seul les égare, et les conduit à méconnaître l'unité et la grandeur de l'être.

Il y a une maladie de l'âme que bien des gens connaissent et qui peut se traduire par l'athéisme. Abattue, decouragée, privée de son ressort, elle n'est plus capable d'expansion, et ne peut plus ni croire, ni vouloir, ni comprendre; elle reste seule et sans trouver nulle part appui ni espérance. Elle descend momentanément dans les mêmes limbes où sont celles des animaux. C'est un sommeil, un obscurcissement, une souffrance; c'est une aliénation et non un crime.

Enfin le nom d'athéisme comprend encore cette triste foule qui, incapable d'aucun calme ni d'aucune inquiétude philosophiques, se dit athée parce qu'elle est indifférente. Ils se croient esprits forts, précisément parce que leurs esprits sont sans solidité, et vivent au milieu des écueils sans s'y heurter. Ce sont des enfans qui se tiennent à l'écart de discussions qu'ils ne sauraient aborder, et qu'il n'y a point à entamer avec eux.

ATHÉNAGORAS, philosophe platonicien du second siècle après Jésus-Christ. Il était né à Athènes; il embrassa le christianisme étant encore jeune, et alla s'établir à Alexandrie, où il ouvrit une école. C'est un de ces chrétiens platoniciens si communs dans les deux premiers siècles. Nous avons de lui deux ouvrages : l'un est une *Apologie* de la religion chrétienne, qu'il adressa aux empereurs Marc-Aurèle et Commode; l'autre est un *Traité de la résurrection des morts*. Il y a des raisons de croire que saint Clément d'Alexandrie fut disciple d'Athénagoras : c'est du moins ce que rapporte un écrivain grec du ve siècle.

ATHÉNÉE (*Athenæus*), grammairien et rhéteur grec, né à Naucratis, dans la Basse-Egypte, vivait à la fin du IIe siècle et dans les premières années du IIIe. Il habita d'abord Alexandrie, puis Rome. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il dut écrire une partie de ses ouvrages dans sa vieillesse, après l'an 228 ; car il y fait mention de la mort d'Ulpien. Athénée, contemporain de Marc-Aurèle, était l'un des plus savans hommes de son temps. Il avait tout lu et se souvenait de tant de choses, qu'on le surnommait le *Varron* et le *Pline* des Grecs. Il écrivit une histoire des rois de Syrie, qui n'est pas venue jusqu'à nous. Le seul ouvrage qui reste de lui est intitulé *Deipnosophistes*, ou le *Banquet des savans*. Il semble qu'Athénée ait voulu faire de ce livre un recueil de tout ce qu'il avait appris de curieux en tout genre dans ses longues études. C'est un trésor d'érudition, d'autant plus précieux que la plus grande partie des ouvrages cites par Athénée sont depuis long-temps perdus; c'est un répertoire universel de l'antiquité, d'une prodigieuse variété et d'une richesse éblouissante. On y trouve pêle-mêle et au hasard entassés, les notions les plus précieuses des sciences à cette époque, les fragmens de poésie les plus rares, les détails des mœurs les plus minutieux, les anecdotes les plus curieuses, mais parfois aussi les contes les plus obscènes. Histoire, usages civils et religieux, cultes, fêtes, pompes publiques, philosophie, éloquence, poésie, physique, botanique, medecine, animaux terrestres et aquatiques, coquillages, insectes, repas, musique, armes, vases, marine, architecture, portraits de femmes galantes, etc... tout s'y trouve, tout s'y presse dans un désordre qui fatiguerait si on voulait lire l'ouvrage de suite et d'un seul trait, mais qui n'est pas sans agrément quand on l'ouvre au hasard. On peut se faire une idée de la valeur de ce recueil en sachant qu'il contient des extraits de 800 pièces de la *moyenne* comédie, des citations de 1500 ouvrages perdus, et les noms de 700 écrivains dont la plupart seraient tout-à-fait inconnus sans la mention qu'en fait Athénée. De plus, le *Banquet des savans* donne incidemment d'utiles éclaircissemens sur des points historiques douteux. On s'est assuré, par ceux des ouvrages où a puisé Athénée qui existent encore, que ses citations sont parfaitement exactes. Mais le *Banquet des savans* est surtout un traité de gastronomie, et il remplace pour nous le poème qu'Archestratus avait composé en vers hexamètres sur ce sujet, et qui ne nous est point parvenu.

Voici quel est le plan du livre : Athénée adresse la parole à un ami, nommé Timocrate. Celui qui donne lieu à ce discours est un nommé Larentius, riche citoyen de Rome, qui admettait à sa table ce qu'il y avait de plus instruit parmi ses contemporains. Savant lui-même, cet homme avait été chargé par Marc-Aurèle de diriger tout ce qui regardait la religion et les sacrifices, et il connaissait les rits religieux des Grecs et des Romains aussi bien que les deux langues. Athénée raconte à Timocrata tout ce qui s'est passé, chez Larentius, à un de ces banquets auquel il assistait. L'ordre du discours est le même que celui de l'appareil somptueux du festin. Dans la foule des convives, tous savans, médecins, rheteurs, artistes de tout genre, on distingue Masurius, jurisconsulte fameux; Plutarque, Léonide d'Elide, Emilien de Mauritanie, le grammairien Zoïle, Cynulque, philosophe cynique, Galien de Pergame, Démocrite de Ptolémaïs, etc. Quant au mérite de l'ouvrage, comme œuvre littéraire, il est à peu près nul. L'auteur a choisi la forme du dialogue et paraît s'être proposé d'imiter Platon; mais il est resté bien au-dessous de son divin modèle. Les longues citations qu'on y rencontre à chaque pas détruisent nécessairement tout intérêt dramatique, et font même oublier à chaque instant les interlocuteurs.

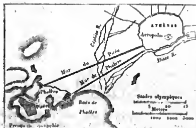
Le *Banquet des savans* est divisé en 15 livres, dont les

deux premiers et la plus grande partie du dernier, tels que nous les avons aujourd'hui, paraissent avoir été abrégés de l'original par quelque copiste. La première édition d'Athénée est celle d'Alde (*Venise*, 1514, in-folio); la dernière et la meilleure est celle de W. Dindorf, publiée à Leipzig en 1827, 3 vol. in-8°. — Athenée a été traduit en français par l'abbé de Marolles (*Paris*, 1680), et par Lefebvre de Villebrune (*Paris*, 1785).

ATHÈNES, située à quatre lieues de la mer, vers le 37° 58' de lat. N., et le 23° 43' de long. E., occupait la plus grande partie de la plaine centrale de l'Attique, lorsqu'elle dirigeait les destinées de la Grèce, et que, long-temps après, elle était le foyer des sciences, des lettres et des arts. A l'est de cette ville coule la petite rivière d'Ilissus, qui prend sa source à quelques lieues d'*Ambelokipo*, et sépare les montagnes d'Athènes du mont Hymète (*Telo-Vouni*); l'Ilissus n'est plus guère qu'un ruisseau. Le Céphise coule du sud à l'ouest, et est également réduit à un mince filet d'eau. Athènes, à l'époque de sa plus grande splendeur, était entourée d'un mur qui passait au pied du mont Anchesmus (mont Saint-George) à l'est, longeait à l'ouest l'Ilissus jusqu'à la fontaine Callirhoë, et renfermait dans son enceinte le monument de Philopappus, encore existant. La ville avait plus de sept lieues de circuit, treize portes, et trois ports : Phalère (Saint-Nicolas), Munychie (*Porto*) et le Pirée (*Porto Leone*); ce dernier était le plus beau et le plus fréquenté des trois. Les principaux quartiers d'Athènes étaient le Céramique, le Prytanée, le Lycée, le Théâtre, l'Acropolis, l'Aréopage, et hors de la ville l'Académie (voyez ces différens mots). Parmi ses édifices, on remarquait surtout le Parthénon ou temple de Minerve, l'Odéon, le temple de Jupiter Olympien, et les Propylées ou vestibules de la citadelle.

Athènes était jointe à ses ports par de longs murs, dont on voit encore les fondemens; ces murs portaient le nom du port auquel ils aboutissaient. La route qui conduisait à l'Académie était bordée des tombeaux des grands hommes et des monumens élevés à la mémoire de ceux qui étaient morts en combattant pour leur pays. On sait que l'état accordait à chaque citoyen qui avait donné sa vie à la patrie une pierre portant son nom et celui du lieu de sa naissance.

Il paraît que, même dans le temps de sa plus grande splendeur, Athènes n'avait pas un aspect agréable à première vue, et que sa plus grande beauté consistait en édifices publics. Un voyageur qui l'a décrite quatre siècles avant Jésus-Christ nous la montre poudreuse, manquant d'eau, avec des rues étroites et tortueuses, défaut qu'il attribue à sa haute antiquité.



(Plan des environs d'Athènes.)

L'origine des Athéniens est en effet fort ancienne; ils passaient pour autochthones et se disaient, dans leur vanité puérile, aussi vieux que le soleil. Autochthone veut dire *né de soi-même*, et cette dénomination pouvait leur convenir, parce que les Pelasges dont ils descendaient sont le premier peuple connu qui ait habité leur pays. L'absence de documens sur l'état de la civilisation pélasgique en général, rend cette première partie de l'histoire des Athéniens tout-à-fait vide et obscure. Cependant il est probable que l'on a outré l'ignorance et la barbarie des Pelasges, que l'on représente comme des sauvages, vivant de glands et de racines. Varron dit quelque part, qu'ils adoraient deux divinités principales, *Uranus* et *Ghé*; Platon qu'ils rendaient un culte au soleil, à la lune et aux astres, et ce qui reste de leur architecture suppose une civilisation déjà quelque peu avancée. Ce serait une erreur de ne dater la civilisation athénienne que de l'arrivée des colonies venues d'Egypte.

A trois époques différentes, avant l'ère chrétienne, vinrent les colonies d'Ogygès, de Cécrops et d'Erechtée. On a long-temps pris ces colonies pour des colonies de purs Egyptiens, ce que beaucoup de considérations empêchent de croire. Si ces hommes avaient été de race égyptienne, comment les institutions et les dieux importés par eux différeraient-ils des dieux et des institutions de l'Egypte? Or, le plus grand dieu de l'Egypte, Bacchus n'a été introduit en Grèce que très tard par Cadmus; ni Neptune, ni Junon n'étaient des divinités égyptiennes, et l'on sait le grand rôle qu'a joué Neptune chez les Grecs, peuple navigateur, à la grande différence encore des Egyptiens cultivateurs exclusifs. Il est bien plus à présumer que ces colonies étaient composées de Phéniciens, nation qui offre avec celle des Grecs d'innombrables ressemblances. Ces Phéniciens venant de l'Egypte où ils dominèrent un peu plus de 500 ans, sous le titre de pasteurs, furent facilement pris pour des Egyptiens par les Grecs, ce qui se conçoit d'autant mieux, que les Phéniciens tout en conservant leurs dieux, n'en prirent pas moins à l'Egypte une foule d'usages et d'institutions. Les dates sont loin de contrarier cette hypothèse. Tandis que les Egyptiens cherchaient à se cloîtrer et à se défendre des étrangers, manquaient de vaisseaux pour voyager et ne faisaient pas de colonies maritimes, les Phéniciens, au contraire, célèbres par leur marine, se répandirent par toutes les côtes de la Méditerranée. L'étymologie même du nom d'Ogygès paraît indiquer qu'il venait de la Phénicie; les Phéniciens ayant deux divinités qui portaient les deux noms d'Ogèn et d'Oga. Le culte de Minerve, si cher aux Athéniens, chose importante, était particulier aux pasteurs; déjà avant l'arrivée de Cécrops, il y avait dans l'Attique des Phéniciens, connus sous le nom de Géphyréens et qui probablement étaient venus avec Ogygès, d'autres amenés par Cécrops lui-même, conservèrent leur nom propre de Phéniciens; enfin, la législation des Grecs sur les colonies est entièrement conforme à celle des Phéniciens. Nous craignons d'insister davantage sur ce point de vue aussi neuf qu'important, savamment développé par M. Raoul Rochette, parce que de plus amples détails seront donnés à ce sujet aux articles Inachus, Ogygès, Cécrops, Lelex, Cadmus, Deucalion, etc. Nous en avons assez dit pour établir que l'élément civilisateur qui vient se joindre à l'élément pélasgique chez les Athéniens, tenait beaucoup plus de la Phénicie que de l'Egypte. C'est également l'opinion consignée par M. H. Mayerhoff, dans une dissertation latine sur les traces du séjour des Phéniciens dans l'ancienne Grèce.

D'après la tradition, Neptune et Minerve se disputèrent l'honneur de nommer Athènes. Neptune ayant frappé la terre de son trident, il en sortit un cheval; Minerve plus modeste fit naître l'olivier, et donna son nom à la ville, *Athini* Minerve. A son début, Athènes inclina tantôt plus vers la marine, tantôt plus vers l'agriculture; son premier Dieu fut Neptune, negligé sous Cécrops, exalté de nouveau sous Erechthée. C'est probablement à cela que fait allusion la fable de Minerve et de Neptune, d'autant plus que Cécrops qui introduisit dans l'Attique le culte de Minerve, y importa également l'olivier, et que ce fut Erechthée le restaurateur du culte de Neptune, qui le premier apprit aux Athéniens à faire usage des chevaux. L'ancien nom de Possidonie, que portait jadis Athènes, et celui plus moderne

d'Athènes, puisqu'il ne date que du règne de Cranaüs, fils de Cécrops, sont encore des traces de cette ancienne fluctuation entre la marine et l'agriculture; *Athènes* voulant dire *Minerve*, comme nous l'avons déjà dit, et *Possidonie* n'étant que le féminin de *Posidéon*, l'un des noms de *Neptune*. Athènes eut encore d'autres noms, celui de Cécropie par exemple, qui resta toujours à la citadelle, à l'ancienne ville bâtie par Cécrops, que l'on appelait aussi Acropole.

Comme Rome, Athènes d'abord eut des rois. On en compte dix-sept, parmi lesquels trois sont principalement remarquables : Cécrops (1570), qui fut à proprement parler le fondateur de la ville; Thésée (1300), qui réunit toutes les tribus en une seule, et qui créa l'unité de l'Attique; enfin le dernier de tous, Codrus (1068), qui se dévoua généreusement pour sa patrie dans une guerre des Doriens contre Athènes qui représenta toujours la race Ionique. Les fils de Codrus entamant une guerre de succession entre eux, les Athéniens profitèrent de l'occasion pour se défaire de la royauté et s'élurent des chefs à vie, sous le nom d'archontes. Aux archontes à vie (de 1068 à 752) succédèrent d'autres archontes nommés pour dix ans (de 752 à 682). Les Athéniens eurent dix-sept rois héréditaires, treize archontes à vie, sept archontes choisis pour dix ans. Après ces derniers, ils nommèrent neuf magistrats dont le pouvoir ne durait qu'un an. C'étaient des archontes encore, dont le premier s'appelait Eponime, le second chef des sacrifices, le troisième Polémarque et les six derniers Thesmothètes. Ainsi donc les Athéniens constitués monarchiquement dès le principe s'acheminèrent toujours de plus en plus vers la république, marchant de l'hérédité à l'élection; mais une fois la royauté bannie, ce fut entre le principe aristocratique et le principe démocratique qu'eurent lieu de grandes luttes, sur lesquelles il nous reste peu de documens. Partisan d'une démocratie mesurée, Solon (594) dota sa patrie de bonnes lois; car il est inutile de parler de celles de Dracon, qui portaient la peine de mort contre les moindres contraventions, aussi bien que contre les plus grands crimes. Comme Minos et Lycurgue, Solon eut le génie de donner à sa patrie des lois constitutives. A l'article Solon, nous examinerons profondément la législation de ce grand homme, qui, pour avoir été dans la suite quelquefois amendée ou suspendue, n'en fut pas même toujours reprise par les Athéniens avec enthousiasme. Après la mort de Solon, qui mourut dans un exil volontaire, la faction aristocratique maîtrisée par lui ayant essuyé de nouveaux échecs, Pisistrate, chef du parti populaire (561), s'empara du pouvoir absolu. Banni deux fois, cet homme d'une rare capacité remonta deux fois à la première place, où il mourut tranquille; mais ses deux fils furent moins adroits et moins heureux. Les Athéniens maudissaient leur joug brutal, lorsque deux jeunes hommes, Harmodius et Aristogiton, les en délivrèrent. La démocratie ayant alors gagné du terrain, Athènes se trouva assez forte pour repousser victorieusement une ligue formée contre elle par les états grecs de race dorique, à la tête desquels était Sparte. Fière de sa liberté, elle poussa l'audace jusqu'à défendre ouvertement contre le roi de Perse, les états ioniques de l'Asie mineure, jusqu'à incendier une de ses villes. Ceci, joint aux provocations d'Hipparque, qui, moins malheureux que son frère, avait échappé à la mort et s'était réfugié à la cour du grand roi, détermina Darius à marcher contre la Grèce. Les Athéniens reçurent les Perses à Marathon (490). Seuls, sous les ordres de Miltiade, ils gagnèrent cette immortelle bataille où se trouvaient Aristide et Thémistocle. Darius comptait tirer vengeance de cet affront avec des forces encore plus nombreuses; mais la mort l'ayant surpris, Xercès, héritier de son trône et de sa haine contre la Grèce, déborda sur elle comme un torrent. Fidèles au conseil de Thémistocle, les Athéniens, abandonnant leur ville qui fut ruinée de fond en comble par les barbares en leur absence, confièrent leur fortune à leurs vaisseaux; ces murs de bois dont avait parlé l'oracle, mal compris par quelques imprudens qui s'enfermèrent dans les murs de bois de la citadelle où ils furent tous égorgés. La victoire navale de Salamine (480) fut la récompense de l'héroïque résolution de ce grand homme, et Athènes sauva ainsi deux fois la Grèce. Sa puissance s'éleva alors au plus haut degré de splendeur, sous Cimon, fils de Miltiade. Au temps de Périclès (470-430), elle n'eut plus de bornes; mais le déclin suivit de près son apogée. Le siècle de Périclès fut pour la république athénienne ce que fut pour la monarchie française le siècle de Louis XIV, son plus brillant mais son dernier soleil. Détrônée par Athènes, Lacédémone voulut reconquérir son ancienne suprématie. Alors commença la guerre du Péloponèse qui dura 27 ans (431-404), et dans laquelle les deux races Ionienne et Dorienne, Athènes et Lacédémone, se firent une guerre acharnée. C'était la troisième fois que ces deux races se trouvaient en présence; deux fois les Athéniens avaient repoussé l'agression, la première sous Codrus, et la seconde un peu après le renversement des Pisistratides; cette fois, grâce à leurs dissentions civiles, à la corruption versatile d'Alcibiade et à la ruineuse expédition de Sicile, Sparte en sortit victorieuse. Athènes, saccagée par Lysandre, vit son gouvernement démocratique aboli, sa flotte détruite, les murailles du Pirée abattues, trente tyrans substitués à ses archontes, et son territoire occupé par une garnison lacédémonienne. Mais toujours féconde en héros dans les momens d'esclavage, elle fut délivrée par Thrasybule, qui chassa les Lacédémoniens après avoir massacré les trente. Se redressant encore une fois, Athènes humilia Sparte par une victoire navale remportée par Conon (393), brilla encore quelque temps sous Timothée, Chabrias, Iphicrate, pour être vaincue avec toute la Grèce à Chéronée (338), par Philippe de Macédoine, malgré les avertissemens et les efforts de Démosthènes et de Phocion. Au joug de Sparte jadis secoué par Thrasybule, succéda le joug non moins brutal de la Macédoine; mais après la mort d'Alexandre, Thrasybule aussi trouva un successeur, ce fut Olympiodore (297) qui, comme lui, délivra sa patrie de la servitude étrangère. Néanmoins, malgré tant de grands citoyens, Athènes était frappée de mort et ne devait plus recouvrer sa puissance politique. Harassée par les successeurs d'Alexandre dont elle secouait ou recevait la loi tour à tour, alternativement possédée par Antipater, Cassandre, Démétrius de Phalère, Démétrius Poliorcète, Antigonus Gonatès, Archelaüs, l'un des généraux de Mithridate, il lui fallut comme le reste du monde subir le joug de Rome qu'elle avait elle-même eu l'imprudence d'appeler en Grèce pour se protéger de Philippe et de Persée, rois de Macédoine. En vain elle résista courageusement, le cruel Sylla (87) lui fit payer cher ses efforts en ruinant le Pirée et en la pillant elle-même. Elle fut dès lors incorporée avec les autres pays de la Grèce dans l'empire romain sous la dénomination de *province d'Achaïe*. Avant la victoire de Sylla, Aristion, l'un des citoyens d'Athènes, s'y était emparé du souverain pouvoir et avait exercé une dure tyrannie, à l'aide de quelques troupes qui lui avait été confiées par Archélaüs, ce général de Mithridate dont nous avons parlé plus haut. Une fois soumise aux Romains, Athènes, malgré quelques révoltes assez sérieuses, dut plier, et perdit toute influence politique. Dans les guerres intestines de Rome, elle fut toujours attachée aux patriciens combattant à Pharsale sous les drapeaux de Pompée, à Philippes sous ceux de Brutus et de Cassius. César après sa victoire usa de clémence envers elle, pardonnant, disait-il, aux vivans en faveur des morts. Une des causes qui avaient le plus contribué à la grandeur d'Athènes, c'était le nombre prodigieux de colonies qu'elle avait fondées sur les côtes de l'Asie mineure, dans les Cyclades de la mer Egée, dans les autres îles de la Méditerranée et jusqu'en l'Italie, colonies brillantes qui manœuvraient sous ses ordres comme autant de filles. Mais l'abus de ce même pouvoir qu'elle aurait toujours dû exercer

en mère fut à son tour une des causes de sa chute. Le tribut qu'elle exigeait au detroit de l'Hellespont fut aussi contre elle un sujet de mécontentement et de révolte. Un peu après l'héroïsme de Thrasybule et les victoires de Conon, il se forma contre elle à ce sujet une ligue de plusieurs îles ou états, entre autres Bysance et Rhodes, pour abolir cet impôt ignominieux. A l'epoque de César, la décadence de la république était complète; mais un autre genre de gloire lui était réservé; vaincue, elle devint l'institutrice de ses triomphateurs, qui s'empressaient tous de venir entendre sa parole. Elle devint l'idole des Romains, ainsi que le prouvent ces paroles de Cicéron : « C'est là, où la politesse des mœurs, » le savoir, la manière de servir la divinité, l'art de cultiver la terre et d'employer les productions aux differens » besoins de la vie, la connaissance du droit, la science des » lois ont pris naissance et d'où elles se sont répandues sur » toute la terre. C'est pourquoi on a feint qu'à cause de sa » beauté, les dieux s'en disputaient la possession. Son anti» quité est telle, qu'elle passe pour avoir produit d'elle» même les premiers habitans, en sorte que la même terre » est tout à la fois leur mère, leur nourricière et leur patrie. » La consideration qu'elle s'est attiree est si grande, que la » réputation de la Grèce, si diminuée et presque tombée, » ne subsiste plus que par l'estime génerale qu'on a pour » cette ville. » Mais de tous les Romains, celui qui l'aima le plus, ce fut l'empereur Adrien, surnommé le restaurateur d'Athènes, dont il rétablit ou acheva presque tous les edifices. Il y vecut en simple citoyen, brigua la dignite d'archonte et remit en usage les lois de Solon. Il poussait la devotion jusqu'à s'habiller à l'Athénienne. Antonin le pieux et Verus son successeur vinrent tous les deux à Athènes, où ils imitèrent Adrien. Julien l'Apostat eut également pour elle une affection d'autant plus vive, qu'avec Athènes le paganisme allait s'éteindre.

Athènes pèse lourd dans la balance de l'antiquité; c'est toute la Grèce pensante, c'est la Grèce de l'eloquence, la Grèce de la philosophie, la Grèce de la poésie et de l'art. Le nombre de ses grands hommes est extraordinaire. Il ne lui manque aucune gloire, pas même celle des armes qu'elle a souvent maniées avec un courage et un heroïsme sans exemple. Sparte elle-même, mieux organisee pour la guerre et plus mâle, ne fut pas plus brave. Mais le plus beau triomphe d'Athènes, c'est d'avoir été le centre, la *ville* du paganisme, sa tête et son cœur, sa Rome; ce dont il est impossible de douter si l'on se rappelle son influence sur tous les peuples antiques, ses innombrables colonies répandant ses idees par le monde comme autant d'apôtres, sa conquête morale sur les Romains après leur triomphe, et l'amour qu'elle inspira d'elle-même aux derniers des païens, Julien l'Apostat et l'empereur Adrien. Que si la difference paraît grande entre Athènes païenne et Rome chretienne, c'est qu'elle ne l'est pas moins entre les deux religions dont l'une et l'autre de ces deux villes éternelles ont eté la capitale et la métropole.

Enfin, Athenes, cette reine de la Grèce et cette ville sacrée du monde païen, rendit à l'humanité l'immense service de faire sortir des langes du polythéisme l'unite de Dieu, et de la matière du paganisme un spiritualisme digne de faire l'admiration des premiers Pères de l'Eglise; c'est-à-dire qu'elle mena a bien les progrés de l'esprit humain, débutant toujours par une grossière idolâtrie pour s'elever à un Dieu plus pur. Tous les Athéniens ne professèrent pas ces nobles idees comme plus tard toutes les villes chrétiennes, mais ce furent des philosophes athéniens qui les repandirent les premiers dans l'antiquité grecque et romaine. Presque tous souffrirent pour ces vérités, ou même moururent pour elles comme ensuite les chrétiens pour leurs croyances. Les doctrines les plus grossières sont les plus difficiles à déraciner dans le peuple, quand il les a une fois admises : c'est ce qui [illegible] les persécutions de la multitude d'Athènes contre ses philosophes. Les écrits de Protagoras furent brûlés par un décret public, et lui-même banni de la ville. Anaxagoras, malgré la protection de Périclès, put à peine échapper au supplice, et fut exile. Socrate but la ciguë. Aristote fut contraint de fuir.

Depuis les beaux temps de la république, il ne se fit plus rien de grand dans ses murs que la predication de saint Paul et le supplice de ses martyrs. Le sejour de saint Paul à Athènes est rapporté dans les actes des apôtres. L'Eglise d'Athènes en est si fière que, toutes les fois que quelque etranger assiste à l'office, on lit cette épître à la place de celle du jour.

C'est sur ce passage du Nouveau-Testament que les Athéniens prêtent les sermens les plus solennels. Athènes eut aussi ses martyrs; après ces grands hommes qui se dévouèrent à la patrie, elle en eut d'autres qui se devouèrent pour Jesus-Christ et pour le monde. Sous Adrien, un grand nombre d'Atheniens, animés par Publius leur évêque, préférerent la mort à l'abandon de leur foi.

Comme presque toutes les villes du monde romain, Athènes fut visitée par les barbares. Elle fut ravagée par les Scythes sous Claude, successeur de Gallien. 140 ans après Honorius, elle fut prise par Alaric, qui ne la conserva point. De l'empire des princes d'Orient, Athènes passa sous le joug des Français qui la possedèrent jusqu'aux vêpres siciliennes (1282), epoque à laquelle les Catalans et les Aragonais les en chassèrent. Le titre des ducs d'Athènes se conserva long-temps en France; au xve siècle on lisait encore sur un tombeau dans l'église de Saint-Denis : « Ci gît madame Jeanne d'Eu, jadis comtesse d'Etampes et duchesse d'Athènes.... laquelle trépassa le 6 juillet 1489. » Des Aragonais Athènes passa à la famille Acciaoli. En 1455, François, huitième prince de cette maison, en fut dépossédé par Mahomet II. Les Venitiens la surprirent (1464), s'emparèrent de la ville basse, mais ne purent prendre l'Acropole; leur géneral s'appelait Vettor Capello. Les Athéniens tentèrent vainement de se soustraire aux Turcs en conspirant pour la famille Acciaoli. Mahomet II fit périr ce prince. Quoique musulman, Mahomet II témoigna toujours à Athènes beaucoup de respect et de bienveillance; elle fut la ville qui eut le moins à souffrir des Turcs. Une jeune fille enlevée à ses parens pour orner le serail du grand seigneur, obtint pour Athènes la faveur d'être gouvernée par le chef des Eunuques noirs dont le pouvoir est beaucoup plus doux et moins coûteux que celui d'un pacha. Dans la dernière révolution, Athènes secoua deux fois le joug des Turcs, qui deux fois le lui rendirent; enfin elle fut évacuée par eux en 1831. Declarée, en 1834, capitale du nouveau royaume de la Grèce, cette ville est aujourd'hui le siege du gouvernement. Une nouvelle université vient d'y être fondée, et ce réveil d'Athènes promet les conséquences les plus favorables pour la prosperité de la Grèce (1835).

Athènes n'occupe plus aujourd'hui qu'une partie de l'espace qu'embrassait l'ancienne ville. Quoique infiniment déchue, elle etait encore une des plus florissantes de la Grèce au commencement de ce siècle, et, soit dans ses édifices, soit dans la manière de vivre de ses habitans, elle se distinguait avantageusement des autres villes de ces contrées classiques. Son commerce etait assez etendu; on évaluait sa population à 15,000 âmes. Mais à la fin de la dernière guerre Athènes n'etait guère qu'un monceau de ruines presque inhabitées. On bâtit aujourd'hui dans la partie nord; parmi les rues projetées on trouve celles de Thésée, de Minerve, de Periclès, noms qui rappellent les plus beaux temps de la Grèce. Malgré tant de révolutions et malgré ses derniers désastres, Athènes presente encore un grand nombre d'antiquites qui attestent son ancienne gloire. (Voyez ATTIQUE).

ATHÉRINE. Genre de poi[illegible] d'après G. Cuvier,

ne se laisse complètement associer avec aucun autre. Placé d'abord par lui dans la deuxième section de la famille des perches, avant les sphyrènes, les paralepsis et les muges, il l'en a retiré pour l'intercaler ensuite entre la famille des mugiloïdes et celle des gobioïdes. D'autres ichthyologistes ont considéré ces poissons comme voisins des harengs, ou comme leur ressemblant au premier aspect. En raison de ce que les membranes de leurs nageoires dorsales et anales, sont supportées par des rayons osseux, ces poissons appartiennent à l'ordre des *acanthoptérygiens* (de *akantha* épine et *ptera* nageoire), établis par Artedi. Linné les avait rangés entre les genres argentine et muge, dans l'ordre des poissons abdominaux, c'est-à-dire ceux dont les nageoires ventrales sont situées sous l'abdomen en arrière des nageoires pectorales.



(Athérine.)

Le corps des athérines est comprimé, couvert de larges écailles et surmonté de deux nageoires dorsales, dont la première correspond aux ventrales, et la seconde à l'anale. Il offre en dehors une bande longitudinale argentée qui règne sur chaque côté; la tête est un peu aplatie en dessus et obtuse en avant; on y remarque deux sillons et une crête entre les yeux, deux pores en avant des yeux et deux sur la nuque; les mâchoires sont garnies de dents nombreuses et petites, la supérieure est seule protactile, l'inférieure, très longue, pouvant s'abaisser beaucoup, est percée de quelques petits pores. Les opercules sont un peu angulaires, minces, sans épines, et composés d'une seule pièce, d'après Daudin. Les joues sont écailleuses, les yeux grands; on compte six rayons à la membrane des branchies. A ces caractères extérieurs assignés par les divers ichthyologistes, Cuvier ajoute les suivans relatifs à leur organisation intérieure : estomac sans cul-de-sac, duodénum sans appendices cœcales; dernières vertèbres abdominales recourbant leurs apophyses transverses, et formant ainsi un petit cornet où se loge la pointe de la vessie natatoire. — Les athérines sont en général de petite taille; les espèces les plus grandes n'ont jamais plus de trois à quatre pouces de longueur, si l'on excepte l'athérine Sihama, qui atteint jusqu'à sept pouces de long. La plus petite espèce de ce genre (athérine naine de Risso) est l'un des plus petits poissons connus, puisque sa plus grande longueur n'est que de dix-sept à dix-huit lignes.

La détermination des espèces d'athérines laissant beaucoup à désirer, nous nous bornerons à faire remarquer qu'il est prudent d'attendre les travaux ultérieurs des ichthyologistes sur ce sujet. Au reste, les mœurs d'un grand nombre d'espèces étrangères n'ayant point été suffisamment observées, nous n'aurons qu'à indiquer celles des athérines les plus communes sur nos côtes et dans la Méditerranée.

L'athérine Boyer Risso, joel du Languedoc (*cabassoude* d'Ivice), habite la Méditerranée, l'Océan atlantique boréal. On l'a aussi observée dans la mer d'Arabie. Sonnini (*Voyage en Grèce et en Turquie*) rapporte que les joels se réunissent en bandes très nombreuses auprès des îles grecques. On en fait la pêche, quand la mer est calme, en traînant dans l'eau et non loin du rivage une queue de cheval ou un morceau de drap noir attaché au bout d'un bâton. Les joels se rassemblent autour de cette sorte d'appât, en suivant tous les mouvemens, et se laissent conduire dans les enfoncemens formés par des roches où on les enferme au moyen de filets. — Pendant les saisons peu froides, et surtout au printemps, qui est l'époque de leur frai, les joels fréquentent les environs de Southampton, où les Anglais en pêchent une grande quantité. — Les roserés des côtes de l'Océan, ainsi nommés parce qu'on a comparé la bande d'argent de leurs flancs à une étole, sont aussi connus sous les dénominations de *prêtre* et d'*abusseau*. On les pêche à Caen et à Fécamp, soit avec un filet au fond duquel on met pour appât des crabes écrasés, soit avec une grande chaudretta qu'on laisse tomber du haut d'un mât placé sur le bord du bateau. Les roserés forment l'espèce athérine *presbyter*. L'athérine *hepsetus* porte le nom vulgaire de *sauclet* du Languedoc, ou *cabassous* de Provence, et non *cabassou*. Elle est très commune sur le littoral de la France méridionale. L'athérine mochon, appelée vulgairement le mochon d'Ivice, ainsi que le sauclet, ont la tête un peu pointue, tandis que le joel s'en distingue par une tête plus courte, plus longue et des yeux plus grands. Bosc a observé à l'état vivant, l'athérine *ménidie*, qu'il dit être très commune dans les rivières salées des environs de Charlestown.

Le système de coloration des athérines qui, joint à la considération du nombre des rayons des lophiodermes et des nageoires, et à l'indication des pièces du squelette, pourrait fournir d'excellens caractères différentiels, n'a été encore examiné que très superficiellement. On a remarqué que la chair de ces poissons, est en général transparente, excepté le long de la bande couleur d'argent qui règne sur chaque côté du corps. Cette chair, d'un goût délicat, est recherchée non seulement par l'homme, mais encore par beaucoup de poissons, ce qui la rend des plus propres à servir d'appât. Les athérines jeunes se tiennent long-temps, en troupes serrées, comme les harengs. Quoiqu'on ne trouve point dans les traités d'ichthyologie l'indication de leur nourriture, et que nous n'ayons point eu occasion d'ouvrir leur estomac et leurs intestins, il paraîtrait, d'après le genre d'appât employé à Fécamp, pour la pêche des athérines, que ces poissons se nourrissent en général de petits crustacés et peut-être des débris des substances suspendues dans les eaux de la mer et provenant de diverses espèces d'animaux. Il se pourrait qu'il y eût quelques différences dans la nourriture des espèces d'athérines; mais ces documens, que possèdent sans doute les pêcheurs de nos côtes, n'ont point encore été enregistrés dans les livres scientifiques.—Le corps des athérines, dont la chair, avons nous dit, n'est opaque que le long de la bande argentée qui règne sur chaque côte, n'offre point à l'industrie et à la fabrication des fausses perles des avantages aussi grands que celui des ablettes (V. Ables), et des argentines. En outre de la quantité considérable de pigment nacré qu'on retire de la vessie natatoire de ces derniers poissons, leur peau renferme en abondance ce même pigment avec lequel on fabrique ce qu'on nomme dans le commerce essence d'Orient. Nous croyons devoir faire cette remarque, parce qu'une académie des sciences en Europe a proposé un prix sur la détermination des espèces de poissons qui sont les plus propres à la fabrication de l'essence d'Orient. Si les athérines ne méritent point la préférance sous ce rapport, on les utilisera toujours comme aliment et comme appât pour la pêche. — Athérine est dérivé de *atherina*, nom grec qui signifie le rapport des arêtes de ces poissons avec un épi barbu (*ather*) comme celui de l'orge. D'après Sonnini, les Grecs insulaires désignent le joel sous le nom d'*atherinos*.

ATHLÈTES. Avant la guerre de Troie, on avait déjà la coutume de célébrer des jeux pour honorer les funérailles des grands hommes, et Homère rapporte dans l'Iliade que Nestor s'y était déjà distingué; mais alors c'étaient les guerriers, les chefs, les rois mêmes qui combattaient, et non pas des hommes qui faisaient une profession particulière, et différente des exercices militaires. Les jeux institués en Arcadie par Lycaon, ceux qu'Hercule fonda à Olympie et qui rendirent cette ville si fameuse, furent bientôt imités par les autres villes de la Grèce; les palmes,

les couronnes, les éloges et les prix devinrent l'objet des spéculations d'hommes, qui firent un trafic de leurs forces, et un métier de ce qui n'était avant qu'une noble image de la guerre.

L'art des athlètes avait commencé à se former un peu avant le siècle de Platon. Leur nombre s'accrut considérablement à mesure de la quantité des jeux qui furent institués, et leur retour fréquent leur donna plus d'occasions d'exercer leur industrie. Les athlètes n'étaient donc, à proprement parler, que des acteurs : mais il faut convenir qu'ils jouaient des rôles périlleux, et que leurs succès et leurs triomphes n'étaient pas achetés par peu de privations et de fatigues.

Les auteurs parlent beaucoup de la tempérance des premiers athlètes, qui ne vivaient, disaient-ils, que de noix, de figues sèches et de fromage mou. Un pareil régime serait peu propre à donner des forces extraordinaires : peut-être faut-il borner cette tempérance à la modération qui leur était prescrite peu avant d'entrer en lice, relativement au vin, aux femmes, à la préparation des alimens qui consistaient en viandes rôties, et en pain sans levain. L'appétit extrême des athlètes est constaté par beaucoup d'exemples. On connaît celui de Milon de Crotone, qui, ayant assommé d'un coup de poing un taureau de quatre ans, le mangea dans sa journée, et ne but pas moins de quinze pintes de vin. L'athlète Egon, selon Théocrite, mangeait sans s'incommoder quatre-vingts gateaux. Il est probable que ces gateaux étaient d'une dimension et d'un poids considérables.

Il fallait que les athlètes joignissent à la force beaucoup de patience et de courage : ils supportaient les plus excessives chaleurs, les plus grandes fatigues, recevaient sans se plaindre les coups violens portés par leurs adversaires; l'un d'eux, dit Elien, ayant eu plusieurs dents fracassées dans un combat du ceste, les avala pour que son adversaire ne s'aperçût pas de sa blessure, et fut ensuite vainqueur.

Les athlètes combattaient nus; ils se faisaient frotter d'huile seule ou d'un onguent composé de cire, d'huile et de poussière. Quelques uns, après s'être huilés, se roulaient dans le sable, ou s'enduisaient de boue. Au sortir des exercices, ils étaient frottés, huilés de nouveau, un bain les delassait et réparait leurs forces.

On ne pouvait être admis aux combats solennels des jeux qu'après avoir été, pendant plusieurs mois, sous la direction des maîtres de palestre, et s'être exercé par des exercices préliminaires, dans les gymnases publics, en présence des oisifs et des curieux qui fréquentaient ces endroits. On ne recevait parmi les athlètes, dans la Grèce, que des gens de condition libre, de mœurs honnêtes, on en excluait les esclaves, les gens d'une naissance obscure ou équivoque. Les Romains se relâchèrent beaucoup de cette sévérité, et furent en cela imités par les Grecs. Corèbe, simple cuisinier, est cité par Athenée comme ayant combattu aux jeux olympiques.

Nous trouverons à l'article JEUX l'occasion de décrire plus particulièrement les diverses sortes de combats auxquels se livraient les athlètes. Les principaux étaient le palestre, le ceste, la lutte, le pancrace, le pugilat et le disque. Des statues, des médailles et des pierres gravées représentaient souvent les discoboles; ce qui peut faire penser que l'exercice du disque était un de ceux auxquels on attachait le plus d'importance, d'autant que son origine est reportée aux dieux mêmes, et qu'Ovide nous représente Apollon quittant le ciel et abandonnant son oracle de Delphes pour venir à Sparte jouer au disque avec le bel Hyacinthe. On sait la mort fatale de ce jeune homme, frappé par le palet que lançait Apollon. Achille, Ulysse, Castor et Pollux lançaient aussi le disque, et Pindare a fait l'éloge du premier athlète qui mérita le prix du disque dans les jeux olympiques. Dans la suite on ne couronna plus que ceux qui se distinguèrent dans les exercices réunis sous le nom de *pentathle*, savoir : la lutte, la course, le saut, l'exercice du disque et celui du javelot.

Les prix, qui se distribuaient dans ces jeux, consistaient en esclaves, en chevaux, en bœufs, en vases de bronze et d'argent avec leurs trépieds, en vêtemens et en armes, et même en argent monnayé; mais les jeux les plus célèbres de la Grèce, ceux auxquels on acquérait le plus d'honneur, étaient ceux où de simples couronnes étaient offertes aux vainqueurs. Bientôt la gloire ne suffit plus à leur ambition; aux couronnes d'olivier sauvage, de pin, d'ache et de laurier, on substitua des couronnes d'or. Ces couronnes étaient données, ainsi que les palmes, par les magistrats qui présidaient aux jeux.

On trouve dans les *symposiaques* de Plutarque (liv. VIII, quest. IV) la raison pour laquelle la palme était commune à tous les jeux sacrés, quoique les couronnes y fussent différentes : il fait une comparaison entre le palmier et l'athlète, qui, l'un et l'autre, ne sont point féconds, et il prête à la branche de cet arbre la puissance de se redresser au lieu de plier sous le poids que l'on y pose, comme l'athlète se relève en résistant à son adversaire. Je ne sais si les naturalistes modernes conviendraient de cette propriété de la branche de palmier.

L'athlète qui avait remporté la victoire était revêtu d'une robe brodée ou peinte de fleurs; un hérant précédé d'un trompette lui faisait faire le tour du stade, et proclamait à haute voix son nom et le lieu de sa naissance. Les spectateurs applaudissaient, jetaient des fleurs sur ses pas, et témoignaient même leur enthousiasme par des présens.

Un nouveau triomphe attendait le vainqueur jusqu'il retournait dans son pays. Monté sur un cheval blanc ou sur un char traîné par quatre chevaux, il entrait dans la ville, non par la porte, disent certains auteurs, mais par une brèche faite aux murailles. Il faut quelquefois douter de ce que l'exagération rapporte de certains usages, car les murailles des villes auraient été souvent démolies, si à l'entrée de chaque athlète on avait rempli cette formalité.

L'auteur qui parle de cette brèche par laquelle les athlètes entraient dans leur ville, est de Sacy, dans sa traduction des Lettres de Pline-le-Jeune, et il ne cite à ce sujet aucune autorité. La lettre qui donne lieu à cette note est la 119[e] du x[e] livre, dans laquelle Pline demande à Trajan quelques explications sur les droits des athlètes après les combats *Eséalastiques*.

De grands festins terminaient presque toujours la cérémonie du triomphe athlétique. Les athlètes, après la victoire, s'acquittaient des vœux qu'ils avaient faits pour l'obtenir, et consacraient dans les temples des statues, des boucliers et d'autres offrandes. Le temple d'Olympie était rempli de ces statues d'athlètes, qui y étaient placées ou par eux-mêmes, ou par les villes qui leur avaient donné le jour, ou par les peuples de qui ils avaient bien mérité. Ces monumens, multipliés depuis plusieurs siècles, étaient exposés tous les quatre ans aux regards d'une foule de spectateurs de tous les pays. Parmi ces statues était celle de Théagène, qui avait remporté le prix douze cent fois dans les différens jeux de la Grèce. Un rival jaloux de lui, même après sa mort, venait toutes les nuits assouvir sa fureur, et se venger de ses défaites en frappant le bronze insensible, qui, ébranlé par ses coups redoublés, tomba sur lui et l'écrasa. La statue fut jugée, condamnée et jetée dans la mer : telle était la justice ridicule d'un peuple qui a eu des Solon et des Lycurgue. La famine affligea la ville de Thasos, patrie de Théagène, l'oracle accusa les habitans d'ingratitude, la statue fut retirée de l'eau, et l'athlète reçut les honneurs divins.

Des honneurs, des priviléges, des pensions, attendaient les athlètes victorieux. Ils étaient exempts de toute charge civile. Les poètes célébraient leurs exploits.

Tout le monde connaît la fable de Phèdre, imitée par La Fontaine : *Simonide préservé par les Dieux.*

Si Simonide avait entrepris
L'éloge d'un athlète, et la chose essayée,
Il trouva son sujet plein de récits tous nus, etc.

Plutarque, dans ses *Questions romaines*, blâme cet enthousiasme des Grecs.« Les Romains, dit-il, sont persuadés que rien n'a plus contribué à amollir les Grecs, et à les faire tomber dans l'esclavage, que leurs gymnases.

« C'étaient, dit-il, pour les villes des occasions de paresse, d'oisiveté, d'amusemens pernicieux; c'est ce qui a fait perdre insensiblement aux Grecs le goût des armes. Au mérite de bons soldats ils ont preferé celui d'athlètes agiles, de lutteurs adroits, d'hommes de bonne mine. »

Plusieurs monumens nous sont restés des athlètes. Il y a dans la *villa albani* une belle statue de marbre noir qui représente un athlète tenant un flacon d'huile pour s'en frotter et se disposer au combat.

Des athlètes sont représentés sur les médaillons de bronze appelés *contorniates*, et frappés, selon toutes les apparences, dans le courant des IVe et Ve siècle de l'ère vulgaire, et distribués à Rome à l'occasion des jeux du cirque. Les noms de ces athlètes sont inscrits à côté de leur représentation. On les voit combattant, tenant la couronne et la palme, et quelquefois dans un char. Le cabinet de France en possède plusieurs : sur un camée du même cabinet, publié par le comte de Caylus, on voit Néron, dans un char à quatre chevaux, représenté comme un athlète triomphant.

Il y a dans le jardin des Tuileries un joli groupe de deux lutteurs, copié par Magnier, d'après le groupe antique de la galerie de Florence. On regarde aujourd'hui ces lutteurs comme deux fils de Niobé : ils sont cités comme tels dans une estampe de 1557. En effet, ils ont été trouvés dans le même lieu que les autres figures qui appartiennent à ce célèbre groupe, et ils n'ont pas les oreilles brisées, comme les ont ordinairement les statues des athlètes et des pancratiastes. Les poètes disent que les fils de Niobé se livraient à différens exercices gymnastiques lorsqu'ils furent percés par les flèches d'Apollon.

Une medaille d'Aspendus, ville de Pamphylie, frappée sous l'empereur Trebonianus Gallus, représente deux lutteurs dans l'action de combattre Le même sujet est fréquent sur les médailles de Selge de Pisidie.

Nous n'avons que le souvenir du discobole de Miron, célébré par les anciens écrivains. Un beau médaillon du cabinet de France, frappé à Philippopolis de Thrace, représente un discobole. (Mionnet, *Suppl*. t. II, pl. 5.)

Le mot athlète vient du grec *athleô*, je combats, je lutte; d'où vient qu'on lit sur les beaux médaillons de Syracuse le mot *athla*, prix des combats, auprès des armes que l'on donnait au vainqueur dans les jeux. On voit sur ces médaillons ce vainqueur lui-même, porté sur un char, et couronné par la victoire.

Les Romains adoptèrent, sous la dictature de Sylla, les jeux et les exercices des Grecs; ce dictateur les transporta à Rome ainsi que les athlètes, sous prétexte de délasser le peuple des fatigues de la guerre civile et de celle de Mithridate.

Il ne resta plus à Olympie que la course dans le stade.

Il ne faut pas confondre les athlètes avec les gladiateurs : ceux-ci étaient des hommes vils et méprisés, des esclaves qui se vendaient pour combattre jusqu'à la mort. Leur article nous donnera des détails intéressans sur ces hommes, voués aux plaisirs cruels des Romains.

Celse, en parlant des athlètes, a fait la remarque que trop de sang, trop de chair, trop de vie, sont une source inévitable de maladies. Les corps les plus vigoureux en apparence, n'ont qu'une sorte d'energie mécanique : la force radicale leur manque, celle du principe nerveux; c'est de là que M. Reveillé-Parise conclut, dans son hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit, que la couronne des jeux olympiques, posée sur le front d'un lutteur ou d'un athlète, décorait souvent un homme grossier, ignorant et stupide.

L'athlète, chez qui prédominait naturellement la partie animale, mettant une grande confiance dans la force de sa constitution, manquait souvent de force morale quand quelque maladie venait le surprendre; ce qui a donné lieu à l'ancien proverbe : « Aussi sot qu'un athlète malade. »



La médaille dont nous donnons la figure a été frappée à Périnthe, ville de Thrace, sous le règne de Septime Sévère. On voit, au revers de la tête de cet empereur, un athlète qui trempe son bras droit dans un vase; il y prend l'huile dont il doit se frotter avant d'entrer dans la lice. La légende de la médaille nous apprend que les jeux auxquels elle a rapport se nommaient *Sévériens*, parce qu'ils étaient institués en l'honneur de Septime Sévère, et *Chrysantiens*, parce que l'on y donnait pour prix des couronnes dont les fleurs étaient d'or (de *chrysos*, or).

ATHOR, Athyr ou Atar, divinité égyptienne dont le nom est écrit *Hathor* dans les légendes hiéroglyphiques.

Les Grecs accoutumés à rapporter tous les dieux des autres nations à leur propre mythologie, assimilèrent Athyr à leur *Aphrodite*, la Vénus des Latins; c'est ce que nous apprend Orion, grammairien cité dans l'*Etymologicum magnum*, et qui ajoute que les Egyptiens donnaient aussi le nom d'Athyr au troisième mois de l'année; suivant Hésychius le nom d'Athyr désignait également une vache, ce qui doit s'entendre de l'animal consacré par les Egyptiens à cette déesse comme son image vivante et symbolique. Ces trois témoignages, les plus précis que l'antiquité classique nous ait laissés à cet égard, se trouvent confirmés et expliqués par divers passages des anciens et par l'autorité des monumens originaux.

Le culte d'Athor était d'une haute antiquité en Egypte, puisque le 31e roi thébain mentionné au catalogue d'Eratosthènes, s'appelait Penteathyris et ce nom transcrit en égyptien P-hont-Athor, signifiait le grand-prêtre d'Athyr; ce roi est antérieur à la fuite des Israélites. Le plus vieux des historiens, Hérodote, nous apprend que de son temps il y avait dans le nôme de Prosopitis une ville nommée Atarbêchis; il ajoute qu'il s'y trouvait un temple célèbre dédié à Vénus, et que les habitans de la contrée avaient la plus grande vénération pour les génisses. C'est cette même ville que Strabon désigne sous le nom d'*Aphroditopolis*, nom qui servait à la designer chez les Grecs et qui n'est que la traduction du mot égyptien Atar-Bêki, la ville d'Atar ou Athyr. Les habitans de Momemphis adoraient également Vénus et nourrissaient avec soin une vache blanche. Nous voyons par le passage d'Hesychius que cette vache portait le nom même de la déesse à laquelle elle était consacrée.

Cette divinité que les Grecs crurent avec raison retrouver dans leur Aphrodite, diffère cependant en plusieurs points de la Vénus tant célébrée par les poètes, de cette patronne des courtisannes, reine des débauches, parèdre d'Astarté, d'Anaïtis, de Mylitta; mais on ne peut méconnaître dans Athyr les élémens de l'Aphrodite grecque, et notre but, tout en remarquant les différences, doit être de signaler surtout ce qu'il y a de frappant dans les analogies. Les Grecs eurent aussi des motifs pour assimiler quelquefois Athyr à leur Junon ainsi qu'à Diane; mais ils ne manquèrent pas d'ajouter à ces noms l'épithète de *céleste*, qu'ils

donnent également à la Vénus Egyptienne, comme pour la distinguer de leur Vénus lubrique. Quant à la Junon Egyptienne, Hérodote qui vit les temples les plus célèbres de l'Egypte et qui s'informait avec soin de tout ce qui concernait la religion du pays, dit que cette déesse y est inconnue: cette assertion contraire à d'autres témoignages paraît provenir de ce qu'Hérodote avait en vue la Junon des Grecs, qui n'avait pas précisément son analogue en Egypte, et de ce que les Grecs rapportaient en général à Vénus les attributions d'Athyr qui pouvaient rapprocher celle-ci de leur Junon. Cependant Ilythya, Bubastis et surtout Sate, sont les déesses égyptiennes qui offrent le plus d'analogie avec la Junon grecque (voyez ces noms).

Hathor tenait un rang distingué dans la religion égyptienne; un grand nombre de villes lui rendaient un culte particulier et l'adoraient sous diverses formes. Elle fut spécialement adorée dans les villes d'Egypte auxquelles les Grecs donnèrent le nom d'Aphroditopolis, et dans plusieurs nômes ou préfectures, tels que ceux d'Ombos, Apollinopolis, Tentyris. Elle avait un temple dans l'île de Philœ et un autre dans l'île de Begeh (en égyptien Sénem) voisine de cette dernière. Dans ces divers endroits Hathor, quoique déesse principale, se trouvait associée à deux autres personnages avec lesquels elle formait une triade locale. Ainsi à Ombos, on voit la triade composée de Sevek-Ra (Cronos) *le père*, Hathor, la *mère*, et Chons le *fils* ou Horus. — A Edfou (Apollinopolis magna), la triade est formée du dieu *Hoth*, de la deesse *Hothor*, et d'Horus (*père*, *mère* et *fils*). — Enfin on retrouve dans le grand temple de Tentyris, spécialement consacré à Hathor, le dieu *Hor-Hath* comme *père*, Hathor comme *mère*, et leur *fils* Ohl. Considérée dans ces divers endroits comme mère, Hathor participait des attributions de la grande génératrice des dieux, *Mouth*, *Thermouthis*; mais dans la théogonie égyptienne elle paraît n'avoir réellement figuré qu'au rang des divinités du second ordre.

Hathor offre dans son unité l'idée de la puissance femelle humide, associée à la puissance mâle, le feu créateur. Telle était en effet la doctrine des Egyptiens, introduite en Grèce par le philosophe Thalès: ils regardaient le feu comme principe créateur mâle de l'univers et l'eau ou l'humide comme le principe femelle. Le dieu Phtha représentait le premier de ces élémens dans son acception idéale; les Grecs le personnifièrent dans leur *Ephaistos*, Vulcain; Athyr, l'humide excipient de l'action fécondante, représente l'immense utérus où s'élabore l'univers; elle est donc la mère de tous les êtres, de tous les dieux, mais dans un ordre secondaire; car elle-même procède d'un ordre de divinités supérieures et dont l'idée n'est en quelque sorte qu'une abstraction formulée dans le grand démiurge Amon-Cneph et ses émanations. Hathor se présente dans la généalogie divine sous plusieurs aspects, à des degrés différens; en d'autres termes, c'est la personnification multiple d'une même idée étagée dans plusieurs sphères. Ainsi on la voit 1° fille ou épouse de Phtha, c'est-à-dire associée comme principe humide femelle au calorique primitif, principe mâle; 2° fille ou épouse de Phré, le soleil, qui n'est alors qu'une manifestation plus intelligible de Phtha; 3° enfin, elle vient dans l'hiérarchie théogonique se placer auprès de *Thermouthis*, la *première grande mère*, auprès d'*Anouké* ou Vesta le feu terrestre, et de *Bouto* surnommée la génératrice du soleil; enfin elle prend position dans le ciel et devient planète. Le soleil étant la manifestation de Phré, Athyr considérée comme son épouse, se manifeste à son tour dans le globe de la lune qui, selon les anciens, représentait le principe humide et passait pour répandre sur la terre les germes créateurs dont Phré l'inondait. Voilà pourquoi elle prend sur les monumens les attributs tauriformes qui caractérisent cette planète. Sa coiffure qui consiste dans le vautour, symbole caractéristique des déesses mères, est surmontée de deux cornes de vache ou du croissant combinés avec le disque de la lune. Si donc la déesse Hathor ne doit pas être confondue avec cette autre divinité la *grande-mère* par excellence, *Thermouthis*, la nuit primitive d'où sortit la création, il faut du moins reconnaître entre ces deux personnages un rapport assez intime. Athyr représente ici la reine nocturne des cieux dont le trône est dans la lune et l'empire dans cet élément sur lequel elle vogue; car suivant les idées cosmogoniques des Egyptiens, le ciel était une voûte liquide, un océan suspendu comme une calotte de sphère au-dessus de la tête des hommes, et sur cette mer voguaient les dieux et les astres portés par de légères gondoles. Athor considérée sous ce point de vue, se retrouve dans la Vénus-Hécate, *Vénus tenebricosa* des anciens, comme dans la Vénus céleste; ce sera également Diane et même Junon, si l'on veut admettre que *Diana* ne soit qu'une altération de *Djuno* (voy. ASTARTÉ).

En s'identifiant avec le dieu Pooh (Lunus), Athyr devient hermaphrodite; ses fonctions lui assignent en effet ce double caractère, puisque, comme femelle, elle reçoit de Phré les germes de la fécondité, et les transmet, comme mâle, à la terre, qui en est à son tour fécondée. La Vénus phénicienne et la Vénus grecque passèrent aussi pour mâle et femelle; cet hermaphroditisme est une nouvelle preuve de leur communauté d'origine.

Pour suivre dans tous ses rameaux le système de transfusion qui enveloppe comme d'un réseau toute la théogonie égyptienne, bien des recherches restent à faire, bien des documens à recueillir; l'on ne peut encore, malgré les précieuses découvertes de Champollion le jeune, qu'indiquer, sans les résoudre, une grande partie des difficultés que cette mythologie présente. Ainsi, le dieu Phtha s'identifie quelquefois avec le démiurge Amon-Ra; à son tour la déesse Hathor vient s'absorber dans Neith dont elle prend les insignes; mais elle emprunte aussi les attributs de la déesse Bouto, qu'Hérodote nous donne pour une divinité du premier ordre; comme celle-ci, Hathor est nourrice des dieux, comme elle, épouse de Phtha; elle participe de même de la déesse Naphe et de la *grande-mère Thermouthis*, la nuit d'où sortit la lumière, la génératrice de l'univers; or, ces emprunts réciproques d'attributs compliquent et entravent à chaque pas l'étude de la théogonie égyptienne, et rendent également difficile d'établir la distinction, comme de saisir le lien qui existe entre chacun de ses personnages: ceux-ci, par fois, semblent se multiplier à mesure qu'on croit les saisir, comme ferait, pour nous servir d'une comparaison assez exacte, un globule de mercure sous la pression du doigt.

Hathor paraît sur les monumens, tantôt la mère des dieux de 2e ordre ou 2e personne d'une triade; tantôt la nourrice des divinités supérieures, parœdre de Bouto, présentant son sein aux différens dieux placés sur ses genoux sous la forme d'un enfant. A Philœ, c'est aussi la déesse Hathor qui préside à l'éducation d'Horus, le nourrit de son lait et reçoit dans les légendes hiéroglyphiques les titres de *très aimable nourrice épouse, remplissant le ciel et le monde terrestre de ses bienfaits et de ses beautés*. On doit donc présumer que la vache fut consacrée à cette déesse, entre autres motifs, pour rappeler qu'elle allaite la plupart des dieux fils et petits-fils de Phtha, l'Ephaistos égyptien, le père de tous les dieux. De même aussi toutes ces figurines égyptiennes en bronze ou autres matières représentant une déesse à tête de vache, doivent-elles être regardées comme des images d'Hathor et non pas d'Isis, avec laquelle les Grecs et, d'après eux, les savans modernes, l'ont souvent confondue (voyez le dessin n° 2). Il faut du reste reconnaître avec Champollion le jeune, que les emblêmes qui offrent le vautour, le disque et les cornes (voyez le dessin n° 1), n'appartiennent pas non plus exclusivement à Hathor, et que ces insignes exprimaient probablement des qualités générales, des attributions communes à plusieurs déesses égyptiennes à la fois, puisqu'on

les voit sur la tête d'Isis, de Selk, et même de la mère divine Neith; mais d'autres caractères distinctifs servent toujours à déterminer les véritables noms et qualités de chaque déesse, et c'est surtout dans la legende hiéroglyphique qui les accompagne que cette détermination s'établit de la manière la plus précise.



(N° 1. — Hathor à tête humaine.)



(N° 2. — Hathor à tête de vache.)

Jablonski croyant reconnaître des rapports frappans entre le nom d'Hathor et le mot égyptien *Adjorh*, qui signifie la nuit, conclut de ce rapprochement que la deesse Athyr était la nuit, personnage mythique pour lequel les anciens eurent effectivement une grande vénéra ion. Il s'appuie à cet effet de deux passages de Damascius fort precieux, en ce qu'ils nous font connaître l'opinion particulière des Egyptiens sur la nuit et les ténèbres primitives, et qu'ils indiquent même le rapport qui paraît exister entre la Venus ténébreuse et la Venus egyptienne; mais il n'est pas question d'Hathor dans ces passages de Damascius, et la seule décomposition du nom de la déesse suffit pour détruire l'etymologie donnée par Jablonski. Le nom d'Hathor, suivant Plutarque, signifiait la *demeure mondaine d'Horus*, et nous apprenons d'Horapollon que l'image de l'épervier était employee pour écrire hieroglyphiquement le nom de l'Aphrodite egyptienne. Ces deux circonstances ont servi à faire reconnaître les représentations de la déesse Hathor, figurées sur les monumens. Le nom hiéroglyphique qui accompagne toujours les images de cette deesse, aussi bien que celles de la vache sacrée tracée dans les manuscrits funéraires, est figuré par un édifice (en égyptien HAT), dans lequel est enfermé un épervier sans coiffure symbolique, image habituelle d'Horus (en égyptien HOR). — Ce qui donne Hat-hor, la *demeure d'Horus*.



Ce nom se trouve placé tantôt sur la tête même de la deesse, tantôt à côté et suivi de ses titres variés, selon les fonctions qui lui étaient attribuées et les localités où elle était en honneur; ici par exemple, elle porte le titre de *dame du ciel*, *fille du soleil*, ailleurs celui de *rectrice des dieux*, etc.

Dans la légende figurative symbolique d'Hathor, l'édifice n'est indiqué que d'une manière conventionnelle, et plutôt graphique qu'imitative; mais les bas-reliefs et les sculptures de grandes proportions offrent la déesse portant sur sa tête et pour signe distinctif, l'image parfaite d'un édifice où l'épervier se trouve remplacé tantôt par un uræus, tantôt par un petit bas-relief représentant une scène de l'allaitement d'Horus, sujet parfaitement en rapport avec la signification du nom propre de la déesse. Dans ces représentations symboliques d'Hathor, la tête de vache est remplacée par une tête humaine, mais on reconnaît presque toujours dans celle-ci le type emprunté à l'animal symbolique et caractérisé par la forme triangulaire du visage vu de face et par les oreilles de vache.



(N° 3. — Tête symbolique d'Hathor.)

Cette tête emblématique est continuellement répétée dans tous les temples consacrés à la déesse Hathor; elle y forme les chapiteaux de colonnes et des pilastres, et entre comme motif d'ornement dans toutes les parties de la décoration architecturale où elle se combine de diverses manières. On la voit dans les temples de Philæ, d'Ombos, près du memnonium à Thèbes, et surtout dans le grand temple de Dendérah, où les vingt quatre chapiteaux du portique sont formés de quatre énormes têtes d'Hator, surmontées de l'édifice qui caractérise la déesse.

Sous cette forme comme sous celle de la vache sacrée, son image vivante, Hathor paraît avoir été un emblême de la terre cultivée et fertile; le nom même de la déesse — *Demeure terrestre d'Horus*, séjour de la chaleur et le *modius* symbole de l'abondance qui surmonte toujours sa tête, autorisent cette interprétation. La même idée se retrouve dans le mythe d'Astarté, l'emblême de la terre, comme dans celui de l'ancienne Aphrodite, à laquelle Hathor a fourni la plupart de ses traits. On retrouve, en effet, Hathor dans la *Vénus genitrix*, et elle se reconnaît mieux encore dans la Vénus *Anadyomène*, Vénus sortie du sein des ondes, et qui n'est évidemment que la traduction poétique d'Hathor, reine et principe de l'element humide. Hathor, *Dame du ciel*, se retrouve encore dans la Venus *Celeste*, comme on reconnaît l'epouse de Pitha dans la Venus femme de Vulcain.

Hathor se montre aussi sur les monumens la déesse de la beauté et de la toilette; elle tient alors dans ses mains des bandelettes ou espèces de lacs qui, selon Horapollon, étaient l'emblème de l'amour. Ses images ornées de colliers, de bracelets, agraffes, fleurons et autres objets de parure, achèvent de la caractériser sous ce point de vue. On a même observé que la plupart des colliers de femmes trouvés dans les tombeaux égyptiens consistent en de très petites amulettes de terre émaillées, cornaline ou autres matières, représentant d'un côté des animaux ou des fleurs, et de l'autre la tête symbolique d'Hathor. Enfin, c'est par allusion à la déesse de la beauté et par une sorte de flatterie, que la plupart des reines égyptiennes sont figurées sur les monumens avec les attributs caractéristiques de cette divinité, ayant comme elle le vautour et le modius pour coiffure, et la tête souvent surmontée du disque lunaire et des cornes (voyez le dessin nº 1).

Nous devons revenir ici à la Vénus ténébreuse déjà citée plus haut; Hathor peut être d'autant mieux assimilée à cette déesse, que le mois qui portait son nom (Athyr) lui était consacré et se rapportait au mois de novembre, époque des longues nuits et du séjour du soleil dans l'hemisphère inférieur, époque de la retraite des eaux du Nil et l'anniversaire de la mort d'Osiris. C'est au mois d'Athyr qu'avait lieu à Memphis la cérémonie lugubre dans laquelle on promenait en procession l'image dorée du bœuf osirien Apis, recouverte d'une housse noire en signe de deuil; Hathor à tête de vache, image de la terre, et le dieu Phtha figuraient dans la même solennité; c'était la triade révérée à Memphis. Hathor porte aussi des cornes noires sur la tête, et ce fait a d'autant plus d'importance dans les rapprochemens dont il s'agit, que la déesse tenait un rang dans l'amenti ou enfer égyptien, royaume ténébreux où l'on voit les âmes des morts s'adresser à elle et solliciter son intervention auprès du souverain juge Osiris. On a vu plus haut qu'Hathor figurait aussi sur les grands manuscrits funéraires sous la forme d'une vache; elle est également représentée sous forme humaine dans le tombeau du roi Ousirei découvert à Thèbes par le voyageur Belzoni. Dans ce monument, la déesse semble protéger de ses ailes le roi défunt auquel elle présente la croix ansée, symbole de la vie divine dans laquelle il vient d'entrer.

Dans ce rôle funèbre Athyr offre toujours un rapport assez direct avec les idées de mort et de deuil qui s'attachent au mois le plus triste de l'année; en cela la religion égyptienne avait consacré des sentimens inspirés par la nature, et le christianisme n'a fait que perpétuer cette consécration, en fixant au mois de novembre la fête lugubre des morts.

ATLANTIDE. Ce nom, qui participe à la fois de la fable et de l'histoire, représente ce que l'antiquité grecque a connu des terres situées dans l'Océan au-delà des colonnes d'Hercule. Quelques uns ont fait de cette mystérieuse contrée un vaste continent, qui se serait engouffré dans les eaux ne laissant d'autres terres que les sommités de quelques archipels; d'autres y ont voulu voir l'Amérique; d'autres enfin ont jugé que l'Atlantide n'était autre chose que l'ensemble agrandi et poétisé des Canaries et des îles du Cap-Vert. Quoi qu'il en soit, on ne saurait refuser de regarder cette tradition comme un retentissement des plus anciens mouvemens de notre civilisation vers les régions occidentales.

Ce fut vers le xᵉ siècle avant notre ère, que les Phéniciens firent en quelque sorte la découverte commerciale de l'Espagne. Cette contrée nouvelle devint pour eux une source intarissable de richesses. Leurs premiers établissemens, tels que Abdère et Malaga, furent placés sur le rivage même où ils abordèrent. Mais bientôt ces intrépides marins, bravant les écueils de Calpé et d'Abila, franchirent les colonnes d'Hercule, et pénétrèrent dans le grand Océan. Là ils fondèrent, sur les rives occidentales de l'Europe, le port de Gadira (depuis Gadès et Cadix) et la ville d'Asidonia, que les Arabes ont ensuite appelée Medina-Sidonia, nom qui renferme à lui seul l'histoire des deux conquêtes, parties du même point à seize siècles d'intervalle.

Ce fut sans doute pendant les fréquens voyages que faisaient les Phéniciens à cette lointaine colonie, que des vaisseaux, poussés par la tempête, allèrent toucher à cette terre inconnue qui gisait au milieu de l'océan Atlantique, bien audelà des colonnes d'Hercule, dont le *non plus ultrà* marquait alors les limites du monde.

Les Phéniciens, auxquels le hasard fit connaître ces îles, et qui apprirent peut-être, par les récits traditionnels de leurs habitans, l'histoire du continent dont elles étaient les débris, surent mettre à profit cette découverte. Si l'Espagne leur livrait ses métaux et ses laines précieuses, Madère leur donna cette riche teinture appelée pourpre, dont long-temps ils eurent seuls le secret, et qu'ils extrayaient du coquillage *murex*, ou du lichen que nous nommons orseille. Ezéchiel dit que Tyr étend son commerce sur une multitude d'îles, et il ajoute (chap. XXVII, v. 7) que cette ville tire sa couleur d'hyacinthe et sa pourpre des îles Elysiennes. Ce qui doit lever jusqu'au doute à cet égard, c'est que les îles appelées *purpuraires* par l'antiquité (*insulæ purpurariæ*), sont évidemment Madère et les Açores.

On peut croire que cette terre de l'Atlantide, objet de la curiosité générale, devint bientôt le pays des fables. Mais ce fut seulement à l'époque où les Grecs la connurent par euxmêmes qu'on lui fit, comme aux autres contrées, une histoire primitive, une théogonie antérieure aux temps héroïques. Les diverses nations de la Grèce, qui célébrèrent dans la fiction des Argonautes le premier voyage de long cours entrepris par leurs marins, avaient suivi de près les Phéniciens dans leurs excursions lointaines, et plusieurs d'entre elles avaient fondé aussi des colonies sur les côtes de l'*Hespérie dernière*.

Dès que les Grecs eurent connu, soit par le récit des colons tyriens de Gadès, soit par leurs propres voyages, et poussés aussi par les vents ou par la curiosité, cette grande terre, perdue dans l'océan Atlantique, ils en firent le berceau du monde. Ils y transportèrent toute cette théogonie qu'ils avaient d'abord placée dans la Sicile, puis dans l'Italie, puis dans la Bétique, à mesure qu'ils avaient découvert ces pays nouveaux. Ce fut donc dans cette île fabuleuse qu'Uranus (le ciel) s'unit à Cybèle (la terre) pour la création des êtres; que leur fils aîné, Saturne (le temps), ayant épousé sa sœur Rhée, eut pour fils Jupiter, lequel, sous le nom de *Zeus* ou *Vivant*, échappa au sort de ses frères, que leur père dévorait. Saturne, sous le règne duquel naquit Astrée (la justice), et qui donna l'âge d'or à ses peuples, avait un frère nommé Atlas. Celui-ci, auquel était échu l'empire de la mer, alla régner sur la Mauritanie dont il fit la conquête. Atlas donna son nom à la chaîne de montagnes qui entourait ses domaines, à l'Océan qu'il avait traversé, enfin à la terre où il avait pris naissance: elle fut appelée l'Atlantide. On donna le même nom, ou celui d'Hespérides, ou celui de Nymphes, à ses sept filles, Maia, Electre, Taygète, Astérope, Mérope, Alcyone et Cœleno, qui devinrent, après leur mort, les sept Pléiades, et dont l'aînée, Maia, aimée de Jupiter, avait donné le jour à Mercure, l'inventeur des arts.

A ces récits mythologiques succéda l'histoire du peuple océanien; comme dans la Grèce elle-même, l'histoire de ses héros avait succédé à celle de ses dieux. On crut que de l'Atlantide était sortie une race d'hommes qui avaient précédé dans la science les prêtres d'Egypte et les brames de l'Inde. On crut que les Atlantes, civilisés et civilisateurs, au lieu d'avoir été découverts et visités par les navigateurs de l'Asie, étaient venus en conquérans découvrir et visiter le monde méditerranéen; qu'une émigration de ce peuple, conduite par Atlas, après avoir soumis le littoral africain, avait pénétré jusqu'en Egypte, y avait laissé son culte, ses lois, sa science, et les avait ensuite apportés à la Grèce. Solon, le lé-

gislateur de l'Attique, consacrait les loisirs de sa vieillesse à composer une grande épopée sur cette tradition nationale, Iliade inverse, où la Grèce n'était plus conquérante, mais conquise, dont la Troie était Athènes et l'Agamemnon Atlas, mais qui attribuait aux Athéniens une origine illustre, de la même manière que la conquête du Latium par Enée, en donnant aux Romains des ancêtres troyens, illustrait à leurs yeux le berceau de Rome.

Avant Solon, dont le poëme inachevé n'est point arrivé jusqu'à nous, le vieil Homère avait parlé, en deux endroits de son *Odyssée*, des Atlantes et de leur île. Hésiode en fit aussi mention dans son *Livre des Dieux*, et Euripide sur le théâtre d'Athènes. Mais, de tous les Grecs, Platon s'est le plus occupé de ce peuple primitif; ses deux dialogues, intitulés *Timée* et *Critias*, sont consacrés à l'histoire de l'Atlantide. Platon, encore enfant, écoute les récits du vieillard Critias son aïeul, lequel avait entendu, de la bouche même de Solon, ce qu'avait enseigné à celui-ci un vieux prêtre égyptien de Saïs. L'Atlantide était jadis une grande île qui gisait dans l'Océan en face de l'embouchure appelée les colonnes d'Hercule; elle formait un carré oblong, ayant de longueur trois mille stades (150 lieues environ), et de largeur deux mille stades (100 lieues). Son territoire s'étendait vers le sud, et, du côté du nord, il était bordé par des montagnes qui surpassaient en grandeur et en beauté toutes les autres montagnes connues. Elles étaient couvertes de villages, et abondaient en forêts, en rivières, en lacs, en prairies. L'île fournissait à profusion toutes les choses nécessaires à la vie de l'homme; elle était riche en métaux solides ou fusibles, et produisait surtout l'orichalque, le plus précieux de tous après l'or. Les forêts donnaient une grande quantité de bois de construction, et cachaient beaucoup d'animaux, parmi lesquels se trouvaient même des éléphans.

Après la description de cette île, qu'il appelle fertile, belle, sainte et merveilleuse, Platon fait connaître son culte et son gouvernement; il décrit le temple de Neptune, dont les voûtes étaient d'ivoire ciselé, et le pavé d'argent et d'orichalque; où la statue en or, qui représentait le dieu monté sur un char que traînaient six chevaux ailés et qu'entouraient cent néréides assises sur des dauphins, s'élevait jusqu'au faîte. Dans ce temple, s'assemblaient tous les cinq ans les dix rois qui se partageaient le gouvernement de l'île, pour renouveler leur serment, faire les lois et rendre la justice. Les peuples de l'Atlantide furent long-temps soumis aux dieux et aux règles de la vertu; ils vécurent dans l'innocence et le bonheur. Mais leurs mœurs douces et pures finirent par s'altérer. A la simplicité succéda l'orgueil, à la sobriété le goût du luxe et des richesses, à la paix domestique l'ambition des conquêtes. Au lieu de cultiver les champs qui avaient nourri leurs pères, les Atlantes sortirent en armes de leur pays, se répandirent sur les terres voisines, et, n'écoutant plus que l'injustice et la violence, ils voulurent conquérir le monde. Alors Jupiter, gardien des mœurs, et vengeur des lois éternelles, assembla le conseil des dieux pour le châtiment de ce peuple impie. Sa destruction fut résolue, et les fléaux du ciel furent appelés à punir ceux qui s'étaient faits les fléaux de la terre. Jupiter déchaîna les tempêtes, fit trembler le monde sur ses fondemens, et, dans l'espace d'une nuit, l'île atlantide disparut sous les flots. C'est là le récit de Platon; mais quelle que soit son importance, on ne saurait le considérer comme revêtu de la garantie historique. Le philosophe, en le faisant, avait pour but de donner aux hommes une leçon de morale plus encore qu'une leçon d'histoire; et il y a peut-être plus d'un point de rapport entre la tradition de la submersion de l'Atlantide et la tradition du déluge universel.

A la suite des Phéniciens, qui avaient été les premiers auteurs de ces connaissances et de ces légendes pour l'ancien monde, vinrent les Carthaginois, qui succédèrent à ces hardis navigateurs dans leur commerce et leurs voyages lointains; mais leur politique consistait à tenir leurs découvertes secrètes. Hannon, à la tête d'une flotte d'exploration, dans le milieu du ve siècle avant notre ère, descendit le long du littoral de l'Afrique jusque vers le Sénégal; Himilcon, dans le même temps, longeait les côtes océaniques de l'Espagne et de la Gaule jusqu'à la hauteur des embouchures du Rhin. Une troisième flotte descendait de la mer Rouge jusque vers le canal de Mozambique; quelques pas de plus de ce côté et du côté de l'Atlantique, et le cap de Bonne-Espérance était trouvé. « On rapporte, dit Aristote, qu'au-» delà des colonnes d'Hercule, les Carthaginois ont décou-» vert une île déserte, à plusieurs journées de navigation du » continent, et que la grande fertilité de cette île ayant en-» gagé plusieurs des principaux habitans à s'y fixer, le sénat, » pour faire cesser l'émigration, crut devoir rappeler ceux » qui s'y étaient établis, et défendre, sous peine de mort, » d'y aller davantage. »

Les Romains, vainqueurs des Carthaginois, ne se soucièrent pas de continuer leurs expéditions maritimes; l'empire de la Méditerranée leur suffisait, et ils ne s'occupèrent point de porter leur domination jusque dans les déserts de l'Océan. Tout ce qu'ils écrivirent sur l'antique Atlantide leur venait des Grecs, et ils n'en surent pas plus que leurs devanciers. Jusqu'au temps de l'établissement des Arabes en Espagne, les îles de l'Océan demeurèrent sans relations avec l'Europe. Près de cinq cents ans avant le départ de Christophe Colomb, des marins de cette nation se jetèrent aventureusement à travers l'Océan, et parvinrent vers Madère et les Açores. Il y a des rapports frappans entre la description de ces îles par les auteurs arabes et la description de la terre atlantique par Platon. En supposant que le récit des navigateurs arabes ait pu parvenir aux oreilles des Grecs, on comprend aisément comment ils en auraient tiré ce qu'ils ont enseigné de l'Atlantide. Voici ce que dit à ce sujet l'historien espagnol Conde. « Le schérif Edrys raconte » que, de Medina à Lisbona (Lisbonne), sortirent les al-» Mogawars sur leurs vaisseaux pour reconnaître ce qu'il y » aurait dans la mer océan. Il arriva que huit chefs de fa-» milles, tous cousins germains, se réunirent et équipèrent » un navire de charge; ils y mirent de l'eau et des provisions » suffisantes pour quelques mois. Ils mirent à la voile au » premier souffle du vent d'Orient, et quand ils eurent na-» vigué presque onze jours, ils arrivèrent à un parage de » mer *ayant de forts courans, des eaux obscures, et peu de* » *clarté dans l'air*. Alors ils eurent peur, et virèrent de » bord; et sillonnant la mer du côté du midi, pendant douze » autres jours, ils arrivèrent à *l'île des Troupeaux*, qu'ils » nommèrent ainsi à cause des innombrables troupes de » bestiaux qui allaient de tous côtés à l'aventure, sans ber-» gers, ni personne qui les gardât. Ils s'approchèrent de » l'île, sautèrent sur le rivage, et rencontrèrent une fontaine » de belle eau courante, sur laquelle s'étendait un bosquet » de figuiers sauvages. Ils prirent quelques pièces de bétail, » et les mirent à la broche; mais leur chair était amère, et » personne n'en put manger. Ils gardèrent les peaux, et » continuèrent par un vent du midi pendant douze jours, » jusqu'à ce qu'une île se découvrit à eux, où ils virent des » habitations et des champs cultivés. Ils se dirigèrent sur » elle pour vérifier ce qu'elle contenait; mais, à peu de dis-» tance, ils furent environnés par des gens montés sur des » *zawarks* ou grandes barques, qui les prirent et les condui-» sirent avec leurs vaisseaux dans une ville qui était sur le » bord de la mer. Ils y abordèrent, et virent des hommes rouges » (*rojos*, couleur de cuivre), ayant peu de cheveux, mais » fort longs, et des femmes d'une beauté merveilleuse. » On les présenta ensuite au roi de ces contrées, et après diverses aventures ils revinrent en Espagne. Cette découverte n'eut pas d'autre suite; et les liaisons de l'Europe avec les régions atlantiques ne furent définitivement reprises qu'au xve siècle, lors des premières tentatives des Portugais. A partir de cette

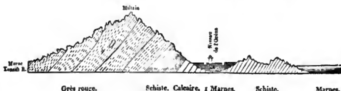
époque, on les trouve regulièrement établies, et c'est un sujet où la fable n'a plus aucune part.

ATLANTIQUE. Voyez OCÉAN.

ATLAS. (Géog. phys.) Sous ce nom qui remonte à la plus haute antiquité, on designe les montagnes de l'Afrique septentrionale; mais Homère ne connaissait que le mont Jurjura; Hérodote que le Petit Atlas, et Ptolémée est le premier qui distingue le Grand, du Petit Atlas. Chez les modernes, au contraire, ces montagnes sont assez bien connues pour qu'on ait senti la nécessité d'en former un système, c'est-à-dire un ensemble de chaînes et de groupes qui comprend toutes les montagnes qui bordent l'océan Atlantique et la Mediterranée, depuis celles que l'on appelle *montagnes Noires*, près du cap Bojador, jusqu'au *désert de Barcah*; système que dans notre continuation de l'Encyclopédie methodique (*Dictionnaire de Géog. physique*), nous avons proposé d'appeler *atlantique* ou *septentrional*. Nous décrirons ce système à l'article MONTAGNES; ici nous ne parlerons que de l'Atlas proprement dit.

Sous cette dénomination on designe un groupe de plusieurs chaînes à peu près parallèles, qui reçoivent differens noms des Géographes. Le *Grand Atlas* est celle qui borde plutôt qu'elle ne traverse l'empire de Maroc, et qui se prolonge jusqu'au golfe de Sidre ou de Sidra, la grande Syrte des anciens. Le *Petit Atlas* commence au cap Spartel dans l'empire de Maroc, et finit au cap Bon dans le royaume de Tunis. Dans la partie de l'Afrique, qui s'étend à l'est de l'empire de Maroc, la première de ces chaînes est la plus voisine du desert et la seconde de la Méditerranée. A leur sortie de l'empire de Maroc, elles courent toutes deux dans la direction de l'ouest à l'est; mais plusieurs montagnes intermédiaires les lient l'une à l'autre; et, dirigées à peu près du nord au sud, elles forment des vallées ainsi que des plateaux.

(Coupe de l'empire de Maroc dans la direction du nord au sud.)



On conçoit d'après cet aperçu général que les diverses parties de l'Atlas aient reçu des noms differens. Son étendue, d'ailleurs, a rendu ces changemens de noms nécessaires. Il occupe en longueur l'espace compris entre le 12ᵉ degré de longitude occidentale et le 13ᵉ de longitude orientale, et en largeur l'intervalle qui sépare le 28ᵉ et le 36ᵉ parallèles au nord de l'equateur. Ainsi sa longueur est précisément de 625 lieues; mais sa largeur, qui est inégale, n'en atteint pas 100 dans son terme moyen.

Bien que l'on donne le nom de *Grand Atlas* à une suite de cimes les plus élevées de tout le système, qui s'étendent depuis le golfe de Cabès jusqu'au cap Ger; l'intervalle compris entre les villes de Fez et de Maroc, qui comprend les points culminans de cette haute chaîne, est appele le *Haut Atlas*. Il est à remarquer que ni les Arabes, ni les Maures, n'ont une dénomination distincte pour le Grand Atlas lui-même. Ils le désignent habituellement, dit M. Washington, sous le nom de *Djebel-telj*, c'est-à-dire *montagne de neige*. Mais ce voyageur fait observer que le mot *Atlas* est peut-être une corruption grecque du mot lybien ou berber, *adror, athroer*, qui signifie *montagne*.

En s'avançant vers l'est la continuation du Grand Atlas prend le nom de *mont Ammer* (*Djebel-Ammer*), partie peu elevée, qui, dans la régence d'Alger, sépare la province de Titeri du pays habité par diverses tribus de Berbers. Vers le centre du royaume de Tunis, ce sont les monts *Mégala* qui se dirigent du sud-ouest au nord-est; et sur le territoire de Tripoli les monts *Ghorians* et les monts *Ouadans*. Les monts Ghorians se dirigent du nord-ouest au sud-est et n'ont guère que 1,500 pieds de hauteur; les monts Ouadans ne sont pas beaucoup plus élevés.

Une des principales branches du Petit Atlas porte le nom de mont *Jezneteus* ou *Beni-jeznetens*; elle a quinze à vingt lieues de longueur; une autre est appelee *mont Gualhasas* selon quelques voyageurs; une troisième, celle du *Jurjura* ou du *Guraiguro*, qui se dirige vers le nord, et qui n'a que huit lieues de longueur, est cependant importante sous plusieurs rapports; d'abord elle est assez élevée pour rester la moitié de l'année couverte de neige; ses rochers nus laissent entre eux des gorges étroites et d'affreux précipices; et pour aller d'Alger à Constantine, on la traverse par un défilé remarquable nommé *Biben* ou la *porte de fer*: c'est un vallon qui n'a pas plus de six pieds de largeur sur une longueur de plus de 400; les rochers qui le bordent s'élèvent comme des murailles jusqu'à la hauteur de 500 à 600 pieds. Dans le fond de cette vallée coule un ruisseau d'eau salée qui fait tant de circuits, qu'on est obligé, dit-on, de le traverser au moins quarante fois pendant les sept heures que l'on met à passer ce défilé.

Il y a d'autres portes ou passages semblables dans les différentes parties de l'Atlas. Dans le Grand Atlas se trouve le *Babaonnu* ou *Bibabouan* que les caravanes traversent pour aller à Timboctone; il est bordé aussi de très hautes montagnes, de précipices et de rochers perpendiculaires; il faut une journée pour le traverser. Un autre défilé est celui qui conduit par le mont *Ougrès* aux villes de Tafilet et de Draha; deux journees suffisent à peine pour le franchir.

Les anciens se faisaient une fausse idée de l'Atlas en le considérant comme comprenant des cimes d'une si grande élévation, qu'ils le représentaient sous la figure d'un géant qui porte le ciel sur ses épaules. Les modernes sont loin de connaître la hauteur des principaux sommets du système de l'Atlas; mais on a mesuré quelques points culminans qui prouvent qu'il n'égale point en élévation celui des Alpes. Tout annonce que les plus hauts sommets du Grand Atlas ne dépassent pas 4,000 mètres, et l'on sait que le Mont-Blanc en a 4,793. Au surplus nous allons donner la liste des sommités connues positivement ou approximativement dans les différentes chaînes de l'Atlas.

	mètres.
Points culminans du Grand Atlas.	4,000
Le Miltzein ou Milt-Sin (idem).	3,477
Point culminant de la chaîne du Jurjura ou Guraigura, dans le Petit Atlas.	2,000
Point culminant de la chaîne du Petit Atlas proprement dit.	1,650
Col de Tenia (idem).	1,000
Le Zaouan, point culminant dans l'état de Tunis	1,400
Hauteur moyenne de la chaîne du Ghurian.	500
Point culminant de la même chaîne.	1,000

Constitution géognostique de l'Atlas. — Le voyageur anglais, M. Washington, qui parcourut en 1829 et 1830 l'empire de Maroc, nous donne une idée de la nature des roches qui composent le Grand Atlas; il paraît être formé de gneiss, de schiste, de grès rouge, de calcaire appartenant au terrain de transition et de marnes. La coupe d'une branche de la chaîne, qui borde au sud le bassin du Tenlift et qui comprend le mont Miltsin, a été faite par M. Washington. Nous la reproduisons en indiquant les roches et leur stratification.

Ces renseignemens sont ce que l'on a de plus certain sur la géognosie du Grand Atlas. Quant à la partie que l'on nomme le Petit Atlas, on en avait une idée fort incomplète avant la conquête des Français. Le capitaine d'état-major Rozet, attaché à l'expédition française, en a publié un aperçu fort intéressant, d'où nous tirerons les généralités et les coupes suivantes.

La chaîne de l'Atlas et le sol de la régence d'Alger, dans les parties visitées par le capitaine Rozet, sont composés, en suivant la série des formations, depuis les plus anciennes qu'on y remarque jusqu'aux plus modernes, de schistes de transition, de gneiss, de calcaire bien que M. Rozet assimile au lias des Anglais, de dépôts de sédiment supérieur, qu'il appelle *terrain tertiaire subatlantique*, de porphyres trachytiques, de terrain diluvien, enfin de dunes et d'autres dépôts qui se forment encore.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, c'est dans la formation schisteuse que se trouvent les calcaires qui ont fourni aux anciens les beaux marbres de Numidie. La roche dominante est un schiste talqueux luisant, dont les couleurs habituelles sont le blanchâtre, le vert et le bleu. Il ne se présente pas en couches régulières, mais en feuillets contournés et coupés par une infinité de fissures qui le traversent dans tous les sens, et qui sont remplis de quartz blanc et de fer oxidé. Le calcaire subordonné ou enclavé dans le schiste est d'une texture saccaroïde, ou d'une texture sublamellaire; sa couleur est tantôt le blanc pur, ou bien le gris et le bleu turquin. Il forme souvent des masses considérables, parfaitement stratifiées, dans la montagne de Boudjerah ou de Bou-zaria à l'ouest d'Alger; ses strates inclinent au sud, sous un angle qui dépasse rarement 30 degrés; sa puissance est au moins de 150 mètres; celle de tout le groupe schisteux en a plus de 400. Le schiste contient du grenat et de l'anthracite. Il passe par des nuances presque insensibles au micaschiste, puis au gneiss; mais à un gneiss qui contient tellement de feldspath, qu'on pourrait lui donner, avec M. Rozet, le surnom de *feldspathique*: sous cette forme il ne paraît pas avoir plus de 100 mètres d'épaisseur; sur certains points, dit-il, il renferme des cristaux de quartz et prend l'aspect d'un véritable granite. Parmi les substances minérales qu'on y remarque, les tourmalines sont en quantité considérable. On y trouve aussi de la galène, de petits cristaux de fer pyriteux, et de cristaux de mâcle rarement bien caractérisés. Les roches qui se montrent en filons dans ce schiste sont d'abord le *feldspath*, puis le *phtanite*, le *stéatite quartzifère* et *calcarifère*, le *quartz blanc*, *laiteux* et *enfumé* et le *fer oxidé*.

Les montagnes de la formation schisteuse offrent, dit M. Rozet, des croupes arrondies et des flancs très rapides. Elles sont séparées les unes des autres par des vallées profondes, arrosées par de petits ruisseaux qui manquent d'eau pendant l'été, quoiqu'elles soient alimentées par un grand nombre de sources. L'eau de ces sources est d'une excellente qualité; sa température est de 17° du thermomètre centigrade.

Le schiste talqueux passe par degrés insensibles à un micaschiste brun, puis à un gneiss qui le recouvre. Cette roche est composée de mica blanc, rarement brun, et de feldspath blanchâtre en gros cristaux imparfaits. Quelquefois les paillettes de mica et les cristaux de feldspath deviennent très petits, et l'on a des couches de la roche, appelée *leptynite*, intercalées dans la masse; d'autres fois, le feldspath est remplacé par le quartz, et les paillettes de mica deviennent très abondantes: alors on a un *hyalomicte* bien caractérisé; enfin, mais très rarement, le mica est remplacé par le quartz, ce qui forme une pegmatite. Il arrive aussi que la tourmaline en cristaux devient si abondante qu'elle change tout-à-fait l'aspect de la roche. Cette formation renferme peu de couches subordonnées, mais on y trouve des veines de quartz et de fer oxidé, des filons de feldspath, des traces de chaux fluatée, et des amas d'un micaschiste tout-à-fait semblable à celui que l'on trouve, sous le nom de gneiss, dans le faubourg de Bab-Azoun, bien que les schistes soient inférieurs aux gneiss; ce qui porte M. Rozet à croire que, dans le Petit Atlas, la consolidation des roches s'est effectuée de haut en bas. La puissance de la formation du gneiss ne paraît pas dépasser 100 mètres. Elle ne présenta que de faibles traces de stratification; mais on y voit beaucoup de plis et de contournemens: les couches que l'on y remarque plongent au sud sous un angle de 20 à 30 degrés. Les montagnes, que forme ce gneiss, sont moins élevées que celles de schistes; leurs formes sont un peu plus arrondies; leurs vallées sont aussi très profondes, et les sources y sont extrêmement rares.

La formation que M. Rozet assimile aux lias paraît constituer la principale masse du Petit Atlas; c'est du moins ce qu'il a observé sur une longueur de plus de 30,000 mètres, et sur une largeur de 20 à 25,000. C'est plutôt pour ses caractères minéralogiques que pour les débris organiques qu'elle renferme qu'il la range parmi les lias. Ainsi des marnes schisteuses à cassure conchoïde, traversées par des veines de calcaire et de fer hydraté; des couches calcaires, souvent fissiles, offrant la même cassure, et dont la couleur varie du gris au noir: telles sont les points de ressemblance de ce calcaire avec le lias. Il aurait fallu pour établir l'identité de ces deux calcaires, y trouver le fossile connu sous le nom de *gryphea arcuata*: mais il paraît y manquer complètement. M. Rozet y signale seulement quelques fragmens d'*huîtres*, des *peignes* indéterminables, de petites *posidonies*, quelques *belemnites* et une petite *ammonite*. Les marnes schisteuses de cette formation sont très irrégulièrement stratifiées; mais les couches calcaires sont assez distinctes pour indiquer que la formation plonge vers le sud. Sur quelques points elles sont horizontales, ailleurs elles font un angle de 70° avec l'horizon; enfin, sur quelques autres, elles plongent au nord et au sud. Cette formation obtient une élévation de 1650 mètres au-dessus du niveau de la mer, et de 1450 au-dessus de la plaine, ce qui lui donne plus de 1200 mètres de puissance, en supposant une inclinaison moyenne de 30 degrés.

Les montagnes qu'elle constitue présentent, selon M. Rozet, peu d'escarpement; presque partout les talus sont formes, et la végétation s'en est emparée. En suivant la ligne de faîte on rencontre des sommets arrondis et des crêtes étroites. Les rameaux et les contreforts de la chaîne sont terminés par des plateaux très peu étendus. Les deux versans sont sillonnés par des vallées étroites et profondes résultant de l'action des eaux pluviales dans les marnes, et arrosées par un grand nombre de sources et de ruisseaux.

Le terrain de sédiment supérieur, que M. Rozet appelle terrain tertiaire subatlantique est formé de grès calcaire jaunâtre ou de calcaire grossier ferrugineux, qui se présente en couches plus ou moins distinctes, plongeant légèrement au nord, en sens contraire de celles du lias. Ces couches alternent avec des sables plus ou moins ferrugineux, et forment une masse que recouvre une marne bleue enfermant des veines de gypse laminaire et quelques coquilles décomposées, appartenant aux genres *buccinde*, *peigne*, etc. On y distingue deux étages: le supérieur contient une immense quantité de grandes huîtres de l'espèce appelée par Lamarck

ostrea elongata. Dans quelques localités on trouve outre ces fossiles l'*ostrea virginica*, le *pecten jocobeus*, plusieurs échinites des genres *cidaris* et *clipeaster*, et une grande quantité de polypiers. Ce terrain constitue toutes les collines qui s'étendent entre les deux Atlas et paraît être, à en juger par les corps organisés qu'il renferme, tout-à-fait de la même époque que les dépôts qui se trouvent au bas des deux versans des Apennins. Ses deux étages forment une épaisseur d'environ 400 mètres. Il paraît s'étendre jusque dans le grand desert, dont les sables ne sont probablement que la partie supérieure de ce terrain. Enfin, entre les deux Atlas, il paraît également occuper une étendue de plus de cent lieues.

La hauteur moyenne des collines subatlantiques au-dessus du niveau de la mer, est de 1100 mètres suivant M. Rozet. Quelques unes, telles que celles d'Ahouarah, s'élèvent jusqu'à 1273. Elles sont presque toutes terminées par des plateaux escarpés, et comprennent entre elles des vallées profondes, dont les flancs rapides sont extrêmement découpés par les eaux qui ravinent les marnes. La stratification générale de ce système de collines plonge vers le nord, sous un angle de 15 à 20 degrés. On voit des vallées dont les deux côtés formés, l'un de terrain tertiaire et l'autre de terrain secondaire, sont inclinés en sens inverse: ce qui prouve, comme l'a remarqué M. Rozet, que le soulèvement du Petit Atlas est antérieur au dépôt des terrains tertiaires.

Les porphyres trachytiques, roches d'origine volcanique, que l'on remarque sur la côte le long de la falaise qui s'étend près du fort de Matifou, où ils forment des écueils, sont intercalés au milieu du terrain tertiaire, où ils n'ont pu arriver que de bas en haut. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que jusqu'à l'endroit où ces porphyres commencent à paraître, les couches tertiaires sont parfaitement horizontales, et qu'elles s'inclinent tout-à-coup de 15 à 20 degrés vers le nord-est, jusqu'à leur point de contact avec les schistes. A l'époque où le soulèvement qui a produit ces inclinaisons a eu lieu, les schistes avaient déjà été soulevés, puisqu'ils sont inclinés en sens inverse du terrain de sédiment supérieur.

Le terrain diluvien, composé de couches horizontales, d'une marne argileuse grise, quelquefois d'une marne rouge, et de cailloux roulés, qui proviennent des diverses roches du Petit Atlas, occupe la plupart des plaines qui s'étendent entre les ramifications des montagnes. Le nombre et l'épaisseur de ces couches varient selon les localités : il y en a plusieurs où elles forment une épaisseur de 40 mètres. M. Rozet n'a point remarqué de blocs erratiques parmi les cailloux roulés, ni aucun débris d'animaux fossiles dans les diverses parties de ce terrain.

Sur les falaises et au-dessus des schistes, on remarque en certains endroits une couche de travestin ferrugineux, d'un mètre et quelquefois plus d'épaisseur, qui est pétri de coquilles marines passées toutes à l'état spathique, bien qu'elles appartiennent aux mêmes espèces que celles qui vivent sur la côte. Ce travestin, placé à plus de 25 mètres au-dessus du niveau de la mer, ne serait-il pas de formation plus récente que le terrain diluvien ?

Enfin, parmi les dépôts qui se forment encore tous les jours, nous citerons les dunes, collines de sable qui atteignent une hauteur d'environ 60 mètres, et dans lesquelles on trouve des coquilles terrestres mêlées à celles qui vivent sur la plage, et les atterrissemens marins dans lesquels on ne trouve que de ces dernières.

Les environs d'Oran présentent en général les mêmes formations que les environs d'Alger; mais avec quelques différences dans les détails: c'est ainsi que près de la première de ces villes, les dolomies ou calcaires magnésiens se montrent en plusieurs endroits sur les schistes; ils y remplacent les porphyres que l'on voit aux environs d'Alger. Ce sont ces calcaires, qui par l'action du feu qu'ils ont éprouvée, ont donné de la dureté aux schistes qu'ils traversent et les ont fait passer à l'état de phyllade. M. Rozet pense également que les couches de quartzite que l'on voit dans les schistes d'Oran étaient d'abord des grès qui ont été modifiés par la chaleur.

Le cap Spartel dont nous avons parlé, présente, selon les voyageurs, sur le côté occidental, une rangée de colonnes basaltiques qui, pour la beauté et la grandeur des masses, approche de la chaussée des geans si connue en Irlande.

Le defilé de Biben, dans la chaîne du Jurjura, paraît être borné à droite et à gauche du même calcaire bleu que M. Rozet assimile au lias.

(Coupe du sud-ouest au nord-est.)



1 Terrain tertiaire, — 2 Gneiss. — 3 Schistes.

(Coupe du sud au nord.)



Terrain tertiaire. Lias avec filons de cuivre.

(Coupe du nord-ouest au sud-est.)



1 Terrain tertiaire. — 2 Trachytes. — 3 Schistes avec feldspath micacé a a, et veines d'anthracite b b.

Afin de mieux faire comprendre ce que nous venons de dire du Petit Atlas, d'après les observations de ce géologiste, nous donnons ici quelques unes des coupes dont il a accompagné son mémoire géologique sur la régence d'Alger.

On a très peu de renseignemens sur la richesse métallique de ces montagnes. Le Grand Atlas paraît être traversé par des filons de cuivre, d'étain, de fer, d'antimoine, et peut-être aussi d'or et d'argent. Dans le Petit Atlas, il y a des mines de plomb et de fer; on cite aussi dans les monts Mégala et Gharians, l'argent, le cuivre, le plomb, le mercure, le fer et le graphite. Les plaines sont imprégnées de chlorure de sodium ou de sel gemme, de nitre ou de nitrate de potasse et de carbonate de soude, que les Arabes nomment *trona*. Les sources minérales sont aussi très abondantes dans les différentes parties de l'Atlas.

Cours d'eau. — Les montagnes du Grand ou du Petit Atlas ne donnent naissance à aucun cours d'eau qui soit digne de prendre rang parmi les grands fleuves. Le versant occidental du Grand Atlas, dont toutes les eaux vont se jeter dans l'Océan atlantique nous offre, d'abord, en allant du midi au nord, le *Tensif*, rivière peu profonde, mais rapide, qui est gueable presque partout, excepté au printemps, et qui a 80 lieues de longueur, et dans quelques endroits près de 500 mètres de largeur; la fougueuse et profonde *Morbea*, appelée aussi *Ommer-rebieh*, qui n'a que 60 à 65 lieues de cours; le *Sebou* ou *Mahmore*, qui est un peu moins long, et le *Louccos*, qui ne parcourt qu'une étendue de 40 lieues. Les autres rivières du même versant sont moins considérables encore.

Sur le versant oriental du Grand Atlas, nous ne citerons que deux rivières: le *Ziz*, qui, après un cours de plus de 100 lieues, se jette dans un lac sans écoulement vers la limite du grand désert, et le *Ouady-Drahu* ou *Ouady-Darah*, qui, parcourant une étendue au moins aussi considérable, va se perdre dans des sables. Entre les deux chaînes septentrionales du Grand Atlas, et sur le versant qui s'incline vers la Méditerranée, coule dans la direction du nord-est la *Moulouia*, que l'on nomme aussi *Moalouia* ou *Moulvia*, qui a plus de 100 lieues de cours, mais qui est presque à sec pendant l'été, ce qui lui a valu le surnom de *Bahr-belama* ou *Fleuve sans eau*. Tous les cours d'eau que nous venons de nommer sont extrêmement poissonneux.

Le petit Atlas donne naissance au *Chélif*, rivière de 80 à 100 lieues de cours. Plus à l'est, l'*Isser* et le *Séibous* en ont 40; le *Rummel*, appelé *Ouad-el-Kebir*, parcourt une longueur de 30 lieues. L'*Arrach*, à peu près de la même longueur que le précédent, coule entre deux berges très escarpées : son fond est presque partout vaseux; l'*Afroun* ou l'*Ouad-jer*, que certains voyageur ont pris pour un grand fleuve, parce que son lit, extrêmement profond, a plus de 100 mètres de largeur, n'est qu'un fort ruisseau; il en est de même du *Bou-farik*, affluent du *Mazafran*. Cette rivière, assez rapide et peu profonde, n'a que 20 à 25 mètres de largeur. L'*Hamise*, peu considérable, n'a que l'avantage de ne jamais tarir; la *Chiffa*, large de 20 à 30 mètres, coule avec vitesse sur un fond de sable, au milieu d'un lit dix fois plus étendu, dont le fond est garni de lauriers roses et de lentisques, et dont les berges ont jusqu'à 40 mètres de hauteur. Au-delà du Djebel-Ammer, au milieu d'un vaste bassin fermé de tous côtés par des montagnes, coule la grande rivière apelée *Ouad-Djidi*; elle descend du versant méridional de l'Atlas, reçoit l'*Abeah*, et après un cours de 70 lieues, se jette dans le *Meigigg*, lac marecageux, salé et sans écoulement, qui a 7 à 8 lieues de largeur et 10 de longueur.

Climat. — Le climat et la température de la région de l'Atlas varient selon la hauteur du sol. A l'est de Maroc, des neiges perpétuelles en couvrent les sommets. Dans l'état d'Alger, elles fondent vers le mois de mai et recommencent à tomber en septembre.

Le climat qui règne dans la région du Grand Atlas est un des plus salubres et des plus beaux de la terre, du moins sur le versant occidental que les hautes cimes de cette chaîne abritent contre le vent brûlant du désert, qui souffle pendant quinze jours ou trois semaines dans la saison pluvieuse, et que les brises de mer rafraîchissent pendant les grandes chaleurs, qui élèvent souvent le thermomètre jusqu'à 34° de Réaumur. Depuis le mois de mars jusqu'à celui de septembre le ciel est rarement chargé de nuages; les cinq autres mois composent la saison pluvieuse, mais la pluie ne tombe pas sans interruption. Le versant oriental est exposé au hâle du désert et aux ravages de la peste que le vent apporte de l'Égypte.

Nous rappellerons ici ce que nous avons dit ailleurs d'après les voyageurs, que les orages sont plus fréquens dans le Petit que dans le Grand Atlas; mais ils sont généralement partiels et s'étendent rarement hors de la région montagneuse. Souvent la foudre, accompagnée de torrens de pluie, tombe dans les montagnes, tandis que dans la plaine il fait le plus beau temps possible. C'est dans le mois de décembre que le thermomètre descend le plus bas à Alger; mais jamais ou très rarement il s'abaisse jusqu'à 5°. C'est en juin, juillet, août et septembre, que la chaleur est la plus forte; en août surtout le thermomètre centigrade monte jusque 33° ou 34° (environ 27° de Réaumur). En novembre commencent le mauvais temps et le froid; vers la fin de décembre, les arbres perdent leurs feuilles; mais avant le 20 janvier on en voit de nouvelles pousser, et les arbustes se couvrent de fleurs. Vers le 15 février, la végétation est en pleine activité, et au commencement de mars, malgré quelques jours de froid, on fait la première récolte des fruits. Depuis mars jusqu'à la fin de mai, le temps est délicieux sur toute la côte; mais en juin les chaleurs recommencent, les sources tarissent, et la végétation périclite.

A l'est de la chaîne du Jurjura, il gèle rarement; vers la fin d'octobre, les vents venant d'Europe et transportant les vapeurs humides dont ils s'imprègnent en traversant la Méditerranée, déterminent dans cette partie de l'Atlas des pluies qui continuent par intervalles jusqu'en mai; tandis que les vents du sud et de l'est qui, en juin, viennent des déserts de l'Afrique, amènent les beaux jours et la chaleur. En juillet et août, celle-ci devient même insupportable; c'est alors que le thermomètre se soutient, à l'ombre, et vers le milieu du jour entre 26° et 32° de Réaumur. Cette température continue ordinairement jusqu'à la fin d'octobre. On a estimé que sur le versant oriental des monts Megala et Gharians, il tombe annuellement trente à trente-six pouces d'eau.

Végétation. — Dans le Grand Atlas les vallées sont remplies d'orangers, de pêchers, d'abricotiers, d'amandiers, d'oliviers, de grenadiers et de palmiers. Depuis les bords de l'Océan jusqu'au pied des montagnes, on ne voit partout que de vastes champs de blé. Suivant le voyageur Washington, si l'on dirigeait les eaux dans les lieux qui en manquent, et si ces champs étaient confiés à des mains européennes, leur fécondité serait telle, qu'ils pourraient nourrir deux fois plus d'habitans que n'en compte l'empire de Maroc; aussi ce pays approvisionne-t-il une partie de l'Espagne. Au-dessus des vallées commence la région des forêts, qui, dans la partie inférieure, se compose principalement d'oliviers sauvages, d'arbousiers, de gommiers, de thérébinthes, et de genevriers de Phénicie, et, dans les lieux élevés, de chênes à glands doux, de chênes-liéges, de cèdres, de peupliers blancs, et de pins de Jérusalem. Une espèce de genevrier, nommée *u'rar* par les Maures, fournit des bois de construction et de charpente et surtout des planches qui répandent l'odeur du cèdre. Au midi les forêts se composent principalement d'acacias et de thuyas. Au-dessus des forêts, commence la région des graminées, et plus haut celle des neiges.

Les flancs du Petit Atlas sont aussi couverts d'arbres, et ses cimes de plantes herbacées. Selon le savant botaniste Desfontaines, ces arbres sont les trois espèces de chênes: *quercus ilex*, *quercus coccifera* et *quercus ballota*. On y trouve fréquemment le *pistachier atlantique*, le *thuya articulé*, et

le *rhus pentaphyllum*. L'*arbutus unedo* porte des baies rougeâtres qui ressemblent à la fraise; le laurier-rose étale ses fleurs brillantes depuis le sommet des montagnes jusque dans les plus profondes vallées. En général, la végétation du Petit Atlas offre beaucoup d'analogie avec celle du midi de l'Europe. Les *agaves*, *les cactes* et les *orangers* croissent généralement, jusqu'à six cents mètres de hauteur, sur le versant septentrional; mais on n'en voit presque plus sur le versant méridional. De ce côté, les figuiers végètent jusqu'à quatorze cents mètres d'élévation. Les dattiers sont dispersés çà et là sur les collines. Les flancs des montagnes sont couverts de broussailles, composées en grande partie de lentisques, parmi lesquelles s'élèvent des touffes d'arbousiers, de lauriers, de myrtes et d'épines; au-dessus de ces broussailles commencent les forêts.

Au sud de l'Atlas, les plaines sablonneuses n'offrent plus d'arbousiers: ce ne sont plus que des lentisques et des genêts épineux. Au nord les plaines cultivées produisent des ceps de vigne dont les raisins sont monstrueux; le mûrier paraît y prospérer; le tabac y vient presque sans culture; les haies sont garnies de vignes sauvages qui produisent des raisins d'on goût agréable.

Les monts Ammer sont garnis d'arbres jusqu'à leur sommet. Les vallées des monts Gharians sont les seules qui produisent un safran estimé qui se répand de là dans tout l'Orient.

Animaux. — Dans l'article AFRIQUE il a été question des animaux de toute cette partie du monde, et conséquemment de ceux de la région de l'Atlas; nous ne signalerons ici que les principales particularités qu'elle présente sous le rapport du règne animal.

Les diverses parties de l'Atlas nourrissent la plupart des mammifères communs à l'Afrique, à l'exception du rhinocéros, de l'hippopotame, du zèbre, de la girafe, et de divers singes. Parmi ces derniers, ceux que l'on rencontre le plus souvent, principalement dans les montagnes, appartiennent aux genres guenon et magot. Quelques voyageurs rapportent que dans le Grand Atlas les singes sont tellement nombreux, qu'ils se rassemblent en troupes redoutables. Au nombre des animaux carnassiers, nous devons citer le lion, le tigre, la panthère (*felis pardus*), que les Arabes nomment *nemr*, et le guépard (*felis jubata*), qu'ils appellent *fadh*. Les plus communs sont le loup et le chacal. Le premier est plus petit que celui d'Europe; le second est d'une voracité extraordinaire, mais il n'attaque jamais les animaux vivans; il ne se nourrit que de cadavres. Parmi les pachydermes, nous citerons le sanglier, qui est très commun dans le Petit Atlas: il n'est pas rare, dit M. Rozet, de voir au mois de mai des laies se promener dans la campagne avec dix ou douze marcassins. Les ruminans nous offrent la gazelle et le bubale, espèce du genre antilope; le hérisson et le porc-épic sont aussi très communs dans l'Atlas. Enfin, parmi les animaux domestiques, nous citerons la chèvre, qui est plus petite que celle de France et presque toujours de couleur noire; le mouton, dont la laine est longue et fine; le bœuf, qui est plus petit que le nôtre; l'âne, qui est au contraire beaucoup plus grand; le chameau, dont quelques variétés sont célèbres par leur vitesse à la course, et le cheval arabe qui est le type de la beauté chez les animaux de cette espèce.

Les mollusques terrestres atteignent dans les diverses parties de l'Atlas une plus grande taille qu'en Europe: ils appartiennent aux genres *hélice*, *bulime*, *agatine* et *cyclostome*. Les batraciens présentent quelques espèces nouvelles. Parmi les reptiles on peut citer, dans le Petit Atlas, six à huit espèces de couleuvres et un grand nombre de tortues terrestres et d'eau douce; dans le Grand Atlas, quelques voyageurs ont signalé des serpens d'une grande taille. Il n'y a point de grands sauriens, du moins dans la partie du Petit Atlas qui a été visitée par les naturalistes; le caméléon vulgaire est extrêmement commun.

Quant aux insectes, ils sont très nombreux: les puces, les punaises et les moustiques sont un fléau pour l'espèce humaine; des nuées de criquets ou de sauterelles ravagent souvent les récoltes; les coléoptères paraissent devoir offrir aux entomologistes un assez grand nombre d'espèces nouvelles.

Presque tous les oiseaux de l'Europe méridionale se trouvent dans les diverses parties de l'Atlas; les plus communs sont la perdrix rouge, l'outarde, l'étourneau, la caille, l'hirondelle et le vautour.

En terminant par quelques mots sur les divers peuples de l'Atlas, nous devons faire observer que la population des villes est en grande partie composée de *Moures* descendans des anciens Mauritaniens mêlés avec les Phéniciens, les Romains et les Arabes, qui les soumirent tour à tour; que les *Arabes* maîtres du sol depuis la fin de VII[e] siècle, se divisent en sédentaires et en nomades ou Bedouins, qui se subdivisent eux-mêmes en un grand nombre de tribus; que les *Berbers*, nommés *Kabaïls* par les Maures, sont les seuls indigènes des diverses parties de l'Atlas; c'est eux que les anciens désignaient sous le nom de *Gétules*. Ils se partagent en un grand nombre de tribus, dont les principales sont: les Kabaïls proprement dits, dans le Petit Atlas, les *Coucos* dans les environs de Bougie, les *Chillouhs* et les *Amazyghs* dans le Grand Atlas, les *Tibbons* et les *Touariks* dans le Grand Désert.

ATMOSPHÈRE. La plupart des corps célestes sont entourés d'une couche de gaz ou fluide élastique, à laquelle on donne le nom d'atmosphère. Lorsqu'une étoile, vue de la terre, disparaît derrière une planète, on peut déduire du mouvement relatif de cet astre, et de sa grandeur apparente, quel serait le temps de cette disparition, si la lumière n'éprouvait aucune déviation en rasant les bords de la planète; or, si la durée de l'occultation observée est moindre que celle déduite du calcul, on doit admettre que cette planète est entourée d'une atmosphère, qui infléchit ou fait dévier les rayons lumineux venus de l'étoile. Si ces deux temps sont égaux, ce qui arrive, par exemple, lorsqu'il s'agit de la lune, on doit en conclure que l'astre est dépourvu d'atmosphère.

L'atmosphère terrestre est sensible dans une multitude de phénomènes. Elle infléchit la lumière que les astres nous envoient, et nous les fait voir en des lieux différens de ceux qu'ils occupent; c'est par cette réfraction que le soleil, quoique réellement situé au-dessous de notre horizon, peut encore être aperçu. Le crépuscule et l'aurore n'auraient pas lieu sans l'atmosphère. Si la lumière solaire s'affaiblit dans une si grande proportion, à mesure que l'astre s'abaisse, c'est que son trajet dans l'atmosphère augmente de longueur, et que l'air en éteint ou en absorbe une plus grande partie. L'existence et la force des vents, la formation et la suspension des nuages, l'inégalité de la chute des graves sont autant de preuves irrécusables de la présence d'un fluide atmosphérique qui entoure notre globe.

La pesanteur agit sur l'air atmosphérique, et limite son étendue en hauteur. Un ballon de verre fermé, et privé d'air au moyen de la machine pneumatique (voyez ce mot), pèse moins que lorsqu'il est ouvert. La suspension du mercure dans le baromètre est une autre preuve de la pesanteur de l'air; le poids de la colonne atmosphérique, qui presse sur la cuvette de cet instrument, équivaut à celui d'une colonne de mercure de même base, et 76 centimètres environ de hauteur à la surface des mers. Cette pression, et la hauteur barométrique de l'équilibre, diminuent à mesure qu'on élève l'instrument; l'étendue de cette variation est une donnée, d'où l'on peut déduire par le calcul la distance verticale parcourue dans l'atmosphère (voyez BAROMÈTRE). D'après le principe d'Archimède, tout corps pesé dans l'air perd de son poids une quantité égale au poids du volume d'air déplacé. Si le corps pèse moins que l'air qu'il déplace, il doit s'élever

dans l'atmosphère; telle est la cause de l'ascension des aérostats (voyez BALLONS).

L'air atmosphérique est un mélange de plusieurs fluides élastiques. Il contient une quantité très variable de vapeur d'eau (voyez HYGROMÉTRIE); privé de cette vapeur par la présence de substances desséchantes dans un espace limité, il donne à l'analyse chimique un cinquième en volume de gaz oxigène, et un quatre cinquième environ d'azote (voyez OXIGÈNE, AZOTE): les proportions de ces deux gaz paraissent constantes dans toute l'étendue de l'atmosphère. Mais l'air contient en outre une petite quantité de gaz acide carbonique, variante suivant l'époque du jour et de l'année. Des procédés chimiques, récemment employés, y ont fait découvrir aussi la présence d'un principe hydrogéné, en trop petite proportion pour pouvoir être constaté par les anciens procédés d'analyse chimique; c'est sans doute ce principe qui forme les miasmes putrides, germes d'un grand nombre de maladies épidémiques.

L'électricité, qui se développe par l'évaporation de l'eau à la surface de la terre, peut rester libre dans l'atmosphère, à cause du peu de conductibilité de l'air pour ce fluide impondérable; elle y existe ainsi, en quantités variables, suivant la hauteur, l'heure du jour, et la saison de l'année, lors de la formation des nuages, meilleurs conducteurs que l'air, cette électricité atmosphérique s'accumule à leur surface, et donne lieu aux phénomènes de la foudre et des éclairs (voyez ELECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE).

Les lacs et les mers répandent continuellement de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. Lors d'une diminution de température, ou du mélange de plusieurs masses d'air différemment échauffée, cette vapeur se précipite, d'abord à l'état de vapeur vésiculaire, et forme ainsi des brouillards et des nuages; puis se résout en neige ou grêle, en brumes, ondées ou pluies d'orage (voyez MÉTÉOROLOGIE).

L'action inégale de la chaleur solaire sur les différentes régions de l'atmosphère, trouble incessamment son équilibre; de là naissent les zéphyrs, les vents, les ouragans. Lorsque l'inégalité de cette action dépend de causes perpétuelles et constantes, telles que l'échauffement plus direct de l'air équatorial, comparativement à celui des régions polaires, ou la capacité pour la chaleur, plus grande pour l'eau des mers que pour la terre, il en résulte des courans d'air généraux, constans ou périodiques, auxquels on donna le nom de vents réguliers; tels sont les vents alisés, les moussons, les brises de terre et de mer. Quand, au contraire, cette inégalité d'action dépend de causes fortuites et locales, telles que la présence de nuages qui masquent une contrée et non d'autres, le refroidissement occasioné par des pluies partielles, l'échauffement de l'air voisin des vulcans lors de leurs éruptions, la fonte et la descente vers l'équateur des glaces detachées du pôle, il en résulte des vents irréguliers, dont il est difficile de prévoir la direction et la force.

C'est dans l'atmosphère que les animaux et les végétaux puisent continuellement l'oxigène nécessaire à leur existence, et qu'ils rejettent les fluides qui leur sont inutiles ou nuisibles. C'est à l'air répandu dans l'eau que les poissons mêmes enlèvent les gaz qu'ils doivent respirer. Ainsi sans l'atmosphère les manifestations de la vie sur notre globe seraient tout autres. Les proportions des différens élemens de l'air, sa température moyenne, son état hygrométrique, ne pourraient pas changer sans qu'il en résultât des destructions rapides et nombreuses parmi les êtres organisés. Il paraît que ces circonstances n'ont pas toujours été les mêmes qu'aujourd'hui; la géologie et l'observation des fossiles, indiquent qu'il a été une époque reculée où la terre était inhabitée, que des espèces informes et rares l'ont d'abord peuplée, qu'elles ont ensuite disparu pour céder la place à d'autres, plus parfaites et plus multipliées. Doit-on regarder l'état actuel comme stable? C'est une opinion qu'il est difficile d'appuyer sur des preuves irrécusables, bien que diverses considérations sur la chaleur propre du globe la rendent très probable.

Le nom d'*atmosphère* a été étendu à toute couche de fluide qui entoure un corps isolé, composé d'une matière plus dense ou d'une autre nature; on se sert souvent de cette expression dans les théories systématiques, imaginées pour se rendre compte de certains phénomènes physiques; c'est ainsi que l'on dit, en chimie, que deux atomes de deux corps différens qui se combinent, sont entourés, l'un d'une atmosphère d'électricité positive, l'autre d'une atmosphère d'électricité négative, dont l'attraction mutuelle et la fusion déterminent la formation de l'atome composé.

Enfin, on donne encore le nom d'*atmosphère* à une certaine unité de force imaginée pour évaluer de très grandes pressions. Cette unité est la pression atmosphérique ordinaire, agissant sur l'unité de surface, et mesurée par la colonne barométrique; elle équivaut à un poids d'un kilogramme sur un centimètre carré.

ATOME. Ce nom qui dérive de *a* privatif et de *temnô*, je coupe, s'applique aux particules de la matière qui sont censées justifier sa signification; on le donnait aussi autrefois aux plus petits animalcules que le microscope puisse découvrir, ainsi qu'aux corps légers et tenus qu'éclaira un rayon solaire qui traverse la masse d'air d'un lieu obscur; mais aujourd'hui il ne conserve que sa première acception.

De tout temps l'esprit humain a cherché à se rendre raison de l'existence des atômes, ou, ce qui revient au même, à pénétrer l'essence des corps; nous ignorons cependant quelles ont été les idées des peuples, au berceau de la science et de la civilisation; les descendans des Babyloniens, les Chaldéens et les Phéniciens ne nous ayant rien laissé sur ce sujet.

Il n'en est pas de même des autres peuples orientaux qui leur ont succédé; et déjà l'on peut lire dans leurs historiens la nomenclature qu'ils avaient établie pour distinguer les différentes essences des corps, qu'ils nommaient les cinq *tanmâtras*, savoir : le son, le tact, la forme, la saveur et l'odeur, espèce de personnification des sens, ou des corps et des phénomènes qui en provoquent la fonction : ainsi, ils raisonnaient sur le *tanmâtra* ethéré, ou la molécule du son, comme nous raisonnerions de nos jours sur un corps défini; ils étaient de plus divisés en deux sectes, les atomistes et les sensualistes, de sorte que les croyances variaient des uns aux autres, outre qu'elles roulaient principalement sur l'existence ou la nature de l'âme, et autres dogmes religieux, pour l'exposé desquels nous renvoyons aux mots MATIÈRE, ESPRIT, etc.

Dans les premiers âges de la Grèce, on retrouve la cosmogonie indienne, et l'on admettait quatre élémens : la *terre*, l'*air*, l'*eau* et le *feu*. Au temps de Thalès et d'Héraclite, on y ajouta quelques nouvelles propositions, telles que la *fécondation de l'eau* et *la génération de l'eau par le feu*, qu'on n'appuyait, il est vrai, que sur des comparaisons tirées de la vie humaine.

Pythagore pourtant, après avoir recueilli dans ses voyages les dogmes des Egyptiens et autres peuples voisins, en fit un système de philosophie qui eut beaucoup de prosélytes, qu'on nomma Pythagoriciens. Anaxagore, qui était à peu près contemporain, alla même jusqu'à attribuer des propriétés intrinsèques à la matière, tellement qu'il paraît avoir pressenti l'*affinité* et l'*agrégation*.

Démocrite et Leucipe profitant des idées d'Anaxagore, supposèrent à leur tour des formes variées aux atomes, et firent consister l'âme des corps animés et inanimés dans le *souffle et la chaleur*: ce sont aux qui mirent au jour cette maxime profonde pour l'époque : *la réalité est dans les atomes des corps, et non à la surface des corps.*

Après, vint Epicure, philosophe doué d'une brillante imagination, qui, ajoutant aux théories de ses devanciers les siennes propres, se créa aussi un corps de doctrine, qu'il enseignait à de nombreux disciples. Suivant lui, les atomes sont

infinis, et occupent un vide également infini; la pesanteur des atomes tend à les faire tomber dans le vide, qui ne leur offre aucune résistance; d'après cela ils n'aboutiraient qu'au chaos ou à une masse unique, sans l'intervention d'autres forces dont il les suppose doués. Epicure cherchait à se rendre compte de tout par le raisonnement ou le témoignage des sens; il fut donc en quelque sorte le fondateur de la science expérimentale; aussi sa philosophie a-t-elle fait école, et on lui a donné le nom d'*Epicuréisme;* nous renvoyons à ce mot.

L'ère romaine s'écoula sans rien ajouter de capital à la philosophie grecque, que Lucrèce se borna à célébrer dans ses poésies, et Cicéron dans ses discours. Ces théories furent long-temps négligées comme les sciences physiques, Descartes fut le premier qui, après bien des siècles, vint de nouveau agiter ces idées et fixer sur elle l'attention du monde savant en publiant le résultat de ses longues méditations sur la science des atomes. Il attribuait la diversité d'action des sels sur l'organe du goût à la différence de formes de leurs particules; il les supposait plus ou moins pointues ou eroélues, selon leur degré de piquant ou de mordant; il croyait que les particules des liquides, et de l'eau en particulier, étaient de nature à glisser les unes sur les autres, et que celles des solides, au contraire, étaient susceptibles de s'accrocher les unes aux autres. Il expliquait aussi le mouvement des corps celestes par celui de tourbillons éthérés, qu'il faisait résider dans les espaces planétaires.

Cinquante ans plus tard, Swedenborg, dans un ouvrage intitulé: *Prodomus principiorum rerum naturalium*, essaya d'expliquer la formation des cristaux en groupant les uns à côté des autres des atomes sphériques, et en s'aidant des idées de Descartes; mais cette théorie, comme celle de plusieurs autres philosophes qui suivirent ses traces, n'aboutit à rien de certain.

Newton et Leibnitz, qui vers le même temps grandissaient pour la science, nous ont aussi transmis leurs conjectures sur ces corps mystérieux. Pour Leibnitz, « les » atomes étaient des monades ou unités indivisibles, qui ne » naissent, ni ne meurent, et ne sauraient être anéanties » que par leur créateur. » Newton, de son côté, les supposait: « solides, durs, invariables de forme; mais au contraire de » formes variées, de manière à former tous les corps par » leur combinaison. » C'était là tout ce que pouvaient faire ces grands hommes, faute de données expérimentales; il était donc réservé à la chimie de porter le flambeau dans cette partie obscure de la science. Les premiers pas dans cette carrière ont été faits par Bergman et Bertholet.

Bergman admettait une affinité élective, et Bertholet s'y refusait, parce qu'il ne considérait les combinaisons que comme le résultat de la gravitation réciproque des particules, analogues, selon lui, à celle des corps célestes; c'est cette théorie qui fait le fonds de sa *Statique chimique*, excellent ouvrage de chimie expérimentale pour son temps.

Vers la même époque le docteur Richter publia à Breslau un livre intitulé: *Géométrie des Elémens chimiques*, dans lequel il signale des rapports fixes entre les quantités d'oxide qui saturent un poids constant d'un acide donné, et réciproquement; ce qu'il rendait évident en montrant *que deux sels neutres étaient encore neutres après l'échange réciproque de leur acide et de leur base.*

Enfin l'on vit paraître Haüy, qui, aidé de la philosophie de Newton, et éclairé par les annales chimiques, entreprit de déterminer les formes primitives des cristaux. Après de vastes recherches, il est enfin parvenu à indiquer, pour la plus grande partie des cristaux, un solide tel, que s'il était ajouté à lui-même, suivant trois dimensions, et d'après certaines lois que l'auteur désigne, il reproduirait le cristal avec ses charges et toutes ses modifications.

Il serait possible que par la suite on vint à prouver que ces solides sont encore susceptibles de division, ou, en d'autres termes, qu'ils ne sont pas la molécule primitive, mais un groupe de ces molécules; néanmoins la théorie de ce célèbre minéralogiste, étant toute basée sur la géométrie et l'observation, fût-elle modifiée quelque jour, ne pourra être détruite, et restera à jamais comme l'un des plus solides piliers de la science.

Les molécules considérées par Haüy étant *essentiellement composées*, il s'ensuit que ses solides primitifs sont une réunion d'*atomes*, et non des *atomes, dans l'acception rigoureuse du mot;* il restait donc à faire pour les *atomes* ce qu'Haüy avait fait pour les *molécules*, ou groupe d'atomes; pour cela il fallait quelque propriété de ces atomes pour point de départ: c'est le chimiste anglais John Dalton qui a eu la gloire de nous montrer le chemin, en imaginant la célèbre hypothèse qui nous a conduits à la détermination du poids relatif des atomes. Il est juste de dire ici qu'il a pu emprunter quelque chose à l'Irlandais Higgins, qui, dès 1789, avait raisonné sur les combinaisons d'atome à atome, dans un ouvrage intitulé: *A comparative view of the phlogistic and antiphlogistic Theories.* Voici à peu près le raisonnement de Dalton.

Il est admis généralement que les corps définis sont formés de molécules ou particules toujours les mêmes pour le même corps, dont elles sont l'essence; et comme l'on distingue deux espèces de corps, les corps simples, ou comprenant un seul élément, et les corps composés qui en comprennent plusieurs, il s'ensuit que, dans chaque molécule de ces derniers, il y a plusieurs espèces d'atomes; et, puisque toutes les molécules sont identiques pour un même corps, pour qu'un corps simple devienne corps composé, il faut que chaque molécule simple prenne un ou plusieurs atomes d'un autre corps simple; si donc, l'on savait combien il y a d'atomes de chaque espèce dans la particule essentielle d'un corps composé, on pourrait conclure le poids relatif des atomes de chaque espèce du poids relatif et absolu d'une masse quelconque de ces atomes, qui sont tous supposés assemblés de la même manière; c'est ce que Dalton rendait plus sensible par l'exemple suivant.

Une quantité donnée de carbone peut se combiner à l'oxigène en deux proportions différentes (l'une double de l'autre), pour former l'oxide de carbone et l'acide carbonique; partant donc de la supposition que les corps se combinent atome à atome, il admettait que c'étaient un, deux atomes d'oxigène qui s'unissaient successivement à un atome de carbone; de sorte que la quantité de carbone prenant un d'oxigène, était le poids de l'atome du carbone comparé à celui de l'oxigène pris pour unité; en effet (at pour plus de simplicité), si nous représentons pour un instant les atomes de carbone par des boules noires, *toutes d'un certain poids*, et les atomes d'oxigène par des boules blanches *toutes d'un autre poids;* puis, si nous faisons des couples composés chacun de deux boules différentes, il est certain que le poids total des boules noires sera au poids total des boules blanches, comme le poids d'une boule noire est au poids d'une boule blanche, *quel que soit le nombre des couples que l'on considère;* voilà pourquoi en déterminant le rapport qui existe entre le poids du carbone et celui de l'oxigène pour une quantité quelconque d'oxide de carbone, ce rapport est précisément le poids *relatif* des atomes, en supposant les molécules de ce corps composées d'un atome de chaque élément. Dans l'acide carbonique où il y avait d'après cela deux atomes d'oxigène pour un atome de carbone le poids du carbone était au poids de l'oxigène comme un atome de carbone est à deux atomes d'oxigène.

Plusieurs autres composés venaient encore donner plus de vraisemblance à cette théorie, et, entre autres, les cinq combinaisons de l'azote avec l'oxigène, où les quantités de ce dernier élément sont entre elles comme les nombres 1, 2, 3, 4 et 5: on devait donc admettre facilement que c'étaient 1, 2, 3, 4, 5, atomes d'oxigène qui s'unissaient à 1

atome d'azote pour former successivement les molécules du protoxide et du deutoxide d'azote, de l'acide hyponitreux, de l'acide nitreux et de l'acide nitrique. Les oxides métalliques se prêtaient aussi très bien à ce raisonnement; et c'est avec ces données qu'on construisit le premier tableau du poids relatif des atomes. Cette idée, toute simple qu'elle paraît aujourd'hui, fit sensation dans le monde savant, et ne tarda pas à produire ses fruits.

Quelque temps après, M. Gay-Lussac découvrit que tous les gaz, ainsi que les vapeurs, se dilatent d'une même quantité pour un même intervalle de température, et que leurs combinaisons ont toujours lieu entre des volumes en rapport très simple; ce qui vint confirmer la théorie de Dalton, et amena cette conséquence importante, que, dans tous les corps à l'état aériforme, les molécules sont à une distance sensiblement constante, pour une même pression et une même température.

Par suite de cette découverte, pour ne point admettre de demi particules, et à cause des condensations observées après les combinaisons, on fut forcé de compter 2 atomes, au avec la méthode de Dalton, on n'en pouvait soupçonner que 1; cela était vrai, par exemple, pour tous les composés d'azote et d'oxigène dont nous venons de parler.

En appliquant cette théorie aux corps composés de 3, 4 et 5 élémens, on aperçut de plus en plus les lois de la composition des corps, et c'est de là que sont nées les formules chimiques, dont la perfection est intimement liée à celle de la théorie atomique et doit tant aux travaux de MM. Berzélius et Dumas. Qui ne connaît en effet les expériences aussi précises que délicates que M. Dumas a faites sur le poids spécifique des vapeurs, en vue de vérifier de nouveau la loi de M. Gay-Lussac et de perfectionner la théorie atomique? C'est lui qui a déterminé la pesanteur spécifique de la vapeur de l'iode, du phosphore, du soufre, et d'une foule de chlorures métalliques; toutes données précieuses pour la chimie philosophique.

Quant à M. Berzélius, il a successivement établi plusieurs principes qui ont puissamment contribué à étendre et à régulariser les proportions chimiques. D'abord il a partagé les atomes en plusieurs classes, savoir : les atomes simples, les atomes composés du premier ordre, les atomes composés du second, du troisième ordre, etc. Par atomes composés du premier ordre, il entend les particules composées de deux élémens, pour les corps inorganiques, et de trois élémens pour les corps organiques. Les atomes composés du second ordre naissent de ceux du premier ordre; ceux du troisième ordre de ceux du second, etc. Ainsi la potasse, l'acide sulfurique, l'alumine et l'eau sont des atomes composés du premier ordre; le sulfate potassique et le sulfate aluminique des atomes composés du second ordre; l'alun sec, qui résulte de la réunion de ces deux premiers sels, représente un atome composé du troisième ordre; enfin l'alun cristallisé contenant plusieurs atomes d'eau, offre un exemple d'atome composé du quatrième ordre.

En examinant attentivement les proportions dans lesquelles les atomes simples se combinent entre eux pour former les atomes composés du premier ordre, il reconnaît qu'ils se combinent 1 atome d'une espèce avec 1, 2 ou 3 atomes d'une autre espèce; 2 atomes d'une espèce avec 3, 5 ou 7 atomes d'une autre espèce; mais de ce que l'on suppose, pour plus de simplicité, que les atomes se combinent 1 avec 2, plutôt que 2 avec 4, cela ne prouve pas que l'atome composé du premier ordre, 2 avec 4, n'existe pas; aussi M. Berzélius est-il contraint de se poser cette question : *Existe-t-il des élémens formés de deux atomes d'un élément et de deux atomes de l'autre, de deux atomes d'un élément et de quatre ou six de l'autre, qui ne peuvent résulter des nombres plus petits, un atome avec un, un atome avec deux, et un atome avec trois?* Il en conclut que dans la nature la construction des atomes composés n'a peut-être pas le degré de simplicité auquel on peut la réduire, par un calcul fondé sur la comparaison des poids relatifs des corps combinés.

En discutant la formation des atomes composés du second ordre, il a été amené à comparer le nombre des atomes d'oxigène d'un atome composé du premier ordre, avec le nombre des atomes d'oxigène de l'autre atome composé du premier ordre : il crut reconnaître d'abord que le plus grand nombre était toujours un multiple, par un nombre entier, du plus petit; bien qu'il existe de nombreuses exceptions à cette règle, elle n'en a pas moins été très utile aux proportions chimiques; et l'usage qui en est résulté de comparer dans les oxisels, les sulfosels, etc., l'oxigène de l'oxide à l'oxigène de l'oxacide, le soufre du sulfure au soufre du sulfide, a produit une méthode précieuse pour les équivalens chimiques, qui permet de déterminer presque toujours la poids de la particule oxacide ou sulfide. Il serait beaucoup trop long d'exposer ici tous les aperçus savans de Berzélius, et nous sommes forcés, à regret, de restreindre nos citations; nous renvoyons donc, pour plus de détails, aux ouvrages de ce célèbre chimiste.

Voici le tableau du poids des atomes, tel qu'il résulte des recherches les plus récentes.

Tableau du poids relatif des atomes classés dans l'ordre de leur pesanteur, le poids de l'atome d'oxigène étant pris pour unité.

Hydrogène.	0,0624	Brôme.	4,7033
Bore.	0,6799	Potassium	4,8992
Carbone.	0,7644	Selenium.	4,9458
Lithium	0.8187	Strontium	5.4729
Azote	0,8852	Cerium.	5,7472
Oxigène	1,0000	Columbium	5.7686
Fluor.	1,1690	Tungtène.	5,9160
Sodium.	1.4545	Molybdène.	5,9855
Magnesium.	1,5835	Rhodium.	6,5139
Aluminium.	1,7146	Palladium	6,6590
Silicium	1,8499	Argent.	6,7580
Phosphore.	1,9616	Cadmium.	6,9677
Soufre.	2.0117	Etain.	7,3529
Chlore.	2,2133	Thorium.	7,4490
Calcium	2,5602	Iode	7,6878
Glucinium.	3,3148	Tellure.	8,0645
Fer.	3,3921	Antimoine.	8,0645
Chrôme	3,5182	Vanadium	8.5584
Manganèse.	3,5579	Barium.	8,5688
Titane.	3 6000	Platine.	12,3330
Cobalt.	3,6899	Iridium	12,3350
Nickel.	3,6968	Or.	12,4301
Cuivre.	3,9570	Osmium	12,4449
Yttrium	4,0184	Mercure	12,6582
Zinc	4,0323	Plomb	12,9450
Zirconium	4.2024	Bismuth	13,3038
Arsenic	4,7004	Urane	27,1136

Quand on fut arrivé à la détermination du poids relatif des atomes, on sentit la possibilité de découvrir plusieurs autres de leurs propriétés; et la question concernant la forme des polyèdres auxquels pouvaient donner lieu leur groupement, qui avait déjà été effleurée par les anciens (alors incompétens), fut celle qui dut naturellement se présenter la première aux recherches des physiciens et des chimistes; aussi dans un mémoire que le docteur Wallaston a publié en 1813, dans les *Transactions philosophiques*, peut-on voir son système sur la forme des molécules primitives des cristaux. Dans ce mémoire, il combat une partie de la théorie de Haüy, sans sortir cependant des généralités, et sans considérer le nombre des atomes dans son rapport avec les formules chimiques, ni la position de ces atomes dans les molécules élémentaires, et c'est seulement quelques années après qu'on vit paraître une nouvelle théorie, empreinte de la plus haute philosophie, due à M. Ampère. Au lieu d'imiter la timidité de ses prédécesseurs, qui, dans l'opération de la combinaison, voyaient tout au plus la juxtaposition de polyèdres massifs, formant l'essence des corps simples, ce

grand physicien nous montra les atomes, libres dans l'espace, et effectuant une multitude d'oscillations qui, propagées par l'ether, constituaient la chaleur et la lumière; il n'admettait des polyedres qu'autant qu'on joignait par des lignes droites les atomes, tenus toujours à distance par la résultante des forces dont ils sont doués. Selon lui, la molécule la plus simple etait composée *au moins de 4 atomes identiques, occupant les 4 sommets d'un tétraèdre régulier*. Lors de la combinaison des molécules simples, pour former des corps composes, il pensait que le polyèdre composé naissait *de la coïncidence du centre de gravité des polyèdres composans*, de sorte que le nombre des sommets du polyèdre composé était egal à la somme de ceux contenus dans les polyèdres composans. Il appuyait sa theoria de quelques applications de formules chimiques, et l'ornait de considerations sur les polyèdres, où brilloit la plus savante geométrie. Cette théorie fut beaucoup remarquee, et il s'écoula bien du temps sans qu'on pût ébranler sa base.

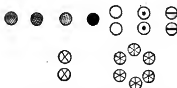
La publication de cette theorie ne tarda pas à être suivie d'une découverte fondamentala due à M. Mitscherlich de Berlin, qui donna à une série de faits sur lesquels elle repose, le nom d'*isomorphis* (ce qui veut dire *similitude de forme*), et voici pourquoi à force de recherches M. Mitscherlich crut pouvoir avancer cette proposition : « *Lorsque deux corps ont » une formule chimique analogue, c'est-à-dire lorsque leur » molécule contient le même nombre d'atomes, un ou plu- » sieurs de ces atomes etant remplacés dans l'un par des » atomes analogues en même nombre, ces deux corps cris- » tallisent de la même manière.* » Il a prouvé en effet depuis, par une foule de belles observations, la verité de sa proposition; et elle est aujourd'hui l'un des meilleurs argumens que l'on puisse employer pour fixer le poids relatif de certains atomes.

Il y a quelques années enfin, un jeune physicien, après s'être formé aux leçons, et avoir longuement medité les belles conceptions de MM. Ampère et Mitscherlich, a cru pouvoir apporter à la théorie du premier quelques changemens essentiels qu'il a exposés dans deux mémoires qui ont été approuvés par l'académie des sciences. Il en est résulté une theorie plus simple sur la réalité de laquelle il ne nous appartient pas de discuter, et que nous chercherons à exposer uniquement, parce qu'elle est la plus récente et la plus propre à nous donner une idée de la manière d'être des atomes, ce qui est le but principal de cet article.

M. Ampère ayant montré que les condensations qui résultent de la combinaison des gaz simples prouvaient la division des particules de ces gaz, son élève en a conclu qu'elles se dedoublaient, c'est-à-dire qu'elles étaient composees de *deux atomes*: car il n'admet plus la nécessité d'un plus grand nombre d'atomes pour constituer une molecule, puisqu'il prouve, en discutant les expériences de M. Dumas, que les molécules de la vapeur de mercure ne contiennent qu'un atome, tandis que celles de la vapeur de soufre en contiennent six.

Sans s'inquiéter pour le moment de la forme et des dimensions des atomes, il les suppose *sphériques*. Pendant les premiers instans de leur combinaison, il croit qu'ils parcourent autour les uns des autres (suivant leur puissance relative) des orbites elliptiques, tantôt paraboliques, tantôt circulaires, absolument comme les corps célestes, avec cette différence, que la durée des révolutions étant aussi minime que les dimensions des orbites, il peut, dans l'espace d'un centième de seconde, s'en exécuter des millions, imprimant à l'ether une ondulation de chaleur ou de lumière à chaque extrémité d'une ellipse alongee; et, quand les ellipses sont devenues circulaires, donnant des symptômes d'electricité, il considère celle-ci comme engendrée principalement par le mouvement rotatoire des atomes, qui, dans ce cas, ont un axe et des poles de rotation, ou poles électriques.

L'auteur représente les atomes sur le papier par de petits cercles auxquels il attache des signes pour distinguer les espèces; d'après cela, les figures suivantes indiqueront les particules de mercure, d'aluminium, de silicium, de carbone, d'oxigène, d'hydrogène, d'azote, de chlore et de soufre, telles qu'elles existent ou pourraient exister à l'état aériforme.

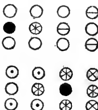


Les quatre premières figures représentent des *points matériels*, ou, en d'autres termes, des *atomes*, et appartiennent aux corps qu'il nomme *monotomiques*. Les quatre suivantes sont des molécules linéaires, et representent les corps *biatomiques*; la neuvième montre une molécule plane, *hexatomique*.

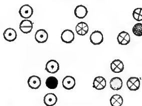
L'oxide de carbone, deutoxide d'azote, l'acide hydrochlorique, etc., donnent les molécules ci-contre.



L'acide carbonique et l'acide sulfureux, l'acide nitreux et le protoxide d'azote, la vapeur d'eau et l'hydrogène sulfuré, le sulfure de carbone et le chlorure de soufre, sont représ-tés par les groupes linéaires triatomiques qui suivent.

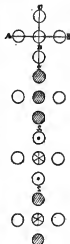


Dans ce système, l'ammoniaque, l'acide sulfurique *anhydre* et le chlorure d'aluminium, l'hydrogène proto-carbone des marais, et le chlorure de silicium, sont des molécules planes, représentant, les unes, un triangle équilatéral cintré, et les autres, un carré cintré, comme l'on voit ci-dessous.



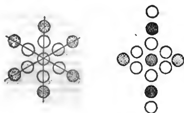
A la suite des molécules planes, viennent les molécules polyédriques, dont les plus simples sont figurées ci-après.

Ces groupes représentent des octaèdres à base carrée, dont la fig. 1re montre la projection sur un plan perpendiculaire à l'axe, c'est-à-dire horizontale, *parce que les axes sont toujours supposés verticaux*; dans ces octaèdres, on peut pratiquer deux coupes semblables A B, C D, qui donnent le détail de 3 atomes formant l'axe. Les coupes sont toujours censées être la réunion des atomes rencontrés par un plan; de sorte que la coupe suffit souvent pour donner l'idée d'une molécule, pourvu qu'on indique par un chiffre, en tête de l'axe, combien il existe de coupes de ce genre dans la molécule totale. Ainsi la première figure étant la projection verticale d'un octaèdre, les trois figures suivantes donnent les coupes de ce même octaèdre qui appartiennent, la première à l'oxide de fer magnétique $F^3 O^4$; la deuxième à l'acide sulfurique concentré ordinaire $\ddot{\dot{S}}+\dot{H}$, soit $S^1 H^2 O^4$; et la troisième au sulfate anhydre d'argent ou de sodium, $S^1 M^2 O^4$, M désignant le métal.

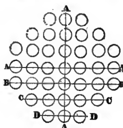


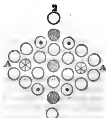


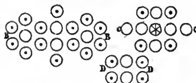
Ces groupes sont des dodécaèdres réguliers, soit des doubles pyramides à 6 pans, qui admettent 3 coupes, comme le montre la figure première; les figures suivantes indiquent la nature de ces coupes, la deuxième pour l'alcool, $O^2 C^4 H^6$, et la troisième pour l'azotate de potasse $\dot{K}\,\dot{A}\ddot{Z}$ soit $K^1 AZ^2 O^6$.



La figure première représente la projection totale, et la figure deuxième l'une des trois coupes d'une molécule de feldspath $\dot{K}\ddot{S}i^2+\dot{\ddot{A}}L\ddot{S}i^4$, soit d'une manière plus générale $K^2 AL^2 Si^6 O^{16}$. On peut voir dans les Annales de Chimie et de Physique de février 1833, le mémoire dans lequel l'auteur croit prouver que la silice est Si, et non Si, comme l'a pensé jusqu'à ce jour M. Berzélius. Il est bon d'observer aussi qu'il nomme *table* (ou plan équatorial d'une molécule) la base commune des doubles pyramides, qui comprend en ce cas dans son plan l'atome de potassium et les six atomes de silicium; les plans principaux sont ceux qui passent par l'axe et par les atomes principaux de la table; enfin il nomme pôles les extrémités de l'axe.







Les figures ci-dessus montrent les détails intérieurs d'une molécule d'alun $\dot{K}\,\ddot{\dot{S}}+\ddot{\dot{A}}\,\ddot{\dot{S}}^3+24\,\dot{H}$, soit d'après sa méthode $K^2 AL^4 S^4 O^{40} H^{48}$, en somme 95 atomes, formant une double pyramide à 8 pans avec un axe prolongé, dont la figure 1 représente la projection, la figure 2 l'une des deux coupes principales AA, la figure 3 l'une des quatre coupes BB, la figure 4 l'une des quatre coupes CC, et la figure 5 l'une des quatre coupes DD.

Selon lui, quand il y a combinaison, les atomes se mettent en commun, et forment des groupes réguliers possédant généralement un axe, occupé par les atomes du premier ordre (ou centres principaux de groupement), qui dominent d'autres atomes du second ordre, en nombre pair, placés dans le plan de la table, formant à leur tour des centres de groupement secondaire, qui s'enchaînent à ceux de l'axe auxquels ils sont subordonnés. Pour une série plus variée de ces groupes, on pourra voir MOLÉCULE, et pour le groupement des molécules elles-mêmes, l'article CRISTALLISATION.

Ainsi donc, d'après les théories les plus récentes, les *atomes* sont des *points matériels* de diverses espèces (sphériques ou elliptiques comme l'on voudra), qui, se plaçant avec symétrie en vertu de l'équilibre de certaines forces, forment des polyèdres réguliers qui varient comme les corps composés dont ils sont le point, comme *molécule*, et ce ne sont point, comme quelques personnes le croient encore, ces corps légers voltigeant dans l'air, que les rayons solaires font quelquefois briller à nos yeux; car dans le plus petit de ces corpuscules perceptible à la vue simple, il y a déjà un nombre prodigieux de ces atomes que nous considérons : en effet, puisque

l'on parvient, à force d'art, à réduire l'or à une épaisseur de $\frac{1}{1000000}$ de millimètre, on peut supposer hardiment que cette épaisseur est égale à la distance centrale de deux atomes ; à ce compte, un million d'atomes d'or ne formeraient qu'un petit cube de $\frac{1}{10000}$ de millimètre de côté; parcelle tellement petite, qu'elle échapperait presque au microscope ! et puisque la distance que nous assignerions par là aux atomes est, à n'en pas douter, exagérée en grandeur, il s'ensuit qu'un fragment d'alun renfermant un million de ces groupes, dont on croit avoir deviné la structure (étant seulement 500 ou 600 fois plus volumineux que le cube d'or), échapperait encore au toucher le plus délicat et aux yeux les plus perçans ; et pourtant on connaît *le poids* relatif de ces corps si ténus, et, chose singulière, là pesanteur est la plus petite force qui les anime; car si on la compare à la cohésion, déjà inférieure aux forces chimiques, la différence est tellement prodigieuse, qu'elle ne peut être perçue qu'en s'aidant de comparaisons; par exemple, si nous supposions des atomes *ajoutés en file* les uns aux autres jusqu'à ce que le poids des atomes inférieurs vainque la force d'agrégation qui unirait les deux atomes supérieurs, de manière à nécessiter la rupture de la chaîne en ce point, on trouve, en leur attribuant les dimensions que montrent nos figures, que la chaîne serait si longue qu'elle pourrait au moins 25 fois faire le tour de la terre.

Il vient encore de paraître un autre système sur la forme primitive des molécules qui a pour auteur M. Baudrimont. Nous nous bornerons à dire ici qu'il assigne la forme cubique à toutes les molécules, et qu'il fait dériver tous les cristaux de groupemens de ces cubes. Il a exposé sa théorie dans un petit ouvrage qui est un morceau remarquable de chimie philosophique.

ATRIUM. Les maisons des anciens Romains se composaient, en général, de deux parties bien distinctes : l'une, réservée à l'usage particulier du maître, formait l'habitation proprement dite ; l'autre, consacrée au public, consistait en un avant-logis dont la grandeur variait avec celle de l'édifice auquel il appartenait, mais dont la distribution était à peu près constante : c'est cette distribution que nous allons essayer de décrire. Un vestibule long et étroit, nommé *prothyrum*, conduisait de la rue dans une cour centrale, appelée *cavædium*, et découverte seulement au milieu ; les eaux pluviales étaient reçues sur les appentis qui régnaient autour de cette cour, et tombaient, par l'espace découvert (*compluvium*), dans un bassin rectangulaire (*impluvium*) qui était souvent décoré d'une fontaine jaillissante. Sur les deux côtés du cavædium, à gauche et à droite de l'entrée, étaient distribuées les pièces nécessaires au service de cette partie de l'habitation ; sur la face opposée, il y avait une grande pièce (*tablinum*) entièrement ouverte sur la cour, et dans laquelle étaient placés les archives et les portraits de famille ; c'est là que se rendait le maître de la maison pour recevoir ses cliens qui attendaient son arrivée en se promenant dans le cavædium, ou assis dans de petites salles (*alæ*) placées aux extrémités de la galerie du tablinum. Enfin, à côté du tablinum, des corridors (*fauces*) servaient de dégagement pour la partie intérieure de l'habitation.

C'est à l'ensemble de toutes ces pièces que M. Mazois donne le nom d'atrium. D'autres archéologues ont cru, les uns, que ce nom ne devait s'appliquer qu'au cavædium, les autres, que l'atrium des anciens était une salle entièrement couverte et distincte du cavædium, après lequel elle etait placée. Ces derniers s'appuient sur Vitruve, qui, après être entré dans beaucoup de détails sur les cavædium, et avoir indiqué leur division en cinq classes, traite des atrium, et dit qu'on en distingue de trois espèces. Mais ceux qui confondent l'atrium avec le cavædium citent aussi cet auteur. Ils font remarquer qu'en parlant des cavædium toscans et des poutres placées suivant le sens de la largeur de ces cours, il dit : *Trabes in atrii latitudine trajectæ*, et qu'il emploie ainsi indifféremment l'un ou l'autre des deux mots. Ils ajoutent que l'usage de l'atrium était général chez les Romains, et que, ni dans les habitations romaines qui ont été découvertes sur plusieurs points de l'Italie, ni dans celles qui sont représentées sur le plan gravé du Capitole, on ne trouve de salle autre que le cavædium à laquelle on puisse appliquer le nom d'atrium.

Il nous semble que ces opinions, en apparence si diverses, peuvent se concilier aisément, et qu'elles ne sont erronées qu'en tant qu'elles sont exclusives. Il suffit d'admettre, en effet, que ces deux mots cavædium et atrium aient été consacrés plus spécialement, le premier pour indiquer la forme de la salle (*cava ædium*, le vide de la maison, la cour), le second pour désigner la fonction de cette salle, celle d'un vestibule central. Dans la plupart des habitations, ce vestibule n'eût été autre chose que le cavædium; dans quelques palais, il aurait pu être couvert et présenter une disposition analogue à celles des basiliques. On peut même, à l'appui de cette hypothèse, citer un autre passage de Vitruve, qui (8e chap., VIe livre), énumère dans l'ordre suivant les parties principales des maisons : *vestibula*, *cavædium*, *perystilia*, etc., et qui, plus loin, en parlant des palais, dit qu'on y doit trouver, *vestibula regalia*, *alta atria*, *perystilia*.

L'obscurité qu'on avait reprochée à cet auteur disparaît alors complètement ; car il a pu donner le nom d'atrium aux cavædium toscans, puisqu'ils ne se plaçaient que dans des habitations trop modestes pour renfermer une autre salle commune, et il a dû consacrer un chapitre spécial aux pièces qui, concurremment avec les cavædium, servaient à cet usage. Notre opinion n'exclurait même pas celle de M. Mazois. Il serait fort possible, en effet, que l'avant-logis tout entier ait pris le nom de sa partie la plus caractéristique ; mais nous nous abstiendrons de prononcer, parce que nous ne connaissons aucun texte qui vienne ajouter son autorité à celle de cet archéologue, et parce qu'ainsi isolée, cette dernière ne nous paraît pas suffisante.

La distribution architectonique dont nous venons de parler n'était pas en usage chez les Grecs ; elle est d'origine étrusque, et le mot atrium vient d'Atria, ville où, suivant Varron, elle aurait été employée pour la première fois. Les atrium les plus habituels, ceux qui avaient la forme de cavædium, étaient, ainsi que nous l'avons dit plus haut, divisés en cinq classes qui avaient chacune une dénomination particulière. On appelait :

TOSCANS, ceux dont les toits étaient simplement soutenus par des poutres scellées dans les murs ;

TÉTRASTYLES, ceux qui présentaient quatre colonnes placées au-dessous des points d'intersection des poutres ;

CORINTHIENS, ceux qui étaient décorés d'un plus grand nombre de colonnes ;

L'atrium DISPLUVIATUM était celui dont le toit, au lieu d'être incliné vers le centre, l'était en sens inverse, de manière à renvoyer toute l'eau des pluies contre les murailles d'enceinte ; enfin le TESTITUDINE était entièrement couvert.

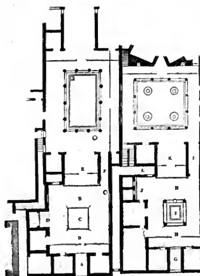
Quant aux trois espèces d'atrium employés dans les palais, elles se distinguaient d'après les rapports établis entre la largeur et la longueur de la salle, et elles portaient toutes le même nom.

Le passage de Vitruve dont nous avons extrait cette nomenclature, était accompagné de dessins destinés à en faciliter l'intelligence ; mais ces dessins n'étant pas parvenus jusqu'à nous, il a été pendant long-temps le sujet de recherches et de travaux de la part des commentateurs et des architectes. Quelques uns de ces derniers, au nombre desquels on doit citer Palladio, s'étaient approchés de la vérité ; mais aucun d'eux n'y avait atteint, lorsque la découverte de Pompeï, qui a rendu tant de services à l'archéologie, est venue rectifier les erreurs et fixer les incertitudes, au moins en ce qui concerne les cavædium. Tous les atrium trouvés dans cette ville étaient découverts au milieu ; ils sont la plupart

toscans, quelques uns sont tétrastyles; il n'y en a qu'un très petit nombre de corinthiens. Ils sont, en général, richement décorés, ornés de stucs et de peintures, et pavés en mosaïques de marbres de couleur fort élégamment dessinées et parfaitement exécutées.



(Vue d'un atrium tétrastyle.)



(Plan de deux maisons de Pompéi.)

Première maison.	*Deuxième maison.*
A Prothyrum.	G Prothyrum.
B Atrium toscan.	H Atrium tétrastyle.
C Impluvium.	I Impluvium.
D Ala.	J Ala.
E Tablinum.	K Tablinum.
F Fauces.	L Fauces.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la vue restaurée d'un de ces atrium. Les seule parties de cette cour qui subsistent encore, sont : les premières assises des colonnes, quelques pans de murailles à moitié renversés, et la mosaïque. Le plan de deux maisons de Pompéi, que nous joignons à ce dessin, achèvera d'expliquer ce que notre exposé d'une distribution aussi éloignée de nos usages a pu laisser d'indécis ou d'obscur.

On a également donné le nom d'atrium aux cours qui précèdent quelques églises chrétiennes. Ces cours ont la même largeur que l'église, et sont ordinairement entourées de portiques décorés de peintures religieuses et de tombeaux. C'était dans leur intérieur que se tenaient autrefois, pendant les offices, les pénitens auxquels l'entrée de la maison du Seigneur était interdite. Ils y imploraient l'intercession des fidèles en se recommandant à leurs prières. Nous citerons parmi les églises qui offrent cette disposition, les basiliques de Saint-Clément, de Saint-Martin et de Saint-Pancrace, à Rome; la cathédrale de Salerne, l'Annunziata de Florence, et Saint-Ambroise, à Milan. On voit aussi à Feisola, devant la petite église des Capucins, un atrium tétrastyle qui semble être une copie de ceux des anciens. Ces atrium présentaient de grands avantages. On avait, en les traversant, le temps de se recueillir avant d'entrer dans l'église, qui d'ailleurs se trouvait ainsi éloignée du tumulte de la voie publique; mais ils avaient l'inconvénient de ne pas laisser en évidence la façade principale de l'église, cette affirmation monumentale de l'existence et du pouvoir de la religion : on a renoncé à leur emploi.

ATTE, arachnide. Ce genre, établi par M. Walckenaër, a pour caractères huit yeux, formant par leur réunion un grand carré ouvert postérieurement ou une parabole, quatre situés en avant du corselet sur une ligne transverse, et dont les deux intermédiaires plus gros; les autres placés sur les bords latéraux de la même partie; deux de chaque côté, et dont le premier, ou le plus antérieur, très petit. Les mâchoires sont droites, longitudinales, élargies et arrondies à leur extrémité; la lèvre est ovale, très obtuse ou tronquée à son extrémité; les pieds sont propres au saut ou à la course, la plupart robustes, surtout les premiers; ceux des quatrième et première paires généralement plus longs, presque égaux; les intermédiaires presque de même grandeur relative. Ce genre paraît si naturel, qu'il a été établi dans presque tous les écrits des naturalistes qui ont traité des aranéides Aristote, (*Histoire des Animaux*, liv. IX, chap. 39) en distingue plusieurs espèces. Lister, dans son Traité des araignées d'Angleterre, désigne ces animaux sous le nom d'araignées phalanges ou araignées puces; Clerck les appelle les araignées sauteuses. Geoffroy forme une famille particulière avec ces araignées et les lycoses. Degéer et Oliver ont suivi l'exemple de Lister at de Clerck, et ont formé avec ces araignées leur famille des phalanges. Fabricius, à l'exemple de Geoffroy, réunit dans la même section les araignées citigrades et saltigrades. Linné comprend le genre atte dans son grand genre araignée. Scopoli en forme un groupe sous le nom d'araignées voyageuses, qu'il distingue en vibreuses et en sauteuses; enfin, Walckenaër partage ce genre en trois familles : les sauteuses, les voltigeuses et les paresseuses; les caractères de ces trois familles sont fondés sur la grandeur des palpes, sur celle des pattes et sur leurs fonctions. La première famille est divisée en deux races, les courtes et les alongées; la troisième famille ne renferme qu'une seule espèce indigène.

Ce genre se compose d'un très grand nombre d'espèces presque toutes propres à l'Europe. Parmi celles que l'on trouve assez communément sur les murs et les maisons de Paris, nous citerons l'atte chevronnée de Walckenaër, araignée chevronnière de presque tous les auteurs. Elle est noire, avec l'abdomen oval, alongé, ayant trois bandes blanches demi-circulaires. Sa longueur ordinaire est de trois à trois lignes et demie.







(1 Attus scenicus mâle. — 2 Les yeux. — 3 La mâchoire.)

Ces aranéides par leurs mœurs sont très remarquables, lorsqu'elles marchent elles n'avancent que par saccades, s'arrêtent tout court après avoir fait quelques pas, et se haussent sur les pieds antérieurs. Découvrent-elles un insecte, une mouche ou un cousin surtout, elles s'en approchent pas à pas pour s'assurer s'il n'est pas changé de place, et semblent par intervalle examiner la distance qui les en sépare; lorsqu'elles jugent cette distance convenable, elles fixent à la place où elles se trouvent un fil de soie, et à l'aide de leurs pattes de devant, qui sont beaucoup plus longues et plus fortes que les autres, elles s'élancent sur la victime avec tant de justesse et de rapidité, qu'il est bien rare qu'elles ne réussissent pas à s'en emparer; peu leur importe que cette distance soit verticale ou horizontale. elles sautent également bien dans tous les sens; le fil qu'elles ont soin d'attacher avant de s'élancer, et qu'elles continuent de tenir fixé après elles, leur sert à revenir au point d'où elles étaient parties et à ne pas se laisser choir. Ce fil leur sert encore à se suspendre en l'air, à remonter au point d'où elles étaient parties, ou à se laisser transporter par le vent d'un lieu à un autre. Plusieurs de ces espèces construisent, entre les feuilles, sous les pierres, etc., des nids de soie en forme de sacs ovales et ouverts aux deux bouts; ces arachnides s'y retirent pour s'y reposer, faire leur mue et se garantir des intempéries des saisons.

Degeer a vu les préludes amoureux des sexes d'une espèce (*attus grossipes*). Le mâle et la femelle s'approchaient l'un de l'autre, se tâtaient réciproquement avec leurs pattes antérieures; quelquefois même ils s'éloignaient un peu, mais pour se rapprocher de nouveau; souvent ils s'embrassaient avec leurs pattes, et formaient un peloton, puis se quittaient pour recommencer le même jeu; mais il ne put voir leur accouplement. Il fut cependant plus heureux à l'égard de l'araignée chevronnière: le mâle monta sur le corps de sa femelle, en passant sur sa tête et se rendant à l'autre extrémité; il avança un de ses palpes vers le dessous du corps, souleva doucement son abdomen sans qu'elle fît la moindre résistance, et alors il appliqua l'extrémité du palpe sur l'endroit du ventre de la femelle destiné à la copulation. Il vit ce mâle s'éloigner, revenir à plusieurs reprises et se réunir plusieurs fois à sa femelle.

ATTENTION. Voyez Entendement.

ATTÉRISSEMENT (Géologie). Ce mot est très souvent pris dans une acception semblable à celle d'*alluvion*; cependant on doit le réserver pour désigner les dépôts de sable, de limon et de cailloux roulés, formés par les fleuves vers leur embouchure ou par la mer sur certaines plages: de là la nécessité de distinguer les attérissemens *marins* des attérissemens *fluviatiles*.

Les attérissemens marins ne sont pas de nature à être aussi facilement étudiés que les attérissemens fluviatiles: on ne peut examiner que ceux qui se forment au bord de la mer. Ils y constituent des plages basses, de petites collines de sable appelées *dunes*, que le vent transporte graduellement dans l'intérieur des terres (voyez Dunes) ou des talus, au pied des falaises. On pourrait les diviser, selon la nature de leurs débris, en dépôts *caillouteux*, *arénacés*, *limoneux* et *coquilliers*.

Tout le monde connaît ces gros cailloux roulés appelés *galets* qui s'amoncellent sur un grand nombre de plages, et qui sont arrondis par l'action constante du flux et du reflux. Au-dessous de ces galets se trouve un sable fin. Lorsque les deux dépôts existent dans la même localité, le sable n'est à découvert que pendant les marées les plus basses. Quelquefois les galets manquent, mais jamais les sables. Si la côte est argileuse ou marneuse dans sa partie inférieure, la plage se couvre d'un dépôt limoneux ou vaseux. Enfin, sur certaines portions de rivages, il se forme des amas de parties solides d'animaux invertébrés et principalement de coquilles. Ces amas ne présentent quelquefois qu'une matière calcaire, pulvérulente et arénacée, qui semble n'avoir besoin que d'un faible lien pour former une roche plus ou moins solide.

Les attérissemens sablonneux se forment d'une manière très simple, surtout sur les plages basses: à mesure que la vague descend sur la grève, elle diminue de vitesse; en sorte qu'à une certaine distance cette vitesse, devenant presque nulle, permet aux matières tenues en suspension dans l'eau de se déposer; après quoi la vague se retire lentement. Les dépôts formés de cette manière finissent par élever tellement le sol, qu'après un certain temps l'eau ne peut plus l'envahir: c'est ainsi qu'a été formé presque tout le sol de la Hollande, de même que cette grande bande qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Calais, dans laquelle on trouve des couches de tourbe et de coquilles dont il est facile de reconnaître l'identité avec celles qui vivent dans les parages voisins.

Les attérissemens fluviatiles offrent des résultats qui ne sont pas moins importans que ceux des attérissemens marins. On sait que les sables charriés par les fleuves en rendent souvent la navigation difficile, et que c'est aux dépôts qu'ils forment qu'est due la quantité, plus ou moins considérable, de bancs de sable qui entravent leurs cours, ou d'îles qui s'élèvent au-dessus de leurs eaux. Le Rhin, le Rhône, la Loire, et beaucoup d'autres grands cours d'eau, sont remplis de nombreuses îles, presque toutes couvertes pendant les débordemens. C'est surtout près de la mer que ces dépôts sont considérables: à l'embouchure de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin, et dans toute la Hollande et la Zélande, ces dépôts ont plus de 75 mètres d'épaisseur. Cet effet est dû en grande partie à l'action de la mer, qui semble se refuser à recevoir dans son sein les matières qu'elle ne peut dénaturer: ainsi elle refoule le limon et le sable que lui apportent les fleuves et qui encombrent souvent les ports situés près de leur embouchure. Il semble aussi que ce soient des dépôts d'eau douce remaniés par elle qu'elle va transporter sur les plages basses où ils forment des dunes. Mais les îles nouvelles que ces dépôts font naître à l'embouchure des fleuves sont un bienfait pour l'homme, grâce à la fertilité dont elles sont douées. Le Delta du Nil, ceux du Gange, du Volga, du Mississipi, des Bouches-du-Rhône et du Pô, en offrent des exemples remarquables.

C'est à leur embouchure que les grands cours d'eau présentent ces bancs de sable plus ou moins mobiles, qui arrêtent ou changent momentanément leur lit. A l'époque des

débordemens les eaux augmentent de force, de masse ou de vitesse, creusent une large brèche dans ces bancs de sable ou les renversent quelquefois complètement. Ces dépôts ont reçu dans certains pays le nom de *barre*, qu'il ne faut pas confondre avec le phénomène de ces lames d'eau venant de l'Océan, et qui refoulent toutes les eaux du fleuve.

Les atterissemens marins et fluviatiles sont des faits journaliers qui se rattachent à la géologie; ils lient les phénomènes semblables plus ou moins anciens à ceux qui se développent encore; les causes qui les déterminent sont probablement les mêmes que celles qui agissaient à l'époque où se formaient les anciens dépôts de transport; entre autres ceux qui constituent les faluns des bords de la Loire, et les amas de cailloux roulés qui appartiennent à l'argile plastique.

G. Cuvier a cherché à prouver, par la marche des atterissemens fluviatiles, que la formation de nos continens ne devait remonter qu'à 50 ou 60 siècles. Il cite pour exemple, dans son ***Discours sur la révolution de la surface du globe***, la ville de Rosette, bâtie sur le bord de la mer, il y a près de mille ans, et qui en est éloignée aujourd'hui de deux lieues; les atterissemens du Rhône, qui ont reculé d'une demi-lieue en 6 ou 800 ans, certains points reconnaissables de nos côtes; l'ancienne ville d'Adria, qui, il y a vingt siècles, était sur le bord du golfe Adriatique, et qui en est maintenant à six lieues: ce qui fait deux ou trois lieues par mille ans. Mais ces calculs sont-ils susceptibles de quelque exactitude; ces faits sont-ils d'ailleurs bien constatés? c'est ce dont il est permis de douter. D'abord, en calculant la marche des atterissemens du Nil, il n'aurait pas fallu moins de vingt mille ans pour que toute la Basse-Egypte eût été formée par eux, comme le rapporte Hérodote, d'après l'opinion des prêtres égyptiens. Mais il y a plus, c'est dans l'ignorance d'un fait historique, publié depuis quelques années par un de nos savans orientalistes, M. Reinaud, qui l'a trouvé consigné dans les historiens arabes, que Damiette passait pour devoir son éloignement actuel des bords de la mer à l'action des atterissemens: on sait aujourd'hui que, pour la mettre à l'abri des attaques des chrétiens, les Arabes détruisirent cette ville vers l'an 1250, et la rebâtirent à deux lieues plus loin dans les terres.

On a cité aussi l'exemple d'Aigues-Mortes pour prouver que les atterissemens ont tellement repoussé les bords de la Méditerranée, que cette ville qui, du temps de saint Louis, était un port de mer, en est éloignée d'environ deux lieues aujourd'hui. Mais il est prouvé jusqu'à l'évidence qu'Aigues-Mortes est au même niveau où elle était autrefois; c'est-à-dire à 50 ou 70 centimètres au-dessus de la mer, et que si les navires ne peuvent plus, comme jadis, y arriver par les canaux qui faisaient communiquer son port avec la Méditerranée, c'est parce qu'on les a laissés s'encombrer de sable, et que si on les nettoyait, ils pourraient servir encore au même usage.

Cependant la rectification de ces deux faits ne détruit pas ce que l'on sait de la marche des atterissemens: ainsi l'on a vu de grandes îles se former à l'embouchure du Mississipi, et depuis plus de cent ans les terres qui sont à cette embouchure se sont avancées de quinze lieues; ainsi le docteur Barrow a calculé que le limon charrié par le fleuve Jaune (Hoang-Ho), dans la mer Jaune ou la mer de Péking, pourrait combler celle-ci en 240 siècles, bien qu'elle ait 20,000 lieues carrées et 27 mètres de profondeur moyenne.

ATTICUS (Titus Pomponius), chevalier romain, naquit à Rome en 644. Condisciple et ami de Cicéron, il doit en grande partie sa renommée aux lettres du célèbre orateur. Doué de la plus heureuse physionomie et de la plus rare intelligence, le jeune Atticus donna de bonne heure les plus brillantes espérances. Il se livra bientôt à la culture des lettres grecques et latines; mais il les cultiva en égoïste, pour le seul plaisir qu'elles donnent, et ses longues études, stériles pour sa patrie et pour l'humanité, ne lui inspirèrent que l'amour passionné de la retraite et l'aversion des affaires publiques. Dans les longues et sanglantes luttes de la démocratie contre l'aristocratie de la noblesse, Atticus ne vit qu'un fâcheux contre-temps qui venait troubler ses loisirs, et pouvait compromettre une vie qu'il voulait à tout prix rendre douce et facile. Plutôt que de prendre aucun parti politique, il se retira à Athènes, emportant avec lui toute sa fortune. Il y apprit à parler le grec aussi parfaitement que sa langue maternelle, et pendant qu'on mourait à Rome pour la liberté, il ne rougit pas de mettre sa gloire à faire admirer l'élégance classique de sa diction et la pureté de son accent. Voilà comment il conquit le surnom d'*Atticus*. Quand tout fut tranquille dans sa patrie, il se hasarda à y rentrer, après vingt ans de séjour à Athènes. A force de soins complaisans il sut se conserver la bienveillance de Q. Cæcilius, son oncle, homme riche et dur, qui, en mourant, l'institua héritier des trois quarts de ses biens, ce qui lui valut dix millions de sesterces. Quand César attaqua et terrassa Pompée, Atticus garda religieusement sa neutralité ordinaire. La mort du dictateur ne l'émut pas davantage. Quand Brutus, ami d'Atticus, fut sur le point de succomber, celui-ci lui envoya une somme considérable, après quoi il se remit bien vite à ses études chéries. Lorsque la guerre s'ouvrit entre Antoine et Octave, Atticus se cacha: c'est peut-être alors qu'il écrivit ses *Généalogies* des plus illustres familles de Rome. Antoine s'étant ressouvenu de quelques bons services qu'il avait autrefois reçus d'Atticus, lui écrivit de ne rien craindre. Rassuré sur son propre sort, celui-ci rendit à ses amis plusieurs bons offices auprès d'Antoine. La faveur dont il jouissait ne l'empêcha pas d'entretenir avec Auguste une correspondance suivie.

On dit que la maison d'Atticus ne se composait que de jeunes gens lettrés, de lecteurs et de copistes. Pendant ses repas, on lui faisait toujours une lecture agréable, et il n'admettait à sa table que quelques élus dont les goûts se rapprochaient des siens. Aussi Atticus jouit-il d'une santé parfaite jusqu'à l'âge de soixante-dix sept ans; il fut alors attaqué d'une maladie qui le fit en peu de temps désespérer de sa guérison, et, ne voulant pas nourrir son mal, comme il le dit lui-même à Agrippa son gendre, il se laissa mourir de faim (721). Il avait abdiqué la vie civile en un temps de révolution, il abdiqua la vie humaine aux premières atteintes de la douleur. Cet homme fut le type d'une trop nombreuse famille d'épicuriens spirituels et aimables, mais froids, inutiles à leurs frères, et qui à force de soins minutieux pour développer et orner leur intelligence loin de la foule et du bruit, feraient presque prendre en dédain ce qu'il y a de digne et de noble dans la culture de l'esprit, parce que chez eux cette culture dégénère en une monomanie égoïste et misérable: leur vie intellectuelle est à la vie morale de l'homme ce que les raffinemens de gourmandise d'Apicius sont à la santé du corps, une continuelle et solitaire orgie.

Au reste, le correspondant de Cicéron, l'ami de Brutus, d'Antoine et d'Auguste, paraît avoir eu dans sa vie privée les plus estimables qualités. Il était d'humeur facile et égale, obligeant pour ses amis et doux envers tout le monde. On a beaucoup vanté sa libéralité. La manière dont il sut se concilier et conserver la bienveillance de tous les partis suppose beaucoup de finesse et de discernement, et une prudence excessive. Les Athéniens, dont il s'était presque fait compatriote, lui élevèrent des statues; mais on sait ce que valaient alors les statues à Athènes.

Atticus avait composé des *annales*; c'était une histoire universelle qui renfermait un espace de 700 ans, et qui n'est point parvenue jusqu'à nous. On peut lire la biographie d'Atticus dans Cornelius Nepos.

ATTILA, roi des Huns, au v[e] siècle. On dit que le nom oriental d'Attila, *Etzell*, signifie un fleuve, un tor-

rent; vraie ou non, cette étymologie donne une juste idée de ce grand ravageur de provinces. Quelques historiens ont voulu voir en lui un de ces conquérans qui savent ce que pèse leur épée dans les destinées de l'humanité et du monde, un de ces habiles capitaines qui voient où ils courent quand ils traversent la terre tremblante sous les pas de leurs armées, en un mot, un grand homme de la famille d'Alexandre et de César, de Charlemagne et de Napoléon. C'est une erreur. Un célèbre écrivain de nos jours nous a montré ce hun farouche « au fond de sa ville de bois, dans les herbages de la Pannonie, ne sachant lequel de ses deux bras il devait étendre pour saisir l'empire d'Orient ou l'empire d'Occident, et s'il arracherait Rome ou Constantinople de la terre. » C'est une image brillante, mais infidèle. Une loi de la Providence veut que la barbarie, en présence de la civilisation, n'ait pas pleine conscience de sa force, pas plus que les bêtes feroces n'ont conscience de la leur en face de l'homme qui les brave. Forts et terribles comme des taureaux sauvages, les Barbares sont comme eux ombrageux et sujets à de soudaines terreurs. Ignorans de tout, l'inconnu leur apparaît sous des formes gigantesques, étranges; tout ce qu'ils n'ont point encore vu les étonne, et pour eux l'étonnement est bien près de l'épouvante. Ces hordes incultes ne connaissaient ni l'étendue, ni la figure de la terre; leur but ne pouvait pas être de conquérir tel pays plutôt que tel autre. Les Barbares allaient devant eux, et là où la terre produisait des fruits en abondance, ils s'arrêtaient. Innombrables comme ces nuées de sauterelles qu'on voit fondre sur les champs fertiles, ce qu'ils voulaient, ce qu'ils cherchaient dans leurs expéditions les plus lointaines, c'était les moissons que d'autres avaient semées, c'était le vin que d'autres mains avaient préparé, c'était les coupes d'or, les vases précieux dont l'éclat les charmait et qu'ils ne savaient pas ciseler eux-mêmes. Chez de tels peuples, le général qui aurait eu un vaste plan de campagne arrêté, un itinéraire tracé d'avance, aurait été abandonné dès les premières marches. Il leur fallait un chef passionné comme eux, et comme eux cédant en avengle à l'impression du moment. Son habileté devait consister à éviter le danger présent bien plus qu'à combiner de longues opérations que la fougue indisciplinée de son armée n'eût jamais pu se plier à exécuter. Tel fut Attila; mais s'il n'est pas permis de le ranger parmi les grands génies militaires dont l'épée intelligente a frayé ou agrandi les voies de la civilisation, il est juste de lui donner la première place parmi ces guerriers barbares et sanguinaires qui apparaissent dans l'histoire de l'humanité comme les orages et les vents dans l'harmonie de la nature, passifs et terribles instrumens aux mains de la Providence qui règle la fortune du monde.

Au ve siècle, l'empire romain était en pleine décadence; tous les liens par lesquels Rome avait cherché à unir entre elles les diverses parties du monde étaient brisés. Ce grand corps n'était plus qu'un cadavre, et la dissolution s'y manifestait sur plusieurs points. Des déserts de la Scythie débordaient de toutes parts des torrens de Barbares. Les faibles empereurs d'Orient, fatigués de les combattre sans cesse, renoncèrent à conquérir la paix par les armes, et crurent pouvoir l'acheter à prix d'argent. Cette lâcheté imprudente, loin d'éloigner les Barbares des frontières, les y amenait toujours plus nombreux, en allumant de plus en plus en eux la soif de l'or. Les Huns s'étaient établis dans la Pannonie, sur la rive méridionale du Danube; on verra ailleurs d'où ils étaient venus, et on pourra lire l'histoire générale de leurs migrations vers l'occident et le midi, depuis leur départ du plateau de l'Asie (voyez HUNS). Théodose les avait employés comme auxiliaires, et ils avaient combattu pour Arcadius dans les révoltes qui menaçaient son autorité. Un de leurs chefs, nommé Roilas, enhardi par ses exploits, s'était avancé en ennemi jusqu'aux portes de Constantinople. Théodose le jeune l'apaisa, en lui payant un tribut de 350 livres pesant d'or; et pour déguiser la honte de cet indigne marché, il ne rougit pas de donner au Barbare le titre de général des armées romaines. Roas, successeur de Rollas, exigea, pour secourir l'empereur contre de nouvelles révoltes, l'augmentation du tribut qu'on lui payait. Une députation impériale fut envoyée au chef des Huns; mais il était mort quand elle arriva.

Attila et son frère Bléda, successeurs de Roas (433), reçurent les ambassadeurs romains dans une vaste plaine de la Mœsie: tous deux étaient à cheval, selon la coutume de ces peuples. Attila voulut que la contribution annuelle fût portée de 350 à 700 livres d'or; il exigea de plus qu'on lui rendît tous les Huns fugitifs qui, pour échapper à sa cruauté, avaient cherché un asile dans l'empire, et il les fit crucifier sous les yeux mêmes des ambassadeurs chargés de les livrer. On consentit à tout; et telle était la terreur qu'inspirait déjà le nom d'Attila, qu'on fit périr par son ordre, dit un historien, deux princes du sang royal sur le territoire même de l'empire.

Attila étendit sa domination du Danube au Volga, à l'est, et jusqu'à la Baltique, au nord. Une légère provocation le porta à passer le Danube. Enhardi qu'il était par la faiblesse et la corruption de la cour de Constantinople, il s'avança en refoulant devant lui les armées impériales, qu'il extermina en trois batailles successives. Toute la côte de l'Archipel, des Thermopyles à Constantinople, fut ravagée; dans le pays que les Barbares inondèrent, soixante dix villes disparurent. Théodose, effrayé, se réfugia en Asie. Pour obtenir la paix, il conclut un traité plus humiliant que le premier. Il céda à l'ennemi une étendue de territoire longue de quinze jours de marche, et promit un nouveau tribut (446). A quelque temps de là, Attila s'ennuya de partager le commandement avec son frère, il le fit assassiner.

Le sophiste Priscus a laissé le récit d'une ambassade que Théodose envoya à Attila, et dont le même Priscus faisait partie. Le prétexte de cette ambassade était de s'excuser de la violation du traité mentionné plus haut; mais son but véritable était de faire assassiner Attila par un de ses officiers qu'on était parvenu à corrompre. Le chef des Huns voulant inspirer aux Romains une haute idée de sa puissance, leur donna rendez-vous dans son camp. On leur fit traverser un pays sauvage et inculte, où ils ne rencontrèrent pas un seul village. Enfin, ils arrivèrent à la ville des Huns, bâtie en bois peint de mille couleurs. Les barbares y étalaient un luxe insultant; leurs chaussures, leurs selles et les harnais de leurs chevaux étaient ornés de plaques d'or grossièrement ouvragé, et on voyait traîner partout les dépouilles des nations civilisées. Le palais d'Attila était entièrement construit en bois; il renfermait dans sa vaste enceinte un grand nombre d'édifices habités par ses femmes. Le chef des Huns, quand il reçut les ambassadeurs romains, était assis sur un escabeau, vêtu d'une armure très simple, et entouré des chefs des peuplades vaincues, qui formaient sa garde, et au moindre signe exécutaient en tremblant sa volonté. Il n'ignorait pas qu'on avait voulu l'assassiner; néanmoins il dissimula son ressentiment, et invita les ambassadeurs à un grand festin.

Le chef des Huns était d'une laideur repoussante; la forme de son corps court et ramassé, ressemblait plus à un tronc d'arbre qu'à une créature humaine. La grosseur de sa tête était prodigieuse; il avait le teint basané, peu de barbe, le front large et le nez écrasé de la race kalmouke; il était rusé comme un oiseau de proie, et défiant, comme le sont tous les sauvages. Pour inspirer la terreur à ceux qui l'abordaient, il affectait la démarche lourde et hautaine d'un ours qui va vers sa proie, et il se plaisait à faire luire d'un feu sombre ses yeux petits et ardens.

Certes, ce fut un grand spectacle de voir les ambassadeurs romains s'asseoir les derniers à la table de ce Barbare, après les chefs des dernières peuplades que les Huns traînaient à

leur suite. Pendant le repas, deux Scythes célébrèrent en vers les exploits de leur chef, et leurs chants jetèrent les Huns dans les transports bruyans d'un belliqueux enthousiasme. Vinrent ensuite deux bouffons, dont la difformité et le costume grotesque bariolé de couleurs éclatantes leur firent pousser de longs éclats de rire. Au milieu de cette orgie sauvage, Attila, après avoir mangé dans un plat de bois des viandes demi-crues, sa nourriture ordinaire, resta accoudé sur la table, immobile et silencieux. Pour humilier l'orgueil de l'empereur, il ne daigna pas se venger de ses projets d'assassinat : il se contenta de lui renvoyer la bourse avec laquelle on avait cru acheter sa mort, et il lui fit adresser ces insultantes paroles : « Attila et Théodose sont fils de pères très nobles. Mais Théodose en payant tribut est déchu de sa noblesse; il est devenu l'esclave d'Attila; il n'est pas juste qu'il dresse des embûches à son maître comme un esclave méchant. » Ainsi parlait à l'empereur celui qu'on s'obstinait à appeler *général des armées romaines*. Et quand le tribut qu'on lui payait sous le nom de solde se faisait trop attendre, il faisait dire à Théodose ou à Marcien, par un esclave : « Attila, ton maître et le mien, va te venir voir; il t'ordonne de lui préparer un palais. »

Attila partait tous les ans de son village royal à la tête d'une innombrable cavalerie, pour ses expéditions de mort. Quand il tomba sur les Gaules (451), il était suivi, selon Jornandès, de cinq cent mille guerriers. Il passa le Rhin vers le confluent de ce fleuve avec le Nicer (Necker), et se répandit de là dans cette belle contrée, où il porta sur tous les points en même temps le ravage et la désolation. Si le chef des Huns avait eu le génie que quelques historiens lui attribuent, il lui eût été facile d'établir alors un empire durable. Le monde romain n'en pouvait plus; l'empire d'Occident, miné par tant d'invasions successives, affaibli par les jalouses dissentions des généraux, chancelait depuis longtemps, et était sur le point de succomber. Les campagnes souvent ravagées, sans cesse menacées, étaient désertes; la vie sociale s'était concentrée dans les villes avec les malheureuses populations qui s'y réfugiaient : tout favorisait Attila. On dit même que la sœur de Valentinien III, Honoria, exilée à Constantinople, avait entamé une correspondance avec lui, et lui avait envoyé son anneau en signe d'alliance. Aétius, qui devait arrêter l'invasion hunnique, n'avait amené d'Italie qu'une poignée de soldats; il avait mis son espérance dans les forces des Barbares déjà cantonnés dans les Gaules (voyez Aétius). Certes, Attila aurait pu sans peine gagner ces Barbares en ménageant leurs terres; mais ce féroce conquérant, dans la désolation de toute une contrée, ne prenait guère la peine de distinguer entre les amis et les ennemis, et l'invasion des Huns devint aussi redoutable à ces colonies barbares qu'aux Romains eux-mêmes. Le fils d'Alaric, Théodoric, roi des Visigoths, s'unit à Aétius. Tous les peuples indépendans établis dans la Gaule, qui à cette époque n'avait plus d'une province romaine que le nom, Francs, Ripuaires, Saxons, Bourguignons, Sarmates, Alains, etc., réunirent leurs forces contre l'ennemi commun. Les deux armées se rencontrèrent près de Châlons, dans ces vastes plaines de la Champagne où l'immense cavalerie d'Attila pouvait se déployer avec tant d'avantage. La bataille générale qui s'y engagea fut, selon l'expression du seul historien qui nous en ait conservé quelque détail, « atroce, multiforme, effroyable, opiniâtre, et telle que l'antiquité n'avait rien pu voir de semblable. » Il dit ensuite qu'un petit ruisseau qui traversait le champ de bataille, fut tellement gonflé de sang qu'il inonda ses bords. La nuit survint avant qu'on pût reconnaître à qui était demeurée la victoire, et les deux armées restèrent long-temps en présence dans une morne stupeur. Attila, effrayé de la perte énorme qu'il avait faite, s'enferma dans une enceinte de chars de guerre, y éleva un bûcher formé de selles de chevaux, et y monta une torche à la main, tout prêt à y mettre le feu, plutôt que de tomber entre les mains de l'ennemi. Ce ne fut que le lendemain qu'il fut aisé de juger que le chef des Huns se regardait comme vaincu. Aétius n'essaya point de renouveler le combat, et les Barbares, comme un fleuve impétueux qui rencontre une digue de montagnes, refluèrent dans la Germanie (451).

L'année suivante, Attila tomba sur l'Italie. Aquilée fut détruite, et ses habitans massacrés. La Lombardie fut saccagée; Verone, Mantoue, Crémone, Bresse et Bergame subirent le même sort. De Milan, dont il s'était emparé, le vainqueur voulait marcher sur Rome; le pape Léon I[er] vint au devant de lui jusque dans son camp pour essayer de le fléchir. Attila fut sans doute peu touché des prières et de l'éloquence du saint-père; mais il se souvint de la chute d'Alaric après le pillage de Rome, et à l'approche de la ville éternelle il fut saisi d'un effroi superstitieux. Il consentit à se retirer, à la condition qu'on lui donnerait beaucoup d'or. Jornandès dit qu'après la conclusion de ce traité, Attila se retira précipitamment au-delà du Danube.

Les chrétiens ont imaginé une infinité de fables pour expliquer l'attaque et la prompte fuite d'Attila. Selon eux, saint Pierre et saint Paul lui apparurent et le menacèrent de le faire périr misérablement, s'il résistait au pape. On racontait que, lorsqu'il était dans les Gaules, un hermite lui avait dit qu'il était *le fléau de Dieu* : que Dieu avait mis entre ses mains le glaive de la justice pour punir les vices des chrétiens; mais qu'il saurait bien le désarmer et le briser, lorsqu'il les croirait assez punis. On ajoutait qu'Attila, se souvenant des paroles du saint homme, joignit depuis à ses titres celui de *fléau de Dieu*. Là dessus quelques historiens ont cru pouvoir nous peindre Attila comme le représentant intelligent de la justice suprême. Mais les idées d'ordre et de justice ne sont pas tellement simples, leur accès n'est pas tellement facile à l'intelligence humaine que les Barbares aient pu y entrer ainsi sans effort et, pour ainsi dire, de plain-pied, en franchissant les frontières du monde civilisé. Ne sait-on pas que, dans le même siècle, Clovis, dont le clergé a tant vanté les vertus, et qu'il a présenté comme le zélé défenseur de l'orthodoxie catholique, Clovis, en menant ses soldats contre les Bourguignons ariens, les haranguait ainsi : « Allons soumettre toute leur terre à notre pouvoir; nous ferons bien, car elle est très bonne. » Voilà quelle était en réalité la justice des Barbares. Pour bien comprendre l'histoire de leurs invasions, il faut les prendre pour ce qu'ils étaient : matière encore brute et force aveugle sans frein, sans religion, les lois qui présidaient à leur marche étaient pour ainsi dire les lois mêmes du monde physique. Quand la neige fond au sommet des montagnes, elle roule en torrens dans les vallées et court ravager les plaines : ainsi allaient les Barbares. Ces flots d'hommes pressés par d'autres flots d'orageuses populations se ruaient les uns contre les autres, et débordaient de toutes parts sur l'empire; et souvent le bouleversement des Gaules et de l'Italie n'était que le contre-coup d'un bouleversement pareil, arrivé un demi-siècle auparavant sur les frontières de la Chine. Ainsi s'accomplissait cette loi fatale qui pousse les peuples divers à mêler leur sang sur les champs de bataille, pour confondre plus tard leurs mœurs dans les villes. Au moment où le christianisme venait de proclamer son dogme de la solidarité morale, c'était comme une douloureuse initiation où la race des hommes devait conquérir, au prix de son sang, le sentiment exalté de l'universelle fraternité qui règnera un jour sur la terre. Admirables évènemens! Merveilleux concours où éclate partout la Providence qui gouverne le monde!

Après sa retraite précipitée d'Italie, Attila ne fit plus rien qui mérite d'être cité. Il mourut en 453 des suites d'une orgie, selon l'opinion la plus commune. Les Huns exposèrent son cadavre au milieu d'une plaine, et l'inhumèrent ensuite, pendant la nuit, après l'avoir enfermé dans un triple

cercueil d'or, d'argent et de fer. Pour honorer ses funérailles, ils égorgèrent les esclaves qui avaient creusé sa fosse, et selon leur usage ils se firent par tout le corps, en signe de deuil, d'horribles incisions. Dignes honneurs rendus à la mémoire de cet affreux conquérant, qui n'a laissé d'autres monumens de sa puissance que les ruines de cinq cents villes, et dont le nom, à quinze siècles de distance, réveille encore en nous comme un vague souvenir de superstitieux effroi. Attila sera toujours dans la mémoire des hommes le type hideux de la force brutale qui détruit pour détruire, comme le fer; qui dévore pour dévorer, comme le feu. Ce qui le caractérise le mieux, c'est ce cri sauvage qu'on lui attribue: « Où mon cheval a passé, l'herbe ne repousse plus. »

ATTIQUE, une des divisions politiques de l'ancienne Grèce, et la plus célèbre de toutes; Athènes en était la ville principale. On est peu d'accord sur l'origine du mot Attique, que quelques auteurs font venir d'*acta*, mot grec qui signifie *rivage*. L'Attique a aussi porté les noms d'Ionie et de Cécropie, d'Ion et de Cécrops, héros des temps fabuleux ou mythiques.



(Carte de l'Attique.)

L'Attique a la forme d'un triangle, dont la mer baigne deux côtés, tandis que le troisième, celui par lequel elle est jointe au continent, est bordé de hautes montagnes, limite naturelle qui semblait destinée à la défendre contre les invasions des Barbares, trop souvent attirés par les richesses et les arts d'Athènes, la plus civilisée des villes grecques. Dans le territoire que nous venons d'assigner à l'Attique, est comprise la Mégaride, séparée par une petite chaîne de montagnes de l'Attique proprement dite: ce territoire, d'une étendue d'à peu près 700 milles carrés, non compris l'île de Salamine dépendante d'Athènes, se trouve naturellement divisé en quatre grandes plaines dont l'une porte le nom d'Athènes; la seconde de ces plaines, celle de Marathon, est célèbre par la victoire que les Athéniens, aidés des seuls Platéens, y remportèrent, l'an 490 avant J.-C., sur la formidable armée des Perses, conduite contre eux par leur ancien tyran Hippias; la troisième plaine, celle d'Eleusis, contient le temple de Cérès éleusienne, fameux par ses mystères. C'est ainsi que sur cette terre de la Grèce, et spécialement dans l'Attique, le voyageur ne peut, après deux mille ans, faire un pas qui ne réveille en lui des souvenirs de gloire, de religion et d'art. La quatrième plaine portait le nom de Mésogie.

La côte de l'Attique commence à l'ouest à la magnifique baie d'Eleusis, formée par les ondulations du continent et celles de l'île de Salamine; cette baie, à laquelle on arrive par deux étroits canaux, offre un bon port aux vaisseaux. La petite île de Psytalie, dont le nom se lie au grand combat naval de Salamine, se trouve à l'issue orientale de cette baie. Les ports d'Athènes sont au-dessous de ce golfe. Non loin de ces ports sont les petites îles que d'abord les Perses prirent pour la flotte des Grecs. Le point le plus sud de l'Attique est le cap Sunium, appelé aujourd'hui cap Colonnes, de quatorze colonnes de marbre blanc, d'ordre dorique, qu'on y voit, et qui sont sans doute les restes du temple de la déesse Athena (Minerve), divinité tutélaire de Sunium. Sunium était fortifié, et les traces de ses fortifications se retrouvent encore partout où le rocher n'offrait pas une défense naturelle. Le temple, bâti à l'extrémité du promontoire, paraît avoir eu des propylées, comme l'Acropolis.

La côte orientale de l'Attique, à partir de la petite baie de Sunium jusqu'à Thoricus, est nue, sauvage, et formée de collines couvertes d'arbres et de broussailles. Dans les montagnes situées entre Sunium et Thoricus se trouvent les mines d'argent de Laurium. Thoricus (maintenant *Thériko*) était un bourg assez important, où se voient encore les ruines d'un théâtre et celles d'un bâtiment quadrangulaire, entouré d'une colonnade d'ordre dorique. *Dhaskalie* est probablement l'ancien port de Potamus. *Rafti*, grand port situé plus au nord, paraît avoir appartenu à l'ancienne Prasiæ. Dans une petite île de la baie de Rafti se trouve une statue colossale en marbre blanc, représentant un homme assis: cette statue a reçu le nom moderne de *Raftès* (le tailleur), d'où est venu celui de la baie. A quelque distance de ce port s'élèvent des rochers de marbre pentélique, formant la limite de la plaine de Marathon. Au nord de Marathon, on trouve les ruines de l'ancienne Rhamnus et du temple de Némésis; on y voit encore les fragmens d'une statue colossale qu'on suppose appartenir à la statue de cette déesse, ouvrage de Phidias.

L'Attique est un pays sec, aride partout où des irrigations artificielles ne suppléent pas au manque d'eau. Les anciens peuples de l'Attique ne recueillaient pas assez de blé pour se nourrir, et en recevaient des rivages de la mer Noire et d'autres régions étrangères. Les principales richesses végétales de cette contrée étaient l'olivier et la vigne. La plaine Eleusienne, la partie la plus fertile de l'Attique, devait sa fertilité aux eaux du Céphise, qui n'est guère qu'un torrent formé des neiges du Cithéron, presque sec dans l'été; une autre petite rivière l'arrose encore. Les rives du Céphise étaient couvertes de beaux plans d'oliviers et de jolis jardins; et aujourd'hui encore la culture de cette partie de l'Attique est dans un état florissant, grâce au parti que ses habitans savent tirer des eaux du Céphise, auquel ils font des tranchées pour l'arrosement des oliviers et des jardins qui bordent ses rives. Les autres rivières de l'Attique sont l'Ilissus, complètement sec dans l'été; l'Eridan, l'Erasinus, et une autre petite rivière qui arrose la plaine de Marathon.

A une époque où l'Attique, soigneusement explorée, est mieux connue de jour en jour, il est de notre devoir de nous borner aux détails parfaitement sûrs, et de négliger des hypothèses au moins inutiles. Nous ne dirons donc que quelques mots sur la géologie de cette contrée.

Les montagnes de l'Attique sont toutes calcaires, mais la pierre dont elles sont formées diffère de qualité et de couleur. Les plus beaux blocs de marbre blanc, extrait des carrières du Pentélique (aujourd'hui le mont Pentéli), sont blancs, durs, et d'un grain très fin; de petits morceaux de pierre à fusil, et de quartz contenus dans ce marbre, le rendent très difficile à travailler. Entre le mont Pentélique et le mont Parnes les roches semblent de micaschiste, comme la base du Pentélique. Autrefois on tirait de l'Hymette un marbre précieux, qui formait, comme le marbre Pentélique, un article d'exportation. Près des frontières de la Mégaride se trouve une énorme masse de pierre à chaux. Les mines d'argent de

Laurium ne sont sans doute pas épuisées, et pourraient encore être exploitées avec fruit. Les anciens tiraient du sel des marais salés qui se trouvent sur la côte; les Grecs modernes ont jusqu'ici négligé cette industrie.

L'Attique, comme nous l'avons dit plus haut, ne peut produire de blé que dans quelques unes de ses parties; mais l'olivier, la vigne et le figuier embellissent partout les rives du Céphise. Le parfum et l'abondance des fleurs de l'Hymette ont de tout temps rendu fameux son miel, et les moines du monastère du Penteli n'ont pas aujourd'hui moins de cinq mille ruches. Le cheval et la vache réussissent fort mal dans l'Attique, qui en revanche offre de beaux troupeaux de moutons et de chèvres, qui fournissent du lait en abondance. Les mers qui baignent l'Attique offrent d'excellent poisson, dont les anciens gastronomes faisaient le plus grand cas.

Après avoir fait la topographie de l'Attique, nous nous occuperons de son histoire et de ses divisions politiques.

La première période de l'histoire de l'Attique appartient aux âges fabuleux, et la plupart des traditions relatives aux temps qui ont précédé la guerre de Troie portent le caractère mythique. Les habitans de l'Attique prétendaient être autochtones, et avaient peut-être droit à ce titre, les Pélasges étant le peuple le plus anciennement connu de l'Attique; quelques auteurs pensent qu'ils étaient de race indo germanique. Quoi qu'il en soit, ce peuple, indigène ou non, fut ensuite mêlé d'Hellènes ou Grecs, et d'une multitude d'autres peuples de la Grèce, qui, sous la conduite d'Hélénus, s'établirent dans l'Attique, et se confondirent avec les Pélasges. Le mur septentrional de l'Acropolis, et la partie de la ville qui se trouve au-dessous, étaient, dit-on, bâtis par les Pélasges. Certaines traditions rapportaient contrairement à ce que nous avons avancé plus haut, que les Pélasges ne se mêlèrent pas avec les Hellènes, qu'ils furent définitivement chassés par eux du territoire de l'Attique, et se retirèrent dans l'île de Lemnos. Actéus, premier roi d'Athènes, donna sa fille en mariage à Cécrops, Égyptien ou Phénicien selon les uns, originaire de l'Attique selon les autres. De Cécrops l'Attique prit le nom de Cécropie. Le nom de Cécrops se perpétua jusqu'au temps où les Athéniens n'eurent plus d'existence comme peuple. Le successeur de Cécrops, Erechtée, d'origine divine, c'est-à-dire *inconnue* (les Grecs attribuaient toujours une origine divine à ceux de leurs grands hommes dont ils ignoraient la naissance), fut adoré après sa mort, et les restes du temple d'Erechtée se voient encore dans l'Acropolis. A Erechtée succéda Pandion, sous le règne duquel les habitans de l'Attique ignoraient encore l'art de l'agriculture, lorsque Cérès l'enseigna à Triptolème d'Eleusis, auquel elle donna un char traîné par deux dragons, à l'aide desquels il devait parcourir le monde, et enseigner l'agriculture aux hommes. Sous ce mythe est cachée l'époque à laquelle les habitans de la Cécropie, presque complètement barbares, commencèrent à marcher dans les voies de la civilisation. Ils communiquèrent ensuite aux autres nations l'art que leur avait enseigné la déesse, comme l'indiquent le char et les deux dragons. Un second Erechtée périt en combattant contre les Eumolpides d'Eleusis.

Long-temps après ce temps, Egée, fils d'un second Pandion, monta sur le trône, et son fils Thésée, le dernier et le plus grand des héros des temps fabuleux de l'Attique, lui succéda. Thésée remonte à une époque antérieure à la guerre de Troie, puisque le vieux Nestor dit qu'il combattit avec lui, lorsqu'il était jeune. Une partie de la vie de ce héros semble appartenir à l'histoire; c'est celle qui le représente homme législateur, réunissant sous un même sceptre les douze tribus fondées par Cécrops, qui jusqu'à lui avaient été divisées. On lui attribue l'institution des Panathénées, solennité religieuse célébrée tous les cinq ans, en commémoration de la réunion de la Cécropie en un seul état. Ce héros eut un culte à Athènes. On lui attribua aussi l'institution des jeux Isthmiques et celle de l'Aréopage. Il augmenta la population des villes de l'Attique en y appelant des étrangers, et donna à toutes ces villes une même constitution et une même loi. Le monument le mieux conservé d'Athènes est le temple de Thésée, bâti depuis plus de vingt-trois siècles; ce bel édifice, tout de marbre pentélique, est parvenu presque entier jusqu'à nous, à travers les guerres et les invasions dont l'Attique fut si souvent le théâtre.

Les habitans de l'Attique envoyèrent à la guerre de Troie cinquante vaisseaux sous la conduite de Ménesthée, arrière-petit-fils d'Erechtée. Le dernier roi de l'Attique fut Codrus, qui se dévoua généreusement à la mort dans une guerre que les Athéniens soutenaient contre les Héraclides. L'oracle ayant déclaré que le peuple dont le roi périrait le premier dans le combat obtiendrait la victoire, Codrus revêtit des habits de paysan, et, provoquant un simple soldat de l'armée ennemie, se fit tuer par lui. La nouvelle de sa mort abattit l'armée ennemie, en même temps qu'elle donna courage aux Athéniens, qui remportèrent la victoire.

La stérilité de l'Attique et sa position maritime engagèrent ses habitans à établir des colonies dans les contrées voisines. Après la guerre de Troie, l'Attique employa l'excédant de sa population et de ses richesses à coloniser les îles de la mer Egée (l'archipel). Hérodote nous a laissé la liste de ces colonies d'Athènes, qui lors de l'invasion de Xercès vinrent au secours de leur mère-patrie : ce sont Erétria (Paleo-Castro) et Chalcis (Egripo) en Eubée (Négrepont), et les îles de Céos, Naxos, Siphnos et Seriphos. Ces colonies montrent que les Athéniens s'occupèrent toujours de marine, bien que leurs propres historiens ne fassent remonter leur puissance navale qu'à l'époque des guerres avec la Perse.

Après la mort de Codrus la royauté n'exista plus en Attique et le gouvernement devint de plus en plus démocratique. De Codrus à Solon, c'est-à-dire de l'an 1068 avant notre ère à l'an 594, l'histoire de l'Attique ne présente qu'un petit nombre de faits, qui encore sont d'une authenticité douteuse; et si l'on ne peut révoquer en doute l'existence du législateur des Athéniens et le code qu'il leur donna, tous les autres traits de sa vie sont sujets à discussion.

A partir de la mort de Solon l'histoire de l'Attique prend un caractère plus certain. Les lois de Solon semblent avoir plutôt maintenu ce qui existait que donné une nouvelle forme au gouvernement : le pouvoir était entre les mains des riches, qu'il divisa en trois classes, prenant la fortune pour base de classement; ces trois classes eurent seules le privilége de remplir les fonctions publiques. Le seul élément démocratique qui se trouvât dans la constitution de Solon, était la possibilité pour la quatrième classe (celle des pauvres) de parvenir aux fonctions du sacerdoce et de la judicature. Avec le temps, cet élément produisit son effet; le principe aristocratique fut vaincu par lui, et Athènes devint une pure démocratie. Sous le règne de l'usurpateur Pisistrate et sous celui de son fils Hippias, qui durèrent trente-six ans, la tendance démocratique fut comprimée. La chute d'Hippias fut le signal des luttes entre les différens partis de l'aristocratie, et ces luttes favorisèrent puissamment le développement de l'élément démocratique.

Deux factions divisaient l'Attique, et s'emparaient tour à tour du pouvoir. Le chef de l'une de ces factions, Clisthènes gagna la faveur du peuple en formant dix classes au lieu de quatre. Il augmenta aussi le nombre des membres du sénat. Le rival de Clisthènes, Isagoras, appela le roi de Sparte à son aide, et l'invasion des Spartiates fut l'occasion des premiers rapports qui s'établirent entre les Perses et les Athéniens, et qui furent depuis si funestes à ces derniers. Les Athéniens désirant se prémunir contre une seconde invasion dont ils étaient menacés, envoyèrent des ambassadeurs demander aide et alliance à Artaphernes, gouverneur de Sardes. L'orgueilleux satrape, après avoir demandé ce que c'était que les Athéniens, et où ils habitaient, leur promit son secours

à condition qu'ils donneraient au monarque persan *la terre et l'eau*, signe de soumission exigé ordinairement par le grand roi. Les ambassadeurs y consentirent, mais à leur retour à Athènes, ils furent punis de cette lâche condescendance.

L'issue de l'invasion lacédémonienne fut heureuse pour les Athéniens. Les Corinthiens qui s'étaient joints aux Spartiates, quittèrent leur alliance et retournèrent chez eux. Les deux rois lacédémoniens se prirent de querelle avant une bataille qu'ils devaient livrer, et les Athéniens n'ayant plus à combattre que les Béotiens et les Chalcidiens, les défirent complètement, traversèrent l'Eubée et établirent quatre mille colons athéniens sur le territoire de Chalcis.

Ce fut vers ce temps qu'Hippias voulut conduire les Perses contre les Athéniens. L'évènement suivant le favorisa dans ce dessein. Les Grecs de l'Ionie, tributaires ou sujets de Darius, s'étaient révoltés contre lui; ils avaient demandé secours aux différens peuples de la Grèce, et les Athéniens leur avaient envoyé vingt vaisseaux. Les Grecs confédérés brûlèrent Sardes. Alors Darius leva une puissante armée et équipa une flotte formidable; avec laquelle ses lieutenans traversèrent la mer Egée; s'emparant d'Erétrie en Eubée, ils prirent terre en Attique, et virent bientôt leur puissante armée défaite par celle des Athéniens dans la plaine de Marathon, où les Grecs, sous la conduite de Miltiade, firent des prodiges de valeur.

Dix ans après, Xercès, fils de Darius, conduisit contre la Grèce une des plus puissantes armées dont parle l'histoire.

L'Attique fut envahie et les Athéniens n'eurent d'autre refuge que leurs vaisseaux. Forcés d'abandonner la terre à leurs ennemis, ils firent de la mer le théâtre d'une nouvelle guerre où ils vainquirent Xercès dont la flotte fut complètement ruinée à l'immortelle bataille de Salamine. Le monarque persan se vit obligé de se retirer honteusement en Asie, laissant après lui son lieutenant Mardonius avec une armée d'à peu près trois cent mille hommes. Mardonius entra une seconde fois à Athènes, brûla et détruisit tout ce que Xercès avait laissé et fit de cette ville un monceau de uines (479).

Quelques monumens échappèrent sans doute à la destruction, car Hérodote dit qu'il vit suspendues aux murs de l'Acropolis les dépouilles des Béotiens et des Chalcidiens, et qu'elles portaient les traces de l'incendie allumé par les Persans. Athènes fut rebâtie l'an 479 avant J.-C., et il serait difficile de reconnaître parmi les ruines qu'on y voit aujourd'hui les traces d'un monument remontant à une époque antérieure à l'invasion de Xercès, outre ce que nous avons designé plus haut comme appartenant à l'architecture pélasgique. C'est à cette époque et sous Thémistocle que le Pirée fut fortifié, et que les Athéniens apprirent à considérer leurs vaisseaux comme leur meilleur moyen de défense. Par une loi d'Aristide promulguée dans le même temps, la constitution reçut un changement notable; chaque citoyen put être élu à toutes les charges de l'état, et ce fut un pas immense fait vers la démocratie à laquelle tendait Athènes.

La Grèce se confedéra contre le roi de Perse; chaque état dut fournir son contingent d'hommes et de vaisseaux; ceux qui n'avaient pas de marine payèrent en argent, et les Athéniens fournirent les vaisseaux que ces états n'avaient pu envoyer. Telle fut l'origine de leur supériorité navale sur les autres peuples de la Grèce. Les efforts et les succès de ce petit état, faible par le de la Grèce, pendant la guerre contre les Perses sont inouïs. Sous la conduite de Timon, les Athéniens prirent Eion sur le Strymon, défirent les Perses en Pamphilie, prirent Naxos et portèrent leurs armes jusqu'à Chypre. Pendant six ans ils aidèrent les Egyptiens qui voulaient secouer le joug des Perses, prirent possession de Memphis, et furent pour quelque temps maîtres de la Basse-Egypte. A ces conquêtes succéda la trève de trente ans, à la conclusion de laquelle les Athéniens rendirent l'Achaïe, Nisée, Trézène, etc., en même temps qu'ils s'agrandirent d'un autre côté.

Cette trève laissa refleurir les arts long-temps négligés pour la guerre. Cimon bâtit le temple de Thésée, l'Académie et l'Agora, et fit faire les longs murs qui joignaient Athènes à ses ports. Sous Périclès, qui a donné son nom à son siècle, un des plus brillans d'Athènes et de la Grèce, furent élevés, le Parthénon, les Propylées de l'Acropolis et le grand temple de Déméter (Cérès) à Eleusis. La sculpture produisit des chefs-d'œuvre, et c'est alors que brilla Phidias. La peinture fleurit également. L'art dramatique à peine au berceau, grandit tout-à-coup à cette époque qui vit également briller la philosophie, l'éloquence et l'histoire. La guerre du Péloponèse, qui commença l'an 431 avant notre ère, forme une importante période et peut être attribuée à plusieurs causes : l'inimitié de la race dorique et celle de la race ionique; la jalousie de Sparte; la tyrannie qu'Athènes exerçait sur ses alliés; les dangers de Périclès qui, craignant l'influence de ses ennemis, entraîna les Athéniens dans une guerre où il devait leur devenir nécessaire.

Les Lacédémoniens, ennemis des Athéniens, avaient pour alliés dans cette guerre une partie des états de la Grèce; mais ils manquaient d'argent et de marine, tandis que les Athéniens qui avaient, comme eux, un grand nombre d'alliés, étaient à la tête d'une puissante marine et d'une énorme quantité de numéraire.

Pendant cette guerre l'Attique fut plusieurs fois ravagée par les Lacédémoniens, et de part et d'autre on viola sans pudeur le droit des gens. Aux maux de la guerre se joignirent pour les Athéniens ceux d'une peste qui ravagea l'Attique pendant deux ans et n'y fit pas périr moins de cinq mille hommes en état de porter les armes, un cinquantième, peut-être, de sa population totale. Périclès fut enlevé par cette peste l'an 529 avant notre ère. Il avait exercé pendant trente ans le pouvoir absolu, mais il l'avait exercé en faveur du peuple, qui chaque jour acquérait plus de puissance, et son règne avait été trop brillant pour que l'Attique ne tînt pas toujours sa mémoire en honneur.

Les Athéniens commencèrent la guerre du Péloponèse avec les avantages d'une longue expérience de la guerre, d'une marine puissante, d'un trésor considérable et de nombreux alliés. Lacédémone, placée à la tête de la confédération péloponésiaque, était le plus puissant état militaire de la Grèce. Cette guerre mit en présence d'anciennes inimitiés politiques et nationales. Les Doriens, l'élément aristocratique, ayant Sparte à leur tête, combattaient dans les Athéniens l'élément démocratique, les Ioniens. Fatigués d'une lutte sans résultat, les Athéniens tentèrent un coup décisif dans l'expédition de Sicile; et leur défaite par Lysandre à Ægos-Potamos sur l'Hellespont, amena le blocus d'Athènes, qui fut forcée de se rendre faute de vivres. Les fortifications d'Athènes furent détruites au son des instrumens, et les Athéniens se virent obligés d'abandonner tous leurs vaisseaux à la réserve de douze, et de considérer comme ami ou comme ennemi le peuple ami ou ennemi des Spartiates, qu'ils dûrent suivre par terre ou par mer partout où il leur plaisait de les conduire.

Athènes passa sous le gouvernement de trente magistrats qu'on nomme vulgairement les trente tyrans. La dissension regna bientôt entre eux, et Thrasybule en profita pour rendre sa patrie à la gloire et à la liberté. Nous ne ferons qu'indiquer les évènemens qui suivirent jusqu'au temps de Philippe et de Démosthènes. Les intrigues des Perses et les mécontentemens soulevés par la domination des Spartiates soulevèrent et unirent contre les Lacédémoniens, Corinthe, Athènes, Thèbes et quelques autres villes; la bataille de Coronée et celle de Cnidus ébranlèrent leur puissance. Athènes délivrée de leur tyrannie commença à rebâtir ses murs, l'an 393 avant notre ère.

Pendant quelque temps la lutte pour la suprématie de la

Grèce ne fut plus entre Sparte et Athènes, mais entre Thèbes et Sparte. Alors Athènes n'était plus puissante que sur mer, et cette puissance la faisait détester à cause des déprédations qu'elle exerçait sur les îles et sur les villes maritimes. Cos, Rhodes, Chios et Bysance s'unirent contre elle, et les deux dernières de ces villes repoussèrent victorieusement ses attaques. Cette guerre, qu'on appela la *guerre sociale*, dura trois ans. A cette époque, la Macédoine commença à s'immiscer dans les démêlés de la Grèce. *La guerre sainte* ou *guerre phocéenne* fournit à Philippe, roi de Macédoine, l'occasion de se mêler aux affaires d'Athènes où bientôt il se fit un parti. La bataille de Chéronée, où Philippe fut vainqueur des Athéniens et de leurs alliés, établit complètement la suprématie de la Macédoine sur la Grèce. A partir de ce temps, l'histoire politique d'Athènes est presque nulle; l'Attique suivit la fortune de la Macédoine, et jouit d'une tranquillité intérieure qui ne fut guère troublée jusqu'à l'invasion romaine. Quelques hommes représentèrent encore dignement l'ancienne Attique. Phocion fut le dernier d'entre eux, et après lui Athènes ne nous offre plus le nom d'aucun grand citoyen.

L'an 86 avant J.-C. Sylla envahit Athènes, qui avait embrassé la cause de Mithridate, et reçu dans le Pirée son général Archelaüs. Pour se venger du secours donné à son ennemi, le cruel dictateur prit d'assaut la ville, et la livra à ses soldats qui lui firent subir toutes les horreurs du pillage. A partir de ce moment l'Attique, province romaine, n'eut plus aucune influence politique, et ne tira plus sa gloire que des arts et de la philosophie. Elle suivit la fortune de Rome, contre laquelle elle essaya vainement plusieurs fois de se soulever.

A différentes époques, l'Attique subit des changemens notables dans ses divisions politiques, et l'histoire a conservé les traces de ces changemens. La plus ancienne des divisions de l'Attique est celle de Cécrops, en douze parties. Les fils de Pandion la divisèrent ensuite en quatre parties indiquées par sa conformation physique. Plus tard la Mégaride ayant été séparée de l'Attique, cette dernière fut partagée en trois districts, et cette division existait encore du temps de Pisistrate. On attribue à Ion une division du territoire de l'Attique en quatre parties, division qui correspondait à celle du peuple en quatre classes. Clisthènes porta le nombre des tribus à dix, comme nous l'avons dit plus haut, et les quatre classes ou tribus instituées par Ion furent rétablies, au moins quant à la forme, par Solon. Les dix tribus instituées par Clisthènes étaient subdivisées en cent soixante-quatorze *dêmes* ou communes; chacune de ces communes contenait présumablement un bourg. La plus peuplée de ces communes était celle d'Acharnes (aujourd'hui Menidi). Sous l'influence Macédonienne, deux tribus furent ajoutées aux dix tribus existantes; et plus tard on en institua une treizième en l'honneur d'Adrien, dont elle porta le nom.

Ce ne fut pas seulement dans la guerre et dans la politique que brilla Athènes; sa plus grande gloire fut peut-être due à la philosophie, aux arts et aux sciences. Nous avons parlé plus haut de la perfection de son architecture. Sa sculpture, dont quelques chefs-d'œuvre sont arrivés jusqu'à nous, n'a été dépassée par aucun peuple. L'espèce de culte que les Athéniens rendaient à la beauté physique, comme le reste des Grecs, dut leur donner le plus grand succès dans cet art. Phidias était de l'Attique, ainsi que plusieurs des sculpteurs fameux dont l'antiquité nous a laissé les noms. Il brilla également dans la peinture, où les Athéniens firent des chefs-d'œuvre.

Les lettres furent cultivées à Athènes dès les temps les plus reculés; le premier poète athénien dont il soit fait mention est *Pamphus*, disciple de Linus, qui composa un hymne en l'honneur des prêtres d'Eleusis. Ces prêtres étaient eux-mêmes poètes et musiciens. Bientôt la poésie ne se borna pas au caractère sacré qu'elle avait eu d'abord; et, à l'exemple de Tyrtée, les poètes appelèrent leurs concitoyens au combat. L'époque la plus brillante pour la littérature et les arts, fut celle qui s'écoula depuis la législation de Solon jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand; Eschyle, Sophocle et Euripide donnèrent leurs tragédies; Platon, Aristophanes, Ménandre, composèrent leurs admirables comédies. L'histoire s'enorgueillit de Thucydide et de Xénophon; l'éloquence, de Démosthènes, la philosophie de Socrate et de Platon. Athènes eut moins de succès dans les sciences, et n'a guère de noms à revendiquer parmi ceux des savans dont s'honore la Grèce.

L'éclat que jeta la littérature athénienne devait répandre son dialecte et lui donner la suprématie sur les différens idiômes parlés en Grèce. Aristote peut être considéré comme le plus ancien écrivain, non originaire de l'Attique, dont les ouvrages aient été écrits en dialecte attique; mais à partir du temps d'Alexandre, l'idiôme athénien fut la seule langue écrite de la Grèce.

Nul peuple païen ne surpassa les Athéniens dans ses fêtes religieuses; nul n'eut plus de respect pour ses divinités tutélaires, nul ne reçut plus tôt l'initiation chrétienne à laquelle avait préludé Socrate, et que semblait attendre cet autel fameux élevé au *Dieu inconnu*. Dans les commencemens du christianisme, Athènes, déchue de son ancienne splendeur, retrouva quelque célébrité comme ville chrétienne. Aujourd'hui elle sort du froid tombeau où le poète l'avait vue si belle dans la mort; elle s'est levée en criant Liberté! et, la croix d'une main, le glaive de l'autre, elle a conquis une indépendance au sein de laquelle elle retrouvera sans doute son ancienne gloire.

Aujourd'hui l'Attique forme une des éparchies du royaume de la Grèce, et contient une ville (Athènes, capitale du royaume), et 118 villages. On ne peut évaluer même approximativement sa population. (voyez GRÈCE).

ATTRACTION. C'est une propriété dont toutes les parties de la matière paraissent être douées, et en vertu de laquelle elles *s'attirent* mutuellement. Cette propriété avait été pressentie avant Newton; mais il a été réservé à ce grand géomètre d'y faire voir le principe et le lien de presque tous les phénomènes de l'astronomie. Non seulement les centres des corps célestes paraissent s'attirer réciproquement, mais cette action s'exerce aussi entre les centres des astres et toutes les molécules dont chacun d'eux est composé. Ainsi, par exemple, la nature des orbites que décrivent respectivement la terre autour du soleil, et la lune autour de la terre, prouve qu'il y a attraction réciproque entre les centres de ces trois grands corps. Mais ensuite les phénomènes du flux et du reflux, ceux de la précession des équinoxes et de la nutation montrent qu'il y a aussi attraction des centres du soleil et de la lune sur les molécules de la mer, et aussi sur les molécules (solides ou liquides) qui forment le renflement de la terre à l'équateur. Enfin, d'autres phénomènes encore prouvent qu'il y a réciproquement attraction entre toutes les molécules matérielles d'un même astre ou de différens astres. Ce grand fait, qui jusqu'ici paraît être d'une rigoureuse universalité, établit une parfaite analogie entre la force appelée *pesanteur*, qui fait auprès de nous tomber les corps vers la terre, et les forces diverses qui produisent tous les mouvemens célestes. C'est ce qu'on expliquera plus en détail au mot GRAVITATION. Bornons-nous à rappeler ici que les observations sur la déviation du fil à plomb dans le voisinage des montagnes, observations faites d'abord au Pérou par Bouguer et La Condamine en 1738, et ensuite en Ecosse par Maskelyne en 1774, et, d'autre part, la belle expérience de Cavendish sur l'action des sphères métalliques, ont prouvé directement pour les corps terrestres la réalité d'une attraction réciproque.

La loi suivant laquelle l'attraction des molécules matérielles varie avec la distance, n'est pas moins remarquable que l'existence même d'une telle force universelle. Cette

loi de diminution est celle de toutes les émanations qui partent d'un centre. C'est la loi suivant laquelle diminuent les intensités du son, de la lumière, de la chaleur; et c'est aussi la loi des attractions ou répulsions électriques et magnétiques. Ici, il semble qu'on est tout près d'entrevoir l'identité d'essence des principaux agens physiques.

Cette attraction des molécules matérielles qui a les noms particuliers de *pesanteur*, *pesanteur universelle*, *gravité*, *gravitation*, *attraction newtonienne*, se fait sentir à des distances quelquefois considérables ou au moins toujours appréciables. Mais, lorsque les corps sont rapprochés à des distances extrêmement petites et en quelque sorte insensibles, il se développe de nouvelles forces d'*attraction* (et quelquefois de *répulsion*) qui donnent lieu à des phénomènes importans. Assez généralement on comprend ces nouvelles forces sous le nom d'*attraction moléculaire*; mais, dans un langage rationnel, cette dénomination ne saurait leur appartenir exclusivement, puisque le caractère essentiel de l'attraction newtonienne qui s'exerce à des distances finies, est précisément de se manifester réciproquement entre les dernières molécules des corps.

Quoi qu'il en soit, c'est aux forces d'attraction (et répulsion), s'exerçant à distance infiniment petite, que se rapporte l'*adhésion* qui unit toutes les parties d'un corps solide, l'*adhérence* singulière des plaques polies mises en contact, et tous les faits si curieux de la CAPILLARITÉ. Dans la théorie qui suppose la lumière produite par une émission corpusculaire, on explique très bien les lois de la *réfraction* et de la *réflexion* par l'attraction ou la répulsion de la matière propre des corps sur celle de la lumière. Enfin, on peut considérer aussi les phénomènes d'*affinité* chimique comme le résultat de certaines attractions entre les élémens des diverses substances.

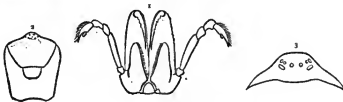
D'après cela, et en tenant compte de ce que, dans les faits énumérés en dernier lieu, l'*attraction devient nulle à toute distance finie*, circonstance qui indiquerait au moins un mode d'action bien distinct, plusieurs savans ont été portés à présumer que tous les phénomènes de l'ordre physique général résultent d'un seul fait, d'une seule réaction physique primordiale, l'ATTRACTION, lequel fait serait d'ailleurs quelquefois dualisé (*polarisé*) de manière à se manifester positivement (*attraction*) et négativement (*répulsion*), et ensuite pourrait être modifié aussi de manière à s'exercer d'une façon toute particulière dans une sphère d'action de rayon infiniment petit; mais la science est encore bien loin de pouvoir justifier cette vue, qui établirait entre toutes ses parties une rigoureuse unité.

ATYPE, genre de l'ordre des pulmonaires, famille des fileuses, section des territèles du règne animal de Cuvier, tribu des tétrapneumones du Cours d'entomologie de M. Latreille. Ce genre, fondé par M. Latreille, est très curieux, tant à cause de son organisation extérieure, assez différente de celle des autres aranéides, qu'à cause de ses mœurs très singulières; aussi en ferons-nous une description détaillée. Les yeux sont au nombre de huit, presque égaux entre eux, groupés et ramassés sur une éminence du corselet, entre les mandibules, trois de chaque côté, formant un triangle dont l'angle le plus aigu est dirigé en avant; les deux autres yeux sont situés entre les précédens sur une ligne transverse, plus grands et plus ronds. La lèvre est petite, presque nulle, insérée sous les mâchoires. Les mâchoires sont alongées, coniques, dilatées à leur base, et se terminent en pointe à leur extrémité. Les palpes sont courts et non pédiformes, minces, insérés sur les deux côtés des mâchoires et à l'extrémité de leur dilatation. Les pattes sont alongées, fines; la quatrième et la première paires sont presque égales entre elles, mais la quatrième est la plus longue et la troisième la plus courte. Le corps de cette aranéide est entièrement noirâtre et long d'environ huit lignes. Le thorax est presque carré, déprimé postérieurement, renflé, élargi et largement tronqué par devant, ce qui lui donne une forme très différente de celle qu'offre cette partie du corps dans les mygales. Les chélicères sont très fortes, et leur griffe a en dessous, près de la base, une petite éminence en forme de dent. Le dernier article des palpes du mâle est pointu au bout. L'organe génital donne inférieurement naissance à une petite pièce demi-transparente, en forme d'écaille, élargie et inégalement bidentée au bout, avec une petite soie ou cirrhe à l'une de ses extrémités.



Atype de Sulzer, mâle.)

Cette aranéide, dans la nouvelle édition du règne animal de Cuvier, avait été confondue avec les autres arachnides, et ne comprenait aucune tribu; mais M. Léon Dufour, ayant étudié avec soin l'anatomie des aranéides, fut le premier qui posa les bases d'une distribution naturelle, et c'est à ce savant que nous sommes redevables de la distinction des aranéides en deux sections principales : celles qui ont quatre poumons, et celles qui n'en ont que deux. On avait bien, il est vrai, remarqué que les mygales différaient des autres aranéides en ce qu'elles avaient quatre spiracules ou ouvertures stigmatiformes dont dans un même nombre de sacs pneumo-branchiaux, mais on n'avait point encore déterminé quelles étaient les aranéides qui offraient ces mêmes caractères.



(Détails de l'atype de Sulzer.)

1 Mâchoire — 2 Céphalothorax vu en dessus. — 3 Partie antérieure du céphalothorax pour montrer la disposition des yeux.

Ce genre fait donc maintenant partie de la première tribu des aranéides tétrapneumones, ou celles qui ont quatre poumons, et que nous diviserons en deux petites sections, suivant que les tarses sont dépourvus d'épines et garnis en des

sous d'une brosse de duvet renfermant à son extrémité les deux crochets supérieurs, ou qu'ils sont munis dans toute leur longueur d'épines mobiles, simplement velues, sans brosse serrée, avec les deux crochets supérieurs à nu.

Deux genres, ceux d'atype et d'eriodon composent cette dernière section des tétrapneumones ou des arachnides pulmonaires à quatre filières, et à crochets des chélicères repliés sur la branche inférieure de leur première pièce, et non sur leur côté intérieur ou dans leur entre-deux.

Le genre atype ne se compose que d'une seule espèce connue sous le nom d'atype de Sulzer, Latreille, olétère atype, Walckenaer; elle a été trouvée aux environs de Paris, à Montmorency, à Sèvres, sur les côteaux de Bellevue et dans les bois de Meudon. Sulzer, qui l'a décrite le premier, l'a observée en Suisse. Elle construit dans les endroits un peu humides une galerie souterraine d'abord horizontale, mais qui s'incline ensuite; elle file dans l'intérieur de ce trou un tuyau de soie blanche, très serré, qu'elle fortifie avec des brins d'herbe et de mousse, et au fond duquel elle pond ses œufs, qui présentent une masse ovoïde enveloppée d'une toile blanche et fixée aux deux bouts avec de la soie. Elle laisse pendre une partie de son tube en dessous du trou, pour en protéger l'entrée. Cette partie externe a environ deux ou trois pouces de longueur; son diamètre est de six lignes; le tissu de ce tuyau est très serré et très fin, très blanc, et ressemble au cocon de plusieurs chrysalides. Il est partout d'une largeur égale, et se termine en pointe à son extrémité inférieure. Cette extrémité est attachée à un paquet de bourre de soie, entrelacée avec des fibres de plantes; ainsi, le fond de ce long tube se trouve garanti par cette bourre de l'humidité de la terre. M. Walckenaer trouva un de ces tubes près de Sèvres, sur un monticule de gazon. Ce tube avait six pouces de long; près de la moitié pendait en dehors comme un morceau de toile. En creusant, il vit au fond du tube le sac à œufs globuleux, d'un tissu ferme et serré. Les petits étaient, dans ce sac, éclos, et au nombre d'environ trente-deux; ils avaient une demi-ligne de longueur. Les pattes étaient grisâtres, l'abdomen rougeâtre, le corcelet et les mandibules d'un rouge plus foncé. La mère était absente. A la même époque, il trouva au fond d'un de ces tubes l'atype de Sulzer, mais sans sacs à œufs et sans petits. Quand on prend cet insecte vivant, il retire ses pattes sous le corselet. Il parait avoir la vie tendre.

AUBAINE (droit d'). Dans notre ancienne jurisprudence, on appelait *aubain* (des mots latins *alibi natus*, né ailleurs), selon l'étymologie la plus probable, tout étranger non naturalisé, qui se trouvait en France, soit qu'il y eût fixé son domicile, soit qu'il ne fît qu'y passer, en voyageant ou autrement. On donnait aussi le même nom au Français qui était sorti du royaume, et qui avait renoncé à sa patrie pour s'établir en pays étranger. Par suite de cette première dénomination, on appelait *droit d'aubaine* le droit en vertu duquel le souverain recueillait la succession des étrangers qui venaient à mourir dans ses états, sans y avoir été naturalisés, ou, quand ils avaient été naturalisés, sans laisser d'héritiers regnicoles.

Les premiers sentimens de l'homme, dans l'état primitif et sauvage dans lequel il a vécu, n'ont eu d'abord pour objet que l'individu lui-même; sa conservation et sa satisfaction personnelle. Bientôt ces sentimens s'élargissent, l'affection et les soins de la prévoyance s'étendent à la famille; plus tard, ils se développent encore et embrassent la tribu ou la nation: mais ce n'est que long-temps après, dans une civilisation bien plus avancée, qu'ils peuvent, se modifiant de nouveau, se convertir en une philantropie générale, en un amour universel de l'humanité tout entière. Jusqu'à ce dernier terme cependant, chaque peuple cherche à s'enrichir, à se perfectionner, à l'exclusion ou même au détriment des autres peuples. Tous les moyens concourent à ce but unique, on s'efforce de l'atteindre par les lois comme par les armes; tout ce qui est enlevé à l'étranger, semble une conquête légitime; tout ce qui sort de la patrie pour passer aux mains de l'étranger semble une perte déplorable.

Placés à ce point de vue, de tous les temps et dans tous les pays, les législateurs ont été portés à mettre une grande différence entre les citoyens et les étrangers. On comprend donc facilement comment ces derniers sont devenus l'objet d'une législation rigoureuse, fiscale, spoliatrice, et comment toutefois cette législation a dû successivement tendre à s'adoucir et à s'effacer.

Les Grecs appelaient les étrangers des barbares; Lycurgue avait défendu de les admettre à Lacédémone et prohibait sévèrement tout mariage avec eux. A Athènes, on distinguait deux classes d'étrangers, ceux qui n'y faisaient que passer, et ceux, au contraire, qui y étaient domiciliés. Ceux-ci, bien moins sévèrement traités que les autres, ne l'étaient cependant pas avec faveur. Quoique établis dans la ville avec l'autorisation de l'aréopage, inscrits sur un registre public, assujettis envers le trésor au paiement d'un tribut annuel, chargés, comme les citoyens, de l'équipement et de l'armement des vaisseaux, et même faisant partie de la milice, ils étaient néanmoins frappés d'une incapacité absolue pour tout ce qui ne dépendait pas uniquement du droit des gens. Ainsi, la faculté de disposer de leurs biens par testament leur était refusée. La loi les obligeait de choisir parmi les citoyens un patron qui répondait de leur conduite, et qui était pour eux une espèce d'administrateur dans tout ce qui tenait au droit public ou au droit privé. Ils étaient soumis à la juridiction d'un juge d'exception, le polémarque ou troisième archonte. Ils ne pouvaient habiter qu'un quartier particulier, séparé de tous les autres. Leurs enfans ne pouvaient point se confondre avec les jeunes Athéniens; ne devaient jouer et prendre leurs exercices que dans un lieu spécial situé hors de la ville, et nommé le *cynosarges*.

Chez les Romains, le même mot (*hostis*) servait à désigner les ennemis et les étrangers. D'abord, il fut interdit aux étrangers de s'établir à Rome; plus tard, ils en furent deux fois chassés. A Rome, la distinction que nous avons vu consacrée à Athènes, entre les étrangers passagers et les étrangers domiciliés, n'était pas admise. Aussi, ni les uns ni les autres n'y jouissaient presque d'aucun des droits des citoyens; ils n'avaient ni les mêmes juges, ni le même costume, ni les mêmes noms.

Ils ne jouissaient presque d'aucun des droits des citoyens; car le droit de contracter des noces ou mariage solennel (voyez Mariage); celui d'exercer la puissance paternelle sur leurs enfans, le droit de disposer de leurs biens par testament, celui de succéder, la mancipation, l'usucapion, dépendant essentiellement du droit civil, étaient, sauf un petit nombre de cas exceptionnels, interdits aux étrangers. Ils n'avaient pas les mêmes juges; un préteur spécial était chargé de prononcer sur les contestations que les étrangers pouvaient avoir, soit entre eux, soit avec les citoyens. Ils n'avaient pas le même costume; il leur était défendu de porter la toge, *togo*; cet habillement était tellement particulier aux Romains que souvent, pour les distinguer des autres peuples, on les appelait *togati*, *gens togata*. Enfin, les étrangers n'avaient pas les mêmes dénominations; il ne leur était pas permis de porter des prénoms; ce privilége n'appartenait qu'à ceux à qui l'on avait accordé le droit de cité; tandis que les Romains avaient au contraire, comme nous l'avons déjà expliqué au mot Agnats, le prénom, le nom et assez souvent un surnom.

Le droit de cité n'était accordé que rarement, et avec une grande réserve; des formalités solennelles et sévères devaient être observées. Nous n'en parlerons pas ici; nous renvoyons aux mots Citoyen et Naturalisation.

Tels étaient, chez les anciens, les principaux caractères et l'esprit de la législation relative aux étrangers. Mais le droit d'aubaine proprement dit existait-il chez ces peuples? Y

était-il établi en principe, comme il l'a été depuis, que l'étranger ne pouvait avoir aucun héritier, et que ses biens, à sa mort, devaient être acquis à l'état? C'est ce que nous ne pensons pas; les auteurs toutefois sont divisés. Bodin (de la république, livre II, chap. 6) croit qu'il en était ainsi à Athènes. Il se fonde sur ce que, suivant lui, le fisc athénien s'appropriait la sixième partie de la succession des étrangers. Mais si le fisc ne s'emparait que d'un sixième, l'étranger avait donc un héritier pour les cinq autres sixièmes. D'ailleurs, l'opinion que le fisc s'attribuait un sixième ne se base que sur un passage de Démosthène qui n'est ni formel ni précis. Bodin pense également que le droit d'aubaine était connu à Rome, parce que, toujours suivant lui, la succession des étrangers était dévolue au trésor. Mais rien ne prouve moins ce qu'il avance que les raisons qu'il en donne. Les lois qu'il invoque, les exemples qu'il cite, apprennent seulement que l'étranger, à Rome, ne pouvait être institué héritier par un citoyen, ce qui est bien différent du droit d'aubaine. Enfin, des passages d'Ulpien et de Théophile nous paraissent positifs en sens contraire.

Quoi qu'il en soit, les mêmes sentimens de haine ou du moins d'exclusion se transmirent de siècle en siècle; et il est certain que le droit d'aubaine, c'est-à-dire le droit pour le souverain de s'emparer de tous les biens des étrangers qui mouraient dans ses états était en pleine vigueur sous le règne de Charlemagne; c'est ce qui résulte d'un capitulaire non équivoque. Il paraît donc très probable que le droit d'aubaine tira son origine des usages ou des coutumes des anciens peuples du Nord, et qu'il fut d'abord exercé par les Francs, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules. Aussi, Montesquieu parlant des temps qui suivirent l'invasion de l'empire romain par les Barbares, s'exprime-t-il en ces termes: « Dans ces temps-là, s'établirent les droits insensés d'aubaine » et de naufrage. Ces hommes pensèrent que les étrangers » ne leur étant unis par aucune communication du droit ci- » vil, ils ne leur devaient d'un côté, aucune sorte de justice, et de l'autre, aucune sorte de pitié. »

Il faut par conséquent regarder comme une erreur l'opinion de quelques auteurs, qui veulent trouver en Angleterre le premier établissement du droit d'aubaine, et qui croient en voir l'origine dans une loi d'Edouard III, contre les Français. Ce droit existait évidemment long-temps avant cette époque.

Les établissemens de Saint-Louis (chapitres 31 et 87), l'ordonnance de Philippe-le-Bel de 1301, les lettres patentes de Charles VI, du 5 septembre 1386, et une foule d'autres lois, reproduisirent le principe du droit d'aubaine. Nous ne chercherons point à analyser ces lois, mais à présenter un tableau succinct de leurs principaux résultats.

On distinguait deux espèces de classes d'aubains. La première classe se composait des individus qui, nés dans un diocèse ou une chatellenie, les quittaient pour aller fixer leur demeure ailleurs; la seconde classe se composait des individus qui, nés en pays étranger, venaient s'établir dans le royaume.

Les aubains de la première classe, s'ils ne reconnaissaient pas un seigneur dans l'an et jour, payaient l'amende au baron dans la chatellenie duquel ils avaient transporté leur domicile; et s'ils décédaient sans laisser à ce baron quatre deniers, tous leurs biens meubles lui étaient, après le décès, immédiatement acquis. Quant aux aubains de la seconde classe, les seigneurs sur les terres desquels ils se fixaient les traitaient fort durement, et, dans plusieurs provinces, les réduisaient même à l'état de serfs.

Quand la politique des rois de la troisième race eut affranchi de la servitude corporelle, non seulement les habitans de leurs domaines, mais encore ceux des grandes villes, elle fit cesser, par rapport aux aubains ou étrangers, cet usage, aussi contraire à l'humanité qu'aux intérêts du royaume. Les rois prirent les aubains sous leur *avouerie* ou protection royale. Dès qu'un aubain avait reconnu le roi ou lui avait *fait aveu*, il conservait sa franchise, et était à l'abri des entreprises et des violences des seigneurs particuliers. La coutume même s'établit successivement en divers lieux, que les aubains ne pouvaient se faire d'autre seigneur que le roi seul.

Cependant, au commencement du XIVe siècle, plusieurs seigneurs en France étaient encore en possession de recueillir la succession des non-régnicoles décédés sur leurs terres; mais l'autorité royale les dépouilla bientôt de ce privilège, et concentra en ses seules mains l'exercice de tous les droits sur les aubains. Dès lors, le droit d'aubaine fut regardé comme appartenant uniquement au roi, et même comme essentiellement inhérent à la couronne.

A ce titre, les aubains payaient annuellement une redevance, dite *chevage*, de douze deniers, somme alors assez considérable. S'ils se mariaient sans autorisation royale, ils devaient une amende de soixante sous. Enfin, s'ils voulaient se marier avec des régnicoles, ils étaient sujets à un droit de *for-mariage*, droit exorbitant, pour lequel ils étaient obligés d'abandonner, dans certains lieux, le tiers, et dans d'autres, la moitié de tous leurs biens, meubles ou immeubles.

Ces droits s'évanouirent avec les vestiges des anciennes servitudes; mais les aubains furent souvent frappés, en cette qualité, de différentes taxes, notamment sous Henri III, Louis XIII et Louis XIV.

Henri III, par édit du mois de septembre 1587, ordonna que tous les marchands, banquiers et courtiers étrangers, résidant dans le royaume, seraient obligés de prendre des lettres de naturalité, en payant les sommes auxquelles ils seraient taxés. Ces lettres de naturalité devaient conférer tous les droits dont jouissaient les régnicoles.

La déclaration de Louis XIII, du 29 janvier 1639, pour subvenir aux dépenses de la guerre, enjoignit à tous les étrangers résidant dans le royaume ou y possédant des biens, offices et bénéfices, quelle que fût leur nation, leur qualité ou leur condition, et en même temps à tous leurs premiers descendans, héritiers, successeurs, ou donataires de leurs biens, de payer une contribution réglée par des rôles spéciaux expédiés à cet effet.

Louis XIV, une première fois par les édits des mois de janvier 1646 et mai 1656, une seconde fois par la déclaration du 27 juillet 1697, exigea encore, tant des étrangers que de leurs premiers descendans, héritiers, successeurs et donataires, une nouvelle taxe pour la confirmation de leurs lettres de naturalité. On exempta cependant, en 1656 et 1697, tous ceux qui avaient déjà payé en 1646. On est, au reste, surpris de voir mentionner, dans la déclaration de 1697, les droits de *chevage* et de *for-mariage*, comme s'ils eussent encore existé: mais c'était un des motifs qu'on reproduisait toujours toutes les fois qu'il fallait réclamer une nouvelle taxe.

Dans le dernier état de la législation, qui était constant et qui a continué jusqu'à la révolution de 1789, les étrangers, en France, pouvaient vendre, échanger, faire le commerce, donner ou recevoir entre-vifs, etc., mais ils ne pouvaient ni transmettre leur succession à leurs parens, ni en recueillir aucune; ils ne pouvaient ni disposer, ni recevoir par testament: les enfans régnicoles d'un père aubain étaient seuls admis à lui succéder. Les biens des étrangers passaient donc à leur mort au roi. Selon la règle de droit, *les aubains vivaient libres, mais ils mouraient serfs.*

Diverses exceptions toutefois avaient été introduites aux dispositions générales de ce droit si rigoureux. Les unes étaient établies en faveur de certaines classes d'étrangers; d'autres en faveur de certains établissemens, de certains lieux ou de certaines valeurs; d'autres étaient fondées sur des traités ou des conventions diplomatiques.

Ainsi, les ambassadeurs, les envoyés et les résidans des puissances étrangères, leur famille, leurs domestiques et tous

les gens de leur suite étaient exempts du droit d'aubaine.

Les écoliers qui venaient étudier dans les universités du royaume n'étaient pas soumis à ce droit pendant le temps de leurs études, à moins que la guerre ne vint à être déclarée entre la France et la nation à laquelle ils appartenaient.

Les marchands étrangers qui venaient en France à quelques foires étaient aussi exemptés du droit d'aubaine pendant leur voyage, leur séjour et leur retour dans leur pays. Les foires de Champagne, si célèbres dans notre histoire, avaient toujours joui de ce privilége; la ville de Lyon l'obtint plus tard en faveur de ses foires franches, de Charles VII et de Louis XI.

Les ouvriers étrangers employés au dessèchement des marais et à l'exploitation étaient encore exempts du droit d'aubaine.

Lorsqu'en 1607, Henri IV établit à Paris et dans quelques autres villes des manufactures de tapisserie de Flandre, il anoblit les sieurs de Commans et de La Planche, tous deux étrangers, chargés de la direction de ces manufactures; il les exempta des droits d'aubaine, eux et tous les ouvriers qui viendraient travailler sous leurs ordres.

En 1664, ces manufactures étant presque tombées, Louis XIV en établit une nouvelle à Beauvais; il déclara regnicoles et naturels français les ouvriers étrangers qui y auraient travaillé huit ans. Le même privilége fut accordé, après huit et dix années de travail, aux ouvriers étrangers de la manufacture des glaces et cristaux, et à ceux de la manufacture royale des Gobelins. Cinq années de service sur mer faisaient également acquérir à l'étranger la qualité de Français; mais la même faveur ne fut jamais étendue aux troupes du service de terre.

Dans les villes de Marseille et de Dunkerque, tous les étrangers étaient exempts du droit d'aubaine; cette exemption avait pour but de les attirer dans ces villes et d'y fixer leur commerce.

Il arrivait souvent aussi que, pour faciliter l'acquisition de plusieurs effets royaux, tels que des rentes perpétuelles ou viagères, le roi permettait aux étrangers d'en acquérir avec faculté d'en disposer et de les transmettre à leurs héritiers naturels; le roi renonçait à cet égard au droit d'aubaine.

Quant aux exceptions au droit commun fondées sur des traités passés avec des puissances étrangères, les termes de ces conventions en réglaient alors les effets.

Les dispositions en étaient plus ou moins étendues : les unes se renfermaient dans la simple exemption du droit d'aubaine, dont l'effet était que, lorsque l'étranger mourait en France, ses parens étaient admis à venir recueillir sa succession; les autres accordaient, en outre, la capacité de succéder à des parens régnicoles, et communiquaient à l'étranger les principaux effets du droit civil. La réciprocité était la base ordinaire de ces traités.

Ce fut par des conventions semblables que le droit d'aubaine fut aboli, en 1762, en faveur des sujets du roi d'Espagne et du roi des Deux-Siciles; en 1766, à l'égard de ceux du duc de Deux-Ponts, de l'électeur palatin, et des Etats héréditaires de l'empereur d'Allemagne, en Hongrie, en Bohême, en Allemagne et en Italie; en 1778, à l'égard des sujets des Etats-Unis d'Amérique, et par divers autres actes, en faveur de différens petits états de l'Allemagne et de l'Italie. Quant aux Suisses et aux Ecossais au service de France, ils avaient été affranchis du droit d'aubaine en vertu des traités de Louis XI, des 1477 et 1481. Les habitans du comtat d'Avignon étaient de même réputés régnicoles, d'après des lettres-patentes de Louis XII, de 1479, plusieurs fois confirmées depuis.

Lorsqu'après 1789, l'Assemblée constituante commença à s'occuper de revoir ou plutôt de renouveler notre droit public et notre législation, trois opinions différentes furent présentées relativement au droit d'aubaine.

Les légistes à idées anciennes et étroites, prenant pour point de départ l'antique distinction entre le droit naturel et le droit civil, et raisonnant du reste fort logiquement ensuite, pensaient que le droit d'aubaine devait être conservé. Les successions, disaient-ils, sont établies et réglées par le droit civil seul. Le droit civil est particulier au peuple pour lequel il a été formulé. Les étrangers, ne faisant pas partie de ce peuple, doivent être par cela même incapables de tout ce qui dépend du droit civil; ils ne doivent donc pouvoir ni tester, ni donner pour cause de mort, ni transmettre *ab intestat*, parce que toutes ces dispositions sont subordonnées au droit civil : or, le droit d'aubaine résulte nécessairement de cette incapacité, il en est la suite naturelle et la conséquence forcée.

Des hommes plus sages, des publicistes instruits par une longue expérience, pensaient que le droit d'aubaine devait être aboli, mais qu'il ne devait l'être qu'avec réserve et prudence; que l'abolition ne devait en être prononcée, à l'égard de chaque nation voisine, qu'à charge de réciprocité, c'est-à-dire qu'à la charge par cette nation d'y renoncer en même temps: ils démontraient que sans cela les intérêts français seraient compromis.

Des philosophes plus généreux embrassant toutes les nations dans leurs vœux pour leur bonheur, animés du desir de voir tous les peuples vivre entre eux comme frères, se rapprocher, s'unir et ne former qu'une grande communauté, proclamaient que le droit d'aubaine était un droit insensé, odieux, sauvage, rappelant des siècles et des usages barbares, un droit condamné par l'opinion générale, repoussé par l'humanité et proscrit par la raison. Ils demandaient sa suppression sans conditions et sans délai.

L'Assemblée constituante partagea ce généreux élan. Sans s'arrêter aux diverses conventions souscrites avec la plupart des Etats de l'Europe, et même avec plusieurs nations des autres parties du monde, « considérant que le droit d'aubaine est contraire aux principes de fraternité qui doivent lier tous les hommes; que ce droit, établi dans des temps barbares, doit être proscrit chez un peuple qui a fondé sa constitution sur les droits de l'homme et du citoyen, et que la France libre doit ouvrir son sein à tous les peuples de la terre, en les invitant à jouir, sous un gouvernement libre, des droits sacrés et inaltérables de l'humanité, » l'Assemblée décréta, le 6 août 1790, que les droits d'aubaine et de détraction étaient abolis pour toujours.

Ce décret permettait aux étrangers morts en France de transmettre leur succession, soit à leurs parens, soit aux héritiers que désignerait leur volonté; mais il n'abolissait pas l'incapacité, dont les étrangers étaient frappés, de succéder à leurs parens morts en France. Le 8 avril 1791, l'Assemblée constituante effaça cette dernière distinction; elle déclara les étrangers capables de recueillir en France les successions de leurs parens, même français; elle les autorisa à recevoir et à disposer par tous les moyens reconnus par la loi française. Un article de la constitution du 3 septembre 1791 reproduit les mêmes dispositions.

Cependant les nations étrangères entendirent la voix de l'Assemblée constituante, sans qu'aucune d'elles répondit à son noble appel. Les Français continuèrent de rester partout soumis au droit d'aubaine; dans aucun pays, ils ne furent admis à succéder aux régnicoles; les mesures libérales adoptées par la France ne furent imitées nulle part : ces mesures ne tournaient donc qu'au désavantage de la France et des Français.

Les rédacteurs du Code civil le comprirent, et sentirent la nécessité d'en revenir à l'ancien principe de la réciprocité. En conséquence, ils insérèrent dans le Code civil les trois règles suivantes, dont l'équité ne pouvait être contestée : « Article 11. L'étranger jouira en France des mêmes droits civils que ceux qui sont ou seront accordés aux Français par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendra.

—Article 726. Un étranger n'est admis à succéder aux biens que son parent, étranger ou Français, possède dans le territoire de la république, que dans le cas et de la manière dont un Français succède à son parent, possédant des biens dans un pays étranger, conformément aux dispositions de l'article 11. — Article 912. On ne pourra disposer au profit d'un étranger que dans le cas où cet étranger pourrait disposer au profit d'un Français. »

Ces trois articles, qui étaient rigoureusement justes et rien de plus, demeurèrent en vigueur jusqu'en 1819. A cette époque, on pensa qu'il était possible d'aller encore plus loin, sans cependant compromettre aucun intérêt. La loi du 14 juillet 1819 abrogea les articles 726 et 912 que nous venons de citer, et conféra aux étrangers le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français, dans toute l'étendue du royaume; mais elle chercha à éviter, par une heureuse combinaison, les inconvéniens qui s'étaient présentés sous la législation de l'Assemblée constituante. Le principal de ces inconvéniens était que lorsqu'un étranger venait à mourir laissant un héritier français et un héritier étranger, et en même temps des biens situés en France et d'autres en pays étranger, tandis que l'héritier étranger venait prendre sa part dans les biens de France, l'héritier français était empêché d'en prendre aucune dans les immeubles situés à l'étranger. Pour empêcher le renouvellement d'une semblable injustice, la loi prit soin d'ordonner que dans le cas de partage d'une même succession entre des cohéritiers étrangers et français, ces derniers prélèveraient sur les biens situés en France une portion égale à la valeur des biens situés en pays étranger dont ils seraient exclus, à quelque titre que ce fût, en vertu des lois ou coutumes locales.

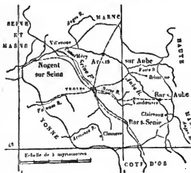
Cette précaution prévient en effet le dommage signalé, et laisse peu de choses à désirer à l'intérêt individuel. Mais l'intérêt national n'a pas été gardé de la même manière. Lorsqu'un étranger meurt en France, les biens qu'il y possède sont recueillis par ses héritiers, fussent ils tous étrangers; tandis que, au contraire, les héritiers français du Français, qui ne possède des biens qu'en pays étranger et qui a le malheur d'y mourir, sont souvent entièrement écartés de sa succession. De même les dispositions des Français en faveur des étrangers sont autorisées, tandis que dans divers pays il n'est pas permis aux Français de recevoir des nationaux de ces pays. Ces différences sont évidemment au préjudice de la France. Cependant malgré ces défauts et quelques autres que nous pourrions signaler, la législation est demeurée en cet état, et il est à croire qu'elle y demeurera encore long-temps.

Au moyen de la loi de 1819, la France se trouve sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la nation la plus avancée. Le droit d'aubaine subsiste encore dans presque tous les états qui nous environnent. Nous n'entrerons pas, à cet égard, dans des détails qui nous conduiraient beaucoup trop loin. Nous nous bornerons à dire quelques mots sur ce qui existe en Angleterre.

Il n'est pas de pays où, sous certains rapports, les étrangers aient plus de droits qu'en Angleterre, et où, sous certains autres, ils en aient moins. Un étranger vient-il à avoir, même en matière civile, une contestation avec un Anglais, si cette contestation, comme cela arrive presque toujours, dépend de l'éclaircissement d'un point de fait dont l'examen doive être soumis à un jury, la loi veut que, pour prévenir tout soupçon de partialité, et pour que l'étranger jouisse en cela de la même faveur que les nationaux, le jury soit composé de six Anglais et de six étrangers. Un étranger veut il disposer de ses biens par testament? quoique le testament soit un acte du droit civil, la loi autorise néanmoins, dans la personne de l'étranger, ce mode de transmission, pourvu d'ailleurs que la disposition ne porte que sur des objets mobiliers, et que le testateur appartienne à une puissance non ennemie. Mais un étranger désire-t-il acheter pour son propre compte la moindre portion de terre, la loi ne le permet plus. En vain l'étranger dirait-il que l'achat et la vente étant des actes du droit des gens, doivent être par cela même permis à tout individu : l'immeuble qu'il aurait acheté serait confisqué au profit du roi.

Suivant Blackstone, cette rigueur du droit anglais, relativement à ce qui concerne les propriétés immobilières, est fondée sur deux raisons dont la première est purement politique, et dont la seconde se rattache aux principes de l'ancienne féodalité. D'une part, l'on craindrait que par des acquisitions trop souvent répétées, les étrangers ne finissent par exercer une influence qui pourrait devenir préjudiciable, et de l'autre, comme depuis le règne de Guillaume Ier, il est reçu pour maxime (aujourd'hui cependant réduite à une pure fiction), que le roi, en Angleterre, est le seigneur suprême de toutes les terres du royaume, l'on ne permet pas qu'aucune de ces terres appartienne à des individus qui ne lui devraient aucune fidélité. (Voyez Citoyen, Naturalisation, etc.)

AUBE (Département de l'). Ce département a été formé, à la teneur des décrets de l'Assemblée constituante, d'une partie de la Champagne, généralité de Châlons, et d'une partie de la Bourgogne, généralité de Paris.



(Carte du département de l'Aube.)

Géographie politique ancienne. — La cité de Troyes (*Tricasæ, Augustobona Tricassium*), soit gauloise, soit romaine, comprenait le département actuel de l'Aube. Les *Tricasses*, dont le nom, en langue celtique, signifiait trois fois prudens, trois fois rusés, *tri* et *casses*, l'avaient peut-être reçu de leur caractère national, ainsi que les *Véliocasses* et les *Baiocasses*. Peuple de l'extrémité de la Gaule celtique, ils étaient séparés de la Gaule Belgique par la Marne qui, jusqu'à sa jonction avec la Seine, délimitait les Celtes et les Belges. Situés entre les braves *Senones* et les inquiets *Lingones*, les *Tricasses* furent entraînés par eux dans leurs diverses expéditions d'Italie et d'Illyrie. Mais lors des confédérations des républiques gauloises, ils étaient de celle des Eduens. Ils se démêlèrent assez adroitement des intrigues des Lingons et des Sequaniens avec Arioviste; César n'eut point à les combattre; et ils se soumirent à ses armes avant la guerre des Romains avec les Senonois. Enfin, bien qu'ils eussent fourni leur contingent aux armées gauloises de Bourges, et du secours aux assiégés d'Alésie, ils arrivèrent, mais un peu tard, au congrès réuni par César à Sens (*Agendicum Senonum*). Lors de l'organisation du gouvernement des Gaules par Auguste, ils furent compris avec Sens dans la première Lyonnaise. Ils furent gratifiés, par Agrippa, d'une voie militaire, celle qui conduisait de Milan et de Lyon à Boulogne (*Gessoriacum*)

de Saulieu, elle descendait les gorges du Morvan jusqu'à Auxerre. De là, elle se dirigeait par Brinon, Troyes et Châlons, sur Reims, Amiens et la mer (*Itinéraire d'Antonin* et *Cartes de Peutinger*). Sous Constantin et ses successeurs, Troyes fut comprise dans la quatrième Lyonnaise Senonie. Sens en était la métropole; et la province était formée des cités d'Auxerre, Troyes, Meaux, Paris, Chartres, Orléans et Nevers (*Notitia imperii*). Troyes éprouva les calamités des invasions étrangeres, des Allemands sous Chrocus, en 253; des mêmes, en 350; des Vandales, en 407; d'Attila, en 451; enfin de l'armée des alliés, en 1814. Celle-ci a causé au département 1 750,00 l francs de pertes, frais et dégâts. Lors des désordres qui suivirent la mort de Valentinien III, la cité de Troyes passa sous la domination de la famille du généralissime Syagrius, e ablie dans Soissons, et en subit les destinées (453). Entrée une des premières dans la monarchie des Francs, en 486, elle ne tarda pas à être gouvernée par des comtes, qui, à la fin du règne de Charles-le-Chauve, se rendirent heréditaires, et furent la souche de la longue, spirituelle et aimable lignée des comtes de Champagne. Troyes était leur capitale, et fut, avec Provins, le lieu de leur résidence habituelle.

Voyez Francs (*Monarchie des*) et Champagne.

Topographie et division politique actuelle. — Le département de l'Aube, qui prend son nom de la rivière de l'Aube qui le traverse dans une direction nord ouest, est borné, au nord, par les departemens de la Haute-Marne, de la Marne et de Seine-et-Marne; à l'est, par celui de la Haute-Marne; au sud, par ceux de la Côte-d'Or et de l'Yonne; et à l'ouest, par ceux de l'Yonne et de Seine-et-Marne. Il contient 605,025 hectares de superficie. Sa surface ne présente ni montagne, ni aucune élévation sensible. Il a 5 arrondissemens communaux. — Troyes, 9 cantons, 125 communes. — Arcis-sur Aube, 4 cantons, 90 communes. — Bar-sur-Aube, 4 cantons, 91 communes. — Bar-sur-Seine, 5 cantons, 85 communes: — et Nogent-sur-Seine, 4 cantons 60 communes. — Total: 26 cantons et 449 communes. Le département de l'Aube a 4 arrondissemens électoraux, et nomme 4 députés à la Chambre. Il est du ressort de la Cour royale et de l'Académie de Paris, de la 40e division militaire, de la 8e conservation forestière et du 1er arrondissement du concours des chevaux à Paris.

Il y a un évêché à Troyes.

Territoire. — Placé à l'extrémité des grandes vallées qui descendent du Morvan, celles de l'Aube et de la Seine, le département offre, dans ses parties du sud et de l'est, un terrain tertiaire ou d'alluvion, fertile, couvert de forêts étendues, de terres labourables et de riches prairies arrosées par l'Aube, la Seine, et leurs nombreux affluens. Au nord et à l'ouest, le *sol* est un fond de craie, recouvert d'une couche legère de terre végétale; cette région présente de vastes plaines presque stériles, dépouillées d'arbres, et dont la nudité laisserait les troupeaux exposés aux ardeurs du soleil.

La superficie du département, de 605,023 hectares, est ainsi distribuée:

Terres arables, environ.	250,000 hect. carr.
Jardins et chenevières	5,000
Prairies	23,000
Vignes	16 084
Forêts, bois et buissons.	74,803
Rivières, étangs, chemins, édifices et terres incultes	236,138
	605,025

Climat. — La température habituelle du département est douce, humide, variable et peu différente de celle de Paris. — Les vents dominans sont: le nord-ouest, l'ouest et le sud-ouest.

Hydrographie. — Le département de l'Aube est traversé, du sud-est au nord-ouest, par l'Aube et la Seine. L'Aube entre dans le département à Ville-sous-la-Ferté, arrondissement de Bar-sur-Aube; elle a 25 lieues de cours et en sort à Boulage; elle n'est navigable que depuis Arcis. Elle reçoit dans son cours, l'Augeon, la Voire, l'Ustrel, l'Herlusse et la Barbuisse. La Seine, de sa source à Chanceaux, à 8 lieues de Dijon, prend un cours parallèle à celui de l'Aube à Mussy-l'Évêque, arrondissement de Bar-sur-Seine; arrose le département, du sud-est au nord-ouest, pendant 24 lieues; reçoit l'Aube à Marcilly, et coule à l'ouest en traversant Nogent, pour sortir du département, après un cours de 7 lieues, à Courceroi; elle n'est navigable que depuis Méry. Elle reçoit les eaux de la Laigue, de l'Ource, de l'Arce, de la Sarce, de l'Ozain et de la Barce. Il y a un canal de dérivation de l'Aube, à Marcilly sur-Seine. On construit un canal de moyenne navigation, qui aura son point de départ de la Seine, au-dessus de Troyes. — Cette ville doit au patriotisme des comtes de Champagne d'avoir dans ses murs la Seine, qui coulait à une demi-lieue. C'est un travail admirable par la conception du plan et par la régularité de l'exécution, et qui le devient bien davantage si on se reporte aux temps de barbarie et d'ignorance où il a été fait.

Population. — En 1831:

	Chef-lieu.	Arrondissem.	
Troyes	30,143.	87,431	246,561
Arcis-sur-Aube	2,673.	35,128	
Nogent-sur-Seine	3,277.	32 213	
Bar-sur-Aube	3 890.	40,112	
Bar-sur-Seine	2,269.	51,477	
— En 1826			241,762
— En 1821			230,688
— En 1801			231,455

Mouvemens de la population.

Naissances.	Masc.	Fém.	
Légitimes	3,211.	2 955	6,620
Naturelles	497.	229	
Décès	2,712.	2,668.	3,380
Mariages			1,786

Population des villes et bourgs au-dessus de 2,000 hab. 63,293

Rapports statistiques.

De la pop. des villes à celle des camp.	:: 63 : 246 = :: 1 : 3.781	
	par kilom. carré	40 ind. 347
	à la popul. génér. de la France	:: 0,66925 : 1
Des mariages	aux naissances	:: 48 : 66 = :: 1 : 3,766
	aux décès	:: 48 : 54 = :: 1 : 3
Des décès	aux naissances	:: 54 : 66 = :: 1 : 1,23
Des naissances mascul. aux fémin.		:: 34 : 32 = :: 1,08 : 1

Excéd. des naiss. sur les décès en 1831.	1 240
en 1826.	1,378
en 1821.	2,280
En se basant sur les mouvemens de la population en 1799 pour 1801.	2,550
L'accroissement total de la population n'est, en 30 ans, que de	14,906 = 6 p. °/₀ 443

Les élémens de ces faibles accroissemens successifs se résolvent ainsi:

1801	Naiss. 9,770 = + 3 p. °/₀ 787	= + 1 p. °/₀ 017 pop. accr.	
	Décès 6,220 = — 2 770		
1821	Naiss. 6,995 = + 2 905	= + 0	860
	Décès 4.715 = — 2 045		
1826	Naiss. 7,522 = + 3 441	= + 0	555
	Décès 6.144 = — 2 556		
1831	Naiss. 6,620 = + 2 687	= + 0	502
	Décès 5,380 = — 2 185		

Les bornes qui nous sont prescrites nous détournent de relever les diverses anomalies que nous observons dans ces rapports statistiques. On remarquera seulement que la population de 1801 à 1821, a diminué au lieu d'accroître; c'est le résultat des 14 années de guerre qui ont eu lieu de-

puis le recensement de 1801, et de l'invasion de 1814, qui les a terminées. Celle-ci n'a pas été moins fatale aux hommes qu'aux choses. Nous pourrions développer aussi des données de misère et de démoralisation apparente, en comparant l'état des naissances naturelles de 1801 et de 1826. — Nous avions en 1804, 183 naissances, et en 1826, 653. Elles avaient été moins nombreuses en 1821 (285), et on voit qu'en 1831 elles ont faibli sur 1826; nous trouvons 426 enfans naturels. Les mariages, en 1801, étaient au nombre de 1,899; en 1826, ils s'élèvent à 2,053, et reviennent à peu près, chaque année, au chiffre de 1,800.

Le choléra asiatique, espèce de peste noire (de 1348 à 1361), a enlevé :

	Homm.	Femm.	Totaux.
A l'arrondissement de Troyes. . .	444	555	999
Aux quatre arrondissemens. . . .	566	701	1.268
	1,010	1,256	2,267

Agriculture.—Nous avons montré le département de l'Aube partagé en deux zones, l'une de terres fortes et fécondes, l'autre de terres légères, crayeuses et peu productives. Les terres labourables de la première zone donnent un excellent blé qu'on s'empresse d'exporter, de l'orge et une avoine renommée à Paris, sous le nom d'avoine de Champagne. Les terres de la seconde ne produisent que du sarrasin et de la mauvaise avoine. Des coteaux de la première zone sont cultivés en vignobles, parmi lesquels le terroir des *Trois-Riceys* a le plus de réputation. Elle ne peut que s'accroître par une culture améliorée avec plus de soin et de capitaux, comme elle l'est aujourd'hui. — Cette zone offre des prairies riches de sol et bien arrosées, qui fournissent à la consommation en fourrages du département, et à celle de Paris par la Seine. Enfin cette partie du département a cinq masses de forêts : celles de Lusigny, de Clairvaux et Essoyes, de l'île Aumont, Rémilly et Chaource, d'Othe et de Soulaines. Le département, depuis le commencement du siècle, sentait vivement le besoin d'améliorer son agriculture par des plantations, l'abandon du système des jachères et des prairies artificielles. On s'y est livré depuis la paix avec beaucoup d'ardeur et de succès. Les labours se font presque partout avec des chevaux. Les charrues ordinaires, déjà bonnes, s'améliorent tous les jours.

Industrie rurale. — L'adoption des prairies artificielles a permis de se livrer davantage à l'elevé des bestiaux. On peut porter le nombre des têtes de la race bovine à environ 75,000; des porcs, à 80,000; des moutons, race du pays, métis et mérinos, à 500,000; des chevaux, à 30,000. Les fromages de Troyes et ses beurres s'exportent en quantité. La parfumerie en cochonaille de cette ville est estimée, et l'objet d'un assez grand commerce. Les laines du pays sont d'une bonne qualité; elles fournissent à la fabrique des draps communs et lainages du pays, et pour l'habillement des troupes. On en trouve au-dehors un emploi recherché. Le département fournit beaucoup de denrées à la consommation de Paris, à l'aide de la navigation de la Seine. La moitié des vins des Riceys passent à Paris et dans la Belgique, et y sont estimés. Le bois à brûler, des solives, des bois en grumes, même des mâts et mâtereaux, s'écoulent par la Seine au moyen du flottage, ou par bateaux. Il y a dans le département une fabrique de sucre de betterave à Rigny-le-Féron.

L'industrie métallurgique est bien faible dans l'Aube. Elle comporte cependant cinq forges dans les forêts de Clairvaux et Essoyes. Ces forges s'alimentent dans les départemens de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or. — Une carrière de marbre jaune coquillier est en exploitation à l'aide d'une scie hydraulique. — Il s'exporte du blanc de Troyes, et on a ouvert une carrière de pierres lithographiques. — Le département compte cinq verreries de verre blanc et à bouteille, un grand nombre de tuileries et briqueteries, et plusieurs fabriques de faïence et de poterie commune.

L'industrie manufacturière de la place de Troyes a été de tout temps très renommée; elle s'exerce principalement sur la laine et sur le coton : elle a, comme toutes les autres fabriques, éprouvé de grandes variations. En 1650, elle avait 2,000 métiers de draps; elle n'en compte pas 200 aujourd'hui; et de 1,600 métiers de tisseranderie, elle n'a plus que ceux qui sont nécessaires à la consommation de toiles de chanvre du pays, qui devient de jour en jour plus faible. La manufacture de draps tombait dès le milieu du XVIIIe siècle, et l'industrie se portait sur le coton. 2,240 métiers de tissage de cotonnades laissaient, en 1784, dans le département, un bénéfice net de 2,700,000 liv. tournois. Cette fabrication n'est pas totalement abandonnée; mais elle a moins d'importance que celle de la bonneterie, qui aujourd'hui a plus de 7,500 métiers battans, et confectionne 500 000 douzaines de paires de bas de coton et de bonnets. — Le département, autrefois renommé pour ses papeteries, n'en a plus que trois. —La tannerie, la chamoiserie et la ganterie, sans être, les premières du moins, ce qu'elles étaient autrefois, ont encore de grands débouchés.

Viabilité et communications. — L'Aube et la Seine fournissent au département de grands moyens de transport pour Paris, et, à l'aide du canal de Briare, pour la vallée de la Loire. Le département a huit grandes routes royales et départementales.

Commerce. — Le commerce de Troyes a eu de temps immémorial une grande célébrité. Dès 427, les foires franches de Troyes, favorisées par le génie industrieux de ses habitans et la prévoyance de ses curiaux et de son sénat, attiraient dans cette ville les Italiens, les Bréons, et autres nations de la rive droite du Danube, et des Gaulois, depuis Vannes, entrepôt du commerce avec la Grande Bretagne, jusqu'à Marseille. Les comtes de Champagne cherchèrent à l'accroître, et il s'est toujours bien soutenu. Colbert favorisa beaucoup les manufactures et le commerce de Troyes; et ce commerce n'a réellement baissé que pendant nos vingt-cinq années de guerres. Mais, servi par des voies plus étendues de communications, il a repris son essort, et devient très important aujourd'hui. Troyes a une chambre de commerce, célèbre de tout temps par ses lumières et son désintéressement; un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes. — Il y a 160 foires dans le département, pendant l'année.

L'instruction publique est servie par une bibliothèque de 70,000 vol. impr. et 4,000 man., ouverte à Troyes au public. Une société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, y donne des directions et des encouragemens aux agriculteurs, et y conserve le goût des arts, de l'érudition et des études littéraires, l'amour des belles-lettres et de la poésie. Le département a un collége communal à Troyes, avec cours spéciaux des sciences applicables à l'industrie; — une école gratuite (de fondation communale) de dessin et d'architecture, avec cours de chimie et de géométrie appliquées aux arts, et école du commerce; une école de chant, une commission d'enseignement mutuel, et un bureau de statistique générale, fondés par la ville; — 11 pensionnats de garçons et 14 de filles; — 509 écoles primaires, dont 10 d'enseignement mutuel.

Le culte catholique a un évêque, un chapitre de 11 chanoines, un grand et un petit séminaires. A Troyes et dans le département, 458 églises sont desservies par 36 curés et 266 vicaires.

Finances. — Le revenu territorial est évalué, pour 1832, à 12,569,000 fr. L'évaluation a toujours été un peu forte pour quelques cantons du département, distraits de la généralité de Paris. Le revenu territorial a, concurremment avec les capitaux, l'industrie et les consommations, à supporter les charges suivantes :

Contributions : foncière et centimes additionn.	2,318,941 f.	» c.
personnelle et mobilière. . . .	421,881	»
des portes et fenêtres.	208,483	»
des patentes.	201,396	»
Frais de premier avertissement.	5,352	»
Total des contributions directes . . .	3,156,039	»
Droits d'enregistrement, timbre et domaines.	1,833,873	»
Contributions indirectes.	1,035,331	»
Poste aux lettres.	238,350	»
Droits de consomm. sur les sels. . . . . 2 f. 20 c. — de douane. . 3 » } 5 f. 20 c. par tête.	1,281,077	20
Loterie	66,210	»
Mines : droit ordinaire.	7,718	»
Total des impôts du département. .	7,618,818	20
Sur ce total, une somme de 363,444 f., produit des centim. additionnels, est appliquée aux besoins généraux et communs du département ; ils exigent également :		
Octrois des villes (par aperçu).	268,210	»
Total des charges du dép. de l'Aube.	7,887,028	20
Ainsi réparties : Sur le revenu territorial. . .	2,951,663	»
— Sur les capit., l'industrie, et les consomm.	4,932,363	20
Les charges du département pèsent sur la généralité de ses habitans à raison de	32 f. 01 c. par tête.	
Sont levés spécialement sur les capitaux, l'industrie et les consommations.	20 02 *dito*.	
Le revenu territorial se trouverait chargé par les contributions directes de.	23 p. °/₀ 80	

Les forêts de l'Etat on produit, par les coupes de bois de l'ordinaire de 1832, 193,220 f. 70 e.

AUBÉPINE, ou ÉPINE BLANCHE, NOBLE ÉPINE, MAI (*cratægus oxyacantha* L., *mespilus oxyacantha* Gærtn). Qui ne connaît l'aubépine? Qui n'a jamais admiré la pompe agreste de ses nombreux bouquets de fleurs? Qui n'aime à en respirer l'odeur? Croissant spontanément dans nos contrées, s'élevant à la hauteur des grands arbrisseaux, déployant dans le plus beau mois de la plus belle saison une magnificence de floraison qu'aucun d'eux n'égale, et joignant à ce mérite celui de parfumer l'air, l'aubépine au moment où elle épanouit les rosaces de ses blanches corolles, est une des plantes qu'on salue avec le plus de plaisir dans nos campagnes. Les pauvres villageois surtout, qui l'obtiennent sans frais des mains de la nature, s'empressent de la loi offrir en hommage dans les modestes solennités par lesquelles ils fêtent son réveil. En Savoie, les jeunes paysannes dont les parens gémissent dans l'indigence, s'habillent de leur mieux le premier dimanche de mai, et prenant en mains pour présage de fertiles moissons l'aubépine fleurie, elles vont en chantant prédire aux riches qu'ils auront encore en abondance ce blé, ce pain dont la production leur coûte à elles-mêmes tant de peine et dont cependant elles sont si souvent privées; pauvres enfans dont l'existence habituellement malheureuse et traversée seulement par de rares éclairs de bonheur, se peint si bien dans ces guirlandes formées de fleurs bien vite fanées et d'épines toujours subsistantes, toujours plus dures. Dans le midi de la France, l'époque où l'aubépine fleurit est aussi l'occasion de diverses réjouissances dont la nature fait presque tous les frais, de même qu'elle a été en quelque sorte la seule à l'ouvrage dans la production de ces charmans arbrisseaux. Chez les Grecs et chez les Romains, l'aubépine figurait souvent dans les noces.

Ce n'est pas seulement pour l'agrément de ses fleurs que le *mai* s'est acquis la faveur publique, c'est aussi pour son utilité. Son bois est très dur, très égal, fort recherché pour les ouvrages de tour, et forme un excellent combustible; ses feuilles lisses, plus ou moins ovales, cunéiformes ou rhomboïdales et découpées en plusieurs lobes incisés ou dentés, sont volontiers mangées par les bestiaux; ses fruits farineux et nourrissans, quoique fades, peuvent fournir une sorte de cidre par la fermentation. Mais ce qu'on estime surtout dans l'aubépine, ce sont les avantages qu'elle offre pour la formation des haies. Elle est éminemment propre à cet usage. Ses fortes et nombreuses épines la rendent redoutable aux hommes et aux animaux; ses branches tortueuses s'entre-croisent en mille sens divers, de manière à laisser peu de lacunes soit entre celles d'un même plant, soit entre celles de plants voisins les uns des autres; elle se prête facilement à la taille et à la tonte, qui, convenablement exécutées, la maintiennent également touffue à son pied et à son sommet; comme elle ne pousse pas de drageons, elle n'empiète pas sur les champs qu'elle borde; elle ne nuit pas non plus aux récoltes par un excès d'ombre ou par la nature de ses émanations; enfin, les oiseaux et les insectes ne choisissent pas volontiers pour retraite les haies qu'elle constitue, et une fois qu'elle est bien établie sur le sol, elle ne le laisse pas envahir par les mauvaises herbes. Elle peut prospérer sur un terrain de nature quelconque, pourvu qu'il ne soit ni trop sec ni trop humide.

Il y a différentes manières de former les haies d'aubépine. La première se réduit à la transplantation de sujets pris dans les forêts sur le pourtour de la pièce de terre qu'il s'agit de clore; c'est la plus simple, mais la plus chanceuse et la moins susceptible d'un emploi général. La seconde est celle du semis des graines sur place : on laboure profondément le terrain sur une largeur de deux à trois pieds, on dépose les graines sur deux lignes distantes entre elles d'environ un pied, et quand le plant est levé, on l'éclaircit et on le bine pendant les deux premières années. La troisième méthode, qui est la plus usitée, est peut-être moins favorable que la précédente à la durée des clôtures, parce qu'elle en accélère le premier développement; mais, par cette raison même, elle les met plus tôt en état de répondre à leur destination. Les graines étant recueillies en automne, avant de les mettre en pleine terre, on les traite suivant quelqu'un des procédés connus pour activer la germination; traitées de cette manière, et semées au printemps suivant elles pourront lever dans le courant de l'année. On peut semer immédiatement en pépinière ou répandre d'abord la graine sur des couches, d'où l'on transporte ensuite dans la pépinière les jeunes plants lorsqu'ils ont atteint leur deuxième année. On les laisse serrés dans les lignes, mais les intervalles entre ces lignes doivent être assez larges pour permettre la libre action des fluides atmosphériques et se prêter à de fréquentes opérations de culture. Pour empêcher les aubépines de s'étendre sur les côtés quand elles seront disposées en haies, on fera bien pendant qu'elles sont encore dans la pépinière, de couper leurs racines latérales, en leur laissant cependant chaque année un peu plus de longueur. Au bout de deux, trois ou quatre ans, on transplante de bonne heure au printemps les aubépines dans leur demeure définitive. On les plante sur parapet ou sur les deux côtés d'un fossé d'un pied et demi à deux pieds de largeur, ou bien encore sur une pente légère, le long d'une bande plate qu'on a défoncée ou soigneusement labourée et au milieu de laquelle on a ouvert un fossé d'un pied de profondeur. Si l'on a soin de rabattre une première fois les tiges à deux ou trois pouces de terre, et si dans la suite on tond de temps en temps la haie de manière à lui laisser un peu plus de largeur à sa partie inférieure qu'à son sommet, elle se maintiendra constamment épaisse, et pourra pendant près d'un siècle former une clôture impénétrable qui récréera la vue sans gêner la perspective. Il n'est pas facile de repeupler les petites lacunes qu'occasione parfois le dépérissement de quelques plants, parce que les nouveaux sujets qu'on y intercale sont le plus souvent étouffés par leurs voisins; on prévient cet inconvénient en assortissant les plants suivant leur force de vigueur, lors de l'établissement de la haie, et l'on regarnit les vides accidentellement formés au moyen du marcottage,

de l'entrelacement des rameaux, ou de l'incision annulaire.

L'aubépine appartient à l'icosandrie de Linné, et à la famille naturelle des rosacées; mais les botanistes ne sont pas d'accord entre eux sur le genre où on doit la placer, les uns la faisant rentrer parmi les alisiers (*cratægus*), les autres parmi les néfliers (*mespilus*). Entre les variétés qu'on cultive comme arbrisseaux d'ornement, il faut distinguer l'épine commune à fleurs doubles, et l'aubépine à fleurs roses, ou épine de Mahon, qui se rattache de plus près au *cratægus monotyla* ou *mespilus monogynos*, regardé par les uns comme une race de l'aubépine, et par d'autres comme une espèce distincte. On rencontre aussi dans les jardins deux autres variétés, l'une à feuilles panachées, l'autre à fruits jaunes, et le *cratægus laciniata* dont les feuilles sont profondément découpées.

AUBERGE. C'est le nom des établissemens particuliers dans lesquels les voyageurs reçoivent l'hospitalité moyennant rétribution. La civilisation qui a si fort multiplié les relations qui existent entre les habitans des diverses localités, et qui a produit une si grande amélioration dans les voies de communication et les voitures publiques, a eu sur les auberges une action de perfectionnement tout-à-fait analogue. Si bien que l'on pourrait, jusqu'à un certain point, juger de l'état d'un pays par l'état de ses auberges. Leur intérieur est comme un reflet mouvant des mœurs, des coutumes, des habitudes de luxe ou de frugalité; c'est un panorama rétréci mis en chaque endroit à l'étalage public pour la commodité des observateurs pressés de juger et de faire leur opinion. On a souvent ri de ce voyageur qui avait décidé du caractère de toute une ville d'après le caractère de son hôtesse; il était en effet véritablement excessif dans la rigueur de ses déductions; mais la théorie dont il partait n'était cependant pas fausse de tous points. — Dans les pays où les mouvemens de la vie sont bornes, et où l'existence demeure étrangère aux sollicitations qui résultent d'un état de société plus compliquée, les individus se déplacent peu et rarement, et l'utilité des auberges ne se fait guère sentir. Les voyageurs sont alors reçus chez les habitans qui se font un devoir et un honneur de les accueillir gratuitement dans leurs propres maisons. L'hospitalité était une des vertus les plus célébrées de la Grèce antique. Elle conserve encore cette ancienne splendeur dans les contrées où il y a peu de circulation; car dans ces pays l'hospitalité publique des auberges ne trouvant pas moyen de se soutenir, il faut bien y suppléer par l'hospitalité particulière. La civilisation a donc tué l'hospitalité; mais on pourrait dire qu'elle a bien expié son crime en fondant les auberges. J'ai souvent pensé que si Jupiter, le dieu de l'hospitalité, prenait de nos jours fantaisie de recommencer, en compagnie de Mercure, l'expérience de ses voyages, il lui arriverait plus d'une fois de se rappeler en souriant le triste souper de la vieille Baucis, et qu'en s'asseyant le soir à quelque table d'hôte bien servie, il nous pardonnerait volontiers d'avoir si bien transformé la simplicité de nos ancêtres. Au reste, changer de lieu est une chose aujourd'hui si commune et si facile, que les voyageurs n'ont pas besoin, pour en venir à bout, d'invoquer la protection de Jupiter, pas plus que celle de Mercure, le dieu son fils. Dans nos états modernes, les routes sont comme les rues d'une grande ville; les citoyens s'y croisent en tous sens, courant chacun à leurs affaires, et s'arrêtant tranquillement en l'endroit du chemin qui leur convient, toujours sûrs d'y trouver quelque enseigne flottante leur garantissant le manger, le boire et le dormir. Les romanesques aventures des grands chemins et des forêts ont disparu de la réalité; le cercle des accidens se restreint chaque jour; et dans nos temples il n'est plus nécessaire d'unir, comme au moyen âge, en une même prière, ceux qui souffrent et ceux qui voyagent au loin de leur demeure.

Bien que la France soit certainement un des pays de l'Europe où les communications d'une ville à l'autre sont les plus actives et les plus étendues, ses auberges ne sont cependant pas celles où l'on rencontre le plus de prévenance et de délicatesse. Il semble que nos goûts généralement assez accommodans, et nos habitudes toujours marquées d'une certaine familiarité cavalière, aient contribué à leur donner un caractère de sans-façon et de laisser-aller qui contraste parfois singulièrement avec l'étiquette et la raideur confortable de l'aristocratie britannique. La Suisse, constamment envahie durant la belle saison par la troupe nomade de ses élégans visiteurs, peut être considérée comme un pays classique sous le rapport de ses auberges avec autant de raison peut-être que sous le rapport de ses montagnes; c'est un jardin anglais de belles proportions, sillonné de sentiers préparés pour les chaussures du beau monde, et parsemé çà et là de kiosques de repos, qui transportent les charmes du bien-être au milieu des charmes du paysage. Il ne manque pas de gens, peu poétique de tempérament ainsi que de régime, qui pensent que l'on goûte mieux un point de vue des fenêtres d'une salle à manger que du bord d'un précipice, et qui estiment que c'est acheter trop cher un lever de soleil que de le payer du prix d'une mauvaise nuit passée dans une cabane de berger montagnard. Les auberges d'Allemagne, moins communément remplies que les nôtres par le peuple étourdissant et discoureur des voyageurs du commerce, s'en distinguent aussi par une tenue d'ordre et de dignité bien sévère. Dès le vestibule, on reçoit toute l'impression de ce pays peu bruyant, où la distinction cérémonieuse des rangs est si profondément sentie de tout le monde, et où les honorifiques conseillers sont si abondamment répandus à tous les étages et dans toutes les branches, qu'en s'asseyant à la table commune l'on peut aussi bien parier que l'on en a quelqu'un pour voisin, que l'on parierait, si l'on était en France, que l'on a pour commensal quelqu'un de ces messieurs du commerce. Ainsi dans chaque pays ses usages, ses manières de voyager, ses lieux de relai ou de séjour. On ferait une histoire pittoresque de l'Europe en faisant l'histoire de ses auberges, et bien des gens, en effet, l'on parcourue, qui, au-delà de ses grandes routes, n'ont vu que les enseignes et les cuisines de ses auberges.

A mesure que par la vivacité des communications les auberges se multiplient, il se produit dans leur ensemble une certaine hiérarchie correspondante aux divers degrés de la hiérarchie financière des hôtes qui les fréquentent. Le nom d'auberge est donc un nom générique qui passe à toutes sortes de nuances; il embrasse la région intermédiaire entre le simple bouchon qui sert de gîte au prolétaire, et les hôtels de grand ramage, auxquels s'arrêtent les voyageurs de haut ton. Néanmoins, par la tendance naturelle qui porte à s'élever toute chose placée dans un milieu, le cercle nominal des auberges se restreint chaque jour. On voit apparaître jusque sur les murailles des plus misérables échoppes de village le nom fastueux d'hôtel; et si ce train continue, il en sera du nom d'auberge comme celui de cabaret, dont nos pères n'avaient point la délicatesse de faire fi, et dont aujourd'hui personne ne veut plus.

AUBIER. Voyez Bois, Tige.

AUBIGNÉ (Théodore-Agrippa d'), né à Saint-Maury dans la Saintonge en 1550, mort à Genève en 1630.

Son *Histoire universelle depuis l'an 1550 jusqu'à l'an 1601* porte l'empreinte de son âme; elle est écrite avec beaucoup de liberté, d'enthousiasme, et de négligence. Les deux premiers volumes parurent avec privilége, mais le troisième n'ayant pas été approuvé, d'Aubigné ne laissa pas de le faire imprimer. Cette hardiesse excita la colère du parlement, qui, par arrêt du 4 janvier 1620, condamna l'ouvrage entier à être brûlé. C'est en effet une production où les rois et les reines, les princes et les princesses, sont non seulement peu ménagés, mais quelquefois même singulièrement outragés. Henri III, entre autres, y joue un rôle qui inspire autant de mépris que d'horreur. Aucun

livre de ce temps ne renferme plus de particularités curieuses sur le caractère et les mœurs de ce prince et de cette cour. Le détail des opérations de guerre qu'on trouve dans cet ouvrage contribue aussi à en faire un précieux monument historique.

D'Aubigné, lié dès sa plus tendre enfance à la fortune du parti protestant, avait vu, dans ses détails de guerres comme d'intrigues, ce demi-siècle dont il a fait l'histoire. Il n'avait que huit ans et demi lorsque, passant à Amboise avec son père, celui-ci, ayant reconnu sur un échafaud les restes de ses malheureux compagnons, dit à son fils : « Mon enfant, » il ne faut pas épargner ta tête après la mienne pour venger » ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y épargnes, tu auras ma » malédiction. » Ces paroles firent sur d'Aubigné une impression d'autant plus profonde, que jamais enfance ne fut plus précoce. A l'âge de six ans il lisait déjà le latin, le grec et l'hébreu, et à sept ans et demi il traduisit en français le Criton de Platon. A treize ans, il se trouva au siége d'Orléans; et quelques années plus tard, il s'enfuyait de Genève, où on l'avait envoyé finir ses études, pour aller combattre sous les drapeaux du prince de Condé. Il s'acquit quelque réputation dans cette guerre, et entra bientôt au service du roi de Navarre. On sait l'amitié qui unit ensuite pendant toute leur vie Henri IV et d'Aubigné; il y a une foule d'anecdotes qui retracent cette amitié, troublée souvent, et cependant toujours persistante. Le capitaine était jaloux des autres favoris, il tirait vanité de ses services, il aurait cru s'avilir s'il n'avait pas parlé au roi avec une franchise un peu rude. Henri, devenu maître absolu, oubliant souvent ses anciens compagnons pour ses nouveaux serviteurs; il faisait le monarque, et il alla même jusqu'à vouloir que d'Aubigné le servît dans ses amours. D'Aubigné fut deux fois obligé de quitter la cour, et finit par se retirer dans son gouvernement de Maillezais. Cependant tant que vécut Henri IV, d'Aubigné se montra dévoué pour son service. Persécuté sous Louis XIII, il fit paraître son *Histoire*, qui fut condamnée, comme nous l'avons dit, et se sauva à Genève, où il finit ses jours.

D'Aubigné avait un talent remarquable pour la satire et la plaisanterie. La *Confession du sieur de Sancy* est une satire amère et assez plaisante contre un seigneur de la cour qui avait bien voulu accepter le rôle de Mercure de Henri IV. Les *Aventures du baron de Fœneste*, et la propre histoire de d'Aubigné, intitulée *Histoire secrète de Théod. Agripp. d'Aubigné, écrite par lui-même*, sont encore des pièces curieuses et auxquelles il faut recourir pour l'histoire de ce temps. Outre ces ouvrages historiques et anecdotiques, on a de d'Aubigné des vers et des tragédies.

On sait que d'Aubigné fut le grand-père de la célèbre madame de Maintenon.

AUDE (Département de l'). Ce département a été formé, par la loi de l'Assemblée constituante du 4 mars 1790, d'une partie du Bas-Languedoc.

Géographie politique ancienne. — Avant la conquête successive des Gaules par les Romains, le territoire de ce département offrait le point de jonction des deux *Cités*, états ou républiques des Volsques Tectosages, de la rive droite de la Garonne supérieure, et des Volsques Arécomiques, de la rive gauche du Rhône jusqu'à l'Ardèche. Narbonne était le port du marché de ceux-ci, et par ce port, ils étaient en communication, pour le débouché de leurs productions, avec les Phéniciens et les Carthaginois (*Strabon* et *Pline*). Les Volsques Arécomiques étaient les alliés des Phocéens de Marseille et d'Agde (*Agdua, Agatha*). Ils le furent dès lors des Romains, et souffrirent moins de la conquête que leurs voisins. Les temps désastreux de l'Aude arrivèrent assez tôt sous la domination des Goths ou Visigoths, et sous celle des Sarrasins. Le département actuel, d'abord *Province romaine*, dont l'administration était à Narbonne, devenue colonie de vétérans des légions, entra plus tard, par l'organisation d'Auguste, dans la *Province Narbonnaise*. Il lui appartint encore, lorsque Constantin, en 321-334, divisa celle-ci en première et seconde *Narbonnaise*. Le département de l'Aude était de la première, et la *Cité* de Béziers-Carcassonne (*Carcassiens*) n'était qu'un château fort, confié à la garde d'une cohorte de la 7e légion.

De 403 à 408, l'Italie avait subi les invasions des *Goths*, et s'était réjouie des victoires remportées sur Alaric, à Asti, et sur Radagaise, à Florence. Mais Stilicon, leur constant vainqueur, est assassiné dans une église à Ravenne, par ordre d'Honorius, et l'Italie est livrée sans défense aux Barbares. Rome, de 409 à 411, est assiégée trois fois, mise à contribution, et enfin pillée. Alaric Ier mourait, et le bel Ataulphe ou Adolphe, son beau-frère, lui succédait. Une fille du grand Théodose, Placidie, s'était laissé enfermer dans Rome. Adolphe, jeune, aimable, bon général, céda à la beauté de l'artificieuse Placidie; et cette princesse négocia pour Honorius, son frère, la paix des Goths avec l'empire, et une alliance dont sa main était le prix; la moitié des contributions imposées à Rome lors du premier siége ne devait pas être levée. A ce prix, les Goths acquéraient un établissement dans la première *Narbonnaise*. Ils devaient l'occuper comme *Hôtes des Romains*, entrer au service de l'empire, et soutenir ses guerres. Le mariage d'Adolphe et de Placidie eut lieu dans les environs de Ravenne, à Forli ou à Imola, avec peu d'appareil. Plus tard il fut célébré, avec une grande solennité, à Narbonne. Cinquante jeunes et beaux esclaves, richement vêtus, portant dans chaque main un énorme bassin rempli de pièces d'or ou de pierreries, vinrent les déposer aux pieds de la nouvelle reine, assise sur un trône, et revêtue des ornemens impériaux. Ces présens n'avaient pas été faits, suivant l'usage des Barbares, le lendemain du mariage : ils étaient le prix de la virginité, la rançon du matin (*Morging-Cap* — lois lombardes, dans *Muratori*). Le code des Visigoths, d'Euric II (vers 474), modéra pour l'avenir ces libéralités du nouvel époux. Quelques fiancées désiraient qu'elles fussent faites à la mode gauloise, la veille du mariage plutôt que le lendemain, et déjà, dans leur intérêt, il y avait eu plusieurs stipulations de ce genre.

Au commencement de 412, Placidie, Adolphe, et environ 50,000 Goths, vinrent prendre possession des cantonnemens qui leur étaient assignés. C'étaient ceux de la 7e légion, à Béziers (*Biterra*, *ad Septimanos*, d'où cette partie de la province prenait le nom de *Septimania*). Adolphe établit sa résidence au château de Carcassonne. Il y déposa ses trésors; et ceux des Goths y furent toujours gardés jusqu'en 511, où ils furent portés à Rome par les Ostrogoths, rendus aux Visigoths en 524, et transportés à Tolède. Adolphe possédait le reste du plat pays. Narbonne, Agde et les autres *cités* de la province lui étaient fermées, ainsi qu'à ses Visigoths. Elles lui devaient toutefois un complément de vivres et de solde, des habillemens et des armes.

Adolphe n'avait été cantonné dans la première Narbonnaise que pour faire la guerre aux ennemis d'Honorius, les usurpateurs Constantin et Jovinus, proclamés empereurs par les légions de la Grande-Bretagne et de Trèves. Adolphe eut d'abord des succès, puis traita avec eux, s'empara de Toulouse, surprit Narbonne qui lui fut bientôt enlevée, et fit des tentatives sur Arles et sur Marseille. Il se montrait ainsi infidèle à l'alliance; déjà il formait le projet de fonder un empire gothique (saint Jérôme, *apud Orosium*). Mais une bataille que gagna sur lui le patrice Constance, à la tête d'une armée de vétérans romains, et surtout l'impossibilité de soumettre les Goths au joug des lois, déterminèrent Adolphe à y renoncer et à faire un nouveau traité avec Honorius; il lui fut plus favorable. Adolphe devait employer l'inquiète activité de ses Goths à soumettre les Espagnes. Probablement un article secret les lui abandonnait comme dot de Placidie, et pour passer à son fils Théodose, qui portait le nom

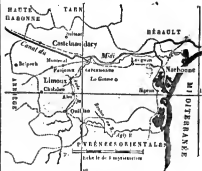
de son aïeul. Adolphe laissa donc ses cantonnemens de la Septimanie en 415. A peine arrivé à Barcelonne, il est assassiné dans un banquet, par Singéric, chef d'une faction rivale, qui se fait proclamer roi des Visigoths. Placidie en éprouve les traitemens les plus barbares. Peut-être Singéric voulait-il la forcer à lui donner sa main. Elle a perdu son fils Théodose; mais Placidie use de toute son adresse, de tout le pouvoir de ses charmes, et sait susciter des vengeurs à son époux. Singéric est massacré par l'armée, qui élit Wallia pour roi. Il veut aussi retenir Placidie. Elle ne doit enfin son retour à Ravenne qu'à la valeur de Constance, qui sera son époux, et qui a battu les Goths près de Gironne; à une famine qu'éprouvent ceux-ci et à une rançon de 600,000 mesures de blé. Placidie épouse Constance et en a un fils, Valentinien III, et une fille. Elle sut exalter son ambition; et six mois après, elle le fit empereur et le collègue d'Honorius. Constance meurt en 420, et Placidie gouverne l'empire d'Occident sous le nom d'Honorius jusqu'en 423, et depuis 425 jusqu'à sa mort, en 450, sous le nom de Valentinien III.

Nous poursuivons avec rapidité, et pour en finir, le récit des évènemens de l'histoire des Goths en France.

Wallia, en trois années, après avoir confiné les Vandales, les Suèves et les Alains dans la Galice, se rend maître du reste de l'Espagne et la remet aux officiers d'Honorius. Les Goths n'obtiendront la possession de l'Espagne que, vers 470, des divisions de la cour de Ravenne et de la faiblesse de l'empereur Julius-Nepos. Les Goths sont donc revenus, en 418, à leurs anciens cantonnemens de la Septimanie. On les étend dans les Pyrénées et la Novempopulanie (la Gascogne), et dans la seconde Aquitanique (la Guienne). Toulouse est donnée pour résidence à Wallia, qui y meurt l'année suivante; il a pour successeur un fils d'Alaric, Théodoric Ier. Les Goths continuent de remuer; ils profitent des désordres qui ont lieu à la mort d'Honorius; Ioannes s'était fait proclamer empereur à Ravenne; et ce n'est qu'en 425 que Placidie et Valentinien III règnent à Rome. Les Goths font des tentatives sur Marseille et sur Arles. Aetius passe les Alpes et vient les battre. Il y a un nouveau traité auquel les Goths ne tardent pas d'être infidèles. Aetius est occupé dans la Norique et la Rhétie (Autriche et Bavière, Souabe); ils assiègent Narbonne en 435. Le comte Littorius Celsus entre dans la place avec 2,000 cavaliers portant chacun en croupe un sac de blé; et Aetius arrive avec une armée de secours; ils lèvent donc le siège, et on fait un nouveau traité. Mais, en 439, Littorius, pour se faire un nom, entre dans la Septimanie; livre témérairement une bataille aux Goths, sous Toulouse; est battu, blessé et pris. C'était une violation de l'alliance. Les Goths ne sont plus les *Hôtes des Romains*, ils en sont les ennemis; ils s'emparent des deux tiers des terres des propriétaires de ces provinces. Ils négocièrent ensuite un nouveau traité avec l'empire d'Occident, qui légitima toutes leurs usurpations, et reconnut le royaume de Théodoric Ier comme un état politique. Les Goths montrèrent leur fidélité à cette convention à la bataille de 451, contre Attila. Ils s'étendirent ensuite jusqu'à la Loire, et possédaient en toute souveraineté la première et la seconde Aquitanique, l'Auvergne comprise, mais à l'exception du Berry. Ils perdirent enfin toutes ces belles provinces à la bataille de Vouglié; et, par le traité d'Arles, de 510-11, ils furent obligés de se retirer en Espagne, ne conservant de leurs possessions dans les Gaules que leur ancienne Septimanie et le Roussillon. C'était leur moyen de communication avec les Ostrogoths d'Italie, qui occupaient la Provence depuis la Durance jusque dans les Alpes. Leur roi Théodoric était l'aïeul et le tuteur d'Amalaric, roi des Visigoths d'Espagne. En 514, les Goths de la Septimanie profitent de la mort de Clovis, du partage de sa monarchie, et de la minorité des trois fils de Clotilde, pour faire des incursions hors de leurs limites. Ils s'emparent du Rouergue: ils en sont chassés en 533. A la chute de la monarchie des Goths de Tolède, les Sarrasins, par suite de leur conquête de l'Espagne, occupent, vers 720, le Roussillon et la Septimanie, et la rive droite du Rhône; ils n'en furent expulsés qu'en 752, par Pepin-le-Bref. Ce n'est qu'à cette époque que la monarchie française réunit les dix-sept anciennes provinces des Gaules, de l'organisation de Constantin. (Jornandès *De successione regum*, et *De rebus Geticis*, saint Jérôme, Orose, son continuateur, et les *Chroniques des deux Prospers*; d'Idace, évêque d'Iria Flavia en Galice (le vrai et non le faux Idace de Frédégaire), et d'Isidore de Séville).

Cette partie de la géographie politique du département de l'Aude est commune à ceux de l'Hérault, de la Haute-Garonne, du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de l'Ariége.

L'Aude et le reste du Bas-Languedoc firent partie du royaume Carlovingien d'Aquitaine, jusque vers 875, et ensuite des vicomtés de Narbonne et de Béziers, et du comté de Carcassonne. Ces provinces, au commencement du XIIIe siècle, furent désolées par la croisade de Simon de Montfort contre les Albigeois. (Voir ALBIGEOIS, AQUITAINE.)



(Carte du département de l'Aude.)

Division politique actuelle. — Le département de l'Aude est situé entre les 0° 27' 39" ouest, et 0° 40' 7" est du méridien de Paris, et entre les 42° 36' 28", et les 43° 29' 8" de latit. nord. Sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, de la mer à Avignonet, est de 120 kilom., et sa plus grande largeur, du nord au midi, de 90 kilom. Il est borné, au nord, par les departemens de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Hérault; à l'est, par la mer Méditerranée; au sud, par le département des Pyrénées-Occidentales, et à l'ouest, par celui de l'Ariége. Il a 4 arrondissemens communaux; Carcassonne, chef-lieu, 12 cantons, 140 communes; Castelnaudary, 5 cantons, 75 communes; Limoux, 8 cantons, 151 communes, et Narbonne, 6 cantons, 70 communes. Total, 31 cantons, 436 communes contenant 52,804 maisons habitées, ou édifices. Il a 3 arrondissemens electoraux: Carcassonne, ville; Carcassonne, arrondissement; Castelnaudary, Limoux et Narbonne, et nomme 5 députés à la Chambre. Il est du ressort de la Cour royale et de l'Académie de Montpellier, de la 1re subdivision de la 10e division militaire, ayant une place de 3e classe à Narbonne; de la 20e conservation forestière, et du 8e arrondissement du concours de chevaux à Aurillac. Il a un évêché à Carcassonne, et il est de la synagogue consistoriale de Bordeaux.

Territoire. — Le département de l'Aude est placé entre les deux grandes chaînes de montagnes centrales et méridionales de la France, les Cévennes (*Cemennus mons*), les montagnes de l'Auvergne et les Pyrénées; la montagne Noire, qui est un contrefort des premières, et les hautes et

basses Corbières, qui se lient à la projection des Pyrénées, trouvent dans le département le point le plus abaissé de leur séparation. L'Aude et le Lers, qui descendent des Pyrénées, à peu de distance l'un de l'autre, portent leurs eaux dans la Méditerranée, et dans la Garonne et l'Océan. La montagne Noire a sa plus grande élévation au pic de Nore, à 1164 mètres au-dessus de la Méditerranée; la montagne de Naurouze n'a que 187 mètres d'altitude. Le point culminant des hautes Corbières est le Pesh de Bugarach, à 1164 mètres; le pic Mostel, dans la chaîne des Pyrénées qui s'avance dans le département, est à 2,408 mètres au-dessus de la Méditerranée. — La *géologie* du département fait reconnaître, 1° des *terrains primitifs*, le granite pyrénéen et cévennol : il ne perce que dans quelques points des hautes Corbières et de la montagne Noire. 2° Des *terrains de transition*, offrant des roches de schiste argileux et des calcaires souvent étroitement mélangés l'un à l'autre. Au nord, ces roches sont adossées au granite; au sud, elles disparaissent sous des formations plus récentes; elles composent la partie la plus élevée des hautes Corbières. 3° Les *terrains secondaires* sont formés, en majeure partie, de calcaire gris, coquillier, compacte, et ensuite de couches alternatives de calcaire argileux, rouge ou noir, ou mélange d'autres couleurs, et de grès : ils forment la majeure partie des reliefs de ce département. 4° Les *terrains tertiaires* se composent de calcaires coquilliers, d'argiles bigarrés, de grès à lignites, de grès effervescens, et de poudingues quartzeux. 5° Il y a peu de *terrains d'alluvion*; ils sont dans la vallée haute ou basse de l'Aude. 6° Enfin on a relevé un *terrain volcanique* sur un seul point des hautes Corbières, à Sainte-Eugénie, au nord-ouest de Sigean. — Le *sol* du département est gras, profond et riche. On le cultive avec des bœufs et des mulets. Des irrigations bien entendues procurent beaucoup de prairies naturelles. Il y en a d'artificielles, mais en petit nombre.

La *superficie* du département, soit d'après le cadastre, pour les cantons cadastrés, soit par des calculs approximatifs pour ceux qui ne le sont pas, est réduite, au plus, à 610,000 hectares.

Ainsi distribués, d'après les mêmes bases :

Terres arables, au plus.	160,000 hect.
Vignobles	52,000
Forêts royales, communales et des particuliers.	51,153
Etangs, ou lagunes de mer.	9,768
Rivières, canaux, marais, chemins, places et maisons (par aperçu).	38,000
Prairies et pâtures vagues (*dito*)	25,000
Landes, montagnes et rocs stériles	264,077
	610,000

Climat. — Le voisinage des montagnes et de la mer rend le climat de l'Aude très variable. Dans la même journée, après une chaleur de 26 degrés R., on éprouve un froid très piquant, dû aux vents du nord et du nord-ouest tombant des montagnes. Quand le *Cers*, c'est le nom des vents de cette direction, cesse d'agiter l'air, l'*Autan*, vent marin et humide, prend sa place. La présence du vent est l'état ordinaire du pays; le calme de l'air est exception. La température varie de 13 degrés au-dessous de zéro à 27 au-dessus : on croit que la température moyenne de toute l'année est de 12 degrés. Il tombe annuellement 636 millimètres de pluie. Les hautes Corbières et la montagne Noire ne perdent leurs neiges que pendant cinq ou six mois de l'année.

Hydrographie. — Les rivières du département sont : l'Aude (*Atax*), qui prend sa source dans un lac des Pyrénées-Orientales, traverse ensuite le département du sud au nord jusqu'à Carcassonne, et se rend, par une direction presque toujours à l'est, dans la Méditerranée par le lac de Vendre; et les affluens nombreux de l'Aude, l'Orbeil, l'Orbien, l'Argent-Double, etc.; la Berre, qui se jette dans l'étang de ce nom, et le Lers, qui, sorti du département de l'Ariége, y rentre pour s'unir à la Garonne.

Le canal de Languedoc entre dans le département par Avignonet, le traverse dans sa plus grande longueur, et se décharge dans la Méditerranée, au port de la Nouvelle. Le canal de la Robine forme la communication du canal royal avec Narbonne. — Des amas d'eau qu'on appelle étangs, et qui ne sont que des lagunes de la Méditerranée, longent le département; ce sont ceux de Vendre, de Guissand, de Bages et de Sijean (*Rubrensis locus* de Pline), de Narbonne, de Peyriac-de-Mer, de la Palme et de Leucate. Le vaste étang de Marseillette, de 2,000 hectares d'eau, a été desséché par Madame Lawhess, et transformé en 20 métairies fertiles et 100 hectares de vignobles.

Il y a des *eaux minérales* et *thermales*, qui ont de la célébrité, à Alet, Campagne, Rennes, Ginoles et l'Escouloubre; elles ont des établissemens bien entendus, et forment une inspection.

Mines. — Les *terrains intermédiaires et tertiaires* du département recèlent, comme tous ceux de la ligne des Pyrénées, des richesses minérales. L'Aude a ses mines de fer, de manganèse, d'antimoine, de cuivre gris argentifère ou rouge, de plomb, d'alun, de houille, de jayet, et des carrières de beaux marbres, de pierres à bâtir, de pierres lithographiques. Les mines de *fer hydraté* et d'hématite rouge, de Villerouge, sont seules exploitées, et fournissent, concurremment avec le minerai de Rancio, vallée de Viodessos, Ariége, et celui de Fillols, Pyrénées-Orientales, à la consommation de 10 forges à la catalane du département. Le défaut ou la cherté du combustible permettrait difficilement aux maîtres de forge de soutenir long-temps la concurrence avec les fers de Saint-Étienne. On espère cependant un meilleur avenir pour la métallurgie de l'Aude : on se flatte de rencontrer dans les Basses-Corbières des gîtes de *fer hydraté* ou d'hématite rouge, voisins des terrains houilleux de Durban, dans la même commune et dans celle de Séguré, ou mêlés avec eux. L'arrondissement de Beziers offre déjà les *houilles de St-Gervais* assez à portée du canal de Languedoc pour que la compagnie Moulinier et Delzeuze, qui en a l'exploitation, ait établi un bateau uniquement destiné au transport de ses houilles; elle se propose d'établir un *chemin de fer* de sa mine au canal. Une partie de ses houilles donne d'excellent coke.

Population. — En 1831 :

	Chefs-lieux.	Arrond.	
Carcassonne.	17,394.	90,658	270,125
Castelnaudary.	9,883.	52,659	
Narbonne.	10,240.	54,101	
Limoux	6,318.	72,707	
— En 1827			265,992
— En 1820			253,194
— En 1806			240,993

Mouvemens de la population.

Naissances.	Mascul.	Fémin.		
Légitimes.	4,378.	4,000.	8,120	
Naturelles.	240.	286.		
Décès	3,248.	3,123.		6,371
Mariages.				1,911
Population des villes et bourgs de 2,000 habitans et au-dessus.				38,842

Rapports.

De la pop. des villes à celle des camp.	:: 39 : 270 = :: 1 : 4,590
— par kilom. carré.	22 ind.,582
— à la population générale de la France.	:: 0,3690 : 1
Des mariages aux naissances.	:: 19 : 81 = :: 1 : 4,249
— aux décès	:: 19 : 65 = :: 1 : 3,407
Des décès aux naissances	:: 65 : 81 = :: 1 : 1,2465
Des naissances mascul. aux fémin.	:: 46 : 43 = :: 1,0779 : 1
L'exc. des naiss. sur les déc. a été, en 1831, de	1,608 = 0,5711 p. %
Il avait été, en 1827, de	2,642 = 1 p. %
En 1820, de	1,938 = 0,772 p. %

L'accroissem. total de la population, en 26 ans, a été de 29,133 = 11 p. % 94

Les élémens de ces accroissemens successifs étaient :

en 1820	naissances (+) 8,906 = 3,162 p. °/。	décès (—) 6,048 = 2,391	= + 0,772 p. °/。
en 1827	naissances (+) 8,926 = 4,799	décès (—) 6,382 = 2,399	= + 2,400
en 1831	naissances (+) 8,120 = 3,006	décès (—) 6,512 = 2,435	= + 0,571

On voit que la proportion des naissances, après avoir été très forte en 1827, s'est affaiblie, et n'atteint pas le chiffre qui l'exprimait en 1820.

La population fournit à l'armée nationale :

Garde nationale,	service ordinaire.	30,897	54,340 h.
	contrôle de réserve. . . .	23,443	
Armée de ligne,	recrutement annuel . . .	731	3,749
	pris. à l'armée en 1832.	2,988	

Les habitans de l'Aude sont actifs et industrieux.

L'*industrie rurale* embrasse tous les objets que peuvent fournir un excellent sol, gras, profond, abondamment arrosé, et une culture intelligente et variée. Les grains de l'Aude sont beaux et recherchés. La tuzelle de l'Aude, blé dur, de 76 à 81 kilogr. à l'hectolitre, fournit et à la consommation du Languedoc, et à celle de Marseille et de la Provence, des quantités assez considérables. Le seigle, le maïs quand il est secondé par la saison, le millet, la pomme de terre, donnent de beaux et d'utiles produits pour les besoins du département. Les arbres à fruit, l'olivier, le mûrier, réussissent très bien. Malheureusement l'hiver de 1829 a fait périr beaucoup d'oliviers; on fait encore suffisamment d'huile pour la consommation du pays. Le mûrier n'est pas assez cultivé; les soies de l'Aude prendraient un rang distingué parmi celles de la France. — La vigne est l'objet de beaucoup de soins, et donne au département de grands revenus. On estime qu'on récolte, sur les 51 à 52,000 hectares plantés en vignes, de 6 à 700,000 hectolitres de vins, dont un quart fournit à la consommation du pays, un tiers est exporté en nature de vins, parmi lesquels il en est de délicats ou de fort prisés, la blanquette et le vin rouge de Limoux et les vins de Narbonne; les cinq douzièmes restans sont convertis en esprits, et enlevés pour l'exportation. Le département, grâce à ses prairies et à leur facile irrigation, nourrit beaucoup de bestiaux de la race bovine et des moutons. On élève des mulets. Les abeilles des Basses-Corbières donnent, en trop petite quantité, l'excellent miel de Narbonne. Cet arrondissement, comme celui de Carcassonne, confectionne et exporte beaucoup de verdet. La côte a des pêcheries, et des salaisons de sardines et d'anguilles. Enfin les montagnes du département conservent d'excellem gibier, depuis la bartavelle de la montagne Noire jusqu'au chamois et à l'ours des Pyrénées. — L'*industrie manufacturière* s'occupe spécialement de la fabrique des draps, lainages et bonneterie de laine pour la France et le Levant : Carcassonne pour ses londrins, Limoux, Chalabre, Cennes-Monestiers, Quillan, en sont les chefs-lieux. On compte dans l'Aude 4 grandes filatures hydrauliques de laine, et 5 moyennes allant à la vapeur. — Les papeteries prennent de l'accroissement; une d'elles a 4 cuves. — L'*industrie métallurgique* s'exerce dans 5 hauts-fourneaux et 11 forges à la catalane, et une aciérie par cémentation : ces 16 usines ont fourni, dans la saison de 1831-32, 17,000 quintaux métriques de fer, qui ont employé 57,000 quintaux de minerais, ou purs ou mélangés, de Villeronge, Fillols et Vicdessos. La forge d'Auxat, avec un four de cémentation et 3 feux de martinets, a fabriqué, dans la campagne de 1832-33, 1,000 quintaux métriques; elle peut faire davantage. Il existe à Belvianes un système de laminoir à l'anglaise pour les gros et les petits fers, dans lequel on pourrait passer annuellement 20,000 quintaux métriques; elle n'en a livré pendant la campagne que 1,400 quintaux métriques. Deux scieries et polissoires de marbres, à Cannes, à Merial, exploitent des marbres griottes, rouges avec veines blanches, blanc avec veines rouges, gris de différentes teintes, et vert antique : ils ont paru avec distinction à l'exposition de 1834.

Viabilité. — Le département si heureusement placé, à l'est, sur la Méditerranée et ses nombreuses lagunes et avec le port de la Nouvelle, est traversé par le canal de Languedoc et l'embranchement de la Robine sur Narbonne et la mer. A cette grande route marchante, et à cette utile voie de promptes communications, correspond un système bien entendu de routes royales et départementales, et de grands chemins vicinaux. Il y a 5 routes royales : une de 1re classe de Paris à Perpignan par Narbonne, de 50,666 mètres dans le département; et 4 de 3e classe de Narbonne à Toulouse, de Perpignan à Bayonne, d'Alby en Espagne, et de Carcassonne à Saint-Girons, d'ensemble 318,000 mètres de cours (77,730 sont à confectionner), et 23 routes départementales de 607,000 mètres de cours (204 sont encore à ouvrir ou terminer).

Le *commerce* très actif de l'Aude, servi par les nombreuses communications du département, a 4 tribunaux de commerce : à Carcassonne avec chambre de commerce et conseil de prud'hommes; à Castelnaudary et à Limoux avec chambre consultative des manufactures et conseil de prud'hommes. Narbonne et Chalabre ont une chambre consultative des mines; et Leucate un conseil de prud'hommes pêcheurs. — Il y a 466 foires dans le département, dans 74 communes.

L'*instruction publique* jouit à Carcassonne d'une bibliothèque publique de 20,000 volumes. Elle est donnée, dans 3 colléges communaux, à Carcassonne, Castelnaudary et Limoux; dans 6 pensionnats de garçons et 9 de filles, tenus par des directeurs laïcs ou des dames des 4 congrégations religieuses; une école normale primaire, et 372 écoles primaires, fréquentées, en hiver, par 10,283 élèves; 267 par 7,118 garçons, et 105 par 3,115 filles, dont 9 d'enseignement mutuel, 34 d'enseignement simultané, 4 tenues par les frères des écoles chrétiennes, et 6 par des dames des 4 congrégations religieuses.

Le département a un évêché à Carcassonne avec un chapitre de 10 chanoines; un grand séminaire et 2 petits séminaires, à Carcassonne et à Narbonne; 54 cures, et 340 succursales et vicariats.

Finances. — Le revenu territorial est évalué, en 1832, à 17,597,000 francs; il a, concurremment avec les capitaux, l'industrie et les consommations, à supporter les charges suivantes :

		f.	c.
Contributions :	foncière et centimes additionnels.	2,774,272	»
	personnelle et mobilière.	433,267	»
	des portes et fenêtres.	174,740	»
	des patentes.	188 1 0	»
Frais de premier avertissement.		5,552	»
Total des contributions directes. . . .		3,575,931	»
Droits d'enregistrement, timbre, et domaines. .		1,392,975	»
Contributions indirectes.		691,844	»
Poste aux lettres.		201,619	»
Droits de consomm. sur les sels . . . . 2 f. 20 c. — de douane. . 5 »	5 f. 20 c. par tête.	1,404,650	»
Mines : droit ordinaire.		166	»
Droit de vérification des poids et mesures. . .		1,654	»
Total des impôts du département		7,668,839	»
Sur ce total, une somme de 383,152 f., produit des centimes additionnels facultatifs, est appliquée aux besoins du département; ils exigent aussi :			
Octrois des villes, nets de toute charge et déd.		264,950	»
Ressourc. local. extraord. pour dép. départem.		543	»
Total des charges du dép. de l'Aude . .		7,934,132	»

Ainsi réparties :

Sur le revenu territorial . .	3,575,931 f.	7,934,132	»
Sur les capitaux, l'industrie et les consommations	4,358,201		

Les charges du département prélèvent du revenu territorial, par hectare	42	80
Elles pèsent sur les terres à produit, à raison de	90	07
— Sur la généralité des habitans, par tête . . .	28	26
Sont levés spécialement, sur les capitaux, l'industrie et les consommations, par tête. . . .	15	34

Le produit des coupes de bois de l'ordinaire de 1832 est de 112,023 f. 79 c.

Nota. Les charges des dépenses générales, dettes publiques, appointemens des fonctionnaires et employés, soldes de terre et de mer, dans le département, enlèvent les cinq neuvièmes ou environ de la somme de 7,000,000, montant des impôts du département, après déduction de ce qui est perçu, dans l'Aude, pour les besoins des administrations départementale et communale.

AUDIENCE (Tribunaux). Audience, du verbe latin *audire*, entendre, signifie l'action d'écouter. Dans le langage judiciaire, c'est la séance dans laquelle les juges écoutent les plaidoiries et prononcent leurs jugemens. C'est à l'audience, et sur leur siége, qu'ils revêtent le caractère officiel de la magistrature, et que leurs paroles ont l'autorité de la loi. Rendre la justice a toujours été un acte religieux, et, sous ce rapport, c'est toujours devant le peuple, comme au nom du peuple, qu'elle doit être rendue. D'ailleurs la publicité peut seule offrir une garantie réelle de l'impartialité du juge et de l'équité des arrêts. Aussi l'idée d'audience, ou de tribunal siégeant pour prononcer sur la fortune ou la vie des citoyens, ne saurait elle, aux yeux des hommes de notre temps, être séparée de l'idée de publicité. Sous l'ancien régime, cette publicité, établie généralement pour les causes civiles, ne l'était pas également pour les affaires criminelles. La révolution en a fait un principe fondamental de l'administration de la justice.

C'est par exception seulement que, dans certains cas, le juge conserve l'autorité attachée à son caractère légal, hors de l'audience et des conditions de publicité ordinairement exigées. Dans quelques circonstances qui requièrent célérité, et où il s'agit de mesures provisoires, il peut faire comparaître les parties en son hôtel et y prononcer ses décisions. Les juges de paix ont aussi la faculté de donner audience chez eux en laissant les portes ouvertes. Les actes de l'instruction en matière criminelle se font encore dans le secret du cabinet du juge ou de la chambre du conseil, et de graves abus en résultent. Ce n'est pas que cette instruction soit toujours susceptible d'être suivie au grand jour de la publicité; mais la publicité pourrait, du moins, être introduite dans certaines parties, et là où cette garantie ne serait point offerte, on devrait y suppléer par des formes protectrices, telles, par exemple, que l'intervention d'un jury (voyez INSTRUCTION CRIMINELLE, JURY D'ACCUSATION, etc.). Enfin, dans les cours d'assises elles-mêmes, lorsqu'une cause présente des circonstances contraires aux mœurs, le huis-clos peut être ordonné par la cour, seulement dans l'intérêt de la morale publique.

La publicité exposant l'audience à être troublée par des tumultes, et la justice à être bravée, soit par des injures, menaces, voies de fait envers les magistrats, soit par des rixes et des désordres dans l'auditoire ou entre les plaideurs, soit enfin par des délits ordinaires qui se commettent parfois audacieusement en plein tribunal, la loi a dû, pour ce cas, armer le juge d'un pouvoir plus redoutable. Les codes de procédure et d'instruction criminelle y ont pourvu par une forte pénalité et surtout par les formes sommaires du jugement. Les auteurs d'outrages, menaces ou tumultes sont jugés séance tenante, ou au moins dans les vingt-quatre heures. Quant aux délits ou crimes ordinaires commis à l'audience, les tribunaux sujets à appel renvoient les accusés devant la juridiction compétente, tandis que les cours de cassation, d'appel ou d'assises procèdent au jugement sans désemparer.

AUGITE. L'augite a été regardé pendant long-temps comme une espèce minérale particulière. Haüy, le premier, prouva qu'il était lié par les rapports les plus intimes à une série de minéraux qui, en raison de quelques différences dans les caractères extérieurs, ou même dans le gisement, avaient été distingués jusque là sous les noms divers de diopside, alalite, sahlite, mussite, fassaïte, baïkalite, etc. Après avoir démontré l'identité qui existait dans les caractères véritablement spécifiques de ces divers minéraux, ce savant les réunit tous dans sa méthode sous le nom de *pyroxène*.

Les progrès de l'analyse chimique, et les découvertes qui en ont été les conséquences, n'ont fait que confirmer la classification adoptée par Haüy. Il a été démontré que, malgré des différences évidentes dans la composition chimique, ces espèces minérales sont toutes composées essentiellement de plusieurs combinaisons isomorphes, savoir les silicates de chaux, de magnésie, de fer et de manganèse; et que ces silicates peuvent s'unir entre eux en toutes proportions, sans que la forme cristalline et la plupart des autres caractères minéralogiques présentent des différences essentielles.

Par là toutefois il a été reconnu que l'identité des divers minéraux, réunis sous le nom de pyroxène, n'était pas aussi absolue que l'avait pensé le célèbre fondateur de la minéralogie moderne: on a observé que la prédominance de tel ou tel silicate pouvait modifier notablement certaines propriétés assez importantes, telles que la couleur, la pesanteur spécifique, etc.; on a même constaté que les cristaux, tout en dérivant constamment du même système cristallin, offraient cependant des différences très sensibles dans la valeur des angles.

Ce sera seulement à l'article PYROXÈNE qu'il conviendra de parler avec détail des sous-divisions que l'on a été conduit à établir dans l'espèce pyroxène. Il suffit de rappeler ici que l'on donne particulièrement le nom d'augite aux variétés qui contiennent la plus grande proportion de silicate de fer, et qui, à cause de cela, ont presque toujours une couleur vert-olive foncée, passant parfois au noir presque complet. Cette variété de Pyroxène forme partie constituante de certaines roches ignées dans laquelle on la trouve fréquemment en cristaux isolés. Elle abonde particulièrement dans les basaltes et dans les laves des volcans éteints et brûlans: l'une des localités la plus riche en cristaux d'augite de grandes dimensions, est la contrée volcanique de l'Eifel sur la rive gauche du Rhin, au nord de la Moselle (voyez PYROXÈNE).

AUGSBOURG, une des plus anciennes et des plus industrieuses villes de l'Allemagne, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Haut-Danube en Bavière, est située au confluent de la Wertach avec le Lech. — Quelques auteurs prétendent qu'elle existait déjà avant l'arrivée des Romains dans cette partie de la Germanie, et qu'elle portait alors le nom de Damasia; mais ce fait n'est pas du tout avéré. Ce qu'il y a de certain, c'est que douze ans avant J.-C, l'empereur Auguste, après avoir vaincu les Vindéliciens, fonda la colonie *Augusta Vindelicorum*, et que cette colonie romaine donna naissance à Augsbourg. — Nous nous bornerons ici à indiquer quelques uns des plus remarquables évènemens de son histoire, renvoyant ceux qui désireraient avoir plus de détails sur cette cité, aux *Annales Augsburgenses* de *Gossarus*, à la Chronique de Welser et aux histoires de von Stetten, de Langenmantel et de Braun.

Saccagée au V[e] siècle par les Huns, cette ville passa bientôt après sous la domination des Francs, et fut une seconde fois presque entièrement détruite dans la guerre de Charlemagne contre Thassilo de Bavière. Après la dissolution de l'empire carlovingien, elle tomba successivement au pouvoir des ducs de Souabe et des empereurs d'Allemagne. Les évêques eurent au commencement la souveraineté d'Augsbourg. En 955, l'évêque Ulrich ne contribua pas peu à la grande victoire que remporta l'empereur sous les murs de cette ville sur les Hongrois, qui furent alors repoussés pour toujours

de l'Allemagne. — Mais devenue riche par l'accroissement successif de son industrie et de son commerce, la ville d'Augsbourg s'affranchit peu à peu de ses maîtres. Plusieurs empereurs avaient pour elle une prédilection particulière, et lui accordèrent de nombreux priviléges; ils y tinrent des tournois et des diètes, ce qui procurait de grands avantages à la ville. Enfin l'empereur Rodolphe de Habsbourg confirma, en 1276, le *Stadtbuch* où furent inscrits tous les droits et franchises de la ville, et déclara les bourgeois entièrement libres des avoyers de l'empire et des bourgraves des évêques. — Dès cette époque, Augsbourg entra au nombre des villes libres et impériales, et s'éleva rapidement à une grande puissance.

La constitution intérieure d'Augsbourg fut d'abord basée sur ce fait, commun à beaucoup d'autres villes, que quelques familles puissantes y étaient seules maîtresses du gouvernement; cependant à Augsbourg ce gouvernement fut moins aristocratique qu'ailleurs. Aussi les commotions intérieures qu'éprouva cette ville, sans en excepter le changement radical de son gouvernement, se distinguent-elles par leur forme toute pacifique. En 1368, un matin, tous les corps de métiers s'assemblent sous leurs bannières, et sans faire aucune menace aux familles patriciennes, sans énoncer aucun grief contre leur conduite, seulement pour faire ce qui était regardé ailleurs comme une amélioration, pour marcher avec le temps, ils demandent qu'on leur rende à eux seuls le gouvernement de la ville, et qu'on leur en remette sur-le-champ le sceau, le livre et les clefs. Les bourguemestres et le conseil, persuadés que ce sont là les vœux unanimes du peuple, n'entreprennent aucune résistance; ils remettent même de suite les clefs, le sceau et le livre; et, quant au changement du gouvernement, ils représentent que, dans l'intérêt commun, il serait bon et nécessaire de profiter à cet égard de l'expérience des autres villes: les corps y consentirent. On envoya donc des députés pour prendre connaissance des plus célèbres constitutions municipales; et, en attendant leur retour, on laissa à l'ancien conseil le gouvernement de la ville, en y joignant douze membres des corporations. Aussitôt que les députés furent revenus et qu'ils eurent déclaré que les familles patriciennes n'étaient nulle part exclues entièrement du pouvoir, et que, même dans les villes où la basse bourgeoisie était la plus puissante, elles avaient une part notable dans le gouvernement, les corporations se rétractèrent de leur première demande, et se contentèrent de fixer le nombre respectif des membres des familles patriciennes et des corporations dans le petit et le grand conseil, en assurant toutefois la prédominance dans l'un et dans l'autre aux représentans de corps de metiers, et en statuant que toutes les charges publiques seraient renouvelées tous les ans. — Il n'y eut qu'un point sur lequel les patriciens se montrèrent intraitables: ce fut quand on leur fit la demande d'entrer aussi dans les corporations et d'en relever; ils menacèrent de quitter la ville si l'on tenait à cette demande; leur menace ne fut pas sans effet; et, les députés ayant déclaré que cela n'existait pas comme une obligation générale dans d'autres villes, la demande de la commune fut rétractée.

Le gouvernement d'Augsbourg conserva cette forme démocratique pendant 160 ans. En 1528, les familles patriciennes, parvenues à posséder d'immenses richesses et soutenues par l'empereur Charles-Quint, reprirent leur ancienne suprématie. Ce fut l'époque de la plus haute splendeur de cette ville. Dans les grandes querelles religieuses qui déchirèrent alors toute l'Allemagne, on choisit Augsbourg pour le lieu des plus importantes entrevues entre les parties belligérantes. C'est là que les princes protestans présentèrent, en 1530, à l'empereur une profession, connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, et que, 25 ans plus tard, la paix de religion fut signée et publiée.

A la diète de 1582, tenue à Augsbourg par Rodolphe II pour obtenir des secours contre les Turcs, il s'était élevé une querelle qui peut donner quelque idée de l'importance des villes libres impériales, et en particulier de celle d'Augsbourg. Cette querelle faillit produire un schisme politique en Allemagne. — Le sénat d'Augsbourg et le maréchal héréditaire de l'empire, Conrad de Papenheim, n'étaient pas d'accord sur la police à maintenir pendant la durée de la diète, et sur les attributions de leur autorité à cet égard. Le maréchal donnait peut-être une trop grande extension aux prérogatives de sa charge; mais en revanche, le sénat voyait des injustices et des usurpations dans tous les réglemens publiés pour prévenir le renchérissement des denrées, pour loger convenablement les personnes qui faisaient partie de la diète, et pourvoir au maintien de la tranquillité publique. Avant l'arrivée de l'empereur à Augsbourg, ce conflit d'autorité avait déjà dégénéré en voies de fait. — Dès que Rodolphe vint, il publia une ordonnance par laquelle quelques unes des mesures prises par le maréchal furent confirmées, d'autres modifiées; mais, en général, l'empereur aussi mit des bornes à l'avidité des bourgeois. La ville, considérant cet acte comme tyranique, s'adressa au collége des villes libres dont elle faisait partie. Celles-ci déclarèrent qu'elles voyaient dans l'ordonnance un attentat contre leur existence constitutionnelle en général, et elles en appelèrent de l'empereur mal informé à l'empereur mieux informé, et à l'empire en corps. — La chose en vint au point que, lorsque l'empereur eût demandé à la diète un subside contre les Turcs, le collége des villes répondit qu'il s'opposerait à toute contribution aussi long-temps qu'on ne lui aurait pas donné satisfaction sur tous les points litigieux, et que l'empereur n'aurait pas révoqué son décret qui était préjudiciable à l'autorité municipale de la ville d'Augsbourg. Toutes les représentations de l'empereur furent inutiles. Le collége des villes, qui avait épousé la cause du sénat d'Augsbourg, protesta formellement contre le decret de Rodolphe; il se sépara même des deux colléges supérieurs, et refusa tout subside contre les Turcs. — Cette dispute donna lieu à un long procès qui fut poursuivi avec une grande animosité. Il ne fallut pas moins de trente-deux ans pour que les esprits se calmassent. Enfin, il fut conclu, le 5 novembre 1614, entre les villes impériales et la famille de Papenheim, une transaction par laquelle les droits respectifs des maréchaux de l'empire et des villes où se tenaient les diètes, furent minutieusement determinées. L'empereur, l'électeur de Saxe et l'archi-maréchal donnèrent à cet acte leur ratification.

En 1648, Augsbourg fut compris par le traité de Westphalie, parmi les cinq villes impériales déclarées *mixtes* en fait de religion. Dans ces villes, toutes les places du sénat ou autres étaient occupées à la fois et par les catholiques et par des protestans, ou alternativement par les adhérens de chaque confession; les evêques y conservaient la juridiction ecclésiastique, mais elle cessait à l'égard des protestans. — Jusqu'à 1806, où il fut incorporé au royaume de Bavière, Augsbourg resta dans cette catégorie, et jouit sans interruption des droits de ville libre, impériale, mixte.

L'industrie et le commerce suivirent presque pas à pas les vicissitudes politiques et municipales de cette ville. Ils firent des progrès rapides dès le XIIIe siècle, c'est-à-dire depuis qu'on accorda à Augsbourg un régime libre et la protection immédiate de l'empire. La tisseranderie et la fabrication des draps appartiennent aux plus anciennes professions d'Augsbourg. Dans le XIVe siècle, toutes les branches de l'industrie pour lesquelles cette ville fut plus tard renommée y existaient déjà. Ce qui peut témoigner de son état prospère dans ce temps-là, c'est que peu de villes d'Allemagne jouirent aussitôt qu'Augsbourg d'une bonne police. En 1403, il y fut déjà défendu de couvrir les maisons avec de la paille et du bois; en 1412, on y tâcha déjà de faire distribuer dans toutes les maisons l'eau de fontaines. Dans le XVe et XVIe siècle, Augsbourg devint, avec Nuremberg, l'entrepôt général du commerce du

nord de l'Europe avec le midi. La découverte du Nouveau-Monde, qui, en fixant ailleurs le foyer des grandes entreprises commerciales, porta plus tard un coup mortel à la prospérité de ces deux villes, fut au commencement très avantageuse pour Augsbourg. Les négocians de cette ville faisaient d'abord, par les maisons commerciales d'Italie, de grandes affaires avec les Indes de l'Amérique, qui leur rapportaient jusqu'à 175 pour cent. Aussi quelques familles, surtout celles des Fugger et des Welser, amassèrent-elles des fortunes énormes; qu'elles employèrent en grande partie pour le bien de la ville. Les frères Fugger, dont l'aïeul, au XIV siècle arriva à Augsbourg, simple tisserand, ont fait bâtir, en 1519, une centaine de petites maisons pour y loger de pauvres habitans de la ville: ce beau monument de bienfaisance existe encore aujourd'hui à Augsbourg sous le nom de *Fuggerei*. Quand Philippe II, malgré les tresors immenses qu'il tirait de l'Amérique, trouvait ses ressources épuisées par les secours qu'il accordait à la ligue, et par les frais de la lutte qu'il soutenait contre la république naissante des Provinces-Unies, c'était aussi à la caisse des Fugger qu'il recourait poor se procurer les millions dont il avait besoin.

Aujourd'hui, quoique bien déchue de son ancienne splendeur, Augsbourg est encore une importante place de commerce. On y compte près de deux cents maisons qui font un commerce considérable, surtout de banque et de commission, et qui ont des relations fort avantageuses avec l'Italie et Vienne. Elle sert en même temps d'entrepôt pour les marchandises du sud de l'Allemagne et celles de l'Italie. Dans les bulletins officiels de diverses bourses de France, le change d'Augsbourg est coté sous le nom d'*Auguste*. — Il y a aussi à Augsbourg de grandes manufactures d'etoffes de soie et de coton, de galons d'or et d'argent, de papier doré et argenté, de parchemin, et d'importantes fonderies en caractères et autres. La gravure en taille-douce, pratiquée à Augsbourg seulement comme objet de commerce, est d'un grand rapport pour la ville. Son orfèvrerie et sa bijouterie sont fort estimées à l'étranger. — Il s'y fait beaucoup d'instrumens de musique, de physique et de mathématiques, des montres qui sont d'un grand débit aux foires allemandes, etc.

La population actuelle d'Augsbourg est de 35,000 habitans, dont 13,000 protestans. — La ville est très irrégulièrement bâtie et a des rues fort étroites; mais elle possède aussi des édifices remarquables et de belles places publiques, ornées de fontaines et de statues en bronze. Parmi les édifices qui la decorent, on distingue : l'hôtel-de-ville, qui passe pour un des plus beaux de l'Allemagne; il fut bâti d'après le plan d'Elie Holl, le Pfalz, ou l'ancien palais de l'évêché, aujourd'hui hôtel du gouvernement; c'est là que fut présentée à Charles-Quint la Confession d'Augsbourg; mais la grande salle où cet acte s'est accompli est, depuis long-temps, divisée en plusieurs chambres; la cathedrale, avec ses vingt-quatre chapelles, bâtiment imposant malgré son irrégularité; le séminaire catholique, que le roi a fait construire en 1828; l'arsenal, chef-d'œuvre d'Elie Holl, principal dépôt de l'artillerie de tout le royaume; la bourse, le bâtiment des halles, etc.—Augsbourg est riche en antiquités romaines. Ses anciennes relations avec l'Italie et son opulence en ont fait un des foyers principaux du goût des arts et de leur application en Allemagne. Sa galerie de peintures est précieuse pour l'école allemande. La cathédrale, les églises de Saint-Ulric, d'Affra, des Récollets et de Sainte-Anne, possèdent de remarquables tableaux et de beaux monumens funéraires. On y trouve de nombreuses collections d'objets d'art et de curiosités chez des particuliers; une académie des arts, une académie de musique, etc. En 1818, il s'y forma une société générale polytechnique. Une exposition annuelle des produits de l'art et de l'industrie attestent les progrès des différentes écoles d'arts et métiers qui en dépendent. — Augsbourg possède beaucoup d'établissemens littéraires, de bienfaisance, et d'éducation de la jeunesse; plusieurs bibliothèques; celle de Sainte-Anne est riche en manuscrits, surtout grecs, et en incunables.—Parmi ses particularités, nous avons encore à citer une Gazette célèbre par ses vastes relations et les communications qu'elle reçoit des cabinets du Nord. La Gazette universelle (Allgemeine Zeitung) qui paraît à Augsbourg, fondée il y a quarante ans par le libraire Cotta, et dirigée successivement par Posselt, Hubert et Stegmann, est aujourd'hui le plus répandu de tous les journaux allemands; elle n'est défendue dans aucun pays. — Augsbourg est aussi le siege d'un évêque, et les journaux ont tout récemment annoncé le rétablissement dans cette ville d'un couvent de Bénédictins.

AUGURE. La première syllabe de ce mot est une forme contractée d'*avis*, oiseau. La seconde syllabe, qui avait sans doute un sens dans les idiômes antiques de l'Italie, est étrangère à tout ce qui nous reste de mots latins. Les augures avaient la science et la fonction de reconnaître la volonté des dieux à divers signes, particulièrement au vol des oiseaux, et de la déclarer. Ils avaient cette intelligence des présages qui tient si grande place dans les vieilles traditions de l'Italie. A Rome, ils formaient en collége sacerdotal dont le rôle politique a été, durant plusieurs siècles, d'une importance majeure.

L'établissement de ce collége se perd dans la plus obscure antiquité. Le nombre des membres dont il se composa originairement est un point fort débattu entre les érudits, et sur lequel varient les témoignages des anciens. Niebuhr, à l'avis duquel nous nous rangeons, adopte le nombre 4. La tribu des *Ramnenses*, en qui résidaient les grands pouvoirs de l'état, avait ses augures au nombre de deux; et dans la suite, lorsque la tribu des *Titienses* fut admise à partager les priviléges de la première tribu, le nombre des augures fut doublé. Cette hypothèse est confirmée par un passage de Cicéron, où il est dit que Numa adjoignit au collége deux nouveaux augures; or l'histoire de Numa, c'est l'histoire symbolique de la seconde tribu. Tite-Live, d'après l'opinion conjecturale des augures de son temps, adopte les nombres 3 ou 6, parce qu'ils sont susceptibles de se partager également entre les trois tribus; mais il n'a pas vu, ce qui est démontré aujourd'hui, que la troisième tribu, inférieure aux deux autres sous tous les rapports, l'était particulièrement en ce qui regarde la religion: elle n'avait point d'augures.

La plèbe fut exclue du collége augural jusqu'à 307 avant J.-C. Alors, après une longue lutte qui s'échauffa plus d'une fois jusqu'à la sédition, elle obtint d'avoir part au sacerdoce. La loi *Ogulnia* adjoignit cinq augures pris dans la plèbe aux quatre patriciens. Ce nombre de neuf fut élevé à quinze par Sylla; et parmi les pouvoirs, conférés à Auguste, fut celui de créer des augures en nombre illimité.

Dans l'origine, les augures étaient choisis par l'assemblée patricienne des curies (*comitia curiata*); mais l'élection n'était valable que par la sanction des augures. Cette façon de *veto* se transforma insensiblement dans le droit d'élire eux-mêmes leurs collègues. Sous le troisième consulat de Marius, 103 avant J.-C., ce droit fut rendu au peuple. Sylla, à son retour, renversa en faveur du collége la loi de Marius; mais l'an 63 avant J.-C. César la fit rétablir.

L'institution des augures fut entre les mains du sénat un moyen de gouvernement à la fois doux et énergique. Rien ne se faisait dans la république sans la sanction de l'augure; sans elle un général ne pouvait franchir le *pomœrium*, entrer sur la terre de l'ennemi, ni livrer combat. La nomination des consuls, des divers magistrats, des pontifes, n'avait de valeur qu'après l'*inauguration*. Chez les patriciens la science augurale intervenait, comme une sanction nécessaire, jusque dans les actes solennels de la vie privée, tels que le mariage et l'adoption.

Sauf quelques accessoires, les cérémonies de l'*inaugu-*

tion ont peu varié, et ce que nous allons dire de l'inauguration de Numa suffira pour toutes. L'augure monta sur une éminence, et là il fait asseoir Numa sur une pierre, le visage tourné au midi. Il s'assied ensuite à sa gauche, et, la tête voilée, il invoque les dieux, et décrit dans le ciel, avec son bâton recourbé, l'espace où doivent se renfermer ses observations. Cet espace, il le divise, au moyen d'une ligne imaginaire tirée de l'est à l'ouest, en deux parts, dont l'une au sud, l'autre au nord, sont la droite et la gauche. Ce champ d'observation, ainsi limité par la pensée, se nommait *templum*, le temple, d'où vient le mot *contemplari*, contempler. Quand l'augure eut achevé ces opérations préliminaires, il prit de la main gauche le bâton augural, le *lituus*, et posant la droite sur la tête de Numa, il dit : « Jupiter, notre père, si c'est ta volonté que ce Numa Pompilius, dont je tiens la tête, soit roi de Rome, que tes signes soient clairs et certains dans les limites que j'ai tracées ! » Les signes venus, l'augure le déclare et en dit le sens, et la cérémonie est terminée.

A la fin de la république, la science des augures tomba dans un profond mépris, et leurs cérémonies mêmes s'accomplissaient d'une façon peu solennelle. « De mon temps, dit Denys, le candidat s'assied, se lève, répète en plein air la prière convenue ; alors l'augure déclare qu'il a entendu le tonnerre à sa gauche, sans qu'il en soit rien, et sur-le-champ le candidat entre en possession de la magistrature. » Aux articles ROME et ETRURIE, nous reviendrons sur les augures, les auspices et aruspices.



La dignité d'augure, que Cicéron appella *sacerdotium amplissimum*, est souvent désignée sur les médailles romaines par le *lituus* ou bâton augural. Ce bâton est recourbé par le haut comme les crosses de nos évêques, qui n'en sont qu'une imitation ; outre ce signe, le titre d'*augure* lui-même est exprimé sur les médailles. On le trouve sur celles de Marc-Antoine, joint à celui de *triumvir* de la république romaine. Sur celles de Jules-César et d'Auguste, il est joint au titre de *pontifex maximus*, souverain pontife. Sur quelques médailles grecques de Titus et de Domitien, la qualité d'augure est exprimée par le mot *oiônistès* (de *oiônos*, oiseau). Après ces règnes on ne trouve plus le titre d'augure sur les médailles.

AUGUSTE (CAIUS JULIUS CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS), né à Rome dans le quartier Palatin, ou à la Velitri, le 22 septembre de l'an 63 avant J.-C., sous le consulat de Cicéron.

Il était fils de C. Octavius et de Atia, fille de Atius Balbus et de Julia, sœur de César. La famille d'Octavius, la *gens octavia*, dont quelques légendes adulatrices font remonter la noblesse au-delà de Tarquinius-Priscus, avait son origine et sa principale résidence à Velitri, colonie romaine, au pays des Volsques. C'était une famille de simples chevaliers, riche et ancienne, mais sans illustration, comme Auguste lui-même en convenait, famille qui sut trouver dans la révolution des accroissemens de fortune, famille d'*argentiers*, si les bruits injurieux qui ont couru sur ce sujet ne sont pas l'effet uniquement de la malveillance d'Antoine. Le père d'Auguste, C. Octavius, qui fut homme de guerre, et administra honorablement la Macédoine en qualité de préteur, fut le premier sénateur de sa maison. *Suet. oct. C. I*er *seq.*

Le jeune Octavius, âgé de quatre ans lorsque son père mourut, fut élevé auprès de sa mère Atia, qui épousa en secondes noces L. Marcius Philippus. L'oraison funèbre de Julia, son aïeule, qu'il prononça en public à douze ans, fit éclater son précoce génie. César sentit de bonne heure tout ce qu'il y avait d'avenir dans ce jeune homme, et il le choisit dans le secret de son cœur pour lui tenir lieu du fils qu'il n'avait pas. L'an 45 avant J.-C., Octavius, à peine revêtu de la robe virile, encore souffrant d'une récente maladie, ne laissa pas de suivre en Espagne son grand-oncle, et dans cette route il montra un tel génie à esquiver les périls, que César lui en fit compliment. (*Suet. C. VIII.*)

« César, dit un ancien auteur, avait fondé de grandes espérances sur Octave, c'est pourquoi il l'avait mis au rang des patriciens et s'était plu à l'instruire lui-même au gouvernement de la chose publique, et à le rendre digne en tous points du grand empire qu'il lui destinait. Octave s'exerça donc aux travaux de la guerre, aux harangues en grec et en latin, et à la politique. » (Dio Cassius, lib. XLV.)

A son retour d'Espagne, César qui méditait une expédition contre les Parthes envoya Octavius devant lui à Apollonie sur l'Adriatique, où, en attendant l'expédition, il devait passer l'hiver à étudier sous Apollodore de Pergame. « Les » différens corps de cavalerie de la Macédoine se rendaient » là tour à tour pour manœuvrer avec lui. Quelques uns » des principaux officiers de l'armée venaient aussi de temps » en temps lui faire leur cour comme au parent de César. Ou- » tre que cela le faisait connaître, cela lui conciliait en même » temps la bienveillance de l'armée, parce qu'il accueillait » tout le monde avec beaucoup d'affabilité. Il n'était que de- » puis six mois à Apollonie, lorsqu'il apprit sur le soir la » nouvelle que César avait été assassiné... ne sachant point » la force des conjurés ni si le peuple était pour eux, la ter- » reur s'empara de lui. » (Appian. *Bell. civ.* lib. III. c. 11.)

L'armée de Macédoine le pressa de se réfugier dans son sein, mais il refusa ; il avait d'autres vues. Accompagné de Vipsanius Agrippa, dès lors son ami, il se rendit à *Brundusium* (Brindes), où les troupes et les habitans l'accueillirent avec enthousiasme. Là il apprit la véritable situation des choses ; le testament de César qui le faisait entrer par adoption dans la famille Julia, le faisait fils et héritier du dictateur ; les décrets timides du sénat qui ratifiaient le testament de César, et proclamaient l'amnistie, la puissance d'Antoine, le désappointement de Brutus, la douleur du peuple et sa haine contre les meurtriers. Dès lors tout fut décidé pour lui ; il prit hardiment le nom de César et accepta la succession.

« Plein de confiance, dit Appien, dans le nombreux concours de peuple et de soldats qui se pressait autour de lui, dans la gloire de son père adoptif, dans la bienveillance universelle dont lui-même était l'objet, il s'achemina vers Rome, escorté d'un nombreux cortège qui grossissait chaque jour comme un torrent..... Les vétérans, qui avaient servi sous César et qui avaient obtenu des distributions de terra, accouraient de leurs domaines pour faire leur cour au jeune Octave ; ils se répandirent en regrets sur le compte de César et en invectives contre Antoine qui n'avait point vengé un si grand attentat, et ils ajoutaient qu'ils étaient prêts à la venger eux-mêmes, si quelqu'un voulait se mettre à leur tête. Octave donnait des éloges à leur zèle ; mais il les renvoyait en leur disant que pour le moment il fallait différer. » (Appian. *Bell. civ.*, lib. III, c. 11.)

Il entra dans Rome vêtu comme un simple particulier, sans appareil, presque sans suite et affectant de n'avoir d'autre objet que de recueillir les biens que César lui avait transmis par testament. Alors il vit sa mère, son beau-père L. Philippus, et les plus intimes amis de sa famille, qui le dissuadèrent fortement de revendiquer le nom et l'héritage du dictateur, et lui représentant les périls qu'une telle démarche lui susciterait, l'exhortaient à se réfugier plutôt dans l'obscurité de la vie privée. Le jeune Octavius, que désormais nous devons appeler Julius Cæsar Octavianus,

resta inébranlable. Sans découvrir ce que ses desseins avaient de personnel et de gigantesque, il déclara l'intention où il était de poursuivre les meurtriers de César, et terminant par un vers de l'Iliade : « Que je meure, dit-il, à l'instant même puisqu'il n'est pas possible de venger la mort d'un ami. »

Alors Atia, entraînée par ce beau mouvement d'héroïsme, embrassa le jeune homme, et lui donna pour conseil de prendre plutôt les voies de l'artifice, de la patience, de la dissimulation, que celles de l'audace et de la force ouverte. Octavianus dut sourire de ce conseil; il en loua la sagesse, dit Appien, et promit de s'y conformer. (Dio Cass., l. XLV. — App., lib. III, c. II.)

A cette époque, Antoine régnait à Rome. Il était consul, et de ses deux frères, l'un, Caius, était préteur, l'autre, Lucius, tribun du peuple. C'était chez Antoine que les amis de César et Calpurnia, sa veuve, avaient déposé les tablettes de César, et quatre mille talens (vingt millions), qui se trouvaient dans ses coffres. Or, Antoine affectait de ne se soucier nullement du fils de César. Alors Octavianus déclara que, plus jeune et homme privé, il était juste qu'il fit la première visite à Antoine, qui était consul et plus âgé.

Une froideur hautaine accueillit les avances d'Octavianus. Antoine, dans sa grossière intelligence de soldat, sentit pourtant que l'homme, assez hardi pour accepter le nom et l'héritage de César en de si périlleuses conjonctures, ne serait pas satisfait du second rang. Il n'était point dupe de cette piété filiale qui ne pouvait être consolée que par la ruine des meurtriers de César. Faire ce que lui-même, Antoine, n'avait point osé, déployer au vent le drapeau de la vengeance, le drapeau de César, le drapeau plébéien, remettre la révolution en branle, c'était attirer à soi la plèbe et les soldats; c'était le supplanter lui, Antoine, par ce seul fait. Il le savait bien. Ensuite lorsqu'il songeait que ce hardi rival était un enfant, et lorsqu'il vit cet enfant lui montrer dans un langage doux et respectueux une singulière intelligence et une grande énergie de volonté, quand il se fut aperçu que, dès la première entrevue, l'enfant prenait ses mesures pour lui frapper des coups inévitables, alors, sous l'extérieur froid et légèrement dédaigneux dont Antoine croyait se couvrir, perçaient la colère, la haine, le mépris, l'étonnement et la peur.

Parmi les dispositions du testament de César, il y avait des largesses pour le peuple. Octavianus comprenait à merveille quelle moisson de popularité il y avait pour lui dans le prompt et fidèle acquittement de ce legs. C'est pourquoi dès la première conférence qu'il eut avec Antoine, il le somma de lui remettre l'argent monnayé, provenant de la succession de César, dont il était dépositaire. Mais soit qu'Antoine l'eût dépensé à son profit, soit que les nécessités politiques du parti en eussent exigé l'emploi, il ne restait plus rien de cet argent. Alors Octavianus demanda qu'il lui fût permis d'emprunter au trésor public, ajoutant que de suite il mettrait ses biens en vente. « Le trésor public, répondit Antoine, votre père l'a laissé vide. Depuis qu'il s'est emparé du pouvoir, ce n'était pas dans le trésor, c'était entre ses mains qu'étaient versés les revenus de la république, et on les trouvera dans sa succession lorsque la revendication en aura été ordonnée. (App. lib. III., c. II.) Qu'Antoine ait dit vrai ou non, peu importe. Il est sûr que devant la plèbe il aura tort.

Du reste, Octavianus ne se plaignit point; mais sur-le-champ il mit en vente tout ce qui lui revenait de l'héritage de César. Alors s'effectua la menace d'Antoine. Le sénat par un décret ruineux condamna la succession à restituer au trésor public les sommes que César y avait puisées. Ensuite surviennent en foule des proscrits ou leurs ayant-droit, qui, à l'instigation d'Antoine et du sénat, revendiquent leurs biens confisqués illégalement, suivant eux. Devant qui ces actions judiciaires se poursuivaient-elles? Au tribunal d'Antoine, à celui de son collègue et ami Dolabella, ou autres juges à leur dévotion, et toujours Octavianus était condamné. L'intention de le ruiner était donc manifeste.

Sans doute il y avait de la justice dans les réclamations du sénat et dans quelques unes des réclamations particulières. Mais ces réclamations violaient le sénatus-consulte qui ratifiait tous les actes du gouvernement de César ainsi que son testament. Elles étaient injurieuses à la révolution, révoltantes pour la plèbe. Nouvelle ineptie d'Antoine, nouveau triomphe d'Octavianus. Cependant la succession de César se trouva tellement amoindrie qu'elle ne fut plus même suffisante à l'acquittement de la somme léguée au peuple. Alors pour la compléter, Octavianus vendit son patrimoine, les biens de sa mère, ceux de ses amis.

La haine et l'injustice d'Antoine devinrent de jour en jour plus éclatantes. Une fois que sa colère eut rompu les digues, il ne cessa plus de se répandre en injures et en procédés outrageans. Il traversa le jeune homme dans la demande qu'il fit du tribunat, et quand Octavianus voulut faire placer dans le théâtre le siége doré que le sénat avait accordé à son père adoptif, Antoine, dit Plutarque, le menaça de le faire traîner en prison, s'il continuait ainsi à soulever le peuple. (Plutarq. *Vie d'Ant.*, c. XVII. App., lib. III, c. III, IV.)

Cependant le jeune Octavianus ne perdait pas une occasion d'aiguillonner par de secrètes et cuisantes piqûres la bruyante colère de son rival. Quant à lui, sans doute il laissa lire comme à son insu ses feintes douleurs, mais il ne se plaignit point. Son mécontentement pour faire explosion attendit que la faveur et l'indignation de la plèbe, hautement déclarées, le sollicitassent d'agir.

Il y eut donc contre Antoine un déchaînement général de la plèbe et des vétérans; Antoine en fut effrayé. Alors intervinrent les tribuns de sa garde, qui, après de vives représentations sur sa conduite injurieuse, disaient-ils, pour la mémoire du dictateur, l'obligèrent à se réconcilier avec Octavianus. Celui-ci se prêta de bonne grâce au rapprochement, et dans une grave circonstance fit éclater son zèle à servir son nouvel ami. Avait-il dès-lors senti le besoin d'une alliance momentanée avec Antoine? Ou bien comptant sur son ingratitude, ne songeait-il qu'à la rendre plus notoire? Peu importe. La rupture fut prompte et ce fut Antoine qui en fit les frais.

Dès ce jour Octavianus put agir ouvertement contre Antoine, et il le fit avec un art, avec une activité prodigieuse. Les soldats leurménagèrent de nouveau un accommodement dont Octavianus ne fut point dupe. Une nouvelle rupture suivit. Il faut dire qu'à cette époque Antoine l'accusa d'avoir suborné contre lui des assassins, et cette accusation, qui n'était point sans fondement, par l'adresse d'Octavianus, tourna encore à la confusion d'Antoine. (*Suet. oct. c. X, app. l. III, c. VI.*

Ces démêlés, tantôt sourds, tantôt bruyans, occupent sept ou huit mois entre l'arrivée d'Octavianus, au mois d'avril de l'an 44 avant J.-C., et la guerre de Modène. C'est une histoire difficultueuse, compliquée, pleine de mouvemens obscurs, d'apparentes contradictions, de fils diplomatiques qui se croisent et s'enchevêtrent de mille façons. La direction générale de ces mouvemens opposés, les effets généraux qui en résultent sont assez frappans : ailleurs déjà nous les avons dits (voyez ANTOINE). Quant à une exposition plus circonstanciée, nous ne pouvons l'entreprendre. Ce serait peu regrettable sans contredit, si les fondemens de la puissance d'Octavianus, si tout son avenir n'était pas là, enveloppé dans cette histoire. Il faut donc que, sans nous embarrasser au détail des événemens, nous sachions dire quelle fut la politique de l'homme qui sut produire ces événemens ou les tourner à son profit.

Mais au préalable, il est nécessaire de se représenter nettement l'étrange situation de Rome, à l'époque où nous sommes parvenus, époque singulièrement vague et indécise

dans son allure, bien que l'avenir où elle tend soit visible et qu'elle s'y sente poussée invinciblement. Il nous semble qu'à cet égard notre article MARC-ANTOINE offre de suffisantes lumières. Là nous avons dit le sens du long drame révolutionnaire dont l'histoire d'Auguste n'est qu'un développement; là nous avons dit le sens et la valeur des divers partis qui s'y combattent; nous avons dit comment un fait imprévu et accidentel, le meurtre de César, ravive de stériles débats sur des questions décidées, tandis que la question posée par les faits, la seule à résoudre et la seule inaperçue, était celle-ci : qui héritera de la dictature?

La cause de l'ancienne république en effet, c'est la cause de l'aristocratie; l'ancienne république, c'est la richesse, la liberté, le pouvoir de l'aristocratie; or l'aristocratie est vaincue, désorganisée, blessée à mort. Ce n'est plus qu'une minorité factieuse ou asservie.

Cependant elle devait encore une fois, à la mort du dictateur, mourante se redresser et se tenir debout. César, en absorbant tous les pouvoirs, avait maintenu la forme extérieure du sénat et des magistratures : c'étaient de commodes instrumens pour légaliser ou accomplir ses volontés. A sa mort le sénat rentra dans ses attributions, vaines attributions qu'il n'avait plus la force de porter.

Ainsi quand Octavianus se présenta comme héritier de César, l'an 44 avant J.-C., telles étaient les forces dont il eut à s'emparer ou qu'il eut à vaincre. D'abord l'aristocratie personnifiée dans le sénat que dirige Cicéron, timide et impuissante à Rome; mais forte, belliqueuse, vivante de l'énergie du désespoir dans les camps de Cassius et des deux Brutus.

Ensuite la plèbe, quelque temps frappée de stupeur à la mort de son chef et au triomphe momentané des patriciens, mais bientôt revenue au sentiment de sa force et de son avenir, inquiète, mécontente, ne sachant où aller à défaut de chef.

Puis il y avait l'armée au fond plébéienne, mais sans foi politique bien arrêtée et se donnant à qui la payait, inclinée d'ailleurs par simple calcul à s'unir à la plèbe forte et pauvre contre la faiblesse et la riche dépouille du sénat. Puis, dans cette armée il y avait les vétérans, idolâtres de César, impatiens de venger sa mort, sentant bien que la possession des terres, qui leur avaient été distribuées ou promises, dépendait du maintien de la révolution.

Enfin il y avait Antoine, suspendu entre la plèbe et le sénat, les dominant l'un par l'autre, sans les satisfaire ni l'un ni l'autre, et content de sa puissance éphémère.

Octavianus avait dix-huit ans lorsqu'il vint détruire cet équilibre où Antoine se complaisait et ralluma la guerre. C'était un adolescent d'une taille médiocre, frêle et timide. En même temps une flamme, que les anciens appelaient divine, illuminait ses grands yeux noirs, et une grâce singulière était répandue sur toute sa personne. Cette timidité que nous avons accusée en lui s'alliait avec une étrange audace. Quelquefois, à vrai dire, sa timidité n'était qu'un voile aimable dont il couvrait la hardiesse de sa parole et de son action; mais il est certain aussi qu'elle tenait profondément à sa nature intime. Sa conception était puissante; sa volonté âpre et inflexible; mais cette âme froide et sagace découvrait à la fois tous les dangers, tous les obstacles sans que jamais son regard pût s'en détourner. Or à l'aspect du danger cet homme si résolu était frappé d'un effroi involontaire qu'il ne surmontait que par la réflexion, en ralliant peu à peu toutes les forces dispersées de son âme. Mais dans les périls brusques et instantanés, comme il s'en présente à la bataille, le mal était sans remède. Le courage physique lui manquait : de là sa prudence minutieuse, sa lenteur à agir, sa timidité.

« Je crois, dit Montesquieu, qu'Octave est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle : dans un temps où les soldats faisaient plus de cas de la libéralité de leur général que de son courage, peut-être même que ce fut un bonheur pour lui de n'avoir pas eu cette valeur qui peut donner l'empire, et que cela même l'y porta : on le craignait moins. » (*Grand. et Décad. des Romains.*)

Voilà donc le rival de cet Antoine aux formes athlétiques, ivrogne, débauché! Octavianus, un jeune homme délicat, maladif, tremblant à l'idée de la bataille, mangeant et buvant peu, vêtu et logé modestement, peu sensible aux voluptés de l'amour. Il faut dire ici pourtant que son adolescence n'a point échappé au reproche d'impudicité. Marc-Antoine, dont le témoignage est du reste suspect, donnait une couleur infâme à l'attachement de César pour son petit-neveu. Il est sûr du moins que, dans le cours de sa jeunesse, il eut des liaisons adultères avec plusieurs femmes : ses amis en convenaient; mais ils justifiaient son incontinence, en disant que c'était chez lui spéculation de politique, et non point entraînement des sens ou du cœur. (*Suetonii Oct.*, c. LXVIII et seq.)

Or, n'y a-t-il pas une merveilleuse harmonie entre le caractère d'Octavianus et l'époque où il est appelé à paraître sur la scène? Ne lui fallait-il pas une époque de trêve, une époque ouverte à l'intrigue ou à la diplomatie, afin que son génie se déployât avec succès? Pour asseoir dans un pareil sol les solides fondemens de sa puissance, pour supplanter Antoine, il n'eut besoin que de ce qu'il possédait si éminemment, l'intelligence, la parole, l'habileté, la richesse, le tout couronné du beau nom de César. Quand l'absence des qualités qu'il n'avait pas se put apercevoir, il était déjà assez fort pour y suppléer.

Maintenant que la scène et l'homme sont mieux connus, il nous semble que peu de mots suffiront à définir sa politique, lors de ses premiers démêlés avec Antoine.

Nous l'avons déjà vu s'avancer au milieu de la plèbe, portant sur son jeune front l'auréole du nom de César, pleurant avec son abandon et sa grâce d'enfant sur le meurtre de son père adoptif, resté impuni. Que veut-il? Rien, si ce n'est épancher ses douleurs en des poitrines sympathiques. Nous l'avons vu distribuer à la plèbe et aux vétérans l'héritage de César et son patrimoine à lui : que veut-il? Rien, que remplir les saintes et bienveillantes volontés de son père adoptif, abréger d'un jour la souffrance de ces pauvres vétérans qui languissaient à Rome en attendant leur envoi dans les colonies. Il ne songe donc point à lui-même; il fait mieux, il s'identifie avec César. Son unique idée est qu'il soit honoré et vengé : qui sera le vengeur? Peu lui importe. Et cette plèbe, idolâtre de César et si ardente à sa vengeance, s'identifie au jeune homme à son tour.

Dans ses relations avec Antoine, il a toujours l'apparence de la victime; nouvelle douleur dont il pleurera dans le sein de la plèbe et des vétérans. Toutefois à l'égard du consul, de son aîné, de l'ami de César, sa plainte est mesurée; mais n'est-ce pas ce même titre d'ami de César qui rendra Antoine plus odieux?.... Puis, dans son silence, Octavianus n'a-t-il pas des amis qui parlent haut? Du reste, en cela comme en tout, il ne songe qu'à César et aux intérêts de la plèbe. Lorsque les injures d'Antoine s'aggravant, il ne peut contenir davantage dans sa poitrine sa douleur qui déborde à flots; alors parcourant les rues et le *Forum* : « Cesse, ô Antoine, s'écria-t-il, de montrer à cause de moi de l'animosité contre César; cesse d'insulter à sa mémoire, toi sur qui il a répandu ses plus grands bienfaits. Ma personne, abreuve-la d'outrages tant qu'il te plaira; mais arrête la spoliation et le pillage de mes biens jusqu'à ce que mes concitoyens aient reçu les legs qui leur ont été faits, et les autres libéralités que porte le testament de mon père; car, lorsque toute ma fortune sera épuisée, ce sera bien assez pour moi de la gloire de mon père, si tu veux bien la laisser intacte, et d'avoir rempli les dispositions testamentaires de

César, si tu ne m'en ravis pas la faculté. » (App., lib. III, c. IV.) Et cependant c'est lui, Octavianus, qui a provoqué le taureau, l'a irrité, l'a fait bondir de fureur. N'a-t-il pas, d'un air d'innocence, fait à Antoine de ces blessures vives, mais sourdes et honteuses, que l'on n'ose pas reveler? N'a-t-il pas saisi d'un coup d'œil le secret des embarras d'Antoine dans la position ambiguë où il s'est placé? Ne l'a-t-il pas contraint, par une sommation intempestive, de répudier ouvertement toute prétention à venger César? Ne l'a-t-il pas, à l'occasion de l'argent de César que lui, Octavianus, destinait à la plèbe et aux vétérans, ne l'a-t-il pas contraint de révéler des pactes honteux avec les ennemis de César? Et si Antoine s'est jeté plus avant dans le parti du sénat, si, dans un accès de delire, il a outragé publiquement la mémoire du dictateur, n'est-ce pas lui, Octavianus, qui par tant d'invisibles aiguillons l'y a poussé? Oui, il a tout fait cela, le malicieux enfant, et c'est lui qui, en ne se plaignant pas, gagne le renom de généreux; et quand il lui conviendra d'attaquer ouvertement, il aura encore l'avantage de sembler se defendre.

En même temps que dans la plèbe il consomma la ruine de son rival, il travailla à le ruiner également au sénat. Il se présenta à Cicéron, alors chef du parti sénatorial, sous le masque d'un jeune homme doux, novice, timide, irrésolu, qui ne sait encore ce qu'il fera de sa vie. Il flatte habilement la vanité presque enfantine du vieillard, le consulte, se livre entièrement à ses conseils. Il est vrai que ce jeune homme est le fils de César; que la plèbe l'adore; que des armées se rallient à son nom; qu'il ne cesse d'aviver au forum et au camp la soif de la vengeance contre les meurtriers de César. Mais de la part d'un enfant irréfléchi, expansif comme on l'est à son âge, d'ailleurs ignorant, incapable de toute vue politique, il n'y avait pas la grande conséquence. On pouvait même sourire avec une bienveillance legèrement assaisonnée de dédain à ces pures et candides élans de piété filiale. Ensuite ce jeune homme avait à se plaindre d'Antoine, et sans doute il ne l'aimait pas. Il serait donc facile de le determiner à agir contre le consul. Or le sénat haïssait Antoine d'une haine profonde et invétérée; mais n'étant point en mesure d'éclater, il cachait sa haine sous des flatteries diplomatiques. Or il y avait dans Octavianus une force dont l'enfant ne se doutait pas; et le sénat résolut de se servir de lui comme d'un instrument pour abattre le soldat brutal qui l'opprimait.

Ainsi, par un chef-d'œuvre d'habileté diplomatique, Octavianus sut gagner la plèbe sans se compromettre envers le sénat, traiter avec le sénat sans se compromettre aux yeux de la plèbe. Et quand le jour d'éclater fut venu, la plèbe et le sénat se trouvèrent également résolus à perdre Antoine en élevant contre lui Octavianus.

Voyant donc ses deux supports crouler sous lui, Antoine sentit bien que la position n'était plus tenable; sur la fin de l'an 44 avant J.-C., il sortit brusquement de Rome, décidé à reconquérir sa puissance les armes à la main. Sur l'esprit des légions, en effet, le triomphe d'Octavianus était moins décisif. Les soldats et les vétérans l'aimaient sans contredit, ils vénéraient en lui le nom de César; mais ils aimaient aussi Antoine, leur vieux et brave compagnon; ils étaient mécontens de la mollesse d'Antoine à punir les conjurés, mécontens de ses complaisances pour le sénat, de sa conduite à l'égard du fils de Cesar; mais ils avaient peine à les concevoir ennemis, ils tendaient sans relâche à les réconcilier, et il était sûr que, dans le cas de rupture, beaucoup resteraient fidèles à Antoine.

Antoine et Octavianus coururent donc l'Italie, sollicitant par de riches dons les vétérans établis dans les colonies, s'efforçant à l'envi d'attirer à eux les légions qui étaient sous les drapeaux. Cependant lorsqu'Antoine eut rassemblé ses forces, au lieu de s'en prendre directement à Octavianus, il se disposa à chasser Décimus Brutus de la Gaule Cisalpine.

Une fois maître de la Gaule Cisalpine, Antoine l'était de Rome. Octavianus ne pouvait donc souffrir que ce projet s'accomplit. Il fallait donc qu'allié au sénat, il marchât au secours de Décimus Brutus, l'un des meurtriers de César, contre Antoine, alors son vengeur; situation embarrassante d'où Octavianus se tira avec son adresse et sa fortune accoutumée. Le sénat cependant le comblait d'honneurs; on lui érigeait une statue d'or; on lui donnait un siége au sénat parmi les consulaires. Cicéron, dans ses harangues, l'appelait un jeune homme divin, envoyé du ciel pour le salut de la patrie. Octavianus ne fut point en reste de bons procedés. Les soldats, lui présentant les haches et les faisceaux, le pressaient de s'investir du commandement militaire sous le titre de propréteur; il refusa avec modestie, aimant mieux, disait-il, s'en rapporter au sénat, qui, instruit de leur vœu et de son refus, ne manquerait pas de lui déférer un titre convenable. Et comme plusieurs dans l'armée, se croyant méprisés, murmuraient, il prit à part les principaux officiers et leur dévoila ses secrets motifs. « Le sénat, leur dit-il, ne penche en ma faveur que par la » crainte qu'il a d'Antoine, et faute d'avoir à ses ordres une » armée. Cela durera jusqu'à ce que nous ayons ruiné An» toine, ou que les conjurés, amis du sénat, lui aient amené » des troupes. Instruit de ces secrètes dispositions du sénat, je » fais semblant de le servir; que je ne sois donc pas le premier » à lever le voile de la dissimulation. Si j'acceptais le com» mandement sans son intervention, le sénat crierait à l'in» jure, à la violence; si je lui montre au contraire de la défé» rence, il me le donnera de lui-même, de peur que je ne » l'accepte de vous.» Et quelque temps après, lorsque le sénat lui eut déféré la magistrature souhaitée, à l'approche du départ, il dit en présence de l'armée : « C'est à vous, mes » compagnons d'armes, que j'ai l'obligation du titre de mon » commandement, depuis le jour où vous me l'avez décerné. » Car ce n'est que pour ratifier votre ouvrage que le sénat » m'a nommé. Or vous savez combien je suis disposé à vous » donner des preuves de ma reconnaissance, et si les dieux » daignent nous accorder des succès, je m'acquitterai de tout » à la fois. »

Cependant aux calendes du nouvel an (43 avant J.-C.) Hirtius et Pansa furent installés dans le consulat. Levant de leur côté une armée, ils se joignirent à Octavianus, et vers le printemps s'acheminèrent sur Modène, où Antoine tenait investi Décimus Brutus. Ici commence la guerre de Modène, guerre achevée en trois mois, dont nous parlerons succinctement. L'armée des consuls resta victorieuse en deux combats, où Octavianus fit ses premiers armes avec honneur. Mais Hirtius y fut tué, et Pansa, blessé à mort, survécut peu. L'armée alors, de son libre mouvement, passa tout entière sous le commandement d'Octavianus. La mort simultanée des consuls lui fut si avantageuse, qu'elle donna lieu à d'etranges rumeurs. Suétone rapporte que le médecin Glycon fut soupçonné d'avoir empoisonné la blessure de Pansa au lieu de la guérir. Quant à Hirtius, l'autre consul, la mort lui était venue, disait-on, non point de l'ennemi, mais de ses propres soldats, secrètement excités par Octavianus. Asellius Niger prétend même qu'Octavianus le tua de sa propre main à la faveur du tumulte de la bataille; mais c'étaient là de simples soupçons qui ne se répandirent ni ne s'accréditèrent sur-le-champ, ou qui du moins ne remontèrent pas d'abord jusqu'à Octavianus. (*Suet. Oct.*, c. IX. — *Tacit. Ann.*, lib. I, c. X.)

Au point où nous sommes, la face de la république et les relations des partis changent brusquement. Octavianus est maître absolu d'une puissante armée et, par elle, de l'Italie et de Rome. Antoine s'est enfui dans la Gaule Transalpine. D'ailleurs si la nécessité d'une alliance temporaire avec lui se fait sentir, Octavianus ne s'y répugne point, maintenant qu'il peut traiter d'égal à égal et qu'il est sûr de sa supériorité. Ainsi la gênante amitié du sénat est un mo-

songe dont il n'a plus besoin. Il peut lui commander, et le moment est venu de remplir les secrètes promesses qu'il a faites à l'armée et à son parti.

A Rome cependant, l'aveuglement de la noblesse et du sénat persistait. A la nouvelle des désastres d'Antoine, ce furent des transports de joie inénarrables. On vota aux armées victorieuses des honneurs inouis; mais d'Octavianus point de souci. Ce n'était qu'un enfant, comme Cicéron et les graves personnages du sénat se plaisaient à l'appeler, et l'on était bien résolu de le traiter en enfant. A peine si dans les sénatus-consultes il eut une mention. L'ovation que le sénat lui avait décernée dans un temps où la guerre était douteuse, lui fut supprimée. Les légions qui, à la mort des consuls, s'étaient rangées d'elles mêmes sous ses drapeaux, furent données par un decret à D. Brutus, dont lui, Octavianus, ne devait plus être qu'un lieutenant. Et lorsqu'il se mit sur les rangs pour le consulat, ses prétentions n'excitèrent que le dédain. Cicéron écrivait alors à M. Brutus : « Quant à César, jeune homme d'un noble caractère, que je gouverne encore par mes conseils, de perfides amis lui ont fait concevoir l'espérance du consulat, et je ne cesse de lui écrire pour l'en dissuader. »

Toutefois la folle ivresse des premiers jours devint bientôt plus consistante. Le parti de la conjuration républicaine se renforça de son triomphe momentané. Quelques mesures de défense furent adoptées; des légions furent mandées; Sextus Pompée eut le commandement des flottes, et D. Brutus, le meurtrier de César, le commandement général des troupes destinées contre Antoine. On rappellait à grands cris Cassius et M. Brutus. Ce n'étaient partout que fêtes et sacrifices pour la liberté recouvrée. (Dio. Cass., lib. XLVI. — App., lib. III, c. LXXIV et seq.)

Pendant ce temps-là, Octavianus haranguait et travaillait sourdement son armée, qui, frémissante de colère, voulait à toute force marcher sur Rome, et porter au consulat son jeune général. Après s'être modestement défendu, Octavianus céda enfin à leurs sollicitations réitérées. A la nouvelle qu'il avait passé le Rubicon, la face de Rome changea subitement. La stupeur, l'effroi, les folles pensées de résistance, la lâche soumission, s'y succédèrent. Les troupes que le sénat avait mandées passèrent à Octavianus, et celui-ci entra dans Rome sans coup férir.

Là, son premier soin fut de renouveler avec la plèbe ses anciennes liaisons d'amitié, et d'entretenir par ses dons le dévouement un peu mercenaire de son armée. Le trésor public fut sur-le-champ vidé entre les mains des soldats, et Octavianus fut élu consul avec Pédius, qu'il désigna. La loi exigeait quarante ans, et il s'en fallait de trois jours qu'il en eût vingt. Sous ses auspices un tribunal fut institué pour juger les meurtriers de César, les uns comme les auteurs, les autres comme complices. Tous furent condamnés par contumace. Du reste, il se montra clément envers ses propres ennemis; il fit grâce aux magistrats qui, dans l'illusion des jours précédens avaient agi contre lui; mais il n'oublia jamais leurs noms, qui reparurent plus tard sur la liste des proscrits. (App., lib. III, c. XCIV.)

A Rome l'aristocratie était retombée dans le silence; mais ses forces réelles subsistaient. D. Brutus occupait toujours la Gaule Cisalpine avec dix légions; Sextus Pompée et Murcus étaient maîtres de la Méditerranée; Cassius et Brutus dominaient en Orient. Dans la dispersion où ils étaient, il eut peut-être été facile à un génie guerrier tel que César de les battre successivement; mais une marche si rapide et si aventureuse ne convenait point à Octavianus. Il sentit le besoin de s'appuyer momentanément sur Antoine, qui rentrait alors en Italie avec une puissante armée. Il lui envoya donc par ses amis des paroles d'accommodement, et, à son invitation, le décret qui déclarait Lépidus et Antoine ennemis de la patrie, fut révoqué par le sénat.

Cette réconciliation, où le vœu de l'armée poussait également les deux chefs, eut lieu, ainsi que nous l'avons rapporté dans un article précédent (voyez ANTOINE). Les soldats exigèrent qu'elle fut scellée par le mariage d'Octavianus et de Clodia, belle-fille d'Antoine. Alors fut constitué le triumvirat, le monde romain partagé et les proscriptions résolues. « Ce dernier point, dit Plutarque, donna matière à de longs débats. Chacun voulait faire périr ses ennemis et sauver ses parens ou ses amis. La haine enfin l'emportant sur tout le reste, ils transigèrent : Octavianus abandonna Cicéron à Antoine, qui, de son côté, lui sacrifia Lucius César, son oncle à lui Antoine; et tous deux laissèrent Lépidus placer son frère Paulus sur la liste des proscrits. D'autres disent que Lépidus leur sacrifia son frère dont ils avaient exigé la mort. Je ne crois pas qu'il se soit jamais rien fait de plus inhumain ni de plus féroce qu'un pareil échange. » (Plut., *vie d'Ant.*, ch. XX.)

La première table de proscription ne dévouait à la mort que dix-huit individus; mais beaucoup d'autres la suivirent. Quand les ressentimens ou les incompatibilités politiques furent satisfaites, la proscription fut prolongée par un besoin d'argent, auquel pouvait seule suffire la confiscation. Un salaire fut accordé à tout meurtrier esclave ou non qui apporterait aux triumvirs la tête d'un proscrit : l'esclave recevait en échange la liberté et une somme d'argent. Le nombre total des proscrits fut de 300 sénateurs et de 2,000 chevaliers. Rome devint le théâtre de scènes lamentables que l'on peut voir dans Appien (lib. III) et dans Dion Cassius (lib. XLVII). Quant à nous, il nous a paru peu philosophique d'en présenter ici le tableau. Qui ignore aujourd'hui que, pour enfanter l'époque où nous sommes, l'humanité a beaucoup souffert. Mais ce que les douleurs du passé nous demandent, ce n'est point de nous attendrir sur un peu de sang qui ondoyait l'année d'après en joyeuses moissons; c'est de pousser à leur but des révolutions qui ont tant coûté.

Désormais il nous suffira d'indiquer les faits saillans de cette vie si pleine et si prolongée d'Octavianus. Le lecteur ne doit point oublier que les développemens indispensables qu'ici nous supprimons, se trouvent à notre article ANTOINE, ou se trouveront ailleurs.

Les proscriptions et les lourds impôts dont furent frappés ceux qu'on épargna, rétablirent les finances d'Antoine et d'Octavianus. Alors, laissant à Rome Lépidus, ils passèrent en Macédoine, et à Philippes, dernier champ de bataille de l'aristocratie, Brutus et Cassius furent battus. Octavianus n'eut qu'une faible part à cet exploit; il était malade, ce qui lui arrivait souvent les jours de bataille, et de plus il avait eu un songe qui l'avertissait de veiller sur lui. En revanche, après le combat, il se montra inexorable envers les vaincus.

Alors les chefs se séparèrent. Tandis qu'Antoine allait en Orient enrichir son armée et guerroyer contre les Parthes, Octavianus, alléguant sa mauvaise santé, revint en Italie. Ainsi, tandis qu'Antoine va s'user au climat énervant de l'Asie, ou dans de meurtriers combats, lui se place à Rome, là où s'élaborent les idées qui meuvent le monde, au sein de la plèbe et des colonies militaires, dans le voisinage des peuples robustes et guerriers. C'est lui qui est chargé dès lors d'organiser la révolution; lui qui nourrira la plèbe, lui qui installera dans les terres promises les vieilles légions triomphantes, lui seul, en un mot, qui hérite de la mission politique de César.

Et sa tâche révolutionnaire, on ne peut certes lui contester de l'avoir remplie largement, plus largement peut-être qu'il n'eût voulu; car un fois en branle, le mouvement s'accéléra et se prolongea de lui-même, et Octavianus n'eut garde de se compromettre pour l'arrêter. Dix-huit villes des plus grandes et des plus riches de l'Italie furent données aux vétérans qui s'en partagèrent les maisons et le territoire. Mécontens, ils demandèrent une plus grande part, et une plus grande part leur fut faite, et celle-là ne suffisant point encore, ils s'en firent une à leur guise par des empié-

temens illimités. En un mot, comme Antoine l'a dit énergiquement, toute la propriété de l'Italie changea de mains. (41 avant J.-C.)

Cependant Lucius, frère d'Antoine, et Fulvie sa femme, qui étaient restés en Italie, sentirent bien l'avantage du rôle d'Octavianus et l'immensité des intérêts dont il s'était fait le centre. Ils sommèrent Octavianus de ne rien faire avant le retour de son collègue; mais voyant qu'il passait outre, ils se firent l'appui des populations dépossédées. Il en résulta cette misérable échauffourée connue dans l'histoire sous le nom de guerre de Pérouse (40 avant J.-C.). Octavianus, dit Appien, fit grâce aux vaincus; mais il eut soin que l'armée, se soulevant d'indignation, exigeât la mort de ceux à qui il en voulait particulièrement. Il céda à ce vœu, et les prisonniers se disposant à le supplier : Il faut mourir, dit-il.

Les années suivantes, jusqu'à la bataille, furent employées au gouvernement intérieur et à la défaite de Sextus Pompée. Sextus, à qui s'étaient réunis quelques échappés de Philippes, tenait toujours la Sicile, et ses flottes bloquant les ports d'Italie, affamaient Rome. Cette guerre, pleine de désastres pour Octavianus, où il n'agit guère que par ses lieutenans, si ce n'est pour donner des marques manifestes de lâcheté et d'ineptie, se termina, l'an 36 avant J.-C., par la ruine de Pompée. Lépidus, qui essaya de se substituer à Pompée dans le commandement de la Sicile, se vit ignominieusement abandonné par ses soldats. Octavianus le laissa vivre. Le reste du temps, jusqu'à la bataille, fut employé à panser les plaies de l'Italie. Alors il commença de se faire aimer et donna l'espoir que la liberté antique refleurirait sans que la révolution fût abolie. Ainsi, tandis qu'Antoine se rejetait hors de l'empire, Octavianus organisa fortement sa domination dans l'Occident. La bataille d'Actium, l'an 31 avant J.-C., le fit seul maître de l'empire.



(Médaille d'Auguste.)

La lutte révolutionnaire est close; la démocratie est définitivement triomphante, et c'est Octavianus qui a la mission de l'organiser. A vrai dire Octavianus est moins un génie révolutionnaire qu'un génie organisateur : il a fait aux circonstances toutes les concessions qu'elles exigeaient, mais il a fait tout cela sans entraînement; car ce n'était pour lui que provisoire. Le passage suivant de Montesquieu touche à la vérité : « Lorsqu'Auguste avait les armes à la main, il craignait les révoltes des soldats et non pas les conjurations des citoyens; c'est pour cela qu'il ménagea les premiers et fut si cruel aux autres. Lorsqu'il fut en paix, il craignit les conjurations, ayant toujours devant les yeux le destin de César; pour éviter son sort, il songea à s'éloigner de sa conduite. » L'idée fondamentale d'Octavianus, dans la seconde période de sa vie, nous semble avoir été de rétablir la prépondérance naturelle du pouvoir civil sur l'armée; il s'efforça peu à peu de remettre en vigueur dans les camps l'ancienne discipline, et décida qu'à l'avenir les concessions de terres seraient remplacées par une solde en argent.

Quant à la plèbe, il eut soin de la nourrir largement, et de l'amuser par des fêtes et un ombre de pouvoir : or, la plèbe ne demandait rien de plus; seulement il s'empara des notabilités plébéiennes, aristocratie nouvelle qui s'était formée sur les ruines de l'ancienne, et il l'introduisit au sénat. Le sénat recomposé à sa fantaisie, docile jusqu'à la servilité, dans son apparente indépendance, lui servit d'intermédiaire utile pour transmettre ses volontés, soit au peuple, soit à l'armée.

Il y eut long-temps dans l'empire un bouillonnement tumultueux qu'il apaisa. Ainsi l'affranchissement des esclaves et l'invasion des affranchis dans la cité croissaient avec une rapidité prodigieuse; il fit des lois pour les restreindre. Les étrangers, durant les guerres civiles, se ruant en foule dans la cité, y causaient de brusques révolutions; il en rendit l'accès plus difficile. En même temps, par ses lois contre l'adultère et le célibat, il pourvut à ce que la race romaine ne s'éteignît pas. En un mot sa politique fut essentiellement conservatrice; sans retourner au passé, il tâcha de donner au présent de la solidité, il régularisa le mouvement qui l'emportait vers l'avenir.

Et il accomplit tout cela avec cette prudence timide que nous avons signalée plus haut. Il cacha sa toute-puissance sous le titre des vieilles magistratures qu'il se fit toutes décerner. C'est en vertu de la puissance tribunitienne, du consulat, du pontificat suprême, qu'il commanda aux Romains; et ce pouvoir, qui en apparence relève du peuple, il le présente toujours comme temporaire, toujours à la veille de l'abdiquer, et le gardant toujours par condescendance à des supplications qui seront aussi instantes qu'il le voudra. Comme il fallait un nom pour désigner sa position suprême, il se fit déférer celui d'*Auguste*, sacré; titre nouveau que le mépris ni la haine n'avaient point encore flétris.

C'est ici l'occasion de dire un mot sur la révolution qui s'accomplit dans son caractère lorsqu'il fut tout-puissant. Autant Octavianus était implacable et odieux à plusieurs, autant Auguste fut clément et aimé. Est-ce donc la prospérité qui le changea? Oui, dans ce sens qu'une différente position exigea un plan de conduite différent. Auguste était une âme froide et maîtresse de ses mouvemens; il tuait son ennemi lorsqu'il y trouvait de l'avantage; mais il ne le haïssait pas. « Il résista long-temps, dit Suetone, avant de consentir aux proscriptions; mais une fois qu'il y eut consenti, il s'y montra sans miséricorde, et déclara qu'il ne s'arrêterait pas que tous ses ennemis ne fussent exterminés. » Là est le secret de son caractère. Sa virginité perdue, peu lui importe qu'il périsse quelques hommes de plus ou de moins; et puisqu'il a tant fait que de se tacher les doigts dans le sang, il veut en finir d'un coup. — Auguste mourut l'an 14 de J.-C.

Voyez Rome, Sextus Pompée, Ovide, Antoine, Messène, etc., etc.

AUGUSTE Ier DE SAXE, second électeur de la branche cadette ou Albertine, de la maison saxonne de Misnie, succéda en 1553, à son frère Maurice. Ce dernier fut investi par Charles-Quint de l'électorat, dont Jean Frédéric, de la branche aînée ou Ernestine fut dépouillé pour avoir porté les armes contre l'empereur, qui pour toute indemnité ne lui donna que quelques districts de Saxe; de là naquit la division de la maison de Saxe en maison électorale ou royale, qui se continue dans les successeurs d'Auguste, et

en maisons ducales de Saxe-Gotha et de Saxe-Weimar, descendant de Jean-Fréderic.

Auguste Ier se montra très zélé pour le maintien de l'unité parmi les luthériens. Ce fut dans ce but, et pour écarter les calvinistes de ses états, qu'à l'occasion des contestations élevées au sujet du crypto-catholicisme, ou du reproche fait aux professeurs de Wittemberg de favoriser les opinions de Melanchton sur l'eucharistie, il fit dresser la fameuse *formule de concorde*, publiée en 1580, et acceptée par trois autres électeurs protestans.

Pendant tout son règne (1553-1586), Auguste s'occupa activement du bien de son peuple. Il aspirait à la gloire d'être le législateur de son pays, et fut honoré par quelques historiens du nom de *Justinien de Saxe*. Comme la chambre impériale, en dépit du privilége de non *appellando* que la bulle d'or avait reconnu à tous les électeurs, ne cessait de recevoir des appels des tribunaux saxons, Auguste se fit donner un nouveau privilége (1559), qui affranchit l'organisation judiciaire de la Saxe de toute dépendance de l'empire. Par le nouveau code qu'il publia sous le nom de Constitutions, en 1572, il décida tous les cas douteux, provenus des nombreuses contradictions entre l'ancien *speculum saxonicum* et le droit romain, dont l'autorité devenait de plus en plus grande parmi les jurisconsultes du pays. La Saxe doit aussi à ce prince une nouvelle organisation administrative, et des règlemens pour l'exploitation des mines, qui sont devenus des modèles pour toute l'Europe. Auguste consulta l'assemblée des états dans toutes les affaires importantes, et en particulier pour la levée des subsides. Il agrandit la Saxe de quelques nouvelles acquisitions territoriales, embellit Dresde, sa capitale; donna beaucoup de soins aux écoles, encouragea le commerce et l'industrie, et laissa, à sa mort, les finances dans un état prospère.

AUGUSTE Ier, roi de Pologne, ou SIGISMOND-AUGUSTE, le dernier des Jagiellons, étant plus connu sous le nom de Sigismond II, c'est sous ce dernier nom que nous croyons devoir en parler. (Voyez SIGISMOND.)

AUGUSTE II, roi de Pologne, qui porte le nom de FRÉDÉRIC-AUGUSTE Ier, comme électeur de Saxe, fut le second fils de l'électeur Jean-Georges III, et naquit à Dresde, en 1670. — Auguste était déjà électeur depuis deux ans, et s'était distingué, comme général en chef de l'armée autrichienne, dans les guerres contre les Turcs, quand la mort de Sobieski laissa, en 1696, le trône de Pologne vacant. L'éclat d'une couronne royale, l'amour démesuré du faste, portèrent le jeune électeur à enchérir de beaucoup sur les offres des autres candidats; pour lever tout obstacle, il abjura même la religion luthérienne, dans laquelle il était né. Cependant, le jour de l'élection, il n'y eut qu'une petite minorité qui le proclama roi; près des trois quarts des suffrages furent pour le prince de Conti (François-Louis). Mais le retard que mit celui-ci à arriver en Pologne, augmenta bientôt le parti d'Auguste, qui s'empressa d'y rentrer à la tête de 8000 Saxons, jura les *pacta conventa*, et fut couronné à Cracovie, le 15 septembre 1697.

La première chose qu'entreprit Auguste, après avoir obtenu la soumission des partis opposés, fut l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite à la république, de reconquérir Kamienietz, la Podolie, et d'autres provinces polonaises tombées au pouvoir des Turcs. Guerres, conquêtes, fondation d'un grand empire héréditaire, furent alors les rêves favoris d'Auguste. La facilité avec laquelle il avait acquis le royaume lui faisait bien espérer de la réussite de ses projets. Dans sa marche en Podolie, il s'arrêta à Rawa, où il passa trois jours avec le tzar Pierre, qui n'avait point encore reçu le surnom de Grand, mais qui méditait déjà, au retour de ses voyages, les vastes desseins qui, plus tard, lui méritèrent ce titre. L'amabilité naturelle d'Auguste, la facilité qu'il avait à tenir tête au tzar dans ses orgies, sa force corporelle qui allait jusqu'au merveilleux, lui gagnèrent le cœur de Pierre. Ils conclurent entre eux une alliance intime, et arrêtèrent un plan de conquêtes, aux dépens de la Suède. Auguste continua ensuite sa marche contre les Turcs. Mais la jalousie qui existait entre les trois armées polonaise, lithuanienne et saxonne, rendit leur action commune impossible, et arrêta l'expédition. Grâce à la médiation des autres puissances, Auguste rendit à la Pologne, par le traité de Carlovitz, les principaux pays qu'il devait reconquérir sur les Turcs.

Après avoir tenu en 1699, à Varsovie, une *diète de pacification*, le roi commença à mettre à exécution les projets arrêtés avec Pierre. Il conclut des traités avec le roi de Danemarck et la noblesse de la Livonie, envahit ce dernier pays et mit le siége devant Riga. La bataille de Narva (1700) prouva à Pierre et à Auguste qu'ils avaient tort de compter, pour la réalisation de leurs plans, sur le peu de résistance de la Suède, gouvernée alors par un prince à peine sorti de l'enfance. Charles XII, vainqueur dans l'espace de quelques mois, du Danemarck et de la Russie, tourna bientôt ses armes et toute sa haine contre Auguste. Quinze mille Saxons lui défendaient le passage de la Duna, pour préserver de l'invasion la Courlande et la Pologne. La victoire de Riga (1701) força ce passage. Charles envahit la Courlande, et y prit ses quartiers d'hiver. Le tzar et le roi Auguste eurent alors une nouvelle entrevue à Birze, et après avoir resserré les liens de leur alliance, ils se séparèrent pour pourvoir à la sûreté de leurs états.

Auguste convoqua une diète, qu'il invita à l'assister dans le danger dont il était menacé. Mais la seule réponse qu'il en obtint, fut la prière de renvoyer les troupes saxonnes du territoire de la république; la diète espérait par cette mesure engager Charles à ne pas traiter la Pologne en pays ennemi. Cependant, la Lithuanie était déchirée par deux factions qui se faisaient une guerre ouverte, et à la tête desquelles se trouvaient les Oginski et les Sapieha; ces derniers, ennemis acharnés d'Auguste, se prononcèrent pour le roi de Suède, aussitôt qu'il envahit le grand duché. Charles traversa la Lithuanie, la Podlachie, la Masovie, sans y trouver aucune résistance, et vint prendre possession de Varsovie dans les premiers jours de mai 1702. A toutes les propositions qu'on lui fit de la part du roi et de la république, il répondit qu'il ne ferait la paix avec la Pologne qu'après l'abdication d'Auguste. Celui-ci s'enfuit en Saxe, et après y avoir levé de nouvelles troupes, il marcha par Cracovie à la rencontre de son implacable ennemi. Bientôt après la bataille de Kliszow, Charles XII devint maître de toute la Pologne. Pour faire tomber le mécontentement des Polonais sur Auguste, il leur fit alors éprouver toutes les calamités de la guerre. Ces vexations produisirent cependant un effet tout contraire; elles augmentèrent le nombre des amis d'Auguste. On convoqua des diètes, on forma des confédérations, on jura de sacrifier son sang et sa fortune pour la défense du roi malheureux. Charles XII employa quatre ans (1702-1706) à parcourir la Pologne dans tous les sens et à vaincre tant les Saxons que les nationaux du parti d'Auguste. En 1704, il fit déclarer la déchéance du roi; le cardinal primat du royaume promulgua l'interrègne; et, le 26 juillet de la même année, Stanislas Leszczynski fut élu, sous la protection des troupes Suédoises.

Auguste ne perdit pas encore espérance; la Russie était son alliée et lui fournit de nouveaux secours en troupes et en argent; l'Autriche favorisait sa cause; le pape ne voulait pas reconnaître son rival. Mais, lorsqu'après les nouvelles victoires des Suédois, la plupart de ses partisans eurent reconnu l'autorité de Stanislas; lorsque Charles, revenu de son excursion en Lithuanie, résolu à terminer la guerre par la prise de Dresde, eut passé l'Elbe (1706), le danger de ses états héréditaires engagea Auguste à entamer des négociations secrètes avec les Suédois, campés à Alt-

Ranstadt. Charles ayant refusé de traiter avec lui, à moins qu'il ne renonçât avant tout à toute prétention à la couronne de Pologne, les négociateurs saxons, qui n'avaient reçu d'autre instruction que celle d'obtenir une paix *conforme aux principes de la charité chrétienne*, souscrivirent à toutes les conditions qu'on leur imposait. Telle était la situation singulière dans laquelle se trouvait alors Auguste, que tandis que ses plénipotentiaires négociaient la paix, lui, se trouvant au camp russe, se vit obligé de remporter sur son adversaire une victoire près de Kalisch; il entra même en vainqueur, malgré lui, à Varsovie. Mais, appréciant à sa juste valeur ce succès momentané, il n'en tira aucun parti, s'empressa d'écrire une lettre d'excuse à Charles, se rendit en Saxe, accepta toutes les conditions de la paix, et s'engagea même à complimenter Stanislas, en réponse à la lettre par laquelle il lui avait notifié, comme aux autres puissances, la paix qui l'affermissait sur le trône de Pologne. Charles, à l'exemple de son prédecesseur Gustave-Adolphe, se faisant protecteur du protestantisme, stipula en outre le maintien intégral des droits et des priviléges des protestans saxons. Et après avoir fait éprouver toutes ces humiliations à son adversaire, au moment où il allait quitter la Saxe pour poursuivre la guerre contre les Russes, il se rendit seul à Dresde, et fit à Auguste cette visite extraordinaire dont la hardiesse n'étonne pas moins que la générosité du prince saxon, qui ne voulut pas profiter de l'occasion pour se venger de son ennemi le plus cruel.

Auguste, ainsi réduit à la seule possession de ses états héréditaires, perdit toute son importance politique. Il tâchait de s'en dédommager par le faste et les plaisirs, qui ne satisfaisaient cependant pas son esprit inquiet. En 1708, il mit, pendant la guerre des Pays-Bas, à la disposition de l'empereur une armée saxonne de 9000 hommes, et prit part lui-même, comme volontaire, au siége de Lille.

La bataille de Poltava, gagnée par Pierre-le-Grand sur les Suédois (1709), le rappela au trône de Pologne. Le pape l'avait delié de son serment d'abdication. La Russie, la Prusse et le Danemark appuyaient son accession, qui ne trouva d'ailleurs aucun obstacle; car Stanislas, pour suivre Charles en Turquie, lui avait laissé la place libre, et avait même permis à ses adhérens de se soumettre à Auguste, et déclaré publiquement que, par amour pour la paix, il abandonnait la décision de toute l'affaire à la république. Auguste rentra donc, comme roi, en Pologne. Le grand conseil de Varsovie (1710) annula tout ce que le traité d'Alt-Ranstadt avait statué de contraire aux lois du royaume, publia une amnistie générale, et ordonna en même temps que les troupes saxonnes quitteraient le plus tôt possible le royaume. Mais Auguste, qui n'avait pas encore abandonné ses projets de domination absolue et héréditaire en Pologne, ne voulut point se conformer à cette dernière injonction, qui d'ailleurs fut conforme au vœu général du pays. De là naquirent des confédérations contre les Saxons et des révoltes contre le roi, qui ne finirent que par un moyen non moins désastreux pour la Pologne que les calamités qu'elles entraînèrent. Pierre-le-Grand se rendit médiateur entre le roi et la république. On convoqua, en 1717, une diète extraordinaire à Varsovie, qui ne dura que sept heures, et fut appelée la *diète muette*, parce que, excepté le secrétaire, qui fit lecture des objets soumis à l'assemblée, personne n'y prit la parole. On y statua que les troupes saxonnes devaient quitter le royaume dans un délai de vingt-cinq jours, et, à l'instigation du médiateur, on réduisit l'armée polonaise, qui avait près de 100 000 hommes, au nombre insignifiant de 24,000. Dès ce moment, quoique après des instances réitérées le tzar retirât ses troupes du territoire de la république, la Pologne ne put plus s'affranchir de la protection accablante de la Russie.

Charles XII, revenu de Bender, formait encore des projets menaçans contre Auguste, et allait réussir à détacher Pierre-le-Grand de l'alliance avec le roi de Pologne, lorsque la mort mit fin à tous ses desseins, en 1718.

Les quinze dernières années du règne d'Auguste (1718-1733) s'écoulèrent sans être marquées par aucun événement important. La Saxe, malgré les efforts qu'elle fit par l'industrie de ses habitans, ne put entièrement réparer les maux qu'elle avait soufferts. La Pologne s'énerva, dans la paix, par la liberté anarchique de la noblesse et par le mauvais exemple du roi, qui, n'ayant pas réussi à l'asservir par la force, prit à tâche de la corrompre et de la séduire.

Auguste II mourut le 1er février 1733, à Varsovie, âgé de soixante-trois ans. Doué d'une figure imposante et majestueuse, de manières gracieuses et aimables, de belles qualités d'esprit, perfectionnées par une éducation soignée, par de longs voyages, et par son séjour à la cour de Louis XIV, ce prince, malgré ses avantages personnels, ne fut cependant aimé ni des Polonais ni des Saxons, chacun des deux peuples se croyant sacrifié à l'autre. Il unissait, par une alliance bizarre, les sentimens généreux à des habitudes despotiques, les soucis de l'ambition au goût des plaisirs, et l'inquiétude d'une humeur guerrière à la mollesse d'une vie voluptueuse. Sa cour fut une des plus brillantes de son temps; l'Europe entière était remplie du bruit de ses fêtes. Dresde lui doit beaucoup d'embellissemens et la fondation d'une académie de peinture. — Le plus célèbre de ses enfans fut Maurice de Saxe, un des généraux les plus distingués qui aient commandé les armées françaises au XVIIIe siècle; il était né de la belle Aurore, comtesse de Konigsmark.

AUGUSTE III, fils d'Auguste II, succéda à son père comme électeur de Saxe. Soutenu par l'armée russe qui entra en Pologne pour *protéger* la liberté de l'élection, il devint aussi roi de Pologne, malgré le vœu presque unanime de la nation, qui portait sur le trône Stanislas Leszczynski. —Auguste III, d'un esprit borné et indolent, se livrant tout entier au plaisir de la chasse, abandonna tout le pouvoir au comte de Brühl. Dans l'article consacré à ce ministre, nous esquisserons l'état de la Pologne et de la Saxe sous ce règne de trente ans (voyez BRUHL).

Auguste, le moins guerrier des princes, fut enveloppé dans deux guerres meurtrières qui désolèrent la Saxe, celle pour la succession d'Autriche et la guerre de sept ans. La Pologne, sous son règne, fut presque sans gouvernement; elle tomba, selon les expressions de Rulhière, dans une tranquille anarchie, et passa peu à peu sous la tyrannique suprématie des Russes.—A la mort d'Auguste III, arrivée en 1763, son fils Frédéric-Christien lui succéda à l'électorat de Saxe, et la Russie adjugea le trône de Pologne à Stanislas Poniatowski. — La fille d'Auguste III, Marie-Joséphine, épousa le dauphin de France, et fut mère de Louis XVI, de Louis XVIII, et de Charles X.

AUGUSTIN (SAINT), évêque d'Hippone en Afrique, est le plus célèbre des docteurs de l'Église. Aucun Père n'a autant écrit; aucun n'a reçu de plus grands éloges, n'a essuyé des censures plus amères, n'a donné lieu à de plus vives contestations. « Les théologiens catholiques, dit Bergier (*Dict. de théologie*), le regardent comme l'oracle de l'Église et le vainqueur de trois sectes d'hérétiques (les donatistes, les manichéens et les pélagiens), comme un génie supérieur auquel Dieu avait donné des lumières extraordinaires pour expliquer l'Écriture-Sainte, surtout les écrits de saint Paul; comme un maître duquel on ne peut rejeter les opinions sans se rendre suspect d'erreur. Les hétérodoxes, surtout les sociniens, soutiennent que c'est le plus ignorant de tous les commentateurs, qu'il ne savait ni l'hébreu ni le grec, n'avait aucune des connaissances nécessaires pour entendre les livres saints; un enthousiaste et un sophiste, toujours prêt à ériger ses opinions en articles de foi, et à persécuter ceux qu'il lui plaisait de nommer hérétiques. »

Il naquit à Tagaste, petite ville d'Afrique, en l'année 354, ou, selon d'autres, en 355. On lui donna les noms d'Aurelius Augustinus. Son père, nommé Patrice, était pauvre,

quoiqu'au nombre des citoyens qui rendaient la justice et avaient en main l'administration de leur ville. Ce Patrice était, suivant ce que saint Augustin en dit, un homme d'un assez bon naturel, mais horriblement colère et débauché, tandis que Monique, sa femme, est peinte dans les Confessions comme le modèle de toutes les vertus chrétiennes. Patrice était d'une famille païenne, et il resta attaché à l'idolâtrie presque jusqu'à la fin de sa vie. Monique, au contraire, sortait d'une famille déjà convertie, et sa piété devint plus ardente avec les années; elle finit par gagner au christianisme son mari et sa belle-mère, et elle eut une grande influence sur la conversion de son fils. Saint Augustin conserva toujours pour elle le plus tendre attachement; il ne parle, au contraire, de son père et des vices qui le déshonoraient, que pour exalter les vertus, l'humilité, la douceur, l'abnégation de Monique, dont l'Eglise a fait une sainte.

L'enfance et la jeunesse de saint Augustin sont si connues par le tableau qu'il en a fait lui-même dans ses Confessions, que nous nous bornerons à en rappeler les principaux événemens. C'est dans les Confessions mêmes, dans ce livre qui en a produit tant d'autres et qui n'avait peut-être pas de modèle, qu'il faut lire tous ces détails d'intimité, tous ces secrets mouvemens du cœur, toutes ces agitations de l'esprit, qui font que saint Augustin a été connu des chrétiens pour ainsi dire comme un ami. Les autres Pères sont plus ou moins enveloppés d'une mystérieuse obscurité; leur science, leurs vertus, leur constance, peuvent être l'objet de la vénération: mais on ne communique guère avec eux que par l'intelligence. Saint Augustin, au contraire, s'est révélé tout entier; il a mis à nu toutes ses faiblesses et toutes ses incertitudes; et ce livre des Confessions renferme en même temps une doctrine. Aussi est-il impossible de dire combien d'âmes aimantes et passionnées ont été entraînées par cette âme passionnée et aimante dans la voie ascétique, où il finit par se reposer de ses agitations douloureuses.

On l'envoya d'abord étudier à Madaure, ville voisine de Tagaste, et il y resta jusqu'à seize ans. A cette époque, on le fit revenir pour l'envoyer à Carthage faire sa rhétorique; mais la somme d'argent nécessaire pour son voyage n'étant pas prête, il demeura un an tout entier dans la maison paternelle sans avoir aucune occupation. Ce fut là qu'il commença de s'abandonner à ces plaisirs qu'il se reprocha ensuite avec tant de rigueur. A Carthage, où il se rendit vers la fin de l'année 371, il s'abandonna de plus en plus à la volupté. L'amour des femmes, l'enivrement des sens, la distraction des jeux et des théâtres, l'orgueil de briller par son esprit au premier rang des jeunes gens de son âge, l'occupaient uniquement. Il raconte qu'à cette époque il voulut lire l'Ecriture-Sainte, mais que la simplicité du style l'en dégoûta. L'éloquence païenne avait plus d'empire sur lui, et un dialogue de Cicéron aujourd'hui perdu, intitulé Hortensius, et qui était une exhortation à la philosophie, fut le premier ouvrage qui commença à changer son esprit, et à lui imprimer des affections plus relevées. « Cette lecture me » donna, dit il, des vues et des pensées toutes nouvelles, et » fit que je commençai de vous adresser, ô mon Dieu, des » prières bien différentes de celles que je vous faisais auparavant. Je me trouvai tout d'un coup n'ayant plus que du » mépris pour les vaines espérances du siècle, et embrasé » d'un amour incroyable pour la beauté incorruptible de la » véritable sagesse. Enfin je commençai à me lever pour retourner à vous; car ce n'était plus pour apprendre à bien » parler que je lisais cet ouvrage. Le fond des choses l'avait » emporté sur le style, et j'étais si occupé de l'un que je ne » regardais plus à l'autre. J'étais alors dans ma dix-neuvième » année, et mon père était mort il y avait près de deux ans. »

Il était possédé de ce désir ardent de connaître la vérité et de s'élever à la philosophie, lorsqu'il entendit parler du système des manichéens; il en fut séduit, et l'embrassa. Il resta manichéen pendant près de neuf ans; cependant, comme il le dit lui-même, il ne voulut pas abandonner les affaires et les espérances qu'il pouvait avoir dans le monde, et refusa le grade d'*élu*, se contentant d'être de ceux qu'on appelait *auditeurs*. La raison qu'il en donne est que, tout séduit qu'il était par l'espérance de connaître la vraie lumière qu'il croyait cachée derrière cette lumière matérielle que les manichéens lui donnaient à adorer, il s'aperçut de bonne heure qu'ils étaient bien plus fertiles en raisons pour combattre la doctrine de l'Eglise qu'ils n'étaient riches en preuves pour établir la leur. Après être demeuré quelque temps à Carthage, il retourna à Tagaste, où il enseigna la rhétorique avec tant d'applaudissement que l'on félicitait sa mère d'avoir un fils si admirable. Cela n'empêchait pas cette sainte femme de s'affliger extrêmement de l'hérésie de son fils et du dérèglement de sa vie. Il retourna à Carthage en 380, et y enseigna la rhétorique avec une grande réputation. Ce fut alors qu'il fixa son incontinence, qui avait été vague et répandue sur plusieurs objets. Il prit une maîtresse à laquelle il resta fidèle, et en eut un fils qu'il appela *Adeodatus*, Dieudonné.

Cependant il devenait de plus en plus flottant dans les opinions de sa secte, parce qu'il ne trouvait personne qui répondît pleinement aux difficultés qu'il avait à proposer: néanmoins il ne l'abandonna pas, il attendait de plus grands éclaircissemens. Monique, sa bonne mère, l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'hérésie; mais ses remontrances furent encore inutiles.

Il chercha un nouveau théâtre pour ses talens, et résolut d'aller à Rome; et afin de n'être pas détourné de ce dessein, il s'embarqua sans rien dire à sa mère, ni à Romanien, son parent, qui l'avait entretenu dans les écoles. A Rome il enseigna la rhétorique avec le même succès qu'à Carthage; de sorte que Simmaque, préfet de la ville, ayant su qu'on demandait à Milan un habile professeur en rhétorique, le destina à cet emploi en 383. Saint Augustin fut fort goûté à Milan. Il alla rendre visite à saint Ambroise, et en fut bien reçu. Il assistait à ses sermons, beaucoup moins, dit-il lui-même, par un principe de piété que par un principe de curiosité critique; il voulait voir si l'éloquence de ce prélat méritait la réputation à laquelle elle était montée. Mais les sermons de saint Ambroise firent sur lui une sérieuse impression. Les livres des platoniciens contribuèrent encore à l'éloigner du manichéisme. Enfin il se déclara catholique en 384. Sa mère, qui l'était venue trouver à Milan, l'engageait à se marier. Il consentit à cette proposition, et renvoya en Afrique sa concubine; mais comme la fille qu'on lui destinait pour épouse ne devait être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put résister à sa faiblesse pour l'amour, et reprit une maîtresse. Cependant la lecture des épîtres de saint Paul, les sollicitations et les larmes de sa mère, achevèrent sa conversion. Ses agitations, ses combats redoublaient; tout le poussait vers une sublime résolution. Enfin un jour qu'on lui avait raconté comment deux officiers de l'empereur, étant entrés par hasard dans un monastère, avaient été épris de la vie contemplative au point d'y demeurer, il se passa en lui une lutte décisive, qui est racontée dans les Confessions d'une façon admirable, et cette lutte termina toutes ses incertitudes. Dès lors il ne s'occupa plus qu'à vivre suivant sa conviction religieuse; il se retira à la campagne avec quelques amis, qui, se réglant toujours sur lui, étaient devenus de pieux chrétiens. Dans cette retraite, il composa divers ouvrages. Il se fit baptiser par saint Ambroise en 387. L'année suivante, il s'en retourna en Afrique. Il avait perdu sa mère à Ostie, où ils devaient s'embarquer. Il fut ordonné prêtre en 391, par Valère, évêque d'Hippone. Quatre ans après, il devint coadjuteur de ce prélat, et ensuite il ne cessa de travailler et d'écrire pour la cause de l'Eglise, jusqu'à sa mort qui arriva en 430.

Les Confessions furent un des premiers ouvrages qu'il publia lorsqu'il fut devenu évêque, et il nous apprend lui-

même, dans ses Rétractations et dans son Traité du don de persévérance, que cet ouvrage eut un grand succès.

Saint Augustin est d'autant plus entraînant, d'autant plus irrésistible dans ce livre, qu'il avait en lui plus de dons charmans et plus de vertus humaines. Esprit et cœur, tout ce que l'homme aime dans l'homme, tout ce qu'il regarde comme utile à la société, tout ce qu'il admire comme un type glorieux de l'humanité, saint Augustin a tout cela : hé bien, tout cela, non seulement il s'en dépouille pour Dieu, mais il le réprouve; il jette pêle-mêle en sacrifice au pied de l'autel ces talens et ces vertus que vous aimez en lui et que vous admirez. Ce n'est pas seulement son amour des femmes qu'il blâme amèrement, il flétrit jusqu'à l'amour fidèle qu'il eut pendant quinze ans pour une femme : cet amour pour une femme, c'est le mal; la naissance de son fils, de son Adéodat, c'est le mal; le soin qu'il a donné aux études, à l'art, c'est le mal; son admiration d'Homère et de Virgile, c'est le mal; se plaire aux chants des poètes, s'attendrir aux jeux du théâtre, c'est le mal. Ainsi Racine, quand il fut touché des mêmes sentimens, se reprochait avec des larmes ses tragédies comme un péché, et s'éloignait vingt ans du théâtre comme du séjour de Satan.

Il est remarquable que ce fut ce livre qui donna occasion au pélagianisme de se montrer. Pélage était à Rome, et déjà avancé en âge, lorsque se trouvant dans une société avec un évêque ami de saint Augustin, celui-ci vint à citer ces paroles des Confessions : « Seigneur, tu me commandes que je » t'aime; donne-moi ce que tu me commandes, et com- » mande-moi ce que tu veux. » Pélage s'écria comme s'il eût entendu un blasphème, et disputa pour revendiquer la liberté humaine; de sorte qu'on peut dire que ce fut l'abandon complet de la liberté morale de l'homme, que paraissait faire saint Augustin, qui enfanta le pélagianisme.

Quand il eut ainsi provoqué cette grande hérésie pélagienne, qui pensa, comme avait fait soixante ans auparavant l'arianisme, renverser de fond en comble ce qu'on a appelé l'orthodoxie, et donner au christianisme un développement tout différent de celui qu'il a eu, saint Augustin se trouva être le représentant et on peut dire l'unique représentant de l'Eglise et du catholicisme; il eut à la fois sur les bras tous les ennemis qu'il pouvait avoir, et il lui fallut ensuite trente ans de travaux et de controverses pour combattre et édifier à la fois, pour terrasser tous ces ennemis rassemblés pêle-mêle autour de lui et imposer au monde sa doctrine. L'Afrique, depuis cent ans, était en proie à ce qu'on appelait le schisme des donatistes; une question d'hiérarchie avait engendré ou plutôt servait à déguiser une tentative de révolution sociale; des troupes de circoncellions, qui rappellent et la jacquerie du moyen âge et l'anabaptisme du seizième siècle, prétendaient réaliser brutalement sur la terre tous les rêves de vie future que leur imagination délirante leur suggérait : saint Augustin écrivit contre les donatistes, et fit tous ses efforts pour ramener en Afrique l'unité de l'Eglise. En même temps il écrivait contre ses anciens amis les manichéens; il écrivait contre les derniers débris de l'arianisme; il écrivait contre le paganisme sa Cité de Dieu. En 410, lorsque Alaric prit Rome, ce qui restait de païens, ce qu'il y avait encore de philosophes, poussèrent un cri en accusant les chrétiens d'avoir perdu le monde; saint Augustin répondit à cet anathème de la vieille civilisation, en accumulant à son tour contre le paganisme tout ce qu'il put rassembler de plus victorieux : mais il faut remarquer qu'à cette société expirante ce n'est pas un meilleur sort sur la terre qu'il ose promettre; ce qu'il entreprend, c'est d'établir la vérité de la religion chrétienne, qu'il nomme la cité de Dieu, sur les ruines du paganisme, qu'il appelle la cité du monde.

Mais, qu'il combattît le paganisme, ou l'arianisme, ou même le manichéisme, il ne faisait en cela que ce qui avait déjà été fait; tandis que quand il attaqua, quand il poursuivit le pélagianisme, ce fut combattre sur un champ de bataille nouveau, et qu'il avait pour ainsi dire choisi lui-même. Car à cette cité du monde, à cette société qui tombait en ruines, il avait donné pour formule, pour loi, de s'abdiquer, de perdre toute foi en la puissance de l'homme, et de chercher son refuge en Dieu; et c'était précisément cette formule que le pélagianisme attaquait. Aussi les plus vrais combats de saint Augustin, ceux qui tiennent le plus intimement à sa doctrine et à son époque, sont ceux qu'il livra au pélagianisme.

Les pélagiens, de leur côté, virent promptement à quel ennemi ils avaient affaire; ils remontèrent à la source de cette opinion qui anéantissait dans l'homme le libre arbitre et toute activité; ils se demandèrent d'où venait cette absolue renonciation au monde qui était la religion de saint Augustin; ils virent que pour lui tout l'ordre naturel était le mal, et, à peine le combat engagé, ils l'accusèrent presque unanimement de manichéisme.

Cette accusation, dont la légitimité sous un certain rapport est incontestable, nous donne une ouverture pour apprécier le caractère de saint Augustin, et nous rendre bien compte de l'unité de sa vie et de l'enchaînement de sa doctrine.

En résumant sa vie, nous le voyons, à seize ans, se précipiter, avec toute la fougue du sang africain, dans les orages des passions. Puis, à dix-neuf ans, il se passionne pour la vérité, pour la sagesse, pour la philosophie. Le monde et toutes les choses du monde lui paraissent haïssables, en comparaison de cette souveraine béatitude où il a l'ambition de se placer. Si le manichéisme avait complètement satisfait son intelligence, il se serait élevé à ce haut degré de pureté que cette secte attribuait à ses *élus*. Il aurait embrassé cette vie des élus manichéens, assez semblable à celle des prêtres bouddhistes de l'Inde; il se serait appliqué comme eux à donner par toutes ses actions la victoire au bon principe sur le mauvais. Comme eux, il aurait réprouvé le mariage, exalté la continence, vanté l'abstinence de toute chose ayant vie; comme eux, il aurait voulu faire régner l'ascétisme sur la terre, et, prêtant au bon principe le secours de sa piété, il eût voulu contribuer pour sa part à isoler la bonne substance d'avec la mauvaise, et à reléguer Ahrimane dans je ne sais quel globe, qui après l'embrasement du monde devait lui servir de prison. Mais le manichéisme ne l'ayant jamais entièrement contenté par son dogme, il resta manichéen de sentiment sans que son intelligence fût satisfaite. Quand le spiritualisme platonicien lui fut devenu familier, il s'éleva au-dessus de toutes les idées corporelles que les manichéens faisaient présider au gouvernement du monde; il n'eut pas de peine à se débarrasser de toute la fausse physique qu'ils avaient groupée autour de leur dogme du bien et du mal. Ce qu'il repoussa donc, ce fut leur système matériel, ce furent les cinq autres ténèbres d'où ils faisaient sortir tous les maux. Mais il resta toujours sous l'empire du sentiment qui avait produit le manichéisme; et, devenu chrétien, il ne fit que transformer, pour ainsi dire, son ancienne doctrine. Le dogme fut autre, mais on peut dire que le sentiment religieux ne changea pas. Le péché originel remplaça Ahrimane; la convoitise de la chair, qui forme en nous des désirs contraires à ceux de l'esprit, prit la place de la substance du mal, qui, selon les manichéens, était mêlée à notre corps. Il n'y eut plus, à la vérité, pour saint Augustin qu'une substance en Dieu; mais la dualité de substances revint pour lui par les effets extraordinaires qu'il attribua au péché. Ainsi la même terreur superstitieuse qui le poursuivait, manichéen, au milieu du monde, où il rencontrait sans cesse son ennemi le mal, continua de le poursuivre. Qu'importe que Satan existât par lui-même, ou que le péché d'Adam lui eût ouvert les portes du monde? Satan n'en était pas moins dans la substance même des choses, dans notre sang, dans notre chair, dans

tous les mouvemens de notre nature abandonnée à elle-même. Saint Augustin n'avait fait, en quelque sorte, que déplacer son point de vue : du haut d'un autre dogme, il considérait toujours les choses de la même façon.

Et maintenant cette unité, que nous venons d'apercevoir dans la vie de saint Augustin, va nous aider à répondre à cette grande question :

Quelle fut l'œuvre de saint Augustin dans l'humanité?

Saint Augustin, c'est le cinquième siècle se faisant chrétien avec toutes les douleurs d'une telle conversion; c'est le philosophe, confondu du mal qui inonde la terre, renonçant à la terre, et plaçant toute son espérance dans le ciel; c'est l'antiquité qui s'écroule, et qui cherche dans ses pensées les plus hautes de quoi renaître sous une autre forme. Nous avons vu que Cicéron, par son dialogue d'Hortensius, commença la conversion de saint Augustin, et ce fut le platonisme qui fit tomber de ses yeux les écailles du manichéisme. Mais au cinquième siècle, quand le mal fuisonne et remplit tout, quand la barbarie s'avance de toutes parts, quand la civilisation semble vouée à une ruine inévitable, à la veille d'une catastrophe d'autant plus effrayante que personne n'en avait d'avance aperçu les signes, pouvait on, comme Cicéron ou son maître Platon, contempler d'un œil serein ce monde abandonné au mal, ce monde agonisant, et qui chaque jour croyait entendre frémir à ses oreilles la trompette du jugement dernier? Voyez comme tout se décompose vite dans ce siècle, et quelle rapidité de décadence : saint Augustin naquit sous Constance, quand l'empire était encore tout entier; et quand saint Augustin mourut, il était assiégé dans Hippone, les Goths étaient maîtres de l'Italie, et les quatre cents églises d'Afrique étaient tombées sous les coups des Vandales.

Ce monde, en proie au mal, n'était-il pas la preuve évidente du dogme persan, du dogme des deux principes, christianisé vers la fin du troisième siècle par Manès?

Aussi ce fut en ce temps que le dogme persan envahit le christianisme avec le plus de succès; et bien que le christianisme l'ait repoussé comme doctrine, et soit parvenu à s'en séparer, le manichéisme n'en est pas moins entré profondément dans la substance même du christianisme, il n'en a pas moins été un de ses élémens essentiels, un de ses principes constituans.

Le christianisme a pu dire anathème à Manichée, et poursuivre avec la parole, avec le glaive, avec le feu, les sectateurs de sa doctrine; il a pu avoir pour eux plus d'aversion que pour les juifs ou les païens, jusqu'à ce point que les ayant retrouvés au douzième siècle sous le nom d'Albigeois, il se prit de fanatisme pour les exterminer. Mais le manichéisme n'en est pas moins une des origines les plus évidentes du christianisme du moyen âge; et les manichéens ont eu dans tous les temps de solides raisons pour se dire non seulement chrétiens, mais chrétiens plus purs, plus austères, plus saints que les autres chrétiens; car ils exagéraient et portaient à un degré excessif toute une face que le christianisme du moyen âge avait empruntée d'eux, et avait acceptée. Et ce n'est pas seulement de la doctrine des anges tombés, de la croyance à Satan, que nous voulons parler ici; car tout le monde connaît l'origine persane de cette partie du christianisme. Je veux parler d'une croyance plus importante, plus universelle, qui affecte toute la substance du christianisme, et sans laquelle le christianisme n'existe pas, la croyance au péché originel.

Assurément la croyance au péché originel n'est pas en elle-même une dérivation du manichéisme; elle vient directement des livres juifs; elle a du reste ses racines profondément cachées et perdues dans l'antiquité; elle se retrouve sous des formes très diverses chez plusieurs peuples; enfin elle était au fond du christianisme bien long-temps avant Manès; elle est même, à bien des égards, le fondement du christianisme. Mais qui a développé cette face du christianisme, qui a tiré toutes les conséquences de ce germe, qui l'a fait croître, et qui a couvert toute la terre d'occident de son ombre effrayante? c'est le manichéisme. C'est le manichéisme qui, se rattachant par là au christianisme, a fomenté, a fécondé ce germe déposé dans les livres juifs; et c'est saint Augustin qui, tout en repoussant le manichéisme comme dogme, a importé dans le christianisme ce qu'on pourrait appeler le manichéisme chrétien, c'est-à-dire la croyance arrêtée et formulée que tout ce qui est de la nature, de l'ordre naturel, est vicieux, que le péché originel a tout vicié en nous, et a déposé au fond de toute chose et mêlé à toute la nature un principe de mal. Et cette importation du sentiment sinon du dogme manichéen dans le christianisme a été un des caractères les plus importans du christianisme du moyen âge.

Tous les hagiographes qui ont écrit sur saint Augustin s'étonnent que Dieu ait permis qu'un si grand saint ait été neuf ans manichéen, et ne voient à admirer en cela que la grandeur des jugemens de Dieu et l'inexplicabilité des voies de la Providence. Elevons-nous plus haut, et nous comprendrons pourquoi saint Augustin a été manichéen si long-temps

Saint Augustin a été neuf ans manichéen, parce qu'il devait développer le côté manichéen du christianisme.

Il faut voir maintenant l'utilité de cette œuvre pour la construction de l'Eglise.

Saint Augustin est, dans le développement des idées et des choses, le successeur de saint Athanase. Immédiatement après eux vient la papauté. Ce sont ces deux Pères qui ont véritablement constitué l'Eglise. Avant eux, jusqu'au milieu du quatrième siècle, le dogme n'avait pas d'unité; les doctrines des Pères n'avaient ni une parfaite homogénéité, ni un parfait enchaînement; les points les plus capitaux n'étaient ni solidement établis, ni suffisamment développés. Ni l'Evangile, ni les écrits des Apôtres, ni tant de belles apologies des Pères des trois premiers siècles, ni les controverses contre les hérésies de ces premiers siècles, n'avaient positivement assuré les deux points les plus essentiels, les deux points sur lesquels roule toute la religion, qu'est-ce que Dieu et qu'est-ce que l'homme? La nature du Christ et la nature du chrétien restaient vagues et indéterminées.

Pour fonder le christianisme, tel qu'il a existé au moyen âge, que fallait-il? Il fallait principalement deux choses : déifier solidement Jésus-Christ, et abaisser l'homme; mettre Jésus dans le ciel et sur l'autel, et immoler l'homme à ses pieds. Le sacrifice de Jésus immolé sur l'autel n'est qu'un emblème, et, dans cet emblème, ce qui est vraiment immolé, c'est l'homme; car Jésus est, suivant le mot mystique, Homme-Dieu.

Saint Athanase fait la première partie de cette œuvre. Par lui le dogme du Dieu trinaire est établi. Voilà Jésus déifié, l'humanité a un Dieu. Mais ce n'est pas tout, ce n'est que la moitié de l'œuvre. Il faut maintenant prendre l'homme, le terrasser, et le prosterner au pied de ce Dieu.

Augustin vient, qui soumet l'homme à ce Dieu, à ce Verbe déifié, et à l'Eglise qui doit en sortir. Pour cela il arrache l'homme à toutes les choses sensibles; et pour parvenir à l'arracher aux choses sensibles, il lui montre le mal partout sur la terre, il l'effraie profondément du mal. S'il ne fait pas, comme les manichéens, du mal un Dieu, une puissance absolue, une substance existante par elle-même, il en fait une condition si nécessaire de notre nature, par suite du péché originel, que c'est absolument la même chose, du moins quant à l'existence du mal, et à l'empire qu'il exerce sur la terre. A ses yeux, donc, le mal est partout, et, comme dit la prière chrétienne, le Diable rode autour de nous comme un lion furieux prêt à nous dévorer. Il y a plus : non seulement le mal nous vient partout du dehors, mais il est partout en nous; il a couvert comme une lèpre toute la nature humaine : nous sommes tous morts au bien par Adam; le péché

a tout envahi. Vous croyez que les petits enfans sont innocens et purs; vous vous rappelez Jésus, qui nous conseillait de ressembler de cœur aux petits enfans: saint Augustin vous montrera le mal dans l'enfant, le péché dans l'enfant qui balbutie. Ainsi l'homme est corrompu jusque dans son germe.

Le mal étant partout, en nous comme hors de nous, où peut être le recours, sinon en Dieu; et quel cas pouvons-nous faire des choses de la terre?

Saint Paul avait dit: « Soit que vous buviez, soit que vous » mangiez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites- » le pour la gloire de Dieu. » (I Cor. v. 10.) Saint Augustin commente et amplifie le précepte de saint Paul. Pour lui toute occupation terrestre est le mal, si elle n'a pas *uniquement* Dieu pour fin. Le précepte de saint Paul était déjà bien tourné vers la contemplation; mais encore pouvait-on l'entendre de cette façon, qu'il faut aimer les choses de la terre en elles-mêmes pour Dieu, c'est-à-dire qu'il est permis de les aimer et de s'en occuper, mais que l'homme religieux, tout en les aimant et en s'en occupant, les considère par rapport à Dieu, c'est-à-dire par rapport au but. Saint Augustin vise plus haut: il prétend ne les aimer et ne s'en occuper en aucune façon; et quand il sera forcé de s'y appliquer, il veut ne les aimer que pour Dieu, ce qui revient à n'aimer dès cette vie que Dieu. Il tombe donc ou plutôt il se précipite avidement dans le détachement complet du monde.

De là suit immédiatement son anéantissement devant Dieu.

Car, détaché complètement du monde, et n'étant plus qu'en présence de Dieu, il est dans l'état du fini devant l'infini. N'ayant plus que Dieu pour objet, il n'a plus un seul mouvement qui ne lui vienne de Dieu. Quand nous considérons hors de nous les choses finies, on peut bien soutenir que tous les mouvemens que nous sentons nous viennent de Dieu, c'est-à-dire que de toute manière nous vivons en Dieu. Mais enfin, de ce contact avec les choses finies, il résulte pour nous un acte humain, un acte qui nous fait sentir notre personnalité; nous exerçons notre intelligence, notre volonté; nous utilisons, nous employons les puissances de notre âme. Mais en contemplation devant Dieu, n'ayant que Dieu pour objet, il n'y a plus lieu pour nous à des actes d'intelligence et de volonté; nous sommes surmontés, dépassés de toute la grandeur de cet infini que nous prenons pour objet. Donc tout ce qui se passe alors en nous se réduit à un certain état sentimental, tantôt d'exaltation religieuse, et tantôt d'humilité qui toucherait au désespoir si à l'instant même nous ne nous remettions dans les mains de Dieu, et si nous ne nous confiions à sa bonté. Voilà la vie purement contemplative, avec ses deux phases principales, le tremblement devant Dieu et le quiétisme.

Mais une autre conséquence sort à l'instant même de cette doctrine. Etendez cette considération de notre dépendance absolue de Dieu, qui est le propre de la vie contemplative; étendez-la, dis-je, à tout ce qui se passe en nous dans toutes nos relations avec les choses finies; et en la généralisant ainsi, vous arrivez à voir dans toutes les actions humaines, non pas le fait de l'homme, mais l'action de Dieu, la volonté de Dieu. Vous tombez dans la prédestination absolue.

Saint Paul, se proposant le problème, Pourquoi il y avait des élus et des réprouvés, avait dit: « Le pot demande-t-il » au potier: Pourquoi m'as-tu fait ainsi? » Saint Augustin adopte et amplifie encore la réponse de saint Paul. Tous les hommes, suivant lui, ayant péché par Adam, Dieu a pu justement les condamner tous, comme il peut sans injustice sauver ceux qu'il lui plaît, damner ceux qu'il lui plaît. Mais dans tous les cas sa grâce est gratuite, c'est un pur don de sa munificence, rien ne nous est dû; car il n'y a aucun mérite de notre part en aucune de nos actions. Il n'y a donc pas de volonté humaine qui puisse nous sauver. La nature humaine n'est par elle-même qu'impuissance et néant. Il y a Dieu et le peché, le règne de grâce et la loi de mort; il y a deux hommes, Adam et Jésus, chefs de deux générations différentes, l'une de corruption et de mort, l'autre de sainteté et de vie; et de même que par Adam nous avons péché fatalement, de même nous sommes fatalement sauvés par Jésus quand nous recevons le baptême et sa grâce.

Certes voilà l'homme bien anéanti, et la Grâce bien haut édifiée. L'Eglise maintenant peut venir. L'homme n'a rien par lui-même. Par lui-même il n'est que péché. La concupiscence a tout envahi: il n'y a aucun mouvement naturel qui soit seulement indifférent. Toute impulsion de la nature humaine est mauvaise sans la Grâce; et la Grâce, il n'est pas en notre pouvoir de nous la procurer.

Etait-il possible de plus détrôner l'homme, de plus l'abaisser?

Combien le christianisme, ainsi développé par saint Augustin, se détache de toute l'antiquité philosophique! De toutes les philosophies grecques, le platonisme seul avait tendance à subordonner la conduite de l'homme à un idéal divin; mais il n'anéantissait pas pour cela le mérite de l'homme. Le stoïcisme, exaltant la puissance de notre volonté, prétendait, par l'*apathia*, c'est-à-dire l'exemption des passions, conduire l'homme à la perfection et à l'impeccabilité. Aristote et l'Académie, tout en admettant les passions, faisaient consister la vertu à les modérer; mais les uns et les autres s'accordaient à croire que la vertu venait de l'homme et non pas de Dieu. « Qui est-ce, dit Cicéron, qui a jamais » rendu grâces aux dieux de ce qu'il était homme de bien? » On remercie Jupiter des richesses qu'on reçoit de lui, de » l'honneur et de la santé qu'il nous donne, non pas de ce » qu'il nous fait justes, sages et tempérans. » (*De Nat. Deor.*)

Devant cette foi de l'homme en lui-même, en sa volonté, en son libre-arbitre, représentez-vous, au contraire, saint Augustin ne sachant même pas s'il a par lui-même la puissance d'aimer ce Dieu qui est pourtant toute sa fin et l'unique amour qu'il puisse avoir, ou plutôt sachant très bien qu'il n'a pas par lui-même cette puissance, parce qu'il n'a par lui-même aucune puissance, et s'écriant: « Seigneur, tu » me commandes que je t'aime: donne-moi ce que tu me » commandes, et commande-moi ce que tu veux. »

Evidemment quand un tel axiome fut émis comme le fondement de la religion, l'antiquité fut terminée et le moyen âge commença.

Dieu et l'homme, tout avait changé.

Quand les sages de l'antiquité cherchaient la vie heureuse (*vita beata*), il y avait pour les hommes une patrie, une famille; il y avait la société humaine, et la civilisation. Donc lors même qu'ils cherchaient à s'élever au-dessus de la condition humaine, au-dessus des misères de la vie, c'était encore la vie humaine qu'ils avaient en vue. Les stoïciens avaient bien le calme pour objet, pour fin, pour but, mais le calme au milieu de la vie humaine. Mais au temps de saint Augustin, où trouver la vie heureuse, la *via béate*: plus de patrie, plus de famille, plus de société, plus de terre. Où la patrie pouvait-elle être pour saint Augustin? Il n'était pas Romain, il était Africain; et l'empire romain d'ailleurs cessait d'exister, et chaque jour les Barbares en occupaient le sol. Aussi la patrie pour lui c'est le ciel, et c'est lui qui a commencé à appeler la patrie le ciel. Pour lui plus de famille: la famille était alors sapée par ses fondemens; l'aristocratie romaine ne voyait rien de mieux à faire que de se tarir par le célibat; l'empire se fondait en moines, et d'ailleurs la croyance générale des chrétiens était que le monde allait bientôt finir. Quelle doctrine alors pouvait naître, sinon une doctrine qui tuerait en l'homme toute activité pour les choses de la terre, et qui le ressusciterait en Dieu? et, cette doctrine faite, quelle société pouvait s'ensuivre? Que faire de cet homme prosterné, n'ayant plus aucun soin de

la terre, n'ayant plus de patrie, ne voulant pas avoir de famille, ne reconnaissant d'autre fin que Dieu et d'autre objet que Dieu? Evidemment il fallait à cet homme l'Eglise et les monastères.

Nous avons vu que saint Augustin fut lui-même entraîné hors du monde par l'exemple de ces officiers de l'empereur dont on lui apprit la retraite dans un hermitage. A son tour il poussa des troupeaux innombrables d'hommes dans la retraite des convens. Le monde romain, entraîné par ce dernier exemple d'un des plus grands génies qui aient existé, venant, après tant d'autres Pères, prêcher une nouvelle vie, mais avec une doctrine vraiment complète, s'ébranla de plus en plus, et, sans résister davantage aux Barbares, s'enfuit dans les monastères, où fonda ce clergé qui devait dominer les Barbares et les discipliner.

Mais si l'homme avait changé, combien Dieu lui-même n'avait-il pas changé aux yeux de l'homme! Dieu, ce n'était plus ce Jupiter dont la puissance, comme dit Cicéron, ne s'exerçait sur l'homme qu'indirectement. A force de développer ce qui était en germe chez les platoniciens, le christianisme était arrivé au Dieu intérieur. Le Verbe de Platon était devenu Jésus. Jésus est le Dieu interieur, il parle au dedans de nous; tous nos mouvemens viennent de lui, ou bien ils viennent du Péché. Pas de milieu, la vie est une extase ou une possession; Dieu est en nous, ou le Démon nous agite. L'homme a disparu, l'homme ne s'appartient plus.

Vienne donc le moyen âge; et lorsque le monde sera couvert de sauvages habitans accourus de lointains déserts, et que les hommes ignorans et grossiers se combattront entre eux, le moine, dans la solitude du cloître, s'entretiendra avec le Verbe, et enfantera naturellement ce poème de l'*Imitation*, où Jésus parle au disciple comme une mère à son petit enfant. On a fait bien des phrases sur l'*Imitation de Jésus-Christ*; les uns se sont étonnés qu'un tel livre ait été produit au moyen âge, tandis que d'autres l'ont admiré, au contraire, comme un produit spontané de cette époque que rien n'avait pu devancer. On n'a pas remarqué que le véritable auteur de l'*Imitation* est saint Augustin : Gersen, ou tout autre, n'est qu'un chantre doux et eloquent qui a paraphrasé la doctrine de ce Père.

C'est ainsi que saint Augustin, en restant toute sa vie sous l'impression du sentiment qui avait produit le manichéisme, et en développant ce que nous avons nommé le côté manichéen du christianisme, a fondé toute cette vaste théologie de la grâce et de la prédestination, qui est devenue l'aliment de la vie monastique du moyen âge et la base de toute la puissance de l'Eglise catholique.

Il faut remarquer cependant que cette doctrine de complète abdication de l'humanité convenait bien plus encore à l'établissement de la vie monastique qu'à l'établissement de l'Eglise. La vie monastique en était une conséquence directe, tandis que le pouvoir de l'Eglise n'en découlait qu'indirectement. L'Eglise, en effet, de quelque façon mystique qu'on la considérât, restait toujours une association humaine; elle emportait des devoirs et de continuelles relations avec le monde, puisqu'elle avait pour but la direction et le gouvernement du monde : conséquemment cette doctrine d'humilité absolue et de souverain mépris pour toutes les choses de la terre ne pouvait être sa nourriture et sa vie, comme elle était la nourriture et la vie du moine. Mais indirectement cette doctrine servait admirablement l'Eglise, en domptant les plus superbes, et en amenant sous la discipline du prêtre l'homme désarmé par elle et découronné.

L'effet direct de la doctrine de saint Augustin fut donc la propagation de la vie monastique et la sanctification de cette vie. Jusqu'à cette époque, la vie monastique, loin d'être considérée comme plus sainte et plus religieuse que la vie séculière, était uniquement considérée comme un genre particulier de vie qui n'avait rien de supérieur à la vie laïque. Il y a une foule de décisions des conciles qui marquent parfaitement la distance qui séparait les moines du clergé. Mais après saint Augustin, et par une conséquence nécessaire de sa théologie, la vie contemplative devenant la véritable vie chrétienne, les moines non seulement se rapprochèrent de plus en plus du clergé, mais finirent par prendre idealement le premier pas sur le clergé seculier. Ainsi, sous l'influence de cette théologie, se forma le grand clergé du moyen âge, avec ses deux branches distinctes, mais cependant unies et ne faisant qu'un seul corps; ainsi se forma la papauté, qu'on pourrait appeler justement la monarchie des moines.

Toutefois, je le répète, la doctrine de saint Augustin fut bien plutôt celle du clergé régulier que celle du clergé séculier. Et en effet, les temps étant changés, il était de la nature de cette doctrine de devenir aussi funeste au pouvoir séculier de l'Eglise qu'elle lui avait été utile. Car en elle-même elle n'était nullement favorable à la hiérarchie; tout au contraire elle tendait à désagréger les hommes, à les isoler les uns des autres, à mettre chaque homme individuellement en rapport avec un seul objet, Dieu. Aussi, comme nous le verrons au mot GRACE, l'Eglise de Rome, tout en se déclarant ostensiblement en faveur de la doctrine de saint Augustin, et en la couvrant en toute occasion des louanges les plus pompeuses, n'a-t-elle cependant jamais adopté que dans une certaine mesure cette profonde théologie, qui menait à des abîmes. Mais à mesure que, dans les derniers siècles, les conséquences en furent tirées par des hommes animés d'un sentiment de liberté et d'émancipation, l'embarras des papes devint encore plus grand.

En effet, si, laissant reposer le moyen âge, où l'influence de saint Augustin fut toute favorable à la hiérarchie cléricale, nous suivons plus loin dans le cours des siècles les conséquences historiques que sa doctrine entraînait, un phénomène bien différent vient s'offrir à nous; un autre effet, tout contraire au premier, se manifeste avec tout autant d'évidence. Chose singulière et inconcevable au premier aspect, la doctrine de saint Augustin, si utile, si nécessaire pour fonder l'Eglise, n'a pas été moins efficace pour la détruire. Et cependant, quand on y regarde d'un peu près, l'étonnement cesse, et l'on comprend parfaitement que cette théologie était une arme qui pouvait, suivant les circonstances, servir ou anéantir le pouvoir du clergé. Comment en effet accorder, avec le renoncement absolu au monde, le pouvoir temporel de ce clergé, ses richesses, la vie délicate et voluptueuse qu'il s'était faite, l'ambition d'honneurs et de gouvernement qui le possédait? La doctrine de saint Augustin n'était-elle pas la protestation la plus foudroyante contre tout cet établissement temporel? N'était-ce pas de lui et, pour ainsi dire, de ses entrailles, que devait sortir l'anathème du protestantisme contre la nouvelle Babylone? Toute sa théologie était un arsenal contre l'Eglise, une fois le combat engagé. Avec le renoncement au monde et la grâce, la hiérarchie devenait fort secondaire. Avec la prédestination, l'innéité étant tout, l'education par le prêtre était fort peu de chose. L'Eglise, en corps, devait, comme chaque homme, s'abîmer et s'anéantir devant le pouvoir de Dieu. Le pouvoir des hommes, même les plus saints, était bien méprisable et de bien nulle valeur devant cette omnipotence des jugemens de Dieu. Pauvre chose que les indulgences de Rome, pour qui croyait à la prédestination! La doctrine absolue de saint Augustin, en abaissant complètement l'homme devant Dieu, se prêtait donc également à le rendre esclave s'il se laissait faire, et indépendant s'il voulait l'être. Et en effet, historiquement, elle eut cette double conséquence. L'humilité du sixième siècle et l'insurrection du seizième s'y fomentèrent également. Le livre du moyen âge, le livre de l'*Imitation*, et le livre de Luther, le livre de *la Liberté chrétienne*, sont tous deux dérivés de là. Le protestantisme et le jansénisme sont sortis de saint Augustin, comme la passivité absolue des moines. Luther, qui contribua tant à détruire l'Eglise, n'était pas seulement de la règle de saint Augustin, il était

dans son ordre des plus attachés à la doctrine du maître, et toute sa controverse fut fondée sur cette doctrine.

Mais nous n'insisterons pas davantage ici sur cette seconde phase de l'influence de saint Augustin. Nous avons déjà montré au mot Arminianisme comment toute la théologie de l'insurrection protestante fut fondée sur la doctrine de la prédestination, et cette vérité se représentera dans tous les articles de ce dictionnaire qui auront pour objet ce que l'Eglise a appelé les heresies du seizième et du dix-septième siècles.

Telle est, à ce qu'il nous semble, la caractérisation de l'œuvre de saint Augustin; voilà, autant qu'on peut le dire en quelques pages, le rôle que nous lui apercevons dans l'histoire. Du reste, il faudrait un volume pour donner une idée suffisante de ses immenses travaux. Mais notre but est bien moins, même lorsqu'il s'agit des hommes les plus célèbres, de faire connaître en détail leur biographie et leurs ouvrages, que de les rattacher sommairement à l'histoire des doctrines, à l'histoire générale de l'humanité. (Voyez principalement, sur le fond même de la doctrine de saint Augustin, les articles Manichéisme, Grace et Prédestination; sur ce que nous avons appelé la première phase de l'influence historique de saint Augustin, les articles Catholicisme, Monachisme et Thomisme; et enfin pour la phase où cette influence s'est tournée contre l'Eglise, les articles Protestantisme, Jansénisme et Quiétisme.)

La meilleure édition des œuvres de saint Augustin a été donnée en 11 tomes in-fol., par les Benedictins (1679 et années suivantes). Le premier contient les deux livres des Retractations, les Confessions, quelques ouvrages philosophiques, et plusieurs traités contre les manichéens; le deuxième, les Lettres de saint Augustin; le troisième, des Commentaires sur différentes parties de l'Ancien et du Nouveau Testament; le quatrième, des Discours sur les Psaumes; le cinquième, les Sermons; le sixième, différens traités sur le dogme et sur la morale; le septieme, d'autres ouvrages semblables et les vingt-deux livres de la Cite de Dieu; le huitième, plusieurs écrits contre les manichéens et les ariens, et quinze livres sur la Trinité; le neuvième, les ouvrages contre les donatistes; le dixième, ce qu'il a écrit contre les pélagiens. Le onzième renferme la Vie de saint Augustin et des tables très amples. On y ajoute pour douzième volume l'*Appendix Augustinianus*, fait par Le Clerc, pour la réimpression des œuvres de ce Père (Anvers, 1700 à 1703, douze tomes en neuf volumes in-folio). Une troisième edition est celle de Venise, 1729 à 1735. Le treizième volume des Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont, est tout entier occupé par la vie de saint Augustin et l'histoire de ses controverses. Antoine Godeau, évêque de Grasse, a aussi écrit une Vie de saint Augustin. Les principaux ouvrages de ce Père se trouvent traduits dans notre langue.

AUGUSTIN, appelé aussi saint Austin, premier archevêque de Cantorbéry, fut envoyé, en 596, par saint Grégoire-le-Grand pour prêcher le christianisme en Angleterre. Soutenu par Berthe, fille de Charibert, roi de Paris, laquelle avait épousé Ethelbert, roi de Kent, il s'établit à Dorobernum, appelé depuis Cantorbéry, avec d'autres moines venus de Rome, et quelques interprètes pris parmi les Francs, dont la langue était à peu près celle des Anglo-Saxons. Le roi Ethelbert s'étant fait baptiser, une grande partie du peuple suivit cet exemple. On raconte qu'Augustin baptisa dans un seul jour, le jour de Noel, 10,000 Anglais dans la Swale. Il commença par bénir cette rivière, puis ordonna au peuple d'y entrer deux par deux, qui se conféraient mutuellement, au nom de la sainte Trinité, le sacrement de régénération. Il y a peu de saints dans la légende auxquels on ait attribué autant de miracles. Ce n'est cependant pas une raison pour en faire un imposteur et un jongleur, comme a fait M. Thierry dans son Histoire de la conquête des Normands. Saint Austin, qu'on a surnommé l'Apôtre des Anglais, mourut en 604, d'autres disent en 607 ou 614.

AUGUSTINS (Ordre des). L'ordre des Ermites de saint Augustin serait un des plus anciens ordres monastiques, si on pouvait s'en rapporter à l'origine que plusieurs auteurs lui ont attribuée; selon eux, il aurait été institué par saint Augustin lui-même. Il est constant que saint Augustin, après son baptême, pratiqua, avec plusieurs de ses amis, d'abord à Tagaste et ensuite à Hippone, quelques unes des observances des moines d'Orient. « Vous savez, dit-il aux » habitans d'Hippone dans un de ses sermons, que, venu » jeune dans votre ville, je cherchais où je pourrais établir » un monastère, afin de vivre avec mes frères, et que le vieil» lard Valère (alors évêque d'Hippone) me voyant dans cette » pensée, nous donna le jardin dans lequel est maintenant » le monastère. » Mais rien ne prouve qu'il ait donné aucune autre règle monastique que les conseils qu'il adresse dans une de ses lettres à des religieuses d'Hippone. (Lettre 211 de l'édition des bénédictins.)

Ce qu'il y a de certain, c'est que les ermites de saint Augustin se trouvaient prodigieusement multipliés en Europe dans le treizième siècle; ils formaient alors différentes congrégations, dont les plus connues étaient celles des *Jean-Bonites*, qui avaient pour fondateur Jean-le-Bon, et celle des *Brittiniens*, qui avait commencé à Brittini dans la Marche d'Ancône. La plupart de ces congrégations n'avaient rien de commun entre elles, ni pour la règle ni pour le régime; il y en avait même quelques unes qui n'avaient aucune règle fixe, ce qui occasionait souvent des contestations entre les différens membres qui les composaient. Ce fut pour obvier à tous ces inconvéniens qu'Alexandre IV se détermina à les unir ensemble pour n'en faire plus qu'un seul et même corps. Cette organisation de l'ordre eut lieu en 1256. On nomma un général, on divisa l'ordre en quatre provinces, de France, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie; et il fut rattaché directement au saint-siége par le patronage d'un cardinal protecteur. Les constitutions de l'ordre furent dressées pour la première fois, en 1287, dans un chapitre général tenu à Florence. Dans les siècles qui suivirent, elles furent plusieurs fois modifiées. Enfin avant la révolution française l'ordre etait divisé en quarante-deux provinces, sans parler de la vicairie des Indes, de celle de Moravie, et de plusieurs autres congrégations alors nouvellement formées. Quelques auteurs disent qu'il y a eu jusqu'à deux mille monastères de cet ordre, qui renfermaient plus de trente mille religieux.

L'ordre des Augustins fut mis au nombre des quatre ordres mendians par le pape Pie V, en 1567, du moins il voulut qu'ils fussent réputés mendians, quoiqu'ils possédassent des rentes et des biens-fonds.

L'habillement de ces religieux consiste en une robe et un scapulaire blancs quand ils sont dans la maison; lorsqu'ils sont au chœur ou qu'ils doivent sortir, ils passent une espèce de coule noire, et par-dessus une grande capuce qui se termine en rond par devant, et en pointe par-derrière jusqu'à la ceinture, laquelle est de cuir noir.

Les Augustins avaient deux grands convens soumis immédiatement au général de l'ordre, l'un à Rome, l'autre à Paris. Le couvent de Paris, appelé *des Grands-Augustins*, servait de collége à toutes les provinces de l'ordre en France.

Augustins réformés. Au quatorzième siècle plusieurs religieux de l'ordre des Augustins conçurent l'idée d'une réforme dans leur genre de vie. Le premier monastère où la réforme commença en 1385, fut celui d'Illiceto en Italie; ceux qui s'associèrent à cette réforme composèrent la première congrégation réformée, qu'on nomma d'Illiceto. L'exemple de cette réforme donna naissance à nombre d'autres congrégations toutes différentes les unes des autres; il s'en forma en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, et ailleurs. C'est d'une de ces congrégations d'Augustins réformés, de celle de Saxe, que sortit Martin Luther.

En France les deux congrégations d'Augustins réformés étaient celle de Bourges, nommée aussi la communauté de Bourges, ou les Guillelmites, ou enfin les *Petits-Augustins*, et celle des *Augustins déchaussés*; ces derniers étaient ainsi appelés, parce qu'ils avaient ajouté la nudité des pieds à beaucoup d'autres mortifications. Les Guillelmites, ou Augustins de l'institut de saint Guillaume de Bourges, étaient connus à Paris sous le nom de Petits-Augustins, parce qu'ils portaient leurs habits plus étroits et leur robe plus courte que les Augustins de l'ancienne observance, afin de s'en distinguer dans leurs quêtes. On les appelait aussi *Augustins de la reine Marguerite*, parce que leur couvent de Paris avait été fondé par Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, avant qu'il fût roi de France.

Louis XIII et Louis XIV se montrèrent favorables aux Augustins déchaussés. Louis XIII fonda leur couvent de Paris sous le nom de *Notre-Dame-des-Victoires*, en mémoire de la prise de La Rochelle sur les calvinistes, et Louis XIV leur donna des armes.

Il ne faut pas confondre avec ces religieux les *chanoines réguliers de saint Augustin*; c'était un ordre différent de celui des ermites (voyez CHANOINE).

AULOSTOME. Voyez BOUCHES EN FLUTE.

AULU-GELLE. (AULUS-GELLIUS ou AGELLIUS), grammairien latin, dont le nom douteux a été le sujet de savantes et inutiles dissertations, vivait à Rome dans le IIe siècle de l'ère chrétienne. Après avoir étudié les belles-lettres, la jurisprudence et la philosophie sous les maîtres les plus habiles, il fit un voyage en Grèce pour étendre et perfectionner ses connaissances. Il vécut long-temps à Athènes dans l'intimité des hommes les plus distingués dans les sciences et dans les arts; il fut particulièrement lié avec Atticus-Herodès qui passait pour l'homme le plus éloquent de son siècle. Pour se livrer plus librement à la culture des lettres, Aulu-Gelle se retira, loin du bruit de la ville, dans une petite maison de campagne aux portes d'Athènes. C'est là qu'il écrivit en partie son ouvrage des *Nuits attiques* destiné à l'éducation morale et littéraire de ses enfans. De retour à Rome, il continua son travail sous les yeux des savans les plus recommandables.

Aulu-Gelle avait été chargé dans sa jeunesse de juger les causes privées : les lumières et l'intégrité qu'il avait fait paraître engagèrent plus tard les consuls à lui confier l'administration de la justice pendant les calendes. Ce fut entre les fonctions du barreau et ses études particulières que la mort le surprit dans les premières années du règne de Marc-Aurèle.

Les *Nuits attiques* sont le fruit des lectures de l'auteur et de ses entretiens avec les philosophes de son siècle. A travers bien des minuties, on y trouve divers morceaux d'histoire intéressans, quelques anecdotes curieuses, des éclaircissemens sur les mœurs, la religion, le gouvernement de Rome et de la Grèce. Il y a aussi quelques dissertations sur des points de morale, parmi lesquelles on remarque un discours de Favorinus contre les mères qui ne nourrissent point, discours que Rousseau paraît avoir lu avant d'écrire ses pages éloquentes sur le même sujet. Du reste l'ouvrage d'Aulu-Gelle ne se recommande ni par la méthode qui a présidé à sa composition, ni par le mérite du style. Il est au contraire mal écrit, et tout y est pêle-mêle entassé, comme dans le Recueil d'Athénée. Malgré tous ses défauts, l'ouvrage d'Aulu-Gelle est une mine précieuse pour toutes les recherches d'érudition. — En 1776, l'abbé de Verneuil a donné une traduction française des *Nuits attiques*.

AUMONE. Une des plus belles qualités de l'homme est la compassion à l'égard de ses semblables. Cette qualité lui est aussi inhérente que les instincts conservateurs le sont aux autres êtres. Nous faisons communauté avec le reste de l'humanité par le cœur, et nous sommes émus à la fois par nos souffrances et par celles des autres. C'est là la première source de notre grandeur, mais aussi de notre devoir, qui est de veiller non seulement, comme c'est le rôle de tous les animaux, à notre propre conservation, mais encore, ce qui est bien plus digne, à la conservation de chacun de nos semblables. Cette responsabilité nous est enseignée au-dessus de toute autre leçon; et la nature elle-même en a si profondément inséré le sentiment dans notre être, que nous le voyons se manifester avec la plus merveilleuse spontanéité chez les plus petits enfans en même temps que les premiers signes de la connaissance extérieure et avant qu'aucun langage humain ait pu le leur révéler et le leur prescrire. Ils ont peine des gémissemens comme ils ont joie des tendresses et des sourires. Les préceptes de la compassion, c'est-à-dire de la souffrance en commun, sont donc les plus saints de tous ceux que Dieu nous a donnés, parce qu'ils sont les plus immédiats dans l'ordre de leur émanation, les plus salutaires en regard de l'humanité, les plus indispensables à l'accomplissement des plans généraux de la Providence. Ce n'est pas seulement une action criminelle que de les méconnaître et de leur faire outrage; c'est une action monstrueuse. Ce n'est pas seulement commettre l'insulte envers la loi; c'est commettre l'insulte envers son propre instinct, envers soi même. Malheur donc à celui qui ne souffre point dans les autres! Malheur à lui, car son égoïsme l'a dégradé, et il s'est exilé lui-même du rang des hommes!

Il faut un long et détestable effort contre les tendances instinctives de l'âme pour y étouffer ainsi les germes de la pitié! Nul n'a droit de se justifier en se plaignant d'en avoir été frustré. Dieu, suivant sa grâce, les dépose en toute âme à l'heure de la naissance; et tandis que la culture les fait prospérer et grandir, le délaissement au contraire fait qu'ils se sèchent et se flétrissent. L'héritage est commun à tous : insensés et condamnables ceux qui l'ont négligé et perdu! La majorité des hommes est donc compatissante. Il est impossible de voir un homme dans la douleur et de ne pas chercher à le consoler; il est impossible de voir un homme nu et grelotant et de ne pas chercher à le vêtir; il est impossible de voir un homme ayant faim sans rompre une partie de son pain avec lui, ni de voir un nécessiteux sans l'aider. Cette intervention secourable, c'est l'aumône. Elle n'appartient à aucun temps, à aucun peuple; mais elle est de tous les temps et de tous les peuples. Il n'est pas une religion qui ne lui donne appui; mais elle ne tire cependant son origine d'aucun dogme. Elle est, comme nous l'avons montré, d'institution primitive, et les réglemens qui la spécifient ne lui ont point donné naissance. Nous allons achever de prouver en peu de mots, et par quelques exemples puisés çà et là dans la tradition du genre humain, la rigueur inflexible de ce devoir doublement fondé sur notre propre essence et sur le consentement universel de tous les hommes.

Chez les Grecs encore barbares, et aussi loin que nous puissions remonter dans leur histoire, nous trouvons le symbole de la divinité présidant aux relations des hommes sous le nom de Jupiter Hospitalier. Jupiter Hospitalier, c'est Jupiter Donneur d'aumônes. La première loi imposée par la religion à l'homme juste, c'est la bienfaisance envers le pauvre et l'étranger; c'est l'hospitalité, c'est l'aumône. Les animaux ne se connaissent point les uns les autres; les hommes, au contraire, se connaissent entre eux : de là, la justice et la vertu. « Que les poissons, dit le vieil Hésiode, que les bêtes » féroces, que les oiseaux légers se dévorent les uns les au- » tres, ils ne possèdent point la justice; mais Jupiter a » donné aux hommes la justice qui est le premier des biens » (Hés., *Travaux et jours*, v. 277.) « Donner est bon, ajou- » te-t-il plus loin; tout homme qui donne de bon gré, lors » même qu'il donne beaucoup, se délecte en donnant et » éprouve une jouissance dans son esprit. » Phocylides est bien plus précis. « Donne de suite au mendiant, dit-il, et ne » le remets point au lendemain. Donne à pleines mains à » l'indigent. Reçois l'exilé dans ta maison. Sois le conduc- » teur de l'avengle. Aies pitié des naufragés, car la naviga-

» tion est incertaine. Tends la main à celui qui tombe. Secoure » l'homme abandonné. Tous les hommes boivent à la coupe » des maux. » Préceptes si sages et si purs qu'on aurait voulu en contester la possession à la morale antique! Nous trouvons plaisir à joindre à ces paroles quelques citations prises dans des poèmes plus anciens encore et plus célèbres, dans ceux d'Homère. Ses chants sont pleins d'une charité douce et élevee, telle que, dit-on, il la cherchait pour lui-même, en mendiant, à travers la Grèce, avec les supplications de sa lyre. L'Odyssée n'est qu'un touchant tableau des malhurs que le destin laisse pleuvoir sur la tête des hommes, et des secours mutuels qu'ils se doivent. Nous nous arrêterons d'abord a cet endroit où la fille d'Alcinoüs, ce type si pur des jeunes vierges de la Grèce, fait accueil à Ulysse jeté par un naufrage sur les côtes de son île, et le console. « Jupiter, lui dit-elle, » distribue lui-même la felicité aux bons et aux méchans » comme il le veut. Le sort qu'il lui a plu de te donner, tu » dois savoir le supporter. Mais maintenant puisque tu es « arrivé sur notre terre et dans notre ville, tu ne manqueras » ni de vêtemens ni d'aucune des choses qui conviennent à » un etranger malheureux. Je te montrerai donc le chemin de » notre ville, et je te dirai le nom du peuple qui l'habite. Les » Phéaciens occupent cette terre et cette ville. Quant à moi, » je suis la fille du magnanime Alcinoüs; c'est lui qui exerce » l'empire dans ce pays. » Rappelant ensuite la troupe de ses suivantes, qui, moins rassurées et moins charitables, se sont dispersées en courant à l'aspect du suppliant : — » Arrêtez-vous, mes servantes; où fuyez-vous à la vue de cet » homme? Un malheureux est errant et vient à nous; c'est » à nous de prendre soin de lui. L'indigent et l'étranger sont » à Jupiter. Si peu que l'on donne, il est toujours bon de » donner. C'est pourquoi, mes servantes, donnez donc à » notre hôte à boire et à manger, et baignez-le dans la fleuve, » là où le rivage est à l'abri du vent. » Nous ne pouvons oublier non plus ce passage où le roi d'Ithaque, couvert de l'habit des mendians, se rend vers les bergeries de son ancien serviteur pour y chercher un abri. Les chiens, à sa vue, sont accourus contre lui; mais Eumée s'avance aussitôt, et chassant les animaux à coups de pierres : — « O vieillard! dit-il, peu s'en » est fallu que ces chiens ne te fissent quelque blessure! et » cela eût été un opprobre pour moi. Les Dieux m'ont bien » donne d'autres malheurs et d'autres gémissemens; je » pleure mon divin maître, et je suis ici, elevant ses porcs » pour d'autres repas que les siens. Et lui cependant, man- » quant peut-être de nourriture, il erre misérablement dans » les pays étrangers, si toutefois il vit et voit encore la lumière » du soleil. Mais viens avec moi et entrons ensemble dans » ma maison, ô vieillard, afin que, réconforté par le vin et » la nourriture, tu me dises à ton tour d'où tu es et quels » sont les maux que tu as supportés. » — Quoi de plus beau dans sa forme, même dans les plus charitables aumônes du christianisme, on peut le dire, que cette aumône pleine de cœur et de fraternité ainsi adressée à un pauvre mendiant! Quoi de plus religieux que cette pieuse invitation à mettre en commun tout à la fois les biens du corps et les peines du cœur!

A Rome, les mœurs étaient plus rudes que dans la Grèce; l'aumône cependant n'y était point inconnue. Mais dans cette hiérarchie sévère des premiers temps de la republique, elle était réglée comme un office civil plutôt que comme une vertu. Les citoyens pauvres étaient à la charge de leurs patrons qui devaient les aider et les soutenir. Dès l'époque des Scipions on peut cependant signaler la libre influence des sentimens de charite sur le peuple de Rome. On trouverait aisément dans les restes de la littérature un nombre imposant de témoignages. — Dans l'*Heautontimoroumenos*, lorsque Chrémès s'enquiert avec instance des chagrins de son voisin, et que celui-ci s'étonne des causes de cette sollicitude, Chrémès lui répond ce beau vers devant lequel toute l'assemblée se leva en criant et en battant des mains : « Je suis homme, rien de ce qui est humain ne me » paraît étranger. » Dans l'*Andria*, il y a plus de tendresse encore. Qui ne s'est plu à répéter cet admirable vers de Virgile, où la spontanéité de la compassion est si bien peinte : « *Non* » *ignara mali, miseris succurrere disco.* — En apprenant à » connaître le malheur, j'ai appris à secourir les malheu- » reux? » Ce ne sont pas là les préceptes de l'aumône, mais ce sont les sentimens desquels, pour parler le langage de l'Evangile, on voit suer l'aumône.

Dans les états théocratiques, les prescriptions de la morale individuelle se trouvant rangées par le législateur dans le domaine du code, il est bien plus facile de trouver dans leurs archives des textes précis relatifs à la pratique de l'aumône. En nous adressant d'abord aux sources les plus lointaines, à l'Inde de Brahma, nous allons y voir l'aumône en pleine vigueur, et, nonobstant la distinction fondamentale des castes, constamment prônée comme une des plus saintes actions. Seulement, au lieu d'être simple comme le cœur de l'homme, elle devient complexe; et, au lieu de ne connaître que la souffrance de celui qui en est l'objet, elle s'inquiète aussi de savoir son rang. Voici quelques textes choisis dans le Livre des Lois de Manou : — « Qu'un homme fasse toujours, sans relâ- » che et avec foi, des sacrifices et des œuvres charitables : car » ces deux actes accomplis avec foi, au moyen de richesses » loyalement acquises, procurent des récompenses imperis- » sables. — Le mérite des pratiques austères est anéanti par » la vanité; le fruit des charités, par l'action de les prôner. » — L'homme exempt d'envie, dont on implore la charité, » doit toujours donner quelque chose. (Liv. IV.) — Lors- » qu'un hôte se présente, que le maître de la maison avec » les formes prescrites lui offre un siége, de l'eau pour se » laver les pieds et de la nourriture qu'il a assaisonnée de » son mieux. — Selon qu'il reçoit des supérieurs, des infé- » rieurs ou des égaux, il faut que le siége, la place et le lit » qu'il leur offre, que les civilités qu'il leur fait au moment » du départ, que son attention à les servir soient proportion- » nés à leur rang. — Si un Kchatriya arrive dans la maison » d'un Brahmane en qualité d'hôte, ce Brahmane peut aussi » lui donner à manger lorsque les Brahmanes sont rassasiés. » — Et même lorsqu'un Vaisya et un Soudra sont entrés dans » sa demeure en manière d'hôtes, qu'il les fasse manger avec » les domestiques en leur témoignant de la bienveillance. » (Liv. III.) — Il n'est pas seulement recommandé de s'acquitter des œuvres pies pour ces œuvres elles-mêmes, mais de s'en acquitter avec foi. Voici sur ce point une parabole remarquable. — « Les dieux (inférieurs), après avoir comparé » avec attention un théologien avare avec un financier li- » béral, declarèrent que la nourriture donnée par ces deux » hommes était de la même qualite; mais Brahma venant à » eux, leur dit : Ne faites pas égal ce qui est différent. La » nourriture donnée par l'homme libéral est justifiée par » sa foi; celle de l'autre est souillée par le défaut de foi. » (Manou, liv. IV.)

Le sentiment de l'égalité de tous les hommes n'est donc point une condition absolue de la charité. On peut en effet avoir pitié même des êtres les plus inferieurs lorsqu'on les voit souffrir, et se réjouir aussi de venir en aide à de plus puissans que soi. Dans le brahmanisme, toutes les castes, quoique essentiellement differentes, ne font cependant qu'un même corps dans Brahma, chacune représentant un membre de qualité différente. Dans le christianisme tous les hommes font indistinctement un seul corps dans Jésus-Christ, les caractères de la race étant entièrement effacés. Mais dans le brahmanisme comme dans le christianisme il y a entre toutes ces parties du même corps un lien commun qui est la foi et la charité, et une double consécration de ce lien, qui est le sacrifice et l'aumône.

Chez les Chinois, auxquels, avec raison peut-être, on a reproché d'être le peuple le plus égoïste de la terre, l'aumône s'appuie sur l'exemple des traditions les plus an-

ciennes. Sans recourir à d'autres autorités, nous citerons seulement ici le livre de l'Ecole, catéchisme classique employé pour l'éducation des enfans. A l'article de la bonne conduite il est dit : « Il y a six espèces d'actions : » l'obéissance envers les parens; l'amour pour ses frères; » l'union avec ses consanguins; la bienveillance pour ses » alliés; la sincérité avec ses amis; la commisération envers » les pauvres (ch. I). » Et à l'article des peines, que le président des mœurs dans chaque district est chargé d'infliger à ceux qui manquent à leurs devoirs, la sixième catégorie est réservée pour ceux qui sont sans commisération envers les pauvres. Les deux dernières sont relatives à ceux qui répandent de mauvaises doctrines et aux perturbateurs. La dureté envers les misérables, dans ce pays de vieilles mœurs, se trouve donc rangée au nombre des crimes par le moraliste législateur. « Jugez des autres par vous-même, dit Con- » fucius (*Livre des Sentences*); et ne faites pas aux autres » ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît. »

Les lois de Moïse, quoique les choses du cœur y soient rares, imposent cependant l'aumône comme une obligation. Il existe une certaine solidarité entre tous les Juifs dans le sein d'Abraham, leur ancêtre commun. « Tu ne cultiveras point » ton champ la septième année, dit Moïse, afin que ceux qui » sont pauvres trouvent dequoi manger, ainsi que les animaux » de la campagne. Tu feras la même chose à l'égard de tes » vignes et de tes oliviers (*Exode*, ch. 23).—Lorsque tu mois- » sonneras ton champ, tu laisseras l'extrémité inachevée, et tu » ne ramasseras point les épis tombés; tu laisseras cela pour le » pauvre et l'étranger (*Lev.*, ch. 23). — « Si étant dans le pays » que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, un de tes frères, » demeurant dans ta ville, tombe dans la pauvreté, tu n'en- » durciras point ton cœur et tu ne resserreras point ta main, » mais tu ouvriras ta main au pauvre, et tu lui prêteras » ce dont tu verras qu'il a besoin. (*Deut.*, ch. 15.) » Dans les Prophètes, la religion du pauvre est déjà bien mieux développée. Les paroles en faveur de l'aumône, bien que toujours fort secondaires dans leurs poésies, fournissent cependant d'éloquens témoignages de l'esprit constamment charitable du genre humain. « Heureux celui qui veille sur l'indigent » et sur le pauvre, s'écrie David; dans les jours mau- » vais Dieu le délivrera. — « Je pleurais sur celui qui était » affligé, dit Job, et mon âme était compatissante envers le » pauvre. — Celui qui a miséricorde pour le pauvre, prête » à intérêt au Seigneur, et il lui sera rendu ce qu'il aura » prêté.—Celui qui méprise le pauvre fait injure à son créa- » teur; mais celui-là lui fait honneur qui a miséricorde pour » le pauvre. Celui qui a pitié du pauvre aura la béatitude; » celui qui a foi dans le Seigneur sera miséricordieux envers » le pauvre. (*Prov.*, ch. 14, 19.) — « Partagez votre pain » à celui qui a faim; faites venir en votre maison les malheu- » reux qui sont errans; quand vous voyez un homme nu, cou- » vrez-le et ne méprisez point votre chair. Ainsi votre lumière » éclora comme l'aube du jour et la justice marchera devant » vous. » (Isaïe, LVIII.) — Enfin, pour montrer l'aumône chez les Juifs dans toute sa sainteté, il suffit de rappeler quelques passages de cet admirable discours du vieux Tobie, qui semble une page arrachée à l'Évangile, ou qui, pour mieux dire, semble le thème dont la morale de l'Évangile n'est plus que le développement et la conséquence : « Tous les jours » de ta vie aie Dieu dans ta pensée, et prends garde de ne » jamais commettre le péché et de ne jamais manquer aux » commandemens du Seigneur notre Dieu. — Fais l'au- » mône de ta propriété, et ne détourne jamais ton visage » d'aucun pauvre; de cette façon Dieu ne détournera pas » non plus son visage de dessus toi. Sois toujours charitable » selon tes ressources.— Si tu as beaucoup donne beaucoup, » si tu as peu, tâche de donner ce peu et de bon cœur; c'est » ainsi que tu amasseras une récompense pour les jours de » la nécessité. — L'aumône délivre du péché et de la mort, » et ne laisse point tomber l'âme dans les ténèbres. — L'au- » mône est un grand sujet de confiance devant le Seigneur » pour tous ceux qui la pratiquent. — Ne fais point aux au- » tres ce que tu ne voudrais point qu'il te fût fait à toi-même. » — Mange ton pain avec les affamés et les pauvres, et cou- » vre de ton vêtement ceux qui sont nus. (Tobie, ch. 4.)

Le christianisme, considéré à un point de vue purement social, pourrait être défini la religion de l'aumône. Si l'on mettait ensemble tous les préceptes renfermés dans l'Évangile sur la conduite des hommes les uns à l'égard des autres, durant le cours de cette vie, on verrait qu'ils consistent presque tous en préceptes d'aumône. Il n'est pour ainsi dire pas un discours de Jésus où l'on ne trouve un témoignage en faveur de ce devoir. La loi et les prophètes l'avaient expressément commandé avant lui; mais par la prédication de sa philosophie de charité, il la fit devenir à la fois plus précis et plus obligatoire. En instituant pour principe de nos actions le mouvement spontané de notre cœur, tandis que l'ancienne théologie lui donnait avant tout pour principe la servile obéissance à la volonté du législateur, il jetait les bases d'une réforme radicale. « Malheur à vous, dit-il aux Pharisiens, qui payez la dîme de l'aneth, de la menthe et du cumin, et qui avez laissé ce qu'il y a de plus important dans la loi, savoir, la justice, la miséricorde et la foi. » (Matth., ch. 23.) Sa doctrine du détachement des biens de ce monde marchait de front avec sa doctrine de la libéralité envers les pauvres, chacune n'étant en quelque sorte que le complément naturel de l'autre. Par l'une on se détachait de sa richesse, par l'autre on apprenait à s'en défaire. Tout l'enseignement relatif à la société terrestre se résume à peu près dans ces paroles de saint Matthieu : — *Vade, vende omnia quæ habes, et da pauperibus; et habebis thesaurum in cœlo :* Allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres; et vous aurez un trésor dans le ciel. (Matth. ch. 10.)

L'aumône avait existé de tout temps; mais sous l'influence de l'idéal nouveau issu de la personne du Christ, elle devenait une œuvre d'une importance toute nouvelle. A son caractère humain, se joignait un caractère purement divin. Ce n'était plus seulement une action de l'homme à l'égard de l'homme, mais une action de l'homme à l'égard de Dieu. La chair des pauvres, des affligés, des souffrans était devenue par excellence la chair du Christ; qui aimait les malheureux, aimait le Christ; qui était compatissant envers eux, était pieux envers lui; qui méritait leur reconnaissance s'attirait la sienne du même coup. C'était lui qui avait demandé l'aumône en leur nom; et c'était lui aussi qui la recevait et en tenait compte dans le ciel. « Je ne reçois pas pour moi, mais pour les miens, avait dit le Verbe par la bouche de Jésus; ce que vous faites pour le plus petit des miens, vous le faites pour moi. » (Matth., 25.) L'aumône, grâce à cette grandeur inconnue jusque-là, s'élevait donc si haut, qu'elle atteignait la majesté du sacrifice antique et le dépossédait. Au lieu de jeter dans les flammes l'holocauste de ses biens, afin d'en faire monter le nuage mystique jusqu'au trône de Jupiter ou de Jéhovah, il suffisait désormais pour trouver le chemin de Dieu de se laisser guider à l'appel de tout gémissement; et, pour lui offrir un hécatombe agréable, de dédier sa richesse à l'humanité, en choisissant les membres de ses pauvres pour autel, et en tenant pour lieu sacré chaque lieu de souffrance. Dans ce pieux sacrifice toutes les vertus se trouvaient convoquées et réunies; la foi à l'égard de Dieu, la charité à l'égard de son prochain, et pour soi-même l'espérance. Dieu recevait et Dieu rendait. Débiteur magnifique, pour un denier il rendait un trésor. De périssables qu'ils étaient, les biens remis à sa parole devenaient éternels. Le morceau de pain partagé avec l'affamé se changeait par son entremise toute-puissante en une source non plus de vie seulement, mais d'immortalité.

Rien n'est plus beau dans tout ce que nous enseigne le

passé que cette piété de l'homme pour l'homme, dont l'aumône est à la fois l'indication et le bienfait. Rien n'est plus admirable que ce culte commun à la fois à tous les âges et à tous les pays. Rien n'est plus glorieux pour l'humanité que ces voix religieuses et compatissantes qui jaillissent avec uniformité du sein de toutes ses traditions pour les lier et en faire une tradition universelle. Les croyances des esprits ont pu varier, mais non point le sentiment intérieur de la parenté mystérieuse qui unit chaque homme à ses semblables. En toute société est vivante cette parole du poète grec : « Agissez pour les autres, et vous en éprouverez la joie dans votre cœur. » Quelque fut le sens attaché à cette vie et aux biens corporels qui s'y rencontrent, la compassion et le partage avec les malheureux ont partout figuré aux premiers rangs de la morale et de la loi. Les Grecs, les Juifs et tous les autres adorateurs du Dieu suprême et indécomposable s'accordaient à considérer la richesse comme le souverain bien, et cependant tous s'accordaient aussi à profiter de la faveur divine dont ils étaient dépositaires pour la répandre autour d'eux. Les chrétiens, plus emportés vers le monde invisible, n'avaient pas tant d'estime pour celui-ci; et pour eux non seulement l'usage juste, mais le seul usage légitime de la richesse, leurs premières nécessités une fois satisfaites, fut de la distribuer avec charité à ceux que la Providence en avait dépourvu. Ils touchaient donc en passant le grand problème de l'inégalité dans la distribution des propriétés matérielles. Ces jouissances et ces misères n'étaient qu'un des moyens mis en œuvre par Dieu pour l'accomplissement de ses desseins dans notre séjour d'épreuve. Les uns étaient riches afin qu'ils pussent s'exercer en secourant les pauvres; les autres étaient pauvres afin que tout en s'exerçant eux-mêmes par la mortification, ils pussent aussi exercer les riches par l'excitation de la miséricorde. — « L'or et l'argent et toute possession terrestre, dit saint Augustin (sermon contre les Manichéens), sont établis comme un mobile pour la charité, et comme un supplice pour l'égoïsme avare. » La terre n'était rien par elle-même, elle ne pouvait s'expliquer que par le ciel.

Le christianisme ne devait donc nullement se proposer de détruire radicalement l'inégalité désordonnée des conditions humaines. Ses saints dans leurs œuvres charitables ne se proposaient que de répondre aux appels de la misère présente, et ne se donnaient point pour but de combattre cette misère dans son essence. Ils considéraient les imperfections de nos sociétés d'ici bas comme inhérentes à leur qualité fondamentale. Mais aujourd'hui le point de vue en est à varier. On commence à comprendre qu'une portion de l'idéal divin puisse s'étendre jusqu'à l'humanité. On s'imagine que la souffrance n'est point si irrévocablement fixée à la terre qu'avec du dévouement et de la persévérance on ne puisse l'en éliminer peu à peu. Il en résulte pour cette vie même une nouvelle source de devoirs religieux, non à l'égard du prochain seulement, mais à l'égard de l'humanité. L'aumône la plus parfaite, la plus spirituellement vivante, n'est point celle qui s'adresse aux souffrances d'un individu et d'un jour, mais celle qui s'adresse aux souffrances de toutes les sociétés et de tous les temps : non point celle qui s'appuie sur l'inégalité injuste comme sur une chose de Dieu, mais celle qui voudrait détruire tout partage inégal, sauf à détruire elle-même sa cause; non point celle qui permet que l'âme se réjouisse en voyant une vie humaine suspendue à son bienfait, mais celle qui permet que l'âme se désole devant Dieu en voyant cette inique différence entre les membres d'un même corps, de laquelle, au gré du hasard, dérivent pour les uns l'humilité et pour les autres la puissance. Il y a une aumône, en un mot, qui se met dans les besoins de la politique avec une piété tout aussi méritoire que celle qui se met dans la bourse de l'indigent. Elle ne demande ni moins de cœur ni moindre sacrifice de son intérêt personnel. Elle jouit aussi de sa perspective céleste, et c'est dans l'avenir du monde qu'elle la trouve. C'est là la bienfaisance suprême des temps modernes, née de l'extension du sentiment d'humanité. Elle appelle à son aide, mais seulement comme une consolation transitoire, la bienfaisance fragmentaire pratiquée de tout temps par les hommes. En même temps que ses secours s'élancent comme un rayon de la Providence jusque dans le sein des générations futures pour préparer à chacun de leurs membres son logement, sa nourriture, son éducation du corps et de l'esprit, ses oreilles demeurent ouvertes aux gémissements voisins qui retentissent, et elle consacre à les apaiser une partie de sa force. Elle soutient les vivans tout en s'attachant déjà à ceux qui ne sont point encore. Semblable au sage médecin, elle verse chaque jour le baume sur les plaies douloureuses, tout en cherchant premièrement les remèdes intérieurs qui pourront guérir radicalement le principe du mal et empêcher les plaies de se rouvrir éternellement l'une à la suite de l'autre. L'aumône qui a commencé avec l'humanité, sera toujours une chose sainte. Mais l'humanité, dont l'idée grandit sans cesse, demande maintenant à s'élever par ses efforts jusqu'en un paradis où la charité puisse s'exercer dans une autre région que celle de la souffrance physique, et dans lequel l'aumône ne soit plus désormais pour elle qu'un souvenir.

AUNE, **Aulne** (*alnus*). Linné avait fondu le genre des aunes dans celui des bouleaux; les botanistes modernes ont rétabli le premier en lui assignant les caractères suivans : les fleurs sont monoïques; les chatons mâles sont pendans, cylindriques et alongés; de l'axe central partent des pédicelles à 4 écailles, la plus grande et la plus épaisse terminant le pédicelle, et les trois autres plus petites, ayant chacune à leur bas un calice à 4 lobes, au-dedans duquel sont 4 étamines; les chatons femelles sont ovoïdes et formés d'écailles imbriquées, obtuses, cunéiformes, portant chacune 2 fleurs à 2 styles; l'ovaire est comprimé, il se transforme en un fruit coriace à 2 loges monospermes et dépourvu de rebord membraneux à l'époque de la maturité.



(Aune.)

1 Chaton mâle. — 2 Fleurs séparées du chaton mâle. — 3 Axe d'un chaton femelle dont on a enlevé les écailles et les graines. — 4 Graines.

On connaît une douzaine d'espèces ou de variétés d'aunes; mais la seule qui mérite spécialement notre attention est l'espèce commune (*alnus glutinosa* Gærtn., *betula alnus* L., *alnus communis* Dub.), qu'on nomme aussi *verne* ou *vergne*. C'est un arbre de deuxième grandeur; ses racines sont nombreuses, entrelacées, de couleur

rougeâtre ; son écorce épaisse et crevassée devient grise en vieillissant ; son tronc droit et cylindrique se divise en rameaux dressés, courts et tortueux ; ses feuilles, qui ont à peu près trois pouces en longueur et en largeur, sont alternes, ovales, obtuses, comme tronquées ou échancrées au sommet.

L'aune n'habite que l'hémisphère septentrional ; la zone où on le rencontre embrasse l'ancien et le nouveau monde ; elle semble comprise entre la latitude de la Laponie et celle de la Barbarie. C'est de tous nos arbres indigènes celui qui se plaît le plus dans le voisinage des eaux, et cette circonstance est d'autant plus heureuse, que dans cette situation, il est très propre à fixer les vases et les sables. Les sols légers sont ceux où il vient le mieux. Sa croissance est rapide, et par cette raison même sa vie est de courte durée ; il ne dépasse guère l'âge de 60 ans. Son écorce et ses fruits contiennent du tannin ; son bois, quoique tendre et leger, est d'un grain fin et homogène ; il se coupe nettement, prend le poli jusqu'à un certain point et se teint facilement en noir. Il brûle rapidement et avec une flamme claire ; son pouvoir calorifique est à celui de l'orme comme 985 à 1540.

Nulle difficulté dans la culture de l'aune. On peut le laisser se multiplier de lui-même par la dispersion de ses graines, en réservant des baliveaux dans les coupes ; mais on préfère les semis artificiels, qui peuvent avoir lieu sur place, soit en plein, soit par bandes, soit par petites places carrées disposées en échiquier, mais qui sont plus sûrs lorsqu'ils sont effectués sur planches. Au lieu de semis, on fait aussi des boutures ; pendant l'automne on couche horizontalement dans la terre des branches longues de 10 à 12 pieds, de manière à laisser sortir de quelques pouces les extrémités des rameaux latéraux ; un an après on repique les nombreux rejetons que la branche a poussés. Au besoin, on propage l'aune par marcottes pour regarnir des vides, par drageons, ou par éclats de souche. On peut l'aménager en futaie ou en taillis. Il forme de bons têtards.

AUNIS (*Alniensis tractus*). C'est le nom d'une des anciennes provinces de France et la plus petite de toutes ; bornée à l'ouest par l'Océan, au nord par le Poitou, dont elle était séparée par la Sèvre ; au sud et à l'est par la Saintonge. Elle est aujourd'hui presque entièrement comprise dans le département de la Charente Inférieure (voir CHARENTE-INFÉRIEURE). Cette province avait une étendue de six à sept lieues carrées, sans compter les îles de Ré, Madame, d'Aix, de Noirmoutiers et d'Oleron, qui en faisaient partie.

On est peu d'accord sur l'origine des habitans de l'Aunis ; l'étymologie de son nom, que donnent certains savans, nous paraît si peu satisfaisante, que nous ne la rapporterons pas ici. Sa capitale, La Rochelle (*Rupella*), est considérée, par quelques auteurs, comme le *Portus Santonum* de Ptolémée. Ce n'est que dans le moyen âge qu'elle prit le nom de La Rochelle (*Rupella* dans les titres de cette époque), et ce nom lui fut sans doute donné à cause de la nature pierreuse du sol sur lequel elle est assise.

L'Aunis faisait partie de la Gaule celtique ; il était habité par les *Santones* à l'époque de la conquête de César, et fut alors compris dans la seconde Aquitaine. A la chute de l'empire romain, on croit qu'il devint la proie des Visigoths, et quelques anciennes coutumes semblent l'indiquer, notamment celles qui concernaient les femmes. (On sait que les femmes étaient plus libres et mieux traitées chez les Visigoths que chez les Francs.) Après la bataille de Vouillé (507), l'Aunis passa sous la domination de Clovis et fut réuni à la couronne. Lorsque la féodalité commença à s'établir, l'Aunis ne fut pas régi par un duc ou un comte particulier, comme presque toutes les autres provinces, mais fit tour à tour partie de la Saintonge, de l'Angoumois ou du Poitou. Le château de La Rochelle conquit d'assez bonne heure son indépendance, et fut régi par les seigneurs de Mauléon en Poitou. Autour de ce château, et protégées par lui, se groupèrent quelques maisons qui devinrent le bourg et ensuite la *ville de La Rochelle*. Guillaume IX, duc de Guienne et comte de Poitou, l'usurpa sur les seigneurs de Mauléon, dans le cours du XIIe siècle, et la ville de La Rochelle et le pays d'Aunis firent partie de la dot de sa fille Éleonore ou Aliénor de Guienne. Les héritiers des seigneurs de Mauléon, Ebles de Mauléon et Geoffroy de Rochefort, voulant ressaisir un bien qui leur appartenait, ravagèrent toute la contrée, et Louis VII fut forcé de leur remettre tout le pays d'Aunis, en se réservant seulement les munitions de guerre qui étaient dans la forteresse de Chastelaillon et la moitié du revenu de La Rochelle.

Lorsque Eléonore, répudiée par Louis VII, eut épousé Henri Plantagenet, qui devint bientôt roi d'Angleterre, ce monarque revendiqua à main armée les droits de sa femme sur l'Aunis. Il le reconquit ; mais sur la fin de sa vie, Eléonore le rendit à la famille de Mauléon sans se réserver autre chose que la ville et le château de La Rochelle. Au milieu de tous ces changemens et surtout sous la domination anglaise (grâce peut-être à l'éloignement de ses maîtres), La Rochelle acquit de nombreux priviléges et une plus grande liberté que celle de la plupart des villes de France. C'est à ce temps, si ce n'est même à une époque antérieure, qu'on doit faire remonter l'espèce d'organisation républicaine et l'esprit de liberté qui rendent cette ville si célèbre dans notre histoire.

On sait que le mariage d'Eléonore avec Henri II amena les Anglais sur le territoire français, qui, pendant deux cents ans, fut le théâtre de guerres sanglantes et presque continuelles. L'Aunis, faisant partie de la dot d'Eléonore, eut beaucoup à souffrir de cette guerre, et passa souvent sous la domination anglaise. Philippe-Auguste, qui avait rattaché tant de provinces à la couronne de France, n'avait pas soumis La Rochelle ; cette gloire était réservée à son fils Louis VIII, dont le règne d'ailleurs ne fut guère que la suite de celui de son père. Louis VIII s'empara, en 1224, de La Rochelle et du pays environnant. L'Aunis resta sous la domination française jusqu'au traité de Brétigny, conclu en 1356. Ce honteux traité, par lequel un roi de France donnait des provinces entières en échange d'une liberté qui n'importait qu'à lui, ne fut acceptee qu'à contre-cœur par la plupart des villes et des provinces ainsi cédées. Le maire de La Rochelle, organe de ses concitoyens, répondit à l'envoyé, chargé de leur annoncer qu'ils devaient passer sous la domination anglaise : « Nous serons sujets des Anglais et leur obéirons des » lèvres, oui ; mais nos cœurs ne s'en mouvront. » Les Rochellois tinrent parole ; la garnison anglaise du château les tenait seule en crainte et les empêchait de se donner au roi de France, quand, par une ruse aussi adroite qu'audacieuse, le maire trouva moyen de faire sortir la garnison du château. Il feignit d'avoir reçu du roi d'Angleterre l'ordre de passer en revue la garnison en même temps que la milice de la ville : le commandant anglais, qui ne savait pas lire, reconnut le sceau et la signature de son souverain, sans se douter que la teneur de la dépêche fût autre qu'on ne le lui disait. Il descendit donc dans la ville avec toute la garnison, moins onze soldats qui devaient garder le château. Le maire s'empara facilement de lui et de ses soldats, et le força par menaces à donner ordre de lui livrer la citadelle. La Rochelle fut remise au roi de France Charles V, l'an 1371.

On voit que, dans ses fréquens changemens de maître, La Rochelle se donnait et n'était pas conquise. L'esprit d'indépendance que nous avons signalé plus haut, y persistait toujours, et chaque changement de maître était pour elle l'occasion d'acquérir un peu plus de liberté. Dans ce dernier changement de 1371, qui la donna pour toujours à la France, elle prit complètement la forme républicaine et stipula qu'elle ne relèverait que de ses magistrats. Ces magistrats étaient electifs ; c'étaient un maire ayant droit de vie et de mort sur ses concitoyens, un sous-maire et des échevins, etc. : ces derniers tendirent à se rendre hérédi-

taires en usant, en faveur de leurs fils, du droit qu'ils avaient de résigner leurs fonctions à un successeur de leur choix. Lorsque les Rochellois reçurent les envoyés de Charles V, qui étaient des princes du sang royal, ils ne leur permirent d'entrer dans la ville qu'après avoir juré d'observer ses franchises et ses privileges. Ils demandèrent en outre qu'on abattît le château qui ne pourrait jamais être rebâti; que La Rochelle fût réunie à la couronne sans en être jamais séparée; enfin ils exigèrent le droit de battre monnaie au coin de France. Toutes ces demandes leur furent accordées.

Les chroniques de Saint-Denis disent qu'après cette époque La Rochelle fut encore prise et reprise; mais les autres histoires n'en font pas mention. Le pays d'Aunis ne suivit pas toujours la fortune de La Rochelle; souvent il subit celle de la Saintonge, dont il faisait partie, et ce ne fut que plus tard, et lorsque les Anglais furent chassés du territoire français, qu'il fut réuni au royaume de France, ainsi que toutes les provinces qui avaient été plus ou moins longtemps sous la domination anglaise.

On n'entend plus guère parler de La Rochelle jusqu'au temps des guerres de religion. Le protestantisme, introduit en France par Calvin, fit de nombreux prosélytes qui se virent poursuivis sévèrement par les rois et les parlemens. La Rochelle devint la ville calviniste par excellence, et le prince de Condé, l'un des chefs les plus distingués du parti calviniste, y commanda, ou plutôt y régna quelque temps. Il ne s'agissait plus désormais de repousser l'invasion; il fallait, les armes à la main, défendre, dans une guerre civile, la liberté de pensée et de croyance, plus chère et plus sainte encore que la liberté politique. Après le massacre de la saint Barthélemy, les protestans se réfugièrent à La Rochelle et s'y fortifièrent. L'armée royale, conduite par le duc d'Anjou, depuis Henri III, vint les y attaquer : ils étaient alors commandés par Lanoue, un des plus braves capitaines de son temps. Le siége dura long-temps, et le duc d'Anjou, appelé au trône de Pologne, se vit forcé de le lever à des conditions favorables aux Rochellois. Dans tous les arrangemens que proposent les protestans à cette époque, ils demandent la ville de La Rochelle comme place de sûreté; mais jamais elle n'appartint en droit aux calvinistes, qui pourtant la possédèrent avec des fortunes diverses, autant qu'ils conservèrent quelque puissance.

Les protestans, tranquilles sous le règne d'Henri IV, ne demandèrent pas de place de sûreté à un monarque qui les aimait et avait partagé leur foi. Sous Louis XIII, ou plutôt sous Richelieu, ils eurent à songer de nouveau à leur défense. Ils formaient un parti puissant dans l'état, et Richelieu voulait abattre tous les partis au profit de la royauté : il les poursuivit et ils se refugièrent encore à La Rochelle, dont le cardinal vint en personne faire le siege. La défense de La Rochelle fut héroïque; le siége dura treize mois; le cardinal fit construire une digue qui interceptait les communications de la ville avec l'Océan. Vaincus par la famine, les Rochellois se rendirent enfin; mais de 15 000 qu'ils étaient au commencement du siége, il n'en existait plus que 4,000 lors de la reddition. Leur courageuse defense fut due en grande partie à leur maire Guilton, homme énergique dont l'histoire aime à conserver le nom. Les habitans de La Rochelle conservèrent leurs biens et la liberté de conscience; mais leurs murailles furent rasées, leurs privileges révoqués, et leurs chefs bannis à perpétuité (1628).

Sous Louis XIV, l'organisation provinciale se régularisant de plus en plus, La Rochelle devint capitale et siege d'une généralité et d'une intendance pour la province d'Aunis; cet état durait encore lorsque la révolution française la fit entrer dans la nouvelle division qui changeait en departemens, d'une étendue à peu près égale, les anciennes provinces si inégales entre elles.

L'histoire de l'Aunis est presque uniquement l'histoire de La Rochelle, et sans cette ville, la petite province, dont elle était la capitale, ne brillerait de nul éclat; mais si les autres parties de l'Aunis n'ont guère de place dans l'histoire, La Rochelle y apparaît comme le foyer des sentimens les plus généreux : dans les guerres des Anglais, qui pendant si long-temps désolèrent notre patrie, elle fut fidèle à la France, et depuis, son amour de la liberté ne s'est jamais démenti.

AURANTIACÉES. Voyez HESPÉRIDÉES.

AURÈLE (MARC). Voyez MARC-AURÈLE.

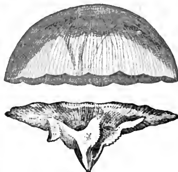
AURÉLIE (*aurelia*). Le genre aurélie a été découvert, il y a peu d'années, par le célèbre naturaliste voyageur Peron, qui accompagna le capitaine Baudin dans une expédition scientifique aux Terres-Australes. Ce fut lui le premier qui décrivit ce zoophite, qu'on possède maintenant dans nos collections et dont nous reproduisons ici une figure. Ces animaux, quoique rapportés depuis par plusieurs voyageurs, sont généralement peu connus. La difficulté de les conserver est très grande, mais leur conservation dans nos collections est surtout très difficile; aussi quoiqu'on en ait plusieurs individus au muséum d'histoire naturelle, on ne peut véritablement pas les reconnaître, si, d'abord, on n'a pas les dessins faits sur les lieux-mêmes où ils se trouvent.

On peut ainsi caractériser ce genre :

Un corps orbiculaire, transparent; une ombrelle sans pédoncule, à quatre bras et à huit auricules, dont la circonférence est garnie de tentacules, quatre bouches, quatre estomacs et quatre ovaires.

Déjà quelques auteurs ont décrit plusieurs espèces de ce singulier genre; mais comme il est très difficile de vérifier ce qu'ont avancé ces naturalistes, on ne peut dire qu'elles soient toutes adoptées dans la science.

Les mers du Nord, l'Océan indien et la Méditerranée possèdent ce zoophite. On le trouve à certaines époques en très grande abondance, puisqu'il couvre quelquefois la mer sur une surface de plusieurs lieues.



(Aurélie labiée.)

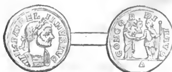
L'espèce reproduite ici, est l'aurelie labiée (*aurelia labiota*).

AURÉLIEN (LUCIUS DOMITIUS AURELIANUS), qui fut par la suite empereur romain, était né à Sirmium en Pannonie, dans les premières années du IIIe siècle. Son père était paysan et sa mère était prêtresse du Soleil. Grand, robuste, adroit à tous les exercices du corps, Aurelien était né pour les armes. Dès sa jeunesse il s'enrôla dans les troupes impériales, où son intelligence et son courage le firent élever aux plus hauts grades. Les soldats l'avaient surnommé *manum ad ferrum* (la main à l'épée), pour le distinguer d'un autre tribun militaire qui portait le même nom que lui. Il avait tué tant d'ennemis dans les batailles que les petits enfans criaient partout sur son passage : *Mille, mille*

occidit!... L'empereur Valérien le nomma inspecteur des armées romaines, et le chargea de rétablir la discipline. Durant la guerre des Goths, il eut le commandement de la cavalerie, et il s'y distingua par des exploits extraordinaires. Il fut ensuite nommé consul par l'empereur et adopté à sa recommandation par Ulpius Crinitus, riche citoyen qui descendait de Trajan et dont Aurélien épousa la fille. Enfin Claude II en mourant l'ayant choisi pour son successeur, les légions d'Illyrie le proclamèrent empereur, l'an 270.

L'empire romain était alors en pleine décadence; la corruption intérieure le menaçait d'une dissolution prochaine, bien plus encore que les attaques des barbares qui commençaient à le harceler de toutes parts. Le pâtre de Sirmium en prenant la pourpre ne se dissimula pas le péril; il s'attacha surtout à remédier aux maux dont il avait long-temps été témoin, et dont il avait souffert lui-même: il s'efforça de contenir par la plus sévère discipline la brutalité des soldats, plus terribles aux provinces romaines, en ces temps de dépravation et d'anarchie, qu'aux ennemis de l'empire. Il sévit sans pitié contre l'injustice des chefs, et l'exaction des puissans ne trouva jamais grâce devant lui. La rigueur d'Aurélien était telle en ce point qu'il a été accusé de cruauté, injustement selon nous. Il écrivait à un de ses lieutenans: « Si vous voulez devenir tribun ou même conserver la vie, tenez sévèrement vos soldats; qu'aucun ne prenne les moutons ni ne touche à la volaille; qu'aucun ne vole le raisin ou ne foule aux pieds les champs de blé; qu'on n'arrache plus de force l'huile, le bois ni le sel; que chacun se contente de sa ration; qu'on s'enrichisse du butin de l'ennemi et non des larmes des provinces, etc... » (*Hist. Aug.*, p. 214.)

On sent que cette lettre laconique a été écrite par un soldat plébéien, en qui le faste de la cour n'avait point altéré la simplicité du cœur, et qui se souvenait encore de sa chaumière et des troupeaux de son père. Le texte latin est plein d'expressions purement militaires, dont quelques unes sont difficiles à comprendre. — Ce prince ne régna que quatre ans, dit Gibbon, mais tous les instans de cette courte période furent remplis d'événemens mémorables. Il termina la guerre des Goths, châtia les Germains, qui avaient envahi l'Italie, retira la Gaule, l'Espagne et la Bretagne des mains de Tetricus (voyez ce mot), et détruisit la puissance orgueilleuse que Zenobie avait élevée en Orient sur les débris de l'empire affligé. — Aurélien marchait contre les Perses lorsqu'il périt victime de la trahison de Mnesthee, son secrétaire, qu'il voulait punir pour crime de concussion (275).



(Médaille d'Aurélien.

Aurélien était vaillant, juste, tempérant, économe; sa conduite donnait une imposante sanction à ses commandemens, et on respectait en lui un chef qui, après avoir appris à obéir, était digne de commander. — Il voulait le bien; il fit de continuels efforts pour réformer les mœurs dans l'empire; mais que peut un homme contre le cours des destinées? Son infatigable activité ne put retarder que de quelques instans la chute d'un monde vieilli, dont l'heure fatale était venue et qui devait mourir pour renaître chrétien. (Voyez Rome, Probus, Dioclétien.)

AURENG-ABAD, province de la presqu'île de l'Inde, qui renferme plusieurs villes célèbres dans les annales indiennes, Aureng-Abad, Ahmed-Nagar, Daulet-Abad, ainsi qu'Elora, ville qui se recommande par les admirables temples creusés dans le roc qu'on observe dans son voisinage. Dans le XVIe siècle, pendant l'existence du royaume d'Ahmed-Nagar (voyez ce mot), la province actuelle d'Aureng-Abad en formait la plus grande partie. Après la prise d'Ahmed-Nagar (en 1599) par les Mogols, qui avaient conquis une partie du royaume, Morteza, prince Nizam-Chahy, prit le titre de roi, mais sans jouir réellement d'aucun pouvoir; la partie du royaume d'Ahmed-Nagar, dont les Mogols ne s'étaient pas emparés, était partagée entre deux chefs rivaux qui se faisaient la guerre. Enfin, l'un des deux, nommé Mélik Amber, Abyssin d'origine, parvint à se concilier le roi Morteza qui s'était d'abord déclaré contre lui, vainquit son rival et s'empara de Daulet-Abad. Mélik Amber, homme d'un rare génie, grand général et habile politique, sut se rendre redoutable aux Mogols et les vainquit plusieurs fois. Sa mort, arrivée en 1626, fut le signal de la décadence d'un royaume qu'il avait un instant relevé. La ville de Daulet-Abad tomba au pouvoir des Mogols en 1633, le reste du royaume fut soumis par eux dans le cours des deux années qui suivirent, et deux jeunes princes Nizam-Chahys que des ambitieux avaient décorés du vain titre de roi, furent, comme le malheureux Behader-Chah, dernier roi d'Ahmed-Nagar, confinés pour le reste de leurs jours dans la citadelle de Gualior. Quelques années après, Aurengzebe, fils du Grand-Mogol Chah-Djehan, nommé vice-roi du Dékhan, fixa son séjour à Gourkah ou Kirky, ville fondée dans le voisinage de Daulet-Abad par Mélik Amber, qui l'avait ornée de plusieurs beaux palais, et cette ville lui plut tellement, qu'il la nomma Aureng-Abad, nom qui a été communiqué à la province; il y fit bâtir une mosquée avec une superbe sépulture et un caravanserail en l'honneur de sa première femme. Les deux premiers monumens étaient revêtus de marbre blanc, qu'il faisait venir par charroi des environs de Lahore, et qui demeurait en chemin près de quatre mois. Le célèbre voyageur Tavernier, d'après qui nous donnons ces détails, rencontra un jour, à cinq journées d'Aureng-Abad, plus de trois cents charrettes chargées de ce marbre dont la moindre était traînée par douze bœufs. Ces magnifiques monumens sont aujourd'hui délabrés.

Sous les faibles successeurs d'Aurengzebe, les Mahrattes s'emparèrent de la plus grande partie de l'Aureng-Abad; jusqu'en 1818, les trois quarts de cette province furent soumis au peichwa, et le reste, à quelques exceptions près, appartenait au nizam d'Haider-Abad. Mais depuis la chute de la puissance mahratte, la province presque entière est sous la dépendance des Anglais.

Tchintchour, petite ville de l'Aureng-Abad, sur la route de Bombay à Pounah, à dix milles environ de cette dernière ville, offre une particularité remarquable. Elle est la résidence d'un personnage qui, sous le nom de Tchintaman Déo, passe pour une incarnation vivante de Ganapati, divinité favorite des Mahrattes, et reçoit comme tel les hommages d'une grande partie de cette nation. Le premier de ces dieux incarnés était un saint homme nommé Moroba, et contemporain de Sivadji, fondateur de l'empire des Mahrattes; il s'était consacré aux austérités et au culte de Ganapati, qui finit par s'incarner en lui. L'histoire de ce divin personnage et de sa famille est le sujet d'un mémoire du capitaine W. Sykes, inséré dans le 3e volume des Transactions de la Société littéraire de Bombay, et dont M. de Sacy a donné un précis dans le Journal des savans de 1824.

AURENGZEBE (Mohi-Eddin-Alemguir). A l'article Akber nous avons retracé les principaux événemens qui rendirent les descendans de Timour maîtres de l'Hindoustan proprement dit, d'une partie du Décan, du Cachemire, et des pays situés à l'ouest de l'Indus. Cinquante ans s'écoulèrent dans les souvenirs de ces triomphes, et au milieu de jouissances et de richesses inconnues jusqu'alors même en

Asie, et les deux successeurs de ce grand prince, Djehanguir et Chah-Djehan, contens d'avoir obtenu l'empire de l'Inde, prirent plutôt à tâche de le conserver que de l'agrandir. Une nouvelle extension dans la puissance de cette dynastie était réservée au long règne d'Aurengzebe. La réduction définitive des royaumes de Visiapour et de Golconde, l'envahissement de la Péninsule, à l'exception des pays où commençait à s'élever la puissance des Mahrattes, la conquête du royaume d'Assam, les victoires remportées sur les peuplades afghanes, tous ces avantages de la guerre étrangère joints à la tranquillité profonde de l'Hindoustan proprement dit, devinrent le fruit de l'activité d'Aurengzebe. Il naquit en 1618 (1028 de l'hégire), et n'avait encore que treize ans, que déjà il avait commencé à se distinguer dans son apprentissage de la guerre contre les radjas du Décan. En 1646, les Usbecks ayant reparu devant Balkh pour reprendre cette ville sur les Mogols, Aurengzebe fut appelé par son père à se mettre à la tête des troupes. Après une journée sanglante, où 10,000 hommes restèrent sur la place, il s'empara du camp ennemi, et réduisit le prince de Balkh au rôle de tributaire. Aurengzebe passa alors au gouvernement du Moultan. En 1649, il fut envoyé pour reprendre la ville de Candahar, dont les Persans venaient de s'emparer. Cette mission, qui à cause de sa difficulté lui avait été donnée à l'instigation de ses frère, ne lui réussit point; et après trois siéges, renouvelés pendant trois années consécutives à l'entrée du printemps, il quitta l'entreprise. Envoyé de nouveau dans le Décan, en 1652, la fortune lui fit rencontrer en ce pays un homme qui dans la suite devait servir admirablement ses projets. C'était l'émir Djomlé; originaire de la Perse, son goût pour le commerce lui avait fait entreprendre plusieurs voyages à Golconde, où par le trafic des pierres précieuses il était parvenu à amasser d'immenses richesses. Choisi pour visir par le roi de Golconde, il avait trouvé dans ce poste de nombreuses ressources pour augmenter encore ses richesses. Des intrigues avec la reine mère qui soulevèrent la colère du roi l'ayant forcé à s'enfuir au temps même où Aurengzebe arrivait dans le Décan, il alla chercher refuge près de ce prince. Aurengzebe l'accueillit avec empressement, et tous deux entamèrent contre Golconde une campagne couronnée de succès. A la suite de cette guerre, Djomlé, vanté et exalté par les rapports d'Aurengzebe, fut appelé à la cour de Dehli, et par son génie et son adresse il parvint bientôt à se faire nommer visir par Chah-Djehan. C'était là pour Aurengzebe un puissant appui dans la cour de l'empereur son père, et dont il devait tirer bon parti. La guerre de Golconde fut suivie de celle de Visiapour (1657). Le roi venait de mourir, et son visir Ali avait élevé sur le trône le fils du défunt sans consulter Chah-Djehan, qui se regardait comme seigneur suzerain de ces états. Djomlé était à la tête de l'armée; mais Aurengzebe, qui devait commander sous ses ordres, grâce à son amitié, en dirigeait toutes les opérations. En peu de temps le roi de Visiapour est forcé de demander la paix, qui lui est accordée au prix d'un tribut annuel considérable, du remboursement des frais de la guerre, et de la reddition de ses plus fortes places. Dans le rapport adressé à Chah-Djehan tous les avantages de cette guerre étaient attribués à Aurengzebe.

De si nombreux et de si glorieux succès ne pouvaient manquer d'alarmer les frères du prince. Dara, récemment déclaré héritier du trône, en calculait avec inquiétude toutes les conséquences. Ce prince, qui était l'aîné, ne manquait pas de courage; mais il ne s'était jamais fait remarquer par aucun brillant fait d'armes; il avait reçu une éducation très soignée, et son goût pour les sciences ne cessait d'augmenter avec l'âge Sans cesse entouré d'une société de savans chrétiens et hindous, de jésuites et de pandits, il semblait mépriser la religion musulmane, et ne se faisait aucun scrupule de se dispenser des cérémonies qu'elle prescrit. Tout cela avait contribué à le rendre odieux aux musulmans, et devint en partie la cause de sa perte. Chodja, son frère, avait des qualités plus brillantes; il était courageux, résolu, adroit. Inclinant vers la secte des Chiites, cela lui donnait l'appui des chefs persans dans l'armée mogole. Le plus jeune des fils de Chah-Djehan était Mourad-Bakhch; celui-ci était soldat avant tout; fier, présomptueux, passant son temps en exercices militaires et en plaisirs, il affectait de mépriser les intrigues et la ruse, regardant que son bras et son sabre étaient pour son avenir une garantie suffisante. Aurengzebe n'avait ni l'extérieur agréable, ni les manières conciliantes qui distinguaient ses autres frères; mais il les égalait en sagacité, en jugement, en bravoure, et dans l'art de dissimuler il les surpassait tous. Dès son jeune âge, il s'était habitué à partager son temps entre les fatigues des camps et les études laborieuses des ouvrages arabes et persans; sombre, austère, toujours empressé d'obéir aux ordres de son père, jamais même dans l'enivrement de ses triomphes il ne lui était échappé un mot qui pût trahir ses vues ambitieuses; le Coran à la main, ou plongé dans des méditations pieuses, on lui entendait souvent maudire le sort qui l'empêchait de renoncer au monde, afin de vivre et de mourir saintement en faquir.

Bien que la jalousie qui animait ces quatre princes les uns contre les autres ne se fût encore manifestée par aucun éclat public, il n'y avait personne dans l'Inde qui n'en augurât des convulsions terribles à la mort de Chah-Djehan. Mais les évènemens devaient devancer les calculs de l'anxiété. Vers la fin de 1657, Chah-Djehan ayant été saisi d'une maladie inquiétante, Aurengzebe, qui était dans le Décan, se met à la tête de l'artillerie et des meilleures troupes, va joindre Mourad Bakhch dans le Guzerate, et l'engage à se faire proclamer empereur. Mourad Bakhch rassemble ses troupes, et les deux princes se dirigent vers Agra, où Chah-Djehan un peu rétabli venait de se faire transporter. Dara essaie en vain de s'opposer à la marche de ses frères, il est mis en pleine déroute, et les princes insurgés entrent en vainqueurs dans Agra. La citadelle où s'était réfugié le vieil empereur est enlevée par l'artifice d'Aurengzebe, et dès lors maître du trésor, il marche droit à son but. Mourad, invité à un festin avec ses principaux officiers, est désarmé et jeté en prison. Ses troupes se déclarent en faveur d'Aurengzebe, et il est envoyé dans la prison d'état de Gualior.



(Aurengzebe, d'après le livre de Manucci.)

Dès lors l'usurpation est consommée, et le 2 août 1658, Aurengzebe monte sur le trône de l'Indoustan, avec les

nomade Mohi-Eddin (qui fait revivre la religion) et d'Alemguir (conquérant du monde). Dès ce moment, tous les efforts tentés par ses frères devinrent infructueux. Dara, battu de nouveau, s'enfuit au-delà de l'Indus; mais, trahi et livré à Aurengzebe, il fut impitoyablement mis à mort. Le sort de Souliman Chekouh et de Chodja ne fut pas moins tragique. Le premier, abandonné par ses troupes, fut livré à son oncle par un radja, chez lequel il s'était réfugié; en 1661, renfermé à Gualior, il y mourut par le poison. Chodja ayant voulu tenter le sort des armes, fut battu et mis en pleine déroute. Mohammed, fils d'Aurengzebe, avait été envoyé à sa poursuite; mais l'amour qu'il avait pour la fille de Chodja, lui ayant fait échanger les drapeaux de son père contre ceux de son oncle, à son retour, aux avant-postes, il fut mis à mort par le poison. Chodja, pressé de toutes parts, s'étant réfugié chez le roi d'Arracan, y fut assassiné, et ses filles se donnèrent elle-mêmes la mort.

A la fin de 1661, Aurengzebe était en pleine possession de l'empire : son vieux père, Chah-Djehan, vivait toujours, mais son ressentiment s'était calmé, et il se consolait de sa captivité dans les jeux d'une puérile vieillesse.

Aurengzebe, inexorable pour sa famille, n'avait cependant exercé de vengeances contre aucun des partisans de son père et de ses frères. Il semblait même être satisfait de leur fidélité à leur égard qui lui en promettait une pareille. Tous les témoignages s'accordent à vanter sa justice et sa sévérité contre les juges ignorans ou corrompus. Successivement chargé par son père de l'administration de plusieurs provinces, il avait appris à en connaître les ressources et les produits. Par son ordre et pour l'équité des impôts, des registres avaient été dressés et rendus accessibles à tout individu qui voulait se rendre raison de sa part dans les contributions publiques. Il avait fait revivre l'édit d'Akber, qui remettait les impôts à quiconque avait amélioré les terres qu'il possédait. Les impôts des Musulmans avaient été diminués au détriment des Indous, ce qui excitait fréquemment des mécontentemens dont il savait toujours venir à bout. Son zèle pour la religion mahométane, dont il se proclamait le restaurateur, lui fit promulguer de nombreux édits au sujet des mœurs qui s'étaient fortement relâchées depuis Akber. Il chassa de sa cour les troupes de danseuses et de baladins. Le commerce du vin fut défendu aux Musulmans sous les peines les plus sévères, et restreint même à l'égard des chrétiens. Soit par conviction religieuse, soit plutôt pour donner plus d'unité politique à son empire, il essaya la persécution contre les Indous; il dépouillait leurs riches pagodes, ou les changeant de destination, il les convertissait en mosquées. Du reste, son gouvernement avait acquis une immense célébrité dans le monde. Les monarques les plus lointains lui envoyaient des ambassadeurs; et dans le commencement de son règne l'Inde parut le rendez-vous général des voyageurs européens. Tavernier, Thévenot, Bernier, Dellon, Tryer, de Graaf, Manucci, nous ont laissé des relations intéressantes sur la politique et la magnificence de ce grand empereur, toujours entouré de la splendeur de sa cour, soit dans la capitale, soit, surtout dans les dernières années de son règne, dans les camps mobiles semblables à des cités ambulantes renfermant des chameaux et des éléphans par milliers, une cavalerie innombrable, et une population s'élevant souvent à un demi-million d'habitans.

Quant aux derniers évènemens de son règne, nous allons les passer rapidement en revue. En 1664, guéri, par son séjour dans le Cachemire, d'une maladie sérieuse pendant laquelle l'attitude tranquille de ses sujets avait servi à lui montrer toute la solidité de son pouvoir, il fit entreprendre à l'émir Djomlé une expédition dans le royaume d'Assam, dont le roi avait osé faire une invasion dans le Bengale. L'émir se montra digne de son ancienne réputation; il s'empara de la capitale du pays, des trésors et d'un grand nombre de forts, qui, en raison de leur position au milieu des lacs et des rivières, ne pouvaient être attaqués qu'avec des flottilles. Les pluies abondantes et la retraite des habitans dans le fond du pays firent un moment éprouver des échecs à l'armée impériale. Mais Djomlé sut triompher de toutes ces difficultés; il se promettait de pousser jusqu'en Chine, l'année suivante, lorsque la mort vint le surprendre et débarrasser l'empereur d'un ami dont la popularité et les services commençaient à lui causer de vives inquiétudes. En 1666, une guerre fut entreprise contre le roi d'Arracan, qui, pour se créer une barrière contre les Mogols, protégeait les pirates portugais à Tchittagong. Le chef de cette expédition parvint par des promesses à détacher les pirates de cette alliance, et s'empara de la ville de Tchittagong et de l'île Sindip, située vis-à-vis d'elle. Un évènement d'une tout autre importance vint bientôt occuper l'attention d'Aurengzebe, c'était la menace d'une guerre avec la Perse. Mais la mort de Chah-Abbas servit d'occasion pour le rétablissement de la paix. Les craintes d'une rupture avec la Perse furent suivies de la guerre avec les Afghans. Les tribus les plus belliqueuses de cette nation, guidées par Mohammed-Chah, qui se disait descendant d'Alexandre-le-Grand, s'avancèrent de leurs montagnes, passèrent l'Indus et ravagèrent les pays voisins. Repoussés avec une perte considérable, les Afghans ne furent cependant pas totalement découragés; cinq ans après, en 1673, ils reparurent de nouveau sur les bords de l'Indus plus formidables et plus nombreux. Un homme qui avait servi sous Chodja, le frère d'Aurengzebe, et qu'on disait lui ressembler parfaitement, se faisait passer pour ce prince parmi les Afghans, et se préparait à disputer le trône à Aurengzebe. Il avait passé l'Indus et se dirigeait sur Dehli pour se faire proclamer empereur, quand Aurengzebe appelant toutes ses forces à son aide, parvint à le repousser. Il ne rentra dans sa capitale qu'en 1675, après plus de deux ans d'absence, et après avoir pourvu à la défense des frontières. Depuis cette époque, l'affaire qui ne cessa d'occuper Aurengzebe jusqu'à la fin de son règne, fut la guerre avec la puissance naissante des Mahrattes. Sevadji, qui en était le fondateur, était parvenu à se former, vers 1660, un parti parmi les Radjepoutes du pays de Concan, et le noyau d'un état dans les provinces de Visiapour. Nous parlerons de cette puissance avec de plus grands détails à l'article MAHRATTES. En 1689, Aurengzebe s'empara de la personne de Sambadji au moyen d'une embuscade, et lui fit expier le mal qu'il en avait reçu par d'affreux supplices. La cruauté d'Aurengzebe envers ses ennemis semblait s'accroître avec son âge. La guerre, malgré cet échec, n'en fut pas moins hardiment continuée par les successeurs de Sambadji. Les travaux et les pertes de ces guerres furent compensés par l'envahissement définitif des royaumes de Visiapour et de Golconde, convoités depuis un siècle par les descendans de Timour. Visiapour fut occupé en 1685, et la ville de Golconde fut prise en 1687. Les états dépendans du royaume de ce nom, tels que Melsou, Trihlinopoli, Tandjou et le Carnatic, devinrent parties intégrantes de l'empire d'Aurengzebe, qui, au déclin de ses jours, se vit, à peu d'exceptions près, maître absolu des pays renfermés entre le 35e et le 10e degré de latitude. Il mourut, en 1707, âgé de 90 ans. Il laissait après lui, dans l'Inde, trois fils : Mazem (Chah Alem), Azum et Kambakhch, prêts à se disputer sa succession les armes à la main. Quant à Akber, il s'était déjà sauvé en Perse, afin d'entraîner ce pays dans ses intérêts.

AURICULE (*auricula*). Les auricules sont des mollusques gastéropodes pourvus d'une coquille presque ovale ou oblongue, ayant une ouverture longitudinale qui est munie à l'intérieur d'une ou plusieurs callosités, ce qui les fait, en quelque sorte, ressembler à une oreille. Ce genre, peu nombreux en espèces, contient des coquilles qui habitent toujours les marais salés. La France en possède plusieurs, mais les plus rares et les plus grandes de ce genre se rencontrent aux îles Moluques. La principale de celles-ci

est l'auricule de Midas (*auricula Midæ*); elle atteint quelquefois jusqu'à près de six pouces de long. La coquille est très épaisse, solide, d'un brun-sale à l'extérieur, et d'un très beau blanc à l'intérieur. L'animal de cette espèce, comme celui du genre entier, peut être, en quelque sorte, rapproché des hélices; mais il existe des différences notables dans certaines parties de son organisation. Successivement examiné par les naturalistes qui étaient à bord de la corvette *la Coquille* et de *l'Astrolabe*, ce mollusque a été le sujet d'observations différentes, et de discussions assez vives; car le premier de ces naturalistes, M. Leston, prétend avoir découvert les yeux de cet animal qui sont placés, comme ceux des hélices, à l'extrémité des grands tentacules; et le second, M. Quoi, affirme que cet animal est aveugle. Il est donc impossible aux naturalistes qui résident ici de pouvoir terminer cette discussion, puisque ceux qui ont observé ces animaux sur les lieux s'accordent aussi peu sur leur organisation.

Plusieurs espèces fossiles de ce genre se rencontrent dans nos terrains des environs de Paris.



(Auricule de Midas)

L'espèce reproduite ici est l'auricule de Midas (*auricula Midæ*).

AURORE. Voyez Jour.

AURORE BORÉALE. On donne ce nom à un phénomène lumineux rarement aperçu dans nos climats, mais qu'on observe fréquemment dans les pays plus voisins des pôles. Les habitans de la Laponie, de la Norwège et de la Russie, de l'Islande et du nord de l'Ecosse, de la Sibérie et du Canada, des voyageurs qui ont séjourné dans ces contrées, d'autres qui ont navigué dans la mer du Sud vers le pôle austral, racontent tous les apparences de ce singulier météore; et leurs récits sont tellement concordans, qu'il ne peut plus rester de doute sur son existence. D'ailleurs les perturbations irrégulières qu'éprouve toujours l'aiguille aimantée, lorsqu'une aurore boréale est signalée dans le nord, et qui peuvent être constatées très loin des lieux de son apparition, sont des preuves irrécusables de la réalité du phénomène.

Voici sa description complète, quand il a lieu pendant la nuit, et que la pureté de l'air et l'absence de tout nuage permettent de l'apercevoir dans toute sa magnificence. Au crépuscule on distingue d'abord une lueur confuse vers le nord; elle ne tarde pas à se définir par des jets de lumière pâle qui tendent vers le zénith. Puis deux grandes colonnes de feu très éloignées, l'une vers l'occident, l'autre à l'orient, s'élèvent lentement au-dessus de l'horizon. Pendant cette ascension, leur aspect et leur couleur varient sans cesse; des traits de feu plus ou moins vifs les sillonnent dans tous les sens; elles paraissent successivement jaunes, vertes, pourpres. Après s'être élevées verticalement, ces deux colonnes s'inclinent l'une vers l'autre, et se réunissent enfin pour former un arc enflammé d'une grande étendue, qui subsiste pendant plusieurs heures. L'espace sombre entouré par cet arc est traversé, de temps à autre, par des éclairs diffus et colorés; tandis que l'arc lui-même est continuellement agité par des traits éclatans, qui, lancés au-dehors, dépassent le zénith, et vont concentrer leur lumière dans un espace presque circulaire, appelé la *couronne de l'aurore boréale*.

Le phénomène a atteint son maximum d'éclat lorsque la couronne est formée; il conserve cette apparence pendant un temps plus ou moins long; mais enfin il pâlit; les jets de lumière s'affaiblissent et s'éteignent, l'arc languit et disparaît, et quelques lueurs incertaines, de plus en plus rares, annoncent la fin du météore. L'aurore boréale est rarement aussi complètement observée; quelquefois l'état brumeux du ciel et la présence d'un nuage en voilent une partie; même dans des circonstances atmosphériques favorables, souvent la couronne ne se forme que très imparfaitement, et l'arc lumineux est découpé par des parties obscures; mais dans tous les cas, on distingue vers le nord une lumière extraordinaire.

Ce phénomène paraît intimement lié à la cause du magnétisme terrestre. Le sommet de l'arc lumineux est toujours situé dans le plan méridien magnétique du lieu de l'observation. Le centre de la couronne est sur le prolongement de la boussole d'inclinaison, ou d'un aimant suspendu en son centre de gravité, quand il atteint sa position d'équilibre. Enfin l'aurore boréale occasione des variations irrégulières dans l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée.

M. Arago a observé que dès le matin du jour où une aurore boréale doit se montrer dans le nord, l'aiguille de déclinaison dévie à Paris vers l'occident, et le soir vers l'orient: l'amplitude de cette oscillation est quelquefois d'un quart de degré; des déviations semblables sont constatées à la même époque dans tous les observatoires de l'Europe. On peut ainsi prédire, dans un lieu quelconque de notre hémisphère, les aurores boréales qui devront être aperçues le jour même dans les contrées septentrionales. M. Arago s'est proposé de reconnaître si les aurores du pôle sud influencent aussi l'aiguille aimantée observée à Paris; mais quand une aurore australe a pu être signalée, elle a toujours coïncidé jusqu'à présent avec une aurore boréale, en sorte que les effets n'ont pu être isolés. Peut-être cette coïncidence est-elle une des lois du phénomène.

Ces rapports entre le magnétisme terrestre et l'aurore boréale sont encore jusqu'à présent les seules données certaines que l'on possède pour chercher la cause de ce météore. On ne sait pas encore positivement s'il se produit dans l'intérieur ou en dehors de l'atmosphère. S'il faut en croire les récits des habitans du nord, l'apparition de l'aurore boréale est accompagnée d'un bruissement semblable à celui que produirait une succession d'étincelles électriques. Des mesures d'angles prises par deux personnes de l'expédition du capitaine Francklin, observant de deux lieux différens une même aurore boréale, ne donneraient que trois à quatre lieues d'élévation à sa couronne. Ces deux faits placeraient nécessairement l'origine du météore au sein de l'atmosphère. Mais il résulte des calculs de M. Dalton, qu'une belle aurore boréale, aperçue et mesurée à Manchester, à Edimbourg et en d'autres endroits, dans la soirée du 29 mars 1826, devait être élevée de plus de quarante lieues au-dessus de la terre; que l'arc avait trois à quatre lieues de largeur, et cent soixante-dix lieues d'amplitude. Ce qui assignerait au phénomène une tout autre place, et une cause beaucoup plus puissante que les deux premiers faits ne semblaient l'indiquer.

Tout porte à croire que l'électricité est la cause de l'aurore boréale; les apparences et son action sur l'aiguille aimantée démontrent, en quelque sorte, la vérité de cette conjecture. Mais si cela est, à quoi doit-on attribuer l'accumulation vers les pôles de l'énorme quantité de fluide électrique qui paraît nécessaire pour donner lieu à des effets aussi étendus et sensibles à de grandes distances? Faute de mieux, on a recours à l'électricité atmosphérique; mais il est plus prudent de confesser l'ignorance où l'on est sur ce sujet. Des observations plus multipliées et plus précises sur l'aurore boréale et sur le magnétisme terrestre, feront peut-être reconnaître un jour l'existence d'une cause puissante qui expliquera complètement ces deux phénomènes, et qui est tout aussi ignorée aujourd'hui que la pesanteur de l'air l'était avant Galilée.

AUSCULTATION (du verbe latin *auscultare*, écouter). C'est un procédé d'exploration médicale qui consiste à mettre notre oreille en contact avec le corps du sujet à observer, ou bien en rapport direct avec lui par l'intermédiaire d'un instrument particulier, afin d'entendre ainsi divers bruits intérieurs, qui, hors de ces conditions, ne sont que peu ou point perceptibles à distance. Quand nous appliquons l'oreille à nu sur le malade, ou par-dessus de légers vêtemens, l'auscultation est dite *immédiate*: quand nous nous servons d'un instrument, c'est l'auscultation *médiate*.

L'auscultation immédiate paraît avoir été quelquefois pratiquée par les Asclépiades de Cos; car, dans un traité *sur les Maladies*, qui fait partie des œuvres hippocratiques, nous voyons ce procédé être indiqué comme moyen de distinguer l'hydropisie de poitrine d'avec l'épanchement de pus. Il est vrai que c'est une prétention fausse, et que le signe donné par l'auteur grec est tout-à-fait erroné. Et c'est là ce qui rend compte de l'abandon complet et même du profond oubli où l'auscultation tomba pour plus de vingt siècles. A quoi bon cultiver un mode d'exploration sans résultats utiles et certains? Aussi, depuis Hippocrate jusqu'au commencement de ce siècle, l'histoire de la médecine ne nous montre-t-elle aucune trace de l'auscultation. Mais, pour rendre justice à qui de droit, disons que quelques années avant les admirables découvertes de notre illustre Laennec, son maître et ami Bayle explorait quelquefois l'état du cœur par l'application de l'oreille à la région précordiale, et que Mayor, chirurgien distingué de Genève, diagnostiquait les cas douteux de grossesse en percevant par l'auscultation immédiate les rapides battemens du cœur du fœtus à travers les parois abdominales de la mère. Viennent enfin, à dater de 1816, les belles et fécondes recherches de ce Laennec, que la France doit être fière de compter au nombre de ses grands hommes, et que l'humanité tout entière doit à jamais vénérer comme un de ses plus utiles bienfaiteurs. Nul médecin, de mémoire d'homme, ne parcourut une si importante carrière de découvertes : nul ne fournit à l'art un si riche tribut de résultats réellement neufs et réellement positifs. Grâce aux enseignemens de Laennec, le diagnostic des affections du poumon et du cœur est parvenu à une certitude et à une précision jusqu'alors inconnues en médecine. Relativement à ces affections, le vulgaire n'est plus en droit de répéter ces phrases banales : «— Les médecins ne voient pas dans l'intérieur du corps. — Leur art n'est jamais qu'un art conjectural.» Le praticien exercé à l'auscultation reconnaît maintenant, dans l'intérieur de la cavité pectorale, une pneumonie, un épanchement pleurétique, une caverne du poumon, etc., comme s'il pouvait y plonger ses regards, comme si les parois de la poitrine n'étaient qu'une gaze transparente.

C'est par l'auscultation médiate que Laennec procéda dans l'examen du cœur et des voies respiratoires. Il inventa dans ce but un instrument nommé *stéthoscope* (de deux mots grecs : *stéthos*, poitrine : *scopéô*, j'examine). C'est un cylindre de bois, qui est percé, dans toute sa longueur, d'un canal central de deux à trois lignes de diamètre, et dont une extrémité est susceptible de se convertir en une sorte de conque évasée au moyen d'un *embout* qu'on ôte et remet à volonté. Cet instrument, perpendiculairement appliqué par l'une de ses extrémités sur la surface de la poitrine, transmet fidèlement à l'oreille appuyée sur l'autre extrémité les bruits divers du cœur et des voies respiratoires. On n'ôte l'embout et on n'applique l'extrémité creuse du stéthoscope que pour l'exploration du murmure respiratoire : pour toute autre recherche, le stéthoscope doit rester garni de son embout.

Mais, quoi qu'en ait dit Laennec, qui, en qualité d'inventeur du stéthoscope, montra pour cet instrument une partialité vraiment paternelle et le considéra comme absolument nécessaire à l'exacte perception des bruits intérieurs de la poitrine, l'auscultation immédiate fournit tous les signes stéthoscopiques à une oreille exercée : elle a donc maintenant généralement employée, de préférence à l'auscultation médiate, par la plupart des praticiens de Paris, qui se dispensent ainsi de porter constamment avec eux un stéthoscope comme indispensable bagage de leurs tournées quotidiennes. L'auscultation médiate, moins simple sans être plus sûre, saurait à peine emporter la préférence, en quelques occasions particulières, par égard à un sentiment exagéré de pudeur de la part de certaines personnes du sexe, ou bien par répugnance de la part du médecin lui-même pour un malade malpropre et dégoûtant. Combien même ces raisons ont peu de valeur dans la pratique de notre art! Devant un médecin grave et austère, imbu du serment d'Hippocrate, et véritablement digne de la noble mission qui lui est dévolue, quelle femme luttera par fausse pudeur contre les intérêts de sa santé et de sa vie? Et n'est-ce pas un devoir de notre profession, et même une facile habitude née de notre pénible apprentissage, que de surmonter tous les dégoûts comme de braver toutes les contagions?

Ce qui fait la gloire de Laennec, ce n'est donc pas d'avoir inventé le stéthoscope, qui n'a été que l'instrument accidentel, mais non pas nécessaire, d'importantes découvertes pour la médecine du poumon et du cœur : c'est d'avoir, le premier, bien constaté et bien décrit tout ce nouvel ordre de phénomènes qu'on perçoit par l'auscultation de la poitrine; et, chose encore plus difficile et plus précieuse, c'est d'être parvenu, avec cette patience et cette sagacité dont le rare assemblage constitue le génie dans les sciences d'observation, à découvrir la relation de ces phénomènes avec telle ou telle condition anatomique, normale ou morbide, des appareils respiratoire et circulatoire.

A Dieu ne plaise que nous voulions donner aux lecteurs de cette Encyclopédie un traité complet d'auscultation, ni même la simple énumération de tous les signes dus à ce mode d'exploration! Nous ne prétendons point leur enseigner la médecine : nous avons déjà fait ailleurs (article ASPHYXIE) notre profession de foi à cet égard. Ce que nous croyons convenir à une œuvre telle que la nôtre, c'est d'apprendre à tout le monde que l'auscultation est désormais devenue un élément essentiel de l'art de guérir, et en même temps que c'est une pratique qui n'a rien de prestigieux ni de surnaturel, quoiqu'elle puisse au premier abord, comme certaines manœuvres de magnétisme animal, exciter la méfiance philosophique des uns, ou s'attirer la superstitieuse admiration des autres. Certes, ce n'est plus à Paris qu'elle peut subir ou *cet excès d'honneur*, ou *cette indignité*, aujourd'hui qu'elle y est répandue et vulgarisée. Mais, même en France, combien y a-t-il d'endroits où elle n'a pas encore été adoptée par les vieux médecins, ni importée par les nouveau-venus!

Indiquons donc ici d'une façon sommaire comment l'auscultation sert à révéler les affections des poumons, du cœur, et de leurs annexes. Elle constate, en telle ou telle région des parois de la poitrine, et, partant, en telle ou telle portion correspondante du poumon, la présence ou l'absence, et, dans le premier cas, la faiblesse ou l'intensité du murmure respiratoire, les divers modes de résonnance de la voix et de la toux, et, s'il y a lieu, certains bruits accidentels, râles, tintemens, gargouillemens, etc. Elle explore le cœur sous un quadruple point de vue : elle a égard 1° à la force d'impulsion avec laquelle il vient heurter le côté gauche simultanément à chaque battement du pouls; 2° au caractère particulier de chacun des deux bruits très rapprochés, mais ordinairement très distincts, qui ont lieu dans l'intervalle d'un battement à l'autre, et que notre langue, par une heureuse onomatopée, caractérise si bien sous le nom de *tic toc*; 3° au rhythme suivant lequel ces bruits se succèdent l'un à l'autre; 4° enfin, à l'étendue dans laquelle ils se font entendre, depuis la région précordiale, où se borne à l'état normal, leur retentissement, jusqu'aux régions latérales et

postérieures de la poitrine en certains cas de maladie. Qu'y a-t-il donc de surprenant que, pour une oreille exercée à saisir toutes les nuances de ces divers phénomènes, jaillisse de là une abondante source de lumière dans l'étude des affections thoraciques?

Une fois que l'auscultation eut été, pour ainsi dire, intronisée par Laennec dans cette importante partie de l'empire médical, d'autres médecins furent naturellement conduits à en étendre encore l'application. Le docteur Kergaradec, sans avoir, à ce qu'il paraît, connaissance que Mayor eût déjà, comme nous l'avons dit plus haut, fait servir dans sa pratique particulière l'auscultation immédiate au diagnostic de la grossesse, eut l'idée d'employer le stéthoscope au même but; et, si le chirurgien de Genève a pour lui le droit d'une obscure priorité, c'est bien à M. Kergaradec qu'appartient l'honneur réel d'avoir enseigné au monde savant quels signes une femme enceinte fournit à l'auscultation. Le docteur Lisfranc, d'autre part, appliqua encore le stéthoscope au diagnostic des fractures et à celui de la pierre.

Mais c'est toujours à l'égard des affections thoraciques que l'auscultation rend à l'art les plus éminens services: c'est sous ce rapport surtout qu'elle est un bienfait pour le genre humain. Il est vrai qu'actuellement elle est encore loin de s'être répandue et naturalisée partout. Hors de la France, sa terre natale, elle n'est guère cultivée que par les médecins les plus instruits de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ailleurs, ou elle n'est point encore adoptée, ou elle languit abandonnée après de malhabiles essais. Ainsi, par exemple, dans mon voyage d'Italie en 1832-33, j'ai vu qu'on avait généralement renoncé dans ce pays à explorer les bruits du poumon et du cœur, soit avec le stéthoscope, soit par l'application immédiate de l'oreille; je l'ai vu avec regret, mais sans avoir à m'en étonner; car les premiers essais tentés sur la foi de nos auteurs n'ont pas répondu à l'attente générale, faute de cette éducation délicate, dont l'ouïe a besoin pour apprécier toutes les nuances saisies et signalées par le génie de Laennec, et qui ne peut guère être donnée que par l'exemple clinique et la tradition orale d'un maître habile, non par la parole morte des livres. Il n'y a, je crois, à Naples, qu'un seul médecin qui sache tirer parti de l'auscultation dans le diagnostic des affections thoraciques: c'est que ce médecin, don Benedetto Vulpes, a voyagé en France et en Angleterre en 1827. Mais patience! avec le temps, le vrai et l'utile ne peuvent manquer d'obtenir un règne universel et durable. La pratique de l'auscultation doit de plus en plus s'étendre de proche en proche par une sorte de rayonnement traditionnel, et franchir aussi les distances, grâce au zèle des médecins voyageurs, et surtout à la dissémination des jeunes docteurs formés à ces grands foyers d'instruction médicale, Paris, Londres, Edimbourg, Berlin, etc. Tôt ou tard, le monde entier recueillera donc les fruits de la découverte de Laennec, et répètera avec reconnaissance le nom de ce grand homme.

AUSONE (Decius Magnus Ausonius), poète latin, vivait au IV[e] siècle, et fut long-temps célèbre dans les Gaules. Il était né à Bordeaux (*Burdigala*) vers l'an 309. On dit que son oncle maternel, Arborius Magnus, qui croyait à l'astrologie, tira son horoscope et lui prédit un avenir brillant. Le père d'Ausone, Julius Ausonius, médecin habile, devenu sous l'empereur Valentinien préfet d'Illyrie, s'empressa de donner à son fils les meilleurs maîtres de Bordeaux, et l'envoya ensuite achever ses études sous la direction de son oncle Arborius, qui professait la rhétorique à Toulouse. Devenu lui-même professeur d'éloquence à Bordeaux, Ausone y acquit une réputation si éclatante que l'empereur lui confia l'éducation de son fils Gratien. Plus tard, en reconnaissance de ses soins, Gratien devenu empereur le nomma consul, et Ausone le remercia de cet honneur insigne en composant son *Panégyrique*. C'est le seul ouvrage qu'il ait écrit en prose; le recueil de ses poésies se compose d'élégies sur des malheurs domestiques (*parentalia*), d'épigrammes, la plupart plus obscènes que spirituelles, de vers didactiques sur les mois, sur les règnes des empereurs romains (*imperatores*), sur les villes célèbres (*ordo nobilium urbium*), et d'idylles, dont la plus connue est intitulée *la Moselle*. On remarque dans cette dernière pièce la description des poissons qui habitent cette rivière, description peu poétique, mais aussi minutieusement exacte et complète que le naturaliste le plus instruit pourrait la faire de nos jours.

On sent bien que la poésie ainsi conçue n'a plus d'empire sur l'âme humaine, et ne s'adresse plus qu'à la mémoire; c'est une sorte de mnémotechnie à l'usage des écoliers. Néanmoins Théodose donna à Ausone les plus grands témoignages d'admiration, et se montra toujours avide de recevoir de lui des louanges. Le poète courtisan n'en était pas avare; il ne rougissait pas d'écrire des vers tels que celui-ci:

Non habeo ingenium; Cæsar sed jussit, habebo.

Rien ne peint mieux l'état de langueur où était alors tombée la poésie dans le monde romain, que l'incroyable réputation dont jouit Ausone de son temps. On chercherait vainement dans les œuvres de ce sophiste versificateur quelque chose qui ressemblât de loin à un sentiment vrai, profond ou exalté de la vie humaine. Tout est froid, terne et insignifiant. Comme il n'y a nulle part ni inspiration, ni élan passionné, l'expression n'est jamais franche ni naïve. Un monde se mourait alors, rien ne le pleure dans les vers d'Ausone; un monde venait d'éclore, rien ne le chante, aucun cri ne le salue. Cet homme était-il païen ou chrétien? On l'ignore, même après avoir lu son livre. Une seule fois, en feuilletant ce froid recueil, on rencontre le mot *crucifixus*: on regarde avec plus d'attention, et on lit: *Amor crucifixus*: c'est le titre d'une idylle, et cette idylle n'est que la description d'un tableau allégorique qu'on voyait à Trèves, la traduction d'une peinture, en vers assez médiocres. La muse d'Ausone n'a ni piété, ni religion, ni amour, ni haine, ni larmes, ni sourire; elle a de l'érudition, et parfois de l'esprit; elle combine facilement, selon les lois de la prosodie, un certain nombre de spondées avec un certain nombre de dactyles; et elle croit avoir fait des vers, de la meilleure foi du monde.

Ausone n'avait vu dans la poésie que l'écorce, la versification: sceptique, superficiel et léger, il ne vit aussi dans la philosophie que l'instrument, le langage. Dans l'affirmation des théories diverses, il n'était frappé que du cliquetis des mots; il voulait qu'on ne vît là qu'une vaine et puérile antithèse du *oui* et du *non*. Il a composé une pièce sur ce sujet (*est* et *non*), où il soutient sérieusement cette singulière thèse, et il s'écrie en finissant:

Qualis vita hominum, duo quam monosyllaba versant!

C'est peut-être là le vers le plus profond d'Ausone; c'est là toute sa philosophie.

L'abbé Jaubert a traduit Ausone (Paris, 1769). La meilleure édition du texte latin est celle de Werpsdorff (*Poetæ latini minores*, Altenbourg, 1790).

AUSTRALIE ou Nouvelle-Hollande. Sous ces deux noms, on désigne indifféremment la plus grande des îles de l'Océanie, dont la surface a été évaluée aux trois quarts environ de celle de l'Europe. En effet, les limites de l'Australie sont, en latitude, le 11[e] et le 39[e] degré de latitude méridionale, et en longitude, le 111[e] et le 152[e] degré de longitude à l'est du méridien de Paris, de sorte qu'elle n'a pas moins de mille lieues terrestres de longueur sur une largeur moyenne de 450 lieues.

Sans aucun doute, les Malais connurent long-temps avant les Européens l'existence de cette grande terre, et ils allaient chaque année faire la pêche des holothuries sur ses plages

septentrionales. Ce fut à tort que Des Brosses et l'abbé Prevôt réclamèrent en faveur de Paulmier de Gonneville la découverte de cette partie du globe. La description que nous a laissée Paulmier des naturels qui devinrent ses hôtes sur la côte où il aborda, ne convient en aucune façon à ce que l'on sait aujourd'hui des misérables Australiens. Il est probable qu'à l'époque où les Portugais possédaient les îles aux épices, quelques uns de leurs navires durent prendre connaissance des côtes de l'Australie. Mais toutes ces notions restèrent très vagues jusqu'en l'année 1605 où le navire hollandais *la Duyfhen* reconnut une étendue de plus de mille milles des côtes septentrionales de cette contrée. L'année suivante, l'espagnol Torres, se rendant des îles du Saint-Esprit aux Philippines, passa par le détroit qui reçut son nom et sépara de la Nouvelle-Guinée les terres situées au sud. Dick Hartog, en 1616, capitaine de *l'Endracht*, reconnut une portion de la côte occidentale à laquelle il donna le nom de son navire. Trois ans plus tard, Edel imposa le sien à la côte située au sud de la précédente. Plus au sud encore, en 1622, une autre portion reçut le nom du vaisseau *le Leeuwin*. Jean Carstens, l'année suivante, commandant les navires *Pera* et *Arnheim* explorait la partie de l'Australie nommée d'après lui terre d'Arnheim. Pieter de Nuytz, en 1627, vit le premier la côte méridionale, et en prolongea une étendue considérable; l'année suivante, le capitaine de Witt reconnut la partie comprise entre le 14e et le 21e degré de latitude méridionale. Francis Pelsart, en 1629, fait naufrage sur les dangereux récifs nommés Houtman's Abrolhos; les navires *Petit Amsterdam* et *Wezel* firent encore en 1636 des reconnaissances sur la terre d'Arnheim. Tasman, en 1642 visita le premier la partie la plus australe de cette grande terre, sans savoir qu'elle constituait une île distincte, et lui donna le nom de Terre de Van Diemen. Ensuite, sa navigation vers la Nouvelle-Zélande et les îles Tonga, donna la première preuve que ces contrées australes ne pouvaient constituer qu'une île plus ou moins étendue. Le même navigateur, en 1644, explora avec soin le golfe de Carpentarie et la terre d'Arnheim. On pense généralement que ce fut à la suite de ces reconnaissances que cette terre reçut le nom de Nouvelle-Hollande, et l'on doit convenir que ces beaux travaux de la part des Hollandais valaient bien ces puériles prises de possession qui ont été si longtemps en vigueur et que renouvellent encore de nos jours certains navigateurs. La désignation de Nouvelle-Hollande a long-temps prévalu, mais elle doit aujourd'hui faire place à celle d'Australie, beaucoup mieux appropriée à la situation géographique de cette grande île, et déjà généralement adoptée par les Anglais.

L'anglais Dampier vit deux fois certaines parties de la côte nord-ouest en 1688 et 1699, et ses descriptions pleines de jugement et de vérité commencèrent à donner quelque idée des habitans et des productions de cette contrée, sur laquelle on ne possédait aucune donnée. Vlaming, en 1697, reconnut une étendue de près de dix degrés de la côte occidentale. Les descriptions peu flatteuses qui avaient été faites de la nature du sol et des habitans de l'Australie la firent négliger complètement par les Européens. Cependant, en 1769, si Bougainville eût prolongé vingt-quatre heures seulement sa course à l'ouest, il eût aperçu le premier sa côte orientale.

C'était à Cook qu'était réservé l'honneur de la tracer en entier. Il exécuta cette glorieuse tâche en 1770, en conservant sans cesse la terre en vue depuis le cap Howe jusqu'au cap York; mais il s'en fallut de bien peu de chose qu'il ne payât cher cet honneur. Son navire heurta contre un de ces nombreux écueils qui forment une sorte de barrière le long de la côte, et si le bloc de corail qui perça les flancs de *l'Endeavour* n'y fût resté pour boucher en grande partie la voie d'eau, les admirables travaux de Cook étaient peut-être anéantis dans leur germe. Les observations de son compagnon, le savant naturaliste Banks, firent enfin connaître l'Australie; ses rapports finirent même par déterminer le gouvernement anglais à fonder un établissement pénal sur les rives orientales de cette terre. Cette importante opération fut exécutée par Phillipp en 1788, et donna naissance à la colonie aujourd'hui si florissante de la Nouvelle-Galles du Sud. Son histoire, ses progrès et son état actuel devant former le sujet d'un article à part (voyez Nouvelle-Galles du sud), nous nous contenterons de dire qu'à partir de cette époque, les notions géographiques qui jusqu'alors s'étaient bornées au littoral de l'Australie, s'étendirent peu à peu vers l'intérieur. L'on reconnut bientôt que cette contrée, en apparence si aride sur ses plages, offrait à une petite distance de la mer d'excellens pâturages, des terrains susceptibles de se prêter à toutes sortes de cultures, et qu'elle réunissait toutes les conditions qui pourraient la rendre habitable à l'homme civilisé.

Long-temps une chaîne de montagnes désignée sous le nom de montagnes bleues, opposa une barrière insurmontable aux tentatives des colons. Ces montagnes n'avaient rien de remarquable par leur élévation, puisque leurs points culminans atteignaient à peine à quatre cents toises; mais partout d'immenses murailles naturelles taillées à pic venaient arrêter les efforts du voyageur le plus intrépide et semblaient lui interdire l'accès des régions intérieures. Cet inconvénient se renouvella toutes les fois qu'on voulut suivre les ravins qui semblaient offrir plus de chances de succès; enfin, en 1813, trois colons mieux inspirés suivirent au contraire la crête des montagnes, et après de nombreux circuits, cette barrière une fois franchie, ils se trouvèrent dans une suite de plaines et de coteaux doucement ondulés, offrant un aspect peu différent de celui de la zone comprise entre la mer et la croupe des montagnes. Aujourd'hui une grande route sillonne ces sommités naguère inaccessibles, et permet aux voitures et aux chariots d'y circuler librement.

Le périmètre entier de l'Australie était à peu près connu; mais les notions acquises se réduisaient à des données générales et incomplètes sur la forme et la direction des côtes. Des reconnaissances plus détaillées et accompagnées d'observations positives sur les productions du sol devinrent l'objet de nouvelles expéditions nautiques, qui furent toutes exécutées par les gouvernemens de France et d'Angleterre. En 1791, Vancouver traça avec soin une certaine étendue de la côte méridionale dans l'est du cap Leeuwin; d'Entrecasteaux, l'année suivante, fit un travail plus considérable dans les mêmes parages. En 1797, le chirurgien Bass pénétrant dans le détroit qui a conservé son nom, sépara définitivement la Tasmanie de l'Australie; en 1800, le capitaine Grant traçait une étendue de près de 120 lieues de côte demeurée inconnue au nord-ouest du cap Oway. En 1801 et 1802, les capitaines Baudin et Flinders explorèrent en détail et chacun de leur côté une grande portion des côtes occidentale et méridionale de l'Australie; les travaux des naturalistes qui les accompagnaient, notamment de Peron et de Brown, étendirent considérablement le cercle des connaissances physiques sur cette île immense. Dans les années 1818, 1819, 1820, 1821 et 1822, le capitaine King compléta de la manière la plus satisfaisante la reconnaissance de toute la partie septentrionale qui restait encore dans un certain vague. Enfin Freycinet, en 1818, et d'Urville, en 1827, ont fourni de nouveaux documens sur certains points de l'Australie, savoir, le premier, sur la baie des Chiens-Marins, le second sur le port du Roi-Georges, le port Western et la baie Jervis.

D'autre part, diverses expéditions terrestres, successivement exécutées par Oxley, Currie, Hume, Cunningham, Hovell, Sturton, ont donné une idée de ce que l'intérieur des terres pouvait offrir aux recherches du voyageur. Toutefois, il faut avouer que la partie méridionale seulement a été entièrement traversée depuis le port Jackson jus-

qu'à la baie Ecooter, dans une étendue de 250 lieues environ. Partout ailleurs, les connaissances acquises se bornent au littoral, excepté dans la partie comprise entre la rivière des Cygnes et le port du Roi-Georges, où l'on a pénétré jusqu'à vingt ou trente lieues dans les terres.

Nous allons maintenant résumer rapidement les observations successivement obtenues dans les voyages que nous venons de citer et en former un tableau abrégé, mais aussi complet qu'il nous sera possible de l'Australie.

Quand on jette les yeux sur une mappemonde, on est frappé de la ressemblance qu'offre l'Australie avec le continent africain pour la forme générale. Toutes deux se prolongent en pointe vers leur partie antarctique, toutes deux sont profondément échancrées dans leur partie du sud-ouest, et toutes deux s'étendent beaucoup en largeur vers leur partie moyenne. Si le détroit de Bass n'existait pas, les similitudes seraient encore plus complètes. De nouveaux traits physiques plus caractéristiques viennent se joindre à ce premier rapprochement.

Comme nous l'avons déjà dit, au sud le détroit de Torrès sépare l'Australie de la Nouvelle-Guinée et des îles de la Sonde; au sud, le détroit de Bass la sépare de la Tasmanie, qui n'en paraît être au premier coup d'œil qu'une dépendance, mais que son importance actuelle rendra néanmoins l'objet d'un article séparé. Du côté de l'est, les seules terres importantes sont la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie, celle-ci éloignée de trois cents lieues, et l'autre de plus de quatre cents. Enfin dans l'ouest, la largeur entière de l'océan Indien règne entre les plages australiennes et les rives africaines.

Sur une île qui occupe en latitude une aussi grande étendue, on sent bien que la température doit varier dans ses diverses parties, suivant leur distance à l'équateur. Si dans sa bande septentrionale, c'est-à-dire aux environs du golfe de Carpentarie, les chaleurs sont brûlantes et continuelles comme aux îles de la Sonde et aux plages du Pérou, dans sa latitude moyenne, vers le parallèle de 25°, on trouve déjà un climat beaucoup plus tempéré; enfin, dans sa partie méridionale, depuis le port Jackson jusqu'au détroit de Bass, le cours de l'année offre de véritables saisons, des étés et des hivers avec leurs vicissitudes de chaud et de froid, de pluie et de sècheresse. Cependant il ne faut pas s'imaginer que ces saisons soient franchement caractérisées comme dans notre continent. Les hivers sont beaucoup moins froids et les étés sont moins chauds que dans les zones correspondantes de l'hémisphère boréal. Le même fait a déjà été observé sur les côtes de l'Afrique et sur celles de l'Amérique, et paraît dépendre de la vaste étendue des flots qui les environnent, et qui tend à leur conserver une température plus uniforme que celle qui règne dans les continens plus étendus.

D'après une suite d'observations faites avec soin, en 1822 et 1823, à Parramatta dans la Nouvelle-Galles du Sud, par le gouverneur Brisbane, en juin et juillet, la plus basse station du mercure dans le thermomètre centésimal aurait été —3°, et en octobre et janvier il aurait monté jusqu'à 41°; mais on voit par le même tableau que ces stations moyennes sont en hiver de 10 à 11°, et en été de 22 à 23°. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont des variations de température si brusques et si considérables que, dans le cours de la même journée, quelquefois même dans l'intervalle de deux ou trois heures, les indications du thermomètre offrent des différences qui vont jusqu'à 12 ou 15°.

Les pluies suivent une marche aussi capricieuse. Bien qu'une sècheresse extrême règne habituellement sur toute l'étendue de la Nouvelle-Galles du Sud, puisqu'on a vu quelquefois jusqu'à six ou sept mois se succéder sans qu'il tombât une seule goutte d'eau, il arrive parfois que les pluies surviennent tout-à-coup avec une violence extraordinaire. En ces circonstances la terre semble menacée d'un déluge; en effet, les rivières, d'ordinaire maigrement alimentées, s'enflent avec une prodigieuse rapidité; elles débordent, inondent les campagnes voisines, et forment d'immenses nappes d'eau sur lesquelles on voit surgir seulement les cimes des plus grands arbres. Ainsi l'on vit, en 1799, le lit de l'Hawkesbury s'élever en peu de temps à plus de quarante pieds au-dessus de son niveau, et, en 1806, jusqu'à l'énorme hauteur de quatre-vingts pieds. Ces crues subites, du reste, tiennent à la proximité des montagnes Bleues et à la nature du sol qui se refuse à l'absorption des eaux pluviales, circonstances qui pourraient bien être particulières à cette partie de la Nouvelle-Galles du Sud. Malgré ces anomalies, on a observé que la quantité d'eau de pluie à Parramatta, dans le cours d'une année, était égale à celle qui tombe en Ecosse sur les bords du Tay, ou environ vingt-quatre pouces.

Sur toute la surface de l'Australie, on ne connaît encore aucune montagne d'une hauteur considérable, comparable même à celles du premier ordre en Europe. Sur la côte orientale, la chaîne des montagnes Bleues, dirigée à peu près du nord au sud, à une distance moyenne de quinze ou vingt lieues de la côte, est une des principales: sa hauteur moyenne s'élève à peine à quatre cents toises au-dessus du niveau de la mer, et Sea-View-Hill, point culminant de toute cette arête, est seul estimé à sept cents toises environ, et déjà cette faible hauteur suffit pour déterminer la ligne de partage des eaux qui coulent vers les mers de l'Est et de l'Ouest. C'est ce qui résulte des dernières découvertes de Sturt. Par là, on peut juger quel aspect uniforme et monotone doivent offrir les contrées intérieures de l'Australie; en différens endroits, les plaines sont inondées lors de la crue des eaux, et les collines dont elles sont parsemées apparaissent seules comme autant d'îles semées sur une mer Méditerranée.

A la suite des montagnes Bleues vers le sud, succèdent les monts Warrageng, que les Anglais ont nommés Alpes Australiennes, ou montagnes Blanches; leurs pics sont couverts de neige tout le long de l'année; plus rapprochée de la mer, et suivant une direction presque parallèle à la précédente, règne la chaîne des montagnes Noires visibles à 20 ou 30 lieues de distance au large. Ces deux dernières indications feraient supposer que l'élévation de ces reliefs doit s'approcher de mille toises, mais on ne peut que former des hypothèses à défaut d'observations positives.

Entre la rivière des Cygnes et le port du Roi-Georges s'étend la chaîne des monts Darling l'espace de soixante lieues environ, presque parallèlement à la côte. Le mont William, l'un des points culminans, n'a que quatre cent cinquante toises d'altitude à peu près. Au-delà de cette chaîne règnent de vastes plaines faiblement accidentées.

Toute la partie septentrionale n'a guère présenté que des plages fort basses avec quelques monticules peu élevés et le plus souvent isolés, sans se rattacher à aucun système de montagnes. Il est vrai qu'on ne connaît absolument rien que ce qui a pu être aperçu de la mer. Dans la zone intertropicale la côte est cernée par deux ceintures de coraux presque continues, dont la largeur augmente sans cesse par le travail des polypiers; de sorte que ces animalcules paraissent destinés à accroître indéfiniment la surface de l'Australie aux dépens des mers ou des canaux voisins.

Sur la bande méridionale, au contraire, à l'exception de quelques plages de sable, la côte n'offre guère qu'un long ruban de falaises escarpées sans cesse sapées par les flots de la mer, et l'on dirait qu'ici ses efforts tendent à récupérer le terrain qu'elle est obligée d'abandonner aux progrès des zoophytes dans les régions équatoriales.

Long-temps on a cru que l'Australie ne contenait aucune véritable rivière; les canaux dont l'apparence semblait la plus annoncer l'existence d'un fleuve, explorés avec plus de soin, et remontés jusqu'au point où l'eau cessait d'être salée, n'offraient plus que des filets d'eau douce ou des tor-

rens réduits à sec dans les chaleurs de l'été. Le Népean, près du port Jackson, faisait seul exception, encore son cours était-il très borné; car le Macquarie et le Lachtan des plaines de Bathurst, d'abord tant préconisés par les premiers découvreurs, n'étaient eux-mêmes que des torrens médiocres, dont le lit en été pouvait presque partout se franchir à gué.

Les rivières Hunter et Hasting sont un peu plus considérables; mais leur cours est lent, borné dans son étendue et souvent embarrassé. En 1823 Oxley découvrit le Brisbane qui se décharge dans la baie Moreton, et le remonta jusqu'à cinquante milles de son embouchure. Sa profondeur plus régulière, son lit plus vaste et mieux dessiné, firent espérer que son cours offrirait une étendue bien supérieure à tout ce qu'on avait jusqu'alors observé; mais les observations de l'infatigable Cunningham démontrèrent, en 1829, que le prolongement des montagnes Bleues, jusqu'à la latitude de 27 degrés, continuait d'établir, à moins de soixante milles de la côte, le partage des eaux orientales et occidentales.

MM. Hovell et Hume, dans leur courageuse excursion par terre des bords du lac Georges au port Phillip, découvrirent plusieurs rivières, dont les plus importantes furent nommées Hume, Oven et Goulburn; toutes trois se dirigeaient assez uniformément au nord-ouest, et ce fait parut assez singulier.

Au commencement de 1829, le capitaine Sturt découvrit que le cours du Macquarie, après s'être perdu au travers de marais spacieux, reparaissait ensuite pour aller se jeter dans une autre rivière nommée Castelreagh. En continuant de s'avancer au nord-ouest, il trouva une autre rivière à laquelle il donna le nom de Darling. Large de vingt-cinq à trente toises, son lit était fortement encaissé entre deux rives escarpées de trente à quarante pieds de hauteur; en outre, les eaux étaient salées, et restèrent telles dans l'étendue de vingt-cinq ou trente lieues, où elles furent suivies et examinées : fait qui dut paraître bien extraordinaire à près de cent cinquante lieues des deux mers. En revenant au sud-est, Sturt reconnut que le Castelreagh n'était lui-même qu'un affluent du Darling, de sorte que ce dernier reçoit le tribut de toutes les eaux qui descendent du revers occidental des montagnes Bleues, depuis le 27e degré jusqu'au 33e.

Vers la fin de la même année, Sturt fut chargé de reconnaître le cours du Morrumbidji, autre courant qui prend sa source à peu de distance de la côte orientale, traverse la vallée du Murray, comprise entre les montagnes Bleues et les monts Warragong, et poursuivit son cours vers l'ouest. Cette nouvelle expédition eut encore les plus importans résultats. Après avoir traversé une suite de plaines doucement ondulées, tantôt couvertes de pâturages, tantôt de forêts, tantôt aussi de marécages, et toujours en suivant le lit du Morrumbidji, Sturt arriva à sa jonction avec le Lachlan. Dans cet endroit, à égale distance, c'est-à dire à cent vingt lieues environ des mers de l'est, de l'ouest et du sud, le sol n'est élevé que de 250 pieds au-dessus du niveau des eaux de l'océan. A vingt-cinq lieues plus loin, dans l'O. S. O., le Morrumbidji versait ses eaux dans le lit d'un fleuve plus considérable venant du S. O., qui reçut le nom de Murray, et tout annonce que son volume est formé par les eaux réunies du Hume, de l'Oven et du Goulburn. A quatre-vingts milles plus loin, le Murray recevait les eaux d'une belle rivière de cinquante toises de large et de onze pieds de profondeur descendant du N. E.; on conjectura qu'elle pouvait être identique avec le Darling, bien que ses eaux fussent redevenues douces; mais cette hypothèse mérite peu de confiance, jusqu'au moment où l'on aura exploré l'intervalle qui sépare ce confluent du point extrême où fut suivi le cours du Darling, intervalle qui n'est pas de moins de cent lieues. Après avoir été encore quelque temps l'O. et le S. O., le cours du Murray se détourna subitement au S. quart S. O., et après avoir suivi durant vingt-cinq lieues cette direction, il verse ses eaux dans un lac immense qui reçut le nom d'Alexandrina. Sturt ne lui assigne pas moins de cinquante milles de longueur sur trente ou quarante de large; mais dans son milieu même, on ne trouve que quatre pieds de profondeur, d'où il résulte que ce ne serait effectivement qu'un immense marais salant, communiquant par un canal sinueux avec les eaux de la baie d'Encoonter.

Nous nous sommes étendu avec quelques détails sur ces découvertes encore toutes récentes, afin de donner un aperçu plus exact du système hydrologique de la partie méridionale de l'Australie, la seule qui nous soit au moins en partie connue. Sur la côte occidentale, on n'a encore pénétré qu'à quinze ou vingt lieues à l'intérieur; les seules rivières mentionnées sont le Dale, le Colley, le Blackwood, le Denmark, le Hay et le Sleeman, dont le cours se borne à quinze ou vingt lieues au plus, et dont les eaux se déversent toutes dans la mer des Indes. Partout ailleurs on ne connaît rien sur la nature, la direction et l'étendue des cours d'eau. Des faits analogues à ce qui vient d'être observé sur la partie méridionale de l'Australie se représentent-ils dans la partie septentrionale? ou bien, comme quelques personnes de la colonie anglaise ont paru disposées à le penser, les eaux de l'océan pénétreraient-elles à l'intérieur de l'Australie par des canaux dont l'ouverture serait située dans l'espace, encore vaguement exploré, compris entre l'archipel de Dampier et le cap Gantheaume? et viendraient-elles former une véritable Méditerranée, destinée à recevoir les eaux d'un grand fleuve qui ne serait autre chose que le Darling, et qui lui-même dans son cours recueillerait le tribut de la plupart des rivières intérieures? Déjà les rapports de quelques condamnés, qui auraient parcouru les régions centrales de l'Australie, tendraient à établir ce fait; mais ces rapports méritant peu de confiance, la question reste encore entière, et il est impossible de la résoudre dans l'état actuel de la science; cette gloire est réservée aux intrépides voyageurs qui, sur les traces des Oxley, des Novell, des Cunningham et des Sturt, se dévoueront à des explorations lointaines et pénibles pour accroître le cercle des connaissances géographiques.

Les eaux pluviales et les débordemens des fleuves forment souvent de vastes marais dans les plaines intérieures; mais ces eaux disparaissent avec les grandes sècheresses. Jusqu'à ce moment un seul de ces bassins a vraiment mérité d'être cité, c'est le lac Georges dans le Murray sous le 35e degré de latitude et le 152e degré de longitude, à l'est du méridien de Paris, à vingt-cinq lieues environ de la côte orientale. C'est un beau bassin de dix ou douze milles du nord au sud, sur trois ou quatre milles de large, dont le niveau est de près de deux mille pieds supérieur à celui de la mer. Le lac Bathurst, situé à la même hauteur environ et à huit ou neuf milles du précédent, n'a que six ou sept milles de circuit. En outre le docteur Wilson a découvert récemment à vingt lieues au N. O. environ du port du roi Georges, sur la partie occidentale, un bassin de sept ou huit milles de circuit qu'il a nommé loch Katarina, abondant en cygnes noirs et autres oiseaux aquatiques. Trois rivières y prennent leur source, le Denmark, le Hay et le Sleeman.

Le golfe de Carpentarie, de trente milles de profondeur, sur vingt-cinq lieues de large, échancre profondément la partie septentrionale de l'Australie. Les autres accidens les plus remarquables qu'offre le littoral sont : le golfe de Van Diemen, celui de Cambridge, celui d'Exmouth, la baie des Chiens-Marins, le golfe Spencer, celui de Saint-Vincent et la baie Hervey. Une foule d'îles accompagnent les côtes de cette grande terre, surtout dans la zone intertropicale; nous ne citerons que les principales, savoir : les îles Kangarou, Melville, Groote, Wellesley, King, enfin la Tasmanie, la plus importante de toutes. Divers bons mouillages, capables de recevoir les plus nombreuses flottes, existent

sur la côte australienne, tels que le Port-Jackson, Botany-Bay, la baie Jervis, le port Western, le port Phillip, le port du roi Georges, etc., etc.

Nous ne nous arrêterons point sur les divisions actuelles de l'Australie, attendu que celles qui lui furent primitivement assignées par les navigateurs et les géographes, qui tendaient à consacrer les noms des premiers découvreurs, telles que terres d'Arnheim, de Witt, d'Endracht, de Nuytz, etc., n'offraient aucunes limites précises; d'ailleurs elles font de jour en jour place aux dénominations imposées par les Anglais, et que ceux-ci eux-mêmes n'introduisaient qu'au fur et à mesure de leurs besoins. Qu'il nous suffise donc de dire que toute la partie colonisée sur la côte orientale a reçu d'eux le nom de Nouvelle-Galles du sud, et qu'elle se divise aujourd'hui en provinces de Cumberland, Camden, Argyle, Westmoreland, Northumberland, Roxburgh, Londonderry, Durham, Ayr et Cambridge, en allant du sud au nord.

La description géologique de cette vaste contrée est à peine ébauchée. Cependant on sait que les montagnes Bleues ont offert les diverses sortes de roches primitives et secondaires. Le promontoire de Wilson est signalé comme une masse compacte et isolée de granit. La plupart des roches du port du roi Georges sont de la même nature, et le docteur Wilson a dernièrement annoncé que les trois chaînes qui couraient à peu près parallèlement le long de la côte entre ce même point et Swan-River, appartenaient à cette formation. Le mont Lindsay, l'un des principaux pics de cette partie, haut de 700 à 800 toises, est terminé par un plateau carré de quinze toises sur chaque face, parfaitement uni, semé de minces fragmens de quarz et terminé à chaque angle par un immense bloc de granit. Cette roche a encore été trouvée par King sur plusieurs points de la côte N. E., et le savant Fitton pense qu'elle forme la base des hautes montagnes qui existent sur cette partie. Le grès, par couches horizontales, ferme la charpente solide de presque toutes les falaises de la partie méridionale; mais le calcaire madréporique de formation récente constitue une grande partie du littoral du golfe de Carpentarie, quoique le grès paraisse encore dominer dans le voisinage du cap Arnheim. Une grande partie de la baie des Chiens-Marins appartient au calcaire madréporique. Aux environs de la rivière des Cygnes les roches consistent en incrustations calcaires et sablonneuses disposées par lits horizontaux, et qui enveloppent les coquilles, les racines et jusqu'aux troncs d'arbres.

On a recueilli le quarz granulaire à la rivière Endeavour et dans la baie Mentagu; l'épidote au port Warrender; des aggregats quarzeux et d'anciens grès à la baie Rodd, dans le golfe de Cambridge et dans la baie d'York; de la serpentine aux îles Percy; des siénites à la baie Rodd; du porphyre au cap Cleveland; du feldspath aux îles Percy et Sunday; des amygdaloïdes et des calcédoines au port Warrender et aux îles Bat, Mains et Half-way; des brèches calcaires de formation récente aux îles Sweer, Dick-Hartogh et Rottnest; enfin au port du roi Georges, la présence du fer se décèle sur une foule de points, principalement dans certains grès où il se présente sous la forme de paillettes abondantes de fer oligiste, et dans quelques terrains très récens d'argile sablonneuse et ferrugineuse. On a rapporté que des traces de cuivre et de plomb ont été observées dans la Nouvelle-Galles du sud et à la rivière des Cygnes; le plomb de cette dernière localité passait même pour contenir tantôt de l'argent, tantôt du mercure. Toutefois on n'a encore signalé avec certitude, sur toute l'étendue de cette grande île, l'existence d'aucun métal, ni d'aucune pierre précieuse.

Une substance infiniment plus importante pour la colonie naissante a été trouvée en grande abondance et de bonne qualité; c'est le charbon de terre que l'on tire de New-Castle sur les bords de la rivière Hunter, et qui paraît exister sur une grande étendue de la côte orientale par couches de trois pieds d'épaisseur à quinze ou vingt pieds seulement de profondeur. Cette substance s'est retrouvée sur divers autres points, mais nulle part en veines aussi riches.

Au-dessous des couches de charbon de terre de la rivière Hunter, on a trouvé des lits de grès et d'ardoises avec des impressions de végétaux, dont plusieurs, au dire des voyageurs, offraient des plantes en fleurs; on a cru reconnaître dans quelques unes de ces empreintes le *zamia spiralis*. Le lignite stratiforme existe au mont York des montagnes Bleues dans sa partie moyenne, et les empreintes nombreuses de phytolithes vers son sommet.

Bien qu'on ait rencontré en certains points des pierres ponces, on n'a encore trouvé dans l'Australie aucun volcan en activité, ni même aucun indice d'éruptions récentes. Ces pierres s'étaient notamment présentées en abondance près de Moreton-Bay, et la forme de deux pics dans le voisinage fit soupçonner qu'ils pouvaient être des volcans, mais examinés de près ils n'en offrirent aucunes traces.

Toutefois une montagne brûlante, le mont Wingen, située près des sources du Hunter, a été observée à diverses reprises par le révérend Wilton. Cette montagne, haute de quinze cents pieds, en 1830 et 1831 était en pleine combustion sur une étendue de deux acres environ; le soufre et une sorte de bitume abondaient sur les bords de la portion embrasée, mais on n'a remarqué aucunes traces de lava ni de trachyte d'aucun genre.

L'alun natif s'est rencontré dans l'argile souvent cristallisé à un grand degré de pureté. Les environs même de Oydney fournissent de la terre de pipe d'une qualité supérieure. La pierre à chaux n'existe point dans cette portion de la colonie, et les Anglais sont obligés de suppléer à son défaut par les coquilles de testacées, qui se trouvent en masses compactes dans quelques uns des canaux du voisinage. Du reste, la chaux se présente en divers points de l'Australie à l'état de carbonate ou de sulfate; elle existe même dans la Nouvelle-Galles du Sud, aux plaines de Bathurst, dans le district d'Argyle, et dans les plaines voisines des sources de la rivière Hunter.

Nulle part au monde le règne végétal ne s'est montré sous des formes aussi élégantes, aussi variées qu'à la Nouvelle-Hollande; mais en même temps nulle part il n'a offert moins de ressources naturelles à l'homme. Pas un seul des utiles végétaux qui abondent sur les îles de l'Océanie ne s'est représenté sur le sol australien, même dans sa partie intertropicale, où la conformité de température pouvait faire soupçonner qu'ils se reproduiraient. Le cocotier, ce précieux palmier des terres équatoriales, a vu ses fruits portés par les flots sur les plages de l'Australie, mais il ne lui a pas été donné d'y pousser des racines. D'un autre côté le *phormium*, dont la fibre rendait de si grands services aux nouveaux Zélandais, et qui prospère admirablement sur l'île Norfolk, n'avait point paru sur l'Australie, et quand on a voulu l'y cultiver, tous les efforts de l'industrie anglaise sont restés infructueux. Fatalité singulière qui semblait vouloir déshériter la race humaine de toute espèce de ressource naturelle!.... Toutefois, dans leur profonde misère, les indigènes tiraient parti de la racine de la fougère comestible, des semences d'une sorte de *pandanus*, des souches du *xanthorrea*, et de quelques tubercules; mais les qualités alimentaires de tous ces produits étaient si chétives et si peu succulentes, qu'elles ont été toutes dédaignées par les Européens les plus misérables.

En outre, malgré l'élégance de leurs formes, comme le remarque très judicieusement Leschenault, l'aspect général de la végétation a quelque chose de sombre et de triste qui approche de celle de nos arbres verts. On chercherait en vain dans ces lieux la délicatesse et la fraîcheur de nos bois. Les fruits sont généralement ligneux, les feuilles de presque

toutes les plantes sont linéaires, lancéolées, coriaces et épineuses. L'arbre le plus touffu dans l'Australie ne pourrait procurer un ombrage comparable à celui du plus médiocre de nos chênes ou de nos ormes. Cette disposition générale de la végétation paraît tenir à l'aridité du sol, à sa nature sablonneuse et à la sécheresse habituelle du climat. Grâces aux efforts des Labillardière, des Brown et des Cunningham, la flore australienne nous est connue d'une manière satisfaisante. De leurs travaux, il résulte qu'un très petit nombre de plantes européennes se sont retrouvées, dans ces contrées australes, confondues avec une quantité beaucoup plus grande d'espèces tout-à-fait nouvelles et particulières à cette île. Ces dernières espèces ont varié, comme on pouvait s'y attendre d'avance, de l'est à l'ouest, et plus encore du sud au nord. Quant aux montagnes et aux régions intérieures, à cela près de quelques modifications, on a retrouvé à peu près la flore des plaines et même du littoral. Toutes les recherches de Cunningham dans ses longues excursions par terre, ont comparativement faiblement accru le catalogue des espèces déjà signalées sur la bande voisine de la mer.

Obligés de nous borner à quelques indications générales dans une matière qui exigerait de grands développemens pour être traitée avec succès, nous dirons d'abord que la classe des cryptogames est très pauvre, surtout dans les régions équatoriales. Le rapport des monocotyledones aux dicotyledones est à peu près le même à la Nouvelle-Hollande que dans les autres continens. Sous le rapport des familles, celles des protéacées, des mirtacées, des légumineuses, des composées, des epacridées, des diosmées, jouent certainement le rôle plus important dans la grande végétation.

Enfin, considérées individuellement, les espèces les plus remarquables sont d'abord, quant aux arbres, diverses sortes d'eucalyptus, employés avantageusement comme bois de charpente, mais dont les stipes sont rarement sains, et le red-cedar (*cedrela australis*), qui fournit des planches d'une couleur rougeâtre, et d'une qualité estimée pour leur légèreté et leur durée. Ensuite un ou deux araucaria, un flindersia, deux callitris, l'oxleia, un bauhinia, un zyziphus, un exocarpus, divers casuarina, un melia, un trichilia à odeur de rose, un dacrydium aux fleurs presque microscopiques, un angophora, la brisbania, un banksea, le xylometum, et plusieurs autres, peuvent offrir des bois plus ou moins estimés pour divers usages.

Cunningham a découvert récemment un arbre qu'il a nommé *castanospermum*, appartenant à la famille des légumineuses, dont les larges gousses contiennent des graines qui une fois rôties ont un goût assez agréable. Plusieurs arbres, notamment certains mimosas, produisent des gommes de diverses qualités. Cunningham a aussi trouvé un eucalyptus qui fournit une manne sucrée tout-à-fait analogue à celle de l'Inde.

Dans la famille des palmiers, les genres carypha, seaforthia et livistona, ont seuls offerts quelques espèces. Le *doryanthas excelsa*, magnifique liliacée, s'élève jusqu'à dix-huit ou vingt pieds. Le xanthorrea et le kingia avec leurs feuilles longues, linéaires, et disposées en larges rosettes surmontées de la hampe florifère, offrent l'aspect le plus étrange; le premier fournit une résine très tenace. On doit citer le singulier cephalotes dont les feuilles, en forme de godet, sont toujours remplies d'eau. L'ortie géante est un arbuste élevé, et toutes ses parties sont couvertes d'une poussière dont le contact excite un violent prurite. Une sorte de rotang (*calamus caryotoïdes*) grimpe jusqu'à la cime des arbres les plus élevés, et sert aux naturels à coudre leurs pirogues et à faire des corbeilles. L'écorce de l'*hibiscus heterophyllus* pourrait servir à fabriquer des cordages. Le *caladium macrorhyzum*, en temps de disette, offrirait une ressource alimentaire. Le *leptomeria acerba* est un arbrisseau qui produit des baies très acides, et qui cependant peuvent être mangées; il en est de même de celles du *billarderia* qui sont plus fades.

L'Australie n'a offert aucune sorte de plantes à épices; une espèce de muscadier, le *myristica insipida*, est assez fréquente dans les régions du nord; mais elle est parfaitement inutile, comme l'indique assez son nom.

Les rivages de la mer ont présenté un bon nombre de fucacées nouvelles, qui ont été décrites par les botanistes. L'une d'elles, d'une assez grande dimension, fut nommée par Labillardière *fucus potatorum*, parce qu'il observa que les naturels se servaient de ses frondes pour en fabriquer des vases à boire.

Presque tous les arbres de l'Europe ont réussi dans la Nouvelle-Galles du sud; déjà la végétation native a fait place à nombre d'espèces appartenant à une flore étrangère, qui de jour en jour y prend de plus grands développemens. La plupart des autres plantes européennes ont également prospéré sur cette terre éloignée, malgré l'opposition des saisons. Cependant il est certaines espèces dont les graines ont besoin d'être renouvelées de temps en temps, si l'on ne veut pas voir leur qualité dégénérer rapidement. Pareille chose a été depuis long-temps observée au cap de Bonne-Espérance.

Dans le règne animal, la famille des quadrupèdes était aussi bornée dans le nombre de ses espèces que pauvre dans celui des individus. A l'exception du chien, la seule espèce qui lui fût commune avec l'ancien monde, si même elle n'est pas différente, toutes les autres étaient nouvelles, et tendaient à se rapprocher pour la conformation de la famille des marsupiaux ou animaux à poche. Tels étaient les divers kangarous, dont le plus grand, long de cinq pieds, dépasse à la course les chiens les plus agiles, et peut les terrasser d'un coup de sa queue; le koala, ou paresseux des colons, animal de la grosseur d'un chien ordinaire, couvert d'un beau pelage, qui grimpe sur les arbres pour se nourrir de feuilles d'écorce; le wombat dont la forme rappelle en quelque sorte, sur une très petite échelle, celle de l'ours; les opossums et les écureuils-volans, ou phalangistes et petauristes de la science, petits animaux qui vivent habituellement sur les arbres d'insectes et de végétaux; les peramèles, autres petits quadrupèdes, qui se retirent dans les troncs pourris, où ils subsistent d'insectes, etc. Les desyures sont des animaux carnivores, et ceux de la grande espèce, de la taille d'un fort renard, sont funestes aux troupeaux; mais ils paraissent confinés dans la Tasmanire, bien qu'on ait dit en avoir rencontré au-delà des montagnes Bleues.

Les grandes chauve-souris, ou rousettes, se trouvent dans l'Australie, et sont très nombreuses dans la bande intertropicale. L'ornithorynque, animal très bizarre, qui par sa forme paraît tenir à la fois du phoque et de l'oiseau, habite les marais et les rivières. La question de savoir s'il était ovipare ou vivipare a long-temps excité la sagacité des zoologistes, et ne paraît pas encore complètement résolue. L'échidné, dont on a fait quelquefois une espèce du même genre, habite sur la terre; sa forme extérieure est celle d'un hérisson, mais il est pourvu d'un long bec très délié, et son organisation s'éloigne de celle des quadrupèdes ordinaires. Ses pattes sont armées de griffes solides, au moyen desquelles il peut très promptement soulever la terre pour s'y ensevelir.

Naguère certaines parties de la côte méridionale de l'Australie offraient de nombreuses bandes de phoques, particulièrement de ceux qui appartenaient au genre *otarie*; mais les recherches actives des pêcheurs de phoques pour se procurer, les uns l'huile de ces animaux, les autres leurs précieuses fourrures, ont beaucoup diminué leur nombre. Quelques espèces même, tout-à-fait détruites ou réfugiées sur d'autres plages, ont disparu. On a des motifs pour croire que la dugong habite les plages voisines de la rivière des Cygnes; cependant aucun de ces amphibies n'a été signalé d'une manière positive.

Les oiseaux sont variés et nombreux. A leur tête se placent pour la taille, l'emu, sorte de casoar d'une grande espèce et d'une chair estimée, les pelicans, les cygnes noirs,

les céréopsis, la menure, dont les plumes de la queue imitent la forme d'une lyre, en même temps qu'elles reflètent les plus brillantes teintes de l'orange et de l'argent, les aigles, les faucons, les cacatoès blancs et noirs, les perroquets et les perruches aux nuances variées, les hérons, les oies et canards d'espèces nouvelles, les corbeaux, les martins-chasseurs et pêcheurs; viennent ensuite les pigeons, les tourterelles, les perdrix, les huîtriers, les philédons aux nombreuses variétés, les coucous, les corbicalaos, les cassicans, les pie-grièches, les gobe-mouches, le loriot prince régent, le fastueux épimaque royal, et les traquets, petits oiseaux aux reflets presque métalliques.

Les crocodiles abondent dans les canaux de la partie septentrionale. La tortue verte se trouve sur divers points de la côte. Il y a plusieurs sortes de lézards; quelques uns atteignent jusqu'à quatre pieds. Un de ces reptiles, découvert par Cunningham au port Nelson sur la côte N. O., long de deux pieds, est très remarquable par une ample membrane placée sur le derrière de sa tête et autour de son cou, en guise d'écharpe, de manière à lui donner l'aspect le plus étrange. L'Australie nourrit diverses sortes de serpens dont quelques uns sont venimeux, entre autres le serpent noir, qui est le plus redouté des colons et des naturels.

La famille des insectes, sans être très riche en espèces, a offert à l'entomologiste un grand nombre de choses nouvelles. Les papillons sont peu nombreux, et en général peu d'entre eux sont parés de brillantes couleurs. Les moustiques, les mouches et les fourmis ne sont que trop communes et fort gênantes; on trouve des fourmilières qui ont jusqu'à trente et quarante pieds de circuit, sur dix ou douze de hauteur. Ces insectes attaquent les troncs d'arbres et les réduisent à l'état le plus pitoyable. Les chenilles occasionent en certaines années des ravages funestes et détruisent complètement les plus riches espérances de récolte pour les cultivateurs.

Les côtes présentent une foule de coquilles diverses dont plusieurs étaient grandement recherchées des amateurs, avant qu'elles fussent devenues aussi communes. Les élégantes phasianelles pullulent sur les plages occidentales, les térébratules abondent dans le détroit de Bass. Péron et Quoy ont rapporté de cette terre lointaine la trigonie vivante, coquille qui n'avait encore été trouvée qu'à l'état fossile. La mer nourrit une quantité de poissons dont la nomenclature nous conduirait trop loin. Plusieurs sont d'un goût exquis et d'autres sont parés des plus brillantes couleurs. Il y a des raies d'une taille énorme, ayant jusqu'à douze pieds de large et pesant près de quatre cents livres. Par un caprice bizarre, les indigènes, qui n'ont aucune répugnance pour la chair de phoque la plus corrompue, ne veulent goûter d'aucune espèce de raie. Les rivières elles-mêmes sont fort poissonneuses, malgré leurs petites dimensions.

Des baleines, des dauphins et des marsouins de diverses espèces fréquentent les plages australiennes. Enfin les zoophytes de tout genre ont offert aux naturalistes modernes un champ fertile de recherches et de découvertes.

L'Australie dans toute son étendue, sur toute la surface aujourd'hui connue, parmi ses primitifs habitans, n'a offert qu'une seule race d'hommes, et c'est la race mélanésienne qui occupe toutes les îles de la partie sud-ouest de l'Océanie. Mais il faut bien remarquer que partout ailleurs modifiée à son avantage par des rapports plus ou moins directs avec la race polynésienne, dans l'Australie elle paraît être restée conforme à son type primitif, en admettant qu'il n'y ait pas en dégradation. Ainsi l'Australien est demeuré égal, sinon inférieur aux misérables Pêcherais de la terre de Feu, aux hideux Saabs de l'Afrique méridionale. A peine trouvet-on chez lui les premiers germes de cette industrie qui seule a fait de l'homme le véritable maître de tous les êtres animés; dans le naturel de la Nouvelle-Hollande elle s'est limitée à la confection de quelques instrumens de guerre, de chasse et de pêche. Du reste, il est demeuré complètement étranger aux moindres notions d'agriculture, d'économie domestique et même nautique. Dans les tribus les plus avancées, il est seulement arrivé au point de se construire des huttes en écorces ou en branchages. Certes, sans le don de la parole et l'usage du feu qui ne lui ont pas été refusés, à peine mériterait-il d'être classé au-dessus des grandes espèces de singes. Certaines races d'animaux, telles que les castors et les éléphans, paraissent annoncer dans leurs actions ou leurs ouvrages une intelligence native supérieure à celle de l'Australien.

Au physique, cette étrange variété de l'espèce humaine est aussi maltraitée qu'au moral. Stature petite et débile; membres grêles et sensiblement disproportionnés avec le reste du corps; ventre souvent proéminent de la manière la plus disgracieuse; nez très écrasé; narines larges; yeux petits et enfoncés dans leur orbite; lèvres épaisses; mâchoires saillantes; bouche d'une largeur démesurée; front souvent comprimé du haut en bas; barbe noire touffue et hérissée, voilà les traits les plus ordinaires qu'offre l'indigène de la Nouvelle-Hollande. Quant au teint, il varie de la couleur de cuivre très foncé jusqu'au noir peu intense, de manière à présenter le plus souvent la nuance fuligineuse. Les cheveux, souvent longs et lisses, sont quelquefois frisés, mais ne deviennent jamais tout-à-fait laineux comme dans le nègre africain. Cependant ce tableau repoussant du type général australien subit parfois des modifications. Certaines tribus dans l'intérieur de la Nouvelle-Galles du sud du côté du lac George, malgré leur petite taille, ont des traits moins difformes, surtout des membres beaucoup mieux proportionnés. Oxley cite, comme bien supérieurs aux naturels de Port-Jakson, ceux de la baie Moreton; suivant Tuckey, les habitans du Port-Western seraient dans le même cas; d'Urville rend un semblable témoignage des sauvages de la baie Jervis.

Tant qu'elles sont jeunes, les femmes ont des traits moins rebutans, et des formes plus souples et plus gracieuses que les hommes. Mais ce peu de fraîcheur disparaît au premier enfant qu'elles mettent au monde, et bientôt elles deviennent plus hideuses même que les hommes.

Les deux sexes se frottent habituellement la peau d'huile de poisson, ce qui leur fait contracter une odeur insupportable. Pour cela ils se contentent souvent de laisser rôtir dans leur chevelure les entrailles du poisson à l'ardeur du soleil, jusqu'à ce que l'huile en découle sur leur visage et sur tout leur corps. Quelque dégoûtantes qu'elles soient, ces onctions ont au moins pour eux l'avantage de les garantir des piqûres des moustiques qui fourmillent en plusieurs endroits.

La vue de ces insulaires est singulièrement perçante, et ils ont de très belles dents; sans être robustes, ils sont agiles et alertes; ils grimpent avec une facilité surprenante à la cime des plus grands arbres, pour y chercher des écureuils volans et des opossums, ou y recueillir du miel et des chenilles.

Ceux qui habitent les côtes trouvent de grandes ressources alimentaires dans les coquillages et les poissons que leur fournit la mer. Mais ceux de l'intérieur sont obligés de se contenter de racines de fougère, de quelques tubercules, et des oiseaux qu'ils peuvent surprendre; ils ont souvent recours aux serpens, aux lézards, aux chenilles et aux vers, qu'ils se contentent le plus souvent d'exposer un moment à la flamme de leur foyer, avant de les dévorer.

Quand ils peuvent prendre un kangarou dans leurs filets, ou le tuer à coup de lance, c'est une bonne fortune pour eux; mais cela arrive rarement. Le cadavre d'une baleine échouée leur offre matière à d'amples festins, et ils ne la quittent que lorsque la chair est tombée dans un état complet de putréfaction.

Les insulaires qui habitent le littoral n'ont jamais été si-

gnalés comme cannibales; mais les colons de la Nouvelle-Galles du sud ont acquis, en diverses occasions, la preuve irrécusable que les naturels de l'intérieur aimoient à se repaître de chair humaine; quelques Anglais même ont servi de pâture à ces sauvages.

Habituellement nus, ils portent quelquefois de courts manteaux en peaux de kangarou grossièrement cousues ensemble, mais qui laissent entièrement à découvert tout le devant du corps. Leurs ornemens consistent en os de poisson ou d'oiseaux, plumes, morceaux de bois, touffes de poil, et dents d'animaux qu'ils fixent dans leur chevelure au moyen d'une sorte de gomme. Chez la plupart d'entre eux, un os traverse la cloison des narines. Leur plus brillante toilette a lieu quand ils se barbouillent de noir, de rouge ou de blanc, lorsqu'ils se préparent pour le combat ou pour quelque cérémonie importante. La forme et la couleur des dessins sont en outre des marques distinctives des tribus.

Ils ont un ornement plus durable, mais en même temps plus pénible à acquérir; c'est le tatouage en relief opéré sur leurs corps au moyen d'entailles profondes, dont les cicatrices forment diverses sortes de figures. Ces marques sont des distinctions fort honorables. En certains endroits, notamment aux environs de Port-Jakson, les jeunes gens doivent perdre une des dents de devant, et le privilége d'arracher ces dents paraît être dévolu à une classe particulière d'individus qui prennent le titre de *kerredaï*. Cette opération est accompagnée de cérémonies bizarres qui annoncent que c'est une sorte d'initiation aux occupations et aux fatigues de leur existence. En outre, ce n'est qu'après l'avoir subie que les jeunes gens sont admis à tous les priviléges de l'âge viril. De leur côté, les jeunes filles, dans un âge encore très tendre, doivent subir l'amputation des deux phalanges du petit doigt de la main gauche. Un but mystique préside-t-il aussi à ce sacrifice? Ou bien est-ce simplement, comme les naturels l'affirmaient au capitaine d'Urville, pour faciliter aux femmes le maniement de leurs lignes de pêche?

Malgré les rigueurs de la nature à l'égard de ces insulaires, malgré l'âpreté de leur existence, malgré les pénibles fatigues auxquelles sont assujéties les femmes tandis qu'elles sont enceintes, enfin malgre les procédés barbares avec lesquels elles sont délivrées de leur fruit, on remarque dans cette population très peu de difformités naturelles. Les bossus ou les tortus sont des exceptions très rares dans la Nouvelle-Hollande.

Pour les tribus les moins sauvages, les habitations consistent en huttes en forme de ruches, construites avec des morceaux d'écorce convergens au sommet; cette première charpente est recouverte d'une couche de terre, puis d'une autre couche d'herbes marines qui rend ces gîtes impénétrables à l'eau; là, tous les individus de la même famille se retirent et dorment pêle-mêle confondus. Plus souvent ces huttes ne sont que de simples ramées au branchages couverts de feuilles de xanthorrhea. Quelquefois même l'habitant des bois se contente d'une simple écorce arrachée à l'arbre voisin qui sert à l'abriter contre les injures de l'air.

Quelques uns, nouveaux troglodytes, mettent à profit les grottes que leur offre la nature. Sur la petite île Clack, près du cap Melville, le naturaliste Cunningham examina l'une de ces grottes dont les parois enduites d'une couche d'ocre rouge présentaient diverses figures de requins, marsouins, tortues, lézards, astéries, pirogues, gourdes et quelques quadrupèdes. Ces figures, au nombre de plus de cent cinquante, étaient passablement exécutées au moyen de points d'une terre blanche et argileuse réduite à l'état de pâte. L'habile naturaliste cite avec raison cet échantillon de dessin comme un pas remarquable de la part des stupides Australiens vers les arts. Mais les habitans du nord ont de fréquens rapports avec les insulaires du district de Torres. Qui sait même si ces fresques sauvages ne seraient pas dues au génie de quelque artiste de ces îles, emporté dans une de ses excursions maritimes jusqu'à cette petite distance de sa patrie?

Les naturels dardent le poisson avec une sorte de foëne, ou bien ils le prennent dans de larges enceintes en pierres ou en palissades de branches fichées en terre, garnies d'ouvertures très larges en dehors, très étroites en dedans. Le poisson y entre avec le flot et s'y trouve retenu à la marée basse. Dans les rivières, ils font la pêche à la ligne et aux filets.

Leurs armes habituelles sont des lances en bois dur qu'ils décochent avec un petit bâton de deux ou trois pieds de long garni d'un adent à l'une de ses extrémités. Ils envoient ces lances avec tant de dextérité, qu'ils frappent souvent leur but à cinquante et soixante pieds de distance. De ces lances, les unes sont simplement acérées, d'autres sont barbelées, quelques unes sont armées de morceaux de coquilles ou d'arêtes. Leurs casse-têtes ou *waddis* peuvent asséner des coups redoutables.

Un projectile fort curieux et qui paraît exclusivement propre à ces peuplades, est le *boumerang*. C'est une espèce de sabre de bois de deux pieds et demi de long, légèrement courbé dans son milieu, de manière à ce que ses deux moitiés offrent deux plans différens. Lancé dans une direction oblique de bas en haut, il s'élève à une grande hauteur en tournant rapidement sur lui-même, puis il vient retomber avec toute la force de sa pesanteur et de sa vitesse accélérée. L'homme qui l'a lancé peut seul savoir où il devra retomber. Du reste, cet instrument singulier paraît plutôt destiné à leur servir d'amusement que d'arme véritable. Il est bien digne de remarque que l'usage de l'arc et des flèches est demeuré inconnu à tous les Australiens. Il n'a pas même été adopté par ceux des contrées septentrionales, qui ont eu cependant l'occasion de voir ces armes entre les mains des Malais ou des naturels du détroit de Torres.

Leurs ustensiles se réduisent aux haches et aux couteaux. La hache, qui leur sert en même temps de marteau, est formée de deux cailloux durs et pesans, dont l'un est grossièrement aiguisé sur un de ses côtés, et soudés tous deux à un manche de bois avec la résine du xanthorrea. Le couteau consiste en trois ou quatre fragmens tranchans de quarz fixés le long du manche de la même manière. Par ce fait, cet instrument remplit plutôt l'office de scie que de couteau; cependant il leur suffit pour découper les morceaux de chair ou de poisson qu'ils veulent partager. Ces instrumens sont quelquefois ornés, sur leurs manches, de ciselures grossières dont les dessins varient suivant les tribus.

Ils allument le feu en faisant tourner rapidement une pièce de bois sec sur un trou pratiqué dans un autre morceau d'un bois très sec. Comme c'est une opération pénible, ils ont soin de conserver leur feu: dans ce but, certaines peuplades emploient les cônes de banksia, qui ont la propriété de brûler très lentement sans s'éteindre. Un des individus de la tribu est toujours pourvu de l'un de ces cônes embrasés, avec lequel il met le feu aux broussailles et aux herbes sèches, d'où il résulte de vastes incendies qui attaquent les plus grands arbres et les charbonnent dans une grande étendue de leurs stipes. Cette opération a pour les naturels un double avantage, d'abord de détruire ou du moins d'écarter les reptiles venimeux et les insectes nuisibles; ensuite de dégager les bois et de leur faciliter la poursuite du gibier.

L'idée de propriété comme relative aux individus leur est inconnue; mais chaque tribu s'est arrogé une étendue de territoire particulière dont elle connaît les limites. Les infractions à ces sortes de conventions tacites provoquent souvent parmi ces sauvages des luttes sanglantes. Tantôt ces querelles sont de véritables guerres où le plus fort ou le plus adroit cherche à détruire son ennemi par tous les moyens en son pouvoir; tantôt ce sont des espèces de tournois où chacun vient figurer à son tour en suivant certaines règles qu'il est défendu d'enfreindre, sous crainte du blâme géné-

ral et même de punitions graves infligées par les deux partis. En ces occasions, on a vu ces insulaires déployer un courage, un sang-froid et un sentiment d'honneur militaire, poussés à un degré bien extraordinaire pour des êtres d'ailleurs si barbares et si stupides. Les femmes prennent quelquefois part à ces affaires et semblent rivaliser avec les hommes sous divers rapports.

Dans toute la partie méridionale, les tribus, rarement composées de plus de vingt ou trente personnes, ne sont qu'autant de familles dont le plus ancien est le chef; encore son autorité paraît tenir à une sorte de deference accordée à son âge ou à sa position plutôt qu'à une obeissance obligée de la part des autres membres de la tribu. En certains endroits neanmoins, ce chef paraît exercer un pouvoir réel, et jouir de véritables priviléges, comme de pouvoir seul prendre plusieurs femmes, et d'avoir une part plus forte dans les produits de la chasse et de la pêche.

Rien n'est plus barbare que la façon dont ces naturels contractent leurs unions conjugales, au moins aux environs de port Jackson. Le jeune homme qui cherche une femme épie le moment où il pourra surprendre une jeune fille d'une tribu voisine; il tombe sur elle à l'improviste, la jette par terre à coups de bâton, et l'entraîne baignée dans son sang au milieu des siens, et là la cérémonie nuptiale est consommée de la manière la plus brutale. Toutefois ces femmes deviennent de tendres épouses et d'excellentes mères de famille. Les cas d'infidélité sont rares; le mari outragé s'en venge à coups de bâton sur sa femme et sur le galant quand il peut le faire. Quelquefois ces désordres donnent lieu à des duels en règle où les armes employées sont la lance et le casse-tête.

L'unique animal que ces hommes aient apprivoisé est le chien qui leur est fort utile pour attraper les petites espèces de kangaron et les opossums: l'ému et le grand kangarou ont pour ces animaux une course trop rapide; mais ceux-ci servent au moins à maintenir les sauvages sur la piste du gibier.

Aux environs du port Jackson et près du port du Roi George, les morts sont enterrés avec certaines solennités assez curieuses. Du côté de la baie Moreton, il paraîtrait qu'en certaines circonstances la peau du défunt serait d'abord enlevée, puis le reste du corps serait consumé par le feu; mais on ignore ce que devient ensuite la peau. Les ustensiles et les armes du mort sont enterrées avec lui; il est défendu de prononcer son nom; et si quelqu'autre individu dans la tribu portait le même nom, il est obligé d'en changer. Ces naturels ont une idée vague d'une vie future dans laquelle ils voltigeraient sur la cime des arbres et se nourriraient de poisson à discrétion; d'autres pensent qu'ils plongeront dans la mer; le plus grand nombre croient qu'ils s'envoleront dans les nuages. Du reste, toutes ces opinions, par elles-mêmes très fugitives, n'influent jamais en rien sur leur conduite actuelle.

L'Australien croit aux esprits, aux charmes, aux sortiléges, à l'influence des songes. Une classe de prêtres médecins, sorte de jongleurs nommés dans la Nouvelle-Galles du sud *Kerredaï*, aux environs du port du Roi George *Mulgarradock*, exploite à son profit ces superstitions. Ils se sont arrogé le droit de conjurer les tempêtes, de chasser les esprits, de guérir les maladies. Pour cela, leur savoir-faire se réduit à des prières accompagnées de gestes bizarres et violens; pour les maladies, ils ajoutent l'effet des frictions. Quelquefois ils administrent au patient la gomme de xanthorrea, et diverses autres drogues auxquelles ils attribuent des propriétés médicales. Les maladies les plus habituelles sont les maux de gorge et d'entrailles. Ces dernières sont fréquemment funestes. Les Mulgarradock, d'après le témoignage même des médecins anglais, passent pour être fort habiles à extraire les lances des blessures les plus dangereuses; le traitement postérieur consiste à appliquer une sorte de poudre sur la plaie, puis à la recouvrir d'un morceau d'écorce tendre et assujettie au moyen d'une solide ligature.

Les danses de ces peuples sont d'un genre grave, et semblent avoir un caractère symbolique. Tantôt elles retracent des parties de chasse, tantôt des combats. Les femmes y figurent rarement, et jamais avec les hommes. Ordinairement ces danses ont lieu devant un feu près duquel est assis un vieillard qui paraît présider à la scène. Les danseurs exécutent leurs figures en ayant soin de varier de temps en temps les pas; quelquefois ils s'arrêtent tout-à-coup en grommelant et tournant la tête de droite à gauche d'une manière grotesque. Dans leurs mains, ils tiennent des touffes d'herbes vertes qu'ils viennent tour à tour déposer, à un certain moment, devant le vieillard. En outre, ils ont parfois leurs lances à la main, et en certains momens ils semblent les diriger contre un individu de l'assemblée, comme pour l'en percer; puis ils finissent par déposer aussi ces armes avec les touffes d'herbes.

Lorsqu'une femme meurt en laissant un enfant en bas âge, son enfant est enterré avec elle, à moins que quelqu'un ne le réclame pour le nourrir. Le deuil pour les morts est indiqué par des placards noirs et blancs disséminés sur le visage des parens et des amis, et ceux-ci les conservent plus ou moins long-temps, suivant la vivacité de leurs regrets. On s'écorche aussi le nez, et tant qu'on est en deuil on ne porte aucune sorte d'ornement.

Ces nations évitent de passer près des lieux où sont enterrés les morts, de peur de rencontrer leur esprit qui viendrait saisir à la gorge l'indiscret visiteur. Mais celui qui a le courage de passer la nuit entière et de dormir près d'une tombe, par cette épreuve se met à l'abri de ces apparitions pour le reste de la vie; car l'esprit du défunt, durant ce sommeil, vient trouver l'individu, lui ouvre le ventre, retourne les entrailles, puis remet le tout en bon état. Pour devenir *Kerredaï*, il faut avoir le courage de se soumettre à cette terrible épreuve.

Les naturels de la Nouvelle-Galles du Sud ont un bon esprit nommé *Koyon*, et un mauvais esprit appelé *Potoyan*. *Koyan* est une sorte de génie tutélaire qui leur rend toutes sortes de bons services; mais ils craignent fort *Potoyan*, qui leur joue les plus mauvais tours. La peur de le rencontrer fait qu'ils ne marchent jamais durant la nuit; et pour se garantir de ses approches, ils ont toujours soin d'entretenir du feu près d'eux. Un sifflement bas et prolongé annonce l'arrivée de *Potoyan*. Aussi les premiers colons, pour se débarrasser des importunités de leurs hôtes sauvages, imitaient quelquefois la mélodie du redoutable esprit. Les naturels se garderaient bien de siffler au-dessous d'une roche, de peur de la voir tomber sur leur tête, comme de faire rôtir des poissons durant la nuit, ce qui ferait venir des vents défavorables.

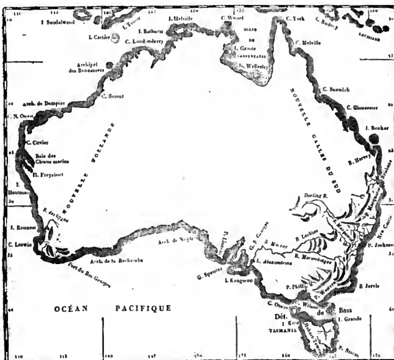
Les naturels des plaines Bathurst croient à l'existence du *worri*, monstre amphibie semblable au crocodile, qui habite les rivières et en sort quelquefois pour enlever les enfans et les dévorer. Sur terre, le *coupir*, autre monstre à forme humaine, suivant eux, habite certaines cavernes. Redoutable pour les noirs qu'il peut tuer, il épargne les blancs.

La plupart des tribus méridionales sont complètement étrangères à l'art de la navigation; on ne trouve point non plus en eux la merveilleuse activité que déploient les Polynésiens pour se soutenir à la nage sur les flots de la mer, et en franchir de longs espaces. Sur les côtes du nord, certaines tribus ont de petites pirogues fabriquées de morceaux d'écorce cousus ensemble et qui peuvent porter deux ou trois personnes. Les peuplades de l'intérieur n'en ont jamais.

Il serait très difficile d'assigner avec quelque exactitude la population indigène de l'Australie. Mais, d'après ce qui a été vu jusqu'à ce jour, tant sur le littoral qu'à l'intérieur, on serait en droit d'affirmer que cette population ne s'élève

pas à cent mille individus, et la moitié de ce nombre au moins habiterait la bande maritime à moins de dix lieues de la côte. L'existence de canaux intérieurs pourrait modifier cette supputation. Dans tous les cas, la population de l'Australie égalerait à peine celle de l'île septentrionale de la Nouvelle-Zélande, dont la surface est au moins quinze fois moindre; et pourtant Ika-Na-Mawi est très faiblement peuplé vis-à-vis des îles Hawaii, Tonga-Tabou, Nouka-Hivia, etc., etc.

Malgré l'identité évidente d'origine, et la similitude de goûts, d'habitudes et de caractère, la diversité des idiomes est un fait aussi remarquable que difficile à expliquer dans l'Australie. Elle est frappante même parmi les tribus éloignées de moins de cinquante lieues les unes des autres. Le seul mot *œil* conserve partout des valeurs presque identiques, approchant plus ou moins des sons *meal* ou *meul*; mais ce mot est peut-être l'unique dans ce cas, tous les autres varient à l'infini. En outre aucun des idiomes australiens, jusqu'aujourd'hui observés, n'a offert le moindre rapprochement avec la langue polynésienne qui a occupé une si vaste étendue dans l'Océanie, et qui a introduit plusieurs de ses expressions vers l'ouest, dans plusieurs des îles occupées par la race mélanésienne. Du reste, sans être positivement dur et désagréable, le langage des Australiens comporte une foule de sons gutturaux et de consonnances finales, dépourvues de voyelles pour leur servir de point d'arrêt, et qui sont tout-à-fait étrangères à la langue polynésienne. Aucun Australien n'a paru susceptible de compter au-delà de cinq, et plusieurs n'ont pas offert de désignation numérique au-dessus de trois.



(Carte d'Australie.)

Dans cet article, nous avons dû nous abstenir de parler de la population anglaise établie dans ces contrées; mais nous devons faire remarquer que sa présence, son exemple, et même ses intentions bienveillantes, n'ont produit aucune amélioration sensible sur la position morale ou physique des indigènes. Les efforts philantropiques et religieux des autorités et des missionnaires ont été en pure perte. Les naturels ont poursuivi leur genre de vie indépendant, vagabond et insouciant, sans vouloir adopter aucune des pratiques de la vie civilisée, sans paraître apprécier aucun de ces avantages. Plusieurs indigènes, adoptés dès leur enfance par des Européens, élevés chez eux et façonnés en apparence à la manière de vivre de ceux-ci, ramenés dans leur patrie après de longues années d'absence, ont jeté bas leurs habits, et sont allés partager l'existence chétive et précaire de leurs compatriotes, qui leur a semblé préférable à tout au monde. Tout ce que les naturels ont jusqu'à présent gagné au contact des Européens a été l'acquisition de plusieurs maladies funestes qui leur étaient inconnues, un penchant pernicieux pour les liqueurs fortes, et la douleur de se voir petit à petit dépossédés des vastes forêts où ils chassaient leur gibier, et des rivières où ils pêchaient leur poisson. Aussi le sort inévitable de cette race est de s'affaiblir sans cesse devant les progrès de la civilisation, et de disparaître un jour complètement, sans laisser d'autres traces de son existence que les récits qui auront été transmis à nos neveux par les voyageurs de nos jours. Qui sait si les faunes, les sylvains, les satyres de la mythologie grecque et romaine n'ont pas été des êtres d'une nature analogue, auxquels l'ignorance du temps accorda

les honneurs divins, au lieu de ne voir en eux qu'une variété dégradée, peut-être même une primitive ébauche de l'espèce humaine.

AUSTRASIE, nom sous lequel on désigne aujourd'hui les provinces orientales de l'empire franc, qui, pendant les deux siècles et demi que subsista la dynastie des Mérovingiens, formèrent dans la Gaule un royaume séparé sous le sceptre des descendans de Clovis. Ce nom est un dérivé des mots *auster-rike* ou *oster-rike*, qui signifient en langue franque royaume de l'est; les chroniqueurs latins du temps l'écrivent parfois, dans sa rudesse germanique, *Auster*, *Oster-rike*, *Oster-land*, etc.; mais plus généralement ils le latinisent sous la forme d'*Austria*, quelquefois d'*Austrasia*, et d'*Austri-francia*, ou le traduisent tout simplement par *Regnum orientale*.

L'existence de ce royaume date de la mort de Clovis (511). Dans le partage de ses conquêtes entre ses quatre fils, ce fut le lot de Thierri. Outre les provinces au-delà du Rhin, il comprenait tout le pays situé entre ce fleuve, la Meuse et l'Escaut, ainsi que plusieurs villes de Champagne, telles que Reims, Châlons, Troyes : c'était là l'Austrasie proprement dite; mais des annexes nombreuses et étendues venaient ajouter encore à l'importance de cet état. Au nord et à l'est, l'autorité de Thierri s'étendait, entre l'Elbe et le Rhin, sur les contrées habitées par les Frisons, les Allemands, les Bavarois, les Saxons, les Thuringiens, et quelques autres tribus germaniques; au midi, l'Auvergne, le Gévaudan, le Rouergue, le Vivarais, le Limousin, et les villes de Clermont, Cahors, Albi, Rhodez et Uzez, appartenaient également au royaume d'Austrasie, quoique n'ayant aucune contiguité avec les provinces qui en formaient le noyau.

Le singulier mode de partage suivi par les enfans de Clovis était le résultat naturel du caractère et des mœurs des premiers rois francs. Simples chefs militaires cantonnés avec leurs soldats sur le territoire conquis, ce qu'il leur fallait avant tout, c'étaient des pays à piller et non à gouverner; aussi Thierri d'Austrasie, digne fils de Clovis, criait-il à ses soldats en marchant sur l'Auvergne révoltée : « Je vous » conduis dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent » autant que vous en pourrez désirer, où vous enlèverez en » abondance des troupeaux, des esclaves, des vêtemens. » Voilà comment ces chefs de guerre comprenaient la royauté.

L'Austrasie, dont la capitale fut d'abord Reims, puis Metz, demeura quarante-deux ans sous le sceptre de Thierri Ier, de Théodebert, son fils, et de Théodebald, son petit-fils (511 à 553). Ce dernier étant mort sans enfans, le royaume austrasien passa au pouvoir de Clotaire Ier, son grand-oncle, qui, par la mort de ses trois autres frères, ne tarda pas à se voir seul maître de toutes les conquêtes des Francs dans la Gaule (558). Durant le demi-siècle qui venait de s'écouler, les expéditions guerrières de Thierri Ier et de ses successeurs avaient consolidé et accru la puissance de l'Austrasie. Les Saxons, les Thuringiens, les Frisons, les Allemands et les Bavarois, qui tour à tour avaient combattu contre les rois d'Austrasie pour reconquérir leur indépendance nationale, s'étaient vus à la fin forcés de céder aux armes victorieuses de Thierri et de Théodebert; mais s'ils reconnurent la suprématie de l'Austrasie, ce fut bien moins comme sujets que comme alliés tributaires. Cette alliance, malgré son peu de sûreté, fut très utile aux Austrasiens : grâce à elle, les armées austrasiennes ne perdirent jamais cette vigoureuse sève germanique, cet élément essentiellement belliqueux, qui avait assuré à Clovis la conquête de la Gaule, et qui devait à la longue rendre à l'Austrasie la prépondérance dont jouissait alors la Neustrie, sa rivale. Dans le midi, Théodebert avait obtenu des avantages non moins importans; il avait reconquis, en 533, le Rouergue, le Gévaudan, le Velai et l'Albigeois, que les Visigoths lui avaient enlevés. Un an plus tard, il s'était allié à ses deux oncles, Childebert et Clotaire, pour la conquête du royaume de Bourgogne, et il avait augmenté ses états de la portion de ce royaume qui lui était échue dans le partage. La cession que Vitigès, roi des Ostrogoths, fit, en 536, aux trois rois francs, de la Narbonnaise seconde, de la moitié de la Viennaise et de la province des Alpes maritimes presque tout entière, contribua encore à l'accroissement des états austrasiens. L'empereur Justinien, qui recherchait avec empressement l'alliance des rois francs, et surtout de Théodebert, contre les Ostrogoths, n'hésita pas, pour gagner leur amitié, à confirmer la cession de ces trois provinces, derniers et inutiles débris de la domination romaine dans les Gaules.

Lorsqu'à la mort de Clotaire Ier ses quatre fils se partagèrent ses états, Sigebert Ier eut l'Austrasie. Une ligne s'étendant du nord au midi, depuis les bouches de l'Escaut jusqu'à Bar-sur-Aube, séparait alors l'Austrasie de la Neustrie. Les quatre grandes provinces situées entre le Rhin et le Weser, la France orientale, l'Allemagne, la Bavière et la Thuringe, considérées comme annexes de l'Austrasie, passèrent sous le commandement de Sigebert, qui obtint en outre, au midi de la Loire, l'Auvergne, Avignon, Marseille, et Aix en Provence. A la mort de Charibert, roi de Paris et d'Aquitaine (567), Sigebert ajouta encore à ses possessions du midi le Rouergue, le Gévaudan, le Velai, l'Albigeois, le Poitou et la Touraine.

Ce n'était point un simple motif de convenance géographique qui, dès le principe, avait dicté le partage des états du nord de la Gaule en deux royaumes séparés sous les noms d'*Oster-rike* (royaume oriental), et de *Ne-oster-rike* ou Neustrie (royaume occidental); mais bien la nationalité distincte des deux grandes tribus qui s'y étaient fixées. Dans le premier, à l'est de la forêt des Ardennes et du cours de l'Escaut, entre le Rhin et la Meuse, habitaient les Ripuaires; dans le second, entre la Meuse, la Bretagne et la Loire, habitaient les Saliens. Quoique faisant partie de la confédération des Francs qui avaient conquis la Gaule sous Clovis, ces deux tribus ne s'étaient jamais confondues. Clovis appartenait à celle des Saliens, et il avait tout fait pour lui donner sur l'autre une prééminence marquée. Lorsqu'il eut fermé les yeux, les Ripuaires songèrent à reprendre le rang d'égalité qui leur avait été enlevé. Dans le demi-siècle qui précéda la mort de Clotaire Ier, le soin de consolider leurs conquêtes avait empêché les deux peuples de donner carrière à leur jalouse rivalité; il était toutefois aisé déjà de voir, par leur conduite réciproque, que leur inimitié ne tarderait pas longtemps à se manifester avec violence. Les guerres qui éclatèrent entre Sigebert Ier et Chilpéric ouvrirent cette lutte sanglante, dont le terme devait, deux siècles plus tard, être marqué par le triomphe de l'Austrasie sur la Neustrie. Ce fut Chilpéric qui l'engagea le premier. Profitant du temps où Sigebert était occupé à repousser une invasion des Avares dans la Gaule, il fit irruption dans ses états, et s'empara de Reims (564). Sigebert, ayant battu les Avares, prit sa revanche sur la Neustrie : il se rendit maître de Soissons, mit en déroute les armées de Chilpéric, et recouvra les villes que celui-ci lui avait enlevées dans l'Austrasie et dans l'Aquitaine. Par la médiation de Gontran, roi de Bourgogne, leur frère, la paix fut rétablie pendant quelque temps entre les deux princes; mais elle dura peu. En 573, Chilpéric fit ravager par son fils l'Aquitaine austrasienne. Les abominations et les excès que les Neustriens y commirent passent toute croyance. Sigebert, pour se venger, appela à son aide les peuplades germaniques établies au-delà du Rhin. Non moins avides de guerre, de pillage et de destruction que les premiers conquérans de la Gaule, ces barbares alliés de l'Austrasie accoururent en foule. Sigebert se mit à leur tête (574), et les conduisit jusqu'au cœur de la Neustrie, ravageant, brûlant, massacrant tout sur leur pas. Epouvantés de cette inondation de barbares, que Sigebert lui-même commençait à ne pouvoir plus maîtriser, les grands de Neustrie et d'Austrasie se réunirent pour faire cesser les hostilités entre les deux pays. Ce ne fut pas

sans peine que Sigebert parvint à renvoyer au-delà du Rhin ses terribles auxiliaires. Malgré les dévastations et les massacres des bandes teutoniques en Neustrie, moins d'un an après leur départ (575), Chilpéric ne craignit pas d'envahir de nouveau l'Austrasie, et d'exercer toutes sortes de violences dans la portion de ce royaume située entre Reims et la Neustrie. Transporté de rage, Sigebert, à qui Brunehaut sa mère ne cessait de demander vengeance du sang de sa sœur Galsuinte assassinée par Chilpéric et Frédégonde, n'hésita pas à rappeler en-deçà du Rhin les sauvages guerriers de la Germanie. Chilpéric, battu de tous côtés, courut se réfugier dans Tournai. Les Francs de Neustrie, voyant Sigebert maître de leur sort, et désirant à tout prix se délivrer de la présence des barbares Germains, offrirent au roi d'Austrasie la couronne de Neustrie. Tout semblait désormais fini pour Chilpéric; mais la haine homicide de Frédégonde veillait. Au moment où Sigebert descendait du pavois sur lequel les Neustriens l'avaient élevé, deux séides de cette reine s'élancèrent sur lui et le poignardèrent. Chilpéric recouvra alors ses droits sur la Neustrie, et les Austrasiens, de retour dans leur pays, se hâtèrent de donner pour successeur à Sigebert, Childebert II, son fils, à peine âgé de cinq ans (575).

Dans cette lutte acharnée des Francs orientaux contre les Francs occidentaux, il était facile de prévoir, malgré les succès balancés de la guerre, que la victoire finirait par demeurer aux premiers. Différens de leurs rivaux qu'amollissait graduellement le contact des mœurs gallo-romaines, ils conservaient sans altération le caractère, les goûts, les institutions germaniques, et ces mêmes flots de Barbares, qui, un demi-siècle auparavant, avaient débordé sur le monde entier, étaient là encore à leurs portes, prêts à recommencer leurs courses aventureuses. Toutefois, si les Austrasiens, sans cesse retrempés par ce voisinage, n'avaient rien perdu de leurs qualités guerrières, la constitution sociale de leur pays avait déjà subi de graves changemens. Pour entretenir le dévouement de leurs leudes, et des chefs francs attachés à leur cause, les rois d'Austrasie s'étaient vus dans la nécessité de leur concéder, sous le titre de Bénéfices, la plus grande partie des terres dont se composait le domaine privé de la couronne, et ils avaient ainsi créé une classe de propriétaires qui jouissait d'une grande influence. D'un autre côté, ces mêmes souverains, engagés dans des guerres perpétuelles, et incapables de gouverner seuls leurs vastes états, avaient confié à des ducs le commandement des provinces. Peu à peu ces délégués royaux, éloignés de l'œil du maître, s'étaient habitués à disposer des revenus de la couronne sans en rendre compte; ils avaient acquis des richesses considérables et d'immenses propriétés territoriales, et s'étaient composé une sorte d'indépendance que le temps avait déjà presque consacrée. Une fois formée, cette aristocratie songea aux moyens de se conserver. Tous ses membres sentirent qu'un centre d'action leur était nécessaire, tant pour résister aux tentatives de l'autorité royale contre leur indépendance, que pour prévenir et réprimer les empiétemens et les violences des plus puissans ou des plus remuans d'entre eux. Le choix d'un chef pris dans leur sein leur parut répondre suffisamment à ce besoin; ils saisirent avec empressement l'occasion favorable que la minorité de Childebert II leur offrait, et, en 581, Gogon fut élu par eux maire du palais. Sous son gouvernement, les grands et les seigneurs austrasiens augmentèrent de plus en plus leurs priviléges, et s'habituèrent à l'idée de régner en souverain dans leurs domaines. Aussi, à partir de cette époque jusqu'à l'avènement de la dynastie carlovingienne, le gouvernement de l'Austrasie fut-il plutôt oligarchique et fédéral que monarchique.

Pour mieux consolider encore leur pouvoir, les grands austrasiens, trahissant l'intérêt national, firent alliance avec Chilpéric, qui se montrait partisan de l'aristocratie. Une telle conduite leur aliéna davantage encore la classe des hommes libres. Cette classe, qui se composait de tous les petits propriétaires du sol, supportait impatiemment la tyrannie croissante des seigneurs; elle salua avec joie le moment où Childebert atteignit sa majorité (585). Depuis plus de dix ans le parti aristocratique travaillait sans trouble à ses intérêts. Childebert ne tarda pas à s'apercevoir que les efforts des grands tendaient à l'abaissement de l'autorité royale. Assisté des conseils de son aïeule Brunehaut et de son oncle Gontran, roi de Bourgogne, qui l'avait adopté pour héritier, il déclara guerre à mort à tous les seigneurs qui avaient eu part au gouvernement pendant sa minorité. Wandelinus, alors maire d'Austrasie, ayant cessé de vivre, Brunehaut s'opposa à ce qu'un successeur lui fût donné. Bientôt les ducs les plus puissans éprouvèrent les effets de la vengeance royale; les uns furent mis à mort, les autres exilés, les autres dégradés, et condamnés à l'esclavage. Mais Childebert finit par tomber lui-même victime des complots ourdis contre ses jours. En 596, étant à peine âgé de vingt-six ans, il mourut subitement, empoisonné, selon toute vraisemblance, par la faction qui le haïssait. Depuis trois ans environ, la mort de son oncle Gontran l'avait mis en possession du royaume de Bourgogne ainsi que de l'Aquitaine, dont le traité d'Andelot avait précédemment (28 novembre 587) réglé le partage entre les deux rois. La conclusion de ce traité, qui avait réconcilié pour toujours l'oncle et le neveu, était l'ouvrage des seigneurs. Ils y avaient fait stipuler que les rois d'Austrasie ne seraient plus libres de retirer à leur gré les bénéfices conférés à leurs leudes. Cette concession forcée avait mécontenté les deux souverains, et tous les leudes qui, au moment de la conclusion du traité, ne possédaient pas de bénéfices. De là, la ligue de Gontran et de Childebert contre la faction aristocratique; de là l'accroissement de la haine des hommes libres contre les grands austrasiens, haine qui s'était même manifestée en plusieurs circonstances par des révoltes ouvertes.

En mourant, Childebert laissait deux fils; l'aîné, Théodebert II, âgé de dix ans, fut proclamé roi par le peuple austrasien. La minorité de Théodebert permit aux grands d'Austrasie de reprendre toute l'influence que leur avait enlevée Childebert. Ils se hâtèrent de nommer un maire du palais, dévoué à leur parti, et lui conférèrent les pouvoirs judiciaires, administratifs et militaires les plus étendus. Mais Brunehaut le fit assassiner bientôt (598) pour ressaisir l'autorité souveraine, et se comporta envers les seigneurs austrasiens comme si le traité d'Andelot n'eût jamais existé. Ceux-ci, lassés de son despotisme, la forcèrent de quitter l'Austrasie.

Vers ce temps, une victoire que les armées réunies d'Austrasie et de Bourgogne remportèrent sur le roi de Neustrie, ajouta au territoire austrasien le duché de Dentelin, qui se composait des pays compris entre la Seine, l'Oise, l'Aisne et l'Austrasie (600). Dix ans après, Théodebert II obtint, par surprise, de Thierri II, son frère, la restitution de l'Alsace, que Childebert avait détachée de l'Austrasie pour la réunir à la Bourgogne, ainsi que la cession du Suntgaw et du Thurgaw. Il s'ensuivit entre les deux frères une guerre terrible, qui se termina par le meurtre de Théodebert et de tous ses enfans (612). C'était ainsi que Brunehaut, réfugiée à la cour de Thierri II, se vengeait de son exil.

Les seigneurs austrasiens s'empressèrent de déférer la couronne d'Austrasie à Clotaire II, roi de Neustrie, qui leur témoigna sa reconnaissance en faisant périr Brunehaut (613). Par la condamnation de cette reine puissante au dernier supplice, le parti aristocratique acheva de dégrader la royauté, déjà déconsidérée par les vices des rois mérovingiens. Deux ans plus tard (615), une assemblée tenue à Paris par les leudes et les évêques, ennemis de Brunehaut, décida irrévocablement la question de l'hérédité des bénéfices, et légitima tous les droits que les seigneurs austrasiens avaient acquis dans leurs domaines. Durant les soixante années qui

suivirent, le parti aristocratique continua de travailler sans relâche à consolider ses privilèges ; il essaya même plusieurs fois de renverser la dynastie des Mérovingiens ; mais il éprouva la plus vive résistance de la part des hommes libres, qui espéraient toujours trouver dans les rois chevelus un rempart contre l'oppression des grands. Cependant, en 678, Pépin d'Héristal et Martin, chefs de l'aristocratie austrasienne, traduisirent Dagobert II, qui régnait alors, devant un concile composé d'évêques de leur parti, et le firent poignarder. Le trone d'Austrasie demeura vacant pendant huit ou neuf années, au bout desquelles Pépin fit reconnaître pour la forme, comme roi d'Austrasie, Thierri III, roi de Neustrie et de Bourgogne, qu'il avait vaincu et pris à la bataille de Testry (627). Cette victoire porta le dernier coup à la puissance des Mérovingiens, et établit en même temps l'indépendance absolue des ducs et des seigneurs austrasiens. Quoiqu'elle eût mis entre les mains de Pépin d'Héristal les pouvoirs les plus étendus, celui-ci n'était, aux yeux des hommes de son parti, que le *primus inter pares*, et s'ils le voulaient bien pour chef à cause de ses qualités personnelles, ils ne se souciaient nullement de lui abandonner les prérogatives de la souveraineté. Cependant Pépin à lui seul possédait, avec le titre de duc d'Austrasie, tout le pays des Ardennes et des Vosges jusqu'au Rhin, c'est-à-dire le cœur de l'Austrasie, et réunissait sous son commandement effectif la totalité des territoires relevant de l'autorité nominale des Mérovingiens. Roi de fait, il sentit bien que l'ascendant de sa maison n'était point encore assez incontestablement établi pour qu'il pût en prendre le titre, et il conserva les rois chevelus sur le trône pendant les vingt-sept années qu'il gouverna souverainement l'empire franc. Charles Martel, son fils naturel, qui lui succéda en 715 dans l'exercice de cette immense souveraineté, eut la sagesse d'imiter son exemple. Les expéditions généralement heureuses qu'il fit tant contre les Sarrasins que contre les Saxons, les Frisons et les Bavarois, qui n'avaient jamais cessé de chercher à s'affranchir du joug de l'Austrasie, attachèrent à sa cause une foule innombrable de guerriers, et acquirent à sa maison un lustre et une importance qui ouvrirent à la fin le chemin du trône à son fils Pépin-le-Bref. Depuis la bataille de Testry, le royaume d'Austrasie avait graduellement perdu de son unité politique par le pouvoir absolu que les seigneurs s'étaient respectivement arrogés dans leurs domaines ; ce royaume n'existait plus, pour ainsi dire, que dans le duché d'Austrasie soumis à l'autorité exclusive de la famille des Pépin ; et sans le bras de Charles Martel, peut-être même fût-il devenu la proie des Barbares habitant au-delà du Rhin.

L'Austrasie, avec la Thuringe et la Souabe, seules provinces qui en relevassent encore, passèrent, à la mort de Charles Martel (742), sous le gouvernement de Carloman, son fils, qui ne daigna pas même y faire reconnaître Childebert III, que Pépin-le-Bref, son frère, avait fait proclamer roi de Neustrie et de Bourgogne. De tous les peuples tentoniques qui avaient franchi jadis le Rhin pour s'établir dans les Gaules, les Austrasiens étaient alors les seuls qui eussent conservé le caractère et la langue germaniques ; il ne leur restait plus guère que cela de leur nationalité. Après l'abdication de Carloman, en 747, l'Austrasie demeura cinq années encore détachée des autres provinces de l'empire franc, sous l'administration de Pépin-le-Bref, qui s'y fit proclamer maire du palais ; puis elle vint se fondre dans la vaste monarchie dont ce duc austrasien fut le fondateur (715). A la mort de Pépin, en 768, elle reparut un moment au nombre des provinces échues à Carloman dans le partage de l'empire carlovingien, entre ce prince et Charlemagne son frère ; mais Carloman étant mort lui-même en 771, Charlemagne la réunit au reste de ses états. Depuis lors, elle cesse de nous apparaître dans l'histoire avec cette existence propre et individuelle qu'elle conserva pendant plus de deux siècles et demi. Sa mission était accomplie : désormais la Neustrie obéissait à une dynastie nouvelle, et cette dynastie, substituée à celle des Mérovingiens, sortait de la tribu des Ripuaires.

AUTEL. On nomme autel une table destinée à recevoir les sacrifices que l'on offre à la Divinité. Le sacrifice faisant partie essentielle du culte de presque toutes les religions, il en est de même de l'autel. L'autel est donc le propre, non de tel peuple ou de telle époque, mais de l'humanité tout entière. Il était naturel que les hommes, adressant à la Divinité des gages particuliers de leur reconnaissance pour elle, fissent effort pour les déposer en quelque place privilégiée, et intermédiaire, en quelque sorte, entre le ciel et la terre. De là, le lieu haut, l'autel, l'*altare* (*alt*, élevé). Chez les peuples primitifs où les temples fermés n'existent point encore, l'autel joue un grand rôle comme monument. Il est l'unique création de l'architecture; l'unique modification que la main de l'homme ait établie à demeure fixe sur la surface encore vierge de la terre. L'antique récit de la genèse hébraïque nous montre Noé au sortir de l'arche et sur la terre encore trempée du déluge, construisant un autel pour offrir un holocauste à Jéhovah. Il est possible, en effet, que les premières constructions solides qui se sont faites sur le globe aient été des autels. Les autels construits dans ces temps reculés et par des peuplades sans art, étaient fort grossiers, et consistaient probablement, comme les murs cyclopéens, en blocs de pierres entassés les uns sur les autres. L'autel que les tribus juives élevèrent après le passage du Jourdain, au sommet du mont Hebal, était de cette espèce. — « Vous élèverez là un autel au Seigneur votre Dieu, avec des pierres que le fer n'aura pas touchées, avec des rochers bruts et non polis. » (*Deut.*, ch. 28.) Cet usage de construire des autels isolés dans les campagnes n'était pas particulier au peuple juif. Ces énormes tables de pierre érigées par les Celtes paraissent avoir servi de lieux de sacrifices dans les cérémonies druidiques. Les Grecs avaient aussi l'habitude de dresser sur le sommet des collines et des montagnes des autels dédiés aux divinités de l'Olympe. Les Romains en plaçaient quelquefois comme souvenir dans les lieux consacrés par quelque évènement. Un autel antique qui est venu jusqu'à nous porte cette inscription : *Deo fulguratori aram et locum hunc religiosum ex aruspicum sententiâ, Quint. Publ. Front.* posuit. Les montagnes n'étaient souvent que le piédestal de l'autel, mais un piédestal construit par Dieu lui-même. Il était hardi et religieux tout à la fois, au lieu de reléguer les *ex voto* dans la froide obscurité des chapelles, de demander ainsi, en leur nom, à la nature toute la publicité et tout l'éclat dont elle dispose.

Considérés dans l'intérieur des temples, les autels perdent leur caractère monumental et ne sont plus qu'une partie du mobilier. Les détails de leur forme dépendent de la spécialité de leur destination. La description de l'autel sur lequel les Juifs offraient leurs holocaustes et qui nous a été conservée dans l'Exode, est fort curieuse. Cet autel était quadrangulaire et fait comme une table avec des pièces de bois assemblées l'une dans l'autre. Il avait environ trois pieds de hauteur. Le dessus était recouvert d'une grande plaque d'airain qui supportait un foyer, et par-dessus une espèce de gril sur lequel on posait les pièces de viande que l'on voulait consumer. A l'autel étaient joints divers ustensils, tels que des crocs, des tenailles, des pincettes, etc. Les Juifs ne devaient pas avoir le sens de l'odorat fort délicat, car leur tabernacle, par suite de tous ces sacrifices, ne pouvait pas manquer de se remplir d'une odeur de cuisine fort peu agréable. Le Lévitique donne l'indication précise des diverses parties de chaque victime qui devaient être ainsi offertes à Dieu sur l'autel. On y faisait brûler non seulement de la chair, mais de la farine, de l'huile, de l'encens. Il y avait un bassin particulier dans lequel se rendaient le jus et la graisse à mesure de la cuisson. Les cérémonies d'une rudesse un peu sauvage pratiquées par Moïse lors de la dédicace de l'autel, sont un trait de mœurs singulier et fort précieux. — « Il offrit un bélier en holocauste ; et lorsque Aaron et ses fils eurent mis la main

sur la tête de l'animal, il l'immola et répandit le sang en cercle autour de l'autel. Coupant ensuite le belier en morceaux, il brûla dans le fou sa tête, ses membres et sa graisse, après avoir lavé les boyaux et les pieds. Il brûla le bélier tout entier sur l'autel, parce que c'était un holocauste d'une très suave odeur pour le Seigneur, ainsi qu'il l'avait commandé.» (*Lévit.* ch. 8.) Le sang d'un second belier immolé de la même manière, sert à marquer Aaron et tous ses enfans à l'oreille droite, ainsi qu'au pouce et à l'orteil droits. Puis après avoir fait cuire une bonne partie de la bête, le chef ramasse le sang et la graisse qui avaient coulé sur l'autel, et en fait une aspersion, que l'on jugerait aujourd'hui de fort mauvais goût, sur les vêtemens pontificaux de son frère et de ses neveux. Les cérémonies avec lesquelles les hommes honorent leurs divinités ont toujours bien moins rapport à la majesté divine elle-même qu'aux mœurs de ses adorateurs. Au surplus le culte de Jehovah ne fut pas jusqu'à la fin marqué de cette barbarie qu'il avait eue au milieu du désert et sur l'autel de la tente nomade. L'autel bâti par Salomon, sans s'écarter entièrement des rites du Lévitique, devint cependant le principe d'un culte moins rude et plus en harmonie avec les habitudes d'une nation civilisée. L'autel des holocaustes était le principal, mais il n'etait pas le seul, et il y en avait un autre uniquement destiné aux parfums.

Les Grecs distinguaient trois sortes d'autels, suivant leur hauteur proportionnée à la grandeur des dieux auxquels ils étaient consacrés. Les autels dédiés aux dieux célestes étaient souvent bâtis sur quelque sommité et très exhaussés. Les dieux terrestres et les héros étaient desservis sur des autels d'une taille moyenne. Enfin, les dieux inferieurs recevaient leurs sacrifices à fleur de terre, ou même dans des fosses destinées à cet usage. Les autels avaient diverses destinations: on y faisait des libations; on y brûlait de l'encens; on y déposait les vases sacrés; on y offrait enfin des victimes. Leur forme variait selon ces usages, et aussi selon le goût de l'artiste chargé de les façonner. Il y en avait de ronds, de carrés, d'oblongs, de triangulaires. Généralement leur élévation variait de la hauteur du genou à celle de la ceinture. Ils étaient en métal, en pierre, ou même en bois. La décoration la plus ancienne et en même temps la plus naturelle, consistait en guirlandes de fleurs, de fruits, de feuillage, de têtes de victimes. La sculpture fixa bientôt ces ornemens sur le marbre ou sur l'airain. On y ajouta des bas-reliefs et des inscriptions. Et ainsi, grâce à la puissance des beaux-arts, ces tables d'offrandes à la divinité devinrent des témoignages du génie de l'homme en même temps que de sa piété.

Chez les chretiens on a conservé le nom d'autel à la table sur laquelle on dit la messe. L'Eucharistie étant dans son intention un mode particulier de sacrifice, l'emploi du nom d'autel est fondé. Mais l'autel chrétien est aussi différent dans sa forme que dans son service des autels des Grecs et des Romains. Sa forme est celle d'un tombeau antique. Cela vient de ce que les premiers religionnaires se servaient souvent des tombeaux des martyrs pour y célébrer leurs mystères; aussi a-t-on gardé l'habitude de placer sous chaque autel, lors de sa construction, des reliques de quelque saint. Le monument central des églises est donc un tombeau. Cette forme, qui permet d'imiter les beaux modèles de l'antiquité, n'est pas sans élégance. Dans les premiers siècles, il n'y avait qu'un autel dans chaque église. Mais depuis, le nombre s'en est considérablement multiplié; il y en a un dans chaque chapelle; néanmoins il y a toujours un autel principal qui occupe la place d'honneur, et que l'on nomme le maître-autel. Il est ordinairement disposé de manière à ce que le prêtre qui y dit la messe soit tourné vers l'orient.

AUTOGRAPHE. Ce mot est tiré du grec *autos*, soi-même, et *graphô*, j'écris. On l'emploie pour désigner des pièces d'écriture originale. Il existe des collections d'autographes d'une grande valeur, et l'on peut dire aussi d'un grand intérêt. Si l'on aime à recueillir tout ce qui se rapporte aux personnages importans, ou qui ont laissé un nom, comment ne serait-on pas porté à conserver les reliques de leur écriture? L'écriture fait partie de la personne; c'est un geste qui, au lieu de se perdre comme ceux de la conversation sans laisser dans l'air aucune trace, se marque au contraire sur son chemin par une expression inaltérable. La multitude des écritures est aussi nombreuse que celle des individus, et sans tomber dans l'exagération de ceux qui veulent lire le caractère des esprits dans la physionomie des écritures, on ne peut nier qu'il n'y ait entre ces choses une relation certaine. Ainsi une écriture lente n'appartiant certainement point à un homme vif et jaloux de son temps; une écriture prompte et heurtée à un homme soigneux et tranquille. Il en est des mouvemens de l'ecriture comme de ceux de la marche; les uns courent à leurs affaires, et les autres s'y hâtent lentement et avec mesure. On devine quelque chose des gens à l'empressement de leur allure comme à l'empressement de leur correspondance. Les autographes ont un autre avantage, qui est de conserver d'un siècle à un autre une partie de la vie écoulée que les livres ne témoignent point, ou ne témoignent point avec assez de naturel et d'abandon; je veux parler de la vie familière et anecdotique. Les détails qui se rapportent à de grands hommes acquièrent souvent de la valeur en vieillissant: un billet d'invitation de Molière à La Fontaine, à l'heure de sa réception, ne valait à coup sûr pas plus qu'une allumette; aujourd'hui qui de nous ne s'estimerait heureux de posséder un pareil souvenir de la fraternité de deux grands hommes? Outre le mérite de curiosité, les autographes ont aussi fort souvent un mérite d'utilité historique et littéraire en rectifiant certains faits mal connus, ou en en faisant connaître, par une indiscrétion bienfaisante, certains autres qui ne l'étaient point. On ne saurait donc trop encourager le zèle souvent mesquin, mais en définitive profitable, des personnes qui s'occupent à faire des collections d'autographes. Tout en y trouvant un amusement, elles rassemblent des matériaux précieux, et pour ainsi dire des archives individuelles et domestiques qui pourront devenir utiles un jour. Ce n'est pas un temps perdu que celui qui s'emploie à fouiller dans les vieilles paperasses qui se vendent d'habitude comme une vile et sterile matière, et qui renferment si souvent dans leur obscure poussière de précieux lambeaux. C'est un métier de chiffonnier peut-être, mais un métier de chiffonnier élevé à sa plus haute dignité. Il vaut mieux arracher une signature de Voltaire à la boutique d'un épicier, que de trouver un diamant dans le fouillis de la borne.

AUTOMATE. On nomme ainsi des marionnettes qui, au lieu d'obéir comme à l'ordinaire à une impulsion venue de dehors, portent dans leur intérieur le principe de leur mouvement. Tant que les ressources de la mecanique ont été un mystère dont peu de personnes avaient la clef, les automates ont passé aux yeux du public pour un véritable prodige. Aujourd'hui ils ne sont plus qu'une vaine curiosité. Les mécaniciens habiles appliquent leur talent à des objets d'un service plus utile; et l'on ne voit plus guère d'autres automates que quelques jouets d'Allemagne destinés à l'amusement des enfans: des poupées qui parlent, des ouvriers qui manœuvrent leur métier, des voitures qui roulent, etc. La merveille est descendue de ses hautes régions; elle est toujours merveille, mais pour des enfans, et jusqu'au jour seulement où ils la brisent pour savoir ce qu'il y a dedans.

Les savans, dans les siècles d'ignorance, ont quelquefois pris la peine de construire des automates pour en décorer leur cabinet. Ces espèces de machines revêtues d'une forme humaine, les mettaient en grand renom parmi le peuple, dont l'imagination tend naturellement à amplifier les choses. On dit qu'Albert-le-Grand avait construit un automate qui ouvrait la porte de sa cellule lorsque l'on venait y frapper, et qui accueillait d'un salut et d'un bonjour la

personne qui entrait. On conçoit aisément quelles idées de puissance occulte et inexplicable un pareil portier devait inspirer aux visiteurs de son maître. Le père Kircher, l'abbé Mical et quelques autres, tenaient aussi chez eux des poupées parlantes à l'imitation de celle d'Albert le Grand. Mais l'homme qui s'est attiré le plus de réputation dans ce genre de construction est le célèbre Vaucanson, qui doit en grande partie à ses automates la popularité de son nom. Son premier automate fut un joueur de flûte qu'il présenta à l'académie en 1738, avec un mémoire explicatif. Trois ans après, il exposa deux nouveaux automates qui eurent grand succès. Le premier était un joueur de flageolet s'accompagnant sur le tambourin. Ce flageolet mécanique, habillé en berger, jouait une vingtaine d'airs avec beaucoup de précision et de délicatesse. Le second automate, et qui parut bien plus merveilleux encore, était un canard qui imitait fort habilement tous les mouvemens de l'animal vivant lorsqu'il cherche et avale sa nourriture, lorsqu'il agite ses ailes et qu'il barbotte dans l'eau ; il y avait même une espèce de digestion produite par la trituration et la décomposition par des agens chimiques du grain avalé. Ce n'était nullement une digestion; mais pour les gens peu éclairés cela en avait toute l'apparence. Ce sont là, je crois, avec les automates de M. Droz, dont l'un écrit, l'autre dessine, et le dernier touche du piano, les plus grandes notabilités que présente l'histoire des automates.

Parmi les plus fameux, il faudrait compter l'automate joueur d'échecs, qui était parvenu à se faire une réputation européenne dans ce jeu si difficile. Mais tout le monde sait aujourd'hui que la mécanique consistait en un fort habile joueur que l'on enfermait dans un coffre à double compartiment sur lequel était posé l'échiquier. Dans l'antiquité, un pigeon artificiel, que l'on disait avoir été construit par Archytas, eut aussi une grande célébrité. Plusieurs auteurs en ont parlé. Mais quel que fût l'art avec lequel cette machine avait été dressée, on peut affirmer qu'une bonne partie de son mérite était usurpée, et que la renommée qui se plaît toujours à augmenter les choses, avait, à l'égard de celle-ci, largement usé de son droit. On allait jusqu'à dire que cet oiseau merveilleux agitait non seulement ses ailes, ce qui est fort croyable, mais qu'il s'en servait pour s'élever et se mouvoir dans les airs, ce qui malheureusement n'est point possible. On sait aujourd'hui qu'aucune machine ne peut accumuler assez de force pour pouvoir suffire à se soutenir elle-même en l'air. Ce pigeon, s'il avait véritablement existé, aurait été la solution du grand problème de la navigation aérienne. Pour avoir une voiture volante il n'y aurait eu qu'à changer sa figure extérieure et accroître ses dimensions jusqu'à telle taille que l'on aurait voulu. On a raconté aussi que Regiomontanus avait construit une mouche qui volait dans sa chambre et revenait se poser dans sa main; mais ce récit n'a pas de meilleurs fondemens que celui qui précède. Dès qu'on permet à une apparence de merveillosité de se glisser quelque part, elle prend bientôt toutes ses aises et dépasse toutes les bornes.

Le temps des automates est passé. Le génie de la mécanique, chez ceux qui en sont doués, s'emploie à des travaux plus profitables; et si Vaucanson avait vécu parmi nous, au lieu d'user sa force d'intelligence à construire des poupées, il se serait enrôlé sans doute dans les rangs des Breguet et des illustres mécaniciens de notre siècle, et aurait eu la gloire de devenir leur émule. Les automates, si l'on prend ce mot dans son étymologie (*autos*, *maô*, qui se meut de soi-même), sont une création d'une immense valeur, témoins les pendules, les montres; mais la première condition qui leur est imposée, c'est que leurs mouvemens ne soient pas chose vaine et sans but, comme le seraient ceux d'une pendule que l'on priverait de son timbre et de son cadran, et qui s'agiterait sans autre résultat que celui de son inutile agitation. Il faut que ce qui est du domaine de l'industrie ou de la science reste au service de l'industrie et de la science, et ne vise pas à empiéter sur le terrain des beaux-arts.

AUTORITÉ. En remontant à l'étymologie de ce mot, on trouve qu'autorité, en latin *auctoritas*, vient d'*autor* ou *auctor*, mot qui paraît évidemment dérivé d'*augere*, sorte d'augmentatif d'*agere*: *augere* exprime l'action d'élever (*a-agere*, par contraction *augere*, elever, augmenter, accroître).

L'autorité est donc le droit de possession sur une chose dont on est le créateur, la qualité de celui qui élève ou a elevé quelque chose, qui est auteur ou cause de quelque chose; en d'autres termes, c'est l'attribut de la force, la qualité de ce qui a puissance. Autorité est donc synonyme de pouvoir; et, en effet, il se prend ainsi dans le sens le plus ordinaire : on dit l'autorité pour dire le pouvoir gouvernemental, l'autorité paternelle pour la puissance paternelle, etc. Cependant, dans le sens philosophique, une nuance distingue ces deux mots: dans cette acception, le pouvoir est pour ainsi dire la manifestation de l'autorité, tandis que l'autorité est la cause du pouvoir, la raison du pouvoir. Il ne suffit pas qu'un pouvoir existe sur la terre pour qu'il soit juste et incontestable; la force la plus aveugle et la plus brutale serait en ce cas un pouvoir. On demande donc au pouvoir quelle est son autorité, sa raison d'être, sa certitude, sa légitimité, son droit. La question de l'autorité devient ainsi, dans l'ordre politique et social, la question fondamentale de la famille et de la société, la base de toute la science politique. Il y a plus: chacun de nous est en soi une force; chaque homme est une puissance; chaque homme a des facultés de volonté et d'intelligence, qu'il peut jusqu'à un certain point réaliser, et qui le constituent, à des degrés divers, pouvoir sous plusieurs rapports. Toutes ces volontés individuelles ne produiront-elles qu'une lutte générale et interminable, ou peut-il au contraire en résulter une harmonie? Quelles sont les volontés ou les opinions individuelles qui par elles-mêmes ont autorité? quelles sont celles qui n'ont aucun droit? Il y a des opinions adoptées collectivement par un nombre plus ou moins considérable d'hommes: ces opinions feront-elles autorité pour les autres hommes? Les croyances d'une génération doivent-elles faire autorité pour les générations suivantes? Les morts ont-ils le droit de commander aux vivans? L'antiquité doit-elle imposer son joug à la modernité? Jusqu'à quel point s'étend ce droit de ce qui a vécu sur ce qui doit vivre, des pères sur les enfans? Dans tous les cas, où s'arrête le droit général de la société, et où commence le droit de l'individu? Voilà, comme on voit, toute la question de la certitude soulevée.

Ce mot d'autorité conduit donc directement à deux grands mots, les mots de *pouvoir* et de *certitude*, qui, devant être traités philosophiquement dans ce Dictionnaire, nous dispensent d'en dire davantage ici, puisque ce serait évidemment entamer sur ces articles. Nous renvoyons donc tout ce sujet aux mots Pouvoir et Certitude.

Nous devons seulement avertir que dans la dernière question, celle de la certitude, on a donné spécialement le nom d'autorité à l'autorité collective; c'est-à-dire qu'on appelle *principe d'autorité* le principe de la certitude tirée du consentement général ou universel.

AUTOUR. Voyez Épervier.

AUTRICHE. Les sept royaumes suivans : la Hongrie, la Bohême, l'Esclavonie et la Croatie, la Dalmatie, la Gallicie et la Lodomerie, l'Illyrie, la Lombardie et Venise;—un archiduché, celui d'Autriche; — un grand-duché, celui de Transylvanie; — un margraviat, celui de Moravie; — Les cinq duchés, de Styrie, de Salzbourg (incorporé actuellement à l'archiduché d'Autriche), de Carinthie et de Carniole (incorporé à l'Illyrie), la Silésie (unie à la Moravie); — deux comtés érigés en principautés, celui du Tyrol avec Voralberg, et de Gorz et Gradisca (réuni au royaume de l'Illyrie) : — tous ces pays, si distincts par l'origine, le caractère, le langage,

les mœurs de leurs habitans, forment aujourd'hui la monarchie héréditaire d'Autriche, plus étendue que la France, et dont la population égale au moins celle de ce pays. Cependant la constitution sociale et politique de cet état n'est basée ni sur le droit d'une nationalité, ni sur le fait d'une conquête; à dire vrai, c'est une sorte de bonne fortune dans la destinée de deux nobles maisons allemandes, celles de Babenberg et d'Habsbourg; c'est la prospérité domestique d'un patrimoine habilement géré.

Voici l'origine et la formation de l'empire autrichien.

Depuis que les Romains subjuguèrent les tribus germaniques, tels que les Panonnii, Boii, Norici, etc., habitant les rives méridionales du Danube, et y établirent dans les premières années de l'ère chrétienne des colonies militaires, Anassianum (Enns) et Vindobonna (Vienne), peuplées et fortifiées par Auguste, devinrent les boulevarts les plus reculés de l'empire romain contre les barbares du Nord. Le pays où elles furent situées, correspondant à une partie de l'archiduché d'Autriche, appartint alors à la Pannonie supérieure, tandis que le reste de l'archiduché actuel avec une partie de la Styrie, de la Carinthie et de la Carniole, formait la province du Noricum : au midi s'étendait la province de l'Illyricum, et à l'ouest la Rhétie. Il en fut ainsi pendant plus de trois siècles. Mais un des premiers résultats de la migration des peuples, fut la destruction des établissemens romains dans ces contrées : le Noricum et la Pannonie furent dès lors possédés successivement par les Boiens, par des Vandales, des Hérules, des Rugiens, des Goths, des Longobards et des Avares. — Il est à remarquer que ce pays, dont les souverains devaient dans la suite des siècles s'asseoir le plus long-temps sur le nouveau trône des Césars, donna aussi naissance à celui qui déposa de l'ancien trône le dernier empereur romain; Odoacre régnait dans le Noricum et la Pannonie avant de s'établir à Rome.—En 558, lorsque les Longobards eurent fondé leur empire dans le nord de l'Italie, l'Enns devint la limite entre la tribu allemande des Bainvares, qui possédaient le pays autrichien nommé actuellement *au-dessus de l'Enns*, et les Avares, qui s'étaient emparés de la rive opposée et orientale. — Deux siècles après, quand Charlemagne eut détruit le duché de Bavière, les Avares, jusque là alliés aux Bavarois, passèrent l'Enns (788), et envahirent les comtés que les Francs venaient d'y créer; mais Charlemagne fit contre eux une guerre longue et acharnée, qui se termina par l'anéantissement de ce peuple (799). Il réunit ensuite le pays compris entre l'Enns, et le confluent du Raab et du Danube, à l'Allemagne, sous le nom d'*Avarie*; il y envoya des colons allemands, et fit gouverner sa conquête par un margrave entièrement dépendant de l'empire. Ce fut là l'origine de l'Autriche.

Cependant l'Avarie, qui depuis le traité de partage de Verdun (843), formait la province orientale de l'empire, tomba bientôt au pouvoir des Hongrois, lors de leur irruption en Allemagne (900). Ce ne fut qu'en 955 que l'empereur Othon Ier en recouvra une grande partie par suite de la victoire qu'il remporta sur les Hongrois, sur le champ du Lech (*Lechfeld*), aux environs d'Augsbourg; et, grâce à la bravoure et à l'habileté des margraves, le reste ne tarda pas à retourner à l'Allemagne. — Othon réunit d'abord l'Avarie sous son ancienne dénomination de province ou Marche orientale, à la Bavière, et en conféra le margraviat au comte Borchard, qui l'avait secondé dans la guerre contre les Hongrois. Mais après la mort de ce dernier, arrivée en 982, il nomma margrave Léopold, descendant du malheureux Adalbert, comte de Babenberg, héritier de ses vastes domaines en Franconie, dans les environs de Bamberg.

Dès 982, la Marche orientale de l'empire devint le patrimoine de la famille de Babenberg; toutefois elle la posséda d'abord, non selon le droit de primogéniture, mais d'après les choix successifs des empereurs. — Dans un diplome de l'empereur Othon III, daté du 1er décembre 966, on trouve pour la première fois, appliqué à ce pays, le nom d'*Autriche*, en allemand *Oesterreich* (province orientale), écrit d'abord Ostirrichi; on y lit : *In regione, vulgari nomine Ostirrichi*, etc. Le margrave Albert Ier, surnommé *le Victorieux*, profitant des guerres civiles des Hongrois, recula les frontières de son état jusqu'à la Leitha.

Mais l'époque la plus décisive pour la maison de Babenberg et sa souveraineté, fut quand Frédéric Barberousse érigea, en 1156, la Marche d'Autriche en duché héréditaire : il le fit pour achever les longues contestations dont la Bavière était l'objet, après que son duc Henri-le-Fier eut été mis au ban. Le margrave d'Autriche, Henri II le Jasomirgott, héritier des prétentions de son père Léopold Ier, qui avait obtenu le duché de Bavière de l'empereur Conrad, ayant consenti, sur les instances de Frédéric, à un arrangement en vertu duquel le duché fut rendu au Guelfe Henri-le-Lion, le pays au-dessus de l'Enns, ou la Haute-Autriche, qui jusqu'alors avait fait partie du duché de Bavière, en fut détaché pour être réuni à la Marche d'Autriche, et possédé, ainsi que cette dernière, à titre de duché entièrement indépendant de la Bavière, par le margrave Henri de Babenberg et ses descendans mâles et femelles. Cet arrangement est du 8 septembre 1156. Neuf jours après, l'empereur accorda au nouveau duc d'Autriche un privilége par lequel il lui conférait des prérogatives telles qu'aucun autre prince d'empire n'en a jamais possédées; ce privilége donnait, entre autres, aux ducs le droit de disposer du duché à l'extinction de leurs héritiers. —Le fils de Henri II, Léopold VI, fut investi (1192), par l'empereur Henri VI, du duché de Styrie. Léopold VII acheta, en 1229, de l'évêque de Freisingen, une partie de la Carniole.

Frédéric-le-Belliqueux, le dernier de la ligne masculine de Babenberg, ayant péri, en 1246, sans avoir disposé, ainsi qu'il en avait le droit, de ses possessions, l'empereur déclara les fiefs d'Autriche et de Styrie vacans et dévolus à sa couronne. Plusieurs héritiers de la ligne féminine firent alors valoir leurs prétentions, et le temps qui s'est écoulé entre 1246 et 1282, appelé l'*interrègne autrichien*, fut plus malheureux encore pour l'Autriche, que ne l'avait été le règne agité du dernier duc. Après de longs déchiremens, les états d'Autriche élurent Ottocar de Bohême; ce duc obtint, en 1269, par héritage, la Carinthie avec une partie de la Carniole et du Frioul; mais après une guerre malheureuse, il se vit bientôt forcé (1276) de céder à l'empereur Rodolphe d'Habsbourg, toutes ses possessions autrichiennes. Rodolphe conféra, en 1282, l'investiture des duchés d'Autriche, de Styrie et de Carinthie, à ses deux fils, dont l'un ayant renoncé à l'exercice de ses droits, l'autre, Albert, resta seul maître du duché, et devint la tige de la maison d'Habsbourg, qui règne encore par les femmes en Autriche. De cette époque datent les grands et rapides développemens qui ont fait monter l'Autriche au premier rang des puissances européennes. La maison d'Habsbourg fut bientôt élevée à la dignité impériale. Comme nous consacrons dans ce recueil plusieurs articles aux empereurs (voyez Albert, Charles-Quint, François, Frédéric, Joseph, etc.), nous nous bornerons ici à esquisser en peu de mots les principaux faits relatifs à l'agrandissement territorial et politique de cet état, renvoyant, pour la liste chronologique des souverains, aux articles Babenberg et Habsbourg.

Les descendans d'Albert d'Habsbourg étendirent en peu de temps sur plusieurs autres états la souveraineté autrichienne, qui, à la mort de leur père (1308), s'étendait déjà sur 1254 milles carrés allemands. Cette extension s'opéra le plus souvent par des mariages, des achats, des héritages. Ainsi, pendant le XIVe siècle, l'Autriche s'augmenta successivement du Tyrol (par cession), des possessions du dernier comte de Feldkirch (achetées pour 36,000 florins d'or), du margraviat de Breisgau en Souabe, des villes de Neubourg,

Altbrisach, Kengingen et Villingen (achetées aux comtes de Furstemberg pour 55,000 florins d'or), du reste de la Carniole et de la Marche de Winde (après la mort du dernier comte de Goertz), du comté de Pludenz (cédé par un comte de Werdemberg), des possessions des comtes de Hohenberg (achetées pour 66,000 florins d'or), de la ville de Triest (pour prix de sa participation, en 1380, à une guerre entre la Hongrie et Venise), de nouvelles possessions en Suisse et en Alsace; enfin les deux grands bailliages situés dans la Haute et Basse-Souabe, furent mis au pouvoir du duc Léopold, par le roi Wenceslas, en nantissement d'un emprunt de 40,000 florins d'or.

En 1422, le duc Albert V ayant épousé la fille de l'empereur Sigismond, en obtint en dot la Moravie, et la perspective de posséder un jour les trônes de Hongrie et de Bohême. A la mort de son beau-père, il fut en effet élu roi de Hongrie et de Bohême, et en 1438, empereur d'Allemagne, sous le nom d'Albert II. Quoiqu'il n'ait joui de cette dignité que pendant un an, sa famille la posséda dès lors sans interruption; mais elle perdit momentanément la Hongrie et la Bohême. Après la mort d'Albert (1439), les domaines de la maison d'Habsbourg en Helvetie lui échappèrent par suite des sanglans démêlés du duc Frédéric avec les Suisses. Ce prince, devenu l'empereur Frédéric III, conféra à perpétuité, en 1453, à tous les princes de sa maison le titre d'*archiduc* que quelques ducs avaient déjà porté. En 1477, en faisant épouser à son fils Maximilien, Marie, fille et héritière du duc de Bourgogne, acquit à l'Autriche les Pays-Bas et l'Alsace. Maximilien étendit en outre ses états héréditaires, en y réunissant tout le Tyrol, les comtés de Goertz et de Gradisca et plusieurs parties du territoire bavarois. Le mariage de son fils Philippe avec la fille unique de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne, investit, après la mort de Maximilien (1519), son petit-fils Charles-Quint de la souveraineté de l'Espagne, des Indes, des Pays-Bas et de l'Autriche; mais les traités de séparation conclus en 1521 et 1540, demembrèrent incessamment cette gigantesque monarchie. Charles-Quint conserva pour lui-même l'Espagne avec les Indes et les Pays-Bas, et il céda à perpétuité les possessions autrichiennes à son frère Ferdinand devenu plus tard (1556) son successeur, comme empereur d'Allemagne.

En 1526, Ferdinand qui avait épousé la sœur de Louis roi de Hongrie, époux lui-même de la sœur de Ferdinand, devint, à la mort de Louis, l'héritier de son vaste patrimoine, qui fut composé de la Hongrie, la Bohême, la Moravie, la Silésie et la Lusace. L'Autriche prit alors place parmi les grandes monarchies européennes. Malgré les pertes que firent subir à Ferdinand les guerres, dans lesquelles il fut entraîné par l'opposition faite à son avènement en Hongrie, les possessions de la branche allemande d'Autriche s'élevaient déjà, lors de la mort de ce monarque (1564), à 5402 milles carrés.

Les longues guerres qu'eurent à soutenir dans la suite les souverains d'Autriche, à cause des affaires de religion et du mécontentement de leurs états, furent fort désastreuses pour ce pays.

Par la paix de Prague (1619), l'Autriche fut forcée de céder la Lusace à la Saxe, et par celle de Westphalie (1648) l'Alsace à la France. Cependant elle réussit avec le temps à dompter la Bohême et même à lui enlever en 1620 le droit d'élection de ses rois. Vienne assiégée par les Turcs, qu'un puissant parti de Hongrie avait appelé à son secours, en fut délivrée, en 1683, par l'allié de l'empereur, le roi Sobieski. La Hongrie fut entièrement soumise et érigée en royaume héréditaire, en 1687. La Porte vaincue restitua à ce royaume, en 1699, le pays situé entre le Danube et le Theiss, et même lui céda plus tard par le traité de Passarovitz plusieurs provinces importantes.

Au commencement du XVIII[e] siècle, la branche autrichienne d'Espagne s'éteignit dans la personne du roi Charles II (1701), qui, subissant l'influence de la politique française, avait nommé le petit-fils de Louis XIV héritier de son trône, à l'exclusion de la maison d'Habsbourg. Cette succession fit faire à l'Autriche en faveur de Charles, son prince impérial, une longue guerre, à laquelle presque toutes les puissances européennes prirent part, et qui ne finit qu'en 1715, par le traité d'Utrecht. Charles d'Autriche, devenu empereur sous le nom de Charles VI, après la mort de son frère aîné Joseph I[er], obtint en vertu de ce traité les Pays-Bas espagnols, le Milanais, Mantoue, Naples et la Sardaigne (il échangea plus tard ce dernier pays contre la Sicile). A cette époque la monarchie autrichienne avait une étendue de 9043 milles carrés, et une population d'environ 29 millions; mais sa puissance fut bientôt affaiblie par de nouvelles guerres avec l'Espagne, la France et la Turquie.

Charles VI n'avait que des filles; pour leur assurer son trône, et obtenir l'assentiment des grandes puissances à la pragmatique-sanction, il se vit réduit de céder à don Carlos, infant d'Espagne, Naples et la Sicile, et au roi de Sardaigne une partie du Milanais, pour laquelle il ne reçut en échange que Parme et Plaisance. Il ne fut pas plus heureux dans la guerre qu'il soutint contre les Turcs, et il fut obligé en 1739 de rendre à la porte Belgrade, la Servie, la partie autrichienne de la Valachie, Orsova et la Bosnie.

En 1740, la ligne masculine de Habsbourg d'Autriche s'éteignit par la mort de Charles VI. Sa fille, Marie-Thérèse, qui avait épousé le duc François-Etienne de Lorraine, recueillit sa succession et fut immédiatement après impliquée dans une série de guerres suscitées principalement par la Prusse et la Bavière. Elles finirent par la cession de la Silésie à la Prusse (1742), des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla à l'infant Philippe d'Espagne, et de nouvelles parties du Milanais à la Sardaigne (1748). L'époux de Marie-Thérèse devint en 1745 empereur d'Allemagne et chef de la maison de *Habsbourg-Lorraine*. Craignant que la ligne masculine de cette maison ne s'éteignît de nouveau, Marie-Thérèse en établit deux lignes collatérales, celle de Toscane et d'Este.

L'acquisition de la Gallicie et de la Lodomerie, lors de l'inique partage de la Pologne, de 1772, et celle de la Boukovine, que lui céda la Porte, en 1777, dédommagèrent amplement la maison d'Autriche de ces sacrifices en faveur de ses cadets. Elle obtint encore d'autres districts, comme celui de Burghausen à la paix de Teschen, et plus tard, le comté de Honenembs en Souabe, les comtés de Falkenstein et les seigneuries souabes de Tettnang et d'Argen; de sorte qu'à la mort de l'impératrice (1780), l'Autriche, à la place de 772 milles carrés, qu'elle avait perdus depuis 1740, en avait gagné 1648, et malgré les ravages des guerres longues et sanglantes, sa prospérité intérieure fut ranimée, grâce aux soins assidus et éclairés de Marie-Thérèse pour le bien de ses états. — Les règnes de ses fils, le grand réformateur Joseph II, et le pacifique Léopold II, ne furent signalés par aucun changement territorial. Le sort qu'avaient éprouvé leur sœur Marie-Antoinette, et son époux Louis XVI, détermina Léopold à contracter une alliance avec la Prusse; mais il mourut (1[er] mars 1792) avant la guerre de la révolution, et eut pour successeur son fils François II.

Le règne de François II, dont la mort récente est annoncée au moment même où nous écrivons, fut, jusqu'en 1815, une suite presque non interrompue de guerres malheureuses pour l'Autriche. A la première paix de Campo-Formio (1797), l'Autriche perdit la Lombardie et les Pays-Bas, mais elle en fut dédommagée par la plus grande partie de territoire vénitien. — Le traité de Luneville (1801) ne porta qu'une fort légère atteinte à son territoire. Elle se trouva même à celle époque, malgré les cessions faites à la France, avoir

gagné en étendue 452 milles carrés, y compris les acquisitions qu'elle a faites par le troisième partage de la Pologne. — Lorsqu'en 1804 le premier consul se fut fait proclamer empereur des Français, François, par un acte d'une haute prévoyance, réunit tous ses états sous le nom d'empire d'Autriche, et prit, la même année, le titre d'*Empereur héréditaire d'Autriche*, sans cesser encore d'être empereur électif d'Allemagne. — En 1805, après une nouvelle guerre qui se termina par la paix de Presbourg, il se vit obligé de céder à la France toutes les provinces italiennes qui lui restaient; au roi de Bavière le Tyrol avec plusieurs districts; au roi de Wurtemberg et au grand-duc de Bade ses possessions en Souabe. Pour faible dédommagement, l'Autriche obtint Berchlesgaden et l'électorat de Salzbourg, dont le souverain, l'ancien grand-duc de Toscane, de la ligne collatérale d'Autriche, fut dédommagé par le Wurzbourg. Un des plus importans résultats de cette guerre fut l'établissement de la *Confédération du Rhin* (12 juillet 1806), par suite duquel François II renonça à la dignité d'empereur d'Allemagne, et prit le nom de *François Ier*, comme empereur d'Autriche. — En 1809, l'Autriche fit de nouveau une guerre contre la France; de nouveau elle fut vaincue, et, par la paix de Vienne, elle perdit une grande partie de la Gallicie, les enclaves bohêmes de la Saxe, le Salzbourg, l'Innviertel, la Carniole, l'Istrie, Trieste, Venise, et d'autres provinces méridionales; en tout 2000 milles carrés avec 3,500,000 habitans. — Après une si rude expérience, François, devenu beau-père de Napoléon, conclut avec lui, le 14 mars 1812, une alliance offensive et défensive contre la Russie; mais il rétracta bientôt cette fausse marque d'amitié. Après les désastres de Moscou, il tourna ses armes contre la France, et, allié fidèle des Russes, des Anglais, des Prussiens et des Suédois, il poursuivit avec une persévérance acharnée la chute de son gendre. On lui tint compte de cette conduite. Lors de la paix de Paris, en 1814, l'Autriche obtint la partie de l'Italie qui compose actuellement le royaume Lombardo-Vénitien, et recouvra la Dalmatie avec ceux de ses pays héréditaires qu'elle avait cédés antérieurement. Le grand-duc Ferdinand fut en même temps rétabli dans sa souveraineté de la Toscane. Par suite de la forme nouvelle que l'Europe reçut au congrès de Vienne (1815), et du traité que l'Autriche conclut avec la Bavière, le 14 avril 1816, cet empire a gagné, comparativement à ce qu'il était avant la guerre avec la révolution française, 150 milles carrés (non compris la Toscane, Modène et Parme), et obtenu de grands avantages sous le rapport de la position et de l'arrondissement de son territoire.

Depuis le traité de Vienne, la défense du *statu quo* et du système monarchique devint le but constant et principal de la politique autrichienne. Comme premier membre de la sainte-alliance, comme président de la diète germanique, comme alliée par des pactes tout récens à la Russie et à la Prusse, cette monarchie a exercé pendant les vingt ans derniers une grande influence sur l'Allemagne et sur d'autres états européens, par ses actes de diplomatie et de police. Dans l'article spécial consacré au règne de François (voyez FRANÇOIS), nous retracerons l'histoire politique de l'Autriche à cette époque. Nous devons nous borner à dire que les sentimens paternels de ce prince pour ses peuples furent malheureusement neutralisés par la direction rétrograde de son cabinet, et par la funeste nécessité où il se crut de traiter en ennemies les provinces non allemandes, et surtout italiennes et polonaises.

L'empire d'Autriche, tel qu'il est aujourd'hui, est situé entre 42° et 51° de latitude, et entre 6° et 24° de longitude orientale (de Paris). Ses bornes sont au nord : les royaumes de Bavière et de Saxe, la province prussienne de Silésie, la république de Cracovie, et les provinces polonaises de Russie; à l'est : la Podolie et une lisière de la province de Bessarabie dans l'empire russe, et la principauté de Moldavie; au sud : les principautés de Valachie et de Servie, la Bosnie et la Croatie dans l'empire ottoman; ensuite la mer Adriatique, la légation de Ferrare dans l'état du pape, les duchés de Modène et de Parme; à l'ouest : le royaume Sarde, la confédération suisse et le royaume de Bavière.

La grande hétérogénéité et l'importance respective des pays qui composent l'empire, nous obligeant à leur destiner des articles particuliers (voyez BOHÊME, CROATIE, DALMATIE, HONGRIE, etc.), nous nous restreindrons ici à quelques généralités descriptives sur l'empire tout entier, sans entrer dans les détails quant aux provinces, excepté sur celle de l'archiduché d'Autriche. — Voici d'abord le tableau de l'étendue en milles carrés allemands (15 au degré) de la population, et du nombre de villes et de villages de l'empire autrichien : nous l'avons extrait de l'*Almanach statistique*, publié, d'après les documens officiels, par le bureau d'industrie de Weimar, pour 1835.

Superficie et population de l'empire autrichien.

PROVINCES.	Milles carrés.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE de villes.	NOMBRE de villages, etc.
Basse-Autriche.	708	1,246,320	33	4,500
Haute Autriche.		835,434	17	6,925
Styrie	400	855,720	20	3,643
Illyrie	519	1,190,000	54	7,223
Tyrol et Vorolberg	519	784,472	22	1,731
Bohême	949	3,888,828	278	11,926
Moravie et Silésie	482	2,057,941	118	3,755
Hongrie, Esclavonie, Croatie, avec districts partic.	4,181	10,472,142	62	12,279
Transylvanie	1,109	1,748,420	13	2,630
Gallicie et Lodomerie. . . .	1,548	4,380,508	95	6,141
Dalmatie.	274	326,415	9	1,002
Littoral maritime.	143	420,971	37	920
Confins militaires.	609	1,016,522	12	726
Lombardie et Venise. . . .	852	4,278,902	56	11,454
TOTAUX	12,205	33,482,692	799	73,839

Toute l'étendue des possessions autrichiennes est sillonnée dans tous les sens par les ramifications des Alpes Rhétiques, Noriques, Carniques, Juliennes, Dinariques, des Carpathes, des Sudètes et des monts Hercyniens. Les plaines ne font que la cinquième partie de son étendue. — Les fleuves de l'empire aboutissent à quatre mers différentes : la mer Noire, la Baltique, la mer du Nord et la Méditerranée. Les principaux d'entre eux sont : dans les provinces allemandes, le Danube, qui tient la seconde place après le Wolga parmi les grandes fleuves de l'Europe, l'Inn, l'Enns, la Morava, la Leitha, l'Elbe, l'Oder, la Moldau; dans la Gallicie, la Vistule et le Dniester; en Hongrie, le Raab, la Drave, le Theiss; en Croatie, la Save; en Italie, le Pô et l'Adige. Outre ces cours d'eau, la monarchie autrichienne renferme un grand nombre de lacs, parmi lesquels on distingue le Platen et le Neusiedel en Hongrie; le Cirknitz dans le gouvernement de Laybach; et le lac Maggiore dans le royaume Lombard-Vénitien. La seule côte de mer qu'elle possède, celle de l'Adriatique, s'étend le long des provinces vénitiennes, de la Croatie militaire et de la Dalmatie.

Le sol et le climat de l'empire autrichien sont peut-être les plus variés parmi tous les pays de l'Europe. Aussi offrent-ils les productions les plus diverses. Cependant, d'après les calculs de M. Lichtenstern, les 19 centièmes en restent entièrement improductifs. Les forêts couvrent 3000 milles carrés.

L'agriculture et l'éducation des bestiaux, quoique florissantes, sont encore loin d'avoir atteint le degré où elles sont arrivées dans l'Europe occidentale. On exporte toutefois du

blé et du riz de la Lombardie. La culture des vignes donne un riche produit, surtout en Hongrie, dans l'archiduché et la Lombardie; cette dernière fournit aussi de l'huile en abondance et en fait un article d'exportation. — D'après M. Lichtenstern, qui avait à sa disposition plus de données qu'aucun autre pour faire le relevé de pareils faits, l'Autriche possède près de 1,900,000 chevaux, 70,000 ânes et mulets, 10,000,000 de têtes de gros bétail, 17,000,000 de moutons, dont un huitième de race supérieure, 6.000,000 de cochons, 900,000 chèvres. Les chevaux de Transylvanie et de Boukovine, les bestiaux de Hongrie, de Transylvanie et de Lombardie sont réputés les plus beaux. C'est à Debreczin et à OEdenburg en Hongrie qu'il y a les plus grands marchés de porcs et de lard qui soient en Europe. Il est vrai que l'on dit qu'un Hongrois ne peut vivre sans lard, pas plus qu'un Allemand sans café. — Il y a en Autriche de grandes pêcheries de poissons et d'huîtres à perles; la pêche de la côte de Dalmatie emploie 8.000 personnes. — Les abeilles, élevées surtout et en grande quantité dans la Hongrie, la Gallicie et la Transylvanie, donnent par an 550,000 quintaux de miel, 20 000 quintaux de cire. On obtient 2 500,000 livres de produit des vers-à-soie, qui furent introduits en Lombardie par Charles-Quint, et dont la culture doit de grandes améliorations au comte Dandolo. — Les cantharides de Hongrie et d'Esclavonie et la cochenille de Gallicie forment un article considérable d'exportation. — On exporte aussi depuis quelques années beaucoup de sangsues pour la France.

Quant aux minéraux, excepté le platine, il serait difficile de nommer un métal que n'eût point l'Autriche; elle surpasse sous ce rapport tous les autres pays de l'Europe, et obtient annuellement 3,900 marcs d'or, dont les plus riches mines sont dans la Transylvanie; 108,000 marcs d'argent; plus de 40,000 quintaux de cuivre; 1,800 quintaux d'étain; 1,250,000 de fer, dont près de la moitié provient de la Styrie, de la Carinthie et de la Carniole; les mines de mercure d'Idrie en Carniole sont les plus riches de l'Europe. Il y a en Autriche du cinabre, du cobalt, calamine, zinc, arsenic, chrôme, bismuth, manganèse, aimant, etc. On y trouve une grande quantité de beaux marbres, de terre à porcelaine, de houille, de soufre, etc. Les mines de Wieliczka en Gallicie; celles de Salzbourg, du Tyrol et de la Transylvanie fournissent d'immenses provisions de sel, et forment, pour le gouvernement qui en a le monopole, une grande source de revenus. — Les pierres précieuses de Bohême et de Hongrie sont très estimées. — L'Autriche possède plus de 600 sources minérales, dont 150 en Bohême; les plus renommées sont celles de Carlsbad, de Tœplitz, d'Eger, de Marienbad, de Bilin, d'Albano, etc.

Les fabriques et les manufactures ont fait de si grands progrès dans les derniers temps, surtout en Bohême, en Moravie, en Silésie, dans l'archiduché, en Styrie et en Carniole, que plusieurs cantons de ces pays peuvent être comparés aux contrées les plus industrieuses de l'Europe. Leurs principaux produits sont : les toiles de Bohême, Moravie et Silésie; les dentelles de Bohême, de Venise et du Tyrol; les draps de Moravie, ceux de la Basse-Autriche et du royaume Lombard-Vénitien; les étoffes de soie de Vienne, Milan, Vicenza, Venise, etc.; la verrerie de la Bohême, dont quelques articles sont supérieurs, pour le bas prix et pour la qualité, à tout autre objet correspondant fabriqué en France et en Angleterre; les belles et énormes glaces de Neuhaus dans la Basse-Autriche et celles de Venise; les armes et la coutellerie de Steyer, de Brescia et autres villes; la quincaillerie de Vienne, Prague, Carlsbad, etc.; l'orfèvrerie de Vienne, Milan, Venise, Prague, etc.; les peaux chamoisées du Tyrol; les cuirs de la Basse-Autriche, de la Hongrie et de la Moravie; les papiers de la Bohême et du royaume Lombard-Vénitien; les pianos de Vienne; les violons de Crémone et du Tyrol; les ouvrages sculptés de ce dernier pays, etc., etc. Pour conclure, nous ajouterons, sur la parole de Lichtenstern, de Stein et de Malchus, que le nombre de manufactures de tout genre s'élève en Autriche à 2,365,000, et que la valeur annuelle de leurs produits est estimée à 1,245,000,000 de florins, ce qui ferait trois milliards et demi de francs.

Le désavantage d'une position presque entièrement continentale, les entraves que met le gouvernement aux relations de ses sujets avec l'étranger, et enfin l'obstacle naturel de la chaîne de montagnes qui sépare l'intérieur de l'empire de la côte Adriatique, empêchent l'Autriche de prendre le rang que la variété, l'abondance et la valeur intrinsèque de ses produits semblent lui assigner dans le commerce extérieur. Cependant elle fait un vaste et important commerce de terre, surtout celui de commission; car une grande partie des marchandises qui passent de l'orient et du midi de l'Europe dans l'occident et dans le nord traversent cet état. Le commerce intérieur est facilité par un grand nombre de fleuves navigables, de bonnes routes et de canaux. Parmi ces derniers, les principaux sont : le Franz-Canal, qui réunit le Danube au Theiss; le canal de la Bega, qui joint le Bega, au Temes, dans le bannat de Temesvar; le canal de Vienne, qui établit une communication entre Vienne et Neustadt; le Naviglo Grande, qui va de Milan au Tesin, etc.; le seul gouvernement de Venise n'a pas moins de 243 canaux. On a aussi entrepris dernièrement en Autriche la construction de quelques chemins de fer. — Les principales villes maritimes sont : Trieste, qui est le premier port marchand de l'empire; Venise, déclarée port franc en 1830; Fiume, qui est le débouché principal des pays hongrois; Raguse, importante pour le commerce de la Dalmatie avec l'empire ottoman; Rovigo, la plus florissante ville de l'Istrie. — Parmi les villes commerçantes de l'intérieur, on distingue : Vienne, centre du commerce de tout l'empire; Prague, entrepôt de celui de Bohême; Pesth, Debreczin et Semlin, entrepôt de la Hongrie; Brody et Lemberg, de la Gallicie.

D'après le tableau que nous avons donné plus haut, la population générale de l'Autriche est de 33,482,000 habitans; ce qui, comparé à l'étendue de cet empire, donne en terme moyen 2,740 par mille carré. Quant à la population relative des différentes provinces, la plus forte est celle du royaume Lombardo-Vénitien, qui a 5,029 habitans par mille carré (le Milanais en a 9,864); viennent ensuite la Bohême, la Moravie et l'archiduché d'Autriche. Les contrées les moins peuplées sont la Carinthie et le Tyrol, Salzburg et la Dalmatie. — Un huitième, à peu près, de la population entière d'Autriche vit, à ce qu'on prétend, du commerce et des manufactures, le reste s'occupant des travaux agricoles et d'industrie première; un quart du nombre total est considéré comme habitant les villes. — Parmi les 799 villes de l'empire, les plus peuplées sont : Vienne, Milan, Venise, Prague, qui ont plus de 100 mille habitans (Vienne en a 319,800); Pesth, Lemberg, Vérone, Trieste, Debreczin, Graetz, en ont plus de 40 mille.

L'archiduché d'Autriche, sur lequel nous devons insister plus particulièrement que sur les autres parties de l'empire, est divisé, par l'Ens, en deux portions d'une grandeur inégale, qui forment deux provinces séparées. La plus grande ou orientale, où se trouve Vienne, s'appelle Basse-Autriche, ou gouvernement an-dessous de l'Ens; tandis que l'occidentale, plus petite, porte le nom de Haute-Autriche, ou pays au-dessus de l'Ens. Le Danube coupe l'une et l'autre en deux parties : celles de la Basse-Autriche sont presque égales, et subdivisées encore en deux autres, au nord du Danube, par le mont Saint-Médard (*Monhartsberg*), au midi de cette rivière, par la forêt de Vienne (*Wienerwald*). Ainsi la nature a marqué la division administrative de cette province en quatre cercles appelés quartiers (*Viertel*). La ville de Vienne forme avec sa banlieue un cinquième district, tout-à-fait distinct. — La Haute-Autriche contient le cercle de

Mühl au nord du Danube, et quatre autres, dont un formé par le territoire de Salzbourg, au midi.— Le tableau suivant indique l'étendue et la population actuelle de ces provinces:

Superficie et population de l'archiduché d'Autriche.

	MILLES carrés.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE d'habit. par mille.
Cercle inf. du Wiennerwald.	80,50	535,000	6,615
Cercle sup. du Wiennerwald.	101,53	232,000	2,289
Cercle inf de Manhartsberg.	87,50	275,000	3,442
Cercle sup. de Manhartsberg.	91,75	238,000	2,594
Cercle de Mühl	57,50	205,000	3,565
Cercle de Hausruck.	45 50	485,000	4,253
Cercle de l'Inn	41,25	444,000	3,490
Cercle de Traun.	76,53	485,000	2,410
Cercle de Salzburg	128,75	448,000	2,130
TOTAUX.	708,63	2,084,951	2,800

La Basse-Autriche est couverte, au midi, sur les frontières de la Styrie, par les Alpes Noriques, et traversée par une de leurs ramifications, Kahlemberg (*mons Cœtius*). Son agriculture n'est pas florissante; ses mines de métaux ne sont pas riches; mais elle produit beaucoup de fruits, de vin, de houille, et ses nombreuses manufactures, surtout d'etoffes de soie et de coton, de cuirs, etc., en font la plus industrieuse contrée de l'empire. Il y a peu d'années, elle possédait 3,000 manufactures de coton; leurs produits étaient toutefois loin de pouvoir entrer en concurrence avec ceux des fabriques anglaises, surtout à cause du bas prix des derniers. — La Haute-Autriche est fort montagneuse, et contient plus de fleuves et de lacs qu'aucun autre pays de l'empire. Elle a un aspect sévère et imposant, conforme encore au tableau que Tacite nous a tracé de l'antique Germanie, *aspera cœlo*, *tristis cultu aspectuque*. Ce pays a une végétation fort riche; cependant, malgré les efforts de ses habitans, il ne produit pas assez de blé pour leur consommation. Il possède plusieurs filatures de coton et d'autres manufactures; ou tire de ses mines de l'or, de l'argent, du cuivre, etc. Mais sa principale richesse consiste, sans contredit, dans les mines de sel gemme du canton de Salzkammergutt.

Quatre classes composent les états de la Haute et de la Basse-Autriche: celle des prélats, celle des seigneurs (princes, comtes, barons), celle des chevaliers et celle des deputés de villes. Presque tous les habitans de ces deux provinces sont allemands, ce que l'on ne peut dire d'aucune autre partie de la monarchie.

Il y a dans l'empire autrichien quatre races principales de peuples. Près de la moitié de ses habitans, c'est-à-dire environ 16,500,000, sont de la race slave; elle comprend les Czeches ou Bohêmes, dans la Bohême; les Polonais, dans la Gallicie; les Russniaks, dans la Gallicie et dans les montagnes de Hongrie et de Transylvanie; les Slovaques, dans la Hongrie et la Moravie; les Wendes, dans l'Illyrie, la Styrie, et dans un district du Tyrol; les Croates, dans la Croatie et dans les frontières militaires; les Morlaques, dans la Dalmatie, etc. La seconde race s'élève à 6,400,000; c'est celle des Allemands qui sont la nation dominante, et qui vivent sans mélange dans l'archiduché d'Autriche; ils occupent la plus grande partie de la Styrie et du Tyrol; mais ils sont en minorité dans les royaumes d'Illyrie et de Bohême, dans la Silesie et la Moravie; dans la Hongrie il n'y en a que 800,000; dans la Transylvanie, ils sont plus de 200,000 sous le nom de Saxons; ils forment en Gallicie 185 colonies, composées de près de 80,000 habitans. Ceux qui sont établis depuis des siècles sur le territoire vénitien, dans les environs d'Asiago, ne s'élèvent qu'au nombre de 55,000; en Carniole, ils sont 48,000, et 10,000 dans les frontières militaires. Les Madgiars ou Hongrois, au nombre de 4 500 000, sont en majorité en Hongrie et en Transylvanie, et forment la troisième race des peuples autrichiens. La quatrième est celle des Italiens, qui font à eux seuls presque toute la population du royaume Lombardo-Vénitien, et une portion considérable de celle du gouvernement de Trieste et du Tyrol méridional; ils occupent une partie de l'Illyrie et de la Dalmatie. — Outre ces quatre races principales, il y a en Autriche près de 2,000,000 de Walaques, ou, comme ils se nomment eux-mêmes, de Rumans; ils forment la plus grande partie de la population de la Boukovine, et sont très nombreux dans la Transylvanie, la Hongrie et les confins militaires. On y trouve environ 520,000 Juifs, dont près de la moitié habite la Gallicie; le reste est dispersé en Moravie, en Bohême et dans d'autres provinces. Plus de 100,000 Zigoeines, appelés communément en France Bohémiens, mènent une vie vagabonde en Hongrie, en Gallicie, en Boukovine, et sur d'autres parties du territoire autrichien. De 13,000 Arméniens, le plus grand nombre est établi dans les environs de Lemberg, en Gallicie. On trouve aussi en Autriche un petit nombre de Grecs, de Turcs, d'Albanais, etc.

Tous ces peuples, aussi divers par leur développement social, leurs traditions, leurs habitudes et leurs tendances nationales, que par leur origine, leurs traits physiques et leurs langues, servent aujourd'hui d'instrumens d'oppression les uns contre les autres; et par un habile mécanisme militaire et administratif, ils sont enchaînés au trône de l'empereur d'Autriche. La souveraineté de celui-ci est illimitée, excepté dans la Hongrie et la Transylvanie, où les diètes et chancelleries ont part à l'exercice du pouvoir législatif et exécutif. Les états provinciaux, dont les prérogatives sont différentes dans les diverses provinces, n'ont d'autre droit que celui de répartir l'impôt et de faire des rapports et des requêtes au souverain. Dans le Tyrol, les paysans font partie des états. La Dalmatie n'en a point du tout. Les confins militaires ont un gouvernement particulier qui dépend entièrement et exclusivement du ministère de la guerre.— La couronne d'Autriche est héréditaire dans la ligne masculine par ordre de primogéniture; mais elle passe aux femmes à défaut d'héritier mâle. En cas de minorité, la régence appartient à l'impératrice veuve ou à un des plus proches parens, s'il n'en a pas été statué autrement par le souverain mort; cependant en Hongrie le palatin du royaume est régent héréditaire en vertu d'une loi de 1485.

Sous le rapport de l'*administration*, tout l'empire est divisé en 15 gouvernemens ayant différens titres et différentes organisations. Chaque gouvernement est subdivisé en cercles, provinces, comtés, délégations, districts, etc., selon les pays auxquels il appartient. — A la tête de toute administration se trouve le conseil-d'état et de conférence que l'empereur preside en personne. Le premier rang parmi les ministères dont la plupart portent en Autriche le nom de *places de cour* (hoffstellen), appartient à la chancellerie intime de *maison, de cour et d'état*, divisée en deux sections, l'une pour les affaires de l'intérieur, l'autre pour les relations étrangères. — L'administration de la justice est confiée à la commission suprême de justice (*oberste-justizstelle*), à la tête de laquelle il y a deux présidens. Deux cours suprêmes ou sénats résident à Vienne et à Vérone; elles ont dans leur dépendance neuf cours d'appel. Seize cours spéciales, nommées *landgerichte*, connaissent des affaires relatives à la noblesse, au clergé et aux corporations. La Hongrie et la Transylvanie ont leurs cours et leurs codes particuliers.

La *religion* dominante en Autriche est la catholique; plus de 27,000,000 d'habitans la professent. Mais, quoique les empereurs portent le titre de *majesté catholique* (depuis 1758), ils ne laissent publier dans leurs pays aucune bulle du pape, sans leur sanction préalable; la

nonce du pape n'est regardé que comme un simple envoyé de sa cour; tous les appels à la *rote* de Rome sont défendus. Le clergé est soumis, comme le reste des habitans, aux impôts et à la juridiction temporelle. — Le haut clergé catholique d'Autriche est composé de 3 cardinaux, 13 archevêques, 70 évêques, et 2,568 membres de chapitres; il est richement doté. On dit que les revenus de l'archevêque primat de Hongrie s'élèvent à plus de 800,000 francs. Les archevêques sont ceux de Vienne, de Prague (primat de Bohême), d'Olmütz, de Milan (primat de Lombardie), de Venise (patriarche et primat de Dalmatie), de Gran (primat de Hongrie et *légat né* du siége apostolique), d'Erlau, de Kolocza, de Lemberg, de Spalatro, de Ragusa, de Salzbourg, et d'Udina. L'Eglise grecque unie a un archevêché à Lemberg, 5 évêchés, 65 archidiaconats en Transylvanie, 2,467 paroisses en Gallicie, et 787 paroisses en Hongrie. — Le nombre total du clergé catholique séculier et régulier en Autriche était, en 1828, d'après les données officielles, de 69,515. Le clergé régulier y possède 294 abbayes, 537 cloîtres d'hommes, et 110 de femmes. En 1821, le gouvernement accueillit les jésuites expulsés de la Russie, leur donna le grand couvent des dominicains à Tarnopol, en Gallicie, et leur permit de fonder des colléges; bientôt ils en aurent quatre en Gallicie, un à Grætz, et établirent leur noviciat à Vienne même. Ils jouissent d'une protection spéciale de la part du gouvernement.

Il y a dans l'empire autrichien près de trois millions de Grecs schismatiques, et ce nombre augmente de plus en plus par suite des influences secrètes de la Russie. Ils ont un archevêque à Carlovitz, et cinq évêques qui ont été admis dernièrement à siéger aux diètes de Hongrie. Cette Eglise possède 2,092 paroisses en Hongrie, 991 en Transylvanie, et 374 dans les frontières militaires; le nombre des membres du clergé s'élève à 6,000. — Les droits et libertés de l'Eglise protestante, dont les différentes communions ont en Autriche plus de trois millions d'adhérens, sont basés sur l'edit de Joseph II publié en 1784, et confirmé par ses successeurs. Elle est régie par un consistoire uni des luthériens et des réformés qui est établi à Vienne, et par 18 supérintendances; le nombre de ses ministres est de 8,400, qui administrent 806 pastorats luthériens, et 2,035 réformés.—Les unitairiens, établis au nombre de 50,000 en Transylvanie, ont un consistoire, et un synode général à Klausenburg, et 164 églises. — Les juifs ont en Gallicie, 294 synagogues avec un collége à Brody; en Hongrie, ils ont 42 synagogues; en Moravie, 52; en Bohême, 59.

L'instruction publique est dirigée par la commission aulique des études, qui exécute avec une minutieuse sévérité tous les règlemens dictés par l'esprit réactionnaire du gouvernement. Dans les dernières années on défendit de visiter les universités étrangères; tous les étrangers qui occupaient des places de professeurs, furent obligés de quitter l'empire; il fut défendu aux dissidens de rien enseigner aux jeunes catholiques, excepté la musique, la danse et les armes. Cependant le nombre d'institutions est en Autriche fort considérable. Elle a 9 universités, dont quelques unes sont très fréquentées; en 1825, l'université de Vienne avait 1,934 élèves, celle de Pesth 1,710, celle de Prague 1,449, celle de Pavie 1,310, celle de Lemberg 1,100; d'autres universités sont à Padoue, à Olmütz, à Grætz et à Innsbruck. Les établissemens spéciaux pour les sciences et les arts s'y trouvent aussi en assez grand nombre; on distingue surtout l'école polytechnique de Vienne avec 750 élèves, l'institut technique de Prague, celui de Grætz, l'académie *Joséphine* medico-chirurgicale, plusieurs écoles supérieures médicales et militaires, l'académie impériale de Vienne pour les langues orientales, l'académie des mines de Schemnitz, l'école de navigation de Trieste, les académies des beaux-arts de Vienne, Prague, Venise et Milan, etc. — La plupart de ces institutions sont largement pourvues de bibliothèques et de musées. La bibliothèque de Vienne a 350,000 volumes, celle de Prague et de Pesth 100,000 chacune. On compte dans différentes parties de l'empire 23 jardins botaniques, 9 observatoires astronomiques, 53 sociétés pour l'avancement des sciences, des arts et de l'industrie. — Les colléges et lycées sont en Autriche au nombre de 257; ils sont dirigés par 884 professeurs, et fréquentés par environ 29,000 élèves. Le nombre des écoles élémentaires est évalué à près de 25,000; on y instruit près de deux millions d'enfans. En 1821, on supprima les écoles d'instruction mutuelle qui étaient attachées à plusieurs régimens, et on établit 55 maisons d'education destinées à recevoir 48 enfans de chaque régiment allemand et hongrois; pour les régimens italiens il existe un pareil établissement à Milan, de 250 élèves.

La liberté de la presse est très restreinte en Autriche par une censure sévère et tracassière. Le statisticien Lichtenstern évalue le nombre d'ouvrages qui y paraissent annuellement à environ 1,000; il y a dans ce nombre 80 recueils périodiques.

On ne sait rien de certain sur la situation financière de l'empire autrichien, à cause du manque presque complet de documens officiels sur ce sujet. Malchus, ministre des finances de deux souverains allemands, est arrivé après de laborieuses recherches à l'évaluation suivante. Selon lui, le montant des revenus publics de l'Autriche est de 150,000,000 de florins, la dette publique de 800 à 850 millions, et le papier-monnaie de 55,411,000.

L'armée d'Autriche compte en temps de paix 286,500 hommes, dont 45,000 de cavalerie et 30,000 d'artillerie et du génie; mise sur le pied de guerre, elle s'élève par la jonction de la réserve et des milices à 527,220 hommes, ce qui fait 13 hommes sur chaque 1,000 habitans, tandis que durant la paix cette proportion est d'un peu plus de 8 sur 1,000. — La marine militaire d'Autriche n'a que 3 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 8 bricks et 6 schoners. — Il y a actuellement dans cet empire 26 forteresses et 60 places fortes.

Comme souverain de l'archiduché d'Autriche, du Tyrol, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Bohême, de la Silésie autrichienne et des comtés d'Auschwitz et Zator, pays qui font presque le tiers de l'empire, et dont la population est de 11,550,000 habitans, l'empereur d'Autriche est membre de la confédération germanique; comme tel, sur 70 votes à la diète il en a 4, et en outre il a le droit de présider à ses délibérations, et est obligé de fournir, en cas de besoin, 94,880 hommes de contingent, et ce corps, d'après l'acte de la confédération de 1818, porte le titre de *premier corps de l'armée confédérée* (erstes Heerhaufen).

Voici quelques ouvrages sur l'Autriche, publiés par les statisticiens et les géographes les plus estimés: *Esquisses de la statistique de l'empire autrichien*, *Manuel de la plus récente géographie de l'Autriche*, par Lichtenstern; *Statistique de l'empire d'Autriche*, *Recherches sur les habitans de l'empire autrichien*, par Joseph Rohrer; *les Statistiques de l'Autriche* de Hietzinger et Demian; *l'Autriche* de Hassel; *les Fabriques et l'Industrie, etc., de l'empire autrichien*, par Keess et Blumenbach; *Examen historique et ethnographique du développement scientifique et littéraire de l'empire d'Autriche*, par Sartori; *les Etats de l'Europe*, par Malchus.

AUTRUCHE. Buffon, dans une note, résume en peu de mots son opinion au sujet de l'histoire naturelle de l'autruche: « Il n'est guère de sujet qui ait fait dire autant d'absurdités; » et nous ne suivrons pas l'illustre auteur dans toutes les preuves qu'il en donne. Enregistrer les erreurs de l'esprit humain nous semble de peu d'utilité, si l'on n'a un but plus élevé que celui de satisfaire une vaine curiosité; et ce but, ce doit être de les redresser en les montrant du doigt, ou, s'élevant à de plus hauts enseignemens encore, de les ex-

tirper jusque dans leurs sources les plus intimes. Or, en histoire naturelle, science toute de subtile observation, il n'est point d'erreur qui n'ait son importance, parce qu'il n'est pas de fait si mince qui ne puisse confirmer ou détruire une loi. Mais, dans l'exemple qui nous occupe, les erreurs ont, pour la plupart, cessé depuis long-temps, et l'autruche a fini par se ranger dans la loi commune des êtres, à mesure que la science s'est debarrassee des langes qui la garrottaient, et, par un esprit de sage critique, a substitue l'ajournement des faits incompris à toute opinion préjugée, repoussant ainsi toute explication merveilleuse, toute hypothèse puisée en dehors du cercle des faits observés.

Ce n'est pas que cette philosophie saine et rationnelle, qui a déjà produit tant de miracles, et répandu sur la science de l'ÊTRE de si vifs éclairs, ait pu de prime abord convaincre tous les esprits; il en est encore pour lesquels tout se réduit à nommer, decrire et classer, à ranger ses matériaux sur une ligne d'une immense étendue, amas bizarre et sans loi de pièces incohérentes, faute d'un lien qui les unisse; car ce lien ne peut être une methode.— La méthode est la quadrature du cercle des sciences naturelles. Vienne un Archimède qui tourne le problème, et l'on se demandera peut-être enfin ce que l'on pouvait attendre du résultat lui-même, qui ne fut donné par une approximation rationnelle; puis l'attention si long-temps détournée se reportera sur tous ces materiaux péniblement amassés, et l'on songera à en construire un superbe édifice solidement fondé et fermement cimenté de lois puissantes. On verra que c'était réduire à de trop mesquines proportions une science grandiose que de la circonscrire dans une classification inerte d'êtres et de faits; alors du choc de tous ces faits, jusqu'ici tenus dans l'isolement, jailliront de sublimes étincelles, et ce sera une bella période dans la vie de l'esprit humain que celle où la nature vivante, soumise à des lois comme celles qui régissent les astres, maîtrisée et reconnaissant enfin l'empire du génie, ne produira rien qu'on n'en ait prédit l'heure et les circonstances. Et ce temps viendra, et c'est à nous de deblayer la route et de creuser les fondations, heureux si nous pouvons inscrire notre nom sur quelqu'une des pierres dont nous aurons grossi le tas. — Au reste, ce temps est moins éloigné qu'on ne pourrait le croire; et déjà plus d'un grand esprit s'est élancé d'un pied ferme dans la route et a signalé son passage. La science, comme tout le reste, est entraînée par ce besoin de réforme qui travaille notre époque; et c'est merveille de voir comme nous remontons sensiblement vers le passé pour la reprendre à son moyen âge, lui ouvrir une autre issue, et la replacer dans des voies un instant abandonnées.

Mais un système est-il donc impossible ou inutile? ni l'un ni l'autre: toute l'impossibilité réside dans la définition qu'on en donne; on veut en faire un instrument à double effet; on se crée un problème à deux solutions incompatibles; c'est une formule dans laquelle on s'efforce de faire entrer deux élémens qui se repoussent. Il y a dans la nature l'individu et l'ensemble: l'individu, vous pouvez le sectionner à votre gré dans des catégories factices; et plus la ligne sera étendue et les intervalles marqués, plus les anneaux dont se composera cette chaîne se repousseront entre eux, mieux vous aurez atteint le but que vous vous proposez. — Mais l'ensemble? — Jamais.

Ceci, nous le disons au sujet de l'autruche, parce qu'il est peu d'êtres qui se jette plus qu'elle au travers de ces rangemens dans lesquels on a vu la science sur le point de se circonscrire. Plus heureux que tous ceux qui l'ont corrigé, Linné, tant sacrifié de nos jours, la plaça dans son groupe des gallinacés; Cuvier l'en retira pour la réunir aux échassiers, déplacement malheureux selon nous, et motivé sur un accident caractéristique de trop peu d'importance; car, si la longueur et la nudité des jambes, et l'élévation des tarses, lui donnent quelques traits de ressemblance avec ces derniers, son régime omnivore, son estomac triple et son gésier puissant, comme on l'observe chez les premiers, ses intestins et ses cœcums alongés, son éloignement des eaux, ses jambes flexibles et toute son allure; ces ailes si courtes qu'elle semble ne les avoir reçues que pour mémoire, l'en tiennent à une bien grande distance. Quelques auteurs l'ont reunie au casoar et au dronte pour en former un groupe à part, que ses affinités rapprocheraient des mammifères; et long-temps avant eux, Aristote avait dit d'elle: *Partim avis, partim quadrupes.* Ainsi se trouverait rattachée la classe importante des oiseaux aux classes voisines; d'une part aux mammifères par l'autruche et les quadrupèdes ovipares à sang chaud dont l'organisation se dévoile à l'instant même où nous écrivons; de l'autre, par les pinguoins et les manchots, mais d'une manière bien moins intime, à la classe des poissons, ou aux mammifères habitans des eaux.

Mais ce n'est pas seulement indirectement et parce qu'elle s'éloigne du type le plus ordinaire des oiseaux, que l'autruche se rapproche des mammifères; elle a avec ceux-ci des rapports directs de plus d'une espèce dans sa taille, dans sa force, dans ses habitudes terrestres, dans la nature de ses organes de génération et le mode de son accouplement, dans la conformation de ses membres postérieurs, dans son pied, qui rappelle celui du chameau, et ne s'appuie que sur les phalanges extrêmes, comme on l'observe chez les pachydermes et les ruminans. Elle s'accroupit à peu près à la manière du dromadaire; et, pour un observateur un peu superficiel, comme ne peuvent manquer de l'être tous les peuples naissans, son dos voûté peut rappeler, en quelque façon, la bosse charnue du même animal. Son pied, comme celui du chameau, paraît crée pour fouler le sable; comme lui, elle habite le desert et le parcourt dans tous les sens, tantôt solitaire, tantôt par couples, tantôt par troupes nombreuses. Son espèce d'ailleurs beaucoup plus répandue, suivant toutes les probabilites, à l'origine du monde qu'elle ne l'est maintenant, dut se trouver l'une des premières face à face avec le genre humain naissant; et, soit qu'il l'ait crue fille d'un oiseau et d'un chameau, comme on le pensait encore en Arabie du temps d'Eldemiri, soit qu'il n'y ait là que l'expression simple d'une comparaison primitive, c'est à ces ressemblances sans doute qu'elle doit le nom d'*oiseau-chameau*, qui paraît avoir pénétré dans toutes les langues anciennes; héritage peut-être de cette langue-mère que parlèrent les premiers hommes; héritage accepté d'âge en âge, de peuple à peuple; pour la bizarrerie même et l'étrangeté du rapport qu'il établissait entre deux groupes en apparence si peu faits pour s'allier que les quadrupèdes et les oiseaux.

L'autruche est portée par des jambes nues de trois à quatre pieds de hauteur; son cou, long aussi de trois à quatre pieds, et flexible sans grâce; sa petite tête chauve, plate en dessus et sans front, son bec déprimé et ses yeux grands ouverts ne contribuent pas peu à lui donner un air d'étonnement et de crétinisme, qui, dans nos idées, est l'apanage de la stupidité; aussi jouit-elle, à cet égard, dans toutes les langues, de la réputation la mieux établie, consacrée par les auteurs les plus en renom, et à laquelle ne manqua pas même l'autorité des livres sacrés: « Dieu l'a privée de sagesse, dit le livre de Job; et l'intelligence lui a eté refusée. » On en fit la plus imprévoyante des mères, abandonnant ses œufs à la merci du ciel, et traitant ses fils comme ceux de l'étrangère (*struthio dura est in pullos suos, quasi non sint sui; frustra laboravit, nullo amore cogente*). Etait-elle poursuivie, elle n'avait pas même assez d'instinct pour chercher son salut dans la fuite. « Et, dit Belon, si d'avanture elle trouve un buisson, l'on dit qu'il est si sot oyseau que, se cachant seullement la teste, pense que tout le reste du corps est en sauveté. » Ce dernier fait même n'avait pas manqué d'explications; car on n'attend pas toujours qu'un fait soit vrai pour en trouver la raison; et, chose assez remarquable, tandis que les uns y voyaient la dernière démonstration d'un idiotisme à toute épreuve, d'autres y pre-

tendaient trouver la preuve de l'instinct le plus sûr qui eût averti l'oiseau que la tête, en général, et la sienne en particulier, sont ce qu'il y a au monde de plus précieux et de plus vulnérable. Réduit aux abois, il cachait sa tête, afin que là du moins se portassent les derniers coups.



(L'autruche mâle.)

Aldrovande est l'un des premiers qui ait réuni en un corps d'histoire assez complet les traits épars dans une foule d'auteurs qui avaient écrit avant lui; et, bien que son article ne se fasse pas remarquer par un esprit de critique très profond, on y retrouve le fond de bien des articles faits depuis, moins les détails anatomiques qui n'ont été bien connus qu'au commencement du siècle dernier. Les deux figures qu'il donne du mâle et de la femelle sont même assez exactes pour le temps où elles ont été faites. L'une tient dans son bec un os énorme, et l'autre paraît savourer avec quelque plaisir un fer à cheval; car à toutes les erreurs dont nous avons déjà parlé, s'ajoutait cette autre non moins monstrueuse, que l'autruche faisait sa principale nourriture de pierres, de bois, de fer, et de tout ce qu'il y a au monde de moins sujet à exciter l'appétit d'un être vivant. Cependant Aldrovande n'y croyait déjà plus, et l'on s'étonne au moins de voir le collaborateur de Buffon ne pas trop repousser l'idée qu'elle pût avaler des charbons ardens, pourvu qu'on veuille bien lui accorder qu'ils ne soient pas énormes; et ajouter naïvement qu'une telle nourriture doit lui être peu profitable. Cependant, tout en repoussant ce qu'il y a déjà d'exagéré dans de pareilles opinions, nous devons avouer à notre tour qu'ici l'imagination, toujours si prête à convertir en merveilleux ce qui n'est que peu ordinaire, n'avait pas de beaucoup dépassé l'exacte vérité. L'autruche entasse indistinctement dans son estomac à peu près tout ce qui s'offre à sa voracité. Elle remplit ses énormes sacs de cailloux, de bois, d'os, de clous et de morceaux de métal de toute espèce; et l'on a trouvé dans une seule jusqu'à quatre-vingts pièces de monnaie. Elles avalent avec la même avidité une poignée de papier, un bouchon de liége ou un morceau de pain; et ce n'est qu'en le voyant de nos propres yeux que nous avons pu nous résoudre à le croire. Tout ce qu'on leur présente est aussitôt englouti qu'offert, et la méfiance que peut leur causer une main étrangère ou un aliment inconnu, se manifeste à peine par quelque hésitation, ou par un peu plus de maladresse dans l'appréhension. Il est même rare qu'elles ne saisissent pas en même temps et le morceau et la main qui le présente; et les nombreuses dentelures dont est armé l'intérieur des mandibules causeraient infailliblement de cruelles blessures, si elles étaient moins émoussées, et si la force du bec, aussi bien que celle des muscles qui mettent les mandibules en mouvement, répondait à la puissance de l'oiseau lui-même. Ce n'est pas même sans danger que s'exerce cette voracité qu'aucune loi ne règle; on en a vu périr pour avoir avalé de la chaux vive, des fragmens de verre; on en a vu dont l'estomac avait été traversé d'outre en outre par d'énormes clous, et l'on en a trouvé qui avaient pénétré jusque dans le mésentère. D'autres ont péri pour avoir avalé du cuivre que l'action des sucs gastriques avait converti en un poison actif.

Voilà des faits observés, irrévocablement acquis, et que nous avons voulu constater nous-mêmes, sans avoir toutefois la prétention que notre affirmation puisse ajouter à ce que méritent de croyance vingt auteurs qui l'ont vu avant nous. Ici se présente une question toujours pendante : à savoir, si cet appétit désordonné procède d'une autre cause que celle qui fait avaler à tous les gallinacés des pierres et des graviers. L'action des voies digestives sur des alimens d'une aussi étrange espèce n'est point nulle, il est vrai, mais ne suffit point à les digérer; encore moins pourrait-on prétendre que l'autruche puisse en aucune façon se les assimiler. Les pièces de monnaies et les métaux sont altérés par les sucs gastriques agissant comme acides, et usés par l'action mécanique des muscles puissans du gésier et le frottement des corps durs avec lesquels ils tombent en contact; les petits graviers peuvent être broyés; les gros doivent ressortir avec leurs bords usés et leurs pointes émoussées. Ce n'est donc pas dans le profit que l'animal pourrait tirer de son alimentation que nous pourrons trouver la cause d'un appétit aussi désordonné au moins en apparence, et ce n'est pas non plus dans la stupidité fabuleuse dont on l'a gratifié. Pour nous, nous n'y voyons autre chose que l'habitude commune à tous les autres gallinacés, mais exagérée par l'état de captivité dans lequel on a toujours observé l'autruche. L'esclavage est pour tous ces êtres un poison actif qui ronge leurs facultés les plus délicates et les plus intimes, et le fait qui nous occupe est une preuve à ajouter à mille autres; car, si dans les cages où on les resserre, et malgré le soin que l'on apporte à éloigner d'elles tout ce qui pourrait leur nuire, on les voit souvent périr victimes de cette avidité déréglée, on concevra qu'il n'en faudrait pas davantage pour suffire dans le désert à l'anéantissement de l'espèce.

Toutefois si nous transportons ces faits à l'étude de la sensibilité chez ces oiseaux, il nous restera bien démontré que du moins en captivité, l'organe du goût doit être regardé comme nul; une fois le morceau qu'on leur présente saisi, il est lancé dans la gorge par un brusque mouvement en arrière, et si, comme le miel, il est de nature à s'attacher aux mandibules, après quelques efforts pour le détacher par une secousse brusque, on le voit bientôt rejeté avec dédain sans que rien puisse faire croire que l'animal ait la conscience de l'existence dans sa bouche d'un instrument de goût ou de préhension. Quant à l'odorat, il paraît moins nul que le goût; des expériences en font foi. Indépendamment du chlore que l'on pourrait accuser d'une action chimique sur leur membrane pituitaire, l'éther, l'ammoniaque et plusieurs essences les affectent à distance; elles détournent la tête avec une sorte d'étonnement; et si, par un moyen quelconque on parvient à exciter leur méfiance pour un aliment, on pourrait croire, à l'attitude qu'elles prennent, que c'est le sens de l'odorat qu'elles consultent plutôt que tout autre. Il est, du reste, assez difficile d'acquérir à cet égard une conviction bien complète; car si chez les mammifères, qui ont toujours ce sens assez développé, la position avancée des narines,

leur mobilité et l'exercice habituel qu'ils en font permettent d'en étudier presque tous les modes d'affection, il n'en est point ainsi des oiseaux dont l'expression faciale est nulle, et qui ont les ouvertures externes de l'organe olfactif percées dans une substance dure et tout au plus recouvertes d'une membrane inerte. Nous ignorons d'ailleurs si jamais des expériences complètes et comparatives ont été faites sur la portée relative de cet organe chez les oiseaux même les mieux connus. Celles que nous avons été à portée de faire par nous-mêmes, et sur lesquelles nous comptons revenir, n'ont guère servi qu'à nous faire mieux apprecier les difficultés de l'entreprise. Quant au sens de l'ouïe, les autruches l'ont très developpé; aussi doit-on renoncer à les approcher par la ruse. Il en est de même du sens de la vue, qui s'exerce, comme le premier, par un organe d'une complication rare chez les oiseaux. L'oreille s'ouvre assez largement au dehors et est recouverte d'une membrane qui lui forme une sorte de pavillon dirigé en arrière; de même l'œil est grand, bordé de paupières bien tracées et garnies de cils qui lui donnent avec l'œil de l'homme une ressemblance qui a frappé tous les auteurs.

S'il faut maintenant aborder la question de l'instinct, nous dirons qu'elles nous paraissent, à cet égard, moins dépourvues qu'on ne le croit ordinairement; et, s'il en faut d'autres preuves que la conservation même de l'espèce entourée d'ennemis dans des déserts qui les exposent à toutes les attaques, sans autre moyen de salut que la fuite, nous nous appuierons sur des faits.

Et d'abord elles font des nids et couvent leurs œufs, au moins dans les pays tempérés; et quant à ce qu'on dit de l'habitude où elles seraient dans les pays à température plus élevée d'abandonner leurs œufs pendant toute la durée du jour, nous n'avons rien trouvé qui nous le prouve. Les nids ne sont autre chose qu'une cavité creusée dans le sable, ayant de trois à six pieds de diamètre, avec des bords élevés et une sorte de rigole tout autour, comme pour empêcher l'eau d'arriver à la couvée. A quelque distance, et le plus souvent dans la rigole elle-même, sont en réserve un certain nombre d'autres œufs; et ce fait, connu d'ailleurs de temps immémorial, est un de ceux qui méritent le plus notre attention pour la prévoyance instinctive dont il est la preuve. « Si l'on est sujet, dit un voyageur, à trouver les premiers dans un état à ne pouvoir être mangés, ceux-ci du moins offrent toujours un aliment sain et agréable, » — ce qui établit, par parenthèse, la nécessité de l'incubation; — « et les Hottentots disent que ces œufs sont là pour servir de nourriture à la couvée naissante, qui ne pourrait s'accommoder de toute autre pâture. »

Quant au nombre des œufs, il n'existe aucun accord entre les voyageurs pas plus qu'entre les anciens auteurs; et tandis que les uns osent à peine en accorder douze ou quinze par couvée, d'autres parlent de cinquante, de soixante, et même de quatre-vingts. Buffon croit que les auteurs qui ont le plus exagéré ont réuni en un seul nombre le résultat de plusieurs couvées, et, prenant un terme moyen, il en suppose trois, à douze ou quinze œufs chaque; mais ici l'observation n'a point justifié une induction en apparence aussi sage; elle a donné raison à tout le monde. Citons :

« Je fis lever, dit Levaillant, une autruche femelle. Arrivé sur son nid, le plus grand que j'eusse jamais vu, j'y trouvai trente-huit œufs en un tas, et treize distribués plus loin, chacun dans une petite cavité. Je ne pouvais concevoir qu'une seule femelle pût couver autant d'œufs; ils me paraissaient d'ailleurs de grandeur inégale; lorsque je les eus considérés de plus près, j'en trouvai neuf beaucoup plus petits que les autres. Cette particularité m'intéressait vivement; je fis arrêter et dételer à un quart de lieue du nid, et j'allai me poster dans un buisson d'où je l'avais à découvert et directement à portée de la balle. Je n'y fus pas longtemps sans voir arriver une femelle qui s'accroupit sur les œufs, et, pendant le reste du jour que je passai dans ce buisson, trois autres se rendirent au même nid, et se relevèrent l'une après l'autre; une seule resta un quart d'heure à couver, tandis qu'une nouvelle venue s'y était mise à côté d'elle, ce qui me fit penser que quelquefois, et peut-être dans les nuits pluvieuses, elles s'entendent pour couver à deux et même davantage. Le soleil touchait à son déclin, un mâle arrive qui s'approche du nid pour y prendre place, car les mâles couvent aussi bien que les femelles.... etc. »

Il tua le mâle et s'empara des œufs. Ceux du nid étaient près d'éclore, et furent dévorés la nuit suivante par les chacals; quant aux autres il les emporta, et comme il n'en reparle plus, on peut conclure qu'ils étaient bons à manger.

Un autre raconte que lui et ses guides rencontrèrent deux nids, dans l'un ils ne trouvèrent que des coquilles; c'étaient peut-être les débris de ceux qui avaient servi à la nourriture des petits; dans l'autre il y avait vingt-quatre beaux œufs. Cette découverte l'amena à questionner ses guides sur le compte de l'animal qui lui procurait cette manne dans le désert, et il ajoute :

« Lorsque la saison des amours est venue, l'autruche mâle prend des compagnes, quelquefois il n'en a que deux; mais il n'est pas rare qu'il en rassemble jusqu'à six. Toutes les femelles d'un même mâle pondent dans un même nid, et partagent les soins de l'incubation. Le nid est creusé dans la terre, et le produit de l'excavation sert à rehausser les bords. Les œufs y sont disposés très habilement pour ménager l'espace et conserver la chaleur; le petit bout est dirigé vers le centre et l'autre vers le contour; chaque femelle couve à son tour durant la journée; pendant la nuit c'est le mâle qui prend leur place, lorsqu'il ne s'agit pas seulement d'entretenir la chaleur, mais de défendre les œufs ou les poussins nouvellement éclos contre les chacals, les chats-tigres et autres maraudeurs. Un nid contient quelquefois jusqu'à soixante œufs; mais le plus souvent on n'y trouve que la ponte de deux femelles, c'est-à-dire de vingt-quatre à trente-deux œufs. L'incubation n'interrompt pas toujours la ponte, mais les œufs tardifs ne sont pas déposés dans le nid; les couveuses les mettent toujours à part, et les réservent comme un premier aliment pour les poussins au sortir de la coquille. La durée de l'incubation est de trente-six à quarante jours, suivant la température de la saison... »

Ainsi l'autruche nous offre un nouvel exemple d'association bien rare chez les oiseaux. Les mâles d'un même canton sont monogames quand ils se trouvent en nombre suffisant; car le plus grand nombre des nids qu'on rencontre ne renferme que la ponte d'une femelle, c'est-à-dire de douze à quinze œufs; mais si, au contraire, le nombre des femelles excède, ils en réunissent plusieurs, beaucoup plus soucieux de la propagation de l'espèce que — « des délices de l'amour et de la constance, » — comme le dit trop poétiquement un auteur. Et c'est sans doute à cette association de mâles et de femelles dans les soins à donner à l'incubation, à la nourriture et à la défense de la couvée, jointe à l'extrême finesse des sens de la vue et de l'ouïe, que l'espèce doit de s'être conservée dans des déserts sans refuge et peuplés d'ennemis, privée qu'elle est de tout moyen de défense redoutable.

Indépendamment des grands carnassiers qui habitent les mêmes déserts qu'elle, l'homme fait à l'autruche une guerre suivie, surtout pour ces belles plumes que tout le monde connaît. Mais il paraît qu'ici encore l'oiseau a ses ruses et sa vigilance, et sait si bien tirer parti de ses ressources, que le chasseur n'a pas trop de toute son adresse et d'une activité à toute épreuve. En plaine, l'autruche ne peut être dépassée à la course par aucun animal que ce soit; et comme la finesse de l'ouïe la préserve d'être jamais surprise, ce n'est qu'à force de tactique que l'on parvient à s'en emparer. Dans l'empire de Maroc, les Arabes se réunissent en trou-

pes d'une vingtaine, vont les faire lever dans les cantons où ils savent devoir en trouver, puis ils les poursuivent contre le vent de toute la vitesse de leurs chevaux les plus agiles. L'animal fuit avec une vitesse supérieure; mais le vent s'engouffre dans les ailes qu'il étend, non pas comme on l'a dit pour accélérer sa marche, mais par un mouvement symétrique et machinal, dont nos bras dans la marche nous offrent l'exemple. Il finit par se lasser de lutter contre un obstacle incessant, et, pressé qu'il est par les chasseurs qui se sont étendus en un vaste demi-cercle, il se retourne pour traverser leur ligne. Ceux-ci, qui de loin suivent tous ses mouvemens à découvert, se rapprochent alors pour l'accabler. Souvent l'on se sert du fusil pour l'abattre; mais si c'est pour les plumes surtout que la chasse a été entreprise, on l'assomme à coups de bâton. — Dans les pays de montagnes, on les poursuit en ligne droite; elles se fatiguent, dit-on, à monter et à descendre, et si on les laisse reposer d'espace en espace, leurs articulations se raidissent par le refroidissement, de manière à leur refuser toute espèce de secours.

Pourquoi l'autruche ne vole-t-elle point? — C'est, répond l'anatomie, science toute de descriptions, c'est parce qu'elle a les ailes trop courtes, les grandes plumes molles et flexibles, avec des barbes qui ne s'engrennent point les unes dans les autres par leurs barbules, de manière à opposer à la résistance de l'air des plans fermes et étendus; c'est parce que les muscles destinés à les faire mouvoir sont trop faibles; c'est parce que le sternum, réduit à des proportions trop exiguës, porté en avant, et arrondi comme une sorte de bouclier, manque de cette carène qui fournit aux muscles de l'oile un large point d'appui. — Mais cette explication du fait par le fait lui-même satisfait peu la raison, et la question ne s'en présente pas moins pressante : Pourquoi cette anomalie, au moins apparente, d'un organe sans but et atrophie? — Ici, nous le dirons à regret, tous les auteurs, trop frappés peut-être de l'énormité des proportions, s'accordent à taxer la cause première d'impuissance : passé certaines limites, il ne lui aurait plus été donné de créer. Cependant aux preuves qu'ils en apportent, on pourrait en apporter de contraires : la baleine, et les autres géans de la création, dont les formes colossales font reculer l'imagination, en parcourent-ils les eaux avec une vitesse moins effrayante? Et chez les crocodiles, chez les tortues marines, chez l'éléphant lui-même, à part la lourdeur de ses proportions massives, voit-on que l'énormité de la masse exclue en quelque chose l'énergie des actions musculaires? L'autruche ne respire pas avec moins d'activité que le reste des animaux de sa classe, et son corps ne paraît pas plus dense ni moins pénétré par l'air; et, d'ailleurs, n'en fût-il pas ainsi, la nature, libre dans son plan, pouvait en disposer à son gré, en agrandir les proportions, et trouver sur un corps si étendu des bras de leviers en état de soutenir l'effort de muscles assez puissans. Certains oiseaux de proie, chargés d'un poids égal au leur, volent sans peine, quoique pesant trente à quarante livres. Puis, si nous demandons au calcul de nous éclairer sur cette question, en plaçant dans les conditions de l'autruche, relativement à la masse, quelques uns des oiseaux dont nous avons pu déterminer les proportions, nous trouvons pour le héron commun vingt-cinq pieds d'envergure, pour l'aigle royal vingt pieds, et pour la grande outarde seulement douze ou quinze pieds, étendues assurément très peu considérables.

Si donc notre imagination s'effraie à l'idée que l'autruche pût devenir le plus grand des voiliers, nous concevons sans peine que la nature eût pu lui accorder assez de cette admirable faculté pour qu'elle y pût trouver un moyen de salut contre ses perpétuels ennemis; et si cet oubli apparent nous étonne, c'est que nous ne savons pas assez traverser l'écorce des choses. Nul être n'a été créé pour soi, et ce n'est qu'en étudiant ses rapports avec l'ensemble que nous pourrons trouver un sens à son existence. Reconstruisons ce tout admirable et un que tant d'auteurs s'efforcent chaque jour à disloquer et à défaire, c'est un arbre magnifique à relever; remettons en place chaque rameau, chaque tige, chaque feuille, et de ces faits mêmes, qui ne sont à nos yeux que des contresens, nous verrons jaillir quelque loi de liaison universelle.

On aurait tort d'ailleurs de s'imaginer que cette force dont est privée l'aile de l'autruche ait été perdue pour elle, et d'en conclure défaut d'ordre et d'unité dans le plan; et c'est même un des innombrables faits dont l'énoncé général constitue l'une des plus belles et des plus précieuses lois du monde vivant. Toutes les fois qu'un organe paraît atrophié, sa force n'est que reportée sur un autre; et dans le cas présent, c'est des membres antérieurs aux postérieurs que le transport a eu lieu. L'autruche, placée en dehors de la ligne des oiseaux pour la nullité de son vol, n'en est pas repoussée moins loin pour la puissance et la supériorité de sa marche; elle surpasse à la course les quadrupèdes les plus agiles, et peut, lourdement chargée, fatiguer le coursier le plus vigoureux; d'un coup de pied elle tue un chien, et peut casser la jambe à un homme. Aussi la grosseur de la cuisse, et la puissance des muscles qui la mettent en mouvement, attestent-ils victorieusement le déplacement qui s'est fait de l'énergie musculaire. Bien plus, cette carène saillante, qui a complètement disparu du sternum, où sa presence devenait inutile pour l'insertion des muscles, se trouve reportée au-dessus des os du bassin, où elle fournit aux muscles des membres inférieurs de larges points d'attache; et ce transport, plus évident chez l'autruche que chez tout autre, est un fait observé et étendu à tous les oiseaux faibles voiliers et bons marcheurs, par notre collaborateur et ami le docteur Bourjot Saint-Hilaire.

Nous sommes loin de croire que la création de tous ces êtres qui nous entourent et vivent si bien seuls, n'ait eu pour fin que de combler les besoins ou les caprices de notre espèce; mais nous n'en reconnaissons pas moins à l'homme le droit que lui donne son intelligence, et la loi de progrès qui veut qu'il mette à profit ce droit jusque dans ses dernières conséquences. L'autruche vit de peu, et devient facilement très grasse; des peuplades entières la chassent pour sa chair que l'on dit être bonne, celle des jeunes surtout; ce serait donc un sujet digne d'attention que l'acclimatement d'un oiseau du poids de quatre-vingts à cent livres, et dont un seul œuf peut nourrir huit hommes; cependant il ne paraît pas que jamais de telles épreuves aient été faites. Depuis deux cents ans la France en possède, il est vrai, dans les muséum ou jardins royaux pour le plus grand agrément des badauds, qui leur donnent à avaler des pièces de deux sous que les gardiens ramassent. Du reste, elles vivent extrêmement en paix dans des enclos de quinze pieds en carré : on les chauffe l'hiver, et on leur donne à manger quatre fois par jour. Elles pondent jusqu'à trente à quarante œufs dans le courant d'un été; quelques hauts fonctionnaires se les partagent, et les trouvent fort bons.

Les savans, qui connaissent à une près le nombre des écailles dont sa jambe est revêtue, ignoraient jusqu'à la possibilité de manger sa chair, lorsqu'un jour le hasard prit sur lui de résoudre le problème aux dépens d'un autre, il est vrai, non moins intéressant. Un couple magnifique se trouvait à la ménagerie, il y a douze ou quinze ans; ils s'aimaient beaucoup, et de leur union allait naître peut-être une postérité nombreuse, lorsqu'une pierre malencontreuse alla tomber sur le dôme en verre qui abritait leurs amours. Fidèles à leur instinct, les deux animaux en avalèrent les fragmens, qui leur déchirèrent les entrailles. Comme ce genre de mort n'entraînait aucune idée dégoûtante, leur chair fut distribuée entre un grand nombre de personnes, et les employés du jardin la trouvèrent fort de leur goût; c'est du moins ce que nous a raconté l'un d'entre eux. A Oran, où quelques personnes en mangent depuis que cette ville

est devenue colonie française, on lui a trouvé de l'analogie avec celle du bœuf. Quelques peuplades de l'intérieur de l'Afrique les élèvent en domesticité, et tirent grand parti de leurs plumes, de leur chair et de leurs œufs: elles en pondent, au dire de la plupart des auteurs, jusqu'à trente ou quarante dans le courant d'une saison. Or, un œuf pèse trois livres, autant que trente œufs de poule: ce serait, pour une seule femelle, l'énorme produit de mille à douze cents œufs de poule pour une saison. La coque en est assez épaisse pour qu'on puisse y tailler des ornemens en relief; aussi en fabrique-t-on différens vases qui acquièrent en vieillissant une dureté et une solidité comparable à celle de l'ivoire, à laquelle ils ne le cèdent guère pour la beauté du poli.

Quant à la force musculaire des autruches, l'impossibilité seule de leur imprimer la direction voulue est cause qu'on n'a pu encore en tirer parti. Cependant un auteur ancien rapporte qu'un certain tyran d'Égypte se faisait porter par un de ces animaux, et un voyageur anglais assure avoir rencontré un Arabe voyageant dans l'intérieur de l'Afrique sans autre monture; Adanson en a vu une qui, chargée de deux nègres, a fait trois fois le tour d'un village avec une grande vitesse; mais on ne put l'arrêter autrement qu'en se jetant à sa rencontre. Leur marche se compose de sauts très allongés, mais sans rudesse, à cause du nombre et de la flexibilité de leurs articulations, et pour peu qu'on l'ait vue courir, on conçoit sans peine qu'elle ne doit avoir rien de rude pour celui qui la monte; mais les auteurs assurent généralement qu'à moins d'en avoir pris l'habitude, on serait suffoqué par la résistance de l'air, tant est grande la rapidité de sa course.

L'Autruche est répandue presque sur toute la surface de l'Afrique, depuis l'Egypte jusqu'au Sénégal, et depuis la Barbarie jusqu'au cap de Bonne-Espérance, où elle est assez commune, et où on la rencontre fréquemment dans la compagnie du zèbre. Jadis on la trouvait aussi dans la partie méridionale de l'Asie; mais aujourd'hui l'Arabie seule paraît partager avec l'Afrique le privilège d'en posséder l'espèce, à moins que, comme le disent quelques auteurs, il ne s'en trouve encore dans l'Hindoustan. Généralement les naturalistes n'en reconnaissent qu'une espèce, sous le nom d'*autruche à deux doigts*, *autruche d'Afrique*, *autruche chameau*, etc., etc., assignant comme caractère au mâle d'être noir sur tout le corps, à l'exception des plumes des ailes et de la queue, qui sont d'un beau blanc, longues et ondoyantes, et pour lesquelles la France payait naguère encore au Levant un tribut de cinquante à soixante mille francs par an. La femelle est d'un gris plus ou moins foncé partout où le mâle est noir; elle a aussi les plumes des ailes plus courtes, plus raides et d'un gris ou d'un jaune sale. Aussi n'en tire-t-on que fort peu de parti, non plus que de celles qui recouvrent tout le reste du corps chez le mâle, et dont un auteur a dit à tort qu'on tire la fourrure, dite *petit-gris*. C'est confondre un oiseau des zones torrides avec un écureuil du Canada que tout le monde connaît.

Les mâles ont, à l'époque des amours surtout, une voix forte, que l'on a comparée tantôt au cri d'un enfant enroué, tantôt à l'aboiement d'un chien ou même au rugissement d'un lion. Cuvier le compare au pissilement d'un pigeon. Alors aussi la peau de leur tête, de leur cou, de leurs cuisses et de leurs flancs prend une couleur rouge prononcée, que l'on aperçoit même sur le corps à travers les plumes. A cette époque, et même en captivité, ils sont pleins d'ardeur pour leurs femelles, et nul doute que leur union ne fût féconde; rien toutefois jusqu'ici n'a justifié cette prévision. La seule expérience que l'on cite date du commencement du dernier siècle; Reaumur n'était point encore venu, et l'on ignorait les élémens de l'incubation artificielle; aussi les essais n'eurent-ils d'autres résultats que de faire pourrir les œufs un peu plus promptement. Depuis lors on ne s'en est pas occupé. Nous savons toutefois par le rapport des voyageurs que l'incubation dure trente-six à quarante jours; que les petits courent en sortant de l'œuf, couverts qu'ils sont, comme nos poulets, d'un épais et chaud duvet, même sur la tête, le cou et quelques unes des parties qui un jour seront tout-à-fait nues, ce qui n'indique pas qu'ils puissent plus qu'eux se passer de la chaleur maternelle au moins pendant la nuit; et il paraît même que les mères veillent sur eux avec tendresse. Ce duvet est partout d'une finesse et d'une douceur remarquable, à l'exception du dos, où il se termine en des filets aplatis, sorte de poil rude au toucher, et qui, s'il n'était recroquevillé et contourné de toutes les façons au lieu d'être raide et dirigé en arrière, rappellerait en petit les piquans du herisson.



(L'autruche femelle.)

Les autruches sont susceptibles d'une sorte d'affection; elles reconnaissent leurs gardiens, et prennent plus volontiers leurs alimens de leurs mains que de celle de tout autre; les chiens sont pour elles l'objet d'une antipathie marquée, tantôt elles les poursuivent avec colère, tandis qu'on voit d'autres fois les mâles les plus furieux fuir devant un roquet avec les signes d'une terreur dont rien ne peut nous donner le secret. — En liberté, elles se nourrissent d'herbes et de fruits, telles qu'elles les peuvent rencontrer au desert; elles s'approchent quelquefois assez des pays cultivés pour se jeter dans les moissons par troupes de trente à quarante et les dévaster. Elles ne boivent jamais, au rapport des Arabes. A la Ménagerie, suivant Cuvier, on leur donne par jour quatre livres d'orge, une livre de pain et des têtes de laitue, et si nous nous en rapportons au dire des gardiens, fort peu observateurs d'ailleurs (ce n'est pas pour observer qu'on les paie), elles boivent, mais assez peu, à moins qu'elles ne soient dans un état de maladie. L'été, elles se laissent pénétrer d'eau, et s'ébattent avec volupté dans les mares que forment les pluies d'orage; l'hiver elles sont exposées aux rhumes qui les font périr fréquemment. On a observé qu'elles n'ont jamais de vermine, au moins en captivité; car les Arabes qui les amènent ont souvent affirmé le contraire.

Quant à l'AUTRUCHE A TROIS DOIGTS, *A. d'Amérique* ou NANDOU, que beaucoup d'auteurs séparent de la précédente pour former un genre à part, nous la renvoyons au mot NANDOU, heureux de trouver ce prétexte pour attendre

les éclaircissemens que jettera sur son histoire, assez peu connue, le voyage en Amérique de M. d'Orbigny dont la publication se prépare.

AUTUN (autrefois *Bibracte*, et plus tard *Augustodunum*) est une des plus anciennes villes des Gaules. On ne sait rien de certain sur son origine. Sans nous arrêter à toutes les traditions fabuleuses qui existent sur ce point, nous nous bornerons à faire mention de la plus vraisemblable. Jostin rapporte que les Phocéens ayant appris aux Gaulois l'art de bâtir des villes, les Eduens profitèrent les premiers de leurs leçons, et bâtirent Bibracte sur le modèle de Massalie. Cette ville florissait long-temps avant l'invasion romaine : son importance est attestée, et par le séjour qu'y fit César tous les hivers pendant le temps que dura la guerre des Gaules, et par le surnom de *Rome celtique* que lui donnèrent les Romains. C'était la capitale des Éduens, l'une des plus puissantes nations de la Gaule, et la première qui s'allia aux Romains. S'allier aux Romains, c'était se soumettre à leur joug; en récompense de cette soumission, les Eduens furent les premiers Gaulois qui siégèrent dans le sénat; en outre, les habitans de Rome et ceux d'Autun jouissaient du droit de bourgeoisie dans ces deux villes indifféremment. On assure que ce privilége subsistait encore en 1789.

L'ancienne ville, comprise par les Romains dans la première Lyonnaise, était située sur la rive gauche de l'Arroux, au pied de trois collines, le mont *Dru* ou *Drud*, le mont *Jou* ou *Jeu*, et le mont *Cenis*. Le premier de ces monts fut peut-être un lieu de réunion des anciens Druides, dont il semble avoir gardé le nom; le second doit le sien à un temple de Jupiter qui y était bâti; le troisième a, comme le grand Mont-Cenis, un lac à son sommet.

Bibracte n'ayant pas été ravagée par César, devint bientôt la métropole d'une partie des Gaules. Sous le règne d'Auguste, pour flatter l'empereur, elle prit le nom d'*Augustodunum*, d'où est venu *Autun*. *Augustodunum* est un mot moitié latin, moitié celtique, formé du nom de l'empereur et de *Dun*, qui signifiait *colline*. Sous Tibère, cette colonie était si florissante, qu'on y envoyait même de Rome des jeunes gens pour y être élevés. Du temps de Constantin, elle prit le nom de *Flavia Eduorum*, en reconnaissance de la protection spéciale que lui avaient accordée les empereurs Constance Chlore et Constantin, qui étaient, comme on sait, de la famille Flavia.

Bibracte avait peu souffert de l'invasion romaine; mais à la chute de l'empire elle se vit désolée par les barbares qui fondirent sur elle à plusieurs reprises. Déjà vers le IIIe siècle de notre ère elle avait eu à souffrir des ravages de la guerre: Tétricus en fit le siége et la soumit. Constance Chlore et son fils Constantin la relevèrent de ce qu'elle avait souffert. Dans le Ve siècle, le farouche Attila la réduisit en cendres, et après lui vinrent les Bourguignons. Au VIe siècle, ce fut le tour des fils de Clovis luttant pour s'arracher quelques lambeaux du royaume des Francs; les Sarrasins la ravagèrent dans le VIIIe siècle, et les Normands dans le IXe. Ce ne fut pas tout, et pour que la dévastation fût complète, les Hugenots, poussés par leur fanatisme religieux, portèrent le marteau sur les monumens de l'art chrétien qui y avaient remplacé ceux du druidisme et du paganisme. On sait comme les Huguenots travaillaient en conscience dans la destruction des vestiges d'un culte qu'ils considéraient comme idolâtrique; aussi la même désolation habite aujourd'hui les temples renversés par saint Martin et ceux qu'on avait placés sous son invocation.

Tant de ruines répandent sur Autun un grand charme de rêverie, et revêtent pour ainsi dire toutes ses pierres de cet intérêt vague et triste qu'éveillent dans le cœur toutes les grandeurs déchues. Nous ne ferons mention que des plus remarquables de ces ruines, en suivant l'ordre chronologique des trois civilisations, éduenne, romaine et chrétienne.

On peut encore suivre la trace des anciens murs, restes de la première de ces civilisations. Ces murs, d'un travail curieux, sont formés de pierres de taille jointes entre elles sans le secours de nul ciment, mais si parfaitement adhérentes l'une à l'autre par l'artifice de leur taille, qu'à la première vue le mur entier semble fait d'une seule pierre et taillé dans le roc vif. Trompés par la solidité de ces pierres, quelques voyageurs ont cru qu'elles étaient jointes par du fer. Ces remparts de deux lieues de circuit étaient flanqués de tours de distance en distance.

Non loin de la ville s'élève un monument singulier appelé Pierre de *Couhord* ou *Couor* : c'est une pyramide formée de pierres non taillées jointes par un grossier ciment; elle est haute de 50 pieds environ, large de 40, et couronnée à son sommet d'une masse sphérique. Elle est placée au milieu d'un ancien cimetière appelé aujourd'hui *Champ des urnes*, du grand nombre d'urnes qu'on y a trouvées. Quelques antiquaires ont voulu voir dans ce monument le tombeau de Divitiac, chef éduen, ami de César.

On voit à Autun deux portes de construction romaine assez bien conservées. La première, qui s'appelait autrefois *porta Senonica*, est connue aujourd'hui sous le nom de *porte d'Arroux*. C'est une sorte d'arc de triomphe bâti en pierre sans nul ciment, haut de 50 pieds environ, et large de 60, avec deux grandes arches pour le passage des voitures, et deux petites pour les piétons. Ces arches soutiennent un entablement qui sert de support à une espèce de galerie ouverte dont il ne reste que sept arcades de dix qu'elle avait.



(Vue extérieure de la porte d'Arroux, à Autun.)

L'autre porte, *porta Lingonensis*, aujourd'hui porte Saint-André, est à peu près semblable à la première et presque aussi bien conservée. Elle avait à l'extérieur deux ailes, dans l'une desquelles est pratiquée aujourd'hui une des chapelles de l'église Saint-André.

On trouve à Autun les ruines d'un théâtre et celles d'un amphithéâtre presque complètement enfoui. Il reste encore hors des murs quelques vestiges de la Naumachie et de l'aqueduc qui servait à y conduire les eaux. On voit dans les environs plusieurs autres ruines, entre autres celles d'un temple magnifique, qui semble avoir été consacré à Janus. Un pont romain traverse la petite rivière Tarenai (*Taranis*), qui arrose l'ancien *champ de Mars*, appelé aujourd'hui *Chaumar* ou *Chamar*.

La plupart des monumens de l'art chrétien sont attribués à Brunehault. Il est digne de remarque que le nom de cette reine se rattache à presque tout ce que l'architecture offre de grand dans les villes qui ont fait partie du royaume d'Austrasie. Des églises, des monastères, des chaussées, attestent sa magnificence, et peut-être aussi ses efforts pour expier les crimes dont l'histoire nationale charge vaguement sa mémoire.

Autun a deux cathédrales : celle de Saint-Celse et Saint-Nazaire, et celle de Saint-Lazare; cette dernière, considérablement embellie dans le XVIIIe siècle, a un beau chœur et un beau sanctuaire. La porte actuelle, construite ou plutôt réparée assez récemment, présente quatre colonnes anciennes curieusement et diversement sculptées. Ces colonnes supportent deux arches ornées de médaillons où figurent alternativement les signes du zodiaque et les travaux de l'année. Presque tous les piliers de cette église ont à leurs chapiteaux des sculptures originales, quoique d'un travail assez grossier. L'église Saint-Lazare fut bâtie par Robert Ier, duc de Bourgogne.

L'église de Saint-Celse et Saint-Nazaire ayant été détruite, fut recommencée sur un plan tellement magnifique qu'on n'a pu la finir. Le chœur seul est achevé, et c'est dans ce chœur que l'évêque d'Autun vient prendre possession de son siége épiscopal. L'ancienne abbaye de Saint-Martin, bâtie par Brunehault, à l'endroit même où Saint-Martin détruisit, dit-on, un temple d'idoles, offre une église et surtout un chœur d'une grande beauté. L'arc qui termine le chœur est un chef-d'œuvre d'élégance et de hardiesse. La reine Brunehault a été inhumée dans cette église où se voit son tombeau. On y en voyait également un autre plus remarquable par la pensée de l'artiste qui l'a fait, que par le nom de celui qu'il renfermait : ce monument, remontant au XVe siècle, fut érigé à la mémoire de Jean Petit, abbé de Saint-Martin, auquel on ne pouvait rien reprocher dans ses mœurs ni dans son administration, et qui n'en fut pas moins dépouillé de son abbaye qu'on donna au cardinal Rollin. Pour exprimer cette expulsion arbitraire, l'artiste a représenté Jean Petit nu et la mitre hors de la tête. On trouve souvent de ces malignes allusions dans les ouvrages des artistes du moyen âge; elles leur étaient inspirées par leur imagination fantasque et leur humeur indépendante, qui s'inquiétaient peu des *convenances*, et se permettaient hardiment une plaisanterie en pierre ou en marbre, quelque déplacée qu'elle pût paraître dans le lieu où devait figurer leur œuvre. C'est ainsi qu'on retrouve de vastes collections de *grotesques* et de *caricatures*, dont on n'a plus la clé, sur les murs des vieilles cathédrales, dont la pensée première est si profondément empreinte d'un sombre christianisme. La fantaisie est l'une des muses de l'artiste du moyen âge, et le sépare profondément de l'artiste de l'antiquité, toujours noble et digne, et exclusivement sérieux ou gai selon son œuvre.

On voit qu'en devenant chrétienne, l'ancienne Bibracte n'avait rien perdu de son importance; si elle ne fut plus ville capitale d'un peuple puissant, elle devint siége épiscopal dès les commencemens de l'introduction du christianisme dans les Gaules. Grâce à sa haute position dans la hiérarchie ecclésiastique, elle fut le siége de plusieurs conciles, dans l'un desquels fut excommunié le roi de France Philippe Ier; ce concile eut lieu l'an 1094, et il fut facile de reconnaître dans cet anathème hardi, l'esprit dominateur qu'avait inspiré à l'Eglise l'audacieux Hildebrand.

Autun n'a guère d'histoire particulière; celle de l'ancienne Bibracte trouvera naturellement place au mot Eduens. Après l'invasion des Barbares, elle fit partie de la Bourgogne et fut gouvernée par des comtes. Elle dut alors sa plus grande gloire à son siége épiscopal. Enfin, lorsque la Bourgogne fut définitivement réunie à la couronne, Autun fit partie du royaume de France et de la province de Bourgogne.

Avant la révolution, on pratiquait encore à Autun une cérémonie dont les habitans semblaient avoir perdu le sens, et qui sans doute était un ancien usage des Eduens. Le 1er septembre, les Autunois capables de porter les armes accompagnaient, armés, jusqu'à la porte d'Arroux, leur *vierg* ou maire (nous avons dit plus haut que le magistrat souverain des Eduens se nommait le *vergobret*), vêtu d'une robe de satin violet, à cheval, et portant à la main une sorte de sceptre enrichi de pierreries. L'étendard de la ville était porté près de lui par un homme également à cheval et armé de toutes pièces. Arrivé à la porte d'Arroux, le vierg entendait les plaintes du peuple et rendait la justice, après quoi il s'en retournait accompagné comme en venant. Arrivé au lieu nommé champ Saint-Lazare, la troupe se divisait en deux partis, dont l'un s'emparait de trois forts construits en cet endroit, qui lui étaient bientôt enlevés par l'autre parti. Ce simulacre de combat terminait la fête.

Autun revendique de beaux noms dans l'histoire. Dumnoris, Surus et Sacrovir figurent des premiers parmi les généreux patriotes qui essayèrent de soustraire la Gaule au joug des Romains. Elle fournit également un grand nombre de saints à la legende; nous ne citerons que saint Symphorien qui mourut martyr de sa foi, pour avoir brisé les idoles qu'on lui prescrivait d'adorer, et saint Léger qui, sans être né à Autun, lui appartient comme évêque. Saint Leger est un des beaux noms de ce VIIe siècle qui preludait par ses luttes à la chute des Merovingiens et à l'établissement du système féodal. Enfin, dans les temps modernes, cette ville peut citer le président Jeannin, *le fils de ses vertus*, ambassadeur d'Henri IV près de Philippe II.

Autun fait aujourd'hui partie du département de Saône-et-Loire, mais elle est bien déchue de son ancienne splendeur. Elle possède quelques fabriques de serge, de velours de coton, de draps, de bonnets et plusieurs tanneries. On y fabrique aussi une étoffe, dite *tapisserie de marchau*, qui ne se fait que là, et sert à faire des couvertures de cheval; sa population est d'à peu près dix mille âmes. Sa bibliothèque contient quelques manuscrits précieux, et elle a un musée de peinture et un cabinet de médailles. Comme toutes les anciennes cités où une puissante industrie n'a pas remplacé la splendeur romaine ou chrétienne, Autun offre le plus triste aspect; la civilisation nouvelle s'y debat faiblement pour conquérir sa place. Au moyen âge, le temple chrétien surgit des debris du temple païen; aujourd'hui plus de temples et à leur place de tristes ruines. L'artiste doit-il desespérer pourtant? Doit-il se borner à recueillir et à recopier les debris échappés aux révolutions, les adorant comme un type de perfection au-delà duquel il n'est pas donné à l'homme de s'elever? Ce serait ressembler à ce Julien qui tenta de ramener le monde au paganisme, parce qu'il n'avait pas su pressentir les merveilles de l'avenir à une époque où le christianisme, enveloppé de ses langes, n'avait encore ni art ni poésie. Le poète et l'artiste n'ont pas pour mission de faire sans cesse l'elégie du passé; la prophétie de l'avenir leur appartient; ils sont les Colomb du nouveau monde moral; qu'ils aient foi, qu'ils cherchent, ils la découvriront.

AUVERGNE. Il n'est rien de plus faux que l'idée, que se font encore beaucoup de personnes, de l'unité de la monarchie française dans les commencemens de notre histoire. On sait que la France, divisée aujourd'hui en départemens, le fut autrefois en provinces, et comme toutes ces provinces étaient soumises, ou à peu près, à la couronne, et faisaient partie du royaume pendant les derniers siècles, on s'est imaginé qu'il en fut toujours ainsi, et on a considéré leurs guerres comme des révoltes contre le roi, leur légitime seigneur. Il en était tout autrement; chaque province fut à son origine indépendante ou démembrée d'un état indépendant; soumises tour-à-tour, chacune d'elles fu

régie par une coutume particulière, remontant à son origine ou aux invasions successives qu'elle avait subies ; et la révolution eut à détruire toutes ces coutumes, pour mettra sous une même loi la France, devenue véritablement une seule et grande nation.

Grâce à cette fausse idée d'unité que nous avons signalée plus haut, nous n'avons presque pas d'histoire de nos provinces, et il faut fouiller de poudreuses archives et déchiffrer d'illisibles manuscrits pour connaître un peu l'histoire de France. Les beaux travaux de M. Augustin Thierry ont montré la route à suivre en même temps qu'ils ont signalé le mal ; ses lettres sur l'histoire de France sont un immense travail de déblai, après lequel la place est rase et le nouvel édifice indiqué par quelques lignes tracées d'une main ferme et hardie. Des travaux estimables et nombreux ont été faits ou tentés dans la route ouverte par lui ; mais l'histoire d'une grande partie de la France reste à faire, et on ignore même où se trouve une partie des documens qui doivent y servir.

L'organisation des provinces différait beaucoup de l'une à l'autre, et c'était la suite inévitable des invasions diverses et successives de la Gaule ; aux anciens Gaulois, qui n'étaient pas autochtones et venaient on ne sait d'où, succédèrent les Romains qui apportèrent dans les Gaules leurs lois municipales. Les provinces du midi de la France, restées sous la domination romaine plus long-temps que celles du centre et du nord, conservèrent des traces profondes de ces institutions.

Le christianisme s'était introduit dans les Gaules dès le IIe siècle de notre ère ; les hérésies le suivirent de près, une lutte s'établit entre les ariens et les chrétiens orthodoxes, et les évêques de ces derniers appelèrent à leur secours les barbares idolâtres. De tout temps l'Eglise catholique a montré plus de prédilection pour les païens ou les idolâtres que pour les chrétiens dissidens. Sans doute les premiers évêques eurent l'espoir de convertir ceux qu'ils appelaient à leur secours ; quoi qu'il en soit, les conquérans Germains, Bourguignons, Francs, Saliens, Ripuaires, etc., parvinrent à s'emparer de la Gaule, après en avoir été plusieurs fois repoussés par les armées romaines, désormais presque exclusivement composées d'autres barbares. L'invasion générale des peuples d'origine germaine eut lieu dans le cours du Ve siècle.

A l'oppression régulière des Romains, succéda l'oppression violente d'une armée barbare ; le droit civil fit place au droit de la guerre, l'organisation municipale aux seigneuries militaires.

Etablis sur le territoire de la Gaule, les conquérans asservirent les Romains comme les Gaulois et s'en partagèrent le sol. Le chef eut la plus grosse part, et dans les guerres fréquentes qui eurent lieu entre tous ces guerriers, ce chef conserva une sorte de supériorité, transformée en royauté par la plupart des historiens. Dans ces petites guerres, le domaine du vaincu devint souvent la proie du vainqueur comme ses soldats et même sa personne ; de ces faibles conquêtes se formaient peu à peu les grands états. Tel fut à peu près le travail lent, mais sûr, qui se fit dans la période de 500 ans faussement appelée époque *mérovingienne.*

La main puissante et le vaste génie de Charlemagne ramenèrent la France à plus d'unité ; les guerres étrangères firent cesser les guerres intestines. A sa mort, les grands seigneurs, comprimés un moment par lui, sentirent qu'ils pouvaient désormais reconquérir l'indépendance, et la féodalité, en germe dans les mœurs et dans l'organisation des Francs, commença à exister de droit sous le règne de son petit-fils, Charles-le-Chauve. La féodalité brilla de toute sa splendeur depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XI ; il est absurde de désigner par le nom de provinces les divisions de la France, soumises au roi nominalement, mais réellement possédées par des seigneurs, rois véritables dans toute l'étendue de leur juridiction. On verra à l'article FÉODALITÉ l'histoire de cette institution qui, oppressive pour le peuple, laissa aux grands une indépendance dont ils ne se servirent presque jamais que pour déchirer le sein de leur patrie. Sous Louis XI tombèrent les têtes des chefs de la féodalité, leurs domaines furent confisqués ; le roi envoya pour les remplacer des gouverneurs choisis par lui ; enfin les divisions de la France devinrent de véritables *provinces*. Les guerres étrangères et les guerres civiles des successeurs de Louis XI interrompirent pendant un siècle et demi l'œuvre commencée par lui, mais elle fut reprise par Richelieu et Louis XIV. La révolution trouva la France divisée en trente-trois provinces, d'une étendue très inégale, soumises et gouvernées par des officiers délégués par le roi ; mais ayant encore des priviléges et des coutumes différentes les unes des autres. Elle nivela tout, et substitua l'esprit national à l'esprit provincial en faisant disparaître toutes ces distinctions.

On sent qu'à travers toutes les vicissitudes que nous venons d'indiquer, ces provinces ne gardèrent pas toujours une même circonscription ; nous prendrons donc, comme base topographique dans cet article, comme dans tout ce qui sera relatif aux anciennes provinces, les divisions subsistantes à l'époque de la révolution française.

Nous avons cru devoir faire précéder de ces observations générales ce que nous avons à dire de l'Auvergne, l'une de ces provinces ; les faits avancés et souvent à peine indiqués dans ces quelques lignes trouveront un plus grand développement aux mots FÉODALITÉ, LOUIS XI, RICHELIEU, LOUIS XIV, et RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Le territoire de l'Auvergne comprenait les départemens du Puy-de-Dôme et du Cantal et une partie de la Haute-Loire. Elle était bornée au nord par le Bourbonnais et le Berry, au sud par le Rouergue et le Gévaudan, à l'est par le Vélay et le Forez et à l'ouest par le Quercy, la Marche et le Limousin. Son étendue était d'à peu près quarante lieues de longueur sur vingt-quatre de largeur. Son nom est une corruption de l'ancien mot *Arvernie* dont nous avons donné ailleurs l'étymologie (Voyez ARVERNES.) Elle est divisée en haute et basse Auvergne ; la première est pauvre, sèche et aride ; la seconde contient la Limagne, l'un des pays les plus riches, les plus beaux et les plus fertiles de notre France ; celui que, selon un ancien chroniqueur (Sidoine Appollinaire), *les étrangers ne peuvent plus quitter lorsqu'une fois ils l'ont habité.* L'Auvergne est arrosée par un grand nombre de rivières, dont la plus considérable est l'Allier, qui à vrai dire est plutôt un torrent, et dont le cours impétueux ravage souvent au lieu de fertiliser les terres au milieu desquelles il coule. L'Allier n'est navigable qu'une partie de l'année, son lit étant quelquefois presque entièrement sec.

L'Auvergne porte l'empreinte profonde des terribles cataclysmes dont elle a été le théâtre. Des éruptions de trachytes, de basaltes, de laves, s'y sont fait jour de toutes parts. Sur le haut plateau granitique s'élèvent de nombreuses montagnes à cratère qui, si elles eussent brûlé en même temps, auraient fait d'une partie de l'Auvergne une contrée lumineuse et presque comparable au soleil. Aujourd'hui tous ces volcans refroidis offrent à l'œil du voyageur, plein d'un religieux effroi, un spectacle sublime.

Ce pays possède de grandes richesses minéralogiques. Le charbon de terre s'y trouve, ainsi que l'antimoine, le plomb, le mercure, l'argent et le fer. Les carrières de basalte et de granit y sont nombreuses. On y trouve des émeraudes, des topazes et des améthystes ; l'or et surtout l'argent devaient y être fort communs, si l'on s'en rapporte à la magnificence barbare attribuée par les historiens aux anciens rois ou chefs des Arvernes. Quoi qu'il en soit, les mines d'argent sont assez pauvres aujourd'hui, et quant à l'or, on ne le trouve qu'en paillettes dans le sable et sur les bords

des rivières; enfin, l'Auvergne possède de nombreuses sources minérales dont les plus fameuses sont les eaux du Mont-Dore.

La Basse-Auvergne (Limagne), si riche déjà par sa fertilite, joint encore à ce trésor naturel l'industrie et le commerce; ses exportations consistent en grains, chanvre, vin, toiles, camelot, étamines, coutellerie et papier. La Haute-Auvergne, bien moins riche, élève de beaux bestiaux et n'a guère d'autre industrie. Ce pauvre pays voit chaque année une émigration considérable d'enfans et de jeunes hommes qui vont, comme les Savoyards, exercer ailleurs avec patience et probité une foule de travaux penibles, auxquels les rend propres la rude éducation que leur inflige une nature sévère. Ces émigrations des enfans de l'Auvergne diminuent de jour en jour, et elles étaient peut-être dues autant aux lourds impôts dont les accablait le fisc qu'à la nature ingrate de leur sol. Avant la revolution, l'Auvergne etait une des provinces le plus haut imposées.

Les mœurs des Auvergnats sont très diverses et souvent changent complètement d'un village à l'autre aussi bien que le costume. Il est donc assez difficile de leur assigner un caractère général; cependant quelques qualités et quelques defauts les distinguent particulièrement et semblent être l'apanage des habitans de toutes les parties de l'Auvergne. D'un côté, courage patient, probité, économie, fermeté, qu'ils conservent jusqu'à la mort; de l'autre, inconséquence, manque d'aptitude pour les travaux de l'intelligence qu'ils semblent dedaigner; du bon sens plutôt que de l'esprit; absence totale de vivacité.

Notre article **Arvernes** contient un rapide précis de l'histoire de l'Auvergne jusqu'à la conquête des Gaules par César. Nous avons dit comment avec Vercingétorix tombèrent les Arvernes, qui, désormais privés d'existence comme peuple, se virent confondus avec les nations sujettes de Rome. Dans la nouvelle organisation de la Gaule, l'Auvergne fit partie de la première Aquitaine. C'est donc à l'époque de la conquête, c'est-à-dire un demi-siècle environ avant notre ère que nous remonterons aujourd'hui.

Une fois soumise aux Romains, qui la traitèrent doucement pour se l'attacher, l'Auvergne leur resta fidèle, et cette fidélité à ses maîtres est un trait distinctif qui la caractérise et qu'on retrouve dans toutes les périodes de son histoire. Les Auvergnats adoptèrent les mœurs et la religion de leurs conquérans. Bientôt ils devinrent habiles dans les arts de Rome, comme l'attestent de nombreux vestiges; la magnificence du temple qu'ils élevèrent à l'*asso-Galate*, le Mercure gaulois, était célèbre dans toute la Gaule.

Le polythéisme romain ne succéda pas pour long-temps au druidisme, aboli par un édit de l'empereur Auguste. De bonne heure le christianisme s'introduisit dans l'Auvergne, et dès le commencement du IIIe siècle, la persécution y fit un grand nombre de martyrs. La religion naissante semblait s'unir aux barbares pour consommer la ruine de l'empire romain; partout leur invasion suivait ou précédait son introduction. Dès le commencement du IIIe siècle, Crocus, chef de barbares germains, fondit sur l'Auvergne, province romaine, et la ravagea; il brûla sa capitale *Augusto-Nemetum*, et détruisit le temple de Vasso. Au milieu de ces désastres, l'Auvergne restait fidèle à Rome; mais l'empire était alors divisé par les luttes déplorables des divers prétendans, les provinces ne savaient à qui rester fidèles; et, pour s'être un moment soumise au tyran Constantin, l'Auvergne se vit ravagée par les soldats d'Honorius vers la fin du IVe siècle. L'an 475, vingt-huit ans après la mort de l'empereur Avitus, originaire de l'Auvergne, l'empereur Népos la céda aux Visigoths, et obtint à ce prix la paix de l'Italie, que ces barbares menaçaient d'une invasion. Cette cession, à laquelle les Auvergnats résistèrent autant qu'ils le purent, mécontenta tellement les soldats de Népos, qui la considérèrent comme une lâcheté, qu'ils le déposèrent et élurent à sa place Augustule, qui fut le dernier des empereurs d'Occident. En parlant de la résistance des Auvergnats à l'occupation de leur territoire par les barbares, Gibbon dit : « Si chaque province eût imité la loyauté de l'Auver» gne, elles auraient évité ou du moins retardé la chute de » l'empire romain. » Cet éloge est-il aussi grand qu'a prétendu le faire l'illustre historien, et devait-on désirer que le colosse romain continuât à peser sur le monde qu'il avait opprimé si long-temps? L'élément du progrès et de la liberté n'était-il pas du côté des barbares?

Les Visigoths, ayant pris possession de l'Auvergne, envoyèrent pour la gouverner un comte (*comes*), qui portait en même temps le titre de duc (*dux*). A la bataille de Vouillé (507), un corps d'Auvergnats combattait dans les rangs de l'armée d'Alaric et s'y distingua par sa bravoure. On sait l'issue de ce combat, où périt Alaric. L'Auvergne passa aux mains des Francs, auxquels elle résista aussi vainement qu'elle avait fait autrefois contre les Visigoths. Pour la soumettre, Clovis y envoya d'abord les Bourguignons, ses alliés, puis Thierri ou Thiodérik, son fils, qui la rangea sous son obéissance.

Après sa soumission aux Francs, l'Auvergne fit d'abord partie du royaume d'Austrasie, dont elle fut bientôt démembrée pour être jointe au duché d'Aquitaine; les ducs d'Aquitaine en conférent le gouvernement à des comtes bénéficiaires. Le premier de ces comtes fut Blandin; dans une ambassade dont il faisait partie, il irrita par sa hauteur le roi Pepin, qui, ayant levé une armée, marcha contre l'Auvergne, qu'il soumit et confisqua. Elle fut désormais gouvernée par des comtes delégués par le roi de France. Sous Charlemagne, séparée de nouveau du royaume, elle fit partie de l'apanage de son fils Louis, qui la fit aussi gouverner par des comtes. Sous le règne de Louis, en de ces comtes, Warin, ayant partagé la rébellion de Lothaire, attira la guerre sur l'Auvergne, qui fit de nouveau partie du royaume d'Aquitaine, érigé en faveur du jeune Charles, depuis Charles-le-Chauve. Sous le règne de Louis et sous celui de Charles, la féodalité devenait plus puissante chaque jour, et les comtes d'Auvergne, comme les autres seigneurs, marchaient à grands pas vers l'indépendance: nommés d'abord à temps, ils surent se rendre inamovibles; de là à l'hérédité il n'y avait qu'un pas qui fut bientôt franchi.

A Bernard II commence, en 864, la succession des comtes héréditaires, dont l'histoire, à de rares exceptions près, n'a guère à enseigner que les noms. L'an 1102, Guillaume VII, comte d'Auvergne, conduisit à la Terre-Sainte l'élite de la noblesse de cette province. Clermont avait été de bonne heure le siége d'un évêché, et le théâtre de plusieurs conciles; ce fut là que fut d'abord prêchée la croisade. Guillaume VII s'étant plus tard révolté contre le roi de France, avait transféré son hommage au duc d'Aquitaine. Des rois Capétiens, Louis-le-Gros avait le premier bien compris la féodalité, et avait su dominer sa position; le premier, il avait senti que l'intérêt de la royauté, qui se trouvait être en même temps celui du peuple, était l'abaissement de la féodalité; l'établissement des communes commença cette œuvre glorieuse, et Louis, peu jaloux du renom qu'il pouvait acquérir par des guerres extérieures, employa toutes ses forces à étouffer au dedans l'hydre féodale. Le comte d'Auvergne se soumit à Louis VI, en obtint grâce, et sa famille continua à régner sur l'Auvergne, qui fut assez tranquille jusqu'au règne de Philippe Auguste, cet autre grand destructeur de la féodalité. A l'avénement de Philippe Auguste, une grande partie de la France se trouvait aux mains des Anglais, par suite du mariage d'Eléonore d'Aquitaine avec Henri II; un grand nombre de seigneurs mécontens transportaient leur hommage au roi d'Angleterre. Le comte d'Auvergne, Gui II, fut en de ces seigneurs, et Philippe porta le ravage dans cette malheureuse province, victime de la félonie de son seigneur. Phi-

lippe vint deux fois en Auvergne, et dépouilla presque entièrement Gui. Le fils de Gui, Guillaume XI, fut rétabli dans une partie de son comté par Louis IX, qui donna l'autre partie, qui était de beaucoup plus considérable, à son propre frère Alphonse, à la mort duquel elle revint à la couronne. Elle y resta jusqu'au règne du roi Jean, qui en fit l'apanage d'un de ses fils. Celui-ci en fit don, en mourant, à Jean Ier, duc de Bourbon, dans la famille duquel elle resta jusqu'à l'an 1527, où elle fut confisquée sur le connétable de Bourbon pour crime de félonie. A partir de ce moment, le duché d'Auvergne ne fut plus séparé de la couronne. L'autre partie de l'Auvergne, connue sous le nom de Comté d'Auvergne, resta sous la domination des successeurs d'Etienne sans interruption, même lorsque la postérité mâle manquait; car à plusieurs époques on la voit gouvernée par des femmes contre l'usage qui prévalait généralement en France. Cette succession des femmes porta souvent l'Auvergne dans des maisons souveraines non soumises au roi de France.

Le comté d'Auvergne était loin d'embrasser toute l'Auvergne; dès 1145, une partie de cette province avait formé avec le Velai une petite souveraineté distincte, connue sous le nom de Dauphiné d'Auvergne. La maison des dauphins d'Auvergne commence à Guillaume VIII, qui fut dépouillé de son comté dont il ne conserva que cette faible partie qu'il gouverna sous le nom de Guillaume Ier. Cette maison des dauphins d'Auvergne ne fut pas sans gloire militaire, et un de ses membres, Gui d'Auvergne, périt avec les Templiers l'an 1313. Pendant les guerres désastreuses des Anglais, les dauphins d'Auvergne restèrent toujours fidèles au parti national, et il y a malheureusement peu de seigneurs féodaux dont on puisse faire le même éloge. Le Dauphiné appartenait, en 1693, à mademoiselle de Montpensier, qui le tenait du chef de sa mère, et le légua, en mourant, au duc d'Orléans, frère de Louis XIV, qui le transmit à ses descendans. Les ducs d'Orléans étaient encore dauphins d'Auvergne, lorsque la révolution française, abolissant les seigneuries et les priviléges, réunit toutes les provinces de France sous un même gouvernement.

Les comtes et les dauphins d'Auvergne ne méritant pour la plupart aucune mention particulière, n'ont pas tous été cités dans cet article. Pour suppléer à une omission que nous avons jugée bonne et nécessaire, nous donnerons ici la liste de ces comtes et de ces dauphins, avec la date de leur avènement :

Comtes bénéficiaires d'Auvergne.

760. Blandin.	839. Giraud.
765. Chilpino.	841. Guillaume I.
774. Bertmond.	846. Bernard I.
778. Icterius.	858. Guillaume II.
819. Warin.	862. Etienne.

Comtes héréditaires.

864. Bernard II (*Plantevelue*), marquis de Septimanie.
886. Guillaume I (le Pieux), duc d'Aquitaine et comte de Bourges.
918. Guillaume II, comte de Bourges.
926. Acfred, duc d'Aquitaine.
928. Ebles, comte de Poitiers.
932. Raymond Pons, comte de Toulouse.
951. Guillaume III (Tête d'étoupe), comte de Poitiers.
963. Guillaume IV (Taillefer), comte de Toulouse.
979. Gui I.
989. Guillaume V.
1016. Robert I.
1032. Guillaume VI.
1060. Robert II, comte de Rouergue et de Gévaudan.
1102. Guillaume VII.
1136. Robert III.
...... Guillaume VIII. (On n'a pas la date exacte de son avènement.)
1155. Guillaume IX.
1182. Robert IV.
1194. Guillaume X.
1195. Gui II.
1224. Guillaume XI.
1247. Robert V, comte de Boulogne.
1277. Guillaume XII, comte de Boulogne.
1279. Robert VI, comte de Boulogne.
1314. Robert VII, comte de Boulogne.
1326. Guillaume XIII, comte de Boulogne.
1332. Jeanne I, comtesse de Boulogne.
1360. Jean I, comte de Boulogne.
1386. Jean II, comte de Boulogne.
1394. Jeanne II, comtesse de Boulogne.
1418. Marie, comtesse de Boulogne.
1437. Bertrand I, comte de Boulogne.
1494. Jean III.
1501. Anne.
1524. Catherine de Médicis.
1589. Charles de Valois.
1606. Marguerite de Valois.

Le comté d'Auvergne fut donné par Marguerite de Valois au dauphin, depuis Louis XIII, qui, lors de son avènement, le réunit à la couronne, dont depuis il ne fut plus distrait.

Dauphins d'Auvergne.

1169. Guillaume I. (VII.)
1195. Robert-Dauphin.
1234. Guillaume-Dauphin.
1240. Robert II.
1262. Robert III.
1282. Robert IV.
1340. Jean-Dauphinet.
1351. Béraud I.
1356. Béraud II.
1400. Béraud III.
1428. Jeanne.
1436. Louis I de Bourbon.
1486. Gilbert de Bourbon.
1496. Louis II de Bourbon.
1509. Charles (le connétable de Bourbon).
1539. Louis III de Bourbon.
1582. François de Bourbon, duc de Montpensier.
1592. Henri de Bourbon.
1608. Marie de Bourbon Montpensier.
1627. Anne-Marie-Louise (mademoiselle de Montpensier).

Mademoiselle de Montpensier fut la dernière dauphine d'Auvergne; elle fit don de cette province au duc d'Orléans, frère de Louis XIV, qui la transmit à ses descendans; et ceux-ci la possédaient encore en 1789. Mais depuis longtemps les seigneuries féodales, dépouillées de leur ancienne importance, n'étaient plus qu'un vain titre qui, n'assurant aucune indépendance à ceux qui le portaient, leur laissait seulement quelques priviléges à l'ombre desquels ils opprimaient les peuples sur lesquels ils avaient autrefois régné.

Nous n'avons pas cru devoir décrire les nombreuses antiquités qu'on trouve en Auvergne, et dont quelques unes, remontant à une époque antérieure à celle de la conquête romaine, indiquent chez les Arvernes une civilisation assez avancée. Ces antiquités n'auraient pu trouver place dans le cadre de notre article qu'autant qu'elles nous auraient fourni quelques preuves historiques. Nous avons également négligé de parler des nombreuses curiosités naturelles qu'offre cette province, et qui doivent trouver place ailleurs dans ce recueil. (Voyez Puy-de-Dome, Cantal et Haute-Loire.)

L'Auvergne a donné le jour à une foule d'hommes diver-

sement célèbres : il suffira de citer Grégoire de Tours, l'Hospital, Pascal, Turenne, Delille et Desaix, éclatante auréole qui suffirait à la gloire d'un plus vaste pays.

AVA (ROYAUME D'). Voyez BIRMAN (Empire).

AVALANCHES. On appelle ainsi et quelquefois *lavanges* ou *lavines* ces masses de neige, qui, à certaines époques de l'année, roulent des sommets glacés des hautes montagnes, et se grossissant dans leur course, acquièrent un si grand volume et une telle vitesse, qu'elles entraînent tout ce qui se trouve sur leur passage, les arbres, les rochers et les habitations. Pendant l'hiver ce sont les vents qui déterminent la formation des avalanches; quelquefois même un grand froid produit le même effet : il saisit les molécules de la neige, la réduit en poussière, et dans cet état n'ayant plus d'adhérence avec les corps qu'elle couvre, elle glisse des flancs des montagnes dans les vallées; au printemps c'est la fonte des neiges qui est la principale cause des avalanches; c'est à cette époque aussi qu'elles sont le plus redoutables. Lorsque les rayons solaires commencent à acquérir de la force, il semblerait que la superficie des masses de neige devrait commencer par se fondre; il n'en est pas ainsi : c'est la terre qui s'échauffe et qui, communiquant sa chaleur à ces masses, détermine leur fusion au point de contact. Ces masses dont la base a été fondue, n'étant plus retenue sur les flancs des montagnes, se détachent, roulent avec fracas, et vont porter au loin la destruction. A l'époque du printemps, la moindre agitation de l'air peut provoquer la chute des avalanches; c'est pour cela qu'on recommande au voyageur le silence dans le voisinage des masses de neige où les avalanches ont coutume de se former; c'est pour cela encore qu'on tamponne les sonnettes des mulets dans les passages dangereux. Quelquefois, au contraire, pour prévenir le danger, on provoque leur chute par la décharge d'armes à feu, et l'on peut ensuite passer sans crainte après que l'avalanche est tombée. Dans les Alpes, on recommande souvent aux voyageurs de ne pas regarder long-temps les avalanches, lors même que leur direction ne paraît pas dangereuse, parce qu'elles causent une si grande agitation dans l'air, un vent si violent qu'il arrive souvent que les hommes et les animaux en sont étouffés. Comme les avalanches causent, dans les montagnes et les vallons, un tremblement accompagné d'un bruit égal à celui du tonnerre, il est rare que le voyageur, averti du danger qui le menace, n'ait pas le temps de s'y soustraire par la fuite.

Les forêts, qui couvrent les flancs inférieurs des hautes montagnes, suffisent pour arrêter la marche des avalanches; il en résulte que ce phénomène devient d'autant plus fréquent et redoutable que les montagnes où il prend naissance sont plus dépouillées. Le montagnard se rend donc coupable d'une grande imprévoyance en abattant les arbres sans les remplacer; puisqu'il détruit la seule barrière qui puisse s'opposer aux ravages de ce terrible fléau.

AVARES. Les Avares, qui pendant plus de deux siècles remplirent l'Europe de ruines, n'étaient que les débris d'une nombreuse et puissante nation hunnique qui demeurait dans les montagnes de l'Oural, et portait aussi le nom de *Ogors* ou *Ogres*. Ces Huna-Ogors, qui faisaient d'abord partie du grand empire de Géougen, furent vaincus, en 552, par les Turcs, et soumis au khagan de ces derniers, nommé, dans les annales byzantines, Dysabule. Cependant vingt mille familles, appartenant à deux tribus de cette nation, celle de Ouar et celle de Khounni, échappèrent à la servitude et passèrent, vers l'an 558, sur les rives occidentales du Wolga. Les fugitifs inspirèrent tant de terreur aux habitans de ces contrées, qu'ils furent pris pour les Avares mêmes, le peuple le plus redouté de toutes les hordes l'Asie; et ils acceptèrent ce nom qui flattait leur orgueil et facilitait leurs succès. Plusieurs peuplades d'Alains et de Huns occidentaux se soumirent aussitôt à leur domination; mais pressés par les Turcs, qui suivaient leurs traces, ces prétendus Avares furent obligés de demander un asile à l'empereur d'Orient. Les Grecs considéraient leurs ambassadeurs avec une curiosité mêlée d'effroi; le costume et la langue de ces barbares rappelaient à leur souvenir les terribles Huns d'Attila. Justinien se hâta d'accorder sa protection à ces alliés volontaires, qui demandaient la permission de combattre les ennemis de l'empire.

Le khagan des Avares, le cruel Baian, attaqua alors les Boulgares, et les subjugua. Les Antes essayèrent en vain de lui résister; il les défit, mit leur pays au pillage, et les réduisit en esclavage. Il conquit ensuite la Moravie et la Bohême, séjour des Tcheques et autres tribus slaves (562); et aidé par les Thuringiens, qui voulaient se soustraire à l'autorité des rois mérovingiens, il attaqua les Francs ostrasiens. Repoussé d'abord, il envahit quelques années après la France d'Outre-Rhin, fit le roi Sigebert prisonnier, et ne le laissa se racheter qu'au prix d'une forte rançon. Revenu de là sur le Danube, il se joignit aux Lombards, qui l'aidèrent à vaincre et à dépouiller les Gépides (566). La Dacie fut le prix de cette victoire : en même temps Baian prit possession de la Pannonie que les Lombards, se portant vers l'Italie, lui abandonnèrent volontairement. Bientôt les Turcs de Dasybule ayant disparu de l'Europe, la puissance des Avars s'étendit depuis le Wolga jusqu'à l'Elbe et l'Enns, et comprit au sud une grande partie de la Dalmatie.

Sous Tibère II (576-579), Baian dévasta la Mésie et la Thrace, et s'avança jusqu'à Constantinople, après avoir pris Sirmium et Singidunum (Belgrade), les plus fortes places de la frontière romaine; mais l'empereur sut encore détourner vers d'autres contrées la fureur de ce sauvage conquérant. Baian, qui avait déjà manifesté le désir de devenir *patrice romain*, et qui prenait le titre d'ami de Tibère, entra d'autant plus volontiers dans les vues de l'empereur, qu'il convoitait depuis long-temps d'immenses richesses des Slaves méridionaux, qui depuis cinquante ans ravageaient impunément l'empire grec. Il envahit donc leur pays, pilla et saccagea les habitations, extermina la plus grande partie de la population, et fit peser sur le reste le plus lourd et le plus honteux esclavage.

Au mépris de la foi des traités, l'empire, tant que vécut Baian, fut en proie au brigandage des Avares. L'empereur Maurice, après avoir souffert dix ans leur insolence, leur fit une guerre acharnée, de 595 à 602, sans avoir pu mettre fin à leurs invasions. En 619 ils pénétrèrent dans la Thrace, franchirent le mur d'Anastase, et poursuivirent l'empereur Héraclius jusqu'aux murs de sa capitale. En 626, soutenus par leurs vassaux les Slaves, les Boulgares et les Gépides, ils assiégèrent Constantinople; mais ils furent forcés de se retirer après avoir été battus.

La mort de Baian, qui suivit de près cette grande défaite, amena la décadence de la puissance des Avares; et, comme autrefois celle d'Attila, elle rendit la liberté au monde barbare. De toutes parts, les peuples tributaires s'affranchirent du joug. Les Tchèques de la Bohême reconquirent d'abord leur indépendance; les Slaves du Danube la cherchèrent dans l'Illyrie, où l'empereur Héraclius leur permit de se fixer; les Boulgares du Dniester en furent redevables à leur chef Koubrat, en 635.

Cependant la domination des Avares subsista encore long-temps dans les deux Pannonies, et ne fut détruite qu'à la fin du VIIIe siècle. Comme ils avaient soutenu le duc de Bavière contre les Francs, et qu'ils continuaient leurs incursions après la défaite de leur allié, Charlemagne résolut de les subjuguer; il les attaqua, en 791, avec trois armées, et les battit sur la Raab. Une seconde expédition, retardée par les guerres des Saxons et des Slaves, fut conduite par Henri, duc de Frioul, et par le roi Pépin. Elle eut pour résultats le pillage du camp principal des Avares, où l'on trouva des richesses immenses, et la destruction de ce peuple. — Ceux qui se sauvèrent au-delà du Theiss périrent bientôt

sous le fer des Petchènegnes, des Moraves et des Boulgares.

Les témoignages des auteurs contemporains et les recherches récentes nous font considérer les Avars comme un peuple hunnique. M. Klaproth les place dans la branche fougrienne de la souche des Finnois orientaux. Ils se distinguaient par une haute stature, par leur armure redoutable, et par leur cruauté. Nestor les appelle *grands de corps et orgueilleux d'esprit*. Leur nom chez les Russes fut *Obry*, et au singulier *Obryn*; or, dans la bible esclavonne un géant est appelé *Obryn*; dans la bible polonaise de Radzivil *Olbrym* : ainsi ce nom d'Avar était resté, chez les Slaves, pour dire un géant.

Il y a encore aujourd'hui, au nord du Caucase oriental, une tribu lesghienne qui porte le nom d'*Avars*. Son kan, qui réside à Khoun-Drahh, sur le Koïsou, est le plus puissant parmi les chefs de peuplades de ces contrées. L'*Avar-Khan* peut, dit-on, mettre sur pied une armée de 10,000 hommes; il a reçu de la Russie, en 1807, le grade de lieutenant-général, et moyennant une pension de près de 40,000 fr., il s'est toujours montré soumis à cette puissance. Quelques analogies de langues, indiquées dans le tableau historique des peuples de l'Asie, par M. Klaproth, feraient croire que ce peuple caucasien est descendant des véritables Avars, ou du moins fortement mêlé de débris de cette nation, qui pendant long-temps véeut dans le voisinage des montagnes qu'il habite.

AVARICE. L'avarice est un amour immodéré de la richesse. C'est un vice fréquent dans toutes les époques de décadence religieuse. Le propre de tous les hommes, en effet, est d'avoir toujours besoin de faire corps avec quelque chose en dehors d'eux. Cessant de s'attacher à un monde idéal qu'ils ne voient et ne désirent plus, ils se cramponnent au monde de la réalité par où ce monde les touche et les caresse. Ne croyant plus aux biens d'une autre vie, ils s'empressent de profiter des jouissances que leur offre celle-ci; de là l'avarice. C'est un instinct perverti. Les dieux évanouis, on se forge des idoles, et on se prosterne avec passion devant elles.

L'avare nuit à lui-même et aux autres. Il nuit aux autres en ce qu'il tend à augmenter outre mesure sa part des aliments destinés par Dieu à l'entretien de l'existence sur cette terre. Sa jalousie est extrême, et son appétit insensé de la richesse usurpe sans scrupule tous les droits qui l'arrêtent. On a dit que l'avarice pouvait devenir mère de tous les crimes. Des séductions qu'elle exerce sortent les mensonges, les fraudes, les iniquités, les violences. L'avare est plein de dureté parce que son cœur est égoïste et que ses yeux, fermés à toute bonne lumière, ne sont ouverts que sur son intérêt. « Malheur à vous, qui joignez maison à maison, et qui ajoutez terres sur terres jusqu'à ce qu'enfin l'espace vous manque; êtes-vous donc les seuls qui habitiez la terre? » (Isaïe, ch. v.) L'avare se nuit à lui-même; car il appauvrit sa vie par les fausses pâtures dont il l'engraisse. Il avilit son âme en l'enfermant dans le misérable cercle des ambitions matérielles; il restreint son esprit par les calculs sordides auxquels il l'exerce et l'applique; il auéantit son cœur en en mettant dehors les saintes inspirations de l'amour des hommes et de la charité. Le type de l'avare est ce Judas qui vend son Dieu pour un sac d'écus. Il serait bien à plaindre s'il ne donnait pas tant à blâmer.

L'avarice étant un si funeste dérèglement, il n'y a pas à s'étonner que ceux qui s'y laissent aller en soient fréquemment possédés comme d'une folie. Ces malheureux ne cherchent plus à amasser des biens afin d'en jouir, mais seulement afin d'en être détenteurs. Leur richesse leur semble plus précieuse que la jouissance qu'elle contient. L'assurance de pouvoir peser leur trésor leur suffit; et, à leur idée, ce serait commettre une spoliation que de s'emprunter à soi-même. Le vide que le désir de l'or met dans leur âme se creuse par les efforts mêmes qu'ils font pour le remplir. C'est une manie qui s'accroît à chaque inquiétude, à chaque douleur, à chaque convoitise qu'elle engendre. La richesse, qui est faite pour satisfaire à nos besoins naturels, ne sert au contraire qu'à rendre plus ardens et plus tyranniques ceux qui rongent l'avare; et, comme l'a écrit quelque part Plutarque, on peut dire à leur richesse ce qu'on dirait à un médecin ignorant et trompeur : « Ta médecine augmente la maladie. » La condition de ces enfouisseurs est entre le vice et la folie. On les raille, on les bafoue, on les condamne. La folie n'a point droit au respect quand c'est le vice qui a trahi l'âme, et qui en a ouvert les portes à l'ennemi.

AVENZOAR ou ABENZOAR. Tel est le nom bizarrement abreviatif sous lequel on a l'usage de désigner un célèbre médecin arabe dont voici les véritables noms : Abou-Merwân-Ben-Abdel-Malek-Ben-Zoar. Le peu qu'on sait de sa vie a été puisé dans ses propres écrits, dans ceux d'Averroès son disciple, et dans l'*Histoire des médecins*, d'Abou-Osaibah.

Avenzoar naquit, sur la fin du XI[e] siècle, à Penaflor, près de Séville en Andalousie, où florissait alors la domination musulmane. Il était juif de religion. Son père, fils de médecin, et médecin lui-même, l'instruisit de bonne heure dans son art. Une fois initié à la médecine, le jeune Avenzoar, avide de science, étendit ses études hors des limites que les préjugés de son siècle traçaient à sa profession. Il s'appliqua avec ardeur à la pharmacie et à la chirurgia, cultivées alors à titre de métiers plutôt qu'à titre de sciences, et, partant, abandonnées aux hommes illettrés et de bas étage.

« Je prenais, dit-il, un plaisir extraordinaire à étudier la » composition des sirops et des électuaires, et j'étais extrê» mement curieux de connaître par ma propre expérience le » mode de préparation de toute espèce de médicamens. » Et ailleurs : « Je ne voulais pas seulement connaître les opé» rations chirurgicales, mais je voulais les faire de mes pro» pres mains. » Pour ne point trop heurter les idées de son temps, il s'excuse plutôt qu'il ne se vante d'avoir, contre la coutume de son pays et à l'exemple de son père, allié aux nobles études de la médecine tous ces travaux d'ordre inférieur; mais il allègue l'utilité pour excuse d'une telle alliance. Cependant il n'est pas conduit par le sentiment de l'utile jusqu'à s'élever au-dessus du préjugé religieux qui interdisait aux croyans de regarder et, à plus forte raison, de toucher les organes sexuels de la femme ou de l'homme; tout en décrivant les opérations qui se pratiquent sur ces organes ou alentour, il les appelle impures, abominables, indignes d'être exécutées par un homme pieux. Était-ce feinte déférence à la superstition générale, ou bien scrupule réel?

Appuyé sur une éducation médicale si large et si complète, Avenzoar devint un praticien renommé, et joignit au savoir théorique les lumières d'une vaste expérience. Nul doute, d'après ce qu'il dit lui-même en certain passage, qu'il n'ait eu un hôpital à diriger. Il exerça d'abord son art à Séville. Aly-Ben-Temyn qui y régnait le fit mettre en prison et lui fit endurer de fort mauvais traitemens. Le crime d'Avenzoar était d'avoir disputé au poison la vie du frère de ce tyran, et d'avoir réussi. Mais, lorsque Yousef-Ben-Taschfyn, émir de Marok, vint conquérir l'Andalousie (voir l'art. ALMORAVIDES), il prit à son service Avenzoar, et le combla d'honneurs et de richesses. Enfin, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après avoir joui d'une santé excellente jusqu'à sa dernière heure, Avenzoar mourut l'an 557 de l'hégire (1161-2 de J.-C.).

Avenzoar a laissé un traité de médecine et d'hygiène, intitulé *Theisir dahalmodana vahaltabir*, c'est-à-dire, dans la traduction latine : *Rectificatio medicationis et regiminis* (règlement de la médication et du régime). Le seul titre doit révéler aux latinistes quel est le style de cette traduction demi-barbare, faite dans le XIII[e] siècle par un mé-

decin juif, non d'après le texte arabe, mais d'après une version hébraïque.

Le *Theisir* est presque partout empreint des idées de Galien, qui d'ailleurs y est maintes fois nominativement cité. Mais, chose singulière, on n'y trouve nulle mention des illustres médecins arabes, Jean Damascène, Rhazès, Haly-Abbas, Alkendi, Avicenne, qui fleurirent en Orient avant Avenzoar. Est-ce de la part de celui-ci pure ignorance, à raison de la difficulté et de la lenteur des communications intellectuelles d'alors? ou bien silence volontaire, reflet scientifique de la haine nationale des Musulmans occidentaux (Maures) contre les Musulmans orientaux (Sarrazins proprement dits)?

Certes, nous ne voulons point faire connaître ici le *Theisir* par une analyse détaillée, que la nature de cette Encyclopédie ne comporterait pas du tout; mais nous croyons devoir en extraire encore quelques particularités curieuses, en sus des renseignemens autobiographiques déjà mis à profit plus haut. Voici donc ce qui nous a paru propre à mériter l'intérêt de nos lecteurs. Avenzoar nous dit que l'âne aussi bien que le porc était une nourriture interdite aux musulmans, et que, par conséquent, à la place du lait d'ânesse si vivement recommandé par Galien en cas de phthisie, il employait le lait de chèvre; remarquons toutefois que ce préjugé ne paraît avoir régné que dans le Maghreb, et non pas chez toutes les nations mahométanes, puisque Avicenne, qui écrivit pour les Asiatiques, ne se fait pas faute de conseiller le lait d'ânesse. Entre autres remèdes bizarres et vains, Avenzoar préconise contre la dyssenterie l'usage intérieur de la poudre d'émeraude jusqu'à la dose de six grains, et cela parce que, ayant été une fois atteint de cette maladie, il s'en trouva guéri en portant une émeraude sur le ventre. Quelle logique! *Post hoc: ergo propter hoc*. Après cela, vous étonnerez-vous de tomber sur un fatras de recettes inertes et absurdes? Mais au milieu de ce fumier il y a de l'or. Ainsi, par exemple, Avenzoar est de tous les anciens médecins, grecs, latins et arabes, le premier qui propose l'emploi des clystères nourrissans en cas d'impossibilité absolue et prolongée de la déglutition. Il est le seul Arabe qui indique l'incision de la trachée-artère (trachéotomie) comme moyen extrême de remédier aux cas désespérés de suffocation; non qu'il eût, comme Asclépiade (voir ce mot), pratiqué cette opération sur l'homme, mais parce qu'il en avait fait l'expérience avec succès sur un bouc. Enfin, il est aussi le premier qui signale l'existence de l'inflammation du péricarde (poche membraneuse où le cœur est renfermé), non par présomption théorique, mais pour avoir constaté le fait par l'autopsie; il décrit parfaitement, à ce propos, les productions couenneuses et cartilagineuses qui, en pareil cas, épaississent le péricarde; d'où l'on voit que, même sous l'empire du Coran, malgré l'anathème du prophète contre quiconque approche des cadavres, les recherches d'anatomie n'étaient point absolument impossibles.

AVERROÈS, ou correctement ABOU'L-WALID-IBN-ROSCHD, fut un des plus illustres auteurs arabes de médecine et de philosophie.

Il naquit dans le XIIe siècle, à Cordoue, d'une famille musulmane de haute distinction; car son père et son aïeul exercèrent, l'un après l'autre, la charge de grand-juge dans cette ville. Il parcourut dans ses études le domaine entier du savoir humain: jurisprudence et théologie, mathématiques et sciences physiques, il embrassa tout dans sa vaste intelligence. Il eut pour maître en médecine le célèbre Avenzoar. Par ses talens et ses vertus, il s'acquit une brillante renommée. La charge de grand-juge de Marok étant devenue vacante, il y fut promu par l'émyr-el-Mouménym alors régnant, Abou-Ya'coub-Yousef, dit Almanzor (voir l'article ALMOHADES): dans le même temps, il avait été nommé grand-juge de Cordoue par les suffrages de ses concitoyens. Almanzor lui ayant accordé le cumul de ces deux magistratures, il partit pour Marok, y choisit des subdélégués pour rendre la justice dans toute la Mauritanie, et revint à Cordoue remplir lui-même les devoirs de sa place. La hardiesse de ses opinions philosophiques fournit à la superstition et à l'envie l'occasion de se déchaîner contre lui. Accusé d'hérésie auprès de l'émyr-el-Mouménym, il eut ses biens confisqués, et fut relégué dans le quartier des Juifs: en butte aux outrages de la populace, il fut obligé de fuir sa ville natale; il chercha un asile à Fez, et là il fut jeté en prison par ordre du gouverneur; puis enfin, sur l'avis d'une commission de magistrats et de théologiens, il fut condamné par Almanzor à faire amende honorable à la porte de la mosquée de Marok, et à se laisser cracher au visage par tous les croyans qui passeraient là. Il languit quelque temps dans la disgrâce et la misère: puis, comme il advient souvent, il y eut en sa faveur un retour d'opinion; il fut plaint, apprécié, regretté, et cela surtout par comparaison aux magistrats pervers qui lui avaient succédé. Il fut donc rappelé à la cour de Marok, réinstallé dans ses dignités, et remis en possession de ses biens. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198-9 de J.-C.), selon certains auteurs, ou, selon d'autres, l'an 603.

La cause principale de l'immense célébrité d'Averroès dans les écoles moresques, et même, une fois qu'il eut été travesti en latin, dans les écoles chrétiennes du moyen âge, c'est d'avoir traduit toutes les œuvres d'Aristote, et d'avoir ajouté à cette traduction, déjà si volumineuse par elle-même, une masse encore plus volumineuse d'interprétations et de paraphrases. Chaque traité eut son commentaire: logique, métaphysique, histoire naturelle, poétique, morale, politique, etc., tout fut longuement annoté et expliqué. Dans ce travail vraiment encyclopédique, Averroès déploya une rare subtilité d'esprit: aussi fut-il appelé *le Commentateur* par les scholastiques, comme Homère, chez les Grecs, était appelé *le Poète*: il reçut un surnom plus glorieux encore, celui d'*âme d'Aristote*. Toutefois, il faut le dire, Averroès, en tant de volumes, n'ajouta rien de réel à la science aristotélique: ingénieux dialecticien, il se borna à expliquer tel passage par tel autre, ne fut ni observateur inventif, ni penseur original, et accueillit aveuglément les faits et les opinions qui se trouvaient dans son auteur. Partant, pour nous autres modernes qui consultons bien quelquefois Aristote, mais qui ne l'étudions plus comme source infaillible de toute vérité, l'œuvre d'Averroès a perdu tout son prix.

Averroès écrivit aussi un traité complet des connaissances médicales d'alors, intitulé *Colliget*: ce fut par ordre de l'émyr-el-Mouménym. Mais, à ce qu'il paraît, notre philosophe ne s'était pas beaucoup occupé de pratiquer l'art de guérir; aussi n'a-t-il pu que compiler tout ce que d'autres auteurs avaient déjà dit avant lui en anatomie, en chirurgie, en hygiène et en médecine proprement dite, sans y rien ajouter de son propre fonds, sauf peut-être l'assertion que la petite-vérole ne peut pas attaquer deux fois une même personne (ce qui est encore en litige aujourd'hui). Averroès ne garde point le même silence que son maître Avenzoar sur les médecins arabes d'Orient, soit qu'il les estimât davantage, soit que leurs écrits n'eussent commencé que de son temps à s'introduire dans le Maghreb. Toujours est-il qu'il cite dans le *Colliget* Avicenne et Alkendi; et de plus, nous avons de lui un commentaire sur un résumé de la médecine en vers composé par le premier.

Les traductions latines des œuvres d'Averroès n'ont point été faites sur le texte arabe, mais sur des versions hébraïques.

AVEU. L'aveu est la reconnaissance volontaire que fait une personne d'une vérité, d'un fait ou d'un droit. L'aveu rentrant dans la catégorie des PREUVES JUDICIAIRES, nous ferons connaître sous cette dernière rubrique les règles qui le concernent.

AVEUGLE. Voyez CÉCITÉ.

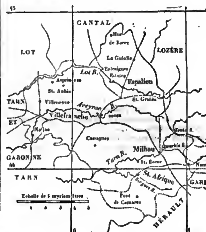
AVEYRON (Département de l'). Ce département a été formé, en 1790, du Rouergue, et a reçu son nom de la rivière d'Aveyron, qui y prend sa source, et le traverse du nord-est au sud-ouest.

Géographie et division anciennes. — Les Ruthènes, ou Rothéniens, étaient des peuples de la Gaule aquitanique. César les combattit par son lieutenant, Publius Crassus, en 699 (U. C.); à la dernière année de sa guerre des Gaules, il vint en personne recevoir et s'assurer la soumission des Aquitains. Les Ruthènes suivirent le parti d'Antoine; et Vipsanius Agrippa, en 721, les assujettit, et les donna à la fortune d'Auguste. A l'organisation des Gaules en 727 (U.C.), la cité de Rhodez fut comprise dans l'Aquitaine, qui s'étendait de la Loire jusqu'aux Cevennes, la Haute-Garonne et les Pyrénées; Bourges était la résidence du président romain. Il entrait dans la politique de Dioclétien, reformateur du gouvernement romain, de morceler les vastes provinces de l'empire, et d'affaiblir ainsi l'autorité de ses administrateurs. L'Aquitaine fut donc partagée en trois provinces : la première Aquitanique, Bourges, métropole; la seconde Aquitanique, Bordeaux, metropole; et la Novempopulanie, Eleuse, métropole.

Le code théodosien ne donne aucune loi de cette grande organisation, et ne contient que les lois des princes chrétiens, à commencer par celles de Valentinien Ier. Ammien Marcellin, et les autres historiens du IVe siècle de l'ère chrétienne, énoncent les résultats de cette organisation politique, telle que les lois de Constantin l'avaient faite. Il est important de remarquer que jusqu'au commencement du règne de Valentinien III, en 425, les lois portent le nom des deux ou des trois empereurs régnant, soit en Orient, soit en Occident, quel que soit celui des empereurs qui les avait portées, à raison de l'*unanimité* de leurs actes.

La cité de Rhodez avait un recteur, dépendant du président de la province, du tribunal duquel relevaient les appels; elle recevait parfois, surtout lors de la conscription (*delectus*), un comte militaire, sous les ordres du maître de la cavalerie (généralissime) des Gaules; son sénat administrait. Depuis l'an 438 de l'ère chrétienne, la cité de Rhodez fut inquiétée par les hostilités des barbares Visigoths. En 477, l'empereur Julius Nepos céda, par un traité, les deux Aquitaniques, la Novempopulanie et la première Narbonnaise, à Evarie ou Eurie, roi des Visigoths. De Bordeaux, où il tenait une cour brillante, Euric, arien de religion, persécutait les *homoousieas* (les catholiques); il s'aliénait ses nouveaux sujets, tous romains, très fidèles à la foi de Nicée, et surtout leur clergé, alors si puissant. Pendant la minorité de son fils Alaric II, les persécutions furent augmentées. En 505, Quintianus, évêque de Rhodez, déjà en butte à toutes les vexations et aux défiances des Visigoths, fut obligé de déserter son siége. (*Sidonii apollinaris*, epist. 3 et 6, lib. VI; et Grégoire de Tours, *Historiarum*, lib. I, cap. 25, 36 et 37; Domenici, *de Prærogativâ allodiorum*, cap. 7. Rhodez et Toulouse, 1645.) C'était ainsi que les Visigoths provoquaient les armes de Clovis, et que les évêques romains en assuraient le succès. Après la bataille de Vouglié, Quintianus fut rétabli dans son siége par Thierry, fils aîné de Clovis; il en fut expulsé, en 514, par les Visigoths, qui, profitant de la minorité des fils de Clovis et de Clotilde, vinrent de la Septimanie s'emparer de quelques parties de l'Aquitaine, et les occupèrent jusqu'en 533 et 553. La cité de Rhodez fit alors partie des duchés et royaumes d'Aquitaine. Voir AQUITAINE et GUYENNE, où sont réunies le peu de notions qui nous ont été conservées sur la cité de Rhodez. — Le Rouergue et le Quercy furent dotés, en 1779, d'une *assemblée provinciale*, qui, en très peu de temps, y a fait beaucoup de bien.

La division politique actuelle partage le département de l'Aveyron en 5 arrondissemens communaux : — Rhodez, chef-lieu, 11 cantons, 65 communes; — Espalion, 9 cantons, 57 communes; — Milhau, 9 cantons, 38 communes; — Saint-Affrique, 6 cantons, 34 communes; — Villefranche, 7 cantons, 47 communes. — Total, 5 arrondissemens, 42 cantons, 221 communes, contenant 72,435 maisons ou édifices, moyennement habités par 4^ind^,077 (1829). Ce département est du ressort de la cour royale et de l'académie de Montpellier; il est compris dans la 9e division militaire, la 27e conservation forestière, et le 7e arrondissement du concours des chevaux à Bordeaux. Il nomme 5 députés à la Chambre. Il y a un évêque à Rhodez, et des églises consistoriales réformées.



(Carte du département de l'Aveyron.)

Situé entre les 1° 6' E. et 0° 27' O. du méridien de Paris, et entre les 44° 55' et 43° 41' N., la plus grande longueur du département est, du nord au sud, de 15 myriamètres, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de 14 myriamètres et demi. Le département de l'Aveyron est borné, au nord, par celui du Cantal; à l'est, par ceux de la Lozère et du Gard; au sud, par ceux du Gard, de l'Hérault et du Tarn; enfin, à l'ouest, par les départemens du Tarn, de Tarn-et-Garonne et du Lot.

Territoire. — Partie assez considérable du vaste chapeau de montagnes de la France centrale, par les pics du *Mur-des-Barres*, par l'Auberac et les Levezoux, le département de l'Aveyron est un des plus élevés. La déclivité générale de ses hauteurs est à l'ouest et au sud-ouest. Traversé au nord par le Lot qui lui donne des limites avec le Cantal, au centre par l'Aveyron qui prend sa source dans le département, et au sud par le Tarn qui, venu de la Lozère, coupe les monts Levezoux pour se rendre dans le département auquel il a donné son nom, le département de l'Aveyron offre trois principales chaînes de montagnes avec leurs nombreux contreforts. On y reconnaît quatre espèces de terrains : le *calcaire*, le *schiste quartzeux*, plus ou moins mélangé d'argile et de magnésie, les terrains *volcaniques* et ceux d'*alluvion*. Le terrain *calcaire*, gîte des minerais de fer et des houillères si nombreuses dans le pays, décrit, depuis la rive droite du Tarn à l'est, jusqu'à la rive gauche de l'Aveyron au sud-ouest, en remontant par le nord, un vaste fer-à-cheval peu interrompu, et très marqué. Le terrain *schiste quartzeux* entre par le sud-ouest, la rive gauche du Tarn, le Larzac et les montagnes Levezoux, dans ce vaste fer-à-cheval,

Cette nature de terrain est remarquable dans les montagnes schisteuses de Rieupeyroux, de la Selve et de Salles-Curan; on la retrouve encore à la limite septentrionale du département, dans les pics du *mur-des-Barrez*, prolongement du Cantal, entre la Truyère et le Goule. La surface de ces deux espèces de terrains ne présente cependant aucune élévation considérable. Le terrain *schiste quartzeux* est mélangé avec le terrain *volcanique*; le granit quelquefois y est superposé aux basaltes; plus souvent il en est couvert. L'Auberac est enserré des débris de ces feux souterrains, que nous avons vu (article Ardèche) couler jusqu'au Rhône. On ne trouve de basaltes que sur les revers orientaux des Levezoux. — On a observé, dans ces trois espèces de terrains: — que les plateaux du terrain calcaire donnent naissance à une multitude de vallons, qui ne sont que de vastes scissures; la correspondance et les couleurs des côtes opposées ne laissent aucun doute à cet égard; — que les côtes des vallons, opposées au nord et à l'est, sont coupées à pic, tandis que les côtes qui regardent le sud et l'ouest s'abaissent par une pente douce, et offrent des terrains d'alluvion propres à la culture: ces sillons immenses renferment presque toutes les vignes du département; — qu'enfin la largeur de ces sillons est très inégale: en quelques endroits, ils ne forment que des ravins qui accordent à peine passage à l'eau des ruisseaux; dans d'autres, ils s'élargissent, et ouvrent leur sein verdoyant aux feux du soleil. — Près de Rhodez, dans les environs de Gages, où le sol est calcaire, on trouve de grands espaces sans rencontrer une seule maison ni un seul arbre: cette partie du département semble frappée d'une stérilité absolue, bien que contiguë à d'autres qui offrent la végétation la plus vigoureuse. Entre le Tarn et la Doubie au nord et à l'est, et la Soignes et la Cernon à l'ouest, est un vaste plateau calcaire de 4 myriamètres carrés; c'est au pied de ses escarpements que sont ouvertes les caves de *Roquefort*, célèbres par leurs fromages. — *Les terrains d'alluvion* occupent les parties inférieures des grandes et des petites vallées du département, et, au nord-ouest d'Albin, la petite mais agréable plaine de Lévignac; sa fertilité est si grande, qu'on peut cultiver en plein champ les plantes les plus délicates des jardins du midi de la Provence.

Sol. — Toute la partie du nord du département de l'Aveyron est, ainsi qu'on vient de l'exposer, montueuse et coupée par des torrens ou des précipices; le sol en est graveleux, et presque entièrement couvert de châtaigniers: ce n'est qu'en approchant des limites du Cantal qu'on aperçoit quelques cultures de froment. En général le sol du département est peu fertile en grains. Tout le pays situé sur la rive droite du Lot ne produit que du seigle et de l'avoine; celui qui est compris entre l'Aveyron et le Tarn donne un peu de froment, mais beaucoup plus de seigle et d'avoine; il en est de même de Villecomtal, Villenenve, etc. Il y a des vignes dans presque tous les arrondissemens; le vignoble le plus renommé est celui de Compeyre, près de Milhan.

Superficie. — Le département de l'Aveyron contient 926,578 hectares carrés, ainsi distribués:

Cultivés en grains	266,817 hect.
en vignes	20,000
Prairies	56,115
Pâturages	27,623
Patis et landes	104,524
Châtaigneraies	52,754
Bois et forêts	92,667
Jardins et chenevières	4,930
Edifices, routes, eaux	7,000
Rocs et terres stériles	296,368
	925,578

L'*hydrographie* de ce département, tout incomplète que nous sommes forcé de la donner, nous montre ses richesses en cours d'eaux vives: il n'a que trois étangs, et le petit lac dans lequel l'Aveyron prend sa source

On a vu que son territoire est divisé en trois vallées par trois chaînes principales, et qu'il est traversé par les trois fortes rivières du Lot au nord du département, de l'Aveyron au milieu, et du Tarn au sud. — Le Lot, qui y entre à Saint-Laurent de Villedolt et en sort à Cajare, commence à porter bateau à Entraigues dans les moyennes et grandes eaux. Des barrages, l'extirpation de quelques rochers et l'établissement de chemins de hallage, lui donneraient une navigation plus étendue, et pendant toute l'année. Ces travaux sont commencés; achevés dans le département de l'Aveyron comme dans celui du Lot, ils auront coûté 5,000,000 fr. Le Lot reçoit, dans le département, la Truyère et ses affluens, le Goul, le Réols et la Joute; l'Arsenie, l'Argence-la-Vive, la Selve, le Solvet, la Mensepeyre, le Bourde et la Mardon. — L'Aveyron n'est navigable qu'à sa sortie du département; il reçoit la Serre, l'Alzon, la Sereyne. — Le Tarn sort de la Lozère à Peyre-l'Eau, et, après avoir traversé la partie sud-est du département, il le quitte à Lonion; il reçoit le Viaur et ses affluens, le Saoul, le Violon et le Lezert; le Lieux, le Gifon, le Menson, le Cernon, la Dourbie, les deux Dourdons et la Sorgne. On voit quelles ressouces sont offertes à l'industrie des habitans de l'Aveyron.

Mines. — La distribution du terrain calcaire de ce département offre de nombreux gîtes de toute sorte de minerais; ils étaient indiqués, en 1806, dans la *Statistique minéralogique de l'Aveyron*, par M. Blavier. Il a fallu vingt ans pour que des concessions en fussent faites, et des exploitations commencées.

On trouve du *fer carbonaté lithoïde* dans le terrain houiller d'Aubin ou Albin, et aux mines de Frépalon et de Fraux, Flagnac, Livinhac-le-Haut et Saint-Santin, canton d'Aubin; — du *fer oxidé rouge* aux mines de Montbazens, Lugan et Roussenac, canton de Montbazens: il se présente en couches superficielles; — du *fer hydraté*, mélangé de *fer oxidé rouge*, et même de grains oolithiques ferrugineux, qui sur ce point forment une couche puissante, aux mines de Venzac, canton de Villefranche; — du *fer oxidulé*, à Combenègre et Bosplo, canton de Villefranche. Ces mines servent les 4 hauts-fourneaux de Firmy et les 4 de la Grange, arrondissement de Villefranche. L'arrondissement de Rhodez a un seul haut-fourneau, aux Bardels, commune de Muret, canton de Marcillac: cet arrondissement a les minerais ferrugineux de Boutonnet; et la concession de Solzac et Mondalazac embrasse toutes les mines de fer existant dans la commune de Salles-Comtaux. — On rencontre à Saint-Cyprien, canton de Conques, des amas contemporains d'*hématites brunes*; et à Kaymar, commune de Pruines, canton de Marcillac, une couche de *fer oxidé rouge* de plusieurs pieds de puissance: nécessaire aux exploitations de Firmy et de la Grange, elle a été concessionnée au duc Decazes et à la compagnie propriétaires de ces mines.

Il y a des mines de *cuivre* dans les mêmes cantons d'Aubin, arrondissement de Villefranche; elles doivent être exploitées dans deux fonderies. Il y a dans le département des martinets avec forges, qui emploient du cuivre vieux, même de doublage; — des mines de *plomb sulfuré argentifère*, près d'Asprières, et dans la commune de Vernet-le-Haut, près de Peyrusse, dans la vallée du Tarn; — une mine d'*antimoine*, près et canton de Sévérac; — une de *zinc sulfuré* à Asprières, et une de *zinc sulfaté* entre Grand-Vabres et Saint-Parthus; — enfin des mines d'*alun*, près de Saint-Sernin, d'Albin et de Firmy.

Partout le terrain calcaire offre des houilles d'une excellente qualité; les mines d'Albin et de Firmy y puisent d'immenses et d'intarissables ressources en combustibles. La *montagne brûlante de Fontaynes* est en combustion, et offre un volcan de 400 pieds d'ouverture, au fond duquel on reconnaît dix-huit petits cratères; il est en incandescence perpétuelle, mais sans explosion. — Telles sont les richesses minéralogiques du département de l'Aveyron.

Il y a des *eaux minérales et thermales* à Cranzac, à Sylvanes et à Carnarez.

Population. — En 1831 :

	Chefs-lieux.	Arrondissem.	
Rhodez	8,249.	94,568	359,056
Espalion	3,545.	65,086	
Milhau	9,806.	63,603	
Saint-Affrique	6,356.	57,809	
Villefranche	9,540.	77,990	

— En 1826 350,014
— En 1820 339,422
— En 1800, après défalcation du canton de Saint-Antonin, passé au département de Tarn-et-Garonne 316,315

Mouvemens de la population.

Naissances.	Masc.	Fém.	
Légitimes	5,525.	5,025	10,088
Naturelles	545.	295	
Décès	4,439.	4,265.	8,704
Mariages			2,383

Population des villes et communes au-dessus de 2,000 habitans (22 communes) . . . . 84,613 hab.

Rapports statistiques.

De la pop. des villes à celle des camp. :: 83 : 359 = :: 1 : 4,2432
par kilom. carré 40ind,707
à la popul. génér. de la France . . . ::0,67520 : 1
Des mariages aux naissances . . . . :: 24 : 110 = :: 1 : 4,600
aux décès . . . . . . :: 24 : 87 = :: 1 : 3,694
Des décès aux naissances . . . :: 87 : 110 = :: 1 : 1,261
Des naissances mascul. aux fémin. . :: 57 : 53 = :: 1,063 : 1

L'exc. des naiss. sur les déc. a été, en 1831, de 2,284 = 0,654 p. °/o
Il avait été, en 1826, de . . . . 2,951 = 0,841 p. °/o
En 1820, de . . . . 1,830 = 0,545 p. °/o
En 11 ann. (1820-1831), la pop. s'est accr. de 19,634 = 5 p. °/o 787
En 31 ann. (1800-1831), de . . . . 42,741 = 15 p. °/o 05

Industrie rurale. — L'agriculture, généralement intelligente et en progrès dans ce département, tire parti de son sol, assez uniformément médiocre, pour lui faire produire les grains, légumes et fruits nécessaires à sa consommation; et bien peu sont exportés. Elle récolte moyennement 900,000 hectol. froment et seigle, 250,000 hectol. orge, et 300,000 hect. avoine. Les maïs, sarrasins, menus grains et pommes de terre n'ont en culture rien que d'ordinaire. Des assolemens nouveaux, l'usage des prairies artificielles et de nouvelles graminées, ont donné un tout autre aspect aux nombreuses métairies et petites fermes du territoire, et leur ont permis de se livrer davantage à l'élevé et à l'engraissement du bétail. M. de Monteils, dans sa *Statistique du département de l'Aveyron*, en 1800, donnait un état de son bétail; le comte Chaptal, en 1815, en fournissait un semblable. Tenant compte des progrès qu'ont faits l'agriculture, l'élevé des bestiaux et l'industrie rurale, et appuyé sur les utiles et nombreuses observations consignées dans les *Recherches sur le bétail de la haute Auvergne* (de M. Grognier, professeur à l'école vétérinaire de Lyon; Paris, veuve Huzard, 1829), et en particulier du Cantal, qui projette ses chaînes dans l'Aveyron, nous donnerons l'approximation suivante des ressources en bétail du département :

Chevaux	7,500	18,000 têtes.
Mulets	7,000	
Anes	3,500	
Taureaux et bœufs	55,000	92,000
Vaches et élèves	37,000	
Porcs		60,000
Moutons de diverses races		600,000,

donnant environ 2,000,000 kil. de laines.

Ce département a un dépôt d'étalons à Rhodez, et un haras particulier à Buzarengue. Les fromages de la Goiole, et autres cantons du nord du département, *fourmes* de 20 kilog. et fromages fins, après avoir fourni à la consommation du pays, sont exportés à la quantité de 24 à 25,000 quintaux métriques. Les fromages de Roquefort, d'un bien moindre volume, se débitent partout; et les caves où ils fermentent et prennent leurs qualités supérieures, ne suffisent pas aux demandes. On peut estimer que les produits de l'industrie rurale, soit en chevaux, mulets, bétail gras soit en fromages et laines, versent dans le département, par leur exportation, plus de 10,000,000 francs. — On élève des vers à soie à Milhau et Aguessac, et dans les environs de Rhodez. — Les vignobles du département arrivent aujourd'hui à 20,000 hectares carrés; leur produit, en vins d'assez de valeur, est estimé moyennement à 360,000 hect., à 15 fr. = 5,400,000 fr. — Il y a, dans le canton d'Aubin, une manufacture avec raffinerie de sucre de betterave.

L'industrie manufacturière se porte à la fabrication des draps communs, serges et tricots pour les troupes, bursts, tapis de table, couvertures, etc.; elle emploie la moitié des laines du pays. Elle se livre aussi à la mégisserie et ganterie, à la corroierie. — Il s'exporte des bois et des douves en Languedoc. — Il y a des filatures de coton et des tisseries, avec machines hydrauliques. On ne compte que 4 papeteries.

L'industrie métallurgique s'exerce dans 9 hauts-fourneaux pour le fer; il est traité dans ceux de Firmy et de la Grange avec du coke. De grandes dépenses y ont été faites; elles assureront de beaux résultats; déjà même ils sont atteints en partie. L'arrondissement de Villefranche a une fonderie de cuivre rouge, et plusieurs martinets et forges où le vieux cuivre est traité. Villefranche et Rhodez ont beaucoup de chaudronniers: un recensement assez ancien en donnait 1,200 à la première de ses villes, et 300 à la seconde; le nombre en est depuis considérablement augmenté, soit dans ces chefs-lieux, soit dans les communes des divers arrondissemens. — On exploite à Lavencas-Saint-George et à Mayres, dans l'arrondissement de Milhau, des mines d'alun, de sulfate de fer et de houille; et dans celui de Villefranche, une partie de ses nombreuses houillères.

Viabilité. — Le département a 16 routes royales et départementales, qui le traversent en tous sens.

Le *commerce* de l'Aveyron trouve, dans les produits du département, et dans la facilité de ses communications par terre, de nombreux élémens de prospérité; il a été plus étendu autrefois. — Il y a des tribunaux de commerce à Rhodez, à Saint-Géniez de Rivedolt, à Milhau, et à Saint-Affrique, qui depuis 1804 a une chambre consultative des manufactures. Enfin, il y a chaque année 380 foires dans 165 communes du département.

Instruction publique. — Elle est donnée dans un collége royal à Rhodez, et des colléges communaux à Milhau, Espalion, Saint-Affrique, Villefranche et Saint-Géniez; dans 5 pensionnats et 1 école de sourds-muets pour le département; 1 école normale primaire à Rhodez, et 344 écoles primaires, dont 3 d'enseignement mutuel. Il y a 1 bibliothèque publique de 16,000 volumes, avec cabinet d'histoire naturelle et de physique, à Rhodez, et 1 de 7,000 volumes, avec cabinet de physique, à Villefranche. On imprime trois journaux dans le département.

Le culte catholique a un évêque, 1 chapitre, 1 séminaire à Rhodez; le culte protestant réformé, des églises consistoriales à Saint-Affrique et à Milhau.

Finances. — Le revenu territorial est évalué, en 1832, à 12,945,000 fr.

Le revenu territorial serait, suivant le cadastre,
D'après le revenu des cantons cadastrés, de 11,090,412 fr.
D'après le produit moyen de l'hectare, de 12,462,000 fr.
D'après le travail des commissaires spéciaux, de 15,000,000 fr.

Il a, concurremment avec les capitaux, l'industrie et les consommations, à supporter les charges suivantes :

Contributions : foncière et centimes additionn.		2,323,310 f.	» c.
personnelle et mobilière. . . .		422,430	»
des portes et fenêtres.		219,240	»
des patentes.		401,169	»
Frais de premier avertissement.		7,069	»
Total des contributions directes . . .		3,075,238	»
Droits d'enregistrement, timbre et domaines.		1,383,247	»
Contributions indirectes.		639,141	»
Poste aux lettres.		128,304	»
Droits de consomm. sur les sels. . . . . 2 f. 20 c. — de douane. . 3 »	5 f. 20 c. par tête.	1,867,091	20
Mines : droit ordinaire.		1,030	»
Total des impôts du département. .		7,094,021	20
Sur ce total, une somme de 349,072 f., produit des centim. additionnels, est appliquée aux besoins généraux et communs du département ; ils exigent également :			
Octrois et cotisations des villes.		135,400	»
Total des charges du département. .		7,229,421	20
Ainsi réparties : Sur le revenu territorial. . .		2,974,069	»
— Sur les capit., l'industrie, et les consomm.		4,255,352	20
Les charges du département pèsent sur la généralité de ses habitans à raison de		19 f. 73 c. par tête.	
Sont levés spécialement sur les capitaux, l'industrie et les consommations.		11 47 *dito.*	

Les forêts de l'état ont donné, par les coupes de l'ordinaire de 1832, 17,095 fr. 40 c.

AVICENNE, on correctement ABOU-ALI-HOSAIN-BEN-ABDALLAH-BEN-SINA, illustre médecin arabe.

Par une bizarrerie singulière, quoique, de tous les monumens de la médecine arabe, les écrits d'Avicenne aient été de bonne heure les plus répandus et les plus étudiés dans l'Europe chrétienne, on a fort long-temps manqué de documens exacts sur la biographie de cet auteur, au point d'ignorer en quel siècle et même en quelle contrée il avait vécu et fleuri. Suivant les uns, Avicenne aurait été un Arabe d'Espagne comme Avenzoar et Averroès; suivant les autres, il serait né en Egypte. On s'accordait à dire qu'il avait joué un très grand rôle dans le monde. Où, et comment? Là-dessus, récits variés, et, partant, complète incertitude. Etait-ce à Cordoue, ou bien en Bithynie? comme souverain ou comme ministre? Enfin la vérité a été connue, grâce aux progrès qu'on a faits dans l'étude des langues et des littératures orientales. On sait aujourd'hui, de science certaine, qu'Avicenne fut, en Asie, l'héritier des talens et de la gloire des Rhazès, des Haly-Abbas, des Alkendi; qu'il vécut sur la fin du Xe siècle et au commencement du XIe, c'est-à-dire, à une époque où les khalifes de Bagdad n'étaient plus que de nom souverains de leur vaste empire, morcelé de fait entre une foule de royaumes indépendans. La base de la biographie d'Avicenne est donc désormais posée; il ne peut plus y avoir de doutes et de variantes que sur les détails. C'est principalement sur l'autorité de l'historien persan Kondemir, que le récit suivant s'appuie.

Avicenne naquit l'an 370 de l'hégire (980 de J.-C.), en Perse, à Afchanah, bourg voisin de Chiraz, et dont son père était gouverneur. Doué des dispositions les plus heureuses et les plus précoces, il put, dès l'âge de cinq ans, commencer ses études à Bukhara, ville alors bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui sous la domination des Tatars-Ousbeks, Athènes orientale où florissaient les lettres et les sciences, et où un nombreux concours d'élèves venait puiser l'instruction. C'est là qu'il passa dix à douze années à parcourir toutes les branches des connaissances de l'époque, et voilà sans doute ce qui a induit en erreur les auteurs qui ont fait de lui un Tartare natif de Bukhara (Freind, *Hist de la médecine;* Haller, *Meth. stud. med.*). Il s'était particulièrement appliqué à la médecine, et il acquit assez tôt, par d'heureuses et éclatantes cures, la réputation d'habile et profond médecin. Entre autres guérisons qu'on lui attribue, nous citerons celle du neveu de Cabous, roi du Mazandéran. Le jeune prince était en proie à une maladie de langueur qui avait résisté à tous les remèdes. Avicenne, nouveau-venu dans la contrée, soupçonna que l'amour était cause de la maladie. Pour s'en assurer, il amena un jour la conversation sur diverses femmes, et à l'agitation que le nom de la personne préférée détermina dans le pouls du jeune homme, il découvrit tout le mystère. Ce trait est bien semblable à celui d'Erasistrate; peut-être même n'en est-ce qu'une copie faite à plaisir. Toujours est-il qu'Avicenne fut en grande faveur à la cour de Cabous. Ce roi ayant été détrôné par une insurrection, Avicenne alla chercher fortune ailleurs; car il n'était point ne pour mener une vie sédentaire et uniforme. Par suite des évènemens politiques qui se passaient alors en Asie, il fut successivement poussé d'une ville en une autre, tantôt comblé d'honneurs chez les rois, tantôt fugitif et persécuté. Pour ne point dérouler ici en détail toutes ces vicissitudes, transportons incontinent Avicenne à Hamadan, ville de Perse, où il termina sa carrière, et où l'on voit encore aujourd'hui les ruines de son tombeau. Là, après avoir guéri Chams-Eddaula, il dut à la reconnaissance de ce roi la dignité de vizyr. Au bout de quelque temps, dans une révolte de la sol latesque, il eut sa maison pillée, et peu s'en fallut qu'il ne fût tué. Dégoûté des honneurs, il alla se cacher dans une retraite obscure. Mais Chams-Eddaula, attaqué d'une nouvelle maladie, le fit chercher et découvrir. Avicenne fut ramené à la cour, et de nouveau promu au vizyrat. A la mort de Chams-Eddaula, il donna sa démission; mais soupçonné d'entretenir des intelligences avec Ala-Eddaula, roi d'Ispahan, il fut jeté en prison par ordre du successeur de Chams-Eddaula. Il recouvra la liberté, après que son persécuteur eut été vaincu par Ala-Eddaula. Celui-ci le fit même bientôt venir à Ispahan, où il lui prépara une réception presque triomphale; il le nomma vizyr, et le chargea d'honneurs et de richesses. Enfin, Avicenne ayant accompagné Ala-Eddaula dans un voyage à Hamadan, y mourut l'an 428 de l'hégire (1036-37 de J.-C.), à l'âge d'environ cinquante-six ans, une forte dose d'opium ayant été mêlée par un de ses esclaves à la potion qu'il prenait pour calmer ses attaques d'épilepsie. Il avait d'ailleurs affaibli et miné sa constitution par les excès de table et de libertinage. Suivant l'épitaphe qu'un poète satyrique lui a faite, ses ouvrages de morale et de philosophie ne lui avaient pas enseigné les bonnes mœurs, ni ses ouvrages de médecine l'art de conserver sa santé.

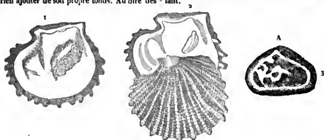
Sans contredit, Avicenne est un des hommes les plus extraordinaires qui aient illustré les lettres arabes. Malgré ses emplois politiques et ses habitudes de débauche, il trouva le temps d'écrire sur presque toutes les sciences, et de composer un nombre considérable d'ouvrages. Dans la charge de vizyr, il consacrait le jour aux affaires d'état, la nuit aux travaux littéraires ou aux plaisirs. « Jamais, dit-il, je ne » dormais une nuit entière. Je travaillais continuellement, » et je connus, au dérangement de ma santé et à l'affaiblis» sement de mes organes, que j'avais besoin de fortifier la » nature. Je préférai le vin, cette liqueur salubre, au som» meil, qui m'aurait ravi un temps précieux. »

Il a composé beaucoup de traités philosophiques, tous empreints, à ce qu'il paraît, d'incrédulité et de scepticisme; c'était une lecture condamnée par les Musulmans orthodoxes. En logique et en métaphysique, notre auteur ne fut guère que l'écho d'Aristote, à qui, en maint et maint passage, il prodigue les plus grandes louanges.

Il a laissé aussi plusieurs livres de physique, d'alchimie (ou plutôt de chimie), et de minéralogie.

Mais c'est surtout comme médecin qu'Avicenne a longtemps régné dans les écoles. Son livre intitulé *Canon*, vaste répertoire d'anatomie, de physiologie, d'hygiène, de chirurgie, de médecine proprement dite, de matière médicale et de pharmacie, fut pendant plus de six siècles le livre classique par excellence, et la base de l'enseignement médical. Il fut abrégé et commenté par plusieurs Arabes des XIIe et XIIIe siècles; bon nombre de versions hébraïques et latines en répandirent la connaissance parmi les médecins juifs et chrétiens. La première traduction latine fut faite par un certain Gérard de Crémone, vers le XIIe siècle, à Tolède, d'après le manuscrit arabe qui existe encore dans la bibliothèque de cette ville. Long-temps encore après la renaissance des lettres, le Canon fut traduit, imprimé et commenté plusieurs fois, en tout ou en partie. Plempius, professeur à Louvain, en fut le dernier commentateur, en 1658; et le savant Rolfinck, professeur à Iéna vers la fin du XVIIIe siècle, fut, dit-on, le dernier à en faire le texte de ses leçons orales. A quels mérites ce livre a-t-il donc dû son long et immense succès? Et comment, après tant de gloire, est-il tombé dans l'abandon? C'est qu'Avicenne, après tout, n'a guère fait que recueillir la science de ses prédécesseurs, sans y rien ajouter de son propre fonds. Au dire des critiques laborieux qui l'ont lu, tout, chez lui, est d'emprunt; il répète presque partout Galien, et le peu que le médecin de Pergame n'a pas fourni, est tiré de Rhazès ou d'Hali-Abbas. La compilation d'Avicenne fut donc un trésor précieux, tant que les monumens originaux demeurèrent ignorés ou rares; ceux-ci une fois découverts et répandus, elle dut, par une réaction naturelle de l'esprit humain, être déconsidérée jusqu'au mépris, et délaissée jusqu'à l'oubli, injustement peut-être.

AVICULE, (*Avicula*). Les avicules sont des coquilles marines, presque toujours écailleuses en dehors, souvent minces, fragiles et nacrées intérieurement. Ces mollusques ont, par leur organisation, de très grands rapports avec les huîtres proprement dites; mais ils ont, de plus que celles-ci, un byssus qui leur sert de point d'attache. M. de Lamarck décrit ainsi cette coquille : sur une base transverse, longue et droite, la principale partie de la coquille s'élève obliquement, sous une forme qui approche de cella d'une aile d'oiseau, et les deux extrémités de cette base se trouvent souvent prolongées, mais inégales, de manière que l'une d'elles semble représenter une queue. Les valves de la coquille étant entrouvertes, on croit voir un oiseau volant.



(Avicule mère-perle.)

1 Une seule valve de la coquille, où est placée la masse des perles adhérentes (A). — 2 La coquille entr'ouverte, montrant le dessus et une partie de l'intérieur. — 3 Perle qui n'était point adhérente, et qui fait partie de la collection du Muséum d'histoire naturelle.

Douze espèces, toutes assez petites, composent ce genre; mais l'une d'elles, connue généralement sous le nom d'avicule mère-perle (*avicula meleagrina*), est trop célèbre pour que nous n'en parlions pas séparément. Rangée par tous les auteurs avec les avicules, elle a été séparée de ce genre par M. de Lamarck, qui l'a désignée sous le nom de pintadine, et l'a décrite ainsi : coquille subequivalve, arrondie, écailleuse en dehors, à bord cardinal inférieur droit, antérieurement sans queue; un sinus à la base postérieure des valves pour le passage des byssus, la valve gauche étant étroite et échancrée; une charnière linéaire sans dents.

Ces mollusques sont beaucoup plus écailleux en dehors que les avicules; leur nacre est plus épaisse, et la coquille acquiert quelquefois jusqu'à un demi-pied de circonférence. C'est la matière de cette coquille qui est si généralement employée par les tabletiers et les joailliers, et qui est connue sous le nom de nacre de perles.

L'animal de ces coquilles sécrète en si grande abondance la liqueur qui sert à l'accroissement, qu'il arrive presque toujours qu'il y a des agglomérations dans certaines parties de sa coquille, que chaque accroissement ajoute une nouvelle couche de matière sur cette partie, et qu'ainsi, au bout d'un certain temps, il s'est formé ce qu'on nomme des *perles*. Ces perles sont formées aussi d'une autre manière. Celles qui sont le plus estimées pour leur grosseur et leur pureté ne sont point adhérentes à la coquille, mais sont toujours trouvées dans l'intérieur même de l'animal.

Les anciens ne connaissant pas comment se formaient ces perles, avaient des idées très peu arrêtées sur ce point. Ainsi Pline et Dioscoride croyaient que c'était le produit de la rosée, et un autre auteur pensait que ce n'était rien autre que les œufs des femelles.

C'est depuis fort peu de temps que certains observateurs ont reconnu la manière dont ces corps calcaires se forment; ils ont toujours remarqué dans l'intérieur de chaque perle un petit corps étranger : ce corps, enveloppé par la matière que transsude l'animal, a servi de noyau, et, par une certaine irritation, le mollusque ayant sécrété plus de matières autour de ce corps, a formé insensiblement ces belles perles auxquelles on ne remarque pas de point d'attache, et qui acquièrent quelquefois jusqu'à la grosseur d'un œuf de pigeon.

Le grand Linné ayant découvert qu'en blessant les moulettes qui habitent dans les eaux douces de l'Europe, il en résultait à l'intérieur une boursouflure qui croissait avec la coquille et formait une perle, fit établir en Suède, aux frais du gouvernement, des perlières artificielles; mais les bénéfices ne compensant pas les frais, il abandonna son entreprise.

Les avicules mères-perles vivent en bancs très considérables et à de grandes profondeurs, à Ceylan, dans le golfe de Manaar et dans le golfe Persique. La pêche de ces animaux se fait à peu près comme celle du corail dans la Méditerranée. Le banc, divisé en sept portions égales, est fouillé du mois de février au mois d'avril. A un signal donné, les barques assemblées dans un même endroit par ordre du gouvernement partent ensemble; elles sont ordinairement montées par vingt et un hommes, dix rameurs, dix plon-

geurs et un patron. Les plongeurs se partagent en deux bandes de cinq chacune pour travailler alternativement. Chaque homme a un filet en forme de sac pour y déposer les coquilles, une corde à laquelle est une pierre pour faciliter la descente et une seconde corde pour donner le signal quand il veut remonter. A l'instant où il va se mettre à l'eau, il prend entre les doigts du pied droit la corde qui est attachée à la pierre, de l'autre pied son sac, de la main droite il saisit la corde qui sert à donner le signal, et de la gauche il se bouche les narines. Ainsi arrivé au fond de l'eau, il met son filet autour de son cou, et se sert de la main droite pour arracher les coquilles.

Ces plongeurs travaillent ainsi sous l'eau quelquefois cinq ou six minutes, et renouvellent jusqu'à cinquante fois par jour la même opération; mais il leur arrive souvent de rendre le sang par le nez et les oreilles.

Lorsque les coquilles sont pêchées, on les dépose dans des endroits peu profonds, et plus souvent sur des nattes; et quand l'animal est mort, ce qui est annoncé par l'ouverture de la coquille, on cherche dans l'intérieur les perles qui y sont; souvent aussi on fait bouillir l'animal pour les extraire plus facilement.

Le commerce des perles date de la plus haute antiquité, et ces objets de luxe ont toujours eu une très grande valeur, surtout en Orient.

Les perles sont très altérables, et se dissolvent facilement dans le vinaigre; aussi peut-on croire la célèbre anecdote de Cléopâtre, qui, dans l'intention de dépenser une somme plus considérable qu'Antoine, qui avait prodigué toutes les richesses de l'Orient dans ses repas somptueux, prit une perle d'une valeur considérable qui était à l'une de ses oreilles, la mit dans le vinaigre, et, lorsqu'elle fut dissoute, l'avala.

L'*unio margaritifera* fournit, comme on l'a vu, des perles, mais elles ont peu de valeur; pourtant le lac Tay, en Écosse, en possède qui sont assez estimées, et qui étaient connues des anciens.

AVIGNON (*Avenio Civitas*), dont le nom semble dérivé d'un mot celtique, qui signifie *rivière*, *fleuve*, est située sur la rive gauche du Rhône, au milieu d'une plaine fertile et riante. Si l'on en croit Pomponius Méla, cette ville fut de tout temps florissante par son commerce, et sa position géographique semble confirmer cette assertion. Il est à peu près démontré que les Phocéens de Marseille y avaient un comptoir (539 avant J.-C.), ce qui ne prouve pas qu'ils l'aient fondée, car le nom d'Avignon n'est pas grec; et d'ailleurs est-il vraisemblable qu'une aussi belle position ait été si long-temps négligée, et que les Cavares n'y aient eu auparavant ni ville ni village? — Pline met *Avenio* au nombre des villes latines, et Ptolémée la classe parmi les colonies. On croit généralement que César y envoya une colonie romaine vers le même temps qu'il en établissait à Arles, à Orange, etc... (46 avant J.-C.) — Aucune ville n'a peut-être éprouvé plus de révolutions et de vicissitudes qu'Avignon. Comprise par les empereurs romains dans la Gaule Narbonnaise, et plus tard dans la seconde Viennaise, le patrice Constance la céda aux Bourguignons lors de la décadence de l'empire: ce fut le salut de leur roi Gondebaud, et son refuge contre Clovis, qui l'y assiégea vainement (500). Avignon passa ensuite sous la domination de Théodoric, roi d'Italie, et plus tard sous celle des rois d'Austrasie, qui lui donnèrent des lois jusqu'en 730. Alors les Sarrasins s'en emparèrent, mais ils ne purent s'y maintenir; et depuis, cette ville, soumise aux rois carlovingiens jusqu'en 880, tomba à cette époque sous l'autorité des rois d'Arles et de Bourgogne. Environ deux siècles après, les comtes de Toulouse et ceux de Provence, qui s'en disputaient la possession, convinrent de la gouverner conjointement et de se partager le pays qui en dépendait. Une partie de ces dépendances passa aux comtes de Forcalquier; le dernier de ces comtes légua ce qu'il possédait aux citoyens d'Avignon, qui grâce à ce legs, et surtout aux dissentions de leurs maîtres, purent acquérir au XIIe siècle une sorte d'indépendance, reconnue et confirmée par plusieurs souverains. Avignon, érigée en république, fut gouvernée par un podestat électif jusqu'au milieu du XIIIe siècle (voyez ARLES). Dans les sanglantes divisions qui troublèrent alors tout le midi de la France, les Avignonnais prirent parti pour le comte de Toulouse, et fermèrent leurs portes à Louis VIII, dans sa croisade contre les Albigeois (voyez ce mot). Louis s'empara de leur ville après trois mois de siége, et fit démolir une partie de ses murailles (1226).

Au commencement du XIVe siècle, Avignon prit tout-à-coup beaucoup d'importance par la translation du saint-siége de Rome dans ses murs. On sait que la cour de Rome avait eu quelque temps le comtat Venaissin en dépôt, sous Raymond VII; depuis lors les papes avaient senti combien il leur importait d'avoir, au-delà des Alpes, un asile assuré contre les séditions fréquentes qui, à Rome, menaçaient leur autorité. Déjà, en 1272, Grégoire X, nouvellement élu pape, avait demandé au roi de France la cession, selon lui la restitution d'Avignon, et Philippe-le-Hardi, après avoir long-temps hésité, avait fini par la lui accorder, en se réservant toutefois la moitié de la ville, qui bientôt passa tout entière sous la domination des comtes de Provence. D'un autre côté Philippe-le-Bel, depuis ses fameux démêlés avec Boniface, voulait à tout prix avoir desormais le pape, sinon sous son influence, du moins sous sa main. Bertrand de Got, depuis Clément V, Français de naissance, lui promit, s'il était élu pape, de résider en France; il le fut en effet, à Lyon, en présence du roi et grâce à lui, et quelques années après il vint s'établir à Avignon, où il fut libre de révoquer les bulles fulminées contre Philippe par ses prédécesseurs.

Avignon devint alors le centre où toutes les opérations politiques de l'Europe venaient aboutir; il n'était pas rare d'y rencontrer plusieurs souverains en même temps. C'était le rendez-vous de toutes les ambitions et de tous les talens. C'est vers ce temps que Pétrarque, jeune encore, y vint avec sa famille; c'est là qu'il rencontra Laure de Noves, femme d'Hugues de Sades. Il voulut la fuir, il se retira à quelques lieues de là; mais il avoue lui-même qu'il était plus souvent à Avignon qu'à Vaucluse. On connaît l'exaltation mystique de l'amour du poète pour cette femme, qui depuis fut sa muse; personne n'ignore la constance de sa passion, et tout le monde redit encore les vers qu'elle lui inspira.

On dit que le cardinal Napoléon des Ursins avait dit au pape en arrivant à Avignon : Vous êtes venu à bout de vos desseins, nous voici au-delà des monts; ou je connais mal le caractère des Gascons, ou de long-temps on ne verra le Saint-Siége à Rome. Le cardinal avait dit vrai; les papes ne manquèrent pas de s'approprier Avignon. Jeanne, reine de Sicile et petite-fille du roi Robert, comte de Provence, accusée d'avoir fait étrangler son mari, vendit, dit-on, cette ville à Clément VI pour 80,000 florins d'or. La vérité est que cette somme ne lui fut jamais comptée et que Jeanne se crut heureuse d'obtenir son pardon à ce prix (1348). — La même année Avignon fut désolée par la peste, qui y dura sept mois, et emporta jusqu'à 1,400 personnes en trois jours Malgré ces pertes énormes, eu égard à la population probable d'Avignon à cette époque, cette ville ne cessa de s'accroître. Elle fut bientôt pleine d'églises et d'établissemens religieux, dont les cloches sans cesse en branle lui ont fait donner par Rabelais le surnom de *ville sonnante*. La cour des papes était brillante, mais corrompue et dépravée. On n'y trouvait ni religion, ni charité, ni aucune des vertus que la présence de ceux qui se disent vicaires de Jésus semblerait devoir faire naître. Si l'on en croit Pétrarque, Avignon était alors la sentine des vices et comme l'égout de la terre.—Les papes continuèrent d'y résider jusqu'en 1376, époque à laquelle Grégoire XI transféra de nouveau le Saint-Siége à Rome, où l'état déplorable de l'Allemagne

semblait laisser un champ libre à son autorité. A la mort de Grégoire, arrivée trois ans après, les cardinaux romains ayant élu tumultueusement Urbain VI, les cardinaux français protestèrent contre cette élection, et nommèrent Clément VII qui revint résider à Avignon. A la fin du grand schisme d'Occident, les papes de Rome continuèrent de faire gouverner le comtat par un légat.

Lorsque Louis XI acquit la Provence, il l'acquit avec tous ses droits et voulut les faire valoir en 1464; mais les intrigues des papes eurent le pouvoir de paralyser sa volonté; et ses successeurs, sans jamais reconnaître au prince de Rome aucun droit de propriété sur Avignon, lui en laissèrent toutefois la jouissance.

Ce petit pays d'Avignon fut toujours un embarras pour le gouvernement de France. C'était un refuge ouvert à tous les banqueroutiers et à tous les malfaiteurs. Louis XIV, mécontent de la cour de Rome, rentra deux fois dans ses droits, plutôt pour châtier le pape que pour réunir Avignon à la couronne. Louis XV ne reprit cette ville, en 1758, que pour la rendre quelques années après. En 1791, l'Assemblée nationale, faisant justice à la dignité de la France, mit fin à tous ces abus en réunissant définitivement Avignon et tout le comtat à notre territoire.

Avignon fait aujourd'hui partie du département de Vaucluse. On y voit encore le palais des papes, commencé par Benoît XII en 1336, et achevé en 1319 par Clément VI. Les remparts qui entourent la ville furent construits sous le pontificat d'Innocent VI, pour garantir les habitans des invasions des *brigands*, dont la cupidité était allumée par la richesse scandaleuse des cardinaux. Ce sont de faibles murailles, peu élevées et flanquées de tours, d'une architecture bizarre mais régulière. — Depuis quelques années l'industrie de cette ville a fait de grands progrès, et son commerce a pris beaucoup d'extension. Mais son développement moral est bien inférieur à sa puissance matérielle; l'ignorance y domine, et les mœurs du peuple y sont encore rudes, grossières et presque barbares. On sait que, dans la fatale réaction royaliste de 1815, ils se portèrent aux plus affreux excès. C'est là que le maréchal Brune fut lâchement assassiné, au mépris de tous les sentimens d'humanité et de justice, malgré les courageux efforts de quelques hommes généreux. Quand on lit l'odieux récit de ce crime récent, on croit relire l'histoire sanglante des temps barbares; on se croit encore au XIIIe ou au XIVe siècle, alors que, dans la même ville, Guillaume de Baux, prince d'Orange, était écorché vif et coupé en morceaux (1218); alors que les Juifs y étaient persécutés avec tant de barbarie que les rois de France, ennemis des Juifs, étaient forcés de réprimer par plusieurs édits la fureur et la cupidité de leurs bourreaux.

Les magistrats de cette ville, les citoyens éclairés qu'elle renferme, ont de grands devoirs à remplir. Avignon est l'une des villes de province où l'on imprime le plus; serait-il donc impossible, à l'aide de ce puissant levier de la presse, d'agir assez fortement sur cette population pour la rendre plus civilisée, plus française? Nous croyons, au contraire, qu'en y travaillant sans relâche, il faudrait peu d'années pour tourner vers les grandes et nobles idées la vivacité de ces intelligences méridionales, si belles, si fécondes, mais aujourd'hui si incultes. En faisant parler haut et retentir les sentimens généreux d'héroïsme et d'humanité, il serait facile de faire servir à la gloire de la France et aux progrès de la civilisation, la fougue immodérée de ces passions et l'impatiente ardeur de cette activité.

Voyez PROVENCE et VAUCLUSE (Département de).

AVOCAT. C'est le titre de celui qui, ayant pris des grades de licence dans une Faculté de droit, se consacre à défendre ses concitoyens devant les tribunaux. — *Avocat* vient du latin *advocatus*, appelé. Chez les Romains il n'y avait pas à proprement parler d'avocats, dans le sens précis que nous attachons à ce mot; dans les affaires qui demandaient une connaissance approfondie des lois, on *appelait* à son secours ceux qui en faisaient une étude particulière. Mais si la profession d'avocat est moderne, rien n'est plus ancien que l'exercice du droit qui en est l'objet. Le premier homme qui en vit un autre menacé dans sa liberté, dans sa vie, et qui, ému de pitié ou d'indignation, s'adressa pour le sauver à l'intelligence et au cœur de son ennemi, de son maître ou de son juge, fut sans contredit le premier avocat.

Certes, s'il y a au monde une vie glorieuse, c'est celle de l'homme qui défend les droits de ses frères par la seule puissance du talent et de la moralité; s'il y a une profession sainte, c'est celle qui consiste à éclairer la conscience des juges sur la conduite des accusés, qui attendent de leur arrêt la vie ou la mort, l'honneur ou la honte. Un avocat loyal et généreux est la lumière des ignorans qui ne sont pas encore nés à la vie sociale, le soutien des faibles, opprimes par le vice puissant, la voix de l'innocence accusée et muette; il intercède pour la courte folie du crime qui pleure et se repent, il console les malheureux dont les actions sont encore des erreurs. Si les magistrats d'une république représentent la justice aux yeux de ses citoyens, on peut dire que les avocats représentent aux yeux de tous l'humanité même; par leur bouche la pitié implore, le repentir demande grâce, le malheur des illustres proscrits en appelle à l'histoire, et le condamné, innocent ou coupable, ému des derniers accens de son défenseur, peut encore croire à la miséricorde de Dieu jusque sur l'échafaud.

Mais plus la profession d'avocat est noble et sainte, plus ceux qui la prostituent à d'étroits calculs d'égoïsme et à la satisfaction d'une misérable vanité, sont indignes et coupables. Si on méprise avec juste raison ces sophistes qui, dans l'antiquité dégénérée, se faisant un jeu de la pensée et un hochet de la parole, mirent puérilement leur gloire à soutenir indifféremment le *pour* et le *contre* sur toutes les questions philosophiques; où trouver assez de mépris pour ces vils parleurs qui se disent avocats, et qui ne sont plus hommes; sophistes bien autrement dangereux, dont toutes les paroles sont des mensonges calculés avec art, et tous les mensonges des injustices réelles et criantes; dont la chicane routinière et vénale ne cherche qu'à égarer la justice, en faisant mentir jusqu'à la vérité?

Outre ces abus scandaleux qui ne déconsidèrent que trop la titre d'avocat aux yeux du peuple, cette profession, comme toutes les professions possibles, semble entraîner avec elle certains travers d'esprit particuliers. A force d'agiter les principes pour les plier à tous les faits de la vie réelle, les vieux avocats arrivent peu à peu, et presque à leur insu, à subordonner capricieusement l'absolu à l'accidentel; à faire fléchir le droit devant le fait. A force d'étudier la lettre morte des lois écrites, ils oublient souvent l'esprit de la loi divine qui luit dans la raison et vit éternellement dans le cœur de tous les hommes. Demandez à un praticien, qui a blanchi dans les luttes du barreau, si une chose est permise, il vous répondra de suite; demandez-lui si elle est juste, il l'ignore et ne s'en inquiète point; il ne répondra rien, il vous comprendra à peine; il rira peut-être.

En général, les jeunes avocats paraissent sentir plus vivement la gravité de leur état, et la sérieuse dignité du sacerdoce qu'ils exercent. Mais quelques uns ont un autre travers; ils semblent croire que le titre d'avocat est un brevet de haute capacité, qui doit infailliblement leur donner accès à toutes les fonctions publiques. Ils oublient que ceux de leurs devanciers qui, durant la révolution française et depuis, ont bien mérité de la patrie, avaient aux yeux de leurs concitoyens d'autres titres qu'un diplôme banal. Pour avoir été reçu avocat depuis un an ou deux, on n'est pas nécessairement un grand citoyen, pas plus qu'on n'est un héros pour avoir deux ans de grade dans l'armée.

AVOCAT DU ROI. On appelait ainsi un officier chargé, dans certains siéges royaux, de discuter les affaires ou le

roi, l'Eglise, le public et les mineurs étaient intéressés, et d'en faire son rapport à l'audience. Les offices d'avocat du roi ont été supprimés par une loi du 7 septembre 1790. Les fonctions qui leur étaient attribuées sont aujourd'hui exercées par les magistrats que l'on a successivement qualifiés de *commissaires du roi*, *commissaires nationaux*, *commissaires du gouvernement*, et que l'on appelle aujourd'hui *procureurs du roi*. — Voyez Procureur du roi et Accusation.

AVOCATS (Ordre des). Voyez Barreau.

AVOCETTE. Ce genre est l'un de ceux qui établissent le passage des échassiers aux palmipèdes. Les oiseaux qui le composent ont les jambes nues dans leur moitié inférieure, les tarses alongés et frêles, le bec long, grêle et pointu, lisse et élastique; et les habitudes qui résultent de cette conformation les rapprochent beaucoup des bécasses, des barges, des courlis et de tous les oiseaux de rivage; mais ils sont alliés aux palmipèdes à cause de la demi-palmure qui réunit la première moitié de leurs trois doigts antérieurs, sans toutefois que cette particularité influe sur leurs mœurs autant qu'on serait tenté de le croire. Tout au plus savent-ils s'aventurer à quelque distance du bord pour aller à la chasse du frai de poisson, des vermisseaux et des insectes aquatiques dont ils font leur nourriture habituelle. — Ils ont un pouce, mais presque rudimentaire et beaucoup trop court pour toucher jusqu'à terre.



(Avocette d'Europe.)

Le trait le plus saillant de leur organisation, déjà bien reconnaissable après ce que nous venons de dire, se trouve dans la forme même du bec, fortement et uniformément courbé vers le haut. Ce retroussement, assez rare, il est vrai, n'est pourtant pas, comme on est trop porté à le dire, un caractère qui leur soit propre. Plusieurs oiseaux de l'un des genres les plus voisins, les barges, offrent cette conformation du bec, à un degré moins marqué, il est vrai; mais chez un genre d'échassiers nouvellement établi par MM. Quoy et Gaymard, sous le nom d'*anarrhynque*, ce caractère est plus marqué: et, parmi les passereaux, il y a à Cayenne un oiseau-mouche, le *trochylus recurvi rostri*, dont le bec représente très bien celui de l'avocette.

Cet organe dont la faiblesse et la flexibilité sont telles à son extrémité, qu'on ne peut le comparer qu'à deux minces lames de baleines courbées et aplaties, a fourni à quelques auteurs un argument contre les vues providentielles de la nature. D'autres, au contraire, ont employé des pages à énumérer tous les avantages que l'oiseau peut rencontrer dans cette particularité de son organisation; et ils ont mis en regard avec tant de complaisance tout ce qu'il serait résulté pour lui d'inconvéniens de la modification la plus imperceptible, que, après les avoir lus, il ne reste plus qu'à se demander comment peuvent subsister les espèces affligées d'un bec droit ou courbé en sens inverse. Pour nous, partisans très peu zélés de ces *besoins*, de ces *harmonies* idéales dans lesquelles l'imagination des auteurs coule un être avec tous ses reliefs comme dans un moule, nous ne voyons ici qu'un fait de plus à fondre avec mille autres dans ce simple énoncé: tout individu, même monstrueux, a une conscience instinctive des moindres détails de son organisation, et sait en tirer le meilleur parti possible; toute espèce a dû se fixer dans les localités les plus en harmonie avec les conditions physiques de son existence, et celles-ci à leur tour se sont modifiées d'après toutes les influences extérieures qui ont réagi sur l'espèce.

On trouve les avocettes sur les plages successivement couvertes et abandonnées par le flux de la mer, ou à l'embouchure des rivières. La vase ou le limon qui recouvrent ces bords, et sur lesquels s'étend une légère nappe d'eau, s'accommodent assez à la faiblesse de leur bec qui y cherche les insectes dont ils fourmillent; elles ne nagent point d'habitude; leur vol est élevé et soutenu. — On en connaît trois ou quatre espèces, dont une seule, *l'avocette d'Europe*, habite l'Europe, et surtout les plages septentrionales. Un auteur la dit très commune dans le Poitou.

L'*échasse*, que Temminck a fort éloignée de l'avocette, en est pourtant très voisine; c'est la même organisation, moins le bec, qui est droit, et la palmure des pieds, qui ne s'étend qu'à deux doigts seulement, outre qu'elle est plus faible; mais les rapports de ressemblance avaient tellement frappé Linné, qu'il l'avait réunie au genre avocette même, sous le nom de *recurvirostra himantopus*.

AVOINE. Il en est du genre avoine comme de bien d'autres de la famille des graminées; les agrostographes ne s'entendent pas sur l'étendue et les limites qu'ils doivent lui assigner. Parmi les différentes définitions qu'ils en donnent, nous choisissons celle de M. A. Richard, qui nous permet d'y ranger toutes les espèces intéressantes auxquelles le public applique la dénomination commune d'avoine, soit à cause de leur ressemblance générale avec l'espèce la plus cultivée, soit par une suite des traditions linnéennes. Ainsi nous comprenons dans le genre avoine, *avena*, toutes les graminées dont la lépicène (calice ou glume d'autres auteurs) bivalve renferme deux fleurs ou davantage, et dont la glume (corolle ou balle d'autres auteurs) porte sur le dos de sa valve extérieure une arête tordue et roulée en spirale. Dans le groupe ainsi caractérisé, viennent se replacer ceux que Persoon et Palisot de Beauvois avaient constitués à part, aux dépens du genre linnéen, savoir: 1° le *trisetum*, composé des espèces dont la lépicène n'est pas plus longue que la fleur, dont la valve inférieure est terminée à son sommet par deux petites soies, et qui offre sur son dos, un peu au-dessus de son milieu, une arête herbacée et flexueuse; 2° l'*arrhenatherum*, qui contient les espèces à fleurs polygames et à épillets biflores; 3° le *gaudinia*, pour les espèces chez lesquelles l'axe est simple et dont les épillets sont sur deux rangs.

Parmi les nombreuses espèces d'avoines, celles-là seulement sont importantes à connaître qui sont utiles ou incommodes à l'homme. Dans le nombre de celles qu'il fait servir à ses besoins, il y en a qu'il cultive régulièrement dans ses champs pour en récolter les grains et la paille, et d'autres qu'il met en prairies. Les espèces granifères généralement cultivées sont: l'avoine commune, *avena sativa*, L. et ses variétés; l'avoine d'Orient ou à grappes (*av. orientalis*, Schr.; *av. racemosa*, Th.) qu'on appelle encore en différens pays, avoine de Sibérie, de Hongrie, de Hollande, d'Écosse, etc., et l'avoine nue, *av. nuda*, L. On aime à

propager dans les prés, pour la nourriture des bestiaux, le fromental ou l'avoine elevée (*avena elatior*, L.; *arrhenatherum avenaceum*, var *a* Kunth), appelée aussi fenasse, au lieu qu'on extirpe avec soin la folle avoine ou l'avron (*av. fatua*, L.).

Il règne de l'incertitude sur l'origine et la patrie de l'avoine commune, de même que sur celle de toutes les céréales. Les botanistes disent qu'elle ne croît spontanément nulle part, et ils ne se fient pas au récit du navigateur Anson, qui prétend l'avoir trouvée à l'état sauvage dans l'île de Juan-Fernandez, vers la côte du Chili; ni à celui d'Olivier, qui dit l'avoir vue végéter dans les terrains incultes de la Perse. Les agriculteurs, de leur côté, sont persuadés qu'elle se reproduit d'elle-même sur les terrains sablonneux, mais en se métamorphosant peu à peu en une variété velue, et qu'elle reprend sa forme primitive lorsqu'on la sème sur un meilleur terrain. Or, comme dans la classification botanique, l'avoine commune cultivée se distingue presque uniquement du sauvage avron en ce que les balles de ses fleurs ne sont pas, comme cela a lieu dans cette dernière plante, couvertes de poils dans leur moitié inférieure, ne peut-on pas conclure de là que la première est une dégénérescence de la seconde, et que l'Europe est leur commune patrie? Le témoignage des anciens paraît propre à confirmer cette hypothèse. Jusqu'à Galien, l'avoine designée par Théophraste et Dioscoride, sous le nom de *bromos*, paraît n'avoir été connue des Grecs et des Romains que comme une herbe fâcheuse pour les moissons. Pline la regarde comme un fleau ou comme une dégénération (*vitium*) du blé; mais il dit que les Germains la cultivent à l'instar de celui-ci, et qu'ils la font servir à leur nourriture sous forme de bouillie. Un siècle plus tard, le *bromos* est cité par Galien comme un bon aliment pour les chevaux et même comme applicable à la nourriture de l'homme, sous la forme de bouillie ou même sous celle de pain en temps de disette. Des auteurs pensent que la mauvaise herbe dont on se plaignait dans le monde grec et romain avant l'epoque de Galien, n'était pas la plante cultivée dont parlent ce dernier et Pline, attendu que de nos jours encore, celle-ci est exclue des climats secs et chauds, où elle est remplacée par l'orge; mais, dans tous les cas, il est encore permis de supposer qu'elle est originaire de la Germanie, qu'elle y est née d'une avoine sauvage, probablement l'avron, et qu'elle s'est propagée de là dans le reste de l'Europe où elle a elle-même produit plusieurs variétés qui jouent un grand rôle dans la culture.

Comme espèce, on la distingue de toute autre par les caractères suivans: la panicule est égale, les épillets sont biflores, les fleurs plus petites que le calice et nues à leur base; quelquefois l'arête manque; la racine est fibreuse et annuelle. Dans le langage habituel, on distingue les avoines par la couleur de leurs graines, et l'on dit: l'avoine blanche, la jaune, la grise, la noire, la brune, la rousse et la rouge: toutes dénominations qui indiquent aussi bien des modifications accidentelles que des variétés constantes. Kunth, auteur de l'ouvrage le plus récemment publié sur les graminées, admet comme variétés l'*avena podolica*, Pasc. (av. rubra Zucc.); l'*av. georgiana*, l'*av. anglica*, l'*av. cinerea*, l'*av. flava*, et l'*av. trisperma*. On trouve dans le commerce:

1° L'avoine anglaise (*av. sat. anglica*, K.), qu'on appelle aussi avoine patate, avoine pomme de terre, à grains blancs, courts, pesans, la plus estimée au nord de l'Angleterre, et sur le marché de Londres pour la quantité de farine que le grain contient comparativement à son écorce, et pour sa paille à la fois longue, douce et appétée par les bestiaux; il est fâcheux que dépaysée, elle perde facilement ses bonnes qualités et qu'elle soit très sujette au charbon.

2° L'avoine de Géorgie (*av. sat. georgiana*), dont la forte paille a le même mérite que celle de la précédente, et dont le grain jaune-blanc, gros, pesant, a écorce dure, mûrit de bonne heure.

3° L'avoine à trois grains (*av. sat. trisperma*), considérée par quelques auteurs comme une espèce distincte et qui est très productive, mais dont le grain barbu est plus petit que celui de l'avoine commune et contient moins de substance alimentaire.

4° L'avoine noire de Brie, dont les grains courts et renflés restent en partie attachés deux ensemble après le battage. C'est, suivant M. Vilmorin, une des variétés les meilleures et les plus productives dans les bons terrains.

5° L'avoine d'hiver, qui produit une grande quantité de paille et qui donne de bonne heure un grain abondant, pesant, d'une excellente qualité. Dans l'ouest de la France où la température s'abaisse moins pendant l'hiver qu'au nord et à l'est, on la sème en automne; dans ces dernières contrées on pourrait l'employer pour les premiers semis de février ou même de la fin de janvier, et obtenir ainsi des produits plus assurés que ceux des avoines de mars.

En Angleterre on cultive encore l'avoine rouge, qu'on place dans les situations montagneuses et battues par les vents, auxquels résistent ses tiges élastiques, et qui ne dispersent pas facilement ses grains. Dans le même pays et en Allemagne, on trouve aussi l'avoine de Pologne, variété très prolifique qui demande un sol chaud pour pousser sa paille courte et raide et porter ses graines non barbues à écorce épaisse. Enfin, l'avoine de Frise, semblable à la précédente, si ce n'est que sa paille est plus longue et que l'écorce de ses grains est plus mince, est également répandue dans l'Europe septentrionale.

Après l'avoine commune vient l'avoine d'Orient, reconnaissable à sa panicule resserrée, et à ses épillets tous penchés du même côté. Il y en a deux variétés: la première est noire; elle ne donne un produit supérieur à celui de l'avoine commune que dans les sols riches; son grain paraît être de qualité inférieure: la seconde est blanche, moins difficile sur l'état du sol, et très productive en paille; mais son grain est encore inférieur en qualité à celui de la noire: l'une et l'autre sont difficiles à battre, et leur paille est un moins bon fourrage que celle des autres espèces ou variétés.

Différente de l'avoine orientale par sa panicule égale, de l'avoine commune par ses fleurs plus longues que leur glume, et par ses graines qui se dépouillent de leurs balles à leur maturité, l'avoine nue résiste au froid, et ses petits grains qui renferment une farine de bonne qualité sont ceux qu'emploient préférablement à la confection du gruau les campagnards de la Haute-Écosse, de la Suisse, de la Laponie, de Ceylan, qui le préparent eux-mêmes; mais elle est d'un faible produit.

Telles sont les espèces et variétés d'avoine dont la culture est la plus générale. Les suivantes sont moins répandues: l'avoine de Lœfling (*Av. lœflingiana*, L.; *trisetum lœflingianum*, Beauv.), à tige rameuse par la base, à feuilles légèrement pubescentes, à panicule resserrée, bigarrée de vert et de blanc; l'avoine courte ou grêle, dite pied de mouche (*Av. tenuis*, Willd.), qui croît dans les pays montueux; l'*avena strigosa*, susceptible d'être cultivée sur des terres stériles et nues, où aucune autre espèce d'avoine ne croîtrait; l'avoine de Pensylvanie, etc.

Tout le monde sait que le grain d'avoine forme la principale et la meilleure nourriture des chevaux, quand il n'est ni trop nouveau, ni mouillé. Il est également avantageux pour la nourriture de la volaille, des agneaux nouvellement sevrés, des vaches et des brebis dont il augmente et bonifie le lait; il communique un goût excellent au lard des cochons qui le consomment. Davy y a trouvé 59 pour 100 de fécule, 6 de gluten, 2 de matière sucrée, etc.; Vogel, au contraire, n'y a point vu de gluten, et en revanche il y a découvert une huile grasse et un principe amer qu'il n'a pu isoler du sucre. La farine d'avoine donne un pain compacte

et amer, qui cependant forme la nourriture habituelle des montagnards et même des paysans de la plaine dans maints pays de l'Europe. Le meilleur usage qu'on puisse faire du grain de l'avoine, c'est de le réduire en *gruau*, c'est-à-dire de le dépouiller de son écorce et de le moudre grossièrement; sous cette forme, on le mange volontiers en le faisant bouillir dans l'eau, dans du lait ou dans du bouillon : en Angleterre on en fait des gâteaux. On en prépare par la décoction des tisanes adoucissantes dont on recommande l'emploi dans les rhumes, les maladies de poitrine, la colique, etc. A Paris, on fait avec la farine de gruau d'avoine de petits pains plus blancs et plus légers que le pain de froment, mais moins savoureux. En Hollande, en Allemagne, en Angleterre, l'avoine sert à faire une bière fine et délicate. Si l'on fait bouillir l'avoine un instant dans l'eau, et qu'on en mêle la décoction avec de la fécule de pommes de terre et des œufs, elle communiquera aux crèmes ainsi préparées une agréable odeur de vanille. La balle de l'avoine est douce, souple, peu susceptible d'absorber l'humidité : ces qualités l'ont fait choisir pour les paillasses des jeunes enfans; on la donne aussi à manger aux bestiaux; mais elle a moins de valeur sous ce rapport que la paille qu'on coupe au moment où le grain commence à se former, et qu'on leur donne soit en vert, soit sèche, ou qu'on leur abandonne après en avoir retiré le grain.

De toutes les céréales, l'avoine est la moins délicate sur la nature et la préparation du sol; cependant elle donne de plus beaux et de meilleurs produits sur les fonds fertiles. On la fait ordinairement succéder à une autre céréale, quoiqu'il fût plus convenable, dans la plupart des cas, de la semer après une récolte sarclée, ou sur le défrichement d'une prairie. Elle souffre d'une température défavorable, surtout de la sécheresse; mais elle se remet ensuite mieux que l'orge lorsque le temps s'est amélioré. On la sème sur un labour, ou deux, ou trois, suivant la nature du terrain et la quantité ou l'espèce des mauvaises herbes dont il peut être couvert ; comme elle talle beaucoup, il est clair qu'une terre profondément et souvent labourée doit lui être favorable. Sous la latitude de Paris, les semailles ont lieu dans les mois de février et de mars, quelquefois en automne. On répand 2 à 3 hectolitres de graine par hectare. Tantôt on la jette sur le chaume et on l'enterre à la charrue, tantôt on la répand sur le labour et on l'enfouit avec la herse ou l'extirpateur. En Angleterre, on la dispose en lignes, quelquefois on la range par touffes écartées d'un pied les unes des autres. La herser lorsqu'elle commence à lever, surtout si la terre forme à cette époque une croûte dure, puis la sarcler ou même la *rouler*, c'est en favoriser le développement. La récolte a lieu dans les mois de juillet et d'août; on l'exécute suivant les procédés connus (voyez MOISSON). Dans l'assolement triennal sans prairies artificielles, l'avoine produit en moyenne 20 hectolitres par hectare; dans un bon sol enrichi par la culture du trèfle ou de la luzerne, elle donne communément 30 à 40 hectolitres par hectare. Sur 100 kilogrammes de grains elle fournit 160 à 200 kilogrammes de paille.

Il nous reste à dire quelques mots des avoines qui ne sont considérées que comme herbes des prairies, ou qui infestent les moissons. Les cultivateurs font un grand cas de l'avoine élevée pour la composition de leurs prés. Elle se distingue dans la division des *arrhenatherum* par ses feuilles planes et ses nœuds glabres; sa panicule est longue, étroite et pointue, sa racine vivace et rampante. Cette graminée est une des plus grandes et des plus productives qu'on connaisse en France; elle craint l'excès d'humidité; elle donne un foin un peu gros et sujet à se sécher trop promptement sur pied; mais semée dru dans la société de plantes appartenant à la famille des légumineuses, et fauchée de bonne heure, elle est, dit M. Vilmorin, supérieure à tous les autres gramens pour la composition des prés destinés à être fauchés. Un hectare exige environ 200 livres de graines. Comme ces graines mûrissent successivement à commencer par la sommité de la panicule, et qu'elles tombent aussitôt qu'elles sont mûres, la récolte en est très difficile. Avec le fromental, rivalisent, pour la qualité de leur foin, l'avoine jaunâtre, dorée ou blonde (*Av. flavescens*, L.; *trisetum flavescens*, Beauv.) qui croît naturellement sur les collines et les prés secs, et l'avoine pubescente (*Av. pubescens*, L.; *trisetum pubescens*, R. et Sch., mais elles sont moins hautes. On rencontre encore dans les pâturages l'avoine des prés (*Av. pratensis*, L.), dont les fleurs sont presque disposées en épi et réunies cinq par cinq dans le même calice; l'avoine toujours verte (*Av. sempervirens*, Vill.), qui croît sur le revers des collines sous-alpines, les *Av. striata*, Lam., *sesquitertia*, L., *setacea*, Vill., *fragilis*, etc.

Enfin, la folle-avoine et l'avoine à chapelet (*Av. precatoria*, Th.; *Av. bulbosa*, W.; *arrhenatherum avenaceum*, var. β. R. et Sch.), remarquable par ses racines vivaces composées de disques charnus réunis, sont aussi détestées des cultivateurs que les précédentes sont en général recherchées. C'est par leur abondance et leur précocité qu'elles sont pernicieuses aux récoltes. On cherche à détruire la première en l'étouffant sous des plantes d'une végétation vigoureuse, ou qui exigent des binages de printemps, et la seconde au moyen des moutons et des cochons qui en recherchent les tubercules après le labour. Ni l'une ni l'autre ne possèdent au reste de propriété délétère; la première est même du goût des bestiaux lorsqu'elle n'est pas encore desséchée : mais ses graines leur déplaisent; ses barbes sont très hygrométriques, mais moins que celles de l'avoine stérile (*Av. sterilis*, L.), lesquelles, une fois tombées à terre, sont si sensibles aux variations de la quantité de vapeur répandue dans l'atmosphère, qu'elles semblent animées d'un mouvement spontané. Cette dernière espèce ne diffère de la précédente que par ses épillets tous dirigés d'un même côté, et qui sont réunis au nombre de cinq et non de trois.

AVORTEMENT. C'est en général l'expulsion avant terme du fœtus, mort ou vivant, hors du sein de la mère. Cette expulsion est naturelle ou artificielle.

L'avortement naturel n'est qu'un accident malheureux dans le jeu incessant de la force créatrice; c'est une imparfaite manifestation de la toute-puissance de Dieu en l'homme, et pour ainsi dire une note fausse ou douteuse, sensible pour nous, mais perdue dans l'éternel concert de l'universelle harmonie.

L'avortement artificiel est l'effet de médicamens pris, ou le résultat d'opérations faites à dessein de le procurer. Toutes les fois qu'il est volontaire, l'avortement est un crime envers les hommes et une impiété envers Dieu. Si le meurtre d'un vieillard, ou l'assassinat d'une faible femme, a quelque chose de plus révoltant que celui d'un homme qui est dans la force de l'âge, quel nom donner à cette lâche violence furtivement exercée sur un être si débile qu'il ne peut pas même se plaindre, si peu avancé dans la vie qu'il n'a pas même de nom dans la famille humaine, pour qui son existence est encore un mystère?

L'avortement volontaire étant causé le plus souvent par la crainte de l'opinion publique, il semble que ce crime devrait être inconnu aux peuples sauvages. Il en est tout autrement; ces peuples regardent cette action comme tout-à-fait indifférente en soi, et, poussés par d'autres motifs, ils s'y livrent fréquemment avec la plus effroyable insouciance. « Parmi les sauvages de la Nouvelle-Hollande, dit de Maistre, il n'y a point de nom pour exprimer l'idée de Dieu; mais il y en a un pour exprimer l'opération qui détruit un enfant dans le sein de sa mère : on l'appelle le *mi-bra*. »

Fidèle au dogme de la chute et de l'expiation, l'écrivain catholique voit là une preuve de l'assertion paradoxale qu'il a plus d'une fois émise sur les sauvages : l'âge de science et de civilisation étant pour lui l'état primitif de l'homme, les

sauvages lui apparaissent, non comme de jeunes populations que Dieu n'a pas encore enfantées à la vie sociale, mais, au contraire, comme les descendans dégradés d'une race coupable, sur qui pèse plus particulièrement l'anathème éternel. Il s'efforce donc d'établir qu'il y a entre nous et ces misérables peuplades un abîme qu'elles ne pourront jamais franchir. Certes, nous sommes loin de croire que tous les peuples sauvages puissent arriver à la civilisation; il en est beaucoup à qui l'incontestable infériorité de leur organisation la rend au contraire inaccessible, et qui par là même semblent destinés à disparaître tôt ou tard de la surface de la terre; mais nous sommes encore plus loin de penser que tous les sauvages soient emprisonnés dans cette fatale condition. L'histoire est là pour prouver que les sauvages ont leurs analogues dans le passé de l'Europe, et il est facile, au moins en ce point particulier qui nous occupe dans cet article, d'apercevoir la série des chaînons successifs qui lient nos mœurs à celles des sauvages.

Chez les Grecs, le peuple le plus civilisé de l'antiquité, on distinguait deux cas d'avortement volontaire : la femme qui se faisait avorter était regardée comme coupable, lorsque déjà le fruit dont elle était grosse avait eu vie; mais quand le fœtus n'avait point été encore animé, elle était innocente aux yeux de tous. Aristote dit formellement que lorsque le nombre des citoyens est trop grand dans une république, les femmes peuvent se faire avorter; il dit même qu'elles doivent le faire avant que le part soit animé. Les jurisconsultes romains, au contraire, paraissent n'avoir tenu aucun compte, dans leurs décisions, de cette distinction entre le part animé et le part informe, bien que cette distinction fût consacrée par le langage de leur temps, sans doute parce qu'elle subsistait encore dans les idées morales du peuple. On appelait *effluxio* l'avortement du germe et de l'embryon, et *abortio* celui du fœtus.

De nos jours, en France, les femmes impies qui détruisent violemment leur fruit dans leur sein sont punies de mort ainsi que leurs complices, à quelque degré de vie que le part soit arrivé. Si, en effet, dans l'un des deux cas, on paraît être moins coupable envers ce qui, n'ayant pas de vie, semble ne pas avoir encore de droit, on n'en est pas moins criminel envers Dieu : dans l'une et l'autre circonstance, on n'en prive pas moins la nature d'un homme et la république d'un citoyen. Un temps viendra, sans doute, où les femmes sentiront assez vivement leur dignité pour être vraies dans leur langage et franches dans toute leur vie : alors, n'aimant jamais furtivement, elles n'auront plus à rougir d'être mères, et bien des crimes disparaîtront sans laisser de nom dans la langue des hommes. Alors on verra naître moins de ces pauvres créatures chétives, mourantes, à demi monstrueuses, la plupart pour avoir été victimes, dans le sein même de leur mère, d'un horrible attentat, commencé en tremblant, et, en tremblant, laissé inachevé. Un temps viendra où tous les membres de la famille humaine sentiront assez vivement et la solidarité religieuse qui les lie en Dieu, et l'indépendante majesté qui appartient à chacun d'eux sur la terre, pour respecter toujours et partout l'une et l'autre, dans la vie du fœtus comme dans la vie de l'enfant, dans la vie du germe comme dans celle du fœtus.

De tous les crimes, l'avortement est peut-être le plus difficile à constater. Le corps du délit manquant presque toujours, on a recours d'ordinaire à la preuve testimoniale. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette délicate question de médecine légale. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. Orfila, et à l'article AVORTEMENT du *Dictionn. abrégé des sciences médicales*.

AVOUÉ. Ce mot, comme celui d'avocat, vient du latin *advocatus*; c'en est une dérivation moins pure, et on voit, à sa corruption, qu'il a passé par le patois du moyen âge.

En effet, on trouve à cette époque les noms d'*advoé*, *avoé*, *advoué*, employés pour désigner les défenseurs ou champions que les individus, incapables de lutter par eux-mêmes pour le soutien de leurs droits, chargeaient de les représenter, soit devant les tribunaux, soit aux combats singuliers, aux jugemens ou dans les guerres privées. Ce secours devint une condition d'existence des églises et abbayes, qui, malgré les vertus guerrières de quelques chefs ecclésiastiques, étant par leur nature incapables de se protéger elles-mêmes efficacement au milieu de la barbarie régnante, se voyaient obligées d'acheter la protection de quelque seigneur. Ce dernier les défendait contre la violence et les brigandages, combattait pour elles, et aussi plaidait leur cause dans les cours séculières; il commandait les hommes qu'elles devaient fournir au suzerain, et demeurait dépositaire de la bannière ou gonfalon de l'église ou du monastère. Des priviléges, des fiefs ordinairement considérables, dont leurs cliens ecclésiastiques les investissaient, étaient le prix des services de ces avoués, et bien souvent, par un abus de la force alors général, ils devenaient les premiers oppresseurs, les spoliateurs les plus avides de ceux qui s'étaient confiés à leur foi. Leur insatiable cupidité détermina plusieurs conciles, et particulièrement celui de Reims, à les priver de la sépulture ecclésiastique, lorsqu'ils auraient exigé des indemnités au-delà de celles primitivement fixées.

Pépin et Charlemagne portèrent le titre d'avoués de l'église de Rome, et Godefroy de Bouillon, élu roi de Jérusalem, ne voulut accepter la trône qu'en qualité d'avoué du Saint-Sépulcre.

Remis en usage et adapté à nos mœurs nouvelles depuis la révolution, le nom d'avoué désigna aujourd'hui les officiers ministériels établis près de chaque tribunal de première instance et de chaque cour royale, pour représenter les plaideurs, prendre pour eux des conclusions, et faire en leur nom tous les actes de procédure jusqu'à ce que les affaires soient en état d'être jugées.

La nécessité de faire suivre à l'instruction des affaires une marche régulière et uniforme est le principe de cette institution. Dans l'ancien régime, ces officiers étaient appelés procureurs *ad lites*, procureurs *postulans*, ou simplement procureurs. On en trouve d'attachés au Châtelet en 1327, et près le parlement en 1341. Avant la révolution, ces charges, suivant la destinée des autres fonctions judiciaires, étaient devenues de véritables offices qui se vendaient et se transmettaient par héritage. C'est à ce titre qu'elles furent comprises dans les suppressions prononcées en 1791; mais la loi de cette époque n'abolit pas la fonction en elle-même, puisqu'elle établit « qu'il y aurait auprès des tribunaux de district des officiers ministériels ou avoués dont la fonction serait exclusivement de représenter les parties, d'être chargés et responsables des pièces et titres, de faire les actes de forme nécessaire pour la régularité de la procédure, et mettre l'affaire en état. » Vint la loi du 3 brumaire an II, qui, établissant une nouvelle forme pour l'instruction des affaires, supprima les fonctions d'avoué, sauf aux parties à se faire représenter par de simples fondés de pouvoirs, qui ne pourraient former aucune répétition, pour leurs soins et salaires, contre les citoyens dont ils auraient accepté la confiance.

Mais cette réforme dura peu. La loi du 27 ventôse an VIII rétablit les avoués dont le nombre, près chaque tribunal, fut postérieurement fixé, et leur attribua le droit exclusif de postuler et de prendre les conclusions, tout en laissant aux parties la faculté de se défendre elles-mêmes ou de faire proposer leur défense par qui elles jugeraient à propos. Ils sont nommés par le roi sur la présentation du tribunal dans lequel ils devront exercer leur ministère. Depuis 1816, ils jouissent aussi de la faculté de se désigner un successeur et de le présenter à l'agrément de sa majesté. Désormais, et par une tolérance qui est passée comme en force de loi, les charges d'avoués, comme celles de notaire et d'huissier, sont devenues vénales et objets de commerce, non moins que les

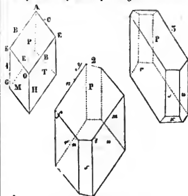
offices de judicature de notre vieille monarchie. Cet abus est un des points les plus évidens et les mieux reconnus de cette reconstruction éphémère de l'ancien régime, contre laquelle nous avons aujourd'hui à lutter.

Les conditions requises pour obtenir l'institution sont d'être âgé de vingt-cinq ans, d'avoir suivi les cours d'instruction criminelle et de procédure civile, subi un examen; et quand il s'agit d'exercer près d'une cour royale, il faut encore justifier de cinq années de cléricature chez un avoué. La compagnie des avoués, près le tribunal de première instance de Paris, a même établi, par une sorte de jurisprudence dont l'autorité n'est pas contestée, cette règle : que nul ne pourrait entrer dans son sein à moins d'avoir le grade de licencié en droit et le stage de cinq années de cléricature. L'avoué doit aussi fournir un cautionnement en argent. Un conseil élu sous le nom de chambre des avoués, exerce sur les membres de la compagnie un pouvoir disciplinaire, et peut infliger certaines peines : aux tribunaux est réservé le droit de prononcer la suspension.

En expliquant au mot PROCÉDURE le rôle que jouent les avoués dans les procès, nous aurons occasion de dérouler le tableau des vices de cette institution et des honteux abus auxquels elle donne lieu. Qu'il nous suffise de dire ici qu'elle est un des plus lourds et des plus solides anneaux de cette chaîne d'abus, qui, fermant au pauvre l'entrée du sanctuaire des lois, font qu'il n'y a vraiment pas en France de justice pour lui. Ce n'est pas que nous désirions une seconde édition de la réforme de l'an II. Elle violait ce principe, « qu'il faut toujours tirer ce qui doit être de ce qui est. » Aussi n'eut-elle ni valeur ni durée. C'est à nos yeux une condition de la bonne administration de la justice que l'existence, auprès des tribunaux, d'officiers, par l'intermédiaire desquels les affaires arrivent sous les yeux des juges, et qui leur fassent suivre dans ce trajet une marche régulière. Sous ce rapport, l'avoué est un fonctionnaire public aussi indispensable, ce nous semble, que le greffier. Mais, au lieu de lui laisser ce caractère dans sa pureté, on en a fait en même temps un mandataire des parties, un agent d'affaires, vendant son ministère qui est cependant forcé, tenant boutique de procédure, et en faisant métier et marchandise. Dès lors c'est en vain qu'on leur a imposé la gêne d'un tarif. Ils savent l'éluder sans cesse par mille ruses honteuses; et d'ailleurs, le tarif a tant d'élasticité! l'art des procédures frustratoires est devenu leur industrie nécessaire, et le seul moyen de couvrir les énormes avances qu'exige l'achat d'une charge. Nos lois s'y prêtent d'une manière déplorable, rédigées, comme elles l'ont été, sous l'empire de tant de préjugés et de vues si mesquines; et, par un retour naturel, l'intérêt de ceux qui en vivent s'oppose à leur réforme.

La réforme doit consister à réduire les avoués à leur rôle naturel d'auxiliaires de la justice, de complémens du magistrat, en quelque sorte. De là suivrait la simplification et même la suppression d'une foule de formes procédurières d'où ils tirent aujourd'hui leur revenu; formes ruineuses, fécondes en délais sans fin, et plus qu'inutiles pour la bonne instruction d'un procès : de là le renvoi aux avocats d'une partie des attributions actuelles des avoués, telles, par exemple, que les requêtes et peut-être les ajournemens; de là enfin la rétribution des avoués par l'état, comme cela a lieu pour les autres fonctionnaires publics. Si l'on comprend, en effet, que l'avoué, bien qu'on le désigne sous le nom d'officier ministériel, est essentiellement un membre du corps judiciaire, il paraîtra peu logique, et même absurde, de ne pas étendre jusqu'à lui la réforme par laquelle l'administration de la justice a cessé d'être une sorte de ferme entre les mains des juges. Que les plaideurs fussent exploités pour fournir des épices aux magistrats, ou qu'ils le soient par le tarif au profit des avoués, le mal n'est pas moindre. Tant qu'une des fonctions judiciaires continuera d'être un objet d'exploitation et de trafic, la vénalité, proscrite ostensiblement, ne sera pas abolie de fait, et ce principe « que la justice est gratuite en France, » sera un impudent mensonge légal.

AXINITE. L'axinite est une espèce minérale qui se reconnaît aisément aux caractères suivans : ses formes cristallines dérivent d'un prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle dont les angles sont 135° 10' et 44° 50. C'est un des minéraux dont le système cristallin offre le moins de symétrie. Quelques unes des faces de cette forme primitive sont presque toujours dominantes dans les modifications qu'on rencontre dans la nature. Les figures 2 et 3 rappellent deux des modifications les plus communes de la forme primitive représentée par la figure 1.



(Formes cristallines de l'axinite.)

L'axinite possède à peu près la dureté du quartz : elle raye le verre et est rayée elle-même par la topaze. Sa pesanteur spécifique est très constante dans les divers échantillons, et varie seulement entre 3,2 et 3,3. Elle est fusible au chalumeau par un feu soutenu : souvent la matière vitreuse que l'on obtient ainsi est d'une couleur très sombre; elle est toujours au moins d'un gris bien prononcé. Ce minéral est toujours coloré. Il affecte quelquefois les couleurs verdâtres ou grisâtres, et plus ordinairement les nuances violettes, qu'il doit à la présence de l'oxide de manganèse.

L'axinite est essentiellement composée d'un silicate d'alumine uni à un silicate multiple à base de chaux et d'oxides de fer et de manganèse. Elle renferme en outre, comme la tourmaline, une petite proportion d'acide borique. On ne sait point encore d'une manière précise quel rôle joue cet acide dans ces deux minéraux. On ne peut douter cependant qu'il ne soit un de leurs principes essentiels. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'un et l'autre sont électriques par la chaleur.

L'analyse chimique la plus récente que l'on connaisse a été faite sur la variété d'axinite qui se trouve près de Treseburg (Hartz oriental), dans les roches amphiboliques qui avoisinent le massif granitique de la Rosstrappe : on y a trouvé

Silice.	0,450
Alumine	0,190
Chaux	0,125
Oxide de fer	0,122
Oxide de manganèse	0,090
Magnésie.	0,005
Acide borique.	0,020
	1,000

La formule la plus naturelle que l'on puisse établir pour représenter cette composition est la suivante :

Al Si + (Ca, fe, Mn) (Si, Bo)

L'état cristallisé est la manière d'être la plus ordinaire de l'axinite; on la rencontre aussi en masses lamellaires et même presque compactes.

Cette substance a d'abord été découverte dans les roches amphiboliques de Thum, près d'Ehrenfriedersdorf en Saxe, où elle existe en masses lamellaires. Elle fut retrouvée ensuite, en 1781, dans plusieurs points des montagnes de protogyne de l'Oisans (Isère). Cette célèbre localité a fourni un grand nombre d'échantillons cristallisés, qui font l'ornement de toutes les collections minéralogiques. Aujourd'hui on connaît des gisemens d'axinite en beaucoup d'autres lieux, parmi lesquels nous citerons seulement la vallée d'Aure et les environs de Barèges dans les Pyrénées; la vallée de Chamouny, les environs d'Alençon (Orne), le Cornouailles en Angleterre, le mont Atlas en Afrique, les monts Alleghanys aux Etats-Unis d'Amérique, etc. Partout ce minéral forme de petits dépôts dans les fissures des roches granitiques et amphiboliques. Il y est fréquemment associé à laprehnite, au sphène, à l'épidote, à l'albite, à la chlorite, etc. Enfin à Konsberg et à Arendal en Norvege, l'axinite se rencontre dans des dépôts métallifères.

Ce minéral fut d'abord décrit, d'après le premier gîte connu, sous le nom de *thumerstein :* depuis ce temps, quelques auteurs l'ont appelé *yanolite*. Le nom qui est adopté généralement aujourd'hui est dû à Haüy : il est dérivé du mot grec *axiné*, *hache*, et fait allusion à la tendance qu'ont les cristaux appartenant à la variété représentée par la figure 2, à prendre la forme du tranchant d'une hache.

AXIOME. On nomme axiôme une proposition dont la vérité se fait connaître d'elle-même et sans le secours d'aucune démonstration. Telle est cette proposition, par exemple : *La partie est plus petite que le tout;* c'est un jugement certain et qui n'est pas susceptible de preuve, parce que cette preuve ne saurait partir d'aucun principe plus évident que l'axiôme même qu'elle aurait pour but de fonder. Les axiômes sont pour toutes les sciences un point de départ nécessaire; notre esprit, après les avoir acceptés, en déduit par le raisonnement une foule de vérités qui deviennent aussi certaines que les axiômes mêmes dans lesquels elles étaient implicitement comprises, mais sans posséder néanmoins la même clarté. On a beaucoup discuté sur le rôle et l'importance des axiômes dans l'ensemble de la connaissance humaine; mais cette discussion ne serait point ici dans son lieu, et c'est à l'article CONNAISSANCE que ce point de métaphysique se rapporte.

AXIS. L'axis ou cerf de l'Inde et du Gange appartient à la seconde division des ruminans caractérisée par des cornes osseuses branchues, ou bois. Ce joli animal se trouve congénère des autres espèces de cerfs, au milieu desquelles il est à peu près placé entre le cerf et le daim.

L'axis est à peu près de la taille du daim, c'est-à-dire de deux pieds dix pouces environ depuis le garot jusqu'à terre; ses jambes grêles et déliées prennent sur cette hauteur plus de deux pieds.

La robe est fauve sur le devant de la tête, le dos et la croupe; mais cette couleur, d'un fauve plus tendre à mesure qu'on approche du ventre, est animée par des taches blanches, semées avec assez de régularité sur le dos et les lombes; elles se pressent en une bande longitudinale vers le flanc. Cette livrée, qui appartient en tout temps et à tout âge au cerf de l'Inde, se retrouve sur le daim pendant le temps de la mue, et sur les faons du cerf.

L'axis se distingue du daim en ce qu'il est, à la région fessière, d'un jaune doré, tandis que le daim a le derrière d'un beau blanc, bordé de noir; le dessous de la machoire inférieure, la gorge, le haut de la partie antérieure du col, la poitrine, le ventre, le côté antérieur de la queue, la face intérieure du bras, de l'avant-bras et des pieds sont d'un blanc légèrement jaunâtre ou tout-à-fait pur.

La queue du daim et celle de l'axis sont de même longueur, elles descendent jusqu'au jarret, ce qui ne se voit pas dans le cerf, qui est écourté; chez l'axis, la queue fauve dessus, rayée de noir, blanche en dessous; chez le daim, fauve dessus, blanche en dessous, sans mélange de noir. Ces deux espèces seraient donc très voisines et difficiles à séparer, si un caractère dans la forme du bois ne les distinguait. L'axis mâle porte (la femelle jamais) des bois arrondis, sans empaumures, dont les andouillers sont fort longs dirigés en avant et peu nombreux, et par conséquent assez semblables à ceux du cerf, tandis que le daim a ses hautes ramures plates, avec un andouiller pointu.



(Axis.)

L'axis a donc des rapports presque égaux avec le cerf et le daim; il a, de plus, la même patrie que celui-ci, car l'axis est, comme le daim, originaire des contrées chaudes : le premier habite l'Indoustan et les bords du Gange, le second est originaire de la côte de Barbarie. Le nom spécifique d'axis est ancien, et il a été appliqué par Pline, et de nouveau par Belon, à l'animal dont nous donnons la description; il a été depuis adopté.

Ces distinctions zoologiques n'offrent peut-être qu'un intérêt secondaire à un grand nombre de personnes; mais toutes rencontreront dans l'axis un charmant quadrupède, digne de figurer comme ornement dans ces parcs où l'opulence se plaît à accorder aux animaux des forêts une liberté mensongère. Les axis, gracieux par leurs formes, sont recommandables par la douceur de leurs mœurs; le mâle ne devient pas furieux et souvent dangereux pour les promeneurs, comme le daim et le chevreuil. La ménagerie du Muséum possède depuis quelques années des couples de cette espèce, qui se propage dans notre climat à l'aide de soins bien entendus.

AXOLOTL. Espèce d'amphibien ou reptile à peau nue qu'on a d'abord cru être une larve d'une grande salamandre inconnue, qui vit dans les lacs du Mexique. Des observations plus exactes ont ensuite permis aux zoologistes de ranger cet animal parmi les reptiles qui, parvenus à l'âge adulte, se rapprochent le plus des poissons, parce que, quoique pouvant respirer l'air en nature, au moyen de deux poumons, ils sont pourvus de branchies qui persistent toute la vie au lieu de disparaître comme dans les autres amphibiens, savoir : les grenouilles, les crapauds, les salamandres et les tritons.

Latreille, réunissant les axolotls aux menobranchus, aux protées et aux sirènes, en a formé son groupe des amphibiens, *perennibranches* (de *branchiæ*, branchies et de *perennis* continuel), pour les distinguer des amphibiens caducibranches, c'est-à-dire, de ceux à branchies caduques ou non persistantes. G. Cuvier a admis cette distinction

(dernière édit. *Règn. anim.*), tout en avouant qu'il ne plaçait qu'avec doute l'axolotl parmi les genres à branchies permanentes. — Cet animal a été très anciennement indiqué par les auteurs des premières descriptions du Mexique. C'est Hernandez qui, d'après G. Cuvier (*Recherches anatomiques sur les reptiles douteux*), paraît en avoir donné, le premier, une description assez bonne pour son temps, à laquelle il a ajouté des opinions hasardées. Becchi, Niéremberg et Jonston l'ont copiée de François Ximenès, qui l'avait traduite en espagnol en 1615. Les naturalistes modernes ont rectifié les erreurs qui avaient été commises dans cette traduction et répétées ensuite dans l'Histoire générale des voyages. M'Shaw a aussi décrit l'axolotl sous le nom de *siren pisciformis*. Les caractères de cette espèce sont : 1° corps long de 8 à 10 pouces, gris, tacheté de noir, ressemblant à celui des larves de salamandre aquatique, ayant quatre doigts devant, cinq derrière, tous presque entièrement libres et dépourvus d'ongles; 2° tête grande, aplatie, arrondie en avant, bouche très fendue, langue courte, libre en avant seulement, non susceptible d'être projetée en avant comme celle des grenouilles, et peu préhensile; dents petites, simples, nombreuses aux deux mâchoires, et de plus une rangée en forme de fer à cheval au palais; yeux petits, sans paupières, situés près de l'ouverture des narines, non loin de l'extrémité du museau. Les recherches de Windischmann sur l'oreille des amphibiens nous ont fait connaître la structure interne de l'oreille de l'axolotl, qui se compose d'un rocher ou os pétreux bien distinct des autres os du crâne, et de deux osselets ou cartilages tendus entre l'oreille interne et la peau antérieure, où le plus interne est fixé par un petit ligament. Le rocher renferme, 1° un vestibule dont le sac est rempli par une masse amylacée sous forme de petite pierre, et 2° trois canaux demi-circulaires. D'après Windischmann, les osselets tympaniques qui aboutissent à la peau externe ne se confondent point avec l'un des cartilages des branchies. Ces résultats méritent d'être indiqués, parce qu'ils rectifient des erreurs qui se sont glissées dans l'anatomie comparée de l'organe de l'audition. 3° La queue est comprimée et garnie en dessus et en dessous d'une membrane ou crête natatoire qui se prolonge sur le dos jusqu'aux épaules. Nous passons à dessein sous silence les détails de l'organisation digestifs et circulatoires, qu'on peut lire dans le mémoire de Cuvier; mais nous devons faire remarquer la coexistence des poumons et des branchies, bien constatée sur des individus des deux sexes parvenus à l'âge adulte, sur lesquels Muller, Batche et Windischmann ont reconnu que les organes de la reproduction étaient très développés et dans un état de turgescence. Dans les figures données par Cuvier, les poumons se prolongent jusqu'à la partie la plus reculée de l'abdomen. Les branchies, au nombre de trois sur chaque côté du cou, ont la forme de panaches; elles sont supportées à leur base par les trois premiers arcs branchiaux; le quatrième n'en a pas. Ces arcs sont séparés les uns des autres par quatre fentes qui communiquent avec la cavité de la bouche; les deux arceaux intermédiaires ont du côté de la bouche deux rangs de dentelures pointues, tandis que le premier et le quatrième n'en ont qu'un seul; les quatre arceaux offrent chacun en dehors une crête membraneuse tranchante qu'on serait tenté de prendre, dit Cuvier, pour une branchie de poisson. Mais l'absence d'un réseau vasculaire sur cette crête, et les trois troncs artériels qui suivent les trois premiers arceaux pour se rendre aux trois houppes ou panaches des côtés du cou, démontrent bien évidemment que ces panaches sont les vraies branchies. Cet appareil branchial, dessiné dans la figure de la tête de l'axolotl vue ici en dessous, est recouvert en dehors par un repli de la peau de la tête qui lui forme une espèce d'opercule, dans l'épaisseur duquel il n'y a aucune pièce solide. L'opercule est renversé en arrière dans la figure, pour laisser voir les arceaux et les ouvertures des branchies. Il faut noter ici que les deux longs sacs pulmonaires, quoique n'ayant point de cellules, offrent à leur face interne un réseau de vaisseaux sanguins à mailles lâches, mais assez saillantes. Ces sacs reçoivent l'air extérieur, au moyen d'un canal membraneux. Ce canal se rétrécit pour former un petit larynx dont la glotte doit produire une voie plus forte que celle de la sirène.

Les mœurs de l'axolotl sont encore peu connues. Il se nourrit de petits crustacés. Cuvier a trouvé une écrevisse entière dans les intestins d'un des individus qui lui ont été donnés par M. Humboldt pour son travail. En raison de la conformation de sa bouche, il doit saisir sa proie en la happant, ainsi que le font les tritons dont il a probablement toutes les habitudes; c'est dire qu'il ne quitte point, ou très peu l'eau, et qu'il est susceptible de supporter un abaissement assez fort de température sans périr. L'axolotl vit en société dans les lacs des montagnes les plus élevées du Mexique, par conséquent à une très grande hauteur au-dessus du niveau de la mer. Il se reproduit, dit-on, en préludant dans ses amours comme les tritons, par un simple attouchement de sa queue sur celle de la femelle, et en aspergeant ensuite de la liqueur séminale les œufs pondus par celle-ci. Cette opinion est bien plus probable que celle des erpétologistes qui ont supposé que l'axolotl était ovovivipare à la manière des salamandres terrestres, qui doivent s'accoupler à la manière des sauriens et des serpens, puisque le mâle de cette espèce a, comme tous ces reptiles, un pénis double. Les auteurs n'ayant point indiqué l'existence d'un pénis semblable chez le mâle de l'axolotl, on doit croire que sa génération se rapproche plutôt de celle des tritons.



(Axolotl.)

Les noms (*lusus aquarum*, jeu des eaux; *piscis ludicrus*, poisson folâtre, et *gyrinus edulis*, têtard mangeable), sous lesquels Hernandez désigne l'axolotl, indiquent 1° qu'il doit se jouer à la surface des eaux pour y chercher sa nourriture, ou pendant les amours; 2° qu'il est employé par les Mexicains comme aliment. Il dit à ce sujet que la chair de cet animal est agréable et saine, qu'elle ressemble pour le goût à celle de l'anguille, et qu'on la croit aphrodisiaque.

AYE-AYE. L'aye-aye est un de ces êtres hétéromorphes qui, ayant des caractères propres à divers ordres bien définis, sont ballottés dans les nomenclatures d'une division à l'autre, sans être bien placés nulle part.

Ainsi, qui ne considérerait l'aye-aye on le cheiromys de Madagascar que sous le rapport de la configuration de la tête et sous le rapport dentaire, le placerait près des rongeurs.

En effet, la tête a beaucoup de ressemblance avec celle de l'écureuil; elle a la forme d'un cône dont le museau serait le sommet un peu obtus; cette partie est rendue plus proéminente par la saillie de quatre dents très fortes disposées par paire à la mâchoire d'en haut et à la mâchoire d'en bas; les deux supérieures plus solides, les inférieures plus comprimées en soc de charrue; les dents molaires sont arrondies, non hérissées de pointes, et ainsi caractéristiques d'une alimentation qui n'est absolument ni végétale, ni animale. Les condyles des os maxillaires inferieurs sont dirigés au arrière; cette disposition rend la trituration facile par un mouvement d'avant en arrière et de côte tout à la fois, comme dans les rongeurs.

L'attache des tendons des extenseurs du pied sur la jambe, sur un alongement très marqué du calcanéum, en fait encore un animal sauteur, se rapprochant par là des rongeurs ou de quelques marsupiaux.

Les caractères tirés du régime et de l'ensemble des organes de la digestion qui indiquent des habitudes, nous paraissent devoir l'emporter sur ceux que donnent les organes du mouvement, qui varient si souvent d'un genre à l'autre dans les ordres les mieux établis. Aussi, bien que l'on ait voulu rapprocher cet animal des lémuriens, et par là le faire marcher à la suite des quadrumanes, nous pensons que, pour autoriser cette nouvelle combinaison, il ne suffit pas à l'aye-aye d'avoir à chaque extremité cinq doigts démesurément longs, dont un très grêle au pied de devant, le médius, suivi d'un quatrième beaucoup plus alongé; des doigts munis d'ongles jaunâtres assez crochus, à l'exception du médius qui est tout-à-fait désarmé et ne porte que des vestiges d'ongles. Ces doigts du membre anterieur ne sont pas opposables au pouce, et ne constituent pas une main. Au pied de derrière, l'aye-aye porte aussi cinq doigts effilés; mais le pouce, comme dans les sarigues et dans les makis, est facilement opposable aux autres doigts ensemble, et devient ainsi un organe de préhension ou de support.



(Aye-aye.)

Ainsi rongeur par beaucoup des traits de son organisation, l'aye-aye est lémorien par quelques autres; et en définitive sa place paraît être dans une série parallèle dont il formerait un échelon, série que l'on combinerait par un rangement latéral des quadrupèdes grimpeurs : ainsi l'on placerait de front des singes, des lémuriens, des carnassiers insectivores, des insectivores marsupiaux et des rongeurs, auprès desquels viendrait se placer l'aye-aye comme chef d'une section.

Les mœurs de cet animal, observées par Sonnerat, sont faciles à deviner d'après les détails de l'organisation. Ses longs doigts à crochets terminaux, son pouce postérieur préhensile en font un grimpeur. Et en effet sa vie se passe sur les arbres, où les leviers trop alongés que présentent ses membres rendent ses allures traînantes et paresseuses. Ses quatre dents tranchantes en biseau le disent rongeur, et cependant l'office de ces instrumens n'est plus aussi immédiat que chez les rongeurs, dont les dents incisives attaquent l'aliment que les molaires vont moudre; chez l'aye-aye, ce n'est plus qu'un coin, qu'un double ciseau que la nature a mis à sa disposition pour fendre et couper l'écorce des arbres derrière laquelle se réfugient les larves d'insectes que l'animal va chercher ensuite à l'aide de son long doigt, qu'il introduit dans les anfractuosités les plus etroites; telle est sa nourriture. Nocturne, paresseux, aimant à dormir long-temps, l'aye-aye n'a pas multiplié son espèce; elle est confinée dans l'île de Madagascar, dans la contrée occidentale, et n'a jamais été vue ailleurs. Son nom exprime son cri, ou l'effroi superstitieux qu'il cause aux naturels du pays, ou peut-être le respect qu'ils lui portent. En effet, un voyageur qui vient d'arriver de ces contrées, bien que protégé par l'ascendant de l'Europeen qui gouverne aujourd'hui une portion du Madagascar par son alliance avec une reine do pays, n'a pu se procurer aucune dépouille de cet animal. Il est, lui a-t-on dit, trop rare, ou peut-être la religion des habitans interdit elle le meurtre de cet animal, dont l'instinct destructeur des insectes est sans doute cause de la vénération qu'on lui porte, instinct qui l'aura mis sous la sauve-garde des lois sacerdotales. C'est ainsi que jadis l'Égypte consacra, pour les defendre, l'ichneumon, l'ibis, ennemis utiles des crocodiles et des serpens qui l'infestaient.

AYLANTHE ou AILANTE, du malais *ailanto*, genre de plantes appartenant à la famille des térébinthacées des naturalistes, à celle des zanthoxylees de Jussieu fils. On le caractérise de la manière suivante : fleurs polygames, calice à 5 dents, 5 pétales étalés; dans les fleurs mâles, 10 étamines



(Aylanthe glanduleux, ou vernis du Japon.)

1 Calice et étamines.— 2 Calice.— 3 Un pétale.— Une étamine. — 5 Calice et ovaire. — 6 Ovaire séparé, où l'on voit le style inséré sur le côté. — 7 Capsules dans leur maturité.

dont 5 plus longues et 5 plus courtes que les pétales; dans les fleurs hermaphrodites, étamines en nombre moindre,

5 à 5 ovaires disjointes, portant chacun un style latéral surmonté d'un stigmate évasé; 5 à 5 samares membraneuses alongées, rétrécies et comprimées aux deux bouts, renflées au centre où est renfermée une graine osseuse et lenticulaire; feuilles ailées, fleurs petites et disposées en panicules. On connaît 4 espèces d'aylanthes. La seule intéressante est l'aylanthe glanduleux (*aylanthus glandulosa*, Desf.), communément appelé *vernis du Japon*, reconnaissable à ses feuilles ailées, avec impaire et bordées vers leur base de larges dentelures glanduleuses en dessous. C'est un arbre originaire de la Chine, d'où le père d'Incarville en envoya des graines en Europe vers le milieu du dernier siècle. Son aspect est fort pittoresque; ses grandes feuilles qui se divisent en nombreuses folioles sont groupées en longues touffes aux extrémités des rameaux, en sorte que si chaque année on coupe toutes ces branches, excepté celle du sommet, il prend la forme d'un élégant parasol. Entre les feuilles se dessinent au mois d'août des panicules dressées, longues de 6 à 8 pouces et chargées de fleurs verdâtres. Outre l'agrément qu'il présente à la vue et qui lui a valu une place importante dans les parcs et les bosquets, il est doué de qualités qui, jointes à la précédente, l'ont fait très récemment placer au premier rang par les ingénieurs des ponts-et-chaussées pour la bordure des grandes routes, et qui sans doute lui assureront aussi l'hospitalité dans nos forêts: il s'alonge de plus d'un mètre par an, et malgré cette rapidité de végétation, son bois acquiert une contexture serrée qui lui donne une dureté, une ténacité supérieure à celle de tout autre bois blanc; d'ailleurs, il est lisse, satiné, presque aussi beau que celui du noyer, et par conséquent propre aux ouvrages de menuiserie et de marqueterie. On lui fait le reproche d'être un peu cassant; en brûlant, il jette une flamme vive et laisse un charbon comparable à celui de l'orme et du mûrier. De plus, l'aylante se propage abondamment par ses rejetons, et pourrait par conséquent regarnir promptement les clairières des bois; il n'est point attaqué par les insectes, et il peut réussir partout, quoiqu'il vienne mieux sur les terres légères et un peu humides. On le multiplie de graines, de rejetons ou au moyen de ses racines qu'on coupe en morceaux et qu'on plante dans des rigoles.

AYOUBITES. Cette dynastie, fondée dans le XIIe siècle de notre ère par le sultan Saladin, devenu si célèbre dans l'Occident par l'histoire des Croisades, prit son nom d'Ayoub, fils de Chadhi. Ce dernier, Curde d'origine, et de la tribu Kavadia, eut deux fils, Ayoub et Chirkouh. S'étant rendus à Bagdad, les deux frères y furent employés par Bahrouz, gouverneur de cette ville au nom des Seldjoukides. Ayoub fut nommé commandant de Takrit; Chirkouh, qui avait suivi son frère aîné, ayant tué dans une rixe un chrétien, les deux frères quittèrent Takrit, et entrèrent au service des Atabeks. Ayoub, qui d'abord avait été nommé gouverneur de Baalbek par Ymadeddin Ben Zengui, se fixa ensuite à Damas; Chirkouh s'attacha à l'Atabek Noureddin, qui le nomma général en chef de ses troupes, et lui donna les villes de Hamèse et de Rahaba. A cette époque régnait en Egypte le khalife *Adhed Ledinillah*, le dernier des khalifes fatimites; son visir Chaver ne pouvant se soutenir à son poste que lui disputait Dargam, implora le secours de l'Atabek Noureddin. Celui-ci lui envoya Chirkouh à la tête de troupes nombreuses, et le tiers des revenus du royaume fut promis par Chaver à celui qui réussirait à le maintenir au pouvoir. Chirkouh excité par cette promesse renversa les armes à la main Dargam, le compétiteur du visir; mais ce dernier délivré de ses craintes refusa de faire honneur à ses engagemens, et appela même les Francs à son aide contre son bienfaiteur. Chirkouh, obligé de céder devant des forces supérieures, se retira; mais dans l'année 1168 (564 de l'hégire) il reparut en Egypte, mit Chaver à mort, et obtint le gouvernement pour lui-même; il en jouit à peine, et deux mois après sa victoire la mort mit fin à sa fortune. Salaheddin Youssouf (Saladin), fils d'Ayoub et neveu de Chirkouh, était aussi au service de Noureddin; il fut envoyé par lui en Egypte à l'invitation du khalife Adhed, dont l'autorité se trouvait compromise par les empiètemens de son visir. Salaheddin, décoré du nom de al-Malek al-Naser, fut alors investi par le khalife du gouvernement de l'Egypte. En peu de temps il parvint à se concilier si bien tous les esprits par son adresse, que l'autorité du khalife fatimite n'était plus devant la sienne qu'une autorité nominale. Salaheddin agissant d'après ses convictions religieuses, et en même temps d'après les plans de sa politique, et regardant le khalifat des Abbassides comme le seul légitime, eut le crédit de faire substituer leurs noms dans les prières publiques à celui des Fatimites, et malgré le mécontentement que cette audacieuse mesure ne manqua pas de soulever, il vint à bout de la faire respecter. La mort d'Adhed vint bientôt lui permettre de régner en souverain absolu. Les événemens de son règne et les détails de sa vie seront l'objet d'un article spécial, et nous n'y insisterons pas ici. Les branches principales de sa famille formèrent les dynasties d'Egypte, de Damas et d'Alep: les princes de Hemes, de Bosra et de Hamah reconnaissaient l'autorité de ces princes ayoubites. Leur dynastie, engagée dans des guerres continuelles avec les dynasties chrétiennes des princes d'Occident, ligués pour la guerre de la Terre-Sainte, se soutint en Egypte jusqu'en 1250, où elle fut remplacée par les Mamlucks Bahrites. Quant à la dynastie ayoubite de Syrie, elle fut renversée par les Mogols. Le plus remarquable parmi les princes de cette famille, qui s'était établie en diverses souverainetés de peu d'importance, est le célèbre historien et géographe Aboulféda, qui régnait à Hamah.

Salaheddin régna sur l'Egypte et la Syrie jusqu'à 1193 (589 de l'hégire). Les noms de ses successeurs en Egypte sont:

Al-Malek al-Aziz, fils de Saladin, depuis 1193 (589) jusqu'à 1198 (595);

Al-Malek al-Mansour Ben al-Aziz, jusqu'à 1200 (596);

Al-Malek al-Adel Ben Ayoub, jusqu'à 1218 (615);

Al-Malek al-Kamel Ben al-Adel, jusqu'à 1238 (635);

Al-Malek al-Adel Ben al-Kamel, jusqu'à 1240 (637);

Al-Malek el-Saleh Ben al-Kamel, jusqu'à 1249 (647);

Al-Malek al-Moadhhem Touran Chah, jusqu'à 1250 (648).

Le dernier des Ayoubites en Egypte, al-Malek al-Achraf Mouza, fut élevé au trône sous la régence de sa mère Chedjr el-Dorr et du Mamluck Ibek, qui l'ayant tué s'empara de l'empire.

Les Ayoubites de Damas sont:

Al-Malek al-Afdhal, fils de Saladin, jusqu'à 1198 (594); il fut déposé par son oncle al-Malek al-Adel;

Al-Malek al-Achraf Ben al-Adel, régna depuis 1229 (626) jusqu'à 1237 (635);

Al-Malek al-Saleh Ismaïl Ben al-Adel fut déposé cette même année, et replacé en 1245 (643).

Les princes qui régnèrent à Alep sont:

Al-Malek al-Dhaher Ghelatheddin, fils de Saladin, depuis 1193 (589) jusqu'à 1216 (613);

Al-Malek al-Aziz, fils du précédent, jusqu'à 1236 (634);

Al-Malek al-Naser, fils du précédent, regna jusqu'à 1260 (659), année où il fut tué par Houlagou.

AZALÉE (*Azalea*), genre de plantes appartenant à la famille des éricinées, et fort semblables aux rosages ou rhododendrons. Il comprend douze à quinze espèces qui ont pour caractères communs: un calice à cinq divisions inégales; une corolle infundibuliforme, irrégulièrement quinquefide; cinq étamines insérées sous le pistil, saillantes, dont les filets sont arqués et dont les anthères s'ouvrent par deux pores au sommet; un style recourbé; une capsule à cinq loges. Ce sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux ori-

ginaires de l'Amérique septentrionale, de l'Inde, du Japon et de l'Asie Mineure. La beauté et l'odeur douce de leurs fleurs ont fait accorder à la plupart d'entre eux une place distinguée dans les jardins d'agrément. On y voit, entre autres : l'azalée nudiflore (*Az. nudiflora*, L.), dont les feuilles sont oblongues, rétrécies vers leurs extrémités, glabres, ciliées, les fleurs disposées en corymbes, et la corolle couverte de poils extérieurement; l'azalée visqueuse (*Az. viscosa*, L.), différente de la précédente par ses rameaux couverts de poils, les divisions très courtes et aiguës de son calice, sa corolle visqueuse à l'extérieur, et ses étamines qui sont de la longueur des pétales; l'azalée du Pont (*Az. pontica*, L.), à feuilles oblongues, lancéolées, luisantes, ciliées, à pédoncules et calices herissés de poils, à corolle glanduleuse et velue dans sa partie tubulée; l'azalée de l'Inde, qu'on caractérise par ses feuilles ovales, oblongues, aiguës, couvertes de poils, et par ses fleurs dont les pédoncules terminent les rameaux et dont le calice est velu. Ces diverses espèces ont été introduites en Europe à différentes époques depuis près d'un siècle. Dans ces dernières années, l'Inde nous en a fourni dont les fleurs, de même que celles de leur compatriote ci-dessus nommée, sont munies de six étamines, nombre double de celui de ces mêmes organes dans les espèces d'une autre origine, et dont les feuilles sont persistantes; ce sont les *Az. punicea*, *Az. purpurea* et *Az. alba* de Sweet, et l'*Az. sinensis* de Loddiges.



(Azalée du Pont. — Le calice, l'ovaire, le style et le stigmate.)

Si vous voulez admirer les formes et les aspects divers que les azalées ont revêtus sous la main des fleuristes, allez à Gand; vous y verrez environ 230 variétés toutes plus belles les unes que les autres : c'est l'azalée du Pont qui en a fourni le plus grand nombre. Celles d'origine indienne demandent à être placées dans la terre tempérée; les autres réussissent en plein air : toutes veulent la terre de bruyère. On les multiplie par le semis à la manière des rhododendrons, ou bien par des marcottes et par la greffe.

Xénophon rapporte, dans la *Retraite des dix mille*, que sur le territoire de Trébisonde un grand nombre de ses soldats souffrirent beaucoup après avoir mangé du miel du pays. N'est-il pas vraisemblable que les accidens dont il parle doivent être attribués en dernière analyse à l'azalée du Pont, qui est regardée comme fournissant aux abeilles un miel malfaisant, et que Tournefort a vu végéter abondamment aux environs de Trébisonde?

AZERBIJAN ou Adzerbaidjan. On désigne sous ce nom la partie la plus occidentale de la Perse. Ce mot, qui est formé d'*âzer*, feu, et de *bâdgân*, gardien, fut le nom primitif de Tébriz, capitale de l'Azerbijan; il lui vint sans doute d'un temple du Feu qui y était construit, et par la suite il fut donné à toute la contrée

L'Azerbijan est situé entre le 44e et le 49e degrés de longitude est, et les 37e et 39e degrés de latitude nord. Au nord il est séparé de l'Arménie par l'Araxe, à l'est du plateau d'Irak Ajemi et de la Perse par le Zizil-Ozein, tandis qu'au sud et à l'ouest il touche au Kourdistan et à l'Arménie turque. Ces limites sont à peu près celles que Strabon assigne à l'ancien pays d'Atrapatène. Presque tout le territoire de l'Azerbijan est composé de hautes montagnes entrecoupées de profondes vallées très fertiles, et pour la plupart assez bien cultivées. Au centre de l'Azerbijan, entre Tébriz et Maragha, sont les montagnes de Sahend, formant une masse isolée qui s'élève à une hauteur de 9,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Dans un défilé de ces montagnes, les voyageurs ont observé une grotte assez semblable à la fameuse grotte *du Chien* en Italie. A l'est de Tébriz, le mont Sevellan atteint une hauteur de 13,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; cette montagne semble le théâtre d'un ancien volcan bien qu'on n'y voie pas de traces de cratère. Les monts Talish offrent encore à l'œil du voyageur la fameuse forteresse de Shindan, située sur un rocher de 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et maintenant abandonnée.

Les principales rivières de l'Azerbijan sont l'Araxe, le Zizil-Ozein, le Garongou ou Karankou, le Shahrud, qui prend le nom de *rivière blanche*, le Jagatty et le Yezdican; le lac d'Urmiah, salé et cristallisant, est une des choses les plus remarquables de l'Azerbijan; c'est l'Urmiah que Strabon décrit sous le nom de lac Spaota.

Le climat de l'Azerbijan est sec, la chaleur y est étouffante. L'atmosphère reste parfaitement claire, même pendant l'hiver, ce qui n'empêche pas le froid d'y être très intense. La partie la plus florissante de cette contrée est celle qui avoisine le lac Urmiah, de Tébriz aux confins de l'Arménie.

Les villes principales de l'Azerbijan sont : Tébriz, Miannah, Urmiah, qu'Anquetil-Duperron croit être le lieu de la naissance de Zoroastre; Shebister ou Shebuster, Tasonj, Shar, Selmas, Khoi, Maragha, fameuse pour avoir été le théâtre des observations du célèbre astronome Nasir-eddin, qui mourut l'an 1273 de notre ère. On voit encore sur une colline, près de Maragha, les ruines de l'observatoire qu'il y avait fait construire. La population de ces villes varie de 60,000 à 3,000 habitans. Elles étaient autrefois beaucoup plus peuplées, et Chardin estime à 500,000 âmes l'ancienne population de Tébriz, aujourd'hui réduite à 60,000; les ruines de cette ancienne cité rendent son évaluation assez vraisemblable. Elle a été dévastée par plusieurs tremblemens de terre. La tradition attribue sa fondation à Zobaïdah, femme du calife Aroun-al-Raschid. On sait que cette ville était la résidence favorite de ce grand homme. Quelques voyageurs, lui accordant une plus haute antiquité, en font une même ville avec l'ancienne *Gobris* ou *Tabris*, dont parle Ptolémée.

Près de Miannah, on voit les restes d'un mur circulaire qu'on croit avoir appartenu à l'ancienne Gaza, dont il indiquerait la place et l'étendue; d'autres ruines appelées maintenant Kalab-Zobak (c'est-à-dire, château de Zobak, tyran célèbre dans l'histoire fabuleuse de la Perse), sont signalées par quelques voyageurs comme les débris de l'an-

cienne Atropatène. Sur le sommet d'une montagne située dans la vallée de Sharud, se voient les ruines du château du *Vieux de la Montagne*, chef des assassins (voyez ce mot).

Les contrées montagneuses qui avoisinent Urmiah sont habitées par une race de chrétiens d'un caractère sauvage et féroce, qu'on croit être les débris de la population chrétienne qui habitait ces contrées du temps des empereurs grecs. — Voyez Ivan.

AZOF, Assof ou Azow (Mer et ville d').

La *mer d'Azof*, connue chez les anciens sous le nom de Palus-Mœotis (*Limné Maiêtis*), et appelée aussi *mer Zabache* dans le moyen âge, est un grand golfe situé entre l'Europe et l'Asie, au nord de la mer Noire, avec laquelle il communique par le détroit de Yénikalé, *Bosphore cimmérien* des Grecs.

La mer d'Azof s'étend des côtes orientales de la Crimée, dans une direction est-nord-est jusqu'à l'embouchure du Don. Cette mer, en prenant pour extrémités sa pointe la plus occidentale, près de Pérékop dans l'isthme de la Crimée, et l'embouchure du Don, a de l'onest à l'est 5° 20' de longueur géographique. Son étendue du midi au nord est d'environ 2°; mais cette largeur varie en différens endroits. — La partie nord-est de la mer d'Azof, depuis les caps sablonneux de Dolgava et de Bielosoroiskaia jusqu'à l'embouchure du Don, est une baie qui a environ 25 lieues de longueur sur 5 de large, et que l'on appelle aujourd'hui baie de Taganrog. La partie la plus occidentale, appelée par les Russes *Sivasch*, est la *mer Putride* des Grecs; elle est séparée de la partie centrale et principale de la mer d'Azof par la langue de terre d'*Arabat*. — Le détroit de Yénikalé ou Enikalé, appelé ainsi du nom d'une forteresse bâtie à son extrémité septentrionale, porte aussi le nom de *détroit de Kaffa*, nom d'une ville jadis riche et florissante, située dans la Crimée, à quelque distance de l'ouverture méridionale du Bosphore. Ce détroit a environ 8 lieues de longueur. Sa largeur varie; elle n'est que d'une lieue et demie à Yénikale; au golfe de Taman elle est d'environ huit lieues : on n'en compte que trois ou quatre au midi, là où il touche à la mer Noire. — Les deux fleuves principaux, qui se jettent dans la mer d'Azof, sont le Don et le Kouban.

La plus grande profondeur de la mer d'Azof n'est que de sept toises et demie. Son terme moyen est entre six et sept toises. La baie de Taganrog n'en a que quatre ou cinq, et cette profondeur diminue rapidement vers l'est, de sorte qu'aucun vaisseau, tirant plus de 12 pieds d'eau, ne peut y naviguer; et même ceux d'un moindre tirant sont obligés de s'arrêter à Taganrog à une lieue et demie de distance des côtes. Quand règnent les vents de nord-est, qui sont très violens et qui poussent les vagues vers la côte orientale de la Tauride, la profondeur de la mer, à une demi-lieue de terre, n'est que de 2 à 3 pieds; pour transporter les marchandises au port, on se sert alors de charrettes traînées par des chevaux, aucun bateau ne pouvant s'approcher plus près du rivage.—Le Bosphore, dont les deux issues sont fort difficiles, n'a le plus souvent pas plus de 12 pieds de profondeur. —Cependant, malgré tous ces obstacles, le commerce de la mer d'Azof est assez considérable depuis les temps les plus reculés; c'est sans doute parce que les habitans des pays situés au nord et à l'est de cette mer n'ont pas d'autre canal pour faire arriver leurs produits aux grands marchés du monde, et s'y pourvoir des marchandises nécessaires.

Le peu de profondeur de la mer d'Azof fut bien connu des Grecs, et c'était une opinion dominante du temps d'Aristote, que cette mer devenait de plus en plus impraticable à cause des sables sans cesse apportés dans son sein par les rivières qu'elle y reçoit. Quelques voyageurs modernes ont partagé cette opinion; mais il est presque impossible de rien affirmer là dessus, sans une connaissance positive de l'état de ce golfe aux différentes époques.

Le fond de la mer d'Azof est en partie marécageux, en partie sablonneux. Ses eaux sont potables, quoique leur saveur soit peu agréable; toutefois elles cessent de l'être lorsque les vents sud-ouest ont dominé pendant quelque temps, et les ont mêlées aux eaux de la mer Noire. — Le Sivasch reçoit, lors des vents d'est, au moyen du canal ou ouverture de *Tonkoï*, les eaux de la mer d'Azof; mais cette communication ne suffit pas pour préserver ses eaux de la corruption. L'odeur infecte qu'elles répandent pendant l'été et l'automne rend le pays voisin insalubre et peu habitable.

Ordinairement une grande partie de la mer d'Azof est gelée, ainsi que le Bosphore, de novembre au commencement de mars; ce qui tient en grande partie aux glaces charriées par le Don. Dans les hivers plus froids on peut traverser le Bosphore en voiture. On voit que le passage, où Strabon rapporte (liv. VII) qu'en même endroit où les généraux de Mithridate livrèrent une bataille navale en été, sur le Bosphore, il y eut, en hiver, un combat de cavalerie, n'est point dénué de vraisemblance.

La mer d'Azof est très poissonneuse. On y pêche en grande quantité des esturgeons de toute espèce, qui toutefois ne sont ni aussi gros ni aussi abondans que ceux de la mer Caspienne, près d'Astrakhan. On y distingue, entre autres petits poissons, une espèce de *Cyprinus ballerus*, appelée dans le pays *singa* : on les prend dans les filets par bandes si nombreuses, qu'il n'est pas rare, d'après le témoignage de Pallas, de retirer d'une seule pêche 40,000 et même 70,000 pièces.

C'est le long des côtes, qui s'étendent au midi du cap de Dolgava jusqu'au détroit de Yénikalé, qu'on trouve les plus importantes pêcheries. Toute cette contrée est basse et marécageuse, tandis que les côtes septentrionales de la mer, entre le Don et la Berda, sont sèches et stériles. Elles sont composées de couches marno-calcaires, formant des falaises de 30 à 40 pieds de hauteur, qui ne sont séparées de la mer que par d'étroits bancs de sable et de gravier, et qui s'en rapprochent quelquefois en forme de promontoires. C'est sur ces élévations que sont bâties Taganrog, la plus considérable des villes situées sur les bords de la mer d'Azof, et la ville d'Azof dont nous allons parler. — Tous les pays, qui environnent la mer d'Azof appartiennent actuellement à la Russie, et forment, pour la plupart, des steppes qui s'étendent au nord-est jusqu'au grand désert de l'Oural.

Les deux presqu'îles, qui par le prolongement des deux continens européen et asiatique, forment le détroit Yénikalé, celle de *Taman* et celle de *Kertsch*, possèdent des lacs salés et de nombreuses sources de naphte. La première est remarquable par ses éruptions vaseuses, semblables à celles de Macalouba en Sicile, et qui forment le pendant des éruptions du même genre, qui ont lieu à l'extrémité opposée de la chaîne du Caucase sur la mer Caspienne. Toutes les deux abondent en ruines et en antiquités d'une haute importance pour l'archéologie. C'est là que furent situées *Pantikapaion*, capitale du royaume du Bosphore, *Nymphaion*, *Kimmeria*, *Phanagoria*, colonies grecques, jadis si florissantes par leur commerce.

La ville d'Azof, située sur un bras du Don, et à 7 lieues de son embouchure, est une de ces antiques colonies. Fondée par les Grecs habitans du Bosphore (probablement par les Milésiens), elle fut connue, dans les temps anciens, sous le nom de *Tanaïs*, ainsi que le fleuve sur lequel elle a été bâtie; et elle participait au vaste et important commerce que les colonies grecques de ces contrées faisaient alors dans la haute Asie. Strabon la représente comme étant, à une certaine époque, une des principales villes de ce commerce. Après les invasions nombreuses qui désolèrent dans la suite le pays où elle était située, nous la retrouvons, au commencement du XIe siècle, habitée par le peuple alanique des Asses (voyez l'article Asses). C'est peut-être ce nom qui la fit appeler plus tard, par les Turcs, *Assak* ou Azak, d'où

vient son nom actuel d'Azof. Elle passa ensuite sous la domination des Polovtses.

Au commencement du XIIIe siècle, la ville d'Azof devint, sous le nom de *Tana*, une des principales villes du commerce des Génois, qui y faisaient, ainsi que les Vénitiens, beaucoup d'affaires avec les indigènes, en grains, pelleteries, soies, etc. Ils y recevaient aussi des marchandises de l'Asie centrale, et même de l'Inde, par la mer Caspienne et par les caravanes d'Astrakhan. Le Don mettait d'ailleurs ce port en communication avec les contrées de la Russie. Il en résultait un commerce considérable, pour lequel on vit plus d'une fois aux prises les marins et les marchands de Venise et de Gênes. Il nous reste plusieurs traités du XIVe siècle faits par les ambassadeurs de ces républiques avec les kans tartares de Kiptchak et de Nogaï, qui offrent des détails pleins d'intérêt sur la nature et l'importance du commerce de Tana dans le moyen âge.

En 1392, cette ville tomba au pouvoir de Timour-Leng; à sa mort, l'empire des Mongols s'étant démembré, Tana devint, sous le nom d'Azak, une dépendance du khanat de Crimée. Cependant les Génois y possédèrent toujours leurs comptoirs et continuèrent à y faire un commerce fort avantageux jusqu'en 1476. Alors le conquérant de Constantinople, Mohamed II, s'empara d'Azof, en chassa les marchands italiens, et mit ainsi fin à l'importance commerciale de cette ville.

Pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, la ville d'Azof fut l'objet de contestations sanglantes entre les Turcs, les Cosaques et les Russes. Pierre-le-Grand en fit la conquête en 1696; et il crut posséder par là la clef de la mer d'Azof et de la mer Noire. Mais la malheureuse campagne de Pruth anéantit ses projets à cet égard. Dans les longues guerres qui depuis lors (1711) ont eu lieu entre les Turcs et les Russes, Azof a plusieurs fois changé de maître, jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement cédée à la Russie, en 1774, par le traité de Kaïnardji. Elle devint, à cette époque, le chef-lieu d'un gouvernement russe du même nom, et quelques années après, une simple ville de district du gouvernement d'Ekatérinoslaf.

La ville d'Azof n'a maintenant que 2,300 habitans. Son ancienne splendeur a entièrement disparu; ses fortifications sont abandonnées; son port n'est plus qu'un hâvre désert. Elle n'est aujourd'hui remarquable que par les souvenirs historiques qu'elle éveille, et par une vue belle et étendue sur les contrées environnantes jusqu'aux rivages opposés de Taganrog. Cette ville a donné son nom à la mer près de laquelle elle est située.

AZOTE. C'est le nom de l'un des corps simples admis par les chimistes. La propriété qu'il a de n'exister qu'à l'état de gaz, a retardé de beaucoup sa découverte, bien qu'il forme les quatre cinquièmes de notre atmosphère.

Si abondant qu'il soit dans l'air atmosphérique, il est pourtant impropre à la respiration, lorsqu'il se trouve seul; aussi prédomine-t-il dans une masse d'air au milieu de laquelle des êtres animés ont long-temps vécu; et c'est lui qui se joint à l'acide carbonique exhalé de nos poumons, pour nous faire éprouver quelquefois dans une foule, un sentiment de suffocation; aussi l'appela-t-on d'abord *air vicié*, *mofette atmosphérique*, etc., et le nom qu'il conserve, tiré de *zoé*, vie, et de *a* privatif, exprime encore cette propriété.

Avant Lavoisier, on admettait que les corps dégageaient pendant leur combustion une substance nommée *phlogistique*, substance toute de convention; car on ne l'avait ni vue ni pesée, aussi n'est-il pas étonnant qu'on ne connût pas davantage l'air atmosphérique qui était censé lui servir de refuge. Enfin Scheele et Priestley ayant découvert en même temps le gaz oxigène, Lavoisier, guidé par sa théorie de l'oxidation des métaux, réussit l'année suivante (en 1775) à analyser l'air atmosphérique, qu'il prouva contenir environ 79 parties sur 100, d'un gaz autre que l'oxigène; c'est ce gaz qu'il nomme *azote*.

Le gaz azote composant presque à lui seul notre atmosphère, on conçoit que ses propriétés physiques doivent peu différer de celles de l'air atmosphérique; c'est en effet un gaz permanent, transparent et inodore comme lui, dont la densité est de 0,976 comparé à celui-ci, et 0,885 par rapport au gaz oxigène : son pouvoir refringent est à celui de l'air :: 1,034 : 1,000.

Il est impropre à la combustion et à la respiration; mais il n'est pas délétère comme l'acide carbonique. Semblable en cela à l'hydrogène, il agit sur les poumons en suspendant l'oxidation du sang; si bien que, quand on le respire, c'est comme si on ne respirait pas du tout.

Les affinités de l'azote sont en général très faibles, ou plutôt ne s'exercent qu'avec de petites forces; de sorte que ses combinaisons n'ont guère lieu que sous l'influence de la végétation ou de la vie. Par la même raison, ses produits se décomposent avec facilité, et souvent avec explosion sous l'influence de forces énergiques.

Les composés les plus remarquables auxquels il donne lieu, sont, avec l'oxigène, le protoxide d'azote, le deutoxide d'azote, l'acide nitreux et l'acide nitrique; avec l'hydrogène, l'ammoniaque; et avec le carbone, le cyanogène. Dans le règne végétal, et surtout dans le règne animal, il fait partie d'une foule de corps définis dont la composition est très compliquée. A cause de la mobilité de ses produits, il semble être le pivot sur lequel tournent les transformations chimiques qui sont l'essence de la vie animale, comme le carbone est celui autour duquel se meuvent les phénomènes de la végétation.

On prépare le gaz azote d'une foule de manières; c'est principalement de l'air qu'on l'extrait, en éliminant l'oxigène par la combustion lente du phosphore, et l'acide carbonique à l'aide d'une solution de potasse caustique. Ce gaz n'étant d'aucune utilité, et ne donnant lieu à aucun phénomène remarquable, nous ne nous étendrons pas davantage sur sa préparation.

Il nous reste à dire quelques mots des oxides de l'azote; il en existe deux : l'un appelé *protoxide d'azote*, qui est composé d'un atome d'oxigène avec deux atomes d'azote; et l'autre, le *deutoxide d'azote*, qui est composé d'un atome d'oxigène et d'un atome d'azote.

Le *protoxide d'azote* est un gaz non permanent, incolore et inodore (découvert par Priestley en 1772), qui se condense, d'après Faraday, à la température de +7°, sous la pression de 50 atmosphères, en un liquide incolore très fluide, et d'un faible pouvoir réfringent. A l'état gazeux, il active singulièrement la combustion, à tel point qu'on pourrait, sous ce rapport, le confondre avec l'oxigène respiré pur et avec ménagement; il fait éprouver des sensations agréables, ce qui lui avait fait donner pendant quelque temps le nom de gaz hilariant. Il se prépare en chauffant le nitrate d'ammoniaque, et en dissolvant du fer ou du zinc dans l'acide nitrique très étendu. Si on le voulait bien pur, pour le respirer il faudrait user des précautions indiquées dans tous les ouvrages de chimie, que le manque d'espace ne nous permet pas de consigner ici.

Le deutoxide d'azote, dont la découverte appartient à Hales, est un gaz permanent, incolore, qui éteint les corps enflammés et fait périr les animaux avec de violens frissons. Sa propriété la plus remarquable est d'absorber vivement l'oxigène pour se transformer en acide nitreux, qui le colore subitement en jaune orange; l'air froid suffit pour cela; c'est pourquoi on n'a pu encore savoir s'il est odorant. On l'obtient promptement, et en abondance, en faisant dissoudre du cuivre, du bismuth ou du mercure dans l'eau-forte ordinaire à une douce chaleur. Pour les autres composés

d'azote, voyez Acide nitreux, Acide nitrique, Ammoniaque, etc.

AZUR. On donne le nom d'azur à une très belle couleur bleue pulvérulente, fabriquée avec un verre artificiel coloré par l'oxide de cobalt.

Le principe sur lequel repose la fabrication de ce produit d'art est très simple : lorsqu'on introduit de l'oxide de cobalt dans un verre ordinaire en fusion, ce verre, d'abord incolore, prend aussitôt une couleur bleue d'autant plus foncée que la proportion d'oxide de cobalt est plus considérable. Une simple trace d'oxide de cobalt suffit pour donner au verre une nuance bleuâtre; deux ou trois centièmes donnent une couleur bleue très prononcée; mais lorsque, pour employer cette couleur dans différens arts, on réduit le verre en poudre impalpable, le ton de la nuance devient beaucoup plus faible. Il suit de là que pour obtenir des poudres d'un ton vif, on fabrique ordinairement des verres d'un bleu si intense, que les morceaux d'une certaine épaisseur paraissent être presque noirs.

Une fabrique d'azur se compose essentiellement de trois ateliers : le premier pour la préparation de l'oxide de cobalt; le second pour celle du verre bleu; le troisième enfin pour la pulvérisation du verre. Nous allons donner un très court aperçu des opérations qui se pratiquent dans ces ateliers, dans les fabriques d'azur des montagnes du Harz dans le nord de l'Allemagne.

1° Les minerais de cobalt, employés pour la préparation de l'azur, sont en général des composés de cobalt, d'arsenic et de soufre avec un peu de nickel et de fer, dont il serait difficile d'extraire en grand l'oxide de cobalt à l'état de pureté. Heureusement cette préparation est inutile, et l'on se contente de griller le minerai sur la sole d'un fourneau à réverbère, de forme ronde et à voûte très surbaissée : ce fourneau est muni de chambres de condensation dans lesquelle. les vapeurs arsenicales sont amenées par une longue cheminée de tirage. On transforme aussi le cobalt en oxide, on chasse presque tout le soufre, et seulement une partie de l'arsenic; une portion de cette substance est acidifiée, et se combine avec de l'oxide de cobalt. Vers la fin du grillage, quand le fourneau a acquis une assez haute température, on y charge une certaine quantité de minerai quartzeux : la silice alors, par sa tendance à se combiner avec l'oxide de cobalt, contribue à compléter le grillage, et à chasser une nouvelle dose d'arsenic. Le mélange fritté que l'on obtient à la fin de cette opération est désigné sous le nom de *safre*.

2° La seconde opération est un travail entièrement semblable à celui des verreries ordinaires : elle se pratique dans de grands fours composés d'une longue chauffe sur laquelle on brûle le combustible; cette chauffe est comprise entre deux banquettes, qui supportent de grands creusets au nombre de six ou huit; le tout est recouvert d'une voûte cylindrique munie, à une hauteur convenable, d'ouvertures par lesquelles on charge et on décharge les creusets. La porte de chauffe et la cheminée se trouvent aux extrémités opposées de la grille. Le mélange à fondre est composé essentiellement de sal, de quartz, de potasse du commerce, et souvent d'une petite quantité d'oxide d'arsenic, d'oxide de plomb, et autres substances qui servent à améliorer la qualité du verre. Les proportions de ce mélange varient dans les diverses fabriques, et même dans les diverses fontes pratiquées dans une même verrerie, suivant la nature des matières premières. On prendra au reste une idée suffisante de la composition chimique d'un bon mélange par l'analyse suivante, faite sur une des meilleures qualités de verre de la fabrique des environs de Wernigerode au Hartz.

Composition d'une bonne qualité d'azur.

Silice	0,575
Protoxide de cobalt	0,132
Potasse	0,154
Alumine	0,065
Chaux	0,050
Protoxide de fer	0,031
	0,967

Le mélange étant complètement fondu et le verre bien homogène, on le retire avec des cuillères, et on le refroidit brusquement en le projetant dans de l'eau froide, ce qui le rend plus facile à pulvériser dans la manipulation suivante.

La petite quantité de nickel contenue dans le minerai ne se vitrifie pas comme le fer; elle se combine avec une partie de l'arsenic, et avec une certaine quantité de cobalt, de soufre et de fer : il résulte de là un arseniure métallique, nommé *speiss*, dont le départ se fait à chaque fonte, et qui s'accumule ainsi au fond des creusets, d'où on l'enlève de temps en temps par une ouverture qui reste bouchée ordinairement par un tampon d'argile.

3° La dernière opération, qui a pour objet la pulvérisation du verre, est toute mécanique. Celui-ci est soumis à l'action de lourds pilons, jusqu'à ce que la poussière qui se forme puisse passer au travers d'un tamis très fin. On achève ensuite la pulvérisation en faisant passer cette poussière entre des meules assez semblables à celles d'un moulin à farine. L'azur est alors divisé en parties excessivement ténues, qui présentent encore cependant des différences de grosseur. On en fait le partage en projetant cette poudre non homogène dans de grandes cuves remplies d'eau. On met l'azur en suspension en donnant au liquide un mouvement rapide, et on sépare la poudre de diverses grosseurs en soutirant successivement le liquide à différentes hauteurs et après des intervalles de repos plus ou moins prolongés. L'azur en suspension dans les diverses tranches du liquide se dépose dans des réservoirs particuliers; on le sèche ensuite dans des étuves, et on l'expédie au loin après l'avoir renfermé dans de petits tonneaux.

L'industrie qui a pour objet la fabrication de l'azur ne se pratique guère aujourd'hui que dans les forêts de la Bohême, de la Saxe et du Hartz; elle pourrait cependant s'établir dans tous les lieux où, aux conditions nécessaires à l'existence d'une verrerie ordinaire, serait jointe la présence d'une force motrice naturelle. Le minerai entre pour si faible proportion en poids et en valeur dans cette fabrication, qu'on pourrait, sans inconvénient, tirer cette matière première d'une très grande distance.

Il existait à la fin du dernier siècle, dans les Pyrénées, une fabrique d'azur qui tirait le minerai de cobalt de quelques gîtes situés dans le voisinage, et principalement sur le territoire espagnol. On pourrait établir avec succès aujourd'hui une pareille fabrique sur l'un de nos bassins houillers; car il n'est guère douteux qu'on ne parvînt aisément à employer la houille dans cette fabrication. On pourrait encore asseoir cette fabrique au milieu des forêts de nos départemens de l'est : le minerai pourrait être tiré à peu de frais des mines du pays de Sigen, sur la rive droite du Rhin, à peu de distance de Coblentz.

L'azur est employé dans la fabrication des émaux et des verres colorés, dans la peinture à fresque, dans les papeteries, où il sert à donner à la pâte de papier une teinte azurée. Enfin on le mêle à l'empois, en petite quantité, pour donner l'apprêt aux étoffes de soie, de fil et de coton.

On a importé en France, en 1833, pour la consommation intérieure, 400,000 kilogr. d'azur de diverses qualités.

B



Cette lettre est la seconde de l'alphabet, et la première des consonnes dans la plupart des alphabets : le chaldéen, l'hébreu, le syriaque, le grec, le latin, etc. Le beta des Grecs, dont notre *b* est dérivé par l'intermédiaire des Latins, était emprunté du *beth* des Phéniciens, qui était le même que le *beth* des Hébreux. La figure que nous avons conservé à cette lettre se rapproche beaucoup du β, et surtout du B des Grecs, qui lui-même était assez semblable à la figure de cette même consonne chez les Phéniciens. Cette lettre se prononce en approchant légèrement les deux lèvres l'une de l'autre; mais pour la faire sentir quand elle n'est pas suivie d'une autre lettre, il est nécessaire de marquer legèrement à sa suite le son d'un *e* muet. Elle est une des cinq lettres que l'on nomme *labioles*, à cause que les lèvres jouent le principal rôle dans leur prononciation. Elle a beaucoup d'affinité avec les autres labiales et surtout avec le *v* et lo *p*; de telle sorte que dans le passage des mots d'une langue à une autre, ou même dans les divers dialectes d'une même langue, ces lettres se changent fréquemment l'une dans l'autre. Les Delphiens changeaient le *p* en *b*; les Macédoniens, au contraire, mettaient un *b* à la place du *p*, et prononçaient *Bilippos* pour *Philippos*. Les Espagnols et les Gascons remplacent souvent le *b* par le *v*. On trouve dans des inscriptions anciennes *opsens* pour *obsens*, *pleps* pour *plebs*, etc. Et, en réalité, c'est souvent ainsi qu'on prononce; on dit plus volontiers *opserver* que *observer*. *B* est la lettre faible relativement à *p*; de sorte que quand ces deux consonnes se trouvent réunies, la seconde l'emporte sur la première et la transforme : ainsi les Latins disaient *sappono* au lieu de *subpono*, etc. Ces remarques expliquent les variations naturelles qu'un même mot a souvent subies en passant d'un idiome dans un idiome dérivé.

B, dans les inscriptions, figure souvent comme abréviation : tantôt comme abréviation d'un nom propre, *B.* pour *Balbus*, *Bratus*, etc.; tantôt comme abréviation d'une qualité, *B.* pour *Basileus*, roi, etc. *B. V.* sur un tombeau, pour *bene vixit*, etc. Chez les Grecs, il indiquait le nombre *deux*; chez les Romains, il représentait le nombre *trois cents*, et le nombre *trois mille* quand il était souligné. En musique, B, en tête d'une partie, sert à désigner la partie de basse.

Le *B mol* est un caractère particulier ayant à peu près la figure d'un *b*, et faisant abaisser d'un demi-ton mineur la note à laquelle il est joint; tandis que le *B quarre* indique, au contraire, que la note précédemment abaissée par un bémol, doit être remise à son élévation naturelle.

BAAL (le même que BAL, BEL, BÉLUS, BELIS, BELATHES, BELENUS, etc.), grande divinité de la Babylonie, de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Syrie et de Sidon, d'où son culte fut transporté à Carthage. Quelques auteurs l'ont regardé comme le même que Bélus, premier roi des Assyriens déifié après sa mort. L'antiquité classique nous offre plusieurs personnages de ce nom : un Assyrien, un Tyrien et un Egyptien; et comme ce dernier passait pour avoir conduit une colonie en Babylonie sur les bords de l'Euphrate, on peut déjà reconnaître à cet indice l'origine égyptienne du personnage, et en conclure son identité avec ses homonymes. Les Grecs ont cru reconnaître Baal pour leur dieu Mars; c'est le sentiment de Jean d'Antioche, de Cedrenus et de Saidas. Saint Augustin l'identifie à Jupiter, et Hésychius appelle la grande divinité des Sidoniens, Jupiter-Maritime *Thalassios*. Les nombreuses attributions de ce dieu expliquent la variété de ces opinions; mais le plus ordinairement Baal se prenait pour le Soleil, et quelques savans croient même retrouver dans le nom grec de cet astre, *Helios*, le mot Hel, donné comme synonyme de Saturne *Cronos*, qui portait aussi le nom de Baal. Dans les langues phéniciennes et carthaginoise, Baal signifie *maître*, *seigneur*, et c'est d'après cette signification que saint Augustin a pensé qu'il était Jupiter, c'est-à-dire le seigneur ou maître des dieux et des hommes. Le mot Baal est donc un terme générique appliqué par excellence au souverain des dieux, et en particulier au Soleil, cet astre roi, l'objet principal du culte des Orientaux.

Les Chaldéens regardaient Baal comme le créateur de l'univers, et appelaient de ce nom le Soleil regardé comme le plus grand dieu du ciel; ils donnèrent même son nom à des planètes, comme aussi à des divinités différentes entre elles, mais qui n'étaient au fond que les diverses personnifications des innombrables qualités du dieu suprême.

Ainsi que nous l'avons fait voir à l'occasion d'Astarté, d'Ammon-Ra, d'Arnéris, etc., l'esprit de ces anciennes théogonies comprenait une essence supérieure au Soleil lui-même, comme aussi tous les êtres inférieurs à cet astre, quoique supérieurs à l'homme. Baal, l'abstraction, la puissance intellectuelle de la création et de l'univers, dont Baal-Soleil était la manifestation sensible au plus haut degré, Baal comprenait l'immense échelle de dégradation des êtres emanés de lui, divinités d'un ordre inférieur, et qui n'étaient au fond que la manifestation multiple d'une même idée, d'un même principe, sous diverses formes, en divers endroits. De là les différentes dénominations de Baal, et le grand nombre de Baalim adorés dans les diverses contrées de l'Asie antérieure.

Dans la cosmogonie des Phéniciens, comme dans celle des Chaldéens, le principe divin, abstraction du premier ordre, ne devient sensible qu'au moment où il donne naissance à la matière. C'est Baal-Khousor qui brise l'œuf du monde en deux parties, dont une devient le Ciel, *Uranus*, et l'autre la Terre, *Ghé*. Ceux-ci engendrent un fils, le premier *Cronos*, époux d'Astarté, lequel engendre à son tour le deuxième *Cronos*, Baal-Saturne, qu'ils appelaient Moloch (ou *Malek*); puis vient Baal-Soleil, symbole visible de la puissance génératrice mâle, associé à la Lune, symbole visible de la puissance humide ou femelle d'Astarté. Baal-Soleil répond à Adonis; c'est le Phré (Soleil) des Egyptiens et l'Apollon *Hélios* des Grecs. Ainsi, Baal-Khousor répond au dieu Phthah de Memphis, *Ephaistos grec*, le feu primitif engendré de Kneph *le-Verbe*, et à son tour générateur du Soleil et de l'univers. Baal, dans son acception la plus vulgaire, n'est donc qu'une manifestation secondaire ou même tertiaire de la divinité primitive, l'essence divine, principe abstrait de toutes choses. Les mêmes idées se retrouvent dans la théogonie de Brahma l'Indien.

Les idées de suprématie divine attachées au dieu Baal portèrent naturellement les Grecs à l'identifier à leur Jupiter, et ils le désignèrent sous le nom de Jupiter-Bélus, de même qu'ils avaient appelé Jupiter-Ammon, le dieu égyptien Amon-Ra. Du reste, cette double désignation revenait au même; car la généalogie de Baal offre tant de ressemblance avec celle de l'Ammon-Ra thébain, qu'il n'est guère possible de se méprendre sur l'identité originelle de ces trois personnages. Le surnom même de Baal-Hammam confirme cette identité en reproduisant, avec une simple aspiration, le nom du dieu égyptien Amon ou Hammon.

Les Moabites, les Madianites et autres peuples voisins de la Palestine adoraient Baal-Phégor ou Péor, ainsi nommé de la montagne où était le siége principal de son culte. Les écrivains qui ont parlé de cette divinité s'accordent à dire qu'elle était la même que le Priape des Latins, c'est-à-dire l'emblème de la puissance génératrice mâle de l'univers, dont Astarté était la puissance femelle. L'image du dieu était un idole à Phallus, et souvent aussi le Phallus seul, ou un

morceau de bois ou une pierre ayant cette forme. Ce que nous avons dit à l'article d'Astarte s'applique parfaitement à Baal-Phégor dont les images primitives furent aussi d'abord une pierre grossière et informe, puis conique, et dont la forme devint de plus en plus significative, à mesure que le culte lui-même prit un caractère plus prononcé. La nature de cette idole explique les excès libidineux auxquels se livraient ses adorateurs. (Voyez Astarté.)

Les Israélites, toujours curieux d'imiter les pratiques superstitieuses de leurs voisins, se livrèrent avec fureur au culte de Baal; aussi le nom de cette divinité, tantôt seul ou suivi de ses épithètes, tantôt associé au nom d'Astaroth, se reproduit-il plus de quarante fois dans la Bible. Les Israélites partagèrent surtout les pratiques licencieuses des Moabites; ils mangèrent de leurs sacrifices et adorèrent leur dieu avec une telle ardeur, que le Dieu d'Israël, irrité de cette conduite, dit à Moïse de prendre *les princes du peuple* (ou chefs de familles), *et de les pendre à des poteaux en plein jour.* Moïse paraît, en cette circonstance, n'avoir pas suivi l'ordre de Dieu qui voulait épargner le peuple et punir les chefs, car il ne les pendit pas; mais il dit aux juges ou princes du peuple: *Que chacun tue ceux de ses parens qui se sont consacrés au culte de Beel-Phégor.* Alors le sang ruissela dans Israël, des parens égorgèrent leurs parens, et vingt-quatre mille hommes furent mis à mort. Cette terrible correction, ce moyen violent de convertir un peuple ne produisit pas l'effet qu'en attendait le législateur; en tuant les hommes on ne tue pas toujours les opinions, et l'on vit plus tard encore les Hébreux renouveler leurs adorations aux idoles de Beel-Phégor, de Baal et d'Astaroth.

La nombreuse série des surnoms donnés à Baal résulte, comme nous l'avons dit, de l'immense variété des idées qui se rattachaient au culte de ce dieu, suivant ses diverses formes, suivant les lieux et la signification de ses épithètes. Ainsi Baal-Gad, dans l'opinion la plus commune, répondait à l'idée de fortune et de protection divine, et cette croyance avait jeté de si profondes racines, même parmi le peuple d'Israël, que de nos jours encore les Juifs d'Allemagne ont coutume d'inscrire au-dessus de la porte de leurs maisons les mots *Bal-Gad*, par lesquels ils croient appeler sur eux la protection du ciel et les faveurs de la fortune.

Baal-Tharès et Baal-Bérite furent ainsi surnommés des villes de Tarse et de Bérite dont Baal était le patron. Baal-Bérite fut aussi le dieu de Sichem, et les Israélites abandonnèrent pour lui le dieu de Moïse; ce nom signifie *Seigneur de l'alliance.* Baal-Méon, dont il est parlé dans les livres des Nombres et de Josué, paraît avoir été le dieu particulièrement révéré dans une ville de la Palestine qui portait ce nom. Il en est de même des lieux appelés Baal-Pharasim, Baal-Salisa, Baal-Thamor, Baal-Hermon, et beaucoup d'autres dont le surnom était, soit purement local, soit affecté aux diverses qualités du dieu.

Baal-Semen, *Seigneur du ciel*, est regardé comme le Moloch (Baal-Saturne) dont il est parlé dans les livres Saints. Il paraît être le même que Baal-Zaman, regardé par les Phéniciens comme le Soleil.

Baal-Téphon, *Dieu-Sentinelle.* Les magiciens d'Égypte avaient mis cette idole dans le désert comme une barrière qui devait arrêter les Hébreux et les empêcher de fuir.

Nous bornerons ici l'énumération des surnoms donnés au dieu Baal: sous quelque point de vue qu'ils soient envisagés, de quelque manière qu'on les explique, il est probable qu'ils désignaient presque toujours des qualités, formes ou personnifications du dieu, variées selon les lieux ou les cultes, mais au fond se rapportant à une seule divinité dont l'essence comprenait toutes choses; car il en fut ainsi de ces religions de l'antiquité si improprement qualifiées du nom d'idolâtrie. La populace ignorante matérialise son culte et fait de ses passions et de ses vices autant de divinités; mais, tandis qu'elle se livre à la pratique de ses grossières superstitions et multiplie les dieux selon ses caprices, le sage seul répudiant le culte des sens, s'élève par la pensée jusqu'à la conception d'un Dieu unique, maître du soleil et ordonnateur de l'univers.

Baaltis ou Beltis; ce mot répond à l'idée de Baal-Femelle et désigne particulièrement la déesse adorée à Biblos. (voir l'article Astarté, qui peut compléter la série des notions concernant le culte de Baal)

BABEL. La tradition des juifs rapporte que cent cinquante ans environ après le déluge de Noé, les tribus issues de ce chef de famille, ayant peu à peu étendu leurs migrations vers l'Occident, se réunirent dans le canton de Sennaar sur l'Euphrate avec l'intention d'y bâtir, à l'aide des briques que fournit le pays, une ville et une haute tour, une tour au ciel, dit le style oriental, peut-être un observatoire sacré comme celui de Bélus. « Faisons-nous, se dirent-ils, un signal de ralliement avant que nous ne soyons dispersés sur toute la terre. » Mais Dieu ne voulut pas, continue la tradition, que la famille humaine constituât ainsi son unité. Il confondit donc le langage de ces hommes, qui alors était uniforme, si bien qu'ils ne s'entendirent plus, et que, se dispersant de côté et d'autre, ils cessèrent de poursuivre leur entreprise. Ce récit se rapporte probablement à quelque événement qui aura marqué les premiers essais pour la fondation d'une capitale dans la Chaldée. Les Juifs l'auront associé à un mythe accessoire dépendant de cette dispersion, et servant à rendre compte d'une diversité de langage qui devait leur sembler inexplicable par les causes naturelles, puisqu'ils rattachaient directement, et par une chaîne assez courte, tout le genre humain à la souche de Noé. Quoi qu'il en soit, cette tradition, singulièrement défigurée par les commentaires dont elle a fourni le sujet, a donné naissance à une foule d'exagérations qui ne semblent pas suffisamment légitimées par la simplicité concise de la narration hébraïque.

BABENBERG. La famille allemande qui porta ce nom resta la première en possession de la souveraineté d'Autriche, pendant près de trois siècles. Ses ancêtres, descendans d'une des plus illustres maisons des Francs, et, à ce que prétendent quelques chroniqueurs, des anciens rois mêmes de ce peuple, furent chargés de la défense des frontières de la Thuringe et de la Franconie, et ils y possédèrent le comté de Bamberg, appelé aussi anciennement Babenberg, d'où ils tirèrent leur nom. — Dans le IXe siècle, les comtes de Babenberg jouèrent déjà un rôle de quelque importance. Henri de Babenberg, fils du comte Papon, à l'adresse duquel on trouve deux lettres dans la correspondance d'Eginhard, portait le titre de duc des Francs orientaux. Il défendit vaillamment les frontières de l'empire contre les Bohêmes et les Serbes, et fut envoyé, en 886, par Charles-le-Gros, à la tête des armées d'Allemagne et de Lorraine, pour défendre Paris assiégé par les Normands; il y périt dans la même année. Ses fils Adalbert, Adelhard et Henri, ne jouirent pas long-temps de leur héritage. Conrad, duc de Franconie, dont la puissance s'accrut beaucoup à la faveur des troubles qui suivirent la déposition de Charles-le-Gros, entreprit avec ses frères Eberhard, Gebehard et Rodolphe, évêque de Würzbourg, de s'emparer du comté de Bamberg. De là naquit une guerre furieuse, dans laquelle périrent les deux frères d'Adalbert de Babenberg, ainsi que le duc de Franconie. Le roi d'Allemagne, Louis IV, dit l'Enfant, pour venger la mort de ce dernier, son proche parent, vint assiéger Adalbert à Bamberg; et l'ayant pris, il le fit condamner à mort par la diète de Tribur. L'exécution eut lieu vers 908. Les enfans d'Adalbert furent déshérités, et la dépouille de Babenberg fut partagée entre les nobles du pays; le fils du duc de Franconie, qui portait aussi le nom de Conrad, et qui devint roi de Germanie après la mort du dernier Carlovingien en Allemagne (911), en eut sa part principale. Elle servit plus tard à doter l'évêché de Bamberg, érigé au commencement du XIe siècle. — Bientôt

cependant, la fortune des comtes de Babenberg, alliés à la maison de Saxe, changea de face, à l'avènement de cette dernière au trône de l'empire (919). L'empereur Otton Ier investit son cousin Léopold de Babenberg de la marche orientale de Bavière, et quelques années après, d'un nouveau margraviat, formé du pays situé entre le Raab et l'Ens, et conquis, en 935, sur les Hongrois. Ce pays fut aussi d'abord appelé Marche orientale, Osterland, Osterreich, d'où vient son nom d'Autriche. Léopold devint la tige des margraves et ducs qui le gouvernèrent jusqu'à l'extinction de leur famille. En voici la suite.

Léopold de Babenberg. La date précise de son avènement au margraviat est sujette à des contestations. Ses exploits dans les guerres contre les Hongrois lui valurent le surnom de *l'Illustre*. Il recula, aux dépens de ce peuple, les frontières de l'Autriche, et conquit le château de Melck, où il établit sa résidence.

994. Henri, fils et successeur de Léopold.

1018. Albert, surnommé *le Victorieux*, à cause de ses victoires sur Aba et André, rois de Hongrie.

1056. Ernest *le Sévère*. Dans les guerres qui déchirèrent à cette époque l'Allemagne, Ernest se montra fidèle à l'empereur Henri, et le suivit dans son expédition contre les Saxons, où il périt.

1075. Léopold II, *le Beau*, prit au contraire parti contre l'empereur avec les mécontens; et quoique Henri IV lui laissât le margraviat qu'il avait réduit à l'obéissance, Léopold se déclara pourtant contre lui, en faveur de l'anti-roi Herman de Luxembourg.

1096. Léopold III, *le Pieux*, porta aussi les armes contre l'empereur Henri IV, déposé par plusieurs princes allemands, en faveur de Henri V son fils; mais ensuite il se réconcilia avec lui et épousa sa fille Agnès, veuve de Frédéric de Hohenstaufen, nouveau duc de Souabe. Léopold attacha un grand prix à cette alliance, au point qu'il refusa même la couronne impériale, que sa justice, sa piété et sa bravoure lui firent offrir par plusieurs électeurs, et sur laquelle son parent de Hohenstaufen formait des prétentions. Léopold bâtit le château de Kahlenberg, où il transporta sa résidence. Il est déjà mention, sous son règne, des assemblées d'états de l'Autriche. Plusieurs fondations religieuses lui doivent leur origine. Il fut canonisé par l'église.

1136. Léopold IV. Il fut investi du duché de Bavière, dont l'empereur Conrad III, de Hohenstaufen, son frère utérin, dépouilla le guelf Henri-le-Superbe (1138).

1142. Henri II, surnommé *Ja-so-mir-gott* (par Dieu), d'un juron qu'il avait continuellement à la bouche. Frère du margrave précédent, il fut aussi frère utérin de l'empereur Conrad III, par Agnès. Pour lui assurer la possession tranquille de la Bavière, Conrad négocia le mariage entre ce prince et la veuve du duc dépossédé (1142). Cependant, sur les instances du successeur de Conrad, Frédéric Barberousse, Henri rétrocéda, en 1156, la Bavière, et reçut en compensation la Haute-Autriche, ou le pays au-dessus de l'Ens. Frédéric érigea en même temps en duché héréditaire le margraviat d'Autriche, qui jusque là avait dépendu de la Bavière, et n'était resté dans la famille de Babenberg que par une suite d'investitures; il accorda en outre à Henri et à ses descendans d'importans priviléges, comme ceux de l'indivisibilité de leurs états, de l'hérédité dans la ligne féminine, etc. Henri transféra à Vienne la capitale du nouveau duché.

1172. Léopold V, *le Vertueux*, fils de Henri. Il fut investi, en 1192, par l'empereur Henri VI du duché de Styrie, dont il fut créé héritier par le duc Ottocar. Léopold, outragé par Richard Cœur-de-Lion au siége de Saint-Jean-d'Acre, le fit saisir à son retour en Europe, et le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il en eut reçu une forte rançon.

1194. Frédéric I, *le Catholique*. Pendant son règne de quelques années, il alla faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne; il partit ensuite pour la Palestine, où il mourut au moment du départ des croisés pour l'Europe.

1198. Léopold VI, *le Glorieux*, frère de Frédéric, prit aussi d'abord la croix pour la Terre-Sainte; en 1211, il partit pour la croisade contre les Albigeois; en 1213, il conduisit des troupes en Espagne contre les Sarrasins; en 1217, il se mit encore en route pour la Palestine. Léopold donna une organisation municipale à la capitale du duché; il y fit construire le palais connu sous le nom du vieux château (*alte Burg*), dans lequel réside encore aujourd'hui la famille régnante.

1230-1246. Frédéric II, *le Belliqueux*, le plus jeune des fils de Léopold VI. Il joignit la Carniole à ses états, et accepta le titre de roi de Hongrie qui lui fut déféré par quelques magnats mécontens. Cependant, pour ses hostilités contre l'empereur il fut mis au ban de l'empire (1236); mais à force de négociations et d'habileté, il recouvra la plus grande partie de ses états; l'empereur lui restitua tous ses anciens droits. Illustré par une victoire qu'il avait remportée sur les Tartares, contre lesquels il avait marché au secours des Hongrois, le duc Frédéric était sur le point d'obtenir le titre de roi d'Autriche et de Styrie, lorsqu'il fut tué à la bataille de Leitha, le 15 juillet 1246, en combattant contre Bela IV, roi de Hongrie.

La maison de Babenberg s'éteignit en Frédéric-le-Belliqueux. Ce prince n'ayant pas disposé de ses états, ainsi qu'il en avait le droit par le privilége accordé, en 1156, à sa famille, plusieurs prétendans se présentèrent à sa succession, du chef des princesses autrichiennes. Sans nous arrêter ici au détail des évènemens, nous nous contenterons de dire qu'après de longs troubles, après les règnes, en Autriche, de Herman de Bade, mari de Gertrude, nièce de Frédéric-le-Belliqueux (1248-1250), et d'Ottocar de Bohême, qui épousa Marguerite, sœur du dernier duc, l'empereur Rodolphe de Habsbourg s'empara du duché, en investit, en 1282, son fils Albert, et fonda ainsi, 36 ans après la mort du dernier duc de la famille de Babenberg, une seconde maison souveraine d'Autriche. (Voy. Autriche, Albert, Habsbourg, etc.)

BABER (Zehir-ed-din Mohammed). Ce prince, cinquième descendant de Timour, posa les premiers fondemens du vaste empire de l'Inde, connu sous le nom d'empire du Grand-Mogol. La fermeté inébranlable qu'il opposa à des revers continuels pendant plus de trente ans, les qualités brillantes dont il était doué, et les talens dont il fit preuve dans la conquête de l'Inde qui devait le dédommager de la perte de ses états héréditaires, placent Baber au premier rang des princes de son siècle. Il n'avait que douze ans lorsqu'à la mort de son père Omer Cheikh, arrivée en 1494 (899 de l'hégire), il se vit héritier du royaume de Ferghana ou Andedjan, situé à l'est de Samarcande, et comprenant sept districts, savoir : Ouch, Marghinan, Asfera, Khodjend, Akhsi, Ouratippa et Kasan. Les pays limitrophes aux domaines de Baber étaient soumis à des princes turcs, usbecks ou mogols, qui se disputaient tour à tour les provinces, et Baber ne tarda pas à se ressentir de ce voisinage. Les premiers momens de son règne furent employés à repousser les attaques de ses deux oncles, Ahmed Mirza, qui régnait à Samarcande, et Mahmoud Khan, chef des tribus mogoles. Ces deux princes voulaient profiter de la grande jeunesse de Baber pour se venger des entreprises d'Omer Cheikh contre leurs états; mais ils éprouvèrent beaucoup de difficulté dans l'accomplissement de leurs projets. L'invasion des khans de Kachgar et et de Khoten, qui eut lieu vers la même époque, fut également repoussée par Baber.

Une guerre, qui devait entraîner Baber à la perte de ses états héréditaires, éclata en 1495 (900) : Baisanghar Mirza, ayant succédé à Ahmed Mirza dans le royaume de Samarcande, s'empara d'Ouratippa appartenant à Baber. Celui-ci se ligua avec Ali Mirza, frère de Baisanghar, et résolut de lui en-

lever Samarcande; mais ses entreprises restèrent sans succès pendant deux ans. Baisanghar, qui avait d'abord imploré les secours de Cheïbani, khan des Usbecks, s'étant brouillé avec lui, se rendit, dans le but de conclure une alliance, chez Khosrou-Chah, qui régnait à Kondez. Baber sut profiter de l'éloignement du prince, et parvint, au moyen des intelligences qu'il entretenait à Samarcande, à s'emparer de cette ville, où il fut reconnu roi par la majorité des chefs. Vers cette époque Djehanguir, frère de Baber, sollicitait auprès de lui, par l'entremise de ses amis, la cession d'Andedjan. Baber ne voulut pas y consentir; les chefs de l'armée, gagnés au parti de Djehanguir, profitant du mécontentement qui s'était répandu parmi les troupes parce que le pillage de Samarcande leur avait été interdit, se déclarèrent ouvertement pour Djehanguir, qui se fit proclamer roi d'Andedjan. Baber se mit aussitôt en marche pour combattre son frère; en chemin il apprit que les habitans de Samarcande s'étaient révoltés, mais il aima mieux perdre cette ville que de renoncer à ses états héréditaires : il comptait les reprendre avec l'assistance de son oncle Mahmoud Khan. Cependant celui-ci l'abandonna, et cette defection entraîna bientôt celle des troupes de Baber. Le prince fut réduit à n'avoir plus pour armée que 200 cavaliers. Il se retira d'abord à Khodjend, et parvint peu à peu à s'emparer de quelques places de moindre importance. L'occupation de la ville de Marghinan, qui lui fut livrée par un des chefs autrefois à son service, rétablit ses affaires : à mesure que ses ressources pecuniaires augmentaient son parti grossissait en proportion. Baber se vit de nouveau maître d'Andedjan en 1499 (904); son frère ne cessa cependant de lui en disputer la possession jusqu'à l'année suivante, où ils conclurent ensemble un traité, en vertu duquel le royaume d'Andedjan appartiendrait à Djehanguir aussitôt que Baber serait replacé sur le trône de Samarcande. Baber pouvait croire que l'occasion de s'en rendre maître ne tarderait pas à se présenter dans l'état surtout où se trouvait alors toute cette partie de l'Asie. En effet quelques chefs de l'armée du prince qui régnait alors à Samarcande, mécontens de sa conduite, vinrent offrir à Baber leurs services, et lui promirent de lui livrer la ville. Au moment où celui-ci se préparait à marcher, on reçut la nouvelle que Cheïbani, khan des Usbecks, venant de prendre Bokhara, s'avançait vers Samarcande. Alors les troupes de Baber se dispersent, et le prince n'est plus suivi que de 240 hommes qui lui restèrent fidèles. Il s'approche de Samarcande vers la nuit; mais croyant avoir été reconnu, il se retire dans une grotte voisine de la ville; là, épuisé de fatigue et se reprochant à lui-même ce manque de résolution, il s'endormit. Pendant son sommeil il eut un songe merveilleux dans lequel il vit un derviche, renommé par sa piété, lui tendre la main; soudain il s'éveille, il se lève, et se faisant suivre par ses 240 compagnons, il s'élance vers une des portes de la ville. Les gardes sont tués ou désarmés. Au nom de Baber qui retentit de toutes parts, l'alarme se répand dans la ville. Cheïbani, ne pouvant réunir en ce désordre qu'un très petit nombre de combattans, cède aux forces toujours croissantes de Baber, et se retire.

Baber ne tarda pas à reconnaître combien sa nouvelle conquête était difficile à conserver, en présence d'un ennemi aussi puissant que l'était Cheïbani : celui-ci, s'étant retiré à Bokhara pour y rassembler de nouvelles forces, reparut devant Samarcande, et l'assiégea. Baber ne recevant point de secours des princes voisins, malgré ses instances, et réduit à l'extrémité par la famine qui se faisait vivement sentir, abandonna Samarcande en 1501 (907), et ne pensa plus qu'à recouvrer le royaume d'Andedjan dont un chef, nommé Tambol, venait de se rendre maître. Cependant Cheïbani, poursuivant toujours ses envahissemens, dépouilla les deux oncles de Baber de leurs états. Baber ne trouvant plus d'appui nulle part, devenu le jouet de la fortune, ressemblait, dit un historien persan, au roi du jeu d'échecs qu'on déplace à chaque instant, ou au caillou que la marée ballotte. Il céda aux conseils de ses amis, et se tint à l'écart dans l'attente de circonstances plus favorables. La fortune commença à lui sourire l'année 910 de l'hégire. Il se dirigea vers Kondez, où 7,000 hommes du service de Khosrou-Chah lui offrirent de le suivre : à la tête de ces troupes, il passa dans le Caboul alors en proie à l'anarchie, et s'empara de la ville du même nom. Les habitans de Caboul venaient d'éprouver de grandes pertes par un tremblement de terre; Baber fit tout pour les soulager, et sa générosité lui concilia tous les esprits. Il se rendit maître de Ghaznin, attaqua avec succès les peuplades Khildjis, et obtint la ville de Candahar; mais ses efforts pour réunir plusieurs princes dans une guerre commune contre les Usbecks furent infructueux. Les Usbecks envahirent le pays de Badakhchan, et s'emparèrent de Candahar l'année même de sa conquête par Baber, 1507 (913). L'absence momentanée de Baber, qui marcha contre quelques peuplades afghanes, occasiona une révolte parmi les troupes restées à Caboul; à la nouvelle de cet événement les troupes qui l'accompagnaient se dispersèrent pour rejoindre leurs familles : Baber, qui commandait naguère 10,000 hommes, se vit réduit au petit nombre de 500. A la tête de cette poignée d'hommes il s'approcha de Caboul, battit un détachement de rebelles sorti de la ville, et rétablit la tranquillité. Un nouveau triomphe l'attendait du côté de Samarcande. Ismail Sefevi, chah de Perse, envoya une armée nombreuse dans le but de s'opposer aux empiètemens continuels de Cheïbani dans le Khorassan. Dans une bataille livrée aux Persans le khan des Usbecks perdit la vie, et leur puissance éprouva un grand échec. Baber qui s'était rapproché du théâtre des événemens, appuyé par les troupes persanes, s'empara du pays de Bokhara, et reparut devant Samarcande, qui le reconnut pour la troisième fois comme souverain, en 1511 (917). Ce succès cependant ne fut que passager. Au bout de neuf mois les Usbecks reprirent le dessus, envahirent de nouveau Bokhara; Baber qui alla à leur rencontre fut battu, et perdit irrévocablement ces deux villes. Réduit aux pays de Caboul et de Kandahar, où il n'était cependant sûr ni du côté des Usbecks ni de celui des Afghans, Baber tourna ses regards vers l'Inde, où il avait depuis quelque temps conçu le projet de s'établir définitivement. Sa première expédition dans l'Inde eut lieu en 1519 (925); les deux autres la suivirent de près, mais elles se bornèrent à l'envahissement momentané des pays situés de l'autre côté de l'Indus. A cette époque régnait à Dehli, ville regardée comme la capitale de l'Indoustan, un prince afghan, Ibrahim Lodi. Doulet Khan Lodi son parent, qui avait à se plaindre de lui, s'adressa à Baber qui était alors à Caboul, et l'invita à venir dans l'Inde où il promettait de lui livrer Lahore. Baber s'y prêta volontiers; il reparut dans l'Inde en 1524 (930), et, après avoir levé les contributions dans le Lahor, il revint à Caboul. La conduite des chefs afghans envers lui n'était pas cependant exempte de duplicité. Baber abandonnant les plaisirs auxquels il s'était livré depuis quelque temps, résolut de profiter des discordes qui s'étaient manifestées dans l'empire des Afghans. A la fin de l'année 1525 (932) il passa l'Indus, et trouva la plupart des chefs, qui l'avaient engagé à venir dans l'Inde, prêts à s'opposer à sa marche. Ayant renversé ces premiers obstacles, il se dirigea sur Dehli, d'où Ibrahim Lodi sortit à la tête d'une armée forte de 100,000 hommes; Baber, qui venait de passer en revue la sienne, n'en comptait que 12,000. Malgré cette différence de forces il accepta la bataille à Panipat (20 avril 1526) : la victoire se déclara pour Baber, la défaite des Afghans fut complète; d'après les relations les plus vraisemblables 16,000 Afghans furent tués; Ibrahim Lodi était de ce nombre. Baber marcha à Dehli, réduisit Agra et autres places fortes occupées par les princes indous ou musulmans. Quelque décisive que fût la victoire de Baber, la possession de l'Indoustan n'en était pas moins disputée par les nombreux chefs afghans. Une alliance for-

midable formée entre eux menaçait les nouvelles conquêtes de Baber; plusieurs des chefs de ses troupes l'engageaient à retourner dans le Caboul; mais Baber, décidé à rester dans l'Inde, fit publier que son intention était de ne perdre son nouvel empire qu'avec la vie, mais qu'il permettait à chacun de s'en aller chez lui. Cette proclamation eut l'effet que Baber s'était proposé; sa résolution en inspira une pareille à ses troupes, qui se préparèrent à de nouveaux combats. Pendant les cinq années qui suivirent la victoire de Panipat, Baber eut à soutenir plusieurs guerres; la plus remarquable est celle qu'il fit au prince indou Rana Sanka, qui était à la tête d'une ligue puissante : elle fut terminée par une victoire complète remportée en 1527 (933) à Kanoua. Baber, suivant l'usage des Mogols, fit élever des pyramides avec les crânes des hommes morts, et prit le titre de *ghazi*, titre donné à ceux qui font la guerre aux infidèles. En 1528, il soumit Tchandery, Goualiar, et conquit la province de Behar sur un prince afghan de la famille de Lodi. Il mourut en 1530 (936), laissant quatre fils, dont le plus âgé, Houmaïoun, lui succéda.



(Portrait de Baber d'après le livre de Manucci).

Ce récit des principaux événemens de la vie de Baber prouve assez son activité infatigable, sa persévérance et son courage; mais Baber, semblable sous ce rapport à beaucoup de princes d'Orient, brillait par d'autres qualités qui se rencontrent rarement en eux, la douceur, qui compromit souvent sa cause, la générosité, poussée quelquefois jusqu'à l'excès, et l'amour de la justice. Les historiens musulmans nous ont conservé plusieurs traits de son caractère, qui forment un contraste frappant avec les habitudes et les mœurs des princes ses contemporains. Baber fut le premier prince de la famille de Timour qui prit le titre de *padischah* (empereur); c'était après la conquête de Caboul. Il était musulman zélé, de la secte orthodoxe du rite *hanefi*, et ses opinions prévalurent dans sa maison. Baber mérite ainsi une attention particulière comme auteur des mémoires qu'il a rédigés lui-même en turc djagataï, qui était la langue de sa famille et de ses pays héréditaires. Ces mémoires peuvent être regardés comme composés de deux parties : la première, depuis son avènement au trône jusqu'à l'année 908 de l'hégire, est un exposé chronologique et méthodique, où les événemens se lient par un ensemble de narrations mêlées de digressions biographiques et topographiques; elle contient des détails précieux sur les pays de l'Asie voisins des états de Baber, sur les princes ses contemporains et leurs mœurs. La seconde partie est rédigée en forme de journal, où Baber a soin d'informer le lecteur d'une foule de détails minutieux de sa vie. La description intéressante de Caboul, de l'Indoustan, des notices sur les princes musulmans et indous, rompent agréablement la monotonie ordinaire des éphémérides. Le style en est simple, clair, et tout-à-fait différent de celui de la plupart des ouvrages persans et turcs, où le sens se perd dans une multitude de phrases inutiles et boursoufflées. Les *Vakiati Baberi* (c'est le titre de l'ouvrage) ont été traduites en persan par Mirza Khan Khanan, sous le règne d'Akber. Une traduction anglaise sur l'original turc a été commencée par le docteur Leyden, et achevée par M. Erskine, qui fit publier l'ouvrage entier en 1 vol. in-4°, à Londres, 1826, après l'avoir enrichi de notes, indispensables pour les lecteurs européens, et d'une carte géographique des pays limitrophes aux états héréditaires de Baber. M. Erskine a eu également soin de remplir, avec l'aide des historiens qui ont écrit sur cette époque, quelques lacunes, involontaires ou non, de l'ouvrage de Baber.

BABEUF. Ce nom, autour duquel viennent se grouper quelques autres noms moins marquans, entraîne avec lui l'histoire de la tentative la plus subversive et en même temps la plus organisatrice qui se soit fait jour durant la première effervescence de la révolution française. Babeuf est un des types les plus parfaits du caractère radical de cette époque. Nul n'a plus violemment insisté sur le renouvellement absolu du système social, et nul non plus n'a tenu moins de compte du temps nécessaire pour opérer dans les sentimens et dans les habitudes des hommes de tels changemens. Il s'est donné lui et les siens comme la dernière expression du parti démocratique; et sa position, au milieu des variétés de cet immense parti, est facile à fixer, et se différencie elle-même de toutes les autres. Il y a trois groupes dans lesquels on peut rassembler toute la révolution : les hommes qui, bornant la réforme sociale au redressement des abus de l'ancien gouvernement monarchique, voyaient dans l'établissement d'un régime libéral et constitutionnel la suprême limite des destinées et des vœux raisonnables de la révolution. Plus loin, ceux qui, tout en ouvrant au perfectionnement des sociétés les plus immenses profondeurs, ne voyaient toutefois dans la révolution que l'aurore de ce jour nouveau, et pensaient qu'un peuple ne saurait se dégager des imperfections de son passé d'une manière fructueuse et durable que par une correction progressive et mesurée. Enfin les plus enthousiastes qui, sentant les barrières abattues devant eux, voulaient s'élancer d'un bond jusqu'à l'extrémité de la carrière, et par la seule virtualité de leurs lois rénovatrices anéantir le mal et ramener l'âge d'or. Tandis que les premiers considéraient l'espèce humaine comme quelque chose de fixe et d'essentiellement immuable, ceux-ci la regardaient, au contraire, comme douée d'une souplesse infinie, et comme capable de se transfigurer instantanément à leur voix, et par une sorte de palingénésie improvisée. A leur sens, l'œuvre de la révolution aurait dû se montrer pareille à cette création soudaine, qui ayant en un clin d'œil tiré le monde physique hors de son vieux chaos, l'avait du même coup lancé dans sa voie normale et régulière. Il ne s'agissait pas pour eux de continuer le passé en le développant et en l'améliorant, mais de l'étouffer en bloc sous l'anathème pour refaire sur une autre formule l'humanité tout entière. Sur ce terrain sans traditions chacun se trouvait maître de proposer et d'ériger en principes ses propres rêveries. Mais la plupart, sauf des nuances, s'accordaient dans les séduisantes idées de l'égalité absolue précédemment prônées et illustrées par quelques philosophes; et c'était par leur application rigoureuse à l'organisation sociale qu'ils se flattaient de faire disparaître de cette terre le désolant spectacle du bien et du mal, qui y sont si inégalement et si injustement répartis. Esprits généreux et pleins de hardiesse qui, dans leur amour de la justice et leur ambition dé nouveautés, se trouvaient emportés jusqu'à l'oubli de l'autorité du genre

humain et du respect de ses actes; qui ne craignaient pas de proclamer pour loi fondamentale la souveraineté des peuples, et qui osaient affirmer en même temps que depuis tant de siècles les peuples égarés n'avaient été que les serviles instrumens du despotisme et de l'intrigue; qui appelaient les fleurs à éclore sur une société dont ils maudissaient les racines, et qui ne voyaient pas que l'avenir du monde ne peut être glorieux et légitime que si son passé l'est aussi. C'est à cette école fameuse que Babeuf se rapporte. Il en fut un des logiciens les plus inflexibles; et par sa fermeté, sa hardiesse, et sa fin courageuse sous la hache contre révolutionnaire, il a mérité d'y prendre place dans un des premiers rangs.

Agé de vingt-sept ans environ lors de l'ouverture des débats de 1789, il s'était jeté avec énergie dans la carrière de la presse. Poursuivi en raison de la véhémence du journal démocratique qu'il rédigeait en Picardie, il avait été remis en liberté sur les instances de Marat. A la suite de cette persécution, qui lui avait donné quelque relief, chargé de divers emplois dans l'administration de la république, il avait traversé les crises de cette époque, au milieu de vicissitudes diverses plutôt personnelles que politiques, et était ainsi parvenu, sans jeter grand éclat, jusqu'au commencement de la réaction thermidorienne. C'est à cet instant que son rôle commence. L'arme terrible du gouvernement révolutionnaire, temporairement substitué à la constitution de 1793, avait passé des mains de Robespierre dans celles de ses ennemis, et elle n'était guère moins active et moins menaçante contre les terroristes vaincus qu'elle ne l'avait été précédemment contre les chouans et les aristocrates. Les prisons, remplies par les dénonciations et les poursuites, étaient devenues des foyers d'excitation aussi ardens que les anciens clubs pour les patriotes exaltés qui s'y trouvaient forcément rassemblés. Le parti populaire n'avait pas eu la lâcheté de s'anéantir en entier devant ses persécuteurs. Le triomphe de ses ennemis et leurs vengeances n'avaient fait qu'accroître la haine qu'il leur avait vouée; et l'adoption de la constitution de 1795 avait achevé de mettre le comble à son indignation et à son désir de reconquérir le pouvoir. Il suffisait donc pour ressusciter en partie la force gigantesque de la révolution de réunir à un centre commun tant d'élémens épars, et de diriger leur concert. C'est ce que quelques hommes tentèrent. L'amnistie de brumaire avait achevé de vider les prisons, et de rendre à la liberté les démocrates remuans qu'elles avaient un instant contenus. Babeuf, Darthé, Buonarroti, et quelques autres patriotes qui s'étaient connus durant leur détention dans la maison du Plessis, imaginèrent aussitôt de constituer un comité secret. Le nom d'*Egaux*, par lequel on désignait les partisans de l'égalité absolue, fut choisi pour bannière, et l'on arrêta les premières bases de la fondation d'une société populaire, qui prit le nom de Société du Panthéon, parce qu'elle s'assemblait près de cet édifice dans l'ancien local des Genovefins. Cette société prit une extension rapide; les discussions y étaient vivement soutenues, et malgré quelques nuances de division, la prépondérance y appartenait au parti des Egaux. Le nombre de ses membres s'était élevé à deux mille en peu de temps; et, par son impulsion, d'autres centres, animés du même esprit, s'étaient établis sur divers points de Paris. Ces assemblées, placées sous la main du gouvernement, étaient obligées, pour éviter ses persécutions, à garder dans la prédication des doctrines certains ménagemens. Ces réticences étaient nuisibles, car elles tendaient à engourdir les esprits, qui dans les révolutions ont toujours besoin de suivre avec rigidité jusque dans leurs excès les opinions qui les captivent. Ce fut Babeuf qui se chargea de prévenir ce danger. Laissant à d'autres le soin de la tribune du Panthéon, à l'aide de la presse, il s'en fit une plus retentissante et plus inflexible. Il avait pris le nom significatif de Gracchus, et son journal, intitulé le *Tribun du peuple*, ne manquait point à son titre par défaut de vigueur et de hardiesse. Proscrit par le gouvernement, mais abrité contre ses coups dans un asile sûr, il poursuivait la contre-révolution avec une infatigable activité, rappelait au peuple ses droits frustrés, lui remettait sans cesse en mémoire les bienfaits de l'égalité et les déceptions de la nouvelle république, ranimait partout l'électricité démocratique, ressuscitait l'esprit révolutionnaire, et lui montrait, pour lui rendre toute son énergie, la perspective de progrès nouveaux, et que Robespierre n'avait point faits. C'était donc lui qui était le guide et flambeau du parti, et la Société du Panthéon, tout en l'approuvant en secret, ne marchait que de loin et avec prudence sur ses traces.

Cependant plusieurs tentatives avaient eu lieu pour fonder un comité insurrecteur. Il s'en était constitué un qui se réunissait chez Amar, et qui avait duré quelque temps. On y était unanimement tombé d'accord sur la nécessité de soutenir la cause de l'égalité en lui faisant faire un pas en avant au détriment de la propriété; mais là diversité d'avis. Les uns ne voyaient rien de mieux que des taxes imposées aux marchandises et des réquisitions sur les citoyens riches au profit des citoyens pauvres, moyens révolutionnaires et peu praticables; d'autres voulaient l'impôt progressif le plus strict et le plus niveleur; quelques uns le partage des terres, et cette loi agraire si vantée; il y en avait enfin, et beaucoup s'étaient rangés de leur côté, qui opinaient pour la doctrine de Babeuf, la communauté absolue de tous les biens. On préparait le renversement de la constitution de 1795 par celle de 1793, et pour renverser plus tard celle-ci, les élémens d'une constitution nouvelle et plus égalitaire encore. Mais des germes de dissension et de méfiance s'étant glissés dans ce comité, il s'ensuivit bientôt la suspension de ses travaux, puis sa fin. Il paraît que Babeuf, qui avait l'idée d'un ensemble de mouvemens beaucoup plus net et plus systématique, n'avait pas été étranger par ses manœuvres à la chute successive de ces divers comités. Il ambitionnait de tout concentrer autour de lui. Son influence ne cessait de grandir et de s'étendre; et son nom ainsi que sa doctrine étaient devenus le point de ralliement des amis les plus chauds de l'égalité. La Société du Panthéon, ayant osé se déclarer ouvertement en sa faveur, avait été fermée par ordre du Directoire; mais cette dispersion n'avait fait que concilier encore davantage à celui qui en avait été cause l'estime et l'affection de la masse générale des démocrates. Le nouveau Gracchus se trouvait donc dès lors en possession, non seulement de toutes les qualités, mais de toutes les conditions de puissance d'un chef de parti.

Vers la fin de mars 1796, Babeuf ayant convoqué chez lui Darthé, Silvain Maréchal, Buonarroti et quelques autres, la réunion se déclara en permanence, et constituée en Directoire secret: elle devait mener à bout l'entreprise tentée par le précédent comité. Du reste, entre ses membres unanimité parfaite sur la question des doctrines; tout le monde y était d'accord sur la vérité et l'utilité des principes d'égalité radicale journellement développés par Babeuf dans son *Tribun du peuple*. Communauté absolue des biens et des travaux, tel devait être l'état normal de la société républicaine. L'inégalité considérée comme la source unique de tous les maux, une fois effacée par l'empire tout-puissant de la loi, rien n'empêchait plus le bonheur de se fixer parmi les hommes. « Les Egaux faisaient remarquer, dit Buonarroti, que fût-il vrai que l'inégalité des jouissances eût hâté le progrès des arts vraiment utiles, cette inégalité devait cesser aujourd'hui que de nouveaux progrès ne sauraient rien ajouter au bonheur réel de tous. » Ainsi l'on regardait le genre humain, par le seul fait de l'établissement de l'égalité, comme parvenu à la béatitude finale. Idées généreuses sans doute, puisqu'elles faisaient consister la principale jouissance de l'homme à ne point sentir près de soi son semblable humble et souffrant, et à le voir partout dans une situation de niveau; mais idées profondément erronées, puisqu'elles supposaient une identité parfaite entre tous les hommes, identité que l'on peut rêver dans une autre humanité, que l'on peut désirer pour avenir théorique de celle-ci, mais enfin qui n'existe pas dans l'humanité où

nous sommes. Ces idées n'étaient pas nouvelles, puisqu'elles étaient presque exactement les mêmes que celles qui, soutenues par le zèle chrétien, avaient formé au moyen âge la base de toute l'organisation monacale. Elles avaient échoué alors, repoussées par le magnanime instinct des nations; et ce n'était pas au stoïcisme aride de Silvain Maréchal qu'il devait être reservé de fonder en dernier lieu ce devant quoi toutes les forces du christianisme etaient venues se rompre. Scission avec le monde antérieur, réforme totale des richesses, austérité, fraternité, tous ces points appuyés sur l'énergie révolutionnaire la plus ardente, comme la règle de saint Benoît sur la foi la plus vive; voilà l'esprit fondamental de toute cette reforme, et il se retrouve partout. Au reste, il est si nécessaire de la bien connaître pour l'appreciation exacte d'une partie de la révolution française, qu'il est de notre devoir d'y insister ici avec quelque detail. Nous citerons d'abord quelques passages du manifeste des Egaux. Rédigé par Silvain Marechal, et destiné à servir de declaration officielle, il ne fut point livré au public à cause d'une assertion relative à l'anéantissement de l'autorité gouvernementale sur laquelle il y eut désaccord dans le sein du directoire.

« Peuple de France! pendant quinze siècles tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respires à peine, dans l'attente de l'independance, du bonheur et de l'egalité. L'égalité! premier vœu de la nature, premier besoin de l'homme, et principal nœud de toute association légitime! Peuple de France! tu n'as pas été plus favorisé que les autres nations qui végètent sur ce globe infortuné! Toujours et partout la pauvre espèce humaine, livrée à des anthropophages plus ou moins adroits, servit de jouet à toutes les ambitions et de pâture à toutes les tyrannies.

» La révolution française n'est qua l'avant-coureur d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière. Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui; il en sera de même aux nouveaux tyrans. Il ne nous faut pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des Droits de l'homme; nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle; à faire table rase pour nous en tenir à elle seule.

» Plus de propriété individuelle des terres; la terre n'est à personne. Nous réclamons, nous voulons la jouissance commune des fruits de la terre; les fruits sont à tout le monde.

» Assez et trop long-temps moins d'un million d'individus dispose de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs egaux. Qu'il cesse enfin ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire! Disparaissez revoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, *de gouvernans et de gouvernés!* Qu'il ne soit plus d'autres differences parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation et une seule nourriture.

» Le moment des grandes mesures est arrivé. Le mal est à son comble; il couvre la face de la terre. Le chaos sous le nom de politique y règne depuis trop de siècles; que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place. A la voix de l'egalité que les élémens de la justice et du bonheur s'organisent. L'instant est venu de fonder la RÉPUBLIQUE DES ÉGAUX, ce grand hospice ouvert à tous les hommes. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfans. Peuple de France, ouvre les yeux à la plenitude de la felicité; reconnais et proclame avec nous la République des Egaux. »

Ces diverses citations donnent une première idée de l'esprit général des Babouvistes. Le respect du genre humain n'y domine pas: aussi ne doit-on pas s'étonner de voir disparaître dans leur plan de réforme privée et sociale tout souci des traditions antérieures. Un des membres des plus distingués, et aussi des plus dignes de cette école, a donné au public un résumé des discussions qui eurent lieu chez Babeuf, et des projets principaux auxquels on s'était arrêté. Le peuple français une fois déclaré propriétaire unique du territoire national, le travail individuel devenait une fonction publique, et réglée par la loi. Les citoyens, répartis en diverses classes, se trouvaient tous chargés d'une somme de travail exactement pareille: quant aux fonctions incommodes, elles devaient être exercées à tour de rôle. Le pouvoir social, représenté par les magistrats nécessaires, avait mission d'équilibrer l'ensemble de la production, de fixer le mouvement de la circulation et du commerce extérieur, de veiller à la répartition, faite par rations égales à chaque citoyen, des produits généraux réunis dans les magasins publics. L'effort constant de la législation devait être de ramener les mœurs à leur simplicité primitive. Bientôt l'on aurait vu les hommes, abandonnant ces villes populeuses nées des besoins de la civilisation, se disséminer d'une manière plus égale, et se grouper d'un bout à l'autre du territoire en de simples et modestes villages. « L'agriculture et les arts de première nécessité étant les » vrais nourriciers de la société, dit M. Buonarroti, c'est où » on les cultive que les hommes sont naturellement appelés » à vivre. L'existence des grandes ville est un symptôme du » malaise public. Plus une ville est peuplée, et plus on y rencontre de domestiques, de femmes débordées, d'écrivains » faméliques, de poètes, de musiciens, de peintres, de beaux-» esprits, de comédiens, de danseurs, de prêtres, de voleurs, » et de baladins de toute espèce. » Il fallait viser à une existence moins compliquée et plus patriarchale. Pour cela on invoquait toutes les ressources d'une éducation convenablement maîtrisée. « Les membres du comité, continue le même » auteur, convaincus que rien n'importe moins à une nation » que de briller et de faire parler d'elle, voulaient enlever à » la fausse science tout prétexte de se dérober aux devoirs » communs, et d'offrir aux passions individuelles un bonheur » autre que celui de la société. Ils étaient bien décidés à faire » main basse sur toute espèce de discussions théologiques, et » sentaient que la cessation des salaires nous eût bientôt guéris de la manie d'étaler le bel-esprit, et de faire des livres. » Les seules connaissances nécessaires aux citoyens étaient celles qui devaient les mettre en état de servir et de défendre leur patrie. Point de corps privilégié par ses lumières; point de prééminences intellectuelles ou morales; point de droit, même au genie, contre la stricte égalité de tous les hommes. Lire et ecrire, compter, raisonner avec justesse, connaître l'histoire et les lois de la république, avoir une idée de sa topographie, de sa statistique, et de ses productions naturelles; tel était le programme de l'éducation commune à tout le monde. Cette prudente limitation des connaissances humaines était aux yeux du comité la plus solide garantie d'égalité sociale. S'appuyant sur l'autorité de Rousseau, qui affirme quelque part que jamais les mœurs et la liberté n'ont été réunies à l'eclat des arts et des sciences, il avait même été jusqu'à se refuser de prononcer sur l'utilité des perfectionnemens ultérieurs des arts et des sciences par des citoyens plus versés que les autres dans ces matières. Du reste, la presse devait être sevèrement renfermée dans le cercle des principes proclamés par la société. Voilà à peu près quelles étaient les conceptions du parti égalitaire sur l'avenir de la France. Bien differentes, comme on le voit, des sentimens qui avaient guidé la Convention dans sa haute politique, elles étaient cause d'une dissension profonde entre les Babouvistes et les vrais Montagnards. Cependant elles n'avaient point été officiellement ébruitées, mais les principes dont elles sortaient et desquels on ne faisait pas mystère permettaient à chacun de les deviner aisément. La seule déclaration formelle et nettement arrêtée que le parti eût jugé convenable de publier avait été le fameux manifeste intitulé *Analyse de la*

doctrine de Babeuf. Nous insérons ici en entier cette pièce importante.

Analyse de la doctrine de Babeuf.

Art. 1. La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

Art. 2. Le but de la société est de défendre cette égalité souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter par le concours de tous les jouissances communes.

Art. 3. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler; nul n'a pu sans crime se soustraire au travail.

Art. 4. Les travaux et les jouissances doivent être communs.

Art. 5. Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

Art. 6. Nul n'a pu sans crime s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

Art. 7. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

Art. 8. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigens sont les ennemis du peuple.

Art. 9. Nul ne peut par l'accumulation de tous les moyens priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur: l'instruction doit être commune.

Art. 10. Le but de la révolution est de détruire l'inégalité, et de rétablir le bonheur commun.

Art. 11. La révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement; tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère, et ne sont rien dans l'état.

Art. 12. La constitution de 1793 est la véritable loi des Français, parce que le peuple l'a solennellement acceptée; parce que la Convention n'avait pas le droit de la changer; parce que pour y parvenir, elle a fait fusiller le peuple qui en réclamait l'exécution; parce qu'elle a chassé et égorgé les députés qui faisaient leur devoir en la défendant; parce que la terreur contre le peuple et l'influence des émigrés ont présidé à la rédaction et à la prétendue acceptation de la constitution de 1795, qui n'a eu pour elle pas même la quatrième partie des suffrages qu'avait obtenus celle de 1793; parce que la constitution de 1793 a consacré les droits inaliénables pour chaque citoyen de consentir la loi, d'exercer les droits politiques, de s'assembler, de réclamer ce qu'il croit utile, de s'instruire et de ne pas mourir de faim: droits que l'acte contre-révolutionnaire de 1795 a ouvertement et complètement violés.

Art. 13. Tout citoyen est tenu de rétablir et de défendre, dans la constitution de 1793, la volonté et le bonheur du peuple.

Art. 14. Tous les pouvoirs émanés de la prétendue constitution de 1795 sont illégaux et contre-révolutionnaires.

Art. 15. Ceux qui ont porté la main sur la constitution de 1793 sont coupables de lèse-majesté populaire.

Ce manifeste, placardé et répandu à profusion vers le milieu d'avril, causa dans Paris grande rumeur. Les uns s'effrayèrent, les autres reprirent courage, et l'on commença à considérer de nouveau le salut de la constitution comme abandonné à la merci de quelque insurrection populaire. Le discrédit des assignats, le ralentissement des travaux et du commerce, le malaise général et l'inaction laissaient une bonne partie des citoyens en quête de circonstances meilleures et les disposaient favorablement à toutes les manœuvres conseillées par les agitateurs. Ces rassemblemens sur les ponts, dans les carrefours, le long des quais, qui marquent d'ordinaire que le peuple sent de l'inquiétude et délibère d'agir, tous ces signes avant-coureurs du trouble avaient repris leur apparence menaçante comme aux temps les plus animés de la révolution. Au milieu de tout cela, le directoire secret avait bien senti que son action ne devait pas se borner à la distribution des proclamations et des circulaires. Il avait institué toute une agence d'insurrection. Des sections particulières, ayant chacune leur nom, mais inconnues les unes aux autres, avaient été établies dans chacun des arrondissemens de Paris. Douze commissaires centraux d'arrondissement servaient à les mettre en rapport avec le directoire qui se réunissait dans la demeure secrète de Babeuf. D'autres commissaires avaient spécialement qualité pour agir sur l'esprit des régimens stationnés dans la capitale et dans ses environs. En même temps, on s'occupait d'agir sur la province et particulièrement sur Lyon. Au moment venu, les forces révolutionnaires de chaque département devaient être convoquées. On préparait les élémens d'une armée insurrectionnelle capable de s'opposer aux premières manifestations de l'armée officielle. On songeait aux mesures à prendre pour les armes, les logemens, les munitions de toute sorte. Sous une seule impulsion, tout s'ébranlait dans le parti démocratique pour l'ouverture d'une nouvelle campagne.

Le rétablissement de la constitution de 1793 que le directoire secret avait jugé devoir mettre en avant, n'était pour lui qu'un moyen de tactique. Cette constitution que l'on condamnait comme radicalement vicieuse et qui consacrait formellement, bien que d'une manière conditionnelle, le droit de propriété, ne pouvait en aucune façon s'accorder avec les vues que nous avons exposées. Aussi, dans l'intention de Babeuf, le dernier article de son manifeste était-il moins consacré à établir le droit de cette constitution qu'à exciter par un stratagème habile tous les partisans qu'elle avait eus à se lever en son nom et à prêter main forte. Il s'agissait de proclamer à la suite de l'insurrection une constitution toute nouvelle et fidèlement basée sur les principes. Mais ici se présentait l'importante question de savoir en vertu de quelle autorité serait imposée la réforme. Le directoire comprenait fort bien que la nation, abandonnée à elle-même et agissant par l'organe de ses représentans naturels, ne se résoudrait jamais spontanément à une république si éloignée de son instinct et de ses habitudes. Il fut donc décidé que le principe de la souveraineté du peuple, qui forme le point de départ de tout républicain véritable, serait momentanément mis en déchéance ou éludé. On délibéra si l'autorité constituante et souveraine serait confiée à un dictateur unique ou à une assemblée. La crainte d'une clameur générale contre une si exorbitante dictature porta le directoire à se ranger au dernier parti. L'assemblée devait se composer de quatre-vingt-dix membres. Le directoire secret et les insurgés étaient seuls chargés de la constituer: les membres, choisis à volonté par le directoire dans chaque département, devaient être nommés par le peuple de Paris sur sa proposition. C'était là toute la légitimité de la convention usurpatrice que Babeuf et ses adhérens s'apprêtaient à imposer à la France. Elle avait pour mission de changer de fond en comble la fortune du peuple, et elle ne craignait pas de se rendre criminelle en prenant la source de son pouvoir ailleurs que dans le peuple. Elle se disait républicaine par excellence, et elle niait le principe le plus essentiel de toute république. Tant il est vrai que les hommes fortement convaincus et enthousiastes se laissent presque toujours entraîner à considérer leur opinion comme supérieure à tous les droits et comme faite pour s'imposer à tout le monde.

Cependant, un comité rival de celui de Babeuf et capable de contrarier puissamment ses projets, s'était depuis peu installé à ses côtés. C'était le comité des députés montagnards proscrits à la suite des événemens de thermidor. N'ayant d'autre but que le rétablissement pur et simple de la constitution de 1793, et ayant à présenter à la nation une politique et un ensemble de noms précédemment sanctionnés par son assentiment et chers encore à bien du monde, il avait l'avantage d'une marche facile et d'un crédit déjà fondé. Il spéculait sur la prochaine insurrection, et comptait s'en emparer facilement en s'y montrant et en déclarant pendant le combat la convention de 1793 restaurée et remise en possession de ses droits. Malgré l'inimitié profonde qui les séparait, les deux comités avaient senti la nécessité de se réunir contre l'ennemi commun pour empêcher une division funeste. De longs pourparlers avaient eu lieu sans que l'on pût arriver à l'accord désiré. Enfin les montagnards se sentant en fait moins solides que leurs adversaires, consentirent à accepter ce qui leur était proposé. Les points principaux étaient

l'adjonction à leur assemblée, déjà composée de soixante membres environ, de quatre-vingt-dix democrates nommés comme nous l'avons indiqué précédemment, ce qui assurait au directoire une pleine majorité dans la nouvelle convention; une loi pour la distribution des biens des ennemis du peuple aux malheureux et aux défenseurs de la patrie; et en outre, une soumission complète à tous les decrets rendus par le peuple insurgé, c'est-à-dire par le directoire pendant le jour du combat. Le 8 mai, les deux comités s'assemblèrent pour la première fois. La réunion se tint chez Drouet. Les montagnards renouvelèrent leur acte d'adhésion. Le comité militaire exposa ses ressources et le plan d'attaque qu'il avait combiné. Enfin, l'on arrêta en se séparant que le directoire hâterait de tous ses moyens le moment de l'insurrection; qu'elle serait conduite suivant les vues proposées par le comité militaire, et l'on s'ajourna au surlendemain pour fixer définitivement le jour du mouvement.

Les espérances des conjurés étaient soutenues par un sentiment assez encourageant des forces dont ils pouvaient disposer. Le compte se montait à plus de seize mille hommes, et il fallait y joindre cette masse considérable d'ouvriers et de mécontens que le premier feu de l'insurrection n'aurait pas manqué de rallier. L'artillerie de Vincennes, les Invalides, la legion de police, les grenadiers du corps-législatif, sondés habilement depuis long-temps, paraissaient entièrement dévoués. On avait donc une tête imposante à opposer aux troupes du gouvernement, et l'on espérait en venir à bout d'autant mieux, que parmi bon nombre de soldats il y avait déjà des symptômes d'irrésolution et d'inquiétude. Les sections des douze arrondissemens, divisées en trois corps, devaient se porter simultanément sur le corps-législatif, sur le directoire et sur l'état-major. Des officiers de la police de garde auprès des directeurs avaient offert de les poignarder au premier signe. Enfin, des divisions spéciales avaient ordre de marcher à la même heure, soit sur les postes des barrières, soit sur les nombreux dépôts d'armes disséminés dans Paris.

Tout paraissait donc bien concerté pour une victoire prochaine. Mais déjà les conjurés étaient trahis. Dès le 4 mai, Grisel, leur agent près du camp de Grenelle, avait vendu au gouvernement tout le secret du plan d'attaque et avait promis de livrer tous les papiers; l'eveil était donné. A la reunion du 8 chez Drouet, tous les conjurés avaient failli être surpris par un coup de main du ministre de la police. Ils n'avaient été sauvés que par l'accident d'un malentendu. Le 9, Barras, pour se mettre sans doute plus directement au fait de ce que l'on tramait contre lui, avait fait offrir par quelques affidés au directoire secret de se joindre lui-même à l'insurrection avec son état-major. Mais le 10 au matin, les ordres de la police sont donnés. Une partie des conjurés était réunie pour délibérer sur le jour du combat; ils sont arrêtés séance tenante. Babeuf est enlevé au même instant dans sa demeure, où il avait passé la nuit à préparer les derniers manifestes de l'insurrection avec Buonarroti. Les écrits les plus importans sont saisis; la conspiration est inopinément déjouée, et ses chefs sont jetés sans résistance à l'Abbaye.

Le gouvernement, maître de ses ennemis, n'avait plus qu'à poursuivre sa victoire en les écrasant sous le coup d'un procès. Les pièces tombées entre ses mains lui donnaient un moyen facile de le légitimer et de le mener vivement. Drouet, l'un des plus engagés dans le complot, ne pouvait, en sa qualité de député, et d'après un article exprès de la constitution, être traduit que devant une haute cour de justice composée de jurés nommés par les assemblées électorales des départemens. Cela fut cause que tous les autres accusés, soustraits aux tribunaux ordinaires, furent également conduits devant cette même cour, dont, malgré leurs réclamations, ils furent declarés justiciables. L'opinion publique n'était pas très excitée en leur faveur. Leur intention assez connue de bouleverser la société de fond en comble avait soulevé contre eux bien des antipathies. Enfin ils étaient attaqués au premier chef comme coupables d'une usurpation de la souveraineté par la création de leur Directoire secret. Le seul fait de leur arrestation avait anéanti tous ceux qui s'apprêtaient à prendre les armes sous leurs ordres, et brisé d'ailleurs tous les liens d'unité qui pouvaient rendre leur parti redoutable. Aucune voix n'osait s'élever dans le public pour les justifier. Cependant le gouvernement, craignant l'effet d'un pareil procès dans une ville aussi agitée que Paris, et au milieu de tant d'élémens de désordre qui s'y trouvaient encore, avait ordonné à la haute cour de s'assembler à Vendôme. Cette place, tant il y avait encore de frayeur à l'égard des ressources des conjurés, avait été garnie de troupes, et son libre accès défendu à dix lieues à la ronde. Les debats s'ouvrirent le 2 fevrier 1797. Les accusés étaient au nombre de soixante-cinq: dix-huit faisaient défaut. La première idée de Babeuf et des plus resolus avait été d'avouer hardiment la conspiration et d'en soutenir le bon droit. C'est même ainsi qu'il s'était d'abord comporté dans son interrogatoire devant le ministre de la police. « Intimement convaincu, avait-il dit, que le gouvernement actuel est oppresseur, j'aurais fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le renverser. Je m'étais associé avec tous les démocrates de la république. Il n'est pas de mon devoir de les nommer. » A Vendôme, et par l'influence d'un grand nombre de prévenus qui avaient espoir et grand désir d'être acquittés, ces dispositions hautaines et inflexibles se transformèrent peu à peu. On convint d'adopter pour la défense un tout autre système. On se réduisit à soutenir que le complot avait pu exister, mais d'une manière uniquement hypothétique, et qu'il n'y avait jamais eu concert formel entre les accusés. Quant aux pièces saisies, on imagina des détours pour leur donner une explication inattaquable et naturelle. Les juges, comme il arrive dans tout procès politique, se montrèrent entièrement d'accord avec les accusateurs. Les accusés étaient aidés de quelques avocats; mais ces défenseurs ne partageant point leurs principes, il en résulta pour eux plutôt un embarras qu'un renfort. Ils se virent donc obligés de prendre eux-mêmes presque tout le poids de la défense. Elle fut fort pénible et surtout fort entravée. Bien que l'acte d'accusation, afin d'indisposer préalablement le public contre eux, eût principalement porté sur la question de leurs principes, tout plaidoyer à ce sujet leur fut sévèrement interdit. Le tribunal, craignant de prêter une partie de son éclat à la prédication de ces doctrines révolutionnaires, ne se faisait pas faute, nonobstant toutes les protestations, de les étouffer sous ses interruptions légales, chaque fois qu'elles osaient se déployer devant lui. Les accusés furent constamment refoulés dans l'aride et impuissante discussion des faits qui leur étaient reprochés. Darthé fut le seul qui, refusant jusqu'au bout de reconnaître aucune qualité à la haute cour pour le juger, se laissa conduire à la mort comme après une defaite de guerre, sans daigner se défendre. Les débats durèrent trois mois. Enfin, le 26 mai, le jury ayant prononcé son verdict, Babeuf et Darthé furent condamnés à mort; sept autres à la déportation; le reste acquitté. En entendant leur sentence, et voulant soustraire leurs têtes à la vengeance qui les demandait, Babeuf et Darthé se frappèrent intrépidement de plusieurs coups de poignard. On se jeta sur eux, et ils n'eurent point le temps de s'achever. Le lendemain on les porta sur l'échafaud, comme on y avait porté Robespierre, sanglans et à demi-morts. Quant aux déportés, ils furent jetés dans un petit fort construit sur un îlot de la rade de Cherbourg.

Ainsi fut frappé par verdict d'un jury national le parti des Niveleurs. Privé de ses chefs et discrédité par la saisie et l'avortement de ses projets audacieux, il s'éteignit peu à peu. D'ailleurs le dix-neuvième siècle s'ouvrait, la grande guerre appelait nos armées, et la destinée amenait à la France des préoccupations d'un autre ordre. Les idées de perfectibilité et de progrès momentanément étouffées dans le tumult,

tueux empressement de la révolution, s'apprêtaient à renaître avec une splendeur que les temps antérieurs n'avaient point vue; et l'esprit rénovateur, laissant Babeuf, à la clôture du dix-huitième siècle, comme symbole de la dernière philosophie politique de cette illustre période, avait à s'élancer en avant en entraînant avec lui notre génération dans une voie plus large. Adieu aux lois tant vantées d'une fabuleuse nature; salut aux lois plus saintes de Dieu et de l'humanité. A des temps nouveaux un idéal nouveau.

BABOUIN. Voyez Singe.

BABYLONE. Nulle recherche ne semble plus curieuse que celle des premières annales du monde, de l'origine des nations et de leurs plus antiques vicissitudes. Où donc étaient alors les peuples d'aujourd'hui? Habitaient-ils les contrées où leur droit de possession est reputé immémorial? Et s'ils n'en étaient pas les maîtres primitifs, comment y sont-ils venus, quels peuples antérieurs ont-ils remplacés? L'histoire des nations est-elle muette au-dessus des quarante siècles qu'embrassent d'ordinaire nos livres?

Si de telles questions sont permises, quel nom les soulève à plus juste titre que cette Babel, vieille déjà dans les temps antiques, centre commun d'où les traditions recueillies dans la Genèse des Juifs font sortir tous les peuples, toutes les races humaines répandues sur la face de la terre.

Il y aurait, de nos jours, folie à tenter de resserrer dans le cercle des généalogies bibliques tant d'origines qui flottent en dehors des limites où s'arrêtaient les notions ethnographiques de l'écrivain sacré. L'Asie occidentale, l'Europe austro-orientale, et la nord-est de l'Afrique, voilà tout ce qu'il connût, tout ce que connurent les Grecs, à l'école desquels s'est formée notre érudition scholastique.

Il est vrai que là se trouvait Babel; mais les Juifs ni les Grecs classiques ne nous ont dit toute son histoire, ni l'histoire des nations cantonnées autour d'elle. La Genèse n'a pas recueilli dans leur intégrité les traditions chaldéennes qu'elle nous a transmises déjà épurées; ces traditions paraissent avoir été plus naïvement reproduites dans le livre perdu du chaldéen Bérose, d'après lequel Abydène, Apollodore, Alexandre Polyhistor, et d'autres peut-être, avaient fait des abrégés, perdus à leur tour, et dont quelques lambeaux ont seuls été sauvés d'un irréparable naufrage par les citations et les extraits conservés dans divers écrivains, surtout dans le Syncelle. Mais il est difficile de rattacher entre eux ces fragmens disloqués pour reconstruire à leur aide la Genèse chaldéenne; tels qu'ils sont, pourtant, ils nous fournissent un exposé fort curieux des doctrines cosmogoniques qui avaient cours à Babylone.

« Bérose rapporta que l'on conservait avec grand soin à Babylone des mémoires embrassant un espace d'environ quinze myriades d'années, et contenant l'histoire du ciel, de la mer, de l'origine des cho-es, des rois et de leurs actions... Dans le principe, les hommes vivaient à la manière des brutes, sans mœurs et sans lois, lorsque de la mer Erythrée, sur la plage chaldéenne, sortit un animal ayant la forme d'un poisson, et portant sous sa tête de poisson une autre tête, et des pieds d'homme attachés près de sa queue de poisson; cet animal, appelé Oannès, avait la voix et le langage des hommes, et l'on conserve encore son effigie peinte. Cet être, qui ne mangeait point, venait de temps à autre se montrer aux hommes pour leur enseigner tout ce qui est utile, les arts mécaniques, les sciences, la construction des villes et des temples, la confection des lois, la géométrie, l'agriculture, et tout ce qui rend une cité policée et heureuse.... Il avait écrit un livre qu'il laissa aux hommes, sur l'origine des choses et sur l'art de conduire la vie: un temps exista où tout était eau et ténèbres contenant des êtres inanimés informes qui reçurent la vie et la lumière sous diverses figures et espèces étranges: c'étaient des corps humains, les uns à deux, les autres à quatre ailes d'oiseau avec deux visages; ceux-ci, sur un seul corps, portaient une tête d'homme et une tête de femme avec l'un et l'autre sexe; ceux-là avaient des jambes et des cornes de chèvre; d'autres, tantôt la tête, tantôt la croupe d'un cheval; il y avait aussi des taureaux à tête d'homme, et une foule d'autres combinaisons bizarres de têtes, de corps, de queues de divers animaux, tels que chiens, chevaux, poissons, serpens, reptiles, dont les figures se voient encore peintes dans le temple de Bélos. Une femme nommée Omorôka présidait à toutes ces choses; ce nom chaldéen signifie en grec la mer, et désigne la lune. Or, Bélos, divisant cette femme en deux moitiés, de l'une fit la terre, et de l'autre le ciel, d'où s'ensuivit la mort des animaux. Bérose observe que ceci est une manière figurée d'exprimer la formation du monde et des êtres animés avec une matière humide. Le dieu Bélos ayant enlevé la tête de cette femme, d'autres dieux mêlèrent à la terre son corps qui était tombé, et dont furent formés les hommes; c'est par cette raison qu'ils sont doués de l'intelligence divine. En outre, le dieu Bélos, ayant partagé les ténèbres en deux moitiés, sépara le ciel de la terre, établit le monde dans l'ordre où il est; et les animaux qui ne purent supporter la lumière disparurent. Bélos, qui vit que la terre était déserte quoique fertile, ordonna aux autres dieux de se couper chacun la tête, de mêler leur sang à la terre, et d'en former des êtres qui supportassent l'air. Enfin Bélos lui-même fit les astres, le soleil, la lune et les cinq autres planètes. Voilà ce que Polyhistor raconte en son premier livre, d'après Bérose. »

Alexandre Polyhistor a de plus, ainsi qu'Abydène et Appollodore, fourni au Syncelle une liste de dix rois antediluviens, que voici:

Alôros, régna	56.000 ans ou	10 sares.
Alasparos ou Alaparos	10,800	3
Amêlôn ou Amillaros.	46,800	13
Amênôn ou Ammenôn.	43,200	12
Metalaros ou Megalaros	64.800	18
Daônos ou Daôs	36,000	10
Enedôrakhos ou Euedôreskhos. .	64,800	18
Amphis ou Amempsinos, ou Anôdaphos	36.000	10
Otiartês ou Ardatos	28,800	8
Xixouthros ou Sisouthros	64,800	18

« Dieu très prévoyant fit Alôros pasteur et directeur du peuple. » Amêlon et ses quatre premiers successeurs étaient de la ville de Pantibiblios; les deux rois suivans étaient de celle de Laragkhoi.

« Xixouthros fut le dixième roi; sous lui arriva le déluge.... Kronos lui ayant apparu en songe, l'avertit que le 15 du mois daisios, les hommes périraient par un déluge; en conséquence, il lui ordonna de prendre les écrits qui traitaient du commencement, du milieu et de la fin de toutes choses, de les enfouir en terre dans la ville du soleil appelée Sisparis; de se construire un navire, d'y embarquer ses parens, ses amis, et de s'abandonner à la mer. Xixouthros obéit; il prépare toutes les provisions, rassemble les animaux quadrupèdes et volatils, puis il demande où il doit naviguer: Vers les dieux, dit Kronos; et il souhaite aux hommes toutes sortes de bénédictions. Xixouthros fabrique donc un navire long de cinq stades et large de deux; il y fit entrer sa femme, ses enfans, ses amis, et tout ce qu'il avait préparé. Le déluge vint, et bientôt ayant cessé, Xixouthros lâcha quelques oiseaux qui, faute de trouver à se reposer, revinrent au navire. Quelques jours après, il les envoya encore à la découverte; cette fois les oiseaux revinrent ayant de la boue aux pieds; lâchés une troisième fois, ils ne revinrent plus; Xixouthros présumant que la terre se dégageait, fit une ouverture à son navire, et comme il se vit près d'une montagne, il y descendit avec sa femme, sa fille, et le pilote; il adora la terre, éleva un autel, fit un sacrifice, puis il disparut et ne fut plus vu sur la terre, non plus que les trois personnes sorties avec lui.... Ceux qui étaient restés dans le

navire ne les voyant pas revenir, les appelèrent à grands cris; une voix leur répondit, en leur recommandant la piété... et en ajoutant qu'ils devaient retourner à Babylone, selon l'ordre du Destin, retirer de terre les lettres enfouies à Sisparis, pour les communiquer aux hommes; que du reste le lien où ils se trouvaient était l'Arménie. Ayant ouï ces paroles, ils s'assemblèrent de toutes parts et se rendirent à Babylone. Les debris de leur navire, poussés en Arménie, sont restés jusqu'à ce jour sur les monts Korkoura; et les dévots en prennent de petits morceaux pour leur servir de talismans contre les maléfices. Les lettres ayant été retirées de terre à Sisparis, les hommes bâtirent des villes, elevèrent des temples, et réparèrent Babylone elle-même. »

A partir de cette époque la dynastie des rois chaldeens se continua encore pendant sept règnes, dont voici la liste :

Euèkhous, régna. . . . . 6 ans.
Khosmasbolos ou Khômasbêlos. . . . . 7 ½
Poros. 35
Nekhoubês. 43
Abios 48
Ouiballos 40
Ziuziros. 45

Des Arabes s'emparèrent alors de l'empire, et formèrent une nouvelle dynastie de six rois, savoir :

Mardokentês, régna . . . . 45 ans.
Lacune d'un nom 40
Sisimardakos. 28
Nabios. 37
Parannos. 40
Nabonnabos 25

C'est à ce dernier que les rois d'Assyrie enlevèrent Babylone, pour la conserver jusqu'à Sardanapale, formant à leur tour, dans les listes du Syncelle, une série de quarante-un rois, dont voici le catalogue :

Bêlos régna . . . . 55 ans.
Ninos 52
Semiramis. 42
Ninyas, appelé aussi Zamês. 38
Arêios. 30
Aralios. 40
Xerxès (*Balaios Kheoxaras*). 30
Armamithrès (*Amatkritès*). 38
Belôkhos. 35
Balaios. 52
Sethos (*Altadas, Azatagos*). 32
Mamythos. 30
Askhalios (*Monkhaleos, Maskhaleos*) 28
Sphairos. 28
Mamylos (*Samylos*) 30
Spardaios (*Sparstos, Sforatos*). 42
Ascatadês 38
Amyntês (*Amyntas, Amindês*). 45
Bêlokhos. 25
Baletorês (*Beloparss, Bestaskaros*). 30
Lampridês. 30
Sôsarès (*Soasarès*). 20
Lamprsès (*Lamparès*). 30
Panyâs. 45
Sôsarmos 22
Mithraios 27
Teutamos (*Tautanês*). 32
Teutaios. 44
Arabêlos. 42
Khalaos 45
Anebos. 38
Babios. 37
Thinaios. 30
Derkylos. 40
Eupakmês (*Eupalês, Eupalmos*). 38
Laosthenès. 45
Pertiadès (*Piriatidês, Prideazês*) 30
Ofrataios (*Phoratês*). 21
Efekherès (*Ofrotenès*) 52
Akraganès (*Okropazès, Akrazanês*). 42
Thonos Konkoleros, en grec *Sardanapalos*. . . 15

Ici les listes vulgaires supposent une dislocation du grand empire de Babylone et d'Assyrie, pour former trois royaumes parallèles, gouvernés par trois dynasties diverses.

L'une, des rois de Ninive mentionnés par les livres juifs, savoir : Foul, Teglat-Fal-Asar, Salman-Asar, San-Hhéryb, et Asar-Hhaddon, que nous avons, dans l'article Assyrie, montré n'être point différens des derniers princes de la liste précédente.

Une autre, des rois mèdes d'Ekbatane, dont Hérodote ne compte que cinq, en y comprenant Arbakès, après lequel viennent Deiokès, Fraortès, Kyaxarès et Astyagès; l'amplificateur Ktesias, si aveuglément suivi par Diodore, trouve le moyen de porter cette liste à neuf, en doublant, sous des noms divers, les quatre premiers princes mentionnés par Hérodote.

Enfin, celle des rois particuliers de Babylone, formant un canon chronologique dressé par l'astronome Ptolémée, et contre lequel ne paraît s'élever aucune difficulté digne d'attention. Le voici tel que nous l'a transmis Théon.

Av. J.-C. 747. Nabonasar régna. . . . . 14 ans.
733. Nadios (Nabios) 2
731. Khoziros (Khinziros) et Pôros. . . 5
726. Ilonlaios (Iougaios). 5
721. Mardokempadês 12
709. Arkeanos. 5
Interrègne 2
702. Belibos. 3
699. Apronadios (Aporonadisos). 6
693. Rigebêlos (Irigebalos). 1
692. Mosésimordakos 4
Interrègne 8
680. Asaradinos (Isarindinos). 13
667. Sogdokhenos (Saosdoukhenos). . . 20
647. Kiniladanos. 22
625. Nabopolasar 21
604. Nabokolasar (Nabou-Kodon-Asar). 43
561. Ilouaradam (Aouyl-Merodak). . . . 2
559. Nirikasolasar. 4
555. Nabonadios (Nabonidès). 17

Nous sommes ainsi conduits jusqu'à l'époque bien connue de Cyrus, qui vainquit le mède Astyagès et le babylonien Nabonidès, fondant, sur les débris de l'empire assyrien, l'empire des Perses, compté pour la seconde des quatre grandes monarchies anciennes, dont la succession ininterrompue nous permet de remonter des Romains aux Grecs, des Grecs aux Perses, et des Perses aux Babyloniens, puis, à l'aide du canon de Ptolémée, de Nabonadios à Nabonasar; mais au-dessus de Nabonasar, il y a solution de continuité.

On a diversement essayé de renouer ici la chaîne des temps; la plupart, remarquant une homonymie frappante entre Asar-Haddon, roi d'Asour, mentionné dans les livres juifs, et Asaradinos du canon de Ptolémée, ont supposé qu'il s'agissait d'un seul et même personnage, servant ainsi de lien commun aux deux listes, et terminant, par la conquête de Babylone, la séparation des deux royaumes : c'est vouloir réduire au seul royaume de Ninive le puissant Salman-Asar, qui pourtant assignait aux Juifs exilés les *villes de Médie* pour leurs quartiers, et envoyait en Palestine des *colonies babyloniennes*.

Volney, dont la chronologie, sans être à l'abri de toute objection, a du moins l'avantage de former un système homogène dans son ensemble, Volney, dis-je, suppose l'identité de Belesys avec le Mérodak Baladan des livres juifs, ainsi qu'avec le Mardok-Empad de Ptolémée; ses prédécesseurs, au temps de Salman-Asar, n'étant en réalité que des satrapes

des rois de Ninive, comme ses successeurs jusqu'à Nabopol-Asar, ne furent que des satrapes des rois mèdes. Nabonasar seul, en tête de la liste, se serait élevé, comme prince indépendant, antérieurement aux grands progrès de la puissance ninivite.

Nous avons indiqué, dans l'article ASSYRIE, comment la longue liste des rois assyriens de Ktesias, bornée à trente noms dans le catalogue de Moïse de Khoren, doit être resserrée dans les limites de la chronologie d'Hérodote, qui nous fournit ainsi l'époque de Ninus.

Au-dessus de cette époque, viendrait se placer naturellement la liste des rois arabes de Berose, si les noms de *Mardokentes*, de *Sisimordakos*, de *Nabonnabos*, comparés à ceux de *Mordokempad*, de *Mosesimordakos* et de *Nabonodios* du canon de Ptolémée, ne donnaient juste sujet de la suspecter de double emploi. Quant à la serie des rois chaldéens antérieurs à ces prétendus arabes, il n'est pas sans intérêt de remarquer que les deux premiers sont quelquefois représentés comme un seul personnage, dans lequel il serait aisé de retrouver, d'une part, Kousch, appelé par les Grecs *Khous*, et déguisé ici en *Eue-Khous* (comme le fleuve Forat est déguisé sous la denomination d'Eu-Frate), et d'autre par *Kham-Asbolos* ou Hham au teint de bistre; rapprochemens justifiés par les traditions bibliques, où Nemrod, le premier roi de Babel, est désigné comme fils de Kousch et petit-fils de Hham. Nous n'essaierons pas de trouver la place des six rois ante-diluviens.

Dans l'examen analytique auquel nous venons de faire assister le lecteur, se sont évanouies les trompeuses richesses historiques dont nous avions déroulé devant lui l'inventaire. En récapitulant ce qui nous en est resté, nous apercevons, après de vagues traditions, une histoire certaine commençant avec l'assyrien Ninus (av. J.-C. 1237), dont les successeurs ne tardent pas à s'énerver dans la mollesse du serail: le satrape Nabonasar vent secouer leur joug et se former un royaume à Babylone (747); mais les rois de Ninive se réveillent de leur torpeur, et raffermissent leur puissance ébranlée; puis leurs généraux se révoltent, et leur dynastie s'éteint en Sardanapale (719). Sur les ruines de cet empire s'élève celui des Mèdes, qui continuent de nommer des satrapes à Babylone; une invasion des Scythes vient paralyser leur vigueur, et les satrapes de Babylone en profitent pour se rendre indépendans (625) et s'emparer de Ninive: NABOU-KODON-ASAR le Grand (auquel un article spécial sera consacré) porte la monarchie babylonienne au plus haut degré de splendeur; mais elle décroît rapidement sous ses faibles successeurs, et Kouresch, roi de Fars, que nous appelons Cyrus, roi de Perse, déjà vainqueur des Mèdes (561) et des Lydiens (557), s'empare aussi de Babylone (538).

C'était le triomphe de la race yafétique sur la race sémitique; car il ne faut pas croire que les Persans modernes, dont la langue, surtout dans sa pureté native (le zend), appartient à la grande famille des langues indo-germaniques, représentent en aucune manière les anciens Persans ou E'lamites compris parmi les enfans de Sem, et dont l'idiome propre paraît avoir été le Pehlevi, défiguré, dans les livres que nous en possédons aujourd'hui, par une syntaxe persane. Outre la difference tranchée du langage, le *Boun dehesch*, qui est une version de la Genèse des Parsis, a conservé des traditions qui témoignent d'un cantonnement antérieur de ce peuple sous une latitude beaucoup plus septentrionale.

L'empire syro-chaldéen embrassait dans son etendue toutes les nations sémitiques, savoir: E'ylam, qui dans les premiers temps paraît avoir eu la suprématie, à l'époque où le roi Kdoro-La'omor, menant avec lui ses alliés. Amrafel roi de Sennа'r ou de la Babylonie, Aryouk, roi d'Elasar, et Tida'l, roi de Gouym, allait faire rentrer dans le devoir les princes de la vallée de Sedym, qui, après trois ans de soumission, voulaient se soustraire au tribut; — Asour, bien connu pour être le peuple de Ninive; — Araf-Kasd, représente par les Kasdym ou Kaldéens; — Loud, ou les Lydiens, sujets d'Agron, fils de Ninus; — et Aram, ou les anciens Syriens, répandus jusqu'au fleuve Halys dans l'Asie-Mineure. Il est digne de remarque que tous ces peuples employaient un système d'ecriture particulier, appelé par les anciens *lettres assyriennes*, et par les modernes *caractères cunéiformes*, dont les ruines de Babylone, de Ninive, de Persépolis, et d'autres monumens disseminés dans la Syrie et l'Asie-Mineure, offrent de nombreux exemples, sans que la persévérance de nos savans soit parvenue à en déterminer l'alphabet avec une complète certitude.

Il semble que la prépondérance ait d'abord appartenu, dans la Haute-Asie, à la race yafétique; car Justin cite la domination des Scythes comme ayant précédé celle des Assyriens.

Pressé au nord et à l'est par les nations yafétiques, au sud et à l'ouest par les nations hhamitiques, l'empire des Semites fut continuellement en butte au double péril d'être envahi par les unes ou par les autres; la pression des Mèdes et des Perses fut la plus puissante, l'empire leur resta; et ce mouvement de transmigration conquerante vers le sud s'étendit à l'Inde, où les castes supérieures sont venues apporter, avec le sang yafetique, le sanscrit, premier anneau de cette chaîne immense d'idiomes isogènes que l'on désigne de nos jours sous la dénomination d'indo-germaniques.

Mais les nations hhamitiques avaient aussi eu leur tour; car la Genèse nous montre le kouschyte Nemrod maître jadis de Babylone, d'Arak, d'Akad et de Kélaneh, reprises bientôt par cette race d'Asour qui avait été refoulee vers le nord et était allée bâtir Nynoueh et les autres villes assyriennes. D'autres Kouschytes encore dominèrent peut-être dans la Kaldee; car les traditions, même fautives dans leur expression, ne sont jamais sans fondement; et quand Bérose raconte que des rois arabes vinrent enlever Babylone aux Kaldéens, il ne veut point dire sans doute que ce furent des Arabes Qahhthanytes et par conséquent Kaldéens eux-mêmes; il ne peut entendre par là que des Arabes primitifs, de race kouschyte comme les Pheniciens et les Massrym; or les traditions arabes confirment l'indication de Bérose, car Masaoudy rapporte que les tribus antiques de A'âd, Tamoud, Thesm et Gjoday, soumirent autrefois la Babylonie, et s'y établirent; peut-être est-ce un souvenir de la même invasion que celle de Nemroud (dont le nom est appellatif et signifie *rebelle*). Le même historien fait allusion à des temps bien posterieurs quand il mentionne un autre établissement de Kouschytes en Kaldee sous un second Nemroud, satrape de Dzahhaq Byourasp (Azdehhaq Pyour-Asp de Moïse de Khoren), qui paraît se confondre avec l'Astyagès ou Astuigas des Grecs. Le récit de Masoudy nous apprend en outre cette curieuse particularite, que le peuple indigène de la Kaldée et fondateur de Babylone est identique à celui que les Arabes ont appelé Nabatheens.

Nous ne parlerons point ici des constructions qui rendirent Babylone célèbre dans l'antiquité; ces constructions firent une grande part de la gloire de Sémiramis et de Nabou-Kodon-Asar le Grand; c'est à ces articles que nous devons renvoyer ces details. Bornons-nous à dire que le village moderne de Hellah marque, sur les bords de l'Euphrate, le centre de l'emplacement qu'occupait jadis cette ville immense.

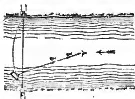
BAC. Pour traverser les rivières dans les lieux où la civilisation n'est pas assez puissante pour établir des ponts, ou bien dans lesquels la liaison des deux rives n'est pas de première importance, on se sert de bateaux établis à demeure sur les points de passage. Lorsque les animaux et les voitures peuvent passer à gué, et qu'il ne s'agit que de transporter les hommes, on emploie simplement de petites nacelles que l'on manœuvre, soit avec des gaffes, soit avec des avirons; mais lorsque les transports sont plus considerables, on a recours à des bateaux d'une nature spéciale, mis en mouve-

ment par des moyens particuliers : c'est à eux que l'on donne proprement le nom de bacs.

Leur grandeur varie, mais leur forme est presque constamment la même : c'est un carré long, à fond plat et d'une charpente solide. Les deux extrémités, la proue et la poupe, sont semblables ; car l'une ayant servi à l'entrée, l'autre sert à la sortie, qui, pour se faire avec facilité, demande les mêmes conditions. Afin d'aborder commodément les routes qui aboutissent au rivage, les extrémités du bac sont chacune garnies d'un tablier mobile, sorte de pont-levis que l'on abat sur le talus du sol, et par lequel se font tour à tour, sans aucune secousse, l'entrée et la sortie. En relevant ce pont-levis, on en fait une espèce de barrière qui ferme l'intérieur pendant la traversée. Le bac est donc une portion de route qui vient s'appliquer un instant à l'extrémité de la route rompue par la rivière, qui s'en détache quand les passagers s'y sont une fois rassemblés en assez grand nombre, et va se mettre en communication de la même manière avec l'extrémité de route située sur l'autre bord.

Les bacs étant d'un volume et d'un poids souvent très considérables, il faut une assez grande dépense de force pour les mettre en mouvement, et surtout pour les empêcher d'aller en dérive quand le courant est un peu rapide. Au lieu d'augmenter démesurément le nombre des bateliers nécessaires au service, on a recours au courant lui-même, que l'on oblige, par des combinaisons mécaniques fort simples, à pousser alternativement le bateau d'une rive à l'autre.

Le moyen le plus simple consiste à tendre un câble entre les deux bords de la rivière, et à y attacher le bac de telle sorte qu'il ne puisse pas aller en dérive. Afin de ne pas couper la navigation, on laisse au câble assez de jeu pour qu'il puisse plonger, ou bien on l'élève assez haut à l'aide de pièces de charpente placées aux deux extrémités, pour que les bateaux puissent passer au-dessous sans l'atteindre. Dans le premier cas, le bateau est accroché directement au câble par deux rouleaux, derrière lesquels le câble glisse pendant le passage, sortant successivement de l'eau à mesure que le bateau avance, et l'empêchant ainsi d'aller en dérive. Les rouleaux sont disposés de manière à ce que le bac demeure constamment oblique par rapport à la direction du courant, qui alors presse avec une partie de sa force sur le flanc qui lui est opposé. Les bateliers aident d'ailleurs le courant en halant directement sur le câble, et en poussant sous eux le bateau avec leurs pieds. Lorsqu'on emploie un câble tendu au-dessus des eaux, on y attache le bac par un autre câble qui s'attache à son milieu, et qui roule sur le premier câble à l'aide d'une poulie : on maintient le bac dans sa position oblique à l'aide de deux cordes inégalement longues, dont l'une va à l'arrière et l'autre à l'avant, comme l'indique la figure où B représente le bac marchant de la rive droite à la rive gauche, et CD la corde tendue entre les deux rives.



(Disposition d'un bac.)

Pour changer le sens du mouvement du bac, il suffit de changer le sens de son obliquité, ce qui se fait en déplaçant les petites cordes latérales.

Sur les grandes rivières, telles que le Rhin et l'Escaut, par exemple, on emploie habituellement un autre procédé. Au lieu de tendre le câble en travers de la rivière, on le fixe, au contraire, par une de ses extrémités, soit à l'aide d'une ancre, soit à l'aide d'un pieu solidement enfoncé à un point A situé dans le milieu de la rivière ; l'autre extrémité vient s'attacher au milieu du bac, et à l'aide des cordes latérales on maintient le bateau dans l'inclinaison convenable par rapport au courant. Le bac, au lieu de traverser la rivière en ligne droite, la traverse alors suivant un arc de cercle dont le point fixe est le centre, et dont le câble est le rayon. Pour que le courant agisse pendant toute la traversée de la manière la plus avantageuse, il faut que la longueur du câble soit égale à la largeur de la rivière. Cela est cause que ce câble a souvent une longueur très considérable. Pour l'empêcher de traîner sur le fond de la rivière, on l'élève au-dessus du niveau des eaux en le faisant passer sur une série de petits bateaux *b*, *b*, garnis de mâts, sur le sommet desquels il s'appuie. C'est à ce genre de bacs que l'on réserve particulièrement le nom de trailles. Il y en a de fort grands sur le Rhin, notamment devant Neuwied. Ils se composent de deux grands bateaux unis par un plancher solide sur lequel se réunissent, comme sur une place de marché, les bestiaux, les voitures, les passagers. Le câble, qui a bien un quart de lieue de longueur, est porté sur une flottille de petites nacelles pontées qui se mettent en mouvement toutes ensemble et barrent le fleuve, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, à mesure que le bac se déplace. Il est évident que lorsque l'on a besoin de bacs dépassant une certaine dimension, la communication des deux rives demande à être établie, non plus par un transport alternatif, mais d'une manière fixe et continue à l'aide d'un pont. Les bacs, qui jadis formaient, à bien peu d'exceptions près, la seule liaison des deux rives du Rhône, depuis Lyon jusqu'à la mer, sont maintenant remplacés avec grand avantage sur un nombre de points considérables par des ponts suspendus en fil de fer, mode de communication bien préférable et d'ailleurs peu coûteux.

BACCHANALES, BACCHANTES. Voyez BACCHUS.

BACCHUS, appelé en grec *Dionysos*, passait pour être le dieu du vin et des vendanges dans la mythologie grecque qui a popularisé son nom. Les anciens mythographes qui essayaient de mettre quelque ordre dans l'immense chaos des traditions relatives au culte, reconnaissaient plusieurs Bacchus ; Cicéron en compte cinq, et en ajoute ainsi deux aux trois de Diodore et de Philostrate ; on peut en trouver jusqu'à sept et même huit, mais il est vraisemblable que tous n'étaient que des modifications du même, suivant le culte de chaque pays, selon les faces diverses de la même idée primordiale. Aussi les auteurs diffèrent-ils beaucoup sur l'origine de ce dieu, sur le nom de son père et celui de sa mère : tantôt il est fils de Jupiter et de Proserpine ou de Nisus et de Thione ; tantôt de Nilus, ou Caprius, ou Jupiter et de Luna ; tantôt c'est d'Ammon et d'Amalthæa, ou de Jupiter et de Cérès ; mais, suivant l'opinion la plus vulgaire, il naquit de Jupiter et de Semelé, fille de Cadmus, fondateur de Thèbes en Béotie.

Nous analyserons ici les légendes les plus répandues sur la naissance et l'histoire de Bacchus. La jalouse Junon ayant appris les amours de Jupiter et de Sémélé, prit la figure de Béroé, nourrice de sa rivale, afin d'inspirer adroitement à celle-ci des soupçons sur la personne de son amant, qui, se disant roi des dieux, ne s'offrait jamais à elle que sous les traits d'un simple mortel. Semelé, suivant le conseil de la fausse Béroé, conjura Jupiter de lui apparaître dans tout l'éclat de sa gloire. Le dieu voulut la dissuader de son désir, mais enfin lui ayant juré par le Styx de faire ce qu'elle demanderait, il ne put se dispenser d'accomplir sa promesse. Il parut donc devant elle au milieu de ses foudres qui consumèrent le palais et la firent périr elle-même. Elle était alors grosse de sept mois, et le jeune Bacchus, fruit de ses amours, eût été anéanti avec elle, si Jupiter, aidé de Vulcain, ne l'eût

retiré du sein du cadavre et enfermé dans sa cuisse, où il demeura pendant les deux mois qu'il fallait pour compléter le temps d'une gestation régulière. Ce terme étant expiré, Jupiter le mit au jour.

Les anciens ont donné diverses explications de cette naissance miraculeuse: suivant Eustathe, Bacchus fut nourri dans les Indes sur le mont Méros. Or le mot grec *méros* signifie *cuisse*, et l'équivoque du nom de la montagne a fait inventer la naissance singulière du dieu du vin; mais ce trait n'est pas complet et nous y reviendrons. Suivant une autre légende qui régnait en Laconie, Cadmus irrité de la grossesse de sa fille, la fit enfermer dans un coffre et jeter à la mer: le coffre aborda en Laconie; Sémélé était accouchée pendant la traversée, mais elle était morte; son fils seul vivait, et fut recueilli par les habitans du rivage.

Jupiter, suivant quelques auteurs, fit élever Bacchus par ses trois tantes, Ino, Agavé, Autonoé, filles de Cadmus, qui veillèrent sur son enfance; mais la tradition la plus commune dit que Jupiter le confia, dès sa naissance, à Mercure pour le porter sur le mont Nysa en Arabie, où des Nymphes furent chargées de l'élever; ses nourrices, filles d'Atlas, furent dans la suite métamorphosées en étoiles, et nommées *Hyades*. Des mains des Nymphes, Bacchus passa dans celles des Muses et de Silène; celles-ci l'initièrent à la connaissance des beaux-arts, de la danse, et surtout de l'harmonie dans son acception la plus élevée. Silène lui enseigna la culture de la vigne et la fabrication du vin.

Bacchus, devenu grand, combattit avec courage dans cette grande lutte des Titans contre Jupiter; puis il partit pour l'Orient et fit la conquête des Indes avec une armée composée de Faunes, de Satyres, de Corybantes, de Curètes; les Heures et Silène l'accompagnèrent aussi dans cette expédition. Tout ce qui composait son armée, hommes et femmes, portait, au lieu d'armes, des thyrses et des tambours, et tous les peuples cédèrent à l'enthousiasme qu'inspirait cette tumultueuse armée. Bacchus fut reçu partout comme une divinité, parce qu'il cherchait moins à conquérir pour imposer des lois aux vaincus que pour faire pénétrer chez eux la civilisation, et leur enseigner la culture de la vigne. Cependant il aurait eu pendant le cours de cette expédition plus d'un combat sanglant à soutenir: deux batailles, l'une sur les bords de l'Astaque, l'autre auprès de l'Hydaspe; puis un double combat avec le roi hindou Dériade, dont il reste vainqueur. Ensuite viennent divers épisodes qui varient ces scènes belliqueuses; tels sont les amours de Bacchus avec Nicé (la victoire), des jeux funèbres, le supplice des bacchantes, les métamorphoses de Bacchus, sa démence et sa guérison. Parfois le jeu de mots se combine avec l'allégorie dans le récit fabuleux de ces voyages; ainsi on le voit en Syrie à la cour du roi Staphyle (raisin), qui a pour fils Botrys (la grappe), pour femme Methé (l'ivresse), et pour officier de sa maison Pithos (tonneau). Poursuivant le cours de ses expéditions, il vient à Tyr faire des présens à Hercule et lutter avec ce demi-dieu, dont il reste vainqueur. Puis il arrive à Naxos, s'y endort sur le rivage, et est pris par des pirates qui veulent outrager sa jeunesse; mais le dieu se présente aussitôt sous la forme d'un lion redoutable, les nautonniers saisis d'effroi se jettent dans les flots et sont métamorphosés en dauphins; Acète, leur chef, échappe seul et devient l'apôtre de Bacchus, prêchant partout sa divinité. Le dieu revient en Béotie, son pays natal, où il est reçu avec transport par les Thébains; mais le roi Penthée, irrité sans doute de l'enthousiasme qu'inspire le culte nouveau, fait jeter Bacchus en prison; le dieu brise ses chaînes par un nouveau miracle, et les trois filles de Penthée, dans un accès de fureur, déchirent leur père aux fêtes des bacchanales. Dans le Péloponèse, Bacchus reçoit l'hospitalité d'Icarus dont la fille, Erigone, lui inspire l'amour le plus vif; il se métamorphose en grappe de raisin pour parvenir à la posséder. Il revient à Naxos où il trouve, endormie sur le rivage, la belle Ariadne que Thésée venait d'abandonner; touché de ses larmes et séduit par sa beauté, il parvient à la consoler, et en fait son épouse. L'Achaïe, Argos, Delphes, la Thrace, sont tour à tour l'objet des excursions du dieu et le théâtre de ses aventures. Ensuite il passe en Egypte à la cour du roi Protée; puis il revient en Phrygie, où la déesse Cybèle l'admet aux initiations et aux mystères.

Là se termine à peu près la légende terrestre de Bacchus, plus ou moins chargée de variantes suivant les temps, les lieux et les écrivains. Cicéron, Ovide, Diodore, et la compilation beaucoup plus ancienne d'Apollodore, fournissent de précieuses notions sur la mythologie de ce dieu; mais c'est surtout dans le poème de Nonnus, en quarante-huit livres, intitulé *les Dionysiaques*, que sont rassemblés les détails les plus nombreux et les plus variés sur les aventures qui ont signalé la vie de Bacchus: une foule de traits paraissent être de l'invention du poète, et il serait sans doute aussi peu raisonnable de leur attribuer à tous une égale valeur mythologique, que de vouloir assujétir les diverses circonstances de la vie terrestre du dieu et l'itinéraire de ses expéditions, à un ordre chronologique et géographique régulier. Ainsi l'on voit Bacchus passer brusquement de l'Inde en Syrie sur les bords du fleuve Oronte; de là en Béotie, de Béotie en Egypte, d'Egypte en Thrace; même incertitude sur l'époque de sa démence: suivant quelques uns, c'est après et non pendant le cours de ses expéditions qu'il fut attaqué de folie; selon d'autres, ce fut sous l'influence de ces accès que lui envoyait la jalouse Junon qu'il entreprit ses lointains voyages. L'époque de la guerre des Titans n'offre pas moins de doutes: selon les uns, ce fut au sortir de l'adolescence qu'il aida Jupiter à vaincre ses antagonistes; selon d'autres, il succomba dans cette lutte, mais pour renaître; d'autres enfin le font périr plus tard de la main des corybantes. Quoi qu'il en soit, la plupart de ces récits pris séparément offrent de l'importance, et nous essaierons d'établir quelques rapprochemens, du moins entre les principaux.

Des cinq Bacchus indiqués par Cicéron, le plus connu est le thébain, et c'est celui qu'Orphée, suivant l'opinion commune, fit connaître à la Grèce; mais le Bacchus indien vient se joindre à celui-ci: il a aussi son histoire qui vient se confondre avec celle de l'autre. Une grande partie des récits qui abondent dans les poètes se rapporte vraisemblablement à l'introduction de cette religion en Grèce. Cette introduction paraît avoir eu lieu par le nord: les écoles orphiques d'une part, Samothrace de l'autre, et c'est à Thèbes qu'elle fut reçue d'abord, pour se répandre à Athènes, dans le Péloponèse et par toute la Grèce. Le défaut de lien entre les diverses traditions sur Bacchus laisse sans explication une foule de traits qui probablement avaient leur source dans l'histoire du culte lui-même, des obstacles ou des difficultés qu'il rencontra pour se propager: telle est l'histoire de Penthée, celle des divers combats que Bacchus eut à soutenir, celle des pirates, des filles de Minée changées en chauves-souris pour avoir refusé de célébrer les fêtes du dieu nouvellement introduit; on peut voir encore dans le récit de la mort d'Orphée déchiré par les bacchantes, le conflit de deux religions ou plutôt de deux sectes dont une, celle établie dans la Thrace et venue directement par l'Inde, repousse l'autre venue d'Egypte, et cause la mort de celui qui la prêchait aux accens de la lyre.

Ceci posé, que le culte de Bacchus s'introduisit en Grèce par deux routes différentes, il s'agit de suivre les traces de cette double origine. On a vu qu'Orphée apporta le culte de Bacchus en Béotie; il prend ce dieu dans la famille de Cadmus, en lui appliquant une partie du mythe et des attributs d'Osiris. Or Cadmus était aussi d'origine égyptienne. Le Scholiaste de Lycophron le fait venir de Thèbes d'Egypte; cette ville se trouve être ainsi la métropole de la Thèbes de Béotie. Une autre tradition vient se rapprocher de celle-ci et pour ainsi dire s'y confondre, c'est celle qui fait Bacchus fils

du Nil; on reconnaît là le fils d'Ammon (*Amoun*), la divinité de Thèbes. Une variante de la même tradition lui donne pour père Caprius, le bouc ou plutôt le belier, emblème d'Ammon, et pour mère Amalthée (Ammon femelle). Toutes ces données ont, comme on le voit, leur source dans la vallée du Nil. Le lieu de la naissance, Thèbes d'Egypte, se déplace et devient la Thèbes de Béotie; mais si Ammon donne naissance à Bacchus, un autre dieu ou du moins une autre forme d'Ammon, Osiris, fournit au personnage grec une grande partie de sa propre legende, ainsi que les pratiques de son culte; il en sera parlé plus bas.

Si nous suivons l'autre donnée, nous arrivons à une origine asiatique non moins évidente, et confirmée par les Grecs eux-mêmes dans leur Bacchus-Indien, Bacchus barbu, qui offre la plus grande analogie avec le dieu Siva, troisième personne de la grande trinité hindoue. Bacchus naît de la cuisse (*méros*) de Jupiter; c'est le mont Mérou d'où jaillissent des flots de vin, de lait et de miel; cette montagne, bifurquée comme le Parnasse de Delphes, est le siége du dieu Siva qui a, lui aussi, dans ses Rakchasas (sans parler des autres ministres bizarres ou malfaisans, de ses tigres, de ses éléphans, de son ganesa-silène), une armée composée des mêmes élémens que celle du Bacchus grec; ce dernier a aussi un tigre pour compagnon, et ce n'est assurément pas aux Grecs, qui n'avaient jamais vu de ces animaux, qu'il en faut attribuer l'idée première. Siva aussi a ses voyages et ses conquêtes par toute la terre et ses combats fameux contre les géans qui veulent escalader le ciel.

Les processions de Lingam, les danses, les flagellations, toutes les pratiques plus ou moins extravagantes qui caractérisent les fêtes de Siva, se retrouvent dans les dionysiaques et les bacchanales; et en effet, l'idée symbolique de Siva présente ce dieu, aussi bien que le Bacchus grec, comme un emblème de cette force qui tue et ranime, de la puissance génératrice qui féconde la nature et la fait sans cesse renaître de sa propre destruction. Ici vient naturellement s'offrir l'idée du soleil, tour à tour energique et inerte, de la nature, féconde une partie de l'année et stérile l'autre. Le phalle devient la forme symbolique la plus appropriée à toute idée de fecondation, et le peuple interprétant par extension ces idées selon ses goûts, le phalle, les processions ithyphalliques, les bacchanales et tous les excès libidineux viennent, en Grèce comme en Asie, comme en Egypte, concourir à la célébration des fêtes du dieu, en mémoire de sa résurrection, ou, en d'autres termes, de la résurrection du soleil et de la nature au printemps. Nous avons vu en effet certaines traditions soumettre Bacchus à la loi de la mortalité: suivant les unes il est tué par les Titans, selon d'autres par des Corybantes ou Cabires qui transportent en Tyrrhénie, dans une corbeille, l'organe viril du cadavre; enfin, dans les mystères, on enseignait que le dieu était mort et ressuscité après être resté trois jours aux enfers (*in inferis* ou mieux dans l'*hémisphère inférieur*) entre les bras de Proserpine, d'où il est tiré par Jupiter, qui rend la vie à Bacchus après avoir réuni ses membres dispersés. Les mêmes idées de résurrection et les mêmes pratiques religieuses ont lieu pour Adonis, qui n'est lui-même qu'une variante ou forme de Bacchus. Mais c'est surtout avec Osiris que Bacchus offre la plus grande analogie, c'est presque la même histoire mythique: Osiris voyage dans l'Inde; à son retour il est massacré; ses membres sont disperses; le phalle séparé du corps et mis dans un coffret; vient ensuite la résurrection. Le dieu renaît, le phalle est retrouvé et reprend son action fécondatrice. La nature renaît à son tour; Osiris enseigne aux hommes la culture des blés et de la vigne; il est associé à la féconde Isis, comme Bacchus à Cérès, pour doter le genre humain de ses premiers élémens d'existence.

Bacchus, analogue d'Osiris comme de Siva, offre donc un symbole du soleil, c'est la chaleur fécondante et la lumière; cette vie qui anime les êtres, change le germe en animal et détermine la végétation. C'est le soleil vivifiant dans l'hémisphère supérieur, et stérile dans l'hémisphère inférieur; dans ce dernier cas il meurt: c'est Bacchus aux enfers; l'homme-dieu sacrifié comme Osiris et qui ressuscite; c'est Adonis; c'est Bacchus-Amour et même Bacchus-Venus, non pas seulement la Venus mâle de Paphos, mais Venus femelle, Venus-Joni; car il est de deux sexes comme Astarté, comme toutes les divinités symboliques du feu générateur associé à l'humide. Pline cite une figure de Bacchus vêtue en Venus, ce qui la fait appeler par Senèque une vierge déguisée. Bacchus se donne même à des dieux pourvus du sexe masculin, et s'identifie de cette manière aux divinités de l'ordre le plus élevé. Les anciens avaient Bacchus-Jupiter, Bacchus-Pluton, Bacchus-Serapis. D'ailleurs il en est de Bacchus comme de la plupart des personnages mythologiques, qui, distincts les uns des autres, se fondent néanmoins en une seule conception, comme l'univers se confond dans l'idée de Dieu.

Bacchus symbole du soleil, de la chaleur principe fécondateur mâle, ne s'unit pas seulement à Cérès, comme Adonis à Vénus, comme Osiris à Isis; on le voit même partout où se répand son culte s'associer aux différentes divinités locales. A Daulis, à Phigalio, à Ephèse, il s'unit à Diane; à Thelphusse il se joint à Cérès et à Proserpine; à Tanagres son temple était uni à celui de Thémis, d'Apollon et de Venus; Thespias, Orchoménè, Olympie, Mégare, Amyclès, Messenie, etc., avaient uni Bacchus à leurs divinités patronimiques. Quant aux temples où Bacchus était adoré seul, ils étaient encore plus nombreux; il paraît avoir eu des autels jusques dans la Thrace, avant même que son culte fût connu en Grèce.

Nous n'entrerons point dans l'immense récapitulation des noms, surnoms et épithètes donnés à Bacchus; ce serait énumérer tous les lieux où il avait des autels, toutes les fonctions et la variété des formes que les anciens lui attribuaient. La liste des fêtes célébrées en son honneur et l'explication de leurs différens noms n'offriraient pas moins d'étendue, et nous croyons devoir omettre de tels developpemens, notre but étant d'indiquer les masses principales en évitant les détails purement accessoires.

Comme Apollon, Bacchus fut aussi le chef des Muses et de l'harmonie; mais dans l'acception la plus élevée, en ce sens qu'il présidait au concert sublime que forment les sphères dans leurs révolutions célestes. C'est sur la donnée astronomique que portent toutes les recherches du savant et trop ingénieux Dupuis. Cet illustre érudit cherche à expliquer par la sphère céleste et ses combinaisons non seulement le poëme de Nonnus, mais l'histoire tout entière du culte de Bacchus; on sait que de tels calculs n'entrèrent que pour une faible partie dans les mythes religieuses de l'antiquité, et qu'il faut rapporter aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne toutes les spéculations astronomiques ou astrologiques dont quelques auteurs de ce temps revêtirent la mythologie. Comme chef de l'harmonie, Bacchus présidait sur la terre à la poésie lyrique; aussi c'est aux grands dionysiaques qu'avaient lieu les concours des poètes dramatiques, et que le prix était decerné à la plus belle tétralogie. Le vainqueur avait chez les Athéniens le droit de cité.

Bacchus, considéré de même qu'Osiris, comme un symbole du soleil et de l'influence de cet astre sur la fertilité de la terre, est inséparable du phalle, l'emblème le plus caractéristique et le plus repandu dans les cultes anciens. Aussi partout voit-on les pratiques désordonnées du phalle se mêler aux hommages decernés au dieu du vin, comme une conséquence toute naturelle du delire que procure cette boisson; l'idée de l'amour ayant toujours été associée à celle de l'abondance, Bacchus emblème de l'amour generateur, parut nécessairement à ceux qui l'adoraient devoir autoriser toutes les manifestations libidineuses, d'ailleurs si conformes à leurs penchans naturels.

Ce qui dut favoriser la propagation du culte de Dionyse, ce fut la nature même de ce culte, les idées riantes qu'il rappelait, le désordre et la licence qui présidaient à ses fêtes à la fois voluptueuses et sauvages.

Les bacchanales, appelées par les Grecs *dionysiaques*, sont évidemment d'origine égyptienne, et le témoignage formel des auteurs ne permet pas de douter que ces fêtes n'aient été imitées de celles qui se célébraient dans les mystères d'Osiris et d'Isis. Mélampe les apporta en Grèce où elles furent accueillies avec fureur, principalement à Athènes. Cette ville en regardait la célébration comme un objet si important, qu'on y comptait les années par les bacchanales ou dionysiaques, comme on les compta depuis par les archontes. Un magistrat fut particulièrement chargé d'en régler la forme et l'ordonnance. On les célébrait dans le mois de novembre. Pendant un certain temps les femmes seules composaient les assemblées des bacchanales; plus tard les hommes y furent admis; les bacchantes sacrées servaient de modèle aux femmes laïques qui voulaient célébrer la solennité. On les voyait courir les rues pendant la nuit, demi nues et seulement couvertes de peaux de tigres ou de panthère légèrement fixées sur les reins avec des ceintures de lierre et de pampre; elles étaient armées de thyrses, et aussi parfois vêtues de la bassaris et de la crocote, tuniques légères et transparentes comme le gaze. D'autres, échevelées, portaient des flambeaux allumés, poussaient des hurlemens et se répandaient dans les campagnes, gravissant les monts, errant le long des fleuves et à travers les bois. A leurs cris se mêlaient les sons des flûtes, des cymbales, des tambours et des grelots attachés à leurs vêtemens. Des hommes (les bacchans), déguisés en satyres et en faunes, suivaient les bacchantes, les uns à pied, les autres montés sur des ânes, traînant après eux des boucs ornés de guirlandes pour les immoler à Bacchus.

La chasteté, dit-on, présidait à ces fêtes tumultueuses, et les bacchantes mêmes devaient être des vierges; mais ce principe paraît n'avoir été en vigueur qu'en certains temps ou en certains lieux, et le sens attaché au mythe de Bacchus, les objets qui entraient comme symbole dans les pratiques de son culte, ne permettent pas d'admettre une telle réserve. Tout prouve au contraire que le plus grand désordre régnait dans ces fêtes. Il y en avait de diverses sortes dont le nombre et les cérémonies varièrent suivant les temps et les lieux. On comptait les grandes dionysiaques ou anthestéries, les petites dionysiaques rustiques, les petites dionysiaques urbaines, et les dionysiaques triétériques qui se célébraient tous les trois ans. Les lénéennes furent les premières en vogue, et la tradition s'en conserva sous le nom de vieilles dionysiaques, pour les distinguer des nouvelles dionysiaques rurales qui remplacèrent les lénéennes. Celles-ci devinrent triennales et prirent le caractère de mystères. Les grandes dionysiaques ou anthestéries ne furent instituées qu'en dernier lieu, et lorsque l'on voulut réunir par un lien commun la ville et les champs dans l'adoration du même Dieu.

Les fêtes de Bacchus reçurent divers noms d'après les lieux où elles se célébraient et les cérémonies qui en faisaient partie. Ainsi les arcadiques étaient les dionysiaques célébrées en Arcadie; les eleutheries ou liberalis désignaient un surnom du dieu, Eleuthère en grec et Liber en latin. Les lampteries, les orgies, les nyctelies indiquaient la procession des torches, l'enthousiasme frénétique des célébrans et l'heure nocturne choisie pour les cérémonies les plus saintes; les iobacchies étaient ainsi nommées des cris *Io Bacche* répétés pendant certaines cérémonies.

On a vu plus haut que le phalle tenait le premier rang parmi les symboles consacrés à Bacchus; combiné avec des branches de pin et des fleurs, il formait le célèbre van mystique ou licnos des initiations. C'est le fouet ou fléau dont l'idée première fut empruntée aux attributs d'Ammon générateur (V. AMMON). La corbeille ou ciste mythique entrait aussi dans les cérémonies et processions dionysiaques. Un serpent inoffensif était renfermé dans cette corbeille, et du milieu des branches d'arbres et du lierre qui la remplissaient, s'élevait une image du phalle en bois de figuier. A la vue de ce symbole, l'air retentissait des hymnes ithyphalliques.

De la Grèce, ces fêtes passèrent dans l'Etrurie et de l'Etrurie à Rome où elles furent, dit-on, introduites par un Grec obscur qui joignait les mœurs les plus corrompues à la naissance la plus basse. Suivant Heraclyte cité par Clément d'Alexandrie, les Corybantes avaient les premiers introduit le culte de Bacchus et du phalle en Italie. Quoi qu'il en soit, le peuple romain dont le courage et le caractère impérieux contrastent d'une manière si frappante avec sa soumission aux prêtres et sa crédulité superstitieuse; ce peuple, le fléau des nations, toujours vainqueur par les armes, mais vaincu par sa faiblesse et ses vices, et qui comptait plus de dieux que d'individus, se garda bien d'oublier un culte qui semblait favoriser les excès de tous genres; ils furent portés si loin que le sénat offensé de la licence effrénée qui regnait dans ces fêtes, rendit, l'an 568, une loi qui en défendait la célébration; mais elle n'eut qu'un effet momentané, et les bacchanales furent célébrées sous les empereurs avec plus de licence peut-être qu'elles ne l'avaient été dans la Grèce. Le phalle figurait avec distinction dans ces fêtes; les Romains nommaient ce simulacre mutinus; un char magnifique portait un énorme phalle et s'avançait lentement jusqu'au milieu de la place publique; là se faisait une station et l'on voyait alors la mère de famille la plus respectable de la ville venir placer une couronne de fleurs sur cette figure obscène.

Les cérémonies les plus licencieuses avaient lieu dans ces fêtes; l'homme et la femme s'y dégradaient par les excès les plus honteux. Saint Augustin s'éléva avec une noble indignation contre les cérémonies du phalle et les orgies qui en faisaient partie; mais sa voix était perdue au milieu d'un tel concert de débauches, et pendant une longue suite de siècles, les progrès du christianisme et le pouvoir de l'Eglise furent impuissans à déraciner ce culte déshonoré. Il s'était répandu jusque dans les Gaules et avait tellement pénétré dans les mœurs du peuple, que l'Eglise fut obligée d'admettre Bacchus dans ses légendes, sous le nom de saint Bac, et de consacrer non seulement ses fêtes, mais pour ainsi dire, toutes les variantes attachées au mythe de ce dieu et des autres divinités génératrices.

Les annales du moyen âge et même d'une époque beaucoup plus rapprochée, sont remplies de superstitions et d'usages ithyphalliques mêlés aux pratiques religieuses du christianisme: on connaît la fête des fous, les processions et les flagellations publiques; on sait enfin les croyances et les usages attachés aux fêtes de plus d'un saint, dont les noms seuls portent l'empreinte d'une origine toute païenne.

Il suffirait des noms de certains personnages historiques rappelés dans le mythe de Bacchus pour reconnaître qu'il n'est pas ancien dans la Grèce, si les Grecs eux-mêmes ne l'avaient désigné comme le plus moderne. Cette qualification de Bacchus, *le plus jeune des dieux*, s'entendait à la fois de l'époque relative de son introduction en Grèce et des images qui le représentaient presque toujours à l'état d'adolescence. On peut rapporter au XVe siècle, avant l'ère chrétienne, l'époque de cette introduction qui répond au règne de Cadmus, et au temps où les premiers rudimens de civilisation pénétrèrent dans cette contrée; peu après, vint Mélampe qui enrichit la donnée première des pratiques Egyptiennes relatives au phalle, et qui avait lieu aux fêtes d'Osiris. Hérodote fournit d'importans détails à ce sujet; mais imbu du préjugé de sa nation qui faisait siennes toutes les divinités étrangères, il ne désigne le dieu égyptien que par le nom de Bacchus. Il eût répugné à l'amour-propre des

Grecs de se souvenir ou de croire que leur olympe n'était qu'un emprunt fait aux mythologies des Barbares; retrouvant à mesure qu'ils pénétraient vers l'orient des dieux qui offraient avec les leurs de nombreuses analogies, ils les réunirent sans se douter qu'ils remontaient aux sources mêmes de leur mythologie et faisaient aux divinités étrangères une restitution de droit. C'est ainsi qu'ils firent voyager Bacchus et lui assignèrent la conquête de l'Inde et de l'Orient, tandis qu'au contraire, c'était l'Orient qui leur avait donné ce dieu et son histoire.

La forme du taureau est la plus ancienne qui ait été donnée aux images de Bacchus; l'origine de cette forme symbolique se retrouve, d'une part, dans le taureau Nandi ou Siva-Nandi des Hindous; de l'autre, dans le symbole tauriforme d'Osiris, l'Apis égyptien.

Sous les traits de l'homme, son front portait aussi quelquefois des cornes, soit pour désigner son origine égyptienne ou la naissance qu'il tenait d'Ammon, soit à cause des bœufs qu'il avait appris à lier au joug des charrues; cette tradition est encore empruntée à l'Osiris égyptien.

Les rapports de Bacchus avec le soleil lui ont fait aussi donner des cornes qu'on avait soin de dorer pour mieux designer l'éclat de cet astre; nouveau rapport avec Apollon dont il diffère d'ailleurs si peu, puisque le Parnasse leur était consacré en commun et que les Muses les suivaient l'un et l'autre. Souvent il est représenté vieux et barbu; c'est le Bacchus indien et aussi le Bacchus fils d'Ammon; cette forme qui caractérise évidemment l'origine étrangère du dieu, semble n'être que la reproduction des images qui le représentaient dans les premiers temps.

Le surnom d'*Amphiétès*, (ayant des révolutions comme l'année), fait voir, ainsi que le dit Macrobe, que Bacchus était representé sous plusieurs formes, enfant, adolescent, avec de la barbe et vieux. C'est par analogie avec le soleil, dont Bacchus offrait aussi l'emblème, que les Egyptiens avaient ainsi représenté cet astre présidant aux quatre âges, aux quatre saisons de l'année. Le dieu du vin fut donc aussi représente sous les traits d'un enfant; mais ses images les plus habituelles le représentaient sous les traits de la jeunesse et de la beaute dans tout son éclat. Le ciseau grec le fait aussi beau que l'amour, aussi beau qu'Apollon dont il ne diffère que par les attributs et le nom, quoique peut-être il soit le même, en ce sens toutes les divinites se confondent en une seule. Sa tête est couronnée de grappes de raisins et de lierre; il tient d'une main le thyrse et de l'autre des raisins ou une coupe; tantôt nu, tantôt les épaules couvertes d'une peau de panthère ou de faon. Le Bacchus qui se voit dans la salle de Diane au Louvre, realise à notre avis la conception la plus parfaite du dieu tel que les Grecs devaient le comprendre: par la mollesse et la grâce de la pose, l'expression tendre et mélancolique du regard, l'art a su élever jusqu'à l'idéal l'image de ce dieu de jeunesse, de beauté, d'amour, et y mêler encore cette pensée que le dieu doit mourir pour renaître.

Des monumens le représentent vêtu d'une longue tunique liée sous la poitrine par une bandelette de pourpre; alors il ressemble à une jeune fille et rappelle la statue que nous avons citée plus haut d'après Pline. Des statues et des bustes de ce dieu offrent l'espèce de jeunesse idéale empruntée, selon Winckelmann, de la nature des eunuques, c'est-à-dire des traits mélangés des deux sexes, et c'est souvent sous cette forme que paraît ce Dieu dans ses différens âges jusqu'au developpement entier de sa croissance. Souvent on lui voit dans ses plus belles statues des membres delicats et arrondis avec des hanches saillantes comme celles des femmes. On peut l'appeler Bacchus-Androgyne.

Bacchus ne fut pas toujours une divinité pacifique. On le voit tenant en main les foudres de Jupiter, et d'autres monumens le représentent armé de pied en cap; alors il s'identifie avec Mars et s'appelle *Areios*, martial, ou *Polemelos*, guerrier.

Les collections de marbres antiques renferment une foule de monumens consacrés à la représentation de Bacchus, soit seul, soit accompagné de Silènes, de Faunes ou d'autres personnages. On a nommé bacchanales les bas-reliefs assez nombreux où sont figurées des danses et diverses scènes relatives aux fêtes du dieu. Dans le grand nombre des peintures et ciselures dont l'histoire de Bacchus a fourni le sujet aux artistes de l'antiquité, on distingue surtout les naissances, les éducations, les mariages et enfin les triomphes; les amours de Bacchus et d'Ariane ont aussi fourni de nombreux sujets; mais un des plus beaux monumens relatifs à ce Dieu est le vase d'or du Musée des antiques trouvé en 1774 dans la ville de Rennes; il représente un combat de Bacchus et d'Hercule à qui boira le plus; c'est Hercule qui est vaincu. Des Faunes ont peine à porter son énorme massue, et d'autres le soutiennent lui-même. Bacchus assis tranquillement dans son char que traînent des panthères, tient une main sur sa tête en signe de repos, et contemple avec sang-froid son antagoniste vaincu. Au-dessous de ce bas-relief, le vase est encore entouré d'une belle suite de medailles de la famille des Antonins.

Quelquefois les statues de Bacchus étaient peintes en cinabre par allusion à la couleur du vin; le même motif fit employer l'améthyste par les graveurs, pour représenter soit la tête de Bacchus, soit des scènes de vendanges.

Les attributs distinctifs de Bacchus étaient les pampres de vigne et les couronnes de lierre; ces végetaux lui étaient particulièrement consacrés parce qu'il avait enseigné la culture du premier et que le second étant toujours vert, *semper vivens*, offrait un emblème de la jeunesse éternelle de Bacchus; peut-être aussi parce qu'on croyait que le lierre était un antidote contre l'ivresse. Souvent Bacchus avait la tête ceinte de la mitre, espèce de bandelette élevée sur le front et qui retombait sur les épaules. Cette bandelette était selon Diodore cité par Eusèbe (prœp. evang.), un préservatif contre les douleurs de tête occasionées par l'ivresse. Properce désigne cette coiffure comme l'attribut distinctif du dieu.

On lui immolait la pie, le bouc, le porc, le serpent. La pie, parce que le vin rend babillard et indiscret; le bouc et le porc, parce que ces animaux detruisent les bourgeons de la vigne. En général tous les autres oiseaux étaient consacrés à Bacchus, à l'exception de la chouette dont les œufs avaient, disait-on, la vertu d'inspirer à ceux qui en mangeaient dans l'enfance de l'aversion pour le vin.

Les images de Bacchus se trouvent sur les médailles d'Andros, des Beotiens, de Magnésie, d'Ionie, de Maronée, de Naxe en Sicile, de Nisa et Teios en Carie, de Thase et principalement de Naxos, où il était plus particulièrement révéré.

(Voyez l'article Osiris, qui complètera la série des notions concernant Bacchus.)

BACHE. Voyez Szabe.

BACHELIER. Ce nom aujourd'hui ne se donne plus en France qu'aux personnes qui ont franchi le premier degré des arts libéraux et des sciences. Grégoire IX, au XIII[e] siècle, distingua le premier les degrés de bachelier, de licencié et de docteur; mais le mot de bachelier était connu avant lui. On le retrouve dans un chroniqueur moine du XI[e] siècle. Raoul Glaber (c'est son nom) raconte qu'étant jeune encore et d'un caractère léger et mondain, il fut souvent visité par le démon, qui, une fois entre autres, lui apparut au couvent de Saint-Benigne à Dijon, et parcourut le monastère, en criant: « où est-il, mon bachelier? où est-il, mon bachelier? » Sans doute, Raoul Glaber n'était encore que novice, et n'avait pas prononcé ses vœux; il était dans la position du bachelier qui travaille à devenir licencié; au reste, ce mot lui-même, dans les dialectes de quelques provinces et dans les poésies des vieux poètes, est sou-

vent employé dans le sens de jeune homme, comme *bachelette*, qui signifiait une jeune fille. Ménage, qui retrouve ce mot chez les anciens Picards, et ce vers du *roman de la Bible*:

Dont le quierent trétuit et vieil et bachelier...

nous montrent clairement cette signification. Transporté dans la langue des universités, ce mot dut exprimer, par métaphore, ceux qui étaient nouveaux et *jeunes* dans les sciences; les bacheliers en théologie se subdivisèrent en 5 classes ou grades, qu'il fallait parcourir successivement pour être *licencié*. Il y avait les bacheliers *simples*, les *curseurs* et les *formés*, ainsi nommés, suivant qu'ils suivaient les leçons des autres pendant 6 ans (simples); suivant qu'ils faisaient eux-mêmes un cours pendant 4 ans (curseurs), et enfin, suivant qu'ils pouvaient prendre rang parmi les maîtres (formes); ainsi donc, il ne fallait pas moins de dix ans d'études pour atteindre ce dernier grade en théologie. Cette organisation fut remplacée par la création de chaires en théologie, où l'on ne distinguait plus que deux sortes de bacheliers, ceux du premier et ceux du second ordre; l'habit des uns et des autres, vers la fin du dernier siècle, était la soutane, le manteau long, et la fourrure d'hermine doublée de soie noire.

On voit encore en Angleterre des bacheliers curseurs et formés (formed and current).

Dans le moyen âge, la noblesse à son tour emprunta ce mot aux universités et aux églises, où des chanoines d'un rang inférieur étaient appelés bacheliers; aussi ce nom passa aux jeunes gentilshommes qui faisaient dans l'intérieur des châteaux et des forteresses, l'apprentissage de la guerre, avant d'avoir mérité sur le champ de bataille le titre et les éperons d'or du chevalier. Matthieu Paris et Matthieu de Westminster, moines et chroniqueurs anglais des XIe et XIIe siècles, donnent fréquemment ce nom à ceux qui s'exerçaient dans les joûtes, où, disent-ils, à cause de leur jeune âge et de leur inexpérience, ils recevaient souvent de bons coups. Comme ils combattaient ainsi avec des bâtons ou lances sans fer, au rapport d'Enguerrand de Monstrelet, vol. Ier, ch. 38, quelques auteurs ont voulu trouver dans cet usage l'étymologie de *bachelier*, le faisant venir de bâton, en latin, *baculus* et *bacillus*.

Dutillet, de son côté, dit qu'il y avait des gentilshommes appelés bacheliers, parce que n'ayant pas assez de biens et de vassaux pour lever bannière et devenir chevaliers bannerets, ils étaient obligés de marcher à la guerre sous la bannière d'un autre. Le banneret, dit Froissard, bon juge en fait de chevalerie et de hiérarchie féodale, a deux paies de bachelier, et le bachelier deux d'écuyer.

Cette distinction de banneret et de bachelier, mise par la seule fortune entre chevaliers de même naissance et de même valeur, disparut sous Charles VII à l'époque où les armées soldées par le roi furent tout entières soumises à des règlemens uniformes.

Les critiques et les philologues se sont exercés sur l'origine de ce mot, et nous ont laissé une foule d'étymologies presque toutes différentes les unes des autres. Elles n'ont servi, suivant l'usage en pareille matière, qu'à rendre plus obscure et plus embrouillée la véritable définition. Sans rapporter une à une les conjectures plus ou moins ingénieuses des plus savans étymologistes, nous citerons parmi ceux dont l'opinion a trouvé un plus grand nombre de partisans, le savant Claude Fauchet, qui dit quelque part: « Je suis » d'avis que *bachelier* est un abrégé de *baschevalier*, et que » les jeunes hommes qui se sentent forts pour endurer le faix » des armes, du commencement prirent le nom de bache» liers, comme estans plus bas et moindres que les hauts et » anciens chevaliers puissans et adurez (endurcis) au tra» vail des guerres.... » Cependant, ce mot ne se donnait pas seulement aux jeunes chevaliers, comme nous venons de l'apprendre par Dutillet; dans *Perce-forêt*, un de ces anciens romans de chevalerie où les mœurs de nos aïeux se reflètent comme en un miroir fidèle, nous trouvons ce titre de bachelier donné à l'un des héros du livre, chevalier dont les exploits et les prouesses sont racontés longuement dans ces exposés des anciens âges. A cet exemple nous pouvons en ajouter un autre que l'histoire nous offre: quand Charles V offrit à Duguesclin la lieutenance du royaume, le vaillant breton refusa modestement, et s'excusa en disant qu'il n'était que *bachelier*.

Martinius, Alciat et Vivès, pensent que ce nom (en latin *baccalaureus*, pour *baccâ laureâ donatus*) fait allusion à l'ancienne coutume de couronner les vainqueurs et les poètes, comme le fut Petrarque à Rome en 1341, et d'autres écrivains adoptant cette opinion comme la plus vraisemblable, la fortifient encore en rappelant que pendant long-temps, dans l'université, on donna le nom d'acte *pro laureâ artium* à la thèse soutenue par les aspirans à la maîtrise. Avant la révolution de 1789, les communautés d'arts et métiers avaient aussi des bacheliers parmi leurs membres; c'étaient d'anciens maîtres du metier que l'on adjoignait aux jurés et aux syndics pour délibérer sur les affaires de la société et assister aux chefs-d'œuvre des nouveaux maîtres. — De nos jours, le grade de bachelier ès-lettres est nécessaire pour suivre les cours de droit et de médecine; mais ce titre, par la facilité avec laquelle on l'obtient, est regardé bien plutôt comme une formalité à remplir, que comme une preuve de science et de capacité.

BACHKIRS. Les Bachkirs ou Bachkourts, en partie nomades, en partie sédentaires, habitent la partie du sud-ouest du mont Oural, entre les rivières Kama, Wolga et Oural. Ce pays, situé dans les gouvernemens de Perm et d'Orenbourg de l'empire russe, faisait jadis partie de la Grande-Bulgarie. Quelques savans russes font même descendre les Bachkirs des anciens Bulgares. D'autres, comme Schloezer, les font venir des Iougours, et leur donnent la même origine qu'aux Hongrois; opinion conforme au témoignage de Plan-Carpin et de Rubruquis, qui prétendent avoir entendu parler le hongrois dans un pays que l'un appelle Patcharia, et l'autre Pascatiria, et qui était sans doute le pays des Bachkirs. Mais on ne retrouve aujourd'hui dans la langue des Bachkirs aucune trace de cette origine et aucune affinité avec le hongrois. La langue actuelle ainsi que les traditions de ce peuple, viendraient plutôt à l'appui de l'assertion d'Ebn Foszlan, de Mass'oudi et d'Ebn Haoucal, écrivains arabes du Xe siècle qui assignent aux Bachkirs (Baschguirdes) une origine turque. Cette origine pourrait, au reste, être démontrée par la grande ressemblance qui existe entre les Bachkirs et les Tartares de Kazan, qui sont aussi des Turcs de la souche de Kaptchak. Cependant, les Bachkirs ont l'abord plus rude et plus sauvage que ces derniers; ils ont le visage plus large et plus aplati, la taille plus massive, et se distinguent par leurs petits yeux et par la grandeur de leurs oreilles; traits qui décèlent leur mélange aux peuples mongols, sous la domination desquels ils tombèrent au XIIIe siècle. Comme leurs voisins d'origine turque, les Teptières et les Mechtchériaks, il est aussi probable que les Bachkirs se sont en outre mêlés aux peuples finois.

Les Bachkirs passèrent, avec le khanat de Kazan, sous le joug de la Russie (1552), sans opposer d'abord aucune résistance. Mais leur conduite postérieure prouva qu'ils ne le firent que par nécessité. Inquiets, hardis, opiniâtres, perfides, souvent révoltés et toujours réprimés et cruellement punis (1676, 1706, 1735), ils ont avec le temps perdu la race de leurs khans et vu s'éteindre leur noblesse. En 1741, lorsqu'ils furent entièrement soumis, on construisit des forts autour et dans le cœur même de leurs établissemens pour les maintenir dans l'obéissance. Les Mechtchériaks qui leur avaient payé un tribut, en furent déchargés par la Russie, à cause de leur fidélité pendant ces rébellions. Cependant, les Bachkirs prirent encore part à la révolte du fameux

Pougatchef (1774), et ne déposèrent les armes qu'après l'entière dispersion de ses forces. Aujourd'hui même, ils ont encore une forte antipathie contre les Russes, et ces derniers exercent sur eux une surveillance sévère. — Les troubles fréquens et les mesures de répression prises par le gouvernement russe diminuèrent beaucoup leur population. D'après le dénombrement de 1770, ils ne formaient que 27,000 familles. — Divisés en tribus ou cantons, chaque canton choisit maintenant dans son sein un ancien ou chef, auquel le gouvernement adjoint un secrétaire, qui non seulement publie et explique les oukases, mais qui veille encore à leur exécution. — Ils sont obligés de fournir 5000 hommes de cavalerie, qui font le service partout où on les requiert. Tous très bien montés, leurs cavaliers sont encore armés de l'arc et des flèches; ce n'est que depuis peu de temps que la Russie les pourvoit aussi d'armes à feu.

Le pays des Bachkirs est montagneux, rempli de mines, de plaines fertiles, d'excellens pâturages, de bois superbes et de lacs poissonneux. Les habitans eux-mêmes sont encore, pour la plus grande partie au moins, ce qu'ils étaient au temps de Rubruquis, n'ayant ni villes, ni villages, et vivant de leurs troupeaux. Ils construisent, à la vérité, pour l'hiver, des cabanes, mais ils n'y demeurent pas d'une manière fixe; au moindre sujet de mécontentement ils les détruisent, et transportent ailleurs leurs villages. Les plus grands de ceux-ci ne sont composés que de 50 huttes, dont chaque père de famille réunit un certain nombre dans un enclos séparé. Et aussitôt que l'hiver commence à s'adoucir, ils se repandent dans la campagne; un seul village se divise en plusieurs camps, chacun formé à l'ordinaire par une seule famille et composé de quelques tentes ou baraques d'écorce.

C'est dans les troupeaux que consiste encore aujourd'hui la richesse principale des Bachkirs, et surtout dans leurs chevaux qu'ils tirent tout ce qui leur est nécessaire pour la nourriture et l'habillement : viande, lait, peaux. Les plus riches d'entre eux, ceux qui habitent les contrées de l'est où sont les pâturages les plus fertiles, n'en possèdent pas moins de deux à quatre mille; et il est rare de rencontrer un Bachkir qui n'en ait au moins quelques dizaines. Ils ont à peu près autant de brebis, et moitié moins de bêtes à cornes. Ils élèvent aussi quelques chèvres, et les riches seuls ont des chameaux. — Cependant, leur imprévoyance les réduit presque à la misère pendant l'hiver, qui est chez eux long et fort rigoureux. Leurs troupeaux sont alors abandonnés à la nature et ne leur fournissent que fort peu de lait, qui, préparé de différentes manières, était dans l'été presque la seule nourriture de la nation. Leur penchant pour la vie pastorale les détournant de l'agriculture, leurs récoltes ne leur présentent aussi que de fort petites ressources; le pain est pour eux plutôt un régal qu'ils mangent à la fin du repas, qu'un aliment ordinaire. Les rigueurs du froid et la paresse les empêchent d'ailleurs de se pourvoir suffisamment des produits de la chasse et de la pêche; de sorte que leur vie est, dans cette saison, si chétive, qu'ils deviennent tous maigres, tristes, blêmes, presque incapables d'agir. Cette langueur provient aussi en partie du mauvais air qu'ils respirent dans leurs huttes; l'humidité et la fumée auxquelles ils sont exposés les rendent sujets à de fréquentes ophtalmies. Mais au retour du printemps les hommes et les bestiaux reprennent leur première vigueur. L'abondance du lait revient avec celle des pâturages. Ils le font fermenter, ils le distillent, ils le mêlent avec de l'hydromel pour en augmenter la force; tout le monde se régala du koumisse, on le prodigue aux étrangers; la dissipation, l'ivresse ainsi que l'embonpoint deviennent le partage de tous.

Les Bachkirs s'occupent avec succès de l'éducation des abeilles. Cette branche d'industrie, très secondaire dans d'autres pays, est d'une grande importance en Russie; quelques peuplades, comme les Tchouvaches, les Tcheremisses, les Mechtchériaks lui doivent leur existence. Mais ce sont surtout les Bachkirs qui y excellent. Il y a parmi eux des individus qui possèdent une centaine de ruches dans leurs jardins, et jusqu'à mille ruches d'abeilles sauvages qui habitent les forêts; tous les ans, ils ramassent 40 et quelquefois 100 pouds (1600 kilogrammes) de miel. Les peuples voisins suivent en cela tous la méthode des Bachkirs. Ces derniers sont les plus adroits à creuser des ruches dans les arbres, où les essaims de ces insectes s'établissent d'eux-mêmes; ils ont inventé toutes sortes de moyens, d'armes, de piéges, pour les garantir contre les attaques des ours, qui sont assez nombreux dans les forêts de l'Oural et qui sont les ennemis les plus dangereux des abeilles. — Les Bachkirs savent aussi assez bien reconnaître les montagnes qui renferment des mines, mais, comme les Tartares, ils se feraient honte de les exploiter eux-mêmes, et font ordinairement à cet effet des arrangemens avec les entrepreneurs russes.

L'homme ne s'occupe pas, chez ce peuple, des soins du ménage; il se livre à l'indolence, pendant que la femme travaille. Les femmes savent fabriquer, fouler et teindre des draps grossiers; elles font du fil et de la toile avec l'ortie à feuille de chanvre, laquelle abonde sur les montagnes de l'Oural et qu'elles préfèrent au chanvre parce qu'elle n'exige aucune culture; elles confectionnent elles-mêmes les vêtemens de toute la famille. — L'habillement des Bachkirs ressemble beaucoup à celui des Tartares de Kazan; mais ils se distinguent des autres peuplades de ces contrées par leur bonnets, qui ont la forme d'un cône tronqué. — Les deux sexes ont une égale habitude de monter à cheval. Toujours à cheval, ou assis sur les talons, tous ont des genoux cagneux, les jambes arquées et les pieds en dedans.

Les Bachkirs professent depuis fort long-temps la religion mahometane, cependant sans en connaître bien les dogmes ni en observer les pratiques. Ils lisent le Koran, et possèdent quelques notions de l'art d'écrire; ils ont des écoles, mais comme c'est parmi eux qu'ils s'obstinent à choisir leurs professeurs, ils n'en restent pas moins ignorans. Superstitieux, attribuant un grand pouvoir à leurs devins ou sorciers, ils mêlent à leur culte plusieurs coutumes du chamanisme. Leurs mollahs, après avoir étudié à Kazan, sont confirmés par le mouphti d'Ouffa. — Quoique mahométans, les Bachkirs n'observent pas non plus l'abstinence et les ablutions qui remédieraient à leur malpropreté dégoûtante. Ce que dit à ce sujet sur leurs ancêtres du Xe siècle Ebn-Foszlan, ferait croire que leur nom, qui est composé de *Basch*, tête, et *Kourt*, ver, et auquel on donne communément la signification d'*hommes aux abeilles*, a plutôt un sens plus littéral, et exprime la malpropreté de ce peuple.

BACON (ROGER), célèbre philosophe anglais du treizième siècle.

Tout le monde connaît les traditions populaires sur Roger Bacon. Il eut long-temps en Angleterre le rôle que l'Allemagne attribua à son docteur Faust. On avait coutume de l'introduire dans les comédies comme un grand magicien. Il courait une tradition que « lui et son frère de religion Thomas Bungey travaillèrent sept ans à forger une tête d'airain, » pour savoir d'elle s'il n'y aurait pas quelque moyen d'enfermer toute l'Angleterre d'un gros mur et rempart; sur quoi » elle leur donna une réponse, laquelle toutefois ils ne purent » bien entendre, parce que, ne la croyant recevoir si tôt, ils » s'étaient occupés à autre chose qu'à prêter l'oreille à cet » oracle. » (Naudé, *Apolog.*) C'est le même conte qui a été fait en France sur Albert-le-Grand.

Les jugemens des gens instruits sur Roger Bacon ne sont guère plus solides que les traditions populaires.

On se représente ordinairement Bacon comme un moine qui, dans le loisir du couvent, s'occupait de physique et de chimie, et qui fit, par la seule force de son génie, de merveilleuses découvertes, que ses contemporains n'étaient pas en état de comprendre. Mais Bacon ne fut pas seulement un

physicien; ce fut un philosophe qui appliqua son esprit à toutes les parties du savoir humain. Il fut, de son temps, le plus puissant promoteur de cette renaissance générale des sciences et des lettres, qui commença vers le milieu du XIIe siècle et qui se prolongea pendant le XIIIe. S'il se fit moine, il ne faut pas oublier que l'ordre des franciscains, dans lequel il entra, prétendait opérer une rénovation dans les études, que partout cet ordre se faisait agréger aux universités, que ce furent les franciscains et les dominicains qui commencèrent à prendre Aristote sous leur protection et à traduire ses ouvrages, et que l'établissement de la philosophie d'Aristote revient pour cette époque à la culture des sciences et des lettres.

Ne voir dans Bacon qu'un chimiste qui a parlé de la poudre à canon, et un physicien qui a deviné le télescope, c'est n'avoir aucune idée de son génie, c'est ne rien comprendre à son rôle dans le moyen âge. Séparer complètement Bacon du mouvement général de son temps, c'est faire de lui une merveille inexplicable et un véritable miracle. Dire, comme Voltaire, que c'était de l'or encroûté de toutes les ordures de son siècle, c'est traiter lestement le moyen âge sans le connaître. Répétons plutôt, à propos de Bacon, ce que nous avons dit à propos d'Abeilard, et ce que Leibnitz disait de toute la science du moyen âge, que, quand on voudra y regarder, on trouvera beaucoup d'or dans ce prétendu fumier.

Nous commencerons par raconter le plus exactement qu'il nous sera possible ce qu'on sait de la vie de Roger Bacon.

On place sa naissance en 1214. Il naquit dans les environs d'Ilchester, dans le comté de Sommerset. Sa famille était assez ancienne et assez considérée, *satis generosa*, disent les écrivains qui nous ont laissé des renseignements à ce sujet. On rapporte qu'il montra dès l'enfance une grande capacité et une grande ardeur pour les sciences. On l'envoya achever ses études d'abord à Oxford, et ensuite à Paris: la réputation des écoles de Paris était si grande à cette époque que c'était l'usage d'y venir étudier d'Angleterre. Bacon prit, dit-on, à Paris le grade de docteur en théologie, et retourna ensuite dans son pays. Si ce fait est vrai, il avait environ trente-cinq ans quand il rentra en Angleterre; car d'après les statuts donnés à l'université de Paris en 1215 par le cardinal Robert de Courçon, il fallait, pour enseigner la théologie, l'avoir étudiée huit ans et en avoir trente-cinq. Cependant quelques écrivains placent ce retour de Bacon en Angleterre en 1240; et ils disent que ce fut alors, c'est-à-dire étant âgé de vingt six ans seulement, qu'il se fit moine de l'ordre de Saint-François. Bacon depuis longtemps était lié d'amitié avec Robert Grosse-tête ou Greathead, évêque de Lincoln, et ce fut celui-ci qui l'engagea, dit-on, à se fixer dans le couvent que les frères mineurs avaient à Oxford.

A partir de cette époque on n'a plus que fort peu de détails sur sa vie. Les historiens qui ont recueilli quelques lambeaux de ces temps reculés le représentent comme continuellement occupé de l'étude. Il fit avancer, disent-ils, toutes les parties du savoir humain. Leland dit: *Philosophiam ita totam penetravit et circuivit, ut nullam locum jam non excussum reliquerit*. Nous voyons, en effet, par ses écrits que ce n'est pas seulement à la physique qu'il se livra; c'est, nous l'avons déjà dit, une erreur grossière que de regarder Bacon uniquement comme un physicien. Aussi trouvons-nous très vraisemblable ce que rapporte Samuel Jebb, l'éditeur de l'*Opus Majus*, d'après d'anciennes autorités, que Bacon ne se livra sérieusement à des expériences directes de physique et de chimie que dans un âge déjà avancé, mais que sa jeunesse fut surtout employée à l'étude des langues et des livres. Outre le latin, il apprit l'hébreu, le grec et l'arabe. Il dit lui-même (*Opus Tertium*) que ces diverses langues étaient assez répandues de son temps, mais que la grammaire était si ignorée et si complètement négligée qu'il n'y avait pas en Europe quatre hommes qui en connussent bien la valeur. Pour lui, il s'en occupa infiniment, comme le prouvent assez les titres de plusieurs de ses ouvrages aujourd'hui perdus ou encore manuscrits; on cite en effet de lui plusieurs traités de grammaire générale, une grammaire grecque, une grammaire hébraïque. Toute une portion de son *Opus Majus* est consacrée à montrer la nécessité de perfectionner la grammaire et la connaissance des langues, afin de donner un fondement à la théologie. Il s'était même persuadé que le perfectionnement de la grammaire et de la linguistique pouvait aller au point de rendre très vulgaire la connaissance des langues anciennes; de là un bruit populaire que Bayle rapporte, et dont il n'a pas, à ce qu'il nous semble, parfaitement compris la raison. Bayle dit que Roger Bacon prétendait avoir un secret pour apprendre en très peu de temps les langues les plus difficiles aux hommes les moins intelligens, qu'il voulait que tout chrétien sût l'hébreu et le grec, et que, suivant lui, on ne pouvait être vraiment chrétien que lorsqu'on était capable de lire les Ecritures dans le texte original. Bayle traita un peu cette opinion comme une rêverie religieuse, et n'en comprend pas le fondement et la portée. Il est possible, au surplus, et il est même très probable que cette opinion de Bacon sur la nécessité de vulgariser l'étude des langues et la connaissance exacte de l'Ecriture ait eu, dans les persécutions qu'il subit, une aussi grande part que ses études d'alchimie et d'astrologie. Après les langues, Roger Bacon étudia les mathématiques, comme un instrument pour pénétrer dans les sciences; il dit des mathématiques, dans son *Opus Majus*, que c'est la première des sciences, celle qui précède toutes les autres et qui nous prépare à les comprendre. Quant à ses travaux d'érudition, ils seraient suffisamment constatés par le savoir immense qui se trouve répandu dans ses ouvrages, lors même qu'il ne nous aurait pas appris « qu'il avait employé, pendant long- » temps, beaucoup d'argent et de peine à se procurer et à » faire venir des pays étrangers les livres rares et les monu- » mens de l'antiquité qu'il pouvait découvrir. » Cette succession dans ses études, qui nous montre comme une dernière période de sa vie, et non pas comme tout l'emploi de sa vie, ses expériences de physique et de chimie, se trouve au surplus parfaitement prouvée par un passage d'un de ses écrits conservé manuscrit en Angleterre, où il dit « qu'après avoir » long-temps travaillé à l'étude des langues et des livres, » sentant enfin que son savoir était encore plein d'indigence, » il se mit à suivre l'exemple de son ami Robert, évêque de » Lincoln, et que, comme lui, négligeant Aristote, il voulut » pénétrer plus intimement dans les secrets de la nature, en » cherchant à se faire une idée sur toute chose par sa propre » expérience. » Enfin un dernier fait, appuyé sur des conjectures assez plausibles pour qu'on ne puisse le révoquer en doute, c'est que, pendant cette longue carrière, Roger Bacon mit ses soins à former plusieurs élèves qui l'aidèrent ensuite dans ses travaux. C'est à tout cela, et non pas seulement à des expériences de physique et de chimie, comme on le raconte ordinairement, qu'il dépensa une somme très considérable. Parlant, dans l'ouvrage manuscrit que nous venons de citer, des études et des recherches qui l'avaient occupé, il dit qu'il a dépensé pour cet usage, dans le cours de vingt ans, plus de 2,000 livres. Nous ne savons s'il veut parler de livres sterling, ce qui ferait une somme de près de 100,000 fr. de notre monnaie, ou s'il entend des livres parisis, ce qui ne ferait qu'environ le tiers de cette somme.

On a encore moins de détails sur l'effet que produisit de son temps Bacon, et sur les persécutions qu'il eut à souffrir, qu'on n'en a sur la succession de ses travaux. Seulement ce qu'on sait positivement, c'est que vers l'année 1200, il était arrivé à une assez grande réputation. Déjà aussi les moines de son ordre commençaient à le tenir en suspicion et à le persécuter. Ses supérieurs lui firent, comme il le rapporte lui-même, défense de communiquer à personne aucun de

ses écrits, sous peine de confiscation de l'ouvrage qu'il aurait communiqué, et du jeûne au pain et à l'eau pendant plusieurs jours. Vers ce temps, le prélat qui fut ensuite pape sous le nom de Clément IV, désirant vivement avoir connaissance de ses écrits, lui avait envoyé un clerc pour obtenir cette communication. Mais Bacon ne put rien lui faire remettre. En 1270, ce même prélat, devenu pape, lui écrivit de nouveau une lettre qui nous a été conservée, et où il lui enjoint, au nom du Saint-Siége apostolique, et nonobstant toutes défenses contraires de ses supérieurs, de lui faire passer l'écrit qu'il avait eu l'intention de lui envoyer quelques années auparavant. C'est alors que Bacon rédigea le recueil de ses travaux que nous possédons sous le titre d'*Opus Majus*. Il fit remettre cet ouvrage au pape par Jean de Paris, son élève favori, qu'il avait instruit dans toutes les sciences dont il était question dans ce livre. C'est à ce sujet que, dans le préambule de l'*Opus Majus*, il remarque, comme un exemple des forces naturelles de l'esprit humain, et en même temps comme une leçon qui peut apprendre aux plus savans combien leur science est limitée, qu'un jeune homme ait été en état, dans l'espace d'une année, de se rendre propre tout ce que lui-même avait pu acquérir ou découvrir dans l'espace de quarante ans. La date de l'envoi qu'il fit à Clément IV de son grand ouvrage nous montre que Bacon avait exécuté ses travaux les plus importans dès l'âge de cinquante-six ans.

On ne sait absolument rien sur la manière dont le pape reçut son livre. Ce qui est sûr, c'est que Bacon resta dans son couvent, exposé aux inimitiés de ses supérieurs et des autres moines. On croit au surplus qu'il était revenu en France, et que le couvent de son ordre où il se trouvait alors était celui de Paris. C'est du moins ce qu'affirment tous les écrivains anglais, nous ne savons d'après quelle autorité; mais cette assertion nous paraît confirmée par ce que l'on sait sur la condamnation qui fut prononcée plus tard contre lui, et qui eut lieu à Paris comme nous allons le voir.

Clément IV, qui s'était montré favorable à Roger Bacon, ne vécut pas long-temps. Plusieurs papes se succédèrent rapidement. On n'a aucune information sur le sort de Bacon pendant les dix ans qui s'écoulèrent entre l'envoi qu'il fit de son ouvrage au pape Clément et le pontificat de Nicolas III. Enfin, sous ce dernier pape, vers 1280, le général des franciscains, Jérôme de Esculo, étant venu à Paris comme légat, on lui dénonça la doctrine de Bacon. Il la condamna dans un grand conventicule des membres de l'ordre, fit défense à tous les franciscains de la suivre, fit jeter Roger Bacon en prison, et écrivit au pape pour le prier de confirmer ce qu'il avait fait.

Quelle fut la cause de cette condamnation? On a dit et on répète partout que l'ignorance était telle alors, que Bacon fut condamné comme magicien et comme astrologue. On le représente toujours comme tellement au-dessus de son siècle et des idées de son siècle, que cette condamnation s'explique naturellement par l'absurdité des moines de son ordre, qui, dit-on, avaient peur de lui et le regardaient comme un émissaire du démon. Au fond, cette explication n'est pas complètement absurde. Bacon rapporte lui-même (*Opus Tertium*) qu'ayant entrepris de dresser de grandes tables astronomiques où les mouvemens des corps célestes auraient été indiqués, tant pour le passé que pour l'avenir, il en fut toujours empêché par la stupidité de ceux qu'il était obligé d'employer dans ses observations, et qui prenaient cela pour une œuvre diabolique. Il se plaint, dans l'*Opus Majus*, de la folie du vulgaire qui donne le nom de magiciens aux sages et aux savans. Il se plaint des théologiens et des décrétistes qui repoussent par instinct et regardent comme anti-chrétiens les travaux de l'astronomie, et qui, voyant l'abus qu'on en fait, pencheraient à les défendre et à les condamner absolument. Mais on ne saurait conclure de ces passages que sa condamnation n'ait pas eu d'autre motif. Tout ce que l'on sait par ceux qui ont écrit d'après les sources les plus anciennes, c'est que « sa doctrine fut condamnée comme » contenant des nouveautés suspectes. » Il est bien probable que l'acharnement fut plutôt dirigé contre toute sa tendance doctrinale, contre l'ensemble de ses opinions, et contre le mouvement qu'il avait produit dans les écoles et dans le sein de son ordre, que fondé sur des rumeurs populaires et sur la simple accusation de magie. Tout ce que l'on peut admettre raisonnablement, c'est que cette accusation a pu être un des motifs des persécutions dirigées contre lui, et servir d'arme à ceux qui le condamnèrent.

Ce qui est certain, c'est que cet illustre philosophe fut, à l'âge de soixante-six ans, jeté dans une prison, et qu'il y fut retenu pendant presque tout le reste de sa vie. Sept ans après cette condamnation, son juge, Jérôme de Esculo, devint pape sous le nom de Nicolas IV. On dit que Roger Bacon en appela alors à lui de la sentence qu'il avait portée étant légat, mais que le pontife, loin de réformer son jugement, donna des ordres pour qu'on rendît sa captivité plus étroite. Enfin, après la mort de ce pape, Roger fut mis en liberté par le crédit de plusieurs seigneurs anglais. Il repassa en Angleterre, et mourut peu de temps après, en 1294, à Oxford, âgé d'environ quatre-vingts ans. Il fut enterré dans l'église de son couvent. On a montré long-temps dans ce couvent une cellule qu'on appelait le cabinet de frère Bacon. On raconte aussi que les moines, par suite du sentiment de terreur qu'il leur inspirait, avaient cloué, après sa mort, tous ses ouvrages et tous ses manuscrits avec de longs clous dans la muraille, comme des œuvres infâmes de sorcellerie. Mais ce sont là des contes ridicules, qui ont été réfutés.

Voilà ce qu'on sait de sa vie. Heureusement les ouvrages, fruit de cette vie de travail et de douleur, n'ont pas tous été détruits. Nous allons essayer de faire connaître ceux qui ont été imprimés. Cette étude ne nous paraît pas seulement importante pour faire apprécier Roger Bacon; elle l'est encore pour faire apprécier son siècle : Roger Bacon est un des cinq ou six grands philosophes dans les écrits desquels les idées du moyen âge se trouvent concentrées. Au reste, quand le lecteur aura parcouru avec nous ces livres si peu connus, le jugement que nous pourrons porter se trouvera pour ainsi dire tout rédigé d'avance.

1° SPECULUM ALCHEMIÆ, *Le Miroir de l'Alchimie*. C'est un opuscule d'une douzaine de pages, imprimé d'abord à Nuremberg en 1581, et qui se trouve recueilli dans le second volume du *Theatrum Chemicum*. (Francfort, in-8°, 1603-1620.)

A nos yeux ce qui rend surtout ce petit traité précieux, c'est que l'alchimie s'y montre infiniment plus simple et plus claire que dans les livres postérieurs des *adeptes*. On sent que cette science ne s'était pas encore enrichie de tous les enjolivemens qu'elle devait recevoir. Rien de plus difficile, en effet, que de suivre dans leurs énigmes Raymond Lulle, Arnauld de Villeneuve, ou d'autres alchimistes plus récens encore. A mesure que les chercheurs de la pierre philosophale se succédaient, ils enchérissaient les uns sur les autres, et accumulaient de plus en plus les mystères. Ajoutons que presque tous n'ont pas seulement en vue la transmutation des métaux, mais qu'ils croient encore trouver dans leur *élixir* un talisman pour prolonger la vie; ils poursuivent par le même procédé la santé et la richesse. Chez eux donc la recherche de la pierre philosophale est à la fois d'une grande complication et d'une profonde obscurité. Le but de Roger Bacon et les moyens qu'il indique sont au contraire d'une précision et d'une simplicité qui font comprendre parfaitement sur quoi se fondait l'alchimie, et d'où sont venues toutes les déviations étranges où cette prétendue science s'égara par la suite.

Bacon commence par une définition de l'alchimie. Remontant aux livres d'Hermès et des anciens chimistes, il la définit l'art de composer une préparation (une *médecine* ou *élixir*) pour perfectionner les métaux.

Prenant ensuite tous les métaux connus de son temps,

l'or, l'argent, l'étain, le plomb, le cuivre, le fer, il les considère tous comme des combinaisons à divers degrés du mercure et du soufre.

Suivant lui, et selon la théorie des quatre élémens qui régnait de son temps, les choses se passent dans la nature de cette manière:

La chaleur, ou le feu, dont la propriété est de s'élever, rencontre, en s'élançant du fond des mines, les deux autres élémens, la terre et l'eau. Le feu sèche et coagule les molécules de l'eau, ce qui produit le vif-argent ou le mercure, et agit d'une manière analogue sur l'élément terrestre, ce qui engendre le soufre. Le mercure et le soufre sont donc les deux élémens modifiés de la terre et de l'eau. Le mercure, c'est l'eau à un certain degré de coagulation par le feu; ce qui nous explique pourquoi, dans le langage des alchimistes venus après Bacon, l'humide en général s'appelle mercure. Le soufre, de son côté, est le principe ou élément terrestre amené aussi à un certain degré par l'action de la chaleur.

Le mercure et le soufre deviennent, à leur tour, la principe d'autres substances. Le feu, continué sans interruption dans les veines de la terre, agissant sur ces deux corps qui se trouvent rapprochés naturellement, et mis en contact comme on pourrait le faire dans un creuset, produit, selon la diversité des lieux, de nouveaux composés; ce sont les métaux, et en général tous les minéraux: *Principia mineralia sunt argentum vivum et sulphur; ex istis procreantur cuncta metalla et omnia mineralia, quorum multæ sunt species et diversæ.*

La conséquence naturelle de cette théorie n'est-elle pas évidente? Tous les métaux n'étant que des combinaisons de mercure et de soufre, ne pouvait-on pas espérer de modifier, même sans beaucoup de peine, les métaux imparfaits, et de les changer les uns dans les autres? Nous voyons, par les définitions que Bacon donne des divers métaux, qu'il les regardait tous comme imparfaits, à l'exception de l'or, qu'il considérait comme presque parfait, étant composé d'argent pur et de soufre pur. L'imperfection de tous les autres venait de ce que le soufre et le mercure qui entraient dans leur composition étaient plus ou moins impurs, et n'étaient pas non plus arrivés par le feu à leur véritable degré de coagulation ou de fixité. Pour les débarrasser des corps étrangers qui étaient entrés dans leur composition et qui faisaient l'impureté de leurs principes constituans, il eût été naturel de chercher des réactifs; et pour amener ces mêmes principes constituans au degré de coagulation qu'on regardait comme le meilleur, il eût fallu traiter directement le soufre et le mercure: on aurait pu, en un mot, se proposer de faire de toutes pièces des métaux avec du mercure et du soufre. Mais dans les ténèbres où était encore la chimie, ne possédant pas les réactifs et les procédés de l'analyse, on imagina une méthode qui paraissait bien plus prompte que cette voie longue et difficile indiquée par le raisonnement. Il semble, au surplus, que ce fut un bonheur, et que sans cela l'esprit humain, renonçant à son espérance, n'aurait pas déployé toute son activité. Il lui fallait, pour découvrir les procédés les plus précieux de la chimie, cette illusion tant soit peu grossière qui séduisit les alchimistes du moyen âge. Du reste là est véritablement la ligne de séparation de l'alchimie et de la chimie. S'ils avaient conçu qu'ils ne pouvaient arriver à leur but que par l'analyse, les alchimistes eussent été ce que nous appelons aujourd'hui des chimistes; au lieu de cela, ils imaginèrent de chercher une substance qui, combinée avec des métaux, les perfectionnerait, c'est-à-dire en transformerait pour son poids une quantité plus ou moins forte. C'est la fameuse pierre philosophale, la célèbre poudre de projection, la divine médecine des métaux, le céleste élixir.

Des alchimistes avant Bacon avaient cherché la précieuse substance dans des agens pris hors du règne minéral. Bacon repousse avec force ces erremens, qui lui paraissent insensés. Il ne conçoit pas que la matière même de l'œuvre soit autre chose qu'un métal, déjà élaboré jusqu'à un certain point par la nature, et qu'il s'agit seulement d'élever au plus haut degré de perfection, afin de s'en servir ensuite à perfectionner les autres.

Par la manière dont il définit (chap. 3) le métal sur lequel il faut opérer, il nous a semblé que c'est l'étain dont il fait choix. Du moins la définition qu'il a donnée de l'étain dans le chapitre 2 s'accorde parfaitement avec les caractères qu'il assigne au métal que l'on doit, suivant lui, préférablement choisir. On sait que les autres alchimistes ont dans la suite travaillé principalement sur le mercure et sur l'or.

Le métal une fois choisi, il ne s'agit, suivant Bacon, que d'imiter la nature. Il suffira donc, dans la conduite de l'œuvre, d'employer, comme le fait la nature, le feu habilement dirigé.

Il repousse encore en ce point les procédés mystérieux de quelques alchimistes de son temps ou des siècles antérieurs, suivis depuis par le plus grand nombre de ceux qui continuèrent à s'occuper de la pierre philosophale. Il traite d'absurdes superstitions tous les moyens pris en dehors de l'action du feu; ce sont, dit-il, des allucinations mélancoliques et fantastiques: *O nimia dementia! quid vos, rogo, cogit per aliena regimina melancholica et fantastica velle perficere prædicta? Quemadmodum quidam dicit, væ vobis qui vultis superare naturam, et metalla plusquam perficere novo regimine seu opere orto ex capitositate vestra insensata. Et Deus naturæ dedit viam linearem, scilicet decoctionem continuam, et vos incipientes ipsam imitari spernitis vel ignoratis.*

La recherche de la pierre philosophale se borne donc pour lui à une opération métallurgique, ayant pour but de perfectionner un certain métal par la chaleur, et en imitant ce que la nature opère dans les mines.

Ainsi en résumé, dans ce traité ou miroir d'alchimie, on ne rencontre aucune superstition. La précieuse médecine, le divin élixir, n'est pour Roger Bacon qu'un métal mieux cuit et mieux préparé. Bacon doit être assurément compté parmi les alchimistes, puisqu'il a posé le problème comme eux; mais c'est un alchimiste très raisonnable. Il croit la transmutation possible; mais il ne dit en aucune façon qu'il l'ait opérée. Il s'efforce seulement d'indiquer la véritable voie dans laquelle on doit, suivant lui, travailler; et quand il décrit les derniers résultats de l'œuvre, il a l'air de mettre en doute qu'on y soit même jamais arrivé; car il termine par dire que l'on réussit s'il plaît à Dieu: *Nutu Dei.*

Mais cette théorie d'une composition homogène des métaux, cette idée de faire un métal supérieur aux autres et capable de les transformer; enfin cette manière rationnelle de procéder en imitant le travail du feu dans la fabrication des minéraux, mettent, comme nous l'avons dit, à nu le véritable fondement de l'alchimie, et peuvent servir à corroborer les idées que nous avons exposées à ce mot. Donnez à la *médecine* tant cherchée la propriété de perfectionner non seulement les métaux, mais tous les corps imparfaits, et vous comprendrez comment les alchimistes ont prétendu trouver dans leur poudre une panacée universelle et un secret pour prolonger indéfiniment la vie. Imaginez que l'artiste, occupé du grand œuvre, ait travaillé vainement en suivant la voie simple indiquée par le bon sens de Roger Bacon, et vous le verrez, désolé de sa peine inutile, rejeter avec mépris cette simplicité qui lui paraît par trop grossière, appeler à son aide toute la nature, chercher dans l'air, dans l'aimant, dans les positions des planètes, les moyens de se rendre maître de la force créatrice, de l'esprit universel, de l'âme générale du monde. Le choix des matières de l'œuvre, l'emploi de ces matières, la manière de se servir du précieux talisman, deviendront ainsi l'occasion de mille secrets, qui, voilés sous des allégories étranges, engendreront toute cette science ténébreuse qui a occupé tant d'esprits jusqu'au dix-septième siècle, et qui a même encore aujourd'hui quelques croyans superstitieux.

Il est remarquable qu'au treizième siècle Roger Bacon, qu'on a coutume de représenter comme le chef des alchimistes, se montre égaré, si l'on veut, par les idées théoriques de son temps, alchimiste il est vrai par la manière dont il conçoit le problème des métaux, mais enfin uniquement chimiste quant à la manière de le résoudre.

Il est remarquable aussi que toute la théorie de Bacon est fondée sur un phénomène que l'on a observé avec un grand intérêt dans ces derniers temps, et dont on a même essayé de tirer la principale loi de la *géologie*, le phénomène de la chaleur intérieure des mines. Bacon ne tient pas compte, il est vrai, de l'accroissement graduel de cette chaleur à mesure qu'on descend plus profondément; mais il répète sans cesse qu'il fait chaud dans les mines, qu'il y règne une chaleur constante : *In mineralium vero locis invenitur caliditas semper constans* (chap. 5); et c'est sur cette chaleur intérieure de la terre, sur l'activité de ce feu sortant du noyau et retenu dans l'écorce minérale du globe, qu'il fonde tous ses raisonnemens.

2° DE SECRETIS OPERIBUS ARTIS ET NATURÆ, ET DE NULLITATE MAGIÆ, *Des œuvres secrètes de la nature et de l'art, et de la nullité de la magie.* Ce traité, un peu plus étendu que le précédent, fut d'abord imprimé à Paris en 1542, in-4°; on le trouve également recueilli dans le cinquième volume du *Theatrum Chemicum.*

Si Bacon montre, dans le traité d'alchimie que nous venons d'analyser, un esprit solide et véritablement philosophique, ces qualités se révèlent ici avec bien plus d'éclat encore. C'est contre la magie qu'il écrit; mais avec quoi combat-il la magie? Avec l'idée que rien n'est impossible à l'esprit humain bien dirigé et se servant de la nature comme d'un instrument. Ainsi ce philosophe du treizième siècle rêve déjà la toute-puissance de l'homme sur la nature par la science et l'intelligence; et c'est parce qu'il voit cette route, qu'il repousse les tentatives superstitieuses de la magie, ne voulant pas s'engager dans les ténèbres quand il a devant lui la lumière. Cette inspiration devait se lier à quelque sentiment vague et confus de la perfectibilité de l'espèce humaine; du moins ne peut-on nier que Bacon entrevoyait le progrès toujours croissant des sciences. Parlant (chap. 7) de notions mathématiques qu'il dit obtenues de son temps, et qu'Aristote ignorait, il ajoute : « A plus forte raison, Aristote et ses » contemporains durent-ils ignorer une foule de vérités physi» ques et de propriétés de la nature. Et de même aujourd'hui » les sages ignorent bien des choses que les moindres écoliers » sauront un jour : *Multa etiam modo ignorant sapientes* »*quæ vulgus studentium sciet in temporibus futuris.* »

Le point de départ de ce petit traité est donc admirablement beau. C'est le champ du possible ouvert au génie de l'homme, et en même temps c'est la répudiation des fausses directions où l'ambition humaine pourrait vainement s'égarer. Bacon expose ce double but dès la première phrase : *Licet natura potens sit et mirabilis, tamen ars utens natura pro instrumento potentior est virtute naturali, sicut videmus in multis. Quicquid autem est præter operationem naturæ vel artis aut non est humanum, aut est fictum et fraudibus occupatum.*

Entrant en matière, il commence par nier et critiquer tous les moyens surnaturels, tels que les prières, les invocations, les sacrifices; tout cela lui paraît inutile ou criminel; tout cela, dit-il, est en dehors de la philosophie, tout cela est folie et impuissance. Il repousse également l'usage aveugle des talismans, des incantations, des figures astrologiques. Ce n'est pas qu'il nie que l'astrologie bien comprise n'ait un fondement; il paraît, au contraire, penser sur l'astrologie comme nous avons vu qu'il pensait sur l'alchimie. Il croit à cette science, mais il la regarde comme infiniment difficile, et il rejette toutes les pratiques ténébreuses auxquelles elle donnait lieu auprès du vulgaire. Quant à l'usage des talismans, il prouve une très grande connaissance du cœur humain, en montrant comment il faut attribuer leur effet, quand ils en ont, à l'influence de l'imagination. Il semble également sur la route de découvertes qui ne font encore que s'ouvrir pour notre siècle, quand, à propos de la vertu qu'on attribuait aux paroles et aux regards, il ne rejette pas absolument le pouvoir naturel de l'homme sur l'homme ou sur les autres êtres par une communication directe de sa volonté. Ne semble-t-il pas en effet respecter d'avance et exclure de sa réprobation les phénomènes encore si incompris du magnétisme animal, quand, après avoir montré les actions que les corps exercent les uns sur les autres par des émanations qui souvent ne se révèlent à nous que par leurs effets, il dit qu'il n'est pas impossible que l'homme agisse aussi de cette manière par le seul fait de son désir et de sa volonté : *Et ideo simililer aliquæ operationes magiæ naturalis possunt fieri in verborum generatione et prolatione, cum intentione et desiderio operandi.* Mais il insiste fortement sur l'absurdité de toutes les folies auxquelles un pouvoir naturel encore presque ignoré pouvait donner lieu.

A cette nullité des moyens incertains et ténébreux employés par la superstition ou la mauvaise foi, il oppose ensuite la puissance de l'art; et c'est l'objet de tout le reste de l'ouvrage. La nature et l'art, la nature se prêtant à toutes les investigations de l'art, l'art dominant la nature par les ressources qu'il trouve dans la nature même, voilà le magnifique programme que propose Bacon, et qu'il fait contraster avec les promesses fallacieuses de la magie. Il traite donc des procédés les plus remarquables auxquels on était déjà parvenu, ou auxquels il soupçonne possible d'arriver. Toutefois il n'indique ces découvertes qu'en très peu de mots, et uniquement pour prouver sa thèse. Un chapitre est consacré à la mécanique, un autre à l'optique, un troisième à la physique et à la chimie.

Ce catalogue des découvertes déjà faites ou qu'on imaginait dès lors de faire, est assurément une des choses les plus curieuses que nous ait transmises le moyen âge.

Des erreurs évidentes s'y mêlent au pressentiment bien clair de ce que l'industrie humaine est parvenue à accomplir depuis. En mécanique, Bacon croit possible de se servir de la résistance des liquides pour la conduite des vaisseaux, de telle façon, dit-il, que les plus grands pourraient être dirigés par un seul homme avec une vitesse supérieure à la marche de bâtimens chargés d'un nombreux équipage : *Ut naves maximæ, fluviales et maritimæ, ferantur, unico homine regente, majori velocitate quam si essent plenæ hominibus navigantibus.* Il parle de voitures qui marcheraient sans chevaux : *Currus etiam possent fieri ut sine animali moveantur cum impetu inæstimabili.* Il dit qu'il est possible de voler dans les airs et de s'y diriger comme les oiseaux : *Possunt etiam fieri instrumenta volandi, ut homo, sedens in medio instrumenti, revolvens aliquod ingenium per quod alæ artificialiter compositæ aerem verberent, ad modum avis volaret.* Qui n'aperçoit que Bacon est ici la dupe d'une erreur grossière qui lui fait croire que les machines ajoutent de la puissance, tandis qu'elles ne font que concentrer et appliquer la force? Mais il est curieux de lui voir rêver ce que l'industrie, maîtresse d'un moteur tel que la vapeur, fera par la suite. Il est plus dans le vrai lorsqu'il parle d'instrumens avec lesquels on pourrait à volonté monter et descendre, ou attirer à soi les poids les plus considérables. Enfin il indique la cloche à plongeur : *Possunt etiam fieri instrumenta ambulandi in mari et in fluviis ad fundum, sine periculo corporali*, et des ponts qui pourraient faire penser, mais à tort sans doute, à nos ponts suspendus : *pontes ultra flumina sine columna vel aliqua sustentaculo.* Et il termine en disant qu'il pourrait encore citer une multitude d'autres emplois de la mécanique aussi utiles; mais que quant à ceux qu'il vient de mentionner, aucun ne saurait être mis en doute, puisque l'expérience en a été faite dans

l'antiquité et de son temps, à l'exception toutefois de l'instrument pour se diriger dans les airs, qu'il n'a jamais vu; mais il connaît, ajoute-t-il, un savant qui s'est beaucoup occupé de ce problème : *Hæc facta sunt antiquitus et nostris temporibus; et certum est, præter instrumentum volandi, quod non vidi nec hominem qui vidisset cognovi; sed sapientem qui hoc artificium excogitavit explicite cognosco.*

Le chapitre sur les instrumens d'optique, qui vient ensuite, est peut-être plus curieux encore. Bacon y parle d'abord du phénomène des images multiples données, soit par la reflexion, soit par la refraction des rayons lumineux; et il explique les effets de ce genre qu'on observe quelquefois dans la nature, tels que le mirage, par les effets analogues qu'on obtient avec des verres ou avec des miroirs. Pour montrer que la science pouvait lutter de miracles avec la magie, il decrit les illusions merveilleuses de la lanterne magique : *Possunt etiam sic figurari perspicua, ut omnis homo ingrediens domum videret veraciter aurum, et argentum, et lapides preciosos, et quicquid homo vellet, quicunque festinaret ad visionis locum nihil inveniret.* Il parle, d'après les anciens, de miroirs propres à brûler à de grandes distances, et donne la théorie de leur construction : *De sublimioribus potestatibus figurandi est quod ducantur et congregontur radii per varias fractiones et reflexiones in omni distantia quam volumus, quatenus comburatur quicquid sit objectum.* Mais la révélation la plus curieuse qui ressorte pour nous de ce chapitre, c'est que l'on avait, dans ce treizième siècle, l'idée du télescope, que Bacon décrit en ces termes : *Possunt etiam sic figurari perspicua ut longissime posita appareant propinquissima, et e contrario; ita quod ex incredibili distantia legeremus litteras minutissimas, et numeraremus res quantumcunque parvas, et stellas faceremus apparere quo vellemus.* Nous examinerons tout à l'heure si en effet Bacon connut le telescope autrement que par la théorie.

Dans le chapitre sur la physique et la chimie, il indique principalement, comme pouvant donner une puissance immense à l'homme, la découverte de la poudre quand on saura l'utiliser convenablement. L'idee des ressources que l'on pourrait tirer de cet agent paraît avoir beaucoup occupé Roger Bacon; mais c'est bien à tort qu'on lui en attribue la découverte. L'usage de la poudre n'étant devenu bien notoire en Europe que vers la fin du XIVe siècle, on s'imagina d'abord que c'était une invention nouvelle. De là les fables qui coururent sur un moine allemand qui, disait-on, avait été victime de cette composition que le hasard avait formée dans son creuset. Plus tard, quand on vit que Roger Bacon avait parlé de la poudre cent cinquante ans avant l'époque où l'on plaçait cette histoire, on attribua à Bacon une invention qu'il ne s'attribue lui-même en aucune façon; car il parle, au contraire, de la poudre comme d'une chose fort ancienne, et nous savons aujourd'hui qu'elle avait été employée, même en grand, par les Arabes dans leurs guerres. Mais il est certain qu'on ne s'en servait en Europe, du temps de Roger Bacon, que pour en faire une espèce de jeu, en en enfermant une petite quantité dans un parchemin, comme on fait un pétard. Il paraît aussi que la recette pour la composer était encore fort peu connue; car, à la fin du traité qui nous occupe, Bacon fait une énigme en ne donnant qu'en anagramme le nom d'une des substances. Voici sa phrase : *Sed tamen salispetræ* LURU VOPO VIR CAN UTRIET *sulphuris; et sic facies tonitrum et coruscationem, si scias artificium.* Dans les mots *luru*, etc., on trouve *carbonum pulvere*. Mais si l'invention de la poudre n'appartient en aucune façon à notre philosophe, on ne peut lui refuser d'avoir parfaitement compris ce qu'on pourrait faire d'un agent aussi remarquable. « L'homme, dit-il, peut produire à vo» lonté des detonations semblables à la foudre : il ne faut » pour cela que les matières les plus communes; quand on » sait les mêler dans une certaine proportion, on prend de » cette composition gros comme le pouce, et on fait plus de » bruit et d'eclat lumineux qu'un coup de tonnerre. Que » serait-ce donc si l'on savait s'en servir convenablement! » *Soni velut tonitrus et coruscationes* possunt *fieri in aere, immo majore horrore quam illa quæ fiunt per naturam : nam modica materia adaptata, scilicet ad quantitatem unius pollicis, sonum facit horribilem et coruscationem ostendit vehementem.... Mira sunt hæc, si quis sciret uti ad plenum in debita quantitate et materia.* Mais ce qui est peut-être plus remarquable que cette parfaite connaissance d'une decouverte incontestablement due des Arabes, et qui remonte probablement à une bien plus haute antiquité, c'est ce que Bacon dit dans le même chapitre relativement à l'attraction. On ne saurait disconvenir qu'il n'ait été fortement préoccupé des phénomènes d'affinité et en général de cette attraction que l'on a regardee dans ces derniers temps comme la clé du système du monde. « Si nous lais» sons de côté, dit-il, les procédés directement utiles à » la société, combien d'autres choses admirables se présen» tent pour fournir à notre intelligence un spectacle ineffa» ble, et peuvent servir à nous découvrir la cause de tous » ces phénomènes mystérieux que le vulgaire ne saurait » comprendre : je veux parler des attractions de tout genre » qui ressemblent à l'attraction occasionée par l'aimant. » Il énumère alors ces diverses attractions; il dit que beaucoup de phénomènes naturels reviennent à l'attraction du fer pour l'aimant, que d'ailleurs ce n'est pas le fer seulement qui est ainsi attiré, mais que l'or, l'argent et tous les metaux le sont également; qu'il y a attraction des acides pour les bases, que les plantes s'attirent mutuellement, et que les parties des animaux coupées se rejoignent et se soudent par une veritable attraction. On voit que ce sont là toutes observations sans précision et sans netteté; mais l'esprit de Bacon est tellement pénétré de ce mystérieux phénomène de l'attraction qu'il s'ecrie qu'après l'avoir observé et en avoir vu la généralité, rien ne lui paraît plus incroyable, ni dans les œuvres de la nature, ni dans ce que l'homme peut opérer avec la nature. Ces pressentimens d'un physicien du XIIIe siècle sont si curieux à constater, que nous croyons devoir reproduire le texte de tout ce passage : « De alio vero genere sunt multa miranda, quæ, licet in » mundo sensibilem utilitatem non habeant, habent tamen » spectaculum ineffabile sapientiæ, et possunt applicari ad » probationem omnium occultorum quibus vulgus inexper» tum contradicit; et sunt similia attractioni fieri per magne» tem. Nam quis crederet hujusmodi attractioni, nisi vide» ret? Et multa miracula naturæ sunt in hac ferri attractione » quæ non sciuntur a vulgo, sicut experientia docet sollici» tum. Sed plura sunt hæc et majora. Nam similiter per » lapidem fit auri attractio, et argenti, et omnium metal» lorum. Item lapis currit ad acetum, et plantæ adinvicem, et » partes animalium, divisæ localiter, naturaliter concurrunt! » *Et posteaquam hujus modi perspexi, nihil mihi difficile » est ad credendum, quando bene considero, nec in divinis » sicut nec in humanis.* » Toutefois, nous le répétons encore, il ne faut voir dans ces paroles qu'un sentiment, et pas autre chose. Ce qui prouve combien l'idée de Bacon, à ce sujet, est indécise et vague, c'est ce qu'il ajoute à la suite sur la construction de la fameuse sphère mobile qui a tant occupé les astrologues du moyen âge; car il croit à la possibilité de construire une sphère dans laquelle tous les corps du ciel seraient représentés dans les proportions de leurs grandeurs et de leurs distances en longitude et en latitude, et où tous ces corps se remueraient naturellement par le seul effet de l'influence des astres dans le mouvement diurne du ciel; de telle sorte que l'on aurait en petit, dans cette machine, le spectacle du monde reproduit au naturel. Il raconte qu'un de ses amis travaillait alors avec un grand zèle et une grande depense à réaliser un si magnifique ouvrage; et, quant à

lui, il pense que ce problème est fondé en raison; car, dit-il, l'action des corps célestes sur la terre est incontestable; et il cite en preuve les marées : *Multa motu cœlestium deferuntur, ut cometæ et mare in fluxu, et alio in toto vel in partibus suis.* Évidemment cette idée d'une influence particulière des astres sur les petits corps chargés de les représenter, influence que l'on attribuait à des rapports mystérieux entre les sept planètes et les sept métaux alors connus, n'aurait paru qu'absurde à Bacon, s'il avait eu quelque idée nette de l'attraction considérée comme loi universelle.

Après avoir ainsi énuméré les preuves les plus frappantes de la puissance que l'homme peut prendre sur la nature, Bacon s'occupe de l'homme lui-même, et recherche s'il n'est pas en notre pouvoir de retarder la vieillesse et de prolonger, même indéfiniment, notre existence. Il se montre encore sur ce point assez opposé aux rêveries des sciences occultes; toutefois, séduit par les histoires qui couraient alors sur certains sages qui, maîtres de secrets merveilleux, avaient réussi à vivre huit ou dix fois la vie ordinaire d'un homme, il ne rejette pas absolument l'idée que l'on puisse arriver à prolonger ainsi la vie humaine pendant plusieurs centaines d'années. Quand on pense que jusqu'au dix-huitième siècle, et même de notre temps, il y a eu des croyans à de pareils miracles, et qu'en théorie des hommes tels que Descartes et Condorcet n'ont pas reculé devant l'idée d'une prolongation presque indéfinie de la vie par le perfectionnement de la médecine, on ne trouve pas trop surprenant que Bacon se soit laissé entraîner à de si chimériques espérances.

Les derniers chapitres de l'ouvrage renferment une foule de secrets pour des préparations chimiques, que Bacon adresse à son disciple Guillaume de Paris. Il y emploie à dessein, et suivant l'usage de son temps, un style énigmatique, que les initiés seuls pouvaient comprendre. C'est là que se trouve, entre autres recettes, la formule pour faire la poudre à canon que nous avons citée plus haut.

3° De retardandis senectutis accidentibus et sensibus confirmandis : *Des moyens de retarder les infirmités de la vieillesse et de conserver nos sens.* Oxford, 1590. Roger Bacon, pendant sa captivité, envoya ce traité au pape Nicolas IV, pour essayer de le fléchir, en lui montrant l'innocence et l'utilité de ses travaux. Le fond des idées qui y sont renfermées s'accorde avec ce que nous venons de rencontrer sur le même sujet dans l'ouvrage précédent.

4° Specula mathematica. Ce traité, assez considérable, a été édité, pour la première fois, par Jean Combachius, à Francfort en 1614. Ce n'est pas, comme le titre pourrait le faire supposer, un traité de mathématiques. Seulement, après avoir démontré que toutes les sciences ont besoin des mathématiques, Roger Bacon applique ses connaissances en géométrie à divers problèmes fondamentaux d'astronomie, d'optique, et de mécanique. On aperçoit du premier coup d'œil de grandes erreurs dans ce qu'il dit sur divers points de ces sciences, qu'on venait de recevoir un peu confusément des anciens par les livres et les traductions des Arabes.

5° Perspectiva, *traité de perspective* ou plutôt d'optique. C'est, sous le rapport purement scientifique, l'ouvrage le plus important de Roger Bacon. Il fut publié, comme le précédent, en 1614, par le même éditeur allemand Combachius, d'après un manuscrit trouvé à Oxford.

Dès le début, Bacon expose qu'il se propose de faire, d'après Euclide, Ptolémée, Alkindi, Alhacen, et d'autres auteurs, un traité d'optique plus complet que tout ce qui a été fait encore. Il embrasse en effet tout le champ de la science. Il commence par des considérations sur la sensation; de là il passe à la description de l'œil, et décrit les propriétés des humeurs qui le composent. S'occupant ensuite du milieu à travers lequel les rayons lumineux nous sont transmis, il fait de judicieuses observations sur la réfraction astronomique, sur la grandeur apparente des objets, et l'amplitude du soleil et de la lune observés à l'horizon. Tout le reste du livre est consacré aux phénomènes de la réfraction et de la réflexion en général. C'est dans cette partie de l'ouvrage que se trouvent ces fameuses phrases si souvent invoquées par ceux qui prétendent que Roger Bacon connut ou découvrit lui-même des instrumens d'optique dont l'invention est généralement placée beaucoup plus tard. Cette question, si vivement controversée, nous paraît assez facile à résoudre, quand on examine avec impartialité les expressions mêmes dont il se sert.

D'abord il est incontestable qu'il connaissait et qu'on connaissait de son temps la loupe et les verres grossissans; car voici ce qu'il dit : « Si un homme regarde des lettres ou d'autres menus objets à travers un cristal, un verre, ou tout » autre objectif placé au-dessus de ces lettres, et que cet » objectif ait la forme d'une portion de sphère dont la convexité soit tournée vers l'œil, l'œil étant dans l'air, cet » homme verra beaucoup mieux les lettres, et elles lui paraîtront plus grandes. Et, à cause de cela, cet instrument » est utile aux vieillards et à ceux qui ont la vue faible; car » ils peuvent ainsi voir d'une grandeur suffisante les plus » petits caractères : » *Si homo aspiciat literas et alias res minutas per medium crystalli, vel vitri, vel alterius perspicui suppositi literis, et sit portio minor sphæræ, cujus convexitas sit versus oculum, et oculus sit in aere, longe melius videbit literas, et apparebunt ei majores*, etc.

Il est encore incontestable que ses connaissances théoriques lui avaient fait concevoir les propriétés du télescope et la manière de le construire; car il termine son Optique par cette phrase : « Nous aurions bien d'autres choses à dire touchant » la vision rompue. Il est facile en effet de conclure des règles » établies plus haut, que les plus grandes choses peuvent » paraître petites, et réciproquement; et que des objets très » éloignés peuvent paraître très rapprochés, et réciproquement; car nous pouvons tailler des verres de telle sorte et » les disposer de telle manière à l'égard de notre vue et des » objets extérieurs, que les rayons soient brisés et réfractés » dans la direction que nous voudrons, de manière que nous » verrons un objet proche ou éloigné sous tel angle que nous » voudrons; et ainsi, à la plus incroyable distance, nous » *lirions* les lettres les plus menues, nous *compterions* les » grains de sable et de poussière, à cause de la grandeur » de l'angle sous lequel nous les verrions; car la distance ne » fait rien directement *par* elle-même, mais seulement par » la grandeur de l'angle. Et ainsi, un enfant *pourrait* nous » paraître un géant; un *seul* homme, nous paraître une » montagne. Nous *pourrions* même multiplier cette figure » autant de fois que nous pourrions considérer un homme » sous un angle assez grand, pour qu'il nous paraisse grand » comme une montagne; et de même pour la distance. De » façon qu'une petite armée nous paraîtrait très grande, » que placée très loin elle paraîtrait très proche, et réciproquement. De cette manière aussi, nous ferions descendre » le soleil, la lune, et les étoiles, en rapprochant leur figure de » la terre; nous pourrions également les faire apparaître sur » la tête des ennemis, et produire beaucoup d'autres effets » de ce genre, tels qu'un homme qui ignorerait la vérité n'en » pourrait soutenir le spectacle : *De visione fracta majora sunt. Nam de facili patet, per canones supradictos, quod maxima possunt apparere minima, et e contra; et longe distantia videbuntur propinquissime, et e converso. Nam possumus sic figurare perspicua, et taliter ea ordinare respectu nostri visus et rerum, quod frangentur radii et flectentur quorsumcunque voluerimus, et ut, sub quocunque angulo voluerimus, videbimus rem prope vel longe. Et sic ex incredibili distantia legeremus literas minutissimas et pulveres ac arenas numeraremus*, etc.

Ce passage et celui que nous avons extrait plus haut du traité *De secretis operibus naturæ et artis* prouvent incontestablement, je le répète, que Bacon avait conçu l'idée du télescope; mais ils prouvent aussi qu'il n'en avait jamais fait

usage quand il écrivait ces choses. Il ne dit pas, en effet, que lui, ni aucun de ses contemporains, possédât alors un tel instrument; il dit seulement qu'on pourrait observer toutes les merveilles qu'il imagine si on en construisait un. Il est évident aussi que l'expérience lui aurait appris que le télescope, limité dans son champ, ne peut produire tous les effets que son imagination lui attribue confusément. Ce qui est seulement certain, c'est que Bacon s'occupa beaucoup de l'idée d'appliquer aux usages astronomiques ses connaissances d'optique, et rien ne nous défend de croire qu'après avoir écrit ces phrases où l'inexpérience de l'instrument qu'il imaginait se trahit manifestement, il ait eu le bonheur, trois siècles avant Galilée, de considérer le ciel avec quelque ébauche imparfaite de l'instrument qui fit la gloire de Galilée. Car, dans un ouvrage adressé au pape Clément, et connu sous le nom d'*Opus Tertium*, il parle très positivement d'instrumens d'optique appliqués à l'astronomie : *Oporteret homines haberi qui bene, immo optime, scirent perspectivam et instrumenta ejus, quia instrumenta astronomiæ non vadunt nisi per visionem secundum leges istius scientiæ.*

Le traité d'Optique est suivi, dans l'édition donnée par Combachius, d'un autre traité de Bacon sur les propriétés du miroir concave. Roger Bacon s'occupa beaucoup du problème de brûler à distance au moyen de miroirs, problème dont Buffon reprit en grand la solution dans le dix-huitième siècle, voulant vérifier jusqu'à quel point on devait s'en rapporter à ce que les anciens avaient dit sur ce sujet. Il n'est pas possible de douter que Roger Bacon n'ait exécuté de pareils miroirs; il parle dans un de ses ouvrages encore manuscrit (*Opus Tertium*), d'un de ses amis qui depuis trois ans travaillait à en faire un, et qui touchait, dit-il, au terme de ses efforts; et quant à lui-même, il affirme, dans un autre ouvrage également manuscrit (*Compendium Studii theologici*), qu'il a fait faire plusieurs miroirs de ce genre, et il indique même la dépense nécessaire pour cette fabrication.

6° Opus majus, ad Clementem IV, pontificem romanum. Nous voici arrivés au grand ouvrage de Roger Bacon. Il fut publié à Londres en 1733, en un volume in-folio, d'après un manuscrit trouvé à Dublin.

Le traité sur l'importance des mathématiques (*Specula mathematica*) et l'Optique (*Perspectiva*), dont nous venons de parler, s'y retrouvent en entier, mais ne sont plus ici que des chapitres de l'ouvrage total. Il est probable pourtant que Bacon les avait composés sous la forme de traités particuliers, mais qu'ensuite, lorsqu'il voulut envoyer ses travaux au pape Clément, il imagina un grand ensemble où ces traités se trouveraient rangés à leur place. Ce qui le prouve assez, c'est que le début de l'Optique dans l'édition de Combachius est remplacé dans l'*Opus Majus* par un autre commencement qui sert de transition avec ce qui précède. Mais ce n'est pas une raison pour considérer l'Opus Majus comme une simple collection de traités particuliers; au contraire c'est ici que se révèle la grandeur du génie de Roger Bacon. Tous ses travaux de physique et d'astronomie ne lui paraissent que des portions d'une œuvre bien plus considérable, et cette œuvre, il faut bien le dire, n'est pas moindre que celle que, trois siècles plus tard, entreprit l'autre Bacon, le célèbre chancelier d'Angleterre.

Une étude un peu approfondie de cet *Opus Majus*, qui nous paraît pour le moyen âge ce que l'*Instauratio Magna* de François Bacon fut pour la renaissance scientifique de la fin du XVIe siècle, demanderait trop d'espace pour que nous l'entreprenions ici. Ce que nous pouvons faire, c'est de montrer en peu de mots l'unité philosophique de cet ouvrage.

L'*Opus Majus* nous semble pouvoir se diviser en huit parties, dont plusieurs, à la vérité, se trouvent mêlées et confondues, par l'absence de toute distinction typographique, dans l'édition de Londres, comme elles l'étaient apparemment dans le manuscrit.

Dans la première partie, Roger Bacon traite *des quatre causes universelles de toute l'ignorance humaine*. Or ces quatre causes, quand on les examine, se réduisent principalement à une seule, l'*autorité*. Il est curieux de voir l'*autorité* attaquée au XIIIe siècle. Le fait paraîtra invraisemblable, il est cependant certain. Toute cette première partie de l'*Opus Majus* est une censure solide et lumineuse du préjugé de l'*autorité*, et une démonstration des erreurs qui en découlent; et chose remarquable, c'est à un pape que Roger Bacon s'adresse. Il sent bien lui-même la gravité de son entreprise : c'est l'Église qu'il veut réformer, c'est la science entière de l'Église qu'il veut asseoir sur de nouveaux fondemens, et c'est au chef de l'Église qu'il propose ses idées. Il veut créer pour l'esprit humain une autorité véritable, et pour cela il est obligé d'attaquer l'autorité telle qu'elle est entendue et comprise généralement; et c'est à celui que l'on regarde comme le représentant même de cette autorité corrompue qu'il s'adresse, avec tout le calme et toute la liberté d'un homme profondément pénétré de ses doctrines. Rien n'est plus magnifique, à notre avis, que cette grande discussion, au milieu du moyen âge, du moine Roger Bacon s'adressant au pape Clément, et niant dès le début l'autorité. Il est vrai que cette autorité qu'il nie, c'est principalement celle des anciens; il met hors de cause l'Écriture-Sainte et la puissance légitime de l'Église : mais indirectement la thèse se trouve d'une généralité qui comprend et embrasse tout; car l'interprétation même de l'Écriture et l'exercice de la puissance ecclésiastique lui paraissent faussées dans leur source par le préjugé de la routine et d'une servile admiration pour l'antiquité.

Toutes ces pages sur les causes générales de l'ignorance, ou en propres termes contre le préjugé de l'autorité, sont animées d'un esprit d'innovation et de perfectionnement vraiment admirable. Nous avons cité plus haut une phrase du traité *De secretis operibus artis et naturæ*, où se montre, avons-nous dit, un pressentiment vague et confus de la perfectibilité de l'espèce humaine; mais ici, en vérité, il est impossible de nier ce pressentiment, car il est empreint à toutes les lignes. La thèse ici se pose directement; Bacon attaque l'autorité des anciens, par la raison, dit-il, que les modernes sont appelés à perfectionner les découvertes des anciens; et il prouve ce progrès incessant de l'esprit humain par le témoignage même des anciens. « Il est incontestable, » dit-il, qu'en une multitude de points on peut ajouter à ce » que nous ont laissé nos pères, et corriger leurs erreurs. » Les anciens même l'ont reconnu. Sénèque n'a-t-il pas dit » avec raison dans ses Questions naturelles que les anciennes » opinions ont dû être peu exactes et peu solides; que les » hommes, encore grossiers et faisant pour ainsi dire leur » apprentissage, erraient à tâtons autour de la vérité; que » tout était nouveau pour ceux qui essayaient pour la pre» mière fois, et qu'ensuite par des efforts répétés les mêmes » choses étaient devenues plus faciles et plus connues; enfin » que rien n'est parfait en commençant. N'a-t-il pas dit dans » ce même traité : Un temps viendra où ce qui est aujour» d'hui caché sera révélé au grand jour par l'effet même de » la succession des générations, et par le travail d'une huma» nité plus long-temps prolongée. Pour tant de découvertes, » pour de si immenses recherches, il ne suffit pas d'une seule » période, il ne suffit pas d'un siècle ou de quelques siècles. » Dans l'âge futur, le peuple saura une foule de choses que » nous ignorons; et il viendra un temps où notre postérité » s'étonnera que nous ayons ignoré des choses si claires et si » si connues d'elle. Ce même philosophe n'a-t-il pas dit ail» leurs que rien dans les inventions humaines n'est fini et » achevé, d'où il conclut que plus les hommes sont récents » plus ils sont éclairés, parce que les derniers venus, posté» rieurs dans la succession des temps, entrent d'emblée dans » la jouissance et dans les fruits du travail de ceux qui les » ont précédés. » *Ad auctorum dicta verorum potest convenienter addi et corrigi in quampluribus*, etc. Bacon, après s'être appuyé de l'autorité même des anciens pour détruire le préjugé de l'autorité, prouve ensuite en fait, par

quelques exemples tirés de l'histoire des sciences, que c'a été toujours la marche de l'esprit humain que les modernes aient ajouté aux ouvrages de leurs devanciers, et les aient redressés dans leurs erreurs : *Semper posteriores addiderunt ad opera priorum, et multa correxerunt*. Puis il conclut par cette règle : *Quoniam igitur hæc ita se habent, non oportet nos adhærere omnibus quæ audimus et legimus, sed examinare debemus districtissime sententias majorum, ut addamus quæ eis defuerunt et corrigamus quæ errata sunt, cum omni tamen modestia et excusatione* : « Cela étant, nous ne devons nullement notre adhésion à » tout ce que nous avons appris pour l'avoir entendu dire ou » pour l'avoir lu dans des livres; mais c'est un devoir pour » nous d'examiner avec la plus sévère attention les opi- » nions de nos prédécesseurs sur la terre, afin d'y ajouter ce » qui leur manque, et de corriger ce qui en est faux et erroné, » toutefois en le faisant avec toute modestie et convenance. »

Certes, voilà qui est admirable au milieu du moyen âge. Qu'on vienne dire maintenant cette sottise, que Descartes est le père unique et le premier inventeur du *libre examen*. Ajoutons qu'à nos yeux la formule de Roger Bacon est bien autrement philosophique que celle que Descartes a donnée du libre examen. Car Bacon ne repousse pas la tradition; il ne prétend pas, ce qui est complètement anti-philosophique, que chaque homme doit construire par lui-même toute sa connaissance, c'est-à-dire refaire à lui seul toute la connaissance humaine; il ne pousse pas l'homme, comme a fait le cartésianisme, dans l'absolu et hors de la vie de relation, c'est-à-dire hors de toute vie véritable; il accepte, au contraire, la tradition pour la perfectionner, l'augmenter, l'enrichir, et la purifier. Cette formule est tellement belle, et elle est tellement conforme à notre doctrine actuelle du progrès, que nous n'aurions pas un seul mot à y changer. Tout en est parfait, jusqu'à l'expression qui la termine sur cette piété sincère et délicate avec laquelle les modernes doivent corriger les erreurs de leurs devanciers.

La seconde partie de l'*Opus Majus* est la démonstration de ce principe, que toutes les sciences se tiennent, et *qu'il n'y a qu'une science parfaite*. Les prêtres tendaient à séparer la religion de la science, et à opprimer la science et la philosophie par la religion. Roger Bacon, comme plusieurs autres grands scolastiques, tend à les réunir. On n'est pas théologien, dit-il, si on n'est philosophe. Il consent à faire sortir tout le gouvernement spirituel et matériel de la religion, mais à la condition que la religion admettra dans son sein la science et la philosophie.

La troisième partie a pour titre *De l'utilité de la grammaire*, comme moyen d'une renaissance générale des vérités connues des anciens.

La quatrième partie est intitulée *De la nécessité et de la puissance des mathématiques pour pénétrer dans les sciences, et pour étudier la nature*.

La cinquième partie roule sur l'*importance des mathématiques pour la direction et le gouvernement des choses religieuses*. L'exemple sur lequel Bacon insiste le plus en ce point est la nécessité de la réforme du calendrier, dont les défauts ont si long temps occupé l'Église.

Dans la sixième partie, il traite *de l'importance des mathématiques pour le gouvernement de la société civile*. Cette partie renferme un traité de géographie, composé de tout ce que l'on savait alors sur toute la terre habitable.

La septième partie a pour titre *De l'influence du ciel*. Par le ciel, il entend d'abord les climats, et ensuite les influences des astres. Il y a sans doute dans tout ce qu'imaginait le moyen âge de l'influence des astres, et par conséquent dans ce que rapporte Bacon, beaucoup de superstitions. Mais sans vouloir ici préconiser des erreurs, nous ne pouvons nous empêcher de dire que nous avons trouvé dans cette partie de l'ouvrage de Bacon des vues qui nous ont paru pleines de grandeur, et que la science moderne ne condamne pas, parce qu'il s'agit de choses qu'elle n'a pas su encore aborder et connaître.

Enfin la huitième partie contient les travaux de Bacon *sur l'optique*.

Qui ne voit dans ce grand ensemble une tentative vraiment encyclopédique?

Nous montrerons, à l'article SCOLASTIQUE, comment les travaux de Bacon se lient à l'établissement de l'aristotelisme, qui avait d'abord été condamné et proscrit par les théologiens, et entre autres par l'université de Paris, au commencement du treizième siècle. Bacon, et en général l'ordre auquel il appartenait, prit en main la cause de la renaissance, qui se trouvait être celle d'Aristote.

Que dire donc de ces incroyables assertions de Voltaire (*Dictionnaire philosophique*) : « Roger Bacon fut persécuté » et condamné dans Rome à la prison par des ignorans. C'est » un grand préjugé en sa faveur, je l'avoue; mais n'arrive- » t-il pas tous les jours que des charlatans condamnent gra- » vement d'autres charlatans, et que des fous font payer » l'amende à d'autres fous?... Parmi les choses qui rendent » ce Bacon recommandable, il faut premièrement compter sa » prison, ensuite la noble hardiesse avec laquelle il dit que » tous les livres d'Aristote n'étaient bons qu'à brûler, et cela » dans un temps où les scolastiques respectaient Aristote » beaucoup plus que les jansénistes ne respectent saint Au- » gustin... Roger Bacon ne parle en aucun endroit de la » poudre à canon... Ses livres sont un tissu d'absurdités et de » chimères... Cependant il faut avouer que ce Bacon était un » homme admirable pour son siècle. Quel siècle? me direz- » vous; c'était celui du gouvernement féodal et des scolasti- » ques. Figurez-vous les Samoïèdes et les Ostiaques qui au- » raient lu Aristote et Avicenne : voilà ce que nous étions... » Transportez ce Bacon au temps où nous vivons, il serait » sans doute un très grand homme, etc. »

Voltaire appartenait à une réaction que personne ne poussa plus loin que lui. Ne commence-t-il pas un de ses ouvrages par dire que cent cinquante ans avant l'époque où il écrit, il n'y avait pas en Europe un seul monument d'architecture qui ne fût d'une barbarie révoltante? Estimons qu'il avait des monumens philosophiques du moyen âge le même sentiment et autant de connaissance que des monumens de l'architecture.

BACON (FRANÇOIS), chancelier d'Angleterre, né en 1561, mort en 1626.

Il y a bien plus de rapport entre Roger Bacon, dont nous venons de parler, et François Bacon, qu'on ne l'imagine communément. Le préjugé qui ne fait considérer le premier que comme une sorte de merveille curieuse du moyen âge a empêché jusqu'ici de comprendre la relation véritable de ces deux grands hommes. Cette relation est telle à nos yeux, que nous dirions volontiers qu'ils sont le même homme à trois siècles de distance. Même but, même génie, et presque même forme.

Roger Bacon veut renouveler la connaissance humaine, comme François Bacon de Vérulam. C'est de l'esprit humain tout entier, et dans toutes ses voies, qu'il s'agit pour l'un comme pour l'autre. Chacun d'eux cherche les causes de l'ignorance et les moyens d'y remédier, et ne s'occupe pas seulement de la masse de savoir vrai ou faux déjà acquis, mais des instrumens de la science et du perfectionnement de ces instrumens.

Au treizième siècle, s'émanciper de la crédulité populaire, de la superstition dévote, de la tyrannie des décrétistes, et des enseignemens routiniers du clergé; défendre Aristote quand on brûle ses livres; soutenir et propager le grand mouvement de la renaissance par les Arabes; présenter comme un des instrumens principaux de la connaissance humaine le perfectionnement de la grammaire et l'étude des langues anciennes, complètement ignorées alors; vouloir donner pour base à l'étude des sciences les mathémathiques, et faire des mathématiques et de la physique la racine de toute l'organisation de la société et de toute la puissance de l'homme sur la nature; poser enfin comme fondement légitime de toute connaissance l'*examen* combiné avec la tradition et s'appliquant à la tradition même pour la corriger et pour l'étendre : voilà l'œuvre dont nous venons de voir les traits bien dis-

tincts dans Roger Bacon, le moine du treizième siècle.

Aider, avec Galilée et Descartes, à se débarrasser de la tyrannie des prêtres et des écoles, à se débarrasser de cette influence d'Aristote que Roger Bacon avait eu raison de seconder, mais qui s'était changée en despotisme; concevoir que l'humanité n'était encore arrivée qu'aux bords d'un océan de vérité, et lui présager d'infinis triomphes si elle voulait se livrer au travail et à l'expérience; détruire l'empire absolu du syllogisme dans l'école, et essayer de créer une nouvelle logique, un nouvel organe de vérité et de découverte, au moyen de l'induction; poser ainsi comme base de toute certitude l'*examen* et l'expérimentation sur la nature; voilà l'œuvre que les admirateurs de François Bacon lui attribuent.

Ces deux tentatives sont également grandes en elles-mêmes et appropriées à leurs temps. Au treizième siècle il fallait aider l'aristotélisme, comme il fallait le briser au seizième. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'on chercherait vainement une différence essentielle de principes entre ces deux hommes : tous deux veulent l'expérimentation et l'examen; ni l'un ni l'autre ne repousse absolument la tradition. Mais surtout ils se ressemblent et s'accordent par leur sentiment du progrès, et par leur immense espérance.

Ce qui donne en effet des ailes à leur génie, ce qui les anime, ce qui les vivifie, et ce qui les constitue, c'est un désir immense « d'augmenter par la puissance intellectuelle le » pouvoir du genre humain sur le monde; en d'autres termes » de rendre l'homme à la souveraineté de la nature (François Bacon, *De l'interprétation de la nature*); de reculer les » bornes de la puissance humaine dans l'accomplissement de » tout ce qui est possible (François Bacon, *Nouvelle Atlantide*). » Ces paroles de François Bacon ne sont-elles pas identiquement celles que nous avons citées de Roger, soit dans son traité de l'*Art et de la Nature*, soit dans l'*Opus Majus?*

A nos yeux, ce désir d'augmenter la puissance humaine, cette religion de l'humanité accroissant continuellement sa force et échappant par l'intelligence et la vertu à sa faiblesse originelle et, si l'on veut, à sa chute, voilà le trait caractéristique de François comme de Roger Bacon.

François Bacon est, aussi bien que Roger, plongé dans l'atmosphère religieuse. D'Alembert et David Hume, on le sait, lui reprochaient cela comme une faiblesse. Ils auraient voulu ôter à son œuvre cette empreinte religieuse qu'elle a partout. Ils gémissaient de ce que ce grand homme, « après » avoir brisé tant de chaînes, était encore retenu par quelque » chaîne qu'il ne pouvait ou n'osait rompre (D'Alembert, » *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*). » Ils le représentaient comme « l'ornement de son siècle et de sa nation, » à qui il n'avait manqué qu'un peu de *force d'âme* pour » être aussi l'ornement de la nature (Hume, *Histoire des* » *Stuarts*). » Nous en sommes fâchés pour D'Alembert et pour Hume; mais la philosophie, suivant nous, doit aujourd'hui non seulement accepter mais revendiquer le caractère religieux de François Bacon.

Roger et François Bacon sont aussi pénétrés du christianisme, aussi versés dans son sens profond, que les théologiens de leur temps. A voir François écrire des méditations religieuses et à lire ses admirables *prières*, on peut avec justice le considérer lui-même comme un grand théologien. Hé bien, ce théologien, comme le moine du treizième siècle, est profondément imbu de l'idée du progrès de l'humanité. C'est là son dogme, et c'est là sa vie.

A un point de vue élevé, les hommes religieux se partagent en deux classes, ceux qui, comme saint Augustin et l'innombrable légion des ascétiques, voyant le mal sur la terre, délaissent la terre et lui disent anathème, et ceux qui par une autre route s'approchent de Dieu.

Roger et François Bacon, en se mettant à la tête des travailleurs de l'espèce humaine, en excitant leur ardeur, en leur ouvrant la voie, en leur montrant ce qu'il y avait à faire, au treizième siècle l'antiquité à conquérir et la nature à dévoiler, au seizième siècle la nature surtout à connaître, ont mérité tous deux d'occuper dans le monde moderne, dans le monde qui prétend échapper au mal par la vertu et par l'intelligence, une place semblable à celle que d'autres grands hommes ont prise dans la vie ascétique. Ils sont les chefs de cette grande expédition contre l'ignorance et le mal qui réunit aujourd'hui tant d'efforts, tant de têtes et tant de bras, et pour laquelle on s'entend, on se communique d'un bout du monde à l'autre. Comme deux sublimes jalons, ils sont placés dans cette grande route de la science et de l'industrie où roule aujourd'hui le char de l'humanité d'une course précipitée. La vie ascétique des Antoine, des Basile, des Benoît, des Augustin n'est plus. On ne va plus au ciel par le cloître. Ce sont quelques hommes comme les deux Bacon qui, animés d'une religieuse espérance, ont écrit un autre *sic itur ad astra* sur le drapeau des temps modernes. A leur espérance, à leur effort, à leur signal, se rallient jusqu'à un certain point toute cette troupe d'utopistes, qui avaient imaginé en tout temps et en tout pays d'arriver et de faire arriver l'humanité tout d'un coup à une puissance supérieure, tous ces rêveurs de pouvoir surnaturel qu'on a craints ou vénérés, poursuivis ou adorés, comme de bons ou de mauvais génies, et qui forment une sorte de tradition secondaire et égarée dans la marche de l'esprit humain sous le nom de magiciens. Roger Bacon, dans son traité *De la Nature et de l'Art*, prétend que la magie est fausse, parce que la vraie magie c'est l'empire légitime de l'homme sur la nature au moyen de la science. François Bacon n'a pas d'autre doctrine : *Solent*, dit-il (*Novum Organum*, aph. 5), *se immiscere naturæ mechanicus*, *mathematicus*, *medicus*, *alchemista*, *et magus; sed omnes*, *ut nunc sunt res*, *conatu levi*, *successu tenui*.

Enfin nous trouvons des rapports remarquables entre les deux Bacon jusque dans le style de leurs ouvrages. François Bacon, chancelier d'Angleterre, adresse son livre à son roi, et ce livre est écrit avec une majesté vraiment royale. Cette forme est grande assurément : c'est le roi de la science, le roi de l'intelligence, qui s'adresse à la royauté de la terre. Mais le moine, qui souffrit dans les cachots pour la cause de l'esprit humain, n'est pas moins grand dans sa forme, et, pour être moins poétique et moins figuré dans son style, il n'est pas moins majestueux quand il donne librement ses conseils au pape, c'est-à-dire à ce qu'il y avait alors de plus puissant sur la terre, et qu'il impose la loi de son intelligence à celui qui passait pour le foyer même de toute lumière et de toute intelligence.

Il était bien impossible que le dix-huitième siècle vît quelque rapport de ce genre entre François Bacon et un moine du moyen âge. Le dix-huitième siècle ne devait voir dans François Bacon que le novateur qui se séparait du passé; il devait se plaire à exagérer la nouveauté que présentent en effet son génie et ses ouvrages. Le moyen âge, c'était, comme dit Voltaire, des Ostiaques et des Samoïèdes; quel rapport pouvait-on avoir avec de pareils sauvages? On en concluait donc que François Bacon n'avait pas eu d'antécédent, et qu'il avait *inventé* le premier la philosophie expérimentale.

Voltaire le vanta surtout comme le précurseur de Newton. C'était là ce qui touchait Voltaire, introducteur en France du newtonianisme. Bacon avait, disait-il, entrevu le premier cette attraction universelle dont Voltaire, dans son enthousiasme, faisait presque une religion : à ce seul titre, il lui prodigua tous les éloges. Bientôt la tendance expérimentale ayant pénétré partout dans les sciences, et ayant pris racine, par suite, dans les généralités philosophiques, Bacon trouva en France plus d'admirateurs et des admirateurs plus enthousiastes qu'il n'en avait eus jusque là en Angleterre. On s'en servit pour en faire le père de toute la philosophie, que l'on voulait fonder uniquement sur l'*expérimentation*, afin de la fonder définitivement sur la *sensation*. On lui fit ainsi, à tort ou à raison, sans bien le connaître, une gloire immense, dont assurément il était bien digne; mais sa vraie gloire est assez solide par elle-même pour n'avoir pas besoin

de faux soutiens. On lui rapporta sans distinction et sans discernement tout le mouvement scientifique moderne. On lui subalternisa et Galilée, et Kepler, et tous ses autres rivaux de la fin du seizième siècle et du commencement du dix-septième. Et cependant Bacon avait eu le tort énorme de soutenir Tycho-Brahé dans le vieux système du monde, et de rire des découvertes de Galilée. Peu importe, il devint de mode de répéter que Bacon avait, à la fin du seizième siècle, créé pour ainsi dire l'esprit humain. Toute science procéda de lui, à en croire les expérimentalistes. Il avait, comme dit Johnson, ouvert le premier la bonne route à toutes les sciences : pouvait-on faire moins que de lui apporter en hommage les progrès de toutes les sciences? On vit Condillac, si peu compétent en vraie métaphysique, Condillac qui ne craint pas de se moquer de Platon et d'Aristote, présenter Bacon comme le créateur du vrai principe de toute bonne métaphysique. D'Alembert et Diderot lui rapportèrent, avec plus de vraisemblance peut-être, l'honneur entier de toute idée encyclopédique.

Quelle magnifique série de panégyriques reçus par Bacon, depuis Gassendi son contemporain qui l'opposait à Descartes et qui le jugea plus sainement qu'on ne l'a jamais fait ensuite, jusqu'à Garat, Dugald Stewart, et plus récemment Mackintosh, l'école idéologique de France et l'école écossaise! Tous les penseurs du dix-huitième siècle, tous les dévots de la science expérimentale pure et du positivisme se sont exercés à chanter ses louanges. « Comme Moïse, Bacon » nous fit à la fin sortir d'un désert aride, en nous le faisant » traverser. Il s'arrêta sur le bord de la terre promise, et, » du haut de son génie, la vit lui-même et nous la fit voir » (*Ode de Cowley à la Société Royale*). »

Au milieu de tous ces éloges, le génie de Bacon est resté ou plutôt est devenu mystérieux comme les ouvrages les plus mystérieux de la nature.

Est-il réellement le père de la philosophie expérimentale? La philosophie expérimentale n'existait-elle pas chez les anciens, n'existait-elle pas au moyen âge? Les alchimistes du moyen âge, qui ont produit la chimie, n'étaient-ils pas des faiseurs d'expériences? Ne procédaient-ils pas comme François Bacon veut qu'on le fasse, tour à tour *à priori* et *à posteriori*? N'avaient-ils pas leur théorie qui leur servait à faire des expériences, et ne modifiaient-ils pas leur théorie d'après ces expériences mêmes? Roger Bacon, qui pose en principe général qu'il n'est pas d'un homme raisonnable de croire sans examen, qui enseigne qu'il faut expérimenter pour découvrir les secrets de la nature, et qui expérimentait lui-même, n'était-il pas un philosophe expérimentaliste? L'esprit humain a-t-il amassé tous ses trésors jusqu'au seizième siècle sans l'observation et l'expérience?

Que faisait Galilée, à la même époque que Bacon, que faisait Kepler, que faisaient tant d'autres? Attendaient-ils que Bacon eût inventé l'expérimentation? Ne savaient-ils pas bien expérimenter sans lui?

Mais si Bacon n'est pas le père de l'expérimentation, il a peut-être réduit en art l'expérimentation; c'est peut-être là ce qu'on veut dire. Or son art, c'est sa nouvelle Logique, son *Novum Organum*. Il est curieux de voir ce qu'en pensait Voltaire. « Le plus singulier, dit-il, et le meilleur des ou- » vrages du chancelier Bacon est celui qui est aujourd'hui le » moins lu et *le plus inutile*, je veux dire son *Novum scien-* » *tiarum Organum*. C'est l'échafaud avec lequel on a bâti la » nouvelle philosophie, et, quand l'édifice a été achevé, du » moins en partie, l'échafaud n'a plus été d'aucun usage. » Ainsi Bacon n'aurait construit qu'un échafaudage; et comme l'emploi que Voltaire prétend qu'on a fait de cet échafaudage est tout-à-fait chimérique, il s'ensuit que le *Novum Organum* n'est et n'a jamais été qu'une œuvre inutile. Il est certain en effet que les procédés de recherche et de découverte de Bacon ont été fort inutiles à la physique. Les grands inventeurs des derniers siècles n'ont pas pris ses méthodes; ils ont suivi comme lui l'*induction*, mais à leur manière; ils n'ont pas pris ses groupements de faits à examiner, ses catégories de phénomènes, ses classifications; ils n'ont pas couru sur les *pistes* qu'il avait indiquées, en un mot ils n'ont pas adopté ses *à priori*. Et quant à la foule des expérimentateurs, il est certain encore que cette foule n'a jamais lu ni compris ses ouvrages. Où donc est cet art durable dont Bacon est l'inventeur?

Cet art se réduirait-il par hasard à l'*induction?* Est-ce ainsi qu'on veut expliquer comment toute cette troupe d'expérimentateurs, qui ont travaillé aux sciences depuis trois siècles, ont été forcement des disciples de Bacon et des enfans de son génie, parce que comme lui ils emploient l'induction dans leurs recherches? Mais, il faut le répéter encore, l'induction est une méthode naturelle à l'esprit humain et aussi ancienne que lui. Bacon ne s'est jamais regardé comme l'auteur et l'inventeur de ce qui est l'apanage de tout homme qui pense.

Bacon a dit d'excellentes choses sur l'induction et sur l'inconvénient de ne pas en limiter la portée. Mais tout cela se réduit à deux ou trois aphorismes très sages, et qui, certes, ne constituent pas une méthode nouvelle donnée à l'esprit humain. Après ces aphorismes, il s'agissait de se servir de l'induction; or, pour cela, il fallait se placer au milieu des phénomènes. Mais les phénomènes étaient si nombreux, que ce n'était plus un seul homme qui pouvait leur appliquer l'induction. Bacon le tenta cependant, mais sans succès.

On insiste, et l'on dit qu'avant Bacon on ne savait pas limiter l'induction à ses conséquences légitimes. On ne fait pas attention que cette limitation donnée à l'induction, cet esprit positif qui s'est introduit dans les sciences, cette horreur des systèmes qui a été poussée à des excès non moins funestes peut-être que l'entraînement vers les systèmes, a été le résultat naturel de l'abondance des phénomènes observés, et de la multiplication des connaissances.

Dans tous les cas apprendre aux hommes à être réservés dans l'emploi de l'induction, est-ce créer pour l'esprit humain une nouvelle méthode?

Il est vrai que Bacon lui-même s'était flatté de créer un art tout nouveau de découverte. Mais il n'est pas vrai qu'il soit parvenu à l'exécuter, et il est faux que sur ce point on ait marché dans la voie qu'il avait essayé de s'ouvrir. Il voulait organiser pour ainsi dire l'induction, et il eût en effet donné une méthode complète de découvertes, s'il eût réalisé toutes les *cartes* de découvertes qu'il avait imaginé de dresser. Mais, d'un côté, la conception métaphysique de *causes* échelonnées les unes sur les autres qui le guidait dans la formation de ces cartes, outre qu'elle est encore un sujet de doute et de controverse, n'a jamais été admise par les physiciens; et, d'un autre côté, les cartes qu'il a exécutées sont très peu nombreuses, et ont souvent en vue des faits mal observés ou complètement erronés; de sorte « qu'à ne » considérer que ses expériences, dit un de ses plus fervens » admirateurs, on le prendrait pour un écolier. »

Il y a d'ailleurs, ce nous semble, pour notre opinion, un argument sans réplique. Le principal ouvrage de Bacon, le seul qu'il est terminé, est le traité *De augmentis scientiarum*. Or ce traité, composé de neuf livres, et fort étendu, ne renferme aucunement l'exposition de la méthode de Bacon. A-t-il moins d'importance pour cela, et en est-il moins l'œuvre capitale de son auteur? Il y a plus; du *Novum Organum*, le premier livre tout entier est encore un préambule, rien qu'un préambule; et le second livre, le seul où le sujet soit enfin abordé, n'était évidemment qu'une recherche de cette méthode que Bacon paraît avoir cherchée encore, alors même qu'il croyait en être le maître, et qu'il l'annonçait avec un sublime contentement comme ce que l'on pouvait donner de plus utile à l'humanité. Il semble qu'il trouva lui même ce livre impossible à faire; il l'ébaucha douze fois en douze années différentes, et il ne le termina pas. Ne dirait-on pas que, semblable à ces alchimistes qui rencontrèrent beaucoup de beaux secrets de la chimie en cherchant la pierre philosophale, lui, en cherchant cette méthode qui lui paraissait la découverte que la providence lui avait réservée,

il découvrit tout autre chose, à savoir tous les beaux préceptes qu'il a répandus dans ses ouvrages, la grande conception encyclopédique développée dans le *De augmentis*, et ce sentiment d'une immensité de découvertes à faire qui ressemble chez lui à la gestation d'un monde entier?

C'est ainsi que Bacon a dû lui-même faire naître l'illusion qu'il est le père de la physique expérimentale. Et non seulement les écrits de Bacon prêtent à cette illusion, mais l'histoire entière des sciences pendant les trois derniers siècles y prête au moins autant : car après l'épuisement de l'érudition qui, à la renaissance, avait d'abord presque uniquement occupé les esprits, tous les regards s'étant tournés vers la nature, et Bacon ayant prêché une croisade contre les mystères de la nature, ayant préconisé l'expérimentation comme l'arme de cette croisade, et ayant de plus essayé de dresser des plans d'induction pour arriver à une physique générale, il était naturel qu'on prît les découvertes qui se firent pour un résultat de la méthode de Bacon.

Qu'on l'appelle donc un des pères de la science moderne, qu'on lui accorde même en particulier le titre de philosophe de l'expérimentation, c'est-à-dire qu'on le distingue des grands inventeurs tels que Galilée, en le considérant comme le premier et même le seul philosophe qui se soit proposé, en combinant l'*à priori* inventif avec l'expérience, de faire avancer simultanément toutes les sciences, et qui ait rempli en homme de génie le cadre des *desiderata* de la connaissance humaine, tout cela nous paraîtrait incontestable. Ainsi conçu, Bacon répond parfaitement au mouvement des trois derniers siècles, et nous ne trouvons pas étrange que le dix-huitième siècle se soit passionné pour lui et l'ait salué comme son chef. Mais il y a un malentendu funeste quand on veut faire par lui une éclatante rupture avec le passé, quand on le salue comme ayant ouvert une ère toute nouvelle, quand on lui attribue sans façon d'avoir inventé l'expérimentation, ou même d'avoir créé ce qu'on nomme la philosophie expérimentale. J'aimerais autant dire que le moine Roger Bacon est le père de cette prétendue philosophie expérimentale.

Les matérialistes, les sensualistes, les fatalistes se mettent à la suite de François Bacon, et placent sous son autorité et pour ainsi dire sous son invocation ce qu'ils appellent leur méthode positive. Mais qu'arrive-t-il quand par hasard ils s'approchent de lui et lisent ses ouvrages? Ils sont tout étonnés de trouver un homme religieux, ayant même un penchant naturel vers la crédulité et la superstition, un croyant sincère aux dogmes les plus mystiques des antiques religions, un génie ami du symbole, un poète, un métaphysicien, un faiseur de systèmes. Ce n'est pas là le Bacon qu'ils encensent de si bonne foi : c'est pourtant le Bacon véritable, le philosophe contemporain et compatriote de Shakespeare, et ayant avec ce grand homme bien des traits de ressemblance.

Je le répète, la vraie valeur du génie de Bacon est encore en quelque sorte un mystère. J'ai dit la cause de la fausse caractérisation que le dix-huitième siècle a donnée de son œuvre. Il s'agissait de rompre avec le passé; on méprisait profondément tout ce qui avait précédé le seizième siècle; on repoussait absolument le christianisme; il fallait s'appuyer sur quelque chose, sur un grand nom, sur une grande autorité : on trouva François Bacon; on l'intronisa roi de la philosophie expérimentale, et on arriva ainsi à en faire le père de la philosophie de la sensation. Après les grands vinrent les petits, après Voltaire et l'Encyclopédie vinrent l'école de l'idéologie et l'école écossaise, pour répéter que telle est la gloire de Bacon.

La gloire de Bacon ainsi fondée serait trop fragile. Car si par philosophie expérimentale on entend parler en général du progrès des sciences dans les trois derniers siècles, encore une fois Bacon n'a pas inventé de méthode d'expérimentation qui ait été suivie; il a, au contraire, inventé une foule d'*à priori* ingénieux et profonds pour expérimenter qui n'ont pas été suivis.

Souvent un chasseur montre à la chasse plus d'ardeur que tous ses compagnons; il remplit les taillis du bruit de sa voix; il gourmande ou encourage les piqueurs; il semble que ce soit lui qui pousse les chiens sur la piste du cerf; il comprend à merveille et comme par divination tous les mouvemens de la forêt, et les fait comprendre à ceux qui l'écoutent; enfin il possède parfaitement la langue singulière et compliquée de la fauconnerie et de la vénerie : la chasse finie, on dirait qu'il a tout dirigé et tout fait, et pourtant il se peut que tout se soit fait sans lui. Cependant qui pourrait lui refuser d'être le plus habile chasseur, s'il l'est réellement? Mais on peut lui refuser d'avoir fait en cette occasion ce que l'on serait tenté au premier coup d'œil de lui accorder sur les apparences. De même n'est-il pas arrivé, dans certaines batailles livrées sans général, que tous aient remporté la victoire? et cependant s'il se fût trouvé là quelque grand tacticien, il eût été difficile que la voix populaire ne lui attribuât pas une immense influence sur cette victoire remportée spontanément et confusément par tous. Il en fut ainsi de la grande victoire des sciences et des savans dans les trois derniers siècles.

Bacon est ce grand chasseur, ce grand tacticien; mais ses théories lui sont propres et tout-à-fait particulières. Ce ne sont pas ses théories qui ont donné la victoire, car personne ne les a mises en pratique. Il y a plus, on pourrait lui nier qu'il ait eu aucune part au combat; car quelle découverte a-t-il faite comparable à celles de Képler, de Galilée, de Newton, de Pascal, de Boyle, et même de tant de physiciens et de naturalistes de second ordre? Mais qui pourrait nier que tandis que tous ces vaillans chasseurs suivaient la proie chacun à leur manière et sans prendre de lui des préceptes, lui et lui seul livrait dans sa tête une bataille complète, faisait une stratégie tout entière, et de plus qui pourrait lui nier qu'il ait eu pendant la bataille, avec autant de courage que personne, la plus grande intelligence du combat général, et le plus net pressentiment de la victoire?

Remarquez donc que nous ne nions pas que Bacon n'ait entrepris une certaine théorisation de l'expérimentation; nous ne nions pas qu'il n'y ait ainsi dans ses œuvres une méthode, vraie ou fausse, de philosophie expérimentale qu'on peut, si l'on veut, appeler baconienne; mais nous nions que ce baconisme de Bacon ait aucun rapport avec ce qu'on a nommé ainsi. Il ne faut pas, parce que Bacon a vanté l'expérimentation et a voulu l'employer d'une certaine façon, confondre ses méthodes particulières avec l'expérimentation prise en elle-même et comme instrument général des progrès qu'ont faits les sciences dans les trois derniers siècles.

Que si, au contraire, par philosophie expérimentale on entend faire dériver des écrits de Bacon la philosophie de la sensation, en faire le chef de file de Locke et de Condillac, il est sûr que ses idées sur l'étude de la nature, transportées sans réserve dans les sciences morales, ont servi à engendrer le condillacisme. Mais cette influence n'est pas particulière à Bacon. L'éclat des sciences naturelles pendant les trois derniers siècles a dû faire croire à une sorte de méthode commune, qui s'appliquerait également aux faits moraux et aux faits physiques. De là cet entraînement général vers la philosophie morale fondée sur l'observation et l'expérience. De là le sensualisme, l'idéologie, la psychologie expérimentale, l'économisme anglais, etc. Cette idée d'une seule méthode est suivant nous une erreur capitale. Nous l'avons dit ailleurs, « nous n'avons que l'expérience pour pénétrer et nous diriger dans la vie des êtres d'une nature aussi étrangère à la nôtre que sont les astres, les plantes, ou les animaux. Avec nos semblables, au contraire, nous avons en commun une vie morale et intellectuelle collective. Entre eux et nous le consentement devient donc à la fois une nécessité et un principe d'action. Quand donc, sortant de la relation avec la nature, nous entrons dans la relation avec les hommes, la principale règle que nous ayons pour nous diriger dans ce mode nouveau de la vie est le consentement, » et non pas l'observation et l'expérience. Au contraire on a voulu porter dans la vie subjective, comme un principe souverain, une méthode qui n'est applicable que dans la vie objective. Cette erreur a conduit et devait conduire à la destruction

de l'enthousiasme, de la foi, de la charité; elle devait conduire à la sécheresse, à l'atonie, à une espèce de mort; elle devait conduire à un scepticisme universel : elle a produit tous ces résultats. Les écoles purement expérimentalistes dans les choses religieuses et sociales sont aujourd'hui jugées. Mais est-ce à Bacon qu'il faut rapporter ces écoles? Parce qu'il a plu à Condillac de se mettre sous le patronage de Bacon, dirons-nous que ce grand homme est coupable du condillacisme, lui dont les écrits attestent partout le sens religieux et métaphysique? Parce qu'il plaît au disciple de l'école écossaise de faire la contre-partie des sciences naturelles, et d'arrêter pour ainsi dire son sang dans son cœur pour s'observer, trouverons-nous légitime la prétention de cette école à être la fille directe de Bacon, qui n'a jamais pensé à appliquer l'expérience qu'à la conquête de la nature extérieure à nous, et qui, si son génie s'était porté sur les sciences religieuses et sociales dans le but de leur donner une règle de progrès, aurait peut-être indiqué un tout autre principe que l'observation; car il aurait senti que là où la vie est en nous, l'observation est la destruction même de cette vie, tandis que, pour la nature extérieure, nous ne pouvons faire autre chose que d'observer, et là l'observation ne détruit pas la vie.

C'est donc encore à tort, suivant nous, que le matérialisme à tous les degrés se place sous la protection et sous l'autorité du nom de Bacon; c'est à tort que la prétendue philosophie morale expérimentale se dit issue de lui. Si c'est une gloire d'avoir engendré ces écoles, ce n'est pas la sienne. De Luc, l'abbé Emery, le chimiste Le Sage, et d'autres, ont écrit des volumes pour prouver que Bacon n'était pas ce qu'on s'imagine ordinairement de lui, d'après cette fausse relation établie entre ses ouvrages et les théories purement naturalistes, les théories anti-idéalistes; et ils ont en cela complètement raison.

En résumé, donc, il ne faut pas trop s'arrêter à cette idée généralement répandue que Bacon est le père de la philosophie expérimentale, et dire, Voilà sa gloire. Non, sa gloire n'est pas là, ou ce serait une fausse gloire, une gloire arrangée pour un siècle, pour une opinion, pour soutenir une thèse, la thèse du sensualisme; ce serait une gloire éphémère.

Mais, nous l'avons déjà indiqué, sa gloire est ailleurs. Elle se lie d'une manière directe à la doctrine de la perfectibilité de l'espèce humaine. Elle repose sur ce que personne n'a conçu mieux que lui, avec plus d'ardeur et de constance, le projet « d'étendre l'empire de l'homme sur l'univers, et » de le délivrer de ses fers et de ses entraves (Préambule du » traité *De l'interprétation de la nature*). »

A mesure que la philosophie religieuse du progrès continu de l'humanité se dévoilera dans ses conséquences, la gloire de Bacon deviendra plus claire; elle ne sera pas moindre, mais elle sera autre. On ne l'encensera plus comme le père de la philosophie expérimentale, ce qui, quand on examine un peu profondément la chose, ne veut rien dire ou ne cache qu'une erreur; mais on le vénérera comme l'un des apôtres les plus ardens de la perfectibilité de l'espèce humaine, perfectibilité en vue de laquelle et pour laquelle il s'est attaché avec tant d'ardeur à la philosophie expérimentale.

Tout dans son œuvre se rapporte à cette perfectibilité, quoiqu'elle y soit à peine quelquefois directement formulée; tout sort de cette conception et tout y revient. Il vit ce que les hommes avaient amassé jusqu'à lui de sciences et de découvertes; et il trouva cela un trésor mesquin et misérable en comparaison de la mine qui était en exploitation. « François Bacon, dit-il au début de son livre, estime que » les connaissances dont le monde est maintenant en pos- » session, et principalement celles qui se rapportent à » la nature, ne s'élèvent pas jusqu'à la majesté et à la » certitude de ses œuvres. » Il voulut donc que la science humaine s'élevât à cette majesté et à cette certitude. Animé de cette ardeur, il conçut le projet de dresser le catalogue de tout ce qui manquait de savoir aux hommes; mais pour trouver ce qui leur manquait, il fallait auparavant connaître tout le domaine de la science. Il dut donc commencer par une distribution générale des sciences : c'est le sujet d'un premier ouvrage, le traité *De dignitate et augmentis scientiarum*. Dans ce livre, qui porte jusque dans son titre l'idée du progrès, puisqu'il s'agit de l'*accroissement* des sciences, il tente d'énumérer toutes les sciences possibles, faites ou à faire, commencées ou non encore imaginées; il cherche à embrasser tout le champ permis à l'esprit humain, tout le globe intellectuel, comme il dit dans un petit traité particulier auquel il a donné ce titre même. On a comparé ce coup-d'œil jeté sur toutes les sciences au regard de ce spectateur dont parle Homère, qui, placé sur la cime d'une montagne, contemple les espaces immenses de la terre, de la mer, et des cieux. On pourrait le comparer encore à ce *dénombrement* des Grecs et des Troyens qui précède l'Iliade. Cette première partie en effet n'est que le début nécessaire de l'épopée de Bacon; c'est le dénombrement de son armée et des ennemis qu'il a combattre. Il s'agissait ensuite de forger des armes et de créer une stratégie pour aller à la conquête de ce monde inconnu : c'est le sujet d'un second ouvrage, le *Novum Organum*. Mais à ce point, comme nous l'avons déjà dit, il semble qu'il rencontra d'immenses difficultés. Il cherchait un art pour remonter des phénomènes aux causes par ce qu'il appelait des axiomes intermédiaires, *axiomata media*. Il vit peut-être, étant à l'œuvre, que, semblable à la stratégie abstraite, qui se borne à peu de principes, la méthode qu'il avait conçue si étendue et si riche, se réduisait à peu de préceptes. Il sentit peut-être qu'il avait trop longtemps fait fond sur la possibilité de créer, indépendamment des phénomènes, un art permanent d'induction, une méthode abstraite de découverte. Dans son ambition généreuse, il avait imaginé quelque chose d'aussi détaillé que la logique et la dialectique, un art nouveau à côté de l'art que les écoles rapportaient à Aristote. Mais l'induction est plutôt une faculté naturelle qu'un art, tandis que la logique et la dialectique embrassent toutes les facultés et toutes les opérations de l'esprit humain. Il n'y avait tout au plus qu'un chapitre à perfectionner là où il avait cru avoir un grand ouvrage à faire. Ce qui est certain, c'est qu'il répète plusieurs fois dans le *Novum Organum*, que l'art de découvrir se perfectionnera à mesure que l'on fera des découvertes. Impatient, donc, il ne veut pas tarder davantage, il veut partir pour la lointaine expédition. Mais il faut des compagnons; Bacon n'en a pas. Il voudrait des phalanges entières armées à sa manière, disciplinées par lui, animées de son ardeur, exercées à sa carte encyclopédique, munies de sa nouvelle logique. Il rêve l'association dans la science, il ne la voit pas en pratique en Europe; il fait un projet d'académie disciplinée et travaillant avec méthode; il le jette comme un épisode dans sa *Nova Atlantis*, et continue seul sa route. Dans son plan, il avait encore quatre ouvrages à ajouter à ses deux premiers pour terminer ce qu'il appelait l'Instauration des sciences, *Instauratio Magna*. Une Histoire descriptive des phénomènes de l'univers devait former la troisième partie; un livre intitulé l'Échelle de l'entendement ou le Fil du labyrinthe, la quatrième; les Avant-Coureurs de la Philosophie Seconde, la cinquième; enfin venait la Philosophie Seconde elle-même. Qu'était-ce donc que cette *Philosophie Seconde*, qu'il appelait aussi la *Science Active*. Ce n'était rien moins que la science des sciences, la science véritable, la science non des phénomènes, mais des causes. Il ne se flatta jamais de rien faire de ce dernier ouvrage. Il se félicitait, disait-il, d'avoir jeté les fondemens de l'édifice, mais il n'espérait pas y mettre la dernière main, il déclarait cela au-dessus de ses forces. « La fortune du genre humain, » dit-il, fera le reste; mais l'état actuel des choses et de l'esprit » humain nous interdit peut-être quant à présent jusqu'à la » gloire de comprendre cette philosophie finale. » Bacon n'exécuta pas même les ouvrages intermédiaires qu'il avait imaginés; il ne put qu'en jeter quelques ébauches. Il décrivit dans sa *Sylva Sylvarum* une collection d'expériences faites ou à faire;

il entreprit quelques traites particuliers sur des groupes de phénomènes. Là s'arrêta sa course. La nef qu'il avait imaginé de construire pour faire la conquête de la nouvelle toison d'or n'a jamais servi à d'autres navigateurs après lui. L'Europe savante, depuis trois siècles, a lu ses ouvrages; elle y a trouvé, elle y trouvera long-temps encore une foule d'aperceptions de génie: mais l'experimentation n'a nullement suivi la voie qu'il regardait comme nécessaire. Qu'importe à sa gloire? Sa gloire, c'est l'immensité même de son projet, c'est ce sentiment exalté qu'il avait de la grandeur humaine, c'est son aspiration vers une humanité maîtresse de la nature par l'intelligence; c'est, comme nous l'avons dejà dit, d'avoir été, par opposition avec les ascétiques, le théologien de la science et de l'industrie, d'avoir affirmé avec audace la puissance future de l'humanité. Otez-lui cela, et vous le decouronnez. Que lui reste-t-il en effet? Pas une decouverte importante et que l'on puisse préciser avec quelque exactitude; et un travail de méthode dont la valeur peut être considérée comme fort problematique, et qui n'a conduit à aucun résultat. Considérez-le au contraire sous ce point de vue, et vous comprendrez le sens et l'utilité de son œuvre. Vous comprendrez aussi pourquoi le dix-huitième siècle s'est reclamé de lui, s'est rattaché à lui. L'attraction qui entraînait le dix-huitième siècle vers Bacon n'était ni fausse ni trompeuse. Bacon, qui avait des destinées futures de l'humanité un sentiment si élevé, devait paraître à ce siècle d'émancipation du passé le vrai génie philosophique des temps modernes. Seulement le dix-huitième siècle, s'étant égaré dans l'anti-idéalisme, crut qu'il avait suivi en cela celui qu'il se flattait d'avoir pris pour guide.

Voilà l'appréciation que nous nous sommes faite du génie de François Bacon. Ainsi conçue, la gloire de Bacon diminue-t-elle? Si elle est moindre qu'on ne l'a faite, tant pis; elle sera du moins vraie et équitable pour les gloires rivales. A chacun l'honneur de ses œuvres : à Copernic d'avoir ébauché par une hypothèse le véritable système du monde, à Galilée d'avoir achevé la démonstration de l'hypothèse de Copernic; à Toricelli le prélude des travaux de Pascal sur la pesanteur; à Képler d'avoir, par une sorte de divination et en suivant des voies mystiques, indiqué les lois de la mécanique céleste; à Newton d'avoir perfectionné et prouvé ce qu'avait dit Képler. Quoi! tandis que ces grands hommes sont admirables pour avoir fait une portion de l'œuvre, Bacon ne le serait pas pour avoir conçu l'idée de l'œuvre tout entière! et ce ne serait pas un trait suffisant que d'avoir prophétisé les destinées futures, d'avoir eu le pressentiment de tout le travail d'investigation qui se fait depuis trois siècles, d'avoir appelé religieusement les hommes à s'associer pour le perfectionnement des sciences, et d'avoir lui-même donné, avec une ardeur incroyable, le spectacle d'une attaque générale contre toutes les ténèbres et tous les mystères de la nature! Serait-il juste, pour faire à ce grand homme une gloire plus complète, de lui rapporter pour ainsi dire tous les mérites des autres, en lui attribuant une impulsion directe qu'il n'a pas eue, et en le representant comme ayant donné à ses rivaux l'instrument même de leurs découvertes?

Oui. François Bacon est le fecondateur de l'esprit humain; mais c'est par le sentiment qu'il l'a fécondé, c'est en faisant passer dans les autres l'ardeur de découvertes qu'il avait lui-même : ce n'est pas en fournissant à l'esprit humain un instrument logique. Quant à lui, sans doute il croyait à l'efficacité de sa méthode; mais souvent il arrive que nous communiquons l'esprit qui nous anime par des moyens tout différens de ceux que nous avions imaginés nous-mêmes. Telle est la force et la faiblesse des plus grands hommes, qu'ils peuvent être à la fois vaincus et vainqueurs dans leur entreprise : ils peuvent défaillir par les moyens qu'ils ont conçus, et triompher cependant en faisant pénétrer leur sentiment.

Ainsi restreinte, la gloire de Bacon est au moins bien plus solide. Vienne maintenant De Maistre, avec son génie âpre et éversif, pour tâcher de ruiner cet homme qui lui déplait parce qu'on en a fait à tort le père des théories anti-idéalistes; les attaques de De Maistre seront impuissantes. Il rira tant qu'il voudra de ceux qui répètent « que *Bacon a substitué la méthode d'induction à celle du syllogisme*, » comme on l'a dit dans un siècle où l'on a épuisé tous les » genres de délire (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, x^e^ entre» tien). » Nous répondrons à De Maistre qu'en effet la gloire de Bacon ainsi fondée reposerait sur une absurdité; mais que la gloire de Bacon ne repose pas sur cette chimère. Il mettra en doute, comme une rêverie de Bacon, son échelle de causes *générales*, *plus générales*, *généralissimes;* il soutiendra que le génie des découvertes dans les sciences naturelles consiste uniquement à découvrir des faits ignorés, ou à rapporter les phénomènes non expliqués aux effets premiers déjà connus et que nous prenons pour des causes (*Soirées*, v^e^ entretien). Nous conviendrons avec De Maistre que la méthode de Bacon n'est pas celle qui a été suivie, et que probablement elle ne méritait pas de l'être. Mais il restera toujours à Bacon l'honneur immortel d'avoir fécondé l'esprit humain, non par une méthode, mais par le sentiment qu'il avait des forces et de l'avenir de l'humanité; et quant à sa tentative technique en elle-même, nous répondrons à De Maistre qu'elle mérite non seulement le respect, mais l'attention et l'etude : il n'est pas certain, en effet, qu'elle ne recèle pas des germes pour l'avenir des sciences, quoiqu'elle n'ait pas directement contribué à les mettre au point où elles sont aujourd'hui. Enfin il déclarera à *priori* « la philosophie » de Bacon, dans ses bases générales, fausse et dangereuse » (*Soirées*, VIe entretien), » par la seule raison qu'il la voit préconisée par « le torrent des philosophes du dernier siècle, » liée à celle de Locke comme deux sœurs; et il s'écriera : » Ne » voyez-vous pas que Dieu a proscrit cette vile philosophie, » et qu'il lui a plu même de rendre l'anathème visible? Par» courez tous les livres de ses adeptes; vous n'y trouverez » pas une ligne dont le goût et la vertu daignent se souve» nir; elle est la mort de toute religion, de tout sentiment » exquis, de tout élan sublime. » Cependant Bacon l'étonne; Bacon, le père de cette philosophie, est pour lui un mystère : » Les œuvres de Bacon, dit-il, présentent de nombreuses et » magnifiques exceptions aux reproches généraux qu'on est » en droit de leur adresser. Ne croyez pas que je veuille éta» blir aucune comparaison entre lui et Locke. Bacon, comme » philosophe moraliste et même comme écrivain en un cer» tain sens, aura toujours des droits à l'admiration des con» naisseurs. » Nous nous expliquerons, nous, cette répulsion mêlée d'attrait de De Maistre pour Bacon, cette réserve et cet étonnement qu'il laisse échapper dans ses attaques contre le père supposé du matérialisme. C'est qu'en effet Bacon, comme nous l'avons fait voir, n'est nullement dans la voie anti-idéaliste où l'on s'est plus tard appuyé de son nom. Ainsi Bacon n'est pour rien dans cette philosophie » qui est » la mort de toute religion, de tout sentiment exquis, de tout » élan sublime. » Il est, au contraire, et il sera toujours pour l'humanité une source d'élan et de vie.

Au surplus, puisqu'un prejugé est maintenant généralement établi, puisque des écoles l'ont consacré, puisque l'on a été jusqu'à nommer *baconisme* la philosophie expérimentale dénuée de principes et de conclusions, et qu'il y a d'ailleurs nécessité pour nous de traiter cette question de la philosophie expérimentale dans ce Dictionnaire, nous renverrons au mot INDUCTION et au mot EXPÉRIMENTATION ce que nous aurions à dire ici de plus complet sur le vrai caractère du génie de Bacon et sur ses ouvrages. Aussi bien les preuves de notre opinion gagneront à n'être point séparées de l'histoire de la philosophie moderne; et, d'un autre côté, l'analyse de l'œuvre de Bacon sera une partie nécessaire de l'explication que nous aurons à donner sur ce sujet.

BACTRIANE. Au centre de l'Asie, entre l'Oxus (*la Djihoun*) et la chaîne de l'Indoukouch ou Paropamisus, qui forme la ceinture septentrionale du plateau de l'Iran, est une

région naturellement distincte, montagneuse, où parmi de nombreuses vallées fertiles et riantes, particulièrement à l'est, s'étendent çà et là quelques déserts de sables mouvans. Cette région dont les eaux s'écoulent du sud-est au nord-ouest, et tombent dans le Djihoun qui les porte au lac Arall, c'est la partie orientale du Khorassan, c'est le Tokharestan et le Badakschan, contrées alpines, riches en mines d'or et d'argent, en rubis, turquoises, lapis-lazuli, et en beaux sites; c'est la Bactriane des anciens. Bactriane, de *bakhtar*, orient; ainsi les Persans et les Mèdes occidentaux l'appelaient, et dans la suite la conquête a inscrit ce nom vague en place du nom indigène, tellement effacé que nous l'ignorons.

Un peuple de même origine que les Mèdes et les Persans habitait ces montagnes; d'autre part les Bactriens avaient de singulières affinités avec l'Hindoustan. Venaient-ils, ainsi que les Persans et les Mèdes, des hautes montagnes de Badakschan et de Kashgar, où Ktésias rejette en effet leur berceau, où les poëtes d'Asie placent la scène de leurs merveilleuses légendes, où vivent les animaux que, sous des formes chimériques, reproduisent les sculptures de Persépolis? Nous l'ignorons. Les Bactriens ont-ils engendré les Mèdes et les Persans, ou ne sont-ce que des rameaux divers d'une même souche? De même, à l'égard de l'Hindoustan, les rapports de la Bactriane sont-ils de filiation ou de fraternité? Et si ces rapports sont de filiation, sera-ce la Bactriane qui aura les honneurs de la paternité, comme le veut M. d'Ekstein? Questions posées, non résolues, insolubles peut-être. Suivant Trogue Pompée, les Bactriens étaient des Scythes. Quelques faits mal étudiés, appartenant non point à la barbarie, mais à une théologie profonde, ont aussi amené Strabon à confondre les Bactriens avec les nomades qui les avoisinaient. Il est possible que cette opinion, évidemment fausse quant à la race primitive, s'appliquât assez justement au peuple mélangé que produisirent les invasions. D'ailleurs, au temps où la civilisation de la Bactriane était le plus florissante, il y avait, dans les lieux arides, des populations de bergers vagabonds et vivant sous la tente.

Cependant quelques trouées au voile obscur qui enveloppe l'existence primitive de la Bactriane laissent voir, d'une vue assez nette, deux ou trois points fondamentaux. Avant l'empire des Mèdes et des Persans, la Bactriane fut le centre d'une puissante domination, la métropole religieuse de la race indo-persique, le nœud où se rattachaient les religions de l'Inde et celles de l'Asie centrale. C'est vers Balkh, le *Bactra* des anciens, que convergent les légendes persanes lorsqu'il s'agit de primitive histoire. D'après les traditions pehlwis, c'est Kelomaratz, le plus ancien des rois, qui a fondé la ville de Balkh. L'organisation de cet empire était sacerdotale, et les débris de ses institutions se retrouvent à la fois, dit M. Schlosser, dans la Perse, la Médie, la Bactriane et l'Inde.

Ces douteuses lueurs, éparses dans les traditions de l'Orient, si on les rapproche des récits de Ktésias, qui puisa aux sources persanes, s'élèvent à un plus haut degré de lumière. Ktésias nous montre les premiers dominateurs de l'Assyrie, Ninus, Sémiramis et les Perses conquérans se ruant d'âge en âge sur la Bactriane, comme sur un point fondamental. (Voyez Heeren, *Commerce et politique des anciens peuples*, et son *Manuel d'histoire ancienne*: — Schlosser, *Histoire de l'antiquité*: — le *Zend-Avesta*: — Firdoussi, *Chah-Nameh*: — Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*: — Diodore de Sicile.)

Sous la légende évidemment fausse que nous transmet Diodore, de Ninus et Sémiramis allant au siége de Balkh, repose un fait d'une haute importance, un fait générateur, dont la réalité nous paraît incontestable; c'est la lutte de la famille sémitique et de l'indo-persane. Les peuples araméens ou sémitiques s'efforcent de s'étendre vers l'Orient : d'abord triomphans, ils refoulent jusqu'aux frontières de l'Inde les doctrines religieuses dont le centre est Balkh; puis la domination assyrienne tombe; les Indo-Persans refluent à l'ouest. Mais les populations occidentales, les hommes de l'Iran, garderont dans leur langue et leurs mœurs mélangées l'empreinte de l'invasion sémitique. L'antique religion aussi réapparaît, mais altérée par le contact des religions araméennes. Cette corruption de la théologie antique donna lieu à la rénovation religieuse connue dans l'histoire sous le nom de Zoroastre ou Zerdoucht.

Or, c'est à Balkh que Zerdoucht prêcha sa réforme; c'est là que fut établi le temple du feu *Berzen*; c'est de là que le nouveau culte, ou, si l'on veut, l'ancien culte régénéré, se répandit en Perse et en Médie. Cependant la doctrine des mages déviait beaucoup de la théologie indienne, dont la religion primitive des Bactriens était mère ou sœur. Le zend et le sanscrit, en effet, sont deux langues de même origine. Plusieurs rites de l'antique religion de la Bactriane se retrouvent encore aujourd'hui chez les Mongols, comme on le verra à l'article SCHAMANISME. Ces rites, mal interprétés, ont donné lieu à ces étranges récits de vieillards et d'infirmes livrés en pâture aux chiens, que Pline et Strabon rapportent. (Strab., liv. XI.)

A ne considérer que la situation géographique de la Bactriane, on sent déjà que la civilisation a dû avoir là un développement précoce. D'une part elle touche à l'Inde, aux avant-postes des Chinois; de l'autre à l'Asie occidentale. Abritée au nord-est contre les peuples errans de l'Asie centrale par d'infranchissables sommets, séparée du désert méridional par le plateau de l'Iran, c'était pour le commerce un sûr et inévitable entrepôt. Resserrée qu'elle était dans sa citadelle de montagnes, entre la voie où se pressaient, dans leurs éternelles migrations, les hordes tudesques, hunniques ou finnoises, et la Perse si pénible à franchir; maîtresse du désert de Cobi (chemin de la Chine), la Bactriane était la grande route nécessaire des marchandises entre l'Orient et l'Occident.

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir d'un peu solide touchant la Bactriane, jusqu'au temps où elle fut absorbée dans l'empire médo-persan. Alors toute son histoire, autant que nous la pouvons connaître, se réduit à un point fondamental. Quelle que fût l'intimité de ses rapports naturels avec la Perse et la Médie, pourtant son infatigable tendance à former un peuple distinct est manifeste. De tous les satrapes de l'empire, ceux de la Bactriane sont les plus prompts à la révolte; et c'est dans la Bactriane que Bessus, meurtrier de Darius, se retire et cherche des forces pour résister à Alexandre. Là, en effet, la domination macédonienne eut des combats à livrer pour s'établir solidement. Alexandre partant pour l'Inde y laissa de fortes colonies; néanmoins, durant son absence, il y eut en Bactriane quelques mouvemens d'insurrection.

A la mort d'Alexandre, la Bactriane fut engloutie dans la vaste monarchie des Séleucides. Nous avons parlé ailleurs de cette tendance au démembrement, et de ce soulèvement des individualités nationales qui fut si prompt à éclater dans la monarchie des Séleucides (voyez ANTIGONE et ANTIOCHUS). En Bactriane, cette tendance des indigènes, dont les Grecs surent profiter, donna naissance à un royaume grec de Bactriane, qui dura peu, mais dont l'existence est mémorable. Le fondateur de ce royaume est Théodotos ou Diodotos, Grec de naissance, qui, assisté des indigènes, vers l'an 255 avant J.-C., secoua le joug des Séleucides. Un mouvement analogue, qui s'accomplit chez les Parthes, vers le même temps, favorisa l'entreprise de Théodotos, dont le fils, appelé du même nom, fit alliance avec les Arsacides contre Séleucus. Le successeur de Théodotos, Euthydemus de Magnésie, attaqué par Antiochus-le-Grand, l'oblige à la paix, et l'an 205 avant J.-C. l'indépendance du royaume, fondé par Théodotos, est reconnue par les Séleucides. Les successeurs d'Euthydémus, jusqu'à l'invasion qui effaça de ces contrées la puissance hellénique,

sont : Menander, qui s'intitula roi de l'Inde et de Bactriane; Eucratidès; Eucratidès, fils du précédent.

Nous savons peu de chose de l'existence interne du royaume hellenico-bactrien : une aristocratie formée de Grecs, de Macédoniens et d'indigènes hellénisés; au-dessous la masse du peuple restant bactrienne, fidèle aux mœurs et au culte de ses pères; culte sans vie désormais, car ceux qui avaient la source de la vie, le sens du culte, se sont faits Hellènes; puis, dans le palais, les allures des états despotiques, l'usurpation par le meurtre. Au dehors cependant la domination des Hellènes en ces contrées eut un developpement considerable. A l'ouest et au sud, elle echancra largement le royaume des Seleucides; l'Aria ou Iran septentrional, la Margiane à l'ouest, au nord la Sogdiane, lui furent soumis. Menander passa le Jaxartes (le Sihoun), et refoula les Massagètes qui en bordaient la rive. Eucradites, Euthydème et son fils Demetrius penétrèrent dans l'Inde, au-delà de l'Hyphasis, jusqu'aux monts Imaüs, embrassant ainsi dans l'enceinte de leur empire une assez large part du cours de l'Indus. (Voyez ARRIEN et POLYBE.)

De ce promontoire avancé, quelle fut l'influence de la civilisation hellénique sur les populations de la haute Asie? En même temps quelles idées y puisa-t-elle, fit-elle refluer de l'Inde à l'Occident? L'un des courans qui ont formé le christianisme n'a-t-il pas sa source là? Et pour nous circonscrire dans la Bactriane, telle que l'ont faite les Hellènes, ayant pour frontière a l'orient le Setledj et l'Himalaya, quelles soudaines et etranges fusions, quelles modifications lentes, générales, indestructibles et réciproques, les théologies indienne et indo-persane d'une part, de l'autre la philosophie hellénique subirent-elles à ce long contact? Questions curieuses et importantes, à la solution desquelles, au point où en sont aujourd'hui nos études sur l'Orient, les faits manquent. Cette histoire de la domination hellenique aux bords du Djihoun et de l'Indus, même en ce qu'elle a de plus frappant et de plus saisissable, dans son existence guerrière et politique, est pleine de lacunes et d'obscurité. A plus forte raison les évènemens les plus profonds de sa vie intime seront-ils impénétrables! Toutefois nous savons qu'au travers des populations helléniques echelonnees jusqu'à l'Himalaya, certaines idées dont l'Inde est la source ont filtre jusque dans l'Asie occidentale, ou plus tard nous les voyons surgir. De même par voie d'analogie ou d'induction, en nous tenant dans les termes généraux, nous pouvons affirmer que l'influence des établissemens helleniques sur l'Asie orientale a eté grande. Un nombre considerable de fortes colonies grecques et macédoniennes, une affluence toujours croissante d'étrangers qu'attirent la facilité du commerce et la richesse du sol, une masse d'indigènes eleves par la politique des conquérans à la civilisation hellenique, une domination de deux cents ans, tout cela ne saurait disparaître sans laisser de vestiges. A cette époque, dit M. de Guignes, l'Inde et le royaume des Grecs ne formaient qu'un tres vaste empire, dont les provinces les plus reculees étaient unies par un commerce reciproque. La Chine même entra dans ces relations.

L'impression que firent sur les peuples de ces contrées les arts des Hellènes fut telle, qu'ils achetaient même leurs monnaies pour la curiosité de l'effigie. C'étaient là des germes, à ce qu'il nous semble, que n'ont pu complètement étouffer les invasions, qui à diverses reprises sont venues se mêler en ces contrées aux elemens indigènes. L'opinion de M. Bayer, pretendant retrouver dans l'histoire et la philosophie des riverains de l'Indus la trace de l'invasion hellénique, n'est donc point à dédaigner, bien que de la plupart des exemples qu'il cite on ne puisse conclure qu'un fait aujourd'hui reconnu, savoir, l'affinité primordiale des Indous, des Pelasges ou des Hellènes (voyez Bayer, *Hist. regni Græcor. Bactriani*). Cette admiration de l'art grec que nous venons de signaler se repandit même en Chine, où le temoignage s'en est transmis jusqu'à nos jours dans les récits de l'historien Pan-Chou. (M. de Guignes, *Mém. de litt.*, tom. XXV.)

Dans l'etat de prostration où les peuples de l'Asie centrale étaient tombés et le déclin des Séleucides, les Hellènes, soutenus dans la Bactriane d'une vigoureuse population de montagnards, avaient pu sans grand obstacle s'affranchir, et créer un empire étendu; mais cette puissance rapidement elevée devait choir plus rapidement. Sur sa frontière à l'ouest grandissaient les Parthes, peuple d'une vitalite supérieure; et autour du lac Aral, sur les rives du Sihoun, campaient les Szu et les Yue-tchi, menaçant de deborder sur le midi. Les Yue-tchi, nation thibétaine, suivant Klaproth, nomade et riche en troupeaux, habitaient primitivement le pays situé entre la chaîne neigeuse du *Nan-chan*, les affluens du *Bouloung-ghir* et le cours supérieur de *Houang-ho*, à l'occident de la province chinoise de Kan-sou. Vers l'an 165 avant J.-C., l'empereur des Hioung-nou, ou Huns, vainquit ces peuples, tua leur chef, et de son crâne se fit une coupe. Chassés de leurs demeures, les Yue-tchi se partagèrent en deux bandes, dont la plus forte remonta vers le nord-ouest, et s'empara des vastes plaines qui bordent la rivière d'Ili, où campait la puissante nation des Szu, peuple tartare, dit M. de Guignes, nomade et pasteur, brisé en plusieurs hordes. Les Szu, ainsi refoulés, vinrent s'etablir au bord du Sihoun, penchés sur la Sogdiane, comme un flot prêt à l'inonder.

Cependant le royaume de Bactriane était parvenu à son suprême degré de splendeur. Ses rois se faisaient appeler du titre persan roi des rois (*shahinschah*). Il est vrai qu'au travers du nuage dont cette histoire est enveloppée, il semble que les forces s'y epuisent en des guerres intestines. Vers l'an 146 avant J.-C., Eucratidès II, revolte ouvertement, tue son père qui revenait de l'Inde triomphant, et s'empare de la souveraineté. Tout-à-coup, vers l'an 144, les Parthes debordent sur la Perse, enlèvent aux Grecs de la Bactriane leurs accroissemens à l'est et au midi, et entre eux et les Grecs occidentaux élèvent un mur infranchissable. Ainsi isoles de la source où ils s'alimentaient, le mouvement des populations asiatiques devait promptement les engloutir. Cependant les Yue-tchi, que nous avons laissés sur la rivière d'Ili, refoules à leur tour par un autre flot venu de l'est, suivirent la route frayée par les Szu, et s'étendant le long de l'Aral et du Sihoun, ils chassèrent devant eux les Szu, qui n'attendaient que cette pression pour envahir la Sogdiane. Ainsi fut renversé l'empire bactro-hellénique, l'an 141 avant J.-C. Mais la domination des Szu dura peu. Les Yue-tchi, que d'autres hordes poussaient en avant, passèrent le Jaxartes, et fondèrent sur les ruines des Szu un puissant empire qui a subsisté durant plusieurs siècles. (Voyez M. de Guignes, *Mém. de litt. Académ. des inscript.*, tom. XXV; Klaproth, *Tableaux hist. de l'Asie.*)

Desormais la Bactriane n'a plus qu'une histoire brisée ou perdue sous les grandes migrations des peuples asiatiques. Cependant de la nature montagneuse et naturellement circonscrite de la partie la plus orientale du Khorassan, dérive une tendance à former un état independant, qui peut s'apercevoir dans l'histoire. — Voyez BALKH et KHORASSAN.

BACULITE (*baculites*). Le nom de baculite a été donné à un mollusque fossile qu'on ne trouve plus à l'état vivant. Les anciens auteurs ne croyaient voir dans ce genre qu'un debris de mammifère; mais M. de Faujas, trouvant dans la montagne de Saint-Pierre cet animal en très grande abondance, l'observa avec attention et reconnut que ce n'était pas, comme le pensaient ses prédécesseurs, des vertèbres d'animaux, mais bien un animal se rapprochant beaucoup des mollusques céphalopodes.

M. de Lamarck lui assigna, dans son Traité des animaux sans vertèbres, le nom qu'il porte aujourd'hui, et le décrivit ainsi : coquille droite, cylindracée, quelquefois un peu comprimée, légèrement conique, à parois articulées

par des sutures sineuses. Cloisons transverses, peu distantes, imperforées dans leur disque, lobées et découpées dans leur contour. Ces coquilles étaient comme les ammonites, extrêmement fragiles; aussi ne retrouve-t-on que le moule intérieur, la partie animale ayant été détruite par le temps. Ce genre est composé de quelques espèces; la plus généralement connue est la baculite vertébrale (*baculites vertebralis*) que nous figurons ici.



(Baculite vertébrale.)

On la trouve en grande abondance dans la montagne de Saint-Pierre; elle peut atteindre jusqu'à deux pieds de long, et n'a quelquefois pas moins de trente ou quarante articulations.

BADAJOZ. Voyez BENY-EL-AFTHAS.

BADAKHCHAN. La vallée de l'Oxus, au-dessus de la ville de Balkh et au nord de la chaîne de Hindou-Kouch, renferme plusieurs pays d'une étendue peu considérable et sans aucune dénomination générale, tels que Hissar, Koundoux, Talikhan, Anderab et Badakhchan. Ce dernier pays en est le plus étendu et occupe l'extrémité orientale de la vallée de l'Oxus. Il s'étend à 150 milles de l'ouest à l'est et à deux fois autant du sud au nord. On peut d'ailleurs regarder le pays de Badakhchan comme formé par les deux fleuves Pendj, appelés aussi Hamou et Kukcha ou Badakhchan. Le premier de ces deux fleuves prend sa source dans l'extrémité occidentale des Montagnes des Brouillards (Belout-Tagh), et, se dirigeant vers l'ouest, reçoit le tribut de plusieurs rivières, se joint à Kokcha, et s'appelle alors Oxus ou Amou. D'après ces indications, le Badakhchan est borné au nord par les pays montagneux de Dervaz, de Chaguan et de Vakhan, à l'ouest par Koundoux, au sud par les peuplades appelées Kafirs-Siahpouch habitant les montagnes du Hindou-Kouch, remarquables par la singularité de leurs mœurs et leur isolement de leurs voisins. A l'est, le Badakhchan est fermé par les montagnes de Belout-Tagh. Le climat du Badakhchan est très beau et très salubre; il le doit à une grande quantité de ruisseaux qui sillonnent son territoire; le terrain en est fertile, couvert d'une riche végétation d'arbres produisant d'excellens fruits, et présente à l'œil des paysages ravissans. Bien que le Badakhchan proprement dit soit une vallée, son nom embrasse quelques districts montagneux où l'on trouve des rubis, des turquoises et du lapis-lazuli. Une grande abondance des premiers lui a valu sa célébrité, et les poètes orientaux font des allusions très fréquentes aux rubis du Badakhchan. L'opinion que l'exploitation de ces mines a été abandonnée, se trouve démentie par le récit du voyageur anglais Burnes. Les habitans du pays sont appelés Tadjiks; ils s'appellent aussi Badakhchis, sont mahométans, et parlent la langue persane avec toute la pureté des natifs de la Perse. Des tribus nomades d'Usbecks viennent cependant camper dans la partie occidentale du pays. Il paraît qu'aujourd'hui la population du Badakhchan est très peu nombreuse; l'invasion du prince de Koundouz arrivée il y a une quinzaine d'années et un tremblement de terre qui eut lieu en 1832 ont contribué à ruiner plusieurs villages. Les Persans ont une très mauvaise opinion du caractère des habitans du Badakhchan; ils aiment à citer les vers d'un poète qui a dit que, si les montagnes du Badakhchan étaient toutes rubis, le pays ne vaudrait pas la peine d'être visité; cependant un voyageur européen (le lieutenant Burnes) rapporte que ces mêmes habitans sont connus parmi leurs voisins pour des hommes très civilisés et tellement hospitaliers, que le pain ne se vend pas chez eux. La capitale du Badakhchan est Feiz-Abad, appelée aussi Badakhchan, et située sur la rivière de Kokcha. Ce pays n'a jamais joué aucun rôle important dans l'histoire; long-temps il fut regardé comme une partie intégrante de Balkh; il était cependant gouverné par un prince indépendant, qui se disait descendant d'Alexandre-le-Grand, honneur qui, d'après les auteurs orientaux, ne lui a été jamais contesté par ses voisins. Cette opinion était générale du temps du célèbre voyageur Marco Polo, du temps du sultan Baber; elle l'est encore de nos jours, et peut être fondée sur quelques traditions anciennes remontant à l'époque de la domination des successeurs d'Alexandre dans la Bactriane. L'absence des monumens qui prouveraient son authenticité pourrait s'expliquer par le fanatisme destructif de la religion mahométane. Quoi qu'il en soit, les habitans des pays situés même de l'autre côté des Belout-Taghle se regardent comme les descendans des conquérans grecs. Pendant le XVI[e] siècle de notre ère, le Badakhchan passa tantôt sous la domination des Usbecks, tantôt sous celle des empereurs de l'Inde de la famille de Timour. De nos jours, il a été conquis par les Afghans, puis abandonné, et de nouveau envahi par le prince de Koundouz.

BADE (LE GRAND-DUCHÉ DE). Le grand-duché de Bade, un des plus beaux pays de l'Allemagne méridionale, touche à la frontière rhénane de France, et s'étend le long du fleuve, vers le nord, jusqu'à la jonction du Neckar, et au sud, dès Bâle, jusqu'au lac de Constance; au nord, il a le grand-duché de Hesse et le royaume de Bavière; à l'est, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, et les principautés de Hohenzollern. Dans ces limites, il renferme 279,54 milles carrés allemands, ce qui fait à peu près le double de la superficie des deux départemens français du Rhin. Une très grande partie en est possédée par les *princes médiats*, anciens souverains dont les états ont été incorporés au grand-duché, et qui forment aujourd'hui la classe des grands de l'état: ce sont des princes de Fürstenberg, de Leiningen, de Leyen, de Lœwenstein et de Salm-Krautheim.

Le territoire de Bade forme presque généralement une plaine fertile, penchée vers le Rhin, et arrosée par plusieurs rivières, dont deux navigables: le Neckar et le Mein. Deux chaînes de montagnes, l'Odenwald et la Forêt-Noire, bordent le grand-duché à l'est et lui appartiennent en partie. C'est à elles qu'il doit ses sites pittoresques tant admirés par les voyageurs; au pied de la dernière, le Danube prend sa naissance. Le sol du grand-duché est excellent; il produit en abondance le blé, les légumes et les fruits; dans quelques districts on cultive avec succès le chanvre, le tabac et la garance. Ses riches forêts renferment des sapins, des hêtres, des chênes, des tilleuls en grand nombre, et sont entretenues avec un soin exemplaire; elles fournissent des bois au commerce que cet état fait par la Murg, la Kintzig et le Rhin, avec la France et la Hollande. Les montagnes de Bade renferment des richesses minérales; on y trouve de l'argent, du cuivre, du plomb, du cobalt et du fer. Le pays fournit en outre du flintglass, des agates, des carnioles, des calcédoines, du jaspe, des améthystes, du marbre, de l'albâtre, de la houille et beaucoup d'eaux minérales, comme celles de Bade, de Badenweiler, Petershal, Griesbach, etc.

La situation du grand-duché de Bade sur le Rhin, entre la France, la Suisse et le reste de l'Allemagne, est très avantageuse au commerce. Le premier pas qu'a fait le gouvernement pour accéder au système des douanes de la Prusse, lequel tend à supprimer toutes entraves entre les états de l'Allemagne, promet à ce pays de nouveaux développemens sous ce rapport. Aujourd'hui, le commerce y consiste plutôt en exportation des denrées indigènes qu'en articles d'industrie manufacturière. Les fabriques ne sont pas très nombreuses

dans le duché; on distingue les fabriques de bijouterie de Pforzheim, et celles de liqueurs de Manheim. L'horlogerie en bois est une branche d'industrie propre aux habitans de la Forêt-Noire; elle active près de 700 ateliers.

D'après l'*Almanach statistique de Weimar* pour 1835, la population actuelle de Bade est de 1,208,690, dont 19,420 Juifs et 520 Français, et tout le reste Allemands. Elle habite en 106 villes, 41 bourgs et 1,485 communes rurales. Quatre villes seulement ont plus de dix mille habitans: Manheim, la plus industrieuse du duché, 20,580; Carlsruhe, capitale du grand-duché, 18,674; Freibourg et Heidelberg, célèbres par leurs universités, 12,200 et 11,800. Les plus considérables après elles sont: Bruchsal, Pforzheim, Lahr, Rastadt et Constanz; elles ont plus de 5,000 habitans. — La grande majorité de la nation, c'est-à-dire 810,400 habitans, professe la religion catholique; il y a 377,500 adhérens à l'Eglise évangelique. Cette dernière confession s'est formée par la fusion des Eglises luthérienne et réformee, effectuée en 1821; la famille régnante lui appartient: elle a 28 diocèses et décanats et 318 pastorats. L'Eglise catholique a un archevêché, celui de Freibourg, créé nouvellement et dont relèvent les évêchés de Mayence, Fulde, Rothenbourg et Limbourg, dans les états de Hesse, Nassau et Wurtemberg; 35 chapitres et décanats et 723 paroisses. — Outre les deux universités que nous venons de mentionner, voici le nombre d'autres établissemens d'éducation en Bade: 4 lycées, 6 gymnases, 6 écoles normales, 14 écoles latines, 8 institutions pour les femmes; de nombreuses écoles primaires, répandues dans les campagnes, reçoivent leurs instituteurs des deux séminaires, catholique et protestant. A Carlsruhe, il y a une école militaire, une école vétérinaire, un institut des sourds-muets et une école polytechnique, fondée en 1825: on y aussi a créé tout recemment une école des arts et metiers. Le nombre des etudians était, en 1834, à l'universite de Heidelberg, de 518; à celle de Freibourg, de 487.

Bade est un etat monarchique et héréditaire; en vertu du pacte de famille de 1817, les femmes succèdent au trône à défaut d'héritiers mâles. La charte du 22 août 1818, octroyée par le grand-duc Charles (Louis-Frédéric), établit le gouvernement représentatif, avec deux chambres. La première se compose de 20 membres, non compris les princes du sang et les sénateurs nommés par le grand-duc; les deux députés des universités en font partie; la seconde chambre est composée de 63 députés des villes et bailliages; elle se distingue, entre tous les corps représentatifs de l'Allemagne, par son esprit libéral et progressif.—Sous le rapport de l'administration, le pays est divisé, depuis 1832, en quatre cercles, ceux: du Lac, le chef-lieu Constanz; du Haut-Rhin, chef-lieu Freibourg; du Moyen-Rhin, chef-lieu Rastadt; et du Bas-Rhin, chef-lieu Manheim, ou réside aussi la cour suprême de l'état. — Le budget de 1834 etablit pour les revenus un total de 11,765,487 florins (près de 25 millions de francs), et pour les dépenses 11,624,460 florins. La dette de l'état se montait, en 1831, à 13,263,390 florins; la dotation de la caisse d'amortissement était, pour 1834, de 892,058 florins. — L'armée de Bade s'élève à 10,400 hommes.

Le grand-duché de Bade fait partie de la confédération germanique; il occupe la septième place dans le comité ordinaire de la diète, et a trois voix dans l'assemblée plénière. Son contingent fédéral est de 10,000 hommes, et forme la deuxième division du huitième corps de l'armée confédérée.

Ce n'est que depuis les traités de Lunéville et de Presbourg (1801, 1805), que date l'importance politique et territoriale de Bade. Des alliances avec les familles régnantes de Russie, de Suède et de Bavière, valurent alors au margrave Charles-Frédéric le titre de grand-duc et l'accroissement presque quadruple de ses possessions.

La maison de Bade descend, par Berthold duc de Zaeringen, des anciens ducs d'Alsace, et remonte jusqu'au duc Adalric. — Voyez ALSACE, ZAERINGEN.

BADIA (Domingo) est le nom d'un voyageur qui a joui de quelque célébrité vers la fin de l'empire, et qui est généralement plus connu sous le pseudonyme d'Ali-bey. Né sous le climat méridional de l'Espagne, et doué d'un esprit aventureux et voyageur, il entreprit de faire connaître les pays occupés par les Musulmans mieux que les observateurs chrétiens, toujours tenus en suspicion, n'avaient été jusqu'alors en état de le faire. S'étant mis préalablement au courant des habitudes et des mœurs de ces peuples ainsi que de la langue arabe, et se trouvant encouragé par le gouvernement espagnol, il se fit débarquer à Tanger en 1803. Il était vêtu à la manière des Turcs, se donnait pour un personnage de distinction de la souche des Abassides et portait le nom d'Ali-bey. Il se rendit sous ce déguisement à la cour de Maroc, où il fut accueilli avec de grands honneurs; obligé de s'en éloigner précipitamment, il passa successivement à Tripoli, à Chypre, en Egypte, et de là en Arabie. Cette terre sainte du mahométisme, si difficilement accessible aux Européens, formait le but principal de son voyage. Sous pretexte de s'acquitter de ses devotions, il pénétra dans le temple de la Mecque dont il donna les plans et une description fort détaillée. Il visita de la même manière et avec les mêmes facilités la mosquée d'Omar à Jerusalem. A son retour en Europe, il obtint successivement divers emplois en Espagne. Forcé de se réfugier en France après la chute de Napoléon, il y publia la première partie de son voyage qui renferme des chapitres fort curieux et un atlas interessant. Ayant osé retourner une seconde fois parmi les Turcs avec le même stratagème, mais sous un autre nom, il fut signalé cette fois à la police de la Porte. On s'accorde à penser qu'il fut empoisonné à Alep, où il mourut subitement en 1819, âgé de cinquante-trois ans. Badia avait constamment emporté avec lui les instrumens nécessaires aux observations d'astronomie et de météorologie. Il avait fait aussi quelques observations géologiques. Malheureusement la partie scientifique de la relation de son voyage n'a point été publiée.

BAGAUDES (*Bagaudæ*). C'est le nom que les anciens historiens donnent aux paysans ou serfs qui, vers la fin du IIIe siècle de notre ère, se révoltèrent dans toute l'étendue des Gaules. On a beaucoup cherché l'etymologie de ce nom, et quelques auteurs le font dériver de la légion de l'Alouette (*legio alaudarum*), laissée, disent-ils, par César à Saint-Maur aux environs de Paris. Cette étymologie nous semble peu probable, et nous préferons celle qui donne au mot *Bagaudes* une origine celtique, en le traduisant par *multitude rassemblée pour faire la guerre, bandes armées*. On trouve des mots assez semblables dans plusieurs langues celtiques. En irlandais, *bagach* veut dire *guerrier* ou *qui aime la guerre*, en langue erse le même mot signifie *combattre* ou *combattant*, enfin *bagad*, qu'on retrouve dans l'idiome gallois, signifie *multitude*.

Il paraît que la révolte des Bagaudes commença à Saint-Maur-les-Fossés, ou que du moins ils tinrent là plus longtemps que dans la plupart des autres lieux de la Gaule; car ce lieu est désigné dans les anciennes chartes sous le nom de château des Bagaudes, et la porte de l'ancienne enceinte de Paris, qui donnait du côté de Saint-Maur, se nommait *porta Bagaudarum*.

Cette révolte, sur laquelle les anciens historiens nous ont laissé peu de détails, semble avoir été provoquée par les exactions du fisc. La Gaule était depuis trois siècles sous la domination romaine; le Gaulois cultivateur n'était plus *esclave*, il etait *serf*; mais ce progrès social n'était plus une amelioration matérielle sensible pour lui. Le serf n'était pas, comme l'esclave, assuré des premières nécessités de la vie pour lui et pour sa famille; il lui fallait y pourvoir par son travail, et les instrumens de ce travail se trouvaient entre

les mains d'un maître, d'un seigneur, soit Romain, soit Gaulois soumis aux Romains.

On sait que long-temps l'empire romain sacrifia tout à son armée, qui exerçait un pouvoir presque discrétionnaire sur les provinces conquises : ce ne fut cependant pas contre les abus de ce pouvoir que se soulevèrent les paysans. Le soldat, fils du peuple, est généralement aimé du peuple ; ses exactions ne sont pas froidement calculées et destinées à soutenir un luxe que le peuple ne peut concevoir ; elles lui servent au contraire à assouvir des passions souvent vicieuses, mais qui, enfin, sont ses passions, à lui peuple, et qui ont leur source dans le cœur humain. Ce ne fut donc pas contre l'oppression militaire que les Gaules se soulevèrent, bien que cet abus y eût peut-être préparé la révolte longtemps avant qu'elle éclatât. Mais lorsque Dioclétien, organisant l'oppression, déchaîna sur la Gaule son armée de fonctionnaires publics ; lorsque le fisc voulut percevoir *légalement* un impôt, là où la guerre n'avait rien laissé ; lorsque les riches, trouvant lourd cet impôt, le voulurent faire retomber sur les pauvres serfs : alors ces malheureux, réduits au désespoir, se soulevèrent contre tous leurs oppresseurs à la fois, seigneurs ou soldats, Romains ou Gaulois. Tous les serfs, c'est-à-dire tous les paysans des Gaules, prirent les armes ; ils brûlèrent les châteaux et les villes et y exercèrent toutes sortes de ravages, cruelles représailles des maux qu'ils avaient soufferts. Ils avaient pour chefs Amandus et Ælianus, chrétiens tous deux, dit-on ; et on ne doit pas s'en étonner : l'esprit de liberté ne se trouvait-il pas dans le christianisme, et l'égalité, prêchée par lui, ne devait-elle pas rendre plus odieuses les vexations exercées par la minorite contre la majorité de l'espèce humaine ?

L'empereur Maximien fut obligé de marcher en personne contre les Bagaudes qu'il soumit, ou plutôt qu'il écrasa. La colonne de Cussy en Bourgogne est probablement le monument de cette victoire facile et peu glorieuse d'une armée puissante et régulière contre une multitude indisciplinée. Les Bagaudes pouvaient être vaincus ; mais on ne pouvait éteindre l'esprit de liberté, le besoin de bien-être, qui leur avaient mis les armes à la main : ils sentaient vaguement que la terre est à tous, et avaient au fond du cœur, quoiqu'à leur insu peut-être, cette vérité si profonde qui fait le fond de l'Évangile, la fraternité universelle ; aussi se soulevèrent-ils à plusieurs reprises, et lorsque le nom de Bagaudes disparut, l'esprit et même la physionomie historique de la *Bagauderie* reparurent dans la Jacquerie et dans les autres révoltes du peuple, révoltes qui attestaient la perpétuité de l'esprit de liberté, dont la dernière et la plus glorieuse manifestation fut la révolution de 1789, qui a changé et changera le monde.

BAGDAD (Ville et Pachalik de). Aboul-Abbas-Saffah, le premier khaliphe de la dynastie des Abbassides, avait établi le siége du khaliphat dans la ville d'Anbar. Plus tard, il le transporta à Hachémieh, ville fondée par lui dans la proximité de Coufa. Son successeur Abou-Djafar-Almansour, dégoûté du séjour de cette ville dans laquelle il avait eu à soutenir un siége, résolut de l'abandonner entièrement et de fonder une capitale nouvelle. Cette capitale nouvelle de l'empire des Abbassides, ce fut Bagdad. On raconte qu'il se decida sur le choix de l'emplacement d'après la parole d'un anachorète qui avait fixé son séjour en cet endroit, et qui declara qu'une ville importante devait y être un jour bâtie. La construction fut commencée l'an 145 de l'hégire (763 de notre ère) : les travaux furent quelque temps interrompus par les troubles suscités par les Alides ; ils furent ensuite continués sans relâche jusqu'en 149 de l'hégire. Abou-Hanifeh, le célèbre fondateur de l'un des quatre rites orthodoxes, était chargé de l'intendance des travaux. L'origine de Bagdad, comme cité mahométane, est donc assez moderne ; son nom semble cependant se rapporter à une époque antérieure à l'empire des Arabes. Les historiens persans prétendent qu'une ville avait été fondée en cet endroit par Zghak, l'un des plus anciens rois de Perse ; qu'elle avait été agrandie par ses successeurs, et qu'à une époque plus récente, Nouchirvan l'ayant donnée à une de ses femmes, celle-ci y fit élever un temple à l'idole Bag ; de sorte que Bagdad voudrait dire *donné à Bog* ou *par Bag*. Nous ne chercherons point à discuter ici l'authenticité de ce récit, non plus que celle d'un autre qui ferait dériver Bagdad de *bag*, jardin, et de *Dad*, nom d'un anachorète chrétien qui s'y serait établi. En effet, l'importance réelle de Bagdad ne date que du temps des Abbassides. Abou-Djafar changea son nom, entaché d'origine païenne, en celui de *Darus selam* (maison de la paix) ; c'est celui qui se rencontre le plus souvent dans les ouvrages orientaux. Bagdad est encore appelé *Zevra* ou *Zoura* (ville oblique), à cause que les portes de la première muraille donnaient en biais dans celle de la seconde ; le nom *Bordji el colia* (sphère des saints) lui a été également donné à cause du grand nombre de tombeaux de musulmans distingués par leur piété ou leur science qui s'y rencontrent.

Les khaliphes abbassides n'épargnèrent ni soins ni trésors pour faire de la capitale de leur empire une ville populeuse, riche et pleine de magnificence. Les ruines de quelques villes anciennes, situées sur les bords du Tigre, furent employées comme matériaux pour la construction des édifices de Bagdad. Les monumens les plus remarquables et les plus solides se rapportaient aux premiers temps de la ville. Le khaliphe Haroun-al-Rachid, sa femme Zobeidéh et les Barmekides, noms si bien connus par les merveilleux récits des Mille et une Nuits, ont particulièrement contribué à embellir Bagdad. Cette ville, pendant long-temps, siége du pouvoir spirituel suprême, et placée en quelque sorte au centre du monde mahométan, était le rendez-vous général de tout ce qui s'y trouvait de personnages éminens dans la religion, dans la science et les lettres. En même temps, sa position commerciale sur le Tigre, entre Mossoul, Damas, Bassora, Alep, entretenait sa population et lui procurait la jouissance des richesses de l'Afrique, de l'Europe et de l'Inde auxquelles elle servait de dépôt.

Bagdad, saccagé à plusieurs reprises, demeura cependant constamment en la possession des Abbassides jusqu'à la fin de leur empire. La grande invasion des Mogols, dans son bouleversement général de l'Asie, n'épargna point Bagdad. Holagon s'en empara, après un siége opiniâtre, en 1253 (656 de l'hégire). Des mains des enfans de Holagon, Bagdad passa entre celles d'Ahmed ben Avis, prince ilkhanien. Celui-ci en fut dépossédé, en 1392 (795), par Timour (Tamerlan) ; il parvint à y rentrer quelque temps après, en fut de nouveau chassé en 1400, puis y fut réintégré jusqu'à ce que Kara Youssouf, prince de la dynastie du Mouton-Noir l'en dépossédât une dernière fois. Kara Youssouf en fut chassé à son tour par Ouzoun Hassan, prince de la dynastie du Mouton-Blanc, en 1470. En 1507, Bagdad fut encore une fois conquis ; il passa sous le sceptre du chah de Perse, Ismaïl, fondateur de la dynastie des Sefevis. En 1534, le sultan ottoman Soliman Ier s'en empara à son tour ; mais les Persans parvinrent à s'en rendre les maîtres une seconde fois, sous Chah Abbas-le-Grand. En 1638, sous le règne du sultan Mourad IV, la ville est de nouveau retombée entre les mains des Ottomans, après un siége de trois mois, et depuis cette époque, bien qu'elle ait souvent été le sujet de démêlés entre la Perse et la Turquie, elle n'a point cessé de faire partie du domaine de la Porte. Le fameux Nadir Chah tenta de s'en rendre maître, mais infructueusement. Ces fréquens changemens de domination, depuis la chute des Abbassides, ont causé de grands dommages à la ville. Les hôpitaux, l'observatoire, un nombre considérable de palais ont été brûlés par les Mogols ; ils massacrèrent la population, et, suivant leurs usages féroces, ils élevèrent à ses dépens des pyramides de crânes. En vain chercherait-on aujourd'hui les traces du palais des khaliphes, bâti par Moktader Billah,

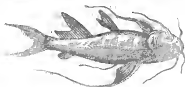
ou de l'ancienne académie Nizamiie, tout cela n'est plus que poussière. L'académie fondée par Mostanser a été transformée en une douane. Parmi les anciens édifices, on remarque le mausolée de Zobeideh, quelques tombeaux de cheikhs ou d'imans; parmi les modernes brille surtout le mausolée élevé au cheikh Abdel Kader Guilani, fondateur d'un ordre des derviches.

Bagdad avait été d'abord entièrement construit sur la rive orientale du Tigre; mais bientôt on construisit un faubourg sur la rive opposée; on communiquait entre les deux parties de la ville par un pont de bateaux; ces deux quartiers subsistent encore. Les édifices les plus remarquables se trouvent dans le premier, l'autre est habité principalement par le peuple, et n'offre que des maisons mal bâties, entremêlées de jardins de dattiers; la ville de la rive orientale est de forme circulaire, et peut avoir trois quarts de lieue de tour. Elle est entourée d'une muraille de brique flanquée de grosses tours et garnies de pièces de canons. Ces tours étaient autrefois au nombre de plus de 150. Le fossé qui règne autour de la muraille est large et profond, et peut recevoir, en cas de siége, les eaux du fleuve. En général, les maisons des gens aisés sont de brique et à un seul étage; elles sont mêlées de jardins; celles des gens pauvres sont de terre et fort mal bâties; les rues sont étroites, tortueuses, malpropres et point pavées. Quelques bazars assez richement fournis, les mosquées et les palais du pacha, sont à peu près les seules choses qui attirent l'attention du voyageur. Quoique les chaleurs soient excessives à Bagdad, le climat n'y est point malsain. Les environs sont peu cultivés; mais cela vient plutôt de la paresse des habitans que de la stérilité du sol; les jardins de la ville produisent d'excellens fruits. Dans la campagne, on cultive le coton, le tabac, l'huile de sésame et le riz.

La ville compte à peu près 100,000 habitans. Il y en a de trois races fort distinctes : les Turcs, les Persans et les Arabes. Ils vivent en assez bonne intelligence. Outre cela, Bagdad est le lieu de réunion d'une multitude d'étrangers qui y viennent pour les affaires de commerce. Un gouvernement éclairé, profitant de sa position avantageuse, pourrait en faire une ville florissante et magnifique. Bagdad est la capitale du Pachalik de ce nom. Le Pachalik est borné, au nord, par le Diarbekr et les montagnes de Sindjar; au midi, par le golfe Persique; à l'orient, par les états de la Perse; à l'ouest, par l'Euphrate; il renferme dans son étendue la partie méridionale de la Mésopotamie, le Kurdistan et tous les pays qu'occupent les Arabes riverains du Tigre et de l'Euphrate jusqu'à Bassora. Son territoire s'étend en longueur à 480 lieues, et à 212 en largeur. La ville de Bagdad est située à 33° 15' de latitude, et 43° 16' de longitude.

BAGNE. Voyez TRAVAUX FORCÉS.

BAGRE, sous-genre de poissons établi par Cuvier, qui les a distingués des silures et des pimelodes, et qui, comme eux, se trouve rangé dans la famille des siluroïdes de cet auteur et dans celle des oplophores de M. Duméril. Jonston, Ray, Ruisch et Margrave avaient déjà désigné sous le nom commun de bagre cinq ou six espèces de poissons du Brésil. M. de Lacépède les comprit dans son genre pimelode. M. Cuvier, quoique les laissant dans ce genre, les distingue 1° des vrais pimelodes, dont la mâchoire supérieure n'a qu'une bande de dents; 2° des shals, qui ont à la mâchoire inférieure des dents très aplaties et pédicellées, et 3° des agénéioses, qui n'ont point de barbillons. — Les caractères du sous-genre bagre sont : 1° corps revêtu seulement d'une peau nue, sans armure latérale; 2° une bande de dents en velours à chaque mâchoire, et, derrière celles implantées sur les intermaxillaires, une autre bande de dents qui appartient au vomer. — Le nombre de leurs barbillons et la forme de leur tête ont servi à Cuvier pour établir les subdivisions suivantes : 1° *bagres à huit barbillons*, les uns à tête oblongue et déprimée, les autres à tête large et courte; 2° *bagres à six barbillons*, distingués : *a*, en ceux à museau large et déprimé autant et plus que celui du brochet; *b*, en ceux à tête ovale, offrant des os chagrinés qui forment une espèce de casque; *c*, d'autres à tête ronde non casquée et couverte d'une peau nue; d, d'autres enfin se faisant remarquer par une tête déprimée, des yeux placés très bas sur les côtes et une adipeuse extrêmement petite : ces derniers se rapprochent beaucoup des schilbes; 3° *bagres à quatre barbillons*. A ce dernier groupe d'espèces appartient celle connue sous le nom de bagre proprement dit (*silurus*



(Bagre.)

bagre, L., *pimelodus bagre*, Lacep.). Ses caractères sont : premier rayon de la dorsale antérieure : allongé, courbé, dentelé en dehors, et terminé par un très long filament flexible; premier rayon des nageoires pectorales solide, dentelé des deux côtés; le second seul prolongé en filament; ligne latérale ramifiée; nageoire caudale fourchue; anus au milieu du corps; ouvertures des narines doubles; mâchoire inférieure dépassant la supérieure; le devant du palais est rude, mais la langue est lisse; les barbillons des coins de la bouche sont plats et très longs; le dos est bleu; le ventre argenté, et la base des nageoires rougeâtre. Ce poisson a été appelé par les Allemands *meerwels*, par les Anglo-Américains *saltwater-katfish*, à Cayenne *coco*, et par les Brésiliens *quiragnocu*. Il habite les grandes rivières du Brésil et de l'Amérique septentrionale, et parvient à une longueur considérable. Sa chair est peu agréable au goût. — Parmi les autres nombreuses espèces de ce sous-genre, nous nous bornerons à mentionner celle désignée sous le nom de bagra barbus (*pimelodus barbus* et *pimelodus commersonii*, Lacep.) dont les caractères sont : six barbillons; ligne latérale peu marquée; lobe supérieur de la nageoire caudale plus long que l'inférieur; nageoire couleur de chair; ventre argenté; dos et côtés du corps d'un bleu de plomb; mâchoire supérieure plus longue; chaque narine a deux orifices, dont le postérieur, plus grand, est fermé par une petite valvule, mobile à la volonté de l'animal. Cette espèce habite les eaux de l'Amérique méridionale. Elle est très recherchée pour sa chair, dont le goût est exquis; on la pêche à la ligne et au filet. Elle fait entendre un bruit particulier au moment où on la saisit. On doit la prendre avec beaucoup de précautions, parce qu'elle fait des blessures fort dangereuses avec les rayons dentelés de ses nageoires pectorales et de la première dorsale.

BAHAR. Ce nom dérive de *Viharo*, qui signifie un *cloître de Bouddhistes*. Il date de l'époque où ce pays, converti à la religion de Bouddha, abandonna celle de Brahma. Antérieurement à cette époque, tout le Bahar n'était pas compris sous une dénomination unique; il se composait de deux royaumes célèbres dans les fastes héroïques de l'Inde. Le *Maithila* ou *Trihouta*, aujourd'hui Tirhout, comprenant la partie septentrionale du Bahar, était gouverné par une race de rois appelés *Dschonakos*, nom que l'on peut rendre, quant au sens, par celui de *pères des peuples*; le plus célèbre de ces rois était le Dschanaka, père de Sita, l'épouse de Rama, roi d'Aoude (*Ayodhya*), héros du poëme épique célèbre sous le nom du *Ramâyana*. Le *Magadha*, comprenant la partie méridionale de Bahar actuel, avait pour roi, au temps de la guerre des Kourous et des Pandous, guerre

chantée dans le *Mahabharata*, le fameux *Dscharâsandha*, de la race des *Voihadrathas*; tel était le nom de la dynastie de ces rois : ce héros fut tué par le dieu *Krischna*, et résidait à *Radschegriha*, c'est-à-dire dans le *Palais royal*, situé au sein d'une chaîne de montagnes, et appelé pour cela *Girivradscha*, la bannière des montagnes. Il paraît que l'on retrouve encore des ruines curieuses, sinon du palais de Dscharâsandha, probablement anéanti depuis des siècles, du moins d'une ville considérable, sur la destinée de laquelle l'histoire est muette.

Le Bahar, embrassant les deux antiques royaumes dont nous venons de parler, s'étend en largeur du 22e jusqu'au 27e degré de latitude nord. Une chaîne de montagnes considérable, s'élevant sur la frontière septentrionale, sépare ce pays du Nipala (*Nepal*); au midi, de hautes et sauvages montagnes le séparent du Gondvana, pays habité, de toute antiquité, par une race d'hommes barbares, parlant un idiome aussi étranger au sanskrit que l'idiome du Nepal; il paraît que les montagnes où se trouvait situé le palais de *Dscharâsandha*, étaient également occupées par una race d'hommes barbares, du moins les Aborigènes du *Radschamahal*, district du Bengale, qui fait partie de ces montagnes, s'expriment encore dans un langage sans connexion aucune avec les dialectes dérivés du sanskrit. Sur la limite extrême de ces montagnes qui unissent la province de Bahar à la province du Bengale s'élève dans le Bahar une forteresse célèbre, la cité de Monghir (*Moudgagiri*), sur les rives méridionales du Gange, dans une situation éminemment pittoresque. Un des fils rebelles de Shah Jehan, le sultan Sujah, résidait à Monghir, et avait fait de cette capitale le centre de ses opérations guerrières; dans les temps modernes, cette ville, fortifiée par l'art et par la nature, a beaucoup perdu de son importance; parce que, le Bahar ayant été joint au Bengale, sous la domination anglaise, elle a cessé de servir, comme ville frontière, d'entrepôt de commerce et d'échange entre les deux contrées.

Le Bengale est à l'est du Bahar; Allahabad, Aoude et Gondvana s'étendent à l'ouest; entre le royaume de *Kâshi* ou de Bénarès, situé dans la province de Allahabad, et le Bahar, coule le *Kormanasha*, fleuve très mal famé dans les croyances superstitieuses des Hindous. Ses ondes étaient censées détruire les œuvres pieuses; voilà pourquoi l'habitant de la cité sainte, le dévot mendiant de la cité de Bénarès, ne franchissait jamais ses rives, ne foulait jamais le sol impie du Bahar. Ce fleuve était connu des anciens; Arrien le cite sous le nom de *Commenesses*, preuve de l'antiquité de l'idée d'impiété attachée à ses rives. Le Bahar aura été excommunié par ses voisins orthodoxes, comme asile de l'hétérodoxie du Bouddhisme, né dans le Magadha, ou dans le Bahar méridional, du moins grandi en cette contrée, où il acquit une puissance hostile aux sectateurs de Brahma.

Rien de plus fertile que le Bahar en productions de toute espèce, en richesses agricoles innombrables. La culture très soignée du sol correspond à sa fertilité, et la population est en rapport avec sa culture; le Gange divise le pays en une contrée méridionale et une autre septentrionale, et forme ainsi la limite naturelle des deux antiques royaumes qui fleurissaient sur ses rives.

La partie septentrionale du Bahar, au nord du Gange, consiste en une plaine non interrompue, où les moissons se pressent, divisée par l'empereur Acbar en les quatre districts, savoir : Tirhout (*Trihouta*), Hadschipoura, contrée dont la capitale fut bâtie par Hadschi Elias, le second des rois musulmans du Bengale qui fut indépendant; il mourut A. D. 1358; Saroun (*Sarane*), jadis un asile sacré d'où lui vient son nom, et Tschamparsna ou Bhattia, la moins fertile de ces quatre divisions.

La partie centrale du Bahar s'étend, au sud du Gange, jusqu'aux monts Vindhya, barrières naturelles qui bornent les plaines de l'Hindoustan au midi, comme les monts Himalaya au nord. Au centre du pays est le district qui porte plus spécialement le nom de Bahar, parce que, dans cette région, les Bouddhistes de l'Inde s'étaient primitivement établis comme au centre de leur puissance. Rotas, le district de sud-ouest dans cette région centrale, en sanskrit Rahatas, dont Rotas est une corruption, est ainsi nommé d'après sa capitale, forteresse célèbre dans les fastes militaires de l'Inde. Elevée sur le sommet d'une immense montagne, une seule route y conduit, taillée en pic dans le roc; au sommet, cette âpre et gigantesque montagne s'élargit considérablement, et offre une vaste plaine supérieurement cultivée, occupée par de nombreux villages, et surabondamment arrosée par des sources qui jaillissent de toutes parts du sol. Le fleuve Sona roule sur un des flancs de la forteresse, sous un immense précipice. Une autre rivière l'enveloppe du côté opposé, roulant également ses flots sous des précipices formidables; les deux rivières, en se joignant, forment de la montagne entière une grande péninsule. Sur le troisième côté, des forêts primitives inaccessibles défendent entièrement l'approche de ce chef-d'œuvre de l'art et de la nature. Les Anglais ont abandonné les fortifications, qui tombent en ruines.

La division la plus méridionale de la province du Bahar est entièrement occupée par des montagnes; elle renferme trois sous-divisions toutes modernes : Palamau, contrée presque entièrement déserte et sauvage; Ramaghara, un peu plus peuplée, mais également sauvage, et le petit district de Nagapoura; toutes ces contrées, encore peu exploitées, sont habitées par une population probablement mêlée de Gonds, qui paraissent être les véritables Aborigènes. Cependant les Indous, moins opprimés en ces contrées lointaines par le fanatisme mahométan, qui ne pouvait pas facilement les atteindre, y ont conservé la pureté des institutions brahmaniques. Ces trois derniers districts abondent en mines de fer, et sont célèbres par les mines de diamans de Nagapoura.

La chaleur s'élève à un haut degré dans les principales contrées du Bahar, surtout dans les mois d'été; mais l'hiver y est doux; c'est pour mieux dire un printemps continuel. Les pluies durent six mois de l'année; généralement parlant, le climat est sain, le territoire arrosé par une foule de rivières, et par conséquent extrêmement fertile. Le Bahar est traversé par des routes nombreuses de commerce, qui apportent les richesses du Bengale et des îles de l'Archipel du sud dans les hautes régions de l'Indostan; aussi, au temps des souverains indigènes, et sous les premiers empereurs de la dynastie mogole, l'état de prospérité du Bahar était passé en proverbe.

L'agriculture, le commerce et les manufactures ont toujours fleuri dans le Bahar; l'opium y est malheureusement cultivé en abondance, ce dangereux poison dont les Mahométans paraissent avoir propagé l'usage dans l'Indostan. Le salpêtre est fabriqué dans les districts de Hadschipoura et de Sarana; le nitre se produit spécialement en ces contrées durant l'époque des vents les plus brûlans, qui paraissent influer puissamment sur la formation de ce minéral; on l'exporte en quantité énorme, la compagnie des Indes s'étant réservée le monopole de cette production, ainsi que le monopole de la vente de l'opium. Le coton, l'indigo, le sucre, l'huile, le bétail, etc., etc., sont les articles de commerce les plus considérables de cette contrée.

De temps immémorial, la culture du sol, dans le Bahar, a été mise en ferme; il y regnait la coutume générale du partage des produits du territoire, en certaines proportions, entre le cultivateur et le gouvernement; le gouvernement mahométan, succédant à celui des rois indigènes, avait pesé de tout son poids sur l'industrie du cultivateur, et enfanté, là comme ailleurs, le système des Zémindars, vastes propriétaires d'une sorte de fiefs, qui dévoraient la substance du pays, contrairement aux antiques institutions nationales.

Les trois principaux et grands Zémindars do Bahar sont les Radschas ou princes de Trihouta (*Tirhouta*), Shahabad et Sunnote-Tekaroy (*Somanotha-Tikarayn*).

Patna, dont le vrai nom est Padmavati (celle qui est douée du *lotus*), est la ville la plus considérable du Bahar, et considérée comme sa capitale. La ville forme une rue non interrompue à plusieurs lieues de distance, sur la rive méridionale du Gange; la partie de la cité que les Européens habitent, bâtie en briques, est belle et contraste avec l'aspect chétif de la ville habitée par les indigènes, qui construisent la plupart de leurs maisons en terre. Patna, du reste, est très peuplée, et le commerce le plus actif y anime la physionomie de la cité. Les soldats de la compagnie des Indes s'en emparèrent au milieu du dernier siècle, et s'y sont toujours maintenus depuis. Les employés de la compagnie ont leur résidence à Bankipoura, un des faubourgs de Patna, centre d'une grande activité politique et commerciale. Cette ville est remarquable sous plus d'un rapport; elle est la même que la célèbre cité de Palibothra, résidence du fameux Sandragoptus, contemporain d'Alexandre, et roi des Prasiens; les Indiens l'appellent la ville bienheureuse, Shri-Nagara.

Gaya est une ville du Bahar d'une égale célébrité historique; à Gaya, selon les uns, Bouddha est né; selon les autres, il y a résidé: la gloire de Gaya est partout où domine le Bouddhisme, à la Chine, au Japon, au Thibet, à Siam, dans l'empire des Birmans, à Ceylan, etc.; partout, sauf peut-être à Gaya même. On l'appelle emphatiquement Bouddha-Gaya, et les pèlerins s'y rendent encore de l'empire des Birmans, comme, dans les temps reculés du Bouddhisme, ils y venaient de la Chine et des autres régions où cette religion était florissante. Dans la décadence actuelle du Bouddhisme dans l'Indostan, par la seule affluence des pèlerins du Népal et des régions bouddhistes les plus proches de l'Inde, le gouvernement anglais retire encore actuellement un revenu de 16,000 livres sterlings, prélevé sur les pèlerins, et cela sans se mêler en rien du gouvernement théocratique établi dans la banlieue du temple.

A quelques lieues au nord de Gaya, est une caverne immense entièrement taillée dans le roc et couverte d'inscriptions remarquables. Malheureusement on ne s'est pas encore donné beaucoup de peine pour relever les plans de ces excavations et pour en déchiffrer les inscriptions, depuis l'époque où Charles Wilkins, il y a cinquante ans, fit à cet égard les premières tentatives.

Mais nous avons parlé de Monghir et de Rotas, deux autres remarquables cités du Bahar; on peut distinguer encore *Bhagulpoura*, ville dans les environs de laquelle les Indiens ont érigé un monument remarquable sous forme de pagode, à la mémoire de l'Anglais Cleveland, pour les efforts de civilisation qu'il avait tentés sur les habitans des montagnes, qu'il était parvenu à arracher à la vie vagabonde et à fixer dans des habitudes sociales. Un grand nombre de Mahométans habitent le district de Bhagalpoura, ainsi que les contrées septentrionales du Bahar, ce pays ayant été de bonne heure conquis par les armes des sectateurs du prophète.

BAIES. Voyez FRUIT.

BAIERINE. Le tantale est un des corps simples les plus rares dans la nature: il n'a été rencontré jusqu'ici que dans un très petit nombre d'espèces minérales disséminées en petites masses dans certaines roches cristallines. La baierine est l'une des plus importantes, et la seule qui se présente en cristaux bien déterminés. C'est un minéral d'une couleur sombre, avec un éclat légèrement métallique; il raie le verre; chauffé seul au chalumeau, il est infusible au feu le mieux soutenu, et donne, avec le carbonate de soude et le sel de phosphore, les réactions caractéristiques des oxides de fer et de manganèse.

Les cristaux de baierine dérivent d'un prisme droit rectangulaire; la nature offre un assez grand nombre de modifications, dont les plus fréquentes résultent de troncatures produites sur les arêtes de la forme primitive.

La baierine est essentiellement composée de tantalates de fer et de manganèse. Toutes les analyses ont donné en outre une petite quantité d'oxide d'étain, qui sans doute est combiné avec les mêmes bases et mélangé intimement avec les tantalates; elles laissent d'ailleurs une légère incertitude sur la proportion relative des deux bases. L'une de ces analyses a donné:

Acide tantalique	0,75
Protoxide de fer	0,17
Protoxide de manganèse	0,05
Oxida d'étain	0,01
	0,98

Il en résulte que la quantité d'oxigène de l'acide tantalique est double de celle qui est contenue dans les deux bases; mais l'incertitude dont on a parlé ci-dessus ne permet point encore d'établir d'une manière positive suivant quelle proportion les deux tantalates se combinent. En supposant, ce qui est possible, que ces deux corps, qui d'ailleurs sont isomorphes, jouent chacun le même rôle dans la baierine, la composition de celle-ci serait représentée par la formule:

$$(fe, mn)\ Ta^2$$

La baierine a souvent été confondue avec la columbite, autre espèce bien distincte quoique composée des mêmes élémens; elle a été décrite aussi sous le nom de tantalite de Bavière. Son nom actuel est tiré du nom allemand *Baiern*, Bavière, et rappelle que ce minéral n'a été rencontré jusqu'ici que dans cette contrée, dans la célèbre localité de Bodenmais, d'où les collections minéralogiques ont tiré un si grand nombre de minéraux intéressans.

Voyez, pour les autres minéraux de tantale, les mots COLUMBITE, YTTRO-TANTALE et TANTALITE.

BAIF (JEAN-ANTOINE) naquit à Venise en 1531. Son père, Lazare de Baïf, résidait alors en cette ville en qualité d'ambassadeur de France. C'était un homme instruit, également versé dans la culture des sciences et dans l'étude des lettres; il s'empressa d'envoyer son fils à Paris étudier sous les meilleurs maîtres du temps. Le jeune Baïf y rencontra Ronsard, qu'il avait déjà vu chez son père; ils travaillèrent ensemble sous le savant Dorat ou Daurat, au collége de Coqueret, et eurent pour condisciples Remy Belleau, Antoine Muret et Joachim Dubellay; ils se lièrent plus particulièrement avec ce dernier, et vécurent tous les trois ensemble pendant sept années, étudiant sans relâche les lettres grecques et latines depuis peu en honneur en France. Cette étude était alors comme une religion nouvelle, et les trois amis en furent les apôtres les plus ardens, on peut dire les martyrs les plus dévoués. Toujours à l'œuvre, ils ne quittaient la lecture d'Homère, de Virgile ou d'Horace que pour s'entretenir passionnément des beautés de leurs ouvrages et s'animer l'un l'autre à les imiter dans leur langue maternelle. Claude Binet nous apprend que Ronsard ayant été élevé jeune à la cour dans l'habitude de veiller tard, demeurait à l'étude sur les livres jusqu'à deux ou trois heures après minuit; mais « en se couchant il réveillait le jeune Baïf, qui, se levant et » prenant la chandelle, ne laissait pas refroidir la place. » (*Biograph. de Ronsard.*) — Dès cette époque, Ronsard faisait des vers; mais la langue française, alors naissante, n'offrait encore au poète qu'un instrument grossier et rebelle. En comparant aux plus admirables chefs-d'œuvre des anciens les esquisses grivoises des poètes de cour contemporains, la plupart ignorans et libertins, nos trois amis ne pouvaient manquer de s'exagérer encore cette imperfection éphémère. Ronsard s'écriait:

Ah! que je suis marri que la langue françoise
Ne peut pas s'exprimer comme fait la *gregeoise* (grecque)!

La plupart des savans du XVIe siècle écrivaient leurs ouvrages en latin; mais l'orgueil patriotique de ces jeunes hommes, aiguillonné par la récente gloire poetique de l'Italie, voulait une littérature, et d'abord une langue, nationales; leur fougue impatiente ne pouvait se resigner à attendre l'action lente du temps. D'ailleurs ils sentaient vivement qu'en matière de langues, comme en tout le reste, l'initiative du génie est légitime, et peut être glorieuse même sans atteindre à un plein succès. Novateurs audacieux, ils résolurent, sous l'inspiration de Ronsard, de se créer eux-mêmes l'instrument qui leur manquait. On ne manqua pas de leur objecter que la langue qu'ils voulaient relever etait naturellement frappée d'impuissance, et que son indelebile infériorité etait un obstacle insurmontable à leurs efforts. Ils répondaient avec confiance que les langues ne naissent pas comme les plantes, les unes infirmes et chétives, les autres saines et robustes; ils soutenaient que toute leur vertu *gît ou vouloir et arbitre des mortels*. Ils professaient hautement que la pauvreté de la langue française n'accusait que l'ignorance de leurs devanciers, qui l'avaient laissée dans un tel état de nudité qu'elle avait besoin *des ornemens et des plumes d'autrui*. Il faut lire, dans l'excellent ouvrage de M. Sainte-Beuve sur la poésie française de cette époque, le récit brillant et animé de cette campagne classique contre la paresse ignorante et frivole des chansonniers du temps. On y verra comment Dubellay harangua ses compagnons avant d'engager la lutte. « Là doncques, François, leur disait-il, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et des serves depouilles d'elle (comme vous avez fait plusieurs fois) ornez vos temples et vos autels... Pillez-moi, sans conscience, les sacrés tresors de ce temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefois... » (*Illustration de la langue française*.)

L'attaque, une fois commencée, fut vivement soutenue. Baïf et Ronsard chargèrent les premiers; une foule de jeunes poètes, Remi Belleau, Estienne Jodelle, Jean Passerat, etc., s'enrôlèrent sous leurs étendards. Vainement Mellin de Saint-Gelais voulut-il faire tête à l'orage; il fut repoussé avec perte. Le plan de campagne fut exécuté à la lettre. De tous côtes les vainqueurs se mirent à plumer les écrivains de l'antiquité pour parer le français de leurs depouilles. On ne vit bientôt plus de toutes parts, dans les œuvres de la nouvelle école, que des mots à demi français, empanachés bien ou mal de syllabes grecques et latines. Le succès justifia d'abord Ronsard; ses vers lus et relus furent loués avec enthousiasme; on connait l'admiration passionnée de son siècle pour ce *prince des poètes*. Les meilleurs esprits du temps applaudirent à son œuvre, et à leurs yeux, il put, sans trop d'orgueil, imaginer une Pleiade poétique où il se plaça avec ses anciens condisciples. Montaigne declare la poesie française arrivée par Ronsard à la perfection; et La Boëtie, son ami, dit dans son traité *de la servitude volontaire*, en parlant de cette même poésie: « Elle me semble non pas accoustrée, mais faicte toute neuf à par notre Ronsard, notre Baïf, notre Dubellay, qui, en cela, advancent bien tant nostre langue que j'ose espérer que bientôt les Grecs ny les Latins n'auront guères, pour ce regard, devant nous, sinon possible que le droict d'alnesse. » Mais les langues ne s'improvisent pas ainsi; la plupart de ces greffes faites si précipitamment et par pur caprice séchèrent et périrent. Cinquante ans plus tard, la gloire de Ronsard et de son école n'était plus que de l'histoire, et de nos jours cette gloire est pour plusieurs une énigme obscure. Toutefois, dans ces dernières années, il a été juste de rehabiliter l'école de Ronsard trop dédaignée par ses heritiers, les ecrivains du grand siècle. Il est impossible de ne pas reconnaître que ses travaux firent jaillir une source de richesses pour notre littérature. En lisant Corneille et Bossuet, on voit clairement que sa langue a conservé l'empreinte de ses mains, et s'est ressentie long-temps de cette impulsion première. Il y a, dans le style de ces mâles genies, je ne sais quelle allure abandonnée qui trahit les origines des mots et des tours mieux que ne peuvent faire les formes plus polies des écrivains venus depuis. Mais, selon nous, ce n'est pas seulement par la salutaire influence qu'elle eut sur la langue que l'école de Ronsard se recommande; nous indiquerons plus loin sa véritable tendance et sa plus grande gloire.

Nous avons perdu Baïf dans la mêlee; c'est qu'en effet son action, quoique réelle, n'eut rien de bien éclatant, et fut éclipsée par la gloire de Ronsard. Il l'avoue modestement, et son aveu est encore une imitation de Virgile:

> ... Ma basse musette
> Ne sonne pas encor des chansons de tel art,
> Comme le doux Bellay ou le grave Ronsard,
> Et je ne suis entre eux, avec mon chant sauvage,
> Qu'un serin, qui au bois fait bruire son ramage
> Entre deux rossignols, etc...

Baïf avait debuté par deux volumes de vers qui eurent un médiocre succès. La mort de son père l'avait laissé, jeune encore, dans la plus profonde misère, et il se plaint, en maint endroit de ses œuvres, de sa mauvaise fortune. Il n'en continua pas avec moins d'ardeur l'application de ses théories littéraires; il poussa même l'amour fanatique de l'antiquité jusqu'à vouloir plier la versification française à la forme métrique des Grecs et des Latins. On a contesté à Baïf le mérite frivole de cette innovation; mais s'il ne fut pas le premier à faire des vers français mesurés à la manière des vers latins, toujours est-il qu'il fut le plus persévérant de tous ceux qui s'essayèrent dans cette voie, comme l'atteste le nom même de ces vers qu'on a appelés *vers baïfins*. Quoi qu'on puisse penser de cette etrange tentative qui semble au premier aspect contraire au caractère de notre langue, il faut se rappeler, avant de condamner Baïf, que Marmontel a été de son avis au milieu du XVIIIe siècle, et que Turgot lui-même s'est hasardé à écrire en vers d'après les mêmes règles de prosodie.

Vers l'an 1570, Baïf avait fondé, dans sa maison au faubourg Saint-Marceau, une académie de poésie et de musique pour la propagation de ses idées. Charles IX octroya des lettres-patentes à cette institution, et Henri III voulut assister à une de ses séances. C'était, comme on voit, un véritable rudiment d'académie française; mais cette académie s'éteignit à la mort de son fondateur.

Baïf n'abandonna pas toutefois la versification vulgaire; on a de lui deux gros volumes de vers à la manière de Ronsard. Ils contiennent neuf livres de *poëmes*, sept livres dits les *amours*, cinq livres de *jeux*, et cinq livres de *passetemps*. En outre on a publié après sa mort, arrivée en 1591, quatre livres intitulés *Mimes*: c'est une suite de réflexions morales et de proverbes, qui presentent l'ensemble le plus lourd et le plus monotone; on y trouve pourtant de loin en loin quelques sentences d'une rare vigueur et d'une concision remarquable. Mais le principal titre littéraire de Baïf, c'est sans contredit ses *jeux*, et dans ses jeux les églogues. Bien qu'elles renferment à chaque page des imitations de Virgile et de Théocrite, elles ne manquent ni de fraîcheur ni de verve, et les vers en sont souvent pleins d'harmonie et de grâce. L'auteur avait un sentiment exquis de l'inversion de notre langue poétique; il en connait toutes les ressources et ne la force jamais. C'est peut-être, dans notre littérature ancienne, ce qui ressemble le plus à la langue si originale et si douce créée par André Chénier à la fin du dernier siècle, et qu'on a de nos jours ressuscitée avec bonheur.

Mais ce qui distingue particulièrement toute l'école de Ronsard, c'est le caractère mythologique et la physionomie païenne qu'elle donna soudain à notre poésie. Toute l'histoire fut, pour ainsi dire, oubliée; quinze siècles de christianisme semblèrent s'effacer de la memoire. Le Dieu et les saints de la foi chretienne font place à Jupiter, à Vénus, à Neptunus, à Phebus-Apollon. Cérès ressuscite, Bacchus renaît, et voici venir les naïades en foule. La tradition païenne est renouée et continue. Ceci est vrai à la lettre, et

bien souvent, pour comprendre Baïf, par exemple, il faut savoir Virgile par cœur. Notre auteur veut-il louer Charles IX, qui sur la foi de sa réputation l'avait nommé secrétaire de sa chambre, il s'écrie le plus sérieusement du monde :

> Depuis le *grand Daphnis* nul d'un cœur plus entier
> N'a chéri ceux qui font des muses le métier.

N'est-il pas étrange de voir Charles IX succéder ainsi à Daphnis?

Ce n'est pas ici le lieu de présenter un tableau de toute cette époque littéraire; nous ferons seulement remarquer que M. Sainte-Beuve, dans son travail si plein d'intérêt et de vues neuves et hardies à l'époque où il parut, nous semble aujourd'hui avoir choisi pour peindre ce siècle un point de vue un peu trop restreint; selon nous, l'horizon de son livre n'est pas assez large. Pour arriver à bien s'orienter dans la poésie française du XVI[e] siècle, peut-être aurait-il fallu sortir plus qu'il ne l'a fait et de la France et du XVI[e] siècle, et du domaine de la littérature proprement dite.

En effet, à cette époque, un événement d'un ordre plus général et plus élevé que les dissentimens littéraires des écrivains français domine toute l'histoire de l'Europe; c'est la réforme. Au XVI[e] siècle, la réforme est partout. Oublier quelque part son influence serait une source d'erreurs; autant vaudrait oublier l'influence de l'institution catholique aux XI[e] et XII[e] siècles.

Selon nous, depuis le XV[e] siècle, le sentiment religieux et le sentiment poétique aspirent en Europe à des formes nouvelles.

Personne n'ignore qu'il naquit en France, sous l'inspiration des troubadours du midi, une poésie nationale, vraie par le fond et par la forme, riche de verve et de spontanéité; poésie toute naïve et toute populaire, imprégnée qu'elle était de foi chrétienne et de traditions chevaleresques (voy. TROUBADOURS, TROUVÈRES). Nul doute que la langue française ne se fût développée et polie avec le temps, sous l'influence de cette littérature nationale qui se serait elle-même perfectionnée avec le langage. Mais le sentiment religieux qui l'avait inspirée, les croyances qui étaient sa vie s'affaiblissant de jour en jour, on vit bientôt s'éteindre cette poésie. A peine le catholicisme pâlit-il dans le monde réel, qu'on le vit pâlir aussi dans le miroir de l'art. Bientôt la poésie ne fut plus qu'un jeu d'esprit plus ou moins vif, plus ou moins spirituel; la littérature, de plébéienne qu'elle était, devint aristocratique; les poètes ne furent plus des rhapsodes, mais des courtisans, amis de la joie et du plaisir. Tels furent Marot et Saint-Gelais (voy. ces mots). Cependant le grand mouvement d'érudition imprimé à l'Europe par les savans grecs, fugitifs de Constantinople, commençait à porter ses fruits en France, comme en Italie et en Allemagne. La découverte de l'imprimerie multipliait à l'infini les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome. Le mouvement dit *de la Renaissance*, commencé par l'érudition, se continua par l'art. En France, en l'absence de toute inspiration profonde, on voulut s'inspirer de cette lecture passionnée. L'école de Ronsard naquit, érudite, consciencieuse jusque dans ses excès les plus ridicules, et surtout pleine de mépris pour les ignorans chansonniers de cour. Ainsi l'art français devint payen; il protesta à sa manière contre Rome catholique. Il y a plus, à un certain point de vue toute la littérature française n'a guère été depuis que le développement plus sage, plus mesuré, plus normal de la pensée de Ronsard, l'imitation religieuse des anciens, imitation qui, chez les poètes de la Pléiade, avait eu d'abord un caractère pédantesque et ridicule d'exagération. (Voy. BOILEAU.)

De nos jours, la réaction politique qui s'était pompeusement appelée *Restauration*, tendant à ramener les esprits aux idées chrétiennes, donna par là même naissance à une école littéraire qui se développa parallèlement sous le nom de *romantisme*, et qui voulut un moment ressusciter la mythologie chrétienne et l'art du moyen âge. Mais cette inspiration était factice et n'eut pas d'écho durable. Alors fut inventée la théorie de *l'art pour l'art*, erreur qui serait dangereuse si sa propagation était possible. Mais la poésie n'est rien moins qu'un jeu d'esprit purement destiné à distraire de la vie et à faire oublier le temps. Il a été dit que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Or, la parole de Dieu pour le peuple, c'est la parole inspirée de l'artiste créateur. Sa voix est le pain de vie qui doit incessamment nourrir le cœur des masses populaires. Pourquoi donc chercher toujours à s'inspirer ou du passé ou d'une pure fantaisie? la fantaisie est individuelle, et le passé n'est qu'une poussière stérile. Tout cela a vécu; on l'a dit avant nous : vouloir aujourd'hui faire de la poésie avec les idées et les sentimens de l'antiquité ou du moyen âge, c'est vouloir, comme au temps de la Ligue, faire le pain des vivans avec la cendre des morts.

BAIKAL, grand lac de l'Asie septentrionale, situé entre le 51[e] degré 21 minutes de latitude et le 55[e] 40 minutes, et entre le 101[e] et le 107[e] degrés de longitude orientale du méridien de Paris : sa longueur, du sud-ouest au nord-est, est de 150 lieues, et sa largeur de 7 à 20. On lui donne 466 lieues de circonférence. Sa profondeur varie de 140 à 580 et même à 1400 pieds. Son nom paraît dériver de la langue des Yakoutes, dans laquelle *bai* signifie riche, et *kal* lac. Les Bouriaites l'appellent *dalai*, et les Toungouses *lam*, noms qui, chez ces deux peuples, veulent dire *mer*. Autrefois les Russes le nommaient *Velikoé-Ozero* (grand lac); aujourd'hui ils l'appellent *Sviatoïé Moré* (mer sainte), dénomination qui paraît lui venir d'un rocher de l'île d'*Olkhou*, sur lequel les Bouriaites offrent des sacrifices à une divinité inférieure nommée *Bagdzi*. L'île à laquelle il appartient a 17 lieues de longueur et 6 de largeur : elle est remplie de sources et de forêts qui fournissent de bons bois de construction, et qui abondent en lièvres, en écureuils et en loups. C'est la plus grande de tout le lac; les autres sont : *Bougoutchiusk*, *List-Vianitch-Noï* (l'île des Mélèzes), deux nommées *Ouchkani* (les anses), deux autres appelées *Nerpetchi* (les phoques), et trois *Tchirirkoutskié*. Ces îles sont longues de trois quarts de lieue à deux lieues, et larges d'une demi-lieue à une lieue. Il y en a plusieurs autres, mais plus petites et inhabitées, fréquentées seulement par les pêcheurs et les chasseurs. On compte sur les bords du lac plus de 80 caps et autant de baies et d'anses. Le Baïkal n'est pris de glace que vers Noël, et ne dégèle que vers le commencement du mois de mai. De hautes pyramides de glace se forment, principalement en novembre et décembre, sur les bancs de sable et entre les rochers, et rendent le lac inabordable. A cette époque, il présente dans un endroit une surface gelée de 50 lieues de longueur.

Ce lac paraît devoir son origine à un affaissement volcanique analogue à celui qui a formé la mer Caspienne : ce qui le prouve ce sont les montagnes qui l'entourent, les sources thermales qui se trouvent dans ses environs, et les tremblemens de terre qui chaque année soulèvent la contrée qui l'entoure et qui peut-être sont la principale cause de l'agitation subite qu'offrent souvent ses eaux. Ses flots rejettent en quelques endroits une espèce de bitume appelée *goudron de montagne*, et selon d'autres, *cire de mer*, employée avec succès dans quelques maladies. Comme s'il était le reste d'une antique Caspienne, il nourrit plusieurs animaux marins, entre autres des phoques d'une espèce qui se distingue de toutes les autres par sa couleur argentée (*phoca sericea*), des esturgeons que l'on ne pêcha partout ailleurs que dans les cours d'eau qui communiquent avec des mers; l'un est l'esturgeon commun (*acipenser sturio*), et l'autre le sterlet (*acipenser ruthenus*); une espèce particulière d'éponge (*spongia baicalensis*); enfin une quantité incroyable d'o-

mouli (*salmo autumnalis* ou *migratorius*) que Tullos regarde comme originaires de l'Océan glacial, et un grand nombre de poissons d'eau douce.

Montagnes du Baïkal. — Les côtes septentrionales du lac sont bordées de rochers escarpés, formés de schistes argileux, de serpentine, de grès et de calcaire; près de ses rives orientales s'étend une chaîne de près de 400 lieues de longueur : le docteur Hess y a observé, dans ces dernières années, le granite alternant avec des conglomérats d'origine volcanique. Au sud, on remarque le prolongement de l'Altaï; enfin, à l'ouest, une chaîne sépare le bassin du Baïkal de celui de la Lena. Cette chaîne se termine par un large plateau à couches horizontales; mais en général la surface de ces monts est irrégulière et présente des traces de grands bouleversemens. Le *Bourgoundou*, son point culminant, est couvert de neiges perpétuelles. Les roches qui composent ces montagnes occidentales, sont le granite, le schiste, le calcaire et des brèches siliceuses. On y trouve du mica en grandes lames, le pyroxène appelé *baïkalite*, l'outremer ou lapis-lazuli; des mines de fer, de cuivre et de plomb, ainsi que de la houille et du soufre. On a signalé dans les montagnes du Baïkal, du basalte contenant du péridot, de la chabasie et de l'apophyllite, substances qui annoncent toutes une origine volcanique.

BAIL. C'est la dénomination qui comprend le contrat par lequel une personne, dite *bailleur* ou *locateur*, donne à une autre personne, dite *preneur* ou *conducteur*, l'usage ou la jouissance d'une chose, pendant un certain temps, et moyennant un prix ou salaire. — Sous une signification plus générale, ce contrat s'appelle louage, et comprend le *louage des choses* et *celui d'ouvrages* qui se subdivisent en *bail à loyer*, *bail à ferme*, *loyer*, *bail à cheptel*, enfin en *devis*, *marché* ou *prix fait*, et en baux des biens nationaux, communaux ou dépendans des établissemens publics : ces derniers se régissent par des règles particulières. — Nous ne traiterons dans cet article que de ce qui a rapport au louage des choses, et spécialement au louage des maisons et des fonds ruraux.

Nature du bail. — Le contrat de bail consiste dans l'aliénation du droit d'occuper la chose exclusivement, et d'en percevoir exclusivement tous les avantages, tous les produits : ce sont deux des droits essentiels, élémentaires, du droit intégral de propriété : les autres continuent d'exister dans la main du maître; mais tous, excepté le droit d'aliéner, restent suspendus, parce que leur exercice est incompatible avec l'accomplissement de l'obligation du bailleur. — Aussi, pour louer, n'est-il pas nécessaire d'être propriétaire. Il suffit d'avoir ce droit d'occuper, ce droit de percevoir les produits : c'est ainsi que l'usufruitier peut tout aussi bien louer que le propriétaire même.

Ce qui distingue le bail de l'usufruit, c'est que le premier existe toujours avec un prix, tandis que l'usufruit est presque toujours gratuit : le bail ne s'établit jamais que par convention, l'usufruit dérive le plus souvent de dispositions testamentaires.

Le contrat de bail est synallagmatique, et produit deux obligations qui doivent toujours exister l'une par l'autre : le bailleur doit fournir la chose convenue, en maintenir la possession; le preneur doit payer le prix, et se servir de la chose comme le veut l'esprit de la convention.

Forme. — En droit français, les obligations existent par la seule volonté des parties : les formes ne sont presque jamais exigées que pour la facilité de la *preuve*. Rien n'est dérogé à cette règle pour le bail : on peut louer par *écrit* ou *verbalement*.

Si le bail fait par écrit n'a encore reçu aucune exécution et que l'une des parties le nie, la preuve ne peut être reçue par témoins, quelque modique qu'en soit le prix, et quoiqu'on allègue qu'il y a eu des arrhes données. Le serment peut seulement être déféré à celui qui nie le bail : c'est la ressource ordinaire. Mais lorsqu'il y aura contestation sur le prix du bail verbal, dont l'exécution a commencé ou est admise, et qu'il n'existera point de quittance, le propriétaire en sera cru sur son serment, si mieux n'aime le locataire demander une expertise, dont les frais restent à sa charge, si l'estimation excède le prix qu'il a déclaré.

Il est prudent, pour échapper à bien des difficultés des tribunaux, de ne jamais louer que par écrit; mais il faut avoir soin de faire autant de doubles qu'il y a de parties, comme pour tous les contrats synallagmatiques. On annexe ordinairement à l'écrit, pour les baux des maisons et des propriétés rurales, un état des lieux : on verra de quelle importance peut être cet état.

Durée des baux. — On peut louer pour autant de temps que l'on veut; mais comme il serait dangereux de s'obliger trop long-temps, les conventions de tous les jours et les habitudes locales ont toujours et partout déterminé, d'une manière assez courte, la durée du bail. A Rome, le temps le plus ordinaire des baux à loyer et à ferme était d'un lustre. Chez nous la durée varie, et les termes les plus usités sont 3, 6 ou 9 ans. — Mais la durée doit toujours être au moins de tout le temps qui est nécessaire, afin que le preneur recueille tous les fruits de l'héritage affermé. — Ainsi, le bail à ferme d'un pré, d'une vigne, et de tout autre fonds, dont les fruits se recueillent en entier dans le cours de l'année, est toujours censé se faire pour un an. — Le bail des terres labourables, lorsqu'elles se divisent par soles ou saisons, est censé fait pour autant d'années qu'il y a de soles.

En ce qui touche les maisons, la loi s'en réfère complètement aux usages locaux.

On employait autrefois le bail emphytéotique, ou concession à perpétuité, ou pour un temps limité (de 20 à 99 ans), d'une terre, à la charge de faire certaines améliorations, et moyennant des redevances annuelles, dites canon emphytéotique. — Le code ne fait nulle mention de ce bail, ni pour le permettre, ni pour l'abroger : une ordonnance du 4 août 1824 a permis à l'état, aux communes, aux établissemens publics, dûment autorisés, de faire un tel bail. L'*emphytéose* (ainsi que l'indique son étymologie, *emphiteô*, greffer, semer) a toujours eu pour objet le défrichement des terres.

On employait encore le bail à *locatairie perpétuelle*, vieille et insaisissable incertitude, heureusement ensevelie sous l'art. 530 du code, qui déclare toutes les redevances perpétuelles essentiellement rachetables.

Les choses qu'on peut louer. — En général, on peut louer toutes les choses qui sont dans le commerce, meubles ou immeubles, toutes les choses susceptibles d'une appropriation; mais, en définitive et en réalité, on ne peut louer que les choses à l'égard desquelles on a les droits désignés par le droit romain, sous la dénomination de *uti* et *frui*, qu'on les ait seuls ou accompagnés d'autres droits.

Parmi les choses de cette classe, il en est dont l'usage nous est *personnel*; il en est qui ne peuvent être cédées qu'à des personnes qui justifient d'une certaine capacité; il en est enfin dont l'usage est dangereux, et ne peut être cédé que conformément à des règlemens de police et de sûreté.

Ainsi on ne peut louer le *droit d'usage* et *d'habitation*, parce qu'ils ne sont jamais qu'en considération d'une personne et de ses besoins. Ainsi, la cession du droit d'exploiter une mine ou une carrière est soumise à des formalités particulières. Ainsi, la vente de certains objets et de certaines substances dépend des règlemens de police : il est facile d'en induire les mêmes conditions pour le louage.

Quelles personnes peuvent louer? Peuvent louer toutes les personnes qui ont le droit intégral de propriété et l'exercice de ce droit; les personnes qui n'ont que le droit d'usufruit, sauf conventions contraires; enfin les personnes

qu'une convention ou une loi investissent d'un pouvoir administratif quelconque.

Seulement, il faut remarquer qu'entre le propriétaire, fort de tous ses droits, et l'usufruitier et les administrateurs, il y a cette différence, que le propriétaire jouit d'une faculté illimitée de louer, tandis que les autres n'ont qu'un droit borné et conforme à l'étendue de leurs pouvoirs.

Remarque. — Le co-propriétaire ne peut louer qu'avec la permission de son co-propriétaire; en cas de dissentiment, il peut provoquer le *bail par licitation* : tous ceux qui peuvent louer peuvent recourir à ce moyen.

Du bailleur. — D'après ce que nous avons vu, on peut déterminer les obligations du bailleur. Par la nature même de la convention, il doit : 1° délivrer au preneur la chose louée, en bon état de réparations nécessaires, avec ses accessoires; 2° entretenir le preneur dans sa possession et sa jouissance, soit en faisant les réparations autres que les locatives, soit en le défendant contre les réclamations des tiers, soit en le garantissant contre les vices et les défauts de la chose louée qui en empêchent l'usage, soit, enfin, en se dispensant de changer en rien la forme de la chose louée.

Délivrance. — Les frais de la délivrance sont à la charge du bailleur, et ceux de l'enlèvement à la charge du preneur, s'il n'y a stipulation contraire. Les frais de l'arpentage sont, par induction, à la charge du bailleur. — Dans le louage d'objets mobiliers, la délivrance doit se faire au lieu où ils se trouvent, et l'enlèvement aux frais du locataire. D'ailleurs, les conventions établissent diversement ces points, et les usages locaux varient infiniment.

Si le fermage a été stipulé à tant la mesure, et que le bailleur ne puisse livrer la quantité indiquée au contrat, il est tenu de souffrir une diminution proportionnelle du prix.

Dans tous les autres cas, soit que le louage ait pour objet un corps certain et limité, soit des fonds distincts et séparés, soit qu'il commence par la mesure ou par la désignation de l'objet loué suivie de la mesure, l'expression de cette mesure ne donne lieu à aucun supplément de prix en faveur du bailleur, pour l'excédant de mesure, ni en faveur du preneur, à aucune diminution du prix pour moindre mesure, qu'autant que la différence de la mesure réelle à celle exprimée au contrat est d'un vingtième en plus ou en moins, eu égard au prix de la totalité des objets loués, s'il n'y a stipulation contraire (1619).

Le preneur, s'il y a lieu à augmentation du prix pour excédant de mesure, a le choix ou de se désister du contrat, ou de fournir le supplément du prix.

Le bailleur et le preneur, quant à cette différence, doivent fournir leur réclamation dans l'année à partir du jour du contrat, à peine de déchéance (1622).

L'obligation de délivrer est de celles qu'on appelle indivisibles; l'héritier peut en être poursuivi pour le tout, quelle que soit sa part.

Le défaut, le retard de l'accomplissement donnent lieu à des dommages-intérêts : le retard peut même produire une action en résiliation.

Maintien de la jouissance : 1° *Les réparations.*—Toutes les réparations sont à la charge du bailleur, exceptées celles dites *locatives*, qui résultent du fait du locataire, de son usure ordinaire ou extraordinaire, et celles dont le contrat peut le charger accidentellement.

Le preneur doit avertir le bailleur de la nécessité des réparations, le mettre en demeure par une sommation. En cas de refus ou de retard, il peut obtenir des dommages-intérêts, et même la résiliation avec dommages-intérêts.

Réciproquement, le locataire ne peut empêcher le bailleur de faire les réparations nécessaires : seulement, si elles sont telles qu'elles privent pendant plus de quarante jours le locataire de la jouissance, il peut obtenir une indemnité ou même la résiliation.

2° *Troubles.* — Il va sans dire que le propriétaire lui-même ne peut troubler la jouissance du preneur, ni par des attaques, ni en transformant la chose louée.

A l'égard des troubles des tiers, le bailleur n'est tenu d'en garantir le preneur qu'autant que ces tiers viennent armés d'une action concernant la propriété du fonds, et que leurs réclamations lui ont été dénoncées : le preneur a droit alors à une diminution proportionnée sur le prix du bail. Les troubles par voies de fait ne regardent pas le bailleur : le preneur peut poursuivre les coupables en son nom personnel.

3° *Vices de la chose.*— Il est dû garantie au preneur pour tous les vices ou défauts de la chose louée qui en empêchent l'usage, quand même le bailleur ne les aurait pas connus lors du bail. S'il résulte de ces vices ou défauts quelque perte pour le preneur, le bailleur est tenu de l'indemniser.

Toutes les questions que les demandes en indemnités pour les vices de la chose louée soulèvent, sont, au reste, des questions de fait : elles sont abandonnées à la sagacité des juges de paix.

Remarque. — La loi du 7 juillet 1833, art. 21, sur l'expropriation forcée, etc., a établi que le bailleur ne devrait indemnité qu'autant qu'il n'aurait pas appelé le preneur en cause pour le mettre à même de faire valoir ses droits contre l'état.

Nous venons de voir les obligations du bailleur; voyons ses droits, ou, pour mieux dire, ses privilèges.

1° *Privilège* sur les fruits de la récolte de l'année, et sur le prix de tout ce qui garnit la maison louée ou la ferme, et de tout ce qui sert à l'exploitation de la ferme.

Si les meubles, les bestiaux, les ustensiles sont insuffisans pour le prix du loyer, il a le droit de sommer le preneur d'en fournir davantage ou de se désister du contrat.

Comme tous les objets qui *garnissent* la maison ou la ferme répondent pour le prix, le bailleur n'a pas à s'enquérir s'ils appartiennent ou non à son locataire ou fermier : le propriétaire réel ne peut les soustraire à l'action de son privilège que par une prompte notification.

Quant aux biens non apparens, qui n'existent pas sur le lieu, le bailleur ne peut les saisir et vendre que comme créancier chirographaire.

2° *Contrainte par corps.* — Le bailleur peut stipuler dans l'acte du bail la contrainte par corps pour le paiement des biens ruraux. Les fermiers et les colons partiaires peuvent être contraints par corps, faute par eux de représenter à la fin du bail le cheptel du bétail, les semences et les instrumens aratoires qui leur ont été confiés, à moins qu'ils ne justifient que le déficit de ces objets ne procède point de leur fait.

3° *Modes d'exécution spéciaux.* — Les propriétaires et principaux locataires de maisons ou biens ruraux, peuvent, un jour après le commandement, et sans permission du juge, faire *saisir-gager*, pour loyers et fermages échus, les effets et fruits étant dans lesdites maisons ou bâtimens ruraux et sur les terres. Ils peuvent même faire saisir-gager à l'instant, avec une permission du président du tribunal de première instance. Ils peuvent aussi saisir les meubles qui garnissent la maison ou la ferme, lorsqu'ils ont été déplacés sans leur consentement; et ils conservent sur eux leur privilège, pourvu qu'ils en aient fait la revendication dans le délai de quarante jours, s'il s'agit du mobilier d'une ferme; dans le délai de quinzaine, s'il s'agit de meubles d'une maison (819 P.— 2102 C. C.)

Du preneur ; obligations. — Il doit payer le prix du bail, user de la chose, conformément à sa destination, en bon père de famille, supporter certaines charges.

1° *Payer le prix de bail.* — Il doit payer à l'époque, ou aux époques déterminées, selon la convention ou l'usage des lieux; en cas de silence de la convention ou de l'usage, chez lui-même. Si le prix consiste en un partage des produits, il ne doit que la part des produits mis ensemble.

Pour la preuve du montant du prix, en cas de contesta-

tion, nous avons vu qu'on s'en rapporte au serment du propriétaire, ou à une expertise dont le preneur peut courir le risque de supporter les frais. Les quittances peuvent servir aussi, au nombre de trois, à établir ce montant.

Après cinq années de silence de la part du propriétaire, le preneur est en droit d'opposer la prescription.

Comme garantie du paiement du prix, le preneur doit garnir les lieux de meubles, bestiaux et ustensiles suffisans, pour répondre des loyers et fermages. La quantité des meubles varie selon l'usage des lieux : nous avons vu quels sont les droits du bailleur dans le cas d'insuffisance de ces meubles.

Si le locataire ou le fermier ont la faculté de sous-louer ou de céder le bail, les meubles, bestiaux et ustensiles des sous-locataires répondent au bailleur principal de la solvabilité de son locataire immédiat.

2° *User de la chose conformément à sa destination.* C'est-à-dire qu'il ne peut ni changer la face des lieux, ni leur donner une destination autre que celle que les lieux avaient avant le contrat, ou convenue dans le bail : ainsi, changer une maison en une banque de jeu; ainsi le dessollement des terres est interdit toutes les fois qu'il doit leur nuire en les épuisant par des cultures forcées et contraires à la pratique des lieux.

3° *User en bon père de famille.* — C'est, dit Pothier, avoir le même soin pour conserver la chose louée, qu'un bon et soigneux père de famille aurait pour la sienne propre. — Ainsi, bien cultiver, bien semer, ne marner les terres qu'avec la permission du propriétaire; empêcher les usurpations, prescriptions de servitudes, etc.

Les dégradations des arbres et forêts sont en outre susceptibles de poursuites correctionelles.

4° *Supporter certaines charges.* — Le preneur doit supporter les contributions des portes et fenêtres concernant la maison ou la partie de la maison qu'il occupe.

Ces impositions foncières, à moins de conventions expresses, demeurent à la charge du bailleur. Cependant l'état peut forcer le preneur à en faire l'avance.

Le preneur doit payer les frais des droit d'enregistrement.

Enfin, le preneur est tenu des réparations locatives ou d'entretien. Il ne doit rendre les lieux que dans l'état où il les a trouvés, et c'est ici que l'on doit sentir toute l'importance d'un état des lieux annexé à l'acte de la convention. — Ce sont les usages locaux qui déterminent quelles sont les réparations locatives.

Toutes les contestations qui s'élèvent entre le propriétaire et le preneur sur les réparations locatives et les dégradations alléguées par le propriétaire, doivent être portées devant le juge de paix du lieu.

Droits du preneur. — Le preneur s'attribue exclusivement de la chose louée tous les avantages que la production à laquelle elle est destinée peut comprendre *naturellement;* mais de ces avantages, il n'a que ceux qui resultent, *prévus* ou *prévoyables,* de l'usage de cette chose.

D'où il résulte que l'exploitation de mines et carrières qui se trouvent dans le fonds affermé, le droit de chasse, le droit de pêche, etc., ne peuvent appartenir au preneur qu'en vertu de clauses spéciales et formelles.

Le preneur a le droit de sous-louer et même de céder son bail, si cette faculté ne lui a pas été formellement interdite. — S'il manque à cette interdiction, il y a lieu à résiliation.

Le colon partiaire, au contraire, ne jouit de la faculté de sous-louer ou de céder son bail qu'autant que l'une ou l'autre faculté lui a été accordée par la convention. Il peut, au reste, toujours s'adjoindre un compagnon de travail et partager ses profits avec lui.

Il est des cas où le preneur peut obtenir la remise des fermages en tout et en partie.

Si le bail est fait pour plusieurs années, et que pendant la durée du bail, la totalité ou la moitié d'une récolte au moins soit enlevée par des cas fortuits, le fermier peut demander une remise de sa location, à moins qu'il ne soit indemnisé par les récoltes précédentes. — S'il n'est pas indemnisé, le juge peut suspendre le paiement du preneur et lui faire attendre la fin du bail, auquel temps il se fait une compensation. — Si le bail n'est que d'une année, le preneur est déchargé de la location si la perte de la récolte est complète; d'une partie proportionnelle, si la perte est de la moitié de la récolte; de rien, si la perte est moindre de moitié.

Le fermier n'a pas droit a cette remise, — 1° si la récolte etait déjà coupée (à moins qu'il ne soit colon partiaire); — 2° si la cause de la perte était connue à l'époque de la passation du bail; — 3° s'il s'est chargé des *cas fortuits* et même *des cas fortuits prévus et imprévus.*

Le preneur doit se hâter de faire constater, contradictoirement avec le bailleur, les dommages éprouvés, par un procès-verbal.

Comment cesse le bail. — Le bail verbal cesse par le *congé* qu'une partie donne à l'autre en observant les usages des lieux.

Régulièrement, le congé doit être signifié par huissier. Car rien sans cela ne peut le prouver, rien, si ce n'est une convention par écrit en autant d'originaux qu'il y a de parties.

Le bail écrit cesse sans congé à l'arrivée du terme.

Si le bailleur laisse le preneur continuer la jouissance, il s'opère ce que les commentateurs ont appelé la *tacite reconduction,* nouveau bail dont les clauses seront celles d'un simple bail verbal.

Comment le bail est résilié. — Il est résilié toutes les fois que l'une des parties ne remplit plus son obligation.

La résiliation est le plus souvent accompagnée d'indemnités. — C'est une matière, au reste, toute laissée aux circonstances de faits. La résolution du bail doit toujours être demandée en justice. Les tribunaux ont un pouvoir discrétionnaire pour la suspendre, la refuser, l'accorder ou la convertir en dommages-intérêts.

En sortant des lieux, le preneur doit les laisser en bon état. Il n'a pas de réclamations à faire pour les améliorations qu'il a données au fonds, si ce n'est pour le montant de la plus-value qu'en a reçue le fonds, diminué du surcroît de produits que le preneur a tiré de ces améliorations.

Le bailleur doit l'indemniser des réparations qui étaient à sa charge, et que le preneur a effectuées dans des cas d'urgence.

Le preneur peut emporter tout ce qu'il a attaché aux lieux qu'il quitte et qu'il peut detacher sans détérioration.

Les fermiers sortans doivent laisser aux fermiers entrans les pailles et engrais nécessaires pour commencer les travaux. Les uns et les autres doivent se faciliter tous les moyens, les uns pour entrer en jouissance du bail, les autres pour achever.

Droits d'enregistrement. — Les baux à ferme ou à louer des biens meubles ou immeubles sont soumis au droit de 20 cent. par 100 fr. sur le prix cumulé de toutes les années. Pour asseoir le droit, on ajoute au prix stipulé les charges imposées au preneur. Si le bail est stipulé payable en nature, on asseoit le droit d'enregistrement en formant une année commune sur quinze années antérieures, moins les deux plus fortes et les deux plus faibles. Les produits de ces années sont déterminés, soit par les dernières mercuriales du lieu, soit par une déclaration estimative. — Les baux verbaux ne sont pas soumis au droit d'enregistrement.

BAILLI. Dans l'ancienne organisation judiciaire et administrative de la France, le bailli était un officier royal d'épée qui rendait la justice dans une certaine étendue de territoire soumise à sa juridiction; ce territoire, à son tour, prenait le nom de baillage. Suivant l'opinion la mieux prouvée, avant que les rois eussent créé cette charge dans leurs

domaines, on connaissait déjà en France des baillis seigneuriaux, qui, dans les grands fiefs, rendaient la justice au nom de leurs seigneurs, et faisaient la recette des baillies. Les ducs et les comtes, qui, sous les deux premières races, s'étaient rendus héréditaires dans leurs fiefs ou bénéfices, avaient laissé à divers officiers choisis par eux, et connus sous les noms de vicomtes, prévôts, viguiers et châtelains, le soin de la justice ordinaire; mais ils retinrent plus longtemps entre leurs mains l'exercice de la justice des assises, où étaient portées les causes les plus importantes de leurs domaines; et quand, plus tard, ils abandonnèrent ces fonctions, ce fut à des officiers qui furent appelés *baillis*, du mot latin *bajulus* et *ballivus*, signifiant gardien et protecteur, à cause de la protection et de la garde que les vassaux du seigneur étaient en droit d'attendre d'eux. Aussi c'est dans ce sens que Loiseau, dans son Traité des seigneuries, donne aux baillis la qualification de juges de protection.

A l'exemple de leurs grands vassaux, les rois établirent des baillis royaux dans les villes de leurs domaines, et les commirent, chacun dans l'étendue de juridiction qui lui fut assignée, à la triple administration de la justice, des finances et des armes.

Philippe-Auguste, prêt à partir pour la croisade, en 1190, laissa, sous forme de testament, les ordonnances à suivre pour le gouvernement du royaume. C'est dans ce monument précieux de l'autorité royale à cette époque, qu'on trouve pour la première fois mention de ces baillis royaux, dont la puissance était supérieure, en quelques villes, à celle des prévôts, et dont les fonctions remplaçaient en quelque sorte celle des sénéchaux.

Philippe-Auguste s'exprime en ces termes à ce sujet: « Nous avons établi dans chacune des parties de notre do-
» maine comprises sous une dénomination particulière, des
» baillis de par nous, qui, dans leurs baillies, désigneront
» tous les mois un jour pour tenir les assises. Auquel jour,
» viendront pour qu'il leur soit fait justice sans délai, par
» nos baillis, tous ceux qui auront quelque plainte à former.
» Là, seront portées aussi les affaires concernant nos droits
» et le ressort de notre juridiction. Enfin, il y sera tenu re-
» gistre des forfaitures qui nous appartiennent. »

A mesure que le domaine royal s'étendit sous les règnes suivans, par conquêtes, par achat ou par confiscation, le nombre des baillis alla en augmentant. Bientôt ils abusèrent de leur autorité; et par les ordonnances de Louis IX, en décembre 1254, et de Philippe-le-Bel, en mai 1302, on peut apprendre combien étaient justes les plaintes des villes et des provinces contre la tyrannie de ces officiers.

Louis IX défendit aux baillis de se marier et de faire aucune acquisition dans l'étendue de leurs baillies, pendant l'exercice de leur charge, sans la permission du roi. Il voulut, en outre, qu'à l'expiration de leur office, ils demeurassent encore 40 jours dans la ville où ils avaient commandé pour répondre aux plaintes et aux demandes qui pourraient être portées contre eux.

Voici maintenant la formule du serment qu'ils devaient prêter en entrant en fonctions. Il se trouve dans les registres de la chambre des comptes:

« Premièrement, que vous servirez le roy bien et loyalo-
» ment et garderez son secret et son droit partout là où vous
» le sarez.

» Item, que vous ferez bon droit et hatif à tous ceulx qui
» auront afaire devant vous pour cause de votre office, tout
» au foible comme au fort, tant au pauvre comme au riche,
» sans acceptation de personne quelle quelle soit.

» Item, que de nulle personne de votre baillie ne d'autre
» quelle quelle soit, qui est cause devant vous, ou esperez
» qu'il doie avoir, vous ne prendrez don ne présent de vin
» en tonnel, des beste entière, comme buef ou porc, ne
» vinde ou viandes en autre manière, fors que pour la souf-
» fisance de la journée, ne or ne argent, ne joyaux ne au-
» tres choses qui puissent ou doient tourner à mauvaise con-
» voitise.

» Ainsy le jurez vous, bailly, ainsinc vous aist diex et ces
» sainctes évangiles. »

Ce serment, prêté d'abord devant le roi, ou dans les assises publiques des baillies, dut ensuite être fait en la chambre des comptes, par ordonnance de Philippe V, en 1319.

Les rois sentirent de bonne heure la nécessité de réduire peu à peu l'autorité trop étendue de leurs baillis royaux. C'étaient eux qui faisaient la recette du domaine et qui en rendaient compte au roi; cette partie leur fut retirée, et l'administration des finances fut affermée et donnée à bail à des particuliers. Le droit de guerre subit insensiblement les mêmes changemens; il ne leur resta bientôt plus que la convocation et la conduite de l'arrière-ban.

Quant à l'administration de la justice, les baillis sentirent eux-mêmes le besoin de se faire suppléer par des lieutenans dans cet office, qui demandait, depuis l'introduction et la pratique du droit romain en France, des études et des connaissances spéciales.

Néanmoins, jusqu'à la fin du dernier siècle, les baillis ont conservé de notables prérogatives. Pour être reçu dans cet office, il fallait être gentilhomme de nom et d'arme. Ils étaient toujours regardés comme les chefs de leur juridiction, et c'était en leur nom que la justice y était rendue, et que les contrats et les autres actes y étaient intitulés. Enfin, ils devaient résider dans leur province, et la visiter quatre fois l'année.

Dans tout ce que nous venons de dire, nous n'avons entendu parler que des officiers royaux qui, comme premiers magistrats des provinces, ont succédé aux ducs et aux comtes dans les fonctions de juges et d'administrateurs. Mais outre les baillis royaux, et ceux des seigneurs haut-justiciers, dans l'étendue de leurs fiefs, ce nom était encore adopté ou plutôt usurpé, par les officiers et les juges subalternes des petits seigneurs dans leurs bourgs et dans leurs villages. Bientôt même, ce ne fut plus qu'à eux seuls qu'il fut donné dans le langage habituel; car les grands baillis des provinces de France, ayant droit au titre de hauts et puissans seigneurs, auraient rougi, dans le dernier siècle, de porter un nom et un titre dont le théâtre s'était emparé pour en faire le type grotesque de l'autorité subalterne en France. Ils ne le prenaient plus qu'au barreau et dans les actes officiels de leur administration.

BAILLY (Jean-Sylvain) naquit à Paris en 1736. Son père étant peintre, le jeune Bailly fut d'abord destiné à la peinture; mais il ne montra pas grand goût pour cet état. Il se tourna vers la littérature, où il avait également devant les yeux l'exemple de son père, auteur de divers ouvrages dramatiques. A l'âge de seize ans, il composa deux tragédies, *Clotaire*, et *Iphigénie en Tauride*. Elles n'annonçaient pas des dispositions très poétiques. Elles furent montrées à quelques amis; et l'auteur, peu encouragé par leur conseil, se décida à quitter la poésie comme il avait quitté la peinture. Quelques circonstances l'ayant mis en relation de société avec l'abbé de Lacaille, il se lia fort étroitement avec cet astronome, et, grâce à ses leçons, il ne tarda pas à faire de grands progrès dans les mathématiques et la connaissance des astres. En 1762, âgé de vingt-six ans, il présenta à l'Académie des Sciences un recueil d'*observations lunaires* calculées sous la direction de l'abbé de Lacaille; et l'année suivante, l'abbé de Lacaille étant mort, il fut admis à l'honneur de lui succéder dans cette illustre compagnie. Il publia alors un nouveau recueil astronomique composé en société avec son maître, et contenant le calcul d'un grand nombre d'*observations d'étoiles zodiacales*. Après cela il se mit à un grand travail sur la théorie des satellites de Jupiter, sujet d'une haute importance et qui était alors presque entièrement neuf. Ces satellites, dans leurs mouvemens autour de la planète centrale, offrant en petit, pour la durée comme pour

l'espace, une image de notre système planétaire, on conçoit aisément tout l'intérêt qui découle d'une pareille étude et qui s'ajoute à celui qu'elle possède en elle-même. Ce travail fut publié en 1766 sous le titre d'*Essai sur la théorie des satellites de Jupiter avec des tables de leurs mouvemens.* Quelques années après, il ajouta un complément fort intéressant à son Essai, en donnant au public, dans un mémoire particulier, le résultat de ses recherches sur les variations de la lumière de ces mêmes satellites. Les succès qu'obtenait Bailly dans les sciences ne lui avaient pas fait entièrement oublier le goût qu'il avait eu dans sa jeunesse pour la littérature. Il possédait un style d'une élégance peu commune, et, bien que peu soutenu par l'imagination, fort supérieur néanmoins à celui qui est pour l'ordinaire le partage des personnes versées dans les sciences. Il avait concouru à diverses reprises et avec distinction pour les prix littéraires annuellement proposés par les académies, lorsqu'il se décida à entreprendre quelque ouvrage de longue haleine sur lequel il pût concentrer toutes ses ressources. C'est ainsi qu'il s'attacha à l'histoire de l'astronomie, sujet immense et qui, de son temps, était loin d'être aussi éclairé qu'aujourd'hui. Ses recherches sur l'astronomie antique, et surtout ses hypothèses sur sa source initiale, excitèrent vivement l'attention. Partant de la conjonction supposée qui forme le point primitif des tables indiennes, comme d'un fait réellement observé, il se trouvait engagé par là dans un champ fort difficile et dans lequel la délicate sagacité de son esprit devenait son seul guide. Il en venait à rapporter l'origine de toutes les sciences à un peuple septentrional qui, suivant lui, avait disparu de la terre sans laisser d'autres monumens de sa civilisation que des lambeaux de science disséminés chez tant de peuples divers. Voltaire, qui avait toujours considéré le peuple indien comme le peuple primitif, prit la plume pour répondre à Bailly qui lui avait dédié son histoire; et cette polémique fut cause que Bailly se crut obligé d'assurer ses idées historiques par un ouvrage spécial qu'il intitula : *Lettres sur l'origine des sciences et sur celle des peuples d'Asie.* Il publia à la suite une nouvelle lettre *sur l'atlantide de Platon.* Après cela, s'étant remis à son grand ouvrage, dont il n'avait achevé que la première partie relative à l'*astronomie ancienne*, il donna successivement l'*astronomie moderne* et l'*astronomie indienne et orientale.*

Tant et de si importans travaux avaient mis Bailly au premier rang des réputations scientifiques, non seulement en France, mais en Europe. En 1784, l'Académie Française ayant à réparer la perte de Tressan, avait voulu le remplacer par Bailly; et l'année suivante, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tenant compte de ses travaux d'érudition, avait également voulu l'avoir dans son sein. Il se trouvait donc à la fois et à de justes titres membre des trois académies. C'était un honneur que Fontenelle seul avait eu avant lui. Les grandes illustrations intellectuelles du XVIIIe siècle, ayant pour la plupart disparu de la scène du monde, Bailly se trouvait en quelque sorte leur représentant par héritage. Ses opinions politiques, conformes à celles qui animaient alors la partie la plus avancée de la nation, contribuaient à augmenter le crédit dont il jouissait par tant d'autres raisons. En 1789, lors de l'ouverture des états-généraux, il fut nommé député par les électeurs de Paris. Choisi pour doyen du tiers-état, ce fut lui qui eut l'honneur de présider l'immortelle séance du Jeu de paume. Il continua à présider l'assemblée quand elle se fut constituée en Assemblée Nationale. Dans le mouvement populaire qui suivit la prise de la Bastille, il fut nommé maire de Paris. Ces deux grandes dignités, qui toutes deux lui furent conférées par le suffrage de ses concitoyens, sont des plus éminentes parmi celles que les besoins des temps modernes ont produites; il en eut le premier honneur. Par son caractère inoffensif et tranquille, et par l'influence de tous ses précédens, il appartenait naturellement au parti qui désirait une révolution modérée et conduite sans emportemens et sans déviations; il était de la bourgeoisie bien plutôt que du peuple; et son esprit, qui n'était ni celui d'un homme d'état, ni celui d'un bien profond philosophe, ne calculait suffisamment ni les nécessités que la politique impose, ni les réformes radicales que l'état social réclame. Au lieu de spéculer sur l'effervescence ultérieure de la révolution, il croyait bien plutôt nécessaire de calmer l'irritation qui se montrait déjà. La popularité dont il avait un instant joui acheva de se perdre dans un coup d'éclat. Ce fut au milieu des tumultes occasionés par l'arrestation du roi pendant sa fuite, et par le refus de l'Assemblée de le déclarer immédiatement en déchéance. Une foule imposante s'était donné rendez-vous au Champ-de-Mars. On en était à ce point que Bailly avait à se prononcer soit pour la cause de l'insurrection, soit pour celle de l'assemblée. Placé entre le chemin de la politique et celui du devoir légal, il ne sut pas balancer. Il eut le courage et laissa la prudence. Main-forte fut prêtée aux volontés de la représentation nationale. La loi martiale, proclamée par Bailly et soutenue par la garde nationale, dispersa les rassemblemens; le sang des plus ardens amis de la patrie et de la liberté teignit le sol. C'était une marque ineffaçable, et la responsabilité de la mort de tant de patriotes devait rester sur la tête de Bailly comme un arrêt fatal. Dès lors, entièrement découragé et comme anéanti, Bailly ne songea plus qu'à se retirer des affaires publiques. Le travail de la constitution terminé, il donna sa démission. Il demeura cependant à la commune jusqu'à l'époque des élections. Alors il remit sa charge entre les mains de Pethion qui fut son successeur. Il se hâta de quitter un théâtre où il ne se sentait plus goûté et où rien ne lui souriait plus, et se réfugia à Nantes chez un ami. Dans le redoublement d'effervescence qui suivit la mort du roi, craignant que cette retraite ne fût point assez sûre pour lui, il la quitta pour se rendre à Melun, dans la maison de Laplace. Reconnu par un détachement de l'armée révolutionnaire, arrêté et jeté dans les prisons de Paris, il vit bientôt son procès s'instruire. Les souvenirs du Champ-de-Mars rendaient sa condamnation bien certaine. Il fut condamné à mort, le 10 novembre 1795, par le tribunal révolutionnaire. On connait les haines atroces qui désolèrent cette époque. Pourquoi en rappeler le détail? Dans les temps de révolution, l'homme qui va mourir, au lieu d'inspirer le respect, n'inspire trop souvent que l'injure et la colère. Les particularités du supplice furent affreuses. Bailly montra une grande âme. Trempé depuis plusieurs heures par une pluie pénétrante et glaciale, son corps tremblait. « Tu trembles, Bailly? lui dit un des bourreaux. — Mon ami, lui répondit l'illustre vieillard, c'est de froid. » Un instant après, sa tête abattue par la hache roulait dans les fossés du Champ-de-Mars. Il avait atteint le terme des peines de cette vie.

BAIN. Dans la langue médicale, on doit entendre, sous le nom de bain, l'immersion plus ou moins prolongée du corps entier (*bain général*) ou d'une partie du corps (*bain partiel* ou *local*) dans un milieu autre que l'atmosphère naturelle où nous vivons ordinairement, c'est-à-dire dans un liquide quelconque, comme l'eau, l'huile, le lait, etc., dans un air saturé de vapeurs aqueuses, voire même dans le marc de raisins ou d'olives, dans les boues d'eaux minérales, dans le fumier, dans le sable chaud, etc., etc. Mais nos lecteurs savent bien que nous ne voulons leur enseigner que l'hygiène, et non la médecine. A cette fin, nous devons laisser de côté tous les bains médicamenteux proprement dits, qui ne regardent que les malades, et nous borner, dans cette Encyclopédie, à la considération des bains dont les personnes bien portantes font ou doivent faire usage. Pour ces bains hygiéniques, nous nous servons de l'eau liquide, telle que nous la fournissent les rivières, les lacs et la mer, ou bien nous nous en servons à l'état de vapeur. Or nous renvoyons les bains de vapeur à l'article ÉTUVE : nous n'aurons donc ici à traiter que des bains généraux pris dans l'eau douce ou dans la mer;

car les bains partiels (pédiluves, manuluves, bains de siége et demi-bains) méritent à peine d'être signalés en passant comme moyens de propreté locale, et n'ont vraiment d'importance que lorsqu'ils sont employés comme remèdes et preparés comme tels, ce qui n'est plus du ressort de l'hygiène et ne doit pas nous occuper ici. Y a-t-il besoin, d'ailleurs, de faire observer à nos lecteurs que le bain général ne doit pas être entendu à la lettre comme l'immersion du corps entier? car les besoins de la respiration exigent impérieusement que la tête, ou du moins la face, ne restent que fort peu de temps submergées.

Dans l'appréciation des effets du bain sur l'économie animale, la circonstance la plus importante à considerer est la température de l'eau; car c'est de là surtout que dérive constamment la diversité des résultats. Conformément à l'exemple de la plupart des auteurs, nous diviserons donc les bains, sous le point de vue thermométrique, en six ordres; savoir : 1° bains très froids (de 0° à + 10° R.); 2° bains froids (de 10° a 15°); 3° bains frais (de 15° à 20°); 4° bains temperés ou tièdes (de 20° à 25°); 5° bains chauds (de 25° à 30°); 6° enfin, bains très chauds (de 30° et au-dessus). Cette division, commode pour l'etude, est en elle-même, il faut l'avouer, fort peu précise et fort peu rigoureuse; la qualification epithetique de chaque sorte de bain est vague, et les limites thermométriques sont arbitrairement posees; mais c'est un defaut inévitable en pareille matière. Les sensations de froid et de chaud ne dépendent pas absolument de la temperature du milieu où nous sommes plongés, mais varient aussi selon notre propre manière d'être : ainsi, par exemple, tel bain, froid pour un individu maigre et nerveux, sera frais ou même tiède pour un individu sanguin et pléthorique. M. le professeur Rostan (*Dictionn. de médecine*, article *Bain*) dit avoir connu une jeune dame qui trouvait très chaud un bain à 18°. Enfin l'habitude des bains froids fait trouver chaud un bain à 26° ou 28°, et celle des bains très chauds le fait trouver froid. C'est donc d'après la sensation du baigneur plutôt que d'après l'indication du thermomètre qu'il faut considerer un bain comme très froid, ou froid, ou frais, ou tiede, ou chaud, ou très chaud. En indiquant entre parenthèses certains intervalles thermometriques, nous avons seulement voulu dire que c'est ordinairement entre tels ou tels degres que la plupart des hommes ressentent telle ou telle sensation de froid ou de chaud, et eprouvent les effets que nous allons rapporter à chaque sorte de bain

I. *Bain très froid* (de 0° à 10°). — Il cause tout d'abord un malaise général, dû à la brusque et excessive deperdition de la chaleur vitale, et à l'accumulation surabondante du sang vers les organes intérieurs par suite du resserrement des tissus extérieurs. Frissons par tout le corps, tremblement des membres et de la mâchoire, taches violettes sur la peau, et surtout à la face qui devient toute grippee; vive douleur de tête, crampes violentes, gêne et accélération de la respiration, palpitations de cœur, fréquence et petitesse du pouls : voilà ce que le bain très froid produit immediatement. En se continuant, il pourrait, sans nul doute, donner lieu à une congestion mortelle de quelque viscère important, par exemple à une apoplexie; ou bien enfin il amènerait la mort par épuisement de la chaleur vitale. Mais sans être prolongé jusqu'à ces funestes extrémités, et ne durât-il même que quelques minutes, il determine d'ordinaire à sa suite une réaction febrile qui peut dégenerer en quelque maladie redoutable. Par consequent, si ce bain est quelquefois de mise, en medecine, comme moyen perturbateur pour interrompre le cours de certaines affections, il ne saurait être que condamné et honni en hygiène. A la verite, les Russes et autres habitans du Nord, au sortir d'un bain de vapeur, se plongent impunément dans l'eau très froide et dans la neige; mais c'est qu'un bain de vapeur rend pour quelque temps le corps insensible au froid (voir ÉTUVE). En telle circonstance, le bain froid n'est donc là que comme s'il n'était pas.

II. *Bain froid* (de 10° à 15°). — Ses effets au moment de l'immersion du corps sont analogues à ceux du bain précédent, mais bien moins intenses. Bientôt même les baigneurs robustes se font à cette nouvelle situation, et sentent succéder aux premiers instans de malaise une sorte de plaisir, surtout s'ils se meuvent avec activité. Les forces de l'organisme sont, en pareil cas, assez puissantes pour réagir plus ou moins long-temps contre le froid extérieur, et cette réaction est un bien-être. Le sentiment d'exaltation vitale dure encore après le bain : on est agile et dispos, l'appétit est vif, et les desirs amoureux singulièrement excités.

III. *Bain frais* (de 15° à 20°). — C'est là, en général, celui des nageurs durant la belle saison. Et ce n'est point seulement par le salutaire exercice de la natation qu'il contribue efficacement au maintien de la santé; il est éminemment avantageux par la réaction vitale que sa température même, encore bien inferieure à celle du corps humain, ne manque jamais de produire. S'il est pris dans la mer, il devient encore plus actif et plus énergique, ce qui est dû principalement, sans doute, à l'irritation que l'eau de mer, saturée qu'elle est de principes salins, exerce sur la peau, et à l'agitation des vagues qui frappent le corps en guise de douches. Somme totale, le bain frais est tonique, et convient particulièrement aux constitutions delicates et molles.

IV. *Bain tiède ou tempéré* (de 20° à 25°). — Ce bain ne fait éprouver aucune sensation de froid ou de chaud. Il n'est ni tonique comme les précedens, ni débilitant comme les suivans; est-ce à dire qu'il soit inutile? Tout au contraire, il est essentiellement hygiénique; car il convient aux personnes d'une santé parfaite, qui n'ont besoin ni d'être affaiblies ni d'être fortifiees. En nettoyant la peau, il prévient certainement le développement des dartres et autres eruptions hideuses, apanage ordinaire de la sale populace; et peut-être même aussi preserve-t-il de certaines maladies internes, que la malpropreté pourrait engendrer soit en fermant le passage à la matière de la transpiration, soit en fournissant des élémens morbifiques à l'absorption cutanée. De plus, le bain tempéré est bon à delasser les membres fatigués, à modérer l'ardeur des sens, à calmer l'irritation nerveuse; et cela, sans contredit, par l'introduction de l'eau dans l'économie à travers les orifices absorbans de la peau. (Voir le paragraphe de l'*Absorption cutanée*, à l'article ABSORPTION.)

V. *Bain chaud* (de 25° à 30°). — Il accélère ou ralentit le pouls et la respiration, suivant l'aptitude individuelle ou l'idiosyncrasie de chacun; mais il a pour effet constant d'augmenter la transpiration. Tant qu'on y est plongé, la sueur se manifeste sur le front, les tempes et les joues, en un mot sur les parties restées hors de l'eau; après qu'on en est sorti, un mouvement prononcé de transpiration règne quelque temps sur toute la surface de la peau, et ne peut se supprimer sans danger; et voilà, sans doute, à quoi il faut principalement attribuer la faiblesse qui suit ce bain. De plus, la tête est alourdie et disposée au sommeil; les parties genitales sont gonflees, comme le sont d'ailleurs tous les tissus extérieurs, et il y a une propension singulière aux plaisirs de l'amour. Aussi la mollesse et la volupté ont-elles souvent, aux dépens de la santé, abusé de ce bain chaud, essentiellement relâchant et débilitant, et en abuseront-elles encore malgré les leçons de l'hygiène, qu'elles ignorent ou méprisent.

VI. *Bain très chaud* (de 30° à 37°). — Tous les auteurs qui ont observé sur eux-mêmes les effets de ce bain, s'accordent à dire qu'à l'instant même où l'on y entre on éprouve, chose singulière, un frisson semblable à celui que nous avons vu être determiné par la première impression des bains d'eau froide; mais bientôt ce frisson fait place à un sentiment de chaleur excessive. La peau devient rouge, surtout au visage, où ruisselle la sueur; la respiration s'accelère, le cœur bat vite et fort, et, partant, il y a aussi plénitude et fréquence du pouls (100 à 120 pulsations par minute). L'injection san-

guine des yeux et leur larmoiement, le mal de tête, les vertiges et la somnolence, tout semble annoncer une apoplexie imminente. C'est que les fluides de l'économie, dilatés qu'ils sont outre mesure par un excès de calorique, causent non seulement un gonflement général des parties les plus extérieures du corps, mais aussi de véritables phénomènes de congestion dans les organes intérieurs, et surtout au cerveau qui, renfermé dans une boîte osseuse, ne saurait nullement se prêter à la distension des vaisseaux sanguins. Ainsi, nul doute que le bain très chaud, trop long-temps prolongé ou trop souvent réitéré, ne pût donner lieu à quelque accident mortel. Toujours est-il, du moins, qu'il a pour résultat inévitable de débiliter extrêmement l'organisme, à raison des pertes qu'une transpiration surabondante détermine, et de la langueur atonique qui est le pendant nécessaire d'une surexcitation extraordinaire. En définitive, il peut, ainsi que le bain très froid, être employé par la médecine pour remplir certaines indications; mais il n'appartient pas plus que celui-là au domaine de l'hygiène.

Je ne sache pas qu'on ait expérimenté les effets de l'immersion dans l'eau chaude au-delà de 37°, jusqu'au maximum de température que l'homme pourrait endurer, sinon sans péril, du moins sans brûlure; mais, à vrai dire, il est fort peu intéressant pour l'hygiène que la lacune soit comblée ou non. Car après tout il n'y a que quatre sortes de bains dont on ait à régler l'usage dans l'intérêt du maintien de la santé : ce sont les bains froids, les bains frais, les bains tièdes et les bains chauds, à l'exclusion des deux espèces extrêmes de la classification ci-dessus exposée.

Voyons donc maintenant quelles règles l'hygiène établit à cet égard. Nous poserons d'abord les règles les plus générales, puis nous indiquerons les règles particulières que chaque individu doit observer, eu égard aux conditions extérieures de saison, de climat, etc., et aux conditions personnelles d'âge, de sexe, de tempérament, etc.

A) *Règles générales.* — a) Et d'abord, c'est un précepte presque absolu que celui qui commande le bain dans le seul but de la propreté, sauf à en régler convenablement l'instant, la température et la durée, selon les circonstances. Il n'y a d'exceptions que pour certaines personnes à qui le bain est tout-à-fait antipathique et contraire, et qui sont obligées de ne se nettoyer le corps qu'à l'aide de simples lotions. Cette idiosyncrasie est rare, mais réelle. Pour ma part, je connais une jeune dame à qui je prescrivis en vain, il y a quelques années, de se baigner à l'occasion de je ne sais quelle indisposition; elle essaya plusieurs fois, mais sans succès, tant elle éprouvait de malaise et de suffocation dès l'instant même de l'immersion.

b) Il est dangereux de se baigner lors du travail de la digestion.

c) Il est utile, en entrant dans le bain, de se mouiller la tête, afin de s'opposer à la congestion du sang vers le cerveau. Cette précaution est d'autant meilleure que le bain est plus froid ou plus chaud; et il est bien entendu que, dans ce dernier cas même, c'est encore d'eau froide ou fraîche que la tête doit être arrosée.

d) La durée du bain doit être proportionnée à l'effet obtenu. Il faut sortir du bain froid quand la réaction vitale commence à diminuer, et que le frisson reparaît comme à l'instant de l'immersion. Il faut sortir du bain tiède et du bain chaud si l'on se sent près de défaillir.

e) Faire un léger exercice avant le bain froid, mais se garder d'y entrer en sueur. S'essuyer exactement au sortir du même bain, et se livrer de nouveau à un exercice léger, tel qu'une douce promenade à pied ou à cheval.

f) Enfin s'essuyer non moins soigneusement après le bain tiède et le bain chaud, et surtout se mettre à l'abri du refroidissement; et dans ce but chercher même, s'il le faut, dans un bon lit, un asile contre les intempéries de l'atmosphère.

B) *Règles particulières.* — a) Relativement aux circonstances extérieures, il est bien clair d'abord que les bains de rivière et les bains de mer ne peuvent être permis sous tel ou tel climat et dans telle ou telle saison, qu'autant que ce climat et cette saison maintiennent l'eau à un degré convenable de température : ainsi, en France, ces bains ne sont guère d'usage qu'à partir du mois d'avril jusqu'à la mi-septembre. Mais est-il vrai, comme le veut un préjugé vulgaire, qu'il soit dangereux de se baigner durant les jours caniculaires, c'est-à-dire à peu près depuis la mi-juillet jusqu'à la mi-août? Ce point mérite explication. Certes, ce n'est pas que la constellation de la Canicule exerce d'une façon occulte quelque influence maligne, et qu'on doive, par une sorte de peur astrologique, s'interdire aveuglément les plaisirs et les avantages du bain froid, ou pour mieux dire du bain frais pendant les grandes chaleurs qui règnent à cette époque; il faut seulement, alors plus qu'en tout autre temps, craindre les rayons du soleil, plus ardens alors que jamais : car un coup de soleil peut non seulement déterminer des rougeurs incommodes à la peau, mais aussi la fièvre cérébrale et l'apoplexie. En général, les baigneurs devront choisir le matin et le soir plutôt que le milieu du jour : le matin dans le fort de l'été, le soir au commencement et sur la fin de la saison des bains. En se baignant dans une rivière aussitôt après un orage, court-on risque, par cela même, de gagner une fièvre intermittente? Certains auteurs l'ont dit, mais, pour nous, nous ne nous donnons pas pour garans de la vérité de leur dire.

b) Relativement aux âges, l'hygiène n'approuve guère, ni pour la *première enfance* (voir AGE), ni pour la vieillesse, l'usage du bain froid. Chez les enfans en bas âge, l'organisme n'est pas encore assez bien affermi pour opposer à l'impression de l'eau froide une réaction avantageuse; et, à plus forte raison, cela est vrai à l'égard des nouveau-nés. Nous ne saurions donc regretter, avec J.-J. Rousseau (*Emile*, livre I), qu'on ne les lave pas « dans les rivières ou à la mer, » sans autre façon. » Mais les Scythes et les Sarmates plongeaient, dit-on, les nouveau-nés dans une eau glaciale, et ces peuples étaient sains et robustes. Certes, s'il est vrai qu'ils soumissent leurs enfans à une si rude épreuve, c'était, en effet, condamner à la mort tous les faibles; car les forts pouvaient seuls résister et vivre. Est-il donc rare, cependant, que d'enfant débile on devienne homme robuste? Et puis un individu faible peut servir et honorer sa patrie par une intelligence supérieure; témoins Pope, Voltaire et tant d'autres. Mais c'est trop s'arrêter à combattre, à propos de l'assertion bizarre d'un grand écrivain, une pratique absurde et inhumaine, qui, pour notre civilisation moderne, n'est vraiment plus qu'un rêve et une chimère. Ainsi donc ce n'est que lorsque les enfans sont parvenus à un certain degré de force qu'il convient de les habituer peu à peu au bain frais et au bain froid. Quant aux vieillards, ce qui doit leur interdire ces bains-là, c'est la crainte des congestions intérieures, auxquelles leur âge ne les prédispose déjà que trop, et que l'impression extérieure du froid ne peut que favoriser davantage.

c) Relativement aux sexes, nous remarquerons que les femmes sont, en général, moins aptes que les hommes à éprouver une réaction salutaire sous l'influence du bain froid; mais le bain frais est éminemment convenable à la plupart d'entre elles, excepté toutefois quand elles sont enceintes. De plus, les femmes doivent, durant leurs règles et quelques jours auparavant, s'abstenir de se baigner, même à l'eau chaude; car, en ce cas même, elles ont à craindre les effets d'un refroidissement consécutif.

d) Enfin, relativement à la diversité des tempéramens, des habitudes, des prédispositions maladives, etc., il y aurait une infinité de règles particulières à donner sur l'emploi des bains. Mais arrêtons-nous sur le seuil de ce dédale immense, où il ne convient guère qu'aux médecins de s'engager, et où

tous les lecteurs de l'Encyclopédie pittoresque n'aimeraient pas à nous suivre.

BAIUS. Voyez Jansénisme.

BAJAZET. Voyez Bayézide.

BALAAM ou Bilam était un Prophète ou Voyant en grande vénération dans le Kanaan au temps de l'invasion des Hébreux. La tradition qui nous a conservé son histoire, et qui se trouve consignée dans le livre des Nombres, a une certaine importance en ce qu'elle nous donne un curieux aperçu des mœurs et des croyances de ces nations antiques. On y trouve aussi une description très précise de l'état extatique qui accompagnait toujours la vision ou la prophétie. Voici l'histoire.— Balac, chef des tribus de Moab, effrayé à la vue des campemens des Hébreux, déjà installés autour de Jériche, envoie en toute hâte une députation à Balaam, qui demeurait fort loin de là sur l'Euphrate, pour le prier de venir faire le cérémonial d'imprécation contre Israel et rendre ainsi la défaite de ce peuple plus facile. « Je sais, lui fait dire le chef par ses envoyés, que celui que tu benis est béni, et que celui que tu maudis est maudit. » Balaam refuse de donner réponse immédiatement; il faut qu'il sache ce que lui commandera l'esprit de Dieu qui vient le visiter durant son sommeil extatique. Il prie donc les envoyés de demeurer près de lui jusqu'au lendemain. Durant son sommeil, l'esprit de Dieu le visite et s'oppose à ce qu'il aille maudire Israel. Il fait alors connaître son refus aux Moabites. Balac ne se rebute pas, il envoie de rechef vers lui en cherchant à le séduire par ses promesses. Balaam semble ébranlé; il invite les envoyés à rester afin qu'il puisse tenter encore une fois l'esprit de Dieu. Cette fois, la vision lui permet de partir; quand il sera sur les lieux, l'esprit lui commandera ce qu'il aura à faire. Le Voyant se met donc en route avec les envoyés du chef de Moab. C'est durant ce voyage que replonzé, selon toute apparence, dans son accès visionnaire, son ânesse, qui refuse d'avancer, entre en conversation avec lui, et qu'il aperçoit l'ange de Dieu se tenant le glaive à la main par le travers du chemin. L'ange lui permet de se remettre en marche avec ses compagnons, mais lui rappelle de ne pas prononcer d'autres paroles que celles qu'il aura soin de lui inspirer lui-même. Balaam continue son chemin, et arrivé près de Balac, qui est venu lui-même à sa rencontre, il lui fait connaître les conditions auxquelles l'esprit de Dieu a consenti à lui laisser faire le voyage. Balac fait tuer des bœufs et des moutons et donne un régal à son hôte et aux principaux du pays. Le matin venu, il prend Balaam avec lui, et du haut de la montagne de Baal, il lui montre les campemens d'Israël. Balaam lui fait construire en cet endroit sept autels, nombre sacré, et sur chacun ils immolent un taureau et un bélier. Cela fait, le devin s'éloigne en recommandant au chef de demeurer près de l'holocauste : « Peut-être, dit-il, que Elohime viendra à ma rencontre, et ce que sa vision me montrera je te le dirai. » La vision se présente en effet et lui enseigne ce qu'il devra dire. Il revient près de Balac au lieu des holocaustes, et commence son récitatif poétique. Ce chant est composé de quatre strophes; le prophète refuse de maudire, et se montre surtout frappé de l'étendue de cette population sur laquelle il plane du haut de la montagne. Les Moabites sont mecontens, mais Balaam s'excuse en leur rappelant qu'il n'est pas le maître de sa parole. On se décide à tenter une seconde experience. Balac conduit Balaam au sommet du Pisga, autre cime de laquelle on dominait encore sur les Hébreux. On recommence les mêmes cérémonies; le devin entre en vision, mais sa bouche se refuse encore à maudire. Il est toujours sous le coup de l'effroi de la part des Hébreux: « Regarde ce peuple, dit-il en terminant, il se lève comme une lionne, il se dresse comme un leopard, il ne se recouche point qu'il n'ait dévoré sa proie, et qu'il n'ait bu le sang de ses victimes. » Balac est encore plus affrayé qu'à la première fois. « Viens, dit-il, je te conduirai à un autre endroit, peut-être qu'il plaira à Dieu, et de là tu pourras faire l'imprécation. » Il le conduit alors sur le sommet du Peor, et l'on y bâtit encore sept autels que l'on arrose de sang. Cette fois Balaam n'a plus besoin d'aller chercher sa vision dans la solitude; dès qu'il s'est tourné vers le désert, en promenant ses regards sur les campemens d'Israel, l'esprit inspirateur entre en lui, et il commence son troisième récitatif. Voici ce morceau qu'il est peut-être permis de regarder comme nous donnant, par son système et sa structure, une idée de la poésie de ces anciens prophètes chaldéens. L'auteur de la tradition juive a certainement dû s'efforcer d'imiter la manière de ceux dont il parlait. Ainsi que dans quelques chants hébraïques, on peut remarquer que la même pensée est toujours répétée à deux reprises consécutives avec une simple nuance de variation.

« Discours de Balaam, fils de Béor, —discours de l'homme à l'œil perçant, — discours de celui qui entend la parole de Dieu, — qui voit la vision du Tout-Puissant, — qui tombe à terre, et dont les yeux sont ouverts. — Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob! — Et tes habitations, ô Israel! — Elles se prolongent comme les vallées, — comme les jardins de l'Euphrate, — comme les aloès que Dieu a plantés, — comme les cèdres du bord des eaux. — L'eau coule de ses urnes, — et sa semence aura des rivières nombreuses. — Son roi sera au-dessus d'Agag; — son royaume sera haut. — Dieu l'a sorti d'Egypte; — la force du rhinocéros est en lui. — Il dévore ses ennemis, — il broie leurs ossemens, — il brise leurs reins. — Il s'agenouille et se couche comme le lion, comme la lionne. — Qui osera le faire lever? — Bénits sont ceux qui te bénissent! — Maudits, ceux qui te maudissent! »

A cette fois, Balac n'y tient plus, il s'emporte en frappant des mains, et commande au prophète de s'éloigner au plus vite. Mais celui-ci, emporté par son excitation, n'en tient compte et recommence un dernier chant sur les vicissitudes futures d'Israel. Il y a quelque raison de soupçonner dans celui-ci quelque chose d'apocryphe, plus encore que dans ceux qui le précèdent. La vision terminée, le prophète qui était étendu sur la terre, se relève et s'en retourne dans son pays.

Cette histoire est intéressante, non seulement par l'idée qu'elle nous donne des coutumes religieuses des peuplades qui habitaient le Kanaan à l'arrivée des Hébreux, mais aussi parce qu'elle nous enseigne assez clairement la manière dont les Juifs entendaient le don de prophétie. Ils ne regardaient pas les hommes remplis de ce qu'ils nommaient l'esprit de Dieu comme une particularité spéciale à leur race. Il existait chez les autres nations des hommes doués de cette faculté merveilleuse, considérés comme des intermédiaires entre la divinité et le peuple, et les Juifs eux-mêmes accordaient que leurs prophéties, bien qu'ils fussent incirconcis et infidèles, pouvaient être véritables. Ce n'étaient nullement des fourbes ou des jongleurs s'acquittant à froid de leur métier, mais des hommes qui dans leur état extatique tombaient sous l'empire de facultés nouvelles qui se développaient en eux. Que Balac fasse offrir une rétribution à Balaam, cela ne témoigne nullement contre lui. Il était dans l'habitude de ces Voyans de se faire ainsi rétribuer par ceux qui invoquaient leur ministère. Lorsque Saül va consulter Samuel pour retrouver les ânesses de son père, il a soin de commencer par lui offrir de l'argent. Enfin l'aventure de l'ange menaçant n'est pas non plus un signe que Balaam fût considéré comme faux prophète. Ces sortes de rencontres, qu'il n'est pas facile de s'expliquer, se retrouvent ailleurs dans la tradition biblique. Jacob est obligé de lutter avec un ange qui l'estropie; Moïse en revenant en Egypte avec sa famille en trouve un qui menace de le tuer. L'inutilité des tentatives de Balaam pour maudire Israël était demeurée dans la mémoire du peuple comme une marque considérable de la faveur divine; Moab, abandonné à son instinct le plus pur, n'avait pas eu la force de dire ana-

thème contre lui. Moïse, dans le Deuteronome, a soin de rappeler que l'imprécation de Balaam s'est changée en une bénédiction. Josué en mourant au-delà du Jourdain, parle encore de Balaam et des efforts de Balac tournés par Dieu contre lui. Enfin il en est encore mention dans le livre d'Esdras et dans ceux des apôtres. Le prophète incirconcis faisant accueil aux affranchis de l'Egypte, du sommet des trois hautes montagnes de Moab, et refusant malgré lui de les maudire, était demeuré dans la tradition des Juifs comme une grande et solennelle figure présidant à leur établissement dans la terre promise.

Balaam désespérant de repousser les tribus conquérantes par la force, avait donné aux Kananéens le conseil de se lier avec elles en leur envoyant des femmes, de manière à arriver ainsi peu à peu à une fusion pacifique des deux races. Mais Moïse n'entendait point que les choses se passassent ainsi. Le but principal de sa politique était de constituer son peuple sur une nationalité vigoureuse et séparée de toutes les autres. Il s'éleva donc avec une inflexible énergie contre la conciliation tentée par Balaam. Il regardait la terre de Kanaan comme étant par droit de succession la terre de sa race; n'admettant à cet égard aucune prescription depuis le temps d'Abraham, il voulait la donner à son peuple franche et dégagée de toute sujétion étrangère. Toute la population fut donc vouée par lui à l'extermination. Balaam, qui apparemment n'était point retourné dans son pays, ou qui, peut-être, en était revenu au moment de la guerre, fut compris dans ce massacre général, et mis à mort en même temps que les cinq rois du pays.

BALANCE. Machine d'une application continuelle dans les transactions commerciales et dans les recherches de physique, servant à mesurer *le poids* des corps.

Les différentes formes de la balance reposent toutes sur le principe du LEVIER (voyez ce mot).

Dans la *balance ordinaire*, le levier ou *fléau* est *droit*; il est partagé par le point d'appui en deux bras égaux. — Aux extrémités des bras sont suspendus les bassins qui servent à peser les corps. Quand les bassins sont vides, le fleau à l'état de repos doit se tenir horizontal; et pour reconnaître plus facilement si cette condition est remplie, on adapte sur le milieu du fléau et à angles droits une tige ou aiguille qui, étant verticale, devra répondre à une certaine marque, tracée sur le pied de la balance. — Si, les bassins étant vides, l'aiguille n'est pas verticale, on produira ce résultat en chargeant l'un des deux bassins d'un petit poids additionnel. Ce poids sera considéré comme faisant partie essentielle de la machine. Cela fait, et si les deux bras de levier sont réellement égaux, on est assuré que deux poids mis dans les bassins sont eux-mêmes dans une parfaite égalité lorsqu'ils se font équilibre, c'est-à dire lorsqu'ils ne troublent pas l'horizontalité du fléau.

Cette circonstance, d'où dépend toute la justesse de l'instrument, que les deux bras du levier soient rigoureusement égaux, serait bien facile à constater par une mesure directe. Mais on pourra s'en assurer en changeant réciproquement de bassins deux charges qui se font équilibre; car, si les bras ne sont point égaux, ces deux charges ne se feront plus équilibre après une telle permutation.

Au reste, on doit considérer qu'il est impossible d'obtenir un instrument construit avec une exactitude mathématique, et, d'ailleurs, qu'une telle exactitude, fût-elle obtenue, serait bientôt détruite par les altérations du temps et de l'usage. Il est donc important, lorsqu'on tient à une grande précision, de savoir exécuter une pesée exacte, indépendante des vices possibles de la balance qu'on a à sa disposition. — Il y a pour cela deux méthodes.

La première méthode consiste à placer successivement le corps à peser dans les deux bassins. Les poids nécessaires pour l'équilibrer dans ces deux positions seront inégaux si la balance est inexacte; et alors *le vrai poids du corps sera égal à la racine carrée du produit de ces deux poids inégaux.* — Par exemple, si en plaçant un corps dans le premier bassin A, on trouve qu'il pèse 25 grammes, et que, placé dans le deuxième bassin B, il pèse 36 grammes; son véritable poids sera égal à la racine carrée de 900, c'est-à-dire à 30 grammes.

La seconde méthode, connue sous le nom de *méthode des doubles pesées*, est due à Borda; voici en quoi elle consiste.

« Commencer par placer le corps à peser, que j'appellerai M, dans un des plateaux de la balance, par exemple, dans le plateau A; puis faites-lui équilibre en plaçant dans l'autre plateau B des corps pesans quelconques, par exemple, des morceaux de cuivre, des grains de plomb et enfin de petites feuilles de cuivre battu ou de petits morceaux de papier que vous ajouterez par parcelles, jusqu'à ce que l'aiguille de la balance soit parfaitement verticale, et indique ainsi l'horizontalité du fléau. Cela fait, ôtez doucement le poids M, et substituez à sa place des grammes et des fractions de grammes, jusqu'à ce que l'aiguille soit redevenue verticale. La quantité qu'il faudra mettre de ces poids exprimera nécessairement le poids du corps M, puisque ces nouveaux poids étant placés dans les mêmes circonstances que le poids M, font de même que lui l'équilibre au plateau B, chargé toujours des corps que vous y avez placés.

Ces méthodes exigent évidemment que les points de suspension des bassins demeurent les mêmes pendant les deux opérations, puisque sans cela la grandeur relative des deux bras du fléau aurait changé. Or, la manœuvre étant plus simple dans la méthode de Borda, cette condition s'y trouve plus facilement et plus rigoureusement remplie. De plus, dans la méthode de Borda, les circonstances du frottement demeurent rigoureusement les mêmes dans les deux pesées; et aussi le même bras supporte la même charge dans ces deux opérations, de sorte qu'il en éprouve le même degré de *flexion*, ce qui maintient sa longueur dans une parfaite identité. Cela n'a pas lieu dans la première méthode, et cependant ces diverses circonstances et quelques autres, qu'on ne peut pas mentionner ici, sont loin d'être indifférentes lorsqu'on tient à obtenir une grande précision. (Voir le *Traité de physique* de M. Biot, Ier vol.)

Dans la *balance ordinaire* on a besoin d'une série de poids pour pouvoir peser tous les corps; et il en serait évidemment de même de toute balance dont les deux bras seraient de grandeur constante, égale ou inégale.

Dans la *balance romaine*, qu'on appelle simplement *romaine*, il n'y a qu'un seul poids pour peser tous les corps; mais c'est que le bras de levier, auquel on applique ce poids unique, est variable. Cette balance est assez fréquemment employée. Voici quelques détails sur sa construction.

Le levier ou fléau est droit; il est suspendu par une anse qui le divise en deux parties inégales. A l'extrémité du bras le plus petit, est un plateau ou un crochet destiné à soutenir les marchandises qu'on veut peser. Supposons d'abord que le plateau étant vide le fléau soit horizontal. Alors un poids d'un kilogramme, placé sur le plus long bras et à une distance du point de suspension *égale* au bras le plus court, ferait équilibre à un corps placé sur le plateau, et pesant un kilogramme; mais si on écarte du point de suspension le poids mobile, si on le place à une distance *double*, *triple*, etc., il fera équilibre à un corps pesant *deux*, *trois*, etc., *kilogrammes*. Il faudra donc que le plus long des deux soit *gradué*, c'est-à-dire divisé en parties égales, chacune au plus petit bras, à partir du point de suspension de la balance. Alors la division à laquelle le poids mobile devra être placé, pour faire équilibre à un corps, fera connaître son rapport avec le poids de ce corps.

Ordinairement le fléau de la romaine, abstraction faite du poids mobile, ne se tient pas horizontal. C'est le plus souvent le plus long bras qui l'emporte. Quoi qu'il en soit, la

division du plus long bras se fait toujours de la même manière et dans le même sens ; mais alors le point de départ de cette division ne coïncide plus avec le point de suspension de la romaine ; il doit coïncider avec le point sur lequel il faut placer le poids mobile pour rendre le fléau horizontal, lorsque le plateau n'est pas chargé.

L'avantage de n'employer qu'un seul poids tient, comme on voit, à la circonstance que le rapport des bras de levier est variable ; or on peut obtenir cette circonstance, non plus en faisant glisser un poids mobile sur le fléau comme dans la romaine, mais en faisant glisser le fléau lui-même sur son appui jusqu'à rencontrer le point où il se tient horizontal. Alors, on n'a même pas besoin d'un poids distinct du fléau ; car c'est le fléau lui-même qui contrebalance le poids du corps à peser. La *balance danoise* est construite sur ce principe.

On emploie quelquefois une balance *à levier coudé*, et dans laquelle on peut aussi, au moins dans de certaines limites, n'employer qu'un seul poids pour peser les différens corps. Ici le poids unique demeure toujours fixé au même point du fléau ; le point d'appui est également fixe ; les différences de poids sont indiquées par les variations de l'angle que fait le bras du levier coudé avec la verticale. (Voyez *Statique de Poinsot*.)

Enfin, on pèse aussi les corps avec des instrumens, dits *pesons* ou *balances à ressort*. Alors, ce n'est plus par *contrepoids*, suivant les principes du levier, mais par la force d'un ressort de flexion ou d'un ressort à boudin qu'on apprécie le poids d'un corps. Mais comme la force des ressorts s'altère assez promptement, ces instrumens ne sont pas susceptibles de précision.

BALANE (*Balanus*). Les balanes forment avec les anatifs, les coronules, les tubicinelles et quelques autres petits genres, une classe, designée par M. Cuvier sous le nom de classe des *cirrhipedes*. Linné réunissant ces animaux aux coquilles que l'on nomme Pholades, leur avait donné le nom de multivalves, nom dont on se sert encore, quoique plusieurs naturalistes aient considéré ces animaux, soit comme des crustacés, soit comme des annélides. En effet, ces êtres tiennent le milieu entre ces deux classes, et il n'est guère possible de leur assigner une place definitive.

Tous les animaux de cette classe sont fixés aux corps marins, soit par un tube plus ou moins long, comme cela se voit dans les anatifs (voyez ce mot), soit sans tube, comme les balanes, les coronules et les tubicinelles.

Le genre balane a été etabli par Brugnière. Les anciens connaissaient ces animaux; les Grecs les désignaient sous le nom de *balanoi* à cause de leur ressemblance avec le fruit du chêne, et les Latins sous celui de *balanus*. De nos jours on les appelle vulgairement *glands de mer*.

Tous ces animaux vivent en quantité innombrable sur tous les corps marins, sur les rochers, les coquilles, les crustacés, à la carène des vaisseaux, sur les bois flottans. Il en est même qui vivent sur les grands cétacés, et qui sont en si grande abondance sur la tête de ces animaux que les marins les designent sous le nom de *couronne de la baleine* : ceux-là forment un petit genre à part nommé tubicinelle.

Le genre balane est composé d'un très grand nombre d'espèces. L'animal est presque en tout semblable à celui des anatifs ; mais les parties qui le recouvrent sont composées de six pièces à peu près quadrilatères, plus ou moins triangulaires à leur extrémité supérieure. Le sommet est recouvert par quatre pièces, nommées opercules, qui sont mobiles, et que l'animal ouvre ou ferme à volonté. On peut donner pour caractères génériques : corps sessile, enfermé dans une coquille operculée; bras de l'animal nombreux sur deux rangs inégaux, articulés, ciliés, composés chacun de deux cirrhes soutenues par une pédicule; bouche sans saillie, ayant quatre mâchoires transverses, dentées ; une coquille fixée, composée de six valves réunies entre elles et formant par leur assemblage un cône tronqué à son sommet.

Les balanes très nombreux en espèces vivantes, ne le sont pas moins en espèces fossiles ; on en trouve en très grande abondance et surtout dans beaucoup de localités. Les terrains des environs de Paris, de Marseille, certains pays de la Pologne, de l'Angleterre, contiennent de ces fossiles qui sont connus sous le nom de *balanites*. C'est souvent dans le calcaire grossier qu'on les rencontre, mais plus souvent encore dans les couches superposées à la craie.

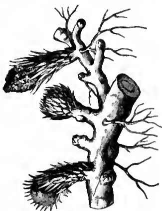


L'espèce reproduite ici est le balane géant (*balanus gigas*).

BALANOPHORÉES. Cette famille de plantes est une de celles qui mettent en défaut la classification actuelle des végétaux, d'après le nombre des feuilles séminales. Son fondateur, L.-C. Richard, la plaçait parmi les monocotylédones, entre la famille des hydrocharidées, qui terminent ce grand groupe, et celle des aristolochiées, qui ouvre la série des dicotylédones. Barsling la range dans cette dernière classe parmi les plantes qu'il appelle chlamydollactes, c'est-à-dire dont l'embryon, d'abord renfermé dans une sorte de sac, ne se divise en deux cotyledons qu'à l'époque de la germination. Enfin, MM. Schott et Endlicher, qui ont le plus récemment examiné les balanophorées, en font avec deux autres familles, les cytinées et les rafflesiacées, une classe spéciale qu'ils placent en tête des plantes exembryonées, et qu'ils regardent comme très distincte des autres, parce que les plantes qui la composent possèdent des organes sexuels très visibles, quoique leur structure soit cellulaire et leur embryon acotyledone.

Voici les caractères qu'ils assignent à la famille des balanophorées : les fleurs, monoïques ou dioïques, sont réunies en grand nombre sur un receptacle plus ou moins élevé sur une tige primitivement voilée, et nu ou garni de soies et de paillettes; les fleurs mâles ont un périgone monophille ou tubuleux et à trois divisions profondes, renfermant souvent le rudiment d'un ovaire. Les fleurs femelles sont nues, l'ovaire est couronné par le limbe du périgone; il porte un style ou deux, et présente une loge ou deux. Le fruit réunit dans une seule loge un grand nombre de spores agglomérés dans l'intérieur d'une tunique commune, de manière à simuler une seule graine. Les auteurs divisent la famille en deux parties qui diffèrent par l'état de liberté ou d'adhérence des étamines entre elles, et par l'imperfection ou la perfection du perigone mâle. La première division comprend deux tribus : les LOPHOPHYTÉES, où une même tige porte plusieurs réceptacles distincts, et les CYNOMORIÉES, qui n'ont qu'un capitule de fleurs à l'extremité de la tige. Dans la 2e divi

sion des balanophorées, on trouve pour troisième tribu les HÉLOSIÉES, qui, au caractère distinctif des cynomoriées dans la 1re division, unissent celui d'écailles tombant de bonne heure des capitulés, et les LANGSDORFIÉES, dont les réceptacles sont dépourvus d'écailles. On ne connaît que



(Langsdorffia hypogæa.)

six genres de balanophorées : deux dans la première tribu, le *lophophytum* et le *sarcophyte*; un dans la deuxième, le *cynomorinus*; deux dans la troisième, l'*hélosis* et le *scybalium*; deux dans la quatrième, le *longsdorffio* et le *balonophora*. Les espèces que renferment ces genres sont exotiques pour la plupart, peu nombreuses et peu importantes.

BALBEC ou BAALBEC. Cette ville doit sa célébrité aux ruines dont son emplacement est aujourd'hui couvert. Elle est située dans cette partie de la Syrie que les anciens appelaient Célesyrie ou Syrie creuse, à cause qu'elle est comprise entre le Liban à l'ouest et l'Anti-Liban à l'est. Son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée; son nom indique assez clairement qu'elle avait dû être construite sous l'invocation de Baal. Sa position sur la route de Tyr à Palmyre expliquerait suffisamment son ancienne splendeur; mais on manque totalement de données précises sur son etat primitif. Le nom d'Héliopolis (ville du Soleil), qui fut donné à Baalbec par l'antiquité classique, n'est peut-être qu'une traduction de son nom d'origine sémitique. Le temple où l'on célébrait la culte du soleil faisait toute la grandeur de cette ville sous les Romains : plus on est porté à admirer la majesté de cet immense édifice, plus on s'étonne du silence des écrivains anciens sur sa construction. Les investigations de Robert Wood, qui visita les ruines de Baalbec en 1751, aux frais et en société de M. Dawkins, n'ont pu découvrir dans les écrivains anciens aucune information à ce sujet. Le seul écrivain sur l'autorité duquel s'appuie M. Wood est Jean d'Antioche: cet auteur dit que le temple du soleil à Baalbec fut bâti par Antonin-le-Pieux. L'architecture, dans laquelle l'ordre corinthien prédomine, vient à l'appui de l'opinion qui regarde les grandes constructions de Baalbec comme étant d'origine récente. Nous n'essaierons pas de donner ici une description des ruines de ces temples, qui sont au nombre de trois; nous aimons mieux renvoyer nos lecteurs au bel ouvrage de Robert Wood, intitulé *Ruines de Bolbek*. Ceux qui ont visité Baalbec après Wood, Volney et Burckhardt ont trouvé les données fournies par ce voyageur d'une grande exactitude; quelques différences dans leurs observations s'expliquaient facilement par le delabrement graduel des colonnes, les tremblemens de terre, et la barbarie destructive des Turcs, des Arabes et des Turcomans. Burckhardt, qui a visité les ruines de Palmyre et de Balbec en 1810, dit que les ruines de la première, vues à une certaine distance, offraient un aspect beaucoup plus imposant que celles de Baalbec; mais qu'il n'y avait à Palmyre rien d'aussi majestueux que l'intérieur de l'enceinte des temples de Baalbec: le temple du soleil à Palmyre était évidemment construit sur une échelle beaucoup plus grande que celui de Baalbec, mais l'architecture de ce dernier est infiniment plus riche. Il n'est pas difficile aujourd'hui même de tracer la ligne des murs de l'ancienne ville de Baalbec, leur circonference est de trois à quatre milles. Aujourd'hui Baalbec ne compte que 4 à 5,000 habitans; il y a sur ce nombre environ vingt-cinq familles catholiques. Le grand temple, converti d'abord en une église chrétienne sous Constantin, fut plus tard abandonné complètement; les musulmans ont construit des mosquées et des minarets dans les intervalles. Dans ces derniers temps Baalbec était au pouvoir de la maison de Harfouch, famille principale des Montevalis, de la secte d'Ali. Les collisions entre les membres de cette famille se disputant la possession de la ville, et leurs vexations à l'égard des habitans de la ville, l'ont réduite à un état deplorable. Le chef qui la possède paie tribut au pacha de Damas dont il dépend.

BALBOA (VASCO-NUNEZ DE), célèbre capitaine et aventurier espagnol. Il a la gloire, dans la découverte de l'Amérique, d'avoir reconnu le premier les rivages de ce vaste ocean qui se trouve entre le Nouveau-Monde et l'Asie. On sait que Christophe Colomb, qui n'avait point connaissance de cette mer, s'était long-temps considéré comme étant parvenu dans l'orient de l'Asie. Balboa, chassé de l'Espagne par la perte de sa fortune, avait pris du service dans l'expédition d'Enciso. Etant parvenu, après diverses aventures, dans le Darien, il y fut reconnu pour commandant par ses compagnons, qui sur ses instigations déposèrent Enciso. Hardi et entreprenant, le nouveau chef étendit rapidement sa richesse et sa puissance. La population vaincue n'avait plus d'autre emploi que de ramasser de l'or pour ses vainqueurs. Un jeune chef, espérant débarrasser son pays de la tyrannie, donna à Balboa quelques renseignemens sur les contrées voisines de l'autre océan, et dans lesquelles, selon son rapport, l'or était beaucoup plus abondant. Il n'en fallait pas davantage pour réveiller toute l'ardeur des conquérans. Balboa, à la tête d'une petite armée d'expédition, composée de quatre-vingt-dix Européens et de mille Indiens, se mit en route à travers les montagnes; après vingt-cinq jours de fatigues, du haut d'une cime élevée il eut la vue de cet immense océan, qui seul pouvait donner à la terre rencontrée par Colomb la qualité de Nouveau-Monde. Balboa s'agenouilla sur la montagne en remerciant le ciel de la grande part qu'il lui faisait dans l'histoire du monde. Etant ensuite descendu sur le rivage, il entra tout armé dans l'ocean jusqu'au milieu du corps, et en prit possession au nom de la couronne de Castille. Ce fut alors que les Espagnols eurent leurs premières informations sur l'empire du Pérou. Balboa, ne se trouvant pas pour le moment en force suffisante pour en entreprendre la conquête, revint avec ses compagnons dans le Darien. Il y trouva un nouveau gouverneur envoyé par le roi d'Espagne. Celui-ci l'accueillit d'abord avec faveur, et lui donna même sa fille en mariage; mais la mésintelligence ayant commencé à éclater entre eux après quelque temps, le gouverneur ordonna que l'on instruisît un procès contre Balboa au sujet de l'affaire d'Enciso. Balboa fut condamné, et, malgré les réclamations unanimes de la population, il eut la tête tranchée à Santa-Maria. Il était âgé de quarante-deux ans, et sans sa mort prématurée, son ambition l'aurait probablement porté avant Pizarre dans la carrière qu'il avait eu du moins l'honneur de lui ouvrir.

BALBUZARDS. Ce genre a été séparé des aigles pêcheurs (voyez PYGARGUE) pour des particularités de peu d'importance, des ongles ronds en-dessous au lieu d'être

creusés en gouttière, des tarses réticulés au lieu d'être écussonnés comme chez les précédens, et pour un dernier caractère moins tranché, il est vrai, mais qui, grâce à un travail récent, fixe, comme irrévocablement naturel, un genre qui pouvait sembler tout au plus avoir quelque droit au titre d'espèce. Ce caractère consiste dans l'alongement de la deuxième penne, laquelle dépasse toutes les autres, et place ainsi l'aile dans le type désigné par M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire sous le nom d'*aigué*, le second des types auxquels il rapporte les ailes de tous les oiseaux. Or, en démontrant, comme il l'a fait, tous les rapports qui existent entre ces formes différentes, leur force relative et le parti que l'oiseau sait en tirer, rapports tels que l'on peut établir en principe que la puissance du vol est en raison directe de l'acuité des ailes, il a irrévocablement éloigné les balbuzards des aigles, et même des oiseaux de proie ignobles, qui appartiennent à la quatrième série seulement, celle des oiseaux à *ailes obtuses*, et les a réunis aux faucons et généralement aux oiseaux de proie nobles, qui se trouvent comme eux rangés dans la seconde.

C'est à ce développement plus grand dans la puissance du vol que l'espèce doit d'être répandue sur toute la surface du globe sans variations sensibles dans la couleur du plumage. Elle habite la lisière des forêts ou les rochers, proche des eaux douces des lacs et des rivières; même elle est commune en Allemagne et en Russie, et se trouve en France dans la Bourgogne et dans les Vosges. Sa nourriture se compose essentiellement de poissons, que l'oiseau saisit, soit à la surface de l'eau, soit en plongeant; et l'on assure, d'après Aldrovande, qu'en captivité il se laisse périr de faim plutôt que de toucher à la viande qu'on lui présente. Il niche sur les arbres ou les rochers, suivant les localités; sa ponte se compose de trois ou quatre œufs. Les anciens ont débité sur son compte bien des fables, et nous citerons comme l'une des plus extraordinaires cette erreur qui a été répétée par tous, depuis Albert-le-Grand jusqu'à Buffon, que tandis qu'il nage du pied gauche, il saisit sa proie du pied droit, lequel est fort et armé d'ongles comme celui d'un épervier, l'autre étant large et palmé comme celui d'une oie; et ce qui paraît étrange, c'est que Linné lui-même ne l'a point évitée; il a dit positivement : *pes sinister subpalmatus*; et pourtant, si, pendant ces deux ou trois centaines d'années, un seul savant, frappé de cette infraction à la loi de symétrie, eût voulu s'assurer du fait par lui-même, il eût vu qu'il n'existe pas plus de palmure au pied gauche qu'au pied droit.

BALE, Basle, Basel, ville et canton de la Suisse. — Au temps de Julius Cæsar, l'an 58 avant J.-C., un peuple celtique, appartenant à la confédération des Helvétiens, les *Rauraci* occupaient la portion des rives du Rhin où est aujourd'hui le canton de Bâle. Leur métropole était *Raurica* ou *Rauracum*. L'an 16 de J.-C., Munatius Plancus, par l'ordre d'Auguste, y conduisit une colonie, d'où la ville s'appela *Augusta Rauracorum*. C'est Augst (à deux lieues de Bâle), où se voient encore les ruines de la florissante cité romaine.

Le territoire d'*Augusta*, sur la frontière des peuples germaniques, eut de bonne heure à souffrir de leurs incursions, et devint entre eux et les Romains un champ de bataille accoutumé. Dès l'an 260, une bande germanique ravagea le pays et mit le feu à la capitale. L'an 374, le Rhin et les bords du lac de Constance furent le théâtre d'événemens militaires, où Ammien Marcellin prit part. Alors, dit cet historien, l'entrée du pont qui joignait les deux rives du fleuve était défendue par un château-fort, appelé *Basilia* ou *Basilea*, construit seize années auparavant par ordre de Valentinien.

Là est l'origine de Bâle. Les populations, menacées ou refoulées par les barbares du voisinage, seront venues s'abriter sous la citadelle, qui ainsi peu à peu s'est entourée d'une ville. Au milieu du v[e] siècle, la population de Bâle s'accrut des fugitifs d'*Augusta*, qui fut détruite.

Alors vient la grande invasion des peuples germaniques. Alors Bâle, comme toutes les villes, disparaît de l'histoire momentanément. Elle fit partie du puissant royaume des Burgondes, et l'an 748, nous y trouvons établi un évêché suffragant de Besançon. Ces faits et quelques légendes de saints, comme partout, voilà tout ce que nous savons. Au commencement du IX[e] siècle, un évêque de Bâle, Otto, gagne par sa science et sa vertu l'amitié de Karl-le-Grand, qui l'envoie en ambassade en Orient auprès de Nicéphore. Au retour du prélat, Karl, satisfait, lui conféra le titre de *princeps oulæ nostræ*. De cette concession est venue la souveraineté temporelle des évêques de Bâle.

Durant le moyen âge, sous le gouvernement des princes-évêques, Bâle eut à peu près les mêmes destinées que la plupart des grandes villes de cette époque : en-dehors la même vie guerrière; à l'intérieur, les mêmes phases d'oppression, de luttes, de triomphe; les mêmes fêtes, les mêmes désastres rompant à des intervalles trop courts la monotonie de sa chronique journalière. En 891, son évêque, Rodulf le Martyr, se fait tuer à la bataille de Worms; des barbares venus de Hongrie saccagent la ville en 917 : le 4 octobre 1010, dédicace d'une nouvelle cathédrale, bâtie par l'empereur Henri II; en 1032, la Bourgogne, dont Bâle fait partie, passe sous la suzeraineté des empereurs d'Allemagne; l'an 1072, l'évêque Bourcard de Hasenbourg, avec l'aide de l'empereur, détruit le vieux monastère de Moûtiers et s'enrichit de ses domaines; il est excommunié. Au XII[e] siècle, Otlieb, Henri de Hornebourg, Lutold de Ratelen, vaillans évêques, vont successivement à la croisade, où le second périt; à quoi il faut joindre, durant toute l'époque précédente, les guerres perpétuelles des évêques contre les barons de leur voisinage; les querelles sanglantes des papes et des empereurs, où les évêques de Bâle suivirent constamment le parti de leurs suzerains temporels. En 1312 il y eut une peste à Bâle, et en 1356 un tremblement de terre dont la ville fut presque entièrement renversée; le feu se mit dans les ruines et brûla huit jours sans qu'il fût possible de l'éteindre.

Nonobstant toute guerre et tout désastre, Bâle était devenue, durant le moyen âge, une ville florissante. La domination des princes-évêques, un peu défendue par la religion, moins rude habituellement et moins belliqueuse que celle des barons laïcs, y attira promptement une population forte et industrieuse, ainsi que diverses familles nobles, trop faibles pour se maintenir isolées au milieu de puissans voisins. La franchise de la bourgeoisie s'établit de bonne heure, et assez pacifiquement, en face du pouvoir seigneurial des évêques. Ceux-ci, dans un besoin d'argent que la guerre ou leur vie luxueuse perpétuaient, vendirent aux bourgeois assez de liberté pour que le reste se pût conquérir aisément. Ainsi Lutold de Retelen, vers l'an 1191, partant pour la croisade, octroya aux Bâlois l'institution des tribus bourgeoises. Durant les schismes qui déchirèrent fréquemment l'Église au XIII[e] siècle et au XIV[e], durant la confusion des interrègnes, en Allemagne, la bourgeoisie de Bâle s'accoutuma à l'indépendance par ses confédérations avec d'autres villes de la haute Allemagne, et, unie aux évêques, elle se défendit courageusement contre la noblesse dont les châteaux l'environnaient. En 1377, un tribunal, composé de dix chevaliers et de dix bourgeois, y fut établi pour le maintien de la paix publique, et le jugement des feudes ou guerres privées; en 1388, la juridiction civile fut enlevée à la prévôté des bénédictins du faubourg Saint-Alban, qui la tenaient en fief. L'an 1396, les Bâlois achetèrent de l'évêque les bailliages de Liechstal, de Waldenburg et de Homburg. Déjà, en 1392, le petit Bâle (klein Basel), séparé du grand Bâle (gross Basel) par le Rhin, leur avait été vendu.

La bourgeoisie de Bâle se lie de bonne heure aux cantons

confédérés. Le clergé l'excommunia; elle répondit au clergé qu'il n'avait qu'à *lire et chanter, ou bien de la ville s'ôter*. Quelle que fût la prépondérance de la bourgeoisie, les chevaliers, appui naturel du prince-évêque, conservaient encore dans la cité quelques prérogatives. Or, tandis que la bourgeoisie s'alliait aux cantons, les chevaliers soutenaient le duc d'Autriche. La bourgeoisie les exila, et la charge de bourgmestre lui appartint dans la suite exclusivement. En 1501, Bâle accéda définitivement à la confédération helvétique, et prit rang avant les villes de Fribourg et de Soleure. Dès ce moment, les évêques, dont le pouvoir en matière civile et politique était à peu près anéanti, se retirèrent au château de Porentrui. Ensuite vint la réforme qui affranchit Bâle de l'autorité spirituelle de ses anciens seigneurs. Cette révolution fut accompagnée de quelques émeutes, à cause de la résistance que, dans toutes les villes, les conseils opposaient à la réforme. A Bâle, la bourgeoisie s'étant armée, força les conseils d'abolir la messe, et brûla elle-même les images.

L'université de Bâle fut établie, l'an 1400, à la requête des magistrats de la commune et de l'évêque Winningen, sur l'autorisation de Pie II, si connu sous le nom d'Æneas-Sylvius. La bulle d'autorisation contient ces mots remarquables : « Rien de plus grand n'a été accordé aux hommes que de travailler la perle de la science; c'est elle qui rend le fils du pauvre nécessaire aux princes; elle retire de la poussière l'âme immortelle de l'homme; elle est le seul bien qui s'accroisse par la communication. » L'université et les presses de Bâle ont jeté dans la science un vif éclat.

Au milieu des guerres et des troubles intérieurs que Bâle eut à subir au XVe siècle, malgré une peste en 1438, et une autre peste en 1481, l'industrie, le commerce et les arts s'y élevèrent à un haut degré de splendeur. Au commencement du siècle suivant, Erasme et le peintre Holstein, dont les tableaux sont encore l'ornement de la ville, habitaient dans ses murs. Mais à partir de cette époque sa prospérité déclina. Il est advenu d'elle comme de Sparte chez les Grecs. La bourgeoisie de Bâle, toute puissante, a fait de sa liberté un privilége exclusif; elle a traité en serfs les nouveaux venus admis à vivre dans son sein. Or, la population primitive, n'ayant plus de source où s'alimenter, a décru rapidement; les fortunes se sont amoncelées en un petit nombre de mains; d'où il est résulté une aristocratie oppressive pour la masse du peuple non bâloise d'origine. D'autre part, cette classe ainsi opprimée a été dépérissant; de sorte que du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, la population totale avait décru de moitié. Elle est aujourd'hui d'environ 16 800 habitans.

Toutefois Bâle est encore l'une des plus grandes et des plus florissantes villes de Suisse. Elle est bâtie sur les deux rives du Rhin, à une hauteur de 800 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les deux parties de la ville sont jointes par un pont de bois long de 715. Les rues du grand Bâle sont, en général, étroites, tortueuses, bordées de vieilles maisons. Le seul beau monument est le *Munster*, la cathédrale, où reposent les restes d'Erasme. Il s'y fait un commerce assez étendu; commerce de transit, banque, vins et librairie. Il s'y fabrique des soieries, des étoffes de coton et du papier qui n'a plus son ancienne célébrité. Bâle est la patrie des frères Bernoulli, de Buxtorf, d'Euler, et elle dispute à deux autres villes l'honneur d'avoir donné le jour à Holstein. Elle est située au 47e degré 33' de latitude nord, et le 5e degré 15' de longitude est.

La superficie du canton de Bâle est de vingt-cinq lieues carrées, et sa population d'environ 55,000 habitans. Il est divisé en sept districts : Riehen, Klein-Huningen, Farnspurg, Homburg, Waldenburg, Müncheintein et Liechstall. Depuis 1833, la campagne de Bâle forme un état distinct qui envoie des députés à la diète helvétique. La langue du canton de Bâle est l'allemand, et sa religion la réformée. (Voyez Suisse.)

BALÉARES (Iles). Si, comme tout porte à le croire, l'Afrique et la Péninsule hispanique ont été réunies, les îles Baléares ont dû faire aussi partie de celle-ci; elles paraissent être le prolongement de la chaîne qui se termine sur les côtes orientales de la Péninsule par le cap Saint-Martin, dont elles sont éloignées de 22 lieues. Leur direction générale est du sud-ouest au nord-est. Elle se compose de quatre îles principales : *Ivica* et *Fromentera*, *Majorque* et *Minorque*. Plusieurs îlots avoisinent les côtes de ces îles; autour d'Ivice, on voit *Conejera Grande* (les grandes îles aux lapins), *Esporto*, *Bebra*, *Espolmador*, *Espardell* et *Tagam*; près de Majorque s'élèvent *Dragonera* (l'île aux dragons), *Conejera* (l'île aux lapins) et *Cabrera* (l'île aux chèvres); l'île d'*Ayra* est à peu de distance des côtes méridionales de Minorque. Un grand nombre de rochers sans importance règnent entre ces îles.

L'île de *Fromentera* ou *Formentera*, en français *Fromentouse*, longue de 5 lieues et large de 4, paraît devoir son nom moderne à la quantité considérable de céréales qu'elle produit relativement à sa superficie. C'était la petite *Pityusa* (*Pityusa minor*) des anciens. Dépourvue de source, elle n'offre à ses 12 ou 1500 habitans que de l'eau de puits. Le sel qu'on y recueille est pour eux l'objet d'un commerce lucratif. On s'est plu à la représenter comme infestée de serpens, de loups et de renards; mais les seuls animaux que renferment ses bois et ses prairies, sont des chèvres et des moutons devenus sauvages; et ses rivages sont le rendez-vous d'un grand nombre de ces oiseaux échassiers connus sous le nom de flamans.

Au nord de la précédente, *Ivice* ou *Ivica*, que les Romains nommaient *Ebusus*, a 22 lieues de tour. On y remarque une petite ville de 5 à 6000 habitans dont la fondation est attribuée aux Carthaginois, qui l'avaient bâtie 170 ans après Carthage. Elle est sur le penchant d'une colline escarpée qui s'élève au fond d'un golfe et dont le sommet est couronné par l'évêché, la cathédrale et le château du gouverneur. Des murailles l'environnent et la défendent, non des attaques qu'elle pourrait avoir à craindre des pirates, mais des naturels de l'île; car ils sont tellement accablés d'impôts, que souvent, dans l'impossibilité de les payer, ils ont recours à la révolte. Les environs d'Ivice sont marécageux, mais fertiles en coton; le reste de l'île abonde en goudron que l'on retire du pin d'Alep (*pinus Alepensis*), et qui constitue avec les produits de ses riches salines, les deux principales branches de son commerce. L'île renferme vingt-quatre villages; sa population est d'un peu plus de 21,000 habitans. Les mœurs de ceux-ci ont la rudesse de celles des peuples abrutis par la misère et l'ignorance. Ils n'ont qu'un seul genre de modulations pour chanter leurs amours, et que le son monotone du flageolet et du tambourin accompagnés de la castagnette, pour animer leurs danses bizarres et sans grâces. M. Cambessède, botaniste français, qui a visité les îles Baléares en 1825, nous donne une singulière idée des mœurs des habitans d'Ivice, par ce qu'il nous dit d'un usage relatif au mariage. Lorsqu'un villageois a obtenu la main d'une jeune fille, il est regardé par les parens de celle-ci comme faisant partie de la famille; mais la cérémonie nuptiale ne se fait qu'au bout de deux ans au plus. Jusque là, les jeunes gens du voisinage viennent visiter la fiancée en présence de son père. Le premier qui se présente le soir, jouit du droit de passer la nuit à causer avec elle. Il essaie par tous les moyens possibles de rompre le mariage projeté; il énumère les défauts du prétendu, et la fille est obligée de l'écouter jusqu'au bout sans se plaindre. Au point du jour il se retire; mais il revient quelquefois dès la nuit suivante recommencer ses séductions. S'il arrive le premier, il est de nouveau reçu par le père, qui, ainsi que l'amant, souffrent ces vexations qu'ils ont eux-mêmes fait supporter aux autres.

Majorque, ou *Mallorca*, est l'île *Balearis major* des anciens; elle a 30 lieues de circonférence. Ses montagnes sont

les plus hautes de toutes les Baléares; les plus remarquables sont le *Guig de Torella*, haut de 1,465 mètres, et le *Guig-Major*, qui en a 1,445. Elle renferme, outre une capitale importante, seize villes de 3 à 6,000 âmes, et une population totale de 182,000 individus. Le siége du gouvernement est à *Galma*, ville de 34,000 habitans. Elle est entourée de murailles de 7 à 8 pieds d'épaisseur avec treize bastions. Un château, bâti sur le coteau de Belver, la domine. De la promenade on jouit d'une vue délicieuse sur les champs et les jardins d'alentour. Les maisons sont bâties en pierres; mais l'excessive largeur des balcons rend les rues fort étroites. Le seul edifice qui rappelle son ancienne splendeur est la *Lonja*, ou la Bourse, qui s'élève près du port. Le palais du gouverneur est vaste, mais irrégulier; on y remarque une tour dont la construction est attribuée aux Carthaginois. L'hôtel-de-ville est d'une architecture gothique; la cathédrale bâtie dans le même style: elle renferme le tombeau de dom *Jayme II*, roi de Majorque, et fils de celui qui, en 1229, conquit cette île sur les Maures. On compte dans cette ville cinq autres églises paroissiales, dont une, celle de Saint-Michel, est une ancienne mosquée; quinze convens d'hommes et onze de femmes, dont les églises sont assez belles; et quatre hôpitaux, dont le principal renferme cinq cents lits. Il y a une société économique, deux colléges, un séminaire, une école de navigation, et deux bibliothèques publiques. Cette ville, qui fut pendant long-temps le principal entrepôt de commerce entre l'Europe et l'Orient, n'a qu'une industrie bornée aux besoins des habitans de l'île. L'art de l'orfèvrerie est presque uniquement reservé à la population juive, objet des mépris des autres habitans, bien que depuis le xve siècle elle ait embrassé la religion chretienne. Les riches habitans de l'île ont le même costume et les mêmes mœurs que les Espagnols: le peuple y est peut-être encore plus superstitieux qu'en Espagne, mais il est plus hospitalier; et comme il n'y a point d'auberge dans l'intérieur de l'île, une simple recommandation suffit pour vous faire ouvrir la porte d'un paysan, qui s'empresse de vous offrir tout ce qu'il possède avec la plus franche cordialité.

A peu de distance de Majorque, est un rocher *Cabrera*, habité par quelques pâtres et de nombreux troupeaux de chèvres. Cette île est couverte d'arbres, et renferme trois sources d'une eau saine et limpide. Ce qui la rend affreuse aux yeux des amis de l'humanité, c'est le souvenir des souffrances qu'y éprouvèrent les prisonniers français qu'on y reléguait vers la fin de la guerre de 1808 à 1814.

Située à l'est de Majorque, *Minorque*, ou *Menorca*, est l'ancienne *Balearis minor*; elle a 38 lieues de circonférence. Ses montagnes ne sont pas moins élevées que celles de Majorque: le mont *Toro* passe pour avoir 750 toises de hauteur. L'agriculture y est negligée; le bois y est rare, mais les prairies y sont abondantes. Elle renferme environ 44,000 habitans, répartis dans quatre ou cinq villes et dans un grand nombre de villages. Une belle rue tirée au cordeau, des maisons propres et bien bâties, n'empêchent pas *Mahon*, capitale de cette île, de présenter un aspect désagréable par son irrégularité. On n'y voit aucun édifice remarquable; mais son port, long-temps célèbre, est encore un des plus beaux et des plus commodes de la Méditerranée. On lui donne 19,000 habitans. *Ciudadela*, l'antique *Jamna*, dont l'origine est probablement carthaginoise, est, après Mahon, la plus considérable cite de l'île; elle a 6 ou 7,000 âmes; *Alayor* et *Marcadal* en ont chacune 4,000.

La plupart des petites îles voisines des trois principales Baléares peuvent passer pour inhabitées. La population de toutes les Baléares est d'environ 150,000 individus.

D'après les observations de M. Cambessède, les Baléares offrent des sommets arides et de vertes vallées: l'olivier, le caroubier et le pin d'Alep s'y montrent dans toute leur vigueur. Sur les coteaux maritimes le palmier nain protége de son large feuillage de jolies espèces de cyclames, des ononides à fleurs blanches et purpurines, et quelques élégantes anthyllides. Dans les terrains creux qui avoisinent les montagnes, le myrte, le pistachier lentisque, le câprier épineux, le ciste et le romarin, indiquent aux botanistes la région méditerranéenne. Le coctier-raquette entoure les jardins; sur les bords de la mer, le tamarin croît au milieu des marais salés; enfin la vigne s'élève en amphithéâtre sur les flancs de plusieurs collines, et le cotonnier se plaît dans les terrains bas et humides.

Les roches qui constituent les Iles Baléares sont généralement calcaires, et annoncent des terrains analogues à ceux du midi de la France. On y trouve des dolomies, des dépôts qui indiquent la formation oolithique; on y voit quelques roches qui semblent avoir une origine ignée; enfin des sources minérales et divers échantillons de carbonate de cuivre prouvent que Majorque possède des richesses dont on ne tire point parti.

BALEINE. Les baleines occupent en zoologie une importante place dans la tribu des cetacés dits souffleurs, parmi ceux qui ont la tête beaucoup plus grosse que le corps.

Leurs caractères génériques (car nous renvoyons au mot *cétacés* les détails d'organisation qui conviennent à l'ordre entier) sont de n'avoir plus aucune espèce de dents; leur mâchoire supérieure, en forme de carène renversée, est formée par deux énormes maxillaires unis entre eux par des intermaxillaires étroits.

Les os maxillaires portent, au lieu de dents, des lames serrées d'une substance cornée, nommés fanons; ils sont ainsi disposés: à partir de la commissure des lèvres, en allant d'arrière en avant, la rangée de fanons commence par des lames de plus en plus longues jusqu'à cinq à six pieds, qui vont ensuite en décroissant insensiblement jusqu'au bord antérieur de la mâchoire, où ils sont faibles et à peine longs de quelques pouces. — En dehors le bord de chaque lame est mousse et droit, en dedans il est effilé et comme formé de crins rudes et longs de quelques pouces; c'est la substance elle-même du fanon qui se divise en filamens. L'intervalle entre les lames est à la racine ou gencive de près de deux pouces; puis comme les fanons sont longs et élastiques, ils battent les uns contre les autres, et se touchent ou à peu près.

La mâchoire inferieure est dégarnie de dents et de fanons; elle n'est plus qu'une vaste ceinture osseuse, formée de ces grands os costiformes, qui n'ont qu'un condyle très court, et creusés eux-mêmes d'une grande cavité remplie de graisse à peine maintenue dans le tissu cellulaire, au milieu desquels courent les vaisseaux et les nerfs de la mâchoire d'en-bas.

Dans l'espace compris entre les os de la mâchoire, est la langue molle, plate, plus graisseuse que charnue, peu mobile, qui donne jusqu'à dix tonneaux de l'huile la plus fine. Quel est le jeu de ces mâchoires l'une sur l'autre? — La mâchoire d'en-bas s'abaisse beaucoup par l'action de ses muscles propres, et ouvre à l'avant, si l'on peut dire ainsi de la baleine franche, plutôt une ample caverne qu'une bouche proprement dite; à mesure que la mâchoire d'en-bas s'écarte, les fanons apparaissent sur les deux côtés comme une grille implantée sur celle d'en-haut: l'ouverture est très grande, et alors pénètre de toutes parts, soit entre les lames des fanons, soit dans l'espace antérieur libre, un vaste volume d'eau, charriant avec lui ces mollusques nus, tels que le clio *borealis*, ces infusoires gélatineux, qui tachent la mer de leurs bancs épais comme d'une voie lactée, et qui prennent pour les baleiniers le nom de *bitte*, ou *manger à baleine*.

Le voile du palais, comme nous le dirons en parlant des *cétacés*, est disposé de manière à établir au fond de la bouche, en avant, puis en arrière du pharynx, une barrière insurmontable à l'eau au moment de son irruption. — Alors le vaste réservoir se referme peu à peu, l'eau se trouve comprimée par le rapprochement des deux mâchoires, et tend

à fuir en bavant par flots de tous les côtés de la bouche. Mais les petits poissons (rarement la baleine en recherche de plus gros que le hareng), les mollusques, les corpuscules gélatineux, sont arrêtés par les barbules effilées des fanons; et lorsque la langue touche au palais, il reste vers le pharynx de la baleine une masse de produits marins mêlés à une petite quantité d'eau; c'est alors qu'elle ouvre le pharynx, et que la déglutition s'opère. Ce mécanisme n'est-il pas le même que celui de ces vannes d'osier que vous placez au fond de vos viviers pour arrêter le gros poisson comme le frétin. Aussi la baleine pêche, et pêche au filet ou à la vanne, ces myriades de corpuscules animés dont la substance gélatineuse va servir à son énorme accroissement; car la baleine atteint jusqu'à 70 pieds de long sur 30 à 40 de circonférence. Étudions un peu ce colosse.

Sa tête, avons-nous dit, est énorme; il le fallait bien, car c'est là que se développe cette nasse où facilement dix à douze hommes pourraient se tenir debout. Cette tête, arrondie par le dessus, n'a point de col qui la sépare du reste du tronc; les vertèbres cervicales y ont pris la simple épaisseur de rondelles osseuses; aussi pas de mouvement dans cette partie. — La tête porte au-dessus un évent à double ouverture, étroit passage qui sert à la baleine à se débarrasser de l'eau que dans ses ingurgitations successives elle a fait remonter du pharynx, par la voie des fosses nasales postérieures, dans des bourses qui, se contractant, lancent l'eau sous forme d'un double jet, plus ou moins élevé, selon l'activité et les passions de l'animal.

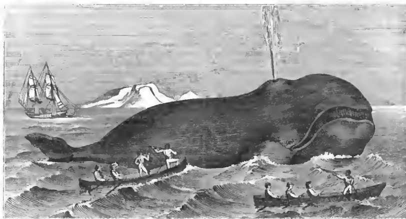
Le dos se courbe en arrière par une ligne qui rappelle, dit-on, celle donnée aux carènes des chaloupes; puis assez brusquement ce dos se rétrécit, se resserre, pour s'élargir de nouveau, et s'étaler horizontalement en une queue très vigoureuse, fendue en deux lobes égaux. — C'est à la fois le gouvernail et l'organe d'impulsion qui fait remuer ce grand corps.

A droite et à gauche, près de la tête, les parties osseuses, qui constituent les bras des autres mammifères, sont raccourcies et cachées sous une peau épaisse, et sans divisions ou doigts; et ainsi converties en une double nageoire robuste, ce sont les avirons de ce grand flotteur, et qui servent à sa direction.

L'œil de la baleine est très petit; il est enchâssé à fleur de tête, tout près de la commissure des lèvres, dans la peau graisseuse de cette partie, qui ne lui forme pas de véritables paupières. Son organisation n'en est pas moins très complète, et ce sens doit être pour la baleine la sentinelle la plus sûre, comme le moyen d'éclairer sa route, de trouver sa proie, etc.

Les autres sens sont probablement obtus. Nous parlerons de tout ce qui a rapport à la génération à l'article des généralités (voyez CÉTACÉS); qu'il suffise de dire que le baleineau en naissant est gros comme un fort taureau; il tette et suit sa mère ordinairement pendant deux ans; l'affection que la mère a pour son petit est grande, et les chasseurs baleiniers savent le mettre à profit. S'ils rencontrent une femelle suivie de son faon, ils adressent leur premier harpon au baleineau, qui bientôt expire; la femelle ne le quitte que lorsqu'elle est assurée de sa mort, et il devient aisé au harponneur de prendre son temps pour la frapper à son tour, au milieu des évolutions qu'elle fait autour de son baleineau pour le soutenir à flot. C'est ordinairement avec la queue que les baleines mères supportent leur faon: leurs bras nageoires sont trop courts pour qu'elles puissent, comme les lamantins, les étreindre dans une sorte d'embrassement.

On a exagéré à tort la vélocité de la course de ces grands cétacés; ils ne peuvent filer que trois milles à l'heure. Ce mouvement se compose d'un nombre considérable de paraboles décrites dans l'eau par l'effet du coup de leur queue horizontale sur l'eau qui fait résistance; la projection devient alors parabolique; c'est ce qui fait que la baleine paraît et disparaît à chaque instant sur la surface de la mer, en élevant au-dessus du niveau d'abord sa tête, puis le dos, puis la queue, et plongeant ainsi sans cesse de l'avant à l'arrière.



(Baleine franche.)

L'homme n'est pas le seul ennemi des baleines; elle a ses parasites attachés à toutes les parties de sa peau où l'épaisseur est moins grande; ce sont des crustacés du genre cyame, dont plusieurs espèces viennent d'être recueillies par M. Roussel de Vauzème.

D'autres cétacés, l'*épaulard* des Saintongeois, le *delphinus orca* ou *gladiateur* des naturalistes, font à la baleine une guerre acharnée. Réunis en troupes, ces dauphins cherchent surtout à s'emparer de sa langue, et à la dévorer sur l'animal vivant. Pour cela, ils le harcèlent, et lorsqu'il ouvre sa bouche mal armée, un d'eux y pénètre la tête en avant, et, celle-ci faisant coin, les autres de la bande viennent à leur tour agrandir l'écartement des mâchoires et dévorer toute la bouche intérieure. La baleine meurt alors dans d'horribles convulsions.

Ce que nous venons de dire se rapporte également à toutes

les baleines; car les naturalistes en connaissent plusieurs espèces: cinq sont seules bien avérées, et il serait peu prudent de s'en rapporter à des figures souvent disparates et peu fidèles données tour à tour comme espèces nouvelles; ce sont :

I. *Les vraies baleines* sans nageoire dorsale.

La seule authentique, celle que l'on chasse avec le plus de fruit dans toutes les latitudes, est la baleine franche, le *nord-caper* des Anglais. (Voyez Scoresby, *Voyage aux mers polaires*, tom. II.)

II. *Les baleinoptères*, ou baleines qui portent sur le dos un fort aileron. Ce caractère se rapporte:

Au *baleinoptère à ventre lisse*, *gibbar* des Basques, ou baleine à aileron. Sa longueur est égale à celle de la baleine franche, mais elle est moins grosse qu'elle. Cette espèce est peu recherchée des baleiniers, car elle fournit moins de lard, et sa chasse est difficile et dangereuse par la rapidité de sa course, et la fureur où elle entre lorsqu'elle se sent blessée.

III. Les *baleinoptères à ventre plissé*, ou *rocqual*, qui portent de grands plis à la peau du ventre:

1° La *jubarte* des Basques, peut-être aussi plus longue que la baleine franche, mais dont la chasse a les inconvéniens de celle du gibbar.

2° Le *rocqual de la Méditerranée*, probablement celui qu'Aristote a décrit, et dont un individu a échoué, il y a quelques années, en Sicile sur le cap Melazzo.

3° On peut y ajouter avec confiance la *baleine à bosse*, de Bonnaterre, qui a encore plus de vitesse que les autres espèces: on la néglige à cause de cette difficulté à la harponner, et des violens coups de queue qu'elle donne en se roulant sur elle-même.

Le public parisien a pu examiner à Paris le squelette monté d'une baleine franche, apporté d'Ostende. Les squelettes de la baleine franche et d'un rocqual, montés et garnis de leurs fanons aux mâchoires, peuvent être étudiés dans les galeries du Muséum. Ces pièces sont dues au zèle de feu Lalande, qui les apporta du cap de Bonne-Espérance.

De la pêche de la baleine, et de ses avantages commerciaux. — Au lieu de nous étendre sur la manière de pêcher la baleine, et de nous répandre en longs récits sur les manœuvres du harponnage, sur les dangers que courent les intrépides baleiniers, et, en un mot, de faire assister notre lecteur à cette longue série de travaux qui, pendant plusieurs mois, attendent les marins jetés dans ces entreprises; détails que les hommes du métier pourront trouver dans l'ouvrage que nous devons citer, et qui porte pour titre: *Pratique de la pêche de la baleine*, par M. Jules Lecomte, Paris, 1833, auquel nous empruntons beaucoup, nous préférons donner au genre de personnes sérieuses auxquelles ce recueil s'adresse, quelques lignes sur l'histoire de la pêche de la baleine.

On a répété partout que les Basques, ou plutôt que les marins de la Biscaye étaient les premiers qui aient osé attaquer la baleine pour faire profit de son lard, de ses fanons; et il paraît cependant que les peuples du Nord, connus sous le nom générique de Normands, ont véritablement l'antériorité pour la pêche de ces grands cétacés, qu'ils savaient déjà vaincre sur les côtes et dans le fond des baies de la Baltique, de la mer du Nord et de la Manche. Mais bientôt les Basques conquirent la réputation d'être les premiers baleiniers du monde, par leur persévérance et leur intrépidité dans des expéditions lointaines, au Spitzberg, par exemple, où ils établirent des fonderies pour les huiles à extraire, et d'où ils ne furent débusqués que plus tard par des nations rivales. Bientôt cette ardeur s'empara de tous les hommes du littoral de l'Océan qui s'étend depuis notre cap Finistère jusqu'au cap Saint-Vincent. Les pêcheurs de Bretagne, d'Aunis, de Saintonge, de Saint-Jean-de-Luz, les Espagnols de la Corogne, rivalisèrent de courage; et les princes affranchirent les baleiniers de toutes sortes de droits, et ce n'était que bénévolement qu'ils donnaient peut-être, à titre de dîme pieuse, la langue des baleines et baleinons aux églises et abbayes. Alors la chair des cétacés était regardée comme un mets fort bon, et tous les marchés en étaient abondamment pourvus. Aujourd'hui l'on a abandonné cette venaison lourde par le sang épais qui en remplit les cellules, aux peuples des contrées arctiques ou antarctiques. Cependant plusieurs fois, au Muséum, les employés des laboratoires de zoologie ayant eu l'occasion de disséquer de jeunes marsouins, ont essayé de cette chair noirâtre, et sans l'avoir trouvée par trop désagréable; mais l'odeur du lard est insupportable à notre odorat susceptible, et il faut un nez et un palais d'Esquimau pour se délecter de cette huile fétide qui en découle.

C'est la jubarte ou la gibbar, c'est-à-dire baleine à bosse, que les Basques harponnaient dans le golfe de Gascogne; mais comme elle est d'une capture difficile, qu'elle devient furieuse et peut entraîner la perte des équipages, on a depuis cessé de lui donner la chasse, et c'est à la poursuite de la *baleine franche* ou espèces peu distinctes du *nord Caper*, que, dès 1372, les Basques s'élancèrent vers le nord-ouest, et touchèrent alors ce banc de Terre-Neuve que devait illustrer plus tard la pêche de la morue; puis ils pénétrèrent vers le golfe Saint-Laurent. On retrouve sur ces rivages les ruines de leurs établissemens; mais peu à peu les baleines devenant plus rares vers le 48° degré (lat. N.), il fallut s'élever davantage vers le pôle.

Bientôt les Anglais et les Hollandais détruisirent les établissemens biscayens dans ces parages, et des évènemens de guerre ayant en outre anéanti les ressources de ces hommes industrieux, ils ne pêchèrent plus pour leur compte, et furent obligés de se mettre à la solde des autres nations. Ainsi les Hollandais et les Anglais, les premiers surtout, prenaient à gages des harponneurs, fondeurs, capitaines, timoniers biscayens. Aidée par eux, la Hollande puisa dans la pêche de la baleine de grandes richesses: c'était alors une compagnie qui avait ce monopole; les expéditions ayant été moins heureuses, la compagnie fut obligée de suspendre ses opérations, et la pêche de la baleine rentra dans le domaine public. Des entreprises particulières se formaient pour aller chasser les baleines vers le Groënland et vers le détroit de Davis.

Les Anglais ne restèrent pas en arrière des Hollandais; comme eux, ils avaient pris des *maîtres* biscayens pour les diriger: depuis, ils sont devenus eux-mêmes des maîtres aguerris: et ils ont formé des élèves qui à leur tour les ont surpassés: ce sont les Américains. Ce fut à l'aide de bons engagemens offerts aux baleiniers étrangers, puis de primes fortes présentées à l'émulation des armateurs, que l'Angleterre dut long-temps sa suprématie dans ce commerce: mais bientôt tant de lois prévoyantes, tant de sages dispositions parlementaires allaient tomber inutiles..... l'Amérique était libre.

Les Anglo-Américains, devenus une nation, voulurent avoir une marine à eux, une pêcherie à eux, et l'or de l'Angleterre, non plus que ses armes, ne parvinrent à ôter à l'Amérique du Nord ses pêcheurs et ses succès dans la pêche de la baleine. Les primes les plus fortes soutinrent encore pendant un temps la pêcherie anglaise; mais aujourd'hui les Anglo-Américains se sont jetés dans cette voie avec tant de bonheur et de persévérance, qu'ils rivalisent avec les Anglais, s'ils ne les surpassent pas. — Mais déjà long-temps avant cette époque la pêche de la baleine avait passé des mers du pôle nord vers les régions équatoriales, et plus loin vers le pôle antarctique, vers le détroit de Magellan, les Malouines, et s'est même répandue depuis dans la mer du Sud. — C'est aux Américains, et surtout aux baleiniers de Nantuket, que l'on doit d'avoir suivi les baleines et les cachalots, du nord au sud des côtes du Massachusset, dans les eaux du cap Vert, des îles Açores, sur la côte sud-ouest de l'Afrique, le long des côtes du Brésil, et auprès des îles Falkland. Lorsque la scission entre l'Angleterre, mère-pa-

râtre, et l'Amérique, fille émancipée, eut lieu, les Nantukois étaient en libre possession de la pêcherie du sud, où les Anglais, les Français et tous les peuples de l'Europe, les Portugais brésiliens eux-mêmes les ont suivis comme à une ample curée, où chacun travaille pour soi à l'ombre de son pavillon, et sans qu'un monopole exclusif règne au profit d'une nation au détriment des autres.

La France était conviée, comme les autres, aux bénéfices de ce commerce; elle s'y livra tard, et à peine, sous Louis XIV, quinze à vingt bâtimens sortaient-ils de nos ports de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, du Havre, de Dieppe. Cependant, vers 1786, des armateurs français comprirent qu'il y avait là de grands bénéfices à faire; ils achetèrent l'aide des Nantukois, et vingt-trois baleiniers sortirent de nos ports, et, de 1785 à 95, cent quatorze navires rentrèrent en France avec trente-un mille tonneaux d'huile.

Enfin aujourd'hui les capitaux du Havre semblent vouloir prendre cette voie d'écoulement; Nantes lui avait donné l'exemple, et tout fait espérer que le succès dépassera encore l'attente de nos armateurs. C'est dans le sud que la pêche se continue; un jour peut-être, lorsque les baleines du nord auront cessé d'être traquées, l'espèce y reparaîtra-t-elle nombreuse comme jadis.

Aussi, pour une si longue et si dangereuse navigation, faut-il que le bâtiment baleinier soit fortement équipé et d'un bon gréement. Il y a des conditions spéciales pour le gréement qui sont indiquées dans l'ouvrage ci-dessus cité, et qui ne peuvent trouver place ici. — Il faut surtout faire attention à la qualité ductile du fer du harpon, car il doit pouvoir se plier sans rompre dans toutes les directions, lorsque la baleine s'agite avec violence, la ligne de pêche tenant au bateau pêcheur. Si le fer était aigre, ces résocs qu'il éprouve l'auraient bientôt brisé, et la baleine serait probablement perdue, quoique, d'après M. le professeur Retzius, savant danois, nous ayons appris un usage assez singulier parmi les pêcheurs de la mer du Nord.

On lance les harpons libres; ils portent le nom du navire en chasse; la baleine emporte le trait avec elle, perd son sang et meurt de sa blessure au bout de quelques jours. Alors son cadavre flotte sur la mer. Les baleiniers, dans ce parage, s'approchent de la baleine morte, et un conseil de capitaines adjoge la capture au navire dont le harpon a frappé de manière à causer la mort; et la contestation est ainsi réglée, si plusieurs navires ont chassé et blessé la même baleine.

La notion plus précise sur les parages où se rencontrent le plus de baleines franches, intéresse davantage la géographie zoologique; aussi devons-nous y fixer notre attention. — Dans le Nord, les endroits où l'on trouve les baleines franches, le *Nord-Caper* du capitaine Scoresby, sont le Spitzberg, par 80 degrés lat. N., le nouveau Groënland, l'Islande, le vieux Groënland, le détroit de Davis, Terre-Neuve; puis, en descendant vers le sud, les côtes de la Caroline, et toute la partie située par 40 degrés de latitude et 86 degrés de longit. O. du méridien de Paris; dans l'Océan atlantique, dans le sud, les côtes d'Afrique depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au 10ᵉ degré de latitude S. environ, les parages situés à l'ouest du cap de Bonne-Espérance, les îles de Tristan-d'Acunha. Ainsi un ordre a été donné (en 1834) à une frégate française, capitaine F. Ferrin, de croiser dans les eaux de Tristan-d'Hacuna, pour porter aide et protection aux pêcheurs français. On pêche encore sur les côtes du Brésil et de la Patagonie, vers les îles Malouines, les côtes du Chili; car des baleiniers doublent aujourd'hui le cap Horn, et entrent en pêche sur la côte ouest d'Amérique, en remontant vers la ligne, dans les environs des îles de Gallapogos, connues aussi des naturalistes par les excellentes tortues franches que l'on y rencontre, et remontent jusqu'aux côtes de la Californie. On trouverait encore des baleines dans les mers du Japon, de la Corée, des Philippines et sur toute la côte Est de l'Afrique, près de Madagascar; mais ces lieux sont bien éloignés pour que des pêches régulières puissent s'y établir. La Méditerranée n'ayant pas de baleine franche, cette pêche y est insolite.

Un fait d'une immense considération géographique est celui-ci: c'est que l'on assure que l'on trouve sur les côtes du Japon et de la Corée des baleines portant des harpons lancés sur elles dans les mers du Nord. — Ces baleines auraient-elles accompli ce passage, si infructueusement tenté par le nord de l'Europe, vers le côté nord-est de l'Asie, par le détroit de Berhing? S'il en est ainsi, ce fait de geographie zoologique doit donner de nouvelles forces aux navigateurs qui se mettront, à la suite des Ross, des Parry, à la recherche de ce passage; car si les baleines trouvent, pendant un temps de l'année, les mers de la Nouvelle-Zemble libres de glaces, et elles ne peuvent vivre sous des mers solidifiées, obligées qu'elles sont de venir respirer à la surface, il ne sera peut-être pas impossible, en étudiant les saisons, les temps de débâcles, de faire ainsi le tour du pôle arctique de 0 à 180 degrés longit. E. du méridien de Greenwich. — Et c'est sur cette donnée du passage des baleines que cette espérance peut être maintenue.

Les pêches du Nord ont été abandonnées par la plupart des pêcheurs, avons nous dit; les Anglais seuls y envoient encore, et ont tenu dans ces parages, en 1820, cent cinquante-huit bâtimens. Celles du Sud sont le plus suivies sur la côte O. d'Afrique, à partir du 27ᵉ degré lat. S., jusqu'au 16ᵉ degré longit. du meriden de Londres, en mai, juin, juillet, août, époques auxquelles les baleines viennent mettre bas sur les bas-fonds sablonneux de ces parages.

Vers la fin de septembre, les baleiniers se portent à l'ouest du cap de Bonne-Espérance; la pêche y dure trois mois. Les baleines que l'on y pêche sont grasses et donnent jusqu'à 70 à 80 barils. — Sur les côtes de la Patagonie, la pêche se fait depuis 34 degrés lat. S., jusqu'à 48 et 49 degrés, à la hauteur des îles Falkland; la mer, dans ces parages, est dure à tenir; le froid y est considérable et la navigation dangereuse. Les baleines y donnent jusqu'à 100 barils; trente prises suffisent pour une cargaison complète. Nous n'en dirons pas plus sur ces stations de pêcheries.

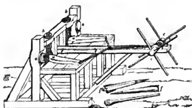
L'huile animale fournie par le lard de la baleine est d'un si grand emploi, que la France, eût-elle le double et le triple de baleiniers, ce produit trouverait un large écoulement. Cette huile sert surtout à la préparation des cuirs, qu'elle rend gras et de bon usage. Epurée en précipitant le reste des matières fibreuses qui en ôtent la limpidité par l'acide sulfurique étendu d'eau, l'huile de baleine sert à l'éclairage soit par combustion directe, soit alimentant les usines de gaz, concurremment avec la houille, l'huile de colza, etc. On voit donc que ce commerce ne peut qu'acquérir de grands développemens. Depuis la paix de 1815, le gouvernement a encouragé par des lois, des primes, des privilèges de navigations, la pêche maritime de la baleine et de la morue; la première a été pour lui l'objet d'une sollicitude particulière. Ce serait pour nous un grand avantage de nous affranchir d'un article essentiel d'importation par l'étranger; rien ne peut mieux former une bonne marine nationale, que 100 à 200 navires, montés de 20 à 40 hommes, et qui tiennent la mer 15 à 18 mois de suite, en acquérant toute cette industrie de mer que développe l'espoir d'un lucre à la part, ordinairement rudement acheté. — Le Havre, Nantes, Dieppe, Granville, Cherbourg, se partagent les chances de succès de 59 bâtimens (1834), tandis que jusqu'à 1831, 16 navires seulement avaient pris la mer pour cet objet. Espérons que ces efforts seront couronnés, et que nous reprendrons le rang que nous occupions dans les avantages de ce commerce, comme jadis les Français basques et saintongeois ont été les premiers dans ce combat contre le plus gros des cétacés.

BALISIER. Voyez CANNÉES.

BALISTE. Long-temps avant l'invention de la poudre

à canon et des autres agens dynamiques de l'industrie moderne, on avait senti le besoin de porter en certaines circonstances, dans les 'uttes de la guerre, des coups plus puissans que ceux qui résultent de l'application simple et directe de la force musculaire du soldat. De là, l'artillerie. Peu en honneur chez les peuples antiques, qui mettaient dans la vigueur du bras une des conditions principales de la victoire, et qui décidaient de leurs querelles avec la lance ou avec l'épée, elle acquit une influence croissante par le developpement simultané de la science de la guerre et de la science mécanique. Réunir pour un seul coup la force de plusieurs hommes ensemble, et même amasser pendant une certaine durée le produit de leurs efforts, pour le laisser ensuite détaler d'une seule volée, tel fut long-temps le seul principe moteur mis en action par elle. En augmentant le nombre des hommes, en augmentant la durée du travail destiné à se résoudre plus tard en un seul coup, il est évident que rien ne s'opposait à ce que l'on pût arriver par un tel procédé à des effets d'une valeur pour ainsi dire illimitée. L'are est une arme dont on peut amplifier indéfiniment la grandeur et l'elasticité, et qui marcherait à volonté sous la tension d'un millier d'hommes, comme sous le bras d'un géant.

Malgré le changement de moyens et l'emploi de la poudre, la différence entre cette artillerie antique et l'artillerie moderne n'est pas aussi absolue qu'on pourrait le penser au premier abord. Nous avons à parler ici des balistes. C'étaient les canons de l'artillerie antique. Les auteurs anciens, et notamment Vitruve, nous ont laissé les élémens de leur description. Folard a rassemblé et commenté ces divers passages, et c'est d'après lui que nous donnons la figure ci-jointe.



(Baliste antique, d'après Vitruve.)

Cette machine n'est qu'une grosse arbalète. Le châssis de charpente sur lequel elle est établie, sert à lui donner la solidité qui lui est nécessaire. Le ressort, au lieu de se trouver dans les bras *a a* qui communiquent le mouvement au projectile à l'instant de la détente, se trouve dans deux écheveaux *b b*, formés de cordes de boyaux ou de crins fortement tordues. Les bras sont engagés dans leur centre, et à mesure qu'on les tire à l'aide du treuil *c c*, ils forcent les écheveaux à se tordre. C'est par cette torsion progressive que l'on accumule une force qui se dégage tout entière à l'instant où le cable qui unit les deux bras, étant parvenu à l'endroit de la détente, se redresse subitement en chassant le projectile devant lui. Plus les écheveaux sont tordus et élastiques, plus leur résistance est difficile à vaincre, et plus aussi leur retour à leur situation naturelle est raide et violent. Dans ce mouvement, les bras emportés au-delà de leur position d'équilibre viennent choquer contre des coussinets *d d* pratiqués sur les deux derniers montans.

Les traits lancés par ces machines à une distance prodigieuse, et consistant en carreaux, *f f*, bien dressés et ferrés par le bout, pesaient jusqu'à soixante livres; leur longueur était de quatre pieds environ. A l'aide du canon parfaitement aligné *e e*, dans lequel ils prenaient leur vitesse initiale, il était facile de les envoyer exactement dans toute direction voulue.

« Plus les bras de la baliste sont alongés, dit Vegèce » (liv. IV, 23), c'est-à-dire, plus elle est grande, plus ses » traits sont lancés loin. Si elle est réglée suivant les pré- » ceptes de l'art et manœuvrée par des hommes exercés et » connaissant bien sa portée, elle enfoncera tout ce qu'elle » frappera... Quant aux balistes et aux onagres, ajoute-t-il » encore, manœuvrés avec activite et par des gens habiles, » ils sont au-dessus de tout. Il n'y a contre leurs coups ni vertu » ni moyen de defense. Semblables à la foudre, ils brisent ou » mettent en poussière tout ce qu'ils frappent. »

Les balistes employees dans les siéges pouvaient être établies à demeure fixe, comme celle que nous avons représentée; mais celles dont on faisait usage pour les batteries de campagne etaient montées sur des roues et traînées par des mulets. Dans les armees romaines, chaque legion traînait avec elle cinquante-cinq balistes roulantes (carrobalistæ). On sentait leur necessite aussi bien qu'aujourd'hui, dans nos brigades, la nécessite des batteries. « La legion, dit Vegèce, qu'il » faut toujours citer pour le technique de l'art militaire chez » les anciens, est en habitude de vaincre non seulement » par le nombre des hommes qui la composent, mais aussi » par la qualité de ses armes. Avant tout, elle doit être mu- » nie de projectiles auxquels ni boucliers, ni cuirasses ne » puissent résister. Chaque centurie possède une baliste; des » mulets la conduisent, une escouade de onze hommes fait » le service de la pointer et de l'armer. Ces machines ne » sont pas seulement utiles pour la defense des camps; elles » servent en pleine campagne et se mettent en batterie der- » rière la grosse infanterie. Devant leurs décharges, ni les » cavaliers cuirassés, ni les fantassins couverts de boucliers » ne peuvent se maintenir. »

Les balistes aussi bien que les catapoltes (voyez ce mot), passèrent des armees romaines dans les armées du moyen âge. Quelques uns des conquerans asiatiques en firent aussi usage dans leurs expéditions. On comprend comment, en présence de ces armes depuis si long-temps en usage dans les combats, on a pu posseder la poudre pendant des siècles sans songer à l'appliquer aux besoins de la guerre. Les balistes étant d'un service bien moins compliqué que les canons, devaient avoir sur eux une supériorité réelle dans ces temps où les armées en campagne ne jouissaient point pour leurs approvisionnemens et leurs transports des mêmes facilités qu'aujourd'hui. Rien n'empêchait de construire des balistes sur le lieu même où le besoin s'en faisait sentir, de les réparer, de les entretenir, de les incendier. Les munitions ne pouvaient manquer; il n'en fallait pas d'autres que celles que les bras des soldats étaient toujours à même de fournir. L'incertitude du tir soumis à variation suivant l'etat hygrométrique de l'air et la fatigue des câbles, la longueur du temps nécessaire pour charger chaque coup, probablement aussi la pesanteur des madriers, étaient des inconvéniens notables et dont notre artillerie moderne est en partie débarrassée. Néanmoins on ne peut nier que dans bien des circonstances, il pourrait être encore avantageux d'avoir recours aux balistes. Une force de peuple privée du matériel convenable improviserait aisément et à peu de frais dans l'espace d'une journee des balistes redoutables. Le moindre mécanicien donnerait en quelques heures le modèle de machines cent fois plus expéditives et plus commodes que celles des anciens; et il suffirait de quelques charpentiers et de quelques coups de hâche pour mener l'œuvre à sa fin.

BALISTE. Artedi a le premier désigné sous ce nom un groupe de poissons, d'après leur nom italien *pesce balestra*, à cause de la ressemblance entre le mouvement de leur epine dorsale et celui d'une arbalète. Ces poissons forment un genre très nombreux dans l'ordre des branchiostèges de Linné. G. Cuvier les a rangés dans les sclérodermes, ou la deuxième famille de son sixième ordre, ou celui des plectognathes (voyez ce mot). Le nombre des espèces qui était de dix-huit d'après Gmelin (13ᵉ edition du *Systema naturæ*

de Linné) a été porté successivement à vingt-huit par Lacepède, ensuite augmenté par Schneider dans son édition de Bloch, par Bosc dans le Dictionnaire de Déterville, par Bory Saint-Vincent (*Dict. class. d'hist. nat.*), s'élève maintenant à plus de cinquante (Cuv., 2e édit., *Règ. anim.*). Les caractères du genre sont: 1° corps comprimé, ordinairement tranchant ou caréné, soit sur le ventre, soit sur le dos; 2° tête terminée par une bouche munie de huit dents sur une seule rangée à chaque mâchoire, le plus souvent tranchantes, recouvertes par une peau molle ou par de véritables lèvres; 3° peau dure, épaisse, rugueuse, formant une sorte de cuirasse, mais n'étant point absolument osseuse; 4° deux nageoires dorsales, la première ou l'antérieure composée d'un ou plusieurs aiguillons articulés sur un os particulier, qui tient au crâne, et leur offre un sillon où ils se retirent; la deuxième dorsale molle, longue, placée vis-à-vis d'une nageoire anale à peu près semblable; 5° nageoires pectorales petites, et au ventre une seule nageoire au lieu de deux comme dans la plupart des poissons. Cette ventrale n'est souvent composée que d'un seul rayon, presque toujours caché sous la peau et quelquefois saillant et garni d'épines; 6° ouverture des branchies étroite, située au-dessus et très près des nageoires pectorales.

Ces poissons sont remarquables par leurs belles couleurs, par leurs armes défensives. Ils ont quelques rapports de physionomie avec les chétodons. On les trouve en grand nombre dans la zone torride, près des rochers à fleur d'eau; on en observe aussi quelques espèces dans la Méditerranée. Quoique pourvus en arrière de nageoires assez larges et d'une vessie natatoire grande et robuste, les balistes nagent avec difficulté à cause de la raideur et de la dureté de leur peau qui ne permet pas à leur queue d'exécuter des mouvemeus très rapides. Ils peuvent introduire à volonté de l'air dans l'estomac, et produire une espèce de sifflement en le rejetant avec une grande vitesse. Ces poissons se nourrissent, dit-on, de crustacés, de coquilles, et même des animaux des polypiers, qu'ils brisent facilement avec leurs dents, dont les deux antérieures sont plus longues et ressemblent par leur aplatissement aux incisives de l'homme. Cependant Cuvier n'a trouvé que des fucus dans ceux qu'il a ouverts. Les balistes ne sont point obligés pour vivre d'attaquer d'autres poissons. Leur peau dure et leurs aiguillons les mettent à l'abri de la voracité des autres poissons qui n'osent les avaler. Leur chair est en général peu estimée et passe pour être dangereuse à l'époque où ils se nourrissent des polypes des coraux. Daudin (*Dict. d'hist. nat.* Levrault) pense que leur qualité nuisible ne réside point dans leur chair, mais plutôt dans une liqueur visqueuse dont leurs piquans sont enduits, qui pourrait, dit-il, être vénéneuse, et propre à produire l'inflammation dans les plaies causées par ces piquans. Mais toutes les piqûres, plus ou moins profondes, sont en général suivies d'inflammations vives, sans que les instrumens piquans aient été empoisonnés.

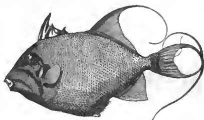
Lacepède avait subdivisé les espèces de balistes en quatre sections, d'après le nombre des rayons de la première nageoire dorsale et de ceux de la nageoire pectorale. Daudin et Bosc les avaient adoptées; mais G. Cuvier, en examinant avec soin 1° les différences des écailles; 2° le nombre des aiguillons ou piquans; 3° la forme générale du corps et quelques caractères anatomiques importans, a été conduit à établir quatre sous-genres bien distincts, qu'il désigne sous le nom de *balistes proprement dits*, *monacanthes*, *alutères* et *triacanthes*.

Les balistes proprement dits sont reconnaissables à leurs grandes écailles rhomboïdales qui ne se recouvrent point, leur première dorsale est munie de trois aiguillons; leur bassin est toujours saillant et hérissé à l'extrémité. Les épines situées derrière cette extrémité doivent-elles être regardées comme les rayons des nageoires ventrales?... Les subdivisions de ce premier sous-genre sont: 1° espèces n'ayant point d'armure à la queue et distinguées en: *a* celles sans écailles plus grandes que les autres derrière les ouïes; *b* celles avec écailles plus longues que les autres derrière les ouïes; 2° espèces à queue armée de plusieurs rangées d'épines courbées en avant, et ayant toujours des écailles plus grandes derrière les ouïes.

Les monacanthes sont caractérisés par de très petites écailles hérissées de scabrosités raides et serrées comme du velours. Leur bassin est saillant et épineux comme dans les balistes proprement dits; mais leur première nageoire dorsale n'offre qu'une seule grande épine dentelée, et un vestige presque imperceptible de la seconde. Les monacanthes sont subdivisés en, 1° espèces à os du bassin mobile, et à fortes épines aux côtés de la queue; 2° espèces ayant des soies rudes de chaque côté de la queue; 3° d'autres dont le corps est couvert de petits tubercules pédiculés; 4° d'autres encore à corps garni partout de cils grêles et souvent branchus; 5° enfin des espèces manquant de ces divers caractères.

Les alutères se font remarquer par leur corps alongé et couvert de petits grains serrés et presque invisibles; par une seule épine dorsale, et plus particulièrement par l'absence complète de la saillie de leur bassin, qui est entièrement caché sous la peau.

Les triacanthes diffèrent de tous les autres balistes par une queue plus longue, par une peau garnie de petites écailles serrées; leur première dorsale est munie d'une très grande épine et de trois ou quatre petites. Ils ont des espèces de ventrales soutenues chacune par un seul grand rayon épineux et adhérentes à un bassin non saillant.



(Baliste-vieille.)

Nous nous bornons à indiquer succinctement la caractéristique de ces quatre sous-genres, et nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'espèce la plus connue; c'est le *baliste-vieille*, qui se trouve dans toutes les mers entre les tropiques, et parvient jusqu'à trois pieds de long. C'est au grognement, semblable à celui d'une vieille femme, produit, dit-on, par ce poisson lorsqu'il est pris, qu'est dû le nom donné à son espèce.

BALISTIQUE, du mot grec *ballô*, je lance. C'est la *théorie des projectiles*, base de la science de l'artilleur.

Etant connus la charge de poudre, la longueur de la bouche à feu, et le poids du boulet; déterminer la *vitesse initiale* du projectile, c'est-à-dire la vitesse qu'il a en sortant du canon;

Ensuite étant connues la vitesse initiale et la direction initiale, déterminer la route du projectile, ou, comme on dit, sa *trajectoire*;

Telles sont les deux questions fondamentales que la balistique se propose de résoudre.

Mais jusqu'ici ces deux questions, la première principalement, n'ont pu être traitées que d'une façon empirique. Ainsi, relativement à la détermination de la vitesse initiale, on s'est occupé d'abord de trouver quelle est la longueur de bouche à feu la plus favorable pour une charge donnée de

poudre; et on a reconnu que, pour obtenir la plus grande vitesse initiale, il faut que le rapport de la longueur de la charge à la longueur du canon soit celui de 1 à 1,72. Aussi a-t-on abandonné depuis long-temps les pièces si longues qu'on employait dans l'origine. — Ensuite on a trouvé, en expérimentant sur des canons de longueur convenable, que les vitesses initiales sont entre elles en raison directe des racines carrées des quantités de poudre, et en raison inverse des racines carrées des poids des boulets.

En admettant ce dernier résultat, qui n'est vrai toutefois qu'entre certaines limites, il faudra encore pour chaque qualité de poudre expérimenter la vitesse imprimée à un boulet d'un poids connu par une charge determinée de cette poudre; — et alors il sera facile de calculer les vitesses initiales pour d'autres charges et pour d'autres boulets.

Quant à la route décrite par les projectiles, Tartaglia, géomètre italien du XVI[e] siècle, est le premier qui ait cherché à établir que cette route était nécessairement une ligne courbe, sauf le cas où le boulet serait lancé dans une direction verticale.

Après lui, Galilée, appliquant à ce problème intéressant ses propres découvertes sur l'accélération des graves et sur la composition des forces, prouva que, *dans le vide*, la trajectoire serait une parabole, et que l'amplitude du jet, c'est-à-dire dans le sens horizontal, atteindrait le maximum, en en supposant la direction initiale inclinée de 45° à l'horizon, toutes circonstances égales d'ailleurs.

Malgré la réserve que Galilée avait faite relativement à la résistance de l'air, on supposa pendant long-temps que cette résistance était trop faible pour altérer le mouvement parabolique; et on s'efforça, mais bien en vain, de faire plier les données de la pratique aux résultats d'une théorie incomplète.

Cependant Newton ayant admis la supposition que la résistance au mouvement de la part d'un fluide est proportionnelle à la densité de ce fluide et au carré de la vitesse du mobile, il se proposa, et après lui les plus grands géomètres jusqu'à nos jours se sont proposé le problème de calculer d'après cette hypothèse la route du projectile; — cette route, dans la supposition d'un milieu resistant, prend le nom de *courbe balistique*.

Malheureusement toutes les forces du calcul sont impuissantes à résoudre en toute rigueur le problème de la courbe balistique dans l'hypothèse de Newton; et les solutions approximatives qu'on a essayé de donner sont de peu d'utilité dans la pratique. — De leur côté les ingénieurs ont voulu confronter l'hypothèse en question avec les résultats de l'expérience; et ils n'y ont pas trouvé toujours un accord satisfaisant. Ainsi *Hutton*, qui a fait sur ce sujet des recherches très suivies, trouve une concordance plus exacte, en ajoutant à l'expression de la résistance donnée par Newton un terme proportionnel à la première puissance de la vitesse.

Une circonstance singulière que la théorie n'avait pas prévue, et qui mérite d'être signalée ici, c'est la *déviation* de la trajectoire. — On avait cru que la trajectoire serait toujours contenue tout entière dans un plan vertical mené par l'axe de la bouche à feu; cependant il y a toujours une certaine déviation au sortir du canon, déviation d'un côté ou d'autre de ce plan vertical, et qui dans quelques circonstances, rares à la vérité, s'est elevée à la quantité énorme de 15°. Bien plus, on s'est assuré par des observations précises que la projection horizontale de la trajectoire n'est point une ligne droite, ce qui revient à dire que cette trajectoire n'est pas contenue tout entière dans un même plan vertical. — On attribue ce dernier effet à ce que le boulet aurait généralement, outre son mouvement de translation, un rapide mouvement de rotation sur lui-même, dû : au contact des parois de la bouche à feu; à l'inégale impulsion de la poudre qui ne s'enflamme pas tout entière simultanément; et surtout au defaut d'homogeneité du boulet, défaut qui empêche le centre de gravité de coïncider avec le centre de figure; de telle sorte qu'une impulsion même très régulière de la poudre doit nécessairement produire une telle rotation. — La rotation du boulet étant admise, comme la différence de densité dans les couches d'air qui le précèdent et celles qui le suivent, peut donner lieu à des résistances inégales tangentiellement à la surface du boulet, il peut naître de cette circonstance une déviation sensible.

Il est d'ailleurs bien impossible de soumettre à l'analyse des circonstances si variables, si particulières; et il faut savoir reconnaître ici l'absolue impuissance de la théorie. Mais tout cela n'empêche pas nos canonniers de servir leurs pièces avec une habileté finie, et un succès presque toujours merveilleux.

BALIVAGE, Baliveaux. Le *balivage* est l'opération par laquelle on réserve les arbres qu'on choisit lors de la coupe des taillis, pour les laisser croître en futaie, et qui, dès ce moment, prennent le nom de *baliveaux*. On appelle baliveaux *de l'âge* ceux qu'on réserve pour la première fois, et qui n'ont que l'âge de la coupe à exploiter; baliveaux *modernes* ceux de la dernière coupe, et qui ont par conséquent deux âges; baliveaux *anciens* ceux qu'on a réservés dans les coupes antérieures à la dernière, et qui ont par conséquent trois âges ou plus. Sous le rapport de leur origine, on établit une différence entre les baliveaux de *brin* qui proviennent de semence ou d'une racine traçant entre deux terres, et les baliveaux de *souche* qui naissent de la souche d'un arbre après qu'il a été coupé, et qui poussent plusieurs ensemble : ces derniers ne sont pas aussi estimés que les baliveaux de brin pour les réserves. Les communes et établissements publics doivent, en vertu de l'ordonnance de 1669, réserver seize baliveaux de l'âge des tailles par arpent (32 par hectare), outre les anciens et les modernes. Dans les bois des communes qui sont aménagés, on suit, pour le nombre des baliveaux à réserver, les ordonnances qui en ont prescrit l'aménagement, et ce nombre est d'environ cinquante baliveaux de l'âge par hectare.

En reservant des baliveaux, on a pour objet d'assurer le repeuplement de la forêt et la production des grands bois de construction. Les naturalistes et les physiciens, entre autres Réaumur, Duhamel, Buffon et Rozier, ne sont pas d'accord avec les forestiers sur l'utilité de ces réserves.

Le balivage est toujours accompagné du *martelage*, opération par laquelle on imprime sur l'arbre la marque du marteau de réserve. — Voyez Forêt, Futaie, Taillis.

BALKAN. Ce groupe de montagnes n'est qu'une dépendance du système alpique. Il se lie par le mont Perserin aux Alpes dinariques, et se termine au bord de la mer Noire par le cap Emineh. Son étendue de l'ouest à l'est est d'environ 150 lieues. Il détermine le passage des eaux qui vont se jeter au nord dans le Danube, au sud dans la mer de Marmara, l'Archipel et la Méditerranee, à l'est dans la mer Noire, et à l'ouest dans la Méditerranée et le golfe Adriatique.

De sa chaîne principale, qui est la plus septentrionale, s'étendent au nord un grand nombre de ramifications dans le bassin du Danube, mais beaucoup moins importantes que celles du sud qui s'étendent dans toute la partie de la Turquie d'Europe appelée Roum-Ili. Cette chaîne principale se divise en cinq parties : ce sont, à partir de l'ouest, le *Tchar-dagh*, l'*Ardjentaro*, les *Ghioustendils*, les *Doubnitsies* et enfin les *Balkans*.

Il paraît par les observations faites en 1834 par M. Hauslab, ingénieur-géographe autrichien, que la partie la plus rapprochée du cours du Danube, et que l'on designa quelquefois sous le nom de *Petit-Balkan*, n'a pas plus de 1,500 à 2,000 pieds d'élévation, tandis que le *Grand-Balkan*, qui, un peu plus au sud, forme la continuation de la même chaîne, peut avoir 5 à 6,000 pieds de hauteur, attendu qu'il conserve encore en mai de la neige sur ses hautes cimes.

La chaîne qui se dirige vers le sud-est, sous le nom de *Despoto dagh*, s'élève à 8 ou 9,000 pieds. D'autres observations donnent au point culminant du *Tchar-dagh* 9,600 pieds, à celui de l'*Ardjentaro* 9,800 pieds, et à celui des *Doubnitza* 8,400 pieds.

Les rivières auxquelles le Balkan donne naissance au nord sont peu importantes, mais au sud on en cite plusieurs qui sont assez étendues : telles sont, à partir de l'ouest, le *Vardar*, l'antique *Axius*, qui descend du *Tchar-dagh*, et se jette dans le golfe de Salonique, après un cours d'environ 60 lieues ; le *Kara-Sou*, l'ancien *Strymon*, qui sort des monts *Ghioustendil*, et tombe dans le golfe d'Orphano, après avoir parcouru une étendue d'environ 50 lieues ; enfin le *Maritza*, jadis l'*Hebrus*, dont le cours est de 80 lieues et qui se jette dans le golfe d'Ænos.

Les principales montagnes des groupes du Balkan étaient connues des anciens. Nous en citerons seulement quelques unes : le *Scardus* (Tchar-dagh), le *Scomius* (Doubnitza), l'*Hæmus* (Emineh-dagh), le *Rhodope* (Despots-dagh). On voit que plusieurs des noms modernes ont pris leur origine dans les noms anciens.

Pour donner une idée de la constitution géognostique du groupe des Balkans, nous reproduirons ici ce que nous avons dit ailleurs. Le massif qui supporte les différentes roches qui le composent, paraît être formé de granite et de gneiss. Ses ramifications septentrionales sont des collines de grès, appelé *mollasse*, assez semblable à celui des Alpes helvétiques ; au sud de cette ligne, on trouve une série de montagnes de calcaire compacte gris ou blanchâtre, qui présente des coupures transversales et offre la plus grande analogie avec la bande secondaire des Alpes. Entre ces montagnes et la chaîne centrale du Balkan, on remarque de grandes cavités, occupées jadis par des lacs, et qui forment aujourd'hui des vallées longitudinales : telles sont celles où se trouvent Varna et Choumla. Si l'on monte le Balkan proprement dit, on y retrouve les roches les plus anciennes des Alpes, savoir des masses d'agglomérats ; puis des schistes gris et des schistes talqueux ; enfin des couches puissantes de calcaire noirâtre ou rougeâtre, du terrain de transition. Le col du Balkan, entre Viddin et Andrinople, est entièrement formé de ces dernières roches ; et ce n'est qu'en descendant par le versant méridional qu'on trouve des micaschistes sur le pied de la chaîne. Ces roches schisteuses sont couvertes, au sud comme au nord, de calcaire gris foncé de transition.

Le Tchar-dagh, le Balkan, proprement dit, sont riches en mines de fer : les montagnes de Ghioustendil paraissent renfermer, outre le fer, du plomb, du cuivre, de l'argent et de l'or.

Ces montagnes sont en partie couvertes de forêts ; l'Hæmus et le Rhodope sont peut-être les plus boisées. A leur base et dans la plaine on trouve le peuplier, le frêne, le platane, le caroubier, le laurier et l'olivier. Jusqu'à la hauteur de 1,500 à 1,800 pieds croissent l'orme, le chêne et le châtaignier : au-dessus s'élèvent les mélèses et les sapins ; mais les cimes coniques du Balkan sont dépourvues de végétation, si l'on en excepte quelques plantes alpines et plusieurs cryptogames.

Le versant septentrional est presque toujours humide et couvert de brouillards ; du côté opposé l'air est pur, la température douce et agréable, et les délicieuses et pittoresques vallées annoncent le climat heureux de la Grèce.

BALKH, province peu considérable de la grande Bukharie et comprenant une partie de l'ancienne Bactriane. Balkh, ville principale de la province, est l'antique *Bactra*, déjà célèbre du temps de Sémiramis, et passe pour la plus ancienne ville du monde chez les Orientaux, qui lui donnent le surnom d'*Omm-el-Beldd* (mère des cités). Après la destruction du royaume de Bactriane par les Scythes, cette province fit de nouveau partie de l'empire persan, alors sous la domination des rois parthes. Plus tard, dans le troisième siècle de notre ère, Ardéchir Babegan ou Artaxerce, roi de Perse, fondateur de la dynastie des Sassanides, fut couronné à Balkh, et il y convoqua une assemblée de mages pour travailler à rétablir la religion de Zoroastre. Après la chute du dernier monarque sassanide, vaincu par les Arabes musulmans, ces derniers, sous le khalifat d'Othman, vers l'an 650 de Jésus-Christ, s'emparèrent de Balkh, qui resta au pouvoir des khalifes jusqu'en 874, époque à laquelle Jacou-ben-leits, premier prince de la dynastie des Soffarides, s'empara de Balkh et du territoire qui en dépendait. Balkh appartint ensuite aux dynasties des Samanides, des Ghiznevides, des Ghaurides et des Kharismiens, qui s'élevèrent successivement aux dépens de l'empire des khalifes, et plusieurs de ces princes y firent leur résidence. Dans l'année 1222, le fameux conquérant mogol *Tchinghiz-khan* (Gengiskan) s'en empara, et fit massacrer avec inhumanité tous les habitans. En 1369, un descendant de Tchinghiz, le sultan Houssain, livra au célèbre *Timour-lanc* (Tamerlan), sous les murs de Balkh, une bataille dans laquelle il fut complètement défait ; assiégé dans la ville, il fut forcé de se rendre à son ennemi, qui fit raser la citadelle, ainsi que tous les palais de Houssain. Les descendans de Tamerlan furent à leur tour expulsés par les Ouzbeks, vers le commencement du seizième siècle. Le fameux Thahmas-couli-kan ou Nadir s'en était rendu maître vers l'an 1736, et à sa mort, Ahmed-Chah, fondateur du royaume des Afghans (voyez AFGHANISTAN), s'empara de Balkh, qui appartint à ses successeurs jusqu'au démembrement de leur royaume. En 1825, Balkh a été conquis par Mir-Mourad-bey, prince ouzbek, que le voyageur Burns ne considère que comme un lieutenant du roi de Bokhara.

Balkh est situé dans une plaine, à quelques milles des montagnes. Les environs sont fertiles, bien cultivés, et renferment de nombreux villages. Quant à la ville, elle est aujourd'hui entièrement déchue et presque déserte. Ses ruines ont environ vingt milles anglais de circuit. On y remarque des mosquées en partie détruites, et des tombeaux dégradés qui avaient été construits avec des briques durcies au soleil ; aucune de ces ruines n'a paru à M. Burns, qui a visité Balkh en 1831, antérieure au mahométisme. Un mur de terre de construction assez moderne environne une partie de la ville. La citadelle, située au nord, est plus solidement construite ; cependant ce n'est pas une place bien forte. Il y a dans cette ville un morceau de marbre blanc que l'on montre comme le trône de l'ancien roi de Perse Kaï-Kaous. — Au temps des khalifes abbassides, Balkh fut le siége d'une célèbre université.

Voyez BACTRIANE.

BALLADE. Le sentiment du rithme, de la symétrie, qu'il soit un reflet du génie arabe, un instinct indigène, ou l'un et l'autre à la fois, domine la poésie des troubadours. Dans les chants provençaux, si le vers est d'une admirable structure, la forme de la strophe n'est pas moins exquise et arrêtée. La strophe n'est point là, comme ailleurs, un simple assemblage de vers ; elle est une, harmonieuse, et parfaite en soi, tant pour le sens que pour le rithme ; c'est un fort tissu auquel on ne peut changer un fil sans tout détruire ; un groupe de jeunes filles qui, taillées au même bloc et fortement entrelacées, bondissent diversement dans une merveilleuse unité. Et ces strophes, dont le nombre est limité, se nouant l'une à l'autre de la façon la plus intime, et par la mesure identique du vers, et par la constante répétition des mêmes rimes, et quelquefois par le retour de certain vers, il en résulte une œuvre qui a, dans sa forme, l'exactitude, la précision, la forte contexture, et la symétrie de chaîne des strophes qui la composent : véritable cristallisation de la pensée.

La ballade, avec sa forme élégante et précise, a dû naître là ; aussi est-ce dans les chants provençaux que nous en trouvons les plus anciens modèles : c'est d'eux que l'ont em-

pruntée l'Italie, l'Espagne et la France du nord. *Balada*, *ballata*, ballade, de *ballar*, baller; chant destiné à conduire les danses, telle est évidemment l'étymologie et le sens primitif du mot. Mais d'assez bonne heure la destination de la ballade aura changé. Telle que nous la rencontrons pour la première fois dans l'idiome du nord, elle est déjà ce que depuis lors elle a toujours été, un petit poëme gracieux et symétrique, moins haut, moins grave que le *chant royal*, tenant le milieu entre lui et la naïveté un peu façonnée du rondeau, plus grand, plus svelte, plus pensif et plus libre que celui-ci. La ballade, disent les anciens auteurs, se prête volontiers aux sujets les plus divers, aux bootades joyeuses de Villon, aux gracieuses douleurs de Charles d'Orléans, aux légers amours et à la satire de Marot; mais sa forme exactement mesurée exige une pareille réserve de pensée ou de sentiment; elle ne souffre là ni fougue ni profondeur. « Le chant royal, dit Pasquier (*Recherches de la France*, liv. VII), se faisoit ou en l'honneur de Dieu ou de la Vierge sa mère, ou sur quelque autre grand argument... Au chant royal, le fatiste (poëte) étoit obligé de faire cinq onzains en vers de dix syllabes que nous appelons héroïques; et sur le modèle de ce premier (onzain), falloit que tous les autres tombassent en la même ordonnance qu'étoit la rime du premier, et fussent pareillement accolés mot pour mot du dernier vers qu'ils appeloient le refrain; et enfin fermoient leur chant royal par cinq vers qu'ils nommoient renvoi, gardant la même règle qu'aux autres... Quant à la ballade, c'étoit un chant royal raccourci au petit-pied, auquel toutes les règles de l'autre s'observoient, et en la suite continuelle de la rime, et en la closture du vers, et au renvoi; mais il se passoit par trois ou quatre dizains ou huitains, et encore en vers de sept, huit, dix syllabes, à la discrétion du fatiste, et en tel argument qu'il vouloit choisir. »

Dans sa forme la plus régulière, la ballade se limite à trois couplets ou strophes. Le nombre de vers dont la strophe se compose varie entre sept et douze; mais s'arrête plus volontiers au huitain. La mesure du vers, qui duit rester la même par toute la ballade, est le plus souvent de huit ou dix syllabes. L'exactitude de la forme exige aussi que le nombre des vers de l'envoi soit calculé sur la longueur de la strophe; de telle sorte que le douzain ou onzain appellent un envoi de six vers, le dizain un envoi de cinq vers, le huitain quatre vers d'envoi. Au lieu des exemples de ballades, trop généralement connus, que nous pourrions puiser abondamment dans Marot, nous en emprunterons une à Charles d'Orléans, qui fleurit dans la première partie du XVe siècle:

BALLADE.

En la forest d'enouyeuse tristesse,
Un jour m'adviot qu'à part moi cheminoye;
Si rencontrai l'amoureuse déesse
Qui m'appella, demandant où j'alloye.
Je répondis que pra fortune étoye
Mis en exil en ce bois, longtemps a,
Et qu'à bon droit appeller me pouvoye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

En sousriant, par sa très-grande humblesse,
Me respondit: Ami, si je savoye
Pourquoi tu es mis en celte destresse,
De mon pouvoir volontiers t'aideroye;
Car jà pieçà je mis ton cœur en voye
De tout plaisir: ne sçais qui l'en osta.
Or me déplaist qu'à présent je te voye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

Hélas! dis-je, souveraine princesse,
Mon fait sçavez; pourquoi vous le diroye?
C'est par la mort, qui fait à tous rudesse,
Qui m'a tollu celle que tant amoye,
Et qui étoit tout l'espoir que j'avoye,
Qui me guidoit, si bien m'accompagna
En son vivant, que point ne me trouvoye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

Envoi.

Aveugle suis; ne sçais où aller doye;
De mon baston, afin que ne fourvoye,
Je vais tastant mon chemin çà et là:
C'est grand pitié qu'il convient que je soye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

Cette ballade est de forme exacte, sauf l'envoi qui dépasse d'un vers la mesure voulue; mais nous avons pensé que pour cette irrégularité, on n'en lirait pas avec moins de plaisir une si gracieuse élégie. Du reste, il ne faut point s'imaginer que la rencontre de pareilles irrégularités dans la ballade soit peu fréquente; loin de là, elles sont rares les ballades où la règle est observée dans toute sa rigueur. L'idiome du nord se ployait avec peine à ces jeux de rithme et de symétrie où se complaisent les langues souples et musicales du midi. Chez nos vieux poëtes, la ballade quelquefois s'étend jusqu'à cinq strophes; plusieurs négligent l'envoi; d'autres le refrain, ce qui est plus rare. La suivante, composée par Christine de Pisan, vers la fin du XIVe siècle, offre une double irrégularité; la strophe n'est que de sept vers, et l'envoi marque.

BALLADE.

Mon doulx ami, n'ayez mélancolie
Se j'ai en moi si joyeuse maniere
Et se je fais en tous lieux chiere lie,
Et de parler à maint suis coutumiere;
Ne croyez pas pour ce, que plus legiere
Soye envers vous. Car c'est pour decevoir
Les medisans qui veulent tout sçauoir.

Car se je suis gaye, cointe et jolye,
C'est tout pour vous qu'aime d'amour entiere;
Si ne prenez nul soing qui contralie
Votre bon cuer. Car pour nulle priere
Je n'aimeray aultre qui m'en requiere.
Mais on doit moult douter a dire voir
Les medisans qui veulent tout sçauoir.

Sachiez de voir qu'amours si fort me lie,
Que votre amour que n'ay chose tant chiere;
Mais ce seroit a moi trop grand folie
De ne faire, tort a vous bonne chiere,
Ce n'est pas droit, ne chose qui affiere
Devant les gens, pour faire apercevoir
Les medisans qui veulent tout sçauoir.

La ballade, au rapport de Pasquier, commença d'avoir cours vers le règne de Charles V. Jean Froissart fut des premiers à la mettre en vogue. Abandonnée pour assez longtemps, à partir de Henri II, elle fut reprise dans la suite, et garda quelque honneur jusqu'au temps de Louis XIV.

Ce que nous avons dit touchant le génie de la ballade et sa forme française est suffisant pour faire pressentir ce que doit être la ballade provençale, italienne, ou castillane. Les traductions que l'on en pourrait faire n'apprendraient rien de plus; car les accords de sons, où gît presque entière la beauté de la ballade, ne se traduisent pas.

En Angleterre et en Ecosse, l'invasion normande a imposé, l'on ne sait comment, le titre de ballade à un genre de poëme qui en diffère complétement. La ballade anglaise et écossaise a bien plus d'analogie, et pour la forme et pour le fond, avec notre ancienne complainte qu'avec la ballade proprement dite; elle appartient à cette classe de poésies indigènes, primitives, antérieures à toute formule de l'art, que produit spontanément l'enfance de tous les peuples. Dans l'ordre des générations poétiques, elle est contemporaine et sœur des chants populaires de la Grèce antique et moderne, des *romanceros* d'Espagne, des vieilles poésies scandinaves, et des *nibelungen*. C'est une composition variable quant à l'étendue et suffisamment libre dans sa marche, où le drame et le chant se marient à la forme épique et tour à tour dominent, où figure toute la vie de l'époque, traditions histo-

riques, récits chevaleresques de combats, aventures d'amour, légendes sinistres ou merveilleuses. Bien qu'ici la forme fût secondaire et de médiocre sévérité, elle n'était pourtant pas négligee comme indifférente, ni complètement livrée à la paresse ou aux fantaisies de l'inspiration. L'œuvre devait se partager en strophes de mesure égale, et dans les plus anciennes ballades, le dernier vers de chaque strophe se répétait au debut de la suivante. La ballade est toujours restée essentiellement populaire dans la Grande-Bretagne, et de nos jours, les plus illustres poètes d'Ecosse, d'Angleterre et d'Allemagne, Walter Scott, Southey, Campbell, Schiller, Goethe, Bürger, en ont emprunté la forme et les vieilles légendes qu'ils ont rajeunies.

Parmi les anciennes ballades de la *joyeuse* Angleterre, celle de *Chevy-Chase*, la *Chasse* des bois de *Cheviot*, est sans contredit l'une des plus belles. Nous regrettons que son étendue nous oblige à n'en citer que des fragmens.

Dieu fasse prospérer long-temps notre roi, et veille sur notre vie et notre salut! Une funeste chasse fut autrefois donnée dans les bois de Cheviot.

Le comte Percy se mit en chemin pour aller poursuivre le daim avec le dogue et le cor; le vaillant comte de Northumberland fit le vœu devant Dieu qu'il prendrait son plaisir dans les bois de l'Ecosse durant trois jours d'été; qu'il tuerait les meilleurs cerfs dans les noires bruyères de Cheviot, et qu'il les emporterait.

Les nouvelles en vinrent au comte Douglas, en Ecosse où il demeurait. Il envoya dire au comte Percy qu'il préviendrait ses desseins joyeux. L'Anglais, méprisant cet avis, se rendit au bois avec quinze cents archers d'élite, qui savaient dans le besoin faire voler leurs flèches au but le plus lointain.

Les dogues généreux coururent avec ardeur à la poursuite du daim fauve. Ils commencèrent leur chasse un lundi avant que le jour parût; et long-temps avant midi, ils avaient tué cent daims superbes. . . . .
. . . .

Le comte Douglas, sur un cheval blanc de lait, s'avançait tel qu'un hardi baron, le premier de sa compagnie; son armure brillait comme l'or: « Apprenez-moi, dit il, de quelles gens vous êtes, vous, qui chassez si librement ici, vous qui, sans ma permission, poursuivez et tuez mon daim fauve. »

Le premier qui lui fit réponse fut le noble Percy, qui dit: « Nous ne voulons ni te déclarer ni t'apprendre de quelles gens nous sommes. Toutefois nous épuiserons notre sang le plus cher pour tuer tes plus nobles cerfs. »

Douglas proféra alors un serment solennel, et s'écria plein de rage: « Avant que je sois ainsi bravé l'un de nous deux périra. Je te connais bien, tu es un comte, lord Percy; je le suis aussi. . . . »
. . . .

Les deux valeureux comtes se rencontrèrent à la fin, comme deux capitaines d'une grande puissance; ils se chargèrent comme des lions au fond des forêts, et se livrèrent un cruel combat.

Ils combattirent avec leurs épées d'acier trempé jusqu'à ce qu'ils ruisselèrent de sueur, jusqu'à ce qu'ils sentirent leur sang jaillir comme des gouttes de pluie.

« Rends-toi, lord Percy! s'écria Douglas... Je te conduirai sur ma parole, et tu recevras un rapide avancement de Jacques, notre roi d'Ecosse. J'abandonnerai généreusement ta rançon, et je rapporterai de toi que tu es le plus courageux chevalier que j'aie jamais vu. »

— « Non, Douglas, répliqua Percy: je méprise tes offres; je ne me veux rendre à nul Ecossais qui soit né jusqu'à ce jour. »

A ces mots, une flèche aiguë, lancée par un arc anglais, vint faire au cœur de Douglas une profonde et mortelle ouverture.

Et le comte ne prononça plus que ces paroles: « Combattez encore, ô mes généreux vassaux! Si lord Percy me voit tomber, c'est que le terme de ma vie est venu. »

La vie alors l'abandonna. Le comte Percy prit le mort par la main, et dit: « Comte Douglas, je voudrais avoir perdu mes domaines, et que tu fusses encore plein de vie.

« O terreur! mon cœur saigne en te voyant sur la feuillée; car assurément jamais il n'arriva mal à chevalier plus renommé! »...

La ballade suivante que nous empruntons, ainsi que celle qui précède, au recueil publié par M. Loève-Veimars, est plus moderne. L'auteur nous en est inconnu.

LA PETITE MENDIANTE.

Je traverse dans l'abandon la montagne et le marécage, j'erre les pieds nus, et la fatigue m'accable: mon père est mort, et ma mère est pauvre; elle regrette les jours qui ne reviendront plus.

Ayez pitié de moi, cœurs généreux et humains! Le vent est froid et la nuit approche; donnez-moi par charité quelques alimens pour ma mère; donnez-moi quelques alimens et je m'en irai.

Ne m'appelez point paresseuse, mendiante ou effrontée, je voudrais bien apprendre à tricoter et à coudre: j'ai deux frères à la maison; lorsqu'ils seront grands, ils travailleront avec courage.

O vous qui vous réjouissez, libres et sans inquiétude, garantis du vent, bien vêtus et bien nourris, si la fortune changeait, songez combien il serait affreux de mendier à une porte pour un morceau de pain.

Nous reviendrons ailleurs sur la poésie populaire de l'Ecosse et de l'Angleterre.

BALLET. Une hypothèse, répandue par la philosophie du dernier siècle, établit le berceau des premières générations sous les forêts sauvages, dans une privation radicale de la civilisation, successivement conquise par les instincts et les efforts du génie humain. Les hommes ont-ils débuté par le mutisme, ou par des cris informes? Ces interjections qui subsistent dans les langues les plus perfectionnées, et qui résument dans leur brièveté toute l'étendue copulative de la phrase, ont-elles été primitivement les seules articulations humaines? L'humanité a-t-elle peu à peu créé son *verbe*, à mesure que son intelligence a été éveillée par ses besoins? L'humanité s'est-elle servie des signes purement visibles du geste, avant d'user des signes intellectuels de la parole? C'est une question difficile. On ne peut la résoudre positivement au moyen des faits que nous possédons; mais on peut la trancher avec quelque raison par l'hypothèse du naturalisme de Rousseau et du sensualisme de Condillac.

Toutefois il est certain que les gestes sont plus fréquens dans l'habitude des peuples barbares que dans celle des nations civilisées. L'intelligence a certaines nécessités générales, qu'elle satisfait dans les siècles primitifs comme dans les périodes ultérieures; elle se crée en tout temps des instrumens pour les manifester: lorsqu'elle ne trouve point la parole assez parfaite à son gré, elle improvise et emprunte d'autres expressions plus dociles. Le langage parlé n'a point été conduit tout d'un coup à sa flexibilité et à son étendue. Il fatigue même les organisations inhabiles à l'analyse. Les races, dont la situation géographique exalte les sentimens en dehors des limites convenables à la réflexion, s'expriment plus volontiers par les mouvemens du corps que par les abstractions de la parole. Ainsi les peuples primitifs, les peuples sauvages, les peuples méridionaux, rendent par les gestes leurs sensations et leurs pensées.

La danse est née des premiers besoins, des premières expériences, des premières joies de l'homme. Quelquefois aussi les temps antiques la jetaient comme une guirlande funèbre autour des tombeaux. La danse est la véritable forme poétique des premiers âges, comme l'harmonie orale est le vêtement essentiel de la poésie postérieure. David, dont la loi est placée comme une borne lumineuse entre l'Orient primordial et l'Occident moderne, David rendait grâce au Seigneur par ces deux poésies: il dansait devant l'arche, en la conduisant au temple où il allait chanter ses psaumes.

Le ballet, qui est un drame dansé et un dialogue de gestes, fut pratiqué par les Egyptiens dans leurs cérémonies sacrées. Il était composé alors sur des dessins hiéroglyphiques: il exprimait la doctrine sacerdotale et les mouvemens des astres. L'antiquité ne tenait point tant le peuple en ignorance qu'on s'imagine. Elle présentait sans cesse à sa vue les notions des plus sublimes choses sous des symboles séduisans. La théocratie égyptienne apprenait l'astronomie à ses fidèles en leur apprenant à danser.

Les Grecs, dont la société était déjà bien profane, transportèrent dans leurs amusemens scéniques les chorégraphies religieuses de l'Egypte. Les chœurs magnifiques qui accom-

pagnaient et résumaient les divers progrès de l'action dramatique étaient chantés à la fois et dansés. La strophe, ou le mouvement de droite à gauche, indiquait la rotation du ciel; l'antistrophe, ou le mouvement de gauche à droite, désignait la course inverse des planètes; l'épode, ou le repos, signifiait la fixité de la terre. Il semble que les hommes aient eu plus de foi aux imperfections de ces vieilles utopies qu'à l'exactitude des utopies nouvelles; toute la certitude des systèmes modernes n'a pu se faire jour encore dans les arts et dans la conscience publique.

Plus tard les danses scéniques cessèrent d'avoir un sens astronomique pour prendre, dit-on, un sens historique, et figurer les détours de Thésée dans le Labyrinthe. Le chœur, au lieu de sauter en rond, marcha comme volent les oiseaux de passage, et donna à ses jeux le nom de *danse à la grue*; ce qui n'empêcha pas Athenée, rhéteur du IIIe siècle, d'appeler ces pantomimes des *danses philosophiques*.

Nous ne pouvons penser, comme quelques critiques du dernier siècle semblent le faire, que les intermèdes, sorte de ballets décrits par Aristote, fissent double emploi avec les chœurs, ou n'en fussent que les accompagnemens. Nous avons établi précédemment que la division des drames en *actes* (voyez ce mot) n'est point mentionnée dans la littérature grecque. Aristote dit que les intermèdes doivent être tirés du sujet lui-même : il n'est pas du tout nécessaire de conclure de là à l'identité des chœurs et des intermèdes. Les chœurs sont toujours adhérens à l'action dramatique; ils la pressent, ils la réfléchissent, ils en font ressortir les inductions religieuses et morales. L'observation d'Aristote prouverait, au contraire, que les intermèdes avaient une liberté plus grande, une indépendance plus complète. Rien n'empêcherait de penser qu'ils servaient à combler les intervalles des trilogies, ou même à couronner les hautes représentations tragiques et comiques, comme au Théâtre-Français la petite pièce vient après la grande.

Les intermèdes furent fort usités sur le théâtre latin, qui les a transmis aux théâtres modernes. A Rome ils étaient pratiqués dans les entr'actes; cet usage s'est maintenu longtemps en Italie et en Espagne. Les artistes romains donnèrent aux intermèdes une tournure comique qu'ils ont conservée chez les nations méridionales. Les *opera buffa* des Italiens et les *saynetes* des Espagnols ont leur origine dans les bouffonneries des maîtres du monde.

Les cours des rois modernes, en s'attribuant le ballet comme leur amusement de prédilection, lui firent subir les merveilles de leur luxe et l'ambitieuse poésie de leurs pensées. Les baladins de l'Italie, qui s'offraient pour récréer l'ennui des aristocraties prodigues, répandirent dans toutes les hautes maisons princières le goût des danses dramatiques. Ce spectacle, où ils ajustaient les mélodies de la musique renaissante à la représentation symbolique des passions et des idées féodales, convenait du reste parfaitement à une époque où l'intelligence était déjà pénétrante sans avoir perdu sa foi aux splendeurs du passé.

Les artistes étrangers composaient ces ballets pour la naissance des princes, pour le mariage des princesses, pour l'avènement des rois, pour les grandes fêtes diplomatiques ou familières; une rivalité, onéreuse à la bourse des peuples, s'était établie entre les réjouissances des souverains de l'Europe. La petite cour de Savoie passe pour avoir donné les plus beaux ballets dont le XVIe siècle ait entendu le bruit.

On faisait quelquefois ces ballets sur des sujets de l'*histoire* et de la *fable*; mais plus souvent on les tirait de l'actualité même, qu'on transformait par les inventions les plus délicates de la poésie. Le ballet *poétique* a dominé primitivement; il sortait en droite ligne de la philosophie scholastique. Les facultés humaines, les circonstances naturelles, toutes les abstractions du temps et de l'espace y prenaient un costume, et y venaient figurer une action relative à l'essence et au sens profond des choses divines et terrestres. Le XVIIe siècle n'a abandonné ces charmantes fictions que lorsqu'il s'est éloigné de la philosophie sur laquelle elles s'appuyaient. Depuis lors, rien d'assez complet n'a été formulé par l'esprit humain pour réparer la ruine de ces allégories attachantes. Je les regrette sincèrement, parce que j'y trouve au plus haut point le mélange des voluptés de l'art et des solidités de la raison.

Plus tard les ballets ne figurèrent que des galanteries recherchées. De tout temps ils avaient été accompagnés de chœurs, et dansés par les princes eux-mêmes. Au commencement du XVIIe siècle, ils devinrent un travestissement agréable des passions et des secrets de la cour. M. de Benserade mettait dans les siens, qui avaient beaucoup de succès, des rondeaux où se peignaient adroitement les dames et les seigneurs qui les chantaient.

En 1671, Quinault fit ou plutôt décida une révolution dans le ballet. Déjà Pierre Corneille avait écrit des pièces, comme *Andromède*, où la danse et le chant étaient subordonnés au récit dramatique; c'était un retour vers les traditions grecques et latines, entièrement conforme au mouvement général des arts à cette époque. Quinault fit ses opéras, où la danse n'est qu'un divertissement accessoire; il escamota le ballet au profit du chant. Voilà pour la forme. Le ballet était devenu insignifiant; on le subalternisa : c'était juste. Mais Quinault donna-t-il un sens nouveau au ballet en l'introduisant dans l'opéra? Quinault n'était préoccupé que d'une certaine manie du merveilleux, d'un besoin de féerie et de grandeur. Il était en cela l'écho des désirs souverains de Louis XIV. L'opéra fut fondé sur cette idée de la toute-puissance. Le prestige de la décoration, l'anéantissement et l'apparition subite des machines; l'obéissance de tous les êtres asservis, de tous les élémens domptés; la féerie mise au service de la monarchie : voilà le spectacle que le grand roi imposait à ses courtisans.

Molière fit entrer dans ses comédies le ballet réduit de la sorte. On croyait, je le répète, retrouver ainsi la trace des intermèdes du drame antique. C'est par une raison analogue que Racine essaya de mettre des chœurs dans ses tragédies.

En 1697, la prétendue imitation de l'antiquité était déjà ruinée dans les meilleurs esprits. Lamothe porta dans le ballet la réaction qu'il poussait dans toutes les directions de la littérature. La représentation du ballet de l'*Europe galante* fit une nouvelle révolution. Le chant avait été préféré à la danse par Quinault, parce que dans l'antiquité la *mélopée* dominait le mouvement des chœurs. Lamothe subalternisa le chant à la danse, parce que les mœurs modernes l'avaient décidé ainsi dès leur début. Le ballet de Lamothe fut une véritable rénovation de la forme des ballets du XVIe siècle; seulement, les idées ingénieuses furent remplacées par le simple attirail des costumes. Les contemporains eux-mêmes, qui penchaient naturellement vers les plaisirs plus variés de Lamothe, estiment que dans ses ballets on *dansait pour danser*. Les ballets admirés devinrent de plus en plus rares; quelque attrait que notre nation ait vers les éblouissemens de l'œil, elle porte en elle une raison impérieuse qui tôt ou tard s'éveille et demande sa part. L'esprit n'eut pas grand'chose à faire dans tous les ballets mythologiques du XVIIIe siècle. En 1760, un critique ne pouvait compter quatre ballets parfaits dans tout le répertoire séculaire.

Lamothe avait reconstitué le ballet à peu près tel qu'il a subsisté jusqu'à nos jours. Danchet y introduisit des entrées bouffonnes. Quelques écrivains de comédies pastorales égayèrent leurs pièces par des intermèdes où le vaudeville était accompagné de danses. Ce fut l'origine de plusieurs ballets populaires et comiques, dont les développemens étaient empruntés aux divertissemens publics.

Depuis un demi-siècle on a perfectionné la danse (voyez ce mot), et peut-être aussi la méthode des ballets; mais on a singulièrement perverti l'invention de ces jeux scéniques si spirituels, si ingénieux autrefois. Aujourd'hui on danse

sur les pointes, on fait des efforts incroyables de jarret, en se donne des élans inouïs et des secousses admirables. On a éclairci le langage figuré, on a étendu et rendu plus vraisemblable l'action mimique; mais, hélas! si les contemporains de Lamothe revenaient parmi nous et se hasardaient quelque soir à l'Opéra, sous les candélabres à gaz de l'avant-scène, ces dignes critiques, fâchés de voir qu'on *ne dansait que pour danser* dans les ballets de leur temps, jugeraient que Lamothe était un penseur cabalistique et sacerdotal en comparaison de nos élégans chorégraphes.

Peu à peu le chant a disparu de nos ballets, qui sont livrés à une aride pantomime. On a cependant essayé une seule fois de nos jours, dans *la Tentation*, de rendre le charme des chœurs aux merveilles de la danse. Quant à moi, j'aime mieux voir les grisettes de nos provinces méridionales prendre leurs branles naïfs, danser leurs vieux ballets aux chansons et se donner pleinement le ressouvenir des danses antiques, que d'assister à ces représentations pompeusement fatigantes, où l'esprit n'a rien à chercher, et où la grâce est tellement conventionnelle qu'on ne saurait l'admirer sans risquer d'être ridicule.

Il est curieux de suivre, dans l'art que nous croyons le plus futile, tes développemens clairs et inévitables de la pensée humaine. Oui, comme disait Athénée, la danse elle-même a été une chose philosophique au temps où elle était glorieusement pratiquée. Quels seront donc les devoirs des artistes à qui les instrumens plus positifs de la langue et des formes abstraites ont été donnés pour émouvoir leurs semblables et les conduire aux pensées divines?

BALLON. Voyez AÉROSTAT.

BALSAMINÉES. La balsamine commune a servi à désigner cette famille, primitivement réunie à une plante appartenant aujourd'hui aux cucurbitacées (le *momordica balsamina*), dont le fruit entrait dans quelques préparations pharmaceutiques; elle en conserve seule le nom. Le rapprochement de ces deux plantes peut paraître fort singulier, mais il indique cependant une tendance à des réunions génériques, fondé dans ce cas sur la déhiscence du fruit du momordica et de la balsamine.

Les balsaminées sont des plantes dicotylédones, qui se rangent dans la classe des polypétales hypogynes Juss. (*thalamiflores* Dec.); elles présentent les caractères suivans:

Calice libre à deux sépales, placés latéralement, opposés, souvent mucronés, caducs, à estivation imbriquée. Quatre pétales hypogynes, caducs; les deux extérieurs alternent avec les sépales, le supérieur en forme de capuchon, l'inférieur terminé en éperon. Les étamines sont au nombre de cinq; trois sont opposées aux pétales inférieurs, les deux supérieures sont placées devant le pétale supérieur en forme de capuchon: ces étamines sont pourvues de filets courts en sorme de massue. Les anthères sont cohérentes; celles appartenant aux étamines inférieures sont biloculaires, les deux autres supérieures sont uni ou biloculaires. L'ovaire est simple, surmonté par un style divisé supérieurement en cinq parties stygmatiques libres, en plus ou moins soudées entre elles. Le fruit est capsulaire, herbacé, s'ouvrant avec élasticité en cinq valves; le placentaire est central, réuni au style par les filets conducteurs; il est à cinq angles membraneux formant des cloisons qui alternent avec les valves. Les semences sont pendantes, dépourvues de périsperme, et renfermant un embryon dressé à radicule supère et à cotylédons plans.

Le genre balsamina a été rangé par A.-L. de Jussieu, dans son *Genera* (1789), à la suite des géraniacées. Avant cette époque, plusieurs botanistes avaient réuni cette plante aux papavéracées; dans ces derniers temps M. A. Richard en a fait une famille distincte sous le nom de *balsaminées*. Les balsamines ont été, comme plusieurs autres genres dont la structure florale offre quelque anomalie, le sujet de plusieurs dissertations, qui tendaient à ramener ces plantes à un type normal, présentant les lois d'alternances. Sans entrer ici dans des détails d'organisation, et sans chercher à résumer ces différens travaux et ces opinions divergentes, nous croyons cependant devoir en signaler les principaux. Les plus importans sont ceux de MM. A. L. de Jussieu et Auguste de Saint-Hilaire, insérés dans les *Annales et mémoires du Muséum*, et ayant plus spécialement en vue les tropéolees auxquelles les balsamines se trouvaient réunies; les dissertations spéciales de M. Kunth (*Ann. soc. hist. nat.*, 1827), et surtout celle de M. Roeper (*de floribus et affinitatibus balsaminearum*, 1856); etc. Quoi qu'il en soit, les balsaminées qui offrent des rapports d'organisation avec plusieurs familles, telles que les géraniacées, les oxalidées, les papavéracées, etc., s'en éloignent par des différences encore plus nombreuses. M. A. Brown ne croit pas, dans l'état actuel de la science, pouvoir leur assigner de place bien determinee, ce qu'avait déjà indiqué A.-L. de Jussieu tout en rapprochant ce genre des géraniacées. M. Dutrochet a expliqué la déhiscence singulière des fruits des balsaminées et de certaines cucurbitacées par le phénomène de l'endermose.

Toutes les balsaminées sont des herbes annuelles, à suc aqueux, à tiges en rameaux cylindriques, lisses, souvent renflées à leur articulation, dépourvues de stipules; les feuilles sont alternes ou opposées, indivises, et presque toutes dentées. Les fleurs sont hermaphrodites, irrégulières, solitaires ou fasciculées.

La couleur des fleurs, qui a généralement peu d'importance dans la classification, a néanmoins servi dans cette famille à séparer naturellement les deux genres qui la composent. Dans les vraies balsamines (*balsamina*, Tour.) la couleur des fleurs présente les différentes nuances du rouge vif au blanc pur; celle des *impatiens* (L.) dépend en contraire de la couleur jaune. Ces premiers caractères, faciles à saisir, se trouvent correspondre à une organisation différente entre les deux genres. Dans le premier, les cinq anthères sont constamment biloculaires, les cinq stygmates distincts, la capsule herissée; tandis que dans le second, trois des anthères sont à deux loges, et les deux autres, placées devant le pétale supérieur, sont uniloculaires, et la capsule est parfaitement glabre.

Quant à la distribution géographique de ces deux genres, elle paraît assez bien tranchée. Le genre *balsamina* appartient entièrement à la flore tropicale indienne; il n'a pas encore été observé en Amérique. Les espèces du genre *impatiens*, au contraire, habitent les régions tempérées de l'hémisphère boreal; on le rencontre surtout dans les montagnes du Népaul et dans l'Amérique septentrionale. L'Europe possède l'*impatiens noli-tangere*, qui croît spontanément dans quelques parties de la France.

Les usages des balsaminées sont à peu près nuls. Une seule espèce, le *balsamina hortensis*, se cultive comme plante d'ornement dans les jardins. Son introduction en Europe paraît remonter à une époque fort ancienne. Tragus, qui vivait dans la première moitié du XVI[e] siècle, rapporte qu'il en a reçu les graines, et qu'elles lui ont donné des plantes chargées de fleurs de couleurs différentes. A la même époque, Fusch et Dodoens la mentionnent également.

La balsamine se cultive sous le climat de Paris, en semant les graines sur couche aux mois de mars et d'avril: on repique le jeune plant, en place, ou mieux en pépinière, de manière qu'on transplante les pieds à demeure lorsque les fleurs commencent à paraître; et qu'on peut les ranger suivant leurs nuances.

BALTIQUE (MER). Cette Méditerranée de l'Europe septentrionale a 325 lieues de longueur, 50 dans sa moyenne largeur, et plus de 20,000 de superficie; sa profondeur moyenne est de 15 à 20 brasses. Elle comprend plusieurs golfes, dont les deux plus considérables sont au nord celui de *Bothnie*, et à l'est celui de *Finlande*; elle communique avec la mer du Nord par un détroit compris entre la pénin-

sule Danoise et la péninsule Scandinave, et qui tournant autour de la première, porte à l'est le nom de *Cattegat*, et à l'ouest celui de *Skager-rack*, mais ses eaux n'arrivent dans celui-ci qu'après en avoir traversé trois autres presque parallèles: le *Sund*, le *Grand-Belt* et le *Petit-Belt*.

La mer Baltique reçoit, par un grand nombre de cours d'eau, le superflu de la plupart des lacs de la Suède, de la Finlande, de l'Ingrie et de la Livonie, ainsi que les fleuves et les rivières de la Pologne, de la Prusse, et en général de tout le versant septentrional de l'Allemagne orientale. Aucune mer ne reçoit, proportion gardée, un si grand nombre d'affluens d'eau douce. Aussi participe-t-elle de la nature d'un lac: ses eaux sont peu salées, et les marées ne s'y font pour ainsi dire point sentir; cependant aux époques des équinoxes la navigation n'en est pas moins dangereuse, par les tempêtes dont elle devient le théâtre, par l'inconstance des vents, et par le désavantage qu'offrent en tout temps le peu de profondeur des eaux, l'abondance des récifs, et les courans qui s'y font sentir, et qui se dirigent principalement du nord-est au sud-ouest. Pendant l'hiver la navigation y est arrêtée par les glaces; dans les golfes de Bothnie et de Finlande, elles se montrent dès la fin d'octobre, et ne disparaissent même qu'au mois de mai.

Les principaux cours d'eau qui se jettent dans la Baltique sont, au nord, la Tornea; à l'est, la Dvina et le Niémen; au sud, la Vistule et l'Oder. Les îles qu'elle renferme sont très nombreuses; les plus considérables sont, à l'entrée du golf- de Bothnie, les îles *Aland*; entre ceux de Finlande et de Riga, *Dago* et *Œsel*; entre les côtes de la Russie et de la Suède méridionale, l'île de *Gottland*; entre celle-ci et la Suède, *Oeland*; au sud de la péninsule Scandinave, *Bornholm*, et l'archipel Danois, où l'on doit citer *Fionie*, *Seeland*, *Langeland*, *Laaland*, *Falster*, *Moen* et *Femern*.

Ce que la mer Baltique offre de plus remarquable, c'est le changement de niveau que présentent plusieurs points de ses côtes. Depuis long-temps des savans allemands et suédois, et Linné lui-même, ont examiné la question de savoir s'il est vrai que ses eaux s'abaissent. Ce célèbre naturaliste et Celse ont prétendu qu'elles diminuent de quatre pouces par an, et que dans vingt siècles cette mer serait entièrement à sec. D'autres écrivains ont pris fait et cause les uns pour les autres contre ces conclusions: les premiers alléguaient, en faveur de leur opinion, l'étendue que les anciens donnaient à cette mer, et la forme d'île qu'ils affectaient à la péninsule Scandinave; d'un autre côté, le moyen âge venait corroborer cette opinion: on connaît, par les chants des anciens Bardes, les noms des rochers sur lesquels les Scandinaves avaient coutume de prendre des phoques endormis; ces rochers sont des blocs à surface plane, assez peu élevés au-dessus des eaux pour que les phoques y puissent monter. Or ceux que chantèrent les Bardes, et qui portent encore les mêmes noms, sont maintenant tellement élevés qu'il serait impossible à un phoque d'y arriver. A ces faits les adversaires des partisans de l'abaissement opposaient d'autres faits qui paraissaient sans réplique; entre autres, c'est que sur les côtes méridionales on ne voyait aucune trace de ce changement.

Ces questions ont été renouvelées de nos jours; et des observations récentes ont servi à démontrer un abaissement de niveau, qui ne soit par la même loi dans toutes les parties de la Baltique. C'est dans le golfe de la Bothnie qu'il est le plus considérable: il paraît être de quatre pieds par siècle, et diminuer dans la direction du sud; il n'est que de deux pieds par siècle sur la côte de Kalmar, vis-à-vis l'île d'Oeland. Ces recherches ont même conduit à la connaissance d'un fait qui, pour n'avoir pas été constaté d'abord par des savans, n'en est pas moins digne de toute leur attention; c'est que les eaux de la Baltique ne s'abaissent pas, car alors elles diminueraient également dans toute son étendue; mais c'est le terrain qui environne le golfe de Bothnie qui s'élève depuis long-temps: cette opinion est répandue parmi les pêcheurs et les habitans des îlots granitiques qui bordent ce golfe. Ce qui semble l'appuyer, c'est que les îles d'Aland et de Gottland, qui sont calcaires et arenacées, passent pour ne point éprouver ce changement de niveau; il en est de même des côtes crayeuses de la partie méridionale de la Baltique. Et, en effet, si l'abaissement apparent des eaux est dû au soulèvement des terrains, il doit être beaucoup plus sensible sur les côtes granitiques que sur celles qui sont calcaires, puisque les premières sont beaucoup plus rapprochées que les autres du centre d'action qui produit le soulèvement.

Le soulèvement dont il s'agit s'opère avec la plus grande lenteur, mais tout s'accorde pour le constater, et pour prouver que les pêcheurs du golfe de Bothnie ne se sont point trompés: telles sont, parmi les preuves que nous pouvons citer, ces amas de coquilles encore fraîches et ornées de toutes leurs couleurs, et tout-à-fait identiques avec celles qui vivent dans le golfe, s'élevant çà et là sur la côte, et même à une grande distance des terres; telles sont encore, parmi les témoignages tout récens, les marques faites à fleur d'eau en 1700 et depuis, et qui d'année en année s'élèvent de plus en plus au-dessus des flots.

D'après ces faits, il est impossible de ne pas admettre que ce n'est pas la mer Baltique qui s'abaisse, mais son fond et ses bords qui se soulèvent à mesure qu'on s'avance vers le nord.

N'est-il pas probable que d'autres points du globe, sur lesquels on n'a point encore eu l'occasion d'observer de pareils changemens, participent du même soulèvement, probablement produit par l'action du feu central, et qui tout en mettant sur la voie des phénomènes géologiques qui ont pu se développer à certaines époques, annoncent que la courbure de l'écorce terrestre n'est point encore arrivée à un état complet de stabilité?

BALZAC (JEAN-LOUIS GUEZ, SEIGNEUR DE) est regardé comme le père de l'éloquence française et le précurseur des grands écrivains de l'école de Port-Royal. — Il naquit à Angoulême en 1594, et était fils de Guillaume de Guez, gentilhomme de Languedoc. Il prit le nom de *Balzac* d'une petite terre qu'il avait sur la Charente, et qu'il habita long-temps. Employé jeune encore auprès du cardinal de Lavalette, il passa deux ans à Rome, et les lettres qu'il écrivit durant ce temps à ses amis de France commencèrent sa réputation. A son retour à Paris ses lettres avaient couru; il se vit l'objet de l'admiration générale. Il nous apprend lui-même que l'évêque de Luçon lui fit alors une infinité de caresses; qu'il le traita d'illustre, d'homme rare et de personne extraordinaire. Un jour qu'il l'avait prié à dîner, il dit à force gens de qualité qui étaient à table avec lui: «Voilà un homme à qui il faudra faire du bien *quand nous le pourrons*.»

Balzac avait alors vingt-deux ans. Malherbe avait prédit de lui qu'il serait le réformateur de la langue française; il s'attacha à justifier la prédiction. Il revit avec soin ses lettres, et en publia, en 1624, un recueil qui eut un succès éclatant. Selon l'opinion des contemporains, on n'avait encore rien lu d'un style si élevé ni si agréable. Ce recueil fut suivi de six autres qui furent aussi bien reçus du public que le premier. L'évêque de Luçon alors cardinal de Richelieu, à qui Balzac avait écrit, lui répondit d'une façon tout obligeante. Il l'engageait à écrire beaucoup, et lui disait expressément qu'il serait responsable devant Dieu s'il ne traitait pas *quelque grave et important sujet*. Notre auteur, enivré d'un tel suffrage, se crut sur la voie d'une fortune extraordinaire. Il répondit au cardinal qu'il était plus glorieux de son approbation *que si on lui avait érigé mille statues*; et, pour le dire en passant, il fut tel le tout reste de sa vie, et sembla toujours se croire sur le piédestal.

La gloire naissante de Balzac lui suscita bientôt des ennemis nombreux. Le Père Goulu, général des Feuillans, écrivit, sous le nom de *Philarque*, deux gros volumes contre lui. On peut voir dans le Dictionnaire de Bayle comment la

querelle s'envenima et jusqu'où allèrent les personnalités contre Balzac. Richelieu soutint celui-ci quelque temps; il sembla même un moment menacer ses ennemis; il lui écrivait : « Je veux que vous m'en fassiez reproche, si vous n'avez » le contentement de voir que ce que vous ferez sera loué et » estimé de ceux même qui voudraient avoir occasion de le » blâmer. » Mais pour bien comprendre toute cette querelle, la haine excessive des *Phtlarques* contre Balzac et l'approbation passionnée du cardinal-duc, il faut jeter un coup d'œil sur l'histoire générale de cette époque littéraire.

Nous avons montré ailleurs comment, dans les premières années du XVIe siècle, notre jeune litterature, sous l'influence puissante de Ronsard, était pour ainsi dire devenue païenne, et comment notre langue avait tout d'un coup revêtu un caractère gréco-latin (voyez BAïF). En même temps un mouvement analogue, déterminé par la même cause générale, s'était opéré dans la prose par Montaigne, Charron, et quelques autres écrivains érudits. La tendance des poètes de la Pléiade, légitime au fond et heureuse sous plus d'un rapport, était trop exagérée pour ne pas se ralentir bientôt. Dans la poésie, l'école française de Marot et de Saint-Gelais, d'abord complètement éclipsée par la gloire de Ronsard, venait, à l'époque qui nous occupe, d'être vengée par Malherbe. Malherbe *était enfin venu*, et, sans sortir tout-à-fait de la voie de Ronsard, sans abandonner l'étude et l'imitation des Grecs et des Latins, il avait épuré la langue; il l'avait débarrassée de tout le luxe d'emprunt dont elle était surchargée, de tous les ornemens parasites étrangers à son génie natif. Mais la même révolution était encore à faire dans la prose; ce fut Balzac qui la fit.

Le caractère et la gloire de la langue française, qu'attendent de si merveilleuses destinées, c'est d'être née avec l'ère moderne et de s'être développée avec l'esprit nouveau. Dès l'origine elle n'eut pas, comme la plupart des autres langues de l'Europe, d'engagement sérieux avec le christianisme, et c'est là son titre dans l'histoire, comme c'est son droit à l'avenir. Mais à son début, lorsqu'elle n'avait pas encore de passé littéraire, il y avait pour elle deux dangers à craindre : c'était, ou d'être emportée sans retour vers l'antiquité par le mouvement de la *Renaissance*, ou d'être asservie et absorbée par les langues du Midi, dont la littérature déjà brillante était pour la nôtre un appât perfide. On tomba presque en même temps dans ces deux excès. L'aventureux Ronsard échoua sur le premier écueil, et à l'époque qui nous occupe, on n'était pas encore tout-à-fait revenu de l'admiration fanatique qu'il avait d'abord inspirée. Mademoiselle de Gournay, religieusement fidèle à la mémoire du poète, avait trouvé exorbitantes les prétentions de Malherbe; elle ne cessait de protester contre sa réforme en poésie, et on pouvait prévoir qu'elle défendrait la prose de Montaigne avec le même zèle contre un nouveau réformateur. Diverses causes avaient poussé la cour et l'aristocratie française vers le second écueil, la confusion de la langue nationale avec les langues du Midi. De fréquentes expéditions en Italie et, en outre, l'influence des Médicis avaient familiarisé nos pères avec l'idiome de ce pays : depuis le règne de Charles-Quint et celui de Philippe II, l'espagnol était tout aussi répandu en France; de telle sorte que la langue qu'on parlait à la cour n'était qu'un jargon mêlé de toutes sortes d'élémens divers. Pour rendre français un mot, il semblait que ce fût assez de lui donner une terminaison française. Au reste, ce langage était en harmonie parfaite avec les modes de l'époque. Il y a dans les Œuvres de Sarazin une pièce, composée quelques années plus tard, qui donne, comme on l'a fort bien remarqué, une assez juste idée du style qui régnait alors : c'est *la Pompe funèbre de Voiture*.

Balzac semble s'être proposé de bonne heure d'éviter ces deux écueils. Il conserva, il est vrai, le culte des muses classiques, et il a laissé, comme la plupart des écrivains de ce temps, d'excellens vers latins; il accepta même la rhétorique des anciens comme Malherbe avait accepté leur poétique; mais, tout en se modelant sur les formes oratoires de Cicéron, comme Malherbe il s'attacha surtout à parler purement français. Il osa croire que notre langue, dégagée de toute imitation étrangère, était un instrument déjà suffisamment parfait pour créer des chefs-d'œuvre comparables à ceux des anciens; et voilà ce que les *Phtlarques* ne purent lui pardonner, voilà le secret de leur colère et de leur violence. Mais il voulut surtout réagir contre l'ignorance frivole de la cour, et contre le goût de son temps pour les *bouts-rimés*, les *concetti* italiens et l'enflure espagnole. Il a écrit une dissertation, superficielle comme toutes celles qu'il a laissées, mais dont le titre est caractéristique et importe à l'histoire du temps; il y prouve l'*Utilité de l'Histoire aux gens de la cour*. Dans une autre dissertation *sur le Style burlesque* il s'écrie : « Ne saurait-on rire en bon français et en style raisonnable? Pour se réjouir faut-il aller chercher un mauvais jargon dans la mémoire des choses passées, et tâcher de remettre en usage des termes que l'usage a condamnés?... C'est un abus qu'il n'y a pas moyen de souffrir dans la république des lettres... Avoir recours à Marot et au siècle de Marot pour plaire aux gens de ce siècle ici, c'est trop se défier de soi-même, et ce n'est pas assez estimer son siècle. » Le même respect de la langue lui fit éviter avec le plus grand soin les idiotismes provinciaux. Il louait Malherbe d'avoir commencé à *dégasconner* la cour, et il continua son œuvre avec ardeur. La tâche était rude; on ne s'abstenait guère en France de se servir de locutions diverses d'origine, alors qu'on obéissait à diverses lois. Il y avait même des gens qui prétendaient que ces différens idiomes étaient à la langue générale ce que les dialectes des divers pays de la Grèce étaient au grec. Quant on songe à l'honneur de Balzac pour ces divergences locales et à la protection passionnée que lui offrit d'abord le cardinal, on croirait volontiers que Richelieu avait un instinct de génie qui le poussait à faire l'unité de notre langue, tout en fondant la monarchie. La nation a hérité de tous ces travaux.

Cependant les adversaires de Balzac ne cessaient de crier contre lui, et ce fut vainement qu'il chercha à se défendre par des réponses décentes et modérées, publiées sous le nom d'*Ogier*. « En ce temps-là, dit-il, un ange du ciel n'eût pas été écouté, s'il en fût descendu un pour plaider ma cause. » Il semble qu'il y a lieu de s'étonner que Richelieu n'ait pas alors défendu ouvertement notre auteur; mais l'étonnement cesse lorsqu'on sait que, durant la querelle, certains faits de la vie de Balzac, jusque là inconnus, furent révélés par ses ennemis. Ainsi, Balzac, à peine âgé de dix-huit ans, avait fait un voyage en Hollande, et il y avait écrit un discours *sur l'état des Provinces-Unies des Pays-Bas*, publié d'abord avec les initiales *J. L. D. B., gentilhomme français*. L'auteur louait la Hollande, proclamait la liberté de conscience, et reconnaissait hautement l'acte de justice par lequel les États avaient dégradé Philippe II. Ce discours, qui commençait par ces mots : « Un peuple est libre pourvu qu'il ne veuille plus servir, etc., » fut remis en lumière. Il est facile de concevoir, après cela, que le zèle de Richelieu pour un aussi douteux catholique se soit subitement ralenti. On pensa avec quelque apparence de raison que Balzac avait eu ses vues en publiant cet écrit, et que si la république, frappée d'admiration pour son talent, lui eût offert une charge, il l'aurait sans peine préférée à son catholicisme et au séjour de la France. Balzac, près de succomber, voulut essayer de ranimer l'affection première de Richelieu pour lui. Il se souvenait du conseil qu'il avait reçu d'écrire sur *un grave et important sujet*: il fit l'apologie du cardinal, qu'il publia sous ce titre : *le Prince*. Mais dans cet ouvrage même il s'était glissé quelques propositions mal sonnantes qui le firent condamner par la Sorbonne; en Belgique, le livre fut même brûlé. Alors, bien que la mort du Père Goulu, son plus rude adversaire, semblât laisser à Balzac le temps

de respirer, il se dégoûta des choses et des hommes; depuis quelque temps sa santé était chancelante, il se retira dans sa petite terre. Il eut depuis la fatuité de prétendre qu'il avait pris ce parti pour se dérober aux applaudissemens tumultueux et à la foule de ses admirateurs.

Cette fatuité était loin d'être alors aussi ridicule qu'elle nous le paraît aujourd'hui. Du fond de son *désert*, comme il appelait sa retraite, Balzac continua d'avoir un commerce de lettres avec les hommes les plus *illustres* de son temps, Chapelain, Ménage, Vaugelas, Scudéry, Corneille qu'on s'indigne aujourd'hui de trouver un moment perdu dans cette foule. Les ennemis de notre auteur s'apaisèrent en son absence, et il s'éleva une génération nouvelle qui le révéra comme l'homme le plus éloquent de France. Il n'y avait pas d'homme distingué, en quelque genre que ce fût, qui ne voulût le visiter, ou avoir quelque lettre de lui. S'il faut l'en croire, il était assassiné des civilités qui lui venaient des quatre parties du monde; il y avait toujours sur sa table cinquante lettres qui lui demandaient des réponses à *être montrées*, *à être copiées*, *à être imprimées*: il en devait à des têtes couronnées; la reine Christine était du nombre. Pour montrer de quel crédit Balzac jouissait dans la contrée qu'il habitait, il suffira de lire la lettre suivante, adressée au maire d'Angoulême, qu'il ne paraît pas avoir connu autrement. Cette lettre donnera en même temps un échantillon de sa manière.

Lettre à M. le maire d'Angoulême.

« MONSIEVR, ie me promets que vous aurez agreable la » priere que ce porteur vous fera de ma part. Elle regarde » l'interest public aussi bien que le mien particulier: et je » sçay que vous estes si ponctuël dans les fonctions de vostre » charge, que de vous descouvrir un mal, c'est presque y avoir » remedié. A l'entrée du Faux-bourg Loumeau il y a un che- » min dont on ne peut se plaindre en termes vulgaires: Il est » plus difficile et plus dangereux qu'un Labyrinthe. Il ap- » prendroit à jurer un homme qui ne sçait dire que *Certes*: » Il changeroit en bile toute la douceur d'un Pere de l'Ora- » toire. Il ne fortifie point Angoulesme, et desespere tous » ceux qui y vont. Ie faillis avant hier à m'y perdre, et à faire » naufrage dans de la bouë. Si c'estoit en pleine Mer, et sur » une mauvaise chaloupe, et par la violence d'une tempeste, » ce seroit une aventure ordinaire; mais en terre ferme, et » en carrosse, et dans la serenité des beaux jours, et du » temps de vostre Mairrie, ce malheur ne se peut compren- » dre; il n'y auroit pas moyen de s'en consoler. Trois mots » d'ordonnance que je vous demande, peuvent remettre les » choses en meilleur estat, et obliger toute la Campagne. » Adjoustez donc les benedictions de dehors à celles que vous » recevez dans la ville, et ne souffrez pas que la face de vostre » Public, à l'embellissement de laquelle vous travaillez en » d'autres endroits, soit defigurée en cettui-cy par une si » vilaine tache. Mais apres avoir consideré le Public, ne vou- » driez-vous point me conter pour quelque chose, et favoriser » une personne qu'on croit n'estre pas ingrate des faveurs » qu'elle reçoit? Il y a des gens qui disent davantage, et qui » vous asseureront que vous avez un moyen d'estendre vostre » reputation hors des bornes de vostre Province, et de faire » durer long temps l'année de vostre Mairrie. Ie sçauray par » le retour de ce porteur si ces gens-là disent vray, et si vous » estimez si fort le remerciment que je vous feray, apres la » priere que je vous fais; à laquelle je ne puis rien adjouster » que l'asseurance que je vous donne d'estre veritablement, » monsievr, vostre, etc. »

Balzac ne cessait de travailler et de polir ses lettres. En outre il publia divers traités intitulés: *Aristippe*, le *Socrate chrétien*, le *Barbon*. Il écrivit aussi une foule de dissertations littéraires, la plupart sur des minuties; tantôt il donne son *advis sur la traduction d'une période de la lettre de Servius Sulpitius escrite à Cicéron*; tantôt il cherche à prouver *qu'il est impossible d'écrire beaucoup et de bien écrire*. Ces dissertations sont courtes; l'affirmation y est toujours tranchante: on voit qu'en les écrivant l'auteur, sûr d'être écouté comme un oracle, s'attachait toujours plus au tour de la phrase qu'au fond de la pensée.

La distinction dont jouissait Balzac dans le monde littéraire était telle, que les portes de l'Académie s'ouvrirent pour ainsi dire d'elles-mêmes devant lui; élu sans se soumettre à l'usage du compliment officiel, quoique Richelieu eût pu faire pour l'y contraindre, il ne parut dans aucune réunion de cette compagnie. Malade et morose, il était tombé dans la vie dévote, et le cardinal Mazarin voulut vainement le rappeler à la cour. Il s'était fait bâtir deux chambres aux Capucins d'Angoulême, et il y passa le reste de ses jours dans de pieuses pratiques, et dans l'exercice d'une charité qui n'était pas sans quelque ostentation. — Il mourut en 1654, âgé de soixante-neuf ans, et, en mourant, il ne manqua pas de faire une donation à l'Académie pour qu'elle instituât un prix d'éloquence.



(J.-L. de Balzac.)

Balzac ne sut pas toujours éviter dans ses écrits les défauts dont il contribua à corriger ses contemporains, le pédantisme de l'érudition et l'enflure espagnole; mais, à tout prendre, son influence générale a été salutaire. Il a le premier donné du nombre, de l'harmonie et de l'élégance à notre prose. Venu après Montaigne et avant Pascal, il nous semble avoir eu sur la prose une action analogue à celle que Malherbe, venu entre Ronsard et Racine, exerça sur le développement de notre langue poétique. Ses défauts étaient peut-être la condition même de son influence sur son époque; car ses premières lettres, celles qui méritent le plus de reproches, sont précisément celles qui furent le plus universellement applaudies. On peut dire que le plus grand défaut de ces lettres c'est précisément d'être des lettres, c'est-à-dire quelque chose qui semble devoir exclure toute affectation et tout apprêt.

L'auteur d'un *Avertissement* mis en tête d'une édition des OEuvres de Balzac, tout en croyant louer cet écrivain, a fait une critique piquante de sa manière; il dit de lui que « un bouquet, une paire de gans, une affaire d'un escu, ne luy fournissent pas moins de quoi plaire que toute la gloire et toute la grandeur des Romains. » Au reste, Balzac convient le premier de la peine que lui coûtait chacune de ses lettres. Il avoue qu'il s'y préparait long-temps à l'avance; il consultait toutes ses muses, il visitait tous ses lieux communs; quelquefois même il avait *envie de se faire tirer du sang*,

afin d'avoir l'esprit plus net et ses fonctions plus libres et plus aisées. Après tant de travail, il n'arrivait pas toujours à dire à chacun ce qui convenait le mieux; et au moment même où il se donnait le plus de mal pour être aimable et délicat, il lui échappait souvent des phrases lourdes et déplacées, qui prouvent combien ce grand *épistolier* était loin d'avoir le tact et la finesse d'un homme de cour. Ainsi il écrivait à mademoiselle de Gournay : « Ce n'est pas à dire que pour avoir les vertus de notre sexe vous ne vous soyez réservé celle du vôtre, et que ce soit un péché à une femme d'entendre le langage que parlaient autrefois les vestales. *Depuis le temps qu'on vous loue, la chrétienté a changé dix fois de face, et pour vous le goût de deux differens siècles a été semblable.* » Bien plus, dans une lettre où il visait d'ailleurs à la flatterie, il écrivait à Richelieu, alors tout-puissant : « Les biens et les honneurs de ce monde sont l'héritage des sots, ou même la récompense du vice, etc. »

Balzac avait un profond sentiment du beau et du grandiose dans les arts, et à travers toutes ses hyperboles de rhéteur, ce sentiment se fait jour quelquefois. Il a toujours admiré Corneille, et au moment même où le génie de ce grand homme était nié ou contesté de tous, il lui disait : « Vous serez Aristophane quand il vous plaira, comme vous êtes déjà Sophocle. » Il n'y a qu'un seul homme qu'il semble avoir estimé autant que Corneille, c'est Vaugelas ! ceci est caractéristique. L'orgueilleux Balzac écrivait à Vaugelas : « La bonne opinion que vous avez de moi fait plus de la moitié de mon mérite.... Les reines viendront des extrémités du monde pour essayer les plaisirs qu'il y a en votre conversation, et *vous serez le troisième, après Salomon et Alexandre, qui les aurez fait venir de si loin.* »

On fit imprimer à Paris, en 1665, une édition des œuvres complètes de Balzac, en 2 volumes in-folio, avec une préface de l'abbé Cassagne.

Comme Balzac attachait beaucoup d'importance aux mots, il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le mot *bienfaisance* généralement attribué à l'abbé de Saint-Pierre, est de Balzac.

BAMBARA. Ce mot figure à la fois dans nos géographies vulgaires de l'Afrique, comme nom de peuple et comme nom de pays, plutôt même en ce dernier sens que dans l'autre; car la dogmatique synthèse des écoles s'accommode mieux de la fixité d'un partage du sol, que de la variable distribution des races qui l'habitent; et de même que nos pédagogues ont appliqué à une division territoriale déterminée, le nom de *Soudân*, qui, dans la bouche des Arabes, désigne appellativement tous les *nègres*, de même ils ont tracé dans cette grande circonscription des subdivisions dont ils ont nommé l'une la *Bambara*; ils ont même établi un *Haut-Bambara* et un *Bas-Bambara*.

Bambara est pourtant le nom d'une race d'hommes plutôt que celui d'une contrée, car il est porté par les habitans de plusieurs pays divers, sans que ces pays en aient tiré une dénomination commune, et il est uniformément conservé par les individus de cette race, venus dans les établissemens européens de la côte, soit qu'ils y arrivent de Séghou, de Kaarta, ou du Kassou.

Les lumières recueillies jusqu'à ce jour sur ces peuples et sur les pays qu'ils occupent, sont beaucoup moindres que nous ne devriens nous y attendre, eu égard aux rapports journaliers de nos colons du Sénégal avec les Bambaras amenés de l'intérieur; peut-être l'insouciance, peut-être aussi la persuasion que les savans d'Europe ont déjà réuni toutes les lumières désirables sur un tel sujet, font négliger aux négocians, aux administrateurs, aux prêtres, aux médecins, aux instituteurs que la France envoie dans ses postes de l'Afrique occidentale, les informations qu'ils pourraient aisément puiser à si bonne source. Nous ne proclamons pas assez haut notre ignorance réelle, pour les tenir avertis des lacunes que leur position les mettrait en mesure de combler.

Brue n'avait guère recueilli, à la fin du XVII[e] siècle, qu'une simple notion d'un peuple *Bambara* et d'un paya de *Bembara-Cana*, très vaste, très peuplé, très stérile, entre le Cassou et Tombut; Moore n'en savait guère plus en 1730, sur les *Bambrongs* et leur patrie; Pruneau de Pommegorge n'avait en à son tour, quinze ou vingt ans après, que des renseignemens bien vagues encore sur le *Bambaréna* ou pays des *Bambaras*; Golbéry et Geoffroy de Villeneuve, en 1785, avaient du moins ajouté à ces notions, l'observation superficielle des grands traits physiques et moraux de ces nègres qu'ils avaient tant vus dans nos comptoirs; enfin Houghton, en 1791; avait résolu de pénétrer chez eux et d'atteindre le grand fleuve Joliba, dont le nom était parvenu jusqu'à lui avec ceux des villes de Ségo, Yamina, Sansanding et Jeenie, à travers lesquelles ce fleuve coulait vers Tombucto, mais la mort l'arrêta sur le seuil; il était réservé à Mungo-Park de franchir, en 1796, cette barrière, de voir le grand fleuve, et d'en visiter les cités riveraines, où il retourna encore en 1805, pour n'en plus revenir; Dochard s'y rendit aussi en 1820, et la mort ne lui laissa pas, au retour, le temps de rédiger une relation de son voyage. Gray en 1821, Beaufort en 1825, tentèrent vainement de s'avancer au-delà des premières lignes des Bambaras occidentaux, pendant que Dupuis et Clapperton recueillaient respectivement, loin de là, quelques vagues indices de leurs abornemens vers l'Orient. Enfin Caillié, en 1827, a traversé leurs pays du sud-ouest au nord-est, au-delà du Niger.

Voilà l'inventaire à peu près complet de toutes les sources d'informations que nous offrent les récits des voyageurs; il est bien difficile d'y trouver les élémens d'un tableau d'ensemble des peuples Bambaras et des contrées qu'ils occupent; l'esprit flotte incertain sur l'étendue et les limites réelles de leurs domaines, aussi bien que sur les divisions ethnographiques ou politiques entre lesquelles ils sont distribués.

Au milieu de ces notions incomplètes et confuses, on aperçoit du moins que leur nom est répandu sur une vaste surface, dans les régions qui avoisinent, à l'est, la Sénégambie.

Limitrophes, au nord, des Peuls de Masynah et Gény, des Touâryq Ouléimidan, et des Maures Aouläd A'mar, ils ont à l'ouest les Sarakhoulés de Gjafnou, Ghidimr et Kaÿaga, les Peuls de Kassou et Fouladougou, les gens du pays de Manding, les Gjalonkés de Bouré, et les Poüla du Ouassoulo; au sud, ils confinent avec les populations inconnues du Bédou et les Mandings de Kong; à l'est, leurs délimitations demeurent encore ignorées, mais paraissent s'étendre jusqu'à celles des Peuls du Hhaousâ.

Tels sont à peu près les abornemens de ce que le sultan Bello appelle la province des Bambaras, et qu'il dit faire partie du pays de Mély, section occidentale du Takrour. Le noyau en paraît être à Séghou sur le Niger, d'où s'étendent, en se contournant au sud-ouest et au nord-ouest, les deux cornes d'un immense croissant dont on peut évaluer en gros la superficie à 8,000 lieues carrées géographiques.

Nous n'avons pas dessein d'entreprendre ici l'esquisse des grands traits physiques de cette région si mal connue dans son ensemble; il serait d'ailleurs malaisé de traduire en délinéamens généraux, de systématiser en un tout homogène l'incohérent assemblage des pays divers que l'occupation des Bambaras a de proche en proche enfermés dans une même circonscription. Qu'il nous suffise de faire observer que les portions septentrionales, allongées à l'ouest entre le bassin du Sénégal et le Bahhrâ, sont complètement séparées, par le cours transversal du Niger, d'avec les portions méridionales, qui s'élèvent graduellement en remontant les affluens de la rive gauche, jusqu'aux montagnes appelées Kong; en sorte que le Bambarana est placé, en majeure partie, dans le

bassin du NIGER, dont nous ferons l'objet d'un article spécial.

Grande population sans lien politique qui lui constitue une nationalité commune autre que celle du nom et du langage, les Bambaras sont distribués en groupes juxta-posés, très divers de puissance et d'étendue; au nord ce sont de grandes monarchies, au sud de petits districts indépendans; et cette double catégorie est d'autant plus à remarquer, qu'il semble s'y rattacher une autre distinction plus profonde, celle de la population totale en deux tribus dont les caractères extérieurs ne sont point homogènes; Caillé nous dépeint en effet les Bambaras du sud comme ayant le nez aquilin et les lèvres minces; tandis que les Bambaras du nord ont, au contraire, le nez très plat et les lèvres très grosses, ainsi que le rapportent Golbery et Geoffroy de Villeneuve, dont le témoignage est confirmé par le portrait que nous donnons ici d'un jeune Bambara, dessiné au Sénégal, en 1820, par Beaufort.



(Jeune Bambara.)

L'ethnographie ne saurait confondre les uns et les autres dans une même famille; et la différence caractéristique empreinte sur leurs visages respectifs, éveille à bon droit des scrupules sur la communauté d'origine de ces peuples qui portent aujourd'hui le même nom; mais dans l'état d'imperfection où sont encore nos connaissances sur les races africaines, il est impossible de résoudre la question fondamentale qui se présente ici, savoir : quels sont les Bambaras primitifs, et quels autres peuples sont venus s'y agréger, se naturaliser, se fondre au milieu d'eux?

A ne consulter que le langage, les uns et les autres se rattachent aux Mandings de la manière la plus intime; l'instituteur Dard, qui a publié un dictionnaire *français-wolof-bambara*, et qui en avait préparé un *mandinko-bambara-français*, considère même les Mandings comme une fraction des Bambaras, les dénommant *Bambaras-Mandings* ou *Bambaras errans*. Or pour lui le type Bambara est à Kemmou et Seghou, car il ne connaît point les Bambaras visités par Caillé; et cependant il semblerait que l'affinité physique à l'égard des Mandings fût en faveur des derniers; mais ils ont une affinité plus prononcée encore avec les habitans du Ouassoulo, qui parlent manding aussi, et qui pourtant sont indiqués comme Peuls; Caillé a remarqué d'ailleurs que les Bambaras du sud, qui parlent généralement manding, ont en outre un idiome particulier, que la rapidité de sa route ne lui a pas permis de connaître. Plus on fouille ces obscures matières, plus on se sent embarrasser en d'inextricables difficultés.

Jusqu'à ce que des lumières nouvelles aient été recueillies auprès de ces peuples ou de leurs voisins, par des voyageurs intelligens et capables, sur les rapports ethnologiques des diverses populations que lie entre elles l'usage de la langue mandingue ou de ses dialectes, nous sommes forcés de laisser entière la question que soulève la coexistence de deux familles distinctes réunies sous le nom de Bambaras.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ceux du sud ont le nez aquilin et les lèvres minces; la couleur de leur teint, plus foncée que celle des Peuls, l'est moins que celle des nègres du Sénégal; ils ont les cheveux crépus, les dents blanches et aiguës, et se tatouent au moyen d'incisions à la figure et sur le corps. Caillé n'indique point quelle est la disposition habituelle de ce tatouage, qu'il est toujours important de noter, attendu que ce n'est point à titre d'ornement arbitraire, mais comme distinction nationale, que ces peuples sauvages tracent ces marques indélébiles. Ils vont presque nus, et ne marchent qu'armés d'arc et de flèches; les hommes portent autour des reins une espèce de ceinture qui passe entre les cuisses et vient se rattacher sur le devant, laissant pendre jusqu'aux genoux une multitude de petites tresses de coton; pour les vieillards, ce sont des pagnes, ordinairement de la plus grande malpropreté; les femmes mettent aussi autour des reins des pagnes qu'elles font descendre jusqu'aux genoux. Elles portent les cheveux tressés; les hommes n'en conservent que quelques touffes plus ou moins grosses, et rasent le reste. Le chapeau de paille ne leur est pas inconnu. Un singulier raffinement établi par la mode dans les cantons de l'est, est d'incruster dans la lèvre inférieure un morceau de bois ou de calebasse, plat et arrondi, d'environ un pouce de diamètre, pour l'insertion duquel les jeunes filles ont soin de se percer la lèvre, qui s'alonge graduellement en avant, à mesure qu'elles l'ornent d'un disque plus grand; il est digne de remarque que cette mode étrange n'est point exclusive à cette partie de l'Afrique, et qu'elle se retrouve parmi les indigènes de l'Amérique. Dans certains cantons, le disque de bois est remplacé par un clou d'étain, formant plaque à l'intérieur et ressortant en pointe à l'extérieur jusqu'à une longueur de deux pouces!.. Leurs demeures sont en général d'une malpropreté dégoûtante; ce sont des cases de paille, quelquefois de terre, dont la grandeur varie; le sol ou quelques billots de bois leur servent de lit. Leur nourriture est grossière, et se compose d'ignames, de riz, de mil, de quelques rares volailles, plus rarement encore de mouton ou de cabri; les chiens, les chats, les rats, les souris, les lézards, les crapauds, les serpens, entrent fréquemment dans leurs préparations culinaires; Caillé a mangé lui-même chez eux des ignames accommodées à la sauce aux souris. Sans dépouiller l'animal, on se contente de flamber le poil, de vider les intestins, et on le conserve ainsi jusqu'à huit jours, pour le piler au moment où l'on veut préparer le ragoût. Leur boisson se compose de bière ou d'hydromel, dont ils aiment à s'enivrer. Ils sont généralement paresseux; leurs terres sont mal cultivées, et leur industrie se borne à fabriquer quelques pagnes pour leur propre usage, employant l'excédant de leur récolte de coton à se procurer du sel auprès des marchands Gjolas répandus dans leur pays. Les vieillards et les désœuvres passent leurs journées à fumer et causer dans une espèce de halle ou parloir public, ombragé par des arbres ou couvert de chaume, qu'ils appellent *bonancoro;* les jeunes gens et les femmes s'y réunissent à leur tour, dès le coucher du soleil, et y passent leurs nuits à danser en rond autour d'un grand feu, remuant en mesure les bras et la tête, et faisant de grands sauts en écartant les jambes, au son d'une musique composée de grosses caisses, de tambours de basque grossiers, de cymbales non moins rustiques, et d'un instrument à vent long d'un pied, ayant la forme d'une corne très droite, et percé sur le côté, vers le petit bout, d'un trou qui sert d'embouchure. Ces peuples sont gais, peu soucieux de l'avenir, doux et humains, fort ignorans et par conséquent superstitieux, ayant grande foi aux amulettes de toute espèce, qui se mêlent dans leur parure aux verroteries et aux cauris dont ils ornent leur cou, leurs oreilles ou leur ceinture. Les villages sont nombreux; quelquefois très rapprochés, ils constituent une ville; rarement ils sont fortifiés d'une muraille de terre. Chacun de ces villages paraît jouir d'une autonomie com-

piète, sous l'autorité de son *dougou-tigui*, dont le titre, contracté en celui de dou-ty par les Anglais de la Gambie, répond à *maître du district*.

Quant aux Bambaras du nord, nous avons déjà remarqué qu'ils ont le nez très plat et les lèvres très grosses; Golbéry ajoute que leur couleur n'est pas d'un beau noir, que leurs têtes sont rondes, leurs cheveux noirs et crépus, leurs traits épais et grossiers, la pommette des joues très saillante, les jambes cagneuses. Il les dit stupides, superstitieux, robustes, fatalistes au-delà de toute idée, paresseux, mais gais et d'un caractère très doux. Ils se font sur les côtés du visage trois grandes incisions longitudinales, accompagnées sous les yeux ou sur le front de quelques autres marques qui servent à distinguer ceux de Kaarta de ceux de Séghou. Les hommes réunissent leurs cheveux en plusieurs touffes, dont il forment autant de tresses, séparées par des intervalles rasés. Leurs vêtemens sont le *dloky*, ou chemise à longues manches, le *koulousy* ou culotte, et les *fni* ou pagnes, si connus sur toute la côte occidentale d'Afrique. Ils ne sont guère plus délicats pour leur nourriture que les Bambaras du sud, et ils mangent volontiers des sauterelles, des cerfs-volans, et divers autres insectes; mais leur cuisine paraît plus variée et mieux fournie de viandes. Leurs terres sont cultivées avec plus de soin, et leur industrie est beaucoup plusav ancée; on peut voir, au Musée naval du Louvre, une pagne brodée, quelques armes, et divers instrumens de musique, fabriqués par eux; une espèce de guitare à quinze cordes, et le curieux *balafo* ou harmonica de calebasses, dont l'usage s'est répandu dans toute la Senégambie, méritent surtout une attention particulière. Les maisons ont aussi une supériorité marquée sur les plus belles des cantons du sud; elles sont généralement en terre, carrées, à toit plat, quelquefois élevées jusqu'à deux étages, et souvent blanchies; elles sont réunies en gros villages et même en villes considérables, de dix, quinze et vingt mille habitans; Mungo-Park énonce que la quadruple Séghou a jusqu'à trente mille âmes. C'est la capitale d'un état étendu et puissant dont le lointain Bédou est, dit-on, lui-même tributaire, assertion peu conciliable cependant avec l'indépendance des pays intermédiaires occupés par les Bambaras méridionaux. Gény, que possèdent aujourd'hui les Peuls de Masynah, aurait aussi naguère été une dépendance de Séghou; mais il faut se garder d'admettre, avec le vulgaire des géographes, que le pays de Gény soit un état originairement Bambara; alors même que le *dha* ou roi de Séghou y dominait encore, la langue des Bambaras n'y était point parlée, mais bien un autre idiôme, probablement celui que Caillé nomme Kissour, et que les Bambaras appelaient *Gény-Kouma* ou langue de Gény. A l'ouest du royaume de Séghou est celui de Kaarta, dont la capitale au temps de Mungo-Park était Kemmou, aujourd'hui ruinée et remplacée par Gjoka: on donne le nom de Gjaouandos aux anciens habitans de ce pays, dépossédés et asservis par la conquête. Enfin, l'extrémité occidentale des possessions des Bambaras septentrionaux, est le Kassou, enlevé aux Peuls ses anciens maîtres et ayant pour capitale Gjagby. Quelques traits relatifs aux guerres de ces états entre eux et avec les peuples voisins, sont épars dans les relations des voyageurs; mais nul effort ne paraît encore avoir été fait pour rassembler quelques lumières sur les origines de la nation et sur les évènemens politiques dont la série pourrait composer ses annales.

BAMBOU (*Bambusa*). Genre de plantes de la famille des graminées. Une plante, décrite et figurée par Rheede (*Hort. malab.*) et Rumph (*Herb. amboin.*), fut désignée par Linné sous le nom d'*arundo bambos*. Retz (*Obs. bot.*, tom. V, pag. 24) en forma le premier un genre distinct des *arundo*, et qui fut adopté par Schreber dans son *Genera*, publié en 1789, avec les caractères suivans: Inflorescence composée d'épillets à plusieurs fleurs, dont les inférieures hermaphrodites et les supérieures mâles. Chaque fleur consiste en un ovaire surmonté d'un style bifide, de six étamines, de trois écailles hypogynes, et de deux paillettes, dont l'intérieur enveloppe d'abord la fleur et dans la suite le fruit. A la base des épillets, on observe plusieurs écailles semblables aux glumes des autres graminées, mais plus nombreuses. Ces caractères ont été légèrement modifiés par M. Kunth, dans son dernier ouvrage sur les graminées (*Agrostographia synoptica*, pag. 430), à raison des nombreux genres qui, quoique très distincts, avaient été confondus avec les *bambusa* par les botanistes modernes. Ainsi M. Kunth a fondé, sur diverses espèces de bambous d'Amérique, les genres *chusquea*, *platonia*, *guadua*, *beesha*; il a admis également le *nastus* de Jussieu, le *merostachys* de Sprengel, et le *schizostachyum* de Nees d'Esenbeck. Mais comme ces genres ont le même port et appartiennent au même groupe, nous croyons qu'il suffit d'avoir indiqué leur existence, et que ce qu'on pourra dire ici des vrais bambous pourra s'appliquer à toutes les graminées, qui n'en diffèrent que par des caractères minutieux. Voici, d'ailleurs, l'indication botanique des principales espèces de bambous mentionnées par les voyageurs.

Bambusa arundinacea Willd. Roxb. *Corom.* 1. t. 79. *Arundo bambos* L. — Indes orientales.

Bambusa thouarsii Kunth. *Nastus thouarsii* Rasp. — Iles de Madagascar et de Bourbon.

Bambusa agrestis Poiret. *Encycl.* — Chine et Cochinchine.

Bambusa maxima Poiret. *Encycl.* — Amboine.

Nastus borbonicus Gmel et Kunth. — Bourbon.

Chusquea scandens Kunth. — Nouvelle-Grenade, Quito.

Guadua angustifolia et *latifolia* Kunth. — Quito, Nouvelle-Grenade, fleuve Cassiquiare.

Beesha rhedii Kunth. — Indes orientales.

Les bambous sont des véritables graminées, dont les chaumes nombreux, très élevés (quelquefois ayant plus de 60 pieds), sont interrompus par des nœuds desquels partent des rameaux, qui finissent par former de superbes massifs de verdure. Peu de végétaux offrent un port à la fois plus élégant et plus majestueux, car ils ne contribuent pas moins que les palmiers à donner aux paysages équinoxiaux une physionomie particulière. On les cultive dans l'Inde, autour des grandes habitations, et ils forment des haies gigantesques que l'on désigne, dans les établissemens français, sous le nom de *balisages*. Le frottement de leurs chaumes flexibles, quoique d'énormes dimensions, produit, quand le vent agite le balisage, un bruit très fort, singulier, et capable d'effrayer ceux qui ne l'ont jamais entendu. On assure que ce frottement de surfaces polies a quelquefois produit un feu dont est résulté plus d'un incendie considérable. On cultive les bambous de l'Inde et de Bourbon (*bambusa arundinacea* et *nastus borbonicus*) dans les serres chaudes des jardins d'Europe; mais ils n'y acquièrent pas de grandes dimensions, et la fleuraison n'arrive que de temps en temps.

Le bois des bambous est d'une dureté excessive; il est fort employé, dans les contrées natales de ces plantes, pour construire des parois de maisons, des supports de charpentes légères, et des bancs de palanquin. On en confectionne aussi des barils, divers meubles et ustensiles. On fabrique avec les plus forts chaumes des tuyaux de conduite. Les Indiens font des nattes et des corbeilles avec la surface de ce bois, découpée en lanières très minces. Cette sorte d'écorce, ramollie, s'emploie pour faire le papier de la Chine. Les jeunes pousses, ainsi que les racines nouvelles, se mangent confites au vinaigre dans l'archipel Indien. Les cannes de bambous sont les très jeunes tiges de ces graminées gigantesques. Il découle spontanément ou par incision de leurs nœuds une liqueur miellée agréable à boire, et l'on trouve dans l'intérieur de ces nœuds une concrétion siliceuse, connue sous le nom de *tabaxir*, à laquelle les peuples de l'Asie attribuent des propriétés merveilleuses.

BAMBOUK. Ce nom, écrit aussi *Bambouq*, *Banbok*, *Banbogh*, *Baubough*, et plus correctement peut-être BANBOUQ, est celui de deux états qui jouent un rôle politique fort secondaire ou même presque nul dans la Sénégambie : l'un, colonie sans doute de l'autre, et simple petit district sur la frontière mandingue, contigu à la fois aux Gjolofs du Saloum et aux Peuls du Fouta-Toro; l'autre occupant, entre le Ba-Fyn et la Falémé, les contreforts septentrionaux des montagnes où naissent ces deux rivières : celui-là presque inconnu, inscrit à peine sur nos cartes depuis que l'existence en a été révélée en 1786 par Rubault, et confirmée en 1824 par Beaufort; l'autre, au contraire, célèbre dès long-temps par la richesse de ses mines d'or.

Cette renommée y attira, dit-on, les Portugais, au temps de leurs expéditions aventurières sur la côte occidentale de l'Afrique; depuis lors, un officier anglais, nommé Gache, aurait été le premier voyageur européen qui serait parvenu dans le Banbouq, en y arrivant par la Gambie; mais la première relation que nous ayons est celle de Compagnon, employé de la compagnie des Indes, qui visita ce pays en 1716. Le directeur Le Vens y pénétra vers 1730, fit élever, du consentement des habitans, un poste fortifié à Farbanna, sous la direction de Suasse, et envoya Payen reconnaître les cantons plus avancés. Pelays et Legrand y allèrent l'année suivante, mais ne purent y rester. Le directeur David renouvela, en 1744, des tentatives d'établissemens, et en laissa la suite à Stoupan de La Brue, auquel succéda Aussenac; mais on ne réussit pas mieux cette fois, et le projet fut encore abandonné. Un traitant, nommé Coste d'Arnobat, avait aussi fait, avant 1789, un voyage dans le Banbouq, où il dit avoir séjourné vingt-deux mois.

Lorsque, après les longues guerres de la révolution et de l'empire, la France fut rentrée en possession de ses comptoirs d'Afrique, l'attention fut encore appelée sur les mines d'or du Banbouq. Le nègre Maly Ngjay fut envoyé, en 1823, par l'administration de Saint-Louis, reconnaître la route par laquelle le lieutenant de vaisseau Grout de Beaufort pénétra en 1825 dans le pays, afin de l'explorer; et Duranton, qui l'avait traversé peu de temps auparavant, refit en 1829 la même route, accompagné du mineur Tourette; mais la situation politique de la contrée laissa à peine à nos voyageurs le temps de jeter un coup d'œil rapide sur le théâtre désigné à leur investigation, et c'est aux anciennes relations, surtout au résumé donné en 1802, par Golbéry, des mémoires de Le Vens et de David, qu'il faut demander des lumières, déjà bien surannées, sur les traits généraux d'un état dont les limites et la constitution ont dû éprouver des vicissitudes qu'il serait intéressant de connaître, mais à l'égard desquelles nous n'avons pu recueillir que de vagues informations.

Borné au nord par le Kayaga et la province Kassonkaise de Logo, à l'ouest par le Bondou et le Tenda, au sud par le Dentilia et le Gjalonkadou, et enfin à l'est par le Fouladougou, le Banbouq s'étend du nord-ouest au sud-est dans une longueur de plus de quarante lieues géographiques sur une largeur moyenne de vingt lieues, ce qui doit faire présumer une surface totale d'environ huit cents lieues carrées.

Les reliefs généraux ont leur faîte au sud-est, et sont hérissés de montagnes décharnées entre lesquelles courent de nombreux torrens, les uns vers le Falémé, les autres vers le Ba-Fyn; les plus considérables sont, en allant de l'est à l'ouest, le Ba-Ly, le Gjané-Kolé, le Sanou-Kolé ou rivière d'or, puis en tournant au sud-ouest, le Kamana-Ko et le Mansa-Bouré-Ko. Le nœud principal d'où descendent ces courans porte le nom de Tambaoura.

Ces montagnes paraissent montrer principalement à découvert des formations primitives : les débris que les eaux entraînent dans les vallées sous forme de galets, de graviers et de sables, accusent en général des roches quartzeuses d'un blanc verdâtre translucide; le porphyre vert, la syénite, les schistes, ont en outre été observés. Des revêtemens trachytiques s'y montrent fréquemment en assises horizontales recoupées en prismes verticaux. Parmi les espèces minérales disséminées se font remarquer les grenats, l'argent, le fer, mais surtout l'or, qui fait l'objet de la principale exploitation du pays.

Le climat est renommé pour son excessive chaleur et son insalubrité; cependant les plaines sont arrosées par de nombreux ruisseaux qui coulent limpides toute l'année, et entretiennent une végétation naturelle et vigoureuse. Le pays est couvert de forêts étendues et profondes; il offre presque partout de gras pâturages d'herbe de Guinée qui s'élève jusqu'à plus de six pieds; les légumes potagers y croissent en abondance presque spontanément : on cite comme fort remarquables des fèves blanches énormes, renfermées dans une gousse de trois à quatre pieds de long sur deux pouces et demi de largeur.

Les bêtes féroces sont très rares dans le Banbouq; le fond de quelques forêts est seulement le repaire de bœufs et vaches sauvages que l'on dit fort dangereux, surtout une race de vaches noires auxquelles les chasseurs font une guerre acharnée. Les forêts sont aussi peuplées de ruches naturelles qui fournissent un miel excellent, renommé jusque sur la côte.

Les habitans du Banbouq sont une race mélangée où domine l'élément manding, de même que leur langue n'est qu'un dialecte corrompu du manding. Ils sont fort clairsemés, et à peine estime-t-on à 100,000 le nombre des habitans répandus dans toute la contrée. La religion qu'ils professent est le mahométisme; l'opération de la circoncision pour les garçons et de l'excision pour les filles se pratique chez eux avec beaucoup de solennité; mais le diable paraît jouer un grand rôle dans leurs croyances superstitieuses, et leur culte habituel se borne à quelques formules, passées dans la conversation à titre de civilités bannales, comme l'Espagne nous en offre quelques exemples. Ainsi, disent les relations, un voyageur trouve dans tout le Banbouq l'hospitalité la plus généreuse, en échange de laquelle il lui suffit de prononcer ces paroles : *Bissimalaye*, *laye talnlaye*, *amarada souarallaye*, auxquelles Coste et Golbéry attribuent cette signification littérale : « Je te remercie, frère, Mahomet te bénira; » mais on y reconnaît aisément la profession de foi musulmane : *B-esm Allahi! lâ elah êlâ Allah; Mohhammado rasoul Allahi*; « Au nom d'Allah! nul n'est Dieu qu'Allah; Mahomet est l'envoyé d'Allah. »

Ces peuples sont gais, insoucians, paresseux, adonnés aux femmes et aux liqueurs fermentées. L'agriculture est à peu près nulle chez eux, et ils ne se donnent même pas la peine de demander au terroir fécond qui les entoure les céréales nécessaires à leur consommation; de nombreux troupeaux de bétail, qu'ils élèvent sans peine, leur fournissent abondamment du lait, de la viande et des cuirs; ils achètent le mil et le maïs au moyen de l'or qu'ils recueillent dans leurs mines.

Cette dernière opération constitue leur principale industrie; mais ce n'est point à l'exploitation des roches aurifères qu'ils s'appliquent; ils se bornent à creuser des puits dans les terrains de transport, et à séparer par le lavage les pépites d'or qui y sont contenues. Ces puits sont quelquefois assez profonds, mais forés sans méthode; et il arrive assez souvent que des éboulemens engloutissent les travailleurs : on ne fait alors aucune tentative pour les sauver, dans la persuasion où l'on est que ces malheureux ont ainsi été enlevés par le diable pour recruter l'atelier des captifs destinés à travailler dans son empire souterrain. L'or s'offre, dans les localités les plus riches, dans la proportion d'une partie sur quatre à cinq mille parties de terre aurifère. Le métal recueilli est mis en circulation sous sa forme native de pépites, ou bien il est fondu et ouvré par les forgerons, qui se montrent fort

adroits dans leurs opérations de bijouterie, exécutés avec les mêmes outils qui leur servent à forger le fer, à ferrer les chevaux, et à fabriquer leurs armes.

D'après une nomenclature qui paraît subsister encore ou du moins avoir laissé quelques traces, le Banbouq renferme trois grandes divisions territoriales, appelées Konkodou, Satadou et Banbouq (proprement dit), morcelées à leur tour en un nombre considérable de petits cantons tels que Niagala, Tambaoura, Kamana, Kassaoko et une multitude d'autres, régis par de petits chefs qui portent le titre de farims, et qui ont une prépondérance purement nominale sur les farims des villages compris dans leurs cantons respectifs, ces derniers jouissant chez eux d'une indépendance à peu près complète. Farbanna, Natako, Sagjola, Kakaya, Semayla, Nambia, Derindern, sont les localités les plus connues à raison des mines d'or qui s'y trouvent.

Il semble que la population qui a précédé dans le Banbouq les possesseurs actuels du sol a dû être de race peule; les traditions du pays disent qu'elle ne fut point entièrement expulsée, et qu'il en demeura une grande partie soumise aux nouveau-venus; elle s'est fondue insensiblement au milieu d'eux, laissant, en témoignage de cette cohabitation, des traces de son langage éparses dans le langage de ses maîtres. Il est en effet reconnu que la langue du Banbouq est fort mélangée de mots peuls.

C'est au commencement du XIIe siècle de notre ère que les traditions de toute la Sénégambie s'accordent à placer l'époque de l'invasion qui fit succéder à la domination des Peuls dans le Banbouq, celle des Mandings, que la ferveur islamique poussait alors hors de leurs demeures. Abba-Manko, chef de l'expédition, s'établit avec les siens au milieu de ces montagnes, où il fonda une monarchie oligarchiquement constituée, comme le sont toutes celles des Mandings; il en garda le sceptre pendant plus de trente ans, avec le titre peul de *Saltigé*, qui lui fut probablement décerné par la population subjuguée, et qui passa à ses successeurs. A sa mort, il partagea son royaume entre ses trois fils, dont l'aîné eut le Banbouq proprement dit, le second la province de Satadou, et le troisième celle de Konkodou. Cette division a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier, et peut être subsiste-t-elle encore, les Saltiqés de Satadou et de Konkodou conservant envers celui du Banbouq proprement dit la déférence recommandée par le fondateur de la monarchie, et tous les trois continuant de jouir d'une prééminence honorifique au milieu des *farims* ou petits chefs entre lesquels tout le territoire est morcelé.

Une nouvelle révolution soumit le Banbouq à la domination des blancs, que l'on suppose être les Portugais : ils en firent la conquête vers la fin du XVe siècle, et s'y établirent après avoir massacré les princes du pays et grand nombre d'habitans; mais la désunion se mit parmi eux, la débauche et l'insalubrité du climat les décimèrent, et quand ils furent ainsi affaiblis, les indigènes conspirèrent leur destruction et les égorgèrent tous en un même jour. Des ruines d'anciens forts et de quelques maisons attestent encore leur séjour, aussi bien que quelques mots de leur langue, qui sont, dit-on, restés dans celle des Banbouquins.

Un autre événement considérable de leur histoire se place dans le siècle suivant : la caste des marabouths avait comploté l'asservissement de la nation et le massacre de ses chefs politiques, grande révolution qu'ils ont su exécuter dans la plupart des états Peuls; mais ici la conspiration fut découverte, les marabouths furent exterminés, leurs familles expulsées, et la résolution dès lors prise de ne plus souffrir aucune corporation sacerdotale : la haine vouée depuis cette époque aux prêtres musulmans ne s'est, dit-on, point démentie.

Les Sarakhoulés du Kayaga, toujours préoccupés de querelles intestines ou d'intrigues politiques, inquiètent peu le Banbouq; mais les Peuls du Bondou et ceux du Kassou, qui le pressent à l'ouest et à l'est, ont à peu près anéanti son indépendance; les petits chefs du pays achètent par des tributs le protectorat des uns ou des autres; mais avec le titre d'alliés, la plupart n'ont été que sujets dans les armées du kassounké Hhaouah Demba, et peut-être le Banbouq fût-il devenu une simple province du Kassou, si la mort n'eût brisé tout récemment le sceptre de cet homme extraordinaire (voir l'article KASSOU).

BAMIAN, ville de la Perse, capitale de la province Bamian, située à moitié du chemin entre Balkh et Caboul.

Elle est devenue célèbre par ses idoles et ses excavations; ces dernières se voient dans toute la vallée sur une étendue de huit lieues, et sont encore aujourd'hui habitées. Une colline détachée, située dans le milieu de la vallée, en est tout couverte, et nous rappelle les Troglodites des historiens d'Alexandre : cet assemblage se nomme la ville de *Ghulghula*, et consiste en une série de caveaux, dans toutes les directions, et est, à ce qu'on dit, l'ouvrage d'un roi nommé *Djulal*. La colline de Bamian est composée d'argile et de cailloux, ce qui a rendu l'excavation peu difficile; néanmoins la grande étendue du travail ne laisse pas que d'exciter l'attention. On trouve des caveaux sur les deux côtés de la vallée; mais la partie septentrionale en contient le plus grand nombre; ce côté contient aussi les idoles : le tout forme une cité immense. On paie souvent des laboureurs pour qu'ils creusent dans les ruines, et ils en retirent des anneaux, des reliques, des monnaies, etc.; ces dernières portent des inscriptions coufiques, et sont d'une date postérieure à Mohammed. Les caveaux ou maisons n'offrent aux regards aucun ornement d'architecture, n'étant que des cavernes carrées creusées dans la colline; quelques unes se terminent en une sorte de dôme et ont une frise entaillée au-dessous de l'endroit d'où s'élève la coupole. Les habitans racontent beaucoup d'histoires merveilleuses des caveaux de Bamian, entre autres qu'une mère y perdit son enfant qu'elle ne retrouva qu'après douze années. Quoi qu'on pense de cette histoire, elle donne toujours une idée de l'étendue de ces ouvrages. Il y a des excavations de tous côtés autour des idoles, et dans une des plus grandes, la moitié d'un régiment pourrait se loger. Bamian est soumise à Caboul et paraît être un endroit d'une haute antiquité; c'est peut-être la ville qu'Alexandre fonda au pied du Suropamisse avant d'entrer dans la Bactriane. En effet, la contrée entre Caboul et Balkh est appelée encore aujourd'hui *Bakhtar zamin* ou la contrée de Bakhtar. On prétend que Bamian tire son nom de son élévation : *Bam* signifiant un balcon, et *ian* une contrée; elle pourrait avoir été ainsi nommée à cause des caveaux creusés dans le roc les uns au-dessus des autres.

Il n'y a guère d'antiquités asiatiques qui aient excité autant la curiosité des savans que les idoles colossales de Bamian. Ce sont deux figures, l'une mâle, l'autre femelle; l'une se nomme *Salsal*, et l'autre *Schah-Mama*; elles sont taillées en relief sur la face de la colline et représentent deux colosses. La figure mâle est la plus grande, et a environ cent vingt pieds de haut; elle occupe un front de soixante-dix pieds, et la niche dans laquelle elle est taillée s'étend aussi à soixante-dix pieds de profondeur dans l'intérieur de la colline. Cette idole est mutilée, les deux cuisses ayant été brisées par des coups de canon, et la partie au-dessus de la bouche ayant été fracturée.

Les lèvres sont très grandes, les oreilles longues et pendantes, et il paraît que sur la tête il y avait une thiare. La figure est couverte par un manteau qui l'entoure de tous côtés, et qui paraît avoir été fait d'une espèce de plâtre; l'image, en beaucoup d'endroits, avait été garnie de chevilles pour le retenir. La figure elle-même est sans symétrie et la draperie est dépourvue d'élégance; les mains, qui retenaient ce manteau, ont été brisées

La figure femelle est plus parfaite que l'autre et est habillée de même; elle se trouve dans la même colline, à une distance assez grande, mais elle n'est pas de moitié aussi élevée.

Les caravanes, qui se rendent à Caboul ou qui en viennent, s'arrêtent dans les caveaux inférieurs, et dans ceux du haut les habitans déposent leur blé.

Les niches des idoles avaient été couvertes de plâtre et ornées de peintures consistant en figures humaines, qui ont disparu maintenant, excepté quelques unes immédiatement au-dessus des têtes des idoles; ici les couleurs sont aussi vives et les dessins aussi bien composés que dans les tombeaux égyptiens. Il règne peu de variété dans ces dessins, qui représentent le buste d'une femme ayant les cheveux réunis en touffe sur la tête, et un plaid sur la moitié du sein, le tout entouré d'une auréole, et la tête entourée d'une seconde auréole. D'un côté on peut démêler un groupe de trois figures de femmes qui se suivent l'une l'autre. L'exécution en est mauvaise et nullement supérieure aux peintures que font les Chinois à l'imitation des artistes européens.

Les traditions des habitans sur les idoles de Bamiam sont vagues et peu satisfaisantes. On prétend qu'elles furent faites, vers le commencement de notre ère, par une race de Kafres, pour représenter un roi nommé *Salsal*, avec son épouse : il régnait dans une contrée éloignée et fut adoré à cause de sa grandeur. Les Indiens prétendent que c'est l'ouvrage de *Pandoro* et qu'il en est question dans le Mahabharata. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Indiens, encore aujourd'hui, en passant devant ces idoles, élèvent leurs mains pour les adorer, quoiqu'ils ne leur fassent aucune oblation, ce qui pourrait avoir cessé depuis l'établissement de l'islamisme. Des conjectures attribuent ces images aux Bouddhistes, ce qui est rendu assez probable par les longues oreilles de la grande figure. On ne peut leur reconnaître une ressemblance avec les sculptures de Salsette; mais la forme de la tête ressemble à celle de la grande *Trimourti*, à Elephanta. A Manikyale, dans le Pandjab, auprès de la celèbre colline, il y a une cornaline antique qui ressemble exactement à cette tête.

Dans les peintures au-dessus des idoles on remarque beaucoup de ressemblance avec les images des temples Djaïnas dans l'Inde orientale, sur le mont *Abou*, à *Girvon* et *Politnun* dans le *Kntivar*. Rien dans ces images n'indique de grands progrès dans les arts. Il est certain qu'on ne saurait les rapporter à l'invasion des Grecs, et il n'en est pas question dans les historiens d'Alexandre. Dans l'histoire de Timour par Scherefeddin se trouve une mention des idoles et des excavations de Bamian; il y est dit que les idoles sont si grandes, qu'aucun archer ne peut en atteindre la tête; on les y nomme *Lob* et *Monob*, noms de deux idoles célèbres mentionnées dans le Coran, et Scherefeddin fait allusion au chemin qui de l'intérieur de la colline se dirigeait vers elles. Des inscriptions qui pourraient nous guider manquent, et toutes les traditions postérieures sont tellement en rapport avec Ali, gendre de Mohammed, qui n'est jamais venu là, qu'il n'y a pas moyen d'y ajouter foi.

BANANIER (*Muso*). Ce genre fait partie de la famille naturelle des Musacées et de l'hexandrie monogynie de Linné. Les plantes qui le composent présentent les caractères suivans : la racine est formée d'un grand nombre de fibres alongées, cylindriques, qui portent une espèce de plateau semblable à celui des bulbes des liliacées : de ce bulbe s'élève une tige formée par les gaînes des feuilles emboîtées les unes dans les autres, et tout-à-fait semblable pour la structure à celle du poireau. Les gaînes supérieures se terminent par une large feuille elliptique avec une nervure moyenne très saillante en dessous, de laquelle partent des nervures secondaires toutes parallèles entre elles, et disposées sur la grande nervure comme les barbes d'une plume. Ces feuilles forment au sommet de la tige un bouquet élégant, au centre duquel s'élève une hampe recourbée et pendante. Les fleurs sont disposées sur cette hampe en demi-verticilles, dont chacun est formé par dix à douze fleurs sessiles, munies à leur base d'une grande bractée colorée. Les fleurs qui occupent la partie la plus inférieure de cette espèce de grappe sont femelles, les autres sont mâles. Les fleurs femelles se composent d'un ovaire infère à trois angles et à trois loges, renfermant un grand nombre de graines. Le style se termine par un stigmate concave à six dents; le calice inséré sur l'ovaire présente deux sépales concaves; les étamines sont stériles. Les fleurs mâles se composent aussi d'un calice disépale, d'un ovaire avorté et de six étamines fertiles et saillantes. Les fleurs femelles sont les seules qui donnent des fruits.

Les botanistes connaissent environ douze espèces du genre *musa*. Nous ne donnerons quelques détails que sur deux de ces espèces, à cause du rôle important qu'elles jouent dans l'agriculture des contrées tropicales.



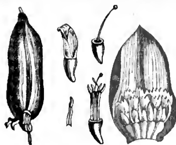
(Bananier du Paradis.)

Le bananier du paradis (*musa paradisiaca*).—Cette espèce s'élève à la hauteur de six à douze pieds. Chaque fruit est lisse extérieurement, long de cinq à huit pouces, triangulaire et d'une forme qui se rapproche de celles de nos concombres; sa chair est molle et jaunâtre, pleine d'un suc oigrelet, d'une saveur agréable. Nous ne nous engagerons pas dans une discussion aussi oiseuse que difficile, pour savoir si c'est avec le fruit de cet arbre que furent séduits nos premiers parens, et si ses feuilles servirent à cacher leur nudité, lorsqu'ils eurent succombé à la tentation.

Le bananier des sages (*musa sapientium*).—Cette espece diffère de la précédente par ses fruits plus courts et d'une saveur plus delicate, et par des feuilles plus aiguës.

Ces deux espèces de bananiers sont cultivées aux Indes, dans les Antilles et dans les parties chaudes de l'Afrique; elles peuvent même supporter le climat de Madère; et M. Bory de Saint-Vincent les a trouvées dans les jardins des environs de Séville et de Malaga. Cependant les climats les plus chauds, joints à un certain degré d'humidité, sont ceux qui conviennent le mieux aux bananiers; car nulle part ils ne prospèrent mieux que dans les plaines brûlantes de Java. Chaque tige rapporte des fruits dix ou douze mois après avoir

été plantée, et elle périt immédiatement après. A Java, on cultive les bananiers mêlés aux autres plantes potagères; aux Antilles, on les dispose en longues lignes dans les plantations de cacaoyers. Les fruits des bananiers ont un goût qu'un peut comparer à celui d'un mélange de beurre et de fécule légèrement sucrée et aromatique. Les bananes se mangent crues ou cuites, apprêtées de diverses manières. Aux Antilles, en Afrique et dans l'Inde, elles forment la principale nourriture du peuple, et les colons en donnent à



(Fruit et détails de la fleur du bananier.)

leurs nègres. On en fait une sorte de liqueur que l'on désigne, dans nos colonies, sous le nom de banane. Cette liqueur s'aigrit facilement, et on ne la prépare qu'en petite quantité. En écrasant des bananes bien mûres, et en les faisant passer au travers d'un tamis pour en retirer la partie fibreuse, on forme une pâte avec laquelle on prépare un pain fort nourrissant. Cette pâte, presque entièrement composée d'amidon, peut, lorsqu'elle est sèche, se conserver pendant long-temps. Délayée dans de l'eau ou du bouillon, elle forme un aliment très sain. Les fibres retirées des gaînes qui constituent la tige sont assez dures et assez résistantes pour être employées à la confection des cordages ou des fils avec lesquels on fabrique différentes espèces de toiles. Les trachées qui abondent dans la tige des bananiers remplacent l'amadou aux Antilles, et leurs larges feuilles couvrent les cabanes des nègres, et servent de nappes ou de serviettes. La tige est encore utilisée comme fourrage pour les bestiaux. M. de Humboldt donne une haute idée de l'utilité du bananier dans son *Essai politique sur la Nouvelle Espagne*. Un terrain de cent mètres, dit-il, dans lequel on plante quarante touffes de bananiers, rapporte dans un an quatre mille livres d'aliment en pesanteur. Un même terrain semé en froment n'eût guère donné que trente livres pesant. Le produit des bananes est donc, à celui du froment, comme 133 : 1, et à celui de la pomme de terre, comme 44 : 1. Ces considérations s'appliquent également au fruit du bananier des sages et à celui du bananier du paradis. Ces derniers, quoique moins délicats que les premiers, fournissent plus de fécule; les premiers sont souvent servis au dessert crus ou confits.

BANNISSEMENT. — *Définition.* Le bannissement est une peine infamante emportant les incapacités de la dégradation civique, d'une durée de cinq ans au moins, de dix ans au plus, et qui consiste dans la translation du condamné, par ordre du gouvernement, hors du territoire du royaume. — La durée du bannissement se compte du jour où l'arrêt est devenu irrévocable.

Description. — Si un évènement quelconque vient à pousser le banni dans sa patrie; s'il enfreint son ban, il est saisi, et, sur la simple preuve de son identité, condamné à une détention dont la durée est limitée par le temps qui restait à courir à l'expiration du bannissement, ou par le double de ce temps. Dans cette circonstance, la loi n'offre pas au banni les garanties ordinaires : une procédure spéciale donne à la cour qui a prononcé la première condamnation le droit exceptionnel de prononcer la seconde sans assistance de jurés. On dit, pour justifier cette disposition, qu'il n'y a pas ici de fait à apprécier; comme si la présence du banni dans sa patrie n'était pas un fait; comme si l'histoire de tous ces retours clandestins ne nous témoignait pas des motifs les plus inconciliables avec une défaveur aussi exorbitante!

Quand la peine est subie, le banni peut rentrer; mais la loi qui l'a frappé place de plein droit, sans jugement, autour de sa personne, la terrible surveillance de la haute police. Pendant cinq ou dix ans (un temps égal à la durée de sa peine) le condamné ne peut marcher, aller, venir, demeurer que là où un ordre supérieur lui a permis de marcher, d'aller, de venir, de demeurer : sa vie devient toute transparente, et la main qui l'a lâché le suit partout, prête à le ressaisir. Tout n'est pas fini encore : M. le procureur-général de la cour des aides disait, en 1777 : « Lorsque la justice a empreint sur le front d'un citoyen le sceau de l'infamie, son empreinte est ineffaçable. » Jeté en dehors de la cité, en dehors la famille, sans pourtant être mort civilement, le banni est privé pour toujours de tous les droits dont l'exercice se concilie avec une présomption de moralité. Il ne peut plus être ni éligible, ni électeur, ni juré, ni témoin, ni tuteur, ni curateur, si ce n'est de ses propres enfans, et sur l'avis conforme de la famille. Il ne peut porter aucune décoration, ni servir dans l'armée, ni faire partie de la garde nationale, ni tenir école, etc., etc. — Un extrait de l'arrêt de condamnation a été affiché dans la ville centrale du département, dans celle où l'arrêt a été rendu, dans la commune du lieu où le crime a été commis, dans celle du domicile du condamné. C'en est fait de la vie politique et civile du banni : il n'a qu'un espoir; il peut avoir recours aux longues et pénibles formalités de la réhabilitation.

A quels crimes correspond le bannissement.—Le bannissement est toujours prononcé pour des actes dont la conséquence, plus ou moins directe, est un attentat à la sûreté de l'état, à la paix extérieure ou intérieure. C'est une peine toute politique; aussi, en lisant les dispositions de nos lois qui la concernent, on sent que la main qui les écrivait tremblait encore de l'émotion de la lutte.

Le Code pénal de 1810 était prodigue en crimes emportant le bannissement; mais le maintien de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, et l'article 56 de la Charte de 1814, avaient déjà soustrait les fonctionnaires publics à toute responsabilité sérieuse. La loi du 17 mai 1819 a remplacé par une amende et un emprisonnement le bannissement qui menaçait tout individu coupable d'avoir excité les citoyens à la révolte par une provocation non suivie d'effet. Enfin, la loi d'avril 1832, heureuse, mais insuffisante amélioration de notre code, a considérablement restreint le nombre de cas dans lesquels le bannissement pouvait être encouru. — Cette peine était autrefois accompagnée de confiscation : l'article 66 de la Charte de 1814 et de nouvelles dispositions ont définitivement enterré la confiscation générale des biens.

Historique. — Ainsi que son nom l'indique, le bannissement (de *ban*, proclamation à son de trompe, d'où se sont formés *bannie*, *bannière*, *banalité*, etc.), est une peine d'origine féodale. La législation du temps présentait en ce point sa variété ordinaire : on bannissait à temps, à perpétuité, d'une ville, d'une province, du ressort d'une cour souveraine, d'un baillage, etc., et dans des cas extraordinaires, on bannissait du royaume. Ces bannissemens divers étaient accompagnés d'autres peines, le fouet, la marque, et d'amendes envers la partie civile; leurs conséquences, relatives à la capacité et aux biens du condamné, différaient extrêmement, et ces différences ne disparurent que sous les efforts des hommes qui, pendant le règne de Louis XIV, aspirèrent si puissamment en tout vers l'unité et l'uniformité de la France. Il

faut voir les lettres du président d'Aguesseau au parlement de Grenoble (1743); au parlement de Paris (1748), et surtout au parlement de Bretagne, *dont la jurisprudence paraissait fondée sur l'opinion non encore effacée, que la Bretagne est une espèce de royaume; c'est une raison de plus pour l'abolir entièrement.* — Le résultat de ces efforts fut d'établir partout, que l'on pouvait bannir à temps ou à perpétuité, d'un lieu particulier ou du royaume, et qu'à ce dernier bannissement seul devaient s'attacher la mort civile et la confiscation générale des biens. Malgré les opinions de quelques jurisconsultes (Rousseau de Lacombe entre autres), il est certain que tous les juges supérieurs ou royaux subalternes pouvaient bannir. Seulement, les juges des seigneurs ne le pouvaient que de leur territoire: le roi avait enlevé aux juges d'église le droit de priver leurs justiciables de la vie civile.

L'exécution de la condamnation au bannissement se faisait avec des formalités diverses; l'exécuteur de la haute justice intervenait assez souvent (Grenoble, Aix). A Paris, le banni, à genoux, écoutait le greffier lui lire la sentence: celui-ci lui demandait son acquiescement et lui faisait signer un procès-verbal.

Le bannissement s'appliquait à une foule de crimes divers; tous les individus pouvaient être bannis sans distinction de sexe. Mayard de Vouglans cite pourtant une déclaration royale qui enjoint de jeter dans un hôpital général des femmes bannies, *propter reverentiam sexûs.*

L'infraction du ban avait une conséquence plus ou moins rigoureuse: les infracteurs condamnés par jugement prevôtal étaient mis aux galères; les femmes dans un hôpital général (1682-1687). Les infracteurs condamnés par d'autres juges étaient livrés à la discrétion de ces derniers.

Une déclaration du roi, de 1709, voulut utiliser ces malheureux, et les envoyait dans les colonies d'Amérique mourir au défrichement des terres.

Quand vint la révolution, on était soulevé contre l'abus du bannissement, de l'exil (voir ce mot); l'article 35 du Code pénal du 25 septembre 1791 raya cette peine. — En 1810, Napoléon fit faire le Code pénal, et Mr Treilhard nous rendit le bannissement à temps, tel que nous l'avons à peu près, sans trop nous dire pour quelle raison.

Les criminalistes modernes se méfient presque tous du bannissement et ne le recommandent que comme rassurant, en tant que suppressif du pouvoir de nuire, surtout à l'égard des crimes politiques; car cette peine est peu 1° *exemplaire;* 2° *peu apte à réformer moralement le coupable;* et de plus elle n'est 3° *appréciable et réelle* que pour certaines personnes. Chaque homme a une famille, des amis, des affections et des habitudes avec les êtres qui l'ont toujours entouré, et qui lui rappellent les choses de sa vie passée; mais cela est relatif; il en est même qui pensent qu'ils ont partout sur leur tête le ciel, sous leurs pieds la terre, autour d'eux les hommes.

Quoi qu'il en soit, le bannissement ne sera jamais acceptable que pour les crimes *que le condamné ne pourra pas commettre*, selon les probabilités, *dans le lieu où il est confiné ou en pays étranger*. Mais encore, dans ce dernier cas, que faire si ce pays étranger refuse de recevoir le banni? La Constituante l'avait prévu, et l'avenir a vérifié ses prévisions. Un gouvernement peut-il se mettre ainsi dans l'impossibilité d'exécuter ses jugemens? (Voir Déportation, Exil, Interdiction locale.)

BANQUE. L'introduction dans le phénomène de l'échange d'une mesure commune, d'un produit commun, désigné sous le nom de monnaie ou de *numéraire* (voyez ce mot), et l'organisation des sociétés humaines qui assigne à chacun de leurs membres un rôle particulier, amenèrent tout naturellement la création de ces établissemens connus sous les noms de *banque de dépôt*, *banque de circulation*, *banques d'escomptes, banques prêtantes.* Nous allons essayer de déterminer le rôle qu'elles remplissent dans la société, et nous montrerons en même temps le point fatal où s'arrêta leur puissance.

La société, considérée du point de vue économique, présente diverses couches, diverses régions, se sépare en classes diverses. Nous y voyons d'abord les producteurs dont la classe immense se fractionne en trois sections sous les noms de *fabricans*, d'*agriculteurs* et d'*ouvriers*; puis vient, sous la dénomination générique de *commerçans*, une seconde classe d'hommes dont le rôle est d'enlever à chacun des producteurs une fraction plus ou moins grande de sa production, d'accumuler ces richesses éparses là où elles sont produites, et de les transporter en bloc dans des régions lointaines pour les y fractionner, les y diviser de nouveau. Cette classe se sépare donc à son tour en deux sections: le *négociant*, qui n'achète et ne vend qu'*en gros*; et le *détaillant* ou *marchand*, qui vend en détail ce qu'il achète en gros, et vend en gros ce qu'il achète en détail.

Le rôle social du *commerçant* est celui d'un agent intermédiaire entre le *producteur* et le *consommateur*; il enlève au premier l'objet à consommer et le porte au dernier. Entre ses mains, la production ne s'accroît ni ne se consomme: c'est un capital immobile. Cependant, comme le négociant reçoit un salaire à cause de lui pour le travail qu'il exige, travail de transport, de collection ou de division, on a coutume, en économie politique, de rattacher au capital cette cause de salaire qui lui est étrangère, et de donner à ce capital le nom de *productif.* Conservons cette dénomination, mais tenons compte d'une observation par trop négligée, c'est que ce salaire ainsi causé par ce capital ne doit pas être confondu avec lui; c'est que dans le chiffre des affaires du négociant, il est une fraction plus ou moins grande qui ne doit pas être considérée comme capital productif, mais comme capital numéraire. C'est cette fraction qui constitue la fortune particulière du négociant, c'est cette fraction qu'il réalise en écus lorsqu'il se retire des affaires.

Entre l'ouvrier et le bourgeois qui le fait travailler, il y a échange direct, immédiat: l'ouvrier donne son travail, il reçoit son salaire; le bourgeois consomme la totalité du travail de l'ouvrier; l'ouvrier, à son tour, consomme la totalité du salaire qu'il reçoit: il n'y a point là, de la part de l'un ni de l'autre, dépôt et transmission à espérer, cause de bénéfices; il y a production et consommation instantanée; il y a *circulation.* (Voyez ce mot.)

Il n'en est pas de même quant à l'échange commercial: l'espace et le temps s'interposent entre le producteur et le consommateur, entre la production et la consommation; ils deviennent élémens constitutifs de cette formule particulière de l'échange, et leur rôle est de ralentir, de gêner, d'empêcher la *circulation*, de limiter la sphère où s'accomplit la vie de l'homme, de borner notre puissance d'action aux objets les moins éloignés.

Un commerçant tient compte de la durée et de l'espace que doit parcourir la denrée qu'il importe: si cet espace et cette durée s'élèvent, dans le chiffre du bénéfice qu'elle doivent lui procurer, au-delà du chiffre que lui assigne d'avance l'état de fortune des futurs consommateurs de cette denrée, l'importation est impossible.

Ceci bien entendu, passons à des considérations d'un autre ordre.

La monnaie réunit le double caractère de valeur et de signe; elle est produit et signe de produit. L'ouvrier n'échange point son travail contre un signe fictif; il l'échange contre un produit qui jouit du singulier privilége de pouvoir s'échanger à quelque heure du temps que ce soit contre un produit quelconque. Sa présence constate une œuvre accomplie, une production faite. Cette production peut et doit disparaître; la quantité de numéraire que sollicite sa venue reste intacte; elle est là, dans d'autres mains, il est vrai,

mais tôt ou tard elle redeviendra cause de travail, cause de production. La monnaie est devenue le régulateur des besoins de l'homme; c'est par elle qu'ils s'expriment. La monnaie, ainsi engagée dans ce phénomène de circulation, dont elle est en quelque sorte l'âme, est un capital éminemment productif; il n'est point mort, il agit, il enrichit le capitaliste, le propriétaire, le bourgeois; il visite l'ouvrier, entretient sa misérable existence; mais se retire de lui sans jamais lui laisser ce qu'on appelle *bénéfice*, *intérêt*, *gain*, une augmentation quelconque de sa puissance créatrice des richesses, une satisfaction plus entière de ses besoins.

Dans le domaine de l'échange commercial, la monnaie perd ce caractère et devient ce qu'est devenu, ainsi que nous l'avons vu, la denrée elle-même, le produit consommable. Se transportant à des distances plus ou moins grandes, voyageant sur les routes, ou portée dans l'intérieur des vaisseaux, elle cesse d'accomplir son œuvre incessante de circulation, elle est inactive: tant que dure le voyage, elle est un capital mort.

Tout est dépôt dans cette région de l'échange qui donne lieu aux phénomènes commerciaux: la denrée a perdu, en quelque sorte, un de ses caractères, celui d'être consommable; elle est devenue immobilement abstraite; la monnaie qui doit payer cette denrée, qui s'échange contre elle, cesse également d'être ce qu'elle est dans les autres échanges; elle perd sa valeur comme produit, comme gage; elle conserve uniquement son titre abstrait de signe, et dès lors elle peut être remplacée par une substance quelconque, par du papier, par exemple, sur lequel sera écrite la valeur de ce signe.

Les banques sont donc fondées. Elles seront des instrumens, des procédés à l'aide desquels des capitaux immenses se verront enlevés des transactions purement commerciales, remplacés en ces fonctions par des billets payables au porteur, et jetés en cette circulation incessante, où les produits contre lesquels ils s'échangent sont nés et consommés sans que le temps et l'espace sépare ces deux termes, ces deux phénomènes.

Voilà la théorie des banques, la raison philosophique et profonde de leur existence. Nous le répétons, elles n'ont point d'autre rôle que celui d'enlever le numéraire à la circulation stérile des routes et des échanges purement commerciaux, pour le jeter en cette autre circulation féconde qui s'établit entre le producteur et le consommateur. Mais cette théorie n'a point présidé à leur formation; cette raison philosophique ne brilla point à leur naissance. En étudiant l'histoire, on les voit surgir comme conséquence d'emprunts forcés à rente perpétuelle, ou bien elles émanent de viremens de comptes opérés à des époques déterminées entre les négocians d'une même ville (voyez VIREMENS); ou bien encore elles se donnent pour but d'assurer les transactions commerciales contre les altérations monétaires, nombreuses autrefois. Les premières banques furent *banques de dépôt*. Elles recevaient l'argent du particulier, en facilitaient la transmission par le virement des parties, ou en donnaient des récépissés qui entraient dans la circulation. Mais bientôt ce *dépôt* parut ce qu'il était, inutile; et l'on conçut la pensée de le faire circuler. Les *banques de circulation* furent créées. Cette circulation du dépôt compliqua d'une façon toute nouvelle l'administration de ces établissemens; il fallut établir une balance entre la somme probable des billets rentrant pour reprendre leur première forme et la réserve faite pour y pourvoir; il fallut, en d'autres termes, se garder d'émettre une quantité de billets trop considérable, calculer ses rentrées, se préserver des banqueroutes et des faillites. Ce fut là une étude difficile, et ce calcul de probabilités introduit dans l'organisation primitive des banques de dépôt leur enleva toute sécurité. Elles oscillèrent, perdirent l'équilibre, et portèrent le trouble dans les relations commerciales. Les unes firent banqueroute, les autres suspendirent leurs paiemens, d'autres eurent recours à la protection du pouvoir qui la leur fit payer cher. Voilà, en quelques mots, toute l'histoire des banques.

Les *banques d'escomptes*, dont nous avons cité le nom au commencement de cet article, bornent principalement leurs opérations à escompter les lettres de change à l'aide des sommes qu'elles ont en dépôt; c'est un cas particulier de la règle générale, une application spéciale du fonds de la banque; et en combinant ensemble ce mode particulier avec le mode général, on a ce qu'on appelle une *banque d'escompte et de circulation*, dont les bénéfices se trouvent supérieurs à ceux que l'on peut obtenir, soit par l'escompte pur et simple, soit par le placement à intérêt du dépôt. L'idée en est ingénieuse, et consiste à escompter les lettres de change, non pas en argent, mais en billets payables au porteur et à vue, dont l'émission est autorisée par acte du gouvernement. Ces billets ne sont pas tous immédiatement réalisés; car leur forme se prête admirablement aux transactions commerciales; la banque qui les a émis n'a donc besoin de garder en caisse que le tiers de leur somme totale. Ainsi, avec un capital de 100,000 fr. elle peut escompter 300.000 fr. d'effets de commerce; d'où il résulte qu'elle retirera douze pour cent de son capital, quoique cependant ses débiteurs ne lui paient qu'un intérêt de quatre pour cent.

Quant aux *banques prêtantes*, que l'on désigne aussi sous les noms de *monts-de-piété*, lorsqu'elles ne prennent pas au-delà d'un intérêt compensatoire, et *lombards*, lorsqu'elles sont instituées à titre lucratif, leur mode d'opération consiste à prêter à intérêt et sur gage le numéraire qui compose leur fonds.

Comme on le voit, sous le nom de *banque* se cachent des établissemens de nature bien diverse. Quel rapport y a-t-il entre le but atteint, l'effet produit par une banque d'escompte et de circulation, et le but et l'effet que se propose et que réalise un mont-de-piété? Mais dans l'ignorance où l'on était de l'idée théorique et explicative de cette création du billet de banque, on ne vit dans tous ces établissemens que des procédés divers pour arriver à un même résultat: créer au moyen d'un dépôt primitif des valeurs nouvelles. Cette conception ridicule eut de funestes résultats dans la pratique. Elle donna le jour à des opérations financières contraires au but même qu'elles voulaient atteindre; le crédit gravement compromis des banques de circulation ne trouvait en elles que des causes de discrédit plus graves, et Law (voyez ce mot) put faire à son aise l'essai hardi de son système.

On ne crée point de valeurs, on ne crée point de numéraire, en émettant des billets de banque: on ne fait qu'enlever du commerce cet agent de l'échange qui ne s'y trouve point engagé en la totalité de ses propriétés, qui n'y est qu'à l'état stérile de signe. Les billets de banque sont la monnaie de ces sortes d'échange où le temps et l'espace jouent un rôle, où l'acheteur et le vendeur ne produisent ni ne consomment; comme l'or et l'argent monnayés sont l'instrument de l'échange direct, immédiat, qui a lieu entre le producteur et le consommateur. La banque est l'hôtel des monnaies du commerce: elle verse un numéraire qui n'est et ne saurait avoir qu'une valeur de signe; mais en même temps elle donne à la circulation tout l'or qu'elle enlève aux transactions commerciales. Renfermées chacune dans sa sphère, l'une et l'autre de ces monnaies accomplissent efficacement leur œuvre; mais elles se nient et se détruisent toutes les fois qu'elles veulent opérer ensemble, toutes les fois qu'elles se rencontrent sur le même terrain. Si le billet de banque s'est égaré de sa route, s'il essaie d'entrer dans la relation du maître et de l'ouvrier, il ne le peut qu'en recouvrant toute sa valeur primitive, qu'en se réalisant, qu'en se détruisant. De même, la monnaie d'or engagée dans les transactions du commerce ne conserve de sa valeur totale que son signe. L'abus du pouvoir ne pourra faire que le billet de banque soit l'égal de la monnaie d'or en tout et

pour tout. Créer quelque chose de rien est une œuvre impossible. — Voyez MONNAIE (Papier).

Une banque prêtante, un mont-de-piété, ne pourra jamais émettre des billets parce que sa sphère d'action ne s'étend point aux transactions commerciales. Le mont-de-piété s'adresse à des valeurs qui ne sauraient jamais être signes, et dont le dépôt n'a lieu que dans le but d'activer une circulation véritable, que dans le but de produire ou de consommer. Les valeurs que l'on y dépose sont des produits, non de l'or et de l'argent, non de la monnaie : et ces produits, immobiles et inaltérables, ne peuvent avoir qu'une valeur d'hypothèque ; leur possession ne saurait donner lieu à quelque opération qui ressemblât à ce qui se passe au sein d'une banque d'escompte et de circulation.

Les évènemens politiques qui troublent et ralentissent le mouvement commercial d'une nation ont une funeste influence sur le sort des banques d'escompte et de circulation ; ils augmentent au contraire la prospérité des monts-de-piété.

Terminons cet article par l'histoire succincte des principales banques d'Europe et d'Amérique.

La *banque de Venise* a été le premier établissement de ce genre en Europe. Son origine remonte vers le milieu du XIIe siècle. « Il y avait, dit Clairac, avocat de Bordeaux, qui a écrit vers l'an 1656, trois banques à Venise, savoir : 1° celle appelée *Monte-Vecchio*, c'est-à-dire Vieux-Mont, qui fut érigée vers l'an 1156, sous le doge Vitalis-Michaël, lequel, par la grande nécessité des affaires de la république, fut astreint à faire de gros emprunts à des particuliers citadins, à rente constituée ; et, pour paiement d'icelle, il obligea les revenus de la seigneurie ; 2° celle appelée *Monte-Novo*, établie en 1580 pour soutenir la guerre de Ferrare ; 3° celle appelée *Monte-Novissimo*, établie sous le doge Leonardo Loredano pour relever la république abattue par une guerre de sept ans. Ces trois monts sont ce qu'on nomme la *banque de Venise*. »

Sur les débris de ces trois banques s'établit au commencement du XVIIIe siècle el *banco del Giro*, qui, jusqu'en 1797, poursuivit avec assez de succès le cours de ses opérations.

La *banque d'Amsterdam* fut créée en 1609, comme banque de dépôt. Ses premiers paiemens avaient lieu en inscrivant sur ses registres le transport des sommes d'une personne à une autre, par suite de leur consentement mutuel. Elle était obligée, d'après les conditions fondamentales de ses statuts, d'avoir constamment dans ses coffres des valeurs monnayées ou en lingots égales au montant total de ses obligations.

Ce dépôt fut respecté jusqu'en 1672, époque où l'armée de Louis XIV pénétra jusqu'à Utrecht. Alors il fut rendu aux déposans ; mais cette scrupuleuse fidélité ne tarda guère à se démentir, et lorsqu'en 1794 Amsterdam tomba au pouvoir des Français, il fallut déclarer qu'on avait prêté soit à la ville d'Amsterdam, soit à la compagnie des Indes, soit aux provinces de Hollande et de West Frise, une somme de 10,624,793 florins que ces corporations étaient hors d'état de restituer.

Sagement et prudemment administrée, cette banque se trouve aujourd'hui dans une situation satisfaisante. Son capital, qui primitivement était de cinq millions de florins, versés par actions de 1000 florins, a été doublé en 1819. Elle est administrée par un président et par cinq directeurs, dont chacun doit être détenteur de dix actions au moins : elle émet des billets, fait l'escompte et prête sur gages. Le taux de ses escomptes est de 2 p. 100.

Banque de Hombourg. — Fondée en 1619, dans le but principal de soustraire l'écu d'empire aux altérations dont on faisait métier à cette époque, elle agrandit plus tard la sphère de ses spéculations, et elle fonctionne aujourd'hui comme banque de dépôt et de circulation. Elle ne prête que sur des lingots d'or, d'argent ou de cuivre, à 1/4 p. 100 d'intérêt par mois. Elle reçoit le marc d'argent fin au taux de 27 marcs 4 schellings de banque, et le rend à celui de 27 marcs 6 schellings. La forte obligation qu'elle fut obligé de payer en 1813 et 1814, pour subvenir aux frais d'entretien de l'armée française, lui avait occasioné des pertes, mais son crédit se releva rapidement. Cette banque, dont les billets n'ont jamais éprouvé de baisse, passe pour une des mieux administrées.

Banque d'Angleterre. — Ce fut un Ecossais, William Paterson, qui le premier conçut le projet de cette banque. Elle fut fondée en 1694. Son capital primitif était de 1,200,000 liv. st. (30,000,000 fr.), formé par 12,000 actions ; mais depuis il a été porté, soit par de nouveaux appels de fonds, soit par la création de nouvelles actions, à 14,550,000 liv. sterl. (363,750,000 fr.).

Un acte du parlement la créa sous le titre de *gouvernement et compagnie de la banque d'Angleterre*. Son conseil d'administration fut composé d'un gouverneur et de vingt-quatre directeurs, élus seulement pour une année. Le gouverneur devait posséder au moins 4,000 liv. sterl. dans le fonds social, le sous gouverneur 3,000, et chacun des directeurs 2,000. Sa durée était fixée à onze ans.

Tenant son privilége d'un acte parlementaire, cette banque fut naturellement portée à devenir, suivant l'expression d'Adam Smith, partie intégrante du nécessaire de l'état, un levier puissant entre les mains du gouvernement. A l'expiration de son privilége, elle se trouvait avoir prêté des sommes assez fortes à l'état, et l'état profita de son rôle de protecteur pour lui imposer, en échange d'une prolongation de sa charte, la réduction de 2 p. 100 sur les intérêts qu'il lui payait, et qui furent en conséquence de 6 p. 100 au lieu de 8, et l'emprunt sans intérêt de 400,000 liv. st. En 1733, la banque se trouva de nouveau dans la même position ; sa charte constituée n'allait pas au-delà ; son privilége expirait : un acte du parlement lui concéda une nouvelle période de 31 ans à parcourir ; mais elle dut verser dans les caisses de l'état 1,600,000 liv. sterl. sans pouvoir exiger d'intérêt pendant plusieurs années. Cette période finie en 1764, force lui fut d'avancer au gouvernement 1,000,000 liv. sterl. sur des billets de l'échiquier, et de lui payer en outre la somme de 110,000 liv. sterl., afin de pouvoir suivre jusqu'en 1786. A cette époque, son privilége lui fut renouvelé pour la cinquième fois, moyennant le prêt d'une somme de 2,000,000 liv. sterl. pour trois ans à 3 p. 100. Elle n'obtint un sixième renouvellement de sa charte qu'à la condition d'avancer à l'état 3,000,000 liv. sterl. à raison de 3 p. 100 d'intérêt.

En août 1833, époque où son privilege expirait, le gouvernement lui devait 14,686,800 liv. sterl., portant un intérêt à raison de 3 p. 100. Voici maintenant quelles sont les principales dispositions contenues dans son septieme bill de prorogation.

La charte de la banque, y est-il dit, sera prorogée jusqu'en août 1855. A dater du 1er août 1834, les billets auront un cours légal (jusqu'ici leur circulation était facultative). La banque retiendra toujours le privilége d'être dans le rayon de 65 milles, la seule corporation composée de plus de six associés et pouvant traiter les affaires de banque. En considération de ce renouvellement de sa charte, la banque fut obligée de consentir : 1° à ce que la somme qui lui était allouée pour le service de la dette publique fût réduite à 120,000, c'est-à-dire à la moitié ; 2° à la réduction de la dette de l'état envers elle, qui de 14,686,800 liv. sterl. ne s'élève plus qu'à 11,150,000 liv.

Avant l'année 1789, la banque d'Angleterre n'émettait pas des billets au porteur au-dessous de la valeur de 20 liv. Elle commença à émettre dans cette dernière année des billets de 10 liv. L'émission des billets de 5 liv. commença en 1793, et ce ne fut qu'en 1797 qu'elle fit circuler des billets de 1 et 2 liv. Ces derniers ont cessé d'avoir cours en 1821. Les billets actuels de la plus petite valeur sont de 5 liv.

La banque d'Angleterre reçoit et paie les annuités et rentes de l'état; elle met en circulation, sous sa garantie, les billets de l'échiquier, et avance annuellement au gouvernement les produits de la taxe territoriale et celui de la drèche, dont le lent recouvrement ne s'opère quelquefois que dans deux ans.

Une grande partie de son capital consiste dans les sommes prêtées par elle au gouvernement, à diverses époques, et qui sont hypothéquées sur les produits de plusieurs branches du revenu public. Les profits qu'elle retire de l'escompte des lettres de change sont beaucoup moins importans qu'on ne le pense généralement; mais elle retire de très grands profits de la balance de l'argent du trésor qui reste entre ses mains, et que, sur sa responsabilité particulière, elle emploie comme capital dans ses transactions avec le commerce. C'est par ces motifs que dans le renouvellement de sa charte et dans plusieurs époques importantes, le parlement britannique a exigé d'elle qu'elle avançât des fonds à l'état sans recevoir d'intérêt pendant plusieurs années.

L'escompte de la banque d'Angleterre pour les lettres de change des particuliers avait toujours été de 5 p. 100 depuis sa création jusqu'en 1824. Il fut à cette dernière époque réduit à 4 p. 100, et confirmé à ce taux modéré en 1828. La banque n'escompte que les lettres de change de 20 liv. sterl. et au-dessus, dont l'échéance ne va pas au-delà de trois mois.

En 1790, un acte du congrès américain constitua la *banque de Philadelphia;* mais, par suite des troubles où se trouvaient encore à cette époque les Etats-Unis, ses premières opérations ne furent point brillantes, et le 10 avril 1816, un nouvel acte du congrès la reconstitua. A la fois banque de dépôt et de circulation, elle sut se garantir de l'écueil où se brisa la banque d'Angleterre, et, s'adressant aux négocians et aux exploitateurs des mines d'or récemment découvertes dans les Deux-Carolines, elle rendit d'immenses services. Son siége principal est à Philadelphie, mais elle a 25 soccursales réparties dans les divers états de l'Union. — Outre cette banque principale et régulatrice, Philadelphie compte encore la banque des quakers, et le chiffre total des banques répandues sur le sol americain est porte par quelques statisticiens à 450. L'état du Maine en possède 19; celui de New-Hampshire, 21; Massachusetts, 66; Rhode-Island, 47; New-York, 44; New-Jersey, 18; Connecticut, 15; Maryland, 14; etc., etc. On estime que le capital de toutes ces banques s'élève à plus de 150 millions de dollars.

La banque de Philadelphie exerce sur toutes les autres banques un contrôle indispensable; elle les oblige de modérer leurs émissions en leur demandant des paiemens en espèces toutes les fois qu'elle les croit trop avancées.

Les abus des banques de l'Union, les spéculations hasardeuses auxquelles elles se sont livrées, les émissions au moyen desquelles elles ont pendant long-temps caché leurs pertes, ont soulevé contre le *banking system* des récriminations violentes de la part de toutes les classes de la société américaine. Le président Jackson s'est fait le représentant de ces violentes récriminations; il n'a pas un instant cessé de combattre le système actuel des banques, qui, selon lui, menace de ruiner le pays; et dans la dernière session (1833-1834), il a non seulement refusé de renouveler la charte de la banque de Philadelphie, qui expire en 1836; mais, usant de son privilége, il lui a retiré le dépôt des sommes provenant des excédans de recettes sur les dépenses, sommes qui s'élèvent chaque année à 12 millions de dollars environ. La banque qui, au renouvellement de la charte, avait payé un million et demi pour ces dépôts, s'est hautement plainte de cet acte qu'elle qualifie d'arbitraire, et a restreint ses escomptes. Tel est en ce moment l'état des choses, et, malgré les deux chambres qui ont voté pour le renouvellement de la charte de la banque des Etats-Unis, le président Jackson, organe de la majorité réelle de son pays, maintient son droit, et arrête ce renouvellement. En attendant la solution de ces débats, le taux de l'escompte s'est élevé à 15, 18 et 24 p. 100 sur les principale places commerçantes, et la plupart des banques refusent même de prendre le meilleur papier.

La *banque de France* ne commença ses opérations qu'en 1800, après la liquidation de la *caisse des comptes courans.* La loi du 24 germinal an XI la débarrassa de deux établissemens rivaux, la *caisse du commerce* et le *comptoir Jabach;* modifia ses premiers statuts, et lui concéda le privilége exclusif d'émettre des billets au porteur payables à vue pendant 15 ans. C'est donc 80 ans après les essais malheureux de Law que le système des banques fut appliqué en France sur une échelle assez vaste.

L'historique de la banque de France n'offre rien de bien remarquable. Une extrême prudence marqua ses premiers pas, et lui rendit beaucoup moins sensibles les funestes effets des crises politiques et commerciales qu'elle eut à traverser.

Voici les principaux articles de ses statuts :

1° *Escompter* des lettres de change et autres effets de commerce, à trois mois de date, timbrés et garantis par trois signatures au moins de commerçans et autres personnes notoirement solvables. Elle admet néanmoins à l'escompte des effets garantis par deux signatures seulement, si on a ajouté à la garantie de deux signatures un transfert d'actions de banque ou de rentes sur l'état, ou des actions des canaux libérées, ou autres effets publies dont le gouvernement est débiteur;

2° *Faire des avances sur les effets publics* remis en recouvrement, à échéances déterminées;

3° *Faire des avances* sur les dépôts de lingots ou monnaies étrangères d'or et d'argent qui lui sont faits moyennant 1 p. 100 l'an. Le terme pour les dépôts est de quarante-cinq jours; ils peuvent être renouvelés, l'intérêt est retenu sur les avances; il reste acquis à la banque, quoique les dépôts soient retirés avant l'échéance. La banque peut disposer du dépôt s'il n'est pas retiré à l'échéance, ou s'il n'est pas renouvelé. La banque n'admet pas de dépôt au-dessous de 10,000 fr.

4° *Tenir une caisse de dépôts volontaires*, pour tous titres et tous engagemens à ordre ou au porteur, lingots d'or et d'argent, monnaies d'or et d'argent nationales et étrangères, et diamans, moyennant un droit de garde sur la valeur estimative du dépôt. Ce droit est du *huitième de* 1 p. 100 de la valeur du dépôt, pour chaque période de six mois et au-dessous. Ce droit, payable d'avance, reste acquis à la banque, quoique le dépôt soit retiré avant le terme consacré.

5° *Se charger*, pour le compte des particuliers et des établissemens publics, *du recouvrement des effets.*

6° *Recevoir en compte-courant* les sommes versées par des particuliers et des établissemens publics, et payer les dispositions faites sur elles et les engagemens pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes encaissées. La banque fournit aux personnes qui le désirent des récépissés de toutes sommes payables *à vue.* Ces récépissés sont *nominaux*: ils ne sont payés que sur l'acquit de la personne qui les a reçus; ce qui prévient toute espèce de danger, soustraction, vol, etc.

Pour être admis à l'escompte et avoir un compte-courant à la banque, il faut en faire la demande par écrit à M. le gouverneur et l'accompagner d'un certificat signé du demandeur et de trois personnes connues, qui certifient sa signature et qu'il fait honneur à ses engagemens. Les faillis non réhabilités ne peuvent être admis à l'escompte.

La banque ne peut admettre d'opposition sur les sommes qu'elle a en compte-courant.

Ceux qui font des dispositions sur la banque sans avoir fait les fonds pour les échéances, peuvent être privés de leur compte-courant par le conseil général.

On peut céder l'usufruit des actions de la banque. Nonobstant cette cession, on peut disposer de la nue propriété. Les actions peuvent être immobilisées par la simple déclaration du propriétaire; dès lors elles sont à l'instar des immeubles de toute nature; elles sont sujettes aux mêmes lois; elles ont les mêmes prérogatives. D'après un avis du conseil d'état du 28 avril 1825, les actions immobilisées ne peuvent pas être remobilisées, si ce n'est dans les cas prévus par les statuts de 1808 et 1809, concernant les majorats. Les actions immobilières peuvent être affectées à la dotation du majorat.

La direction générale des affaires de la banque est attribuée à un gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, de quinze régens et de trois censeurs. Ces administrateurs, avec le concours des principaux chefs de division, donnent l'impulsion aux diverses branches de ce vaste établissement. Ils se constituent en cinq comités, qui connaissent chacun d'une branche spéciale; mais c'est surtout celui des escomptes qui a la plus grande masse d'affaires à traiter; car le mouvement annuel des billets est de 3 milliards 600 millions de fr., et les viremens des comptes-courans s'élèvent annuellement à 2 milliards 500 millions de fr. Douze negocians ou fabricans en activité d'affaires sont, pour le choix du papier, adjoints au comité d'escompte. Ils ne sont pas membres du conseil général, et sont nommés par les censeurs sur une liste triple presentee par les régens et le gouverneur.

Les actionnaires de la banque se réunirent le 30 janvier 1834. Il a été reconnu que les statuts devaient être soumis à de grandes modifications; que l'action de la banque était trop circonscrite, et que l'opération de l'escompte devait être entendue d'une manière plus large. Cependant le projet de loi qui a été présenté aux Chambres le 15 mars 1834 n'a point pour but de réviser et de réorganiser le système des dispositions législatives qui régissent cette institution. Il contient seulement deux dispositions dont les actionnaires et le petit commerce doivent attendre de bons effets : l'une est relative à la fixation définitive de la réserve, sans augmentation ultérieure et progressive, ce qui permettra de laisser, à l'avenir, aux actionnaires, la totalité de leurs bénéfices, et de livrer au commerce des capitaux qui, par leur mise en réserve, seraient morts pour la circulation; la seconde disposition a pour objet de faciliter les emprunts faits à la banque sur dépôt de rentes et effets publics.

En 1810, la banque de France comptait plusieurs succursales; elle avait des comptoirs à Lyon, à Rouen et à Lille; mais ces comptoirs, formés avec les fonds de la banque, étant devenus onéreux, on les a insensiblement supprimés. Aujourd'hui on ne compte en France que trois banques départementales entièrement indépendantes de la banque de France. La plus ancienne et la moins considérable est celle de Nantes, fondée en 1818; celle de Rouen fut instituée en 1819; celle de Bordeaux, en 1820.

BANQUEROUTE. Voyez FAILLITE.

BAOBAB (*Adansonia digitata*). Famille des bombacées de Kunth, des malvacées de Jussieu. Cet arbre est indigène au Sénégal dans la presqu'île du Cap-Vert et dans plusieurs contrées de l'Afrique. Ses proportions gigantesques et sa forme singulière ont depuis long-temps frappé l'attention des naturalistes. Le tronc, qui est formé d'un bois mou, comme celui de toutes les malvacées, ne s'élève pas à une très grande hauteur, mais sa grosseur est énorme. En effet, entre le Sénégal et la Gambie, il n'est pas rare de voir des individus de soixante-dix à quatre-vingt-dix pieds de circonférence. Ces gros troncs ont, au lieu de l'écorce sèche et fendillée des arbres de nos climats, un épiderme fin, recouvrant une enveloppe herbacée verte et pleine de sève, qui est le principal foyer de la vie du végétal, et lui donne une grande analogie avec la tige des cierges ou cactus, dans lesquels l'enveloppe herbacée joue le rôle des feuilles. Or, le baobab est dépourvu de ces organes les trois quarts de l'année, et alors on doit supposer que ses fonctions respiratoires s'exécutent par toute la surface du tronc comme dans les cierges. Adanson, observant dans l'île de Sorr, près de Saint-Louis, un baobab de 30 pieds de diamètre, chercha à calculer approximativement l'âge que ce végétal pouvait avoir; or, comparant le diamètre de ce tronc au diamètre de petits baobabs, dont l'âge était connu, il arriva à la conclusion qu'un baobab de 30 pieds de diamètre devait avoir environ 5150 ans d'existence. De ces troncs, dont la hauteur est de 75 pieds au plus, partent des branches horizontales de 60 à 70 pieds de longueur, et dont les plus inférieures touchent souvent à terre; de là résulte que de loin la cime sphérique de l'arbre a l'air d'une boule de verdure placée sur le sol. Les racines s'étendent sous terre à plus de 100 pieds de la base du tronc. Les feuilles sont digitées, c'est-à-dire formées par cinq à sept folioles insérées sur un pétiole commun. Les fleurs, qui sont blanches et très grandes, sont solitaires et suspendues à des pétioles très longs; leur calice est monosépale à cinq divisions; la corolle se compose de cinq pétales d'abord étalés, puis rabattus en dessous, de manière à laisser voir le faisceau formé par la soudure des étamines, qui sont extrêmement nombreuses. Le fruit, ligneux en dehors, contient intérieurement une pulpe charnue d'un goût aigrelet; il ressemble beaucoup à une courge, et est connu dans le pays sous le nom de *pain de singe*, parce que ces animaux en sont, à ce qu'il paraît, très friands. Les indigènes du Sénégal ont pour le baobab une vénération superstitieuse. Ils suspendent à ses branches des amulettes connues sous le nom de *grisgris*. Quelquefois ils habitent son tronc après l'avoir profondément excavé; ils se réfugient sous son vaste dôme de verdure au moment des pluies et des orages; et ils creusent dans son bois mou et spongieux des cases dans lesquelles ils placent les cadavres de leurs sorciers, appelés *gririots*; ces cadavres s'y dessèchent et s'y momifient complètement. Le baobab est un arbre utile; les feuilles et l'écorce des jeunes branches renferment beaucoup de mucilage, et on les emploie comme émollientes; le fruit a une saveur acide qui le fait rechercher pour faire des limonades. Lorsqu'il est desséché, les Africains le brûlent, et fabriquent, en faisant bouillir les cendres avec de l'huile de palme, un excellent savon.

BAPTÊME. Quel est le mystère que le christianisme a enseigné dans le sacrement du baptême? Quelle est la raison de l'institution de ce sacrement? Quelle est l'explication véritable des rites qui l'accompagnent? Ce sont là des questions d'autant plus importantes que cette matière touche de plus près au fond du christianisme; elles mériteraient d'autant plus d'être traitées que depuis plusieurs siècles l'intelligence du christianisme a été s'affaiblissant et se perdant de plus en plus.

On connaît la tendance des protestans, en général, à effacer des cérémonies religieuses toute espèce de mystère. Partout où ces audacieux réalistes portaient la main, l'idéalisme disparaissait; et les cérémonies chrétiennes, privées de tout sens intellectuel, ne demeuraient plus que comme des pratiques indifférentes ou superstitieuses. Le protestantisme fut bien obligé sans doute de conserver le baptême; s'il eût détruit ce sacrement, que lui serait-il resté? mais il l'atténua du moins, autant qu'il put, sous prétexte de le simplifier et de le dégager de tout mélange impur. Il en bannit toutes les pratiques accessoires, et le réduisit platement à verser un peu d'eau d'une aiguière sur la tête du baptisé dans un bassin. En cela les protestans crurent se rapprocher de la lettre du Nouveau Testament; mais ils ne firent que dépouiller une vieille pratique de tout ce qui constituait sa signification religieuse.

Au surplus, ce n'est pas la faute des protestans s'ils ont ainsi mutilé le baptême. Le cours des âges avait déjà telle-

ment amoindri ce sacrement, qui fut long temps l'unique sacrement des chrétiens, que le baptême des catholiques, sauf quelques débris des anciens rites, ressemble assez à celui des protestans.

Une fois que le sens profond du mystère chrétien fut altéré et perdu, il n'était plus possible de conserver l'intelligence de la pratique qui résumait en partie tout le christianisme. Aussi catholiques et protestans se sont-ils, pour ainsi dire, donné le mot pour ôter au baptême son sens religieux, jusqu'au point de prétendre que le baptême n'avait été primitivement qu'une suite de la coutume de laver les enfans au moment de leur naissance pour des raisons physiques.

C'est le système qu'entre autres un chartreux, nommé dom Claude de Vert, a soutenu, vers la fin du XVIIe siècle, dans une Explication des cérémonies de l'Eglise, explication dont l'esprit est de ramener toutes ces cérémonies à des pratiques purement matérielles, à des raisons d'hygiène, à des actes corporels, sans signification spirituelle.

Ce système, véritablement absurde, a, il est vrai, été réfuté; mais il nous semble que ceux mêmes qui l'ont réfuté, et qui ont vu dans le baptême autre chose qu'une ablution corporelle, se sont trompés en se bornant en général à le considérer comme une ablution mystique et symbolique.

Le baptême nous paraît avoir été, à son origine, toute autre chose qu'un emblème de purification. Le sens de son institution nous paraît beaucoup plus profond.

Si les chrétiens n'avaient voulu représenter par le baptême que la purification spirituelle, pourquoi auraient-ils fait de ce sacrement quelque chose de particulier et de tout-à-fait unique? Pourquoi n'auraient-ils pas conservé des ablutions ou des purifications plus fréquentes? Pourquoi cet emblème n'aurait-il pas été joint, comme un accompagnement nécessaire, au sacrement de pénitence, qui est véritablement le sacrement particulier de la purification de l'âme?

Saint Paul a remarqué cette particularité du baptême chrétien. « A nous chrétiens, dit-il, un seul Dieu, et une » seule purification, *Unus Deus, unum baptisma.* »

Mais, dit-on, le baptême avait pour but d'effacer le péché originel, de faire les hommes chrétiens, enfans de Dieu et de l'Eglise; par conséquent un seul baptême, une seule purification suffisait. L'eau baptismale lavait le péché originel; l'homme, ainsi purifié une fois, était débarrassé de la souillure natale. La raison de l'institution du baptême était donc toujours l'idée de laver et de purifier.

Nous répondrons que l'idée du péché originel ne se montre en aucune façon dans l'Evangile comme la raison de l'institution du baptême. Dans saint Matthieu (ch. XXVIII, v. 19), Jésus l'institue, en disant à ses apôtres : « Allez, enseignez » toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils » et du Saint-Esprit. » Saint Marc termine aussi son Evangile par ces paroles : « Celui qui aura cru et aura été baptisé » sera sauvé; mais celui qui n'aura pas cru sera condamné. » Ces endroits, pour le dire en passant, sont de ceux qui ont fait douter de l'authenticité complète des Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc, par la raison que, dans ces Evangiles mêmes, on ne voit jamais Jésus baptiser personne. Mais peu importe, relativement à la question qui nous occupe, que ces passages soient aussi anciens que le corps même des Evangiles, ou aient été interpolés; peu importe même la date précise à laquelle il faut rapporter les quatre Evangiles qui nous restent. Ce qui nous importe ici, c'est la raison qui est donnée dans ces passages de l'institution du baptême. Or il s'agit de convertir les nations, de les convertir à une doctrine; et à quelle doctrine? Evidemment à la doctrine du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, puisque c'est au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, qu'on doit les baptiser. Le baptême n'est donc autre chose que le signe de la foi à la Trinité. Il s'agit de croire, comme dit saint Marc; et le baptême n'est rien que le sceau appliqué à ceux qui croient.

Saint Paul est assurément celui qui a jeté le premier dans le christianisme la semence de toute la doctrine du péché originel, lui qui s'écrie : « La loi est spirituelle, mais je suis » charnel et vendu au péché; je ne fais pas le bien que je » veux, mais je fais le mal que je ne veux pas : misérable que » je suis! qui me délivrera du corps de cette mort? » (*Ep. aux Romains.*) C'est saint Paul dont la métaphysique a préparé la voie à saint Augustin; saint Paul est la source de cette grande doctrine de la loi de péché et de la loi de grâce que saint Augustin, quatre siècles après, développa avec tant d'abondance, et dont il fit le christianisme du moyen âge. Et cependant comment saint Paul considère-t-il le baptême? Le considère-t-il, dans ses cérémonies et dans son institution, comme un lavage du péché, comme une détersion de la mauvaise nature qui est en l'homme, comme une purification figurée par l'eau qui lave et nettoie les souillures du corps? Non; c'est tout autrement qu'il considère et qu'il explique le baptême. Selon lui, ce sacrement renferme une représentation expresse de la mort, de la sépulture, et de la résurrection de Jésus-Christ. L'homme qui reçoit le baptême se dépouille intérieurement des sources, des occasions et des affections du crime, de même qu'il se dépouille de ses habits. Il renonce à cette vie des sens qu'il menait auparavant, et par cette renonciation il entre dans une espèce de mort à toutes les choses du monde, et participe ainsi à la mort de Jésus-Christ. Couvert de l'eau qu'on repand sur lui ou plutôt dans laquelle on le plonge, de même que Jésus-Christ fut couvert du tombeau dans lequel on l'ensevelit, il participe à la sépulture du Fils de Dieu. Enfin, sortant de la fontaine sacrée avec une vie nouvelle qu'il a reçue par le souffle mystérieux de l'Esprit, il participe à la résurrection de Jésus-Christ, et il en devient l'image. C'est pour cela que le nouveau baptisé est appelé régénéré, et que son baptême est nommé une seconde naissance.

Cette explication de saint Paul a été adoptée très explicitement par plusieurs Pères. « Dans le baptême, dit saint Basile, l'eau est comme un sépulcre qui nous ensevelit, et » représente la mort où nous sommes jusqu'au moment où » l'Esprit nous envoie une force vivifiante qui, nous arra- » chant à la mort du péché, renouvelle nos âmes et les fait » passer à une nouvelle vie : *Aqua in baptismo mortis ex- » hibet similitudinem, corpus velut in sepulcro recipiens; » Spiritus vero vim vivificam immittit, a morte peccati » renovans animas nostras in novam vitam.* » (De Spiritu Sancto, c. XV.)

Dans l'idée de saint Paul et dans celle de saint Basile, l'eau du baptême n'est donc pas un emblème de purification; l'eau du baptême est le sépulcre où entre celui qui est baptisé en attendant que l'Esprit souffle et le régénère.

Ces autorités sont décisives, à ce qu'il nous semble, pour prouver que le baptême n'était pas directement une purification. Je le répète, si tel eût été le sens du baptême, comment saint Paul, si pénétré de sa corruption de la nature humaine, et dont toute la théologie est fondée sur cette corruption, n'aurait-il pas adopté exclusivement cette interprétation, et pourquoi aurait-il eu recours à une explication mystique toute différente?

Mais si le baptême chrétien n'est ni une ablution corporelle, ni une ablution mystique, qu'est-ce donc?

Nous répondrons d'abord que le baptême est incontestablement le signe et en même temps l'acte d'une régénération; et en cela nous sommes d'accord avec tout le monde. Mais cette régénération n'était pas symbolisée, comme on le pense communément, par le lavage de l'eau. Les théologiens ont bien pu appeler l'eau la matière de ce sacrement, parce que la véritable cause du sacrement, l'Esprit qui soufflait sur le baptisé, était invisible; mais en réalité cependant l'eau n'était qu'une préparation indirecte du sacrement. L'eau ne jouait qu'un rôle tout-à-fait accessoire; et c'est une erreur de croire que le sacrement se marquait, dans sa partie effi-

cace et mysterieuse, par l'infusion de l'eau ou l'immersion dans l'eau.

Le vrai sens du baptême chrétien est bien positivement indiqué dans ce troisième texte de l'Evangile, où Jésus dit qu'il faut être baptisé en passant par l'eau, et en recevant l'Esprit : *ex aqua et Spiritu sancto*. L'eau n'est que la préparation, le passage; l'action de l'Esprit est tout le sacrement.

Ce troisième texte est tiré de l'Evangile de saint Jean, et il est bien plus expressif que le texte de saint Matthieu et celui de saint Marc. L'Evangile de saint Jean est en effet celui où se révèle le plus manifestement la Trinité chrétienne. C'est par excellence l'Evangile de la Trinité; toute la théorie platonicienne du Verbe s'y retrouve. Il n'est donc pas étonnant que cet Evangile soit beaucoup plus explicite que les autres sur une cérémonie qui, suivant nous, était véritablement le sceau de cette doctrine de la Trinité. On nous permettra de rapporter littéralement le passage de saint Jean; quand on le joint aux deux phrases que nous avons citées de saint Matthieu et de saint Marc, on a sous les yeux tout ce que les Evangiles renferment de dogmatique sur l'institution du baptême.

« Il y avait parmi les pharisiens, dit saint Jean (ch. III), » un homme appelé Nicodème, qui était un des principaux » parmi les Juifs.

» Il vint trouver Jésus pendant la nuit, et lui dit : Maître, » nous voyons bien que tu as une mission de Dieu; car per» sonne ne pourrait faire les choses merveilleuses que tu fais » sans avoir Dieu avec lui.

» Jésus lui répondit : En vérité, je te le dis, nul ne peut » voir le royaume de Dieu à moins de renaître : *Nisi quis* » *renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei.*

» A quoi Nicodème objecta : Mais comment un homme » peut-il renaître s'il est déjà avancé en âge? Est-ce qu'il » peut entrer de nouveau dans le sein de sa mère, et renaître » petit enfant?

» Jésus répondit : En vérité, je te l'affirme, nul, s'il ne » renaît par l'eau et par l'Esprit saint, ne peut entrer dans » le royaume de Dieu : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et* » *Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei*;

» Parce que ce qui est né de la chair est chair, et ce qui » est né de l'esprit est esprit.

» Ne sois donc pas surpris que je t'aie dit qu'il vous faut » une seconde naissance, etc. »

Le sens du baptême ne peut être mieux caractérisé. Le baptême, c'est une seconde naissance, c'est la naissance spirituelle. On est né une première fois, mais on est né de la chair, et on est chair. Il s'agit de naître de l'esprit, et de devenir esprit, afin de comprendre l'ordre divin des choses, *regnum Dei*. Pour cela, il faut passer par l'eau, il faut sortir de l'eau, et recevoir l'Esprit. C'est ainsi que Jésus lui-même, suivant saint Matthieu, avait été baptisé. Jean-Baptiste, sur les bords du Jourdain, ne donnait qu'un baptême de pénitence : *Ego quidem baptizo vos in aqua in pœnitentiam.* Jésus vient, il reçoit le baptême de Jean, et, au moment où il sort de l'eau, les cieux s'ouvrent pour lui, et il aperçoit l'Esprit de Dieu descendant sur lui comme une colombe : *Baptizatus autem Jesus confestim ascendit de aqua, et ecce aperti sunt ei cœli, et vidit Spiritum Dei descendentem sicut colombam, et venientem super se.* Qui ne voit là que le baptême de Jésus, que le baptême qu'il reçoit et qu'il doit instituer, consiste dans l'illumination de l'esprit, et que cette eau où il passe, cette eau où il se plonge, où il se cache un moment pour en sortir et pour renaître, n'est autre chose que l'emblème de ce sein maternel, où Nicodème disait qu'il était impossible de rentrer pour prendre une seconde fois naissance. Nicodème, en effet, dit à Jésus : « Tu parles de renaître, tu nous ordonnes une seconde naissance; est-ce que nous pouvons rentrer dans le sein de nos mères pour revenir à la vie? » Jésus lui répond : « Fais-toi baptiser, c'est-à-dire plonge-toi, ensevelis-toi dans l'eau, et sors-en avec l'illumination de l'esprit. Tu seras né de l'esprit, et tu seras esprit, et tu comprendras le royaume de Dieu. Tu demandes un sein maternel qui te reçoive pour te donner une seconde fois à la vie; plonge-toi dans l'eau, et sors-en illuminé de l'esprit de Dieu. L'eau est cette matrice que tu demandes pour accomplir ta régénération. »

A la la suite des versets que nous venons de citer, Nicodème, dans saint Jean, dit à Jésus : « Comment ces choses peuvent-elles se faire? » c'est-à-dire comment cette régénération dont vous parlez, cette seconde naissance par l'esprit, peut-elle s'opérer? Et Jésus lui répond : « Quoi! tu es docteur dans Israel, et tu ignores ces choses! » Cette dernière réponse de Jésus prouve, ce que l'on sait d'ailleurs, que les idées de spiritualisme et d'idéalisme qu'il enseignait étaient déjà répandues chez les juifs. Le baptême aussi était, jusqu'à un certain point, chose connue et pratiquée. Mais il ne faudrait pas en conclure, comme l'ont fait plusieurs protestans, que le baptême chrétien n'est qu'un rite emprunté au judaïsme. Il est certain que, du temps de Jésus-Christ, les juifs, quand ils recevaient des prosélytes, ajoutaient à la circoncision la cérémonie d'une immersion; mais ce qui prouve assez qu'ils n'attachaient pas un autre sens à cette cérémonie que l'idée vague d'une purification ou même d'une ablution, c'est l'étonnement de ce pharisien, de ce maître en Israel, qui est surpris d'entendre Jésus lui développer le mystère de cette renaissance spirituelle. Des écrivains catholiques, pour repousser l'objection inverse que l'on peut tirer de la réponse de Jésus, qu'en parlant de baptême et de régénération, Jésus, de son aveu même, n'instituait rien de nouveau, ont cru qu'il était nécessaire de prendre ses paroles dans un sens ironique et détourné; mais il nous semble qu'on peut très bien admettre que le germe de la doctrine spirituelle que Jésus prêche à ce pharisien était déjà répandu dans certaines sectes juives, sans qu'il s'ensuive aucune identité entre le baptême de Jésus et l'immersion pratiquée après la circoncision des prosélytes qui se faisaient juifs. Ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament, ni dans Josèphe, ni dans les Pères qui ont eu le plus de connaissance des usages des juifs, tels qu'Origène, Jules Africain, saint Jérôme, rien qui puisse servir à établir cette identité. Les témoignages qui tendraient à interpréter dans un sens spirituel, analogue à celui du christianisme, le baptême juif, sont tout-à-fait modernes. C'est dans des livres rabbiniques sur les cérémonies des juifs modernes, tels que le Livre du Prosélyte de Maimonides, qu'on rencontre quelques traces de cette analogie; mais combien n'était-il pas de l'intérêt des juifs de paraître se rapprocher de l'esprit et des cérémonies du christianisme à l'époque où Maimonides écrivait!

Pour revenir au texte de l'Evangile, il est donc bien certain que ce n'est pas directement comme une ablution mystique que le baptême est présenté dans les paroles de Jésus-Christ. Suivant ces paroles, ce qui domine tout, et ce qui constitue pour ainsi dire le baptême tout entier, c'est la renaissance spirituelle. Quant à l'eau, l'analogie directe qui ressort du texte de saint Jean, c'est que cette eau, dans laquelle on se plonge, figure, comme nous l'avons dit, ce sein maternel où l'enfant attend la naissance et la vie. Le baptême, dans son acte matériel, est un symbole de l'état d'engourdissement et de mort qui précède la vie. Aussi trouvons-nous la plus parfaite conformité entre l'explication de l'Evangile et l'explication de saint Paul et de saint Basile que nous avons fait connaître plus haut. Rien ne ressemble plus à l'état du tombeau que la gestation de l'enfant dans le sein de sa mère.

Ceci nous conduit à une considération qui nous paraît, sinon certaine, du moins pleine de vraisemblance. C'est que le baptême, tel que l'ont entendu les philosophes chrétiens, se rapportait pour eux à une idée cosmogonique. Qu'est-ce

en effet que le baptême? C'est, comme dit Jésus, la renaissance par l'esprit; c'est une naissance nouvelle; c'est une création. L'eau, comme Jésus l'explique à Nicodème, est la matrice où l'homme qui vs être régénéré doit entrer, en attendant sa création par l'esprit. Or, comment débute la Genèse? « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre; » et la terre était un chaos, et les ténèbres régnaient sur la » face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux: *In principio creavit Deus cœlum et terram; terra autem » erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem » abyssi: et Spiritus* Dei *ferebatur super aquas.* » Je sais ce qu'on a voulu entendre par cet esprit de Dieu porté sur les eaux. En voyant combien l'idée de spiritualité est étrangère à l'antiquité juive, quelques critiques ont imaginé qu'il ne s'agissait ici que d'un grand vent, d'un *vent de Dieu*, comme ils disent, soufflant sur la face des eaux. Mais quand, dans tout ce passage, nous voyons Dieu, *Ælohim*, être uniformément le sujet du discours, comment croire que son nom vienne se placer au milieu de la phrase, non plus comme celui du sujet, mais pour caractériser adjectivement un des termes de cette phrase? Cela est contraire à toute la logique du style. Un homme qui a voulu expliquer systématiquement l'ancienne langue hébraïque, Fabre d'Olivet, sans prendre ces expressions d'une manière complètement spirituelle, veut voir dans ce souffle de Dieu la force expansive et dilatante opposée à la force compressive et durcissante, qu'il trouve exprimée par le terme que saint Jérôme a traduit par ténèbres, et agissant sur les eaux, qu'il explique par l'état de passivité universelle. Mais quel que soit le système scientifique qui a inspiré les paroles de la Genèse, qui ne voit que ces paroles reflètent clairement l'antique théorie du monde sorti des eaux, théorie qui se retrouve également chez les Indiens et chez les Égyptiens, et que Thalès, de même que Moïse, alla puiser chez ces derniers. A quelque degré, donc, que l'on s'arrête dans l'explication spiritualiste des mots que la Vulgate a traduit par *Spiritus Dei*, et où les chrétiens ont dû naturellement voir ce qu'ils ont appelé de même l'Esprit saint, toujours on est forcé de reconnaître, dans ce souffle de Dieu porté sur les eaux, le signe au moins et la manifestation corporelle de la force créatrice, en d'autres termes la manifestation de Dieu créateur. Mais quand on songe que la Genèse de Moïse n'est qu'une émanation concise et tronquée d'une philosophie et d'une science beaucoup plus étendue, et qu'on retrouve dans d'autres monumens cet Esprit de Dieu également porté sur les eaux au commencement des choses, et distingué comme une manifestation particulière de Dieu, on est assez disposé à prendre le texte de la Genèse dans le sens où l'a pris toute l'antiquité chrétienne. Or, suivant les Védas, Brahma, qui est l'Esprit de Dieu, était porté sur les eaux au commencement des choses dans une feuille de lotus, et la puissance sensible prit son origine dans l'eau. Mais qu'importe, au surplus, pour notre sujet, ce que pensait l'auteur de la Genèse? Ce qui est certain, c'est que l'idée qu'il a donnée de la création est celle-ci, que la terre étant à l'état de chaos, et couverte de ténèbres, il y avait au-dessus des eaux un souffle divin qui préparait la création. C'est là, dis-je, le fond de l'idée que toute l'antiquité chrétienne s'est faite de ce passage.

Or, maintenant, mettez en parallèle la Genèse et l'Evangile: dans la Genèse la création du monde, dans l'Evangile la création de l'homme spirituel; là la terre sortant des eaux sous le souffle de l'Esprit de Dieu, ici l'homme sortant également des eaux et recevant l'Esprit de Dieu. La similitude est parfaite.

Quand Jésus, dans son baptême, sortit des eaux, il vit l'Esprit de Dieu descendre sur lui comme une colombe. Cette colombe a beaucoup occupé les Pères et les écrivains ecclésiastiques. Il est certain que toute l'antiquité chrétienne a pris cette colombe à la lettre; pour une vraie colombe, volante et vivante, qui fut vue distinctement de tous ceux qui étaient présens. Voilà ce que disent positivement Tertullien, saint Justin, Origène, et plusieurs autres Pères. Lactance va plus loin, et dit que cette colombe était blanche. Quelques anciens exemplaires grecs de l'Evangile portaient en effet qu'elle était de cette couleur, ce qui prouve qu'il n'est pas possible d'entendre ce passage métaphoriquement, comme l'ont cru Grotius et Leclerc, pour marquer simplement la rapidité, l'impétuosité, la force de cette descente du Saint-Esprit. Saint Augustin rapporte même que de son temps il y avait des chrétiens qui croyaient que le Saint-Esprit s'était uni hypostatiquement à la colombe, de même que Jésus-Christ à l'humanité, et qui en inféraient que le Saint-Esprit était inférieur au Fils. Enfin le fait de cette colombe descendant sur Jésus dans son baptême, était tellement lié à l'idée même du baptême, que dans tous les baptistères antiques, comme nous le dirons tout à l'heure, une colombe d'or ou d'argent, aux ailes éployées, était suspendue sur la piscine; et cette figure est devenue dans toutes les églises chrétiennes une des principales représentations du mystère chrétien, et le symbole particulier du Saint-Esprit.

Que signifie donc cette colombe?

En adoptant l'interprétation que nous venons de donner, l'apparition de la colombe, descendant dans le baptême, s'explique si parfaitement, qu'on ne concevrait même pas qu'elle n'eût pas figuré dans cette cérémonie.

En effet la colombe était fameuse dans tout l'Orient, comme le symbole du monde sortant des eaux. Soit qu'on considérât la formation des continens comme l'ont entendu les géologues neptuniens, soit qu'on eût en vue l'action de l'eau dans la formation et dans l'accroissement de tous les êtres organisés, l'idée que le monde était sorti de l'eau, et que l'eau était l'état inférieur par lequel il avait été obligé de passer avant d'être créé, était une idée universellement admise. Nous ne parlerons pas ici des cérémonies antiques qui avaient pour objet de marquer cette naissance du monde; mais la mythologie grecque, dont la source est toute orientale, nous peint d'une manière irrécusable cette idée cosmogonique. Vénus, c'est-à-dire l'ordre visible (*kosmos*, en grec, veut dire également *ordre*, *monde*, et *beauté*), Vénus était sortie primitivement de l'eau; elle y rentra à l'époque du déluge, et elle s'endormit alors au fond des eaux; elle en ressortit ensuite sous la forme d'une colombe, et voilà pourquoi la colombe était chez les Grecs l'oiseau de Vénus. (Voyez les mémoires de William Jones, de Colebroke, et de Wilford, dans les *Recherches asiatiques*.)

La colombe que nous retrouvons dans le baptême, cette colombe, emblème de création, de renouvellement, de régénération, qui apparaît aussitôt que le baptisé est sorti des eaux, n'est donc autre chose que le symbole antique du monde sorti des eaux, symbole qui se retrouve également dans le mythe de Vénus et dans celui de l'arche de Noé.

Au surplus, l'explication que nous venons de donner n'a pas échappé à tous les Pères de l'Eglise. Tertullien a fait un traité du baptême pour répondre à une certaine Quintilla, disciple de Montan, qui avait supprimé l'eau de cette cérémonie. Comment prouve-t-il la nécessité de l'eau? Il débute précisément par citer la création dans la Genèse; et il continue ainsi: « L'eau fut donc, à l'origine des choses, le siège » de l'Esprit saint: *Divini Spiritus sedes, gratior scilicet » cæteris tunc elementis.* C'est en quelque sorte par des » modulations de cet élément que la création s'opéra; c'est » en séparant les eaux que le firmament se trouva suspendu; » c'est en rassemblant les eaux que la terre sèche fut formée; » et quand le monde fut ainsi disposé, que ses élémens furent distingués les uns des autres, et qu'il s'agit de lui donner des habitans, c'est aux eaux qu'il fut d'abord ordonné » de produire des êtres vivans; l'eau fut le premier des élémens qui engendra la vie. Est-il donc surprenant que dans » le baptême l'eau se retrouve encore pour donner la vie? » *Primis aquis præceptum est animas proferre, primus li-*

» *quor quod viveret edidit, ne mirum sit in baptismo si* » *aquæ animare noverunt.* »

Pour nous résumer, le baptême, tel qu'il est institué dans l'Evangile, est, suivant nous, une initiation à la doctrine de la Trinité. Cette doctrine de la Trinité constitue l'entrée de la vie intellectuelle. Le baptême est le sceau mis à celui qui comprend cette doctrine, et qui se régénère ainsi spirituellement. Dans un autre sens, le baptême est l'opération même et l'acte de cette régénération. Le baptême est donc à la fois, comme le dit Jésus-Christ, une renaissance spirituelle et le symbole de cette renaissance. Comment l'intelligence de la Trinité, de cette Trinité au nom de laquelle s'administrait le baptême par une triple immersion, opérait-elle une renaissance dans l'esprit de celui qui la comprenait et qui recevait le baptême, c'est ce que nous expliquerons au mot TRINITÉ. Ici nous avons dû surtout insister sur l'idée même de symbole. Or nous avons démontré d'une manière incontestable, par les textes mêmes de l'Evangile, que l'idée fondamentale du baptême est l'idée de *création*; et, cela étant, l'explication que nous avons donnée de la forme de ce sacrement se trouve avoir tous les caractères de la vraisemblance. Le baptême étant une création, la forme et ce qu'on appelle la matière du baptême devaient nécessairement se rapporter à une idée cosmogonique et génésiaque.

En nous écartant ainsi de l'idée vulgaire que l'on se forme du baptême, où l'on ne voit en général qu'une ablution ou une purification mystique, nous nous trouvons abonder dans le sens des théologiens catholiques, qui ont assez prouvé la différence essentielle qui existe entre le baptême des Juifs, le baptême de pénitence institué par saint Jean, et le baptême tout spirituel de Jésus-Christ (voyez la Dissertation de dom Calmet sur ces trois baptêmes). Mais nous verrons au mot MYSTÈRES si le baptême chrétien n'aurait pas eu un rapport plus direct et plus intime avec le baptême des hiérophantes, qui baignaient aussi dans l'eau ceux qu'ils initiaient aux mystères.

Le baptême a été long-temps la seule cérémonie sacramentelle des chrétiens; c'était un sacrement si complet que tous les autres sacremens, institués séparément plus tard, n'en sont que des parties détachées. Dans le baptême tout se réunissait et se concentrait à la fois; c'était le *mystère* par excellence, le grand et pour ainsi dire le seul mystère. Aussi les protestans ont-ils soutenu avec quelque raison que Jésus-Christ et l'Eglise primitive n'avaient institué et connu que deux sacremens, le baptême et l'eucharistie; et l'eucharistie même faisait partie du baptême, et en était l'achèvement.

Le baptême s'administrait avec pompe la veille de Pâques ou de la Pentecôte. Régulièrement on ne baptisait qu'à ces deux solennités. Saint-Ambroise nous a conservé une description des rites qu'on pratiquait de son temps. On y voit régner cette unité et cette complication que nous venons de signaler. Le jour arrivé, l'évêque ou le prêtre délégué par lui accompagnait l'élu à la porte du baptistère, et lui touchait les oreilles et les paupières en prononçant le mot *hephpheta*, qui veut dire *ouvrez-vous*. On l'interrogeait sur la foi, en lui faisant réciter le symbole des apôtres; on lui imposait les mains, et on pratiquait des exorcismes. Ces exorcismes avaient pour but de chasser hors de lui les démons. Mosheim a attribué l'introduction des exorcismes dans le baptême à l'influence des croyances des platoniciens à cet égard; Beausobre dit que les exorcismes sont venus des valentiniens. Mais la croyance aux démons était alors si générale, que cette pratique a pu venir de toutes les sources à la fois. Le catéchumène ainsi exorcisé était introduit dans le baptistère. Là il renonçait au démon, à ses pompes et à ses œuvres, tourné d'abord vers l'occident, image des ténèbres, puis vers l'orient, symbole de lumière. Le prêtre faisait la bénédiction de l'eau; on y plongeait le catéchumène jusqu'à trois fois, nommant à chaque fois l'une des personnes de la Trinité; on le revêtait ensuite d'une robe blanche, qu'il était tenu de porter durant la semaine entière. En sortant de la piscine, il recevait ce qu'on appela plus tard le sacrement de la confirmation. C'était là évidemment le point principal et l'acte décisif du baptême; c'était la renaissance par l'Esprit, dont l'immersion dans l'eau n'était que la préparation. On mettait alors dans la main du néophyte un cierge allumé, et il marchait vers l'autel pour y recevoir l'eucharistie. On faisait manger aux nouveaux baptisés du lait et du miel, parce que c'était la première nourriture des enfans sevrés. Saint Jean-Chrysostome nous apprend qu'ils étaient aussi dans l'usage de porter, pendant un certain temps, l'évangile suspendu à leur cou.

Ces cérémonies se retrouvent encore aujourd'hui chez les catholiques telles à peu près qu'elles étaient au ve siècle, au temps de saint Ambroise. Mais le baptême lui-même a éprouvé le plus grand des changemens; car, au lieu que dans l'antiquité chrétienne il était l'initiation de l'homme fait, il est devenu, dans l'Eglise du moyen âge, une cérémonie tout-à-fait inintellectuelle opérée sur l'enfant qui vient de naître. Le baptême chrétien des premiers siècles était donc pour ainsi dire au fond tout le contraire du baptême chrétien du moyen âge, que l'on assimile pourtant complètement avec lui. Dans le premier cas, en effet, l'acte de renaissance s'opérait dans l'âme du baptisé par une véritable intelligence; dans le second cas, cet acte est censé s'opérer en nous à notre insu et d'une manière tout-à-fait mystique.

Est-il étonnant qu'il y ait eu, à plusieurs époques, des sectes nombreuses qui aient revendiqué, par une controverse ardente et redoutable, ce qu'elles appelaient le véritable baptême, le baptême de l'intelligence et par l'intelligence? Nous n'insisterons pas ici sur ce point d'histoire, qui nous paraît mériter un article à part. Voyez REBAPTISANS.

La nécessité de comprendre et d'être régénéré par l'intelligence était tellement sentie et reconnue dans les premiers siècles du christianisme, que le baptême, loin d'avoir été institué pour les enfans, ne fut jamais donné aux enfans, jusque vers le ve siècle, que par une sorte d'abus et de dérogation. Il est bien vrai que dès le premier siècle la coutume s'introduisit de baptiser quelquefois des familles entières sans excepter les enfans; mais nous voyons aussi régner avec bien plus de force l'usage contraire de catéchumènes qui différaient leur baptême jusque dans un âge avancé et même jusqu'à la mort. Si l'on trouve dans quelques Pères, tels que saint Irénée, Origène, et saint Cyprien, des traces du baptême accordé aux jeunes enfans, on trouve dans d'autres Pères la condamnation formelle de cet usage. Tertullien, dans le traité que nous avons déjà cité, dit positivement que le baptême est une illumination d'intelligence qui n'est pas faite pour l'enfance. A l'objection tirée de ce mot de Jésus-Christ: « Laissez les petits enfans s'approcher de moi, » seul texte, pour le dire en passant, que les théologiens catholiques modernes aient trouvé dans l'Ecriture à opposer sur ce point aux anabaptistes et aux sociniens, il répond en disant: « Hé bien, qu'ils s'approchent; mais à mesure que leur âge » leur permet de comprendre le but dont ils s'approchent; » qu'ils soient chrétiens lorsqu'ils auront la faculté de con» cevoir Jésus-Christ. Quelle nécessité y a-t-il dans un âge » innocent de se hâter de racheter ses péchés? » Voici tout le passage: *Pro cujusque personæ conditione ac dispositione, etiam ætate, cunctatio baptismi utilior est, præcipuè tamen circa parvulos. Quid enim necesse est sponsores etiam periculo ingeri? Quia et ipsi per mortalitatem destituere promissiones suas possunt, et proventu malæ indolis falli. Ait quidem Dominus: « Nolite illos prohibere ad me venire. » Veniant ergo dum adolescunt; veniant dum discunt, dum quo veniant docentur; fiant christiani dum Christum nosse potuerint: quid festinat innocens ætas ad remissionem peccatorum?* Certes, dans l'esprit de ce Père, la doctrine du péché originel est au moins fort peu arrêtée.

puisqu'il voit tant d'innocence là où saint Augustin, deux siècles plus tard, ne verra que corruption et péché. Ce que Tertullien voit donc avant tout dans le baptême, ce n'est pas une détersion de ce péché originel qu'il ne presque positivement, mais une illumination de l'esprit, et une initiation qu'il est impossible de recevoir dans les premières années de la vie.

Le baptême, en effet, offre nécessairement deux aspects : on sort par lui de la vie des sens pour entrer dans la vie intellectuelle. C'est une renaissance qui entraîne par conséquent deux termes, l'état antérieur et l'état futur, ce qu'on a appelé l'état de péché et l'état de grâce. Il est bien évident qu'à mesure que la question de cette renaissance a été plus approfondie, la doctrine du péché originel ayant gagné du terrain, les conséquences de cette doctrine ont entraîné la nécessité de baptiser les enfans dès le moment de leur naissance; et cet usage est devenu de plus en plus général à partir du ve siècle. Il est clair aussi que cet usage devait être la suite nécessaire de la propagation du christianisme. Mais en même temps il est arrivé que le baptême n'a plus été ce qu'il fut dans l'origine. Cette grande initiation à une doctrine religieuse, cette illumination comme l'appelle si souvent l'Écriture, ce sceau mis à tout homme qui comprenait la Trinité, est devenue une pratique opérée sur l'homme alors qu'il est le plus dénué d'intelligence, le plus plongé dans cette vie des sens où s'agite l'animalité. Et en même temps toutes les pompes de cette cérémonie, la confession antérieure, les exorcismes, la triple immersion, l'onction au sortir de la piscine, la prise du vêtement blanc, la marche vers l'autel avec un cierge allumé, et tous les autres rites, sont devenus des pratiques si peu en rapport avec l'âge du baptisé, qu'il n'est pas étonnant que les sectes protestantes n'aient vu là que des superstitions à condamner et à supprimer. Et, en effet, pour le dire encore une fois, ce n'était plus cette opération de l'intelligence agissant sur elle-même, cette renaissance spirituelle, cette initiation en un mot à la doctrine du Fils, que Jésus-Christ et les fondateurs du christianisme avaient instituée dans le baptême. L'action du baptême assurément ne s'opérait pas dans l'âme de l'enfant; il demeurs convenu qu'elle s'opérait d'une façon tout-à-fait inintelligible, sans la participation du baptisé, sans sentiment, sans connaissance de sa part, et cependant qu'elle s'opérait en lui. Mais quand on relit l'Evangile, et qu'on se reporte par la pensée aux premiers temps du christianisme, on trouve que le baptême, tel qu'il se pratique aujourd'hui, n'est que la lettre morte du baptême de Jésus-Christ. L'acte matériel est resté, l'initiation a disparu; l'opération spirituelle n'a plus lieu.

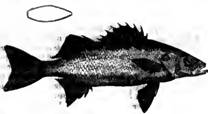
Aussi l'Église a-t-elle pour ainsi dire répété le baptême, en en reproduisant les intentions secrètes dans d'autres sacremens, et en répandant ces sacremens sur la vie entière. La confession, la confirmation, l'extrême-onction, ne sont, comme nous l'avons déjà dit, que des débris detachés du baptême. Tout ce qui s'accomplissait d'un seul coup dans le néophyte chrétien se produit en détail et successivement dans le chrétien moderne. Nous démontrerons cette vérité dans les divers articles consacrés à ces sacremens.

Baptistère. Dès que la religion chrétienne fut devenue celle des empereurs, on bâtit, outre les églises, des édifices particuliers, uniquement destinés à l'administration du baptême, et que, par cette raison, on nomma *baptistères*. Ces baptistères étaient entièrement séparés des basiliques, et placés même à quelque distance des murs extérieurs de celles-ci. Le baptême ne se donnant alors que par immersion, et seulement aux deux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, on avait besoin pour cette cérémonie d'édifices assez considérables.

On trouve peu de choses dans les anciens auteurs sur la forme et les ornemens des baptistères. Il paraît qu'ils étaient ordinairement circulaires, avec un enfoncement où l'on descendait par quelques marches pour entrer dans l'eau; c'était à proprement parler un bain. « Les baptistères, dit Fleury » (*Mœurs des chrétiens*), étaient ornés de peintures convena- » bles au sacrement du baptême, et meublés de plusieurs va- » ses d'or et d'argent pour garder les saintes huiles et pour » verser l'eau. Ces vases étaient souvent en formed'agneaux » ou de cerfs, pour représenter l'agneau dont le sang nous » purifie, et pour marquer le désir des âmes qui cherchent » Dieu comme le cerf altéré cherche une fontaine, suivant » l'expression du psalmiste. On y voyait l'image de saint Jean- » Baptiste et une colombe d'or ou d'argent suspendue, pour » mieux représenter toute l'histoire du baptême de Jésus- » Christ, et la vertu du Saint-Esprit qui descend sur l'eau » baptismale. » Le baptistère de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople était si spacieux qu'il servit de salle d'assemblée à un concile fort nombreux.

L'usage de construire des baptistères, ainsi séparés, a subsisté jusqu'à la fin du VIe siècle, quoique déjà à cette époque on en voie quelques uns placés dans le vestibule intérieur de l'église, tels que celui où Clovis reçut le baptême des mains de saint Rémi. Après le VIe siècle, on ne construisit plus en général de baptistères en dehors des églises : on se contenta d'une grande cuve de marbre ou de porphyre, comme une baignoire; et enfin la coutume d'administrer le baptême par infusion, en versant de l'eau sur la tête, ayant remplacé dans les pays septentrionaux la cérémonie de l'immersion, on se réduisit à un bassin comme sont aujourd'hui les fonts. Cependant quelques églises d'Italie ont conservé l'ancienne disposition : l'église de Saint-Jean-de-Latran à Rome, la métropole de Ravenne, la cathédrale de Florence, et toutes les églises épiscopales de Toscane, ont leurs baptistères séparés.

BAR. On désigne sous ce nom vulgaire une espèce de poisson qu'on pêche sur les côtes de France voisines de la Loire et de la Garonne; c'est la même connue des anciens sous celui de loup (*lupus*, Pline), et ainsi nommée de nos jours sur les côtes de la Méditerranée. G. Cuvier l'a prise pour type d'un sous-genre de la famille des Percoïdes (voyez ce mot). « Les Bars, dit-il, se distinguent des perches par des opercules écailleux terminés en deux épines, par une langue couverte d'âpretés, et par d'autres caractères tirés de la forme du corps, qui est en général plus alongé et argenté. » Il en décrit six espèces qui sont : 1° le bar commun d'Europe; 2° le bar alonge, *charusch* des pêcheurs de Damiette et *carousse* des matelots marseillais; 3° le bar rayé des États-Unis; 4° un autre petit bar d'Amérique; 5° le bar de Waigiou, apporté par MM. Lesson et Garnot; et 6° le bar japonique.



(Bar commun.)

Le bar commun d'Europe (*perca labrax* L., *labrax lupus* Cuv.), perche de mer, se reconnaît aux caractères suivans : nageoire caudale en croissant; mâchoires armées de dents courtes et pointues, l'inférieure un peu plus avancée que la supérieure; deux orifices à chaque narine, bouche ample, ligne latérale droite : couleur du corps argenté avec des reflets d'un bleu céleste sur le dos; les deux nageoires dorsales sont d'un rose tendre; les pectorales jaunâtres, et les ven-

trales d'une teinte de paille; une tache noire s'observe sur la pointe postérieure des opercules. Cuvier ayant remarqué que le corps de plusieurs individus jeunes et adultes était tacheté, s'est assuré que cette différence dans la coloration extérieure servait à distinguer les femelles des mâles, qui n'ont point ces taches, même dans le jeune âge, ce qu'on avait cru d'abord.

Le bar commun est très hardi et très vorace; cette avidité lui a fait donner, dans les contrées méridionales de l'Europe, les noms de *loup de mer*, de *loubine*, de *lupo* en Espagne, de *luvazzo* à Gênes. Nous passons à dessein sous silence l'énumeration de beaucoup d'autres noms donnés à cette espèce; on peut consulter à ce sujet l'Histoire naturelle des poissons par Sonnini, qui le décrit sous le nom de *centropome loup* d'après Lacepède. G. Cuvier a pris soin de rectifier beaucoup d'erreurs commises sur ce point par les ichthyologistes qui l'ont précédé.

Le loup devient grand, et pèse quelquefois trente livres. On le pêche dans l'Adriatique, dans toute la Méditerranée où il abonde; il est plus rare dans le golfe de Gascogne et dans la Manche: il recherche l'embouchure des fleuves, et nage près de la surface de l'eau. On le pêche pendant toute l'année avec plusieurs sortes de filets et à la ligne: le moment le plus favorable à cette pêche est ordinairement vers la fin de l'été. Il fraye et dépose ses œufs deux fois dans l'année, et près des rivages. Sa chair est très recherchée; elle était très estimée en Grèce, surtout, d'après Athénée, quand il avait été pris autour de Milet. Les anciens Romains payaient très cher ce poisson pour le servir sur leurs tables dans leurs grands festins. Les loups pris dans le Tibre, entre les deux ponts, étaient réputés les meilleurs, d'après ce qu'en dit Pline. Du temps de Rondelet (XVI[e] siècle, vers le milieu), on préférait ceux qui habitaient le voisinage de l'embouchure des fleuves ou les étangs salés de certaines plages de la Méditerranée. « La mode même, dit Cuvier, influait chez les Romains sur la préférence à accorder aux loups pris dans diverses localités. »

Aristote et Appien ont désigné le bar commun, ou loup, sous le nom de *labrax*.

Le bar rayé (*labrax lineatus*, Cuv.) représente aux Etats-Unis le bar d'Europe; il est surtout très commun sur les côtes de New-York: on en trouve fréquemment, au marché de cette ville, depuis le poids d'une once jusqu'à celui de trente livres. Cette espèce, grande et belle, est distincte de la précédente, et caractérisée par des raies longitudinales noirâtres. C'est un poisson très savoureux, et rangé aussi parmi ceux dont la chair est la plus délicate. Il habite ordinairement l'eau salée, mais au printemps il remonte les rivières pour déposer ses œufs et frayer, et en hiver pour y chercher un abri.

BAR (Confédération de). Bar, petite ville située en Podolie, donna son nom à une célèbre confédération qui, pendant les cinq années qui précédèrent le premier partage de la Pologne, accompli en 1773, soutint une lutte héroïque contre les armées russes, occupant déjà tout le territoire de la république. — Les devises inscrites sur les bannières de cette milice patriotique : *Vaincre ou mourir*, — *Pour la religion et pour la liberté*, rendaient parfaitement l'esprit qui l'animait.—Dumouriez, Kellerman, Vioménsil, Choisy, et plusieurs officiers français, l'assistèrent glorieusement de leur dévouement et de leurs talens. Souwarof et le barbare Dréwitch se distinguèrent du côté des Russes. Parmi les chefs polonais, les Pulaski, et surtout le jeune Casimir, s'illustrèrent par la hardiesse de leurs opérations militaires, par leur bravoure et leur patriotisme. « Leurs noms, dit un écrivain français, seraient immortels, s'ils avaient trouvé des historiens, comme les Miltiade, les Agésilas et les Épaminondas, ou plutôt si la Pologne nous intéressait comme Athènes, Sparte et Thèbes, dans les murs desquelles nous avons passé notre jeunesse. »

Il y avait des momens où les efforts de la confédération paraissaient devoir être couronnés d'un plein succès, et la Pologne affranchie à jamais du joug étranger. Les confédérés reussirent à occuper plusieurs places fortes, et à provoquer des insurrections sur tous les points du pays. La France favorisait ouvertement leur cause. Le duc de Choiseul leur accordait des subsides considérables, et employait dans leur intérêt toute son influence à l'étranger; il avait même entraîné la Porte dans une guerre avec la Russie, ce qui fit une diversion de la plus haute utilité pour la Pologne. L'Autriche, jalouse de l'accroissement de la puissance russe, sans se prononcer, accordait protection aux confédérés : c'est sur son territoire que résidait le grand-conseil de la confédération, d'abord à Cieszyn en Silésie, puis à Epéries en Hongrie; l'empereur Joseph II se rendit lui-même dans cette dernière ville, et visita les patriotes polonais. — Les démarches des nombreux agens de la confédération pour intéresser à sa cause d'autres puissances européennes ne furent pas sans effet. — Dans le sein de la confédération, grâce à l'activité infatigable de l'evêque de Kamienice, Krasinski, l'ordre s'établit peu à peu. L'organisation que la confédération réussit à se donner lui assura aux yeux du pays une existence légale. Le grand-conseil crut même pouvoir réaliser ce qui était depuis long-temps dans la pensée des patriotes : il proclama la déchéance de Stanislas Poniatowski, protégé des Russes, et la vacance du trône. Après avoir enregistré ce décret, et accompli toutes les autres formalités, deux confédérés, bravant tous les dangers, le remirent officiellement à Poniatowski dans son château royal à Varsovie, gardé par les Russes.

Cependant, au milieu de ces prospérités, l'avenir de la confédération commençait à devenir sinistre: les ressources de guerre lui manquèrent bientôt; dans un pays plat et ouvert, les succès et les revers se contrebalançaient comme les flots d'une mer orageuse. Le ministère Choiseul tomba en France; la Turquie fit la paix avec la Russie; l'Autriche et la Prusse se concertèrent avec cette dernière pour la perte de la Pologne, et signèrent l'acte du premier partage. Ainsi, à l'approche de la grande époque où la politique des peuples allait remplacer la politique des rois, celle-ci fit un divorce solennel avec la justice. La confédération de Bar cessa d'exister; les confédérés furent dispersés; les uns allèrent peupler les déserts de la Sibérie; d'autres, mutilés par les ordres barbares des commandans russes et réduits à la vie des mendians, restèrent dans le pays comme un monument de l'atrocité de ses ennemis; d'autres enfin allèrent par le monde raconter aux peuples les malheurs de la Pologne et la tyrannie des rois. Casimir Pulaski fut tué à Savannah, dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique du Nord. (Voyez Pologne, Poniatowski, etc.)

C'est à la demande de l'ambassadeur de la confédération de Bar, que J.-J. Rousseau et Mably écrivirent leurs ouvrages sur la Pologne et sur la réforme de son gouvernement.

BAR (Comté puis Duché de). Ce fief, dont l'existence sous forme d'état séparé ne dura pas moins de quatre cent soixante-dix-sept ans (954-1431), avait pour limites au nord le Luxembourg, au midi la Franche-Comté. Resserré à l'est et à l'ouest entre la Lorraine et la Champagne, son territoire ne s'étendait pas en largeur à plus de seize lieues, tandis que sa longueur du nord au sud allait jusqu'à trente lieues environ. La circonscription actuelle du département de la Meuse, en laissant en dehors la ville de Verdun et en empiétant un peu sur la lisière orientale du département de la Marne, correspond à peu près aux anciennes délimitations du duché de Bar.

Dès le commencement du VIII[e] siècle, le Barrois était connu sous ce nom; on cite même un fait qui prouverait l'existence au V[e] siècle de Bar-le-Duc, sa capitale. Jusque vers le milieu du X[e] siècle, il fit partie du duché de

Lorraine. En 954, il en fut detaché par Otton Ier, roi de Germanie, qui le conféra, à titre de comté, à Frédéric, fils de Wigerie, comte du palais sous Charles-le-Simple, en faveur de son mariage avec Beatrix, nièce d'Otton et sœur de Hugues-Capet. En 959, le duché de la Haute Lorraine ayant été donné à ce même Fréderic, le comte de Bar s'y trouva naturellement réuni, mais sans perdre pour cela son existence propre. Cet état de choses dura soixante-dix-sept ans. En 1036, la Haute et la Basse-Lorraine se refondirent en un seul duché sous un duc unique: le comté de Bar reprit alors son existence séparée sous le gouvernement de la comtesse Sophie. Le mariage de cette princesse avec Louis, comte de Mousson et de Montbéliard, y réunit les deux comtés de ce nom, qui y demeurèrent annexés durant soixante-neuf années environ. A la mort de la princesse Sophie (1096), le Barrois s'accrut encore du comté de Verdun, qui fut conféré à Thierri II, son successeur, par l'évêque de cette ville. Pendant quinze années, les comtes de Bar exercèrent paisiblement leur autorité sur ce nouveau comté; mais Richer, évêque de Verdun, ayant cru devoir le retirer, en 1111, à Renaud Ier, dit *le Borgne*, pour le donner au comte de Luxembourg, il s'ensuivit entre lui et Renaud une guerre terrible, dont l'issue ne fut pas heureuse pour ce dernier. Fait prisonnier par Henri V, roi d'Allemagne, qui était accouru au secours de Richer, il se vit contraint, pour obtenir sa liberté, de rendre hommage au roi d'Allemagne et de lui payer une forte rançon (1113). Remis l'année suivante en possession du comté de Verdun, il eut à soutenir de nouvelles guerres plus acharnées encore que la précédente et qui ne durèrent pas moins de vingt années. Convaincu à la fin de l'inutilité de ses efforts, il renonça à ses prétentions sur le comté et la ville de Verdun, moyennant toutefois la cession à lui faite, par Albéron, alors évêque de cette ville, du haut domaine de Clermont en Argone, de Ham et de Vienne près de Sainte-Menehould. En 1292, la châtellenie de Longwi, que Thibaut II, comte de Bar, acquit du duc de Lorraine, fut également réunie au Barrois.

Depuis sa création jusqu'en 1301, le comté de Bar avait toujours réussi à se maintenir indépendant de l'autorité des rois de France; mais, à cette époque, le comte Henri III, ayant pris parti pour Edouard Ier, roi d'Angleterre, son beau-père, contre Philippe-le-Hardi, roi de France, fut battu et fait prisonnier par celui-ci, et ne put recouvrer sa liberté qu'en signant un traité par lequel il rendit hommage au roi de France du *comté de Bar avec sa châtellenie et tout ce qu'il y tenait en franc-alleu par deçà la Meuse*. Le traité stipula, en outre, que la connaissance des appels des jugemens rendus par les baillages de Bar et de Bassigny appartiendrait désormais aux rois de France. Vainement la noblesse du Barrois protesta contre les concessions faites par Henri, disant que de tout temps la souveraineté des comtes de Bar avait été indépendante, et qu'on ne pouvait l'aliéner ainsi: les rois de France ne tinrent aucun compte de ses réclamations, ils gardèrent la haute juridiction qu'avait conquise Philippe-le-Hardi, et la remirent plus tard au parlement de Paris. Telle est l'origine de la distinction du Barrois mouvant et du Barrois non-mouvant de la couronne de France. Toute la partie du comté de Bar située sur la rive gauche de la Meuse, formait le *Barrois mouvant* ou *royal*, et la partie située sur la rive droite, le *Barrois non-mouvant*, qui relevait du parlement de Nancy. L'an 1354, Charles IV, empereur d'Allemagne, érigea en marquisat la seigneurie de Pont-à-Mousson comprise dans cette dernière partie. De son côté, le roi de France Jean-le-Bon éleva l'année suivante le comté de Bar au rang de duché, titre qui lui demeura jusqu'à sa fusion définitive dans le duché de Lorraine, en 1431, sous René d'Anjou.

Le Barrois fut gouverné par quinze comtes, une comtesse et quatre ducs, dont voici les noms, classés dans leur ordre chronologique, avec la brève indication de quelques faits particuliers à plusieurs d'entre eux.

951. Frédéric ou Ferri Ier, qui fit construire, en 964, l'ancien château-fort qui dominait la partie basse de la ville de Bar.

984. Thierri Ier, fils du précédent.

1024. Frédéric ou Ferri II, fils du précédent.

1036. Sophie, fille du précédent.

1096. Thierri II, fils de la comtesse Sophie.

1105. Renaud Ier, dit *le Borgne*, fils du précédent, qui accompagna Louis VII dans sa croisade en Orient.

1149. Hugues, fils du précédent.

1155. Renaud II, dit *le Jeune*, frère du précédent.

1170. Henri Ier, fils du précédent, qui partit, en 1189, avec Philippe-Auguste pour la Terre-Sainte, et mourut au siége d'Acre où il s'était distingué.

1191. Thibaut Ier, frère du précédent, qui prit part à la croisade contre les Albigeois en 1211.

1214. Henri II, fils du précédent, qui combattit glorieusement à la bataille de Bouvines, dans les rangs de l'armée française (1214). Le moine Alberic fait de lui a cette occasion un portrait très flatteur: c'était, dit-il, *vir juvenis ætate, animo senex, virtute et formâ venustus*. En 1239, Henri partit pour la Terre-Sainte avec le duc de Bourgogne et Thibaut, comte de Champagne, et il y périt la même année à la suite d'un combat entre Joppé et Jérusalem. Ce fut lui qui fit construire la ville haute de Pont-à-Mousson.

1239. Thibaut II, fils du précédent, qui commença la construction de la ville neuve de Pont-à-Mousson.

1296 ou 1297. Henri III, fils du précédent.

1302. Edouard Ier, fils du précédent, qui se trouva, en 1328, avec Philippe-de-Valois, à la bataille de Cassel.

1337. Henri IV, fils du précédent.

1344. Edouard II, fils du précédent, mort avant d'avoir atteint sa majorité.

1351. Robert, frère du précédent, premier duc de Bar.

1411. Edouard III, fils du précédent, qui fut tué à la bataille d'Azincourt.

1415. Louis, cardinal, évêque de Châlons-sur-Marne puis de Verdun, frère du précédent.

1419. René d'Anjou, petit-neveu du précédent, qui obtint le duché de Bar par la cession que lui en fit celui-ci, et qui le réunit, en 1431, au duché de Lorraine, dont la mort de Charles II, son beau-père, le mit en possession.

L'origine de la maison des comtes de Bar se perd dans la nuit des temps; mais à en juger par leur humeur turbulente et leur caractère belliqueux, ils devaient descendre, sans aucun mélange de sang étranger, de quelqu'un de ces chefs germains que l'amour des combats et la soif des conquêtes précipita en Gaule sur les pas de Clovis. Le type complet du seigneur féodal nous est offert par les comtes de Bar. Entraînés sans cesse par un besoin irrésistible de guerroyer, n'estimant que les succès guerriers, ils se montrent à toutes les époques de leur histoire en état d'hostilité presque perpétuelle avec la Lorraine, la Champagne, la Hollande, le Luxembourg, Verdun, Toul, Metz; et lorsque l'occasion de se mesurer avec leurs voisins vient à leur manquer, on les voit aussitôt voler au loin chercher de nouveaux hasards. Ce fut surtout avec la Lorraine et la Champagne que les comtes de Bar eurent leurs plus longs et leurs plus sanglans démêlés; mais ici, du moins, l'intérêt politique se trouvait d'accord avec leur ardeur belliqueuse. Faible comme il était, comparé à ces deux grands fiefs, étroitement pressé entre eux, le Barrois eut besoin de toute l'énergique intrépidité de ses comtes pour réagir contre d'aussi dangereux voisins. De bonne heure, les comtes de Bar comprirent qu'il y avait là pour eux une question de vie ou de mort. Ils attaquèrent afin de n'être point attaqués. Quoiqu'ils aient essuyé d'assez fréquens revers, leur redoutable épée sut assurer à leur comté, pendant plus de quatre siècles et demi, une indépen-

dance complète. Peut-être aussi leurs alliances avec les maisons souveraines de l'Europe et le désir que devaient éprouver la Lorraine et la Champagne de laisser subsister entre elles une barrière contre de réciproques envahissemens contribuèrent-ils puissamment au maintien de cette indépendance.

BARADEUS. Un injuste oubli semble avoir pesé jusqu'ici sur la mémoire de cet homme, qui remplit, dans le VI[e] siècle, tout l'Orient du bruit de son nom, et on ne le trouve mentionné dans aucune Biographie. Cependant il exerça durant sa vie une grande influence par ses actes et ses doctrines. On ignore quels furent précisément l'année et le lieu de sa naissance. Moine obscur d'un pauvre monastère de la Syrie, il vivait au temps des grandes querelles religieuses qui divisaient l'Eglise en plusieurs camps où l'on se faisait une guerre acharnée à l'aide de la dialectique grecque; guerre toute rationnelle et nécessaire au développement des dogmes chrétiens, parce qu'elle forçait l'Eglise de formuler plus nettement le symbole de sa foi. Dès les premiers temps de son apparition, le christianisme eut à lutter contre les grands systèmes de philosophie orientale. Puis vint l'arianisme, plus direct et plus dangereux dans ses attaques, puisqu'il sapait dans sa base le dogme de la divinité du Christ. Arius fit place à un autre adversaire, qui, en le combattant, tomba lui-même dans l'excès contraire, et donna naissance à l'eutychianisme, doctrine qui, niant l'humanité du Christ et se retranchant dans le dogme spirituel de sa divinité, devenait plus difficile à saisir et à combattre; aussi n'a-t-elle jamais été détruite radicalement, et elle étend encore aujourd'hui dans l'Orient ses secrètes ramifications. L'eutychianisme se partagea de bonne heure en plusieurs branches, que réunit plus tard, comme en un seul faisceau, la secte des *Jacobites*. Or ces jacobites, qui ont eu leur Eglise, leurs patriarches et leur rite, ont pour chef *Baradeus*, lequel leur donna son nom, car il était spécialement connu sous celui de Jacques ou *Jacobus*. En l'an 451 de notre ère, il fut élevé au siége épiscopal d'Edesse, et il profita dès lors de l'autorité que lui donnait cette dignité pour opérer une réunion générale des monophysites ou Eutychiens partagés en plusieurs sectes.

Il se mit donc à parcourir la Syrie, l'Arménie et la Perse, répandant partout ses doctrines; et, suivant un historien jacobite, il conféra les ordres à 80,000 diacres ou prêtres dans cette seule expédition propagandiste. Le roi de Perse, alarmé des progrès rapides que faisait la foi chrétienne dans ses états, donna l'ordre d'arrêter ce nouveau missionnaire et Baradeus ne dut son salut qu'à son travestissement en sophi ou en derviche; il parvint ainsi à s'échapper. Mais, loin de se décourager, il remonte sur son chameau et passe en Afrique. Longeant le cours du Nil, il traversa les déserts et pénétra au fond de l'Abyssinie et de l'Ethiopie, et là il ordonna encore 10 ,000 prêtres, diacres et évêques. Son éloquence entraînante et persuasive effaçait promptement l'impression défavorable que pouvait d'abord causer son extérieur grêle et chétif. C'est à son costume pauvre et négligé qu'il doit son surnom de *Baradeus*; car *Bardah* en arabe signifie la couverture de laine que l'on met sous la selle du chameau, et tel était son vêtement le plus ordinaire. Les Syriens l'appellent encore *Zanzalus*, mot puisé dans leur langue et qui signifie *maigre* et *petit*. Il mourut l'an 578, après 57 ans d'un apostolat actif et fécond. Son action fut puissante et profonde, puisqu'elle a laissé des traces ineffaçables dans l'Eglise d'Orient. Le nom de Baradeus nous semble donc indispensable pour compléter l'histoire de l'hérésie si complexe de l'eutychianisme. Sa mémoire apparaît toujours dans l'Eglise et les écrits des Jacobites environnée de l'auréole de la vertu et de la sainteté. On célébrait sa fête le 28 novembre. La bibliothèque royale possède parmi ses manuscrits syriaques une biographie ancienne et assez curieuse de ce prétendu saint Jacques, où l'auteur raconte longuement tous les miracles et les faits qui ont illustré la vie et la mort du fondateur de son Eglise.

BARBARE. La racine de ce mot doit être prise, suivant Brucker, dans le mot syrien *bar*, qui signifie *désert*, ou dans le mot chaldéen *bara*, qui a le sens de *dehors*. Employé à profusion dans le langage de l'antiquité grecque et romaine, ce mot ne saurait plus avoir aujourd'hui aucune valeur précise. Les Grecs s'en servirent les premiers, et l'appliquèrent par mépris à tout ce qui n'était pas de la Grèce. Les Romains firent comme eux et l'appliquèrent à leur tour à tout ce qui n'était pas Romain. De là il a passé dans les langues du moyen âge et est venu jusqu'à nous. Il a cours maintenant d'une manière générale, et par opposition, au mot de *civilisés*, pour tous les peuples qui n'ont pas encore dépouillé la grossièreté des premiers âges. On le prend également comme adjectif pour désigner la dureté ou la férocité. Nous sommes, du reste, beaucoup plus réservés sur son emploi que les anciens; nous ne sommes plus aussi injustement dédaigneux envers tout ce qui est étranger, et nous aurions quelque scrupule à nommer barbares des nations telles que celles de l'Inde ou de la Chine, par cela seul qu'elles sont en dehors de notre communion européenne. Le mot assez méprisant de *païen* (paysan), introduit par le christianisme, et communément décerné, dans le langage sacerdotal, à tout ce qui est séparé de la loi de l'Evangile, représente beaucoup mieux que notre mot barbare, le *barbaros* des Grecs et des Latins.

On affecte souvent d'une manière spéciale le nom de barbares aux divers peuples orientaux qui se ruèrent sur l'Occident dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Cette invasion, qui a laissé des traces si profondes dans nos mœurs et dans nos souvenirs, est vulgairement désignée, dans l'histoire, sous le nom d'*invasion des barbares*. Mais ce n'est pas sous ce titre qu'il convient de l'envisager. Nous serons fondés à nous en occuper d'une manière bien plus philosophique en en remettant l'étude à l'article MIGRATIONS. Quant au détail, il se trouvera dans les articles particuliers consacrés aux divers peuples qui se sont trouvés entraînés dans ce grand remaniement. Nous nous contenterons de consigner ici, par forme de renvoi, les noms de ceux qui ont été alors appelés à exercer les rôles principaux; ce sont les Alains, les Avares, les Boulgares, les Daces, les Goths, les Huns, les Hongrois, les Lombards, les Suèves, les Vandales, les Visigoths, etc.

BARBARIE ou ÉTATS BARBARESQUES. Dans la série des circonscriptions géographiques au moyen desquelles on arrive successivement d'une vue générale de l'Afrique à une perception de détail des états qu'elle renferme, la dénomination de Barbarie, ou d'Etats barbaresques, est l'anneau intermédiaire par lequel l'empire de Marok, le pays d'Alger, la régence de Tunis, et celle de Tripoli jusqu'aux frontières d'Egypte, sont rattachés, avec le Belèd el-Geryd et le Ssahhrâ, à la grande région du Maghreb. C'est une désignation ethnologique appliquée par les Européens à ce que les Arabes appellent le *Tell*, ou les hautes terres; ce n'est point à dire que cette désignation ethnologique elle-même n'ait cours parmi les géographes arabes, car on la trouve employée par l'Edrysy sous la forme *Ardh el-Berber* (la terre des Berbers), mais sans indication précise de son application géographique, et restreinte peut-être à de moindres limites: quoi qu'il en soit, il suffit de faire apercevoir ici cette étymologie prochaine, pour motiver le renvoi à l'article BERBERS de tout ce que nous avons à dire sur la race qui constitue le fond de la population barbaresque. Quant aux grands traits de la géographie et de l'histoire générales du pays, l'exposition d'ensemble en est réservée pour l'article MAGHREB; les premiers jalons en sont fixés dans l'article AFRIQUE, et celui d'ATLAS a déjà rempli une partie du cadre. Pour ce qui est de la géographie et de l'histoire spéciales, nous continuerons, sous les mots MAROK, TUNIS, et TRIPOLI, la série de tableaux particuliers que nous avons commencée par celui

d'ALGER; quelques portions saillantes viendront en outre se produire à part sous les titres successifs de BARQAH, CARTHAGE, CYRÈNE, FÈS, MARMARIQUE. Cette énumération est plus que suffisante pour montrer l'inutilité de s'arrêter davantage sur le mot Barbarie, lequel ne saurait nous rien fournir ici qui ne fût en double emploi, soit des vues d'ensemble, soit des développemens auxquels une place est réservée ailleurs.

BARBE. Il semble, au premier abord, que ce sujet ne soit pas d'une nature fort sérieuse. Mais en y réfléchissant un peu, on s'aperçoit aisement qu'il touche à l'homme de trop près pour ne pas gagner à ce voisinage quelque importance. Les choses qui se notifient et prennent siége jusque sur notre corps, possèdent toujours et de toute nécessité quelque côte de profondeur, et ne sont futiles que dans leur apparence. Les costumes humains, pour ceux qui les considèrent en eux-mêmes et par abstraction, ainsi que le font souvent les voyageurs, ne sont guère que des particularités curieuses et sans raison; mais lorsqu'on les considère avec étude et dans leurs racines, on leur trouve bientôt une physionomie tout autrement significative, et dans laquelle toute l'idée sociale vient se refléter et se peindre. Les mêmes réflexions peuvent s'appliquer à la barbe, qui, bien que naturellement inhérente à notre personne, a cependant droit à être regardée comme un appendice de notre costume, puisqu'il nous est loisible, à notre gré et sans plus de peine que pour tout autre ornement, de nous en parer ou de nous en dépouiller. Le privilége de son origine qui est de sortir de nous et non point de quelque fonds étranger, lui donne même un caractère de préséance spécial, et cela s'ajoutant à son rôle direct qui est des plus éminens dans le relief général de notre extérieur, explique comment l'humanité a dû y attacher de tout temps une certaine valeur. L'histoire nous montre en effet que les pouvoirs les plus elevés de la terre n'ont point dédaigné de s'ingérer de ses affaires, et que la distinction capitale qui résulte dans la figure des hommes de son absence ou de sa présence n'est pas une chose qui se soit traitée à la legère et sans laisser de traces.

La barbe n'est pas un élément essentiel du corps humain. La partie inférieure du visage, même dans le sexe feminin, porte toujours quelques poils; mais leur ensemble ne prend le nom de barbe que lorsqu'ils sont doués d'une longueur et d'une consistance suffisantes. Il y a certaines races d'hommes chez lesquelles la barbe manqua entièrement. Il y en a d'autres, au contraire, ou elle ne manque qu'accidentellement. Les populations de la famille indo germanique paraissent en être plus richement et plus universellement fournies que toutes les autres. Les Chinois en ont peu. Certains peuples de l'Afrique et de l'Amérique n'en ont pas. La barbe ne se développe en general que chez les individus qui ont atteint l'âge de puberté. Il y a des exemples qu'elle se soit produite en certaines circonstances avec un déploiement remarquable, même chez les femmes. On a gardé mémoire de quelques barbes dont la longueur dépassait celle du corps; une tella dimension est évidemment une monstruosité dans son espèce. D'ordinaire, le poil cesse de croître lorsqu'il atteint la hauteur de la poitrine ou de la ceinture.

Parmi les sauvages, ceux qui ont de la barbe la laissent croître à la fantaisie de la nature qui la leur donne; ils n'y gagnent ni en propreté ni en beauté. Les peuples anciens paraissent l'avoir à peu près tous egalement conservée. Un article special du Lévitique (ch. 19.) defendait aux Hébreux de se raser le tour de la tête, et de se couper les pointes de la barbe. Cette prescription avait probablement pour but de les distinguer corporellement de certains peuples arabes qui avaient l'habitude de se dégarnir les tempes, et en même temps des Egyptiens, qui ne portaient qu'une seule pointe de barbe à l'extrémité du menton. Craignant de commettre un sacrilége en portant la main sur ce qu'il avait plu à l'Eternel de donner à Adam leur générateur primitif, ils laissaient flotter en toute liberté leur barbe et leurs cheveux. Ils ne se rasaient que dans certaines circonstances, et notamment dans le deuil, en marque d'affliction. Les prophètes juifs font souvent de ce détail un sujet de menace contre les nations étrangères, et nous enseignent ainsi que les Assyriens, les Babyloniens, les Moabites, les Ammonites, et probablement tout les peuples du Kanaan, étaient dans l'habitude aussi bien que les Israélites de faire honneur à leur barbe. Les médailles des anciens rois de l'Asie nous les montrent toujours avec des barbes longues et tressées. Aujourd'hui encore les Chinois, les Japonais et les Tartares conservent leur barbe avec grand soin. Les Persans, les Turcs, les Arabes, et en général tous les Orientaux, ont pour elle le même respect.

L'usage à peu près constant des nations européennes semble avoir formellement décidé que la barbe n'est pas en harmonie avec l'esprit de leur civilisation. Il serait difficile de fixer avec precision les raisons qui la leur ont fait proscrire comme superflue ou incommode. Peut-être le caractère de gravité et de lenteur qu'elle imprime à la physionomie leur a-t-il paru moins convenable à sa vivacite habituelle, que la nudité complète de tous les traits. Peut-être leur a-t-il simplement paru qu'elle gênait la souplesse des mouvemens. Les Pélasges et les Etrusques étaient barbus. Les Grecs et les Romains commencèrent par l'être également. Athénée rapporte que ce fut au temps d'Alexandre-le-Grand que l'usage de se couper la barbe commença à devenir général en Grèce. Les figures d'Alexandre aussi bien que celles d'Aristote son maître, et de Philippe son père sont dépourvues de barbe. Ce sage conquerant, au dire de Plutarque, à son entrée en Asie, ordonna que tous les soldats de son armée se défissent de leurs barbes. Quant aux Romains, ils demeurèrent près de cinq cents ans sans renoncer aux leurs. La mode de la couper leur vint des Grecs. Ticinius Mecénas, suivant Varron, fut le premier qui introduisit des barbiers dans Rome. C'était en l'an 454 de la fondation de la ville; il les amenait de Sicile. Pline déclare la même chose: *Sequens gentium consensus in tonsoribus fui, sed Romanis tardior.* (Liv. III, c. 4.) L'habitude était de se faire tailler la barbe de temps en temps plutôt que de se la faire raser strictement. Ce fut Scipion l'Africain qui donna le premier l'exemple de se faire raser tous les jours. Cette innovation fit eclat; quelques personnages de distinction la secondèrent, et malgre les recriminations elle gagna, prit faveur, et tomba enfin dans l'usage commun. Varron et Aulu-Gelle remarquent tous deux que les longues barbes et les longues chevelures, dans les statues, sont un indice certain d'antiquité.

La civilisation occidentale avait donc fait disparaître à peu près toutes les barbes lorsque l'invasion des Barbares vint la troubler et la compliquer de circonstances nouvelles. D'un côté, l'influence des Goths, des Visigoths, des Lombards et de tous ces autres conquérans à demi sauvages, chez lesquels la barbe n'avait rien perdu de son droit naturel; de l'autre la tendance progressive de l'empire romain vers l'Asie où la barbe était également en honneur, furent cause que les visages européens commencèrent à se hérisser de nouveau. Adrien fut le premier empereur qui reprit la barbe. Ses successeurs, sauf quelques exceptions, la reprirent aussi. Julien fit tous ses efforts pour la remettre universellement en crédit. Il en portait une fort longue, qui lui avait valu de la part des railleurs, le surnom de *capella*. Pour se venger, il ecrivit contre les ennemis de la barbe, et particulièrement contre les habitans d'Antioche, sa satire intitulee *Misopogon*, l'ennemi de la barbe. Ses tentatives ne réussirent qu'en partie; et l'usage, malgré quelques échecs, fit résistance contre la nouveauté. Ce ne fut que lors de l'établissement définitif de l'empire de Constantinople que la barbe reprit positivement son empire. A partir d'Héraclius, elle devint le signe caractéristique des empereurs grecs. Au contraire, chez les papes héritiers des

empereurs romains et continuateurs de la civilisation occidentale, elle demeura proscrite et frappée d'interdit. Mais c'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur les débats de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine au sujet de cette coutume distinctive.

Le christianisme, en arrivant dans Rome, apportait avec lui quelque chose du caractère oriental. Il n'était pas encore dépouillé de ses langes. Il n'était donc pas étonnant que les premiers chrétiens, de même que les Juifs desquels ils sortaient, fissent etalage de leurs barbes. C'était d'ailleurs une manière d'afficher sur sa personne la réaction contre la civilisation païenne. La tradition représentait saint Paul avec de la barbe, et il n'était pas douteux que Jésus qui ne s'était jamais ouvertement prononcé contre la loi de Moïse, ne se fût conformé aux prescriptions du Lévitique en conservant aussi la sienne. Outre l'autorité de ces exemples, le respect à l'égard de la barbe se trouvait formellement ordonné par les Constitutions apostoliques. — *Oportet prœterea non barbœ pilum corrumpere* (lib. I, chap. 3). — Saint Clement-le-Romain, s'appuyant sur les paroles et la doctrine du Lévitique, déclarait que Dieu, qui a cree l'homme à son image, accablerait de sa haine ceux qui violeraient sa loi en se rasant le menton. Saint Clément d'Alexandrie, saint Jerôme, saint Cyprien, Tertullien, presque tous les premiers Pères de l'Eglise s'unissant dans la même opinion, condamnaient ceux qui vivaient sans barbe, comme coupables de se defigurer pour demeurer fidèles aux exigences d'une civilisation efféminée et luxueuse. Le quatrième concile de Carthage, tenu en 398, confirma le sentiment des Pères sur ce point. —*Clericus nec comam nutriat, nec barbam radat*. Que l'ecclésiastique ne cultive point sa chevelure et ne rase point sa barbe (can. 44). — Le concile tenu à Barcelonne au VIe siècle répétait exactement la même injonction. — *Ut nullus clericorum comam nutriat, aut barbam radat* (can. 3). — Les papes de ces premiers temps donnaient l'exemple aux fidèles et portaient tous une longue barbe. Tel était donc l'usage constant de la primitive Eglise.

A l'époque de la séparation des deux Eglises d'Orient et d'Occident, une discipline toute nouvelle à l'égard de la barbe prit fondement dans Rome. Laissant l'Orient s'enfoncer dans les liens de la stérile réalité, l'Occident, sous l'invocation du Christ, s'élançait dans les voies d'une civilisation plus active. L'abandon de la barbe devint pour lui comme un symbole de sa hautaine répudiation de l'antique nature. Les papes se rattachant aux sociétés temporelles pour les transformer, firent de Rome catholique l'héritière de Rome Impériale. Tandis que les patriarches de Constantinople demeurés dans les obscurités du mosaïsme et les habitudes de l'ancien monde asiatique, s'entouraient de moines et d'ecclésiastiques à longues barbes, les pontifes romains obligèrent au contraire par leur persévérante politique tout le clergé d'Occident à se raser le visage, et à montrer ainsi à la barbarie encore souveraine par le droit de la force, un vivant témoignage du droit que Dieu a donné à l'homme sur lui-même. Léon III fut le premier pape qui donna au monde l'exemple d'un vicaire de Dieu débarrassé de sa barbe. A sa suite, Nicolas Ier commença à prescrire cette coutume à tous les membres de l'Eglise latine. On peut juger par quelques expressions d'une lettre écrite par lui en 867, aux evêques de France, que Rome ne se croyait pas encore en mesure d'insister sur cette discipline d'une manière bien décidée. Il se plaint de l'excommunication lancée par le patriarche de Constantinople, contre le clergé occidental. — *Quin et nos reprehendere satagunt*, dit-il en parlant des Grecs, *quia penes nos clerici barbas radere suas non abnuant*. Ils nous blâment parce que chez nous les clercs ne refusent pas de couper leur barbe. — Il semble qu'à cette époque l'Eglise latine en fût seulement au point de professer l'indifférence sur cette matière; c'est ce qui ressort du moins de la résolution du concile de Limoges de 1031, qui après avoir ordonné aux clercs de se raser, ajoute au sujet des opinions des Grecs en disant : — *Et in hac re neque illi nos, neque nos possumus reprehendere illos*. Et en cela ils ne peuvent nous blâmer, de même que nous ne pouvons pas non plus les blâmer (conc. Lemov. sess. 2).—Le concile de Bourges, tenu la même année, et quelques autres, fixèrent le même règlement pour les gens d'église. Enfin parut Grégoire VII, qui dès son avènement se mit à cette question avec toute sa vigueur. Un concile assemblé par ses ordres à Girone, en 1073, defendit sous les peines les plus sevères à tout le clergé l'usage de la barbe. En 1080, écrivant à Orzoc, podestat de Cagliari, à l'occasion de l'archevêque de Cagliari qui persistait, ainsi que les ecclesiastiques de son diocèse, à conserver sa barbe : — « Nous ordonnons, disait-il, que votre evêque, notre frère, » coupera sa barbe, à l'exemple de tout le elergé occidental, » qui a établi cette coutume depuis les commencemens de » la foi chrétienne. Nous vous commandons en même temps » d'obliger tous les ecclésiastiques qui sont sous votre puis» sance à se raser également, et de confisquer tous les » biens de ceux qui refuseront d'obéir, au profit de l'église » de Cagliari. Soyez armé de sevérité afin que cet abus ne » continue pas davantage. »(Grég. VII, epist. lib. VIII.) En 1082, il écrivait encore avec la même sévérité au duc de Sardaigne pour l'inviter à joindre ses efforts à ceux de l'archevêque, pour mener à bout cette réforme. On avait, suivant ce qui ressort de divers témoignages altéré le texte du concile de Carthage que nous avons rapporté plus haut, en y supprimant le mot *radat*, de sorte que la décision de ce concile, parée de toute l'autorité des choses anciennes, se présentait avec un sens diametralement opposé à celui qu'elle avait en réellement, et mettait les papes en situation d'invoquer l'usage constant de l'Eglise en faveur de leurs prétentions.

Vers le XIe siècle, l'exemple donné par le clergé commença à s'étendre jusqu'aux laïques. On voit par un grand nombre de traits conservés dans les chroniques que l'Eglise ne se faisait pas faute d'enseigner que les longues barbes n'étaient point une parure convenable pour un vrai chrétien. On se plaignait que dans la communion le poil des moustaches vînt s'humecter du sang de Jésus-Christ. — *Evenit enim frequenter ut barbati dum poculum sumunt prius liquore pilos inficiant quam ore liquorem infundant*. (Spic. de dom Dacheri.) —Devant une telle profanation, la condamnation de la barbe ne pouvait pas être douteuse. Le principe de la prééminence du Verbe se retrouvait dans cette occasion avec toute sa force. Il avait pu entrer dans les vues de Dieu le Père de donner de la barbe à ses créatures; mais cette barbe devenant incommode à Dieu le Fils, c'était un devoir aux hommes régénérés de la couper. Quand Guillaume le Conquérant arriva en Angleterre, tous les soldats qui le suivaient étaient rasés : cela causa une grande surprise aux Saxons, qui n'avaient point encore déposé la barbe, et le premier rapport des espions envoyés pour reconnaître l'armée étrangere, fut qu'elle ressemblait à une armée de prêtres, vu qu'il ne s'y trouvait pas une seule barbe. Les visages nus étaient donc alors d'habitude commune en France, même chez les gens de guerre. On trouve dans l'histoire des Benedictins de la Forêt Noire une lettre curieuse d'un gentilhomme allemand, Sigefroy de Goetz, qui se plaint amèrement que cette coutume imitée des Français commence à faire de grands progrès parmi les Allemands. Enfin l'établissement des Normands en Angleterre devint également, pour ce pays, le signal de la chute des barbes. Henri Ier, successeur de Guillaume, donna solennellement à son peuple l'exemple de ce sacrifice à la civilisation occidentale. Ce fut le jour de Pâques 1105; l'evêque Serlon prêcha avec véhémence contre l'usage des longues barbes et des longues chevelures; après quoi le roi, suivi de tous les seigneurs de la cour, s'étant venu offrir au prelat, celui-ci, armé de ciseaux et bénissant l'assemblée, fit à tout le monde l'amputation de la barbe. Quelques années après, le roi de France, Louis-le-Jeune

qui avait conservé sa barbe, consentit à ce que l'évêque de Paris remplît les mêmes fonctions envers lui. Enfin les sollicitations du clergé vinrent également à bout de la résistance de l'empereur Frédéric, surnommé Barberousse. Une mode adoptée par de si puissans monarques fût bientôt une mode dominante dans toute la chrétienté. Toute rebellion à la règle ne fut cependant pas instantanément détruite. Il y eut encore, comme on le voit par plus d'un témoignage, maints écarts partiels. Mais le principe était acquis; et, grâce à leur volonté, les peuples européens pouvaient être désormais définis des peuples à visage découvert et sans barbe.

Au XVI[e] siècle, on vit se produire une réaction éphémère, mais vivement marquée, en faveur de la barbe. Le mouvement de la renaissance qui ramenait alors toutes les imaginations vers les formes antiques, en était, suivant toute apparence, la cause la plus directe. L'influence des hérésies protestantes qui reportaient également vers les anciens n'y était pas non plus étrangère. Enfin l'obscurcissement général de l'esprit catholique, en faisant disparaître le sens des disciplines ecclésiastiques, concourait également à seconder le revirement de la mode. François I[er] reprit la barbe; à son exemple, la cour, la noblesse, une bonne partie de la nation, la prélature elle-même la reprirent aussi. Enfin, Rome oubliant l'autorité de ses vieilles coutumes, vint aussi se soumettre et payer tribut à la nouveauté. La mémoire de Grégoire VII tomba devant l'apothéose des souvenirs païens, et Jules II, à son avènement au trône pontifical, donna à la chrétienté le spectacle d'un pape portant une barbe longue et flottante, à la manière d'un philosophe de la Grèce ou d'un patriarche oriental. Il faut dire que la masse du clergé fit résistance; les rangs inférieurs ne voulaient point quitter l'ornière de l'usage; et les conciles provinciaux persistaient énergiquement dans la condamnation de la barbe. Ce fut aux rois d'intervenir à leur tour, et de réglementer en conseil sur la question des barbes. Les ecclésiastiques, moyennant redevance, obtinrent permission légale de décorer leur menton; et l'on peut voir les lettres écrites par Henri II et Charles IX, en mainte occasion, pour inviter les chapitres à vouloir bien recevoir leurs évêques, malgré le profane appareil de leurs moustaches de bon ton. Il est aisé d'imaginer tout ce qui s'écrivait alors pour et contre la barbe dans les deux camps opposés. L'ensemble des ouvrages sur cette matière forme un recueil considérable. Enfin toute cette activité s'éteignit avec le mouvement de la mode qui lui avait donné naissance. Les barbes progressivement réduites, finirent par disparaître entièrement. Le XVII[e] siècle, laissant tout cela tomber en désuétude, se remit gravement dans les voies respectables de l'usage européen; parmi les illustres personnages qui font sa gloire, il en est peu dont les images ne laissent voir librement et sans aucun ombrage tous les traits. Henri IV fut le dernier des rois barbus. La contre-réaction fut, comme l'avait été la réaction, d'une allure impérieuse et prompte; et la barbe du vieux Sully sortant de sa retraite, fit l'étonnement et la risée de la cour du jeune Louis XIII. Les ordres monastiques qui avaient obtenu le privilége de porter la barbe s'empressèrent de réclamer près du Vatican le droit de la raser. Personne ne voulait plus d'un ornement détrôné par la mode. Les pauvres frères capucins furent les seuls qui, en mémoire de leur patron, et en signe d'humilité, consentirent à lui rester fidèles. Les rigides chartreux la gardèrent aussi. Quant à la papauté, elle tint bon jusqu'au bout et fit retraite la dernière. Elle attendit pour s'exécuter jusqu'à l'ouverture du XVIII[e] siècle, et ce fut dans la personne de Clément XI qu'elle se décida enfin à faire à l'étiquette générale de l'Europe le sacrifice de ses saintes moustaches. Depuis cette époque, l'empire de la barbe n'a guère cessé d'avancer d'échec en échec vers sa décadence finale. Le grand civilisateur de la Russie, le czar Pierre I[er], lui a porté les plus rudes atteintes qu'il ait reçues dans les temps modernes, en obligeant ses sujets à se raser la figure, et à se mettre ainsi en conformité de costume avec la bonne compagnie occidentale. Il est aisé de juger qu'un tel soin de toilette n'était pas une courtoisie inutile pour un peuple qui demandait à quitter la sauvagerie de l'Asie pour se faire ouvrir les portes de l'Europe. Aujourd'hui un statisticien pourrait aisément compter les barbes humaines qui existent encore sous le ciel de l'Occident; le calcul n'en serait pas bien long. Quelques essais ont été faits chez nous dans ces derniers années pour les remettre en honneur; ils ont été trop impuissans et trop ridicules pour que nous en parlions ici. Les moustaches vivent toujours; elles servent à distinguer la vie civile et la vie militaire. S'il y a quelque barbarie dans la guerre, elles ne sont pas entièrement condamnables. Du reste, elles n'ont point, comme la barbe, l'inconvénient de voiler la figure, et souvent même elles contribuent à donner une certaine expression de vivacité à la physionomie. Elles peuvent avoir dans nos mœurs quelques inconvéniens, mais du moins leur droit ne saurait plus guère désormais, comme au moyen âge, être bien généralement entravé par l'argument du calice. D'ailleurs, et depuis la décision du concile de Constance, les moustaches ne sont plus exposées à se tremper que dans le vin profane de Bacchus et de Noé.

Après avoir si longuement parlé de la barbe, il nous resterait à parler des BARBIERS. De tout temps ils ont eu le sentiment de leur importance. A Rome ils jouaient un rôle. Dans l'Orient, bien que leur office soit seulement de cultiver la barbe, et non comme chez nous de la détruire, on les voit partout en honneur. Les récits des Mille et une Nuits sont pleins de leurs gentillesses et de leur verve. En France, il n'y a pas de confrérie qui, durant le cours de la monarchie, ait inspiré plus de considération que la leur. Ils furent long-temps confondus avec les chirurgiens, dont l'art n'était pas encore fort élevé, et qui avaient comme eux mission de débarrasser le corps humain des parties condamnées à être retranchés. Leurs prétentions hautaines, et leurs différends avec les chirurgiens, occupèrent long-temps les parlemens. Ils tenaient le milieu entre les rangs de la science et ceux de l'industrie. Etienne de La Rivière et Ambroise Paré sortirent de leurs échoppes. Mais en contribuant à fonder la chirurgie, ces deux célébrités donnèrent aussi le signal de refouler la barberie dans ses justes limites. Les barbiers, déchus de leur ambitieuse alliance, vinrent se fondre avec les perruquiers et les coiffeurs, et n'y gagnèrent que plus d'esprit et d'aisance. Intermédiaires familiers par la nature de leurs fonctions entre les grands seigneurs et le peuple, ils furent les premiers à déchirer le masque ridicule et mensonger de l'aristocratie titrée. Obséquieux et insolens prolétaires, ce sont eux qui nous ont fait Figaro. Cela suffit à leur gloire. On les a souvent raillés de leur morgue et de leurs façons d'importance; et moi, sans les approuver, je les comprends. Il y avait en eux un sentiment confus de la puissance de l'homme. Ce n'est pas ici le lieu de leur panégyrique; mais qu'il me suffise de dire qu'après avoir écrit cet article qui ne me paraît pas sans quelque sérieux, je crois pouvoir le résumer tout entier dans cette inscription que j'ai lue sur la porte d'un barbier de village, inscription dont la forme bizarre porte d'abord à rire, mais dont le fond prête bientôt à penser.

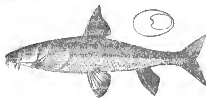
La nature donne à l'homme la barbe et les cheveux :
Ici on les coupe tous deux.

BARBEAU. Les poissons désignés sous ce nom ont été réunis par G. Cuvier pour former son deuxième sous-genre dans le grand genre des cyprins qui forme le type de la famille des cyprinoïdes. Les caractères de ce sous-genre sont : nageoires dorsale et anale courtes, une forte épine pour second ou troisième rayon de sa dorsale, et quatre barbillons, dont deux sur le bout, et deux aux angles de la mâchoire supérieure.

Les espèces assez nombreuses qu'il renferme, quoique as-

sez bien déterminées, n'ont point encore été disposées dans l'ordre systématique d'après leurs affinités avec les sous-genres voisins et entre elles. On les distingue pour le moment en 1° barbeau commun, type du sous-genre; 2° barbeau d'Italie; 3° barbeau de la mer Caspienne; 4° barbeau du Nil; 5° barbeau des Indes; 6° barbeau d'Amérique. On peut lire dans la 2e édit. du Règne animal de G. Cuvier, la nomenclature de toutes ces espèces distribuées en six sections, d'après les pays auxquels elles appartiennent. Nous nous bornerons à donner ici une courte description du barbeau commun.

Ce poisson a été aussi désigné sous les noms de *barbot*, *barbiaux*, *barblaux* et *barbet*. Son corps est alongé et arrondi comme celui du brochet, olivâtre en dessus, bleuâtre sur les côtés. La couleur des nageoires est rougeâtre; la caudale, qui est fourchue, est bordée de noir. Sa tête est oblongue. Sa mâchoire supérieure avance beaucoup sur l'inférieure. On le trouve dans toutes les rivières d'Europe. Il est très commun dans celles dont le cours est rapide et le fond rocailleux. Il se nourrit de petits poissons, de coquillages, de vers, d'insectes, de la matière extractive des plantes en décomposition, et même des cadavres jetés dans l'eau. Ce n'est qu'à la quatrième ou la cinquième année de son âge qu'il est apte à se reproduire. Sa croissance est aussi prompte que celle des carpes, lorsqu'il trouve une nourriture abondante. Il parvient ordinairement à un pied et demi de long; on en prend aussi de trois pieds qui pèsent de six à huit livres; plus rarement du poids de dix-huit livres. D'après Cuvier, il atteint quelquefois jusqu'à dix pieds de long. Il est probable que les individus qui atteignent des dimensions aussi grandes ont pu vivre un très grand nombre d'années dans des circonstances très favorables.



(Barbeau commun.)

Le barbeau commun craint le froid et le chaud, et ne se trouve que dans les parties tempérées de l'Europe et de l'Asie. Il dépose ses œufs et fraye au milieu du printemps, sur le fond rocailleux des rivières dans les lieux où le courant est très rapide. On estime le nombre des œufs à huit mille; mais ce nombre doit varier suivant la taille et la vigueur des femelles.

La chair des barbeaux d'étang est molle et flasque, tandis que celle des barbeaux de rivière est ferme, blanche et de très bon goût. Leurs œufs sont, dit-on, très purgatifs et même vénéneux. Plusieurs naturalistes qui en ont mangé sans en rien éprouver, pensent qu'il n'en est rien. On croit aussi que dans certaines circonstances encore indéterminées, ils peuvent être réellement nuisibles.

On pêche le barbeau comme les autres poissons de rivière, de plusieurs manières, à la seine, à l'épervier, à la truble, à l'échiquier, etc. Sa voracité et sa hardiesse permettent de le prendre aussi facilement à la ligne, surtout pendant la saison chaude.

Bosc (Dict. hist. nat. Déterville), auquel nous avons emprunté la description des mœurs du barbeau, assure, d'après son expérience, que ce poisson mord mieux sur les appâts faits avec des insectes vivans. « Ce sont, dit-il, principalement les bombices, les noctuelles, les achètes, les grillons et les sauterelles que j'ai employés avec le plus de succès. Le bombice du saule, qui est blanc et se voit de loin, qui se trouve sur le bord des eaux et auquel les barbeaux sont accoutumés, m'a paru devoir être préféré à tous les autres pendant le peu de jours de son existence. » Il indique encore comme proies vivantes propres à amorcer les lignes pour la pêche du barbeau, les vers de terre, les sangsues et les petits poissons.

BARBEROUSSE. C'est le nom vulgaire de deux fameux corsaires musulmans, appelés par les Orientaux *Aroudj* et *Khaïr-Eddyn*, qui remplirent du bruit de leurs exploits la dernière moitié du XVe siècle et la première moitié du XVIe, et qu'une extraordinaire intrépidité, secondée d'une habileté peu commune, parvint à élever de la condition la plus humble à la plus haute fortune.

Les détails contenus dans l'article ALGER (p. 300 et 301) sur Aroudj nous dispensent de lui consacrer ici une notice spéciale. Nous nous bornerons à la biographie de Khaïr-Eddyn, son frère, qui est beaucoup plus célèbre.

Khaïr-Eddyn, surnommé *Barberousse* à cause de la couleur de sa barbe, naquit, vers 1476, à Metelin, l'ancienne Lesbos, d'une Andalouse et d'un Sicilien renégat, nommé Yaqoub. Il paraît que ce dernier, d'abord potier de terre, avait quitté sa profession pour se faire pirate. Dès sa première jeunesse, Khaïr-Eddyn suivit les traces de son père: il se mit à faire la course en commun avec Aroudj. Quoiqu'un seul brigantin composât toute leur fortune, il ne leur en fallut pas davantage pour rendre leur nom redoutable dans la Méditerranée et sur la côte Barbaresque.

Aroudj, à peine âgé de 13 ans, s'empara de deux galères appartenant au pape. Au bout de 8 années, les deux frères, grâce à leurs nombreuses captures, se trouvaient déjà à la tête d'une escadre de 40 galères, montées par d'autres pirates, maures et turcs, attirés par leur réputation. L'ambition et les richesses ne les séparèrent point. Le principal commandement appartenait, il est vrai, à Aroudj; mais, en son absence, Khaïr-Eddyn, exerçait une autorité égale à la sienne. Considérant comme ennemis tous les bâtimens qui naviguaient sur la Méditerranée, ils attaquaient indifféremment les chrétiens et les musulmans. En se livrant ainsi au métier d'écumeurs de mer, ils ne tardèrent point à apprendre celui de conquérans. Un port leur manquait pour mettre leurs prises en sûreté, ils se rendirent maîtres de Gygel, sur la côte d'Afrique, non loin de Bougie. Bientôt Alger et d'autres places allaient tomber entre leurs mains.

Les Algériens, voulant recouvrer leur capitale conquise par les Espagnols, s'étaient choisi pour chef un cheyk arabe très renommé, appelé Salem Ebn-Temy. Celui-ci crut devoir appeler Aroudj à son aide. Le pirate n'hésita pas à accepter une alliance qu'il pouvait faire servir à ses intérêts. Il se porta sur Alger, par terre, avec ses Maures et ses Turcs les plus dévoués, tandis que Khaïr-Eddyn s'y rendait par mer avec dix-huit galères et trente barques. La confiance de Salem le perdit. La ville ayant cédé à leurs efforts réunis, Aroudj la livra au pillage des siens, ôta la vie au malheureux prince arabe, et profita du tumulte pour se faire proclamer souverain d'Alger. Il se rendit ensuite maître de Scherschel et de Tenès, puis il partagea ses conquêtes avec Khaïr-Eddyn, lui donnant la partie orientale, et se réservant la partie occidentale avec Alger. Enfin il s'empara du royaume de Telemsen, mais il y trouva son tombeau, en 1518.

Khaïr-Eddyn, qui avait quitté Tedlis pour occuper Alger en l'absence de son frère, fut, aussitôt après sa mort, reconnu souverain d'Alger et proclamé général de la mer par tous les capitaines corsaires de la côte Barbaresque. Redoutant les suites de la haine que la tyrannie d'Aroudj avait inspirée aux Algériens et aux Arabes de la plaine, Barberousse crut devoir, en 1520, faire hommage de ses états à Selim Ier, sultan de Constantinople, afin de s'assurer sa protection. Ce sultan le nomma bey ou vice-roi d'Alger, en lui envoyant 2,000 janissaires avec de l'artillerie et de l'argent.

Pourvu des moyens de repousser désormais les tentatives qui seraient faites pour le renverser, Barberousse s'occupa de réaliser un projet qui le préoccupait depuis long-temps. Il s'empara d'un fort elevé par les Espagnols en face d'Alger, sur l'île appelée aujourd'hui *la Marine*, et fit construire le môle et la jetés qui unissent cette île à la terre ferme. Cet ouvrage, auquel il appliqua 30,000 esclaves chrétiens, fut achevé en moins de trois années. La possession d'un port sûr et vaste le mit en état de continuer avec succès ses pirateries sur la Méditerranée; et pendant plus de dix années il s'y livra avec une telle audace, que les navires européens ne se hasardaient plus qu'en tremblant à s'éloigner des ports de France, d'Espagne et d'Italie.

Les évènemens politiques de Tunis l'appelèrent à de nouvelles destinées. L'héritier légitime de ce royaume, ayant été dépossédé de la couronne par son plus jeune frère, Barberousse suggéra à Soliman II l'idée de profiter de la circonstance pour s'emparer de la ville et du royaume de Tunis. Ambitieux d'acquérir de la gloire et d'étendre les bornes de son empire, Soliman II accueillit ce projet; 90 galères et plus de 200 navires chargés de munitions de guerre et de troupes de débarquement, avec 80,000, ducats furent mis par ses ordres à la disposition de Khaïr-Eddyn. En présence de l'accroissement que prenaient alors chaque jour les forces maritimes des puissances européennes, il fallait à la Porte un homme habile et déterminé, capable de disputer à ses ennemis l'empire de la mer. Nul mieux que Barberousse ne pouvait remplir une tâche aussi difficile. Soliman le sentit, et il lui conféra, en 1533, la dignité de capitan-pacha. Barberousse était alors âgé de 57 ans.

Pour cacher ses desseins à l'usurpateur de la couronne de Tunis, Barberousse fit voile du côté de l'Italie. Fidèle à ses habitudes de piraterie, il ravagea les côtes de la Pouille et de la Calabre, répandit l'épouvante dans Rome, Naples et Gaëte, pilla les côtes de la Sicile, et fit dans ces différens lieux un grand nombre de captifs chrétiens. Puis il tourna tout-à-coup la proue de ses vaisseaux vers l'Afrique, parut devant Tunis, et s'en rendit maître, sans coup férir, par la seule adresse de ses négociations. Biserte et la plupart des villes de l'intérieur tombèrent aussi en son pouvoir. Il y fit reconnaître, ainsi qu'à Tunis, la souveraineté du sultan. Les esclaves chrétiens, qu'il avait réunis dans cette ville, s'élevaient à 20,000; il les employa à ouvrir le canal de la Goulette, qui communique de la mer au lac sur lequel est bâtie Tunis, et il assura par là un bon port à cette ville.

Les victoires de Barberousse alarmèrent l'empereur Charles-Quint sur la conservation de ses royaumes de Naples et de Sicile. Le monarque chrétien résolut alors de poursuivre à outrance son redoutable ennemi, et d'aller l'attaquer au cœur même de ses nouvelles conquêtes. Une flotte de près de 500 voiles, commandée par André Doria, et chargée de 25,000 hommes de pied, de 2,000 chevaux et d'un nombre considérable de volontaires, vint mouiller, en 1535, devant Tunis. L'empereur lui-même était à la tête de ses troupes. Après avoir soutenu un siége en règle dans le fort de la Goulette, livré une grande bataille dans les plaines de Tunis, Barberousse se vit obligé de céder à la supériorité des forces de Charles-Quint. Il abandonna au monarque chrétien la ville de Tunis, dont les 20,000 chrétiens s'étaient d'ailleurs déjà emparés pendant qu'il combattait à une lieue de ses murs.

Ce revers n'était pas suffisant pour abattre une âme aussi forte que celle de Khaïr-Eddyn, à qui il restait d'ailleurs encore d'assez puissantes ressources. Il équipa à Biserte, où il s'était réfugié, une petite escadre avec laquelle il se rendit à Alger. De là, il fit voile pour l'Italie, en ravagea de nouveau les côtes, jeta l'alarme dans la plupart des villes de la Pouille, et s'empara par un coup de main de Fondi, où la belle Julie de Gonzague, qu'il destinait au harem du grand-seigneur ou plutôt à ses propres plaisirs, ne lui échappa qu'en se sauvant à demi nue au milieu de la nuit.

Cette lutte acharnée et incessante des musulmans contre les chrétiens n'avait pas la soif du pillage pour principe unique. La vieille querelle de l'islamisme et du christianisme y palpitait encore. Les sectateurs de Mahomet, dont les armes triomphantes avaient jadis régné sur l'Italie, la Sicile, l'Espagne et une grande partie de la France, successivement chassés de toutes ces conquêtes, attaqués même au sein de leur pays par les croisés d'Occident, cherchaient sans cesse à reprendre leurs avantages, et la haine profonde qu'ils nourrissaient contre les chrétiens, se manifestait dans les violences et les cruautés qui marquaient leurs excursions sur le littoral européen de la Méditerranée.

En 1538, la guerre éclata entre la Porte-Ottomane et la république de Venise; les deux amiraux les plus célèbres de l'époque, Barberousse et André Doria se trouvèrent alors en présence avec des forces dignes d'eux. La flotte confiée par Soliman à Khaïr-Eddyn se composait de 150 galères, et celle que commandait Doria de 250 bâtimens de différentes espèces. Barberousse commença par ravager toutes les îles vénitiennes de l'Archipel, et vint ensuite mouiller dans le golfe d'Arta (ancien golfe d'Ambracie), non loin de l'île Sainte-Maure. Doria l'y suivit et le bloqua dans le canal de cette île. Un grand combat naval semblait inévitable; cependant, soit que Barberousse réussît par l'habileté de ses manœuvres à se tirer de la position critique où il se trouvait, soit que les deux amiraux eussent, comme on l'a prétendu, pris secrètement l'engagement de ne point en venir à des affaires trop décisives, le combat n'eut point lieu, et Barberousse revint à Constantinople, après avoir ravagé une seconde fois les îles de l'Archipel, et s'être emparé de Syros, de Pathmos, d'Egine, de Paros et de Stampalie.

Chargé, l'année suivante, par Soliman d'aller assiéger Castel-Nuovo par mer et par terre, Barberousse enleva cette place d'assaut. La même année, il donna une nouvelle preuve de son génie guerrier en replaçant sous l'autorité de l'empire ottoman le royaume d'Yemen, contre lequel le sultan l'avait envoyé à la tête d'une armée de terre.

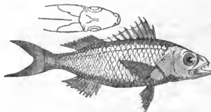
Moins d'un an après cette expédition, Khaïr-Eddyn reparut sur son élément favori avec une flotte de 500 voiles, équipée à Constantinople, et battit dans les eaux de Candie la flotte vénitienne.

A cette époque, comme de nos jours, le maintien de l'équilibre européen rendait nécessaire l'union de la Porte et de la France. L'empereur Charles-Quint et la maison d'Autriche formaient une ligue puissante, contre laquelle Soliman II et François Ier s'empressèrent de s'allier en 1543. Ce fut encore Barberousse que le sultan chargea du commandement de ses vaisseaux. L'amiral turc fit voile pour Marseille avec 173 galères, et vint y rejoindre la flotte française, composé de 18 vaisseaux et de 22 galères. Les deux flottes combinées mirent le siége devant la ville de Nice; mais, las de voir le siége traîner en longueur, et d'attendre vainement les troupes de terre promises par François Ier, Barberousse leva l'ancre et courut ravager encore les côtes d'Italie. André Doria commandait alors les forces navales de Charles-Quint dans la Méditerranée. Les deux amiraux auraient pu mettre leurs flottes aux prises, mais ils évitèrent un engagement général. Il est vraisemblable que, se connaissant tous deux, ils ne voulurent point en venir à un combat qui les eût également affaiblis sans utilité pour la cause qu'ils servaient. Barberousse continua sans obstacle le cours de ses déprédations, et revint à Constantinople avec 7,000 esclaves chrétiens; il les offrit au sultan, qui le reçut avec distinction et approuva sa conduite. L'âge n'avait rien enlevé à Barberousse de son énergie et de ses talens. Cependant il sentit le besoin du repos, et voulut vivre désormais au sein de son harem. Là, entouré sans cesse de femmes jeunes et belles, il s'abandonna sans mesure à la volupté, et mourut d'épuisement, en 1546 (an de l'hégire 953), à l'âge de 70 ans.

Soliman donna les plus grands regrets à sa perte. Grand lui-même, il avait su apprécier les éminentes qualités de cet homme remarquable, qu'il a surnommé *Khair-Eddyn* ou *l'ēla de la religion*. C'est ce surnom que les historiens occidentaux ont défiguré tour-à-tour en y substituant ceux de *Horiadan*, *Airadin*, *Cheredin*, etc., etc. Barberousse fut inhumé dans sa maison de plaisance de Bechiktoch, à l'entrée du canal de la mer Noire, où l'on peut encore voir aujourd'hui son tombeau.

BARBEROUSSE (Frédéric). Voyez Frédéric.

BARBIER. Nom vulgaire d'une espèce de poisson qu'on a cru être celle désignée par les anciens, sous celui d'anthias. Les ichthyologistes l'ont tour-à-tour rapporté aux labres, aux lutjans, aux spares et aux serrans. Cuvier s'en est servi pour dénommer une subdivision des serrans dans laquelle il comprend plusieurs espèces, en choisissant pour type celle qui est la plus remarquable, connue sous le nom de *barbier de la Méditerranée* (*anthias sacer*, Bloch). Les barbiers sont, dit-il, des serrans dont les deux mâchoires et le bout du museau sont armés d'écailles très sensibles. Il les distingue ainsi 1° des serrans proprement dits, vulgairement perches de mer, dont les deux mâchoires n'ont pas d'écailles apparentes; 2° des mérous, qui sont des serrans dont la mâchoire inférieure est recouverte de petites écailles, mais où le maxillaire n'en a pas.



(Barbier de la Méditerranée.)

Le barbier de la Méditerranée est remarquable par des couleurs brillantes d'un beau rouge de rubis changeant en or et en argent avec des bandes jaunes sur la joue. La manière dont ces couleurs très riches se nuancent, a fait dire à un ichthyologiste que l'on croit voir un assemblage de rubis et de grenats marié à la couleur tendre de la rose, qui se fond dans des reflets argentés, tandis que le feu de la topase resplendit sur ses grandes nageoires. Les autres caractères qu'on lui a assignés sont : troisième rayon de la nageoire dorsale très long, s'élevant plus du double des autres; tête courte et toute couverte d'écailles petites; mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; langue lisse; nageoire caudale à deux lobes, se terminant en filets dont l'inférieur est le plus long; ventrales se prolongeant beaucoup.

Ce poisson vit dans la Méditerranée, il se nourrit de petits crustacés et d'autres petits poissons. Il ne parvient qu'à la taille de sept à huit pouces. Fr. de La Roche n'a pu voir qu'un seul individu de cette espèce, qui avait été pris à l'aide de palangres à une profondeur de soixante-dix brasses, aux environs d'Ivice. Les pêcheurs avouèrent qu'ils l'observaient pour la première fois. Rondelet et Bloch paraissent aussi avoir eu l'occasion de voir ce poisson.

C'est avec beaucoup de fondement que M. H. Cloquet, après avoir eu soin de discuter toutes les opinions que les ichthyologistes ont émises sur cette belle espèce de poisson, pense (Dict. sc. nat. Levrault) que son histoire est fort embrouillée au sujet de l'épithète *anthias sacer* donnée par Bloch au barbier de la Méditerranée. G. Cuvier s'est efforcé de rectifier les opinions des naturalistes qui l'ont précédé jusqu'à ce jour, en faisant remarquer que le véritable *anthias sacer* des anciens est un grand poisson très différent de cette espèce de barbier.

Le nom de barbier usité à Montpellier, d'après Rondelet, aurait été donné à ce poisson à cause d'une analogie qu'on a cru trouver entre la forme du troisième rayon de sa dorsale et un rasoir. On désigne vulgairement ce poisson à Nice sous le nom de *sopranonso*. Cuvier l'a eu non seulement de Nice, mais encore de Naples et de Sicile.

Les autres espèces de barbier nouvellement publiées par Cuvier dans son Histoire naturelle des poissons sont : le B. du Brésil (serran tonsor); le B. de Bourbon (serran borbonius); le B. porte-fourche (serran furcifer); le B. créole (serran creolus) et le B. gros yeux (serran oculatus).

BARCELONE. Bâtie sur une éminence au pied du Mont-Jouich (*mons Jovis*), entre les petits fleuves Besos et Llobregat (*Rubricatus*), l'antique *Barcino*, ou *Barkinôn* d'après l'orthographe grecque, avait, dit-on, reçu ce nom du Carthaginois Amilcar Barca, son fondateur; quelques vestiges de muraille, et une tour encore subsistante dans la citadelle, sont considérés comme des restes de la ville punique. La domination romaine a laissé à Barcelone des monuments plus nombreux : les inscriptions et les médailles de cette époque lui donnent les titres de *colonia Faventia*, *Julia*, *Augusta*, *Pia*. Devenue chrétienne, elle fut le siége d'un évêché suffragant de Tarragone, comme elle était, dans l'ordre politique, une dépendance de la Tarraconaise. Elle passa des Romains aux Goths, et c'est là que, suivant le récit de Paul Diacre, Athaulf fut tué par la trahison des siens. Les Sarrasins succédèrent aux Goths, et Barcelone, conquise dès l'année 713 par le célèbre Mousây el-Bekry, fut ensuite comptée parmi les villes de la province de Saragoce.

Les Français parurent dans la Catalogue lors de l'expédition de Charlemagne en 778, et il est probable que Barcelone fut au nombre des cités qui se reconnurent vassales du puissant empereur; elle fut reprise en 791 par les troupes du khalyfe Hescham, de Cordoue; mais en 797 les chroniques du temps racontent l'arrivée, à la diète d'Aix-la-Chapelle, du Sarrasin Zatum, qui tenait Barcelone et venait la remettre de nouveau sous l'autorité de Charlemagne. Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, ayant passé les Pyrénées deux ans après, Zatum renouvela ses soumissions, mais refusa de livrer la ville aux Français, et le khalyfe el-Hhakem ne tarda point à y rétablir son autorité. Louis résolut de prendre sa revanche : il s'avança, l'année suivante, à la tête de trois corps d'armée, et après un siége de sept mois, poussé avec vigueur par Rostaing comte de Girone et d'Ampurias, le roi vint de sa personne assister à la reddition de la place, qui capitula : il y fit son entrée en grande pompe, précédé du clergé, qui marchait en procession chantant des hymnes et des cantiques (801). Il y plaça une garnison française, et en donna le gouvernement au comte Béra, qui plus tard fut fait duc de Septimanie : de nombreux rapprochements donnent à croire que ce seigneur n'était point different du comte Béra, l'un des fils du célèbre duc de Toulouse saint Guillaume de Gellone, dont la famille étendit bientôt ses rameaux sur quantité de fiefs du midi de la France et du nord de l'Espagne, en concurrence avec les rameaux mérovingiens de la lignée de Charibert d'Aquitaine. C'est ainsi que les Marches d'Espagne étaient partagées entre les deux maisons, sous les dénominations respectives de Marche de Gascogne et Marche de Septimanie; la première s'étendant au couchant depuis le comté de Ribagorza inclus, l'autre au levant depuis le comté de Paillars, aussi inclus, la limite intermédiaire variant néanmoins suivant que ces deux comtés se trouvaient réunis, d'une ou d'autre part, sous la même main; puis, quand la Marche de Gascogne eut changé son nom en ceux d'Aragon et de Navarre, la Marche de Septimanie concentra sur elle seule la dénomination primitive de Marche d'Espagne, avec Barcelone pour capitale.

Il règne beaucoup d'obscurité et de confusion sur l'établissement, la succession et la généalogie des premiers tenanciers des fiefs compris dans cette circonscription, et les listes qu'en ont dressées les chronologistes sont loin de s'accorder entre elles : ainsi les unes attribuent à Béra, avec le comté de Barcelone, celui de Vich et Manrésa, tandis que d'autres reconnaissent que ce dernier fief était possédé depuis 798 par Borel, qu'on croit avoir été neveu du duc saint Guillaume, et par conséquent cousin de Béra; d'autres encore supposent le comté de Rasez (ou de Limoux) tenu par un Béra différent de celui de Barcelone, quoique père comme lui d'Argila, et comme lui grand-père d'un autre Béra.

Sans prétendre éclaircir toutes les difficultés, ni combler toutes les lacunes, nous allons résumer dans une esquisse chronologique succincte les résultats qu'un examen comparatif nous fait considérer comme les mieux établis.

Fils du duc saint Guillaume, Béra, pourvu en 801 du comté de Barcelone, et fondateur en 813 de l'abbaye d'Alet, en sa qualité de comte de Rasez, fut investi en 817, par Louis-le-Débonnaire devenu empereur, du duché de Septimanie, formé de la province française de ce nom et de la Marche d'Espagne; mais trois ans après, à la diète d'Aix-la-Chapelle, accusé de félonie, il accepte le *jugement de Dieu* pour se justifier; il a le malheur d'être vaincu, et dès lors tenu pour coupable, il est dépouillé de tous ses bénéfices et relégué à Rouen; son fils Argila recueilla le Rasez, et son frère Bernard le duché de Septimanie.

Bernard a joué un grand rôle dans les évènemens de son temps; mais nous n'avons point ici à considérer en lui le premier ministre de Louis-le-Débonnaire, le grand-camérier, le gouverneur de Charles-le-Chauve, l'amant de l'impératrice Judith; il nous suffit d'annoter que, duc de Septimanie et comte de Barcelone, il soumit en 826 la Marche d'Espagne, révoltée par suite des menées du sarrasin *Aïzon*. Ayant trempé en 832 dans les projets de rebellion de Pepin roi d'Aquitaine, contre son père, Bernard fut momentanément disgracié, et le duché de Septimanie donné à Bérenger duc de Toulouse. Bernard fit sa paix l'année suivante, et fut réintégré dans son duché dix-huit mois après en avoir été dépouillé; et à la mort de Bérenger (835), il fut lui-même investi du duché de Toulouse; mais des liaisons avec le jeune Pepin d'Aquitaine lui attirèrent la haine de Charles-le-Chauve, qui le fit arrêter et condamner à mort comme félon (844). Son fils Guillaume lui succéda au duché de Toulouse; celui de Septimanie fut recueilli par Sunifred ou Sunyer, fils de son cousin Borel comte de Vich et Manrésa.

Mais il semble que le comté particulier de Barcelone, réuni par Béra au duché de Septimanie, en ait été distrait à cette époque : du moins le fameux critique barcelonais don Juan-Francisco Masdéu le fait-il passer immédiatement de Bernard à son cousin Alédran, qu'il intitule en même temps comte de Vich et Manrésa; et il est certain, d'un autre côté, que Sunifred ne porta que le titre de marquis de Septimanie, au lieu de celui de duc qu'avaient eu ses prédécesseurs; d'autres érudits comptent néanmoins, avec plus de raison, Alédran parmi les marquis de Septimanie comtes de Barcelone, en qualité seulement de successeur de Sunifred.

Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer, en étudiant l'histoire locale de ces contrées, d'être frappé d'une curieuse particularité : c'est que la population des comtés, tout en paraissant demeurer un héritage de famille, passait fréquemment, par une sorte de succession entre-vifs, de l'un à l'autre des membres de cette famille : ainsi, Sunifred qui, dès 819, tenait d'une part, suivant Masdéu, le comté d'Urgel avec ceux de Ribagorza, Cerdagne, Bésalu, Berga et Paillara, et d'autre part le comté de Girone avec celui d'Ampurias et Peralada, avait, dès 825, laissé les premiers à son frère Humfrid (Marfred de Masdéu), et les autres, en 843, à Adalaric, gendre de Béra; il tenait également depuis 834 le Roussillon et le Conflant, comme successeur de Gaucelm frère de Bernard et de Béra, et ce furent ses fils Miron et Raoul qui recueillirent dans la suite ces deux domaines; enfin, marquis de Septimanie depuis 844, il le transmit, suivant l'opinion la plus probable, à Alédran, en 848 au plus tard.

Qu'Alédran, investi du marquisat de Septimanie, ait possédé à ce titre seulement, depuis 848, ou à titre particulier, dès 844, le comté de Barcelone, il eut à défendre la Marche d'Espagne contre les attaques de Guillaume duc de Toulouse, lequel, aidé des Sarrasins, s'empara en 848 de Barcelone et d'Ampurias, reprises en 850 par les armes de Charles-le-Chauve, qui fit décapiter à Barcelone le rebelle Guillaume. Alédran, rentré en possession de sa capitale, se la vit enlever de nouveau deux ans après (852) par la trahison des Juifs, qui la livrèrent à A'bd-el-Kerim, l'un des généraux du khalyfe A'bd-el-Rahhman ebn el-Hhakem; le Sarrasin l'abandonna après l'avoir pillée.

Adalaric, appelé aussi Odalric ou Alaric, était gendre de Béra, et tenait en 852 le marquisat de Septimanie, soit qu'il l'eût reçu séparément du comté de Barcelone qui serait demeuré à Alédran quelques années encore, ainsi que le croit Masdéu, soit qu'Alédran lui eût transmis simultanément l'un et l'autre, ce qui paraît plus certain. Il possédait déjà Ampurias et Peralada depuis 843.

Humfrid, frère de Sunifred, qui avait déjà toute la partie nord-ouest de la Marche espagnole, c'est-à-dire les comtés de Bésalu, Berga, Cerdagne, Urgel, Paillara et Ribagorza, y réunit en 857, d'une part le marquisat de Septimanie avec Ampurias et Peralada, de l'autre le comté de Barcelone avec Vich et Manrésa, soit qu'il héritât d'Adalaric pour le tout, comme nous le croyons, ou que ce fussent deux héritages distincts qu'il recueillit à la fois d'Adalaric et d'Alédran. Humfrid, que la réunion de tous ses domaines n'avait point encore satisfait, voulut faire valoir, sur le duché de Toulouse, possédé par une famille étrangère à celle de saint Guillaume, les prétentions héréditaires qu'avait autrefois invoquées le duc Bernard; et il s'empara de force de la capitale. Charles-le-Chauve, irrité, prononce la déchéance de Humfrid, confirme le duché de Toulouse à ses possesseurs, et, séparant le marquisat de Septimanie en deux gouvernemens (864), il donne celui de deçà les monts à Bernard, petit-fils d'Adalelme frère de saint Guillaume, et l'autre, comprenant la Marche d'Espagne, à Wifred ou Guifre *le Velu*, fils de Sunifred et neveu de Humfrid.

Wifred, aidé de ses frères Miron comte de Roussillon, et Raoul comte de Conflant, chassa de Vich les Sarrasins qui s'en étaient emparés; il règne beaucoup de confusion à son égard parmi les chronologistes, en ce que les uns l'ont confondu avec son prédécesseur Humfrid, les autres avec son fils Wifred II, et même avec son petit-fils Wifred comte de Bésalu; en sorte qu'un Salomon, comte de Bésalu et de Cerdagne, prédécesseur de ce troisième Wifred, a été introduit avec lui dans les listes des comtes de Barcelone, où ils ne doivent figurer l'un ni l'autre.

Wifred II, fils de Wifred-le-Velu, succéda immédiatement à son père dans le comté de Barcelone vers 906, et fut remplacé lui-même en 913 par son frère Miron; il paraît qu'un partage eut lieu entre celui-ci et un autre frère appelé Sunifred ou Sunyer, qui eut pour son lot le comté d'Urgel avec Paillars et Ribagorza.

Miron laissa à sa mort, en 928, le comté de Barcelone à son fils aîné Sunifred ou Sunyer; mais il en detacha d'une part celui de Girone avec Ampurias et Peralada pour son second fils Miron, et d'un autre côté celui de Cerdagne avec Berga et Bésalu pour son troisième fils Oliba Cabreta, qui fut la tige d'une double lignée de comtes de Bésalu et de comtes de Cerdagne (voir ces articles).

Borel, fils de Sunifred comte d'Urgel, et neveu de Sunifred comte de Barcelone, avait succédé à son père

dès 950; il recueillit en 967 l'héritage de son oncle. Attaqué en 985 par le fameux Mohhammed el-Manssour, il fut battu et perdit sa capitale, qu'il ne put recouvrer que trois ans après (988). A sa mort, arrivée en 993, il partagea ses états entre ses deux fils, dont l'aîné, Raymond, devint comte de Barcelone, Vich et Manrésa; le second, Ermengaud, comte d'Urgel, Paillars et Ribagorza, fut la souche d'une dynastie séparée (voir l'article Urgel).

Outre les domaines dont l'avait loti son père, Raymond hérita encore de Girone. Lorsqu'après la bataille de Quintos, Mohhammed el-Mahdy b-Ellah eut été dépouillé du khalyfat de Cordoue par Solyman el-Mosta'yn b-Ellah, il chercha un appui auprès de Raymond et de son frère Ermengaud, qui marchèrent en personne à son secours, eurent tout l'honneur de la bataille de A'qbat el-Baqar (1010), poursuivirent Solyman jusqu'au Guadiaro où ils furent battus à leur tour, rentrèrent à Cordoue, et bientôt après retournèrent dans leurs états. Raymond mourut en 1017. Il avait détaché de ses états le comté de Vich pour en faire la dot de sa fille aînée, mariée au comte de Besalu.

Son fils Bérenger lui succéda, sous la tutelle d'Ermessinde de Carcassonne, sa mère, qui lui remit le gouvernement à sa majorité (1023); il périt en 1035 dans un combat livré, dit-on, en Cerdagne; il laissait trois fils, dont l'aîné lui succéda à Barcelone, le second se fit moine, et le plus jeune eut pour sa part le comté de Manrésa.

Raymond II, *le Vieux*, était encore mineur à la mort de son père, et Ermessinde reprit la régence; mais le jeune comte devenu majeur força son aïeule à lui remettre le gouvernement qu'elle voulait retenir. En 1048, il tourna ses armes contre les Maures, et fit de nombreuses conquêtes sur leurs frontières, de concert avec Bérenger vicomte de Narbonne, à qui il céda, en récompense de sa coopération, le comté de Tarragone enlevé aux Musulmans. Vingt ans après, il acheta d'Ermengarde, héritière de Carcassonne, tous ses droits successibles sur le Carcassez, le Rasez, le Couserans, le Comminges, et Mirepoix. Il fit rédiger la même année (1068), en présence de ses barons et du cardinal Hugues légat du saint-siège, les lois et coutumes de Barcelone, qui devaient régir tous ses domaines; c'est le plus ancien *for* écrit que nous ait légué le moyen âge. Le comte mourut au mois de mai 1076.

Raymond III, *Tête d'étoupea*, eut quelques démêlés avec son frère Bérenger, pour la succession de leur père; mais ils s'accommodèrent, et Raymond ayant été assassiné près de Girone, en décembre 1082, Bérenger prit, comme tuteur du jeune Raymond IV son neveu, le gouvernement de tous les domaines de Barcelone; mais Ermengarde de Carcassonne reprit la possession effective de ceux qu'elle avait cédés à Raymond-le-Vieux. Berenger, après avoir guerroyé heureusement, dit-on, contre les Maures ses voisins, partit en 1092 avec le comte de Toulouse pour aller combattre les infidèles de la Palestine, et périt dans cette expédition.

Raymond IV, *le Grand*, âgé alors de onze ans, se trouva directement à la tête de l'héritage paternel, sauf les domaines de Carcassonne, dont il poursuivit long-temps, mais en vain, la restitution; enfin, en désespoir de cause, il fit abandon de ses droits sur le domaine utile (qui demeura à la postérité d'Ermengarde avec le titre de vicomtes de Carcassonne), ne se réservant pour lui-même que l'hommage, qui lui fut vivement contesté par les comtes de Toulouse. Il avait marié l'une de ses filles à Bernard III comte de Bésalu, lequel n'ayant point de postérité, fit donation de ses biens, comprenant les petits pays de Fenouillèdes, Vallespir, Saolt et Pierre-Pertuse, au comte Raymond, qui les recueillit en 1111; cet héritage lui fut d'abord disputé par Bernard-Guillaume comte de Cerdagne, à titre de parent plus proche; mais ils s'arrangèrent, et Bernard-Guillaume étant mort lui-même sans postérité, Raymond acquit encore par succession le comté de Cerdagne avec les pays de Conflant, Capsir, Donnezan et Berga. Enfin, le comte de Barcelone avait épousé l'héritière de Provence, et après une guerre très vive pour la possession de ce fief, contre Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, il fit un accommodement (1125) par lequel il laissait à son compétiteur la portion située au nord de la Durance, et conservait celle qui borde la Méditerranée. Outre ces domaines tombés en ses mains par droit héréditaire, il avait conquis sur les Musulmans, à l'aide des flottes auxiliaires des Pisans et des Génois, les îles d'Ibiza et de Majorque (1116). Il embrassa, le 14 juillet 1131, l'institut des Templiers, et mourut quelques mois après, laissant à son fils aîné la Marche d'Espagne, et au cadet le comté de Provence.

Raymond V épousa en 1137 Pétronille, héritière d'Aragon, alors âgée seulement de deux ans; il prit aux Musulmans Almérie (1147) et Tortose (1148); ayant perdu son frère Bérenger dès 1144, il soutint vigoureusement les droits de son neveu Raymond-le-Jeune sur la Provence, contre les prétentions de la maison de Baux, favorisée par l'Empereur, qui se prévalait lui-même de son titre de roi d'Arles pour faire acte de suzeraineté. Il maintint aussi la maison de Carcassonne sous son hommage (1150), malgré l'opposition du comte de Toulouse. Il mourut subitement au mois d'août 1162, laissant à Alfonse, l'aîné de ses enfans, le comté de Barcelone, auquel la reine Pétronille ajouta en même temps l'Aragon. La Marche d'Espagne, désormais réunie à cette couronne, continua cependant de relever de la France, jusqu'à ce qu'en 1258 saint Louis renonça à cet hommage en faveur de Jacques-le-Conquérant, dont la fille Isabelle devenait l'épouse de Philippe-le-Hardi.

L'ancien domaine des comtes de Barcelone, fondu dans la monarchie aragonaise, y forma une province distincte ayant ses *cortès* ou états particuliers, sous la dénomination de principauté de Catalogne; c'est à ce dernier mot que nous renvoyons les aperçus descriptifs ou historiques qui se rattachent à ce nouvel état du pays; et Barcelone moderne y trouvera sa place à titre de capitale.

BARCOCHEBAS, ou plus correctement Shiméon Bar Cocheba, au second siècle de l'ère chrétienne, joua longtemps le personnage du Messia parmi les Juifs.

Les Israélites, sectateurs de la loi de Moïse, n'étaient guère moins odieux aux Romains que les disciples du Christ, et, sous le règne de Trajan, la persécution s'attacha aux uns et aux autres presque indistinctement. L'an 108 de J.-C., à la suite d'une expédition contre les Parthes, où l'animosité de l'empereur avait eu l'occasion de se raviver, l'acharnement à poursuivre les Juifs devint plus âpre. L'oppression excita parmi eux quelques soulèvemens; à Chypre, à Cyrène, et en plusieurs villes d'où l'empereur, marchant de nouveau contre les Parthes, avait retiré les garnisons, ils mirent à mort des milliers de Grecs. Vers le même temps (115 ou 116 de J.-C.) une insurrection d'Israélites éclata en Mésopotamie à l'instigation de Rabbi Akiba, le précurseur du Messie, dont il annonçait la venue en la personne de Barcochébas. Cette révolte fut comprimée par Lucius Quietus, gouverneur de Judée, qui fit mettre à mort un grand nombre de Rabbis dans les villes du nord, particulièrement à Chalcis. L'année 118, sous Adrien, successeur de Trajan, Quietus céda le gouvernement de la Judée à J. Annius Rufus, homme sévère, qui poussa les Juifs au suprême degré de l'exaspération. Ils firent secrètement des provisions d'armes, et l'an de J.-C. 130, au retour d'Adrien de son voyage en Orient, l'insurrection éclata.

Les conjonctures étaient favorables pour Shiméon Bar Cocheba. Déjà connu par la prédication et le martyre de ses disciples, il n'eut qu'à paraître pour devenir le chef des révoltés. Il s'appelait *Bar Cochba*, fils de l'Etoile, et s'appliquait la prophétie de Balaam: « Une étoile sortira de Jacob, et un sceptre » s'élèvera du sein d'Israël: » A ses miracles et à sa vaillance

dans les combats les Juifs le reconnurent pour le Messie attendu, et se rallièrent à lui. Toutefois, quant aux miracles, Maimonides insinue qu'il n'en fit point. « Il ne peut pas, » dit-il, te venir dans l'esprit que le roi Messie soit nécessairement tenu de faire des miracles. Ce n'est point là ce qui » conviendrait, ainsi que le montre l'exemple du grand et » sage Rabbi Akiba, l'un des sages hommes du Michnah, et » l'écuyer du roi Ben Koziba (Barcochebas), qu'il disait être » le roi Messie. Et avec tous les sages hommes de sa génération il l'a véritablement pris pour le roi Messie, jusqu'à ce que Ben Koziba fût mort dans son péché... Or » les sages hommes ne demandèrent à Ben Koziba ni signe » ni miracle. »

Les Juifs, sectateurs de Bar Cochba, dont le nombre augmentait rapidement, couronnèrent de fortifications le sommet des montagnes et des collines; ils firent dans les caves de secrets dépôts d'armes, et engagèrent contre les Romains une guerre de partisans. L'an 132, Jerusalem, évacuée par la garnison, se rendit à Bar Cochba. Ce succès exalta le courage des Israélites, à tel point qu'il fut impossible à Rufus de résister davantage : 50 places fortes et 985 villages tombèrent au pouvoir des insurgés. Des monnaies étaient fabriquées à Jérusalem, portant sur une face le nom de Barcochebas, et sur l'autre cette légende : *Liberté de Jérusalem*. Münter prétend même que les Juifs commencèrent de relever le temple; mais il est plus vraisemblable que ce fut chez eux un simple projet, dont les événemens postérieurs ne permirent pas l'exécution.

Cependant l'empereur Adrien rappela de Bretagne, où il commandait, Julius Severus, le plus habile de ses capitaines, et l'envoya en Palestine. En attendant son arrivée, la force des insurgés s'était accrue. Le général romain évita soigneusement la bataille; il reprit successivement un grand nombre de villes, et mit enfin le siége devant Jérusalem, dont il réussit à s'emparer. Mais cette conquête lui coûta cher, et lui, en revanche, détruisit la ville. Alors les Juifs concentrèrent leurs forces sur la montagne fortifiée de Béthar, proche Béthron, au nord-ouest de Jerusalem. Dans cette forteresse, tandis que Severus achevait de soumettre la Judée, Bar Cochba garda encore trois ans sa royauté et son titre de Messie. C'est là qu'il fit exécuter le savant Eléazar de Modain, soupçonné à tort de vouloir livrer la forteresse. Suivant le Talmud, le camp de Bethar fut enlevé le neuvième jour du mois de *ab*, jour anniversaire de la destruction du temple par Titus. On dit que 580 mille Juifs périrent dans ce désastre, nombre sans doute exagéré. Bar Cochba luimême fut tué en combattant, et sa tête fut promenée dans le camp romain. Akiba et plusieurs autres Rabbis, considérés comme les auteurs de la révolte, moururent dans les supplices.

La mort de Bar Cochba ne fut pas le terme de son châtiment. Les Juifs, dans leur ressentiment, au lieu de *Bar Cochba*, fils de l'Etoile, l'appelèrent *Ben Koziba*, fils du Mensonge. (Dr. J. M. Jost, *Allgemeine Geschichte des Israëlitischen Volkes*; *Sepher Juchasin*; Joh. a Lent., *de Judæorum pseudo-mess.*)

BARDES. Ainsi les poètes s'appelaient, chez les Galls et les Kimris, dès la plus haute antiquité. « Les bardes, dit Strabon (lib. IV), chantent des hymnes. Ils composent et chantent des hymnes en l'honneur des braves qui sont morts à la bataille (Ælian., lib. XII, c. XIII). Ils racontent en vers héroïques les hauts faits des hommes illustres, et ils chanteet ces vers en s'accompagnant de la lyre. » (Amm. Marcellin., lib. XV.)

Et vous, ô poëtes! qui par vos éloges faites vivre long-temps la mémoire des héros morts au combat, bien des fois, ô bardes, vos chants se sont fait entendre là en toute sécurité.

« Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
» Laudibus in longum, vates, dimittitis ævum,
» Plurima securi fudistis carmina, bardi. » — Lucan., lib. I.

Les passages qui précèdent, quelques traits non moins vagues jetés çà et là négligemment, voilà tout ce que les écrivains grecs et romains nous apprennent touchant les bardes; voilà tout ce qu'ils ont connu du développement poétique d'un grand peuple dans le voisinage et le commerce duquel les uns vivaient à Marseille, que les autres ont tenu sous leur loi plusieurs siècles durant, et que, vivant avec lui confondus, ils ont transformé à leur image. Pourtant cette incurie, qui nous rend si obscures les avenues de l'antiquité, n'a rien qui doive étonner. L'idée, triomphante aujourd'hui, de l'unité du genre humain, de la solidarité entre l'homme et la nature, n'était point encore venue : le sentiment le plus compréhensif qu'il y eût alors étant l'amour de la patrie, la nationalité, ils étaient loin en avant de leur époque ceux qui s'intéressaient aux plantes, aux animaux, aux races d'hommes vivant hors de la patrie, sur la terre. Recherche isolée, recherche molle; il faut aussi à l'explorateur, pour le pousser, le souffle des masses; et le résultat de la recherche, bon à nourrir quelques fantaisies individuelles, par l'effet de l'abandon général tombait dans l'oubli. Ainsi se sont perdus les doctes livres de Posidonius, philosophe de Marseille, qui avait parcouru la Gaule avant l'invasion des Romains, qui l'avait étudiée dans son originalité première avec une curieuse attention.

Du reste, si l'on rapproche des textes grecs ou latins les traditions irlandaises, les monumens postérieurs des Galls et des Kimris, il en surgit d'assez solides conjectures touchant les bardes. Comme il arrive chez tous les peuples aux époques primitives, ils furent en même temps poètes, rapsodes et musiciens. La source de leur inspiration était la guerre, et peut-être aussi la théologie. En effet, s'ils vivaient avec les guerriers dans l'intimité et les accompagnaient au combat, leurs relations avec les druides n'étaient pas moins étroites, ni leur caractère sacerdotal moins évident. En même temps qu'ils exaltaient la gloire du héros vainqueur ou mort en combattant, ils poursuivaient d'imprécations la mémoire du lâche. Leurs poèmes étaient à la fois un chant et un récit, quelque chose d'intermédiaire entre l'ode et l'épopée, inclinant davantage tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre, suivant le sujet ou l'inspiration du chantre: et en chantant ils s'accompagnaient de la *rotte*.

En l'absence totale de monumens, avec des indications si rares et si douteuses, les bardes ne peuvent guère être considérés isolément. Pour obtenir une idée moins vague, moins incomplète de leur condition et de ce que devait être la poésie chez les anciens Galls et les Kimris, il faut de toute nécessité concentrer et refléchir sur ce point particulier toutes les lumières que nous pouvons avoir touchant le génie des peuples gaulois et leur état social, touchant la conception religieuse et l'organisation du druidisme. Les bardes, en effet, appartenaient à la hiérarchie des druides; le témoignage des anciens à cet égard est positif. Dans l'île d'Anglesea, au voisinage de Llsridan, un palais ruiné des archidruides se voit encore; les gens du pays le nomment *Trer-Drew*, Maison du Druide. Tout proche, de distance en distance, s'élevaient plusieurs habitations, dont la forme et l'emplacement se reconnaissent aux vestiges : là vivaient en communauté, chacun dans sa demeure, sous la loi suprême de l'archidruide, les divers ordres de la hierarchie. Or l'une de ces ruines s'appelle encore aujourd'hui *Trer-Beird*, Hameau des Bardes (Rowland's *Mona*, p. 83, 88). D'ailleurs c'est par la poésie que se transmettaient les enseignemens des druides touchant l'immortalité et la transmigration des âmes, les lois qui régissent les astres, l'étendue de l'univers, l'essence des choses et la divinité. « In primis hoc volunt persuadere, non interire » animos, sed ab aliis post mortem transire ad alios... Multa » præterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac » terrarum magnitudine, de rerum naturâ, de deorum im» mortalium vi ac potestate disputant ac juventuti tradunt. » (Cæsar, de *Bell. Gall.*, lib. VI.) — Ce n'est point ici le lieu

d'entrer dans les vastes considérations où cette voie nous conduit; mais quand viendra, aux articles DRUIDES, GALLS, KIMRIS, le moment d'étudier les nations gauloises sous un point de vue ou général ou plus compréhensif, il nous sera commode d'éclaircir en passant des points secondaires laissés obscurs, de remplir d'un mot une lacune volontaire; alors aussi nous tâcherons, en ce qui regarde la poésie, de distinguer les Galls et les Kimris, d'assigner sa part à chacun de ces deux peuples.

Lorsque Rome, à la suite de César, vint s'installer dans les cités gauloises avec ses dieux, sa langue, sa civilisation; la langue et la poésie indigènes, ainsi que le pur druidisme, se retirèrent dans l'Armorike indomptée et l'île de Bretagne. Par toute la Gaule, à vrai dire, il en resta quelques débris épars et languissans au fond des campagnes isolées, dans les forêts, sur les montagnes. Mais la civilisation de l'étranger gagnant de proche en proche, bardes et druides étaient incessamment refoulés; à peine si leur existence clandestine hors de l'Armorike, là où ils n'avaient pour écouter les chants nationaux et prendre part aux mystères que de pauvres serfs, a laissé dans l'histoire quelque trace. Il n'en fut pas de même dans la presqu'île de l'Armorike, où tout ce qui avait de l'énergie parmi les vaincus se réfugia. La vie nationale, prodigieusement exaltée par cette concentration, y résista aux forces dissolvantes de la conquête, et le chant national des bardes, ainsi que les immolations des druides, resta en honneur auprès des fils des guerriers armoricains. Telles furent aussi dans l'île de Bretagne les suites de l'invasion : triomphe de la civilisation des conquérans dans les cités de l'est et du centre; assimilation de l'aristocratie des vaincus avec les vainqueurs; refoulement et concentration des bardes et druides, de la nationalité, au pays de Galles, dans le Cornwall, aux frontières de la Calédonie. Quant à ceux des Bretons qui habitaient entre l'Humber et la Tamise, ils oublièrent la langue nationale. Qu'on fouille les poésies des bardes, les légendes de saints, tous les antiques monumens, et l'on ne trouvera pas un trait qui les distingue des Romains, et il apparaîtra clairement qu'entre eux et les Bretons retirés à l'ouest et au nord tous les rapports ont disparu.

Mais vint le christianisme, qui, plus puissant que la civilisation romaine, pénétra où elle n'avait pu pénétrer, vainquit le druidisme et l'abolit. La poésie ne devait point périr dans cette révolution; la condition même des bardes n'en fut que modifiée. A la vérité leurs liens avec la hiérarchie druidique étaient rompus, mais le clergé chrétien ne tarda point à remplacer les druides à leur égard. Bien que chacun d'eux fût particulièrement attaché à la personne d'un guerrier et fît partie de sa maison, ils ne laissèrent pas de former, comme auparavant, une sorte de corporation tenant à la fois à la hiérarchie religieuse et aux chefs de la tribu. Pour ce qui est de la poésie, sans doute elle se modifia sous l'influence de la religion, mais sans perdre son caractère distinctif et indigène. Si le christianisme lui-même s'est ployé à la nature puissante et indomptée du Gall ou du Kimri, s'il a subi l'alliage des élémens druidiques, à plus forte raison la poésie a-t-elle dû puiser long-temps aux sources accoutumées, a-t-elle dû garder, sous le signe de la croix, les reliques de la barbarie et du paganisme.

Au VIe siècle commence pour l'Armorike une nouvelle ère de poésie, ère longue et brillante, dont le reflet, à défaut d'œuvres originales, suffit à nous démontrer l'éclat. Les peuples germaniques, dans leur invasion, étaient passés devant la Bretagne sans y pénétrer bien profondément. Ainsi les bardes eurent peu à s'émouvoir de la révolution qui s'opérait dans les Gaules à l'entour. Ce n'était que peu à peu et indirectement qu'ils en devaient sentir l'influence. D'autre part, les Saxons étaient descendus en Angleterre, et la population de l'Armorike s'était renforcée d'une masse considérable de Kimris fugitifs. Parmi eux affluaient les Bardes, apportant à leurs frères du continent les traditions bretonnes qu'a soigneusement recueillies Geoffroy de Monmouth. La suite de cette émigration fut, dans la presqu'île de Bretagne, un immense développement de la vie poétique, par où s'écoula tout ce qu'il y avait d'héroïsme, d'orgueil froissé, de haine pour les vainqueurs dans l'âme des vaincus. Alors surgirent, s'agrandissant et se transfigurant d'âge en âge, ces poëmes d'Arthur, de Merlin, et tant d'autres, où les plus anciens poètes normands et anglo-normands puisèrent leurs inspirations. Les lais de Marie de France sont traduits des chants de l'Armorike. (Warton, *hist. of english poetry*. M. de Larue, *hist. des Bardes*; Ellis, *specimens of early english metrical romances*.)

D'assez bonne heure, l'ascendant du génie français a triomphé, dans la Bretagne, de la poésie kimrique; mais au pays de Galles, où dans une lutte âpre, incessante, prolongée contre les Romains, puis les Saxons, la nationalité des Kimris s'était fortement trempée, il en fut autrement. Ici la conquête des Normands échoua devant la résistance inexpugnable de la langue et des mœurs. A l'ombre de cette pauvre nationalité si obstinément défendue, la poésie indigène a continué de fleurir, et les bardes, avec leur primitive constitution, ou peu s'en faut, s'y sont maintenus jusqu'aux temps modernes. Ils ont gardé, au foyer du roi et des chefs, leur siége d'autrefois. Le moyen âge les a vus célébrer, comme devant, dans les festins, les antiques traditions de la patrie; chanter la gloire du chef, ses nobles ancêtres, son amour, ou suivre le chef dans les combats. Ils sont restés, en un mot, ce qu'ils furent dans l'origine, poètes, musiciens, généalogistes, historiens. Il arrivait même souvent que dans les transactions de la vie privée, ils étaient appelés comme témoins, et l'acte n'avait d'autre garantie que la fidélité de leur mémoire et la sainteté de leur caractère.

Suivant la loi de *Hoel-Dha*, qui remonte au Xe siècle, le *bardd teulu*, barde de la cour, a droit au huitième rang dans le logis royal. Sa terre est franche; de plus, le chef lui doit un cheval et une robe de laine; la reine un vêtement de lin. Lorsqu'il accompagne les hommes du chef dans une course sur les terres des Saxons, le barde reçoit pour sa part du butin une vache et un bœuf, moyennant quoi il chantera la gloire de la nation bretonne. Le barde ira chantant de même devant les guerriers, lorsqu'ils iront au combat. Aux grandes fêtes, le barde s'asseoira tout proche de l'intendant de la maison royale, qui lui remettra la harpe entre les mains. Si un chant est requis, celui des bardes qui aura gagné le prix aux concours de musique chantera un hymne en l'honneur de Dieu, puis un hymne à la gloire du chef; le *teuluwr*, barde royal, chantera aussi; mais il prendra un sujet différent. Si la reine demande une chanson, le barde la suivra dans son appartement. Le chef, à son avènement, lui fera don d'une harpe, et la reine d'un anneau d'or. Jamais il ne se séparera de sa harpe. S'il sort du logis pour chanter avec d'autres, le barde royal aura double part aux largesses : s'il requiert du chef une grâce ou un don, il sera condamné à chanter une ode; si la requête s'adresse à un noble, il en chantera trois; si c'est à une personne vulgaire, il en chantera jusqu'à ce qu'elle en ait assez ou tombe endormie. La moindre injure faite au barde royal ne se rachetait pas à moins de six vaches ou de six vingt livres. Le cadeau nuptial auquel sa fille avait droit était de trente schellings, et son douaire de trois livres. (Pennant's *Tour in Wales*; — *leges Wallicæ*, édit. de Wotton.) La règle des bardes fut réformée par le roi Griffith ap Cunan, l'an 1078.

Dès l'antiquité la plus haute, sous le nom d'*Eisteddfods*, de grandes assemblées où les bardes se disputaient le prix du chant, furent établies, et se perpétuèrent à travers le moyen âge. L'une se tenait dans la royale ville de Caerwys; une autre à Aberfraw, dans l'île d'Anglesea; une troisième à Mathraval. A ces concours, ou *eisteddfods*, que Pennant compare aux jeux olympiques, les plus distingués d'entre les bardes, soit poètes, soit musiciens, étaient seuls admis. Des

examens sévères précédaient le concours, et les concurrens, en raison de leur mérite ou de la nature de leur talent, étaient rangés en des classes différentes. Le prix du concoura était, souvent du moins, une harpe d'argent à neuf cordes. Les joueurs d'instrumens secondaires, tels que la crwth, la cornemuse, étaient admis à l'assemblée; mais on ne leur permettait pas de s'asseoir, et ils ne recevaient qu'un sou pour leur peine. Chacun sortait du concours avec un titre poétique ou musical proportionné à son mérite. Les juges de l'eisteddfod, anciennement choisis par les chefs gallois, furent désignés, plus tard, par les rois d'Angleterre, malgré la persécution que les bardes eurent à subir de la part d'Edward Ier. (Pennant's *Tour in Wales.*) Ces réunions, déjà bien appauvries, sans cesser complètement, ont perdu, au temps d'Elisabeth, leur caractère officiel. Quant au peu de monumens qui nous restent de la poésie des bardes gallois, nous les ferons connaître aux articles MYRDDYN et TALIESIN.

Dans l'Irlande, terre de musique et de poésie, n'était l'étouffement de la conquête, les bardes jouent un rôle immense dans les vieilles traditions, et, jusqu'en 1633, nous les trouvons là mêlés à l'histoire. L'Irlande, avant le XIIe siècle, a ignoré l'usage de la prose; elle n'a écrit son histoire que dans les chants des bardes. Malheureusement beaucoup de ces poëmes ont péri. L'apôtre des Irlandais, saint Patrick, en détruisit à lui seul trois cents volumes.

Les bardes formaient en Irlande une puissante corporation, ou même une caste; car leur profession était héréditaire; seulement, au lieu du fils aîné, c'était, parmi leurs proches ou leurs enfans, le plus digne qui leur succédait. Cette caste possédait de grands biens qui, sans doute inaliénables, allaient toujours croissant. Chaque barde du premier degré avait trente disciples; les bardes inférieurs en traînaient quinze à leur suite. Les ollamhs ou docteurs avaient droit de porter le vêtement des princes. Au VIe siècle, leur richesse et leur pouvoir s'accrurent à un point formidable. Les princes, les nobles, le clergé, prirent l'alarme et résolurent d'abattre leur insolence et de châtier leurs exactions. Une assemblée fut tenue à cet effet, l'an 568, dans la ville de Drumceat, sous l'autorité du roi Hugh Mac-Ainmer. Un moine s'opposa vigoureusement aux intentions de l'assemblée; car plusieurs des bardes avaient embrassé la foi du Christ. On décida seulement que leur nombre serait réduit.

Les bardes irlandais se divisent en trois classes: 1° les *ollamhain redan*, ou *filidhe*, poètes théologiques et guerriers; 2° les *braitheamain*, ou *brehons*, qui versifiaient les lois et les promulguaient, assis en plein air sur une éminence, dans un chant monotone; 3° les *seanachaidhs*, généalogistes et chroniqueurs. Chaque province, chacun des chefs du pays avait un seanacha, qui inscrivait dans une suite de stances sans poésie les évènemens remarquables ou la généalogie du patron. A ces trois classes principales, il faut en ajouter une quatrième comprenant tous les bardes inférieurs, qui n'étaient que joueurs d'instrumens. C'étaient les *cleananaigh*, *crutairigh*, *clotairigh*, *tiompanach*, *cuilleaunach*, ainsi appelés du nom de leur instrument de musique favori.

Dès l'antiquité la plus reculée, des colléges furent établis en Irlande pour l'éducation des bardes. Les plus célèbres de ces établissemens étaient ceux de Clogher, d'Armagh, de Lismore et de Tamar, cachés au fond de vastes forêts de chêne. La musique et les armes faisaient partie de leur éducation. Au jour de bataille, c'étaient les *filidhe* qui marchaient à la tête de l'armée, la harpe à la main, vêtus de robes blanches, longues et flottantes, et entourés d'*orfidigh*, ou musiciens.

Les bardes irlandais et ceux du pays de Galles, étaient, de plus, prophètes et devins. (Keating, *hist. of Ireland*; — Walker's, *mémoirs of the irish Bards.*) Voyez IRLANDE.

Les *highlands* de l'Écosse ont eu aussi leur poésie, leurs bardes et rapsodes. Nous renvoyons pour ce qui les concerne à l'article OSSIAN.

BARGHOUATHAH. Parmi les dynasties africaines qui disparurent emportées par le torrent Almoravide, était celle des princes de Barghouâthah, seigneurs de Têmsnâ, chefs aussi d'une association religieuse en même temps que d'un état politique: monarchie oubliée dans nos histoires vulgaires, cachée qu'elle était derrière celle des Edrysytes de Fès, et mal connue même de Léon l'Africain et de Marmol, qui confondent la secte des Barghouâthah avec celle que Hhâmym ebn Mennal tenta de fonder, deux siècles plus tard, au milieu des Ghomêrytes de Nokour.

Barghouâthah était, suivant l'Edrysy, une tribu berbère d'entre celles de Têmsnâ; devenue prépondérante au milieu des qabâyl voisines, elle donna son nom au peuple résultant de l'agglomération commune, offrant ainsi nationalisé sous une même dénomination un mélange de familles diverses, qui, suivant l'expression d'Ebn-A'bd-el-Hhalym, n'avaient ni un même père ni une même mère. Les tribus le plus intimement unies à celle de Barghouâthah, dont elles partageaient les croyances et le culte, étaient Gerâouah, Zouâghah, el-Berânis, Bény Aby-Nâsser, Mangessah, Bény Aby-Naou'é, Ouya'marân, Methghârah, Matimâthah, Bény Damar, Bény Ouarkesyt, et autres, pouvant fournir ensemble plus de dix mille cavaliers; autour de ce noyau étaient groupées les tribus musulmanes des Zénêtah montagnards, des Bény Na'man, Bény Kerbah, Assâdah, Rekâmah, Menâlah, Ressâmah et autres, qui comptaient de leur côté environ douze mille cavaliers.

Cette nation occupait les plaines auxquelles le nom de Têmsnâ est resté, sur une étendue d'environ cinq mille lieues carrées, entre le Ouêd Abou-Reghregh et le Ouêd Omm-el-Rahy'é; plus de cent rivières arrosaient ces fertiles campagnes, où florissaient quarante villes et trois cents châteaux, ayant pour capitale Anfâ, qui occupait la place où est aujourd'hui Dâr-Baydhâ.

THARYF el-Barghouâthy, fondateur de la dynastie qui régna sur ces peuples pendant plus de trois siècles, était, dit-on, d'origine juive et descendant de Séma'oun ebn Ya'qouh (Siméon fils de Jacob), c'est-à-dire qu'il appartenait à l'une de ces tribus berbères que les traditions faisaient venir de la Palestine et qui professaient le judaïsme. Il avait habité l'Andalousie, et les rêveries étymologiques de quelques écrivains arabes vont même jusqu'à dériver péniblement le nom de sa tribu de celui du château de *Barnâth*, dans le district de Médynah-Schédounah (Medina-Sidonia), où il avait fait sa demeure. Il était revenu depuis en Afrique. Lorsqu'en l'année 122 de l'hégire, 740 de notre ère, O'mar ebn A'bd-Allah el-Morâdy (qui commandait à Thangeh sous l'autorité de O'bayd-Allah ebn el-Khabkhah, gouverneur arabe du Maghreb) voulut assujettir les Berbers à la contribution du quint, imposée à tous les sujets non musulmans de l'empire des khalyfes, Thâryf, à la tête des Zenêtah et des Zouâghah, prit parti dans la révolte occasionée par cette impolitique mesure, et se rangea sous les drapeaux de Maysarah el-Madza'ry, proclamé khalyfe dans Thangeh par les Berbers insurgés. Après la mort de Maysarah et la dispersion de ses partisans, Thâryf se retira avec les siens dans le pays de Têmsnâ, et fut reconnu pour êmyr par tous les Berbers de la contrée (743), gens robustes, agiles, et d'une beauté parfaite.

A sa mort, il fut remplacé par son fils SSALEHH, qui avait, fort jeune encore, combattu sous les yeux de son père dans l'armée de Maysarah. Elevé en Andalousie, Ssâlehh était allé étudier aussi aux écoles de l'Orient, et il avait puisé dans les leçons de O'bayd-Allah le Mo'atazélyte-Qadaryte, les doctrines, réputées hétérodoxes parmi les Musulmans, de l'essence indivisible de Dieu et du libre arbitre de l'homme. Il répandit autour de lui ses croyances par l'onction de ses discours et l'exemple de ses vertus: ses sectateurs

le regardèrent comme un prophète, comme un saint; ils crurent reconnaître en lui le *sâlehh el-Moslêmyn* (le plus vertueux des Musulmans) désigné par le Qorân. Le pouvoir politique se trouvait ainsi fortifié en ses mains de tout l'entraînement de la persuasion, et ses moindres conseils étaient suivis comme des oracles. Il exposa sa doctrine dans un Qorân particulier, composé de quatre-vingts chapitres intitulés du nom des prophètes, tels que Ayoub (Job) qui commençait le livre, et Younes (Jonas) qui le terminait, Adam, Nouh, Mousày, Haroun; ou de certains personnages historiques, tels que Nemroud, Fara'oun, Gjalout (Goliath), les tribus d'Israël; ou de quelques animaux familiers, comme le Coq, la Perdrix, la Sauterelle, le Chameau; ou encore de divers sujets mystiques, comme le Démon, le Jour du Jugement; un chapitre était consacré aux Merveilles du monde. Il établissait comme un dogme que les hommes ne pouvaient être conduits dans la voie de la vérité que par l'organe d'un envoyé de Dieu, en sorte que lui-même et ses successeurs furent réputés tels. Il fixa les redevances à la dîme des récoltes; il permettait d'épouser autant de femmes que bon semblerait, de les répudier et de les reprendre à volonté, sauf la prohibition de parenté, qui ne s'étendait pas au-delà des cousines germaines paternelles; le vol devait être puni de mort, comme le meurtre même; la femme adultère était lapidée, le menteur était banni. Les préceptes qu'il donna, quant au culte, n'apportaient point de modifications radicales aux règles suivies par les Musulmans : ainsi il maintenait le jeûne, tout en le transportant du mois de ramadhân à celui de regeb; il ordonnait les sacrifices annuels pour le 25 de mohharrem au lieu du 10 de dzou-el-hhagch, et substituait en cette circonstance le bœuf au mouton; il prescrivait dix prières quotidiennes, cinq de jour et cinq de nuit; l'office solennel devait être célébré le jeudi au lieu du vendredi; les ablutions et les prosternations étaient distribuées d'une manière particulière; et (chose assez curieuse) c'est sous le nom de Bacchus qu'ils invoquaient Dieu : ils terminaient leurs oraisons en répétant vingt-cinq fois la formule *moqor Bâkos* (Dieu est grand), puis autant de fois *iyêouea Bâkos* (Dieu est unique), et puis encore *our d-âm Bâkos* (rien n'égale Dieu). Suivant un usage qui se retrouve encore en diverses contrées de l'Afrique, le maître bénissait le disciple en lui crachant dans la main, que celui-ci portait alors respectueusement à sa propre bouche ou allait présenter à celle du malade dont il voulait assurer la guérison.

Sâlehh designa pour son successeur son fils Elyasa', auquel il confia le soin de répandre ses doctrines, en lui recommandant une conduite prudente et réservée jusqu'à ce qu'il se sentît assez puissant pour faire prévaloir sa croyance par les armes et faire main-basse sans pitié sur tous ceux qui refuseraient d'y adhérer; il lui conseilla de cultiver soigneusement l'amitié du khalyfe de Cordoue; et il partit pour l'Orient (793), promettant à ses sectateurs de reparaître au milieu d'eux sous le règne de leur septième prince, pour régénérer la terre couverte d'iniquités.

Quelques années auparavant (788), Edrys (voir l'article Edrysytes) était venu fonder dans le Maghreb-Aqsây une monarchie limitrophe de celle de Barghouâthah, et le nouvel êmyr, au dire de ses historiens, aurait, en moins de quatre mois, établi sa puissance à Oualyly, reçu les soumissions des contrées environnantes, levé une armée, pris la ville de Salê, conquis le pays de Têmsnâ, soumis et converti tout le pays de Tedlâ, et regagné sa capitale; mais il est peu croyable que les peuples de Barghouâthah aient subi, même passagèrement, la conquête attribuée à Edrys, et selon toute apparence, la prise de Salê, à l'extrême frontière de leur pays, aura été la seule brèche faite par le conquérant à l'état de Têmsnâ. Sous le règne de Mohhammed, petit-fils de ce premier Edrys (828 à 835), on place également une révolte de I'ysây, l'un des jeunes frères de l'êmyr, dans la ville de Salê et le pays de Têmsnâ; mais tout porte à croire que Salê était encore alors l'unique possession des Edrysytes dans le pays de Têmsnâ, dont les souverains, loin de décliner, affermissaient de jour en jour leur puissance.

Elyasa' ne se départit point de la circonspection qui lui avait été recommandée, et s'il continua de propager les doctrines paternelles, ce fut encore par la persuasion et l'exemple : sa vie était pure, sa conduite irréprochable, et son esprit exclusivement occupé de religieuses pensées. Après un règne de cinquante ans, il mourut (841) laissant un grand nombre de fils, parmi lesquels il nous suffit de nommer Younes et Ma'ad.

Younes, qui lui succéda, crut que le temps était arrivé de faire triompher par le glaive le culte de sa famille; il publia hautement la nouvelle loi, et fit massacrer sans exception tous ceux qui refusèrent de s'y soumettre : on dit que trois cent quatre-vingt-sept villes ou villages furent dépeuplés par l'épée de ce farouche conquérant, et que dans une seule bataille livrée aux Ssenhêgeh il leur fit éprouver d'énormes pertes. Son règne fut de quarante-quatre ans.

Son neveu *Abou Ghafyr* Mohhammed, fils de Ma'ad, s'empara de l'autorité (884), et continua glorieusement les conquêtes de Younes; il remporta de brillantes victoires, parmi lesquelles on cite surtout celle de Samghasen où le carnage dura huit jours entiers, et celle de Baht où le nombre des morts fut incalculable. Il mourut en 912, après vingt-neuf années de règne, laissant de ses quarante-quatre femmes un pareil nombre d'enfans.

Il eut pour successeur son fils *Abou el-Ansâr* A'bd-Allah, prince aimable et généreux, qui sut, pendant un règne de quarante-deux ans, maintenir la paix en faisant redouter la guerre à ses voisins; chaque année il armait, et les tribus contre lesquelles il annonçait l'intention de marcher se hâtaient de faire leur soumission. Au lit de mort, il répéta à son fils la recommandation habituelle des êmyrs de cette dynastie à leur héritier présomptif, de conserver l'amitié du khalyfe de Cordoue.

Ce fils était *Abou Manssour* I'ysay, alors âgé de vingt-deux ans, qui suivit l'exemple de son père pour étendre et consolider sa puissance; il avait une garde permanente de 5,200 cavaliers qui lui servaient d'escorte quand il paraissait en public. Il envoya au khalyfe El-Hhakem Mostanser b-Ellah une ambassade qui arriva à Cordoue vers le mois de novembre 965. Nous ignorons jusqu'à quelle date se continua son règne, qui paraît avoir été fort long ainsi que le suivant, puisqu'ils offrent ensemble une durée de 107 ans au moins, et peut-être davantage.

Ce fut Abou-Hhafss, fils de A'bd-Allah, qui hérita du sceptre de son oncle I'ysây; il eut à se défendre de fréquentes attaques de la part de Temym el-Yafrouny, roi de Fês (voir l'article Bêkrytes), qui animé d'un saint zèle faisait deux fois par an, à la gloire d'Allah, des expéditions contre les mécréans de Barghouâthah. Plus tard Abou-Hhafs eut sur les bras un ennemi plus formidable : les Almoravides, après avoir enlevé le pays de Tedlâ aux princes de Yafrounah, marchèrent contre lui à la conquête de Têmsnâ, sous la conduite de leur imâm A'bd-Allah ebn Yasyn : les combats furent acharnés, sanglans, et A'bd-Allah ebn Yasyn lui-même y perdit la vie (1059); mais avant d'expirer il ranima le courage des Almoravides, et ceux-ci remportèrent, sous les ordres de leur êmyr Abou-Bekr ebn O'mar, une victoire complète, à la suite de laquelle eurent lieu beaucoup de conversions forcées : toutefois l'anéantissement définitif de la monarchie de Barghouâthah ne paraît pas avoir été dès lors consommé, et l'on voit même, en 1065, l'êmyr de Fês, Temym el-Maghrâouy, envoyer à Saqarah *el-Barghouâthy*, êmyr de Sebthah, la tête de l'êmyr de Meknêsah, qui s'était déclaré pour Yousef ebn Tâschfyn leur ennemi commun. Certains auteurs ne rapportent l'entière destruction du royaume de Têmsnâ qu'un peu plus tard, vers 1068; alors Yousef ebn Tâschfyn, dans une campagne de huit mois, mit tout à feu

et à sang, n'épargnant ni le sexe ni l'âge, et chassant devant lui, jusqu'au Oaêd Abou-Regbregh, l'armée ennemie, évaluée à 50,000 hommes; d'autre part, le prudent émyr de Fès s'empressa d'accourir avec ses troupes pour empêcher celles-là de déborder sur ses états; et les malheureux, ainsi pressés de deux côtés au passage du fleuve, furent tous massacrés ou noyés. On rapporte qu'il périt dans cette guerre plus d'un million de personnes, et que le pays de Témsnâ demeura presque sans habitans. Cependant moins d'un siècle après, l'Edrysy nomme encore plusieurs tribus, à la tête desquelles était Barghouâthah, comme formant une population riche encore de ses champs, de ses bestiaux, de ses chameaux, et renommée par ses excellens cavaliers. Quoi qu'il en soit, l'Almohade Ya'qoub el-Manssour, après son expédition contre Qafssah, en 1188, répandit sur le même sol les tribus exilées d'Afryqyah, qu'il arrachait à leur terre natale pour les maintenir soumises à portée de son bras.

La dynastie de Barghouâthah avait duré environ 320 ans sous huit émyrs, dont voici la liste récapitulative:

742. Tharyf el-Barghouâthy.
7... Ssaleh.
795. Elyasa'.
841. Younes.
884. Mohhammed ebn Ma'sd (Abou-Ghafyr).
912. A'bd-Allah (Abou-el-Anssâr).
952. I'ysay (Abou-Manssour).
10... Abou-Hhafss ebn A'bd-Allah.

BARIUM. Corps simple, de nature métallique, dont l'existence soupçonnée pendant long-temps, ne fut positivement constatée qu'en 1807. Lorsque Lavoisier eut fait connaître la véritable nature des sels, et prouvé que la plupart de ces composés résultaient de l'union de deux corps binaires, d'un acide oxigené et d'un oxide métallique, l'attention se porta aussitôt sur un groupe de sels qui paraissaient échapper à cette loi de composition. Plusieurs de ces derniers, parmi lesquels se trouvait le sel marin, premier type des corps salins, jouissaient à un haut degré des propriétés des sels; l'analyse n'y indiquait cependant qu'un acide combiné avec une autre substance, en apparence indécomposable, mais qui remplissait exactement le même rôle que l'oxide dans les sels métalliques. Ces substances anomales, parmi lesquelles était la baryte, étaient distinguées depuis long-temps en plusieurs groupes, sous les noms d'alcalis, de terres et de terres alcalines. La science n'ayant pu jusque là prouver leur nature complexe, on dut les considérer provisoirement comme des corps simples; mais la découverte de Lavoisier avait été un trait de lumière sur leur composition véritable, et, à partir de cette époque les chimistes ne cessèrent de diriger leurs efforts vers la découverte du radical de cette classe particulière d'oxides métalliques.

Cette découverte importante fut faite en 1807 par le célèbre Davy. Elle fit époque dans l'histoire de la chimie à cause des propriétés curieuses des nouveaux corps qu'elle fit connaître, et surtout parce qu'elle acheva de fixer la théorie des sels, telle qu'on la concevait à cette époque.

La grande difficulté qui s'oppose à la préparation du barium, et en général de tous les radicaux des alcalis, des terres alcalines et des terres, est que ces substances ont une telle affinité pour l'oxigène, qu'elles enlèvent instantanément ce corps à l'air et à l'eau, et perdent par conséquent l'état métallique, quand on ne prend pas les plus grandes précautions pour les soustraire à l'action de ces deux agens et de tous ceux qui peuvent leur fournir de l'oxigène.

Le moyen de préparation employé par Davy, et le seul que l'on connaisse encore aujourd'hui, consiste à faire une petite capsule avec de l'hydrate de baryte (hydrate d'oxide de barium), et à placer cette capsule humectée, dans laquelle on place un peu de mercure, sur une plaque métallique. On met alors en communication, au moyen de deux fils de métal, les deux pôles d'une pile en activité avec les deux métaux entre lesquels se trouve comprise la masse de baryte, savoir: le fil négatif avec le mercure, et le fil positif avec la plaque. Sous l'influence du courant voltaïque, l'oxide de barium est décomposé; l'oxigène se porte au pôle positif, et le barium au pôle négatif, où, en se combinant avec le mercure, il échappe à l'action de l'oxigène atmosphérique. Lorsque l'expérience s'est prolongée pendant un temps très long, ce qui est nécessaire pour obtenir un amalgame riche en barium, on place cet amalgame dans une petite cornue que l'on remplit d'huile de naphte. Pour isoler le barium, il suffit alors de chauffer graduellement la cornue et de chasser ainsi successivement l'huile de naphte et le mercure; on obtient pour résidu le barium pur ne retenant seulement une trace de mercure, vu que pendant cette distillation le métal se trouve seulement en contact avec des vapeurs de mercure et d'huile de naphte, qui le préservent du contact de l'oxigène.

Le métal ainsi obtenu est solide et d'un blanc d'argent; mais aussitôt qu'on l'expose au contact de l'air, il se ternit, en se recouvrant d'une couche d'oxide. Il est fusible au-dessus de la chaleur rouge et reste fixe à la température de la fusion du verre. On n'a pu évaluer exactement sa pesanteur spécifique; on sait seulement qu'elle est beaucoup plus considérable que celle de l'eau, parce qu'il tombe rapidement au fond de ce liquide. Il décompose l'eau dès qu'il est mis en contact avec ce corps; il en absorbe l'oxigène et met l'hydrogène en liberté.

Les combinaisons connues du barium sont les composés binaires de ce métal avec l'oxigène, le chlore, le brôme, l'iode, le fluor, et le soufre, et les composés de l'oxide de barium avec l'eau et plusieurs acides. Les plus importantes sont celles de barium avec l'oxigène, c'est pourquoi on décrira au mot Baryte celles qui offrent quelque intérêt.

Le barium n'entre comme principe essentiel que dans un petit nombre d'espèces minérales; parmi ces composés naturels, il n'y a lieu de distinguer que le sulfate de baryte, ou Barytine; le carbonate de baryte, ou Withérite; la combinaison des carbonates de baryte et de chaux, ou Barytocalcite; la Psilomélane, combinaison de baryte avec un oxide de manganèse, enfin l'Harmotome, combinaison de silicate d'alumine et de silicate de baryte. Ces diverses espèces minérales seront décrites chacune en son lieu.

BARMÉCIDES, nom d'une famille à laquelle ses richesses, sa générosité et une catastrophe funeste ont acquis dans l'Orient une célébrité que les contes des *Mille et une Nuits* ont, en quelque sorte, popularisée parmi nous. Les Barmécides, ou mieux Barmekides, étaient originaires de Balkh, et leur naissance était illustre; ils avaient même, à ce qu'il paraît, la prétention de descendre des anciens rois de Perse. Le premier personnage de cette famille dont l'histoire parle d'une manière authentique, est Khaled, fils de Barmek. Il exerçait les fonctions de vizir auprès d'Al-Mansour, second khalife de la dynastie des Abbassides, et jouissait même d'une grande faveur à la cour; car Fadhl, petit-fils de Khaled, et Haroun, petit-fils du khalife, étant nés à peu de jours l'un de l'autre, Fadhl fut allaité par la mère de Haroun, et Haroun prit souvent le sein de la mère de Fadhl.

Le khalife Mohammed Al-Mahdy, fils et successeur d'Al-Mansour, choisit le sage Khaled pour gouverneur de son second fils Haroun, qui était destiné à monter sur le trône après son frère. Plus tard, Yahya, fils de Khaled, fut placé comme secrétaire auprès de Haroun, et donna à son maître, dans une circonstance importante, une preuve de son zèle et de son habileté. Moussa Al-Hady, parvenu au khalifat après la mort d'Al Mahdy, avait l'intention de priver son frère Haroun du droit de succession qui lui avait été assuré par le testament de leur père, et de faire reconnaître son propre fils, encore enfant, pour son successeur immédiat. Yahya réussit à le détourner de son projet, et le khalife étant venu à mourir subitement l'an 170 de l'hégire (J.-C. 786),

Haroun, qui fut surnommé Al-Rachid, monta sur le trône, et la charge de vizir fut la récompense du service signalé que son adroit secrétaire lui avait rendu. Yahya montra dans l'exercice de son ministère les talens les plus remarquables. Il mit les frontières en état de défense, pourvut à la tranquillité du royaume par une habile administration, remplit le trésor, et porta au plus haut point l'éclat du trône. Plein d'éloquence et d'affabilité, il se distinguait encore par cette générosité naturelle aux Barmécides, et qui était peut-être excessive. Ses libéralités étaient toutes royales; par exemple, au rapport de l'historien Fakhr-eddin (dans le fragment traduit par M. de Sacy), lorsque Yahya devait monter à cheval, il préparait des bourses qui contenaient chacune deux cents pièces d'argent, et il les distribuait aux personnes qui s'offraient à sa rencontre. Yahya eut plusieurs fils: Fadhl et Djâfar ou Giafar sont les plus connus. L'aîné, Fadhl, partageait avec son père les soins de l'administration; aussi l'appelait-on communément le *Petit-Vizir*. Giafar le second, par ses manières douces et faciles, s'était concilié les bonnes grâces de Haroun, et dans les *Mille et une Nuits*, il figure souvent comme l'ami et le compagnon de son maître. Ce fut à la demande du khalife que Giafar fut chargé par Yahya de la surintendance du palais, et depuis ce temps on l'appela comme son frère le *Petit-Vizir*. Dès l'année 176 (792), Haroun Al-Rachid avait donné à Fadhl une haute preuve de sa confiance en le nommant gouverneur du Djordjan et du Tabaristan, avec la mission de réprimer une révolte qui lui causait de vives inquiétudes. Un prince descendant d'Ali, gendre du prophète Mahomet, nommé Yahya, fils d'Abdallah, avait été reconnu pour souverain par les habitans de Deylem, et il était à la tête d'un parti considérable. Fadhl partit avec une armée de 50,000 hommes; mais, habile diplomate, il aima mieux avoir recours aux négociations qu'à la force des armes; et employant tour à tour les menaces et les caresses, il parvint à amener son adversaire à des dispositions pacifiques. Le prince Alide consentit en effet à se soumettre, exigeant seulement pour sa sûreté des lettres de sauve-garde écrites de la main du khalife, et souscrites par les personnages les plus considérables de l'empire. Haroun ratifia avec joie le traité, et Yahya, fils d'Abdallah, amené à la cour du khalife par Fadhl, fut d'abord traité avec beaucoup d'égards et de bienveillance; mais ensuite le khalife, inquiet pour l'avenir, s'assura de la personne du prince Alide, et profitant de la lâche complaisance de quelques jurisconsultes qui déclarèrent le sauf-conduit nul, il le fit mettre à mort son prisonnier. Tel est le récit de Fakhr-eddin; mais, suivant une autre version rapportée par Ibn-Khaldoun (dans un fragment inséré par M. de Saey dans sa *Chrestomathie*), le khalife aurait confié la garde du prisonnier à Giafar, qui, de son autorité privée, lui aurait rendu la liberté, au grand mécontentement de Haroun. Cet acte de désobéissance est signalé par Ibn-Khaldoun comme ayant contribué à la disgrâce des Barmécides; il faut cependant observer qu'elle n'eut lieu que long-temps après.

Fadhl et Giafar n'étaient pas moins généreux que leur père; leurs largesses passaient toute mesure et dégénéraient souvent en prodigalités. Pour Giafar, il jouissait d'un tel crédit à la cour, qu'un jour, au milieu d'une partie de débauche, un parent du khalife, introduit auprès de lui par un quiproquo, lui ayant demandé de faire payer ses dettes, qui montaient à un million de pièces d'argent, et de procurer à son fils un gouvernement et la main d'une fille du khalife, il lui fit sur-le-champ compter la somme, et lui promit que ses deux autres demandes seraient accordées. Dès le lendemain, en effet, le gouvernement de l'Egypte fut donné au jeune homme, et le contrat de mariage fut rédigé.

Une aussi grande faveur devait avoir un terme. Des marques de mécontentement données par le khalife, et observées par le médecin Bakhtichou, furent les premiers symptômes de la disgrâce prochaine des Barmécides. « J'entrai un jour dans l'appartement du khalife de Bagdad, dit Bakhtichou; les Barmécides logeaient de l'autre côté du Tigre, en face du palais. Haroun Al-Rachid remarquant la multitude de chevaux qui étaient arrêtés devant leur hôtel, et la foule qui se pressait à la porte de Yahya, fils de Khaled, se mit à dire: — Que Dieu récompense Yahya; il s'est chargé seul de tout l'embarras des affaires, et, en me soulageant de ce soin, il m'a laissé le temps de me livrer aux plaisirs. —Quelques jours après, je me trouvai de nouveau chez lui; il commençait déjà à ne plus voir les Barmécides du même œil; regardant par les fenêtres de son palais et observant la même affluence de chevaux que la première fois, il dit: — Yahya s'est emparé seul de toutes les affaires; il me les a enlevées; c'est vraiment lui qui est khalife, et je n'en ai que le nom. — Je connus dès lors, ajoutait Bakhtichou, qu'ils tomberaient dans la disgrâce, ce qui arriva peu après cela. » (*Chrestomathie arabe*, tome Ier.)

Cependant le khalife dissimulait son ressentiment devant ceux qui en étaient l'objet, et continuait à bien traiter les Barmécides, qui ne paraissaient nullement craindre un revers de fortune. Djafar était à Anbar, sur l'Euphrate, avec Haroun, et se livrait à toutes sortes de divertissemens. Un soir qu'il avait auprès de lui le médecin Bakhtichou et le poète Abou-Zaccar l'aveugle, l'eunuque Mesrour entra brusquement sans se faire annoncer, et déclara à Giafar que le khalife demandait sa tête. Giafar tomba aux pieds de Mesrour et le supplia de retourner auprès du khalife qui pourrait révoquer son ordre: « Laisse-moi du moins, ajouta-t-il, rentrer chez moi et faire mon testament. — Rentrer chez toi, reprit Mesrour, est une chose impossible; pour ton testament, tu peux le faire comme tu le jugeras à propos.» Giafar ayant donc fait son testament, Mesrour le conduisit au lieu où était alors Haroun; puis il entra avec lui dans une tente, et lui ayant coupé la tête, il la présenta au khalife sur un bouclier, et lui apporta le corps dans un sac de cuir. Cet évènement eut lieu le 1er safar 187 (29 janvier 803). L'ordre fut aussitôt donné d'arrêter le père et les frères de Giafar avec toute leur famille, et ils furent envoyés à Rakka en Mésopotamie, où ils finirent leurs jours dans la captivité. Quelques Barmécides, moins coupables aux yeux du maître, ou plus heureux, paraissent cependant avoir échappé à cette proscription. Fakhr-eddin, à l'occasion de cette catastrophe soudaine, rapporte, d'après l'historiographe Amrani, un trait frappant: « J'ai ouï, dit Amrani, raconter par un certain homme, qu'étant entré dans les bureaux du ministère, il avait jeté les yeux sur le registre d'un des employés, et y avait lu ces mots: *Pour un vêtement d'honneur donné à Giafar, fils de Yahya*, 400,000 *pièces* d'or; et qu'étant retourné peu de jours après dans le même bureau, il avait lu dans le même registre, au-dessous de cet article: *Naphte et roseaux pour brûler le corps de Giafar, fils de Yahya, dix deniers* (*kirrat*), ce qui lui avait causé une grande surprise.»

Les historiens orientaux ne sont point d'accord sur les causes de la catastrophe des Barmécides. Suivant le récit le plus accrédité, mais qui n'est peut-être pas le plus vrai, Haroun ne pouvait pas se passer un seul instant de la compagnie de sa sœur chérie Abbassa, ni de celle de son favori Giafar. Cependant la bienséance ne permettant pas que le vizir vît la princesse sans voile, le khalife résolut de la lui faire épouser; mais il exigea de Giafar qu'il n'userait jamais envers elle des droits du mariage. Le favori eut l'imprudence de faire cette promesse et de n'y être point fidèle. Il vit en secret la princesse; elle devint enceinte et mit au monde deux jumeaux. Haroun en fut instruit et fit tomber le poids de sa colère sur Giafar et sur toute sa famille. Ce récit est traité de fable absurde par Ibn-Khaldoun, écrivain doué d'un esprit de critique dont les historiens orientaux offrent peu d'exemples. « La vraie cause de la disgrâce des Barmécides, dit ce judicieux écrivain (j'emprunte la tra-

duction de M. de Sacy), c'est la conduite qu'ils ont tenue en s'emparant de toute l'autorité, et se réservant la disposition de tous les revenus publics, au point que Rachid en obtenait à peine, à force d'instances, la plus petite portion. Ils lui avaient enlevé l'exercice de ses droits, et ils partageaient avec lui la dignité souveraine; en sorte qu'il n'était plus le maître de l'administration de son empire; les monumens de leur puissance frappaient les yeux par leur grandeur, et leur renommée était répandue au loin. Dans toutes les branches de l'administration, les premières places étaient occupées par leurs enfans et par leurs créatures. Ils ne souffraient point que personne partageât avec eux les dignités de vizir, de secrétaire, de commandant, de chambellan, et de toutes les grandes places de plume ou d'épée. On dit que, dans le palais de Rachid, il se trouvait vingt-cinq grands dignitaires militaires ou civils, qui tous étaient fils de Yahya, fils de Khaled, et qui écartaient et éloignaient tout le monde des emplois.... Les Barmécides affectaient un orgueil excessif; leur pouvoir n'avait point de bornes, et tous les visages étaient tournés vers eux; c'était devant eux que s'inclinaient toutes les têtes, et sur eux seuls que reposaient toutes les espérances. Des contrées les plus éloignées, les rois et les princes leur envoyaient des présens magnifiques; les revenus de l'empire coulaient de toutes parts dans leur trésor pour acheter leur faveur et leur bienveillance. Ils prodiguaient les dons aux chefs de la famille régnante et aux principaux d'entre les parens du khalife, et ils les enchaînaient par leurs bienfaits. Ils enrichirent des hommes sortis des familles les plus illustres et qui étaient dans le besoin, ils rendirent la liberté à ceux qui étaient dans les fers; par là ils obtinrent des éloges supérieurs à ceux qu'on offrait au khalife leur maître. Ils prodiguèrent les récompenses et les présens à ceux qui réclamaient leur générosité, et dans toute l'étendue des provinces, comme au voisinage de la capitale, ils s'emparèrent des villages et des métairies. Tout cela réuni donna de l'humeur aux amis les plus intimes du khalife, inspira de la jalousie aux grands et exaspéra ceux qui approchaient du prince. On commença à manifester son envie et sa jalousie contre eux.... A toutes ces causes se joignirent encore dans l'esprit de leur maître les suggestions de la jalousie personnelle, du mécontentement produit par l'espèce de tutelle à laquelle il se trouvait réduit et de l'amour-propre blessé; à quoi il faut ajouter la rancune secrète et le désir de vengeance auxquels ils donnèrent naissance, d'abord par des impertinences assez légères, mais qui, par leur persévérance à tenir la même conduite, en vinrent à la fin aux actes les plus graves de désobéissance. »

Quelles que fussent les fautes des Barmécides, leur gloire avait jeté trop d'éclat pour ne pas leur survivre dans le souvenir des peuples de l'Orient, et l'intérêt qui s'attache au malheur a sans doute contribué à populariser leur nom. Haroun avait défendu de parler d'eux, et surtout de composer des poésies en leur honneur. Ses défenses furent inutiles. Un jour un soldat de la garde aperçut un homme qui récitait, en versant des larmes, une complainte sur la ruine de ces intéressans proscrits: arrêté et conduit devant le khalife, cet homme raconta un trait de la générosité des Barmécides, dont Haroun fut tellement ému, qu'il donna ordre de laisser aller l'homme. Une autre fois un vieillard nommé Mondir, qui avait fait tout haut l'éloge des Barmécides, amené aussi devant le khalife, osa lui rappeler tous les services que ces infortunés avaient rendus à l'état. Frappé de son courage, Haroun lui donna une assiette d'or: « Voilà, s'écria le vieillard en la recevant, voilà encore un bienfait des Barmécides. »

Aussi à plaindre que le *grand Germanicus*, les Barmécides ont trouvé leur *Pradon*. La Harpe a fait sur leur histoire une mauvaise tragédie dont Grimm se divertit fort dans sa *Correspondance*, et à l'occasion de laquelle furent inventées des cannes, dites **cannes à la Barmécide**, c'est-à-dire ayant pour pomme un sifflet.—L'inépuisable M. de Hammer a fait sur le même sujet une tragédie allemande.

BARNAVE (Antoine-Joseph-Marie) naquit à Grenoble, en 1761, au sein de la religion réformée. Fils d'un avocat célèbre dans sa province, il se voua comme son père à l'étude des lois, et fut bientôt lui-même reçu avocat au parlement de Grenoble. Le nom qu'il portait et une affaire d'honneur qu'il avait eue à 17 ans avaient de bonne heure fixé sur lui les regards de ses concitoyens. L'éclat d'un talent précoce, uni à un beau caractère, acheva de lui concilier l'estime publique, et à vingt-huit ans il fut nommé député du tiers-état à l'Assemblée constituante. — Ce n'est pas ici le lieu de suivre le jeune orateur dans tous les accidens de sa brillante carrière: il nous faudrait, pour le faire avec quelque clarté et quelque suite, esquisser en courant et de profil diverses crises de la révolution française; et, certes, cette révolution est dans l'histoire de l'Europe un événement assez important pour mériter d'être envisagée de face et d'un peu plus haut que le point de vue nécessairement restreint d'une biographie individuelle. Ce sera donc dans des articles généraux, consacrés à la révolution française et aux diverses assemblées qui en ont marqué les phases successives, que nous essaierons de caractériser cette grande époque et d'apprécier son influence sur les destinées humaines. D'ailleurs, quelque éclat qu'ait jeté le talent oratoire de Barnave, quelque part qu'il ait prise aux déterminations de l'assemblée illustre dont il était un des membres les plus distingués, nous croyons qu'on a exagéré son influence dans cette assemblée et par conséquent son rôle personnel dans l'histoire. Barnave fut un avocat *constitutionnel* d'un admirable talent; ce ne fut pas un tribun de génie. Quelques faits de sa vie publique suffiront pour justifier ce jugement.

Dès l'enfance, Barnave, s'était passionné pour la philosophie du XVIIIᵉ siècle. Nourri des écrits de Voltaire et de J. J. Rousseau, il rêvait la chute de l'ancien régime et l'avènement d'un ordre social meilleur; mais la forme positive en laquelle il traduisait naïvement toutes ses espérances, c'était simplement la constitution anglaise. Quelque temps avant sa nomination à l'assemblée, il avait publié un opuscule de circonstance, intitulé l'*Esprit des édits*: c'était un véritable manifeste en faveur de cette constitution, à laquelle le jeune jurisconsulte avait voué un culte superstitieux, qu'il étendait aux moindres institutions, aux plus futiles habitudes politiques de l'Angleterre. Aussi tous ceux qui connaissaient Barnave crurent qu'un aussi jeune homme, habitué à suivre avec mesure dans sa province la ligne de conduite de Mounier, continuerait à suivre les mêmes erremens à la tribune nationale. Toutefois, dès les premières séances, Barnave prit soin de se séparer de son patron. N'était-ce là qu'une précaution oratoire pour obtenir du crédit et quelque popularité? On a dit que Mounier ayant demandé à son jeune ami la raison de cette scission, celui-ci lui avait répondu: « Monsieur Mounier, vous avez votre réputation faite, je veux faire la mienne. » Mais nous aimons mieux croire qu'en présence de cette assemblée, où résidait dignement pour la première fois en France la majesté souveraine du peuple, cette âme généreuse s'exalta d'un élan sincère et naturel au-dessus de sa propre conviction, et le sentiment universel l'entraîna, sans doute, à vouloir au-delà de ses espérances réelles. — Le caractère et les manières de Barnave offraient un contraste frappant qui se présente rarement, mais qui donne toujours à celui en qui il existe, beaucoup d'influence sur les hommes. Impétueux et résolu, il était en apparence doux et calme; c'était quand sa volonté bouillonnait au-dedans avec le plus d'ardeur que sa voix était plus grave, ses gestes plus tranquilles, toute son action plus pure et plus recueillie. Toutefois un mot irréfléchi le perdit bientôt sans retour dans le parti des aristocrates. Après le 14 juillet, on s'indignait de la mort de trois victimes qui

avaient péri pendant l'émeute. Barnave enivré du triomphe du peuple s'écria : « leur sang était-il donc si pur ! » Le lendemain, tous les journaux du parti répétèrent ces mots; tous les discours du côté droit les lui reprochèrent ; on les imprima pour ainsi dire sur son front, et sa fierté irritée le sépara de plus en plus des hommes modérés de ce parti dont il partageait, presque à son insu, les opinions constitutionnelles. Sa position politique une fois nettement dessinée dans l'Assemblée, Barnave, comme Duport, comme plusieurs jeunes gens de la cour devenus par bon ton démocrates, voulut défendre et conserver cette position qu'il n'avait pas plus qu'eux choisie d'avance, mais qu'il accepta comme avantageuse. Tous ces chefs élégans du parti populaire, aristocrates par goût et tribuns par occasion, étaient des hommes purs sous le rapport de l'argent, mais très avides de jouer un rôle ; ils voulaient entrer dans le ministère et ils conduisaient les affaires jusqu'au point où ils espéraient devenir nécessaires au pouvoir. Cependant les défenseurs des vieux abus, voyant le péril croître pour eux avec l'esprit révolutionnaire, faisaient par prudence des concessions tardives. La constitution anglaise, qui les avait d'abord épouvantés, leur apparaissait comme l'arche de salut. L'abbé Maury disait sans être désavoué par les siens : « *La constitution anglaise que les amis du trône et de la liberté doivent également prendre pour modèle*, etc. » Cazalès appelait l'Angleterre *un pays dans lequel la nation est aussi libre que le roi est respecté*. On conçoit qu'alors le parti de Barnave dut s'avancer de plus en plus dans la révolution pour conserver entre lui et le côté droit la distance qui les séparait dans l'opinion publique. Barnave fut personnellement entraîné encore plus loin par sa rivalité avec Mirabeau. Lié intimement avec les Lameth et le groupe que Mirabeau s'efforça de faire taire, en criant : *Silence aux trente voix!* il aspirait bientôt ouvertement à la dictature qu'exerçait sur l'Assemblée le grand orateur. Il osa, jeune homme, s'attaquer au vieil athlète blanchi qui commençait à s'arrêter et à regarder les ruines accumulées derrière lui. Le club de 1789 avait pâli ; Barnave et ses amis avaient fondé le club des Jacobins qui grandissait de jour en jour. Ce club fut souvent le théâtre des luttes de Mirabeau et de Barnave, qu'un exercice constant de la parole éleva rapidement au plus haut degré du talent oratoire.

Dans le courant de l'année 1790, tant de succès signalèrent l'éloquence de Barnave, que l'Assemblée l'éleva à la présidence. Mirabeau mourut le 2 avril 1791. Cette mort laissait une grande place vacante. Certes, si Barnave avait réellement senti vivre dans son cœur la foi au peuple et à la religion de l'égalité, il y avait là pour lui un rôle sublime à prendre : succéder à Mirabeau dans l'œuvre révolutionnaire, et rejeter avec dédain loin de lui tout ce qu'il y avait de trahison et de lâcheté dans un tel héritage; suivre les traces du géant à la tribune, et éviter les égaremens de sa vie; se montrer toujours et partout l'apôtre et le tribun du peuple; mais surtout présenter un front sévère, un cœur inaccessible aux caresses d'une cour corrompue, et la forcer à croire au peuple et à la vertu roturière. Si la révolution avait été belle même en la personne du comte de Mirabeau, de cet homme dont on a dit avec raison qu'il *n'eut de l'orateur que l'éloquence*, quelle force irrésistible, quel charme vainqueur n'aurait pas eu sa voix dans la bouche si pure de Barnave! Mais, nous l'avons dit, Barnave n'était pas né avec l'âme d'un tribun. Après la mort de Mirabeau, il s'arrêta, comme si l'ardeur de la poursuite et l'acharnement de la lutte l'eussent seuls entraîné si loin. Quand la famille royale en fuite eut été arrêtée à Varennes, il fut désigné avec Pétion et Latour-Maubourg pour se rendre auprès d'elle. En revenant à Paris dans la même voiture que le roi et la reine, Barnave oublia que les révolutions de l'ordre de la nôtre méritent d'être jugées d'un point de vue un peu plus élevé que les malheurs individuels qu'elles ont fatalement causés. Non content d'avoir pour cette malheureuse famille les égards que méritait une infortune si haute, Barnave se conduisit envers elle plutôt en courtisan qu'en représentant du peuple; on a prétendu même qu'un sentiment plus tendre que la pitié s'était glissé dans son âme. Quoi qu'il en soit, quand la déchéance du roi fut demandée, Barnave défendit la couronne, attaqua violemment le parti républicain, et parvint à faire proclamer l'inviolabilité royale. Sa foi première en la constitution anglaise, d'accord avec ses nouveaux sentimens, se réveilla plus vive que jamais. Bientôt il fut admis dans les conseils intimes des Tuileries. Depuis le voyage de Varennes la confiance du roi et de la reine lui étaient acquises, mais seulement dans de certaines limites. Le parti royaliste pur appelait la guerre de tous ses vœux; la guerre allait éclater, et on espérait follement à la cour reconquérir le trône absolu : comment aurait-on consenti sans hésitation à faire ce que voulait Barnave, de larges concessions au peuple qu'on se flattait encore de tromper? Barnave se vit donc dédaigné. D'un autre côté, il avait justement perdu la faveur populaire; il tomba dans le découragement et désespéra de l'avenir. Il alla prendre congé de la reine, qui daigna lui donner sa main à baiser, et il courut cacher sa douleur dans sa ville natale; mais à peine y était-il arrivé qu'il fut décrété d'accusation par l'Assemblée législative (15 août 1792). L'armoire de fer des Tuileries avait révélé ses relations furtives avec la cour. Arrêté le 19 août, Barnave aurait facilement pu s'évader : il dédaigna ce parti. Danton touché de sa magnanimité voulut le sauver; il l'engagea à demander sa liberté par une pétition à l'Assemblée. Barnave ne crut pas devoir y consentir. Mandé à Paris, il fut enfermé à l'Abbaye, puis à la Conciergerie, et enfin traduit devant le tribunal révolutionnaire, où son courage et sa noble éloquence ne purent le sauver. Il fut conduit à la mort le 18 novembre 1793. En arrivant sur la place de la Révolution, il jeta un long regard sur les Tuileries, puis il monta sans pâlir sur l'échafaud, et frappant d'un pied ferme la planche fatale, il s'écria : « Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté ! » en même temps il présentait sa tête à la hache. Il n'avait que trente-deux ans.

BARNEVELD (Jean d'Olden), Avocat des Etats de Hollande pendant la guerre de l'indépendance, l'un des plus illustres citoyens de la république des Provinces-Unies. Il naquit à Amersfoord dans l'état d'Utrecht, en 1547, d'une des plus anciennes familles du pays. Son éducation fut très soignée; il nous a laissé lui-même le détail de ses premières années; il commença par étudier le droit à La Haye; de là, il se rendit successivement à Louvain et à Bourges pour y compléter ses études. La guerre civile l'ayant obligé, comme beaucoup d'autres étudians, à quitter la France, il s'en fut à Bâle, puis à Cologne. Il avait joint, ainsi que cela se faisait alors généralement, l'étude de la théologie à celle du droit et de la politique, et ce fut dans l'école de Heidelberg qu'il acheva de se perfectionner dans cette science importante et qui jouait alors un si grand rôle. Il voyagea alors pendant deux ans en Allemagne et en Italie, et revint se fixer comme avocat à La Haye. Il était âgé de vingt-trois ans. La guerre des Pays-Bas contre le roi d'Espagne était alors dans toute sa force. Barneveld y prit part comme volontaire. Il porta les armes devant Harlem et devant Leyde. Mais ce n'était point dans les camps que l'appelait son génie naturel. La carrière difficile de la diplomatie et des travaux parlementaires était celle où il devait glorieusement lutter pour la liberté de son pays. En 1576, n'ayant pas encore trente ans, il fut nommé Conseiller et Pensionnaire de la ville de Rotterdam. Ce fut là son entrée dans les affaires politiques de son pays; elles étaient alors dans cet état de complication et d'incertitude qui accompagne toujours une grande révolution politique, surtout quand les questions religieuses y sont directement mêlées, et il

avait encore bien des traverses à essuyer avant qu'on ne fût sorti de tous les embarras.

En 1584, l'assassinat du prince d'Orange vint mettre le comble aux dangers de la situation. Le traité d'Union subsistait toujours, mais il etait aisé de sentir que les liens federaux commençaient à flotter et à perdre toute leur solidité. Les Etats Generaux avaient nomme Stadhouder en remplacement de son père, le jeune Maurice; mais sa grande jeunesse, car il n'avait pas encore dix-sept ans, faisait qu'il n'était guère possible aux provinces de prendre grande confiance en lui. Les affaires des Espagnols sous la conduite du prince de Parme etaient au contraire en bon train. Plusieurs villes des plus importantes etaient entre leurs mains; un grand nombre d'autres assiégées et pressées vivement; les Vallons s'etaient soumis, la Flandre était subjuguée, le Brabant grandement entamé, la Hollande et la Zélande menacées, le reste des provinces mal soutenu; l'armée se trouvait réduite à cinq mille hommes, et les revenus du tresor à une triste pauvreté. Les Etats-Généraux, convaincus de leur impuissance, avaient envoye au commencement de janvier 1585, une députation solennelle à Henri III, roi de France, pour lui offrir la souveraineté des Pays-Bas. On lui demandait de n'introduire aucune autre religion que la religion reformée, de choisir un seigneur protestant pour gouverneur-général, de lui adjoindre un conseil de nationaux, dont la nomination serait approuvée par les Etats Généraux, de donner aux Etats le pouvoir de s'assembler deux fois l'an. A ces conditions, on consentait à le reconnaître pour souverain, avec les mêmes titres qu'avait possédés Charles V. Henri III, déjà fort mal à l'aise dans son royaume, tant du côté de la Ligue que du côté des protestans, et peu jaloux de se mettre sur les bras une guerre avec l'Espagne, ayant définitivement refusé après quelques tergiversations, les Etats, rebutés de ce côté et se voyant encore plus gravement inquietés par les Espagnols qui s'etaient rendus maître d'Anvers et de Bruxelles, s'étaient rejetes vers l'Angleterre. C'était à peu près la, vu l'urgence des circonstances, leur dernière ressource.

Au mois de juin, une nouvelle ambassade mit à la voile. Elle allait offrir à Elisabeth la souveraineté des Pays-Bas aux mêmes conditions que l'on avait faites à Henri III. Barneveld, choisi par la Hollande, faisait partie de cette imposante députation et y occupait un rang notable. La reine, trop adroite pour s'engager du premier coup dans une entreprise dont l'issue etait si douteuse, et accepter à elle seule tout le fardeau de la guerre, répondit qu'elle voulait eviter le reproche d'avoir envahi un état sur lequel sa couronne ne lui donnait aucun droit, mais qu'elle ferait volontiers de son mieux pour tirer de l'oppression d'anciens et fideles alliés. Elle déclinait donc la qualité de souveraine et se tenait simplement à celle d'auxiliaire. Le traité fut ratifié en octobre par les Etats-Généraux. Il portait que la reine enverrait au plus tôt, en qualité de Gouverneur-Général des Provinces-Unies, un seigneur de marque et de la religion reformée, ainsi qu'une armée entretenue à ses depens pendant la guerre; que les frais seraient rembourses à la paix, et que pour sa sûreté, on lui livrerait la Brille, Vlissingen, et les forts qui en dépendent; que le Gouverneur-Général serait investi de tout le soin de la guerre; qu'il travaillerait avec le conseil d'état au rétablissement des finances; qu'il serait chargé de la discipline et du paiement de toutes les troupes tant nationales qu'etrangères; que les etats provinciaux ne nommeraient les stadhouders particuliers que de concert avec lui; enfin, qu'il ne serait loisible aux Etats-Généraux de rien entreprendre sans s'être d'abord entendus avec lui. Barneveld fut le premier à démêler la politique secrète de la reine. Son but, avant que d'afficher ses prétentions, était de sonder et de préparer habilement le terrain. Elle comptait laisser les provinces faire feu de toutes leurs forces et se saigner jusqu'au bout, comme elles ne manqueraient pas de le faire, se voyant chargées elles-mêmes du soin de leur indépendance; puis, venue à ce point que les Espagnols ne lui seraient plus redoutables, saisir cette souveraineté qu'elle avait d'abord refusée, non par manque d'ambition, mais afin qu'elle lui tombât à moins de frais entre les mains. Le comte de Leicester, son favori, dont elle avait fait choix pour cette importante mission, avait ordre d'étudier avec soin la situation des provinces, leur force en troupes nationales et en argent, de s'immiscer peu à peu dans toutes les affaires du gouvernement, de gagner du monde, et enfin de s'emparer successivement, en y mettant des garnisons anglaises, de toutes les places fortes.

Les Etats, sur le conseil de Barneveld, se décidèrent à dissimuler et à profiter du secours des Anglais tout en veillant sur eux avec attention. Comme, d'après le traité, les provinces, tout en demeurant soumises pour l'ensemble au Gouverneur-General, etaient maîtresses de se nommer des stadhouders particuliers, Barneveld imagina de pousser le jeune comte Maurice en telle place, qu'il pût former contrepoids aux tendances ambitieuses de Leicester. Il proposa donc de déferer à ce prince, avant l'arrivée du gouverneur et par conséquent sans avoir besoin de sa sanction, le stadhoudérat réuni de la Hollande et de la Zélande. Les Zélandais y consentirent les premiers, puis les Hollandais. Enfin Leicester, en débarquant, trouva à son grand déplaisir l'affaire terminée, et le jeune comte installé dans sa charge. Elle lui donnait un pouvoir notable dans le gouvernement. Sa commission, expediee au nom des Etats de Hollande et de Zélande, portait qu'en sa qualité de stadhouder, de capitaine-général et de grand amiral, il serait tenu de maintenir la dignité des Etats, les privileges des villes, le bien public et la religion réformée; qu'il ferait ses efforts pour engager Utrecht et la Frise à se reunir egalement sous son stadhoudérat; qu'il serait chargé du pouvoir executif et du soin de la défense du territoire, en rendant toutefois respect et obeissance au Gouverneur-Genéral dans le cercle de ses attributions.

En même temps que les Etats de Hollande assuraient ainsi leur souveraineté en s'appuyant sur le bras de leur stadhouder, ils appelaient à eux, en qualité d'Avocat, Barneveld, dont l'habilete s'etait si bien montrée dans toutes les choses dont il s'etait mêle. Ces fonctions, soutenues du crédit général dont il commençait à jouir, étaient d'une haute importance. Il avait mission de maintenir la souveraineté et les droits des Etats; de les convoquer, de faire tous les rapports, de publier les déclarations, de provoquer les suffrages des villes, et enfin, de veiller à l'exécution des mandats. D'une part, Maurice avait donc la main sur le pouvoir exécutif, et de l'autre Barneveld se trouvait nanti d'une influence facile à concevoir sur les determinations du pouvoir souverain auquel il etait ainsi lié. C'etait donc à ces deux hommes de tête qu'il était échu, pour le salut de la patrie, de suivre pas à pas Leicester pour pénétrer ses ruses et demonter ses entreprises. Ils le firent en effet tous deux avec une persévérance indomptable; Barneveld surtout, qui, tout-à-fait étranger dans les attributions de sa charge à la juridiction du gouverneur, ne pouvait en aucune manière être entravé par lui dans son office. Ce fut lui qui demeura constamment le représentant de cette attitude digne et ferme qui sauva les Etats; ce fut lui qui vint au nom du pouvoir suprême notifier à Leicester les griefs de la république contre lui; ce fut lui qui détermina l'ambassade chargée de porter plainte devant Elisabeth; et qui, par ses accusations courageusement répétées de viser à l'autorite souveraine, ébranla le crédit de l'Anglais dans l'opinion publique et le réduisit à publier pour se défendre l'apologie de sa conduite. Les choses en étaient venues à ce point, que le gouverneur, pressé de toutes parts, grâce aux sourdes et habiles menées de l'Avocat, n'avait plus pour ressource que les conjurations et les coups de main. Il tenta de faire enlever Barneveld et Maurice, et échoua. Il tenta également, et sans plus de succès, de surprendre par les complots de ses agens quelques villes. Quant aux Etats,

ils avaient pris séance dans la place forte de Harlem, et il était sans moyen contre eux. Poussé à bout, ruiné dans ses espérances et renonçant à faire triompher ses calculs, il quitta enfin le champ de son astucieuse politique, et laissant à son lieutenant le commandement des troupes, il regagna l'Angleterre à la fin de 1587. Au printemps, il envoya sa démission, et les provinces se virent débarrassées d'un ennemi qui n'avait pas mis leur liberté en un moindre danger que ceux qui continuaient à la menacer les armes à la main. Les Etats reprirent leur majesté et le gouvernement de la république toute sa force. Barneveld, qui avait si fort contribué à déjouer la politique de l'Angleterre, eut encore la gloire de lui porter quelques années plus tard le dernier coup. Ce fut lui qui alla comme ambassadeur traiter de la reddition des trois places fortes de Vlissingen, de la Brille et de Ramekens, demeurées entre les mains des Anglais comme gage de leur créance pour les frais de la guerre. Profitant des embarras financiers de la couronne, il termina cette affaire avec une finesse et une économie qui lui valurent tous les suffrages. Grâce à lui, le sol de la Hollande se vit affranchi des dernières traces de l'étranger, et les clefs de la navigation intérieure retombèrent enfin sans exception dans la possession de la patrie.

Nous n'entrerons point ici dans l'histoire des opérations de la guerre. Leur ensemble se rapporte à Maurice, qui en eut le principal honneur, bien plutôt qu'à Barneveld, qui n'y eut jamais un rôle éminent et actif. Son poste était dans ces débats diplomatiques qui priment souvent ceux des champs de bataille, puisque ce sont eux qui la plupart du temps décident en dernier ressort du mouvement des armées. En 1598, lors des premières menées de l'Espagne pour détacher la France de la triple alliance et la décider à la paix, ce fut Barneveld, qui avec le prince Justin de Nassau, fut dépêché à Paris pour entraver ces negociations, ou tout au moins pour prévenir ce qu'elles auraient pu avoir de trop menaçant pour le salut des Provinces-Unies. Sully, qui faisait grand cas de Barneveld, nous a conservé dans ses Mémoires le récit de ses efforts. Ils furent en partie infructueux. Henri IV avait besoin de la paix pour réparer le désordre causé dans son royaume par une guerre civile, longue et compliquée. La paix entre la France et l'Espagne fut en effet signée au printemps, au congrès de Vervins. Barneveld obtint toutefois que la république ne serait pas complètement délaissée par son ancien allié. Sans s'engager ouvertement, le roi promit de fournir des fonds aux Etats pour les aider à soutenir la guerre, et de prendre des mesures pour faire passer à leur service les troupes que la paix lui permettait de réformer. Cette ambassade à peine terminée, Barneveld reçut ordre de se rendre en Angleterre. L'Espagne débarrassée des armes de la France, cherchait à conclure avec l'Angleterre quelque traité pareil; cela gagné, elle se trouvait face à face avec les Provinces-Unies, et rien ne pouvait plus l'empêcher d'appliquer toutes ses forces contre ce seul ennemi. Barneveld insista vivement pour la conservation de l'alliance. La négociation était fort difficile à cause des dissensions que nous avons indiquées et qui faisaient que la reine affectait de se montrer fort dégoûtée des Etats. Les ambassadeurs arrivèrent cependant à leurs fins, et le traité de 1585 fut confirmé par un nouvel accord que les parties signèrent à Westminster dans le courant de l'été de 1598.

La cession de la souveraineté des Pays-Bas faite à la fin de ce siècle par Philippe à l'infante Marguerite et à son époux l'archiduc Albert, avait changé la situation générale des puissances politiques, sans apporter aucun adoucissement à l'âpreté de la guerre. Des deux côtés, la même obstination, les mêmes maux, les mêmes dépenses. Philippe avait espéré que les Etats se soumettraient plus volontiers quand ils verraient devant eux un autre nom que celui de l'Espagne; mais le nom de maître était assez, et ils étaient mus non seulement par leur haine contre les Espagnols, mais par leur dégoût de la servitude et leur désir de l'indépendance. Enfin, en 1607, après plus de quarante ans de guerre, les deux partis commencèrent à songer sérieusement à la paix. Les archiducs se décidèrent à faire les premières avances. Bien qu'en dernier lieu les avantages de la guerre eussent été de leur côté, leurs ressources étaient à bout. Le roi d'Espagne n'était plus en mesure de suffire à tant de frais. Jeune, peu ami des camps, il était plus disposé à juger de sa prospérité par l'étendue de ses plaisirs que par celle de ses frontières. D'ailleurs ses sujets, et surtout les Portugais, se plaignaient amèrement. La marine redoutable des Hollandais avait presque entièrement ruiné leur commerce. On était venu mettre le blocus devant leurs ports; leurs escadres avaient été maintes fois battues; les convois marchands étaient enlevés coup sur coup; enfin on avait été jeter la guerre aux Moluques et mettre ces riches établissemens au pillage. Il était temps qu'un état de choses si ruineux eût un terme. Il y avait à craindre d'ailleurs que les Etats fatigués ne reprissent leurs anciennes négociations avec la France redevenue puissante et capable de guerre, et ne se donnassent irrévocablement à cette nation rivale. Dans la republique, on était loin de vouloir la paix aussi unanimement. Maurice s'était élevé par la guerre, et il lui était aise de sentir que rien n'était plus menaçant pour le maintien de son autorité que la conclusion de la paix. Barneveld, au contraire, comprenant clairement que la tendance du stadhouder vers un pouvoir dictatorial ne pouvait être arrêtée que par un retour général vers le calme, appuyait la paix de tout son crédit et de tous ses vœux. Le parti de la guerre était le plus considérable; il ne manquait pas de bonnes raisons : on disait que la crainte formant le seul lien qui attachât les provinces les unes aux autres, la bonne intelligence cesserait dès qu'il n'y aurait plus la menace de l'ennemi pour les forcer à l'union; que Philippe ne proposait la paix que pour endormir la vigilance de la république, permettre aux jalousies des villes d'éclater, et donner le temps à la fédération de tomber en poussière. Du reste, on ne voulait pas croire, et le peuple presque tout entier était de cet avis, que le roi consentît à des préliminaires dans lesquels la dignité et la liberté des Provinces-Unies seraient garanties comme il était nécessaire. Barneveld, dont l'esprit était depuis long-temps éveillé sur les projets ambitieux de Maurice, et qui ne se souciait pas que la république ne s'émancipât de la souveraineté de la maison d'Espagne que pour passer à une autre maison de souverains, ne se laissait nullement ébranler par ces raisons malgré leur apparence de solidité et la force de leurs partisans; il voyait que le juste moment de traiter était venu; il jugeait d'un œil sûr la position de l'Espagne et ne doutait pas que par de sages négociations on ne pût l'amener à céder toutes les garanties desirables; enfin l'autorité des Etats-Généraux lui paraissait assurée par un assez long exercice pour qu'elle pût désormais se maintenir et achever de prendre par la ruine de l'autorité militaire tout son développement. La médiation de la France et de l'Angleterre, toutes deux bien portées vers la république, tant par leurs sympathies que par leur intérêt, était d'ailleurs une chance de plus pour arriver à bonne fin.

Barneveld n'eut pas de peine à engager Maurice à entendre les premières ouvertures des archiducs. Celui-ci se croyait toujours en état de rompre les négociations ou de les rendre inutiles quand il le voudrait, et il ne pouvait point afficher dès l'abord sa répugnance pour une paix qu'il ne connaissait pas encore. Les lettres des archiducs aux Etats portaient qu'ils étaient résolus de traiter avec eux, « en qualité d'un peuple libre et sur lequel ils n'avaient rien à prétendre. » Bien que l'on pût à la rigueur équivoquer sur ces mots, il n'y avait cependant pas prétexte suffisant pour refuser d'en entendre davantage. On signa donc de part et d'autre une suspension d'armes de huit mois afin de pouvoir travail-

ler efficacement à la conclusion de la paix. Le 15 avril, les Etats en firent notification aux Provinces en les invitant à délibérer sur les conditions du traité et à consulter les souverains alliés et amis. La ville de La Haye fut choisie pour le lieu du congrès. La France, l'Angleterre, le Danemark, le Brandebourg et le Palatinat furent invités à y prendre part. La France y avait le premier rôle. Tant par sa position que par sa politique, elle était de toutes ces puissances la plus intimement intéressée aux arrangemens des Pays-Bas. Henri IV n'avait pu jusque là complètement renoncer à l'idée de joindre ces opulentes provinces à sa couronne. Il avait fait présenter aux Etats des articles secrets par lesquels il demandait quelles conditions on lui ferait s'il consentait à déclarer la guerre à l'Espagne; et si, au cas qu'ils voulussent se donner à la France, ils consentiraient, comme dans le reste du royaume, à la tolérance en faveur des catholiques. Ce fut pendant qu'il attendait la réponse à sa demande, qu'il eut vent de l'ouverture des négociations avec les archiducs. Il était trop tard pour y mettre obstacle, et, grâce à l'habileté de Barneveld, la suspension d'armes fut conclue avant même qu'il n'en eût été officiellement averti. Il se montra d'abord mécontent, d'autant mieux que le secret de ses projets courait publiquement et n'avait pas médiocrement contribué à pousser l'Espagne à la paix. Mais sa rancune ne conduisait à rien, et il se décida promptement à faire bonne contenance et à prendre part au congrès. La conduite de l'ambassade fut confiée au président Jeannin, politique savant et diplomate habile. Il devait veiller à ce qu'on n'arrêtât rien sans que le roi n'en fût préalablement informé, et travailler à conclure avec les Provinces-Unies une ligne défensive. Henri IV, qui se méfiait des vues de Barneveld, quant à l'intérieur, recommandait d'ailleurs, tout en manœuvrant pour la paix, de viser à étendre plutôt qu'à restreindre l'autorité du stadhouder.

Le traité particulier avec la France concerté entre Barneveld et Jeannin fut signé au commencement de 1608. « Le roi de France prenoit les Pays-Bas sous sa protection, » leur promettoit de s'employer sincèrement à leur procurer » une paix avantageuse, de leur donner dix mille hommes » en cas de rupture, de les entretenir jusqu'à ce qu'ils eussent forcé l'ennemi de leur faire raison, et d'en donner » davantage, en cas qu'il fût nécessaire. » Les Etats s'engageaient de leur côté, « en cas que son royaume fût attaqué, » à lui fournir cinq mille hommes aux mêmes conditions » ou une flotte équivalente à son choix. Tous les deux promettoient de ne conclure ni paix, ni trève sans un consentement mutuel, et que leurs sujets jouiroient réciproquement des droits de régnicoles dans les deux états. » (Nég. de Jeannin, t. II.) Cela montra dès le commencement du congrès l'étroitesse des liens qui unissaient la république Batave et le royaume de France l'un à l'autre. Ces deux grandes puissances, séparées au point de vue de leur gouvernement intérieur, faisaient toutes deux corps quant à l'ennemi et aux relations extérieures; et la France, certaine de trouver dans son voisin un allié fidèle, ne se faisait pas faute de déployer tous ses moyens pour l'aider à se constituer et à s'établir.

Les plénipotentiaires espagnols arrivèrent au commencement de fevrier. Spinola, le successeur du prince de Parme, et Richardot, président du conseil de Flandre, étaient à leur tête. Le congrès s'ouvrit avec solennité. La république était représentée dans l'assemblée non seulement par les commissaires des provinces, mais par les Etats-Généraux, auxquels étaient joints le conseil d'état et le prince Maurice. Barneveld était chargé de porter la parole. Le premier point sur lequel il insista fut la reconnaissance pleine et sans aucune réserve de la liberté des Provinces-Unies. Après quelques tergiversations les Espagnols consentirent à la chose aussi nettement qu'on voulut. En continuant les préliminaires, on arriva à la liberté du commerce. Là le débat fut violent : les Espagnols exigeaient que les Hollandais renonçassent à la navigation des Indes pour leur en laisser le monopole; ils déclaraient que c'était là le seul motif qui les décidât à faire la paix; que ce privilége leur appartenait en vertu de la concession du pape et du droit de première découverte; enfin qu'ils avaient refusé cette liberté aux Français lors de la paix de Vervins, aux Anglais lors du traité de Londres, et qu'il était inouï que les Provinces-Unies eussent prétention à être mieux partagées que ces deux grandes puissances. Mais les Hollandais, dans leurs prétentions sur ce point, se trouvaient soutenus non seulement par leur bon droit, mais par le suffrage de toutes les puissances amies invitées au congrès. Grotius, qui a écrit un traité spécial en faveur de cette liberté des mers, si résolument proclamée à cette époque par la Hollande, nous a conservé dans ses annales l'ensemble des raisons alléguées contre les Espagnols. Ce point est capital dans l'histoire du monde. D'abord les ambassadeurs de France et d'Angleterre, montrant que dans les traités avec l'Espagne aucun article formel ne leur fermait l'Océan, affirmaient qu'en vertu du droit naturel il leur restait ouvert. De leur côté, les Hollandais représentaient que, relégués dans un pays stérile et marécageux, il n'y avait que la mer qui pût leur fournir la richesse et la gloire, et que là étaient toutes leurs forces contre leurs ennemis; que les côtes de l'Europe ne pouvaient suffire à l'entretien de leur population; que leurs navires étaient consacrés à exploiter la Guinée, les Iles du Cap-Vert, l'Amérique, l'Asie; qu'ils en avaient quarante occupés par le seul commerce des Indes; que huit mille matelots employés sur cette route se verraient privés de leurs moyens d'existence ou réduits à quitter leur patrie par un si injuste traité; que, soit que l'on considérât l'intérêt général ou l'intérêt particulier, il était notoire que le commerce de l'Inde ne cessait de s'étendre, et que par la suite il était facile d'entrevoir des accroissemens plus grands encore; qu'il restait à lier des relations avec Cambaye, Malabar, Ceylan, Coromandel, pays inconnus jusque là ou à peine effleurés; que la Chine, les parties de l'Amérique situées sur la mer du Sud, les terres semées dans l'océan Austral, n'attendaient peut-être que des explorateurs sortis de la Hollande; que l'Espagne n'était parvenue à ce comble de splendeur qui lui faisait maintenant mépriser toutes les puissances, que par ses établissemens dans l'Amérique et dans l'Inde; que c'était agir dans l'intérêt de tous les princes que de réclamer cette liberté de la mer sans laquelle la république était neutralisée et cessait d'être d'aucun poids dans la balance; que les Hollandais avaient pour eux l'autorité des lois divines et humaines, qui donnent également à toutes les nations, de même que le droit de l'air et de la terre, le droit de la navigation et du commerce; et qu'aucune possession, si ancienne qu'elle fût, ne pouvait prévaloir contre le droit des gens; que d'ailleurs, si le roi donnait la paix, il la recevait en retour; que ses affaires n'étaient pas en si bon état qu'il pût la vendre; que, s'il ne le croyait pas, il tentât de nouveau l'expérience; mais que ce serait abandonner le fruit de tant de sang versé durant quarante ans, do tant de combats livrés en faveur de l'indépendance et de la liberté du commerce, que de consentir à une si indigne servitude et à se laisser exiler de la plus grande partie du monde par son ennemi quand on ne l'avait pas voulu souffrir de la part d'un souverain. Le sage Barneveld, en faisant de la liberté de la mer une condition aussi essentielle pour la paix que la liberté même du territoire, était conduit par le profond sentiment que la république hollandaise ne pouvait devenir une puissance politique et respectable que par le commerce. Il ne voyait d'autre élément de grandeur pour sa patrie, devenue maîtresse d'elle-même, que cette magnifique habitation de l'Océan. Ou les Provinces-Unies demeureraient une pauvre nation perdue dans ses marécages, ou elles deviendraient, en prenant pied sur toutes

les plus riches côtes du globe et en peuplant la mer de leurs flottes et de leurs matelots, une des plus éminentes nations maritimes de la terre. Sur cet article capital des débats avec les plénipotentiaires espagnols, l'Avocat se voyait vivement secondé par le prince d'Orange, qui, poussé par des motifs différens, affichait cependant la même opiniâtreté. Ce dernier pensait en effet que ce serait là la pierre d'achoppement de toutes les négociations; que jamais l'Espagne ne consentirait à passer outre, et qu'il faudrait en définitive en revenir aux armes; ce qu'il voulait. Quant à la France, qui désirait à la vérité que la république fût affranchie et consolidée, mais qui n'était pas sans quelque jalousie à l'égard de sa marine et de son commerce, elle tâchait de décider Barneveld par les conseils et les insinuations de son ambassadeur à céder sur cette condition puisque les autres y faisaient tant de résistance, et à marcher de l'avant pour la paix. Jeannin, dans ses négociations, nous rapporte qu'Henri IV, qui avait l'idée d'établir en France une compagnie des Indes orientales, n'aurait pas été fâché de voir celle des Hollandais se ruiner; il voulait attirer chez lui par toutes sortes d'avantages les négocians les plus distingués, et enrichir ainsi son royaume de la plus précieuse substance de ses voisins. Mais la ténacité de Barneveld triompha. Les Hollandais continuèrent à habiter la mer; leurs courses contribuèrent à l'achèvement de la découverte du monde et à la liaison, par les travaux du commerce, de ses parties les plus lointaines; la pêche des régions polaires organisée d'une façon régulière, la station importante de Batavia fondée, d'autres établissemens conquis ou créés dans l'Amérique ou dans l'Inde, furent les premiers résultats de leur activité et de leur persévérance; le chemin de la mer devint pour eux le chemin d'une fortune sans cesse renaissante; ni la richesse, ni la gloire ne firent défaut à leur jeune république; et Le Maire, en découvrant son passage à la pointe de l'Amérique, donna à l'une des terres situées à l'entrée le nom de Barneveld, consacrant ainsi la mémoire de ce sage politique par un monument situé sur cet empire océanique, dont il avait si fort contribué à donner le libre accès à ses concitoyens.

Cependant cette résolution de ne fléchir en rien sur le chapitre de la navigation rendait, ainsi que Maurice l'avait bien prévu, tout accommodement impossible. Un tel précédent tirait à de trop graves conséquences relativement à l'avenir de l'Espagne, pour que cette puissance pût se résoudre à céder. C'est alors que Barneveld mit en avant la proposition d'une trêve; il en avait jeté quelques mots dans le courant des négociations et avait cru comprendre que les Espagnols n'étaient pas fort éloignés de se rendre à ce parti. L'Angleterre et la France, qui voyaient, que dans le cas de la reprise des armes, il leur en coûterait de forts déboursés pour soutenir la république et l'empêcher d'être vaincue, se jetèrent d'un commun accord vers ce terme moyen. Jeannin, qui n'avait pas eu de peine à persuader à Henri IV que la trêve pourrait se prêter à ses vues aussi bien que la paix, et que pendant le temps qu'elle durerait il ne serait pas malaisé de travailler les Provinces de manière à les déterminer à se donner à lui, se chargea de faire les premières ouvertures devant l'assemblée des États. Il leur fit une harangue dans laquelle il leur disait : « que désespérant d'obtenir la paix à des conditions raisonnables, le roi, son maître, leur conseilloit de » conclure une trêve, à condition que les archiducs reconnaîtroient les États et leurs pays libres, et déclareroient » qu'ils n'avoient aucun droit à prétendre sur la république; » que pendant la trêve ils auroient la liberté de commercer » dans les Indes, dans l'Espagne et dans les Pays-Bas, et » qu'ils conserveroient tout ce qu'ils possédoient actuellement; qu'avec un gouvernement aussi sage que celui des » États une trêve pareille équivaudroit à la paix qui ne pourroit manquer de la suivre; que pendant ce temps la république auroit le temps d'arranger ses affaires, d'acquitter » ses dettes et de *réformer son gouvernement.* » (Nég. de Jeannin, t. II.) Maurice, qui n'avait pas refusé de s'intéresser en apparence à la conclusion de la paix parce qu'il la jugeait impossible, prit bien vite l'alarme quand il vit ce retour soudain vers une mesure qui n'avait rien d'impraticable, et qui tendait aussi bien que la paix à ruiner ses projets. Ses partisans se réveillèrent, et en un instant toute la république prit feu pour ou contre la trêve. Les libelles couraient; on accusait Barneveld et les fauteurs de ses idées d'être vendus, soit à la France, soit à l'Espagne. On faisait circuler une lettre de Juste-Lipse au roi d'Espagne, dans laquelle ce grand jurisconsulte lui conseillait la trêve, comme le meilleur moyen de venir à bout de la rébellion des Provinces, en les abandonnant quelque temps, sans renoncer à ses droits, à elles-mêmes et à leurs dissensions. En outre, il y avait un bruit vague que Barneveld et quelques autres avaient été gagnés par Henri IV; et il était certain en effet que Jeannin, connaissant l'avidité de l'Avocat, vice funeste et qui ternissait ses plus brillantes qualités, lui avait fait accepter diverses sommes de la part de son maître; non point, à la vérité, sous forme d'un marché, mais comme témoignage de libéralité et de reconnaissance; mais l'acceptation de ces faveurs d'un monarque étranger n'en était pas moins une faiblesse indigne d'un magistrat si haut placé. Tout cela rendait donc l'arrangement de plus en plus difficile. Maurice s'était décidé à afficher nettement son parti. Dans une circulaire adressée à toutes les villes de la république, il représentait que l'ennemi, après avoir entamé de trompeuses négociations pour la paix, montrait maintenant, par sa proposition d'une trêve, qu'il n'avait pensé qu'à profiter d'un instant de répit pour rétablir ses affaires, dissoudre l'union par la corruption des grands, et se mettre en état de recommencer la guerre plus vivement que jamais. Cependant le délai fixé pour le congrès étant expiré, les plénipotentiaires avaient été obligés de s'éloigner; ce qui rendait la situation de Maurice encore meilleure et la reprise des hostilités plus probable que jamais. L'effervescence était à son comble. On allait jusqu'à demander la mise en jugement et la mort de Barneveld. Celui-ci, profitant habilement de la fureur amassée contre lui pour rehausser son crédit, et spéculant sur le besoin qu'on avait de ses talens et de son expérience, se rend alors devant l'assemblée des États; là, déplorant l'aveuglement qui acharne tout un parti contre lui, rappelant ses services passés, il déclare qu'il ne veut pas compromettre le sort d'une mesure utile à sa patrie, en la chargeant de la haine vouée à sa personne; il supplie qu'on veuille accepter sa démission et se retire. Aussitôt les États délibèrent; on nomme des députés pour le prier de ne point abandonner la république dans ces temps difficiles; il reçoit le message, se laisse fléchir, et revient triomphant, entouré d'un prestige nouveau, et contraignant ses ennemis eux-mêmes à venir lui adresser leurs félicitations. Profitant de son avantage, il ramène à lui presque tous les suffrages; Delft et Amsterdam sont les deux seules villes qui se refusent à la trêve; enfin Maurice lui-même est obligé de céder; Jeannin aplanit les dernières difficultés, et la trêve, premier gage de la paix, est signée à Anvers au commencement d'avril 1609. Le traité était rédigé en trente-huit articles. Par le premier, les archiducs déclaraient, tant en leur nom qu'en celui du roi catholique, vouloir traiter avec les États-Généraux des Provinces-Unies « en qualité et comme les tenant pour pays, provinces et états libres, et sur lesquelles ils n'ont rien à prétendre. » Par le second on faisait une trêve de douze années, tant par terre que par mer, sans exception de personnes ni de lieux. Dans l'article concernant la question du commerce, et qui, par les raisons que nous avons dites, était le plus difficile et le plus délicat, on s'était accordé en termes tels que, tout en laissant la question des Indes indécise pour le fond, on maintenait néanmoins les choses dans la situation où l'usage les avait mises. Cet article portait « que

» les sujets et habitans des pays sous la domination des Seigneurs Archiducs et des Sieurs Etats pourront venir et demeurer ès pays les uns des autres, pour y faire trafic et commerce en toute assurance tant par mer et autres eaux » que par terre; ce que néanmoins le Roi Catholique entend » limiter et restreindre seulement ès royaumes, pays et seigneuries qu'il possède en Europe, et ès autres places et » mers où les sujets des Rois et Princes qui sont alliés et amis » dudit Roi font leur trafic par mutuel consentement.» Cet expédient, au moyen duquel on stipulait tacitement la liberté du commerce des Indes, puisqu'on mettait la république sur le même pied que la France et l'Angleterre, qui n'y avaient jamais renoncé, avait été suggéré par Jeannin et aplanissait tous les obstacles, les diplomates espagnols ayant en outre consenti à donner certificat que « les Etats n'avoient consenti à la suppression du nom » des Indes dans l'article du commerce que sous la réserve » de s'opposer à main armée, sans que la trève fût censée » rompue, contre tous ceux qui voudroient interrompre » leur navigation. »

Ce grand événement était en quelque sorte le dernier sceau mis à la création de la république. Grotius s'y arrête comme à la conclusion naturelle de son histoire. Devant ce traité, dit-il, tombèrent toutes les armes, tant en Europe que dans l'autre hémisphère. Le pays tout entier, à l'exception peut-être de la Hollande, accueillit cette nouvelle avec orgueil et espérance. Les Etats et les archiducs s'empressèrent chacun de leur côté de la faire publier. Le monde s'étonna qu'une république presque naissante, située dans un pays de marécages et de peu de ressources, à peine soutenue par ses alliés et ses voisins, eût cependant trouvé dans son énergie et sa persévérance assez de force pour triompher d'une monarchie opulente et redoutée, et lui arracher la double concession de sa liberté et de celle de son commerce. Un tel exemple ne s'était point encore vu. En tous lieux se répandit donc dès lors une haute idée de la prudence et du courage d'un état venu si heureusement à bout d'une si difficile entreprise, et les nations commencèrent à tourner les yeux vers les Provinces-Unies, comme vers une puissance nouvelle, et faite pour marcher de pair avec les plus illustres d'entre elles.

La conclusion de cette trève, qui avait si long temps divisé les esprits, ne devait pas être la fin de toutes les discussions. Quand les partis existent, un champ de bataille a beau se clore, il s'en retrouve toujours un autre. Celui que la paix allait rouvrir était précisément le plus terrible et le plus décisif de tous ceux où se querellent les hommes; c'était ce champ des opinions religieuses, sur lequel les Pays-Bas avaient commencé à se séparer de l'Espagne, et sur lequel ils allaient continuer à se déchirer encore. On a exposé dans l'article ARMINIANISME le détail des deux doctrines qui séparaient alors les reformés en deux camps. Nous n'avons à nous en occuper ici que sous le point de vue politique. La différence principale était que les uns, partisans du libre arbitre, et peu favorables aux sentimens d'unité et de despotisme mis en avant par Calvin, tendaient volontiers à résoudre le problème de la conciliation de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle par un arrangement conclu à l'amiable dans chaque ville, et inclinaient ainsi vers un fédéralisme peu serré, tandis que les autres, fauteurs des principes sévères de la fatalité, unis en un même corps par la rigueur de leur dogme, réclamaient avec emportement l'unité et les droits sacrés de l'autorité centrale. Le parti populaire tenait pour Gomar; le parti des gens aisés et des esprits les plus distingués soutenaient Arminius. Il y avait en outre des dissensions suivant les villes et les provinces. Les deux têtes de la république, Barneveld et Maurice s'étaient rangés chacun dans un parti différent. Maurice espérant, avec la faveur du peuple et le secours des insurrections, dompter l'esprit fédéraliste et s'acheminer ainsi d'un bon pas vers la souveraineté, objet de tous ses vœux; Barneveld, au contraire, songeant à mettre la liberté de la république sous la sauve-garde de chacune de ses villes, et, par sa division même en fractions indépendantes, à l'assurer contre un asservissement trop facile. La division avait commencé à éclater, dès 1608, pendant les négociations avec l'Espagne; mais ce n'était que depuis leur achèvement que le feu, se propageant peu à peu, avait fini par envahir tout le pays. En dix ans les choses en étaient venues à ce point qu'on eût dit les consciences partagées par deux religions ennemies, et les cœurs tous prêts à une guerre civile. Maurice, suivi de l'élite de la noblesse et du cortége de ses nombreux capitaines, affectait de se rendre avec solennité à l'église des gomaristes que l'on avait surnommée l'Eglise du Prince. Barneveld, au contraire, accompagné des plus riches citoyens et de la plupart des membres des Etats, prenait place chaque dimanche dans la Grande Eglise, qui était celle dont les arminiens avaient fait choix. Dans l'une et dans l'autre, les discours passionnés des ministres, tombant avec l'ascendant d'une parole éloquente et respectée sur les questions qui faisaient le fond de toutes les conversations et préoccupaient tous les esprits, contribuaient à redoubler encore la sourde fermentation des partis.

Barneveld, effrayé des progrès de Maurice vers le pouvoir souverain, n'avait plus d'espérance que dans la fermeté des Etats et des Conseils des villes. Il ne cessait de recommander aux Etats de veiller à ce que le prince ne sortît point des bornes de son autorité, et aux municipalités de prendre toutes les mesures contre les séditions populaires. Mais cela n'empêchait pas que bien des députés, jaloux ou ennemis de Barneveld, ne fussent secrètement dévoués aux intérêts de la maison de Nassau; et quant aux municipalités, il leur était d'autant plus difficile de se maintenir contre la force des émeutes que ces émeutes commençaient à éclater de toutes parts, et que Maurice, qui était bien aise de leur voir prendre leur cours contre les magistrats sans qu'il eût à s'en mêler, avait fait défense aux garnisons d'intervenir en aucune manière dans les troubles causés par les affaires de religion. D'ailleurs, dans plusieurs villes, il avait poussé la précaution jusqu'à retirer toutes les troupes, afin que le peuple y fût encore plus à l'aise. C'est dans ces circonstances que les Etats de Hollande, sur la proposition de leur Avocat, et vu la gravité des circonstances, se décidèrent à une ordonnance vigoureuse et capable, si elle eût été bien suivie, de déconcerter tous les calculs du prince. « Informés de ce » qui s'était passé dans plusieurs villes, comme Harlem, » Amsterdam, Oudewater, etc., contre les libertés et droits » desdites villes, et afin d'empêcher les voies de fait dans les » personnes, dans les lieux, dans les biens publics et autres, » les Etats ordonnaient par provision aux magistrats des villes, » en les autorisant en tant que de besoin, à lever et engager des » hommes d'armes pour leur sûreté et empêcher les voies de » fait, ordonnant à qui voudra se plaindre de ce que les ma» gistrats pourront faire en vertu de cette résolution de ne » s'adresser qu'aux Etats. » (Résol. de Holl.) Cette résolution était, en réalité, un coup d'état des plus hardis. L'autorité de Maurice, fondée en grande partie sur ce que la constitution lui donnait le commandement supérieur de toutes les forces, se trouvait anéantie, s'il était permis à chaque ville d'avoir son armée et de faire prêter un serment particulier aux troupes à sa solde. A considérer les choses dans un sens absolu, il est évident qu'une pareille dissémination du pouvoir ne visait à rien moins qu'à la ruine complète de l'Union; mais il faut tenir compte de ce que commandaient les manœuvres du parti opposé et du petit nombre des cas auxquels cette prise d'armes était restreinte. Grotius, dans son apologie, cherche à justifier en droit et en fait cette audacieuse mesure à laquelle il n'avait point été étranger. « On objecte, dit-il, » qu'on pouvoit s'opposer à tout le mal par la milice ordi» naire. Sans doute le devoir de la milice, et nous le prou» verons, eût été d'obéir aux décrets des Etats et de faire

» respecter les magistrats; mais d'abord nombre de villes, » Harlem, Leyde, Hoorn, étoient dépourvues de milice. En » outre, le prince, et personne n'ignore combien toute la » troupe est à lui, animé contre les États de Hollande, avoit » dit hautement qu'il défendoit que l'on fit aucun mouve- » ment contre ceux de la religion reformée, nom qu'il affecte » de reserver exclusivement aux contre-remontrans. Il s'é- » toit d'ailleurs affiché assez hautement, en cessant de » prendre aucune part aux assemblées ecclésiastiques, et en » se joignant avec éclat à la réunion de l'église du Couvent. » Quant au droit, si l'on considère que chaque état a possédé » de tout temps sa souveraineté, ce qui comprend le droit » des armes, et que le traité d'union n'a point detruit ce droit, » on conclut qu'il subsiste encore dans toute sa force. L'union » défend, à la vérité, d'entreprendre la guerre autrement » que par le consentement commun; mais il y a une grande » difference entre faire la guerre et se défendre contre les » émeutes du peuple. » (*Apol.*, ch. x.) Plusieurs villes de la Hollande, notamment Amsterdam, refusèrent de souscrire à l'ordonnance des Etats; en vain leur dépêcha-t-on Barneveld et Grotius pour essayer de les ramener, elles persistèrent. Dans beaucoup d'autres, au contraire, à Utrecht, à Harlem, à Goude, à Hoorn, on commença à lever des milices. Barneveld, qui avait donné le conseil, se donnait lui-même grand mouvement pour en hâter l'exécution; malgré son grand âge, il n'avait rien perdu de son activité. La même ardeur qu'il avait montrée dix ans auparavant pour tirer la république des artifices du prince d'Orange, en la faisant aboutir à la conclusion de la trêve, cet illustre vieillard la montrait encore aujourd'hui dans cette dernière lutte, où le salut de la liberté était en si grave péril.

Le prétexte principal des émeutes était la convocation d'un synode général que les Gomaristes ne cessaient d'appeler à grands cris, comme devant mettre terme par ses arrêts à toutes les prétentions de leurs adversaires. Les Arminiens, s'appuyant sur le treizième article de l'Union de 1579, qui portait que chaque province se réservait la souveraineté en matière religieuse, réclamaient, au contraire, la convocation de synodes provinciaux, sûrs de garder par ce moyen leur prépondérance dans les pays où elle leur était réellement acquise. La Hollande, l'Overyssel, le pays d'Utrecht, protestaient de toutes leurs forces contre ce synode national, qui, formé par des deputations de tous les pays, tendait à annihiler le parti des Remontrans sous une majorité monstrueuse fanatiquement convoquée de tous les points de l'étranger. Maurice excitait lui-même le peuple à forcer la main aux Etats pour cette mesure; il parcourait les villes avec bonne escorte, désarmant ou licenciant, sans que personne osât lui faire obstacle, les milices bourgeoises, redoublant partout le zèle et l'audace de son parti, et essayant en quelque sorte, par des préliminaires, jusqu'où la faveur publique pouvait lui permettre de se porter. Les libelles, les accusations, les outrages, ne cessaient de pleuvoir sur Barneveld. On l'accusait de conspirer hypocritement sous le voile d'Arminius pour ramener les Pays-Bas sous la domination de Rome et de l'Espagne; on flétrissait publiquement tous ses actes, et l'on allait jusqu'à réclamer hautement son supplice. Jamais il n'avait vu l'orage s'amasser d'une manière aussi menaçante sur sa tête. Il avait proposé sa démission; mais on avait refusé de la recevoir, et pour se maintenir dans l'opinion, il s'était vu réduit à publier l'apologie de sa conduite, sous forme d'un Memoire aux Etats de Hollande. « Mes Seigneurs, disait-il en terminant, je vous » prie seulement de veiller avec grand soin à ce qui touche » à vos droits, à vos priviléges, à votre sûreté. Quant à moi, » je me suis déjà trouvé plus d'une fois dans de pareilles » difficultés, et je m'en suis tiré avec la grâce de Dieu. » Je me rappelle les années 1586 et 1587, sous le comte » de Leicester; les années 1588 et 1589, sous le baron » de Willugby son successeur; l'année 1600, après la ba- » taille de Flandre, et l'année 1608, lors des négociations » de la trêve. Voici trente-deux ans que la calomnie est » vaincue et que la vérité triomphe. J'ai confiance que le » Dieu tout-puissant combattra pour la vérité, renversera » la calomnie et confondra ses auteurs. Bien d'autres, et de » plus grands et de meilleurs que moi, non dans nos pro- » vinces seulement, mais dans des pays voisins, tant de notre » temps que de ceux qui l'ont précédé, ont pu se délivrer » de calomnies pareilles et plus odieuses encore. Je prie Dieu, » mes Seigneurs, qu'il vous tienne les yeux ouverts et vous » confirme dans un gouvernement heureux et prospère par » les bénédictions de sa grâce céleste. » Cette conclusion, dans laquelle il fait une si large part à la grâce, semble montrer qu'il avait quelque crainte de trop heurter ses ennemis, en officiant trop ouvertement ses sentimens sur le libre arbitre. Mais tandis qu'il cherchait ainsi à se consolider par l'appui des Etats de sa province, Maurice, plus puissant et faisant alliance avec une autorité plus haute et plus centrale, se joignait directement aux Etats-Généraux. Soutenu par une commission nommée par eux, et muni de tous les pouvoirs nécessaires, il se rend hardiment à Utrecht, réunit les Etats de Hollande, et, sans plus de menagemens, propose de congédier les milices et de convoquer immédiatement le synode national. Il ne dissimule aucun de ses griefs; il les exagère même pour épouvanter encore davantage. « Il sait, » dit-il, qu'on a tenté de le deposer du stadhoudérat et de le » chasser du pays; mais il y a mis bon ordre; il est sûr de » cinq provinces et des principales villes de la Hollande, toutes » prêtes à envoyer leurs députés pour le soutenir. » Il se plaint en même temps de Barneveld, sur lequel il rejette tout le mal, et l'accuse formellement d'avoir pretendu transporter aux Etats Provinciaux l'autorité qui n'appartient qu'aux Etats-Généraux. En même temps il presse de toutes parts la réforme des milices; suivi des commissaires des Etats, il se transporte lui-même où il faut; la terreur est partout; les municipalités désarment d'elles-mêmes; le parti des Arminiens est à bas. Maurice, qui a donné l'exemple de le mettre hors la loi, est solennellement remercié à son retour par l'assemblée des Etats-Généraux; la convocation du synode national est décrétée, et cette grande mesure marque le premier pas de la révolution monarchique. Barneveld et les partisans de la liberté politique et morale ne sont plus.

Sur un décret signé de la commission des Etats-Généraux, Barneveld ainsi que les deux pensionnaires de Hollande, Grotius et Hogerbeets, sont arrêtés le même jour. Quelques autres emprisonnemens ont lieu du même coup. Plusieurs citoyens prennent la fuite. A Leyde, à Hoorn, à Rotterdam, à Harlem, à Amsterdam, dans toutes les villes où l'on veut de la vigueur, les municipalités sont révolutionnairement changées par le prince. Il ne reste plus qu'à achever le procès. Son issue, comme celle de tous les procès politiques, ne pouvait pas être douteuse. L'ambassadeur de France essaya, mais vainement, de prêter aux prisonniers quelque appui. Leur condamnation était déjà prononcée dans l'esprit de l'ennemi. Les Etats de Hollande les avaient abandonnés, sans oser faire résistance, à la justice des Etats-Généraux. On nomma en février une commission de vingt-quatre membres entre les mains de qui le procès fut remis. C'était un de ces tribunaux devant lesquels, suivant l'expression d'un jurisconsulte italien, un testament est la seule chose que l'accusé ait à faire. Le premier interrogatoire de Barneveld eut lieu le 17 mars. Le 12 mai la sentence était prête. La clôture du synode national terminé trois jours auparavant à la pleine satisfaction des gomaristes, était une garantie de plus pour ses adversaires contre lui. Sur le soir, on vint lui donner connaissance, de la part des Etats-Généraux, de la sentence qui le condamnait à mort. « Quoi, à mort! s'écria-t-il, à mort! je ne m'y serais pas attendu. Et mon Grotius, dit-il encore, le fera-t-on aussi mourir? » Comme on

l'assura qu'il n'en était point question. « J'en serais fâché, répliqua-t-il, lui et Hogerbee sont jeunes et capables de rendre de grands services à la patrie. » Comme il répétait en lui-même : « Si je savais pourquoi l'on me fait mourir ! » les fiscaux lui dirent durement : « On vous l'expliquera demain. »



(Barneveld.)

Le lendemain, en effet, il fut conduit devant la commission des vingt-quatre, où, par l'organe du greffier, on lui donna lecture de la sentence. Les principaux griefs étaient les suivans : on le déclarait atteint et convaincu « d'avoir » soutenu que chaque province avait droit d'ordonner des » affaires ecclésiastiques dans son district; d'avoir dressé la » protestation des trois provinces contre le synode, sans ordre des Etats; d'avoir affiché des placards contre ceux qui » soutenaient la saine doctrine; d'avoir fait dresser la déclaration du 4 août 1617; d'avoir fait ordonner la levée des » compagnies bourgeoises; d'avoir approuvé la nouvelle instruction pour les troupes, et d'avoir imaginé un nouveau » serment par lequel elles s'engageaient de servir le magistrat envers et contre tous, sans excepter le capitaine-général; d'avoir calomnié son excellence et de l'avoir accusé » d'aspirer à la souveraineté, etc. A ces causes, il était condamné à avoir la tête tranchée et ses biens confisqués. » La lecture achevée, il voulut prendre la parole; mais un des juges lui dit : « Vous avez entendu votre jugement, partez ! » L'échafaud, entouré de toutes parts par la troupe, était dressé devant les fenêtres de la salle. Le vieillard, appuyé sur son bâton, se leva aussitôt, et s'achemina vers l'estrade. Il s'y agenouilla et demeura un bon quart d'heure en prières; puis s'étant relevé, il se tourna vers le peuple, et dit à haute voix : « Ne croyez pas, mes amis, que je sois un traître. » J'ai toujours agi sincèrement et selon les lois de la probité. » J'ai vécu en bon patriote et je meurs tel ! » Cela dit, il s'agenouilla de nouveau, et dit au bourreau de se hâter. Il avait alors plus de soixante-dix ans. Sa tête vola d'un seul coup. Le peuple se jeta aussitôt sur l'échafaud; on ramassait le sable rougi, on trempait des mouchoirs dans le sang; chacun voulait emporter quelque relique de l'illustre martyr. Il semblait que la mort, en l'élevant au-dessus des partis, eût éteint la haine et l'eût rendu plus grand. Voici ce que l'on trouve écrit sur le registre des délibérations des Etats à la date de sa mort. C'est une épitaphe qui, vu ses auteurs et l'époque de son inscription, ne saurait être suspecte :

Du 13 mai 1619, ici, à La Haye, sur un échafaud dressé à cet effet dans la cour intérieure, près l'escalier de la grande salle, a été exécuté à mort par l'épée monsieur Maître Jean d'Olden Barneveld, chevalier, etc., Avocat de Hollande et de Westfrise, avec confiscation de biens, pour raisons mentionnées dans sa sentence, après avoir servi trente-deux ans deux mois et cinq jours. Ce fut un homme d'une grande activité, d'un travail infatigable, d'une prudence consommée, d'un jugement profond et singulier à tous égards. Que celui qui est debout craigne de tomber! Dieu veuille avoir son âme! AMEN.

BAROMÈTRE, instrument qui sert à mesurer la pression de l'atmosphère et les variations de cette pression. Les indications du baromètre sont infiniment précieuses, ou plutôt sont rigoureusement indispensables pour l'établissement de plusieurs sciences, notamment la physique, la chimie, la météorologie et la géographie.

Le mot *baromètre* signifie, d'après sa formation étymologique, *mesure du poids*; ce mot ne saurait donc convenir, dans une nomenclature rigoureuse, à un instrument spécialement approprié à la mesure des pressions atmosphériques, d'autant plus que la *pression* d'une colonne d'air ne représente pas toujours son *poids*, ainsi que nous le verrons bientôt. — On a proposé d'appliquer le mot *barométrie* à la partie de la physique qui a pour objet la mesure des poids absolus et spécifiques des corps; cette dénomination serait utile et à l'abri de toute critique.

Le lecteur doit chercher d'abord au mot AIR l'histoire de la découverte du baromètre, et le principe essentiel de sa construction.

Ce principe, qu'il faut au moins rappeler ici, c'est qu'en supposant parfaitement vide d'air un tube vertical, dont la partie supérieure est fermée tandis que par sa partie inférieure il plonge dans un liquide, — nécessairement ce liquide s'élèvera dans le tube, et il s'y tiendra suspendu à une hauteur dépendant à la fois de sa propre densité et de la pression actuelle de l'air extérieur. — Par exemple, le mercure, dans les circonstances ordinaires de la pression atmosphérique, se tient dans un pareil tube à la hauteur de 28 pouces; mais l'eau, qui est environ quatorze fois moins dense que le mercure, se tiendrait à une hauteur quatorze fois plus grande, c'est-à-dire environ à 32 pieds.

Qu'entre tous les liquides on ait fait choix du mercure pour construire, d'après le principe précédent, l'instrument qui devait mesurer la pression atmosphérique, la raison en est simple. Premièrement, le mercure, à cause de sa grande densité, se tiendra toujours à une hauteur médiocre (moyennement 28 pouces), ce qui facilite la construction de l'instrument; ensuite, les vapeurs du mercure n'ont pas, à la température ordinaire des observations, une *tension* appréciable (voyez VAPEUR), et cela permet de considérer comme réellement *vide* la partie du tube qui est au-dessus de la colonne de mercure, condition fondamentale qu'il serait impossible de remplir avec tout autre liquide.

D'ailleurs, il y a plusieurs précautions délicates à prendre pour qu'un baromètre représente véritablement, par la hauteur de sa colonne, la pression atmosphérique. Nous allons les exposer sommairement.

D'abord il faut que le mercure soit parfaitement pur; car comme sa densité, et par suite sa hauteur dans le tube barométrique, dépend essentiellement de sa pureté, on ne pourrait pas comparer les observations de deux baromètres si on n'était pas assuré que dans tous les deux le métal est bien identique. En particulier il est nécessaire que le mercure soit privé autant que possible des particules d'air qui s'y dissolvent, et qu'on n'en peut chasser que par l'ébullition. — Il faut aussi chasser l'air et l'humidité qui s'attachent

opiniâtrément aux parois des tubes, et qui auraient le double inconvénient, 1° d'opposer une résistance sensible aux mouvemens du mercure dans le baromètre, et par suite de masquer les petites variations de la pression atmosphérique, c'est-à-dire les variations qui seraient trop faibles pour surmonter cette résistance; 2° de former, en se dégageant en partie, une atmosphère qui remplirait la partie supérieure du tube, et qui déprimerait, par l'effet de sa tension, la colonne barométrique. — On parvient, à l'aide d'une forte chaleur, à chasser la couche d'air et d'humidité adhérente aux parois intérieures du tube; mais si on chauffait le tube vide pour le remplir ensuite et en une seule fois de mercure, l'air et l'humidité y rentreraient pendant le refroidissement et avec le mercure : c'est pourquoi on recommande de verser le métal en plusieurs fractions, et à chaque fois de faire bouillir fortement dans le tube même la portion de mercure qu'on y a introduite.

Telles sont les conditions générales de la construction du baromètre; mais lors même qu'elles ont été bien remplies, l'observation brute de la hauteur barométrique donnerait une indication fautive si elle ne subissait deux corrections essentielles, l'une relative à l'effet de la *capillarité*, l'autre dépendante de la *température*.

L'effet de la *capillarité* est d'abaisser la colonne barométrique au-dessous de la hauteur qui serait due à la pression atmosphérique (voyez CAPILLARITÉ). Mais la manière de corriger cet effet dépend de la forme de l'instrument.

Or il y a deux formes générales pour la construction des baromètres : il y a les *baromètres à siphon* et les *baromètres à cuvette*. Les premiers sont ceux dont le tube est recourbé à sa partie inférieure en forme de siphon, tandis que dans les derniers, le tube est tout droit, et plonge par son extrémité dans une cuvette plus ou moins large.



Dans le baromètre à siphon, si les diamètres de la branche ouverte et de la branche fermée sont égaux, la dépression capillaire sera identique de part et d'autre, de sorte que la différence de niveau entre ces deux branches, différence qui est ce qu'on appelle la colonne barométrique, sera absolument la même que s'il n'y avait point de capillarité. — Dans le baromètre à cuvette, on doit supposer la cuvette assez large pour que la dépression par effet de capillarité n'y soit pas sensible; alors la dépression dans le tube ne se trouve point compensée, et il faut la corriger par le moyen de certaines tables qui font connaître la dépression relative aux différens diamètres des tubes (voyez CAPILLARITÉ). Si les deux branches du baromètre à siphon n'avaient pas rigoureusement leurs diamètres égaux, il faudrait corriger chacune d'elles d'après le même principe, et à l'aide de ces mêmes tables.

L'effet de la *température* est de faire varier le volume de mercure et par suite sa densité, de sorte que le même baromètre présentera sous la même pression atmosphérique des hauteurs diverses si sa température n'est pas la même dans les observations successives. On evitera cette source d'erreurs en notant à chaque observation la température actuelle du baromètre, et en réduisant les hauteurs observées à la valeur qu'elles auraient à une température fixe, par exemple, à la température de la glace fondante. Cette réduction est facile parce qu'on sait que le mercure se dilate uniformément depuis la température 0 d. jusqu'à celle de 100 d., et que cette dilatation est de $\frac{1}{5550}$ (suivant Gay-Lussac) pour chaque degré du thermomètre et en prenant pour unité le volume du métal à 0 d. Pour réduire à la température de la glace fondante une hauteur observée, il faudra donc la multiplier par l'unité *diminuée* ou *augmentée* d'autant de fois la fraction $\frac{1}{5550}$, qu'il y a d'unités *au-dessus* ou *au-dessous* de 0 d. dans l'indication thermométrique.

Pour assurer la conservation du tube, on le place sur une planche de bois ou de métal qu'on appelle la *monture* de l'instrument, et sur cette monture on trace une *échelle* en pouces et lignes, ou centimètres et millimètres. Cette échelle sert à marquer la hauteur de la colonne, mais il y a encore quelques précautions à prendre pour y *lire* cette hauteur.

Dans le baromètre à siphon, on doit lire la hauteur du mercure à la fois sur les deux branches. Et comme, dans la plus petite branche, le mercure peut être alternativement *au-dessus* ou *au-dessous* du zéro de l'échelle; s'il est *au-dessus* on fera la *différence*; et s'il est au-dessous, on fera la *somme* des deux hauteurs. Cette différence, ou bien cette somme, seront la vraie hauteur barométrique. Toutefois, si les diamètres des deux branches sont bien égaux, on pourra noter une fois pour toute la hauteur que le mercure atteint dans la plus grande au moment qu'il est vis-à-vis du zéro dans la plus petite; et ensuite il suffira d'observer la variation du mercure dans l'une des deux branches; le double de cette variation sera la variation réelle de la colonne barométrique.

Dans le baromètre à cuvette, il n'y aurait aucune précision si on ne remarquait pas que le mercure s'élève dans la cuvette lorsqu'il baisse dans la colonne et réciproquement. Cependant il est indispensable de ramener constamment le niveau du mercure de la cuvette au zéro de l'échelle, sans quoi la hauteur du mercure, dans le tube, ne représenterait pas la vraie hauteur barométrique. Pendant long-temps on a obtenu ce résultat en ouvrant une issue au mercure de la cuvette à la hauteur du zéro de l'échelle, ce qui empêchait son niveau de s'élever au-dessus de ce point; lorsque au contraire il s'abaissait au-dessous, on versait dans la cuvette une quantité suffisante de métal. Mais cette manœuvre était longue et gênante. Le baromètre de Fortin qu'on voit dans la figure ci-après en sauva tous les inconvéniens.

« Le niveau y est marqué par l'extrémité d'une pointe d'ivoire. La cuvette a un fond mobile formé d'un morceau de peau. Une vis placée à la partie inférieure élève ou abaisse cette peau, suivant qu'on la tourne dans un sens ou dans l'autre. En même temps qu'on tourne la vis, on observe l'image de la pointe d'ivoire qui se réfléchit sur la surface brillante du mercure, et il est facile d'amener le niveau exactement en contact avec l'extrémité de la pointe. C'est par là qu'on commence toutes les observations. Le tube de métal qui enveloppe le tube de verre est fendu des deux côtés vers la partie supérieure, et il porte des divisions qui sont comptées depuis l'extrémité même de la pointe, de telle sorte qu'il suffit de diriger par les deux fentes un rayon visuel qui rase la surface de la colonne, et de voir à quelle division il correspond. Pour éviter les erreurs que l'on pourrait commettre en visant au-dessus ou au-dessous de la ligne horizontale, il y a un curseur qui glisse sur le tube de métal, et qui n'est fendu que dans une petite partie de sa longueur; la fente qui est en avant, et celle qui est derrière, se terminent par deux plans de même niveau, perpendiculaires à la longueur du tube. On abaisse le curseur jusqu'à ce que le rayon visuel qui rase ces plans, rase pareillement le sommet de la colonne; alors il suffit de voir à quelle division du tube correspondent les plans, ce qui est très facile, parce qu'ils forment le zéro du nonius du curseur (voy. NONIUS).

De cette manière, on peut voir la hauteur du baromètre à $\frac{1}{50}$ de millimètre (Pouillet). » — Ajoutons, d'après Ramond, qu'avec l'approximation directe de $\frac{1}{10}$ de millimètre, on peut estimer jusqu'à $\frac{1}{20}$. Or, ce degré d'approximation devient nécessaire dans les opérations de nivellement par le baromètre, vu que $\frac{1}{10}$ de millimètre de mercure équivaut à peu près à une colonne d'air de trois décimètres. Mais, d'après le même observateur, il serait illusoire de rechercher une plus grande approximation.

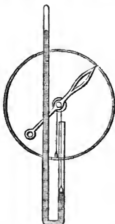


(1 Barom. de Gay-Lussac. 2 Le même renversé. 3 Barom. de Fortin.)

La partie supérieure de la cuvette dans le baromètre de Fortin est converte d'une peau tendue dont les pores sont trop serrés pour laisser une issue au mercure, mais qui sont assez ouverts pour laisser passer l'air. Lorsqu'on veut transporter le baromètre, on élève le fond mobile assez pour faire remonter le mercure jusqu'à cette peau supérieure, et aussi jusqu'au haut du tube. On ne craint plus dès lors que le tube de verre soit brisé par les brusques mouvemens du mercure; et le tube métallique qui l'enveloppe le garantissant de tout choc extérieur, achève d'en faire un instrument très portatif.

Pour pouvoir transporter le baromètre à siphon, les observateurs du dernier siècle, tels que de Saussure et Deluc, ajoutaient assez de mercure pour remplir tout le tube, et ensuite ils le fermaient par un robinet, ou même par un simple bouchon. Mais ces moyens rendaient la construction de l'instrument plus dispendieuse et sa conservation incertaine. M. Gay-Lussac y a apporté un très notable perfectionnement en fermant le haut de la petite branche; il y ménage seulement une petite ouverture capillaire qui laisse entrer l'air sans permettre au mercure de passer. En outre, le tube est étranglé dans la partie inférieure, ainsi qu'on le voit sur la figure. Lorsqu'on renverse l'instrument, le mercure remplit toute la plus longue branche, et ensuite l'étranglement apporte un obstacle suffisant à ses mouvemens brusques, lesquels auraient pour effet nécessaire de briser le tube. Dans cette position renversée de l'instrument, une petite portion du métal peut se placer sans inconvénient à la partie supérieure de la petite branche (devenue sa partie inférieure); c'est ce qu'on a marqué dans la figure. D'ailleurs le diamètre du tube, à l'endroit de l'étranglement, est trop petit pour que la colonne de mercure puisse jamais y être divisée par l'air. On ne risque donc pas, en rétablissant le baromètre dans sa position droite, de voir quelque particule d'air s'introduire dans la longue branche. Le baromètre à siphon, ainsi perfectionné par M. Gay-Lussac, est aujourd'hui préféré pour les observations ambulantes, parce qu'avec une exactitude suffisante il permet une bien plus grande célérité dans les manœuvres. D'ailleurs on peut l'adapter à des montures très diverses.

Pour les prévisions météorologiques, on emploie le *baromètre à cadran* dont le mécanisme est ici représente.



(Baromètre à cadran.)

« Une poulie mobile, faisant partie de la monture, porte, au moyen d'un fil de soie, deux petits poids qui ne sont pas tout-à-fait égaux; le plus lourd tombe sur la surface du mercure et partage tous ses mouvemens; il monte quand elle monte, et descend quand elle descend : le plus léger fait l'office de contre-poids; en sorte que la poulie est toujours entraînée, tantôt dans un sens, et tantôt dans l'autre; en même temps l'aiguille qu'elle porte parcourt les divisions du cadran, et marque, selon le préjugé, le beau, le variable ou la tempête.» — Le frottement de la poulie, l'inertie des poids et de l'aiguille sont ici des obstacles au mouvement du mercure; aussi doit-on toujours frapper légèrement ce baromètre au moment qu'on le consulte, afin de surmonter les petites résistances; mais, malgré cette précaution, il est évident que cette sorte de construction doit être rejetée lorsqu'on aspire à quelque exactitude.

Applications du baromètre. Entre les mains de Torricelli, le baromètre offrait seulement le moyen de constater un fait très curieux et très important, la pesanteur de l'air. Depuis lors, cet instrument est devenu par ses applications un des plus précieux parmi ceux dont la science dispose.

Qu'on nous permette de signaler d'abord une conséquence immédiate du fait de la pesanteur de l'air, à savoir, l'énormité de poids que supporte le corps humain. Car, comme on estime que la surface du corps d'un homme est d'environ un mètre carré, il s'ensuit que moyennement un homme supporte de la part de l'air un poids égal à celui d'une colonne d'eau qui aurait un mètre carré de base et 32 pieds de hauteur, ou bien d'une colonne de mercure de même base avec une hauteur de 28 pouces. C'est environ 10,325 kilogrammes ou 21,003 livres anciennes. D'ailleurs tous les fluides que renferme notre corps se trouvant à la même pression que l'air extérieur lui font équilibre. Mais qu'on supprime sur

une partie du corps la totalité de la pression atmosphérique, comme on le fait par le moyen des ventouses; ou bien qu'on supprime une partie de cette pression sur la totalité du corps en s'élevant sur de hautes montagnes ou dans l'aerostat; ou au contraire qu'on se soumette à une pression croissante en descendant sous la cloche du plongeur : dans ces diverses circonstances, on éprouvera des effets bien marqués résultant de la rupture de l'équilibre entre la pression des fluides intérieurs et celle de l'air extérieur. D'après cela on conçoit que si dans un même lieu la colonne barométrique éprouve des variations brusques, il en peut résulter des inconvéniens réels, ou au moins un malaise sensible pour les malades ou les personnes d'une faible constitution. L'observation du baromètre est donc très propre à donner des indications utiles pour les études physiologiques; mais cette voie d'expérimentation ouverte par quelques médecins célèbres, entre lesquels il faut citer particulièrement Mead et Hoffmann, a été peu suivie.

La connaissance de la pression actuelle du baromètre est indispensable dans un grand nombre d'expériences de physique et de chimie, notamment toutes les fois qu'on veut déterminer à quel degré de température un liquide entre en ébullition; car l'ébullition n'ayant lieu qu'autant que la vapeur du liquide acquiert une tension égale à celle de l'atmosphère, il s'ensuit que le degré d'ébullition varie avec la pression barométrique (voyez pour de plus grands détails sur cette question intéressante les articles ÉBULLITION, THERMOMÈTRE, VAPEUR). Nous nous bornerons ici à montrer comment les observations du baromètre sont devenues la base première de la météorologie, et aussi un moyen très commode et souvent très exact de mesurer la hauteur des montagnes.

Application à la météorologie. — Peu d'années après l'observation fondamentale de Torricelli, Otto de Guericke, à Magdebourg, ayant construit pour son usage un baromètre, reconnut que la hauteur du mercure n'y était pas constante, mais qu'elle éprouvait des variations sensibles, particulièrement à l'approche des changemens de temps. Dès lors on espéra de posséder dans cet instrument un moyen sûr de prévision météorologique, ce qui rendit le baromètre très populaire. Quoique cet espoir ne se soit pas complètement réalisé, vu que les mêmes variations barométriques ne sont pas toujours accompagnées ou suivies des mêmes changemens dans l'atmosphère, cependant la science offre déjà dans cet ordre de faits une suite de résultats tout-à-fait dignes d'intérêt. Nous allons les exposer sommairement.

Il existe pour chaque lieu une *hauteur moyenne* fixe autour de laquelle le baromètre oscille continuellement. Ses oscillations ou *variations* sont *périodiques* ou *accidentelles*, c'est-à-dire que les unes dépendent de causes permanentes dont les effets se renouvellent toujours aux mêmes intervalles de temps, cependant que les autres résultent de causes essentiellement variables, et aussi de causes permanentes, mais dont la période n'est pas encore connue, ce qui empêche qu'on les distingue des causes variables.

Hauteur moyenne du baromètre. — « Souvent on a pris, pour moyenne des observations, un juste milieu entre les ascensions et les abaissemens extrêmes, observés dans le cours du mois ou de l'année. Cependant la moyenne hauteur du baromètre n'est point du tout à une distance égale de ces extrêmes. Pour procéder régulièrement, il faut absolument additionner toutes les hauteurs, et diviser la somme par le nombre des observations. Le quotient de la division est la moyenne que l'on cherche. C'est un point de partage à la fixation duquel les ascensions et les abaissemens du mercure concourent en raison composée de leur fréquence et de leur étendue. Loin qu'il y ait quelque probabilité de le rencontrer à une égale distance entre les extrêmes de la variation, il y a certitude qu'on le trouvera toujours plus près de la limite supérieure que de la limite inférieure; et si l'on ne connaissait que ces limites, si l'on n'avait conservé d'une longue suite d'observations, que le maximum et le minimum du baromètre, on rencontrerait la moyenne presque à coup sûr en dépassant le milieu entre les deux extrêmes d'une quantité égale au dixième de l'intervalle qui les sépare. »

Quoi qu'il en soit, l'idée d'une moyenne barométrique emporte nécessairement celle de la compensation de toutes les variations, soit périodiques, soit accidentelles, d'où il suit qu'il faut réunir un nombre d'observations assez grand pour que toutes les périodes et tous les accidens possibles aient pu se produire, et puissent en effet se compenser dans le calcul de la moyenne.

S'il n'y avait que des variations périodiques et point de variations accidentelles, on aurait bientôt constaté l'étendue des périodes et les époques de leur retour. C'est ce qui arrive, par exemple, entre les tropiques. « Dès 1690, le père de Beze avait reconnu qu'à Pondichéry et à Batavia le baromètre reste immobile, quelles que soient les tempêtes que l'on éprouve. Legentil avait fait plus tard la même observation aux mêmes lieux, et maintenant il est bien démontré que dans toute la zone équatoriale le baromètre est en effet insensible à toutes les grandes secousses atmosphériques, quoique éprouvant chaque jour des variations périodiques et regulières, que l'on appelle *variations horaires*. » Dans de telles circonstances, il ne s'agit que d'observer le baromètre pendant quelques jours et chaque jour aux heures critiques des périodes. Un moyen terme entre les hauteurs de mercure observées fera connaître la hauteur moyenne. Ceci suppose que les autres variations périodiques ne sont pas considérables; et il en est ainsi comme nous le verrons plus loin.

Il n'en va pas de même dans les régions tempérées; la fréquence et l'étendue des variations accidentelles y troublent et déguisent toutes les variations périodiques, horaires et autres; c'est même une loi qui paraît générale, que la fréquence et l'étendue des variations accidentelles soient d'autant plus grandes que la latitude est plus élevée. Il semble alors qu'il faudrait observer le baromètre d'heure en heure, prendre la moyenne arithmétique des vingt-quatre observations de la journée, ce qui donnerait la *hauteur moyenne du jour*, et continuer ainsi pendant un temps indéfini. Mais quel observateur pourrait s'assujettir, pendant des années entières, à une régularité aussi minutieuse?... Aussi a-t-on été fort long-temps dans l'impossibilité de trouver des moyennes véritables et dont on pût se servir avec confiance.

Voici une méthode à la fois exacte et rationnelle. Si, au lieu de construire tout d'abord la moyenne du jour, on observe le baromètre tous les jours à une même heure, et qu'on prenne le milieu des observations, on aura la hauteur moyenne du baromètre pour l'heure particulière de ces observations. Or, en cherchant cette moyenne pour des heures diverses, on arrive bientôt, même dans les climats les plus sujets aux variations accidentelles, à dégager très nettement le phénomène de la *variation horaire*, et on trouve, par exemple, que dans nos climats il y a quatre heures critiques : un *maximum* à neuf heures du matin, un *minimum* à trois heures du soir, puis de nouveau un *maximum* à neuf heures du soir, et un *minimum* vers quatre heures du matin. Si on observe le baromètre à ces heures critiques de la journée, la moyenne des quatre observations sera la vraie moyenne du jour, et en comparant les moyennes d'un grand nombre de jours on éliminera tout ce qui n'est qu'accidentel en chaque jour. — Mais on peut encore simplifier la méthode en considérant qu'entre deux heures critiques successives, comme entre le maximum de neuf heures du matin, et le minimum de trois heures du soir, il y a nécessairement un instant où l'élévation du baromètre est précisément égale à la moyenne du jour. M. Ramond a prouvé que cela arrive à l'instant de midi, circonstance très heureuse pour la commodité des observateurs. — On pourrait donc, à la rigueur, et lorsqu'on a pour but seulement de connaître la

hauteur moyenne du baromètre en un lieu donné, n'observer le baromètre qu'à l'heure de midi; mais, comme l'observation aux heures critiques est très utile, vu que les moindres changemens survenus dans la constitution atmosphérique sont accusés par l'altération des variations horaires, on joint dans les observatoires, à l'observation fondamentale du midi, trois autres observations, neuf heures du matin, trois heures du soir et neuf heures du soir; on se dispense seulement de l'heure critique de quatre heures du matin.

Toutefois, il reste encore à répondre à cette question: Quelle sera la durée d'un cours d'observations propres à épuiser les variations accidentelles? Ramond juge que l'année épuise le cycle de ces variations, parce qu'elle renferme et reproduit dans le même ordre toutes les causes qui peuvent les faire naître. Il peut sans doute être fort utile de perfectionner la moyenne obtenue dans une première année d'observations; mais cela ne peut se faire qu'en lui comparant la moyenne obtenue dans une autre année entière, et on s'écarterait de la vérité en cherchant, par exemple, la moyenne de treize, quatorze, quinze mois, etc.

La détermination des moyennes hauteurs barométriques pour tous les points principaux du monde civilisé serait d'une importance considérable, cette moyenne hauteur étant « le sûr indice de l'élévation des lieux au-dessus du niveau de la mer; le point où doit se placer le *variable* qu'on a coutume d'inscrire sur les instrumens pour servir de base aux prédictions météorologiques; le terme fixe à l'égard duquel le mercure est réputé haut ou bas; le point de départ de ses oscillations et le zéro de leur échelle; enfin la vraie et juste mesure de la pression atmosphérique, abstraction faite de ses variations accidentelles. »

A la latitude moyenne de 45°, à la température 0°, et au niveau des mers la hauteur moyenne du baromètre est de 760^{mm}, ou 28^{po} 0^{l} 9. A Paris, la hauteur moyenne déduite de dix années (1816-1825) est à très peu près 756 millimètres; ce qui est une différence en moins de 4 millimètres. La pression moyenne au niveau des mers diminue à mesure qu'on s'approche de l'équateur. Sur les bords de la mer du Sud, M. Humboldt a trouvé que le baromètre se tient plus bas d'environ une ligne qu'il ne fait sur nos côtes; au contraire la pression augmente en allant vers le pôle.

Variations périodiques. — On connaît trois sortes de variations périodiques; les variations *horaires*, les variations *annuelles* qui dépendent du cours annuel du soleil, et les variations *lunaires* dépendantes du cours de la lune.

Les variations horaires, appelées aussi diurnes, reconnaissent plusieurs causes qui se combinent pour former des *marées atmosphériques* analogues aux marées de l'Océan. Ces causes sont: l'action du soleil et de la lune comme astres attirans; l'élévation et l'abaissement périodiques de l'Océan, base mobile de l'atmosphère; l'attraction de ce fluide par la mer dont la figure varie périodiquement; et enfin l'action calorifique du soleil. Pour l'historique et la discussion des recherches relatives aux variations horaire et annuelle, nous renvoyons le lecteur à l'intéressante dissertation de M. de Humboldt (*Voy. aux rég. équat. du nouv. continent, relat. hist.*, t. III, p. 270), nous bornant à rapporter ici les conclusions de cet auteur, et après avoir rappelé que c'est principalement à lui et à M. Ramond qu'on doit l'établissement définitif de cette partie de la science.

» 1° Les oscillations horaires du baromètre se font sentir dans tous les lieux de la terre, et jusqu'à des hauteurs de 2,000 toises; elles sont périodiques, et se composent de deux mouvemens ascendans et de deux mouvemens descendans qui s'exécutent dans l'intervalle d'un jour. Les époques des *maximo* et des *minima* ne sont pas équidistantes; elles offrent des écarts de 2 heures. Le *maximum* du matin tombe entre 8 ½ heures et 10 ¼ heures; le *minimum* après midi entre 3 et 5 heures; le *maximum* du soir entre 9 heures et 11 heures; et le *minimum* après minuit entre 3 h. et 5 h.

» 2° Dans la zone tempérée, les époques du *maximum* du matin et du *minimum* du soir sont plus voisines, de 1 ou 2 heures, du passage du soleil par le méridien en hiver qu'en été. Ainsi, à Clermont-Ferrand, les trois heures critiques à partir du maximum du matin sont: en été 8 h., 4 h., et 10 h.; et en hiver 9 h., 3 h., et 9 h. (Ramond). — On manque généralement d'observations du *minimum* après minuit.

» 3° Dans la zone torride, les heures des *maximo* et des *minima* sont les mêmes au niveau de la mer et sur des plateaux élevés de 1300 à 1400 toises. Il ne paraît pas qu'il en soit de même dans certaines parties de la zone tempérée. Ainsi, au mont Saint-Bernard, le baromètre baisse aux mêmes heures où il monte à Genève.

» 4° Près des *maxima* et des *minima*, le baromètre est presque stationnaire durant un temps plus ou moins considérable; ce temps varie de 45' à 2 h.

» 5° Entre l'équateur et les parallèles de 15° N. et S., les vents les plus forts, les orages, les tremblemens de terre, les variations les plus brusques de température et d'humidité, n'interrompent et ne modifient pas la périodicité des variations. Dans l'Inde, au contraire, la saison des pluies masqua entièrement le type des variations horaires sur le continent, sur les côtes et dans les détroits seulement.

» 6° Entre les tropiques, un jour et une nuit suffisent pour connaître les points extrêmes et la durée des variations. Aux latitudes de 44° et 48° on ne les aperçoit avec beaucoup de clarté que dans des moyennes de 15 à 20 jours.

» 7° L'étendue des variations diurnes, aux mêmes heures et en différens mois, n'est pas la même. Cette étendue décroît aussi à mesure que la latitude augmente; c'est ce qu'on voit par les quelques résultats ci-après réunis en tableau:

LIEUX D'OBSERVATION.	LATITUDES.	ÉTENDUE moyenne des oscillations diurnes.
Amérique équatoriale.	Zone comprise entre lat. 23° N. et 12° S.	2^{mm},35
Payta (Pérou)	5° 6 S.	3 40
La Guayra.	10° 36' N.	2 44
Rio-Janeiro.	22° 54' S.	2 54
Caire.	30° 5' N.	1 75
Toulouse.	43° 34' N.	1 20
Paris.	48° 50' N.	0 72
Kœnigsberg.	54° 42' N.	0 20

On trouve que le maximum du matin est un peu plus élevé que le maximum du soir. La hauteur du lieu n'influe guère sur ces résultats.

» 8° Les moyennes barométriques des mois diffèrent entre elles de 1^{mm},2 à 1^{mm},5 entre les tropiques; et de 7 à 8 millimètres près des tropiques, à peu près comme dans la zone tempérée. Les écarts extrêmes de l'année sont près de l'équateur de 4 à 4 ½ millimètres; près du tropique du Capricorne, de 21 millimètres, près du tropique du Cancer, de 25 à 30 millimètres (à Paris, dans les 10 années 1816-1825, le *maximum* de hauteur barométrique a été 780^{mm},89 et le *minimum* 719^{mm},03, ce qui donna pour écart d'oscillation ascendante 24 89, et pour écart d'oscillation descendante 36^{mm},97). — En général, sous les tropiques comme dans la zone tempérée, si on compare les écarts extrêmes du baromètre mois par mois, on trouve les limites des oscillations ascendantes deux à trois fois plus rapprochées que les limites des oscillations descendantes

Humboldt ni Ramond n'avaient point reconnu l'action de la lune sur le baromètre. Naguère une publication de M. *Schübler* de Tubinge relative aux changemens de temps qui sui-

vent les phases de la lune, a donné l'occasion à M. Arago de faire savoir au public que l'astronome français *Flauguergues* avait constaté depuis plusieurs années et de la manière la plus précise, l'influence de la lune sur la pression atmosphérique. Ce résultat si curieux a été pleinement confirmé par un mémoire de M. Eugène Bouvard. Ce savant a combiné des observations qui embrassent une période de 25 ans. Pour ne pas surcharger le présent article, nous renvoyons au mot LUNE l'exposition de ces résultats.

Variations accidentelles. — Leur étendue et leur fréquence (de même que l'étendue de la variation diurne) croissent avec la latitude. Nous avons déjà dit qu'à l'équateur les variations accidentelles sont sensiblement nulles. Dans la zone tempérée, on observe, que dans les temps même les plus calmes, la colonne de mercure n'est presque jamais d'une immobilité parfaite. Pour peu qu'on y arrête ses regards, on la voit osciller sensiblement, au gré de petites fluctuations atmosphériques qui n'ont pas d'autre signe. Mais ces fluctuations deviennent extrêmement sensibles lorsqu'on les observe dans un grand *baromètre à eau*, tel que celui construit à Londres il y a quelques années. Un tel baromètre est continuellement dans une vive agitation.

Dans des lieux très distans, mais non point assez pour appartenir à des climats essentiellement différens, les variations accidentelles paraissent se suivre avec un parallélisme remarquable. Dans un même lieu, elles décroissent rapidement à mesure qu'on s'élève à une plus grande hauteur.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer les pronostics qu'on peut tirer des variations accidentelles. Or, on sait que généralement l'élévation de la colonne barométrique annonce un ciel serein, et l'abaissement un temps pluvieux. Toutefois cette règle ne paraît pas toujours applicable, ni dans tous les lieux. Nous y reviendrons à l'article MÉTÉOROLOGIE.

Application du baromètre à la mesure des hauteurs. — Lorsque l'atmosphère est en repos, la pression indiquée par un baromètre placé au niveau du sol représente le poids de la colonne d'air qui s'étend verticalement jusqu'aux limites de l'atmosphère. Le même baromètre placé à une hauteur quelconque serait déchargé du poids de la colonne d'air inférieure; il indiquerait donc dans cette seconde situation une pression plus faible. Pascal, saisissant cet aperçu, avait prédit qu'en portant le tube de Torricelli du pied d'une montagne jusqu'à son sommet, on verrait le mercure s'y abaisser graduellement. La prévision de Pascal ayant été vérifiée par son beau-frère Perrier dans la fameuse expérience du Puy-de-Dôme, il fut dès lors permis d'espérer que le baromètre allait devenir un instrument propre à mesurer les hauteurs. Cependant plus d'un siècle et demi de recherches théoriques et pratiques durent s'écouler avant que cet emploi du baromètre fût comparable pour la précision à l'emploi des moyens géométriques. Nous allons exposer les principes qui ont guidé les géomètres et les physiciens dans l'établissement de la méthode. Ensuite le lecteur pourra chercher l'histoire détaillée de leurs travaux dans les ouvrages suivans : *Recherches sur les modifications de l'atmosphère*, par Deluc; préface des *Tables barométriques*, de Lindenau; mémoires insérés par Pictet, dans la *Bibliothèque Britannique*, t. 43 et 44; *Mémoires sur la formule barométrique*, par Ramond; *Voyages*, etc., de Humboldt.

Si l'air était un fluide *incompressible*, tel que l'eau par exemple, les hauteurs d'air et de mercure qui se font équilibre par le moyen du baromètre seraient en raison inverse de leurs densités (voyez HYDROSTATIQUE); de sorte qu'en supposant connu le rapport de ces densités, il serait très facile de calculer la différence de niveau qui produit un abaissement quelconque du baromètre. Mais l'air est un fluide *compressible*, c'est-à-dire un fluide dont le volume dépend de la pression à laquelle il est soumis; et la loi de cette dépendance, c'est que le volume de l'air est *en raison inverse* de sa pression, ce qui revient à dire que *la densité de l'air est proportionnelle à sa pression* (voyez AIR). D'après cela, comme les couches inférieures de l'atmosphère supportent les couches supérieures, elles ont une densité plus grande; elles occupent, sous le même poids, un moindre volume; ou bien encore, pour exprimer le même fait sous une autre forme, si on considère dans la colonne atmosphérique deux tranches égales, dont l'une soit prise au niveau du sol et l'autre dans les régions élevées, la première sera trouvée la plus pesante, et par conséquent elle fera équilibre à une plus grande hauteur de mercure. On voit donc que la différence de niveau, relative à un abaissement quelconque du baromètre, ne dépend pas seulement du rapport des densités de l'air et du mercure; elle dépend aussi, et essentiellement, de la loi particulière suivant laquelle la densité de l'air diminue quand on s'élève dans l'atmosphère. La découverte de cette loi était le premier pas à faire pour pouvoir appliquer le baromètre à la mesure des hauteurs. L'honneur en revient au célèbre Halley.

Pour arriver à connaître la loi de décroissement de densité des couches de l'atmosphère, considérons dans la colonne atmosphérique et à une élévation quelconque une tranche formée par deux plans horizontaux. Supposons d'ailleurs ces deux plans assez rapprochés pour que, dans l'espace intermédiaire, la densité de l'air n'éprouve pas de variation sensible.— En passant de l'un à l'autre de ces plans, le baromètre indiquera une différence de pression égale au poids de la tranche, et par conséquent proportionnelle au produit de la pression (ou densité) constante qui a lieu dans cette tranche, multipliée par la distance des deux plans. — D'après cela, si la colonne atmosphérique tout entière était partagée en tranches égales, assez minces pour que la densité de l'air pût être supposée constante dans l'intérieur de chacune d'elles, alors la pression barométrique relative à l'un quelconque des plans de division serait égale à la pression qu'on observerait dans le plan immédiatement inférieur, multipliée par un facteur composé de l'unité diminuée d'une quantité proportionnelle à l'épaisseur de la tranche. Mais puisque toutes les tranches sont supposées avoir la même épaisseur, le facteur en question sera le même pour toutes les tranches, c'est-à-dire que deux pressions consécutives auront toujours le même rapport; et ainsi la suite de toutes ces pressions, à partir du sol jusqu'au haut de l'atmosphère, formera une *progression géométrique décroissante* (voyez PROGRESSION). D'ailleurs les hauteurs absolues des plans de division forment évidemment une *progression arithmétique*, puisque ces plans sont équidistans. La loi cherchée est donc que *les densités de l'air diminuent en progression géométrique, lorsque les hauteurs croissent en progression arithmétique.* — C'est là ce qu'on doit à Halley.

Il résulte de cette loi et des propriétés des *logarithmes* (voyez ce mot), que la différence de niveau entre deux stations est proportionnelle à la différence entre les logarithmes des nombres qui représentent les pressions observées. Il ne s'agira donc que de multiplier la différence de ces logarithmes par un certain coefficient dont nous allons donner la détermination.

Or, on sait que sur le parallèle de 45 degrés (nonagésimaux), à la température de la glace fondante, et à la hauteur moyenne du baromètre au niveau des mers, hauteur qui peut être supposée de $0^m,76$, le poids de l'air est à celui d'un pareil volume de mercure, dans le rapport de l'unité à 10477,9. Ainsi, dans ces mêmes circonstances, un centième de millimètre de mercure ferait équilibre à une hauteur d'air égale à $0^m,104779$, car cette hauteur d'air est assez petite pour que les parties supérieures n'y compriment pas sensiblement les parties inférieures. Donc, lorsqu'on l'élèvera dans l'air de cette quantité, le baromètre passera de $0^m,76$ à $0^m,75999$. Ici nous connaissons à la fois les deux pressions barométriques et la différence de niveau corres-

pondante; il est donc facile de calculer le coefficient constant qui sera égal à la différence de niveau, ou $0^m,404779$, divisée par la différence des logarithmes tabulaires des nombres 0,76000 et 0,75999; cela donne 18336m pour le coefficient.

Un autre moyen de trouver ce coefficient, consiste à observer avec beaucoup de soin les pressions simultanées qui ont lieu à deux stations dont la différence de niveau a été préalablement déterminée par des moyens géométriques. C'est la marche que M. Ramond a suivie, et même c'est à l'aide du coefficient ainsi évalué à 18336m, qu'il a déduit le rapport des densités de l'air et du mercure ci-dessus indiqué. Mais dans le même temps, MM. Biot et Arago déterminaient, par des mesures directes, ce même rapport, et ils le trouvaient de 1 : 10463. La petite différence qui existe entre cette valeur et la précédente 1 : 10477,9 n'en produirait pas une de 1 mètre sur la hauteur entière du Chimborazo. D'ailleurs il y a lieu de s'en tenir à la détermination de M. Ramond, au moins dans l'application du baromètre à la mesure des hauteurs, et cela pour des raisons qui seront déduites à l'instant.

Pour mesurer la hauteur d'une montagne par le baromètre, l'opération fondamentale consiste donc à observer simultanément le baromètre en haut et en bas; prendre dans les tables ordinaires les logarithmes correspondans aux hauteurs barométriques, celles-ci étant nécessairement exprimées toutes deux en unités de même espèce, c'est-à-dire en lignes et fractions de ligne, ou bien en millimètres et fractions de millimètre; soustraire le plus petit logarithme du plus grand, et multiplier la différence par le coefficient constant. Le produit donnera la hauteur cherchée, en mesures de la nature de celles qui sont entrées dans la détermination du coefficient (par exemple *en mètres*, si on multiplie la différence des logarithmes par 18336). La hauteur ainsi calculée sera juste si on a opéré dans les circonstances qui ont servi à déterminer le coefficient; sinon il y aura lieu d'appliquer plusieurs corrections dont nous supprimons à regret l'explication, afin de ne pas dépasser les bornes de cet article. Qu'il nous suffise de dire que, jusqu'à notre illustre Laplace, on n'avait eu égard qu'à une partie des circonstances qui peuvent influer sur les résultats de l'opération; les autres conditions, quoique aperçues et même indiquées par des physiciens célèbres, étaient demeurées sans usage. Elles ont été réunies toutes pour la première fois dans la formule de Laplace, formule entièrement fondée sur les lois générales de l'équilibre des fluides.

Toutefois, il y a une circonstance indiquée dès le commencement de cet article, et dont il n'était pas possible de tenir compte dans l'état actuel de la science; c'est que la *pression* de l'atmosphère n'est pas toujours identique à son *poids*. Le rapport de ces quantités varie d'un climat à l'autre, et varie dans un même climat avec les saisons, bien plus avec les heures de la journée. C'est surtout par l'action des vents que la pression de l'air se trouve différente de son poids; car un vent ascendant déchargera sensiblement le baromètre, tandis qu'un courant descendant augmentera la pression apparente. D'après cela, la méthode de déterminer le coefficient de la formule par des observations faites sur une montagne dont la hauteur a été mesurée géométriquement, doit être préférée à la méthode qui déduirait ce coefficient de la comparaison directe des densités de l'air et du mercure. Il faudra seulement choisir la saison et l'heure auxquelles l'atmosphère jouit du plus grand calme relatif, et le coefficient ainsi détermine ne conviendra rigoureusement qu'aux mêmes circonstances de climat, de saison et d'heure. Le coefficient de Ramond se rapporte aux climats tempérés; il doit être employé de préférence pendant l'été, et depuis onze heures du matin jusqu'à une heure après midi.

Les opérations à l'aide du baromètre exigent des soins assez minutieux; mais leur rapidité et l'exactitude remarquable avec laquelle elles donnent les hauteurs lorsqu'on remplit toutes les conditions du problème, les rendront désormais préférables aux moyens géométriques, surtout pour les voyageurs qui ne peuvent disposer de beaucoup de temps, ni s'embarrasser d'un grand attirail d'instrumens.

Nous ne devons pas oublier, en terminant, de faire remarquer que si la hauteur de deux stations, comme de deux sommets de montagne, se trouve déterminée par des opérations barométriques, il suffira de mesurer l'angle apparent d'élévation de l'un de ces sommets au-dessus de l'autre pour être en état de calculer la distance horizontale qui sépare ces deux stations. Voilà donc un moyen facile d'opérer des nivellemens considérables, et ce moyen est susceptible d'une très grande précision. C'est ainsi qu'un simple voyageur, le célèbre Humboldt, a pu établir à très peu de frais la jonction de Mexico avec le port de Vera-Cruz, sur une distance de plus de trente myriamètres. Ceci achèvera sans doute de glorifier l'invention du baromètre dans l'esprit de nos lecteurs (voyez NIVELLEMENT).

BARON, dans les monumens latins du moyen âge, *baro*, et quelquefois *barus*, *foro*, *voro*, *varus*; en provençal et dans l'idiome wallon, *borné*, *baroun*, *bers*, et plus rarement *foron*, *voron*; en espagnol *voron*, et en portugais *bardo*. Nous omettons plusieurs formes, légèrement détournées des précédentes et moins usitées : on les peut voir soigneusement recueillies dans le Glossaire de M. Roquefort.

L'étymologie du mot *boron* est un point fort débattu des philologues; et cette recherche n'a rien d'oiseux; car l'histoire du mot éclaircit l'histoire du fait. A la question d'origine se rattache évidemment celle de primitive signification dont l'importance historique ne peut être contestée. Par malheur, les savans hommes qui se sont occupés le plus profondément de résoudre le problème sont arrivés à des résultats divers : et si, parmi les opinions émises, il en est qu'il faut décidément écarter, il en est aussi plus d'une qui s'offre avec une égale vraisemblance et une égale autorité. Nous allons les reproduire sommairement.

L'origine du mot *boron* se place tour à tour à quatre sources différentes : d'abord la langue latine, dont l'ablatif *viro*, de *vir*, homme, se serait, par les modifications successives que le temps apporte, changé en *baro*. C'est l'étymologie de Barbazan, étymologie aussi solide que celle de Pierre Borel, qui fait dériver *boron* de *boyord*. C'est aussi l'opinion de sir Henri Spelman (*Gloss.*, 1626; v. *Boro*). Mais en explorant avec plus d'attention la langue latine, *boro* lui-même s'y est retrouvé; Cicéron l'a écrit plusieurs fois (*Lettres à Atticus*, lib. V, epist. 11; *de Divinatione*, lib. II; *Epist. ad familiares ultimo*, lib. IX). On lui donne communément, dans ces divers passages, le sens d'idiot, *stolidus*. Il est vrai que plusieurs philologues, au lieu de *baro*, ont cru qu'il fallait lire *voro*, terme employé par Lucilius dans un sens analogue, *pro rupice et rustico*. De même, dans les vers suivans de la cinquième satire de Perse :

> ... Eheu!
> Baro, regustatum digito terebrare salinum
> Contentus perages, si cum jovn vivere tendis.

plusieurs lisent *voro* et *vore*. On cite encore, en témoignage de la latinité de *boro*, un passage d'Hirtius, *de Bello Alexandrino*, un passage de Tertullien, un autre de saint Augustin; mais ces exemples sont à bon droit rejetés. Quant au passage cité d'Hirtius, les manuscrits portent généralement *berones*, qu'Adrien de Valois lit *Belones* pour *Vettones*, peuple d'Espagne. Dans le livre de Tertullien (*de Anima*, c. 6), au lieu de *boronum* il faut lire *barbarorum*: et le prétendu livre de saint Augustin où se trouve le mot *baro* est apocryphe. (*Congii Glossar. cum emendatione. Benedict. S. Mauri*, voc. *Boro*.)

Toutefois, il est sûr que *baro* ou *varo*, était un mot usité

au bel âge de la langue latine, et que ce mot se prenait dans une acception défavorable: ainsi il a dû passer dans les Gaules. Maintenant il resterait à savoir comment un terme des vaincus un terme injurieux, a pu devenir le titre d'honneur des conquérans.

D'autre part, suivant quelques érudits, le mot *baro*, loin d'être venu de Rome dans les Gaules avec les légions et les colonies, serait d'origine gauloise ou ibérienne. C'est, dit Beneton, un dérivé de *ber*, qui signifie *homme* en langue celtique. Cornutus, le commentateur de Perse, nous apprend que, dans leur langage, les Gaulois appellent *barones* ou *varones* les valets des hommes de guerre. Et ceux-ci, ajoute le commentateur, étant les plus stupides des hommes, *baro* signifie le valet d'un sot: *Linguâ Gallorum, barones vel varones dicuntur servi militum, qui utique stultissimi sunt, servi videlicet stultorum* (Cornut. ad Persii satyr. V, v. 137). Baron, dit Isidore de Séville, est la même chose que mercenaire: *Mercenarii sunt qui serviunt mercede acceptâ, iidem et baroaes.*

Mais, suivant Isidore, ce mot n'est point d'origine gauloise ni ibérienne; il ne vient pas de Rome; il est grec. C'est une corruption de *barus*, fort: *Græco nomine, quia sint fortes in laboribus.* Ducange prête à cette opinion si invraisemblable l'appui de son autorité et de son savoir.

Il reste à indiquer une quatrième source. Plusieurs prétendent que la vraie origine du mot baron est dans les idiomes germaniques. *Bar, bahr* ou *barhn*, signifiait *homme* chez les Teuto-Francs. « Sous la troisième race, dit M. Thierry, qui » est à proprement parler la première dynastie française, il n'y » a plus qu'un seul langage pour les rois, les nobles et les serfs, » et à l'ancienne division des races succède celle des rangs, » des classes et des états. Par un reste de distinction primitive » entre les familles d'origine barbare et la masse des habi- » tans indigènes, on conserva le nom de franc comme une » espèce de titre honorifique pour les hommes qui unissaient » la richesse à la liberté entière de leur personne et de leurs » biens. On les appelait aussi *bers* ou barons; mot qui, » dans l'idiome tudesque, signifiait simplement un homme.» (*Lett. sur l'hist. de Fr.*)

Voilà quels sont les résultats obtenus jusqu'à ce jour par les recherches des érudits. Entre des opinions également plausibles nous n'opterons pas. D'ailleurs pourquoi opter, puisque ces opinions, si grande que soit leur diversité, peuvent, à la rigueur, subsister à la fois? Que *baron* soit ou non dérivé du tudesque *bar*, il est toujours constaté que ce mot figurait dans la langue latine, avec un sens analogue, avant l'invasion des peuples germaniques. Laquelle des deux langues, latine ou gauloise, l'avait emprunté à l'autre? nous n'en savons rien, et il est fort possible que la racine du mot se trouvât dans les trois langues à la fois. Cette incertitude montre de quelle réserve et de quelle scrupuleuse attention la philologie a besoin pour ne pas s'égarer.

Si maintenant nous recherchons la signification primitive du mot, nous nous aheurtons à des difficultés équivalentes. Dans Cicéron, suivant les interprètes, *baro* se peut traduire par idiot, imbecile; c'est du moins à coup sûr un terme d'injure. Perse l'emploie dans le même sens, et chez les Italiens modernes on appelle *barone* un gueux, un mendiant. Dans les Gaules, *ber* signifie homme; *bara*, valet ou mercenaire. A supposer que ber ne soit pas un mot d'invention moderne, et qu'il ait bien la signification qu'on lui attribue, la transformation d'homme de la Gaule en idiot, en valet ou mercenaire des Romains, se comprend aisément. Dans la langue tudesque, *bar*, comme nous l'avons dit, signifie homme, *vir*. Ici point de nuance d'infériorité.

Que si, primitivement, dans la langue des Ibères, dans celle des Galls ou des Kimris, le mot *ber* avait eu le même sens, rien ne prouve que cette signification se soit étendue au mot latinisé (*baro*): il n'est pas un texte d'écrivain gaulois où il figure employé dans ce sens avant la conquête, et au contraire le silence d'un homme bien instruit, d'Isidore de Séville, tend à démontrer que, depuis long-temps ou moins, cette signification lui était étrangère.

Ainsi, en résumé, les interprétations plausibles du mot *baro* se réduisent à deux: l'une germanique, où *baro* signifie homme; l'autre gauloise ou latine, impliquant infériorité et dépendance, où *baro* se traduit par serviteur. Dans la première hypothèse, qui est celle de M. Thierry, la conversion du nom d'homme en un titre d'honneur s'explique aisément. Pour les vaincus et les conquérans, le nom d'homme, en langue germanique, a dû bientôt devenir synonyme de guerrier, et au milieu du troupeau des peuples asservis, tout homme de guerre était libre et puissant. L'histoire nous montre qu'il en fut ainsi. Et en même temps que la désignation d'homme en langue germanique, *bar*, devenait aux yeux des vaincus un titre de supériorité, elle marquait, à l'égard du chef, la dépendance immédiate. *Homo*, qui est la traduction latine de *bar*, ainsi que *leute*, fidèle, se présentent à nous avec ce double rapport dans les anciens monumens; et, en beaucoup de passages, les trois termes pourraient s'écrire l'un pour l'autre indifféremment. Lors de la fusion des langues, dans l'acception restreinte qui nous occupe, le mot germanique aura prévalu sur le romain.

La seconde hypothèse, choisie par Ducange, celle où le terme de *baro*, emprunté de la langue des vaincus, a le sens de serviteur, traduit fort bien le rapport de dépendance des guerriers ou *leutes* à l'égard du chef; mais comment ce terme, injurieux dans la langue latine, a-t-il pu devenir un titre d'honneur, accepté de la part des Romains par les *leutes* germaniques? Il faudrait dire que le titre est descendu de haut en bas; qu'à la longue, lorsque le sens primitif a été perdu, ainsi que tant d'autres mots impliquant servitude, celui de *baron* est devenu honorifique par rapport aux hommes inférieurs.

La différence, comme on voit, ne gît plus qu'en des nuances délicates. C'est en vain que nous avons essayé d'approcher davantage de la signification précise de *baro*. Les textes postérieurs à l'invasion germanique ne fournissent aucun éclaircissement nouveau, car ils se prêtent avec une égale facilité aux deux interprétations. Si quelquefois la nuance d'*homme* y semble dominer, elle n'exclut point le sens de serviteur. L'un revient à l'autre. Tout homme alors était dans la dépendance d'un autre homme. Les serviteurs ou domestiques du roi étaient appelés barons, *barones regis* (*Cangii gloss.*, voc. *Baro*); « Si barus fuerit qui fœminam percusse- » rit: » si un homme frappe une femme (*Lex alemann.*, tit. 95); « Si quis mortandit barum vel fœminam... » (*ibid.*, tit. 76); « Si quis hominem regium, tàm baronem quam » fœminam de mundeburde ecclesiæ abstulerit... » (*Lex ripuaria*, tit. 50, § 12); Si quelqu'un vient à commettre un homicide sur un baron libre ou serf, ou sur une servante... *si quis homicidium perpetraverit in barone libero vel servo, vel ancillo...* (*Lex longobard*, lib. I, tit. 9, § 5).

Lorsque les rapports violens et incertains introduits par la conquête se furent régularisés dans l'établissement féodal, au temps de Hugh Capet, le titre de baron, réservé à la race conquérante, s'appliqua aux mêmes hommes en deux sens un peu divers: l'un plus vague, celui de grand ou seigneur en général, *proceres*, *magnates*; l'autre plus restreint, celui de vassal du roi et quelquefois d'un grand feudataire. Laquelle de ces deux significations a engendré l'autre? La question serait résolue si nous savions l'origine du mot *baron*. La première nuance se déduit plus immédiatement du sens germanique et général de *bar*, homme; la seconde de l'acception romaine de serviteur, *leute*. Frédégaire, suivant M. de Sismondi, est le plus ancien auteur où l'on trouve employé le terme de barons, *faroaes burgundiæ*, comme synonyme de *proceres*. Aimoin, Hincmar, le rédacteur des capitulaires de Charles-le-Chauve, l'écrivent dans le même sens. L'an 1258, Thibaut, comte de Champagne, dans l'acte de ma-

riage de sa fille avec le duc de Bourgogne, s'intitule : « Noble baron, par la grâce de Dieu, comte de Champagne et de Brie, pa'atin. » Une charte de l'an 1263 est conçue en ces termes : « Nos Guiz, par la grâce de Dieu, evesques de Langres, faisons savoir à tous cels qui verront ces présentes lettres, que nos avons faite tele compaignie antre nous et honorable baron Thiébault, par la grâce de Dieu, roi de Navarre... » Et Guillaume, évêque de Metz, dans une charte de l'an 1267 : » Faisons savoir que de toutes querelles... antre noble baron Ferri, duc de Lorraine et margis et nos... » Les exemples, dans la langue vulgaire, ne sont pas moins abondans.

> Fust un prince, un ber ou eschanson.
> GUILLAUME GUIART, *an* 1314.
>
> Amauris point (parait) li gentis et li ber.
> *Le Roman de Garin.*

» Car mult ere halte ber et honorez ... sons chevaliers. » (Villehardoin.) Les saints même eurent part à cette qualification honorifique : « Or eurent-ils affection et dévotion d'aller en pèlerinage au baron saint Jacques. » (Froissart.)

> Dame, dit-il, et je me veu
> A Dieu et au baron saint Leu,
> Et s'irai au baron saint Jacques.
> FROISSART.

En Espagne, les barons n'étaient autres que les *ricos hombres*. En Angleterre, les membres de la commune de Londres, en France ceux des communes de Bourges et d'Orléans, avaient le titre de barons. Les fiefs mouvans du roi, que tenaient les évêchés ou les églises de France, étaient qualifiés baronies. Dans le droit anglais, les possesseurs de tels fiefs se nommaient *barones eleemosynarii*, barons aumôniers (*Cangii Glossarium*). C'est probablement aussi avec la même nuance de dignité supérieure que *baron*, au moyen âge, est usité à la place de mari :

> L'emperere à sa fille vient,
> Le senescal par le main tient;
> Fille, dit-il, soiés baitié,
> Et courtoise et bien affaitié;
> Que vostre baron vos amain,
> Je vous le doins en vostre main.
> *Roman de Robert-le-Diable.*

Quant au second sens plus rigoureux du mot baron, celui de vassal immédiat de la couronne, ou par exception de l'un des grands feudataires, c'est un point fondamental dont les anciens monumens témoignent à chaque page. Les grands barons, les hauts bers, formaient la cour de justice du roi; c'étaient les pairs, *pares curiæ* (voyez Ducange, *Glossarium*, voc. Baro, et Supplem.). Suivant M. Roquefort, les barons inférieurs ou médiats s'appelaient *pernets* ou *baronnets*.

Le titre de baron, commun à tous les grands feudataires, devint une qualification personnelle pour tout possesseur d'un grand fief qui n'était ni comte ni duc. De toutes les acceptions du mot celle-ci est la plus restreinte : » Nous parlerons » premièrement icy ausdites baronnesses, dont y a en France, » en Bretaigne et aultre part, qui passeront en honneur et » puissance moult de comtesses est-il, quoyque le nom de » baron ne soit si hault que de comte. Mais moult est la puis» sance grande de aucuns barons, à cause de leurs terres et » seigneuries, et la noblesse y est dont leurs femmes tirent » moult grand éclat. » (Christine de Pisan, *Livre du Trésor de la cité des Dames*.) Nous empruntons à Ducange la suivante citation, dont la source nous est inconnue : » Item vray » est qu'en ce royaume, ainsi que on dit communément, a » quatre baronnies notables et principales du royaume, les» quelles sont : Coucy, Craon, Sully et Beaujeu. Item qu'en» tre les aultres la baronnie de Coucy, qui est composée de » trois chastellenies, Coucy, La Fère et Marle, est une des » plus anciennes et nobles baronnies du royaume. »

Tel est le sens, au fond identique, mais tantôt plus vague, tantôt plus restreint, mieux défini, que nous présente, dans l'histoire de la France, le mot *baron*. Ce titre se reproduit avec ses diverses nuances, dans les anciens monumens de l'Écosse, de l'Angleterre et de la Sicile, où les Normands l'ont porté. En Angleterre, le terme de *barona*, quand rien ne le spécifie, est la dénomination consacrée pour désigner collectivement les feudataires du roi, les grands vassaux. Néanmoins, il y avait eu Angleterre comme en France, quelques baronies médiates, relevant, non de la couronne, mais d'un grand vassal. Et parmi les feudataires du roi, quelques uns étaient ducs, ceux-ci marquis, ceux-là comtes; et à défaut de ces titres, celui de baron devenait un titre personnel. Ces barons, malgré l'infériorité de la qualification, étaient de beaucoup supérieurs aux comtes ou marquis, s'il s'en trouvait, ressortant, non du roi, mais d'un grand vassal. Partout où la féodalité s'établit, il en fut de même. Ce n'était point d'après le titre, mais d'après la puissance du fief et surtout sa mouvance, que les seigneuries se classaient.

Si l'on songe maintenant que la qualité de noble, au fond identique partout, partout intense au même degré, n'arrive aux différences de splendeur qui accidentellement la distinguent, que par l'ancienneté ou l'illustration personnelle des familles, on verra sur-le-champ combien est moderne l'importance donnée aux titres. A vrai dire, l'importance des titres ne date que du jour où ils sont restés seuls de la grandeur passée de la noblesse, du jour où les titres n'ont plus eu de sens. Le rang que tenaient les barons dans la noblesse est suffisamment défini par le passage suivant :

» Encore bien que le caractère de la noblesse soit uniforme, et qu'il est en quelque façon vrai de dire qu'un gentilhomme n'est pas plus gentilhomme qu'un autre; si est-ce qu'il y a toujours eu divers degrez entre les nobles qui ont composé différens ordres entre eux; car les uns ont esté plus relevez que les autres à raison des dignitez qui leur estoient conférées par le prince, les autres par les prérogatives que les qualitez et les titres de chevaliers leur donnaient. De sorte que nous remarquons qu'il y a eu en France trois degrez et trois ordres de nobles. Le premier est celui des barons, qu comprenoit tous les gentilshommes qui estoient élevez en dignitez, tant à cause des titres qui leur avoient esté accordez par les rois, qu'à cause de leurs fiefs, en vertu desquels ils avoient le droit de porter la bannière dans les camps du roi, d'y conduire leurs vassaux et d'avoir un cri particulier. C'est pourquoi ils sont ordinairement reconnus sous le nom de bannerets et souvent sous le nom général de barons. » (Ducange, *Dissertat. sur Joinville.*)

Quant aux barons de fabrique récente, aux barons savans, artistes, industriels de Buonaparte et de la restauration, ou ceux encore plus récens, créés par la monarchie de juillet, à la face d'une législation dédaigneuse qui permet à chacun de se faire baron de son autorité privée; quant à ceux-là, nous n'avons rien à en dire. Autant vaut M. Jourdain se laissant faire mamamouchi.

Il est sans doute superflu d'avertir le lecteur que cet article est une simple définition. L'histoire des barons serait toute l'histoire de la féodalité, laquelle a sa place ailleurs dans l'Encyclopédie.

BARQAH. Dans son acception la plus large, telle que l'emploient les géographes arabes, la dénomination de Barqah s'applique à toute la contrée qui s'étend depuis les confins de Mesrâthah jusqu'à ceux d'Alexandrie d'Égypte, développant sur la Méditerranée plus de trois cents lieues de côtes, sur une largeur moyenne de quarante-cinq lieues, déterminée par la ligne des oases de Syouah, Aougélah, Zâlah et Ouadân : cette région est comprise dans le Maghreb, où elle se classe dans le Beléd el-Berber ou Barbarie, comme faisant partie de l'Afryqyah, et formant la section orientale du pachalik de Tripoli; elle répond ainsi aux pays que les anciens

appelaient Marmarique, Cyrénaïque ou Pentapole, et Syrtique. Dans un sens moins étendu, le nom de Barqah ne comprend plus cette dernière subdivision, exactement représentée aujourd'hui par le district de Sert, où commande un scheykh arabe tributaire du pâschâ de Tripoli. Enfin, dans une acception encore plus restreinte, Barqah n'est qu'un district intérieur, gouverné par un scheykh arabe qui reconnaît l'autorité des deux beys de Ben-Ghâzy et de Dernah, auxquels le pâschâ confie la garde des côtes à l'ouest et à l'est de l'espèce de péninsule formée par le Gebêl Barqah.

Une erreur vulgaire est de croire ce pays une plaine sablonneuse et aride; c'est une terre généralement élevée, qui n'est guère arrosée que par des eaux sauvages, assez abondantes toutefois pour couvrir ce plateau d'une verdoyante parure, qui a valu au large promontoire étendu au nord entre Ben-Ghâzy et le Râs el-Thyn, le nom de Gebêl Akhdar, ou montagne verte. Cette riche végétation avait frappé Hérodote, surtout le phénomène de maturité graduelle des fruits que présentent, par étages successifs, la plage, les premières collines, et le sommet du plateau, où les récoltes se prolongent pendant huit mois. Les géographes arabes ont à leur tour mentionné la richesse des vergers de Barqah, abondans en noyers, en cotonniers, en coignassiers, en arbres fruitiera de toute espèce. Sans parler de la relation perdue du chirurgien Granger, ni des indications superficielles de Paul Lucas et Bruce, nous trouvons des témoignages semblables chez les voyageurs modernes : Augustin Cervelli qui fit une exploration rapide en 1812, Paolo della Cella en 1817, le préfet apostolique Pacifico de Monte-Cassiano en 1819, Beechey en 1822, Pacho et Müller en 1825, s'accordent à représenter les hautes terres de Barqah comme riantes et fécondes : les prairies y sont encore vertes, les champs encore fertiles, et l'Européen reposant à l'ombre des bosquets de myrtes, de lauriers, de thuyas, d'arbousiers, s'est parfois cru transporté sous les ombrages de la belle Italie.

Mais au-delà de cette grande île de verdure, un désert véritable étend sa nudité jusqu'à la ligne des oases, tracée comme un lit desséché entre les déclivités méridionales du plateau et les dunes sablonneuses où commence le grand Ssahbrâ. Jusque là dominent les roches calcaires, qui atteignent, dit-on, jusqu'à 600 mètres d'altitude au voisinage du littoral; plus loin dans l'intérieur se révèlent les formations siliceuses qui déjà se montrent au fond de la grande Syrte.

Sur la côte, les villes de Ben-Ghâzy, Théoukerah, Tolometah, Qéreunah, Mersây-Souzah, Dernah, occupent l'emplacement d'anciennes cités dont nous parlerons à l'article Cyrène : ici nous voulons nous borner à l'indication des faits qui doivent se grouper immédiatement autour du nom de Barqah.

S'il en fallait croire Aboulfédâ, le pays aurait été ainsi appelé par les Arabes à raison de l'éclat des cailloux répandus parmi les sables de la plage; mais bien avant les incursions des Arabes, les Grecs nous avaient transmis la mémoire de *Barké* devenue colonie de Cyrène, ainsi que des peuples *Barkaioi* ou *Barkitai* sur le territoire desquels elle était bâtie, et que Virgile n'a point oubliés autour des établissemens carthaginois :

> . . . et inhospita Syrtis,
> Hinc deserta siti regio, lateque furentes
> Barcæi.

Le scholiaste Servius assure que les Barcæi étaient euxmêmes Carthaginois d'origine; saint Jérôme les fait Lybiens, et dit qu'ils étendaient fort loin leurs ramifications tant à l'ouest qu'à l'est; les géographes arabes parlent de nombreuses tribus de Berbers, parmi lesquelles ils citent particulièrement celles de Leouâtah et d'Affâryq ; le littoral est dévolu à des hordes arabes plus récemment établies. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de croire que le nom de Barqah était attaché au sol avant que les Doriens y vinssent fonder leur colonie, 850 ans environ avant notre ère; la splendeur de Cyrène éclipsa l'appellation indigène du pays, et la refoula dans l'intérieur des terres, la laissant à peine se faire jour sur la côte, à l'endroit où les frères du tyran cyrénéen Arcesilas vinrent chercher un refuge, et fonder une ville nouvelle, nommée Barké comme la bourgade lybienne à laquelle ils l'accolaient; mais lorsque Cyrène se fut éteinte, l'appellation indigène reparut, inhérente qu'elle était à la terre.

Barké, semi-grecque, semi-lybienne, fut probablement gouvernée par des chefs lybiens; du moins voit-on le dernier des Arcésilas de Cyrène, obligé de fuir sa capitale, se retirer à Barké auprès de son beau-père *Alazér, roi des Barkéens*, dont le nom n'est point grec. Herodote raconte fort au long comment Arsécilas ayant été tué dans une émeute, et son beau-père avec lui, sa mère Phérétime alla demander vengeance au satrape persan d'Egypte, en obtint une armée avec laquelle elle alla assieger opiniâtrément Barké (vers l'an 522 avant notre ère), et s'en étant rendue maîtresse par une trahison, fit empaler tous les notables qui avaient pris part à la sedition, et pendre aux murailles les mamelles de leurs femmes; le reste des habitans, sauf les partisans des Battiades, fut emmené captif, et relégué dans un canton de la Bactriane, qui reçut de ses nouveaux habitans le nom de Barké.

La ville dépeuplée se ressentit long-temps de cette catastrophe; et lorsque, sous les successeurs d'Alexandre (vers l'an 300 avant notre ère), les Grecs d'Egypte eurent élevé Ptolemais à l'endroit même où était le port de Barké, la nouvelle ville absorba tout ce qui restait d'habitans Doriens dans l'ancienne cité, désormais redevenue exclusivement lybienne. Le christianisme sembla redonner à celle-ci quelque importance, puisqu'elle eut des évêques distincts de ceux de Ptolémaïs; mais, dans cette Afrique chrétienne tant vantée, quelle bourgade n'avait son évêque? en vérité le titre épiscopal y decorait jusqu'au plus mince curé de village.

Ce fut la conquête musulmane qui redonna la vie à Barqah : le fameux général Amrou ebn el-As, vainqueur de l'Egypte, poussa une expédition dans la Lybie jusqu'à Tripoli, et reunit toute cette contrée à l'empire des khalyfes (643); elle leur fut enlevée par la defection des Aghlabytes (800), sous le règne desquels Tripoli devint le siege d'un gouvernement particulier, dont il paraît que le pays de Barqah fit dès lors partie et partagea désormais toutes les vicissitudes (voir l'article Tripoli).

Le géographe voyageur Ebn-Hhaouqâl, qui florissait sous les Fathémytes, nous dit que de son temps Barqah était une ville de moyenne grandeur, ayant sous sa dépendance plusieurs cantons populeux, et très fréquentée par les négocians et les étrangers comme centre d'un commerce fort étendu : les peaux de léopard et les cuirs d'Aougelah, la laine, le miel, le poivre, la cire, l'huile, s'y trouvaient en abondance et à bas prix. Un siècle après, le Bekry vante de même l'opulence de Barqah, où l'on jouissait de toutes les commodités de la vie, et dont les excellens pâturages nourrissaient les troupeaux destinés à la consommation de l'Egypte, à laquelle elle fournissait encore les briques, le miel et la poix. Aujourd'hui on ne trouve plus que la petite bourgade de Mergeh à la place qu'occupait Barqah.

BARRAS (Paul-François, vicomte de), né à Fox-Amphoux en Provence, en 1755, entra de très bonne heure comme sous-lieutenant dans le régiment de Languedoc, qu'il quitta en 1775 pour se rendre à l'île de France, où un de ses oncles était alors gouverneur. Nommé officier dans le régiment de Pondichéry, il y montra le courage d'un soldat et tous les vices d'un aventurier grand seigneur. De retour en France, le vicomte de Barras, devenu maître d'une fortune considérable, étala d'abord un faste éblouissant; puis, quand les états-généraux furent convoqués, il se présenta, comme Mirabeau, à l'assemblée électorale du tiers-

état. Barras n'avait aucune foi politique; c'était une de ces médiocrités turbulentes qui ne voient dans les troubles publics que des occasions de succès, et dans une révolution qu'une chance de plus de fortune. Au 14 juillet, il fut un des assiégeans de la Bastille, et on le vit au 10 août marcher contre les Tuileries. Député du Var à la Convention nationale, il se rangea du parti des Montagnards, et fut envoyé en mission à l'armée de Toulon, avec Fréron, Gasparin et Salicetti. Le 15 brumaire an III, il fut élu membre du comité de sûreté générale, et, le 25 germinal de la même année, nommé commissaire de la Convention près de la force armée, pour assurer les subsistances de la capitale. Barras n'avait ni habileté dans les affaires, ni aptitude à l'administration; mais il était par momens résolu; dans les crises populaires il ne manquait pas de coup d'œil, et, malgré sa mollesse, il savait à propos prendre une voix tonnante et se montrer audacieux. Au 13 vendémiaire, la Convention, pour se défendre avec plus de vigueur, voulut donner à un seul de ses membres la direction de la force armée : dans cette crise décisive qui rappelait celle de thermidor, on dut songer au *Thermidorien* Barras, qui avait été chef de cette réaction fameuse contre la vieille Montagne. On lui conféra donc le commandement de l'armée de l'intérieur. Barras avait près de lui un jeune officier à peu près inconnu alors; c'était Bonaparte : soit paresse, soit qu'il eût deviné le génie de cet homme, il lui confia tout le soin des dispositions militaires, et le sort de la journée du lendemain s'étant déclaré en faveur de son protégé, il recueillit momentanément le fruit de sa victoire. Quand la constitution de l'an III établit un directoire exécutif, Barras fut un des cinq directeurs.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les épreuves que cette constitution eut à subir dès sa naissance; d'ailleurs nous l'avons déjà fait en partie dans l'article BABEUF. C'est au mot DIRECTOIRE que nous traiterons de son histoire intérieure, et on trouvera à l'article CARNOT l'exposé succinct de l'administration des armées à cette époque. Barras n'était guère chargé que de la police; nous devons nous borner ici à caractériser l'homme en quelques lignes.

Ce noble vicomte pensait que l'espèce humaine ne vaut pas la peine qu'on la respecte, ni qu'on se respecte pour elle. C'était là son seul principe fixe; c'était son point de vue législatif le plus élevé. Toute sa conduite ne fut que trop en harmonie avec cette indigne conviction. Paresseux et ignorant, il aimait le luxe et la débauche comme un roué de la régence; une fois arrivé au pouvoir, il laissa à ses collègues tout le fardeau des affaires et ne chercha plus qu'à satisfaire ses vils passions. Sans cesse environné de fournisseurs intrigans et d'agioteurs cupides, il prit part à tous leurs profits et ferma les yeux sur toutes leurs dilapidations. Les sœurs, les femmes et les filles de ces misérables publicains affluaient sans cesse dans ses salons et ne rougissaient pas d'en faire les honneurs, affichant ainsi publiquement la prostitution dont elles payaient l'indulgence du directeur pour leurs frères et leurs maris.

Le vicomte de Barras n'avait jamais oublié que sa famille était *aussi ancienne que les rochers de la Provence*. Il affectait furtivement une sorte d'étiquette qu'il voulut vainement faire prendre à quelques uns pour de la majesté. Il regrettait en secret sa caste et n'oubliait rien pour faciliter le retour des nobles en France; toutefois il leur faisait acheter cette faveur. Si cet homme pouvait être soupçonné d'avoir eu un autre mobile que son égoïsme, on serait tenté de croire qu'il s'était jeté dans la révolution pour venger les nobles, en inoculant à la république tous les vices de la vieille corruption aristocratique. Il se montra toujours le défenseur des fripons, et on le vit souvent protéger l'incapacité contre le talent. C'est lui qui envoya Fouché en Italie; c'est lui qui s'opposa à la nomination de Moreau; c'est lui qui demanda celle de Schérer au commandement de l'armée d'Italie. Et pourtant de tous les directeurs, Barras fut celui pour lequel l'opinion publique se montra d'abord le plus indulgente : il avait l'art perfide de rejeter toutes ses fautes sur ses collègues.

Cependant l'inflexible probité de Carnot importunait Barras; sa conduite était la condamnation vivante de tous ces désordres. Au 18 fructidor, Barras parvint à écarter ce grand citoyen du maniement des affaires publiques, et alors il crut pouvoir se livrer sans contrainte à tous ses excès. Mais un pareil rôle ne pouvait durer long-temps; l'opinion publique se prononça bientôt contre Barras, et alors ce voluptueux, qui avait au fond de l'âme plus de mollesse que d'envie de dominer par une lutte incessante, songea à quitter le pouvoir sans compromettre sa fortune et ses plaisirs. Il se tourna vers Louis XVIII, avec lequel on assure qu'il avait depuis long-temps une correspondance secrète. Si l'on en croit quelques écrivains, le jour où la conspiration royaliste devait éclater était convenu; et si elle échoua, c'est seulement parce que Siéyes prévint la trahison de son collègue en s'entendant lui-même avec Bonaparte. Selon d'autres, la grande conspiration de Barras se réduirait à une intrigue nouée à son insu entre son secrétaire et le contre-révolutionnaire Fauche-Borel. Quoi qu'il en soit, il est constant par tous les mémoires contemporains que Barras était un homme capable de tout. On a pu soupçonner à tort ce *chef des pourris*, sans être pour cela injuste envers lui. On verra à l'article NAPOLÉON comment, au 18 brumaire, Barras, abandonné de Siéyes et effraye de la nullité de ses autres collègues, donna sa démission et se soumit à la fortune du conquérant de l'Égypte. On voit déjà que l'empereur a eu raison de dire : « La couronne de France était par terre, je l'ai ramassée. »

Barras avait espéré qu'il lui serait permis de rester en France; mais à peine le gouvernement consulaire fut-il établi, qu'il fut contraint de s'exiler. Il obtint son retour pendant les cent jours; mais sa carrière politique était terminée. Il ne fut point banni par Louis XVIII avec les autres conventionnels, et il se retira à Chaillot, où il est mort le 29 janvier 1829.

BARREAU. Barre de bois qui entoure le parquet, et, par extension, l'espace déterminé par cette barre, et de plus, l'ensemble des avocats qui y ont leurs bancs. Cette dernière signification est la plus usuelle; c'est celle sous laquelle nous prendrons ce mot dans cet article.

On ne trouvera pas ici l'histoire des avocats grecs et romains : ces derniers surtout méritent une mention spéciale et détaillée, que nous donnerons aux mots PRUDENS, JUGES, etc. Nous ne nous occuperons que de l'histoire des avocats dans la monarchie française.

Les fils des compagnons du Vercingétorix s'étaient singulièrement adoucis sous la domination romaine : les poètes et les historiens nous racontent des choses merveilleuses de leur luxe, de leur mollesse et de leur industrie. Mais ce qui distinguait surtout ce pays gaulois, c'était un entraînement sans exemple vers les disputes du forum. Ce peuple, vif, ingénieux, querelleur, amoureux de hasards et d'incertitudes, était devenu une pépinière d'avocats et de rhéteurs qui allaient porter dans toutes les assemblées leurs loquaces ambitions. Juvenal appelle la Gaule *nutricula causidicorum* : c'est un fait d'ailleurs rapporté par toutes les histoires, et l'on sait que, sous Tibère, la ville d'Autun contenait quarante mille étudians en éloquence.

Quand les Francs arrivèrent, cet aimable combat de la parole ne leur déplut pas : ils le conservèrent, mais en y ajoutant quelque chose de leur caractère. Après le plaidoyer devant le juge, si la contestation était encore difficile à démêler, les deux adversaires se retiraient en champ-clos, et, au jugement de Dieu, se battaient jusqu'à la mort, jusqu'à l'exaltation du juste.

Ces défenseurs, qui, selon les uns, furent établis au com-

mencement du v[e] siècle, selon d'autres plus tard, nous sont attestés par la loi Gombette et la loi des Lombards, qui les mentionnent, et par les capitulaires de Charlemagne, qui leur prescrivent la science des lois, l'équité et la douceur : *Legem scientes et justitiam diligentes, et mansueti*, etc. (cap. an. 802). On les y appelle *advocati*, *defensores ecclesiarum*, *tutores*, *actores*, *munburdi*, *pastores loiel*, *causidici*. Ces avocats ou plutôt avoues, etaient des laïcs nobles qui se constituaient les defenseurs des églises, des monastères, des villes, des communautés, des provinces : leurs fonctions ne consistaient pas seulement à les représenter et à les défendre en justice, mais encore à administrer les biens, à surveiller les actes publics, à recevoir les donations et les legs pieux, à conduire à la guerre les vassaux des monastères, qui étaient obligés de fournir des soldats au roi. Des grands seigneurs, des rois recherchèrent l'honneur de cette haute protection. — Ces avoueries disparurent bientôt et furent érigés en fiefs : quelques uns de ces avoués devinrent vassaux de leurs cliens, ou se convertirent en *vidames* : il y en avait encore de ces derniers dans les villes d'Amiens, de Gerberoy, de Laon, etc., vers le milieu du XVIII[e] siècle.

Outre ces defenseurs speciaux, il en était pour le public qui se chargeaient, moyennant un salaire, de soutenir en justice les causes des particuliers. On les appelait en latin *clamatores*, que les auteurs font dériver du mot celtique *clam* ou *cloin*, action; et en français, *plaidours*, *plaideurs*, *conteurs*, *avant-parliers*, etc.

Sortons de ces ténèbres et de ces incertitudes, et hâtons-nous d'arriver à saint Louis.

Au commencement du XIII[e] siècle, s'élevait au milieu de la France un pouvoir indecis, que les peuples saluaient du nom de royauté; pâle et mélancolique figure, par momens resplendissante du reflet de ses destinées lointaines; animée du vague désir de faire la civilisation du monde, mais triste comme la prévision d'une longue lutte, sans cesse agenouillée devant Dieu pour lui demander les moyens et le pouvoir de faire ses volontés. Cette royauté avait en ce moment deux adversaires, la noblesse et le pape : la première, bien que largement saignée par les croisades, avait encore assez de force pour étreindre et étouffer dans les replis de son immense vassalité son beau seigneur le roi; le second, serviteur des serviteurs de Dieu, étendait sur la France, sa fille aînée, un bâton pastoral qui était un sceptre reel, fouillant dans tous les détails de l'administration, gênant incessamment l'action de la puissance : « Omnis mundus intelligat et cognoscat, quia » si potestis in terrâ ligare et solvere, potestis in terrâ imperia, regna, principatus, ducatus, marchionatus, comitatus et omnium hominum possessiones pro meritis cuique tollere et concedere..... Si enim spiritualia judicamus » quid de secularibus non posse credendum est? » (Bulle d'excommunication de Grégoire VII.)

La royauté cherchait autour d'elle ceux qui devaient l'aider dans la lutte : elle voyait, d'un côté, le peuple des campagnes, sombre et farouche, livré à toute l'exaltation de la superstition et de la faim, prêt à s'élancer pour éventrer ses maîtres, ou sauver la France, JACQUES et JEANNE, substance vierge et éternelle d'héroïsme et de dévouement merveilleux; —de l'autre, le peuple commerçant et industrieux des villes, franc, généreux, adroit, peu tolérant, faisant ses affaires lui-même, se donnant toutes sortes d'immunités, aimant le roi, espérant en lui, et pour le moment attendant patiemment son jour d'initiation.

La royauté cherchait alors un auxiliaire qui n'effarouchât pas, un principe de force qui, sans vaincre précisément, pût soumettre et miner, quelque chose qui agît sourdement et qui ne pût pas laisser de prétexte à une rupture éclatante et ouverte, un mélange adroit de raisonnement et de violence, un levier pour remuer et dégager, et non une hache pour couper, ou une hérésie pour interrompre le catholicisme. La noblesse et le pape ne devaient ni ne pouvaient encore être detruits.

Voilà ce que la royauté sentait confusément, en la personne de saint Louis, voilà ce qu'elle cherchait au commencement du XIII[e] siècle : ces moyens et ces ministres d'affranchissement, elle les trouva dans une classe de laïcs obscure et ignorée. Il faut encore reprendre les choses d'un peu plus haut.

La France était couverte d'un grand nombre de juridictions différentes : la justice émanant de la souveraineté, à ce titre, roi, ecclésiastiques, en tant que possesseurs de fiefs, et seigneurs, tous avaient leurs tribunaux particuliers; le roi traînait de plus à sa suite une commission d'hommes choisis, qu'on appelait parlement, plus occupés de matières publiques que de matières privées, s'assemblant irrégulièrement à certains jours de l'année, et jugeant en dernier ressort. Les hauts barons et les ecclésiastiques composaient le parlement presque en entier; les autres étaient des laïcs, docteurs en théologie, ayant étudié les lois du temps. Il y avait à cette époque le droit féodal, le droit canonique et le droit civil. Tout cela était un chaos : son intelligence constituait une science très compliquée, qui se hérissait encore de toutes les difficultés de la procédure devant les trois espèces de juridictions. Les légistes du temps connaissaient en outre quelque chose des lois romaines, lorsqu'un grand évènement dans l'histoire de la jurisprudence vint révéler toute la *collection justinienne*.

Dans le pillage d'Amalfi, un soldat trouva un jour un énorme manuscrit : comme il était fort beau, il le porta à Clothaire II, empereur d'Allemagne, alors en guerre contre Roger, roi de Sicile, pour deux prétendans à la papauté, Innocent et Anaclet. — C'était un beau livre avec une couverture peinte de plusieurs couleurs, d'une écriture parfaite, appartenant, selon les apparences, à un habile Grec du VI[e] siècle. Ceci se passait en 1133, et ce manuscrit, c'étaient les QUINQUAGINTA VOLUMINA DIGESTORUM VEL PANDECTARUM. Clothaire le donna en présent à la ville de Pise, qui venait de lui rendre un service signalé, et ne se réserva que quelques copies.

Toutes les histoires attestent l'enthousiasme que cette découverte répandit dans le monde des jurisconsultes. L'Italie, l'Allemagne, la France, adoptèrent la nouvelle législation : les commentateurs, Irnerius en tête, s'abattirent sur la bonne substance des lois romaines. Nous verrons plus tard le manuscrit d'Amalfi, adoré, littéralement, ayant un culte particulier. Il va sans dire que les légistes négligèrent tous les droits connus pour le droit romain. Le pape s'inquiéta de cette idolâtrie et de cette défection. Un concile de Tours defendit, en 1180, aux *religieux profès* de s'échapper des cloîtres pour étudier la loi mondaine. En 1225, Honorius III, dans sa décrétale *super specula*, lançait cette defense : *Firmiter interdicimus et districtius inhibimus ne... quisquam docere vel audire jus civile præsumat : et qui contra fecerit non solum a causarum patrociniis interim excludatur, verum etiam episcoporum excommunicationis vinculo innodetur.*

Le résultat de cette grande colère de Rome fut d'écarter les ecclésiastiques et de laisser la place libre aux légistes laïcs. Ceux-ci s'adonnèrent à leur aise à l'étude du droit romain, s'exaltèrent et se fortifièrent à la contemplation de sa belle latinité et de son admirable logique, dont Erasme et Leibnitz s'émerveillaient encore plusieurs siècles après. Le droit romain fut proclamé *la raison écrite*, *la vérité*, *la lumière*, son autorité devint générale dans la pratique, et personne ne songeait à soutenir que Justinien n'était pas l'empereur. Rome n'était plus; mais le génie de ses *prudens* se levait de son tombeau, et tout mutilé par les barbares et fausses interprétations, mais toujours doué d'une impérissable beauté, inspirait encore les réformes et les bienfaits des nouvelles législations.

Encore deux mots pour caractériser le droit romain. Presque tous les principes de liberté et d'égalité sont proclamés dans la digeste; l'esclavage et l'exploitation de l'homme par l'homme sont admis, il est vrai, et traités longuement, mais sans être ni défendus, ni excusés: *Libertas est naturalis facultas... Servitus est constitutio* JURIS GENTIUM, *qua quis dominio alieno* CONTRA NATURAM *subjicitur.* — *Quod ad jus naturale attinet, omnes homines æquales sunt.* Les citations seraient innombrables : les minorités n'y sont considérées que comme des protections bienveillantes, des secours accordés à l'incapacité naturelle; les intérêts les plus minimes y sont expliqués et pesés avec le même soin que les grands principes. Les jurisconsultes romains sont d'une inexorable logique; ils développent tous les droits et tous les devoirs jusque dans leurs dernières conséquences, et quand ils touchent à une extrémité que repousse le bon sens ou une notion quelconque d'équité, ils s'arrêtent et sauvent admirablement la logique et l'humanité par un subterfuge philosophique : *æquum est, inhumanum est, inelegans videtur.* Le droit romain laisse complètement dans l'ombre les puissances inferieures; il ne montre jamais qu'un seul et grand pouvoir, le *peuple* ou le *divin César*; et comme l'a observé Herder à ce sujet, le droit romain est excellent *pour combattre les petits tyrans.*

Ce grand mouvement vers les études du droit avait augmenté le nombre des légistes et des avocats, et considérablement accru leur puissance, lorsqu'ils vinrent prendre place dans l'histoire de la civilisation par la première et la plus importante constitution des libertés gallicanes.

Pour enfermer le plus de choses dans le moins de mots, nous diviserons l'histoire des avocats en *histoire extérieure* et *histoire intérieure*.

L'*histoire extérieure* se compose du récit des événements qui ont agi immédiatement sur la position des avocats, des services qu'ils ont rendus à la monarchie française, et des progrès qu'ils ont fait faire aux principes de droit, aux formes judiciaires. Pour ce qui est des formes judiciaires et des principes de droit, c'est une matière que nous traiterons plus complètement et plus convenablement aux articles spéciaux de droit et de procédure.

L'*histoire intérieure* comprend les détails de leur organisation et de leurs usages successifs.

L'influence politique de l'homme de loi ne peut avoir le caractère éclatant et général que l'on reconnaît à l'influence des philosophes. Les avocats sont des hommes éminemment pratiques; leur spécialité consiste dans l'art d'appliquer ou de tendre à appliquer un principe, déjà émis, aux cas particuliers qui se produisent dans le commerce des individus entre eux. La philosophie agit sur les jurisconsultes spéculatifs, tels qu'Ulpien, Domat, Pothier; et comme leur spéculation roule tout entière sur une *théorie d'art*, cette action passe insensiblement de leurs écrits dans les habitudes des avocats et des juges. — D'un autre côté, l'homme de loi est enchaîné au texte, à la lettre écrite, par un invincible entraînement, et il ne faut jamais attendre de lui une résolution trop hardie et surtout spontanée. Il exécute et obéit toujours. — Pour ces motifs et d'autres encore, les hommes de loi ont toujours eu dans les états un rôle peu sensible, difficile à suivre et à constater, mais cependant toujours constant et réel. — C'est en France que les avocats se sont trouvés dans une situation plus remarquable que partout ailleurs.

Histoire extérieure de 1250 *à* 1309. — Saint Louis sentait que pour conserver indépendante et libre la couronne que Dieu lui avait confiée, il fallait s'affranchir des prétentions du pape, et poser une protestation devant ses envahissemens. La noblesse ne pouvait se tenir que dans une lutte de force matérielle; le clergé ne devait pas contredire son chef. Des hommes nouveaux vinrent alors au roi de France et offrirent le premier spectacle d'une guerre politique, sans lances et sans épées; c'étaient les avocats, c'était le droit qui faisait son entrée dans le monde, et, pour la première fois, venait plaider une cause seul et sans la sanction de la force. Craignant peu le pape, détestant cordialement les ecclésiastiques leurs rivaux, faisant fort peu de cas des seigneurs et princes, autres que le roi et l'empereur, les avocats se jetèrent avec ardeur dans la controverse.

D'abord, il parut des discours, des livres, des consultations, une réfutation ingénieuse et détaillée de chacun des chefs des prétentions de Rome : en général, négation absolue de tout pouvoir temporel du pape en dehors de ses états, exaltation et explication minutieuse de tous les droits de la royauté. — C'est de cette époque que date la création de la distinction *entre Rome et le saint-siége*, et de l'*appel* ou *futur concile* des censures du pape. Par la *distinction*, on rendait possible et légitime toute lutte contre le pape : par l'*appel*, on amortissait et éteignait dans ses mains l'excommunication et l'interdiction, ces foudres terribles que Rome faisait gronder incessamment sur la tête des rois.

La réfutation fut longue et heureuse. Le pape sentit la puissance de l'attaque et voulut l'éviter en refusant d'y répondre. Mais les avocats ne l'en tinrent pas quitte à si bon marché, et quelque temps après ils lancèrent contre Rome une déclaration importante et fameuse, une rédaction officielle des libertés gallicanes, l'*Edictum consultissimum* de 1268, que l'on appela plus tard la *Pragmatique-sanction*, en haine des avocats ses auteurs, qu'on designait en latin, à cette époque, sous le nom de *pragmatici*, praticiens. Pour donner une idée de la vivacité de la déclaration, nous ne citerons que les derniers mots de la *Pragmatique* : — *Libertates, franchisias, immunitates, prærogativas, jura et privilegia, innovamus, laudamus, approbamus et confirmamus per præsentes.*

Le coup était mortel ; le pape en porte encore la marque. — Nous nous abstenons d'agiter ici la question des libertés gallicanes, qui doit trouver place dans un autre article.

Les avocats furent si enchantés de leur ouvrage, que depuis lors, jusqu'à la révolution française, ils ont toujours regardé la guerre des libertés gallicanes comme une guerre personnelle.

La victoire de ces *saeans clercs* convenait parfaitement à saint Louis : il avait fait son devoir de roi et de chrétien. Aussi sa reconnaissance fut grande envers les avocats; il les appela autour de sa personne; il leur communiqua les soucis de son administration; il s'occupa de leur donner une existence élevée et précise. Enfin, deux ans après la Pragmatique-sanction, avant de partir pour la croisade, il confia à leurs travaux la collection des lois connues sous le nom d'*Etablissemens* de saint Louis. Quoi qu'il en soit du l'authenticité du recueil que nous avons sous ce titre, la declaration du préambule, le témoignage de Beaumanoir, de Guillaume de Nangis, et surtout les défauts mêmes de la collection, ne nous laissent pas de doutes sur la qualité des *sages hommes et bons clercs* (préamb.) qui ont travaillé à la former (1270).

Le règne de Philippe-le-Hardi (1270-1285) se passa sans événemens intéressans pour l'histoire extérieure ou politique des avocats. Il n'en fut pas de même du règne suivant.

Philippe-le-Bel gouvernait la France depuis quinze ans; travaillant beaucoup à l'agrandissement de ses états, à l'administration intérieure, aux finances, à la police. Fier, dur, impétueux, il sentait incessamment un sceptre qui heurtait le sien, une volonté qui traversait la sienne : c'était toujours le pape, qui renaissait invaincu à chaque nouvelle élection, le pape, qui avait grand appétit de puissance temporelle; le pape, qui ne voulait pas que la personne des ecclésiastiques fût soumise à la puissance séculière; le pape, qui voulait que les biens ecclésiastiques fussent affranchis de toutes contributions, autres que celles qu'il permettrait ou

imposerait lui-même; le pape, qui voulait la collation de tous les bénéfices, grands et petits; le pape, qui avait toujours les mains dans les poches de ses sujets, et touchait au moins la dixième partie de toute succession par la faculté du refus de sépulture, etc., etc., etc... (Voy. Vély, t. VI, pag. 140-146, et *passim*.) Le pape, toujours et partout le pape!! — Philippe-le-Bel méditait de grands projets de victoire et de vengeance, lorsque le Lyonnais Benoît Cayetan monta sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Boniface VIII : un vieillard fougueux, qui avait rêvé l'asservissement des trônes de la terre, peu prudent, plein d'illusion sur l'étendue de son pouvoir, une exagération de Grégoire VII, qui s'empressa d'envoyer en France Bernard de Saisset signifier au roi qu'il eût à se soumettre à ses volontés, ou à tomber raide mort sous une formidable excommunication. — Philippe-le-Bel fit arrêter Bernard de Saisset, et la lutte recommença vive et brûlante. Rome lança ses bulles les plus furieuses; Philippe anima et excita ses hardis avocats : Pierre du Bois, ou Bosco, écrivait que le pape était hérétique; Pierre de Cugnières, parodiant la dernière bulle de Boniface, lui répondait avec toute l'insolence du jeune homme : *Sciat tua maxima fatuitas in temporalibus nos alicui non subesse... secus autem credentes fatuos et dementes reputamus.*

On sait comment finit cette lutte. Le roi de France voulut exécuter le jugement qu'avaient rendu ses hommes de loi, et envoya Sciarra Colonne, un ennemi de Boniface, et Guillaume de Nogaret, célèbre jurisconsulte du temps s'emparer de la personne du pape, pour le conduire à Lyon et le faire déposer dans un concile. On sait comment ce vieillard oublia sa dignité; il s'emporta, il maudit Philippe jusqu'à la quatrième génération. Un ignoble soufflet scella, tristement et pour long-temps, la victoire des libertés gallicanes (1303).

Philippe ne s'en tint pas là pourtant : il voulut justifier son triomphe, et Pierre Belleperche alla présenter à Benoît XI un mémoire apologétique de la conduite du roi, et un effrayant procès s'instruisit contre la mémoire de Boniface VIII; il voulut poser son triomphe définitif, et le saint-siége fut transporté, sous la main du roi, à Avignon (1305, 1306); il voulut avoir pour toujours à ses côtés ses habiles et audacieux défenseurs, et le parlement fut rendu sédentaire dans la bonne ville de Paris, et put lutter avec les hommes savans et rusés qui conseillaient la papauté (1304). »

La translation du saint-siége en France mit les jurisconsultes français en contact avec les jurisconsultes italiens, les plus savans et les plus fins de toute l'Europe : les Français en profitèrent beaucoup : « C'est de là que nous avons appris la » chicane, dit naïvement Loisel, dans son *Dialogue des avo- » cats*, s'il m'est permis d'en parler ainsi, où plus tost que » les duels n'ont plus esté si fréquens en France. »

Le parlement rendu sédentaire à Paris, et devant tenir tous les ans deux sessions de deux mois, assura aux avocats une position élevée : près du trône, autour de la première cour de justice de l'Europe, ils se trouvèrent noblement et lucrativement.

Mais à dater de cette époque, l'action politique des avocats est absorbée dans celle du parlement; l'histoire de cette cour sera désormais l'exposition la plus complète et la plus générale de cette collaboration des hommes de loi et de la monarchie à la conquête de son indépendance et de son unité.

Désormais donc, nous rejetterons au mot PARLEMENT une grande partie de l'*histoire extérieure* des avocats.

Histoire intérieure de 1250 à 1300. — Dans le XIII[e] siècle, il y avait des avocats auprès de tous les tribunaux, en province, à Paris, auprès des bailliages, des sénéchaussées, des officialités, à la suite du parlement, auprès du prevôt de Paris au Châtelet, et enfin auprès du prevôt des marchands à l'Hôtel-de-Ville. Les justices seigneuriales, prevôtés, châtellenies, vigueries, avaient aussi leurs avocats, la plupart errans, peu estimés, poursuivis du nom injurieux d'*écumeurs de procès*.

Pour être avocat, il fallait être de bonne vie et mœurs, ni juif, ni hérétique, ni excommunié, ni noté d'infamie : *Ad patrocinandum excommunicatos non recipiatis.* (Ord. de Philippe-le-Bel du 23 avril 1299.)

Les ecclésiastiques étaient primitivement les seuls avocats, mais les laïcs ne tardèrent pas à s'établir en grand nombre autour d'eux; il paraîtrait que, par un véritable système de concurrence, ils offrirent aux plaideurs leur science à un prix bien inférieur à celui des ecclésiastiques; car l'énormité des exigences de ceux-ci devint bientôt si excessive, qu'il y en eut plusieurs d'excommuniés, et le concile de Latran de 1179, pour finir le scandale, alla même jusqu'à leur interdire toute fonction judiciaire auprès des tribunaux laïcs. — Les religieux ne pouvaient devenir avocats.

Pendant la période que nous parcourons, rien ne nous indique quelles étaient les conditions à remplir pour devenir avocat. Nous voyons seulement dans Beaumanoir que le bailli avait droit d'exclure de son tribunal les individus qui se présentaient sans la capacité nécessaire. Par induction, ce droit devait appartenir à tous les tribunaux.

Outre les avocats, il y avait déjà, dès le règne de saint Louis, des particuliers qui se chargeaient d'obtenir en chancellerie des *lettres de grâce à ploidoyer*, et que l'on désignait sous le nom de *procureurs*. Le droit conféré par ces lettres expirait avec le procès pour lequel on les avait obtenues.

Les avocats, dans ces temps-là, n'avaient pas encore assez d'esprit pour tenir à honneur de rester vilains et roturiers. Ils se prétendaient nobles, et finirent par l'être; mais leur noblesse était toute personnelle et point héréditaire. Les avocats se fondaient d'abord sur deux lois du code de Justinien : *Nec enim solos militare credimus illos qui gladio, clypeis et thoracibus nituntur, sed etiam advocatos...* L'autre loi met les anciens avocats au nombre des comtes et des *clarissimes*. Bartholе écrivait *per decennium effici militem* (*advocatum*) IPSO FACTO. Boutellier, dans sa *Somme rurale*, dit : « Tous sont comptés d'une condition en chevalerie » et advocacerie. » Le maréchal de Vieille-Ville se plaint amèrement dans ses mémoires de la morgue nobiliaire des hommes de loi. Enfin, il est à peu près certain, du moins de nombreux témoignages l'attestent, que Philippe-le-Bel, soit par reconnaissance, soit pour mettre dans son parlement des créatures dévouées auprès des grands seigneurs et grands prélats, indépendans par leur position, créa en leur faveur un ordre de *chevalerie ès-lois*, riche de tous les droits et distinctions de la chevalerie d'armes. Cette chevalerie était conférée par le roi ou par un chevalier délégué, avec les formalités ordinaires, et l'avocat quittait le titre de *maître* pour prendre celui de *messire* et *monseigneur* : « Fait at conseillé par les plus notables avocats... maître Jean » Caunat, monseigneur Des Marets... » (Consul. Boutel, *Somm. rur.*)

Les avocats jouissaient en outre d'un grand nombre de prérogatives particulières. S'il faut en croire Bruneau, en son *Traité des criées*, il y aurait eu un édit en 1299 qui défendait de saisir et vendre les livres des avocats, etc.

Plaidoirie. — Dès qu'il y eut des avocats, il y eut nécessité de régler la plaidoirie. A cet égard, nous trouvons au chap. XIV, liv. II des Etablissemens de saint Louis, que l'avocat ne doit se charger que des causes justes et loyales, doit parler *courtoisement*, réfuter *sans vilenie ne en fait, ne en dit*. L'ordonnance de 1274 de Philippe-le-Hardi, article 10, impose à l'avocat l'obligation de plaider et conseiller avec soin, diligence et fidélité, de ne prendre et conserver les causes qu'autant et jusqu'à ce qu'elles apparaissent justes. En 1291, Philippe-le-Bel répétait plus explicitement les mêmes règles, en y ajoutant la défense de solliciter des intérêts frustratoires, de refuser des remises convenables, d'alléguer des faits faux, de mal interpréter les règlemens et les coutumes. L'avocat jurait sur les Evangiles d'observer

ces obligations : il n'y avait pas d'admission au barreau sans ce serment.

Le juge avait le pouvoir disciplinaire contre toutes les incartades des avocats; il pouvait réprimander et exclure. — Un avocat qui avait pris une affaire en main, ne pouvait plus l'abandonner à la sollicitation de la partie adverse. Déjà à cette époque, on avait très bien compris que dans l'intérêt de l'expédition de la justice, dans l'intérêt de celui qui parle, il fallait être bref et concis.

Honoraires. — Maître Claude Mangot fut un avocat qui mourut pour ne pas bien savoir que la récompense que l'on donne aux avocats s'appelait salaire, et mieux plus tard honoraires; il avait répliqué à son adversaire : « Vous avez assez parlé pour votre avoine! » avoinal L'adversaire se fâcha, le président De Thou fit une réprimande, et le pauvre avocat quitta le palais, languit et puis mourut en peu de jours (1579).

Jusqu'à Philippe-le-Hardi, nous ne trouvons nul tarif des honoraires des avocats; ce silence serait de très bon augure, sans une disposition des Etablissemens qui le gâte un peu : « Ne doit faire l'avocat nul marché à celui pour qui il plaide, » plet pendant, droit le défend en code de *postulando* en » la loi qui commence : *Quisquis vult esse causidicus*, » et ce appartient à loyal avocat. » (Chap. 14, l. 2.) Qu'on remarque en passant cette étrange locution, *droit le défend*: elle révèle l'autorité du droit romain et la qualité du législateur qui parle.

Le 7 mai 1274, il y eut à Lyon un magnifique concile pour le rapprochement de la communion grecque. Les prélats italiens, qui certes n'oubliaient pas la Pragmatique-sanction, firent aux avocats l'insigne honneur de s'occuper d'eux, pour tirer une petite vengeance, et leur arrangèrent un canon par lequel leurs salaires furent limités à 20 livres tournois; ils devaient s'engager par serment à ne jamais recevoir au-delà.

Les avocats, mordus au vif, crièrent, et, comme ils prouvaient fort bien qu'ils étaient victimes de leur dévouement envers le roi, Philippe-le-Hardi, dans son ordonnance de 1274, art. 2, régla l'honoraire proportionnellement avec l'importance du procès et l'habileté de l'avocat, sans pourtant permettre de dépasser la somme de 30 livres tournois (500 liv. à peu près). 30 livres au lieu de 20! un règlement royal au lieu d'un règlement épiscopal!.... Les avocats furent contens et se turent. — Voici comment s'établissait la proportion entre la cause, le salaire et la qualité de l'avocat : « Ils » doivent être payés selon leur état, et ché que la querelle » est grant ou petite, car il n'est pas raison que ung advocat » qui va à un cheval, doit avoir aussi grant journée comme » chil qui va à deux chevaux, ou à trois, ou à plus.... » (Beaumanoir.) — L'estimation est faite par le juge en cas de contestation (id. chap. 5); ce qui prouve qu'autrefois les avocats pouvaient sans honte réclamer leurs honoraires en justice.

Serment. — Les avocats s'engageaient par un serment à observer toutes les obligations qui leur étaient imposées relativement aux juges, aux plaideurs, à la partie adverse et à son défenseur. — Philippe-le-Hardi, dans son ordonnance de 1274, art. 4, veut que ce serment soit prêté sur les saints évangiles et renouvelé chaque année. Philippe-le-Bel, par son ordonnance de 1291, répéta cette disposition, et établit de plus que celui qui se refuserait au serment, serait interdit du barreau jusqu'à ce qu'il l'eût prêté.

Costume. — Rien ne distinguait à cette époque les avocats des autres personnes d'un rang élevé : une soutane ou longue tunique, avec un manteau ou robe par-dessus, d'abord sans manches, agrafée sur l'épaule, de manière à laisser libre la disposition du bras droit; la coiffure était aussi celle de tout le monde, un bonnet d'étoffe. — Les avocats ont toujours eu le droit de parler couverts. — Il ne doivent se découvrir que pour lire des pièces ou des conclusions, parce que dans ce moment ils font office de procureur, dont autrefois ils étaient ordinairement assistés pour ces cas-là.

Les avocats avaient la barbe rase, la chevelure longue sur les épaules et couvrant le front jusque sur les yeux. Les prêtres firent de grands efforts pour ramener la chevelure des avocats à la forme courte et arrondie de la chevelure cléricale; *criniti, eic tondeantur*, disait un concile de Londres : *ut pars aurium appareat et oculi non tegantur*. Les avocats ne voulurent pas de cette chevelure d'esclave.

Usages. — Parmi les usages du temps, un des plus remarquables c'était le *combat judiciaire*: aboli (en partie) dans le pays d'*obéissance-le-roi*, il était en vigueur dans tous les autres pays de la France. — Les avocats plaidaient pour et contre l'admission du duel, et venaient ensuite assister au combat pour aider leurs cliens de leurs conseils et quelquefois de leurs bras.

L'avocat qui demandait et proposait le duel jetait au milieu de l'audience un gant, le gage de bataille; mais il devait le faire avec les plus grandes précautions, et surtout bien se garder de s'identifier un seul instant avec sa partie... « Hugues Farbrefort, dit Loisel, plaidant une cause de duel, et ayant proposé pour Armand de Montaigu contre Emery de Durefort, qu'il ferait preuve de son faict par son corps en champ de bataille, sans dire expressément que la preuve s'en ferait par le combat de sa partie, il fut en danger d'entrer lui-même en combat et moqué par la compagnie, tant on estait alors formaliste en telles causes. »

Biographies. — Dans l'intervalle que nous parcourons, vivaient des hommes dont la France a encore le droit de s'énorgueillir :

PIERRE DE FONTAINE, auteur du *Conseil à son ami* ou *Livre de la reine Blanche*, dont lui-même dit dans sa préface : *Nus luy enprit oncques mais cette chose dont j'ay.* « Il fit un grand usage des lois romaines, dit Montesquieu, son ouvrage est le résultat de l'ancienne jurisprudence française, des Etablissemens et de la loi romaine. » Il était l'ami particulier du roi, et l'aidait *à rendre la iustice.*

PHILIPPE DE BEAUMANOIR, auteur des *Coutumes et usages de Beauvoisie, selon ce qu'il couroit au temps que cest livret fut fes; c'est assavoir l'an de l'incarnation notre Seigneur*, 1283. Montesquieu appelle l'ouvrage de Beaumanoir un *admirable ouvrage*. — Il concilia l'ancienne jurisprudence française avec les Règlemens de saint Louis.

GUI FOUCAUD DE SAINT-GILLES, qui fut avocat secrétaire du roi, puis se fit ecclésiastique, devint évêque, archevêque, cardinal, legat d'Angleterre, et enfin, en 1265, pape sous le nom de Clément IV.

IVES DE KAERMARTIN. Celui-ci est devenu saint; il est le patron des avocats; on ne connaît guère que lui dans l'ordre des avocats qui ait mérité l'honneur de la canonisation.

GUILLAUME DURAND, auteur du *Speculum juris.*

JEAN FABER, que Balde appela le *docteur fondamental.*

GUILLAUME DU BREUIL, qui, en 1330, donna le *Stylus curiæ parlamenti.*

PIERRE DE CUGNIÈRES, celui qui avait parodié la bulle *Scire te volumus*, un des plus ardens défenseurs des libertés gallicanes. Il porta un coup terrible à la juridiction des évêques par l'introduction de l'*appel comme d'abus*. Les évêques s'en vengèrent comme ils purent : dans le XVII[e] siècle, on voyait encore en dehors du chœur de Notre-Dame, au milieu d'une représentation de l'enfer, une petite figure rouge que le peuple appelait *Pierre Coignet*, et « à laquelle, dit Loisel, les bonnes femmes et les petits enfans vont attacher des chandelles, afin de lui brûler le nez par derision. »

Histoire extérieure de 1316 à 1460. — En 1316, Louis-le-Hutin était mort laissant une fille en bas âge; Philippe, son frère, allait monter sur le trône, lorsque les ducs de Bourgogne et le comte de la Marche protestèrent, sous prétexte que

Jeanne, fille du roi défunt, n'était exclue du trône par aucune loi. Dans tous les états de l'Europe, les femmes étaient admises à l'hérédité de la couronne, et l'on ne pouvait rien trouver en France qui contredît une telle marche, ni dans le droit, ni dans l'usage, puisque le cas se présentait pour la première fois, au moins depuis les temps de quelque organisation certaine. Les avocats et le parlement crurent devoir préserver la France des règnes capricieux des femmes; ils inventèrent qu'il y avait une loi fondamentale, une loi ancienne apportée par les Francs, la *loi salique*, dont personne alors n'avait entendu parler (abrégé chron. du prés. Hénault, t. 1), quelque chose de vénérable et de saint. Et en vérité, cette loi salique disait, tit. 62 : *De terrâ verò salicâ nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat.* — L'autorité du parlement et des avocats était si grande, qu'il ne vint à l'esprit d'aucun des intéressés que *terra salica* ne signifiait que maison et enceinte de la maison; les deux princes abandonnèrent leurs espérances ambitieuses, et Philippe V le Long, monta tranquillement sur le trône.

A la mort de Charles IV, successeur de Philippe V, la même question se souleva encore sur les effets et l'application de la loi salique. Charles IV ne laissait qu'une fille, et la couronne devait passer à Philippe de Valois, son plus proche parent, par les mâles; mais Edouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle, sœur du roi défunt, se trouvait ainsi le neveu de Charles IV, et réclamait la couronne à l'exclusion de Philippe de Valois, qui était d'un degré au-dessous, disant que la loi salique ne rendait les femmes inhabiles à la succession de la couronne qu'à cause de leur faiblesse, et que par l'effet de la représentation se trouvant, lui, fils d'Isabelle, à sa place héréditaire, la raison de faiblesse n'existait pas contre sa personne mâle, et que par conséquent, etc.. C'était là une question de représentation, et les avocats prouvèrent par le fait et le droit que le représentant ne peut jamais avoir que les droits du représenté; or, le représenté étant exclu, inhabile, etc... Une assemblée solennelle des grands du royaume, déclara « que toutes et » quantes fois une femme était déboutée d'une succession, » comme de fief noble, les fils qui en venaient étaient aussi » forclos. » Cette déclaration passa dans la pratique (voir Loisel, Inst. cout.); Philippe de Valois fut roi de France sans nulle opposition. — C'est un spectacle qui satisfait, au milieu de ce rude moyen âge, que de voir la paisible discussion prononcer efficacement entre des rivaux puissans et ambitieux.

Les avocats étaient arrivés au comble de leur prospérité, lorsque de grands malheurs fondirent sur la France et les frappèrent rudement. — Jean abusait du peuple, gaspillait les finances, n'était qu'un homme d'armes, mécontentait tout le monde (1350). En 1356, il perdit la bataille de Poitiers, et fut fait prisonnier : le dauphin, Charles de Normandie, jeune homme de 19 ans, eut entre les mains la France à mener. Le besoin majeur de sommes énormes, stipulées pour la rançon du roi, nécessita la convocation des célèbres états-généraux de 1356.

Quand le soleil va se lever, il n'est pas encore sur l'horizon; mais déjà ses rayons réfractés par l'atmosphère nous le montrent large et rouge : ainsi, avant 89, de temps en temps apparaissait le peuple.

Les avocats, tous attachés à la cour, dans la jouissance des honneurs, riches, bien vêtus et bien montés, furent rudement éprouvés : la commune, séante à l'Hôtel-de-Ville sous la direction de Marcel, prevôt des marchands, cassa le parlement, en créa un nouveau, chassa tous les avocats qui entouraient le régent, en tua plusieurs, et entre autres Regnault d'Acy, honnête et habile jurisconsulte. D'un autre côté, la Jacquerie courait les campagnes.

Deux ans après (1358), Paris était las de la révolte : Marcel fut assassiné, et Alphonse et Jean Pastouret, deux anciens avocats, allèrent chercher, au nom du peuple de Paris, le régent retiré à Charenton. La paix assurée au dedans, le régent s'occupa à l'établir au dehors par le traité de Bretigny : deux avocats, Guillaume de Dormans et Jean Desmarets furent employés aux négociations

Le sage et politique Charles V aimait beaucoup les avocats : il les honora, les initia à tous ses efforts de consolidation, et s'en remit à eux dans toutes les affaires les plus importantes.

Il avait laissé, par son ordonnance de 1374, un conseil de régence qui devait assister son fils Charles VI, dans le cas où lui succèderait avant sa majorité. L'évènement justifia sa prudence; mais la rapacité des oncles du jeune roi la rendit inutile (1380). L'exécution de 1374 excita quelques dissentimens qui s'éteignirent dans une décision arbitrale rendue par quatre avocats parlementaires. Toutes les précautions furent vaines. Les impudentes exactions des curateurs du roi soulevèrent la terrible émeute, dite des *maillotins*. Après quelques delais, Charles entra avec une armée dans Paris et l'écrasa. Les oncles profitèrent de la réaction pour assassiner plus ou moins juridiquement les meilleurs amis de la couronne, Guillaume de Sens, Jean Desmarets, Jean Filleul, Jacques du Châtel, Mailly Doublé, etc., tous avocats.

Nous sommes dans une tempête politique, au milieu de laquelle les avocats n'apparaissent qu'individuellement avec les vaincus, les vainqueurs : nul évènement pour eux d'un intérêt général. Entraînés à la suite des parlemens cassés, recréés, enlevés, ils subissent la condition de toutes les choses sociales, en temps de désordre, l'incertitude et l'oscillation. Leur histoire extérieure, d'ailleurs, depuis Philippe-le-Bel, est extrêmement absorbée par celle du parlement.

Histoire intérieure de 1316 à 1460. —

Vous usez de toute noblesse,
Vous êtes francs de servitutes,
Plus que n'est le droit d'institutes;
Vous avez votre chapelain
Pour chanter la messe au matin;
A partir de votre maison
Vous êtes toujours en saison,
Vous avez paradis en terre.

EUSTACHE DES CHAMPS.

L'existence des avocats s'était élevée et était devenue régulière par l'effet d'une protection spéciale et de nombreuses ordonnances. — Les avocats se divisaient en *consultans* (consiliarii), *plaidans* (proponentes) et *écoutans* (advocati novi, audientes). (Ord. du 11 mars 1344.) — Les consultans étaient les anciens avocats, ayant au moins dix années de tableau, et pour la plupart, par conséquent, chevaliers ès-lois. Des costumes différens les distinguaient : les avocats consultans portaient une longue soutane noire, recouverte d'un mantelet d'écarlate rouge, doublé d'hermine, relevé par les côtés et retenu sur la poitrine par une agrafe : ils avaient seuls le droit de s'asseoir sur le banc fleurdelisé, qu'on appelait le premier banc. Les avocats plaidans avaient le mantelet d'écarlate violette très long et relevé sur les côtés. Les avocats écoutans portaient sur la soutane noire un mantelet d'écarlate blanche.

C'est au XIVe siècle que paraît remonter l'habitude conquise par les avocats de se faire appeler un *ordre*. Leur noblesse personnelle, leur importance réelle, leur réunion sur des rôles particuliers, dûrent aisément les amener à la petite usurpation du titre d'ordre au lieu du titre de *corps*. — On ne connaît pas d'origine positive à cette innovation : Voltaire, avec sa légèreté ordinaire, la rapporte au commencement du XVIIIe siècle (1730); mais malheureusement pour son assertion, Pasquier et autres écrivains aussi antérieurs au XVIIIe siècle parlent plusieurs fois de l'ordre des avocats.

Comme nobles, comme composant un ordre, les avocats

s'étaient interdit toute espèce d'occupation incompatible avec la qualité de chevalier.

C'est dans l'ordre des avocats que se recrutaient, par une élection accompagnée de la confirmation royale, tous les membres du parlement et autres fonctionnaires d'administration judiciaire; c'est ce qui apparaît formellement et textuellement des ordonnances de 1320 et 1446, rendues, l'une par Philippe-le-Long, l'autre par Charles VII, après les perturbations de la guerre civile et de la guerre étrangère. Depuis 1320, le parlement était tout entier aux jurisconsultes laïcs: les barons et hommes d'épée, rêvant chasse et bataille au beau milieu des plus subtiles argumentations, dont ils ne comprenaient rien, avaient quitté la partie, de guerre lasse. — D'un autre côté, par son ordonnance de 1319, Philippe-le-long avait exclu les prélats du parlement : « *Le roi se fait conscience de eulx empêcher au gouvernement de leurs spiritualités.* »

Cet état de choses avait fait vivement sentir le besoin d'épurer l'ordre, et de déterminer des conditions de science, des garanties d'expérience et de moralité. — Le jeune avocat presenté au serment par un des anciens, le plus souvent par un chevalier ès-lois, subissait préalablement deux examens, l'un pour constater sa capacité et l'autre sa moralité. Admis alors seulement à la prestation du serment, le jeune candidat devenait avocat écoutant et ne faisait point encore partie de l'ordre : après quelques années de fréquentation aux audiences (*per sufficiens tempus*), le candidat, ainsi examiné, éprouvé, était inscrit au tableau, et compris dans l'ordre.

En 1345, le parlement rendit un règlement disciplinaire dont un des articles nous apprend que l'on devait encore faire un choix parmi ces avocats ainsi assermentés et inscrits : « *Ponantur in scriptis nemine advocaterum, deinde, rejectis non peritis, eligantur ad hoc officium idonei et sufficientes.* »

Les qualités que les juges voulaient trouver dans les candidats étaient nombreuses et parfois étranges. Guillaume du Breuil en énumère plusieurs relatives à la taille, à la contenance, à l'expression du visage, des yeux, de la bouche, aux éclats de la voix, etc.

Solidaire envers le public de la considération et de l'éclat de l'ordre, chaque avocat se trouvait sous la surveillance générale et active de ses collègues et de ses juges. Cette surveillance, se manifestant par des *réprimandes publiques ou à huis clos*, des *suspensions temporaires*, des *restitutions* et des *radiations du tableau*, s'exerçait sur l'observation de tous les devoirs d'un avocat à l'égard des juges, de ses collègues, des parties, des plaideurs, etc. L'avocat, qui avait répudié la défense d'une partie indigente ou poursuivie par un puissant adversaire, était puni de la plus grande peine, l'expulsion du barreau. C'était là de la bonne chevalerie appliquée.

Costumes.— Dans le XIV[e] et le XV[e] siècle, les hommes de ville et de guerre avaient pris les habits courts, les cheveux courts, les habits et les cheveux de l'action et de la bataille. Les avocats conservèrent la longue soutane et le long manteau : la chevelure fut moins obstinée et se fit ronde et cléricale. La mode pourtant toucha aussi aux manteaux des avocats : elle leur donna d'abord d'assez forts *retroussis* sous le coude, et alla jusqu'à leur attacher des manches. Quant à la coiffure, les avocats avaient rejeté l'*appendice* de leurs chaperons sur l'épaule, ou bien l'avaient noué autour du cou : ils ne conservèrent que la calotte, dite *bourlet*, d'où l'on a fait *bonnet; par un doux eschangement de l'un à l'autre*, dit Pasquier.

Plaidoirie. — Philippe-le-Long n'avait pas oublié qu'il devait la couronne aux avocats : pour rehausser leur profession, il rendit plusieurs ordonnances qui réglaient la convocation des chambres du parlement, les audiences, les plaidoiries, les délibérations. Philippe-le-Long désigna certaines causes pour être plaidées en sa présence. Cette faveur insigne solennisait les séances parlementaires. (Ordonn. de 1318, 1319, 1320.)

Vers 1329, Philippe-de-Valois régularisa les avocats du Châtelet, et établit pour eux le serment et le tableau.

En 1344 et 1345, parurent à la fois une ordonnance royale et un règlement disciplinaire qui organisèrent plus explicitement les formalités des épreuves, la prestation de serment. A mesure que nous avançons dans l'histoire intérieure des avocats, nous voyons se lever et grandir le memorable reproche de diffusion, de répétition, de loquacité, de bavardage. En 1345 : « Facta et rationes, replicationes... inutiles... emittendæ. » — En 1365 : « Le juge ne doit pas entendre plus de deux fois l'avocat. — L'avocat sera bref *sous peine de punition.* » Enfin, en 1446, même menace de *punition exemplaire* contre l'avocat trop prolixe; et, pour rendre la menace plus terrible, la taxation de la peine est laissée à l'arbitrage du juge, celui qui avait écouté.

Honoraires. — Dans ces deux siècles, nous ne trouvons que deux ordonnances relatives aux salaires des avocats : encore celle de 1314 ne fait que répéter la fixation des honoraires dans la proportion de la gravité de la cause, de la qualité de l'avocat et des moyens du client, dans la limite de 30 livres tournois; et celle de 1415 ne concerne que les avocats beaucoup moins considérés du Châtelet.

Il y a pourtant à cet égard un trait assez saillant qui exprime probablement un préjugé populaire. En 1390, Du Guesclin était venu solliciter en personne de l'argent pour ses soldats : « Bertrand, dit le roi, je ne suis que un seul homme; si, ne puis pas estriver contre tous ceux de mon conseil; mais dedans trois jours ferai deffermer un coffre où vous pourrez trouver 20,000. — Hé Dieu! se dist Bertrand, ce n'est qu'un déjeûner. Que ne faites-vous saillir ces grants sommes de deniers de chaperons fourés : c'est-à-savoir des prélats et des avocats, qui sont des *mangeurs de chrétiens.* » (*Mém. rel. à l'hist. de Fran.* t. IV, p. 476.)

Biographie. — Les avocats les plus célèbres de cette époque sont : ARNAUD DE CORBIE, un des conseillers de la régence qu'avait laissée Charles V; RÉGNAULT D'ACY, massacré en sortant de chez le dauphin par les révoltés de Marcel. Le régent, dans une lettre au parlement, l'appelle *avocat-général* (du public), de *Monsieur* (du roi) et *de nous* (le régent). PIERRE DU PUYSET, massacré en 1358 dans une mutinerie des Parisiens; JEAN et GUILLAUME DE DORMANS; le premier devint évêque et cardinal; le second, Guillaume, fut « employé par le dauphin (1359) à faire entendre au peuple, assemblé au Palais, les grandes et déraisonnables demandes, que fesoit le roi d'Angleterre, pour la délivrance du roi Jean; » il fut aussi ministre plénipotentiaire au traité de Bretigny; JEAN DESMAREST, un des plus actifs et des plus fidèles conseillers de Charles V, employé au traité de Bretigny et dans plusieurs autres circonstances politiques, comme l'alliance avec le roi de Navarre, la décision arbitrale sur l'étendue et les conditions de la régence des quatre oncles du jeune Charles VI. En 1383, il avait apaisé, par son autorité et son énergie privée, l'émeute des maillotins; avec l'aide d'Arnaud de Corbie, il était parvenu à sauver Paris de la colère du roi, qui guerroyait en Flandres contre Artevelle, lorsqu'un second soulèvement appela définitivement le roi à Paris. Le vertueux Jean Desmarets fut compris dans une fournée de révoltés, sous prétexte qu'il avait toujours été respecté par ceux-ci, et partant qu'il était secrètement des leurs : il mourut calme et fier, victime de la vengeance des ducs de Bourgogne et de Berry qu'il avait blessés par sa décision arbitrale. Froissard raconte qu'il prit « saintement congé du peuple dont la graigneure partie pleuroit pour lui. » Vingt-quatre ans après sa mort, ses os furent enterrés en l'église Sainte-Catherine du

Val-des-Écoliers avec ceux de son épouse. Avant la révolution on voyait encore leurs effigies relevées en bosse à main gauche du chœur. Jean Desmarets a laissé des *décisions* estimées. JEAN JUVENAL DES URSINS, un homme comme le précédent, bon pour le conseil et l'exécution. Prevôt des marchands dans les circonstances les plus difficiles, il fut aimé et obéi du peuple, et rendit au dauphin, depuis Charles VII, des services surprenans : il faut lire l'histoire des Ursins..... « Bref, dit Loisel, qui raconte tout cela » dans son dialogue des avocats, il fit lui seul, en une » semaine, plus que dix mille hommes de guerre et cent » des meilleurs conseillers de la France n'eusent pu faire. » Ce Jean Juvenal des Ursins fut père d'une glorieuse famille. Après ces deux hommes, nous n'en voulons plus citer qu'un, c'est RAOUL DE PRESLE, bâtard d'un Raoul de Presle que l'on avait mis en prison pour l'empêcher d'aller défendre son ami Enguerrand de Marigny devant la commission de Vincennes. Le bâtard Raoul de Presle était un avocat aussi, grand ami de Charles V, très souvent enfermé avec lui. On pense que c'est avec lui que Charles V travailla au fameux *Songe du verger*, défense et explication royale des libertés gallicanes.

Histoire extérieure, de Louis XI à la révolution de 89 (1462-1789). — Sous Louis XI, il se passa un évènement pénible pour les avocats. La Pragmatique-sanction fut révoquée avec des démonstrations injurieuses pour les rois qui l'avaient fondée, et pour les hommes qui la regardaient comme une œuvre personnelle. Louis XI poussa l'oubli de sa dignité, de ses intérêts, jusqu'à livrer à Pie II l'original de la Pragmatique-sanction, tout nouvellement confirmée et signée par son père Charles VII (1438). « *Constitutio quædam*, écrivait Louis XI, *in regno nostro quam pragmaticam vocant... quæ in seditione et schismatis tempore nata sit... te jubentem sequimur... utera in regno nostro potestate tuâ...* » Un mannequin simulant la Pragmatique-sanction fut promené dans la boue des rues de Paris, et brûlé au milieu des huées.

Le parlement et les avocats furent outrés de ce parricide indécent : pour la première fois, le parlement fit acte législatif, et refusa l'enregistrement de l'ordonnance royale. — La Pragmatique-sanction continua à faire loi fondamentale.

Quelque temps après, Louis XI fit une donation du comté et vicomté de Beaumont, qui formait une dépendance du domaine royal.

L'inaliénabilité du domaine royal fut consacrée par le refus d'entérinement : le roi menaça, mais en vain ; le refus fut obstiné et vainqueur.

Louis XI mourut (1483), peu regretté des avocats et des parlementaires. Ce roi avait porté dans toutes les parties de l'administration de son royaume un esprit de fraude et de supercherie. Il avait escamoté à la justice bien des têtes par son goût pour les exécutions clandestines.

En 1516, François Ier et Léon X signèrent, à Boulogne, le *Concordat français*, importante modification de la Pragmatique-sanction, emportant une reconnaissance indirecte de la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII. Le soulèvement fut immense au palais et à l'université : l'université suspendit ses cours et ses sermons ; le parlement refusa d'abord obstinément l'enregistrement ; mais il finit par céder aux menaces, aux intrigues du cardinal Duprat, et consentit à l'enregistrement. Il alla même jusqu'à s'interposer pour réprimer une révolte des écoliers et de quelques avocats qui accusaient le parlement de lâcheté et de trahison.

Le règne de François fut désastreux pour tout le monde en France. Quant aux avocats, il les avilit et les déshonora en leur enlevant la voie d'élection pour entrer au parlement, et en établissant la vénalité des charges. Pourtant, en 1525, les avocats et les parlementaires avaient sauvé la régence de la mère du roi de la révolte qui avait rugi dans Paris à la nouvelle de la captivité de François. En 1527, dans l'assemblée des notables que François Ier avait convoquée pour subvenir aux sommes énormes promises pour sa liberté, les parlementaires et les avocats avaient, dans un mouvement d'enthousiasme, demandé d'être affranchis du privilége qui les déchargeait de toute contribution. François Ier trouva sa capitale tranquille et ses deux millions d'écus d'or. Puis il oublia tout cela, et reprit sa vie misérable au milieu de ses courtisans et de ses maîtresses. Seulement quelques remords lui firent rendre, en 1546, un édit par lequel il abolissait la vénalité des charges pour l'avenir.

Le barreau n'a plus de vie politique ; il agit dans le parlement et avec le parlement. A cette cour appartient, jusqu'à la révolution, de donner son nom à tous les actes de noble et vigoureuse protestation contre les envahissemens de Rome, les prétentions des grands seigneurs, les démembremens du domaine royal, l'énormité des impôts, et tous les attentats aux droits de la nation.

La réforme et l'imprimerie donnèrent un élan extraordinaire aux études de jurisprudence ; la France devança l'Italie et l'Allemagne, et se plaça la première dans l'histoire de la science du droit. Cujas, Dumoulin, Doneau, Brisson, les deux Pithou, Godefroy, etc., étaient les héritiers d'Ulpien, de Paul, de Papinien, etc.

Après l'impression des livres d'église, on pensa à l'impression des livres de droit, et notamment de celui qui était le modèle et le père de toute science juridique, au manuscrit de Justinien. Mais voici ce qui était arrivé. Florence avait été jalouse de Pise, et en 1406 elle avait volé à sa rivale le précieux manuscrit. Elle l'avait placé dans le palais de la république, dans un sanctuaire magnifique, avec une belle couverture de pourpre, garnie de bossettes et d'agrafes d'argent, avec une plaque de même métal à tous les angles. Les Bernardins le veillaient, et on allait le visiter comme une sainte relique à certains jours de l'année. Les moines se tenaient debout avec des flambeaux allumés, la tête inclinée dans l'attitude de l'adoration ; le premier magistrat de la république présidait à la cérémonie, la tête découverte.

On conçoit qu'on ne put pas se procurer un tel manuscrit. Il fallut se contenter de collationner les copies pisannes et autres.

En 1593, pendant la guerre de Henri IV contre les ligueurs, à la question de religion se trouvait mêlée une question légale de successibilité au trône : on prétendait la loi salique abolie.

Les avocats, qui ont toujours tenu à leurs traditions, se souvinrent qu'ils l'avaient produite, et tout-à-coup, après quelques assemblées secrètes du parlement, parut, le 28 juin 1593, ce fameux arrêt qui déclara la loi salique loi constitutionnelle, fondamentale ; Henri IV légitime successeur de Henri III. Les maisons de Lorraine, d'Autriche, de Savoie, d'Espagne, la Ligue, la fanatique Ligue, tout le monde fut dans la stupeur. Henri leva une dernière difficulté, il abjura (25 avril 1593), et fut sacré roi de France.

Dans le XVIIIe siècle, en 1727, on sait le schisme que produisit la bulle *Unigenitus* au sein de l'Église romaine. Les avocats et les parlementaires s'étaient déclarés contre la bulle. L'évêque de Senez, vieillard pacifique, venait de publier une instruction pastorale qui ne donnait que médiocrement dans les tendances ultramontaines des unigénitaires. On résolut de faire un exemple de ce tiède partisan, et on le déposa dans un concile tenu à Embrun, qu'on appelait malignement le *conciliabule d'Embrun*. — La France parut s'intéresser au pauvre évêque, et cinquante avocats signèrent en sa faveur une consultation dont les journaux du temps ont retenti. Les evêques dénoncèrent la consultation à la cour, qui n'y prit pas garde, et les choses parurent en rester là. Mais la haine était toujours ardente ; tous les jours des ecclésiastiques unigénitaires équivoques étaient déposés par jugement de l'officialité, et tous les jours le

parlement, saisi de la question par un appel comme d'abus, relevait le condamné des effets du jugement. C'était intolérable, la guerre ouverte une seconde fois ! Quarante avocats jetèrent aux évêques une seconde consultation plus forte et plus explicite que la première (1730). Les évêques n'avaient pas les rieurs pour eux ; ils voulurent avoir l'exil et la bastille ; ils cabalèrent, et le cardinal-ministre, Fleury, signa un ordre de rétractation. Se rétracter ! Tous les avocats, le bâtonnier en tête, signèrent la consultation, plus développée encore, et se portèrent solidairement responsables de tous ses principes et conséquences. Le cardinal-ministre lut la consultation, trouva que les avocats n'avaient pas tout-à-fait tort, ne comprit pas bien pourquoi il les avait condamnés quelques jours avant, et fut enchanté de révoquer les mesures prises contre eux. Le public trouvait l'aventure fort plaisante. Voici comment en parle Voltaire, qui n'aimait pas les avocats : « Ils signèrent une déclaration très éloquente, dans laquelle ils expliquèrent les lois du royaume. Ils cessèrent de plaider jusqu'à ce que leur déclaration, ou plutôt leur plainte eût été approuvée par la cour. Ils obtinrent cette fois ce qu'ils demandaient. De simples citoyens triomphèrent, n'ayant pour armes que la raison. » (Hist. du Parl.) — De nouveaux efforts, de nouvelles intrigues jetèrent la cour dans le parti des évêques contre les avocats : ceux-ci suspendirent leurs fonctions, disant qu'ils étaient déshonorés, et que le public ne pouvait pas se confier à des hommes déshonorés. — Le cardinal-ministre exila les avocats, puis les rappela, et l'attention publique se tourna ailleurs.

En 1750, les prêtres avaient inventé une atroce vexation ; ils distribuaient des billets à leurs unigénitaires, et au lit de mort, ils refusaient les saints sacremens aux chrétiens qui n'avaient pas de ces billets à exhiber. Le parlement fut l'organe de l'indignation publique ; il déclara qu'il suspendait toute espèce de service, excepté celui de maintenir la tranquillité contre les entreprises du clergé. — La cour exila le parlement, ramassa quelques conseillers dociles et en fit une cour royale ; mais les avocats, les procureurs refusèrent d'y venir remplir leurs fonctions, et la chambre royale dut se séparer elle-même, au milieu des risées de tout Paris. — La cour rappela le parlement (1754).

En 1770, Louis XV trouvait l'opposition du parlement, si sage et si mesurée, trop forte, trop hautaine pour son oreille délicate ; le parlement, c'était la seule bouche par laquelle parlait encore la vieille nationalité française ; cet aïeul de Louis XVI avait des velléités de despotisme oriental. Nous verrons à l'article PARLEMENT l'histoire de la révolution opérée par Maupeou

Les avocats ne voulurent pas séparer leur cause de celle du parlement, et refusèrent de comparaître à la commission dite *parlement-Maupeou*. Le rusé ministre ne s'arrêtait pas en si beau chemin ; il communiqua à cent procureurs la qualité d'avocat *du* parlement. Le public ne pouvait guère avoir confiance en ces avocats de subite fabrication, et s'obstinait à attendre les vrais avocats, les avocats *au* parlement. — Il y avait encore les avocats *en* parlement ; on désignait ainsi les individus qui ayant rempli toutes les conditions d'inscription au tableau, s'adonnaient à d'autres fonctions. Ces dénominations donnèrent lieu à ce quatrain qui courut les salons :

Amis, d'*au*, d'*en* et *du* voici tout le mystère :
On découvre dans *au* la gloire et les talens ;
Des *du* les griffes sont l'apanage ordinaire ;
Le duc et le faquin comptés *en* parmi ses gens.

Ne plus parler, ne plus se pavaner en public, ne plus avoir les mains dans des dossiers, s'éteindre dans l'oubli à côté d'une chose détruite, tout cela avait véritablement miné l'héroïque résolution de rester fidèle au malheur du parlement détruit. Le besoin produisit les premières défections, puis elles devinrent assez nombreuses pour permettre au parlement-Maupeou de fonctionner et même de briller par l'éclat de son barreau.

On sait comment, à son avènement au trône, Louis XVI (1774) voulut faire un acte agréable à la nation et rétablit l'ancien parlement qu'on commençait à vivement regretter. — Le parlement rétabli fut fidèle à la voix de révolte qui avait plaidé pour sa renaissance ; on sait la lutte ; le parlement n'avait reparu qu'un moment pour porter les premiers coups mortels à la monarchie et tomber avec elle.

Les états-généraux arrivèrent à Paris et firent les grandes et étranges choses que nous savons.

Les barreaux de France avaient envoyé à l'œuvre régénératrice 183 de leurs membres, tous animés de l'esprit révolutionnaire le plus vif et le plus ardent qui ait jamais fait se lever un peuple.

En 1790, un ordre judiciaire tout nouveau remplaça celui des parlemens et détruisit complètement l'ordre entier des avocats.

Ce furent les avocats eux-mêmes qui, dans une réunion secrète, votèrent à l'unanimité l'abolition absolue et complète de l'ordre. La création de petits et nombreux tribunaux allait faire pousser sur tous les points de la France des myriades de barreaux, sans éducation, sans tradition, sans discipline, avilissant et dégradant leurs belles fonctions et leur antique noblesse : le seul moyen d'échapper à la solidarité de cette malheureuse postérité, c'était de mourir tout entiers avec leurs noms, leurs usages, leur costume et leur ordre. La résolution fut unanime, et le 2 septembre 1790, au grand étonnement du public qui ne comprenait rien à cette défaite sans murmure, disparurent du monde les anciens avocats de France, *maître Troncher* étant bâtonnier.

Histoire intérieure de 1462 à 1789. — La profession d'avocat est définitivement déterminée. Toute personne de bonne vie, qui n'est ni juive, ni excommuniée, ni frappée d'une condamnation infamante, peut devenir avocat. Les protestans n'ont cessé d'être habiles à le devenir qu'à dater de la triste époque de la révocation de l'édit de Nantes. — Les religieux sont incapables de tout emploi séculier, et les femmes n'ont jamais pu paraître en justice que dans quelques cas, pour elles-mêmes et jamais avec la qualité d'avocat, de procureur.

La profession d'avocat est incompatible avec les fonctions industrielles, commerciales. — Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'on a fixé l'âge auquel on pouvait être avocat. La déclaration du mois d'août 1682 ne permettait la première inscription en droit qu'à l'âge de 18 ans. — La déclaration de novembre 1699 la permit à l'âge de 16 ans accomplis. — Charles VIII rendit en 1490 la première ordonnance connue qui ait exigé des études préalables ; on n'admettait à la prestation du serment que ceux des candidats qui présentaient des certificats constatant qu'ils avaient étudié cinq ans dans une université française, et qu'ils y avaient pris leurs degrés en droit civil et canonique. — Ce temps d'études fut réduit à une année (1661), puis à trois années (1679), puis à deux années (1690), enfin à trois années (1700). — On pouvait obtenir des dispenses d'études, *ætatis beneficio*... Le candidat présentait au plus ancien avocat les pièces qui justifiaient de sa capacité. A jour indiqué, le matin, audience tenante, sur la requête de cet avocat, qui avait examiné les pièces, le récipiendaire en robe, debout, le bonnet à la main gauche, levait la main droite, s'il était laïc, la posait sur son cœur s'il était ecclésiastique, et jurait l'observation de tous les règlemens et ordonnances.

Stage. — Nous avons vu un règlement du parlement qui établissait pour les jeunes avocats un temps de stage indéterminé, pendant lequel ils étaient appelés *écoutans*. — L'arrêt de 1693 fixe ce stage à deux années ; en 1751 il fut de quatre années.

Après ce temps seulement on était admis à l'inscription de son nom sur le *tableau*.

Tableau. — C'était une liste, par rang d'ancienneté, de tous les avocats exerçant près d'une cour. L'ordonnance de 1667, art. 10, lui donna un caractère légal : « ... Rejette de » la taxe des dépens toutes écritures non signées par un avo» cat plaidant, du nombre de ceux inscrits sur le tableau qui » sera dressé tous les ans, et qui seront appelés au serment » qui sera fait aux ouvertures. » (Voyez aussi Arrêt de règlement de 1693.)

Bâtonnier. — La communauté des procureurs et l'ordre des avocats s'étaient réunis dans la confrérie de Saint-Nicolas; et comme le bâton du saint se portait chez le chef des avocats, par honneur, on lui donna le titre de *bâtonnier*, qui lui resta, et qui est consacré même par le décret de 1810 et l'ordonnance de 1822. — La première occasion où il soit parlé du bâtonnier relativement à l'ordre des avocats, c'est dans l'affaire de 1602 dont nous allons parler. — La nomination du bâtonnier se faisait le 9 mai de chaque année et pour un an seulement; elle était purement élective. Ses fonctions consistaient à former le tableau, à présider le conseil disciplinaire, à représenter les avocats, à les défendre, etc.

Plaidoirie. — Nous trouvons reproduits avec beaucoup de vivacité, dans les ordonnances et les règlemens parlementaires, les reproches de prolixité contre les plaidoyers des avocats.

Dans le XVIe siècle, l'éloquence du barreau subit un autre malheur, mais seulement passager et accidentel, la manie de l'érudition. Les citations des arrêts, ordonnances, coutumes, lois romaines, ne suffisaient plus; cette belle antiquité latine et grecque, sortie des cloîtres et des bibliothèques, avait saisi tout le monde d'un amour et d'un engouement sans bornes: les avocats ne croyaient pas avoir parlé convenablement s'ils n'avaient pas entremêlé et bigarré leurs discours de citations virgiliennes, horatiennes, homériques, cicéroniennes, etc... La phrase était un monstre : commencée en français, elle s'enflait, s'élevait en grec, et se terminait en latin. La mémoire remplie de preceptes, d'axiomes, de sentences, *ils produisaient* tout ce qu'ils savaient; semblables à ces sauvages du Nouveau-Monde, qui se paraient au hasard de tout ce que les Européens leur laissaient de bardes et colifichets étranges et inconnus pour eux, les avocats prenaient tout ce qu'ils pouvaient de Sénèque, Lucain, Démosthènes, les Pères de l'Église... et au barreau tout cela passait dans les discours, les répliques, les tripliques, pêle-mêle; tout cela étincelait en guise d'éloquence. Un avocat qui s'appelait Le Tourneur fut humilié; il latinisa son nom, et se fit connaître sous le nom de *Versoris*.

Dans le siècle de Louis XIV, l'éloquence du barreau se fit, comme toute chose, grave, contenue, pompeuse, riche, mais régulière et décente. Patru mérita les éloges du législateur du Parnasse.

Dans le XVIIIe siècle, arriva la *tirade* philosophique. Une sensibilité sans bornes, une vertu et une honnêteté incomparables, une haine des tyrans digne de Brutus et de Timoléon, une vaste indécision sur toutes les questions importantes, un mépris imperturbable et souvent exagéré des préjugés et de la superstition, une innocence d'Agnès sur le véritable esprit historique des temps passés : voilà ce qu'était l'éloquence du barreau au XVIIIe siècle, mais au reste sincère et dupe d'elle-même. Toutefois des entrailles d'un sujet, du fond de cet esprit de révolte général, de cet amour de choses nouvelles, s'échappaient souvent de mâles accens forts et simples, de la bonne et réelle éloquence; car enfin, parmi ces avocats, il y en avait qui s'appelèrent plus tard de grands noms.

Nous n'avons pas besoin de dire que les défauts du plaidoyer écrit étaient les mêmes que ceux du plaidoyer parlé.

Honoraires. — En 1600, un ami de Sully avait été maltraité par un avocat, dont le ministère lui avait coûté 1500 écus d'honoraires; il s'en plaignit. Sully fut indigné, et en parla aux gens du parlement, qui rendirent, le 6 mai 1602, un arrêt par lequel l'art. 161 de l'ordonnance de Blois était remis en vigueur, et contraignait les avocats à *écrire et parapher de leur main ce qu'ils avaient reçu pour leur salaire*. — Ceux dont on rognait les griffes, ceux dont on insultait les nobles prétentions à l'honneur et à la probité; tous enfin, par intérêt ou par indignation contre une defiance injurieuse, tous à l'unanimité refusèrent d'obtemperer, et menacèrent la cour de suspendre leurs fonctions si elle persévérait dans son arrêt. La cour leur répondit en leur offrant l'alternative de se soumettre ou de se désister de leur profession. Tous les avocats, trois cent sept, jeunes et vieux, les jeunes soutenant les vieux, bâtonnier en tête, vinrent processionnellement, et deux à deux, signer au greffe la déclaration de désistement et deposer leurs chaperons.

Enfin le roi termina la querelle : il rendit une déclaration (le 25 mai), par laquelle tout en maintenant l'arrêt de la cour, il déchargeait les avocats de leur désistement et de toute menace de contrainte pour l'avenir; à peu près ceci : « Je suis le roi, je vous ordonne d'obéir; mais vous pouvez » très bien ne pas obéir. » Les avocats comprirent parfaitement qu'une loi sans sanction n'est pas une loi, qu'il fallait épargner la susceptibilité de la cour, et s'en tenir là. Voici comment Sully parle de cet évènement dans ses mémoires : « Le parlement accorda l'arrêt qu'on *lui demandoit*: mais les avocats, au lieu de s'y soumettre, allèrent, au nombre de trois ou *quatre cents*, remettre leur chaperon au greffe, ce qui fut suivi d'une cessation d'audience. Il se fit un murmure presque général dans Paris, sutout de la part des *pédans* et des *badauds*... Soit qu'il (le roi) se fût laissé aller aux sollicitations ou ébranler par la nécessité de joindre ce nouveau trouble à ceux qui agitoient déjà l'interieur du royaume, il consentit que, pour cette fois, l'arrêt *demeurât sans effet*... » (1602, t. IV.)

Serment. — A l'entrée de Henri IV à Paris, il y eut, le 31 mai 1594, une solennelle prestation de serment par les avocats et les procureurs : la formule en est longue, et rappelle toutes les dissensions. C'est le premier serment politique que nous connaissions; encore n'était-il qu'extraordinaire.

Costumes. — Le manteau des avocats, d'abord retroussé aux bras, puis ouvert à la place des bras, avait fini par avoir des manches; il était retenu par la simarre, et laissait voir la soutanelle noire. La chemise se *rabattait* autour du cou; de là s'est formé le *rabat*. Le bonnet, qui avait remplacé le chaperon jeté sur l'épaule, avait quatre cornes, distribuées à égale distance, ce qui lui fit donner le nom de bonnet carré; sous le bonnet on avait adopté la calotte noire de Louis XI.

Sous François Ier, les robes prirent la forme large et ample qu'elles ont conservée : les jeunes avocats firent des efforts vers un costume plus moudain, mais on les réprima.

La cour, par imitation du roi, portait la barbe longue : le parlement la proscrivit chez lui comme dissolue; car à cette époque il n'y avait que deux sortes de personnes qui eussent le menton barbu, les courtisans pour plaire au roi, et les malfaiteurs pour déguiser leur figure. Les fonctionnaires publics qui avaient charge à la cour et au palais étaient très embarrassés.

Cinquante ans après, le grave parlement donna un exemple de l'instabilité des choses humaines, de l'omnipotence de la mode : les hommes qui avaient obtenu de François Ier lui-même un arrêt contre la barbe, en adoptèrent une exagérée.

A cette époque, en 1590 à peu près, les avocats avaient la robe de *drap*, de *serge* ou *rasette*, rouge pour les cérémonies, noire pour l'usage journalier.

Dans le XVIIe siècle, la barbe était longuement et largement en possession des mentons les plus respectables,

lorsqu'un jeune homme devint roi : Louis XIII ne put présenter à ses sujets que deux moustaches horizontales sur la lèvre supérieure, accompagnées d'une troisième en *pal* sous la lèvre inférieure. On sentit qu'il n'était pas décent de trop protester contre le menton royal, et toutes les barbes s'en allèrent poliment, au grand désespoir des magistrats, qui crurent qu'ils en seraient assis beaucoup moins gravement. — Louis XIV monta sur le trône encore tout jeune; il s'accommoda des moustaches, et ne réforma un peu que celle de la lèvre inférieure, qu'il réduisit à un tout petit bouquet, dit *la royale*. Quand Louis XIV grisonna, il coupa toutes ses moustaches, et les Français lui firent la galanterie de se les couper aussi.

Pendant le règne de Louis XIII, nous n'avons pas fait attention à deux petits coins de cheveux appliqués aux deux côtes de la tête, et attachés aux bords de la calotte noire; un troisième coin avait été ajouté sur le derrière de la tête. Eh bien! voici ce que ces petits coins étaient devenus! Au commencement du XVIIIe siècle, quand au palais on cherchait un avocat, un président, etc., on le trouvait enseveli, enterré sous une immense crinière d'emprunt, une énorme perruque; on eût dit une niche dans laquelle on encadrait tout vivant un homme : symbole effrayant d'immobilité, de lourdeur, de tout ce que l'esprit d'arrêt et de stationnement a de plus baroque et de plus faux!! — Le haut de la chemise rabattu avait reçu le triste accompagnement de la cravate, ornée de dentelles : la cravate et la perruque avaient le même génie.

A l'avènement de Louis XV, on était las de porter ces espèces d'ornemens, et on les mo lifia : la perruque devint plus légère, et la cravate fit place au rabat proprement dit.

Vers la fin du XVIIIe siècle, les avocats portaient des robes moins amples, le manteau était sans simarre, et se fermait sur le devant par des boutons. Le costume était noir, d'étamine, de soie ou de velours. Les bonnets carrés, taillés en cône, étaient surmontés d'une houppe de soie flottante. La chevelure, naturelle ou artificielle, était bouclée, poudrée, et descendait sur les épaules.

Biographie. — Dans l'époque dont nous nous occupons, les avocats sont devenus extrêmement nombreux, et une biographie, même très abrégée, est difficile à faire. La plupart des histoires du barreau que nous connaissons s'étendent avec complaisance sur les mérites des divers avocats, sur la comparaison de leur éloquence. Ceux qui ont lu La Harpe et Marmontel se souviennent de Lemaître et de Patru : nous n'en citerons donc que quelques uns; nous demandons pardon aux illustres morts dont nous ne parlons pas.

JACQUES MARÉCHAL, auteur du Commentaire de la Pragmatique-sanction, honnête et vertueux avocat de la fin du XVe siècle. Dumoulin l'appelle *doctissimus et experientissimus in hoc senatu*...

NICOLAS BATAILLE. « Le plus grand légiste du royaume de France, bonne personne, qui fut fort plaint, *et non sans cause*. » C'est la chronique scandaleuse de Louis XI qui parle ainsi. Bataille mourut à quarante-quatre ans de la douleur que lui causa l'infidélité de sa femme.

JEAN BOUCHARD. En 1517, il plaida avec tant de violence contre le concordat, que François Ier le fit mettre à la tour du Louvre, et avec si grand honneur, que sa postérité, dit Loisel, s'en ressent encore aujourd'hui (en 1602).

MATHIEU CHARTIER. Habile avocat : *Consultissimum totius ordinis nostri, nemine dissentiente* (Dumoulin). « Il étoit comme l'oracle de la ville, tant à cause de son savoir, expérience et long usage, que de sa prud'hommie et intégrité de sa vie. On disoit de lui qu'il donnoit tous les mois 100 fr. à la boîte des pauvres (Loisel) » (1500).

CHARLES DUMOULIN, un des jurisconsultes les plus profonds et les plus métaphysiciens des temps modernes. Il ne resta que peu au barreau, où il ne réussissait pas, et se livra à la composition écrite. Son style violent et rude est du fer.

PIERRE SÉGUIER, qui était à Dumoulin ce que la forme est au fond : Séguier se faisait donner par Dumoulin, avec quatre ou cinq écus, des raisons, des motifs, des argumens; puis arrangeait tout cela de manière que Dumoulin lui-même en était émerveillé.

LEFERON. Cet avocat était très savant en généalogies, et sa réputation lui valut la connaissance de François Ier. Ce qu'il retira de l'amitié du roi lui fit probablement faire de sérieuses réflexions sur la réalité de toute généalogie. La célébrité de Leferon n'est pas celle d'un savant; on sait qu'il était mari de la *belle Feronnière*.

Sous François Ier paraissent les DE THOU : de vingt-un enfans, tous du même père, trois, Christophe, Augustin, Augustin II, père de l'historien, occupent une place honorable dans les barreaux du temps.

PIERRE AYRAULT, auteur du Traité de l'ordre et institution judiciaire, Paris, 1576; — de la Puissance paternelle.

RENÉ CHOPIN, ardent ligueur. JEAN DAVID, premier rédacteur de l'acte de la Sainte-Ligue; avocat qui plaidait toutes les causes. Il fut assassiné en allant porter à Rome les clauses de la Ligue.

CLÉMENT DUPUIS, père de Claude Dupuis, un des plus savans hommes de son siècle. — GODEFROY, HOTMAN (jurisconsultes). — JEAN LEMAITRE, premier moteur de l'arrêt du 28 juin 1593. — LOISEAU, LOISEL (jurisconsultes). — ÉTIENNE PASQUIER (né à Paris en 1528, mort en 1615. — LOUIS SERVIN. OMER TALON.

Dans le XVIIe siècle, on remarque ANTOINE ARNAUD, MARTIN HUSSON, JEAN-MARIE RICARD, ANTOINE LEMAITRE, PATRU, JEAN GAUTHIER, ETIENNE DE RIPARFOND, etc., etc.

Dans le XVIIIe siècle, la liste est immense : nous n'extrairons du tableau que ceux dont nous connaissons quelque chose : BOUCHER D'ARGIS (1705), HENRI COCHIN (1706), FRANÇOIS BOURJON (1710), PIERRE-FRANÇOIS MUYARD DE VOUGLANS (1741), LEGOUVÉ, LOISEAU DE MAULÉON, etc.

De quelques usages particuliers. — Les avocats au parlement de Paris ont toujours été dans l'usage de se communiquer mutuellement, dans un procès, toutes les pièces de quelque importance, sans récépissé ni inventaire. C'est ce qu'on appelle la *communication des sacs*. Cet ancien usage, dont Loisel rend un témoignage honorable : « Il n'y » a pas d'exemple, qu'il en soit jamais arrivé aucun inconvénient; » cet usage, dis-je, proclame toute la puissance d'une tradition de droiture et de probité.

Les avocats étaient exempts de la collecte des tailles et autres impositions publiques. Le cabinet d'un avocat était regardé comme un asile sacré, dans lequel un huissier ne pouvait venir faire aucune signification aux cliens qui y étaient en consultation. — Un avocat avait le droit de faire éloigner de sa demeure les artisans dont le métier occasione un bruit incommode, etc. Les avocats avaient un jour de la semaine auquel il donnaient publiquement des consultations à tous les pauvres qui se présentaient, sans en recevoir aucun honoraire. Ces *consultations de charité* se faisaient dans la bibliothèque des avocats donnée par M. Riparfond; d'ailleurs, les avocats ont toujours eu pour maxime qu'il était infâme de refuser son ministère à quiconque en avait besoin.

De nos jours, on a dit que le grotesque et le bouffon sont à côté de toute chose humaine. Cette observation s'applique aux avocats particulièrement. Dans presque toute la France, il s'était introduit l'usage de plaider, le jour du Mardi-Gras, une cause propre à faire rire, une accusation d'impuissance, une question d'état, une demande en paiement de frais de gésine, etc... Ces affaires s'appelaient *causes grasses*; c'était une immense occasion de scandale et de sales facéties.

Ce malheureux usage ne fut detruit que par le premier président Verdun (1611-1627). Chassée du parlement, la *cause grasse* alla s'ébaudir à la *basoche*, et ne disparut qu'avec elle.

Du barreau moderne. — La révolution avait frappé l'ordre des avocats, en haine de sa corporation, de ses priviléges, de son alliance intime et fraternelle avec les parlemens; et les avocats avaient secondé leur destruction dans la noble ambition de n'avoir pas à traîner devant le tribunal de l'histoire la responsabilité d'une descendance douteuse et illégitime. — Dispersés pendant la révolution, les avocats s'acheminèrent isolement vers des missions diverses : les uns se jetèrent dans la fournaise ardente où se coulait le nouvel ordre social; les autres pratiquèrent les details de l'administration; quelques uns, retirés au Marais, continuèrent obscurément leur vie et leurs habitudes, donnant des consultations, assistant devant les tribunaux les plaideurs et les accusés politiques.

L'École de droit avait été detruite presque en même temps que l'ordre des avocats, et cependant la nouvelle organisation judiciaire avait multiplié les *défenseurs officieux*. C'était une erreur de penser qu'on n'avait pas besoin d'étudier le droit pour l'appliquer; n'avoir pas besoin d'études une *théorie d'art!* Le manque d'enseignement juridique devint sensible. Déjà s'étaient fondées l'Académie de Législation et l'Université de Jurisprudence, lorsque le decret du 22 ventose an XII rétablit l'École de droit. Le cours ordinaire des études devait être de trois ans, etc. Cette même loi rétablit les avocats, leur tableau et le serment; l'art. 38 finit en promettant un règlement pour « l'exécution de la présente loi, et notamment pour tout » ce qui concerne la formation du tableau des avocats et » la discipline du barreau. » — Une loi du 2 nivose an XII » avait rendu aux avocats et avoués « la toge de laine fermée par devant, à larges manches, la toque noire (plus » du bonnet carré), la cravate pareille à celle des juges, » et les cheveux longs ou courts. »

Napoléon n'aimait pas les avocats, comme on sait : un avocat était pour lui la personnification de tout ce qu'il y a de bavard, de faible, d'inutile, de tracassier. Jeune, regardant faire la révolution, il avait vu des avocats mêlant du bruit et des embarras à tous les malheurs. A l'armée, il y avait des avocats qui voulaient apprendre à des officiers d'artillerie à pointer un canon, à placer une batterie. Puis, Napoléon voulait avoir, pour ses desseins, toutes les forces et toutes les volontés d'un grand peuple fondues en une seule force et en une seule volonté, la sienne; et il craignait cette guerre des avocats, latente, invisible, à coups de petites paroles, pas assez forte pour qu'on pût la saisir et l'écraser, pas assez nulle pour qu'on dût la négliger. Aussi, voyez comment Napoléon écrivait à Cambacérès à propos d'un projet de loi, trop favorable aux avocats : « Le décret est » absurde, il ne laisse aucune prise, aucune action contre » eux : ce sont des factieux, des artisans de crimes et de » trahisons. Tant que j'aurai l'épée au côté, jamais je ne » signerai un pareil décret; je veux qu'on puisse couper la » langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. » C'est sous cette influence très immédiate et très directe que parut le décret du 14 décembre 1810. Précédé d'un magnifique éloge de la profession d'avocat, ce décret qui institue le tableau, le bâtonnier, le conseil de discipline, le serment des avocats, et leurs différens droits et devoirs; ce decret, dis-je, prive les avocats de toute existence, de toute force collective, et les place sous la dépendance du ministère public : c'est le procureur-general qui convoque les avocats pour l'élection du bâtonnier et des membres du conseil de discipline; c'est lui qui choisit ce bâtonnier et ces membres du conseil de discipline parmi les candidats désignés. L'avocat ne peut plaider hors du ressort de la cour près de laquelle il est inscrit, sans la permission du ministre de la justice. Enfin, ce grand ministre de la justice a le droit exorbitant d'infliger aux avocats, de son autorité privée, les peines disciplinaires : l'*avertissement*, la *censure*, la *réprimande*, l'*interdiction temporaire*, la *radiation du tableau*.

Mais la plus grande iniquité de ce décret, ce n'est pas tout cela, c'est le *serment politique*. En 1594, nous avons vu les avocats prêter un serment politique, mais extraordinairement et comme sujets : il n'y avait pas de raisons pour les excepter. Napoléon, dans ses inutiles efforts vers un gouvernement despotique, a créé le serment politique; et le gouvernement représentatif de la restauration et celui de 1830 ne l'ont pas effacé! C'est une absurdité et un non-sens qui hurle de se trouver côte à côte avec le principe de nos lois et de notre gouvernement, la souveraineté de la volonté de tous; c'est une honte qui marque au front tout avocat à son entrée au barreau. Placé entre l'alternative de manquer la carrière à laquelle il a consacré sa jeunesse ou de prêter serment, le licencié jure fidélité, et il entre dans la vie publique par une lâcheté ou par un mensonge à la face de Dieu et des hommes : une lâcheté; car il ne peut aliéner sa liberte, sa raison, son droit d'examen, ses droits de citoyen; un mensonge, car il est possible d'avoir à vingt ans des intentions et des projets incompatibles avec la fidélité et l'obéissance à un homme quel qu'il soit. Ajoutez à tout cela que ce serment politique est parfaitement inutile; car on trouve ordinairement dans la nécessité qui l'impose une excuse à ce qu'on veut bien ne pas appeler un parjure : c'est ainsi qu'une chose sainte est incessamment souillée, le serment; qu'une flétrissante habitude gagne incessamment nos mœurs, le parjure!!

En 1822, M. de Peyronnet fit au roi un rapport sur une ordonnance projetée et vivement réclamée. Jamais promesse ne fut plus pompeusement annoncée et plus complètement manquée. Le barreau allait retrouver ses beaux jours, et le decret de 1810 allait être réformé dans toutes ses mesures les plus inusitées et les plus offensantes. Il n'en fut rien.

L'ordonnance du 20 novembre 1822 est celle qui régit actuellement les avocats; nous allons la parcourir avec les dispositions qui complètent cette législation spéciale.

Tableau. — Les avocats sont inscrits sur le tableau, et répartis en colonnes dont le nombre est proportionné au nombre des avocats; 2 colonnes pour 20 avocats, 3 pour 35, 4 pour 50, 7 pour 100 et plus. — La répartition est faite par les anciens bâtonniers et le conseil de discipline, réunis sur la convocation du ministère public, et elle peut être renouvelée tous les trois ans, sur l'ordre de la cour royale, à la réquisition du ministère public ou à la demande du conseil disciplinaire. — Un avocat ne peut être inscrit sur le tableau d'une cour qu'en exerçant réellement près de cette cour. — Le tableau, imprimé chaque année, est deposé au greffe de la cour à laquelle sont attachés les avocats inscrits (art. 1-6).

Conseil de discipline. — Le conseil de discipline est composé des anciens bâtonniers, des deux plus anciens avocats de chaque colonne, d'un secrétaire choisi parmi les avocats ayant au moins dix ans d'exercice et trente ans accomplis. — Le bâtonnier et le secrétaire sont nommés par le conseil de discipline à la majorité absolue des suffrages, et renouvelés à chaque année judiciaire, sur la convocation du ministère public.

Une ordonnance du 27 août 1830 a changé les dispositions précédentes. — ART. 1. Les conseils de discipline seront élus directement par l'assemblée de l'ordre, composée de tous les avocats inscrits au tableau. L'élection aura lieu par scrutin de liste et à la majorité relative des membres présens. — ART. 2. Les conseils de discipline seront provisoirement composés de cinq membres, dans les siéges où le nombre des avocats inscrits sera inférieur à trente, y com-

pris-ceux où les fonctions desdits conseils ont été jusqu'à ce jour exercées par les tribunaux.... De sept, si le nombre des avocats est de trante à cinquante, et de neuf si le nombre est de cinquante à cent; de quinze, s'il est de cent ou au-dessus; de vingt et un à Paris. — Art. 5. Le bâtonnier de l'ordre sera élu par la même assemblée et par scrutin séparé, à la majorité absolue, avant l'élection du conseil de discipline.

Le bâtonnier est chef de l'ordre, et préside le conseil de discipline. — Dans les tribunaux près desquels il n'y a que vingt avocats, les fonctions du conseil disciplinaire sont dévolues au tribunal de première instance, qui nommera annuellement, le jour de la rentrée, un bâtonnier choisi parmi les avocats compris dans les deux premiers tiers du tableau.

Le conseil de discipline statue sur les difficultés relatives à l'admission au stage, à l'inscription sur le tableau, surveille l'honneur et les intérêts de l'ordre, et applique les mesures autorisées par les règlemens. — Il réprime d'office ou sur les plaintes qui lui sont adressées, les infractions des avocats inscrits. — Les peines disciplinaires sont : l'*avertissement*, la *réprimande*, l'*interdiction temporaire*, qui ne peut excéder le terme d'une année, *la radiation du tableau*.

L'avocat inculpé doit être entendu ou appelé avec délai de huitaine. La tribunal de première instance, remplissant les fonctions du conseil disciplinaire, ne peut prononcer une des peines précédentes que sur l'avis écrit du bâtonnier.

Toute décision emportant interdiction temporaire ou radiation, doit être soumise au procureur-général qui en surveillera l'exécution; le procureur-général peut demander expédition des décisions emportant avertissement ou réprimande.

L'avocat interdit ou rayé peut interjeter appel devant la cour du ressort; le droit d'appel contre toute décision disciplinaire appartient aussi au procureur-général. — L'appel doit être interjeté, à peine de déchéance, dans les dix jours, à dater de la communication de la décision disciplinaire.

Les cours prononcent sur l'appel en assemblée générala et dans la chambre du conseil. — Saisies par l'appel, les cours peuvent aggraver la peine prononcée par le conseil disciplinaire, d'office ou sur la réquisition du procureur-général.

L'avocat réprimandé ou interdit est inscrit au dernier rang de la colonne dont il fait partie.

Le conseil de discipline exerce, en outre, son autorité dans les limites un peu larges d'un article comme celui-ci : « Les conseils de discipline sont chargés de maintenir les sentimens de fidélité à la monarchie et aux institutions constitutionnelles, et les principes de modération, de désintéressement et de probité sur lesquels reposent l'honneur de l'ordre des avocats. — Ils surveillent les mœurs et la conduite des avocats stagiaires (art. 14). — L'article 43 de l'ordonnance de 1822 complète ces dispositions particulières.

Ces attributions du conseil disciplinaire sont en dehors du droit qu'ont les tribunaux de réprimer les fautes commises à leur audience par les avocats, en dehors des actions particulières qui peuvent compéter contre les avocats au ministère public, ou aux parties civiles (art. 7 29).

Stage. — Le stage est de trois années, et peut se faire en diverses cours, pourvu qu'il n'y soit pas interrompu pendant plus de trois mois; il peut être prolongé par le conseil de discipline. Les avocats stagiaires ne peuvent plaider ou écrire dans une cause qu'avec une attestation d'assiduité délivrée par les deux membres du conseil disciplinaire appartenant à la colonne à la suite de laquelle les stagiaires se trouvent inscrits. — Dans le cas où le tribunal de première instance remplit les fonctions disciplinaires, l'attestation d'assiduité est délivrée par le président et le procureur du roi. — Les stagiaires ayant atteint leur 22e année sont dispensés de cette obligation (art. 30-36).

Dispositions générales. — Les licenciés, à leur réception par la cour royale, prêtent le serment suivant : « Je jure d'être fidèle au roi, et d'obéir à la charte constitutionnelle, de ne rien dire ou publier, comme défenseur ou conseil, de contraire aux lois, aux règlemens, aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'état et à la paix publique et de ne jamais m'écarter du respect dû aux tribunaux et autorités publiques. »

Autrefois, les avocats pouvaient plaider dans toute la France, avec un simple *exeat* que le bâtonnier leur donnait pour constater leur qualité. Le décret de 1810 avait établi : Art. 10. Que les avocats inscrits au tableau dans une cour impériale étaient admis à plaider dans toutes les cours et tribunaux du ressort, et qu'ils pouvaient, avec la permission du grand juge ministre de la justice, aller plaider hors du ressort de la cour impériale ou du département où ils étaient inscrits. L'article 39 de l'ordonnance de 1822 renchérit sur cette absurde restriction; il n'y a rien comme les abus et les empiètemens pour grandir et grossir vite. Voici cet art. 39 auquel s'attachent tristement les souvenirs des accusés de Colmar, le souvenir de Berton, etc... Les avocats inscrits aux tableaux de nos cours royales pourront seuls plaider devant elles. — Ils ne pourront plaider hors du ressort de la cour près de laquelle ils exercent, qu'après avoir obtenu, 1° l'avis du conseil de discipline; 2° l'agrément du premier président de cette cour; et 3° l'autorisation de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice. »—L'article 4 de l'ordonnance de 1830 a abrogé cette inique disposition : « Tout avocat inscrit au tableau pourra plaider devant toutes les cours royales et les tribunaux du royaume, sans avoir besoin d'aucune autorisation. »

Une autre disposition vexatoire est celle qui oblige l'avocat désigné d'office pour la défense d'un accusé à accepter la défense, sous les peines de discipline, à moins que la cour n'ait approuvé les motifs d'empêchement. Le décret de 1810 s'était contenté d'établir une désignation d'office, sans sanction pénale.

La profession d'avocat est incompatible avec toutes les fonctions de l'ordre judiciaire, à l'exception de celle de suppléant, avec les fonctions de préfet, de sous-préfet et de secrétaire-général de préfecture, avec celles de greffier, de notaire et d'avoué, avec les emplois à gages et ceux d'agent comptable, avec toute espèce de négoce. En sont exclues toutes personnes exerçant la profession d'agent d'affaires.

Les cours doivent faire connaître chaque année au garde des sceaux, ministre de la justice, ceux des avocats qui se sont fait remarquer par leurs lumières, leurs talens, et surtout par la délicatesse et le désintéressement qui doivent caractériser cette profession (art. 38, 39, 40, 41... 44).

Cette ordonnance, qui est la base de la législation sur les avocats, a soulevé bien des cris et bien des plaintes. L'ordonnance du 27 août 1830 a amendé ce qui était le plus pressant; l'article 5 dit : « Il sera procédé dans le plus court délai possible à la révision définitive des lois et règlemens concernant l'exercice de la profession d'avocat. »

Les avocats prennent patience dans cette attente.

BARROW (Isaac), né à Londres en 1630, se distingua de bonne heure par son goût pour l'étude des langues, de la théologie et des mathématiques. Une chaire de grec, qu'il avait sollicitée à l'université de Cambridge, lui ayant été refusée parce qu'on le soupçonnait de favoriser l'hérésie d'Arminius, il alla passer quelques années à Constantinople dans le but de se perfectionner dans les langues orientales. Revenu en Angleterre en 1660, il obtint la place qui lui avait été refusée; mais bientôt il préféra enseigner la géométrie, d'abord au collége de Gresham et ensuite à l'université même de Cambridge. Il est mort en 1667, chancelier de cette célèbre université.

Barrow, dans ses *leçons de géométrie*, se livre à des recherches profondes sur les propriétés des lignes courbes; il

donne une méthode des tangentes fondée sur la considération du *triangle*, appelé depuis *triangle différentiel* (voyez Tangente), et par là il se montre le précurseur et le digne maître de Newton; vraiment digne, puisque, pressentant le génie supérieur de son élève, il se demit en sa faveur de sa chaire de mathématiques. — Les *leçons d'optique* de Barrow ne lui font pas moins d'honneur que ses leçons de géométrie; il expose dans ce second ouvrage une théorie générale sur les foyers des verres concaves et convexes. On lui doit aussi les traductions des œuvres d'Archimède, d'Apollonius, de Théodose et d'Euclide, avec des démonstrations simplifiées. Enfin on a de lui des sermons et des dissertations théologiques.

BART (Jean), né le 20 octobre 1650, chef d'escadre sous Louis XIV.

Parmi les hommes de mer dont s'honore la France, il n'en est point dont le nom soit resté si populaire, à beaucoup près, que celui de Jean Bart. Il est devenu entre les marins ce qu'est Bayard pour la chevalerie, une personnification, un type où le vulgaire, surtout à distance de l'Océan, résume toutes ses notions de guerre maritime. Le caractère des hauts faits de Jean Bart est sans doute la cause fondamentale de sa popularité. Ce qui le distingue éminemment, ce n'est point cette mystérieuse puissance du génie, semblable à Dieu dont la création se voit sans que l'on remonte jusqu'à lui; ce qui le distingue, c'est l'intrépidité, l'esprit d'aventure, l'audace inouïe et souvent téméraire, inépuisable matière de merveilleux récits. Mais de plus, il y avait entre le peuple et Jean Bart un autre nœud d'intelligence et de sympathie non moins puissant. Enfant du peuple, Jean Bart, devenu chef d'escadre, est resté homme du peuple, brave, généreux, mais simple et grossier, comme au temps où il était matelot. Dans un âge où la noblesse tenait d'autant plus à la préséance que c'était là le seul avantage qui lui restât sur la roture, pendant le règne de Louis XIV, il eut des gentilshommes à son bord sous son commandement; il les gourmandait et les faisait obéir à sa parole énergique et rude : le jour du combat, lorsque la force de l'ennemi semblait démesurée, marchant devant eux à l'abordage, il les voyait trembler à le suivre. Il avait paru un instant à la cour et là, solide et familier comme à son bord, le bon et héroïque marin ne s'était point troublé, n'avait point eu honte de lui-même, ni pour les belles dames et les courtisans frèles et dorés qui le venaient voir en foule, ni pour le roi. Un jour, ennuyé d'attendre le roi dans son antichambre, il s'était pris à fumer, sans se soucier de l'étiquette ni des remontrances des officiers. Enfin, il avait parlé à Louis XIV et aux courtisans dans un langage simple et inculte, sans omettre aucun des juremens accoutumés. Mais, pour être populaire, son langage n'était pas moins noble et énergique.

Dès le règne de Louis XIV, d'autres hommes sortis du peuple s'élevèrent comme Jean Bart aux grades les plus hauts dans la marine. De ce nombre sont Cassart et Duguay-Trouin. La vie maritime, en effet, souriait moins à la noblesse. Dans la marine, d'ailleurs, la vocation et le succès dépendent presque toujours de circonstances particulières qui influent sur l'enfance. Aucun de ces marins, fils de leurs œuvres, pas même Duguay-Trouin, n'a la popularité de Jean Bart. Cette différence provient sans doute de ce que leurs qualités dominantes, notamment celles de Duguay-Trouin, sont moins à la portée du jugement commun; et cela vient aussi de ce que s'élevant de tons points au-dessus des hommes de leur rang, tout rapport sensible entre eux et le peuple a disparu; ils se confondent dans l'aristocratie.

Depuis le rétablissement de la marine française par Richelieu, durant les guerres incessantes qui agitèrent le XVIIe siècle, la ville de Dunkerque s'était signalée entre toutes les villes de France, par l'habileté maritime et l'esprit aventureux de ses bourgeois. Dunkerque se glorifiait à bon droit du nombre, des exploits et des riches prises de ses hardis corsaires, et les enfans s'élevaient à ces récits, impatiens de s'élancer à leur tour sur l'Océan. C'est dans cette ville que naquit Jean Bart, fils et petit-fils de marins morts au combat. Tout jeune, il passa en Hollande, s'engagea comme mousse et fit son apprentissage de marin sous l'amiral Ruiter. L'an 1671, la guerre s'étant allumée entre la France et la Hollande, Jean Bart, alors âgé de 21 ans, revint à Dunkerque, monta sur un vaisseau armé en course, et se fit promptement distinguer par son intelligence et surtout son intrépidité. Pendant sept années que dura la guerre, les exploits et les prises de Jean Bart se multiplièrent à l'infini, sa renommée se répandit jusqu'à la cour, et l'an 1678, le roi le prit à son service et lui donna une frégate à commander.

Il fut donc successivement lieutenant de vaisseau, capitaine, chef d'escadre. Dire de combien de labeurs et d'héroïques combats il acheta ces divers grades; combien il prit de navires ennemis, combien il en brûla, combien de fois, s'élançant à l'abordage, il fut blessé des premiers coups, combien il enleva de riches convois anglais ou hollandais, combien des nôtres il protégea, c'est un détail immense où nous ne pouvons nous engager. La longue énumération des hauts faits maritimes de Jean Bart serait superflue autant que monotone et fatigante. Aucun de ces utiles et glorieux combats n'est cependant, au large point de vue de l'histoire, d'une importance majeure. Sous le rapport nautique, c'est toujours le hardi corsaire, ne reculant point devant une force supérieure, lâchant sa bordée, puis s'élançant à l'abordage, un sabre dans une main et dans l'autre un pistolet, toujours prêt à se faire sauter plutôt que de se rendre, ou bien s'échappant du port de Dunkerque au travers de la flotte ennemie qui le tient bloqué. Sa vie se résume en un fait. Aussi long-temps qu'il tint la mer, le commerce anglais et hollandais ne s'y aventura que timidement, et son nom servait d'épouvantail aux enfans dans les ports de la Hollande. Le 29 juin 1694, une escadre hollandaise de huit vaisseaux se présente à Jean Bart qui, malgré l'infériorité de ses forces, accepte le combat. Il déploie toutes ses voiles, et se voyant à la portée du canon de l'ennemi : « Camarades, dit-il, point de canon, point de fusil; mais les pistolets et les sabres : je vais attaquer le contre-amiral, et vous en rendrai bon compte. » Il court en effet sur lui, essuie sa bordée, lui lâche la sienne à la portée du pistolet et monte à l'abordage. « Le commandant de l'escadre hollandaise, Hides de Vries, était, dit l'historien de Jean Bart, un homme brave et vigoureux; il se présente le premier pour faire face aux Français et exciter les siens par son exemple. Jean Bart marche à lui le sabre à la main. Ils combattent long-temps l'un contre l'autre, et se portent des coups si terribles que le feu partait de leurs armes. Enfin, Jean Bart lui tire un coup de pistolet dans l'estomac, un autre dans le bras, lui donne plusieurs coups de sabre dans la tête et l'abat à ses pieds. Les Français, forts de l'exemple de leur commandant, firent un carnage horrible dans ce vaisseau et s'en emparèrent en moins d'une demi-heure. Deux autres vaisseaux de guerre hollandais furent enlevés de la même manière; les cinq autres qui restaient s'enfuirent épouvantés. » (Richer, *Histoire de Jean Bart*.)

L'audace de Jean Bart s'aidait au besoin, comme celle du sauvage, de prudence et de subtilité. Sans doute l'expérience de la mer et du combat dut développer à un degré éminent son intelligence naturelle. Toutefois, il ne paraît point que son génie eût beaucoup d'ouverture pour les sciences nautiques ou les grandes combinaisons de l'amiral. Il ne sentit pas le besoin de remplir les lacunes de son éducation; il ne se levait pas, comme Duguay-Trouin, son émule, non moins ignorant que lui à son début, il ne venait pas s'asseoir, à

nuit, sur le pont de son vaisseau pour se livrer à des études solitaires.

Jean Bart est le héros de plusieurs anecdotes trop généralement connues pour qu'il soit nécessaire de les reproduire ici. C'était dans la vie privée un homme doux, mais facile à irriter, bon chrétien, sobre, modeste et taciturne. Sauf l'amour de la lutte et de la renommée, il était désintéressé. De tant de riches prises qu'il avait faites sa fortune ne profita point. Il mourut d'une pleurésie le 17 août 1702.

BARTHÉLEMY (Jean-Jacques), auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, naquit aux environs d'Aubagne (département des Bouches-du-Rhône), le 20 janvier 1715. Sa famille, au sein de laquelle ses jeunes années s'écoulèrent doucement, était selon son cœur, unie, attachée à ses devoirs, aisée et considérée. A douze ans, son père l'envoya à Marseille, au collége des Oratoriens, où il se distingua par sa précoce intelligence, son opiniâtreté au travail et quelques essais prématurés de poésie. Autant que l'on en peut juger par ses mémoires, son enfance fut sans rêverie, sans instinct vagabond: nulle apparition de femme dans ses souvenirs. Cette jeunesse calme et limpide ne s'émouvait qu'à l'étude et à la vertu. Il eut des amitiés; mais l'étude fut son seul amour, sa seule ivresse. Que poursuivait-il donc là si ardemment? Les graves questions qui s'agitaient autour de lui étaient-elles venues saisir son âme? Voulait-il à son tour abattre un pan du vieil édifice féodal? Ou bien, prenant en amour ces beaux debris, a-t-il médité de relever la religion du Christ? Sur ce terrain jonché de ruines du XVIII[e] siècle, âme effarée, cherchait-il dans les livres de l'antiquité l'oubli du présent? Était-ce le secret des destinées humaines et le gage d'un meilleur avenir pour le monde qu'il cherchait là? Non, ce n'était point un génie si aventureux. Sans doute la vie du dehors agit sur lui, mais mollement et presque à son insu. Il étudiait, à vrai dire, l'antiquité; mais sans l'idée de s'y faire un abri, sans lui demander rien de superieur à elle-même. Insouciant et à l'aise dans la tourmente, comme l'enfant qui se réjouit d'être bercé par le flot qui va l'engloutir, le jeune homme se destinait à l'Église. Il fit ce choix en un temps où la religion était en opprobre, et il le fit sans vouloir aucunement se faire l'apôtre de la foi éteinte. Il entra au séminaire de Marseille, où, ennuyé de la théologie et surtout de l'enseignement ridicule des Jésuites, il s'appliqua au grec, à l'hébreu, au syriaque et à l'arabe. De même qu'il était entré au séminaire sans dévotion, il en sortit, et refusa les ordres ecclésiastiques, sans pensee d'irréligion en de libertinage. Il garda même jusqu'à la révolution la titre d'abbé.

C'est ainsi que sa vie se passa en études préliminaires jusqu'à vingt-neuf ans. Alors il vint à Paris, où M. de Boze, conservateur des médailles du roi, l'accueillit avec bonté et plus tard l'associa à ses travaux. Ainsi la fortune souriait à sa première vocation. Il devait poursuivre désormais ses études chéries sur l'antiquité; et pour en sonder les ténèbres, il avait la double lumière des textes et des médailles. Il se livra donc avec ardeur à la numismatique, et, M. de Boze étant mort, l'an 1753, il lui succéda. Quelques années plus tard, il se lia d'une forte amitié au duc et à la duchesse de Choiseul, et fit en Italie, sous leur patronage, une excursion d'érudit, où lui vint le plan du *Voyage d'Anacharsis*. Dans la suite, M. de Choiseul, devenu ministre, se plut à faire abonder les faveurs sur la tête de Barthélemy. Le modeste conservateur des médailles se trouva riche, et il usa noblement de sa fortune. Les pauvres en eurent leur part; mais sa famille surtout en profita, sa famille qu'il aima toujours tendrement, et dont il écrivait sur la fin de sa vie: « Je n'ai pas eu la vanité de la naissance; mais j'en ai eu l'orgueil, et je me suis dit très souvent que je n'aurais pas choisi d'autre famille, si ce choix avait été en ma disposition. »

La prospérité de Barthélemy ne fut point sans trouble. Par l'effet des circonstances, qu'il serait long et peu utile de rapporter, cet homme inoffensif encourut la défaveur et même l'hostilité des philosophes, notamment de d'Alembert et de Marmontel. Il était certes bien innocent; sa conduite envers eux avait toujours été noble et généreuse, et il souffrit doucement qu'elle fût mal interprétée. La chute de M. de Choiseul, auquel Barthélemy resta fidèle aux dépens de sa fortune, le décorant à la fois de la noblesse du malheur et de celle du dévouement, apaisa des inimitiés auxquelles peut-être la jalousie avait eu part. L'an 1789, il fut élu, presque sans son aveu, membre de l'Académie Française. Il appartenait déjà depuis long-temps à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

A la révolution, la vie studieuse de Barthélemy fut pour la première fois troublée jusqu'en ses fondemens. Il vit ses amis dispersés, bannis, persécutés. Il vit ses études chéries délaissées; qu'importait le cabinet des médailles sous la Convention! D'ailleurs, il connaissait trop bien la cité antique pour se plaire aux parodies lugubres qui s'en faisaient. Quant à ce qu'il y avait de profond, de juste et de sublime dans ce mouvement tumultueux de la rue, de la tribune et du camp, le pauvre homme ne s'en doutait pas. « Depuis cette époque, dit-il dans ses mémoires, battu presque sans relâche par la tempête révolutionnaire, accablé sous le poids des ans et des infirmités, dépouillé de tout ce que je possédais, privé chaque jour de quelqu'un de mes amis les plus chers, tremblant sans cesse pour le petit nombre de ceux qui me restent, ma vie n'a plus été qu'un enchaînement de maux. Si la fortune m'avait traité jusqu'alors avec trop de bonté, elle s'en est bien vengée. Mais mon intention n'est pas de me plaindre: quand on souffre de l'oppression générale, on gémit, on ne se plaint pas. Qu'il soit seulement permis à mon âme oppressée par la douleur de donner ici quelques larmes à l'amitié!... »

L'an 1793, quelque temps après sa sortie des Madelonnettes, où l'avait conduit une ridicule dénonciation, la garde du cabinet des médailles lui fut rendue. Ce fut le ministre Paré qui vint lui-même, à la mode antique, remettre au vieillard savant la lettre de nomination. Barthélemy mourut paisiblement, le 30 avril 1795.

Le *Voyage du jeune Anacharsis* est le monument de la vie de Barthélemy. Il mit à l'élever trente années laborieuses; et dans ses derniers jours, il regrettait de ne l'avoir pas commencé dix ans plus tôt, et de n'avoir pu le finir dix ans plus tard. Il est peu de livres plus connus, et qui jouissent à meilleur droit d'une considération plus universelle. Sous la fable ingénieuse d'un voyageur scythe, qui, au IV[e] siècle avant J.-C., se promène à travers la Grèce, de ville en ville, studieux et attentif à tout, Barthélemy a coordonné tout ce qu'il avait recueilli de notions sur la vie hellénique, au temps de Périclès. Mœurs, religion, histoire, législation, philosophie, œuvres d'art et fêtes, il embrasse tout dans son vaste plan. Si la forme a paru légère à de graves critiques, ce défaut au moins n'est que dans la forme: la substance du livre est de forte et solide érudition. Les hommes superficiels peuvent seuls ignorer combien furent profondes, étendues et persévérantes les recherches de l'auteur, combien dans son travail il mit de sage réserve, de conscience, de sagacité.

L'apparition d'un livre de minutieuse et sincère étude sur la vie antique ne fut point sans étrangeté aux approches de la révolution et sur la fin du XVIII[e] siècle, si tourmenté de questions vivantes et palpitantes, si ignorant et au fond si peu soucieux de l'antiquité, où il ne cherchait guère que des sujets de tragédie, et des paroles de condamnation à jeter à la face du présent. Barthélemy, comme on l'a déjà vu, entendit sans s'émouvoir la sirène qui chantait dans le torrent où le XVIII[e] siècle roulait, et il se construisit une cabane sur la rive. C'était un homme bon, honnête, mais un peu froid; à l'aspect de la philosophie, il ne prit point

la fuite, il ne fut point tenté de la presser contre son cœur; il ne sentit ni effroi ni amour. C'était la philosophie, et non point un ange ni Satan. Toutefois le siècle agit sur lui et le teignit de ses couleurs. De nos jours, il eût fait une histoire; alors il se crut obligé de sacrifier aux Grâces, comme on disait; il donna à ses travaux d'érudit une galante livrée; il fit un roman. Homme grave et simple au fond, il écrivit un ouvrage sérieux, à la manière de Dorat et de Marmontel, dans un style où la recherche d'élégance fleurie et de légèreté est souvent lourde et emphatique. D'autre part, si la sincérité du travail contrastait avec le génie de l'époque, le fond même du livre n'était point hors de propos. Des œuvres d'art, l'imitation de l'antiquité allait passer dans la politique; et les séduisantes peintures de Sparte et d'Athènes, où se complaît le bon abbé, sont bien aussi une émanation de l'esprit du temps, et une attaque à la monarchie de Louis XV. Mais tout cela se fait à l'insu de Barthélemy. C'est bien franchement et sans arrière-pensée qu'il aborde l'antiquité. Est-ce donc qu'il l'aime profondément? Non, mais il aime en détail chacune de ses découvertes avec une tendresse d'érudit. Il veut les ranger dans un livre, comme il a rangé les médailles au Cabinet du roi.

Au point de vue du XVIII siècle, l'angle de vision n'avait pas la largeur suffisante pour comprendre l'antiquité. D'ailleurs qu'importe que l'érudition ait recueilli les cendres d'un peuple mort, si une sympathie profonde, si le souffle de Dieu, la poésie, n'est pas là pour les ranimer? Barthélemy, homme de peu d'imagination et de peu d'enthousiasme, n'a donc qu'une médiocre intelligence de la vie hellénique. Il y avait là de ces problèmes d'origine où l'âme se jette si avidement; il y avait les questions religieuses; mais l'homme que ces questions auraient saisi au cœur n'eût point fait, en ce temps-là, le *Voyage d'Anacharsis*; Barthélemy a passé outre. Art, politique, philosophie, rien de tout cela n'est vu à profondeur. Tous les faits sont là, mais faussement combinés et revêtus de fausses couleurs; partout manque le sentiment de la réalité; partout la vie manque.

Nous avons presque remords d'un si austère jugement. Hâtons-nous d'ajouter que, malgré ses défauts, le livre de Barthélemy ne fut pas moins un chef-d'œuvre au temps où il parut. Aujourd'hui encore où nous avons mieux l'intelligence et le sentiment de l'antiquité, le *Voyage d'Anacharsis* reste un monument remarquable et d'une imposante architecture, dont peu d'hommes seraient capables, et où, pénétrant avec la lumière acquise de nos jours, on trouvera sans peine de riches et abondans matériaux.

Barthélemy a laissé sur sa vie et ses ouvrages des mémoires qui se lisent avec intérêt. Il est en outre auteur de plusieurs dissertations de numismatique ou d'archéologie, dont la plupart se trouvent dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

BARTHOLE (PAUL), né à Sasso-Ferrato, dans la Marche d'Ancône, en 1300, ou 1305, ou 1313, mourut à Pérouse, en 1355 ou 1356. — Dans l'espace d'une vie si courte, Barthole commenta les Institutes, une grande partie du Digeste, la presque totalité du Code; composa quelques autres ouvrages, et remplit l'Italie et tout le monde savant de l'autorité imposante de ses paroles. Pendant plusieurs siècles, le nom de Barthole fut saint et vénéré; on racontait qu'un bon génie lui inspirait ses ouvrages. Paul de Castres, ce jurisconsulte dont Cujas a écrit: *Si vous ne l'avez pas, vendez votre chemise et achetez-le;* Paul de Castres et Jason commentèrent les œuvres de Barthole comme ils l'auraient fait d'une loi; Alciat l'appelle le premier des jurisconsultes: *Bartholus inter juris interpretes longè primus*; dans les biographies diverses, nous le trouvons désigné par des expressions comme celles-ci: *Speculum et lucerna juris, robur veritatis, auriga optimus, Apollo Pythius:* et dans le XVII siècle, Pasquier nous rapporte qu'il *courait parmi les femmelettes et autres idiots de la populace*, un proverbe qui prouve l'impression profonde et générale produite par Barthole: *Résolu comme Barthole, plus résolu que.* — En effet, Barthole est celui qui a trouvé les meilleures solutions à toutes les questions théoriques et pratiques. C'est ce qu'exprime Alciat dans un quatrain

> In jure primas, comparatus ceteris,
> Partes habebit Bartholus,
> Decisiones ob frequentes.

Au XVIII siècle, Barthole fut un exemple de l'injustice humaine, de la fragilité des choses de ce monde. Soit qu'on cessât de le lire, soit qu'on se plût un peu trop à répéter certains vers de poètes comiques ou satiriques, soit pour toute autre raison que nous ne pouvons découvrir, ce nom de Barthole finit par recevoir une inconvenante synonymie avec lourdeur, obscurité, ignorance! *Sic transit gloria mundi!*

Barthole avait appris la grammaire sous François ou Pierre de Assisio (nommé aussi de la Piété), moine vénérable et savant; à 14 ans il fut tour à tour disciple de plusieurs maîtres fameux du temps. A 20 ans le jeune Barthole subit une argumentation publique à Bologne, et à 21 ans, il reçut dans cette même ville le bonnet de docteur en droit. — Barthole se mit alors à apprendre la pratique. Investi des fonctions de juge-criminel, cet homme, qui était toujours en dedans de lui-même, eut de malheureuses distractions; il lui arriva de condamner à la potence de pauvres accusés dont il n'avait ni examiné la culpabilité, ni écouté la défense. Le peuple ne fut pas content et murmura. Alors Barthole se renferma dans la vocation de sa vie et devint ce que nous savons, un grand professeur, un grand commentateur. Les étudians traversaient les mers et les monts pour aller l'entendre. — Charles IV le prit en amitié, lui demanda souvent des conseils. — Peut-être le fit-il travailler à la *bulle* d'or. — Il lui permit de porter l'écusson des Bohême.

Dans cette vie savante, Barthole eut avec un de ses élèves, *Baldus de Ubaldis*, une fameuse querelle pour savoir si, à la loi 7, tit. V, liv. XX, ff. *de distractione pignorum vel hypothecarum* (in fine), il y avait ULLAM *venditionem* (Balde) ou NULLAM *venditionem* (Barthole); enfin, on envoya des députés à Pise examiner le manuscrit original. Les nouvelles éditions, celle de Beck entre autres, portent *nullam venditionem*, et donnent raison à Barthole.

Barthole mourut encore jeune, à 46 ou 50 ans, sans enfans. On lui fit de nombreuses épitaphes; nous choisissons celle de Latornus, qui nous paraît la plus significative:

> Unquàm si poterunt perire leges,
> Cum ipsis, Barthole, legibus peribis;
> Ast si harum vixerit perenne nomen,
> Non est quod timeas mori perennis.

Dans l'histoire de la science du droit, Barthole est désigné comme le premier commentateur. Après Accurse, qui résuma toutes les gloses, c'est Barthole qui le premier s'est élevé au commentaire, explication large et détaillée, par principes, divisions, conséquences, etc.

Barthole a laissé un ouvrage en italien, dont la lecture est recommandée même par les Traités élémentaires: *la Tiberiade di Barthole da Sasso-Ferrato, del modo di dividere l'alluvioni, l'isole et gl'alvei....* etc. C'est dans cet ouvrage que Barthole prouve la nécessité pour un jurisconsulte de connaître toutes les sciences accessoires à celle de la jurisprudence, ce qui nous révèle en lui la conception générale et synthétique de la science et de ses rapports. Lui-même avait voulu joindre l'exemple au précepte; déjà jurisconsulte célèbre, il s'était mis à apprendre les mathématiques et l'hébreu.

Il y a dans la bibliographie un livre, *Processus Satanæ contrà dominam virginem coram judice Jesu, Bartholi à Sasso-Ferrato, jurisconsulti Perusini.* C'est un procès en

règle entre la Sainte-Vierge, qui se trouve en possession du genre humain, et Satan, qui demande la restitution; l'action est intentée devant Jésus-Christ.—On plaide par le Digeste, le Code, les Authentiques, etc... La Sainte-Vierge oppose avec un ne peut plus de sagacité l'interdit, *undè vi, aut clàm aut precario*... Ce livre, qui, selon toutes les apparence, appartient réellement à Barthole, est une exposition dramatique de la procédure et du droit sur la possession.

Pasquier, dont l'esprit sage, positif, nn peu badin et tout-à-fait tourné vers les temps modernes, ne peut pas être soupçonné de pédantisme et d'aveuglement, Pasquier manifeste le désir qu'il se rencontre un bon auteur, patient et consciencieux, qui puisse nous donner un exact resumé des œuvres de Barthole. (Rech. liv. VIII, chap. XIV.)

BARUCH. Ce prophète vivait au temps de la prise de Jérusalem par les Assyriens. Homme d'une famille élevée, il s'était attaché à la personne de Jérémie. Il était son disciple et son secrétaire. Il en est plusieurs fois question dans les prophéties de ce dernier, dont quelques unes furent écrites par lui; ses propres ouvrages sont de peu d'importance. Ils se réduisent à quelques pages dont l'authenticité est même contestée. On ne les possède pas dans le texte original; il n'en existe qu'une traduction grecque, ce qui fait que les juifs aussi bien que les protestans s'accordent à les rejeter parmi les apocryphes. Saint Jérôme, dans sa préface de Jérémie, est de la même opinion. Neanmoins, le concile de Trente a jugé devoir les ranger parmi les livres canoniques. Ils se composent de deux parties distribuées en six chapitres : 1° Une lettre, dont il fut seulement porteur, et qui était écrite par Jérémie aux Juifs emmenés à Babylone, afin de les mettre en garde contre l'idolâtrie, tout en leur ouvrant la perspective du retour; 2° une lettre écrite par Baruch aux Juifs de Jérusalem, au nom des Juifs de Babylone, et qui sert de réponse à la précédente. Les Juifs reconnaissent que les maux qu'ils éprouvent sont la juste peine de leurs crimes; ils implorent la miséricorde de Dieu qui finit par leur promettre leur pardon et le rétablissement de leur fortune. Les catholiques regardent cette dernière partie de la prophétie comme ayant trait à l'incarnation du Christ, et à la fondation de l'Église romaine. C'est probablement ce qui est cause que Baruch est accueilli par eux, tandis qu'il est unanimement rejeté par leurs adversaires.

BARYTE. La baryte ou protoxide de barium est la plus importante des combinaisons qui composent l'histoire chimique de ce métal; c'est de cette substance ou des composés qu'elle forme avec d'autres corps que l'on extrait toutes les combinaisons connues du barium.

Plusieurs minéraux, renfermant la baryte parmi leurs principes essentiels, sont connus depuis un temps immémorial; mais la base de ces composés, ainsi que plusieurs autres substances terreuses, ont long-temps été confondues avec la chaux, sous le nom vague de terres calcaires. Les propriétés particulières aux combinaisons barytiques, et entre autres l'excès de pesanteur spécifique qu'elles présentent sur les autres composés de terres calcaires, étaient attribuées à la présence de substances étrangères au principe commun de la causticité. Ce ne fut que vers la fin du dernier siècle, que Scheele et Gahn prouvèrent que la baryte différait complètement de la chaux proprement dite. Distinguée depuis ce temps comme principe particulier, cette base reçut de Kirwan le nom qu'elle porte encore aujourd'hui; il dérive du mot grec *baros*, pesant, et rappelle que les combinaisons dont cette substance forme partie constituante sont caractérisées par une pesanteur spécifique considérable.

La baryte qu'on trouve dans la nature y est toujours engagée dans diverses combinaisons. Dans l'état où on la prépare dans les laboratoires, c'est un corps poreux d'un blanc sale qui possède la plupart des propriétés de la chaux, et surtout les propriétés caustiques qu'elle manifeste à un degré encore plus éminent que cette dernière. Ainsi elle a une saveur brûlante, verdit le sirop de violette, et rougit la teinture de curcuma; elle est très avide d'humidité et absorbe rapidement l'acide carbonique de l'air. Elle est peu soluble dans l'eau; ce liquide n'en dissout à 100° que le dixième de son poids, et seulement le vingtième à la température ordinaire.

La baryte, comme la strontiane et la chaux, se rapproche donc des alcalis par la causticité, et des terres par l'insolubilité dans l'eau. C'est pour cette raison qu'on a fait de ces diverses substances une classe particulière, sous le nom de terres alcalines. La baryte qui possède, à un plus haut degré que les deux autres, les propriétés alcalines, doit être placée, dans une classification naturelle des oxides métalliques, immédiatement après les alcalis. La magnésie, qui manifeste encore, avec une legère causticité, une certaine solubilité dans l'eau, forme le passage du groupe des terres alcalines à celui des terres.

La baryte s'extrait ordinairement du sulfate de baryte et plus rarement du carbonate. A cet effet, on transforme ces sels en nitrate, et l'on soumet ce dernier corps à l'action d'une haute température qui décompose l'acide nitrique, en chasse les élémens, et laisse la baryte à l'état de pureté

La transformation du carbonate en nitrate n'offre aucune difficulté, puisqu'il suffit de le traiter par l'acide nitrique; cette manipulation est plus compliquée quand on opère avec le sulfate. Il faut d'abord chauffer à une température très élevée un mélange intime du sulfate et d'un excès de charbon. L'oxigène du sulfate se combine avec le charbon, et les deux autres élémens, le soufre et le barium, forment un composé soluble dans l'eau et que l'on sépare, au moyen de cet agent, de l'excès de charbon avec lequel il est mélangé. En versant enfin de l'acide nitrique dans la dissolution de sulfure de barium, on donne naissance à de l'hydrogène sulfuré qui se dégage, et à du nitrate de baryte qu'on peut extraire de la liqueur par évaporation.

De quelque manière qu'ait été obtenu le nitrate, on en extrait toujours la baryte par une calcination convenablement prolongée.

A l'état de pureté, la baryte est composée de

Barium.	0,8955
Oxigène.	0,1045

La baryte, qui se distingue par une couleur grisâtre, prend au contraire une belle couleur blanche en se combinant avec l'eau. Son affinité pour cette substance est telle, qu'une goutte d'eau projetée sur la baryte caustique y produit le même bruit que sur un fer rouge, et que la formation de l'hydrate est accompagnée d'une véritable incandescence. La différence de solubilité de l'hydrate de baryte à chaud et à froid permet d'obtenir cette substance, par le refroidissement de la dissolution saturée, en petits cristaux qui paraissent être composés d'un atome de baryte et de 10 atomes d'eau, ou de

Baryte	0,0299
Eau.	0,5701

Ces cristaux, chauffés dans un creuset de platine, perdent une partie de leur eau; au-dessous de la température rouge on obtient un hydrate fondu qui ne se décompose que très difficilement à une température plus élevée et qui contient seulement deux atomes d'eau, ou bien :

Baryte	0,8949
Eau	0,1051

Lorsqu'on porte la baryte à une température élevée dans une atmosphère d'oxigène, cette base éprouve une véritable combustion; elle absorbe ce gaz avec rapidité et développe assez de chaleur pour devenir incandescente. Il se produit dans cette expérience un bi-oxide de barium. Ce corps possède des propriétés remarquables à l'aide desquelles on a pu

obtenir un oxide d'hydrogène plus oxigéné que l'eau (voyez Hydrogène).

La baryte étant une base très énergique se combine aisément avec tous les acides. Les sels de baryte les plus employés en chimie sont : le muriate, le nitrate, l'acétate et le sulfate. Ce dernier est remarquable par son insolubilité dans l'eau ; il possède cette propriété à un tel degré, que l'on peut reconnaître aisément, au moyen de l'acide sulfurique, la présence de la baryte dans une dissolution qui n'en contient que $\frac{1}{100000}$ de son poids.

La baryte se distingue aisément de tous les autres oxides métalliques, à l'exception de la strontiane, qui possède à peu près des propriétés identiques ; seulement les sels de baryte ont des propriétés vénéneuses que ne possèdent pas les sels de strontiane. Le meilleur moyen de distinguer ces deux bases consiste à introduire leurs nitrates dans la flamme produite par la combustion de l'alcool ; dans cette circonstance la baryte donne à la flamme une couleur bleu jaunâtre peu prononcée, tandis que la strontiane lui communique une couleur d'un très beau rouge.

BARYTINE. La barytine ou sulfate de baryte naturel est un minéral qui, à l'état de pureté, est parfaitement diaphane et incolore. Il affecte un grand nombre de formes cristallines qui toutes dérivent d'un prisme droit rhomboïdal de 101° 42', et de 78° 18'. Après la chaux carbonatée, il n'est pas de substance sur laquelle on puisse mieux étudier la simplicité des rapports qui unissent entre elles et à un type fondamental les modifications presque infinies de formes qu'un même minéral peut revêtir.

La barytine ne se présente pas toujours dans cet état de pureté ; on la rencontre dans la nature à peu près dans tous les états d'agrégation, qu'on observe dans le règne minéral, depuis l'état de cristallisation la plus parfaite jusqu'à la consistance compacte et terreuse de la craie commune. Sous ces diverses apparences, elle conserve souvent la couleur blanche qui lui est propre ; mais plus ordinairement des mélanges accidentels de plusieurs substances lui communiquent diverses couleurs, parmi lesquelles dominent les nuances jaunâtres et rougeâtres.

Ce minéral a pour pesanteur spécifique 4,7 ; il est intermédiaire, sous le rapport de la dureté, entre le calcaire et la fluorine. Au chalumeau, par un feu bien soutenu, il fond en émail blanc ; à la flamme intérieure, il est réduit en partie, comme quand on le chauffe au contact du charbon. Le sulfure formé à la saveur hépatique se dissout dans l'eau, et donne ainsi une liqueur qui, même étendue d'une grande quantité d'eau, précipite en blanc par l'acide sulfurique.

On a observé depuis long-temps que la barytine calcinée avec un corps réducteur tel que le charbon ou la farine, donne un produit qui luit dans l'obscurité. Cette préparation, obtenue pour la première fois avec une barytine des environs de Bologne, a long-temps été connue sous le nom de phosphore de Bologne. La cause de cette singulière propriété n'est pas mieux éclaircie que celle de tous les phénomènes qui touchent à la phosphorescence dans le règne minéral.

La barytine est un sulfate neutre composée de

Baryte. . . . . : .	0,6563
Acide sulfurique.	0,3437

Cette composition ne doit être assignée qu'aux variétés les plus pures. La plupart des variétés, même celles qui sont cristallisées, sont mélangées d'une petite proportion de substances étrangères, particulièrement de sulfates de chaux et de strontiane.

La barytine ne forme jamais à la surface du globe ces grandes masses minérales auxquelles on donne le nom de roches ; mais c'est une des substances les plus communes dans les filons et les amas que renferment en si grand nombre les terrains anciens et secondaires. Elle remplit parfois ces sortes de gîtes à l'exclusion de toutes les autres substances, et ordinairement y est associée aux minerais de plomb, d'argent, de cuivre, de mercure, etc. Elle abonde par conséquent dans tous les pays riches en mines métalliques, et particulièrement dans le Hartz, en Saxe, en Hongrie, en Angleterre, en France, etc. Il paraît cependant qu'elle manque à peu près complètement dans toute la chaîne de l'Oural. Il n'existe peut-être pas de contrée où l'on rencontre de gîtes plus abondans de cette substance que dans la Sierra-Morena, en Espagne, au nord de Cordoue et de Séville, aux environs de Llerena et de Benalcazar et dans le célèbre district de mines de Guadalcanal.

BARYTOCALCITE. Ce minéral est composé de carbonates de chaux et de baryte associés dans la même proportion que ceux de chaux et de magnésie dans la dolomie. Ses formes cristallines dérivent d'un prisme rhomboïdal oblique de 106° 54' et de 73° 6', dont la base est inclinée sur les deux faces symétriques de 102° 54'.

La barytocalcite est intermédiaire pour la dureté, entre le calcaire et l'apatite ; sa pesanteur spécifique est 3,66. Ses propriétés chimiques se déduisent naturellement de celles du Calcaire et de la Withérite.

L'analyse chimique y a indiqué :

Carbonate de baryte . . : : :	0,659
Carbonate de chaux.	0,556
	0,995

Cette composition conduit à la formule



$$Ba\,C^3 + Ca\,C^3.$$

La variété dont on vient de rapporter l'analyse est la seule qui soit bien authentiquement connue : elle se trouve à Alstone-Moor dans le comté de Durham (Angleterre). Kirwan a donné autrefois le même nom à un minéral analysé par Bergman et qui ne contenait que 8 pour 100 de carbonate de baryte.

BAS. Voyez Bonneterie.

BASALTE. Les grandes masses minérales qui composent l'écorce solide du globe terrestre ont été formées sous l'influence de causes très diverses ; sous ce rapport, on peut les diviser en trois grandes classes. Les unes, composées d'élémens pulvérulens ou fragmentaires provenant de la désagrégation de roches solidifiées antérieurement, ont pris naissance par voie de dépôt au fond de grandes masses d'eau. Les autres sont dues, au contraire, à la congélation qui s'opère graduellement, de la surface au centre, aux dépens du noyau de matières fondues qui, selon toute apparence, forme encore aujourd'hui la masse centrale de notre planète. Ces roches d'origine ignée, si elles étaient restées dans l'ordre naturel de superposition, auraient été invisibles pour nous ; mais elles ont été amenées au jour en un grand nombre de points, soit par des révolutions très anciennes, qui, en élevant leur niveau au-dessus de l'Océan primitif, n'ont point permis aux dépôts de sédiment de les recouvrir, soit par des révolutions plus modernes, qui ont bouleversé la surface du sol, et changé les premières relations des dépôts. Enfin il existe une troisième classe de roches ignées qui se sont solidifiées à la surface même du sol, après y avoir été projetées, par diverses ouvertures, à l'état liquide ou pâteux.

Ces diverses natures de roches continuent à se former dans la période actuelle : l'œuvre de la sédimentation se poursuit avec activité dans nos mers, nos lacs et nos rivières. La formation des roches ignées par voie de cristallisation lente a toujours lieu, mystérieusement il est vrai, dans les profondeurs du globe ; mais celle des roches ignées par voie d'épanchement à la surface, se manifeste encore journellement en un grand nombre de lieux par les déjections volcaniques.

Les phénomènes de la sédimentation et de la volcanicité (en étendant ce dernier nom au fait général de l'injection des roches ignées à la surface), influencés par une foule de causes

propres à chaque période géologique, ont produit pendant ces diverses périodes des résultats essentiellement différens, et qui par là deviennent caractéristiques pour chacune d'elles. C'est surtout dans les roches ignées que se manifeste cette diversité : depuis le granite, qui paraît être la roche d'épanchement des âges les plus reculés, jusqu'aux laves, que nous voyons se figer sur la pente des volcans, on observe une multitude de roches dont les types principaux sont de nombreuses modifications des roches granitiques, les porphyres, les roches de trapp et leurs amygdaloïdes, les trachytes, les *basaltes*, et enfin les laves de volcans éteints. Sauf le cas où l'on ne considère qu'une contrée assez circonscrite, il est impossible d'établir pour la formation de ces roches un ordre chronologique : la seule loi générale qu'on observe à cet égard est qu'elles se rapprochent d'autant plus de la nature de l'un des termes extrêmes de la série, que l'époque de leur formation paraît être plus rapprochée de celle de ces derniers.

L'épanchement des basaltes à la surface du globe paraît avoir été le signal de l'action volcanique telle qu'elle s'exerce aujourd'hui; ces deux classes d'irruptions ignées offrent parfois une telle ressemblance, qu'il est difficile, en beaucoup de lieux, d'en distinguer les effets. Le basalte est souvent composé des mêmes élémens que les laves modernes; les caractères qui permettent de les distinguer résultent principalement des circonstances de leur refroidissement : les basaltes, s'étant solidifiés en général dans l'état de repos après s'être moulés à la surface du sol, présentent, sur de grandes étendues, une homogénéité qui manque ordinairement aux laves qui se sont figées en coulant.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des phénomènes généraux produits par l'épanchement des basaltes; ces phénomènes, étant communs à toutes les déjections des roches de cette classe, pourront être décrits avec toute la généralité convenable aux mots VOLCANS et ROCHES IGNÉES. Après avoir indiqué sommairement, par ce qui précède, le rôle que jouent les roches basaltiques dans le règne minéral, nous allons donner une courte description des caractères qui leur sont particuliers.

Comme toutes les roches ignées, le basalte a une composition assez variable d'un lieu à un autre, bien que ce soit l'un des minéraux de cette classe qui présente à cet égard le plus d'uniformité. Il est formé en général d'une pâte compacte, à cassure grenue ou unie, et d'une couleur sombre; il a ordinairement une grande ténacité et une pesanteur spécifique trois fois aussi grande que celle de l'eau. Bien qu'il présente souvent l'apparence de l'homogénéité, il est composé cependant de minéraux hétérogènes réunis par un mélange intime, savoir : de labradorite, d'orthose ou d'albite, mélangés de pyroxène, de fer oxidulé et de fer titané. Dans cette pâte, qui n'est quelquefois formée essentiellement que de deux ou trois de ces substances, on trouve souvent une foule de minéraux simples qui y sont disséminés en cristaux plus ou moins gros, en rognons, en géodes, et même en petits amas. On y observe particulièrement l'angite, la hornblende, l'olivine, le mica, l'amphigène, le zircon, etc. Dans les basaltes qui offrent la structure amygdaloïde, on trouve particulièrement à l'état de rognons ou de géodes le calcaire, l'aragonite, la calcédoine, et tous les minéraux de l'ancienne famille des zéolites.

Le basalte se trouve en filons et en masses intercalées dans toutes sortes de roches; mais il se présente surtout en grandes nappes qui ont recouvert comme un manteau la surface du sol de certaines contrées. Les masses basaltiques offrent souvent une particularité curieuse, et qui se retrouve au reste dans beaucoup de coulées volcaniques : la masse se trouve divisée en longs fragmens prismatiques, ordinairement à section hexagonale, accolés les uns aux autres, disposés normalement aux deux parois de la couche basaltique, et par suite, dans la plupart des cas, dans une situation verticale. Ces prismes ont souvent une longueur considérable, et présentent parfois les apparences les plus extraordinaires. Tantôt ils sont mis à découvert par des escarpemens verticaux, et ressemblent à d'immenses colonnades; tantôt, au contraire, ils présentent au jour leur section horizontale, et figurent de gigantesques carrelages formés de dalles hexagonales; quelquefois enfin ces diverses apparences se combinent, avec les circonstances les plus singulières, dans de vastes cavernes creusées au sein de ces masses prismatiques, et dont la vulgaire attribue souvent l'origine à une cause surnaturelle. Ces phénomènes abondent dans toutes les contrées où il existe de grandes masses basaltiques, notamment en France, dans les anciennes provinces de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais; en plusieurs points des îles Britanniques, de l'Islande, etc. Les monumens naturels les plus célèbres en ce genre sont les colonnades de la côte d'Autrim en Irlande, le pavé basaltique ou la *Chaussée des Géans* des environs de Bushmill, dans la même localité, et surtout enfin la *Grotte de Fingal*, dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides. Les voyageurs qui ont visité cette grotte ont employé pour la décrire tous les termes de l'admiration : elle a 47 mètres de profondeur, 12 de largeur et 18 de hauteur; les colonnes qui composent les parois sont d'un seul jet. Le sol est toujours recouvert par les eaux de la mer qui s'étendent jusqu'au fond de la grotte, où le jour pénètre en se dégradant et en produisant des accidens de lumière d'un effet merveilleux.



(Vue intérieure de la grotte basaltique de Staffa.)

Les masses basaltiques présentent une grande variété dans leur mode de division : quelquefois les prismes, au lieu d'être parallèles, offrent une divergence plus ou moins marquée; quelquefois la masse, s'écartant tout-à-fait de la structure prismatique, n'offre plus que des couches concentriques autour d'un noyau sphérique ou ellipsoïdal. Ces résultats différens dépendent tous d'une cause commune, le retrait qu'a dû prendre la masse fluide en se solidifiant, lorsque le volume total de la coulée se trouvait déjà fixé par une congélation superficielle. Le mode particulier de retrait a été déterminé par diverses conditions, telles que la composition

chimique de la masse, et surtout par la forme extérieure de la coulée.

Le nom de basalte fut d'abord donné par les anciens à une syénite noire à petits grains qu'on employait en Égypte pour fabriquer des vases et des statues. Les minéralogistes, ayant cru retrouver dans certaines laves compactes les propriétés assignées au basalte, s'habituèrent ainsi à donner ce nom à une classe de roches qui différaient complètement du basalte égyptien par leur nature et par leur origine.

BASES. Après la réforme chimique due en grande partie aux découvertes de Lavoisier, on donna le nom de bases aux substances qui formaient les sels en se combinant avec les acides. Le nom de base salifiable emportait donc avec lui un sens précis, tant que les sels ont pu être regardés comme jouissant d'une composition analogue. Mais les progrès de la science ayant établi que les caractères qui constituent au degré le plus éminent les propriétés salines ne sont nullement liés à une composition chimique déterminée, la dénomination de base salifiable n'a pu conserver le sens restreint qu'on lui attachait autrefois. En généralisant les anciennes idées sur la théorie des sels, on est conduit à reconnaître que les trois dénominations, base, acide, et sel, ne sont que trois expressions particulières, pour une certaine classe de composés, de la triple face de toute combinaison chimique : le principe électro-négatif, le principe électro-positif, et la combinaison même. Pour développer cette idée, nous n'aurions qu'à reproduire ici les considérations qui ont déjà été exposées avec détail au mot ALCALI.

BASILE VALENTIN. Ce nom, qui est un des plus célèbres dans l'histoire des origines de la chimie, semblable à ces noms mythiques de l'antiquité, ne se rapporte à aucun individu que l'on puisse déterminer d'une façon précise. Il se trouve en tête d'un assez grand nombre d'ouvrages d'alchimie, mais plusieurs raisons portent à croire que tous ces ouvrages ne sont pas de la même main. L'usage de se cacher sous le voile d'une devise ou d'un pseudonyme était assez commun parmi les hermétiques du moyen âge. La célébrité de Basile Valentin une fois commencée, un grand nombre d'adeptes ont pu s'accorder à ranger leurs traités sous sa bannière. Basile Valentin serait donc en chimie ce que sont en poésie Ossian et Homère. Plusieurs villes et plusieurs siècles se sont disputés l'honneur de sa naissance. On le fait vivre soit au XIIe, soit au XVIe siècle, soit entre les deux. Beaucoup de ses livres sont écrits en allemand, ce qui lui donne avec assez de probabilité une origine germanique. On a prétendu qu'il était bénédictin, mais sans aucune preuve. Il a fourni à la science une multitude d'expériences qui n'ont pas médiocrement contribué à mettre les chimistes modernes sur la voie où ils sont aujourd'hui. Nous nous bornerons à donner les titres de quelques uns des principaux. — *De microcosmo, deque magno mundi mysterio, et medicinâ hominis.* Du microcosme, du grand mystère du monde, et de la médecine de l'homme. — *Manifestatio artificiorum, etc.* Révélation du mystère des teintures essentielles des sept métaux et de leurs vertus médicinales. — *Tractatus chimico-philosophicus*, etc. Traité chimico-philosophique des propriétés naturelles et super-naturelles des métaux et des minéraux. — *Haliographia, de preparatione*, etc. Haliographie, de la préparation, de l'usage et des vertus de tous les sels animaux, minéraux et végétaux. — *Practica, unà cum duodecim clavibus*, etc. Pratique, avec les douze clefs de la philosophie, etc.

BASILE (SAINT), surnommé le Grand, célèbre Père de l'Eglise au IVe siècle, et l'un des fondateurs du monachisme.

Quand il naquit à Césarée en 329, le christianisme avait complétement triomphé : c'est en effet l'époque où Constantin dotait richement les églises, et s'efforçait de faire prédominer partout le nouveau culte; c'est aussi l'époque où l'arianisme commençait ses combats. La famille de Basile était originaire du Pont; mais son grand-père avait épousé une chrétienne de Néocésarée, nommée Macrine. Son père, qu'on représente comme un homme instruit, doué d'éloquence et d'une grande piété, eut dix enfants dont trois furent évêques; savoir : Basile, l'aîné des trois, évêque de Césarée; Grégoire, évêque de Nysse; et Pierre, le plus jeune, évêque de Sébaste. Ces trois frères ont été sanctifiés par l'Eglise, qui, en outre, a également considéré comme saints leur père nommé Basile comme son fils aîné, leur mère Emmélie, leur aïeule Macrine, et une de leurs sœurs nommée aussi Macrine. Au reste, cette famille devait sa foi à des disciples de Grégoire le Thaumaturge, et c'est par cette tradition que saint Basile fut donné au christianisme.

Après avoir étudié à Césarée, Basile alla suivre à Constantinople les leçons de Libanius, le plus célèbre rhéteur de son temps. Libanius le distingua de la foule de ses disciples, et conserva toujours pour lui une grande estime. De Constantinople, Basile passa à Athènes; on croit que ce fut vers l'an 353; il avait alors vingt-six ans.

A Athènes, il retrouva un de ses amis, Grégoire de Nazianze. Celui-ci, fils de l'évêque de Nazianze, autrement Diocésarée en Cappadoce, avait été le condisciple de Basile à Césarée; puis il était allé à Alexandrie, et de là était venu étudier à Athènes. Basile et lui furent ensuite unis toute leur vie d'une tendre amitié.

Ce qui distingue assez saint Basile au milieu des autres Pères de l'Eglise, c'est son goût pour les sciences naturelles. Il prit ce goût à Athènes; car il n'y étudia pas seulement la grammaire et la littérature, mais encore la géométrie et l'astronomie. Ses fréquentes maladies l'engagèrent aussi à apprendre la médecine. Ces connaissances scientifiques, jointes à une douce et grave éloquence du cœur, forment le caractère de ses ouvrages, et en particulier de son *Hexameron*, qui est regardé comme son chef-d'œuvre.

Saint Basile quitta Athènes avant son ami, et revint à Césarée. Son père était mort. Sa sœur aînée Macrine avait été fiancée; mais son jeune fiancé ayant péri avant leur mariage, elle en avait pris occasion de se consacrer à la virginité. Elle était d'une grande dévotion, et s'était attachée à servir sa mère, qu'elle aidait à soutenir tout le poids de leur nombreuse famille. Ce fut en cet état que Basile trouva ses parens quand il revint d'Athènes. Il commença d'abord à plaider quelques causes comme avocat; mais il avait trop philosophé pour se plaire à ce métier; et bientôt, à l'exemple de sa sœur, il lui prit un grand dégoût du monde et un élancement vers une vie nouvelle. « Il commença alors, » dit-il lui-même, à s'éveiller comme d'un profond sommeil, » à regarder la vraie lumière de l'Evangile, et à reconnaître » l'inutilité de la sagesse humaine. Il déplora sa jeunesse » consumée dans l'acquisition de sciences vaines; et ayant » lu dans l'Evangile que le principal moyen pour arriver à » la perfection est de vendre ses biens, les donner aux pau- » vres, et se décharger entièrement des soins et des affaires » de la vie, il désirait de trouver quelqu'un qui eût suivi ce » chemin, et qui pût lui servir de guide. Dans ce dessein, il » entreprit des voyages, et il trouva plusieurs de ces saints » qu'il cherchait près d'Alexandrie et dans le reste de l'E- » gypte; il en trouva en Palestine, en Syrie, et en Méso- » potamie (car la vie monastique s'était déjà répandue dans » toutes ces provinces). Il admira leur abstinence, leur fer- » meté dans les travaux, leur application à la prière; comme » ils avaient dompté le sommeil, et ne cédaient à aucune né- » cessité de la nature, gardant toujours leur âme libre et » élevée dans la faim, la soif, le froid et la nudité; négli- » geant le corps, et ne daignant lui donner aucun soin; » mais vivant comme dans une chair étrangère, et montrant » par les effets ce que c'est d'être voyageurs ici bas et citoyens » du ciel. » (*Epist.* LXXIX.)

Au retour de ses voyages d'Egypte et d'Orient, ayant résolu d'imiter les solitaires qu'il avait vus, il choisit bientôt

pour sa retraite un lieu désert dans la province de Pont, près du fleuve Iris, et à quelque distance d'Ibore, petite ville épiscopale. Ce qui l'y attira, c'est que sa mère et sa sœur s'y étaient déjà retirées, en une terre qui leur appartenait. Elles avaient rassemblé autour d'elles plusieurs femmes de leurs domestiques et de leurs amies, et formé un monastère. Ce fut près de ce monastère que Basile se fixa. Il a lui-même décrit sa riante solitude dans une lettre à Grégoire de Nazianze (*Epist.* XIX) :

« Mon frère m'avait écrit que tu souhaitais depuis long-
» temps te réunir à nous, ajoutant même que ta résolution
» était prise; mais j'y crois difficilement, après tant de fausses
» promesses. D'ailleurs, pressé de mille soins, je ne pouvais
» attendre. Il faut que je retourne dans le Pont; et là peut-
» être, si Dieu le veut, je terminerai mes courses. Ayant
» une fois perdu les vaines espérances ou plutôt les songes
» que je faisais sur toi (car j'approuve celui qui dit que l'es-
» pérance est le rêve d'un homme éveillé), je suis allé dans
» le Pont pour chercher la vie qu'il me faut. Dieu m'y a fait
» trouver un asile conforme à mes goûts. Ce que nous avons
» souvent pris plaisir à nous figurer ensemble en imagina-
» tion, il m'est donné de le voir dans la réalité. C'est une
» haute montagne enveloppée d'une épaisse forêt, arrosée
» du côté du nord par des sources fraîches et limpides. Au
» pied, s'étend une plaine incessamment fertilisée par les
» eaux qui tombent des hauteurs. La forêt, qui jette à l'en-
» tour ses arbres de toute espèce et plantés au hasard, lui
» sert pour ainsi dire de mur et de défense.

» L'île de Calypso serait peu de chose auprès, quoique
» Homère l'ait admirée plus que toutes les autres pour sa
» beauté. Ce lieu se partage en deux vallées profondes :
» d'un côté, le fleuve, qui se précipite de la crête du mont,
» forme par son cours une barrière continue et difficile à
» franchir; de l'autre, une large croupe de montagne, qui
» communique à la vallée par quelques chemins tortueux,
» ferme tout passage. Il n'y a qu'une seule entrée, dont nous
» sommes les maîtres.

» Ma demeure est bâtie sur la pointe la plus avancée d'un
» autre sommet; de sorte que la vallée se découvre et s'é-
» tend sous mes yeux, et que je puis regarder d'en haut le
» cours du fleuve, plus agréable pour moi que le Strymon
» ne l'est aux habitans d'Amphipolis. Les eaux tranquilles
» et dormantes du Strymon méritent à peine le nom de
» fleuve. Mais le mien, le plus rapide fleuve que je connaisse,
» se heurte contre une roche voisine, et, repoussé par elle,
» retombe en torrent qui me donne à la fois le plus ravis-
» sant spectacle et la plus abondante nourriture; car il y a
» dans ses eaux un nombre prodigieux de poissons.

» Parlerai-je des douces vapeurs de la terre, et de la fraî-
» cheur qui s'exhale du fleuve? Un autre admirerait la va-
» riété des fleurs et le chant des oiseaux; mais je n'ai pas le
» loisir d'y faire attention. Ce qu'il y a de mieux à dire de
» ce lieu, c'est qu'avec l'abondance de toutes choses, il me
» donne le plus doux des biens pour moi, la tranquillité.
» Non seulement il est affranchi du bruit des villes; mais il
» ne reçoit pas même de voyageurs, excepté parfois quelques
» chasseurs qui viennent se mêler à nous; car nous avons
» aussi des bêtes fauves, non pas les ours et les loups de vos
» montagnes, mais des troupeaux de cerfs et de chèvres sau-
» vages, des lièvres et d'autres animaux semblables. Crois-
» tu que je sois assez dépourvu de raison pour préférer à
» un séjour si délicieux la retraite de Tibérine, qui n'est
» qu'une horrible fondrière? Pardonne-moi donc de fuir
» vers cet asile. Alcméon lui-même s'arrêta quand il eut
» rencontré les îles Echinades. »

A ces agréables peintures, à ces poétiques allusions, Grégoire de Nazianze répondit par une lettre que nous avons, où il raille à son tour son ami sur la solitude qu'il a choisie, et prend la défense de cette Tibérine, sa propre maison de campagne, que Basile avait comparée à une horrible fondrière. Ces lettres sont de curieux monumens des sentimens de ces Pères du christianisme; elles nous initient à la fondation de la vie monastique. Assurément saint Basile, dans la lettre que nous venons de citer, se montre moins un sauvage ermite courant après la douleur et la tristesse, qu'un homme plein d'imagination, épris du repos et de la solitude; et, d'un autre côté, comme l'ont remarqué plusieurs hagiographes, saint Grégoire, par sa réponse, nous prouve que l'austérité de ces saints ne diminuait rien de l'enjouement de leur esprit.

Cependant ce n'était pas seulement une vie plus heureuse, une vie à l'abri de tous les fléaux qui accablaient alors le monde romain en décadence, que Basile cherchait dans un monastère; c'était une vie stoïque, une vie religieuse. Dans une autre lettre à Grégoire (*Epist.* I), il lui rend compte des occupations de sa solitude, ou plutôt de ce qu'il projette d'y faire un jour; car cette vie dévote qu'il a en vue, il témoigne qu'il n'est pas encore parvenu à la réaliser. Il montre l'utilité de la retraite pour fixer les pensées et apaiser les passions. Il veut arriver à sortir en quelque sorte du monde, en rompant tout commerce de l'âme avec le corps. Il s'agit de n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires. Il faut oublier ce que l'on a appris des hommes, pour être toujours prêt à recevoir les instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la prière et aux louanges du Créateur, dès le commencement de la journée. Le soleil étant levé, le solitaire se met au travail, qu'il accompagne toujours de prières. Il médite l'Ecriture sainte, pour acquérir les vertus et former ses mœurs par les préceptes et les exemples qu'il y trouve. La prière succède à la lecture, afin d'en rendre les instructions plus efficaces. Saint Basile règle aussi la manière de parler, supposant des compagnons de solitude, comme en effet il en eut bientôt plusieurs. Il faut interroger sans aigreur et répondre sans faste; ne point interrompre, ne point s'empresser à parler; apprendre sans honte, enseigner sans jalousie, et publier avec reconnaissance ce que l'on a appris. L'humilité du solitaire doit paraître dans tout son extérieur; il doit ressembler à un homme en deuil, l'œil triste et baissé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit pauvre et négligé. Il ne doit être vêtu que pour couvrir le corps contre le froid et le chaud, sans couleur éclatante, sans délicatesse. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la nécessité dans la nourriture : le pain et l'eau avec quelques légumes lui suffisent, tant qu'il se portera bien. Qu'il mange sans avidité, s'occupant de pensées pieuses. Que le repas soit précédé et suivi de prières; que des vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une, tout au plus, pour le soin du corps, et que ce soit toujours la même. Que le sommeil soit court, et que le milieu de la nuit soit pour le solitaire ce que le matin est pour les autres, afin qu'il profite du silence de la nature pour méditer dans un plus grand recueillement les moyens de se purifier de ses péchés et d'avancer dans la perfection. Cette lettre est comme l'abrégé de ce que saint Basile enseigna depuis dans ses Règles.

Saint Grégoire vint enfin se joindre à son ami et à quelques compagnons que Basile s'était associés dans sa solitude. Tout religieux que fût déjà saint Grégoire, il ne paraît pas qu'il prît aussi au sérieux que le faisait Basile les délices de la vie monastique. Car, dans une lettre écrite plus tard à celui-ci, il fait de l'existence qu'il avait menée en ce lieu la peinture la plus affreuse. Il dit que « la maison n'avait ni
» couverture ni porte; qu'on n'y voyait jamais ni feu ni fu-
» mée, excepté pour sécher les murailles, qui étaient faites
» de boue; qu'on y souffrait d'ailleurs le supplice de Tan-
» tale, car on mourait de soif au milieu des eaux; qu'au
» lieu des délices d'Alcinoüs, que saint Basile lui avait fait
» espérer pour le tirer de la Cappadoce, il y avait trouvé la
» gueuserie des Lotophages; qu'il n'avait pas eu de quoi
» manger, et était demeuré affamé dans ces misérables fes-

» tins qu'il s'était figurés si magnifiques ; qu'il se souviendrait toujours de ses pains et de ses panades, puisque Basile avait bien voulu leur donner ces noms ; que ces pains » étaient si durs que les dents y glissaient au lieu de les entamer, et qu'ils étaient si mal cuits qu'après y être entrées » par force, elles s'y trouvaient enfoncées comme dans un » bourbier, d'où elles ne pouvaient plus se tirer qu'avec toutes les peines imaginables ; qu'il n'y avait que saint Basile » seul qui pût faire une parfaite description de cette solitude, en la relevant avec toute son éloquence; et qu'enfin, » pour son compte, il y avait déjà long-temps qu'il y serait » mort, emportant plutôt la compassion des hommes que » leurs louanges, si la mère de saint Basile, cette illustre » nourrice des pauvres, n'eût été à leur égard ce qu'est un » port pour des navigateurs agités par la tempête, et ne fût » venue promptement à leur secours en les empêchant de » mourir de faim. » Plus loin il se plaint du jardin de son ami « qui n'avait nul rapport avec le nom qu'il portait, et où » l'on ne trouvait pas seulement des herbes. » Il raconte en se moquant que « pour combler un fossé très profond, saint » Basile et lui étaient obligés de traîner un chariot fort pesant avec leur cou et avec leurs mains, qui en conservaient encore les marques long-temps après. » (*Ep.* VIII.)

Il faut voir l'embarras risible des hagiographes devant ces naïfs détails. Ils ne comprennent pas comment saint Grégoire peut se jouer ainsi de la gravité de la vie cénobitique. « Il ne faut considérer ces détails, dit Hermant, auteur » d'une Vie de saint Basile, que comme un excellent tableau des austérités par lesquelles ces deux saints se sanctifiaient dans leur retraite. » Le bon abbé de Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, faisant allusion à cette lettre de saint Grégoire, dit : « Ils faisaient leurs délices de souffrir. » Cela est vrai ; mais il est vrai aussi que saint Grégoire se moquait très sérieusement des embarras de leur vie solitaire et du côté ridicule qu'elle offrait : l'ironie est toujours à côté des meilleures et des plus grandes choses.

Auprès de cette lettre, il s'en trouve d'autres du même saint Grégoire où il rappelle avec charme la manière dont ils vivaient dans ce désert.

« Heureux, dit-il, écrivant toujours à saint Basile (*Epist.* IX), » celui qui jouirait pendant un mois de ces jours que j'ai » passés avec vous, lorsque nous faisions nos délices de nos » travaux mêmes et des maux que nous souffrions : tant il » est vrai que les choses les plus pénibles par elles-mêmes » nous deviennent douces et agréables lorsque nous les faisons » volontairement, comme celles qui d'elles-mêmes sont » douces et agréables nous deviennent fâcheuses lorsque » nous les faisons par contrainte. Qui me rendra ce chant des » psaumes, ces veilles, ces prières, qui nous transportaient » de la terre au ciel, cette vie qui était presque entièrement » dégagée de la matière et n'avait aucun commerce avec le » corps? Qui me donnera encore une fois la consolation que » je trouvais dans la concorde et l'union si étroite des frères, qui devenaient des anges sous votre conduite? Qui me » rendra le bonheur dont je jouissais quand nous rivalisions » l'un avec l'autre pour les exercices de la vertu, en conformant nos actions aux lois et aux règles de la piété? Qui me » procurera la satisfaction que j'avais alors en m'appliquant » à l'étude laborieuse des divines Ecritures, et en m'éclairant de cette lumière si pure que le Saint-Esprit m'y faisait trouver? Et pour parler même des plus petites choses, ne reverrai-je donc jamais ce temps si doux que » nous passions à travailler, à porter du bois, à tailler » des pierres, à planter des arbres, à conduire l'eau dans » des canaux? Mais surtout ne reverrai-je plus ce platane » que j'estime incomparablement plus que celui de Xercès » si célèbre dans l'antiquité, ce platane sous lequel on voyait » assis non un roi dans les délices et dans le luxe, mais un » solitaire pénétré d'affliction et de douleur, ce platane que » j'ai planté, qu'Apollon a arrosé (c'est vous que j'entends » par ce nom), et que Dieu fait croître pour notre honneur, » comme un monument des travaux par lesquels je me suis » exercé chez vous? »

Certes, ces regrets si profonds de saint Grégoire pour la solitude de son cher Basile ne perdent rien de leur beauté pour venir après la lettre ironique que nous avons citée. Ce contraste seulement nous fait saisir la vraie nature de ces saints personnages : c'est un plaisir de les voir agir comme des hommes, et de les trouver pleins de simplicité et de naturel dans leurs plus grands efforts vers la perfection morale.

Au surplus, des deux amis, saint Basile fut de beaucoup le plus porté vers la vie ascétique. Grégoire fut un bon évêque et un orateur éloquent; Basile, excellent évêque et orateur souvent sublime, eut seul des deux le caractère d'un moine. Tout ce que nous savons d'intime sur lui, sur sa jeunesse à Constantinople et à Athènes, sur ses habitudes, sur son tempérament, nous le montre doué dès l'enfance d'une disposition à la fois ardente et mélancolique; et une fois qu'il eut conçu le projet d'une vie toute spirituelle, cette ardeur et cette mélancolie durent devenir chez lui de plus en plus prédominantes. Le régime qu'il suivit pour s'arracher à l'empire du corps, en affaiblissant son corps même, le mit dans la nécessité de multiplier ses austérités. Ce régime monacal, qu'il contribua tant à répandre dans le monde chrétien, et dont il devint le type, était donc à ses yeux l'instrument nécessaire d'une vie morale; c'était uniquement par cette voie de sévérité qu'il concevait la possibilité d'un bon gouvernement du corps et des passions par l'âme et par la volonté. Aussi le voyons-nous user de pratiques si austères qu'elles donnaient occasion à saint Grégoire de l'en reprendre avec douceur et amitié. Il se contentait, pour sa nourriture, de ce qu'il y avait de plus simple et de plus commun. Son repas ordinaire ne consistait qu'en du pain, du sel, et un peu d'eau claire. Il dit lui-même (*Epist.* CCVIII) que ses meilleurs festins étaient quelques herbes avec un peu de pain, et du vin passé et aigri; de sorte, ajoute-t-il, que l'art des cuisiniers lui était fort inutile. Saint Grégoire, l'ayant un jour invité à dîner, écrivit à saint Amphiloque, leur ami commun, pour lui demander de belles herbes, afin, dit-il, d'apaiser la faim de Basile. Dans une autre lettre de saint Grégoire (*Epist.* VI), nous le voyons reprocher doucement à Basile de s'arranger de telle façon qu'il est toujours pâle et qu'il n'a presque pas de vie. Il paraît que cette austérité poussée à l'extrême le fit tomber en de fréquentes maladies. Il témoigne lui-même qu'il était plus faible dans sa plus grande santé que ne le sont ordinairement les malades abandonnés des médecins. Dans une lettre à un évêque, il fait une vive peinture de l'état où la maladie l'a réduit : « La fièvre m'a entièrement usé; le peu de matière qu'elle trouvait dans un corps décharné, qui ressemble à une mèche » desséchée par le feu, m'a fait tomber dans une longue faiblesse et dans une langueur importune. Le foie, mon ancien mal, se joignant à tous les autres, m'a empêché de » prendre aucune nourriture, a chassé le sommeil de mes » yeux, m'a conduit jusque sur les bords du tombeau, et ne » m'a laissé qu'autant de vie qu'il en fallait pour sentir mes » douleurs. J'ai usé d'eaux minérales, et j'ai employé les » remèdes des médecins : le mal a été supérieur à tout. » Peut-être que l'habitude le rendra supportable, mais il » n'est pas d'homme assez ferme pour résister à ses premières violences. » (*Epist.* VIII.)

Malheureusement les écrivains ecclésiastiques, au lieu de s'arrêter à la beauté du but moral que saint Basile poursuivait, et de comprendre en même temps que ses austérités n'étaient pour lui qu'un moyen d'arriver à ce but, se sont mis à admirer aveuglément ses austérités en elles-mêmes : par là ils font de saint Basile un portrait aussi faux que difficile à comprendre. Comment comprendre en effet cette recherche de douleur et de maladie, ce zèle à se tour-

menter, dans une âme douce et bonne comme celle de saint Basile? Beaucoup de moines assurément ont eu cette disposition cruelle pour eux-mêmes. Mais ce n'est pas le cas de saint Basile, quoique son exemple ait contribué à répandre dans le monde la macération et l'austérité sans autre but que la douleur.

Saint Basile fut bientôt entouré dans sa retraite d'un grand nombre de disciples, parmi lesquels étaient ses deux frères, saint Grégoire de Nysse et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste : ce fut ce dernier qui prit soin après lui de la conduite du monastère.

Après avoir ainsi passé quelques années, pendant lesquelles on croit qu'il composa ses *Ascétiques*, Basile étant revenu à Césarée, à l'occasion de la mort de l'évêque de cette ville, fut ordonné prêtre en 362; son ami Grégoire de Nazianze, qui venait aussi d'être ordonné presque malgré lui, lui écrivit à cette occasion une lettre qui marque bien leur amour pour la vie solitaire : « Vous avez donc aussi été pris! lui dit-il. » On nous a mis par force au rang des prêtres, que nous ne » desirions pas; car nous sommes témoins l'un à l'autre com» bien nous chérissons la philosophie humble et cachée. »

Pendant les huit années qui succédèrent jusqu'à son épiscopat, Basile retourna plus d'une fois dans sa chère solitude. Il en sortait pour aider de ses conseils Eusèbe, le nouvel évêque de Césarée, qui tantôt l'accueillait, et tantôt se montrait jaloux de lui.

En 370, Eusèbe étant mort, le siége de Césarée devint vacant. C'était un des plus grands siéges de tout l'Orient, la métropole de toute la Cappadoce, et peut-être de tout ce que l'on appelait, dans l'ordre politique, le diocèse de Pont; c'est-à-dire que plus de la moitié de l'Asie-Mineure en dépendait. Les évêques de la province s'étant réunis, deux partis se disputèrent l'élection, comme il arrivait souvent, et celui de Basile ne l'emporta que d'une seule voix. Saint Basile avait à cette époque quarante et un ans; il ne vécut plus que neuf ans après cette promotion à l'épiscopat.

La situation du christianisme était alors fort triste : les premiers beaux jours de triomphe sous Constantin avaient fait place à des divisions interminables et à une sorte de précoce décadence. L'arianisme avait bouleversé toute cette religion naissante, et l'avait ébranlée jusqu'en ses fondemens. La foi catholique, pour se sauver, avait presque été forcée de se retirer aux deserts. C'étaient les moines qui l'avaient conservée. Excepté dans les siéges où les moines dominaient, l'arianisme, à divers degrés, était maître des villes. Puis des schismes et des rivalités de toute sorte pour la hiérarchie avaient eclaté partout, et s'étaient succédé sans interruption. Enfin, outre cette division fondamentale de doctrine et cette anarchie dans le gouvernement même des églises, le conflit continuel du pouvoir séculier avec le nouveau pouvoir épiscopal était pour la société une cause permanente de dissolution et de maux de tous genres. Le christianisme, à peine triomphant, s'était donc, pour ainsi dire, affaissé sur lui-même, et avait paru offrir des signes évidens de sénilité et de décadence. Un jeune homme que Basile et Grégoire avaient connu dans les écoles d'Athènes, qu'ils avaient beaucoup remarqué, et sur lequel il nous reste de saint Gregoire une lettre caracteristique, Julien, ayant vu ces signes, avait imaginé la possibilité de restaurer le paganisme et de rétablir l'ancienne civilisation. Pendant que Basile fuyait le monde dans sa solitude du Pont, cherchant une vie nouvelle pour donner à ce monde agonisant, Julien se mettait à l'œuvre, pensant le restaurer en lui rendant le passé; mais son règne ne fut pas de deux ans. Après lui vint Valens, et avec Valens l'arianisme tenta un grand effort pour conquérir l'unité. Basile, qui était moine et du parti des moines, Basile qui avait été puiser sa religion ascétique auprès des moines d'Egypte, résista à l'arianisme. C'est là ce qu'on lui voit faire de plus saillant, soit avant, soit pendant son épiscopat, non pas avec cette ardeur de métaphysique et de pure théologie qui caractérise encore à la même époque les combats du vieux saint Athanase, mais au second rang derrière Athanase, et par de simples décisions de conduite. Avant son épiscopat, tout se borna pour Basile à s'éloigner ou à se rapprocher de la communion des évêques de Césarée, suivant qu'ils se montraient plus ou moins entachés d'arianisme, plus ou moins faibles devant cette doctrine. Mais, évêque à son tour, son rôle fut plus difficile. Valens étant venu en Orient pour forcer les catholiques à communiquer avec les ariens, on lui désigna Basile comme le rebelle le plus redoutable. Un préfet eut ordre de le forcer à se soumettre. Il le fit venir devant son tribunal, et le menaça de l'exil et de la mort, s'il n'ouvrait pas les églises aux ariens. « Celui qui n'a rien, » dit Basile, que des haillons et quelques livres, ne craint » pas d'être dépouillé. Je regarde comme ma patrie, non le » sol sur lequel je suis né, mais le ciel. Un corps exténué » tel que le mien ne peut souffrir long-temps; la mort, en » terminant mes peines, me réunira plus tôt à mon créa» teur.» Cette résignation imposa au préfet et à l'empereur même, devant lequel il comparut le lendemain, et on le laissa tranquille. Les écrivains ecclesiastiques ont remarqué qu'en cette occasion sa fermeté fut accompagnée de ménagemens et tempérée d'une douceur qu'aurait pas eue sans doute Athanase. Car Valens s'étant rendu à l'église le jour de l'Epiphanie, sans toutefois se présenter à la communion, Basile reçut son offrande. Deux fois, dit-on, Valens se laissa arracher par les ariens l'ordre d'exiler saint Basile, deux fois il le révoqua.

La même modération et le même esprit de conciliation se retrouvent dans la conduite de Basile envers les hérétiques macédoniens. Après avoir nié la divinité du Fils, on était bientôt arrivé à nier la divinité du Saint-Esprit; le dogme de la Trinité tout entier avait été mis en doute, ou plutôt, n'ayant jamais été solidement et unanimement établi jusque là, il n'avait pu s'établir alors qu'au sein d'une controverse terrible qui avait successivement parcouru tous les points et atteint toutes les conséquences. Basile se contenta, avec ceux des macedoniens qu'il admit à sa communion, de leur faire confesser que le Saint-Esprit n'etait pas une simple créature, sans les obliger à dire expressément qu'il est Dieu. Les catholiques ardens se plaignirent. Saint Grégoire justifie son ami en l'excusant par la nécessité des temps.

Si saint Basile avait été avant tout un théologien, comme Athanase par exemple, aurait-il ainsi pactisé jusqu'à un certain point avec l'hérésie? Ceci nous mène à concevoir le vrai caractère de saint Basile.

Saint Basile n'est pas un théologien; c'est-à-dire que ce n'est pas là son caractère saillant, le caractère qui chez lui se montre en première ligne. C'est un moraliste, et en même temps c'est un moine. Quant à sa doctrine, son idée la plus profonde, c'est la croyance au dogme oriental des anges et des puissances invisibles. Il commence son *Hexameron*, c'est-à-dire ses homélies sur la création du monde, par supposer qu'avant que ce monde visible fût créé, il existait déjà un monde invisible et spirituel : « Il est proba» ble qu'avant ce monde, il existait quelque chose que notre » esprit peut imaginer, mais que l'Ecriture supprime dans » son récit, parce qu'il ne convenait pas d'en parler à des » hommes qu'on instruit encore, et qui sont enfans pour les » connaissances. Oui, sans doute, avant que ce monde fût créé, » il existait un ordre plus ancien, convenable à des puissances » célestes, un ordre qui a précédé les temps visibles, une » constitution qui a commencé, mais qui ne doit jamais » finir. Les ouvrages qu'a formés dans ce monde invisible » l'ouvrier suprême, le créateur de l'univers, sont une lu» mière spirituelle, appropriée à l'état bienheureux d'êtres » qui aiment le Seigneur, appropriée à des natures raison» nables et invisibles, en un mot à tout cet ordre de créa» tures auxquelles notre pensée ne peut atteindre, et dont » nous ne pouvons même trouver les noms. C'est là ce qui

» compose la nature du monde invisible, comme nous l'ap-
» prend le divin Paul : *Tout a été créé en lui*, dit-il, *les
» choses visibles et invisibles, les trônes, les dominations,
» les principautés, les puissances*, c'est-à-dire les armées
» des anges commandées par les archanges. » (*Homélie* 1.)
Cette croyance aux anges, qui nous paraît fondamentale chez saint Basile, d'où lui venait-elle? Peu importe; mais elle lui avait été probablement inspirée avec le christianisme même dès ses plus jeunes années. Comme nous l'avons remarqué en parlant de la famille d'où il sortait, cette famille avait été convertie par des disciples de Grégoire le Thaumaturge, et ce Grégoire était lui-même disciple d'Origènes. Saint Basile est jusqu'à un certain point origéniste. Quand, au sortir des écoles, il se retira dans la retraite avec Grégoire de Nazianze, nous les voyons tous deux s'occuper de l'étude d'Origènes, si bien que le recueil de divers passages tirés de cet auteur qui est venu jusqu'à nous sous le nom de *Philocalie* a été rédigé par eux; du moins Grégoire de Nazianze, en envoyant cette *Philocalie* à un évêque de ses amis, lui dit qu'il y trouvera un monument de lui et de Basile. Enfin saint Grégoire de Nysse, le frère de saint Basile, n'a-t-il pas été accusé d'origénisme; et son traité *des âmes et de la résurrection* n'offre-t-il pas en effet des traces incontestables de cette doctrine? Il y a encore bien d'autres preuves que nous pourrions citer de l'influence des idées d'Origènes sur le christianisme de saint Basile. D'ailleurs la croyance aux anges était répandue et universellement admise dans le pays où il était né et dans ceux où il voyagea. Cette croyance donc nous paraît chez saint Basile, comme chez la plupart des premiers moines, une idée dominante, impulsive, et caractéristique. Il croit aux anges; il croit, comme son frère Grégoire de Nysse et comme Origènes, non seulement que ces créatures supérieures existent, mais que nos natures mêmes ont existé à l'état d'anges avant la création des corps, et qu'elles redeviendront purement spirituelles un jour. Or quelle est la conséquence naturelle de cette foi dans une âme dévote? Évidemment une tendance à ressembler aux anges, à se spiritualiser, à vivre de cette vie incorporelle que Basile voulut en effet réaliser. Voilà la source et le fondement de toute sa vie ascétique. Plus tard la vie ascétique en général se formulera davantage, un autre élément s'y introduira qui la précisera sous toutes les faces; mais cet élément ne nous paraît pas encore très développé dans le monachisme de saint Basile : ce second élément, c'est la peur du mal répandu partout dans le monde, la croyance au mauvais génie intronisé dans le monde, dans la vie matérielle, dans la vie sociale, dans tout ce qui n'est pas pure extase dévote; c'est en un mot la croyance au péché originel appliquée rigoureusement à la vie naturelle et sociale tout entière. Ce second point de vue, parfaitement en rapport il est vrai avec le premier, c'est saint Augustin surtout qui nous paraît l'avoir introduit dans le monachisme, un siècle environ après saint Basile. Chez saint Basile l'ascétisme est bien plutôt une aspiration à l'état d'ange vertueux et pur, qu'un effroi de participer à la nature du mauvais ange, en touchant au monde, qui est sa pâture. Pour continuer notre appréciation, Basile fut donc attiré par sa croyance, autant que par l'état des choses à son époque, vers la vie angélique ou monastique. Du reste, doué d'une âme tendre, d'une imagination sensible et pittoresque, son ascétisme se tourna naturellement vers la morale et le bonheur. C'est une vie morale et heureuse qu'il cherche pour ses moines, et qu'il veut faire pénétrer dans la société tout entière sous le souffle du monachisme : ce n'est point la vie d'anachorète qu'il servit à répandre, celle-là il ne fit au contraire que la restreindre et la remplacer par la vie en commun, la vie cénobitique. En cela il s'éloigna plus qu'aucun autre ne l'avait fait avec éclat jusqu'à lui des moines d'Egypte, chez qui il avait été prendre des modèles, et c'est seulement comme précepteur de cette vie en communauté, qui après lui se répandit en Orient et en Occident, qu'il mérite à juste titre de passer pour le père du monachisme. Voilà, je le répète, la tendance et pour ainsi dire la couleur du monachisme de saint Basile : la vie en commun, au lieu de la vie individuelle et solitaire; une vie morale et heureuse (*beata vita*, une vie béate, comme disaient les anciens sages des écoles philosophiques), substituée à la vie dégradée et désolée du monde romain d'alors; une vie angélique, au lieu de la vie naturelle et sociale; une aspiration vers cette placidité des natures supérieures dont, suivant Origènes, les hommes avaient joui primitivement, et qu'ils avaient perdue; et, du reste, quant aux choses du monde, une intervention douce et moralisante, une résolution de les transformer, ou au moins de les améliorer, par l'attrait même des vertus et du bonheur monacal. Tel fut saint Basile, dans ses Règles, dans sa retraite, dans son épiscopat. Plusieurs de ses homélies ne sont que des traités de morale contre l'avarice, l'envie, l'abus de la richesse. C'est un prédicateur de vertu et de charité; il est un des Pères qui ont eu au plus haut degré ce qu'on a appelé dans ces derniers temps l'onction évangélique. Enfin, comme je l'ai déjà remarqué, il joint quelquefois à ces qualités de moraliste des connaissances scientifiques, qui achèvent de donner à ses écrits un caractère d'utilité et de convenance qui plaît profondément. Ajoutez que son style a toujours été admiré, et qu'on y sent l'homme formé aux écoles grecques, mais qui avait régénéré pour ainsi dire l'éloquence grecque au sein de la nature, dans la contemplation; car c'est avec raison qu'on a rapproché la poésie du style de saint Basile de celle qui s'est montrée de notre temps, quand à la fin du XVIII[e] siècle des écrivains rêveurs et enthousiastes ont fui la vieille civilisation pour se retremper dans la nature. Voilà, encore une fois, les qualités essentielles de saint Basile; mais, entre les Pères théologiens des premiers siècles et le grand saint Augustin, saint Basile marque peu et fait pour ainsi dire défaut comme théologien. Venu à la fin des querelles dogmatiques de l'arianisme, il ne s'y plongea pas avec une ardeur semblable à celle d'Athanase. Il commença la vie cénobitique, mais il n'en fit pas toute la théorie : ce fut saint Augustin qui en fut le vrai théologien.

Saint Basile mourut en 379. A ses funérailles il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs personnes furent étouffées dans la foule. Les écrivains de ce temps rapportent que chacun s'efforçait de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portait, et jusqu'à son ombre, croyant en recevoir quelque utilité. Les gémissemens étouffaient le chant des psaumes; les payens mêmes et les juifs le regrettaient. Tous ceux qui avaient approché de lui se faisaient honneur de rapporter jusqu'à ses actions et ses paroles les moins importantes. Plusieurs affectaient d'imiter son extérieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche, et jusqu'à ses défauts, comme, par exemple, sa lenteur à parler; on copiait encore son habillement, son lit, sa nourriture, quoique en tout cela il eût agi naturellement, sans rien affecter. Ses écrits étaient alors si goûtés, même des laïques et des payens, qu'on les lisait non seulement dans les églises, mais dans les autres lieux de réunion.

Il nous reste quatre panégyriques prononcés en son honneur par saint Grégoire de Nysse son frère, saint Grégoire de Nazianze, saint Ephrem, et saint Amphiloque.

Les Bénédictins ont donné une belle édition des Œuvres de saint Basile, en grec et en latin, en 3 volumes in-folio, 1721-1730.

Le premier tome contient l'*Hexameron*, ou plutôt l'*Hexaemeron*, explication de l'ouvrage des six jours de la création, treize Homélies sur les psaumes, un Commentaire sur Isaïe, et cinq livres contre Eunomius, en réfutation de l'arianisme.

Le second renferme vingt-quatre Homélies sur différens sujets de morale et sur les fêtes des martyrs, et les traités pour la conduite des moines, qu'on nomme en général les Ascétiques. Ces Ascétiques se composent d'un recueil de

passages de l'Ecriture sous le titre de *Morales*, et des grandes et des petites Règles, rédigées en forme de questions du disciple et de réponses du maître. Rufin, qui vivait dans le même temps, traduisit ces Ascétiques en latin. On place à la suite un traité sous le titre de Constitutions Monastiques, qui a été attribué à saint Basile, mais qui n'est pas de lui.

Le troisième volume, enfin, renferme un traité sur la divinité du Saint-Esprit, et trois cent trente-six lettres sur divers sujets; une partie de cette correspondance est adressée à Libanius, ce rhéteur payen qui avait donné des leçons d'éloquence à Basile, et à qui Basile envoya lui-même, étant devenu évêque, un grand nombre de jeunes gens de Cappadoce pour qu'il les formât aux belles-lettres et à l'éloquence.

Presque tous les ouvrages de saint Basile ont été traduits dans notre langue.

ORDRE DE SAINT-BASILE. Les instructions de saint Basile ayant eu une grande influence pour régulariser la vie des moines, l'usage fit donner aux cénobites d'Orient le nom de disciples de saint Basile. Cet ordre, si on veut le nommer ainsi, a constamment fleuri en Orient et s'y est maintenu depuis le IVe siècle. Presque tous les religieux connus sous le nom de *caloyers* suivent ce qu'on appelle la règle de saint Basile, même ceux qui ont pris le nom de saint Antoine.

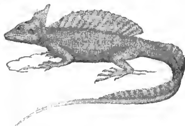
Quant à l'Occident, cette règle n'a commencé à y être professée expressément que dans le XIe siècle. Rufin avait bien traduit les Ascétiques presque à l'instant de leur publication; mais il n'en résulta pas un établissement solide et une copie fidèle des moines d'Orient. Des usages et des règles différentes prirent naissance; au VIe siècle la règle de saint Benoît commença à devenir universelle. Ce ne fut que vers l'an 1057 que des moines de Saint-Basile vinrent s'établir dans l'Occident. Grégoire XIII les réforma en 1579, et mit sous une même congrégation ceux qui se trouvaient en Italie, en Espagne et en Sicile. Vers la même époque, le cardinal Bessarion, Grec de nation et religieux de cet ordre, réduisit en abrégé les règles de saint Basile, et les distribua en 23 articles. Le monastère-chef de l'ordre est en Sicile.

Ce qui distinguait la règle de saint Basile de celle des premiers moines occidentaux, c'est surtout un aspect d'austérité plus grande et une sobriété qui s'accorda avec le climat de l'Orient beaucoup plus qu'avec le nôtre. Mais la longue durée de cette règle prouve qu'elle n'est pas d'une rigueur aussi outrée, pour les pays où elle s'est répandue, qu'on serait tenté de le croire. On a remarqué avec raison que la manière de vivre des moines de la Thébaïde ne différait guère de la vie des pauvres en Egypte.

BASILE, empereurs de Constantinople. Voyez GREC (EMPIRE).

BASILIC. Le temps est enfin venu de supprimer dans les sciences naturelles les histoires fabuleuses qui n'ont aucun fondement. G. Cuvier s'est avec raison borné à dire que, sous le nom de basilic (*basiliscos*, petit roi), les anciens entendaient un serpent dont la tête devait porter une petite couronne et auquel ils attribuaient mille propriétés nuisibles ou bizarres. Il ne sera donc nullement question ici des récits faits sur un animal fabuleux.

Seba a le premier décrit, figuré et désigné sous le nom de basilic un reptile que Latreille et Cuvier ont placé dans la classe des sauriens, famille des iguaniens. M. Duméril le range parmi les sauriens nageurs ou *uronectes*, qui forment la première famille de son dernier ordre des reptiles, entre les lophyres et les tupinambis. Laurenti l'avait considéré comme devant former un genre à part. Linné l'avait rangé parmi les stellions. G. Cuvier (1re édition du *Règ. anim.*) l'avait rapproché du lophyre à casque fourchu, et des dragons; et le voyant d'abord dépourvu de dents au palais, il l'avait distingué sous ce rapport des iguanes proprement dits et des marbrés; mais il l'a rangé ensuite entre ces deux groupes après vérification. Nous indiquons à dessein ces changemens opérés successivement dans le classement d'un animal très remarquable, dans le but de le bien caractériser et de marquer nettement ses affinités physiologiques et zoologiques avec les espèces qui le précèdent et celles qui le suivent dans l'ordre hiérarchique du règne animal.



(Basilic.)

Le basilic (*lacerta basiliscus*, Lin., *basiliscus*, Daudin) se reconnaît aux caractères suivans; *a* corps très allongé dont la queue forme à peu près la moitié; *b* peau couverte de petites écailles rhomboïdales, carénées, couchées sur un de leurs côtés; écailles du ventre lisses et un peu élargies; peau de la gorge lâche, ne formant point de fanon; *c* tête de forme pyramidale, renflée et surmontée en arrière d'un repli de la peau en forme de capuchon. Cette proéminence cutanée de l'occiput, qui caractérise cet animal, lui a fait donner les noms de basilic à mitre, à capuchon (*basiliscus mitratus*). Ce repli de la peau est conique, comprimé et couvert d'écailles un peu plus larges que celles du corps, et qui font paraître le bord postérieur du capuchon comme denticulé; il est soutenu par un prolongement de l'occipital et du tissu cellulaire et fibreux; *d* bouche très grande dont la commissure s'étend jusqu'au delà des yeux; anus simple et transversal; lèvres recouvertes de petites plaques; *e* dents aux mâchoires et au palais; les dents maxillaires sont droites, fortes, égales, comprimées, à couronne trilobée; leur nombre est d'environ quarante-deux à chaque mâchoire: les dents palatines sont droites, distinctement trilobées et disposées sur un seul rang; *f* langue molle, épaisse, à pointe libre et légèrement bifide; narines simples; *g* yeux grands, légèrement proéminens, protégés en haut par une lame sursorbitaire assez dense, et autour par deux paupières recouvertes de petites écailles et presque égales; oreilles à tympan très ouvert peu au-dessous du niveau de la peau; *h* membres très développés surtout les postérieurs; doigts des pieds de derrière remarquables par leur longueur et leur inégalité, il n'y a point de pores au bord interne des cuisses; *i* sur la ligne médio-dorsale du tronc et de la portion la plus épaisse de la queue règne une sorte de crête longitudinale formée par un autre repli de la peau qui est écailleuse comme dans le reste du corps, et soutenue par trente-sept apophyses épineuses qui sont très prolongées; *k*, système de coloration gris bleuâtre, peu nuancé en dessus, blanchâtre en dessous. On remarque de plus sur les côtés de la face trois bandes blanches, dont la première s'étend de la pointe du museau, et se dirige vers la nuque en passant au-dessus des yeux et du tympan; des deux autres bandes qui sont confondues en avant avec la précédente, et entre elles, la seconde borde les lèvres et le dessous de l'ouverture du tympan, et se termine à l'origine des membres antérieurs; la troisième, moins apparente, se perd dans les plis du cou. Cette particularité de la coloration a fait donner à cet animal un troisième nom, celui de *basilic à bandes* (*B. vittatus*).

La taille de ce saurien est de deux pieds et quelques pou-

ces de longueur ; le diamètre est au milieu du corps de plus d'un pouce et demi ; le capuchon a un pouce de hauteur sur un pouce de longueur à sa base ; les deux lobes de la crête dorsale ont plus d'un pouce de hauteur dans leur partie la plus saillante. Telles sont les dimensions données par M. Cocteau ; elles ont été prises sans doute sur l'individu décrit et figuré par Seba, individu qui faisait partie de la collection cédée à la France par la Hollande et qui est déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Le basilic est un animal de la Guyane. On connaît très peu ses mœurs. Il vit, suivant quelques erpétologistes, sur les bords de l'eau, et suivant d'autres, sur les arbres, où il saute de branche en branche ; il se nourrit d'insectes, peut-être de limaçons comme la plupart des lézards. Il mange aussi des baies et des graines.

Les détails anatomiques les plus importans de cet animal n'ont point encore été étudiés ou du moins publiés. Tout ce qui est relatif à l'accouplement, à la reproduction, aux différences de sexe et d'âge et aux particularités des mœurs du basilic, mérite de fixer particulièrement l'attention des naturalistes et des médecins qui voyagent dans la Guyane ou qui y habitent. En raison de sa patrie on a aussi appelé cet animal *Basilic d'Amérique* (*B. americanus*).

Nous rapprochons à dessein les quatre noms qui lui ont été donnés : lézard basilic, *lacerta basiliscus* ; basilic à capuchon, *B. mitratus* ; basilic à bandes, *B. vittatus*, et basilic d'Amérique, *B. americanus*, pour montrer par cette synonymie les caractères dont on s'était servi pour le distinguer de deux autres espèces, appelées l'une basilic d'Amboine et l'autre basilic du Mexique, qu'on en avait rapprochées. Ces deux dernières espèces appartiennent maintenant, la première au genre Istiure et la seconde au genre Caméléosis.

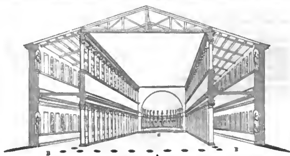
En anatomie, en physiologie et en zoologie philosophiques, l'étude comparative 1° de la crête dorsale cutanée, soutenue par les apophyses épineuses des vertèbres dans le basilic, les istiures et certaines espèces d'anolis ; 2° des crêtes formées simplement par la peau ou les écailles dans d'autres sauriens, les cétacés, les tritons ; 3° des nageoires dorsales ou lophioderme dorsal des poissons, nous paraît très propre à nous mettre sur la voie de déterminations exactes, relativement aux divers usages de ces crêtes ou lophiodermes, qui paraissent en général destinés à faciliter la locomotion aquatique ; d'où nous croyons pouvoir conclure qu'en raison du grand développement de sa crête dorsale et de son capuchon occipital, le basilic nous paraît devoir aller chercher sa nourriture dans l'eau, ou s'y jeter pour se dérober à ses ennemis, comme aussi en sortir rapidement pour fuir et courir sur les arbres. Faisons aussi remarquer que cette crête, soutenue par trente-sept rayons osseux très solides, peut encore être considérée comme servant à la protection ou à la défense de cet animal. On sait que chez les poissons les rayons plus ou moins épineux de la nageoire dorsale servent à la fois comme arme offensive ou défensive, et comme levier dans la locomotion aquatique. La finalité physiologique des crêtes à rayons osseux du basilic, des istiures et de certaines espèces d'anolis, est donc dans l'état actuel de la science un problème, dont la solution ne pourra être donnée que lorsque nous serons plus avancés dans la connaissance des mœurs de ces animaux.

BASILIDES, Basilidiens. Voyez Gnostiques

BASILIQUE. Les anciens désignaient sous le nom de *basilica* une vaste salle entourée de galeries où se rendait la justice, où l'on discutait les intérêts de l'état, et où se traitaient les affaires commerciales.

Ces différens usages auxquels la basilique était consacrée, tant par les Grecs que par les Romains, peuvent difficilement servir à expliquer l'étymologie de ce mot qui est composé de *basileus*, roi, et *oikos*, maison, à moins d'admettre que, dans l'origine, ce genre d'édifice ait fait partie de l'habitation des rois qui rendaient la justice par eux-mêmes.

(Coupe perspective d'une basilique antique, selon les dessins qu'en a donnés Palladio d'après le texte de Vitruve.)



a Galerie en retour du côté de l'entrée. — B Galeries latérales, à l'extrémité desquelles sont placés les escaliers pour monter aux galeries supérieures. — c Tribunal.

Nous rapporterons ici le passage où Vitruve traite des basiliques, et prescrit les proportions qui doivent être appliquées aux diverses parties d'un tel monument.

» Les basiliques qui sont dans les places publiques doivent » être situées dans le lieu le plus chaud, afin que les négo» ciants puissent s'y réunir l'hiver sans être incommodés par » le froid. Leur largeur ne sera pas moindre du tiers ni plus » de la moitié de la longueur, si ce n'est dans le cas où la » nature du lieu ne le permettrait pas. Si l'espace est plus » long qu'il ne serait nécessaire, on fera des *calcidiques* » à l'extrémité, comme on voit à la basilique *Julia aquiliana*.

» La hauteur des colonnes des basiliques sera égale à la » largeur des portiques. Cette largeur sera le tiers de l'es» pace du milieu ; les colonnes supérieures seront plus petites » que celles inférieures, comme il a été dit. La cloison (pla» teau) qui est entre les colonnes supérieures ne doit avoir » que les trois quarts de ces mêmes colonnes, afin que ceux » qui se promènent sur cette galerie ne soient pas vus des » gens qui trafiquent en bas. Les architraves, les frises et » les corniches auront les proportions telles que nous les » avons expliquées au troisième livre. »

Vitruve parle ensuite de la basilique qu'il fit lui-même construire à Fano, et il est à remarquer que cette basilique dont il fait une description très détaillée, et dont il donne les mesures précises, diffère totalement, sous le rapport de

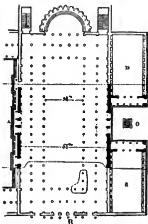
la disposition et des proportions, des règles qu'il a fixées lui-même.

Ce texte de Vitruve était, il n'y a pas bien long-temps encore, le seul document capable de nous donner l'idée de ce que pouvait être une basilique chez les anciens; car il ne nous était parvenu aucun vestige de monument antique de ce genre, jusqu'à l'époque où les fouilles de la ville de Pompéi, qui semble avoir été préservée d'une ruine totale tout exprès pour nous initier aux usages de la vie publique et privée des anciens, nous mirent à même de juger complètement de l'ensemble d'une basilique antique.

La basilique de Pompéi tient aux portiques du Forum qui lui donnent entrée; elle est entourée de galeries comme celle que décrit Vitruve, et la disposition du tribunal qui est au fond est parfaitement reconnaissable. Ce monument est ruiné environ à la moitié de la hauteur des colonnes; mais plusieurs chapiteaux et autres fragmens en pierre volcanique trouvés dans les fouilles, permettent de juger du style de son architecture, qui était original et appartenait certainement à une bonne époque de l'art.

A peu près à la même époque (1812), Napoléon ayant ordonné des fouilles dans le forum de Trajan à Rome, on découvrit la célèbre basilique Ulpienne, qui occupait le centre de ce forum et passait pour la plus vaste et la plus magnifique de l'antiquité.

(Plan de la basilique Ulpienne dans le forum Trajan, à Rome.)



N. B. Les parties comprises entre les lignes ponctuées, et marquées en noir, sont celles qui sont fouillées.

A Entrée principale de la basilique, dans l'axe du forum.
B Entrée sur la voie publique.
C Colonne Trajane.
D Bibliothèque grecque.
a Bibliothèque latine.

Cette basilique, dont on a retrouvé le superbe pavement de marbre précieux, les colonnes en granit, et une quantité d'admirables fragmens, appartient à cette belle époque qui réalisa, pour ainsi dire, l'alliance de l'art grec et de l'art romain (voyez APOLLODORE). Elle occupe la plus grande partie de la fouille qui fut faite dans cette partie de Rome, mais que les besoins de la ville moderne ont obligé malheureusement de limiter dans des bornes trop étroites pour qu'on puisse reconnaître la totalité du plan. On voit néanmoins, d'après ce qui existe, que cette basilique était divisée en cinq parties par quatre rangs de colonnes, formant une galerie double de chaque côté et en retour aux deux extrémités; elle se trouvait dans la direction de l'est à l'ouest et perpendiculaire au grand axe du forum (voyez FORUM). Quoique cet édifice ait beaucoup d'analogie avec la basilique décrite par Vitruve, il en diffère cependant sous beaucoup de rapports, et a d'ailleurs une bien plus grande importance. Pausanias parle de la charpente qui était de bois de cèdre, revêtu de bronze, de ses plafonds de bronze doré, et des ornemens de son superbe toit, couvert en même métal. Ces détails de l'historien grec, joints à ce qui nous est parvenu de ce monument, nous mettent à même d'apprécier la grande célébrité qu'il avait acquise et conservait encore l'an 421 de l'ère chrétienne, époque où il excita, ainsi que tous les monumens du forum de Trajan, l'admiration de l'empereur Constance pendant son séjour à Rome.

Le nom de basilique fut aussi appliqué aux premiers temples du christianisme, et on conçoit facilement que le même nom ait servi à désigner des édifices dont l'usage était entièrement différent, quand on voit que les premières basiliques chrétiennes ne furent véritablement qu'une copie de la basilique antique.

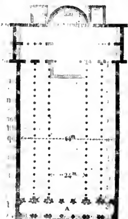
Lorsque Constance eut défait Maxence, et qu'il eut affermi son pouvoir, il voulut que cette religion à laquelle il devait son triomphe, et qu'il se préparait à embrasser, eût des temples et des autels. Mais ce n'était plus le temple païen avec son étroit et mystérieux sanctuaire qui pouvait convenir aux chrétiens, dont la parole devait s'adresser à tous et parcourir le monde; il leur fallait un vaste espace couvert et digne en même temps du noble usage auquel il devait être consacré; or, dans l'état de décadence où les arts étaient tombés depuis long-temps, il eût été difficile de trouver des artistes capables de créer un édifice approprié à cette nouvelle destination, et il est naturel de penser qu'ayant sous les yeux les nombreux monumens du paganisme, on a choisi pour modèle celui qui, par sa disposition, pouvait le mieux convenir aux pratiques de la nouvelle religion. La basilique de Saint-Paul, la plus ancienne, non seulement de Rome, mais de la chrétienté, que nous allons décrire, rendra cette analogie plus frappante. En effet, cette basilique, qui fut fondée par Constance et agrandie ensuite par Théodose, est composée, comme la basilique Ulpienne, d'une grande nef et de doubles galeries latérales formant bas côtés, à cette différence près, que, dans la basilique chrétienne, ces galeries s'arrêtent bien en avant de l'abside, et en sont séparées par une espèce de double nef transversale, figurant, avec la nef principale, la forme d'une croix. Quelques auteurs ont vu dans cette forme le symbole de cette croix merveilleuse qui était apparue à Constantin pendant son combat avec Maxence. Mais, quelle qu'ait été l'origine de cette forme adoptée dans le plan des premières basiliques, il est certain qu'elle devint depuis lors une donnée impérieuse des églises chrétiennes.

Il est un autre point de dissemblance entre la basilique antique et la basilique chrétienne, qui ne paraît pas important, mais que nous devons signaler comme ayant eu une grande influence sur les formes architecturales des siècles qui suivirent; nous voulons parler de l'arcade sur les colonnes, dont il n'existe aucun exemple dans l'antiquité, et qui fut substituée par les chrétiens aux architraves employées par les païens. Doit-on donc, comme tous les auteurs l'ont fait jusqu'à présent, attribuer ce mode de construction à l'ignorance ou à la difficulté de poser des monolithes d'une telle dimension? Nous ne saurions partager cette opinion, qui se trouve démentie, d'une part, par la construction de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, et par celle de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Laurent à Rome, où l'on voit des colonnes surmontées d'architraves; d'une autre part, la pose de colonnes monolithes de quarante pieds de haut, comme celles qui soutiennent les grands arcs doubleaux du chœur de Saint-Paul, et d'autres parties encore de cette immense construction, n'offraient-elles pas bien plus de

difficultés que la pose d'architraves qui n'auraient pas eu seize pieds de long?

Nous pensons donc qu'il serait plus naturel d'attribuer ce mode de construction, soit au manque de matériaux, soit à la nécessité d'aller plus vite; mais, ce qui est encore plus probable, à ce besoin de créer et de faire du nouveau qui est si naturel à l'homme. Ainsi donc, sans juger jusqu'à quel point le système d'arcade sur les colonnes est admissible comme bonne construction ou comme forme architecturale, nous ferons remarquer que ce type inventé par les chrétiens est celui qui servit de base à l'architecture byzantine et arabe; puis, par suite, à l'architecture romane et à celle dite gothique, et qu'après avoir été adopté par les maîtres de la renaissance, il est parvenu jusqu'à nous sans avoir jamais été abandonné.

(Plan de la basilique de Saint-Paul-Hors-les-Murs, à Rome.)



A Ce portiqua a été bâti par le pape Benoît XIII.

Après avoir ainsi fait dans la basilique chrétienne la part de l'imitation et de l'invention, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le plan de la basilique de Saint-Paul, qui fut en partie détruite par l'incendie du mois de juillet 1823. Sa plus grande richesse étaient 132 colonnes, la plupart de marbre précieux, provenant des monumens païens. Celles de la grande nef ayant été fendues par le feu, ont été remplacées tout récemment par quarante colonnes de granit gris du Simplon. La restauration de cette célèbre basilique est presque terminée. La charpente de sa nef, tout-à-fait semblable à l'ancienne, est en sapin; et le tout est parfaitement exécuté.

Pour rendre plus sensible la comparaison entre le monument antique et le monument chrétien, nous renverrons à l'article ARCHITECTURE, où l'on verra la coupe de la basilique de Sainte-Agnès, la plus remarquable de toutes par son analogie avec la basilique des anciens.

Mais la forme primitive des temples chrétiens devait bientôt subir de notables changemens, et le changement de la forme amena nécessairement le changement des noms: c'est alors que celui de basilique fut remplacé par celui d'église. (Voyez EGLISE.)

On désigne encore sous le nom de basilique, en Italie, de vastes salles dont l'usage était, à peu de chose près, celui des basiliques antiques; mais elles diffèrent essentiellement de celles-ci, en ce qu'elles ont les galeries à l'extérieur, et sont ordinairement élevées au-dessus d'un rez-de-chaussée et occupées par des marchands. Les plus célèbres monumens de ce genre sont le *salone* de Padoue, et la basilique de Vicence; cette dernière, qui a été restaurée par Palladio, est un des édifices les plus remarquables de l'architecture moderne. Ces monumens n'étant plus en harmonie avec les usages actuels, sont dans un état complet d'abandon, et excitent à la fois l'admiration et les regrets des voyageurs et des artistes.

Ceux de nos monumens qui, par leur usage, semblent offrir quelque analogie avec les basiliques antiques, sont nos bourses et les salles *des pas-perdus* de nos palais de justice. La grande salle intérieure de la nouvelle Bourse de Paris est assez propre à donner une idée de la disposition d'une basilique.

La basilique proprement dite ne saurait convenir aux mœurs de nos jours; mais il nous semble que les habitudes d'un gouvernement fondé sur la représentation nationale, sur la discussion publique de certaines questions et l'élection des magistrats, donneront lieu à la création d'un édifice nouveau dont l'emploi pourrait avoir quelque rapport avec celui de la basilique antique.

BASQUES. C'est le nom sous lequel on désigne aujourd'hui les populations vasconnes, pures de tout mélange étranger, qui occupent, à l'extrémité occidentale de nos frontières pyrénéennes, sur l'un et l'autre versant, les cantons que, du côté de France, on appelle le *pays basque*; au du côté d'Espagne *los provincias vascongadas*; à quoi il faut ajouter la Navarre espagnole, qui est aussi un canton basque, bien que non compris sous le titre officiel de *Provincias vascongadas*, reservé aux trois pays de Biscaye, Alava et Guipuzcoa. L'étendue du territoire basque, au-delà des Pyrénées, offrant une population d'environ 615,000 âmes, se trouve ainsi à peu-près quadruple de celle que présente le pays de deçà, où l'on distingue le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule, ayant ensemble, d'après les derniers recensemens, 151,295 habitans.

Nous n'avons pas dessein de nous occuper ici de la description du sol, pittoresque comme toutes les contrées montagneuses et accidentées, riant comme toutes les hautes vallées sillonnées d'abondantes eaux, couvert de pâturages, animé par une population nombreuse, aux habitudes pastorales, dont les habitations et les rares cultures sont éparses et suspendues sur les coteaux: charmant paysage, dont la fraicheur contraste, d'une part avec les plaines mornes et nues de la Castille-Vieille, de l'autre avec les landes arides et les tristes pinades de la Gascogne.

Ce n'est point le sol qui doit appeler notre attention, c'est l'homme qui habite ces montagnes et ces vallées, plus dissemblable encore de ses voisins que la terre qu'il foule n'est dissemblable des plaines castillanes et des landes gasconnes. La tête haute, l'air dégagé, la taille droite et souple, la pose académique, la démarche aisée, ferme et légère, le regard vif et assuré, tels sont les caractères extérieurs du Basque; habile à tous les exercices du corps, son agilité est passée en proverbe; car il n'est pas donné à tous de *courir* ou *sauter comme un Basque*. Fier d'appartenir à une race antique toujours restée libre, sinon indépendante, au milieu de nations conquises et asservies, nul autant que lui n'a le sentiment de sa dignité d'homme libre; aucun titre ne lui paraît plus noble, ne lui est plus cher que celui de Basque: jaloux de le conserver dans sa pureté, il dédaigne toute autre langue que la sienne, repousse toute innovation du dehors, et se garde surtout de mêler son sang au sang étranger.

Une propreté recherchée règne dans son costume: sa chemise, éclatante de blancheur, fermée au cou et sur les poignets, est rabattue sur les épaules; une cravate de soie négligemment roulée est nouée à demi sur sa poitrine; sa culotte d'étoffe blanche en été, de velours noir en hiver, serrée à la taille par une large ceinture rouge, ses bas blancs, ses sandales de chanvre, son gilet blanc, ne font que mieux ressortir ses belles proportions; sa veste rouge ou brune,

ronde et courte, est souvent jetée sur l'épaule comme un dolman de housard. Dans les mauvais temps il revêt, par-dessus ses habits, la cape de bure, dont on ne saurait mieux comparer la forme qu'à celle d'une dalmatique garnie d'un capuchon. Ses cheveux, coupés courts sur le front, longs par derrière, sont couronnés par un berret bleu; et pour compléter le costume, la main droite tient par l'extrémité supérieure un bâton de néflier d'un assez petit diamètre, retenu au poignet par une tresse de cuir, et garni au gros bout d'un long anneau de fer plombé : c'est un compagnon inséparable, que la danse même ne fait pas toujours abandonner; et s'il est déposé quelque temps pour les agiles luttes du jeu de paume, trop souvent il est repris avec fureur pour venger la défaite des perdans; le terrible *makila*, comme le tomahawk du sauvage américain, fracasse alors plus d'une tête aux cris de *Débrouen bisaya! Débrouen arima!* (visage, âme de diable!)

Tel se montre le Basque français. Le costume n'est pas complètement identique dans les provinces espagnoles; la propreté y est moins remarquable, mais elle frappe néanmoins le voyageur qui arrive des Castilles.

Aveuglément attaché aux usages de ses pères, le Basque ne cède que pied à pied à l'influence de la civilisation moderne. — Pourquoi adopterait-il pour ses travaux des instrumens, des machines dont ses ancêtres se passaient? est-ce qu'il a dégénéré de leur force, de leur adresse, de leur opiniâtreté? Que des bras moins vigoureux que les siens aient recours à la charrue; il ne veut, lui, pour déchirer profondément le sein de la terre, que la fourche de fer à deux dents qu'il a reçue de ses aïeux : et la simple charrue elle-même n'a pu se naturaliser encore dans le Labourd et le Guipuzcoa. — Pourquoi enverrait-il ses enfans aux écoles? ses pères l'y ont-ils envoyé lui-même? et pour n'y être point allé, se trouve-t-il plus embarrassé de pourvoir aux besoins de la vie?

Ces besoins, il est vrai, sont pour lui faciles à satisfaire; car le Basque est naturellement sobre et frugal : du pain de maïs, des légumes, du lait, du porc, voilà sa nourriture ordinaire; et pour sa boisson, un mauvais cidre appelé *pittara*; c'est la même liqueur sans doute que Strabon a désignée sous le nom de *zythos*, comme il a mentionné l'appétissant *chingara* sous celui de jambon cantabrique : on doit en effet retrouver chez les Basques de nos jours les mêmes habitudes que les anciens ont remarquées chez leurs ancêtres. Il s'offre une preuve frappante de cette persistance des mœurs antiques, dans une coutume singulière rapportée par le géographe grec, et conservée encore aujourd'hui par les Biscaïens : je veux parler de l'usage où est la nouvel-accouchée de se lever et de vaquer aux soins du ménage, pendant que son mari garde le lit à sa place. De Paw a eu raison d'être frappé de ce nouveau trait de ressemblance entre le Basque et le sauvage américain; est-ce un indice admissible d'une migration immémoriale des Basques au continent trans-atlantique? Des esprits hardis se sont contentés de vestiges moins concluans; mais ce n'est pas un motif suffisant pour nous égarer après eux dans l'examen de ces aventureuses questions. Quoi qu'il en soit, les Basques, baleiniers intrépides, prétendent s'être élancés les premiers à la poursuite des grands cétacés qui s'étaient jadis laissé apercevoir sur leurs côtes, où quelquefois encore il en est venu s'échouer; il n'est pas impossible que dans ces navigations lointaines ils aient vu les terres d'outre-mer : le hasard, les courans, et les vents alisés ont sans doute obscurément conduit plus d'une fois les marins d'Europe à ce Nouveau Monde dont la découverte officielle était réservée à Colomb.

Certes, le sauvage d'Amérique n'est ni plus agile que le Basque, ni plus fier de sa nationalité, ni plus enthousiaste de son immémoriale indépendance; et comme lui le Basque est ami sûr, implacable ennemi, inflexible devant la menace, superstitieusement attaché aux rites et aux croyances traditionnelles. Grand amateur des exercices du corps, il se fait gloire d'exceller au jeu de paume, et la renommée consacre la mémoire des plus habiles joueurs comme celle des plus grands hommes : une auréole de gloire entoure à ce titre le nom de *Perkain*. Il aime aussi à lancer au loin d'un bras nerveux la lourde barre de fer, telle que le plus fort levier de nos paveurs, et semble pendant des heures entières n'y éprouver aucune fatigue. Mais la danse est surtout son plaisir favori; le ménétrier, la main droite armée d'une courte baguette, frappe en cadence le tambourin à six cordes (espèce de guitare dont la figure est celle d'un long parallélipipède), pendant que la main gauche tient le *chirola* ou flûte à trois trous, dont il tire des modulations vives et aiguës; et les hommes, le berret sur la tête et le bâton à la main, se suivant en rond en poussant des cris joyeux, exécutent le *saut basque*, danse active et monotone, qui remonte sans doute à une haute antiquité, de même que diverses autres danses caractéristiques tour à tour graves ou animées, qui réunissent quelquefois en une seule file tous les habitans d'une bourgade.

En comparant au Basque de nos jours les populations dont il est entouré, et en rapprochant de lui par la pensée les conquérans qui, du midi ou du nord, se sont rués sur l'Espagne, Maures, Francs, Goths, Suèves, Vandales, Romains, Grecs, Carthaginois, Phéniciens, ou Celtes, on ne retrouva dans aucune de ces races le type du caractère, des mœurs, du langage de ce petit peuple demeuré, dans ses montagnes, à l'abri d'une promiscuité trop intime avec les dominateurs successifs de la péninsule : il a donc une autre origine, il constitue une autre race, et comme le Kimri du pays de Wales, comme le Gall de l'Ecosse, il est sans doute un reste de quelque grande nation effacée : nous n'hésitons pas à reconnaître en lui l'élément ibérien, population primitive de l'Espagne, soit qu'elle y fût autochtone, soit qu'elle y fût venue d'Afrique.

Mais nous n'avons point à développer ici une thèse aussi générale, question vaste qui se complique de nombreuses difficultés de détail; nous devons nous borner à rechercher l'origine immédiate des Basques, à rattacher leur nom moderne aux dénominations antérieures les plus prochaines.

Sous ce point de vue restreint, on doit remarquer que les cantons occupés aujourd'hui par les Basques espagnols sont attribués, par les géographes latins et grecs, à divers petits peuples formant une confédération, à laquelle s'étendit le nom des Cantabres qui en faisaient partie et qui occupaient les districts les plus occidentaux au voisinage des Astures; non moins puissans étaient les Vascons qui occupaient les districts orientaux jusqu'aux Ilergètes; les peuplades intermédiaires, plus obscures, étaient les Vardules avec les Albaneuses, et les Autrigons avec les Caristes et les Origévons.

Dans les guerres puniques, on voit combattre pour Annibal les Vascons et les Cantabres. Quand l'Espagne fut enlevée aux Carthaginois par les Romains, les Vascons furent comptés parmi les peuples soumis; les Cantabres essayèrent une plus longue résistance, et se liguèrent avec les Astures contre les armes d'Auguste, qui vint en personne les subjuguer : le gouvernement de toute l'Ibérie septentrionale devint le lot d'un officier consulaire ayant sous lui trois lieutenans, dont l'un commandait, avec deux cohortes, chez les Callaïkes, les Astures et les Cantabres; le second, avec une cohorte, contenait les Vardules, les Autrigons et les Vascons; le troisième pouvait, sans soldats, administrer les Celtibériens, peuples déjà apprivoisés au costume et aux mœurs de l'Italie. De ces trois subdivisions militaires, la première forma, plus tard, une province consulaire séparée; les deux autres constituèrent une seule province présidiale, où la Notice de l'empire compte quatorze cités, parmi lesquelles on reconnaît celles de Calagurris et de Pampelona, comme répondant précisément au territoire primitivement attribué

à la seconde subdivision de l'Espagne intérieure; et comme on sait que, lors de l'établissement officiel du christianisme dans l'empire romain, les circonscriptions ecclésiastiques furent partout calquées sur celles de l'administration politique, les évêchés de Calahorra et de Pamplona offrent l'exacte représentation du dernier état de la distribution territoriale, faite par les Romains, de la contrée où prédominait la population vasconne, et que l'un appela bientôt, par cette raison, les Vasconies: c'est la même qu'occupent encore aujourd'hui les Basques espagnols.

On ne peut donc méconnaître qu'en eux s'est perpétuée la race des Vascons, et le nom de Basques que nous leur donnons, n'est qu'une prononciation espagnole du premier; car, pour les Castillans, *Vascos* et *Bascos* sont deux formes également correctes d'un même mot dont l'articulation est uniforme sous l'une ou l'autre orthographe; les étymologistes se sont pourtant livrés à d'oiseuses recherches pour forger à ce mot, tel que l'ont fait nos prononciations modernes, une origine significative puisée dans la langue basque; mais il n'est homme de sens et de savoir qui puisse admettre une telle méthode.

Si l'on prend soin, au contraire, de remonter aux formes et aux prononciations anciennes, le latin *Vasco* et le grec *Ouasko* révéleront, avec plus de justesse, une étymologie basque; car ils reproduisent le nom national que ces peuples se donnent eux-mêmes encore aujourd'hui: ce nom, ainsi que nous l'avons déjà énoncé dans l'article AQUITAINE, est *Euskaldunac*, nom complexe, mal analysé jusqu'ici, mais dont il est facile de dégager la dénomination fondamentale, si l'on observe que les Basques appellent leur pays *Euskalerria* ou *Euskerria*, et leur langue *Euskara* (ou *Escuara*, d'après une forme corrompue usitée parmi les Basques français): dans tous ces mots, se reproduit invariablement le radical *Eusk*, accompagné, il est vrai, dans les deux premiers de la syllabe *al*, dont la signification nous demeure inconnue, mais qui est fréquente en même temps que permutable dans les noms des anciens peuples ibériens: ainsi les Vardules ou Bardyales étaient aussi appelés Bardyites; les Turdules et les Turdétains étaient une même nation, et chez les Bastules ou Bastitains la ville de Basti montre toute nue la racine de leur double dénomination.

Quand les Alains, les Suèves et les Vandales vinrent fondre sur l'Hispanie et s'y cantonner, la Tarraconnaise demeura romaine; mais Réchiaire, qui monta sur le trône des Suèves en 448, s'avançant à l'est, ravagea les Vasconies, portant ses armes jusqu'à Lérida; un traité de paix avec Rome lui fit suspendre ses entreprises conquérantes; mais il les reprit huit ans après (456), et consomma l'envahissement de la Tarraconnaise. L'empereur Avitus laissa au roi wisigoth de Toulouse le soin de réprimer l'usurpation des Suèves, et Théodoric vint leur enlever leurs conquêtes; puis Evaric, consolidant la domination gothique en Espagne, s'empara notamment de Pampelune et des Vasconies (466). Bientôt la querelle des rois Francs contre les Goths, se poursuivant au-delà des Pyrénées, Childebert et Clotaire se rendirent maîtres de la Vasconie (542), ravagèrent la Tarraconnaise, et s'avancèrent à l'ouest jusqu'au Minho, où les Suèves et les Goths réunis arrêtèrent leurs progrès: en se retirant ils laissèrent au duc Francion le gouvernement de la Cantabrie et de leurs autres domaines trans-pyrénéens. Mais quelques années après (554), Athanagilde s'étant emparé de la couronne des Goths à l'aide des soldats que lui avait fournis l'empereur Justinien, les troupes romaines, après la victoire, s'établirent dans la Cantabrie et la Vasconie, ainsi ravies à la domination des Francs et gardées contre l'ambition des Wisigoths; cependant Léovigilde en conquit une partie (580), et bâtit la ville de Victoria, dans le district d'Alava, pour consacrer à la fois et consolider ses succès. Chilpéric, roi de Soissons, envoya de son côté le duc Bladaste avec une armée qui fut complètement battue par les Vascons (581), et ces peuples, prenant leur revanche, vinrent piller et ravager la lisière aquitanique (586): le duc Austrovalde eut mission de les châtier, et fit contre eux plusieurs expéditions; mais il n'en tira, dit Grégoire de Tours, qu'une faible vengeance. Du côté d'Espagne, Récarède continua mollement l'œuvre de son père Léovigilde; Vittéric, à son tour, ne s'avança pas au-delà de Sigüenza. Mais Théodoric de Bourgogne et Théodebert d'Austrasie marchèrent en personne (602) contre les Vascons qui s'étaient répandus dans la Novempopulanie, et avec l'aide de Dieu, dit Frédégaire, ils les soumirent et leur imposèrent tribut, leur donnant pour duc Génialis, qui les gouverna heureusement. Il est vrai qu'à la mort de Génialis, Clothaire II leur ayant envoyé Aighinan, le nouveau duc leur déplut, ils le chassèrent, et ils élurent à sa place Amand, gendre de Sérénus, et beau-père de Charibert, frère du *grand roi* Dagobert. Du côté des Goths, le roi Gondemar marcha en armes contre les Vascons en 610, et remporta sur eux quelques avantages, de même que sur les troupes romaines, auxquelles Sisebod, son successeur, enleva enfin la Cantabrie (615), en même temps qu'il soumit les Vascons jusqu'aux pieds des Pyrénées; et Suintila, qui commandait alors ses armées, devenu lui-même roi d'Espagne (621), réduisit de nouveau ces montagnards indociles, qu'il força à lui payer tribut et à fournir des otages: il employa les sommes qu'il reçut d'eux à construire, pour les maintenir dans le devoir, la ville d'Olite, à laquelle les Basques ont conservé le nom d'*Iriberry*, ou Ville-Neuve.

Ainsi les Vascons ont successivement été comptés parmi les sujets carthaginois, romains, suèves, francs et goths; mais leur sujétion ne put être que nominale, et jamais ils ne subirent la naturalisation parmi leurs vainqueurs: encore aujourd'hui, que plus de douze siècles se sont écoulés depuis leur aggrégation forcée aux monarchies d'Espagne et de France, qui oserait dire que le Basque est devenu complètement Espagnol ou Français? Ce que nous voyons de nos yeux nous donne la mesure de ce qui put avoir lieu sous l'empire de ces dominations passagères, sous lesquelles on n'aperçoit le Vascon se montrer Carthaginois que contre les Romains, Romain que contre les Barbares du Nord, comme plus tard il est Goth ou Franc contre les Maures, Mérovingien contre les Carlovingiens et Gascon contre les Aquitains, enfin comme il est encore aujourd'hui en Espagne carliste contre les constitutionnels: toujours le champion du plus faible afin d'échapper au joug de tous.

Les articles AQUITAINE, GASCOGNE, NAVARRE, BISCAYE, comprennent l'histoire des Vascons ou Basques depuis leur soumission aux Goths et aux Francs; car devenus sujets des rois mérovingiens d'Aquitaine, ils demeurèrent fidèles à la postérité de Charibert lorsqu'elle fut réduite à la possession de la Gascogne, et qu'elle éleva au-delà des Pyrénées le trône de Navarre. Les provinces Bascongadas, d'abord gouvernées par les ducs de Cantabrie (parmi lesquels figurent *Andéca* tué avec Roderic à la funeste bataille de Guadalete, *Favila* père du célèbre Pelage et *Pierre* père d'Alfonse-le-Catholique), s'annexèrent ensuite à l'Aquitaine sous le grand Eudes, et suivirent le sort de la Navarre sous ses successeurs: il est probable que les seigneurs particuliers qu'elles se donnèrent étaient issus, comme les rois de Navarre eux-mêmes, de l'illustre maison de Gascogne. On connaît peu les vicissitudes politiques de chacun de ces trois petits états; mais on sait qu'ils se trouvaient réunis, à la fin du XIe siècle, en la main de Lope Iniguez (*dominans in Biscahia et Ipuscoa et Alaba*), dont la postérité continua de posséder la seigneurie de Biscaye jusqu'à ce qu'elle fût portée par héritage à la maison royale de Castille. Les seigneurs de Biscaye relevaient déjà de la couronne de Castille depuis 1124, qu'ils avaient pris parti pour Alfonse VII contre son beau-frère Alfonse roi de Navarre, tandis que l'Alava et le Guipuzcoa demeurèrent fidèles à ce dernier; mais en 1200 Alfonse VIII de Castille, profitant de l'absence de Sanche-le-Fort de Navarre

qui se trouvait alors en Afrique, s'empara de ces deux provinces et les réunit à son royaume. Les rois de Navarre tentèrent, à diverses reprises, de les récupérer, sans y réussir; il paraît cependant que l'Alava leur retourna momentanément, mais que, vivement pressé par la Castille, il se rendit à merci, en 1332, au roi Alfonse XI, qui lui restitua généreusement ses priviléges.

Par ces priviléges, à peu près semblables pour les trois provinces, le roi de Castille est déclaré *seignaur*, mais *non propriétaire* du pays, où il ne peut en conséquence bâtir aucun fort, imposer aucune contribution, lever aucun soldat, ni faire aucune loi de son autorité privée. Chaque province a son *bilzar* ou assemblée représentative, qui se tient, pour la Biscaye tous les deux ans sous le chêne de Garnica, pour Alava tous les ans dans la plaine d'Arriaga près de Vietoria, et pour Guipuzcoa tous les ans au mois de juillet, dans l'une de ses dix-huit villes, à tour de rôle. Les Basques du Labourd avaient aussi jadis leur bilzar, qui se tenait sur une colline auprès d'Ustaritz.

Le bilzar d'Alava nomme, par voie d'élection, le gouverneur civil et militaire du pays, sous le titre de député général; deux commissaires ou syndics, l'un pour les villes, l'autre pour les campagnes; et les soixante-quinze alcaldes ou officiers municipaux des vingt-trois communes ou adelphies (*hermandades*) de la province. Le bilzar de Guipuzcoa élit quatre députés généraux, qui forment ensemble un directoire dont la résidence est fixée, à tour de rôle et par triennat, dans l'une des quatre villes de San-Sebastian, Tolosa, Azpeytia et Goyzueta; il nomme en outre huit alcaldes de *hermandad* pour l'administration de la justice criminelle et correctionnelle, soixante-dix-sept alcaldes ordinaires pour la justice civile, et un alcalde de *sacas* préposé à la perception des impôts; tous ces offices sont annuels. Nous renvoyons, pour ce qui concerne la Biscaye et la Navarre, aux articles spéciaux qui leur sont consacrés.

Quant au pays basque français, nous n'ajouterons ici que quelques brèves indications. Le Labourd, qui tire son nom de l'ancien *Lapurdum* où résidait le tribun de la cohorte de Novempopulanie sous les Romains, formait, avec quelques vallées voisines, l'évêché de Bayonne; le Guipuzcoa en dépendait pour la majeure partie, mais il en fut détaché en 1565 par le pape Pie IV, à la prière de Philippe II, pour être annexé à l'évêché de Pampelune. Le Labourd eut des seigneurs particuliers, sous le titre de vicomtes, dans le XIe et le XIIe siècles; réuni depuis à la Gascogne, il entra dans le domaine de la maison de Bearn, et fit accession à la couronne de France par l'avénement de Henri IV; à la création des departemens en 1790, on le comprit dans celui des Basses-Pyrenées sous le nom de district d'Ustaritz, agrandi plus tard (1800) aux dépens de celui de Saint-Palais pour former l'arrondissement de Bayonne. La Basse-Navarre (en basque *Guraci*), dont la capitale était Saint-Jean-Pied-de-Port, ne fut, jusqu'à la conquête de Pampelune par Ferdinand-le-Catholique, qu'un sixième canton du royaume de Navarre, sous le titre de *merindad da ultra-puertus* (juridiction de delà les ports), et ses députés étaient appelés aux *cortes*, ou états du royaume, comme ceux des autres merindades. Restée seule au pouvoir des rois de la maison d'Albret, elle fut réunie par Henri IV au domaine de la couronne; elle devint en 1790 district de Saint-Palais; puis, à l'établissement des préfectures, elle fut partagée entre les arrondissemens de Bayonne et de Mauléon, comme dès long-temps elle l'était entre les évêchés d'Oloron et de Bayonne. La Soule (en basque *Zuberua*), dont la capitale est Mauléon, avait titre de vicomté, et elle eut des seigneurs particuliers issus de la maison de Gascogne jusqu'à la fin du XIIIe siècle; elle fut réunie à la couronne de France en 1607 avec les autres domaines de la maison de Béarn, et forma en 1790 le district de Mauléon, qui devint ensuite (1800) une sous-préfecture en s'agrandissant d'une portion de la Basse-Navarre; dépendant d'abord de l'évêché de Dax, elle passa ensuite à celui d'Oloron, qui, depuis le concordat de 1801, est resté fondu dans celui de Bayonne.

Jamais peuple n'a porté aussi loin que les Basques l'enthousiasme (ou pourrait dire le fanatisme) pour son antique langage; et les celtomanes du siècle dernier le cèdent en folle exagération aux admirateurs de la langue basque, appelée bascuence et bascongado par les Espagnols, et euskara, comme nous l'avons déjà dit, par les nationaux. Don Pedro-Pablo de Astarloa, don Juan-Bautista de Erro y Aspiroz, et plus qu'eux encore l'abbé d'Iharce de Bidassouet, ont consacré des volumes entiers aux dissertations apologétiques les plus absurdes. Mais le docte et judicieux Arnaud d'Oihénart avait, dès 1638, donné, dans sa Notice des deux Vasconies, une exposition nette et précise de la constitution grammaticale de sa langue maternelle; don Manuel de Larramendi, en 1729, publia son *Imposible vencido* (la Difficulté vaincue), grammaire fort détaillée, que le charlatanisme du titre a fait juger trop légèrement par beaucoup de critiques modernes, et il fit paraître, en 1746, un Dictionnaire castillan-basque-latin en deux volumes in-folio. Le notaire Harriet avait donné, en 1741, à l'usage des Basques qui voulaient apprendre le français, une Grammaire suivie d'un petit Vocabulaire. Le savant Adelung inséra dans le second volume de son *Mithridates* une Notice grammaticale qu'il avait lui-même composée d'après Oihénart et Astarloa, et pour laquelle M. Guillaume de Humboldt rédigea, en 1811, des Corrections et Additions qui ne parurent qu'en 1817, et furent suivies, en 1821, d'un important ouvrage du même auteur sur l'emploi de la langue basque dans la recherche des origines de la population espagnole : l'habile linguiste a montré dans ces deux écrits le haut esprit d'analyse sans lequel il n'est point d'étude rationnelle des langues; et ses *Berichtigungen und Zusaetze zum Mithridates* sont incontestablement ce que nous possédons de plus philosophique sur les formes grammaticales de l'idiome euskara. Le *Manuel de la langue basque*, de M. Fleury de l'Ecluse (1826), et la *Dissertation critique et apologétique sur la langue basque* de M. d'Arrigol (1827), à qui l'Institut a décerné le prix fondé par Volney, tout justement estimés qu'ils sont, ne peuvent être placés à la même hauteur.

Malgré ses nombreux emprunts aux langues dont elle a successivement éprouvé le contact, et surtout aux idiomes néo-latins qui dominent autour d'elle, la langue basque conserve, dans ses racines fondamentales, le type d'un idiome *sui generis*, et les formes grammaticales ne font que trancher davantage la séparation ethnologique des Euskaldonac d'avec toutes les grandes souches auxquelles l'esprit de synthèse se plaît à rattacher les races et les langages.

Mais les philologues ne sont guère à portée d'étudier le basque que dans ses formes actuelles; car cette langue n'a point de littérature : le plus ancien échantillon qui en soit parvenu jusqu'à nous consiste en quelques couplets, conservés seuls d'une longue chanson ou ode, dont le sujet se rapporte aux guerres contre les Romains; mais ce fragment n'a de date certaine que depuis 1590, qu'il fut copié, aux archives de Simancas, d'après une plus ancienne copie sur parchemin dont l'âge n'est point indiqué, et il n'a été imprimé qu'en 1817 dans le livre de M. de Humboldt. Le chant d'Altabizar, qui fait allusion à la fameuse bataille de Roncevaux, n'est édit que depuis 1834.

Sans parler des quelques phrases basques mises par Rabelais (II, 8) dans la bouche de Panurge, la plus ancienne publication que nous ayons en cette langue est une version du Nouveau-Testament faite par Jean de Lizarraga de Briscous, et imprimée à La Rochelle, en 1571, par ordre de Jeanne d'Albret. Le Traité de la Pénitence, de Pierre Axular (1642), dont on vante beaucoup le style élégant et pur, et le Recueil de Proverbes basques d'Oihénart (1657), sont encore dignes d'être cités; le reste mérite moins d'attention.

BAS-RHIN (DÉPARTEMENT DU). Voy. RHIN.

BASSES-ALPES (Département des). V. Alpes.

BASSES-PYRÉNÉES (Département des). Voy. Pyrénées.

BASSINS GÉOGRAPHIQUES. Aux premiers temps de sa formation, la masse terraquée, roulant incandescente dans l'espace, revêtait, sous la pression des lois de la gravitation universelle, la forme sphéroïdale qui lui est restée; un refroidissement graduel concrétait successivement, des pôles à l'équateur, la pâteuse fluidité des couches minérales, et cette cristallisation homogène offrait une surface unie sur laquelle se condensaient les eaux jusqu'alors suspendues dans l'atmosphère : il n'y eut ainsi d'abord qu'une seule mer enveloppant le globe tout entier, et déposant par assises, sur l'écorce plutonienne, les sédimens terreux qu'elle tenait dissous. Mais quand l'inégalité de retrait de la croûte refroidie à l'égard des couches inférieures eut forcé la pellicule externe à se rider, se ramasser en plis, se soulever, s'affaisser, se tourmenter de mille manières, comme le constate la diversité d'inclinaison des roches stratifiées, l'écorce solide n'offrant plus la symétrie d'un sphéroïde régulier, la mer ambiante alla combler de sa masse fluide les dépressions qui altéraient la forme primordiale, laissant à découvert une quantité de terres égale au volume de liquide que ces dépressions absorbaient.

Mais pour s'écouler entièrement en un seul océan, il fallait que les eaux trouvassent, au-dessous de leur niveau, des routes convergentes vers un grand réservoir commun; il n'en fut point complètement ainsi : au milieu des terres émergées, des dépressions plus ou moins vastes, plus ou moins profondes, conservèrent des portions plus ou moins considérables de l'ancienne enveloppe liquide, et formèrent autant de réservoirs diversement étagés et de grandeurs diverses, depuis celle d'un simple étang jusqu'à celle d'une mer. Les circonvallations naturelles qui fermaient ces réservoirs vinrent quelquefois à se rompre, ouvrant ainsi un détroit à travers lequel les eaux purent s'échapper d'un réservoir supérieur vers un réservoir inférieur, et c'est ainsi que d'étage en étage le trop plein des méditerranées se fraya passage jusqu'à l'océan. Mais d'autres lacs, d'autres mers intérieures demeurèrent isolés, comme la Caspienne, dont le nom est quelquefois appellativement appliqué aux grands amas d'eau de cette catégorie.

Il y eut ainsi à la surface du globe, d'une part un océan ou grande mer ambiante, avec ses golfes et ses méditerranées, d'autre part des caspiennes et des lacs.

Les eaux météoriques, que dans le principe l'atmosphère rendait immédiatement à la mer primitive, ne retournèrent plus exclusivement d'une manière directe aux réservoirs entre lesquels la masse des mers était distribuée; elles retombèrent en partie sur les terres émergées, et recueillies dans les sillons, dans les rides de la surface, elles descendirent en filets, en ruisseaux, en torrens, en rivières, en fleuves, aux réservoirs vers lesquels convergeaient les pentes respectives. Et il y eut à distinguer alors des eaux stagnantes occupant les réservoirs, et des eaux courantes s'allant verser et perdre dans les premières.

Alors l'océan, les méditerranées, les caspiennes et les lacs, les uns stagnant d'une manière absolue dans leurs réservoirs, les autres y oscillant en marées ou en seiches, eurent autour d'eux, comme dépendance de leur domaine respectif, l'ensemble des pentes sillonnées par les eaux courantes tributaires de chacun d'eux; ainsi furent constitués les *bassins* océaniens, méditerranéens, caspiens et lacustres.

Mais la perception de ces grands traits de l'aspect physique du globe a été le dernier terme d'une synthèse graduelle qui d'observations en observations a conduit l'esprit humain aux idées d'ensemble, comme la gravitation conduit de pente en pente le filet au ruisseau ou à l'étang, le ruisseau à la rivière ou au lac, la rivière au fleuve ou à la caspienne, le fleuve à la méditerranée ou à l'océan; et l'esprit humain, lent à généraliser, conçut par degrés le *bassin* du ruisseau comme celui de l'étang, le *bassin* de la rivière ou du fleuve comme celui du lac ou de la caspienne, avant qu'une perception moins incomplète lui fît reconnaître dans les uns des individualités indépendantes, quel que fût leur ordre de grandeur; dans les autres des fractions subordonnées d'étage en étage à l'unité fondamentale. Les bassins de cette seconde catégorie, désignés dans leur ensemble sous la dénomination de *bassins fluviatiles*, attendent encore une nomenclature de détail que le lieutenant-colonel Denaix a tentée chez nous, mais que la capricieuse exigence des oreilles françaises n'a point encore admise; la première catégorie, au contraire, a une nomenclature de détail et manque d'une dénomination générale, puisque celle de *bassins maritimes* laisse en dehors les bassins lacustres.

Quant aux bassins fluviatiles, leur constitution respective les sépare en deux classes qu'il est important de distinguer, autant à cause de leur aspect dissemblable qu'à raison de la différence de leur origine; les uns sont des gorges, des vallons et des vallées, proprement dites, résultant soit des ondulations, des plissemens ou des déchirures de l'écorce terrestre, soit de l'érosion uniforme et continue des eaux courantes; les autres présentent un ou plusieurs cirques, anciens bassins lacustres, dont une déchirure abrupte ou un effort prolongé de la masse des eaux a procuré l'ouverture et l'épanchement vers des bassins ou des réservoirs inférieurs; quelquefois ce sont des chaînes de lacs se déversant successivement les uns dans les autres; et cette disposition demeure frappante alors même que le sillon des eaux s'est abaissé au-dessous du fond de ces lacs desséchés.

Je ne sais s'il n'y a point à tenir un compte tout spécial de cette classe de bassins fluviatiles; n'est-ce point en effet, sous de moindres proportions, l'image exacte des méditerranées? Est-ce autrement que du Palus-Méotide au Pont-Euxin, du Pont-Euxin à la Propontide, de la Propontide à la mer Égée, puis à celle de Lybie, ensuite à celle des Baléares, et de là à l'Océan, les eaux, rompant leurs circonvallations primitives, se sont écoulées à travers une série de détroits jusqu'au dernier réservoir? Les lacs Supérieur, Huron, Érié, Ontario, se succèdent-ils autrement jusqu'à leur décharge, par le Saint-Laurent et son golfe méditerrané, dans le réservoir océanique? Il semble donc qu'entre les bassins fermés, soit maritimes soit lacustres, et les bassins fluviatiles proprement dits, il y ait lieu d'établir une catégorie intermédiaire des bassins dont la constitution complexe présente des formes soit actuellement soit originellement maritimes ou lacustres, en même temps qu'elle subit la loi de dépendance de tout bassin ouvert à l'égard du réservoir définitif auquel il aboutit. Ainsi se détacheront de la première catégorie les bassins méditerranéens, pour former dans cette nouvelle classe une division prochaine de celle où seraient compris les bassins à cirques et étranglemens alternatifs, détachés de la seconde catégorie.

Ce n'est point une futile minutie qui nous porte à établir cette triple classification; la théorie des bassins a les plus intimes liaisons avec celles des reliefs terrestres, et les lois de corrélation mutuelle sont diverses pour chacune de ces trois grandes coupes.

Il est évident que la gravitation qui entraîne les eaux vers le réservoir où elles portent leur tribut, leur assigne une marche telle que la ligne de leur passage est toujours celle de plus grande pente entre le point de départ et celui d'arrivée : c'est donc un principe incontestable que le cours des eaux est la mesure certaine et l'indicateur le plus sûr des reliefs généraux du terrain. Mais il serait absurde de conclure de ceux-ci aux culminances accidentelles, et de l'ensemble aux cas exceptionnels : ainsi le chevet d'une vallée appartient nécessairement à un système de reliefs d'un ordre supérieur à celui des reliefs latéraux; mais il arrivera

fréquemment que ce chevet, considéré isolément, sera bien moins élevé que les contreforts subordonnés au faîte principal dont il est lui-même une portion ; il suffit que le point inférieur de la courbe concave qu'il décrit soit en même temps le plus élevé de la courbe convexe tracée de part et d'autre par le thalweg d'écoulement des eaux : c'est sur de tels chevets que passent d'ordinaire les grandes routes entre deux versans opposés, ou que s'établissent les biefs de partage des canaux de communication entre deux bassins. Il arrivera de même que dans un bassin primitivement lacustre ou maritime, la rupture des circonvallations se sera opérée ailleurs que dans les parties les moins élevées, et dans tous les cas, au surplus, le deversoir conduira les eaux à travers des digues rompues toujours plus hautes que le fond du reservoir qu'elles contenaient.

Ainsi, dans les bassins formés, des reliefs continus envoient, de tous les points de la périphérie, des eaux convergeant vers le reservoir central ; dans les bassins fluviatiles, des reliefs parallèles tracent dans leur intervalle le chemin des eaux courantes ; dans les bassins à étranglemens, des reliefs se présentent transversalement aux cours d'eau en leur livrant passage par d'etroites ouvertures.

Les reliefs qui circonscrivent d'une manière plus ou moins complète un bassin quelconque, tracent entre celui-ci et les bassins voisins une limite mitoyenne qui a reçu le nom de *ligne du portage des eaux*. Cette ligne (que trop souvent des geographes inattentifs ont considérée comme une crête montagneuse ininterrompue), tire son degré d'importance de celui des bassins dont elle tranche la séparation ; et comme tous les bassins ouverts tributaires immédiats ou éloignés d'un même réservoir sont, comme nous l'avons déjà remarqué, subordonnés à l'unité fondamentale constituée par leur ensemble, il en résulte que les lignes primordiales de partage des eaux forment la limite mutuelle des bassins fermés ; que les lignes les plus importantes sont ensuite celles qui separent entre eux les bassins ouverts les plus vastes, tels que ceux du Grand océan, de l'Atlantique et de l'océan Arctique, grandes divisions de l'unique Océan ambiant, susceptibles à leur tour de subdivisions marquées par des lignes de partage d'un ordre immédiatement inférieur ; et c'est ainsi que s'établit par échelons un système de dépendance successive de toute portion de la surface terrestre à l'égard d'une portion plus grande, de manière à lier de proche en proche la partie au tout, et le tout à la partie.

Cette théorie de la distribution du globe par grandes régions physiques constituant des bassins de divers ordres, a rendu célèbre le nom de Philippe Buache, qui, vers le milieu du siècle dernier, exposa à l'Académie des sciences un singulier système de continuité des chaînes montagneuses, au moyen de prolongemens sous-marins, et prétendit determiner la loi de leurs directions, établissant de grandes chaînes dans le sens des méridiens et des parallèles, puis des montagnes de revers séparant entre eux les fleuves originaires de ces grandes chaînes, et se ramifiant elles-mêmes en montagnes côtières.

Mais si Buache a fait abus d'une théorie dont les applications étaient d'ailleurs fort difficiles de son temps, le principe qu'il avait entrevu a été plus nettement posé et développé avec une haute justesse dans les considérations de géographie militaire du général Vallongue et surtout de M. Allent ; et le lieutenant-colonel Denaix a tenté d'en faire la base d'un enseignement géographique complet.

Certes, nul autre grand trait, dans la configuration extérieure du globe, ne pouvait servir plus heureusement à former des coupes naturelles et successives des terres et des eaux par régions bien déterminées ; régions qui ont le précieux avantage de présenter simultanément dans leur aspect, dans leur constitution physique, dans leurs productions naturelles, un tout homogène. Ainsi, l'Europe méridionale et le nord de l'Afrique présentent sur les pentes convergentes qui descendent à la Méditerranée, des eaux qui gravitent ensemble vers un même réservoir, des strates rocheuses déposées de part et d'autre par les mêmes ondes, une végétation absolument semblable, les mêmes races d'animaux ; et l'homme lui-même, Grec, Latin, Franc, ou Ibérien, n'a-t-il pas occupé la plage africaine, comme l'Égyptien, l'Arabe et le Berber ont foulé les terres européennes du littoral voisin ?

Les lignes du partage des eaux semblent au contraire trancher une vive démarcation entre des pentes opposées, des fleuves qui se fuient, des terrains hétérogènes, des climats différens, et des races diverses : les nations germaniques qui se sont répandues sur les deux rives du Rhin fougueux n'ont point franchi la crête des Vosges et du Jura.

BASSOMPIERRE (François de), colonel-général des Suisses, ambassadeur, puis maréchal de France, fut long-temps célèbre en Europe, et passa pour un des hommes les plus distingués de son temps. — Il naquit à Harouel en Lorraine en 1579. Sa famille était allemande et se nommait de Bestein ou Bestenstein, dont est venu Bassompierre ; c'était une très noble et très ancienne maison remontant aux comtes de Ravensbourg, qui contractèrent alliance impériale sous le règne de l'empereur Adolphe de Nassau, dans le cours du XIIIe siècle.

Ce serait, ce nous semble, une piquante et singulière biographie que celle de l'aristocratie aux différentes époques de notre histoire : presque toujours, dans chaque siècle, un seul gentilhomme pourrait être pris comme le représentant, comme la plus haute expression de l'esprit de tous. Nous aurions, par exemple, Roland, héros mythologique, type longtemps populaire du courage encore à demi barbare et déjà chevaleresque ; Duguesclin, sorte de *condottiero*, chef de bande, brave, mais déjà politique ; Charles-le-Téméraire, caractérisé par son surnom, et si remarquable vis-à-vis de Louis XI ; Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche ; le galant et spirituel Bassompierre, ami de Henri IV, puis victime de Richelieu ; Saint-Simon, le représentant du libéralisme féodal, luttant contre le despotisme monarchique de Louis XIV ; enfin le duc de Richelieu, roué de la régence et ami de Voltaire. En joignant quelques noms à ceux que nous venons d'indiquer, la galerie serait aussi complète que curieuse. Une chose digne de remarque dans le caractère historique de ces hommes, c'est qu'ils tiennent toujours au passé ; qu'ils résistent au lieu d'avancer ; n'en peut-on pas conclure que l'aristocratie héréditaire ayant ses racines dans le passé est essentiellement rétrograde, ou du moins stationnaire, ce qui est prouvé de reste aujourd'hui.

Nous avons cru pouvoir faire précéder de ces reflexions générales ce que nous allons dire sur un homme autour duquel rayonne une auréole indécise, mais brillante.

Bassompierre était l'aîné de cinq enfans, et son père lui fit donner, ainsi qu'à ses frères, une excellente éducation. Il y a loin de cette education, qui était celle de quelques gentilshommes de ce temps, à celle qu'on donne aujourd'hui aux jeunes gens : rien n'était négligé ; toutes les facultés, aussi bien celles du corps que celles de l'intelligence, étaient soigneusement développées : les armes, la danse, l'équitation tenaient lieu de gymnastique ; les langues, la plupart des sciences et les arts étaient ou etudiés à fond, ou du moins effleurés. L'education de Montaigne et celle de Henri IV sont des exemples connus de tous.

La Lorraine, où Bassompierre était né, relevait alors de l'empire d'Allemagne. Toutefois, comme rien ne s'opposait à ce qu'un gentilhomme, sujet d'un prince, offrît ses services à un autre prince, Bassompierre chercha à qui il se donnerait, et résolut de visiter toutes les cours de l'Europe pour choisir son souverain. Sa première idée fut de guerroyer contre les Turcs, et il passa en Italie pour se mettre au service du pape, contre lequel bientôt il faillit combattre sous les drapeaux du duc d'Este. Ce trait plaisant montre

bien ce qu'est la guerre, devenue le seul métier d'un gentilhomme. Ne pouvant acquérir quelque gloire que par elle, il se bat sans conviction, et ressemble assez à ces malheureuses bandes d'aventuriers qui au moyen âge désolèrent l'Europe, au service de tous les princes tour à tour, combattant aujourd'hui pour et demain contre la même cause.

Dans le cours de ses voyages, Bassompierre passa en France, où régnait Henri IV; il vit ce roi, lui plut, l'aima, s'attacha à son service, et devint Français à partir de ce moment. De grands rapports de goûts les rendirent amis; mais cette amitié, qui ne fut pas du *favoritisme*, n'avilit ni le roi, ni Bassompierre, comme il n'arrive que trop dans de telles liaisons. Souvent il s'éleva des discussions entre eux; souvent le roi céda; souvent même Bassompierre eut le courage de faire entendre à Henri de dures, mais utiles vérités.

Pendant tout le cours de son règne, Henri IV n'eut guère à combattre que les révoltes du dedans. La réforme et les déplorables règnes de Charles IX et de Henri III avaient laissé dans le royaume de terribles germes de discorde; les guerres y étaient presque continuelles, et la France semblait un incendie mal éteint; lorsque le feu était comprimé sur un point, il éclatait sur un autre. Bassompierre se montra courageux plutôt que grand homme de guerre dans ces escarmouches qui durèrent jusqu'au règne de Louis XIV. La cour de Henri IV était le séjour des plaisirs lorsqu'il y arriva. Le jeu, les parties de plaisir, les intrigues amoureuses y remplissaient tous les instans que ne réclamait pas la guerre, et l'exemple, toujours contagieux du monarque, ne contribuait pas peu à entretenir la démoralisation d'une cour où il ne restait que trop du vieux levain de celle de Catherine de Médecis. La galanterie y remplaçait l'amour, et le libertinage marchait tête levée. En peu de temps, Bassompierre devint l'homme à la mode; et des grandes dames dont il fut l'amant, sa renommée descendit jusqu'aux simples bourgeoises. Il était beau et bien fait, et dans un siècle où du moins l'hypocrisie n'était pas à la mode, sa fatuité et son indiscrétion servirent à ses succès. Les femmes se faisaient gloire d'avoir été à lui. Il faisait partie du groupe de jeunes libertins que Henri IV appelait en riant, *les dangereux*.

L'inconduite connue de Bassompierre n'empêcha pas le connétable de Montmorency de lui offrir la main de sa fille, l'une des plus belles personnes et le meilleur parti de la cour. Le mariage allait se conclure lorsque Henri IV conçut pour mademoiselle de Montmorency la passion la plus insensée. Il en avertit Bassompierre, et termina sa confidence par ces mots: « Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai; » si elle m'aime, tu me haïrais; il vaut mieux que ce ne soit » point cause de rompre notre bonne intelligence; car je » t'aime d'affection. » Bassompierre renonça à une alliance qui comblait ses vœux, et ce fut autant par affection pour son ami, que par soumission à son souverain. Le sacrifice lui fut pénible, et nous ne pouvons pardonner à Henri IV d'avoir, à quelque temps de là, forcé Bassompierre d'assister au mariage de mademoiselle de Montmorency avec le prince de Condé. C'est une de ces petites cruautés gratuites que les souverains se permettent pour se désennuyer, et qui leur semblent aussi innocentes que légitimes.

Lorsque Henri IV mourut, Bassompierre le regretta vivement, et resta fidèlement attaché aux intérêts de sa veuve et de son fils.

Louis XIII passe presque inaperçu dans tout le cours de son long règne, où domine la grande figure de Richelieu. L'âme de ce roi était aussi débile que son corps, et l'éducation ne réforma pas en lui les vices de la nature. Toujours il fut la proie de ses favoris, qui, une fois parvenus à une certaine fortune, ne se gênaient nullement pour l'opprimer; il subissait lâchement leur oppression, se plaignant à demi voix jusqu'à ce qu'un nouveau favori vînt lui donner le courage de se défaire du premier. Alors, comme le poltron qui se fait brave, sa violence n'avait pas de bornes: alors le maréchal d'Ancre était assassiné, la reine-mère exilée, Gaston dans la disgrâce, Cinq-Mars sacrifié.

Il était difficile de conserver la faveur d'un pareil monarque. D'abord il aima Bassompierre, parce que celui-ci l'amusait; puis il le fit son confident. Bassompierre avertit le maréchal d'Ancre des dangers qui le menaçaient; le maréchal ne crut pas plus à la sincérité de ses avis, que Léonora Galigaï ne croyait à ses propres pressentimens. On sait la mort tragique de tous deux. Lorsque la reine-mère fut bannie, Bassompierre crut devoir rester dans le parti de Luynes, qui s'intitulait parti du roi. Il se distingua encore dans les guerres intestines qui ravageaient la France, et où, selon lui, Louis XIII déploya un courage éminent. Bientôt il porta ombrage à Luynes, qui le lui dit en l'engageant à quitter la cour. Il lui offrait un gouvernement, un commandement militaire, ou une ambassade pour prix de son éloignement. Bassompierre choisit l'ambassade d'Espagne, où il déploya une grande magnificence et une grande noblesse. D'autres ambassades suivirent: toutes ont trop peu d'importance pour trouver place ici; et il suffira de dire que dans chacune d'elles, Bassompierre se montra le digne représentant de la France. Ce fut après la première de ces ambassades qu'il fut fait maréchal de France au siege de Montauban.

Luynes était mort, et le règne du cardinal de Richelieu était commencé. On sait que le but constant de la politique de ce grand homme fut l'abaissement de l'aristocratie. Bassompierre, l'un des représentans de cette aristocratie, lui porta ombrage; il essaya d'en faire une de ses créatures; n'y pouvant réussir, il résolut sa perte. Le cardinal vengea-t-il son amour-propre froissé par Bassompierre? le sacrifia-t-il à son système? l'un et l'autre sans doute. Quoi qu'il en soit, Bassompierre fut arrêté le 25 février 1631, et mis à la Bastille, où il resta jusqu'à la mort du cardinal, bien que celui-ci lui fît souvent promettre son élargissement. Il nous apprend dans ses Mémoires, qu'avant d'y entrer, il brûla six mille lettres d'amour, afin de ne pas compromettre les femmes qui les lui avaient écrites. Avant et pendant cette douloureuse captivité, Bassompierre déploya un grand courage, et supporta avec assez de noblesse les persécutions et les malheurs qui fondirent sur lui et sur sa famille.

Lorsqu'il sortit de la Bastille, il avait soixante-quatre ans. La prison vieillit, et il parut presque ridicule à une cour pleine encore du souvenir de ses anciens triomphes. On lui rendit la charge de colonel-général des Suisses, dont Richelieu l'avait forcé de se défaire pendant sa captivité. Le cardinal Mazarin lui offrit même, dit-on, la place de gouverneur du jeune roi; mais Bassompierre en avait désormais fini avec l'ambition; il refusa. Il sortit pauvre de la Bastille. Les prodigalités avaient de bonne heure entamé sa fortune; son emprisonnement acheva sa ruine. On dit que, sur la fin de sa vie, la duchesse d'Aiguillon lui offrit 500,000 francs pour en disposer comme bon lui semblerait, et qu'il les refusa en disant: « Madame, votre oncle m'a fait trop de » mal pour que je reçoive de vous tant de bien. » Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 12 novembre 1646, à l'âge de soixante-sept ans et demi.

Nous avons dit en commençant, que Bassompierre nous semblait le représentant de la noblesse de son temps. Esprit, légèreté, galanterie, prodigalité, loyauté, et bravoure personnelle, voilà pour l'homme. Quel rôle joua-t-il vis-à-vis de ce Richelieu qui poursuivit en lui l'aristocratie? Il sut souffrir avec noblesse; il ne plia pas le genou devant l'idole; mais il ne fit rien pour le renverser. La noblesse se sentait blessée à mort, et avec la coquetterie du gladiateur, elle tâchait d'expirer avec grâce; mais, à de rares exceptions près, elle ne luttait plus.

En regardant de près cette renommée de Bassompierre, nous avons été frappés de sa misère et de sa vanité: que reste-t-il de cette gloire presque européenne? une foule de

bons mots trop connus et trop peu importans pour que nous ayons cru devoir les reproduire ici; quatre volumes de *Mémoires* qu'on admire sur parole, et qui nous semblent, à nous qui les avons lus, futiles et souvent ennuyeux; un froid récit de ses ambassades, où ne se trouve pas l'ombre d'une pensée politique; enfin quelques notes malignes et curieuses sur l'histoire de Dupleix. En résumé, nous croyons que la plus grande valeur de ce célèbre maréchal fut de forme et d'élégance, et cette valeur essentiellement fugitive ne peut être reconnue à deux siècles de distance.

BASSORA, appelée en arabe *Bosra*, peut être regardée comme la ville la plus importante du pachalik de Bagdad après cette dernière ville. Elle fut fondée vers l'an 15 de l'hégire, ou 636 de notre ère, par le khalife Omar, dans le but, dit-on, d'ôter aux Persans, qu'il voulait soumettre alors à l'empire du Coran, la seule communication qu'ils eussent avec l'Inde par le golfe Persique. Bassora est située sur la rive occidentale du *Chott el-Arab*, fleuve formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, qui se joignent vingt lieues au-dessus de cette ville, et se jettent dans le golfe à une pareille distance au-dessous d'elle. La position avantageuse de la nouvelle ville lui fit prendre en peu de temps un accroissement et une importance considérable: les plus habiles généraux et les officiers des khalifes étaient chargés du gouvernement de Bassora. Comme toute l'Iraq arabique, Bassora, qui en faisait partie, changea souvent de maîtres. En 334 (de l'hégire), Moazz ed Doulé, prince Bouïde, s'en empara sur les Abbassides; elle passa ensuite successivement sous la domination de Seldjoukides, des Mogols de la dynastie Ilkhanienne, sous celle du Mouton-Blanc, et ensuite entre les mains des princes de la famille Mochaeha. Ces derniers la remirent à Soliman Ier, sultan ottoman, qui venait de faire la conquête de Bagdad. Soliman leur rendit cette ville à condition cependant que son nom serait récité dans l'oraison, appelée *Khotbé*, qui se fait tous les vendredis dans les mosquées; c'était se réserver le droit de suzeraineté. Peu de temps après, Chah Abbas-le-Grand, roi de Perse, conquit Bassora sur les Turcs, qui à leur tour s'en rendirent maîtres en 1668. Elle fut prise par les Persans, en 1777, par Sadik Kan, frère du Chah Kerim Kan, après huit mois de siége; cependant Sadik Kan ayant été forcé de s'éloigner, et de se rendre en Perse après la mort de son frère, les Turcs s'emparèrent de nouveau de Bassora. En 1787, les Arabes nomades de la tribu de *Montéfik* la prirent sur les Turcs, mais Soliman, pacha de Bagdad, parvint à les en chasser, après avoir battu leur chef. Depuis cette époque Bassora resta en possession de la Porte-Ottomane.

La position de Bassora est très agréable, son territoire est fertile, abondant en pâturages, en grains, en legumes et en fruits. Le palmier, ressource inépuisable de ces pays et servant à tant d'usages différens, croît ici en abondance; et depuis le confluent du Tigre et de l'Euphrate jusqu'à la mer, le pays en est entièrement couvert. Le fleuve de *Chott el-Arab* est navigable jusqu'à la ville, même pour les vaisseaux de 500 tonn. Cette abondance d'eau, jointe au terrain peu élevé de Bassora, cause chaque année, vers le mois de juin, un débordement qui forme dans les environs de la ville des marécages et des étangs, dont les eaux croupissantes corrompent l'atmosphère par leurs exhalaisons. C'est à cette cause qu'il faut attribuer les maladies qui règnent à Bassora, et les cas très fréquens de peste; aussi la population de Bassora, malgré la position avantageuse de cette ville pour le commerce, ne s'élève-t-elle qu'à 50,000 habitans. La majeure partie des habitans se compose d'Arabes; les Turcs, quoique maîtres de la ville, n'y sont comparativement qu'en petit nombre. On y voit en outre beaucoup de Persans, de Juifs, d'Arméniens, de Chrétiens et d'Indiens, soit établis, soit arrivant pour les affaires de commerce. Vers la fin du dernier siècle, pendant les guerres civiles qui désolaient la Perse, Bassora fut le refuge d'un grand nombre d'agens de différentes nations établis à Ispahan, à Ormouz et à Bouchehr: cette affluence, jointe à la libre entrée ouverte aux commerçans de tous les pays, ne contribua pas peu à augmenter les richesses de la ville. Cependant les maladies fréquentes, et la crainte des Wahabis qui répandaient la terreur dans tous les pays voisins, et cherchaient à se rendre maîtres de Bassora, la fit déchoir de son ancienne splendeur. La ville est entourée d'une mauvaise muraille de terre; les rues sont étroites et malpropres. Les bazars, remplis de riches objets, n'ont cependant rien de cette apparence brillante des bazars de Bagdad, ou des villes persanes. Les cafés, les caravansérails y sont fort nombreux, mais ils n'offrent rien de remarquable, et sur quarante mosquées une seule à peine mérite ce nom. Le palais de Motesallem, ou gouverneur de la ville, et la factorerie anglaise, sont les seuls édifices de quelque importance. Autrefois la compagnie française des Indes entretenait à Bassora un agent qui était confirmé par le roi, et occupait une très belle maison achetée aux frais du gouvernement; cette maison est ruinée aujourd'hui.

On sait que dans les premiers siècles de l'hégire, Bassora se fit remarquer par le grand nombre de savans qui l'habitaient. Les grammairiens de Bassora avaient souvent des disputes avec leurs confrères de Coufa; ils établirent dans la grammaire arabe quelques principes opposés à ceux de leurs rivaux. Il y avait dans la ville un bazar très étendu, appelé Merbad, où les gens de talens venaient réciter devant un grand nombre d'auditeurs leurs poésies, ou leurs compositions en prose fleurie.

BASTILLE, forteresse élevée aux portes des villes, également propre à les dominer et à les defendre. Telle fut donc la première destination de la Bastille Saint-Antoine, qui, devenue prison d'état, joua un si grand rôle sous l'ancienne monarchie, et dont le renversement ouvre avec gloire et solennité l'ère de la démocratie triomphante.

L'an 1369, sous le règne de Charles V, la guerre s'étant rallumée entre nous et les Anglais, un subside extraordinaire fut demandé aux états-généraux et consenti. Sur ce subside on ménagea de quoi fortifier Paris, dont la partie orientale, sur la rive droite de la Seine, était surtout mal défendue. La construction d'un château-fort à la porte Saint-Antoine fut donc résolue. Le prevôt de Paris, Hugues Aubriot, donna le plan de l'édifice et en posa les premiers fondemens le 22 avril 1370. Successivement accru, le château, en son état definitif, se composait de huit grosses tours rondes jointes ensemble par des massifs de même dimension. Une courtine flanquée de bastions, et de larges fossés à fond de cove à l'entour, y furent ajoutés, de 1553 à 1559, aux dépens des bourgeois de Paris.

L'histoire de la Bastille, prison d'état, comprendrait, à la rigueur, tout le mouvement intellectuel et politique de la France. Dans ses cachots ont comparu tour à tour Hugues Aubriot lui-même, le prevôt des marchands, fondateur de la Bastille, qui expia, dans une detention perpétuelle, jeûnant au pain et à l'eau, sa prétendue hérésie et ses relations d'amour avec une juive; et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, en 1475; et tant de hauts et puissans barons au temps de Louis XI et de Richelieu. Là ont comparu le maréchal de Biron, et Fouquet le surintendant des finances, et les empoisonneurs de qualité sous Louis XIV. Les dernières résistances de la féodalité et de l'aristocratie sont allées mourir là; ensuite c'est le tour du peuple. A la place des martyrs du passé, viennent s'asseoir sur les dalles de la Bastille les martyrs de la révolution, les précurseurs de la république et de la religion à venir. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, la Bastille s'encombra de protestans. Là ont été ensevelis les jansénistes et les convulsionnaires de Saint-Médard, et la pauvre épileptique Jeanne Lelièvre, accusée de convulsions, et le vieillard plus que centenaire, avec la petite fille de sept ans! Là a souffert jusqu'à l'échafaud le brave gouverneur de l'Inde Lally, coupable

surtout d'offense envers les courtisans. Là est entré un beau jour tout le conseil supérieur du Cap, enlevé, conseillers et greffier, en pleine audience par l'ordre du gouverneur de Saint-Domingue, et expédié sur un vaisseau pour la Bastille. Là ont souffert le savant Lenglet-Dufresnoy et Voltaire, et puis Linguet sous le règne de Louis XVI, aux approches de la révolution! Et ces hommes étaient jetés là sur une simple lettre de cachet, laissée peut-être aux mains d'une prostituée avec le nom en blanc! Ils étaient jetés là sans être entendus, sans qu'on leur notifiât le prétexte de leur incarcération, et ils y languissaient au secret le plus sévère, sans que leur voix pût arriver jusqu'à personne, et que personne pût s'assurer de leur existence; livrés sans recours aux brutalités des geôliers, aux fausses nouvelles dont on se faisait un jeu de leur torturer l'âme! Il n'y avait là pour eux ni juges, ni jugement; c'était une main sourde qui s'appesantissait sur eux bâillonnés, et ne se retirait qu'à son plaisir. S'ils mouraient, c'était une chute silencieuse dans l'abîme; Nul ne pouvait s'assurer de leur mort. L'emprisonnement solitaire qui rend les hommes fous, substitué en Amérique à la peine capitale, vaut beaucoup mieux.

Le régime intérieur de la Bastille nous est assez bien connu par divers mémoires écrits au sortir de captivité. Nous voulons bien que dans ces récits l'on fasse une part aux hallucinations de la souffrance et aux justes ressentimens; mais les faits précis où tous s'accordent, qui peut les démentir? Il suit de ces faits, nûment rapportés, que la Bastille était un lieu atroce, et que le condamné du parlement dormait sur une couche de roses en comparaison des prisonniers du » roi. Pendant les sept ans que j'ai passés à la Bastille, écrit » M. Pélissery, je n'y avais point d'air durant la belle saison. En hiver, on ne me donnait pour réchauffer ma » chambre glaciale que du bois sortant de l'eau. Mon grabat » était insupportable, et les couvertures en étaient sales, » percées de vers. Je buvais ou plutôt je m'empoisonnais » d'une eau puante et corrompue. Quel pain et quels alimens » on m'apportait! des chiens affamés n'en auraient pas » voulu. Aussi mon corps fut-il bientôt couvert de pustules; » mes jambes s'ouvrirent; je crachai le sang, et j'eus le » scorbut. » Les cachots ne recevaient l'air et le jour que par un étroit soupirail, pratiqué dans un mur de quinze pieds d'épaisseur, et traversé d'un triple rang de barreaux qui ne laissaient entre eux que des intervalles de deux pouces. Les plus belles journées ne laissaient transpirer jusqu'au détenu qu'une faible lumière. « En hiver, ces caves funestes sont des » glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid » y pénètre; en été, ce sont des poêles humides où l'on étouffe, » parce que les murs sont trop épais pour que la chaleur » puisse les sécher. Il y en a une partie, et la mienne est de » ce nombre, qui donnent directement sur le fossé, où se » dégage le grand égout de la rue Saint-Antoine. Il s'en exhale une infection pestilentielle, qui, engouffrée dans ces » boulins que l'on appelle chambres, ne se dissipe que » très lentement. C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire. C'est là que pour ne pas étouffer entièrement » il est obligé de passer les jours et souvent les nuits, collé » contre la grille intérieure du soupirail, par lequel coule » jusqu'à lui une ombre de jour et d'air; mais il ne réussit » bien souvent qu'à augmenter autour de lui la fétidité qui » le suffoque. » (*Mémoires de Linguet.*)

Un détenu, du nom de Pizzoni, demandait à écrire au lieutenant de police, ce qui ne s'obtenait point aisément. Il fit solliciter en même temps la faveur d'être rasé. On trouve écrit de la main du lieutenant de police, en marge de la requête : « Je veux bien qu'on le rase et qu'il m'écrive. *Ce 3 juin 1756.* » Voici, dit le bon Dussaulx, un billet lamentable qui m'a empêché de dormir pendant deux nuits; il est daté du 7 octobre 1752 : « Si, pour ma consolation, monseigneur voulait m'accorder, au nom de la sainte Trinité, la grâce que je puisse recevoir des nouvelles de ma chère femme, *seulement son nom sur une carte*, pour me faire voir qu'elle est encore au monde, ce serait la plus grande consolation que je puisse jamais recevoir, et je bénirais à jamais la grandeur de monseigneur. » Point de réponse! (Dussaulx, *de l'Insurrection parisienne.*) Une autre fois le major de la Bastille écrivait au lieutenant de police : 13 septembre 1771, — « La tête du sieur de La Rivière est toujours fort échauffée, et je commence à désespérer que sa pauvre tête puisse guérir sans qu'on lui fasse le remède... » On lit en marge cette apostille : *à pendre.* (M. Dufey de l'Yonne, *Hist. de la Bastille.*)

Qu'étaient donc ces hommes que l'on torturait ainsi indistinctement? Sur les registres de la Bastille on a trouvé pour motifs d'emprisonnement les notes suivantes : Il a l'esprit dérangé. — C'est un fou mélancolique. — Il prétend être le prophète Enoch. — Ont été renfermés les nommés : Richard pour recherche de trésors; François Davant pour fait de quiétisme; Roland parce qu'il voulait se donner au diable; Jacques Mercier pour avoir représenté le pape lardé d'une douzaine de Jésuites; l'abbé Dourdan pour s'être permis de dire dans la chaire de vérité que le roi était bon, mais que les ministres étaient des gueux. (Dussaulx, *de l'Insurrection parisienne.*) Outre la Bastille, les rois de France avaient encore une vingtaine de prisons d'état, dont le régime était le même. (Voyez PRISONS.)

Ainsi la Bastille, après avoir triomphé de la féodalité et de l'aristocratie factieuse de Louis XIII, se tourna contre le peuple; et dans cette lutte inégale, la Bastille, comme toute résistance qui s'opposera au mouvement naturel des peuples, fut vaincue et renversée. Le 14 juillet, le peuple de Paris, se voyant cerné par 30,000 hommes, s'insurge et prévient l'attaque en s'élançant à la Bastille; le soir, après un combat héroïque, la place fut emportée, et l'on commença de la démolir sur-le-champ. Ce fut un beau et glorieux jour; c'est enfin le peuple qui de sa grande main soulève et pousse en avant les destinées de la France.

Quelle que fût d'ailleurs la douceur naturelle de Louis XVI, la Bastille de son temps n'en fut pas moins gorgée de chair humaine, comme nous l'avons dit, et le régime intérieur ne reçut aucun adoucissement. Et pourtant les mœurs d'alors étaient indulgentes et molles, et la philosophie avait répandu dans l'atmosphère un parfum d'humanité que tous respiraient avec enivrement! La douce et philosophique Allemagne aussi ne conserve-t-elle pas les horribles cachots du Spielberg? Et chez nous encore, au sein d'une société si pleine de mansuétude, si inquiète de la limite légitime de son droit, ne se passe-t-il pas dans nos prisons des infamies et des atrocités qui font frémir? Avec la civilisation les tortures se raffinent, voilà tout. Etouffez la presse, rétablissez dans nos geôles le secret de la Bastille; et il n'est pas une infernale cruauté qu'on n'y voie reparaître incessamment. C'est donc folie que de s'en remettre, pour le sort d'un prisonnier, à la croissante générosité d'un homme de police, d'un geôlier, d'un pouvoir égoïste et vindicatif qui, offensé, mesure le crime sur le sentiment exagéré qu'il a de sa valeur, et salit de sa lâche vengeance la condamnation, si rigoureuse qu'elle soit. Il faut, et c'est un devoir dont tous les hommes de cœur doivent sentir aujourd'hui l'importance, il faut que la société elle-même prenne tout prisonnier sous sa sauve-garde, et il sera sacré pour le geôlier.

BATAILLE. De toutes les actions que peuvent commettre les hommes lorsqu'ils sont réunis, les plus considérables sont les batailles. Elles dépassent toutes les autres, tant par leur propre grandeur que par leurs résultats. Il n'en est point qui présentent un plus magnifique ensemble de dévouemens, de courages, d'intelligence et de génie. Il n'en est pas non plus qui soient plus décisives, ni qui introduisent dans la politique du monde de plus notables nouveautés. Elles ne demandent que l'espace d'une journée, et leurs conséquences sont immortelles. C'est en elles que se concentrent,

comme sur un point d'élite, tout l'honneur et toute la force de la guerre. Soit qu'il faille vider un procès d'intérêt entre deux nations, soit qu'il faille qu'une nation s'étale ou disparaisse par la conquête, soit enfin que le terme des dissensions civiles soit venu, les arrêts qui s'y prononcent sont souverains. Souvent, il est vrai, les armes terrassées se relèvent et font appel sur un autre terrain. Mais les éminentes batailles ont cette qualité que leurs commandemens sont d'ordinaire tout puissans, et qu'il n'y a guère de refuge pour les partis vaincus contre les lois qu'elles imposent. En tous cas, malgré l'horreur des dévastations et des morts qui s'y accumulent et dont elles sont cause, les batailles sont des faits que Dieu tient sous sa main et qui méritent d'être loués, puisqu'ils tendent à faire tomber la guerre et à ramener la paix, l'état normal et idéal du genre humain.

Ce sujet est si grave et touche de si près à l'existence et à la fortune des peuples, il dépend d'une science si délicate et tellement en dehors du cercle habituel des esprits, qu'il ne saurait appartenir qu'à un très petit nombre d'hommes de le traiter avec connaissance certaine et comme il faut. Il convient de le réserver spécialement à ceux que l'étude et la pratique de la guerre ont instruits et fait longuement penser. Dès qu'il s'agit, non de la description poétique ou de l'appréciation morale, mais du calcul et de l'ordonnance des batailles, les littérateurs et les philosophes sont hors de compétence, et les tacticiens seuls ont le droit de parler. Nous n'aurons donc point la témérité d'essayer d'écrire sur cette matière d'après nos propres réflexions. La prudence nous conseille de nous effacer en entier devant des autorités reconnues, et, pour donner à l'article que nous imprimons ici le poids et le crédit dont il a besoin, de nous borner sagement au rôle de citateurs. C'est ce que nous ferons. Nous commencerons par donner une idée rapide de ce qui tient à la théorie; pour cela nous suivrons textuellement, et sans autres modifications qu'un peu d'abréviation et quelques coupures, l'*Introduction à l'étude de la stratégie et de la tactique*, du général Jomini. Nourri par l'expérience et l'observation des admirables campagnes du siècle précédent et de celui-ci, il n'est point, de l'aveu de presque tous les capitaines de notre temps, d'écrivain militaire qui ait réussi à formuler avec plus de précision et de profondeur qu'il ne l'a fait, les principales opérations de l'art de la guerre. Son nom, inséparable du souvenir des évènemens qu'il a décrits, fait marque au dix-neuvième siècle, et peut être mis en avant avec honneur. Après avoir ainsi découvert le fond de la question, nous terminerons notre tâche en invoquant les faits, et en citant à l'aide des historiens militaires quelques exemples.

Des champs de bataille. — Le principe fondamental de l'art de la guerre consistant à porter la majeure partie des forces dont on peut disposer sur les points décisifs, il en résulte que ces points sont la première chose qu'il faille déterminer. Il y en a de deux sortes : les points décisifs du théâtre général de la guerre, ou les champs de bataille, et les points décisifs des champs de bataille, ou les côtés d'attaque.

Les points décisifs du théâtre de la guerre se déterminent par des considérations géographiques, comprenant l'ensemble de l'établissement et de la configuration du pays, et par des considérations stratégiques dérivant de l'emplacement des forces des deux partis. On peut poser en principe qu'ils sont situés sur celle des extrémités de l'ennemi par où on pourrait le séparer le plus facilement de ses armées secondaires et de la base de ses opérations. Si l'ennemi est morcelé ou étendu sur une ligne très longue, son centre devient le point décisif, car en y pénétrant on disjoint ses forces, et l'on en a plus facilement raison après les avoir séparées.

Les points décisifs du champ de bataille se déterminent par la configuration du terrain; par la combinaison des localités avec le but stratégique que se propose l'armée; par l'emplacement des forces respectives. Ainsi l'armée ennemie appuyant son aile à des hauteurs d'où on la battrait dans tout son prolongement, il peut être utile de se porter sur ce point pour l'occuper; mais il peut se faire qu'il soit d'un accès trop difficile, et il peut arriver aussi que par des vues stratégiques il soit préférable d'attaquer au contraire l'ennemi par l'autre extrémité pour lui couper sa retraite, et le rejeter en même temps dans ces mêmes montagnes. Du reste sur ce sujet on peut établir d'une manière générale les vérités suivantes. La clef topographique d'un champ de bataille n'en est pas toujours la clef tactique. Le point décisif est incontestablement celui qui réunit l'avantage stratégique et tactique avec les localités les plus favorables. Le point stratégique, s'il ne s'y trouve pas des difficultés de terrain trop redoutables, est le point le plus important. Néanmoins la détermination du point décisif dépend aussi d'une manière essentielle de l'emplacement des forces respectives. Dans les lignes morcelées ou trop étendues, le centre est le point à attaquer; dans les lignes serrées, le point d'attaque est à l'une des extrémités; avec une grande supériorité de forces le point d'attaque peut être aux deux extrémités en même temps. Toutes les combinaisons d'une bataille consistent donc à employer ses forces de manière à ce qu'elles obtiennent toute action possible sur celui des trois points qui offre le plus d'avantages dans le cas de la victoire et le plus de chances pour l'obtenir. L'art de la guerre se réduit à savoir bien choisir ses points décisifs, et à s'y comporter avec intelligence et avec valeur.

Des batailles. — On peut ranger les batailles en trois classes : les batailles défensives simples, ou défensives avec retours offensifs; les batailles offensives; les batailles imprévues, ou livrées par deux armées qui se rencontrent en marche. Nous allons en exposer succinctement les principes.

De la défensive. — La disposition de la ligne de bataille dans la défensive simple dépend à la fois des localités et du but général des opérations. Les points généraux qu'il faut observer sont : d'avoir des débouchés plus faciles pour tomber sur l'ennemi, au moment favorable, que l'ennemi n'en a lui-même pour s'approcher; d'assurer à l'artillerie tout son effet défensif; d'avoir un terrain avantageux pour dérober ses mouvemens; d'avoir une retraite facile; d'avoir les flancs bien appuyés, afin de rendre une attaque sur les extrémités plus difficile, et de réduire l'ennemi à former une attaque centrale. Ce dernier point est fort délicat; car si l'armée prend appui sur quelques obstacles naturels, fleuves, montagnes, etc., elle court risque, en cas d'échec, d'être refoulée à son grand détriment contre ces mêmes obstacles. Quelquefois on a recours à des crochets en arrière pour soutenir les extrémités; mais cette méthode a également beaucoup d'inconvéniens, comme de permettre l'enfilade et de gêner les mouvemens de la ligne. Il vaut beaucoup mieux adopter comme soutien des ailes une double réserve, placée en ordre profond derrière elles. Tous ces moyens, au surplus, ne sont que des ressources fort secondaires; et une armée qui se bornerait entièrement au rôle défensif, sans se porter à son tour à l'offensive dans le moment convenable, adopterait un fort mauvais parti. Quelle que fût sa valeur, on peut affirmer que bien attaquée elle succomberait infailliblement.

La meilleure situation est celle d'un général qui attend l'ennemi pour le voir venir, et manœuvrer en conséquence. En effet, si le poste est bien choisi, si les troupes disposées suivant les avantages du terrain sont bien assises et maîtresses de se mouvoir avec aisance, si les masses de l'artillerie sont distribuées de manière à bien frapper l'ennemi pendant l'intervalle qu'il est obligé de franchir, l'assaillant, déjà ébranlé par ces préliminaires de la défense, et vigoureusement assailli à son tour, et dans les points les mieux calculés, à l'instant où il se croyait en possession de toute l'initiative, pourra perdre facilement l'avantage.

Un général peut donc avoir recours au système défensif, mais il faut que, loin de se borner à une défense passive, il sache passer de la défensive à l'offensive au bon moment; qu'il ait du calme et un grand coup-d'œil; que les troupes

auxquelles il commande soient sûres; et qu'en reprenant l'offensive il demeure fidèle aux principes généraux qui auraient guidé son ordre de bataille s'il avait commencé par être l'agresseur. Les deux belles batailles de Rivoli et d'Austerlitz sont deux des plus beaux types que l'on puisse citer de ce genre de batailles.

De l'offensive. — La disposition des troupes dans l'armée assaillante dépend des manœuvres que cette armée se propose de faire; c'est ce que l'on nomme l'ordre de bataille. On peut en compter au moins dix espèces différentes.



1° L'ordre parallèle simple. Cet ordre est le plus mauvais, car il est précisément la négation de toute tactique; il n'y a évidemment aucune habileté à faire combattre deux partis à chances égales, bataillon contre bataillon. Il y a pourtant un cas dans lequel cet ordre est convenable, c'est celui où une armée ayant réussi à se porter sur les communications de son adversaire, et à lui couper sa ligne de retraite, demeure cependant maîtresse de la sienne; l'armée, qui se trouve sur les derrières, ayant fait la manœuvre décisive avant la bataille, peut alors livrer une bataille parallèle, son but ne consistant plus qu'à repousser l'effort que fait l'ennemi pour s'ouvrir un passage.



2° L'ordre parallèle avec une ou deux ailes débordantes est plus avantageux que le précédent, surtout quand il est convenablement renforcé sur les points d'action. Il suppose que l'assaillant possède une supériorité de forces assez grande pour pouvoir présenter un front parallèle à l'ennemi, et établir en outre une masse un peu respectable, soit à l'une de ses extrémités, soit à toutes deux.



3° L'ordre oblique est celui qui convient le mieux à une armée inférieure attaquant une armée supérieure. Il offre d'abord l'avantage de porter le gros des forces sur un seul point de la ligne ennemie; en outre il permet de refuser l'aile affaiblie en la tenant hors des coups de l'ennemi, de tenir cependant en respect avec cette aile la partie de la ligne que l'on ne veut pas attaquer, et d'employer, en cas de besoin, cette aile comme une réserve pour l'aile agissante. Cet ordre fut employé par Epaminondas à Leuctres et à Mantinée, par Alexandre à Arbèle, par Frédéric-le-Grand à la journée de Leuthen.



4° L'ordre perpendiculaire sur une aile présente à peu près les mêmes chances que l'ordre oblique; toutefois il est moins avantageux en ce qu'il n'est pas aussi facile de s'établir de cette manière sur une extrémité sans que l'ennemi n'en soit instruit. En outre la partie de la ligne ennemie qui n'est point inquiétée, ne voyant aucun adversaire devant elle, peut aisément venir au point menacé, tandis que dans l'ordre oblique elle est tenue en échec par l'aile réservée



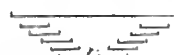
5° L'ordre perpendiculaire sur deux ailes peut être très avantageux, mais seulement dans le cas où l'assaillant se trouve très supérieur en nombre; car le principe fondamental de la guerre consistant à concentrer ses forces sur le point décisif, on violerait ouvertement ce principe en formant une double attaque contre une seule masse égale ou supérieure.



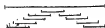
6° L'ordre concave sur le centre est quelquefois d'une bonne tactique lorsqu'on le prend par suite des évènemens de la bataille, c'est-à-dire quand l'ennemi s'engage au centre qui cède devant lui, et se laisse envelopper par les ailes; mais si on le prenait dès le commencement de la bataille, l'ennemi en laissant le centre pour tomber sur les ailes se trouverait dans la même situation que s'il était assaillant sur les flancs.



7° L'ordre convexe n'est guère d'usage qu'à la suite d'un passage de fleuve, lorsqu'on est forcé de refuser ses ailes pour s'appuyer au fleuve et couvrir les ponts. L'ennemi dirigeant son effort sur le saillant ou sur une des deux extrémités, cet ordre pourrait entraîner la perte de l'armée. Cependant dans diverses circonstances, et notamment aux batailles de Fleurus et d'Essling, il a été couronné d'un plein succès.



8° L'ordre échelonné sur les deux ailes est dans le même cas que l'ordre perpendiculaire sur les deux ailes. Il faut remarquer néanmoins que les échelons se rapprochant vers le centre où serait la réserve, le premier de ces deux ordres serait préférable en ce que l'ennemi aurait moins de commodité pour accabler le centre.



9° L'ordre échelonné sur le centre seulement peut être employé avec succès contre une armée qui occuperait une ligne morcelée ou trop étendue, parce que son centre se trouvant alors peu soutenu, rien n'empêcherait de l'accabler séparément. Mais l'application de cet ordre d'attaque serait très dangereuse contre une armée qui occuperait une position unie et serrée; car les réserves se trouvant ordinairement à portée du centre, et les ailes pouvant prendre l'offensive, on s'exposerait imprudemment à de grands mécomptes.



10° L'ordre d'attaque en colonne sur le centre et sur une extrémité en même temps est beaucoup plus convenable que le précédent, surtout lorsqu'il s'applique à une ligne ennemie contiguë. En effet, l'attaque sur l'extrémité empêche l'aile de l'ennemi de venir fondre sur le centre en le prenant par le flanc. En outre, cette aile se trouvant serrée entre l'attaque du centre et celle de l'extrémité, ayant affaire à la presque totalité des forces de l'ennemi, doit être battue, et probablement détruite. Ce fut là la manœuvre qui fit triompher Napoléon à Wagram, à Ligny, à Bautzen et à Borodino.

Tels sont les types principaux auxquels on peut rapporter tous les ordres de bataille. Il ne faut cependant pas s'imaginer que dans la réalité ils soient jamais suivis avec une exactitude géométrique, surtout dans les guerres modernes où les armées ont appris à s'aborder avec beaucoup moins de façons qu'elles ne le faisaient jadis. Toutefois, un général habile peut toujours s'arranger de manière à mettre ses masses en action à très peu de chose près, comme elles l'auraient été dans l'un ou l'autre des ordres de bataille indiqués. Après avoir déterminé le point décisif du champ de bataille, il y dirigera tous ses efforts, en gardant seulement un tiers de ses forces pour occuper le reste de son ordre de bataille et contenir l'ennemi. L'art consiste tout entier dans l'application bien entendue de cette méthode.

Des rencontres imprévues. — On ne saurait donner de maximes invariables sur ces batailles fortuites qui résultent de la rencontre de deux armées en marche. C'est à leur égard surtout qu'il importe d'être bien pénétré du principe fondamental de l'art et des diverses manières de l'appliquer, afin d'y conformer autant que possible les manœuvres improvisées que l'on est obligé d'ordonner au milieu du fracas des armes. L'intelligence du général montre dans ces occasions toute sa puissance. Les batailles de Marengo, d'Eylau, d'Essling et de Lutzen sont des exemples frappans de ces grandes affaires, où les deux partis viennent se choquer sans avoir rien pu prévoir ni d'un côté ni de l'autre. La règle est toujours d'arrêter et de distribuer son avant-garde, puis de réunir le gros de ses forces sur le point convenable d'après le but qu'on s'était proposé en se mettant en marche.

De la combinaison et de la formation des troupes. — La conception des batailles embrasse encore deux autres objets d'un intérêt capital, savoir : le mode de combinaison des trois armes, et le mode de formation des troupes. Nous en dirons seulement ici quelques mots.

Jadis on était dans l'habitude de ne point entremêler l'infanterie et la cavalerie; celle-ci combattait sur les ailes ou en troisième ligne. De nos jours, les divisions, puis les corps d'armées ayant été composés de troupes de toutes armes, et plusieurs de ces corps étant rangés l'un à côté de l'autre, il en est résulté que la cavalerie légère et l'infanterie se sont trouvées mêlées. On a alors réuni par masses la grosse cavalerie pour servir de réserve, soit sur les ailes, soit derrière la ligne. Si les ailes d'une armée sont sur un terrain très coupé, on sent qu'il serait absurde d'y placer la cavalerie; sa place naturelle est alors derrière le centre. Si, au contraire, le terrain le plus favorable à cette arme est sur les deux flancs ou sur un seul, il faut l'y porter en grande partie. La cavalerie ne saurait avoir de succès contre une ligne en bon ordre qu'autant qu'elle serait soutenue dans son attaque par de l'infanterie. De même, sans le concours de l'infanterie, elle serait incapable de défendre par elle-même aucune position. Son but principal, quand elle agit isolément, est d'achever la victoire ou de couvrir la retraite. Elle peut être jetée aussi contre l'artillerie pour l'enlever et faciliter la marche des colonnes d'infanterie. Au surplus, l'emploi alternatif ou simultané des trois armes dans le courant même de l'action dépend entièrement de la nature du terrain et des circonstances. Ainsi, dans quelques cas, on a vu une grande batterie lancée presque seule pour boucher une trouée ou opérer une diversion. Mais c'est une exception à la règle générale, et l'on doit l'éviter autant que possible. La force principale des armes résulte de leur combinaison.

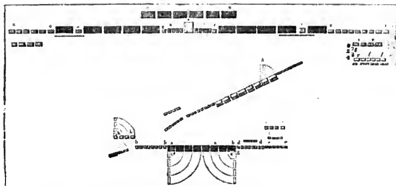
Le mode de formation suivant lequel on mène les troupes au combat n'a pas moins d'influence sur la réussite que leur combinaison. Il y en a cinq différens. L'ordre de formation en tirailleurs qui n'est qu'un accessoire destiné à couvrir la ligne à la faveur du terrain ou à défendre un poste. L'ordre déployé sur deux lignes, qui, aidé d'une réserve, est généralement employé pour la défensive. L'ordre de bataille en colonnes d'attaque, qui n'est autre chose qu'une ligne de petites colonnes : cet ordre a l'avantage d'être à la fois plus mobile et plus fort pour l'impulsion que ne pourrait l'être une immense ligne déployée. L'ordre en masses très profondes est généralement moins convenable; ces masses dangereusement exposées aux ravages de l'artillerie, perdent en mobilité et en facilité d'impulsion, ce qu'elles sont loin de regagner par leur force d'intensité. Enfin les carrés qui sont d'un grand usage dans les plaines et contre un ennemi très supérieur en cavalerie. Les carrés par régimens sont ceux auxquels on s'est aujourd'hui arrêté, comme présentant le plus d'avantage. On peut employer les carrés parfaits ou les carrés longs; ces derniers ont plus de feu sur le front qui regarde l'ennemi. La cavalerie de même que l'infanterie peut être déployée en lignes ou formée en colonnes par escadrons ou par régimens. Les circonstances en décident.

Un des points essentiels de l'art d'employer les troupes est de savoir les mettre autant que possible à l'abri du feu de l'ennemi. Il ne s'agit nullement pour cela de les retirer mal à propos, mais de profiter des inflexions et des accidens du terrain afin de les défiler des batteries de l'ennemi. Une fois que l'on est sous la fusillade, il n'y a plus d'abris à chercher, à moins que l'on ne soit sur la défensive, et il faut charger si l'on est en mesure de le faire. Parmi les accidens de terrain, les villages méritent en général d'être comptés au premier rang; ce sont des forteresses improvisées. Aussi doit-on toujours chercher à défendre ceux que l'on possède sur son front et à enlever ceux que possède l'ennemi. Mais il ne faut pas non plus attacher à ces positions trop d'importance, ni leur sacrifier mal à propos des ressources qui trouveraient mieux leur place dans la campagne.

Exemples. — Il ne nous reste plus, pour achever l'enseignement des batailles comme il convient de le faire dans cet ouvrage, qu'à éclaircir par quelques exemples ce que les principes généraux que nous avons exposés peuvent présenter de trop abstrait à l'esprit des lecteurs. Les idées, en se joignant avec les faits, prendront plus de précision et de fermeté. D'ailleurs, dans une Encyclopédie française, quelques pages consacrées à la science de la guerre ne seront point sans doute jugées hors de place. Nous allons donc retracer le souvenir de quelques unes de ces mémorables actions. L'histoire, malheureusement pour l'espèce humaine, est tellement pleine de batailles, qu'on ne sait à quel choix se fixer, surtout lorsqu'on est strictement limité ainsi que nous le sommes. Nous nous arrêterons pour ne point aller trop loin à deux des plus éclatantes dont les archives de la guerre se fassent honneur; l'une de l'antiquité, l'autre des temps modernes; toutes deux commandées par deux des plus illustres capitaines qui aient régné sur le monde, Alexandre et Napoléon; toutes deux gagnées par la force de l'art et du courage aidant le petit nombre; toutes deux enfin palmes glorieuses de la civilisation dans sa lutte contre la Barbarie; 1° la bataille d'Arbèle entre la Grèce et la cohue des peuplades asiatiques; 2° la bataille d'Austerlitz entre la France du dix-neuvième siècle et la coalition des féodalités européennes.

Bataille d'Arbèle. — La bataille d'Arbèle telle qu'elle nous a été conservée par les historiens, et notamment par Arrien, offre un des modèles les plus élégans et les plus complets de la tactique des anciens. Ce qu'ils ont connu de plus ingénieux en fait de manœuvres sur le champ de bataille, s'y trouve rassemblé comme dans un cadre fait à plaisir; et, à ne la prendre que sous le rapport de l'art, on ne saurait se défendre de la ranger au nombre des chefs-d'œuvre classiques que les diverses écoles de la Grèce ont enfantés dans tous les genres. Peut-être que jaloux d'embellir cet admirable trophée national par tout ce que les qualités de l'esprit militaire pouvaient encore lui ajouter de relief, les Grecs se sont plu à le perfectionner après coup pour lui donner une régularité et une richesse qui éclipsent tout le reste. Peu importe. Quelles que soient les réserves qu'il est permis à la critique de faire, il n'est point de meilleur thème que celui-ci pour faire une leçon. Ici il ne nous faut pas autre chose. Nous nous servirons du récit d'Arrien et des explications données par Guischardt dans ses Mémoires militaires.

L'Asie mineure, la Syrie et l'Égypte étaient conquises; appuyé sur cette large base qui protégeait ses derrières, Alexandre continuait son mouvement vers l'intérieur de l'Asie. Il avait traversé, sans que l'ennemi fit aucune manœuvre pour s'y opposer, l'Euphrate et même le Tigre, et tenant à sa droite ce dernier fleuve, et à sa gauche les montagnes, il descendait dans l'Assyrie vers Babylone. Ce fut sur cette route, à sept lieues environ de la ville d'Arbèle, dans un pays de plaine, que Darius vint camper avec son armée pour lui barrer le passage. Voici quel était l'ordre de bataille des deux partis.



(Plan de la bataille d'Arbèle.)

L'armée de Darius se composait d'un million d'hommes d'infanterie, de quarante mille cavaliers, de deux cents chars à faux et de quinze éléphans. Le roi avec ses parens, les officiers de sa cour et sa garde ordinaire, se tenait au centre (A); il était soutenu par les archers d'élite et par les mercenaires grecs (B B). Les Perses, les Susiens et les Caduciens formaient sa gauche. Les Syriens, les Mèdes, les Parthes, les Hyrcaniens, etc., formaient sa droite. Toutes ces troupes munies, soit d'armes de jet, soit de piques et de haches, étaient rangées par carrés d'une énorme profondeur. Il y avait parmi elles divers corps de cavalerie (C C) qui étant là sans aucun but précis, contribuèrent durant l'action à augmenter le désordre. Par derrière, plusieurs corps de nations (D D) qui n'avaient pas pu trouver place dans la ligne, les Uxiens, les Babyloniens, les Arabes de la mer Rouge, etc., formaient une grosse réserve. Devant le centre, et à quelque distance étaient les éléphans et une partie des chars. Le reste des chars était réparti devant la droite et devant la gauche. L'aile gauche se composait de la cavalerie Persane jointe à la cavalerie Bactrienne (E E). Au devant de cette aile étaient postés deux corps de la meilleure cavalerie de l'armée (F F), l'un des Scythes, l'autre des Bactriens. L'aile droite était formée par la cavalerie Arménienne et Cappadocienne (G G). Toute l'Asie semblait s'être donné rendez-vous au même front.

Alexandre n'avait pas avec lui plus de cinquante mille hommes d'infanterie et de huit mille de cavalerie. La grosse infanterie formait son corps de bataille; elle se composait de deux grandes phalanges de seize mille quatre cents hommes, partagées chacune en quatre sections, et de deux légions de Peltastes, moins pesamment armés que ceux de la phalange, chacune de huit mille deux cents hommes. Le front se composait de six sections des phalanges (A A) et d'une légion des Peltastes (B B): en tout, trente-deux mille huit cents hommes munis des meilleures armes et rangés sur seize de profondeur. Derrière cette première ligne, Alexandre en avait ménagé avec beaucoup d'art une seconde (C C) de même longueur, mais moins profonde. Elle était formée avec le reste des Peltastes et de la phalange. Il avait pensé que si les Perses venaient l'attaquer à dos, ce qui était fort à craindre, vu la prodigieuse étendue de leur front, cette seconde ligne pourrait se retourner en leur faisant face et protéger la phalange. Il avait également donné ordre à cette seconde ligne, dans le cas où la cavalerie de ses ailes commencerait à fléchir, de se porter à son aide par une manœuvre imprévue et des plus hardies, qui consistait à s'ouvrir de part et d'autre comme un double battant pour soutenir les flancs et empêcher l'ennemi de les tourner davantage. L'intelligence et la sagacité du général n'éclataient pas moins vivement dans la disposition de ses ailes. A l'aile droite, et sur le même front que la phalange, étaient les huit corps de cavalerie d'élite (D D), connue sous le nom d'Amis du Roi; le roi était parmi eux et chargeait à leur tête: leur force était en tout de deux mille quarante-huit cavaliers. A leur droite était rangée une ligne de troupes légères (E E) composée d'une partie des Agriens, des archers Macédoniens et du corps des Frondeurs. A une petite distance en avant de cette ligne, deux corps de cavalerie légère (F F), celui des Péoniens et celui des Coureurs. Enfin, une troisième ligne encore plus en avant (G G), formée par la cavalerie Grecque mercenaire et commandée par Ménidas. Cet appendice, ajouté à l'aile droite, avait pour but d'arrêter par une adroite manœuvre la cavalerie des Scythes placés à l'extrême gauche de l'ennemi lorsqu'elle se porterait en avant pour tourner la cavalerie

Macédonienne. L'aile gauche, qui pendant l'attaque devait se trouver encore plus débordée que la droite, était également arrangée avec grand art. Elle se composait d'abord de la cavalerie Thessalienne ($h\ h$) alignée avec le front de l'infanterie. A sa suite et un peu en avant, le reste de la cavalerie Grecque ($k\ k$) soutenue en arrière par deux corps de cavalerie joints à de l'infanterie légère, et se liant obliquement à la cavalerie Thessalienne. Lorsque la cavalerie de l'aile droite de Darius se mettrait en marche pour tourner de son côté la cavalerie Thessalienne, le corps de cavalerie Grecque, posté en avant, faisant un grand quart de conversion, devait venir tomber sur le flanc et les derrières de la cavalerie ennemie; l'infanterie légère faisant de même conversion, devait lui prêter appui si cela était nécessaire, tandis que les deux corps extrêmes de cavalerie faisant face devaient barrer le chemin, et achever ainsi d'envelopper l'ennemi. Toute cette gauche, qui était la partie la plus exposée de l'armée, était sous le commandement du sage Parménion.

Voilà donc quelle était l'armée de la Grèce; petite, mais savamment articulée, bien équipée, pleine de courage. Dans son discours au corps des officiers avant la bataille, Alexandre leur montrant les portes de l'Asia centrale prêtes à s'ouvrir cette fois devant la victoire, s'était contenté de leur recommander de manœuvrer avec ensemble et précision. C'était, du reste, ce qu'il leur avait depuis long-temps enseigné dans les revues et dans les exercices. Cette mobilité, qui faisait de son armée un corps multiple, alerte, toujours dispos, était son principal avantage sur son ennemi, qui, ayant pour lui toutes les ressources de la masse semblait l'attendre avec la pesanteur d'un géant pour l'étouffer d'une seule étreinte dans ses bras.

La veille de l'engagement, tandis que les soldats prenaient quelque repos, Alexandre, accompagné de ses généraux, avait été lui-même faire la reconnaissance du champ de bataille. La droite des Perses s'appuyait à une petite rivière nommée Boumade, leur gauche à des hauteurs. Tout l'intervalle était parfaitement uni, Darius ayant eu le soin de faire raser quelques éminences qui auraient pu gêner les mouvemens de sa cavalerie. Du reste, ni embuscades, ni retranchemens, ni fosses. A la pointe du jour, l'armée grecque, s'étant mise en ordre de bataille au sortir du camp, avait commencé à s'avancer de front vers l'ennemi, qui, craignant d'être surpris, avait passé toute la nuit en ligne. Lorsqu'elle fut à portée on put voir que son aile droite se trouvait à peu près vis-à-vis le centre de l'armée persane, et que néanmoins son aile gauche était encore considérablement débordée par la droite des Perses. Il semble que Darius comptât que la phalange venant à se jeter contre son centre, il lui suffirait de déployer ses ailes pour envelopper complètement toute cette petite armée et la détruire. Mais Alexandre était trop habile tacticien pour consentir à aborder ainsi son ennemi par une attaque parallèle. Il méditait de l'atteindre en employant l'ordre oblique, le seul peut-être qui pût le sauver. Il ordonna donc à toute sa ligne de faire un à droite et de marcher par le flanc; de telle manière que, dérobant sa gauche, il gagnait avec l'élite de ses forces la pointe de l'ennemi appuyée aux collines. Les Persans s'imaginaient qu'il cherchait à joindre les hauteurs pour éviter d'être tourné; son extrême droite était déjà à peu près à la hauteur de la première ligne de l'ennemi, lorsque Darius, craignant, si les Grecs venaient à s'avancer davantage, de ne pouvoir plus les envelopper comme il l'avait calculé, donna l'ordre à la cavalerie des Scythes et des Bactriens de se porter en avant pour les tourner sur la droite. C'est alors que Ménidas avec la cavalerie grecque ($g\ g$), exécutant les manœuvres qui lui avaient été commandées, vint leur barrer le chemin. Les barbares, à cause de leur nombre et de leur habitude du cheval, eurent d'abord le dessus; mais Alexandre, ayant envoyé aux siens pour les soutenir les deux corps de cavalerie de la seconde ligne ($f\ f$), ainsi que l'infanterie légère et les gens de traits de la troisième, le combat se rétablit.

Alors la cavalerie Persane de la seconde ligne (E E) s'ébranle pour venir en aide aux Scythes et aux Bactriens; en même temps les chariots prennent leur course contre les phalanges pour les rompre; mais ils sont démontés ou détournés par des gens de choix qu'Alexandre avait eu l'attention, dès le commencement, de distribuer en tirailleurs devant les rangs. Quant au combat de cavalerie, malgré leur disproportion et leurs pertes, les Grecs tiennent bon. Les barbares, entourés, pressés dans tous les sens et poussant de grands cris, appellent du renfort. A leur voix les corps de cavalerie (c c), distribués parmi l'infanterie, se détachent de la ligne et s'avancent vers le lieu du combat. C'est là l'instant décisif. Alexandre, qui avec ses escadrons d'élite était déjà contre le front de l'ennemi, aperçoit ces grands vides; il s'y jette aussitôt avec emportement, et chargeant les masses d'infanterie par le flanc tandis que le reste de sa cavalerie les attaque par le front, il les entame et les culbute. Les Peltastes qui étaient à sa gauche ($b\ b$), imitant son mouvement, se redressent en colonne d'attaque, et tombant sur l'infanterie placée devant eux, ils la renversent et traversent la ligne. Toute cette foule ainsi mise en désordre, la retraite commence. L'armée Persane est entièrement coupée. Alexandre gagne les derrières de Darius tandis que la phalange hérissée de lances le menace par le front. Ce prince pusillanime s'épouvante; il donne le signal de la fuite. Alors son monde s'émeut : les uns tournent le dos; les autres, au contraire, effrayés par les escadrons qu'ils voient derrière eux, se jettent en avant, tout éperdus, sur la phalange. Cela cause une scission dans la ligne des Grecs, les sections de la droite continuant à marcher en avant tandis que la foule empêche celles de la gauche de se maintenir à leur rang; cette crevasse permet aux corps du centre de Darius de s'échapper, et ils pénètrent jusque sur les derrières de l'armée macédonienne. Cette circonstance aurait pu devenir funeste à Alexandre si les barbares avaient su en tirer profit; mais voyant le camp des Grecs devant eux, ils s'y jetèrent comme des insensés, et quelques sections de la seconde ligne de la gauche ayant fait volte-face contre eux, comme cela avait été prescrit, achevèrent d'en débarrasser le champ de bataille.

Les affaires des Grecs n'étaient pas en aussi bon train à l'aile gauche. La cavalerie Arménienne, de l'aile droite des Perses, s'étant avancée au commencement de l'action pour envelopper l'extrémité des Grecs, Parménion avait détaché pour l'arrêter ses corps avancés de cavalerie et d'infanterie légère. Cette troupe était trop faible pour vaincre; mais Parménion, qui craignait de trop dégarnir la gauche de la phalange en disposant de la cavalerie Thessalienne, se contenta premièrement de gagner du temps en recommandant à son aile volante de se replier sur lui, en ne cédant le terrain que pied à pied et en bon ordre. Une fois le succès de la droite décidé, une partie de la cavalerie Thessalienne reçut le commandement de charger, et abordant l'ennemi avec vigueur, elle rétablit à peu près l'équilibre. En même temps, Parménion ayant fait prévenir Alexandre de la peine où il se trouvait, celui-ci, laissant les Peltastes et les troupes légères à la poursuite des fuyards, et accourant aussitôt à la tête de ses escadrons et de ceux de Ménidas sur les derrières des Arméniens, acheva de débarrasser sa gauche. C'est dans cette mêlée où l'ennemi qui voulait fuir s'était retourné contre lui, qu'il perdit Ménidas et qu'il vit Héphestion et ses meilleurs amis blessés autour de lui. Enfin, ayant ouvert des issues aux barbares, il rejoignit Parménion. La bataille était terminée, et la victoire complète.

Alexandre se jeta alors avec toutes ses troupes à la poursuite de l'ennemi, traversa le Lycus derrière lui, et ne s'arrêta qu'à la nuit pour donner un peu de repos aux chevaux et aux soldats. Parménion avait eu mission de s'emparer

du camp, et il avait mis la main sur les bagages, les chameaux et les éléphans. A minuit on se remit en marche, et l'on arriva le matin à Arbèle. Darius s'était enfui, laissant son trésor et tout l'attirail de sa cour en possession du vainqueur. Renonçant après une si pleine défaite à l'espoir de tenir la campagne, il était parti avec quelques milliers d'hommes pour les pays de montagnes du côté de l'Arménie. Quant à Alexandre, maître du pays, il alla installer, en triomphateur et sans coup férir, sa domination dans Babylone et dans Suze. L'arc, le bouclier et les armes dorées du monarque vaincu formèrent son trophée; et, ayant trouvé dans Suze les restes du butin que Xercès avait jadis enlevé sur les Grecs, il y reprit ce qu'il y avait de plus national, et notamment les statues d'Harmodius et d'Aristogiton qu'il rétablit dans le Ceramique d'Athènes.

Telle fut cette action célèbre, l'une des plus glorieuses peut-être dont l'Europe civilisée puisse se faire honneur. Elle délivra pour long-temps l'Occident des dangers dont les barbares de l'Asie ne cessaient de le menacer depuis tant de siècles; elle devint l'origine de tous ces royaumes Grecs qui s'établirent dans l'Orient et le renouvelèrent. L'école d'Alexandrie, qui était destinée à se lier si puissamment à notre histoire, lui dut aussi par contre-coup sa fondation et sa prospérité. Rien ne montre mieux que la journée d'Arbèle la grandeur de la science militaire et l'influence souveraine qu'exercent les batailles sur la marche du monde; la force matérielle n'y est pas tellement souveraine que l'esprit et les plus généreuses passions n'y trouvent aussi leur triomphe. « Cette bataille, dit Guischardt, renferme tout ce » que les tacticiens grecs ont enseigné de bon et de savant: » toute l'armée formée en oblique; les quarts de conversion » pour prendre l'ennemi en flanc; une seconde ligne der» rière la phalange pour s'opposer aux attaques à dos; les » grands quarts de conversion par lesquels cette ligne s'ou» vre du centre vers les ailes; le coin de cavalerie commandé » par Alexandre; la formation des peltastes en colonnes d'at» taque, etc. Cette bataille fût-elle de pure théorie, elle ne » présenterait pas mieux sous un seul coup d'œil l'applica» tion de tous les grands principes de la guerre. »

Bataille d'Austerlitz. — Nous allons donner maintenant une description sommaire de la bataille d'Austerlitz. Les mouvemens de la tactique moderne étant beaucoup plus compliqués que ceux qui résultaient habituellement de la tactique ancienne, nous n'aborderons pas, afin d'éviter la longueur, le détail de l'action d'aussi près que nous l'avons fait pour la bataille d'Arbèle. Il nous suffira de montrer l'esprit et l'ensemble de l'affaire. Nous nous servirons pour cela du *Bulletin officiel* de l'Empereur, et principalement du récit du général Mathieu Dumas dans son *Précis des événemens militaires.*

La bataille d'Austerlitz est la conclusion de la fameuse campagne de 1805 contre la coalition de la Russie, de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Suède. Cette campagne avait commencé à la fin de septembre par le passage de notre armée sur la rive droite du Rhin. Un mois plus tard, presque sans engagemens, et par le seul effet de la marche hardie et savante des divisions françaises, l'armée autrichienne s'était vue obligée de capituler devant Ulm. Le 13 novembre, Vienne, sans faire de résistance, avait ouvert ses portes au vainqueur. Les restes de l'armée autrichienne et la première armée des Russes, commandée par Kutusow, cédant pas à pas le terrain, avaient conduit l'armée française à transporter son front d'opération jusqu'en Moravie. Par là l'ennemi, se rapprochant de sa base et écartant au contraire Napoléon de la sienne, avait eu l'avantage d'opérer sans aucun obstacle sa jonction avec la seconde armée russe. L'armée combinée s'élevait alors à 80,000 hommes, et deux autres corps russes commandés, l'un par le grand-duc Constantin, l'autre par le général Benningsen, étaient encore en marche pour la rejoindre. En outre la neutralité fort suspecte de la Prusse menaçait de se rompre d'un jour à l'autre; Naples lui avait donné l'exemple et commençait la guerre en Italie. A ces causes d'inquiétude, il fallait ajouter que l'armée du prince Charles pouvait d'un instant à l'autre opérer aussi sa jonction. Le temps était précieux. Napoléon se décida, si cela était nécessaire, à prendre l'offensive, mais préférablement à exciter l'ennemi à venir lui-même l'attaquer. Les divisions reçurent l'ordre de se concentrer sur les environs de la ville de Brunn. Placée à l'angle des deux principales voies de communication de la Moravie, la route de Nikolsburg à Olmutz et la route de Hongrie, cette localité formait en effet le point stratégique le plus important du théâtre de la guerre. L'Empereur ne doutait pas que l'armée ennemie, qui s'était retranchée sur Olmutz, ne vînt manœuvrer contre lui par les hauteurs situées entre Brunn et Austerlitz afin de le cerner et de lui couper la ligne de Vienne. C'est là qu'il l'attendait. Comme il parcourait le terrain, l'avant-veille de la bataille, suivi de ses généraux : « Si je voulais empêcher l'ennemi de passer, » c'est ici, leur dit-il en parlant de la colline de Prazen, que je » me placerais; mais je n'aurais qu'une bataille ordinaire. » Si, au contraire, je refuse ma droite en la retirant vers » Brunn, et que les Russes abandonnent ces hauteurs, ils » sont perdus sans ressource. » Ces paroles renfermaient, comme la suite va le montrer, tout le secret du calcul de sa victoire.

Son jeu était donc de persuader à l'ennemi qu'il était effrayé devant lui, et n'oserait pas se risquer à une affaire générale. Tous les moyens furent mis en œuvre pour redoubler la présomption de l'armée russe. On en vint aisément à bout. Il n'était plus question dans le conseil de leurs généraux de battre l'armée française, mais de la tourner et de la prendre. « Le 10 frimaire, dit Napoléon dans son Bulletin de la Grande Armée, l'Empereur, du haut de son bivouac, aperçut avec une indicible joie l'armée russe commençant à deux portées de canon de ses avant-postes un mouvement de flanc pour tourner sa droite. Il vit alors jusqu'à quel point la présomption et l'ignorance de l'art de la guerre avaient égaré les conseils de cette brave armée. Il dit plusieurs fois: « Avant demain au soir cette armée est à moi. »

Le 1er décembre, l'armée combinée, ayant achevé son mouvement entre les divisions françaises, qui avaient ordre de se replier successivement devant elle jusqu'au champ de bataille choisi par l'Empereur, se trouva installée dans la position que lui avait destinée son ennemi. Elle avait en ligne une force totale de cent quatorze bataillons et cent soixante-douze escadrons que l'on peut évaluer à quatre-vingt-dix mille hommes. Le général Kutusow avait le commandement en chef de l'infanterie, et le prince de Lichtenstein celui de la cavalerie. Les empereurs d'Autriche et de Russie étaient tous deux présens. Voici quel était l'ordre de bataille :

Première colonne : vingt-quatre bataillons, sur deux lignes, occupant les hauteurs d'Hosteriadek;

Deuxième colonne : dix-huit bataillons, à droite de la première, sur deux lignes, sur les hauteurs de Prazen;

Troisième colonne : dix-huit bataillons, sur les hauteurs à droite de Prazen;

Quatrième colonne : vingt-sept bataillons, sur deux lignes, en arrière de la troisième colonne;

Cinquième colonne : quatre-vingt-deux escadrons, commandés par le prince de Lichtenstein, sur les hauteurs en arrière des troisième et quatrième colonnes;

La réserve : dix-huit bataillons et dix-huit escadrons, commandés par le grand-duc Constantin, sur les hauteurs en avant d'Austerlitz; la droite sur la route de Brunn, la gauche vers l'étang;

L'avant-garde du prince Bagration : douze bataillons et

quarante escadrons, sa gauche vers Blazowitz, sa droite vers les montagnes;

L'avant-garde de Kienmayer : cinq bataillons et trente-deux escadrons, en avant d'Augezd.

L'armée française était numériquement d'un tiers plus faible que l'armée ennemie. Sa ligne de bataille s'étendait, perpendiculairement à la grande route de Brunn, depuis le pied des montagnes, où sa droite s'appuyait au mamelon fortifié du Santon, jusqu'auprès des lacs de Menitz. Entre ces deux points le front du centre se trouvait couvert par des terrains marécageux et des ruisseaux encaissés qui faisaient de chaque village un défilé difficile. Le bivouac de l'Empereur était établi sur une sommité, à droite de la grande route, entre deux ruisseaux au-dessus de Girzkowitz. De ce point, qui dominait la position, on pouvait aisément apercevoir tous les mouvemens de l'ennemi, qui se trouvait, au contraire, entièrement empêché par les plis du terrain de distinguer l'armée française.

L'aile gauche, sous les ordres du maréchal Lannes, était composée de dix-huit bataillons et de huit escadrons. Le poste retranché du Santon, défendu par le 17[e] régiment et une batterie de dix-huit pièces, était confié au général Claparède avec ordre spécial de la part de l'Empereur de s'y défendre jusqu'au dernier homme. La cavalerie était postée à Bozenitz en avant du Santon pour observer la vallée. L'infanterie, appuyée au Santon, se prolongeait à droite, et traversait la grande route, masquée en première ligne par le ravin.

Le centre, sous les ordres du maréchal Soult, de trente bataillons et de six escadrons en trois divisions, s'étendait depuis Girzkowitz jusqu'à Telnitz; la division Vandamme en arrière de Girzkowitz, et la division Saint-Hilaire en arrière de Puntowitz, occupant toutes deux le plateau qui domine Schlapanitz; la division Legrand en arrière de Kobelnitz, couvrant les débouchés de ce village, et s'alongeant jusque dans les villages de Sokolnitz et de Telnitz.

L'aile droite de dix bataillons et de douze escadrons, commandée par le maréchal Davoust, sur les derrières de la ligne à l'abbaye de Kloster-Raygern. Elle était chargée de venir rejoindre la ligne, en détachant une partie de son infanterie et une brigade de dragons, au point d'appui sur les lacs, précisément au point où il était probable que l'ennemi ferait son premier effort.

La première réserve commandée par le maréchal Bernadotte, et forte de dix-huit bataillons et de huit escadrons, à droite et à gauche de la grande route, derrière le corps du maréchal Lannes. Elle devait s'avancer pour former le centre de la ligne après que les troupes du maréchal Soult auraient quitté leur position pour se porter en avant.

La réserve des grenadiers du général Oudinot, dix bataillons, à droite de la route en avant du bivouac de l'Empereur.

La réserve de cavalerie, quarante-quatre escadrons sous les ordres du prince Murat, à gauche et à droite de la route derrière la deuxième ligne d'infanterie. Elle devait entrer en ligne au commencement de l'action en appuyant sa gauche sur l'infanterie de l'aile gauche.

La garde impériale, dernière réserve, forte de dix bataillons et de neuf escadrons, commandée par le maréchal Bessières en arrière du bivouac de l'Empereur.

On pressent dans la disposition de cet ordre de bataille la suite du dessein que les paroles de Napoléon, sur les hauteurs de Prazen, avaient déjà révélé. Le front principal et les réserves se trouvaient resserrées dans le moindre espace possible, retirées vers la gauche de la ligne et soustraites à la vue de l'ennemi, qui, par son mouvement de flanc vers la droite de l'armée française, montrait assez qu'il allait venir l'attaquer là où elle n'était pas. Napoléon, après avoir vu du haut de son bivouac l'armée russe accomplir cette imprudente manœuvre à laquelle il avait su la convier par ses feintes de guerre, et se tenant désormais pour son maître, adressa alors à ses vaillantes troupes cette belle proclamation digne d'être mise en parallèle avec les plus belles harangues des capitaines de l'antiquité, dans laquelle traitant le soldat français comme il mérite de l'être, il lui faisait l'honneur de l'initier, dès l'avance, à son plan et à l'assurance la victoire.

« Soldats, l'armée russe se présente devant vous pour » venger l'armée autrichienne d'Ulm. Ce sont ces mêmes » bataillons que vous avez battus à Hollabrünn, et que de» puis vous avez constamment suivis jusqu'ici.

» Les positions que nous occupons sont formidables, et » pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me » prêteront le flanc.

» Soldats, je dirigerai moi-même tous vos bataillons. Je » me tiendrai loin du feu, si avec votre bravoure accoutu» mée vous portez le désordre et la confusion dans les rangs » ennemis; mais si la victoire était un moment incertaine, » vous verriez votre Empereur s'exposer aux premiers coups; » car la victoire ne saurait hésiter dans cette journée sur» tout où il y va de l'honneur de l'infanterie française, qui » importe tant à l'honneur de toute la nation. »

Le soir, l'Empereur voulut visiter à pied et incognito tous les bivouacs; mais à peine eut-il fait quelques pas qu'il fut reconnu. Des fanaux de paille furent mis en un instant au haut de milliers de perches, et cinquante mille hommes, placés au front de bandière, se présentèrent au-devant de lui en le saluant par leurs acclamations. C'était la veille de l'anniversaire du couronnement, et cette circonstance redoublait encore l'enthousiasme des soldats pour leur général. Tous brûlaient du désir de lui donner un bouquet digne de sa grandeur. Un des plus vieux grenadiers de l'armée s'approchant de lui, et répondant, au nom de ses camarades, à sa proclamation : « Tu n'auras pas besoin de t'exposer, lui » dit-il; je te promets au nom des grenadiers de l'armée » que tu n'auras à combattre que des yeux, et que nous » t'amènerons demain les drapeaux et l'artillerie de l'armée » russe pour célébrer l'anniversaire de ton couronnement. » Si l'ennemi, disait Napoléon dans son bulletin, avait pu voir ce spectacle, il en aurait été épouvanté.

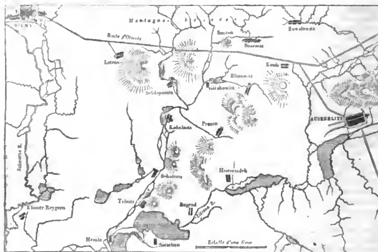
Telles étaient donc de part et d'autre les dispositions préliminaires de la grande action qui allait décider du sort de la guerre. Napoléon, en se tenant sur la défensive après avoir tout préparé avec tant d'habileté, n'avait d'autre dessein arrêté que de laisser l'ennemi s'engager et se mettre en faute comme il le prévoyait, et alors de tomber sur lui avec ses masses dans le point le plus attaquable pour l'enfoncer et le disjoindre. Il comptait sur son coup d'œil et son habitude des champs de bataille, et il lui était évident que les colonnes ennemies, en quittant, selon son attente, les hauteurs pour se porter sur sa droite, allaient se désunir, s'affaiblir en s'alongeant, et lui prêter le flanc.

Quant aux Russes, imaginant l'armée française intimidée et réduite à la défensive, ils méditaient contre elle une attaque suivant le principe de l'ordre oblique. Les retranchemens du Santon, les mouvemens des divisions de la gauche, les menaces simulées qu'ils avaient dirigées sur ce point, leur avaient fait croire que Napoléon avait dégarni son centre pour porter ses principales forces sur la gauche. Ils croyaient en outre, à cause de quelques fumées qu'ils avaient remarquées, que la droite s'appuyait aux petits étangs qui sont derrière Sokolnitz. Ils comptaient donc, en passant par les villages de Telnitz, Sokolnitz, Kobelnitz, tomber avec le gros de leurs forces sur la droite de l'armée française, la culbuter, la rejeter sur le centre, puis le tout ensemble sur la gauche que les troupes du prince Bagration et toute la cavalerie du prince de Lichtenstein étaient chargés de maintenir. Toute la ligne successivement dépostée de la sorte et battue, leurs masses se seraient réunies en avant de Latein, et la cavalerie aurait achevé la victoire.

En conséquence de ce plan, les ordres expédiés aux divers

corps de l'armée russe furent les suivans : la première colonne, des hauteurs d'Hosteriadek, devait marcher par Telnitz sur les petits étangs. La deuxième colonne des hauteurs de Prazen, sur la vallée entre Telnitz et Sokolnitz, pour venir ensuite s'aligner avec la première. La troisième des hauteurs à droite de Prazen, sur la droite de Sokolnitz, et de là sur les petits étangs. La quatrième suivait la troisième pour s'aligner à sa droite au-delà des étangs de Kobelnitz. Le corps de Kienmayer protégeait les mouvemens de la première colonne. Le corps de Lichtenstein descendait de la droite de Prazen pour venir sous Blazowitz protéger la droite, et de là se porter à droite et à gauche de la route. Le corps de Bagration marchait sur les hauteurs de Bozenitz pour tourner la gauche des Français. La réserve de Constantin descendait des hauteurs d'Austerlitz pour soutenir le prince Bagration et le prince de Lichtenstein.

Le résultat de ce grand mouvement était, comme on le reconnaît en jetant les yeux sur la carte, de distribuer les divers corps de l'armée russe sur une demi-circonférence, au centre de laquelle se trouvait précisément, contre leur attente, le gros de l'armée française. Les Français, quoique inférieurs en nombre, se trouvaient donc, vu leur concentration, les plus forts à l'extrémité de chaque rayon.



(Champ de bataille d'Austerlitz.)

Le 2 décembre, à sept heures du matin, l'armée combinée commença, selon le plan que nous venons d'exposer, à dégarnir les alentours de Prazen. Le premier rayon du soleil, malgré le brouillard encore épais dans les fonds, montra à l'Empereur leurs colonnes se disjoignant, augmentant leurs intervalles dans leur marche sur les villages, et lui abandonnant le centre et les hauteurs. Le maréchal Soult était près de lui. « Combien de temps vous faut-il, lui dit-il, pour couronner les hauteurs de Prazen ? — Moins de vingt minutes, répondit le maréchal : mes troupes sont cachées dans le fond de la vallée, et couvertes par le brouillard. L'ennemi ne peut les apercevoir. — En ce cas, répliqua l'empereur, attendons encore un quart d'heure. »

Conformément au système adopté, la plus grande partie de l'armée russe se portait sur les points de Telnitz et de Sokolnitz. Telnitz, défendu par un seul régiment, fut d'abord enlevé par le corps de Kienmayer; repris bientôt après par les Français, il retomba encore une fois entre les mains des Russes, devenus plus forts par l'arrivée du premier corps débouchant d'Augezd. Le maréchal Davoust, qui était parti de Raygern, et se dirigeait sur Sokolnitz, à cette nouvelle, se précipite brusquement sur Telnitz. Le combat recommence avec acharnement; on se bat pendant plus d'une heure corps à corps, et malgré leur énorme supériorité, les Russes se voient contraints à abandonner le village jonché de leurs morts, ainsi qu'une partie de leur artillerie et deux drapeaux. A Sokolnitz, la marche des Russes est également arrêtée par l'intrépide ténacité de notre infanterie. Les deuxième et troisième colonnes, retenues un instant devant le défilé par l'héroïque résistance d'un seul régiment, en triomphent enfin par la force de leur artillerie, et s'emparent du village. Poursuivant leur mouvement comme il leur avait été commandé, et sans s'inquiéter de savoir si la quatrième colonne, qui devait soutenir leur droite, n'était pas empêchée de garder son ordre de bataille, elles débouchent de Sokolnitz et gagnent les hauteurs. La ligne était menacée d'être coupée, quand le maréchal Davoust les aperçoit. Il détache aussitôt quelques régimens d'infanterie contre eux. Les Russes sont culbutés, chassés des hauteurs, chassés du village, du défilé, et repoussés jusqu'au-delà avec perte de drapeaux et de canons. La conduite des Français sur cette droite fut admirable. Quatorze bataillons tinrent en échec, pendant une journée, devant les deux villages, les trois premières colonnes de l'armée austro-russe. Ils rompirent par sa base le plan de l'ennemi, qui consistait à alonger sa gauche et à la pousser en avant pour tourner l'armée française et la refouler sur elle-même par le flanc. Ils neutralisèrent à eux seuls une bonne partie de l'ennemi, et protégeant le gros de l'armée française contre ses coups, ils lui permirent de se porter à l'offensive avec toute sûreté pour son flanc et ses derrières, et de profiter de la disjonction opérée entre les colonnes de l'ennemi pour démolir avec une vigueur non moins digne d'éloges son centre et ses réserves.

A huit heures, le maréchal Soult ayant reçu le signal de l'Empereur, commanda à la division Saint-Hilaire, formée en avant du débouché du ruisseau de Schlapanitz, de passer le ravin, et de s'emparer du plateau à gauche de Prazen, sans s'inquiéter du village. La division Vandamme, qui était en avant

deGirszkowitz, eut mission de marcher en même temps contre le centre de l'ennemi, en se rapprochant de Prazen, mais sans y entrer; de manière à enfermer entre les deux divisions les troupes logées dans ce village. L'ordre de combat fut de rester constamment sur deux lignes d'infanterie de bataille et une d'infanterie légère, et de conserver les bataillons en colonne par division, à distance de peloton, afin de pouvoir promptement former le carré contre la cavalerie, et exécuter les mouvemens avec plus de rapidité. Kutusow, attaqué dans son centre à l'improviste, et à l'instant où il se croyait maître de tous ses mouvemens, comprit du premier coup le danger de sa situation. Les hauteurs de Prazen, qui seules pouvaient couvrir les derrières de sa gauche de plus en plus aventurée, devenaient la clef du champ de bataille: les forces qui les garnissaient en étaient descendues; et maintenant une formidable infanterie sur laquelle ils n'avaient pas compté, s'avançait pour les lui disputer. Il ne lui restait plus d'autres ressources, comme l'avait si bien calculé Napoléon dès l'origine, que de regagner son propre terrain. L'initiative, enlevée de main de maître, appartenait désormais aux Français. Le général russe appela aussitôt à son aide un renfort de quatre régimens de cavalerie que lui envoya le prince de Lichtenstein, et ordonna à son infanterie de se former en bataille sur deux lignes, à droite et à gauche du village. En un instant, les deux divisions françaises, qui marchaient à l'ennemi avec le même ordre et le même calme que sur un terrain d'exercice, eurent délogé tout ce monde. Les deux lignes russes, culbutées l'une sur l'autre, furent rejetées sur la ligne de cavalerie, destinée à les soutenir, et le tout ensemble balayé. En vain les bataillons russes de la quatrième ligne, excités par leur empereur en personne, et soutenus par de la cavalerie, firent-ils un dernier effort pour repousser les Français des hauteurs dont ils s'étaient rendus maîtres. Solides comme un mur d'airain sur leur double ligne de bataille, rien ne put ni les entamer, ni les faire plier. Les positions définitivement conquises, et une bonne partie des russes rejetée en désordre dans les prairies marécageuses du bas d'Hosteriadek, la division Vandamme, qui occupait la droite de Prazen, reçut l'ordre de céder sa place à une division du corps de Bernadotte et de faire un mouvement sur sa droite pour achever de couper la ligne de l'ennemi en tombant sur le flanc droit et les derrières des colonnes qui soutenaient encore le combat autour de Sokolnitz et de Telnitz.

C'est alors que se passa ce fait d'armes si glorieux pour la valeur française, et qui montre si hautement tout ce que peut la volonté du petit nombre, quand elle est soutenue par un mâle et enthousiaste courage. Deux bataillons de la division Vandamme s'étaient emportés à la poursuite de l'ennemi; quand ils voulurent se rallier, ils se virent coupés par la réserve de la garde rosse, commandée par Constantin, chargés par le flanc, enfoncés et dispersés. Napoléon, qui se trouvait avec sa garde alors devant Blasowitz, informé du désastre de ces deux bataillons, et ne sachant pas, car il n'était pas en position commode pour observer, que c'était la réserve de la garde russe qui s'avançait pour tenter un dernier mouvement contre son centre, donna ordre au général Rapp de prendre avec lui les Mameluks, deux escadrons de chasseurs et un de grenadiers, et de se porter sur-le-champ au secours de l'infanterie enfoncée. A demi-portée de canon, ce général aperçut le désordre; la cavalerie russe, au milieu de nos carrés, sabrant nos soldats, et derrière elle la réserve composée de grosses masses d'infanterie et de cavalerie soutenues par beaucoup d'artillerie; il mit aussitôt ses troupes en bataille et se prépara à commencer la charge. Nous le laisserons parler lui-même; son récit, d'une simplicité toute militaire, est d'une grande beauté.

« J'avais à ma gauche le brave colonel Morland et le » brave général Dallemagne; j'adressai ces propres paro» les à ma troupe: « Vous voyez ce qui se passe là bas (en » montrant notre infanterie enfoncée); il faut sauver nos » camarades; ne comptons pas nos ennemis. » Je chargeai » de suite l'artillerie russe qui fut enlevée. La cavalerie de » la garde russe nous attendit de pied ferme; nous l'enfon» çâmes; elle fut mise en déroute et se sauva en désordre. » Elle repassa ainsi que nous sur le corps de nos carrés en» foncés; tous ceux qui n'étaient pas blessés se relevèrent » et se rallièrent. Un escadron de grenadiers à cheval vint » me renforcer pendant que la réserve accourait au secours » de la garde russe. Je ralliai mes troupes au moment où les » Russes se formaient de nouveau en bataille; j'exécutai une » nouvelle charge, et nous enfonçâmes tout ce qui se trouva » sur notre passage. C'est là où la mêlée dura cinq minutes: » les Russes se battirent avec une valeur digne d'admira» tion, mais ne purent résister au sang-froid et à l'intrépidité » de nos soldats. Nous nous battîmes constamment corps à » corps, l'infanterie russe n'osant tirer dans la mêlée. Tout» à coup la garde russe plia, et alla chercher un refuge dans » son infanterie qui avait déposé ses havresacs pour mieux se » battre. Nous enfonçâmes tout. Le carnage devint terrible; » le brave colonel Morland fut tué; le général Dallemagne, » les officiers et les soldats se battirent avec une intrépidité » rare; je reçus un coup de pointe dans la tête qui fit tom» ber mon chapeau sur le champ de bataille; mon cheval » reçut cinq blessures. La défaite de la garde impériale russe » eut lieu en présence de l'empereur Alexandre et de l'em» pereur d'Autriche qui étaient sur une élévation à peu de » distance du champ de carnage. Ce ne fut qu'après ce ter» rible combat, que nous apprîmes par les prisonniers que » nous avions eu affaire à la garde russe. »

Cette défaite fut complète: la réserve démontée, privée de ses canons, de ses drapeaux, chassée du champ de bataille, alla se refaire dans Austerlitz. Napoléon considéra ce coup glorieux, porté par quelques escadrons, au centre de la ligne ennemie, sur son corps d'élite, et sous les yeux des empereurs, comme le symbole et le résumé de la journée toute entière. Il ordonna qu'on en fît le sujet du tableau destiné à représenter aux yeux de la France l'affaire d'Austerlitz.

La conduite des Français sur leur gauche et l'habileté des dispositions prises par leur illustre général ne sont pas des sujets d'admiration et d'étude moins grands que ce qui se fit sur les autres points de la ligne de bataille. L'action des troupes de Lannes, de Bernadotte et de Murat, entre Blazowitz et le pied des montagnes, fut aussi décisive pour le succès de la journée que celle du maréchal Soult sur Prazen. Napoléon, ayant bien prévu que Kutusow serait porté à déployer sa cavalerie dans le champ à peu près uni qui s'étendait entre Prazen et Blazowitz et au-delà, plaça la sienne sur le même terrain; mais, au lieu de la livrer à elle-même, comme faisaient les Russes, il la lia solidement à son infanterie. Les quatre divisions des corps de Lannes et de Bernadotte avaient mission de la soutenir. Les troupes étaient ainsi combinées: l'infanterie sur deux lignes, la première en bataille, la seconde en colonne par bataillon; la cavalerie légère en avant du front, protégée par l'artillerie; la grosse cavalerie formée sur plusieurs lignes en arrière de l'infanterie. Devant un pareil ordre tous les efforts de la cavalerie ennemie devaient échouer. Si une charge sur la première ligne leur réussissait, leurs escadrons à demi rompus venaient se briser contre cette inébranlable infanterie, et mis en désordre, ils étaient chargés à leur tour et rejetés au-delà de leur ligne. Si, au contraire, ils étaient obligés de plier, ils ne pouvaient regagner le terrain qu'ils avaient livré parce que les lignes d'infanterie continuaient à s'avancer en combattant.

C'est ainsi que les Français, sans se laisser rompre une seule fois, et au milieu d'un feu terrible d'artillerie, marchèrent contre la droite des Russes, en poussant devant eux la cavalerie du prince de Lichtenstein, le corps de Bagration, et la réserve du grand-duc Constantin qui, par

une fausse manœuvre, s'était trouvée engagée en première ligne dès le commencement. Les hauteurs de Blazowitz et le village lui-même, attaqués par la droite de Lannes et la gauche de Bernadotte, furent emportés. On emporta de même le plateau élevé qui se trouve par derrière au-dessus de la Littava, et deux villages qui sont entre ce plateau et la route. Par un changement de front ordonné à propos à la division Suchet, l'infanterie de Bagration, logée dans Bozenitz, se vit débusquée avec grands dommages et rejetée en arrière. Les débris de cette aile droite, successivement dépostés de toutes leurs positions, s'étaient réunis en un seul bloc, et demeuraient inébranlables malgré tous les efforts de la cavalerie. Mais Suchet amenant tous ses bataillons au pas de charge contre cette masse, elle ne put tenir, se rompit, et en un instant ce ne fut plus qu'un champ de carnage. Tout ce monde, rejeté en pleine déroute dans la vallée de Kowalowitz, laissa le champ de bataille et alla se rallier sur la grande route à plus d'une lieue de distance. De là le prince de Bagration se retira sur Austerlitz. Lannes et Murat, ayant reçu les ordres de Napoléon, s'arrêtèrent dans leur mouvement à la hauteur de l'embranchement de la route d'Austerlitz.

Le centre et l'aile droite de l'armée russe se trouvant, comme nous venons de le dire, entièrement défaits et en pleine retraite, son aile gauche et quelques débris de son centre demeurèrent enfermés dans la plaine entre Augezd et Sokolnitz, le dos appuyé aux étangs de Satchan. Contenues par la vigoureuse résistance des troupes de notre droite qui, malgré une force numérique trois fois moindre, les tenaient en échec depuis le matin, pressées sur leur flanc droit et leurs derrières par les divisions victorieuses du maréchal Soult, il était bien difficile que ces colonnes pussent se conserver long-temps. Le général Vandamme fut chargé de faire évacuer Augezd. La deuxième colonne de l'armée russe qui l'occupait fut rejetée en déroute sur Austerlitz; une partie en voulant passer sur les marais glacés de la vallée s'y enfonça et s'y noya; trois mille hommes se rendirent. La division Saint-Hilaire fut envoyée sur Sokolnitz. Le carnage y fut épouvantable; huit mille hommes, une grande quantité de chevaux et d'artillerie engagés dans le défilé, furent pris ou détruits; la troisième colonne presque entièrement anéantie; et douze à quinze cents hommes, ayant cherché à s'enfuir par les étangs de Kobelnitz, y périrent sous la glace qui se rompit. Le général Doctorow, ayant rallié environ douze mille hommes et une bonne quantité d'artillerie entre Telnitz et les lacs fit la dernière résistance. Elle fut digne d'admiration. Il soutint pendant près d'une heure le feu de l'artillerie française; toute celle du maréchal Soult, celle de la garde envoyée par l'Empereur qui, après avoir parcouru le champ de bataille, était arrivé au-dessus d'Augezd, s'étaient mises en batterie sur les hauteurs contre lui. Après avoir protégé la retraite qui se fit par la digue de l'étang sur les hauteurs de la rive gauche, ces troupes s'ébranlèrent à leur tour et cherchèrent leur salut dans la fuite. Une grande partie empêchée par l'artillerie de suivre la campagne, et cherchant à s'échapper par le lac de Satchan et celui de Menitz, y trouva une horrible mort dans les abîmes qui s'entrouvrirent sous une charge si pesante.

Telle fut l'issue de cette grande et terrible bataille. L'armée française, nonobstant son infériorité, avait pleinement triomphé et elle n'avait même pas eu besoin de faire donner ses réserves. Les débris du centre et de l'aile droite de l'armée ennemie s'étant réunis à Austerlitz commencèrent dans la nuit leur retraite sur la Hongrie. Quant à l'aile gauche, sauf quelques milliers d'hommes qui parvinrent à regagner de leur côté la route de Hongrie, elle fut entièrement détruite. La perte des austro-russes, en y comprenant les blessés et les prisonniers, fut évaluée à quarante mille hommes. Neuf généraux et plus de huit cents officiers se trouvèrent parmi les prisonniers. Quarante-cinq drapeaux, cent quatre-vingt-six pièces de canon, quatre cents voitures et quantité de chevaux servirent de trophée à la victoire. On compta dix mille morts sur le champ de bataille. Les rapports n'en accusèrent que huit cents du côté des Français, ainsi que six mille blessés. Les grandes pertes de l'ennemi avaient eu lieu pendant sa déroute à la fin de la bataille. Dès le matin l'armée française fut remise en mouvement pour poursuivre l'ennemi et lui couper sa retraite. Napoléon était maître d'anéantir jusqu'au dernier homme, s'il l'eût voulu, cette puissante armée. Il ne le voulut pas. Sa politique lui conseillait de ménager l'empereur de Russie, et de mettre au plus tôt la main sur les avantages qu'allait lui offrir la conclusion de la paix. A la suite d'une conférence qui eut lieu le surlendemain de la bataille dans son bivouac, entre lui et l'empereur d'Autriche, un armistice préparatoire de la paix fut signé. Les Français conservaient le terrain qu'ils occupaient en Moravie et en Bohême; l'armée russe évacuait les états d'Autriche, ainsi que la Pologne autrichienne; et l'Autriche s'obligeait à empêcher toute levée en masse en Bohême et en Hongrie ainsi que toute introduction de troupes étrangères sur son territoire. Napoléon, en passant devant son front le matin de cette mémorable journée, avait dit : « Il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre qui confonde l'orgueil de nos ennemis. » Ce coup de tonnerre, si puissamment frappé par sa vaillante armée, avait effectivement abattu devant lui deux hautes couronnes impériales; et l'aristocratie anglaise, atteinte au cœur par la perte de ses alliés, demeurait sans ressources sur le champ de l'Europe contre la nation française dictant ses lois aux vieilles monarchies.

Nous ne citerons point d'autres exemples; nous pensons que ceux-ci seront jugés suffisans. Après s'être bien pénétré des principes que nous avons exposés au commencement de cet article, et avoir pris l'idée, par les actions que nous avons sommairement décrites, de la rigueur des procédés militaires, ceux de nos lecteurs qui voudront suivre cette matière pourront s'exercer à démêler les principes et à reconstruire l'ordre méthodique des nombreuses batailles qui sont rapportées dans les historiens, et dans lesquelles on n'aperçoit souvent, au premier regard, que de confuses et sauvages mêlées. La science de la guerre est une science trop peu cultivée, même chez nos jeunes officiers. Il serait convenable de la faire entrer dans le plan général de nos études plus qu'on ne le fait d'habitude. On a peine à croire qu'elle n'a place à Paris, ni dans les cours publics, ni dans les académies. Il n'en était pas ainsi dans les républiques de la Grèce, où l'usage voulait que les citoyens terminassent leur éducation par ces connaissances guerrières qui sont la garantie de l'indépendance extérieure de la patrie, et où les hommes destinés aux magistratures publiques se montraient en état de comprendre les mouvemens des armées aussi bien que les lois. L'Europe n'est pas dans une situation tellement stable, que l'intelligence de cette classe d'actions qui l'ont mise où elle est, et qui avant la fin de ce siècle auront décidé de son sort, ne doive être considérée comme étant du domaine de tout esprit élevé.

BATAVES. Voyez HOLLANDE.

BATEAU. L'Académie définit la barque *un petit vaisseau pour aller sur l'eau* et le bateau, *une espèce de barque dont on se sert ordinairement sur les rivières*. Ce mot répond à peu près au mot *boat* en anglais, quoique peut-être un peu plus restreint. On classe sous ce titre des navires ou vaisseaux depuis la plus petite dimension connue jusqu'à cent et même cent cinquante tonneaux : on sait que le *tonneau* de mer est un poids de 1000 kilogrammes.

Les bateaux se construisent de différentes manières, suivant leur destination et les divers pays.

Les Indiens se servent de planches cousues avec de la filasse d'écorce d'arbres, calfatées avec de la mousse. Ils font aussi leurs *canots* d'un seul tronc d'arbre creusé par le feu;

il existe ainsi des bateaux faits sans le secours du fer. Un des premiers besoins de l'homme a dû être de se rendre maître des eaux, soit pour la pêche, soit pour communiquer avec les rivages voisins.

Les habitans de l'*Océanie* emploient un moyen fort ingénieux de combiner la stabilité avec la vitesse; celui de réunir deux bateaux ensemble. Cette méthode rend quelquefois leurs frêles embarcations autant et plus stables que les bataux à grand bau. Les mêmes bateaux, lorsqu'ils ne sont pas doubles, sont d'une instabilité effrayante. Le matelot européen a de la peine à concevoir comment on peut se confier à des embarcations qu'on ne peut empêcher de chavirer pour peu qu'on s'écarte de leur juste milieu. Les Indiens n'y sont pas seulement accoutumés, ils sont encore fort peu incommodés du chavirement de leurs bateaux à cause de leurs habitudes presque amphibies : il n'est pas rare de voir le sauvage, dont le bateau ou canot est renversé, le relever, le vider en se tenant dans l'eau, et s'y replacer avec autant de facilité qu'un cavalier sur sa selle.

Les *Esquimaux* sont encore plus adroits. Leurs bateaux, d'une extrême légèreté, ne peuvent contenir qu'une seule personne; ils sont hermétiquement clos de toutes parts, sauf une ouverture, au milieu du pont, par laquelle le navigateur introduit ses jambes : la ceinture qu'il porte autour du corps ferme hermetiquement le trou du pont, de manière que les vagues peuvent se briser dessus sans pénétrer dans le bateau, qu'on gouverne avec une pagaie. Echoué sur la plage d'une langue de terre, l'Esquimaux se relève, charge son canot sur l'épaule, et le lance de l'autre rive pour reprendre sa course maritime.

Les bateaux européens, bien supérieurs sous le rapport de la commodité, sont privés de ces facilités : on n'en trouve guère, sur les rivières même, qui aient moins de 12 à 14 pieds de longueur et de 4 pieds à 4 pieds et demi de large; quelque légère que soit leur construction, il faudrait bien huit hommes pour les porter. En revanche, ils peuvent contenir deux rameurs, et des sieges pour *deux ou trois personnes*. Il y a bien, à la vérité, quelques bateaux de construction primitive, dont le fond est plat et les côtés verticaux; ils ne sont guère employés que sur les étangs. Leur forme rectangulaire convient à la stabilité, mais lorsqu'on diminue la largeur on arrive à les rendre aussi faciles à chavirer que les canots indiens. Des bateaux de cette espèce sont employés, principalement à la chasse aux macreuses, sur les étangs du littoral de l'Hérault; ils ne contiennent que deux personnes, le chasseur et le rameur : leur instabilité est tellement reconnue qu'on les appelle *néga fols* (noyeurs de fous).

On fait aussi des *bateaux plats* pour le débarquement des troupes sur les côtes plates. Les bateaux plats sont encore employés dans la navigation intérieure sur les canaux et les rivières à chenal étroit; il y en a même qui descendent les grands fleuves, et notamment le Rhône, sans jamais le remonter : ils portent le nom de *sapines*, et sont demolis une fois arrivés à leur destination. Ils sont assemblés sans ferrures, et calfatés avec de la mousse : leur solidité provient de la dimension de leurs planches, qui font toute la longueur, de 100 à 110 pieds. Les bateaux à houille de la Loire ne remontent pas non plus; leur demolition et leur vente offrent un bénéfice sur le prix d'achat.

Pour la navigation intérieure, on a dernièrement eu recours à un nouveau genre de construction; au lieu de bois on emploie la tôle. Cette construction présente des avantages, et notamment la faculté d'assembler hermétiquement des feuilles, quelque minces qu'elles soient, de manière à prévenir toute voie d'eau; tandis que les planches exigent une certaine épaisseur pour pouvoir opérer un bon assemblage. C'est par cette possibilité d'amincir les feuilles, de diminuer la matière, que les bateaux en fer donnent un moindre tirant d'eau. Mais ils n'ont point cet avantage d'une manière absolue; à force egale le tirant d'eau d'un bateau en bois n'est pas plus fort que celui d'un bateau en fer.

On a adopté la tôle pour la construction des *swift boats*, employés aujourd'hui sur les canaux d'Angleterre, et qu'on se propose d'appliquer à divers canaux de France. L'utilité, l'avantage de ces bateaux étroits et longs, a d'abord été reconnue dans notre pays, ainsi qu'il résulte d'un bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, publié dès 1829. Les expériences intéressantes dont nous allons parler n'ont fait que confirmer une théorie précédemment émise.

On s'est occupé tout récemment en Angleterre d'une suite d'épreuves sur la vitesse que l'on peut donner aux bateaux sur les canaux; elles ont conduit à une conclusion fort remarquable par son résultat, et par l'opposition qu'elle présente avec un axiome universellement admis jusqu'à présent dans la théorie de la résistance des fluides; c'est-à-dire que cette résistance serait toujours comme le carré de la vitesse. Ces expériences prouvent la vérité de l'axiome jusqu'à une certaine vitesse, au-delà de laquelle, loin de croître comme le carré, ou même comme la vitesse simple, la resistance paraît diminuer au contraire. On a reconnu, par des essais répétés, qu'un bateau offrirait moins de résistance au galop qu'au pas, quoique les chevaux perdent de leur force, comme on sait, à mesure que s'augmente la vitesse de leur marche.

Le premier mode d'impulsion dont on se soit servi pour les embarcations a, sans doute, été la gaffe, dont on se sert encore dans les endroits où le fond est accessible, comme dans les canaux; puis sont venues les rames de diverses espèces : la *pagaie* des Indiens tenue par le milieu, et frappant l'eau alternativement par ses deux extrémités aplaties, élargies à cet effet; le petit aviron (*scull*) des Européens, dont chaque matelot manie une paire; l'aviron à deux mains : cette application est générale sur mer. Lorsque l'on fait avancer l'embarcation au moyen d'un seul aviron, reposant sur la poupe du bateau avec son extrémité inférieure noyée, à laquelle on donne un mouvement alternatif, semblable à celui de la queue d'un poisson, cela s'appelle *nager*.

Le moteur ordinairement employé sur les canaux et pour la remonte des rivières est le hallage par la force animale. Il existe sur la Tamise, qui est fort tortueuse, un moyen assez singulier de se servir de la gaffe pour guider les bâtimens hallés par des chevaux : on la fait extrêmement longue avec une poignée transversale; on plante le pied de la gaffe en avant sur le côté du bateau qu'on veut repousser; un bout de corde, attaché par une de ses extrémités, est rapidement roulé sur la poignée qu'elle retient par son frottement; de sorte qu'aussitôt que le choc du bateau éprouve la resistance présentée par la gaffe, il se trouve obligé de céder latéralement. Cette force est si grande et si rapide qu'on voit des bateaux de 100 tonneaux se précipiter de côté, rejetés dans toutes les sinuosités de la rivière. Cette manœuvre exige une longue habitude, et il y a peu de bateliers qui, dans les commencemens, ne se laissent prendre la main au roulement de la corde. La perte de quelques doigts est leur meilleur certificat d'apprentissage.

Les autres modes d'impulsion sont les voiles pour utiliser la force du vent, et la grande, la belle invention qui produit aujourd'hui une revolution complète dans le système maritime : l'application de la vapeur. Cette admirable conquête de l'esprit humain mérite bien un article particulier. (Voir *Bateaux à vapeur* sous la rubrique VAPEUR.)

Depuis quelque temps on s'est beaucoup occupé des *bateaux de sauvetage* (life boats) pour aller au secours des naufragés. Il faut, pour cet emploi, qu'un bateau ne puisse sombrer; qu'il ait la faculté de se relever après avoir chaviré; qu'il ait une solidité suffisante pour résister au choc des vagues et des objets flottans; il faut que sa capacité lui permette de porter un certain poids; il faut enfin qu'il conserve une forme assez fine pour pouvoir lutter contre le vent avec ses rames. On a rarement recours aux voiles avec des ba-

teaux de cette espèce, et ce serait même impossible sans lest. Les bateaux de sauvetage sont ordinairement placés à l'entrée des ports, à l'extrémité des môles, suspendus au-dessus de l'eau par des moufles, munis de leurs cordages, de leurs rames, de tout ce qui leur est nécessaire, et constamment en état de partir. Au moment du danger les hommes n'ont plus qu'à s'y placer, à s'amarrer au besoin, et se laisser descendre sur les flots. Les avirons sont liés à leur point d'appui; ils ne peuvent ni se déplacer ni se perdre.

Deux moyens principaux sont employés pour maintenir la flottabilité et la stabilité du bateau de sauvetage. Des réservoirs d'air, impénétrables à l'eau, placés intérieurement dans les ailes du bateau, et dans une position assez élevée pour qu'il conserve sa perpendicularité, ou même pour le redresser de toutes les positions où il pourrait se trouver. L'autre moyen consiste dans des masses de liége semblablement disposées. Il va sans dire que ces moyens n'ont d'effet que dans le cas où le bateau se remplit d'eau; alors ces volumes d'air ou de liége sont suffisans pour supporter le poids de l'équipage: le bateau lui-même, étant en bois et sans charge, flotterait indépendamment de cet appui. Pour augmenter la stabilité du bateau, on met quelquefois du lest sur la quille, mais pas en quantité suffisante pour nuire à sa flottabilité, même lorsqu'il est plein d'eau, ou pour détruire l'effet des précautions que nous avons décrites. L'avantage du liége sur l'air est celui de ne pouvoir être déplacé par l'eau dans le cas d'un accident qui percerait l'enveloppe; mais la légèreté, si précieuse ici, est bien plus complètement obtenue par l'emploi de l'air. Pour en prevenir les inconvéniens, on divise les réservoirs d'air en plusieurs compartimens, de manière à ce qu'une avarie ne puisse priver que de la petite chambre qui l'éprouve. Ces chambres sont quelquefois détachées, comme de simples barriques ou des tuyaux; mais la forme cylindrique a le désavantage de faire perdre de l'espace. On emploie assez ordinairement des caisses carrées de fer-blanc très mince.

Les *bateaux pêcheurs*, qui couvrent les côtes d'Angleterre, sont munis d'un moyen fort simple et fort ingénieux de conserver le poisson, moyen qui n'est pas généralement connu en France; les bateaux même de rivière qui ne servent qu'à transporter le produit de la pêche des bateaux trop grands pour remonter commodément, sont munis de cet appareil. Il consiste en une caisse ou *puits*, situé au centre de gravité du bateau, s'élevant au-dessus du niveau de l'eau: ce puits, bien fermé sur les côtés, reçoit l'eau par une infinité de petits trous percés au fond du bateau même. Le poisson est jeté dans le *puits* dont il ne peut s'échapper quoiqu'il soit dans l'eau. Il résulte encore de cet arrangement un avantage très important pour le bateau, il peut porter aussi facilement la voile que s'il avait du lest.

Nous ne terminerons pas cet article sans dire un mot des *bateaux plongeurs*.

On a fait plusieurs essais, depuis quelques années, sur des bateaux destinés à se mouvoir sous l'eau, à porter ainsi leur équipage d'une manière invisible d'un point à un autre. Il y a certains cas, mais en bien petit nombre, où des bateaux de ce genre pourraient être de la plus grande utilité: la destruction d'un vaisseau ennemi par des brûlots, le transport d'une dépêche à travers un blocus, etc. Le contrebandier anglais *Jonhson* voulut employer un bateau plongeur pour enlever Napoléon de Sainte-Hélène. Ce bateau fut construit à *Vauxhall*, près de Londres; il était en bois avec la mâture et les gréemens d'un lougre. L'auteur de cet article l'a vu presque achevé. Il était d'environ 45 tonneaux ponté, parfaitement étanché, hermétiquement fermé de toutes parts. Un autre bateau plongeur fut fait en Angleterre à la même époque (1818); il était en tôle, de forme cylindrique: on ne voyait aucune disposition pour y placer des voiles. Ces bateaux sont garnis d'œils-de-bœuf en verre, convexes, d'une grande épaisseur, de manière à recevoir du jour de la surface sans affaiblir la construction. Le bateau se meut au moyen de rames passant à travers des ouvertures garnies de cuir; il contient une quantité d'air suffisante pour la respiration de deux hommes pendant un certain temps, soit une demi-heure, sans avoir besoin de communiquer avec la surface pour le renouveler comme la cloche à plonger: on pourrait au besoin faire une ou deux lieues même de navigation sans approcher de la surface. Le mouvement de descente et d'ascension est produit par la compression ou la dilatation d'un reservoir d'air, opérée par un moyen mécanique, de manière à augmenter ou à diminuer dans des limites restreintes le déplacement de l'eau. On conçoit que, la gravité de tout l'appareil étant réglée sur celle de l'eau, la moindre variation dans la proportion de l'eau déplacée suffit pour déterminer la descente ou l'ascension.

On a publié les détails d'une expérience faite, le 15 mai 1827, par M. Beaudouin, des Andelys, avec un assez grand succès.

Un autre essai plus remarquable fut fait par le général Congrève à Woolwich sur la Tamise, en face du chantier. Un bâtiment de 300 tonneaux, hors de service, fut amarré au milieu de la rivière large d'environ 1,200 mètres en cet endroit; un homme descendit dans le bateau plongeur, il attacha, sans qu'on pût l'apercevoir, un pétard à la quille du bâtiment, et revint au rivage pour être témoin du succès de son operation. Cinq minutes après le bâtiment sauta de quelques pieds au-dessus de l'eau, se partagea vers le milieu, les deux morceaux se séparèrent et disparurent. Le bruit ne fut pas en rapport avec l'effet produit, à cause de la position submergée du pétard; et le remous s'étendit si peu qu'on aurait pu rester assez près du bâtiment, sans danger, dans un canot.

Les essais des bateaux plongeurs ont suffisamment démontré la praticabilité de cette navigation sous-marine, mais nous ne connaissons pas d'exemple où elle ait été employée dans un but d'utilité.

BATHILDE, femme de Chlodewig II, roi des Francs. Ce nom s'écrit dans les anciens monumens *Balderhildis*, *Baltechildis*, *Balthildis*, quelquefois *Baltidis* et *Blithildis*.

De longues et nécessaires fluctuations suivirent le débordement des peuples germaniques dans la Gaule. L'an de J.-C. 638, à la mort de Dagobert, la société nouvelle n'est point encore posée. Que si déjà l'on aperçoit se mouvoir dans le chaos l'idée organisatrice, ce n'est qu'un germe tourmenté et souvent englouti. Deux plans d'avenir, deux factions, parmi les Francs, s'entrechoquent incessamment et triomphent tour à tour. D'une part les *leudes* du roi, ducs ou comtes, s'efforcent de rendre leur dignité fixe et héréditaire, et construisent évidemment la féodalité; d'autre part, la masse des Francs, les hommes libres, n'abandonnent point sans résistance l'égalité des forêts germaniques; ils ne veulent qu'un chef permanent, qui est le roi. Durant ce débat sanglant la royauté est comme suspendue. Chlodewig II, fils de Dagobert, ouvre la liste des rois fainéans; et cette fainéantise était forcée. Chaque faction, victorieuse à son tour, dominée par les nécessités de la lutte, se saisit du pouvoir royal et le remet aux fortes mains de son chef. Le roi etait donc emporté à tous les flux et reflux; et souvent ce règne des maires du palais, dont il était certes bien innocent, lui coûtait cher. Souvent un brusque retour des vaincus d'hier le surprenant dans sa vie oisive, il était tonsuré ou mis à mort. Cependant les Romains, qui des deux parts n'attendaient que servitude, voyant le monde ainsi livré au mal, s'en détournaient avec dégoût, et se réfugiaient en foule dans la paix et l'exaltation de la vie monastique. Le VIIe siècle est, parmi tous, celui qui a donné le plus de saints au calendrier. Lorsque le désordre allait croissant, il fallait bien, pour l'équilibre, que dans les monastères il y eût surabondance de charité, d'émotions religieuses, de prière et de pénitence. Tous le sentaient, et les hommes de combat, dans leur vie

atroce et débauchés, faisaient aux moines de riches présens et les honoraient, afin que la prière montât vers le ciel incessamment, et fît descendre la rosée du pardon sur ces âmes qui brûlaient par anticipation des feux de l'enfer. Le clergé priait donc ou élevait des monastères, sans s'occuper de cette histoire qui se traînait dans le sang. Des notes brèves et rares, voilà tout ce que nous avons touchant l'histoire des Francs, sous les derniers rois de la descendance de Mérewig.

Dans ce siècle de fer, l'an 650, ou peu s'en faut, en milieu des rudes chocs de ces masses d'hommes jetées en fonte, *Balte Hilde*, comme on l'appelait en sa langue natale, c'est-à-dire la *fille hardie*, se fit aimer de Chlodewig II, et devint reine des Francs. C'était une esclave d'Erchinoald, maire du palais, qui gouvernait la Neustrie, sous le nom de Chlodewig II. On la disait née outremer chez les Anglo-Saxons; mais un jour, comme elle jouait toute petite fille au bord de la mer, elle avait été enlevée par des pirates, ou bien ses parens, selon l'usage des Anglo-Saxons, l'avaient eux-mêmes vendue. Elle grandit honnêtement au service d'Erchinoald, qui la voyant belle, en fit son échanson. C'était en effet, dit l'historien, une précieuse perle, *pretiosa et optima dei margarita*, une jeune fille charmante à voir, blanche et d'une aimable figure, de taille fine, gracieuse et pourtant grave en ses mouvemens. D'ailleurs elle se montrait pudique, douce et sobre en tout, honnête en sa conduite, subtile et bien avisée, nullement légère ou présomptueuse dans son entretien. Toutes ses compagnes la chérissaient pour son amabilité et sa soumission. Elle servait pieusement les plus âgées, les déchaussant de ses mains et nettoyant leur chaussure, apportant de l'eau pour leur usage, et travaillant à leur vêtement. Et elle faisait tout cela de bon cœur.

Cependant Erchinoald jetant sur elle un regard de convoitise, lui dit : Je veux que tu sois ma femme. Balte-Hilde à ce commandement fut saisie d'effroi. L'amour que lui pouvait offrir le maire du palais n'était point celui qu'elle avait rêvé. Elle avait senti déjà, la pauvre fille, que dans le lit d'aucun homme vivant elle ne trouverait son époux, et elle avait grandement raison de garder sa virginité pour l'amant de la vie future. Elle évita la présence d'Erchinoald autant qu'elle put; mais cette résistance allumant davantage les désirs du maire, il lui fit dire un jour de se rendre auprès de lui, dans son appartement. Alors, au lieu d'obéir, Balte-Hilde se cacha dans un coin, sous de vieilles hardes, et, à la première opportunité, elle s'enfuit de la maison, pauvrement vêtue, et se réfugia au désert. Là elle fut rencontrée par le roi de Neustrie, Chlodewig II, qui ravi de son élégante beauté la prit pour femme, sans qu'elle pût y résister.

Chlodewig, à peine échappé de l'enfance, était déjà, dit l'auteur des *Gestes*, adonné à toutes sortes de débauches, ivrogne, gourmand et fornicateur. Les moines racontent que, par une extravagante dévotion, il enleva un bras au saint martyr Denys, ce qui fit pleuvoir sur les Francs un déluge de maux. Lui-même, par suite de la profanation, tomba en démence à l'âge de dix-neuf ans; c'est tout ce que l'histoire a jugé digne de mention dans la vie de Chlodewig II. (*Gesta franc.*, c. 44.— *Adonis viennensis chron.*)

Balte-Hilde aux bras d'un tel époux ne retira point du ciel son rêve d'amour; mais elle eut pitié du misérable, et fut pour lui une dévouée servante. En même temps qu'elle était belle, dit la légende, elle avait un génie plein de vigueur. Elle sentit que sa situation de reine changeait sa route, et que, pour plaire à Dieu, ce n'était plus assez de l'innocence et des pieuses rêveries qui suffisaient dans la jeune fille. Sa maison s'était prodigieusement élargie : elle avait maintenant à servir des milliers de frères et de sœurs. Elle ouvrit donc toutes grandes ses ailes pour couvrir ce monde souffrant. Mais les pauvres avaient les prémices de sa charité; elle les rassasiait en bonne mère, leur donnait des vêtemens et les faisait ensevelir, non seulement là où leur détresse affligeait sa vue, mais partout, jusque dans Rome, où elle envoyait pour les indigens et les reclus d'abondantes aumônes. Un jour n'ayant plus rien à donner, elle détacha sa ceinture et la donna. Puis venaient les pèlerins qu'elle hébergeait; les veuves, les orphelins qu'elle étreignait d'un amour de sœur ou de mère; car elle aussi était étrangère, et orpheline et veuve de cœur. Puis elle visitait les malades, relevait par un pieux avis l'âme abattue, et répandait à l'entour la rosée de la miséricorde sur ces mille chagrins de la vie qui ont à peine un nom. Et si elle pleurait avec ceux qui pleuraient, elle riait aussi avec les heureux. Ensuite, se ressouvenant des maux que l'on souffre en captivité, elle se prit pour tous les captifs d'une profonde compassion. Outre qu'à ses frais elle en racheta une multitude et les renvoya libres, de plus il fut décrété dans le royaume des Francs que nul chrétien ne serait désormais réduit en esclavage, et que nul esclave ne serait vendu au loin. A cette époque malheureuse plusieurs laissaient périr leurs enfans plutôt que de les élever; car chacun naissant tributaire, un enfant était pour eux la main de l'exacteur qui s'appesantissait. Balte-Hilde eut grand'pitié de ces pauvres créatures abandonnées, et ne se donna point de relâche tant que cette impiété souilla la face du royaume des Francs.

Voilà ce qu'elle faisait pour le soulagement des maux terrestres; mais la matière et le temps et leurs petites douleurs, que sont-ils en comparaison du monde invisible et de l'éternité? C'était donc surtout la destinée de l'âme et la vie future qui la préoccupaient. Elle eût souhaité prendre dans ses bras toutes les âmes et les emporter au ciel. Elle en voyait tant qui engagées dans la boue ne pouvaient déployer leurs ailes, et tant d'autres que Satan tenait à la chaîne! Le siècle était si impur et si sanglant! Il n'y avait pour l'expiation, l'amour, le rêve plein d'espoir du monde idéal, que les symboliques refuges des monastères. Elle en construisit deux : premièrement, dans la paroisse d'Amiens, au bord de la Somme, le monastère de Corbie, dédié aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et à saint Étienne le martyr; ensuite l'abbaye de Chelles, sur la rivière de Marne. D'ailleurs ne voulant pas que le nombre des frères et des sœurs fût restreint dans les abbayes pour l'exiguité des ressources, elle en dota plusieurs avec une munificence royale. Qui pourrait, s'écrie l'hagiologue, faire le dénombrement de ses bienfaits; dire combien de manoirs, de pacages et de grandes forêts, combien d'or et d'argent elle distribua aux églises de Dieu et aux monastères! La vie monastique était donc son idéal terrestre : en l'absence de l'époux, l'épouse peut-elle mieux faire que de s'enfermer dans la retraite et songer à lui? Elle ne laissait point de relâche ni aux jeunes hommes ni aux jeunes filles qu'elle aimait, ni aux captifs de sa nation qu'elle avait rachetés et qu'elle nourrissait dans son palais, ni aux âmes souffrantes, souillées ou pures, qu'ils ne se fussent laissés conduire de sa main au monastère.

Ainsi s'écoulaient ses jours à grandes ondes vives et limpides. Une nuit l'un des domestiques du palais eut une vision à son sujet. Saint Eligius ou Eloi, tout récemment enseveli, lui apparut en songe sous une forme éblouissante, et lui dit : Ne tarde point à prévenir la reine Balte-Hilde que le temps est venu de quitter les parures d'or et de pierreries où elle se complaît. Le lendemain le pauvre homme garda le silence, et, la nuit suivante, même vision. Même silence le lendemain, et le saint d'un air menaçant lui apparut une troisième fois. Le domestique ne pouvant prendre sur lui d'obéir, une grosse fièvre le saisit. Balte-Hilde vint alors au chevet de son lit, et comme elle s'enquérait de son mal il lui conta la vision. Sur-le-champ elle arracha de sa tête et de ses vêtemens l'or et les pierreries qui les ornaient, et ne gardant que ses bracelets d'or, elle distribua tout le reste aux pauvres et aux églises de Dieu.

Cependant Chlodewig était mort dès 654, à l'âge de vingt-un ans. Chlother, l'aîné des trois fils qu'il avait eus de Balte-

Hilde, encore tout petit enfant, était roi de Neustrie sous la tutelle de la reine et d'Erchinoald; car la reine, pour sa sainteté, avait été associée au gouvernement. L'excellente épouse de Chlodewig, disent les légendes, la glorieuse reine Balte-Hilde régna sans reproche sur la nation des Francs. Elle conduisit l'administration du palais d'une main forte et virile; elle extirpa l'infâme plaie de simonie qui déshonorait alors l'Eglise de Dieu. C'est à la considération de sa vertu que Dieu fit descendre la paix intérieure et la concorde où les royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie vécurent en ce temps-là. Au reste, elle n'était point présomptueuse. En tous ses actes elle prenait conseil des grands de la nation qu'elle honorait selon son devoir, et notamment des évêques Audwin et Hrodebert, d'Erchinoald, maire du palais, et plus tard d'Eberwin: aussi les évêques, les leutes puissans et toute la nation l'aimaient-ils d'un merveilleux amour.

Mais si, dans cette vie pleine et agissante, elle pouvait se distraire un moment, elle retournait à sa chère solitude, aux pieuses lectures et aux longs entretiens avec le monde invisible. D'autres fois elle courait chez les sœurs de l'abbaye de Chelles, et balayait avec une joie d'enfant le grand escalier du monastère. A son retour que le palais lui semblait triste! C'était le monde invisible que voulait la pauvre femme; puis elle se disait que, en attendant, le monastère serait un passage délicieux, un chemin plus court, et d'où la vue perçait au loin. Le roi son seigneur était mort; ses enfans avaient grandi; elle était libre. Du fond des monastères des voix l'appelaient, qui de jour en jour devenaient plus suaves et retentissantes: le temps était venu d'y obéir. Lorsque Dieu avait dit: Va dans la boue relever tes sœurs, nettoie leur face, donne-leur une chaussure et des vêtemens, puis amène-les-moi; alors volant sans plus songer à la boue, elle avait répondu: C'est bien, Seigneur! Dieu avait dit: Reste sur le torrent pour tendre la main à ceux qui se noient; et, les pieds dans l'eau, elle avait passé la nuit froide et sombre sur le torrent. Elle, au fond si indifférente à la maladie, à la pauvreté, aux choses du corps, s'était vouée à leur soulagement! Elle, si amoureuse de l'idéal, était descendue au monde réel, et en considération de l'avenir, elle avait épanché sur ce monde souffrant et informe tout son amour; car elle savait que, ainsi répandu, son amour entraînant le monde avec lui allait vers Dieu, vers la vie idéale, vers l'époux rêvé. Elle ne regrettait point son dévouement; mais elle songeait que c'était l'heure de s'en revenir. Elle était lasse et traînait à peine ses pieds sanglans. Puis le rude contact de ces hommes de fer, qui l'enveloppaient dans leur vie atroce, l'avait toute froissée. Elle résolut donc de s'aller rafraîchir à la pensée de l'époux et de la future cité dans les suprêmes régions d'où le monde l'avait appelée; elle entra au monastère.

C'était bien: qu'est-ce qu'une aumône, en de si générales et si atroces douleurs? Une parole de femme dans ces chocs d'armure? Mais la prière et la rêverie, élancées vers l'idéal; mais la pieuse pensée qui s'épanche goutte à goutte sur le monde à l'infini; mais le chant de poëte qui résonne dans l'éternité, ou le poëme en action, la reine enviée qui pour la vie future rejette le trône et la vie présente; voilà la grande aumône dont le monde a besoin, dont se nourrissent les peuples!

Les Francs à qui Balte-Hilde s'était rendue aimable l'avaient retenue long-temps, car elle ne s'était point crue maîtresse de se retirer à moins qu'ils n'y consentissent. Un événement dont elle souffrit beaucoup la délivra. L'évêque Sighebrand s'était rendu odieux pour son orgueil; les Francs se soulevèrent contre lui, et malgré l'intervention de la reine, ils le mirent à mort. Alors redoutant qu'elle n'en fît éclater à l'occasion son ressentiment, ils la laissèrent libre de se retirer dans un monastère, si même ils ne l'y contraignirent pas.

Elle avait choisi l'abbaye de Chelles où les grands la conduisirent. En ce moment une plainte amère s'éleva dans son cœur. Elle fut blessée de l'injustice de ces hommes auxquels elle aurait voulu faire tant de bien; mais, après un instant d'entretien avec les prêtres de Dieu, elle pardonna tout, et reprit sa sérénité.

Au monastère, elle recommença la vie de son enfance, aimant les sœurs, ses compagnes pour l'éternité, soumise à l'abbesse leur mère commune, et se faisant au besoin la servante de tous. Les heures de solitude (celles-là étaient bien douces!), elle les passait en prières et en rêveuses contemplations.

Enfin elle tomba malade, et pressentit que le Seigneur l'appelait à l'autre vie. Elle voyait des essaims d'anges qui, déployant leurs ailes, lui tendaient les bras pour l'emmener. Alors elle se tourna vers une enfant, sa filleule, qui dormait au chevet de son lit, une pauvre enfant qui n'avait qu'elle au monde, et laissa tomber sur l'orpheline un regard d'une infinie miséricorde. Elle songeait aux ronces et aux pierres du chemin, aux ténèbres, aux abîmes sans fond, et à Satan qui s'offrirait pour guide. Et comment la sauver, la pauvre fille? Elle se mit à pleurer, et, les mains levées au ciel, pria long-temps: puis l'enfant mourut. Elle sourit, ses yeux se fermèrent, et l'heure d'après elle-même était partie.

Telle est, dans la légende, la douce et rayonnante figure de sainte Balte-Hilde; telles sont la plupart des saintes femmes du moyen âge. Pour être sainte aujourd'hui et glorifiée, que faut-il? Détacher, comme Balte-Hilde, sa ceinture et la donner aux pauvres; garder sa virginité pour l'époux rêvé dans les jeunes ans, non Chlodewig, mais le crucifié, celui qui se meurt pour le salut des hommes; puis aimer et servir Dieu dans nos frères et nos sœurs, et le présent en vue de l'idéal; puis ouvrir les symboles, à l'exemple des hommes religieux, et croire à l'idée, et s'y dévouer comme Balte-Hilde se dévouait au symbole: voilà tout.

Mais la légende, c'est la poésie et non l'histoire. Bien que le récit qui précède soit pour le fond contemporain, il faut se rappeler que, au moyen âge, une distance de quelques lieues, de quelques années, valait des siècles: et avec le temps la blanche Saxonne, l'esclave Balte-Hilde, est devenue sainte Baudour, une fille de roi brunie au soleil des Sarrasins. Maintenant, si nous interrogeons l'histoire sur sa vie, nous n'y trouvons rien qui démente la légende. L'histoire est muette ou peu s'en faut. — Voy. ERCHINOALD, EBERWIN.

BATORY. Voyez ETIENNE (de Pologne).

BATRACHOIDES, genre de poissons ainsi nommé de *batrachos*, grenouille, à cause de leur ressemblance à cet animal, et formé d'abord par Lacépède avec deux espèces que Linne avait placées parmi les gades et les blennies (voyez ces mots). G. Cuvier l'a adopté en y faisant successivement les modifications necessitées par les progrès de la science. Il n'y comprenait d'abord que trois espèces dont il formait deux groupes, savoir, celles à barbillons et celles sans barbillons, et il l'avait placé entre les clabots et les platycéphales d'une part, et les baudroies ou raies pêcheresses de l'autre (voyez *Règn.*, 1[re] édit.). Plus tard, il a établi une nouvelle subdivision des espèces dont le nombre s'est accru, et, réunissant le genre batrachoïdes à celui des baudroies, il en a formé une famille sous la dénomination de poissons à pectorales pédiculées, qu'il a placée entre celle des gobioïdes et celle des Labroïdes.

Les batrachoïdes sont caractérisés ainsi qu'il suit:

1° Tête grosse aplatie horizontalement, plus large que le corps; gueule bien fendue, lèvres souvent garnies de filamens ou barbillons; dents aux mâchoires, au vomer, au palais et sur les os pharyngiens; opercule et sous-opercule épineux; six rayons branchiostèges. 2° Nageoires ventrales étroites, attachées sous la gorge, n'ayant que trois rayons dont le premier est alongé et élargi; nageoires pectorales portées par un bras court, résultant de l'alongement des os du carpe; première

dorsale courte, soutenue par trois rayons épineux; la seconde longue et molle, ainsi que l'anale qui lui répond. 3° Estomac oblong, intestins courts, point de cæcum; vessie natatoire profondément fourchue en avant.

Ces poissons dont les mœurs sont, dit-on, analogues à celles des baudroies et des platycéphales, passent pour être très voraces. Ils se cachent dans le sable d'où ils s'élancent sur les petits poissons dont ils font leur proie. Les ichthyologistes s'accordent à dire et à répéter que les blessures faites par leurs rayons épineux, ou par les piquans de leurs opercules, sont dangereuses; mais aucun n'indique ce qu'elles auraient de plus grave que les blessures faites par d'autres poissons épineux ou acanthoptérygiens, ni qu'elles soient venimeuses.

Les batrachoïdes sont distribués par Covier en trois petites sections: il range dans la première les espèces dont la peau est lisse et fongueuse, tout-à-fait dénuée d'écailles, dont le sourcil est surmonté d'un lambeau cotané, et qui ont les dents courtes, coniques et fortes. Cette section renferme six espèces, qui sont le *batrachus tau*, le *B. varié*, le *B. grunnicus* ou le *grognard*, le *B. gongène*, le *B. dubius*, et le *B. à quatre épines*. Nous donnons ici la figure du B. grunnicus





ou grognard, qui habite les mers australes, soit de l'Inde, soit de l'Amerique; il a été ainsi nommé, parce qu'il fait entendre un grognement. La chair de ce poisson est fort estimée. Le batrachus tau a été ainsi nommé à cause d'une tache située entre les yeux et la nuque, qui a la figure de la lettre T ou *Tau* des Grecs.

La deuxième section des batrachoïdes ne comprend pour le moment (Cuv., *Règn. anim.*, 2° édit.) que deux espèces: le *B. de Surinom* et le *B. conspicillum* de Cuvier. Celles-ci ont la peau garnie d'écailles, et manquent de lambeaux cutanés sur l'œil; elles ont les dents intermaxillaires et celles du devant de la mâchoire inférieure en carde. Toutes les autres dents, c'est-à-dire les vomériennes, les palatines, les pharyngiennes et les maxillaires latérales, sont coniques et moins fortes que les mêmes dents chez les espèces de la première section.

Toutes les espèces de ces deux premières sections ont pour caractère commun d'avoir des barbillons sous le menton.

Celles de la troisième section en sont depourvues. Ressemblant à celles de la première par leur peau nue, elles s'en distinguent, ainsi que des précédentes, par un très grand nombre de pores cutanés disposés en séries longitudinales, et par des dents crochues, parmi lesquelles plusieurs, et surtout celles du vomer, sont remarquables par leur longueur. Le *B. porosissimus* appartient à cette section.

M. de Blainville, dans son tableau de la classification des poissons (voyez *Princ. d'anat. compar*, 1822), a rangé les batrachoïdes, qu'il désigne sous le nom de *céphalosomes* (c'est-à-dire dont la tête forme une très grande partie du corps), entre les gadoïdes et les pleuronectes dans l'ordre des poissons jugulaires. Il ne les a point reunies aux baudroies, quoiqu'il ait remarque l'importance de la conformité d'organisation des nageoires pectorales dans ces deux groupes de poissons, dont les mœurs et le facies se ressemblent evidemment.

D'autres espèces de poissons, appartenant à la famille des gadoïdes, avaient été désignées sous le nom générique de batrachoïde, à cause du grand volume de leur tête; et, pour éviter la confusion, on s'est déterminé à recourir à d'autres noms équivalens. Celui de *raniceps* (tête de grenouille) est employé avec plus de convenance pour désigner un groupe de poissons gadoïdes dont une espèce, appelée *batrachoïdes blennioïdes*, après avoir servi à Lacépède à former le genre que nous venons de decrire, a dû être de nouveau placé dans les gadoïdes à tête de grenouille, sous le nom de *gadus raninus* (de *gadus*, morue, et *rana*, grenouille). Nos lecteurs doivent s'attendre à ces changemens introduits successivement dans la classification des animaux; nous aurons occasion de démontrer que, bien loin d'indiquer l'instabilité de la science, les changemens heureux et opportuns en marquent les veritables progrès.

BATRACIENS. Sous ce nom dérivé de *batrachos* grenouilles, les zoologistes désignent un groupe considérable d'animaux qui meritent de fixer l'attention des investigateurs de la science du règne animal. Quoique leur étude ait fait des progrès assez rapides dans ces derniers temps, nous sommes encore si loin de posséder tous les élémens scientifiques nécessaires pour constituer d'une manière rationnelle la branche de la zoologie qui traite des batraciens, que nous émettrons d'abord le vœu de voir bientôt remplir les nombreuses lacunes de cette partie si importante de l'histoire naturelle des êtres animés.

Dans l'état actuel de cette science, nous croyons qu'il est indispensable d'adopter le groupe si naturel des batraciens, et de le distinguer non seulement des autres reptiles parmi lesquels ils avaient été distribués et confondus, mais encore de les différencier entièrement des reptiles à peau écailleuse ou reptiles proprement dits. C'est Laurenti d'abord, et ensuite M. Alexandre Brongniart et Oppel, qui ont constitué le groupe des batraciens et en ont fait un ordre de la classe des reptiles. Cette détermination, adoptée par tous les zoologistes, nous paraît avoir reçu un véritable perfectionnement, lorsqu'en 1816, M. de Blainville (prodromes d'une classification du règne animal, *Bull. soc. philom.*) proposa d'elever l'ordre des batraciens au rang de classe intermediaire aux reptiles et aux poissons. Ce zoologiste, faisant des efforts bien louables pour fixer l'attention des observateurs sur les caracteres superficiels les plus faciles à distinguer, les comprend dans son sous-type des animaux vertebrés ou ostéozoaires sous le nom commun de vertébrés *ovipares*, qu'il subdivise en 1° ceux à peau recouverte par des plumes (oiseaux ou *penniferes*); 2° ceux à peau écailleuse (reptiles ou *squammiferes*); 3° ceux à peau nue (batraciens ou *nudipellifères*: il substitue ici le nom d'amphibiens à celui de batraciens, pour des raisons qui seront données ci-dessous); et 4° les ovipares pourvus de nageoires (poissons ou *pinnifères*). Ces quatre dénominations suffisent pour caractériser à l'extérieur les quatre classes de vertébrés ovipares, et les différencier d'abord entre elles, ensuite d'avec les mammifères animaux vivipares et à poils ou *pilifères*.

Nous avons indiqué, d'après M. de Blainville, le caractère de la peau qui retrace à l'extérieur ce degré d'organisation de ces animaux, et il serait convenable actuellement de faire connaître ces sortes de combinaisons d'appareils et d'organes, communes à un grand nombre d'espèces animales, que les zoologistes ont eté conduits à établir comme des degrés d'organisation classiques, dont les ordres et les familles ne sont que des modifications principales. Quoique nous soupçonnions les rapports necessaires entre les caractères exterieurs ou le facies des animaux et leur organisation intérieure, nous sommes si peu avancés dans l'étude scientifique de la contexture des corps organisés, que nous ne pourrions dans l'état actuel démontrer scientifiquement la raison de la correspondance de certains caractères superficiels avec l'existence des organes situés plus ou moins profondement. Par étude scientifique

de la contexture des animaux, nous entendons ici celle des rapports entre la nature des tissus organiques, et celle des fluides circulatoires ou sangs, et celle encore des humeurs et des produits qui en émanent, et surtout de ceux versés sous divers états, et sous des formes très variées à la surface de la peau. La science est redevable des efforts faits dans cette direction à M. de Blainville qui a dû, comme zoologiste, insister autant sur la forme que sur la nature des parties de la peau, susceptibles de fournir les meilleurs caractères. Nous bornons là ces notions générales sur les caractères de la peau des animaux qui révèlent à l'extérieur l'organisation profonde dont l'application a été faite aux batraciens.

Ces animaux aujourd'hui détachés de la classe des reptiles, sous le nom de reptiles à peau nue, nous paraissent bien mieux caractérisés par le nom d'*amphibiens*. Cette dénomination, qui convient à toutes les espèces de cette classe, est fondée sur la faculté de vivre et de puiser l'aliment gazeux ou l'oxigène dans deux sortes de milieux, l'eau et l'air, à l'aide de deux sortes d'organes spéciaux (branchies et poumons). La classe des amphibiens ne doit pas être confondue avec un groupe d'animaux appelés amphibies (voy. ce mot). Ceux-ci sont des mammifères, des oiseaux et des reptiles qui, respirant l'air en nature, ont cependant la faculté d'habiter toujours ou plus ou moins long-temps l'eau, dans laquelle ils sont forcés de suspendre leur respiration pulmonaire. Ces vertébrés, appelés quelquefois amphibies, finiraient par se noyer au-dessous de la surface de l'eau, parce qu'ils sont entièrement dépourvus de branchies. Nous verrons que la faculté de respirer à la fois dans l'air et dans l'eau, offre des différences dans la série des amphibiens ou batraciens, selon que leurs branchies disparaissent ou persistent toute la vie.

La classification des amphibiens depuis les perfectionnemens successivement exécutés par Laurenti, Alexandre Brongniart et Oppel a été plusieurs fois remaniée par les naturalistes de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Dans l'état actuel de la science, c'est celle proposée par M. de Blainville, qui nous paraît être la plus naturelle. Nous en présentons un tableau très succinct.

Amphibiens ou animaux vertébrés, ovipares, nudipellifères.	Ier ordre. Batraciens.	Dorsipares. Pipa. Aquipares. Rainette, grenouille, crapaud.
	IIe ordre. Pseudo-sauriens.	Salamandres. Tritons. Ménopomes. Amphiumes.
	IIIe ordre. Subichtiens.	Axolotl. Ménobranche. Protée.
	IVe ordre. Pseudophidiens.	Cécilie.

On reconnaît dans ce tableau que les animaux des 4 ordres sont dénommés en prenant, dans le premier, la grenouille pour type, et dans les trois suivans une certaine ressemblance; 1° avec les sauriens ou lézards (pseudo-sauriens); 2° avec les poissons (subichtiens); et 3° avec les serpens ou ophidiens (pseudo-phidiens).

MM. Duméril et Cuvier ont continué de considérer les batraciens comme le 4e ordre de la classe des reptiles. Le premier de ces zoologistes caractérise et distribue les batraciens ainsi qu'il suit :

1° *Caractères de l'ordre*. Corps nu, sans carapace, sans écaille, ni anneaux verticillés, à deux ou quatre pattes, sans ongles, cœur à une seule oreillette, point de copulation, œufs le plus souvent à coque membraneuse, petits subissant le plus souvent des métamorphoses et ayant la forme et l'organisation des poissons.

M. Duméril divise ensuite les batraciens en deux sections savoir : 1° Ceux à corps ramassé, sans queue, pattes de devant plus courtes, anus arrondi, ANOURES; 2° ceux à corps alongé avec une queue, pattes égales entre elles, anus longitudinal, URODÈLES.

Les batraciens anoures (de *oura* queue et de l'*a* privatif) sont distingués en : 1° Ceux à pattes postérieures plus longues que le corps, et à doigts *a* terminés par des pelottes, RAINETTES, *b* ronds, obtus, sans épatemens, GRENOUILLES; 2° ceux à pattes postérieures de la longueur du corps et à doigts extérieurs *a* coniques, libres, alongés, égaux, PIPAS, *b* plats, unis entre eux, courts, égaux, CRAPAUDS.

Les batraciens urodèles (de *oura* queue et *delos* apparente) sont subdivisés en : 1° Ceux à branchies caduques; ceux-ci ont quatre pieds; les uns n'ont point de trou au cou; leur queue est *a* arrondie, SALAMANDRES, ou *b* comprimée, TRITONS; les autres offrant de chaque côté du cou une ouverture, ont des membres *a* bien développés, MÉNOPOME, ou *b* peu développés, AMPHIUME. 2° Ceux à branchies persistantes et à pieds *a* au nombre de quatre et très courts, PROTÉES, *b* deux pieds, seulement en devant, SIRÈNES.

Dans cette classification, les cécilies ne figurent point encore parmi les batraciens. Il en est de même dans l'ordre des batraciens d'après G. Cuvier, qui diffère très peu de celui de M. Duméril; toutefois, M. Cuvier y fait entrer des espèces et des genres nouveaux dont la science s'est enrichie; en effet, dans les batraciens sans queue, il range les genres grenouille, cératophrys, dactylètres, rainette, crapaud, bombinator, rhinelle, otilophes, pipas. *Ceux* à queue longue sont subdivisés en : 1° Ceux à quatre pieds, *a* les uns ayant des poumons sans branchie à leur état parfait; ce groupe comprend les salamandres terrestres et aquatiques, les ménopomes et les amphiumes; *b* les autres ayant des poumons et des branchies pendant toute la vie; dans ce deuxième groupe, sont compris les protées, les axolotls, les ménobranches; 2° Ceux à deux pieds ayant aussi des poumons et des branchies toute la vie, SIRÈNES.

M. Latreille, laissant encore les cécilies dans la classe des serpens ou ophidiens, semble les considérer comme formant le passage de ceux-ci aux batraciens, et leur donne à cet effet le nom de batrachophides. A l'imitation de M. de Blainville, il donne aux batraciens le nom d'amphibies, et en forme une classe distincte de celle des reptiles. Ces batraciens ou amphibies ont été divisés par ce zoologiste en : 1° *Cadacibranches*, et ceux-ci subdivisés en *anoures* et en *urodèles* ; 2° *Perennibranches* ou ichtyoïdes, c'est-à-dire à forme semblable à celle des poissons.

Après avoir indiqué rapidement les travaux des zoologistes, qui en France ont le plus contribué aux progrès de cette branche de l'histoire naturelle, nous devons mentionner les résultats des recherches des naturalistes de l'Europe qui s'en sont encore occupés. Mais, en considérant avec attention ces résultats, on reconnaît que tous tendent à confirmer l'établissement de la classe *amphibiens* ou batrachia, et de plus, à y comprendre les cécilies. C'est évidemment sous l'influence des travaux des naturalistes français que les recherches ont été faites. Et ce sont ceux d'Oppel, naturaliste bavarois, publiés en 1811, qui ont commencé à caractériser bien nettement le groupe des batraciens sous le nom de reptiles nus, qu'il a subdivisés en *a apodes* (cécilies), *b caudés* ou urodèles et *c écaudés* ou anoures. Merrim a adopté, en 1820, la classe des batraciens sous le nom d'amphibies et n'a fait que modifier légèrement la classification d'Oppel, puisqu'il admet 1° des *batraciens apodes* (cécilies); 2° des *batraciens sauteurs* (batrachia salientia), anoures ou écaudés des auteurs précédens; 3° des *batraciens marcheurs* (batrachia gradientia), urodèles qu'il subdivise en *mutables* (mutabilia) et en *amphipneustes*.

Fitzinger, considérant encore les batraciens comme un ordre de la classe des reptiles, les désigne sous l'épithète de *dipnoa*, dipnés ou animaux respirant de deux manières, pour les distinguer des autres reptiles groupés sous le nom

commun de *monopnoa*, monopnès ou animaux n'ayant qu'un seul mode de respiration. Il subdivise ensuite les batraciens ou dipnoa en deux tribus, savoir, celles des *mutabilia* ou de ceux qui subissent des metamorphoses, et celle des *immutabilia* ou des espèces qui ne se metamorphosent point. Sa première tribu renferme cinq familles qu'il nomme *ranoïdes*, *bufonoïdes*, *bombinataroïdes*, *pipoïdes*, *salamandroïdes*. La deuxième tribu n'en contient que deux : les *cryptobranchoïdes* et les *phanerobranchoïdes*. M. Fitzinger a encore laisse les cécilies parmi les reptiles monopnés, et s'est borné à les distinguer des sauriens et des ophidiens en formant une tribu sous le nom de monopnés nus, qui ne renferme qu'une famille, celle des *céciloïdes*.

Wagler (Traite complet et systematique de la classe des reptiles au amphibies, Munich 1830), n'admettant point les travaux de ses prédécesseurs, considère les cécilies, les grenouilles et les ichthyaïdes comme les trois derniers ordres de la classe des reptiles ou amphibies, et en établit les familles sur les caractères tirés de la langue. Nous aurons occasion d'apprécier la valeur de ces caractères en décrivant les diverses espèces de batraciens.

Enfin le professeur John Muller de Bonn, dans un ouvrage publié en 1832, sous le titre de *Recherches sur l'anatomie et l'histoira naturelle des amphibies*, caractérise ainsi les batraciens en les opposant aux reptiles écailleux.

REPTILES

Ecailleux.	*Nus, ou batraciens.*
Condyle occipital simple.	Double.
Côtes véritables.	Nulles ou avortées.
Oreillette du cœur double	Simple.
Oreille interne a fenêtres ronde et ovale.	Ovale seulement.
— A limaçon distinct	Nul.
Penis des mâles simple ou double.	Nul.
Métamorphose nulle.	Le plus souvent distincte.
Branchies nulles.	Distinctes, ou à trous persistans ou non permanens.
Peau écailleuse, écussonnée ou cuirassée	Nue.

MM. Duméril et Bibron (voy. Erpétologie générale et hist. nat. des reptiles, 1834), auxquels nous avons emprunté la plupart de ces détails bibliographiques, font remarquer avec raison que M. J. Davy a fait connaître, en 1828, que l'oreillette du cœur des batraciens qui paraît si simple est cependant séparée en deux par une cloison complète, ce qui a été depuis confirmé par MM. Martin Saint-Ange et Webert.

Nous lisons dans la revue bibliographiqua des annales des sciences naturelles (t. 24, 1831) l'annonce de la decouverta de veritables branchies faite par M. Muller de Bonn sur une jeune cécilie de quatre pouces de longueur, qui offre de chaque côté du cou un trou rond par lequel les branchies dentelliformes se montraient au dehors. Nous signalons ici ce fait publié depuis près de quatre ans, qui confirme les previsions d'Oppel et da M. de Blainville, relativement au degré d'organisation des cécilies, qui leur assigne un rang parmi les batraciens, tandis que le plus grand nombre des erpétologistes les ont toujours placées avec les serpens.

Après avoir passé rapidement en revue les principaux travaux exécutés dans ces derniers temps pour constituer le groupe des batraciens considéré tantôt comme un ordre et tantôt comme une classe, il est indispensable d'en indiquer les caractères zoologiques; mais en raison de ce que la signification a été tantôt restreinte à quelques familles et tantôt étendue à tout le groupe nous exposerons d'abord les caractères des batraciens en général, c'est-à-dire de la classe des amphibiens de M. de Blainville ou des reptiles nus, des autres naturalistes, et nous nous occuperons ensuite des batraciens proprement dits, c'est-à-dire des reptiles nus et sans queue, qui forment un ordre bien distinct.

Par caractères zoologiques des batraciens, nous entendons ici la considération de leurs parties anatomiques, de leurs fonctions ou phénomènes physiologiques, et de leurs mœurs, qui ont dû, en raison de leur importance, fournir aux classificateurs les moyens de les différencier des autres animaux et entre eux, de manière à les reconnaître facilement.

CARACTÈRES ZOOLOGIQUES DES BATRACIENS EN GÉNÉRAL OU DES AMPHIBIENS. — *Forme générale*. Lorsqu'on envisage tous les animaux de ce grand groupe dans les premiers temps de leur vie, on consate que le corps de presque tous est en général pisciforme, plus ou moins alongé. Cette forme offre ensuite des differences lorsqu'ils sont parvenus à leur état parfait ou âge adulte, selon qu'ils perdent ou conservent leur queue et selon qu'ils restent toujours dépourvus de membres ou qu'ils en acquièrent quatre ou deux seulement. Les différences dans les formes et les proportions de la tête, de la queue et des membres, sont en relation avec les proportions des organes des sens et le genre de locomotion et d'habitat de ces animaux.

ENSEMBLE D'APPAREILS TÉGUMENTAIRES EXTERNES. — 1° *Organes de protection*. La peau nue est en général molle, recouverte d'un enduit muqueux secrété par des follicules isolés ou agglomérés. Elle est presque sans épiderme, le pigment est assez épais, surtout dans les parties vivement colorées. Il offre toutes les couleurs, depuis les teintes les plus foncées jusqu'aux plus brillantes. La couche d'enduit muqueux qui tient lieu d'épiderme se sépare de la peau plus ou moins fréquemment, et l'animal s'en dégage de même qu'un serpent qui mue sort de son enveloppe épidermique ancienne. Les espèces terrestres ont la peau plus dense et plus tuberculeuse que les autres Il en est quelques unes chez lesquelles le derme de la tête et du milieu du dos est solidifié par une sorte de voûte ou carapace, tels que les bombinators. — 2° *Organes de sensation*. *a* Quoique la peau soit molle en général, il n'y a point en avant ni en arrière du corps, de prolongement pour saisir et palper les corps. Les doigts sont en général plus disposés pour la locomotion que pour un toucher actif. *b* La langue, en général molle et visqueuse, ne paraît point être un organe de goût bien délicat, puisque ces animaux avalent leur proie presque sans la mâcher. Elle est tantôt protactile et tantôt plus ou moins adherente à la mâchoire inferieure, ou nulle. Ces particularites, les proportions de la langue, ainsi que les dents, fournissent de bons caractères distinctifs, qui seront indiqués à l'occasion des familles et des ordres de cette classe. *c* L'organe de l'odorat ou le sac olfactif de chaque côte offre, 1° en avant l'ouverture appelée narine, et 2° en arrière un trou qui, communiquant avec la gorge comme dans les autres vertebrés supérieurs, tend à se rapprocher de plus en plus de la lèvre et à disparaître, ce qui forme un passage à l'organe de l'odorat des poissons, où le sac olfactif n'est ouvert qu'en avant et ne communique plus avec la bouche. *d* Les yeux, construits comme ceux des animaux qui voient dans un milieu aquatiqua (poissons, etc.), sont tantôt grands, tantôt très petits ou nuls. L'iris est d'un noir uniforme ou doré comme celui des poissons. Les formes variées de la pupille, l'absence, le nombre et les proportions des paupières et des prolongemens cutacés, sus-orbitaires, sont pris en considération pour la caractéristique des genres. *a* L'organe de l'ouïe, dont la structure interne, a été étudiee avec soin par Windischman, comprend l'oreille interne composee de trois canaux demi-circulaires, d'un vestibule renfermant des vestiges de pierres auditives, et l'oreille moyenne, dont les trois osselets ne sont jamais sortis de la cavité tympanique ni employés comme organes de respiration branchiale. Nous devons signaler ici les résultats de ces recherches de Windischmann (*De penitiori auris in amphibiis structurâ Dissertatio*, etc. Bonn., 1831), parce qu'ils tendent à rectifier les opinions émises dans ces derniers temps par les zootomistes français ou allemands qui ont cru que les 4 osselets de l'ouïe des vertebrés supérieurs se transformaient chez les poissons

en pièces operculaires de l'appareil branchial. Des recherches ultérieures sont encore nécessaires pour démontrer complètement que les pièces osseuses de l'oreille moyenne ou de la cavité tympanique sont indépendantes de celles des arcs branchiaux et des opercules, et qu'elles disparaissent plutôt que de perdre leurs connexions avec l'oreille. Nous reviendrons, au reste, sur les particularités de l'organe de l'ouïe des amphibiens au fur et à mesure que nous en étudierons les principales familles. Les organes de l'audition de ces animaux sont en corrélation avec un appareil de la voix que nous verrons être constitué, comme dans tous les vertébrés supérieurs, par une modification de leur appareil respiratoire. — 3° *Organes de locomotion*. En outre de la part que prend à cette fonction la peau qui se prête aux mouvemens des muscles subjacens et qui forme des expansions ou crêtes dorsales et caudales, et des palmatures aux pieds, les organes essentiels, c'est-à-dire le squelette et ses muscles, sont établis sur un plan vraiment intermédiaire entre les plans de construction des appareils locomoteurs des reptiles écailleux et des poissons. Et c'est principalement dans la forme générale de la charpente osseuse recouverte de ses muscles qu'on retrouve les ressemblances qui ont fait donner aux uns le nom de *pseudophydiens* ou serpentiformes (cécilies), aux autres celui de *pseudosauriens* ou lacertiformes, c'est-à-dire à formes de lézards (salamandres, etc.). Enfin, ceux nommés batraciens proprement dits ont un appareil locomoteur qui ressemble d'une manière éloignée à celui des tortues, surtout lorsqu'on a égard aux crapauds du genre éphippifère, qui offre une sorte de carapace. On pourrait donc considérer cette forme du corps court et ramassé comme un peu analogue à celle des tortues, d'où le nom de *pseudochéloniens* ou de testudiniformes. Cet appareil locomoteur, plus ou moins propre à la natation, surtout dans l'état de têtard, est modifié dans les espèces plus ou moins terrestres, ou plus ou moins aquatiques, pour marcher, grimper, courir, sauter. Les notions données ci-dessus par les classificateurs nous dispensent d'insister ici sur les caractères généraux à tirer du squelette de la queue et des membres.

Ensemble vivificateur. — Les appareils nerveux, circulatoires, et la trame cellulaire qui le constituent, offrent une dégradation remarquable qui fait bien le passage du degré d'organisation des reptiles écailleux à celui des poissons. En effet, la laxité du tissu cellulaire devenu plus muqueux est remarquable; les tissus vasculaires et nerveux offrent aussi une consistance moindre. Le cervelet est représenté, de même que dans les serpens, par une étroite bandelette médullaire; la moelle épinière, grise à l'extérieure, blanche à l'intérieur, est, sous ce rapport, l'inverse de ce qu'on observe dans les vertébrés supérieurs. Le nerf grand sympathique existe, mais il n'a point encore été étudié comparativement dans toute la classe des amphibiens. Les caractères qui distinguent le système vasculaire de ces animaux sont d'abord les transformations qu'il subit pour métamorphoser un appareil circulatoire de poisson en appareil circulatoire de reptile, et ensuite l'existence de renflemens vasculaires pulsatiles sur le trajet des vaisseaux lymphatiques, découverts dans ces derniers temps. La ventricule est toujours unique; mais l'oreille, simple d'abord, offre ensuite une cloison qui la divise en deux cavités. L'atrophie progressive des vaisseaux branchiaux dont les veines aboutissaient, comme chez les poissons, à l'aorte, coïncide avec le développement des branches artérielles qui se rendent au poumon et avec celui des veines pulmonaires qui tiennent à l'oreillette gauche. Mais la disparition du système vasculaire branchial n'a point lieu dans les amphibiens (axolotls, protées, sirènes, ménobranches), qui respirent, dit-on, pendant l'âge adulte par des branchies et des poumons.

Ensemble d'appareils tégumentaires internes. — Les divers organes de cet ensemble, envisagés au point de vue physiologique, se groupent naturellement dans les amphibiens pour constituer trois appareils dont l'un est assimilateur, l'autre dépurateur et le troisième générateur.

L'appareil assimilateur comprend les organes de la respiration et ceux de la digestion. Les premiers que nous avons vus être d'abord des branchies persistantes ou caduques, puisent l'aliment gazeux ou l'oxigène dans l'eau; les seconds ou les poumons, l'absorbent dans l'air; ils remplissent en outre, une fonction secondaire, celle par laquelle les animaux s'appellent pendant la saison des amours. Les organes de la voix sont un larynx et des poches accessoires qui s'enflent plus ou moins sur les côtés du cou, mais tous les amphibiens n'en sont point pourvus. Les organes digestifs offrent, depuis la bouche jusqu'à l'anus, des différences relatives au genre de nourriture que prend l'animal encore têtard ou adulte. Il y a donc ici à observer la métamorphose d'un appareil digestif herbivore en un appareil digestif de carnivore, et à noter les transitions intermédiaires, et l'état plus ou moins moléculaire des alimens ingérés. Ces distinctions seront établies à l'occasion de l'histoire des familles des amphibiens. Ce qu'il importe de faire remarquer ici, c'est le rapport plus ou moins intime et évident qui lie les métamorphoses subies par les trois appareils (digestif, respiratoire et circulatoire) qui constituent le système *sanguinificateur*, c'est-à-dire celui où se fait et se parfait l'élaboration des matériaux nutritifs convertis en sang artériaisé. Il n'existe point chez les amphibiens ni chez les vertébrés en général d'appareil spécial d'imbibition tel qu'on en observe dans les animaux inférieurs. L'eau ou l'aliment pénètre dans leur corps, mêlée à la nourriture ou à l'air, et la peau muqueuse de ces animaux est considérée avec raison comme favorable à l'absorption des fluides, et par conséquent comme un organe suppléant des membranes muqueuses respiratoires et imbibitrices.

L'appareil dépurateur, qui comprend les organes de la défécation, ceux de la dépuration biliaire et de la dépuration urinaire, n'a point encore été étudié suffisamment en anatomie comparative des amphibiens, et nous ne possédons encore que de données fort incomplètes qui ne peuvent encore donner lieu à des vues générales satisfaisantes. Par appareil dépurateur ou chargé d'excréter la plus grande partie des excremens les plus irritans, nous entendons ici le groupe des organes qui portent les noms de gros intestins, de voies biliaires et de voies urinaires. Tous ces organes sont en connexion fonctionnelle très intime avec l'appareil digestif ou chilificateur. En effet, d'une part, le gros intestin qui termine le tube digestif dans la partie antérieure duquel est versé l'excrément biliaire, et de l'autre l'appareil urinaire qui aboutit dans un cloaque, sont en connexion avec l'appareil génital. Ces trois appareils offrent dans la série des amphibiens des modifications qui n'ont point encore été exposées comparativement.

L'appareil générateur des amphibiens est celui dont l'anatomie et la physiologie doivent le plus exciter la curiosité des investigateurs de la théorie de la reproduction des animaux vertébrés. Il offre cette particularité que dans les mâles de quelques espèces on remarque une sorte de fusion des canaux déférens ou spermatiques avec l'uretère, qui sert ainsi de canal excréteur de l'urine ou du sperme, et présente une dilatation ou vésicule. Cette vésicule nous paraît devoir être considérée comme un réservoir du sperme, parce que les mâles ont de plus une vessie urinaire semblable à celle des tortues, c'est-à-dire non placée sur le trajet des uretères. Quant au produit de l'appareil génital femelle ou aux œufs sur lesquels de nombreuses observations ont été faites, il reste à vérifier s'ils renferment effectivement à une certaine époque des embryons développés avant la fécondation, ce qui ne paraît point probable. Ces œufs, une fois fécondés, se développent, soit à l'intérieur (*salamandres*), soit à l'extérieur et dans l'eau, ou même sur le dos de la femelle

(*pipa*). Ils sont en général entourés de mucus et d'une enveloppe mince qui se gonfle beaucoup après la ponte. Sous le rapport de la minceur et de la mollesse de leur enveloppe extérieure, les œufs des batraciens, en général, ressemblent à ceux de la plupart des poissons.

Toutes les différences des materiaux (tissus, fluides vasculaires, humeurs et produits émanés du sang) qui entrent dans la contexture de l'organisme animal des amphibiens n'ont pu être encore étudiées comparativement dans toute la série des animaux de cette classe. On sait seulement que leur sang a des globules elliptiques comme celui des autres vertébrés ovipares; que leurs tissus, simples ou composés, offrent en général une consistance moindre; que, sous ce rapport, leur organisme persiste même pendant l'âge adulte dans des conditions embryonnaires. C'est sans doute à cet état permanent d'une constitution organique, molle et en quelque sorte fetale, qu'est due leur faculté de réintégration, à laquelle ils doivent de pouvoir reproduire les membres entiers et même, dit on, une partie de la tête, après qu'on les leur a coupés. Au reste, ces phénomènes sont observables dans d'autres espèces de la série animale. Les modifications des humeurs et de tous les autres produits émanés du sang, non encore suffisamment déterminées dans les traités d'anatomie et de physiologie générale, leur sont communes avec celles observées en général chez tous les animaux plus ou moins aquatiques.

Après cet aperçu rapide sur l'organisation des batraciens en général, dans lequel nous nous sommes attachés à indiquer les points litigieux, et de nombreuses lacunes à remplir, il nous reste à jeter un coup d'œil sur leurs mœurs.

Ces animaux habitent en général l'eau douce ou les lieux humides et obscurs, et sont plus ou moins lucifuges ou aveugles; quelques uns seulement s'éloignent du bord des eaux et grimpent sur les arbres. Leur nourriture, d'abord végétale pendant leur vie de têtard, se compose ensuite de vers et d'insectes qu'ils ne prennent qu'à l'état vivant. Ils restent en général immobiles et cachés pendant le jour dans leurs retraites, et sortent la nuit pour aller à la recherche de leur proie. Ils vivent quelquefois réunis en apparence, mais ne forment point de société: hors le temps de la reproduction, chaque individu vit isolément. La conjonction sexuelle offre des différences dans les espèces ovovivipares (salamandres) et dans celles ovipares. Elle consiste dans des embrassemens ou de simples rapprochemens nécessaires pour que le sperme puisse féconder les œufs dont la ponte a lieu au printemps. En décrivant les principales familles ou espèces des batraciens, nous indiquerons les diverses conditions dans lesquelles le développement des œufs a lieu. Ces animaux ont en général un air stupide et quelques uns (crapauds) un aspect repoussant; ils ne sont nullement nuisibles ni venimeux. Leur multiplication très grande est en rapport avec les besoins d'un grand nombre d'animaux qui s'en nourrissent (oiseaux, serpens, quelques mammifères); elle ne peut être préjudiciable à nos cultures; ils nous débarrassent au contraire des insectes nuisibles. — Quoique leur chair, en général blanche et fade, soit un aliment rafraîchissant et propre à faire des bouillons médicinaux, il n'y a qu'un petit nombre d'espèces qu'on mange (grenouilles en Europe, axolotl au Mexique).

Les batraciens, en général, sont répandus dans presque toutes les parties du monde; quoique susceptibles de supporter un grand froid sans mourir après s'être engourdis, ils habitent principalement les zones tempérées. Leur constitution les force de fuir les températures élevées, les lieux arides et secs. Aucun de ces animaux n'est marin. Placés dans des circonstances qui suspendent leur vie pendant un temps très long sans altérer leur organisation, ils sont susceptibles de revivre en quelque sorte. C'est du moins ce qu'on peut affirmer d'après quelques observations de batraciens renfermés dans des murs, dans des géodes calcaires et dans l'épaisseur des troncs d'arbres, sans communication avec l'air extérieur et sans nourriture, qui n'étaient point morts après un laps de temps très considérable.

Batraciens proprement dits. — Après avoir réuni sous le nom de *batraciens en général* tous les animaux qui forment la classe des amphibiens que nous avons cru devoir adopter, parce qu'elle est fondée sur des caractères qui la distinguent nettement des reptiles écailleux et des poissons auxquels elle est intermédiaire, nous devons traiter ici, sous le nom de *batraciens proprement dits*, le groupe des animaux que presque tous les erpétologistes ont formé, en prenant la grenouille (*batrachos*) pour type. Ce sont les reptiles nus, sans queue, d'où le nom de *batraciens anoures*. M. Dugès les a appelés *ranistes*. Les classificateurs les plus modernes sont en général d'accord sur le nombre des espèces qui doivent constituer ce groupe; Wagler donne pour caractère aux cécilies *corps sans queue, orifice de l'anus rond, situé à l'extrémité du corps*. Ce que nous devons noter ici, c'est que le même auteur place les batraciens, qui forment la première division de la seconde famille de son septième ordre de la classe des amphibies, sous le nom de *ranæ*, entre les cécilies, également élevées au rang d'ordre, et faisant suite aux serpens, et les reptiles pisciformes ou ichthyoïdes qui forment le huitième et dernier ordre de la classe des amphibies; mais il comprend dans ses *ranæ* les salamandres et les tritons. Pour épargner à nos lecteurs l'embarras des dénominations indispensables, employées par les erpétologistes, nous les prévenons que les zoologistes allemands désignent, sous le nom d'amphibies, toute la classe des reptiles en y comprenant les écailleux et ceux à peau nue, tandis que, sous l'appellation d'*amphibiens* introduite par M. de Blainville, on ne comprend que les reptiles nus qui sont les seuls vrais amphibies. Ce sont ces animaux amphibiens qu'on désigne, d'après MM. Brongniart, Duméril et Cuvier, sous le nom de batraciens en général. Nous pensons que dans l'état actuel de la science, après avoir institué la classe des amphibiens, M. de Blainville a eu raison de considérer le groupe de tous ceux de ces animaux qui sont privés de queue, comme devant constituer l'ordre des batraciens proprement dits. G. Cuvier nous paraît avoir adopté cette détermination, puisqu'il réunit tous les batraciens anoures ou sans queue sous le nom commun de Grenouilles. Nous avons déjà dit qu'en raison de la ressemblance de la forme générale de leur corps, court et ramassé, à celui des tortues, et de l'existence d'une vraie carapace dorsale dans un genre, on pouvait donner à cet ordre le nom d'amphibiens testudiniformes ou de *pseudochéloniens*, pour les différencier des amphibiens lacertiformes ou *pseudosauriens* qui sont les salamandres; nous rappelons encore l'épithète de reptiles nus, serpentiformes ou *pseudophidiens*, donnée aux cécilies, et enfin celle d'amphibiens, *ichthyoïdes* ou pisciformes, sous laquelle on a designé les animaux de cette classe, qui ont paru se rapprocher le plus des poissons, parce qu'on croit que leurs branchies persistent toute la vie nonobstant le développement de leurs poumons. Quoiqu'il soit impossible d'établir ici rigoureusement la valeur scientifique de ces déterminations, qui peuvent bien n'être bonnes que provisoirement, nous avons cru devoir insister sur elles pour faire connaître à nos lecteurs comment les zoologistes sont conduits naturellement à saisir et à fixer par la nomenclature les rapports entre les êtres qu'ils étudient.

En outre de la forme générale de leur corps déprimé et de l'absence d'une queue, les batraciens proprement dits sont caractérisés par le nombre de leurs pattes, qui dans toutes les espèces est de quatre, et par un anus terminal à orifice arrondi. Si, d'après Wagler, on se laissait induire à rapprocher les batraciens anoures des cécilies, dont le corps est aussi sans queue et l'anus terminal et arrondi, il faudrait prévoir qu'il existe peut-être des espèces intermédiaires

privées de membres postérieurs, ainsi qu'on en voit dans le groupe des batraciens à queue ou urodèles (voyez SIRÈNES). Tous les batraciens proprement dits, excepté peut-être le pipa, sortent de l'œuf à l'état de *têtards*. Pendant cet état, ils ont une grosse tête, un corps de poisson, point de membres, et un bec corné. Les membres de derrière paraissent les premiers, ensuite les antérieurs; leurs branchies recouvertes par un opercule membraneux disparaissent progressivement, ainsi que leur queue et leur bec. Toutes ces parties ou organes tombent au fur et à mesure que le batracien, d'abord herbivore, subit dans sa bouche et dans les organes digestifs les changemens qui le rendent insectivore, et dans son appareil locomoteur, toutes les modifications qui le rendent plus ou moins terrestre, sauteur ou marcheur, et propre à respirer l'air en nature. De toutes les métamorphoses survenues dans les divers organes, ce sont celles de l'appareil respiratoire et celles du squelette et de ses muscles qui ont été le mieux étudiées dans ces derniers temps. L'organe de la voix des batraciens proprement dits est en général plus développé et plus bruyant que dans les autres amphibiens. Quoiqu'il n'y ait point de copulation, attendu qu'on ne voit aucun vestige de pénis chez les mâles, ceux-ci embrassent en général étroitement les femelles pour faciliter la ponte, et fécondent les œufs au moment de leur sortie. Les principales différences dans le lieu où les œufs sont déposés pour leur développement ultérieur, ont fait distinguer les batraciens anoures en *dorsipares*, on déposant les œufs sur le dos de la femelle (voy. PIPA), et en *aquipares*, ou déposant les œufs dans l'eau. Cette distinction coïncide avec celle de *ranæ* de Wagler en deux familles, dont l'une, formée par le genre pipa, n'a point de langue (ranæ aglossæ), tandis que la deuxième est caractérisée par l'existence de cet organe (ranæ phaneroglossæ). M. Duméril caractérise ainsi les batraciens anoures : corps très peu large, déprimé, sans queue, anus arrondi, pattes de devant plus courtes que les postérieures. Il les subdivise ensuite en deux groupes, suivant les proportions des pattes postérieures, plus longues que le corps dans le premier (grenouilles), ou de la longueur du corps dans le deuxième groupe (crapauds). Ce professeur a donné dans son dernier cours d'erpétologie, 1834, le tableau synoptique suivant de la classification des batraciens proprement dits ou *anoures*, d'après la 2ᵉ édition du Règne animal de G. Cuvier.

Batraciens anoures.

A pattes postérieures plus longues que le corps.	Corps effilé, à peau lisse; pieds de derrière plus ou moins palmés. .	GRENOUILLE.
	Sourcils prolongés en forme de cornes; tête large.	CÉRATOPHRYS.
	Les trois doigts internes des pattes postérieures comme engaînés dans un étui de corne; langue au fond de la gorge.	DACTYLÈTHRE.
	Extrémités des doigts élargies en pelotte.	RAINETTE.
A pattes postérieures de la longueur du corps.	Pas de dents.	CRAPAUD.
	A tympan caché sous la peau. . .	BOMBINATOR.
	A museau pointu en avant	RHINELLA.
	A crête surciliaire étendue jusque sur la parotide.	OTILOPHA.
	Sans tympan ni parotide visibles.	BREVICEPS.
	Tympan caché sous la peau; sans parotides; pas de langue; corps plat.	PIPA.

Wagler mettant à profit tous les travaux de ses prédécesseurs, ceux de ses contemporains et ses propres recherches, après avoir institué dans l'ordre des RANÆ, les deux familles indiquées ci-dessus (aglossæ et phaneroglossæ) en comprenant dans la deuxième les salamandres et les tritons, a formé vingt-six genres de batraciens anoures ou sans queue. Voy. GRENOUILLE et CRAPAUD.

BATTAGE. Voyez GRAINS.

BATTAS. C'est le nom d'un peuple qui occupe le centre de l'île de Soumatra. L'Européen est frappé d'étonnement lorsque son attention se porte, d'une part, sur la civilisation assez avancée de cette tribu, sur son ordre de gouvernement, sur sa police assez régulière, surtout sur sa langue grammaticalement systématisée, sur son écriture savamment adaptée aux formes de cet idiome, sur sa littérature qui n'a rien de rude et d'inculte; et, d'autre part, sur la férocité de ses mœurs. Des anthropophages qui savent lire et écrire; des anthropophages qui ne manquent ni d'instruction, ni de politesse; des anthropophages qui ont, généralement parlant, l'esprit plus cultivé que les paysans de la plupart de nos départemens, quel contraste bizarre, quel singulier phénomène!

Marsden, dans son histoire de l'île de Soumatra, et Leyden, dans son savant travail sur les idiomes et les productions littéraires des nations indo-chinoises, ont parlé avec quelque développement de ce peuple et de ses coutumes. Cependant tout n'est pas éclairci en ce qui les concerne, et l'investigateur futur de ces contrées où les Battas dominent, aura à cueillir une riche moisson de faits intéressans.

Les Battas mangent trois espèces de personnes : 1° les prisonniers de guerre; 2° les criminels d'état; 3° leurs parens âgés et infirmes : dans les trois cas, ils assistent à une cérémonie religieuse; c'est une victime qu'ils sacrifient. Rien de plus extraordinaire que les circonstances qui accompagnent la troisième de ces immolations repoussantes.

Le vieux Batta, fatigué du monde, ne pouvant plus engendrer, ne pouvant plus soutenir sa famille, après avoir transmis son autorité à son héritier légitime, accomplit le dernier acte de dévouement, et s'incorpore, pour ainsi dire, à sa famille de la manière suivante. Il invite ses plus proches parens à un grand festin; le repas qu'il va leur servir c'est son propre corps. « Venez, leur dit-il, dans la bonne saison, quand le sel aura été recueilli en suffisante abondance. » Puis il grimpe sur l'arbre le plus élevé de la forêt, sur un arbre vieux comme lui, autour duquel tous ses enfans et ses plus proches parens viennent se ranger en foule. Tous, d'un commun effort, se mettent à secouer l'arbre; tous chantent, d'une voix plaintive, un hymne lugubre; le sens de leurs chants est à peu près le suivant : « Voici la saison, cueillez le fruit; il est mûr, secouez l'arbre, il tombera. » Aussitôt la victime se met à descendre d'elle-même; elle est reçue par ses plus proches parens qui la frappent; un banquet solennel est ordonné; les membres du vieillard, après avoir été solennellement inaugurés, sont dévorés pieusement.

Il est très remarquable que le père de l'histoire, Hérodote, cite une coutume semblable chez les *Padaioi*, qui dévoraient leurs vieux parens après les avoir immolés. Voici les termes mêmes dont se sert cet historien au troisième chapitre de son ouvrage :

« A l'est des Mangeurs de poisson, il y a une autre tribu indienne; on les appelle *Padaioi*, et on leur attribue la coutume suivante. Quel que soit le membre de la tribu, homme ou femme, qui tombe atteint d'une maladie grave, ses plus proches parens, ses amis les plus intimes l'égorgent aussitôt; il n'a, disent-ils, qu'à dépérir de maladie lente, qu'à se consumer totalement, ses chairs se gâteront, il sera perdu pour nous. Le malade a beau protester, a beau affirmer qu'il se porte bien, qu'il est encore robuste de membres, ils ne l'écoutent pas, ils l'assomment, puis ils le mangent. Quand une femme tombe malade, ce que les hommes ont fait pour l'homme, les femmes le font pour elle; ce sont les amies les plus dévouées de la malade qui se chargent de la besogne. Bien plus; le vieillard âgé est immolé solennellement, et on dévore sa chair : telle est la raison pour laquelle, chez ce peuple, il meurt si peu de vieillards, car ils frappent à mort quiconque tombe malade dès avant sa vieillesse. »

Quoique Hérodote n'ait rien entendu dire de l'île de Soumatra, et que son Inde ne comprenne que les pays riverains de l'Indus, des deux cotés du fleuve, il n'est rien moins qu'improbable que les Padaioi dont il parle, soient les Battas de l'époque actuelle, qu'une raison que nous ignorons a pu faire émigrer, ou qui ont peut-être ete expulsés de leur pays à cause même de l'atrocite de leurs usages.

Les Battas sont divisés en huit tribus principales dont les noms suivent : les Battas Sebaloûngoû, Padembanin, Kvalou, Pannay, Toru, Bila, Kouroûlang, Sipagabou. Le code qui regit leurs familles et qui règle l'ordre civil et politique, a ete tres anciennement composé en langue indigène; on a remarqué la similitude de quelques unes de leurs coutumes avec celles des Nairs du Malabar. Chez les Battas, comme parmi les Nairs, celui qui hérite, ce n'est pas le fils, c'est le neveu; malheureusement nous ne connaissons pas suffisamment les details de leur droit sur l'hérédite.

Le langage des Battas est parent de celui des Malais, et surtout de celui de la race des Boûgis de l'île de Celèbes; on dit même que la tribu principale de ce dernier peuple a des coutumes d'anthropophagie très semblables à celles des Battas. La langue des Battas se divise en un certain nombre de dialectes; malheureusement nous ne possédons aucun texte original de leur litterature, que l'on dit assez étendue. Ce qui est certain, c'est que des livres ont été composés en cet idiome dès une antiquité assez reculee. Parmi les ouvrages dont le savant Leyden a eu connaissance, il cite les quatre suivans : 1° Siva-Marangaya; 2° Siva-Jarang-Moundopa; 3° Raja-Jsiri, 4° Malandeva.

L'alphabet des Battas se compose de dix-neuf lettres; chacune de ces lettres est subtilement variée, comme le système graphique des Boûgis, au moyen de six intonations voyelles. Généralement parlant, la valeur des lettres est la même que celle qui se trouve dans les alphabets des Boûgis et des Javanais; cependant il existe quelque differenee.

L'ecriture des Battas n'est tracee ni de droite à gauche, ni de haut en bas; elle est précisément l'inverse de l'écriture chinoise; car elle remonte, elle va de bas en haut, comme on prétend que les Mexicains arrangeaient leurs hieroglyphes. On se sert d'un bambou, ou bien d'une branche d'arbre, c'est là le papier; la plume, c'est la pointe de la dague malaise, du *kris*. Les bibliothèques des Battas sont, pour ainsi dire, dans les bois. C'est en quelque sorte une litterature en fagots, qui ne manque pas d'épines. Parfois il arrive que les Battas, en faisant la lecture de leurs bambous, les placent de manière à lire horizontalement, au lieu d'aller par la ligne perpendiculaire; la bonne manière de tenir le livre et de procéder à son déchiffrement, est, comme nous l'avons dit, d'étudier les caractères en commençant par le bas et en finissant par le haut. L'écriture des Battas, du reste, se trouve être dans une connexion étroite avec celles des Boûgis de l'Ile de Célèbes; d'autres systèmes graphiques, avec de légères déviations, en sont dérivées.

Cette notice succincte suffira pour faire sentir l'importance historique de ce peuple, qui forme, à tous égards, une exception curieuse dans les annales de la civilisation, et qui mérite d'être particulièrement étudié. On peut consulter outre les ouvrages de Leyden et de Marsden, précédemment cites, le travail du capitaine Lon sur le même peuple, inséré dans le *Journal Asiatique* de la Société asiatique de Londres, février 1835.

BAUDOUIN. Le premier comte de Flandre dont l'histoire fasse mention fut Baldwin *au bras de fer*, l'un des plus courageux et des plus habiles guerriers qu'ait jamais eus la Flandre. La fille de Karl-le-Chauve, Judith, femme déjà fameuse pour sa conduite désordonnée, lui plut, et il l'enleva du château de Senlis. Bien que Judith l'eût suivi de son libre consentement, il n'en fut pas moins, à la requête de l'empereur, excommunié par un concile tenu à Soissons. Baldwin, dans cette extrémité, s'alla jeter aux pieds du pape, qui, le voyant innocent du crime de rapt, ménagea entre lui et l'empereur un accommodement. L'affaire se termina, en 862, par un mariage solennel, et le comte recouvra ses honneurs, *suos honores*, comme dit Hincmar. Il mourut l'an de J.-C. 879.

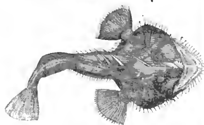
Outre Baldwin au Bras de fer, de 862 à 1194 huit comtes de Flandre ont eu nom Baudouin. Nul doute que parmi eux il ne se rencontre des hommes éminens; mais dans un livre où dominent les idées, où l'on n'eleve aux hommes que de rares statues, sévèrement choisies, il nous a paru que nul d'entre ces comtes n'avait laissé dans l'histoire une assez durable et assez large empreinte pour requérir une mention à part. Nous les renvoyons à l'article FLANDRE, où ils figureront à leur place, et suivant la mesure de leur importance relative, dans la série des comtes et le développement historique de la province où ils commandaient.

Sous ce nom de Baudouin figurent aussi plusieurs rois latins de Jérusalem et deux empereurs de Constantinople. Pour qui voit de haut, leur vie se perd dans le mouvement de la croisade, si large, de si longue durée, où les masses dominent si puissamment les individus. Il est inutile de briser cette histoire pour faire la part aux Baudouin et à tant d'autres qui certes les valaient bien. Ainsi nous laisserons aux croisades leur vrai nom, et sous ce titre nous tâcherons d'embrasser d'un même regard, dans tout son cours et toute sa largeur, ce gigantesque mouvement de l'Europe sur l'Asie. Alors l'oubli ou nous laissons quelques hommes sera justifié ou réparé. A ce tableau général nous joindrons quelques résumés secondaires. Ainsi nous réunirons, à l'article JÉRUSALEM, toute l'histoire de la monarchie que les Francs établirent dans la contrée : les Baudouin de Jérusalem reviendront là suivant leur place dans la série des rois latins de Palestine.

De la sorte, une histoire compliquée de tant de minces details et si peu connue pourra se degager et s'eclaircir : nous pourrons avoir de l'ampleur sans tomber dans la prolixité, faire saillir l'idée philosophique, et conserver aux faits cet enchaînement où ils puisent leur vie et leur attrait.

BAUDROIE. Ce nom, introduit dans la langage ichthyologique, est dérivé du terme provençal *baoudrol*, sous lequel on désigne dans le midi de la France l'espèce de poisson appelé par Artedi *lophius* (du grec *lophia*, crête) à cause des filamens de leur tête. Aristote, Elien et Oppien l'ont connue, et lui ont donné le nom de *batrachus alias* ou *alieus*, c'est-à-dire grenouille pêcheresse, on simplement *batrachos*, d'après sa ressemblance à la grenouille et à cause de ses mœurs. C'est la *rana* d'Ovide et de Pline; la *rana marina* de Jonston; la *rana piscatrix* de Belon, Rondelet, Aldrovande, etc. M. Duméril (*Zoologie analytique* 1806) en a fait le type de son premier genre de la famille des *chismopnés* (de *chismé*, fente, et de *pneô*, respirer), et l'a rapproché des lophius, des balistes et des chimères. M. de Blainville (*Princ. d'anat. com.* 1822) a élevé ce genre au rang des familles sous le nom de poissons *brachioptères* (de *brachion*, bras, et *pteron* ailes), et l'a placé entre les synoptères (*cycloptères*) et les pelovatères (*coffre, diodon*). Dans le grand groupe de ses poissons hétérodermes, c'est-à-dire à peau de structure variable, qui forment la deuxième section des poissons osseux, M. Cuvier (*Règne animal*, 1re édit. 1817) avait formé avec les baudroies sa quatrième et dernière tribu de la famille des percoïdes, qu'il plaçait entre les batrachoïdes (voy. ce mot), et la famille des scombéroïdes. Il proposait même déjà d'élever les baudroies au rang de famille, en y comprenant les chironectes et les malthées; et il l'a en effet établie en 1829 (2e édit. du *Règne animal*), sous le nom de *poissons à pectorales pédiculées*, en y faisant entrer les lactrachoïdes en outre des genres chironectes et mathées. Cette nouvelle famille, qu'il serait préférable de nommer *baudroïdes* ou lo-

phioïdes pour l'uniformité du langage ichthyologique, est devenue la treizième, et elle est placée entre les gobioïdes et les labroïdes. Nous ne discuterons point ici les motifs de la divergence des opinions sur le classement des baudroies, et nous nous bornerons à faire remarquer que les déterminations de MM. Duméril et de Blainville sont une confirmation des vues générales de Linné, lorsqu'il institua le groupe des poissons branchiostèges. (Voyez ce mot.)



(Baudroie commune.)

Les baudroies proprement dites, vulgairement raies pêcheresses, sont remarquables par leur tête, qui est très grande proportionnellement au reste du corps, déprimée, très large, arrondie en avant et hérissée d'épines sur plusieurs points. La gueule, très fendue, est armée de dents en crochets, extrêmement pointues sur les deux mâchoires, et d'autres dents moins longues et aussi aiguës au palais et sur les os pharyngiens. La mâchoire inférieure, qui dépasse un peu la supérieure, est garnie de nombreux barbillons ou appendices cutanés rougeâtres, dont le tissu est probablement érectile. L'intestin a deux cœcums très courts vers son origine; il n'y a point de vessie natatoire. Les branchies sont au nombre de trois de chaque côté; les opercules sont petits et entièrement recouverts et cachés par la peau. Les rayons branchiostèges au nombre de six sont très longs, et la membrane qu'ils tendent se porte jusque sous les pectorales, et forme sur les côtés de la tête deux sacs énormes dont les ouvertures sont étroites. Les yeux, situés sur le milieu de la tête, laissent entre eux un intervalle égal à leur diamètre. Les nageoires dorsales sont au nombre de deux, quelques rayons de l'antérieure sont séparés : on en remarque deux surtout : ce sont les plus antérieurs qui se distinguent des autres par leur longueur, leur mobilité très grande, et sont terminés par un renflement charnu de la peau qui les recouvre. La seconde dorsale, et l'anale qui lui correspond, sont très peu distantes de la queue. Les nageoires ventrales sont insérées en avant des pectorales. Le corps est court et conoïde. Leur peau est sans écailles; leur squelette subosseux offre plusieurs particularités parmi lesquelles les ichthyologistes ont noté la longueur considérable de deux os du carpe qu'on a comparés au radius et au cubitus et qui forment une sorte de pédicule des nageoires pectorales. C'est sur ce caractère, qui leur est commun avec les chirunectes, les malthées et les batrachoïdes que Cuvier a fondé sa treizième famille sous le nom de *pectorales pédiculées*.

M. Bailli de Blois a publié dans les Annales des sciences naturelles un mémoire sur les filets de la baudroie pêcheresse, et M. Geoffroi Saint-Hilaire a fait sur ce sujet des remarques sur toutes les parties mises en œuvre par les baudroies pour pêcher les petits poissons. Il résulte des observations de M. Bailli et des remarques de M. Geoffroi Saint-Hilaire que les filets, terminés par une sorte d'appât, sont comme une ligne tendue sur la tête du poisson qui s'est caché dans la vase ou sous les fucus. Cette ligne est agitée pour attirer les autres poissons, et portée rapidement vers la bouche qui engloutit ceux qui ont mordu l'appât. Les poches très grandes, formées sur les côtés par la membrane des ouïes, seraient employées à retenir l'eau, ce qui permet aux baudroies de vivre long-temps hors de l'eau, et de s'emparer des petits poissons qui vont s'y réfugier comme dans un trou, en sorte que la baudroie pêcherait en même temps à la ligne et à la nasse. On constate ainsi que ces poissons qui sont très voraces, à estomac large et intestin court, et incapables de poursuivre leur proie, ont l'instinct de la ruse et les instrumens qui suppléent à leur défaut d'agilité. Les mœurs des baudroies étaient connues d'Aristote qui les a décrites dans les termes suivans : « C'est, dit-il, une sorte de grenouille qu'on appelle le pêcheur. Elle doit ce nom à l'industrie merveilleuse qu'elle déploie pour se procurer sa nourriture; car elle a au devant des yeux des appendices qui s'allongent à la manière des poils, et qui, évasés à l'extrémité, forment comme de doubles appâts qu'elle porte avec elle. Après avoir troublé soit la vase, soit le sable, elle s'y cache et élève ses appendices. Les petits poissons venant à les saisir, elle les retire et les approche de sa bouche. » (Arist. *Hist. des animaux*, liv. IX, ch. VII.) L'industrie des baudroies a été ensuite citée par Cicéron, Pline, Plutarque, Ellien, Oppien et Belon.

On connaît deux principales espèces de Baudroie :

1° La baudroie commune, raie pêcheresse, diable de mer, galanga (*lophius priscatorius*, L.) dont la taille est de quatre à cinq pieds. Sa couleur est fauve, marbrée de brun en dessus et blanchâtre en dessous. — La deuxième espèce, très semblable à la première par la couleur et la taille, en diffère parce qu'elle n'a que vingt-cinq vertèbres au lieu de trente comme l'espèce commune, et en ce que sa deuxième dorsale est plus basse, d'où le nom de *lophius parvi pinnis* que lui a donné Cuvier. Ces deux espèces vivent dans nos mers; elles abondent surtout dans la Méditerranée. Leur chair n'est coriace que dans les individus très grands et vieux. Elle est d'un goût agréable; mais la physionomie hideuse de ces poissons est cause de la répugnance qu'on éprouve à la manger et de l'opinion que cette chair est vénéneuse. Nous avons eu l'occasion d'observer un kiste renfermant une matière cérébriforme, et situé dans l'épaisseur des muscles de la queue, chez une baudroie commune très grande, qui fut prise à Saint-Mandrié, rade de Toulon.

M. Cuvier n'ose affirmer si l'espèce de baudroie *lophius budecossus* de MM. Spinola et Risso, décrite comme plus fauve et plus variée en couleur que la baudroie commune, ne serait point son *lophius parvi pinnis*. Il ajoute au genre baudroie une troisième espèce qui est le *lophius setigerus*, nommé mal à propos, dit-il, par Bloch *L. viviparus*. Il faut remarquer ensuite que la *baudroie Ferguson*, Lacep., le *lophius cornubius*, Sh., le *L. barbatus*, Gmel., ne sont que des individus altérés de la baudroie commune et que le *lophius monopterygius*, Sh., est une torpille défigurée par l'empaillage.

BAUME. On a donné à ce mot trois acceptions différentes, qui méritent d'être distinguées avec d'autant plus de soin, qu'elles ont été et sont encore une source fréquente de confusion.

Dans l'ancienne médecine on appelait baumes des composés médicamenteux ressemblant plus ou moins à une pommade, auxquels on attribuait des propriétés cicatrisantes, tels que le baume d'Arcæus, celui du Commandeur, celui de Laborde, le baume Samaritain, etc. On désignait aussi sous ce nom des préparations qui n'avaient aucun rapport avec les premières, sinon qu'on les appliquait aussi à l'extérieur. Leur mode d'action est fort différent : ainsi le baume de Fioraventi est stimulant, le baume tranquille est calmant, celui de Feuillet légèrement phagédénique. Dans la langue pharmaceutique nouvelle on ne désigne plus ces composés sous le nom de baumes; quelques uns rentrent dans la catégorie des onguens, d'autres dans celle des teintures, et le mot de baume appliqué à ces préparations ne serait plus em-

ployé, si la routine et l'habitude ne l'avaient pas consacré. Il est encore un autre ordre de substances auxquelles le mot de baume est appliqué à tort. Ce sont des substances d'origine végétale qui présentent quelque analogie extérieure avec les composés pharmaceutiques dont nous venons de parler, mais qui doivent être rangées parmi les térébenthines (voyez ce mot) : tels sont les prétendus baumes de Copahu, de la Mecque ou de Judée, de Gilead, etc. Enfin on confond sous le nom de baume, à cause de leur odeur aromatique, les différentes espèces de menthes qui croissent sur le bord des ruisseaux.

Le mot de baume doit être exclusivement réservé pour désigner des substances résineuses, d'origine végétale, qui contiennent de l'acide benzoïque et une huile essentielle. Ils sont tantôt solides, tantôt liquides; leur odeur est très suave, leur saveur variable. Soumis dans une cornue à l'action de la chaleur, ils se fondent, brûlent, et laissent dégager l'acide benzoïque, qui cristallise en aiguilles dans le col et sur les parois de la cornue. Ils se dissolvent en entier dans l'éther, les huiles essentielles et l'alcool; l'eau et les acides les précipitent de leur dissolution. Traités par les alcalis ils forment un sel soluble, un benzoate, et la résine se précipite.

Les substances qui réunissent l'ensemble de ces caractères sont au nombre de cinq.

1° *Le baume du Pérou.* — Il est fourni par un grand arbre de la famille des légumineuses, indigène au Pérou, à la Colombie et dans le Mexique, et que M. de Candolle a désigné sous le nom de *myroxylon peruiferum*. Le baume s'obtient au moyen d'incisions faites au tronc de l'arbre et à ses branches principales; on en retire encore une certaine quantité de l'écorce et des jeunes branches, en les faisant bouillir dans l'eau. Cette substance présente deux variétés principales : le baume du Pérou *en coques*; il est brun ou roux, solide, sec, demi-transparent, d'une odeur très suave et d'une saveur très faible, et contenu dans de petites calebasses. Cette variété est maintenant fort rare dans le commerce; on observe beaucoup plus souvent la suivante, qui est connue sous le nom de baume du Pérou noir. Sa consistance est celle de la mélasse; son odeur, moins suave que celle du précédent, a quelque chose de résineux. Il se dissout en totalité dans l'alcool, et sur des brasiers ardens il brûle en donnant une fumée épaisse. Suivant quelques auteurs, cette variété serait obtenue uniquement par la décoction de l'écorce et des rameaux. Sa composition chimique est la suivante. — Sur 1000 parties il contient :

Résine brune peu soluble	24
Résine brune soluble	207
Huile volatile particulière	609
Acide benzoïque	64
Matière extractive	6
Humidité et perte	9

Le baume du Pérou est peu employé en médecine actuellement; il entrait dans la composition des fameuses pilules de Morton, un des mille moyens préconisés contre la phthisie pulmonaire; le taffetas d'Angleterre en porte une couche légère, qui donne un aspect luisant à la face qui doit être en contact avec la peau.

2° *Le baume de Tolu.* — Il est fourni par une autre espèce de *myroxylon*, savoir le *myroxylon Toluiferum*, qui vient dans les environs de Tolu, non loin de Carthagène. Il est sec, d'une couleur rougeâtre, d'une odeur fine et suave, d'un goût presque nul; sous la dent il s'aplatit sans se dissoudre. On fait un sirop et des tablettes de Tolu fort usités dans le rhume. Les parfumeurs l'emploient fréquemment.

3° *Le liquidambar ou styrax.* — Il découle naturellement des incisions pratiquées au *liquidambar styracifera*, arbre du Mexique qui s'avance jusque dans les provinces méridionales de l'Union. Il est épais, en consistance de miel, peu coloré lorsqu'il est récent et pur, d'une odeur suave d'acide benzoïque, d'une saveur amère et chaude. Ce produit, employé autrefois comme les précédens, n'existe plus dans le commerce que fort rarement.

4° *Le styrax ou storax.* — Ce baume est indigène; il coule des incisions pratiquées au *styrax officinale*, arbre de la famille des ébénacées qui vient en Provence, en Italie, en Espagne, en Grèce, dans l'Asie Mineure, etc. Il en existait autrefois trois espèces dans le commerce : le storax en larmes, celui en roseau, et le storax rouge; ce dernier est le seul que l'on trouve encore chez les droguistes; il provient du Levant, et se fait en mêlant le suc de l'arbre avec la sciure de son bois. Il est en masses rouges, pulvérulentes, exhalant une faible odeur balsamique.

5° *Le benjoin.* — Le *styrax benjoin*, arbre qui se plaît dans les plaines brûlantes de Java et de Soumatra, est maintenant regardé par tous les naturalistes comme le seul qui fournisse le véritable benjoin. Ce baume a une odeur extrêmement suave; sa saveur est aromatique et légèrement âcre. On le trouve en morceaux arrondis, blanchâtres, dont la cassure est luisante, unie, d'un jaune tendre; ou en masses rougeâtres parsemées de points blancs. Projeté sur des charbons ardens, il rend une fumée épaisse, blanche, piquante, qui se répand fort loin. D'après Buchholz il contient plus d'un gros d'acide benzoïque par once, et entre dans la composition des pastilles du sérail et d'une foule d'autres préparations odoriférantes. En versant dans l'eau sa teinture alcoolique, on obtient un liquide lactescent employé dans la toilette sous le nom de *lait virginal*.

BAUMÉ (ANTOINE), pharmacien à Paris, né à Senlis le 26 février 1728, était fils d'un aubergiste qui le plaça comme élève chez le célèbre Geoffroy. Le jeune Baumé n'ayant pas fait d'études, éprouva de grandes difficultés dans la carrière des sciences, pour laquelle il se sentait une vive inclination. —Lors de sa présentation au collège de pharmacie, en 1752, sa réception fut assez brillante pour présager la réputation qu'il allait acquérir; et, dès son début, il occupa avec distinction la chaire de chimie à ce même collège.

Il dirigeait à la même époque une pharmacie de la capitale, qu'il sut établir sur une telle échelle, que son officine était plutôt une réunion de fabriques qu'un simple laboratoire. L'acétate de plomb, l'hydrochlorate d'étain, les sels mercuriels et les mixtions ammoniales en sortaient par quintaux.

Malgré ses grandes occupations, il trouvait encore le temps de se livrer à des travaux de cabinet, qui lui ont permis de produire une foule de mémoires intéressans sur la cristallisation des sels, sur les phénomènes de la congélation et de la fermentation, sur les combinaisons ou les préparations des corps gras, du soufre, de l'opium, du mercure, de l'acide borique, du platine et du quinquina. Il a publié des recherches sur les oxides métalliques, les acétates alcalins, les fécules et les extraits.

Ces travaux importans ouvrirent à Baumé les portes de l'Académie des sciences; et lorsque le succès de l'Encyclopédie fit concevoir le plan du Dictionnaire des arts et métiers, Baumé se chargea d'écrire plus de cent articles qui font partie de cette belle collection. Les divers mémoires qu'il avait déjà fait paraître avant de publier ses traités technologiques, prouvent que les procédés des manufactures lui étaient familiers. On lui devait une méthode pour teindre les draps, un procédé pour dorer les pièces d'horlogerie, des moyens pour éteindre les incendies, d'autres pour conserver le blé. Il avait fait aussi de bonnes observations sur les constructions en plâtre ou en ciment, sur les argiles et la nature des terres propres à l'agriculture. Il avait exécuté avec Macquer une multitude d'expériences pour élever la fabrication de notre porcelaine au niveau de celle de la Chine. Ce fut lui qui, le premier, établit en France une fabrique de sel ammoniac, et parvint à blanchir les soies jaunes par un procédé chimique.

Sans avoir acquis une grande fortune, Baumé, se voyant dans l'aisance, céda, en 1780, ses établissemens, et se livra, avec plus d'ardeur encore, aux recherches de chimie appliquée aux arts. Il perfectionna la teinture écarlate des Gobelins, et indiqua un procédé économique pour purifier le salpêtre. Il fit un travail long et dispendieux pour rendre les thermomètres comparables, et perfectionner l'*aréomètre* qui a long-temps porté son nom. Enfin il enseigna les moyens de fabriquer avec le marron d'Inde une fécule douce dont il sut faire du pain.

La révolution lui enleva le fruit de ses travaux et le plongea dans l'indigence; mais, incapable de se décourager, Baumé rentra dans la carrière commerciale. Il avait été pensionnaire de l'Académie des sciences en 1785; il fut élu associé à l'Institut en 1796. Il mourut le 15 octobre 1804, à l'âge de soixante-seize ans.

Baumé était sobre, paisible et très laborieux; une grande partie de son revenu était consacrée à ses expériences et à ses recherches. La plupart de ses travaux sont consignés dans les mémoires de l'Académie. Il a laissé: 1° *Dissertation sur l'éther*; Paris, 1757, in-12; — 2° *Plan d'un cours de chimie expérimentale*, en société avec Macquer; Paris, 1757, in-12; — 3° *Manuel de chimie*; Paris, 1766, in-12, — 4° *Mémoires sur les argiles*; Paris, 1770, in-8°; — 5° *Mémoires sur la meilleure manière de construire les alambics, pour la distillation des vins*; Paris, 1778, in-8°; — 6° *Opuscule de chimie*; Paris, 1798, in-8°; — 7° *Elémens de pharmacie théorique et pratique*, 1 vol. in-8°, 1762; réimprimé en 1769 et 1773: la huitième édition a paru en l'an v (1797) en 2 vol. in-8° avec appendice. — 8° *Chimie expérimentale et raisonnée*, 3 vol. in-8°; Paris, 1773. Ce dernier ouvrage, très utile à consulter pour la pratique des opérations, n'est pas à la hauteur des connaissances théoriques modernes; mais les élémens de pharmacie offrent encore un excellent dispensaire écrit avec ordre, précision et simplicité; les procédés y sont décrits avec détail, et les formules discutées avec sagesse.

Baumé, malgré ses lumières, n'avait pas adopté la nouvelle nomenclature chimique; il avait en quelque sorte l'esprit trop exclusivement positif; on lit en tête de son appendice aux *Elémens de pharmacie*, cette épigraphe:

Je contredis les théories nouvelles, mais je suis l'admirateur zélé des faits nouveaux.

BAUMGARTEN (Alexandre-Théophile), philosophe allemand, disciple de Wolf. Il est principalement connu par ses travaux sur l'esthétique.

Il naquit en 1714, à Berlin, où son père était prédicateur de la cour. Il étudia d'abord dans cette ville, et ensuite à Halle. Les idées de Wolf étaient alors proscrites des écoles; le jeune Baumgarten les adopta, et se lia avec le philosophe persécuté. Appelé à enseigner les belles-lettres à l'université de Halle, il se demanda si ce qu'on professait sous ce nom était digne de quelque considération, et il chercha à appliquer à l'art les principes philosophiques de son maître. Il fut nommé, en 1740, à une chaire de l'université de Francfort-sur-l'Oder. Il était d'une mauvaise santé, et fut sujet de bonne heure à des maladies presque continuelles. Il mourut en 1762, à quarante-huit ans. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous ne mentionnerons que son *Esthetica* (2 vol. in-8°, Francfort-sur-l'Oder, 1750, 1758). Ce fut Baumgarten qui le premier employa ce mot pour désigner la philosophie de l'art. Nous dirons, à l'article Esthétique, quelle est à nos yeux la valeur de ses idées sur cette partie importante de la philosophie.

BAVIÈRE. Le royaume de Bavière tire son origine d'un des plus anciens duchés de l'Europe moderne, et tient aujourd'hui le troisième rang parmi les quarante états de la confédération germanique. Quoique son étendue et sa population ne surpassent pas de beaucoup le tiers de celles des pays autrichiens faisant partie de la confédération, son importance sociale est telle, qu'il paraît disputer avec raison à l'Autriche l'honneur de devenir un jour le centre de toute l'Allemagne du midi, avant l'établissement d'une unité plus compréhensive et qui réponde mieux aux destinées des peuples germaniques. — Formé des anciens cercles de Bavière et de Franconie, et d'une grande partie de ceux de Souabe, du Haut et du Bas-Rhin, il se compose de deux portions de territoire, d'une étendue très inégale. La plus petite, enclavée entre l'Alsace, la Prusse-Rhénane, la Hesse et le Rhin, est séparée du reste de la monarchie par un intervalle de treize lieues, et ne forme, sous le nom de Province-Rhénane, que près d'un dixième de la superficie totale du royaume. La plus grande, c'est-à-dire la Bavière proprement dite, est située à l'est du Rhin, dont les états de Hesse, de Bade et de Wurtemberg la séparent; entourée au sud et à l'est par les possessions autrichiennes, savoir: le Tyrol, l'archiduché d'Autriche et la Bohême, elle touche au nord aux pays des maisons de Saxe et de Reuss, et à la Hesse électorale.

Les chaînes des montagnes qui environnent la Bavière (proprement dite) lui donnent la forme d'un vaste bassin, limité à l'ouest par le Rauhe-Alp et la Spessart; au nord, par le Rhoene-Gebirge, le Thuringerwald, le Frankenwald, et le Fichtelgebirge; à l'est, par le Boehmerwald; et au sud, par les divers prolongemens des Alpes Tyroliennes. Ce vaste bassin se divise naturellement en deux bassins secondaires: le premier, septentrional, est celui de la Regnitz et du Mein; la principale pente en est dirigée du sud au nord; le second, méridional, penché vers le nord-est, plus important que le premier, est traversé par le Danube qui fait la séparation bien distincte de deux grands systèmes de montagnes, celui des Alpes au sud du fleuve, et celui des monts Hercynio-Carpathiens, au nord. Les ramifications de ces derniers sont bien moins importantes que celles des Alpes; aussi les affluens que le Danube reçoit sur sa rive gauche sont-ils moins considérables que ceux de la rive droite; les seuls qui méritent d'être cités sont: l'Altmühl qui descend du Steigerwald, le Naab qui descend du Fichtel-Gebirge, et la Regen qui prend sa source dans le Boehmerwald; tandis que sur sa rive droite, il reçoit l'Iller, le Lech grossi de la Wertach, l'Isar, qui baigne la capitale du royaume, Munich, et l'Inn, grossi de la Salza. — Au nord du Danube, les terrains, y compris ceux du bassin de la Regnitz et du Mein, appartiennent à la formation ancienne; les terrains d'alluvion et de transport, plus anciens que ceux de la Bavière méridionale, ont offert aux recherches zoogéologiques beaucoup d'objets d'une haute importance, comme les os fossiles de tapirs et de rhinocéros, découvertes dans la vallée de la Regen; les crocodiles des schistes calcaires de la vallée de l'Altmühl; les débris d'éléphans trouvés dans la vallée du Mein; les ossemens de lion et d'hyènes qui remplissent les cavernes du Steigerwald, etc. — A mesure que les montagnes de Bavière s'approchent du Danube, elles s'abaissent. Dans de larges vallées qui s'étendent sur ses bords, le fleuve a formé des tourbières et des marais, dont le plus grand, l'Erdingermoos, entre le Danube et le Mein, n'occupe pas moins de cinq milles carrés géographiques. — Dans la partie la plus élevée, la plus pittoresque, et la plus méridionale de la Bavière, les lacs sont très nombreux; plusieurs, comme ceux d'Ammer, de Wurm et de Chiem, ont une étendue considérable. Ils sont, avec d'autres moins grands, ainsi qu'avec beaucoup d'étangs, une sorte de richesse, par les pêches abondantes auxquelles ils donnent lieu. Le lac Walchen (lacus Wallensis) est généralement regardé comme un ancien cratère; opinion qui a pris beaucoup de consistance depuis que ses eaux éprouvèrent une grande agitation lors du fameux tremblement de terre de Lisbonne, en novembre 1755. — Quant au cercle bavarois du Rhin, la plus grande partie de sa surface est occupée par les ramifications septen-

trionales des Vosges, d'où descendent le Lanter, le Queich et la Nahe, fleuves qui traversent cette province, et que reçoit à sa gauche le Rhin.

Le climat du royaume de Bavière est en général sain et tempéré; mais l'élévation du sol et le voisinage des montagnes apportent des modifications notables dans la température. — Le sol de même est fécond, mais inégalement; très fertile dans les plaines basses, il est d'une qualité médiocre dans les régions montagneuses. Le cercle du Bas-Danube est le plus productif en blé; après lui vient celui du Rezat; d'autres provinces, excepté celle du Rhin, ne produisent guère au-delà des besoins de leur consommation. D'excellens pâturages, situés le long des rivières et sur les pentes des Alpes, favorisent en Bavière l'entretien des animaux domestiques; les bêtes à cornes des contrées montagneuses, au sud de Munich, pourraient rivaliser par leur beauté avec celles de quelques cantons suisses. Toutefois, malgré les efforts du gouvernement, les progrès de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux trouvent, dans la Bavière proprement dite, de grands obstacles dans l'ignorance routinière des paysans, ainsi que dans le reste de servitudes et de redevances auxquelles des coutumes anciennes les astreignent encore envers des seigneurs fonciers. Mais dans la province Rhénane, les bestiaux surtout sont élevés avec le plus grand soin, et l'on peut même dire que c'est là tout le secret de la richesse agricole de ce pays.— Le cercle du Bas-Mein et celui du Rhin possèdent plusieurs vignobles; c'est dans le premier que se font les vins de Franconie qui sont estimés. — Les forêts de la Bavière occupent, d'après les calculs de M. Rudhardt, les 29 centièmes des terres du royaume; leur exploitation fait vivre plusieurs milliers d'individus. Le gouvernement en possède un tiers, ce qui lui vaut annuellement, d'après les comptes présentés aux chambres en 1828, plus de trois millions et demi de florins (environ 8,000,000 de francs); mais les frais de l'administration et les quote-parts dues, en vertu de différens priviléges, aux particuliers, diminuent ce revenu public de plus de moitié. — Parmi les produits minéraux, les plus importans, en Bavière, sont ceux de ses salines et de ses mines de fer; les dernières produisent annuellement 500,000 quintaux. Le cercle du Haut-Mein est le seul dans la Bavière proprement dite où l'on exploite de la houille, mais plus de 35,000 quintaux par an; c'est à peu près le tiers de ce que l'on retire du cercle du Rhin.

L'industrie manufacturière de la Bavière ne se distingue point par ces vastes établissemens, qui pour augmenter le résultat matériel de la production, concentrent en peu de points les forces productrices; elle est au contraire disséminée par tout le pays. Cependant, quoique la Bavière soit principalement un pays agricole, l'exportation des produits fabriqués y dépassent de moitié celle des produits bruts; et dans quelques branches de fabrication, les Bavarois ont acquis sur leurs voisins une supériorité reconnue. Ainsi, les cuirs et les papiers de Bavière trouvent un débouché considérable à l'étranger; les instrumens d'optique et de mathématiques de Munich ont une renommée européenne; les cartes à jouer de Nüremberg sont expédiées dans les différentes parties du monde, etc. — En général, la liberté accordée récemment aux corps de métiers, l'établissement de différentes écoles d'arts et de manufactures, les expositions publiques des produits industriels, les efforts patriotiques de plusieurs sociétés polytechniques, l'influence éclairée d'un gouvernement bien intentionné, impriment incessamment en Bavière beaucoup d'élan à l'industrie et à l'économie rurale.

La situation de la Bavière, très propre aux communications entre plusieurs états, entretient une grande activité dans le commerce de ce pays, surtout dans celui de transit. Les directions qu'y suit ce dernier, de la Saxe en Suisse, de l'Allemagne du Nord par Ratisbonne et le Danube en Autriche, de Strasbourg en Saxe, des contrées du Rhin en Italie, de Francfort en Autriche, sont très fréquentées; elles font d'importantes places de commerce, des villes qu'elles traversent, comme Bamberg, Wurzbourg, Ratisbonne, Augsbourg, Nuremberg, etc. Le cours des principales rivières navigables, telles que le Danube, le Rhin, le Mein, la Regnitz, l'Inn, et la Salzach; les routes nombreuses et bien entretenues; les traités de commerce avec les états voisins, conclus sur un pied d'aménité réciproque; le système des douanes qui accorde de grandes facilités aussi bien à l'importation qu'à l'exportation des produits, favorisent aussi le commerce de la Bavière avec non moins d'efficacité, que les avantages de la position relative de son territoire. Une grande œuvre qu'entreprend dans ce moment même le gouvernement bavarois doit ouvrir à l'industrie de ce pays une carrière nouvelle vers des résultats incalculables; il s'agit de l'exécution du vaste projet qu'avait conçu Charlemagne, d'unir l'Océan germanique à la Mer Noire, en faisant communiquer par le Mein, le Rhin avec le Danube, au moyen d'un canal qui joindrait la Regnitz à l'Altmuhl. D'après le plan approuvé, il y a un an, par le gouvernement, ce canal doit avoir 23 ½ milles allemands de longueur, et les frais de son exécution sont évalués à 8,530,000 florins (près de 20,000,000 de francs).

Le tableau suivant de l'étendue et de la population du royaume de Bavière, divisé par provinces, est extrait de l'Almanach statistique de Weimar pour 1835. Le nombre d'habitans y est marqué d'après le dénombrement de 1833; l'étendue en milles allemands, 15 au degré.

PROVINCES OU CERCLES.	MILLES carrés.	NOMBRE d'habitans.	VILLES.	BOURGS et marchés.	VILLAGES.
1 Isar	288,00	595,505	16	54	2,006
2 Bas-Danube	197,30	432,068	12	46	2,048
3 Regen	194,70	432,172	28	26	3,160
4 Haut-Danube	171,75	316,433	23	47	1,778
5 Rezat	145,36	532,028	42	55	2,001
6 Haut-Mein.	180,45	547,005	37	72	2,271
7 Bas-Mein	155,70	568,337	44	55	1,168
8 Province Rhénane . .	140,05	545,984	28	16	663
TOTAUX.	1477,26	4,187,397	230	351	15,120

Il résulte de ce tableau que le cercle du Rhin, où l'industrie est la plus active, les richesses et les lumières les plus répandues, a la population relative la plus forte; savoir : 3,885 par milles carrés; ce qui est presque le double du cercle de l'Isar, y compris même 80,000 habitans de Munich; tandis que dans tout le royaume il y en a, terme moyen, 2,835 par mille. Dans la statistique de M. Rudhardt, écrite d'après les sources officielles, la population des villes est évaluée à un septième du nombre total des habitans du royaume; proportion bien petite, mais qui n'a rien d'étonnant dans un pays aussi éminemment agricole. Après Munich, les villes les plus considérables en Bavière, sont Nüremberg, Augsbourg (voyez ce mot), Ratisbonne, Würzbourg et Bamberg; elles ont plus de 20,000 habitans : cinq autres villes ont plus de 10,000, et vingt villes, plus de 5,000 habitans. — A l'exception de 60,000 Juifs, de 6,000 Français (qui résident pour la plupart dans la province rhénane), et de quelques restes des peuples slaves, tous les habitans sont d'origine allemande. Près de 2,900,000 professent la religion catholique; 1,400,000 sont protestans; outre les Juifs, il y a un millier de Mennonites et de frères moraves.

La Bavière ne reconnaît point de religion d'état. L'édit de religion, du 16 mai 1816, établit une pleine liberté de conscience, et accorda aux catholiques, aux luthériens et aux réformés, une jouissance égale des droits civils, en les soumettant tous à une surveillance impartiale du gouvernement.

Les Juifs peuvent participer à cette jouissance aussitôt qu'ils obtiennent la naturalisation. Le roi peut professer la religion catholique ou la religion protestante à son choix; aucune bulle ou ordonnance religieuse ne peut être publiée sans qu'il y ait donné sa sanction. — En vertu du concordat conclu en 1817 avec le pape, et promulgué en 1821 comme loi de l'état, il se trouve établi en Bavière deux archevêchés, l'un à Munich, et l'autre à Bamberg; et six évêchés: ceux d'Augsbourg, d'Eichstaedt, de Passau, de Ratisbonne, de Würzbourg et de Spire. L'église catholique possède 181 décanats et 2,756 paroisses. Plusieurs monastères et convens furent érigés dans les dernières années. — L'église protestante a, en Bavière, 79 décanats et 1 215 paroisses, dont 138 du culte reformé; à leur tête, il y a trois consistoires: de Bayreuth, d'Ansbach et de Spire, subordonnés au consistoire général de Munich. Dans le cercle du Rhin, les membres des deux confessions protestantes se sont réunies, en 1818, en une église protestante évangélique.— Les Juifs restent sous l'autorité de leurs rabbins, dont la nomination est cependant soumise à l'approbation du gouvernement.

Les sciences, les lettres, les beaux-arts, trouvent une protection généreuse de la part du gouvernement bavarois. Grâce à ses soins, Munich est devenu aujourd'hui un des principaux foyers du mouvement philosophique, artistique et religieux de notre époque, et la Bavière possède de nombreuses et excellentes institutions d'éducation nationale. Outre l'université de Munich, il y a en Bavière une autre université catholique à Würzbourg; la troisième, celle d'Erlangen, est protestante; elle est fréquentée par 400 étudians, tandis que les deux premières en ont plus de 2,000. De riches bibliothèques, musées et collections scientifiques sont attachées à ces établissemens. Il existe ensuite, en Bavière, 7 lycées, 24 gymnases, 54 écoles préparatoires latines, 8 séminaires pour l'instruction de professeurs: des écoles spéciales, scientifiques, techniques, militaires; des académies, parmi lesquelles il y a à distinguer l'académie des sciences et des beaux-arts de Munich, présidée par le roi, et composée de près de 400 membres. Le nombre des écoles élémentaires et de celles d'arts mécaniques s'élève à plus de 5,000.

La plupart des pays qui composent aujourd'hui le royaume de Bavière, et en particulier l'ancien duché de Bavière, le Haut-Palatinat, les duchés de Neubourg, les principautés d'Ansbach, de Bayreuth, de Bamberg et de Würzbourg, avaient jadis et avant leur réunion dans un même corps politique, leurs états et leurs constitutions représentatives; mais ces institutions n'existaient plus de fait depuis longtemps, au moment où le dernier roi Maximilien-Joseph les abrogea formellement par la constitution promulguée le 1[er] mai 1806. Cette première charte constitutionnelle du royaume de Bavière, et la représentation nationale qu'elle organisa, n'eurent aucun effet par suite de grandes commotions et de changemens politiques qui arrivèrent depuis. De sorte qu'après le congrès de Vienne, le même roi, Maximilien, cédant aux vœux de la nation, publia, le 26 mai 1818, un nouvel acte constitutionnel qui détermine actuellement, en Bavière, la forme et l'organisation du gouvernement, ainsi que les droits et les devoirs de la nation. Les garanties populaires qu'il contient furent cependant très restreintes par dix édits additionnels qui furent en même temps promulgués. D'après cet acte, la Bavière est une monarchie indivisible et héréditaire, faisant partie intégrale de la Confédération germanique: sa représentation nationale consiste en deux chambres, celle des sénateurs (*Reichsraethe*) et celle des députés (*Abgeordneten*). Dans la première siègent les princes du sang, les grands-officiers de la couronne, deux archevêques, seize chefs de familles seigneuriales qui jouissaient autrefois du droit de siéger à la diète de l'empire, un évêque nommé par le roi, président du consistoire général protestant, et enfin les membres nommés par le roi, à titre héréditaire ou à vie. Les membres héréditaires doivent être nobles et posséder un bien-fonds grevé de 300 flor. d'impositions; le nombre des membres nommés à vie ne peut point dépasser le tiers de la totalité. — La noblesse, les villes, les campagnes, les capacités, le clergé, concourent, dans des proportions inégales, à former la Chambre des députés. Il doit y avoir un député sur 7.000 familles ou 35,000 habitans. Sur la totalité formée d'après cette évaluation, la noblesse, jouissant de la juridiction seigneuriale, en nomme un huitième, le clergé autant, les bourgeois un quart, les propriétaires fonciers, sans juridiction seigneuriale, le reste, c'est-à-dire la moitié; il y a en outre trois représentans des universités. Les conditions de la candidature, qui se renouvelle tous les six ans, sont: le domicile dans le district de l'élection, une propriété immobilière de 8,000 florins au moins, et trente ans révolus. Les élections sont indirectes et basées sur l'organisation municipale. C'est d'après ces règles que 123 membres forment la seconde chambre actuelle de Bavière. La première est composée de 54 sénateurs. Les deux chambres votent les impôts et entrent en plein partage du pouvoir législatif, avec le droit d'initiative; le roi doit les convoquer au moins tous les trois ans.

Le pouvoir exécutif est concentré dans les mains de cinq ministres qui forment ensemble le ministère d'état. Ce sont les ministres de la Maison et de l'extérieur, de l'intérieur, de la justice, des finances et de la guerre. Les plus importantes affaires publiques se décident dans le conseil-d'état, institué en 1825, et composé du roi, du prince royal, du feld-maréchal, des ministres, et des conseillers nommés par le souverain. — Les attributions du ministre de l'extérieur ne s'étendent pas seulement aux rapports avec les puissances étrangères, mais elles embrassent, en outre, tout ce qui concerne les fiefs de la couronne, les affaires de l'état comme membre de la Confédération germanique, les promotions à la noblesse, les fidéicommis des familles, les contrats de famille de la maison royale. — Le ministre de l'intérieur dirige tout ce qui concerne l'économie nationale, la police, l'administration des biens communaux et des fondations publiques, l'instruction publique, les cultes, etc. Le ministre de la justice est à la tête de l'ordre judiciaire. — Chacun des huit cercles, dans lesquels est partagé le royaume de Bavière, et qui portent le nom des rivières qui les arrosent, est administré par un commissaire-général, dont les pouvoirs sont très étendus: les tribunaux inférieurs et les conseils municipaux lui sont subordonnés. Tous les cercles de la Bavière d'outre-Rhin, sont subdivisés en justices locales, *Landgerichte*, dont plusieurs sont sous la dépendance des seigneurs privilégiés, ce qui leur fait donner le nom de justices médiates et seigneuriales. En général, l'organisation administrative et judiciaire y est très vicieuse; la juridiction civile de première instance, l'instruction des affaires criminelles et l'administration proprement dite, sont réunies dans les mêmes mains; un grand nombre de législations différentes, toutes mélangées de droit romain, canonique, germanique, et de coutumes locales, y sont obligatoires. Dans le cercle du Rhin, les fonctions judiciaires et la gestion des affaires purement administratives sont, au contraire, séparées; on a respecté l'organisation que le gouvernement français y avait établie; les cinq codes, souvenir des temps pour lesquels les habitans n'ont cessé de conserver une vive prédilection, y sont encore en vigueur. Au-dessus des tribunaux inférieurs se trouvent les tribunaux d'appel des cercles, et la cour suprême d'appel de Munich, tenant lieu de cour de cassation pour la province rhénane. — Du ministère des finances dépendent toutes les affaires relatives à la propriété publique, ou bien aux revenus de l'état. D'après St. Behlen, la valeur des propriétés et des rentes foncières appartenant au fisc, est, en Bavière, de 209,548,000 florins; ce qui doit faire plus du sixième de la valeur totale des propriétés foncières du pays. Le revenu public net, d'après le budget accordé pour l'exercice de 1831-1837,

s'élève annuellement à 28,185,139 florins : de cette somme, les frais d'administration financière, qui s'élèvent à 26 ; pour cent du revenu total, sont déjà retranchés. Les revenus des propriétés publiques en forment plus d'un quart; les impôts directs à peu près autant; le reste provient des impôts indirects. Les dépenses de l'état sont fixées, pour le même laps de temps, à une somme correspondante au revenu ; la liste civile y entre pour 3 millions, l'armée pour 7 millions et demi ; 8,100,666 florins sont annuellement alloués pour les intérêts et l'amortissement de la dette nationale, laquelle se monte à plus de 130 millions de florins. — La force militaire de la Bavière se compose de 53,898 hommes qui se recrutent par la conscription. La durée du service est fixée à six ans, et tout Bavarois, âgé de vingt-un ans accomplis, est obligé de porter les armes, soit dans l'armée active, soit dans la réserve ou la landwehr : ces dernières n'ont pas encore reçu leur organisation définitive. La Bavière possède le droit de faire passer ses troupes dans les provinces du Rhin, à travers le territoire de Bade. Elle fournit à la Confédération germanique 35,000 hommes, qui forment le septième corps de l'armée fédérale.— Comme membre de cette confédération, elle a la troisième voix à la diète, et elle en a quatre dans l'assemblée plénière.

Il y a en Bavière des états médiatisés (autrefois souverains) des princes d'Eichstaedt, de Schwarzenberg, de Fugger-Babenhausen, de Leiningen-Amorbach, d'Ottingen, de Loewenstein, de Hohenlohe, de Thurn-et-Taxis, de Schillingsfurst, et d'Esterhazy. On y compte plus de 2,400 familles nobles, qui possèdent un neuvième des propriétés privées. La ligne collatérale des ducs de Deux-Ponts-Birkenfeld est habile à succéder au trône, ainsi qu'il a été stipulé par le traité de famille de 1816.

Il nous reste à indiquer quelques uns des faits les plus saillans de l'histoire de Bavière.

Les Bavarois sont généralement regardés comme les descendans des anciens Boli, peuple celte auquel la Bohême (*Boeheim*, demeure des Boiens) doit son nom. Cependant, quoique la langue bavaroise soit un dialecte particulier de la langue allemande, ce dialecte est entièrement teutonique et ne reoferme rien qui trahisse une origine celtique : cette circonstance viendrait à l'appui de l'opinion de Lang, Mannert et d'autres historiens bavarois, qui nient ce mélange des Celtes et des Germains. Ce qu'il y a de certain c'est que la Vindelicie, le Noricum, provinces romaines, correspondantes à la Bavière méridionale d'aujourd'hui, étaient habitées, vers la fin du ve siècle, par la fédération des Boioares ou Bavarois, qui tiraient leur origine des Suèves, des Rugiens, des Thuringiens, des Hérules et d'autres tribus germaniques, peut-être aussi des anciens Boïi; et qu'elles prirent dès lors le nom de Boioaria, transformé plus tard en Baiern, Bavaria. Après la destruction de l'empire romain, les Bavarois se trouvèrent en partie sous la domination des Ostrogoths, et plus tard sous celle des Francs; ils conservèrent cependant jusqu'à la fin du VIIIe siècle leurs ducs héréditaires, appelés, sans doute d'après leur souche, Agilolfingiens. Charlemagne, après avoir vaincu et déposé le rebelle Thasillo, le dernier duc de cette race (788), supprima la dignité ducale de Bavière, et y introduisit le système feodal des Francs. Cependant, à l'extinction des Carlovingiens allemands (911), Arnoulf-le-Mauvais, marquis ou duc de Bavière, s'arrogea, avec le consentement du peuple, l'autorité suprême, et la Bavière devint de nouveau un duché distinct : c'est de cette époque que date proprement son existence, comme état souverain. Arnoulf était fils du marquis Luitpold, qui commandait en chef les armées de l'empire pendant la minorité de Louis IV, *l'Enfant*, et qui périt en 907 dans une bataille contre les Hongrois. Cinq ans après sa mort (939), le duché sortit de sa maison et fut gouverné par les ducs de différentes maisons jusqu'à 1180, où, après la proscription du guelphe Henri-le-Lion, l'empereur Frédéric Ier le conféra à Otton, comte de Wittelsbach, descendant d'Arnoulf, et souche de la maison qui règne actuellement en Bavière. Le successeur d'Otton, Louis Ier, fit en 1215 une autre acquisition d'une haute importance, celle du palatinat du Rhin. Mais ces vastes possessions ne restèrent pas long-temps dans les mêmes mains. Les deux fils de Louis II, le *Sévère* (1253-1294), Rodolphe et Louis, devinrent les fondateurs de deux lignes de la maison de Wittelsbach, celle des électeurs et comtes palatins du Rhin, et celle des ducs et électeurs de Bavière. Louis, à qui échut la Bavière, et qui fut couronné empereur sous le nom de Louis IV, ou Louis-le-Bavarois, fit en 1329, à Pavie, un traité avec les fils de son frère, par lequel on régla définitivement, entre autres choses, le droit de succession à défaut d'héritier mâle, dans l'une des deux lignes. Ce traité devint la loi fondamentale de la famille et il fut renouvelé en 1490, en 1524, et cinq fois dans le XVIIIe siècle. Cependant de nombreuses subdivisions de ces deux lignes arrivèrent encore dans la suite; de nouveaux partages empêchèrent la Bavière de se maintenir au rang qu'elle avait occupé. Pendant les XIVe et XVe siècles, il y avait la Haute-Bavière, la Bavière-Straubingen, la Bavière-Ingolstadt, la Bavière-Landshut, la Bavière-Munich. Le duc de cette dernière branche Albert II, *le Sage*, réussit enfin, au commencement du XVIe siècle, à réunir tous ces états et à établir la primogéniture, comme loi de succession dans sa famille. Maximilien Ier, un des plus grands princes qui aient gouverné la Bavière, fut élevé en 1623, par l'empereur Ferdinand II, à la dignité d'électeur; le traité de Westphalie la lui confirma, ainsi que la possession de tout le palatinat, en créant en même temps un huitième électorat en faveur de la ligne palatine, à laquelle fut assuré le droit de succession en cas d'extinction de la branche régnante de Bavière. Cette prévision se réalisa à la fin du XVIIIe siècle. La descendance de Louis de Bavière, ou la ligne Ludovicienne, s'éteignit en 1777 avec Maximilien-Joseph III. Il ne restait alors de la ligne Rodolphienne que la branche de Neubourg et Sulzbach, devenue électorale et palatine depuis 1685, et celle de Deux-Ponts-Birkenfeld. Le chef de la première, Charles-Théodore, monta sur le trône de Bavière; mais étant mort lui-même sans postérité (1799), il le laissa à la branche de Birkenfeld, et à son représentant Maximilien-Joseph IV. L'alliance de ce dernier avec la France valut à la Bavière une augmentation considérable de territoire et le titre de royaume.

Sans nous hasarder à établir la suite des ducs de Bavière de la race des Agilolfingiens, qui donne lieu à de grandes contestations, nous donnons ci-après la liste des ducs de Bavière, depuis l'érection de ce pays en duché souverain, après l'extinction des Carlovingiens allemands :

Ducs de Bavière, depuis l'extinction des Carlovingiens allemands jusqu'à l'avènement de la maison de Wittelsbach.

911. Arnoulf le Mauvais, dont le second fils, du même nom, fut la souche des comtes de Scheyren, qui prirent plus tard le nom de Wittelsbach.

937. Eberhard, fils aîné d'Arnoulf.

939. Berthold, frère d'Arnoulf.

942. Henri I, second fils de l'empereur Henri l'Oiseleur.

955. Henri II le Querelleur, fils du précédent.

995. Henri III, fils de Henri II; il fut élevé, en 1000 au trône impérial sous le nom de Henri II.

1004. Henri IV, comte de Luxembourg, beau-frère du précédent.

1026. Henri V, fils de l'empereur Conrad II; c'est l'empereur Henri III.

1040. Henri VI, neveu de Henri IV.

1048. Conrad I, comte de Zütphen.

1053. HENRI VII, fils aîné de l'empereur Henri III.
1054. CONRAD II, frère du precédent.
1056. AGNÈS, impératrice, veuve de Henri III.
1061. OTTON, fils de Sigefroi, comte de Nordheim.
1070. WELF I, quatrième dans la ligne des marquis d'Est, nommé duc de Bavière après la déposition de son beau-père Otton.
1101. WELF II, fils du précédent.
1120. HENRI le Noir, second fils de Welf I.
1126. HENRI le Superbe, fils du précédent.
1138. LÉOPOLD, dit le Libéral, margrave d'Autriche, investi de la Bavière à la diète de Goslar.
1142. HENRI le *Ja-so-mir-Gott*, frère du précédent.
1156. HENRI le Lion, fils de Henri le Superbe, dépouillé de tous les fiefs de l'empire à la diète de Würzbourg, en 1180. Il fonda Munich.

Ducs, électeurs et rois de Bavière de la maison de Wittelsbach.

1180. OTTON I, cinquième du nom parmi les comtes palatins de Wittelsbach, descendant au IXe degré d'Arnoulf-le-Mauvais.
1183. LOUIS I, fils d'Otton I.
1231. OTTON II l'Illustre, fils du précédent.
1253. LOUIS II le Sévère, fils d'Otton II. Son frère Henri fonda la ligne de la Basse-Bavière, éteinte en 1340.
1294. LOUIS III de Bavière, second fils de Louis II, élu empereur en 1314. Son frère Rodolphe fonda la ligne palatine de Wittelsbach, actuellement régnante en Bavière.
1347. LOUIS IV, fils du précédent, électeur de Brandebourg, duc de la Haute-Bavière.
1361. ÉTIENNE, frère du précédent. — Un autre fils de Louis de Bavière fut la tige de la branche de Bavière-Stranbingen, éteinte en 1425.
1375. JEAN le Pacifique, fils d'Étienne, duc de Bavière à Munich. — Les branches fondées par ses frères, ducs à Ingolstadt et à Landshut, s'éteignirent en 1477 et en 1503.
1397. ERNEST, fils de Jean, duc de Bavière à Munich.
1438. ALBERT I, fils d'Ernest, duc de Bavière à Munich.
1460. ALBERT II le Sage, fils du précédent, reunit sous son sceptre toutes les parties de la Bavière.
1508. GUILLAUME, fils d'Albert II.
1550. ALBERT III, fils du precédent.
1579. GUILLAUME II, fils d'Albert III.
1596. MAXIMILIEN I, fils du précédent, premier électeur de Bavière.
1651. FERDINAND-MARIE, fils de Maximilien I.
1679. MAXIMILIEN-EMMANUEL II, fils de Ferdinand.
1726. CHARLES-ALBERT, fils du précédent; élu empereur sous le nom de Charles VII en 1740, il fut dépouillé de ses états par l'Autriche.
1745. MAXIMILIEN-JOSEPH III, fils du précédent, mourut sans postérité.
1778. CHARLES-THÉODORE, électeur palatin du Rhin, de la branche de Sulzbach, le plus proche agnat de Maximilien Joseph; mort sans postérité.
1799. MAXIMILIEN-JOSEPH IV, chef de la branche palatine de Deux-Ponts-Birkenfeld, prend le titre de roi de Bavière le 1er janvier 1806.
1825. LOUIS-CHARLES-AUGUSTE I, fils du précédent, roi actuel de Bavière.

BAYARD. La vie féodale était près de s'éteindre, et l'âge moderne allait commencer. Le vieux catholicisme a déjà senti remuer dans ses entrailles le germe de l'Eglise nouvelle, la fille attendue et abhorrée, le Messie espéré, prédit et méconnu qui doit prochainement s'élever sur ses débris. L'imprimerie et la poudre à canon sont inventées. La France, que Dieu pousse en Italie sous prétexte de conquérir Naples et le Milanez, en rapportera vaincue ce qu'elle n'y cherchait point, de nouveaux élémens de civilisation. Ainsi, devant les souvenirs et les monumens retrouvés du monde grec et romain, la tradition du moyen âge va s'effacer. L'art chrétien lui-même, admis pour un moment à se marier avec la forme antique, sera expulsé peu à peu et rejeté avec opprobre dans l'oubli.

C'est en ce temps-là que parut Bayard, en qui la chevalerie à ses derniers momens, voulant laisser de soi une grande image, s'est personnifiée.

Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, dit *le bon chevalier sans paour et sans reprouche*, né l'an 1476, au château de Bayard dans le Graisivaudan, était de noble et ancienne maison. Ses instincts généreux et guerriers se manifestèrent dès les plus jeunes ans. Un jour, son père, Aymon du Terrail, se sentant défaillir sous le poids des jours, appela devant lui ses quatre fils, en la presence de leur mère Hélène des Alemans, afin de savoir d'eux leur vocation. Quand ce fut le tour de Pierre, l'enfant, qui allait alors à sa quatorzième année, éveillé comme un *esmerillon* et d'un visage riant, répondit : « Monseigneur mon pere, combien que mon amour » me tiengne si grandement obligé que je dusse oublier toutes » choses pour vous servir sur la fin de votre vie, ce neantmoins ayant enraciné dedans mon cueur les bons propos » que chascun jour vous recitez des nobles hommes du temps » passé, mesmement de ceulx de notre maison, je seray, s'il » vous plaist, de l'estat dont vous et vos predecesseurs ont » esté, qui est de suivre les armes; car c'est la chose en ce » monde dont j'ay le plus grant desir : et j'espere, aydant la » grace de Dieu, ne vous faire point de deshonneur. » Le bon veillard répondit alors en pleurant : « Mon enfant, Dieu t'en » doint la grace : jà ressembles-tu de visage et de corsage à » ton grant pere, qui fust en son temps ung des accomplis » chevaliers qui fust en chrestienté. » En effet, les traditions d'héroïsme chevaleresque n'avaient point manqué au jeune homme dans sa propre maison. Son trisaïeul était mort aux pieds du roi Jean à la bataille de Poitiers; à la journée de Crecy, son bisaïeul s'était fait tuer; et son aïeul était resté sur le champ de bataille de Montlhéry avec six plaies mortelles. Son père aussi était un bon chevalier, digne représentant de cette noblesse dauphinoise qui passait pour l'*escarlate* des gentilshommes de France; mais à la journée de Guignegaste il fut si fort blessé, qu'il ne s'en releva jamais et fut réduit à vieillir dans l'inaction. Au récit de ces prouesses, qui formaient l'entretien des longues veillées du château, l'âme du jeune Bayard s'exaltait et se moulait peu à peu sur les formes idéalisées de l'antique chevalerie.

Il fut décidé que, pour faire son éducation, il entrerait comme page dans la maison de Charles Ier, duc de Savoie. Déjà, monté sur un *gentil roussin*, il se dispose à partir; déjà il a pris congé de son père, de la famille, des amis. Tous se réjouissent à sa bonne contenance; mais sa mère n'est point là.

« La pauvre dame de mere estoit en une tour du chasteau, qui tendrement ploroit : car combien qu'elle fost joyeuse dont son fils estoit en voye de parvenir, amour de mere l'admonestoit de larmoyer. Toutesfois après qu'on luy fust venu dire : « Madame, si voulez voir votre fils, il est tout a cheval prest » à partir, » la bonne gentille femme sortit par le derriere de la tour et fist venir son fils vers elle, auquel elle dist ces parolles : « Pierre, mon amy, vous allez au service d'un gentil » prince; d'autant que mere peult commander à son enfant, » je vous commande trois choses tant que je puis, et si vous » les faites, soyez assuré que vous vivrez triomphamment en » ce monde : La premiere, c'est que devant toutes choses, » vous aimez, craignez et servez Dieu sans aucunement l'offenser s'il vous est possible, car c'est celluy qui tous nous » a creés, qui nous fait vivre : c'est celluy qui nous saulvera : » et sans luy et sa grace nous ne saurions faire une seulle » bonne œuvre en ce monde : tous les soirs et tous les matins, » recommandez-vous à luy, et il vous aydera; — La seconde,

» c'est que vous soyez doulx et courtois à tout gentilhomme » en ostant de vous tout orgueil. Soyez humble et serviable à » toutes gens. Ne soyez maldisant ne menteur. Maintenez-» vous sobrement quant au boire et au manger. Fuyez en-» vye; car c'est un vilain vice : ne soyez flatteur ne rappor-» teur; car telles manieres de gens ne viennent pas voulentiers » à grande perfection. Soyez loyal en faicts et dicts. Tenez » votre parolle. Soyez secourable aux pauvres veufves et aux » orphelins, et Dieu vous le guerdonnera; — La tierce, que » des biens que Dieu vous donnera vous soyez charitable aux » pauvres necessiteux, car donner pour l'amour de luy n'ap-» pauvrit oncques hommes : et sçachez de moy, mon enfant, » que telle aumosne que vous pourrez faire, grandement vous » prouffitera au corps et à l'aame. Vela tout ce que je vous » en charge. Je crois bien que vostre pere et moy ne vivrons » plus gueres : Dieu nous face la grace, à tout le moins tant » que nous serons en vye, que toujours puissions avoir bon » rapport de vous. » Alors le bon chevalier, quelque jeune aage qu'il eust, lui respondit : « Madame ma mere, de vostre » bon enseignement, tant humblement qu'il m'est possible, » vous remercie, et espere si bien l'ensuyvre que, moyen-» nant la grace de celluy en la garde duquel me recomman-» dez, en aurez contentement, et au demourant apres m'es-» tre tres humblement recommandé à vostre bonne grace, » je vois prendre congé de vous. » Alors la bonne dame tira hors de sa manche une petite bourcette, en laquelle avoit seulement six escus en or et ung en monnoye qu'elle donna à son fils. » (*Hist. du chevalier sans paour et sans reprouche.*)

Bayard se retrouve là tout entier dans ces tableaux d'intérieur héroïques et charmans. C'est lui avec ses lignes vigoureuses que tant de pureté et de grâce accompagnent. « Le noble Bayard, en sa jeunesse, dit Symphorien Champier, fut honteulx, doulx, gracieulx, humble, courtois à un chacun. Nul oncques le vit en fureur ni en ire grande. Il estoit sobre sur tous les aultres pages. Oncques ne fust abusé de femmes, que pour elles il delaissast les affaires, ni choses licites. Il tenoit quelque peu de la nature melancolique. Si estoit-il à toutes gens joyeulx, aymant compaignies, esbatemens et choses plaisantes. Quant à sa gravité, elle estoit toujours meslée de doulceur et affabilité, et en tout gardant ordre. Il étoit benin, humain et charitable. » (*Les Gestes, et ensemble la Vie du preux chevalier Bayard*, par Symphorien Champier.)

Le jeune Bayard entra donc comme page au service du duc de Savoie, dont il se fit aimer. Il s'y montra serviable aux seigneurs et aux dames, tant que c'était merveille. Il sautait, luttait, chevauchait au mieux possible; de sorte qu'en toute chose il n'y avait page, ni seigneur qui lui fût à comparer. Mais il n'y resta guère que six mois. Dans un voyage que le duc fit en France, Bayard, qui l'accompagnait, plut au roi et surtout à Louis de Luxembourg, comte de Ligny, qui le prit parmi les pages, et trois ans plus tard, le fit entrer dans sa compagnie. C'est alors qu'à peine âgé de dix-sept ans, il osa se mesurer dans un pas d'armes, avec un *appert* chevalier, messire Claude de Vauldray, et deux années plus tard, en 1495, il assista à la bataille de Fornovoa, en Italie, où il eut deux chevaux tués sous lui, et se comporta *triomphamment*, dit son biographe.

A cette époque, l'Italie, dit M. de Sismondi, était pour les Français un sujet d'admiration, d'envie et de cupidité. A chaque génération, des essaims d'aventuriers partis de France et du Languedoc s'y précipitaient. Quelques uns en revenaient avec de brillantes armures fabriquées en Lombardie, et de belles étoffes de Florence : et lorsqu'ils parlaient de la richesse des villes, des délices du climat, des vins excellens qui abondaient là, de la préférence des femmes pour les vaillans guerriers venus de France, des sources toutes nouvelles de jouissance qui s'étaient révélées à eux, on oubliait les revers, on oubliait tous ceux dont la terre couvrait les ossemens; et si la trompette sonnait, il n'était point de chevalier qui ne revêtit son armure et ne chevauchât en Italie.

La conquête de l'Italie fut pour Louis XI une pensée favorite dont la périlleuse condition qu'il s'était faite en France ne lui permit point d'aborder l'exécution; mais ses successeurs Charles VIII, et à sa mort Louis XII, ensuite François Ier, tentèrent de l'accomplir. C'est là, dans ces différentes expéditions, dont ce n'est point ici le lieu de rapporter les circonstances ni l'issue, que se deploya l'héroïsme de Bayard, et qu'il éleva sa renommée de bravoure et de magnanimité à une hauteur où nul autre n'atteignit de son temps. Nous ne le suivrons point dans ces combats, qui, à partir de l'an 1495, jusqu'au jour de sa mort, au mois d'avril 1524, se succèdent presque sans interruption. A ceux qui se prenant d'amour pour l'un des types les plus nobles et les plus purs que le passé nous ait transmis, désireraient de connaître en détail la vie de Bayard; à ceux-là, il nous suffit d'indiquer un livre qui certes n'est point à refaire, *la tres ioyeuse, plaisante et recreative histoire, composée par le loyal serviteur, des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayard, dont humaines louanges sont espandues par toute la chretienté.* Quant à nous, ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de détacher de cette biographie charmante quelques récits où le caractère de Bayard se montre tour à tour sous ses divers aspects, et de les insérer dans notre article.

Dans cette histoire animée, pittoresque et d'une si naïve élégance, où le *loyal serviteur* s'est complu à retracer au long les beaux faits d'armes d'un héros qu'il aimait, on peut voir comment, durant les guerres de Louis XII dans le Milanez, et ensuite le royaume de Naples, de 1499 à 1505, Bayard se comporta vaillamment en maintes rencontres, et défendit seul contre une armée le pont du Garigliano; comment, en 1506, il décida, par une attaque vigoureuse, de la reddition de la ville de Gênes; comment, au siege de Padoue, en 1509, devenu déjà l'un des capitaines de l'armée, il enleva les premières lignes de fortification; comment, dans maintes courses, avec sa compagnie, il tua plus de Vénitiens et d'Albanais, et fit plus de prisonniers qu'il n'avait d'hommes; comment, lors du siège de Brescia, il monta le premier à l'escalade et fut blessé sur le rempart, mais la ville était prise; quelle héroïque résistance, enfermé plus tard dans les murs de Pavie, il opposa aux Vénitiens, et comment, avec trente-six hommes, il fit tête à l'ennemi durant deux heures, et comment, dans une retraite laborieuse qu'il conduisit sagement et bravement, il eut l'épaule fracassée d'un coup de fauconneau. Les Français alors abandonnèrent la Lombardie, sauf quelques places.

L'an 1512, on le verra se distinguer par de nouveaux exploits dans la malheureuse guerre de la Navarre, où une troupe considérable fut sauvée par son intelligence, son intrépidité et son dévouement. L'année suivante, il combat les Anglais en Picardie. Plus tard, l'an 1521, il défend Mézières contre les Impériaux, et c'est là son plus beau fait d'armes. Puis il retourne en Italie, premier théâtre de ses exploits, mettre le sceau à sa renommée, et mourir (1524).

Celui-là serait injuste qui, dans la vie militaire de Bayard, ne verrait que cette bravoure aisée et complètement oublieuse de la mort, qui le distingue si éminemment. La bravoure chez lui, naturellement téméraire est au besoin prudente, réservée, subtile. Bayard est un capitaine expérimenté qui n'ignore aucun des stratagèmes de la guerre, un homme de bon conseil, vrai livre de bataille, comme les généraux l'appelaient. Il savait disposer habilement ses troupes de façon à doubler leur force et leur apparence. Tout ce qui a rapport au siége ou à la défense des places lui était profondément connu. Mais il excellait surtout dans les escarmouches, les attaques imprévues, les retraites difficiles. Que s'il ne fut jamais appelé au commandement des armées, c'est,

disent les historiens, qu'il aimait l'honneur et non point le commandement; que toujours modeste, il rougissait aux louanges et s'en defendait; qu'il avait de ses talens une extrême défiance; qu'ainsi il prenait à tâche de s'effacer, et que les cours laissent volontiers en oubli ceux qui s'oublient eux-mêmes. Toutefois nous croyons, nous, qu'il n'avait point ce large regard qu'exige le commandement des armées.

Durant ces guerres d'Italie, où la gendarmerie française se montrait si cupide et si impitoyable dans les combats; où, dans son mépris de ce qui n'était point gentilhomme, elle égorgeait à milliers les fantassins; où les hommes sans défense, les femmes, les enfans étaient mis à mort; où l'on s'enivrait de sang, où l'on se gorgeait de butin, Bayard se distingua par sa loyauté, sa courtoisie, sa magnanimité à l'égard des vaincus : sa conduite à Brescia est bien connue, mais nous sommes sûrs qu'on n'en lira pas avec moins de plaisir le récit charmant que nous en a fait le loyal serviteur. Il fut blessé grièvement sur le rempart, ainsi que nous l'avons dit, et, la ville étant prise, on le transporta dans une maison dont le maître, qui était gentilhomme, s'était enfui, laissant sa femme et ses deux filles à la merci du vainqueur. La dame du logis le fit deposer dans une belle chambre, et se mettant à genoux devant lui : « Noble seigneur, dit-elle, » je vous présente ceste maison et tout ce qui est dedans, » car je sais bien qu'elle est vostre par le debvoir de la guerre; » mais que vostre plaisir soit me sauver l'honneur et la vie, » et de deux jeunes filles que moy et mon mari avons, et qui » sont prestes à marier. » Le bon chevalier, qui oncques ne pensa meschanceté, luy respondit : « Madame, je ne sçay si » je pourray eschapper de la playe que j'ay; mais tant que je » vivray à vous ne à vos filles ne sera fait desplaisir, et vous » asseure au surplus que vous avez ceans ung gentilhomme » qui ne vous pillera point; mais vous feray toute la courtoysie » que je pourray. » Quant la bonne dame l'ouït si vertueusement parler fut toute asseurée... Environ un mois ou cinq semaines fust le bon chevalier sans sortir de son lict, dont bien luy ennuyoit, car chacun jour avoit des nouvelles du camp des François, et l'on esperoit de jour en jour la bataille, qui à son grant regret auroit esté donnée sans luy. »

Il guérit enfin, et se dispose à partir. Alors la dame du logis, dont il était le maître de tirer douze mille écus, sachant bien qu'il n'userait pas de son droit, lui offrit une cassette pleine de ducats. — « Le gentil seigneur, qui jamais en sa vie n'avoit fait cas d'argent, se prist à rire et dist : « Madame, » combien de ducats y a-t-il dans ceste boëte? » La pauvre dame eut paour qu'il feust courroucé d'en veoir si peu, luy dist : « Monseigneur, il n'y a que deux mille cinq cents ducats, » mais si vous n'estes content, en trouverons d'aultres. » Alors il dist : « Ma foy, madame, de vos ducats je n'en veuil » point, et vous remercie, reprenez-les. Toute ma vie ay » plus aymé beaucoup les gens que les escus, et ne pensez » aucunement que ne m'envoise aussi content de vous que » si cette ville estoit en votre disposition et que me l'eussiez » donnée. » — La dame insista, et le bon chevalier, la voyant si ferme : — « Bien doncques, madame, je le prends » pour l'amour de vous; mais allez-moi querir vos deux » filles, car je leur veull dire adieu. » La pauvre femme, qui cuydoit estre en paradis de quoy son present avoit esté enfin accepté, alla querir ses filles, lesquelles estoient fort belles, bonnes et bien enseignées, et avoient beaucoup donné de passetemps au bon chevalier, durant sa maladie, parce qu'elles sçavoient fort bien chantre, jouer du lus et de l'espinette, et fort bien besogner à l'aiguille. Elles arrivées se vont jecter à genoulx, mais incontinent furent relevées. Puis la plus aisnée des deux commença à dire : « Monseigneur, les deux pauvres pucelles à » qui vous avez fait tant d'honneur que de les garder de toute » injure viennent prendre congé de vous, en remerciant tres » humblement vostre seigneurie de la grace qu'elles ont re» ceue, dont à jamais elles prieront Dieu pour vous. » Le bon chevalier quasi larmoyant en voyant tant de douleur et d'humilité dans ces deux belles filles, respondit : « Mesda» moiselles, vous faictes ce que je devrois faire, c'est de vous » remercier de la bonne compaignie que vous m'avez faicte, » dont je m'en sens fort tenu et obligé. Vous sçavez que gens » de guerre ne sont pas voulentiers chargés de belles beso» gnes pour presenter aux dames. De ma part me deplaist » fort que n'en suis bien garny pour vous en faire present » comme je suis tenu. Vecy vostre dame de mere qui m'a » donné deux mille cinq cent soixante ducats que vous voyez » sur ceste table; je vous en donne a chacune mille pour vous » ayder a marier, et pour ma recompense vous prierez, s'il » vous plaist, Dieu pour moi; aultre chose ne vous demande. » Si leur mist les ducats en leurs tabliers, voulsissent ou non. Puis s'adressa a son hotesse a laquelle il dict : « Madame, je » prendrai ces cinq cents ducats à mon prouffit pour les des» partir aux pauvres religions de dames qui ont esté pillees, » et vous en donne la charge; car entendrez mieux où est la » necessité que toute aultre, et sur cela je prends congé de » vous. » Si leur toucha toutes dans la main, à la mode d'Italie, lesquelles se mirent à genoulx plorant si tres fort qu'il sembloit qu'on les voulsist mener à la mort. Si dict la dame : « Fleur de chevalerie à qui rien ne se peut comparer, le » benoist sauveur et redempteur Jesus-Christ, qui souffrit » mort et passion pour tous les pecheurs, le vous le veuille » remunerer en ce monde cy et en l'autre! »

C'était une âme temperée et chaste : à une époque de débauche fougeuse et effrontee, il fut aussi renommé pour sa continence que pour sa galanterie. On sait quelle fut sa conduite envers une malheureuse jeune fille, belle comme un ange, qu'une mère en detresse lui avait livrée. Il fit honte et peur à la mère de son infamie; il respecta la jeune fille et la dota. Dès sa première jeunesse, au temps qu'il était page dans la maison de Savoie, il s'était lié d'amour honnête avec une jeune et noble damoiselle, attachée au service de la duchesse. Après une longue séparation il la retrouva en Piémont, mariée au seigneur de Fluxas qui avait beaucoup de biens. « Comme femme vertueuse, voulant donner à congnoistre au bon chevalier que l'amour honneste qu'elle lui avoit porté de jeunesse duroit encore, elle lui fit toutes les gracieusetés et courtoysies que possible eust esté faire à un gentilhomme, et devisèrent longuement de leur jeunesse et plusieurs aultres choses. Cette gente dame de Fluxas estoit autant accomplie en beauté, doulx et gracieux parler, que femme qu'on eust sceu trouver : en son langage louoit si tres fort le bon chevalier que possible n'eust esté plus. Tellement le louoit et le blasonnoit que le pauvre gentilhomme en rougissoit de honte. »

Pour lui complaire, il donna un tournoi où il la prit pour sa dame et resta vainqueur. Le seigneur de Fluxas, connaissant la grande honnêteté du bon chevalier, n'en fut point jaloux. Ensuite il fallut se quitter. « Il convint aller prendre congé de ses premieres amours, la dame de Fluxas, qui ne fust pas sans tomber larmes de la part d'elle, et de son costé estoit le cueur bien serré. L'amour honneste a duré entre eux deux jusques à la mort, et n'estoit année qu'ils ne s'envoyassent presens l'ung à l'autre en la ville de Carignan. » — Mais le chevalier sans peur et sans reproche n'abusa point de cet amour que sa dame lui laissait voir si librement. « Madame, lui dissit-il, vous » savez bien que dès ma jeunesse, vous ay aymée, prisée » et honorée; vous estes la dame en ce monde qui a premiè» rement conquis mon cueur à son service par le moyen de » vostre bonne grace; je suis tout assuré que je n'en auray » jamais que la bouche et les mains, car de vous requerir » d'aultre chose, je perdrois ma peine; aussi sur mon ame, » j'aymerois mieux mourir que de vous presser de deshon» neur. » Ce fut son seul amour; toutefois il eut avec quelques femmes des relations passagères.

La vie de Bayard abonde en faits et en paroles où se déploie la magnanimité de son âme. Il n'entrait point dans

notre plan de les recueillir ainsi. Que si nous avons donné si longuement le récit de quelques aventures, c'est qu'en faisant connaître Bayard, nous voulions en même temps recommander au lecteur un livre charmant et trop peu lu, l'histoire du *loyal chevalier*.

Bayard fut tué dans une retraite où il commandait l'arrière-garde, sur le chemin de Novarre à Romagnano. Se sentant frappé d'une balle, il dit : *Jésus! mon Dieu, je suis mort!* Puis, s'étant fait asseoir au pied d'un arbre, il se mit à reciter des prières devant la poignée de son estoc qui était en forme de croix. Bientôt survint le duc de Bourbon, l'un des chefs des Imperiaux, qui lui témoigna de la pitié. « Il n'y a point de pitié à avoir sur moy, répondit Bayard, car je meurs en homme de bien; mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre souverain, vostre patrie et vostre serment. » Aucun homme, dit M. de Sismondi, n'avait obtenu à un si haut degré l'admiration des deux armées, non par les talens d'un général, car il ne commandait jamais en chef, mais par une touchante union de bravoure et de bonté. Dans les églises du Dauphiné, sa patrie, une prière fut composée pour le repos de son âme, que l'on récita long-temps dans les églises.

Tel était Bayard : vaillant, aimant le combat pour la patrie et davantage peut-être pour l'honneur; impétueux et modéré, simple et grand, héroïque et sensé. Tourné vers le passé, il résume la chevalerie dans son plus pur idéal, en un temps où la poudre à canon va briser l'armure des chevaliers, où des roturiers vont souffrir et mourir pour leur foi religieuse et la souveraineté de la raison. Cependant, à voir la chose de près, Bayard est aussi un homme de la renaissance. C'est la pureté, la fermeté des lignes grecques, enrichies des festons élégans du moyen âge.

BAYEN. Pierre Bayen, célèbre chimiste français, né à Châlons-sur-Marne en 1725, et mort en 1797, se fit d'abord connaître par une série de recherches sur l'analyse des eaux minerales; mais il doit le rang distingué qu'il occupe dans l'histoire des sciences chimiques à ses expériences remarquables sur la conversion de l'oxide de mercure en mercure métallique, par la seule impression de la chaleur et sans le secours d'aucun corps réducteur. Pour faire apprécier l'importance de cette découverte qui eut lieu en 1774, dans le même temps que Priestley isolait, de son côté, le gaz oxigène, il est nécessaire d'exposer en peu de mots l'état des théories chimiques à cette époque.

La doctrine émise par Stahl, cinquante ans auparavant, régnait encore presque sans contestation dans les écoles. On admettait encore que tous les corps combustibles étaient formés de la combinaison d'un radical incombustible avec un principe inflammable; que ce principe, nommé phlogistique, était la matière même du feu, et produisait la chaleur et la lumière en se dégageant des corps combustibles dans le phénomène de la combustion. Le phlogistique était identique dans tous les corps combustibles; et ceux-ci ne différaient l'un de l'autre que par la nature du radical que la combustion mettait en evidence, et par la proportion du phlogistique combiné.

On admettait donc qu'il y avait dégagement d'un principe subtil et insaisissable dans un phénomène où il y avait, au contraire, absorption d'un principe pondérable et matériel. Mais, à l'époque où Stahl fonda son école, l'art de peser et de mesurer était encore peu en honneur. Les gaz, corps légers et peu perceptibles au sens, étaient à peine connus, et leur intervention dans les phénomènes chimiques n'avait encore été soupçonnée que par un petit nombre d'esprits éminens tels que Jean Rey, et plus tard Otto de Guerike et Boyle.

La théorie de Stahl, par suite de l'impulsion qu'elle donna aux sciences chimiques, fit surgir une foule de découvertes qui auraient dû aussitôt en ruiner l'autorité; mais les faits les mieux constatés et les plus contraires à cette doctrine furent pendant long-temps impuissans à prévaloir contre elle. On en trouve aisément la cause, lorsque l'on refléchit que la théorie du phlogistique n'était basée sur aucun fait précis, et qu'elle n'offrait qu'une explication parfois ingénieuse, mais toujours superficielle des phénomènes. Aussi, dans les mains des zélés sectateurs de Stahl, la voyait-on se prêter, au risque de tomber dans de fréquentes contradictions, à toutes les exigences des nouvelles découvertes. Il faut le remarquer d'ailleurs, à une époque où la philosophie du XVIII[e] siècle n'avait pas encore porté tous ses fruits, l'esprit humain n'était point imbu de cette confiance en une perfectibilité progressive et indéfinie, source de tant de conquêtes faites depuis cinquante ans dans toutes les branches de l'activité humaine. A cette époque encore, l'ancienneté d'une doctrine était pour elle, même en matières scientifiques, un haut titre au respect, et tel était l'empire acquis par celle de Stahl, qu'elle était devenue pour ainsi dire un obstacle à tout progrès. Les savans les plus distingués, tels que Lavoisier, n'avaient jusque là osé émettre leurs objections contre la théorie du phlogistique que sous la forme du doute : c'était à Bayen qu'était réservé l'honneur de lever le premier, d'une manière formelle, l'étendard de la révolte.

Il était positivement constaté que les métaux augmentaient de poids par la combustion, ou, comme on le disait encore, par la calcination ou la transformation en chaux métalliques. Lavoisier, par ses belles expériences sur la chaux de plomb ou le minium, venait de reconnaître qu'en réduisant ce corps en vase clos, au contact de charbon, il se dégageait une substance gazeuse semblable à celle que les pierres calcaires laissent dégager par la calcination, et que le poids de ce gaz correspondait à peu près à la perte qu'éprouvait le minium par sa conversion en plomb métallique. Bayen eut l'heureuse idée de répéter cette expérience sur la chaux de mercure, et parvint à la réduire en mercure coulant en la chauffant en vase clos sans le contact du charbon. Il prouva que, dans cette opération, il se dégageait une matière gazeuse, dont le poids était exactement en rapport avec celui du métal revivifié. Il en tira la double conclusion que les métaux pouvaient se régénérer sans le contact d'un corps combustible qui pût leur fournir du phlogistique, et que la combustion des métaux n'était autre chose que le résultat de la combinaison de ceux-ci avec le principe gazeux qui se dégageait dans la réduction de la chaux de mercure. C'était ruiner de fond en comble la doctrine de Stahl. Bayen publia, en 1774, ces découvertes mémorables dans le journal de Physique de l'abbé Rozier, dans un Mémoire intulé : *Essais chimiques ou expériences faites sur quelques précipités de mercure, dans la vue d'en découvrir la vraie nature.*

Il restait à étudier les propriétés du gaz qui produisait les phénomènes de la combustion; à prouver son identité avec celui que Priestley découvrait dans le même temps; à démontrer qu'il constituait l'un des deux principes de l'air, et à expliquer par là la necessité de l'intervention de cet agent dans la combustion, etc. Tels sont les travaux qui occupèrent bientôt le génie de Lavoisier; ce sont eux qui assurèrent à juste titre à cet illustre savant l'honneur d'une révolution à laquelle Priestley, Scheele et surtout Bayen peuvent cependant revendiquer une large part.

BAYEZID I[er], appelé communément Bajazet, fils de Murad I[er] (Amurat), et arrière-petit-fils d'Osman, fondateur de la dynastie ottomane, succéda, en 1389 (de J.-C.), à son père qui venait d'expirer sous le poignard d'un Servien, Miloch Kobilovitch. Bayezid, alors âgé de quarante-quatre ans, pour couper court aux prétentions que son frère Yakoub n'aurait pas manqué d'élever, lui fit ôter la vie, et s'occupa immédiatement de la poursuite des conquêtes de son père en Europe. Il envoya des troupes en Bosnie, prit possession des mines d'argent de Caratova, établit des colonies turques en Thessalie, et conclut avec Etienne, kral de Servie, une alliance par laquelle ce dernier, entre autres clauses avanta-

genses à Bayezid, s'engagea à l'accompagner dans toutes ses guerres avec l'elite des troupes serviennes. Ces arrangemens terminés, Bayezid tourne ses regards sur Constantinople.

A cette époque, siégeait sur le trône nominal de Byzance Jean Paléologue : son fils Andronic et son petit-fils Jean, qui avaient été emprisonnés et aveuglés durant le règne de Murad Ier, parvinrent à s'échapper de leur prison, et implorèrent la protection de Bayezid. Bientôt Andronic parvint à remplaçer son père, qui à son tour fut emprisonné avec son autre fils Manuel. Andronic s'engagea à payer tous les ans à Bayezid un tribut énorme en or et en argent, mais il refusa d'ôter la vie à son père, service que le prince ottoman exigeait de lui avec instance. Il arriva que l'empereur Jean et Manuel se sauvèrent de leur prison avec l'aide des Génois. Les rôles changèrent tout d'un coup : Andronic fut déposé, Jean rentra en faveur auprès de Bayezid, s'engagea à lui payer un tribut annuel, et à l'accompagner dans ses guerres avec 12 mille hommes. Manuel lui fut adjoint comme co-régent. Andronic se contenta de quelques places situées hors de la capitale. L'abaissement des empereurs de Constantinople accompli par cette stipulation fut mis au grand jour et d'une manière inouïe, en 1391. — Quelque temps avant cette époque, Bayezid avait commencé la construction d'une grande mosquée à Andrinople; pour créer des fonds à l'entretien de la mosquée, il résolut de conquérir la ville d'Alachehr (ancienne Philadelphie), dernière possession des empereurs grecs en Asie. Une armée fut bientôt sur pied, et s'avança vers cette ville; le commandant répondit aux sommations des Turcs et à celles des empereurs qu'il ne livrerait jamais la ville à un barbare. Bayezid l'assiégea aussitôt, et les empereurs grecs allèrent les premiers à l'assaut pour la conquerir aux Ottomans. La prise d'Alachehr fut suivie de l'envahissement d'Aïdin, de Saroukhan et de Mentéché, principauté de l'Asie Mineure, appartenant à divers princes musulmans. Ces pays furent changés en sandjaks, ou departemens de l'empire ottoman. Bayezid poussa encore plus loin ses empiètemens; il occupa les pays de Kermian, de Tekké, et assiégea Konia (Iconium), ville de la Caramanie. Sa réputation de justice et la discipline observée dans son armée lui facilitèrent la conquête du pays : les habitans des villes voisines, qui venaient dans son camp apporter des provisions, étaient payés régulièrement, et reconduits sous escorte jusque sous les murs de leurs villes. Konia se rendit en peu de temps, et son exemple fut suivi par plusieurs autres places; le prince de Caramanie s'empressa d'implorer la paix pour conserver le reste de ses états, et l'obtint.

Les projets de Bayezid sur Constantinople l'appelèrent bientôt en Europe; il fortifia Kallipolis, y fit construire un port pour les gros navires, ravagea les îles de Chios, l'Eubée et l'Attique, et défendit l'exportation des blés d'Asie en Europe. L'empereur grec trembla pour sa capitale, et commença à la fortifier par un mur pour la construction duquel il fit abattre trois des plus belles églises de Constantinople. Bayezid l'ayant appris menaça le vieil empereur de faire aveugler son fils Manuel, qui se trouvait alors dans le camp ottoman : les ouvrages commencés furent démolis, et l'empereur mourut peu de temps après. Manuel se sauva secrètement, et se rendit à Constantinople, résolu de ne plus retourner auprès de Bayezid. Pour lui faire expier le double crime de sa fuite et de l'entreprise de son père, Bayezid exigea de lui qu'un cadi siégeât à Constantinople; car il était absurde, disait-il, que les musulmans répondent devant les tribunaux des giaours. Le message du prince ottoman fut suivi de troupes nombreuses, qui sur les réponses évasives de Manuel commencèrent à cerner de toutes parts la capitale. Une partie de ces troupes se détacha pour se diriger sur la Hongrie, qui alors pour la première fois apprit à connaître ses futurs et redoutables voisins. A la même époque la Valachie se reconnut tributaire de la famille ottomane.

Pendant que Bayezid faisait la guerre en Europe, Alaeddin, prince de Caramanie, fit des efforts pour recouvrer ses états, s'avança jusqu'à Brousse, et emprisonna le gouverneur ottoman. Bayezid accourt promptement à la défense de ses états, et ne voulant plus entrer dans aucun des arrangemens que lui proposait son ennemi, lui livre une bataille dans le Kermian. Le succès complet de la journée et la captivité d'Alaeddin livrèrent à sa domination toute la Caramanie. Maître de l'ouest et du midi de l'Asie Mineure, Bayezid le devint bientôt (en 1392) du nord et de l'est, où regnaient des princes élevés sur les ruines de l'empire des Seldjoukides. Burhaneddin, qui regnait à Sivas et à Kaïsarie, abandonna ses états à la nouvelle de la marche de Bayezid, et se sauva chez le prince de la dynastie du Mouton-Blanc, où il fut tué : son fils étant encore très jeune, les principaux personnages de sa cour aimèrent mieux se livrer à Bayezid que de courir les chances d'une résistance. L'acquisition pacifique de Sivas, de Tokat et de Kaïsarie fut suivie de la conquête du pays de Castemouni, qui comprenait l'anciene Paphlagonie. Bayezid Keuturum de la dynastie des Isfendias, régnant sur ce pays, se sauva à Sinope, et voulut traiter de là avec le prince ottoman; mais celui-ci ayant exigé, outre le cession d'une grande partie de ses états, que les princes d'Aïdin et de Mentéché lui fussent livrés. Keuturum abandonna ses états à la merci du vainqueur plutôt que de violer les droits de l'hospitalité. Tous ces princes se rendirent auprès de Timour; les villes de Castemouni, de Sinope, d'Amasia, d'Amisus, devinrent la proie de Bayezid. Riche de la conquête de tant de pays, fort de ressources immenses, Bayezid tantôt s'occupait de l'embellissement de ses villes et faisait construire des mosquées, tantôt élevait des forts sur les côtes de l'Asie; il gagna sur la flotte combinée des chrétiens un combat naval qui le rendit maître de Thessalonique. Ses progrès rapides finirent par éveiller les craintes des puissances chrétiennes, et elles ne firent que s'accroître lorsque, après une invasion faite en 1394, les forteresses de Viddin, de Silistrie, de Sistor et de Nicopolis se rendirent à la discrétion du vainqueur; lorsqu'un message, envoyé par Sigismond, roi de Hongrie, fut traité avec dédain, et reçu dans une tente ornée des trophées conquis sur les chrétiens. Sigismond provoqua une confédération des princes, réclama auprès du roi de France des secours en hommes par son envoyé Nicolas de Kanisa, entraîna le voïevode de Valachie dans l'alliance, et se mit en marche avec son armée, où se trouvaient 600 cavaliers français sous le commandement du connétable comte d'Eu. Les forces de Sigismond parurent bientôt suffisantes, bien que le siége de Nicopolis fût couronné de succès. L'élite de la jeunesse française, s'élevant à 8,000 hommes, ayant à leur tête le comte de Nevers, le maréchal de Boucicault, le seigneur de Coucy, Guy de la Trimouille, se rendit en Allemagne, et vit grossir ses rangs de quelques seigneurs et chevaliers allemands. En 1396 l'armée confédérée se réunit à Vienne, et se divisa ensuite en deux colonnes pour marcher contre l'ennemi. Le roi Sigismond s'empressa de partir aussi, et prit Viddin et Orsova sur les Ottomans.

L'armée entière, forte de 60,000 hommes, prit position devant Nicopolis, et assiégea cette ville par terre, ainsi que par le Danube, au moyen de 70 navires chargés de provisions pour l'armée. Le gouverneur de Nicopolis, Toghanbeg, tint ferme contre les forces supérieures des assiégeans, assuré de l'arrivée prochaine de Bayezid; et pendant que la chevalerie chrétienne, pleine de présomption, s'abandonnait à la débauche, se moquant du barbare qu'elle croyait être encore de l'autre côté du Bosphore, les avant-postes ottomans parurent devant le camp chrétien. Le gros de l'armée ne tarda pas à les suivre. Les Français brûlent du désir de se mesurer avec l'ennemi; en vain Sigismond cherche à calmer leur imprudente ardeur, et fait attaquer les Ottomans par les Hongrois; le comte de Nevers, le maréchal Boucicault et le connétable

comte d'Eu déclarent qu'ils ne souffriront jamais l'affront d'être à la suite des fantassins hongrois : la jeunesse française s'élance sur l'ennemi, et fière du premier succès, sans attendre l'infanterie hongroise, le poursuit jusqu'à l'endroit où l'élite des troupes ottomanes, forte de 40,000 hommes, se tenait en réserve. Les rangs français s'ébranlent et se troublent, les Turcs incertains encore de leur avantage laissent d'abord un chemin libre aux fuyards; mais lorsqu'à la voix de l'amiral Jean de Vienne, qui crie aux siens de ne point vendre leur vie pour leur honneur, les rangs se reforment, alors le carnage commence, la cavalerie française est massacrée, et l'alarme se communique au reste de l'armée. Un dernier effort tenté par les Hongrois restés à leur poste se brise contre une dernière attaque des Serviens, alliés des Ottomans; l'armée chrétienne est mise en déroute, le roi Sigismond et quelques chefs parviennent à s'échapper sur le Danube. La victoire de Nicopolis, malgré l'attaque imprudente des chrétiens, coûta cher à Bayezid, et il s'en vengea en barbare : le massacre général des prisonniers fut ordonné, et 10 mille chrétiens tombèrent sous la hache des féroces soldats ottomans. Beaucoup de captifs, épargnés à cause de leur jeune âge, furent réduits en esclavage, ou envoyés par Bayezid en présens à quelques princes de l'Asie avec la notification des succès obtenus sur les infidèles. Quelques seigneurs furent rançonnés : le comte de Nevers obtint la liberté en s'engageant à ne plus porter les armes contre Bayezid; mais celui-ci l'en délia aussitôt, ajoutant à cette concession humiliante des provocations à toute la chrétienté. Cette même année encore (1396), il envoya des troupes en Styrie, en Bosnie, en Hongrie et en Valachie.

Les vues de Bayezid s'arrêtèrent alors sur Constantinople. Le faible Manuel avait encouru, bientôt après son élévation au trône, le ressentiment de Bayezid, et refusait de comparaître devant lui : le siége de la capitale en fut la suite, il devint de plus en plus rigoureux. Manuel, ne pouvant plus tenir contre la colère de Bayezid et les murmures du peuple, quitta Constantinople, et se rendit en Europe pour y exciter les esprits à une croisade. Son neveu, Jean Paléogue, le remplaça, consentit à l'établissement d'un cadi, d'un imam, d'un tribunal musulman, et à la construction d'une quatrième mosquée. Le siége de Constantinople qui durait depuis 1391 fut levé en 1397. Les deux années suivantes furent signalées par la prise de quelques places fortes en Asie par les généraux de Bayezid, et de l'invasion de la Grèce qu'il parcourut en dévastateur, en laissant partout des garnisons; il prit Argos, ravagea le Péloponèse, les villes de Coron et de Modon, transporta 30,000 Grecs en Asie, et peupla les pays conquis de colonies turques. Parmi ces diverses conquêtes figure celle de la ville d'Athènes. Nous n'insistons point sur ces envahissemens des pays de la Grèce opérés avec tant de facilité sur l'empire agonisant des empereurs grecs, d'autant plus que leur conquête définitive par la dynastie ottomane appartient à une époque plus récente. Bayezid, qui parcourait en vainqueur l'Asie Mineure, la Grèce, l'Archipel, les pays situés en Europe, avec une promptitude qui lui fit donner le nom d'éclair (Yildirim), aurait sans doute consommé la conquête de ces pays si, après deux ans de repos, il n'eût point eu à lutter contre un ennemi bien plus formidable que les Grecs, les Vénitiens, et les princes musulmans de l'Asie Mineure.

Cet ennemi était Timour; Timour qui depuis trente ans déjà remplissait le monde de la grandeur de ses exploits et de la terreur de son nom. Il avait parcouru en vainqueur toute l'Asie depuis l'Indus jusqu'à l'Euphrate, renversé neuf dynasties puissantes, conquis l'Inde et le Khorassan, le Khavarezm et la Perse, le Turkestan, le Kiptchak et l'Irak, saccagé Alep, Bagdad et Ispahan. A la fin du XIVe siècle, il s'approcha de l'Occident, et menaça l'Asie Mineure. Nous avons dit plus haut que quelques princes musulmans, dépouillés de leurs états par Bayezid, implorèrent la protection, le secours et la vengeance de Timour. Celui-ci envoya des ambassadeurs à Bayezid avec une sommation de restituer les états conquis. Bayezid reçut le message avec fierté, traita les envoyés avec dédain, et les représentations de deux docteurs très respectés à sa cour parvinrent seules à le détourner de les faire tuer : il congédia les ambassadeurs avec outrage.

A cette nouvelle Timour se mit (en 1400) en marche, de ses quartiers d'hiver dans le Karabagh, vers Sivas, ancienne Sebasté, ville considérable, élargie et ornée de plus beaux édifices par les princes Seldjoukides, entourée de fortes murailles, et comptant plus de 100,000 habitans. La ville ne put supporter long-temps l'attaque violente de Timour, ses murs furent ruinés au moyen des mines usitées par ce conquérant dans ses siéges des villes de l'Asie : Sivas se rendit après dix-huit jours de siége, et le traitement qui fut le prix de sa résistance surpasse tout ce que ville conquise a jamais éprouvé de la cruauté des vainqueurs. Les musulmans furent seuls épargnés; les chrétiens, qui y étaient très nombreux, furent massacrés, ou liés par dizaines ensemble et enterrés vifs; c'est de cette mort terrible que périrent 4 mille braves cavaliers arméniens. Esthogrul, fils de Bayezid, qui combattait dans la ville, fut fait prisonnier et décapité par ordre de Timour. La nouvelle de ces évènemens n'abattit point la fierté de Bayezid, et mit le comble à son indignation : naguère encore il méditait un nouveau siége de Constantinople; il y renonce pour le moment, et se rend dans l'est de son empire. Timour lui envoie un autre message, Bayezid y répond par des outrages; il somme le conquérant du monde de comparaître devant lui : « En cas contraire, dit-il, que tes femmes essuient une triple insulte. » Par un serment pareil il s'engage lui-même à se présenter sur le champ de bataille. « Le fils de Murad est fou, il a prononcé de son sort, » s'écria Timour indigné de ces outrages; et se préparant à une lutte acharnée il passa en revue son armée en présence des envoyés de Bayezid, étonnés du grand nombre de ses troupes, de leur tenue superbe, et de l'uniformité jusqu'alors inconnue de leurs vêtemens. Bayezid, de son côté, ayant réuni toutes ses forces disponibles, marche à l'ennemi : les deux armées, qui pouvaient compter un million d'hommes, sont en présence le 20 juillet 1402 (804 de l'hégire) sur les mêmes plaines d'Angora ou Ancyre, où Pompée avait battu Mithridate. Le combat dura depuis l'aurore jusqu'au soir avec un acharnement égal; il se termina à l'avantage de Timour. Les plus braves généraux de Bayezid et Moustapha son fils furent tués; le prince ottoman et son autre fils Mousa furent faits prisonniers, l'armée ottomane fut dispersée; les trois autres fils de Bayezid parvinrent à se sauver et se disputèrent, quelques années après, l'héritage de leur père. Timour poursuivit encore ses envahissemens dans l'Asie Mineure. Le prince ottoman, traité d'abord avec les égards dus à son infortune, fut dans la suite, après des tentatives d'évasion, gardé avec beaucoup de soin; il mourut dans la captivité en 1403, et sa mort lui épargna seule l'humiliation de se voir conduit en triomphe à la ville chérie de Timour, Samarcande. La mort de Timour, arrivée un an après, préserva d'une chute complète l'empire ottoman élevé à une grande puissance par Bayezid, et ébranlé par la défaite d'Angora.

On a beaucoup parlé d'une cage de fer où Timour aurait fait enfermer son prisonnier. Certains écrivains européens se sont élevés avec indignation contre cette imputation outrageante pour le caractère de Timour. A notre avis on perd inutilement son temps à des réhabilitations de ce genre. L'inviolabilité des têtes couronnées n'est pas un principe assez fort pour commander le respect d'un conquérant tel que Timour; et d'ailleurs son inhumanité fut mise au grand jour à Alep, à Ispahan et à Sivas. Ebn Arabchah, qui a écrit la vie de Timour en prose rimée, est accusé d'avoir mis le mot de *cage de fer*, seulement pour l'exigeance de la rime. Cependant d'autres écrivains grecs et mahométans avancent

je fait, quoiqu'ils n'aient point puisé dans Arabchah. Un des anciens chroniqueurs ottomans, Nechsi, dit que c'était une litière grillée en forme de cage, portée sur deux chevaux, qui servait de prison à Bayezid. On devrait se contenter de cette version, qui si heureusement met d'accord la captivité de Bayezid avec la réputation de Timoor.

BAYÉZID II. Bien que le règne de ce prince ait duré trente-deux ans, il n'est ni aussi brillant, ni aussi riche en évènemens que les quinze années du règne de Bayezid Ier. Cette infériorité s'expliquerait déjà par le caractère décisif des conquêtes de Mahomet II, son père, si elle n'avait pas d'ailleurs sa source dans la différence radicale des caractères de Bayezid Ier et de Bayezid II; car, autant celui-là était actif et entreprenant, ne respirant que la guerre et les conquêtes, autant celui-ci aimait la tranquillité; il n'abandonnait qu'à contre-cœur les œuvres de dévotion pour porter la guerre contre les chrétiens, ou la soutenir contre ses agresseurs. A la mort de Mahomet II, son père, arrivée en 1481 (886 de l'hégire), le prince Djem, connu chez les chroniqueurs européens sous le nom défiguré de Zizime, disputa le trône à son frère Bayezid; quelques avantages obtenus dans le commencement furent suivis de revers continuels. Djem, vaincu en Asie-Mineure, se réfugia en Égypte, chez le sultan des Mameluks, et tenta, l'année suivante, une nouvelle entreprise contre Bayezid. Se sentant plus faible, il proposa à son frère un arrangement; mais Bayezid ne voulut consentir à aucun partage, ni démembrement de l'empire. En conséquence Djem abandonna les états de son frère et chercha un asile chez les chevaliers de Saint-Jean de Rhodes. Un de leurs vaisseaux le transporta en France, où il fut toutefois privé de sa liberté et séparé des gens qui l'accompagnaient dans son voyage. Sa captivité se prolongea pendant plusieurs années; les chevaliers, soit qu'ils se méfiassent de ses intentions et des engagemens qu'il avait pris avec eux à Rhodes, soit que Bayezid les eût gagnés par de riches présens, ne se dessaisirent de lui que pour le livrer au pape Alexandre VI, qui, à son tour, promettait aux princes chrétiens, et notamment au roi de France Charles VIII, de s'en servir contre les Ottomans dans les intérêts de la chrétienté. Délivré enfin en 1494, lorsque Charles VIII entra à Rome, Djem survécut peu de temps à sa mise en liberté, et c'est encore ce même pape, Alexandre VI (voyez ce mot), souillé de tant d'autres crimes, qui le fit, dit-on, empoisonner à l'instigation de Bayezid, et sur la promesse d'une somme considérable. L'infortuné Djem, qui resta en Europe pendant dix ans, a laissé un souvenir de sa longue captivité dans quelques poésies fugitives très estimées parmi les Turcs.

Les trente années du règne de Bayezid II sont remplies par des expéditions contre les pays voisins, en Europe, suivies d'intervalles de tranquillité. Il suffira de rappeler les guerres en Bosnie, en Moldavie, en Carinthie, depuis 1481-83; deux guerres désastreuses avec le sultan mameluk d'Égypte, dont la première fut faite en 1486 et la seconde en 1488, furent terminées par un traité de paix conclu en 1491. Une tentative sur la ville de Belgrad en Hongrie échoua la même année, et plusieurs incursions successives en Styrie et en Transylvanie, dans le courant de 1492, ainsi que celle faite en Pologne en 1498, quoiqu'à l'avantage des armes ottomanes, ne furent suivies d'aucun résultat important. A la conquête de Lépante, opérée par la flotte ottomane en 1499, succéda la perte de Céphalonie, que les Vénitiens reprirent sur les Turcs dans la même année. Ceux-ci prirent leur revanche par la nouvelle conquête de Coron et de Modon, et la flotte combinée des chrétiens, qui alors (1499-1504), pour la seconde fois, avaient formé une croisade contre les Ottomans, n'obtint que des avantages partiels. Les dispositions pacifiques de Bayezid amenèrent une paix avec le roi de Hongrie, Mathias Corvinus, dans laquelle furent compris également les rois d'Angleterre, de France, de Pologne, d'Espagne, de Portugal, de Naples, et les républiques de Venise et de Gênes. Mais Bayezid, assuré du côté de l'étranger, n'évita point la guerre civile allumée par la jalousie de ses enfans, et secondée par l'esprit mutin des janissaires, qui, à cette époque déjà, voulaient disposer du trône ottoman. Bayezid avait nommé pour successeur son fils puîné Ahmed. Ce choix mécontenta son aîné Korkud, et encouragea en même temps le plus jeune, Sélim, dont les dispositions belliqueuses lui avaient concilié la faveur des soldats, à les supplanter tous les deux. Selim, vaincu d'abord par son père, parvint en peu de temps à réunir des forces assez considérables pour contrebalancer celles de ses frères. Un mouvement opéré à Constantinople en faveur de Selim amena son triomphe. Le 25 avril 1512, les janissaires et les sipahis se portèrent en masse vers le palais du sultan en demandant à grands cris le prince Selim pour empereur des fidèles. Bayezid n'hésita pas un seul instant à accéder à leur demande. Sélim fit son entrée dans la capitale, et le sultan ne lui demanda que la permission de finir tranquillement ses jours à Demotika, qui l'avait vu naître. Peu de temps après il quitta Constantinople et mourut en route, trois jours après son départ.

BAYLE (PIERRE), célèbre écrivain de la fin du dix-septième siècle



(Pierre Bayle.)

Bayle occupe, dans l'histoire de la philosophie, une belle place, et qui n'est qu'à lui. Il fut, en effet, à bien des égards, l'anneau intermédiaire entre le protestantisme et la philosophie du XVIIIe siècle. Il prit les idées au point où l'insurrection protestante les avait portées, et les conduisit au bord du dix-huitième siècle. Il fut ainsi l'agent principal de cette importante transition. C'est l'œuvre que ses adversaires catholiques ont bien sentie, et qu'ils lui ont tant reprochée. « D'où » viennent, s'écrie l'un d'eux (le jésuite Porée), d'où viennent et comment se sont formés parmi nous ces progrès » si rapides du libertinage et de l'athéisme? Il s'est trouvé » un homme d'un génie supérieur et dominant, à qui, de » tous les talens qui font les grands hommes, il n'a manqué » que le talent de n'en pas abuser; esprit vaste et étendu, » qui n'ignora presque rien de ce qu'on peut savoir, qui ne » voulut apprendre que pour rendre douteux et incertain » tout ce qu'on sait; esprit habile à tourner la vérité en problème, à étonner, à confondre la raison par le raisonnement, à répandre du jour et des grâces sur les matières » les plus sombres et les plus abstraites, à couvrir de nuages » et de ténèbres les principes les plus purs et les plus simples; esprit uniquement appliqué à se jouer de l'esprit » humain; tantôt occupé à tirer de l'oubli et à rajeunir les

» anciennes erreurs, comme pour forcer le monde chrétien » à reprendre les songes et les superstitions du monde idolâtre; tantôt heureux à saper les fondemens des erreurs » récentes. Par une égale facilité à soutenir et à renverser, » il ne laisse rien de vrai, parce qu'il donne à tout les mêmes couleurs de la vérité : toujours ennemi de la religion, » soit qu'il l'attaque, soit qu'il paraisse la defendre, il ne » développe que pour embrouiller, il ne refute que pour » obscurcir; il ne vante la foi que pour degrader la raison, » il ne vante la raison que pour combattre la foi. Ainsi, par » des routes differentes, il nous mène imperceptiblement » au même terme, à ne rien croire, et à ne rien savoir; à » mépriser l'autorité, et à méconnaître la vérité; à ne consulter que la raison, et à ne point l'écouter. »

Voilà une accusation de scepticisme universel rédigée en phrases bien académiques, bien pondérées et bien sonores! Une homme qui aurait été sceptique comme Bayle le fut, suivant le père Porée, pour le seul plaisir de l'être, pour l'amour de nier tout et de tout détruire, serait bien coupable. Mais cette accusation est elle vraiment fondée? Jusqu'à quel point Bayle fut-il en effet sceptique? et est-il juste de répéter, comme on le fait toujours, le sceptique Bayle, l'incrédule Bayle, le pyrrhonien Bayle? Nous examinerons cette question tout à l'heure; commençons par dire quelque chose de son caractère et de sa vie.

Des Maizeaux a écrit la vie de Bayle en deux volumes. « Elle ne devait pas contenir six pages, » dit Voltaire. Il y a en effet si peu d'évènemens dans la vie de Bayle, c'est une vie si rangée, si uniforme, et si simple, qu'on l'écrirait très convenablement en six pages. Cependant les minutieux détails du biographe, quelque fastidieux qu'ils puissent paraître, nous sont aujourd'hui fort utiles pour nous remettre au point de vue de cette époque.

La nature avait fait Bayle un chef-d'œuvre de modération. C'est une ressemblance qu'il eut avec Fontenelle. Nous avons commence par dire que Bayle fut le grand introducteur du dix-huitième siècle; il est juste pourtant de donner le même éloge à Fontenelle. Plus jeune que Bayle de dix ans, Fontenelle lui survécut long temps, et prolongea sa vie centenaire jusque vers le milieu du dix-huitième siècle; mais il fut réellement, ainsi que Bayle, plutôt un introducteur qu'un des tenans de cette époque philosophique. Il est vrai que les écrits de Fontenelle nous paraissent avoir beaucoup moins de valeur et d'importance que ceux de Bayle. Toujours est-il remarquable que les deux hommes qui ont ouvert la porte au dix-huitième siècle etaient deux philosophes sans passions, sans fougue, sans violence, deux modérés, que la providence semble avoir formés tout exprès pour faire passer insensiblement les hommes de l'exaltation religieuse des guerres civiles du protestantisme à la tolerance et même à l'indifférence religieuse, où l'esprit humain devait s'arrêter un instant avant de se chercher de nouvelles voies.

Le caractère moral de Fontenelle a été l'objet de bien des critiques : celui de Bayle n'a jamais donné lieu à aucune attaque. Sa modération en tout n'allait pas jusqu'à cette apathie égoïste qu'on a reprochée à Fontenelle. Mais il était naturellement depourvu de passions.

D'abord il n'y a pas dans toute la vie de Bayle la moindre trace des chagrins et des agitations causés par l'amour. Nous avons de lui une sorte de journal de sa vie écrit en latin, où il mentionne ce qui lui est arrivé d'important depuis sa naissance jusque vers l'âge de quarante ans. On y trouve des détails de ce genre : » Tel jour, je commençai à apprendre » le grec; » ou » Je fus reçu à la sainte cène; » ou » Je commençai la logique; » ou bien encore « Je reçus un exemplaire du recueil qui contient ma Dissertation latine contre » Louis de Laville, réimprimée à Amsterdam. » Il y a même un article qui porte simplement : » Le mardi 19 mars 1666 : » *Changement de religion*. Le lendemain, je repris l'étude » de la logique. » Mais d'amour, de passion, de tourment de cœur qui ait fait sur ce lac tranquille une seule ride, il n'y en a pas la moindre trace. Bayle vécut en anachorète. « Chaste » dans ses mœurs, grave dans ses discours, sobre dans ses » alimens, austère dans son genre de vie; » tel est le portrait que fait de lui le ministre protestant Saurin. Sa sévérité ou plutôt son ingénuité sous le rapport de l'amour était si incontestée, que jamais ni Jurieu, ni la troupe de fanatiques que Jurieu souleva contre Bayle, ne lui reprochèrent aucun désordre ni aucun penchant pour le desordre; et cependant ils se déchaînaient contre ce qu'ils appelaient l'indécence et l'obscénité de ses ouvrages. Cet homme si chaste eut en effet dans ses écrits une sorte de propension aux excursions peu chastes. C'était peut-être la conséquence de sa tendance polémique; il aimait à prouver ses critiques par des textes positifs, et il ne faisait aucun detail sur lequel il pouvait jeter le voile des langues savantes; peut-être aussi ces libertés lui paraissaient-elles d'autant plus innocentes qu'elles n'excitaient aucun dérèglement dans son cœur.

Aussi Voltaire était-il fier des mœurs rigides de son Bayle. Il l'opposait souvent aux dévots jansénistes. « Louis Racine, » s'écriait-il à propos d'une épître où le fils du grand Racine » avait traité Bayle de *cœur cruel* et d'*homme affreux*, je » vous prie, Louis Racine, de respecter les mœurs de Bayle » et d'apprendre de lui à raisonner. »

Cette modération se soutenait dans tout le reste. Le commerce de Bayle était facile et doux; il supportait aisement la contradiction; dans les nombreuses querelles qu'il eut à soutenir, il ne fut jamais l'agresseur. Il avait de lui-même une opinion modeste, et recevait avec reconnaissance tous les avis qu'on lui donnait. Parfaitement désintéressé, il ne se laissa tenter par aucune des occasions de fortune qui lui furent offertes; l'amitie même avait peine à lui faire accepter ses moindres dons. Quand les tracasseries de Jurieu lui firent ôter sa chaire de Rotterdam, « il reçut sa disgrâce, » dit un de ses contemporains, avec une fermeté philoso» phique, et même avec trop d'indifférence, surtout sans » chagrin par rapport à sa fortune. Il ne se souciait nullement » d'amasser du bien, parce qu'en effet il n'en avait pas besoin. » Sa tempérance et sa sobriété suppléaient à tout, de sorte » qu'avec peu il ne manquait de rien. Il n'était pourtant pas » dans l'indigence, bien loin de là. Aussi ne se donna-t-il » aucun mouvement pour se procurer un autre emploi. Il » se trouva plus libre, étant déchargé de l'ennuyeuse oc» cupation d'enseigner et de faire des leçons. » Bayle s'en explique ainsi lui-même dans une lettre à un ami qui lui avait témoigné la part qu'il prenait à sa disgrâce : « Je l'ai » reçue, dit-il, comme doit faire un philosophe chrétien, et » je continue, Dieu merci, à posséder mon âme dans une » grande tranquillité. La douceur et le repos dans les études » où je me suis engagé, et où je me plais, seront cause que » je me tiendrai dans cette ville (Rotterdam), si on m'y » laisse, pour le moins jusqu'à ce que mon Dictionnaire soit » achevé d'imprimer; car ma présence est tout-à-fait néces» saire au lieu où il s'imprime. Du reste n'étant amateur ni » du bien ni des honneurs, je me soucierai peu d'avoir des » vocations, et je n'en accepterais pas quand bien même on » m'en adresserait. Je n'aime point assez les conflits, les ca» bales, les *entre-mangeries* professorales qui règnent dans » toutes nos académies. *Canam mihi et Musis.* »

Il n'y avait que pour le travail qu'il ne fût pas modéré. Il ne cherchait de plaisir que dans le travail, et, son cœur étant aussi peu agité de passions, on conçoit que la méditation philosophique fût pour lui sans fatigue. Il travailla quatorze heures par jour jusqu'à quarante ans, et il avouait que depuis l'âge de vingt ans il ne se souvenait pas d'avoir eu un seul instant de loisir. Dans la préface de la première edition de son Dictionnaire, « Je connais comme un autre, dit-il, le » distique de Caton, *Interpone tuis interdum gaudia cu*» *ris*, etc.; mais je m'en sers très peu. Divertissemens, » parties de plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne,

» visites, et telles autres récréations nécessaires à quantité » de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait; » je n'y perds pas de temps. Je n'en perds pas aux soins do» mestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollici» tations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement » délivré de plusieurs occupations qui ne m'étaient guère » agréables, et j'ai eu le plus grand et le plus charmant loisir » qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela un au» teur va loin en peu d'années; son ouvrage peut croître no» tablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte négli» gemment. »

Voilà ce que la nature fit pour Bayle; elle le doua d'une si excellente modération, elle le fit tellement tempéré et raisonnable, qu'il put pendant quarante ans se livrer à un travail assidu, sans être jamais détourné par ces tempêtes de l'âme qui ont agité tant de philosophes. Il n'eut ni les emportemens de Descartes dans sa jeunesse pour les femmes et le jeu, ni ce besoin de réputation et de richesse qui perdit Bacon, ni ces assauts terribles de la pensée religieuse qui prenaient Pascal et le courbaient comme un roseau. Il eut plutôt quelque rapport avec Spinosa. Ils durent adopter à peu près le même régime; car tous deux étaient prédisposés aux maladies de poitrine, et tous deux en moururent. Bayle fut sobre presque autant que Spinosa, et comme lui livré toute sa vie à la retraite et à l'étude. Encore Spinosa, dans sa jeunesse, eut-il une passion amoureuse qu'il fut obligé de dompter; et quand il parle du souverain bien dans son traité inachevé *De emendatione intellectus*, on sent qu'il a souffert et qu'il a travaillé sur lui-même. Bayle n'eut jamais d'autre chagrin que des querelles littéraires, qui ne prirent pas même sur son humeur. Il parle très convenablement il est vrai de la mort de ses parens; il déplore le sort de son frère, qui, en partie à cause de lui, fut indignement jeté en prison, et mourut martyr de son attachement au protestantisme; mais cette mort n'excite en lui aucun sentiment exalté. Enfin s'il n'y a pas chez Bayle beaucoup de gaîté ni d'aménité, en revanche il n'y a pas un seul trait de mélancolie.

Il naquit au Carlat, bourg de l'ancien comté de Foix, entre Pamiers et Rieux, le 18 novembre 1647. Son père était ministre du Carlat; sa mère était d'une famille noble du pays. On dit qu'il montra dès l'enfance ce désir ardent de savoir et d'apprendre qui le suivit dans toute sa vie. Son père fut son instituteur; mais, occupé de son ministère, il ne lui fit pas pousser régulièrement ses études; de sorte qu'à dix-neuf ans on fut obligé de l'envoyer achever ses humanités dans une petite ville voisine. Il tomba malade, et continua ensuite à se livrer à l'étude avec trop d'assiduité; retombé de nouveau, on voulut le sevrer de livres; on l'envoya chez un ministre des environs: malheureusement celui-ci avait aussi une bibliothèque; ce fut une tentation pour le jeune homme, et elle pensa lui coûter la vie. Il fut longtemps à se remettre. De retour, après deux ans, au collège de Puy-Laurent, il continua à mêler à ses études la lecture de tous les livres qui lui tombaient entre les mains, sans en excepter les traités de controverse. Mais Plutarque et Montaigne étaient ses auteurs favoris. Quand on considère l'influence que Bayle attribue aux Essais de Montaigne sur son propre goût littéraire, on s'étonne qu'il n'ait pas consacré à Montaigne un article séparé dans son *Dictionnaire historique*. Ce qui est plus curieux, c'est qu'en plusieurs endroits il renvoie le lecteur à cet article, comme s'il existait réellement. Il est naturel de croire qu'il avait l'intention de l'écrire, mais qu'il recula tant qu'il put; car il avait là à s'expliquer sur un modèle, et sur celui qu'on pouvait regarder comme son maître et son initiateur en pyrrhonisme. L'influence de Plutarque sur lui consista peut-être à lui faire aimer l'histoire par les petits côtés, par les détails d'intérieur et d'intimité, en même temps qu'à lui donner connaissance des sources de la philosophie ancienne. Quant à l'influence de Montaigne, elle s'est étendue jusqu'à son style; il semble en effet, comme on l'a remarqué, que ce soit Montaigne qui ait communiqué à ses écrits cette allure vive et franche, cette liberté d'expressions, et jusqu'à cette teinte un peu gauloise qui s'y fait sentir.

Bayle avait vingt-deux ans quand on l'envoya faire sa philosophie à Toulouse, au collège des jésuites; les réformés envoyaient souvent ainsi leurs enfans étudier chez les jésuites, quoique cela eût été défendu par les synodes. Cette fois le résultat fut tel qu'on ne s'y attendait pas. La lecture que Bayle avait faite à Puy-Laurens de quelques livres de controverse l'avait déjà beaucoup ébranlé; ses doutes augmentèrent à Toulouse, par les disputes qu'il eut avec un prêtre qui logeait dans la même maison que lui. Il se crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvait repondre aux raisonnemens qu'on lui faisait; et, un mois après son arrivée à Toulouse, il embrassa la religion romaine. La nouvelle de ce changement pénétra de douleur toute sa famille. Les catholiques en triomphèrent; l'évêque de Rieux, jugeant bien qu'après cette démarche le jeune Bayle ne devait pas s'attendre à recevoir aucun secours de ses parens, se chargea des frais de son entretien. On lui fit passer ses thèses avec beaucoup de solennité; on voulut même en faire le convertisseur de son père et de toute sa famille. Mais au bout d'un an, le jeune homme commença à dire secrètement à ses amis qu'il croyait avoir été trop vite dans le nouveau parti qu'il avait pris, et qu'il trouvait à présent plusieurs choses dans la religion romaine qui lui faisaient de la peine. Enfin son frère s'étant ménagé une entrevue avec lui, Bayle tomba dans ses bras, quitta avec lui Toulouse, et fit quelques jours après son abjuration, après être resté dix-huit mois dans le catholicisme.

Bayle s'est expliqué ainsi lui-même dans un de ses ouvrages sur cette grande époque de sa vie: « Dans sa jeu» nesse, il voulut, dit-il, examiner, selon le grand principe » des protestans, si la doctrine qu'il avait sucée avec le lait » était vraie ou fausse; ce qui demande qu'on entende les » deux parties. C'est pourquoi il fut curieux de voir dans » leurs propres livres les raisons des catholiques romains. Il » trouva des objections si spécieuses contre le dogme qui ne » connaît sur la terre aucun juge parlant, aux décisions du» quel les particuliers soient obligés de se soumettre, quand » il arrive des disputes sur le fait de la religion; que, ne pou» vant se repondre à lui-même quand il lisait ces objections, » et moins encore défendre ses principes contre quelques » subtils controversistes avec lesquels il disputa à Toulouse, » il se crut schismatique et hors de la voie du salut, et obligé » de se réunir au gros de l'arbre, dont il regarda les com» munions protestantes comme des branches retranchées. » S'y étant réuni, il continua ses études de philosophie. Mais » le culte excessif qu'il voyait rendre aux créatures lui ayant » paru très suspect, et la philosophie lui ayant fait regarder » comme impossible la transsubstantiation, il conclut qu'il y » avait du sophisme dans les objections auxquelles il avait » succombé; et, faisant un nouvel examen des deux reli» gions, il se détermina à retourner à la protestante, sans » avoir égard ni à mille avantages temporels dont il se pri» vait, ni à mille choses fâcheuses qui lui paraissaient inévi» tables en la suivant. » Voilà donc les deux ordres d'argumens qui combattirent dans l'esprit de Bayle, et qui remportèrent tour à tour la victoire. D'un côté il fut frappé du décousu, de l'incertitude des sectes protestantes, sans principe d'autorité, sans juge parlant, comme il dit, en opposition avec l'unité de l'Église catholique et la perpétuité de sa tradition; mais, d'un autre côté, le catholicisme ne put lui expliquer ses mystères, et il redevint protestant. Ce sont là des raisons sérieuses de part et d'autre, et les plus sérieuses de toutes dans ce grand démêlé du catholicisme et du protestantisme.

Mais la sincérité de conduite du jeune philosophe l'exposait alors à des poursuites légales. Ce fut en 1670 qu'il abjura la religion romaine; dès 1660 Louis XIV, à peine sorti

de minorité, et encore tout jeune, reprenait contre les protestans l'attitude de Richelieu, et, renonçant à la politique de Mazarin, ne les considérait que comme d'anciens révoltés qu'il réduirait tôt ou tard. Dès 1665, vingt-deux ans avant la révocation de l'édit de Nantes, il donnait une déclaration contre *les relaps*; c'est-à-dire contre ceux qui, après avoir embrassé la religion romaine, l'abandonneraient pour reprendre la protestante. En 1665, il expliquait cette déclaration par une autre qui condamnait les relaps à être bannis à perpétuité du royaume, et quatre ans plus tard il l'agrava encore d'une amende honorable et de la confiscation des biens. Bayle, en suivant la voix de sa conscience, s'était mis dans ce cas. Ses parens l'envoyèrent secrètement à Genève.

Il fallait vivre et se soutenir dans cette ville; il se fit précepteur. Il entra successivement chez un syndic de la république et chez un seigneur de Coppet. Mais il désirait voir Paris; toute sa passion était pour Paris, c'est-à-dire pour ses bibliothèques, pour ses savans, pour ces conférences scientifiques qui commençaient alors et qui fondèrent les académies. Il pria ses amis de lui faciliter les moyens de vivre dans cette ville; on lui trouva un nouveau préceptorat à Paris, et il y vint; seulement il avait toujours peur de l'ordonnance contre les relaps, et ses parens et ses amis avaient soin, dans la suscription de leurs lettres, de changer l'orthographe de son nom et de l'écrire *Bèle*, au lieu de Bayle. Comme ces persécutions contre la liberté de conscience nous paraissent aujourd'hui horribles et détestables!

La chaire de philosophie de Sedan étant venue à vaquer en 1675, Bayle concourut pour l'obtenir, et fut nommé. Ce fut là qu'il rencontra Jurieu, ce Jurieu qui devint ensuite son ennemi, son accusateur, et qui l'obséda si long-temps des chimériques visions que son esprit fanatique et soupçonneux enfantait continuellement. Ils vécurent d'abord en parfaite intelligence. Jurieu, plus âgé que Bayle de dix ans, était professeur de théologie et l'un des modérateurs de l'académie. Il a rendu lui-même témoignage des sentimens que Bayle inspirait: « On nous indiqua cet homme, dit-il dans son » Apologie, comme un garçon d'esprit, très habile et très » capable de faire fleurir les sciences qu'il serait appelé à cul- » tiver; on ne nous trompa pas en cela. Il vint, et se fit con- » naître dans toutes les actions publiques de son examen. Il » fut plusieurs années dans l'académie, vivant honnêtement, » ne faisant et ne disant rien qui scandalisât. La beauté de » son génie et ses maximes honnêtes m'attachèrent tellement » à lui, que je l'aimai plus fortement que je n'ai jamais aimé » personne, je l'avoue. »

Les reformés de France se trouvaient dans une triste situation. Il y avait long-temps qu'on travaillait à leur ruine. On les dépouillait peu à peu de leurs privilèges, et il ne se passait pas d'année qu'on ne fit quelque infraction à l'édit de Nantes. Enfin on résolut de supprimer leurs académies. Celle de Sedan, qui aurait dû être épargnée, si l'on eût observé les conditions de la cession encore assez récente de cette principauté, fut cassée la première de toutes, en 1681.

Bayle et Jurieu furent invités alors à passer en Hollande. La ville de Rotterdam érigea en leur faveur un enseignement sous le nom d'*école illustre*. Jurieu y fut nommé professeur de théologie, Bayle professeur en philosophie et en histoire, avec cinq cents florins de pension annuelle.

Bayle avait trente-cinq ans, et n'avait encore rien publié. En 1682, il fit paraître une Lettre qui, augmentée plus tard et retouchée dans des éditions successives, a produit les *Pensées diverses sur la comète de 1680*. Cette comète avait effrayé l'Europe; l'idée que les comètes sont des présages envoyés par Dieu était encore universellement répandue. Bayle, en traitant cette question avec l'érudition qu'il avait amassée, était naturellement conduit à porter ses regards sur la condition des anciens païens, des idolâtres et des infidèles, sous le rapport religieux, en opposition avec l'état des nations chrétiennes; car enfin, si le proverbe dit que le soleil luit pour tout le monde, on peut dire avec autant de certitude que les comètes paraissent pour tout le monde; et si elles sont des présages divins pour les chrétiens d'aujourd'hui, elles en furent autrefois pour les païens et pour les idolâtres, comme elles en sont encore pour les infidèles. Les partisans de l'opinion que les comètes sont des présages envoyés par Dieu n'avaient d'autre ressource pour se défendre contre cet argument que d'admettre cette qualité des comètes même à l'égard des païens et des idolâtres, en soutenant que Dieu s'était occupé de modifier leur état religieux par ces sortes de présages. De là la question, « si l'athéisme est pire que l'idolâtrie, et s'il est une source nécessaire de toutes sortes de crimes; » et celle-ci, « si Dieu pouvait aimer mieux que le monde fût sans la connaissance d'un Dieu qu'engagé dans le culte des idoles, » et plusieurs autres encore de ce genre. Bayle, emporté par le raisonnement et par la valeur qu'il attribuait de bonne foi à son argument contre les comètes, fut conduit à défendre théoriquement l'athéisme, comme un état moins funeste que l'idolâtrie, et comme n'ayant pas les inconvéniens d'une fausse religion. Le travail de dialectique qu'il fut obligé de faire pour développer et soutenir ainsi son argument initial fut certainement ce qui acheva de donner la forme à son génie. Cette habitude qu'il prit ensuite de se confier librement au fil de la dialectique, et d'aborder froidement toutes les questions où les déductions de la logique le conduisait, se montra dès ce premier ouvrage d'une façon éclatante. Nous faisons ces remarques sur ce livre rempli de savoir et de digressions de tout genre pour montrer comment Bayle se posa naturellement douteur sans être au fond irreligieux, et comment cette défense de l'athéisme, qu'on lui a tant reprochée, n'implique en aucune façon qu'il ait eu du penchant à l'athéisme.

A ce premier ouvrage succéda bientôt la *Critique de l'Histoire du calvinisme* du P. Maimbourg. Ce livre eut un grand succès; on le fit brûler à Paris par la main du bourreau. Le bruit qu'il fit devint, dit-on, funeste au frère aîné de Bayle. On se vengea sur lui. Il était alors ministre au Carlat; il fut arrêté et jeté dans les prisons de Pamiers, puis transféré à Bordeaux au Château-Trompette, dans un cachot infect, où il mourut en 1685, après cinq mois de captivité.

Ces atroces persécutions contre les protestans de France donnèrent à Bayle une impulsion et une chaleur qu'il n'avait pas eues jusque là. Le professeur de philosophie, le dialecticien et le savant disparurent, et firent place à l'écrivain politique. En 1686, il publia trois lettres sous ce titre: *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand.*

Dans l'une de ces lettres, il fait un portrait affreux de l'Église romaine; la mauvaise foi et la violence sont, dit-il, ses principaux caractères; il reproche aux convertisseurs leurs artifices ridicules; il se plaint de l'injustice des arrêts, et particulièrement de celui qui permettait aux enfans de sept ans de se faire catholiques; il discute les raisons alléguées dans l'édit qui revoquait celui de Nantes; il fait une vive peinture des dragonnades, et compare la conduite de Louis et de ses prêtres aux persécutions des païens contre les chrétiens; il accuse enfin les catholiques d'avoir rendu le christianisme odieux aux autres religions. Toutefois sa modération ne l'abandonna pas même dans cette cause qui lui était pour ainsi dire si personnelle; car dans une autre de ces lettres, supposée écrite par une autre personne, il limite et restreint ce qu'il avait dit de trop général contre le catholicisme.

Cependant Bayle était entouré en Hollande de réfugiés aussi fanatiques et aussi persécuteurs d'intention que Louis XIV et ses prêtres l'étaient de fait. Le calvinisme d'ailleurs n'était pas moins intolérant que le papisme. Si Rome avait eu et avait encore l'inquisition, Genève avait voulu l'avoir. Elle avait brûlé Servet et emprisonné les sociniens. Les vingt premières années du dix-septième siècle avaient été en Hollande un combat continuel entre les diverses sectes protestantes; on y avait condamné les arminiens, on les avait poursuivis,

exilés, on avait même fait couler leur sang. En Angleterre c'était le même spectacle : les protestans vainqueurs niaient à leur roi Jacques le droit d'établir aucune parité entre eux et les catholiques. C'était enfin dans toute l'Europe un combat général sans aucun principe. Comment donc et de quel droit attaquer ce qui se faisait en France? Il n'y avait que deux voies pour cela : ou il fallait être aveuglément plongé dans une secte, et croire au triomphe de cette secte, être fanatique et violent; ou bien il fallait élever le drapeau de la *tolérance*. Jurieu, entre autres, prit le premier de ces deux rôles, et l'honneur de Bayle est d'avoir choisi le second.

Voltaire a fait de Jurieu un type de basse envie; et, d'après lui, on se le représente ordinairement sous cet aspect. Jurieu, dans l'opinion commune, est à Bayle ce que Zoïle est à Homère. Cette appréciation est peu exacte et peu équitable. Il est possible que Jurieu ait été jaloux de Bayle; mais sa réputation était pourtant alors bien supérieure à celle de son rival. Il ne faut pas oublier que Jurieu fut le plus célèbre des ministres protestans de son siècle. Assurément ce n'est pas l'envie seule qui le rendit si acharné après Bayle. Il faut voir les choses plus à fond. Jurieu, c'est le protestantisme sincère, ardent, fanatique, qui croit encore à son triomphe quand déjà il succombe. Jurieu ne doutait pas de la bonté de la Réforme; loin de là, il croyait à sa complète et prochaine victoire. Jurieu détestait Louis XIV, et n'avait pour la France aucun sentiment patriotique; il la regardait comme l'ennemie de l'Europe et de la vraie religion. Jurieu était républicain, il a écrit en politique d'après le principe de la souveraineté du peuple; il suivait en cela la trace des Buchanan, des Milton, des Bèze, des Duplessis-Mornay, et de tant d'autres protestans célèbres; il suivait l'exemple de la révolution d'Angleterre, qui jugea Charles Ier au nom de la souveraineté du peuple. Enfin Jurieu était d'une dévotion exaltée; quand il vit les persécutions de Louis XIV donner lieu aux extases des Cévennes, il cria au miracle, et crut de bonne foi à ces prophéties qui venaient si à point pour soutenir sa cause; il crut aux facultés divines de la bergère du Cret, et lui-même il eut des visions et prophétisa. Aux yeux d'un tel homme, prêcher la tolérance pour toutes les opinions était évidemment pactiser avec l'ennemi et commettre le plus grand des crimes. Ce fut celui de Bayle. Bayle était tout le contraire de Jurieu : aussi froid, aussi tranquille, aussi modéré que Jurieu était fougueux et exalté. Ce fut le combat d'un homme de sang-froid contre un homme ivre. Bayle aimait l'ordre, et ne voyait autour de lui depuis la réforme qu'un désordre universel; Bayle aimait la liberté de penser, qui était son seul exercice et sa seule volupté, et il voyait le despotisme calviniste avec autant d'effroi que l'inquisition romaine; Bayle, quoique éloigné de la France, aimait la France, qui lui paraissait à bien des égards la nation la plus avancée de l'Europe; Bayle avait été dix-huit mois catholique, et il avait compris les raisons plausibles du catholicisme; ayant ainsi passé d'un camp dans un autre, il n'avait aucun fanatisme pour l'un ni pour l'autre, et ce qui l'avait frappé le plus dans les deux camps, c'étaient les côtés faibles par lesquels ils étaient tous les deux attaquables. Enfin Bayle aimait par-dessus tout la raison et la logique : or, ne se trouvant pas dans le protestantisme assez de foi pour brûler comme Calvin ou comme l'inquisition, son seul principe pour défendre les protestans de France qu'on opprimait devait être le droit de la liberté religieuse, et par conséquent la nécessité de la tolérance.

Les Lettres sur les dragonnades et la France de Louis XIV n'avaient été pour ainsi dire que l'annonce d'un ouvrage où serait proclamé enfin ce principe nouveau, en vertu duquel la persécution contre les protestans de France pourrait être justement flétrie. Mais ce principe, la tolérance, pouvait aussi bien se rétorquer contre les protestans intolérans que contre les catholiques. Ainsi Bayle s'élevait au-dessus des deux partis acharnés l'un contre l'autre, et son principe ne tendait à rien moins qu'à les museler l'un et l'autre. En 1687 parut ce livre, le ***Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Evangile de saint Luc*** : « Contrains-les d'entrer. » Le grand objet de cet ouvrage est d'établir les principes généraux de la tolérance, et de prouver aux membres des églises protestantes l'inconséquence où ils tombent en refusant à ceux qu'ils regardent comme hérétiques la même indulgence qu'ils réclament pour eux dans les pays catholiques. Dirigé ostensiblement contre les persécutions papistes, il n'en va que plus sûrement à établir la tolérance socinienne.

Les sociniens, depuis un siècle, prêchaient en effet la tolérance, et Bayle ne fut en un sens que leur continuateur. Cependant sa manière de la prêcher diffère beaucoup de la leur. Les sociniens se servaient pour cela d'argumens théologiques; plongés eux-mêmes dans le mouvement religieux qui donna naissance à la Réforme, c'était pour défendre leurs dogmes particuliers qu'ils soutenaient la tolérance. Les arminiens, qui vinrent ensuite défendre cette cause, la mêlaient également à des questions religieuses. La nouveauté de Bayle fut de sortir complètement de ces querelles théologiques, et de réclamer le droit de penser comme un homme qui n'aurait pas de religion, ou qui ne reconnaîtrait pas aux autres le droit de l'interroger sur sa religion. Aussi intitula-t-il son livre Commentaire ***philosophique***. Cependant, par une adresse de dialectique qu'il a toujours eue, et qui était nécessaire à l'œuvre qu'il devait accomplir, il trouva moyen d'enter sur les principes mêmes de la Réforme cette attaque dirigée contre elle aussi bien que contre le papisme. Il part en effet dans ce livre de cette liberté d'interpréter l'Ecriture qui fut le fondement du protestantisme, et il oppose l'Evangile à lui-même. La conséquence générale à laquelle il arrive est une tolérance universelle et illimitée. « Si chacun, dit-il, » avait la tolérance que je souhaite, il y aurait la même concorde dans un état divisé en dix religions, que dans une » ville où les diverses espèces d'artisans s'entre-supportent » mutuellement. Tout ce qu'il pourrait y avoir, ce serait une » honnête émulation à qui plus se signalerait en piété, en » bonnes mœurs, en science; chacune se piquerait de prouver qu'elle est la plus amie de Dieu, en témoignant un plus » fort attachement à la pratique des bonnes œuvres; elles se » piqueraient même de plus d'affection pour la patrie, si le » souverain les protégeait toutes et les tenait en équilibre par » son équité. Or il est manifeste qu'une si belle émulation serait » cause d'une infinité de biens; et par conséquent la tolérance est la chose du monde la plus propre à ramener le » siècle d'or, et à faire un concert et une harmonie de plusieurs voix et instrumens de différens tons et notes, aussi » agréable pour le moins que l'uniformité d'une seule voix. » Qu'est-ce donc qui empêche ce beau concert formé de voix » et de tons si différens l'un de l'autre? C'est que l'une des » deux religions veut exercer une tyrannie cruelle sur les » esprits, et forcer les autres à lui sacrifier leur conscience; » c'est que les rois fomentent cette injuste partialité, et livrent le bras séculier aux désirs furieux et tumultueux » d'une populace de moines et de clercs. En un mot tout le » désordre vient, non pas de la tolérance, mais de la non-tolérance. » Qui ne voit, dans ce concert de religions différentes vanté comme le beau idéal de la religion même, le commencement de l'indifférentisme, la ruine de la ferveur protestante, la ruine du catholicisme, et l'aurore du dix-huitième siècle? Ce n'était pas ainsi que les dévots arminiens avaient compris la tolérance; ils ne la séparaient pas de l'idée d'une conversion chrétienne générale.

Jurieu, ce représentant frénétique du protestantisme expirant, sentit bien le venin d'un tel livre, « ou, comme il le dit » dans son Apologie, la pernicieuse doctrine de l'indifférence » des religions et des dogmes dans la religion chrétienne est » établie avec une témérité et une hardiesse qui va jusqu'à » l'insolence. » Il écrivit donc pour le réfuter. Bayle, malade, laissa quelque temps le champ libre à l'apôtre obstiné

du protestantisme. Il le laissa faire ses proclamations belliqueuses contre la France et débiter ses prophéties. Puis tout-à-coup, en 1690, il parut à Amsterdam un livre intitulé *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*. C'était le pendant des Lettres sur la France toute-catholique de Louis-le-Grand. Là les protestans n'étaient pas plus ménagés que les papistes ne l'avaient été dans le premier écrit. On leur reprochait leurs illusions de triomphe, leur acrimonie, leurs libelles faux et diffamatoires, leur esprit de révolte contre les souverains, leurs maximes dangereuses pour le repos des états. On les rappelait à la patience des premiers chrétiens, à la modération, à la tolérance. Ce livre était-il de Bayle? La chose est encore incertaine; cependant, après avoir lu tout ce qui a été écrit pour et contre, nous pencherions à le lui attribuer. Ce qui est certain, c'est que cet écrit lui avait passé par les mains, et qu'il l'avait fait imprimer. Jurieu n'était donc pas, comme on le dit partout, un calomniateur, lorsqu'il accusa Bayle d'en être l'auteur. Ce livre est d'ailleurs conforme aux idées de Bayle, et on a bien fait de le comprendre dans ses œuvres. Bayle lui-même, dans un article de son Dictionnaire, tout en le traitant de sermon contre le protestantisme, en fait sentir toute l'utilité, et a l'air de se féliciter des fruits qu'il a portés. Mais où Jurieu fut un calomniateur, c'est lorsque effrayé de cette tendance à la tolérance qui se montrait déjà de toutes parts autour de lui, et égaré par les allucinations de son esprit soupçonneux et fertile en chimères, il imagina un grand complot et, comme il disait, une grande *cabale*, toute dévouée aux intérêts de la France contre ceux du protestantisme et des puissances liguées, cabale dont Bayle, suivant lui, était un des chefs, et qui s'étendait à la fois en Hollande, en Angleterre, et en Allemagne. Bayle se défendit avec esprit, et montra la folie de Jurieu. Mais son principe de tolérance et son amour pour la paix de l'Europe n'étaient pas propres à lui concilier tous les suffrages. En 1693, les magistrats d'Amsterdam, sur les injonctions secrètes du roi Guillaume, qui ne voulait pas qu'on prêchât la tolérance et la paix, ôtèrent à Bayle sa chaire, et lui retirèrent même la permission d'enseigner en particulier. Ici se termina ce qu'on pourrait appeler la carrière polémique et politique de Bayle: elle occupa tout le milieu de sa vie; car ses *Nouvelles de la république des lettres*, journal qu'il rédigea pendant trois ans, de 1684 à 1687, purent bien contribuer beaucoup à sa réputation, mais n'ont pas l'importance et le caractère des ouvrages dont nous venons de parler.

Les douze dernières années de Bayle furent employées à la composition de son *Dictionnaire historique et critique*, et à celle d'un autre recueil où il inséra it des dissertations que le plan de son Dictionnaire ne comportait pas, sous le titre de *Réponse aux questions d'un provincial*. Ces ouvrages, le Dictionnaire surtout, ont eu une immense influence. C'est là principalement que Bayle développa son pyrrhonisme. Nous examinerons tout à l'heure le caractère de cette dernière période de la vie de ce grand homme.

Infatigable, il continua de travailler jusqu'au jour de sa mort. Des seigneurs anglais établis en Hollande lui firent vainement des offres de fortune, s'il voulait venir vivre auprès d'eux à La Haye; il refusa leurs offres. A leur tour, ses ennemis voulurent le faire bannir de la Hollande; mais l'amitié de lord Shaftesbury le protégea. Quant à lui, toujours calme, il se plaisait à son œuvre, et s'y employa jusqu'à son dernier instant. Dans une lettre de remercîment écrite à lord Shaftesbury, « J'aurais cru, dit-il, qu'une querelle avec des théologiens me chagrinerait; mais j'éprouve » par expérience qu'elle me sert d'amusement dans la solitude à quoi je me suis réduit; car, comme mon mal est » une affection de poitrine, rien ne m'incommode autant que » de parler: c'est pourquoi je ne reçois ni ne fais aucune visite; mais je m'amuse à réfuter M. Leclerc et M. Jacquelot, » que je trouve perpétuellement coupables de mauvaise foi. » Il mourut le 28 décembre 1706, âgé de cinquante-neuf ans. « M. Bayle, écrivait son libraire, est mort fort tranquillement, et sans qu'il y eût personne auprès de lui. La veille » de sa mort, après avoir travaillé toute la journée, il donna » de la copie de sa Réponse à M. Jacquelot à mon correcteur, » lui disant qu'il se trouvait très mal. Le lendemain, à neuf » heures du matin, son hôtesse entra dans sa chambre; il lui » demanda, mais en mourant, si son feu était fait, et mourut un moment après, sans que ni M. Basnage, ni moi, ni » aucun de ses amis, aient été présens. » Il laissa à ses parens une somme de dix mille florins. On sait que le parlement de Toulouse s'honora en reconnaissant la validité de son testament, malgré la loi qui annulait tous ceux des réfugiés.

Nous venons de voir quelle fut la succession des ouvrages de Bayle; le soin de les composer occupa toute sa vie. Maintenant quelle appréciation devons-nous nous faire de son œuvre?

La tolérance, l'établissement de la tolérance, voilà, je le répète, la gloire de Bayle. Sans doute il ne fut pas le seul protestant de cette époque qui conçut l'utilité de ce mot d'ordre pour la cause de la Réforme; il ne fut pas le seul qui, fatigué des guerres civiles, imagina de les clore au nom de la liberté de penser. Son ami Basnage de Beauval, qui a écrit un ouvrage *ex professo* sur la *Tolérance des religions*, mérite surtout une place à côté de lui. Mais Bayle eut cet avantage, qu'il fit tourner au profit de cette cause des ressources de génie que les autres n'avaient pas. Car, au lieu de se borner à prêcher la tolérance et à en faire sentir directement l'utilité, il imagina pour ainsi dire de l'établir de haute lice, en se faisant un si rude jouteur dans les matières philosophiques, qu'il ferait baisser la tête à tous les intolérans.

Voilà le secret de son pyrrhonisme, et voilà le sens de cette grande existence de Bayle, qu'aujourd'hui même tant d'esprits critiques et philosophiques ne comprennent pas.

« De tous les ouvrages de Bayle, dit Gibbon, le plus utile » et *le moins sceptique* est son Commentaire sur ces mots » de l'Évangile: *Contrains-les d'entrer*. » Le moins sceptique! je le crois bien; Bayle ne fut jamais sceptique sur cette question de la tolérance: ce fut au contraire parce qu'il n'était pas sceptique sur ce point qu'il voulut le paraître sur tout le reste.

Notre explication est si vraie qu'il suffit de considérer les dates des ouvrages de Bayle pour voir que sa vie se compose de trois époques successives, se rapportant admirablement à ce but, l'établissement de la tolérance. D'abord, à trente-cinq ans, il écrit son livre sur les comètes. Ce n'est encore qu'un dialecticien savant. S'il commence à y ébaucher ce parallèle entre l'athéisme et la superstition où il préfère l'athéisme, c'est parce qu'il y est conduit par le fil naturel de ses déductions, et que son argument initial, celui sur lequel il avait fondé tout son livre, n'aurait eu sans cela aucune valeur. Cette audace n'est d'ailleurs chez lui qu'une réminiscence de ce Plutarque qu'il avait beaucoup lu dans son enfance; car Plutarque avait soutenu au long, avant Bayle, que l'athéisme est moins pernicieux que la superstition. Il n'y a donc dans ce premier ouvrage qu'une préparation à l'œuvre que Bayle exécuta ensuite, et une préparation dont lui-même n'avait pas bien nettement conscience. Mais de trente-cinq à quarante-cinq ans, pendant les dix années les plus actives de sa vie, que fait Bayle? de quelles idées est-il occupé? quels ouvrages produit-il? Il se mêle à la vie de son temps; journaliste, il s'habitue à juger tout ce qui se publie de controverse politique et religieuse. Exilé à Rotterdam, entre la France où les catholiques persécutent les protestans, l'Angleterre où les protestans persécutent les catholiques, la Hollande où les calvinistes persécutent les arminiens, il ne voit partout que persécuteurs et persécutés. Un tel spectacle devait d'autant plus lui répugner que lui même il avait passé successivement dans les deux camps. Il était *relaps* aux yeux des catholiques; il était soupçonné de catholicisme chez les protestans. Chose singulière! dans cette lutte aveugle

des deux partis, Bayle était pour ainsi dire un paria déchu de caste. Que fera ce paria ? Doué d'une modération exemplaire, il commence par vouloir faire entendre raison aux deux partis. Il publie sa Réfutation de Maimbourg, le bourreau la brûle à Paris ; il écrit son Commentaire en faveur de la tolérance, et voilà Jurieu qui se met en fureur. Alors il prend une autre route ; il laisse la question du moment ; il laisse Jurieu fulminer contre Louis XIV, et Louis XIV achever ses dragonnades. Il appelle à son secours sa dialectique, cette puissance dont il avait fait l'essai dans sa jeunesse, cette arme qu'il avait forgée pendant toute sa vie. Il se place avec elle en embuscade contre tous les dogmes au nom desquels on se persécute, au nom desquels on s'égorge. « Y a-t-il quelque théologien qui se croie assez sûr de posséder la vérité pour sanctionner l'intolérance, l'inquisition romaine ou celle de Genève ? Voilà Bayle, le douteur, qui se propose d'examiner la certitude des dogmes de ce théologien : » tel est le défi qu'il fait pour ainsi dire passer dans les deux camps. Ainsi se rejoignent dans cette troisième partie de sa vie les deux premières parties : il est redevenu dialecticien, mais au profit d'une idée, au profit d'un sentiment bien profondément implanté dans son cœur ; s'il est sceptique, tant mieux, il s'en félicite, il se plaît à l'être : son scepticisme a pour but d'établir la tolérance. Bayle meurt ; le dix-huitième siècle va naître. Mais, grâce à lui, quand ce siècle commencera, le champ de bataille aura changé. Il ne s'agira plus d'être protestant ou catholique. Déjà les libres penseurs se montrent de toutes parts ; un nouvel horizon se découvre.

Comme cet Athénien qui, dans une pièce d'Aristophane, voyant ses compatriotes et les Lacédémoniens se faire tous les maux imaginables, s'en va chercher la Paix au ciel, et la ramène sur la terre, ainsi Bayle alla chercher au ciel la Tolérance. Dans Aristophane l'ami de la paix prend pour monture un être singulier et fantastique, un animal visible autant que fabuleux, un escargot qui a des ailes comme Pégase et qui se nourrit de fumier, qui s'élance comme l'aigle et qui cependant a un goût ridicule pour les ordures les plus dégoûtantes de la terre. Ne dirait-on pas l'image de cette critique sur laquelle Bayle monta pour aller chercher la tolérance, de cette critique qui ne dédaigne pas les anecdotes ni même les scandales, quand il s'agit d'en faire sortir une leçon utile, et qui prend tout le fumier des querelles religieuses pour faire sentir la puanteur et l'odeur de sang qui s'en exhale ?

Cette vue, qui embrasse Bayle sous son véritable aspect, n'a pas échappé tout-à-fait même à ses contemporains, même à ceux qui, étant les plus proches de lui, pouvaient plus facilement se laisser égarer par les détails et la forme de son génie. Son ami Basnage de Beauval a dit de son scepticisme : « La plupart des théologiens lui semblaient trop décisifs, et » il aurait souhaité qu'on ne parlât que douteusement des » choses douteuses. Dans cet esprit, il se faisait un plaisir » malicieux d'ébranler leur assurance, et de leur montrer » que certaines vérités, qu'ils regardent comme évidentes, » sont environnées et obscurcies de tant de difficultés, qu'ils » feraient quelquefois plus prudemment de suspendre leurs » décisions. »

Lui-même il se comparait au Jupiter *assemble-nuages* d'Homère : « Mon talent, disait-il, est de former des doutes ; » mais ce ne sont que des doutes. »

Comment se fait-il donc que les écrivains, soit protestans, soit philosophes, qui ont parlé de Bayle avec le plus d'estime, n'aient pas nettement compris son œuvre ? Ni Warburton, ni Gibbon, ni Dugald-Stewart, qui ont fait de lui des portraits, ne l'ont bien apprécié. Ils voient toujours en lui l'homme qui « se fixa au paradoxe comme plus propre à exercer la vi» gueur infatigable de son esprit, » l'homme « qui ne sut pas » résister à la tentation de la gloire qu'on croit retirer de l'exer» cice tout académique de l'esprit (Warburton, *Divine Léga*» *tion*). » Bayle est assurément un des grands hommes qui ont le moins aimé la gloire, et ce n'est point cette passion qui le fit sceptique.

Quant aux portraits qu'en ont faits les catholiques, ceux-là sont faux et absurdes de tous points. Ce pyrrhonien qui n'a au fond du cœur aucune moralité, qui doute pour douter, qui se plaît à tout détruire pour l'unique satisfaction de détruire, ce furieux Marius assis sur des ruines comme l'appelle Louis Racine, ou encore cet Erostrate qui brûle sans raison le temple du christianisme et seulement pour produire un bel et célèbre incendie, est une espèce de monstre qui n'a jamais existé que dans l'imagination du jésuite Lorée, et des autres catholiques qui se sont plu à représenter Bayle sous ces couleurs.

Socrate doutait pour rendre les hommes de son siècle sages ; il doutait contre les sophistes, il doutait contre les prêtres. Son doute est célèbre, il a toujours été vanté comme le commencement de la sagesse ; il a fait époque ; il a marqué la ruine des sophistes et des superstitieux. Si jamais homme a répété l'œuvre de Socrate, c'est Bayle au dix-septième siècle. C'est Bayle, plus encore que Descartes, plus que François Bacon, qui tous deux, en préconisant avant lui le doute et l'examen, avaient plutôt fait une œuvre abstraite et toute de théorie qu'une œuvre pratique. Car ni l'un ni l'autre ne s'étaient attaqués à aucun des sophistes ou des superstitieux de leur temps ; ils avaient seulement posé le doute en principe. Bayle, dans le champ resserré qu'il embrassa, procéda au contraire à la manière socratique, enseignant aux hommes de son temps le doute en religion, afin de les rendre tolérans les uns pour les autres.

Cette appréciation devient encore plus certaine et plus incontestable, quand on cherche à se faire une idée des ouvrages de Bayle, et à grouper en faisceau toutes les questions qu'il a traitées, tous les doutes qu'il a travaillés avec tant d'art.

On a souvent remarqué avec quelque étonnement que cet homme, qui a exercé une si grande influence, n'avait pas un corps de philosophie à lui. Mais on n'a pas remarqué que toute la controverse de Bayle se réduit à un seul point, et ce point était capital pour l'établissement de la tolérance. Ce point, c'est la question de la prédestination. Lui-même a pourtant résumé ainsi tout ce qu'il y a de doutes religieux répandus dans son Dictionnaire : « Partout, dit-il, je me suis réduit » à montrer que les objections philosophiques contre ce que » la théologie nous enseigne sur l'origine et les suites du pé» ché sont si fortes, que notre raison est trop faible pour les » résoudre, et qu'ainsi nous nous devons comporter, quant » au mystère de la prédestination, tout comme quant aux » autres mystères ; les croire sur l'autorité de Dieu, quoique » nous ne puissions ni les comprendre, ni les faire cadrer » aux maximes des philosophes. Si j'ai répandu dans mon » Dictionnaire quelques autres difficultés, elles sont toutes » marquées au même coin. » (*Réponse aux questions d'un provincial*, ch. 129.).

La question du bien et du mal, et la destruction du dogme protestant de la prédestination absolue, pour arriver à la destruction des conséquences qu'on en tirait, voilà en effet tout Bayle ; voilà, du moins, le champ qu'il a labouré de préférence ; et c'est là que tendent toutes ses embûches dialectiques, tous ses coups disséminés sur tant de points en apparence divers.

Où le calvinisme intolérant trouvait-il son appui et sa justification ? dans ce dogme de la prédestination (voyez l'article ARMINIANISME). Hé bien, c'est ce dogme surtout que Bayle a voulu ruiner, parce qu'il y voyait la source de l'intolérance. Il a voulu réduire cette grande question du péché originel et de ses suites à l'état d'un mystère incompréhensible, afin que l'on n'allât plus prendre, dans des solutions qu'on regarderait comme certaines, une autorité pour condamner et persécuter. Luther, disciple de saint Augustin, avait dit : Tous les hommes sont déchus par le pé-

ché, et Dieu en fait ce qu'il veut; il les sauve, ou il les damne; ils sont tous prédestinés; la grâce de Dieu est tout. Calvin en avait conclu la peine sur la terre, la punition par les hommes, l'autorité des élus sur les réprouvés; il avait ainsi conduit le protestantisme dans la voie du *contrains-le d'entrer*; il avait restauré l'Église et l'inquisition. Les sociniens, pour échapper à cette tyrannie, s'étaient tournés vers le pélagianisme, vers la liberté morale de l'homme, et avaient défendu le libre arbitre. Les arminiens, à leur tour, avaient soutenu que la grâce de Dieu suffisait universellement sur tout homme, que Jésus le rédempteur était mort pour le genre humain tout entier. Cependant tout restait indécis dans cette grande question du bien et du mal, et l'intolérance regnait. Que fit Bayle? Il vint à son tour mettre une nouvelle difficulté dans la balance; il soutint, il fit revivre le manichéisme, non pas en son propre nom, car il ne cesse de répéter que « le système manichéen, considéré » en lui-même, est absurde, insoutenable, et contraire aux » idées de l'ordre, » mais afin de montrer que « l'hypothèse » des deux principes, quelque fausse et quelque impie qu'elle » soit, attaque l'autre hypothèse par des objections que la » lumière naturelle ne peut résoudre; » dans le but de conclure que « l'origine du mal, les décrets de Dieu sur cela, » et le reste, sont un inconcevable mystère. »

Ainsi le lien de toutes ces digressions pyrrhoniennes répandues dans les livres de Bayle, ce lien en apparence si difficile à trouver, et que n'ont pas saisi tant d'écrivains qui se sont occupés de le chercher, est tout naturellement donné par son caractère moral et par l'intuition du but qu'il poursuivit toute sa vie.

Un autre problème, non moins important, se trouve également résolu et de la même manière. On s'étonne de ne pas trouver Bayle véritablement *irreligieux*, lui si douteur et si sceptique. On a remarqué qu'il n'y a pas dans tous ses ouvrages un seul mot qui soit une négation positive soit de la religion en général, soit du christianisme en particulier. C'est une observation que Voltaire a faite, et qui est juste. C'est qu'en effet Bayle n'était nullement irreligieux. Seulement il n'avait pas cet enthousiasme ni tous ces autres sentimens de la vie qui font les hommes religieux; c'était une intelligence froide et claire, animée par un grand amour de l'ordre, de la paix et de la tolérance.

Concluons donc, au rebours du sentiment commun, que d'un côté la moralité de Bayle est incontestable, que son œuvre a été grande, utile, et véritablement morale; qu'il n'a pas été pyrrhonien pour l'être, mais pour remplir consciencieusement une admirable mission providentielle.

Mais concluons aussi que ses doutes religieux sont bien moins funestes qu'on ne le croit à la religion en général. Il a posé des problèmes; le christianisme épuisé n'a pu les résoudre. C'est un appel à l'humanité, c'est un appel au sentiment religieux, c'est un appel à la raison, c'est un appel à la philosophie.

Aussi voyez combien furent diverses les transmissions de son héritage. S'il a poussé certains esprits au scepticisme, il en a poussé d'autres dans des voies sérieuses de recherches dogmatiques. D'un côté, les plus forts penseurs d'entre les protestans se déclaraient sociniens pour échapper à ses argumens, et le calvinisme brutal et inquisiteur cédait la victoire à l'arminianisme. D'autre part, le grand Leibnitz cherchait une philosophie nouvelle qui conciliât la raison et le sentiment religieux, et il écrivait sa *Théodicée* pour répondre à Bayle. Enfin le dix-huitième siècle en France, mettant pour ainsi dire son œuvre en pratique, réclamait la tolérance, et, narguant ses prêtres et ses rois, se jetait par trop d'ardeur révolutionnaire dans l'indifférence religieuse et dans le scepticisme. Voltaire, sous ce rapport le disciple le plus brillant de Bayle, a encore retenu de lui cet amour de la tolérance qui fut l'âme et le principe moteur du pyrrhonisme systématique de son maître; mais il eut bien moins que lui cette *candeur* que Leibnitz aimait dans Bayle, et à laquelle il rendait justice lorsque, le supposant élevé par la mort à des connaissances supérieures sur ce problème du bien et du mal qui l'avait tant occupé, il le comparait au blanc Daphnis de Virgile :

> Candidus insueti miratur limen Olympi,
> Sub pedibusque videt nubes et sidera Daphnis.

BAZARD (Amand), l'un des principaux fondateurs du Carbonarisme et de la Société saint-simonienne. Né à Paris, le 19 septembre 1791, son enfance n'offrit rien de marquant. Il était âgé de vingt-deux ans, et déjà marié avec la fille du Conventionnel Joubert, quand les armées étrangères envahirent la France. Il se battit bravement dans une compagnie de la garde nationale du faubourg Saint-Antoine, et fut décoré de la croix de la légion d'honneur, qu'il cessa bientôt de porter par fierté républicaine, pour avoir repris à l'ennemi les pièces de l'École Polytechnique. Il devint aussi, par suite de cette affaire, capitaine de sa compagnie, malgré son jeune âge. Il vécut pendant quelques années d'un emploi assez modique à la préfecture de la Seine, dans la division de l'octroi. Ce fut à cette époque que se formèrent ses liens politiques avec ceux qui l'aidèrent plus tard à fonder d'abord la loge des Amis de la Vérité, et bientôt après la Charbonnerie française. A qui en appartient précisément la première conception, c'est ce qu'il serait certainement impossible de décider d'une manière positive. Est-ce à Bazard? est-ce à quelque autre de ses amis? Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que le projet résulta de leurs conversations : elles étaient entièrement politiques. Bazard publia dès-lors, de concert avec eux, plusieurs brochures; il fut aussi pendant quelque temps le rédacteur principal d'un journal indépendant intitulé l'*Aristarque*.

La pensée des fondateurs de ces associations politiques auxquelles il devait prendre une part si active, avait été de rallier aux deux grandes masses d'étudians en droit et en médecine, les élèves de l'École Polytechnique, des écoles de pharmacie et des Beaux-Arts, ainsi que les clercs d'avoués et de notaires. Ce fut surtout Bazard qui insista sur l'avantage qu'il y aurait à associer aux étudians cette masse bien autrement nombreuse des jeunes gens occupés par le commerce. « Ceux-ci, disait-il, vivent plus isolément encore » que les étudians; la nature même de leurs occupations » doit tendre à affaiblir plus promptement en eux les in» spirations juvéniles du patriotisme. Les mettre en con» tact avec les étudians, ce serait faire naître en eux le désir » de cultiver davantage leur intelligence, et les dérober à » l'influence de l'égoïsme mercantile dont leurs patrons ne » leur donnent que trop souvent l'exemple et le précepte. »

Bazard occupait dans les Sociétés secrètes des fonctions éminentes; il était vénérable de la loge des Amis de la Vérité, et, depuis la fondation de la Charbonnerie, président de la Haute Vente et de la Vente Suprême. La plupart des ordres du jour répandus dans cette association étaient de sa main, bien que toujours discutés et votés par la Vente Suprême. On aurait pu en citer plusieurs comme des modèles sous le rapport du style, aussi bien que sous celui du sentiment républicain. L'association était alors parfaitement républicaine; et les allocutions adressées aux récipiendaires étaient constamment empreintes des principes du radicalisme le plus pur. C'était pour appeler les citoyens à l'exercice de leurs droits, et avant tout pour mettre le peuple en position de constituer le gouvernement comme il l'entendrait, que les amis de la liberté se concertaient et s'associaient entre eux. Quand on sentit le besoin de s'adjoindre ce qu'on appelait alors des *notabilités*, c'est-à-dire des hommes qui pussent contribuer, par l'autorité de leur âge et de leur réputation, à propager dans les départemens et dans l'armée les efforts qui venaient d'être si vivement commencés à Paris, les délibérations qui précédèrent les premières démarches dénotent

assez la connaissance parfaite que les jeunes gens avaient déjà de ce qu'étaient la plupart de ces notabilités. Aucun d'eux ne songea à s'adresser aux généraux les plus famés de l'empire, aucun aux banquiers, aucun aux hommes qui depuis cette époque se sont ralliés autour de la Charte amendée. On était convaincu, dès 1820, que toutes ces personnes auraient accepté avec plaisir et reconnaissance la direction des affaires publiques sous le roi régnant, et l'on n'avait rien à attendre de leur part pour les réformes que l'on avait en vue. Du reste, l'admission des notabilités ne fit rien perdre à l'association de sa force et de son caractère. Les personnages qui assistaient aux réunions n'y assistaient qu'avec la qualité de simples membres; la présidence n'était déférée à aucun d'eux. C'était le président habituel de la Vente Suprême qui avait mission d'en diriger les travaux, et l'un des auteurs de cette notice conserve le souvenir d'une assemblée nombreuse où M. Lafayette et ses collègues reçurent et acceptèrent, avec autant de dignité et d'esprit de justice qu'on en avait mis à la leur adresser, une censure assez amère pour n'avoir pas assisté à la séance précédente. Le président était Bazard, qui n'avait pas encore trente ans.

Depuis l'existence de l'association, Bazard, infatigablement dévoué aux intérêts de la propagande, avait parcouru tous les départemens de l'est, pour y chercher et y créer des partisans. C'est à lui que fut confiée la direction civile du complot de Béfort. Ce mouvement important échoua, comme on le sait, par l'arrivée tardive du général Lafayette. Les jeunes gens de Paris qui devaient prendre part à l'affaire étaient arrivés dans la ville; les confidences s'étaient multipliées, il devenait impossible de différer l'action, et cependant le général Lafayette n'arrivait pas. Retenu au moment du départ par quelques uns de ses collègues de la Chambre, qui n'avaient pas la même confiance que lui dans le mouvement, il avait consenti, non à retirer la parole qu'il avait donnée, mais à attendre de nouvelles informations. Ce contre-temps fit tout manquer. Le général n'était plus qu'à quelques lieues de Béfort, quand le complot fut découvert. Dans cette situation difficile, pressé par le temps, et n'ayant pas une minute de réflexion, Bazard n'hésita pas à distinguer et à saisir le meilleur parti. Il pouvait chercher à prévenir les insurgés de la découverte du complot; mais alors il risquait de laisser entrer Lafayette dans la ville. Il pouvait, au contraire, courir en toute hâte au-devant de ce dernier pour lui faire rebrousser chemin; c'était évidemment là le parti le plus sage : la présence du général eût été à elle seule une charge terrible, et bien plus funeste à tous ceux qui devaient être nécessairement compromis, que ne pouvait l'être leur seule arrestation. Intrépide dans l'action, et sans s'inquiéter des récriminations que cette fuite apparente devait susciter contre lui, Bazard s'élança vers le milieu de la nuit sur la route de Paris, couverte de neige, et par un temps affreux; il y fit plusieurs lieues à la course; et ayant enfin rencontré Lafayette, quelques paroles bien tristes furent échangées à la portière, et le postillon, dont on avait jusque là pressé l'activité pour arriver à Béfort, reçut tout-à-coup l'ordre de retourner ses chevaux. Il ne resta aucune trace du voyage du général en Alsace. Bazard, sentant l'importance d'arriver en toute hâte à Paris pour y porter la nouvelle du malheur qui venait de survenir et empêcher que de fausses espérances n'y déterminassent une tentative peut-être plus funeste encore, fit changer de voiture au général, afin de dépister les soupçons, et se mettant avec lui dans la première charrette, ils coururent ainsi jusqu'à Paris, jour et nuit, en voiture découverte, et par un froid de dix à douze degrés. Les postillons, étonnés, disaient « qu'il fallait avoir tué son père et sa mère pour voyager ainsi. » Le froid était si vif que Bazard en arrivant avait une oreille gelée. Il recueillit alors pour prix de tant de fatigues, de tourmens, de courage, les accusations les plus injustes et les plus violentes. On n'avait pas attendu, quelques personnes du moins, les évènemens de Béfort pour diriger contre lui d'affreuses calomnies. Le complot qui venait d'échouer ne fit que prêter une nouvelle force à toutes les suppositions. Il était, selon les uns, un ambitieux, selon les autres un agent de la police. Cette imputation absurde autant qu'odieuse était colportée par certains hommes qu'on a dit depuis être des gens fort habiles, et elle devint une des principales causes de la scission de la Charbonnerie. La fermeté de Bazard ne ploya sous aucun des coups qui le frappaient. Il fallait continuer l'œuvre commencée, échapper aux poursuites de l'autorité, donner en même temps les efforts que l'on dirigeait contre lui dans le sein même de l'association, et, au milieu de tant de préoccupations, songer aux besoins et à la tranquillité d'une nombreuse famille : il suffisait à tout, à force de veilles et de courage.

Compris, ainsi que son beau-frère, au nombre des condamnés contumaces de Béfort, il n'en poursuivit pas moins, ainsi que ce dernier, sa vocation périlleuse. Il se rendit dans l'ouest pour le service des conspirations, y fit plusieurs voyages difficiles, traversa Poitiers au moment du procès du général Berton, et présida les deux congrès Charbonniques qui eurent lieu à Bordeaux. Ces deux congrès marquèrent la fin de la période active de la Charbonnerie. Bazard cessa d'y prendre part; revenu à Paris, et obligé, à cause de l'arrêt qui le menaçait de la peine de mort, d'y séjourner sous des noms empruntés qu'il fallait changer presqu'à chaque trimestre pour tromper l'œil de la police, il commença à se consacrer à des études philosophiques. Il écrivait sous le voile de l'anonyme, et soutenait sa famille par son travail, tout en perfectionnant lui-même son instruction.

Nous n'avons connu personne qui ait eu à lutter autant que lui contre une position difficile, et personne qui l'ait fait avec plus de puissance. Lors de la fondation de la Charbonnerie, par mesure d'économie, et surtout pour laisser aux siens plus de tranquillité, il avait installé sa femme et ses enfans à la campagne. Alors, dans la saison la plus rigoureuse, ayant couru toute la journée dans Paris, présidé des réunions de comités et des assemblées générales qui se prolongeaient souvent jusqu'à une heure du matin, il se mettait en route et se rendait à pied à trois lieues de distance, dans le petit village de Marne, près Ville-d'Avray. Sa femme, quoique d'une fort mauvaise santé, s'occupait elle-même de l'éducation de ses enfans. Et quand toute la famille eut pris domicile à Paris, ceux qui vécurent avec elle dans l'intimité purent reconnaître chaque jour, dans l'attitude pleine de moralité de son chef, de nouveaux titres à sa reconnaissance et à son affection. Aucune inquiétude, aucune violence ne put jamais faire entrer le découragement dans son âme. Il résista aussi bien aux coups de ses ennemis qu'aux diffamations de ses anciens amis et aux tourmens de la misère. Et pourtant, après avoir triomphé de tant d'épreuves, il est mort de chagrin; mort de chagrin de s'être trompé : c'était un homme qui ne pouvait être vaincu que par lui-même. Nous l'avons observé et bien connu dans ses combats avec l'adversité la plus impitoyable, et nous l'avons toujours admiré la supportant avec noblesse et fierté, sans jamais se plaindre, et parvenant presque toujours à dérober à tous les regards jusqu'à la moindre apparence de ses peines. Ceux qui n'ont pu l'accuser d'autre chose ont été jusqu'à lui contester ses affections et ses vertus de famille : reproche aussi faux et injuste que tous les autres! Avec l'inébranlable fermeté dont son visage portait l'empreinte, personne n'était plus affectueux, plus rempli d'une aimable familiarité avec ses amis, plus communicatif. Il n'y avait pas de famille plus unie que la sienne. Celui qui a plaisir à rendre ici ce témoignage aux vertus privées et politiques de cet homme abreuvé de tant de calomnies et de chagrins, l'a constamment suivi tout le temps qu'il demeura dans la Charbonnerie. Ses rapports avec lui ne s'interrompirent qu'à la fin de cette époque, vers l'instant où Bazard commença à se rapprocher de l'école philosophique de Saint-Simon. Alors s'ouvrit pour lui une carrière

de penseur. C'est à un autre de ses amis qu'il appartient de l'y suivre.

Bazard, convaincu, par tant d'entreprises malheureuses et par le découragement qui s'en était suivi, de l'impuissance du Carbonarisme, et rendu d'ailleurs par le repos à la méditation, commença à tourner ses vues vers un nouveau champ de travaux. La même ambition le guidait; c'était toujours l'amélioration du sort de la France qui en formait la base. Après avoir lutté si long-temps pour la délivrer du joug des Bourbons, il commençait à se demander avec inquiétude quel ordre social viendrait prendre la place de l'ordre monarchique aboli. Il était trop sage politique pour penser que le renversement des personnes royales pût être une chose bien efficace pour le bonheur du peuple, si ce renversement n'avait pour but que lui-même, et non de faire triompher les principes d'une organisation plus parfaite. Il avait vu de près les libéraux, et il avait conçu pour eux peu d'estime. Alors que leurs opinions semblaient cependant entourées de toute la faveur publique, alors que la presse opposante, le commerce, la jeunesse des écoles, s'empressaient avec chaleur autour de leur bannière, et n'en voulaient point souffrir d'autres, lui, les jugeant avec dédain, cherchait un horizon plus large et mieux ouvert. Le constitutionnalisme lui paraissait chose mesquine et en dehors des grandes voies du genre humain. Son âme était trempée pour une autre service.

Pendant le temps que la direction des Sociétés secrètes l'occupait tout entier, un homme, plus hardi à laisser de côté la politique militante, avait déjà donné l'exemple de s'enfermer dans les préoccupations de la politique sociale. Cet homme, Bazard ne l'avait point connu; son nom, tant les travaux auxquels il se liait étaient loin des debats et des évènemens du jour, n'était peut-être pas même venu jusqu'à lui. Cet homme qui, à la chute de l'empire, alors que les doctrines anglaises, aidées par le secours de la charte, commençaient à se faire jour et à jeter les bases de leur empire, avait directement renoué avec les doctrines de la perfectibilité, bien autrement puissantes et inhérentes à l'esprit de la France. Cet homme, qui, pauvre, obscur, et délaissé, devait acquérir plus tard une si singulière célébrité, c'était Saint-Simon. Il était mort au commencement de 1825, épuisé de fatigue et de misère, laissant après lui quelques élèves. C'est à eux que Bazard vint se réunir. Son sentiment, d'accord avec ses réflexions, le rendait de plus en plus hostile aux idées du parti libéral. Naturellement porté par son esprit sagement républicain au respect envers l'humanité, il avait cherché à sonder les secrets de ce christianisme, auquel il voyait que tant de peuples avaient long-temps obéi; et les études qu'il avait commencées sur ce sujet, tout en l'animant d'une ardeur nouvelle pour les théories sociales, avaient augmenté son dégoût pour les théories désorganisatrices.

Le 1er octobre 1825, parut le premier numéro du journal hebdomadaire *le Producteur*, fondé et publié par cette petite école. Bazard n'en était pas encore un partisan fort zélé; il y avait en lui un sentiment profondément révolutionnaire qui ne l'a jamais quitté, et qui, dans le commencement de sa liaison avec les élèves de Saint-Simon, éprouvait probablement quelques froissemens de la part des sentimens trop exclusivement paisibles auxquels il les voyait livrés. Sa rudesse politique ne s'accommodait point sans quelque difficulté des formes un peu trop financières de ses nouveaux amis. Ce n'est que dans le neuvième numéro que son nom parut dans *le Producteur* pour la première fois. Jusque là ce journal n'avait guère renfermé, surtout de la part de ses deux gérans, Rodrigue et Enfantin, que des articles ayant trait au commerce et à l'industrie. L'article de Bazard, tout en s'accordant avec ceux-ci, s'ouvrait sur une plus vaste région; il portait pour titre · ***Des partisans du passé et de ceux de la liberté de conscience***: c'était une prise de position sociale entre les doctrines monarchiques et les doctrines libérales.

« La société, disait-il, s'est égarée; pour qu'elle puisse » reprendre une assiette, il faut avant tout qu'elle rentre dans » les voies qu'elle a quittées. Il ne s'agit pas, cependant, de » rétablir le passé tel qu'il était à aucune de ses époques; » car s'il existe dans la société des faits dont l'essence et le » principe sont immuables, il y en a d'autres qui n'ont pas » cette fixité, et dont les variations peuvent même, quant » au degré ou quant à la forme, intéresser les faits princi- » paux; c'est ce que prouve l'histoire. La science sociale » consiste donc à apprécier les changemens qui surviennent » dans l'ordre variable, et à modifier en conséquence la » manière d'être de l'ordre invariable, ou autrement à met- » tre, à certaines époques, *le passé en harmonie avec le* » *présent*. Il n'y a point autre chose à faire aujourd'hui. »

Après avoir ainsi marqué la solidarité générale qui doit toujours exister entre un état social et celui qui lui succède, et combattu en même temps les vues trop étroites des partisans du passé, il s'adressait aux partisans de la liberté de conscience. Conduit par cet esprit de réaction qui si souvent entraîne les hommes au-delà du but qu'ils s'étaient d'abord proposé, et qui devait plus tard le porter lui-même vers des idées de despotisme si distantes de ses premières sympathies, il ouvrait la guerre avec raideur. Se proposant seulement d'attaquer cette mauvaise philosophie, qui prétend affranchir l'esprit humain en le séparant de la base où il puise la certitude, à peu près comme un arbre qu'on voudrait rendre libre en le privant des racines par lesquelles il tient à la terre et s'y nourrit, il se taisait sur cette conscience de soi-même, sentiment sacré, inviolable, et conservateur de l'espèce humaine telle qu'il a plu à Dieu de la créer. A la vérité cet hommage à la liberté n'était point en cette occasion sur son chemin; mais, trop exclusivement préoccupé de la recherche d'un principe d'autorité, il se laissait entraîner sans défiance par la pente de son esprit vers les écueils sur lesquels il était destiné à se briser. Adoptant sans réserve et outrant peut-être les opinions de Saint-Simon sur la valeur des travaux de la philosophie moderne, considérés comme purement critiques, il n'accordait au dogme de la liberté de conscience qu'un mérite transitoire, et relatif seulement à la destruction de l'ancien ordre social. Il ne le voyait que sous une de ses faces, celle qu'il lui importait de mettre principalement en saillie dans l'intérêt de la cause qu'il soutenait; et comme ce point de vue n'était pas sans réalité et sans quelque profondeur, il s'y tenait, et lui donnait à son insu une prééminence exorbitante sur tous les autres.

« Il y a trois remarques générales à faire, disait-il, sur » la production et le développement du principe de la liberté » de conscience: la première, c'est que c'est toujours en pré- » sence d'une institution ou d'un ordre d'idées à détruire qu'on » le voit invoqué; la seconde, c'est qu'il ne prend d'extension » qu'en raison de ce que le cercle de la destruction s'agrandit » lui-même; la troisième enfin, et celle-là est de la plus haute » importance, c'est qu'on ne le voit proclamé et générale- » ment adopté qu'après que la civilisation dans sa marche » progressive a créé parmi les hommes de nouvelles rela- » tions, et détruit ainsi l'harmonie qui avait existé jusque » là entre l'état réel de la société et les doctrines et les in- » stitutions établies. Historiquement donc, la liberté de con- » science, dans son origine et dans ses progrès, ne peut être » considérée que comme étant elle-même, sous le rapport » moral, l'œuvre de la destruction d'un ordre de choses » parvenu à son terme. »

Jusqu'ici rien n'était absolument faux. Il était peut-être permis de désirer le souffle d'une métaphysique plus élevée, ou l'appui de considérations historiques plus savantes et mieux mûries; mais l'opinion proposée ne pouvait être blâmée quant au fond, et avait l'avantage d'une immense supériorité sur toutes celles qui disputaient alors. La créa-

tion d'une base scientifique, où les esprits incertains pourraient trouver leur appui, n'était pas une proscription formelle de toute liberté; et la conclusion nécessaire d'une doctrine, qui, prenant au catholicisme son amour de l'ordre et de l'humanité, et aux écoles libérales leur sentiment de la nouveauté des temps modernes, se joignait ainsi à la tradition philosophique de la perfectibilité, n'était nullement l'établissement d'un pouvoir pontifical absolu et doué du droit inhumain de contrainte dans le domaine de la pensée.

Cinq volumes du *Producteur* furent ainsi publiés en commun. Bazard en était devenu un des collaborateurs les plus actifs. Mal soutenus par le public, ne pouvant disposer pour leurs travaux philosophiques que des heures gagnées sur leurs loisirs ou leur sommeil, les rédacteurs de ce journal trop sérieux pour ne pas être à ses auteurs une charge pesante se décidèrent à interrompre sa publication à partir de 1827. L'école, bien que privée de manifestation officielle, ne cessa cependant point d'exister; débarrassée du fardeau de publicité qu'elle s'était imposé, ses discussions intérieures n'en devinrent que plus fécondes et plus actives. L'élaboration des idées se poursuivait dans le calme de la retraite. Ce n'est point ici le lieu d'en faire l'histoire : qu'il nous suffise de dire que ce fut dans ces discussions que l'autorité de Bazard sur ses amis commença à se fonder. La solidité de son jugement, la fermeté de sa parole, et la grande netteté de son esprit, l'avaient peu à peu conduit à cette sorte d'empire que, sans effort de sa part comme sans résistance de la part des autres, un homme supérieur acquiert toujours sur ceux avec lesquels il est habituellement en rapport.

A la fin de 1828, après un silence de deux ans, l'école saint-simonienne reparut en public. Cet intervalle avait été mis à profit; les idées du *Producteur* avaient atteint leur développement, et se présentaient avec de plus larges proportions. Sans afficher encore la prétention de formuler et de construire une religion nouvelle, on en était venu à réhabiliter l'esprit religieux comme il convient qu'il le soit, et à pressentir non plus seulement une réformation politique et sociale, mais une réformation religieuse. Nous n'entrerons point ici dans l'examen des variations de la doctrine saint-simonienne; c'est un sujet curieux et plein d'instructives leçons, mais qui nous entraînerait hors du but particulier que nous avons en vue dans cet article. Nous n'essaierons pas non plus de faire, dans l'ensemble d'opinions qui s'est offert au monde sous ce titre, la part de chacun; nous dirons seulement que là où Enfantin, entraîné par son naturel, se montrait principalement métaphysicien, n'importe le vice profond de sa métaphysique, Bazard se présentait surtout comme organisateur; son caractère politique était toujours debout, et ne défaillait point. Tandis que l'un demeurait en contemplation devant la Trinité, l'autre s'efforçait de trouver une constitution pour le peuple : Bazard avait pris la région la moins élevée, mais celle aussi où l'erreur fait chuter de moins haut. Quoi qu'il en soit de ces différences, ce fut lui qui fut choisi par ses amis pour exposer au nom de l'école les idées préliminaires sur lesquelles on se trouvait déjà d'accord. Ce choix prouve assez quel était l'état que l'on faisait de sa solidité; car sa parole, entièrement dépourvue des qualités qui constituent la puissance de l'orateur, ne lui donnait assurément aucun droit à cette distinction.

Cette exposition commença dans le milieu de décembre 1828, et se continua jusqu'au printemps. Les séances avaient lieu tous les quinze jours, durant la soirée, dans le local de la Société de morale chrétienne, rue Taranne. Les auditeurs étaient peu nombreux, mais assidus, sérieux, et animés pour la plupart d'un sincère désir d'arriver à de saines opinions sur les hautes questions que Bazard, avec son accent dogmatique et convaincu, soulevait devant eux. Les dernières séances furent consacrées à l'examen de cette question qui alors, tant les idées ont changé depuis cette époque! semblait à tous quelque chose d'étrange, d'entièrement nouveau, d'imprévu, savoir : si l'humanité avait un avenir religieux devant elle? Une pareille interrogation était à elle seule une parole immense dans un temps où l'on ne voyait guère en France que deux horizons philosophiques répondant aux deux partis politiques en présence : l'horizon de Voltaire pour le libéralisme, celui des jésuites pour la monarchie. L'école saint-simonienne, en annonçant la venue d'une religion nouvelle, ouvrait donc au monde un horizon tout nouveau, libre de toutes barrières et d'une merveilleuse profondeur. Plût à Dieu qu'au lieu de laisser l'humanité s'y avancer à son gré avec ses sublimes instincts, elle n'eût pas bientôt prétendu le lui clore, en lui révélant à l'avance tout ce qui ne saurait ressortir que de ses progrès futurs!

L'hiver suivant, Bazard reprit dans le même local la suite de ses séances. Celles de l'année précédente avaient produit leur effet : l'école s'était accrue; le nombre de ses membres était à peu près d'une vingtaine; ses relations et ses correspondances étaient devenues nombreuses, et son nom commençait à être connu d'une certaine partie du public; enfin, un journal hebdomadaire, l'*Organisateur*, paraissait régulièrement tous les samedis, depuis le milieu du mois d'août. Bazard et Enfantin étaient unanimement reconnus comme les chefs. La propagation et l'élaboration des idées se continuaient de cette façon modérée et tranquille, lorsque éclata l'insurrection du mois de juillet 1830. L'excitation universelle qui résulta de ce changement, le besoin d'idées nouvelles, la tendance vers l'avenir, l'attente presque générale d'une révolution sociale en harmonie avec le coup miraculeux qui lui ouvrait les portes, toutes ces circonstances favorables au développement de l'école saint-simonienne hâtèrent sa destinée, en l'amenant prématurément vers le terrain où elle devait nécessairement se rompre en fragmens et se disséminer.

Il y avait deux manières principales de concevoir la direction à imprimer à l'association saint-simonienne. On pouvait la considérer comme une compagnie philosophique ou même religieuse, tant les deux mots sont voisins! uniquement consacrée à éclaircir et à développer les idées de perfectibilité, et à les répandre dans le public. Sa devise était admirable : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Il y avait là un programme inépuisable de travaux profitables de toute espèce. La France et particulièrement les provinces demandaient à être initiées à la science de l'humanité et aux découvertes modernes. Tous les moyens étaient prêts pour satisfaire cette ardeur : en première ligne, les deux grands mobiles des temps modernes, la presse et la parole; deux journaux dont l'un quotidien et l'autre hebdomadaire, des livres, des brochures, des rédacteurs nombreux, des orateurs, des correspondances sur tous les points du territoire, un revenu suffisant et pleinement assuré par les contributions volontaires. Il ne fallait qu'un mot, et des salles de conférences s'ouvraient; des enseignemens s'organisaient; des cours publics de toute nature se fondaient; des missions partaient et sillonnaient nos départemens, si strictement réduits pour la plupart au régime universitaire, et si désireux d'une communion intellectuelle plus féconde. Sans doute, pour qu'une œuvre aussi pleine de désintéressement et de grandeur pût s'accomplir par le ministère d'une société libre et indépendante de tout lien envers le gouvernement, la première condition était que la discipline de cette société fût soutenue par une certaine hiérarchie. Mais cette hiérarchie, au lieu d'être le principal, n'était plus dès lors qu'un accessoire secondaire; ses inconvéniens ne tombaient que sur quelques hommes dévoués, et non sur le public, auquel on ne présentait pas une organisation précaire et nécessairement imparfaite comme un idéal définitif. C'était là la direction qu'en-

rait voulu faire triompher un premier parti composé d'hommes peu ambitieux pour eux-mêmes, et dévoués avant tout à la cause de la France et de la philosophie.

Entourés de disciples qui affluaient de toutes parts et se venaient livrer sans réserve; considérant la situation chancelante des affaires publiques et les incertitudes du lendemain, Bazard et Enfantin ne tardèrent pas à concevoir des projets bien plus audacieux. Ils eurent tort. Au lieu de ne réunir que des esprits capables d'une œuvre d'intelligence et de prosélytisme, ils donnèrent bientôt l'ordre de recruter indistinctement et dans le seul but de grossir les rangs qui se serraient autour d'eux. Le *Globe*, qui depuis le commencement de 1831, était régulièrement écrit sous la dictée de Bazard, prit les allures d'un journal qui se joue parmi les partis avec l'intention de s'y ménager tôt ou tard une place, et de profiter de la première occasion pour s'installer en qualité de puissance tenant la campagne pour elle-même. S'il fut permis de lui reprocher plus d'une fois quelque machiavélisme dans ses revirements, on ne peut cependant méconnaître la haute capacité politique de celui qui commandait ces manœuvres, qui poussait à ces mouvemens parfois si riches et si hardis, et qui, par la plume des écrivains placés sous ses ordres, versait chaque matin tant de choses nouvelles. En quelques mois, la Société saint-simonienne arriva à compter plusieurs milliers de membres. Les ouvriers s'y étaient portés par grandes masses; on les instruisait, on secourait ceux qui en avaient besoin, on adoptait leurs enfans. Ce n'était plus une école dont Enfantin et Bazard étaient les chefs; c'était un petit état dont ils étaient les dictateurs. Vienne une insurrection nouvelle, les prétendans étaient prêts. En attendant, on devait vivre de ses lois, de ses institutions, de ses ressources; bientôt Enfantin devait aller jusqu'à établir d'autres mœurs au milieu des mœurs de la France. Loin de prendre racine dans le sein du pays, on eût dit que la Société voulait s'enfermer dans une île. Dans cette grande aberration, Bazard, il faut le dire, se montra moins emporté qu'Enfantin, et moins oublieux de son temps et de son pays. Ayant dû, sur ces entrefaites, marier une de ses filles, il voulut que le mariage fût assuré devant la municipalité de son arrondissement; et cette circonstance, qui montrait assez combien il tenait encore au monde, fut vivement blâmée par Enfantin, et tournée plus tard par lui contre Bazard, qu'il accusa hautement de faiblesse devant les plus exaltés de ses sectaires.

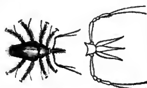
Bazard, ainsi que nous l'avons dit, était l'homme gouvernemental par excellence; doué d'un coup d'œil sûr et d'une connaissance suffisamment exacte de la réalité, il se contentait volontiers de voir les choses par leur face historique, et faisait généralement peu de cas de la conception métaphysique. Ce fut là la cause principale de sa perte. Ne voulant point se décider à une scission pour des choses dont il n'appréciait pas dès l'origine l'importance fondamentale et définitive, il se laissa fourvoyer, sans se tenir suffisamment sur ses gardes, dans des chemins trompeurs et aboutissant aux abîmes. Il s'en aperçut trop tard; et, trop fier pour retirer des paroles qu'il avait prononcées et signées de sa main, trop digne pour consentir à faire sciemment un seul pas dans une voie mauvaise, il tomba sous le coup de son erreur, comme un guerrier qui ne peut plus avancer et qui ne veut pas fuir. Toutes les singularités dont Enfantin, à partir de la retraite de Bazard, commença à donner le spectacle au public, n'étaient, comme il l'a tant de fois répété lui-même sans jamais reculer devant aucune extravagance, que la mise en œuvre de sa métaphysique. Sa chimérique humanité se déduisait comme une simple conséquence de sa définition des trois mots Amour, Esprit et Matière, et de l'ordre de relations qu'il avait établi entre ces trois principes. Sa fausse Trinité renfermait en germe toutes ses autres faussetés. Or Bazard s'était laissé enlacer; il avait sanctionné toutes ces choses de son autorité sans avoir pressenti leur dernière portée. D'accord avec Enfantin, il avait consenti à l'égalité de l'esprit et de la matière, à l'exaltation du principe amour, à la création d'un droit sacerdotal intermédiaire entre la nature divine et la nature humaine. Il était entré, sans imiter les prudentes restrictions de tant d'autres membres moins haut placés, dans ces funestes eaux, et le torrent de la logique l'entraînait à contre-cœur et malgré lui.

Enfin une scission qui ne pouvait tarder plus long-temps éclata dans le sein de la Société. L'œuvre utile et progressive était à peu près accomplie, et ceux qui y avaient pris part le plus activement se refusaient opiniâtrément à l'émission des propositions qu'Enfantin tenait depuis long temps en réserve. Sans entrer dans des détails dont ce n'est point ici la place, nous dirons que ce fut sur la question du mariage et du droit sacerdotal en général que le brisement se fit. Il y avait eu dès le commencement pleine division sur ce terrain; mais tant qu'il y avait eu œuvre commune à accomplir, la division était demeurée secrète, paisible, inconnue du public et même de tous les rangs secondaires de la Société. Un an auparavant, Bazard, qui avait toujours été d'une moralité inflexible sous le rapport des relations conjugales, avait eu assez de prépondérance pour contraindre Enfantin à céder devant lui; dans une lettre écrite par lui, et adressée par lui et par Enfantin au président de la chambre des députés, à propos d'un discours où l'on semblait attribuer aux saint-simoniens le dogme de la communauté des femmes, Bazard, profitant de cette occasion solennelle pour s'expliquer hautement, disait et contraignait Enfantin à dire avec lui : « Les saint-simoniens viennent annoncer la complète émancipation des femmes, mais sans » prétendre pour cela abolir la sainte loi du mariage proclamée par le christianisme : ils viennent au contraire » pour accomplir cette loi, pour lui donner une nouvelle » sanction, pour ajouter à la puissance et à l'inviolabilité » de l'union qu'elle consacre. Ils demandent, comme le » chrétien, qu'un seul homme soit uni à une seule femme; » mais ils enseignent que l'épouse doit devenir l'égale de l'époux, etc. » Il y avait loin d'un pareil langage à celui qu'Enfantin devait tenir plus tard. On en était venu au moment où, se jugeant assez fort et assez appuyé contre Bazard, il avait enfin résolu d'afficher hautement ce qu'il roulait depuis long-temps dans sa pensée. Bazard essaya de résister; mais Enfantin, plus adroit, avait su depuis long-temps se ménager une majorité considérable. Bazard était à peu près sans partisans : ce que l'on nommait le parti des philosophes combattait comme auxiliaire à ses côtés, mais non pas sous ses ordres; et quand, vers la fin de 1831, il se fut séparé d'Enfantin, en compagnie d'un bon nombre d'autres membres de la Société, et principalement de ceux qui en avaient fait partie depuis les premiers temps, il se vit tout-à-coup déchu de toute autorité et presque seul. Il tenta de constituer une société nouvelle; mais aucun de ceux qui avaient repoussé la dictature d'Enfantin ne voulut consentir à se ranger sous la sienne. Il tenta également de commencer un débat public contre Enfantin; il publia un premier manifeste qu'il signa *Bazard, l'un des deux chefs de l'ancienne hiérarchie saint-simonienne, chef de la hiérarchie nouvelle*. Il y attaquait violemment son ancien collègue, dévoilait le secret de la dissension qui avait commencé entre eux « depuis vingt » mois, » c'est-à-dire depuis une époque antérieure à l'impulsion donnée à l'école saint-simonienne par les événemens de 1830, et terminait, tout en promettant la suite de cette discussion, par la déclaration que l'effet des doctrines d'Enfantin, qui alors n'étaient point encore publiques, « devait » être de fonder le gouvernement humain sur la corruption, » la séduction, la fraude. » Il avait en effet l'intention, tout délaissé qu'il était, de continuer à lui seul son œuvre, et de publier par la voie de la presse l'exposé de ses opinions sur la morale, la religion et la politique; mais, atteint à la fois dans ses idées et dans le sanctuaire de ses affections

les plus chères, les forces lui manquèrent. Il sentait d'ailleurs combien il était profondément engagé, et se debattait en vain contre lui-même. Dans une séance intérieure, où Enfantin, soutenu par la puissance de la logique et par toutes les ressources de la position bien calculée qu'il occupait, avait fait toucher à Bazard le réseau qui le tenait de toutes parts, celui-ci, comme le taureau qu'on immole, était tombé sur le carreau frappé d'apoplexie. Ce fut un coup dont sa santé ne se releva point. N'ayant plus rien qui le retînt à Paris, il se retira à la campagne avec sa famille, dans le département de Seine-et-Marne. Il y mourut languissant le 29 juillet 1832, huit mois après sa séparation publique d'avec Enfantin. Ses papiers ne renfermaient que quelques notes éparses et de peu de valeur.

Ce fut un homme puissant, vertueux, désintéressé, plein de sérénité. La connaissance de la vérité fut la prière constante de son cœur, et s'il a failli, c'est qu'il n'y a pas de chemin plus périlleux et plus propre aux égaremens de l'esprit que celui des nouveautés. Dès sa jeunesse, sa vie fut consacrée avec courage au bien de sa patrie et de l'humanité; et son ambition, s'il y en a eu en lui, a été de ces ambitions qui ne naissent qu'aux grandes âmes. Qu'il nous soit donc permis, à nous qui avons composé cette simple notice, de la terminer en lui adressant ici ce dernier hommage de notre respect et de notre amitié.

BDELLE (*Bdella*), arachnide. Ce genre, qui appartient à l'ordre des trachéennes de la cinquième famille, les tiques *ricinia*, a été établi par Latreille, qui lui donne les caractères suivans : huit pieds uniquement propres à la marche; bouche consistant en un suçoir avancé en forme de bec conique ou en alène; palpes alongés, coudés, avec des soies ou des poils au bout; quatre yeux, pieds postérieurs plus longs.



(Bdelle rouge, *Bdella longicornis*, Linné.)

Ces arachnides se distinguent du genre *acarus* par l'absence des mandibules, et des smarides, qui en sont, comme eux, privés, par l'alongement de leurs palpes, le nombre de leurs yeux et la plus grande longueur des pattes postérieures; on ne les confondra pas non plus avec les ixodes et les argas à cause de l'existence des yeux.

Les animaux qui composent ce genre ont le corps très mou, le plus souvent de couleur rouge; ils sont vagabonds; ils se rencontrent dans les lieux humides, sous les pierres, les écorces des arbres, dans la mousse. L'espèce, qui se trouve le plus communément aux environs de Paris et qui sert de type au genre, est la bdelle rouge, *bdella longicornis* ou *acarus longicornis* de Linné; la pince rouge de Geoffroy, *scirus vulgaris*, de Hermann, longue à peine d'une demi-ligne, d'un rouge écarlate, avec les pieds plus pâles; le suçoir est en forme de bec alongé et pointu; les palpes offrent quatre articles, dont le premier et le dernier sont plus longs; celui-ci est un peu plus court, et est terminé par deux soies. On trouve cette espèce très communément aux environs de Paris sous les pierres.

BÉARN. Ancienne province de France, contenue aujourd'hui presqu'en entier dans le département des Basses-Pyrénées. Elle avait pour capitale la ville de Pau, chef-lieu de ce département. Béarn ne fut d'abord qu'une ville ou un château fort, désigné dans les anciens titres sous les noms de *Benehurnus*, *Benearnus*; ses habitans étaient appelés *Benearnenses*.

Peu à peu son territoire s'accrut; d'autres villes y furent annexées, et c'est ainsi que se forma la province de Béarn. Elle était bornée à l'est par la Bigorre, au sud par l'Aragon, à l'ouest par la Soule et une partie de la Basse-Navarre, au nord par la Gascogne propre et le Bas-Armagnac. Elle avait 16 lieues de long sur 12 de large. Sa population était considérable.

Les Béarnais faisaient partie des neuf peuples, habitant la province de Novempopulanie ou troisième Aquitaine.

A quelle race appartiennent les Béarnais? Ils ne sont ni Ibères comme les Basques, ni Gaulois comme les Bigordans, et leurs caractères moraux et physiques, complètement distincts de ceux de ces deux peuples, indiquent assez une origine différente. Fier, indépendant, irrascible, vindicatif, le Béarnais est en même temps spirituel, fin, curieux et processif; voilà pour le moral. Petit, joli, gracieux, élégant; à la main et à la parole promptes; voilà pour le physique. Ces traits révèlent-ils une origine ionienne, comme le pensent quelques savans? Les Béarnais sont-ils une colonie des grecs Phocéens établis sur le littoral de la Méditerranée, refoulée dans l'intérieur de la Gaule par les Arécomikes et les Tectosages? La douceur de leur dialecte, l'exquise politesse de leurs manières et la nomenclature géographique de leur pays, où fourmillent les noms grecs, semblent l'indiquer, sans que pourtant nous osions l'assurer; ce qui est certain, c'est que les Béarnais existaient, comme peuple, trois siècles au moins avant notre ère.

Il paraît que lors de la conquête de la Gaule, les Béarnais résistèrent plus long-temps aux Romains que la plupart des autres peuples de la Novempopulanie, et que leur noble conduite leur mérita l'estime de toute cette province. Cependant les historiens romains de ce temps ne font pas mention d'eux sous leur véritable nom qu'on est réduit à chercher sous des orthographes corrompues; le premier ouvrage où ce nom se trouve correctement écrit est l'Itinéraire d'Antonin, dans lequel est indiquée la ville de Benearnus ou Benarnus. Oloron, qui fut la seconde ville du Béarn, partagea la fortune de Benearnus; et chacune d'elles devint à ce qu'il paraît siége d'un évêché dès les premiers temps de l'introduction du christianisme dans les Gaules.

Lors de l'invasion des Barbares, le Béarn leur résista et resta encore quelque temps sous la domination romaine, combattant vaillamment non pour une indépendance qu'il avait perdue désormais, mais pour rester sous un joug plus glorieux et moins violent que celui des barbares. Cependant sous le règne de l'empereur Népos, le Béarn fut conquis par le goth Euorix (ve siècle). Le christianisme s'était introduit en Béarn avant cette conquête, peut-être même les deux évêchés de Béarn et d'Oloron étaient-ils fondés. Les Béarnais étaient catholiques, les Goths étaient ariens; les vaincus furent gênés dans l'exercice de leur culte : aussi lorsque le roi catholique des Francs gagna sur Alaric la bataille de Vouillé, les Béarnais ne firent-ils aucune difficulté pour être incorporés à la France. On sait les partages des successeurs de Clovis; le Béarn ne fut pas toujours sous la domination du prince que les historiens qualifient *roi* de France. Nous croyons donc devoir donner ici le tableau des princes qui ont possédé le Béarn pendant la période dite mérovingienne.

Tableau des princes mérovingiens qui ont possédé le Béarn.

507. Hlodewig (Clovis).
511. Hlodemer (Clodomir) roi d'Orléans.
558. Hildebert (Childebert) roi de Paris.
562. Hlodheer II (Clotaire).
565. Herebert (Charibert) roi de Paris.
584. Hilperik (Chilpéric), donne le Béarn en présent

de noces à Galswinthe. A la mort de cette princesse, le Béarn revient à sa sœur Brunehaut.

504. Gundebhamme (Gontran) roi de Bourgogne, et Hildebert (Childebert) roi de Metz.

596. Hildebert seul.

612. Thiderik (Théodoric) roi de Bourgogne.

C'est vers ce temps que les Vascons envahirent l'Aquitaine, et ils s'emparèrent sans doute du Béarn aussi bien que de tout le reste de cette contrée. Leur chef Genialis fut investi par Thioderik de la partie de l'Aquitaine qui prit le nom de Vasconie. Les évêchés de Béarn et d'Oloron étaient compris dans ce duché. Sous Clovis II, la Vasconie s'étant révoltée, le Béarn fut séparé de la couronne; mais bientôt le duc des Vascons fut obligé de se soumettre au moins en apparence.

La main puissante de Charlemagne ramena la France à une unité qui ne dura que bien peu de temps; il donna des lois au Béarn, ou plutôt, comme pour toutes les autres provinces, il régularisa celles qui étaient en vigueur; car ce qu'on a appelé les lois de Charlemagne était bien loin d'avoir un caractère d'unité dans toutes les contrées soumises à sa domination.

L'Espagne était tombée des mains des Goths dans celles des Sarrasins; le Béarn avait tout à craindre d'eux; cependant lorsque Charlemagne voulut le traverser pour aller combattre les infidèles, les Béarnais lui refusèrent le passage. Ils ne surent pas, ce semble, défendre également leur indépendance contre les Sarrasins, et dans les derniers siècles on trouvait encore sur leur territoire des ruines de forteresses sarrasines à côté de celles qu'y avaient laissées les Romains. Du reste, l'histoire des grands états eux-mêmes étant fort obscure à cette époque, on ne doit pas s'étonner de ne posséder que de vagues notions sur celle de la plupart de nos provinces. Souvent une province, un siècle, se trouvent tout-à-coup illuminés par l'apparition d'un chroniqueur; mais lorsque ce chroniqueur meurt, la lumière qu'il a jetée ne fait que rendre plus profondes les ténèbres qui le suivent aussi bien que celles qui le précèdent. Les premiers temps de notre histoire ne fournissent pas un seul de ces chroniqueurs pour le Béarn, les calvinistes du xvie siècle en ayant ravagé les églises et les monastères, seuls dépôts des archives du moyen âge. Du reste, il paraît que jusqu'à l'année 820 le Béarn fit partie de la Gascogne et eut avec elle une histoire commune.

L'an 820, le duc de Gascogne Loup-Centulfe donna le gouvernement de Béarn à son fils Centulfe Ier; on croit que ce fut comme apanage et à titre héréditaire.

845. Centulfe II. L'année même de son avènement, la ville de Béarn fut pillée et détruite par les Normands. Pierre de Marca dit à ce sujet: « La cité de Béarn demeura » ensevelie sous ses ruines, de telle sorte que la mémoire de » son nom fut estouffée dans une espaisse forêt que la na» ture poussa comme pour couvrir cette difformité. » L'historien ajoute qu'il y resta une petite chapelle qui fut dotée, et fut le siége de l'évêché.

Il y a ici une lacune remplie, selon quelques historiens, par un fils de Centulfe.

905. Centding ou Centulle Ier combat les Sarrasins d'Espagne sous le roi d'Aragon, qui pour prix de ses services lui donna plusieurs fiefs en Aragon. Ces fiefs passèrent à ses successeurs, et les vicomtes de Béarn, feudataires de la Gascogne, jurèrent foi et hommage au roi d'Aragon. Du reste, de telles anomalies se rencontrent à chaque pas dans l'organisation féodale.

940. Gaston Ier succède à son père; on sait confusément qu'il combattit les Normands, et fonda des monastères.

984. Centulle II, *le Vieux*. Il ne reste d'autres vestiges de son règne que des dons aux églises et des fondations pieuses.

1004. Gaston II donne en apanage à son fils naturel Asser-Loup le vicomté d'Oloron. Le fils d'Asser succéda à son père, mais à sa mort Oloron fit retour au Béarn. Cette époque est remarquable par les nombreuses donations faites à l'Eglise par la noblesse béarnaise; toutes les familles semblaient pressées de se dépouiller, et beaucoup de leurs membres se consacraient à la vie monastique.

1012. Centulle III, fils du précédent, fit la guerre au vicomte d'Acqs et fut assassiné par les habitans de la Soule. Pour venger sa mort, les Béarnais portèrent la guerre dans la Soule. Il paraît que Centulle III ne fit pas aux églises les mêmes libéralités que ses prédécesseurs; car on trouve dans un registre tenu par les moines: « Le comte ne fit pas le » bien, aussi fut-il blessé et mourut-il de ses blessures, Dieu » merci! » C'est sous son règne que furent faites les premières stipulations pour l'indépendance du Béarn.

1060. Centulle IV. Le règne de ce prince est l'époque la plus importante de l'histoire du Béarn. Il l'affranchit de toute suzeraineté et fit reconnaître son indépendance par le duc d'Aquitaine. Une des premières occasions où l'histoire fasse mention de Centulle IV est celle de son divorce. Il avait épousé Gisla, sa parente à un degré prohibé, et Grégoire VII, peut-être sollicité par lui, lui écrivit une lettre, dans laquelle après avoir hautement loué ses belles qualités il lui conseille de rompre un lien abominable aux yeux de Dieu. Centulle ne fit aucune difficulté pour quitter sa femme Gisla, quoiqu'il en eût un fils, et elle fut conduite par les légats du pape à Clugny, où elle prit l'habit de religieuse. Peu de temps après son divorce, Centulle IV épousa la comtesse de Bigorre, dont le fief relevant du roi d'Aragon fut réuni au Béarn.

Nous devons placer ici quelques mots sur la constitution, nommée *fors et coutumes du Béarn*. Elle ne fut pas l'œuvre de Centulle IV, et son origine se perd dans la nuit des temps; mais il la régularisa et lui donna une nouvelle puissance. Les vicomtes héréditaires du Béarn ne pouvaient entrer en jouissance de leurs droits qu'après avoir été acceptés par les Béarnais et avoir prêté serment aux *fors*. Le vicomte rendait la justice concurremment avec deux cours, dont l'une était sans appel, et aucune cause ne pouvait être évoquée à un tribunal étranger. Le droit de guerre était fort restreint, le vicomte n'avait le droit d'exiger le service militaire que trois fois par an, pendant neuf jours chaque fois: encore ce service militaire n'était-il obligatoire pour les Béarnais que lorsqu'il devait s'exercer dans les provinces de Bigorre, d'Armagnac, de Marsan, d'Acqs et de Soule; le vicomte était en outre obligé de faire commander ses troupes par un de ses barons et de leur fournir le pain. Hors les cas que nous venons d'indiquer le service ne pouvait être que volontaire. Les *fors* contenaient beaucoup d'autres clauses qui ne peuvent trouver place ici; ce que nous en avons dit suffit pour montrer l'esprit de liberté dans lequel ils étaient conçus. Nous ne prétendons pas toutefois que le Béarn fût complètement libre à une époque où l'Europe entière gémissait sous le joug féodal; la servitude y resta long-temps en vigueur; mais de bonne heure la bourgeoisie s'affranchit et forma un ordre dans ce petit etat.

Centulle IV fut assassiné lâchement dans une expédition contre les Maures d'Espagne.

1088. Gaston IV, fils de Centulle. Le premier acte de son règne fut la confirmation des *fors et coutumes du Béarn*. Lorsque la croisade fut prêchée, Gaston y alla comme la plupart des princes de la chrétienté, il s'y signala par les plus brillans exploits; et, dans les récits des vieux chroniqueurs, son nom figure à côté de celui de Tancrède dont il fut le compagnon et l'ami. A son retour, Gaston fit aux églises des dons considérables, et fonda à Lescar un hôpital qu'il dota de la dîme de tous les fruits que lui et ses successeurs récolteraient. Bientôt il fit la guerre au vicomte d'Acqs, qui s'était rendu coupable d'injustice envers un ecclésiastique; puis il passa en Espagne, où il combattit les

Maures, sous les ordres du roi d'Aragon. On lui attribue des exploits extraordinaires et presque fabuleux dans cette guerre où il périt. — C'est sous le règne de Gaston que furent promulguées les lois cruelles contre les *cagots* ou lépreux, lois qui subsistèrent contre leurs malheureuses familles, long-temps après que le fléau eut disparu. La lèpre fut sans doute communiquée au Bearn par les Maures d'Espagne; et les soldats qui avaient suivi Gaston à la croisade en rapportèrent un nouveau germe. — Gaston avait été éloigné de ses états pendant la plus grande partie de son règne, sans que les Béarnais, sagement gouvernés par Talèse, sa femme, et plus tard par son fils Centulle, souffrissent de son absence. A sa mort, ils étaient donc tout habitués au gouvernement de son successeur.

1131. Centulle V, fils de Gaston, combattit comme lui les Sarrasins d'Espagne, et mourut comme lui les armes à la main. Il ne laissait pas d'enfans et n'avait pas de frère.

1134. La vicomte héréditaire de Béarn passait aux femmes à défaut d'hoirs mâles. Guiscarde, sœur de Cantulle, veuve du vicomte de Gabaret, gouverna pendant la minorité de son fils.

1140. Pierre Ier, fils de Guiscarde, vicomte de Gabaret, combattit les Maures d'Espagne, et mourut en ne laissant, comment, laissant ue fils et une fille en bas-âge.

1149. Gaston V, fils de Pierre, eut d'abord pour tutrice son aïeule Guiscarde qui meurut en 1154. Les Béarnais élurent alors pour régent Raymond, comte de Barcelone et prince d'Aragon. Il fit élever les deux enfans en Espagne, et lorsque le jeune prince eut atteint sa majorité, il lui fit épouser la fille du roi de Navarre, dont il n'eut point d'enfans. Gaston V mourut sans s'être jamais mêlé de l'administration du Béarn.

1170 ou environ. Marie, sœur de Gaston, qui vivait dans les états du roi d'Aragon et lui fit hommage pour ses terres de Gascogne et de Béarn; quelques seigneurs béarnais confirmèrent cet hommage qui était la ruine de l'indépendance du Béarn; les autres se révoltèrent et rejetèrent ce traité. Pendant que Marie recevait pour époux Guillaume de Moncade, qui renouvelait l'hommage pour lui et les siens, les Béarnais révoltés élurent pour vicomte un chevalier de Bigorre, descendant de leurs anciens princes. A peine élu, ce nouveau vicomte viola les fors; on le somma de s'y conformer, et, sur son refus, il fut tué, *comme Romulus par les sénateurs*, dit Pierre de Marca. On élut à sa place un Auvergnat, dont le sort fut à peu près semblable; le gouvernement de ces deux vicomtes ne dura pas plus de trois ans. On raconte qu'alors les Béarnais envoyèrent des députés demander à un gentilhomme de la Catalogne ue de ses deux fils jumeaux, pour en faire leur vicomte, et que ce chevalier les ayant menés au berceau de ses fils, afin qu'ils pussent choisir, ils trouvèrent les deux enfans endormis; l'un avait les mains fermées, l'autre les avait ouvertes; et ils choisirent ce dernier augurant qu'il serait le plus libéral. Cette légende, consignée dans les anciens fors, peut être vraie; on y a seulement omis que le seigneur catalan n'est autre que le vicomte de Moncade, époux de la vicomtesse Marie; ce qui est prouvé de reste, puisqu'à cet enfant commence la maison de Moncade, qui donna quatre princes au Béarn.

1173. Gaston VI avait à peine trois ans lorsqu'il fut amené en Béarn, et mis sous la tutelle de Pierre de Castelrazol, gentilhomme aragonais. Il épousa une comtesse de Bigorre, et renouvela l'hommage au roi d'Aragon, mais si secrètement que les Béarnais n'en furent jamais instruits. Gaston fut excommunié comme Albigeois, puis relevé de l'excommunication. On lui doit un règlement judiciaire, connu dans l'ancien for sous le nom de *Charte antique*. Il mourut sans postérité.

1215. Guillaume Raymond, son frère, fut appelé à lui succéder. On lui attribue la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire.

1224. Guillaume II, fils de Guillaume Raymond. Presque toute la vie de ce prince fut employée à des guerres étrangères au Béarn; il fut tué à la prise de Maiorque.

1229. Gaston VII, fils de Guillaume, était en bas-âge lorsque son père mourut; sa mère, Garsendis, gouverna à sa place jusqu'à l'époque de sa majorité. Dans les guerres des Anglais en Gascogne, il combattit tantôt pour et tantôt contre eux; il fut quelque temps prisonnier en Angleterre. Il ne laissa que des filles pour lui succeder.

1290. Marguerite, fille de Gaston VII. Roger Bernard, son mari, qui gouverna avec elle, était comte de Foix, et cette principauté fut, à partir de ce moment, annexée au Béarn; à Roger Bernard commence la maison de Foix, qui fournit cinq princes.

1303. Gaston VIII, fils de Marguerite. On sait très peu de chose de son règne.

1316. Gaston IX était en bas-âge lorsque son père mourut. On lui donna pour tutrice sa mère Jeanne d'Artois. Il épousa à quinze ans Eléonore de Comminges. Des querelles de succession, qui duraient depuis la mort de Gaston VII, furent enfin terminées sous Gaston IX. Obligé de s'absenter souvent du Bearn à cause de l'étendue de ses états, il créa un sénéchal chargé de le remplacer. Il périt au siége d'Algésire en Espagne.

1344. Gaston X, surnommé Phébus, fils de Gaston IX. Froissart nous montre ce prince comme un parfait chevalier, habile dans tous les arts de la chevalerie, et de plus, « grand » clerc en fait de lettres, aimant les dons de ménétriers, et » s'y connaissant et faisant lui-même des vers. » Ceci n'est pas douteux, puisqu'il reste encore de charmantes chansons béarnaises composées par ce prince. Gaston sut conserver l'indépendance du Béarn, dont le roi de France et celui d'Angleterre réclamaient la suzeraineté. Il figura dans les guerres du temps, soit contre les Sarrasins en Espagne, soit contre les Anglais en Gascogne; mais partout il se montra plutôt le premier chevalier de son temps, qu'un grand prince, et sa gloire toute personnelle n'eut aucune utilité pour les peuples soumis à sa domination. La vie de ce prince si vanté ne fut pas exempte de taches. Le peuple n'oubliera pas qu'il fut un des plus zélés persécuteurs des Jacques. Il massacra un pauvre chevalier qui n'avait d'autre tort que de rester fidèle au serment prêté à un autre prince. Sa dureté causa la mort de son fils, qui avait failli l'empoisonner sans le savoir; enfin, il paraît avoir porté atteinte aux fors. Gaston mourut au retour de la chasse, frappé d'apoplexie (1390); il ne laissait que deux fils naturels, Yvain et Gratien; il les aimait tendrement, et avait même désigné le premier comme son successeur.

1393. Mathieu, vicomte de Castelboe, le plus proche héritier de Gaston, lui succéda; choisi de suite, il ne fut cependant reconnu par les états que trois ans après la mort de Gaston. Mathieu donna quelques règlemens judiciaires, et mourut sans enfans.

1399. Elisabeth de Foix, sœur de Mathieu, gouverna concurremment avec son mari Archambaud de Grailly, captal de Buch. A Archambaud commence la seconde maison de Foix, appelée aussi maison de Grailly. Cette maison fournit quatre princes.

1414. Jean, leur fils, soutint le dauphin (Charles VII) dans des guerres qui désolaient alors la France.

1436. Gaston XI, fils de Jean, aida puissamment Charles VII à chasser les Anglais de la France. Il eut recours à ses sujets pour lui procurer l'argent nécessaire à ces guerres, et les Béarnais profitèrent de cette circonstance pour obtenir de nouvelles libertés et reconquérir celles qu'ils avaient perdues. Le reste de la vie de Gaston fut employé à guerroyer dans la Navarre, dont il voulait se faire roi; il réussit dans son entreprise et put ajouter le titre de roi de Navarre à tous

ceux dont il était déjà pourvu ; à savoir : comte de Foix, seigneur de Bearn, comte de Bigorre, de Castelbon, de Marsan et de Gabardan, seigneur et vicomte de Narbonne, de Nebouzan, de Villemur, de Castillon, et captal de Boch. Gaston XI mourut de vieillesse.

1472. François Phébus, petit-fils de Gaston, n'avait que quatre ans lorsque son aïeul mourut ; sa mère Madeleine, sœur de Louis XI, fut nommée régente. Lorsque François eut atteint sa majorité, il assembla les états et jura d'observer les fors et coutumes. Il mourut un an après, peut-être empoisonné.

1485. Catherine, sœur de François, était mineure lorsqu'il mourut ; sa mère, Madeleine, reprit la régence. Lorsqu'il fut question de marier la jeune princesse, l'une des plus riches héritières de l'Europe, la régente assembla les états pour lui désigner un époux ; leur choix tomba sur Jean d'Albret, plus jeune encore que Catherine, qui régna seule jusqu'à ce que Jean eut atteint sa majorité et prêté serment aux états. Le règne de ces deux époux fut misérable ; ils perdirent la Navarre, et eurent à craindre pour le Béarn. Ils essayèrant vainement de reconquérir la Navarre, et moururent de chagrin à huit mois de distance l'un de l'autre. Catherine disait à son mari : « Dom Jean, si nous fussions » nés, vous Catherine, et moi dom Jean, nous n'aurions » jamais perdu la Navarre. »

1516. Henri Ier d'Albret, leur fils, n'avait que treize ans lorsqu'ils moururent. Son aïeul, Alain d'Albret, gouverna l'état pendant sa minorité. Le premier acte du règne d'Henri fut la conquête de la Navarre, tombée au pouvoir des Espagnols. Charles-Quint porta la guerre en Béarn ; mais ses armées furent repoussées. Au milieu des malheurs d'une invasion, le pays n'oublia pas le soin de ses libertés, et les états réclamèrent contre un impôt extraordinaire levé par Henri à titre d'emprunt, mesure que nécessitait peut-être l'imminence du péril. Henri suivit François Ier dans les guerres d'Italie, et épousa sa sœur Marguerite, aussi fameuse par sa galanterie, que par les charmantes nouvelles connues sous le nom de *Contes de la reine de Navarre*. Henri d'Albret fut un grand prince ; son l'administration fut sage et glorieuse. Il revisa les lois, et fit de nouveaux règlemens ecclésiastiques. Il veilla à la prospérité intérieure du Béarn. Le calvinisme s'y étant introduit, il eut le bon esprit de ne pas persécuter les sectaires. — Il assembla les états pour les consulter sur le choix d'un époux pour Jeanne d'Albret sa fille unique ; ils se prononcèrent contre les prétendans protégés par les rois de France et d'Espagne. François Ier, qui avait la jeune princesse à sa cour, n'en fit pas moins célébrer son mariage avec le duc de Clèves. Jeanne protesta contre la violence qui lui était faite, et bientôt son père fit annuler son mariage et la ramena dans ses états. Plus tard, il la maria avec Antoine de Bourbon, et de ce mariage naquit Henri IV. Henri Ier mourut peu de temps après la naissance de son petit-fils.

1555. Jeanne d'Albret régna concurremment avec son mari. Les bornes de cet article nous obligent à ne donner que de très brefs détails sur cette princesse justement célèbre. Antoine avait embrassé le calvinisme qu'il abjura ensuite ; Jeanne, qui avait résisté quelque temps, l'embrassa également et y resta constamment attachée ; ce fut dans cette religion qu'elle éleva son fils, dont l'éducation est son plus beau titre de gloire. Antoine ayant été tué au siége de Rouen, Jeanne gouverna seule ses états ; elle travailla à y établir le calvinisme d'abord sans persécuter les catholiques, dont plus tard elle abolit le culte. Elle rendit exactement la justice et respecta les fors. On sait que cette princesse mourut à Paris, peut-être empoisonnée par ordre de Catherine de Médicis.

Jeanne d'Albret est bien peinte dans ces paroles d'un contemporain : « N'ayant de femme que le sexe, l'âme entière » aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le » cœur invincible aux grandes adversités. »

1572. Henri II (Henri IV), auquel un article spécial sera consacré, avait, du vivant de sa mère, porté le titre de prince de Béarn ; mais jamais il ne gouverna cette province que par des délégués. Lorsque les affaires de France l'y attirèrent, il nomma sa sœur Catherine gouvernante du Béarn et de la Navarre. Jamais ni l'un ni l'autre n'enfreignirent les fors. — Lorsque Henri monta sur le trône de France l'an 1585, il rendit au Béarn le libre exercice du culte catholique aboli par sa mère. Cette petite principauté lui fut toujours chère ; elle lui semblait plus à lui que ce royaume de France que la mort d'Henri III et son épée lui avaient donné ; aussi lutta-t-il avec le parlement pour empêcher la réunion du Béarn à la France. Cette réunion n'eut lieu que sous Louis XIII. Malgré les plus vives réclamations, le Bearn perdit alors son indépendance ; il devint province de France et ne conserva de ses anciennes libertés que quelques coutumes particulières, et le titre de *pays d'états*. A partir de ce moment, le Béarn n'a plus d'histoire ; à la révolution il perdit jusqu'à son nom dans l'organisation départementale ; il forme aujourd'hui le département des Basses-Pyrénées (voyez Pyrénées (Basses).

BEAU. Voyez Esthétique.

BEAUCAIRE, petite ville de France, dans le département du Gard, sur la rive droite du Rhône, est renommée par la foire qui s'y tient tous les ans, et qui est une des principales de l'Europe.

Quand on descend le cours du Rhône si rapide et si large d'Avignon à la mer, on aperçoit à quatre lieues au-dessous de cette dernière ville un beau pont suspendu en chaînes de fer, dont la ligne longue et hardie, dominée par trois arcs immenses, se dessine avec une admirable netteté sur l'horizon du midi. Ce pont, qui n'a pas moins de quatre cent cinquante mètres, semble au premier coup d'œil joindre entre elles les deux parties d'une même ville ; mais en consultant mieux sa mémoire, ou au besoin en jetant un coup d'œil sur une carte routière, on ne tarde pas à se convaincre que les deux masses irrégulières de maisons qui s'élèvent à droite et à gauche du fleuve, sont deux villes distinctes : Tarascon et Beaucaire. Arrêtons-nous sur la rive droite.

On débarque sur un quai assez bien bâti et commode, et on entre à Beaucaire par une assez belle porte, la *porte du Rhône*. En jetant un coup d'œil sur les maisons, il est facile de voir que cette petite ville est loin d'être jeune. D'Anville la regarde comme l'*Ugernum* des anciens. C'était un des quatre-vingts *vici* ou bourgs qui dépendaient de Nîmes. Au xe siècle on l'appelait encore *Ugerno*. Vers 1070, il reçut le nom de Belli-Cadrum ou Bel-Cadro : on a prétendu que c'était à cause des tours carrées de son château (*cadrum* par corruption de *quadrum*) ; mais il nous paraît plus naturel de penser que cette ville a dû son nom moderne à sa situation qui est assez riante et que ses habitans ont toujours trouvée et trouvent encore admirable. En languedocien, *Bel Cairé* signifie beau quartier, et en provençal, *Béou Cairé* veut dire beau côté, belle rive. D'ailleurs les habitans de Tarascon ont adopté cette étymologie du nom de sa rivale, et vingt fois par jour ils y font ironiquement allusion. Ils disent que Beaucaire est, sans contredit, le plus beau point de vue du monde, puisque c'est de là qu'on voit le mieux Tarascon et son château.

On sait que Beaucaire est célèbre dans les chants jadis populaires des troubadours provençaux. Nicolette, cette tendre amante de l'aimable Ancassin, était fille adoptive du vicomte de Beaucaire.

L'histoire de cette ville serait longue à faire et n'offrirait pas un bien haut intérêt. Elle consiste presque entièrement en petites révolutions locales. — Lors de la division du royaume d'Arles en grands fiefs, Beaucaire échut aux comtes de Provence, et il fut cédé, en 1125, par Raymond Bérenger Ier, à Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. Jusqu'au temps où la Provence fut réunie à la France, cette ville, toute chétive qu'elle paraît, fut par sa position regardée comme un

des boulevards du royaume. — Beaucaire a été le théâtre de luttes sanglantes entre les catholiques et les protestans, et, bien qu'il n'y ait plus aujourd'hui de calvinistes dans son sein, le souvenir de ces luttes n'a laissé que trop de souvenirs dans le cœur de ses habitans. — La ville est dominée par les ruines d'un antique château-fort qui a dû être bâti vers l'époque des premières croisades. C'est Richelieu qui le fit demolir, en 1632, après l'avoir repris sur les rebelles du parti de Gaston. Les habitans de la ville étaient restés fidèles: Louis XIII, pour les en récompenser, confirma leurs priviléges, entre autres la franchise de la foire qui s'y tient tous les ans.—On a prétendu que cette foire fut fondée, en 1217, par Raymond VI, comte de Toulouse. — Dans un acte de Louis XI, de 1463, il est parlé de la franchise de cette foire, et il résulte des expressions de cet acte, qu'elle était déjà très ancienne alors.

Il semble que le commerce qui attire tous les ans tant d'étrangers dans ce pays, devrait avoir civilisé et poli depuis long-temps toutes les populations voisines. Malheureusement il n'en est point ainsi. Beaucaire et Tarascon sont, sans contredit, deux des villes les plus arriérées du midi. Il règne entre ces deux sœurs, qui gagneraient tant à s'entendre et à s'entr'aider, une haine déplorable. Ce qui fait le malheur de l'une est un plaisir pour l'autre. Toutes deux ignorantes et superstitieuses, leurs superstitions sont diverses et entretiennent leur animosité réciproque. Cependant il est juste de dire que depuis quelques années quelque progrès s'est manifesté à Beaucaire, et tout fait espérer que le mouvement se continuera, aujourd'hui que cette ville a été, en quelque sorte, rapprochée de Paris, et est devenue, pour ainsi dire, un faubourg de Lyon par l'application de la vapeur à la navigation du Rhône. On sait que les bateaux partis de Lyon à quatre heures du matin, arrivent le même jour à Beaucaire vers six heures du soir. Plus de soixante lieues franchies en quelques heures! Cela paraît miraculeux aujourd'hui; dans cinquante ans, les voyageurs se plaindront de la lenteur de ce trajet.

En quelque saison qu'on arrive à Beaucaire, le temps de la foire excepté, on est surpris du silence et de l'abandon de ses rues étroites et désertes. Sur la foi de sa haute réputation dans le commerce de l'Europe, on s'attendrait à trouver en entrant la foule et le tumulte; on s'étonne de ne rencontrer çà et là que quelques habitans, étonnés eux-mêmes de vous voir. Les enfans courent, en criant, sur votre passage. Vous demandez une chambre; on vous loge dans une maison vide. — Un restaurant? — C'est à peine si on en peut trouver un dans toute la ville; encore souvent faut-il attendre, pour déjeûner, que le cuisinier soit revenu des champs. Que si c'est d'une paire de bottes qu'on a besoin, nouveau sujet de surprise! on vous répond gravement: il n'y a pas de cordonnier ici; il faut attendre la foire, ou bien allez à Tarascon. En un mot, Beaucaire, excepté quelques cuirs qu'on y tanne et quelques chapeaux qu'on y fabrique, n'offre au voyageur aucune espèce de produit industriel.

A l'approche de la foire, au contraire, et dès les premiers jours de juillet, à plusieurs lieues de la ville toutes les routes sont encombrées de voitures et de voyageurs, curieux ou marchands. L'air retentit de cris joyeux; les fanfares, les explosions d'armes à feu, tout annonce qu'on approche d'une fête. Dans la ville, la foule est innombrable et s'accroît d'heure en heure. Vous demandez un logement, il est trop tard; pas une chambre n'est disponible; le propriétaire est niché dans le grenier avec sa famille; toute la maison est louée pour le temps de la foire pendant cinq années.— L'enceinte de Beaucaire ne suffit pas à contenir ses nouveaux hôtes; on bâtit une seconde ville de bois sur la rive du Rhône, dans un grand pré planté d'arbres. On ne voit de toutes parts que ballots; par le Rhône, arrivent les marchandises de la Bourgogne, du Lyonnais, de Suisse, d'Allemagne; par la mer, dont Beaucaire n'est éloigné que de sept lieues, celles du Levant, d'Italie, d'Espagne; par le canal du Languedoc, tout ce qui peut venir du Haut-Languedoc, de Bordeaux, de la Bretagne et de l'Océan. — Les barques françaises du midi se rassemblent ordinairement à Arles. Le patron de celle qui arrive la première devant Beaucaire salue avec un mousquet; il reçoit pour récompense un mouton dont la toison décore bientôt le mât de son navire. Chaque bateau vient prendre rang le long du quai, selon sa force et le pays auquel il appartient. On voit arriver à la file les pinques catalanes, les fortes chaloupes de Marseille, les felouques génoises aux couleurs éclatantes, etc., etc. — Le 22 juillet, la foire s'ouvre solennellement et dure six jours. Elle se tenait autrefois dans l'enceinte de la ville, et l'on y voit encore plusieurs arcades qui traversent les rues où apparemment les marchands faisaient leurs étalages. Mais depuis long-temps sa réputation et le concours d'étrangers qui s'y fait se sont tellement accrus, qu'on a été obligé de la tenir en pleine campagne sous des tentes élevées dans la prairie dont nous venons de parler. Il est impossible de se faire une idée du spectacle que présente alors cette rive du Rhône, où se trouvent rassemblés comme par enchantement tous les produits, tous les costumes, toutes les langues de l'Europe; car on vient de bien loin à Beaucaire; il n'est pas rare d'y voir des Arméniens, des Persans et même des Orientaux de pays encore plus reculés. — Il n'y a point de marchandise, quelque rare qu'elle soit, qu'on ne puisse trouver à cette foire. On y achète des pierreries et jusqu'à des antiques. Aussi, malgré le peu de temps qu'elle dure, le mouvement y est si grand qu'il s'y fait pour plus de huit millions de francs d'affaires en espèces. Il s'y fait aussi un commerce d'échanges qui consiste en laines, soies, épiceries, drogues, cuirs, toiles, cotons, etc., etc. Cette seconde espèce de commerce comprend des effets dont la valeur peut s'élever au total jusqu'à douze millions de francs. En outre, il s'y fait un grand commerce d'argent par le change, et des remises dans toutes les parties du monde. — Les effets payables en foire ne sont exigibles que le dernier jour de la foire.

On pense bien qu'un si grand amas de richesses doit attirer à Beaucaire un grand concours de voleurs. Ils n'ont garde de manquer à pareille fête; et si depuis quelques années on n'entend plus parler de vols faits à main armée sur les grandes routes, avant ni après la foire, ce n'est pas à dire pour cela que le bien d'autrui soit plus respecté; la vie des marchands est sauve, leur bourse ne l'est pas; les mœurs se sont adoucies, les assassins sont devenus filous. Au reste la police se fait très bien pendant toute la durée de la foire, et tout s'y passe avec beaucoup d'ordre. Les tentes des marchands, bien alignées, forment une multitude de rues que traversent des enseignes de toiles flottantes, bariolées de mille couleurs. Chaque rue est affectée à un commerce particulier qui lui donne son nom, et chaque marchand habite à son tour le point de sa rue le plus avantageux pour la vente. Les juifs seuls, quoi qu'ils vendent, sont tous réunis dans une même rue qu'on appelle la *rue des Juifs*.

Cette foire est aussi le rendez-vous d'une multitude de mendians qui y accourent de tous les points de la France. Cette race mélangée connue sous la vague dénomination de Bohémiens, n'est pas une des moindres singularités de cette étrange réunion d'hommes. Tour à tour musiciens, ferblantiers, raccommodeurs de faïence, selon les pays, et quelque peu voleurs partout, ils sont à Beaucaire, la plupart du temps, cuisiniers. Ils font cuire en plein air et vendent fort cher aux promeneurs affamés la viande que des chiens dressés exprès ont volée aux bouchers, ou la volaille qu'ils ont eux-mêmes prise au lacet dans la campagne. Ils trouvent leur sécurité dans le tumulte et la confusion inséparables d'une si grande foule. Partout on s'empresse, on s'agite, on crie, on danse, on chante, on se querelle, on boit. Tous les matins, un prêtre dit la messe dans une petite chapelle située au bout de la plaine. Les fidèles, trop nombreux pour

l'étroite enceinte de cette église rustique, restent en dehors agenouillés sur l'herbe, et déjeûnent pour la plupart en attendant patiemment l'*ite missa est.* C'est un vrai pays de cocagne : on dirait les noces de Gamache.

C'est le 28 juillet au soir que la foire est fermée. Dès le lendemain les départs commencent ; les marchands s'en vont les premiers, les acheteurs ne tardent pas à les suivre ; les voleurs poursuivent les uns et les autres. Les habitans de Beaucaire eux-mêmes, après s'être reposés quelques jours de leurs fatigues et avoir compté leur or, s'en vont, pour la plupart, habiter la campagne. Là, enrichis pour toute l'année par six jours de travail, ils attendent paresseusement, mais non sans impatience, la foire de l'année suivante. Quelques semaines après, les voyageurs que le hasard ramène à Beaucaire ont de la peine à croire que ce soit la même ville ; plus de tentes, plus de maisons dans la prairie ; sur le fleuve, plus de navires. On n'entend dans les prés que le bourdonnement importun des moustiques, et, sur le quai désert, que le bruissement monotone du Rhône, qui gronde en passant sous les arches du pont.

BEAUHARNAIS (Eugène de), fils adoptif de l'empereur Napoléon, vice-roi d'Italie. Il naquit à Paris, le 3 septembre 1781, d'une famille noble. Son père, le vicomte Alexandre de Beauharnais, député aux états-généraux et membre de l'Assemblée constituante en 1789, général en chef de l'armée du Rhin en 1795, périt sur l'échafaud en 1794 par arrêt du tribunal révolutionnaire. Sa mère, Joséphine de La Pagerie, était une créole de la Martinique ; long-temps célèbre par sa conduite légère, elle était destinée à épouser le général Bonaparte, et à devenir ainsi la première cause de la grandeur future de son fils. A la fin de 1796, Eugène, nommé sous-lieutenant et choisi pour aide-de-camp par son beau-père, commença ses premières armes. Il se rendit au quartier-général en Italie, et de là dans les îles Ioniennes, que le traité de Campo-Formio faisait passer sous la domination de la France, afin de présider à cette reddition. Malgré sa grande jeunesse, il accomplit dignement sa mission et rejoignit Bonaparte à l'instant où celui-ci se préparait à partir pour l'expédition d'Egypte. Eugène l'y accompagna. A l'attaque de Suez, où il entra le premier à la tête de l'avant-garde, le 8 novembre 1798, il mérita le grade de lieutenant. Revenu à Paris avec son général, il partagea sa fortune et fut nommé, après la journée du 18 brumaire, capitaine et commandant des chasseurs de la garde consulaire. Il fit en cette qualité la campagne d'Italie, se distingua à Marengo, et fut fait chef d'escadron sur le champ de bataille. En 1802 il fut nommé colonel ; en 1804 général de brigade, et le 14 juin de la même année, jour anniversaire de Marengo, prince de l'Empire. L'année suivante il fut créé archichancelier et grand-officier de la legion d'honneur. Il n'avait encore que vingt-quatre ans.

Napoléon ayant placé sur sa tête la couronne des rois Lombards, Eugène reçut le titre de vice-roi d'Italie par décret daté de Milan du 7 juin 1805. Ses fonctions dans cette dignité éminente se bornèrent à peu près à l'exécution des ordres de l'Empereur, et l'histoire de l'Italie pendant cette remarquable période, où elle demeura annexée à la France, se rapporte bien plutôt à l'histoire de Napoléon qu'à la sienne. Sa réponse aux félicitations du corps législatif italien peint assez fidèlement sa situation : « Appelé, bien jeune » encore, disait-il, par le héros qui préside aux destinées de » la France et à celles de l'Italie, à demeurer près de vous » l'organe de ses volontés, je ne puis vous offrir aujourd'hui » que des espérances. Croyez-en, messieurs, les sentimens » qui m'animent, ces espérances ne seront point trompées. » Dès ce moment j'appartiens tout entier aux peuples dont » le gouvernement m'est confié. Aidé du concours de toutes » les autorités et particulièrement du zèle et des lumières du » corps législatif ; toujours dirigé par le vaste et puissant » génie de notre souverain ; plein des grandes leçons et des » grands exemples que j'ai reçus de lui, je n'aurai qu'un » but et qu'un besoin, la gloire et le bonheur du royaume » d'Italie. »

Pendant la brillante campagne qui termina cette année, la direction des opérations de l'armée d'Italie fut confiée à Masséna. L'Empereur n'avait pas osé s'en remettre pour un commandement aussi important au jeune vice-roi, qui demeura à Milan chargé du travail administratif. Après la bataille d'Austerlitz, Napoléon ayant remanié la composition de son armée, Eugène fut mis à la tête de l'armée d'Italie, par un ordre du jour du 24 décembre, et nommé gouverneur des Etats Vénitiens qui passaient sous la domination de la France. A partir de cette époque jusqu'en 1809, Eugène n'eut d'autre occupation que de perfectionner l'organisation intérieure de l'Italie, de cimenter son unité, et de la mettre sur le même pied de civilisation que la France ; quelques soulèvemens et quelques attaques de peu d'importance attirèrent aussi son attention.

La paix de Presbourg ayant enlevé le Tyrol à l'Autriche pour le donner à la Bavière, érigée en royaume, Napoléon, pour s'assurer encore mieux la fidélité de cette puissance et la conservation des passages du Tyrol, imagina de lier par un mariage les intérêts de la Bavière et ceux de l'Italie. Eugène, appelé à Munich le 10 janvier, y fut marié le 14 avec la princesse Auguste-Amélie, fille du roi. Deux jours après, il fut adopté par l'Empereur sous le nom d'Eugène-Napoléon de France.

Pendant la campagne de 1809, Eugène eut le commandement en chef de l'armée franco-italique. Son armée était beaucoup plus faible que l'armée ennemie, et ses premières opérations militaires ne furent pas très heureuses ; la perte de la bataille de Sacile, la première qui ait été livrée par le prince, mit un instant le royaume d'Italie dans une situation très critique. Après cette journée l'armée ayant été remise sur un autre pied d'après les instructions de Napoléon, et Macdonald ayant pris une large part d'influence dans le conseil, les affaires commencèrent à prendre un autre caractère. Les Autrichiens, inquiétés par les succès de l'armée française en Bavière et menacés de front par l'armée italique, se décidèrent à la retraite. Cette dernière partie de la campagne, où Eugène se distingua dans plusieurs actions et notamment sur la Piave, et dont la conception stratégique mérite d'ailleurs des éloges, commença sa réputation militaire. Le 26 mai, il parvint à sa jonction avec la grande armée sur le Semering. Napoléon lui fit grand accueil, et mit à l'ordre du jour cette proclamation, que l'on peut considérer comme un court historique de la campagne.

« Soldats de l'armée d'Italie, vous avez glorieusement at» teint le but que je vous avais marqué. Le Semering a été » témoin de votre jonction avec la grande armée. Soyez les » bienvenus ! Je suis content de vous !! Surpris par un en» nemi perfide avant que vos colonnes fussent réunies, vous » avez dû rétrograder jusqu'à l'Adige. Mais lorsque vous re» çûtes l'ordre de marcher en avant, vous étiez sur le champ » mémorable d'Arcole, et là vous jurâtes sur les mânes de » nos héros de triompher. Vous avez tenu parole à la ba» taille de la Piave, aux combats de Saint-Daniel, de Tarvis, » de Goritzia ; vous avez pris d'assaut les forts de Malbor» ghetto, de Predill, et fait capituler la division ennemie » retranchée sous Laybach. Vous n'aviez pas encore passé » la Drave, et déjà vingt-cinq mille prisonniers, soixante » pièces de bataille, dix drapeaux, avaient signalé votre va» leur. Depuis la Drave, la Save, la Mühr, n'ont pu retar» der un instant votre marche. La colonne autrichienne de » Jellachitch, qui la première entra dans Munich, qui » donna le signal des massacres dans le Tyrol, environnée » à Saint-Michel, est tombée sous vos baïonnettes. Vous avez » fait une prompte justice de ces débris échappés à la co» lère de la grande armée.

» Soldats ! cette armée autrichienne d'Italie, qui un » moment souilla par sa presence mes provinces, qui avait » la pretention de briser ma couronne de Fer, battue, dis- » persée, anéantie, grâce à vous, sera un exemple de la » vérite de cette devise : *Dio me la diede, guai a chi la* » *tocca.* »

Eugène, après sa jonction, ayant été chargé de poursuivre l'archiduc Jean, qui se portait sur la Hongrie avec l'intention de s'y soutenir en insurgeant le pays, obtint sur l'ennemi de nouveaux avantages; le 14 juin, anniversaire de Marengo et de Friedland, il gagna la bataille de Raab qui est un de ses plus beaux faits d'armes. Cette victoire, remportée sur un adversaire renforcé par l'avantage du nombre et de la position, contribua beaucoup au succès de la campagne, en rompant une armée de 40,000 hommes, dont la présence à la bataille décisive de Wagram aurait pu faire pencher la balance contre Napoléon. Eugène assista aussi à cette dernière bataille et il y eut une part glorieuse. Il occupait avec son armée le centre de la première ligne de l'ordre de bataille, et il eut à soutenir le principal effort de l'ennemi. L'armistice de Znaïm, précurseur du traité de Vienne, permit à l'armée d'Italie de se retirer dans ses cantonnemens. Partie le 1er mai des bords de l'Adige, elle etait arrivée en deux mois aux frontières de la Moravie, couronnée par deux grandes victoires et maîtresse de trente-six mille hommes, douze drapeaux, et deux cent cinquante bouches à feu pris sur les Autrichiens.

Cette campagne était destinée à produire un changement fâcheux dans la situation du prince Eugène. Napoléon, devenu assez puissant pour songer à consolider sa dynastie en la liant aux dynasties européennes, se décida à rompre son premier mariage pour epouser une des filles de l'empereur d'Autriche. Ce mariage anéantissait les espérances de succession à la couronne que le fils adoptif de l'Empereur avait pu légitimement concevoir. Sa conduite dans cette circonstance fut diversement interprétée : les uns la regardèrent comme dictée par son dévouement aux intérêts de sa patrie, et sa générosité naturelle; les autres n'y virent que le desir de ménager le mieux possible sa position et de se conserver les bonnes grâces de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, ce fut lui qui, rappelé à Paris pour cet objet, decida sa mère à accepter, en apparence de plein gré, une séparation à laquelle elle ne voulait d'abord céder que par contrainte; ce fut lui qui, lorsqu'elle laissa échapper la declaration qu'elle devait lire devant le sénat, ramassa le papier, en acheva la lecture et developpa les motifs qui obligeaient Napoléon à ce divorce. Il faut dire que cela était dans l'office de sa charge d'archichancelier; mais on ne peut disconvenir qu'il n'ait sacrifié ce qu'il devait à sa mère à ce qu'il devait à un souverain duquel son avenir dépendait.

L'Italie, nonobstant les sourdes conjurations du clergé, et grâce aux nombreuses institutions de son vice-roi qui prenait modèle sur la France, était en pleine prospérite et en bonne voie de perfectionnement, quand la malheureuse campagne de 1812 vint de nouveau tout remettre en question. L'armée d'Italie fut destinée à former sous le commandement du vice-roi l'aile gauche de la grande armée; elle se composait de quarante-cinq mille hommes. Elle se fit remarquer à Smolensk et à Borodino. Pendant la longue et désastreuse retraite qui suivit l'incendie de Moscou, Eugène déploya un courage et une ténacité dignes d'éloges. Le 18 janvier, le roi de Naples, qui depuis le depart de Napoléon avait le commandement en chef de l'armée, l'ayant quittee à son tour, Eugène se trouva seul chargé de ce fardeau difficile. Son plan fut de se replier sur l'armée que Napoléon réunissait en grande hâte sur le Mein, tout en ralentissant le plus possible les progrés de l'ennemi; il le mit à exécution avec autant d'habileté et de succès qu'on pouvait en attendre au milieu de si désespérantes circonstances. Le 30 avril il opera sa jonction avec la grande armée, conduite par Napoleon en personne, et remit entre ses mains le commandement en chef qu'il occupait depuis près de quatre mois. Il prit part à la bataille de Lutzen, et peu après cette affaire, il fut renvoyé en Italie où sa présence était plus nécessaire que jamais. Il était à Milan le 18 mai. De nouvelles levées de troupes furent ordonnées et pressées avec vigueur, et en deux mois l'Italie eut pour se défendre une armée de cinquante mille hommes. Les hostilités commencèrent le 17 août. L'armée italienne, obligée de se replier successivement devant des forces supérieures et plus aguerries, tenait encore sur l'Adige en janvier 1814. Obligé de se rejeter sur le Mincio, le prince Eugène y livra, le 8 fevrier, aux Autrichiens une bataille rangée qu'il gagna. Les succès étaient partagés lorsque la defection de Murat, qui se tournait contre Eugène avec les forces du royaume de Naples, vint porter un dernier coup à sa triste position. Enfin, la nouvelle de l'entrée des ennemis dans Paris et de l'abdication de Fontainebleau mit fin à la guerre, et le 16 avril on conclut un armistice par lequel les hostilités demeuraient suspendues jusqu'à ce que les puissances coalisés eussent decidé du sort de l'Italie.

Quelques tentatives furent faites auprès des souverains, pour les décider à laisser Eugène à la tête du royaume d'Italie; mais ces tentatives échouèrent. Il se retira à Munich près de son beau-père. Sa fortune était considérable; elle se montait à près de six millions de revenu, et provenait de ses économies, de l'héritage de sa mère et des biens de sa femme. Au retour de Napoléon en 1815, il se trouvait à Vienne, et ne prit aucune part à la guerre. Il avait éte obligé, pour ne pas être arrêté, de s'engager sur parole à ne pas quitter la Bavière. Il se fixa définitivement dans les etats de son beau-père, où il avait acquis de vastes proprietes. On lui avait conféré le duché de Leuchtenberg et le titre de prince de la maison royale de Bavière. Il est mort, le 26 fevrier 1824, frappé d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 42 ans. Il a laissé cinq enfans : l'aînée de ses filles est mariee au prince royal de Suède; la seconde est veuve de l'empereur don Pedro; la dernière a épousé le prince de Hohenzollern; son fils aîné, le prince Auguste de Leuchtenberg, mort fort jeune, avait épousé la reine de Portugal, et l'on a parlé de son second fils pour remplacer l'aîné dans cette union importante.

BEAUJOLAIS, l'une des principales et des plus anciennes baronnies du royaume. « Note, dit le Grand Coutu- » mier de France (édit. de 1598, p. 182), qu'au royaume » de France ne souloit avoir que trois baronnies; c'est à sa- » voir Bourbon, Coucy et Beaujeu. » Le Beaujolais, *Bellojocensis ager*, tire son nom du château et de la ville de Beaujeu, nommés, dans les anciennes chartes, tantôt *Bellojocus*, plus souvent *Bellijocum*, et quelquefois *Belli* ou *Bellojovium*. Borné au nord par le Charolais et le Mâconnais, au midi par le Lyonnais et une partie du Forez, à l'orient par la Saône qui le séparait de la principauté de Dombes, et à l'occident par le Forez dont la Loire le séparait aussi en partie, son territoire pouvait avoir seize lieues de long sur douze de large. La circonscription actuelle du département du Rhône, en retranchant un quart environ de son étendue du côté du midi, mais en y ajoutant, à l'ouest, toute la portion limitrophe du département de la Loire jusqu'à la rive orientale de ce fleuve, correspond assez bien aux anciennes limites du Beaujolais. A l'époque de la conquête des Gaules par Jules-César, le territoire du Beaujolais était habité par les Segusiens et les Branoviens. Sous l'empire romain, il fut compris dans la première Lyonnaise; il relevait alors, en partie de la cité de Mâcon, en partie de celle de Lyon. Lors de l'irruption des Bourguignons en Gaule (407-413), il tomba au pouvoir de ces Barbares, et y demeura jusqu'au moment où la conquête du royaume de Bourgogne par les Francs (532 ou 534) le mit aux mains de ceux-ci. Les premiers comtes du Lyonnais et du Forez ayant profité de la ruine de ce

royaume pour se former une vaste seigneurie, y englobèrent le Beaujolais. Soumis d'abord à la suzeraineté des Mérovingiens, puis à celle des Carlovingiens, ce grand fief passa, en 879, avec ses comtes, sous la domination de Boson, roi de Provence; mais huit ans après, Boson étant mort, il revint sous la suzeraineté de la couronne de France (887).

Dans les dix dernières années du IXe siècle, le Beaujolais fut détaché du Lyonnais et du Forez pour former une seigneurie séparée sous l'autorité de Bérard, second fils de Guillaume II, comte du Lyonnais, qui commença la maison des *Sires de Beaujeu*, dont nous donnons ci-après la liste. Durant les cinquante premières années du XIIe siècle, ces seigneurs augmentèrent l'étendue de leur baronnie par des acquisitions de territoires au-delà de la Saône, dans le pays de Dombes. Les trois châtellenies de Saint-Trivier, de Montmerle, de Ricotiers, et les châteaux qui en dépendaient, achetés à prix d'argent, y furent réunis par Guichard III; et Humbert II, son fils, obtint par la force, du seigneur de Bresse, la cession des châteaux de Thoissey, de Lent, et la totalité des domaines que ce seigneur possédait dans le pays de Dombes: en sorte que toute la partie septentrionale de ce dernier pays s'étendant le long de la Saône jusqu'aux rivières de Vesle et d'Ain, appartenait aux sires de Beaujeu. Le mariage de Humbert III avec Agnès de Thiern, fille du seigneur de Montpensier, réunit la seigneurie de ce nom au Beaujolais; mais cette seigneurie n'y demeura guère annexée que trente à quarante années; en 1216, elle échut en partage à l'un des petits-fils de Humbert III, et servit à renouer la chaîne interrompue des seigneurs de Montpensier. Humbert III fonda Villefranche sur la fin du XIIe siècle. Cette ville devint par la suite la capitale du Beaujolais, et remplaça celle de Beaujeu, dont le château avait été jusqu'alors la résidence des sires de ce nom. L'un d'eux, Guichard IV, y établit le premier couvent que l'ordre de saint François ait possédé en France.

Le nom de Villefranche, donné à la capitale du Beaujolais, était justifié par les nombreux privilèges dont elle jouissait. Cependant il paraît qu'en 1376 il devint nécessaire d'en obtenir la confirmation authentique; car les officiers d'Edouard II, alors sire de Beaujeu, se réunirent avec quelques bourgeois de la ville dans un cabaret, et y signèrent une sorte de code des coutumes, immunités et privilèges de cette cité, qu'ils firent approuver par Edouard II, sous le titre de *Libertas et franchesia Villofranchæ hæc est talis*. Les franchises consacrées par ce code étaient tellement larges, qu'en des articles portait qu'il serait permis aux maris de battre leurs femmes jusqu'à la mort exclusivement, sans que le seigneur pût les en punir.

Durant les trente premières années du XIIIe siècle, le Beaujolais reçut de nouveaux accroissemens. En 1218, Marguerite de Beaugé apporta en dot à Humbert IV la seigneurie de Mirebel, dans le pays de Dombes, avec ses dépendances jusqu'à Lyon; et, en 1229, ce même baron acquit, d'Alix, comtesse de Mâcon, le château de Cône avec ses dépendances, pour la somme de mille marcs d'argent.

Après être demeuré huit années réuni au comté de Forez (1265-1273), par suite du mariage du seigneur de ce comté, et d'Isabelle, baronne de Beaujeu, le Beaujolais fut cédé par celle-ci à Louis son second fils (1275). La lettre qu'elle écrivit à cette occasion à Robert, duc de Bourgogne, donnerait à penser que le Beaujolais ne cessa jamais de reconnaître la suzeraineté de ce duché. « Quar nous voulons, dit-elle » dans cette lettre, qu'il (Louis) fasse à vos homaige et » feaulté en cele manière que nos devanciers l'ont fait aux » vostres. » Cet hommage ne regardait point des domaines des sires de Beaujeu dans le pays de Dombes, lesquels formaient une souveraineté indépendante du royaume de France et relevaient directement de l'empire d'Allemagne; aussi les appelait-on par ce motif le Beaujolais *en la part de l'empire*. Philippe-le-Bel le reconnut lui-même authentiquement dans des lettres du 18 février 1301, où il renonçait à réclamer l'extradition de faux monnayeurs enfermés dans la prison de Chalamont en Dombes, parce que Chalamont, écrivait-il, était *hors du royaume*.

Après cinq siècles de durée, la maison des sires de Beaujeu issus des comtes du Lyonnais, s'éteignit dans la personne d'Edouard II (1400). Le Beaujolais passa alors dans la maison de Bourbon, à laquelle ce dernier seigneur avait cédé tous ses biens six semaines avant sa mort.

Ce ne fut qu'en 1475 que le Beaujolais cessa d'être confondu avec les autres domaines de la maison de Bourbon. Pierre, quatrième fils de Charles, duc de Bourbon, et époux de la célèbre Anne de Beaujeu, fille du roi Louis XI, le reçut, à cette époque, en apanage avec le comté de Clermont. Louis XI, dont toutes les pensées tendaient à l'abaissement des grands de son royaume voulait la réunion de leurs biens à la couronne comme le moyen le plus sûr d'atteindre ce but. Ce fut là vraisemblablement le motif qui le porta à faire stipuler dans le contrat de mariage de Pierre et d'Anne, que, s'ils mouraient l'un et l'autre sans enfans mâles, tous leurs domaines seigneuriaux passeraient à la couronne de France. La générosité de Louis XII (1499), et l'union de Suzanne, fille de Pierre (1505), avec Charles, comte de Montpensier, connu plus tard sous le titre de connétable de Bourbon, suspendirent l'exécution de cette clause jusqu'en 1522. A cette époque, Suzanne étant morte sans laisser d'enfant mâle, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, intenta procès au connétable pour la succession de sa femme, dont les biens, après être restés cinq ans sous le sequestre, furent déclarés réunis au domaine royal par arrêt du parlement de Paris, du 10 juillet 1527.

Trente-trois années après, par suite d'une transaction passée entre François II, roi de France, et Louis II, duc de Montpensier, neveu du connétable de Bourbon, le Beaujolais fut restitué à Louis (1560). En 1626, Marie de Bourbon l'apporta en dot, avec ses autres domaines, à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; et des mains de ce dernier, le Beaujolais passa dans celles d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, sa fille, que les historiens contemporains désignent plus souvent sous le titre de la *Grande Mademoiselle*. Enfin, cette princesse en mourant (1683) laissa tout ce qu'elle possédait à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Depuis lors, le Beaujolais forma successivement, avec titre de comté, l'apanage de plusieurs princes de cette maison. Il était alors du gouvernement du Lyonnais, du ressort du parlement de Paris, du diocèse et de la généralité de Lyon, élection de Villefranche. — A la révolution, le sol où le Beaujolais avait existé pendant près de neuf siècles quitta son nom pour prendre ceux des deux grandes rivières qui l'arrosent.

Voici maintenant la liste des seigneurs du Beaujolais, avec quelques détails sur ceux dont les actions méritent une mention particulière.

Sires de Beaujeu issus de la Maison des comtes du Lyonnais et du Forez.

890-1137.
- BÉRARD ou BÉRAUD Ier, dit aussi BERNARD, fils de Guillaume II, comte du Lyonnais et du Forez.
- BÉRARD II, mort avant 967.
- GUICHARD ou WICHARD Ier, fils du précédent, mort avant 1050.
- GUICHARD II, fils du précédent, mort avant 1079.
- HUMBERT Ier, fils du précédent, mort avant 1115.
- GUICHARD III, fils du précédent, mort en 1137.

1137-1174. HUMBERT II, fils du précédent, voulant ex-

pier ses mœurs licencieuses, passa en Terre-Sainte, et, quoique marié, y entra dans l'ordre des Templiers; mais, à la sollicitation d'Alix, son épouse, le pape Eugène III cassa ses vœux. De retour dans sa baronnie, il fonda, en 1159, l'église et l'abbaye de Belleville-sur-Saône.

1174-1202. Humbert III, dit *le Jeune*, fils du précédent, qui fonda la ville de Villefranche.

1202-1216. Guichard IV, fils du précédent, et beau-frère de la reine de France, épouse de Philippe-Auguste, signala son avénement par une généreuse renonciation à des droits que ses ancêtres lui avaient transmis sur les terres de l'abbaye de Cluny, voulant, dit-il dans la charte délivrée à cet effet, *malas consuetudines radiciter amputare et bonos usus antecessorum meorum firmiter custodire*. Investi de toute la confiance de Philippe-Auguste, il fut chargé par lui, en 1210, d'une double ambassade auprès du pape Innocent III et de Henri, empereur latin de Constantinople. Il s'attacha particulièrement au prince Louis de France (depuis Louis VIII) et l'accompagna dans ses guerres contre les Albigeois.

1216-1250. Humbert IV, fils du précédent, prit part, comme son père, à la guerre contre les Albigeois. Il y montra tant d'ardeur, de cruauté et de fanatisme, que Louis VIII ne crut pouvoir mieux faire, en quittant le Languedoc, que de lui confier le gouvernement de cette province. Humbert fut ensuite confirmé dans ce commandement par saint Louis, et guerroya contre les Albigeois jusqu'en 1229. Un an après son retour de Constantinople, où il avait été reconduire l'empereur latin Baudouin II, il obtint de Louis IX la dignité de connétable (1240). Dix ans après, il suivit ce monarque en Egypte, où, au dire de Joinville, il fit preuve de beaucoup de sagesse et de bravoure. Il y perdit la vie dans un siége (1250). La cité de Belleville en Beaujolais dut sa formation et l'accroissement de sa population, aux nombreux et importans priviléges que Humbert IV accorda à ceux qui voulurent s'y établir.

1250-1265. Guichard V, fils du précédent, hérita de l'estime et de la confiance dont son père jouissait auprès de saint Louis. La charge de connétable lui fut également conférée par ce roi. Envoyé comme ambassadeur en Angleterre par le même monarque, il y mourut le 9 mai 1265. « Il fut » fort plaint et regretté de toutes manières de gens, dit une ancienne chronique manuscrite, car ce fut en son temps ung » sage prince et de bonne conduite. »

1265-1273. Isabelle, sœur du précédent, mariée à Renaud, comte du Forez.

1273-1290. Louis, fils d'Isabelle, à qui la chronique que nous venons de citer, donne le titre de connétable.

1290-1331. Guichard VI, surnommé *le Grand*, fils du précédent, servit glorieusement sous les rois Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Philippe de Valois, dont, suivant la même chronique, il aurait été « seigneur chambellan et grand gouverneur. » Il jouissait du droit de faire battre monnaie dans ses domaines du pays de Dombes.

1331-1351. Edouard Ier, fils du précédent, se fit remarquer par ses grands talens militaires; ce fut surtout à la bataille de Crécy qu'il se distingua (1346). En 1347, il obtint la dignité de maréchal de France, et fut tué quatre années après, à peine âgé de trente-cinq ans, dans un combat contre les Anglais. La plus grande partie de sa vie s'écoula dans les camps. Quoique depuis plus d'un demi-siècle l'Europe eût cessé d'envoyer des expéditions en Orient, ce prince, dit la chronique citée ci-dessus, était si « dévot à la vierge Marie, » qu'il mena quantité de gentilzhommes au voyage d'oultre- » mer à ses propres cousts et dépens, et batailla long-temps » contre ceux qui tenoient la loi de Mahomet. »

1351-1374. Antoine, fils du précédent, s'acquit, ainsi que son père, un grand renom militaire, et combattit glorieusement à la bataille de Cocherel (1364). S'étant attaché à la destinée de Duguesclin, il signala sa valeur en Guyenne et en Espagne, sous les ordres de ce grand capitaine.

1374-1400. Edouard II, petit-fils de Guichard VI, succéda à Antoine, mort sans enfans. C'était un prince de mœurs déréglées et d'un caractère brutal et féroce. Ses violences l'amenèrent deux fois dans les prisons du Châtelet, à Paris. Le rapt d'une jeune fille de Villefranche, et l'ordre qu'il donna de jeter par les fenêtres de son château l'huissier envoyé pour le citer à comparaître devant le parlement de Paris, furent les motifs qui le conduisirent en dernier lieu devant la justice. La peine capitale menaçait sa tête; mais il y échappa par le crédit du duc de Bourbon, qui, en retour, obtint de lui la cession de la baronnie de Beaujeu et de ses dépendances dans le pays de Dombes. Edouard II mourut peu de temps après sans laisser d'enfans.

Sires de Beaujeu, issus de la maison de Bourbon.

1400-1475. Durant cette période de soixante-quinze années, la baronnie de Beaujeu demeura réunie aux autres domaines de la maison de Bourbon, sans avoir de seigneurs particuliers.

1475-1503. Pierre de Bourbon, quatrième fils de Charles, duc de Bourbon, appelé sire de Beaujeu du vivant même de son père, entra, à sa mort, en possession de cette baronnie. Un an auparavant il avait épousé Anne, fille aînée de Louis XI, qui, plus tard, comme régente de France, déploya tant de sagesse et de fermeté dans le gouvernement du royaume. Doué de nombreuses qualités et d'un esprit doux et sage, Pierre avait su plaire à Louis XI. Ce monarque le combla de richesses, d'honneurs, de commandemens, le nomma chef de ses conseils, et lui confia l'éducation du dauphin, roi depuis sous le nom de Charles VIII (1482). Pierre hérita, en 1488, de tous les biens de la maison de Bourbon, et devint alors le prince le plus considérable du royaume.

1503-1521. Suzanne, fille du précédent, mariée, en 1505, à Charles de Bourbon-Montpensier, plus connu sous le nom de connétable de Bourbon, le même qui, se voyant dépouillé des biens de sa femme par la maison royale de France (1521), passa, pour se venger, au service de l'empereur d'Allemagne, combattit cinq ans contre son pays, et fut tué au siége de Rome en 1527.

1522-1560. Après être restée cinq ans sous le sequestre, comme nous l'avons dit plus haut, la baronnie de Beaujeu fut déclarée acquise à la couronne de France en 1527, et y demeura annexée l'espace de trente-trois ans.

1560-1582. Louis II, dit *le Bon*, duc de Montpensier, neveu du connétable de Bourbon, rentra en possession du Beaujolais par suite de la transaction dont nous avons déjà parlé.

1582-1592. François, fils du précédent.

1592-1608. Henri de Bourbon, fils du précédent.

1608-1627. Marie de Bourbon, fille du précédent, mariée, en 1626, à Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII.

A dater de ce moment, le Beaujolais, confondu avec les nombreux domaines de la maison d'Orléans, dut renoncer à voir les chefs de cette maison royale prendre l'humble titre de *sires de Beaujeu*.

BEAUMARCHAIS (Pierre Caron de), célèbre écrivain dramatique, auteur de Mémoires brillans de verve et d'originalité, fut un moment le représentant de l'esprit nouveau en France à la fin du dernier siècle.

Il est peu d'hommes dont les œuvres aient été tour à tour louées avec plus d'exagération et critiquées avec plus d'injustice que les siennes. Plus de mesure aurait été plus près de la vérité à son égard. Son influence sur les esprits a été grande sans doute, et, selon nous, salutaire; mais elle a été entièrement subordonnée à de plus larges impulsions parties d'ailleurs et de plus haut, et il nous est impossible de reconnaître à cet homme ni une bien grande portée d'intelligence, ni une bien sincère exaltation pour le bien. Et pour-

tant nous reconnaissons qu'en lui l'homme domine de beaucoup l'écrivain; en d'autres termes, la signification générale de sa vie nous paraît supérieure à son mérite littéraire. Ce qui le distingua par dessus tout, ce fut l'accord merveilleux qui exista quelque temps entre son esprit, son caractère, son humeur et l'esprit, l'humeur, le caractère de la portion du public à laquelle il s'adressait. Cet accord, Beaumarchais ne l'avait pas fait naître lui-même; ce fut une sorte de bonne fortune qu'un évènement de sa vie lui révéla, dont il profita avec une extrême habileté tant qu'elle dura, mais sans avoir la puissance de la prolonger au-delà des circonstances fugitives qui l'avaient amenée. Voilà le secret de cette singulière destinée. C'est là ce qui explique comment Beaumarchais, qui n'était pas à beaucoup près un homme de génie, parvint à remplir entièrement du bruit de son nom et de l'agitation de sa vie quelques années de ce siècle si orageux et si bruyant.

Que se passait-il en France lorsque Beaumarchais commença à écrire? où en était l'esprit public? quel était alors l'horizon philosophique et littéraire?

Au dix-huitième siècle, le caractère général de la littérature, c'est bien, comme on l'a répété jusqu'à satiété de nos jours, un esprit de révolte contre toute autorité, une aversion dédaigneuse pour toute foi, en tant que transmise et ordonnée; son action est bien une lutte, et une lutte victorieuse, contre la tradition catholique. Mais un siècle entier ne s'insurge pas contre une idée pour le plaisir de s'insurger contre une idee; s'il le fait, c'est qu'il est mû par une autre idée qui lui paraît supérieure à celle qu'il combat. Et en effet, en vertu de quoi peut-on protester contre l'autorite d'un seul, sinon en vertu de la liberté de tous et de chacun? Avec quelles armes a-t-on attaqué la tradition catholique, si ce n'est avec les données nouvelles de la science moderne, avec la tradition antérieure du genre humain plus ou moins connue, plus ou moins bien comprise? On sait les efforts constans de Voltaire pour populariser en France les découvertes des savans de tous les pays. Il parle des Chinois à chaque page, il les loue presque autant qu'il rabaisse les papes. N'est-ce pas lui encore qui le premier a appelé l'attention sérieuse des penseurs sur les fastes de l'Inde, où se cachait toute tradition primitive? Au fond de l'intelligence de ce siècle si incredule en apparence, il est donc facile de voir, et de voir clairement, poindre les saintes idées destinées à grandir de plus en plus aux yeux des hommes, et à dominer l'avenir. Bien plus, si la foi pure, si la croyance naïve à des dogmes positifs est presque étrangère à cette littérature, il n'en est pas moins vrai que le sentiment exalté de la vérité y éclate çà et là, et trouve parfois un langage religieux et des accens pénetrans, qui vont au cœur, pa ce que c'est du fond du cœur qu'ils partent. Il y a Voltaire, mais il y a Rousseau. Si l'un doute comme Montaigne, rit le plus souvent de son doute et s'endort volontiers sur cet oreiller, l'autre, aimant comme Fenelon, doute comme Pascal, et s'épouvante à la vue des abîmes où aboutit sa vue. Voltaire s'irrite sans cesse contre le passé, il l'accable d'outrages et de sarcasmes; mais tout en appelant un meilleur avenir, il s'accommode assez du présent. Il s'écrie: *Ah! le bon temps que ce siècle de fer!...* Il est chambellan, gentilhomme de la chambre; il a une statue à côté de celle de Louis XV. Rousseau, au contraire, souffre du present et s'en indigne; tout le blesse, tout le déchire; il se meurt dans ce siècle, il n'y peut pas respirer, toute son âme aspire à l'avenir; il veut, il prépare l'avènement du peuple; vienne la révolution, il en sera l'idole; mais s'il a l'audace d'un tribun, son langage a toute l'onction de celui d'un apôtre. L'arme du premier, c'est le bon sens, le bon sens elevé jusqu'au génie et aiguisé par l'esprit le plus fin, le plus brillant qui fût jamais; ce qui fait le charme, la force entraînante du second, c'est l'exaltation du sentiment, c'est le culte passionné du beau, c'est l'enthousiasme de la justice et de la vérité. Chacun de ces deux grands hommes a exercé autour de lui une influence incalculable, chacun des deux a eu un public à part, une postérité littéraire distincte, et il serait facile d'en suivre les traces jusqu'à nos jours, dans les divers partis et même dans les hommes les plus hostiles en apparence au dix-huitième siècle. Aujourd'hui l'influence de Voltaire, qui ressuscita si vivante à l'époque si faussement appelée *restauration*, commence de nouveau à pâlir; celle de Rousseau s'accroît encore. Nous croyons que l'inspiration de ce dernier, corrigée par le bon sens, que représentait si bien Voltaire, et épurée par la vie supérieure de la génération présente, doit dominer long-temps notre âge. Sous bien des rapports, le génie de Diderot, d'ailleurs si original et si indépendant, nous paraît avoir participé de la nature de ces deux grands génies; c'est ce qui explique et l'indifférence un peu dédaigneuse de ses contemporains pour lui, et l'éclat récent de sa gloire.

Beaumarchais, venu après eux, à une époque où la société tout entière était imbue de leurs écrits, exprima leurs idées d'une manière encore plus positive, les mit en allusions directes et presque personnelles, et les fit, pour ainsi dire, passer à l'état de proverbes par l'artifice ingénieux de son style. Ce style est si vif, si bien frappé, si incisif et si brillant, qu'on en retient toutes les phrases, comme on retient les vers, et qu'on s'étonne de les répéter ensuite presque involontairement. Mais le talent de cet écrivain est tout dans la tête, et il est aisé de voir qu'il critique l'ancien régime pour critiquer l'ancien régime et se faire applaudir. Il n'aime pas le peuple, et il a moins de haine contre l'aristocratie que de rancune contre les grands. Beaumarchais s'inspira de Voltaire plus que de Rousseau; le génie un peu épicurien et efféminé du grand seigneur de Ferney le séduisait plus que le mâle génie du pauvre et solitaire citoyen de Genève. Et ceci n'est pas absolument un reproche; nous savons que chacun est soi et non pas un autre, et qu'il serait souverainement injuste de demander tout à chacun; mais ceci nous semble caractériser Beaumarchais, déterminer la nature et les limites de son influence. On peut dire qu'il fut à Voltaire ce que Bernardin de Saint-Pierre est à Jean-Jacques. Il hérita légitimement d'une partie de son empire, parce qu'il avait en propre quelques unes de ses éminentes facultés; et certes, si ce n'étaient pas les plus hautes, ce n'étaient pas non plus les moins brillantes.



(P.-C. de Beaumarchais.)

Il naquit à Paris, en 1732, et se fit remarquer de bonne heure par une singulière vivacité d'intelligence et par une extrême sagacité. Mais qu'on ne croie pas qu'il ait eu de bonne heure le culte de la poésie; son enfance ne fut rien moins que recueillie et studieuse. Étranger aux instincts mystérieux

communs à l'enfance de presque tous les grands artistes, il ne s'enferma jamais comme Rousseau avec Plutarque; jamais il ne s'oublia de longues heures, comme Racine, à relire Euripide, qu'on lui eût sans doute laissé lire, à lui; il ne paraît même pas s'être jamais, comme Voltaire, renversé, mourant de joie, dans les convulsions d'un rire inextinguible, en récitant seul et à haute voix quelque scène de Molière. Fils d'un horloger, comme Jean-Jacques, il s'appliqua d'abord à l'état de son père; et, ce que Jean-Jacques ne fit pas, il perfectionna bientôt le mécanisme de la montre en inventant une nouvelle espèce d'échappement. Il trouvait la gloire attrayante, mais il apprit de bonne heure et n'oublia jamais que « pour en jouir seulement une année, la nature nous condamne à dîner trois cent soixante-cinq fois. » Il avait un goût très vif pour la musique, mais elle n'était guère pour lui que le premier des arts d'agrément, et il y voyait surtout un moyen d'obtenir des succès dans le monde. La harpe commençait à être à la mode, il joua de la harpe: Mesdames, filles de Louis XV, désirèrent l'entendre: appelé à leur donner des leçons de guitare, il se concilia leur bienveillance et se vit bientôt admis dans leur salon, non plus seulement comme musicien, mais comme homme de société. Beaumarchais était jeune et ne manquait pas de vanité; il connaissait ses avantages personnels et ne dissimulait pas devant les autres le beau côté de sa position; il se fit ainsi de tous ceux qui lui étaient inférieurs autant d'ennemis acharnés à sa ruine. Sa légèreté, son indiscrétion, l'ambition qui paraissait l'agiter, le mépris qu'il affichait ouvertement pour les sots titrés, qui le méprisaient lui-même à cause de son peu de naissance, tout contribua à former contre lui un foyer de jalousies et de haines. Mille épigrammes circulèrent d'abord sur son compte; bientôt elles se changèrent en noires calomnies. Un orage grondait sourdement contre lui et menaçait son avenir; il était aisé de voir que la protection des princesses l'empêchait seule d'éclater. Beaumarchais opposait à tout une sérénité d'âme inaltérable; il répondait à ces attaques avec une admirable présence d'esprit, et couvrait ses ennemis de ridicule avec cette verve de gaieté qui ne l'abandonna jamais. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Un grand seigneur de la cour le voyant passer avec un très bel habit dans la galerie de Versailles, s'approche de lui: « Ah! monsieur de Beaumarchais, que je vous rencontre à » propos! ma montre est dérangée; faites-moi le plaisir » d'y donner un coup d'œil. — Volontiers, monsieur; mais » je vous préviens que je suis maladroit, très maladroit. » On insiste, il prend la montre et la laisse tomber. » Ah! » monsieur, que je vous demande d'excuses! mais je vous » l'avais bien dit, j'ai toujours été extrêmement maladroit. »

Cependant Beaumarchais sentait tout ce que sa position à la cour avait de faux et d'équivoque; il voulut l'ennoblir par les applaudissemens du public, et rechercha avec ardeur les succès littéraires. Il composa deux drames dans le genre du Père de famille de Diderot; le premier, *les deux Amis*, fut joué en 1667; le second, *Eugénie*, trois ans après. Ils sont tous deux fort médiocres; mais, à la vivacité du dialogue, à la chaleur et au mouvement de quelques scènes, il est aisé de reconnaître le germe du talent. Cependant la poésie ne lui faisait point oublier les soins de sa fortune. Les princesses et le dauphin qui l'aimaient, l'avaient recommandé au riche Pâris Duverney, le fondateur de l'École militaire, et ils avaient fait promettre à ce vieillard de faire la fortune du jeune favori. Car ce Beaumarchais qu'on accusait indignement d'avoir, pour s'enrichir, empoisonné deux femmes, était alors à peine dans l'aisance, et cette aisance n'était rien moins qu'assurée. Duverney l'aima bientôt, et lui prêta 500.000 fr. pour acheter une charge. La charge ne put être obtenue, mais Beaumarchais recueillit de cette liaison un avantage plus précieux; il y acquit la conscience de ses forces; il se reconnut le génie des affaires et étudia la science du haut commerce avec une ardeur et une ténacité qu'on était loin de soupçonner dans un chansonnier de cour. Il y gagna plus! ce fut là l'origine de ses premiers procès, et il eut de là occasion de faire valoir tout son esprit et d'arriver à la réputation dont il était avide. C'est dans ses Mémoires qu'il faut lire l'histoire tragi-comique de ces procès. En voici seulement le sujet. Par suite d'affaires qu'il avait faites avec Duverney, Beaumarchais se trouvait débiteur à sa succession d'une somme de 15.000 francs; le légataire de Duverney en réclamait 150.000; de là un procès dont Goëzman, conseiller au parlement Maupeou, fut rapporteur. Beaumarchais obtint de ce dernier une audience au prix de cent louis et d'une montre à brillans; ce qui ne l'empêcha pas de perdre son procès. Les cent louis et la montre lui furent rendus; mais il prétendait avoir donné, de plus, quinze louis qu'on ne lui rendait pas. Goëzman l'accusa de calomnie; Beaumarchais se défendit par d'éloquentes médisances. Voilà au fond toute cette affaire. On voit que ce n'était rien; c'est par les détails que Beaumarchais sut intéresser le public; c'est par les nombreux incidens qu'il souleva à plaisir qu'il bouleversa le royaume (1774.)

Les princesses, tout en attestant leur satisfaction personnelle de sa conduite à leur égard, avaient cru devoir déclarer, par un sentiment de respect pour l'indépendance de la justice, qu'elles ne prenaient aucun intérêt à cette affaire. Beaumarchais était donc seul, face à face avec ses ennemis, *qui le haïssaient*, disaient-ils hautement; *comme un amant aime sa maîtresse*, et qui se flattaient de parvenir à le faire flétrir par le bourreau. Ce fut alors qu'on vit éclater toute la puissance de cet homme, son courage, la sagacité pénétrante de son esprit, sa souplesse, et par dessus tout sa merveilleuse habileté à profiter des circonstances et à accorder son langage et ses moyens avec les personnes et les choses du moment. Le parlement Maupeou était détesté et l'ancien parlement regretté de tous. Beaumarchais s'attaqua moins à Goëzman rapporteur qu'à Goëzman membre du parlement Maupeou, et il mit ainsi le public dans sa cause. La France avait soif de liberté civile; Beaumarchais se dit *citoyen*. Un homme accusé de calomnie par le rapporteur de son procès, c'était une affaire bien ordinaire; le public l'eût méprisée le premier jour et oubliée le lendemain: mais un citoyen persécuté par le parlement Maupeou, c'était bien différent! Ses Mémoires judiciaires eurent un succès d'enthousiasme. Aujourd'hui que la presse est plus libre, et qu'on a lu tant de pamphlets, rien ne peut donner une idée des transports que ceux-là excitèrent et de l'explosion de scandale et d'applaudissemens qui s'ensuivit. Il est bien vrai que l'esprit d'examen s'était déjà exercé sur les institutions du temps, et l'un des caractères de ce siècle c'est bien l'alliance de la littérature et de la philosophie politique; mais les maximes libérales n'avaient jamais été aussi directement, ni de ce ton, adressées au pouvoir. Voltaire lui-même avait gardé bien des mesures, et, en écrivant pour d'autres des mémoires judiciaires, il avait cru devoir se soumettre aux formes de son temps. Le langage insolent de Beaumarchais était donc une piquante nouveauté et lui donnait tout l'honneur d'un grand courage. Au fond, il ne réclamait pas moins que l'égalité devant la loi. Sa réputation s'accrut rapidement et passa la frontière. On disait en Angleterre qu'il était le seul homme libre qu'il y eût en France. Sous son influence, l'esprit révolutionnaire grandissait et s'apprêtait à renverser cette magistrature bâtarde qu'un caprice avait élevée sur les ruines de l'ancienne. Rien ne manqua à son triomphe; il fut blâmé par le parlement: tout Paris se fit inscrire chez lui; le prince de Conti l'amena dans son palais et le présenta à sa cour comme un grand *citoyen*, victime de l'iniquité. Toute cette affaire contribua, sans contredit, à accélérer une crise politique qui ne devait pas s'arrêter à la magistrature. Et cette affaire avait commencé à propos de quinze louis!

Mais si l'opportunité de cette turbulente opposition fut pour beaucoup dans le succès de ces Mémoires, il faut reconnaître aussi que ce succès fut juste et qu'ils ont un très grand mérite littéraire. Rien ne peut en donner une idée; il faut les lire. Quel art ingénieux! que de verve et de passion! quelle admirable dialectique! quel choix heureux de formes toujours variées et toujours saisissantes! que de force dans l'attaque! que de souplesse et d'habileté dans la défense! que de clarté et d'intérêt répandus sur les détails les plus obscurs d'une affaire minutieusement embarrassée! comme l'éloquence la plus haute et par momens la plus digne s'y allie naturellement à la bouffonnerie qui insulte, à l'ironie qui raille! On n'a jamais poussé plus loin l'art de déchirer en riant son adversaire, et de le déshonorer respectueusement. Voltaire lut ces Mémoires comme tout le monde, et, plus que tout le monde, il les admira. Tant de bon sens, tant de malice et d'esprit devait plaire à l'auteur de *Candide*. Il fut un moment presque jaloux de Beaumarchais : il écrivait dans une lettre : « Ces Mémoires sont bien prodigieuse» ment spirituels; je crois cependant qu'il faut plus d'esprit » pour faire Mérope et Zaïre. » Au reste, il ne faut pas attacher trop d'importance à cette boutade de Voltaire. On connaît toute la susceptibilité de sa coquetterie sous le rapport de l'esprit; ne demandait il pas un jour à ses amis, d'un ton de plaisanterie équivoque et à demi-sérieux : *Croyez-vous que Jésus-Christ eût plus d'esprit que moi?*

Et ce n'est pas seulement comme écrivain que Beaumarchais se montra supérieur; dans ses interrogatoires, au palais, au greffe, il déploya toujours et partout la même originalité, j'ai presque dit le même talent d'accusé. Il souleva des incidens dont il a fait dans ses mémoires des scènes plus comiques que ses meilleures scènes dramatiques, et il eut des répliques plus piquantes d'imprévu et de soudaineté que celles de son *Figaro*. Un soir, par exemple, c'était en plein greffe, on venait de lire les interrogatoires de la dame Goëzman qui se trouvait mêlée à cette affaire, et, comme il était fort tard, Beaumarchais, soit qu'il eût sommeil, soit qu'il ne trouvât dans le moment rien à répliquer, voulait remettre sa réponse au lendemain. « Homme atroce! s'écria madame Goëzman, vous remettez à demain pour avoir apparemment le temps de disposer vos méchancetés; mais je vous déclare, misérable! que si vous ne me faites pas sur-le-champ et sans y être préparé, une interpellation, vous n'y serez plus admis demain matin. — Eh bien! madame, il faut vous satisfaire; vous voulez absolument une interpellation, vous l'aurez! Je vous interpelle donc de nous dire à l'instant, sans réfléchir et sans y être préparée, pourquoi vous accusez dans tous vos interrogatoires être âgée de trente ans, quand votre visage n'en montre que dix-huit? » Et en finissant il lui fit une profonde révérence pour sortir. Cette nouvelle atrocité offensa si peu la dame, que, prenant son éventail et son manteau, elle le pria de lui donner la main pour rejoindre sa voiture.

Nous ne suivrons pas Beaumarchais dans tous les accidens de sa vie, qui fut jusqu'à la fin bien agitée. Il suffira de dire que l'époque du procès Goëzman fut l'apogée de sa gloire, mais non de sa fortune. Il eut depuis d'autres procès, notamment celui où son adversaire fut Bergasse, qu'il a eu la méchanceté, dans sa *Mère coupable*, de calomnier sous le nom de *Bégearss*; mais alors le public était changé; l'influence de Rousseau l'emportait déjà sur celle de Voltaire; la révolution approchait; on était sérieux : Bergasse triompha de Beaumarchais, au jugement du public, bien que cette fois le parlement eût donné gain de cause à ce dernier.

Après la publication de son premier mémoire (1775), Beaumarchais avait fait représenter le *Barbier de Séville*, cet *imbroglio* si comique, le plus gai, le plus spirituel qui soit au théâtre. En 1784, il parvint à faire jouer son *Mariage de Figaro*, dont la première représentation fut un événement en France, par la terreur que cette pièce inspirait d'avance au pouvoir, et aussi par les applaudissemens frénétiques qui accueillirent partout cette satire en action de l'ancien régime. — En même temps l'auteur expédiait une flotte chargée d'armes aux insurgés d'Amérique qui en manquaient : il semblait vouloir consacrer de plus en plus en France cette alliance de l'esprit et des affaires. Cette opération hardie lui valut plusieurs millions. Il ne spécula pas si heureusement sur les œuvres de Voltaire, dont il donna une édition nouvelle, préparée avec un luxe inouï et d'énormes dépenses; mais, à la vérité, c'était moins une affaire de commerce qu'il tentait, qu'un monument qu'il voulait élever à la mémoire de ce grand homme, son maître et son modèle. Il se consola d'y avoir perdu un million en se faisant bâtir à Paris une belle maison décorée de jardins charmans, sur le boulevard qui porte encore son nom. — Quand la révolution éclata, Beaumarchais, qui était l'un des plus riches propriétaires de France, en trouva les principes par trop exagérés. Il vieillissait et sentait le besoin du repos. Cependant, pour conserver quelque popularité, il fit des concessions aux circonstances; il hasarda 500,000 francs pour procurer des fusils étrangers aux soldats de l'armée révolutionnaire. Ce fut là la cause de sa ruine. On l'accusa d'avoir chez lui des dépôts d'armes cachées; il devint suspect et fut contraint, pour se sauver, de se réfugier en Angleterre, d'où il ne revint que sous le Directoire. Il mourut à Paris en dormant et d'une attaque d'apoplexie, le 17 mai 1799. Il avait conservé sa gaieté et la fermeté de son caractère jusqu'à ses derniers jours; le malheur avait bouleversé sa vie sans altérer son âme.

Nous n'avons dit qu'un mot du théâtre de Beaumarchais; ce n'est pas ici le lieu de l'examiner en détail. D'ailleurs son théâtre, c'est Figaro, et Figaro c'est encore Beaumarchais. Après avoir été applaudi au palais, Pierre Caron voulut se faire applaudir au théâtre. Il s'y présenta hardiment avec le même langage, les mêmes traits, les mêmes principes; il y poursuivit les mêmes ennemis avec les mêmes armes. Il serait facile de retrouver les principaux accidens de sa carrière dans celle du spirituel Barbier, qui prélude si joyeusement à la vie avec sa guittare, et qui, sur le retour de l'âge (dans *la Mère coupable*), devient un homme rangé, fait des économies, et prêche la prudence et la paix, sans pardonner à ses calomniateurs. — Figaro avait d'avance posé et résolu la question de Sièyes sur le tiers-état; il avait un moment devancé son siècle; le jour de la prise de la Bastille, il s'éclipsa on ne le vit plus. Il est certain qu'au 10 août il ne parut pas à l'attaque des Tuileries. Sous la *restauration* il ressuscita un moment, et se distingua au premier rang de l'opposition; mais il a de nouveau disparu, il est mort sans doute. On n'entend plus guère parler de ses amis; que sont devenus Bartholo et Basile? On assure que Basile s'est fait ami de l'ordre public; mais est-ce vrai? Chérubin vit encore et vivra long-temps, quoi qu'on en ait dit : on le voudrait plus chaste et plus réservé, mais non plus vrai, ni plus gracieux, ni plus naïvement passionné, ni plus voluptueusement rêveur. Le comte Almaviva est bien malade, et sa famille ne lui survivra pas. Tout ce monde-là a fait son temps, pourquoi le regretter? Il était bien vieux et bien corrompu. Figaro lui-même n'était après tout qu'un valet galonné qui savait Voltaire par cœur, et l'avait mis en proverbes. Figaro a su à propos faire rire des grands; il a appris au peuple ce qu'il y avait d'abus et d'injustices criantes dans les institutions de l'ancien régime; mais il a montré lui-même par son exemple combien est contagieuse la corruption dorée. Qui donc aujourd'hui nous montrera dignement sur la scène la grande image du peuple transfiguré? Qui donc saura nous faire désirer à tous et espérer les joies nouvelles d'une nouvelle patrie dans la France de l'avenir, en étalant à nos yeux, dans toute sa misère, dans toute sa grandeur, le vrai peuple, celui qu'aimait tant Rousseau, celui qui n'est valet de personne, mais qui, pour être un pauvre, est condamné à vivre pauvre en travaillant

sans relâche, et à ne laisser, en mourant, à ses enfans qu'une héréditaire pauvreté? Où donc est-il, le poète qui saura nous le peindre, ce peuple, assez vrai à la fois et assez radieux d'une idéale beauté pour que les prolétaires le reconnaissent et battent des mains à sa vue; pour que les Almaviva de nos jours rougissent devant lui de l'excès de leurs richesses; pour que leurs femmes pleurent amèrement sur tant de maux, et fassent aimer à leurs enfans, à l'égal de leurs frères plus heureux, les enfans du peuple.

BEAUSOBRE (Isaac de). Le protestantisme, à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, produisit un grand nombre d'hommes remarquables. On pourrait caractériser cette époque par le grand nom de Bayle, dont l'influence s'étendit dans tous les sens, et dont le doute servit également à engendrer les opinions purement philosophiques, et à donner au protestantisme une physionomie nouvelle. La Réforme, comme si elle se fût sentie mise à l'essai par ee doute universel qui commençait à se répandre, devint plus calme, plus sereine, plus tolérante; elle chercha à ne pas se tromper, à être bien sûre d'elle-même, bien certaine de sa foi, et irréprochable dans ses œuvres. Les Basnage, les Leclerc, les Jacquelot, les Abbadie, les Saurin, les Lenfant, les Beausobre, furent des savans aussi respectables, des théologiens aussi consciencieux, des écrivains aussi infatigables et aussi versés dans toutes les parties de la science religieuse que leurs adversaires catholiques. Ce fut une belle époque pour les deux partis; car, quant au parti catholique, eut-il jamais de plus beaux noms que ceux de Bossuet, de Fenelon, de Bourdaloue, de Fleury, de Massillon, et tant d'autres. Si d'un côté était Pascal, de l'autre était Leibnitz. On rivalisait en érudition, en connaissance profonde des controverses religieuses, en recherches consciencieuses de la vérité. La chaire protestante n'était guère inférieure à la chaire catholique. Si on parlait un français un peu moins pur dans le camp protestant, à Genève, à Amsterdam, à Berlin, cette langue, pour être un peu gauloise, et pour se sentir de l'époque où on avait commencé à *se réfugier*, n'en avait pas moins la clarté, la lucidité, et en même temps la noblesse, qui caractérisent le style du dix septième siècle.

Beausobre fut un des protestans distingués de cette époque plus calme et plus régulière qui succéda à l'ardeur des guerres civiles. Ce savant homme travailla pendant une grande partie de sa vie à une Histoire de la Réformation qui devait comprendre l'histoire générale de l'Eglise en Occident, depuis le concile de Bâle jusqu'à la confession d'Augsbourg. Son but était de montrer en particulier la filiation et le véritable caractère des différentes sectes auxquelles les protestans se rattachent un peu confusément, tels que les Pauliciens, les Bogomiles, les Vaudois, les Albigeois, les frères de Bohême, etc. Ce travail l'avait jeté dans une digression qui a produit l'*Histoire critique du Manichéisme*, Amsterdam, 1734-1739, 2 vol. in-4°. Le deuxième volume de cet ouvrage a été rédigé par Formey sur les mémoires de Beausobre. Il aurait été suivi d'un troisième, si la mort n'eût enlevé l'auteur. C'est de tous les livres de Beausobre celui qui lui a fait le plus de réputation. On y trouve une profonde connaissance de l'antiquité ecclésiastique, beaucoup de critique et de sagacité. Nous en ferons connaître les idées générales au mot MANICHÉISME.

Beausobre était né à Niort, en 1659, d'une famille noble originaire du Limousin. Il sortit de France à l'époque de la révocation de l'edit de Nantes. Il se réfugia en Hollande, et ensuite en Prusse. On le traitait à la cour de Berlin avec une grande distinction. On dit qu'il prêchait encore à quatre-vingts ans avec tout le feu de la jeunesse. Il mourut en 1738.

BEC. C'est pour l'ornithologiste la portion antérieure et terminale de la tête chez les oiseaux. Dans l'usage commun, ce nom paraît ne pouvoir s'étendre au-delà de la portion enveloppée par l'étui corné; mais nous, qui avons à l'étudier un peu moins superficiellement, nous nous croyons obligés de sortir d'une signification aussi restreinte, et vu l'impossibilité de lui assigner aucune autre délimitation rationnelle, au moins dans le squelette nous comprendrons sous ce nom la face osseuse tout entière.

Or, on y retrouve chez l'oiseau toutes les pièces que l'étude du squelette nous a appris à connaître dans la face du mammifère. Les maxillaires et les intermaxillaires en avant, soudés à leur extrémité, supportent presque seuls l'enveloppe cornée; les premiers sur les côtés vont rejoindre en arrière les palatins et les jugaux; les seconds se soulèvent, forment le chanfrein du bec, et vont s'unir aux nasaux, au frontal, à la lame verticale de l'ethmoïde, et au milieu des mille formes sous lesquelles cette insertion s'opère, on observe cette particularité remarquable que jamais la suture n'est complète, et que l'ossification sur certains points demeurant toujours inachevée, le demi-bec supérieur conserve constamment une mobilité plus ou moins grande sur laquelle nous aurons à revenir par la suite.

Quant à l'os jugal, il se développe en longueur, et forme à lui seul ce qui chez les oiseaux représente l'arcade zygomatique. Cette singularité n'est au reste pas due, comme on pourrait le croire, à l'absence de l'apophyse temporale, laquelle existe, au contraire, un peu plus haut, ayant à peu près son état ordinaire de développement, et témoignant même par sa direction une sorte d'effort pour aller ressaisir ses connexions ordinaires; mais l'os jugal a dû obéir à l'attraction plus grande de l'os carré, lequel n'est, comme chacun sait, qu'un démembrement de l'oreille osseuse remarquablement développé, et porté à l'état de pièce isolée dans le mécanisme de la tête chez tous les vertébrés ovipares. Enfin, entre les os carrés eux-mêmes, et à la partie supérieure du pharynx, se voient deux os qui, par leur isolement apparent, et le peu d'évidence de leurs rapports qui se trouvent déguisés par un accroissement tout-à-fait insolite en grandeur et en importance, ont refusé plus long-temps que les autres de se ranger aux lois de l'analogie. Herissant qui les signala le premier, frappé de quelques traits d'une ressemblance éloignée avec les os de l'épaule, et sans autre but philosophique que le besoin de leur appliquer un nom quelconque, les nomma *omoïdes*; plus tard ils furent appelés palatins postérieurs par Schneider, qui les avait vus chez certains reptiles où ils sont remarquablement développés. Mais toute incertitude a cessé depuis que M. Geoffroy a fait voir que ce qui dans ces deux classes de vertébrés ovipares se présente ainsi à l'état de pièce importante, et que l'on pourrait croire même un double emploi des palatins, n'en existe pas moins chez l'homme pour n'être plus qu'un simple stylet, l'apophyse ptérygoïde interne.

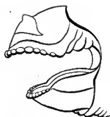
Un des caractères les plus saillans des os qui composent la face de l'oiseau, c'est leur tendance à former un système de trois branches distinctes et minces, dont une supérieure et deux inférieures; ajoutons que ces différens os s'unissent entre eux par des ligamens, presque jamais par des sutures, et qu'il n'y a rien dans leur arrangement qui, abstraction faite de suture quelconque, en assure la solidité par la connexion des parties, comme cela a lieu d'une manière si éminente dans la face des mammifères, et l'on aura l'idée d'un ensemble surtout flexible : aussi le demi-bec supérieur offre-t-il généralement une mobilité plus ou moins grande, frappante surtout chez les perroquets, et très sensible chez un grand nombre d'autres. Et cette mobilité elle-même, que l'on pourrait croire due à quelque appareil musculaire particulier, n'est pas ce qu'il y a de moins remarquable dans l'appareil qui nous occupe, car elle résulte mécaniquement et d'une manière nécessaire d'une particularité de construction du maxillaire inférieur. Cet os, au lieu de s'appuyer sur l'os temporal par l'intermédiaire d'une apophyse se logeant dans une cavité creusée à cette fin, offre au contraire lui-

même une cavité glénoïde dans laquelle est reçue une apophyse de l'os carré, et en arrière une apophyse olécranienne d'une ressemblance frappante avec celle du bras humain. C'est ce levier coudé qui repoussant en avant l'os carré, et par son intermédiaire la branche latérale du bec, établit entre les deux mâchoires cet antagonisme de mouvement sur lequel nous venons d'appeler l'attention. Ce simple fait, accidentel et perdu au milieu d'une foule d'autres, si nous le considérions d'un point de vue stérilement analytique, prend, fécondé par la synthèse, toute l'autorité d'un fait primitif, d'où découle comme corollaire la persistance des sutures à l'état de ligamens élastiques; car l'ossification, gênée dans le premier âge par cette mobilité préexistante, dut définitivement s'arrêter là précisément où se trouva limité l'axe du mouvement pour chaque diverse pièce, c'est-à-dire dans les limites de l'accroissement excentrique des divers os de la face, en un mot dans les sutures.

Nous eussions assurément fait grâce à nos lecteurs de ces détails arides, quoique nous en ayons élagué ce qu'il y avait de purement descriptif, si nous n'avions su pouvoir les dédommager amplement, puisque ces faits doivent nous amener à parler de l'une des plus belles conceptions des temps modernes; nous voulons parler de la doctrine des analogues et des lois sublimes qui en découlèrent. C'est il y a quelques années seulement, en face d'une époque scientifique qui se glorifiait d'avoir proscrit la synthèse, que M. Geoffroy Saint-Hilaire dit : — La cause première qui a créé le monde organique ne s'est point fait pour chaque être en particulier un plan à part; il y a au-dessus de toutes ces variations une unité primitive qui nous est voilée par les faits de détail, un type autour duquel les modifications s'exercent dans les formes et la proportion des parties : restent le nombre et les relations de position. — Dire la clameur qui suivit ces insolentes paroles, serait chose impossible; tout autre se fût affaissé sous la tâche; mais le savant se mit à l'œuvre avec l'entêtement d'une conviction fécondée par le génie; il s'engagea à prouver, et prouva. Ce fut un rude travail; la nature, sibylle impénétrable, se retranchait derrière la magnifique régularité de ses œuvres, alors qu'elles étaient tout achevées, et placées dans toutes les conditions de leur infinie variété. M. Geoffroy la poursuivit dans le mystère de ses ébauches, et ce fut dans des fœtus inachevés, dans des monstruosités jusqu'à lui dédaignées comme aberrations dépourvues de sens, qu'il surprit enfin de sublimes réponses à de sublimes énigmes.

Or un des points, qui semblaient se refuser à l'explication analogique, se trouve précisément compris dans le sujet qui nous occupe. S'il est vrai que dans l'oiseau se retrouve le mammifère tout entier, avec toutes ses parties, modifiées seulement dans quelques uns de leurs rapports de forme et de grandeur, qu'est devenu le système dentaire? et comment s'est-il perdu dans tout un groupe de cette importance? — On pouvait répondre sans doute que les dents ne sont rien moins que des pièces essentielles, simples exsudations d'une analogie plus ou moins prochaine avec l'épiderme, les poils, la corne et les autres produits inorganiques des corps organisés; mais c'eût été détourner la question plutôt que la résoudre. M. Geoffroy résolut.

C'était déjà une conséquence de ses travaux, que les êtres se ressemblent d'autant plus qu'ils sont moins éloignés de leur premier instant d'existence, et que l'objet évident des subséquentes transformations, est de diriger chacun de plus en plus vers son type spécifique; ce fut donc à une époque peu avancée du développement fœtal, que M. Geoffroy fut redemander cette analogie en apparence perdue. Or on aperçoit, en s'y prenant à temps, sur les maxillaires de l'oiseau, et nous citerons l'ara, seulement parce que c'est lui qui offrit le premier ces indices; on voit, dis-je, sur la tranche des maxillaires, et à sa partie antérieure, là où doivent être implantées les dents, une série de bulbes rangées dans un ordre frappant. Ce sont les dents chez l'oiseau. Analogies de forme de position et de nombre, tout s'y retrouve jusqu'à



(Maxillaires chez le fœtus de l'ara, à une époque peu avancée de l'incubation. On voit sur les bords les bulbes dentaires, au nombre de dix-sept en haut, et de treize en bas.)



(Les mêmes, vus de face. On y voit mieux encore l'identité de ces organes avec leurs analogues.)

la matière calcaire qui forme la base de l'exsudation dentaire, et qui, en ce moment, se présente avec l'apparence de la coquille de l'œuf, ou de la dent des mammifères, au moment où elle commence à se développer, et alors qu'elle offre encore une substance semi-cornée; du reste, la même pulpe avec ses vaisseaux et ses nerfs, et à l'extérieur la même enveloppe membraneuse.

Plus tard, l'exsudation s'est étendue, a débordé, si je puis m'exprimer ainsi, de manière à entourer complètement l'os qui devait la contenir en partie; c'est ce qu'explique la plus simple des analogies. Ne voyons-nous pas en effet dans nos études journalières des organes primitivement séparés, s'unir, et ne former plus qu'un; le métacarpe des ruminans formé de deux os, lesquels ne se réunissent que fort tard pour constituer le canon, les doigts de la main dans le cheval, les intermaxillaires dans l'homme, les deux pièces du vomer et de la mâchoire inférieure, les os frontaux; et pour ne point sortir de notre sujet, que sont les dents dites composées, chez l'éléphant et les herbivores? que sont chez l'homme et chez la plupart des mammifères les dents à double, à triple, à quadruple racines, si ce n'est des agglomérations de dents simples, originairement distinctes, mais consécutivement soudées? — Supposez les germes dentaires isolés et épars à distance sur une grande surface, ils se développeront suivant la loi la plus simple possible; les dents seront coniques comme chez les cétacés et l'énorme pluralité des reptiles et des poissons, ou même hémisphériques, comme chez beaucoup de ceux qui restent en exception, comme aussi chez l'oiseau à l'époque fœtale déjà citée; supposez aux organes exsudateurs une activité un peu plus grande; limitez leur action à un petit nombre de points d'écoulement, et au lieu de les disséminer sur une large surface, contraignez-les à se ranger sur une ligne; force leur sera bien alors de s'unir et de se prêter à d'autres formes pour occuper le moins de place possible; rectangulaires chez l'homme et la plupart des mammifères, sur les pharyngiens des cyprinoïdes; en lames transverses, serrées, rentrant les unes dans les autres, et étroitement unies par une substance postérieurement exsudée chez l'éléphant et la plupart des herbivores; lozangiques chez le plus grand nombre des sélaciens. Ajoutez

encore un peu à cette activité vitale, et vous les forcerez définitivement à s'unir en un tout continu, soit que la pièce unique qui en résulte arme simplement la tranche des maxillaires comme chez les gymnodontes, et comme cela s'est vu chez l'homme lui-même en de remarquables cas d'exception *, soit qu'enfin, par un degré d'exagération de plus, l'exsudation dentaire déborde définitivement, et coiffe le maxillaire lui-même tout entier, comme cela se voit chez les oiseaux.

Et qu'on ne croie pas que dans tous ces rapprochemens il n'y ait que des jeux d'analogies, ou d'ingénieux rapprochemens de faits pris à d'énormes distances, et pouvant bien plutôt amuser l'esprit que satisfaire le jugement; non, tout cela se prouve le scalpel à la main. Prenez le bec d'un oiseau adulte, de ce même ara que nous étudiions il y a un instant à l'état de fœtus; dépouillez-le; quelque peu de soin que vous y puissiez mettre, et vous y retrouverez dans la substance même de l'enveloppe cornée les mêmes capsules que tout à l'heure, moulées en creux sur les mêmes bulbes, un peu plus nombreuses seulement, et présentant tous les caractères d'une seconde dentition, comme si les premières avaient été ce qu'on appelle si improprement *les dents de*



(Mandibule supérieure chez l'ara adulte. On a gratté la corne pour faire apparaître les capsules dentaires moulées en creux sur les bulbes, qui se sont rétrécis et ont pris cette forme conique par la superposition de couches à l'intérieur.)



(Mandibule inférieure vue en dedans 1 et en dehors 2. La première montre les gaînes coniques des bulbes dentaires s'annonçant à l'extérieur par des trous qui résultent en effet de la détrition du bec dans un âge avancé. L'autre montre les mêmes sous un autre point de vue, et aux divers degrés de préparation.)

lait. Et comme ces bulbes, qui se sont rétrécies et renfermées dans les couches intérieures, se continuent à travers les maxillaires avec les vaisseaux et les nerfs qui leur distribuent l'action vitale, on peut observer sur le bord de ces os des trous alvéolaires parfaitement rangés, en nombre égal à celui des élémens dentaires, et que l'on retrouve dans tous, soit sur la tranche même, soit à très peu de distance sur le bord interne, comme chez le canard, l'autruche, etc., ou sur le bord externe, comme chez le coq, et un grand nombre d'autres.

Mais une dent n'est point de substance cornée? — Sans doute, nous osons l'espérer après l'esquisse que nous venons de tracer, une pareille objection ne viendra à l'esprit de personne; mais nous devions la prévoir cependant, car elle a dû être jetée bien des fois en avant par tous ces hommes de science dont la vie se passe à nier le mouvement devant le génie qui marche; nous ne la repousserons que d'un mot. Si dans la définition d'un organe nous faisons entrer sans contrôle toutes les conditions de forme, de grandeur, toutes les variations de composition, nous ferons de la science comme l'enfant qui s'essaie à parler, ou comme l'on nous représente le premier homme imposant un nom à chaque chose qui passe devant ses yeux, et en recevant une idée nouvelle sans connexion aucune avec les autres. — Et, dans le cas seulement où nous verrions que l'on voudrait conclure de notre silence à l'impossibilité d'une réponse plus catégorique, nous ajouterions : cette différence dans la nature intime n'est pas aussi essentielle que vous voudriez le faire croire. Originellement elle n'existe pas; la dent du mammifère dans sa capsule, la dent de l'oiseau dans la sienne offrent le même caractère d'un tissu corné blanc-bleuâtre, intermédiaire entre l'ivoire et la corne. Plus tard, ce même tissu se convertit chez l'un en un tissu dense et serré, ivoire ou émail, chez l'autre en un tissu fibreux et d'une dureté à toute épreuve dans quelques espèces; d'une grande mollesse au contraire dans quelques autres, et c'est là en effet la différence classique qui existe entre ces deux modifications d'un même appareil, différence qui s'explique par une double dérivation en sens opposé d'un même point de départ intermédiaire et moyen, différence de nulle valeur pour le philosophe, et pouvant servir tout au plus à réjouir un savant en poils, plumes et ongles.

Que ne pouvons-nous, à la suite de l'illustre auteur, nous élever jusqu'à la raison des choses, rechercher la cause de ce rayonnement d'actions vitales, si grand chez les oiseaux, rayonnement qui développe en de larges surfaces, sous forme de plumes, d'aigrettes infiniment ramifiées, ce qui, chez les mammifères, se réduit mesquinement à la condition de poils. Mais trop d'études sont nécessaires pour aborder de si hautes questions; ce serait peut-être lasser inutilement l'attention, et nous aurons certes bien souvent l'occasion d'y revenir.

BEC-CROISÉ. Une particularité remarquable dans la structure du bec a fait donner ce nom à un petit groupe d'oiseaux indigènes que Linné rangeait avec plusieurs autres à titre d'espèces dans son grand genre *loxia*, lequel a fourni à Cuvier les types de plusieurs genres dont nous discuterons la valeur à ce mot, nous réservant de traiter en leur lieu ceux qui nous sembleraient offrir assez d'intérêt pour mériter un article à part. Les autres tireront de ce rapprochement, qui, du reste, est tout-à-fait dans la nature, une valeur que, séparés, il ne serait pas en notre pouvoir de leur donner. (Voyez LOXIE.)

BEC-EN-CISEAUX. Voyez STERNES.

BEC-OUVERT. Voyez CIGOGNE.

BÉCASSE (*scolopax*), genre d'oiseaux faisant partie de l'ordre des échassiers de Cuvier. Ce genre est formé par un démembrement du genre *scolopax* de Linné, caractérisé par un bec subcylindrique obtus plus long que la tête, quatre doigts, dont le postérieur s'appuie sur le sol par plusieurs articles. Si on jette les yeux sur les nombreuses espèces que comprend ce genre, on reconnaît bientôt qu'il renferme quatre types différens d'oiseaux pouvant former autant de genres : de ces quatre types, les trois premiers ont le doigt extérieur réuni au doigt moyen par une mem brane qui s'étend jusqu'à la première articulation, et se distinguent entre eux par la forme du bec. On a ainsi le genre *barge*, le genre *courli* et le genre *chevalier*. Le quatrième se distingue par ses doigts libres, on dont la membrane ne va pas jusqu'à la première articulation, et par son bec parfaitement droit, caractères que ne réunit aucun des trois premiers. On forme ainsi le genre bécasse (*scolopax*). Autour de ces quatre types, viennent se grouper les différentes espèces de Linné, mais de manière à former, d'un genre à l'autre, une transition telle qu'il est extrêmement difficile, ou, pour mieux dire, impossible de les limiter. Cette fusion insensible d'un genre dans l'autre ne peut, du reste, justifier la conclusion que l'on serait porté à en tirer; savoir : que

* Prusias, roi de Bythinie, au rapport de Diogène Laerce, et Pyrrhus de Macédoine, dont Plutarque dit : « sa machoire n'était qu'un « continu, qui avait seulement de petites coches marquées dans les « endroits où les dents devaient être divisées. » — Voila pour l'antiquité. Quant aux auteurs modernes de semblables exemples n'y sont rien moins que rares.

tous ces genres n'en doivent fournir qu'un ; avec un tel principe, il n'y aurait plus de classification possible, et l'histoire naturelle ne serait plus qu'un dedale sans fil. Toutefois, ce travail de jalonnement une fois fait, il est bien permis d'etudier la creation d'un tout autre point de vue bien autrement elevé, d'où toutes ces nuances s'effacent, et l'on se pénètre alors de la vérité de cet axiôme du philosophe suédois : « La nature ne marche pas par sauts. » L'ensemble des êtres est une vaste chaîne dans laquelle chaque anneau est intimement lié à celui qui le précède et à celui qui le suit, soit que d'un même anneau partent plusieurs embranchemens, soit que la chaîne se continue simple et indivisée; si quelquefois il nous semble qu'il en est autrement, c'est, ou parce que le temps a détruit un des chaînons, ou parce que nous ne savons pas les voir à leur place; les caractères par lesquels nous distinguons deux genres voisins ne sont souvent que la somme des différences insensibles des espèces qui separent chaque type.

Les bécasses seront donc pour nous des échassiers à quatre doigts dénués de membranes, ou n'en ayant qu'une très courte entre les doigts externes, à bec droit, alongé, obtus, un peu aplati, terminé par une pointe molle, à narines superieures, linéaires, longitudinales, atteignant presque l'extremité du bec, la langue grêle et pointue, à tête carrée avec des orbites grands placés en arrière et en haut; l'ouverture des oreilles est large, caractère qui, réuni au précedent, indique des oiseaux crépusculaires. Ce genre se subdivise en deux sous genres : les bécasses et les bécassines, parfaitement distincts quant aux habitudes; fort peu, quant aux caractères artificiels déduits de l'organisation.

Les bécasses ont, en général, le corps plus trapu et plus gros que les bécassines, les jambes plus courtes. Elles habitent les bois. La plus connue et la plus importante des espèces que contient ce sous-genre est :



(Bécasse commune.)

la bécasse commune (*scolopax rusticola L.*), à peu près de la grosseur d'une perdrix; sa longueur totale est de 14 à 15 pouces, longueur dont le bec occupe environ un cinquième; elle a à peu près trois pieds d'envergure; son plumage est, en dessus, un mélange agréable de raies noires, grises et brun-ferrugineux; une ligne noire se dirige de chaque côté depuis l'œil jusqu'à la commissure du bec, le dessous du corps est d'un gris-roussâtre avec des raies transversales plus sombres; le bec, couleur de chair, est noirâtre à son extrémité. Cette espèce se trouve dans presque toutes les contrées du globe, sans qu'aucune d'elles puisse être désignée comme sa patrie; partout elle est voyageuse, partout elle ne reste qu'un temps; ses migrations ne sont pas d'un pays à un autre, comme cela a lieu pour la plupart des oiseaux de passage; mais elle va alternativement de la montagne à la plaine et de la plaine à la montagne. C'est pour cela que les pays montagneux sont ceux qui en possèdent le plus. Le voisinage des Apennins rendait cet oiseau extrêmement commun à Rome, où on le designait par le nom de *perdix rustica*, et la facilité de le prendre l'y faisait vendre à vil prix; aussi était-il méprisé par les gastronomes de l'époque, qui lui préféraient la perdrix. C'est ce que Martial a exprimé par le distique suivant :

Rustica sum perdix, quid refert, si sapor idem est?
Carior est perdix, sic sapit illa minus.

Elles descendent dans la plaine vers la fin de septembre, une à une, ou par couples suivant Buffon, tandis que suivant d'autres auteurs, elles forment des troupes de cinquante à soixante, et repartent vers le mois de mars, après s'être accouplées. Arrivées sur la montagne, elles se construisent un nid composé de feuilles et d'herbes sèches où elles déposent quatre ou cinq œufs d'un gris-roux-sale, avec des taches plus foncées. Le mâle est, dit-on, fort attaché à sa compagne : on les voit presque toujours marcher de compagnie, et pendant qu'elle couve, il reste assiduement couché auprès d'elle. Les petits marchent aussitôt qu'ils sont éclos; toutefois, le père et la mère leur donnent long-temps des soins.

Comme tous les oiseaux de ce genre, la bécasse commune est un oiseau crépusculaire; ses yeux supportent avec peine une lumière vive; aussi ne la voit-on jamais voler durant le jour, à moins qu'il ne fasse sombre; elle se contente de marcher dans les taillis, où elle cherche sous les monceaux de feuilles sèches les vers qui composent sa pâture; mais lorsqu'arrive le crépuscule, on voit ces oiseaux s'animer et se rapprocher des mares et des ruisseaux pour laver leur bec, et pour chercher dans la terre glaise du rivage les vers qu'elles déterrent avec une adresse telle que des observateurs ont cru que, pour les découvrir, elles se servaient de l'odorat. En effet, on les voit enfoncer leur long bec dans la terre, de manière qu'il n'y a que les narines qui restent au dehors, et il est rare qu'elles le fassent sans rien rapporter; mais la presque nullité de ce sens chez tous les oiseaux paraît de nos jours tellement reconnue, qu'il faut renoncer à cette explication, n'en eût-on pas une meilleure à offrir. Toutefois la coïncidence de ce fait avec la mollesse de la membrane qui recouvre l'extrémité obtuse du bec, a conduit beaucoup d'auteurs à regarder cette partie humide comme le siége d'une sensibilité particulière, au moyen de laquelle l'animal distinguerait sa proie à cette profondeur sous terre.

La situation reculée et élevée des yeux de cet oiseau lui donne un air singulièrement stupide que ne démentent en aucune façon ses manières. Il serait trop long d'énumérer ici tous les moyens qu'on emploie pour le prendre; il n'est peut-être pas un seul coin du globe où l'on n'ait une méthode particulière, et il ne sait éviter aucun piége. Tantôt on profite de l'habitude où il est de voler horizontalement entre les arbres des taillis, et l'on tend d'un arbre à l'autre un certain filet appelé *pantierre*, où il ne manque jamais de s'engager; ou bien dans les prairies qu'il fréquente, on plante deux haies artificielles de fougères et de genêts secs, entre lesquelles on dispose, soit des colets en crin, soit des rejets formés d'une branche élastique tenue pliée au moyen d'un petit trébuchet, et qui, en se redressant, enlace le pied de la pauvre bête. Il n'est, je crois, aucun piége auquel elle ne se prenne; mais de toutes ces manœuvres il n'en est aucune qui soit si singulière que la suivante décrite par Bélon, mais que nous citons sans rien garantir.

« Il y a, dit-il, vne manière de la prendre qui, du nom » Francoys, est nommée Folastrerie, et d'autant que c'est » moult plaisante manière, l'avons bien voulu escrire. Il faut » que celuy qui prendra les bécasses soit couuert d'vn manteau de drap ou de toiles de tané; sçavoir, est de la couleur » des fueilles de bois, qui sont faoues, et ait moufles de même, » et vn si grand chappeau qu'il luy couure la face et les » espaules, où il y ait deux trous par où il puisse voir; aussi » tiendra deux petits bastons en ses mains en forelles, cou» uertes de drap de même couleur, et faut que les bouts de » ses deux bastons soyent couuerts de drap rouge à la

» longueur d'un poulce, et aussi que celuy qui veut appro-
» cher de la bécasse soit appuyé sur deux potences allant
» bien à loysir, et quand la bécasse l'aura bien apprins, il
» faut qu'il s'arrête, et lorsqu'elle commencera à errer,
» adone faut qu'il la poursuyue et qu'il porte une uerge à sa
» ceinture, où il y ait vn lasset de soye de cheual attaché
» au bout, et qu'il poursuyue ladiete bécasse jusqu'à ce qu'il la
» voirra s'arrester sans auoir la teste leuée; alors frappera
» les deux bastons l'vn contre l'autre monlt bellement, et la
» bécasse s'y amusera et affolera tellement que celui qui la
» poursuit pourra l'approcher, qu'il lui mettra le lasset qui
» est au bout de sa verge dedens le col: car c'est l'vn des
» uyseaux qu'on cognoisse qui est le plus sot et niais, et aussi,
» comme dit Aristote, qui aime mieux l'homme. »

L'oiseau qui se laisserait prendre à de semblables ruses n'aurait certes pas le droit de s'offenser de ce qu'on le traiterait de niais et de stupide. Quant à la dernière assertion, malgré toute l'autorité d'Aristote, nous ne voyons rien dans son histoire qui nous démontre le moindre trait d'un sentiment aussi gratuit de la part du pauvre animal.

C'est vers la fin de l'automne que l'on fait la chasse aux bécasses; c'est alors que leur chair a acquis ce fumet exquis qui la fait rechercher: au printemps elle n'est plus mangeable. Nous pourrions décrire en peu de mots la sauce de rigueur sans laquelle une bécasse, pour un palais civilisé, n'est qu'un mets de faux aloi: on nous en dispensera; mais qui pourrait nous dire l'origine d'une si bizarre préférence? Il n'est pas un de nous assurément qui ne repoussât avec dégoût le potage dans lequel l'oiseau, frappé du coup mortel, aurait laissé tomber le ver qu'il tenait à son bec. Toutefois il y a dans la bécasse quelque chose de préférable, gastronomiquement parlant, aux intestins, et même à ce qu'ils renferment d'un bout à l'autre; c'est la cuisse, pourvu toutefois que l'animal ait atteint le suprême degré de la préparation convenue, c'est-à-dire qu'il soit assez pourri pour qu'un ne puisse plus le suspendre par les pennes de la queue.

Il y a d'autres espèces peu différentes et de peu d'importance pour nous; nous allons passer au second sous-genre, celui des BÉCASSINES. Ce sous-genre se distingue par ses formes généralement moins trapues, des jambes plus élevées et le volume total qui est moindre. Ce sont, en général, des oiseaux de marais, tandis que les bécasses fréquentent de préférence les lieux ombragés et humides; du reste, leur nourriture est la même. Il y en a un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous décrirons seulement la bécassine commune (*scolopax gallinago*). Cet oiseau a environ 11 pouces depuis l'extrémité du bec à l'extrémité de la queue; son bec a 3 pouces de long; son plumage est un mélange de gris-blanc et de noir, mais tellement disposé que les raies sont longitudinales au lieu d'être transversales comme chez la bécasse. On en remarque surtout deux caractéristiques sur le sommet de la tête. Du reste, son port et sa forme ont avec ceux de la bécasse commune un si grand rapport, qu'on les prendrait pour des variétés d'une même espèce, si les mœurs n'étaient fort différentes. Ainsi, outre qu'elle fréquente de préférence les prairies et les lieux marécageux, son vol, au lieu d'être bas et horizontal comme celui de la bécasse, est au contraire si élevé, qu'on entend sa voix chevrotante long-temps encore après qu'on l'a perdue de vue. Elle vole ordinairement contre le vent; c'est pourquoi, lorsqu'on veut la chasser au fusil, il faut marcher ayant le vent au dos. Elle est à son départ de terre assez difficile à tirer à cause de l'irrégularité de son vol: elle se tient beaucoup plus sur ses gardes que la bécasse, et il n'est pas facile de l'approcher.

Comme la bécasse, la bécassine quitte la France au printemps pour ne revenir qu'à la fin de l'automne. On trouve cependant quelquefois son nid en juin, placé sous quelque racine d'arbre dans des endroits où le bétail ne peut parvenir; il est formé d'herbes sèches et de plumes; ses œufs sont blanchâtres avec des taches rousses; les petits sortent du nid aussitôt qu'ils sont éclos. Cette espèce est aussi recherchée que la première; elle est ordinairement fort grasse; on la prend dans les mêmes lieux, et elle y est encore plus répandue.

Nous saisirons cette occasion de dire un mot du genre très voisin des BARGES (*limosa*), qui n'en diffère que par un bec un peu plus long et un peu recourbé en haut, une petite différence de proportion dans le sillon des narines, une petite palmure entre les deux doigts externes, une taille plus élancée, et des jambes plus élevées. Mais la constance de son habitation sur les bords de la mer ou des marais salés, suffiraient à le séparer complètement. Ce sont des oiseaux de passage qui arrivent sur nos côtes au mois de septembre, mais sans y séjourner. Ils habitent de préférence les régions froides des deux continens, et on en distingue plusieurs espèces.

Quant aux autres genres que Linné avait répartis entre les deux genres *scolopax* et *tringa*, et dont Cuvier a formé en grande partie sa division des *échassiers longirostres*. Nous renvoyons au mot LONGIROSTRES, où nous les embrasserons dans leur ensemble.

BECCARIA. Entre les philosophes qu'au dix-huitième siècle enfanta l'invasion du génie français en Italie, il n'est point de nom plus célèbre que celui de César Bonesana, marquis de Beccaria, et il n'est point de célébrité plus légitime, si l'on s'attache moins au génie qu'à la bonne volonté, moins à la hauteur de l'œuvre qu'à son influence visible et instantanée.

La vie de Beccaria est simple à raconter: elle fut celle du commun des littérateurs, retirée, peu agissante. Né l'an 1735 à Milan, d'une famille, sinon opulente, du moins noble et illustre, il reçut une éducation conforme à son rang. Ce fut un précoce génie. A peine sorti de l'enfance, il ouvrit son âme pure et enthousiaste aux philosophiques inspirations qui soufflaient du nord. Il nous apprend lui-même, dans sa correspondance avec l'abbé Morellet, que ce sont les *Lettres Persanes*, et le livre d'Helvétius qui l'ont converti à la philosophie. Mais il semble qu'avant de pénétrer à l'âme de Beccaria, le souffle un peu aride de cette philosophie se soit adouci en traversant les fraîches vallées des Alpes. La philosophie, ailleurs si brûlante et corrosive, ne fut pour lui qu'une chaleur douce et féconde en fleurs. Il s'y abandonna avec la sécurité, la foi, la candeur d'un enfant. Sans chercher bien avant ses démonstrations, ni le nœud secret des idées en apparence contradictoires, il crut avec une force égale à Dieu et à l'indépendance de la raison humaine, à la guérison des plaies sociales et à la liberté, à l'égoïsme et au dévouement, à la gloire et au bonheur de l'union conjugale. Ce fut donc un réformateur enthousiaste, mais non jusqu'à la folie ou l'imprudence, non jusqu'à manquer de respect aux puissances établies: il acquit de la célébrité et devint l'époux d'une femme de son choix dont l'amour ne lui laissa rien à désirer: il fut heureux.

Beccaria n'est point un penseur. Nous le voyons durant sa première jeunesse confondre dans un pareil amour deux hommes bien divers, Helvétius et Montesquieu. « C'est M. Helvétius, écrivait-il en mai 1766, qui m'a poussé avec force dans le chemin de la vérité, et qui a le premier réveillé mon attention sur l'aveuglement et les malheurs de l'humanité. Je dois à la lecture de l'*Esprit* une grande partie de mes idées. » Plus loin, il s'écrie dans un élan de sympathie: « D'Alembert, Diderot, Buffon, Hume, noms illustres et qu'on ne peut entendre sans être ému, vos ouvrages immortels sont ma lecture continuelle, l'objet de mes occupations pendant les jours, et de mes méditations dans le silence des nuits. Rempli des vérités que vous m'enseignez, comment aurais-je pu encenser l'idole adorée, et m'avilir jusqu'à mentir à la postérité? » Il faut louer et aimer cette naïve admiration, cette piété; mais, nous le

répétons, Beccaria ne fut point un penseur. Entre ces divers hommes dont il se dit l'élève, il ne fait point de distinction. Il lui suffit qu'ils soient tous enrôlés sous le même drapeau; dès lors ils sont tous pour lui indifféremment la philosophie. Dans leurs livres, il ne voit que le sentiment d'humanité, la tendance éversive commune à tous; il n'a point sondé jusqu'aux affirmations souvent diverses et contradictoires, qui y reposent en germe ou s'y développent; ainsi nul trouble, nul embarras : il n'a point à choisir ni à concilier. Il est au même titre le disciple de Montesquieu et d'Helvétius, de Rousseau et de Voltaire.

Il vivait donc à Milan partagé entre l'amitié, les délicieuses préoccupations de bonheur futur, mais infaillible pour le genre humain, les espérances de gloire dont lui-même se couronnait, et les caresses vivement senties d'une épouse aimée. Les comtes Veri et Firmiani, le marquis Longo l'avaient admis encore tout jeune homme dans leur intimité. C'est dans cette vie désirable que, de l'an 1760 à 1764, il composa le livre des *Délits et des Peines*, qui a fait sa renommée. Comme à la pensée des rigueurs de l'inquisition il hésitait à le publier, ses amis l'encouragèrent, et le livre parut enfin l'an 1764 à Milan. Le succès en fut prompt et immense. Il fut accordé à Beccaria de voir ces hommes qui lui avaient apparu si grands, ces rois de la pensée et de la parole, adopter son livre avec enthousiasme et le prôner dans leurs pages immortelles. Le traité des *Délits et des Peines* fut annoté par Diderot, commenté par Voltaire, traduit par l'abbé Morellet, recherché dans toute l'Europe, goûté par Hume, Helvétius, le baron d'Holbach, et toutes les *âmes sensibles*.

Cette faveur s'explique aisément : c'étaient leurs propres idées que les philosophes de France admiraient tant chez Beccaria. Le jeune Italien a pris dans leurs livres toute la substance du sien, et il l'a reproduite avec l'enthousiasme sérieux d'une âme jeune, candide, généreuse. Il était bien naturel qu'ils applaudissent à l'exaltation philosophique de leur fils encore enfant. Ce n'est donc point une œuvre de pensée originale, de recherche savante, profonde, puissamment aventureuse qu'il faut chercher dans Beccaria. Avec un style grave et poétique, il a le bon sens et la profondeur de Voltaire, ni plus ni moins. « A l'époque où il écrivait, dit M. Lerminier, il s'agissait de réclamer vivement les droits de l'humanité méconnus et violés. La science du droit criminel, sans caractère scientifique, n'était alors qu'une opposition généreuse : c'était un de ces momens où, pour la poursuite d'une réforme, le talent ressemble à du génie, et le courage à du talent. Qui prenait la parole était sûr de se concilier l'estime, voire même l'admiration de ses contemporains. Beccaria fit dans le traité des *Délits et des Peines*, non un livre scientifique, mais un pamphlet chaleureux qui satisfit la juste effervescence de l'opinion. Ce fut comme une pétition dont se servit l'Europe pour la présenter aux souverains. » (*Introduct. générale à l'histoire du Droit*).

L'an 1762, Beccaria avait déjà publié un opuscule intitulé : du *désordre des monnaies dans les états de Milan, et des moyens d'y remédier*. Le livre des délits et des peines fut terminé deux ans plus tard, dans la vingt-sixième année de l'auteur. Depuis cette époque, sauf des *recherches sur la nature du style*, imprimées en 1765 dans le *café*, recueil périodique dont il était l'un des fondateurs, il n'exécuta point d'œuvre considérable. L'an 1768, une chaire d'économie politique fut établie à Milan en sa faveur. Après une vie paisible et noblement occupée, il mourut d'apoplexie l'an 1793.

BECHER (Jean-Joachim), célèbre chimiste du seizième siècle. Il naquit à Spire en 1628, et se livra à l'étude de la médecine, de la chimie et des mathématiques. Sa vie consacrée, soit au professorat, soit à la pratique de la médecine, fut errante et tourmentée. Après avoir couru les divers états de l'Allemagne, il finit par se rendre à Londres où il mourut en 1685, âgé de cinquante-sept ans. On lui doit de la reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la chimie, en contribuant à l'élever au-dessus des préoccupations trop exclusives des alchimistes, et à la mettre au même rang que les autres sciences générales; il a droit d'être placé en compagnie de Boyle et de Lémery, qui dans le même temps, l'un en Angleterre et l'autre en France, faisaient en faveur de cette science des efforts semblables. Les erreurs de sa théorie ne sauraient obscurcir le mérite qu'il y avait à la chercher et à en coordonner, avec un esprit sage et ingénieux, les diverses parties. Ses deux principaux ouvrages sont sa *Physique souterraine*, et le livre intitulé *Institutiones chimicæ* ou *Œdipus chimicus*. Le premier renferme le germe de la théorie du phlogistique, qui, développée par Stahl, devait jouer pendant long-temps et jusqu'aux belles découvertes de Lavoisier un si grand rôle. Le second contient en sept chapitres toutes les généralités de la chimie. L'auteur combat les idées d'Aristote au sujet des quatre élémens, et expose les principes de la composition et de la décomposition des corps : le second chapitre, *de principiis substantiæ*, et le cinquième, *de generatione*, sont particulièrement remarquables. Il n'est pas inutile de dire qu'il croyait à la transmutation des métaux et à la possibilité d'en fabriquer artificiellement de plus parfaits que ceux de la nature; ce qui n'a rien d'absurde puisqu'il partait, relativement à la simplicité des corps, d'axiomes différens de ceux qui sont acceptés par la chimie dans son état actuel. Il faut dire à sa louange que la question de l'or ne l'occupe que dans un corollaire fort peu développé : la poursuite de la connaissance philosophique de la matière forme le fonds de l'ouvrage. Il faut distinguer encore parmi ses nombreux ouvrages de chimie : *Actorum laboratorii chimici, seu Physicæ subterraneæ libri duo; Metallurgia; Theses chimicæ veritatem et possibilitatem transmutationis metallorum in aurum evincentes*, etc. Il s'était occupé aussi de philologie, et a laissé quelques travaux sur cette matière. A Londres, il publia en 1680 un ouvrage intéressant sur la mesure du temps; il est intitulé : *de nova temporis dimetiendi ratione, et accuratæ horologiorum constructionis theoria et experientia*.

BECKET. Voyez Thomas (Saint) de Cantorbéry.

BÈDE, surnommé le *Vénérable*, écrivain ecclésiastique du huitième siècle. Le plus connu de ses ouvrages est une *Histoire ecclésiastique des Anglois*, depuis l'entrée de Jules-César dans la Grande-Bretagne jusqu'à l'an 731. Il ne faut chercher dans cette histoire ni critique ni exactitude quant aux époques antérieures à celles où vivait Bède; mais pour ce qui se rapporte à son temps, c'est un monument précieux de l'état de l'Eglise. On place la naissance de Bède en 673 et sa mort en 735.

BÉDOUINS. Voyez Alger et Arabie.

BEGGARDS, secte de devots ou d'illuminés qui parut en Italie, en France et en Allemagne, sur la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième.

En 1221, saint François ajouta à son ordre une branche nouvelle, composée d'hommes et de femmes mariés. On croit qu'il leur donna une règle appropriée à leur état, mais aussi rapprochée que possible de la règle des mineurs. Cependant on n'a de constitutions écrites à ce sujet que celles qui furent rédigées et confirmées par le pape Nicolas IV, soixante-huit ans après. Ce fut cette congrégation qu'on nomma le *tiers-ordre* de Saint-François. Le peuple, dans les différens pays, donna à ces franciscains laïcs différens noms : on les appela petits frères, *fratricelles*, *frérots*; en Italie, on leur donna le nom de besaciers, *bizochi*; en France, on les nomma *béguins*; dans les Pays-Bas et en Allemagne, *beggards* ou *beghards*.

Mosheim fait dériver ces noms de *béguins* et de *beggards*, de même que le mot *bigot*, du vieux mot allemand *beggen*, demander avec importunité, ou prier avec ferveur.

On sait combien fut rapide la multiplication de l'ordre de Saint-François; on sait aussi quelle exaltation régna dans cet ordre dès son début. Cette exaltation trouva encore un appui dans une doctrine qui avait commencé à se répandre à la fin du douzième siècle, la doctrine de Joachim, abbé de Flore en Calabre.

Dès 1254, moins d'un demi-siècle après la fondation des Franciscains, on voit ces moines expliquer publiquement à Paris un livre intitulé l'*Evangile éternel*, attribué à Jean de Parme, alors général de leur ordre. Ce livre était fondé sur la doctrine de l'abbé Joachim.

Nous exposerons ailleurs tout ce grand mysticisme du treizième siècle, qui produisit en Europe de si singuliers effets. Ici nous ne voulons qu'indiquer l'origine de la dénomination de beggards.

Les Franciscains se divisèrent bientôt en deux partis, les exaltés et les modérés; ceux qui voulaient détruire toute propriété, qui rêvaient un paradis sur la terre, une nouvelle société, une humanité nouvelle, et ceux qui prétendaient restreindre l'élan donné par le fondateur, qui consentaient à pactiser avec l'état présent du monde, et à qui ne répugnait pas trop l'idée de propriété. Les premiers prirent le titre de *spirituels*, les seconds furent nommés *conventuels*, parce qu'ils tenaient à constituer des couvens et qu'ils considéraient la vie monastique sous un aspect à peu près semblable à la façon de penser des autres moines.

Les spirituals, c'est-à-dire les Franciscains austères, se séparèrent de leur ordre, et refusèrent d'obéir à leurs supérieurs. Le pape Boniface VIII condamna ce schisme vers l'an 1300. Alors ces révoltés se mirent à déclamer contre le pape et contre les évêques; ils annoncèrent la réformation prochaine de l'Eglise par les vrais disciples de saint François, et prêchèrent une théologie fondée sur les principes métaphysiques de l'abbé Joachim. Ils attirèrent dans leur parti un grand nombre de ces frères laïcs du tiers-ordre que l'on appelait béguins. De là ce nom fut donné en général à cette secte, qui, au commencement du quatorzième siècle, se trouvait assez répandue en Allemagne le long du Rhin, et surtout à Cologne.

Les Joachimites avaient déjà été condamnés au concile particulier d'Arles en 1260. Les beggards, qui répétaient les mêmes idées, furent condamnés dans le concile général de Vienne, sous Clément V, en 1311. Il subsistaient pourtant encore dans le quinzième siècle. Ils se nommaient alors *les frères et sœurs du libre esprit*; on les appelait en Allemagne *beggards*, en Bohême *bigards* ou *picards*, en France *picards* et *turlupins*.

Le tiers-ordre de Saint-François devint, par suite de cette dénomination, l'objet de l'animadversion populaire. Les papes Clément V et Benoît XII furent obligés de déclarer, par des bulles expresses, que ces religieux n'étaient nullement l'objet des anathèmes lancés contre les beggards et les beguins répandus en Allemagne.

On voit, par le peu que nous venons de dire sur les beggards, que cette secte avait bien des rapports avec l'anabaptisme du seizième siècle. Mais, au treizième, les beggards proprement dits n'étaient pas les seuls qui partageassent les idées mystiques de l'abbé Joachim; ils n'étaient pas seuls à se croire à la veille d'une grande rénovation religieuse. Nous réunirons leurs principes avec ceux des sectes semblables qui se formèrent alors dans l'article ÉVANGILE ÉTERNEL.

BEGONIA. L'ensemble des caractères que présente ce genre de plantes dicotylédones l'exclut de toutes les familles actuellement établies; aussi la plupart des botanistes actuels le considèrent-ils comme formant à lui seul une famille indépendante, dont ils ne peuvent cependant déterminer exactement la place, et dont ils se bornent à indiquer quelques affinités avec les cucurbitacées. Les quarante à cinquante espèces qui la composent, et qui sont toutes originaires des pays chauds, se laissent facilement reconnaître. Leur tige herbacée ou à peine ligneuse, mais épaisse et noueuse, est garnie de feuilles alternes, simples, palmati-nervées, le plus souvent échancrées inégalement à la base de leur limbe, et flanquées de stipules à la base de leur pétiole; elle porte à son sommet des fleurs monoïques disposées en panicules, dont chaque ramification est pourvue de bractées. Dans les fleurs mâles, le périgone se compose généralement de deux folioles extérieures et de deux intérieures, plus petites que les premières, avec lesquelles elles alternent. Les étamines ramassées en grand nombre au centre de la fleur, se terminent par un connectif charnu et dilaté. Dans les fleurs femelles le périgone est semblable à celui des fleurs mâles; mais le nombre de ses folioles varie davantage; il est souvent de cinq ou de six; quelquefois il va jusqu'à huit ou neuf. Chacun des trois carpelles qui, en se soudant, forment l'ovaire, et plus tard le fruit, porte une aile sur son dos, et, dans sa cavité qui est une des loges de l'ovaire, règne vers l'angle du centre un trophosperme longitudinal, d'abord simple, puis divisé en deux lames saillantes que recouvrent un grand nombre d'ovules ou graines très petites; les styles, au nombre de trois, sont courts, gros et bifides; les stigmates également épais sont tortueux ou terminés en forme de tête; c'est surtout par ce dernier caractère que les bégoniacées se rapprochent des cucurbitacées. Le fruit mûr est une capsule couronnée par le périgone flétri; chacune de ses loges s'ouvre longitudinalement par le dos.



(Begoniacées. — Rameau du *begonia discolor*, et fruit du *begonia argyrostigma*.)

On cultive plusieurs espèces de begonia dans les serres. Les plus jolies et les plus répandues ont les feuilles cordiformes et à côtés inégaux; la première est originaire de la Chine: c'est le begonia à deux couleurs (*B. discolor*, R. Br., *B. evansiana*, Staw) qui étale le rose tendre de ses grandes fleurs au sommet de rameaux dont les articulations sont elles-mêmes teintes d'un carmin vif, et au milieu de feuilles dentées en scie, d'un rouge incarnat à leur surface inférieure; la seconde vient des Antilles, où ses feuilles sont contournées comme celles de l'oseille dont elles ont le goût acide: c'est le begonia à feuilles luisantes sur les deux faces (*begonia nitida*), sous-arbrisseau de cinq à six pieds de haut, dont les stipules sont carénées, les fleurs plus petites que celles de l'espèce précédente, mais de même couleur, et les capsules munies de très grandes ailes. Ces deux begonia fleurissent au milieu du printemps et en automne. On

peut leur associer le begonia argenté du Brésil (*beg. maculata*, Radd., *beg. argyrostigma*, Fisch.), à feuilles alongées, pointues, irrégulièrement recourbées, rouges à leur surface inférieure et parsemées de taches blanches à leur surface supérieure. On cultive ces plantes dans la terre de bruyère un peu tourbeuse et un peu fraîche : comme elles poussent peu de racines, on les tient dans des pots plutôt petits que grands. Elles se multiplient de rejetons et de boutures ; la seconde se propage aussi au moyen des bulbes qui poussent dans les aisselles de ses feuilles.

BEHAIM (MARTIN) savant cosmographe du quinzième siècle. Son nom a été long-temps en grande réputation, parce que plusieurs écrivains, s'appuyant sur des renseignemens faux ou mal interprétés, avaient prétendu faire de lui le précurseur de Colomb dans le Nouveau-Monde. Toute incertitude à cet égard est maintenant levée, mais Behaim n'en conserve pas moins sa place dans l'histoire. S'il n'a rien fait par lui-même pour la découverte de l'Amérique, nous lui devons du moins de connaître exactement quelles furent les idées théoriques qui poussèrent Colomb dans la route où devait se rencontrer ce continent ; ces idées étaient celles de son temps ; et le globe terrestre, sur lequel Behaim les a résumées de sa main, mérite à bon droit d'être considéré comme un des plus précieux monumens de son siècle.

Martin Behaim naquit à Nuremberg vers 1430 ; sa famille était riche et considérée. On a prétendu qu'il avait été disciple de Beroalde et de Régiomontanus, mais les dates contredisent ce fait, qui n'est du reste nullement appuyé. La science ne fut pas dès le commencement son objet principal. Il ressort de quelques pièces de correspondance conservées dans les archives de sa famille, que depuis sa jeunesse jusqu'à l'âge de près de cinquante ans il demeura à Anvers, où il faisait le commerce de toiles. Il est probable que ses relations avec les voyageurs développèrent son goût pour la géographie, et qu'il s'avança dans cette science par ses propres études. Dès 1466 une colonie de Flamands avait été conduite, par Job de Huerter, dans les Açores, ce qui avait établi des rapports assez fréquens entre le Portugal et le pays qu'il habitait ; ce fut sans doute par l'intermédiaire de ces Flamands qu'il fut sollicité de se rendre en Portugal, où le roi fort excité en faveur des découvertes géographiques faisait alors grand accueil à toutes les personnes versées dans la cosmographie. Il se lia d'amitié à Lisbonne avec les savans Portugais Roderigue et Josephe ; et, suivant le témoignage de Tellez de Sylva, il concourut avec eux à l'invention ou du moins au perfectionnement de l'astrolabe. Il fit aussi connaissance avec Christophe Colomb, qui demeura en Portugal jusqu'en 1484 ; mais peu confiant, selon toute apparence, dans la certitude des renseignemens de Marc Paul sur l'Asie orientale, il ne partagea pas l'avis de tenter une expédition sur cette seule autorité, et contribua à faire prévaloir l'idée de chercher la route maritime de l'Inde par le contournement du continent africain. En 1484, embarqué en qualité de cosmographe de l'expédition sur la flotte de Diego Cam, qui avait mission de pousser en avant dans cette direction, il reconnut et doubla le cap de Bonne-Espérance, et, après avoir remonté au-delà jusqu'à une petite distance, il revint avec ses compagnons en Europe. A la suite de cette importante expédition, qui ouvrait à Vasco de Gama les portes de l'Orient, Behaim, nommé chevalier du Christ par le roi, se rendit à l'île de Fayal, où il épousa la fille du gouverneur de la colonie, Job de Huerter. En 1490, il se rendit en Allemagne pour revoir sa famille dont il était séparé depuis près de dix ans. On peut aisément se figurer l'effet que produisit dans Nuremberg l'arrivée d'un compatriote qui avait couru des pays si lointains et si nouveaux, et dont la renommée commençait déjà à faire tant de bruit. Les magistrats se réunirent pour le prier de consigner ses admirables connaissances relativement à la figure de la terre sur une pièce authentique, et que l'on conserverait dans les archives de la ville ; ce fut là ce qui le décida à construire son globe terrestre, qui est peut-être, en mettant à part les projections planes depuis long-temps enseignées par l'école d'Alexandrie, le premier microcosme de ce genre qui se soit vu dans l'histoire de la géographie. Il convient que nous entrions ici dans quelques détails sur ce sujet, dont l'importance aura son complément à l'article COLOMB.

Ce globe, qui est d'un pied et demi de diamètre, est recouvert d'une peau de vélin sur laquelle sont tracés les contours des diverses régions alors connues. L'auteur y a joint des notices succinctes expliquant ce qui est relatif à chacune d'elles, et des peintures représentant la figure et le costume des habitans de chaque pays ainsi que leurs habitations : c'est une véritable encyclopédie géographique. L'Amérique manque entièrement ; mais les dimensions générales de la terre se trouvant mal calculées et considérablement rétrécies, la lacune causée par son absence ne se laisse point sentir ; l'hémisphère occidental, au lieu d'être uniquement occupé par un océan immense comme cela aurait lieu si l'Amérique n'existait pas, est à moitié occupé par le continent asiatique : le Japon, au lieu d'être situé par 150° de longitude, comme il l'est réellement, est indiqué sur le 280° degré, et occupe ainsi la place qui appartient au Mexique. L'espace de mer à franchir pour se rendre des Açores ou des îles du Cap-Vert en Asie, en naviguant à l'ouest, n'est donc guère supérieur que de moitié à celui qui sépare ces archipels de la côte de Portugal, et le voyage par cette route, les indications de Marc Paul et de Mandeville étant considérées comme une base certaine, ne présente rien que de fort rationnel, et même de fort simple dans son exécution.

Il est important de noter ici l'existence de deux terres qui se trouvent marquées dans l'Océan entre l'archipel du Cap-Vert et celui du Japon. L'une est placée vers le 330° de longitude, et porte pour nom *Antilia* ; au-dessous Behaim a écrit : « L'an 734 après la naissance de J.-C., l'année que » toute l'Espagne fut soumise par les païens venus d'Afrique, » ladite île *Antilia* fut habitée par un archevêque de Porto » en Portugal avec six autres évêques et nombre de chrétiens » qui s'y étaient sauvés d'Espagne avec leurs bestiaux et » leurs biens. » L'autre terre désignée sous le nom d'île de *Saint-Brandan* est beaucoup plus considérable, et se trouve à peu près à mi-chemin entre les Açores et l'Asie ; à cet endroit Behaim a écrit : « L'an 565 après la naissance de J.-C., » Saint-Brandan aborda avec son navire à cette île où il vit » beaucoup de choses merveilleuses, et après y être demeuré » sept ans il retourna dans son pays. » Ce sont là les seules terres qui soient représentées entre l'Europe et l'Asie : il ne serait guère soutenable de vouloir en faire l'Amérique ; mais elles servent au moins à montrer que dans les idées géographiques de cette époque, on était loin de considérer l'Asie comme séparée maritimement de l'Europe par un espace infranchissable. Le nom d'*Antilia* donné plus tard à l'archipel Américain était déjà employé pour désigner des îles occidentales. Au nord du Japon, retracé sous le nom de *Cipangu*, est une série d'îles formant une chaîne jusqu'aux terres arctiques : sur la dernière, qui est probablement le Groenland, est écrit : « Ici les Russes prennent des faucons blancs. » Au sud du Japon est l'archipel Indien ou des Épices s'étendant fort avant dans l'hémisphère austral : sur les îles les plus reculées il est fait mention des populations anthropophages, et à figure de singes, qui les habitent. A l'ouest du Japon, et au-delà d'un détroit peu considérable, commence le continent asiatique : sur la pointe la plus avancée est écrit : *India sive pars Indiæ extrà Gangem* ; au-dessus est la Chine sous le nom de *Cambalu Cathui* ; au-dessous le *Ciambu* de Ptolémée.

Sur le globe à côté de la dédicace à la ville de Nuremberg est placée l'inscription suivante, que l'on peut considérer comme l'expression des autorités généralement reconnues sur lesquelles cette géographie était fondée : « Il faut savoir que cette figure du globe représente toute la gran-

a deur de la terre, tant en longitude qu'en latitude, mesu-
» rée geometriquement d'après ce que Ptolémée a dit dans » son livre, intitulé *Cosmographia Ptolemæi*; savoir une » partie, et le reste d'après le chevalier Marc-Paul, qui de » Venise a voyagé dans l'Orient l'an 1250, ainsi que d'a- » près ce que le respectable docteur et chevalier Jean de » Mandeville a dit en 1322, dans un livre sur les pays in- » connus à Ptolémée dans l'Orient, et toutes les îles qui » y sont, et d'où nous viennent les épiceries et les pier- » res précieuses. Mais l'illustre don Juan, roi de Portugal, » a fait visiter en 1485 par ses vaisseaux tout le reste de la » partie du globe vers le midi, que Ptolémée n'a pas connue, » découverte à laquelle moi, qui ai fait ce globe, me suis » trouvé. Vers le couchant est la mer appelée l'Océan, où » l'on a également navigué plus loin que ne l'a indiqué Pto- » lémée, et au-delà des colonnes d'Hercule jusqu'aux Iles » Açores, Fayal et Pico, qui sont habitées par le noble et » pieux chevalier Job de Huerter de Moerkirchen, mon » cher beau-père, qui y demeure avec les colons qu'il y a » conduits de Flandre, et qui les possède et les gouverne. » Vers les régions ténébreuses du Nord on trouve au-delà » des bornes indiquées par Ptolémée, l'Islande, la Norvége » et la Russie, pays qui nous sont aujourd'hui connus et » vers lesquels on envoie tous les ans des vaisseaux; quoi- » que le monde soit assez simple pour croire qu'on ne peut » pas aller ou naviguer partout à cause de la manière dont » ce globe est construit. »

Tel était l'ensemble des connaissances géographiques, communes à tous les navigateurs de la fin du quinzième siècle. C'est en s'appuyant sur elles courageusement et avec pleine confiance que Colomb sollicitait de cour en cour des vaisseaux pour tenter une expédition dans l'ouest. Behaim mettait la dernière main à son travail en 1492, précisément au même moment où le marin genois, secondé enfin par l'Espagne, mettait à la voile avec ses caravelles dans l'espoir d'arriver ainsi à travers l'Atlantique jusqu'à l'empire du Cathai : l'Amérique qu'il ne soupçonnait pas lui barra le passage. Behaim ne le suivit pas dans cette route; l'âge commençait à s'appesantir sur sa tête, et d'ailleurs le Portugal, fidèle à ses premiers desseins, continuait à lier sa politique à la direction austro-orientale, suivant laquelle il avait déjà obtenu de si notables succès. En 1494, s'étant de nouveau embarqué pour la Flandre, il eut une navigation malheureuse; il fut fait prisonnier par les Anglais, puis par les Français, et n'atteignit Anvers qu'avec beaucoup de peine et après avoir payé double rançon. Il revint bientôt à son île de Fayal où il vécut encore dix ans dans une belle et paisible vieillesse. Vasco de Gama acheva, sans que Behaim y prît part autrement que par ses vœux et probablement par ses conseils, la découverte de cette route de l'Asie que notre commerce suit encore, et avec laquelle Colombs'imaginait avoir renoue par un autre Océan. En 1506 Behaim, étant retourné à Lisbonne, y mourut le 29 du mois d'août, âgé de près de 76 ans. Son corps repose dans l'église des Dominicains de cette ville.

BEHRAM. Voyez SASSANIDES.

BEIDHAVI, commentateur du Coran. Son nom entier est Nassireddin Abou Saïd Abdallah ben Abou'l Cassem Omar ben Fakhreddin Abou'l Hassan Ali Beïdhavi. Ce dernier, sous lequel il est connu généralement et auquel on ajoute le titre de cadhi (juge), lui vient de Beïdha, nom d'une ville de Perse, peu éloignée de Chiraz. On le nomme aussi quelquefois Chirazi à cause qu'il exerça pendant quelque temps les fonctions de cadhi dans cette ville. Il occupa plus tard ce même poste à Tauris (*Tebriz*), où il mourut vers l'année 690 de l'hégire, 1290 de notre ère. D'après les bibliographes orientaux, Beïdhavi est l'auteur de trois ouvrages; le premier est un travail historique, intitulé *Nizam ul Tevarikh* (Ordre des chroniques), comprenant l'histoire universelle depuis Adam jusqu'à l'année 374 de l'hégire; il est divisé en quatre livres dont le second renferme une histoire abrégée des anciennes dynasties de la Perse. Son second ouvrage, intitulé *Tavali ul anvar* (Lever des astres), est un traité de métaphysique et de théologie scholastique; cet ouvrage a été l'objet de commentaires, de gloses et d'explications. Aucun de ces livres ne jouit cependant d'une célébrité aussi générale que son commentaire sur le Coran, intitulé *Anvar ut tenzil ve esrar et tovil* (les Lumières du Coran et les mystères de son interprétation). L'auteur prend une à une chaque phrase du Coran, et l'accompagne d'une paraphrase, d'une explication grammaticale, philologique, théologique, moins souvent juridique; il y mêle quelquefois les récits conservés par les traditions, et relatifs aux anciennes coutumes des Arabes. Le commentaire de Beïdhavi est regardé en Orient comme indispensable à quiconque veut faire une étude sérieuse du livre sacré; les Musulmans lui accordent la préférence sur les autres compositions du même genre, sur le commentaire, par exemple, de Zamakhchari qui n'est pas à l'abri du reproche d'hétérodoxie. Il n'existe en Europe aucune édition du commentaire de Beïdhavi; on pourra juger de la manière dont il est fait par un fragment traduit par M. Silvestre de Sacy dans son *Anthologie grammaticale arabe*. Un savant Allemand, Muller, a publié à Jena, en 1677, un livre intitulé *Historia Sinensis*, traduit de Beïdhavi et accompagné d'une traduction latine et de notes. On pourrait croire que ce livre faisait partie de l'ouvrage historique *Nizam ut tevarikh*, dont nous avons parlé. Cependant, comme aucun des manuscrits de cet ouvrage qui se trouvent à la Bibliothèque Royale ne contient le livre en question, et que les bibliographes orientaux n'en ont aucune connaissance, il est douteux qu'il ait pour auteur le célèbre commentateur du Coran.

BÉKRYTES. Dans la seconde moitié du dixième siècle, alors que les Fathémytes, rivaux à la fois des Ommyades de Cordoue ainsi que des A'bbasydes de Baghdad, et fondateurs d'un troisième khalyfat à Afryqyah, laissaient les Zeyrytes de Ssenhâgah clever à Aschyr le siége d'un vaste royaume, qui se prolongeait à l'ouest jusqu'auprès du Molouyah; l'extrémité occidentale du Maghreb, au-delà de ce nouvel état se trouvait morcelée entre diverses dynasties, presque inconnues aux annalistes d'Europe; les A'âfyytes de Meknêsah régnaient à Atchersyf, les Edrysytes dépossédés de Fês avaient etabli le siége de leur royaume à Bassrah, les princes de Barghouâthah occupaient Têmsnâ; et Fês, perdue pour la postérité d'Edrys comme pour celle d'Abou-el-A'âfyah, devenait tour-à-tour la proie des Bekrytes de Yafrounah ou des Zeyrytes-A'thyytes de Maghraouah.

Yafrounah et Maghraouah étaient deux branches de la puissante tribu berbère de Zenêtah, que les généalogistes nationaux rattachent tantôt aux Amalêqytes, tantôt aux Arabes, soit Qahthanytes soit Ismâ'ylytes, dont quelques rameaux se seraient fondus parmi les populations berbères au moyen d'une longue cohabitation et d'intimes-alliances. Zênât, classe dans la grande division des Berbers El-Botar, s'y trouvait à la cinquième génération depuis la souche commune Mâdghis-el-Abtar, fils de Berr; et Yafroun, ainsi que Maghraou descendaient à leur tour de Zênât à travers six générations.

Nous ne possédons guère aucune lumière sur l'histoire des vicissitudes de Yafrounah jusqu'au moment où l'on voit poindre le nom de ses princes au milieu des révolutions de la royale Fês. L'un des premiers entre ceux-ci, renommé par la construction d'un minaret célèbre, portait le patronyme d'Ebn-Aby-Bekr, d'où nous avons tire la denomination de *Békrytes*, pour désigner d'une manière plus speciale et plus commode la dynastie dont il est considéré comme un des émyrs les plus distingués.

Un attachement durable envers la maison d'Ommyah

avait commencé, pour les princes de Yafrounah, dès le temps du khalyfe O'tsman ebn A'fan, le troisième depuis Mahomet et le premier de la race des Ommyades, entre les mains duquel Hharh ben Hhafss ben Soulât ben Ouezmâr el-Yafrouny embrassa l'islamisme et fut reconnu pour êmyr de toute la tribu de Zenêtah. Lorsque, poursuivi par la haine meurtrière des A'bbasydes, le jeune A'ba-el-Rahhman, seul rejeton échappé au massacre des Ommyades, vint chercher un refuge dans le Maghreb, ce fut au district de Tâhart, au milieu des Zenêtes d'entre lesquels était sa mère Rahhah, qu'il trouva asile, protection, et bientôt après cinq cents cavaliers pour l'accompagner dans sa prise de possession de l'Andalousie et du khalyfat d'occident (755).

Peut-être aussi la cause des Ommyades ne fut-elle pas étrangère au mouvement insurrectionnel qui fut près d'étouffer à sa naissance le khalyfat des Fathémytes, alors que Abou-Yezyd Moqalled ebn Qaydâd el-Yafrouny, s'emparant de Qayrouân, de Reqadah, de Tunis (944), et tenant étroitement assiégé dans Mehdyah le khalyfe Qâyem b-amr-Ellah, entraînait à lui tout le pays d'Afryqyah, et ne fut abattu qu'après une lutte vigoureuse (946), par les efforts opiniâtres d'Isma'yl el-Manssour b-Ellah, fils et successeur de Qâyem.

Quoi qu'il en soit, la suprématie des Ommyades fut vivement soutenue dans le Maghreb par les Zenêtes de Yafrounah, contre l'extension que tentait de prendre vers l'occident l'empire des Fathémytes; et lorsque Mousây ebn Abyel-A'âfyah acculé à Atchersyf, eut laissé les Edrysytes récupérer leurs anciennes possessions, l'influence des Zenêtes contribua, à la longue, à détacher ces derniers de l'obéissance des Fathémytes, pour les rallier au khalyfat de Cordoue; et les Ommyades reconnaissans donnèrent aux princes de Yafrounah le commandement tant des places de sûreté que livrèrent les Edrysytes, que des pays directement enlevés à l'empire de Qayrouân.

C'est ainsi que **Mohhammed** ebn el-Khayr el-Yafrouny reçut vers 953, du khalyfe A'bd-el-Rahhman el-Nâsser ledyn-Ellah, l'investiture de Fès avec tout le domaine des Ommyades en Afrique, investiture par laquelle il se trouva placé au rang des petits souverains qui se partageaient alors le Maghreb Aqssây sous la suzeraineté des khalyfes de Cordoue. Après un gouvernement d'une année, Mohhammed passa en Andalousie, ainsi que la monarque édrysyte Abouel-A'ysch Ahhmed, pour se rendre au *gihêd* ou guerre religieuse chez les chrétiens, contre-partie des croisades chrétiennes contre les musulmans. Abou-el-A'ysch fut tué dans l'expédition (954); Mohhammed eut-il le même sort? On l'ignore; du moins ne reparaît-il plus dans l'histoire du Maghreb.

Son cousin germain *Abou-el-A'bbâs* **Ahhmed** ebn Aby-Bekr ben Ahhmed ben Aby-Sa'yd O'tsman ben Sa'yd était demeuré en possession de Fès; il recula les limites de ses domaines, et embellit sa capitale par des constructions nouvelles; aidé par le khalyfe El-Nâsser, qui lui envoya à cet effet de grosses sommes provenant des dépouilles enlevées aux chrétiens dans la sainte guerre, il répara et agrandit la mosquée des Scheykhs, au quartier des Qâyrouyyn, et y éleva un magnifique *ssoumn'ah* ou minaret, dont l'historien Ebn A'bd-el-Hhalym raconte en détail la construction; une inscription tracée sur un fond d'azur énonçait que ces ouvrages, faits par ordre de l'êmyr Ahhmed pour s'acquérir les grâces et les bienfaits d'Allah, avaient été commencés le lundi 1er de regeb 344 (21 octobre 955) et terminés en rabye'-el-akher 345 (août 956). Il en couronna le sommet par des pommes dorées, sur lesquelles il plaça encore en aiguille l'épée d'Edrys le fondateur de Fès; les descendans de ce monarque vénéré se la disputaient, et l'êmyr, devant qui ils plaidaient, les mit tous d'accord en leur proposant de la consacrer ainsi à Allah.

Les Fathémytes ayant envoyé en occident le célèbre guerrier Gèouhar el-Roumy pour y détruire la domination des Ommyades et y établir leur propre autorité, **Ya'lay**, prince de Yafrounah, fils de l'êmyr Mohhammed, reçut du khalyfe El-Nâsser le commandement des places de sûreté de Thangeh et Sebthah, fournies par les Edrysytes, et s'avança avec les troupes zenêtes et andalouses, à la rencontre du général Schya'yte, jusqu'à Tâhart (dont la position répond à celle de Tâqadymt); là se livra (958), entre les deux armées, une bataille sanglante et opiniâtre, dont l'habile Gèouhar détermina la chance en sa faveur en distribuant de grosses sommes d'argent aux guerriers de Ketâmah pour stimuler leurs efforts réunis contre la personne même du chef ennemi, dont il mit la tête à prix; aussi pendant la mêlée Ya'lây fut-il entouré, tué, et sa tête portée à Gèouhar, qui l'envoya à son maître Ma'ad ebn Isma'yl, par les ordres duquel elle fut promenée dans Qayrouân. Gèouhar poursuivant le cours de ses succès, alla mettre fin à la monarchie des Médrârytes, à Segelmêsah, et revint ensuite assiéger Fès, où il entra d'assaut le 6 novembre 960; l'êmyr Ahhmed et quinze des principaux Scheykhs, renfermés, ainsi que l'êmyr vaincu de Segelmêsah, dans de grandes cages de bois, furent ainsi emmenés sur des chameaux à travers tout le Maghreb, promenés dans les rues et les marchés de Qayrouân dans un dérisoire accoutrement, et jetés enfin à Mehdyah dans des cachots, où ils périrent misérablement.

Les peuples de Yafrounah s'étaient ralliés autour de **Yedoue**, fils de Ya'lây. A peine Gèouhar eut-il repris le chemin de l'Afryqyah que le Maghreb Aqssây retourna à l'obédience des Ommyades; et les Zenêtes, rivaux habituels des Ssenhêgytes, figurèrent encore d'une manière active, comme partisans des Ommyades, contre les Zeyrytes d'Aschyr, partisans déclarés des Fathémytes; mais il ne paraît pas que Yafrounah, affaiblie par ses précédentes défaites, se trouvât alors à la tête du parti zenète. Quoi qu'il en soit, Balqyn ben Zeyry vint en force contre l'occident (972), pour venger la mort de son pèra, fit un grand carnage des Zenêtes, et soumit de nouveau tout le pays à l'autorité des Fathémytes, auxquels les Edrysytes montrèrent quelque empressement à se rallier; mais dès que Balqyn eut regagné l'Afryqyah, les troupes d'Andalousie vinrent prendre leur revanche, le trône des Edrysytes fut renversé, et le Maghreb remis sous la puissance des Ommyades.

On manque de lumières sur le rôle que joua Yafrounah dans toutes ces révolutions; ce rôle fut sans doute très secondaire; une autre branche de Zenêtah, celle de Maghraouah, devenait prépondérante, et bientôt elle forma une monarchie séparée (978); mais l'êmyr de Yafrounah ne voulut point se soumettre au nouveau sceptre que les Zeyrytes A'thyytes élevaient ainsi au milieu de Zénêtah, et il demeura le rival de la dynastie naissante; déjà maître des villes de Mekuêsah et de Zeytounah, où il était entré d'assaut en 976, maître aussi de Léonâtah qu'il avait prise en 978, il disputait vivement l'empire du Maghreb-Aqssay à Zeyry ben A'thyah, et lorsque celui-ci, entré victorieux dans Fès, eut reçu l'investiture du puissant hhâgeb El-Manssour au nom des Ommyades, Y'doue ne craignit point de renoncer ouvertement (991) à la soumission qu'il avait jusqu'alors professée pour le despotique maire du palais; il attaqua plus vivement l'êmyr de Maghraouah, et Fès passa alternativement des mains de l'un à celles de l'autre, suivant la chance des combats fréquens et acharnés qu'ils se livraient. Zeyry ben A'thyah ayant été appelé à Cordoue par El-Manssour, au moment où il venait d'avoir le dessus, Yèdoue profita de son absence pour tenter un nouveau coup de main sur Fès, et il parvint à s'emparer de la partie andalouse de la double cité, au mois de janvier 993; Zeyry ben A'thyah l'ayant appris, se hâta d'accourir, et après un siége acharné, où il périt beaucoup de monde des deux tribus rivales, Maghraouah l'emporta, Yèdoue fut pris, decapité, sa

tête promenée dans Fès et envoyée ensuite à El-Manssour.

Yafrounah disparaît alors encore de la scène ; on ne la voit surgir et dominer de nouveau que quarante ans après, lorsque Fès retomba en son pouvoir ; il est à présumer que dans l'intervalle elle ne s'était point complètement effacée, puisqu'à sa réapparition l'émyr qui regnait sur elle était déjà maître de Salê ; c'était *Abou-el-Kemâl* Temym ben Zammour, neveu de Yédoue et petit-fils de Ya'lây, qui s'avança à la tête d'une puissante armée contre Ilhamâmah el Maghraouy, roi de Fès, le vainquit, le força à s'enfuir dans Ouetchdah, et lui enleva sa capitale au mois de mai 1033. C'était un prince fort peu éclairé, disent ses historiens, mais animé d'un zèle ardent pour la foi musulmane ; c'est à ce titre qu'il persécuta les Juifs de Fès dont il fit périr plus de six mille, confisquant leurs biens, et réduisant leurs femmes en esclavage ; mais il signala surtout sa ferveur islamique contre les sectaires de Barghouâthah, chez lesquels il allait faire deux fois par an de vigoureuses incursions, toujours signalées par des massacres, des pillages, et la prise de nombreux esclaves. Cependant Ilhamâmah détrôné, ayant rassemblé autour de lui à Ténès tous les guerriers de Maghraouah, vint lui disputer la possession de Fès, et parvint enfin à la lui enlever en 1039, le forçant à regagner Salê, d'où il continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1056, de diriger de périodiques expéditions contre les mécréans de Barghouâthah.

Les Almoravides commençaient alors à pousser vers le nord leurs conquêtes graduelles ; le faqyh A'bd-Allah ebn Yasyn s'empara en 1057 du pays et de la ville de Tedlâ, qui appartenaient aux Yafrounytes, et fit périr tous les gens de cette tribu qui tombèrent en son pouvoir ; après avoir passé près de trois années à réduire Tâmsnâ, les Almoravides continuèrent leur marche victorieuse contre Yafrounah avec l'acharnement qui devait résulter des longues rivalités de Zenêtah et de Ssenhêgah, leurs souches respectives. Abou-Bekr ebn O'mar, s'étant rendu maître de Meknêsah, marcha contre Leouâtah, y entra d'assaut le 5 mai 1060, et fit passer au fil de l'épée tous les Beny-Yafroun qui s'y trouvaient. Puis, quand l'émyr Abou-Bekr, rappelé au désert pour apaiser les dissensions des tribus de Ssenhêgah, eut laissé la conquête du Maghreb-Aqssây aux soins de Yousef ebn Tâschfyn (décembre 1061), ce fut particulièrement contre les Zenêtes de Maghraouah et de Yafrounah que le nouvel émyr envoya ses généraux et vint ensuite lui-même en personne. Enfin, lorsqu'il s'empara définitivement de Fès, le 18 mars 1076, il fit périr plus de trois mille hommes de ces tribus, et ce qui restait de Yafrounah demeura soumis désormais aux Almoravides.

Les historiens ne nous ont point conservé le nom du prince, fils de Temym, qui tint le sceptre après lui, mais ce nom semble se révéler dans celui d'Abou-el-Kemâl (père d'El-Kemâl) qu'avait adopté Temym ; dernier émyr de Yafrounah, El-Kemâl fut tué dans la guerre des Almoravides, peut-être en 1060 à la prise de Leouâtah, peut-être seulement à la prise de Fès en 1070, suivant d'autres indications. Son cadavre fut transporté au tombeau de son père ; quand on leva la pierre tumulaire, un concert de voix se fit entendre, célébrant les louanges d'Allah, et dans la nuit l'ombre de Temym apparut à quelqu'un de sa famille pour lui expliquer que ces chants, qui devaient durer autour de lui jusqu'au jour du dernier jugement, étaient une récompense de sa ferveur à combattre les infidèles ; son corps n'avait subi aucune altération et conservait toute la fraîcheur d'une mort récente.

La dynastie yafrounyte, en y comprenant le règne des émyrs qui s'étaient succédé depuis Hharb, contemporain du khalyfe O'tsman, avait duré environ 420 années ; mais la liste de ces princes nomades ne nous a point été conservée ; à ne compter que ceux dont la domination fut attachée au sol du Maghreb par l'investiture des Oummyades de Cordoue, la série se borne à six ou sept émyrs ayant régné 127 ans. En voici la récapitulation chronologique.

953. Mohhammed ebn el-Khayr ben Mohhammed.
954. Ahhmed (Abou-el-A'bbâs) ebn Aby-Bekr ben Mohhammed, à Fès, jusqu'en 960.
958. Ya'lay ebn Mohhammed, à Thangeh.
960. Yedoue ebn Ya'lây.
993. *Zammour* ebn Ya'lây, (à Salê)??..
... Temym (Abou-el-Kemâl) ebn Zammour.
1056. El-Kemal ebn Temym, tué en 1070 au plus tard.

BEL, BÉLUS, BELPHÉGOR, etc. Voyez Baal.

BELA. Il y a eu en Hongrie cinq rois de ce nom ; les quatre premiers étaient de la dynastie des Arpades (voyez ce mot) ; le dernier régna en vertu d'une alliance avec cette famille. Nous ne nous arrêterons que sur Béla IV, remarquable par ses qualités personnelles et par l'importance des évènemens arrivés sous son règne.

Béla IV, fils d'André *le Hiérosolymitain*, avait déjà reçu le titre de *rex junior* ou corrégent, au moment du départ de son père pour la Terre-Sainte. A la mort de ce dernier en 1235, il fut couronné pour la seconde fois à Albe-Royale. Malgré les qualités remarquables de ce prince, son règne fut désastreux pour la Hongrie : ce fut sous lui qu'eut lieu l'irruption des Mongols. Ce pays ne put leur résister faute de forces suffisantes, ou plutôt faute d'un emploi prompt et efficace de ses forces, et à cause de l'abandon complet où le laissèrent les états chrétiens.

A son avènement au trône, Béla avait sévi contre des seigneurs qui n'avaient cessé de fomenter la discorde entre lui et le roi André, et il s'était vu obligé d'en punir d'autres dont il avait intercepté des lettres, où ils offraient la couronne de Hongrie au duc d'Autriche et à l'empereur Frédéric. Une grande partie de la noblesse était donc mécontente de lui. En outre, il y avait une cause de mécontentement plus générale : une partie de la nation des Captchaks ou Coumans, qui, pour se soustraire au joug mongol, avait émigré sous la conduite d'un chef nommé Coutan, avait, deux ans auparavant, obtenu du roi la permission de s'établir en Hongrie, en promettant d'embrasser la religion chrétienne. Depuis, le roi avait tenu Coutan sur les fonts du baptême ; plusieurs chefs de tribus avaient eu pour parrains des seigneurs hongrois ; une grande partie de la nation s'était laissée baptiser. Néanmoins, des clameurs s'élevèrent de toutes parts contre ces étrangers et contre le roi qui les avait reçus ; on se plaignit d'être maltraités par eux et de les voir favorisés dans les nombreux démêlés avec les Hongrois. Au moment de l'invasion des Mongols, on les croyait secrètement d'intelligence avec ceux-ci, et on les accusait de les avoir attirés en Hongrie. On murmurait donc contre le roi, protecteur de ces hôtes sinistres, et pour lui faire subir la responsabilité des calamités qui menaçaient le pays, on exécutait à contre-cœur ses ordres.

Cependant, au commencement de 1241, Béla, recevant de la frontière russe des nouvelles de plus en plus alarmantes, convoqua une diète dans la ville de Bude, pour aviser avec le clergé et la noblesse de son royaume aux moyens de le défendre. On y délibérait encore sur les préparatifs de défense, lorsqu'arriva le comte Palatin, portant la nouvelle que, le 12 mars, sa troupe avait été taillée en pièces par les Tartares, et qu'ils étaient entrés dans le royaume. Le roi congédia les membres de l'assemblée, en leur recommandant de venir promptement le joindre avec leurs troupes, tandis que le petit-fils de Tchinguiz-Khan, Batou, marchait vers Pest, mettant à feu et à sang les provinces qu'il traversait. Aussitôt que l'armée hongroise fut réunie, Béla, sortant de Pest, s'avança contre lui, et plaça son camp sur la rive occidentale de Sayo. Les Mongols ne tardèrent pas à le surprendre ; ils avaient traversé la rivière de nuit, et leurs nombreux escadrons entourèrent dès le point du jour le camp ennemi, sur lequel ils firent pleuvoir une grêle de

traits. Attaqués à l'improviste, et se voyant enveloppés par cette multitude de cavaliers aguerris et rusés, les Hongrois furent saisis de crainte; leurs chefs perdirent la tête, et la plus grande confusion se mit dans leur camp. La plus grande partie de l'armée hongroise fut moissonnée dans cette déroute, et un espace de deux journées de chemin fut jonché de cadavres. Parmi les morts se trouvaient les archevêques de Strigonie et de Colotcha, trois évêques et une foule de seigneurs. Tous les templiers présens restèrent sur le champ de bataille. Le duc Coloman, frère du roi, fut blessé mortellement. Le roi dut son salut à la bonté d'un cheval qu'on lui donna, et se réfugia dans le comté de Thurocz, près des monts Carpathes. De là il passa à Presbourg, où Frédéric-le-Belliqueux, duc d'Autriche, étant allé le trouver et lui ayant prodigué des témoignages d'intérêt et d'amitié, le pressa de se mettre en sûreté au-delà du Danube. Mais dès qu'il le vit en son pouvoir, il exigea de lui une grosse somme d'argent en restitution de celles que Béla, disait-il, lui avait extorquées les années précédentes. Béla fut contraint de lui en payer une partie en argent et en vases précieux, et de lui engager pour le reste les trois comtés voisins de l'Autriche. Frédéric, non satisfait de cet acte de vengeance, ravagea les provinces hongroises à l'ouest du Danube, tandis que celles de l'est étaient dévastées par les Mongols.

Après leur victoire de la Soya, ceux-ci marchèrent sur Pest, où s'étaient refugiés un grand nombre d'habitans des bords du Danube; ils prirent cette ville au bout de quelques jours, et la brûlèrent après avoir égorgé tous ses habitans. D'un autre côté, Peta (probablement Baidar, fils de Tchagataï), venant de la Moravie, entra en Hongrie, et les corps d'armée de Cadan et de Sonboutaï s'avancèrent en même temps du côté de la Moldavie, appelée alors Cumanie. Après avoir incendié Bude, pillé et saccagé les villes et les places fortes de Roudan, de Varadin, de Tchanad, de Perg et d'Egresch, profané les églises, assouvi les plus infâmes passions, fouillé dans les tombeaux et massacré les habitans, ces barbares prirent des cantonnemens au milieu du pays qu'ils avaient dévasté. L'hiver fut si rigoureux que le Danube gela, et les Mongols, profitant de cette circonstance, attaquèrent et détruisirent Strigonie ou Gran, la ville la plus considérable du royaume et son ancienne capitale. Ils ne purent toutefois se rendre maîtres de la citadelle, située sur une hauteur près de cette ville, qui fut vaillamment défendue par un Espagnol, le comte Siméon. Grâce au dégel qui survint, ils ne prirent pas non plus Albe-Julie; et tandis qu'ils assiégeaient le fort de Saint-Martin, un courrier venu du fond de la Tartarie leur apporta la nouvelle de la mort du grand khan Ogotaï et l'ordre de revenir. Ces trois dernières places furent les seules qui échappèrent à la destruction. Un corps de Mongols s'avança en Autriche jusqu'à Neustadt, près de Vienne; mais il se retira à l'approche d'une armée levée par le duc d'Autriche, le roi de Bohême, le duc de Carinthie et le margrave de Bade. Le pays hongrois à l'occident du Danube ne fut pas entièrement ruiné; les Mongols n'en dévastèrent que les districts qui se trouvaient sur leur passage.

Après la destruction de Strigonie, le corps d'armée de Cadan fut envoyé contre Béla. Ce malheureux roi, si indignement traité par le duc d'Autriche, représenta vainement aux autres monarques et au pape les dangers imminens qui menaçaient toute la chrétienté, en leur demandant des secours. L'empereur Frédéric II et le pape Grégoire IX se faisaient alors une guerre acharnée. Frédéric disait à Béla, que « s'il quittait l'Italie avant d'avoir terminé la guerre qu'il y faisait, l'Allemagne perdrait le fruit du sang et des trésors qu'elle avait sacrifiés pour maintenir ses droits; qu'en marchant contre les Barbares, il exposerait ses propres états à être envahis, parce qu'il avait tout à craindre de l'animosité du souverain pontife » et il n'envoyait au roi de Hongrie que de stériles promesses. Le pape accorda à tous ceux qui marcheraient sous la bannière de la croix à la défense de la Hongrie, les indulgences et les immunités qui avaient été données en concile général aux croisés de la Terre-Sainte; il écrivit à plusieurs souverains des lettres où il les pressait de secourir Béla, auquel il répondit: « que, si Frédéric, qui se dit empereur, revenait d'un cœur contrit et pénitent à l'obéissance de la mère-église, elle serait prête à faire la paix avec lui, ce qui rendrait le repos au monde chrétien, et permettrait de secourir plus efficacement la Hongrie. » Mais ses bulles et ses lettres n'eurent aucun effet. La Hongrie fut abandonnée à ses propres forces. Béla, quittant l'Autriche, se retira avec sa famille à Zagrab ou Agram en Croatie; il envoya chercher dans la ville d'Albe-Royale, le corps du roi saint Etienne ainsi que les trésors des églises, et les fit conduire en Dalmatie avec la reine son épouse et son fils Etienne, enfant de deux ans. Sur la nouvelle que Cadan avait dessein de l'enlever, il passa lui-même dans ce dernier pays, et se rendit d'abord à Spalatro, puis à Trau, et enfin dans une île voisine. Cadan traversa l'Esclavonie avec une incroyable rapidité; mais lorsqu'il apprit que le roi avait atteint la côte, il ralentit sa course et s'arrêta quelques jours sur la rive du Sirbium. Alors il fit assembler dans une plaine les captifs hongrois de tout sexe et de tout âge que l'armée menait à sa suite, et lesfit égorger. Il traversa la Croatie, alla à Trau, et campa sur le rivage, en face de l'île où s'était réfugié Béla, qui, ne se croyant plus en sûreté, fit embarquer sa famille et ses trésors. Après avoir demeuré pendant presque tout le mois de mars de 1242 dans ces contrées, Cadan se porta sur les villes maritimes de la Haute-Dalmatie, saccagea Cataro, Suaggio et Drivasto, où il ne laissa pas une âme, et traversa ensuite la Servie pour aller rejoindre l'armée de Batou.

Lorsqu'à la fin de la même année les Mongols furent sur le point d'évacuer la Hongrie, ils publièrent dans leur camp que tous les étrangers libres ou captifs pouvaient, grâce à la clémence des princes mongols, s'en aller chez eux. Une foule de Hongrois et d'Esclavons quittèrent l'armée au jour fixe; mais à peine ces malheureux s'étaient-ils éloignés de quelques milles, que des escadrons tartares vinrent fondre sur eux et les taillèrent en pièces.

Deux auteurs contemporains nous ont transmis les principaux détails de l'invasion des Mongols en Hongrie: l'archidiacre de Spalatro, Thomas, mort en 1268, dans son Histoire des Pontifes de Salona et de Spalatro, et Roger, chanoine de Varadin, dans son *Miserabile carmen seu Historia super destructione regni Hongariæ, temporibus Belæ IV regis, per Tartaros facta*. Les cruautés inouïes et les ruses sanguinaires des Mongols, que racontent ces écrivains, paraîtraient incroyables, si les mœurs de ce peuple ne nous étaient connues. Les deux ouvrages dont nous parlons font partie de la Collection des *Scriptores rerum hungaricarum* de Schwandtner.

Béla ne quitta l'île où il s'était réfugié, et à laquelle on donna son nom, que lorsqu'il fut bien assuré de la retraite des Mongols. Un grand nombre de seigneurs et de prélats qui l'avaient accompagné dans son exil, ou qui avaient cherché refuge ailleurs, revinrent avec lui; les paysans, qui ne s'étaient pas laissé tromper par les fausses promesses des Mongols, quittèrent aussi leurs retraites des forêts et des montagnes, et furent comme de nouveaux habitans dans un pays désert. Le roi s'appliqua alors activement à guérir les blessures de son peuple et se montra grand administrateur. Cependant, pour le malheur du pays, il se vit obligé, la même année, à faire la guerre au duc d'Autriche. Dans la bataille qui eut lieu entre ces deux princes près de Neustadt sur la Leitha (1246), le dernier souverain d'Autriche de la famille de Babenberg, Frédéric, perdit la vie, en remportant la victoire. Quelques années plus tard (1252), Béla voulut s'emparer de l'Autriche; mais battu par Ottocar,

roi de Bohême, il fut forcé d'accepter la paix; ayant renouvelé la guerre en 1260, il fut encore battu. Ce dernier revers lui fit perdre le goût de la guerre. Les dix dernières années de son règne furent employées tout entières au bien de son royaume; et les historiens hongrois louent sa sagesse et son activité, il ramena dans son pays l'abondance et la sûreté qui en étaient bannies depuis long-temps.— Béla IV mourut en 1270, et il eut pour successeur son fils Etienne V. (Voyez HONGRIE.)

BÉLÉD EL-GÉRYD. Au revers méridional de l'Atlas, entre les hautes terres de la lisière Barbaresque et les plaines sablonneuses du Ssahhrâ, s'étend, depuis l'océan Atlantique jusqu'aux confins de l'Egypte, une longue chaîne d'oases formant une zone irrégulière et morcelée, où croissent de nombreux dattiers : aussi le Maure Léon Africain, et l'Andalous Marmol à son exemple, disent-ils que la dénomination arabe de *Bilédulgérid*, ou plus correctement *Béled el-Géryd*, sous laquelle ils désignent en général cette région, équivaut pour les Européens à celle de *pays des dattes*. Cependant telle n'est point la signification littérale de ce nom, et Shaw crut être plus exact en le traduisant par *pays desséché*; mais cette acception impliquait d'autres formes grammaticales, et il eût fallu dire alors *Béled géryd* ou *El-béled el-geryd*; D'Anville, évitant cet écueil, donna dans un autre en substituant aux traductions de Léon et de Shaw celle de *pays des sauterelles*, qui supposait à son tour une altération dans les formes orthographiques, puisque dans cette hypothèse il eût fallu lire *Béled el-Géréd*. Sans s'astreindre à l'acception rigoureuse des mots, Léon et Marmol avaient en réalité indiqué la signification véritable; car les dattiers, prématurément dépouillés de leurs feuilles par les vents brûlans du désert, ne montrent guère, dans ces oases, que des hampes nues, et c'est en cet état que la palme, ou branche de palmier, reçoit des Arabes le nom de *Géryd* : les rameaux du palmier dactylifère avaient ainsi été pris pour les fruits dont ils sont accompagnés. On ne peut oublier, à ce sujet, combien, dans les carrousels manresques tant célébrés par les romanciers espagnols, figurait souvent le *Géryd*, substitué à la lance et au javelot pour ces joûtes courtoises, appelées par les Castillans *Juego de caños*; les Turks l'ont conservé dans leurs exercices d'adresse sous son véritable nom arabe.

Revenons à la géographie. Léon, divisant l'Afrique en quatre parties, leur applique avec une médiocre justesse, dans sa rédaction italienne, des dénominations empruntées aux Latins, et il choisit celle de Numidie pour désigner le Béléd el-Géryd des Arabes; puis il fait une longue énumération des lieux habitables disséminés à de grands intervalles depuis Noun jusqu'aux Ouâhhât voisines de l'Egypte, et il semble d'abord les comprendre tous sous l'appellation générale de Béléd el-Géryd; mais revenant ensuite sur cette classification, il détache de sa liste divers cantons, dont il place les uns dans le royaume de Tunis, comme el-Hhammah, Qâbes et l'île de Gerbeh, avec Ghâryân, Mesellâtah et Messrâthah, des dépendances de Tripoli; renfermant les autres, savoir, Noun, Teghâzây, Sert, Aougelah, Berdaouah et les Ouâhhât, dans la grande division à laquelle il donne le nom latin de Lybie comme géographiquement synonyme du Ssahhrâ des Arabes.

Malgré cette épuration, sa liste demeure encore assez étendue, et l'on ne conçoit guère comment, après en avoir retranché Noun et Teghâzây, il y conserve Tesset et Guaden, situés bien au-delà de ces deux points et des limites auxquelles il semble avoir voulu se restreindre : c'est une anomalie qu'il faut attribuer à l'imparfaite notion des distances et des gisemens. D'ingénieuses hypothèses ont, il est vrai, tenté d'établir des synonymes plus rapprochés, en indiquant la rivière qui passe à Mésah comme portant le nom de Tesset; mais si l'on considère l'isolement que Léon attribue expressément à Tesset, et la correspondance incontestable de son Guaden avec celui de Marmol et par conséquent avec le Hoden de Câ-da-Mosto, on ne peut plus douter que le voyageur maure n'ait décrit sous ces deux noms les oases connues des modernes sous ceux de Tyschyt et de Ouâden, fort reculées dans le désert, et pour lesquelles nous renvoyons à l'article SSAHHRA. C'est là aussi que nous parlerons de Touât, inscrit pareillement dans la liste de Léon sous la forme *Teguat*, mais totalement omis dans ses descriptions, sans doute parce que le nom seul en était parvenu jusqu'à lui.

Ce qui reste de sa liste se groupe aisément, pour la majeure partie, autour des états Barbaresques, dont ces ouâdys forment des dépendances politiques ou peuvent être considérées comme des appendices : Yefren et Aqqah, auxquels Marmol ajoute Eschtoukah, sont classés par ce dernier dans le Sous el-Aqssây, l'une des provinces du Marok; le pays de Dara'h, et celui de Tâfilêlt qui représente l'ancienne province de Segelmêsah, sont aussi des dépendances de Marok, ainsi que la vallée du Ghyr; le ouâdy Mozâb, Teqort, Ouerqelah, et le canton de Zâb, appartiennent à l'état d'Alger, auquel s'annexent aussi Figbigh et quelques autres points disséminés; enfin le canton de Qasthylyah ou Béléd el-Géryd propre, Têourghâ, Yaslyten, Ghadâmes, et le Fezzân, sont des dépendances de Tripoli.

Ainsi politiquement distribué entre les divers états Barbaresques, le Béléd el-Géryd a cessé de figurer sous cette dénomination d'ensemble dans les cartes modernes, tandis qu'il était invariablement marqué sur les anciennes comme une grande région bien déterminée, à limites précises et tranchées : D'Anville le premier répudia cette dérisoire précision, et l'on comprend mieux encore aujourd'hui, que, dans cette large acception attribuée par Léon et Marmol au nom de Beléd el-Géryd, il s'agit d'une de ces désignations appellatives et élastiques parmi lesquelles il faut ranger de même celles de *Beled el-Folfol* (pays du poivre), *Béléd el-Thebr* (pays de la poudre d'or), *Béléd el-A'byd* (pays des esclaves), *Béléd el-Soudân* (pays des noirs), etc.

Mais ce nom appellatif de Béléd el-Géryd reçoit aussi une application propre : il est alors restreint à une petite partie de la vaste région ainsi vaguement désignée. Autrefois sans doute, et jusqu'à ce que Bougie cessât d'être une dépendance de Tunis, on comprenait simultanément, dans le Béléd el-Géryd propre, les deux cantons de Zâb et de Qasthylyah, dont le premier a pour capitale Beskerah et l'autre Touzer : c'est de cette manière que l'indiquent les géographes arabes, dont le plus explicite à cet égard est A'bd el-Ouahhed et Temymy de Marok; et c'est avec les mêmes limites que, dans la première moitié du XIIIe siècle, le Béléd el-Géryd forma quelques instans un état séparé sous le sceptre d'un prince Hhafssyte, bientôt dépossédé par son frère le roi de Tunis. Mais quand, au XVIe siècle, les dépendances de Bougie (parmi lesquelles il faut compter le district de Zâb) furent devenues la proie des pâschâs d'Alger, le Béléd el-Géryd propre se trouva réduit au seul district de Qasthylyah, et cette dernière dénomination tomba promptement en oubli, remplacée qu'elle fut par la première, ainsi qu'on le peut remarquer dès le temps de Léon.

Le Béléd el-Géryd confine à l'ouest avec le Zâb en la province algérienne de Constantine, à l'est avec le golfe de Qâbes, au sud avec les montagnes de Nefzâouah et de Mathmâthah; au nord, il se lie à l'état de Tunis, dont il forme, au moins nominalement, une dépendance; il renferme plusieurs cantons particuliers tels que El-A'aredh, Nefzâouah, et El-Oudyân, qui ont pour chefs lieux respectifs Qâbes, Telemyn, et Touzer; Qafssah au nord, et Nefthah au sud, en sont les points extrêmes. Ce pays, souvent appelé simplement *Géryd*, fournit des dattes qui sont renommées dans toute la Barbarie, surtout celles de Nefthah; il produit en outre beaucoup d'orge, d'oliviers, de vignes, d'orangers, d'amandiers, de grenadiers.

Les habitans sont grands, d'une constitution sèche, d'un teint qui tire sur le noir, souvent en hostilité avec le bey de Tunis, dont ils déclinent la souveraineté; ils se nourrissent de dattes, d'orge, de sauterelles marinées, et ils sont aussi, d'après l'observation de M. Desfontaines, très friands de chiens, ainsi que la plupart des Berbers. Leur commerce consiste en laines, baracans, plumes d'Autruches, et surtout en dattes.

Un des grands traits physiques de cette contrée est une sebkhah ou marécage salé d'une vingtaine de lieues de long sur cinq à six lieues de large, que l'on ne peut traverser qu'avec des guides, en suivant un sentier indiqué par des poteaux; si l'on s'écartait à droite ou à gauche, on enfoncerait dans un sol fangeux qui a la consistance onctueuse du savon : Abou-O'bayd el-Békry assure que plus d'une fois des armées et des caravanes, s'étant engagées imprudemment dans ce terrain trompeur, y ont péri sans laisser aucune trace de leur existence. Il est marqué sur toutes les cartes modernes, depuis Shaw, sous la dénomination corrompue et defigurée de *Shibk-Ellowdeah*, qui paraît devoir être rétablie en celle de *El-Sebkhah el-a'oudyah*, par allusion aux troncs d'arbre (*a'oud*) qui y marquent le chemin; mais le major Grenville Temple assure que ce vaste bourbier n'est aujourd'hui appelé, sur les lieux mêmes, que du nom pur et simple d'*El-Sebkhah*.

BÉLEMNITE (*Belemnites*). On désigne sous le nom de bélemnite des corps organisés fossiles qu'on ne retrouve plus à l'état vivant. Ces corps ont occupé au plus haut point les naturalistes de la renaissance, non seulement parce que ceux-ci croyaient y reconnaître la pierre que Théophraste désignait sous le nom de lyncurinm, qui, disait-on, était formée d'urine de lynx, mais parce qu'ils attribuaient à ces restes fossiles des vertus merveilleuses. Les anciens n'ont point connu les bélemnites, et toutes les fables qui ont été débitées à ce sujet sont dues aux auteurs modernes.

Lorsqu'on a voulu connaître à quel règne appartenaient ces corps, on a vu que certains auteurs les considéraient, soit comme du succin, soit comme des stalactites, soit enfin comme des pierres tombées du ciel. C'est au commencement du seizième siècle qu'on émit pour la première fois l'idée que ces restes avaient appartenu à des corps organisés, et, seulement alors, on commença à ne plus ajouter foi au merveilleux qu'on leur attribuait. Enfin, en 1775, Knor donna, dans son ouvrage sur les fossiles, une description très détaillée des bélemnites, et les considéra comme ayant appartenu à des animaux marins à cloisons. Cette opinion fut combattue par les naturalistes de ce temps, et Klein, entre autres, avança qu'on ne devait pas les envisager comme des restes d'animaux cloisonnés, mais bien comme des parties de zoophytes, des baguettes d'oursins.

Au commencement du dix-neuvième siècle, les naturalistes ont enfin placé ces êtres dans la série qu'ils occupent naturellement; et on voit, soit dans le règne animal de M. Cuvier, soit dans l'ouvrage de M. Lamarck sur les animaux sans vertèbres, soit enfin dans la malacologie de M. de Blainville, les bélemnites placées tout près de poulpes, dans la classe des céphalopodes de M. Cuvier.

Les bélemnites sont des corps crétacés solides, symétriques, ordinairement de forme conique, souvent très alongés en massue, quelquefois aussi très aplatis. Ces corps ont dans leur intérieur un alvéole ou noyau, qui est cloisonné, qu'on voit très rarement dans l'intérieur de la coquille; quelquefois il est enfoncé jusqu'à près de la moitié de cette coquille, d'autres fois aussi il ne pénètre que très peu dans l'intérieur. A l'extrémité la plus élargie de la bélemnite, on trouve un sillon qui n'existe pas à la vérité dans toutes les espèces, et dont on ne connaît pas l'usage. La partie de la coquille où se trouve le noyau n'est jamais entière, et il n'a pas encore été possible, malgré les nombreuses recherches qu'on a faites, de s'en procurer qui fussent en bon état.

Ces corps étaient, comme le pensent nos plus illustres naturalistes, placés dans l'intérieur d'un animal qui était très rapproché des sèches, et ils étaient placés, comme les coquilles de ces céphalopodes, dans le dos de l'animal.

Toutes les bélemnites connues jusqu'à ce jour ont été trouvées dans les terrains de sédiment, depuis le terrain houiller exclusivement jusqu'au terrain de craie inclusivement.

M. de France, pensant que ces corps pouvaient caractériser certains terrains, les a divisés en bélemnites antérieures à la craie et en bélemnites de la craie.

M. de Lamarck n'a décrit, dans son Traité des animaux sans vertèbres, que deux espèces de bélemnites; depuis on a étudié ces corps avec un très grand soin, et on a pu en faire connaître plus de cinquante espèces. C'est M. de Blainville qui a éclairé la science sur ce point.

On a donné différens noms à ces fossiles : ainsi on les a appelés *lyncurium*, *lapis lyncis*, et *ceraunites*, ou pierre de foudre. Le nom de bélemnite qu'ils portent aujourd'hui vient du mot grec *belos*, qui signifie *dard*, dont a fait belemnon et ensuite belemnite.



Nous avons fait figurer ici la *bélemnite de Scanie* (belemnites Scaniæ), tirée de la malacologie de M. de Blainville, pl. XI, fig. 6.

BELESME ET ALENÇON. Belesme, petite ville du Perche, ne fut d'abord qu'un château-fort possédé par des seigneurs ayant le titre de comtes qui peu à peu conquirent le territoire environnant et devinrent comtes du Perche. Alençon n'était également dans le principe qu'un château possédé par les comtes de Belesme, relevant, pour Alençon, des ducs de Normandie, en même temps qu'ils étaient vassaux immédiats de la couronne de France pour le comté de Belesme ou du Perche. Du reste, ces deux châteaux furent fameux dès le commencement de la feodalité : d'abord comté, puis comté-pairie, et enfin duché-pairie. Le premier duc de Belesme et d'Alençon dont l'histoire fasse mention, est YVES de Belesme, qui vivait vers le milieu du dixième siècle. A cette époque, une partie des grands fiefs étaient encore soumis à la loi salique; aussi, à la mort d'Yves, aucune des deux filles qu'il laissait ne lui succéda.

997. GUILLAUME Ier, frère d'Yves. Il lutta contre Robert, frère du duc de Normandie, qui voulait s'emparer d'Alençon. Il fit aussi la guerre au comte du Maine.

1029. ROBERT, son fils. Il continua cette guerre où il périt prisonnier.

1033. GUILLAUME II, surnommé *Talvas*, se distingua par sa cruauté au milieu d'une époque barbare.

1048. Arnoul, fils du précédent, chassa son père et mourut presque immédiatement de mort violente.

1048. YVES II, fils de Guillaume Ier, succéda à son neveu. Il était évêque de Séez.

1070. ROGER de Montgommeri succéda à Yves en vertu du droit de sa femme, fille de Guillaume Talvas. Il combattit à la bataille d'Hastings.

1082. ROBERT II combattit pour le duc de Normandie contre le roi d'Angleterre, et fut fait prisonnier par ce dernier. Louis-le-Gros céda Belesme au même roi, qui, non content de cela, donna le duché d'Alençon à Thibaut, comte de Blois.

1119. GUILLAUME III, fils du précédent, fut rétabli dans le comté d'Alençon, dont il fut encore dépouillé l'an 1134. Il le recouvra de nouveau. Il suivit Louis VII à la croisade, et à son retour céda au duc de Normandie, Henri II, le château d'Alençon, sans la seigneurie et ses dépendances.

1171. Jean Ier.

1191. Jean II.

Même année, Guillaume IV.

1203. Robert III. Il combattit contre Philippe-Auguste pour Jean, roi d'Angleterre et duc de Normandie; puis enfin se soumit et suivit le roi de France à la croisade contre les Albigeois.

1217. Robert IV. A ce prince finissent les premiers comtes d'Alençon. La Normandie était réunie à la France. Hela, sœur et héritière de Robert, fit cession de son comté à Philippe-Auguste.

1268. Pierre, fils de Louis IX, reçut en apanage les comtés du Perche et d'Alençon, qui, à sa mort, firent retour à la couronne.

1293. Charles de Valois les reçut au même titre de Philippe-le-Bel, son frère.

1325. Philippe, son fils, lui succéda et échangea ses deux comtes contre d'autres terres.

1326. Charles II, frère du précédent, vit ses comtés érigés en pairie. Ce prince fut tué à la bataille de Créci.

1346. Charles III, fils de Charles II, lui succéda, puis se fit moine.

1359. Pierre et Robert, frères du précédent, se partagèrent sa succession; le premier eut Alençon, auquel la vicomté de Domfront fut jointe avec le titre de pairie; le second eut le Perche.

1404. Jean IV. C'est pour lui qu'Alençon fut érigé en duché-pairie. Il périt à Azincourt.

1415. Jean V, son fils, combattit vaillamment les Anglais. Nommé lieutenant-général des armées de Charles VII, il perdit sa charge pour avoir poussé le dauphin à la révolte. La vie de ce prince est une suite de sourdes menées contre le roi régnant, une suite d'inconséquences et trop souvent de crimes. Condamné à mort plusieurs fois, on lui fit toujours grâce de la vie. Son duché fut confisqué et ne fut rendu à son fils que long-temps après sa mort. Ce prince mourut en prison.

1492. Charles IV, son fils, fut en même temps comte d'Armagnac et de Rouergue, du chef de sa mère. Il accompagna Louis XII dans son expédition contre les Génois. Ayant épousé la sœur de François Ier, ce roi le reconnut premier prince du sang. Mort sans postérité, en lui s'éteignit la seconde famille d'Alençon, dont les domaines furent réunis à la couronne. Le roi de Navarre ayant épousé sa veuve, joignit le titre de duc d'Alençon à tous ceux dont il était revêtu.

1566. François, frère de Charles IX, le reçut en apanage, et devint, sous le nom de duc d'Alençon, chef de la faction connue sous le nom de *Mécontens* ou de *Politiques*. La vie romanesque de ce prince, mêlée à toutes les petites guerres de ce temps, n'a aucun rapport avec son duché qui ne fut guère qu'un titre qu'il échangea bientôt contre celui de duc d'Anjou. Alençon fut alors réuni à la Normandie comme Belesme. Sous le règne de Louis XIII, le duché d'Alençon fit partie de l'apanage de son frère Gaston. A sa mort, ses filles le partagèrent entre elles. Louis XIV, qui voulait en finir radicalement avec toutes ces petites seigneuries, se fit subroger à leurs droits. Il en donna le titre à son petit-fils le duc de Berri, à la mort duquel il revint définitivement à la couronne. A l'époque de cette quatrième et dernière réunion, le duché d'Alençon n'avait pas moins de 155 lieues carrées; il continua à être compris dans la province de Normandie. A la révolution, Belesme et Alençon firent partie du département de l'Orne, dont la seconde de ces villes devint le chef-lieu.

BELETTE, nom d'un petit mammifère de l'ordre des carnassiers, carnivores, du genre marte, et du sous-genre putois. La belette est un petit animal très connu, parce qu'il habite près de nos habitations rurales, où il cherche souvent à s'introduire pour satisfaire ses appétits sanguinaires; en effet, la belette, vu l'exiguité de sa taille, peut pénétrer avec facilité par les plus petits trous des poulaillers, des pigeonniers. Elle attaque les jeunes poulets, les poussins, les pigeonneaux, leur ouvre le crâne pour en humer la substance cérébrale dont elle est friande, et quelquefois aussi fait une saignée à la jugulaire pour boire le sang qui en découle. Dans les champs, la belette vit de mulots, de souris, d'œufs d'oiseaux qu'elle va prendre au nid, et qu'elle recherche beaucoup. En un mot, ce petit animal est plus destructeur de volaille et de gibier que la fouine, que le putois, et si elle ne nous débarrassait des rats qu'elle peut poursuivre jusqu'au fond de leurs trous, la belette serait en tous points un animal nuisible; et malgré ce léger service, elle n'en est pas moins un sujet de haine pour l'agriculteur qui la tue partout où il la rencontre.



(La Belette.)

La belette n'a guère que six à dix pouces de long de la tête à l'origine de la queue. Sa couleur générale est d'un fauve blond, mêlé de blanc sous le ventre. Elle établit son nid partout où elle peut, mais toujours dans des endroits secrets et retirés, car elle est fort sauvage; elle répand comme ses congénérés une odeur très forte, et sa chair en est imprégnée à un tel degré, qu'aucun animal ne voudrait la manger.

Sa fourrure ne peut être utile à rien; les belettes ne sont pas en assez grand nombre chez nous pour mériter l'attention des chasseurs. Les chiens l'arrêtent mais n'osent pas l'attaquer, tant ils craignent ses dents aiguës, et aussi cette physionomie farouche, que la belette, toute petite qu'elle est, sait prendre lorsqu'elle est attaquée; son cri alors devient perçant. Ordinairement elle se tait, et ce mutisme volontaire est un moyen de plus qu'a la belette d'arriver sans bruit et avec un pied léger à surprendre une proie endormie.

C'est par le piège et par le poison que l'on peut arriver à détruire les belettes; peut-être de la cervelle de mouton fortement mêlée de poudre d'arsenic, ou de noix vomique, serait le moyen le plus sûr de les affriander et de les faire périr.

BELGES. César et après lui toute l'antiquité partage la Gaule en trois peuples qui différaient de langage et de coutumes; les Belges, les Galls et les Aquitains. Le territoire des Belges était compris entre la Seine et la Marne les Vosges, le Rhin et l'Océan.

Cette région, la plus septentrionale des Gaules, avait encore au temps de César l'aspect sauvage et désordonné de la nature primitive. C'étaient de vastes plaines, comme les savanes d'Amérique, étendues à l'ouest et au nord, basses, marécageuses, enveloppées d'un ciel brumeux et froid. A travers d'immenses forêts vierges coulaient de grands fleuves souvent débordés. Au centre, sur les deux rives de la Meuse, la forêt s'épaississait et les Gaulois la nommaient dans leur langue *ar denn* ou *ar duin*, la profonde. Le peuple de ces contrées n'était pourtant pas sans civilisation. De distance en distance, un village fermé par des troncs d'arbres ou entouré de flaques d'eau se rencontrait; sur la pelouse et dans les gras herbages paissaient à l'aventure un immense bétail et une excellente race de chevaux soigneusement entretenue; des clairières cultivées s'ouvraient même çà et là dans la forêt.

Les Belges ou *Bolgs* qui habitaient ces contrées formaient

plusieurs nations ou tribus distinctes, dont voici le dénombrement.

Les *Leukes* (Toul) au pied des Vosges (*mons Vosegus*) et sur les rives de la Moselle (*Mosella*). Ils étaient célèbres, ainsi que les Rèmes, leurs voisins occidentaux, pour leur habilete à lancer l'épieu.

Les *Médiomotrikes*, au nord des Leukes, entre les Vosges et la Moselle, dont la capitale, *Divodurum*, est devenue Metz.

Les *Rèmes* (Reims), étendus jusqu'à la Marne, nation puissante et vraisemblablement devouée aux druides. Les Carnutes, peuple druidique, par-delà la Seine, étaient ses cliens.

Les *Suessiones* (Soissons), *frères* et alliés des Rèmes, vivant avec eux sous des lois et des chefs communs. Ils possédaient sur les bords de l'*Axona* (Aisne) de vastes et fertiles campagnes, et douze villes dont *Noviodunum* (Noyon) était la métropole. Quelques années avant l'invasion des Romains, ils dominaient dans la Gaule du Nord. Sous le commandement de leur roi Divitiac, ils avaient même passé en conquérans dans l'île de Bretagne.

Les *Bellovakes* (Beauvais), amis de la nation éduenne, puissans entre tous les Belges par la bravoure, l'autorité, le nombre des guerriers. Ils pouvaient au besoin mettre cent mille hommes sous les armes.

Les *Caletes* (pays de Caux), à l'embouchure de la Seine; *cal* signifie baie ou havre dans les langues de la Gaule.

Les *Ambiens* (*Ambiani*), ils avaient pour chef-lieu *Samaro Brivo*, pont sur la Somme. C'est aujourd'hui Amiens.

Les *Atrebates* (Arras), forts de dix mille guerriers.

Les *Morins*, de *mor*, mer dans la langue des Kimris, au bord du detroit britannique (*fretum britannicum*), aujourd'hui le Pas-de-Calais.

Dans l'immense forêt entrecoupée de marécages, qui s'étendait de la côte des Morins à la Moselle et vers le nord jusqu'au Rhin, habitaient les sauvages et belliqueuses tribus des Ménapes, des Nerves, des Eburons.

Les *Ménapes* (Gueldre), sur la rive gauche du Rhin dans son cours inférieur, avaient jeté au-delà du fleuve quelques bourgades, d'où ils étaient souvent chassés par les hordes germaniques.

Les *Nerves* (peuple du Hainaut), sur les rives de l'Escaut et de la Sambre, étaient la plus farouche et la plus redoutée entre les nations belges. Pour se séparer des Gaulois civilisés et amollis, ils affectaient de se dire enfans des Germains. Les marchands n'avaient point accès dans leurs bourgades. Ils rejetaient le vin et toutes les délicatesses de la vie qui tendent à énerver. Guerriers indomptables à pied, ils n'avaient point de cavalerie et celle de l'ennemi les inquiétait peu; ils savaient rendre leurs forêts imprenables en ployant et entrelaçant les jeunes arbres et les buissons, de manière à former des palissades vives et solides comme un mur : le tissu, au rapport de César, en était si compacte que l'œil même ne pouvait les traverser. Diverses tribus sur la côte, vers le *tractus Nervicanus*, les *Centrons*, les *Grudes*, les *Lévakes*, les *Gordunes*, étaient leurs tributaires ou leurs clients.

Les *Eburons* (Liège), entre la Meuse et le Rhin, clients des Trévires.

Les *Trévires*, à l'occident des Ardennes, sur les rives de la Moselle, formaient une importante nation ou cité. Elle était renommée surtout pour sa cavalerie, la première des Gaules. Les Trévires excellaient à conduire le *covinu* ou *coacia*, charriot de guerre des Gaulois.

A ce denombrement, il faut joindre les *Aduatikes*, sur les deux bords de la Meheigne (comté de Namur), descendans des Kimris ou Cimbres qui envahirent la Gaule au temps de Marius; il faut y joindre les *Condruses* (Condrotz), peuplade germanique; les *Pæmanes*, les *Cærèses*, les *Ségnes*, germains aussi, dont l'habitation n'est pas connue exactement; il faut y joindre les tribus faibles et dépendantes qui, avec un nom distinct, vivaient sous le patronage des puissantes nations que nous avons énumérées plus haut. Tels étaient les *Silvanectes* (Senlis), les *Ambivarites*, etc.; enfin il faut y joindre les sauvages habitans des îles que formaient à leur embouchure la Meuse et le Rhin, les *Batoves* (de *bad*, *pad* profond, ou eau). Hors de la Belgique les *Volkes Tectosages*, dans le Haut-Languedoc, et les *Volkes Arékomikes*, dans le Bas-Languedoc, appartiennent aussi à la famille Belge. *Volcæ* et *Velgæ* s'écrivaient indifféremment; suivant Ausone, le nom primitif de Tectosages était Bolgs : *Tectosagos primævo nomine Bolgas*. Ciceron enfin (*Orat. pro Fonteio.*) les nomme *Belgæ*. Des guerriers venus de l'embouchure du Rhin s'étaient aussi établis sur la côte orientale de l'île d'Erin, et là, sous le nom de *Fir-bolgs*, ils jouent un grand rôle dans les traditions irlandaises. Enfin des hordes belges, appartenant à diverses tribus, avaient passé le détroit quelques années avant la venue des Romains, et s'étaient installees au midi de la Bretagne, dans la région maritime qui s'étend de Suffolk au Devonshire. Parmi ces hordes, les unes gardèrent le nom de leur tribu du continent. Ainsi l'on retrouvait en Bretagne les *Atrebates*, les *Parisii*, les *Dumnonii*, etc. D'autres se confondirent sous la dénomination générale de *Belgæ*. Leur chef-lieu était *Venta Belgarum*, Winchester. Cesar, lors de la descente qu'il fit sur la côte, les trouva livrés à l'agriculture.

Ainsi au premier abord le nom de *Bolgs* semble avoir été, comme celui de *Galls*, celui de *Teutons*, une dénomination générique, embrassant plusieurs peuples frères, mais distincts. D'où venaient ces Bolgs? Quelles étaient leurs relations avec les Galls ou les Kimris du voisinage? A laquelle des grandes familles humaines appartenaient-ils? Questions ténébreuses résolues diversement. César questionnant les Rèmes apprit d'eux que la plupart des Belges étaient de race germanique : *plerosque Belgas esse ortos à Germanis.* Ils avaient à une époque reculee franchi le Rhin, et chassant devant eux les Gaulois, ils s'étaient établis dans la contrée à cause de sa fertilité (Cæsar, *Comm. de bello gall.*, lib. II, c. IV). Leur langue et leurs usages différaient de ceux des Gaulois : *linguâ, institutis, legibus inter se differunt* (Cæs., *de bello gall.*, lib. I, c. I). Strabon dit positivement que les Nerves étaient originaires de Germanie, et eux-mêmes, ainsi qu'on l'a vu plus haut, revendiquaient cette origine : *Nervii circà affectationem germanicæ originis ultro ambitiosi sunt* (Taciti, *Germ.*, c. XXVIII). Avec le temps, les Germains s'etaient fondus avec ce qui restait d'indigènes et se distinguaient profondément des *Conduses*, des *Ségues*, des *Pæmanes*, des hordes comprises sous le nom de Germains cis-rhénans, venues plus tard. Ainsi les Bolgs formaient une population germanique de plus en plus mélangée de Gaulois à mesure que l'on s'avançait vers le midi. Telle est, surtout parmi les Allemands, l'opinion la plus accréditée.

Cette opinion, si forte qu'elle soit du témoignage de César, une étude attentive des faits historiques et philologiques la dément, ou du moins la démontre exagérée. Ce n'est pas en vain que le sentiment vulgaire de l'antiquité est unanime à comprendre les Bolgs sous la dénomination générale de Gaulois. Sans nier tout mélange avec la race germanique, nous croyons en effet que chez les Bolgs le caractère de la race gauloise est prédominant. Les Rèmes et les Suessions, leurs frères, nous apparaissent dans l'histoire liés étroitement avec la nation druidique des Carnutes. Les Bellovakes sont les fidèles amis des Edues. Les noms de lieux et d'hommes sont Gaulois : ainsi le nom des Morins, habitans de la côte, de *mor* mer est kimrique. La ville des Ambiens est *Samaro-Birva* (*birva* pont); leur roi est *Divitiac*, même nom que le druide des Edues; les Eburons, l'une des peuplades que César comprend parmi les Germains cis-rhénans, obéissent à des chefs de noms gaulois, *Ambiorix*

(*righ* chef) et *Catirule*; et ces chefs assiégeant les quartiers d'hiver de Sabinus et de Cotta leur dirent : « Gaulois que nous sommes, nous n'avons pu refuser notre concours à des Gaulois; *non facile Gallos Gallis negare potuisse*. » (Cæsar, *de bello gall*, lib. V, c. XXVII.) Ainsi les Eburons, peuple évidemment germanique, sont commandés par des Gaulois; ils sont de plus tributaires des Trevires, nation gauloise, habile conductrice du *cowain*, qui a pour chef un *Cingetorix* un *Induciomar*.

Tout cela ne ressemble guère à une inondation qui, descendant sur la race gauloise, l'aurait refoulée ou submergée. Que si la trace des idiômes gaulois, à mesure que nous approchons du Nord, devient plus rare, cela tient uniquement peut-être à ce qu'il nous en est parvenu moins de noms. Cependant à l'extrémité nord-est de la Belgique, se trouve la Batavie ou Patavie, c'est-à-dire *eaux profondes*. Dans l'île de Bretagne les noms des lieux envahis par les Belges restent kimris. Les Volkes Tectosages dans le Languedoc sont considérés universellement comme des Gaulois, et au rapport de saint Jérôme (lib. II, *comment. epist. ad Galatas*), leur langue est celle des Trévires. Comment expliquer ces faits si le nom de Bolgs est germanique, si la race germanique est prédominante? Mais le mot Bolg lui-même se retrouve dans les idiômes des Kimris, où *Belgiaidd*, dont le radical est *belg*, signifie belliqueux. C'est, à ce qu'il semble, un titre militaire de confédération armée plutôt qu'un nom générique.

Entre l'embouchure de la Loire et celle de la Seine, dit Strabon qui avait sans doute consulté Possidonius, vers l'occident, habitent les Belges paroceanites ou maritimes. Or ces Belges ne sont autres que les Kimris de l'Armorike, *armoricæ civitates*: *Armorike*, *dear*, *oar*, *sur*, *muir*, *moir* ou *mór*, mer, signifie maritime. Il fallait qu'entre les Belges et les Kimris les rapports fussent évidens pour que Strabon les ait ainsi confondus. D'autre part, les noms personnels ou locaux de la Belgique se rapportent mieux au langage des Kimris qu'à celui des Galls, et entre eux les relations politiques semblent avoir été plus étroites, plus naturelles, plus aisees. Ainsi l'on arrive à cette conclusion un peu aventureuse que les Belgs ou Bolgs étaient Kimris. M. Amédée Thierry a mis en avant cette hypothèse et l'a soutenue avec une érudition qu'il sait rendre chaude et lumineuse.

Quant aux différences que César accuse entre les Belges et les Galls, rien de plus simple au point où nous sommes. Les Kimris sans doute étaient Gaulois; et cependant chez eux et chez les Galls, langues, usages, institutions, tout différait. Il se peut faire aussi que les Belges fussent Kimris et que pourtant leur idiôme différât de celui des Kimris Armorikes. Là où il subsiste une langue, une vie commune, qui n'a pas de centre, en Bretagne et dans nos provinces du midi, comme chez les anciens Galls, de village en village tout se ressemble, mais tout diffère. Que si entre les Belges et les Gaulois méridionaux des différences plus notables se rencontraient, fallait-il donc pour les expliquer recourir à la diversité d'origine? La différence des climats, le développement de la civilisation, plus hâtif au midi, plus lent au nord, les routes diverses que pouvaient avoir suivies dans leurs longues migrations les Belges, les Kimris et les Galls, ne suffisaient-ils pas à les produire? La Belgique d'ailleurs était loin d'être uniforme : *Variæ et diversæ Belgarum gentes*, dit César. Peut-être y avait là, sous les Belges ou mêlée avec eux, une population antérieure de Galls ou de Kimris, que les Belges survenant auraient en partie dépossédée. Ensuite la présence des Germains au milieu des tribus gauloises, particulièrement vers le nord, révèle entre les deux races un mélange plus ou moins grand. Bien que les Nerves ne soient pas compris parmi ceux que César appelle *Germains cis-rhénans* et qu'il distingue ainsi profondément de la masse des tribus environnantes, il se peut à la rigueur que ce fût une horde germanique plus anciennement établie, mélangée et altérée. Le rapport de César concernant l'origine des peuples belges : *Plerosque Belgas ortos esse à Germanis*, n'est donc qu'exagéré, et lui-même nous fournit de quoi le restreindre. Si nous savions l'époque où les hordes germaniques sont arrivées au bord du Rhin, vraisemblablement ces difficultés disparaîtraient.

Ainsi les Belges ou Bolgs sont des Gaulois, et selon toute apparence des Kimris. La population germanique est en minorité, fondue avec eux ou tributaire; le caractère et le nom restent gaulois. A quel temps remonte l'établissement des Bolgs dans ces contrées? Appartenaient-ils à la grande invasion des Kimris qui, dans un âge lointain et oublié, s'était répandue à l'occident de la Gaule? On n'en sait rien. Les Bolgs disaient eux-mêmes qu'ils étaient venus à une époque fort ancienne (*antiquitus*) de la Germanie; ce que César a pu interpréter par une communauté d'origine avec les Germains. A la vérité les Bolgs ont toute l'apparence de nouveaux venus. Leurs tribus les plus voisines du Rhin semblent échappées d'hier à la vie nomade. Ils forment au nord de la Seine un peuple évidemment distinct des Galls et des Kimris méridionaux; la célébrité même de leur nom est toute récente. Mais combien de raisons connues et inconnues d'où peut jaillir l'explication naturelle de faits pareils? Suivant M. Am. Thierry, les hordes confédérées sous le nom de *bolgs* restées loin en arrière dans la route des migrations, seraient venues en Gaule long-temps après les Kimris d'Armorike ou de Bretagne, de 400 à 281 av. J.-C., époque de l'établissement des Volkes ou Belges dans le Languedoc. « L'irruption en Italie des Gaulois Transalpins se rattachait, dit M. Thierry, à de nouveaux mouvemens de peuples dont la Gaule Transalpine était encore le théâtre. Celle des trois grandes confédérations kimriques d'Outre-Rhin qui avoisinait de plus près ce pays, la confédération des *Belgs* ou *Belges*, dans la première moitié du quatrième siècle, avait franchi le Rhin tout-à-coup et envahi la Gaule septentrionale jusqu'à la chaîne des Vosges à l'est, et au midi jusqu'au cours de la Marne et de la Seine. La résistance des Galls et des Kimris, enfans de la première conquête, ne permit pas aux nouveaux venus de dépasser ces barrières. Deux de leurs tribus seulement, les Arekomikes et les Tectosages, parvinrent à se faire jour et, après avoir traversé le territoire gaulois dans toute sa longueur, s'emparèrent d'une partie du pays situé entre le Rhône et les Pyrénées orientales. » (*Hist. des Gaulois*, part. I, c. IV.) Cette opinion n'a rien d'invraisemblable; mais au fond rien ne prouve que telle soit la réalité.

Au reste que l'arrivée des Bolgs fût ou récente ou plus ancienne, aucun souvenir n'est resté des combats et des événemens qui furent la suite de l'invasion. Chez les Tectosages et les Arekomikes, un refoulement, une émigration qui porte en Phrygie la langue des Trévires; dans la Belgique, des guerres perpétuelles contre les Germains, des luttes internes pour la prépondérance, où semblent avoir triomphé tour-à-tour les Rèmes et les Bellovakes; des invasions sur la côte de Bretagne ou celle d'Erin; voilà tout ce que nous savons de l'histoire des Bolgs jusqu'à l'arrivée des Romains. Leur état social et les mouvemens qui s'y accomplirent ne sont pas mieux connus. A cet égard nos lumières se réduisent aux notions générales que nous possédons sur les Gaulois, et ce n'est point ici leur place. La Belgique était la Gaule; mais la Gaule arriérée, de plus en plus barbare à mesure qu'elle s'avançait au nord. Les Belges, dit César, sont la plus brave des nations gauloises et aussi la plus farouche. La raison de cette supériorité c'est l'éloignement où ils vivent de la province polie et civilisée, l'absence des marchands qui importent les germes de civilisation avec le luxe énervant de leurs marchandises, et la proximité des Germains qui les oblige à combattre incessamment. (Cæsar, *de bello gall.*, lib. I, c. I.) Leur cavalerie était la meilleure des Gau-

les, chevaux et cavaliers. Les Belges, habitans des forêts, étaient surtout chasseurs et pasteurs. Ils élevaient des troupeaux nombreux; car au pain et aux végétaux, ils préféraient de beaucoup la chair et le lait. Cependant, même les plus sauvages, les Morins, dans les marécages de la côte, les Menapes, au bord du Rhin, avaient des champs cultivés, des forteresses, de grandes maisons, *ædificia*. (Cæsar, *de bello goll. passim*.)

Le temps vint où les Bolgs, attaqués dans leurs forêts par Jules César, firent des choses pour l'histoire. L'an de J.-C. 57, les Helvètes étaient vaincus; Arioviste et ses Germains étaient vaincus; les Edues, amis du peuple Romain, étaient délivrés de tout danger; et cependant César ne ramenait point ses légions en Italie. Les Bolgs s'en alarmèrent, et dans une assemblée qu'ils tinrent à cet effet, une coalition générale fut résolue contre les Romains. Les Bellovakes promirent, dans le cas où la guerre s'engagerait, 60,000 hommes d'élite; les Suessions 50,000; les Nerves autant; les Atrébates 15,000; les Ambiens 10,000; les Vélocasses et les Veromandues 10,000 aussi; les Aduatikes 19,000; les Germains cis-rhénans, Eburons, Pœmanes, etc., 40,000, en tout 290,000 combattans. Les Bellovakes et les Suessions se disputèrent le commandement; ce furent les Suessions qui pour la sagesse et la vertu de Galba, leur chef, l'emportèrent.

A la nouvelle de ces mouvemens, César, résolu d'étonner les Belges par sa rapidité, se mit en marche. « C'était pourtant, dit M. Michelet, une sombre et décourageante perspective pour un général moins hardi que cette guerre dans les plaines bourbeuses, dans les forêts vierges de la Seine et de la Meuse. Comme les conquérans de l'Amérique, César était souvent obligé de se frayer une route, la hache à la main, de jeter des ponts sur les marais, d'avancer avec ses légions, tantôt sur terre ferme, tantôt à gué ou à la nage. » (Michelet, *Hist. de Fr.*, t. I, p. 57.)

Mais César trouva dans la Belgique même un puissant secours. Les Rèmes, dans l'espoir d'établir à jamais leur prépondérance, s'attachèrent à César et lui restèrent fidèles jusqu'à la fin. Cependant les confédérés, battus au bord de l'Aisne et pressés d'aller défendre leurs foyers, se débandèrent; les Romains se mirent à leur poursuite, et ce fut alors une déroute où les Gaulois périrent à milliers. Le territoire des Suessions fut envahi, dévasté, et leur capitale Noviodunum se rendit : le vainqueur, à la considération de la cité rémoise qui intercéda pour ses anciens *frères*, se montra clément. Ce fut ensuite le tour des Bellovakes : *Grotuspantium* (Gratepenche ou Bratepense), leur chef-lieu, qui n'avait alors pour garnison que des femmes et des enfans désarmés, demanda grâce, et l'obtint à la prière des Edues. Les Ambiens se soumirent. Mais les Nerves, barricadés dans leurs forêts, résolurent de résister, et ils résistèrent en effet jusqu'à la mort. Ayant caché leurs femmes et leurs enfans dans les retraites les plus impénétrables, ils tombèrent à l'improviste sur les légions en marche, et peu s'en faut que les Romains n'aient succombé. Le combat fut long et sanglant; nul parmi les Nerves ne reculait : un guerrier mort, il en venait un autre qui mourait à son tour, et ainsi jusqu'au dernier. La nation nervienne fut presque anéantie. Restaient les Aduatikes, retirés dans la forteresse d'Aduat, bâtie sur un roc élevé et regardée des Gaulois comme imprenable. A la vue des tours qui s'approchaient de leurs murailles, les Gaulois étonnés feignirent de se rendre; puis, profitant de la sécurité des Romains, ils les assaillirent à l'improviste. César victorieux en fit vendre cinquante-trois mille. Ainsi se termina la première expédition des Romains contre les Bolgs, l'an 57 av. J.-C.

Les Bolgs, d'abord étourdis de ces désastres si rapides, se relevèrent dès que l'absence des Romains leur eut laissé le loisir de respirer. Ils ne savaient point, ces Gaulois barbares, que si les Romains étaient venus jusque chez eux, c'était pour les défendre contre la prochaine invasion des hordes germaniques; c'était pour transmettre à la Gaule en heritage la pensée de Rome, la force conquérante, l'empire universel, et puis mourir. Mais ils sentaient la plupart qu'ils ne sauraient vivre, sinon indépendans. Tandis que César était occupé dans le midi de la Gaule, dans l'Armorike et l'île de Bretagne, les Bolgs, s'organisaient sourdement pour de nouveaux combats. En l'absence de César, les Bolgs avaient pu se concerter avec les Kimris et les Galls méridionaux. Le plan des Gaulois était de laisser les légions se disperser et s'établir dans leurs quartiers d'hiver, et dès que César serait retourné en Italie, d'attaquer à la fois tous les quartiers, en sorte qu'ils fussent dans l'impossibilité de se secourir les uns les autres. Les principaux chefs et instigateurs de cette entreprise étaient le Trévire Indueiomar et Ambiorix, chef des Eburons, homme prodigieusement actif, rusé et audacieux, héros sauvage dont la haine patiemment contenue ne put être fléchie par les avances de César, ni brisée par les défaites.

Mais l'insurrection éclata prématurément. En vain la légion de Sabinus et les cohortes de Cotta, qui hivernaient chez les Eburons, furent assiégées par Ambiorix, attirées hors du camp dans la forêt, et massacrées, soldats et généraux; en vain, à la voix d'Ambiorix, les Aduatikes et les Nerves, tristes débris échappés au fer des Romains, se soulèvent pleins d'ardeur, et de concert avec les Eburons, sous le commandement d'Ambiorix, vont donner l'assaut aux quartiers de Cicéron; en vain les Trévires menacent Labiénus; en vain les Gaulois, dans leurs attaques, imitent l'art des Romains, tout est perdu : César est encore là. Il a juré de laisser croître sa barbe et ses cheveux jusqu'à ce que Rome soit vengée. Il arrive : Ambiorix est battu, et la guerre est terminée (54 av. J.-C.). Les Trévires, comme l'hiver durait encore, se levèrent en masse une seconde fois, sous le commandement d'Indueiomar, et assiégèrent le camp de Labiénus; mais dans une sortie Induciomar fut tue, et les Trévires se dispersèrent. Le printemps vint (53 av. J.-C.); c'était l'heure de la vengeance. La Belgique fut rudement châtiée; mais César en voulait surtout à Ambiorix et aux Eburons. Après avoir défendu aux tribus voisines, sous peine d'extermination, de leur donner refuge, il pénétra, la hache à la main, dans leurs forêts. Toutefois cette chasse n'était pas sans péril pour le soldat; plus d'une fois les détachemens isolés périssaient. César alors voulant épargner le sang des légions, invita au partage du massacre et du butin quiconque en voudrait, même les hordes germaniques. Les Eburons furent exterminés; mais Ambiorix trompa toutes les recherches et arriva sain et sauf en Germanie. De là, chaque fois que la guerre se rallumait dans les Gaules, il revenait combattre les Romains.

Tant de revers n'abattirent point les Bolgs : l'année suivante ils envoyèrent leur contingent à Vercingétorix. Et lorsque ce gigantesque effort de la Gaule une fut tombé, les Bolgs ne purent encore se résoudre à l'inaction. Les Bellovakes essayèrent encore une fois du champ de bataille, et Corrée, leur chef, se fit tuer en combattant. Puis, lorsque les nations découragées eurent deposé les armes, il se fit une guerre de partisans. Comm l'atrebate, à la tête de quelques hordes germaniques, harcela long-temps les Romains. Puis la domination étrangère s'étant consolidée et régularisée, Comm alla vivre, ainsi qu'Ambiorix, dans la Germanie. Beaucoup de Belges y émigrèrent à leur suite; la Belgique était romaine (51 av. J.-C.). (Voyez Gaule.)

Le récit détaillé des guerres héroïques, soutenues ou entreprises par les Bolgs pour l'indépendance, se trouve dans les commentaires de César, ou l'histoire si intéressante de M. Am. Thierry. Nous y renvoyons le lecteur.

BELGIQUE, contrée de l'ancienne Gaule et de la France primitive, récemment érigée en royaume indépendant.

Comme on l'a vu dans l'article qui précède, les **Belges ne**

constituaient primitivement ni une race ni une nation à part; c'était, sous ce nom collectif, une alliance de tribus distinctes, indépendantes, de même race que les Gaulois, comprises dans la dénomination générale de Gaulois. Le pays qu'ils habitaient, avancé jusqu'à la Marne et à la Seine, n'avait pas, ce nous semble, de nom distinct et national; c'était le nord des Gaules. A la vérité, le nom de *Belgium* se rencontre dans César; mais il ne désigne qu'un étroit canton, entre l'Oise et la mer. Le *Belgium* de César fait partie de la France.

Belgique est une dénomination créée par les Romains. Le territoire des nations belges, pour la commodité de l'administration, fut divisé en deux provinces, la première et la seconde Belgique, *Belgica prima*, *secunda*. Dans la suite, les cantons septentrionaux de la Belgique en furent séparés, et, joints à quelques terres conquises sur les Germains, formèrent deux nouvelles provinces, les *Germanies*. Ce fut une satisfaction que la vanité romaine se donna. Ainsi échancrées au nord, peu s'en faut que les Belgiques ne soient contenues dans les frontières actuelles du territoire français. Leurs chefs-lieux étaient Reims à l'occident, Trèves à l'orient: elles ressortaient, pour l'administration, du préfet des Gaules.

Le nom de France est né dans la Belgique. Au cinquième siècle, le Rhin est franchi; de toutes parts l'invasion a troué ou surmonté ses digues; mais avant de déborder sur la Gaule entière, le roi Chlod et ses guerriers franks font une halte au nord, en deçà du Rhin. Il se forme là une petite France, ayant Tournai pour capitale. Sous les descendans de Chlodewig, bien que les Francs se soient avancés en bandes victorieuses jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, la Gaule entière n'est point France. La France d'alors, c'est-à-dire le centre de la nouvelle domination et le noyau de l'empire futur, commence au Rhin et finit à la Loire. La Belgique est déjà dans ce noyau de la nationalité française, qui, pour absorber et s'assimiler les Bretons de l'Armorike, les Gallo-Romains du midi, les Burgondes, aura des siècles de travail. Dès lors plus de Belgique: le nom même a disparu; c'est désormais la France, le royaume de Soissons, le royaume de Metz; plus tard c'est l'Austrasie, et ensuite, quand l'empire de Karl-le-Grand est démembré par les enfans de Hludevig (Louis-le-Débonnaire), l'an 843, le pays des Belges est enclavé dans l'immense royaume de Lother, la *Lotharingie* ou Lorraine.

Cherchez la Belgique durant le moyen âge. Vous trouverez au midi la France, au nord le comté de Hainaut, le marquisat d'Anvers, la seigneurie de Malines, la commune de Liége, Gand, la Flandre, le comté de Louvain, le comté de Luxembourg, le comté de Namur. Chacune de ces localités a son histoire séparée, indépendante, que nous dirons en temps et lieu; mais sous quel titre commun les réunir?

Sous la dinastie de Merewig, sous Karl-le-Grand, l'Europe fut germanique. Les populations indigènes, si ce n'est dans les couvens, dans les églises, passaient sur la terre comme des troupeaux, sans laisser trace visible de leur séjour. Mais le temps vint où les nationalités, perçant le réseau étendu à la superficie par l'invasion, se dessinèrent. Cependant, au nord des Gaules, où la race germanique se pressait incontinent vers le midi, où elle avait jadis laissé de nombreux dépôts, où la vue de la Germanie et les paroles échangées de l'un à l'autre bord du Rhin avivaient parmi les conquérans le sentiment de la nationalité germanique, la frontière de France et d'Allemagne est restée flottante. Sur ce point, la France et l'Allemagne avançaient et reculaient tour à tour. Il faut en convenir, à une époque de loi et d'organisation toutes personnelles, où il n'était point tenu compte des nationalités indigènes, ni des circonscriptions territoriales, le droit de l'Allemagne était peut-être le meilleur, et elle finit par l'emporter. Ce que la guerre avait instauré violemment, la féodalité le cimenta, le régularisa. La féodalité, capricieuse et indifférente aux nationalités, aux limites naturelles des états, imposa au Luxembourg, à l'Alsace, à la Flandre, à la Franche-Comté et à la Lorraine, la suzeraineté de l'empire germanique. De même la Gaule du midi et celle du centre devenaient un fief de l'Angleterre; et là, comme à l'est et au nord, les barons et les villes ont accepté et défendu énergiquement ces suzerainetés dont la chaîne était si longue et si lâche, dont la mer ou le Rhin les défendait.

C'est ainsi que les fiefs dont la Belgique se compose furent détachés de la France, et, depuis ce temps-là, ils ont flotté à travers l'Europe de main en main, suivant la loi des héritages, la fantaisie des comtesses à marier, le hasard des batailles. La maison de Bourgogne et la maison d'Autriche les reçoivent tour à tour en dot. Incorporés à l'Allemagne, ils passent avec l'empire sous la domination des Espagnols, et reviennent à l'Autriche, et de l'Autriche passent à la France, et de la France aux Pays-Bas.

Cependant le peuple de Hainaut et de Flandre n'est point allemand ni hollandais. Loin de là, à mesure qu'il se développe, il devient plus évident de jour en jour qu'il est étranger à la famille germanique, et il se fait honneur de son étrangeté. Le temps n'est plus où des rapports de superficie ont pu rendre spontanée et légitime la subordination des Flamands à l'Allemagne. La race conquérante s'est fondue dans la masse des Gallo-Romains, et de cette fusion il est sorti un peuple, une langue, une civilisation analogue à celle de France.

La Belgique est donc liée avec la France par tous les étroits rapports qui constituent les familles et les nations, rapports que rien ne supplée et que la séparation politique ne rompt point. Même berceau, même langue, mêmes traditions, même génie, mêmes combats dans leur enfance, et mêmes défaites. Depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, c'est un seul peuple sorti de la fusion des Gallo-Romains avec la race germanique. Au nord, il est vrai, la couche de l'invasion a plus de profondeur; l'influence des Germains est plus intense, et dans la langue de certains cantons le caractère germanique est prédominant. Ainsi dans nos provinces du midi l'invasion romaine se fait davantage sentir, et ce que le nord est au centre, le centre l'est au midi. Mais nord et midi, Belgique et Provence tendent vers un commun type. C'est le travail de la France de dégager de plus en plus son unité.

Si telle est la tendance de la Belgique, d'où vient que dès long-temps elle ne s'est pas précipitée au sein de la France? d'où vient qu'elle a même reculé devant son étreinte? Nous l'avons dit: les Flamands ont préféré à tout l'indépendance féodale, l'indépendance de la commune, les libertés locales; ensuite les habitudes, le fait accompli. D'ailleurs la jonction avec la France n'avait rien alors qui fût digne d'envie. L'avenir du monde était lourd à porter sous le poids du jour en des sentiers mauvais. Il était commode pour la Belgique de participer aux fruits sans avoir les douleurs de la gestation et de l'enfantement. De plus, une fois attachée à l'Empire, c'était de la guerre seule que dépendait son retour. Est-ce donc la seule de nos provinces qu'il ait fallu conquérir? Néanmoins la Belgique est entrée de bonne heure dans ce mouvement de concentration où la France rallie ses membres à l'unité; elle s'est rapprochée de nous incessamment.

Aujourd'hui la Belgique est toute française: le territoire et la vie, ces deux fondemens de toute nationalité, sont à nous. Les dernières éminences des Vosges vont mourir en Belgique; nos plaines s'y prolongent; le cours de nos fleuves s'y continue et s'y termine. En même temps la Belgique vit de notre substance, de nos livres, de nos lois, du sang que nous avons perdu sur les échafauds et les champs de bataille. Elle est revenue au foyer de la famille où elle a passé vingt ans. Vainement les congrès nous l'ont arrachée et donnée en garde à la Hollande: elle est française; c'est dans nous qu'elle se sent souffrir et espérer.

C'est pourquoi la Belgique n'a point d'histoire. Dans le

passé elle est morcelée et dépendante ; et jusqu'à sa jonction avec les Pays-Bas, elle ne se debat ni pour se concentrer, ni pour s'affranchir. C'est une histoire de fiefs et de communes, une histoire de localités où tous les rapports vont aboutir à la diète germanique, à Madrid. La Belgique n'a point de centre, point de nationalité qui lui soit propre : elle n'a pas de nom, si ce n'est que, rompant le fil des traditions, elle a repris dans la Gaule antique un nom oublié ; et ce nom même témoigne contre toute prétention à une vie distincte ; la Gaule, en effet, peuple et territoire, allait jusqu'au Rhin. La Belgique n'a donc point d'histoire à elle. Son histoire est dans cette France où elle se confond primitivement, où elle rentre plus tard ; elle est dans l'empire germanique, l'Espagne, la Hollande, dont elle est devenue un appendice, et toujours en France pour tout ce que la vie des peuples a d'intrigue et de spontané.

La Belgique est aujourd'hui indépendante. Elle a forcé la prison où la tenaient les nations germaniques; elle s'est séparée de la Hollande. Qu'importe au fond que le gouvernement hollandais fût supportable? La Belgique était française, et ne put souffrir un si monstrueux accouplement. Nous ne dirons point quels furent ses griefs; ils se résument en un mot, la nationalité froissée. A la fin de juillet 1830, la France était debout, triomphante, prête à pousser le monde en avant. La Belgique nous regarda; elle répéta nos chants, prit nos couleurs, et combattit. C'est le 25 du mois d'août que la lutte s'engagea, et le 20 septembre la séparation accomplie. La Belgique leva encore une fois les yeux vers nous, s'offrant à l'union; mais la France était rendormie; les protocoles intervinrent; l'union nous fut interdite, et le gouvernement de la France obéit. Il fut ordonné que la Belgique aurait un roi; et ce fut encore nous que les Belges regardèrent. La couronne fut présentée au fils du roi des Français, et le roi des Français, l'Europe entendue, la refusa prudemment au nom de son fils. On songea aussi au duc de Leuchtenberg, mais le duc de Leuchtenberg fut exclu par les protocoles. La royauté belge devait appartenir à tout autre qu'un Français, et ce fut un Anglais, le prince de Saxe-Cobourg, qui l'obtint. Maintenant la Belgique marche à côté de nous, triste et pensive comme nous, mais tirant aussi de son expérience et de ses douleurs l'idee et l'espoir d'un meilleur avenir.

La Belgique appartient à ce magnifique empire qui s'étend du Rhin aux Pyrénées. Si les nationalités ne se font pas à plaisir, elles ne se défont pas non plus. A l'est et au sud nous avons atteint nos limites ou peut s'en faut; mais au nord, depuis mille ans, la frontière reste flottante. Il y a longtemps que nos efforts d'expansion se portent vers le Rhin; déjà la frontière a plusieurs fois reculé; l'Alsace et la Lorraine sont françaises : la France ne s'arrêtera nulle part endeçà du Rhin. La Belgique alors ne sera plus une marche ouverte où l'Europe choisira ses champs de bataille; elle tiendra comme nous dans ce camp ferme de fleuves, de mers et de montagnes, où quarante millions d'hommes peuvent envoyer en dix jours sur la frontière deux millions de combattans.

Le royaume de Belgique, dont les limites sur quelques points sont encore débattues, s'étend de 49° à 52° de latitude nord et de 20° à 24° de longitude (méridien de l'île de Fer). Les Ardennes y projettent leurs rameaux jusque par delà la Sambre et la Meuse, et forment à l'est, dans le canton de Liége et le Luxembourg, un pays de collines et de montagnes boisées et métalliques, où s'ouvrent des vallées fertiles en pâturages et en grains. Une autre chaîne de collines, qui se lie pareillement aux Ardennes, séparant la Sambre de l'Escaut, traverse le territoire de Namur, le Hainaut, et va expirer à Vilvorde, dans le Brabant méridional. Le reste du pays jusqu'à la mer est bas et plat, et, en quelques endroits, marécageux. L'air est vif et sain dans le pays montagneux, humide et brumeux dans la plaine.

Deux fleuves dont le cours supérieur est en France, le Meuse et l'Escaut, arrosent la Belgique. La Meuse dont les principaux affluens sont la Sambre, l'Ourthe et le Roër, coule dans une étroite vallée à travers la région des montagnes d'où elle sort à Maestricht, et, réunie au Waal, se verse dans la mer à peu de distance du Rhin. L'Escaut est le fleuve des basses terres; il forme, ainsi que la Meuse, plusieurs îles à son embouchure. C'est l'archipel zéelandais.

La Belgique a d'immenses houillères, dans les provinces de Limbourg, de Liége, de Namur et de Hainaut.

Le sol des provinces belges, composé d'argile et de sable que l'on combine en différentes proportions, est d'une grande fertilité. Le blé, les pâturages, le tabac, le chanvre et surtout le lin y sont florissans. C'est d'ailleurs un pays de culture perfectionnée. La superficie de la Belgique, en hectares, est distribuée comme il suit :

	TERRES cultivées.	TERRES incultes.	Bâtimens.	ROUTES et canaux.	TOTAUX.
Limbourg . . .	310,514	139,410	1,480	15,282	466,687
Liége	237,579	40,850	915	9,648	288,992
Namur.	278,397	58,959	926	9,401	347,683
Luxembourg. .	463,423	167,760	1,462	17,571	650,216
Hainaut. . . .	556,258	5,455	2,962	9,794	572.469
Brabant mérid.	516,883	1,556	1,768	8,419	528,426
Flandre orient.	264,988	1,310	4,422	11,641	282,361
Flandre occid.	296.915	8,690	2,015	8,965	316,585
Anvers.	197,503	72,651	1,719	12,157	283,830
TOTAUX. . .	2,722,260	494,444	17,669	102,879	3,337,219

Ainsi la culture s'étend au neuf onzièmes du territoire. Mais il s'en faut que toute la terre désignée dans le tableau comme inculte soit improductive. Les forêts en occupent une étendue considérable.

La population de la Belgique est de 4,064,235 habitans, qui se répartissent comme il suit :

	POPULATION		TOTAUX.
	urbaine.	rurale.	
Brabant méridional. . . .	160,784	395 362	556.146
Liége.	95.375	274.562	369.937
Namur.	54,219	178,506	212 725
Hainaut.	128.841	476,110	604,957
Flandre occidentale. . . .	104.915	436,789	601,704
Flandre orientale.	179.423	554,515	733,938
Anvers	127.281	227,693	354,974
Limbourg.	67,671	270,033	337,703
Luxembourg	39,579	252,572	292.151
TOTAUX.	998,118	3,066,117	4,064,235

L'année 1833, il est né dans les villes 33,222 enfans, dont 17,184 garçons et 16,038 filles; dans les campagnes, 104,570 enfans, dont 54,581 du sexe masculin, 50,189 du sexe féminin. Il est mort dans les villes 31,607 personnes, dont 15,775 du sexe masculin, 15,833 du sexe féminin; dans les campagnes, 79,599 morts, dont 39,756 hommes, 39,843 femmes. Le nombre des mariages est de 26,771. — Une naissance pour 30 habitans, un mariage pour 144, une mort pour 43.

La majeure partie de la population se rattache à l'Église romaine. Toutefois le nombre des protestans et des juifs est assez considérable.

La Belgique a trois universités : à Gand, à Liége, à Louvain. L'éducation primaire est assez repandue; le tableau suivant donne le nombre des écoles et leur répartition.

	Ecoles	Garçons.	Filles.	Totaux.	Populat.
Anvers	341	15,105	11,801	26,906	354,974
Brabant mérid. . .	592	21,104	17,586	38,690	556,146
Flandre occident. .	547	19,949	16,997	56,946	601,704
Flandre orient. . .	875	30,710	24,284	54,994	733,938
Hainaut.	888	35,671	29,048	64,719	604,957
Liége	492	17,912	11,977	29,889	369,937
Limbourg.	404	16,973	12,419	29,392	337,703
Luxembourg . . .	831	24,049	19,201	43,250	292,151
Namur	416	17,061	13,575	30,636	212,725
Totaux.	5,386	198,334	156,888	355,422	4,064,235

Voyez Flandre, Hainaut, Liége, Gand, etc.

BÉLIER. Nom du mâle dans le genre mouton. (Voy. Mouton.)

BÉLIER (*Art militaire*). On nommait ainsi chez les anciens une machine de guerre destinée à ouvrir la brèche, travail qui se fait aujourd'hui à l'aide du canon. Vitruve fait honneur de cette invention à un ingénieur syrien, employé par les Carthaginois au siége de Cadix.

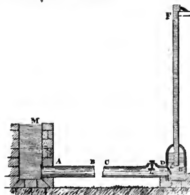
Elle est fort simple, puisqu'elle consiste en une poutre armée d'une tête de fer, avec laquelle en frappant à force de bras contre les murailles on finit par les rompre et les ouvrir. On distinguait trois sortes de béliers que l'on mettait en œuvre suivant l'importance des cas. Les uns étaient simplement portés à bras; les autres suspendus et oscillans; les derniers enfin étaient posés sur un système de rouleaux. Ceux-ci étaient les plus redoutables. Au siége de Jérusalem par Vespasien, on en vit un dont la tête égalait la grosseur de dix soldats, et qu'une force de quinze cents hommes mettait en mouvement. Tantôt la tête était arrondie pour briser les pierres; tantôt elle était en forme de tarière pour les percer et les disjoindre.

L'assiégeant qui voulait ouvrir la brèche, après s'être avancé jusqu'aux abords de la place par une galerie blindée, commençait par établir ses batteries de balistes et de catapultes pour tenir les remparts en respect; puis alors, le comblement du fossé terminé, il faisait approcher le bélier. Pour le mettre à l'abri, ainsi que les hommes qui le faisaient jouer, on le plaçait sous le couvert d'une galerie ou d'une tour: on avait soin de recouvrir la charpente avec de l'argile ou des peaux pour la garantir des projectiles incendiaires. Les tours étaient souvent d'énormes constructions, et formaient un des moyens principaux de l'attaque. Le bélier occupait l'étage inférieur; l'étage supérieur, dominant le rempart, était garni d'archers; un pont-levis, placé soit à cet étage, soit dans le milieu, permettait à l'assaillant de se précipiter au moment venu dans les rangs de l'ennemi. Diades, l'ingénieur de l'expédition d'Alexandre, et que l'on pourrait nommer le Vauban de l'antiquité, avait fait construire des tours de cette espèce qui avaient jusqu'à cinquante mètres de hauteur. Comme elles avançaient sans moteur extérieur et par l'impulsion des hommes placés dans l'étage inférieur, le spectacle étrange et gigantesque d'un pareil monument marchant de lui-même aux remparts, causait souvent une grande impression sur le moral des assiégés. C'est ce qui se vit notamment au siége de Mazaga, où les Indiens effrayés s'écrièrent que les dieux en personne portaient secours aux Grecs.

Pour résister à l'action du bélier, les assiégeans avaient recours soit à des matelas que l'on descendait au-devant de la muraille pour amortir les coups, soit à des crocs à l'aide desquels on tentait de saisir la tête de cette tortue à l'instant où elle sortait de dessous sa carapace; enfin on cherchait aussi à arriver au-dessous de la tour avec une galerie souterraine, que l'on faisait ébouler, et qui entraînait avec elle l'énorme masse dont elle était chargée. Dans quelques endroits, les remparts étaient construits avec des pièces de bois couchées en long et entremêlées de terre et de maçonnerie: ce système de revêtement, qui serait beaucoup trop coûteux aujourd'hui, rendait la brèche impossible. On ne pouvait l'ouvrir ni par le feu ni par les coups de bélier; et l'on était réduit à donner l'assaut par le sommet des tours. Les remparts de la ville de Bourges, lors de la conquête des Gaules par les Romains, étaient ainsi établies sur une épaisseur de cinquante pieds: nos batteries de brèche auraient été aussi impuissantes contre eux que les béliers de Jules-César.

BÉLIER HYDRAULIQUE. Cette machine est une des plus simples et en même temps l'une des plus ingénieuses que l'on puisse imaginer.

Etant donnée une source courante au bas d'une hauteur, sans autre appareil qu'un tuyau de conduite garni de deux soupapes, forcer les eaux à s'élever d'elles-mêmes jusqu'au sommet. — Tel est le problème; et ainsi présenté, il semble au premier regard insoluble et chimérique. C'est en effet un principe fondamental de la mécanique, que de l'eau versée dans un tuyau ne peut jamais dans la branche ascendante atteindre un niveau supérieur à celui qu'elle occupe dans la branche inférieure. Le principe est incontestable, mais l'addition des deux soupapes dans le tuyau change totalement la question. Voici l'explication la moins difficile à comprendre de cette mécanique remarquable.



(Bélier hydraulique.)

Le tuyau recourbé, au sommet duquel il faut faire monter l'eau, est le tuyau MABCDF; il peut avoir telle longueur que l'on voudra: la figure le représente rompu. L'eau, maintenue par le courant ou par la source au niveau M dans la première branche, s'en échappe par le canal horizontal AD avec une vitesse proportionnelle à la hauteur de laquelle elle descend. Ce tuyau porte deux soupapes: l'une *a*, donnant issue au-dehors; l'autre *b*, ouvrant ou interceptant la branche ascendante. La soupape *a* étant ouverte, l'eau qui court dans le canal s'échappe librement par cet orifice; mais par ce mouvement même la soupape se trouve soulevée, et ferme bientôt le passage. La force vive dont l'eau était animée se porte alors sur la soupape *b* qu'elle entr'ouvre; et, par suite de cette même impulsion, l'eau s'introduit, dans la partie du tuyau située par derrière, à un niveau supérieur à celui auquel elle aurait dû se maintenir d'après les simples lois de l'équilibre. Au moment où elle tend à redescendre pour regagner cette égalité de niveau, la soupape *b* se ferme et l'en empêche; pendant ce même temps, la soupape *a*, n'étant plus soutenue par le mouvement ascensionnel de l'eau, s'est rouverte; l'eau recommence donc à sortir, et le même jeu se produit de nouveau. Par une série de chocs alternatifs du

courant contre l'une ou l'autre soupape, l'eau continue à s'élever dans la branche ascendante jusqu'à tel niveau que l'on désire. On conçoit que, plus ce niveau est élevé, plus la résistance de la soupape *b* est forte, et moins, par conséquent, il passe d'eau à chaque coup dans la branche ascendante : il s'en échappe au contraire bien davantage par la soupape *a*, et en pure perte. On pratique ordinairement au bas du tuyau ascendant un réservoir en partie rempli d'air; l'eau en y entrant commence par comprimer cet air, et celui-ci, réagissant à son tour sur cette eau pendant la période de fermeture, l'oblige à monter au sommet par un courant beaucoup moins saccadé que cela n'aurait lieu sans l'addition de cette boîte.

Lorsque l'on a à sa disposition une chute d'eau dont on désire élever une partie à un niveau supérieur, on ne saurait donc avoir recours à une machine moins coûteuse et d'un entretien plus facile; il suffit que les tuyaux et les soupapes soient solidement assujétis pour résister à l'ébranlement qui résulte de cette pulsation continuelle. Il paraît que le bélier hydraulique perd de ses avantages lorsqu'on lui donne des dimensions trop considérables. Avec des dimensions moyennes, quand il est bien construit, il mérite d'être regardé comme une machine d'un effet dynamique très avantageux. Il n'est peut-être pas employé aussi fréquemment qu'il devrait l'être. On comprend qu'un courant peut rendre le même service qu'une chute d'eau; et l'on conviendra qu'un tuyau qui va puiser les eaux d'une rivière pour les porter au sommet de la montagne voisine peut être considéré à bon droit comme une admirable invention. On a utilisé de cette manière le courant du Rhône pour le faire servir à l'irrigation des collines qui bordent ses rives. Montgolfier, qui était l'inventeur de cette machine, avait proposé de s'en servir pour remplacer la machine de Marly qui élève à Versailles l'eau de la Seine. Il avait même commencé à cet égard des expériences qui seraient devenues fort intéressantes, quand la mort est venue l'interrompre.

On ne sait pas au juste quelles sont les relations qui doivent exister entre les dimensions des tuyaux et le calibre des soupapes pour produire le maximum d'effet utile. On se tient en général dans de certaines limites que l'expérience a fait juger satisfaisantes; et en effet, le rapport de la dépense à l'effet obtenu est pareil à ce que l'on obtient dans les meilleures machines. Voici quelques exemples : les béliers de M. Fay-Sathonay de Lyon reçoivent de la source 88 litres par minute avec une chute de $10^m,60$, et en fournissent 17 à une hauteur de 54 mètres; le produit est donc les $\frac{64}{100}$ de la dépense. Celui de M. Turquet, près Senlis, reçoit 4,987 litres avec une chute de $0^m,979$, et en élève 269 à $4^m,55$; le rapport est de $\frac{69}{100}$. A Clermont (Oise), un belier alimenté par 87 litres tombant d'un mètre en rend 0,97 à 60^m de hauteur; le rapport est $\frac{67}{100}$.

Ces ingénieuses machines, aussi bien que toutes celles qui peuvent concurremment avec elles augmenter, sans grande dépense de main d'œuvre, l'irrigation du sol, ont donc tout-à-fait droit à s'acclimater parmi nous.

BÉLISAIRE. Le trône impérial d'Occident gisait à terre depuis cinquante ans, l'Italie et l'Espagne étaient aux Goths, la Gaule aux Francs et aux Burgondes, l'Afrique aux Vandales, quand l'empire d'Orient, oubliant subitement son impuissance et ses défaites, s'imagina de ressaisir les provinces de l'Occident. L'homme dont le génie domina cette entreprise et qui lui prêta son bras, ce fut Bélisaire. Il était originaire de Thrace; on ne sait rien de sa famille ni de son enfance. Il était officier des gardes de Justinien, quand l'histoire le nomme pour la première fois. On l'envoya commander un corps sur la frontière d'Arménie, où se rallumait sans cesse la querelle de la Perse avec l'empire. Cette expédition ne fut point heureuse, ou du moins les succès furent mélangés de revers. A son retour, il trouva Byzance livrée à un tumulte inouï. Le désordre était au cirque et au concile. Il y avait les factions religieuses qui se battaient; il y avait les cochers verts et les cochers bleus dont la ville, partagée en deux camps, portait les livrées. Les bleus, forts du patronage de Justinien, se livraient les nuits à d'affreux brigandages. On essaya de les réprimer, et une révolution faillit s'ensuivre. Justinien avait déjà un successeur, lorsque Bélisaire, tombant sur l'hippodrome avec ses soldats, dispersa la révolte. (Voy. JUSTINIEN et EMPIRE GREC.)

Une trêve, qui s'appela *paix perpétuelle*, ayant été achetée des Perses, l'empereur songea à reconquérir l'Afrique sur les Vandales. Une fastueuse expédition y fut envoyée sous le commandement de Bélisaire. En quelques mois les Vandales furent battus et chassés dans les montagnes, l'Afrique délivrée et rendue aux Romains, les forteresses rétablies. Cela fait, Bélisaire revint à la hâte à Constantinople, où de secrets motifs sollicitaient son retour.

Le bruit s'y était déjà répandu qu'il allait garder sa conquête, et s'y maintenir indépendant. Rien en effet, s'il l'eût voulu, n'était plus facile. Son retour fit taire ces lâches soupçons. Le triomphe lui fut décerné; on exhuma ces vieilles pompes romaines inconnues à l'Orient, puis on l'affubla du titre de consul; vaine parodie de l'antique liberté.

Le prompt succès de la guerre d'Afrique était encourageant, et Bélisaire fit voile vers l'Italie avec une armée dont la faiblesse contrastait avec la grandeur de ses prétentions. Bélisaire enleva la Sicile en passant, prit terre à la pointe de Calabre, et remonta le littoral, ne laissant derrière lui que des populations gagnées par sa douceur et sa renommée. On ne connaissait plus de pareils conquérans : à cette époque toute ville prise était incontinent ruinée, le pillage et le meurtre étaient devenus le droit commun. Bélisaire assiégea Naples; il eût pu la surprendre, il préféra de l'avertir. Bientôt il fut en vue de Rome, où la garnison gothique, plus nombreuse que son armée, n'osa l'attendre; elle s'évadait par une porte, tandis que le vainqueur entrait par une autre. Mais ce n'était là qu'une trouée à travers l'Italie : Bélisaire ne s'en crut pas maître à si peu de frais; elle pouvait se refermer sur lui. Cent mille Goths pouvaient combattre et envelopper sa chétive armée. Il fallait défendre Rome, relever sa vaste enceinte ruinée, et retremper le courage de son peuple dégénéré; cent cinquante mille Goths assaillirent Rome en effet; il fallut des prodiges d'énergie, de vigilance, de ruses militaires et d'audace pour faire tête à de pareils assauts. Cette gothique iliade dura une année, et le camp formidable disparut. Alors Bélisaire s'élança sur les fuyards à la tête des vétérans, et précipita sur eux jusqu'à la populace enhardie de Rome. Après deux ans de combats, il atteignit Ravenne, capitale et dernier refuge des Goths. Cette victoire lui donna l'Italie. Mais c'était trop de gloire et de puissance; les sourdes calomnies recommencèrent à Byzance. Sous prétexte de défendre l'Orient, on le rappela d'Italie; c'était pour l'y renvoyer bientôt quand son œuvre aurait péri en son absence, et que tous les efforts du génie abandonné et dénué de tout devaient échouer à la rétablir. Bélisaire acheva sa vie dans la disgrâce; mais le grand homme devenu aveugle et mendiant, tendant son casque à la pitié publique, c'est là l'invention d'un moine du moyen âge (Jean Tzetzès) : il n'y a point trace de ces faits dans les historiens de Byzance.

Bélisaire appartient à cette classe de capitaines qui obtinrent avec de faibles moyens de grands résultats. Ses forces essentielles étaient en lui-même, dans sa science militaire, dans son regard, sa divination, sa valeur égale et mesurée. Nul conquérant n'apporta dans la guerre plus de douceur et d'humanité. Il fut cher à tous les vaincus, au point que les Goths lui proposèrent la royauté. Adoré du peuple et des armées, il touchait au trône impérial, et n'avait qu'un geste à faire pour en précipiter Justinien; mais se rappelant ses bienfaits d'autrefois, il lui resta fidèle. Il mourut en 565.

BELLADONE (*Atropa Belladona*). Famille des sola-

nées, pentandrie monogynie. De toutes les plantes vénéneuses de nos climats, celle-ci est la plus importante à connaître; c'est elle qui donne le plus souvent lieu à des accidens d'empoisonnement. Cela tient à ce que rien en elle n'indique un végétal suspect; l'aspect et le goût de son fruit, se rapprochant de celui de la guigne ou mérise, font naître le désir de le manger. Les autres plantes dangereuses qui se rencontrent en France, la jusquiame, la pomme épineuse, la ciguë, etc., ne présentent rien qui puisse tenter l'enfant le plus gourmand; au contraire, leur aspect désagréable et leur odeur fétide inspirent un sentiment de dégoût qui éloigne tout danger. Les parties vertes de la belladone ont bien une odeur vireuse, mais ses fruits ont une saveur douceâtre et sucrée assez prononcée pour flatter le palais d'un enfant.



(Rameau de Belladone.)

La belladone se rencontre assez communément dans les décombres, sur le bord des chemins, dans les bois montueux, surtout ceux qui ont été récemment abattus. La tige est verte, cylindrique, dichotome. Elle s'élève à la hauteur de trois à six pieds. C'est dans les forêts qu'elle atteint cette hauteur, et elle forme alors un buisson à cime arrondie. Les feuilles sont pétiolées, alternes ou geminées, c'est-à-dire que deux feuilles, l'une grande, l'autre petite, se trouvent placées l'une à côté de l'autre; elles sont aiguës, entières, molles au toucher, d'un vert-foncé, pubescentes le long des nervures. Les fleurs sont solitaires, rarement géminées, pétiolées, pendantes. Le calice présente cinq divisions aiguës. La corolle est campaniforme, à cinq lobes arrondis; elle est d'un pourpre obscur. Les étamines, au nombre de cinq, sont insérées sur la corolle; les filets velus à leur base et courbés en dedans; les anthères biloculaires arrondies et s'ouvrant par deux fentes longitudinales. Le pistil est élevé sur un disque jaunâtre; il se compose d'un ovaire surmonté d'un style filiforme; le stigmate aplati est légèrement bilobé. Le fruit est une baie légèrement déprimée, de la grosseur d'une cerise, verte d'abord, d'un noir violacé plus tard, couronné par le calice, et renfermant des graines réniformes et chagrinées.

A tous ces caractères réunis, il est impossible de ne pas reconnaître la belladone, et l'examen le plus superficiel suffit pour distinguer ses baies de la merise ordinaire; en effet, la merise n'est point couronnée d'un calice persistant, et elle renferme un noyau. Lorsqu'une personne s'est empoisonnée avec des baies de belladone, elle est constamment prise de vomissemens, et parmi les matières vomies on pourra encore reconnaître la baie de belladone. On trouvera des lambeaux pulpeux d'une couleur violacée, renfermant un grand nombre de petites graines réniformes et chagrinées à leur surface, et ces débris, joints aux symptômes que nous allons énumérer, suffiront pour faire reconnaître l'empoisonnement même à des personnes étrangères à la médecine.

Les propriétés toxiques de la belladone sont dues à un principe découvert par M. Brandes, et connu sous le nom d'*atropine*, qui s'y trouve combiné avec un excès d'acide malique. De toutes les parties de la plante, la racine est celle qui en contient le plus; puis viennent les parties vertes et enfin les fruits. La belladone n'agit pas sur les animaux avec autant de force que sur l'homme; ainsi un lapin fut nourri pendant trente jours avec des feuilles de belladone sans éprouver le moindre accident. Il ne faudrait pas croire cependant que les animaux résistent toujours aux effets narcotiques de cette plante. M. Flourens a observé qu'elle rendait les oiseaux aveugles. M. Orfila a tué des chiens avec l'extrait aqueux de belladone.

Un homme peut manger impunément quelques baies de belladone. M. Gigault, médecin à Pont-Croix, département du Finistère, écrivait en 1828, que dans le pays qu'il habite les paysans mangent souvent des baies de belladone qu'ils appellent guignes de côtes; souvent il a vu des accidens d'empoisonnement, mais jamais ils n'ont été suivis de la mort. Hufeland rapporte l'observation d'un idiot qui mangea, sans en mourir, trente à quarante fruits mûrs de cette plante; il eut, du reste, tous les symptômes de l'empoisonnement par les narcotiques. On aurait tort de se fonder sur ces faits exceptionnels, et de croire que la belladone est du nombre de ces plantes dont on s'est plu à exagérer les propriétés délétères. Les deux observations précédentes prouvent seulement que trois à quatre baies ne suffisent pas pour empoisonner, et que l'état d'idiotisme peut modifier la susceptibilité du système nerveux au point d'affaiblir l'action des poisons. Les annales de la médecine ne contiennent que trop d'exemples d'empoisonnement par la belladone. M. Gaultier de Claubry eut l'occasion de l'observer, pour ainsi dire, en grand. Cent cinquante soldats campés dans les bois de Pirna, près de Dresde, se jetèrent, pour étancher leur soif, sur des baies de belladone, et en mangèrent chacun en quantité diverse. Ils éprouvèrent, à différens degrés, tous les symptômes de l'empoisonnement. Ceux qui n'en avaient mangé qu'une petite quantité avaient un délire gai; ils riaient, dansaient, folâtraient; ils avaient des visions, cherchaient à saisir sur les habits de leurs camarades des objets qui n'y existaient pas. Leur pupille était dilatée, les yeux hébétés ou hagards, la vision confuse. Ceux qui en avaient mangé davantage pouvaient à peine se tenir debout; les bras et les doigts étaient agités de mouvemens continuels; ils avaient des faiblesses, des envies de vomir; les lèvres, la langue et le palais étaient desséchés, l'articulation des sons confuse; quelques uns couraient dans les bois, agités d'un délire furieux, se jetaient dans les feux des bivouacs, et se frappaient contre les arbres; leurs yeux étaient rouges, leur pupille tellement dilatée qu'elle occupait toute la surface de l'iris, et dans leur délire furieux ils rappelaient ces fables superstitieuses d'hommes possédés du démon. Enfin, ceux de ces malheureux qui avaient mangé des baies en grande quantité, furent trouvés morts au pied même des buissons qui les portaient. M. Sarlandière rapporte l'observation d'un tailleur qui fut plongé dans un véritable état de somnambulisme pendant vingt-quatre heures. Cet homme fut insensible à tous les objets extérieurs, occupé uniquement à faire tous les gestes de son état de tailleur, comme s'il eût travaillé réellement; plus tard, il eut des hallucinations, parlant comme s'il eût

suivi une conversation avec un interlocuteur. Le délire que cause la belladone est ordinairement de nature gaie, et tous les auteurs rapportent l'histoire de ces paysans qui mangèrent des baies de belladone en allant à l'église, et furent pris, au milieu du service divin, d'accès de gaieté extravagans, se livant à des contorsions ridicules et à des éclats de rire immodérés. Nous croyons inutile de rapporter un plus grand nombre d'observations particulières d'empoisonnement par la belladone; nous nous bornerons à tracer ici le tableau abrégé des symptômes qui annoncent sa présence dans l'économie. Il y a des nausées qui sont le plus souvent suivies de vomissemens, de vertiges, de faiblesse; les yeux sont rouges, hagards, saillans, la pupille est extrêmement dilatée et immobile, avec trouble et même abolition de la vue. Le délire est presque toujours gai, très rarement furieux; l'attitude du malade est celle d'un hébété; d'autres fois il se livre à des gesticulations et des contorsions extraordinaires; le plus souvent il est extrêmement loquace et babille sans cesse. Cependant, Franck et Gaultier de Claubry ont vu des individus être privés de la parole et ne pouvoir pas articuler une syllabe. D'autres symptômes moins constans sont la sécheresse et la chaleur du gosier, l'impossibilité d'avaler, la soif, les sueurs abondantes, la chaleur de la peau; le pouls est tantôt vif et accéléré, tantôt faible et irrégulier, d'autres fois fort et fréquent; la respiration courte, précipitée, quelquefois irrégulière et oppressive. De tous ces symptômes, la dilatation et l'immobilité de la pupille, et le délire gai, peuvent être considérés comme les plus caractéristiques. Mais on n'aura une certitude absolue qu'en découvrant, parmi les matières vomies, les débris de baies de belladone dont nous avons indiqué les caractères au commencement de cet article. Le traitement est fort simple: lorsqu'il y a peu de temps que le poison a été ingéré, et qu'on présume qu'il se trouvera encore dans l'estomac, l'émétique convient le mieux; au bout de quelque temps il se trouve déjà engagé dans les intestins; alors ce sont les purgatifs qui l'expulseront avec le plus de certitude. On administrera ensuite des boissons acidulées, des limonades, par exemple, et du café, s'il y a de la torpeur ou de la somnolence. La belladone est employée en médecine; elle jouit de la faculté de dilater tous les muscles à fibres circulaires; et agit comme calmant et narcotique dans les névralgies, les spasmes, la coqueluche. Hahnemann la regarde comme un préservatif certain de la scarlatine.

BELLAY (Joachim Du). Voyez Dubellay.

BÉLOUTCHISTAN. Le Béloutchistan proprement dit est restreint au pays montagneux appelé Kouhistan, et au grand désert borné au nord par le fleuve Helmend, à l'ouest par le désert de Kerman, au sud par le Mekran, et à l'est par les montagnes de l'Afghanistan. Ce nom prit cependant une acception beaucoup plus large lorsque le célèbre conquérant Nadir-Chah confera, en 1739, à Nessir-Khan le pouvoir sur plusieurs pays voisins, et le nomma beglerbeg ou gouverneur de tout le Béloutchistan. D'après les termes de cette concession, le Béloutchistan était borné au sud par l'Océan indien, au nord par le Seïstan et l'Afghanistan, à l'ouest par les provinces de Kerman et de Laristan en Perse, et à l'est par une partie du Sindhi et de Tchikarpour. Ce vaste territoire, occupé en grande partie par des plaines désertes, présente, d'un autre côté, un système montagneux très étendu, et qui mérite d'être étudié.

Le Béloutchistan peut être réduit à cinq divisions principales fondées sur les différences de son sol, ainsi que sur les caractères distinctifs de ses habitans.

La première de ces divisions comprend les pays de Djhalaouan et de Saraouan, avec le district de Kelat, et la ville de ce nom regardée comme la capitale de tout le Béloutchistan. Le Djhalaouan est un pays montagneux, mais il offre quelques plaines et des vallées accessibles à la culture, tandis que le Saraouan, si l'on en excepte le désert de Dechtbidoulet, ne présente aucun espace uni, pas même de quelques milles.

La seconde division la plus méridionale, et qui s'étend le long de la côte, comprend les pays de Lots ou de Loisa, et le Mekran. Le Lots est entouré de tous côtés par des montagnes qui le séparent à l'est du Sindhi et à l'ouest du Mekran; il a 90 milles de long, sur 50 milles de large; le sol en est plat, ainsi que l'indique son nom, qui, dans la langue du pays, veut dire plaine. Excepté les trois villes, Bela, Lalasi et Outel, et une douzaine de villages, le reste du pays ne présente que des huttes construites de façon qu'on peut à volonté leur faire changer de place. Le Mekran (ancienne Gédrosie), dont les côtes seulement étaient connues aux Européens avant la description que le capitaine Grant en a donnée, est le pays le plus étendu parmi les divisions du Béloutchistan. Il se subdivise en plusieurs districts dont les principaux sont: Kedj, avec la ville du même nom, capitale du Mekran, Peudjgour, Motch, Kesserkend, Bechkourd, Kalpourékan; et sur la côte Elbou, Keuladj et Tchoubar. Le long de ses côtes, ce pays présente beaucoup d'embouchures de rivières; on se ferait cependant une idée bien fausse si on en concluait que l'eau est abondante dans l'intérieur du pays. Ces rivières sont, pour la plupart, des ruisseaux changés souvent en torrens rapides par les pluies, mais coulant à peine pendant la saison sèche. Il arrive encore que le cours de pareilles rivières est interrompu plusieurs fois depuis sa source jusqu'à l'embouchure, et que pour se procurer de l'eau on est obligé de creuser dans le lit à sec du torrent.

La troisième division comprend les districts de Kotch-Gondava et de Herrend-Dadjel; le premier est borné au sud par le Sindhi, à l'ouest par les monts Brahoniques, à l'est par un pays désert, et au nord par le Sionistan. Sa plus grande longueur du sud au nord est de 120 milles, et sa partie habitable et fertile n'a guère que 70 milles de largeur. Gondava est la ville principale de cette division, et peut être compté parmi les plus remarquables du Béloutchistan. Ce pays n'a que deux rivières de peu d'importance; elles servent cependant à arroser et à fertiliser les champs et les plaines au moyen des aqueducs et des digues que les habitans ont soin de construire. Au nord-est du district dont nous venons de parler, se trouve celui de Herrend-Dadjel. Son nom est composé de deux villes principales du district; il n'a que 50 milles de longueur et autant de largeur; mais il l'emporte sur les pays voisins par la douceur de son climat et la fertilité de son sol.

La quatrième division du Béloutchistan comprend le pays montagneux situé à son extrémité occidentale, et appelé Kouhistan. Il est exclusivement peuplé de Béloutchis, borné au sud par le Mekran, et entouré, de trois autres côtés, par les déserts sablonneux. Ce pays se divise en deux districts, *Meidani*, ou celui de la plaine, et *Kouhekt*, ou des montagnes. La population est très bornée à cause des émigrations fréquentes amenées par la stérilité du sol.

La cinquième et dernière division est formée par le désert sablonneux de Béloutchistan, qui s'étend à plus de 300 milles en long, et à 200 en large.

Le Mekran passe pour être le pays le plus malsain du Béloutchistan; les chaleurs, qui y durent, pendant huit mois sont excessives; les vents chauds venant de la mer y détruisent souvent toute trace de végétation, et même après le coucher du soleil brûlent la peau d'une manière douloureuse. Le district de Pendjgour situé au nord, et quelques plaines du Motch se prêtent à la culture des grains, ou renferment des pâturages; le reste du pays est très stérile, et le palmier, dont la propriété est de réussir dans le sol le plus ingrat, est presque la seule ressource des habitans. Le Lots fait exception à cette insalubrité des pays voisins de la côte. Le sol du Kouhistan, en général montagneux

présente des vallées remplies de pierres, mais susceptibles de culture. Quelques unes des montagnes les plus hautes de ce pays offrent un excellent terreau jusque sur leur sommet. Le climat du Koteh-Gondava est très chaud, même en hiver; plusieurs familles riches s'y transportent pour passer la saison alors rigoureuse dans leurs pays. Le Koteh-Gondava est cependant sujet à un grand inconvénient, c'est d'être exposé souvent aux souffles du badi-semoum ou vent pestilentiel qui y cause ordinairement de grands ravages. Le sol de ce pays est gras et limoneux, et, s'il était cultivé convenablement, ses récoltes suffiraient à la consommation de tout le Béloutchistan. On peut dire que le sol des provinces septentrionales n'est pas défavorable aux productions végétales, et que l'indolence des habitans contribue beaucoup à l'état peu prospère de leurs ressources. Toutes les espèces de grains connues dans l'Indoustan sont cultivées avec plus ou moins de succès dans les différentes parties du Béloutchistan. Le coton et la garance réussissent très bien au nord et à l'est du Kelat, et l'indigo que produit ce pays passe même pour être supérieur à celui du Bengale. Quant aux productions du règne minéral, on trouve dans les montagnes du Béloutchistan l'or, l'argent, le plomb, le fer, le cuivre, l'étain, l'antimoine, le soufre, le sel ammoniac, le sel de roche, le marbre blanc et gris. Quant au règne animal, le Béloutchistan n'offre rien de particulièrement remarquable.

La population des pays que nous venons de décrire est loin d'être homogène. Outre les Indous établis surtout dans les villes des pays septentrionaux, il y a les Dehvars ou Dehkans, paisibles laboureurs d'origine persane; ils sont Mahométans sunnites, et généralement estimés à cause de leur caractère doux et conciliant. Les Djeths, appelés aussi Nonmri ou Djegalk, mots qui veulent dire laboureur, composent la population du Lots; quoique Musulmans, leur indolence et leurs mœurs, empreintes d'un caractère d'apathie commune aux Indous, font croire qu'ils sont de la même race. Les Mekraniens forment encore une race à part. A côté de ces peuplades, la majeure partie de la population du Béloutchistan consiste en Béloutchis, dénomination générale, et qui admet deux grandes divisions: celle des Béloutchis et celle des Brahouïs. Les premiers parlent la langue béloutchiki, qui tient beaucoup du persan moderne et n'est pas difficile à comprendre pour quiconque connaît le persan; le brahouïki ou la langue des Brahouïs en diffère entièrement, et se rapproche, du moins par le son articulé, du Pendjabi. Le caractère et les mœurs de ces deux peuples, les traits même de leur physionomie semblent constater la différence de race qui se trahit par le langage, quoique leurs rapports fréquens et les mariages aient effacé, dans beaucoup de familles, et même dans des tribus entières, les traits caractéristiques de chacune d'elles. Les Béloutchis sont plus enclins au pillage et aux incursions qu'ils nomment *tchepaos*, tandis que les Brahouïs mènent plutôt la vie pastorale. Parmi les Brahouïs, la tribu la plus remarquable est celle des Kemberanis, qui est celle de la maison régnante. Ce peuple habite généralement des tentes recouvertes de feutre noir étendu sur des branches entrelacées; plusieurs tentes composent un toumen ou village, et leurs habitans un *kheil* ou clan. Leur manière de vivre est simple et d'accord avec leurs ressources bornées. Les Béloutchis entretiennent un grand nombre d'esclaves des deux sexes, qui proviennent de leurs tchepaos ou incursions, les traitent avec bonté et les regardent comme faisant partie de leurs familles. L'hospitalité est chez eux, ainsi que chez les Brahouïs, un des devoirs les plus sacrés, et qu'ils ne violent jamais. Ici comme chez beaucoup de tribus afghanes, la femme n'est plus soumise à cet état de réclusion complète voulue par le Coran. Les Béloutchis et les Brahouïs sont cependant des Musulmans zélés, Sunnites, et comme tels, nourrissant une haine implacable contre les Chiites ou partisans d'Ali; du reste, ils sont tous très ignorans, et ne savent, des dogmes de Mahomet, que ce que les religieux mendians, qui viennent dans leur pays, veulent bien leur en apprendre. Après ce que nous venons de dire sur la manière de vivre de ces peuples, il n'est pas étonnant que ces contrées soient si peu connues des Européens; d'un autre côté, l'état presque sauvage et l'ignorance des populations explique le manque de données positives sur leur histoire antérieure. Le béloutchiki et le brahouïki n'étant point des langues écrites, les traditions orales confondent facilement la vérité avec les fictions. Sans entrer dans aucune recherche sur l'origine et l'ancienneté de ces peuples, nous observerons seulement que les noms propres de lieux conservent ici comme dans les pays plus hauts de l'Asie, des traces de la domination indienne à laquelle a dû succéder celle des Tartares; et que les Béloutchis, ainsi que les Brahouïs, durent jadis reconnaître cette double domination avant de se constituer en état indépendant.

BELZÉBUT, singe. Voyez Atèle.

BÉNARÈS. Ce nom, qui désigne aujourd'hui la capitale de la province de l'Allahabad, était, dans l'antiquité, celui d'un royaume célèbre sous le nom de *Kashi*, la splendide, la lumineuse. Les rois de Kashi sont cités dans les Vedas. Les Yogis sectateurs de la divinité de Shiva, considéraient cette ville et son territoire comme une espèce de paradis terrestre. Dans leurs dévotes contemplations, voulant se figurer le monde, ils s'imaginèrent avoir la vision intuitive de la cité de Bénarès dans l'espace qui est entre les deux sourcils, à la racine du nez; en cette vision, ils croyaient avoir absorbé l'univers avec toutes ses splendeurs et toutes ses richesses, s'imaginant eux-mêmes être la divinité, soutien de cet univers. Le dieu de l'antique Kashi Shiva soutenait la ville sur le Trishula, espèce de trident, et la faisait ainsi survivre à la destruction périodique des mondes, telle qu'elle avait eu lieu dans les sept Manwantaras ou créations précédentes, telle qu'elle aura lieu dans les sept Manwantaras ou créations à venir. Kashi, seul point du globe préservé par la divinité protectrice des Yogis ou des unitaires, échappait ainsi à la dissolution générale, au pralaya, ou au déluge.

Le nom sanskrit de la cité de Bénarès est *Varanashi*, d'après les deux rivières *Vara* et *Nashi*, qui arrosent son territoire. La ville est bâtie sur une éminence au bord du Gange et les maisons descendent jusqu'à la rivière. Les Gaths, ou lieux d'abordage, terrasses hautes et élevées, conduisant de la rivière aux parties supérieures de la ville, sont en grand nombre. Ils sont généralement de trente pieds de hauteur, et leur fondation est recommandée comme un acte de piété. Il y a loin de cette magnificence des environs de la ville à l'aspect que présente son intérieur. Les rues sont étroites à tel point, qu'il est difficile de les traverser à cheval. Les maisons sont bâties en pierre, très hautes, rapprochées les unes des autres; les fenêtres sont petites et sombres, tant pour garantir les habitans des ardeurs du soleil, que pour empêcher l'indiscrète curiosité des voisins et des passans. Les deux côtés de la rue étant si rapprochés, des galeries les unissent en plus d'un lieu; on compte jusqu'à 12,000 maisons tant en pierres qu'en briques, puis 16,000 maisons d'argile; le nombre des habitans est évalué à environ 600,000. A ce nombre, il faut ajouter les étrangers et la suite des trois princes mogols, évalués à 3,000 âmes. Dans les grandes solennités religieuses, l'affluence est incalculable. La population mahométane forme le dixième de la population générale.

Aurengzèbe, qui voulut confondre le polythéisme brahmanique dans sa capitale même, fonda une magnifique mosquée, sur le point le plus élevé de la cité, en face de la rivière. Cette mosquée s'éleva triomphante sur les ruines du temple le plus révéré de Bénarès, qu'on démolit tout exprès. La vue, du haut de cette mosquée, embrassant les riches et nombreux monumens religieux de la ville et de ses alentours, est des plus magnifiques. Le roi de Bénarès

habite Ramnagara, de l'autre côté de la rivière, lieu où il y a huit mille maisons appartenant à des Brahmanes qui vivent d'aumônes, quoiqu'ils possèdent des biens fonds.

Bénarès est une ville très riche; les banquiers et les marchands hindous y abondent. C'est le principal marché des diamans et des autres pierres précieuses, qui proviennent spécialement du district voisin, appelé le Bundelkund. Les terres qui avoisinent la cité sont d'un prix excessif et fort bien cultivées.

Bénarès, la cité sainte, le siége du savoir, la plus célèbre des hautes écoles, ou des universités de l'Inde, Bénarès est encombrée de mendians religieux et de fanatiques. Les bœufs, animaux sacrés, parcourent la ville librement, et sont nourris sans que jamais ou leur fasse le moindre mal. Il y aurait danger de mort pour l'Européen imprudent qui voudrait heurter, sur ce point, les préjugés des nationaux. Cependant, à une certaine époque, tant avant qu'après l'ère chrétienne, la foi orthodoxe de cette fameuse cité avait été violemment ébranlée, et la résidence du dieu Shiva, qui est monté sur le taureau, fut transformée en palais du dieu Bouddha, aussi pacifique que l'autre est violent. Voici à quelle occasion, suivant le récit du *Skandu pourâna*, cette grande révolution s'opéra.

Dans les anciens jours du monde, il y eut une fois une sécheresse qui dura six ans; les hommes vivaient forcément dans l'abstinence, ou s'entre-dévoraient; les voleurs saisissaient les passans en plein jour et les dépouillaient à la face du soleil. Nulle loi, nul gouvernement. Brahma eut pitié de ses créatures. Il fixa sa pensée sur le sage Ripoundschaya, le roi de Kashi, pénitent d'un caractère austère: « O sage roi, dit-il, étends sur la terre ta main puissante; » le roi des serpens t'en récompensera, il te donnera sa » fille en mariage! Les habitans du ciel (*diro*) te serviront » (*dasyunti*); et les dieux t'obéissant, tu t'appelleras *celui » qui a les dieux pour esclaves, Divodasa.* » — Le roi voulut décliner cet honneur, mais Brahma lui fit savoir que les autres princes de la terre étant plongés dans le vice, et lui seul pur et droit devant le Seigneur, lui seul, en régnant sur le globe, attirerait la bénédiction céleste et ferait descendre la pluie du ciel.

Ainsi dit, ainsi fait. Ripoundschaya, cependant, y avait mis une condition: « Si je dois être le roi de la terre, que » les dieux se renferment dans leur ciel, qu'ils ne viennent » pas descendre sur la terre troubler mon gouvernement; » que sans rival je maintienne l'ordre, qu'il soit donné à » moi seul de garantir le bien-être des hommes! » — Cela lui fut accordé. Shiva se retira de Khasi, et Divodasa, *le maître des dieux*, fut le seul souverain de la terre.

Shiva cependant jura de prendre sa revanche; voici la singulière ruse dont il se servit.

Divodasa siégeait à Varonasi (Bénarès), réunissant en sa personne tous les dieux, et rendant superflu le culte qui leur était adressé. Les dieux indignés de voir que le monde pouvait se passer de leur présence, que la monogamie régnait à l'exclusion de la polygamie sur la terre, qu'il y avait fidélité conjugale, chose inouïe jusqu'alors! se désespéraient. Shiva surtout, assis solitairement sur la montagne, regrettait Bénarès, cette sainte cité, sa chaste épouse; il était dans le délire de l'amour et de l'affliction; il aspirait aux embrassemens de la rivière, dont les flots argentés arrosaient l'enceinte de la ville. Comment expulser Divodasa, qui règne par la vertu? En pervertissant son cœur, en le faisant dévier de la foi réelle, en le rendant hétérodoxe.

Brahma, suivant l'impulsion de Shiva, se rend à Khasi, sous la forme d'un brahmane avancé en âge, mais non pas en raison; Vischnou revêt la forme de *Bouddhu*; la femme du dieu se déguise en pénitente hétérodoxe de la secte des bouddhistes; le dieu Garoura, sous le nom de *Pounyakirti*, feint d'être un disciple de Bouddha, imposteur qui, d'une voix douce, flûtée, argentine, coule le poison dans l'oreille, et de l'oreille dans le cœur. L'infâme Bouddha (le dieu Vischnou déguisé) tint à Pounyakirti le discours suivant:

« L'homme vertueux, c'est le bouddhiste; inspire-toi des » doctrines de ma foi. Cet univers, sache-le bien, n'a pas » eu de commencement, il est complet, parfait, beau, le » tout sans qu'il y ait une cause à cela, sans qu'il y ait un » créateur. Depuis Brahma jusqu'au monceau de boue, » tout est matière; il est faux de dire qu'il y eut jamais un » esprit unique, universel, créateur du ciel et de la terre. » Brahma, Vischnou, tous les dieux, n'étaient des hommes » de chair et d'os comme toi et moi; nous périrons, ils péri» ront; ils peuvent se distinguer de nous par les dehors, » cependant ils naissent comme nous, ils meurent comme » nous, ils mangent, ils dorment, ils tremblent. Chaque être » reçoit sa forme d'après les dispositions extérieures de ses » organes; les jouissances sont individuelles, il n'y a rien de » commun d'homme à homme... Des beautés par milliards » nous environnent; il ne nous est donné que d'en embras» ser une à la fois: c'est la preuve de l'indépendante indi» vidualité de tous les êtres existans... La mort est un som» meil, pourquoi craindre la mort? Puisqu'elle est inévi» table, pourquoi verser le sang? Oter la vie, hâter la mort, » c'est le premier, c'est le plus grand des crimes; s'abstenir » de sang, répudier la nourriture animale, c'est la première » des vertus. Sauvons la vie des autres comme nous pré» serverions la nôtre; l'assassin ira en enfer; celui qui a » les mains pures montera au ciel. Dons de charité aux pau» vres, dons de médecine au malade, aliment à l'affamé, » vêtemens à l'homme nu, instruction à l'homme ignorant, » conseils à ceux qui manquent d'intelligence pour se gui» der, voilà les principaux devoirs. Devenez riches; proster» nez-vous devant les douze tabernacles, c'est-à-dire devant » les cinq sens, devant leurs cinq organes, devant votre » cœur, devant votre intelligence; telles sont les douze ado» rations indispensables. Plaisir est le ciel, douleur est l'enfer; » délivrance de l'ignorance, c'est l'unique béatitude. L'igno» rance est mère des vices, les vices engendrent les souffran» ces. Fuyez les sacrifices, on y verse le sang; rien ne prouve » leur institution divine. La belle chose pour atteindre la » béatitude que de porter du beurre au feu, que de brûler » quelques herbes, que d'endommager quelques arbres! » — Ainsi parla le Voltaire indien, et Pounyakirti, par cette doctrine, démoralisa les habitans de la ville.

La femme du dieu Vischnou, sous la forme d'une prêtresse bouddhiste, se mit à prêcher et à convertir les femmes de la ville, et exalta les plaisirs des sens: « Sachez, dit» elle, que ceux-là qui ont l'audace de prétendre que la fé» licité, c'est l'identification avec Dieu, mentent; soyez » saines de corps, ne souffrez ni de la tête ni des pieds, » vous serez heureuses; quand la maladie nous prend, où » est notre bonheur? Le corps, voilà la source de la joie; » avant qu'il ne tombe, avant qu'il ne se dissolve en pous» sière, hâtons-nous, jouissons des biens qu'il nous accorde. » Les hommes sont égaux, les distinctions de castes sont » purement imaginaires. Où, en ces distinctions, est la mo» rale, où est la piété? Quoi, Kashyapa, le père du genre » humain, a épousé les treize filles de son oncle; quoi, il » est avoué que les hommes descendent d'une union inces» tueuse; et vous voulez distinguer quatre prétendues castes, » qui ont la même origine, qui ont pour aïeul le même » homme? Cette distinction est une imposture, elle révolte » la nature, les hommes sont tous égaux. »

Les femmes, ainsi instruites par *Vidschnduu Kaumadi*, tel était le nom de la fausse prophétesse, entraînèrent leurs époux dans les voies de l'hétérodoxie. La perfide déesse rendait fertiles les femmes stériles, elle guérissait les femmes malades, surtout elle leur enseignait quelques charmes secrets pour rehausser l'éclat de leur beauté; ainsi, elle les captiva toutes. Khasi, travaillée à la fois par le disciple mâle

et par le disciple femelle de Bouddha perdit sa foi, abandonna les Vedas.

Alors la puissance de Divodasa tira visiblement sur son declin; il s'en aperçut, se chagrina, se désespéra du désordre de ses sujets. Brahma s'approcha de lui sous le deguisement d'un vieux brahmane; il le consulta. Brahma lui ouvrit les yeux, lui fit voir sa faute. Le roi rappela le dieu Shiva à Khasi et l'adora sous l'emblème du phallus. Il institua son fils comme héritier du royaume, le dieu lui envoya un char céleste, et après le rétablissement de la foi orthodoxe, il monta vivant aux cieux.

Ce récit, dont nous avons donné un abrégé succinct, offre un tableau ingénieux, où sont indiqués les progrès, la domination et la décheance du bouddhisme, dans le royaume de Khasi.

Dans l'année 1017, le sulton Mahmoud s'empara de Bénarès, et l'année suivante, il pénétra jusqu'aux extrémités du Bengale; cependant, ce ne fut que sur la fin du douzième siècle, vers l'année 1190 de l'ère chrétienne, que les Musulmans s'établirent dans ces régions d'une manière permanente.

Le royaume de Bénarès est aujourd'hui divisé en six districts : Mirgapour, Allaabad, Bundelkund, Jehanpoura, Gorakpoura, Bénarès même.

BÉNÉDICTINS. Voyez Benoit (Saint).

BÉNÉDICTION. *Bénir* peut signifier vouloir du bien à quelqu'un, désirer qu'il lui arrive du bien; il peut signifier aussi vouloir faire du bien à quelqu'un, c'est-à-dire prétendre influer sur la destinée de celui qu'on bénit, par le seul effet du désir.

Une distance presque infinie sépare ces deux significations du même mot.

Rien n'est plus simple et plus facile à comprendre que la première acception : la seconde ne peut être comprise aisément que des hommes doués à quelque degré du sens religieux.

Cette seconde signification du mot *bénir* est la seule qui mérite qu'on s'y arrête. Remarquons seulement, quant à l'autre, qu'elle donne encore lieu à deux sens divers. En effet la relation entre le sujet et l'objet de la bénédiction, ainsi réduite à un simple souhait, peut être de deux genres; tantôt celui qui bénit est l'obligé, l'inférieur, tantôt il est le supérieur : de là deux nuances différentes. Ainsi *un fils qui bénit son père* signifie un fils reconnaissant des bienfaits de son père, et qui souhaite en récompense toutes sortes de biens et de prospérité à son père; mais *un père qui bénit son fils* signifie seulement un père qui fait des souhaits en faveur de son fils : en sorte que, dans le premier cas, *bénir* veut presque uniquement dire remercier, être reconnaissant, sentir le bien qu'on a reçu; dans le second, il veut dire plus spécialement souhaiter du bien.

Mais tel est l'effet du désir, quand nous le sentons légitime et conforme à la bonté et à la vertu, que nous nous persuadons aisément qu'il a par lui-même une efficacité réelle. Et en effet il en a une. Qui, dans la bénédiction donnée par un père honnête homme, en un moment solennel, à son fils bien-méritant, a pu ne voir qu'un souhait sans efficacité et sans effet, une parole vaine, des sons jetés en l'air, une main qui s'agite, une langue qui balbutie? La bénédiction paternelle est déjà, pour les hommes même les moins religieux, quelque chose de plus qu'un souhait; elle a toujours paru avoir de l'efficace par elle-même.

Et en effet est-ce que la vie spirituelle ne se communique pas d'un homme à l'autre? est-ce que le courage, la constance, l'espoir, de même que tous leurs contraires, ne coulent pas pour ainsi dire d'un homme à un autre homme, par l'effet des paroles? La parole est la trace de la vie communiquée, et en même temps elle est l'instrument de cette communication mystérieuse.

Les théologiens catholiques, effrayés et vaincus par la critique protestante, ont restreint dans ces derniers temps le sens théologique du mot bénédiction. « Bénir, dit Bergier » (*Dictionnaire de théologie*), c'est souhaiter ou prédire » quelque chose d'heureux à quelqu'un. » Non; bénir, c'est plus que cela : c'est dans certains cas agir directement sur la destinée d'un autre homme, c'est lui faire un bien réel, c'est lui communiquer une puissance.

La critique protestante, dépourvue d'idéalisme, aurait tout éteint sur la terre. Pourquoi les catholiques n'ont-ils pas su défendre l'idéalisme!

Incontestablement l'acte de bénir, convenablement employé, est cause d'une opération spirituelle réellement efficace. C'est, comme nous venons de le dire, un acte de communication de vie, c'est une transfusion d'espérance et de courage de nous à celui qui nous est cher.

Y a-t-il plus encore? avons-nous par la bénédiction une sorte de pouvoir sur la volonté divine, ou du moins sur la grâce de Dieu? De même qu'une lame de métal suspendue au sommet de nos édifices soutire au nuage la foudre qu'il porte dans son sein, avons-nous, dans certains momens, le pouvoir de soutirer et de diriger sur d'autres la protection et les bienfaits de Dieu?

Nous ne traiterons pas ici cette question difficile, qui sera mieux placée au mot Prière; car la prière est l'acte le plus général auquel on attribue une pareille vertu, et la bénédiction sous ce rapport n'est qu'une prière. Mais sans aborder cette question, nous remarquerons seulement qu'il y a une explication très naturelle du bien que la bénédiction, quand elle est réelle et méritée, peut procurer à un homme. En effet cet homme n'est-il pas ainsi consacré aux yeux des autres hommes? Les mérites de celui qui le bénit ne lui sont-ils pas naturellement comptés dans une certaine mesure? Qui voudrait nier cette transmission serait forcé de nier toute valeur à la volonté humaine. On serait même plus fondé à nier, par exemple, le droit légal d'adoption, et encore à plus forte raison toute faculté de tester relativement à la propriété, qu'à nier cette sorte d'adoption morale. Rejeter tout reflet du mérite d'un homme sur un autre homme serait la complète dissolution de la société spirituelle. Or cette réversion ayant lieu naturellement, il s'ensuit que Dieu, sans rien changer à ses voies, et sans aucun miracle, protège et bénit celui qu'un homme vertueux bénit justement. On ne peut nier au moins que cette manière d'agir par l'intermédiaire des hommes, qui récompensent le mérite là où il leur est signalé, ne soit une des voies de la providence divine.

De même que la prière, la bénédiction est à notre usage sans l'intervention nécessaire des divers cultes religieux; car elle est le produit de notre nature à certains momens et pour certaines causes. Sous ce rapport, on peut distinguer la bénédiction en quelque sorte naturelle et spontanée, qui est par momens l'apanage de tout homme, des bénédictions régulières instituées par les diverses religions.

Le christianisme a institué plusieurs sortes de bénédictions; il en a pour le clergé et pour les laïcs. Ainsi les consécrations de ses prêtres sont accompagnées de bénédictions; les abbés et abbesses des monastères recevaient également une bénédiction; le sacre des rois était à la fois une bénédiction et une onction. Quant aux laïcs, il y a la bénédiction sur le peuple en général qui fait partie de la messe, et qui se donne encore dans d'autres occasions. Les divers sacremens sont sans doute autre chose que des bénédictions; cependant ce qu'on appelle le sacrement de mariage consiste essentiellement en une bénédiction (voyez Mariage).

Toutes ces bénédictions de l'Eglise ont aujourd'hui bien perdu de leur puissance, et le crédit qu'on leur accorde est limité dans la plupart des pays de l'Europe à un petit nombre de fidèles. Mais la bénédiction est une pratique éternelle; on la détruit sous une forme qu'elle renaît sous une autre.

Avant la révolution, pour citer un exemple, la France avait des prêtres qui bénissaient solennellement ses dra-

peaux; ces prêtres avaient des formules toutes faites pour cela dans leur rituel, ils savaient aussi trouver dans la Bible de belles invocations au Dieu des armées. La révolution brisa leur chaire, et repoussa leurs bénédictions; elle ne voulut point que ses enfans fussent bénis avec leurs formules. Mais la bénediction a-t-elle manqué pour cela? a-t-elle manqué à nos guerres de la révolution? et les chants républicains, la prosternation du peuple au couplet de la Marseillaise, *Amour sacré de la patrie*, ne valaient-ils pas bien les paroles du rituel? Quand un commissaire de la Convention paraissait au milieu des armées, que faisait-il, sinon les bénir, en leur communiquant au nom de la patrie un enthousiasme sacré? et qui a jamais mieux béni des drapeaux que Napoléon?

Croit-on que ce soient de vaines phrases poétiques que cette bénédiction du jeune soldat dans le livre de M. de Lamennais:

« Jeune soldat, où vas-tu?

» Je vais combattre pour la justice, pour la sainte cause » des peuples, pour les droits sacrés du genre humain.

» Que tes armes soient bénies, jeune soldat, etc. »

La bénédiction peut-elle s'étendre aux êtres différens de la nature humaine, et jusqu'aux choses inanimées? Il est évident que la communication spirituelle, qui donne un sens à la bénédiction quand il s'agit d'êtres d'une nature semblable à la nôtre, n'a pas lieu pour les animaux, ni pour les parties de la nature que nous regardons comme inanimées. Conséquemment c'est une pure superstition que d'attribuer à la bénédiction le même effet dans ce cas que dans le premier.

Les Romains, par exemple, avaient la fête des *ambarvales*. C'était une procession qu'on faisait tous les ans, au mois de mai, autour des vignes et des terres, en l'honneur de Cérès, pour lui demander la fertilité des campagnes; on la priait d'éloigner les maladies et les divers fléaux: *Avertas morbum, mortem, labem, nebulam, impetiginem, pestetatem.* Le christianisme, à son tour, institua des formules de bénédiction pour les maisons et les campagnes, pour les animaux, les fontaines, les rivières, etc. De là un culte presque aussi chargé de superstitions que celui des anciens païens. Le peuple des campagnes, qui se sent plus immédiatement sous la main de Dieu que celui des villes, qui voit souvent sa fortune et ses espérances détruites par un fléau, est porté, dans son ignorance, à donner à ces bénédictions des choses inanimées une valeur absolue. Il s'incline sous la main du prêtre, pour que le prêtre bénisse ses moissons, pour qu'il lui donne la pluie dont il a besoin, pour qu'il éloigne l'épidémie de ses troupeaux. Mais si des paroles de bénédiction ont cette puissance, pourquoi des paroles de malédiction n'auraient-elles pas, en sens contraire, une égale puissance? Le paysan qui croit à l'efficacité des unes doit croire à l'efficacité des autres. Le prêtre qui bénit avec des paroles consignées dans son rituel est le pendant du sorcier qui a des formules magiques écrites dans un vieux livre.

Et cela est si vrai que les bénédictions données aux choses matérielles ont été dans leur origine provoquées par la croyance au mauvais principe. Elles furent d'abord plutôt un exorcisme qu'une bénédiction véritable; elles avaient plutôt pour objet de se mettre à l'abri de Satan que d'implorer la grâce divine. On sait en effet quelle influence les idées manichéennes ont eue sur le culte chrétien. Les marcionites et les manichéens prétendaient que tous les corps avaient été formés par un mauvais principe ennemi de Dieu; les païens, de leur côté, croyaient que toutes les parties de la nature étaient animées par des esprits ou génies qu'ils adoraient: le christianisme adopta ces deux croyances; il admit les génies ou dieux des païens, mais il les traita de mauvais démons, et chercha contre eux des préservatifs; il admit le mal des manichéens, et toute la nature créée eut besoin, à ses yeux, d'être sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière.

Les bénédictions données aux choses inanimées furent donc la contre-partie nécessaire de la valeur attribuée aux sortilèges, aux malédictions. Croire aux unes et aux autres fut une condition des hommes à une certaine période de la civilisation. Mais enfin les unes étaient le remède obligé des autres. Dans l'esprit des hommes, les bénédictions publiques ou particulières servaient à neutraliser les effets des malédictions; la prière luttait contre les mauvais génies; l'exorcisme chassait les démons. C'était en effet, en un certain sens, le bon génie qui luttait contre le mauvais. Les bénédictions apportaient l'espérance, la confiance en Dieu, le courage, quand sans elles le cœur humain eût été abandonné à sa croyance aux malédictions, et par suite au désespoir et à la terreur.

Voilà quel fut le bon côté de cette pratique. Mais, comme nous venons de le dire, par un retour nécessaire elle devait entretenir la croyance au mal et aux sortilèges. Croire aux sortilèges et aux bénédictions c'était tout un, c'était la même situation pour l'esprit humain. Ces deux choses étaient pour ainsi dire arc-boutées l'une sur l'autre. Aussi quand les hommes plus éclairés en vinrent à nier l'empire capricieux de tous ces démons, de tous ces mauvais génies dont on peuplait l'univers, on vit les prêtres s'effrayer de la science, et défendre l'existence des diables, comme si, en les leur ôtant, on leur eût enlevé le bon Dieu. Les bénédictions données aux choses inanimées ont cessé partout où la lumière des sciences s'est introduite.

Il est évident que ces sortes de bénédictions seront de plus en plus utilement remplacées par les instructions de la science. Ce n'était que par suite de l'ignorance qu'un acte purement spirituel, et qui par conséquent ne peut avoir lieu qu'entre esprits, avait été appliqué à des êtres de la vie extérieure à nous. La science nous a enseigné une autre route, pour parvenir à la direction et au bon gouvernement des choses matérielles, que celle qui était la conséquence de la théorie des démons.

Le protestantisme et la philosophie ont donc fait une œuvre utile en détruisant de fond en comble ces superstitions. Ils ont affranchi l'homme, ils l'ont guéri d'une affreuse maladie. Mais n'a-t-on pas été trop loin lorsqu'on est parti de là pour détruire jusqu'à l'idée même de la bénédiction?

De ce qu'il est absurde, dans l'état actuel de nos connaissances, de bénir les choses matérielles, fallait il en conclure que cette pratique fût fausse dans l'ordre spirituel? Inexplicable quand il s'agit de la vie extérieure à nous, elle est non seulement explicable, mais d'une évidente vérité dans l'ordre de la vie intellectuelle ou spirituelle. Ce qui serait au contraire inexplicable, c'est qu'ayant la vie spirituelle, et ayant de plus la faculté de nous la communiquer entre nous par la parole, nous n'eussions pas, dans certains momens, la puissance de la concentrer et de la répandre sur d'autres.

On a donc fait confusion, quand, révolté des superstitions auxquelles donnait lieu la bénédiction des choses matérielles, on a conclu en général contre l'efficacité de la bénédiction appliquée même dans l'ordre spirituel.

Une autre fausse conclusion a eu lieu. Du mauvais emploi que l'Église du moyen âge, se prolongeant long-temps après que le moyen âge était passé, faisait de la bénédiction dans l'ordre spirituel c'est-à-dire d'esprit à esprit, on a encore conclu à la complète abolition de tout rite de bénédiction de ce genre. Mais de ce que l'Église avait en partie fondé son pouvoir sur le droit de bénir ou d'anathématiser, et de ce que ce pouvoir a dû légitimement être critiqué, restreint, et finalement renversé, doit-on conclure qu'un nouveau pouvoir social ne sera pas tôt ou tard investi de ce même droit dans de justes limites?

Comment un tel pouvoir peut-il être légitimement institué, et quelles sont les limites dans lesquelles il doit se renfermer? A quoi, par conséquent, doivent se réduire les rites de bénédiction dans la société à-venir, et quel sera le carac-

tère et le sens de ces rites? Ce sont là de graves et difficiles questions, sur lesquelles nous essaierons de jeter quelques idées au mot CULTE.

Quoi qu'il en soit, il ne reste aujourd'hui que des ruines de cette société spirituelle dont la bénédiction était le lien.

Nous venons au monde sans recevoir de bénédiction, nous sortons du monde sans en donner.

Qu'est-ce aujourd'hui que l'union de l'homme et de la femme? Qu'est-ce que le mariage uniquement réglé, comme il est, par un article du Code, lequel, en outre, consacre de la façon la plus brutale l'asservissement d'un sexe par l'autre?

Que sont aussi les différentes professions des hommes, réduites à un triste mercantilisme, sans consécration spirituelle d'aucun genre?

Et si des actes solennels de la vie de chaque individu nous passons aux actes de la vie publique, quelle bénédiction trouvons-nous à nos joies communes, à nos douleurs communes, à nos pactes, à nos lois, à nos paix, à nos guerres?

Il est remarquable toutefois que, dans l'état de dissentiment religieux où le monde est maintenant plongé, on préfère encore se servir des vieilles pratiques religieuses détournées de leur sens que de s'en passer absolument, tant est réel et profond le besoin de cette communication spirituelle qui est le fondement de la bénédiction.

BÉNÉFICES. Les bénéfices sont, pour ainsi dire, le prodrome de la féodalité. Leur origine se rattache à la *clientèle* romaine, aussi bien qu'à cette autre sorte de clientèle, établie chez les Germains, que César et Tacite nous ont décrite. Leur durée commence sous les empereurs, et s'étend bien long-temps encore après les conquêtes et les établissemens des Barbares. Il ne faut pas les confondre avec les fiefs, qui en furent la transformation.

Montesquieu a voulu voir la noblesse et la féodalité dans les forêts de la Germanie; il a vu l'origine des fiefs dans ces présens d'un cheval ou d'une arme que les princes, suivant Tacite, faisaient à leurs compagnons. Il est certain en effet que le germe de la féodalité se trouve là, comme il se trouve partout à l'origine des sociétés. L'erreur de Montesquieu est d'avoir negligé de considérer le milieu romain dans lequel ce germe se développa, et aussi d'avoir cru que ce germe prit de lui-même un développement subit et presque instantané.

Si on ne considère que la tradition romaine, c'est-à-dire l'usage antérieur des bénéfices militaires, tels, par exemple, que les avait organisés Alexandre Sévère, on est porté à ne voir dans l'établissement des Barbares qu'une suite de ce qui se pratiquait avant eux; on est porté à leur refuser ainsi toute innovation, à nier pour ainsi dire leur originalité: on ne voudra voir en eux que la suite et la copie des Romains. C'est ce qu'a fait à tous égards l'abbé Dubos. On peut même s'aveugler au point de vouloir retrouver la féodalité tout entière, la féodalité du dixième siècle, établie dans l'empire romain avant l'entrée des Barbares. C'est le roman de M. de Sismondi dans sa *Gaule ou cinquième siècle*.

Si, au contraire, comme Montesquieu, on ne considère que la hiérarchie qui reliait entre eux les divers membres d'une tribu germanique, on sera tenté d'y voir l'unique origine de la féodalité. L'établissement des Barbares paraîtra une innovation complète, et totalement différente de la tradition romaine. On proclamera, comme l'a fait Montesquieu, que les lois féodales *parurent en un moment dans toute l'Europe sans qu'elles tinssent à celles que l'on avait jusqu'alors connues*. Mais il résultera de là une profonde obscurité; car, ce point de vue admis, on ne comprendra pas pourquoi cette féodalité n'a pas surgi dès le premier instant, pourquoi elle n'est venue sous son vrai caractère qu'au neuvième et au dixième siècle, pourquoi il lui a fallu ainsi cinq siècles pour se produire. De là cette teinte uniforme que Montesquieu a voulu vainement répandre sur la première comme sur la seconde race. Au lieu de chercher la loi de développement de la féodalité, il a voulu la voir sortir toute formée de cette organisation sauvage des clans, attestée par une phrase de César et par une phrase de Tacite. Il l'a donc mise de force dans les anciens monumens; et n'est-ce pas là ce qui lui a coûté cette immense peine, dont il rend témoignage quand il s'écrie qu'excédé de nos monumens, « il lui a fallu les dévorer, comme la fable dit que Saturne » dévorait les pierres? »

Tous les systèmes exclusifs ont été épuisés. Nous avons le système des traditions romaines de l'abbé Dubos, le système des origines germaniques de Montesquieu, le système de Boulainvilliers d'un droit nouveau fondé sur la conquête, le système républicain de Mably où les bénéfices et les fiefs qui en sont dérivés ne sont qu'une espèce de piraterie faite par les grands et les gens d'Eglise sur les biens de la couronne.

Ce qui nous étonne, c'est que M. Guizot, dans ses *Essais sur l'Histoire de France*, venant après tous ces travaux, n'ait produit qu'un commentaire obscur des ouvrages de ses prédécesseurs. A voir la minutie de ce qu'il nomme sa méthode, le soin précieux avec lequel il tourne et retourne les matériaux que lui ont fournis tout taillés et souvent tout assemblés les auteurs que nous venons de nommer, on dirait un guide sûr qui vous fera infailliblement sortir du labyrinthe. Mais quand on a bien lu, on s'aperçoit qu'il n'a fait que rendre les détours plus compliqués et l'obscurité plus complète. Les systèmes exclusifs ont tous une portion de vérité: le bon éclectisme eût consisté à concilier entre elles les idées générales de ces systèmes; M. Guizot n'a fait, au contraire, qu'un éclectisme de détails: pas une grande ligne, pas une idée vraiment générale qui éclaire son livre.

Par exemple, le chapitre sur les bénéfices forme une des portions les plus considérables de cet ouvrage. L'assurance avec laquelle M. Guizot s'est décidé sur l'origine des bénéfices nous paraît répandre sur tout ce qu'il en dit un évident caractère d'erreur et de fausseté.

M. Guizot, prenant pour bon sur ce point le système de la conquête, pense que les Francs se partagèrent brutalement les terres des vaincus; en cela il répète l'idée de Montesquieu, idée combattue et renversée par mille raisons solides. Il pense donc que ce premier partage engendra les *aleux*; et cela il le décide lestement, sans autre autorité que celle d'une étymologie plus que contestable. Mais Montesquieu faisait immédiatement sortir de la conquête le droit féodal, ce qui était au moins assez naturel: M. Guizot en fait au contraire sortir directement et immédiatement le genre de propriété le plus libre et le plus indépendant, le plus opposé à toute féodalité; ce qui n'est nullement naturel: et cela sans preuves! Ainsi, suivant lui, on aurait commencé par la *non-féodalité* la plus complète pour venir ensuite à la féodalité. C'est, il est vrai, l'idée de Mably; mais au moins Mably n'admettait pas à l'origine d'autres vassaux que les leudes des rois; il n'admettait pas que, par une tendance naturelle, les Francs eussent constitué la féodalité; pour lui cette féodalité était le résultat anormal de l'avidité des grands et des gens d'Eglise. Par la plus inconcevable contradiction, M. Guizot repousse, au moment de la conquête, la tendance féodale chez les Francs, et cela lui donne les aleux; et immédiatement après il admet et revendique cette tendance, il la généralise dans toute la nation, pour engendrer, non seulement les bénéfices, mais la féodalité. Il est impossible de manquer davantage de cette logique profonde qui caractérise en tout genre les inventeurs. Tel est, dans ce livre, l'éclectisme historique de M. Guizot, prenant tour à tour, sans en comprendre toute la portée, il faut le dire, l'idée de Montesquieu ou l'idée de Mably.

Au milieu de tant de systèmes et des controverses qu'ils ont engendrées, le lecteur nous pardonnera si nous lui

donnons avec toute réserve les notions, fort incomplètes assurément, que nous nous sommes faites sur les bénéfices et sur leur histoire.

Il est constant que le mot de bénéfice fut employé par les Romains dans un sens analogue à celui qu'il eut ensuite au moyen âge.

Les Romains appelaient *beneficiarius* le soldat qui montait à un grade plus avancé, par le bienfait ou la faveur du tribun. *Beneficiarii ab eo appellati*, dit Vegèce, *quod promoventur beneficio tribunorum*.

Les autres magistrats romains avaient aussi leurs bénéficiers, c'est-à-dire des gens qu'ils élevaient à quelque dignité. Ainsi on trouve dans les inscriptions *beneficiarius consulis*, ou *proconsulis*, ou *prætoris*.

On appelait encore de ce nom les soldats qui avaient reçu de leur général une exemption de service. *Beneficiarii dicuntur milites qui vacant munere, beneficio ducis*, dit Festus.

En général, on appelait *beneficium* la promotion à un grade. Ces promotions, faites par le questeur de la province, n'étaient ratifiées qu'après que ce questeur, de retour à Rome, ayant rendu ses comptes, en avait déposé les pièces au trésor public; et c'est ce qu'on appelait *ad ærarium in beneficiis deferre*. Ceux qui avaient part aux grâces s'appelaient *beneficiarii*.

Enfin, on nommait livre du bénéfice, *beneficii liber*, une partie du Registre de l'empire qu'Auguste avait fait dresser. Ce livre renfermait un compte exact des terres qui composaient le domaine impérial, du nombre des cultivateurs à qui ces terres étaient distribuées, et de celles qui restaient à donner.

Dans ces diverses acceptions on retrouve uniformément l'idée d'une obligation au moins morale imposée à celui qui reçoit le bienfait, et qui pour cette raison est appelé le bénéficier, soit de l'empereur, soit du tribun, du consul, du préteur, etc.

Il est incontestable encore que cette sorte de rapport prit une extension toujours croissante depuis les derniers temps de la république jusqu'à la chute de l'empire.

Jules César, marchant contre Pompée, avait dans son armée deux mille hommes de ses bénéficiers.

Octave reunit jusqu'à dix mille bénéficiers de César, qui s'étaient fixés en Campanie : *Ex colonis campanis patris sui beneficiariis collegit decem millia*. (Appien, *Alexand.*)

Sans doute il ne faut pas voir dans ces bénéficiers de César, qui suivent la fortune d'Octave, des espèces de vassaux fixés sur les bénéfices patrimoniaux d'Auguste, comme le pense M. de Sismondi (*Etat de la Gaule au cinquième siècle*); ce sont simplement des soldats que César avait exemptés du service, selon la définition que nous avons citée plus haut de Festus, et qui avaient obtenu des terres en Campanie. Mais enfin on voit par cet exemple combien était persistante cette sorte de relation qui s'établissait entre le chef qui donnait une grâce et l'inferieur qui la recevait. Ces soldats qu'Auguste entraîne à sa suite ne sont pas les bénéficiers de la république; ils sont les bénéficiers de César, et c'est à ce titre qu'ils prennent parti pour son fils adoptif.

Sous les empereurs, les troupes furent divisées en deux espèces de milice. Une partie était destinée principalement à suivre le prince et à marcher incessamment partout où il jugeait à propos de l'envoyer. On appelait les hommes de cette première espèce de milice soldats présens ou accompagnans, *milites præsentales* ou *comitatenses*; ils faisaient la véritable force des armées romaines, et étaient proprement troupes de campagne. Les empereurs en entretenaient un corps considérable dans les Gaules. L'autre espèce de milice était composée de troupes de garnison ou de frontière, instituées pour la garde des provinces frontières, et appelées *milites limitanei* ou *riparenses*. Chaque corps de cette seconde milice était stable dans le quartier qui lui était assigné, et les soldats formaient leur établissement dans le pays. On leur distribuait même des terres, dont ils avaient la jouissance, et qui pouvaient passer à leurs héritiers, à condition qu'eux et leurs héritiers serviraient à la guerre. Les terres ainsi possédées s'appelaient *bénéfices militaires*.

Ce fut l'empereur Alexandre Sévère qui, au commencement du troisième siècle, introduisit cette nouveauté, dans laquelle on voit, sinon les premiers élémens des fiefs, du moins le même caractère qui se reproduisit six cents ans plus tard dans la féodalité. Lampride, dans la Vie d'Alexandre Sévère, explique parfaitement le régime de ces bénéfices militaires : « Ce prince, dit-il, distribua entre les généraux et les soldats une partie des terres conquises sur les Barbares, à cette condition qu'elles ne passeraient à leurs héritiers qu'autant que ceux-ci seraient au service, et qu'elles ne pourraient pas être aliénées à d'autres particuliers : » *Sola quæ de hostibus capta sunt limitaneis ducibus et militibus donavit, ut eorum ita essent, si hæredes illorum militiarent, nec usquam ad privatos pertinerent.*

On voit même, par le récit de Lampride, que ces domaines, tenus en bénéfices par les militaires, étaient garnis d'esclaves, d'ustensiles et d'instrumens aratoires nécessaires à leur exploitation, pour qu'ils ne fussent pas exposés au danger d'être désertés par les concessionnaires : *Addidit sane his animalia et servos, ut possent colere quod acceperant, ne per inopiam hominum, vel per senectutem, desererentur rura vicina Barbariæ*. (Ibid.)

Dans cette institution d'Alexandre Sévère, il est impossible de ne pas reconnaître un changement et quelque chose de plus que dans les anciens *bienfaits* ou bénéfices antérieurs des Romains. Sous la république, les bénéficiers du consul ou du préteur n'étaient à ce titre tenus à autre chose qu'à la reconnaissance. Les bénéficiers de César même ou d'Auguste ne venaient grossir leurs armées que par suite d'une sorte de pacte non réglé, qui les attachait à celui dont ils avaient reçu le bienfait. Mais ici le pacte est formel; et comme le bienfait consiste dans une donation, le pacte s'attache à cette donation. Les terres sont données à la condition du service militaire.

Voilà bien assurément ce que l'on vit plus tard dans la féodalité : des terres qui enchaînent la condition de celui qui les occupe, une propriété qui engage la fonction du propriétaire, et une fonction qui passe par voie d'héritage des pères aux enfans à raison d'un domaine.

Un autre caractère de la féodalité se montre encore ici : ces domaines sont garnis d'esclaves; et remarquez que ces esclaves, ces *servi*, ne sont pas des esclaves à l'antique, attachés, comme chez les Grecs et les anciens Romains, à la personne de leurs maîtres : ce sont bien plutôt de véritables serfs, comme il y en eut au moyen âge, des esclaves attachés à des terres que leurs maîtres leur assignaient pour les faire valoir. Il y avait en effet dès lors des esclaves de cette espèce, qui se nourrissaient et s'entretenaient eux-mêmes : la terre qu'ils cultivaient ne leur appartenait point, leur personne ne leur appartenait point non plus; ils étaient esclaves dans le sens exact du mot; mais on leur laissait la disposition de tous les fruits de leur travail, à la charge d'une redevance convenue : ce sont *les serfs de corps et d'héritage*, comme les désignent nos anciennes lois pour les distinguer de ces espèces de tenanciers, libres à la vérité de leurs personnes, mais soumis à des redevances quant à la terre qu'ils cultivaient, et que ces mêmes lois appelaient *serfs d'héritage*.

Après Alexandre Sévère, une autre nouveauté eut lieu. C'était à des chefs romains, à des soldats romains ou gallo-romains que cet empereur avait concédé de tels bénéfices; ses successeurs les étendirent aux Barbares. Ce fut une grande innovation, qui parut sans doute légère quand elle s'introduisit, dès la fin du troisième siècle, mais qui devait amener des résultats incalculables; car elle frayait une

route toute naturelle à l'établissement des Barbares, et, sous un autre rapport, elle fut vraiment le premier anneau de la féodalité du moyen âge.

En 291, l'empereur Maximien Hercule donna aux Francs, à mettre en valeur, les champs incultes des Nerviens, des Trévirois, des cités de Langres, de Beauvais et d'Amiens, à la charge du service militaire. Ces terres furent appelées létiques, et ceux qui les cultivaient Lètes (*Leti*), à cause du bénéfice dont ils jouissaient. D'autres peuples obtinrent dans la suite une semblable faveur dans les Gaules; et la Notice de l'Empire nous fait voir, sous l'empereur Constance Chlore, des Lètes bataves, teutons, suèves, etc. L'Armorique fut si peuplée de Lètes, suivant Cambden, qu'elle en prit le nom de *Letavia*.

En 410, Alaric saccage Rome, et meurt peu de temps après. Honorius fit la paix avec Ataulphe, son successeur, en lui donnant, pour lui et pour ses troupes, un établissement dans les terres domaniales situées entre le Bas-Rhône, la Méditerranée et l'Océan, sans autre sujétion envers l'empire que celle du service militaire à titre de troupes auxiliaires. Quelques années ensuite, on étendit encore ces quartiers des Visigoths en leur concédant des terres en Aquitaine.

Voilà donc les Barbares investis des bénéfices militaires. Ce changement dut nécessairement en amener un autre dans la constitution même de ces bénéfices.

En effet les chefs ou les soldats romains à qui on faisait concession de bénéfices militaires relevaient tous uniformément de l'empire. Il n'y avait, pour le plus misérable soldat bénéficier, qu'un degré de hiérarchie; il était subordonné dans le cadre militaire à tous ses officiers; mais, tout aussi bien que son général, il était directement et immédiatement bénéficier de l'empereur ou de l'empire. Il n'est nullement probable qu'on ait abandonné aux généraux une masse de domaines, comme leur propriété, pour qu'ils en fissent ensuite, en leur nom, le partage à leurs soldats. Il ne pouvait plus en être de même quand les concessions furent faites aux Barbares. L'empire n'avait pas de relation directe avec les soldats barbares; il ne connaissait que les chefs, et même, pour chaque bande, il ne connaissait qu'un seul chef, un prince, un roi. De leur côté, les soldats barbares ne connaissaient pas l'empire; ils ne connaissaient que leurs chefs. Si donc Ataulphe, par exemple, s'engage envers l'empire à lui faire un service de troupes auxiliaires, il ne peut remplir sa promesse qu'autant qu'il s'assurera de la fidélité de ses soldats; mais il n'a pas sur eux une autorité semblable à celle de l'empereur sur les soldats de l'empire; son camp n'est pas administré comme l'armée romaine. Tout ce que nous savons des Barbares à cette époque nous montre leurs armées assez semblables au camp d'Agamemnon dans l'Iliade: un chef suprême, un roi, et puis des chefs de familles ou de guerriers, des espèces de chefs de clans: ce sont ces derniers que Tacite appelle la noblesse, *nobiles*, *principes*: ce sont eux que nos plus anciens monumens, la préface de la Loi Salique par exemple, appellent *proceres*, *optimates*. C'est par l'intermédiaire de ces chefs secondaires que le chef suprême maintient son armée et sa nation autour de lui; c'est par eux qu'il règne et qu'il gouverne.

Cette organisation, transportée dans les bénéfices militaires, dut donc y produire un nouveau changement. Le roi, obligé envers les Romains, dut transmettre à la fois la donation du bénéfice et l'obligation qui en résultait aux principaux chefs, qui à leur tour firent la part de leurs soldats.

Il est difficile de croire qu'il en ait été autrement. Il est difficile de croire qu'un partage direct et dépourvu de toute hiérarchie ait eu lieu lors de la prise de possession de ces bénéfices militaires, concédés par les Romains aux Barbares.

Or, ce qui se fit dans ces investitures est, à très peu près, ce qui se reproduisit, soit à la même époque, soit un peu plus tard, dans les conquêtes mêmes des Barbares. Ce qu'on appelle, par exemple, la conquête des Francs sous Clodion, vers le milieu du cinquième siècle, et, cinquante ans après, la conquête sous Clovis, ressemblent beaucoup à ces prises de possession d'un territoire par les Visigoths, les Bourguignons, ou par diverses tribus de Francs, qui avaient eu lieu dès la fin du troisième siècle et pendant le cours du quatrième, sous le bon plaisir des Romains.

La modification qu'éprouvèrent alors les bénéfices est donc de nature à jeter du jour sur toute cette question, si obscure encore, de l'établissement des Barbares.

Je le répète, il n'est pas croyable que les Barbares aient pris possession des bénéfices militaires, sans y importer cette habitude d'une hiérarchie toute personnelle, suite de la liberté même de leur état social et de leur défaut d'organisation et d'administration.

Il y a un passage remarquable de saint Augustin, d'où on a prétendu induire que, dès le commencement du cinquième siècle, c'est-à-dire avant l'entrée des Francs de Clodion en Gaule, la féodalité s'y trouvait établie. Ce saint compare, dans un de ses sermons, les *fidèles* de l'Eglise aux *fidèles* d'entre les militaires qui, en recevant un *bénéfice temporel* de la main de leurs supérieurs, contractent l'obligation d'un service inviolable: *Notum est quod milites seculi, beneficia temporalia à temporalibus dominis accepturi, prius militaribus sacramentis obligantur, et dominis suis fidem se servaturos profitentur*. Voilà bien en effet tous les caractères de la féodalité; voilà bien le serment de *foi et hommage* prêté aux seigneurs, *dominis*, par leurs tenanciers. Mais faut-il entendre ce passage, comme l'a entendu M. de Sismondi (*Etat de la Gaule au cinquième siècle*), d'une coutume des Romains? Ne faut-il pas l'entendre, au contraire, des usages introduits dès cette époque par les Barbares dans les bénéfices militaires? Il convient de se rappeler que, du temps de saint Augustin, les Barbares étaient déjà en pleine possession d'une foule de bénéfices militaires par les concessions que l'empire leur avait faites; il faut se rappeler aussi que les Goths et les Vandales avaient dès lors envahi l'Espagne et l'Afrique.

Ce passage, et d'autres que nous pourrions citer, se rapportent, suivant nous, à la modification que firent subir aux bénéfices militaires des Romains les habitudes hiérarchiques des Barbares. Une fois en possession de ces bénéfices, il fallut bien qu'ils s'y arrangeassent à leur manière. Ils n'avaient pas l'administration et la police romaine; ils avaient leurs habitudes de clans et de familles, leurs chefs, leurs vieillards. Leur liberté même, cette liberté tant vantée des forêts de la Germanie, tenait, non à l'isolement de chacun; mais à ce que chacun se ralliait à une famille organisée aristocratiquement, et à ce que ces familles formaient à leur tour des groupes liés par des habitudes d'affinité et par des services rendus. Toute cette organisation naturelle s'implanta dans les bénéfices militaires et dans la conquête.

C'est en ce sens qu'il est vrai de dire avec Montesquieu que la féodalité est contemporaine de l'établissement même des Barbares, et que leurs habitudes patriarchales et hiérarchiques la produisirent naturellement quand ils se fixèrent dans les pays qui leur furent concédés ou qu'ils conquirent de force.

Mais à quel degré précis s'arrêta cette féodalité commençante? quel fut son premier caractère? Il est évident qu'elle dut être plutôt militaire que civile, qu'elle dut avoir bien plutôt pour but de rassembler à volonté les soldats autour du général, la nation autour de son chef, que de constituer l'état de la propriété. Et cela est si vrai que rien ne paraît plus mobile alors que la propriété. On voit les tribus conquérantes passer à volonté d'un établissement à un autre, souvent fort éloigné. Nous avons déjà cité l'exemple des Visigoths, fixés d'abord en Italie, puis entre le Rhône et

l'Océan, s'étendant ensuite en Aquitaine. En 443, après différentes excursions en-deçà du Rhin, et quelque séjour dans la cité de Mayence, les Bourguignons s'établirent entre le Rhône et les Alpes, par la cession que Valentinien III leur fit de cette contrée; Genève fut d'abord la capitale de ce nouveau royaume; mais l'empereur Anthemius, ayant besoin de leur secours contre les Visigoths, leur donna en 469 la ville de Lyon, où ils établirent le siége de leur empire. Nous pourrions citer d'autres exemples du même genre. Tous les faits attestent que les Barbares ne tenaient en aucune façon au sol et à la propriété fixe. L'important pour eux était de rester unis en tribus, en nation, au milieu de ces cités, de ces peuples, bien plus nombreux, bien plus civilisés, et assis depuis des siècles sur des territoires où eux se présentaient comme des étrangers. La féodalité qui s'établit parmi eux quand ils eurent des campemens fixes, des parts de bénéfices, des propriétés enfin, ce fut donc une féodalité toute militaire et toute patriarchale, assez semblable ou plutôt absolument semblable à celle qui régnait dans leurs armées. Le passage de saint Augustin que nous avons cité plus haut, et où il s'agit de foi et hommage promis par les bénéficiers à leurs seigneurs, loin d'être contraire à cette idée, la confirme; car il n'y est question que de sermens militaires : *militaribus sacramentis obligantur*.

A ce point, il nous semble donc que la féodalité eut pour caractère d'être plutôt personnelle, en raison de la propriété concédée, qu'attachée à la propriété elle-même. Ce ne fut qu'après plusieurs générations que la féodalité se matérialisa pour ainsi dire.

Ceci peut servir à expliquer un point vivement controversé entre Montesquieu et Mably.

Mably ne veut voir dans les deux premiers siècles de l'établissement des Francs aucune trace de féodalité. Il soutient que ce fut seulement après Charles-Martel que des propriétaires, autres que le roi, commencèrent à donner des bénéfices. En effet les anciens documens ne nous entretiennent guère que des bénéficiers ou vassaux du roi, et c'est seulement vers la fin de la première race que les vassaux des comtes, des leudes, des évêques, paraissent dans l'histoire. Il est certain que Mably se trompe en prenant pour une innovation du temps de Charles-Martel ce qui avait lieu universellement depuis la conquête. Mais il est certain aussi que cette féodalité des chefs inférieurs, à raison des bénéfices qu'ils concédaient, n'eut pas pendant ces deux premiers siècles le caractère qu'elle eut plus tard. Elle n'établissait entre ces chefs et leurs vassaux qu'un rapport d'obédience militaire. Dans la formule de Marculf que nous citerons tout à l'heure, un fidèle se présente devant le roi avec sa troupe, avec les hommes libres ses compagnons, *cum ahrimania sua*. Ces *ahrimans*, ces hommes libres, voilà ses leudes à lui, ceux à qui il a distribué ou à qui il distribuera des bénéfices. Cependant ils n'ont d'autre titre que ceux d'hommes libres, d'hommes de guerre. Si leur chef les récompense, ses dons n'entraîneront qu'un service militaire, comme celui qui existe déjà entre eux; il ne s'agit point là de redevance, ni de tous les droits matériels auxquels la terre donna ensuite naissance. La terre n'était pas alors assez riche pour qu'on échafaudât sur les concessions de bénéfices tous les genres de revenus et de services qui s'établirent plus tard. La féodalité n'était alors que la manifestation pure et simple de ces sortes d'associations guerrières qui existaient entre les chefs et les soldats; elle n'avait donc en aucune façon l'importance qu'elle prit plus tard. On conçoit donc très bien le silence des anciens monumens sans être obligé de dire, comme M. Guizot, que « les ignorans chroniqueurs de cette » époque n'ont parlé que de ce qui se passait au centre de l'état » sans jamais songer à la société elle-même, où les rois te» naient une si petite place. »

Les rois, c'est-à-dire le pouvoir central, tenaient une petite place dans cette société, suivant M. Guizot! Nous ne sommes point de cet avis. La grande affaire, le point principal, fut au contraire le gouvernement de la nation conquérante par son chef. Voilà cette nation disséminée dans les terres, occupée de propriété, divisée en petites parcelles, en individus : comment continuera-t-elle cependant à être une nation, à se réunir, à se gouverner, elle qui est entourée d'ennemis, et qui a besoin d'administration, de police, de règlemens de tous genres?

Les rois francs de la première race pouvaient bien jusqu'à un certain point imiter l'administration romaine, et ils l'imitèrent. Montesquieu et tous ceux qui ont suivi son système de rapporter tout à des origines germaniques ont beau faire; ils n'empêcheront pas qu'il n'y ait une immense portion de vérité dans les recherches de l'abbé Dubos et de ceux qui ont suivi sa route. Comment concevoir qu'une petite troupe de Francs, que les historiens ne font pas monter au-delà de trente mille, aient tout changé, tout arrangé à leur manière dans un pays civilisé par les Romains pendant cinq cents ans, dans un pays que ces Francs avaient soumis autant par la négociation que par la force? Il y a beaucoup de vérité, je le répète, dans les observations des partisans du système des traditions romaines, nous montrant l'état des Gaules, après la conquête, presque en tout le même qu'il avait été sous les empereurs : les Gaulois et les Romains continuant à vivre suivant leurs anciennes lois, celles des Francs et des autres Barbares n'étant observées qu'entre eux; les évêques gouvernant leurs diocèses avec la même autorité qu'auparavant; chaque cité conservant son territoire, son sénat, sa curie, et sa milice; dans chacune, un comte, officier du prince, remplissant les mêmes fonctions que les comtes de l'empire romain; les impôts continuant d'être levés comme ils l'avaient été sous les empereurs; les mœurs romaines prévalant partout, et la langue latine continuant d'être la langue commune et dominante. Tout cela est vrai, incontestable; mais tout cela ne concerne que le gouvernement des Gallo-Romains; tout cela n'a rapport qu'à l'administration générale de ce qui dans la Gaule n'était pas Franc. Mais les Francs eux-mêmes, comment se gouvernèrent-ils politiquement?

C'est ici que paraissent et viennent se ranger autour du roi, comme une sorte de nation gouvernante, les leudes. Il nous semble que le rôle de ces leudes, dont on s'est tant occupé, n'a pas été nettement compris.

Montesquieu, poussant à bout son système, veut y voir une noblesse antérieure et se perdant dans la nuit des temps, un ordre véritable entièrement séparé des autres Francs, qu'il appelle les hommes libres. Il va jusqu'à croire que les biens de ces leudes du roi avaient dès lors toutes les prérogatives de noblesse qu'eurent plus tard les seigneuries féodales. Il ne s'agit jamais pour lui d'expliquer l'origine de la féodalité, mais de reculer la féodalité le plus loin possible, de la placer à l'origine des choses.

Avant Montesquieu, le savant Valois et l'abbé Dubos avaient, tout au contraire, mis en avant qu'il n'y avait chez les Francs de la première race qu'un seul ordre de citoyens, qu'il n'y avait que des Francs, et point de noblesse distinguée par la loi. Mably, à son tour, a combattu et traité de roman cette noblesse préexistante, revêtue, jusque dans la nature de ses biens, de droits seigneuriaux, que Montesquieu avait imaginée.

Il faut avouer en effet que cette idée de Montesquieu n'est qu'un roman, et un roman peu solide. Il s'étonne lui-même (Esprit des Lois, liv. XXX, ch. XVI) de trouver partout des lois qui règlent les biens des Francs en général, et de n'en trouver aucune qui règle les biens particuliers de cette noblesse qu'il rêve, de ces leudes, de ces antrustions dont il fait un ordre séparé.

Mais d'un autre côté, l'opinion de Mably est-elle plus juste? Ces leudes, si souvent mentionnés dans les monumens et qui paraissent jouer alors un si grand rôle, ces

antrustions, pour la vie desquels on payait une composition beaucoup plus élevée que pour le meurtre des autres Francs, n'étaient-ils que des favoris du prince, des espèces de parasites de la couronne? Nous faut-il passer de l'idée ambitieuse que Montesquieu s'efforce de nous en donner en en faisant une noblesse presque égale à la royauté, reconnue comme elle par l'usage immémorial de la nation, et sanctionnée par les lois, à l'idée toute contraire d'une espèce de bande de pillards qui profitèrent de la faiblesse des Mérovingiens pour voler les biens de la couronne, sans autre titre que la faveur qu'ils obtenaient par leur audace, leur bassesse ou leur servilité?

La vérité nous semble s'éloigner également de ces deux opinions.

Les leudes, à l'origine, ne nous paraissent en aucune façon avoir formé un ordre de noblesse séparé de la nation; mais, d'un autre côté, ils nous paraissent avoir été une classe absolument nécessaire, et sans laquelle le gouvernement de la nation était impossible. La royauté sans les leudes eût été une chimère. Ils étaient aussi nécessaires que la royauté; ils existèrent donc au même titre qu'elle. Leur origine a sans doute son germe dans cette espèce de clientelle que Montesquieu aime tant à considérer dans les mœurs des anciens Germains; mais leur création réelle et positive fut la conséquence des établissemens fixes et de la dissémination de la nation dans les bénéfices militaires.

Une comparaison servira à faire comprendre notre idée.

La conquête de la Gaule par les Francs, et en général les conquêtes des Barbares à cette époque, ressemblent beaucoup à la conquête que les Turcs firent quelques siècles plus tard de l'empire d'Orient. Toute proportion gardée, les choses suivirent en Occident et en Orient le même cours; je veux dire que le résultat de la conquête, de part et d'autres, est de présenter des peuples très divers continuant à vivre sous leurs propres lois, et conservant leurs mœurs, leurs coutumes, sous le gouvernement du prince, chef de la nation conquérante. En Turquie, les Grecs, les Juifs, les Arméniens, ont formé et forment encore autant de nations distinctes. Les Turcs eux-mêmes se répandirent çà et là dans l'empire, et restèrent cependant une nation séparée des autres. Comment cette nation fut-elle gouvernée, comment fut-il possible de la tenir unie, de telle sorte qu'à un signal donné elle pût marcher au combat, fournir des armées, se maintenir enfin dans ses établissemens? C'est au moyen du sérail que ce résultat eut lieu. Le sérail fut la caste gouvernementale, une sorte de nation supérieure, au sein de la nation conquérante. C'est du sérail que sortaient tous les officiers du prince; c'est-à-dire, d'une part, les gouverneurs préposés à l'administration générale des provinces, et chargés par conséquent des rapports avec les rajahs, et d'autre part tous les chefs militaires chargés du commandement spécial de la nation conquérante elle-même. De cette façon, cette dernière, qui fut d'ailleurs disséminée, comme les conquerans d'Europe, dans des bénéfices militaires, resta unie, et continua de former, pour ainsi dire, un camp permanent, toujours prêt à la guerre et aux expéditions. Hé bien, cette fonction du sérail en Turquie, si nécessaire que sans elle on ne comprend pas le gouvernement ni la continuation d'existence d'une nation conquérante peu nombreuse, devenue maîtresse d'un immense pays, cette fonction fut celle des leudes dans les Gaules. Il ne s'agit pas ici de comparer les deux institutions sous toutes leurs faces. Le mode de recrutement du sérail d'Orient est sans doute un phénomène à part. Cette famille du grand-seigneur, au lieu de se recruter dans la nation conquérante, se recruta par l'esclavage; et de là des conséquences très différentes de celles qui se produisirent en Europe. C'est donc uniquement sous le rapport de la fonction que nous comparons les leudes des rois francs aux ministres du sérail. Mais, sous ce rapport, il est impossible, ce nous semble, de ne pas leur voir le même rôle et la même attribution dans des circonstances d'ailleurs presque absolument semblables.

Que voyons-nous en effet en France pendant toute la durée de la première race? Dans tout ce qui nous est resté de l'histoire politique de cette époque, il n'est question que du roi et de ses leudes; si bien que Mably, comme nous l'avons dit, a pu soutenir, avec l'appui de tous les monumens, qu'il n'y avait pas alors d'autre vassalité que celle des leudes du roi; en effet, tous les monumens ne mentionnent jamais d'autre hiérarchie. Un homme vient, avec une troupe de soldats, prêter au roi un certain serment de fidélité; le roi accepte son serment, le prend *sous sa foi*, et le déclare *antrustion*. Alors cet homme est élevé au-dessus de toute la nation, si bien que le *werhgeld*, qu'on paiera pour son meurtre, signe de la distinction et pour ainsi dire de la valeur de sa personne, est porté au triple de la composition ordinaire des autres Francs.

N'est-il pas évident que cette déclaration est le signe d'une fonction de gouvernement décernée à cet homme? Ce caractère est on ne peut plus manifeste dans la formule qui nous a été conservée par Marculf. « Il est juste, y dit le » roi, que ceux qui nous promettent leur foi puissent nous » la garder intacte par notre protection. » Ainsi ce titre d'antrustion, cette composition plus élevée, cette haute distinction donnée à cet homme, n'ont pas d'autre but que de faire qu'il puisse remplir sa fonction, accomplir son hommage. Voici le passage entier de Marculf:

Rectum est ut qui nobis fidem pollicentur, illæsom nostro tueantur auxilio. Et quia ille fidelis, Deo propitio, noster, veniens ibi, in palatio nostro, una cum arimannia sua, in manu nostro trustem et fidelitatem nobis visus est conjurasse; propterea, per præsens præceptum decernimus oc jubemus ut deinceps memoratus ille in numero Antrustionum *computetur. Et si quis fortasse eum interficere præsumpserit, noverit se weregildo suo solidis* 600 *esse culpabilem.* (Liv. I, form. 18.)

Si les leudes eussent été des nobles de nature et de sang, comme le veut Montesquieu, le roi l'aurait dit dans sa déclaration; il aurait fondé sur cette noblesse du personnage son diplome d'antrustion; tandis que le motif allégué n'est autre que la nécessité qu'il soit protégé afin d'être apte à la fonction que le roi pourra lui donner.

Voilà donc en résumé l'idée que présente, à ce qu'il nous semble, la conquête ou l'établissement des Francs. Les rois substitués à l'empire devinrent maîtres d'un immense domaine. Il faut se rappeler que les Romains, lors de leur propre conquête, avaient pris pour eux une portion du territoire qu'on dit avoir été le tiers de toutes les terres. Il faut penser aussi que la population était alors bien moindre qu'elle n'est aujourd'hui. Les supputations les plus exagérées ont porté la population des Gaules, à cette époque, à dix-sept millions d'habitans, tandis que d'autres ne l'élèvent pas au-delà de trois à quatre millions. Enfin la nation des Francs était fort peu nombreuse: Clovis à la bataille de Tolbiac avait autour de lui quatre mille soldats; on ne suppose pas qu'un plus fort de sa fortune il ait réuni plus de quinze mille guerriers. Les premiers Mérovingiens se trouvèrent donc fort à l'aise pour récompenser leurs compagnons. Ils trouvèrent établie la coutume romaine des bénéfices militaires; ils la pratiquèrent. Nous voyons Clovis entrer dès l'abord dans cette pratique. « Clovis, dit Aimoin, ayant a étendu son royaume jusqu'à la Seine, et ensuite jusqu'à la Loire, donna à Aurélien le château de Melun avec le gou» vernement de toute cette région à titre de bénéfice: *Mi» lidunum castrum cum totius ducatu regionis jure bene» ficii concessit.* » Les chefs qui reçurent ainsi du roi une part des bénéfices furent appelés les leudes ou bénéficiers du roi. Les leudes ou bénéficiers du roi eurent à leur tour leurs leudes ou bénéficiers. Mais de tels bénéfices n'étaient autre chose que des espèces de charges militaires, des concessions

précaires et toujours révocables. Pour la nécessité du gouvernement, on fit des leudes du roi une institution; on les inaugura dans la loi; on les distingua des autres Francs sous le nom d'antrustions (*qui sunt in truste regis*, les hommes attachés au roi par un serment de fidélité, du mot *trew*, fidèle); ils devinrent le lien de la nation, le moyen d'ordre et de commandement. Mais le privilége légal s'arrêta à eux; il ne s'étendit pas à leurs inférieurs. Mably a raison de ne pas reconnaître alors d'autre vassalité sanctionnée par la loi que celle des antrustions. Il n'y a encore là ni noblesse, ni féodalité véritable.

Tel fut l'état des choses sous la première race.

Nous venons d'assimiler complètement le terme de *leudes* à celui de *bénéficiers*. Nous savons combien sont incertaines les étymologies en cette matière. Ceux qui veulent, comme M. Guizot par exemple, que les aleux aient été les parts des conquerans, quoiqu'on ne trouve dans l'histoire des Francs aucune trace d'un tel partage, font dériver le mot *aleu* du vieux mot français ou germain *loos*, *los*, lot, part. Il serait plus naturel, ce nous semble, d'en faire dériver le mot *leu* ou *leude*: les leudes seraient ceux qui eurent des parts ou portions des bénéfices ou du *fisc*: car on appelait aussi un bénéfice *fiscus*. Mais ces bénéfices temporaires et sujets à retrait, ces bénéfices dont on ne jouissait qu'à titre précaire, ne constituaient pas évidemment une véritable propriété. La propriété fixe et permanente était tout le contraire. De là, pour tous les biens patrimoniaux et possédés sans patronage, le terme d'*aleux*, de la syllabe négative *a* et de ce même mot los. C'est au reste l'étymologie qu'ont donnée du terme *aleu* plusieurs des plus renommés feudistes.

Qu'il ne soit pas question, dans les plus anciens monumens, dans la loi salique par exemple, de cette sorte de propriété bénéficiaire des leudes, et qu'il y soit au contraire question des aleux et de la terre salique, cela se conçoit aisément. On ne dut pas faire des lois pour une propriété qui n'en était pas une, pour une concession du fisc, à chaque instant réversible au fisc: on dut en faire au contraire pour les terres ou propriétés qui n'étaient pas données en bénéfices, qui n'appartenaient pas au fisc, qui n'étaient pas susceptibles d'y retourner, pour les aleux en un mot.

Nous verrons au mot Fiefs la révolution lente et successive qui changea les bénéfices en fiefs. A ce sujet, nous nous bornerons ici à une simple observation.

Il est évident qu'il dut y avoir deux manières très diverses et presque opposées de considérer les bénéfices: tendance de la part des rois à les considérer comme de simples marques de leur libéralité, des *dons de leur munificence*, ainsi qu'ils sont appelés jusque dans le traité d'Andely, où il s'agissait cependant de les rendre permanens et héréditaires; et de la part des Francs et en général de tous ceux qui en étaient dotés, tendance à les considérer comme le prix légitime de leur valeur et de leurs services, et comme la quote-part de chacun dans la conquête ou l'établissement. Ces deux tendances reviennent encore à considérer les bénéfices soit à la manière des Romains, comme une sorte de fonction publique ressortissant uniquement de l'empereur, sujette par conséquent à règlement et même à retrait; soit à la façon des Barbares, en en faisant un propre, un bien aussi individuel qu'eût été autrefois la possession d'un cheval ou d'une framée qu'un chef aurait donnés en présent à un de ses fidèles.

Toute l'histoire de la première race et l'avènement de la seconde n'est au fond que la lutte de ces deux tendances.

D'abord c'est le bénéfice royal, ou pour mieux dire impérial, qui domine; les Mérovingiens se sont substitués à l'empereur autant qu'ils ont pu. Tous les monumens nous montrent à cette époque les bénéfices non héréditaires; tous nous les représentent comme des récompenses données par le monarque à ceux qui le servent bien.

Puis, peu à peu, c'est l'autre façon de considérer les bénéfices qui l'emporte; le bénéfice se fait fief de plus en plus jusqu'à l'avènement de la seconde race, qui vient pour ainsi dire déclarer que cette espèce de gouvernement moitié romain moitié féodal des Mérovingiens a cessé d'exister, et que la vraie féodalité commence.

BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES. Voy. Droit canonique.

BÉNÉVENT (Duché de). La ville de Bénévent située dans la Principauté-Ultérieure (royaume de Naples), et appartenant à l'État-Romain, fut pendant plus de cinq cents ans le siége d'un des plus importans duchés de l'Italie. Ce duché fut fondé par Narsès à l'époque où il conquit l'Italie sur les Goths, vers l'an 553. Quelques années après, l'Italie devint la proie des Lombards qui lui laissèrent en partie son organisation.

571. Alboin, roi des Lombards, donna le duché de Bénévent à un de ses capitaines, nommé Zotton ou Zothus, qui le gouverna à titre de fief jusqu'à sa mort; c'est le premier duc de Bénévent dont l'histoire ait conservé le nom.

591. Arigise ou Archis fut désigné comme son successeur par le roi Agilulfe. En 596, Arigise s'empara de Crotone et fit des incursions sur le territoire de Naples; en 605 il porta la guerre dans l'exarchat de Ravenne et dans le duché de Rome; Arigise agrandit beaucoup l'étendue de son duché.

641. Aion, fils d'Arigise, lui succéda malgré l'exclusion dont l'avait frappé son père, qui avait désigné comme son successeur un des fils du duc de Frioul. Aion périt en combattant les Sclaves.

642. Rodoald, troisième fils du duc de Frioul.

647. Grimoald Ier, frère de Rodoald; il s'empara par trahison du trône de Lombardie. Devenu roi, il conserva l'indépendance de son duché de Bénévent qu'il ne réunit pas à la couronne de Lombardie, et dont l'empereur Constant chercha vainement à s'emparer.

667. Romoald, fils de Grimoald, reçut de lui le duché de Bénévent, qu'il augmenta de Tarente, de Bari, de Brindes et de la terre d'Otrante, qu'il enleva aux Grecs.

683. Grimoald II, fils du précédent. Ce prince mourut sans enfans.

686. Gisulfe Ier, frère de Grimoald. Il fit une irruption dans la Campanie romaine vers l'an 701, et il y prit plusieurs villes.

703. Romoald II, fils de Gisulfe. Ce prince ayant refusé au roi des Lombards de marcher avec lui contre les Grecs, son duché fut ravagé en punition de cette faute.

729. Gisulfe II. Il était en bas âge lorsqu'il succéda à son père. Les Bénéventains élurent en 731 Andelas son tuteur qui devait les gouverner jusqu'à la majorité de Gisulfe; cette élection s'étant faite sans l'aveu du roi Luitprand, il nomma son neveu Grégoire (733). Une partie du peuple élut quelques années après Godescalc (740). Alors le roi mécontent fondit sur le duché dont il prit la capitale. Godescalc s'enfuit à Otrante, et fut tué au moment où il allait s'embarquer pour la Grèce. Gisulfe ensuite fut rétabli dans sa principauté (741) dont il jouit six ans.

747 ou environ. Liutprand, ayant refusé de reconnaître le roi Didier, perdit son duché.

758. Arigise, gendre de Didier. Lorsque Charlemagne soumit en 774 le royaume des Lombards, Arigise refusa d'abord de le reconnaître pour souverain, et proclama l'indépendance de son duché, qui jusqu'alors, bien qu'héréditaire de fait, avait été concédé à titre viager à chaque duc par les rois Lombards. Plus tard Arigise fut obligé de se soumettre à Charlemagne qui lui enleva plusieurs villes.

787. Grimoald III, fils d'Arigise, lui succéda, mais avec la permission de Charlemagne. Il tâcha, mais vainement, de reconquérir l'indépendance de son duché et perdit la ville de Theate (Chieti).

806. Grimoald IV, trésorier du précédent, fut élu à sa place et mourut assassiné.

827. Sicon, l'un des assassins de Grimoald, lui succéda. Il fit la guerre aux Napolitains et aux Capouans, qu'il soumit à un tribut.

833. Sicard, fils de Sicon. Il fit aussi la guerre aux Napolitains et fut massacré par ses sujets qui le détestaient à cause de ses vices.

840. Radelgise ou Ratelchise Ier, trésorier de Sicard, fut élu par les Bénéventains. Salerne, la seconde ville du duché, refusa de le reconnaître, et élut Siconulfe, frère de Sicard. Cette double élection fut l'origine du démembrement de la principauté.

851. Radelgaire, fils de Sicard. Ce prince était encore enfant lorsqu'il succéda à son père; les Sarrasins ayant envahi son duché, les Bénéventains appelèrent à leur secours l'empereur Louis II, dont la protection se changea bientôt en oppression.

853 ou environ. Adelgise, frère du précédent, eut à repousser et les Sarrasins et les Français amenés par Louis II; il tint même ce prince prisonnier pendant quelques jours. Sous Adelgise, et malgré sa valeur, commença la décadence qui devait finir par la chute du duché de Bénévent. Ce prince mourut assassiné.

878 ou environ. Gaiderise, petit-fils d'Adelgise. Ses parens le déposèrent et le jetèrent en prison comme usurpateur.

881. Radelgise II, frère d'Adelgise. Ce prince fut chassé par ses sujets.

884. Aion II. Il ne craignit pas de demander aux Sarrasins des secours contre les Grecs, et par cette monstrueuse alliance, facilita encore l'entrée de l'Italie à ses ennemis.

890. Urse, fils d'Aion. Sous ce prince encore enfant les Grecs s'emparèrent de tout le duché.

894. Gui, duc de Spolète, le leur enleva, et porta le titre de duc de Bénévent pendant deux ans.

896. Radelgise II, fils d'Aion, fut rétabli dans le duché de Bénévent, que bientôt il perdit par sa faute.

900. Atenulfe Ier, comte de Capoue, devenu prince de Bénévent, eut à lutter contre des mécontens que sa sagesse força à la soumission. C'est à ce prince que s'opéra la réunion de Capoue et de Bénévent.

910. Landulfe Ier et Atenulfe II, ses fils, lui succédèrent; ils avaient été associés au gouvernement du vivant de leur père; ils régnèrent ensemble et s'adjoignirent successivement plusieurs de leurs fils.

943. Landulfe II, fils de Landulfe Ier, qui avait été associé aux deux princes précédens, leur succéda et s'adjoignit ses deux fils qui régnèrent après lui.

961. Pandulfe Ier et Landulfe III, fils de Landulfe II. Ils se reconnurent vassaux de l'empereur Othon (965). Landulfe mourut et ses fils furent privés de leur part de souveraineté par leur oncle qui s'associa son fils Landulfe. Dans une guerre contre les Grecs, Pandulfe fut fait prisonnier et envoyé à Constantinople où il resta deux ans.

981. Landulfe IV, fils de Pandulfe. Il perdit son duché dont s'empara son cousin germain Pandulfe II, qui avait été injustement privé de l'héritage de son père, comme nous l'avons dit plus haut. Landulfe IV mourut en combattant les Grecs et les Sarrasins réunis contre l'empereur Othon.

982. Pandulfe II, fils aîné de Landulfe III. Il s'adjoignit un de ses fils et son petit-fils qui lui succédèrent.

1011. Landulfe V et Pandulfe III.

1033. Pandulfe III régna seul d'abord, et bientôt s'associa son fils Landulfe VI. En 1053 ces princes furent dépossédés de leur duché par le pape, devenu vicaire et seigneur de Bénévent, qu'il donna à Rodolphe, seigneur allemand, qui n'eut que le titre de gouverneur. En 1054, Pandulfe III et Landulfe VI reconquirent leur duché. Le premier, ayant abdiqué en 1059, eut pour successeur son neveu Pandulfe IV, qui fut tué par les Normands en 1074. Landulfe VI ne survécut que trois ans à son fils unique, et la race des princes de Bénévent s'éteignit en lui, l'an 1077.

Depuis cette époque, ce duché n'a plus eu de princes particuliers; conquis par les Normands, il fit partie du duché de Pouille et de Calabre. En 1806, Napoléon essaya de le restaurer en faveur de M. de Talleyrand, qui prit le titre de prince de Bénévent. Aujourd'hui la ville de Bénévent ne porte plus de titre et fait partie des États-Romains.

BENGALE. Province de l'Inde, située entre le 21e et le 27e degré de latitude septentrionale, et qui tient le premier rang par son étendue et son importance. Sa longueur et sa largeur, à peu près égales, sont d'environ 125 lieues. Le Bengale est protégé de tous les côtés, par la nature, contre une invasion étrangère. Au nord, il est défendu par des broussailles impénétrables et par une chaîne de montagnes qui le séparent du Bhoutan; au nord-ouest et à l'est, du côté de l'Assam et des Barmans, par de larges rivières et d'autres montagnes; au sud, par des côtes hérissées d'écueils et de bancs de sable; et à l'ouest, par une frontière déserte et stérile; ce côté est le plus faible de tous. — Le Bengale est traversé par deux des plus grands fleuves de l'Inde, le Gange et le Borghampoutre, qui se jettent dans le golfe du Bengale par deux embouchures voisines. Le Gange, fleuve sacré que les Indiens adorent comme une déesse sous le nom féminin de Ganga, et dont l'onde enlève toute souillure, prend sa source dans l'Himalaya. Comme presque tous les fleuves situés sous les tropiques, il inonde les plaines environnantes quelquefois à plus de trente lieues d'étendue, et l'on n'aperçoit plus alors qu'une vaste mer sur laquelle se détachent les hautes tiges des palmiers et les villages bâtis sur des hauteurs. On voyage alors en bateaux. Le Gange croît en mai, en juin et surtout en juillet, au moment de la saison pluvieuse, et s'élève alors à trente pieds environ au-dessus de son niveau. A partir du milieu d'août, il commence à décroître; d'abord de trois à quatre pouces par jour, puis de deux, puis d'un seul; du mois de novembre à celui d'avril, il décroît à peine d'un demi-pouce par jour. A la distance de soixante-dix lieues environ de l'Océan, le Gange se sépare en deux branches; la branche orientale conserve sa dénomination originelle; l'occidentale est appelée Djélinghi jusqu'à la ville de Nadia, où elle se réunit à la Bhagirathi, autre branche du Gange, et prend alors le nom d'Hougly. Aux yeux des Indiens, cette branche est sacrée par excellence. La région méridionale du Delta que forme le Gange par ses deux branches, est appelée les *Sounderbands*. Des bois et d'épaisses broussailles couvrent toute cette contrée qui est coupée par des canaux et des rivières. Quelques Fakirs fanatiques, logés dans des cabanes au bord des rivières, sont les seuls habitans de ce désert; ils finissent par devenir la proie des tigres, et le même sort attend la plupart des malheureux bûcherons qui viennent travailler dans ces forêts, très précieuses d'ailleurs, et d'où provient presque tout le bois qui se brûle à Calcutta. — Le Brahmapoutra ou Bourhampoutre, fleuve du Bengale, non moins considérable que le Gange, prend également sa source dans l'Himalaya.

Le Bengale n'est presque qu'une vaste plaine, très fertile, arrosée naturellement, et fort propre à la culture du riz dans les districts du Sud; lorsqu'on remonte vers le nord, le riz fait place au blé et à l'orge. On recueille aussi dans le Bengale du sucre, du coton, de l'indigo, de l'opium, du tabac, du poivre, le sesame, dont la graine fournit de l'huile, des noix d'arec, de l'aloès, du camphre, du bois de sandal, du salpêtre en très grande quantité, etc.; le mûrier, qu'on y cultive, nourrit le ver qui produit la soie. Les vaches, les bœufs, les chèvres et les moutons y sont nombreux. Le cheval indigène est petit et faible; aussi n'est-il jamais employé ni à labourer ni à traîner des chariots. On se sert de l'éléphant du chameau et du bœuf pour porter de lourds fardeaux, et

le train de l'artillerie à pied est servi par des bœufs d'une race particulière. On trouve dans les forêts du Bengale le sanglier, le buffle, l'éléphant, le rhinocéros, l'antilope, le singe, objet de vénération particulière pour les Indiens, le chacal, le tigre royal, et même le lion à crinière dont on avait nié l'existence dans ce pays. Parmi les oiseaux, on remarque le perroquet et le paon. Les reptiles venimeux sont malheureusement assez communs. Les rivières, particulièrement le Gange, abondent en poissons, parmi lesquels on distingue le *mango*, joli poisson de mer d'une couleur orangée et dont la chair est délicieuse; et le surmulet, qui nage contre le courant, la tête hors de l'eau, ce qui permet de le tuer facilement.

On compte trois saisons dans le Bengale : la froide, la chaude et la pluvieuse; pendant la saison chaude, qui commence en mars et finit en juin, la température est très élevée; mais dès le mois d'avril des orages, accompagnés de pluies abondantes, sont assez fréquens et rafraîchissent l'atmosphère. La saison pluvieuse proprement dite commence en juin et dure jusqu'en octobre.

Calcutta ou Calcutta, capitale du Bengale et de toutes les possessions anglaises dans l'Inde, siége de la haute cour de justice et résidence du gouverneur-général, est situé sur la rive gauche de l'Hougly, bras occidental du Gange, dans lequel tous les navires, à l'exception des grands vaisseaux de guerre, peuvent remonter jusqu'à la ville, mais dont l'entrée offre beaucoup de dangers. La fondation de Calcutta ne remonte pas à un siècle et demi, et, en 1819, on évaluait à sept cent mille le nombre de ses habitans; mais les derniers renseignemens tendraient à réduire ce chiffre de moitié. Calcutta a environ deux lieues de longueur, mais la largeur en est partout fort variable. Il est divisé en deux quartiers; la ville blanche, habitée principalement par les Européens, se compose de maisons en brique, revêtues de stuc, la plupart ornées de colonnes et de portiques, et couronnées par de vastes terrasses. Au nord, la ville noire, occupée par les indigènes, n'offre que des rues étroites, sinueuses, et des cabanes de bambou ou de terre; peu de maisons en brique; elle fourmille d'habitans. « On y rencontre, dit l'auteur des *Sketches of India*, des étrangers venus de tous les points de l'Asie, des Chinois, des Arabes, des Persans, des Insulaires de l'Archipel oriental, beaucoup de Juifs et de marchands des ports de la mer Rouge. » Des hérons gigantesques, appelés en Hindoustan *harguilas* (mangeurs d'os), se promènent dans les rues de Calcutta d'un pas grave et mesuré, et sans être aucunement troublés par le bruit ni par la foule. Ces oiseaux sont tellement nombreux que souvent ils encombrent la voie publique; mais ils servent à détruire les crapauds et les petits reptiles dont ils font leur nourriture; aussi est-il défendu de leur faire aucun mal. Les bœufs consacrés aux pagodes partagent avec ces oiseaux le privilége de se promener tranquillement dans la ville, et les pieux Indiens regardent comme un devoir de les nourrir. Ces animaux sont fort doux, et il ne paraît pas que leur présence dans les rues occasione jamais d'accidens. Tout près de la ville et au sud s'élève le fort William, commencé en 1757 par lord Clive. Entre la ville et le fort qui commande le fleuve, est une plaine étendue appelée l'Esplanade. On remarque à Calcutta plusieurs grands édifices, l'hôtel du gouvernement, le palais de justice, plusieurs églises, dont une fort belle, siége de l'évêché; des temples indiens et des mosquées musulmanes. Parmi les nombreux établissemens de toute espèce, philanthropiques, religieux ou scientifiques, nous signalerons la Société de médecine, qui a publié plusieurs volumes de Mémoires; la Société asiatique, fondée en 1784 par William Jones, et dont les Transactions, parvenues au tome XVIIIe, renferment des travaux très importans de Jones, de Colebrooke, de Wilson et autres savans. Plusieurs imprimeries sont établies à Calcutta, et il y paraît des journaux, dont quelques-uns en bengali et d'autres en persan. Le jardin botanique, situé à une lieue environ de la ville, est un établissement immense, où sont cultivées, non seulement les plus belles plantes de l'Inde, mais celles du Népal, de Soumatra, de Java; plus, d'autres végétaux de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australasie.

Le climat n'a apporté aux habitudes des Anglais de Calcutta que les modifications absolument nécessaires, et sans lesquelles on ne pourrait pas vivre dans l'Inde. Ainsi on se lève au point du jour pour jouir de l'air frais du matin; à une heure on fait un petit repas appelé *tiffin*; puis quelques personnes se remettent au lit pour deux ou trois heures; à cinq ou six heures on monte à cheval ou en voiture pour aller se promener; le dîner est servi au retour de la promenade, entre sept et huit heures du soir, et dans les maisons riches un luxe éblouissant y préside. D'énormes éventails ou *pankhas*, suspendus au plafond et sans cesse en mouvement, rafraîchissent la température d'une salle spacieuse, et de nombreux domestiques, en robes blanches et en turban, circulent autour des convives. Peu curieux d'imiter les natifs qui vivent d'eau et d'un peu de riz assaisonné de piment, les Anglais font servir sur leurs tables les mets les plus recherchés, apportés à grands frais d'Europe; et le vin de Champagne n'est pas moins de mode à Calcutta qu'à Paris et à Londres, sans préjudice des autres vins d'Espagne et de France. — L'excessive chaleur est un motif honnête pour se dispenser d'aller à pied, et les visites se font soit en voiture, soit en palanquin, moyen de transport agréable et peu coûteux. A la campagne on se sert de l'éléphant soit pour la promenade, soit pour la chasse; et les Européens, en général, s'habituent facilement à son allure, quoiqu'elle ne ressemble pas à celle du cheval, attendu que l'animal met en mouvement les deux pieds du même côté à la fois. Un éléphant, parvenu à toute sa croissance, transporte deux personnes dans l'espèce de coffre appelé *haudah*, outre le cornac assis sur son cou, et le porteur d'ombrelle placé sur la croupe.

A Barrakpour, petite ville à cinq lieues environ au-dessous de Calcutta, est l'établissement danois de Sirampour, ayant pour toute garnison une douzaine de Sipahis, au dire de l'évêque Héber; mais qui mérite d'être remarqué comme étant le siége principal des missionnaires Baptistes, institués dans le but de convertir les Indiens. Les diverses traductions de la Bible en plusieurs langues de l'Orient, et dans presque toutes les langues de l'Inde, ont été publiées dans cette ville par les soins de ces zélés et intelligens missionnaires, sous la direction de feu le docteur Carey. C'est encore à Sirampour qu'ont paru les deux premiers livres de la grande épopée indienne du Râmâyana, avec une traduction anglaise de Carey et Marshman; la première édition du recueil d'apologues, intitulé *Hitopadêsa*, etc., etc. Ce qui est beaucoup moins honorable pour Sirampour, c'est d'offrir un asile inviolable à tous les banqueroutiers du Bengale et à tous les gens poursuivis pour dettes ou pour des délits quelconques. « Il en résulte, dit M. Duvaucel, que des créanciers mourant de faim à Calcutta, peuvent voir tous les jours leurs débiteurs rouler carrosse à Sirampour. »

Non loin de Sirampour, en continuant à remonter l'Hougly, on rencontre Chandernagor, colonie française, autrefois florissante, mais maintenant tout-à-fait déchue. Au-dessus de Chandernagor et du même côté, se trouve Chinsura, comptoir hollandais, jadis fort riche, aujourd'hui misérable. En remontant un peu, et toujours du même côté, on rencontre, à neuf lieues environ de Calcutta (26 milles), Hougly, ville importante sous le gouvernement mogol. On y voit un temple non moins révéré des Indiens que celui de Djagannath ou Djagrenat, et on y célèbre la fête du *rath*, ou chariot, sous les roues duquel des fanatiques se font quelquefois écraser dans l'espoir de gagner le ciel. Toujours du même côté de l'Hougly, à vingt lieues de

Calcutta, est Nadia, capitale du royaume indien du Bengale, quand les Musulmans en firent la conquête. Nadis se trouve au confluent de deux branches du Gange, appelées Jellinghi et Bhagirathi, et dont la réunion forme l'Hougly, qui coule à Calcutta. Sur la Bhagirathi sont situés Plassey, ville célèbre par la bataille de ce nom, Cacembazar, grand entrepôt de soieries et d'étoffes de coton, et Mourchedabad, ville grande, mais fort déchue. Mourchedabad est à quarante lieues de Calcutta; c'était, depuis 1704, la capitale du Bengale, lorsque les Anglais anéantirent dans ce pays la puissance musulmane. Le Nabab, pensionné par eux, y fait sa résidence. — A vingt-cinq lieues environ de Mourchedabad, sur les bords du Gange, se trouve Radjemahl, autre résidence des gouverneurs du Bengale, avant Dacca et Mourchedabad; elle a maintenant un aspect misérable, et n'offre plus que des ruines; on y remarque les restes d'un beau palais, bâti par Sulthan Choudja, frère d'Aureng-zeyb. Dacca, ville considérable, est située à trente lieues environ de l'embouchure du Gange, et à soixante lieues de Calcutta. Sous Aureng-Zeyb, c'était la capitale du Bengale. Les beaux édifices sont maintenant ruinés, et la place en est couverte de broussailles; si bien que l'évêque Héber parle d'une chasse au tigre qui a eu lieu dans la cour du palais des anciens nababs. Les manufactures de Dacca, où l'on fabriquait autrefois les plus belles mousselines de l'Inde, sont tout-à-fait déchues.

La population du Bengale est évaluée à vingt-cinq millions d'habitans, dont les Indiens et les Musulmans forment la plus grande partie; le brahmanisme et l'islamisme y sont en conséquence les deux religions les plus répandues. La langue des naturels est le bengali, dont presque tous les mots appartiennent au sanscrit, langue antique et savante de l'Inde. On parle aussi au Bengale l'indoustani, le persan, l'arabe et l'anglais.

Avant la création de la nouvelle présidence d'Agra, création qui est toute récente, les possessions anglaises dans les Indes étaient divisées en trois présidences, Calcutta, Madras et Bombay, dont les limites ne sont point nettement exposées par les écrivains anglais. La présidence de Calcutta avant les nouvelles divisions qui ne sont pas encore connues, comprenait les provinces du Bengale, du Bahar de l'Orissa, d'Allahabad, de Delhi, d'Agra, plusieurs districts dans les provinces d'Aoude, de Gundwana, d'Adjmir et de Gorwal, plus l'état d'Assam et les provinces enlevées aux Birmans. La population de cette présidence était portée à 70 millions d'habitans environ

Les revenus de la présidence de Calcutta montaient en 1829 à près de 14,000,000 de livres sterlings (environ 350,000,000 de francs). Les ressources publiques dans l'Inde reposent principalement sur l'impôt territorial. Dans le Bengale, des Zemindars ou tenanciers reconnus propriétaires du sol donnent les terres à cultiver au ryot ou fermier, moyennant une rente dont ils gardent une portion pour eux en remettant le reste au gouvernement, représenté aujourd'hui par la compagnie anglaise. Parmi ces Zémindars, quelques uns, possédant de grands domaines, peuvent être considérés comme les descendans d'anciens Radjas, tandis que les autres n'étaient sans doute, dans le principe, que des officiers chargés de recueillir le revenu. Lors de l'établissement de la puissance anglaise dans le Bengale, les Zemindars, véritables seigneurs feodaux, vivaient avec une pompe toute royale, et le malheureux cultivateur ressemblait moins à un fermier qu'à un vilain du moyen âge. La compagnie tout en conservant ce système a dû pourvoir à ce que le cultivateur ne fût pas opprimé.

Le Bengale formait un royaume Indien, lorsque les Musulmans y pénétrèrent pour la première fois en 1203. Mohammed Bakhtyar Khildjy, qui venait de conquérir le Bahar, fut chargé par Cothb-Eddin Eibek, vice-roi de Delhi, d'envahir le Bengale. La ville de Nadia fut prise et pillée par le général musulman, qui marcha contre Gour, ville aujourd'hui détruite, dont il fit sa capitale. Il soumit en une année presque tout le royaume du Bengale. Cette conquête demeura un peu plus de cent ans sous la dépendance des empereurs de Delhi; elle forma ensuite un royaume séparé, établi en 1340, et dont les annales pendant une durée de deux siècles environ n'offrent guère que des troubles, des usurpations et des assassinats. Mahmoud Chah, dernier roi indépendant du Bengale, parvint au trône en 1533. Ayant déclare la guerre à l'Afghan Chyr-Chah, régent du Bahar pendant la minorité du jeune roi Djelal, il envoya contre son ennemi une armée qui fut complètement défaite; une seconde armée n'eut pas plus de succès, et le Bengale ayant été envahi par Chyr-Chah, Mahmoud se vit réduit à implorer l'assistance de l'empereur mogol de Delhi et même celle des Portugais dont les navires, quinze années auparavant, étaient entrés dans le Gange. Selon l'historien Faria de Souza, une escadre de neuf vaisseaux fut envoyée au secours du roi musulman; elle arriva trop tard. Mahmoud avait été forcé de chercher un refuge auprès de l'empereur mogol Houmayoun, qui assiégeait la forteresse de Telmnar. Houmayoun le reçut à merveille, lui promit de le rétablir, et envahit avec lui le Bengale. A peine rentré dans son royaume, Mahmoud apprit la mort de ses deux fils, massacrés par les Afghans, et cette nouvelle lui causa une telle douleur qu'il y succomba. L'empereur obtint d'abord des succès qui lui firent espérer une conquête facile; la ville de Gour lui ouvrit ses portes, mais la ruse et la trahison vinrent au secours de Chyr-Chah. Pendant qu'on négociait pour un traité de paix, le camp mogol fut attaqué à l'improviste; une déroute complète s'ensuivit, et l'empereur s'étant échappé à grand'peine renonça à tout espoir de soumettre le Bengale. Cet évènement eut lieu en 1539; une seconde défaite, essuyée par Houmayoun en 1541, le força d'abandonner le trône de Delhi à son ennemi, et de se retirer en Perse. Le Bengale appartint aux Afghans jusqu'en 1576. Daoud-Khan, dernier prince de cette race, fut vaincu par l'empereur mogol Akber, fils et successeur d'Houmayoun; et le Bengale réuni à l'empire de Delhi fut gouverné par des vice-rois (*soubah-dars*), nommés par les empereurs mogols. Sulthan Choudja était vice-roi du Bengale lorsque son frère Aureng-Zeyb détrôna leur malheureux père Chah-Djihan, et il se défendit contre l'usurpateur avec un courage digne d'un meilleur sort. En 1696, la révolte d'un Zémindar indien, nommé Soubha-Singha, mérite d'être signalée parce que les Hollandais à Chinsura, les Français à Chandernagor et les Anglais à Chattanutty, saisirent cette occasion pour réclamer du soubah-dar la permission de se mettre en état de défense, et cette permission ayant été accordée purement et simplement, ils en profitèrent pour élever des murailles et des bastions autour de leurs factoreries. L'établissement de ces trois puissances dans le Bengale datait de trente ou quarante ans environ. En 1700, Azim-Ouchân, petit-fils d'Aureng-Zeyb et gouverneur du Bengale, gagné par un présent considérable, autorisa les agens de la compagnie anglaise des Indes Orientales à se faire céder par les Zémindars les trois villages de Govindpour, Chattanutty et Calicatta avec leur territoire, et la factorerie qu'ils avaient fortifiée reçut le nom de *fort William*, en l'honneur du roi Guillaume III; Azim-Ouchân réunissait les trois gouvernemens du Bengale, du Bahar et de l'Orissa. Aureng-Zeyb, mécontent de sa conduite, avait nommé en 1701, pour lui servir de *divan* (collecteur d'impôts) dans la province du Bengale, un certain Kar Toulb-Khan, plus connu sous le nom de Mourched-Kouly-Khan, qui, d'esclave et fils d'un pauvre brâhmane, s'était élevé à de hautes dignités. Le nouveau venu ne tarda pas à déplaire au vice-roi par des actes qui réduisaient beaucoup les revenus et l'autorité de celui-ci, et le prince complota de le faire assassiner. Un jour que Mour-

ched-Kouly-Khan se rendait au palais du vice-roi pour lui faire sa cour suivant l'étiquette, son cortège fut arrêté par un corps nombreux de soldats qui demandaient à grands cris leur solde. Sans être intimidé, le *divan* descendit de son palanquin, tira son épée, et ordonna aux hommes armés, dont il se faisait toujours suivre par précaution, de lui frayer un passage. Arrivé au palais, il reprocha hautement au prince d'être l'auteur de ce guet-apens; Azim-Ouchân, étonné de sa hardiesse et effrayé de ses menaces, n'eut d'autre parti à prendre que de s'humilier, et le régiment qui avait entouré le ministre fut cassé. Toutefois Mourched-Kouly-Khan ne jugea pas prudent de rester à Dacca avec le prince, et il alla s'établir à Maksoudabad, dont le nom fut alors changé en celui de Mourchedabad. Azim-Ouchân, à la mort de son père, Behader-Chah, en 1712, entreprit de s'emparer du trône de Delhi; attaqué par ses frères, il perdit la vie dans une bataille. Cet évènement assura à Mourched-Kouly-Khan la possession incontestée du gouvernement du Bengale, et il en profita pour exercer sur les Zémindars Indiens un système d'oppression qui augmenta ses revenus, mais qui rendit son nom odieux. Ses vexations s'étendirent aussi sur les Anglais; mais en 1715, le chirurgien Hamilton, ayant guéri l'empereur Terok-Syr d'une maladie grave, obtint un firman qui affranchit ses compatriotes de la juridiction oppressive du soubah-dar du Bengale, avec la confirmation de leur privilèges et la permission d'augmenter leur territoire par de nouvelles acquisitions. Mourched-Kouly-Khan mourut en 1725, et eut pour successeur Choudja-Eddin-Khan, son gendre et son lieutenant à Cattak, dans l'Orissa, lequel gouverna avec sagesse, et mourut en 1738, laissant pour lui succéder son fils Serfraz-Khan. Lorsque Choudja-Eddin était gouverneur de l'Orissa, il avait pris à son service deux jeunes gens de sa famille, nommés l'un Hadji Ahmed, l'autre Mirza Mohammed ou Aly-Verdy-Khan. Ils avaient gagné tout-à-fait ses bonnes grâces, de sorte que le premier était devenu membre du conseil, le second gouverneur du Bahar. La mort de Choudja-Eddin, dont le fils Serfraz-Khan était un jeune homme faible d'esprit et livré aux plaisirs du harem, favorisa l'ambition croissante des deux frères. De secrètes négociations, accompagnées de promesses capables de tenter la cupidité de l'empereur, furent nouées à la cour de Delhi afin d'obtenir la déposition de Serfraz-Khan, qui finit par être informé de ces menées. Aly-Verdy-Khan, qui faisait depuis long-temps des préparatifs, jeta le masque et marcha contre le Nabab avec les troupes qu'il avait rassemblées. Serfraz-Khan vint à sa rencontre avec une armée; mais cédant à de mauvais conseils, il entra en pourparler avec son ennemi. Aly-Verdy-Khan, profitant de la sécurite qu'inspiraient les négociations, attaqua traîtreusement le camp du Nabab. Indigné de la perfidie de son ennemi, Serfraz-Khan monta sur son éléphant et combattit avec le plus grand courage jusqu'au moment où une balle de mousquet vint le frapper au front. Cet évènement eut lieu en 1740.

Aly-Verdy-Khan envoya aussitôt de magnifiques présens à la cour de Delhi, et fut confirmé dans le gouvernement des trois provinces du Bengale, du Bahar et de l'Orissa qu'il possédait déjà de fait. Le nouveau soubah-dar eut à lutter contre les Mahrattes, qui, depuis la décadence de l'empire de Delhi, étaient devenus une puissance redoutable. Pour faire la paix avec eux, il leur céda Cattack, et s'obligea à leur payer le quart des revenus du Bengale. Il mourut la 9 avril 1756. C'était un homme pieux, d'un caractère assez facile, entièrement livré aux soins des affaires, et nullement adonné aux plaisirs. Les établissemens européens furent peu molestés sous son gouvernement. Il eut pour successeur son petit-fils Seradj-Eddaulah, dont le caractère est dépeint sous de très noires couleurs par les Anglais, dont il fut l'ennemi dès le commencement de son règne. Radj-Bullub, gouverneur de Dacca, s'étant refusé à payer une somme exorbitante que le Nabab exigeait, fit passer sa famille et ses trésors à Calcutta, pour les mettre en sûreté. Seradj-Eddaulah les fit réclamer, et apprit en même temps le refus des Anglais et les préparatifs qu'ils faisaient, en ajoutant de nouvelles fortifications au fort William. Furieux, il marcha aussitôt contre la factorerie de Cacembazar qui fut forcée de capituler, et se dirigea de là contre Calcutta qui ne résista que quelques jours. Le Nabab s'en rendit maître le 20 juin 1756. Les Anglais, prisonniers au nombre de cent quarante-six, furent enfermés provisoirement dans une salle basse de dix-huit pieds de long sur quatorze de large, appelée le *trou noir*, et qui n'était éclairée que par deux lucarnes grillées. Ils y souffrirent tellement du manque d'air et de la chaleur, que le lendemain les vingt-trois seulement qui respiraient encore pouvaient à peine se soutenir, les cent vingt-trois autres avaient succombé. Holwell, le gouverneur, qui nous a fait connaître par un récit touchant les souffrances et l'horrible agonie de ses compagnons d'infortune, dut la vie à l'un de ses amis qui le laissa approcher du soupirail pour respirer. Une pyramide, élevée depuis par les Anglais, a consacré la mémoire de ce déplorable évènement, dont on a eu tort toutefois d'accuser le Nabab. Ce malheur ne doit être attribué qu'à l'imprudence de ses officiers. Dans les premiers jours de janvier 1757, Calcutta ayant été repris par l'amiral Watson et lord Clive, le Nabab marcha contre ce dernier à la tête d'une armée nombreuse; mais son camp ayant été attaqué de nuit par les troupes anglaises, il fut tellement effrayé qu'il entra en négociation, et le 11 février fut signé un traité d'alliance offensive et defensive entre Seradj Eddaulah et les Anglais. La France était depuis quelque temps en guerre avec l'Angleterre, et lord Clive, qui avait craint l'union des Français et du prince musulman, profita aussitôt du traité pour marcher sur Chandernagor dont il s'empara. Le nabab s'aperçut trop tard de sa faute, et commença à entretenir avec les Français des relations qui amenèrent une rupture avec l'Angleterre. Le 23 juin 1757 fut livrée la fameuse bataille de Plassey. Les forces de lord Clive ne s'élevaient qu'à 3,200 hommes, dont 2,000 de troupes indigènes; le Nabab avait 50,000 hommes d'infanterie et 18,000 de cavalerie; mais la trahison d'un de ses parens, nommé Mir-Djafer, qui depuis long-temps avait des relations avec les Anglais, lui fit perdre une bataille qu'il aurait infailliblement gagnée s'il avait voulu attendre les secours que lui amenait le général français Law. Arrêté dans sa fuite, il fut conduit à Mourchedabad, et assassiné par l'ordre de Mir-Mihran, fils du traître Mir-Djafer. Il était âgé de vingt ans, et avait gouverné pendant quinze mois le Bengale. Mir-Djafer fut installé, le 29 juin, sur le *mesned* (trône) qu'il convoitait depuis si long-temps; mais trois ans après, en octobre 1760, les Anglais, mécontens de lui, le déposèrent comme incapable, et mirent à sa place Mir-Cacem-Aly-Khan, son beau-fils. Ce dernier était plein d'intelligence et de capacité, et la tutelle à laquelle les Anglais voulaient le soumettre ne pouvait manquer de lui déplaire; aussi forma-t-il le projet de s'en affranchir, et de recouvrer une indépendance absolue.

Tous les documens s'accordent à donner tort aux agens de la compagnie qui traitaient le Nabab avec beaucoup d'insolence. Instruits des préparatifs de Mir-Cassem qui levait des troupes et les disciplinait à l'européenne, les Anglais envoyèrent un détachement attaquer la ville de Patna dans le Bahar. Cette attaque réussit d'abord, mais attaqués ensuite au moment où ils s'y attendaient le moins, les Anglais furent tous faits prisonniers par un aventurier allemand, nommé Summer ou Somrou, attaché au service du soubahdar. Mir-Djafer fut alors de nouveau investi de la dignité dont on l'avait dépouillé. Le major Adams vint à la rencontre de Mir-Cassem avec des troupes, et l'ayant défait dans la plaine de Gueriah, il se dirigea immédiatement sur

Monghir, place forte du Bahar, dont il s'empara, puis marcha sur Patna. La nouvelle des succès de ses ennemis rendit le nabab furieux; il fit dire au major que s'il continuait à marcher en avant, tous les Anglais prisonniers seraient massacrés. Après avoir hésité quelque temps, le major poursuivit sa marche, et le soubah-dar ordonna à Somrou de mettre à mort les Anglais.

Le colonel français Gentil, qui était alors auprès de Mir-Cassem, et qui nous a donné un récit intéressant de la guerre avec les Anglais, essaya inutilement de lui faire revoquer cet ordre. Toutes les représentations furent inutiles. N'oublions pas à cette occasion la belle réponse d'un sergent français, nommé Château, qui, chargé de cette exécution, s'y refusa en disant qu'il était l'ennemi des Anglais mais non leur bourreau. La prise de Patna obligea bientôt Mir-Cassem de se réfugier auprès du soubah-dar d'Aoude (voy. AOUDE) qui essaya inutilement de le retablir. La bataille de Bakchar, livrée le 23 octobre 1764, anéantit les espérances de Mir-Cassem, et assura aux Anglais les possessions du Bengale. Après avoir erré quelque temps dans les provinces supérieures, il se retira à la cour de Delhi. Il mourut en 1777. Mir-Djafer, qui avait été décoré derechef, en juin 1763, du titre de soubah-dar, mourut à la fin de l'année suivante, laissant pour successeur son fils aîné Nejm-Eddaulah, jeune homme de dix-huit ans. Le bon plaisir de l'empereur de Delhi, suivant l'expression d'un écrivain anglais, ayant été d'accorder à la compagnie, par un firman du 12 août 1765, la charge de divan des trois provinces du Bengale, du Bahar et de l'Orissa, c'est-à-dire le droit d'y recueillir les impôts moyennant une somme annuelle de vingt-six laks de roupies (environ six millions de francs), cette concession enleva au gouverneur nominal du Bengale toute son autorité, et en investit la compagnie qui fit au jeune prince une pension de douze millions de francs environ. Nejm-Eddaulah mourut l'année suivante (1766) et eut pour successeur son frère Seif Eddaulah, dont la pension fut réduite à dix millions de francs. A sa mort en 1770, les Anglais mirent à sa place Mobarek-Eddaulah, son frère, dont la pension successivement réduite fut définitivement fixée à seize laks de roupies (quatre millions de francs). Il mourut en 1796 et eut pour successeur son fils Nizam-el-Moulk qui vécut jusqu'en 1810. Son fils aîné Seyd Zein-Eddin Ali Khan, alors âgé de dix-sept ans, lui succéda.

BENIN. Au fond du golfe de Guinée, dans la vaste région deltoïde que le Niger embrasse et morcelle de ses multiples ramifications, s'étend, sur un espace réputé considérable, l'état qui porte vulgairement le nom de *Benin*, prononcé *Bèny*, *Biny* ou *Abiny* par les indigènes, ainsi que par les écrivains les plus exacts; état prépondérant de la section orientale du OUANQARAH, comme Aschanty est l'état prépondérant de la section occidentale, et Daomeh celui de la région moyenne. La géographie ne possède encore, sur ce pays, que des notions vagues et superficielles, quoique des voyageurs européens assez nombreux y aient successivement pénétré depuis la fin du quinzième siècle.

Les navigations portugaises de cette époque, dont Jean de Barros nous a transmis l'histoire (trop souvent défigurée par les narrateurs de seconde main), avaient déjà atteint le Congo avant d'avoir pénétré dans le fond du golfe, au-delà des établissemens fondés à la Côte-d'Or sur les ruines des anciennes loges dieppoises: le nom de Lope Gonçales était inscrit au sud de l'équateur, et Diogo Cam avait poussé une première expédition jusque dans le fleuve Zaïre, lorsque Fernão do Pô alla reconnaître, en 1485, les côtes qui se refermaient vers l'est à partir de Saint-Georges de la Mine. Tous ces parages sans doute parurent magnifiques aux yeux enchantés du navigateur lusiade, car la nomenclature admirative qui jalonnait sa route montrait un *Rio Fermoso* (belle rivière), un *Cabo Fermoso* (beau cap), une *Ilha Fermosa* (belle île); cette dernière seule a quitté ce nom pour prendre celui de son découvreur. João Affonso d'Aveiro vint, en 1486, continuer l'exploration ébauchée par Fernão do Pô; il ramena à Lisbonne un ambassadeur du roi de Bény, qui, pour attirer plus sûrement les Portugais dans ses états, et se procurer ainsi les avantages commerciaux qu'il voyait ses voisins retirer de leurs relations avec les Européens, faisait prier le roi Jean II de lui envoyer des missionnaires: Aveiro, en ramenant ceux-ci, vint fonder un comptoir à Gatò, sur le Rio Fermoso; mais d'une part l'insalubrité du climat y moissonna beaucoup de monde, y compris Aveiro lui-même; et d'autre part les missionnaires luttèrent vainement contre l'idolâtrie invétérée du monarque africain, en sorte qu'en désespoir de cause, ils furent rappelés, ainsi que les facteurs de Gatò. Suivant ce que l'ambassadeur de Bény raconta à la cour de Portugal, il existait à vingt lunes de distance (estimées 250 *leguas*) à l'est de son pays, un monarque nommé Oganê, le plus puissant de ces contrées, vénéré par les autres princes à l'égal du pape parmi les chrétiens, et auquel les rois de Bény envoyaient demander, à chaque renouvellement de règne, une sorte d'investiture, dont les marques étaient un sceptre, une couronne d'une forme particulière en métal brillant, et un collier d'où pendait sur la poitrine un médaillon analogue à la croix des commandeurs de Saint-Jean de Jérusalem. Ces récits de la grandeur et de l'autorité pontificale d'Oganê, applicables peut-être au roi de Ghanah ou Qanoh, furent considérés comme se rapportant au fameux *Prêtre-Jean*, mentionné dans les relations des voyageurs en Orient, et qu'on rechercha alors avec un redoublement de zèle qui valut à l'Europe la découverte d'une route maritime pour l'Inde, et l'exploration de l'Abyssinie.

Un pilote portugais au service de Venise, dont le nom est resté inconnu, et dont la relation fut écrite au commencement ou du moins dans la première moitié du seizième siècle, avait acquis, dans ses voyages réitérés à l'île de Saint-Thomas sous l'équateur, quelques notions qu'il nous a transmises sur les peuples de Bény. En 1553 l'anglais Thomas Windham, accompagné d'Anton-Annes Pinteado, seigneur portugais réfugié en Angleterre, cingla vers la Guinée, et se rendit à Gatò: Birket Newton, avec lesquels se trouvait comme subrécargue Antoine Ingram, firent en 1588 le même voyage.

Un Belge, dont la relation anonyme, qui date de 1600, est souvent désignée sous le nom de Gothard Arthus de Dantzig, un de ses traducteurs, avait plusieurs fois parcouru la côte de Guinée et visité le Benin, dont il donna une notion sommaire. Un siècle après (1er septembre 1701), David van Nyendaal adressait à Bosman, qui l'a publiée, une lettre écrite sur les lieux et contenant une description de la rivière Formose et de celle de Benin, qui a servi de type à Barbot et à Dapper pour cette partie.

Archibald Dalzel exécuta dans ces parages, en 1785, un relèvement hydrographique qu'il inséra dans l'*African pilot*, et qui souvent a été reproduit depuis. L'année suivante, le capitaine Landolphe, qui déjà était venu au Benin en 1769, 1771 1778 et 1785, s'y rendit de nouveau pour y fonder un établissement commercial au nom de la *compagnie d'Owhère et de Benin*, titre sous lequel M. Marion de La Brillantais, armateur de Saint-Malo, avait obtenu, par arrêt du conseil, un privilége exclusif de trois années; l'établissement, élevé sur l'île de Borodo, prospéra jusqu'en 1792, où il fut incendié par des marins anglais, et complètement abandonné; le capitaine Landolphe visita encore ces parages en 1799, et les souvenirs qu'il avait rapportés de son long séjour et de ses six voyages dans ce pays ont été consignés dans ses Mémoires. Avec Landolphe s'était rendu, en 1786, aux mêmes lieux, le naturaliste Palisot de Beauvois, qui fit de nombreuses excursions dans l'intérieur, et s'avança même fort loin sur un grand fleuve qui ne peut être autre que ce fameux Niger dont l'exploration a coûté depuis tant de recherches et tant d'années. La relation du savant voyageur est restée iné-

dite, et l'on possèda seulement de lui de grandes publications inachevées sur la botanique et l'entomologie de ces régions, ainsi qu'une notice sur le peuple de Benin, qu'il avait lue à l'Intitut en 1804. Il était encore en Afrique lorsque l'arrivée du comte de Flotte, commandant la frégate *la Junon*, donna occasion aux lieutenans de vaisseau Legroing et Balon d'aller avec Landolphe faire au roi de Benin une visite, dont le premier a donné une relation détaillée.

C'est à l'année 1805 qu'il faut rapporter le voyage au Benin du capitaine John Adams, dont le livre n'a été publié que vingt ans après. Celui de Robertson, qui parut en 1819, porte au contraire une date presque contemporaine des observations recueillies par l'auteur pendant un long séjour et de fréquens voyages à la Côte-d'Or. Enfin le lieutenant de vaisseau John King visitait le Benin en 1820, pendant que le consul Joseph Dupuis recueillait à Komâsy les informations des voyageurs indigènes.

Mais cette énumération des sources nombreuses où il nous est loisible de puiser, ne saurait être admise comme preuve d'une grande accumulation de renseignemens : car ces relations sont en général d'une extrême brièveté, bornées à quelques notions sur la côte et sur le cours inférieur du grand fleuve par lequel on remonte à la capitale du pays, ne contenant guère de détails que sur le cérémonial de la cour et sur les mœurs des habitans.

Borné d'un côté par la mer, le Benin présente, avec les dépendances sur lesquelles s'étend plus ou moins efficacement sa suzeraineté, un littoral de plus de cent lieues géographiques depuis la rivière dos Lagos jusqu'à celles de Bony et Kalbar; au nord il confine avec le pays de Ya'rbah peuplé par les Eyos, dont la puissance est en renom sur toute la côte; à l'ouest il touche aux dépendances de Daoumeh; à l'est ses limites, mal connues et très diversement indiquées par les voyageurs, semblent devoir être marquées par une ligne courant du nord-ouest au sud-est depuis le pays des Ibos jusqu'à l'embouchure du vieux Kalbar; on peut ainsi conjecturalement évaluer la superficie de tout l'empire à 2,500 lieues carrées.

Le sol est généralement bas, ondulé seulement quelquefois en collines, et composé d'îles alluvionnaires sans nombre, ajoutées de proche en proche au continent par les dépôts continuels que charrient les cent bras du Kouârâ, entrecroisés comme les mailles d'un reseau, et se dechargeant à la mer par vingt bouches diverses dans les seules limites que nous avons assignées à l'empire de Bény. Le cuivre et le fer, que les habitans sont habiles à ouvrer, leur sont donc probablement apportés des pays montagneux plus avancés dans l'intérieur, et les mines d'or que l'on dit exister sur leur territoire paraissent devoir être considérées comme de simples transports aurifères.

Le Rio Fermoso, appelé aussi rivière de Benin, qui paraît se detacher du Kouârâ soit auprès de Kerry, soit plutôt au grand lac d'Ibo, semble, à raison de la masse de ses eaux, devoir être considéré comme la principale bouche du Niger; il se lie, par des communications interieures, d'une part au Rio dos Lagos à travers les provinces vassales de Gjabou et d'Aouny, d'un autre côté aux rivières de l'est jusqu'au Kalbar, à travers le royaume douteusement tributaire d'Aouêry et les petits états vulgairement connus sous les noms de Côte-de-Cuivre (en anglais Brass), et côte de Kalbar. Ces canaux intérieurs s'élargissent fréquemment en lacs et en marécages : le lac de Kradou, entre Gjabou et Aouny, et celui d'Esseby, entre Aouêry et le cap Formoso, méritent d'être cités. Au-delà d'une barre très dangereuse, le Rio Fermoso offre une baie commode, à laquelle le village de Regio donne son nom; de là on remonte au nord-est jusqu'à Gatô, d'où l'on se rend par terre à Oudo ou Adou, capitale de tout l'empire; en prenant au contraire au sud-est la rivière de Boudedou (ou Borodo comme l'appelle Landolphe) on arrive à Aouêry, chef-lieu d'un état considérable dont la soumission n'est guère que nominale à l'égard de Adou. Parmi les autres bouches si nombreuses, qui sur cette côte versent à l'Océan les eaux du Niger, nous nous bornerons à citer ici la rivière de Noun, la première des sept que l'on compte de l'ouest à l'est sur la côte de Cuivre, et par laquelle débouquèrent les frères Lander, lorsque, après avoir suivi le cours du grand fleuve depuis Yâoury, ils donnèrent enfin une solution définitive à la question si long-temps indécise, de l'embouchure du Niger dans le golfe de Benin.

Couvertes d'épaisses forêts, les terres sont noyées au loin pendant un tiers de l'année sous l'eau des pluies diluviales de juin, juillet, août et septembre, qui amènent aussi le débordement des fleuves, dont le courant acquiert alors une vitesse de trois lieues à l'heure, et se fait sentir jusqu'à dix lieues en mer. Sous l'influence d'une telle humidité et d'une chaleur atmosphérique de 40 à 50 degrés du thermomètre centésimal, des detritus organiques exhalent des miasmes pestilentiels que l'Européen ne peut braver sans danger, et auxquels se joint l'insupportable fléau de la piqûre d'innombrables moustiques : les équipages des navires qui viennent commercer en ces parages sont bientôt moissonnés, et Landolphe rapporte qu'après un sejour de moins de six ans sur l'établissement qu'il avait fondé dans la situation la moins exposée, il ne lui restait que deux hommes de cent quarante qu'il avait amenés.

Mais la végétation déploie, sous les mêmes influences, une vigueur et une richesse admirables : d'énormes fromagers s'élèvent à une hauteur prodigieuse; le copal, les bois de teinture, peuplent les forêts; les citronniers, les orangers, pullulent par myriades; les bananiers, les cocotiers, les gouyaviers, les ananas, sont répandus sans nombre; le sterculia fournit d'abondantes récoltes de l'amer *cola*, si recherché par les peuples de l'Afrique intérieure; l'igname nourrissante offre à profusion un aliment plus savoureux que partout ailleurs, et le palmier donne à la fois son huile et son vin.

Les forêts, il est vrai, sont remplies de redoutables panthères, d'éléphans, de serpens monstrueux; mais on y trouve aussi le chevreuil, le sanglier, le cochon marron, le bœuf, le mouton, la poule, la pintade, la perdrix, le pigeon, le canard, le perroquet; et les mêmes rivières où le caïman épie sa proie parmi les mangliers, fournissent une inépuisable quantité de poissons delicats et variés.

Depuis le Rio da Volta jusqu'au Kalbar est répandue une population homogène, au teint noir-fauve, à la taille haute, forte, et bien proportionnée; dont le langage doux et harmonieux, varié en nombreux dialectes, appartient à une même famille linguistique; et dont les mœurs portent aussi l'empreinte d'un type commun. On peut considérer le Benin comme un centre où les traits caractéristiques de la race se dessinent avec le plus de netteté, bien que dans les provinces orientales de l'empire le type soit modifié par l'immixtion de l'élément Ibo.

Ainsi, c'est au Benin que la fréquence de population, indice certain d'une vie active et aisée, que l'aptitude industrielle, l'hospitalité, la douceur des mœurs, se font le plus remarquer. Mais ces qualités, qui placent le Béninien bien plus haut que d'autres peuples nègres sur l'échelle progressive de la civilisation africaine, n'excluent pas des défauts non moins caractéristiques, tels, par exemple, que le penchant au vol, qui le porte non seulement à soustraire, avec une adresse supérieure à celle de nos filous les plus exercés, les marchandises qu'il désire posséder, mais même à empoisonner secrètement sans scrupule ce même Européen qu'il comble ouvertement de caresses et de respectueuses prévenances.

Le vêtement des hommes et des femmes du Benin, se compose de pagnes assez habituellement blanches, qu'ils se drapent sur le corps au-dessous de la ceinture; tantôt l'étoffe en est de coton ou de brins de palmier, tantôt de ri-

ches tissus apportés de l'étranger. Chaque maison possède un metier pour la fabrication des premieres, qui sont remarquables par leur finesse, et dont il se fait une exportation considérable pour le Brésil. Des verroteries complètent la parure, surtout chez les femmes, où elles entrent comme un ornement indispensable dans la coiffure, édifice péniblement construit au prix d'un travail de plusieurs semaines, même de plusieurs mois, mais dont la solidité brave, en revanche, sous une couche d'huile de palme, toutes les vicissitudes extérieures pendant un espace de temps qui va jusqu'à deux années.

Les habitations se composent d'un ou de plusieurs édifices en terre crepie, couverts d'une sorte de charpente étayée de pilastres, et supportant un toit de feuilles de latanier : ces bâtimens sont en général spacieux, proprement tenus, et ornés, chez les grands et les riches, d'incrustations de cauris, et de sculptures dont quelques unes sont de grossières ebauches de statues représentant les ancêtres. Les habitations sont vastes à proportion des fortunes, car la polygamie n'ayant, chez les riches, d'autres bornes que le caprice, tel grand seigneur loge dans ses cases jusqu'à quatre cents femmes, et le palais du roi n'en renferme pas moins de quatre mille. Dans certaines villes, les accouchemens multiples mettent la mère en honneur; dans d'autres, au contraire, telles que Arebo et Gato, ils entraînent la mort de la mère et des jumeaux.

La chasse, la pêche, l'agriculture, le tissage des etoffes, le travail du fer et du cuivre, mais surtout un commerce d'échanges poussé fort loin au moyen d'une navigation intérieure très étendue, telles sont les occupations habituelles de ces peuples.

Leurs amusemens sont des danses lascives, au son d'une musique barbare produite par des instrumens grossiers, tels que des tambours ou timbales qui ont jusqu'à sept pieds de long, d'informes guitares, des flûtes de bambou, des cors ou serpens d'ivoire, des cornets à bouquin, des paniers ou filets remplis de cauris qui bruissent comme nos castagnettes. Leurs chants sont presque tous monotones et dolens, accompagnés d'un léger battement de mains, plus sensible et plus vif quand la voix devient plus animée.

Ces peuples sont idolâtres, mais avec la notion d'un dieu principal, immatériel et tout-puissant, appelé *Orifa*, qu'aucune image ne saurait représenter, et auquel ils ne rendent aucun culte, parce qu'il est essentiellement bon : ils se croient, au contraire, obligés de conjurer par des libations et des sacrifices *Lolocou*, le dieu du mal, auquel ils consacrent de nombreux fetiches. Ils sont du reste fort superstitieux, fort préoccupes de rêves et apparitions nocturnes, fort credules à la science et au pouvoir de leurs sorciers. Leurs solennités sont toujours accompagnées d'horribles immolations de victimes humaines : à l'une des fêtes privées que le roi célèbre deux fois par mois, Palisot de Beauvois vit sacrifier quinze hommes, quinze boucs, quinze beliers et quinze coqs; mais la boucherie est bien plus considérable quand il s'agit de la grande fête annuelle des *ignames*, et surtout de celle du *corail*, dont l'objet est d'arroser de sang humain les colliers dont les grands de l'état se parent comme des insignes de leur dignité.

C'est en effet à ses colliers de corail qu'on reconnaît l'aristocratie beninienne, distribuée en quatre classes, dont la moindre est composée de ceux que les Portugais ont nommés *pasadors*, ayant immédiatement au-dessus d'eux celle des *fiadors* : ces deux classes ne peuvent porter qu'une seule filière de corail autour du cou. L'ordre des princes ou *grands* est désigné par un double rang au cou, aux poignets et au bas des jambes : le nombre de ces princes est borné à soixante, composant un conseil d'état qui se divise en trois sections, dont la première a dans ses attributions l'administration politique et financière, la seconde est chargée de la guerre, et la troisième du commerce; chacun de ces trois departemens est sous la direction supérieure d'un grand dignitaire, qui joint un troisième rang de corail aux insignes des princes. Le titre du premier est *onégoua*, celui du second *ouassery*, celui du troisième *arribou*. Le roi ou *oba*, qui domine toute la hiérarchie, porte des colliers et des bracelets sans nombre, en temoignage de sa haute puissance.

L'autorité despotique qu'on lui attribue n'est en réalité que nominale, puisqu'il ne prend aucune décision importante sans le concours des grands dignitaires et des trois conseils que nous venons de mentionner, et que cette autorité paraît d'ailleurs bornée au gouvernement de l'état suzerain qui forme son domaine direct. Quant aux états vassaux et aux états tributaires, ils semblent régis, dans de moindres proportions, sur un patron analogue, mais dans une indépendance presque entière, surtout les simples tributaires comme Aouëry.

Quoi qu'il en soit, la puissance de l'oba d'Adou est assez grande pour que vingt-quatre heures lui suffisent à mettre sur pied cent mille soldats, et même deux cent mille dans un cas urgent; mais sur ce nombre dix mille seulement ont des fusils, le reste est armé de sagaies. Bien que les chevaux abondent dans le pays, on préfère les mulets pour monter la cavalerie, parce qu'ils sont plus durs à la fatigue et plus faciles à nourrir.

Malgré les distinctions aristocratiques qui existent au Benin, la loi est égale pour tous : des conseils de vieillards rendent la justice au peuple dans tous les lieux habités; les classes elevées sont jugées par le conseil des princes, mais partout la loi est appliquée avec la même rigueur, sans acception de personnes; à défaut de preuves directes, la conviction des juges se forme d'après le résultat de certains charmes employés par les sorciers pour dévoiler le coupable. La peine du meurtre est celle du talion; et ce fut en vain que Palisot de Beauvois et Landolphe s'efforcèrent en 1787, à Aouëry, de sauver un des fils du roi, qui, dans une rencontre de pirogues, avait par accident donné la mort à un matelot. Son père répondit en sanglotant aux intercessions des deux voyageurs français : « Puisque l'homme frappe n'est » plus, il faut bien que la loi s'accomplisse; » et son fils alla subir la condamnation capitale prononcée par les magistrats. Le crime de haute trahison est puni d'un supplice affreux : Landolphe vit à Adou un malheureux suspendu au sommet d'un arbre, livré vivant aux vautours pour avoir divulgué un secret d'état.

La stricte observation des lois est pour la durée d'un état la plus sûre des garanties; aussi le Benin se vante-t-il d'une existence immémoriale : Aouëry, simple province, devenue, à une époque reculée (peut-être le treizième siècle), l'apanage d'un frère de l'oba d'Adou, parvint à se constituer en monarchie separée sous la redevance du tribut, et depuis cette revolution jusqu'au temps de Landolphe soixante-un rois s'étaient succede sur le trône d'Aouëry. C'est la seule particularite que les voyageurs aient recueillie des traditions historiques conservées par ces peuples.

Les Portugais d'abord, puis les Hollandais, ensuite les Français, et enfin les Anglais, ont eu des établissemens fixes de commerce dans la rivière de Benin; mais l'insalubrité du climat les a tous fait abandonner, et les Européens qui vont traiter dans ces parages se contentent d'y occuper des comptoirs temporaires.

BENOIT (SAINT). Le pape Grégoire-le-Grand, qui vivait au sixième siècle, nous a laissé, dans ses *Dialogues*, une Vie de saint Benoît. Voici comment il termine sa préface: « Je n'entreprends pas de rapporter ici toutes les belles » actions de cet homme admirable, parce que je ne les sais » pas toutes; mais j'ai appris le peu que je raconterai du récit » de très fidèle que m'en ont fait quatre de ses plus excellens » disciples : Constantin, homme très vénérable qui lui succeda immédiatement au gouvernement de son monastère; » Valentinien, qui a gouverné fort long-temps le monastère

» de Latran; Simplice, troisième abbé du Mont-Cassin; et » Honorat qui gouverne encore à présent le monastère de » Sublaque. » Là se borne toute l'authenticité des actes que l'on prête à saint Benoît, là s'arrête notre investigation historique. Malheureusement il n'entrait pas dans le plan de saint Grégoire de tenir compte des dates, qui servent à graver davantage l'enchaînement des faits et souvent les expliquent. Soit qu'il les ignorât réellement, soit qu'il crût pouvoir s'en passer, nulle part en son œuvre on ne rencontre un chiffre servant à constater une époque; bien plus, l'enchaînement logique des évènemens paraît y être brisé. Il raconte succinctement ce que les disciples lui ont dit de leur maître; mais il ne cherche point à coordonner ces récits, ni même à les distribuer chronologiquement; c'est une série de faits divisés en chapitres, ce n'est pas une histoire. On a peine à comprendre, après avoir lu son livre, l'existence humaine de saint Benoît et l'œuvre intellectuelle qu'il a consommée, tant il y a de vague et de merveilleux dans ses récits.

Après tout, la vie de saint Benoît n'est point tellement inhérente à son œuvre, elle n'est point tellement intéressante par la variété des évènemens, ou tellement liée à son siècle, qu'elle ne puisse se passer jusqu'à un certain point de cette précision historique. D'ailleurs, il est un livre qui vient admirablement bien suppléer aux imperfections de l'historien, et qui nous fera mieux comprendre quelle a dû être la série d'idées qui ont présidé à la vie de saint Benoît. Ce livre, c'est sa *Règle*. Il la composa vers la fin de sa vie dans son monastère du Mont-Cassin : elle est le résumé de ses méditations profondes et de sa longue pratique : le plus grand nombre même des miracles que rapporte saint Grégoire, sur la foi des disciples de saint Benoît, ont trait uniquement à quelques points fondamentaux de discipline, et semblent avoir été créés ou arrangés tout exprès à cet effet.

A quelle époque Benoît vint-il au monde? Quels étaient ses parens? Quel âge avait-il à sa sortie de Rome pour aller vivre au désert? Quand érigea-t-il les monastères de Sublaque et celui du Mont-Cassin? A quel âge mourut-il? Ce sont là des questions auxquelles ne répond point le livre de Grégoire d'une manière catégorique et satisfaisante. Mais les moines qui, postérieurement à Grégoire, se sont occupés de la vie de leur fondateur, ont habilement suppléé à son silence et surtout ont habilement interprété ses paroles.

« Il y avait un homme, dit Grégoire dans sa préface, » d'une vie si sainte et si parfaite, qu'elle lui mérita la véné- » ration de tout le monde. Il reçut en naissant un nom qui » lui était fort propre; car on l'appela Benoît (*Benedictus*), » et il fut en effet béni de Dieu et rempli de ses grâces...

» Il lui eût été bien facile de jouir des biens et de goûter » les douceurs de la terre; mais il méprisa le monde et tous » ses avantages, le regardant avec mépris, comme un ar- » bre tout sec, dont les fleurs sont flétries et les fruits sans » saveur.

» Benoît naquit dans la province de Nurcie, d'une famille » illustre. Ses parens l'envoyèrent à Rome pour y cultiver » son esprit par l'étude des belles-lettres; mais voyant que » plusieurs de ses condisciples se laissaient emporter aux vi- » ces, et suivaient le torrent de la corruption, il conçut une » grande aversion pour le monde; et à peine y avait-il mis » le pied, qu'il l'en retira aussitôt, de peur que, prenant » quelque part à ses maximes et à sa corruption, il ne se pré- » cipitât enfin dans le péché comme dans un abîme. »

Cette *famille illustre* s'est transformée sous la plume des moines en celle des *Anicea*, ancienne et célèbre famille consulaire, dont parlent Claudien et Cassiodore, unie à celle des *Riguardati*. Pierre Diacre, parlant des parens de saint Benoît, dit que l'empereur Justinien était son aïeul, que son père s'appelait Euprobe et sa mère Abondance. Quelques auteurs, trompés par le mot de Nurcie, qui faisait donner à Benoît le nom de Nursin, le font descendre des Ursins, bien que cette famille n'ait passé de France en Italie qu'après la mort de saint Benoît. On raconte que sa mère Abondance mourut en le mettant au monde ainsi que sa sœur Scolastique, *tant c'étoit chose difficile de fonder deux notions saintes, dont ces deux jumeaux ont été les auteurs avec tant de succès*, dit le moine Planchette dans sa *Vie de saint Benoit*. S'il faut en croire les écrivains postérieurs à Grégoire-le-Grand, saint Benoît serait né, en 480, à Norsie en Ombrie (duché de Spolète); dès l'âge de sept ans, il aurait été envoyé à Rome pour y étudier les belles-lettres et les sciences, et ce serait à quatorze ans qu'il aurait résolu et exécuté le projet de vivre dans la solitude, en se rendant à Sublaque. Mais quelle foi peut-on accorder à cette origine de saint Benoît et à ces commencemens de sa vie? sur quels témoignages authentiques reposent-ils? et comment concilier le dire de Pierre Diacre, qui donne pour aïeul à saint Benoît l'empereur Justinien né en 483, l'opinion commune qui fait naître Benoît en 480, et l'entrevue au monastère du Mont Cassin, mentionnée par Grégoire, de Benoît et de Totila, roi des Goths, assiégeant Rome en 545, sous le règne même de Justinien? Nous n'avons point à croire à cette généalogie ambitieuse et intéressée des bénédictins, qui rattache le fondateur de leur ordre aux têtes couronnées du moyen-âge et des âges modernes, que le dire affirmatif de ces mêmes bénédictins : or, ce n'est pas assez. Sous l'humilité profonde de leurs paroles, se cache maladroitement une pensée orgueilleuse, et l'abus des métaphores et des rapprochemens calculés achève de leur enlever toute croyance.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que Benoît vécut vers la fin du cinquième siècle et au commencement du sixième, sous le règne de Justinien, et qu'il était originaire d'une *famille illustre*, comme dit saint Grégoire. Il alla à Rome pour s'y instruire dans l'étude des belles-lettres, mais ses lectures et la nature de son esprit le détournèrent de cette carrière, et lui firent embrasser la vie solitaire des moines d'Orient. Le grand mouvement religieux provoqué par Athanase vers le milieu du siècle précédent, et qui tendait à préserver l'Occident des hérésies nombreuses qui déchiraient le sein du christianisme en Orient, continuait à avoir lieu, répandant la vie monastique en Italie, en France, sur les côtes d'Afrique, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, et donnant à l'évêque de Rome une puissance plus grande et plus efficace. La *Vie de saint Antoine*, par Athanase; celles de *saint Paul* et de *saint Hilarion*, par Jérôme; le *Voyage dans les déserts de l'Egypte*, de Rufin; la traduction des *Ascétiques* de saint Basile, par ce même Rufin; la *Relation des vertus de saint Julien Sabas*, de *saint Aphaate*, etc., par Théodoret, et les *Conférences* de Cassien, avaient profondément ému les intelligences, qui ne savaient où se poser dans ce fracas épouvantable d'un monde politique, moral et religieux, croulant tout à la fois sous les efforts réunis des barbares et des chrétiens. Benedictus, élevé pieusement au sein de sa famille, résolut d'imiter la conduite de ces saints personnages, dont il avait lu les histoires, qui, confiant en la Providence divine, abandonnaient parens, amis, fortune, et se retiraient au désert pour mener une vie dure, austère et sainte. Comme ce solitaire dont Cassien rapporte le discours, il estimait que la vie la plus pure, la plus parfaite, était la vie entièrement solitaire et hérémitique. Ce fut celle qu'il embrassa. « C'est une » chose constante, dit-il en tête de sa *Règle*, qu'il y a qua- » tre sortes de moines : la première est des cénobites, c'est- » à-dire des conventuels, qui vivent en commun sous une » règle et un abbé; la seconde des anachorètes, c'est-à-dire » des ermites, qui, n'étant pas emportés par une nouvelle » ferveur de conversion et un zèle de novice, mais ayant » passé par une longue épreuve dans un monastère, après » y avoir appris à faire la guerre au diable, et l'avoir com- » battu avec leurs frères comme en un corps d'armée, se

» trouvent assez forts par le secours de la grâce du ciel et » assez intrépides pour se retirer dans un désert, où ils en» treprennent, sans assistance ni consolation de personne, » un combat de main à main, et comme un duel spirituel » contre les vices de la chair et les assauts des imagina» tions et des pensées; la troisième, et qui est très perni» cieuse, est des sarabaïtes, etc. »

A quinze lieues de Rome environ, sur un rameau des Apennins, à une lieue de Sublaque, petite ville située au bord d'une rivière qui se forme des sources qui sortent de ces montagnes, était un lieu écarté qu'on appelait alors le *désert de Sublaque*. C'est là que saint Benoît passa trois années de sa vie dans la solitude la plus profonde, inconnu à tous les hommes, excepté à un moine nommé Romain. Ce religieux vivait dans un monastère situé près de la grotte où se tenait Benedictus. Il l'avait rencontré lorsqu'il fuyait de Rome, et, ayant appris de lui son dessein, il l'avait encouragé à l'exécuter, lui gardant le secret, et l'assistant autant qu'il lui était possible. Un jour, des bergers le découvrirent caché dans sa grotte, et, le voyant à travers des broussailles couvert de peaux, ils le prirent d'abord pour une bête sauvage; mais ces bergers, en le fréquentant, se dépouillèrent de leur humeur brutale, et « le nom de saint Benoît, » dit Grégoire, se répandit après cela par toute la contrée : » beaucoup de personnes le visitèrent, lui fournirent la nour» riture du corps, et reçurent de lui la parole de Dieu, ce » pain de vie qui nourrit l'âme. »

Plein de force en son *duel spirituel contre les vices de la chair et les assauts de l'imagination et des pensées*, il se laissa pourtant un jour surprendre à l'image d'une femme qu'il avait vue autrefois, et fut en doute s'il quitterait sa solitude; mais rappelant aussitôt sa vertu, et voyant près de lui un lieu rempli d'épines, d'orties et de ronces, il ôta son habit, se jeta nu dans ce buisson, s'y roula long-temps, et en sortit le corps couvert de plaies et tout rouge de sang. Cette crise violente et suprême des sens se révoltant contre les austérités religieuses de la solitude, cette lutte terrible du corps et de l'intelligence, où celle-ci manqua de succomber, fut la dernière qui vint affliger Benoît. Libre désormais et vainqueur de lui-même, sa vertu s'en accrut, et *plusieurs commencèrent à quitter le monde pour vivre sous sa conduite.*

Assez près de la solitude où il vivait, il y avait un monastère dont l'abbé était mort : les religieux le choisirent d'un commun accord pour leur supérieur, et vinrent le prier de prendre le gouvernement de leur maison. Saint Benoît s'en défendit long-temps, leur disant que ses mœurs et ses maximes étaient trop différentes de leur manière de vivre pour s'accorder ensemble; mais enfin, vaincu par leurs prières, il accepta. Dans la conduite de ce monastère, il lui arriva ce que plus tard il advint à Abeilard dans son abbaye de Bretagne : ses moines tentèrent de s'en débarrasser par un crime. Saint Benoît les quitta, et se fit de nouveau solitaire, admiré et écouté par un grand nombre de disciples qui se fixèrent près de lui pour vivre sous sa conduite. Alors il sentit le besoin d'organiser, et il bâtit douze monastères, contenant chacun douze religieux et un abbé pour les gouverner, retenant près de lui ceux de ses disciples qui avaient encore besoin de sa présence. « Ce fut en ce temps, dit saint Gré» goire, que beaucoup de personnes illustres de la ville de » Rome lui offrirent leurs enfans pour les élever et les for» mer au service de Dieu. Eutiche lui présenta Maur, et le » patrice Tertulle lui présenta Placide, deux enfans d'une » grande espérance. »

Mais l'envie vint s'attaquer à cette vie d'intelligence et d'action. Le prêtre d'une église voisine, nommé Florent, jaloux des effets merveilleux d'une réputation aussi sainte, se prit à le persécuter. Voici comment saint Grégoire s'exprime à ce sujet : « Le prêtre Florent, aïeul de Florent » notre sous-diacre, inspiré du démon, notre ancien en» nemi, entreprit de s'opposer aux pieux desseins de ce » saint homme (Benoît). Pour cet effet il médisait de sa con» duite, et empêchait, autant qu'il lui était possible, qu'on » l'allât visiter. Mais enfin, voyant qu'il s'opposait en vain à » ses progrès, et que la réputation de sa sainteté croissait » sans cesse, voyant aussi que cette réputation en attirait » plusieurs à une vie plus parfaite, ce prêtre, brûlé d'une » cruelle envie, devenait tous les jours plus méchant. Il » aurait sans doute désiré une réputation semblable sans en » pratiquer les vertus. Enfin, aveuglé par cette noire pas» sion, il vint à cet excès que d'envoyer à ce saint homme » un pain empoisonné en forme de présent, et comme une » marque d'amitié. Et quoique l'homme de Dieu sût fort » bien le poison qui y était caché, il ne laissa pas de le rece» voir, et il l'en remercia.

» Un corbeau venait tous les jours de la forêt prochaine » lorsque le saint était à table, et recevait du pain de sa » main. Cet oiseau étant venu à l'ordinaire, le saint lui jeta » le pain que le prêtre lui avait envoyé, et lui dit : Je te » commande, au nom de notre seigneur Jésus-Christ, de » prendre ce pain et de le jeter dans un lieu si écarté qu'au» cun homme ne le puisse trouver. Le corbeau, ouvrant » lors le bec et écartant les ailes, faisait entendre qu'il » voulait obéir : il rôdait autour de ce pain et croassait, » comme s'il disait qu'il n'osait pas le prendre. L'homme de » Dieu lui dit plusieurs fois : Prends-le, prends-le sans » crainte, et va le jeter en un lieu si secret qu'on ne le » puisse pas trouver. Le corbeau attendit encore quelque » temps; mais enfin il prit ce pain avec le bec, l'enleva et » s'en alla. Trois heures après, ayant jeté ce pain empoi» sonné, il revint au monastère, et reçut des mains du saint » sa portion ordinaire. »

Cette légende peut servir à montrer au lecteur le degré de confiance que l'on doit accorder à cette Histoire de saint Benoît, la seule qui par sa date ait quelque authenticité.

« Cependant Florent n'ayant pu faire mourir le corps du » maître, tâcha de perdre l'âme de ses disciples, par un » moyen encore plus à craindre et bien plus criminel. Il » fit entrer sept filles toutes nues dans le jardin du monas» tère. Ces insolentes se donnèrent la main, et dansèrent » long-temps devant les cellules des religieux, pour allumer » de mauvais désirs dans leurs cœurs. Le saint homme ayant » aperçu de sa cellule un spectacle si abominable, et crai» gnant la chute des plus jeunes et des plus faibles de ses » disciples, considérant aussi que Florent n'en voulait qu'à » sa seule personne, il céda à l'envie de cet homme irrité; » et, après avoir établi des supérieurs et des religieux dans » ses monastères, et réglé toutes choses, il sortit et s'en alla » demeurer ailleurs, emmenant avec lui un petit nombre » de ses disciples. »

Quoi qu'il en soit des causes réelles qui chassèrent saint Benoît de son désert de Sublaque, ainsi transformé en un lieu visité et peuplé de moines et de monastères, il partit avec quelques disciples, et s'arrêta sur la pente du Mont-Cassin, entre Sublaque et Naples, à 25 lieues de l'une et de l'autre de ces deux villes, à 30 lieues de Rome, à 13 lieues de Capoue, à 12 lieues de Gayette, et à 4 lieues de la ville d'Aquin, illustre par la naissance de saint Thomas. Le paganisme, qui depuis long-temps n'avait plus de culte légal, régnait encore sur cette montagne. A son sommet existait un temple d'Apollon, au milieu de bois consacrés, et les paysans venaient y sacrifier et prier. Saint Benoît et ses disciples éteignirent cette étincelle mourante et oubliée d'un culte proscrit et mort. Ils brisèrent l'autel où s'élevait la statue d'Apollon, y bâtirent une chapelle à l'honneur de saint Martin, en élevèrent une autre à saint Jean, et brûlèrent les bois; puis, par des prédications continuelles, ils convertirent au christianisme les habitans des environs.

Maître du Mont-Cassin, saint Benoît y fit bâtir un monastère par ses religieux, et y vécut tranquille et honoré, s'occupant de la conduite de ses moines, de la rédaction,

de sa Règle, et de la fondation de monastères nouveaux dans les environs. Il y mourut en 543, dit-on.

Nous nous sommes arrêtés au neuvième chapitre du livre de saint Grégoire, et nous l'avons fait à dessein. Les vingt-neuf autres dont il se compose encore ne renferment rien qui puisse servir à l'histoire : ce sont des miracles racontés en style de légende, à travers lesquels on distingue çà et là la cause qui a pu leur donner naissance. Il y est beaucoup question d'infractions commises à la règle par des religieux, et révélées à saint Benoît par la seule puissance de sa sainteté, ou réprimées par la force de sa prière, quelquefois même au moyen d'une intervention plus directe de la part du saint homme : « Le saint allant un jour à l'oratoire de » saint Jean, qui est à la cime de la montagne, notre ancien » ennemi vint à sa rencontre. Il avait pris la figure d'un » maréchal portant un cornet et des entraves. — Où » vas-tu? lui dit le saint. — Je m'en vais vers les frères » pour leur donner un breuvage, repartit l'ennemi. Saint » Benoît alla faire sa prière, et revint ensuite fort prompte- » ment. Mais l'esprit malin trouvant un solitaire fort âgé » qui puisait de l'eau, entra aussitôt dans son corps, le jeta » par terre, et le tourmenta avec une étrange violence. » L'homme de Dieu, revenu de l'oratoire, l'ayant vu dans » cette cruelle agitation, se contenta de lui donner seulement » un soufflet, et il en chassa aussitôt ce malheureux esprit, » qui n'osa plus y revenir. »

De la règle de saint Benoît. — Il nous reste à jeter un coup d'œil rapide sur une œuvre bien autrement sérieuse de saint Benoît, et qui soulève les plus hautes et les plus intéressantes questions historiques, morales, et sociales : nous voulons parler de sa Règle.

Déjà au commencement de cet article nous avons dit quelque chose de ce mouvement religieux qui, provoqué par Athanase au milieu du quatrième siècle, transporta de l'Orient à Rome la vie monacale, et de Rome en Afrique, en France, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, dans toute l'Italie. D'abord Athanase et ses moines, puis Jérôme, Rufin, Théodoret et Cassien, étaient venus révéler par leurs écrits les causes religieuses et les ressources de la vie ascétique. Au milieu de ces guerres cruelles et incessantes que livraient au monde romain les hordes du Nord et de l'Asie, dans ce courant si agité, si tumultueux de la vie politique du bas-empire, quel rôle pouvaient remplir tant de chrétiens et tant d'intelligences? Le paganisme était détruit : on ne croyait plus à Jupiter, on croyait à Dieu, à Jésus-Christ son fils, et au Saint-Esprit. Le monde moral et religieux était chrétien ; mais le monde physique et politique était encore païen. Bien plus, l'élément conquérant de cette époque, avec sa civilisation arriérée et ses croyances barbares, donnait à ce monde physique une physionomie de dureté qui rendait encore plus grand son contraste avec la vie morale et religieuse du chrétien. Le clergé, à son tour, ne pouvait étreindre en ses cadres étroits cette foule immense d'âmes chrétiennes. Après les avoir converties au dogme de la Trinité, il les poussait bien encore aux conséquences pratiques de la foi nouvelle, à l'exercice des vertus religieuses, à l'imitation de la vie de Jésus dans ce qu'elle avait de foi fervente et de tranquille sérénité ; mais ces conséquences étaient choses dont il s'occupait fort peu, mais il n'avait pu sonder toute la profondeur des vertus qu'il prônait, mais il ne réfléchissait nullement à ce que pouvait, à ce que devait être la vie du Christ dépouillée de sa mission. Disciples et successeurs de Jésus, poursuivant et sa vie et son œuvre, les prêtres poussaient au-devant d'eux ces troupeaux d'âmes, les animant toujours de la même parole qui jadis les avait converties ; mais ne les défendant point contre les hostilités de la vie commune, vie essentiellement païenne. A la place de l'antique persécution des empereurs, qui peupla les déserts de la Haute-Égypte de moines et de solitaires, existait donc en Occident une cause créatrice d'ermitages et de monastères non moins puissante, l'opposition entre la vie pratique ou commune et la croyance morale et religieuse.

Aussi vit-on, à la première étincelle venue d'Orient qui vint révéler aux occidentaux une vie nouvelle, vie pratique, plus conforme que la vie commune aux pensées de l'âme et de l'intelligence, se multiplier, comme par enchantement, les monastères et les ermitages. Saint Athanase vint à Rome en 340, et cent quarante ans après, au temps où saint Benoît naquit, l'Italie, les Gaules, l'Afrique, l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne et les îles de la Méditerranée possédaient de nombreux couvens.

Cependant l'esprit tout oriental qui présidait à la règle de saint Basile avait bien pu élever tous ces monastères sur le sol de l'Occident, grâce à la forte tension des esprits, et dans un moment d'enthousiasme ; mais elle n'avait vaincu aucun des obstacles qu'opposent à la vie monastique d'Orient, le sol, le climat et la nature des esprits de l'Occident. Aussi rien n'était moins rare à cette époque que de voir des moines sortir de la vie monastique pour rentrer dans la vie commune ; d'autres, au contraire, errer dans les campagnes, allant de monastère en monastère. C'est ce que dit saint Benoît, qui, après avoir parlé des cénobites ou conventuels, et des anachorètes ou ermites, s'exprime ainsi sur les deux autres espèces de moines : « La troisième, et qui est très » pernicieuse, est des sarabaïtes ou libertins, qui, n'ayant » point été éprouvés par la pratique d'une règle, et n'ayant » point eu l'expérience pour maîtresse dans la discipline mo- » nastique, au lieu d'être fermes et purs comme l'or qui au- » rait passé par le feu de la fournaise, sont mous et impar- » faits comme le plomb ; et, témoignant par leurs cheveux » coupés qu'ils ont renoncé au monde et se sont consacrés à » Dieu, font voir par leurs actions et par leur conduite » qu'ils sont aussi infidèles à Dieu qu'ils sont encore fidèles » au monde. Ils demeurent chacun à part, ou sont deux » ou trois ensemble, n'ayant point de pasteur qui les gou- » verne ; et étant ainsi enfermés dans leur propre bergerie, » et non dans celle de Dieu ; ils n'ont pour loi que la satis- » faction de leurs désirs, ils tiennent pour saint tout ce qu'ils » apprennent et tout ce qu'ils font, et pour mauvais et illé- » gitime tout ce qu'ils ne veulent pas faire.

» La quatrième sorte est des vagabonds, qui, courant toute » leur vie d'une province à une autre, ne demeurent point » plus de trois ou quatre jours de suite en un monastère, ne » faisant partout que passer, sans s'arrêter jamais en un » lieu, étant sujets à leur propre volonté et aux plaisirs de » leur bouche, et en toutes façons pires que les sarabaïtes. » Mais il vaut mieux couvrir du silence la misérable vie de » ces faux moines que d'en parler davantage. »

Saint Benoît se livra donc avec ardeur à l'étude de cette vie monastique en dehors à la fois et de la vie du prêtre et de la vie du laïque, c'est-à-dire en dehors du clergé et du monde. C'est là toute son œuvre. Il s'élança hardiment sur les pas des solitaires d'Orient les plus célèbres ; il vécut au désert comme saint Antoine, et, comme saint Antoine, il finit par devenir le père, le chef et le législateur d'un grand nombre d'enfans. A l'aide de sa pratique personnelle et des livres sur les moines d'Orient, principalement des *Conférences* de Cassien, il vit clairement les écueils de la vie pure et parfaite, c'est-à-dire de la vie érémitique et ascétique, et il chercha et trouva ce *petit commencement de vie chrétienne et régulière que*, dit-il, *j'ai tracé dans cette Règle*.

Un point capital pour accomplir la vie pure et parfaite était la *discrétion*. Combien de solitaires et des plus parfaits ont fini misérablement faute de discrétion ! Ouvrez Cassien ; lisez sa conférence avec l'abbé Moïse ; que de tristes exemples, que de fatales chutes ! Là, c'est un vieillard qui, durant cinquante ans, avait toujours vécu avec une extrême austérité ; son amour pour la retraite surpassait

toute l'ardeur des autres solitaires. « Le saint jour de Pâ» ques ne le voyait point prendre son repas avec ses frères; » et quoique tous les solitaires demeurassent dans l'église et » mangeassent ensemble, on ne put jamais néanmoins le » retenir avec eux, de peur qu'en goûtant tant soit peu de » légumes, il ne parût s'être relâché en quelque chose de » sa première ferveur. » Cependant il prit Satan pour un ange de lumière, et, se fiant à la parole de cet esprit, qui l'assurait que le mérite de ses travaux et de sa vertu le mettait au-dessus de tout danger, il se précipita lui-même, au milieu de la nuit, dans un puits très profond, et mourut. Ici ce sont deux solitaires qui se laissent emporter par une chaleur indiscrète; ils vont dans la solitude la plus reculée et ne veulent prendre d'autre nourriture que celle qu'il plairait à Dieu de leur envoyer par lui-même. La faim les surprend. Ils sont rencontrés par une horde cruelle et barbare qui, loin de les tuer, leur offre quelques pains. « L'un d'eux, de» venant un peu plus sage, prit ces pains avec joie et les » regarda comme si Dieu même les lui avait présentés.... » Mais l'autre demeura opiniâtre, et, méprisant cette nour» riture comme ne lui étant envoyée que par des hommes, » il la refusa et se laissa mourir de faim. » Plus loin, c'est un solitaire qui, trompé par le diable, veut offrir à Dieu son fils qui demeurait avec lui dans le même monastère, afin d'égaler en mérite le patriarche Abraham. « Mais son fils, » voyant que contre sa coutume il s'appliquait à aiguiser un » couteau, et à chercher des chaînes pour le lier et l'immo» ler, s'enfuit tout étonné de sa cellule, dans la pensée que » son père avait quelque dessein contre sa vie. » Plus loin encore, un autre solitaire, après avoir mené une vie si austère que peu de personnes la pouvaient imiter, et aimé la retraite d'une façon toute particulière, finit par embrasser le judaïsme et se fait circoncire. Le remède à de pareils erreurs est la discrétion, qui consiste dans la véritable humilité, et la véritable humilité consiste à découvrir toutes ses pensées à ses supérieurs.

Maintenant, ouvrez la Règle de saint Benoît, et voyez quelle discrétion y brille! Point de jeûnes outrés, point d'abstinence, nulle de ces pratiques barbares qui, loin de mortifier la chair, ne font que l'irriter. La nourriture du corps s'y trouve dispensée à chacun selon ses besoins. La sobriété y règne et y porte la santé; mais le malade a droit encore à des exceptions. Le vin n'est point proscrit : « Cha» cun, dit la Règle, a le don et la grâce particulière qu'il a » reçus de Dieu, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre. » Et c'est pourquoi nous avons quelque scrupule et quelque » peine à régler le vivre d'autrui. Toutefois ayant égard » à la faiblesse des infirmes, nous croyons qu'une hémine » de vin (un demi-septier) par jour suffira à chacun. » S'il s'en trouve à qui Dieu donne la grâce et la force de » s'en abstenir entièrement, qu'ils s'assurent d'en recevoir » une récompense particulière. Mais si la nécessité du lieu, » ou le travail, ou l'ardente chaleur de l'été, demandent qu'on » augmente cette mesure, le supérieur le pourra faire s'il le » trouve bon, pourvu qu'il prenne bien garde que la gour» mandise ou l'ivrognerie ne s'y glissent. Après tout, nous li» sons dans les écrits des saints Pères que le vin doit être in» terdit aux moines; mais parce qu'on ne peut le persuader » à ceux de notre temps, pour le moins tâchons de n'en point » prendre avec excès, mais sobrement, puisque le vin fait » tomber les sages mêmes dans le désordre et dans l'apostasie. » Si la pauvreté du lieu est telle qu'ils ne puissent avoir » cette mesure, mais moins, ou n'en puissent avoir du » tout, que ceux qui demeureront dans ces lieux en bénis» sent Dieu au lieu de s'en plaindre, ayant soin sur toutes » choses de vivre en paix sans aucun murmure. »

Cette même discrétion qui règne avec tant d'éclat dans le vivre, le boire, le coucher, les vêtemens, règne encore dans les pratiques religieuses. Il faut lire les chapitres de la Règle qui concernent cette partie de la vie du moine; nous ne citerons ici que ce passage : « Les religieux doivent avoir » soin de garder le silence en tout temps, mais principale» ment la nuit. Et ainsi, quelque temps que ce soit, ou aux » jours de jeûne, ou aux jours auxquels on dîne si c'est le » temps où on ne jeûne point, aussitôt après le souper ils » se retireront tous ensemble en un même lieu où l'un d'eux » lira les *Conférences* ou les *Vies des Pères*, ou quelque autre » chose qui puisse édifier les écoutans, excepté les cinq » livres de Moïse, ceux de Josué et des Juges, et ceux » des Rois; parce que cette lecture ne serait pas utile aux » esprits faibles en cette heure-là. On les lira néanmoins en » autre temps. »

Saint Benoît avait également lu dans Cassien les funestes effets de l'oisiveté et d'une pensée trop long-temps solitaire s'égarant sur des sujets moraux, religieux ou métaphysiques : c'est pourquoi il veut que le travail vienne imposer silence à ces élans d'intelligence et de désirs, et ramène sans cesse sur terre et dans l'humilité l'esprit prêt à planer au ciel. Là encore, chacun a le don et la grâce particulière qu'il a reçus de Dieu : tous les moines ne se livreront donc pas aux mêmes travaux, et la lecture et la prière viendront encore suspendre ces travaux à des heures réglées. « L'oi» siveté, dit la Règle, est l'ennemie de l'âme. C'est pourquoi » les religieux doivent s'occuper durant quelque temps aux » ouvrages des mains, et durant certaines heures à la lecture » des saints livres. Et nous croyons que l'un et l'autre de » ces deux temps de travail et de lecture doit être distribué » de cette sorte, qui est que, depuis Pâques jusqu'au 14 sep» tembre, sortant le matin ils travailleront *à ce qui sera né» cessaire* depuis la première heure du jour jusqu'à la qua» trième ou environ, et que depuis cette heure jusqu'à la » sixième ils s'occupent à la lecture. Après l'heure de sexte, » se levant de table, qu'ils se reposent sur leurs lits en » silence, ou, si quelqu'un aime mieux lire, qu'il lise » sans déranger personne. On dira none plus tôt que de » coutume, environ à la huitième heure et demie, et puis » ils travailleront jusqu'au soir *à ce qu'il faudra faire*; que » si la nécessité du lieu ou la pauvreté les oblige à s'occuper » eux-mêmes à recueillir et à ramasser les fruits, qu'ils ne » s'en attristent point, parce qu'ils seront vrais religieux » lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, comme ont » fait nos pères et les apôtres. Que tout néanmoins se fasse » avec discrétion et par mesure, à cause des lâches et des » faibles.

» Mais depuis le quinzième jour de septembre jusqu'au » premier lundi de carême, ils s'occuperont à la lecture » depuis le matin jusqu'à la deuxième heure complète, et » alors on dira tierce, puis ils travailleront jusqu'à none *à » ce qui leur sera enjoint*. Or, quand le premier coup de » none sonnera, chacun quittera son ouvrage pour se tenir » prêt d'aller à l'église lorsque le second coup sonnera. Après » le repas, ils s'occuperont à répéter les leçons qu'ils doivent » lire et à apprendre des psaumes.

» Dans le carême, ils s'occuperont de la lecture depuis le » matin jusqu'à la troisième heure complète, et depuis cette » heure jusqu'à la dixième complète ils travailleront *à ce » qui leur sera ordonné*. Au reste, le premier jour du ca» rême chacun demandera quelque livre de la bibliothèque, » qu'il lira de suite d'un bout à l'autre, et on les donnera à » chaque frère dès ce premier jour. Mais que l'on ait un » soin particulier de choisir un ou deux des anciens pour » faire la revue du monastère aux heures où les frères s'oc» cupent à la lecture, et prendre garde s'il ne se trouve » point quelque lâche et paresseux qui soit oisif et s'amuse à » badiner au lieu de s'appliquer à lire, et qui non seulement » perde le temps à ne rien faire, mais le veuille faire perdre » aux autres en les détournant de leurs ouvrages. Si l'on » surprend quelque religieux en cette faute (ce que je » prie Dieu de ne pas permettre), qu'on le reprenne une » ou deux fois; et, s'il ne s'en corrige point, qu'on use

» envers lui d'une correction régulière, qui soit telle que les » autres soient touchés de crainte. Les frères aussi ne se » joindront point pour causer ensemble aux heures indues. » Les dimanches ils s'occuperont tous à la lecture, excepté » ceux qui seront employés aux divers offices. Que s'il s'en » trouve quelqu'un si lâche et si négligent qu'il ne veuille » ou ne puisse rien méditer ou lire, qu'on lui fasse faire » quelque ouvrage, afin qu'il ne demeure pas oisif.

» Quant aux frères faibles et delicats, qu'on leur ordonne » un ouvrage ou un métier qui soit proportionné à leurs » forces et qui leur fasse éviter l'oisiveté, de peur que, s'ils » étaient accablés par la violence du travail, ils ne se portassent à tout quitter et à s'enfuir. En quoi l'abbé doit » aviser, en réglant leurs exercices selon la faiblesse de leur » corps. »

Cette discrétion infinie, importée dans la vie monastique par saint Benoit, donna une physionomie toute nouvelle aux couvens d'Occident. Elle ferma la carrière aux ecarts de l'imagination, et créa comme un cadre de vie solide où vinrent habiter tour-à-tour, en se succédant, les existences de ceux qui se faisaient moines. Le moine avait sa vie tracée jour par jour, heure par heure, momens par momens; plus de doute, plus d'incertitudes cruelles sur la pureté des actes à entreprendre : la route était grande, facile et éclairée, mais austère, mais sainte. Son libre-arbitre et sa spontanéité n'avaient plus à s'exercer que sur des actes secondaires, dont il faisait volontiers le sacrifice aux mains de son supérieur; et alors tout était fini : le renoncement au monde était complet, l'homme avait disparu, le moine seul existait; habile et forte machine humaine, dont l'âme vivante et responsable était l'abbé. C'est ainsi que saint Benoît tourna le problème de l'autorité, et communiqua à la vie monastique en Occident une virtualité nouvelle.

Cette vie à part, si étrange et si insolite, dont les auteurs étaient des laïques et non des prêtres, repose sur l'interprétation constante des paroles et des actes contenus dans les livres saints. Jésus-Christ avait dit : « Si vous voulez être » parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux » pauvres; puis venez et me suivez, et vous aurez un tré» sor dans le ciel. » Il est curieux de voir s'échapper de ces paroles négatrices de toute propriété terrestre une constitution nouvelle de la propriété elle-même. Les premiers solitaires, en les interprétant, vécurent de la vie des pauvres d'Egypte, bornant leurs besoins aux limites les plus extrêmes, et cherchant à gagner le ciel par l'ascétisme et la contemplation pure. Mais l'ascétisme et la vie érémitique étaient un de ces bouts extrêmes que l'esprit humain, trop fortement tendu, peut bien atteindre dans un premier moment de liberté, mais où il ne peut se maintenir. Il fallut revenir en des limites plus humbles et plus humaines, établir un pont entre cette vie parfaite et le monde, comme un degré d'initiation pour ainsi dire; et la vie monastique apparut. C'est ce qu'exprime clairement ce dernier chapitre de la Règle de saint Benoît : « Nous avons dressé cette Règle, afin que, la » pratiquant dans les monastères, nous témoignions qu'il y » a parmi nous quelque honnêteté de vie et *quelque com-* » *mencement de vertu religieuse.* Mais ceux qui tendent à » la vie parfaite peuvent consulter les enseignemens des » saints Pères, dont la pratique conduit les hommes au » comble de la perfection chrétienne. Car y a-t-il quelque » page et quelque chapitre de l'Ecriture sainte, tant du vieux » que du nouveau Testament, où l'on ne trouve une règle » très droite et très pure pour la conduite de notre vie? Et » y a-t-il même quelque livre des saints Pères catholiques » et orthodoxes où ils ne nous enseignent le vrai chemin par » lequel nous pouvons parvenir à la jouissance de Dieu, » notre créateur? Et de plus, les *Conférences* des Pères du » désert, leur institution et leur manière de vivre, et la » Règle de notre père saint Basile, sont-elles autre chose » que des exemples de moines qui menaient une vie sainte » et pratiquaient une exacte obéissance, et des modèles très » accomplis de toutes les vertus religieuses, qui nous doi» vent faire rougir de honte, nous qui sommes si lâches et » si négligens? *Qui que vous soyez donc, qui désirez vous* » *avancer vers la céleste patrie, efforcez-vous d'accomplir,* » *avec le secours de la grâce de Jésus,* CE PETIT COMMEN- » CEMENT *de vie chrétienne et régulière que j'ai tracé dans* » *cette Règle, et après l'avoir exactement pratiqué, vous* » *pourrez, étant assistés de Dieu, passer aux enseigne-* » *mens plus sublimes dont j'ai parlé, et vous élever au* » *comble de toutes les vertus.* »

Les moines conservèrent donc la propriété, principe vital sur lequel fleurit et s'élève toute société humaine, puissante racine qui inféode à l'homme la terre et ses produits, et le dérobe aux chances aveugles qui président à la vie du reste des êtres; mais cette propriété, d'individuelle qu'elle était dans le monde, devint commune. Le moine n'eut rien à lui; n'est-il pas écrit dans les Actes des Apôtres : *Que nul ne s'attribue rien comme étant à soi en propre?* Le monastère possèda seul.

Ce fut une espèce de compromis entre les exigences de la vie terrestre et le sens littéral des paroles du Christ; il y eut là comme une révélation soudaine d'un principe fécond dont les conséquences pour la pureté de l'âme et la sainteté de la vie frappèrent vivement. Saint Benoît, dans sa Règle, insiste avec vigueur pour que ce *vice* mondain de la propriété ne vienne point souiller l'intérieur du monastère : « L'un des principaux désordres, dit-il, qu'il faut retran» cher du monastère jusqu'aux plus petites racines, est » qu'aucun religieux ne prenne la hardiesse de donner ou » de recevoir quoi que ce soit sans l'ordre de l'abbé, et n'ait » rien en propre, ni livres, ni tablettes, ni stylet, et en un » mot rien du tout; puisqu'il ne leur est pas permis d'avoir » en leur propre puissance ni *leur corps* ni *leur volonté.* » Mais ils doivent espérer et attendre de leur supérieur tout » ce qui leur est nécessaire, sans qu'il leur soit permis d'a» voir rien que l'abbé ne leur ait donné ou qu'il ne leur ait » permis de recevoir. Que toutes choses ainsi soient com» munes à tous, afin que, selon le témoignage du Saint-Es» prit dans les Actes, *nul ne s'attribue rien comme étant à* » *soi en propre.* Et si l'on reconnaît que quelque religieux » soit porté à ce *détestable vice*, qu'il en soit repris une ou » deux fois, et, s'il ne s'en corrige pas, qu'il soit châtié. »

Ailleurs il dit : « Qu'il ne soit permis à aucun religieux » de donner ou de recevoir de ses parens ni d'autres per» sonnes quelconques, non pas même de ses confrères, au» cunes lettres, reliquaire, ni présens, quelque petits qu'ils » puissent être, sans la permission de l'abbé. Et même, si » ses parens lui envoient quelque chose, qu'il ne prenne » pas la hardiesse de la recevoir, s'il n'en a auparavant » averti l'abbé, *lequel, ayant commandé de la recevoir,* » *la pourra donner à qui bon lui semblera*, sans que le » frère auquel le présent aura été adressé s'en doive attris» ter, de peur qu'il ne donne au diable occasion de le tenter. » Quiconque entreprendra de violer cette règle sera soumis » à la discipline et à la correction régulière. »

Dans le chapitre qui traite de la manière de recevoir les frères en religion, il est dit en parlant de celui qui persiste à se faire moine : « S'il a quelques biens, il les distri» buera aux pauvres avant que de faire profession, ou il les » *donnera au monastère* par une donation solennelle, sans » se réserver rien du tout, sachant que depuis ce jour il n'a » pas même la disposition libre de son propre corps. C'est » pourquoi dès l'heure même il sera dépouillé de ses habits » qu'il avait sur lui, et sera revêtu des habits du monastère. » Cependant on serrera dans le vestiaire les habits qu'on lui » a ôtés pour y être gardés avec soin, afin que s'il arrivait que » par la suggestion du diable il voulût sortir du monastère » (ce que Dieu ne veuille permettre), on le dépouille des ha» bits du monastère, et que lui ayant rendu les siens, on le

» chasse. *Toutefois on ne lui rendra point sa promesse*, que » l'abbé aura retirée de dessus l'autel, *mais elle sera gardée » au monastère.*

» S'il se rencontre quelque personne noble qui offre son » fils à Dieu dans le monastère, et que l'enfant soit fort pe- » tit, le père et la mère feront par écrit la demande d'être » reçu dans le monastère, et, outre l'offrande, ils enveloppe- » ront cette demande et la main de l'enfant dans la nappe » de l'autel, et l'offriront en cette manière. Quant aux » biens qui peuvent appartenir à cet enfant, ils promettront » avec serment dans cet écrit qu'ils ne lui en donneront ja- » mais rien, ni par eux-mêmes, ni par aucune personne » interposée, ni en quelque manière que ce puisse être, et » qu'ils ne lui donneront ni occasion ni moyen de posséder » aucuns biens. Que s'ils ne veulent pas cela, et qu'ils dési- » rent faire quelque aumône au monastère par reconnais- » sance, qu'ils en fassent une donation au monastère, en se » réservant, s'ils veulent, l'usufruit durant leur vie. Enfin » que l'on établisse et que l'on assure tellement toutes cho- » ses, qu'il ne reste à l'enfant aucun sujet de doute ou de » soupçon qui lui puisse être un piége pour le perdre (ce » qu'à Dieu ne plaise), comme nous l'avons connu par ex- » périence. Ceux qui ont peu de bien feront comme les ri- » ches; mais ceux qui n'ont rien du tout feront simplement » leur promesse par écrit et leur offrande, et présenteront » leur fils en présence de témoins. »

Telle fut dans l'intérieur du couvent l'éclatante et sévère réalisation de cette réprobation générale des philosophes et des chrétiens pour cette forme du droit naturel de propriété qui tend à environner l'homme, aux dépens de ses frères, d'un surcroît de richesses importunes, à l'immobiliser au centre de machines ou de produits, à l'inféoder lui-même à ces machines inertes, à ces produits consommables, au lieu de l'en dégager et de lui imposer le sacré caractère de maître et de dominateur. Le moine fut complétement délivré de ces lourdes et pernicieuses chaînes de la propriété. Il n'avait rien à lui, pas même son *corps* ni sa *volonté*, soumis l'un et l'autre à l'âme unique qui animait et qui gouvernait le monastère, qui veillait sur la vie de ses moines, comme sur autant de membres soumis et privés de pensée, et leur servait d'intermédiaire entre leurs besoins et la société laïque.

Qu'on ne s'étonne donc point des immenses richesses des monastères et de leur rapide multiplication en Europe. En dehors des causes morales et politiques qui concoururent à ce résultat, il en est de purement économiques, et qu'il est bon de ne point négliger.

Au sein de la société laïque, le monastère était, dans la personne de son abbé, une espèce de monstre vivant, un laïque ayant plusieurs corps pour exécuter ses volontés, possédant une intelligence qui dominait autant de forces actives qu'il y avait de moines vivant ensemble sous sa loi. Quelle puissance d'envahissement ne devait-il pas avoir! Avec quelle force il devait attirer à lui les richesses du monde extérieur! Soit qu'il s'attaquât à la terre, inculte encore sous l'épaisse écorce des forêts, soit qu'il prît les membres de la société laïque corps à corps, un à un, isolés, réduits à la force de leur propre individualité ou engagés dans les liens de coalitions vaines qu'une infinie multitude de rivalités jalouses, d'intérêts opposés, déchiraient à l'intérieur, le monastère ou l'abbé devait sortir de cette lutte toujours victorieux. Il n'y avait rien, en cette forte et résistante organisation de la vie monastique, qui ne fût organe de préhension; et l'œil le plus exercé, en dehors des vices organiques qui devaient tôt ou tard amener sa ruine, ne saurait y découvrir une cause de dispersion des richesses. L'économie la plus sévère régnait à l'intérieur; libre de tous les soins et de toutes les luttes qu'entraîne la possession de choses incessamment convoitées, chaque moine était une force vive et disponible que l'abbé dirigeait à l'extérieur, contre le monde, dans un but commun et hostile, à une place fixée d'avance et d'après un plan concerté. La mort elle-même ne venait rien déranger aux prévisions de l'intelligence complétement dirigée vers ce but; le moine qui mourait ne laissait après lui aucun vide, aucune cause de trouble et de division : c'était la molécule vivante d'un corps organique dont la mort n'influe nullement sur la vie de l'être dont il fait partie.

Le monastère, sous le rapport économique, était donc un être extrêmement puissant par ses moyens de préhension. La société laïque n'avait rien à lui opposer de semblable : aussi ne tarda-t-elle pas à craindre et à redouter ses envahissemens incessans. Tant que cette activité et cette puissance de la société monastique furent employées à exploiter des terres en friche, à abattre les forêts, à peupler les déserts et le sommet des montagnes, la société laïque applaudit; mais quand les moines, devenus plus nombreux à l'ombre pacifique de la croix et de la vénération que leur attirait à chacun en particulier une vie sainte, austère, charitable, s'abattirent dans les campagnes cultivées et dans les villes, elle se mit à leur résister, jusqu'au jour où, leur déclarant hautement la guerre, elle raya de sa main puissante et victorieuse la charte qui les constituait en communautés religieuses au sein de la nation. (Voyez l'article Moine.)

Bénédictins. Notre dessein n'est point d'entrer dans le détail des luttes, communes aux bénédictins, que les moines eurent à soutenir contre la société laïque d'une part et de l'autre contre le clergé séculier. A l'article Moine, nous montrerons les causes de ces luttes, et nous achèverons de donner au lecteur les derniers traits du tableau de la vie monastique, de cette vie qui, brisant avec le monde, essaya vainement de se créer de nouvelles voies à l'aide de la seule interprétation des Ecritures, et qui, succombant en dépit des efforts les plus gigantesques, vint enfin se mêler à la vie du monde en se ralliant insensiblement au clergé, dont les moines finirent par partager fraternellement les vicissitudes. Nous ne voulons ici, en nous occupant des bénédictins, que jeter un coup-d'œil rapide sur leur développement et sur les travaux qu'ils ont accomplis.

Des bénédictins à leur origine au sixième siècle. — La vie monastique étant, dans son essence, une façon de vivre déduite, par l'intelligence et l'esprit, des textes divers des saintes Ecritures, devait avoir autant de règles qu'il y avait d'âmes fortement trempées qui se prenaient à réfléchir sur ces matières. Nous avons vu saint Benoît s'initiant seul par ses lectures et sa pensée solitaire; mais combien d'autres s'élevaient, par les mêmes moyens ou par des moyens analogues, à la conduite et à la fondation de monastères! En laissant de côté l'Orient, n'avons-nous pas, antérieurement à saint Benoît, saint Martin dans les Gaules, Cassien à Marseille, saint Honorat à Lérins; vers le même temps, Cassiodore en Calabre, et postérieurement, saint Colomban, saint Isidore, et bien d'autres, dont les noms mêmes se sont perdus, qui tous ont imposé à leurs moines un genre de vie régulière différent? L'ordre des bénédictins s'éleva donc, par l'érection des monastères de Sublaque et du Mont-Cassin au sixième siècle, d'une façon toute naturelle et fort peu retentissante. C'était un ordre nouveau qui venait s'ajouter aux ordres existans, une règle nouvelle qui venait éclore et grandir au sein des autres règles.

Cependant deux siècles plus tard, en 811, deux capitulaires de Charlemagne élevaient les questions suivantes : « Peut-il y avoir d'autres moines que ceux qui gardent la règle de saint Benoît? Y a-t-il en des moines en France avant que la règle de ce saint abbé y eût été apportée? Et puisqu'il paraissait assez par la vie de saint Martin, moine et abbé d'un monastère en Gaule bien avant saint Benoît, qu'en effet il avait existé des religieux en ce royaume, quelle pouvait avoir été leur règle? » Comment donc expliquer cette propagation rapide des bénédictins et cette étonnante disparition

de règles plus anciennes que la leur et de règles postérieures?

L'explication la plus naturelle et la seule vraie, c'est que leur règle fut la plus propre à donner au couvent une organisation telle, qu'il pût trouver au dehors, dans le monde laïque et clérical, malgré les modifications successives de ce dernier, des conditions d'existence toujours suffisantes.

La vérité de cette explication ressortira de tout ce que nous avons à dire dans le cours de cet article; mais on pourrait presque l'admettre et la conclure *à priori* de la liberté que la règle donne à l'abbé de déterminer lui-même et lui seul la nature du travail à assigner à ses moines.

Qui ne sent, en effet, découler de ce principe unique la faculté de vivre, pour le couvent bénédictin, partout où il lui sera loisible de travailler en quantité suffisante pour satisfaire à ses besoins? Les champs, la solitude des forêts, la société du moyen-âge, la civilisation plus avancée du dix-septième et du dix-huitième siècles, sont pour lui choses indifférentes et semblables : toujours il y trouvera à vivre. Les champs sont-ils ensemencés comme ils devraient l'être? Les forêts ne sont-elles pas vierges et défrichables? La société du moyen âge n'est-elle pas ignorante, et n'a-t-elle pas soif d'instruction? Le dix-septième et le dix-huitième siècles enfin connaissent-ils les trésors enfouis au sein des abbayes croulantes? Il en ressortira, je le veux bien, des physionomies différentes pour chaque monastère : la savante abbaye du dix-septième siècle sera loin de ressembler à l'abbaye primitive, dont le travail manuel était le défrichement, à l'abbaye du moyen âge, sanctuaire des études; mais ces trois abbayes, en dépit de leurs différences, et même à cause d'elles, n'en sont pas moins bénédictines, n'appartiennent pas moins au même ordre.

Les annales bénédictines nous donnent l'historique de cette rapide propagation de l'ordre de saint Benoît. Elles nous montrent qu'indépendamment des causes de propagation et de reproduction communes à tous les ordres monastiques, telles que la volonté du fondateur, la dispersion des moines occasionée par la prise de leur monastère, ou l'émission d'une colonie provoquée par le trop grand nombre de moines ou de disciples, l'ordre bénédictin possédait en lui une cause de progrès qui lui était propre : par son aptitude à toute espèce de travail, il offrait aux papes, aux évêques et aux rois, un instrument plus souple et plus capable de remplir le but civilisateur qu'ils poursuivaient, qu'aucun autre ordre monastique.

Cette supériorité de la règle de saint Benoît nous est attestée par des faits sans réplique Il n'est pas rare, au septième siècle, et au commencement du huitième, de voir les moines d'un monastère prendre l'habit bénédictin, et déposer leur abbé récalcitrant, sans que cet acte d'insubordination ait appelé de la part des évêques et des laïques une répression quelconque. C'était même à cette époque une manière de réformer les cloîtres employée journellement par les évêques, que de changer la règle de ces cloîtres contre celle des bénédictins; de cette façon on les préservait d'une ruine imminente.

Les vieilles règles disparurent les premières, les plus jeunes ne tardèrent pas à les suivre. L'œuvre même de saint Colomban, dénuée de grandeur et de génie, brilla quelque temps d'une splendeur inaccoutumée, puis s'éteignit obscure devant l'envahissante et vivante règle de saint Benoît. Nous ne comprenons point l'idée purement gratuite émise par un écrivain de nos jours, M. Michelet, au sujet de saint Colomban et de sa règle, et la caractérisation qu'il nous donne de la règle de saint Benoît. Il voit dans le monastère de Luxeuil une invasion de l'Eglise celtique en France, un culte tout spirituel, qui vient lutter et se briser contre l'Eglise romaine et son culte éminemment matériel. Le couvent de Luxeuil et les couvens bénédictins sont les représentans et les champions de ces deux Eglises, de ces deux cultes : le premier, c'est l'esprit; le second c'est le travail, le travail matériel. Assurément il y a dans cette appréciation une puissante et saisissante image; mais les traits et les différences naturelles des monastères de l'une et de l'autre règle n'ont-ils pas perdu, sous cette peinture outrée, toute puissance de crédibilité? Saint Colomban était Irlandais, et cela explique que certaines pratiques secondaires et ascétiques observées dans ses monastères; mais sa règle ne saurait être donnée comme exprimant exclusivement la spiritualité de notre existence, pas plus que celle de saint Benoît ne saurait exclusivement exprimer notre force matérielle. Le trait fondamental et caractéristique qui distingue l'une de l'autre ces deux règles, qui nous explique la mort rapide de l'une et l'existence prolongée de l'autre jusqu'au seuil même de notre génération; c'est que la règle de saint Colomban, déterminée, arrêtée dans toutes ses parties comme la vie d'un homme, ne pouvait dès lors fournir une plus longue carrière que ce dernier, tandis que la règle de saint Benoît, laissant indéterminée la nature des œuvres à accomplir (*après quoi*, dit-elle, *les moines feront ce qu'il y aura à faire*), se préparait ainsi dans le temps et l'espace une longue et glorieuse vie. Si les bénédictins à leur origine se mirent à défricher la terre, plus tard ne se livrèrent-ils pas, d'une façon purement exclusive, à des travaux intellectuels et spirituels?

Quoi qu'il en soit, dès le huitième siècle tous les couvens étaient bénédictins en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse; mais à cause du principe fondamental de la règle, il n'y avait point unité d'observance et de régularité. Les mœurs du couvent et ses usages dépendaient, en premier lieu, des mœurs et du génie de son abbé; en second lieu, du sol et de la population où il se trouvait situé. Ce fut donc un gâchis immense et général au moyen âge : loin d'être les sanctuaires de la solitude et de la science, les monastères se faisaient remarquer par leur ignorance et leur profonde immoralité. De temps à autre s'élevait de leur sein un réformateur, qui ramenait son couvent à une vie plus pure ou plus régulière, ou qui, le plus ordinairement, en érigeait de nouveaux; et c'est ainsi que se perpétuait la vie de l'ordre, au milieu des ruines incessantes de ses abbayes.

Inaperçu dans les septième et huitième siècles, se dérobant à la faveur des troubles et des commotions politiques, ce défaut d'unité d'observance et de régularité, cette décadence incessante qui venait s'emparer des monastères les uns après les autres, ne purent échapper au génie de Charlemagne. Il tenta la réforme et l'unité monastique; il voulut donner aux monastères la mission d'enseigner et de civiliser ses peuples. Appelés par ses décrets impériaux à cette vie politique, nouvelle pour eux, les bénédictins eurent d'abord quelque peine à embrasser ce but imposé par les exigences des peuples et l'autorité des rois. L'ordre n'était pour rien en cela : que lui importait de cultiver la terre ou d'éduquer des hommes, pourvu que la richesse et les honneurs vinssent le visiter comme à l'ordinaire? Mais les moines, endurcis sous un régime, accoutumés à un certain ordre d'idées, résistèrent individuellement. Il fallut que le temps emportât la majeure partie de ces obstacles.

Cette première réforme de l'ordre de saint Benoît, la plus importante de toutes, est appelée dans l'histoire du nom de Benoît d'Aniane, qui, sous Charles-le-Debonnaire, en fut le plus ardent propagateur.

Cependant elle ne put parvenir à l'accomplissement intégral de son but, l'unité absolue d'observance et de régime; le principe de liberté de la règle triompha en dépit des efforts du réformateur et de ses auxiliaires couronnés. L'ordre bénédictin s'étendit sur toute la France comme par le passé, s'accommodant à la nature des hommes et des localités. Seulement le fédéralisme s'organisa au sein des ab-

bayes. Il n'y eut plus autant d'observance et de régime que de monastères; il y eut quarante ou cinquante congrégations, c'est-à-dire quarante ou cinquante observances et constitutions différentes.

On n'a pas assez senti le lien qui unit la réforme bénédictine du neuvième siècle aux congrégations des dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième. Ces congrégations, loin d'être des réformes capitales et comparables à celle de Benoît d'Aniane, n'en sont, pour ainsi dire, que des corollaires et des conséquences. Une fois qu'on les eut enlevés aux grossières fonctions qu'ils remplissaient, et qu'on les eut un peu fait rougir de leur stupide ignorance, les moines ne purent plus se regarder comme des espèces de laboureurs pour qui l'abbaye qui les nourrissait, et qu'ils exploitaient comme une ferme, était tout l'univers. Détachées du travail de la terre, détournées du service des églises, et principalement dirigées vers l'enseignement public, les abbayes sentirent leur faiblesse individuelle, et cherchèrent dans l'union du groupe le moyen de se tenir encore debout sur le sol qui se dérobait sous elles. Ces corporations de monastères qui prirent le nom de *congrégations*, furent le résultat du triple effort de la société laïque qui cherchait à reconquérir sur les moines ses terres et ses biens, de la société cléricale qui les chassait des églises et du service divin, et des chefs politiques qui, dans ce conflit, tâchèrent d'en tirer le plus grand parti en leur ouvrant la voie des études.

Nous avons besoin d'insister ici sur le sens que l'on doit donner aux mots *ordre* et *congrégation*. Quelques écrivains, sur la foi de certains moines et de l'élocution vulgaire, continuent à donner le nom d'ordre aux principales congrégations bénédictines, à celles qui obtinrent le plus grand accroissement et la durée la plus longue : c'est une erreur de mots quand ce n'est pas une erreur de choses, et il est bon de s en garantir.

Lorsqu'au dixième siècle s'éleva dans la vallée de Cluny le monastère de ce nom, la pure observance de la règle de saint Benoît en cette fondation de si fraîche origine, indépendamment de la nouvelle direction sociale qu'elle devait prendre, suffit seule d'abord pour établir un contraste marquant entre elle et les autres couvens bénédictins tombés dans le relâchement. Ce contraste fut encore augmenté quand les abbés de ce monastère, voulant y maintenir la ferveur d'un premier élan et le préserver des causes qui avaient amené à la longue la ruine et l'immoralité des cloîtres, ajoutèrent à la règle une constitution propre touchant le régime, et des statuts et règlemens pour le maintien de la discipline et la conduite des moines. Mais l'innovation la plus grande fut celle apportée par Eudes, seize ou dix-huit ans après la fondation de Cluny. Cet abbé conçut et exécuta la pensée d'adjoindre à son abbaye, sous son autorité abbatiale et comme autant de dépendances, les abbayes nouvelles qu'il érigeait dans les provinces à l'aide de ses moines, et celles dont il parvenait à réformer l'observance. Point d'abbés particuliers pour tous ces monastères nouveaux ou réformés : celui de Cluny seul les gouvernait; unité de régime, discipline et conduite des moines par les mêmes statuts et les mêmes règlemens. C'était une aggrégation de monastères autour d'un seul, qui en devenait ainsi la tête ou la métropole. Ce système fut bientôt adopté par beaucoup d'autres abbayes; les unes, anciennes et déchues, y étaient poussées par l'appréhension d'une mort prochaine et solitaire; les autres, fraîchement fondées, par le désir de voir s'accroître rapidement leur crédit, leur puissance et leurs richesses. Conservant la règle de saint Benoît, toutes ces aggrégations ne différaient entre elles que par la rédaction, pour ainsi dire, des statuts et des règlemens pour le maintien de la discipline, et par la constitution du régime. Ce ne sont point là des différences d'*ordres*, mais de *congrégations*. La règle commune était celle de saint Benoît, et nulle de ces aggrégations ne se proposait une *fin* différente de celle de ses compagnes. L'ordre restait intact en son unité.

Le nombre de ces congrégations rivales fut très considérable; nous croyons devoir donner une énumération rapide des plus remarquables d'entre elles : elles se présentent assez souvent dans l'histoire pour qu'il soit utile de connaître au moins leurs noms et la date de leur fondation.

Congrégation du dixième siècle. — Fort petite à son origine, la *congrégation de Cluny*, la première selon l'ordre chronologique, et une des plus illustres, devint bientôt considérable sous l'habile conduite de ses abbés. Son zèle pour la discipline et son proselytisme lui firent entreprendre la réformation d'un très grand nombre de monastères, qu'elle s'adjoignit, et, s'étendant dans les provinces, elle y éleva de nouveaux couvens. Au douzième siècle, cette congrégation comptait dix mille moines, tant en France qu'en Espagne, Italie, Angleterre, Allemagne, Pologne, et son abbé jouissait des prérogatives d'un évêque. Mais sa constitution ne put suffire long-temps à cet excès d'accroissement, et, de réformatrice qu'elle avait été, elle eut besoin à son tour d'être réformée. Grégoire IX lui donna, en 1232, une constitution nouvelle; mais il paraît que cette constitution dépassa le but par une sévérité trop grande, car une bulle de Nicolas IV, du 12 septembre 1289, vint la modifier.

Congrégations du onzième siècle. — Nous suivons l'ordre chronologique en cette revue succincte des congrégations, bien plus que la durée de l'éclat dont elles brillèrent toutes à leur origine. Vers 1012 ou 1030 parut en Italie et en Espagne la *congrégation de Camaldule*, qui s'accrut, plus tard encore, par l'adjonction de la *congrégation du mont Coryl*. Les religieux camaldules, au sein d'une retraite profonde, menaient une vie silencieuse et se livraient aux jeûnes et à des austérités de tous genres. A la même époque (1030), il se forma en Allemagne une congrégation ou réforme de l'ordre de saint Benoît, sous le nom de *congrégation d'Hirsfeld*. Elle s'étendit et s'unit plusieurs monastères. La *congrégation de Vallombreuse* parut en Italie en 1040 selon saint Antonin, en 1030 selon la chronique de Panvinius, et en 1060 au dire de Polydore Virgile. La *congrégation de Cove* fut instituée par saint Alfred; mais elle dut ses principaux progrès à saint Pierre, troisième abbé de Cave, qui l'accrut si fort qu'il eut jusqu'à trois mille solitaires auxquels il donna lui-même l'habit. Les religieux de l'abbaye de *Castelle*, vers 1061, formèrent la *congrégation* de ce nom; l'observance de la règle y fut en vigueur plus de trois cents ans. Du temps de Guillaume-le-Conquérant, on érigea en Angleterre une *congrégation* sous le nom et par les soins de saint *Lanfranc*. La plus grande partie des monastères de ce royaume s'unit à cette congrégation sous Alban, abbé, neveu de Lanfranc. Vers la même époque, au-delà des Alpes, parut une *congrégation* qui adopta les règlemens du fondateur de la *congrégation de Vallombreuse*; aussi se réunit-elle bientôt à cette dernière. La *congrégation d'Hirsau* parut en Suède en 1080, et de là se répandit en Allemagne. Mais ces cinq dernières congrégations n'étaient, à proprement parler, que des associations de monastères qui avaient quelques rapports dans leurs statuts et dans leurs pratiques, mais qui n'étaient nullement unis sous un même chef, et dont les supérieurs ne s'assemblaient pas pour pourvoir à la conservation de l'observance. Les religieux du *monastère de Grandmont*, situé sur une montagne du Limousin, se trouvant répandus en diverses communautés qui toutes dépendaient du principal monastère et en reconnaissaient l'abbé pour leur général, donnèrent lieu, vers l'an 1080, à une congrégation qui fut assez florissante et étendue. C'est à la fin de ce siècle, vers 1098, que Robert de Champagne bâtit un monastère qui devint la souche et la métropole d'un nombre immense de couvens. Cette *congrégation* célèbre est celle de *Cîteaux*.

Congrégations du douzième siècle.—Au douzième siècle,

Robert Blesins ou d'Arbrissel, fonda la *congrégation de Fontevrauld* vers l'an 1121. Cette congrégation singulière était composée de religieuses et de religieux, soumis les uns et les autres à l'abbesse, qui en était le chef et la générale. En Allemagne, Sigibert, abbé de *Melly*, fonda la *congrégation* de ce nom. L'an 1121, saint Bernard étant encore vivant, le célèbre monastère de Savigny forme une *congrégation*; mais dans la suite cette congrégation, composée de trente monastères, se réunit à celle de Cîteaux. En Italie, à la même époque, sur la montagne Virgiliane, ou mont de la Vierge, Guillaume de Versel, moine bénédictin, fonda une congrégation que protégèrent les papes Alexandre III, Luce III et Celestin III. En Angleterre, parut, vers 1148, une congrégation ou plutôt une association de quelques monastères, qui reçut du pape Eugène III sa confirmation. La *congrégation de Saint-Guillaume*, extrêmement répandue dans les Pays-Bas, fut érigée sous le pontificat d'Anastase IV, vers 1156. Sa règle et ses statuts restèrent indéterminés jusqu'au pontificat de Grégoire IX, qui lui donna la règle de saint Benoît. En 1196, sous le pontificat de Célestin III, parut la *congrégation de Flore*, ainsi nommée du nom du monastère où se tenait le supérieur général. Cette congrégation fut unie à celle de Cîteaux. La même année, quelques gentilshommes milanais, revenant d'Allemagne dans leur patrie qui avait été ravagée par la guerre, fondèrent la *congrégation des humiliés*. Leur premier général fut un nommé Jean, prêtre de Côme. Elle fut abolie par le pape Pie V, à cause de l'assassinat qu'un de ses religieux commit dans la personne de saint Charles Borromée, archevêque de Milan.

Congrégations du treizième siècle. — En Hongrie, parut, en 1215, une *congrégation* sous le nom de *saint Paul* ermite, parce que l'évêque qui l'autorisa ajouta à la règle de saint Benoît quelques pratiques attribuées à cet anachorète. En 1258, *saint Sylvestre*, solitaire de Vallombreuse, créa une *congrégation* confirmée par Innocent IV. Peu de temps après sa naissance, cette congrégation fut unie à celle de Vallombreuse; mais bientôt après elle en fut séparée. Elle comportait en son sein des monastères de filles. La dévotion extrême de saint Louis envers saint Jean Galbert, fondateur de la congrégation de Vallombreuse, fit naître en France, et principalement dans le Dauphiné, la *congrégation* du *Petit-Vallombreuse*. Dans le duché de Bourgogne, vers 1240, un moine bénédictin fonde, assez près de Dijon, la *congrégation du Val-des-Choux*, sous l'habit et sous les statuts de Cîteaux. Vers 1274, un autre moine bénédictin, saint Pierre de Muron, qui plus tard gouverna l'Église, assis au trône pontifical, sous le nom de Célestin, fonde la *congrégation des Célestins*, dont les plus grands progrès furent en Allemagne, en Hongrie et en France. Un demi-siècle auparavant, quatre savans professeurs de l'université de Paris, quittant cette ville et leurs chaires, se retirent dans la Champagne, près de la ville de Langres, et forment une *congrégation* sous le nom du *Val-des-Écoliers*.

Congrégations du quatorzième siècle. — Trois gentilshommes de la ville de Sienne fondent, au quatorzième siècle, sur le sommet d'une montagne, la *congrégation d'Olivet*. La faveur et la protection des papes l'étendirent en Italie, en Sicile et en Hongrie. En 1335, commencée à se former en Angleterre la *congrégation des moines noirs*. Son autorité était grande : elle avait vingt-quatre abbés qui jouissaient du droit de suffrage dans la chambre haute du parlement. Cinq ans après environ, sainte Brigitte fonde, en Angleterre également, une *congrégation*. Mais sous Henri VIII, ces deux congrégations disparurent du sol anglais.

Congrégations du quinzième siècle. — Vers 1425, sous le patronage du pape Martin V, une *réforme* de la *congrégation de Cîteaux* est tentée dans le royaume de Castille par Martin de Vergas, Espagnol. En Allemagne, immédiatement après le concile de Constance, s'élève dans un monastère de Saxe, la *congrégation de Bursfeld*. En Italie, sous le nom et sous l'invocation de *saint Bernard*, s'élève, dans l'ordre de Cîteaux, une congrégation nouvelle. Enfin, vers 1494, dans une abbaye du Berry, nommée Chezal-Benoît, une réforme bénédictine donne naissance à la *congrégation de Chezal-Benoît*. Plus tard, en 1636, cette congrégation se retrempa en s'incorporant dans la congrégation de Saint-Maur.

Congrégations du seizième siècle. — Le couvent de Sainte-Justine de Padoue donna le jour, au seizième siècle, à une congrégation qui, s'étendant de couvent en couvent, changea de nom quand l'antique monastère du Mont-Cassin reçut son observance. Alors elle se nomma *congrégation du Mont-Cassin*, et reçut du pape Jules II une constitution en 1505. C'est de cette congrégation que sont sorties celles de *Saint-Vanne* en Lorraine, de *Saint-Maur* en France, et la *congrégation réformée de Cluny*. En Espagne, vers 1520, fut fondée la *congrégation de Valladolid*.

Nous bornerons ici cette longue énumération des congrégations bénédictines. Dans un sujet aussi immense, nous avons dû nous attacher uniquement à présenter la suite chronologique du développement successif de cet ordre. Le lecteur trouvera, à d'autres mots de ce Dictionnaire et particulièrement au mot UNIVERSITÉS, des détails sur le rôle que les bénédictins remplirent au moyen âge comme éducateurs.

En résumé, né avec saint Benoît, l'ordre bénédictin s'échappe du Mont-Cassin avec saint Maur et saint Placide, et se répand en Sicile et en France. Sous le pontificat de Grégoire-le-Grand (596), il se répand en Angleterre sur les pas du moine Augustin. Il pénètre en Allemagne avec Boniface au huitième siècle. En France, il trouve un sol couvert de monastères et de règles; il y importe sa règle, et bientôt, plus vivace et meilleure, elle envahit les anciens cloîtres et en élève de nouveaux. En ce mouvement naturel vers l'unité, la règle écrite par saint Benoît est étrangement altérée par des coutumes anciennes et par la barbarie de cette époque : son but primitif, but de solitude et d'acheminement vers la vie parfaite, est enseveli complètement sous l'ignorance et le libertinage; son but social, but d'enseignement de tous genres, est également enseveli sous ces deux mêmes vices. Alors les papes et les évêques, les rois, les empereurs et les peuples luttent diversement contre cette décadence d'un instrument si puissant à cette époque de réelle civilisation. Une ère de réformation s'élève pour l'ordre bénédictin. De son propre sein s'élance Benoît d'Aniane, qui réforme les monastères de France sous Louis-le-Débonnaire; puis Cluny paraît, et bientôt l'esprit de réforme passe les Alpes, s'étend en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Saxe, en Pologne, en Hongrie; il devient général. Les congrégations se forment, tombent, se relèvent, se fondent, disparaissent. Complètement vaincu en ce travail continuel de réformation qui dura neuf siècles, débordé par la philosophie et la société laïque, l'ordre bénédictin va périclitant sans cesse jusqu'à nous. A l'époque de Luther, sous Henri VIII, il disparaît complètement du sol anglais et du nord. La révolution de 1793 le supprima en France. Actuellement il ne reste plus en Europe qu'un petit nombre d'abbayes bénédictines : les principales sont celles du Mont-Cassin, rétablie depuis la rentrée des Bourbons à Naples; celle de Monserrat, en Espagne; celles de Kremsmunster, Mœlk, Gœtweih et Saint-Florian en Autriche; celle de Martinsberg en Hongrie. Le nombre des bénédictins ne s'élève probablement pas à mille.

Du rôle civilisateur des bénédictins. — Telle est, dans ses principales phases, l'histoire de ces moines; on peut résumer ainsi en peu de mots leur origine, leur durée et leur décadence. Mais quelle fut leur mission providentielle, quel jugement devons-nous porter de leur existence, pour-

quoi ont-ils été, pourquoi ont-ils cessé, et quelle est l'idée philosophique qui doit nous rester après avoir contemplé leur histoire?

Il n'est plus permis à notre époque de nier le rôle éminemment civilisateur des travaux des moines bénédictins. Cependant, en y réfléchissant, ce rôle semble être un véritable contre-sens. On ne comprend pas d'abord par quelle filiation d'idées, l'idée-mère, l'idée primitive, toute de solitude et de renoncement au monde, a pu produire l'œuvre éminemment sociale qui régna constamment dans l'intérieur du couvent. Des hommes, méprisant le monde et n'aimant que Dieu, s'ensevelissent vivans au sein des cloîtres; et chaque heure de leur vie nouvelle a pour but et pour résultat une amélioration sociale! Ils ont dit un éternel adieu à la société, et les voilà qui reparaissent au sein de cette société avec une puissance et une vigueur nouvelles! Comment expliquer ce contraste? Est-il donc impossible de renoncer au monde? La vie de l'homme est-elle tellement enchaînée à celle de ses semblables qu'elle ne puisse s'en détacher entièrement? et la pensée humaine, dans la solitude et dans sa liberté, ne saurait-elle pouvoir embrasser d'autres objets?

Notre dessein en ce moment n'est pas tant de prouver ce qu'il y a de faux dans l'idée primitive qui produisit la vie monastique, dans le but anti-humain et anti-divin que cherchaient vainement à atteindre les premiers solitaires, que de trouver le joint naturel entre cette idée primitive, insensée, anti-sociale, et la vie du cloître qui fut éminemment sociale et raisonnable.

Cette vie du cloître est-elle, comme on l'a cru jusqu'ici, une *réalisation* quelconque de l'idée qui faisait courir au désert saint Antoine, saint Benoît, et tant d'autres? ou n'en est-elle pas au contraire un développement tout-à-fait anormal?

Nous l'affirmons, c'est comme développement anormal que nous pouvons comprendre l'existence de la vie monastique, et non comme *réalisation*. Cette opposition constante du but à atteindre et du résultat obtenu, de l'esprit d'humilité, de charité, de pauvreté de la religion chrétienne, et de l'esprit superbe et intolérant des congrégations et des corps religieux gorgés d'or et de puissance, nous est parfaitement expliquée, et ne nous donne aucun étonnement. Nous comprenons que, mus, au sein d'un monde résistant, par cette force vive et immatérielle d'une pensée irréalisable mais saisissante, des hommes réunis en corps, en ordre, en congrégation, aient suivi une ligne qui ne pouvait être ni celle de la force immatérielle qui les poussait, ni celle de la résistance terrestre et sociale, et que leur trace ici-bas ait été une résultante.

Quand les laïques chrétiens, aidés de leurs seules lumières, se mirent à interpréter les paroles et le sens des Écritures, il en jaillit pour eux un idéal de vie, qu'ils appelèrent *vie heureuse*, *vie parfaite*, où l'homme se trouvait en la jouissance de Dieu, son créateur. Les obstacles à vaincre pour entrer en cette vie parfaite étaient, toujours selon la même interprétation des Écritures, les passions et les affections mondaines et sociales. Les plus forts d'entre ces laïques se mirent donc à fouler sous leurs pieds famille, honneurs, fortune; et le désert, avec sa nudité, les reçut. Par cet acte, ils avaient fait beaucoup; mais en vain ils se livrèrent aux austérités les plus grandes, ils ne purent jamais atteindre les conditions de la vie idéale qu'ils poursuivaient avec tant d'ardeur et de sincérité. On vit les plus illustres d'entre eux succomber sous les efforts surhumains qu'ils firent pour échapper aux tristes conditions de la vie commune, qui les tenaient attachés malgré eux aux choses terrestres, et ternissaient sans cesse leurs joies les plus ineffables. Cependant cette vie mystique, que nul ne pouvait atteindre, resta comme le type de la perfection, et l'infructueux essai tenté par les solitaires de la Thébaïde parut un pas immense vers elle.

Jouir de Dieu, voilà le but; *vivre seul et dépouillé de toutes passions, de toutes affections mondaines et sociales*, voilà le moyen. Mais pour atteindre à cette jouissance mystique de la divinité, il fallait atteindre auparavant le moyen, c'est-à-dire la faculté de vivre seul et sans nulle affection. Or ce but intermédiaire et nouveau ne pouvait être atteint que par l'*étude* et le *travail des mains*. L'étude devait fournir à l'âme une bonne et salutaire nourriture, le travail devait subvenir à la vie matérielle du corps. C'était là sur la terre les deux racines de cet homme mystérieux qui devait s'épanouir solitairement au sein de son créateur.

Au but, la *jouissance de Dieu*, correspondit la *vie idéale*, la *vie parfaite*, qui n'eut et ne pouvait avoir aucune *réalisation* sur cette terre; au *moyen*, plus facile à atteindre, correspondit la *vie érémitique*. L'*étude* et le *travail des mains*, ce premier degré qu'il fallait d'abord gravir, donna naissance à son tour à un genre de vie particulière qui fut la *vie monastique*. C'est ainsi qu'il faut comprendre saint Benoît, quand, estimant la vie érémitique plus sainte et plus parfaite que la *vie monacale*, il donne cependant celle-ci comme un acheminement, un *petit commencement* vers la première.

Mais le moine, comme l'anachorète, aspirait à la jouissance de Dieu. Plus faible, moins vigoureux, il entrelaçait habilement ses racines à celles de ses frères; mais cet entrelacement n'était point le principe constitutif du couvent: les liens du cloître étaient essentiellement temporaires; ils devaient un jour se briser, et le moine, quittant sa cellule, devait passer au désert.

Entre le but qui planait au ciel et le premier moyen pour l'atteindre qui se traînait terre à terre, y avait-il cette harmonie qui règne entre toute cause et son effet? L'étude et le travail étaient-ils bien les racines véritables qui devaient produire cet épanouissement mystique de l'homme au sein de Dieu? La faiblesse de l'intelligence humaine, l'immensité de Dieu, l'étendue même des besoins matériels de notre existence, n'étaient-ils pas autant d'obstacles à la réalisation de cette vie parfaite, et ne devaient-ils pas enfermer l'homme dans ses premiers efforts en cette voie?

Aussi, après quelques tentatives grossières et infructueuses, la vie érémitique disparut-elle promptement, ne laissant d'autres traces que celles d'ermites dégénérés menant une vie animale et grossière.

A leur tour, nés pour un *royaume qui n'est pas de ce monde*, selon la parole du Christ, le moine et son couvent se trouvèrent placés dans la condition de ces êtres créés pour un milieu et naissant dans un autre. Si dans leurs organes infimes et secondaires, tels que le *travail* et l'*étude*, et dans la forte organisation qui les tint associés et responsables les uns des autres, les habitans des cloîtres n'eussent rencontré des conditions nouvelles d'existence, nous n'aurions jamais eu l'occasion de parler des bénédictins, et l'idée pure, abstraite, qui les a produits, serait seule restée, mais comme une erreur de l'imagination, comme une inutile rêverie.

La vie monastique, non plus que l'informe essai connu sous le nom de vie érémitique, n'est donc une réalisation véritable de la pensée qui produisit l'une et l'autre. Elle n'est point, comme l'imaginait saint Benoît, un petit commencement à la vie parfaite, mais un développement anormal de la pensée idéale de cette vie parfaite elle-même.

Dès lors ce qui dut dominer, et ce qui domina en effet dans l'existence des bénédictins, ce fut le *travail* ou l'*étude*, et principalement l'*étude*. Le couvent produisit des papes et des évêques, des écrivains et des philosophes; il n'enfanta pas de solitaires. *Agriculteurs* et *serfs* dans les campagnes, les moines, dans les villes, étaient *professeurs*, *médecins*, *avocats*.

Quand, au onzième siècle, Jean Galbert fonda la congrégation de Vallombreuse, il sentit vivement ce caractère dont s'était revêtue la vie monastique à l'insu et en dépit des

efforts mêmes de ses fondateurs; et pour soulager ses moines, en les enlevant à l'exercice des travaux les plus pénibles, il institua les frères lais (Voy. MOINE). Par cette création, qui fut adoptée par d'autres congrégations, celles de Cîteaux et de Saint-Maur, par exemple, il enleva au cloître toutes traces d'égalité primitive, et le transforma en un véritable lieu d'étude et de méditation.

Une fois affranchis d'une manière régulière des travaux matériels, les bénédictins se trouvèrent beaucoup plus aptes aux travaux de l'intelligence, et ils s'y livrèrent tout entiers.

C'est ainsi qu'aux différens âges, placées en des conditions extérieures différentes, ces conditions extérieures réagirent puissamment sur la vie monastique. En dehors de quelques pratiques religieuses toujours les mêmes, et de l'observance du célibat, quels rapports y a-t-il entre le moine à la chute de l'empire romain, le moine du douzième siècle, et celui du dix-huitième? entre saint Benoît, par exemple, Suger, et Mabillon? C'est pourtant le même homme, mais à trois époques différentes du temps et de l'espace.

Battu par la tempête incessante qui ravage tout autour de lui, ne voyant rien à faire dans ce monde désolé et sanglant, saint Benoît construisit son couvent au sommet des montagnes. Là, dans cette arche nouvelle et sainte qui doit un jour revivifier la terre lavée de ses races iniques, il enserre tout ce qu'il y a de pur et de vraiment bon: les manuscrits et les justes, c'est-à-dire la science et la vertu; puis il ferme, nouveau Noé, portes et fenêtres, et se fie à la bonté divine.

Mais le jour a reparu depuis long-temps, la pluie ne tombe plus, les arbres ont recouvré leur verdure, l'arche s'est fixée: il est temps d'en sortir, et de répandre sur la terre vierge et féconde de ce monde nouveau les semences de la science et de la vertu. Suger paraît: il est ministre du roi de France et régent du royaume. Le couvent, resté debout, offre au passant son abri tutélaire et sa solitude.

Cependant la science a prospéré; elle couvre de son ombre les peuples et les empires; le couvent, dès lors inutile, n'abrite plus que des hommes faibles, qui dans leur ignorance le voient crouler pierre à pierre sans espérer de jamais le réparer. Déjà il menace de les ensevelir sous ses ruines: l'imminence du péril les réveille; ils pensent à changer de demeure, et Mabillon se lève. Habile et infatigable ouvrier, il se charge de la bibliothèque, meuble unique et précieux du monastère. On le voit incessamment fouiller la poussière qui recouvre déjà les manuscrits antiques, et ramener un grand nombre à la lumière. C'en est fait, il n'y a plus de couvens, plus de solitude obscure; l'édifice est à jour, l'œil pénètre au travers de sa paroi croulante, la porte est toute grande ouverte. Le moine également a cessé d'être; il n'est plus qu'un savant d'une espèce particulière, que son amour pour la science attache seul aux ruines qui menacent d'engloutir les plus précieux manuscrits. Une fois cette œuvre dernière accomplie, dès qu'il aura sauvé d'une mort certaine ces fruits de l'intelligence des générations écoulées, il se dépouillera de la vie insolite qu'il mène, lambeau méconnaissable de l'existence des anciens habitans du cloître.

Une génération d'hommes suffit à ce déménagement des bibliothèques bénédictines. Entre Mabillon, ouvrant la marche, né en 1632, mort en 1707, et Bernard de Montfaucon, la fermant, né en 1654, mort en 1741, la différence est de 50 ans environ.

Derniers travaux des bénédictins: Congrégation de Saint-Maur.—On a beaucoup parlé de la grandeur et de l'immensité de ces derniers travaux des moines bénédictins. On s'en est beaucoup étonné; mais quand on pénètre dans l'intérieur de cette congrégation savante de Saint-Maur qui les produisit plus particulièrement, quand on assiste pour ainsi dire à leur formation, l'étonnement cesse, et la puissance de l'association se révèle. Mabillon, Sainte-Marthe, Montfaucon, Martène, sont moins des hommes isolés, uniquement livrés à leur propre force, que d'habiles et de grands généraux, sur la tête desquels s'amoncèlent et brillent les actes individuels de leurs soldats.

La congrégation de Saint-Maur doit son origine au vœu exprimé par le clergé de France, aux états de 1614, de voir importée en ce royaume la réforme naissante du monastère de Saint-Vanne en Lorraine. En 1618, les supérieurs de cette congrégation de Saint-Vanne, reconnaissant l'impossibilité de lui rattacher des monastères nombreux et éloignés, décidèrent l'érection en France d'une congrégation nouvelle tout-à-fait indépendante de la leur. Cette nouvelle congrégation prit le nom de Saint-Maur, obtint du roi Louis XIII, en août 1618, ses lettres-patentes, et fut confirmée en cour de Rome le 17 mai 1621. Le zèle des évêques la répandit. Protégée par Louis XIII, Anne d'Autriche et le cardinal de Richelieu, elle prit un accroissement rapide.

Ses travaux, travaux de collection et de recherches, ont su trouver dans quelques uns de ses membres, des éditeurs habiles et de savans commentateurs. Au nom de *Mabillon* se rattache la belle édition de saint Bernard; les neuf volumes des *Actes des Saints de l'ordre de Saint-Benoît*, vaste amas de monumens anciens, qui, éclaircis par de savantes notes, répandent un grand jour sur la partie la plus obscure de l'histoire et sur la chronologie; les quatre volumes d'*Analectes*, contenant des pièces inédites et ramassées à grand'peine dans les bibliothèques des abbayes bénédictines en Allemagne, en France, en Italie; les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, qui lui prirent neuf ans d'un travail assidu avant qu'une seule ligne en fût livrée à l'impression, et qu'il laissa inachevées au sixième tome. A ces travaux collectifs, enrichis de notes et de préfaces, et portant l'empreinte indélébile de la science profonde de leur éditeur, il faut joindre, pour avoir la somme des travaux capitaux de ce dernier, les œuvres originales du *Traité des études monastiques* et du traité *De Re diplomatica*.

D'Achéry, né en 1609, mort en 1685, à part sa puissante influence sur la direction des études au sein de la congrégation, sut encore attacher son nom aux découvertes de pièces historiques faites par lui et par les moines qui travaillaient sous ses ordres. Il en fit un recueil sous le titre modeste de *Spicilège* ou *Glanes*, et les donna au public en 13 vol. in-4°.

L'édition de saint Augustin, ordonnée par les supérieurs, s'élève au milieu des travaux de la congrégation avec une triste célébrité. Elle rappelle la fin malheureuse de *D. François Delfau*, mort en exil à l'âge de trente-neuf ans, qui, le premier, fut chargé de l'éditer, et qui ne put y parvenir par suite des haines puissantes qu'avaient soulevées contre lui son livre de l'*Abbé commendataire*; elle rappelle l'exil et les tribulations de son successeur *D. Blampin*, qui, plus heureux cependant, parvint à l'éditer en entier; enfin elle éveille le souvenir de la lutte des moines de Saint-Maur et des jésuites, au sujet de la grâce efficace et de la doctrine de saint Augustin.

Le nom de *Sainte-Marthe*, né en 1650, mort en 1725, brille au frontispice de la *Gallia christiana* comme au sommet d'une pyramide énorme, fruit du temps, de la patience et du travail. Cependant la mort vint le prendre au troisième volume de son œuvre; mais le plan en est jeté, la base solide: il s'achèvera. Le quatrième et le cinquième volumes paraissent, grâce aux soins de Jean Thiroux, aidé des PP. Félix Hodin et Joseph Duclou; le 6°, le 7°, le 8°, le 9°, le 10° et le 11° se succèdent sous des éditeurs différens.

Edmond Martène, né en 1654, mort en 1739, et son fidèle associé *Ursin Durand*, après avoir été pendant six ans commis-voyageurs au compte de la *Gallia christiana* et

de Sainte-Marthe, son architecte, élèvent à leur tour deux monumens précieux, le *Thesaurus novus anecdotorum* et le *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum et moralium amplissima collectio*.

Bernard de Montfaucon, né en 1654, mort en 1741, rappelle, par la nature de ses travaux et l'étendue de sa science, le souvenir de Mabillon. Ils furent l'un et l'autre d'habiles et judicieux éditeurs; l'un et l'autre étaient membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cependant par le sujet des dissertations qu'ils traitèrent, on sent davantage le moine en Mabillon, le savant de l'Académie des inscriptions en Montfaucon. Il semble que la langue grecque, plus voisine des chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne que la langue latine, ait convié ce dernier à des sujets moins pieux. Nous sortons avec lui du moyen-âge et des bibliothèques des moines pour nous occuper de l'explication de l'antiquité. Il ne s'agit plus d'un *Traité* où l'on *réfute la nouvelle explication que quelques auteurs donnent aux mots de messe et de communion qui se trouvent dans la Règle de saint Benoît*, il s'agit d'une *Dissertation sur la plante appelée papyrus*, sur *le papier d'Egypte*, *sur le papier de coton*, *et sur celui dont on se sert aujourd'hui*, ou bien encore d'une *Dissertation sur le phare d'Alexandrie*, *sur les autres phares, et particulièrement sur celui de Boulogne-sur-Mer, ruiné depuis environ quatre-vingts ans*. Au reste Bernard de Montfaucon constate lui-même cette différence dans la préface de son *Antiquitas explanatione et schematibus illustrata*. « Destiné par mes supérieurs, dit-il, aux » éditions des Pères grecs, je m'aperçus d'abord que, pour » y réussir, l'étude du profane m'était absolument néces- » saire, et je partageai mon temps entre l'étude de l'Écri- » ture-Sainte et des Pères, et celle de l'antiquité profane. »

Nous mentionnerons encore parmi les travaux capitaux de la congrégation de Saint-Maur l'*Art de vérifier les dates* et l'*Histoire de France*, et nous dirons les noms de Felibien, né en 1665, mort en 1719, auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* et de l'*Histoire de la ville de Paris*; de Lobineau, né en 1666, mort en 1727, auteur d'une *Histoire de Bretagne*; et de Rivet, né en 1683, mort en 1749.

Les travaux de dom Calmet sont aussi considérables que ceux de Montfaucon et de Mabillon, et son renom ne cède en rien au leur; mais il n'était point de Saint-Maur, quoique bénédictin : il était de Saint-Vanne, et c'est pourquoi nous n'avons point dû en faire mention ici.

Tels sont et les travaux et les hommes les plus marquans de cette congrégation. Dans les dernières années de son existence, ayant ainsi rapidement usé cette mine féconde des manuscrits et des bibliothèques monastiques, plus encore peut-être en apparence qu'en réalité, elle se voua spécialement à l'étude de la jeunesse. Louis XVI lui avait confié plusieurs écoles militaires qu'elle conduisait avec succès.

Les journaux ont annoncé dernièrement que le roi de Bavière, ce roi fantasque, essaie en ce moment de reconstituer dans son royaume des couvens de bénédictins. On a fait en France, par souscription, un projet du même genre; et, il n'y a pas six mois, M. de Chateaubriand ajoutait à son titre d'auteur de tant de beaux ouvrages celui de membre de je ne sais quelle congrégation fictive de bénédictins restaurés. Ce sont là de vains fantômes du passé.

BENOIT XIV (PROSPERO LAMBERTINI), pape.

Parmi les quatorze papes du nom de Benoît qui ont occupé la chaire de saint Pierre, le seul dont la mémoire soit encore vivante et honorée en Europe, c'est le dernier; c'est le pape du dix-huitième siècle, un moment le correspondant de Voltaire, Prosper Lambertini. Et, selon nous, ce n'est pas seulement au hasard d'être venu après les autres et partant d'être plus voisin de notre âge que ce pontife doit le privilége d'avoir conservé quelque popularité. En effet, les autres papes de ce nom ont la plupart régné fort peu de temps, et il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'Église pour s'assurer que l'oubli de leur nom n'est pas une injustice de la postérité. Bien que la série de leurs pontificats, à partir de celui de Benoît Ier (574), ne traverse pas moins de douze siècles battus par bien des orages, on ne voit pas qu'aucun d'eux ait deployé de bien éminentes facultés au timon des affaires catholiques. Quelques uns ont souillé la tiare par de misérables vices dépouillés de tout prestige de force ou de grandeur. Mais, nous le répétons, aucun n'a glorieusement acceléré par sa vie propre le mouvement de la civilisation chrétienne, ni, plus tard, résisté audacieusement et avec quelque vigueur au souffle de l'esprit nouveau.

Benoît XIII est le seul qui ait essayé un moment de faire tête à l'orage; mais ce fut follement, par des demi-mesures minutieusement combinées, et sans avoir l'honneur d'un bien grand courage : il ne soupçonnait même pas la force de ce qu'il combattait. C'était au commencement du dix-huitième siècle, et ce pape était peut-être le seul homme en Europe d'une intelligence cultivée qui ne vît pas combien ses prétentions à la suprématie temporelle et à une immobile infaillibilité étaient incompatibles avec l'élan des esprits et l'entraînante autorité des révélations nouvelles. Si Benoît XIII mérite d'être loué, c'est pour avoir pratiqué avec un zèle ardent la charité, cette éternelle vertu des hommes que le christianisme, à force de l'avoir aimée et cultivée, nous a accoutumés à regarder comme sienne, mais qui a été et sera toujours le cœur de toute religion. Ce pontife fut, selon l'expression de Voltaire, qui n'est pas toujours injuste envers les papes, un moine entêté et inconséquent, mais un homme vertueux; il s'obstina à réformer la chrétienté en proscrivant entièrement le luxe, et il n'osa pas condamner les jésuites. Il est juste de dire qu'il commença par rejeter lui-même toutes les pompes de la puissance. Les yeux sans cesse tournés vers le passé, il ne vit jamais le présent tel qu'il était. Benoît XIV, au contraire, comprit bien et de bonne heure sa position dans l'Europe contemporaine, et ce qui le distingue par-dessus tout, c'est d'avoir vu clairement quelles étaient de son temps les limites de la puissance pontificale. Sa prudence habile restreignit encore ces limites, afin de les faire respecter plus sûrement, et de sauver le saint-siége d'une entière ruine. Ce fut un pape à demi philosophe, spirituel, aimable, érudit, mais d'une érudition un peu mondaine. Il aimait les arts et les encouragea sans cesse. Naturellement doux et humain, la modération avec laquelle il exerça son autorité ressemblait à la tolérance, et on peut dire que sa charité raisonnée et de bon ton était déjà de la philanthropie. Nous nous bornerons à justifier nos assertions sur ce pape par quelques traits de sa vie, renvoyant ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de plus amples détails à *la vie de Benoît XIV* par Caraccioli (in-12, 1784), et à celle qu'ont donnée Cinque et Fabrino (Rome, 1787, in-fol.). Pour ce qui regarde les autres papes de ce nom, il en sera parlé dans l'Encyclopédie à l'article général consacré aux PAPES.

Prosper Lambertini était né à Bologne, d'une famille illustre, en l'année 1675. Après avoir étudié le droit civil et le droit canonique, il fut clerc du fameux Giostiniani, et ne tarda pas à devenir lui-même avocat consistorial. Il fut ensuite nommé promoteur de la foi, et cette charge, en lui donnant lieu de s'appliquer aux procédures pour la canonisation, lui inspira sans doute l'idée de l'ouvrage estimé qu'il publia plus tard sur cette matière. Saint Thomas fut son guide dans l'étude de la théologie qu'il avait de bonne heure embrassée avec ardeur. Mais ces travaux sérieux étaient loin de suffire à la prodigieuse activité de son âme. Aussi passionné pour les arts que pour toute espèce de science, il aimait surtout la poésie; les grands écrivains de tous les pays, de tous les âges, lui étaient également familiers. Les plus rares qualités de l'esprit et du cœur brillaient en lui, au point qu'il se con

cilia bientôt l'estime et l'affection de tous les hommes célèbres de son temps, dont il recherchait avidement le commerce. Clément XI nomma Lambertini chanoine de Saint-Pierre, Innocent III le fit canoniste de la Penitencerie, Benoît XIII le créa évêque et cardinal, et, en 1732, Clément XII lui conféra l'archevêché de Bologne, sa patrie. Dans l'exercice de ces éminentes fonctions, toute sa conduite trahit en lui à tous les yeux des vertus aussi éclatantes que ses talens étaient supérieurs. Visites, synodes, prières, intructions, aumônes, il accomplissait tous ces devoirs avec un zèle qui ne se démentit jamais; et il se montra toujours aussi indulgent, aussi plein de douceur et de moderation envers ses inférieurs, qu'il était sincère en ses discours et noblement indépendant envers ses supérieurs. Sa conduite était digne en tout, mais sans aucune espèce d'affectation ou de morgue, et il laissait volontiers éclater les innocentes saillies de son esprit naturellement fin, enjoué, un peu railleur. Un de ses grands-vicaires ayant été injustement accusé auprès de Clément XII, Lambertini écrivit aussitôt à sa Sainteté que cet honnête ecclésiastique était victime d'une infame calomnie, et il terminait ainsi sa lettre : « Je prie tous les jours notre divin Sauveur pour qu'il soit aussi content de son vicaire que je suis content du mien. »

A la mort de Clément, les cardinaux, incertains sur le choix de son successeur, étaient assemblés depuis six mois au conclave, et les intrigues du cardinal de Tencin retardaient sans cesse l'election, lorsque Lambertini s'avisa de leur dire avec son enjouement ordinaire : « Si vous voulez un saint, nommez Gotti; un politique, Aldovrandi; un bonhomme, prenez-moi. » Et en effet ce fut lui qu'ils élurent, sous le nom de Benoît XIV (1740). Il avait alors soixante-cinq ans.

C'est un fait digne de remarque que la modération éclairée avec laquelle plusieurs pontifes romains crurent devoir user de leur autorité au XVIIIe siècle : Benoît XIV ouvrit glorieusement cette voie, où le suivirent Clément XIII, Clément XIV, Pie VI. Depuis la réforme, la puissance catholique était en pleine décadence. La Papauté, cette haute souveraineté si entreprenante au moyen âge, et qui, même depuis la réforme, avait mis la main à toutes les grandes choses politiques de l'Europe, était devenue, dès le dix-septième siècle, humble et timide en la personne d'Alexandre VI (voyez ce mot): elle sembla, dans le siècle qui nous occupe, vouloir borner son action à quelques bienfaits privés répandus autour d'elle. Elle continua de protéger les arts, mais ce fut à peu près là toute sa gloire; elle embellit sa capitale de leurs chefs-d'œuvre, comme pour décorer d'avance son tombeau, en attendant patiemment, sans scandale et sans convulsion, une mort décente. Alors le vicaire de Jésus-Christ ne fut plus que l'Edile souverain de Rome.

Benoît XIV, sans abdiquer les traditions absolues de l'autorité pontificale, les laissa volontiers s'effacer à demi. Il rechercha toujours les savans; il admit dans son intimité les esprits les plus éclairés des lumières nouvelles, entre autres les cardinaux Passionei et Quirini, dont les écrits, inspirés par la philosophie française, révélaient une haute intelligence des besoins sociaux de leur siècle. Pendant dix-huit ans que dura son pontificat, on ne voit pas que Benoît ait jamais tenté de prendre vivement parti dans les querelles politiques de l'Europe. Marie-Thérèse, reine de Hongrie, et le duc de Bavière se disputaient la succession de l'empereur Charles VI; il était de l'intérêt de l'Eglise que Marie-Thérèse triomphât : le pape n'en garda pas moins une prudente neutralité. En France les jésuites, armés de la bulle *Unigenitus*, persécutaient leurs ennemis, et refusaient sans pitié les sacremens aux mourans, sous les prétextes les plus ridicules : Benoît, consulté par Louis XV, sans révoquer entièrement ces mesures de rigueur, les restreignit à ceux qui seraient notoirement convaincus de désobéir à la bulle. Il ne perdait pas une occasion de manifester son éloignement pour toute espèce de persécution ou de contrainte exercée au nom de la religion. L'ordre tracassier et imposteur des jésuites fut souvent l'objet de ses censures : il estimait les lumières de ses membres, mais il ne pouvait souffrir la souplesse complaisante de leur tortueuse politique. Il defendit les doctrines du cardinal Norris contre les attaques de cette société, et supprima l'index dont l'Inquisition espagnole les avait frappées. S'il ne put extirper cette lèpre de l'Espagne, il en purgea du moins la Toscane. Il savait combien l'abus des pratiques superstitieuses et des prétendus miracles des charlatans tonsurés compromettaient la foi, et il combattit la superstition aussi bien que le fanatisme. Son administration fut toujours sage, modérée, bienfaisante; sans cesse occupé de l'administration des hôpitaux, il secourait les malades de ses soins comme les pauvres de sa bourse. Son aumônier secret lui ayant dit un jour qu'il n'avait plus d'argent, et qu'il ne pouvait suffire à sa profession charitable : « Chut! répondit Benoît; si les pauvres vous entendaient, ils nous demanderaient nos équipages, nos meubles, nos palais, comme un bien à eux, et nous ne saurions que leur dire. » Cependant il ne négligeait ni l'embellissement de Rome, ni le bien-être matériel de l'Italie. Il orna le Colisée d'élégantes chapelles, embellit Notre-Dame-de-Lorette, fit réparer le Panthéon, et bâtir sur ses propres plans l'eglise de Saint-Marcellin. Par ses ordres les marais Pontins furent en partie desséchés, les routes agrandies, la navigation des fleuves encouragée. Lié avec tous les savans de l'Europe, il organisa largement l'instruction publique dans ses états, et s'empressa d'y introduire les nouvelles inventions de l'esprit humain. Il voulut que le catalogue des manuscrits du Vatican fût imprimé et rendu public.



(Benoît XIV, pape au dix-huitième siècle.)

Une administration si libérale et si éclairée mérita au pape l'admiration de tous les esprits élevés, quelle que fût leur religion. Frédéric II se plaisait à traiter directement avec lui des affaires ecclésiastiques de son royaume. Voltaire lui dédia *Mahomet*, et on peut lire sa lettre et la réponse de Benoît imprimées en tête de cette tragédie.

Pour nous, qui connaissons la suite des évènemens, c'est un singulier spectacle que ce rapprochement de Voltaire et du pape; c'est un étrange dialogue que cette correspondance diplomatique, polie et presque affectueuse, entre le successeur de saint Pierre au dix-huitième siècle, et le hardi démolisseur qui sapa sans relâche les fondemens du Saint-Siége durant toute sa vie. Voltaire commence par lui dire poliment : « A qui pourrais-je plus convenablement adresser la satire de la cruauté et des erreurs d'un faux prophète qu'au vicaire et à l'imitateur d'un Dieu de paix et de vérité, etc. » Et il finit par lui demander, selon l'usage, sa bénédiction apostolique. Cette dédicace était accompagnée de deux vers latins assez médiocres en l'honneur de Benoît :

> Lambertinus hic est, Romæ decus et pater orbis,
> Qui mundum scriptis docuit, virtutibus ornat.

Le pape feignit de regarder *Mahomet* comme un éloge indirect du christianisme, et sans prendre au sérieux ces hommages, il répondit spirituellement à ce rude adversaire en littérateur éclairé plutôt qu'en pape infaillible. Il avait reconnu en Voltaire le dictateur souverain de l'opinion, et

il évita prudemment de se heurter à lui. Il fit comme il avait déjà fait quelque temps auparavant, alors que, des gardes marines de la suite du chevalier de Mirabeau ayant éclaté de rire en présence de la cour de Rome pendant la cérémonie du baisement des pieds, il avait répondu à ce capitaine de vaisseau qui cherchait à les excuser : « Pensez-vous que j'empêcherai des Français de rire? je n'en ai ni le pouvoir ni la volonté. » Il sentait bien, et il avait même l'habitude de dire, que le pape n'avait plus la main libre que pour donner des bénédictions. Il pardonna donc à Voltaire ses hérésies, « en faveur des libertés de l'Église gallicane, » et ne lui parla guère dans sa réponse que des deux vers latins. Il l'en remercie beaucoup; il s'occupe particulièrement de la quantité du mot *hic*, qu'un homme de lettres français avait soutenu être long, et que lui, Benoît, sait fort bien être bref ou long à la volonté du poète. Voilà de quoi devisaient paisiblement Voltaire et le pape avant la révolution française et après la Réforme, entre Luther et Napoléon.

Benoît XIV ne se départit jamais de cette ligne de tolérance et de modération, quoi qu'on pût faire autour de lui pour l'en détourner. Il laissa le cardinal Quirini traduire en vers latins *la Henriade*, et ne l'en aima pas moins. Malgré son grand âge, il conserva un esprit aimable et enjoué jusqu'à sa mort, arrivée le 3 mai 1758.

BENTHAM (Jérémie), célèbre publiciste anglais.

L'Église du moyen âge ayant entraîné dans sa chute la doctrine idéaliste qui avait fait la force, la vie et la vérité de la religion chrétienne, une réaction anti-idéaliste devait nécessairement suivre. Il était naturel que la philosophie, arrivée au triomphe de sa critique contre l'établissement spirituel de l'Église, inclinât dogmatiquement à ne voir de certitude que dans des choses pour ainsi dire matérielles. Ce mouvement de décadence de la métaphysique, qui correspond d'ailleurs à un immense développement des sciences physiques et de l'industrie, a été se précipitant depuis le dix-septième siècle jusqu'à nous. Bentham et quelques autres penseurs de notre temps nous semblent en marquer la dernière limite; car il est difficile d'imaginer comment on pourrait aller plus loin qu'eux dans cette voie anti-idéaliste. Durant cette période, la France et l'Angleterre se sont fait des emprunts réciproques. La France emprunta le sensualisme de Locke, et, l'appliquant à la morale, en déduisit la doctrine de l'intérêt bien entendu : cette doctrine, portée à son tour en Angleterre, a produit Bentham et son *utilitairianisme*.

Jérémie Bentham naquit à Londres en 1748. Son père était attorney; son aïeul avait été chargé des mêmes fonctions, et de plus il était clerc de la compagnie des notaires. Jérémie fut destiné à suivre la même carrière que son père et son aïeul. Il serait étrange qu'ayant développé toute sa vie la même idée, il n'eût pas reçu dès l'enfance le germe et l'empreinte de cette idée qui devait être pour lui si féconde. Il la conçut en effet très jeune. On lui avait appris le français presque en même temps que sa langue maternelle; il arriva que vers l'âge de douze ans, le livre *De l'Esprit* par Helvétius, lui tomba dans les mains. Il raconta lui-même « qu'il » dévora ce fameux livre pendant les vacances. » Il semble qu'après avoir lu Helvétius, Bentham fut formé. Il n'eut jamais le goût d'aucune autre philosophie; et jusque dans sa vieillesse, il répétait, comme un enfant, les absurdes jugemens que les disciples de Locke, d'Helvétius et de Condillac ont portés sur les plus grands génies du monde, sur ceux que la voix unanime des âges proclame les créateurs et les maîtres de la science. « Tandis, dit-il dans sa *Déon-* » *tologie*, que Xénophon écrivait l'histoire et qu'Euclide » créait la géométrie, Socrate et Platon débitaient des absur- » dités (*Socrates and Plato were talking nonsense*) sous » prétexte d'enseigner la morale. » Comme on l'a remarqué, il était sans doute permis à Bentham de ne pas se piquer de connaissances historiques; mais quand on tranche ainsi du capable, il serait bon de savoir ce qu'on dit. Euclide a le mérite d'avoir réuni en corps d'ouvrage les propositions géométriques connues des anciens, et non de les avoir découvertes; elles l'ont été justement dans l'école de ce Socrate et de ce Platon, débiteurs d'absurdités, et dans celle de Pythagore, qui ne fait qu'un avec la leur. Mais ce langage hautainement contempteur convenait à l'homme, original à bien des égards, qui, ayant pris à douze ans l'idée formulée par Helvétius, devait ensuite, sans hésitation, sans relâche, et sans jamais rebrousser chemin, la développer pendant une vie presque centenaire, et la présenter sous toutes sortes de faces dans une foule d'ouvrages. Chose remarquable! Bentham n'éprouva jamais le moindre doute sur la vérité de son premier principe. La doctrine philosophique de l'égoïsme lui parut évidente d'elle-même; il n'imagina pas qu'elle eût besoin d'être démontrée. Le livre d'Helvétius fit vraiment sur lui l'effet d'une révélation. Il en eut pour sa vie, après l'avoir lu.

Ajoutons que l'Angleterre, où venait d'être déposée de nouveau, sous une formule plus directement pratique, la doctrine de la sensation, était admirablement propre à développer cette formule. Nous ne dirons pas que l'Angleterre n'est point le pays de l'enthousiasme et de l'art; elle a eu ses poètes, ses chants nationaux, ses guerres religieuses et civiles; elle a eu Shakspeare, Milton et Byron : mais au dix-huitième siècle l'Angleterre était un commerçant actif et intrépide, avare jusqu'à la fureur, tout entier au lucre, à la production des richesses, et à la jouissance qu'elles procurent. De quelque côté que Bentham portât le coup d'œil de son intelligence, il ne devait découvrir que le calcul de l'intérêt.

Puis Bentham, fils de légistes, et légiste lui-même, étudiait les lois dans le pays de la légalité. Or, qu'y a-t-il souvent de plus opposé au droit que la légalité? L'Angleterre n'a jamais connu le droit, la philosophie du droit. « Quand le dernier proconsul romain qui campa dans la Grande-Bretagne en eut abandonné les parages, dit M. Lerminier, la législation romaine disparut entièrement avec l'aigle fugitive. Le droit romain ne laissa aucune trace en Angleterre, et n'y reparut au douzième siècle qu'après la révolution scientifique de l'école de Boulogne. A peine rencontre-t-on dans les lois nationales, et seulement à dater des rois normands, des indices qui trahissent quelque connaissance du droit romain. A peine aussi l'histoire atteste-t-elle quelques études théoriques de ce droit par les jurisconsultes. Mais ces études théoriques eurent peu de prise sur la pratique et la rédaction des lois nationales, qui successivement, pièce à pièce, de règne en règne, de siècle en siècle, tantôt sous la forme de statuts partiels, tantôt sous celle de statuts généraux, de coutumes particulières, de coutumes générales, de précédens et de jurisprudence, formèrent le vaste et confus assemblage de la législation anglaise. Aussi l'histoire de la science ne nous offre-t-elle guères dans la Grande-Bretagne que des praticiens consommés qui ont vieilli dans l'étude des faits innombrables où se perd la jurisprudence anglaise, mais peu de jurisconsultes qui, distinguant le droit de la loi, aient fécondé la science par l'histoire et la philosophie. » Là donc encore, Bentham ne rencontrait rien qui pût résister à son jeune enthousiasme pour la doctrine de l'utilité. Ce que la légalité avait fait, la légalité pouvait le détruire. Il n'y avait pas de principe de justice qui protégeât tout cet amas de lois soumis à son esprit; pas même de science du droit proprement dit qu'on pût lui opposer. Les jurisconsultes anglais n'avaient d'autre *criterium* de certitude que le fait : une fois muni d'un principe, Bentham eut une arme irrésistible pour critiquer toutes ces *pauvres* lois anglaises, comme il les appelait. La certitude qu'il se sentait d'avoir au moins une règle pour juger de la bonté des lois et des gouvernemens le rendit audacieux à les attaquer, et, l'absence d'adversaires qui pussent lui répondre raisonnable-

ment le confirmant dans son audace, il ne douta jamais ni de l'excellence de son principe, ni de la bonté de sa méthode, ni d'aucune des applications qu'il en fit.

Blackstone professait alors les lois anglaises. Depuis 1758, époque où il monta en chaire, il avait acquis une assez grande autorité. On connaît, et malheureusement on connaît trop le système d'équilibre et de pondération de Blackstone et des autres constitutionnalistes anglais, si tristement importé chez nous. Suivant Blackstone, tout, dans la constitution anglaise, dépendait d'un contrat originaire entre le peuple, l'aristocratie, et la royauté. Cette doctrine ne pouvait satisfaire un esprit jeune et imbu des idées philosophiques qui régnaient alors en France. Bentham voyait un tout autre horizon. Il écrivit contre Blackstone son premier ouvrage, intitulé *Fragment on government*. Il avait alors vingt-huit ans.

Dès cet ouvrage, l'*utilité* se présente comme le mot d'ordre et la bannière de Jérémie Bentham. Il se demande si en effet, comme le disaient Blackstone et les autres constitutionnalistes, on doit juger le gouvernement et les lois d'après un certain contrat originaire, dont ils parlent toujours, mais sans jamais en citer le texte. Non, répond Bentham : votre prétendu contrat est une chimère; le gouvernement, les lois, tout est fait pour l'utilité générale; l'utilité est la loi suprême.

Nous avons ici le secret de la force et de la faiblesse de Bentham pendant toute sa carrière. Sa faiblesse, c'est d'avoir lié philosophiquement cette doctrine de l'*utilité générale* à l'idée qu'il avait prise dans Helvétius. Sa faiblesse, c'est d'avoir voulu être complet, à la fois métaphysicien et politique. Je dis sa faiblesse réelle; car il faut convenir que l'apparence d'unité qui en résulta pour ses idées les rendit bien plus puissantes sur le vulgaire. Quant à sa force, c'est d'avoir été révolutionnaire, de s'être élancé vers l'avenir, au nom d'un principe vrai, le bien commun, l'utilité générale. Bentham aura dans la postérité l'honneur d'avoir été au dix-huitième siècle le premier républicain anglais.

Il faut bien songer que Bentham écrivait sur le gouvernement, dès 1776, treize ans avant la révolution française. Les spéculations philosophiques de la France s'étaient pour ainsi dire infusées dans la nature politique d'un Anglais. Il écrivait animé de tous les sentimens généreux qui avaient produit la philosophie française du dix-huitième siècle, et qui produisirent la révolution; il écrivait au foyer de cette philanthropie qui doit renouveler la face du monde, qui a déjà enfanté tant de merveilles, et dont rien n'empêchera le triomphe. Mais en même temps il partageait les idées métaphysiques de son temps; il ne pouvait pas avoir une autre métaphysique que celle de son siècle. Comment cette métaphysique même, cette pauvre et stérile métaphysique, a-t-elle pu se lier si étroitement à ce grand mouvement de rénovation sociale, servir de noyau et de base à des pensées si hautes et si généreuses? Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer ce mystère. Mais n'est-il pas certain que le dix-huitième siècle en masse fut sensualiste en métaphysique et cependant éminemment social; qu'il prêcha à la fois l'égoïsme comme point de départ de la morale, et la philanthropie comme résultat, et que ces deux idées, loin de se détruire, parurent alors se lier et s'étayer l'une l'autre? Eh bien, Bentham fut de son temps; c'est un homme du dix-huitième siècle. Il prit l'idée d'Helvétius, de Condillac, et il la féconda comme Mirabeau. On pourrait le définir assez exactement Condillac républicain.

A partir de ce premier ouvrage, c'est à la France, c'est à la révolution française qu'il s'attacha; c'est là qu'il mit toutes ses espérances; c'est à nous qu'il destina ses travaux; c'est pour la France qu'il voulut faire son Code; c'est pour elle qu'il traça d'abord le plan de son grand pénitentiaire; c'est à elle enfin qu'il voulait consacrer et son génie et sa vie. Mais lorsqu'un peuple tel que la France se met à faire en masse de la révolution, le penseur le plus laborieux ne peut suffire à enfanter à temps les institutions nouvelles, à dire subitement ce qu'on doit mettre à la place de ce qui tombe; et vainement le philosophe s'agite et presse le pas de sa méditation, il ne saurait aller assez vite pour suivre et limiter les mouvemens désordonnés de ce colosse qui a brisé ses chaînes.

C'est ce qui arriva à Bentham. Il écrivit pour la France; il fit plus, il se fit recevoir citoyen français; il fut même membre d'une de nos assemblées nationales, de l'Assemblée Législative. Et cependant il n'eut aucune influence en France; il eut à peine le temps de communiquer ses idées à quelques esprits de choix; la révolution se précipitait; la voix de cet homme méthodique ne pouvait guère être entendue dans un tel orage.

Il faut le dire, la révolution française avait dans le cœur bien d'autres sentimens que la doctrine embrassée par Bentham. Sans doute elle aussi arborait pour bannière le bien public, l'utilité générale; mais elle ne prétendait pas donner pour base à cette utilité générale l'égoïsme individuel. Elle avait oublié la doctrine sophistique de l'intérêt bien entendu. Si elle procédait de quelqu'un en particulier, elle procédait bien plus de Jean-Jacques que d'Helvétius; elle ne parlait que de se dévouer, de se sacrifier; elle flétrissait l'égoïsme; elle imposait à ses sectateurs tous les dévouemens, tous les sacrifices, jusqu'à la mort; elle croyait au droit; elle paraissait y croire profondément, car elle inscrivait en tête de toutes ses constitutions des déclarations de droits imprescriptibles.

Bentham, le logicien Bentham, l'homme d'une seule idée, dut la prendre pour une insensée. Il dut pour le moins voir dans tous ses essais de législation une énorme déviation de la route qu'on aurait dû suivre.

Que fit-il donc? Il se retira dans son île, il se confina dans la solitude, travailla quarante ans, produisit cinquante ouvrages; et vers la fin de sa vie, une immense réputation vint couronner ses efforts. Plus connu sur le continent de l'Europe qu'en Angleterre, il jouissait dans le Nouveau-Monde d'une immense popularité. Il put croire, avant de mourir, avoir exercé une grande influence, non pas sur une nation isolée, mais sur l'humanité tout entière.

Il avait en effet eu l'honneur, que peu d'hommes ont eu, de pousser une idée à bout. Psychologie, morale, politique, il a tout embrassé sous un même coup d'œil. L'utile est son mot, sa réponse sur tout.

L'homme, dans tous ses actes, ne fait jamais qu'un calcul d'intérêt; voilà, suivant lui, toute la psychologie

Apprendre à l'homme à bien faire ce calcul, voilà toute la science.

Bien balancer les plaisirs et les peines, voilà toute la morale.

Bien balancer les plaisirs et les peines qui résultent d'une loi, voilà toute la législation.

En tête de la morale, on met ordinairement le devoir. Il nie le devoir : « La vertu n'est un bien qu'à cause des plaisirs » qui en dérivent; le vice n'est un mal qu'à cause des peines » qui en sont la suite (*Traité de législation civile et pénale*, » tom. II, pag. 4, seconde édit., 1820). »

En tête de la législation, on met ordinairement le droit. Il nie le droit : « Le droit proprement dit est la créature de » la loi proprement dite; les lois réelles donnent naissance » au droit réel. Quand on dit que la loi ne peut pas aller » contre le droit naturel, on emploie le mot *droit* dans un » sens supérieur à la loi; on reconnaît un droit qui attaque » la loi, qui la renverse et l'annule. Dans ce sens anti-légal, » le mot *droit* est le plus grand ennemi de la raison, et le » plus terrible destructeur des gouvernemens... Par rapport » même aux actes sur lesquels la loi s'abstient d'ordonner ou » de défendre, elle vous confère un droit positif, le droit de

» les faire ou de ne pas les faire, sans être troublé par personne dans l'usage de votre liberté. Je puis rester debout » ou m'asseoir, entrer ou sortir, manger ou ne pas manger, etc.; la loi ne prononce rien sur cela. Cependant le » droit que j'exerce à cet égard, je le tiens de la loi, parce » que c'est elle qui érige en délit toute violence par laquelle » on voudrait m'empêcher de faire ce qui me plaît (*Ibid.* » tom. III, pag. 128 et 195). »

Tout cela n'était pas nouveau, tout cela n'appartient pas à Bentham. C'est le système de Hobbes sur le droit; en psychologie, c'est le système de La Rochefoucauld, qui considérait l'égoïsme comme l'unique mobile des actions humaines; en morale, c'est l'intérêt bien entendu d'Helvétius: ou plutôt c'est le système commun à tous ces penseurs. C'est le système où devait conduire la tendance anti-idéaliste. Supprimez en effet l'idéal, il ne reste plus que des phénomènes du moment. Examinez l'homme, ainsi privé d'idéal, vous ne découvrirez plus en lui que des sensations, des associations d'idées, des passions. Vous aurez donc en métaphysique le système de la sensation, des associations d'idées, et des passions; Hobbes, Locke, Condillac, et La Rochefoucauld; — en morale, le système de l'intérêt bien ou mal entendu: La Rochefoucauld, Helvétius, Saint-Lambert, etc.; — en législation, le système de la loi, unique *criterium* du droit, unique créatrice des délits, du crime comme de l'innocence; c'est la théorie sur laquelle Hobbes a eu la triste gloire de bâtir le despotisme.

Le seul mérite de Bentham sur ce point est d'avoir mis bout à bout ces trois formules, d'avoir fait pour ainsi dire de trois chambres séparées un appartement de plain-pied.

Mais sa valeur n'est pas là. Sa valeur véritable, c'est d'avoir cherché, par de longs et consciencieux travaux, un *art* de réaliser cette doctrine.

Bentham, c'est le praticien de la doctrine de Hobbes, de La Rochefoucauld, d'Helvétius. Ce qu'ils ont mis dans des livres, il veut le mettre dans le monde; ce qu'ils ont pensé, il veut le réaliser. Suivant eux, toute la vie humaine se passe à faire confusément et aveuglement un calcul d'intérêt: Bentham veut construire une bonne balance dont tout le monde pourra se servir. Alors le grand œuvre sera accompli.

Un homme, Descartes par exemple, aurait dit que les animaux n'étaient que des machines qui agissaient sans aucune conscience, par des ressorts calculés entre leur organisation et le monde extérieur. Un autre, Vaucanson par exemple, s'il avait eu à sa disposition toutes les propriétés de la matière, aurait entrepris de réaliser cet automate actif, et aurait voulu construire un animal. Bentham, c'est le Vaucanson de l'anti-idéalisme.

Tout le génie de Bentham se révèle dans son premier grand ouvrage, son *Panopticon*. Il s'agissait de corriger les criminels. Pour lui les criminels sont uniquement de mauvais calculateurs, ce sont des gens qui ont une mauvaise balance. Ils changeraient, si on pouvait leur en donner une meilleure; mais pour cela il faut d'abord organiser la prison. Un bill avait été présenté en Angleterre, vers 1778, pour l'établissement de prisons pénitentiaires et de travaux forcés. Bentham, après avoir critiqué les moyens proposés, entreprit de donner lui-même le plan d'un établissement de ce genre. Il commença donc pour ainsi dire l'œuvre de toute sa vie par une machine préparatoire qui mît les hommes réputés criminels sous la main de sa doctrine, afin qu'on pût leur enseigner convenablement la vertu, c'est-à-dire le calcul. C'était travailler à réaliser cette maxime: « Si les méchans connaissaient tous les avantages de la vertu, ils ne seraient pas méchans. * »

* Disons en passant que le pénitentiaire de Bentham avait été adopté par la commune de Paris, et qu'il allait être mis à exécution, lorsque l'insurrection de 1792 renversa la commune et la constitution monarchique.

Le *Panopticon*, je le répète, est pour ainsi dire la première mécanique de Bentham. Son *Code*, s'il l'eût exécuté, eût été la seconde. Qu'est-ce qu'un code pour Bentham? C'est tout; car c'est la loi, et, hors de la loi, de la loi écrite, il n'y a aucune règle, aucun droit, aucune morale. Le code est, comme il dit, *un corps méthodique et permanent de toutes les règles d'actions*. Combien d'années Bentham passa à méditer sur ce chef-d'œuvre, qui lui paraissait devoir être l'Evangile du nouveau genre humain: un code fondé sur l'utilité générale, un code unique régulateur des actions humaines, un code qui ne laisserait en dehors de lui aucune jurisprudence, un code qui n'aurait aucune lacune, un code où rien ne serait obscur, un code dont toutes les dispositions seraient expliquées aux esprits les plus stupides, un code enfin qui deviendrait la leçon de l'enfance, et qui régnerait partout dans la société!

Dans cette longue déduction du sensualisme, dans cette opération qui avait pour objet de faire passer le sensualisme de l'état de simple théorie à la pratique, Bentham a-t-il été constamment fidèle à la doctrine qu'il avait adoptée? Il s'en faut de beaucoup.

Bentham, comme nous l'avons dit, n'a jamais voulu attacher sa gloire à la démonstration d'un système qu'il avait reçu de confiance et par tradition. Ce qu'il a voulu, c'est faire pratiquer ce système, c'est l'appliquer à la législation. Il s'est donc beaucoup moins occupé des racines de l'arbre que des branches et du feuillage. Ses prédécesseurs lui avaient donné une base dont la solidité lui parut incontestable; il ne songea qu'à les continuer, en bâtissant un édifice sur les assises qu'ils lui avaient fournies.

Mais une fois à l'œuvre, il arriva qu'il fut forcé de dévier de leurs principes, sans quoi il n'aurait pu édifier que ce qu'ils avaient eux-mêmes édifié; il n'aurait pu faire ce que la philanthropie qui l'inspirait le portait à faire.

S'il était resté fidèle à la théorie de Hobbes, il en aurait conclu comme lui le despotisme, tandis qu'il en conclut presque la république. S'il avait bien compris l'*égoïsme* comme Hobbes, il aurait dit comme lui, *Homo homini lupus*, et il n'aurait vu dans l'humanité qu'une sorte de fatalité nécessaire et terrible.

S'il était resté fidèle à la théorie du sensualisme, il n'aurait pas mis la loi au-dessus du jugement individuel; il n'aurait jamais trouvé un pont pour passer de l'individuel au collectif; il aurait jugé absurde de faire régir souverainement l'individu par la société; il n'aurait pas commis son sophisme fondamental, qui consiste sous l'apparence d'un même mot, l'*utilité*, à passer sans façon de l'*intérêt privé*, qui est son principe en psychologie, à l'*intérêt général*, qui est son principe en législation.

Enfin s'il avait creusé les bases de cette doctrine de l'*utile*, il aurait vu que, pour qu'elle puisse tout absorber et tout gouverner, il faut qu'elle se déclare complètement matérialiste. Autrement, si elle laisse passer quelque chose de ce qu'on a appelé de siècle en siècle l'*âme*, l'*esprit*, l'âme voudra commander au corps, l'idéal reparaîtra, et avec lui reviendront le droit, la religion; et toute la théorie de l'utile partira en éclats.

Mais Bentham était avant tout préoccupé de faire goûter aux hommes son mécanisme social. Il était de bonne foi; il prétendait s'appuyer sur les faits, sur l'observation; il voyait des hommes qui se conduisaient par des principes tout différens de ceux du sensualisme; il voulut tout accorder, tout accepter, tout comprendre. Il se fit illusion au point de croire qu'il pouvait faire entrer dans sa balance ce qu'il appelle *les peines et les plaisirs de l'âme*, comme il y faisait entrer les plaisirs matériels. Il accepta donc l'âme et sa virtualité sous le déguisement de *peines* et de *plaisirs*. « Le bien moral, dit-il, n'est bien que par sa tendance à produire des » biens physiques; le mal moral n'est mal que par sa tendance à produire des maux physiques. Mais quand je dis

» *physiques*, j'entends *les peines et les plaisirs de l'âme*, » aussi bien que les peines et les plaisirs des sens. J'ai en vue » l'homme tel qu'il est dans sa constitution actuelle (*Traité » de législation*, tom. II, p. 4). »

Que dis-je? il va bien plus loin, car il place dans son catalogue des plaisirs et des peines jusqu'aux *plaisirs de la piété*, comme il les nomme, jusqu'aux *plaisirs religieux avec leurs peines correspondantes* : « plaisirs provenant de la » conviction où nous sommes de posséder la faveur de la » Divinité; peines résultant de la crainte où nous sommes » de sa reprobation (*Déontologie*). »

Il est assez clair au fond que Bentham ne fait pour lui-même aucun cas de ces plaisirs et de ces peines de la piété, et qu'il ne considère non plus les peines et les plaisirs de l'âme que comme se résolvant en definitive en plaisirs des sens. Mais enfin il les admet : « J'ai en vue, dit-il, l'homme » tel qu'il est dans sa constitution actuelle. »

Hé bien, l'homme *tel qu'il est dans sa constitution actuelle*, l'homme qui a des *plaisirs de l'âme* et des *peines de l'âme*, l'homme qui connaît encore les *plaisirs de la piété*, qui cherche la *faveur* de la *Divinité*, et qui *craint* sa *réprobation*, cet homme, c'est-à-dire l'humanité telle qu'elle est encore malgré les misères morales de notre époque, cet homme, dis-je, ne peut accepter votre balance, ô Jeremie Bentham! Vos prédécesseurs, dans cette théorie de l'*utile*, étaient de bien plus grands raisonneurs que vous sur cette base de votre système : car eux ils sentaient bien qu'il fallait changer cet homme dont la *constitution actuelle* ne s'accordait pas avec leur principe, qu'il fallait détruire la croyance à toute virtualité qui ne procéderait pas uniquement de la sensation, qu'il fallait anéantir la piété, et jusqu'au sentiment du beau, jusqu'à la poésie; et voilà pourquoi il ne leur a pas été donné d'élever leur édifice au-delà des fondemens ruineux qu'ils lui avaient posés.

Il est évident, que tout en croyant bâtir sur les fondemens de ses prédécesseurs, Bentham a réellement bâti à côté et sur un sol mouvant.

Mais cette erreur même de logique a servi à donner à son œuvre un caractère moins repoussant que s'il avait été complétement logicien. C'est à la condition de cet aveuglement que Bentham a pu chercher pendant cinquante ans, dans la théorie de l'*utilité*, le bonheur du genre humain.

« Quelle incroyable ingénuité dans cet homme! dit avec raison un critique. Il s'en va ramassant les plaisirs et les peines à droite et à gauche, partout où il peut les déterrer, sans s'informer d'où ils viennent; et puis il se vante d'avoir entre les mains les ressorts qui font mouvoir le monde, de pouvoir la gouverner à son gré, et le conduire aux vertus et au bonheur qu'il lui a conçus dans son ardente et vaste philanthropie. L'enthousiasme le saisit, et il s'écrie (*Déontologie*) : « Donnez-moi la matière et le mouvement, disait Descartes, » et je ferai un monde physique. Donnez-moi, peut dire à » son tour le moraliste utilitaire, donnez-moi les *affections* » *humaines*, la joie et la douleur, la peine et le plaisir, et » je créerai un monde moral. Je produirai non seulement la » justice, mais encore la générosité, le patriotisme, la philanthropie, et toutes les vertus aimables ou sublimes dans » leur pureté et leur exaltation. » Voyez-le; a-t-il l'air de soupçonner que les affections humaines, qu'il demande pour son grand œuvre, n'existent pas d'elles-mêmes, qu'elles sont inhérentes à la pensée où elles naissent et vivent, et qu'il est impossible de les en séparer pour les employer seules? (*Revue Encyclopédique*, tom. LX). »

Est-il étonnant que la réputation de Bentham se soit répandue d'un bout du monde à l'autre? qu'il soit considéré dans plusieurs pays comme un oracle, qu'on ait traduit ses livres, ou les résumés de ses livres, en français, en espagnol, en italien, en allemand, en polonais, et que plus de 80,000 volumes de ces ouvrages se soient vendus depuis vingt ans en Europe et en Amérique?

Il semble que Bentham réunisse à la fois dix caractères différens. Présentez-le à un métaphysicien; ce métaphysicien ne verra en lui que le disciple d'Helvétius, le prôneur de l'intérêt bien entendu, et il sera disposé à le trouver bien inférieur aux pères de son système, à l'humilier devant Hobbes, devant Epicure.

Un homme positif, dépourvu de poésie et de métaphysique, en jugera tout autrement. Avec Bentham il s'entendra du premier mot : celui-ci ne parle jamais en apparence que de choses positives.

Un Américain verra dans Bentham un législateur. Si c'est un citoyen de New-York ou de Philadelphie, il lui trouvera de la ressemblance avec Benjamin Francklin. Mais si par hasard quelque enfant de ces tristes républiques de l'Amérique du Sud, sorties tout dernièrement du despotisme espagnol, vient en Europe pour chercher la lumière, à coup sûr la voix de Bentham lui paraîtra celle d'un sage antique, d'un législateur de l'humanité. Bentham n'a-t-il pas à lui offrir une parfaite méthode de bonheur social? Quel homme a sur la législation des idées plus complètes? N'a-t-il pas pesé longuement tous les caractères d'une bonne loi? Ne connaît-il pas à fond tous les vices de nos vieilles législations d'Europe? Et en législation, quel principe met-il en avant? l'utilité commune, le bien de tous. Il présente donc à la fois au jeune Américain un système de philosophie et une méthode de législation. L'esprit d'un Colombien ou d'un Péruvien ne peut manquer de rester confondu devant un tel prodige.

Mais que ce soit un jurisconsulte qui considère Bentham; si ce jurisconsulte appartient à l'école historique, il repoussera le Bentham ennemi de toutes les traditions, le Bentham qui ne connaît pas pour ainsi dire de peuple ni d'époque, qui travaille pour le monde entier, pour le Hottentot comme pour l'Anglais ou le Germain, qui croit à une législation absolue, ou du moins à une codification universelle, fondée partout sur les mêmes règles. Si au contraire ce jurisconsulte n'a pas encore pris parti pour l'histoire, il pourra voir dans Bentham le génie le plus étonnant, un homme qui rationalise tout, qui veut partout mettre la lumière à la place des ténèbres, et il le proclamera l'inventeur et le chef de l'école rationnelle en législation.

Enfin voyez la différence du point de vue d'un Anglais ou d'un Français sur Bentham. L'Anglais, s'il est libéral, verra dans Bentham un homme indigné de la tyrannie qu'exercent dans la jurisprudence anglaise les autorités, les préjugés et la routine opiniâtre des légistes de ce pays; un esprit audacieux et libre qui a réagi violemment pendant un demi-siècle contre les fictions constitutionnelles et l'immobilité légale; celui de tous les Anglais qui a arboré le plus ouvertement l'étendard de l'esprit philosophique; le chef d'une école politique déjà puissante, le reformateur par excellence, et presque le législateur de l'avenir. Il applaudira à Bentham disant, dans la naïveté de son cœur, sans aucun mélange d'affectation ni de fierté : « Je voudrais que chacune des années qui me restent à vivre se passât à la fin » de chacun des siècles qui suivront ma mort. Je serais témoin de l'influence qu'exerceront mes ouvrages. » Mais le Français, dans ce langage dont le mot d'ordre est l'intérêt, dans cette méthode mécanique de procurer le bonheur des hommes, trouvera-t-il quelque écho de ce qu'il aime dans sa révolution? Est-ce avec de pareilles maximes que sa patrie a marché depuis cinquante ans? Son intelligence pourra comprendre ce langage, son imagination et son cœur ne s'y laisseront jamais prendre. Ce n'est pas la France qui a produit l'*économisme* de Smith ni l'*utilitarianisme* de Bentham; et toutes les importations de ces systèmes ne pousseront jamais en France des racines profondes.

Il faudrait un livre et un livre fort étendu pour réfuter convenablement Bentham, pour montrer tous ses mérites et tous ses défauts.

Mais faut-il réfuter Bentham? et est-il même réfutable dès aujourd'hui? Toutes les réfutations du monde n'empêcheront pas son œuvre de subsister tant qu'une œuvre plus complète et plus vraie ne l'absorbera pas.

Savez-vous ce qu'il faut pour réfuter Bentham? dirons-nous à ses réfutateurs. Il faut des convictions nouvelles à l'humanité, il faut la renaissance de cet idéalisme dont la disparition presque complète a permis à un tel génie d'enfanter son œuvre. Sans cela, toutes vos réfutations n'aboutissent à rien. Elles infirment la confiance que des hommes trop crédules peuvent mettre en lui; soit, voilà toute leur utilité. Mais que proposez-vous à la place de son système?

La plus belle, la plus éloquente, la plus démonstrative réfutation qui ait été faite et qui sera jamais faite du système de Bentham, c'est ce qui arriva en France quand ses idées y pénétrèrent.

Un homme d'un génie bien plus inventeur que Bentham, et qui, de même que lui, était tourmenté depuis longues années du besoin d'organiser la société, Saint-Simon, rendit complète justice à ses efforts, le regarda comme le plus avancé de tous ceux qui s'occupaient de législation, admit son principe de l'*utilité* en place des notions qu'on prétendait tirer soit du droit naturel, soit du droit en général. Mais en même temps il demanda ce que c'était que l'*utilité*, et si, en disant que la législation avait pour but l'utilité générale, on avait du but de la législation et de la société une idée claire et vraiment satisfaisante. Il prouva que pour avoir à ce sujet une idée claire, il fallait dire *en quoi consistait* cette utilité générale; et alors, ajustant sa propre idée à la suite de celle de Bentham, mettant pour ainsi dire ses longues recherches à la disposition de la doctrine de Bentham, il proposa de reconnaître que l'*utilité générale* consistait dans la *production* en tous genres, prenant le mot de *production* comme Bentham avait pris le mot d'*utilité*, dans un sens tout-à-fait universel et qui n'excluait rien.

Il n'y avait rien à répondre à cette démonstration. Saint-Simon faisait évidemment un pas en avant sur Bentham. Il donnait l'explication du principe de ce dernier; il substituait une idée nette et précise, la *production*, à une idée tout-à-fait obscure, l'*utilité*: il apportait pour ainsi dire le mot de l'énigme. Les disciples un peu forts de Bentham en France devinrent donc les disciples de Saint-Simon. Il n'y eut pas en France d'*utilitaires*, il y eut des *producteurs*.

C'était en 1825, dans les *Opinions philosophiques et industrielles* (article *Législation*) que Saint-Simon passait cette sorte de traité d'alliance entre ses idées et celles de Bentham, adoptant tous les travaux de celui-ci, toute son argumentation contre le droit naturel, toute sa transformation de toutes choses en *utilité*, et expliquant à son tour en quoi consistait l'*utile*.

Vers la même époque, un des plus grands logiciens que nous ayons connus, un des hommes les plus pratiques en même temps, Saint-Amand Bazard, l'organisateur du carbonarisme en France, cherchait dans Bentham une législation*. Il ne put résister à l'évidence de la démonstration donnée par Saint-Simon; il se fit *producteur*.

Saint-Simon mourut bientôt; mais l'école de ce philosophe était constituée. Elle fut l'école de la *production*: elle admettait implicitement les idées de Bentham, mais elle les expliquait; elle donnait un sens à toute sa théorie: elle faisait plus, elle lui donnait la vie, en substituant à une formule impraticable, tant elle est obscure, une formule qui sollicite pour ainsi dire l'application et la pratique, tant elle est claire et facile à comprendre. Le but de la société, le but de la législation, paraissait donc trouvé.

* Il avait entrepris de faire connaître ses ouvrages originaux, non pas ceux rédigés et traduits par Dumont; il a donné une excellente traduction d'un des plus remarquables, le traité *sur l'usure*, et il a fait sur d'autres plusieurs articles insérés dans divers recueils, et notamment dans la *Revue Encyclopédique* (année 1826).

Et, de plus, remarquez que les disciples de Saint-Simon et de Bentham, les *utilitaires-producteurs*, avaient en même temps l'instrument nécessaire pour arriver à ce but: Bentham, en effet, ne les avait-il pas débarrassés de toutes les entraves, de toutes les ferrailleries du droit; n'avait-il pas renversé pour eux et le droit naturel, et la coutume, et les précédens; ne leur avait-il pas mis en main une arme brillante et irrésistible, l'*utilité générale*. C'était donc au nom de l'utilité générale qu'ils allaient organiser la production. Rien ne leur manquait, ni le but, ni le moyen.

Or voyez ce qui arriva.

A l'instant même, une immense difficulté se présenta à eux. L'*utilité générale*, quand on veut la mettre en pratique, est-elle d'accord avec l'utilité particulière, soit des individus, soit des diverses classes de la société?

Quoi! voilà en Angleterre, par exemple, la propriété foncière concentrée entre les mains d'un petit nombre de familles qui possèdent tout le sol du pays; voilà les capitaux, les machines, tous les instrumens de travail, inféodés à une seule classe de la société, et passant, sauf quelques rares exceptions, des pères aux enfans par voie d'héritage; tandis que l'immense multitude du peuple est réduite à la condition de serfs de l'industrie. Organisez donc la production en vue de l'utilité générale, et au nom de cette utilité, sans blesser les intérêts égoïstes de ces classes privilégiées!

Evidemment Bentham n'avait pas vu son système à l'œuvre. Enfermé dans les prolégomènes, il n'en avait pas vu les conséquences. Comme sa formule de l'*utilité* n'était nullement pratique, il n'avait pu soupçonner ce qui arriverait aussitôt qu'on aurait rendu cette formule praticable. S'il était sorti de l'espèce de brouillard où le mot d'*utilité* le laissa toute sa vie, s'il avait essayé de *procurer* cette utilité, il aurait compris que si l'*égoïsme* est toute la nature humaine, il n'y a rien à faire au nom de l'utilité générale; car cette utilité générale est sans cesse embarrassée, entravée, enchevêtrée dans son action par l'égoïsme particulier; et celui-ci, étant la base même du système, se trouve naturellement et légitimement l'arbitre souverain. Il faudrait donc évidemment que la société fût déjà arrivée à l'harmonie entre l'intérêt privé et l'intérêt général, pour qu'on pût, au nom de l'intérêt général, gouverner légitimement l'intérêt individuel. C'est-à-dire qu'il faudrait que le problème fût résolu, pour qu'on pût avoir le droit de faire un seul pas vers sa solution. Voilà l'immense absurdité que le Benthamisme porte dans son sein*.

Il fallut donc opter entre le principe de l'*égoïsme* et le principe de l'*utilité générale*; il fallut ou délaisser la doctrine psychologique de Bentham, ou renoncer à sa doctrine en législation; il fut clair et évident que la moitié de la théorie de Bentham hurlait, pour ainsi dire, contre l'autre moitié.

Nos philosophes optèrent pour la doctrine de Bentham en législation; ils sacrifièrent la doctrine philosophique de l'*égoïsme*; et ils se mirent à invoquer à grands cris les *sympathies* humaines pour réaliser l'utilité générale. Dans cet effort,

* Un seul exemple nous suffira pour montrer l'impuissance des idées de Bentham quand il s'agit de réalisation.

Après la mort d'un individu, comment convient-il que ses biens soient distribués? Bentham répond: « Le législateur doit avoir trois » objets en vue dans la loi de succession:

» 1° Pourvoir à la subsistance de la génération naissante;

» 2° Prévenir les peines d'attente trompées;

» 3° Tendre à l'égalisation des fortunes. »

Accordez, je vous prie, toutes ces choses qui se combattent et se détruisent l'une l'autre. Vous voulez prévenir les peines d'*attente trompée*; conservez donc intacte la loi actuelle d'héritage. Vous voulez tendre à l'*égalisation des fortunes*; vous ne pouvez admettre à l'égalité d'héritage les fils puînés de la famille anglaise sans causer de la *peine* aux aînés, sans tromper leur *attente*. Vous voulez pourvoir à la *subsistance de la génération naissante*; mais de quelle génération entendez-vous parler? est-ce de la génération du défunt, ou de la génération nouvelle du peuple en général? Ne voyez-vous pas que si le mort possédait dix lieues carrées de terrain sur le sol

leur âme s'éleva, leur esprit s'exalta, une foule de sentimens nouveaux pour eux se révélèrent : à cette époque, l'école abandonna le matérialisme, dont elle avait d'abord fait profession ouverte, pour le spiritualisme.

Mais une fois qu'ils eurent condamné l'*égoïsme* comme doctrine philosophique, qu'arriva-t-il ? Rien ne s'offrit plus sans doute pour gêner l'*utilité générale* ; les résistances avaient disparu, il est vrai : mais tout contrepoids avait cessé en même temps. Le *socialisme* seul restait. Au moins, dans les idées vagues et confuses de Bentham, l'intérêt de l'individu faisait équilibre à la loi tirée de l'intérêt général; l'utilité générale n'était même là que pour procurer l'utilité particulière; le point résistant et solide était toujours l'intérêt de chacun, l'intérêt individuel, l'égoïsme privé. Mais la base philosophique du Benthamisme enlevée, le reste se transformait en un *socialisme* absolu, sans règle ni limite.

Je le répète, dans les idées vagues de Bentham, l'égoïsme privé était le *recteur* de l'utilité générale. Ainsi Bentham, tout *socialiste* qu'il fût par son principe de législation, était au fond *individualiste* par son point de départ, et par l'hypothèse gratuite qu'il faisait que l'utilité générale pouvait satisfaire tous les égoïsmes privés. Mais quand l'expérience eut montré la chimère de cette hypothèse, quand il fallut admettre le socialisme sans contrepoids et sans résistance, toute trace d'individualisme disparut du système devant le principe de l'utilité générale : la société fut tout, l'individu rien.

Or, maintenant qui dirigera vers son but cette société qui n'a plus pour directeurs les égoïsmes individuels ?

Il n'y avait plus qu'un moyen de résoudre le problème : c'était de croire aux grands hommes chargés exclusivement de conduire la société; c'était de remettre en leurs mains ce *socialisme* devant lequel l'individu n'était rien; c'était de leur confier ce despotisme de la loi, qui ne reconnaissait ni droit naturel ni droit d'aucune espèce.

L'école fit hardiment ce pas nouveau. Elle préconisa les grands hommes, les initiateurs, les révélateurs. Elle ne voulut plus voir autre chose dans l'histoire. Elle se prit d'une admiration effrénée pour la papauté du moyen âge. C'était là, suivant elle, le gouvernement modèle, et tout ce qui lui avait manqué c'était d'avoir sacrifié la matière à l'esprit; mais si on pouvait, par un progrès de la métaphysique, comprendre sous la même loi et mettre sur le même pied l'esprit et la matière, la papauté perfectionnée était le gouvernement définitif qu'attendait l'humanité.

Nous ne pousserons pas plus loin cette histoire des transformations d'une doctrine. Tout ce que nous avons voulu montrer, c'est le Benthamisme se critiquant lui-même.

Sur la ruine du droit, à l'aide du principe absolu de l'utilité générale, et à l'abri de la confusion que Bentham a faite de l'individu et de la société, les *utilitaires* français cessèrent bientôt, sous une multitude de rapports, d'avoir aucune ressemblance avec celui que Saint-Simon avait proclamé son adjoint et son prédécesseur.

de l'Angleterre, la subsistance de sa génération, conservée au même taux pour prévenir les peines d'*attente trompée*, dévorera la subsistance de la nouvelle génération en général? Que résulte-t-il donc des trois règles données par Bentham? Un conflit, une lutte entre ces intérêts divers; et la lutte tournera suivant que le législateur sera pour tel ou tel intérêt. Si le législateur est la chambre haute du parlement, il préfèrera la seconde des trois règles, et repoussera les deux autres. Au contraire, les cadets de famille pourraient bien faire accepter la troisième à la chambre basse; mais assurément une convention nationale adopterait la première. Ainsi, de toute manière, deux de ces prétendues règles sont, sinon anéanties par la troisième, du moins tellement subalternisées qu'à peine comptent-elles pour mémoire. Si on veut voir là une sorte de méthode de tâtonnement en législation, à la bonne heure; mais pour une véritable méthode, marchant vers un but, à la lumière d'un principe, avec pleine conscience et du but qu'elle poursuit, et du droit qu'elle a d'y marcher, et des moyens de l'atteindre qu'elle a à sa disposition, je le nie.

Partis de Bentham, ils arrivèrent, par une suite de déductions nécessaires pour réaliser son système, *à la papauté*.

Ils s'étaient proposé d'abord d'organiser *industriellement* la société, et ils finirent par vouloir l'organiser *religieusement*.

Ils avaient commencé, avec Bentham, par admirer exclusivement la *loi écrite*; ils finirent par ne vouloir reconnaître que la *loi vivante*.

Ils avaient commencé par l'*égoïsme*; ils finirent par l'*amour*.

Ils avaient commencé par le *matérialisme*; ils finirent par le *mysticisme*.

Ils avaient commencé par être de l'école de Locke, de Condillac, de Cabanis; ils finirent par une imitation de Jésus-Christ et de Mohomat.

Quelle expérience! il n'y en eut peut-être jamais de plus grande dans l'histoire des idées.

Et cependant, les *utilitaires-producteurs*, dans tous ces pas successifs de la même pensée, restèrent constamment Benthamistes sur ce point fondamental, que l'*utilité générale* est la seule règle de la législation; c'est-à-dire que, prenant comme Bentham l'utilité générale dans le sens de *peines* et de *plaisirs*, ils restèrent toujours d'accord avec Bentham sur la négation du droit. La religion ne fut jamais pour eux qu'une *religation* (de *religare*, relier), de même que l'art ne fut jamais pour eux essentiellement différent de l'industrie. Seulement ils transportèrent au corps social cette légitimité de l'égoïsme que Bentham préconise dans l'individu. La société fut cet être légitimement égoïste dont toute l'intelligence consiste à bien balancer les peines et les plaisirs résultant d'une action. Et de là aussi cette morale qui a produit, quand elle a paru, tant d'étonnement, cette appréciation impassible des actions humaines qui, rapportant tout au service de la société, ne considère en aucune manière la source des actions, ne fait pas moralement moins de cas du service matériel le plus grossier que du dévouement le plus sublime, et met sur le même pied les actes les plus élevés de notre nature et ce qu'il y a en elle de plus infime. Jusque dans les idées les plus mystiques du dernier chef de cette doctrine, un penseur peut retrouver l'empreinte permanente de la théorie de Bentham. Le point de départ se reflète jusqu'au bout de cette ligne immense qui semble aboutir à un autre pôle. Sous l'empire de l'idée initiale, les sympathies, le dévouement, la charité, la religion, l'art, furent considérés, non pas comme ayant par eux-mêmes une existence et une valeur, mais comme matière utile, et comme moyens de résoudre le problème de la production au nom de l'*utilité générale* : ce ne furent point des rayons divers et diversement colorés, que le prisme put découvrir dans l'unité de la vie; ce furent des *liens* de diverses grosseurs et de diverses formes, mais de matière identique, que la société dut employer, avec une parfaite impartialité, pour relier entre eux les divers membres qui la composent.

Toutefois on voit combien nous avions raison de dire plus haut que le Benthamisme, réduit aux proportions où il se trouve dans les écrits de Bentham, ne saurait jamais pousser en France des racines profondes. Trois ans, en effet, suffirent en France pour le transformer comme on vient de voir, et pour lui donner un aspect où sans doute Bentham lui-même aurait difficilement reconnu sa pensée.

L'Angleterre, où le Benthamisme n'a pas trouvé pour se développer une sève nouvelle et aussi abondante, n'a rien vu s'ajouter à l'œuvre de Bentham. L'école benthamiste anglaise se compose d'hommes influencés fragmentairement par les écrits de Bentham, mais qui n'ont apporté aucun changement et n'ont fait faire aucun progrès à l'ensemble systématique de ses idées.

Voilà l'histoire du système de Bentham. On a vu d'où il vient, ce qu'il est, et où il a mené lorsqu'on a voulu sérieusement l'expliquer et l'appliquer. Maintenant, est-il possible

à notre époque, si voisine encore de la période anti-idéaliste qui a produit ce système comme son enfant legitime, d'élever solidement une theorie différente? Nous ne croirions pas à nos idées, et nous n'écririons pas, si nous n'avions pas cette conviction. Mais nous l'avous, et nous n'epargnerons pas nos efforts pour la faire partager à nos lecteurs. Seulement ce n'est pas ici le lieu de traiter un sujet qui ne comprend rien moins que la philosophie et la politique tout entière, et dont la place est naturellement indiquée à d'autres mots de ce Dictionnaire. Nous nous arrêterons donc, et nous renverrons spécialement aux articles DROIT, LÉGISLATION, INDIVIDUALISME, SOCIÉTÉ, UTILITÉ. Nous nous engageons à montrer, à ces différens articles, non seulement comment l'esprit humain échappe au Benthamisme, mais comment il peut et doit un jour se reposer dans une doctrine vraie.

Nous ne nous sommes occupés que des idées de Bentham; on pourrait nous reprocher de n'avoir rien fait connaître de sa vie : elle fut complètement dénuée d'évènemens, et se passa presque tout entière à la composition de ses livres.

Comme nous l'avons dit, Bentham, dès sa jeunesse, se tourna vers la France. Aussitôt après son debut au barreau, il fit des voyages à Paris, où il se lia intimement avec Brissot, dont les idées avaient du rapport avec les siennes. Celui-ci avait conçu le projet de se fixer à Londres, pour y diriger une feuille périodique sous le titre de *Correspondance universelle sur les points intéressant le bien-être de l'homme et de la société*. L'entreprise ne réussit pas; Brissot fut même arrêté pour les dettes du journal. L'intervention généreuse d'un ami qui paya tout lui rendit la liberté; et l'on supposa généralement que cet ami était Bentham. De retour à Paris, Brissot, ayant acquis une grande influence, fit nommer Bentham citoyen français et membre de l'Assemblée Législative. Mais cette nomination, nous l'avons déjà dit, n'eut aucun résultat sérieux. Le père de Bentham mourut en 1792, et lui laissa une fortune assez considérable. A partir de cette époque, Bentham se livra assidument à la composition de ses nombreux ecrits. On sait les services que Dumont, de Genève, lui rendit pour leur rédaction. Nous ne donnerons pas ici les titres de ces ouvrages; on en trouve un catalogue fort bien rédigé dans le XXXI[e] volume de la *Revue Encyclopédique*.

Le spirituel critique Hazzlitt, dans ses portraits de contemporains (*Spirits of the age*), a fait de Bentham, qui vivait encore quand cet écrit parut, une peinture qui semble fidèle. Bentham, du moins, s'y montre bien l'homme de ses ouvrages et de son système : « C'est, dit Hazzlitt, le » La Fontaine des philosophes, un véritable enfant pour les » habitudes sociales. On l'a vu passer quarante annees dans » une maison qui donne sur le parc de Westminster, et où » sa vie d'anachorète était consacrée à réduire la théorie des » lois à un système mécanique et l'intelligence humaine à des » fonctions purement machinales. Il sort rarement, il voit » peu de monde. Le petit nombre de personnes qui ont leurs » entrées chez lui ne sont admises que l'une après l'autre; il » n'aime pas à causer devant témoins; il est grand parleur, » et n'écoute que les faits. Quand on lui rend visite, il invite » l'étranger à faire quelques tours de jardin : c'est un emploi » du temps de M. Bentham, une économie de ses heures, » un moyen de soigner sa santé, sans enlever à ses études » les momens qu'il leur dévoue. Le vieillard, tout en se promenant dans ses allées, l'esprit agité de mille pensées, » vous entretient avec chaleur des plans qu'il médite et de » l'avenir des peuples. Il ne marche pas, il court. Sa voix est » perçante, ses phrases sont souvent interrompues. Il ne » pense ni à l'élégance des manières, ni à son costume, ni à » sa démarche. Il s'arrête enfin devant deux cotonniers, ar» bres magnifiques, placés à l'extrémité du jardin; et sur le » mur qu'ombrage leur cime, vous lisez ces mots : *Dédié au* » *prince des poëtes*. En effet, c'est dans une maison située » sur ce lieu même que le grand Milton a long-temps vécu. » M. Bentham est si peu sensible aux délicatesses poétiques, » il les sacrifie si aisément à son système favori de l'utilité, » qu'il a songé à couper ces deux arbres superbes, et à transformer en *écoles chrestomathiques* la maison de Milton, » le berceau du *Paradis perdu!* »

Bentham mourut le 6 juin 1832. Quelques jours auparavant, il fit venir trois de ses amis sur l'attachement et la fermeté desquels il pouvait le plus compter. Il leur dit qu'il voulait leur confier l'exécution d'une de ses dernières volontés, à laquelle le monde opposerait son blâme et peut-être une résistance matérielle; il leur demanda s'ils se sentaient capables de faire triompher son vœu de tous les obstacles, et s'ils voulaient lui promettre solennellement de le remplir. On devine qu'ils répondirent par l'affirmative la plus formelle. « Hé bien, leur dit le mourant, cette volonté, je l'ai con» signée dans mon testament; il s'agit de ce corps que la vie » va abandonner. J'exige qu'après sa mort, il soit transporté » à l'amphithéâtre, et soumis à la dissection. » Cette volonté de Bentham n'était pas un caprice d'imagination malade. Dès 1769, c'est-à-dire lorsqu'il comptait à peine vingt-et-un ans, il avait fait un premier testament dans lequel se lit la même disposition, avec cette note de sa main : « Ce que j'or» donne ici ne tient pas à une manie de singularité. Mon seul » motif est d'être utile à l'humanité. Puisque j'en ai eu si peu » d'occasions, qu'au moins je ne laisse pas échapper celle» ci! » Un mémorandum annexé au document indique que plus tard il relut cette disposition, et qu'il la confirma. Ses amis ne crurent point devoir se montrer indociles à une volonté si positivement exprimée; et, le 11 juin 1832, le corps de Bentham fut transféré à l'école d'anatomie et de médecine de Webbstreet, où cet évènement inspira un discours au docteur Smith, son médecin. L'éloge du philosophe remplit toute la séance, et la dissection n'eut lieu que le lendemain.

Ce trait est vraiment caractérisque. Un guerrier célèbre, Jean Zisca, ordonna en mourant qu'on écorchât son cadavre, et qu'on fit avec sa peau un tambour. Ce testament d'un héros m'a toujours paru admirable. A son tour, Bentham l'utilitaire veut que la dissection de son corps soit utile au genre humain. Certes on peut lui soupçonner l'intention généreuse de faire cesser une répugnance qui règne surtout en Angleterre, et qui chez les anciens a souvent arrêté les progrès de la science. Il s'agirait de savoir jusqu'à quel point cette répugnance n'est pas légitime. Le religieux Vico définit l'homme un animal qui donne la sépulture à ses restes mortels. Mais Bentham n'exprime même pas cette intention. Il voit en général l'utilité qui peut résulter de la dissection de son corps; et, dans son esprit méthodique, l'utilité directe et immédiate de cette dissection compte pour beaucoup. Sous ce rapport, le profit qu'en en a retiré a été probablement nul ou fort médiocre: la science anatomique ne fait pas ses progrès à jour fixe; et les sujets d'amphithéâtre ne manquent pas, même en Angleterre. N'importe, c'est un genre d'utilité qu'il ne faut pas négliger: qu'on le dissèque et qu'en l'utilise! l'utilité est la loi suprême. Il est impossible de ne pas respecter, dans cet acte, la profonde conviction de Bentham pour sa doctrine. Mais combien on y sent l'absence de ce que Jean Zisca comprenait si bien, la poésie et l'enthousiasme! Assurément Zisca n'eût pas donné sa peau uniquement pour faire un tambour; mais il sentait que, par ce signe matériel, son âme régnerait encore au milieu de son armée; et certes, quand les soldats de Zisca entendaient le tambour, ils devaient se croire invincibles. Voilà un genre d'utilité qui échappe à la balance de Bentham. La virtualité de l'âme est incalculable. Les produits immatériels sont la pierre d'achoppement de l'économie politique de Smith et de la philosophie de Bentham.

BÉNY-A'BÊD. Au temps où le khalyfat de Cordoue, profondément ébranlé par les dissensions de la famille des OMMYADES, croulait au milieu de leurs querelles contre les

usurpateur HHAMOUDYTES qui tentaient de les supplanter, les gouverneurs des provinces, profitant de l'anarchie produite par ces troubles prolongés, retenaient pour eux mêmes les départemens territoriaux qui leur étaient confiés, et s'érigeaient en monarques indépendans dans leurs circonscriptions respectives : telle fut l'origine du royaume de Séville et de la dynastie des *Bény-A'bèd*, appelés aussi *A'bâdytes* ou *E'bâdytes*, qui jetèrent encore quelque éclat au milieu de cette Andalousie déchue si rapidement de sa récente splendeur.

Les Bény-A'bèd, c'est-à-dire les fils de A'bèd, appartenaient à la tribu qahlithanyte de Lakhm, dont quelques guerriers étaient venus en Andalousie lors de la conquête, notamment Ayoub ebn Hhabyb, qui fut ouâly de Cordoue (716); d'autres arrivèrent avec les débris de l'armée de Balegj mise en déroute par les Berbers (745), et parmi ces réfugiés se trouvaient, dit-on, Na'ym et son fils J'thâf, ancêtres directs de la dynastie a'bâdyte, naguères habitans de Hems de Syrie, et issus des anciens rois de Hhyrah. Quand Abou-el-Khathâr fit, quelque temps après, la distribution du territoire entre les Arabes et les Berbers (voir l'article ANDALOUSIE), I'thâf ben Na'ym s'établit sur les bords d'el-Ouâd-el-Kebyr (Guadalquivir) dans le canton de Tocina, dépendance de la merveilleuse Séville, appelée Hems par ses nouveaux habitans. Son arrière-petit-fils, A'bèd ben A'mer ben Aslam ben I'thâf, vint probablement habiter cette capitale, et y fonder la puissance d'une maison qui désormais ne fut plus désignée que par son nom. Quatre générations après lui, Isma'yl ben Mohhammed ben Isma'yl ben Qoraysch ben A'bèd était le plus riche, le plus fastueux, le plus libéral, le plus savant, le plus aimable, le plus brave, et le plus puissant des cavaliers de l'Andalousie, étalant à Séville un luxe égal à celui des khalyfes, et donnant asile en son palais aux plus illustres proscrits de Cordoue, pendant l'ardeur des guerres civiles qui ensanglantèrent la fin du règne de Hescham II. (Voir les articles OMMYADES, A'MÉRYTES et HHAMOUDYTES.)

En mourant il légua toutes ses qualités, toutes ses richesses, et toute son ambition, à son fils *Abou-el-Qâsem* MOHHAMMED *ebn A'bèd*; dans la situation où se trouvait alors l'Andalousie, un tel homme ne pouvait manquer de jouer un grand rôle politique : el-Qâsem el-Mâmoun ebn Hhamoud, parvenu au trône de Cordoue (1018), chercha à se l'attacher en lui conférant la charge de grand qâdhy de Séville; la cause du khalyfe y gagna peu, mais Mohhammed y trouva un prétexte de décliner l'autorité de tous les souverains éphémères qui s'emparèrent du sceptre après l'avoir arraché des mains d'el-Qâsem (1021); il se proclama indépendant, et distribua les lieutenances de son nouveau domaine à des guerriers que ses largesses lui avaient gagnés. Cependant Yahhyây el-Mota'ly se crut assez fort pour réduire à l'obéissance le réfractaire êmyr de Séville; il manda les qâyds de Xerez, Malaga, Sidonia et Arcos, avec leur cavalerie, et vint lui-même les joindre avec les troupes de Cordoue pour marcher ensemble sur Séville; mais Mohhammed sut l'attirer dans une embuscade près de Ronda, lui tailla en pièces son armée, le tua lui-même, et fit porter sa tête à Séville (28 février 1026). Après un tel succès il n'avait plus à craindre les efforts de ces ombres de khalyfes qui se succédèrent encore sur le trône de Cordoue; et d'une attitude défensive il passa à l'attaque des places ennemies, dont il réunit plus d'une à son domaine. Un de ses lieutenans, Mohhammed ebn A'bd-Allah el Bersily, ayant tenté de se rendre indépendant à Carmona et Ecija, il lui enleva la première, et le réduisit à aller implorer le secours des rois de Grenade et de Malaga, qui firent aussitôt marcher leurs troupes contre celui de Séville : Isma'yl, fils de Mohhammed ebn A'bèd, après les avoir battues, fut battu à son tour, sa tête fut envoyée à Malaga, et le Bersily rentra triomphant à Carmona. Effrayé de cet échec au moment où Gehouar, élu du sénat de Cordoue, semblait vouloir rétablir par les armes la suprématie du khalyfat, Ebn A'bèd publia que le vieux Hescham II avait reparu à Calatrava, et était venu réclamer son appui pour l'aider à recouvrer le sceptre; le nom de Hescham fut rétabli dans les prières publiques, ainsi que dans la légende des monnaies (novembre 1035); et de nombreux partisans se déclarèrent aussitôt, dans toute l'Andalousie, en faveur de l'êmyr qui soutenait la cause du khalyfe légitime. Après avoir ainsi conjuré l'orage dont il se croyait menacé, Mohhammed, tirant parti du décès de Hescham comme il avait profité de sa réapparition vraie ou supposée, annonça la mort de ce prince, faisant publier en même temps un testament par lequel le khalyfe instituait le roi de Séville pour son successeur à l'empire et pour son vengeur : aussi tous les A'mérytes se rallièrent-ils à l'héritier prétendu des Ommyades; et Mohhammed, plus puissant que jamais, ayant rassemblé de nombreuses troupes de cavalerie, se disposait à venger sa défaite, quand une maladie le surprit et l'enleva le 24 janvier 1042, au milieu des regrets universels de ses sujets, qu'avaient séduits ses brillantes qualités.

Son fils *Abou A'mrou* A'BÈD *el-Mo'todhed b-Ellah* fut aussitôt proclamé à sa place : il était beau, spirituel, mais voluptueux à tel point qu'il porta jusqu'à huit cents le nombre des femmes de son hharem, tout en conservant une prééminence marquée sur toutes les autres à sa principale épouse, fille de Mogêhid el-Améry le conquérant des Baléares, et sœur de A'ly ssâhheb de Denia, alliance qui lui assurait l'appui de tous les A'mérytes. On reprochait aussi à l'êmyr A'bèd un penchant à la cruauté, et l'on cite une collection de coupes enrichies d'or et de pierreries, qu'il avait fait fabriquer avec les crânes des personnages marquans tués de sa main ou de celle de son père; on y voyait au premier rang le crâne du khalyfe Yahhyây el-Mota'ly. Mais de toutes ses bonnes et mauvaises qualités, la plus marquée était l'astuce, la mauvaise foi, la perfidie, qu'il employa sans scrupule à l'agrandissement de sa puissance. L'êmyr de Cordoue, vivement pressé par ceux de Tolède, d'Albarracin et de Valence, chercha à opposer à cette ligue formidable pour lui une ligue non moins puissante, qu'il fit proposer aux êmyrs de Séville et de Badajoz; A'bèd se fonda sur ses propres guerres contre Carmona, Grenade et Malaga pour borner son intervention à un petit nombre de troupes, mais il profita de l'occasion pour se faire reconnaître, par ses alliés, suzerain des ssâhhebs de Niebla, Huelva et Silves, qui prétendaient à l'indépendance : le traité porta que les trois êmyrs coalisés se soutiendraient mutuellement contre toute attaque du dehors, et contre toute rebellion de leurs propres vassaux, laissant entière la question des droits et prétentions réciproques des contractans les uns à l'égard des autres (juillet 1051). Ayant envoyé 500 cavaliers au secours de Cordoue, A'bèd se mit en devoir de réduire les ssâhhebs du littoral qui déclinaient son autorité, et il chargea son fils Mohhammed de s'emparer de leurs domaines, ce qui fut exécuté; mais plutôt que de plier sous le vasselage de A'bèd, A'bd-el-Azyz el-Békry, ssâhheb dépouillé de Huelva, alla se mettre sous la protection de l'êmyr de Cordoue, qui l'accueillit avec distinction : et l'êmyr de Séville disposa des terres qu'il laissait vacantes en faveur de A'bd-Allah, fils du fugitif, guerrier distingué, qui lui prouva bientôt sa gratitude en enlevant Carmona à Abou-Ishhaq Solyman el Bersily et l'obligeant à aller implorer de nouveau les secours de l'êmyr de Malaga : celui-ci marcha avec son allié contre l'êmyr de Séville, mais la campagne n'eut aucun résultat : Carmona était perdue sans retour, et les états du Bersily demeurèrent réduits au territoire d'Ecija. A'bèd sut en même temps par ses intrigues occuper chez eux les êmyrs de Grenade et de Malaga. D'un autre côté l'êmyr de Cordoue, qui se trouvait dans une position critique vis-à-vis des armées victorieuses de Tolède, Valence et Albarracin, envoya son fils solliciter vivement de nouveaux secours à Séville; A'bèd congédia le prince avec 200 cavaliers, et promit de faire marcher des forces imposantes :

en effet, quand il vit l'émyr de Cordoue réduit aux abois, il confia à son fils Mohhammed le soin de faire changer la face des affaires, lui donnant pour lieutenant Mohhammed ebn O'mar el-Mahry, que son astuce diplomatique rendit fameux en ces temps de guerres et d'intrigues. Mohhammed ebn A'bêd, arrivé devant Cordoue, livra aux assiégeans coalisés une sanglante bataille, où il les mit en complète déroute; la garnison de la place se joignit aux vainqueurs pour donner la chasse aux fuyards, et toute la population se porta en foule dans le camp ennemi pour le piller : alors Ebn O'mar entra avec sa réserve dans la cité, et en prit possession au nom de l'émyr de Seville; celui de Cordoue, gravement malade en cet instant, ne put résister à un tel coup, et décéda peu de jours après; son fils A'bd-el-Malek, revenant de la poursuite des vaincus, trouvant les portes fermées, et sommé de se rendre, se fit tuer en cherchant à s'ouvrir un passage au milieu de la cavalerie sévillane; et A'bêd demeura maître définitif de Cordoue (1060). Il fit ensuite marcher son fils contre le sâhheb d'Ecija, qui fut entièrement dépouillé, et contre les émyrs de Granade et de Malaga, aux dépens desquels le prince Mohhammed recula encore les limites des états paternels. Une douloureuse maladie, aggravée par le chagrin de la perte d'une fille chérie, emporta Abou-A'mrou A'bêd au tombeau le 2 avril 1069, à l'âge de cinquante-sept ans, dont il avait régné vingt-huit. Il recommanda à son fils, en mourant, de travailler à réunir sous son sceptre toute la Péninsule, dont la capitale, l'impériale Cordoue, était en ses mains; mais de se tenir en garde contre les Almoravides, qui avaient déjà envahi la majeure partie du royaume de Fês, et menaceraient peut-être bientôt l'Andalousie; d'occuper et fortifier soigneusement contre eux Algeciras et Gibraltar, les deux clefs de l'Andalousie du côté d'Afrique.

Abou-el-Qâsem Mohhammed, alors âgé de vingt-neuf ans, fut proclamé sous les titres d'*el-Mo'tamed-a'lay-Allah*, *el Zhâfer*, *el-Mouyad b-Ellah* (l'affermi devant Allah, le vainqueur, le protégé d'Allah). Brave, libéral, magnifique, doux et humain dans la victoire, excellent dans l'art des vers et protégeant tous ceux qui cultivaient les lettres, il avait toutes les qualités de son aïeul; mais il avait aussi l'insatiable ambition et la politique astucieuse de son père, et on lui reprochait, comme à ce dernier, d'être mauvais musulman : A'bêd n'avait point bâti assez de mosquées, Mohhammed se permettait et permettait à ses sujets l'usage du vin; bien plus, il cimenta dans la suite, par le don de sa fille, une étroite alliance que l'habileté de son wizyr Ebn-O'mar sut lui procurer avec Alfonse de Castille, jusqu'alors son ennemi. Tous les efforts du monarque et de son ministre eurent pour objet la réunion des divers états musulmans de l'Andalousie sous le sceptre de Seville; mais Mohhammed avait dans l'émyr de Tolède Yahhyây el-Mâmoun un rival redoutable, dont l'inimitié était excitée par el-Hhârets ebn El-Hhakem, ancien général des Gehouarytes de Cordoue : et pendant qu'Ebn-A'bêd était occupé contre Grenade et Malaga, el-Mâmoun vint fondre sur Murcie, état allié de Seville : Ebn-O'mar fut aussitôt envoyé avec un petit nombre de troupes, bientôt renforcées de celles que l'habile diplomate sut obtenir du comte de Barcelonne; mais il fut défait (1070), et el-Mâmoun victorieux vint surprendre Zahrah, où fut tué le prince A'bêd Serâgj-el-Daoulah fils aîné d'Ebn-A'bêd; et, poursuivant ses succès, il se rendit maître de Cordoue et de Séville dégarnies de soldats. Ebn-A'bêd réunissant les divers corps de troupes qu'il avait dirigés contre ses voisins du littoral, vint assiéger el-Mâmoun dans Seville, et en reprit possession pendant que son rival y rendait le dernier soupir (juin 1077); il alla de même chasser de Cordoue El-Hhârets, qui projetait de s'y faire proclamer émyr, et le tua de sa propre main; son wizyr Ebn-O'mar travaillait activement d'un autre côté à rétablir les affaires de son maître et à augmenter sa puissance, en divisant ses ennemis par d'habiles intrigues, en dépouillant l'émyr de Murcie (1079) qui de l'alliance de Seville avait passé à celle de Tolède, et en opposant à l'émyr de Tolède les forces du roi de Castille, naguère l'allié d'el-Mamoun, mais aujourd'hui l'allié, et bientôt le gendre d'Ebn-A'bêd; puis, revenant aux guerres de Malaga, l'émyr de Séville porta les derniers coups aux Hhamoudytes et réunit leur états (1080) à ceux que le succès de ses armes ou les perfidies de son ministre avaient déjà rassemblés en sa main. Alfonse de son côté dépouillait de Tolède (1085) Yahhyây el-Zhâfer, le dernier des Bény-Dzinnoun (voir cet article) : ce fut aux Musulmans un coup affreux : de toutes parts ils maudirent le machinateur d'un tel désastre, et Ebn-A'bêd, soit qu'il obéît à la clameur publique, soit qu'il eût à se plaindre lui-même de quelque perfidie de son wizyr, n'hésita pas à le sacrifier à l'indignation universelle, et lui trancha la tête de sa propre main (1086). Les excursions d'Alfonse au-delà de Tolède, les attaques de ce prince contre les émyrs de Badajos et de Saragoce, achevèrent d'ouvrir les yeux de celui de Séville, qui sentit enfin le besoin d'arrêter le torrent que lui-même avait déchaîné : les qâdhys et les gouverneurs de ses provinces furent convoqués à Séville avec les envoyés des autres émyrs musulmans prévenus de l'objet de ce congrès; il fut presque unanimement décidé qu'on appellerait les Almoravides pour faire avec eux une expédition de *gihêd* contre le redoutable Alfonse : le gouverneur de Cordoue éleva seul la voix pour répéter les recommandations que jadis, au lit de mort, Abou-A'mrou A'bêd avait adressées à son fils; mais ce fut en vain : l'effroi d'Alfonse aveuglait Mohhammed ebn A'bêd aussi bien que tous les autres émyrs de la Péninsule, et les Almoravides furent attirés, au prix même de la cession d'Algéciras, sur cette heureuse terre d'Andalousie, si digne d'exciter en eux l'envie de la posséder. On sait le reste (voir l'article Almoravides). Ebn A'bêd, dépouillé de ses états (octobre 1091), alla expier dans la forteresse d'Aghmât, au royaume de Marok, l'imprudence de s'être fié à ces farouches Africains : réduit à la dernière misère, servi par ses filles, qui gagnaient leur vie à filer, il conservait, ainsi qu'elles, sous les haillons dont ils étaient vêtus, un air de dignité et de grandeur qui trahissait encore la majesté royale; ayant vu mourir de douleur la plus chère de ses épouses, ayant vu assassiner l'un des fils qu'elle lui avait donnés, il charmait ses regrets par la culture des lettres; enfin après quatre ans de captivité il mourut lui même en 1095, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avait régné vingt-deux. Il laissait plusieurs fils, et un grand nombre de petits-enfans; mais le souffle de l'adversité les avait flétris, et effacés de la scène politique : avec Mohhammed el-Mo'tamed s'était définitivement éteinte la dynastie des Bény-A'bêd, dont le règne avait été de soixante-dix années sous trois princes :

1021. Mohhammed 1er (Abou-el-Qâsem).

1042. A'bêd *el-Mo'tadhed b-Ellah* (Abou-A'mrou).

1069. Mohhammed II *el-Mo'tamed a'lay Allah* (Abou-el-Qâsem), détrôné en 1091.

BENY ABY-EL-A'AFYAH. Au nombre des petites dynasties maghrebines qui sont restées inconnues aux rédacteurs de nos histoires générales ou particulières, il faut compter celle des Bény Aby-el-A'âfyah, seigneurs de Meknêsah, maîtres passagers de la royale Fês, et souverains persistans d'Atchersyf jusqu'à ce qu'ils fussent engloutis par l'invasion almoravide.

La tribu berbère de Meknêsah, à laquelle appartenait cette dynastie, tirait son origine, au rapport d'Ebn-Khaldoun, de Ouassthyf, frère de Zénât et issu comme lui de Dharysah, l'une des quatre souches qui forment la grande division des Berbers El Botar. Abou-el A'âfyah, dont le nom a servi de patronyme à toute sa descendance, était fils d'Abou-Bâsâl fils d'Abou-el-Dhahhâk fils de Magjzoul fils de Tâmrys fils de Farâdya fils de Ouanyf fils de Meknâs; et Mousây fils d'Abou-el-A'âfyah fut tout à la fois le fondateur et le héros de sa dynastie.

Il était èmyr des tribus de Meknèsah, dignité qui lui avait sans doute été transmise héréditairement par ses ancêtres : il possédait, outre le territoire occupé par elles, les cantons de Têzay et de Tesaoul. Lorsque Mosalah ebn Hhabous el-Meknèsy, général de O'bayd-Allah le Fathemyte khalyfe d'Afryqyah, vint dans le Maghreb Aqssày (917) pour le soumettre à l'obedience du nouveau khalyfat, Mousay ebn *Aby-el-A'âfyah* l'accueillit avec empressement, le combla de présens, et combattit avec lui dans toutes les rencontres qui eurent lieu pendant cette campagne; aussi Mosalah, en retournant à Qayrouân, le préfera-t-il à tout autre pour le gouvernement des pays qu'ensemble ils avaient conquis à l'empire des Fathémytes. Une capitulation laissait en même temps la double cité de Fès à ses rois Edrysytes, sous la condition de reconnaître la suprematie des khalyfes d'Afryqyah; mais l'illustration de cette famille éclipsait la puissance de Mousày, qui ne put supporter une telle rivalité, et chercha à s'en debarrasser en excitant contre l'èmyr Yahhyày ben Edrys l'inimitie de Mosalah; ce général reparut dans le Maghreb Aqssày (924), depouilla Yahhyày de tous ses domaines et biens, et le confina dans le canton d'Azylah, donnant le gouvernement de Fès à Ryhhân el-Meknèsy, qui s'y maintint pendant trois années, d'abord seul, puis en concurrence avec un nouvel èmyr édrysyte : cet èmyr était El-Hhasan ben Mohhammed, qui, entre secrètement à Fès en 922, s'y forma un parti, parvint, après une lutte prolongée, à expulser le qâyd Ryhhân (924), fut proclamé dans Fès, Léouâtah, Ssoffrouy, Madyounah, Meknèsah et Bassrah; et, après s'être affermi sur le trône, se mit en campagne l'année suivante (925) pour tenter la fortune des armes contre Mousày ebn Aby-el-A'âfyah, dont la puissance contrebalançait la sienne. Les deux rivaux se mesurèrent non loin de Fès, dans les plaines de Zâd, sur la rive occidentale du Ouêd el-Metâhhea, et se livrèrent une sanglante bataille, la plus meurtrière, dit Ebn A'bd-el-Hhalym, qu'aient jamais soutenue les Edrysytes : Mousày y perdit 2,300 guerriers, et parmi eux Sahhel son fils bien-aimé, dont la mort souleva en son cœur une ardente soif de vengeance; il trouva presque aussitôt à la satisfaire : les troupes d'El-Hhasan, qui n'avaient perdu que 700 cavaliers, étant restées campées, après l'action, sous les murs de la ville, leur chef vint seul se reposer dans son palais; le qâyd Hhâmed ben Hhamdân, commandant de la place, qui avait des intelligences avec l'ennemi, s'empara aussitôt de sa personne, et fit avertir Mousay, qui entra dans Fès avec son armée à la faveur des ténèbres; maître de la cité royale, le vainqueur réclama la tête d'El-Hhasan, que le qâyd fit évader; furieux de n'avoir pu sacrifier son rival aux mânes de son fils, l'èmyr tourna sa colère contre Hhâmed ben Hhamdân, qui n'échappa à la mort que par une prompte fuite. Mousày étendit aussitôt sa puissance sur les pays voisins, sur les villes de Thangeh, Bassrah, Aaylah, Salè, et nombre d'autres, expulsant les Edrysytes de tous leurs domaines, et les forçant à se refugier dans l'imprenable forteresse de Hheger el-Nasr (Rocher de l'Aigle), où il les tint étroitement assiégés par lui-même ou par son général Abou-el-Fatahh el-Tesaouly (929) : l'ancien èmyr Yahhyày ayant tenté de passer en Afryqyah, fut fait prisonnier au passage, et jeté dans une prison, où il demeura plus de vingt ans. Mousày ebn Aby-el-A'âfyah, laissant le commandement de Fès à son fils Modyn, marcha sur Telemsên, qu'il enleva avec ses dependances à l'édrysyte El-Hhasan ebn Aby-el-A'ysch (931), puis il alla s'emparer de la ville et du pays de Nokour (932). Parvenu à la possession presque entière de l'ancien royaume des Edrysytes, il se trouva face à face avec la puissance des Ommayades d'Espagne, plus rapprochée, plus menaçante pour lui que la suzeraineté lointaine des Fathemytes, et il conjura l'orage le plus voisin en reconnaissant la suprematie du khalyfe de Cordoue A'bd-el-Rahhman el-Nâsser le-dyn Ellah, dont le nom et les titres recommencèrent à figurer dans les prières et sur les monnaies : la colère des Fathémytes ne lui pardonna point cette apostasie, et Hhamyd ben Basyl el-Ketâmy fut envoye par O'bay-Allah avec 10,000 cavaliers pour en tirer vengeance. Mousày ebn Aby-el-A'âfyah lui tint tête, et d'opiniâtres batailles se succédaient sans resultat définitif lorsqu'une surprise détermina la déroute de Mousày, qui alla se réfugier dans la forteresse de A'yn-Ishhâq, au pays de Tésaoul : Hhamyd se porta alors sur Fès, l'enleva à Modyn ben Mousày, y rétablit pour gouverneur Hhâmed ebn Hhamdân, et s'en retourna à Afryqyah (933); à la nouvelle de ces évènemens, les Edrysytes reprenant courage sortirent de Hheger el Nasr, battirent les troupes qui les tenaient assiégés, et se mirent en devoir de recouvrer leurs domaines. Mais bientôt Fès fut enlevée à Hhâmed ebn Hhamdân par Ahhmed ben Bekr, qui lui fit couper la tête et l'envoya à Mousày ebn Aby-el-A'âfyah, lequel en fit hommage à son tour au khalyfe de Cordoue. Cette réaction fut de courte durée : le général fathémyte Maysour el-Fatày fut envoye (934) pour reprendre Fès; le gouverneur, réduit à capituler, se rendit au camp des assiégés, où il fut perfidement retenu; la ville alors refermant ses portes soutint encore vigoureusement le siège, qui fut enfin levé par accommodement; et Maysour réunit tous ses efforts, secondés par ceux des Edrysytes, contre Mousày ebn Aby-el-A'âfyah. La lutte fut opiniâtre, mais poussée si vigoureusement par les coalisés, que Mousày fut réduit aux districts compris entre Nokour et Atchersyf sur le Molouyah, où il établit sa résidence.

A sa mort (942) son fils Ibrahym lui succéda dans les états qui lui étaient restés, et fut remplacé lui-même (964) par son fils A'bd-Allah, lequel eut à son tour pour successeur (970) son fils Mohammed; enfin ce dernier transmit la couronne, dès 973 suivant quelques indications, mais probablement beaucoup plus tard (peut-être 1002), à son fils El-Qâsem, qui soutint une guerre longue et acharnée contre les Almoravides, jusqu'à ce qu'il fut vaincu et tué par Yousef ebn Tâschfyn (1055) : le pays fut ravagé, et la dynastie des A'âfyytes éteinte à jamais, après une durée de cent trente-six ans, depuis l'avènement de Mousày au commandement du Maghreb; elle avait eu dans cet intervalle cinq èmyrs, dont voici la liste récapitulative :

947. Mousay ebn Aby-el-A'âfyah.
942. Ibrahym.
964. A'bd-Allah.
970. Mohhammed.
1002? El-Qasem, tué en 1055.

BÉNY A'THYAH. Pendant que les Yafrounytes, écrasés à Tâhart et à Fès par le célèbre qâyd fathémyte Géouhar el-Roumy, se relevaient lentement sous la bannière de leur èmyr Yedoue ebn Ya'lày (voir l'article Bèkrytes); que les Bény Aby-el-A'afyah continuaient obscurément à Atchersyf une existence politique desormais insignifiante, et que les Edrysytes etaient balayés du sol de l'Afrique par les armes victorieuses des Ommyades de Cordoue, une nouvelle puissance s'élevait aux lieux mêmes où les Yafrounytes, les A'âfyytes et les Edrysytes avaient tour à tour régné : c'étaient les Beny A'thyah, de la tribu de Maghraouah, sœur de Yafrounah et fille Zénétah.

Leur apparition dans le Maghreb Aqssày date de l'année 972, époque des vengeances que Balqyn ben Zeyry le Ssenhégyte, roi d'Aschyr, vint porter chez les Maghraouyns du Maghreb Aousath, naguères vainqueurs de son père; ce n'est point toutefois en fugitifs, mais en maîtres, que les nouveaux-venus se montrèrent à l'ouest du Molouyah. Ils avaient pour chef Zeyry ben A'thyah ben A'bd-Allah ben Tyâdelah ben Mohhammed Khazar ben el-Zenèty el-Maghraouy el-Khasary, qui fut, en 978, reconnu pour èmyr par la presque totalité des Zénètes cantonnés dans le pays, et se mit sous l'obédience des Ommyades et du puissant El-Manssour el-A'méry qui régnait sous leur nom. Pendant qu'il soumettait le plat pays, ses généraux A'sqalègeh et

Abou-Yebâsch lui conquéraient la double Fès, l'un en 985 la ville andalouse, l'autre en 986 la ville qayrouyyne; et l'émyr, choisissant dès lors Fès pour sa capitale, vint planter sous ses murs la tente royale, continuant la vie du bédouin aux portes mêmes de la cité dont ses lieutenans occupaient les palais. Bientôt il eut occasion de prendre sur les Zéyrytes Ssenhêgytes d'Aschyr la revanche de l'expulsion que jadis il en avait subie: Abou-el-Béhâr ben Zeyry, frère de Balqyn, après s'être formé, de Telemsên, Ouahrân, Ténès, Schélif, Scherschel, les montagnes de Ouanâschrysch, El-Mehdyah et partie du Zâb, un état rival d'Aschyr, sous la protection des Ommyades, était retourné à l'obédience des Fathémytes et à l'alliance du roi d'Aschyr: El-Manssour el-A'méry remit à Zeyry ben A'thyah le soin de venger la puissance outragée des Ommyades, lui donnant l'investiture des états dont il dépouillerait Abou-el-Béhâr; la campagne de Zeyry ben A'thyah ne fut qu'une suite de triomphes, et il se trouva réunir sous son sceptre une vaste étendue de pays depuis le Sous el-Aqssây jusqu'au Zâb (987): il envoya à Cordoue, avec la nouvelle de ses victoires, un magnifique présent, composé de deux cents chevaux choisis, cinquante dromadaires des plus rapides à la course, mille boucliers de cuir de Lamth, nombre de charges d'arcs et de carquois, des civettes, des girafes, différens animaux féroces, mille charges de divers fruits exquis, et plusieurs mulets de bât chargés de fines étoffes de laine; étant allé lui-même à Cordoue (992) sur l'invitation d'El-Manssour, il y arriva avec trois cents cavaliers de sa famille ou de sa suite et autant d'écuyers, apportant de nouveaux présens qui surpassaient encore les premiers en richesse, des bijoux, des oiseaux merveilleux instruits à parler en arabe et en berber, des chameaux et des cavales sauvages, des panthères, des lions, des muses, divers fruits d'une grosseur extraordinaire et d'une saveur exquise: décoré par le khalyfe Hescham du titre de ouâly de Cordoue, revêtu par le hhageb El-Manssour de la qualité de son *wizyr kébyr* ou lieutenant-général, il vit de trop près ce colosse de puissance dont les caresses déguisaient mal les secrètes jalousies, et il se hâta de retourner en Afrique, s'écriant qu'il était émyr fils d'émyr, et non le wizyr de personne: Yédoue el-Yafronny s'était emparé de Fès en son absence, il l'en chassa de nouveau, et envoya sa tête à Cordoue (993). Puis il se bâtit (994) une nouvelle capitale, mieux située au centre de ses états: ce fut Ouetchdah, à deux journées de Telemsên. Il conservait dans les prières le nom de Hescham, mais il avait fait disparaître celui d'El-Manssour, et le superbe hhâgeb ne voulut point tolérer cet affront: il envoya avec une puissante armée Ouâ'hheh el-Fetâ, qui fut battu complètement; une nouvelle armée, réunissant toutes les forces de l'Andalousie, arriva, sous les ordres de A'bd-el-Malek el-Mozhaffer, le fils d'El-Manssour; ce n'était point encore assez, et la trahison arma un poignard obscur contre la vie de l'émyr africain. Zeyry, frappé à la gorge, échappa cependant à la mort, mais ses troupes furent battues et son pays envahi (997); il rallia quelques tribus, reprit aux Zeyrytes Ssenhêgytes Tâhart, Telemsên, Schélif, El-Mesylah, le Zâb, et pressait vivement le roi d'Aschyr dans sa capitale lorsqu'il expira lui-même (1001) à la suite des blessures qu'il avait traîtreusement reçues quatre ans auparavant.

Son fils El Mo'ezz fut aussitôt reconnu pour son successeur par les tribus Zénètes; le nouvel émyr fit sa paix avec El-Mozhaffer, qui lui restitua Fès et les provinces envahies, moyennant tribut et l'envoi de son fils Mo'ansser comme otage à Cordoue (1005); mais on sait combien fut prompte et soudaine la chute de la maison d'Ebn Aby A'mer (voir l'article A'méyytes), et Mo'ansser fut bientôt libre de revenir auprès de son père. El-Mo'ezz, après s'être rendu maître de Segelmêsah, poursuivit, au sein d'une profonde paix, un règne de trente années.

A sa mort, arrivée en avril 1031, ce ne fut point son fils Mo'ansser, mais son cousin-germain Hhamamah ebn el-Mo'ezz ebn A'thyah, qui s'empara du trône, et établit sa résidence à Fès; mais il en fut chassé (mai 1033) par Temym el-Yafronny, et obligé de se réfugier à Ouetchdah, puis à Ténès, où il rallia les tribus de Maghraouah, avec lesquelles il vint recouvrer sa capitale, forçant à son tour Témym à s'enfuir à Salê.

Il laissa le trône (1048) à son fils Daounas, qui employa les loisirs d'un règne paisible à repeupler, agrandir et embellir Fès; il ne s'occupait, dit Ebn A'bd-el-Hhalym, que de constructions et reconstructions de mosquées, bains, hôtelleries, et autres édifices. C'est au milieu de ces pacifiques soins qu'il fut surpris par la mort au mois de novembre 1060.

Fès changea de face sous la tyrannie et les querelles de ses enfans; El-Fatouhh, qui lui avait succédé, trouva dans son frère *A'gysah* un compétiteur opiniâtre, qui occupait, vis-à-vis de lui, le quartier des Qayrouyyn où il s'était fortifié: la famine régnait dans les deux villes, et les habitans dont la demeure laissait échapper la moindre fumée étaient aussitôt visités et dépouillés de leurs vivres; la soldatesque ne bornait point là ses vexations, et il n'était femme, fille ou enfant qui échappât au viol: les familles se confinaient dans leurs greniers après avoir détruit les escaliers de leurs maisons et retiré leurs échelles; on enfouissait dans des matamores secrètes le peu de vivres qu'on avait pu sauver. Après trois ans de combats journaliers, A'gysah fut vaincu et tué par surprise; mais un ennemi plus formidable menaçait Fès; les Almoravides étaient parvenus à ses portes, et El-Fatouhh, trop faible pour leur résister, abdiqua le sceptre pour le remettre aux mains de Mo'ansser (août 1065).

Mo'ansser, qui avait vu trois émyrs se succéder à son préjudice sur le trône de Fès, était un prince habile, prudent et d'une valeur sans égale; il opposa aux Almoravides une résistance vigoureuse, leur livra de sanglans combats, et disparut un jour dans la mêlée, sans que l'on pût savoir ce qu'il était devenu. Et les Almoravides triomphans s'emparèrent de Fès par capitulation (1068).

Cependant Témym avait relevé l'épée de son père et rallié ses soldats: il vint enlever Fès aux Almoravides, les passant au fil de l'épée, les brûlant ou les mettant en croix; puis il recommença contre eux des combats acharnés; mais sa fortune devait se briser contre celle de Yousef ebn Tâschfyn: il fut tué dans une rencontre au voisinage de Fès (1070), et la dynastie a'thyyte s'éteignit avec lui sans retour.

De la domination de ces princes, le sol ne conserve plus d'autres traces que la ville de Ouetchdah, et le nom local de Maghraouah aux environs de Tenès; celui d'Aoulâd A'thyah se retrouve aussi aux alentours d'El-Qoll et des Seba'-rous; en cette dernière localité on peut retrouver un indice soit du domicile primitif de la famille, soit de son dernier refuge, mais non d'une extension de limites qu'elle n'a jamais eue.

Récapitulons tous ces règnes en une liste chronologique; elle nous offrira sept noms en quatre-vingt-douze années.

978. Zeyry ben A'thyah.
1001. El-Mo'ezz ben Zeyry.
1031. Hhamamah ebn El-Mo'ezz ebn A'thyah
1048. Daounas ben Hhamâmah.
1060. El-Fatouhh ben Daounâs.
1065. Mo'ansser ben Zeyry ben A'thyah.
1068. Témym ebn Mo'ansser, tué en 1070.

BÉNY DZINNOUN. Telle est la prononciation du nom dynastique des émyrs de Tolède au onzième siècle; ce nom serait plus exactement représenté par la forme *Bény Dzy-el-Noun*, mais les Arabes eux-mêmes nous ont donné l'exemple de cette contraction, et le maronite Casiri écrit *Bény Zenon*: quelques Européens ont employé la dénomination de *Dzoulnounides* comme plus commode. Cette dynastie fut ainsi appelée de l'un de ses aïeux, Dzou-el-Noun el-Haouâry, qui vivait cinq générations auparavant, et qui, le premier sans doute entre les siens, s'était établi à Tolède, où la puissante maison dont il fut le chef trouva naturelle-

ment sa désignation patronymique dans le nom de son fondateur.

La tribu de Haouârah, à laquelle il appartenait, était l'une de celles que les généalogistes arabes rangent dans la grande division des Berbers Berânis, avec Ssenhâgah, Massmoudah, Lamthah, Haskourah, Kozoulah, toutes celèbres dans l'histoire ethnographique du Maghreb Aqssây; et, dans la discussion des origines berbères, on s'accorde généralement à reconnaître que, comme Ssenhâgah, Haouârah provenait des Sabéens du Yémen, les uns disent de Hhomayr, les autres de Kendah; cette dernière opinion est celle des nationaux.

Quand Ouâdheh el-A'méry eut rétabli Hescham II sur le trône de Cordoue (1012), le gouvernement de Tolède fut confirmé plutôt que donné au scheykh Abou-Isma'yl A'bd-el-Rahhman ben A'mer ben Mothref ben Dzy-el-Noun, dont la puissance et les richesses avaient procoré au hâgeb la récupération de cette grande cité. Partisan déclaré des Ommyades, il refusa toute obéissance aux princes Hhamoudytes, qui peu de temps après parvinrent à saisir le sceptre des khalyfes; mais en ces temps d'anarchie, la soumission des ouâlys n'était guère que nominale même envers les émyrs dont ils voulaient bien reconnaître l'autorité suzeraine; ils commandaient en maîtres absolus dans leurs gouvernemens, et en percevaient tous les revenus à leur profit.

Isma'yl succéda à son père A'bd-el-Rahhman dans la position que celui-ci s'était faite à Tolède, ainsi que dans son adhésion au parti des Ommyades, de qui il reçut le titre de hhâgeb; sa valeur éprouvée contre les chrétiens de la frontière y fit ajouter les surnoms de *Mozhaffer* (victorieux) et de *Nâsser el-Daoulah* (soutien de l'Etat). C'est avec lui que Hescham el-Mo'tadd b-Ellah, en qui s'éteignit le khalyfat de Cordoue, vint passer en expéditions guerrières les premières années de son règne (1026 à 1030); et quand eut sonné pour ce monarque l'heure de la défaveur populaire (1031), le hhâgeb Isma'yl se déclara souverain indépendant de Tolède avec le titre de *Zhafer be-hhaoul Ellah* (vainqueur par la puissance d'Allah); Géhouar qui prétendait recueillir l'héritage des khalyfes, lui ayant notifié son avènement et demandé obéissance, Isma'yl, qui par sa noblesse, sa puissance et son illustration personnelle se sentait supérieur à tous les autres émyrs de la Péninsule, répondit dédaigneusement qu'il ne reconnaissait, en Andalousie ni au dehors, d'autre supérieur que Dieu. Il était trop redoutable pour que Géhouar osât tenter contre lui la fortune des armes; l'émyr de Cordoue pensa qu'il aurait meilleur marché de celui d'Albarracin; mais Isma'yl couvrant de sa protection son voisin et son allié, envoya des troupes à son aide; ce fut entre Cordoue et Tolède l'origine d'une guerre directe et opiniâtre dont Gehouar ni Isma'yl ne virent l'issue, et qu'ils léguèrent à leurs enfans; la mort les frappa l'un et l'autre en 1043.

Yahhyay succéda à son père Isma'yl et reçut les surnoms d'*El-Mâmoun* et de *Dzou-el-Megedyn*; comme les incursions des chrétiens, en le forçant à une guerre defensive sur la frontière, lui ôtaient les moyens de s'opposer efficacement aux progrès de l'émyr de Cordoue, il prit le parti de traiter avec Ferdinand de Castille qui lui accorda la paix moyennant tribut (1048); réunissant alors ses troupes à celles de l'émyr d'Albarracin, et aux nombreux renforts qu'il réclama de son gendre A'bd-el-Malek, fils du roi de Valence, il vint prendre sa revanche sur les terres de Cordoue; Mohhammed ebn Gehouar eut besoin à son tour de l'appui des émyrs de Séville et de Badajoz pour ne pas succomber (1052); les succès de Yahhyây n'en continuèrent pas moins, quoique avec plus de lenteur, et il arriva enfin victorieux aux portes de Cordoue, où il tenait Ebn Gehouar étroitement assiégé, quand une puissante armée envoyée par A'bêd vint fondre à l'improviste sur celle de Tolède, la mit en déroute, et s'empara de Cordoue au profit de l'émyr de Séville (1060). Yahhyây fit aussitôt des préparatifs pour venger sa défaite; son gendre le roi de Valence s'étant excusé de lui fournir de nouvelles troupes auxiliaires, il le détrône et le confine à Xelbe (1065), ajoutant ainsi le royaume de Valence à ses propres états, et y levant directement les soldats qu'on lui avait refusés; après quelques différens avec les chrétiens, il s'accommode avec eux, en obtient des renforts, et se met enfin en campagne contre Mohhammed ebn A'bêd, qui venait de succéder à son père (1070); il force d'abord l'émyr de Murcie à se détacher de l'hommage de Séville pour se soumettre à celui de Tolède; il taille en pièces le général sévillan Ebn O'mar, puis l'émyr Ebn A'bêd lui-même, et s'en retourne à Tolède donner une magnifique hospitalité au roi de Léon Alfonse VI, détrôné par son frère le roi de Castille (1071); et son hôte ayant bientôt après ressaisi le sceptre (1072), il en reçut des renforts, avec lesquels il battit de nouveau Ebn-A'bêd (1074); puis, aidé d'Alfonse en personne, il alla s'emparer de Zafra, Ubeda, Cordoue, et de Séville elle-même, qu'il occupa pendant six mois, et où il rendit le dernier soupir (juin 1077), le jour même où cette ville retournait à son roi dépossédé.

Il eut pour successeur son fils Hescham, qui fut surnommé el *Qâder b-Ellah*, et n'occupa le trône que pendant moins de deux années.

L'héritage de Hescham fut recueilli (1079) par son frère Yahhyay, qui reçut les titres honorifiques d'*el-Zhofer* et d'*el-Qâder b-Ellah*; prince cruel, debauché, insatiable de plaisirs, et ne mettant aucun frein à ses déréglemens, il souleva l'indignation de ses sujets, dont le hharem était scandaleusement violé, et dès la première année de son règne, une émeute le força de s'enfuir momentanément à Cuenca (mai 1080). Bientôt il eut de plus graves embarras; il ne sut point se conserver l'alliance d'Alfonse, que les sollicitations de l'émyr de Seville entraînaient dans le parti opposé, et il vit ce même Alfonse, dix ans auparavant l'hôte de son père, devenir son plus terrible ennemi (1084), et consommer l'envahissement de ses états; deux fois l'émyr de Badajoz fit marcher des troupes à son secours; mais tous les efforts de résistance furent vains, et Tolède affamée capitula devant l'opiniâtre ténacité d'Alfonse, qui y fit son entrée le 25 mai 1085, pour violer aussitôt sans pudeur les conditions qu'il avait jurées (voir l'article Alfonse VI). Yahhyây se retira auprès de son neveu Abou-Bekr émyr de Valence, et lui succéda peu de mois après sur un trône que son père El-Mâmoun avait aussi occupé. Il se réunit aux autres émyrs de l'Andalousie pour appeler les Almoravides contre Alfonse, et il combattit avec eux à la fameuse bataille de Zalâqah (1086); cependant il ne tarda pas à reconnaître les projets d'envahissement de ces trop puissans auxiliaires, et il se rapprocha d'Alfonse, qui lui envoya des renforts, commandés par le célèbre Rodrigo Diaz de Bivar, *le Cid*; mais vigoureusement pressé dans sa capitale par les Almoravides, abandonné des chrétiens qui ne se sentaient pas en mesure de tenir dans la place, il tenta vainement de se défendre seul; l'ennemi avait des intelligences parmi les habitans, et le qâdhy Ahhmed ben-Gjahhaf el-Ma'afery assura la reddition de Valence en mettant fin par un assassinat au règne de Yahhyây et à la dynastie des Beny Dzy-el-Noun (1092).

Cette famille avait donné à Tolède quatre souverains, qui y régnèrent pendant cinquante-quatre ans, et dont le dernier conserva encore sept années le sceptre de Valence.

1031. Isma'yl *el-Mozhaffer*, *Nâsser el-Daoulah*, *el-Zhâfer be-hhaoul-Ellah.*

1043. Yahhyay I *el-Mâmoun*, *Dzou-el-Magedyn.*

1077. Hescham *el-Qâder b-Ellah.*

1079. Yahhyay II *el-Zhâfer*, *el-Qâder b-Ellah*, dépouillé de Tolède en 1085, tué à Valence en 1092.

BÉNY EL-AFTHAS. Parmi les nombreuses monarchies

que les gouvernements des provinces élevèrent en Andalousie sur les ruines du khalyfat de Cordoue, l'une des plus hâtives à se constituer, des plus étendues, des plus puissantes, et pourtant des moins connues, est celle qui sous le nom d'*El-Gharb* (le couchant) comprenait l'Estremadoure espagnole d'aujourd'hui avec la majeure partie du Portugal, depuis Viseu et Coïmbre jusqu'au cap Saint-Vincent. La petite province à laquelle les Portugais ont conservé la dénomination d'*Algarves* n'était renfermée que partiellement dans cette circonscription, car Silves et Santa-Maria, sur la côte méridionale, étaient possédées par un ssâhheb particulier, d'abord indépendant, mais bientôt soumis au vasselage de Séville. La capitale du royaume était Bathalyous, la moderne Badajoz. Merida, Evora, Lisbonne, étaient ensuite les villes principales.

Tel fut le lot de la dynastie des Bény el-Afthas, issue de la tribu qahthanyte de Tegyb, dont le cantonnement paraît avoir été, en Afrique, dans les environs de Meknêsah; c'est de là du moins que tirait son origine A'BD-ALLAH ben Moslemah ebn el-Afthas el-Tegyby el-Meknêsy, qui avait eu le gouvernement de Merida comme wazyr de Schâbour el-Fasy, ancien hhâgeb du khalyfe El-Hhakem II et ouâly d'El-Gharb sous Hescham II; habile et brave, A'bd-Allah avait en réalité gouverné lui-même sous le nom du vieux Schâbour, et quand la mort eut frappé celui-ci, A'bd Allah se maintint sans peine, dans ces temps de troubles, en possession de toute la province d'El-Gharb, où il ne tarda point à affecter, comme les autres ouâlys d'Andalousie, l'indépendance souveraine, se décorant du titre honorifique d'*El-Manssour*. Allié des Tegybytes de Saragoce et Huesca, et comptant avec eux dans le parti A'meryte dévoué aux Ommyades, l'avènement des Hhamoudytes (1016) lui fournit une première occasion de renier la suzeraineté de Cordoue, et l'extinction des Ommyades (1031) acheva de briser les faibles liens qui pouvaient le retenir encore dans une ombre de dépendance. Il répondit avec dédain aux lettres par lesquelles Gehouar lui notifiait son avènement, et il fit proclamer son fils Mohhammed pour son futur successeur au trône de Badajoz. Les historiens assurent que son règne s'écoula dans un prospérité constante, qui le faisait appeler le fils de la fortune.

Cette circonstance doit faire présumer que son fils Abou-Bekr MOHHAMMED, qui fut surnommé *el-Mozhaffer* ou le Victorieux, lui avait déjà succédé en 1044, lorsque Ferdinand de Castille enleva au royaume d'El-Gharb plusieurs châteaux de la frontière, notamment la forte place de Viseu, et porta les limites chrétiennes jusqu'au Mondégo, où il s'empara l'année suivante de Coïmbre, par capitulation; quelques historiens assurent même que l'émyr d'El-Gharb fut alors obligé de se ranger sous le vasselage de la Castille; mais cette soumission forcée, qui paraît avoir été subie par les émyrs de Tolède et de Saragoce, reste fort douteuse de la part de celui de Badajoz: quoi qu'il en soit, le soin de garder ses frontières contre les chrétiens éloigna Ebn el-Afthas du cercle d'intrigues et de dissensions où s'agitaient ses voisins; il entra toutefois dans la ligue défensive de Cordoue et Séville (1051) contre celle de Tolède, Valence et Albarracin, et il fournit un contingent considérable de troupes pour aider Mohhammed ebn Gehouar à soutenir la guerre; mais ce fut principalement à la culture des lettres que le roi d'El-Gharb sut consacrer les longues années de son règne, et il écrivit en cinquante volumes une histoire universelle, qu'il intitula *Souvenir des événemens*. On fixe l'époque de sa mort à l'année 1068.

Il eut pour successeur l'aîné de ses fils, YAHHYAY, surnommé *el-Manssour* comme son aïeul; mais le nouvel émyr trouva un compétiteur dans son frère Abou-Mohhammed O'mar, gouverneur d'Evora, et les embarras intérieurs qui en résultèrent furent cause qu'il ne prit guère aucune part aux querelles de Séville et Tolède pour la prééminence en Andalousie. C'est auprès de lui que, suivant les uns, vint se réfugier Garcie, roi de Galice, dépouillé par son frère Sanche, roi de Castille (1072), tandis que d'autres font honneur à l'émyr de Séville de l'hospitalité que reçut alors Garcie, pendant qu'Alfonse, pareillement détrôné, était allé chercher asile à la cour de Tolède. Lorsque Alfonse, remonté sur le trône de Léon (et maître aussi de toute la Castille et de la Galice au préjudice de Garcie devenu son prisonnier) vint tomber de tout le poids de sa puissance sur l'état ébranlé de Tolède (1081), Ebn Dzy-el-Noun implora les secours de l'émyr d'El-Gharb, qui se hâta d'accourir en personne avec un corps de cavalerie d'élite: Alfonse ne se sentit point assez fort pour l'attendre et se pressa de rentrer sur ses terres. Au retour de cette expédition, Yahhyay ebn el-Afthas tomba malade à Merida, et y mourut peu de temps après, regretté de ses peuples qu'il gouvernait avec douceur, et ne laissant point de fils qui pût lui succéder.

Son frère O'MAR, qui s'était maintenu dans le commandement d'Evora, se trouva alors seul maître de tout le royaume d'El-Gharb, et remettant la province d'Evora à son fils aîné El-A'bbâs, celle de Merida au second nommé El-Fadhl, et celle de Santarem à Nagjm-el-Daoulah le cadet, il alla lui-même à Badajoz prendre possession du trône, avec le titre d'*el-Motaouakkel a'lay Allah*. Pressé par le roi de Tolède de lui fournir des secours contre Alfonse qui le tenait assiégé dans sa capitale, il envoya des troupes sous les ordres d'El-Fadhl; mais ce prince, après plusieurs combats sanglans où il perdit la fleur de sa cavalerie, jugeant que ses efforts ne pouvaient sauver la place, s'en revint à Merida (1085). Alfonse, maître de Tolède, enleva Coria à l'émyr d'El-Gharb lui-même: il n'en fallait pas tant pour décider O'mar à donner les mains à une ligue générale proposée par le roi de Séville entre tous les émyrs musulmans de l'Andalousie, contre le monarque chrétien; et cette alliance fut cimentée par le mariage d'Ebn A'bêd avec une fille d'Ebn-el-Afthas, qui demeura chargé d'inviter, au nom des alliés, l'émyr des Almoravides à joindre ses armes aux leurs pour cette expédition de *Gihêd*; cette imprudente invitation fut pour lui comme pour les autres émyrs de l'Andalousie, une cause prochaine de ruine; après avoir assisté à la mémorable bataille de Zalâqah, qui fut livrée à quelques lieues de sa capitale (1086), il recouvra, à l'aide du général almoravide Syr ebn Aby-Bekr, les places que les chrétiens lui avaient enlevées (1087); mais lorsque, ouvrant les yeux sur les projets d'envahissement du monarque africain, il voulut se tenir en garde contre ses entreprises, ce même Syr ebn Aby Bekr, qui avait profité de ses précédentes campagnes pour reconnaître le pays, fut chargé de dépouiller les Afthasydes: il s'empara sans difficulté de Lisbonne, Santarem, Evora, et autres places, dégarnies de troupes pour mieux assurer la défense de Badajoz; l'armée qu'El-A'bbâs et El-Fadhl commandaient en avant de la capitale fut mise en déroute, la ville se rendit, et l'infortuné O'mar, qui, sur la foi d'une capitulation, s'était mis en chemin avec sa famille pour aller chercher une retraite écartée, fut arrêté, ramené à Badajoz, outragé de coups de verges, et décapité (26 février 1094) après avoir vu ses deux fils subir le même sort, pendant que le troisième se mourait de dénuement dans une affreuse prison.

Ainsi fut éteinte cette dynastie, après un règne de 68 ans si l'on ne compte son existence que depuis l'extinction des Ommyades, ou de 78 ans si l'on remonte à ses premiers actes de souveraineté, dès l'avènement de A'ly ben Hhamoud au khalyfat; elle avait fourni quatre émyrs.

1016. A'BD-ALLAH *el-Manssour*.

1044. MOHHAMMED *el-Mozhaffer* (Abou-Bekr).

1068. YAHHYAY *el-Manssour*.

1081. O'MAR *el-Motaouakkel a'lay Allah* (Abou Mohhammed), tué en 1094.

BENY OUATHAS. Ce nom désigne un rameau particulier de la dynastie africaine des Mérynytes, quelquefois

considéré par les annalistes européens comme constituant une dynastie spéciale, mais toujours regardé par les nationaux comme faisant partie intégrante des Beny Meryn; et il nous paraît dès lors plus convenable de le comprendre, à leur exemple, dans l'article d'ensemble que nous réservons à la dynastie entière (voir l'article Mérynytes).

BENY RAZYN. Dans l'inégal partage que firent entre eux de l'Andalousie tant de petits souverains si prompts à se lotir des lambeaux de la puissance déchue des Ommyades, une part fort médiocre, peut-être la moindre de toutes, resta à la famille des Beny Razyn ou fils de Razyn, dont les historiens vantent l'insigne noblesse, et que peut-être il faut rattacher, d'après cette observation, à Helêl ben Razyn des Bény Tsour ben A'bd-Menâh, l'un des guerriers qui combattirent, au commencement du septième siècle de notre ère, dans les plaines de Ssana'â en Arabie, à cette bataille tant célébrée par les poètes du temps, où les tribus d'El-Teym, de Kelb et de Beny A'bd-Menâh défirent celle de Hhumayr, et lui tuèrent A'lqamah fils du roi Dzou-Yazan.

Le domaine de cette dynastie se composait de deux territoires, dont l'un, situé entre les états de Cordoue et de Tolède, portait le nom d'El-Sahlah, et l'autre, compris entre Saragoce, Tolède et Valence, avait pour chef-lieu Sainte-Marie d'Orient, appelée plus fréquemment du nom de ses possesseurs Sainte-Marie de Bény-Razyn, dénomination transformée, dans la bouche des chrétiens, en celle d'Albarracin, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Le hhâgeb *E'z-el-Daoulah* Abou-Mohhammed Hozayl ben Khalf ebn Razyn qui, suivant le rapport d'Ebn-el-Abâr el-Qodhâ'ay, s'était enrichi à force d'exactions et de rapines, en fut le premier seigneur, et sa prise de possession date de l'année 1011, époque où Solyman el-Mosta'yn b-Ellah achetait des partisans en leur conférant des domaines héréditaires : s'il conserva quelque semblant de dépendance à l'égard de Cordoue, il est probable que cette ombre de sujétion fut bientôt évanouie.

Il règne une grande confusion dans l'histoire de ses successeurs, à raison de la ressemblance des noms et des titres de ces princes, à l'égard desquels les dates d'avénement ou de décès sont même presque complétement ignorées, en sorte qu'il est fort difficile d'attribuer avec précision à chacun d'eux le petit nombre d'événemens où ils ont figuré en ces temps de désordre et de dissensions.

En donnant une solution conjecturale aux incertitudes que laissent sous ce rapport les récits tronqués ou contradictoires qui nous sont parvenus, on doit penser que ce premier Hozayl fut celui qui reçut, à l'avénement de Gêhouar au trône de Cordoue, l'invitation de rendre hommage au successeur des khalyfes, invitation qui fut dédaigneusement reçue par l'émyr d'Albarracin, dont la faiblesse relative était compensée par l'amitié et la protection de Saragoce et de Tolède.

Mais il est probable que le sceptre était passé des mains de Hozayl à celles de son frère Abou-merouân A'bd-el-Malek ben Khalf, lorsque Gêhouar tenta de réduire à l'obéissance, par la force des armes, un adversaire dont la puissance était si disproportionnée à la sienne. Gêhouar envahit aisément le territoire d'al-Sahlah (1039); mais l'émyr d'Albarracin réclama les secours d'Ebn Dzy-el-Noun, et, grâce aux renforts qu'il en obtint, il recouvra le territoire envahi, avec d'autant plus de facilité que son affabilité et sa douceur lui avaient gagné l'affection de son peuple. Bientôt, du rôle d'auxiliaire l'émyr de Tolède passa au rôle de chef direct de la guerre, et les Bény Razyn suivirent ses drapeaux avec autant d'ardeur qu'il en avait mis lui-même à soutenir leur cause.

A'bd-el-Malek fut remplacé par son fils Abou-Mohhammed Hozayl, surnommé *E'z-el-Daoulah* comme son oncle; lié d'une étroite amitié avec l'émyr de Valence A'bd-el-Malek el-Mozhaffer, gendre d'el-Mâmoun de Tolède, il l'accompagna à Xelba lorsqu'il le vit dépouillé par son beau-père irrité (1065).

Le trône appartint après lui, vers 1070, à son fils Abou-Merouân A'bd el-Malek, nommé aussi Ebn el-Aslagh et revêtu du titre honorifique de *Gesâm-el-Daoulah*; prince accompli, qui fut le héros et l'ornement de sa dynastie, plus illustre par son courage que par sa naissance, poète célèbre, guerrier expérimenté, chéri de ses soldats dont il partageait la nourriture et le costume. Dès qu'il eut pris le sceptre, il donna tous ses soins à assurer la défense de ses domaines par la construction de plusieurs forts; il embellit ses villes de nouveaux édifices, et y accumula des richesses considérables. Fidèle comme ses prédécesseurs à l'alliance de Tolède, il prit une part active aux expéditions de Yahhyây el-Mâmoun contre Murcie et Séville. Puis, lorsque Tolède eut été enlevée aux Musulmans par Alfonse, ce fut à Saragoce que A'bd-el-Malek prêta le secours de son bras; c'est en voulant dégager Ahhmed ebn Houd assiégé dans Huesca par les Chrétiens, qu'il fut battu, avec les ssâhhebs de Xativa et Dénia, à la bataille d'Alcoraz, où les annales aragonaises font périr les *quatre rois maures* dont les têtes figuraient en noir sur l'ancien écu d'Aragon (1096).

A'bd-el-Malek vécut encore jusqu'en 1102, qu'il fut remplacé par l'aîné de ses fils, nommé A'bd-el-Malek comme lui, et qui ne fit que passer sur le trône, où il eut pour successeur son frère Yahhyay, en qui demeura éteinte presque aussitôt la dynastie des Bény Razyn dont l'almoravide Yousef ebn Tâschfyn envahit les états en la même année. Elle avait duré quatre-vingt-douze ans sous six princes.

1010. Hozayl Ier *E'z-el-Daoulah* (Abou Mohhammed).
1039. A'bd-el-Malek Ier (Abou-Merouân).
1065. Hozayl II *E'z-el-Daoulah* (Abou-Mohhammed).
1070. A'bd el-Malek II *Gésâm-el-Daoulah* (Abou Merouân).
1102. A'bd el-Malek III.
1102. Yahhyay, dépouillé et tué quelques mois après.

BENZOIQUE (Acide). On nomme ainsi une substance blanche, nacrée et légère, ayant la plupart du temps une odeur de vanille, qui s'extrait de plusieurs substances végétales ou animales, telles que les baumes, l'écorce de bouleau, l'huile d'amande amère, l'urine du cheval, du chameau, etc.

Les substances les plus riches en acide benzoïque sont la résine de benjoin et l'huile d'amande amère : c'est même de la première qu'il a tiré son nom; car on le connaissait dès 1608 sous celui de *fleurs de benjoin*.

On l'a extrait successivement en faisant bouillir la résine en question avec le carbonate potassique, filtrant, et éliminant la potasse par l'acide sulfurique étendu. Scheele substitua depuis avec avantage l'hydrate de chaux et l'acide hydrochlorique à la potasse et à l'acide sulfurique. Enfin M. Stolze prouva qu'on obtenait quatre fois plus d'acide en dissolvant préalablement la résine, saturant par le carbonate sodique alcoolisé, distillant, et soumettant le liquide restant à l'action de l'acide sulfurique étendu.

L'acide benzoïque est si volatil qu'on l'extrait encore, dans plusieurs officines, de la résine de benjoin macérée à l'eau bouillante et soumise à une douce chaleur qui volatilise l'acide et lui permet de se condenser dans un chapiteau conique, en carton ou en papier, couronnant un vase profond en terre vernie, où il a subi la première opération.

Cet acide, en s'unissant aux bases, forme des benzoates, sels qui n'ont d'importance qu'aux yeux des chimistes, et que nous nous abstiendrons par conséquent de décrire. Il est composé, à l'état de cristaux, de 69·2 de carbone, 4·9 d'hydrogène, et 25·9 d'oxigène, ce qui lui donne pour formule atomique $O^4 H^{12} C^{14}$; quand il est uni aux oxides il contient une molécule d'eau de moins, et sa formule devient $O^3 H^{10} C^{14}$.

MM. Wohler et Liebig, auxquels nous empruntons ces

analyses, ont donné le nom de *benzoyle* à un corps qui a pour formule $O^2 H^{10} C^{14}$, soit une molecule d'acide benzoïque des benzoates, moins un atome d'oxigène; corps qui se comporte à l'égard des acides, du chlore, etc., absolument comme un corps simple. D'après eux, une molecule de benzoyle, plus deux atomes d'hydrogène, donnent une molecule d'huile d'amande amère, ce qui leur permet d'expliquer parfaitement la transformation de cette huile en acide benzoïque par l'absorption de l'oxigène.

De l'association de l'azote ou de l'ammoniaque au benzoyle, il résulte un nouveau corps qu'ils ont nommé *benzamide*, et dont la formule est $O^2 A^2 H^{14} C^{14}$. Enfin il existe une autre substance cristallisée, se produisant spontanément dans un mélange de potasse et d'huile d'amande amère, qui semble être un isomère de l'hydrure de benzoyle; c'est ce qu'ils appellent la *benzoïne*.

BÉOTIE (*Boiótia*). C'est, dans la Grèce continentale, un bassin fermé et isolé, long de 21 lieues sur 12 de largeur. Deux chaînes parallèles, liées à leurs extrémités par des chaînes transversales, forment ce bassin : au nord, sur la frontière de la Phocide, les monts Akontios qui se rattachent au Parnasse; au sud, vers l'Attique et la Megaride, le groupe des monts Parnès et le Cythéron; à l'occident, l'Hélicon qui borde le golfe de Crissa; à l'orient, vers l'Euripe et la mer d'Eubée, les monts Ptoos et Teumessos. Diverses vallées s'ouvrent dans le bassin central, formées par les rameaux que projettent à l'intérieur les principaux groupes.

D'abondantes rivières descendaient de ces montagnes, qui, déboisées, ne fournissent plus aujourd'hui que des torrens. C'étaient l'Asopus; le Permesse et l'Hercyne, qui ont leurs sources dans l'Hélicon; le Céphisse, qui, s'ouvrant un chemin à travers l'Akontios, apporte à la Béotie les eaux du mont Parnasse et de la Phocide; le Mélas, profond et encaissé, et de plus une infinité de ruisseaux. Excepté l'Asopus, qui tombe dans le canal de l'Eubée, toutes ces eaux, venues de tous les points de l'horizon, se joignent au fond du bassin central, où, s'agglomérant, elles forment plusieurs lacs, dont le Copaïs ou Cephisside et l'Hylica sont les principaux. La Beotie entière ne serait bientôt qu'un lac, si la nature n'eût ouvert sous le mont Ptoos des passages secrets par où le Copaïs se dégorge dans la mer.

Les Béotiens qui habitaient cette contrée, peuple formé de populations autochtones ou anciennement établies, et d'une race conquérante, les Eoliens survenus plus tard, se partageaient en un grand nombre de nations, ou cités, distinctes et ennemies. Les principales étaient Chéronée, Orchomène, Copes, Anthédon, Tanagra, Platée, Haliarte, Lébadée, Coronée et Thèbes, dont la domination contestée finit par s'étendre sur tout le pays. L'histoire de cette lutte pour l'indépendance locale, et tout le rôle historique de la Béotie dans les affaires générales de la Grèce, sont tellement liés à l'histoire de Thèbes et s'y résument si naturellement, qu'il nous est impossible de les en détacher. Ainsi, autour de ce point central THÈBES, nous grouperons tout ce que nous savons de la Béotie. Quant au petit nombre de faits relatifs à certaines villes qui resteraient en dehors de cet ensemble, nous les rapporterons au nom même de ces villes. — Voyez ORCHOMÈNE, PLATÉE.



(Carte de la Béotie.)

BERBERIDÉES, famille végétale qui a pour type le genre Epine-vinette, en latin *berberis*, et qui rentre dans la classe des dicotylédones polypétales à étamines hypogynes de Jussieu, ou dans celle des thalamiflores de M. de Candolle. Deux caractères suffisent pour la distinguer de toute autre. Les étamines sont opposées aux pétales, de même que ceux-ci le sont aux sépales, et les loges de l'anthère s'ouvrent de bas en haut par une sorte de valve ou de panneau. Elle présente d'ailleurs quelques autres traits que nous ne devons pas omettre. Le nombre des pieces qui composent le calice, la corolle et les étamines, est le même dans chacun de ces verticilles; il est ternaire ou quaternaire (3,6,9,4). Très souvent les folioles du calice sont disposées sur deux rangs, de manière que celles d'un rang alternent avec celles de l'autre. Les filets des étamines sont courts. Il n'y a qu'un ovaire composé d'une seule loge; mais quelque peu d'excentricité dans sa position, l'obliquité de son court style et l'insertion latérale de ses graines au fond de sa cavité, ont fait penser qu'il ne devient solitaire que par l'avortement des autres carpelles. Il est couronné d'un stigmate orbiculaire. Le fruit est une baie ou une capsule. L'embryon, logé dans un albumen charnu ou presque corné, est rectiligne; ses cotylédons sont plans et sa radicule se renfle un peu au sommet. Les herbes vivaces et les arbrisseaux qui composent cette famille sont garnis de feuilles alternes, tantôt simples, mais divisées en plusieurs lobes, tantôt composées. Les fleurs blanches, jaunes ou rougeâtres sont disposées en grappes ou restent quelquefois solitaires au bout des rameaux.

C'est avec les ménispermées que les berberidées paraissent avoir le plus d'affinité; elles en ont aussi avec les laurinées et les hamamélidées par le mode de dehiscence de leurs anthères, avec les podophyllées par leur port et leur inflorescence. La famille se compose d'une soixantaine d'espèces disséminées dans la zone tempérée de l'hémisphère boréal et dans l'Amérique australe. Ces espèces sont réparties entre huit genres dont les principaux sont le *berberis*, qui comprend à lui seul environ trente-cinq espèces, le *mahonia*, le *leontice*, l'*epimedium* et le *nandina*.

Les berberis sont caractérisés par leurs six sépales garnis de trois écailles en dehors, et par leurs six pétales munis

chacun de deux glandes en dedans. Ce sont des arbrisseaux à la fois élégans et utiles, qui croissent dans les contrées montueuses et tempérées des deux hémisphères. Au milieu des bosquets, ils se font remarquer au premier printemps par leurs grappes de fleurs jaunes; en automne et en hiver, par leur riche moisson de fruits diversement colorés, qui persistent après la chute des feuilles. On cite sous ce rapport les *berberis vulgaris*, *B. aristata*, *B. emarginata*, *canadensis*, *B. ilicifolia*, et *B. cretica*. Plantés en haies, les berberis garantissent les propriétés au moyen de leurs épines simples ou trifides, qui sont des dégénérescences de leurs feuilles primordiales. Mais c'est surtout pour leurs produits qu'ils méritent notre attention. La racine et la tige, notamment celles de la variété du *berberis asiatica*, que Leschenault a appelée *B. tinctoria*, recèlent une matière colorante; ces mêmes organes traités par l'eau bouillante, fournissent dans l'Inde un médicament qui est fort employé sous le nom de *rusot*, et qui paraît être un bon topique contre les ophthalmies. M. Bayle le regarde comme identique à la substance que Dioscoride a nommée *lycium indicum*.



(Caractères des Berberidées).

1 Plan symétrique de la fleur des Berberidées, d'après l'*Epimedium Alpinum*, pris pour exemple : A divisions calicinales; B pétales; C appendices des pétales; D étamines : E ovaire.
2 Rameau de l'épine-vinette commune
3 Grappe.
4 Fleur ouverte.
5 Pétale détaché.
6 Calice et pistil.
7 Fruit coupé verticalement.

L'espèce de berberis qui nous intéresse le plus, et qu'on croyait être le cachou (*berberis vulgaris*), croît volontiers parmi les broussailles sur les terrains calcaires exposés au soleil; elle se distingue par ses épines tripartites, par ses feuilles à peu près obovées et imitant la scie sur leurs bords que garnissent des cils raides; enfin par ses grappes pendantes chargées de fleurs nombreuses dont les pétales sont entiers. Elle n'est pas dépourvue des propriétés utiles que nous avons déjà fait connaître en parlant des qualités communes à toutes les espèces du genre. L'écorce en particulier traitée par l'eau et l'alcool, a fourni récemment une matière cristallisable azotée, qu'on appele *berberine*, et qui possède d'un côté des propriétés purgatives et toniques, de l'autre la faculté de colorer le coton, la laine et surtout la soie en un jaune assez beau, mais qui pâlit promptement au soleil. On cultive surtout l'épine-vinette pour ses baies aigrelettes qui, lorsqu'elles sont encore vertes, peuvent être confites au vinaigre et remplacer les câpres, et qui deviennes par la maturité rouges, jaunes, violettes, etc., selon la variété à laquelle elles appartiennent, fournissent, suivant la manière dont on les traite, un vin aigrelet, une limonade rafraîchissante ou des confitures d'un goût agréable. Toutefois l'épine-vinette n'est pas exempte de quelques inconvéniens. Pendant sa floraison elle répand une odeur désagréable, et dans l'opinion des cultivateurs elle est une cause de rouille, de charbon ou de carie pour les blés qui sont dans son voisinage. Depuis quelque temps son écorce amère, styptique et astringente, est substituée en fraude à celle du grenadier. Rappelons, au sujet du vinettier commun, que ses étamines ont la faculté de se contracter une fois ou plusieurs, lorsque leurs filets viennent à être touchés par quelque corps, ou sont exposés à l'influence de l'électricité, de la lumière solaire concentrée par un verre ardent, de l'alcool, de l'éther, des huiles volatiles et des acides.

Entre les espèces appartenant aux autres genres de berberidées, il suffit de citer le *mahonia fascicularia*, plante originaire de l'Amérique septentrionale et du Mexique, et qu'on pourrait cultiver dans le midi de la France, où elle ne serait pas moins utile que l'épine-vinette commune; le *nandina domestica*, originaire du Japon, où il est un objet de culture, et qui est aussi propagé dans nos serres tempérées; enfin l'*epimedium alpinum*, qui a reçu le nom vulgaire de *chapeau d'évêque*, à cause de la forme de ses appendices pétaloïdes.

BERBERS. Tel est le nom sous lequel les Européens désignent exclusivement aujourd'hui la population la plus nombreuse et la plus remarquable des côtes septentrionales d'Afrique, appelées pour ce motif Barbarie ou États barbaresques. Les Arabes, de qui nous avons emprunté cette dénomination, ne lui donnent point une acception aussi précise ni aussi restreinte, car ils l'appliquent en outre soit aux tribus nubiennes connues des Européens sous l'appellation de Barâbras (*Berâberd*, pluriel de *Berbery*), soit aux habitans des côtes orientales comprises entre la terre de Hhabesch (Abyssinie) et celle de Zeng (Zanguebar), et que nous appelons Ssomâlys. Ce sont pourtant trois populations fort diverses d'aspect et de langage, qu'en vain l'érudition du savant géographe Ritter a tenté de lier entre elles au moyen d'aventureux rapprochemens : les Ssomâlys sont olivâtres à cheveux floconneux; les Barâbras ou Qenouz offrent une nuance qui varie du brun-rouge au noir-cuivré; les Berbers atlantiques sont en général de race blanche.

Les Arabes ont voulu trouver l'origine de ce nom dans leur propre langue : or elle se prête avec une telle facilité, par la multitude de ses inflexions, à toutes les hypothèses de cette nature, qu'elle fournit de nombreuses etymologies entre lesquelles on peut à bon droit être embarrassé de choisir : tantôt c'est le roi yéményte Afryqis arrivant chez ces peuples, qui se récrie sur leur jargon confus (*berberah*), ou sur la nudité du désert (*ber-berah*), ou au contraire sur l'abondance des blés de leur pays; tantôt c'est Ber, l'un des ancêtres de la nation, qui se rend d'Égypte au désert occidental, et dont on dit *Ber ber*, c'est-à-dire Ber vit dans le désert; tantôt c'est la nation elle-même qui, arrivant de l'est en Afrique, s'écrie *Ber! Ber!* (désert! désert!); et bien d'autres explications pareilles. Un savant maronite (Abraham Ecchellensis) préfère une étymologie syriaque : *Bar barray* fils du désert. Bochart suppose que *Ber Barqah*, le désert de Barqah, a dû fournir la dénomination de Berbers (*Barbarica gens*) aussi bien que celle de Marmarique.

Mais pour recevoir une application aussi étendue que celle que lui donnent les Arabes, ce nom de Berbers a dû avoir dans l'origine une acception fort large, analogue à celle du mot Barbares chez les Grecs et les Latins : aussi Gibbon, Volney, Saint-Martin, et tous les bons esprits avec eux, ont-ils pensé avec raison qu'il en devait être dérivé. Or chez les Grecs, ainsi que le fait remarquer Strabon (livre XIV), l'épithète de Barbares s'entendait du langage : Homère le premier, parlant des Kariens, les appellent *Barbarophônes* (Iliade, II, 867). Hérodote assure (Euterp. 158) que les Égyptiens qualifiaient de barbares tous ceux qui parlaient un autre idiome qu'eux : on en pourrait conclure que le mot est égyptien, et que les Arabes isma'ylytes l'ont appris dans leur route à travers l'Égypte, en allant soit vers l'ouest chez les Numides et les Gétules, soit vers le sud chez les Qenoux, soit au sud-est chez les Somâlys.

Une nouvelle considération en faveur de cette étymologie égyptio-gréco latine, c'est que, même dans l'Afrique septentrionale, l'appellation de Berbers désigne, ainsi que nous l'avons expliqué à l'article ALGER, non une race unique et homogène, mais ce mélange confus de populations diverses qui, à l'époque de l'invasion des Arabes musulmans, devait être appelée par les dominateurs romains et byzantins, *les Barbares* : c'est-à-dire la masse formée, tantôt par simple agrégation, tantôt par croisement et amalgame, de tous les peuples autochtones ou advènes qu'avait portés jusqu'alors la terre d'Afrique, qu'ils fussent nomades (numades, bédouins), ou qu'ils fussent sédentaires : les Gétules noirs, et les Gétules blancs comprenant les Maxikes ; à côté d'eux les Lybiens, et les Mèdes, et les Arméniens, et les Perses tige sans doute des Perorses et Farousiens ; et les Arabes Kouschytes, Amalêqytes et Qahhthanytes, et les Kana'néens de Tyr et de Palestine ; et les Vandales, et même les Goths ; et mille autre élémens oubliés ou disparus. Aussi des différences sans nombre dans les traits du visage comme dans les dialectes témoignent encore hautement de cette hétérogénéité primordiale que la communauté de demeures, d'habitudes et de langage n'a pu couvrir encore d'une croûte assez épaisse d'uniformité. L'homme au teint blanc, au front large, à la figure carrée, aux traits saillans, aux yeux bleus, à la blonde chevelure, se montre près de l'homme au teint olivâtre, au front étroit, à la figure ovale, aux traits arrondis, aux yeux foncés et cruels, aux cheveux noirs et rudes ; et l'Arabe, et le Turk, et l'Européen disent d'eux indistinctement : ce sont des gens d'entre les Qabâyl, ce sont des Berêber ; et ce nom de Berêber ils l'acceptent tous deux, aussi bien que toutes les tribus liées entre elles par un même langage depuis l'Égypte jusqu'à la mer Atlantique et depuis la Méditerranée jusqu'aux derniers confins du Ssahhrâ : on les retrouve dans l'oasis Bahhryeh, dans celles de Syouah et d'Aougelah, et sans doute aussi dans la plupart des autres ouâdys de cette région ; puis dans les montagnes des trois régences, où ils sont désignés par les Arabes sous la simple dénomination de *Qabâyl* (pluriel de *Qabyleh*, tribu) ; ensuite dans l'Atlas occidental jusqu'à la hauteur de Marok, appelés ici plus spécialement *Berêber* (pluriel de *Berber*) ; et depuis Marok vers le sud jusqu'au désert, sous le nom de *Schelouhh* (pluriel de *Schlahh*) ; jadis même dans les Canaries, où les Guanches avaient des coutumes et un langage identiques à ceux des Schelouhh. Derrière cette longue zone de l'Atlas, et dans la chaîne d'Oases où sont Ghadâmes, Teqort, Ouerqelah, Ghardèyah, Tebelbelt, Dara'h, et que termine au sud la plus vaste de toutes, celle de Touât, habitent des populations séparées ; les unes blanches, d'autres olivâtres, quelques unes noires et représentant les Mélano-Gétules des anciens, distinctes les unes et les autres des Qabâyl, et parlant néanmoins encore le même langage. Enfin, derrière cette ligne d'Oases, depuis Soqnâ jusque par de là Ten-Boktoue, et depuis Touât jusqu'auprès de Kasynah, vivent les *Touâreq* (pluriel de *Terqy* tribu), au langage berber, les uns blancs, d'autres hâlés, la plupart olivâtres, quelques uns presque noirs.

Voilà le relevé général de tous les rameaux hétérogènes, les uns rejetons légitimes d'une souche autochtone, les autres entés sur elle, ou même simplement juxtaposés, que les ethnographes trop confians aux indications linguistiques ont voulu réunir en une seule famille. Bien plus, les noms des *Berâbera* et des *Schilouk* de la Nubie leur avaient paru offrir avec ceux des *Berêber* et des *Schelouhh* de l'Atlas une homophonie qui semblait indiquer l'homogénéité des populations et autoriser leur classement dans le même groupe ; mais la linguistique a démontré la différence radicale des idiomes, et l'hypothèse a été abandonnée. Les classificateurs n'ont point été aussi empressés de reconnaître une autre erreur toute semblable, puisqu'ils comprennent encore dans la *famille Berbère* une grande section formée par les peuplades Tibboues, c'est-à-dire par des hommes au teint noir cuivré, aux yeux saillans, au nez remarquablement épaté, aux grosses lèvres, aux habitudes timides, sans cesse pillés par les Touâreq, et dont le Berêber d'Aougelah et des Oases lybiennes trouvent le langage aussi inintelligible que le gazouillement des oiseaux : c'est pourtant sur leur idiome que l'on prétend fonder leur affiliation, et la fascination est telle, que le très petit nombre de mots tibbous que Hornemann et quelques autres voyageurs ont fournis, sont montrés comme pièce de conviction à côté de mots berbers avec lesquels ils n'offrent en réalité aucune ressemblance quelconque, mais bien au contraire une hétérogénéité radicale.

D'un autre côté, il est dans l'Atlas un canton où la langue berbère n'est point parlée de nos jours, et contenant des hommes qui diffèrent de tous les gens des Qabâyl qui leur sont limitrophes au nord, aussi bien que des Mozâbys qui les avoisinent au midi, mais que l'on pourrait comparer sous certains rapports avec les Ouerqe ân et les Ouadregans, qui s'appellent eux-mêmes Erouâghah, et que Shaler a confondus à tort avec les Mozâbys, dont ils diffèrent par la noirceur de leur teint ; ce canton est celui de Zâb, ses habitans les Beskerys, ainsi appelés de leur ville principale Beskerah, dont le nom est fréquemment aussi donné à tout le district ; ce sont des hommes trapus, musculeux, à la tête petite, au teint foncé, aux traits heurtés, au visage stupide, que l'Algérien, auquel il sert de porte-faix, regarde comme étranger aux populations berbères, et que le consul américain Hodgson a voulu néanmoins classer avec elles, parceque les noms de leurs villes sont berbers ; son hypothèse est justifiée par des témoignages explicites : le Bakouy comprend le Zâb dans le pays berber, et Abou-O'bayd el-Bekry observe que les environs de Beskerah sont occupés par les tribus berbères de Sedrâtah et de Maghrâouah. Quoi qu'il en soit, ils sont comme les Mozâbys, d'un caractère doux et paisible, bien différent de l'esprit pervers et traître des Qabâylys ; et leurs traits anguleux les distinguent en même temps des uns et des autres.

Entre tant de débris de races si peu homogènes, peut-on reconnaître encore le type d'une race spéciale, vierge d'altérations, fortement caractérisée, que l'on ait lieu de considérer comme le noyau aborigène de la population atlantique ? Quelques indices historiques peuvent conduire à résoudre cette question : laissant à rechercher sur la côte à l'occident du Molouyah, les Mèdes et les Arméniens dont les livres puniques de Hiempsal avaient appris à Salluste le mélange avec les Lybiens les plus voisins de l'Espagne, et faisant abstraction des Perses qui mêlés avec les Lybiens du littoral s'étendirent sous le nom de Numides jusqu'auprès de Carthage (*Bell. jugurth.* 18) ; séparant l'élément Kana'néen fondateur et habitant des villes ; écartant la postérité des anciens Amalêqytes et Arabes yéménytes, d'après les traditions généalogiques conservées dans leurs tribus, telles que Zenêtah, Ssenhêgah, Haouârah et autres ; reconnaissant les Vandales et les Goths à leur teint blanc, leurs yeux bleus

et leurs cheveux blonds; il nous reservera, dans l'histoire, l'élément Gétule, que Salluste nous montre pareillement pur de tout mélange, et qu'un savant scoliaste grec (Eustathe d'Alexandrie) identifie aux *Mozikes* de Ptolemée (liv. IV) et d'Amonen (liv. XXIX), *bellicosum genus et durum*. Ainsi se trouve signalé, entre les populations actuelles, l'homme olivâtre au regard cruel, qui se dénomme lui-même *Amzygh* ou *Mozygh* et se targue du titre presque homophone de *Amdzirgh* (pluriel *Tomdzirght*) signifiant *libre*: c'est le type dominant parmi les Qabâyl comme chez les Touâreq.

Le comte Castiglioni, auquel on doit d'interessantes *Recherches sur les Berbers ottoniques* (Milan, 1826), croit retrouver cette racine *Mozygh* dans les noms de *Mozyes*, de *Mocæ*, de *Mossylii*, de *Massæsyli*, de *Adyrmachidæ*, de *Mozaco*, de *fundus Mozuconus*, de *Muzghânon* (Alger), et bien d'autres; mais il est évident qu'ils ne sauraient tous être derivés d'un même radical, et les *Massylii*, par exemple, trouveraient une étymologie plus prochaine dans el-Mesylah du Zâb ou dans les Beny Mâsel de Leouâtah.

Le berber Ebn-Khaldoun, auteur arabe du quatorzième siècle, a écrit une histoire détaillée de sa nation, dont les manuscrits sont fort rares, mais dont il existe pourtant un exemplaire à Cambridge et un autre à Leyde: une version anglaise par le docteur Lee était annoncée depuis long-temps, mais elle sera probablement devancée par celle que prépare le professeur Hamaker, sur l'ordre du roi des Pays-Bas. On doit au voyageur Schultz la traduction, en français, du premier chapitre, contenant la généalogie générale des tribus, et des recherches sur leur origine. Ce livre intéressant et curieux constate lui-même d'une manière frappante que les genealogistes ni les historiens des Berbers ne savent rien de precis sur l'ethnologie ni les annales primitives de ce peuple; les opinions variées qui les rattachent aux Qobthes, aux Kana'néens, aux Amalèqytes, aux anciens Arabes, prouvent seulement que des colonies plus ou moins importantes de ces races diverses sont venues se superposer au noyau primordial, comme les couches rocheuses des âges secondaires se sont assises sur le granit de l'Atlas.

Voici comment Ebn Khaldoun, résumant et reformant les indications de ses devanciers, a classé sous deux grandes divisions, qu'il ramène à une seule et même souche, les principales tribus berbères, autour desquelles viennent ensuite se grouper les nombreuses ramifications qu'elles ont produites.

Prenant Berr fils de Mâzygh fils de Kana'n fils de Hham comme le père commun de la race entière, il lui attribue deux fils, Bernas et Mâdaghis el-Abtar, tiges respectives de deux lignées qui sous les noms de Berânis et d'El-Botar embrassent la totalité des tribus.

I. Les Beranis se divisent en sept branches, portées quelquefois jusqu'à dix, savoir:

1° Azdâgeh, d'où est sortie Mesthâsah;
2° Massmoudah, qui comprend Ghomérah, et Hentétah;
3° Aouaryah;
4° A'gysah;
5° Ketâmah, qui a produit les Zouâouah, vulgairement appelés Zouaves;
6° Ssenhégah, l'une des plus importantes, subdivisée en un nombre prodigieux de ramifications, parmi lesquelles nous nous contenterons de citer Lamtounah et Kedâlah, qui sont les plus célèbres;
7° Aouryghah, d'où est provenue, entre autres, Haouârah, mère à son tour de Mely'ah et autres;
8° Lamthah, parmi les rejetons de laquelles sont Noun et Masoufah;
9° Haskourah;
10° Et enfin Kozoulah.

II. Les Botar se partagent en quatre branches, savoir:

1° Adâsah, divisée en sept rameaux, parmi lesquels figure Harâghah;
2° Nefousah;
3° Dharysah, séparée en deux groupes:
  a Le premier renfermant dix tribus la plupart très connues, telles que Mathmâthah, Koumyah, Methghârah, Maghylah, Kaschénah, Madyounah;
  b Le deuxième groupe comprenant
    1 Zénétah, mère elle-même de Maghrâouah, Yafrounah, et autres,
    2 Samkan, qui a produit Zouâghah et Zouârah,
    3 Enfin Ouersathaf, d'où sont provenus de nombreux rejetons, parmi lesquels est Meknésah;
4° Beny Leouâ el-Akbar, formant deux subdivisions:
  a La première est Nefjaouah, d'où sont sorties Ouelhâssah, Soumâtah, et nombre d'autres,
  b La seconde est Léouâtah, qui a produit plusieurs rameaux, notamment Sedâratah.

Mais les traditions pour lesquelles a opté le savant historien berber, ne sont pas toujours, de son propre aveu, celles qui ont cours parmi les populations elles-mêmes; et les genealogies qui rattachent Ssenhégah et Ketâmah aux Sabeens du Yémen sont neanmoins tellement établies, qu'il est forcé d'admettre ici une exception comme probable; or la même exception se reproduit, dans les auteurs arabes les plus renommés, pour Lamthah, Haouârah, Ghomérah, et il faut le dire, pour la presque totalité des Berbers Berânis. Parmi les Berbers El-Botar, Zénétah est rattachée par ses propres traditions aux Amalèqytes. D'un autre côté les Touâreq et même les Scheloubh ne paraissent pas compris dans le tableau synoptique d'Ebn-Khaldoun. On ne saurait donc considérer ce tableau que comme un système arbitraire et incomplet de classification générale, offrant néanmoins, dans le groupement des tribus, d'intéressantes lumières sur les filiations et les fraternités de detail; il conserve même la trace d'une séparation fondamentale digne d'attention, entre les Arabes berbérisés constituant à peu près la classe des Berânis, et les Berbers proprement dits, vulgairement réputés issus des Palestins expulsés, qui par Josue, qui par David, et nommes par ce motif *Gjolouthyah* ou race de Goliat. Il est remarquable que les Scheloubh, d'après l'observation de Gråberg de Hemsö, ancien consul suedois, désignent souvent encore par la dénomination de Palestins les Berêber qui les avoisinent au nord, se targuant eux-mêmes d'être aborigènes, ainsi que Marmol (1, 24) l'a dès long-temps constaté.

Il semblerait donc que ce soient en définitive les Scheloubh (et peut-être quelques Touâreq avec eux) qui nous montreraient dans sa plus grande pureté la primitive race *Mâzygh*; mais on nous assure qu'en même temps ils se disent Berânis, et leur promiscuité avec Ssenhégah paraît difficile à contester. Quelque profondément que l'on pénètre dans le chaos des origines berberes, on ne peut arriver à une solution dégagée d'incertitudes.

Laissant donc entière la question, insoluble pour nous, du noyau primordial des populations berberes, nous annoterons seulement qu'au temps de *Iarbas*, contemporain de Didon et roi des *Mozikes Gétules*, les Berânis avaient déjà établi leurs demeures dans la Lybie, puisque ces noms traduisent simplement ceux de *Ya'rbah*, de *Mozygh* et de *Keddlah* ou *Géddlah*; d'où il suit que Salluste et Hiemsal, qui les regardaient comme autochtones, n'ont pu remonter plus haut que nous dans leurs investigations ethnologiques.

Autochtones ou non, les populations atlantiques s'étaient répandues jusqu'en Espagne, ainsi que nous l'avons exposé dans notre article Andalousie: le nom de *Kynètes* qui désigne, dans Herodote, les plus anciens habitans connus de l'Iberie, se retrouve dans celui de *Kinèthes* qui subsistait encore, au temps de Ptolemee, dans le voisinage de la petite Syrte. Aux Canaries s'est perpetué le nom de *Ghomérah*, bien que les habitans qui l'y avaient apporté se soient eff-

sous les colonies européennes maîtresses aujourd'hui de ces îles.

Nous ne relèverons point ici à grand'peine les rares indications éparses dans les auteurs grecs et latins sur l'histoire des Getules ou Mazikes depuis le roi Iarbas jusqu'au proconsul Salluste, et ensuite à travers des révoltes perpétuelles jusqu'au comte Boniface, sous Honorius; il est intéressant toutefois de remarquer que le christianisme des Romains était venu s'enter sur le judaïsme des tribus émigrées du Yemen et des Hébreux chassés de la Palestine, comme celui-ci s'était implanté au milieu du sabéisme des Kouschytes et du tiède paganisme des indigènes. Lorsque les Vandales arrivèrent, les Africains se joignirent volontiers à eux contre les Romains, et contre les Grecs qui leur succédèrent. Les Arabes conquérans qui s'avancèrent vers l'ouest dans la première ferveur de l'Islam, furent bientôt maîtres des côtes; mais les Berbères de l'intérieur leur opposèrent une plus vive résistance, et le célèbre O'qbah lui-même éprouva de leur part une défaite; leur reine Kahyneh ne se laissa vaincre qu'après de rudes combats; et quand ils eurent été subjugués et convertis, de fréquentes rebellions montrèrent dans ces nouveaux fières des gens impatiens du joug, indifférens à tous les cultes, chrétiens, juifs, païens, plutôt que mahométans. Et pourtant, ébranlés par la commotion musulmane, ils s'élancèrent les premiers sur l'Espagne, où les Arabes les suivirent; et ils continuèrent avec eux, sur ce nouveau théâtre, une lutte incessante depuis les haines de Thâreq et de Mousây jusqu'aux dernières querelles des Abencerrages et des Zegris.

Le tableau général de ces événemens appartient, pour l'Afrique, à l'article MAGHREB, pour l'Espagne à l'article ANDALOUSIE; et les nombreuses dynasties berbères qui, dans le Maghreb et l'Andalousie, s'établirent en dépit de la prééminence prétendue des Arabes, doivent trouver, dans cette Encyclopédie, une place que notre ignorance de leurs annales leur a fait refuser jusqu'à présent dans nos histoires universelles. Il suffit de rappeler ici que Meknêsah produisit le MÉDRARYTES de Segelmêsah, les BÉNY-EL-A'AFTAH de Fès et Atchersyf, et peut-être les BÉNY-EL-AFTHAS de Badajoz; que Zenêtah donna les BÉNY-A'THYAH de Fès et Ouelehilah, les BÉKRYTES ou Yafrounytes de Fès et Salé, les A'bdelouâdytes et ZYANYTES de Telemsên, les MÉRYNYTES et BÉNY-OUATHAS de Fès et de Marok; que Ssenhêgah fournit les ZÉYRYTES d'Aschyr et Qayrouan aussi bien que ceux de Grenade, les HHAMMADYTES de Bougie, et les ALMORAVIDES de Marok, dominateurs de toute l'Andalousie et des Baléares; que Mas-moudah donna naissance aux ALMOHADES leurs successeurs, ainsi qu'aux HHAFSSYTES de Tunis et Bougie, ainsi qu'aux GHOMÊRYTES de Sebtah; que Haouârah produisit les BÉNY-DZINNOUN de Tolède; et qu'une origine berbère appartient de même aux BARGHOUATHAH de Têmsnâ.

Nous avons exposé, dans l'article ALGER quelles sont les mœurs, le caractère, les habitudes des Qabâyl de cette régence; nous aurons à faire connaître les Scheloulh et les Berêber occidentaux en traitant de MAROK; les TOUAREQ réclament un article spécial, et les OASES qui s'étendent entre les Syrtes et l'Egypte nous montreront encore des Berbers.

La langue qui sert de lien commun à tant de populations diverses, mérite un examen particulier. Il n'en existe pas de monumens connus, et pourtant les historiens arabes parlent de livres écrits en cette langue; notamment de celui où le ghomêryte Hhêmym ebn Mennal avait, au dixième siècle de notre ère, consigné l'exposition de ses doctrines religieuses. Peut-être même est-ce à cet idiome qu'il faudrait rapporter certains fragmens paléographiques en caractères inconnus, notamment une inscription bilingue découverte dans l'état de Tunis par le comte Camille Borgia, publiée par Humbert et par Grenville Temple, et dont Hamaker et Quatremère ont expliqué le texte punique. D'autre part, le voyageur Oudney parle d'inscriptions et de caractères particuliers qu'il a vus chez les Touâreq, mais dont il n'a rapporté qu'un insuffisant échantillon. Quoi qu'il en soit, le Berber s'écrit aujourd'hui avec l'alphabet arabe, sauf addition des trois lettres *tchym*, *jé* et *gâf* pour exprimer des sons qui manquent dans l'arabe. C'est un idiome tout-à-fait *sui generis*, que l'on a, trop à la légère, rapproché des langues sémitiques, bien qu'il ait fait à celles-ci, du moins à l'arabe, des emprunts fort nombreux, déguisés ensuite par des formes grammaticales propres, telles que le *té* préfixe et suffixe dans les noms, le *da* préfixe dans les adjectifs, etc. La prononciation est dure et gutturale; la consonne *ghayn* aspirée avec rudesse abonde. La phraséologie est fort hachée, à raison de l'absence de copulative, qui manque totalement. Plusieurs auteurs modernes ont recueilli des vocabulaires et des notions grammaticales sur ce langage; Jezreel Jones, le premier, publia en 1715 une dissertation sur la langue *schilahh*: Hœst donna en 1779 une liste de mots berbers du Marok, écrits en caractères arabes; Chenier, Badia, Jackson, donnèrent à leur tour de petits vocabulaires du schilahh et du berber marokain; et l'on doit plus récemment à l'ancien consul suédois Gråberg de Hemsö, un travail philologique sur ces langages. D'un autre côté, Hornemann recueillit en 1778 quelques mots du dialecte de Syouah et d'Aougelah, que Marsden reconnut presque identiques aux mots correspondans de la liste de Hœst; la comparaison a pu être plus complète depuis que Müller a donné de plus amples vocabulaires d'Aougelah et de Syouah, et surtout depuis que Caillaud, Minutoli, Kœning nous ont procuré un nombre plus considérable de mots de Syouah. Hornemann avait en outre assuré que ceux qu'il donnait étaient absolument semblables chez les Touâreq; cette assertion a été confirmée par les petits vocabulaires du langage de ce dernier peuple colligés par Lyon et par Hodgson, qui l'un et l'autre font observer que les Touâreq donnent le nom d'*Ertana* à ce langage; (au surplus, Hodgson affirme avoir conversé avec les habitans de Dara'h, Tâfilêlt, Fighigh, Touât, Tegorarah, Tedyqelts, Ouerqelah, Ghadâmes, Gerbeh, Ghâryân, et avoir reconnu que la langue est dans tous ces endroits radicalement la même). D'autre part enfin, Shaw avait recueilli à Alger, en 1727, une série de mots de l'idiome des Qabâyl, auquel il donne le nom de langue *Schouyah*; le consul français Venture de Paradis fit à son tour, en 1787, des études spéciales sur ce langage, que les Qabâyl appellent, dit-il, *Aoual en temâzirght* ou la langue des libres; Léon Africain (I. 11) avait déjà fait connaître une dénomination analogue, celle de *Aguêl Amazig*, c'est-à-dire langue noble. Venture composa une grammaire et recueillit un vocabulaire fort étendu; Langlès a publié des extraits de l'un et de l'autre. Desfontaines s'était aussi procuré à la même époque un vocabulaire du dialecte parlé dans les environs de Bone, lequel a été imprimé en 1830. Shaler, après avoir répété plusieurs vocabulaires de ses prédécesseurs, en donne lui-même deux nouveaux de la langue shouyah et un de celle des mozâbys; en dernier lieu, son successeur M. Hodgson a rédigé une esquisse grammaticale de la langue berbère, accompagnée de quelques morceaux à titre d'exemple; il a de plus rapporté en Europe une traduction des quatre évangiles, exécutée par ses soins, aux frais de la Société biblique de Londres, qui en 1833 a fait imprimer l'évangile de saint Luc. Depuis que la France possède Alger, la langue des Qabâyl n'a point été négligée, et M. Delaporte fils a récemment fait parvenir à Paris les premiers cahiers d'un vocabulaire berber destiné, nous l'espérons, à une publication prochaine.

BÉRENGER, DE TOURS, adversaire célèbre du dogme de la transsubstantiation et de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans la communion eucharistique.

Berenger naquit à Tours à la fin du dixième ou au com-

mencement du onzième siècle. Il étudia à Chartres sous Fulbert, disciple lui-même du célèbre Gerbert, qui fut pape en l'an mil. Revenu à Tours, il se fit recevoir dans le chapitre de Saint-Martin, et fut nommé maître de l'école de ce chapitre. Plus tard il joignit à cette fonction d'écolâtre ou de *scholastique* celle de trésorier du même chapitre. On sait encore, par les écrits du temps, qu'il était en outre archidiacre d'Angers vers l'an 1040, mais qu'il ne cessa pas pour cela d'enseigner à Tours. Il est vraisemblable qu'il eut un très grand nombre d'écoliers : l'histoire en mentionne un, Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047, et qui adopta les opinions de son maître sur l'eucharistie; un autre, Hildebert, fut évêque du Mans.

Les catholiques, qui naturellement ont dû attribuer toutes les hérésies aux mauvaises passions des hérétiques, n'ont pas manqué à cette règle pour Bérenger. « Piqué, disent-ils, » d'avoir été vaincu sur une question peu importante par » Lanfranc (alors chargé de l'enseignement de l'abbaye du » Bec en Normandie), et fâché de voir qu'on désertait son » école pour se rendre à celle de son rival, il imagina de se » distinguer par des opinions singulières; et, prenant Scot » Erigène pour son guide, il attaqua le mystère de l'eucharis» tie. » Voilà le motif que plusieurs écrivains ont prêté charitablement à l'hérésie de Bérenger; voilà ce qui notamment se trouve répété dans la *Biographie universelle*, compilation au surplus presque toujours dénuée de critique et d'intelligence de l'histoire.

Il est d'autant plus injuste d'attribuer les opinions de Bérenger à ce motif de pure vanité, que tous les auteurs catholiques reconnaissent eux-mêmes que la question du sacrement de l'eucharistie avait vivement préoccupé les esprits dès le neuvième siècle, et que rien, au onzième, n'était encore décidé sur ce point. La règle de foi à cet égard était si peu arrêtée, que le pape Grégoire VII défendit qu'on inquiétât Bérenger. L'histoire dit même plus; car elle dit que ce pape fut soupçonné de partager les opinions de l'hérétique : ce qui est certain, c'est que les partisans de l'empereur l'accusèrent d'avoir ordonné un jeûne aux cardinaux, pour obtenir de Dieu qu'il montrât qui avait raison sur le corps du Christ, Bérenger ou l'Eglise romaine? *Quis rectius sentiret de corpore Domini, romanaes Ecclesia an Berengarius?* (Eccard. *Corpus hist. medii ævi*, tom. II.)

Nous ne voulons pas morceler ce que nous avons à dire sur le dogme de l'eucharistie et sur l'histoire de ce dogme. C'est sur ce point que les catholiques et les protestans en général se séparent le plus ostensiblement; c'est encore sur ce point que les protestans eux-mêmes diffèrent le plus manifestement entre eux, que Luther et Calvin, par exemple, sont le plus en désaccord. La question serait donc des plus importantes pour l'histoire, lors même que le fond des choses n'aurait pas droit à toute notre attention. Ajoutons que c'est sur ce point aussi que les deux Eglises rivales, la catholique et la réformée, ont le plus insisté relativement à la perpétuité de tradition. D'un côté, Basnage, Claude, et tous les historiens de la Réforme, ont rattaché à Bérenger et à ses adhérens du onzième siècle les protestans du seizième, de même qu'ils ont rattaché Bérenger lui-même aux nombreux partisans que l'opinion d'Erigène avait ralliés au neuvième. D'un autre côté, Bossuet, Arnauld, Nicole, et les autres défenseurs du catholicisme, se sont efforcés de démontrer que l'opinion d'Erigène, de Bérenger, et de tous ceux qui, à des degrés divers, nient et la transsubstantiation et la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, avait toujours été condamnée par l'Eglise, laquelle avait toujours, au moins implicitement, adopté l'opinion que Paschase Ratbert émit, contradictoirement à Erigène, au neuvième siècle. On voit, je le répète, toute l'importance de cette controverse. Nous n'entrerons donc ici dans aucun détail sur les écrits de Bérenger, sur les réfutations qui en furent faites, ni sur les condamnations que cinq conciles prononcèrent successivement contre lui. Nous renvoyons le tout au mot EUCHARISTIE. Nous nous bornerons à quelques réflexions sur le vrai caractère de cet hérétique célèbre, sur la considération dont il jouissait dans son temps, et sur sa véritable opinion au sujet de l'eucharistie.

Que Bérenger ait eu de nombreux partisans, et qu'il ait brillé dans son siècle par le savoir et l'éloquence, cela est incontestable. Son adversaire Lanfranc semble reconnaître lui-même son mérite, lorsqu'il le traite de *curiolis atque facetus hæreticus*. Mais l'histoire rend également témoignage de ses vertus. Guillaume de Malmesbury, bénédictin anglais du douzième siècle, a fait un grand et complet éloge de son humilité, de sa charité, de sa modestie, de sa chasteté, de son austérité en tout genre. Cet auteur rapporte une épitaphe, c'est-à-dire une pièce de vers sur sa mort, composée par Hildebert, cet évêque du Mans que nous avons dit avoir été disciple de Bérenger. On nous permettra d'en citer quelques vers, afin de bien constater l'opinion qu'inspirait, à ses partisans du moins, cet adversaire de la Réalité, dont les écrivains catholiques ont fait un brouillon et un homme abominable :

Quem modo miratur, semper mirabitur orbis,
    Ille Berengarius non obiturus obit;
Quem sacræ fidei fastigia summa tenentem,
    Jani quinta dies abstulit, ausa nefas.
Illa dies, damnosa dies, et perfida mundo,
    Qua dolor et rerum summis ruina fuit;
Qua status Ecclesiæ, qua gloria Cleri,
    Qua cultor juris, jure ruente, ruit.
Quicquid philosophi, quicquid cecinere poetæ,
    Ingenio cessit, eloquioque suo.
Sanctior et major sapientia majus adorta
    Implevit sacrum pectus et ora Deo.

Le disciple termine par un vœu qui montre bien de la confiance dans la sainteté de Bérenger. Il veut, dit-il, partager le sort de son maître; il n'en demande pas un meilleur devant Dieu :

Post obitum, vivam secum, secum requiescam,
    Nec fiat melior sors mea sorte sua.

Bérenger, dans les dernières années de sa vie, se retira dans la petite île de Saint-Côme, près de Tours; il y mourut en 1088, âgé, à ce que l'on croit, de quatre-vingt-dix ans.

Plusieurs de ses ouvrages sont perdus. Mais Lanfranc, dans le traité qu'il écrivit contre lui, a cité trois pages d'un de ses écrits, où son opinion est nettement exprimée En outre Lessing a découvert à Wolfenbuttel et publié à Brunswick en 1770, sous le titre de *Berengarius Turonensis*, etc., sa réponse à Lanfranc.

Nous avons, en tête de cet article, présenté Bérenger comme ayant été l'adversaire non seulement de la transsubstantiation, mais encore de la présence réelle. Nous n'ignorons pas que Mabillon a cru qu'il s'était borné à nier la transsubstantiation, sans nier la présence réelle. Le judicieux abbé Pluquet, dans son *Dictionnaire des Hérésies*, a adopté la même opinion. « Bérenger enseigna, dit-il, que le pain et le » vin ne se changeaient point au corps et au sang de Jésus« Christ; mais il n'attaqua pas la présence réelle. Il recon» naissait que l'Ecriture et la tradition ne permettaient pas » de douter que l'eucharistie ne contînt vraiment et réelle« ment le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'elle ne fût » même son vrai corps; mais il croyait que le Verbe s'unis» sait au pain et au vin, et que c'était par cette union qu'ils » devenaient le corps et le sang de Jésus-Christ, sans chan» ger leur nature ou leur essence physique, et sans cesser » d'être du pain et du vin. » Cette opinion de Mabillon et de l'abbé Pluquet est d'ailleurs appuyée sur le témoignage d'un des adversaires mêmes de Bérenger, l'évêque Guitmond, qui expose ainsi les variations des Bérengariens sur le sacrement de l'eucharistie : « Tous, dit-il, s'accordent à » dire que le pain et le vin ne sont pas essentiellement chan» gés; mais ils diffèrent en ce que les uns disent qu'il n'y a

» rien du corps et du sang de Jésus-Christ, que le sacrement » n'est qu'une ombre et une figure; d'autres, cédant aux rai» sons de l'Église sans quitter leur erreur, disent que le corps » et le sang de Jésus-Christ sont en effet contenus dans le » sacrement, mais cachés par une espèce d'impanation, afin » que nous les puissions prendre; et ils prétendent que c'est » l'opinion la plus subtile de Berenger même; d'autres croient » que le pain et le vin sont changés en partie; quelques uns » soutiennent qu'ils sont changés entièrement, mais que, » quand ceux qui se présentent pour les recevoir en sont in» dignes, le sang et la chair de Jésus Christ reprennent la » nature du pain et du vin. (*Contra Bereng.*, *in Bibliot.* » *Patrum.*) » Malgré ces autorités, nous sommes de l'avis de ceux qui pensent que Berenger a nié la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie; c'est le jugement qu'ont porté, d'après ses écrits et ceux de ses adversaires, les bénédictins auteurs de l'Histoire Littéraire de la France. Il nous semble d'ailleurs qu'il y a ici un malentendu, et que les deux opinions peuvent fort bien s'accorder. Il suffit de considérer que Berenger, tout en niant la présence du corps de Jésus-Christ, ne niait pas pour cela la présence de Jésus-Christ lui-même dans le sacrement. Pour lui, avant, pendant et après la consécration, le pain est toujours du pain, le vin toujours du vin. Il traite d'*absurdité du vulgaire* l'idée d'une transformation qui s'opérerait par la consécration. Parlant du cardinal Humbert qui l'avait forcé, à Rome, de signer une rétractation, il dit : *Erat autem Burgundus in sententia, imo vecordia vulgi, Paschasii et Lanfranci, minime superesse in altari post consecrationem substantiam panis atque vini.* Paschase Ratbert avait soutenu au neuvième siècle, et Lanfranc, un des adversaires de Berenger, soutenait alors que les chrétiens recevaient dans l'eucharistie, au lieu du pain et du vin qui se trouvaient miraculeusement transformés, le corps même de Jésus-Christ, le même corps, disait Paschase, qui était né de la Vierge, qui avait été crucifié, et qui était monté au ciel. C'est là ce que Berenger appelle *vecordia vulgi*. Pour lui le corps de Jésus-Christ est au ciel, où il restera jusqu'à la fin des temps : *Quæ res, id est Christi corpus, si esset præ oculis, visibilis esset; sed, elevatu in cœlum, sedensque ad dexteram patris, usque in tempora restitutionis omnium, cœlo devocari non poterit.* Il nie donc, autant qu'il est en lui, la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Mais s'ensuit-il qu'il nie la présence de Jésus-Christ lui-même dans ce sacrement? Non assurément. Pour lui le Christ a deux natures, sa forme corporelle et sa nature divine : *Christi persona constat Deo et homine.* Dans l'eucharistie, c'est le Christ-Dieu que nous recevons : *Quando Christus manducatur, vita manducatur*, dit Berenger d'après saint Augustin. C'est ainsi qu'il entend la *commutation* dont avait parlé saint Ambroise : *Per consecrationem altaris, fiunt panis et vinum sacramentum religionis, non ut desinant esse quæ erant, sed ut sint quæ non erant et in aliud commutentur, quod dicit beatus Ambrosius in libro de sacramentis.* La consécration avait donc, suivant lui, un effet réel : le pain et le vin restaient du pain et du vin, mais ils devenaient le lien d'une communication réelle avec la divinité; ils avaient conservé leur nature, mais ils avaient augmenté cette nature; ils avaient toutes leurs mêmes propriétés physiques, mais ils avaient acquis la vertu d'un sacrement. Or qu'est-ce qu'un sacrement? dit Berenger. Il répond, toujours d'après saint Augustin : « Un sacre» ment est un signe sacré qui, outre les formes et les appa» rences qu'il présente à nos sens, a en soi la vertu d'opérer » dans notre intelligence : *Sacramentum est sacrum signum* » *quod, præter speciem quam ingerit sensibus, aliud ali*» *quid ex se facit in cogitationem venire.* » Il est évident d'après cette définition que le sacrement de l'eucharistie est pour Berenger une opération toute spirituelle, toute intellectuelle, mais qu'en même temps c'est une opération qui a deux termes, Dieu et l'homme. Il ne nie donc en aucune façon la présence de Jésus-Christ Dieu dans l'eucharistie, quoiqu'il repousse, comme une misérable superstition, la présence réelle de son corps.

Ce fut là, au reste, l'opinion que soutinrent, long-temps avant lui, les partisans de l'explication d'Erigène; et il nous est resté un traité fort remarquable d'un moine nommé Bertram, que Charles-le-Chauve avait consulté sur ce mystère, où cette doctrine purement spirituelle est longuement développée. Ce fut aussi à cette opinion que s'arrêta Luther, qui, bien plus spiritualiste que ceux à qui il fraya la route, ne put jamais descendre à ne voir dans l'eucharistie qu'une cérémonie commémorative de la cène du Seigneur, sans autre vertu et sans autre mystère.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire, au sujet de cette concordance d'opinion entre Berenger et Luther, une remarque sur un passage de la nouvelle *Histoire de France* de M. Michelet. « Au neuvième siècle, dit cet écrivain, l'abbé » de Corbie Paschase Ratbert enseigna le premier d'une » manière explicite cette merveilleuse poésie d'un Dieu en» fermé dans un pain, l'esprit dans la matière, l'infini dans » l'atome. Les anciens Pères avaient entrevu cette doctrine, » mais le temps n'était pas venu. Ce ne fut qu'au neuvième » siècle, à la veille des dernières épreuves de l'invasion bar» bare, que Dieu daigna descendre pour confirmer le genre » humain dans ses extrêmes misères, et se laissa voir, tou» cher, et goûter. L'Église irlandaise eut beau réclamer au » nom de la logique, le dogme triomphant n'en poursuivit » pas moins sa route à travers le moyen âge. La question de » la liberté fut l'occasion d'une plus vive controverse. Un » moine allemand, Gotteschalk, avait professé la doctrine » de la prédestination, ce fatalisme religieux qui immole la » liberté humaine à la prescience divine. Ainsi l'Allemagne » acceptait l'héritage de saint Augustin; elle entrait dans la » carrière du mysticisme, dont elle n'est guère sortie depuis. » Le Saxon Gotteschalk présageait le Saxon Luther. »

Ailleurs, M. Michelet dit : « La chaîne des libres penseurs, » rompue, ce semble, après Jean le Scott, se renoua par Ger» bert. Gerbert eut pour disciple Fulbert de Chartres, dont » l'élève Berenger, de Tours, effraya l'Église par le premier » doute sur l'eucharistie. Après Berenger, vint Abeilard. »

Nous ne nous occuperons pas de toutes les inexactitudes qui se rencontrent dans ces paroles. Paschase Ratbert, loin de voir l'*esprit dans la matière*, *l'infini dans l'atome*, admettait au contraire l'eucharistie d'une façon toute matérielle; ce n'était pas Dieu qu'il voyait dans le pain et le vin de l'eucharistie, c'était le corps même de Jésus-Christ, son corps matériel, son corps tel qu'il avait été vu et touché sur la terre, « sa chair née de Marie, qui avait souffert sur la croix, » et qui était sortie du sépulcre : » ce sont ses propres expressions. Il est encore inexact de dire que Berenger effraya l'Église par le *premier* doute sur l'eucharistie, puisqu'il ne fit que répéter l'opinion d'Erigène, du moine Bertram, et de bien d'autres. Mais ce n'est pas à ces détails que nous voulons nous attacher. C'est au fond de l'idée même de M. Michelet.

On voit que pour M. Michelet les mystiques sont Paschase, Gotteschalk, Luther, et en général les Allemands.

Les anti-mystiques, au contraire, ce sont, suivant M. Michelet, les adversaires de Paschase et de Gotteschalk. C'est Erigène, c'est Berenger; c'est aussi Abeilard, et c'est, en général, l'Église celtique, la race celtique.

Cette division d'hommes naturellement mystiques et d'hommes au contraire naturellement anti-mystiques joue, comme on sait, un grand rôle dans le livre de M. Michelet. Le penchant au mysticisme ou l'éloignement du mysticisme vient de race, suivant lui; c'est une affaire de sang et de génération. Pelage, Jean le Scott, Abeilard, Descartes, sont tous Bretons; et, en cette qualité, ils sont tous anti mystiques.

Je ne sais quel sens M. Michelet donne au mot *mystique*. S'il entend par là une sorte de grossièreté d'esprit qui fait,

croire à toutes les absurdités, une sorte de luxe de foi religieuse qui porte ceux qui en sont doués à se créer des superstitions étranges auxquelles ils puissent immoler leur raison, j'admettrai la justesse de sa dénomination pour le moine Paschase; mais je ne comprends pas que Luther puisse être mis dans la même catégorie. Luther, que M. Michelet regarde comme un des types du mysticisme, Luther cet Allemand, ce Saxon, qui occupe un rang si important dans l'armée mystique de M. Michelet, Luther, en se séparant de l'Eglise romaine, repoussa l'opinion prétendue mystique de Paschase, et adopta au contraire l'opinion prétendue anti-mystique de Berenger. Le voilà donc à la fois mystique et anti-mystique. Que M. Michelet accorde cela.

M. Michelet entend-il au contraire par *mysticisme* une certaine exaltation des sentimens religieux, qui nous porte à pénétrer dans les choses les plus mysterieuses? A ce compte son moine Paschase, qui prenait à la lettre les paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile, qui s'humiliait devant le texte, qui ne voulait pas aller plus au fond, qui ne voulait rien expliquer, disait-il, mais tout croire *littéralement*, ce moine, dis-je, est le contraire du mystique. Les vrais mystiques sont ceux qui cherchent à comprendre, ceux qui présentent des sens *spirituels*, ceux qui sont vraiment spiritualistes et religieux; et certes pour qui a lu les livres d'Abeilard, Abeilard par exemple est mystique en ce sens. Qu'importe qu'Erigène et Abeilard aient voulu identifier la philosophie et la religion! c'est précisément parcequ'ils étaient mystiques, dans le sens que nous venons de dire, qu'ils ne concevaient pas qu'on pût separer la philosophie de la religion.

Dans les derniers siècles on a opposé la raison à la foi, et on a appelé *rationalistes* les partisans de la raison et de l'examen; *mystiques*, les partisans de la foi. M. Michelet a transporté ces dénominations dans l'histoire du moyen âge. C'est une grave erreur. Il trouve qu'Erigène et Abeilard voulaient tout comprendre et tout expliquer; vite il s'écrie: Ce sont là des rationalistes, et par conséquent des anti-mystiques. Il trouve qu'ils ont été condamnés par l'Eglise, il en fait des libres penseurs. Il trouve qu'il étaient de race celtique, et il construit sa chaîne immense des esprits forts, des libres penseurs, des partisans de la raison, des adversaires du mysticisme, depuis Pélage jusqu'à Descartes, et même jusqu'à M. de Chateaubriand ou M. de Lamennais.

Mais Luther, que vous rangez, en sa qualité d'Allemand, parmi les mystiques, n'a-t-il pas montré quelque penchant à la liberté, lui l'homme de la *liberté chrétienne*, lui qui a rompu avec Rome, lui qui a élevé Eglise contre Eglise, lui qui a engendré la Réforme?

Il a adopté la prédestination, dites-vous: donc il était mystique. Mais, peut-on répondre, il a tourné cette doctrine de la prédestination à l'insurrection contre l'Eglise: donc il était libre penseur.

Ces catégories n'ont aucune solidité et aucune valeur. Il n'y a nul rapport entre Abeilard et Descartes, entre le moine Paschase docile comme un mouton à la lettre de l'Evangile et Luther expliquant l'Evangile à sa guise, et luttant comme un lion contre l'Eglise romaine.

Au surplus M. Michelet, lui-même, plie à son gré son système. Dans le passage que nous avons cité, l'Eglise celtique est l'opposé du mysticisme, c'est elle qui rappelle à la raison Paschase Ratbert et les partisans de la Réalité. Comment se fait-il qu'en maint autre passage du livre de M. Michelet, l'Eglise celtique, opposée à l'Eglise romaine, se trouve être le représentant du mysticisme? S'agit-il par exemple de saint Colomban, de sa règle, et de ses monastères, toutes choses auxquelles M. Michelet a donné une importance démesurée; il se trouve que la règle de saint Colomban est mystique: et cependant saint Colomban est pour M. Michelet l'expression de l'Eglise celtique venant lutter contre l'Eglise romaine!

L'histoire du développement de l'esprit humain n'est pas si simple que l'a voulu faire M. Michelet. Ce développement ne saurait s'expliquer uniquement avec des mélanges de sang et de races, comme un chimiste fait des combinaisons de corps, en les mêlant dans un creuset. Les chrétiens disent: « L'esprit souffle où il veut. » Sans doute, l'esprit ne souffle pas au hasard; mais combien il est faux de s'imaginer que les différences de races sont pour lui des barrières qu'il ne peut franchir, que les corps sont des espèces de forteresses où son souffle pénètre ou ne pénètre pas d'une façon invariable, et de faire ainsi de l'histoire un appendice de la théorie à peine ébauchée des craniologistes! Je prends par exemple ce dogme de la prédestination et de la grâce, en raison duquel M. Michelet déclare Luther et tous les Allemands mystiques et archi-mystiques. Saint Augustin, après saint Paul, est le grand auteur de la doctrine de la prédestination et de la grâce: l'un était Juif, l'autre Africain. Le moine de Verceil qui a fait l'*Imitation* fut bien le disciple le plus fidèle de la doctrine de saint Augustin; il était Italien. Gotteschalk était Allemand, Luther aussi; mais Calvin, cent fois plus grand prédestinatien que Luther, était Picard, et les jansénistes étaient Français.

Quoi qu'il en soit, nous avons lu le livre de Paschase Ratbert, et nous ne l'avons trouvé nullement mystique. C'est un centon composé de passages des Pères. « Paschase, dit » Fleury, écrivit cet ouvrage d'un style simple, en faveur » de ceux qui n'étaient pas encore instruits des lettres hu» maines, c'est-à-dire des moines de la Nouvelle-Corbie; et » son but était principalement de faciliter l'instruction des » jeunes Saxons que l'on élevait dans ce monastère: aussi com» parait-il sa doctrine au lait des enfans. » Il est difficile de voir dans l'auteur de ce livre si simple l'inventeur enthousiaste de cette magnifique poésie dont parle M. Michelet. Paschase était non pas mystique, mais simplement crédule et superstitieux. Son argument est que rien n'est impossible à la puissance de Dieu; qu'il est écrit dans l'Evangile: « Ceci est mon corps, » que par conséquent le pain eucharistique est en effet le corps de Jésus: *Omnia quæcumque voluit Dominus fecit in cœlo et in terra; et quia voluit, licet in figura panis et vini, hæc sic esse, omnino nihil aliud quam caro Christi et sanguis post consecrationem credenda. Unde ipsa veritas ad discipulos: « Hæc, inquit caro mea » est pro mundi vita: » et, ut mirabilius loquar, non alia plane quam quæ nata est de Maria, et passa in carne, et resurrexit e sepulchro. Hæc, inquam, ipsa est, et ideo Christi caro est, quæ pro mundi vita adhuc hodie offertur, et, quum digne percipitur, vita utique in nobis æterna reparatur.* (De Corp. et Sang. Dom., *ad Frudegardum.*) Du reste, il croit à la transformation matérielle, comme, dans la mauvaise physique de ce temps, ou plutôt en l'absence de toute science physique, on croyait à la facile transmutation de tous les corps. Son mysticisme n'est pas plus mystique que cela. Aussi Bérenger traitait-il sans façon cette opinion de superstition misérable du vulgaire, *vecordia vulgi*. Voilà l'homme et l'opinion où M. Michelet a cru trouver un de ses principaux types du mysticisme.

Une autre idée de Paschase Ratbert, prenant également sa source dans l'acceptation littérale des Ecritures, peut encore servir à montrer combien M. Michelet s'est trompé sur son compte. Un moine de l'abbaye de Corbie ayant appris qu'en Germanie on soutenait que Jésus-Christ n'était point sorti du sein de sa sainte mère comme les autres enfans, mais d'une manière miraculeuse, crut que cette opinion attaquait la vérité de l'incarnation, et la combattit comme une hérésie. Mais Paschase écrivit à son tour pour la défendre; il soutint le miracle de la naissance de Jésus, « afin qu'il soit » vrai que sa sainte mère a toujours été vierge, comme le dit » l'Ecriture, et qu'ayant conçu sans concupiscence, elle ait » été exempte des douleurs de l'enfantement. » Il adressa son ouvrage à une abbesse de Soissons et à ses religieuses. « Il » eût mieux valu, dit Fleury, ne point agiter ces questions » inutiles et indécentes; mais ces savans, élevés grossière-

» ment chez les Barbares, n'avaient plus la sagesse et la dis» crétion des premiers docteurs de l'Église. »

Pour nous, les vrais mystiques de cette époque, ceux qui entendent les choses mystérieuses, et qui essaient de les expliquer, sont précisément ceux dont M. Michelet fait ses anti-mystiques. C'est Erigène, c'est Bérenger, c'est Abeilard. Nous verrons, au mot EUCHARISTIE, pourquoi l'explication de Berenger ne put pas satisfaire à toutes les conditions du problème, et pourquoi l'Église se vit forcée d'adopter l'opinion grossière et fort peu mystique de Paschase Ratbert.

BÉRENGER, né POITIERS, disciple d'Abeilard, publia pour son maître une *Apologie* contre la sentence du concile de Sens en 1140. Cette Apologie est un des monuments curieux du douzième siècle; elle se trouve dans l'édition que d'Amboise a donnée des œuvres d'Abeilard (Paris, 1616). Bérenger adresse son écrit à saint Bernard lui-même, comme au dénonciateur et au persécuteur d'Abeilard. Dès le début, il semble renvoyer à saint Bernard le reproche que l'on pouvait faire à Abeilard d'avoir occupé sa jeunesse à des jeux d'esprit et à des études profanes: « La fécondité de » votre plume, dit-il au saint, est d'autant plus admirable » en apparence, que vous passez pour n'avoir pas étudié les » arts libéraux. Mais ceux qui vous connaissent seraient bien » plus surpris d'apprendre que vous ayez été embarrassé » pour parler ou pour écrire sur un sujet quelconque. Ne » savons-nous pas en effet que vous avez employé votre jeu» nesse à composer des chansons bouffonnes et d'autres poé» sies propres à divertir le public? Ce que j'avance n'est » point fondé sur un bruit incertain. J'en atteste la ville où » vous êtes né et où vous avez été élevé. Je vous interpelle » vous-même, et vous cite devant votre propre conscience. » Avez-vous oublié combien alors vous vous trouviez blessé » de rencontrer quelque rival dont la verve pétulante pût » aller de pair avec la vôtre? Je pourrais, sur le rapport de » témoins respectables, insérer ici quelques traits de ces jeux » d'esprit licencieux; mais je craindrais de salir le parchemin » par de pareilles citations. »

S'il faut en croire Bérenger, ce fut parmi les pots et les verres que l'on agita l'affaire d'Abeilard, et que son jugement fut conclu. « Sur la fin d'un ample repas, dit-il, les pré» lats firent apporter les extraits produits par l'abbé de Clair» vaux, et en ordonnèrent la lecture. Cependant ils riaient, » ils frappaient du pied, ils se portaient des santés le verre à la » main; ils faisaient l'éloge du vin qu'on leur servait, et l'ava» laient à longs traits. Quand quelque subtile et profonde » pensée, mais étrange pour leurs oreilles et pour leur intel» ligence, arrivait jusqu'à eux, on les voyait tout-à-coup qui » se récriaient, frémissaient, grinçaient des dents: — Quelles » horreurs! disaient-ils; et nous laisserions vivre un pareil » monstre! — C'est ainsi que des aveugles jugeaient la lu» mière, que des hommes ivres condamnaient un homme so» bre, que des chiens déchiraient un saint personnage, que » des pourceaux rongeaient des perles... Les fumées du vin » avaient tellement fatigué leurs cerveaux, qu'ils tombèrent » bientôt, pour la plupart, dans une douce léthargie. Le » lecteur criait, et élevait la voix, tandis qu'ils ronflaient. » L'un dort appuyé sur son coude, un autre a la tête molle» ment reposée sur un coussin; un troisième, moins pru» dent, laisse tomber son front sur ses genoux, et se re» lève avec un soubresaut. Celui qui lisait rencontrait-il » quelque passage des écrits de Pierre (Abeilard) qui pût » paraître scabreux et susceptible de controverse, il criait de » toute sa force aux oreilles sourdes des prélats: Condamnez» vous cela? *Damnatis*? Réveillés par ce mot, quelques uns, » d'une voix somnolente, et la tête pendante, répondaient: » *Damnamus*. D'autres, à leur tour éveillés par le bruit de » ceux-ci, tronquant la première syllabe du mot, répon» daient: *namus*. »

Le plan de l'*Apologie* de Berenger consistait à prouver que la liste de passages hérétiques que saint Bernard produisit contenait des choses qu'Abeilard n'avait jamais ni dites ni écrites, et d'autres qu'Abeilard n'avait pas entendues dans le sens qu'on lui imputait. C'est ce que Berenger devait montrer dans la seconde partie de son ouvrage; mais il ne la composa pas. On croit que ce fut la crainte de voir soulever contre lui tous les moines et tous les ecclésiastiques, et d'être par là exposé à l'indignation des peuples et à mille dangers, qui l'en empêcha. Il paraît que la première partie, qui cependant ne renferme que des reproches généraux et des protestations de l'innocence d'Abeilard, avait suffi pour le mettre en danger. On dit qu'il fut obligé de se sauver dans les Cévennes, d'où il écrivit à l'évêque de Mende une lettre que l'on a quelquefois présentée comme une rétractation, mais qui n'en est pas une. Il est vrai qu'il y dit « qu'il est devenu » sage avec le temps, et qu'il a fini par embrasser l'opinion » de saint Bernard, et refusé son secours à des idées qui » pouvaient être saines, mais qui sonnaient mal, sans être » mauvaises au fond; enfin que s'il avait écrit quelque » chose contre l'homme de Dieu (saint Bernard), il voulait » que cela passât pour une plaisanterie et non pour une pa» role sérieuse. » Mais il est évident que ce n'est là qu'une ruse, et le détour d'un homme qui craint de se compromettre; car il soutient dans la même lettre que sa critique de saint Bernard est bien fondée: *Legant eruditi viri Apologeticum quem edidi, et si dominum abbatem juste non argui, liceuter me redarguant*. Il dit aussi dans cette lettre, en parlant de saint Bernard: « C'est une lampe lumineuse » et ardente; soit, mais cette lampe est renfermée dans un » vase de terre. Avec tout son mérite, l'abbé de Clairvaux » est homme, et sujet comme un autre aux faiblesses de la » nature. »

On a encore de Berenger une lettre satirique contre les chartreux, « pour les corriger, dit-il, de leur médisance » qui ne connaît pas de limite, et se donne pour champ l'uni» vers entier, à la façon des geomètres. »

Le style de ces petits écrits est fort remarquable; on y sent un goût littéraire que l'on est étonné de trouver aussi développé dans ce siècle. Berenger cite souvent les anciens poètes latins, et, comme dit Bayle, applique fort joliment leurs pensées. Il a assez de verve et de passion pour qu'on se rappelle en le lisant l'esprit mordant de Swift et de Voltaire. Pétrarque, dans un de ses ouvrages, parlant de saint Bernard et de la condamnation d'Abeilard, n'oublie pas de mentionner Berenger: « C'était, dit-il, un homme as» sez éloquent, *non infacundus*; il écrivit contre Bernard » un livre de peu de corps, il est vrai, mais d'une grande » acrimonie: *Librum non magni quidem corporis, sed » ingentis acrimoniæ*. »

BÉRENGER, rois d'Italie. Voyez ITALIE.

BÉRENGER, comtes de Provence. Voyez PROVENCE.

BERGER. On nomme ainsi les hommes dont la profession consiste à soigner les troupeaux, et principalement ceux de bêtes à laine. Cette profession est très utile à la société, qui tire du produit des animaux une partie de sa nourriture ainsi que ses précieux tissus de drap et une multitude d'autres objets. Elle date pour ainsi dire de la naissance du monde, et elle occupe une place considérable dans l'histoire de l'antiquité, où elle correspond à ce que l'on nomme la vie patriarchale. Il y a des peuples entiers qui n'en connaissent pas d'autre; elle suffit à la satisfaction de tous leurs besoins: nourris par leurs bestiaux, et non par les moissons de terre, ils sont errans comme eux, et, sous le nom de peuples pasteurs, ils ont joué un grand rôle dans le monde.

Si les bergers ont une part dans l'histoire, ils peuvent aussi en revendiquer une dans la poésie. Leur existence facile et sans sueur se prête bien mieux à une peinture aimable de la nature champêtre que celle des laboureurs; les contrées fraîches et verdoyantes, les ombrages, les fon-

taines et les ruisseaux limpides leur conviennent. D'ailleurs leurs loisirs se prêtent aux chansons et aux modulations des instrumens rustiques. Les poètes qui ont chanté les héros n'ont pas dédaigné de chanter les bergers, et Virgile leur a consacré ses eglogues, modeles impérissables de suavité et de bon goût. On a voulu les écarter do la réalité pour les habiller en personnages de romans, et on les a gâtés : les rubans déparent les houlettes, et le langage des villes ne sied pas à la naïve grandeur des campagnes. Mais prenons la condition de berger pour ce qu'elle est, et nous verrons qu'elle ne les rend point inférieurs aux autres citoyens.

Leurs fonctions ne se bornent point, comme on pourrait se l'imaginer, à conduire leurs troupeaux à la pâture et à les empêcher de commettre des dégâts dans les champs d'alentour; ils ne sont pas seulement les gardiens des troupeaux, ils en sont les tuteurs. Leur intelligence doit être la providence de ces animaux, chez lesquels la domesticité finit par effacer presque entièrement l'instinct. Ils doivent les écarter des pâturages où croissent en trop grande abondance les plantes malfaisantes, leur choisir les stations les plus convenables suivant les saisons et suivant les heures du jour, fixer leurs marches et leurs temps de repos. Isolés comme ils le sont souvent, et privés de tout secours étranger, il faut qu'ils aient les connaissances nécessaires pour soigner leurs bêtes dans leurs accidens et dans leurs maladies : une lancette n'est pas un instrument moins indispensable pour un bon berger qu'une houlette. La reproduction étant un des points essentiels de leur métier, les bergers ont à y consacrer tous leurs soins : le choix des béliers, le croisement des races, la délivrance des brebis, la surveillance des agneaux si souvent délaissés par leurs mères, sont autant d'occasions où leur vigilance et leur sagacité doivent se montrer. Il est nécessaire qu'ils sachent lire et écrire pour tenir constamment en bon ordre, sur leur livret, l'état de leur troupeau; et comme de tous les hommes qui vivent de leur travail, il n'en est pas qui soient plus favorablement traités sous le rapport du loisir, il leur est aisé, s'ils en ont le désir, de se perfectionner et de se distraire par la lecture. Le berger, dans la situation où la destinée l'a placé, n'est donc nullement dépourvu de la dignité qui sied à l'homme. Il est le directeur, le médecin, l'administrateur des animaux confiés à ses soins; et s'il y a quelque manière légitime d'être roi, c'est de celle dont il l'est, en tête d'un troupeau. Durant la belle saison il vit dans les champs. Dans quelques contrées il émigre jusqu'à de grandes distances de sa maison; il s'assied dans la montagne; la seule société dont il jouisse est celle de ses chiens; ce sont les ministres de son petit empire : les uns, plus vifs et plus alertes, veillent à la police intérieure; les autres, plus courageux et plus robustes, repoussent les ours et les loups et toutes les attaques du dehors; l'hiver venu, il regagne son foyer et soigne son troupeau dans l'étable. Cette solitude sauvage est souvent funeste et abrutit les mœurs de celui qui s'y trouve condamné; mais dans les pays cultivés elle n'est guère à craindre : les bergers, tout en dormant sous le ciel, à côté de leurs parcs mobiles, ne perdent pas de vue les villages, et ne s'éloignent jamais jusques dans ces déserts abandonnés où les roulemens de la civilisation cessent de se faire entendre. D'ailleurs il est généralement avantageux d'agrandir les troupeaux et de donner au chef principal un ou deux aides, qui deviennent ses élèves, et se forment sous ses yeux.

Le perfectionnement de nos laines est lié fort étroitement au perfectionnement de nos bergers. Il faut que cette profession nous engendre des hommes que l'on ne puisse plus confondre avec les pâtres grossiers de nos pauvres hameaux. Déjà l'école de Rambouillet a montré, par plus d'un exemple, ce que pouvait être un berger. Ce nom était un des titres dont l'illustre Daubenton aimait à se faire gloire. Il n'y a pas une seule industrie utile qui ne soit rehaussée par un certain côté de grandeur; celle des nourrisseurs de troupeaux se distingue, non seulement par une bienfaisance de tous les jours, mais par une bienfaisance d'un ordre encore supérieur tendant à accroître la richesse de notre territoire en tirant de ses pâturages des produits à la fois plus abondans et plus fins que ceux qu'ils fournissaient à nos pères.

BERGERONNETTES. Nous réunirons sous ce nom, avec plusieurs auteurs, une vingtaine d'espèces détachées du grand genre *motacilla* de Linné, les mêmes que Vieillot comprend dans son sous-genre *hochequeue*, les mêmes qui dans la méthode de M. Cuvier forment les deux sous-genres *hochequeues proprement dits*, ou *lavandières*, et *bergeronnettes*.

Tous ces *motacilla*, dont Cuvier a formé sa tribu si nombreuse des becfins, ont en commun l'extrême finesse du bec coïncidant avec une dentelure ou entaille terminale à la mandibule supérieure; cette conformation de l'organe essentiel de préhension décide de leur régime, surtout composé d'insectes, de vermisseaux, de quelques graines tenues, molles et de facile digestion; quant aux espèces en particulier qui font le sujet de cet article, elles se distinguent facilement des autres par deux caractères dont il serait difficile d'assigner la valeur philosophique, mais qui n'en sont ni moins constans, ni moins précieux à signaler dans un groupe aussi pauvre de subdivisions bien nettes que celui des passereaux en général et des becfins en particulier; l'un est un balancement alternatif de la queue auquel elles doivent un des noms génériques que nous venons de citer; l'autre se trouve dans l'alongement excessif des remiges secondaires moyennes qui, lorsque l'aile est repliée, peuvent recouvrir les remiges primaires elles-mêmes. Ces deux caractères sont surtout essentiels pour les distinguer des farlouses avec lesquelles il serait difficile de ne pas les confondre, certaines espèces de chacun des deux genres offrant des proportions et un système de coloration presque identique.

Ajoutons comme caractères génériques une queue autant ou plus longue que le corps, et composée de douze rectrices égales; des ailes moyennes, dont les première, deuxième et troisième remiges sont les plus longues; des tarses nus et assez hauts, le doigt intermédiaire uni à sa base avec l'externe, et totalement séparé de l'interne.



(Bergeronnette lavandière.)

Des trois seules espèces que possède la France, celle que tout le monde connaît le mieux, c'est la *lavandière*. Elle offre un système de coloration bien à part de tous les autres petits oiseaux qui, par l'innombrable variété de leurs couleurs, de leurs cris, de leurs combats et de leurs jeux, prêtent tant de vie à toute campagne dès que la belle saison est de retour. Les bergeronnettes habitent au bord des eaux où on les voit tantôt voltigeant d'une pointe de caillou à une autre à la poursuite de quelque moucheron, tantôt courant avec prestesse sur la vase du rivage, entrant même dans l'eau de toute la longueur de leurs tarses, comme le feraient des échassiers. Une familiarité de mœurs peu commune dans les oiseaux de nos pays; une sorte de curiosité confiante qui

les pousse à s'approcher des femmes qui lavent la lessive, ces circonstances et d'autres encore suffiraient à attirer sur elles l'attention des moins observateurs. Il est peu d'oiseaux dont la vie soit plus douce et plus inoffensive; les eaux qu'elles préfèrent sont en même temps stagnantes et pures, voisines des habitations, dans les cours et sur les toits desquelles elles se hasardent souvent; et rien chez elles en effet n'appelle la haine du fermier ou le plomb du chasseur: les cris qu'elles poussent, si fréquens qu'ils soient, n'ont rien d'aigre ou de discordant; loin de commettre de ces dégâts qui méritent au moineau et à tant d'autres la haine de l'espèce humaine, elles rendent à l'agriculture de signalés services par la guerre de tous les instans qu'elles font aux insectes de toute espèce; et d'un autre côté la petitesse extrême de leur corps, après qu'on en a enlevé la queue, et la qualité inférieure de leur chair, les mettent à l'abri de l'estime des gourmets si fatale aux becfigues et aux alouettes. On assure cependant que, dans certains cantons de la France, à l'époque où les torrens viennent à se dessécher, forcées de se concentrer davantage, elles deviennent victimes d'une destruction dont leurs dépouilles compensent les frais, et à laquelle contribuent gluaus, filets et lacets de toute espèce.

Durant le printemps et l'été tout entier, les bergeronnettes vivent par paires. Leurs nids, qu'elles établissent non loin des eaux, dans des tas de pierres ou de fagots, par terre ou sous quelques racines, dans le trou de quelque vieux mur dont le pied est baigné par l'eau d'un fossé ou d'un étang, contient d'ordinaire quatre ou six œufs d'un blanc bleuâtre tacheté de brun; et l'on raconte des choses merveilleuses sur les soins et l'intelligente sollicitude qu'elles opportent à l'éducation de leur couvée, écartant tout ce qui pourrait en trahir l'existence, ou altérer la propreté du nid qui la contient, transportant au loin tout objet dont la présence pourrait diriger là d'autres yeux que les leurs. C'est ainsi qu'un observateur a pu prendre un malin plaisir à faire glisser à la surface de l'eau, jusqu'au tas de pierre où elles abritaient leurs amours, des nacelles en papier blanc d'une taille qu'il augmentait à chaque essai, et s'égayer à voir les inquiétudes croissantes de l'innocent couple, ses efforts pour tirer à sec, détruire la flottille et en transporter au loin les débris dénonciateurs. Prises très jeunes et élevées avec tous les soins que l'on donne aux rossignols, ces petites lavandières vivent en cage trois ou quatre ans seulement; adultes, rien ne peut les engager à prendre quelque nourriture.

Il y a peu à changer dans ce que nous venons de dire pour faire l'histoire des deux espèces suivantes, qui sont du nombre des *bergeronnettes proprement dites:* un pouce alongé et plus droit, un système de coloration différent, les en distinguent, et les rapprochent déjà un peu plus des alouettes auxquelles elles tiennent par les farlouses; et cette même gradation s'observe dans les mœurs avec une étonnante netteté. La *bergeronnette de printemps* surtout offre à cet égard des rapprochemens fort curieux. Ainsi, tandis que les lavandières se plaisent sur les bords de l'étang, cette seconde espèce habite la prairie voisine, où coule une eau plus rapide; elles se rencontrent et se mêlent sur la chaussée, ou dans le champ qui la borde, alors que sémillantes et confondues, elles poursuivent les vermisseaux que la charrue laisse à découvert dans les sillons. On les voit également se mêler aux moutons et aux grands bœufs, voltigeant sur leur dos, et se jetant jusque sous leurs pieds, qui font jaillir de l'herbe des myriades d'insectes; c'est la même légèreté de vol; ce sont les mêmes pirouettes en l'air à la poursuite de leur petite proie; les mêmes cris d'une folle gaieté. Mais les différences du plumage ne permettent point de les confondre. Ainsi, tandis que les lavandières sont cendré-ardoisées en-dessus, blanches en dessous, avec une calotte noire sur la tête, un large plastron de même couleur sur la poitrine, en forme de hausse-col, les bergeronnettes ont la tête et le manteau gris, le dos glacé d'olivâtre, le croupion et les couvertures supérieures de la queue jaunâtre, la poitrine et les parties postérieures d'un jaune éclatant. Un simple trait blanc ou jaune, qui passe au-dessus de l'œil, remplace le bandeau d'un beau blanc qui chez la première recouvre le front, les joues, et descend jusque sur les côtés du cou. Du reste, les jeunes et les femelles offrent des accidens de couleur que nous ne pouvons décrire.

Ces deux espèces ne sont point sédentaires, elles nous arrivent à peu près à la même époque, c'est-à-dire dans les premiers jours du printemps, seulement la seconde paraît devancer l'autre, et c'est de là qu'elle tire son nom. Elles sont de celles qui séjournent le plus long-temps chez nous; car elles ne repartent qu'à la fin de l'automne. Les couples se rassemblent alors par troupes nombreuses, et plusieurs jours avant leur départ, on les voit passer en l'air dans les belles matinées d'octobre, en poussant des cris de ralliement, et comme si elles voulaient préluder à une entreprise sérieuse par un ensemble d'ordre et de signaux prévus d'avance. Quelques jours après leur départ de nos pays, elles abondent en Égypte et au Sénégal, d'après le récit de plusieurs auteurs, et à un tel point que les habitans de la première de ces contrées les prennent en quantités énormes, et les conservent économiquement pour leur nourriture, en les enterrant à peu de profondeur sous le sable où elles sont bientôt desséchées.

Au moment où ces deux premières espèces nous quittent, la troisième, qui est la *bergeronnette jaune*, se rapproche, dit-on, de nos habitations; mais cette opinion est contredite par d'autres. Cette espèce passe l'hiver le long des sources chaudes et des ruisseaux, dont elle égaie la solitude par un chant doux, mélancolique expression de l'abandon dans lequel elle se trouve, se faisant d'autant plus voisine de l'homme que les rigueurs de la saison rendent ses besoins plus grands. Quelques auteurs ne regardent ces individus restés en arrière que comme des traîneurs qui n'ont pu partir, parce que leur mue n'était pas achevée; et si cette espèce en laisse plus derrière elle, c'est, disent-ils, que les couvées sont plus tardives.

BERGIER (L'ABBÉ), auteur d'un grand nombre d'ouvrages de théologie, né en 1718, mort en 1790.

Bergier est le théologien catholique du dix-huitième siècle, comme Benoît XIV en est le pape. Nous avons vu, à l'article de Benoît XIV, ce que fut le pape à cette époque: un honnête homme, de mœurs douces, d'humeur conciliante, ennemi de la persécution et de l'inquisition, ne détestant pas les philosophes, ou du moins condescendant à ce point aux nécessités du siècle, qu'il acceptait leurs éloges, et se faisait parfois leur correspondant. Combien un tel pape diffère des grands papes du moyen âge ou même des siècles de transition qui suivirent! L'arbitre souverain, le maître légitime ou le tyran de la pensée n'est plus qu'un dignitaire qui cherche à se faire pardonner son titre à force de simplicité, de douceur et de bon sens.

Il n'y a plus rien non plus des grands théologiens du moyen âge, ni même de ceux du seizième ou du dix-septième siècle, dans leur successeur. Avec Bergier, l'exaltation, la foi ardente, la certitude, semblent avoir abandonné la théologie catholique. En présence de ce monde envahi par le protestantisme et la philosophie, on dirait que le théologien cherche aussi, lui, à se faire pardonner sa profession à force de bienveillance, d'impartialité, et de bons procédés de tout genre.

Bergier fut incontestablement le plus digne adversaire des philosophes. Il était déjà dans toute la maturité de l'âge quand parurent les écrits les plus influens du dix-huitième siècle; il vit naître et grandir toutes les réputations de ces Encelades conjurés, comme dit le jésuite Feller, contre le

trône de l'Eternel. Bergier les réfuta tous. Il commença par Jean-Jacques; il ecrivit contre lui *le Déisme réfuté par lui méma* (1765). Il passa ensuite à Freret, et fit, en reponse à un de ses ouvrages, la *Certitude des preuves du christianisme* (1767). Puis ce fut le tour de Boulanger, que Bergier eut surtout en vue dans son *Apologie de la religion chrétienna* (1769). Ensuite vint une *Réfutation du Dictionnaira philosophique* de Voltaire; puis un *Examen du matérialisme*, contre d'Holbach et son Systèma de la Nature. Enfin, après avoir encore réfuté separément plusieurs autres incredules, il les combattit tous en masse en leur opposant un traite apologétique du christianisme en 10 volumes. Mais le plus utila et le plus important de ses ouvrages, à nos yeux, est le *Dictionnaire de théologia* qu'il composa en 1788 pour l'Encyclopedie Methodique, et qui a été réimprimé separement en 8 volumes in-8°.

Ce fut une chose remarquable que de voir ce vieillard, après quaranta ans de travaux qui en avaient fait en France le représentant presque unique de la théologie, finir par s'adjoindre à la publication d'une encyclopedie si fortement empreinte de l'esprit philosophique. Les devots ne manquèrent pas de gémir sur cette demarche imprudente d'un auteur si sage et si religieux.

Il est risible de voir le jésuite Feller, d'ailleurs plein d'admiration pour Bergier, s'etonner que ce champion du catholicisme ait use envers les philosophes et les protestans de menagemens et de courtoisie. Il lui prodigua à plaisir les éloges, il l'appelle *grand homme*, il vante son genie, son érudition, sa logique, son style; mais il ne peut lui pardonner d'avoir eu « trop d'indulgence ou de complaisance en- » vers une secte qui ne dedaignait point ses talens, una es- » pèce d'égard pour des erreurs accreditées, et de composition » avec quelques préjugés dominans. » Souvent, ajoute-t-il, on croit entendre la religion, qu'il a si savamment defendue, lui dire avec un ton de tendresse et de plainte: *Tu quoque, Brute!*

Incontestablement Bergier a eu souvent raison contre les philosophes. Son érudition était plus solide que la leur; il defendait d'ailleurs une cause excellente, celle de l'humanite méconnue, insultée dans tout son passé. Pourquoi donc toutes ses réfutations ont elles été vaines: *telum imbelle, sine ictu?* Pourquoi la gloire, ce signe de la valeur des choses, n'a-t-elle pas couronne le nom de Bergier, et a-t-elle ete à ceux dont il fut, presqua seul, pendant quarante ans l'infatigable adversaire? Pourquoi enfin toute cette science et toutes ces bonnes raisons n'ont-elles pas prévalu?

Il ne nous arrive jamais de lire un article du *Dictionnaira* de Bergier sans voir la cause de sa defaite.

Le defenseur du christianisme et du catholicisme defend ce qu'il ne comprend plus. L'adversaire de protestantisme at de la philosophie est lui-même aux trois quarts protestant et philosophe, comme on l'était de son temps.

S'agit-il de controverse, son habileté est da se faire agresseur contre les agresseurs. Mais interrogez-le sur le fond des choses; sa foi chancelle, il n'y est plus. Il vous citera des auteurs, il rassemblera les opinions des Peres, les decisions de l'Eglise; surtout il amoindrira ce qu'il y a dans ces opinions du passé de trop opposé aux opinions de son temps; il s'efforcera de faire ainsi de la tradition de l'Eglise quelque chose d'insignifiant, de modéré, et de suffisamment respectable: tout son art est, si j'ose ainsi m'exprimer, de composer une sorte de pilule que l'on puisse prendre sans trop de repugnance. La conclusion à laquella il vise est de faire songer que les opinions catholiques n'ont aucun danger, si elles ne sont pas bien utiles; qu'elles ne sont pas si singulieres, si contraires à la raison, si ennemies de la liberté et du libre examen, si despotiques et si tranchantes, qu'on se le figure communément. Tout ce qui ressemble à du mysticisme, il l'éloigne, il l'élague, il en a peur. S'agit-il de pratiques ascétiques, de monachisme, de moines; alors il met dans la bouche des protestans ce que lui-même a dans le cœur, et il laisse ces opinions protestantes sans refutation.

Pour qui comprend l'idealisme chretien, Bergier, le théologien catholique du dix-huitième siècle, est plutôt un protestant qu'un catholique. Il n'a du sens profond de la doctrine chrétienne aucune intelligence; et de là la médiocrite absolua de son œuvre, dont tous les mérites sont d'un ordre secondaire.

BERGMANN (Tobern), célèbra chimiste suédois, né en 1735, mort en 1784. Ce savant est le premier qui ait bien connu l'acide carbonique; c'est aussi à lui qu'on doit principalement les eaux minérales factices. Une grande partie de ses ouvrages ont été reunis sous le titre d'*Opuscula physica et chimica* (Ulm, 1779-1790). Guyton de Morveau en a traduit plusieurs en français (Dijon, 1780, 2 vol.). On a encore de Bergmann une *Description physique de la terre*, en suedois, et plusieurs memoires ou traités particuliers sur la minéralogie, sur les gaz, et sur les affinites chimiques.

BÉRIL. Les anciens minéralogistes donnaient ce nom à certaines variétés de pierres précieuses caracterisées par leur cristallisation sous forme de prismes hexaèdres, et par leur belle couleur bleue ou bleu-verdâtre. Haüy prouva le premier qu'à cause de sa structure, ce minéral devait être rapproché de l'émeraude; et cette conclusion fut bientôt pleinement confirmée par les analyses de Vauquelin, qui démontra que ces minéraux étaient caractérisés par la presence d'une terre nouvelle, la *glucine*. Depuis ce temps, ils ont toujoura eté réunis sous le nom d'Emeraude, at le nom de béril n'est plus employé aujourd'hui que dans le commerce des pierres précieuses.

BERKELEY (George), célèbre métaphysicien anglais, auteur d'une théorie psychologique qu'on designe ordinairement sous le nom d'*idéalisma* de Berkeley.

Nous avons déjà plusieurs fois, dans ce Dictionnaire, employé le mot d'*idéalisma*, et nous l'emploierons souvent encore. Il nous est arrivé de dire l'*idéalisme chrétien*, de parler de la doctrine *idéaliste* qui, suivant nous, a fait le fond du christianisme; nous avons reproché au protestantisme en général son défaut d'*idéalisme;* nous avons caractérisé la décadence de la métaphysique au dix-huitième siècle comme une époque *anti-idéaliste*; enfin nous avons émis l'opinion qua l'*idéalisme* renaitrait, que tout le travail de notre époque avait pour but sa renaissance, et qu'à cette renaissance etaient attachés les destinées et le bonheur futur de la société. Assurément, en nous expliquant ainsi, nous ne songions nullement aux diverses theories que l'on a coutume cependant de désigner par le terme d'*idéalisme*. Nous ne voulions parler ni de la theorie de Berkeley, ni de celle de Malebranche, ni de celle de Kant, ni da celle de Fichte, ni même de celle de Schelling. Un mot d'explication est donc nécessaire avant que nous exposions la théorie de Berkeley. Ce serait en effet una source de tenèbres pour nos lecteurs, si, sans nous expliquer, nous nous servions du même terme pour exprimer des choses complètement differentes.

Pour nous *idéalisme* vient d'*idéal*, et non pas d'*idée*. Par consequent l'*idéalisme* est la doctrine de l'*idéal*, tandis que, dans l'acception ordinaire, c'est une théorie des *idées*.

Qu'entendons-nous par doctrine de l'idéal? Est-ce une théorie esthétique que nous voulons ainsi designer? Avons-nous en vue quelques unes de ces notions vagues, dont on fait quelquefois étalage en parlant des beaux-arts et de leurs principes?

Non. Ce n'est paa de ce detail que nous voulons parler. Nous entendons parler d'une philosophie qui, si elle est vraie, absorbe de droit toute la philosophie.

Nous entendons plutôt par *idéalisme* ce qu'on appelle ordinairement *spiritualisma*. Mais le mot spiritualisme nous parait defectueux et peu significatif.

Les mots sont comme ces poteaux qui indiquent les routes dans une forêt: l'inscription n'est utile que si elle est tournée

vers un des chemins de la forêt; mais si le poteau gît par terre, le voyageur a beau lire l'inscription, il reste dans l'incertitude.

Tel est le mot *spiritualisme*. Il ne jette aucune clarté lumineuse, il n'indique aucune direction.

On s'en sert pourtant, nous dira-t-on. Et c'est précisément, répondrons-nous, parce qu'on se sert exclusivement de ce terme, et qu'on n'en a pas de plus expressif, que la philosophie avance si peu.

Qu'indique en effet le mot *spiritualisme*? Que ceux qui l'adoptent distinguent deux substances, l'esprit et la matière. Mais quelle lumière peut-on tirer de cette distinction, si on s'arrête là.

Cette distinction est si peu la plus fondamentale de toutes, que certains Pères du Christianisme, et des plus éminens, ne l'ont pas faite, et n'en ont pas moins été idéalistes et chrétiens.

Spiritualisme est un mot récent, un mot fabriqué dans ces derniers siècles, un mot qui n'a même commencé à être bien usité que depuis environ cent ans. C'est, suivant nous, un mot de décadence, un mot fait lorsque le sens des choses profondes de la philosophie était déjà bien perdu et bien effacé.

Quand le Christianisme régnait, comment s'appelaient ceux qui croyaient à l'ontologie chrétienne? Ils s'appelaient chrétiens, et non pas spiritualistes.

En Grèce, au beau temps de la philosophie, il y avait des platoniciens, des pythagoriciens, etc.; mais voyons-nous qu'ils aient songé à se nommer spiritualistes?

Nous ne voyons pas non plus que les croyances égyptiennes ou celles de l'Inde aient tiré de cette distinction de l'esprit et de la matière aucune dénomination.

Quel est donc le lien qui, même pour les hommes les moins instruits, fait rapprocher du Christianisme l'école de Platon, celle de Pythagore, et certaines croyances antiques de l'Egypte et de l'Inde?

Certes, les chrétiens ne sont pas plus spiritualistes que les payens. Tertullien, qui affirme positivement qu'il n'y a pas d'âme ou d'esprit sans une apparence corporelle, n'est pas plus spiritualiste que Cicéron, qui ne décide rien sur la nature de l'âme.

Donc là n'est pas la nuance différencielle qui sépare le Christianisme du Paganisme, de même que là n'est pas non plus la similitude qui fait que naturellement nous regardons les diverses écoles successives que nous venons de nommer comme se rapportant entre elles et ayant jusqu'à un certain point la même philosophie.

Y a-t-il donc, dans l'histoire de la philosophie, une philosophie de l'idéal? On s'étonnera un jour que cette question ait pu être faite. Cependant il faut bien la poser aujourd'hui, puisque cette doctrine n'a même plus de nom qui l'exprime véritablement, et que journellement les professeurs et les écrivains de philosophie emploient le terme d'*idéalisme* pour désigner tout autre chose, et ne connaissent pas d'autre *idéalisme* que celui de Berkeley ou celui de Kant.

Tandis qu'il nous paraît, au contraire, si important de reconnaître une doctrine de l'idéal, une philosophie de l'idéal, que nous dirions volontiers qu'*idéalisme* en ce sens est le nom même de la philosophie ou de la religion.

La philosophie ou la religion est la science de la vie, et nous ne connaissons pas d'autre explication de la vie, c'est-à-dire d'autre ontologie, que la doctrine de l'Esprit qui s'incarne, du Verbe qui se fait chair, en d'autres termes de l'Idéal qui se réalise.

Quand nous traiterons ce sujet à sa place dans ce Dictionnaire, nous prouverons aisément, ce nous semble, que toutes les réflexions conduisent à cette théorie ontologique; et qu'ainsi on arrive directement, sans avoir besoin de passer par l'histoire ni de s'en référer docilement à ce qu'ont cru nos pères, à cette antique solution, qui fut celle de l'Orient, de Pythagore, de Platon, et du Christianisme. La plus simple attention, je le répète, nous conduira à retrouver le sens des plus profonds mystères des antiques religions.

Mais si on arrive à saisir l'essence de la doctrine de l'idéal par un *à priori*, combien on est pénétré de son importance quand on contemple l'histoire!

La doctrine de l'idéal a dans l'histoire sa tradition ininterrompue. Il y a même des époques où elle a été si vivement comprise, si unanimement acceptée, qu'elle a pris l'autorité de religion, qu'elle est devenue religion.

Transportée de l'Orient et de l'Egypte dans la Grèce, elle a formé la philosophie de Pythagore et la philosophie de Platon. Quel est en effet le point culminant de la philosophie de Platon, sinon ces idées archetypes que tout artiste, et même le grand artiste, Dieu, a objectivement devant lui et pourtant subjectivement en lui, et au moyen desquelles il accomplit son œuvre? Platon n'a-t-il pas enseigné, d'après ses maîtres, et le mystère de la Sagesse qui s'incarne, et celui du Verbe créateur?

Plus tard cette même doctrine envahissant le monde par plusieurs sources à la fois, souveraine en Egypte, souveraine dans la philosophie grecque, a paru aux sages réunir toutes les traditions, et, par leur consentement, elle a formé le Christianisme. C'est elle en effet qui est cachée dans tous ses mystères; ou plutôt, suivant notre manière de voir, tous les mystères du Christianisme n'en sont que des révélations. Concentrée dans le dogme fondamental de la Trinité, elle est expliquée et pratiquée dans le Baptême et l'Eucharistie. Elle est le centre, le foyer, l'âme du Christianisme.

C'est elle encore que les plus grands génies du moyen âge ont cherchée d'un œil fidèle au milieu des ténèbres de leur époque. Tous les grands théologiens de ces siècles si méprisés conservaient à divers degrés le sens de cette doctrine qui avait inspiré les Pères du Christianisme, qui les avait fait venir les uns de Platon, les autres des écoles egyptiennes, les autres du judaisme, pour se réunir et se confondre dans son acceptation, et la formuler sous le nom de Christianisme.

Après le moyen âge, la théologie déchoit. L'Eglise préfère imposer l'écorce pour ainsi dire de ses mystères, plutôt que d'en insinuer la substance aux intelligences. Alors la foi étant commandée, la raison proscrite, celle-ci se détourne de la religion, de l'ontologie.

Voilà la philosophie séparée de la théologie. Les prêtres sont d'un côté, les philosophes de l'autre. Les uns enseignent à croire sans comprendre; les autres abandonnent le terrain que la foi réclame exclusivement pour elle, et portent ailleurs leur recherche. La doctrine de l'idéalisme s'obscurcit et s'efface.

Les philosophes se mirent à examiner les phénomènes, sans s'occuper de la génération, de la succession, de la genèse de ces phénomènes. Ils contemplèrent la mort, au lieu de contempler la vie.

Quand vint Locke, quand vint Berkeley, le problème de la philosophie était ainsi posé : « Quelle est l'origine de nos connaissances, et quelle est leur certitude? » Locke (que c'ait été son intention positive, ou que ce soit seulement la conclusion qu'on a tirée de lui), Locke répondit par la sensation, par le corps, par la matière. Berkeley, au contraire, répondit par l'esprit, par l'*idée*, et soutint que nous n'avions aucune notion directe et certaine de la réalité extérieure au *moi* que l'*idée*, mais que l'*idée* nous était une connaissance suffisante.

Comment appeler son système? On l'appela *idéalisme*.

On avait, il est vrai, déjà le mot *spiritualisme* qu'on opposait à *matérialisme*: on aurait pu le prendre; mais c'était un terme général, et qui d'ailleurs supposait à la fois l'esprit et la matière, deux substances. On laissa donc à ce mot son emploi, et, pour exprimer une théorie philosophique, telle que celle de Berkeley, où la notion de matière disparaissait, on créa le terme d'*idéalisme*. Ce mot, qu'on a appliqué

ensuite aux théories de Kant, de Fichte, etc., est mal fait, car on aurait dû regulièrement dire *idéisme*. Mais l'attention étant alors uniquement portée sur la question de l'origine et de la certitude de nos connaissances, on ne fut pas choqué d'exprimer une théorie purement psychologique, une théorie de la source et de la valeur de nos idées, par un mot qui semble dérivé, non pas d'*idée*, mais d'*idéal* et d'*idéalité*.

Je le répète, il fallait dire *idéisme*, comme on dit *déisme*, *panthéisme*, etc. En disant *idéalisme*, dont la racine semble évidemment être *idéal*, on induit en erreur ceux qui ne sont pas versés dans l'histoire de la philosophie; on leur transmet une intuition confuse, dérivant à la fois de ce qu'ils savent des systèmes de Berkeley, de Kant, et de certains autres psychologues, et de l'induction qu'ils ne peuvent s'empêcher de tirer, en vertu des lois du langage, de la similitude de ce nom avec celui qui serait logiquement déduit des termes d'*idéal* et d'*idéalité*.

Mais le mal ne serait pas grand, s'il s'arrêtait là. Malheureusement nous avons à faire à ce mot, employé en ce sens, un plus grave reproche. C'est, nous l'avons déjà dit, qu'il usurpe une place qui ne lui appartient pas; tellement que si on continue à l'employer ainsi, il n'y a pas de mot pour exprimer la plus importante des théories ontologiques, ou pour mieux dire la grande et la seule théorie ontologique.

Or convient-il au progrès de la philosophie de n'avoir pas de terme pour exprimer la plus haute des philosophies, celle qui, transmise de siècle en siècle, du monde oriental jusqu'à nous, a paru la philosophie même, la grande et presque unique philosophie, aux plus beaux génies du monde, à Pythagore, à Platon, comme aux Pères du Christianisme?

Tous ceux qui ont étudié l'histoire des progrès et des erreurs de l'esprit humain savent l'importance que les mots ont eue quelquefois. Nous n'hésitons pas à dire que l'emploi vicieux, selon nous, du terme *idéalisme*, apporterait l'obstacle le plus nuisible aux progrès de la philosophie. Car cette fausse acception empêche de songer à la doctrine de l'idéal, qu'on confond par là avec une théorie qui n'a aucun rapport avec cette doctrine; elle empêche donc, pour ainsi dire, d'apercevoir le sommet lumineux où la philosophie aspire aujourd'hui à se placer, pour rejoindre la religion, et réunir toutes les traditions en une seule.

Nous sentons combien les propositions que nous venons d'émettre doivent paraître obscures. Malheureusement nous ne pouvons qu'indiquer vaguement ici notre pensée sur une matière que tous nos articles de métaphysique auront pour but de démontrer et d'éclaircir. Mais il était nécessaire de tracer une ligne de démarcation entre les deux sens du mot *idéalisme* : nous l'avons fait. Cela posé, venons à Berkeley et à son système, que l'on nous permettra d'appeler l'*idéisme* ou l'*immatérialisme* de Berkeley, afin de faire cesser, s'il se peut, la confusion dont nous venons de nous plaindre.

Vers l'année 1680, Guillaume Molyneux, auteur d'un Traité de Dioptrique et fondateur de la Société de Dublin, proposa un intéressant problème de psychologie. « Supposons, disait-il, un aveugle-né, parvenu à l'âge de raison, » et assez instruit, par son attouchement, à distinguer entre » un cube et une sphère do même métal et à peu près de la » même grosseur, pour qu'il puisse dire, lorsqu'il sent l'un et » l'autre de ces corps, quel est le cube et quelle est la sphère. » Supposons de plus que le cube et la sphère soient sur une » table, et que l'aveugle commence tout d'un coup à avoir » l'usage de la vue. La quest on est si, avant que de toucher » ces corps, il pourra discerner par la vue et dire quelle est » la sphère et quel est le cube. »

Molyneux résolvait ce problème par la négative. « L'aveugle, disait-il, ne pourra certainement pas distinguer par » la vue quel est de ces deux objets celui qu'il appelle cube » et celui qu'il appelle sphère; car, quoiqu'il sache par expé» rience comment une sphère et comment un cube affectent » son attouchement, il n'a pas encore connu par expérience » que ce qui, dans la sphère, affecte son attouchement d'une » certaine manière doit affecter sa vue de telle autre ma» nière correspondante, ou qu'un angle, qui presse inéga» lement sa main, doit paraître à son œil tel qu'il est dans » le cube. »

Locke publia ce problème de Molyneux dans son *Essai sur l'entendement humain* (liv. II, ch. IX), et le résolut de la même façon. « Je suis d'accord, dit-il, avec M. Molyneux, » que je me fais une gloire d'appeler mon ami, dans la so» lution de ce problème, et suis de sentiment que l'aveugle » ne pourrait pas au premier coup d'œil juger avec certitude » quel est le globe et quel est le cube, s'il ne faisait que les » regarder. »

Cette solution adoptée par Locke était d'ailleurs tout-à-fait conforme à son principe général de la *sensation* et de l'*expérience*. L'âme, à l'origine, étant, suivant lui, une *table rase*, vide de tous caractères et sans aucune idée quelle qu'elle soit, lui supposer une puissance naturelle pour rapporter à la figure sphérique les sensations tactiles de la sphère et à la figure cubique celles du cube, c'eût été revenir à ces idées innées, à ces instincts merveilleux, ou à ces facultés essentielles de l'âme, que Locke combattait dans tout son livre, en s'efforçant d'y substituer une simple combinaison de *sensations*.

Berkeley, né en 1684, fut élevé avec le livre de Locke, qui fit sur lui une grande impression. Dans la suite même, loin de se séparer de principes qu'il regardait comme inattaquables, il crut toujours de bonne foi ne faire que les suivre, les rectifier, et les développer. Mais doué d'un esprit très religieux, il tira du système de Locke des conséquences bien différentes de la métaphysique sensualiste que d'autres en déduisaient vers le même temps, soit en France, soit en Angleterre.

Le problème de Molyneux l'occupa surtout, et devint la source de tout son travail intellectuel ultérieur.

Il adopta la solution de Molyneux et de Locke; mais il la retourna tant, et la médita si profondément, qu'elle lui fournit, dès sa jeunesse, un système pour expliquer d'une façon nouvelle les phénomènes de la vision. Comme nous le verrons tout à l'heure, cette explication réduisait toute la connaissance que la vue nous donne du monde extérieur à un certain nombre de sensations colorées sans autre valeur qu'une valeur de convention. Berkeley, bien sûr d'avoir Locke derrière lui, s'abandonna avec confiance à cette idée; il la généralisa pour les autres sens, la superposa pour ainsi dire à tout l'édifice que Locke avait construit et donné pour le modèle de l'entendement humain; et il arriva ainsi très vite, et avec une pleine confiance, à la théorie à laquelle il a donné son nom, et dont le propre, comme on sait, est de nier la réalité de la matière et du monde extérieur. La descendance de ce système est évidente : c'est l'idée de Locke poussée à ses dernières conséquences. Locke avait réduit l'intelligence à la sensation. L'homme ou l'animal n'était pour lui qu'un être sensitif. Des sensations, rien que des sensations, pas d'autre mystère, voilà le système de Locke. Mais comment des sensations, ajoutées, rapprochées, multipliées, peuvent-elles produire l'entendement, donner je ne dis pas même l'homme, mais l'animal? Que sont des sensations ainsi rassemblées, comme en un réservoir, dans un être dépourvu de puissances intellectuelles de tout genre, et qui n'a d'autre faculté que celle de les recevoir et de les conserver à un certain degré? Il fallait aller plus loin que Locke; il fallait expliquer comment il résulte quelque chose de ces sensations qui passent sur l'être sensitif comme le souffle de l'air sur la surface des eaux. Si le mystère de cet être qu'on appelle un animal ou un homme n'est nullement en lui, si en lui il n'y a que la faculté de sentir, il faut que ce mystère soit ailleurs; il est donc en Dieu. L'être véritable est donc Dieu, et n'est que Dieu; ce que nous prenons pour des êtres, ce ne sont que des miroirs qui refléchissent à

chaque instant, et d'une façon toute passive, les émanations divines. A force d'anéantir l'être en l'homme et en l'animal pour le simplifier et l'expliquer, on avait rejeté en Dieu toutes les causes; et, l'homme ou l'animal n'étant plus cause en aucune façon, Dieu était la seule cause. L'homme ou l'animal n'étant qu'un être sensitif, que sont, je le demande, toutes les sensations perçues par cet être? Je vois bien en lui des sens différens; voilà la vue, le toucher, le goût, l'odorat, l'ouïe: mais comment passer d'un ordre de sensations à un autre? Quel rapport entre une sensation tactile et une sensation de la vue, par exemple? Comment passer du monde que le toucher nous révèle au monde que la vue nous découvre? Y a-t-il dans l'homme et l'animal un mystère d'harmonie qui joint ces deux mondes, et qui fait qu'entre les sensations d'une espèce et celles d'un autre il y a naturellement rapport et connexion? Non, dit Locke; il n'y a que des sensations. Donc, dit Berkeley, tous ces ordres de sensations ne sont que des signes de convention, et les paroles d'une langue que Dieu à chaque instant nous parle.

Berkeley avait eu Locke pour maître; il eut Hume pour disciple. Frappé de la solidité de son argumentation, Hume reçut, en quelque façon, de sa main et de celle de Locke, la semence de ce scepticisme radical et universel qu'il professa dans ses écrits; de sorte qu'après eux les psychologues ont eu fort à faire, entraînés qu'ils étaient, d'un côté, par Berkeley dans une espèce de mysticisme assez semblable à la doctrine du *maya* chez les Indous, suivant laquelle, le monde extérieur n'existant pas, notre vie n'est qu'un long sommeil et toutes nos pensées des songes qui dépendent immédiatement de l'action divine, ou d'un autre côté par Hume dans l'abîme d'un doute général et absolu, qui embrasse à la fois et la Divinité, et notre propre intelligence, et la vérité morale, et la certitude du monde physique, tout en un mot, excepté nos sensations actuelles et nos idées du moment. Dire comment les psychologues ont essayé de s'arracher aux conséquences que Berkeley et Hume avaient tirées de la théorie de Locke, comment, par exemple, l'école écossaise, Reid en tête, a fait ses efforts pour boucher tous les trous du vaisseau de Locke submergé par ses propres disciples, et comment l'école allemande, et Kant le premier, n'ont fait que répondre à la provocation de Berkeley et de Hume, en essayant de sauver au moins quelque chose, ne fût-ce que quelques notions du temps et de l'espace, de ce naufrage universel de toute la connaissance humaine, ce serait faire l'histoire de ce qu'on appelle la philosophie moderne, quoique le nom plus modeste de psychologie convienne beaucoup mieux, suivant nous, à des recherches de ce genre. Nous n'entreprendrons pas de tracer cette histoire dans cet article; ce sujet trouvera naturellement sa place ailleurs dans notre Dictionnaire. Nous nous bornerons ici à exposer l'enchaînement des idées de Berkeley.

L'*Essai sur une nouvelle théorie de la vision*, premier ouvrage de Berkeley, parut en 1708 (vingt-huit ans après l'ouvrage de Locke). L'auteur n'avait que vingt-quatre ans. Quelle est la valeur de cette théorie de la vision? Est-elle solide, ou n'est-ce qu'un roman fort absurde? La question est encore à juger. Aristote avait dit à propos de la vue et de l'ouïe (*Ethique à Nicomaque*, liv. II, ch. 1): « Ce n'est » pas à force de voir ou d'entendre que nous acquérons ces » sens; mais, au lieu de les acquérir à force d'usage, nous » en faisons usage parce que nous les avons. » L'opinion de Berkeley est précisément le contraire de cet aphorisme d'Aristote. Suivant le disciple de Locke, non seulement toutes les idées que nous acquérons par la vue sont le résultat d'une véritable éducation et d'une série d'expériences, mais encore nous les devons directement à un autre sens, au sens du toucher. Nous n'apercevons la distance, la grandeur, et la situation des objets, que parce que nous avons des mains pour toucher, des pieds pour nous mouvoir, et non pas parce que la nature nous a donné des yeux. Si nous n'avions pas le sens du toucher, nous serions incapables de voir. Reprenant l'exemple mis en avant par Molyneux, Berkeley soutint hardiment que si un aveugle-né venait à recouvrer la vue, il ne pourrait se faire par là aucune idée des distances, mais que les objets les plus éloignés, comme les plus rapprochés, lui paraîtraient tous placés sur son œil. La forme aussi ne lui échapperait pas moins que l'éloignement. Entre un cube et une sphère qu'il serait habitué à connaître par le tact, bien loin de pouvoir distinguer immédiatement quel est le cube et quelle est la sphère, il ne comprendrait même pas quel rapport ses sensations nouvelles auraient avec les sensations antérieurement connues de lui. De plus, ces objets ne lui paraîtraient nullement distincts l'un de l'autre; car, suivant Berkeley, la vue est complétement incapable par elle-même de nous suggérer aucune idée d'étendue. L'aveugle subitement clairvoyant, n'ayant ainsi par la vue aucune notion d'étendue, n'isolerait pas par la pensée le cube de la sphère; il ne les distinguerait pas non plus, par la même raison, de la table et de la chambre où il serait placé. Tout se bornerait pour lui à une sensation de couleurs, sensation générale et sans distinction de parties, qui viendrait couvrir pour ainsi dire son âme, comme un vêtement immédiatement appliqué à sa surface sensitive. Ce serait à cet égard un autre tact, mais d'une nature toute différente du tact ordinaire, et si essentiellement différente qu'entre les objets de l'attouchement et ceux de la vue, aucune harmonie secrète n'avertirait le patient qu'il y a quelque connexion et quelque rapport.

Comment donc s'établit-il un rapport entre les sensations fournies par la vue et les sensations du toucher? en d'autres termes, comment la vue nous fait-elle connaître et distinguer les objets? Berkeley, dans son traité, rapporte toutes les idées d'étendue, et par conséquent de forme, de distance, et en général de distinction des objets, au sens du toucher. C'est en touchant avec nos mains, et en mouvant soit notre corps tout entier, soit ses différentes parties, que nous formons nos idées d'étendue; puis à ces idées nous rapportons les sensations de couleurs que nous recevons par la vue. Mais ce rapport est purement arbitraire, en ce sens qu'aucune connexion nécessaire n'existe pour nous entre ces couleurs et les idées d'étendue que nous donne le tact. La vue, encore une fois, ne nous suggérant par elle-même aucune notion de forme, de grandeur, ni de sensation, toutes les apparitions colorées que nous recevons ne sont que des signes concomitans avec les idées que le toucher nous donne. Le toucher est donc, pour Berkeley, non pas seulement, comme on l'a dit après lui, l'éducateur de la vue et en général le moniteur des autres sens, mais la source unique de toutes nos perceptions des choses extérieures. Le toucher a un privilége particulier que la vue ni l'ouïe ne partagent en aucune façon. La vue et l'ouïe ont une destination différente: ces deux sens ne nous envoient que des espèces de signes incapables de nous fournir par eux-mêmes aucune autre idée que les sensations de couleur et de son; seulement ces sensations étant diverses suivant la nature et la position des objets, nous les rapportons par habitude, c'est-à-dire par *expérience*, à nos sensations et à nos idées du toucher.

Cette manière de concevoir l'usage de la vue et de l'ouïe ne fait évidemment des résultats de ces deux sens qu'une sorte de langue conventionnelle, puisque entre les figures que ces sens nous donnent et la nature des perceptions que nous pouvons avoir sur la forme, la grandeur et la situation des choses du monde extérieur, il n'y a aucun rapport, aucune connexion véritable et nécessaire, ou du moins aucun rapport senti de nous comme nécessaire. Aussi est-ce là la conclusion de Berkeley, son idée favorite, celle qui revient sans cesse sous sa plume, dans ce traité de sa jeunesse comme dans tous ses autres ouvrages, celle enfin qui lui a inspiré tout son système sur la non-réalité du monde extérieur.

Il était impossible de porter plus loin et de développer avec

plus de rigueur l'idée de la fragmentation de l'être, que Locke avait mise en avant. Voilà bien l'analyse la plus sévère et la plus logique que l'on puisse faire en partant de son inspiration et en suivant ses principes. Si en effet l'être qu'on appelle un animal n'est autre chose qu'un sujet de sensations diverses, s'il n'y a pas dans cet être des espèces de cordes secrètes qui établissent entre ses differens ordres de sensation, de mystérieux, insondés jusqu'ici, et peut-être insondables rapports, alors les sensations de la vue, de l'ouïe, du toucher, du goût, de l'odorat, doivent être examinés à part, et comme des choses aussi entièrement distinctes que si elles appartenaient à des êtres differens. C'est de cette espèce d'axiome emprunté à la méthode de Locke que part Berkeley. Or, la vue ainsi considérée à part, il était naturel de se fier à une decouverte qui avait fait grand bruit au dix-septième siècle. Je veux parler de la représentation des objets externes au fond de l'œil sur la rétine. On s'imaginait et on s'imagine encore que nous voyons par une surface plane, absolument comme nous percevons les sensations du toucher sur les parties rigides de notre corps. Cela convenu, comment imaginer qu'une sensation colorée et plane puisse nous donner des idées d'étendue. La profondeur, au moins, manquerait toujours à une pareille sensation; et, de plus, la mobilité nous manquant aussi pour mesurer et parcourir le tableau plane représenté sur notre rétine, il s'ensuivait nécessairement que la vue ne paraissait pas pouvoir nous suggérer aucune idée d'étendue. L'être ainsi affecté d'une façon toute passive par une representation peinte sur sa rétine ressemblait assez à un tableau, incapable de se mesurer lui-même en surface, et à plus forte raison de deviner que sous sa surface colorée il y a des horizons de plusieurs lieues de profondeur. En partant de la méthode de Locke et de la prétendue vision sur la rétine, on devait donc arriver rigoureusement où est arrivé Berkeley, à nier pour ainsi dire la vue, pour mieux l'expliquer.

Mais Berkeley, dans son explication, resta du moins fidèle à sa methode d'analyse; il se montra bon logicien, et poussa son raisonnement jusqu'au bout. Ce raisonnement le conduisait à croire que nous n'avions par la vue aucune idée de grandeur, de distance et de situation des objets, mais seulement une sorte d'apparition colorée, comme une toile peinte, sans qu'il en naquît dans notre âme aucune idée de distinction entre les parties de cette toile, ou plutôt entre ses diverses couleurs. Il en conclut, et avec raison, que si nous arrivons, comme la chose est incontestable, à nous faire des idées à l'occasion de la vue, c'est seulement parce qu'aux notions plus intimes que nous nous faisons des corps par le toucher, nous adaptons les couleurs concomitantes que nous recevons par la vue, absolument comme nous donnons aux objets des noms qui n'ont aucun rapport nécessaire et exact avec eux. Voilà qui est logique et raisonnable. Mais que dire des metaphysiciens venus à sa suite, qui ont adopté ses idées en les tronquant d'une façon absurde? Voici, entre autres, un exemple curieux de la confusion qui s'est introduite après lui sur ce sujet. La vision sur la rétine était sujette à une terrible difficulté. Les objets, comme on sait, sont dépeints à la renverse au fond de l'œil, la partie superieure d'un objet étant peinte sur la partie inférieure de la rétine, et réciproquement. La même difficulté a lieu par rapport au côté droit et au côté gauche de l'objet. Cela étant ainsi, on se demande comment il peut se faire que nous voyions les objets dans leur situation naturelle. On expliquait cela, avant Berkeley, par l'image d'un aveugle qui, tenant dans ses mains deux bâtons croisés, s'en servirait pour toucher les extrémités d'un corps; la main inférieure de cet homme sentirait la partie supérieure du corps, et sa main supérieure la partie inférieure. Cette explication du redressement de l'image était tout-à-fait incompatible avec les raisonnemens de Berkeley. Aussi l'a-t-il réfutée avec soin. Il montre avec évidence que nous n'avons aucune connaissance de l'intersection des pinceaux radieux, ni de l'impulsion de ces pinceaux en lignes droites. Il ne peut concevoir, dit-il, comment l'âme jugerait de la situation d'un objet par des choses qu'elle n'aperçoit pas, ou comment elle les apercevrait sans en avoir conscience. « D'ailleurs, ajoute-» t-il, expliquer la manière dont se fait le redressement de » la vision par l'exemple de bâtons croisés et par l'impulsion » de quelques pinceaux radieux, c'est supposer que les objets » propres de la vue peuvent être aperçus à distance de nous; » ce que nous avons démontré être impossible. » L'argument est solide et incontestable : il faut absolument ou rejeter l'hypothèse de Berkeley, ou renoncer aux bâtons croisés. Reste donc, si on adopte son hypothèse, la difficulté du renversement des objets. Cette difficulté n'en est pourtant pas une pour Berkeley, qui, je le répete encore, n'admet pas que la vue puisse nous donner par elle-même aucune idée d'étendue. Naturellement nous ne voyons donc, suivant lui, les objets ni droits ni renversés; nous voyons des couleurs, sans qu'elles nous suggèrent aucune notion de situation, de grandeur, ni de distance. Mais qu'arriva-t-il? L'école de Locke, l'école sensualiste en France et en Angleterre, tout en admettant l'analyse de Berkeley, ne put se résoudre à ne pas croire à l'induction qu'il était naturel de tirer du phénomène du renversement des objets sur la rétine. Elle ne comprit pas la subtilité métaphysique de Berkeley; elle tendait au matérialisme; elle voulait voir partout la sensation, et ne pouvait se résoudre à ne pas trouver dans la sensation tout ce qu'elle y cherchait; elle aurait voulu trouver l'entendement tout fait dans la sensation; elle aurait voulu pouvoir tout montrer au doigt, et stéréotyper, pour ainsi dire, la plus sublime intelligence dans un morceau de matière. Elle voyait les objets renversés sur la rétine : donc, conclut-elle, nous voyons naturellement les objets renversés. A cet égard, elle ne comprit pas le subtil Berkeley, qui répétait sans cesse : Nous ne voyons primitivement les objets ni droits ni renversés, nous ne voyons pas même d'objets; nous n'avons qu'une sensation générale de couleurs. Mais Berkeley ajoutant ensuite que nous formons toutes nos idées d'étendue par le toucher, l'école matérialiste se hâta d'adopter cette partie de son argument. Elle réunit donc des choses au fond contradictoires. Elle crut que primitivement nous voyons les objets renversés, et cependant que la vue est incapable par elle-même de nous donner aucune idée d'étendue; deux propositions logiquement contradictoires. Puis elle expliqua le redressement des images par l'hypothèse de Berkeley. C'est ainsi que se forma, par un monstrueux amalgame, l'opinion la plus absurde dont les sciences aient jamais peut-être donné l'exemple. On crut, on répéta, on enseigna, comme une vérité prouvée et incontestable, que naturellement nous sommes incapables de voir; que si nous voyons c'est grâce au sens du toucher et à la locomotion; que primitivement nous voyons les corps comme s'ils étaient appliqués sur notre rétine; que nous les voyons renversés, le haut en bas, le bas en haut, ce qui est à droite à gauche, et réciproquement; que nous nous habituons ensuite à redresser les images des corps; et que le toucher est à cet égard notre guide et notre agent d'éducation. On proclama donc plus haut encore qu'on ne l'avait fait la sensation et l'*expérience*. Cela était bien juste : la sensation qui de toutes paraissait la plus matérielle, celle du tact, ne venait-elle pas de remporter un triomphe éclatant? C'est ainsi que fut comprise et qu'est encore comprise la théorie de la vision de Berkeley.

Voilà l'étrange paradoxe que le dix-huitième siècle accueillit avec tant de faveur, et qui parut compléter si heureusement la doctrine de Locke, qu'il en devint le couronnement indispensable. Condillac repoussa d'abord cette hypothèse. Il soutint dans son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* que l'œil appréciait *naturellement* les formes, les grandeurs, les situations, et les distances. Mais il se rétracta ensuite dans son *Traité des sensations*,

et adopta l'opinion de l'éducation de l'œil par le toucher. Il l'adopta même si bien, qu'il essaya de se l'approprier; car ce célèbre *Traité des sensations* n'est au fond qu'un insolent plagiat de l'ouvrage de Berkeley, dont le nom, je crois, n'y est pas même cité. Quant à Voltaire, importateur curieux et empressé des découvertes de nos voisins, il fut des premiers à admettre ces nouveautés singulières; et dans sa *Philosophie* de Newton, il affirma la vérité de la théorie anglaise avec le même zèle qu'il déployait pour l'attraction. « Il faut absolument conclure, dit-il en cet ouvrage (ch. VII), » que les distances, les grandeurs, les situations, ne sont » pas, à proprement parler, des choses visibles, c'est-à-dire » ne sont pas les objets propres et immédiats de la vue. » L'objet propre et immédiat de la vue n'est autre chose que » *la lumière colorée* : tout le reste, nous ne le sentons qu'à » la longue et par expérience. Nous apprenons à voir préci- » ment comme nous apprenons à parler et à lire; la diffé- » rence est que l'art de voir est plus facile, et que la nature » est également à tous notre maître. Les jugemens soudains, » presque uniformes, que toutes nos âmes, à un certain âge, » portent des distances, des grandeurs, des situations, nous » font penser qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir de la » manière dont nous voyons. On se trompe : il y faut le » *secours des autres sens*. Si les hommes n'avaient que le » sens de la vue, ils n'auraient aucun moyen pour connaître » l'étendue en longueur, largeur, et profondeur; et un pur » esprit ne la connaîtrait peut-être jamais, à moins que Dieu » ne la lui révélât. »

Il faut avouer que ce dix-huitième siècle, si admirable d'ailleurs, a montré sur ce point, comme sur plusieurs autres, une naïveté d'enfant au milieu de son incrédulité. Le voilà qui adopte l'opinion la plus opposée au sentiment commun et universel de l'humanité, avec une foi qui rappelle, à d'autres égards, les temps de crédulité naïve!

Mais quoi! nous dira-t-on, la théorie que vous rejetez n'a-t-elle pas été démontrée par une expérience célèbre et incontestable? Oubliez-vous donc l'aveugle de Cheselden? N'a-t-on pas constaté, en 1729, de point en point, toutes les prévisions de Berkeley, vingt ans après la publication de son livre? N'est-ce pas là un des faits les plus notoires, les plus éclatans, les plus souvent cités, de l'histoire des sciences et de la philosophie?

Nous parlerons ailleurs de cette célèbre expérience (voyez VISION). Il nous suffira ici de dire que le récit qu'on en a donné a été presque toujours altéré pour faire cadrer les faits avec la théorie; que la narration originale des *Transactions philosophiques* est fort peu concluante, pleine d'obscurités et de contradictions; et qu'elle prouve même plutôt, quand on l'examine avec soin, contre les idées de Berkeley, qu'en leur faveur. L'enfant opéré de la cataracte ne voyait nullement les objets renversés. De plus, il les distinguait si bien les uns des autres, qu'il préférait, dit le récit, ceux dont la forme était unie et la figure régulière. Tout ce que cette histoire prouve, c'est que la vision rencontra chez ce malade de grandes difficultés à s'établir, ce qui était d'ailleurs assez présumable dans un cas pathologique de ce genre. N'a-t-on pas plusieurs fois remarqué, chez les personnes qui avaient été long-temps privées d'un œil, le nerf correspondant à cet œil atrophié? Ce qui achève de montrer combien sont fausses les inductions qu'on a tirées de cette expérience, c'est la manière dont elle se termine. L'aveugle avait d'abord été opéré d'un seul œil. Au bout d'un an, on abattit la cataracte de l'autre œil. Pendant cette année, l'enfant avait fait son éducation de la vue par le toucher; c'est-à-dire qu'il avait pu, suivant la théorie, appliquer aux notions d'étendue suggérées par le tact, les sensations colorées que lui donnait l'œil opéré. Il aurait donc dû immédiatement voir, dans toute l'acception du mot, avec son second œil, quand on le découvrit. Il n'en fut rien cependant, et il lui fallut recommencer, dit-on, une nouvelle éducation comme pour le premier; c'est-à-dire, selon nous, que l'état pathologique de cet œil demanda, comme pour le premier, un certain temps de guérison.

Et c'est sur une pareille expérience qu'aucune autre opération de la cataracte, parmi tant de cas innombrables, n'est venue confirmer, et que d'autres récits de semblables opérations démentent au contraire, que l'on enseigne encore aujourd'hui la théorie de Berkeley sur la vision, grossièrement altérée par les autres disciples de Locke!

Mais, au lieu de l'aveugle de Cheselden, n'avons-nous pas autour de nous toute cette multitude d'êtres qui arrivent chaque jour à la lumière, et ne pouvons-nous pas expérimenter sur eux, avec quelque assurance, si en effet la vue est une faculté naturelle ou le résultat du toucher et de l'expérience?

Chose étrange! il suffisait d'examiner le moindre animal naissant, pour ne pas se plonger dans cette déviation bizarre où la science s'est égarée avec tant d'assurance depuis plus d'un siècle!

Feu mon ami le docteur Bertrand, dans une thèse dirigée contre l'opinion enseignée encore aujourd'hui dans les écoles (*Examen de l'opinion généralement admise sur la manière dont nous recevons par la vue la connaissance des corps*), a montré combien la nature tout entière proteste, par tout ce qu'elle offre sans cesse à nos regards, contre cette étrange assertion que la vue n'est, quant aux notions d'étendue, qu'un sens aveugle, et que c'est le toucher qui nous apprend à voir. Remarquons-nous, en effet, que les jeunes animaux se ruent au hasard contre les obstacles? Est-ce l'*expérience* qui apprend au poulet à faire les mouvemens nécessaires pour becqueter le grain qui doit le nourrir, et que son œil lui fait voir sans autre éducation préalable? Le cailleteau qui vient d'écore, encore embarrassé des débris de sa coque, poursuit l'insecte dont il doit faire sa proie. L'enfant voit à une époque où il n'a encore rien touché; il n'a pas eu besoin de promener ses doigts sur toutes les parties du visage de sa nourrice pour la reconnaître et lui sourire. Les oiseaux sont de tous les animaux ceux qui paraissent jouir de la vue la plus parfaite; et ce sont précisément ceux qui, par leur organisation, seraient le plus mal disposés pour apprendre à voir : on peut dire qu'ils n'ont pas à proprement parler d'organe du toucher. Est-ce la locomotion qui leur donne les idées de forme, de distance, et de situation? Mais ne voyons-nous pas les petits oiseaux, lorsqu'ils sortent pour la première fois de leur nid, aller se reposer sans hésiter sur les branches des arbres voisins, qu'ils ne prennent pas pour des couleurs? Si leur vol paraît mal assuré, ce n'est pas que leurs yeux soient insuffisans pour les conduire, mais c'est que leurs ailes sont trop faibles pour les porter. Ils se servent fort bien de leurs yeux pour diriger leurs premiers mouvemens; mais comment auraient-ils appris à voir tant qu'ils sont restés immobiles dans l'étroit espace de leur nid?

Nous nous sommes longuement étendus sur cette question de la vue, et pour deux raisons : d'abord parce qu'en lui-même ce sujet est des plus importans, et qu'il est triste de voir enseigner dans les traités de science et dans les écoles une si fausse théorie; ensuite, parce que rien n'était plus propre à faire comprendre la génération du système métaphysique de Berkeley, ou de ce qu'on appelle son *idéalisme*.

Cet idéalisme, qu'il opposa comme un préservatif au matérialisme sorti de l'école de Locke, et qu'il présenta comme le boulier de la religion contre *les athées, les sceptiques, et les esprits forts*, était pourtant encore une déduction de la doctrine de Locke sur la sensation.

Qu'est-ce en effet que l'intelligence, suivant Locke? Un ensemble de sensations; rien autre chose. Or quelle foi pouvons-nous accorder à la sensation relativement à la réalité du monde extérieur?

Nous ne connaissons le monde extérieur que par la sensation : or la sensation est une pure manière d'être de notre

esprit, une modification de nous-mêmes, une *passion* de notre âme. La sensation n'existe pas par elle-même; elle n'existe qu'en nous, ou plutôt c'est nous seuls qui existons et qui sommes affectés.

Les philosophes n'avaient jamais douté de la non-réalité de ce qu'ils appelaient les *qualités secondaires* des corps. Ils admettaient sans difficulté que le chaud ou le froid, la dureté ou la mollesse, la douceur ou l'amertume, le rouge ou le bleu, etc., n'existent que dans notre esprit. Mais ils regardaient généralement comme ayant une existence réelle l'étendue, la figure, la solidité, la pesanteur, le mouvement, le repos, ou ce qu'ils appelaient les *qualités premières* des corps.

Les idées que Berkeley s'était faites, d'après Locke, du sens de la vue, devaient l'entraîner bien plus loin. En effet, si l'on a compris l'exposition que nous venons de faire de sa théorie de la vision, il en résulte que la vue ne nous révèle que des couleurs, c'est-à-dire des qualités sensibles, et qui n'existent qu'en nous.

De plus, à proprement parler, nous ne voyons pas les mêmes objets que nous sentons par le toucher. Il n'y a pas plus de rapport entre nos sensations du toucher et nos sensations de la vue, qu'entre les objets et les noms conventionnels qu'il nous plaît de leur imposer.

Si Berkeley pensait cela de la vue, à plus forte raison le soutenait-il de l'ouïe, du goût, et de l'odorat. Le toucher lui-même, surchargé de tout l'édifice des notions enlevées aux autres sens, devait éprouver le même sort qu'eux; et Berkeley ne pouvait s'empêcher de le dépouiller, par le même artifice qu'il avait mis à déshériter les autres de toute certitude.

Un corps quelconque ne lui paraissait donc autre chose qu'un assemblage d'impressions sensibles, ou d'idées perçues par nos différens sens; idées que notre esprit réunit en une même chose, c'est-à-dire auxquelles il donne un nom, parce qu'il a observé qu'elles s'accompagnaient l'une l'autre. Mais un corps ne lui paraissait pas un être distinct de ces sensations.

Après avoir fragmenté le *sujet*, la doctrine de Locke devait aboutir à fragmenter aussi l'*objet*. Après avoir ruiné l'unité de l'être, elle devait ruiner le monde extérieur.

C'est ce que Berkeley a fait avec une profonde sagacité et une force de tête vraiment remarquable.

Sa terrible analyse de la vue achevait donc de nous enlever toute certitude relativement aux *qualités premières* distinguées par les philosophes des pures sensations. Il est évident que ces *qualités premières* devaient aller rejoindre les *qualités secondaires*. Tout, en passant sous le niveau de la sensation, devait partager la condition de la sensation, c'est-à-dire se réduire à une modification de notre esprit, et à une pure *apparence*.

Spectacle étrange dans l'histoire de la philosophie! Descartes, partant du spiritualisme, avait fait tous ses efforts pour démontrer l'existence du monde matériel; et Berkeley, disciple de Locke, et assurément le plus fort des métaphysiciens de la sensation, fit tous ses efforts pour ne conserver que le monde spirituel et anéantir l'idée de matière.

C'est ainsi que Berkeley se rencontra avec Malebranche dans le système que nous *voyons tout en Dieu*. L'un parti avec Descartes du *Cogito, ergo sum*, l'autre parti avec Locke de la sensation, aboutirent tous deux à une doctrine analogue.

Mais il faut dire que cette doctrine est bien plus étudiée, bien plus profonde dans Malebranche que dans Berkeley. Malebranche est le grand interprète de la parole de saint Paul, entendue en ce sens: *In Deo vivimus, et movemur, et sumus*. Quant à Berkeley, ce qui lui appartient en propre, ce qui établit sa place et son rang dans l'histoire de la philosophie moderne, c'est surtout d'avoir conduit à cet abîme la doctrine de la sensation. Le système même de l'immatérialisme ou du spiritualisme pur, négation faite de toute substance destituée de la pensée, est fort peu développé dans ses ouvrages. Il est plutôt occupé de renverser le matérialisme que d'édifier le pur spiritualisme.

Mais, venu après Locke, et tellement de son école que cette école se serait pas développée sans lui, il se trouve avoir eu une double influence bien remarquable. D'un côté, sa sagacité fournit au matérialisme ses découvertes les plus vantées. C'est chez lui, c'est dans son analyse de la vision, que Condillac, esprit sans invention, vient puiser tous ses livres; c'est lui qui inspire le fameux axiome d'Helvétius, que sans nos mains nous serions encore à brouter dans les forêts; c'est à lui enfin que Hume déclare avoir emprunté tous les argumens de son scepticisme. Mais plus tard, c'est lui qui fait faire retraite aux partisans de Locke. Sortie de lui et de Hume, ce qu'on appelle l'école écossaise s'effraie du labyrinthe obscur où ces deux intrépides raisonneurs l'ont entraînée. Elle perd sa foi complète dans la doctrine de la sensation; elle se demande si Locke n'a pas été trop vite, s'il n'a pas oublié quelque chose; elle cherche d'un œil minutieux par quelles mailles rompues est entré dans le système ce déluge de doute qui a tout envahi. Alors vient Reid, et à sa suite le petit troupeau de raisonneurs qui compose cette école jusqu'à Dugald Stewart: esprits pour la plupart si faibles et si peu pénétrans, qu'on est vraiment embarrassé de leur donner le nom de philosophes. Ils essaient, par mille petits moyens, par toutes sortes de détours et de ruses, de se sauver du scepticisme; ils vivent de contradictions; ils sont de l'école de Locke, et ils n'en sont pas; ils présentent sa doctrine comme le chef-d'œuvre de la philosophie, il est pour eux le père de la logique et de la métaphysique véritables, et pourtant ils font contre lui une réaction qu'ils s'efforcent de rendre fondamentale. Mais pendant qu'ils s'agitent et se débattent sans beaucoup d'efficacité, Kant reprend solitaire le problème au point où Berkeley et Hume l'ont laissé. La philosophie change de sol, et retourne visiter la patrie de Leibnitz. Auprès de l'essai original de Kant, les tentatives des Écossais paraissent des trépidations de pygmées; et de Kant sort la moderne école allemande. C'est donc à Berkeley qu'il faut rapporter en grande partie les efforts que les psychologues ont été obligés de faire jusque dans ces derniers temps pour savoir à quoi s'en tenir sur l'origine et la certitude des connaissances humaines. (Voyez les articles HUME, REID, KANT).

BERLIN, capitale de la Prusse, et l'une des plus belles villes de l'Europe, est bâtie au milieu d'une plaine de sable, sur les bords de la Sprée, à cent vingt-sept pieds environ au-dessus du niveau de la mer. Sa circonférence est de quatre lieues. Elle embrasse six quartiers différens, portant en allemand le titre de villes; ces quartiers ou villes, qui ne furent réunis qu'en 1714 sous un même régime municipal, sont liés ensemble par des faubourgs.

L'histoire de Berlin est fort obscure; on ne sait pas au juste son origine. La plupart des auteurs attribuent sa fondation à Albert-l'Ours, électeur de Brandebourg, ce qui ne la ferait pas remonter au-delà du milieu du douzième siècle; d'autres lui donnent une origine encore plus récente. Les partisans du premier système ont voulu s'appuyer du mot Berlin, qu'ils faisaient dériver d'Albrecht ou Albert; mais aujourd'hui on s'accorde généralement à regarder le mot Berlin comme provenant de *Berle*, qui, en langue slave, veut dire *terre inculte*. Ne serait-il pas juste de faire remonter l'origine de Berlin aux tribus slaves qui occupèrent son territoire bien avant le temps d'Albert-l'Ours?

Quoi qu'il en soit de sa fondation, Berlin devint de bonne heure la capitale de l'électorat de Brandebourg; et lorsqu'après avoir réuni depuis près d'un siècle le duché de Prusse à leurs états héréditaires, les princes de la maison de Hohenzollern devinrent rois de Prusse en 1700, Berlin fut la capitale de leur royaume comme elle l'avait été d'abord de l'électorat de Brandebourg. Cette ville fut successivement embellie et agrandie par les électeurs et par les rois, et sur-

tout par le grand-électeur Frédérie-Guillaume, et par le roi Frédéric II, surnommé *le Grand*; ce dernier voulait faire de sa capitale une des premières villes de l'Europe, et rien ne lui coûtait pour parvenir à ce but. Il fit abattre beaucoup de vieux quartiers pour en bâtir de nouveaux, remarquables par la largeur et l'alignement de leurs rues, dont quelques unes sont plantées d'arbres.

Les fastes de Berlin offrent peu de grands évènemens; occupée par les Autrichiens en 1760, elle le fut encore par les armées de Napoléon, après la bataille d'Iena. Ces deux occupations sont ce que son histoire offra de plus remarquable.

Une des singularités de Berlin est de ne présenter presqu'aucun monument du moyen âge. Sans doute lorsqu'elle prit quelque importance, il était déjà trop tard pour que la religion y élevât quelqu'une de ces magnifiques cathédrales, œuvres des temps de foi. Mais si Berlin est dépourvue d'anciens monumens, elle est en revanche riche d'architecture moderne. Fermée de portes magnifiques, dont quelques unes pourraient être comparées aux beaux monumens de la Grèce, elle est décorée à l'intérieur de palais, de riches musées, d'établissemens consacrés à la science et aux arts. Quarante et un ponts, dont quelques uns fort beaux, traversent la Sprée, et établissent de faciles communications entre les différens quartiers de la ville.

La population de cette ville est de 240,000 âmes, selon les derniers recensemens. Cette population se divise : en protestans de différentes communions, formant une immense majorité et ayant vingt-cinq églises consacrées à leurs différens cultes; en catholiques romains au nombre de 4,700 et ayant deux églises, et en 4,500 juifs ayant une synagogue. En 1834, le nombre des naissances a été de 9,558.

Berlin est une des premières villes manufacturières de la Prusse : ses principales branches d'industrie sont la porcelaine, les soieries, les étoffes de soie et de coton, les lainages, les cotonnades, la bonneterie, la rubanerie, la poudre à canon, le fer trempé dit *fer de Berlin*, le papier, le tabac, etc.

Berlin doit être considéré aujourd'hui comme l'un des grands foyers du mouvement intellectuel et de la vie politique de l'Allemagne. Mais nous renvoyons les considérations que ce sujet réclame au mot PRUSSE.

BERMUDES. Groupe d'îles situées dans l'Océan Atlantique par les 32° 34' lat. N., et 66° 50' 68 long. O., à environ 250 lieues de la Caroline du nord, par le travers de laquelle elles sont placées. Leur formation est complètement identique à celles des Lucayes et de la plupart des petites Antilles. Ce sont, comme les premières, des rochers calcaires élevés au-dessus des plus hautes marées, mais entourés et réunis par d'autres rochers et des bancs de sable qui sont inondés à la basse mer, ou des *cayes*, suivant l'expression employée dans les Antilles. On compte environ quatre cents de ces îlots; ils sont pour la plus grande partie si petits et si arides, qu'ils sont entièrement dépourvus d'habitans. Les plus importans et les seuls habités, sont : Saint-Georges, Saint-David, Cooper, Ireland, Sommerset, Long-Island, Bird-Iland et Nonsuch. Saint-Georges, la plus importante de toutes, a environ cinq lieues de tour, et renferme une ville de même nom qui est la capitale de tout le groupe et le siège du gouvernement. C'est une jolie ville d'environ 5000 âmes, bâtie en amphithéâtre au bord d'une baie qui offre un mouillage sûr pour les navires. Le capitaine Basil Hall la dépeint dans ses voyages comme produisant un effet très pittoresque avec ses maisons blanches, très propres, mais peu élevées, et la verdure qui l'environne de toutes parts. Son commerce est assez important, et le gouvernement anglais a fait d'assez grandes dépenses dans ces dernières années pour l'embellir et la fortifier : il y a établi des chantiers, un arsenal, et une division de pontons sur lesquels sont détenus un grand nombre de condamnés, dont l'emploi est à peu près le même que celui des galériens de nos bagnes. Saint-David et Cooper contiennent quelques villages de peu d'importance; on ne voit sur les autres îles que quelques fermes isolées, sur la plupart desquelles on élève du bétail, et dont quelques unes ne sont même habitées que temporairement pendant la belle saison.

Les Bermudes offrent en général un sol très montagneux et très accidenté. On y voit cependant quelques plaines assez étendues et assez fertiles. Cette dernière qualité se reconnaît à la couleur des terrains qui est très tranchée. On regarde comme les meilleurs ceux qui sont noirs, puis viennent les rouges, et enfin les blancs. Ces derniers sont généralement sablonneux; le sol noir lui-même est léger et pierreux, et nulle part on ne voit de couche végétale profonde comme dans quelques régions des Etats-Unis. La végétation est très active, et les habitans font par an deux récoltes de maïs qui forment la base de leur nourriture, l'une en juillet, l'autre en décembre. Ils cultivent également le citronnier, l'oranger, l'olivier, le laurier, et une assez grande variété de fruits et de légumes semblables aux nôtres. Leurs forêts abondent en bois excellens pour la marine, tel que le cèdre, grand arbre qui croît aussi aux Etats-Unis; on autre connu sous le nom de *bois rouge*, et dont nous ignorons au juste le nom scientifique, nourrit une espèce de cochenille qui sert aux mêmes usages que celle du Mexique, quoique d'une qualité inférieure.

Le climat des Bermudes est renommé pour sa salubrité et l'égalité de sa température. L'année est un printemps perpétuel pendant lequel les plantes ne perdent jamais leur verdure, et les oiseaux ne cessent de faire entendre leurs chants. On y voit fréquemment arriver un grand nombre d'Anglais et d'Américains des Etats-Unis qui viennent y rétablir leur santé altérée par le climat de leur patrie ou par des excès. Mais ces avantages sont compensés par des tempêtes terribles, pendant lesquelles le tonnerre gronde avec un fracas terrible, et qui se renouvellent presque régulièrement à chaque changement de saison.

La population de ces îles s'élève à 10,500 habitans, dont un peu plus de la moitié est libre et le reste esclave; elle est d'origine anglaise presque sans mélange. D'après la loi récente rendue par le parlement anglais, les esclaves doivent être affranchis dans quelques années, et cette mesure ne paraît avoir excité aucun trouble dans le pays. Les principales occupations des Bermudiens sont le commerce, la navigation et la construction des navires, qu'ils vont ensuite vendre aux Etats-Unis et dans les Antilles. Leurs goëlettes et leurs balahous sont célèbres par la rapidité de leur marche.

L'histoire de ces îles offre peu d'évènemens. Elles furent découvertes en 1522 par un Espagnol, Juan Bermudas, dont elles ont conservé le nom, mais qui n'y fonda aucun établissement. En 1610, un Anglais, sir George Somers, y fut jeté par une tempête en se rendant à la Nouvelle-Angleterre; et, séduit par leur climat, il résolut de les coloniser. Quelques années plus tard le gouvernement anglais en prit possession régulièrement, et y envoya un gouverneur. Depuis cette époque elles n'ont pas cessé d'être sous son pouvoir, leurs rochers les mettant facilement à l'abri de toute attaque.

BERNARD (Saint), abbé de Clairvaux, un des plus grands hommes du douzième siècle et de tout le moyen âge.

Il naquit, en 1091, près de Dijon dans le petit bourg de Fontaine. Ses parens étaient des plus riches du pays. On dit que son père, nommé Tescelin, sortait de la maison des comtes de Châtillon, et sa mère Alette, ou Elisabeth, de celle des comtes de Montbard.

Saint Bernard s'est quelquefois vanté de n'avoir eu pour maîtres que les rochers et les bois. Il aimait à se montrer comme un pur fruit de la grâce divine, une sorte de plante sauvage qui avait crû dans le désert par la volonté de Dieu. Dans son duel avec Abeilard, « il n'y a, disait-il, nulle proportion » entre un maître comme lui et un écolier comme moi, un » philosophe et un sauvage, un habile professeur de toutes

» les sciences et un ignorant nourri dans les forêts. » Quelques moines, amis du merveilleux, prenant ses paroles à la lettre, ont été jusqu'à lui attribuer une théologie immédiatement inspirée. Mais il est certain qu'il reçut une éducation très soignée, et qu'il étudia jusqu'à dix-neuf ans dans l'école de Châtillon-sur Seine, la plus florissante alors de la province.

On a fort peu de détails sur ses commencemens religieux. Dans le récit que ses biographes font de sa conversion, on sent trop à quelques égards une imitation de la conversion célèbre de saint Augustin. Alette joue le rôle de Monique; elle meurt en sainte, et sa mort décide Bernard, et l'entraîne au désert. Pourtant Alette mourut peu après que son fils fut revenu des écoles, et ce n'est qu'en 1113, à l'âge de vingt-trois ans environ, que Bernard arriva à Cîteaux avec sa petite troupe de disciples, recrutée dans sa famille et parmi ses amis, qu'il venait mettre à la disposition de l'abbé Etienne. Comment se passèrent les quatre années qui s'écoulèrent entre son retour de Châtillon et son admission à Cîteaux? A en croire le satirique Berenger, disciple d'Abeilard (V. l'article Bérenger de Poitiers), saint Bernard aurait alors composé « des chansons bouffonnes et d'autres poésies propres à » divertir le public; » il se serait rendu fameux dans son pays « par sa verve pétulante, et par des jeux d'esprit si licencieux » que Berenger n'ose pas, dit-il, en salir le parchemin. » Sans admettre les exagérations de cet ennemi, on peut croire qu'il y a au fond de son récit quelque vérité. Le mieux instruit des biographes de saint Bernard, son ami Guillaume, abbé de Saint-Thierry, parle en effet du goût qui l'entraîna pendant quelque temps vers *des études profanes et curieuses*; mais il attribua cette déviation aux efforts que faisaient ses frères et ses amis pour l'empêcher de céder à sa dévotion naturelle; et il ajoute que souvent le souvenir de sa mère se présentant à son esprit, il croyait l'entendre lui reprocher douloureusement de s'amuser à *des choses si frivoles*.

Il est certain que Bernard fut, dès l'enfance, tourmenté d'idées religieuses. Très jeune il s'interrogea sur le mystère de cette vie, se demandant souvent à lui-même : *Bernarde, ad quid venisti ?*

Tant d'exemples fameux prouvent que le penchant religieux le plus exalté peut s'unir aux passions les plus violentes, qu'on ne serait pas étonné que saint Bernard eût beaucoup souffert de l'amour. Mais ses biographes n'ont vraiment pas connu sa jeunesse, ou bien ils ont répandu à dessein sur toutes ces circonstances un voile de mystère. Seulement Guillaume de Saint-Thierry raconte que lorsque Bernard songeait à quitter le monde et à embrasser la vie monastique, il se jeta un jour jusqu'au cou dans un étang glacé, pour se délivrer de la tentation où la vue d'une femme l'avait induit. Villefore, auteur d'une Vie de saint Bernard, remarque avec raison que « partout le style de ses lettres et les sentimens » répandus dans ses écrits montrent que naturellement il » avait le cœur sensible. » L'amour en effet, mais l'amour transformé d'une façon platonicienne, l'amour converti en charité chrétienne, l'amour comme l'enseigna saint Augustin après sa conversion, voilà le fond de toute la théologie de saint Bernard, la trame de tous ses écrits non polémiques, l'essence même de son style dans la plus grande partie de ses ouvrages et de ses lettres. Ces pieux solitaires de Cluny, de Cîteaux, de Clairvaux, vivaient alors dans des torrens de cet amour épuré et céleste que le platonisme et le christianisme ont enseigné tour à tour. Dans les lettres de saint Bernard et de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, on remarque à chaque instant une amitié tournée à l'amour platonique; ils s'écrivent comme des amans : « L'amour vous a si bien rendu le maître » de mon cœur, vos vertus et vos sentimens me l'ont si bien » ravi, qu'ils ne lui ont pas laissé de mouvement où vous » n'ayez part, et m'ont contraint en même temps de prendre » part à tous les mouvemens du vôtre, etc. (Lettre de Pierre » le Vénérable). » Il y a dans cette correspondance des pages entières de ce style; et ce n'est pas seulement Bernard et Pierre qui s'écrivent ainsi, tous leurs disciples se parlent de cette façon; nous avons des lettres d'un certain Nicolas, secrétaire de saint Bernard, qui sont pleines de ces sentimens et de ces expressions; nous en avons du prince Henry, frère du roi Louis-le-Jeune, qui se fit moine à Clairvaux, et elles ont également ce tour.

Cette direction donnée aux élans de son amour explique fort bien, au fond, la sublime résolution qui conduisit Bernard à Cîteaux. Ceux qu'il y mena avec lui purent aussi être entraînés par l'idée séduisante de cette vie aventureuse qui poussa dans le désert tant de moines, et des plus saints. Au surplus, les exemples de ces sortes de conversions en masse à la vie monastique étaient alors très fréquens. On voit, presque en même temps que saint Bernard, un prince d'Autriche, nommé Othon, venir à Cîteaux se faire moine avec une troupe de gentilshommes. Toutes les conditions étaient chancelantes à cette époque; la société paraissait incertaine entre la vie laïque et la vie en communauté; le mouvement de renaissance des lettres et des sciences avait remué toutes les intelligences; les croisades avaient commencé; la féodalité était déjà ébranlée, la monarchie n'était pas encore constituée; tous les esprits et tous les cœurs semblaient aspirer à quelque chose de nouveau; on trouve parfois, dans les chroniques de ce douzième siècle, des traces de cette mélancolie profonde que notre siècle connaît si bien.

Bernard se demandait avec anxiété pourquoi il était venu au monde, et il le trouva. Aucun homme, au moyen âge, n'a fait de plus grandes choses, et d'une façon plus originale.

L'abbaye de Cîteaux envoyait autour d'elle, et au loin dans les provinces, des colonies, des espèces d'essaims qui s'établissaient où ils trouvaient moyen de le faire; elle en envoya même à cette époque jusqu'en Italie et en Portugal. Après deux ans de noviciat, Bernard, fait abbé d'une douzaine de moines, alla chercher avec eux, et rencontra une triste vallée, qui s'appelait *la vallée d'absynthe*, et qui se nomma Clairvaux. Lui, ses frères, et leurs compagnons, commencèrent là péniblement leur vie de *Robinson*. Rien ne leur réussit d'abord; ils avaient des fatigues incroyables, et la famine et la maladie les dévoraient. La plupart se dégoûtèrent; on s'insurgea contre le jeune abbé; on voulait retourner à Cîteaux. Bernard était comme Colomb sur son navire, au milieu d'une révolte; ses moines ne voyaient pas plus la vie bienheureuse qu'il leur avait promise, que les compagnons de Colomb n'apercevaient l'Amérique. Enfin des secours vinrent, et l'humble monastère commença à prospérer. Mais Bernard, épuisé d'efforts et d'exaltation, était tout-à-fait incapable de conduire l'établissement. L'évêque de Châlons, après avoir pris la permission des abbés de Cîteaux, le força à se confier passivement aux soins d'un médecin, dans une petite maison qu'on construisit exprès hors de l'enceinte du monastère, et que Guillaume de Saint-Thierry, qui le vit alors dans ce gîte, compare aux loges qu'on faisait aux lépreux sur les grands chemins. Là, livré à lui-même et débarrassé de tout soin pendant une année entière, il lut et médita beaucoup. Une nouvelle maladie, qu'il fit quelque temps après, le força à une seconde retraite. Ce fut dans ce loisir qu'il acheva de se former l'esprit, et qu'il se rendit maître de cette théologie ingénieuse et profonde, qui fut ensuite l'âme de ses écrits et la source de sa puissante action sur son siècle.

Le fond de cette théologie est, comme on sait, une dérivation de celle de saint Augustin, grand fleuve où s'est abreuvé tout le christianisme du moyen âge. Ce sont les opinions de saint Augustin sur l'amour et sur la grâce qui reviennent sans cesse dans saint Bernard; et c'est aussi sur ces sujets qu'il a écrit ses deux traités les plus soignés et les plus importans. Mais on s'aperçoit dans saint Bernard des six siècles qui le séparent de son maître. La terre, dans cet intervalle, avait bien changé: la doctrine de saint Augustin conduisait, au sixième siècle, à fuir le monde dans

les couvens; au douzième, les monastères d'Occident étaient si nombreux et avaient tellement pris leur place dans l'Eglise, qu'ils pouvaient bien aspirer en quelque façon à conduire le monde. Aussi, dans saint Bernard, cette théologie est-elle pour ainsi dire plus humaine, moins tournée à un abattement excessif devant Dieu, plus inclinée à l'activité; il y a plus de passion permise; l'homme s'y montre naïvement, et ne craint pas de se montrer. Le fond est toujours sans doute de nous regarder tous comme des voyageurs et des étrangers sur la terre; mais saint Bernard s'intéresse plus que saint Augustin à ce voyage et à cet exil. Quand il mourut à Clairvaux, au milieu de ses disciples, ceux-ci lui disaient : « Charitable père, n'aurez-vous donc point pitié de » ce désert? comment pouvez-vous abandonner les fruits » de vos travaux et de vos soins? » Et lui, il s'attendrissait avec eux, et, levant les yeux au ciel, il disait « qu'il ne » savait que choisir ou de la mort ou de la vie, et qu'il aban» donnait tout à la volonté divine. » C'est ainsi que sa théologie nous apparait, tournée à la fois vers le ciel et la terre.

Les moines étaient alors si influens et si mêlés à tout, qu'on reprochait à Thibaud, comte de Champagne, protecteur déclaré de Clairvaux, que les moines et leurs abbés étaient les soldats et les capitaines dont il se servait pour se défendre contre ceux qui l'attaquaient. Aussi, dès que le mérite de saint Bernard fut connu, le voyons-nous enlevé à sa retraite et occupé sans relâche, jusqu'à la fin de sa vie, de toutes les affaires générales de l'Eglise et du royaume.

Charlemagne ne fit pas plus de voyages dans son vaste empire, que lui pour conduire, pacifier, et ensuite ameuter contre l'Orient cette grande monarchie de l'Eglise, plus vaste que l'empire de Charlemagne. Il ne pouvait plus revoir que rarement, et pour quelques instans seulement, sa solitude de Clairvaux; et, au lieu de cette vie de retraite qu'il avait voulu se faire, il se trouvait livré à une vie plus active que celle des évêques, des guerriers, ou des rois. Aussi, comparant son sort avec l'idéal qu'il s'était formé, il avait peine à concevoir comment la tranquillité monastique lui était ainsi enlevée. « Heureux que vous êtes! écrivait-il » aux moines; quant à moi, je suis comme un oiseau faible » et sans plumes, toujours hors de son nid, exposé aux vents » et aux orages, incessamment comme un homme ivre, dans » des agitations et dans des ténèbres où toutes les lumières » de ma raison s'éteignent et s'évanouissent. »

L'Eglise s'était divisée entre deux papes, Innocent et Anaclet. Saint Bernard se tourna du côté d'Innocent, et ce fut lui qui le fit véritablement pape; il lui donna la France, l'Angleterre et l'Allemagne; il alla travailler pour lui en Italie, et jusque dans la Pouille et dans la Sicile.

Il passa trois ou quatre fois les Alpes pour mettre fin aux guerres d'Italie. A son retour d'Italie, en 1133, après avoir visité Gênes, Milan, Pise, Pavie, Crémone, et avoir réconcilié les Milanais avec le pape, « quand il passa les Alpes, » dit Arnauld abbé de Bonneval, témoin oculaire, les pas» teurs qui conduisaient leurs troupeaux et les habitans de » la campagne descendaient du haut des rochers pour se » trouver sur son passage. De si loin qu'ils le voyaient, ils » poussaient des cris éclatans pour lui demander sa béné» diction, et se, retirant ensuite dans le creux des montagnes » dont les cavernes étaient leurs demeures, ils se réjouis» saient innocemment ensemble, se félicitaient de l'avoir » vu, et se sentaient pénétrés de joie qu'il eût étendu sur » eux sa main pour les bénir. »

Ce passage triomphal dans les solitudes des Alpes n'est-il pas magnifique? Et quel conquérant, soit Annibal, soit César, soit Napoléon, a été plus grand sur ce piédestal, où ils ont tous été se mesurer, que le moine saint Bernard?

Cette immense popularité que saint Bernard avait acquise, en soutenant Innocent II, et en ramenant l'unité dans l'Eglise, semblait ne pouvoir plus s'accroître, et cependant elle s'accrut prodigieusement encore.

Après la mort d'Innocent, on choisit pour lui succéder un simple moine de Clairvaux. Une seconde fois, pour ainsi dire, saint Bernard dispose de la papauté, ou du moins il la domine.

Puis bientôt, le roi Louis-le-Jeune ayant résolu sa croisade contre les infidèles, et assemblé ses seigneurs, tout le monde, le pape, le roi, les seigneurs, le peuple, se tourne vers saint Bernard. On le nomme, au concile de Chartres, chef de la croisade; on le veut pour commander l'armée avec pleine autorité sur les officiers et sur les soldats : c'est un Moïse, un Josué. Il refuse le commandement, il n'imite pas la faute de Pierre l'Hermite; mais il prêche. Il parcourt les provinces, la France, l'Allemagne; où il ne peut pas aller, il écrit; sa lettre aux peuples de Souabe et de Bavière est d'une éloquence sublime. Où il va, il entraîne tout. Ce fut le dernier grand acte de sa vie; ce fut l'époque des *miracles*. Et il n'est pas besoin de recourir à la crédulité naïve de ces temps, ou au mensonge des historiens, pour s'expliquer ces miracles. L'enthousiasme et la foi ont toujours produit des faits qui semblent en dehors des lois de la nature; or, qui a eu à sa disposition et en lui-même, plus que saint Bernard, l'enthousiasme et la foi?



(Portrait de saint Bernard, d'après un tableau du XIIe siècle.)

Nous ne suivrons pas plus loin cette vie glorieuse, que nous retrouverons aux CROISADES. C'est dans ce grand fait du moyen âge qu'elle semble d'ailleurs se résumer. Qu'est-ce, en effet, que saint Bernard? Un moine, le type le plus élevé du moine au douzième siècle. Que fait-il? Il rétablit l'unité de l'Eglise; il court, sans relâche, cimenter partout le grand édifice du catholicisme; toutes les parties en étaient déjà disloquées, il les rapproche, il les rejoint, il en fait de nouveau un tout. Il ne connait rien de supérieur à cette unité, devant laquelle, ni docteurs, ni princes, ni rois, ni même la personne des pontifes, ne sont rien pour lui. Puis l'édifice européen relevé, que faire? à quoi employer ce corps qui doit bientôt se séparer de nouveau, et comment l'empêcher de se dissoudre? La voie était déjà frayée; les croisades étaient commencées. Evidemment, l'œuvre de saint Bernard devait aboutir à une croisade. Réunir l'Europe dans l'Eglise, et la croiser contre les infidèles, voilà sa vie complète.

BERNARD DE VENTADOUR, ainsi appelé parce qu'il était né dans le château de Ventadour, l'une des plus anciennes seigneuries du Limousin, fut célèbre entre tous les troubadours provençaux du douzième siècle.

On sait que cette époque fut l'âge d'or de cette poésie brillante née dans l'Aquitaine et la *Province*, connue sous le nom de poésie provençale, et qu'on pourrait définir l'expression des sentimens, des idées et des actions chevaleresques. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'origine et le développement de cette littérature; nous aurons occasion de le faire plus à propos dans ce recueil, à l'article TROUBADOURS; nous l'étudierons alors curieusement dans ses rapports avec l'institution de la chevalerie, ce piquant problème du moyen âge, et nous essaierons de déterminer quelle a été son influence sur les diverses littératures de l'Europe moderne. Nous ferons seulement observer ici qu'à nos yeux c'est une erreur de faire naître la poésie provençale dans les dernières années du onzième siècle. De ce que les monumens écrits qui nous en restent ne remontent guère au-delà de cette époque, il ne faut pas conclure, comme on l'a fait jusqu'en ces derniers temps, que la poésie des troubadours soit née alors tout d'un coup et comme par enchantement. De tout ce qui existe, il n'y a rien qui en naissant se développe tout entier. Il est possible de prouver (et le savant M. Fauriel a déjà tenté de le faire) qu'il y eut antérieurement une poésie provençale plus populaire, plus riche de verve et de spontanéité que ces autres chants de troubadours arrivés jusqu'à nous, et dont M. Raynouard a publié de nos jours un recueil bien connu. Cette poésie primitive, véritablement populaire et originale, aurait, selon nous, continué de vivre quelque temps dans les masses, lorsque déjà sa fille, la littérature des troubadours, plus savante et parée d'ornemens plus artificiels, parcourait les petites cours du Midi et s'en allait chantant de château en château. Nous nous engageons à donner en temps opportun les preuves de ce fait, qui nous paraît bien intéressant pour la philosophie de l'histoire littéraire. Jusque là, nous prions le lecteur de nous croire un peu sur parole, et, en attendant, Bernard de Ventadour nous fournira des exemples de ces chants du douzième siècle, qui, loin d'être spontanés et naïfs, comme on le croit vulgairement, nous semblent au contraire les fruits d'une littérature cultivée depuis long-temps et l'expression dernière d'une civilisation raffinée et aristocratique.

Au reste, sous ces deux formes différentes, la poésie provençale, une au fond, fut essentiellement lyrique. Libre et populaire, elle s'était inspirée de la résistance obstinée des populations du Midi contre les rois Carlovingiens, et surtout de leurs luttes héroïques et prolongées avec les Arabes d'Espagne; elle avait chanté l'amour, mais surtout la guerre. Devenue habitante des châteaux, asservie aux exigences d'une versification difficile et capricieuse, elle chanta encore la guerre, mais plus souvent et bien mieux l'amour, l'amour chevaleresque et soumis lui-même à des devoirs positifs réglés d'avance par un code obligatoire. Si, au douzième siècle, Bertrand de Born entonna d'une voix mâle encore de belliqueux *sirventes* (voyez BERTRAND DE BORN), il n'en est pas moins vrai que les *chansos* amoureuses de Bernard de Ventadour trouvèrent alors plus d'échos. Elles donnent par conséquent une idée plus fidèle et plus généralement vraie de cette littérature et de la civilisation qui en était contemporaine.

BERNARD de Ventadour naquit d'une famille humble et pauvre, on ne sait pas précisément en quelle année. Le biographe provençal dit que son père était de la classe des valets. Quoi qu'il en soit, les heureuses dispositions de Bernard, la vivacité de son esprit et le tour brillant de son imagination le firent de bonne heure distinguer; tout enfant, il composait des vers; il les chantait d'une si douce voix et il accompagnait son chant de gestes si gracieux, qu'on jugea bientôt qu'il était destiné à surpasser tous les autres troubadours. Le vicomte Eble III, qui aimait son talent, voulut le garder auprès de lui; il l'encouragea, l'aida de ses conseils et le combla d'honneurs. Malheureusement Eble avait une femme aimable et belle (*molt gentil e goia*), et le jeune troubadour, qui cherchait encore sa dame, ne put la voir sans l'aimer d'amour. Il chanta sa peine, et c'est sans doute alors qu'il s'écriait en vers charmans, dont la traduction détruit tout le mouvement et toute la grâce:

> ... A l'instant où j'aperçois mon amante, une subite frayeur me saisit; mon œil se trouble, mon visage se décolore; je tremble comme la feuille que le vent agite, je n'ai pas la raison d'un enfant, tant l'amour m'inquiète! Ah! celui qui est si tendrement soumis, mérite que sa dame ait pour lui de la générosité. (Voyez le recueil de M. Raynouard, tome III, page 45: — *Quant ieu la vey, be m'es parven...*)

Il ne paraît pas que cet amour ait révolté la dame; il paraît même que, selon la prière du troubadour, elle se montra généreuse envers lui; car il conçut bientôt et osa exprimer de téméraires espérances:

> L'amour m'a fait une blessure si agréable, que mon cœur éprouve dans le malheur une délicieuse sensation; cent fois le jour j'expire de douleur, et cent fois le jour je revis d'allégresse; mon mal est d'un genre si extraordinaire et si gracieux, que ce mal même est préférable à tout autre bien; et puisque la peine a tant de charmes, combien après ces peines seront plus délicieux les plaisirs! (*Ibid.*, page 46: — *Aquest' amors me fier tan gen....*)

La dame, touchée du mérite de son troubadour, oublia bientôt l'obscurité de sa naissance, et ne vit plus que l'éclat de son talent. Elle l'agréa pour chevalier, et l'heureux Bernard s'empressa de lui jurer protection et fidélité comme à la souveraine de sa vie:

> O chère dame! je suis et je serai toujours à vous. Esclave dévoué à vos commandemens, je suis votre serviteur et homme-lige; je vous appartiens à jamais; vous êtes ma première amour et vous serez ma dernière. (*Ibid.*, page 87: — *Domna vostr' om sui e serai...*)

Cette liaison chevaleresque et mystérieuse lui inspira une foule de pièces charmantes où il célèbre sa dame comme une amante incomparable, mais sous un nom convenu entre elle et lui. Dans une de ces pièces, il nous paraît avoir exprimé avec vérité l'ivresse d'un bonheur dissimulé avec peine, et les transports d'admiration où le jetait l'amour d'une si haute dame pour un pauvre troubadour tel que lui:

> Souvent au milieu de la compagnie la plus illustre, j'ose élever des doutes sur les brillantes qualités de mon amante, et mon discours tente de les rabaisser; par cette épreuve hasardeuse, j'espère connaître l'avis de chacun et me convaincre si c'est avec justice qu'on lui donne tant d'éloges; si du moins chacun accorde à son rare mérite toute l'estime dont elle jouit. Mais quelque demande que je fasse, en quelques termes qu'on me réponde, tout le monde s'accorde à renchérir sur le mérite de ma dame. Alors désirs sont encore plus ardens, et mal d'amour devient plus dangereux. (*Ibid.*, page 50: — *Soven la vau entr' els melhors blasman...*)

Puis c'est l'impatience du désir qui se trahit comme à regret; c'est un conseil timide de volupté murmuré en rougissant et en invoquant la bonté de Dieu:

> Je voudrais bien la trouver seule endormie ou faisant semblant de l'être, je me hasarderais à lui dérober un doux baiser, un seul, puisque je ne réussis point à l'obtenir par mes prières. O dame trop sévère! je vous en conjure au nom de la bonté divine, laissez-vous toucher par tant d'amour; le temps fuit, et la plus douce saison de la vie se perd; nos cœurs pourraient s'entendre avec le secours de signes mystérieux; puisque l'audace ne peut rien pour nous, ayons recours à un peu de ruse... (*Ibid.*, page 55: — *Ben la volgra sola trobar...*)

Mais de quelque mystère que ce couple heureux cherchât à voiler ses amours, Eble les soupçonna. Et lorsque l'indis-

crète confiance que donne le bonheur eut inspiré au troubadour des aveux téméraires, lorsqu'il se fut écrié dans un de ses chants :

> La dame que je préfère à toutes, celle que j'aime avec une tendresse que rien n'égale, si ce n'est ma fidélité, ne repousse pas mes prières; elle daigne les accueillir; son oreille écoute mes chants, son cœur les retient... (*Ibid.*, page 67 : — *Selha del mon que-ien plus vuelh...*)

alors le vicomte ému de jalousie, interdit sa maison à Bernard. Était-ce par prudence et crainte de l'avenir? Était-ce par un juste ressentiment du passé? Nous ne nous permettrons pas de trancher ce grave problème historique; il a vainement tourmenté de plus doctes cerveaux que le nôtre. Quoi qu'il en soit, Eble ne se contenta pas d'avoir séparé nos deux amans, il enferma la dame. Bernard composa à ce propos une sorte de compliment de condoléance, et, à en juger par la suite de l'histoire, il ne fut pas heureusement inspiré; car celle qu'il aimait, nous en rougissons pour elle, le fit prier de s'éloigner (*dar cumjat*) pour ne pas fournir plus long-temps à son mari des prétextes de persécution. Le malheureux troubadour prit cet avis pour une marque d'infidélité; mais voulant donner à sa dame un dernier témoignage d'attachement, il s'exila d'elle, et se mit à voyager en chantant les peines et les regrets de l'amour, comme il en avait chanté l'espérance et les joies. Il paraît qu'il ne se laissa pas facilement distraire de sa douleur par la célébrité croissante qui s'attachait à son nom, et à quelque temps de là, il ne comprenait plus comment il avait pu se résoudre à partir :

> Dieu s'étonna sans doute quand je consentis à me séparer de ma dame, et il m'aima davantage en voyant que j'avais la force de partir; il sait tout, il n'ignore pas que si je la perdais, je ne retrouverais jamais le bonheur, et que lui-même n'aurait pas de quoi me consoler... (*Ibid.*, page 83 : — *Ben s'en deb Dieus meravillar...*)

Tous ces évènemens durent se passer vers l'an 1160. Il paraît que, dès cette époque, les troubadours du Midi commençaient à parcourir le nord de la France accompagnés de leurs jongleurs. Bernard, arrivé en Normandie, où sa grande réputation l'avait devancé, se vit gracieusement accueilli par la duchesse Eléonore. Elle était belle et n'avait que trente ans; elle était passionnée pour la poésie, et Bernard était le plus célèbre des troubadours; elle l'aima pour ses vers, et lui l'aima aussi, vaincu par l'éclat de la beauté uni au prestige de la puissance. Bernard oublia-t-il ses premiers sermens, et fut-il infidèle à sa dame? C'est une question bien délicate et bien difficile à résoudre; nous inclinons toutefois à penser qu'il lui fut fidèle. Nous savons bien qu'Eléonore accorda à Bernard toutes les faveurs qu'il était permis à une dame d'accorder à son chevalier, entre autres l'honneur d'assister le soir à son coucher quand ses femmes la deshabillaient; mais nous savons aussi que cet usage se rattachait aux habitudes de vasselage des chevaliers, et on a vu plus haut que Bernard se faisait gloire d'être le vassal et l'*homme lige* des dames. Ce que nous ne pouvons dissimuler, c'est que cet amour inspira au troubadour un grand nombre de belles *chansos*.

On raconte que Bernard demeura long-temps auprès d'Eléonore; mais lorsqu'elle partit pour aller rejoindre son époux en Angleterre, il s'en revint dans le Midi. Là, il apprit qu'Eble III s'était retiré dans le monastère de Mont-Cassin; quant à la dame captive, on ne savait ce qu'elle était devenue. Bernard l'aimait encore; touché par le mystère de la destinée peut-être tragique qu'il lui avait faite par son amour, il la pleura dans plusieurs pièces de vers pleines de la plus tendre sensibilité et d'une délicatesse si parfaite, qu'elle étonne, quand on songe à l'état de barbarie où était alors l'Europe. Nous regrettons de n'en citer aucune; nous craindrions d'en donner une trop faible idée par une traduction nécessairement lâche, froide et traînante. Les chants des troubadours sont de ceux qui perdent le plus à être traduits; on sait qu'après les Arabes, ce sont eux qui ont poussé le plus loin l'artifice de la versification et toutes les ingénieuses combinaisons du langage poétique. — Bernard partit ensuite pour la Terre-Sainte; on ne sait rien de plus de sa vie, sinon qu'il mourut plus tard dans un cloître où sa vieillesse avait cherché quelques années de calme et de recueillement.

Bernard de Ventadour avait de son temps une foule d'émules, la plupart plus jeunes, et dont quelques uns devinrent par la suite encore plus célèbres que lui. Mais, outre que ce troubadour est un de ceux dont il nous est resté le plus de vers, ses poésies ont pour nous un charme que n'ont pas les autres : inspirées par des circonstances réelles, douces ou pénibles de sa vie, on sent qu'elles répondent toujours à des sentimens vrais de son cœur. D'autres ont pu avoir une voix plus forte et plus vibrante; nul ne réunit comme lui à une aussi douce flamme d'amoureuse poésie des grâces aussi decentes. — Si l'on nous reprochait d'avoir donné trop d'attention à ces chants oubliés en une langue à peu près morte, nous rappellerions que ces chants sont les seuls monumens existans d'une littérature originale qui inspira Pétrarque, et dont le Dante ne dédaigna pas l'étude. Et puis le pays qui vit s'épanouir à son soleil cette fleur brillante ne fait-il pas aujourd'hui partie de la France? Est-ce par l'ignorance réciproque de leurs traditions les plus chères que les peuples parviendront à s'entendre et à s'unir de plus en plus? Pour arriver à désirer un avenir commun, pour y marcher avec ensemble et accord, ne faut-il pas qu'ils étudient et comprennent leur passé à tous et à chacun dans l'histoire? Et quelle plus vivante image de l'histoire d'un peuple que les monumens de sa poésie? Il sied donc aux provinces du Midi dont la civilisation, aujourd'hui si déchue, était, au douzième siècle, incomparablement plus avancée que celle du nord de la France, d'apporter en don à celle-ci cette part de vieille gloire; mais que la France de son côté sache s'enorgueillir avec ces provinces des chants de leurs troubadours, comme le pays qui fut autrefois la Provence se glorifie aujourd'hui des chefs-d'œuvre de tous les poëtes français sur quelque point du territoire national que le sort les ait fait naître.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (JACQUES-HENRI), l'un des grands écrivains de notre littérature, né au Hâvre en 1737, a vécu jusqu'en 1814. Il a eu la gloire de continuer sans trop d'infériorité, et de transmettre à notre siècle, l'impulsion religieuse que J.-J. Rousseau avait imprimée à la pensée philosophique du dix-huitième. Peut-être a-t-il affaibli cette impulsion en prenant l'idée divine dans une généralité trop vague et uniquement en rapport avec la nature extérieure à l'homme; mais il faut reconnaître qu'il éleva l'expression de cette idée à une forme originale et pure, qui lui est propre et qui restera. Ajoutons à sa gloire qu'il unit au culte passionné de la nature, l'amour de la justice, de la tolérance et de la charité.

La vie de Bernardin de Saint-Pierre est un roman comme celle de Jean-Jacques; un roman tout aussi étrange, qui serait long à raconter; c'est dire qu'il nous est impossible de le faire ici. Mais comme son génie d'une nature toute poétique dut être plus qu'un autre soumis à la puissance des impressions personnelles, nous ne pouvons nous taire entièrement sur les circonstances qui servirent à le développer. Doué d'une sensibilité excessive et d'une brillante imagination, il aima d'abord et par-dessus tout le spectacle de la nature; de bonne heure, il chercha l'isolement dans la campagne, et il s'abandonna, tout enfant, à toutes les séductions de la rêverie solitaire. Il avait un goût vif pour la lecture, mais ce qu'il cherchait dans les livres, c'était encore le tableau des grandes scènes de la nature; ce qui le charmait, ce qui l'exaltait avec délices, c'était la vie aventureuse des voyageurs perdus sous d'autres cieux. Bien loin

au-delà des mers, ou bien encore la vie religieuse des anachorètes attendant avec confiance, et ne manquant jamais de recevoir du ciel des secours merveilleux. On raconte qu'à l'âge de neuf ans, déjà fatigué du collége et de la vie réelle, il résolut de dire adieu à la société des hommes, pour se retirer au désert et s'abandonner à la Providence. Un jour son maître d'école ayant menacé de lui donner le fouet s'il ne récitait pas couramment sa leçon le lendemain, il prit aussitôt son parti. Le matin du jour fatal, il se leva de bonne heure, se munit comme à l'ordinaire de son petit panier et de son déjeuner, et au lieu de se rendre à l'école, sortit précipitamment de la ville. Le premier bouquet d'arbres qu'il rencontra en se détournant un peu de la route lui parut un désert inaccessible aux maîtres d'école; il s'y arrêta, cueillit quelques fleurs, regarda long-temps les oiseaux voltiger et trembler le feuillage, déjeuna de fort bon appétit, et puis, s'étant agenouillé sur l'herbe, il pria le bon Dieu de lui envoyer un de ses anges qui pût lui tenir compagnie et prendre soin de lui. Sa prière fut exaucée; Dieu lui envoya avant la nuit sa bonne, qui l'embrassa, en pleurant de joie, et le ramena bien vite chez sa mère. Croit-on que l'enfant devenu homme ne se soit pas souvenu de cette journée, en écrivant ces pages touchantes où il a peint deux autres enfans, Paul et Virginie, perdus dans l'immensité des forêts, errans sur les bords de la rivière Noire, et retrouvés la nuit par le vieux Domingue?

Cet accident de son enfance fait pressentir et résume, pour ainsi dire, la vie de Bernardin. Jusque dans sa vieillesse, la rêverie fut son Dieu; il la prit pour guide, il l'écouta religieusement et s'empressa toujours de lui obéir. Il est inutile de dire qu'elle le mena souvent à de rudes déceptions. Mais, par un privilége qui lui fut commun avec de bien plus grands génies, il garda au sein même du malheur, et jusque dans un âge avancé, la fraîcheur de ses illusions et la candeur d'une jeune âme, toujours ouverte à l'espérance. Après avoir étudié le grec et le latin à Caen, chez un curé, et à peine de retour sous le toit paternel, il conçut une vive affection pour un capucin qui fréquentait la maison et qui le charma par le récit de ses voyages. Le voilà soudain passionné pour la vie errante; il voulut partir avec le frère Paul qui allait faire une tournée en Normandie; rien ne put le retenir; il fallut lui laisser faire cette course à pied, un bâton à la main, et ce n'est qu'avec peine qu'on parvint à le dissuader de se faire capucin tout de bon. Heureusement, un de ses oncles, capitaine de vaisseau, vint au soir annoncer devant lui, à sa famille, son prochain départ pour la Martinique. Notre jeune aventurier, qui venait de lire *Robinson*, ne rêva bientôt plus que courses sur mer, découvertes d'îles nouvelles, fondations de colonies; il fallut consentir encore à le laisser partir avec son oncle; il souffrit sans se plaindre les ennuis et les fatigues de deux traversées, mais il ne découvrit aucune île et ne fonda point de colonie. A son retour, son père l'envoya chez les jésuites de Caen, où il ne tarda pas à obtenir de brillans succès. La lecture des *Lettres édifiantes* vint alors changer la direction de ses idées et ouvrir un autre ciel à son imagination inquiète. Un beau jour, il parla sérieusement de se faire jésuite; il se voyait voyageur missionnaire, il convertissait des milliers de sauvages, et déjà il aspirait de toute son âme au martyre. Les jésuites l'y encouragèrent vivement; mais son père fut d'un autre avis: il rappela son fils chez lui, et grâce à l'éloquence obligeante du frère Paul, il parvint à lui faire entendre raison. Le jeune homme consentit à achever ses études au collége de Rouen; il y fit sa philosophie, et obtint le premier prix de mathématiques en 1757.

Bernardin de Saint-Pierre avait alors vingt ans. La flexibilité de son esprit lui permit de se livrer à l'étude des sciences mathématiques, et il y acquit assez d'instruction pour entrer à l'école des Ponts-et-Chaussées. Cette nouvelle direction d'idées donna à son esprit une vigueur nouvelle; ce fut sans doute alors que s'éteignit en lui toute croyance puérile à des symboles surannés et vides; mais le culte de la science vint remplacer dans son cœur la foi naïve, et on peut dire que le souffle de son siècle transforma, sans les éteindre, ses sentimens religieux. Un peu avant cette époque, il avait perdu un ami tendrement aimé, le jeune Chabrillant, qu'il avait vu s'éteindre lentement sous ses yeux, mais dont il eut le bonheur de recueillir le dernier soupir et le dernier regard; cette absence éternelle du premier homme qu'il eût chéri comme un frère, en lui rendant sans cesse présent l'avenir de toute affection humaine, l'empêcha de dissiper à tous les vents les folles années de la vie, et imprima un long recueillement à son esprit naturellement méditatif.

Cependant, les fonds destinés à l'école ayant été réformés par mesure d'économie, Bernardin se vit bientôt licencié comme tous les autres élèves. Sa mère était morte; son père était remarié, il comprit qu'il devait désormais se suffire à lui-même, et étant parvenu à obtenir du service dans le génie militaire, il partit pour l'Allemagne où nous faisions alors une campagne assez malheureuse. Il se battit avec courage; mais les soldats l'eurent bientôt désenchanté des héros; il revint à Paris blessé et mécontent. Sans argent, sans état, sans ressource, il se hasarda à aller passer quelque temps dans sa famille; mais il ne put long-temps se dissimuler que sa presence était loin d'être agréable à sa belle-mère, et cet homme aimant, qui garda toute sa vie la religion du foyer domestique, fut forcé de s'exiler de celui de son père comme un hôte étranger qu'on ne supporte que quelques jours. Il était jeune; le souffle obstiné du malheur n'avait pas encore fatigué en lui les ressorts de la vie; son courage se releva. Il regarda autour de lui, il compta les malheureux parmi les hommes, et effrayé de les voir innombrables, il voulut travailler autant qu'il était en lui à diminuer cette somme de maux. Quelque chose de positif et de romanesque se mêlait étrangement dans l'esprit de ce poète-ingénieur. Il se mit à faire des plans de réforme pour l'administration des armées, et en même temps, il rêvait l'improvisation d'une république idéale où les mœurs seraient constamment pures, et qui ne ressemblerait en rien à tous les états qu'on avait vus jusqu'alors. En attendant, il manquait de pain. Le bruit courait alors que le Grand-Seigneur se préparait à assiéger l'île de Malte: Bernardin de Saint-Pierre partit avec plusieurs autres ingénieurs pour secourir les chevaliers; mais le siége n'eut pas lieu. De retour à Paris, se voyant méconnu de ses supérieurs et négligé de ses égaux, dénué d'ailleurs de toute protection, il résolut de s'éloigner pour toujours de cette patrie, qu'il aimait surtout *parce qu'elle avait produit Fénelon*. Il tourna ses yeux vers la Russie où régnait Catherine; il résolut de vendre tous ses livres, d'emprunter quelques louis à ses anciens camarades de collége et d'aller fonder sa colonie fortunée sur les bords du lac Aral. Après un voyage pénible et lent, comme il arrive toujours quand on est pauvre, il atteignit Saint-Petersbourg. Il se sentit saisi d'un immense decouragement, en errant, seul, sur les quais populeux de cette grande ville, où tout lui était étranger, où pas un visage ami ne s'offrait à lui, où personne ne disait ni ne savait son nom. Il avait eu quelques compagnons de voyage, dont quelques uns Français; mais en arrivant, tous l'avaient abandonné sans un mot d'encouragement ou d'adieu. Un hasard heureux le mit en rapport avec le maréchal de Munich; ce vieux guerrier, qui avait connu la mauvaise fortune, voulut lui être utile: il lui facilita les moyens de se rendre à Moscou et de parler à l'impératrice. On devine que Catherine ne donna pas une entière adhésion aux plans vagues du jeune philantrope. Est-il besoin de dire qu'Orloff, son favori, le même qui avait de ses mains étranglé Pierre III, ne se montra pas plus favorable? Bernardin se vit réduit à accepter du service dans l'armée russe; mais il demanda bientôt et obtint son congé. Après bien des voyages et bien des

aventures, après s'être battu pour la liberté en Pologne, après avoir aimé une princesse à Warsovie et avoir obtenu tout son amour, il traversa la Prusse et revint en France aussi pauvre, aussi dénué de ressource que lorsqu'il en était parti six ans auparavant. Mais pendant ces six années, en apparence inutiles, il avait beaucoup vu, beaucoup senti, beaucoup souffert; c'était de cette vie amère que devait se former dans son cœur le miel de poésie. On comprend après cela son épigraphe :

.... Miseris succurrere disco.

A peine de retour à Paris, son projet de fonder une république l'obséda plus vivement que jamais; cette fois, c'était Madagascar qu'il s'agissait de coloniser. A force d'envoyer des mémoires dans les bureaux des ministères, il s'attira quelque attention; l'amitié d'un M. Hénin lui valut d'être envoyé à l'île de France, en qualité d'ingénieur. Il était autorisé à passer à Madagascar et à jeter, s'il le pouvait, les premiers fondemens de sa colonie. On peut lire dans le *Voyage à l'île de France*, qu'il publia à son retour, en 1773, la relation détaillée de cette époque de sa vie; ce livre n'est guère qu'un recueil de lettres et de journaux mis en ordre, et çà et là colorés à loisir. L'auteur y énumère les plantes et les animaux naturels à chaque pays; il essaie d'en décrire le climat et le sol tels qu'ils étaient avant d'être habités par l'homme. Passant ensuite aux mœurs des habitans, il en dit le bien et le mal, le bien avec bonheur, le mal avec indulgence. Il y a dans cet ouvrage beaucoup de botanique, quelques idées prématurées de géologie, et partout une grande richesse de coloris; on remarque aussi d'éloquentes réflexions sur le régime des colonies et le sort des esclaves; mais ce qui domine, ce qui frappe par-dessus tout, c'est le caractère religieux de la science de l'auteur en ce siècle de peu de foi. Le nom de Dieu illumine presque toutes les lignes de son livre; à chaque page, il rend hommage à la bonté infinie de la Providence. Aussi lorsque d'Alembert eut accueilli Bernardin et l'eut introduit dans la société des philosophes, celui-ci eut à combattre en eux bien des préventions défavorables. Il se trouva lui-même déplacé dans ces réunions si spirituelles et si brillantes. La société des militaires l'avait dégoûté de la guerre; celle des philosophes faillit le dégoûter de la philosophie. Il se vit raillé pour ses malheurs, méprisé pour ses vertus; il rompit avec les philosophes, et retomba de tout son poids sur lui-même; il était à bout de ses forces. Pauvre et abandonné de tous, il avait loné une petite chambre au cinquième étage dans le faubourg Saint-Victor, d'où l'on voyait du moins quelques arbres et quelques fleurs. C'est de là qu'il écrivait à un ami puissant, en 1770 : « Vous » m'avez tout-à-fait oublié. Vous avez laissé sans réponse mes » deux dernières lettres... Je suis né *dans un mauvais siècle*. » Je m'efforce, ne pouvant faire du bien, de m'abstenir du » mal, et je n'ai rien trouvé de plus sûr que de m'isoler. » Tout est le prix de l'intrigue et de la vénalité. » Et quelques mois plus tard : « Il n'est plus en mon pouvoir de vous » aller voir à pied; ma bourse, ma santé, mes espérances et » les beaux jours de l'été, tout s'est écoulé. Hommes heu- » reux ! vous ne voulez voir que des physionomies gaies, » même avec des cœurs tristes!... Tout ce que j'ai aimé » s'est éloigné de moi. Je me porte mal!... Je n'ai plus ni » linge, ni habits; mes courses à pied ont achevé de les » user. » Il était malade en effet, malade comme le Tasse dans sa prison, à en juger par ce qu'il dit lui-même de son mal dans le préambule de l'*Arcadie*, charmant petit poème qu'il n'acheva jamais. Dans cette gêne et dans ce dénuement complet, il méditait et commença d'écrire ses *Etudes de la nature*. C'est aussi vers cette époque qu'il rechercha la société de Rousseau. Déjà en arrivant de Bourbon, il était allé visiter cet homme illustre et malheureux; il lui avait raconté ses voyages et lui avait promis quelques graines étrangères; le lendemain, il lui avait envoyé une balle de café. Rousseau, dans une lettre digne d'Alceste, l'avait prié de reprendre son café ou de ne plus le voir; il était, disait-il, trop pauvre pour recevoir des cadeaux: Bernardin s'était hâté, comme on peut le croire, de reprendre ses graines étrangères, et depuis ils se voyaient quelquefois. Ils allaient ensemble errer dans la campagne, aux environs de Paris. « Un jour, c'est Bernardin qui parle, étant allé avec lui promener au mont Valérien, quand nous fûmes parvenus au sommet de la montagne, nous formâmes le projet de demander à dîner à ses ermites pour notre argent. Nous arrivâmes chez eux un peu avant qu'ils se missent à table et pendant qu'ils étaient à l'église. Jean-Jacques me proposa d'y entrer et d'y faire notre prière. Les ermites récitaient alors les litanies de la Providence, qui sont très belles. Après que nous eûmes prié Dieu dans une petite chapelle, et que les ermites se furent acheminés à leur réfectoire, Jean-Jacques me dit avec attendrissement : « Maintenant j'éprouve ce qui est » dit dans l'Evangile : *Quand plusieurs d'entre vous seront* » *rassemblés en mon nom, je me trouverai au milieu d'eux.* » Il y a ici un sentiment de paix et de bonheur qui pénètre » l'âme. » Je lui répondis : « Si Fénelon vivait vous seriez catholique. » Il me repartit hors de lui et les larmes aux yeux : « Oh! si Fénelon vivait, je chercherais à être son la- » quais pour mériter d'être son valet de chambre. » (*Etudes de la nature*, tome III, dans les notes). On sent tout ce qu'il y avait d'amour et de respect profond pour la mémoire du plus vertueux des hommes dans cette exclamation de Rousseau, quelque exagérée qu'elle fût, dans sa forme, par l'émotion du moment. On voit aussi à la manière simple et touchante dont Bernardin la rapporte qu'il en fut pénétré. Cette simple note, jetée au bas d'une page, trahit naïvement les deux plus vives admirations de son âme.



(Bernardin de Saint-Pierre.)

Ainsi allaient, à la veille de la révolution, devisant des choses divines à travers la campagne et en regardant le ciel, ces deux hommes, dont la vie aventureuse et agitée offre d'ailleurs tant d'analogie; Rousseau, plus vieux, et déjà sur sa fin, désespérant des hommes et par moment de lui-même; Bernardin, son élève, plus jeune d'âge et surtout d'espérance, ayant encore bien des jours, bien des malheurs devant lui, et un chef-d'œuvre à écrire. Cependant, les beaux esprits du jour devisaient fort peu sérieusement de ce qui ridait le front et courbait la tête de ces rêveurs; c'était dans des salons dorés, au sortir de l'Opéra ou à la fin d'un brillant souper, qu'ils faisaient à l'envi applaudir leur esprit et leurs petits vers; Chamfort lançait alors une épigramme

contre l'enfer, et Laharpe, non encore converti, mettait en madrigal l'immortalité de l'âme.

Depuis plusieurs années, Bernardin de Saint-Pierre ne cessait d'écrire; il réunit ces fragmens imparfaits pour en former les *Etudes*. Ne pouvant obtenir un emploi honnête, il avait refusé les secours accordés par la faveur, et il se flattait de sortir de son extrême indigence par la publication de cet ouvrage. Toute la faveur qu'il demandait, c'était *que son censeur crût en Dieu*. Quand l'ouvrage fut achevé, le censeur en retrancha les deux morceaux que notre pauvre auteur estimait le plus; après cela, aucun libraire ne voulut acheter le livre, et Bernardin se vit contraint ou de renoncer à toute espérance, ou de faire imprimer à ses frais; il prit ce dernier parti. Les *Etudes* ressemblaient fort peu à tout ce qu'on publiait alors (1784); le public y trouva une piquante originalité; elles réussirent surtout à la cour, et la reine les cita chez madame de Polignac. Il y avait pourtant dans ce livre des avis qui pouvaient paraître durs, et des pressentimens qu'on dut imputer à une humeur bien atrabilaire. Les phrases comme celle-ci n'y sont pas rares: « Je croirais avoir bien mérité de ma patrie quand je ne lui » aurais dit que cette terrible vérité: qu'elle renferme dans » son sein plus de sept millions de pauvres, et que leur » nombre va toujours croissant chaque année, depuis le » règne de Louis XIV. » Pris dans son ensemble, cet ouvrage est loin d'être un grand livre. La pensée mère en est vague et faible, ou, pour mieux dire, on y cherche vainement une pensée générale. On y trouve une foule d'idées consolantes, une foule de vues neuves et utiles, mais tout cela sans lien, sans autorité; souvent même ces vues sont contradictoires. Ce qui en fait le charme, ce sont de simples tableaux de la nature, admirables de fraîcheur et de coloris. C'était là une bonne critique du genre descriptif! On peut dire que ce livre avait les défauts et presque les beautés qui devaient plus tard faire la fortune du *Génie du Christianisme*. A coup sûr, Pascal aurait dit: *Qu'est-ce que cela prouve?* et cette fois Pascal aurait eu raison. Bernardin de Saint-Pierre n'eut jamais ni l'intelligence profonde des choses métaphysiques, ni une logique puissante, ni même ce simple et juste enchaînement d'idées indispensable à tout ouvrage de longue haleine. C'est là ce qui le place si loin des maîtres de son art, dont il approche d'ailleurs de si près par le charme continu de son style.

Ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1788, que parut son chef-d'œuvre, *Paul et Virginie*, livre enchanteur qu'on n'oublie plus lorsqu'on l'a lu une fois, et qui réunit à l'intérêt d'un roman tout le charme de poésie des antiques pastorales. On raconte qu'avant la publication de cet ouvrage, l'auteur vint un soir chez madame Necker lire timidement son manuscrit devant l'élite de la société littéraire de ce temps. Quelques femmes pleurèrent; mais M. Necker s'endormit, M. Thomas resta froid, M. de Buffon bâilla et demanda sa voiture. Alors les femmes rougirent d'avoir été émues par si peu de chose; elles essuyèrent furtivement leurs larmes, et madame Necker adressa poliment à l'auteur quelques paroles d'encouragement qui achevèrent de le désespérer. Bernardin se retira triste et silencieux dans sa petite chambre, et n'en sortit plus de long-temps. Il songeait à jeter au feu le précieux manuscrit, lorsque Vernet le peintre, Vernet son ancien camarade, vint le voir par hasard, et lui demanda la cause de l'abattement où il le trouvait. Bernardin avoua tout; sur la prière de l'artiste il consentit à lire encore une fois son ouvrage, et il fut bien heureux, lorsque Vernet, transporté d'admiration et se levant avant d'avoir entendu les dernières pages, s'écria en l'embrassant: « Mon ami, vous avez fait un chef d'œuvre! » Vernet avait raison. Le succès immense de *Paul et Virginie*, qui fut bientôt traduit en toutes les langues de l'Europe, permit à son auteur d'acheter une petite maison avec un jardin, à l'extrémité du faubourg Saint-Marceau. Ce fut de là qu'il adressa à Louis XVI les *Vœux d'un solitaire*, expression d'un cœur simple et bon, mais aussi de la plus parfaite inexpérience politique. La table de ce livre, qui n'est qu'un souhait de bonheur universel, le résume admirablement: *Vœux pour le roi*; *Vœux pour le clergé*; *Vœux pour la noblesse*; *Vœux pour le peuple*; *Vœux pour les nations*. etc. — Deux ans après, en 1791, Bernardin publia la *Chaumière indienne*, aimable et spirituelle critique de la société et des académies; petit chef-d'œuvre de bon sens et de grâce, qu'on dirait inspiré par Rousseau, et écrit par Voltaire en un moment de bonhomie. L'amour de la justice et de l'humanité y respire à chaque page; l'esprit y est constamment religieux, la sagesse y est aimable et le bon sens sublime. Malheur à celui qui a lu ce livre sans donner tort aux brames, et sans pleurer sur les Parias!

Durant la révolution, Bernardin de Saint-Pierre vécut paisible et solitaire, respecté pour ses vertus. Il vieillissait, et on ne voit pas qu'il ait tenté d'exercer autour de lui aucune influence bien active. Chargé de l'intendance du Jardin des Plantes et du Cabinet d'histoire naturelle, ce fut lui qui donna l'idée de joindre à cet établissement une ménagerie. Pendant ses loisirs, il s'occupait à réunir de nouveaux fragmens poétiques, échappés en divers temps à sa plume facile, pour en former les *Harmonies de la nature*. Certes, quand on se demande ce qu'eût fait alors Rousseau, s'il eût vécu, on est tenté d'accuser Bernardin de Saint-Pierre d'apathie et de paresse. Mais chaque homme a sa voie en cette vie; et Bernardin eut peut-être raison et ne fit que se rendre justice en s'en tenant à la poésie.

Un reproche plus juste qu'on pourrait lui adresser, c'est d'avoir, dans ses dernières années, trop exclusivement cherché Dieu dans la nature extérieure, et de n'avoir pas assez vu dans l'histoire son action providentielle et humaine. Il s'écriait alors: « O heureuses les sociétés des hommes, » si elles avaient autant de sagesse que celles des abeilles! » Perdu dans la contemplation du mouvement infini de l'univers, prosterné devant la Toute-Puissance qui l'anime et le renouvelle éternellement, il semble n'avoir pas assez vu l'action énergique de la volonté de l'homme, et les merveilles créées par son intelligence, animée aussi d'un souffle divin. On a beaucoup parlé, de nos jours, du désespoir qui s'empare du cœur vide des malheureux isolés au milieu de notre civilisation brillante: on n'a pas assez dit quels épouvantemens plus affreux l'aspect de la nature sauvage et mystérieuse jette dans l'âme de l'homme qui la contemple de près et face à face, après l'avoir long-temps perdue de vue, et lorsqu'une fois le Verbe de Dieu fait homme s'est révélé à lui au milieu de ses frères. Non, l'homme n'est point fait pour vivre seul au milieu des rochers: il faut à son intelligence inquiète la pensée de ses semblables, comme il faut à son oreille le son de la voix humaine, et à son cœur l'amour d'une enfant de la race des hommes. Ce qui nous charme dans la nature, ce que nous y cherchons uniquement, c'est nous-mêmes; c'est une image de notre vie, une figure symbolique de nos sentimens et de nos actions. Quand Rousseau, irrité contre la société et injuste envers lui-même, cherchait à oublier sa vie et s'en allait herboriser dans les montagnes, pourquoi pleurait-il en revoyant la pervenche, sinon parce que cette simple fleur lui rappelait son amie? Et Paul, le héros de notre poète, que cherchait-il dans les forêts, sur les rochers déserts, sinon le souvenir de Virginie absente? Et quand Virginie fut morte, voyait-il une autre image que son fantôme adoré dans les blanches nuées que le caprice des vents du Tropique promenait à l'horison de son île, et emportait si cruellement loin de ses yeux en pleurs?

Mais il n'est pas donné à tous les poètes d'avoir de Dieu le même sentiment, et il ne faut pas attendre de leurs voix différentes les mêmes accords. L'humanité poétique est cet arbre merveilleux dont parle la fable orientale; arbre immense aux mille cris, aux innombrables voix; toutes ses

feuilles chantent et forment, en chantant sous le ciel, un perpetuel concert d'ineffable harmonie qui varie selon l'ordre des saisons, selon l'heure de la nuit ou du jour. Il ne faut pas demander à une feuille isolée le concert de l'arbre tout entier.

Et puis, dans Bernardin de Saint-Pierre, ce defaut, si c'en est un, était peut-être la condition de l'influence salutaire qu'il a exercée sur ses contemporains, influence dont il avait parfois pleinement conscience. Né dans un siècle de corruption raffinée, où l'extrême developpement du luxe égoïste des grands ecrasait le peuple en les abrutissant eux-mêmes, il voulut, à l'exemple de Rousseau, faire renaître la pureté des mœurs en ramenant ses contemporains à plus de simplicité, par l'impression vive des beautés naturelles. Nous lisons dans les *Etudes* :

> Les riches et les puissans croient qu'on est misérable et hors du monde parce qu'on ne vit pas comme eux; mais ce sont eux qui, vivant loin de la nature, vivent hors du monde. Ils vous trouveraient, ô éternelle beauté! toujours ancienne et toujours nouvelle; ô vie pure et bienheureuse de tous ceux qui vivent véritablement! s'ils vous cherchaient au-dedans d'eux-mêmes, etc...
>
> ... Cependant, qui ne vous voit pas n'a rien vu, qui ne vous goûte point n'a jamais rien senti; il est comme s'il n'était pas, et sa vie entière n'est qu'un songe malheureux... O mon Dieu! donnez à ces travaux d'un homme, je ne dis pas la durée ou l'esprit de vie, mais la fraîcheur du moindre de vos ouvrages! que leurs grâces divines passent dans mes écrits, et *ramènent mon siècle à vous* comme elles m'y ont ramené moi-même! etc.

Cependant la gloire de cet aimable écrivain s'accroissait de jour en jour. Bonaparte, du fond de l'Italie où il avait lu entre deux victoires quelques pages de son livre, lui écrivit la lettre la plus flatteuse : « Votre plume est un pinceau, lui disait il; tout ce que vous peignez, on le voit. Vos ouvrages nous charment et nous consolent; vous serez à Paris un des hommes que je verrai le plus souvent et avec le plus de plaisir. » A son retour, le général tint parole; et plus tard, Bernardin fut appelé à l'Institut, dans la classe de morale, où, par parenthèse, il eut bien de la peine à persuader à la plupart de ses collègues que c'était bien sérieusement qu'il croyait en Dieu. Par un noble sentiment d'indépendance, il refusa d'écrire les campagnes de Napoléon, sous la dictée du conquérant alors tout-puissant.

Le reste de sa vie n'offre rien de bien remarquable. Il passa ses dernières années au sein des affections domestiques, dans une maison de campagne située sur les bords de l'Oise, dans le petit village d'Eragny. Dans les premiers jours de novembre, étant venu à Paris pour affaire, et se voyant successivement frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, il craignit que la mort ne le surprît dans cette *ville de boue, de bruit et de fumée*; il se hâta de retourner dans les champs pour y mourir en paix. Là, cette âme religieuse, depuis long-temps prête à quitter la vie, s'abandonna au souffle de Dieu avec la sérénité confiante d'un enfant qui s'endort sur le sein de sa mère. Il souffrit les dernières douleurs sans se plaindre, et le 21 janvier 1814, il s'endormit dans la mort en rêvant les joies du réveil.

Dans un article de ce recueil consacré à BEAUMARCHAIS, nous avons essayé de montrer comment cet écrivain, dans le développement littéraire de la pensée philosophique moderne, nous paraît avoir continué l'œuvre de Voltaire, dont l'influence, un moment si vivante au temps de la *Restauration*, va s'affaiblissant de jour en jour. Bernardin de Saint-Pierre, en réagissant contre le scepticisme frivole de son époque, nous paraît avoir continué jusqu'à nous l'œuvre plus solide et plus durable de Jean-Jacques. Son nom restera, dans l'histoire de l'esprit humain, entre celui de Rousseau et celui de Chateaubriand. *Les Etudes de la nature* annoncèrent et inspirèrent peut-être le *Génie du Christianisme*. Mais il y a entre ces deux ouvrages une différence fondamentale, et selon nous toute à l'avantage du premier; c'est que les *Etudes*, fidèles à la tradition du dix-huitième siècle, furent l'expression du sentiment religieux renaissant et aspirant à une forme nouvelle plus large, plus élevée, plus pure, tandis que le *Génie du Christianisme*, s'abandonnant au mouvement perfide d'une éphémère réaction, eut le tort de vouloir ressusciter des formes vieillies et à jamais brisées par le développement même du sentiment religieux.

BERNE. C'est de tous les cantons suisses le plus étendu et le plus puissant. Il a, dans sa forme irrégulière, depuis le département du Haut-Rhin jusqu'aux Alpes du Valais, du nord au sud, 83 milles anglais de longueur, sur une largeur qui varie entre 60 et 30 milles. Franscini évalue sa superficie à 9,474 kilomètres carrés. Une population de 380,000 âmes (recensement de 1831), assez compacte et dont la marche est ascendante, s'y distribue en vingt-huit *landvogteien*, bailliages, ou, comme on les nomme aujourd'hui, préfectures; ce sont : Berne, Seftigen, Nidau, Aarberg, Fraubrunnen, Burgdorf, Wangen, Aarwangen, Trachselwald, Signau, Konolfingen, Thun, Interlaken, Laupen, Erlach, Buren, Ober-Simmenthal, Nieder-Simmenthal, Saanen, Frutigen, Ober-Hasli, Schwarzenburg, Bienne, Neuve-Ville, Porentrui, Delemont, Val-Moutier et Erguel. Ces six derniers districts, territoire de l'ancien évêché de Bâle, ne font partie du canton de Berne que depuis 1815.

Le canton de Berne, dont le bassin de l'Aar est le point central, est lui-même le centre de l'Helvetie, le nœud et le résumé de la confédération. Berne, de sa frontière, touche à la plupart des cantons confédérés qui s'échelonnent à l'entour. Il est, comme la Suisse, partagé en contrées allemande et bourguignonne. La nature l'a divisé en trois régions où se produisent tous les climats de la Suisse et toutes ses formes de civilisation. Au sud est la froide région des Alpes et ses pasteurs montagnards, l'Oberland si beau à voir et tant visité, le Hasli, les austères vallées de Grindelwald et de Lauterbrunnen; au nord, le Jura, d'une moins riche verdure et d'un climat plus tempéré, se tourne à l'industrie; enfin le plateau central, celui qui unit les Alpes au Jura, est le pays du labour et des cités.

Au douzième siècle, ce riche bassin de l'Aar, ce plateau que la sueur de l'homme a fécondé et embelli, n'était pourtant qu'une immense forêt de sapins, froide et sombre. C'était l'*Uechland*, le désert stérile. Il n'y avait alors ni Suisse, ni liberté. De pauvres serfs, largement disséminés, paissaient leurs troupeaux sur la maigre pelouse, et de loin en loin, sur d'âpres sommets, s'élevait dans la brume épaisse le château seigneurial. C'est là, dans une sinuosité de l'Aar, que la cité de Berne fut construite.

La grande ère de la fondation des villes en Helvétie, ouverte au dixième siècle, durait encore. Une noblesse puissante et insoumise enveloppait l'Helvétie dans un filet de fer que les grands baillis de l'empereur s'efforçaient de briser. Le plan suivi là, pour asseoir sur les ruines de la féodalité le pouvoir impérial, fut le même que partout : alliance de la royauté avec les masses réduites en servitude, appui donné aux collisions des petits vassaux contre les grands, affranchissement des serfs, forteresses bourgeoises élevées à l'encontre du château seigneurial. Mais dans la sauvage Helvetie, avant la cité, la ville même était à faire, et c'est du dixième au treizième siècle, en l'espace d'environ deux cents ans, que cette œuvre s'accomplit. Cette inévitable évolution, où poussait tout le travail de la vie interne, ce fut pourtant un fait extérieur et passager qui, à l'origine, la détermina. Sous le règne de Henri l'Oiseleur, comme les Hongrois remontant le Danube broyaient l'Allemagne sous les pieds de leurs chevaux, aux cris d'alarme que jeta l'empereur vers l'Helvétie, et sur son ordre positif, divers groupes d'habitations s'étaient enfermés de murs et de fossés. Il suffit de cet éclair pour illuminer la voie de l'avenir. Désormais, au travers des

obstacles qui s'amoncellent, le mouvement se poursuit, à la fois puissant et souple. De toutes parts les villes se fondent, les communes s'organisent sous la protection de l'empereur. Parmi les représentans du pouvoir central qui mirent le plus de suite et d'énergie à ruiner la féodalité, la Suisse compte surtout les ducs de l'illustre maison de Zæhringen, recteurs ou baillis héréditaires de l'Helvetie romane. L'un d'eux, Berthold IV, avait bâti Fribourg. Son fils, Berthold V, entoura d'une forte enceinte de murailles un groupe d'habitations abritées sous le château de la Nydeck, dans une presqu'île de l'Aar. C'était Berne.

C'est en 1191 que la cité de Berne fut fondée, et, dernière venue, elle devança bientôt toutes ses sœurs. La situation, en effet, en était bien choisie. Les hommes libres, artisans ou laboureurs, affluèrent de toutes parts dans son enceinte. La noblesse inférieure d'alentour, foulée par les hauts barons, s'y concentra. Moyennant l'achat d'une maison, tout noble était admis dans la commune, dont ses domaines agrandissaient le territoire. Il y avait à peine vingt-sept ans que Berne était fondée, lorsque, le dernier duc de Zæhringen étant mort, Berne fut érigé en ville libre impériale, par une charte de Frédéric II. A la vérité, Berne restait vassal de l'Empire; mais au fond cette suzeraineté, d'ailleurs peu exigeante en soi, n'ôta rien à son indépendance. L'empereur était loin, derrière les Alpes, et Berne était fort. Que si par moment l'autorité de l'empereur voulait être moins illusoire, Berne s'armait, appelait en Helvetie le comte de Savoie et battait les troupes de l'empereur. Le développement de la république fut donc libre et tout spontané.

C'est pourquoi, dès l'origine, l'histoire de Berne, en ce qu'elle a de fondamental, se laisse pressentir. Dans la commune primitive coexistent sans fusion ni antipathie deux élémens divers : les plébéiens, affranchis laboureurs ou gens de métiers, et les seigneurs du voisinage, tour-à-tour puissans propriétaires dans leurs châteaux, et à la ville simples bourgeois. D'abord, la ville ne fut pour eux qu'une citadelle dont les artisans formaient la garnison. En temps de guerre, abandonnant leurs châteaux, ils s'y réfugiaient, et de là leurs forces concentrées pouvaient, sous la bannière de la commune, sortir et disputer le champ de bataille aux plus hauts barons. Mais dans la suite, pour la vie commode que la ville offrait, ils s'habituèrent à y séjourner. Et ce sont eux qui ont donné à la république son caractère; ce sont eux qui, à Berne, élèvent l'esprit guerrier à une hauteur où n'arrive aucune des cités si guerrières du moyen âge; mais nombreuse, riche et oisive, cette noblesse absorbera tous les pouvoirs; maîtresse de grands domaines, elle devra subordonner à la culture des champs le commerce et l'industrie. Ainsi Berne, à l'exemple de l'ancienne Rome, sera conquérant, aristocratique et agricole.

Le génie guerrier des Bernois éclate à chaque page dans les vieux récits. C'est un sentiment vigoureux de l'indépendance et de la patrie; c'est un esprit de suite que pouvaient seuls avoir les gouverneurs fixes, concentrés, aristocratiques; c'est une bravoure suisse, inébranlable et chevaleresque à la fois, telle que l'artisan, dans la combourgeoisie, la devait emprunter au gentilhomme. La jeunesse, dès quinze ans*, rêve la guerre, joue avec les armes, s'enivre du tocsin qui sonne le combat. Ce sont des Bernois, ces hommes qui, découvrant à l'est de la ville, sur la hauteur de Schoosshalder, les bannières ennemies de Rodolf de Habsbourg, s'élancent et se font tuer pour donner aux bourgeois le temps de se disposer à la défense; et c'est aussi un Bernois, ce Bubenberg qui, défendant Morat contre Charles de Bourgogne, et sommé de se rendre, répondit : « Les portes sont ouvertes; nous sommes prêts à recevoir le duc selon son mérite. » Avec un tel esprit, au milieu de barons puissans qui s'efforçaient sans relâche de l'étouffer dans leurs coalitions, non seulement Berne subsista, mais il grandit : il écrasa à distance autour de lui la féodalité; plus qu'aucune autre cité de l'Helvetie, associant aux armes l'or et la politique, il se fit conquérant.

Dès l'année 1266, nous voyons Berne en contestation avec les puissans comtes de Habsbourg; nous le voyons appeler à son aide Pierre de Savoie, lui décerner le titre de *schirmvogt* ou protecteur. En 1272, les Bernois démolissent le château de la Nydeck, forteresse impériale située dans leurs murs. Pour la première fois, en 1288, Berne voit la puissance de l'Empire échouer devant ses remparts. Le danger cependant persistait. La maison impériale de Habsbourg, en tant qu'héritière des ducs de Zæhringen, manifestait hautement la prétention d'absorber dans ses domaines personnels l'Helvetie romane où Berne était compris. La république, dans l'attente de l'invasion, se renforça par une alliance avec Soleure, Fribourg, le comte de Savoie, et, sous le commandement d'Ulrich d'Erlach, en 1298, défit l'empereur Albert à l'héroïque journée de Donnerbuhl. Ce fut pour les barons de l'Helvétie, qui servaient dans l'armée impériale, un rude échec : leurs châteaux tombèrent en grand nombre aux mains des Bernois qui les rasèrent. La victoire de Laupen (1339) fut plus grande encore. Là il fallait vaincre ou périr. La féodalité voulait en finir avec Berne. Sur l'ordre de l'empereur Louis de Bavière, Fribourg et tous les barons de l'Helvetie romane s'étaient armés; il était venu des combattans de l'Aargovie, de la Savoie, du Jura et de l'Alsace : en tout sept cents seigneurs à casques couronnés, douze cents chevaliers, quinze mille fantassins, trois mille chevaux. Ils laissèrent quinze cents hommes sur le champ de bataille : Berne triompha.

Désormais l'existence de la république est hors de danger; c'est elle désormais qui, dans l'Helvetie, a la puissance prépondérante et aggressive; et si elle combat, c'est pour s'agrandir. Cependant les montagnards des cantons forestiers se sont affranchis à la bataille de Morgarten; il s'est formé un noyau de confédération, et Berne s'y joint l'an 1352. La confédération la fortifia sans rien ôter à son indépendance. Elle poursuit donc ses guerres privées dans les alentours, et, tantôt par le fer, tantôt par les négociations et les achats, agrandit rapidement son territoire. Ainsi, l'an 1386, tandis que les confédérés gagnent sur les seigneurs autrichiens la sanglante bataille de Sempach, Berne asservit la noblesse des montagnes toujours dévouée aux Autrichiens, et envahit l'Ober-Simmenthal. Plus tard, les grandes vallées dans l'Oberland tombent aussi au pouvoir de la république; elle acquiert Froutigen et la seigneurie des comtes de Kybourg, depuis Thun jusqu'au pont d'Aarwangen. En 1415, les Bernois enlèvent aux ducs d'Autriche une large part de l'Aargovie. Enfin, l'an 1536, ils se rendent maîtres du pays de Vaud, d'où ils expulsent le comte de Savoie. Là, rencontrant de toutes parts la frontière des cantons confédérés, ils terminent leur marche envahissante.

Ainsi, à partir de 1536, la république, embrassant dans ses limites la plus riche contrée de la Suisse, se prolonge du Rhin au lac Léman. Quelle était vis-à-vis de Berne la condition de ce vaste territoire? celle des Laconiens vis-à-vis de Sparte, des Italiens vis-à-vis de Rome, si ce n'est que la pratique était douce. Sauf les notables en petit nombre, qui, moyennant certaines formalités, avaient pu acquérir à Berne le droit de bourgeoisie, la masse des populations était sujette. La cité, à leur égard, n'était point seulement une métropole; c'était une reine. Conquis ou achetés, les hommes étaient sans droits. Berne, dans chaque bailliage, déléguait un de ses bourgeois, un bailli, façon de proconsul, qui, se substituant vis-à-vis du peuple aux anciens seigneurs, gouvernait plus équitablement sans doute, mais aussi absolument. Toutefois, entre les villes sujettes, il en est qui, au

* Quinze ans était l'âge de majorité, tant pour l'admission aux assemblées de la commune que pour le service militaire.

moment de la conquête, avaient des franchises municipales ; ces franchises, réduites à l'administration de la commune par des magistrats élus, leur furent laissées.

Cependant, à mesure qu'au-dehors la république se développait en gloire et en puissance, à l'intérieur elle se concentrait de plus en plus dans l'aristocratie. La constitution primitive, telle que l'avait établie la *Bulle d'or* (ainsi se nomme la charte de Frédéric II), était pourtant démocratique. Tout homme qui exerçait à Berne un métier honorable ou possédait une maison, qu'il fût noble ou artisan, était membre de la commune, et à ce titre avait une part égale au gouvernement. C'est dans la commune ou l'universalité des bourgeois que la puissance souveraine résidait. La commune en masse votait les lois ; toute mesure importante était soumise à sa délibération, et toute magistrature subissait son contrôle. Elle élisait annuellement douze sénateurs et un *schultheiss* ou avoyer, qui rendaient la justice en son nom et administraient l'état. En temps de guerre, la commune se nommait un général dont les pouvoirs cessaient avec la campagne. Mais ce gouvernement si simple et si fécond dura peu. Riche, vaillante, patriotique, la noblesse, à peine admise dans la cité, y acquit une influence qui était bonne alors et dont nul ne songeait à se défendre. Ce pouvoir que l'élection lui laissait constamment, à la longue elle s'y habitua, se persuada que c'était son patrimoine, et ne vit plus dans l'élection qu'une vaine formalité.

Déjà, en 1249, la commune en masse est consultée plus rarement. Un conseil élu parmi les notables est investi, d'abord du travail journalier, puis des attributions les plus vitales. Toute magistrature se fait viagère. Insensiblement l'usage de l'élection par la commune tombe lui-même en désuétude ; en 1294, il est définitivement aboli. Cette même année 1294, l'usurpation se régularise et se constitue. Le conseil, faible et éphémère à ses commencemens, désormais grand-conseil et formé de deux cents membres, est proclamé souverain. Tout pouvoir s'y concentre, toute liberté s'y est engloutie. Il est viager, législateur, grand-électeur. C'est lui qui délègue le pouvoir exécutif à un avoyer et un sénat élus à vie dans son propre sein, et tous les dix ans il se recrute lui-même dans la masse de la bourgeoisie, réduite pour tout droit à cette misérable chance d'éligibilité.

C'est ainsi que l'aristocratie usurpa lentement et à petit bruit tous les pouvoirs, et la commune la laissa faire. Pour l'artisan occupé, les fonctions de l'état, laborieuses, gratuites ou rétribuées d'un salaire chétif, n'avaient rien de séducteur. La vie politique demandait un loisir qui lui coûtait, et il se déchargea volontiers de la tâche sur le notable riche et oisif qui s'offrait à la remplir. La guerre presque permanente dut aussi favoriser l'envahissement. Et comme on voyait les affaires suivre leur train accoutumé, nul ne s'inquiéta. D'ailleurs l'aristocratie avait sauvé les apparences. La commune était toujours souveraine de droit et nominalement. C'est en son nom que tout se jugeait et se décidait. La commune se crut libre ; et un jour, le mardi-gras de 1384, il lui prit fantaisie d'user de sa liberté. Elle chassa tout le conseil et décida qu'un autre serait élu. Il fut arrêté qu'à l'avenir seize délégués de la bourgeoisie et les quatre bannerets ou chefs de tribus, auraient part aux élections, et que tout serait soumis à la ratification de la commune*. Illusoires amendemens qui ne changeaient rien aux rapports fondamentaux ! Sauf quelques formalités de plus en plus vaines qui restèrent, l'émeute apaisée, tout revint au pli accoutumé. La commune, humblement courbée sur sa charrue et ses métiers, fut plus asservie de jour en jour. L'aristocratie, au contraire, se fortifia, se concentra de plus en plus.

Le patriciat, se recrutant lui-même, était déjà en fait, sinon en droit, héréditaire. Cela ne suffit pas : une nomination pouvait s'égarer de temps en temps hors des familles privilégiées ; et lorsque celles-ci, par les extinctions, ne présentaient plus un nombre d'éligibles suffisant, il fallait bien recourir au fond de réserve, à la bourgeoisie déshéritée. Ainsi, de loin en loin, une famille s'élevait ; et cette chance ne tarda pas à devenir un privilège dont fut exclue la masse des habitans. En même temps que par tous les moyens le patriciat s'applique à se resserrer dans le plus petit nombre possible de maisons, il *épure* la cité, la circonscrit, et en ferme l'entrée à quiconque désormais s'y présentera. Ainsi la commune de vingt à trente mille bourgeois qu'elle comptait jadis, est descendue à soixante-quatorze familles (1650).

Ils n'étaient point tous nobles ceux qui, pas à pas, et d'abord sans plan prémédité, avaient usurpé la domination ; c'étaient, roturiers et nobles, des hommes riches et considérés. Par la suite, ces distinctions d'origine s'étaient effacées dans la commune dénomination de patriciens. De même, en dehors du patriciat, nobles et roturiers étaient confondus sous une égale déchéance : seuls restes de l'ancienne égalité démocratique ! Puis, au-dessous de la bourgeoisie déchue, il se forma, de tous ceux qui étaient rejetés et des nouveaux venus, une classe asservie de droit, qui ne comptait point dans la cité, pour qui la cité ne pouvait s'ouvrir, et qui, à la longue, devint la masse de la population. Et c'est aussi dès lors une distinction enviée et orgueilleusement sentie que le simple titre de bourgeois.

Quant au peuple du canton, serf ou tributaire, il n'a rien à voir, du moins présentement, dans ces évolutions. Son rôle est, comme devant, de fournir ou besoin les soldats qui l'asservissent et asservissent la cité. Que ses baillis soient les délégués de la bourgeoisie entière ou du conseil, peu lui importe. Il n'en sera ni plus ni moins le sujet de Berne.

En 1536, lorsque l'ère des conquêtes se ferma, l'oligarchie bernoise était constituée définitivement. Une fois encore, à l'occasion de la guerre de Savoie, la commune a été admise à donner son avis ; mais dès lors cette vaine parade est supprimée. Sauf de légers amendemens, l'adjonction de quatre-vingt-dix-neuf membres au grand-conseil, la constitution et le pouvoir du patriciat se sont maintenus jusqu'à nous triomphans, sinon incontestés.

De tous les patriciats qui ont dominé dans les villes helvétiques, celui de Berne est le plus remarquable sans contredit. Nul autre n'a eu un développement si complet et ne s'est montré si fidèle à sa nature propre. Nulle part les avantages et les monstrueux défauts de l'institution ne se font si bien sentir.

Certes, si l'on remonte au vieux temps, c'étaient de nobles familles les Scharnachthal, les Mulheren, les d'Aergerten, les d'Erlach, les Bubenberg, qui ont fourni à l'état tant de chefs héroïques et dévoués ! Berne se sentait fait pour grandir ; et ce fut à bon titre que, dans son instinct conquérant, il concentra le pouvoir entre leurs mains. La conquête ! voilà quelle était la mission du patriciat bernois, et cette mission il l'a remplie avec héroïsme et grandeur. Le plan d'extension héréditaire s'est religieusement transmis d'une génération à l'autre, et pour le réaliser, sang et fortune, le patriciat n'a rien ménagé. Il a fait de Berne, entre les états suisses, l'état prépondérant. C'est là sa gloire ; mais le temps vint où, enfermé de toutes parts dans la confédération, il n'eut plus rien à conquérir, et c'est là que sa décadence a commencé. Sa tâche est finie ; et se faire une tâche nouvelle, se transformer, il n'y songe point. Désormais il n'a plus à demander au pouvoir que d'égoïstes satisfactions. Sa force conquérante s'emploie dans la cité à l'étouffement, un bien elle s'égare dans la débauche. Les bains de *la Matten* se sont fait en ce

* Au fond ce n'était point une innovation, mais la remise en vigueur de formes tombées en désuétude. A partir de 1294, tantôt c'est le petit conseil ou sénat uni aux vingt bourgeois et bannerets qui complète le grand conseil, tantôt celui-ci intervient directement ; mais sous toutes ces formes bizarres et à travers toutes ces variations, c'est toujours en définitive le grand conseil qui se complète lui-même.

temps là cette célébrité honteuse qui a subsisté jusqu'à nos jours. Et ce n'est pas seulement le patriciat, c'est tout le peuple qui s'éprend à la débauche, faute de mieux. Le peuple, en effet, refoulé dans son essor extérieur, que lui reste-t-il? la vie politique, il ne l'a plus; et la guerre a aussi développé dans lui un surcroît de force et d'activité qui veulent un emploi. Les bains de la Matten, puis le service étranger, voilà où va s'éteindre toute cette vie surabondante.

La réforme cependant venait de s'établir, et de l'an 1519 à 1530, Berne l'adopta. C'était à la fois une réaction vers des mœurs austères et une pâture à l'activité. Les villes d'alentour, Genève, Zurich, devenaient théologiques et puritaines. Mais à Berne la réaction se trouva insuffisante. Dans la première ferveur, la débauche se ralentit et se voila; l'université prit une vie momentanée; puis tout rentra dans la torpeur et les dérèglemens accoutumés. D'autre part le mal s'accrut, et la réforme y contribua indirectement. Ce qu'avait été pour les Romains la conquête de l'Asie, la réforme le fut aux Bernois. Les richesses de l'Église passèrent dans les coffres de l'état. Le patriciat en devint plus fort; les patriciens plus ambitieux. On met à se trier, à s'exclure, à se concentrer une plus inquiète jalousie; les intrigues se multiplient autour des emplois; les intérêts de famille absorbent tout. « A l'époque des élections qui se faisaient à peu près tous les dix ans, écrit M. de Bonstetten dans ses *Souvenirs*, la ville de Berne était un grand conclave où tous les intérêts de famille étaient discutés et combinés comme sur un échiquier. » Ainsi, de jour en jour le patriciat se montre plus désordonné, plus oppressif; mais par l'oppression et la progrès naturel des idées, le besoin de liberté, d'égalité va croissant dans la commune, et il faut à l'oppression un nouvel effort. Le patriciat devient lâche et soupçonneux; l'éloge même lui est suspect; il emprisonne la pensée dans la censure, et toute la vie dans l'espionnage.

On a dit qu'à Berne les impôts étaient légers; que, sauf certains bailliages où les familles patriciennes allaient successivement s'enrichir, l'oligarchie exploitait le peuple assez doucement; que l'administration était conduite avec ordre, économie, simplicité, et cela est vrai. On a dit que les patriciens vivaient sans ostentation, et cela est vrai aussi; un grand étalage de fortune eût été dangereux et irritant. On a dit que l'aristocratie de Berne ne s'est jamais, comme d'autres, scindée en factions, et cela est vrai. On a dit que les habitudes de ce gouvernement étaient régulières et modérées; que dans leurs rapports avec leurs sujets, les patriciens étaient moins des maîtres que de bienveillans patrons; on a dit que la justice, bien que secrète, était rendue équitablement; que, moyennant la plus abjecte soumission, chacun était sûr de son droit et de sa propriété; on a dit que l'aristocratie a fait fleurir l'agriculture; qu'elle a pourvu à la subsistance des indigens, construit des routes, élevé des palais, des hôpitaux, et que cependant elle a su amasser dans le trésor des épargnes considérables; on a dit tout cela, et cela est vrai.

Non, le patriciat bernois ne va pas jusqu'à briser et écraser, au moins d'habitude et sans nécessité. Il se borne à comprimer, à amortir, à étouffer. C'est une oligarchie tracassière de petite ville *.

Oui, le patriciat bernois a favorisé de toute sa puissance le développement du bien-être matériel. L'Autriche et la Prusse en font autant : c'est le salaire de la servitude.

Mais l'industrie, libre de sa nature et l'ennemie naturelle du patriciat, est subordonnée, contenue dans son essor.

Mais la vie morale et intellectuelle, tout ce qu'il y a d'élevé et de saint dans l'humanité est perverti, étouffé en germe. Et ce n'est pas seulement l'énergie d'une âme libre, ou la pensée révolutionnaire que redoute le patriciat. Non, il hait la vie elle-même en tout ce qu'elle a de puissant. En vain Haller, si dévoué à l'aristocratie, met sa gloire à être élu membre du sénat, il n'y parviendra pas, non plus que le railleur Bonstetten. Le génie et la vertu sont un empiètement sur les droits du patriciat, une supériorité qui s'élève indépendamment de son vote, qu'il ne partage pas, et que sa jalousie ne peut souffrir. Que l'on songe aux fausses voies où l'aristocratie bernoise égare la société, à une compression subie sans relâche sur tous les points, à la censure légale et aux tracasseries de trois cents souverains dans une petite ville, et l'on ne sera pas étonné d'apprendre que ni l'art, ni la science, ni la philosophie n'ont fleuri à Berne. Le peu d'hommes supérieurs que la ville a vus naître, semences détachées de l'arbre, vont croître au loin.

Il s'en faut que nous ayons exagéré l'étroitesse de ces mesquines tyrannies et leur influence délétère. Les témoignages, Dieu merci, ne manquent pas. « Aucun enfant patricien, dit M. de Bonstetten dans ses *Souvenirs*, n'allait » aux écoles publiques, presque uniquement réservées aux » étudians en théologie... Pour nous patriciens, les professeurs étaient au niveau des gens de métier... Aucune » leçon de dessin ni de musique n'occupait nos loisirs; le » monde et l'avenir nous étaient inconnus; rien de ce qu'il » importe de savoir ou de penser à tout âge n'arrivait jusqu'à » nous. J'ai frémi toute ma vie de l'état de mon âme d'alors; » ma terreur de Berne et plus tard mon désespoir de quitter » Genève avaient leur source dans ce souvenir... Un gouvernement à priviléges ne cherche qu'à se conserver... il » redoute toutes les nouveautés... De là une grande tiédeur » pour le savoir chez les uns, une haine décidée chez les » autres. » C'est vers l'an 1760 que se reporte ici M. de Bonstetten. Combien de fois Tschifelli, Bernois distingué, fondateur de la Société économique, ne s'est-il pas plaint de voir ses plans tomber un à un sous le souffle glacial ou malveillant de ses concitoyens? De nos jours, M. de Fellenberg n'en a triomphé qu'à demi et à grand' peine. On peut voir aussi en détail, dans la correspondance et les *Souvenirs* de M. de Bonstetten, tout ce qu'il eut à souffrir. Nous avons déjà cité le grand Haller *.

L'oligarchie bernoise a donc étouffé l'esprit, développé la vie sensuelle. En dernier résultat, elle a produit du pain et de la débauche.

Mais Dieu a mis dans la pensée humaine une force d'élasticité qui, avec le temps, surmonte et brise toute compression. Au siècle dernier, de chaudes haleines ont pénétré la ville de Berne et la campagne; les germes refoulés au fond des cœurs se sont développés silencieusement; une lueur d'instruction, bon gré mal gré, s'est répandue. Le patriciat dès lors a été ébranlé sur ses fondemens séculaires, puis renversé.

Déjà au dix-septième siècle une insurrection avait eu lieu

* M. de Bonstetten, tout frais émoulu des écoles, fut nommé vice-bailli de Gessenay, district important. L'avoyer d'Erlach, qui était son parent, l'ayant prié de l'aller voir : « Bon! se dit-il, un magistrat de si grande expérience va me donner les conseils dont j'ai besoin; je vais être initié dans les secrets du gouvernement. » Il se rend chez l'avoyer; son excellence était seule : « — Bonjour, mon cousin; vous voilà donc bailli? asseyez-vous là. Mon cousin, je ne sais si vous savez les usages du bailli; on vous enverra les notes. On donne par an tant de fromages à chaque conseiller, et (mon cousin, retenez ceci) tant à l'avoyer. Votre prédécesseur était un sot; il m'envoyait de petits fromages, qui ne valent pas les grands. Adieu, mon cher cousin; je vous souhaite un bon voyage. Ma cousine se porte bien? — Me voilà congédié. Je m'en retournai chez moi, me disant que l'étude de Montesquieu ne m'aiderait pas beaucoup à exécuter de pareilles instructions. » (*Lettres à Matthisson*, par M. de Bonstetten.)

* Le témoignage qu'un Suisse fort distingué, Zimmermann, a porté au siècle dernier contre les petites villes helvétiques et leurs patriciats en général, trouve à Berne sa rigoureuse application : « Les têtes sont souvent aussi désertes que les rues... Un horrible ennui y est surtout le partage des gens de condition, qui croient leur compagnie trop honorable pour des bourgeois... Jamais l'esprit n'est asservi sous une plus odieuse tyrannie que dans ces petites républiques, où non seulement un citoyen s'érige en maître sur ses con-

dans les campagnes; mais elle avait succombé sous les efforts réunis de la confédération. Cent ans plus tard (1749), dans la cité même, un puissant complot s'était formé contre le patriciat. Le complot fut découvert, et son noble chef, Henzi, fut décapité. Au moment du supplice, le bourreau, dont la main tremblait, l'ayant blessé plusieurs fois avant d'en finir, il se retourna, et lui dit froidement : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent, » *Du richten wie deine herren*. Tous les autres conjurés furent bannis. « Près de passer le Rhin avec ses deux jeunes fils, dit M. Zschokke, l'épouse de Henzi tourna encore une fois vers sa patrie ses yeux où se peignait le désespoir, et s'écria en s'adressant au peuple assemblé : » Si je savais que ces enfans ne dussent pas venger un jour le sang de leur père, quelque chers qu'ils me soient, ces flots les engloutiraient à l'instant. » (*Hist. de la nation suisse*, par H. Zschokke.)

Les temps n'étaient pas venus. Nous dirons ailleurs comment ces despotismes bourgeois à deux ou trois cents têtes, qui opprimaient les villes suisses, bien qu'arrivés dès longtemps au dernier degré de la decrépitude, se sont maintenus jusqu'à la crise de 1798, et comment, la crise passée, ils ont pu se relever à demi. Il fallait pour les emporter un choc universel, une grande conflagration telle que la révolution française l'a excitée parmi les confédérés. Mais dans cet ébranlement général que l'intervention de nos armées, et plus tard la médiation de Bonaparte, viennent compliquer, dans ce mouvement de régénération qui, à dater de cette époque, travaille toute l'Helvetie, la révolution de Berne ne peut guère s'étudier isolement. Nous renvoyons donc cette histoire à l'article SUISSE. Là nous dirons comment la ville de Berne étant tombée au pouvoir des Français en 1798, l'aristocratie fut renversée, le régime démocratique établi, la campagne affranchie, l'Aargovie et le pays de Vaud détachés de Berne et érigés selon leur vœu en cantons distincts : état de choses qu'en 1803 la médiation de Bonaparte confirma et régularisa; nous dirons comment, à la chute de l'empire français, sous les drapeaux des alliés, l'ancienne oligarchie se releva, mais à des conditions plus supportables; comment, en échange de l'Aargovie et du canton de Vaud dont elle revendiquait la possession, elle reçut le territoire des anciens évêques de Bâle, et comment, après quinze années de restauration, elle est retombée définitivement au bruit des échos du canon de juillet.

Le canton de Berne, aujourd'hui démocratique, est revenu au sentiment de sa mission. Il s'est ressouvenu qu'à tous égards il est le centre de l'Helvétie; et il crée dans son sein une université helvetique; il se fait chef de la démocratie; il travaille à réaliser en Suisse, par le triomphe des idées, cette unité que jadis il a ébauchée par la conquête.

Nous ne ferons point ici la géographie du canton de Berne. Il appartient au système des Alpes, déjà décrit dans son ensemble; et, quant aux détails, nous y reviendrons à l'article SUISSE. L'incomparable beauté de cette nature est bien au-dessus de nos récits; mais nous devons à nos lecteurs au moins quelques renseignemens de statistique.

Ainsi que nous l'avons dit, le climat du canton de Berne et les produits du sol varient beaucoup, suivant la hauteur des vallées, leur exposition ou la nature du terrain. L'Oberland, réduit à ses troupeaux, est d'une extrême pauvreté; mais le plateau, surtout aux environs de Berne, dans les vallées de l'Aar et de l'Emmen, est riche, bien cultivé, semé sur les collines de chaumières ombragées qui réjouissent l'œil de l'apparence du bien-être. Le froment s'y récolte, mais en quantité insuffisante. Les fruits y abondent et s'y transforment en bière, en cidre, en kirschwasser. Le raisin mûrit dans quelques districts, particulièremant à Nidau, sur le lac de Bienne. Le canton de Berne donne aussi du chanvre et du lin; mais sa principale richesse est le bétail et les produits de la laiterie. En 1819, le nombre des bêtes à cornes s'élevait dans le canton à 158,000 et celui des chevaux à 25,000 (*Statistique de Franscini*). La moitié du Jura, où l'agriculture est pénible et dispendieuse, reste en forêts.

Berne a des manufactures de soie, d'étoffes grossières et de papier. Il a aussi des tanneries, et sur divers points du territoire on fabrique la toile en quantité suffisante pour la consommation. Le Jura, à l'éducation du bétail, joint l'exploitation de ses mines de fer, l'horlogerie, quelques fabriques de dentelles; mais au total le pays n'est que médiocrement industriel.

La population professe la religion réformée de la communion de Zwingli et Bullinger, apôtres de l'Helvetie au seizième siècle. Toutefois, dans l'ancien évêché de Bâle, le catholicisme a conservé 42,000 sectateurs.

La langue des Bernois est un dialecte allemand, fort mélangé à la ville de mots français. Dans le Jura, le français se parle en divers lieux. L'Ober-Hasli a un dialecte particulier qui, dit-on, se rapproche du suedois.

L'éducation populaire, depuis le commencement du siècle, a fait de rapides progrès. Cependant Berne à cet égard est encore loin de Zurich. L'ancienne académie s'est transformée recemment en université établie sur le modèle des universités allemandes; au siècle dernier Berne marchait à la suite du génie français; aujourd'hui il entre davantage dans le mouvement de l'Allemagne.

Le caractère du peuple est solide, sérieux et lent, surtout dans les campagnes. Une réaction à des mœurs plus pures s'est fait sentir dans la bourgeoisie. La vie en général est régulière, assez religieuse et domestique. Les paysans sont robustes et sains; les femmes, remarquables par leur beauté dans certains vallées.

Les indigens sont à la charge des communes; et leur nombre, depuis le dix-septième siècle, s'est rapidement accru. En 1828, il était de 20,000, sans y comprendre la population de l'ancien évêché de Bâle

Les villes principales sont Berne, Bienne, Burgdorf, Thun, Porentrui et Delemont.

Berne est bâti sur une éminence dans l'un des replis de l'Aar. Brûlé en 1405, il a été reconstruit sur le plan actuel. « Il est impossible, dit M. Stapfer, que l'étranger ne soit pas singulièrement frappé de la largeur des rues, de l'égale hauteur et de la belle apparence des maisons, toutes en pierres de taille, des arcades qui les décorent et dont les piliers soutiennent le premier étage; mais aussi de l'espèce de triste solitude qui en résulte pour les rues mêmes, presque désertes, le mouvement de la population se concentrant

citoyens, mais encore où le cercle de raison de ce despote chétif devient celui de toute la ville... Le tout-puissant et suffisant magistrat régente sa petite ville comme l'univers... Il est dans sa petite ville le plus grand homme du monde : l'honnête citoyen ne paraît qu'avec crainte et tremblement devant cette redoutable majesté, parce qu'elle pourrait lui nuire au premier procès. La colère d'un sénateur est plus terrible que la foudre du ciel; car celle-là se dissipe bientôt, l'autre n'a pas de fin. Mesdames les conseillères se rengorgent, regardent par-dessus les épaules, gouvernent, ordonnent, blâment, et injurient à tort et à travers; leur faveur ou leur disgrâce fixent la réputation, le crédit, le bien-être... Ils n'ont pas de mot qui puisse exprimer leur mépris pour un homme duquel ils ont ouï dire qu'il fait un livre... Le jeune homme qui aspire à s'avancer, dans aucun cercle du bon ton n'est encouragé, connu, aimé, écouté, compris. On le regarde comme un fou ou un extravagant, qui, au lieu de chercher à plaire aux grands de sa patrie et de vivre comme tout le monde, aime mieux lire et écrire chez lui... Lors donc qu'il voit l'ignorance et la stupidité orgueilleuse infiniment plus estimées dans sa patrie que la saine raison, et l'opinion dirigée par le bavardage de l'homme le plus bouché; lorsqu'il voit l'envie s'attacher aux gens de savoir; lorsqu'il voit traiter la philosophie comme un misérable délire et la liberté comme un esprit de révolte; lorsqu'il voit enfin que l'on ne peut réussir qu'à l'aide d'une servile complaisance et d'une humble soumission, que reste-t-il à faire au jeune homme honnête, si ce n'est de se sauver dans la solitude. » (Zimmermann, *De la Solitude*, trad. de M. Mercier.)

Si la Suisse veut qu'une vie un peu large circule dans son sein, il y a urgence que la tendance actuelle vers l'unité se réalise.

sous les arcades qu'elle parcourt incessamment. Un très petit nombre d'édifices saillans interrompt cette file d'habitations particulières, toutes construites sur le même plan et offrant dans leur ensemble l'aspect d'un grand couvent. La cathédrale et l'hôtel-de ville au milieu de la cité, aux bords des versans sud et nord du coteau sur lequel Berne est assis, deux magnifiques hospices, une maison d'asile pour les orphelins, un vaste grenier à blé, un hôtel des monnaies, deux tours ayant des destinations d'utilité publique, quelques églises distribuées sur différens points, sont les seuls bâtimens dépassant la ligne de parfaite égalité républicaine qui règne dans le reste de la ville. »

A cette énumération des beautés de Berne, il faut ajouter le magnifique horizon qui se découvre de haut de ses promenades. La ville possède aussi un musée d'histoire naturelle, une bibliothèque de 30,000 volumes; il s'y fait quelque commerce.

La population de Berne est de 13 900 âmes.

BERNIER (François) naquit à Angers vers 1625. Il se livra à l'étude de la médecine, et se fit recevoir docteur à Montpellier. Le desir de voir le monde, comme il le dit lui-même, le fit passer dans la Palestine en 1654; de là il se rendit en Egypte. Après y être resté environ un an, il s'embarqua à Suez pour aller dans l'Inde, et arriva à Surate en 1655. Pendant les premières années de son séjour dans l'Inde, qui dura douze ans, il fut témoin de la révolution qui plaça sur le trône un des plus célèbres monarques de l'Orient, l'habile Aureng-Zeyb. Il passa huit ans à la cour de Dehli, d'abord en qualité de médecin du grand-mogol, puis comme faisant partie de la maison d'un des omrahs ou seigneurs, nommé Danichmend-Khan, homme très savant, très désireux de s'instruire, et qui avait su apprécier le mérite de Bernier. Danichmend-Khan se faisait expliquer par lui les dernières découvertes anatomiques, et ne se lassait pas de raisonner sur la philosophie de Gassendi et de Descartes, dont Bernier lui faisait un exposé en persan.

En 1665, Aureng-Zeyb ayant voulu faire le voyage de Kachemir, Bernier y suivit son agah Danichmend-Khan.

De retour en Europe vers 1668, il publia, deux ans après, l'histoire de l'importante révolution qui s'était passée sous ses yeux, et la relation de ses voyages. Sa narration est simple, pleine de grâce et d'intérêt; telle devait être aussi sa conversation, si l'on en juge par l'accueil empressé que lui firent les personnages les plus distingués de son temps. Il fut lié avec Ninon de Lenclos, madame de la Sablière, Boileau, Chapelle, Saint-Evremont. Il eut part à la composition de cet Arrêt burlesque auquel Racine et Boileau mirent la main, et qui empêcha le président Lamoignon de faire rendre tout de bon un arrêt qui l'aurait couvert de ridicule. Toujours fidèle à ses études favorites, il publia en 1678 son *Abrégé de la philosophie de Gassendi*. Bernier fut, pour ainsi dire, le vulgarisateur de son maître. Nous renvoyons à l'article Gassendi l'appréciation du service qu'il rendit ainsi à la philosophie. Les écrits de Bernier sur l'Inde jouissent encore d'une estime incontestée, et les Anglais en font le plus grand cas. Il mourut à Paris en 1688.

BERNOUILLI. C'est un des noms les plus célèbres dans les fastes de la science. La famille des Bernouilli, originaire d'Anvers, quitta la Hollande, pour cause de religion, lors de la domination du duc d'Albe. D'abord réfugiée à Francfort, ensuite à Bâle, elle illustra cette dernière ville en produisant plusieurs géomètres du premier ordre.

Les deux frères Jacques et Jean fleurirent à la fin du dix-septième siècle. Jacques, né à Bâle le 27 décembre 1654, est mort le 16 août 1705. Jean, né le 27 juillet 1667, a fourni une carrière plus longue; il est mort à Bâle le 1er janvier 1748.

Tous deux tirent leur principale gloire des notables perfectionnemens qu'ils ont donnés au calcul infinitésimal. Ils furent en effet des premiers parmi les géomètres à comprendre la portée d'une si féconde découverte, et à se l'approprier.

Leibnitz, inventeur du nouveau calcul, était un de ces rares génies qui embrassent à la fois tout le champ des connaissances humaines. Mais, pour être en état de le féconder dans toutes ses parties, ce vaste champ de l'esprit humain, il fallait pouvoir se reposer des cultures de détail sur quelques hommes d'élite. Leibnitz fut, quant aux mathématiques, admirablement secondé par les deux frères Bernouilli. Sans demeurer étranger aux problèmes si variés, si intéressans, que le calcul différentiel permit tout d'un coup d'aborder, Leibnitz vit avec une joie sincère la méthode qu'il avait créée recevoir des deux géomètres de Bâle les plus heureux développemens, les plus précieuses applications. Aussi ne fit-il aucune difficulté de proclamer maintes fois dans les journaux du temps que cette même méthode n'était pas moins redevable aux Bernouilli qu'à lui-même. De leur côté, les Bernouilli ne cessèrent jamais de rapporter à la sublime conception du philosophe allemand, comme à sa source véritable, toute la gloire de leurs propres inventions. Et particulièrement, on aime à voir Jean Bernouilli, d'ailleurs si injuste envers Jacques, son frère et son premier maître, Jean, si dénaturément jaloux des succès de son propre fils Daniel, demeurer constamment fidèle aux devoirs de l'amitié et de la reconnaissance à l'égard de Leibnitz. Et, quand les Anglais osent accuser ce grand homme d'un honteux plagiat, quand les disciples de Newton s'ameutent contre Leibnitz encore vivant, contre Leibnitz mort, Jean, seul contre tous, le défend jusqu'au bout et avec triomphe, et déploie au service d'une cause éminemment juste les inépuisables ressources d'un génie supérieur.

Ces grandes luttes, qui donnent à l'histoire de la science une animation dont on ne la croirait pas susceptible, seront esquissées, selon la mesure que comporte cette Encyclopédie, à l'article Leibnitz. Quant aux travaux particuliers si nombreux des deux Bernouilli, personne ne s'attendra sans doute à en trouver ici même une simple énumération. Nous devons seulement, à cause de l'importance des résultats, rappeler que Jacques Bernouilli a eu l'honneur de publier la première intégration d'une équation différentielle; que, par de nombreuses applications du calcul des probabilités à la science sociale, il releva singulièrement l'importance de ce calcul; surtout qu'en proposant et résolvant le fameux problème des *Isopérimètres*, il a préparé l'importante découverte de notre illustre Lagrange; je veux parler ici du *calcul des variations*. C'est ce même problème des isopérimètres qui a donné lieu à tant de fâcheux débats entre les deux frères, à cette âcre animosité de Jean que la mort prématurée de Jacques n'éteignit pas. On convient d'ailleurs que ce dernier, toujours plein de modération, eut autant raison dans le fond de la discussion que dans la forme. On peut consulter sur ce point le précis historique de Bossut. (V. aussi l'article Isopérimètres.)

Les ouvrages de Jacques Bernouilli ont été réunis en deux volumes in-4°, publiés à Genève en 1744, sous ce titre: *Jacobi Bernouillii Basileensis Opera*. Dès l'année 1713, son neveu Nicolas avait édité ses travaux sur le calcul des probabilités: *Jacobi Bernouillii Ars de conjectandi, opus posthumum, accedit tractatus de seriebus infinitis*. — Les œuvres de Jean ont été recueillies sous ses yeux, et publiées à Genève par Cramer en 1742: *Johannis Bernouilli Opera omnia*, in-4°, 4 vol. On doit y joindre aussi sa correspondance avec Leibnitz: *Commercium philosophicum et mathematicum*, 1747, in-4°, 2 vol.

Nicolas Bernouilli, neveu des deux précédens, sans s'élever au même rang qu'eux, fut néanmoins un mathématicien distingué. C'est lui qui a édité l'*Ars conjectandi* de Jacques. Il fit en 1709 une importante application des principes de cet ouvrage à la durée de la vie humaine; et on

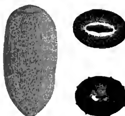
lui doit plusieurs recherches d'une profonde géometrie que nous remarquerons expressément en leur lieu. Né à Bâle le 10 octobre 1687, il y est mort le 29 septembre 1759.

Un autre Nicolas Bernouilli, fils aîné de Jean, montrait les plus heureuses dispositions pour les mathématiques; et, dès l'âge de 16 ans, il était en état de soulager son père dans sa correspondance avec les savans. Les œuvres de Jean Bernouilli et les *Acta eruditiorum* de Leipsig contiennent quelques uns de ses Mémoires. Il mourut à Saint-Pétersbourg le 26 juillet, âgé seulement de 31 ans.

Daniel Bernouilli, second fils de Jean, se plaça, comme son père et son oncle, au rang des plus grands géomètres. Destiné par sa famille au commerce, comme l'avait été son père, il montra les mêmes répugnances que celui-ci avait manifestées. Il se livra d'abord avec ardeur à l'étude de la médecine, et il en approfondit les diverses branches. Mais bientôt il prit part aux discussions des géomètres, et dans cette nouvelle carrière il ne tarda pas à se montrer tout-à-fait digne de son nom. Appelé à Saint-Pétersbourg, en 1725; avec son frère Nicolas, il y professa les mathématiques jusqu'en 1752; alors il revint se fixer dans sa patrie. Daniel Bernouilli a publié le premier traité régulier sur l'*Hydrodynamique*, sujet d'une grande difficulté et d'une importance majeure. Cet ouvrage jouit encore aujourd'hui d'une grande estime. Parmi les autres travaux de Daniel, on cite particulièrement ses recherches sur l'inoculation, sur la durée des mariages, sur le milieu pris entre des observations, sur la détermination de l'heure à la mer lorsqu'on ne voit pas l'horizon; son mémoire sur l'inclinaison des orbites planétaires, question qu'il traite concurremment avec son père, et pour laquelle il partage avec lui le prix proposé en 1734; et enfin son traité sur le flux et le reflux de la mer, qui a partagé le prix de l'Académie en 1740 avec Euler, Maclaurin et un quatrième auteur dont le nom n'est pas connu. Daniel mourut à Bâle le 17 mars 1782, âgé de 82 ans.

Un troisième fils de Jean, portant lui-même le nom de Jean, s'est distingué dans les sciences mathématiques. Héritier de la chaire illustrée à Bâle par son père et son oncle, il vit trois de ses mémoires couronnés par l'Académie de Paris, à savoir : un mémoire sur la propagation de la lumière; un sur le calorique et un sur l'aimant. Il est mort à Bâle le 17 juillet 1790, âgé de 80 ans. Il eut deux fils des noms de Jean et Jacques. Le premier, né à Bâle le 4 novembre 1744, est mort à Berlin le 13 juillet 1807. Il acquit de bonne heure une grande réputation comme géomètre et comme astronome. Ceux de ses ouvrages qui ont pour objet les mathématiques, sont : 1° *Recueil pour les astronomes*, 3. vol. in-8°; 2° *Lettres astronomiques*; 3° *Elémens d'algèbre d'Euler*, traduit de l'allemand; enfin de nombreux travaux de détail dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* et dans les *Ephémérides astronomiques* de cette ville. — Jacques Bernouilli, frère du précédent, fut disciple de son oncle Daniel; il occupait une chaire de mathématiques à Saint-Pétersbourg et donnait les plus hautes espérances, lorsqu'il mourut à l'âge de 30 ans, le 3 juillet 1789, en se baignant dans la Néva. C'est le dernier de cette illustre famille qui, pendant plus d'un siècle, a jeté un si vif éclat, et rendu aux sciences de si éminens services.

BÉROÉ (*Beroe*). Le genre béroé fait partie de l'ordre des acalèphes libres de Cuvier. — Les animaux de ce genre ont un corps ovale ou globuleux, garni de côtes saillantes, hérissées de filamens ou de dentelles allant d'une extrémité à l'autre, et dans lesquelles on aperçoit des ramifications vasculaires. La bouche paraît être à l'une des extrémités. On ne sait rien de plus sur ces singuliers animaux. Il est très difficile de les conserver, car dès qu'ils sont morts ils se dissolvent, et si on les précipite dans de l'alcool ils sont détruits presque instantanément. La phosphorescence de ces acalèphes est très grande : on les trouve quelquefois en si grande abondance dans la mer qu'ils couvrent plusieurs lieues d'étendue, mais, dès qu'on les en retire toutes les parties se séparent; aussi n'a-t-on jamais pu les observer ni les décrire d'une manière satisfaisante.



1 Individu tel qu'on le trouve à l'état parfait. — 2 Extrémité appelée antérieure, et qu'on croit être la bouche. — 3 Extrémité postérieure.

Nous avons fait représenter ici le béroé à huit côtes (*beroe octocostatus*).

BÉROSE. Ce fut un prêtre de Bel, à Babylone, où il était né du temps d'Alexandre-le-Grand (330 à 324 avant notre ère), d'une famille Kaldéenne et sacerdotale; il fleurit sous les successeurs de ce prince, et vivait encore sous Antiochus-le-Dieu (262 à 247) à qui il dédia l'un de ses ouvrages. Son nom, qui ne nous est parvenu que sous une forme grecque, se restitue aisément en sa pureté syriaque sous celle de *Ber-Houscha'* le fils d'Osée. Il fut célèbre à la fois comme historien et comme astronome, quoique des écrivains modernes inattentifs aient voulu faire de ces deux qualités l'apanage respectif de deux personnages distincts; Josèphe ne permet point une telle supposition, lorsque, faisant usage des ouvrages historiques du savant babylonien, il le cite comme un « homme très connu de tous ceux qui cultivent les lettres, » à cause des écrits qu'en faveur des Grecs il a publiés dans » leur propre idiome, sur l'astronomie et la philosophie des » Kaldéens. »

Vitruve dit que Bérose vint enseigner l'astronomie à Cos, et qu'il fut l'inventeur d'un cadran solaire dont il paraît que le gnomon prenait, à volonté, l'inclinaison convenable à la latitude de chaque lieu d'observation; il professait, sur les causes des mouvemens et des phases lunaires, sur les tremblemens et les révolutions de la terre, des théories qui ont paru à Bailly d'une absurdité surannée pour le siècle où elles furent enseignées; mais il est à remarquer que Bérose était moins un astronome qu'un astrologue, et que Pline le cite comme ayant excellé dans cet *art*, qui lui valut, de la part des Athéniens, une statue à la langue dorée, en reconnaissance de ses *divines* prédictions.

Comme historien, Bérose passe pour une des autorités les plus graves et les plus estimées de l'antiquité; il avait composé, au dire de Tatien, deux livres *des faits et gestes des Assyriens*, que le savant roi Juba considérait comme la meilleure histoire de cet empire; mais son ouvrage le plus renommé était ses *Antiquités Kaldéennes* en trois livres, dédiées à Antiochus vers 258, et souvent citées par Josèphe soit dans ses Antiquités juives, soit dans son mémoire contre Appion. Ces fragmens et ceux que le Syncelle avait recueillis de seconde main sont à peu près les seuls restes parvenus jusqu'à nous des écrits de Bérose; nous en avons fait usage dans notre article Babylone; Fabricius a colligé, dans sa Bibliothèque grecque, ceux qui lui ont paru offrir le caractère le plus authentique. Annius de Viterbe publia, en 1545, une *défloration*, ou prétendu abrégé, en latin, des cinq livres historiques de Bérose, qui auraient été miraculeusement conservés en Arménie, et de là portés à Rome : la fausseté fut bientôt reconnue, et pourtant il est encore

des érudits qui doutent que la fraude ait été complète.

Justin martyr donne à Bérose une fille, qui fut appelée la *Sybille Babylonienne*, mais que l'on ne saurait, sans un anachronisme de plusieurs siècles, identifier comme il le fait avec celle de Cumes, qui vint à Rome offrir ses livres à Tarquin.

BERRY, ancienne province de France, formant aujourd'hui le département du Cher, celui de l'Indre et une partie des départemens de la Nièvre, de la Creuse et de l'Allier. Au dix-huitième siècle, avant la révolution, le Berry était borné au nord par le Blaisois, la Sologne, l'Orléanais propre et le Gatinais; au sud par la Marche et l'Auvergne; à l'est par le Nivernais et le Bourbonnais; à l'ouest par la Touraine et le Poitou. L'étendue de son territoire était de 29 lieues de long sur 24 de large; c'est-à-dire 400 lieues carrées.

L'histoire de la Gaule avant l'invasion romaine est fort obscure; depuis cette invasion, les Gaulois vaincus n'eurent pour historiens que leurs conquérans, et on sait quelle foi on doit ajouter à leurs récits. César cependant, loin de les calomnier en les rabaissant, rehaussa sans doute leur valeur. Peut-être exagéra-t-il souvent le nombre de ses ennemis, mais ses récits et ceux des autres écrivains romains ne peuvent laisser aucun doute sur leur bravoure. Parmi les nombreux états soumis par Rome, aucun ne fit une aussi longue résistance et ne lutta avec plus de gloire que cette Gaule à laquelle appartient notre France.

Long-temps avant la conquête romaine, les Bituriges ou habitans du Berry (*Biturigensis tractus*), nation celtique, étaient un des plus puissans peuples de la Gaule. *Avaricum* (Bourges) était leur capitale, et leur territoire contenait en outre plusieurs villes considérables. *Burdigala* (Bordeaux) fut une de leurs colonies, et ses habitans portèrent le nom de *Biturigea-Vivisci*, qui les distingua des Bituriges d'Avaricum, connus sous celui de *Bituriges-Cubi*.

Vers l'an 600 avant l'ère vulgaire, Ambigat, roi des Bituriges-Cubi, envoya au dehors deux bandes considérables dont il donna le commandement à ses neveux, Bellovèse et Sigovèse. La première de ces bandes s'établit sur les bords du Pô, s'empara d'une partie de l'Italie, et posséda même Rome temporairement. La seconde assujétit une partie de la Germanie et s'y établit; quelques historiens ont supposé que cette dernière fut la souche des populations qui plus tard reparurent dans la Gaule sous le nom de Francs.

Lorsque César vint dans les Gaules, les Bituriges lui résistèrent vigoureusement. Ils firent partie de la ligue Arverne commandée par Vercingétorix (voyez ARVERNES), et lorsque les Gaulois ravagèrent eux-mêmes leur territoire pour prendre les Romains par famine, Avaricum, la plus belle ville de la Gaule, resta seule debout au milieu des ruines des cités qui couvraient le territoire des Bituriges. César mit le siége devant cette ville, où, malgré des prodiges de valeur, les malheureux Gaulois furent vaincus. Le sac d'Avaricum est une des plus horribles boucheries dont l'histoire fasse mention. Cependant les Bituriges ne se soumirent pas encore, et les Romains eurent à les combattre plus d'une fois avant qu'ils se considérassent comme sujets et se laissassent tranquillement gouverner par les chefs romains de la première Aquitaine, dans laquelle ils furent compris.

La domination romaine semble avoir éteint dans les Bituriges l'esprit de liberté qui les avait si long-temps animés. Depuis ce temps, ils passèrent d'un maître à l'autre sans s'en inquiéter, et ne semblèrent plus un peuple, mais une chose faisant partie du butin. Lorsque le Christianisme s'introduisit dans les Gaules, Bourges devint le siége d'un archevêché. On dit que son premier prélat fut saint Ursin, que les uns font disciple de Jésus-Christ, tandis que d'autres le placent dans le milieu du troisième siècle. Beaucoup d'entre les prélats ses successeurs se qualifièrent Primats, et plusieurs ont eu le titre de saints; mais on cherche vainement parmi eux un homme ayant quelque valeur historique.

Vers l'an 475, le Berry devint la proie des Visigoths, qui lui laissèrent son organisation romaine et le firent gouverner par des comtes. Ils ne le conservèrent que trente-deux ans, et le perdirent à la bataille de Vouillé. Clovis lui laissa également son organisation et le fit de même gouverner par des comtes. Il paraît que c'est vers le sixième siècle qu'Avaricum prit le nom de Bourges. L'histoire n'a pas conservé le nom des premiers comtes du Berry, qui n'étaient probablement que des délégués à temps, et il faut aller jusqu'au huitième siècle pour trouver le nom d'un Chunibert, comte de Berry, qui relevait immédiatement du duc d'Aquitaine. Ce dernier seigneur était alors en guerre avec le roi Pépin; Chunibert le soutint dans sa revolte, et Pépin ravagea le Berry; il s'empara de Bourges et des châteaux environnans, puis remplaça Chunibert par un comte dont on ignore le nom. Le roi désirant s'attacher les habitans, se montra clément envers eux; mais il eut soin d'envoyer dans ses états, dans ce qu'on appelait alors la *France*, ceux qui pouvaient lui donner quelque ombrage. Plus tard Pépin revint à Bourges et y tint l'assemblée du Champ de Mai. A partir de ce moment, le Berry releva de la France, et eut jusqu'au douzième siècle une suite non interrompue de comtes dont nous donnerons la liste. Ces comtes sont pour la plupart fort peu remarquables, et ceux dont on sait autre chose que le nom étaient en même temps seigneurs d'autres provinces, à l'histoire desquelles leur vie se trouve plus étroitement liée. Ces comtes, appelés indifféremment comtes de Bourges ou de Berry, furent d'abord, comme tous les grands seigneurs féodaux, nommés à temps, puis à vie, et surent enfin se rendre héréditaires sous les faibles descendans de Charlemagne; mais dans leurs empiètemens sur le pouvoir royal, il s'agissait de leur indépendance personnelle et non de celle d'un peuple qui n'était pour eux qu'un chiffre d'armée ou une matière imposable. De sanglantes luttes avaient souvent lieu entre ces seigneurs, et les populations passaient de l'un à l'autre comme des pièces de bétail. Le seigneur n'aimait pas ses sujets, il n'en était pas aimé; mais ce serait une grave erreur de croire que ces changemens de maître fussent l'expression de la volonté des premiers. Une seule fois, dans le neuvième siècle, Bourges refusa de reconnaître un seigneur nommé par le roi, mais cette ville fut vaincue et obligée de se soumettre.

En 926, à la suite d'une petite guerre, le gouvernement général du Berry fut supprimé par le roi de France, et le vicomte de Bourges, qui jusque là avait gouverné cette ville sous les comtes, fut investi de la seigneurie de Bourges, mais sans suzeraineté sur les autres seigneuries du Berry qui relevèrent immédiatement de la couronne. Les vicomtes de Bourges possédèrent cette ville pendant cent soixante-quatorze ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1100 ou environ, où Arpin, vicomte de Bourges, se disposant à partir pour la croisade, vendit sa seigneurie au roi Philippe I au prix de soixante sous d'or (environ cent quatre-vingt mille francs).

Comtes du Berry ou de Bourges.

778. HUMBERT (Robert dans la grande chronique).
820 ou environ. WIFRED ou Egfrid.
838. GÉRARD de Roussillon, dit d'Alsace.
867. EGFRED ou Acfred.
868. GÉRARD de Roussillon, sus-nommé.
872. BOSON, roi de Provence.
878. BERNARD, comte d'Auvergne et de Nevers, marquis de Septimanie et comte de Poitiers.
879. ou environ. GUILLAUME I *le Pieux*, comte d'Auvergne, duc de Guyenne, marquis de Nevers.
889. HUGUES.
890. GUILLAUME I, sus-nommé.
918. GUILLAUME II, comte d'Auvergne

Vicomtes de Bourges.

927. GEOFFROI I *Papabos.*

.... GEOFFROI II *Bosberas*, fils du précédent.

1012 ou environ. GEOFFROI III *le Noble*, fils du précédent.

.... GEOFFROI IV *le Meschin*, fils du précédent.

.... ETIENNE, fils du précédent; on sait qu'il régnait en 1061.

.... MAHAULT de Sully, nièce du précédent.

1098 ou environ. EUDES-ARPIN, mari de Mahault.

Après la vente de la vicomté de Bourges par Arpin, le Berry fut réuni à la couronne de France. L'an 1316, le roi Jean en fit don à son troisième fils, Jean de France, déjà apanagé de plusieurs autres seigneuries. A défaut d'héritiers mâles, le Berry devait faire retour à la couronne. Jean, duc de Berry, est tristement célèbre dans les fastes du règne du malheureux Charles VI; mais son histoire ne se rattache à celle du Berry que parce qu'il en porta le nom. Les apanages n'étaient plus de véritables seigneuries; mais plutôt des fermes dont le possesseur tirait le plus de revenus possible. Les princes apanagés avaient plus que les autres seigneurs à lutter contre d'anciennes coutumes locales et des libertés conquises à différentes époques, et à côté des lois et des magistratures instituées par eux, s'élevaient des lois et des magistratures qui trop souvent ne servaient qu'à protester contre la violence.

Parmi un grand nombre de priviléges particuliers dont jouissait le Berry, et qu'il eut souvent à défendre contre ces princes, on doit remarquer 1° que les Berruyers ne pouvaient être appelés à faire la guerre hors du territoire du Berry sans le consentement de leurs magistrats; 2° que les maires et les échevins de Bourges étaient réputés nobles, et devaient être originaires de cette ville ou du moins l'habiter depuis dix ans; 3° que les habitans de cette même ville n'étaient justiciables que de leurs concitoyens, et ne pouvaient être appelés à plaider au dehors.

Princes apanagés avec le titre de ducs.

1360. JEAN de France.

1417. CHARLES, frère du précédent.

1446. CHARLES, fils de Charles VII.

1472. JEANNE de France, fille de Louis XI.

1517. MARGUERITE, sœur de François I (*la reine de Navarre*).

1550. MARGUERITE, sœur de Henri II, duchesse de Savoie.

1572. FRANÇOIS, frère de Henri III (*le duc d'Anjou*).

1589. LOUISE de Savoie, veuve de Henri III.

Il y eut souvent une lacune de plusieurs années entre l'un de ces princes et son successeur, et alors le Berry était réuni purement et simplement à la couronne. Louise fut la dernière princesse apanagée; d'autres princes ont depuis porté le titre de *duc de Berry*, mais ce pays était désormais province de France, et ce titre n'était plus qu'un vain nom. Le dernier de ces princes fut le duc de Berry assassiné en 1821.

Nous ne terminerons pas cet article sans faire mention de l'université de Bourges, un des titres d'illustration scientifique de notre vieille France : elle fut long-temps célèbre dans toute l'Europe et cite parmi ses professeurs Alcuin, Balduin et Cujas.

Le Berry a vu naître peu d'hommes célèbres; Jacques Cœur, le malheureux *argentier* de Charles VII, et le peintre Boucher, auquel le dix-septième siècle fit une trop grande réputation, sans doute, mais qu'on a peut-être trop rabaissé de nos jours, étaient encore il y a quelques années ses deux plus belles gloires. (Voy. CHER, INDRE, NIÈVRE, etc...)

BERTHOLLET, célèbre chimiste, né à Annecy en Savoie le 9 décembre 1748, mort à Paris le 6 novembre 1822. Schéele, Priestley et Lavoisier fixaient par leurs recherches sur les gaz l'attention du monde savant, lorsque Berthollet entreprit les travaux qui devaient l'associer à la fondation de la chimie anti-phlogistique. Les premiers essais de ce grand chimiste furent d'un ordre secondaire; il suivait l'impulsion donnée alors par les esprits remarquables qui préparaient un premier renouvellement de la science. Cependant l'originalité et la sagacité qu'il déployait dans le choix des expériences et dans le développement de ses idées excitèrent vivement l'attention de Lavoisier : il encouragea, critiqua les travaux du jeune débutant, lui exposa ses propres idées, et bientôt trouva en lui un auxiliaire habile et zélé. En 1780 les mémoires déjà publiés par Berthollet, soit dans le Journal de Physique, soit dans les volumes des savans étrangers, lui valurent, à la mort de Bucquet, d'être admis à l'académie des sciences. Après une assez longue série de travaux, il découvrit et détermina, en 1785, la composition de l'ammoniaque. Ses études sur cette base lui firent connaître la combinaison fulminante qu'elle forme avec l'oxide d'argent, combinaison remarquable par la facilité et l'énergie dangereuses avec lesquelles s'opère par le moindre contact la désassociation de ses élémens. C'est encore à cette époque que l'on doit rapporter les recherches qu'il fit sur les produits d'origine organique; de plusieurs analyses dont les résultats furent trop promptement généralisés, il conclut que les substances dites animales se distinguaient, par l'azote, des produits végétaux. L'expérience est venue plus tard démentir cette conclusion hâtive, et ruiner de fond en comble toutes les classifications qu'on s'était empressé de baser sur une énumération incomplète; mais une pareille erreur était moins le propre de Berthollet que des systèmes en faveur dans son siècle, systèmes qui voulaient à toute force établir entre les êtres animés une division nettement tranchée. Son esprit d'exactitude ne faillit pas ainsi dans un travail du même ordre où, cherchant l'origine de l'acide phosphorique qu'on obtenait par les destructions chimiques de certaines portions d'organes, il prouva que cet acide existait tout formé. La nouvelle nomenclature fut l'ouvrage de Lavoisier, de Guyton-Morveau et de Berthollet. Dans le travail publié par ces commissaires, non seulement on imposait aux substances composées des noms en rapport avec la nature de leurs élémens, et avec le mode suivant lequel on les supposait associés; mais on exposait encore les idées de Lavoisier sur la combustion et sur l'acidification. Or, Berthollet, après une opposition assez longue, motivée principalement sur la difficulté de rendre compte, par les idées nouvelles, de certains phénomènes du feu, s'était rendu sans pourtant adopter toutes les opinions consignées dans le rapport sur la nouvelle nomenclature. Il avait soutenu avec insistance que l'acide hydrocyanique ne renfermait pas d'oxigène; il avait aperçu nettement que l'hydrogène sulfuré s'unissait aux sulfures alcalins à la manière des acides : la conséquence de ces travaux était que l'oxigène se trouvait bien à tort désigné comme le principe acidifiant universel. Ces idées de Berthollet, vérifiées et développées plus tard avec tant de succès par Gay-Lussac et Berzelius, rencontrèrent alors une vive opposition. Ce chimiste, doué d'une douceur et d'une modestie rares, sacrifia ses propres vues à celles de Lavoisier dans un rapport dont la rédaction fut en presque totalité son ouvrage.

Les devoirs de la place de commissaire des teintures, dans laquelle Berthollet avait succédé à Macquer, dirigèrent bientôt ses idées, vers un autre ordre de travaux où ses découvertes furent encore plus importantes. Des recherches sur la cause du blanchiment des toiles par l'exposition à l'air lui suggérèrent des expériences dont le résultat fut une méthode nouvelle et féconde, la méthode du blanchiment par le chlore. L'industrie anglaise s'empara bientôt de la découverte du chimiste français, et le succès fut des plus magnifiques. Berthollet ne chercha point à tirer parti pour lui-même de l'art

qu'il avait créé; il refusa même les riches présens dont voulait le gratifier la reconnaissance des négocians anglais enrichis par son procédé. Vers cette même époque, ses études sur le chlore lui firent connaître le chlorate de potasse, et l'acide qui dans ce sel est combiné à la base alcaline. En 1790, il publia son *Art de la teinture*, ouvrage si remarquable par la nouveauté des vues, par l'étendue et l'importance des applications. Ce traité ouvrit à l'industrie dont il créait presque la science, une ère nouvelle. Durant les guerres de la révolution, Berthollet et Monge furent chargés d'interroger la science, de lui demander aide contre l'ennemi qui envahissait nos frontières : il s'agissait de faire produire à la France les matières premières que l'interruption des relations commerciales nous empêchait de demander comme auparavant à nos voisins. Les savans ne trompèrent pas l'espoir qu'on avait mis en eux; excités, dirigés par les deux grands hommes qu'on avait placés à leur tête, ils satisfirent à toutes les exigences d'une situation unique dans l'histoire. Non content d'avoir livré au gouvernement tout le salpêtre dont il avait besoin, Berthollet proposa d'employer les propriétés explosives du chlorate de potasse; mais la nouvelle poudre qu'il inventa ne put, à cause même de sa puissance, satisfaire aux conditions auxquelles on voulut l'adapter. Cependant l'idée de Berthollet ne fut pas sans utilité pour l'industrie; avec sa poudre on fit les premières amorces fulminantes. Aujourd'hui que l'on se sert pour cet objet du fulminate de mercure, le chlorate de potasse n'est plus employé qu'à la confection de briquets, dont la vente, au reste, donne un produit considérable. Tout en glissant rapidement sur les travaux technologiques de Berthollet, nous n'oublierons pas de dire que ses études sur l'absorption des gaz par le charbon lui avaient donné l'idée d'employer cette substance pour conserver l'eau en mer. La marine anglaise, au moyen de quelques modifications, a appliqué ce procédé avec un grand succès.

Au milieu du vaste mouvement d'application dont Berthollet était l'âme, son esprit ne perdait jamais de vue le but qu'il s'était proposé, le perfectionnement de la théorie. Les phénomènes que présente la série des manipulations du salpêtrier avaient attiré son attention; en Egypte il fut vivement frappé de la production du carbonate de soude par la décomposition du sel marin, sous l'action des roches calcaires dont sont enceints les lacs du Désert; toutes ces observations lui suggérèrent des recherches dont la conclusion fut la *Statique chimique*, publiée en 1803. Cet ouvrage, admirable par la profondeur des idées, la sagacité dans le choix des expériences, établit solidement les lois de l'affinité; ce fut un pas immense vers la constitution mathématique de la chimie. Les déterminations qui y sont faites de l'intensité des actions chimiques lient une masse déjà considérable de faits; en les joignant aux découvertes modernes sur les proportions multiples, on a un corps de doctrine qui permet d'expliquer et de preciser la majeure partie des phénomènes de la chimie inorganique. Cependant, préoccupé des effets de l'action de la masse chimique, Berthollet n'entrevit pas la fixité des proportions de plusieurs combinaisons : de là une discussion entre lui et Proust, remarquable tant par le talent que par la modération que déployèrent en cette circonstance les deux adversaires. Dans les dernières années de sa vie, l'illustre auteur de la *Statique chimique* réunit à Arcueil dans son laboratoire plusieurs jeunes hommes dont il encourageait et guidait les travaux. Les résultats des recherches de cette petite communauté furent trois volumes de mémoires curieux, publiés sous le titre de *Mémoires de la société d'Arcueil*; on y trouve, pour la part du célèbre coopérateur de Lavoisier, des découvertes dignes de son talent.

Nous donnerons peu de détails sur la biographie de cet homme celebre. Berthollet fut un grand chimiste, mais la tournure de son esprit l'éloignait de toutes les questions qui n'intéressaient pas directement la science, sa passion. Il avait étudié la médecine, et Tronchin, son compatriote, qu'il vint trouver à Paris fort jeune encore, le plaça chez le régent. Napoléon l'aima beaucoup, et le chargea d'enrôler une légion de savans pour l'expédition d'Egypte; plus tard il le combla d'honneurs. En 1815, le sénateur Berthollet fit comme les autres, et vota la déchéance de l'empereur. La mort de son fils qu'il aimait tendrement empoisonna les dernières années de sa vie; depuis, il fut triste et languissant jusqu'à sa mort. Ce fut un homme modeste et doux; la vérité et le progrès de la science étaient les seuls besoins de son âme; jamais il ne refusa d'avouer ses torts; jamais il ne repoussa une découverte qui n'était point de lui.

Au reste, c'est seulement dans la portion de l'article CHIMIE où l'on esquissera l'histoire des conceptions successives qui ont fait cette partie de la physique générale ce qu'elle est de nos jours, que nous pourrons donner une idée précise du rang qu'on doit assigner à Berthollet parmi les maîtres de la science.

BERTRAND DE BORN, troubadour et guerrier célèbre du douzième siècle.

L'histoire ne nous apprend point l'époque de sa naissance ni les particularités inutiles de sa jeunesse. « Ce fut, dit son » biographe provençal, un châtelain de l'évêché de Peri» gueux, vicomte d'Hautefort, château qui avoit près de » mille hommes. Et il avoit un frère, et il l'auroit déshérité » n'eût été le roi d'Angletere (Henri II). Tout le temps de » sa vie, il eut guerre contre ses voisins, contre le comte de » Perigord, contre le vicomte de Limoges, contre son frère » Constantin, et contre Richard (Cœur-de-Lion), tant que » celui-ci fut comte de Poitiers. Il fut bon cavalier et bon » guerrier, et bon séducteur de femmes (*domneiaire*) et bon » troubadour; adroit et bien parlant. Il sut bien traiter bons » et mauvais projets; et il employait tout son temps à exciter » des guerres. » Tel est le portrait original, toujours copié depuis, et avec raison, que nous en ont laissé les chroniques. Il serait assez inutile d'entrer dans les details des guerres personnelles qu'eut à soutenir Bertrand de Born, et de suivre l'histoire de ses amours avec la dame Maenz de Montignac, femme de Talleyrand, frère du comte de Perigord. Il sera mieux de donner quelques développemens à l'exposition de sa vie polique; car l'originalité de Bertrand de Born consiste en ce qu'il réunit en lui le triple caractère de châtelain féodal, de troubadour et de négociateur; âme ardente, inquiète, mobile, esprit supérieur, qui, malgré l'infériorité du rang dans lequel la fortune l'avait placé, fut toujours mêlé comme inspirateur aux plus grands événemens de son siècle.

L'Aquitaine et tout le midi de la France actuelle étaient à cette époque gouvernés par des princes indépendans. Adalbert de Talleyrand avait répondu à Hugues Capet : *Qui t'a fait roi?* et depuis cette époque la royauté française n'avait point conquis la souveraineté des provinces du Midi. La féodalité pure y régnait avec ses variations continuelles; il n'y avait rien de stable, rien de suivi. Différant de langue et de génie de la France proprement dite, les populations provençales jouissaient sous cet ordre d'une assez grande somme de bien-être et de liberté; mais le bien-être ne suffit pas à un peuple, il faut qu'il y joigne la force et l'inspiration politique, sans quoi il doit infailliblement être asservi. C'est ce qui arriva à l'Aquitaine lorsque, placée entre la royauté française de Philippe-Auguste, et la puissance du comte d'Anjou devenu roi d'Angleterre, incapable elle-même d'elever une unité politique, elle dut nécessairement subir le joug de l'un ou de l'autre de ces puissans voisins.

C'est à cette époque que parut sur la scène Bertrand de Born. La royauté française avait commencé à franchir la Loire, et le mariage d'Eléonore de Guienne avec Henri Plantagenet venait de soumettre l'Aquitaine à la royauté anglaise. L'oppression sous laquelle les Normands firent gémir les populations du midi devint bientôt intolérable. Les Aquitains, les plus impatiens des hommes, ne rêvè-

rent plus que l'insurrection contre leurs souverains normands. Mais dans l'anarchie qui les divisait, comment pouvaient-ils organiser une force capable de lutter contre le roi d'Angleterre? Nation opprimée par une nation, ils n'avaient point pour résister et attaquer de traditions d'unité nationale. De là tous les malheurs qui les ont accablés.

Dans cet état de choses, il n'y avait guère d'autre parti à prendre que de se rallier à l'unité normande en tâchant de la séparer de l'unité anglaise. On pouvait aussi former des confédérations, moyen toujours précaire et peu durable; on pouvait lancer des chants populaires qui, comme une étincelle électrique, allassent susciter les populations enthousiastes et passionnées. Tout cela fut tenté, et tenté par Bertrand de Born. Intimement lié avec Henri, l'aîné des fils de Henri II d'Angleterre, que celui-ci avait imprudemment associé à la couronne, Bertrand de Born le décida à se révolter contre son père, et à se déclarer souverain des possessions continentales dont le gouvernement lui avait été confié. On dit aussi qu'une jalousie de femme, d'Eléonore de Guienne, avait excité cette révolte. Quoi qu'il en soit, notre troubadour y eut une grande part. En 1173 les principaux seigneurs d'Aquitaine s'étaient confédérés avec Henri, le jeune roi (*lo reis joves*), et Louis VII de France avait reconnu ce dernier. La guerre fut poussée activement; mais le roi de France ayant abandonné la cause des révoltés, Henri, le jeune roi, se soumit à son père en 1175.

Mais les Aquitains ne se soumirent pas pour cela. Cette confédération que Bertrand de Born avait formée et excitée par ces hymnes politiques appelés *sirventes* par les Provençaux, subsistait encore, et la guerre se continua. « Puisque » le seigneur Henri, disait alors le troubadour dans un sir- » vente, puisque le seigneur Henri n'a plus de terre et qu'il » n'en veut plus avoir, qu'il soit maintenant le roi des lâches, » — Car lâche est celui qui vit aux gages et sous la livrée d'un » autre. Roi couronné qui prend solde d'autrui ressemble » mal aux preux du temps passé; puisqu'il a trahi les Poite- » vins et qu'il leur a menti, qu'il ne compte plus être aimé » d'eux. » Cependant, malgré l'audace enthousiaste de Bertrand et des Aquitains, les chances de la guerre leur furent contraires. Plusieurs les abandonnèrent et les trahirent; leur cause était presque perdue par découragement plus que par fatigue, lorsque la légèreté de leur premier roi le ramena parmi eux. Henri, mécontent de son père, se révolta de nouveau en 1178. Alors Richard-Cœur-de-Lion, créé comte de Poitiers par son père, guerroya activement contre les Aquitains, et alla même assiéger et prendre dans son château Bertrand de Born, qui sut négocier assez adroitement pour se faire rendre et la liberté et son château. Alphonse d'Aragon, allié de Richard, avait plusieurs fois témoigné de l'amitié à Bertrand, et lui avait promis d'intercéder auprès de Richard; ce fut précisément lui qui le trahit, et hâta la prise d'Hautefort. Le troubadour s'en vengea par un sirvente fameux, remarquable, comme presque tous ceux du poëte, par la violente passion qui l'a dicté: « On devina juste, dit-il, dès la jeunesse » de ce prince, qu'il ne seroit jamais ni brave ni hardi: on » le reconnut à le voir bâiller; car tout jeune roi qui bâille et » s'étend lorsque l'on parle de batailles, semble le faire par en- » nui et par ignorance en fait d'armes. »

La prise du château d'Hautefort signala la défaite des Aquitains. Henri se soumit de nouveau à son père en 1179, et Richard traita cruellement les vaincus. Les malheurs du pays augmentèrent encore par la guerre qui éclata entre Bertrand de Born et ceux des confédérés qui avaient trahi la cause nationale. « Puisque, disait-il, le roi et le comte Richard m'ont » pardonné et ne m'en veulent plus, que jamais Geraut, ni » Audoart, ni Talleyrand ne me donnent de trève. Je n'a- » bandonnerai pas Hautefort, et vienne le conquérir qui vou- » dra le posséder! »

En 1182, la guerre se ralluma de nouveau entre les Aquitains et le roi d'Angleterre. Henri était de nouveau mécontent de son père, il vint se mettre à leur tête. Il trouva assez de temps dans une année pour trahir encore une fois les Aquitains et son père. Il mourut enfin sans avoir jamais pu s'arrêter dans une résolution. Prince faible et indécis, ne sachant ni pourquoi il faisait la guerre ni pourquoi il faisait la paix, il dut laisser peu de regrets si ce n'est dans le cœur de son père, comme le montre l'anecdote fameuse par laquelle surtout est connu Bertrand de Born.

Henri II d'Angleterre, après la mort de son fils, avait poursuivi la guerre contre les Aquitains. Hautefort fut de nouveau assiégé et pris. Henri, bien convaincu que Bertrand avait excité et animé toutes les guerres, avait juré de le traiter durement. Lorsqu'il l'eut pris à merci il le fit venir, et l'apostrophant brusquement: « Messire Bertrand, lui dit-il, vous vous êtes vanté que la moitié de votre esprit vous suffisoit pour faire ce que vous vouliez. Vous n'auriez pas trop maintenant, je crois, de la totalité. » Alors le troubadour d'un air profondément affligé se met à improviser un sirvente, dans lequel il se lamente d'avoir perdu tout son esprit le jour où est mort le jeune Henri, et sur ce texte il entre dans un éloge éclatant du jeune prince. Le roi se mit alors à pleurer, et dit: « Vous avez bien raison de vous plaindre, messire Bertrand, car il vous étoit bien attaché. » Et en cette considération il rendit au troubadour son château, et il y ajouta 500 marcs d'argent pour le dédommager des dégâts causés par la guerre. Cela se passait en 1184.

Néanmoins Bertrand ne cessa point pour cela d'agir contre l'Angleterre. Sa mission était d'*exciter des guerres*, comme dit son biographe. Richard-Cœur-de-Lion, qui avait succédé à son frère dans le gouvernement de l'Aquitaine, se révolta contre son père. Avant que les armes eussent décidé du sort de cette révolte, le vieux roi mourut, et Richard lui succéda de droit en 1188. Alors les projets de Bertrand de Born pour l'indépendance de l'Aquitaine durent se modifier.

Les rois qui occupaient la scène lorsqu'il y était entré étaient morts. A Louis-le-Jeune avait succédé Philippe-Auguste; à Henri II, Richard-Cœur-de-Lion. Les deux rois étaient jeunes et aventureux: une nouvelle croisade était réclamée à grands cris. Bertrand ne crut pouvoir mieux faire que d'envoyer en Palestine ces deux rois, qui, comme deux glaives, menaçaient la tête de l'Aquitaine. Un sirvente fut composé dans ce but, et adressé par le troubadour à Conrad de Montferrat, qui pour lors guerroyait en Terre-Sainte. « Seigneur Conrad, dit le poëte, je connois deux rois qui hé- » sitent à vous secourir: le roi Philippe est l'un, et il a peur; » le roi Richard est l'autre, et il a peur aussi... Dieu, secours- » le (le seigneur Conrad); car les secours tardent bien à lui » arriver. Seul aura le profit qui seul supporte la peine. Sei- » gneur Conrad, c'est pour votre amour que je chante; mais » c'est aussi pour rappeler aux croisés le *passage* qu'ils ont » mis en oubli. » Et que l'on ne prenne pas ce sirvente pour le résultat d'une inspiration pieuse. Les derniers vers nous donnent assez la mesure de l'enthousiasme du poëte pour les croisades: « Mais il est bien vrai, dit-il, que je me recom- » mande à telle dame que, si le *passage* ne lui plaît, ne croyez » que j'y aille. » Ce sirvente influa sans doute indirectement sur la détermination des deux princes; la croisade eut lieu comme l'on sait en 1191.

Personne n'ignore les suites désastreuses de cette expédition, les querelles de Philippe-Auguste et de Richard, et la captivité de ce dernier. Lorsqu'il revint, en 1193, il trouva ses domaines continentaux envahis, soit par Philippe-Auguste soit par les barons de l'Aquitaine. Ceux-ci, après avoir répondu d'une manière fort hautaine aux réclamations de Richard, se soumirent ou furent vaincus, du moins le plus grand nombre. Il s'agit ensuite de guerroyer contre la France, et le génie calme, temporiseur, politique de Philippe-Auguste rendait la guerre difficile, et plus féconde en escarmouches qu'en batailles. La fougue chevaleresque de Richard et de ses vassaux aquitains se trouva enchaînée et paralysée par la pru-

dence du roi de France. Bientôt une paix fut faite, paix arrachée à Richard plutôt par la fatigue et par la désertion de ses troupes que par une défaite.

Cette paix ne plaisait nullement aux vassaux aquitains du roi d'Angleterre. Outre les chances de profits dont les privait la cessation de la guerre, ils étaient encore considérablement désappointés de voir la puissance de leurs voisins et surtout celle de la France augmenter chaque jour et les menacer de plus près. La guerre était le plus ardent de leurs vœux. Bertrand de Born la provoqua par un sirvente qui commençait en ces termes : « Puisque les barons sont irrités et grevés de » cette paix qu'ont faite les deux rois, je ferai chanson qui » une fois apprise inspirera à chacun l'impatience de la » guerre. Il n'est pas beau qu'un roi déshérité garde la paix » et perde son droit, sans avoir conquis l'objet de ses préten- » tions. » A ce chant il joignit des négociations actives; la paix fut rompue, et, suivant son habitude, il chanta cet événement. Dès ce moment il disparaît de l'histoire, et les biographes ne nous en parlent que pour nous dire qu'il mourut moine de Cîteaux.

Bertrand de Born est presque inconnu de nos jours, et cependant il est peu ou il n'est point de poète dont les chants présentent un intérêt aussi vif. Il n'en est point dont chaque vers soit un acte et chaque chanson le manifeste d'une guerre. Il n'en est point qui peigne ainsi dans ses œuvres toutes les phases d'une vie politique qui ne fut pas sans importance. On reconnaît dans tous ses vers le châtelain fier, aux passions effrénées, le guerrier intrépide, et la souple négociateur que Dante a placé dans un des cercles de son enfer pour avoir excité des guerres parricides entre le père et les enfans. Partout se reflète sa vie aventureuse et variée. Tantôt il excite les « lâches barons sur lesquels » il a brisé plus de mille aiguillons sans pouvoir les faire » ni courir, ni trotter, et qui se laissent déshériter sans ré- » sistance; » tantôt il peint la situation laborieuse dans laquelle il se trouve, et il se délasse par un sirvente des fatigues et des ennuis d'un siége soutenu. « Tout le jour je me » dispute et me *boraille*, je m'escrime, me défends, me » querelle; car on dévaste et brûle mes domaines, on détruit » mes forêts, on mêle le grain et la paille de mes moissons; » et il n'est lâche ou couard ennemi qui ne m'assaille. » Nous croyons ne pouvoir mieux faire en finissant que de donner ici la traduction littérale d'un sirvente fort connu de ceux qui s'occupent de littérature provençale, et dans lequel Bertrand semble avoir résumé tout son caractère :

Bien me plaît le doux temps de Pâques
Qui fait feuilles et fleurs venir;
Il me plaît quand j'entends la joie
Des oiseaux qui font retentir.
  Leur chant par le bocage;
Il me plaît quand je vois sur le pré
Tentes et pavillons plantés;
  Et il plaît à mon courage
Quand je vois par la campagne rangés
Cavaliers et chevaux armés.

Et il me plaît quand le dextrier
Fait fuir hommes et troupeaux;
Il me plaît quand je vois après eux
Grands rangs d'hommes d'armes gronder ensemble.
  Et j'ai grande allégresse
Quand je vois fort château assiégé,
Et murs brisés et *dérochés*,
  Et quand je vois l'ost sur le rivage
Qui est tout autour clos de fossés,
Fermé par des palissades et des pieux forts.

Aussi me plaît d'un bon seigneur
Quand il est le premier à l'attaque,
A cheval, armé, sans crainte;
Et ainsi fait enhardir les siens
  A de vaillans faits d'armes;
Et quand il est entré dans le camp
Chacun doit être empressé,
  Et le suivre de plein gré;
Car nul homme n'est estimé
Que par maints coups reçus et donnés.

Lances, épées, heaumes colorés,
Ecus percés et dégarnis,
Nous verrons à l'entrée de la lice,
Et maints preux frapper ensemble,
  D'où vagueront au hasard
Chevaux des morts et des blessés;
Et lorsque la mêlée est engagée
  Nul homme de haut parage
Ne songe à autre chose qu'à couper têtes et bras;
Car mieux vaut mourir que vivre vaincu.

Je vous dis que tant ne m'a savaur
Manger, ni boire, ni dormir,
Que quand j'entends crier : A eux !
Des deux côtés; et j'entends hennir
  Vnix de chevaux sous l'ombrage;
Et j'entends crier : Aidez ! aidez !
Et je vois tomber par les fossés
  Petits et grands sur l'herbe,
Et je vois les morts qui par côtés
Sont transpercés de tronçons d'épée.

  Barons, mettez en gage
Châteaux et villages et cités
Avant de vous faire la guerre.

  Papiol, je te prie,
Vers Oui-et-Non va promptement,
Dis-lui qu'ils restent trop en paix *.

Voyez Troubadours.

BERTRAND (Alexandre), auteur de recherches fort importantes sur les phénomènes du somnambulisme.

Celui qui écrit cette notice a été lié avec Bertrand de la plus étroite amitié; mais ce n'est pas, on peut nous en croire, pour satisfaire notre sentiment que nous inscrivons le nom de notre ami dans ce Dictionnaire. Nous parlons de lui parce que c'est justice, parce que ses travaux, maintenant peu connus et peu appréciés, sont des plus notables. Il y aurait d'ailleurs de l'ingratitude à nous de passer son nom sous silence : car, en plus d'un article de l'*Encyclopédie*, nous profiterons de son savoir et de ses idées; et sans lui il nous serait impossible de rien dire de satisfaisant sur tout ce qui regarde les merveilleux phénomènes de l'extase. Bertrand a vécu bien peu d'années, il n'a été d'aucune académie, il n'a eu aucun titre, aucune illustration, aucune récompense; et cependant nous sommes certains que peu d'hommes ont rendu, de notre temps, à l'anthropologie et à la philosophie en général de plus signalés services.

Nous exposerons particulièrement le résultat de ses travaux au mot Extase. Ici nous devons nous borner presque entièrement à quelques renseignements biographiques.

Bertrand naquit à Rennes en 1795. Dans ses études au lycée de cette ville, il n'eut d'abord aucun succès; il suivait les classes sans montrer de goût pour ce qu'on y enseignait. Seulement, il avait lu de bonne heure les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau, et cette lecture avait fait sur lui une profonde impression; elle lui avait donné une exaltation de nobles sentimens qui le rendait remarquable et même étrange au milieu des enfans de son âge : nous étions tous frappés de sa supériorité morale. Mais quand il vint à étudier les mathématiques, il fit paraître tout-à-coup une grande aptitude.

Il fut reçu à l'école polytechnique en 1814. Après les cent-jours, sa conviction politique, radicalement opposée à la Res-

* Pour comprendre l'envoi de ce sirvente, il est essentiel de savoir que Papiol était le nom du messager de Bertrand de Born, et que Oui-et-Non était un sobriquet par lequel le poète désignait habituellement Richard-Cœur-de-Lion, faisant ainsi une allusion maligne aux tergiversations de ce prince.

tauration, le porta à quitter l'école et à renoncer aux diverses carrières dont elle ouvre l'accès : il voulut vivre indépendant, et il embrassa l'étude de la médecine. Il a lui-même raconté, dans la préface d'un de ses ouvrages, par quel hasard, n'étant pas encore docteur, il eut connaissance des phénomènes attribués au magnétisme animal. Ces merveilleux phénomènes excitèrent vivement toute son attention. Il vit là un monde nouveau de connaissances à acquérir; il vit aussi, dans la cause des partisans du magnétisme, une cause persécutée, et il en prit la défense avec toute l'ardeur d'un cœur généreux et tout dévoué à la vérité.

Il présenta pour le doctorat une thèse remarquable sur *la manière dont nous recevons par la vue la connaissance des corps*. Il y combattait l'opinion communément adoptée au sujet de la vision; il montrait combien cette prétendue explication des phénomènes est insuffisante et fausse. Sa conclusion était que le phénomène de la vision est encore un mystère. Il voulait ainsi avertir indirectement les savans qu'il y avait péril pour eux à rejeter des phénomènes nouvellement découverts, sous prétexte qu'il était impossible de les expliquer. La vision directe de l'œil est aussi rebelle jusqu'ici à nos théories que le *transport des sens*.

A peine reçu médecin, il ouvrit des cours pour exposer les phénomènes qu'il avait constatés. Aujourd'hui qu'un grand nombre de savans, de praticiens en réputation, et de membres des académies, ont plus ou moins ostensiblement déclaré leur croyance à certains phénomènes de l'extase, et même, passant sans critique d'un extrême à l'autre, se sont faits magnétiseurs, il est facile et commode de dire qu'on croit au magnétisme. Mais alors... ! alors il fallait, pour oser se dire croyant aux phénomènes du magnétisme, une foi vive, une vraie foi de martyr. Se livrer aux sarcasmes, au mépris, imprimer sur son front dès le début de sa carrière un signe de réprobation, s'exclure volontairement et pour toute sa vie des chaires et des autres places où il lui eût été si facile de briller, voilà ce que fit Bertrand avec une admirable spontanéité, sans jeter un seul coup-d'œil de regret sur tout cet avenir qu'il sacrifiait. Mais comment, lui, l'homme le plus moral et le plus véridique que nous ayons connu, n'aurait-il pas commencé sa vie par se montrer fidèle à la devise de ce Jean-Jacques qui avait été son premier maître et son grand excitateur : *Vitam impendere vero!*

Tous ceux qui l'ont entendu alors, soit dans les cours publics qu'il ouvrit à ses frais, soit à l'Athénée, se rappellent la profonde impression que produisait sa généreuse audace, quand il bravait ainsi tous les anathèmes des savans constitués et toutes les railleries des esprits forts. Il était vraiment éloquent sur toutes ces questions mystérieuses de notre nature qui touchent de tous côtés à des abîmes. Sa profonde métaphysique, sa science, son érudition, la vivacité de ses attaques contre les incrédules, commencèrent à faire revenir bien des esprits sur une cause que l'on croyait jugée sans retour. Si les phénomènes du somnambulisme sont aujourd'hui assez généralement admis, c'est certainement à lui qu'on le doit. Mais ses efforts pour faire connaître la vérité lui coûtèrent la santé : des attaques violentes d'hémoptysie mirent deux fois sa vie en danger, et affaiblirent pour toujours sa constitution. Sa fin prématurée fut ainsi marquée d'avance dès le début de sa carrière; car, quoiqu'il ait survécu plusieurs années, sa mort fut certainement causée par l'intensité et l'énergie de son premier effort.

Le *Traité du Somnambulisme*, qui parut en 1823, fut le résultat de cet enseignement. Dès cet ouvrage, Bertrand distinguait soigneusement du magnétisme animal les phénomènes observés par les magnétiseurs. Il admettait les faits constatés, mais il se montrait assez peu partisan de la cause à laquelle on les rapportait, que cette cause fût le fluide mesmérien, ou un influx nerveux d'une espèce particulière, ou la volonté du magnétiseur considérée comme une force immatérielle. Sur toutes ces explications, il se montrait ou incertain ou fort incrédule. Mais bientôt, en continuant ses recherches et ses observations directes, il finit par se convaincre que les phénomènes n'avaient nullement pour cause cette volonté du magnétiseur, et que le prétendu magnétisme n'était qu'une chimère. En même temps, l'histoire s'ouvrant devant lui, il découvrait de siècle en siècle des faits du même genre que ceux qui s'observent dans les traitemens des magnétiseurs, ou plutôt les mêmes faits rapportés successivement à toutes sortes de causes. Il vit alors que tous ces phénomènes qu'il avait sous les yeux, loin d'être nouveaux, étaient pour ainsi dire permanens dans l'humanité. Il ne s'arrêta pas à croire, avec les magnétiseurs, que cette identité des phénomènes doit être attribuée à je ne sais quels procédés et attouchemens magnétiques opérés dans les différentes sectes religieuses où l'extase s'est produite, à l'insu même de ceux qui sont censés les avoir pratiqués; mais, avec la même bonne foi qu'il avait mise à défendre le magnétisme quand il lui avait paru défendable, il se prononça contre lui quand il fut bien convaincu que c'était une erreur. Les magnétiseurs, qui étaient venus se grouper autour de lui et mettre leurs idées sous l'appui de son éloquence, commencèrent à murmurer et à se tourner contre lui. Bertrand se trouva donc seul dans sa voie, entre les savans, qui rejetaient aveuglément les phénomènes du somnambulisme uniquement parce qu'ils leur semblaient inexplicables, et les magnétiseurs, qui mêlaient à ces phénomènes une foule de faits controuvés, de rêveries absurdes, et d'explications chimériques.

Il construisit alors, pendant plusieurs années de réflexions et d'observations, sa belle théorie de l'*extase*. Son idée générale est que la nature humaine est susceptible de présenter, sous l'influence de diverses causes morales, un état particulier, différent de l'état de veille, différent de l'état de sommeil, et dans lequel se manifestent des facultés différentes de celles qui se produisent ordinairement pendant la veille. A l'aide de ses propres observations et d'une critique sévère, il énuméra, distingua, restreignit à leurs véritables limites ces facultés, et montra en quoi elles se rapprochaient, en quoi elles s'éloignaient des facultés que nous regardons comme l'apanage naturel de l'humanité. Le magnétisme animal ne fut plus pour lui que la dernière occasion historique de la production de phénomènes qui s'étaient répétés constamment de siècle en siècle. La secte des magnétiseurs, avec tous ses prodiges, ne fut que la reproduction, sous une forme assez mesquine, d'une longue série de semblables thaumaturges.

Toutefois Bertrand ne songea pas à exposer à l'instant même ses vues nouvelles dans toute leur étendue. Il sentait trop l'immensité des recherches historiques qu'il avait à faire pour traiter dignement ce sujet. Seulement, lorsqu'en 1826 l'Académie de médecine nomma une commission pour l'examen du magnétisme, il crut de son devoir de donner à l'Académie et au public le précis de ses vues et de ses travaux. Il était incontestablement le savant le plus versé dans la question que l'Académie prétendait juger. Il fit paraître alors un livre intitulé : *Du Magnétisme animal, suivi de Considérations sur l'Extase*. Mais ce livre n'empêcha pas l'Académie de donner dans le piége où Bertrand aurait voulu lui éviter de tomber. Par l'organe de sa commission elle se déclara pour le magnétisme, et ne distingua en aucune façon les phénomènes de la cause à laquelle on les attribuait. Bertrand avait passé un moment par cette illusion, mais il avait eu la force d'en sortir. La discussion de l'Académie n'offrit qu'un chaos ténébreux : on vit ses membres, divisés en partisans et en adversaires du magnétisme, combattre les uns contre les autres avec acharnement, sans qu'il soit résulté de leurs longues discussions aucune lumière. Bertrand était dès lors bien plus avancé dans la connaissance de la vérité, et les débats de cette assemblée ne lui furent d'aucun fruit pour l'ouvrage qu'il méditait. Bien sûr de n'être pas dépassé, et d'ailleurs tout dévoué à la

science pour elle-même, il avait résolu de consacrer plusieurs années à réunir tous les matériaux de ce grand ouvrage. Il se contentait seulement d'en donner des aperçus quand l'occasion s'en présentait. C'est ainsi qu'il écrivit pour l'Encyclopédie Progressive un article fort remarquable que l'on intitula *De l'Extase*, mais qui ne concerne spécialement qu'une des facultés de l'extase, l'inspiration.

Conformément à ses principes de morale stricte et sévère, Bertrand s'était marié jeune. Il avait épousé une des filles d'un patriote bien estimé en Bretagne, M. Blin, un des membres du Conseil des Cinq-Cents qui protestèrent le plus énergiquement contre Bonaparte; vieux type républicain, que la jeunesse bretonne retrouva en 1815 pour présider sa fédération, qui ne nous manqua pas non plus dans le Carbonarisme, et qui n'est mort qu'après 1830, mais que le gouvernement sorti de 1830 laissa ingratement dans sa noble indigence. Pour nourrir sa jeune famille, Bertrand chercha dans les sciences quelque sujet qui fût plus du goût du public que des découvertes originales. L'étude de la géologie était alors assez négligée; mais il était aisé de sentir que cette science était en progrès. Bertrand écrivit un ouvrage clair, facile, et plein de réflexions intéressantes, sous le titre de *Lettres sur les révolutions du globe*. Ce livre a eu quatre éditions, et il est certainement une des causes de la popularité actuelle de la géologie. Ce succès engagea l'auteur à faire pour la physique un travail du même genre. Mais les *Lettres sur la physique*, ayant pour objet une science bien plus connue, ne pouvaient avoir le même attrait pour le public.

Lorsque nous fondâmes le journal *le Globe* en 1825, Bertrand eut une grande part à cette fondation. Il fut constamment pendant cinq ans le rédacteur de la partie scientifique de ce journal. Le public lui dut une heureuse innovation, qui du *Globe* s'est ensuite étendue à toutes les feuilles périodiques : c'est le compte-rendu des séances des académies. Jusque là l'Académie des Sciences, l'Académie de Médecine, et toutes les sociétés scientifiques tenaient leurs séances dans un grand éloignement du public : c'était à peine si quelques nouvelles de ce qui s'y passait arrivait de temps en temps à la connaissance des savans éloignés de la capitale; le reste de la société était complètement étranger à ces communications. Nous eûmes l'idée de faire tomber ces barrières, d'intéresser la société aux travaux des savans, de mettre les savans en présence du public : ce fut Bertrand qui exécuta ce projet. Faut-il dire que nous eûmes d'abord à surmonter de grandes difficultés pour le réaliser, et que le célèbre Cuvier, entre autres, qui dominait en maître à l'Académie des Sciences, nous opposa la plus vive résistance, et fit voter par cette assemblée des lois draconiennes pour bannir des séances notre ami! Mais la fermeté de Bertrand força l'Académie à souffrir qu'on lui donnât toute l'influence qu'elle repoussait si aveuglément.

Il est incontestable qu'une grande part de l'utilité qu'a pu avoir *le Globe* doit revenir à Bertrand. A notre avis, il fut vraiment le rédacteur philosophe de cette feuille. Mais, faut-il le dire? ce ne fut pas sans peine qu'il y rendit des services : il trouvait peu d'appui et quelque contradiction chez plusieurs de ses collaborateurs. Il vivait, il est vrai, fort éloigné de leurs salons, et avait le tort d'estimer fort peu certaines jongleries professorales. Aujourd'hui, en feuilletant ce recueil, les articles qui lui appartiennent nous paraissent, entre tous, les plus substantiels et les plus durables. Nous ne parlons pas même de ceux qui se rapportent directement à sa théorie de l'extase, ni des applications qu'il fit de cette théorie à des questions obscures de l'histoire, expliquant des personnages jusque là inexplicables, ou rendant raison de phénomènes singuliers qui se passaient alors même sous nos yeux, tels que les miracles souvent bien attestés du prince de Hohenlohe, ou les miracles swedenborgistes de madame de Saint-Amour, ou les supplices volontaires de certains extatiques de la Suisse, ou ces épidémies contagieuses de brûleurs qui se communiquèrent d'un bout de la France à l'autre, et de là dans toute l'Europe. Nous ne parlons pas non plus d'autres applications plus particulièrement médicales qu'il fit de cette théorie à des phénomènes pathologiques, tels que la rage et les effets de la piqûre de la tarentule, ainsi qu'à différentes maladies nerveuses. Enfin nous ne voulons pas non plus parler de sa solide réfutation d'une spirituelle hypothèse psychologique que M. Jouffroy avait émise sur la nature du sommeil. Tout cela peut paraître se rapporter trop exclusivement à la science pure. Mais n'est-ce pas, par exemple, un véritable service rendu à l'humanité que sa longue protestation contre les arrêts de mort dont l'ignorance de nos juris et de nos juges frappaient, il n'y a pas encore dix ans, de véritables fous, les monomanes? Bertrand, qui avait présent à l'esprit l'effroyable spectacle des bûchers allumés au moyen-âge, et jusque dans le dix-septième siècle, pour les malheureux accusés de sorcellerie, et à qui ses études avaient montré qu'en effet ces procès étaient fondés sur des faits véritables, se sentait plein d'indignation quand il voyait condamner à l'échafaud des hommes privés de leur liberté morale par des allucinations semblables. Tout ce qu'il a écrit sur la monomanie homicide et sur le danger de la multiplier par la contagion de l'exemple est excellent. Il a bien fallu, à la fin, que les savans se rangeassent à son avis; et il en est résulté un commencement de réforme judiciaire, qui, nous l'espérons pour l'honneur de notre siècle, portera un jour de plus grands fruits.

Un autre service important que Bertrand rendit au public, c'est la critique hardie, et neuve alors, qu'il fit du *Broussaisianisme*. Au moment de la plus grande vogue et de la tyrannie la plus insolente de ce système, Bertrand s'en déclara l'adversaire. Il rendit justice au génie aventureux qui avait inventé cette facile théorie médicale; mais il montra toute la faiblesse de la physiologie dont on voulait étayer après coup ce système, physiologie improvisée sur les plus singulières erreurs de physique et de mécanique. On peut dire que le docteur Miquel, rédacteur de la *Gazette de Santé*, et lui, profitant de la puissance que donnent les journaux, furent ceux qui contribuèrent le plus à renverser ce colosse aux pieds d'argile.

Nous ne parlerons pas d'un grand nombre d'autres controverses scientifiques auxquelles notre ami prit part. Les services qu'il rendait aux sciences par la publicité des journaux, son profond savoir, et son noble caractère, le mirent en rapport avec la plupart des savans. Il était lié particulièrement avec M. Maine de Biran, dont il était le médecin, et avec M. Fourier, le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. M. Fourier, voulant populariser ses recherches sur la chaleur, pria Bertrand de se charger de ce travail. Bertrand s'en acquitta à la satisfaction de ce célèbre géomètre; il dégagea des formules la série des idées et les résultats du calcul, et le public non-mathématicien connut alors toute l'importance des profondes recherches mathématiques de M. Fourier. Plus tard, le même M. Fourier, se trouvant surchargé par ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie, s'adjoignit Bertrand pour la rédaction des *éloges* des académiciens morts qu'il devait lire dans les séances publiques. Bertrand travailla ainsi à plusieurs de ces éloges qui furent si favorablement accueillis du public et de l'Académie. *L'Éloge de Charles*, entre autres, est tout entier de sa main.

Cependant ni ces divers travaux sur presque toutes les parties des sciences, ni sa clientelle médicale, ne lui faisaient point perdre de vue l'objet principal de toute sa vie. Il avait acquis sur son sujet de prédilection une érudition immense. Sa pensée persévérante rassemblait chaque jour quelque élément nouveau du grand ouvrage dont il avait conçu le plan. C'était un traité complet sur l'extase, qui ne devait pas former moins de huit volumes. Les deux premiers devaient contenir des observations recueillies dans les écrits

des médecins les plus récens : ces observations ne remontant pas à plus d'un siècle, et tirés d'auteurs dont le témoignage ne pouvait paraître suspect, auraient servi de base pour introduire solidement dans la science cet état particulier que Bertrand appelait *extase*. Quand on aurait vu qu'un grand nombre de médecins, et des plus célèbres, ont eu occasion de constater longuement et minutieusement ces étranges phénomènes qui leur étaient apparus, soit comme symptômes dans certaines maladies, soit d'une façon essentielle, et que, sans s'entendre, sans même savoir qu'il y avait des analogues dans la science, ils avaient tous rapporté les mêmes faits, en renonçant à les expliquer, comme des anomalies bizarres dont ils avaient été témoins, il aurait bien fallu, sous peine de déraisonnement, admettre la vérité des faits. De là Bertrand aurait passé à la constitution pour ainsi dire de cette affection de l'extase; les différentes facultés ou modifications des facultés ordinaires qu'elle lui paraissait présenter, au nombre, je crois, de vingt-deux, auraient été examinées, analysées, expliquées autant qu'elles sont explicables dans l'état actuel de nos connaissances. Ce grand travail devait encore faire la matière de deux volumes. Les quatre derniers volumes auraient à peine suffi aux applications de cette théorie à l'histoire du genre humain, tant sont abondantes les illustrations, si je puis m'exprimer ainsi, que l'histoire fournit de siècle en siècle à la théorie de l'extase. Sans sortir de notre Europe, et sans remonter plus loin que la Grèce, quelle série de faits merveilleux, intimement liés pour la plupart à l'histoire des religions, et jusqu'ici inexplicables, auraient été enfin expliqués! Des temples païens, sur les miracles desquels nous avons des témoignages fort étendus et tout-à-fait irrécusables, le lecteur aurait passé à cette époque de l'établissement du christianisme où chrétiens et païens combattaient pour ainsi dire à coups de miracles, tant l'exaltation religieuse multipliait alors l'extase. La prophétie chez les Juifs, la prophétie chez les païens, la prophétie chez les chrétiens, auraient présenté des formes analogues et presque identiques. On aurait vu l'inspiration extatique se reproduire à l'établissement de toutes les croyances nouvelles, et sous le coup des persécutions; on l'aurait vue renaître chez les protestans du seizième et du dix-septième siècle, comme elle avait apparu aux prédications de saint Paul et chez les apôtres du Christ après la mort de leur maître. Le moyen âge, avec ses troupes de lycanthropes et de sorciers qui se faisaient brûler volontairement par milliers, avec ses épidémies singulières de malades ou de fous qui parcouraient l'Europe, aurait présenté de nouvelles confirmations, et ses ténèbres les plus épaisses se seraient en partie dissipées. Mais surtout, en approchant de notre époque, quelle lumière serait sortie de la constante répétition des mêmes phénomènes, rapportés alors avec un détail infini dans des centaines de volumes, attestés par des milliers de témoins, et souvent puisés dans les annales judiciaires! Ainsi aurait apparu dans la partie la plus incomprise jusqu'ici de l'histoire une admirable identité. L'on n'aurait plus eu besoin de recourir au reproche d'imposture contre tant de faits et tant de témoignages. Quelle série de grands hommes jusqu'ici mal compris, depuis Mahomet jusqu'à Swédemborg, auraient enfin apparu avec leur véritable physionomie! quelle suite de portraits, moins importans sans doute, mais également curieux, seraient venus se joindre aux premiers, depuis Jeanne d'Arc jusqu'à madame Guyon, ou à madame de Krudener!

Cet ouvrage n'était pas seulement préparé; il était en grande partie fait; il était arrivé à une complète maturité dans l'esprit de l'auteur, qui avait même commencé à en écrire des parties, lorsque la mort vint le frapper. Et, comme pour lui rendre encore l'épreuve plus cruelle, il se mêla à sa mort quelque chose d'accidentel et comme un effet du hasard. Au commencement de 1830, allant l'hiver porter du secours à un malade, il fit une chute sur la glace; et, par suite, nous le croyons, de cet affaiblissement de sa constitution dont nous avons parlé, il en résulta au bout de quelque temps une luxation spontanée de la cuisse: cruelle maladie qu'il savait bien au-dessus des secours de l'art, surtout dans l'état de faiblesse et de dépérissement où il se trouvait depuis longtemps.

Que de motifs pour troubler sa foi religieuse! Nous l'avons vu, pendant toute une longue année de douleurs, certain de ne pas guérir, s'avançant par degrés vers la mort, sans qu'il ait jamais renoncé un seul instant à une seule de ses croyances; sortant chaque jour, par un effort de volonté, de la méditation de l'infini, pour appliquer son esprit aux petits détails journaliers de la science; dictant ses feuilletons qu'il ne pouvait plus écrire lui-même, et travaillant fidèlement jusqu'aux derniers jours pour nourrir sa famille. Nous nous sommes fortifié en contemplant cette vertu exposée à de si extrêmes tribulations. Nous nous sommes senti le dur courage de l'aimer mieux ainsi admirable dans le malheur, dans la pauvreté, et dans la mort, que s'il eût été plus heureux et moins vertueux. Nous avons révéré Dieu en lui, et nous nous sommes dit sur sa tombe que la vertu n'est pas un vain mot.

Le lecteur nous pardonnera ce témoignage que nous rendons à notre ami; il peut être sûr que nous gardons bien plus de choses dans notre cœur, que nous n'en exprimons sur ce papier.

Mais pour revenir à la science, nous dirons que quoique Bertrand n'ait pas fait ce qu'il espérait faire, il a assez fait pour détruire un doute qui tourmentait la pensée humaine à notre époque, et semblait une pierre d'achoppement destinée à arrêter son progrès. L'établissement de toutes les religions a été accompagné de miracles, toutes les annales des peuples en renferment: si tous ces miracles sont faux, l'humanité a été le jouet d'imposteurs. Si toute la partie miraculeuse de l'histoire n'est qu'imposture et chimère, l'humanité est bien criminelle d'un côté et bien méprisable de l'autre. Mais que devient alors la certitude? Les plus profonds sceptiques, Bayle entre autres, s'étaient arrêtés interdits devant cette difficulté. Ils sentaient que nier toute la partie merveilleuse de l'histoire, visions, prophéties, miracles, facultés singulières regardées par les uns comme divines, comme infernales par d'autres, mais attestées et crues dans tous les pays et dans tous les siècles, c'était nier l'histoire elle-même, c'était refuser au témoignage toute valeur, c'était ôter à l'humanité en masse toute autorité. La théorie de l'extase, en dénouant le nœud, rendra à l'humanité sa candeur et sa noblesse. Il est impossible dès aujourd'hui d'écrire sur l'histoire des religions, sans s'enquérir et sans profiter des travaux de Bertrand.

BÉRULLE (Pierre de), fondateur de l'ordre ou congrégation des Oratoriens. Voyez Oratoriens.

BÉSALU. Située à quatre lieues au nord de Gironne, et à pareille distance de la frontière pyrénéenne du Roussillon, la ville de Bésalu, sur le Rio Fluvia en Catalogne, est le chef-lieu d'un territoire particulier, compris avec ceux de Berga, Cerdagne, Urgel, Paillars et Ribagorza, d'abord dans le lot de l'un des membres de la famille ducale de Septimanie, puis dans le domaine direct des comtes de Barcelone, héritiers de la portion ultramontaine du duché. Le territoire de Bésalu forma ensuite, à titre de comté, la part distincte d'un rameau issu de la maison de Barcelone. (Voir cet article.)

Miron, comte de Barcelone, fils de Wifred *le Velu*, distribuant à ses enfans les fiefs réunis en sa main, attribua à Suñifred Barcelone avec la suzeraineté sur ses frères, à Miron Girone, à Oliva la Cerdagne, à Wifred Bésalu; mais soit que Wifred fût décédé sans postérité avant son père, soit qu'il ne lui eût guère survécu, son lot se trouva bientôt réuni à celui d'Oliva, comte de Cerdagne (voir cet article), lequel, embrassant en 988 la vie monastique au Mont-Cas-

sin, partagea ses domaines à ses deux fils, Bernard et Wifred, laissant au premier le comté de Bésalu, y compris les territoires de Riupoll, Valespir, Fenouillèdes, Sault et Pierre-Pertuse, avec la suzeraineté sur le comté de Cerdagne, qui forma la part du second.

Bernard régna trente-deux ans, sans que l'histoire ait gardé la mémoire de ses actions : on dit pourtant qu'il fut brave, et que ses exploits guerriers lui valurent le surnom de *Taillefer;* il avait épousé Toda, fille de son cousin Raymond Ier, comte de Barcelone, laquelle lui porta en dot le comté de Vich ; il fit en 1016 avec deux de ses fils le voyage de Rome, pour obtenir du pape Benoît VIII l'érection dans ses domaines d'un évêché, qui fut créé par bulle du 26 janvier 1017, et dont le siége fut établi à Bésalu ; Wifred, le second des fils du comte, fut en même temps sacré évêque de ce siége par le souverain pontife. Bernard étant allé en Provence, pour y conclure le mariage de son fils aîné, périt au retour dans le Rhône, qu'il voulut traverser à cheval malgré la profondeur et la rapidité du courant (29 novembre 1020). Il laissait huit enfans, dont trois filles.

Tous ses domaines furent recueillis par Guillaume, l'aîné de ses fils, surnommé *le Gras*, qui était déjà en possession depuis 1014, probablement à titre d'apanage, des territoires de Bésalu et de Fenouillèdes ; ce fut, disent les chroniques du temps, un prince avide et simoniaque, s'emparant des abbayes pour en disposer moyennant finance, ce qui attira sur sa tête une excommunication dont il ne parut guère se soucier ; il en avait été relevé sans doute avant le concile tenu en 1041 dans la plaine de Tuluje près de Perpignan, auquel il assista ; il mourut en 1052, et fut enterré dans l'abbaye de Riupoll, où étaient les sépultures de la maison de Barcelone.

Ses deux fils Guillaume et Bernard lui succédèrent, et gouvernèrent, dit-on, en commun, bien qu'il paraisse que l'aîné eût la suprématie ; c'était un prince emporté, violent, haï de ses sujets, qui l'assassinèrent, avec l'assentiment de son frère et des principaux seigneurs du pays ; il portait un nez postiche qui lui avait valu le sobriquet de *Trogne*.

Bernard, demeuré seul possesseur du comté de Bésalu, est représenté comme offrant, par sa douceur et sa modération, un contraste complet avec son frère ; le clergé, distributeur du blâme et de l'éloge en ce temps où les moines seuls écrivaient des chroniques, était sans doute intéressé dans sa cause : on voit du moins Wifred, archevêque de Narbonne, avec lequel Guillaume avait formé une étroite alliance, menacé par un concile assemblé en 1077 à Girone par Amat légat du Saint-Siége, le dissoudre par la violence, et le légat venir chercher asyle auprès de Bernard, dans le château de Bésalu, où fut assemblé le 6 decembre un nouveau concile; puis Bernard prêta l'appui du glaive séculier pour ramener les monastères de s s domaines à la régularité ordonnée par ce synode. C'est à lui et au comte de Toulouse que le pape donna mission de rétablir sur le siége de Narbonne l'archevêque Dalmace, successeur de Wifred, et dépossédé (1074) par un compétiteur plus puissant, qui en définitive se maintint dans son usurpation. Bernard mourut vers 1095 sans avoir eu d'enfans, laissant l'héritage de Bésalu à son neveu Bernard-Guillaume, qu'il avait associé au gouvernement dès sa majorité.

Celui-ci épousa, en octobre 1107, Bérengère fille de Raymond-le Grand, comte de Barcelone, et stipula, pour le cas où il n'aurait point de postérité, que ses comtes de Bésalu, Riupoll, Valespir, Fenouillèdes, Pierre-Pertuse, et généralement tous ses domaines, reviendraient au comte de Barcelone, ce qui eut lieu en effet à la mort de Bernard, arrivée quatre ans après sans qu'il laissât d'enfans. Le comte de Cerdagne éleva, comme plus proche parent, des prétentions auxquelles il renonça par un accommodement, et l'héritage de Bésalu demeura réuni au comté de Barcelone, dont il avait été detaché 123 ans. La jouissance en fut attribuée en 1162, à titre de douaire, à la reine Petronille d'Aragon, veuve de Raymond V de Barcelone, à la mort de laquelle Bésalu rentra définitivement dans le domaine de Barcelone et Aragon.

BESSARABIE. Province russe située à l'extrémité sud-ouest de l'empire, entre le 44° 45' et le 48° 40' de latitude nord, et le 26° 35' et le 30° 60' de longitude est. Cette province est bornée au nord-est et à l'est par les provinces russes de Kerson et de Podolie, dont le Dniester la sépare; au sud-ouest, par la côte de la mer Noire; au sud, par le Danube, qui la sépare de la Boulgarie turque; enfin, au nord-ouest, par la Buckowine.

On n'est pas d'accord sur l'étendue de son territoire, que Balbi évalue à 14,260 milles carrés.

Différens peuples se sont succédé sur le territoire de la Bessarabie, les Scythes, les Thraces, les Huns, etc. Du temps de la domination romaine, la Bessarabie faisait partie de la province de Dacie. La voie Trajane, la plus orientale des routes romaines de ce côté de l'Europe, longe la Bessarabie.

Si la Bessarabie était bien cultivée, peu de contrées la surpasseraient en fertilité; la vigne, le melon et les meilleures espèces de fruit y prospèrent, et viennent presque sans culture en certains endroits. Elle est arrosée par le Danube, le Pruth, le Ialpueh, le Kogalnik, le Sarata et plusieurs autres rivières moins considérables; elle a aussi quelques lacs et des marais doux ou salans. Depuis son incorporation à la Russie, la culture y a fait de grands progrès, et de nombreuses colonies agricoles s'y sont établies, principalement sur les rives du Kogalnik. Ces colonies sont composées d'étrangers au nombre d'au moins 40,000, Polonais, Prussiens, Wurtembergeois, Français, Bavarois, Bohêmes; et la plupart des villages habités par ces colons portent des noms qui rappellent les tristes victoires remportées par l'Europe coalisée contre la France, seule et épuisée par vingt ans de guerres et de révolutions. Ce sont, la Fère-Champenoise, Leipzig, Bérésina, Paris, etc. Un de ces villages s'appelle Helvétie, souvenir touchant des Suisses qui l'habitent et qui dans ce nom retrouvent un peu la patrie. Malgré ces nombreuses colonies, une partie des terres de la Bessarabie est encore complétement inculte ou abandonnée à la vaine pâture. Les terres cultivées produisent le froment, l'orge, le millet et le maïs. La culture de la vigne s'est fort accrue depuis 1822, le gouvernement russe ayant frappé de lourds impôts les vins et les fruits importés de Turquie. La qualité des vins s'est aussi beaucoup améliorée par l'introduction de ceps de vigne de la France, du Rhin et de la Hongrie. Le lin, le chanvre et le tabac prospèrent en Bessarabie; l'horticulture y fournit en abondance des abricots, des cerises, des pommes, des poires, des noix et des raisins ; les derniers de ces fruits, séchés et préparés par les colons, sont un de leurs objets d'exportation. Les legumes les plus délicats sont également fournis par cette contrée

Le nord de la Bessarabie est couvert de forêts où le chêne, le hêtre, le tilleul, l'érable et le peuplier atteignent une hauteur et une grosseur prodigieuses. Le mûrier vient facilement dans une partie de cette province.

Une des plus importantes ressources de la Bessarabie est le bétail, auquel les steppes fournissent une herbe abondante; les Bessarabiens exportent chaque année une granda quantité de ce bétail. On vante surtout la beauté de leurs chevaux. Le nord du Boudjak abonde en gibier; les rivières et particulièrement le Danube, fournissent une grande quantité de poisson ; les pêcheries et les salaisons des Bessarabiens sont d'un rapport considérable. Ils élèvent aussi des abeilles dont ils vendent la cire et le miel.

Les autres richesses de la Bessarabie sont le sel que les marais du Boudjak fournissent en abondance, le salpêtre,

le sel gris, le sel de Glauber, l'albâtre, le marbre et la chaux. De récentes explorations ont fait découvrir une mine de charbon de terre, et on ne peut pas douter que des recherches plus exactes ne fournissent de nouvelles et abondantes richesses.

L'industrie est encore bien peu florissante dans une province à peine échappée à la barbarie; cependant la Bessarabie a déjà quelques tanneries, des distilleries et de petites manufactures de toile et d'étoffes de laine. Elle exporte une grande quantité de produits de son sol, et reçoit en échange des objets manufacturés dont le montant est loin d'équivaloir à celui de ses exportations. En 1828, elle a exporté pour 5,572,076 roubles (environ 5,799,288 fr.) de denrées, tandis que les importations n'ont monté qu'à 938,228 roubles (à peu près 1,052,168 fr.).

Les Russes ont divisé la Bessarabie en six districts, savoir : Khotim, Iassy, Orkoi ou Kichinew, Bender dont la capitale du même nom est célèbre par le séjour qu'y fit Charles XII; Akkermann, dont le chef-lieu qui porte aujourd'hui le même nom était l'Albe-Julie des Romains; enfin, Ismail dont la capitale, du même nom, a un port de mer.

On est peu d'accord sur le nombre des habitans de la Bessarabie, que Balbi évalue à 600,000, tandis que quelques auteurs ne le portent pas au-delà de 400,000. Cette différence en moins vient sans doute de ce que ces derniers n'ont compris dans leur évaluation que les classes soumises à l'impôt, dont quelques unes et notamment celle des paysans sont exemptes. Outre les colons dont nous avons parlé plus haut, la Bessarabie est encore habitée par différens peuples. Les Moldaves forment la plus grande partie de sa population; après eux viennent les Russes, les Grecs, les Juifs, les Arméniens, les Bohémiens ou Zingaris, et les Cosaques Zaporogues. Il est peu de points sur le globe où se trouvent rassemblés tant de peuples divers, et ce mélange ne contribue pas peu à donner à cette province une physionomie toute particulière.

Les villes principales de la Bessarabie sont Kichinew, chef-lieu du district de ce nom, Akkermann, Khotim, Belzi, Bender et Ismail. — La religion dominante est le catholicisme russo-grec, qui possède un grand nombre d'églises et de couvens.

Nous ne terminerons pas cet article sans prévenir nos lecteurs que nos évaluations et nos détails statistiques, quoique puisés dans les ouvrages les plus récens et les plus estimés, sont probablement dépassés de beaucoup au moment où nous écrivons; la population et les ressources de ce pays s'accroissent avec une étonnante rapidité.

BESSARION (JEAN). A Florence Côme de Médicis, à Rome le cardinal Bessarion, furent, au quinzième siècle, les patrons et les pères de la Renaissance.

Paul Jove, qui écrivait un demi siècle après la mort de Bessarion, le place au premier rang de ces hommes illustres de la génération précédente dont il nous a laissé des *éloges* : « Quand la Grèce, cédant de sa longue obstination, abandonna le schisme où elle s'était arrêtée tant de siècles, elle » ne put montrer avec honneur dans la pourpre sacrée que » deux de ses enfans, Isidore et Bessarion. Mais en Bessarion » se rencontrèrent toutes les vertus, dans une mesure si éle- » vée, et avec une si belle harmonie, que depuis soixante ans » qu'il est mort, personne dans le sacré collége ne l'a surpassé » en charité chrétienne, personne n'a montré une science » plus profonde et une plus haute intelligence, personne n'a » été doué de qualités morales plus généreuses, ou de talens » plus brillans; car chez lui la gravité du cardinal était re- » vêtue de tout le charme que donnent la probité, la bonté, » la douceur. Il s'était fait la réputation du plus généreux » des hommes non seulement à Rome et dans l'Italie, mais » à l'étranger; célèbre en tout pays par la bienfaisance de son » âme libérale et par sa noble hospitalité. Tous les génies de » la Grèce, fuyant leur patrie tombée aux mains des Turcs, » errans sans appui sur mer et sur terre, trouvaient auprès » de lui un port assuré de salut; et ce fut sous son patronage, » et à l'abri de sa fortune, que se rallièrent les grands hom- » mes qui devaient nous rendre l'Académie. Quand, du Qui- » rinal où il demeurait, auprès de l'église des Saints-Apôtres, » il se rendait le matin au Vatican, son escorte, sans être la » plus brillante et la plus nombreuse, attirait tous les re- » gards; car elle était resplendissante du talent et de la gloire » de ceux qui la composaient. Les plus belles lumières de la » langue grecque et de la langue latine étaient là autour de » lui; et de rue en rue les étrangers curieux interrogeaient » les citoyens, qui leur montraient du doigt et leur nommaient » tous ces personnages. En effet on y voyait souvent George » de Trébisonde, Théodore de Gaza, Argyropulo, Pléthon, » Philelphe, Biondo, Léonard, Le Pogge, Laurent Valla, » Sipontinus, Campanus, Platine, Domitius, tous ces noms » qui ne périront jamais. C'était là son escorte dans la ville, » sa société habituelle à la maison. Entouré de cette élite » brillante, il jouissait de sa renommée, si élevé au-dessus de » l'envie que trois pontifes, Eugène, Nicolas, et Pie, l'auraient » voulu élire pour leur successeur, si ce choix leur eût été » permis. (*Elogia doctorum virorum.*) »

Bessarion naquit à Trébisonde en 1389 ou en 1395; car les biographes donnent ces deux indications différentes. Il se fit moine de Saint-Basile, et passa vingt-un ans dans un monastère du Péloponnèse, occupé de l'étude de la théologie et de celle des belles-lettres. Lorsque l'empereur Jean Paléologue eut formé, en 1438, le projet de se rendre au concile de Ferrare, pour réunir l'Eglise grecque à l'Eglise latine, il tira Bessarion de sa retraite, le fit évêque de Nicée, et l'engagea à l'accompagner en Italie. L'union fut prononcée; et, en 1439, le pape Eugène IV, pour reconnaître le zèle que Bessarion avait mis à rapprocher les Grecs du saint-siége, le créa cardinal. Bessarion ne retourna plus en Grèce, où régnaient des troubles de tout genre, et où l'union était d'ailleurs universellement rejetée. Fixé en Italie, il y eut cette grande influence et y exerça ce noble patronage qui excitaient si fort, comme on vient de le voir, l'enthousiasme de Paul Jove. Il fut aussi plusieurs fois, comme le dit Paul Jove, sur le point d'arriver à la papauté. Cette époque était si emportée d'admiration pour la Renaissance, que c'eût été justice d'élever sur le trône pontifical ce Grec qui avait tant contribué à ressusciter l'antiquité.

Bessarion fut chargé de quatre ambassades délicates et difficiles. Il remplit les trois premières avec beaucoup de succès; la dernière fut moins heureuse. Envoyé en France par Sixte IV pour réconcilier Louis XI avec le duc de Bourgogne et obtenir des secours contre les Turcs, non seulement il ne réussit pas, mais on prétend même que Louis XI l'humilia en pleine audience par de dures plaisanteries. Il reprit le chemin de Rome, et mourut à Ravenne en 1472, âgé de quatre-vingt-trois ans, ou de soixante-dix-sept, selon les deux dates différentes auxquelles on rapporte sa naissance. Son corps fut transporté à Rome, et le pape assista à ses funérailles, honneur qui n'avait encore été fait à aucun cardinal. Il avait légué sa bibliothèque au sénat de Venise; elle était fort riche en manuscrits, qu'il avait fait venir à grands frais de toutes les parties de la Grèce.

Les écrits de Bessarion étaient très nombreux; mais presque tous ses ouvrages théologiques sont restés manuscrits : seulement on en a recueilli quelques uns dans les Actes du concile de Florence (tome XIII de la collection du P. Labbe, tome IX de celle du P. Hardouin).

On a cité long-temps comme un modèle sa traduction latine de la *Métaphysique* d'Aristote. Un livre de lui qui est devenu très rare est son traité pour la défense de Platon. Ce traité se rapporte à un point curieux de l'histoire littéraire de ce temps, la querelle qui survint entre les sectateurs de Platon et ceux d'Aristote. Mais comme nous parlerons ail-

leurs de cette querelle du quinzième siècle, nous nous contenterons ici de dire que Bessarion se montra conciliateur entre les deux partis, défendant Platon, mais soutenant qu'Aristote n'est pas si éloigné des sentimens de son maître que certains péripatéticiens d'alors l'imaginaient. Ce traité est intitulé : *Contra calomniatorem Platonis*. Ce calomniateur de Platon était George de Trébisonde, un de ceux que Paul Jove, dans le passage que nous avons cité, nous montre accompagnant Bessarion par honneur dans ses visites du matin au Vatican.

Ceci nous ramène à ce noble cortége de savans que l'œil curieux des étrangers cherchait à distinguer autour de Bessarion, à ces lumières de la langue grecque et de la langue latine, dont les noms, suivant Paul Jove, ne devaient jamais périr, *nullo ævo perituri*. Aujourd'hui ces grammairiens, ces traducteurs, ces imitateurs de l'antiquité sont assurément bien oubliés; il en est dont les noms sont encore un peu connus, d'autres dont la gloire a complètement péri. Cependant c'est un devoir de leur porter respect; car ce furent là les premiers initiateurs de l'Europe moderne. Ces hommes si célèbres autrefois, aujourd'hui si obscurs, furent la souche première de l'érudition et de l'art de la Renaissance. Après Bessarion et ce groupe de savans qui s'abrite auteur de lui, vint une seconde génération, et à la troisième parut la Réforme. Ils furent les précepteurs de Marsile Ficin, qui fit école à Florence sous le patronage de Médicis; et Marsile Ficin n'était pas mort, que Savonarole son ami périssait sur un bûcher pour avoir nié la papauté, et que les libres penseurs pullulaient déjà en Italie. Argyropule et Théodore de Gaza montrèrent le grec à Rodolphe Agricola et à Jean Reuchlin, qui portèrent la Renaissance en Allemagne; et Reuchlin eut Melanchthon pour disciple. Ainsi en trois générations nous arrivons de tous côtés à la Réforme et presque à la Philosophie. Nous arrivons à Léon X, le pape de la Renaissance, qui veut s'arrêter à l'art, et à Luther et Mélanchton, qui ne conçoivent pas cet arrêt dans la marche de l'esprit humain mis en mouvement par la Renaissance.

BÉTAIL. Voyez Bœufs, Chèvres, Moutons, Économie agricole.

BÉTEL, nom sous lequel on désigne une espèce de poivrier et un masticatoire fort renommé dans l'Asie. La plante, appelée *Piper Betle*, croît de préférence sur les bords de la mer, où elle s'élève en spirale sur les appuis qui sont à sa portée; elle a des feuilles assez grandes, dont le limbe subcordiforme, acuminé et sillonné de sept nervures, est porté sur un pétiole ailé, muni de deux dents; ses fleurs forment des épis pendans qui semblent une queue de lézard. Le masticatoire est formé des feuilles du végétal que nous venons de nommer, ou quelquefois de celles du *Piper Siriboa*, mêlées ordinairement avec la noix d'arec et une petite quantité de chaux préparée avec des coraux ou des écailles d'huîtres; les riches y ajoutent le bois d'aloès ou d'autres substances odoriférantes. Par son astringence énergique, le bétel rend au canal intestinal et à la peau le ton que la chaleur excessive des régions équatoriales tend à leur enlever. Il prévient ainsi les dyssenteries et la débilitation qui résulte d'une transpiration trop abondante. C'est sans doute pour cette raison hygiénique, et parce qu'il communique une odeur agréable à l'haleine, qu'il est devenu d'en usage habituel dans presque tout l'Orient, où il porte, en arabe, le nom de *tembul*. Telle est la faveur dont il jouit, que c'est une marque de respect de l'avoir dans la bouche quand on parle à quelqu'un, et qu'on l'offre par civilité aux personnes qu'on aborde ou dont on se sépare; on l'y regarde aussi comme un stimulant au plaisir. Cependant il a le défaut de noircir et de corroder les dents; en outre, pris en grande quantité, il doit à la longue exercer une influence défavorable sur le canal intestinal. Il ne paraît pas d'un goût bien agréable aux personnes qui en usent pour la première fois, et il les jette dans une sorte d'ivresse. On cultive le *Piper Betle* en le mariant avec l'arec, et l'on en forme ainsi des berceaux d'une verdure agréable.

BÉTIQUE (*Bætica*). C'est la partie méridionale et africaine de l'*Hispania* ou Espagne antique, depuis le versant du *Mons Marianus* (la Sierra Morena) jusqu'au détroit de Gadès, entre la Méditerranée à l'est et l'*Anas* (le Guadiana) à l'occident. Toutefois cette limite occidentale, indiquée par Strabon, est contestée, et, à vrai dire, elle a dû se déplacer d'époque en époque, suivant la fortune des combats. L'ancienne Bétique, bassin du *Bætis* ou Guadalquivir, est aujourd'hui l'Andalousie.

Le fleuve *Bætis*, dont le cours, d'abord dirigé de l'est à l'ouest, tourne brusquement vers le midi et se termine au détroit, partage la Bétique par le milieu en deux contrées : l'une septentrionale, entre l'Anas et les *Oretani* : c'est la Bætulie où se retrouve le nom de Bætis; l'autre méridionale et maritime, est habitée par les *Bastuli* ou *Bastetani*, les *Turduli* ou *Turdetani*, doubles noms dont quelques géographes ont fait quatre peuples différens. (Strab., lib. III; Cellarii *Geographia antiq.*)

La Bétique, ou, ainsi que l'appelle Strabon, la Turdétanie, fut connue des Phéniciens, dès la plus haute antiquité. Bien long-temps avant l'âge où commence toute histoire dans notre occident, déjà la navigation de la Phénicie, contemporaine des vieux chants bibliques, explorant la Méditerranée sur les pas de son Hercule, échelonnait ses colonies sur tous les rivages. Déjà, dans ses symboliques expéditions, l'Hercule Tyrien, parvenu à l'Ibérie lointaine et s'ouvrant un passage dans l'Océan, inscrivait son nom sur les rochers de Calpe et d'Abyla, et y suspendait les banderolles de Phénicie. Des colonies tyriennes, notamment la puissante Gadès *, employées à l'exploitation des mines de la Bétique, florissaient là, à l'extrémité du monde, inconnues; car les Phéniciens gardaient soigneusement le secret de leur riche découverte, et nul peuple n'était alors si hardi que de s'aventurer en si lointaines navigations. Pourtant le nom de *Tartessus* ou *Tarchisch*, sous lequel les Phéniciens désignaient vaguement la terre de l'ouest, devint célèbre dans l'Orient. C'est là cette fille de Tarsis dont parle Isaïe (c. XXIII, v. 10). Mais était-ce une ville de Bétique ou le fleuve Bætis, ou la contrée entière, que les Phéniciens appelaient ainsi? Les anciens géographes l'ont ignoré.

Cependant ce nom vague de Tartessus, accompagné de récits non moins vagues, pénétra de bonne heure chez les Hellènes, et ouvrit à leur imagination un champ indéfini. Les Hellènes, comme tous les enfans d'un génie aventureux, se mirent à rêver du pays lointain; eux surtout les Hellènes si amoureux de la terre, sentant si bien dans la beauté de ses formes la vie et la divinité; eux dont la poésie et les dieux n'aspiraient point à s'élever au-dessus des montagnes, et qui, pour la vie future, ne souhaitaient qu'un pays, un recoin ignoré de cette terre où nous habitons, plus beau que la Hellade, et où les formes seraient élevées à la perfection de l'idéal. Tartessus et ce qu'ils avaient ouï dire aux navigateurs des merveilles de ce monde occidental, où les rivières charriaient l'or, les saisit donc vivement. Là le monde finissait; là Hercule ayant disjoint les monts Calpé et Abyla n'avait trouvé devant lui que l'Océan, désert sans bornes; il avait dressé là deux colonnes gigantesques, deux poteaux indiquant qu'au-delà il n'y avait rien; d'ailleurs des vagues et des marées monstrueuses, battant la côte avec un épouvantable fracas, rejetaient ou brisaient tout navigateur qui s'aventu-

* Gadès et Utique, dit Velleius Paterculus, furent fondées presqu'en même temps; « Tyria classis, plurimum pollens mari; » in ultimo Hispaniæ tractu, in extremo nostri orbis termino, in- » sulam circumfusam oceano, perexiguo a continenti divisam freto, » Gades condidit » (Lib. I., c. II). Or, suivant Aristote, *de Mirabilibus*, la fondation d'Utique remonte à l'an 1100 avant J.-C. Mais il y avait déjà bien long-temps qu'Hercule avait abordé en Ibérie, et que sans doute il y avait formé des établissemens.

rait à les franchir *. Voilà ce que disaient dans leurs chants les poëtes grecs; et ce qu'on savait de la terre voisine n'était pas moins mysterieux et fantastique. C'est dans la verte Erythie et à Gadès, petites îles à peine detachées du continent, que régnait ce roi symbolique des nations ibériennes, le triple Géryon, fils de Chrysaor, que tua Hercule. Sur la côte, vis-à-vis d'Erythie, *près des eaux intarissables du Tartessus dont le lit est d'argent*, comme dit Stésichore, étaient nés ces troupeaux de bœufs que de l'Asie lointaine Hercule vint ravir. Tartessus était pour les Hellènes le seuil de cette Atlantide qu'a rêvée Platon, et d'autres avant lui; c'était le beau et l'inconnu; c'était la demeure des bienheureux, qui plus tard violée par les voyageurs, se retira dans les îles Fortunées. Ces champs elyséens, *aux extrémités de la terre*, que, dans les poëmes homériques, Protée révèle à Menélas, ces champs où règne le blond Rhadamanthe, où la vie est douce et heureuse, où une fois parvenus les hommes ne connaissent plus ni neige, ni pluie, ni frimas, mais s'épanouissent à la douce haleine des zéphyrs qui soufflent sans relâche de l'océan, c'est Tartessus.

Bien que le génie poétique des Hellènes se fût fortement préoccupé du monde occidental, soit qu'ils redoutassent les Pheniciens, soit que ces lieux qu'enveloppait tant de mystère et de sainte horreur leur semblassent inabordables, leur navigation ne s'y dirigea point. Ce n'est qu'au temps de Cyrus, 536 avant l'ère chrétienne, qu'un navire grec osa toucher les côtes de Betique, où le roi du pays, Arganthonius, qui est resté en renom parmi les Hellènes, fit aux étrangers un accueil affable. C'en était fait désormais des champs elyséens: la Betique, les établissemens phéniciens de la côte, les riches mines d'or et d'argent de l'intérieur et leur exploitation, tout cela était connu. Toutefois la Betique pour long-temps encore resta une terre de merveilles, où la rêverie poétique avait un libre champ. Des légendes nouvelles, celles-ci fondées sur un aperçu ou le vague récit des habitans, se substituèrent aux légendes mortes, et, transmises d'une génération à l'autre, allèrent s'amplifiant. Ainsi les Hellènes contaient que la Bétique avait jadis été le théâtre d'une grande lutte entre les Dieux et les Titans. Puis venait le règne de Gargoris, le plus ancien roi de Tartessus, le premier qui ait enseigné à recueillir le miel. Alors se reproduit, avec une plus grande richesse de détails, la miraculeuse histoire de Cyrus et de Romulus. Gargoris a de sa fille un petit-fils nouveau-né qu'il veut faire périr. Il le couche dans un étroit sentier où doivent passer les taureaux, il l'expose aux chiens affamés et aux sangliers, il le jette à la mer. C'est en vain; à l'aspect de l'enfant, les taureaux, les chiens, les sangliers se détournent; la vague de l'océan le saisit et le porte doucement sur le rivage, où une biche vient l'allaiter. Il grandit, et court long-temps les montagnes mêlé aux cerfs, et leur égal en velocité; mais dans la suite, un chasseur l'ayant pris dans ses lacs, il fut reconnu et pardonné. Habis, ainsi s'appelait le jeune cerf, devint un roi puissant et civilisateur : c'est lui qui enseigna dans la Bétique l'art de dompter les bœufs et d'ensemencer les champs. « Cette histoire, dit Justin (vers l'an de J.-C. 158), nous paraîtrait fabuleuse, si nous n'avions pas celles de Cyrus et de Romulus pour garanties de sa possibilité. » Si, en effet, il y a là autre chose qu'une fiction inventée à plaisir, il reste à savoir quel est ce peuple civilisateur, fils de la fille de l'indigène Gargoris, c'est-à-dire de race mêlée, qui, rejeté d'abord dans la mer, revient, et se cantonne dans les montagnes, d'où il descend victorieux.

Le prestige de ces contrées lointaines dura long-temps, avons-nous dit. Déjà les aigles romaines avaient pénétré jusqu'au fond de l'Ibérie, et les fables merveilleuses ne cessaient point d'avoir cours en Grèce et dans le monde romain. C'étaient les rapides cavales de Lusitanie que l'on disait fécondées par les vents; ou bien, le feu s'étant mis aux forêts sur les montagnes, il en découlait des torrens d'or et d'argent; ou bien c'était le soleil dont, les soirs, du haut de la falaise occidentale, on voyait l'orbe grandir démesurément; puis on l'entendait se plonger dans la mer en sifflant comme s'il se fût éteint, et au jour splendide la nuit close succédait sans transition. Cette croyance, fondée sur le récit d'Artémidore, était encore généralement répandue au temps de Marius, si bien que le philosophe Possidonius alla passer trente jours et trente nuits sur le mont Calpé pour s'assurer de la non-existence du phénomène. Telle était la vie antique avec la credulite de son âge, et ses rares et difficiles communications. Et quand la Betique, mieux connue, ne fut plus étrange, elle resta une terre idéale où le monde romain, déjà las, plaçait sa chimère de repos et d'un bonheur tout matériel. On ne parlait point sans admiration, sans envie, de ces collines parfumées ni de ces vallées bocagères et verdoyantes, où des forêts, maintenant abattues, entretenaient la fraîcheur et l'abondance des eaux, où se récoltaient si abondamment le blé, l'olive, le miel et les vins exquis, où paissaient, en magnifiques troupeaux, des bœufs, une race agile de chevaux, des moutons à la chair aromatique et à la fine laine. Pline trouve à cette nature un eclat indefinissable. Strabon vante surtout les rives et les îlots du Bætis, pour la richesse des cultures, la fécondité, les ombrages. Abondance de gibier dans les forêts; abondance de poissons dans les rivières, surtout à leur embouchure; point d'animaux malfaisans, si ce n'est les lapins que l'on prenait au furet. L'Espagne, dit Justin, n'est ni brûlée comme l'Afrique d'un soleil ardent, ni tourmentée comme la Gaule de venta assidus. Une chaleur douce y pénètre les campagnes, qu'humectent des pluies douces et opportunes; c'est là ce qui en fait la fertilité. Les fleuves, d'un cours noble et lent, roulent de l'or avec leur gravier. Aucune exhalaison de marais n'y altère la salubrité du ciel, que purifient régulièrement tous les jours les brises de mer : « Neque, ut Africa, violento sole torretur, neque, ut Gallia, assiduis ventis fatigatur; sed media inter utramque, » hinc temperato calore, inde felicibus et tempestivis imbri» bus, in omnis frugum genera fœcunda est... Non frumenti » tantùm magna copia est, verum et vini, mellis oleique... » et equorum pernices greges... In hac cursus amnium, » non torrentes rapidique ut noceant, sed lenes et vineis » campisque irrigui, æstuariisque Oceani affatim piscosi... » aeris spiritus nulla paludum gravi nebula inficitur. Huc ac» cedunt et auræ marinæ... » (*Justin.*, lib. XLIV; *Strabon.*, lib. III.)

On oubliait le *solano* et les sauterelles dévastatrices. Mais telle est en effet la belle et féconde nature de l'Andalousie que le tableau qui précède semblera peu exagéré. Tyr, Carthage, les Romains, s'approvisionnèrent tour-à-tour des produits de son sol. Au temps de Strabon, quantité de grands navires, descendant le Bætis, transportaient sans relâche à Rome ou à Dicæarchie les viandes salées comparables à celles du Pont, le vin, le blé, la cire et le miel, le thon nourri de glands qui des montagnes roulaient dans la mer, et les fines étoffes de fabrique phénicienne. La race des béliers de Bétique était si fort estimée que tel d'entre eux se payait jusqu'à un talent (5,300 fr.). On trouvait aussi en Bétique le fer et le vermillon; mais ce que les Tyriens, les Carthaginois, et après eux les Romains, cherchaient là surtout, c'étaient les mines d'or et d'argent. Tous les anciens auteurs en ont exalté la richesse à l'envi. Ce fut pour les Tyriens, premiers venus, la découverte du Perou. Les Carthaginois y puisèrent à leur tour, et les Romains, venus si tard, trouvaient encore dans leur exploitation d'énormes bénéfices. Les habitans du pays avaient appris des Tyriens et des Carthaginois l'art de creuser à une grande profondeur des conduits tortueux; et, au moyen de la limace égyptienne (vis d'Archimède), ils savaient dessécher les fleuves souter-

* Cependant l'Hercule Tyrien les franchissait lui-même dès ces temps reculés, et visitait la côte occidentale d'Europe et d'Afrique.

rains qui s'y rencontraient. Au temps d'Auguste, il y avait encore parmi eux tel particulier qui retirait d'une mine d'argent la valeur d'un talent euboïque ou 6181 livres tous les trois jours. Le triage de l'or mêlé au sable des rivières passait aussi pour profitable, et beaucoup d'hommes s'y employaient. (Strab., lib. III; Possidonius *ap. Strab.* ibid.)

Les peuples de Bétique, sous la longue domination des Tyriens et des Carthaginois, s'étaient formés à la civilisation. En Turdétanie, un mélange entre les races avait eu lieu : dans cette fusion la langue des indigènes s'était perdue ou profondément changée; les villes en particulier avaient le caractère tout phénicien. Les Turdetans, au rapport de Strabon, étaient les plus cultivés d'entre les Ibères; ils avaient une littérature, une législation écrite en vers, des poëmes, une histoire qui remontait à six mille ans. Mais en quelle langue cette littérature? était-ce en la langue indigène, la phénicienne, ou un idiome nouveau né de la fusion? Impossible à nous de répondre. Au reste, les autres peuples de Bétique, parlant des langages divers, avaient aussi une littérature. La Bétique, une fois domptée et civilisée par les Tyriens, s'était ployée sans trop de résistance au joug des Carthaginois, puis des Romains. Et elle montra en adoptant la langue et la civilisation des derniers venus la même flexibilité qu'elle avait jadis montrée à l'égard des Phéniciens. C'était, dit Strabon, un peuple doux, poli et facile de caractère; c'était ce peuple qui dans la suite devait inventer le fandango. Il avait déjà la parole sonore et l'orgueilleuse emphase qui aujourd'hui distingue particulièrement les Andalous, témoin les deux Sénèque et Lucain, tous les trois de Cordoue en Bétique.

La province de Bétique ou Ibérie méridionale comptait sous les Romains cent cinquante villes, dont huit colonies, huit municipes, deux villes gratifiées du droit latin, quatre villes alliées, six villes franches, cent vingt tributaires. Les principales cités, celles où se rendaient la justice, étaient : 1° Corduba (Cordoue), fondée par Marcellus, colonie romaine, centre d'un territoire fertile et étendu; 2° Hispalis (Séville) du phénicien *spila* ou *spola*, c'est-à-dire plaine de verdure, suivant Montanus, ville d'origine tyrienne, où les Romains, transformant son nom en celui de *Julia Romulensis*, installèrent une colonie; cité commerçante où remontaient les navires à 1200 stades ou 34 lieues de la mer; 3° Astigis; 4° la puissante Gadès. Nous citerons encore Malaca et Carteia, villes d'origine phénicienne dont la dernière, disait-on, avait Hercule pour fondateur; et Italica, ville romaine, où sont nés Trajan, Adrien, et le poëte Silius Italicus. (V. Diodor. Sic., lib. I; Polyb. *Fragm.*; Just., lib. XLIV; Strab., lib. III; Plin. *Hist. nat.*; Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*.)

Nous n'avons point eu la prétention de donner ici la géographie naturelle de la Bétique. Nous nous sommes abstenu aussi de rechercher l'origine, les traits distinctifs et l'histoire de la race ou des races d'hommes qui habitaient primitivement la contrée. Ces questions déjà indiquées à l'article ANDALOUSIE, ont leur place convenable au mot ESPAGNE, ainsi qu'on l'a dit. Nous n'avons pas abordé non plus l'histoire des établissemens tyriens et carthaginois dans ces contrées; nous renvoyons cette étude aux articles TYR et CARTHAGE. Nous n'avons point voulu briser des divisions de matière que la logique nous prescrivait. Et pourtant il nous a semblé que ce nom de Bétique, dont Fénelon a rajeuni parmi nous la vieille célébrité, ne devait pas être omis dans l'Encyclopédie. Qu'avons-nous fait? Nous nous sommes placés en-dehors de la Bétique; c'est des vieux rivages d'Italie et de Grèce que nous l'avons regardée. Si cela nous a fourni l'occasion de jeter un peu de lumière sur certaines faces moins connues de la vie antique, le lecteur nous pardonnera.

BETTE, BETTERAVE. On désigne en botanique sous le nom de bette, *Beta* un genre peu étendu qui appartient à la famille des chénopodées, et dont l'espèce commune, *beta vulgaris*, L., se divise elle-même en deux variétés ou races principales, la *poirée* et la *betterave*. Le genre a pour caractères : un périgone à cinq divisions profondes, à moitié adhérent par sa base à l'ovaire, cinq étamines, deux ou trois styles très courts, et un fruit réniforme entouré par le périgone qui forme cinq côtes, et qui est béant dans sa partie supérieure. Quant à l'espèce indiquée, elle se reconnaît à sa racine charnue, à sa tige anguleuse haute de 3 à 4 pieds, à ses feuilles ovales-oblongues, grandes, ondulées et plissées sur leurs bords, à ses fleurs verdâtres ramassées 3 ou 4 ensemble dans l'aisselle des folioles et formant des panicules terminales foliacées. Elle croît en Europe, en Afrique et en Asie.

Notre bette poirée était connue des anciens comme plante médicinale, et même comme plante alimentaire; car lorsque Martial dit :

> Ut sapiant fatuæ, fabrorum prandia, betæ
> O quam sæpe petet vina piperque coquus,

il ne veut sans doute pas parler de la racine de la betterave qui est loin d'être insipide, mais il entend les feuilles de poirée, qui, de nos jours encore, employées comme légumes, sont néanmoins regardées comme très fades, et qu'en conséquence on associe ordinairement à celles de l'oseille. La betterave rouge est peut-être la *beta nigra* des anciens, qui cependant n'indiquent pas la plante qu'ils nommaient ainsi comme possédant une faculté nutritive.

La bette poirée se reconnaît à sa racine dure, ligneuse, cylindrique et légèrement rameuse. Elle se divise elle-même en plusieurs sous-variétés qu'on distingue par leurs feuilles blanches, rouges ou jaunissantes, et dont une, remarquable par la largeur qu'acquiert la nervure moyenne de chacune de ses feuilles, est particulièrement employée comme aliment, sous le nom de *poirée à cardes*, et plus encore dans la médecine comme émolliente, ou pour le pansement des vésicatoires, des affections dartreuses, etc. On sème la poirée ordinaire en bordure ou sur planche depuis mai jusqu'en août; pendant sa croissance, on l'arrose fréquemment, et l'on en coupe souvent les feuilles pour lui en faire produire de plus tendres. On sème la poirée à cardes en mars pour en jouir l'hiver, ou bien au commencement de juillet et d'août, pour en obtenir les produits au printemps suivant.

Mais qu'ttons cette variété peu applicable aux usages de l'homme et reléguée dans les jardins, et passons à la betterave que les modernes ont admise dans le domaine de la grande culture, et qu'ils y ont même placée à un rang fort élevé. En tant que variété, elle a pour caractères distinctifs, sa racine pivotante, obconique et très épaisse, et elle compte plusieurs variétés différenciées par la couleur de la racine, savoir :

1° La betterave *rouge* qu'on cultive pour la mettre dans les salades, pour la confire au vinaigre, etc., et qui, variant dans sa forme comme dans sa grosseur, devient la *grosse rouge*, la *petite rouge* et la *rouge ronde*.

2° La *jaune*, peu productive et dont le suc peu abondant, tantôt est très riche en sucre, tantôt ne marque que des degrés très bas à l'aréomètre.

3° La *jaune à chair blanche*, variété fort sucrée et de bonne qualité, mais moins productive et moins rustique que les suivantes.

4° La *betterave champêtre* (*B. silvestris*), appelée aussi *racine de disette*, *racine d'abondance*, à cause de l'énormité des produits qu'elle donne quelquefois, et qui est caractérisée par sa peau rose recouvrant une chair ou blanche alternée avec le rose par couches concentriques; elle est fusiforme et croît presque entièrement hors de terre.

5° La *rose à chair blanche* et à pétioles blancs ou rosés; elle est pyriforme et ne sort pas de terre.

6° La *blanche* de Silésie, qui est fusiforme et ne sort pas de terre

Ces trois dernières variétés se disputent la prééminence dans la grande culture. La betterave champêtre est la plus productive; elle est facile à arracher et à nettoyer, mais elle est moins sucrée et moins nutritive que la blanche, dans le rapport de 11 à 15 suivant M. Matthieu de Dombasle; elle craint davantage les gelées et se conserve moins bien. La blanche elle-même l'emporte sur la rose à chair blanche sous ces différens rapports.



(Betterave commune.)

1 Plante entière. — 2 Fleur. — 3 Agrégation de fruits. — 4 Fruit seul.

Quand la betterave ne serait qu'une simple plante fourragère, elle serait à ce seul titre d'une immense utilité en agriculture. En effet, outre les avantages qui lui sont communs avec les plantes sarclées, elle a à certains égards sur ces plantes des avantages qui doivent lui mériter une place distinguée, dans l'économie agricole, pour la nourriture du bétail, depuis la fin de septembre jusqu'au commencement de juin. Moins coûteuse à cultiver et plus productive que la pomme de terre et la carotte, elle n'est pas comme le chou-rave restreinte au sol argileux, ou comme le navet aux terres sablonneuses; elle réussit dans des climats chauds et secs, qui, tels que le midi de la France, ne conviennent plus à ces deux plantes; enfin, elle est peu sujette à être attaquée par les insectes, et ne connaît pas de rivale parmi les racines cultivées sous le rapport de la facilité de la conservation, quoiqu'elle ait cependant l'inconvénient de germer de bonne heure au printemps. D'ailleurs elle est aimée de toute espèce de bestiaux, pour lesquels elle est un aliment très sain, et si elle nuit un peu à la sécrétion du lait chez les vaches, elle est peut-être de toutes les racines celle qui favorise le plus la formation de la graisse dans les animaux.

Mais elle se présente sous un autre point de vue non moins important, celui de l'extraction du sucre qu'elle contient. Ce n'est pas que les quinze à dix-huit millions de kilogrammes de cette denrée annuellement versés dans le commerce par les sucreries indigènes actuellement existantes, pèsent beaucoup dans la balance des produits de l'agriculture française; mais cette quantité promet d'aller toujours croissant jusqu'à une limite qu'il serait difficile d'assigner, vu que la consommation du sucre est susceptible d'une grande extension, et qu'on a encore à améliorer la fabrication jusqu'à ce qu'on sache retirer entièrement de la betterave les 10 p. 100 de sucre qu'elle contient, au lieu des 6 qu'on en obtient aujourd'hui. De plus, l'importance des sucreries indigènes doit se mesurer non pas seulement à la quotité de leurs produits, mais encore et principalement à leur influence indirecte sur la population rurale. Etablies dans les campagnes et les fermes, elles y font affluer des capitaux qui sans cette circonstance auraient été se concentrer dans les villes, et par le spectacle des grands appareils qu'elles déploient, de l'activité qu'elles nécessitent, des résultats qu'elles produisent, elles inculquent aux paysans une grande idée de la puissance du savoir, contre lequel ils sont en général prévenus; bien plus, en les exerçant au maniement d'outils délicats, à la direction de machines compliquées, à la pratique de procédés ingénieux, elles leur donnent une habileté qu'ils reportent dans leurs autres travaux. — Nous ne dirons rien dans cet article de la fabrication du *sucre de betterave*. Voyez Sucre.

Ainsi que nous l'avons dit, la betterave peut donner des produits satisfaisans sur des sols très divers, même sur ceux dans lesquels le sable ou l'argile prédominent beaucoup, pourvu qu'ils soient fortement imprégnés de sucs nutritifs, ou qu'ils aient été abondamment fumés. Le terrain argileux assure même davantage sa réussite dans les étés secs et brûlans. Les variétés à racine sortant de terre conviennent mieux que les autres à cette espèce de sol, de même qu'à ceux dont la profondeur est peu considérable.

La composition chimique de la betterave est toujours influencée par la matière soluble des terres dans lesquelles elle croît. On pourrait dire que cette racine contient d'autant plus de sucre dans un poids donné, ou du moins qu'elle est d'autant plus difficile à travailler en fabrique, qu'elle a été plus richement fumée, parce que dans ce cas son jus est plus aqueux, et renferme beaucoup de potasse, d'ammoniaque et de sels qui deviennent libres dans la fabrication; mais en revanche, lorsqu'elle reçoit, au moment même de la semaille, une grande abondance d'engrais énergiques, tels que ceux de mouton, de cheval ou même de bœuf, elle peut donner une récolte double ou triple de celle qu'elle aurait fournie si elle n'eût pas été fumée. Comme les limites passé lesquelles l'abondance et l'énergie de l'engrais cessent d'être utiles ne sont pas bien connues, on n'est pas tout-à-fait d'accord sur son emploi; ainsi, quant à l'époque, les uns pensent qu'il ne faut pas fumer pour les betteraves et qu'il leur suffit du reste de la substance fertilisante qui avait été appliquée à la récolte à laquelle elles succèdent. Les autres affectent l'engrais à la récolte des betteraves elles-mêmes; il y en a qui le répandent dès l'automne qui précède la plantation, tandis que les autres attendent pour le mêler au sol, ceux-ci le premier labour du printemps, ceux-là le dernier. Généralement on distribue le fumier uniformément dans le sol; cependant quelques cultivateurs qui ont adopté la culture par billons (voyez Labour), plus favorable au pivotement de la racine, n'enfouissent l'engrais que le long des lignes où doivent végéter les plantes.

On s'accorde à dire que la betterave doit être semée en lignes, et non à la volée, mais on dispute sur les avantages que présentent l'un relativement à l'autre, le semis sur place et le semis en pépinière suivi du repiquage. La première méthode, principalement suivie en Allemagne, a l'avantage d'accélérer et d'égaliser la végétation des racines, et de laisser un plus grand espace de temps pour l'achèvement des travaux préparatoires au printemps; elle doit être fort utile

dans les terrains trop humides où l'on ne peut semer que tard, ainsi que dans les terres chaudes et sèches où la plante monterait promptement en graine; elle permet de faire au besoin succéder les betteraves à une autre récolte de fourrages dans la même année; enfin, il est beaucoup de terres argileuses où elle est la seule praticable. Quant aux frais de main-d'œuvre et au produit, on n'a pas assez de données pour affirmer qu'ils soient plutôt à l'avantage de l'une que de l'autre, et le mieux serait peut-être de les suivre toutes les deux à la fois.

Il règne une grande diversité dans les opinions sur le nombre et la nature des travaux aratoires par lesquels on doit preparer la terre. A l'institut agricole de Roville, quand on veut semer en place, on se borne, pour les terres fortes, à un labour profond en automne ou en hiver, et à un passage de l'extirpateur au printemps; pour les terres blanches, à un labour de printemps et à un ameublissement avec la herse; pour les sablonneuses, au labour de printemps; quand on sème en pépinière pour transplanter ensuite, on donne à la pépinière les mêmes cultures qu'aux champs consacrés aux semis en place, et le champ où l'on repiquera en juin reçoit trois labours, les deux derniers séparés par un hersage, et le premier donné en automne quand il s'agit de terres fortes. Dans la Flandre, on commence à préparer la terre lorsque la moisson est à peine terminée et que les gerbes sont encore sur le champ; on remue d'abord la terre avec le binot (voy. BINAGE), puis avec la herse; lorsque les herbes reparaissent, on les arrache par un second binotage et un nouveau hersage qu'on fait suivre dans la même année d'un labour à la charrue, à moins qu'on n'ait à faire à une terre blanche; on fait ainsi une bonne guerre aux plantes adventices puisqu'on en détruit à temps, outre la génération qui a crû avec le blé, celle qui ne se serait développée que l'année suivante, mais dont on a accéléré la naissance pour la tuer dans son enfance; au printemps, on donne un nouveau labour, puis, autant de fois que cela est nécessaire pour rendre la terre très fine, on herse, on roule et l'on ploutre, c'est-à-dire, on passe avec la herse renversée.

Si l'on prend les limites extrêmes des époques indiquées par les différens auteurs pour les semailles sur place, on voit qu'elles peuvent avoir lieu en France, depuis le commencement de mars jusqu'au 20 mai; cependant en Flandre on ne les commence pas avant le 15 avril, dans la crainte que beaucoup de plantes ne montent en graine; quelques observations tendent cependant à prouver que cet inconvénient n'a pas lieu lorsqu'en semant avant ce terme, on emploie de la graine conservée deux ou trois ans, au lieu de la graine nouvelle, qui d'ailleurs lui est en général préférable. En la traitant par les procédés connus pour accélérer la germination, on fait prendre aux jeunes plantes l'avance sur les mauvaises herbes. Il est essentiel de ne semer que sur une terre fraîchement remuée et encore humide.

L'exécution même de l'ensemencement a lieu de différentes manières:

1° A la main, dans des raies tracées le long d'un cordeau qu'on déplace à volonté; cette méthode permet de faire varier facilement l'écartement des lignes et la profondeur de l'ensemencement suivant l'état du sol, de répartir plus également la graine et par là même de l'économiser; mais elle exige plus de main-d'œuvre, et cet inconvénient n'est pas toujours compensé par la liberté qu'elle laisse d'employer les animaux à d'autres travaux qui se pressent en grand nombre à cette époque.

2° Avec le plantoir, c'est-à-dire dans des trous ouverts, soit avec une seule cheville, soit par plusieurs chevilles fichées dans un liteau muni d'un manche ou dans le grand côté d'un trapèze en bois, et recouverts ensuite avec le pied ou le rouleau; cette méthode simple et facile a cependant un inconvénient assez grave; les trous n'étant pas tous de la même profondeur à cause des quantités inégales de terre qui y retombent lorsqu'on retire le plantoir, les betteraves lèvent à des époques différentes, et les premières venues étouffent celles qui viennent plus tard; de plus, on ne peut empêcher que ces trous ne reçoivent des quantités fort différentes de graines, et ce défaut d'uniformité nuit encore au produit.

3° Au semoir, instrument expéditif et dont l'action est régulière, mais qui cependant ne répand pas la graine de betterave aussi uniformément que celles d'autres plantes, parce qu'elle est légère et couverte d'aspérités. C'est surtout cette considération qui a engagé M. de Dombasle à adopter à Roville le semoir à brosse et à brouette, lequel fait moins d'ouvrage que le semoir à cheval, mais qui est susceptible de plus de régularité, parce qu'il permet à son conducteur de s'apercevoir promptement des interruptions dans la chute des graines; des femmes qui suivent ce semoir recouvrent la graine avec des rateaux. Un cultivateur n'a pas craint de piler en quelque sorte les graines dans un mortier pour les débarrasser de leurs aspérités et il s'est bien trouvé de cette pratique.

Il convient de laisser un intervalle de deux pieds à deux pieds et demi entre les lignes où l'on dépose les graines, et de repandre celles-ci à raison de trois ou quatre sur chaque pied de longueur dans les lignes, en les plaçant à une profondeur d'un pouce et demi ou deux pouces; on consommera ainsi 5 à 6 kilogrammes de graine par hectare. On éclaircit ensuite et l'on espace les plantes en se réglant sur la nature du terrain. Si les sarclages doivent avoir lieu avec des instrumens manuels, le mieux est qu'elles soient à 16 pouces les unes des autres dans les deux sens. Dès que leurs feuilles ont atteint la longueur d'un pouce à un pouce et demi, on procède à un premier sarclage; on en fait un second au bout de quinze jours; et l'on répète ces binages autant de fois que cela est nécessaire pour empêcher les mauvaises herbes de se développer, et la surface du sol de se durcir.

Tels sont les soins que réclame le semis en place; ils sont également applicables aux pépinières dans la culture par repiquage, avec cette différence qu'ici l'on sème plus tôt, que la semaille se fait plus épaisse, et que les binages sont non seulement plus fréquens, mais encore plus soignés. On peut aussi établir ces pépinières comme on le fait pour d'autres cultures en défonçant le sol à la bêche, et le mettant en billons sur le dos desquels on sème la graine dans des sillons transversaux. C'est de la beauté du plant que dépend en grande partie la certitude de la réussite dans la pratique de la transplantation. On le repique lorsqu'il a atteint la grosseur du petit doigt, entre le 15 mai et le 15 juin. Pour atténuer les effets de l'évaporation, on coupe les feuilles à trois ou quatre pouces au-dessus du collet, et l'on ne ménage que les petites feuilles du cœur. Quant à l'opération même du repiquage, on la fait au plantoir après avoir coupé l'extrémité de la racine pour qu'elle ne se replie pas, et en serrant la terre contre le plant et dans toute sa longueur, ou d'une manière plus expéditive et moins coûteuse, mais moins sûre, à la charrue, qui en passant, couvre de terre le plant qu'on a couché sur la bande déjà retournée. Le plant qu'on a enduit de bouillie végétale risque moins de se dessécher.

De même que sur beaucoup d'autres points de la culture des betteraves, les opinions des agronomes varient sur l'utilité du buttage, du repiquage destiné à regarnir les vides laissés par les plantes qui ont péri, et de la récolte des feuilles pour la nourriture du bétail.

Pendant sa croissance, la betterave, quoique assez robuste, est attaquée par quelques insectes dont le plus redoutable est la larve du hanneton, et par quelques maladies encore peu étudiées, et contre lesquelles on ne connaît pas de remèdes.

C'est depuis le 15 ou même depuis le 1er septembre qu'on

peut commencer à arracher les betteraves; mais quand on n'est pas dominé par la nécessité de procéder aux semailles de graines d'hiver, on peut prolonger ou retarder l'arrachage jusqu'en décembre, attendu que les racines continuent à s'accroître en automne, et qu'elles se conservent mieux quand elles sont emmagasinées par une température fraîche sans être froide; seulement, on a alors un peu à craindre, du moins après le 15 novembre, l'effet des gelées, surtout sur les variétés sortant de terre, ou celui des grandes pluies qui dans les sols argileux font adhérer fortement la terre aux racines, et en rendent le nettoiement difficile.

Pour arracher les betteraves, il suffit quelquefois de les tirer avec les mains seules ou aidées d'un plantoir; mais plus souvent il faut y employer le trident, le louchet ou, plus économiquement, la charrue dont on remplace le versoir par une pièce de bois triangulaire qui en représente la partie antérieure. On coupe non seulement les feuilles, mais encore le collet de la racine qui ne contient pas de sucre, et se rapproche par sa composition des pétioles des feuilles; on laisse ces débris sur le champ pour l'engraisser, ou bien on peut les conserver en compote par le procédé employé communément pour faire la choucroûte, c'est-à-dire en les tassant dans des tonneaux et les saupoudrant de sel par lits.

Comme précautions à prendre dans la conservation des betteraves, on conseille d'éviter tout ce qui peut leur occasioner des blessures et des contusions; de les mettre en fosses aussitôt après leur arrachement, pendant qu'elles sont toutes fraîches, et si l'on ne peut le faire tout de suite, de les couvrir au moins de feuilles en attendant, afin qu'elles ne soient pas exposées à la chaleur du soleil; de ne les serrer ni trop humides, ni surtout trop sèches; de prendre garde au développement de la chaleur dans les fosses, de porter tout de suite à la fabrique les racines qui proviennent de terrains fortement fumés, et de mettre en conserves celles qui ont crû sur des terrains moins engraissés, enfin de récolter par un temps froid et plutôt humide que sec. Les silos consistent en fosses larges d'environ 3 pieds sur une longueur indéterminée et une profondeur de 10 à 12 pouces; on y accumule les betteraves à une hauteur de deux pieds et demi au-dessus du niveau du sol, en les recouvrant de la terre extraite de la fosse et de deux fossés qu'on creuse le long de ses côtés à deux pieds de profondeur pour l'écoulement des eaux; on égalise avec des battes de bois la surface de la terre amoncelée. On ménage des soupiraux ou cheminées au silo, en plaçant pendant sa construction des tuiles creuses debout l'une contre l'autre et appuyées sur les betteraves.

Il est facile d'obtenir les graines de la betterave en faisant passer l'hiver, debout dans du sable au milieu d'un local frais et sec, les pieds qui présentent au plus haut point les qualités qu'on recherche; on les dépouille auparavant de leurs feuilles sans toucher au collet, et on les replante vers la fin de mars, dans un terrain riche.

D'après les estimations de M. de Dombasle, la moyenne du produit des betteraves est de 20,000 kilogrammes sur un sol qui donne 15 hectolitres de froment par hectare, de 50,000 kilogrammes sur un sol qui donne 22 hectolitres de froment. Dans le Palatinat, on compte sur une moyenne de 25 à 30 000 kilogrammes par hectare. Suivant les expériences précises du même agronome, si l'on représente par 100 la valeur nutritive du bon foin, celle des betteraves sera de 45,45. Les frais de culture peuvent être de 16 à 18 fr. sur un sol qui produit 20,000 kilogrammes par hectare, et dont le loyer serait de 60 fr. par hectare; ils tomberaient à 10 ou 12 fr. sur celui dont la fertilité et le loyer seraient deux fois plus élevés.

BÉTULINÉES. Pour faire reconnaître la famille des bétulinées, il suffit de dire qu'elle se compose de plantes dicotylédones achlamidées (sans calice ni corolle) ou monochlamidées par exception, ayant un ovaire à deux loges, des graines pendantes en nombre défini, et des fleurs en chaton. A ces traits distinctifs les bétulinées joignent quelques autres caractères essentiels: les fleurs sont monoïques; les mâles ont quelquefois un périgone membraneux divisé en lobes; l'ovaire est libre, tantôt il est surmonté d'un style unique, tantôt il n'en porte point du tout, et est immédiatement couronné par les deux stigmates. Le fruit est membraneux, indéhiscent, uniloculaire et monosperme par avortement; les graines dépourvues d'albumen renferment un embryon droit à radicule supérieure. Cette famille ne se compose que de deux genres, l'aune et le bouleau (voy. ces mots), qui sont des arbres à feuilles simples, alternes et accompagnées à leur base de deux stipules. Elle se rapproche des urticées, des empétrifères, des myricées et des salicinées (voy. ces mots).

Plusieurs botanistes, qui n'ont pas souscrit au démembrement de la famille des amentacées (voy. ce mot), continuent à considérer les bétulinées comme en étant une simple tribu. Les caractères qu'ils en donnent sont d'ailleurs les mêmes que ceux que nous venons d'indiquer; cependant ils ne parlent pas de l'inflorescence, parce que, faisant rentrer dans cette tribu le genre orme à fleurs en capitules, et non en chatons comme celles de l'aune et du bouleau, ils auraient à mentionner de nouveau le double mode d'inflorescence qu'ils ont déjà signalé dans la famille. Par la même raison ils laissent plus de latitude dans le caractère tiré de la distribution des sexes, et disent que les fleurs sont hermaphrodites, polygames ou monoïques. Comme autres caractères propres à ce groupe, ils citent la division du périgone en quatre ou cinq lobes portant chacun à sa base, tantôt une étamine qui lui est opposée, tantôt deux ou trois.

BEURRE, substance grasse bien connue, et provenant exclusivement du lait des animaux.

Pour faire du beurre il suffit, comme tout le monde le sait, d'agiter pendant un temps plus ou moins long du lait ou de la crème par un procédé quelconque. Que se passe-t-il dans cette opération bien simple? On prétendait autrefois que l'oxigène y jouait un rôle, et que son contact était nécessaire non seulement pour la formation du beurre mais encore pour celle de la crème; on disait que si l'on déposait le lait dans des vases à grandes surfaces pour obtenir l'une, et si l'on remuait constamment l'un et l'autre pour former l'autre, c'était dans le but de multiplier leurs points de contact avec ce gaz: on croyait donc que le beurre n'existait pas tout formé dans le lait. Mais on a abandonné cette opinion depuis qu'en remplissant de ce liquide jusqu'au goulot des bouteilles qu'on bouchait bien ensuite, on a vu la crème s'y élever, et que celle-ci a donné également du beurre, lorsqu'on l'a agitée dans des vases où l'air était remplacé par de l'acide carbonique, ou d'autres gaz sous l'influence desquels elle n'éprouve pas de changement chimique. On s'accorde donc maintenant à dire que les molécules butireuses existent dans le lait en suspension; que lorsqu'on abandonne celui-ci à lui-même, elles s'élèvent en vertu de leur légèreté spécifique à sa surface en entraînant toutefois des molécules de serum et de caseum, et qu'en battant la crème ainsi formée on met successivement en contact toutes les parties les unes avec les autres, de manière que celles qui sont similaires finissent par s'unir, par s'agglomérer en une masse homogène.

Cependant le battage ne sépare jamais complètement le beurre du serum et du caseum; des molécules butireuses restent en suspension dans le *lait de beurre*, et le beurre lui-même retient plus ou moins de parties séreuses et caséeuses. Pour le débarrasser de ces matières étrangères, on le fait fondre à feu nu par une chaleur qui ne dépasse pas 60° C., ou mieux au bain marie; les impuretés se réunissent au fond du vase; au bout d'un certain temps on décante le liquide, on le verse dans un autre vase contenant de l'eau à 40° avec laquelle on l'agite long-temps, puis on le laisse refroidir. Le

beurre purifié qui se fige à sa surface offre dans sa composition non seulement les deux principes qu'on rencontre dans tous les corps gras, la stéarine et l'oléine, mais encore un principe colorant et une huile particulière, la *butirine*; c'est à cette dernière substance et surtout à l'*acide butirique* dont elle est en partie formée qu'il doit ses caractères spéciaux, notamment son odeur.

Un corps dont les élémens sont si nombreux et dans lequel les réactions sont par conséquent si faciles demande les plus grandes attentions dans sa fabrication. Les soins de propreté y sont de rigueur, et doivent être d'autant plus multipliés que par sa nature même le beurre s'attache à tout ce qu'il touche et s'aigrit facilement à l'air. La ponctualité du service, la régularité des mouvemens, la pureté de l'air, l'uniformité et la constance de la température sont encore des conditions essentielles.

Il y a différentes méthodes de faire le beurre. On peut opérer ou sur le lait dans un état d'intégrité et en nature, ou sur la crème seule, ou sur le petit-lait qui provient de la fabrication du fromage; chacune de ces méthodes offre ellemême deux ou plusieurs variétés. Le lait doit-il être employé en nature, il peut être battu quand il est encore frais ou lorsqu'on l'a conservé plusieurs jours, soit qu'on ait laissé le caillé se former et la crème monter, soit qu'on ait empêché celle-ci de se séparer en remuant la masse plusieurs fois par jour jusqu'à ce que la spatule avec laquelle on l'agite ne s'y enfonce plus. Veut on battre la crème isolée, on peut attendre pour la lever que le lait d'où elle s'isole se soit aigri, ou la séparer quand il est encore doux; et dans ce dernier cas on a le choix de la battre sans autre préparation, ou après avoir porté lentement jusqu'à un point approchant de l'ébullition le lait déjà abandonné quelques heures à lui-même, en le plaçant sur un feu doux, dans un bain d'eau bouillante, ou dans une étuve. N'agit-on que sur le petit-lait, résidu de la fabrication des fromages, tantôt on abandonne à luimême tout celui que laisse échapper le caillé, et l'on fait bouillir la crème avant de la battre, tantôt on met à part le petit-lait *vert* qui s'écoule spontanément, et le petit-lait *blanc* qu'on obtient par la pression; on fait bouillir le premier sans le laisser préalablement reposer, on enlève l'écume crémeuse qui se forme par l'addition d'eau ou de petit-lait blanc pendant l'ébullition, et on la réunit à celle que donne par le repos la partie non employée de ce dernier. De tous ces procédés le plus répandu est celui qui consiste à battre la crème isolée et levée sur du lait doux; sous le rapport de la quantité du produit, il est inférieur à ceux qui exigent que le lait ait subi un commencement d'acidification ou ait été échauffé jusque près du point de l'ébullition avant le battage; mais il rachète bien cet inconvénient par la finesse du beurre qu'il produit; sous ce rapport il n'a d'égal que le battage du lait frais tout entier, procédé sur lequel il l'emporte d'ailleurs en ce qu'il demande de moins grands appareils et un moindre déploiement de force, en ce qu'il rend davantage, et en ce que le beurre ainsi produit est plus facile à conserver.

On écrème le lait au bout d'un espace de temps qui varie beaucoup suivant la température et le degré de finesse du produit qu'on se propose d'obtenir, ou l'emploi qu'on veut faire du lait écrémé; moins on attend, plus le beurre est fin; par une température de 10 à 12° cent. on écrème généralement toutes les vingt-quatre heures. Pour cela on soutire le liquide au moyen d'un goulot adapté au fond du vase, ou en le faisant écouler par un bec pratiqué au bord supérieur de la terrine, ou bien encore en enlevant la crème au moyen de l'*écrémette*, espèce de spatule large et presque plate, qui, dans bien des endroits, n'est que la valve droite de la coquille de l'anodonte (*Mytylus cycneus*). Il conviendrait, pour la qualité du beurre, de battre la crème aussitôt qu'elle est levée; mais, d'un autre côté, comme pour la convertir en beurre, il faut d'autant plus de travail qu'elle est plus récente; comme d'ailleurs cette manipulation deviendrait coûteuse en se répétant tous les jours, et que, opérée sur des masses, elle est plus expéditive, on même exerce un effet bonifiant, on préfère ordinairement garder la crème pour la battre en même temps que celle qu'on obtiendra les deux ou trois jours suivans.

Les instrumens variés qu'on a imaginés pour battre le beurre, portent le nom de *barattes*; le plus connu est la *baratte à pompe*, vase de bois qui a la forme d'un cône tronqué, et dans lequel on fait jouer à travers le trou d'une rondelle mobile qui en ferme l'entrée, un *baratton* ou bâton armé à son extrémité inférieure d'un disque percé de trous. Les autres barattes ont en général la forme de cylindres ou de barils auxquels on imprime un mouvement de rotation, et qui agitent la crème au moyen de planchettes attachées aux douves dans le sens de leur longueur, comme le fait la *seréne* de Normandie, ou qui restent immobiles eux-mêmes sur leur support pendant qu'on fait tourner dans leur intérieur un volant ou moulin, et dont les ailes percées de trous sont en nombre variable. Parmi les barattes de ce dernier genre, on doit distinguer celle de M. Valcourt, laquelle plonge dans un cuveau rempli d'eau chaude et d'eau froide, suivant que cela est nécessaire pour amener la crème à la température convenable, et qui prend facilement cette température, parce que sa surface convexe est faite de fer-blanc, corps bon conducteur du calorique; elle est d'ailleurs facile à nettoyer, parce qu'on peut en retirer le volant, dont l'arbre percé dans sa longueur d'un trou carré se meut avec l'axe d'une manivelle sur lequel on l'embroche. En Angleterre et en Amérique, on construit des barattes dont le mouvement est oscillatoire comme celui du pendule, et qui remuent la crème au moyen de grilles ou de planchettes disposées de différentes manières. On imprime le mouvement à ces barattes au moyen d'un manche ou d'un pendule à grosse lentille, et l'on peut lui donner plus d'amplitude ou le régulariser encore davantage au moyen de poulies de renvoi. Tel est le mécanisme de la baratte de Bowler, qui d'ailleurs plonge dans un cuveau et a une surface convexe en métal comme celle de M. Valcourt.

Des expériences faites en Écosse ont montré que la température la plus favorable pour le battage du beurre est de 11 à 12° cent. au commencement de l'opération, ce qui suppose 13 à 14° dans la masse vers la fin du travail, attendu qu'il se produit environ 2 degrés de chaleur par l'effet même de la machine; au-dessous de 10° le beurre se forme plus difficilement sans gagner proportionnellement en qualité; au-dessus de 15°, il perd à la fois en qualité et en quantité, d'autant plus que la chaleur devient plus grande. Les laiteries devraient être établies de manière qu'on pût y maintenir autant que possible la température indiquée. Mais il est rare qu'on se l'assure ainsi d'avance, en sorte qu'on est réduit, pour l'ordinaire, à prendre, chaque fois qu'on fait agir la baratte, des précautions plus ou moins imparfaites. L'eau employée froide ou chaude, directement ou par l'intermédiaire de linges, à l'intérieur ou à l'extérieur de la baratte, avant ou pendant l'opération, est le principal de ces agens modérateurs de la température. Mêlée avec le lait, elle facilite la séparation de la crème et permet d'en extraire 10 pour 100 de la même quantité de lait qui par n'en aurait fourni que 8 à 9 pour cent.

On s'aperçoit que le beurre est formé au son qu'il rend et à la résistance qu'il oppose. Ce terme arrive quelquefois au bout d'une demi-heure seulement en été, tandis qu'il peut tarder d'une demi-journée en hiver. On en accélère la venue par l'addition de substances alcooliques, acides ou salines, telles que l'eau-de-vie, le jus de citron, le vinaigre, le sel commun, l'alun, etc. Lorsque le beurre est fait, pour pouvoir le conserver, on le *délaite* en le lavant à plusieurs reprises dans de l'eau, et le malaxant soit avec les mains seules, soit, ce qui est préférable, en s'armant de rouleaux, de cuillères

plates, de battoirs, de presses, de linges, etc. Dans quelques pays, on se borne à la malaxation, qui exige cependant de la force et de la dextérité pour être bien faite. On croit que l'eau introduite dans le beurre lui enlève une partie de son arome et de sa couleur, et nuit à sa conservation. Comme une belle couleur jaune indique un beurre de bonne qualité, souvent on la lui donne artificiellement en ajoutant à la crème, avant le battage, différentes matières colorantes, telles que le jus de car····· celui que laissent découler les fleurs de souci sous une pression continuée pendant plusieurs mois, le safran, le rocou (*Bixa oreblana*) bouilli dans l'eau, les baies du coqueret officinal (*Physalis alkekengi*), etc.

Quelque soin qu'on ait apporté à la fabrication et au délaitage du beurre, on ne peut espérer de le conserver longtemps à l'état frais, malgré la précaution qu'on aurait de le soustraire au contact de l'air sous une couche de sirop, ou de l'entourer de linges humectés d'eau froide ou de vinaigre; mais il est de bonne garde quand il a été salé ou fondu, puis mis en vases clos. Pour la salaison, on doit faire usage d'un sel pur, sec, exempt d'amertume et réduit en une poudre fine qu'on incorpore exactement, mais en quantité variable, au beurre. Un auteur conseille d'ajouter au sel une demi-partie de sucre et une demi-partie de nitre, et d'employer une once de ce mélange pour seize de beurre. On enferme ordinairement le beurre salé dans des pots de terre ou dans des barils de bois, dans lesquels on le presse fortement, et qu'on achève de remplir avec de la saumure ou avec du beurre fondu, en saupoudrant ce dernier de sel. Le bois de chêne est le plus employé pour la confection des barils, quoiqu'il communique souvent au beurre qui y est enfermé la disposition à se rancir. Le tilleul et le hêtre n'ont pas cet inconvénient. Il conviendrait de tenir immergé, pendant plusieurs mois, dans une eau courante, ou mieux encore pendant quelques heures, dans une eau chauffée à 100°, le bois qu'on destine à la fabrication des barils à beurre. Avant d'être employés, ceux-ci doivent aussi être lavés à l'eau de chaux ou avec une dissolution bouillante de sel ordinaire, et frottés de sel au moment où l'on embarille. Il serait difficile de dire quelle durée de conservation la salaison assure au beurre; et nous n'en savons pas davantage à cet égard sur l'efficacité de la fusion, qui, pour avoir tout son effet, devrait être exécutée dans nos ménages comme nous l'avons vue pratiquée par les chimistes dans les laboratoires.

Nos ménagères savent bien distinguer, à l'état frais, les beurres de différentes localités, et elles attribuent leurs différences de saveur et d'arome, d'un côté au plus ou moins de soin avec lequel ils ont été fabriqués, de l'autre à la nature des alimens dont se nourrissent les vaches. Elles savent aussi qu'il est sujet à plusieurs altérations, qu'il peut devenir rance, amer, mou, visqueux, spongieux, pâle, fromageux, sec, etc.; mieux que nous encore elles pourraient dire ses nombreuses applications dans la cuisine. Les Grecs et les Romains n'étaient pas si habiles: ils ne s'entendaient pas à l'obtenir avec toute sa consistance et toutes ses qualités, et ne l'employaient que comme substance onctueuse ou médicinale, quoiqu'ils eussent l'exemple des Thraces et des Germains qui le mangeaient. Dans le moyen âge, on permettait l'usage du beurre pendant les fêtes de Noël, afin d'épargner l'huile qui était chère alors; et la *tour de Beurre* de Rouen fut construite au moyen des sommes que George d'Amboise, archevêque de cette ville en 1500, obtint des fidèles en leur permettant de consommer du beurre pendant le carême, moyennant une contribution de 6 deniers par personne. De nos jours le beurre est un article de commerce important, qui entre pour neuf à dix millions de francs dans la consommation annuelle de Paris. C'est un aliment sain, dont cependant l'usage habituel ne convient pas aux enfans, aux convalescens, aux sujets lymphatiques, parce qu'il tend un peu à produire des engorgemens. Il est considéré comme laxatif, purgatif, adoucissant et pectoral quand il est frais. A l'extérieur on l'applique sur les ulcérations et les gerçures de la peau; il peut servir d'excipient à d'autres matières médicales. Sous l'influence de l'air ou de la chaleur, il facilite l'oxidation du cuivre et du plomb, dont il dissout les oxides; par conséquent il ne doit pas rester en contact avec ces métaux.

BEWICK (Thomas). Il y aurait de l'ingratitude, dans un ouvrage comme celui-ci, où la gravure sur bois vient si fréquemment aider et enrichir les articles, à passer sous silence le nom de l'artiste à qui nous devons la régénération de cet art; ses services sont d'ailleurs d'une nature assez sérieuse pour mériter à bon droit la reconnaissance publique. La gravure sur bois, que l'on rencontre si habituellement dans les anciennes éditions, et notamment dans celles du seizième siècle, n'avait jamais été conduite à une bien grande perfection; elle était entièrement tombée en désuétude devant les invasions de la gravure sur cuivre, et n'était plus guère d'usage que pour la fabrication des étoffes et des papiers peints, et pour celle des grossières images qui courent les campagnes. Cependant ce genre de gravure possède des avantages particuliers, et qui, surtout à cause de leurs rapports avec l'imprimerie, méritent une attention sérieuse. Le relief sur bois une fois achevé, rien n'empêche, par le moulage en métal, d'en obtenir autant d'exemplaires que l'on veut, et par conséquent d'éterniser pour ainsi dire, et sans aucune altération, le tirage d'une même gravure; de plus, les traits de la gravure, au lieu d'être en creux, se trouvant en saillie comme ceux des caractères ordinaires d'imprimerie, elle peut être mise en page et tirée en même temps que le texte. Cette disposition, outre l'économie qu'elle présente en évitant les frais d'un double tirage, est souvent extrêmement commode; car dans beaucoup de cas rien n'est plus contrariant pour le lecteur que de se déranger de son étude pour aller compulser une planche à la fin du volume, et c'est ce qui arrive inévitablement avec les gravures en creux; avec celles-ci, au contraire, la figure devient la compagne fidèle du discours. Enfin, les artistes modernes ont montré que, sous le rapport de l'art, la gravure en bois pouvait fournir des effets que l'on chercherait vainement par tout autre moyen; l'Angleterre a vu naître des ouvrages de cette espèce, qui sont des chefs-d'œuvre de grâce et de légèreté. Tout cela était inconnu ou tombé en oubli, lorsque Bewick, par son talent et son heureuse persévérance, vint rendre à cet art bienfaisant et agréable toute la valeur dont il est susceptible.

Cet artiste naquit, en 1753, dans un petit village du Northumberland. Dès son enfance il montra des dispositions singulières pour le dessin, et ayant été remarqué par un graveur de Newcastle, celui-ci le prit en affection et l'emmena avec lui comme apprenti. Des gravures à faire pour un traité du docteur Hutton furent l'occasion qui décida Bewick, sur les conseils de son maître, à essayer de reprendre les procédés de la gravure sur bois. Le jeune artiste réussit merveilleusement, et ce premier succès l'encouragea à s'appliquer tout entier à ce travail. En 1775, la Société des arts de Londres ayant proposé un prix pour la meilleure gravure sur bois, Bewick, qui n'était pas entouré de rivaux fort redoutables, reçut la couronne pour une gravure de sa composition, représentant un chien de chasse. Ce morceau remarquable commença sa réputation, et le plaça au premier rang parmi les graveurs de l'Angleterre. Nous ne pouvons pas mentionner ici tous les ouvrages qui sortirent de son ciseau : son histoire des quadrupèdes est le plus remarquable; rien n'est plus propre en effet à la représentation des animaux velus que la gravure sur bois, lorsqu'elle est bien traitée, et ce fut Bewick qui eut la gloire de le montrer par ce travail, qui sera conservé comme un monument dans l'histoire de l'art. Sous le rapport technique, les graveurs lui doivent l'invention d'une multitude de procédés et de tours de main extrêmement utiles. Sans cesse occupé de son travail, qui ne fut jamais pour lui une source de fortune aussi considérable qu'il l'aurait mérité, il mourut à

Londres, en 1829, âgé de 75 ans. Il a laissé un grand nombre d'élèves; et la gravure sur bois, avant lui si grossière, est devenue aujourd'hui, sous le ciseau léger des artistes distingués qui s'en occupent, un objet de luxe tout autant qu'un objet d'utilité.

BÈZE (Théodore de), est une des plus grandes célébrités du parti calviniste. A Genève, c'est le second et le successeur de Calvin; en France, son nom se rattache à notre histoire par le colloque de Poissy, et par la revolution qui s'opéra vers 1540 dans notre littérature. Il nous est pourtant très difficile aujourd'hui d'apprécier à sa juste valeur ce qui fit sa renommée. Il dut sa gloire aux évènemens, aux intrigues, aux passions de son temps. A toutes les époques, il y a l'activité du fond des choses et l'agitation de la surface; auprès des hommes doués d'une puissance réelle, profonde, persistante à travers les siècles, il y a des acteurs secondaires qui occupent avec bruit la scène. Bèze est pour nous un des héros du roman de son époque; ses titres à l'histoire véritable sont très légers. Ce n'est pas un penseur, un théologien, comme Calvin, son ami et son maître; c'est un bel esprit, un homme de cour, un poète, qu'une pensée religieuse est venue détourner de sa route au milieu des guerres civiles et des massacres.



(Théodore de Bèze.)

Il naquit à Vézelay en 1519; son oncle, conseiller au parlement de Paris, l'envoya à l'âge de neuf ans et demi à Orleans, auprès de Wolmar, professeur à l'université de cette ville. Celui-ci l'instruisit dans les humanités, et le mena avec lui à Bourges, où la reine de Navarre l'avait fait appeler pour enseigner la langue grecque. Il est curieux de rencontrer avec lui à cette même université de Bourges Jean Calvin, plus âgé que Bèze de dix ans, qui à cette époque y vint achever ses études sous André Alciat, professeur de jurisprudence, et y apprendre le grec sous Wolmar. Bèze logeait chez son professeur; sa facile intelligence, sa docilité, un certain esprit naturel, l'en firent aimer, et il se forma entre l'élève et le maître une intimité qui survécut au temps du professorat et de l'étude. Cependant Wolmar retourna en Allemagne, sa patrie, et laissa Théodore, à l'âge de dix-neuf ans, au milieu d'un monde catholique qui en apparence s'apprêtait à lui ouvrir toute espèce de carrière comme à un des siens, et qui en réalité lui était contraire et ennemi, car Bèze était protestant. Son maître et son ami, par ses leçons sur la religion *prise de la pura parola de Dieu*, lui avait inoculé sa croyance. Dans un âge aussi tendre, il est rare qu'un jeune homme prenne une de ces résolutions violentes qui décident de la vie; mais il n'est pas rare de le voir se faire des sermens à lui-même, et prendre des déterminations qui restent enfouies secrètement au fond de son cœur, comme ces feux cachés aux entrailles des montagnes qui ne se trahissent de temps à autre que par des mouvemens pleins d'incohérence. Ce fut là ce qui arriva pour Bèze. Il promit à Dieu d'abjurer hautement la papauté et de se réunir à Wolmar; mais il ajourna l'exécution de son serment, et se rendit de nouveau à Orléans, complètement soumis à sa famille, qui voulut lui faire étudier le droit. Cette étude n'allait point à la nature de son esprit: il se mit à lire les auteurs grecs et latins, et à faire des vers. C'est à cette époque de sa vie qu'il composa le plus grand nombre des pièces latines qu'il réunit depuis sous le titre de *Juvenilia*. La jeunesse et la pente naturelle de son génie tourné à la poésie triomphaient complètement de son zèle religieux, que ne venait plus soutenir la parole sévère de Wolmar. En 1539, ce zèle se trouvait tellement affaibli, que Bèze accepta le prieuré de Lonjumeau et un autre bénéfice qui l'attendait à Paris. Là, plus que jamais, les circonstances se trouvèrent défavorables à son projet d'abjuration. La faiblesse de son caractère, sa fortune, les louanges dont il était nourri, les plaisirs de la capitale, la recherche que faisaient de lui les beaux esprits de l'époque, et ses liaisons avec la jeune génération de poetes qui s'élevait pleine d'orgueil et confiante en son prochain triomphe, tout concourut à lui faire ajourner indéfiniment la proclamation de sa foi religieuse. Cependant, il faut le dire à sa louange, il ne faisait rien qui pût un jour empêcher cette proclamation ni qui le liât au parti catholique; seulement il s'abstenait, et profitait de l'ignorance où l'on était sur ses sentimens secrets, et de la réputation que lui avaient faite ses poésies latines. En vain ses parens le pressaient de prendre un parti qui pût le conduire à de hautes dignités de l'église ou de la robe; il leur résistait. Vivant maritalement avec une femme sous la promesse de l'épouser un jour publiquement, en réponse à ses pressantes et journalières sollicitations il faisait gaiement sonner à ses oreilles les écus de ses bénéfices. C'était un prieur aimable, enjoué. Loin de toute compagnie de ses coreligionnaires, qui en France se trouvaient proscrits, persécutés, par les édits des rois, nulle voix humaine ne venait réveiller en son cœur ce qui par faiblesse y dormait profondément. Sa plus sérieuse occupation était de se mêler au mouvement qui à cette époque s'opérait dans la littérature. « Il fit partie de cette grande compagnie qui mit la main à la plume sous le roi Henri II, » dit Pasquier dans ses *Recherches de la France*. Sève, Pelletier et lui, composèrent l'avant-garde de cette belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance; ils furent les avant-coureurs de Ronsard et des autres poetes. » Tout cela dura ainsi jusqu'en 1548. A cette epoque une maladie dangereuse vint lui reveler ce qu'il y avait d'irregulier et de misérable en sa vie. Il comprit qu'ajourner un devoir c'est se mettre pour la plupart du temps dans l'impossibilité de le remplir. Les leçons de son vieux professeur, le serment de sa jeunesse, la promesse de mariage qu'il avait faite en ces derniers temps à la femme qui vivait près de lui, tout cela lui revint à la mémoire, et le troubla. Il eut peur de ce moment suprême vers lequel il s'était approché, et qui manqua dénouer son existence d'une manière si triste. Il ne balança plus. Profitant d'un peu de santé, il quitta ses biens, son père, ses parens, ses amis, sa patrie, et alla se réfugier à Genève avec sa femme. Il y trouva Calvin, son ancien condisciple, qui depuis longtemps était célèbre, mais il voulut revoir Wolmar à Tubingue. L'année suivante il remplit à Lausanne la chaire de grec que lui offrit l'académie de cette ville.

A partir de cette époque 1548 jusqu'à sa mort, la vie de Bèze se présente avec des caractères bien différens de ceux qu'elle nous a offerts jusqu'ici. Une activité dévorante, un zèle infatigable ont remplacé cette tiedeur religieuse et cette oisiveté de bon ton du ci-devant prieur de Lonjumeau. Les soins de sa chaire ne l'occupent point tout entier; il se livre à des travaux de traduction, de poesie, et de controverse. En 1551, il publia une tragédie française sous le titre d'*Abraham sacrifiant*; en 1556, paraît sa version du *Nouveau Testament*. Le supplice de Servet, condamné au bûcher,

comme hérétique, par les magistrats de Genève, le 17 octobre 1553, avait soulevé cette question : Est-il juste ou avantageux de punir de mort les hérétiques? Un écrit de Sébastien Castalion se prononçait pour la négative : Bèze lui répondit par son traité *De hæreticis a civili magistratu puniendis*. La pensée politique exprimée dans cet ouvrage est le résumé de la doctrine et de l'œuvre religieuse de Calvin. En ces temps de troubles et de guerre civile, le rôle qui convenait le mieux au génie de Bèze était un rôle politique, celui de diplomate. Il parlait bien, savait le monde, avait l'esprit présent, et beaucoup d'érudition. C'est en effet là le côté culminant de sa vie nouvelle. On le voit chargé de missions secrètes et délicates près des souverains. Son domicile est à Genève, où il est, dans l'Eglise et dans l'Académie, le collègue de Calvin; mais il voyage en Allemagne, en Navarre, en France, à la suite du prince de Condé; il est, au colloque de Poissy et dans le synode des réformés, la parole du protestantisme en général, et de Calvin en particulier. Après la clôture du colloque de Poissy, Catherine de Médicis voulut qu'il restât en France, parce qu'il était Français : il y passa son temps à prêcher la réforme chez les grands et aux faubourgs de Paris.

Cette vie si active et si brillante s'éteignit enfin dans les langueurs et les incommodités de la vieillesse. En 1597, il ne parlait que rarement en public; en 1600, il se tut complètement, et traîna son existence muette jusqu'en 1605, conservant toujours son bon sens.

Tout cela nous montre dans Bèze un homme tout-à-fait secondaire devant la postérité, ainsi que nous l'avons dit en commençant, mais jouant à son époque un des premiers rôles. Ce n'est qu'en se multipliant, qu'en pressant ses paroles et ses écrits, qu'il acquiert son renom et son autorité. Mais pour les conserver, il a besoin de vivre; et pour peu que la froide et stérile vieillesse se prolonge, un tel homme pourra bien survivre lui-même à sa gloire. Toutes les époques nous présentent de ces caractères. Les contemporains étonnés se méprennent dans le jugement qu'ils en portent, ne sachant d'où viennent ces hommes, où ils vont; leur siècle se laisse facilement surprendre, et devient dupe du bruit qu'il a lui-même élevé autour d'eux. Leurs noms se trouvent dans *toutes* les bouches, ils sont cause du bien et du mal, le moindre événement se rattache à leur existence : mais que la tombe s'ouvre pour les recevoir, et la génération suivante, pesant leurs titres à son souvenir et à son amour, s'étonne de tant de bruit et de faux jugemens.

Tel nous paraît être Théodore de Bèze. Les livres de ses contemporains l'accusent ou le défendent. Son nom résonne dans les annales de son époque entaché d'un infâme soupçon. Ici, c'est Poltrot, l'assassin du duc de Guise, qui l'accuse dans un premier interrogatoire de l'avoir excité au meurtre, et joint son nom à celui de Coligny; là, c'est une cohue d'écrivains catholiques qui s'acharnent sur l'homme privé, l'attaquent dans ses mœurs, au travers des œuvres mal comprises de sa propre jeunesse; plus loin, c'est un poète, un de ses émules, le chef de la révolution littéraire qui vient de s'accomplir, Pierre de Ronsard enfin, qui l'accuse, dans son *Discours des misères du temps*, de remplir la France *toute d'armes*, et d'ajouter aux sectes protestantes la *secta bézienne*.

Tout cela n'a nul fondement, nulle solidité. On peut dire que Bèze ne mérite

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité

Sa fuite à Genève, et l'éclat de sa carrière protestante, dûrent naturellement soulever contre lui la haine et les récriminations des catholiques. Il ne faut point chercher ailleurs la raison des injures dont il fut couvert pendant sa vie et après sa mort. N'écoutant que leurs passions, ses ennemis l'attaquèrent dans sa croyance et dans ses mœurs, semant sur son chemin les plus infâmes calomnies. Ses *Juvenilia* leur servirent à la fois d'armes et de preuves. Voici le portrait qu'ils en font; il est tiré de l'*Histoire de France* de Mézerai

« On peut bien, sans préjudice d'aucune religion, le nommer un très méchant homme, et une âme entièrement corrompue, qui, comme une vilaine harpie, gâtoit les choses les plus saintes avec raillerie maligne, et dont le cœur ne couvoit que des desseins sanglans et tout-à-fait exécrables. Aussi il n'étoit sorte de vilenie dont il n'eût souillé sa jeunesse : les poèmes dont il a voulu couvrir les ordures par ce titre de *Juvenilia* en font assez mention; mais outre cela il est constant qu'il s'enfuit à Genève pour éviter la punition de sodomie dont il étoit accusé devant le parlement de Paris, et qu'il emmena avec lui sa Candide, femme d'un tailleur qui vivoit encore au commencement de ce siècle, après avoir vendu quelques bénéfices qu'il avoit eus de son oncle, entre autres le prieuré de Lonjumeau; commençant de cette sorte la réforme de sa vie par une simonie et par un adultère. »

Les écrivains protestans ont lavé la mémoire de Théodore de toutes ces injurieuses calomnies; mais Bèze lui-même ne craignait pas de suivre ses adversaires jusque sur ce terrain. Sa Réponse à Claude de Sainctes est pleine de dignité et de noblesse :

« Vous dites que, dès ma jeunesse, avec l'art de faire des vers je me suis pénétré de fureur, d'impudicité et d'impudence, et que j'ai consumé toute ma vie dans l'usage des plus sales voluptés, comme un homme qui n'étoit né que pour l'amour. Je veux bien que vous sachiez que je n'ai point été élevé dans vos monastères, où se commettent les crimes et les impuretés les plus abominables. Je suis né dans une famille noble, honnête et chaste de la ville de Vezelay. J'ai été élevé à Paris chez un oncle d'une gravité de sénateur, avec toute la piété qu'on pouvoit demander selon le temps, et sous un précepteur orné de toutes sortes de vertus. Depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de dix-sept, j'ai étudié les langues à Bourges, en vivant d'une manière chaste et irrépréhensible. Après cela j'ai étudié quatre ans à Orléans, tant en droit que dans les belles-lettres; et pendant ce temps je n'ai conversé qu'avec de très honnêtes gens, qui par la suite sont parvenus à de grandes charges par leurs mérites, et me suis fait aimer de tous les savans et de tous les vertueux en ce lieu-là. Ensuite, j'ai vécu à Paris jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, sans avoir fait aucune brèche à ma réputation, et sans avoir rien fait contre les règles de la morale. Et même, je puis dire, sans me vanter, que dans ce temps je remportois la louange et de quelque vertu et de quelque érudition.

» Quand je me suis retiré de Paris, ce n'a pas été en cachette, ni pour me dérober à mes créanciers, comme vous dites très faussement. Je suis sorti de ma patrie, j'ai quitté mes biens, mon père, mes parens et mes amis, uniquement pour la religion, comme Jésus-Christ le commande. J'emmenai avec moi ma femme que j'épousai ensuite solennellement, et je me retirai sans précipitation au lieu où étoit la véritable Eglise. Après cela, je fus professeur en grec neuf ans dans l'Académie de Lausanne, et j'en sortis pour revenir ici, en remportant des témoignages et de toute la ville et du sénat de Berne. Non seulement on ne fit aucune plainte contre moi, mais on essaya par toutes sortes de civilités de me retenir. Depuis ce temps, Dieu m'a fait la grâce de me conduire dans l'exercice de ma charge, tant dans cette Eglise que dans les diverses députations dont j'ai été chargé pour les Eglises affligées, de manière, selon ma faiblesse, que jamais aucun honnête homme ne s'est plaint de moi. Et je suis encore prêt de rendre compte de tout ce que j'ai fait, dit, et écrit. Voilà

» ce que j'avois à répondre à vos outrageantes accusations, » contre lesquelles je me soutiens par le témoignage et par » la conscience de tous les honnêtes gens qui me connais- » sent.

» Que pouvez-vous produire, contre tout ce que je viens » de dire, qui ait la moindre apparence de vérité, et qui » n'ait été réfuté cent fois? Vous m'objecterez mes jeux poé- » tiques, comme si c'étoient des choses que j'eusse écrites » sérieusement pour depeindre mes véritables sentimens et » mes aventures? Mais qui est le juge véritable qui voudra » vous en croire? Où est cette Publia que vous dites que j'ai » débauchée, et dont vous dites que le mari est encore vi- » vant? Je puis jurer devant Dieu qu'il ne m'est jamais monté » dans la pensée d'attenter sur la pudicité d'aucune femme, » non plus que d'aller conquérir le royaume des Indes. Je jure » aussi que cette Publia, dont j'ai parlé en l'une de mes » élégies, est aussi peu une véritable femme que votre Dieu » de pain, que je regarde comme une chimère, est un vé- » ritable Dieu. Cette Candida, dont j'ai tant parle dans mes » poèmes, n'est non plus qu'un fantôme. On veut que ce » soit ma femme; cela ne peut pas être, puisque ma fem- » me n'a jamais conçu, et dans un endroit je prie pour » l'heureuse grossesse et l'heureux accouchement de cette » Candida que je recommande aux Dieux. Où sont les créa- » tures impudiques de l'amour desquelles on dit que j'étois » embrasé? Si cela eût éte, pourquoi me serois-je retiré » d'un lieu où je pouvois avoir là-dessus toute liberte, pour » aller dans une ville qui est la seule dans laquelle la simple » fornication est punie d'une honte publique et d'une grosse » amende, et où l'adultère est puni de mort. »

Tel était en effet l'acharnement des ennemis de Bèze, que, dans leur précipitation, ils jugèrent coupables de simples jeux poétiques, essais d'une muse de vingt ans, et qui de leur nature sont d'une innocente frivolité. Leur monstrueuse accusation de sodomie est bâtie sur l'une des jolies bagatelles que renferme le recueil de Bèze; et par là ils montrèrent leur ignorance ou leur méchanceté. Nous donnons cette pièce au lecteur, il pourra juger lui-même de l'absurdité d'une calomnie qui n'avait pas d'autre fondement que ces vers :

Theodorus Beza de sua in Candidam et Audebertum benevolentia.

Abest Candida, Beza quid moraris?
Audebertus abest, quid hic moraris?
Tenent Parisii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores,
Et tu Vezeliis manere pergis,
Procul Candidulaque, amoribusque,
Et leporibus, Audebertuloque?

Immo, Vezelii, procul valete,
Et vale pater, et valeta fratres :
Namque Vezeliis carere possum,
Et carere parente, et his, et illis;
At non Candidula Audebertuloque.

Sed utrum, rogo, præferam duorum?
Utrum invisere me decet priorem?
An quemquam tibi, Candida, anteponam?
An quemquam anteferam tibi, Audeberte?
Quid si me in geminas secem ipse partes,
Harum ut altera Candidam revisat,
Currat altera versus Audebertum?

At est Candida sic avara, novi,
Ut totum cupiat tenere Bezam.
Sic Bezæ est cupidus sui Audebertus,
Beza ut gestiat integro potiri.
Amplector quoque sic hunc et illam,
Ut totus cupiam videre utrumque,
Integrisque frui integer duobus.
Præferre attamen alterum necesse est.
O diram nimium necessitatem!

Sed postquam tamen alterum necesse est
Priores tibi defero, Audeberte.
Quod si Candida forte conqueratur;
Quid tum? basiolo tacebit imo.

« Candida est partie, et toi, Bèze, tu restes; Audebert est » parti, et tu restes ici! Paris a tes amours, Orléans tes déli- » ces; et tu continues à demeurer à Vézelai, loin de Candida » et des amours, loin de tes delices, loin d'Audebert.

» Non, non. Adieu, Vézelai; adieu, mon père; adieu, mes » frères. Je puis vivre loin de Vézelai, je puis être privé de » mon père, de mes frères, de tout le monde; mais vivre sans » Candida et sans Audebert, je ne le puis.

» Mais lequel des deux vais-je préférer? vers lequel irai-je » d'abord? Est-ce qu'il m'est possible de te préférer quel- » qu'un, ma Candida? puis-je ne pas te préférer à tout, mon » Audebert?... Si je me coupais en deux, afin qu'une partie » de moi-même alle revoir Candida, tandis que l'autre cour- » rait vers Audebert?

» Mais Candida est si avare, je le sais bien, qu'elle vou- » dra avoir son Bèze tout entier. Audebert est si jaloux de » l'amitié de son Beze, qu'il ne se contentera pas de n'en » avoir que la moitié. Et moi, je les aime si tendrement l'un » et l'autre, que je veux les revoir l'un et l'autre, et être tout » entier à la joie de revoir chacun d'eux. Cependant il faut » me décider a faire un choix. Cruelle nécessité!

» Enfin, puisqu'il faut choisir, je te donne la préférence, » Audebert. Si Candida s'en plaint et m'en fait reproche, je » la ferai taire avec un baiser. »

Voilà cette horrible pièce qui servait aux ennemis de Bèze à prouver le crime abominable qu'ils lui imputaient. N'est-on pas effrayé de la legèreté des jugemens humains, lorsque l'on pense que cette absurde accusation a cours encore aujourd'hui, et que les Dictionnaires historiques et les Biographies les plus récentes repètent ces mensonges, ou y font gravement allusion, au lieu de flétrir le fanatisme qui les répandit dans le monde.

Est-il besoin d'ajouter, pour en finir avec cette calomnie, qu'Audebert, cet ami de Théodore, fournit une carrière honorable, et se distingua comme poète et comme magistrat?

Les poètes de France, ses anciens amis, ne descendirent point aussi bas. Pasquier n'en parle jamais qu'en termes louangeurs; mais Ronsard, dans son *Discours des misères du temps*, se rendit l'interprète du sentiment vulgaire, qui consistait à regretter que Bèze eût quitté la poésie pour se faire prédicant. Les vers sont beaux, Ronsard est dans l'oubli, nous croyons devoir les citer :

De Beze, je te prie, escoute ma parolle,
Que tu estimeras d'une personne folle :
S'il te plaist toutesfois de juger sainement,
Après m'avoir ouy tu diras autrement.

La terre qu'aujourd'huy tu remplis toute d'armes
Et de nouveaux chrestiens desguisez en gendarmes,
(O traistre piété!) qui du pillage ardents
Naissent dessous ta vois, tout ainsi que des dents
Du grand serpent thébain les hommes qui muèrent
Le limon en couteaux desquels s'entretuerent,
Et nez et demy-nez se firent tous périr,
Si qu'un mesme soleil les vit naistre et mourir;
Ce n'est pas une terre allemande ou gothique,
Ny une région tartare ny scythique :
C'est celle où tu nasquis, qui douce te receut,
Alors qu'à Vezel y ta mere te conceut;
Celle qui t'a nourry et qui t'a fait apprendre
La science et les arts dès ta jeunesse tendre,
Pour luy faire service et pour en bien user,
Et non, comme tu fais, afin d'en abuser.

Si tu es envers elle enfant de bon courage,
Ores que tu le peux, rends-luy son nourrissage,
Retire tes soldarts, et au lac genevois
(Comme chose execrable) enfonce leurs harnois.

Ne presche plus en France une doctrine armée
Un Christ empistolé tout noirci de fumée,
Qui comme un Mehemet va portant en la main
Un large coutelas rouge de sang humain.
Cela desplaist à Dieu, cela desplaist au prince :
Cela n'est qu'un appast qui tire la province

A la sédition, laquelle dessous toy
Pour avoir liberté ne voudra plus de roy.

Certes il vaudroit mieux à Lozanne relire
Du grand fils de Thetis les prouesses et l'ire,
Faire combattre Ajax, faire parler Nestor,
Ou re-blesser Vénus, ou re-tuer Hector,
Que reprendre l'Eglise, ou, pour estre dit sage,
Raccoustrer en saint Paul je ne sçay quel passage :
De Bèze, ou je me trompe, ou cela ne vaut pas
Que France en ta faveur face tant de combats,
Ny qu'un prince royal pour ta cause s'empesche.

Un jour, en te voyant aller faire ton presche,
Ayant dessous un reistre (*grand manteau*) une espée au costé :
Mon Dieu! ce dy-je lors, quelle sainte bonté
O parole de Dieu d'un faux masque trompée,
Puisque les prédicans preschent à coups d'espée!
Bien tost avec le fer nous serons consumez,
Puis qu'on voit de cousteaux les ministres armez.
Et lors deux surveillans, qui parler m'entendirent,
Avec un hausse-bec (*hochement de tête*) ainsi me respondirent :

Quoy? parles-tu de luy, qui seul est envoyé
Du ciel pour r'enseigner le peuple dévoyé?
Ou tu es un athée, ou quelque bénéfice
Te fait ainsi vomir ta rage et ta malice,
Puis que si arrogant tu ne fais point d'honneur
A ce prophete sainct envoyé du Seigneur

Adonc je respondy : Appelez-vous athee
Celuy qui dès l'enfance onc du cœur n'a ostée
La foy de ses ayeuls? qui ne trouble les lois
De son pays natal, les peuples ny les rois?

. . . .

Vous ne ressemblez pas à nos premiers docteurs,
Qui, sans craindre la mort ny les persécuteurs,
De leur bon gré s'offraient eux-mêmes aux supplices,
Sans envoyer pour eux je ne sçay quels novices!

. . . .

Les apostres jadis preschoient tous d'un accord;
Entre vous aujourd'huy ne règne que discord :
Les uns sont zuingliens, les autres lutheristes;
Les autres puritains, quintins, anabaptistes;
Les autres de Calvin vont adorant les pas;
L'un est prédestiné, et l'autre ne l'est pas,
Et l'autre enrage après l'erreur muncerienne
Et bien tost s'ouvrira l'escole bezienne :
Si bien que ce Luther, lequel estoit premier,
Cassé par les nouveaux, est presque le dernier.

. . . .

Mais monstrez-moy quelqu'un qui ait changé de vie
Après avoir suivy vostre belle folie?
J'en voy qui ont changé de couleur et de teint,
Hideux en barbe longue et en visage feint;
Qui sont plus que devant tristes, mornes et pales,
Comme Oreste agité de fureurs infernales.

Mais je n'en ay point veu qui soient d'audacieux
Plus humbles devenus, plus doux ny gracieux,
De paillards continents, de menteurs véritables,
D'effrontez vergongneux, de cruels charitables,
De larrons aumosniers, et pas un n'a changé
Le vice dont il fut auparavant chargé.

Ces vers nous initient dans quelques détails de la vie de cette époque, et nous donnent le secret du caractère de Ronsard. C'est bien là ce poète, faisant de l'art pour l'art au milieu des guerres civiles, et ne comprenant rien aux idées qui s'enchaînent et se heurtent autour de lui. A Genève, à Lausanne, et surtout aux faubourgs de Paris, Bèze, sans être un penseur profond ni un politique du premier ordre, éprouvait un autre besoin que celui de faire des vers sur Ajax ou sur les *prouesses et l'ire du grand fils de Thétis*; il ne se sentait nul goût de *re-blesser Vénus* ou de *re-tuer Hector*. Mais si par hasard, comme lors de sa fuite à Genève, il se trouvait avoir du temps à dépenser à la poésie, c'est dans un but moral, religieux, politique et artistique à la fois, qu'il se mettait à l'œuvre. Il achevait la traduction des Psaumes de Marot, que ses co-religionnaires chantaient en chœur dans leurs réunions et dans leurs églises; il composait son *Abraham sacrifiant*. « Vers ce même temps, dit » Pasquier dans ses *Recherches de la France*, étoit Théo» dore de Bèze, brave poète latin et françois. Il composa sur » (vers) l'avenement du roi Henri (Henri II) en vers fran» çois, le *sacrifice d'Abraham*, si bien retiré au vif que, le » lisant, il me fit autrefois tomber les larmes des yeux. »

Malgré ce témoignage éclatant et naïf de la sensibilité du président Pasquier, Bèze est moins poète que Ronsard. On sent en lui qu'une pensée religieuse et une vie d'activité politique sont venues subordonner son amour pour les vers, et restreindre l'élan et la puissance de ses facultés poétiques. Sous la parole de Wolmar et sous celle plus puissante encore de Calvin, il s'est éveillé en son cœur des pensées que Ronsard ne pouvait avoir, et qui demandaient une autre poétique; mais cette poétique n'est pas faite, et ces pensées ne sont pas assez fortes pour la créer. Bèze se méprendra donc sur la nature de ce qui se passe en lui. Il croira que la différence qui existe entre lui, poète protestant, et lui, poète des *Juvenilia*, consiste uniquement dans le choix des sujets, et il exhortera ses anciens amis de France à quitter *d'amour l'étude folle*, et à choisir des sujets propres à *magnifier Dieu*. Il écrira dans la préface de sa tragédie d'*Abraham* ces paroles remarquables et opposées au sentiment mesquin que nous avons vu exprimé tout-à-l'heure par Ronsard :

« Que pleust à Dieu que tant de bons esprits que je co» gnoy en France, au lieu de s'amuser à ces malheureuses » inventions ou imitations de fantaisies vaines et deshonnê» tes (si on en veut juger à la verité), regardassent plutost » à magnifier la bonte de ce grand Dieu, duquel ils ont re» ceu tant de grâces, qu'à flatter leurs idoles, c'est-à-dire » leurs seigneurs ou leurs dames, qu'ils entretiennent en » leurs vices par leurs fictions et flatteries. A la verité, il » leur seroit mieux séant de chanter un cantique à Dieu que » de pétrarquiser un sonnet, et faire l'amoureux transy, di» gne d'avoir un chaperon à sonnettes, ou de contrefaire ces » fureurs poétiques à l'antique, pour distiller la gloire de ce » monde, et immortaliser cestuy-cy ou ceste-là : choses qui » font confesser au lecteur que les autheurs d'icelles n'ont » pas seulement monté en leur mont Parnasse, mais sont » parvenus jusques au cercle de la lune. Les autres (du » nombre desquels j'ay esté à mon très grand regret) ai» guisent un épigramme tranchant à deux costes ou pic» quant par le bout; les autres s'amusent à tout renverser » plutost qu'à tourner; autres, cuidant enrichir nostre lan» gue, l'accoustrent à la grecque et à la romaine. »

Nous assistons, on le voit, en littérature, comme en religion, comme en politique, à une époque de révolution. *Réforme* est le cri de ce siècle, comme *Progrès* est le cri du nôtre. Alors la pensée dévorante s'attaquait à tout, à la croyance religieuse, à la constitution politique des nations, à la morale, aux arts, à la poésie. Mais ce qui nous sépare d'une manière profonde des réformateurs de ces temps-là, c'est qu'ils allaient à l'avenir, aux choses nouvelles, en cherchant à atteindre les traces les moins effacées de l'humanité, celles qui avaient conservé le plus d'éclat; ainsi les poètes allaient aux Grecs et aux Romains. Ronsard et sa pléiade, complètement étrangers à la vie de leur siècle, ne s'y rattachant que par la langue, essayaient de se naturaliser Grecs et Romains quant aux pensées, quelquefois même quant aux formes de langage et quant aux mots. Ils isolaient l'art de ses sources vivantes, pour lui faire bégayer en langue vivante ce qu'ils avaient jadis parlé en une langue devenue morte. Qu'importent les questions religieuses, poétiques, morales, qui bouleversent la face des choses et ensanglantent la terre! les Grecs et les Romains n'ont-ils pas également eu des révolutions? *Re-tuons Hector*, *re-blessons Vénus*. Bèze n'en est plus là. Il sent, mais vaguement, ce qu'exprime André Chénier dans ce vers,

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

et il prend dans le passé, dans la Bible, des *sujets nouveaux*, beaucoup plus près des pensers qui l'agitent, ou beaucoup plus flexibles et maniables que ceux dont on avait coutume de se servir. Ainsi le sujet d'Abraham sacrifiant son fils par ordre de Dieu est un sujet qui lui va admirablement bien, à lui qui tenait tant aux douceurs de sa position sociale et qui vient de les sacrifier pour obéir à la volonté de Dieu. Il y aura là moyen de déclamer en faveur des solutions calvinistes sur la grâce et sur le libre arbitre. Par une liberté de poëte que ne vient point appuyer l'histoire, on pourra faire venir le diable en scène en habit de moine, et lui faire dire épigrammatiquement :

Dieu a créé et la terre et les cieux ;
J'ai bien plus fait, car j'ai créé les dieux.
. . . .
Mais moi j'ai fait, dont vanter je me puis,
Beaucoup de gens pires que je ne suis.
Car quant à moi je crois et sais très bien
Qu'il est un Dieu et que je ne vaux rien :
Mais j'en sais bien à qui totalement
J'ai renversé le faux entendement,
Si que les uns (qui est un cas commun)
Aiment trop mieux servir mille dieux qu'un ;
Les autres ont fantaisie certaine
Que de ce Dieu l'opinion est vaine.
Voilà comment, depuis l'homme premier,
Heureusement j'ai suivi ce métier,
Et poursuivrai, quoi qu'en doive advenir,
Tant que pourrai cet habit maintenir :
Habit encor en ce monde inconnu ;
Mais qui sera un jour si bien connu,
Qu'il n'y aura ne ville ne village
Qui ne le voye à son très grand dommage.
O froc! ô froc! tant de maux tu feras,
Et tant d'abus en plein jour couvriras,
. . . .
Que si n'était l'envie dont j'abonde,
J'aurais pitié moi-même de ce monde ;
Car moi qui suis de tous méchans le pire,
En le portant, moi-même je m'empire.

Mais hors de ces allusions transparentes et grossières, il règne en cette pièce une simplicité d'action qui rappelle les tragédies grecques ; le dialogue est fort peu de chose, point d'unité de lieu ni de temps, des chœurs. Malgré ses imperfections, en lisant cette tragédie ou ce mystère avec attention, on s'explique facilement les larmes de Pasquier. Le monologue d'Abraham, quand il s'adresse à Dieu avant de tuer son fils, est beau de sentiment, et renferme des vers heureux. Nous citerons ceux-ci :

Qu'on autre soit de mon fils le meurtrier!
Helas! Seigneur, faut-il que cette main
Vienne à donner ce coup trop inhumain?
Las! que feray-je à la mère dolente,
Si elle entend cette mort violente?
. . . .
Ay-je passé parmi tant de dangers;
. . . .
Ay-je vescu, vescu si longuement,
Pour me mourir si malheureusement?
Fendez, mon cœur, fendez, fendez, fendez,
Et pour mourir plus long-temps n'attendez :
Plus tost on meurt, tant moins la mort est grave.

Bèze a beaucoup écrit ; mais ses ouvrages ont éprouvé le sort de sa renommée. Peu de mains indiscrètes s'en vont secouer la poussière qui les recouvre au sein des bibliothèques publiques. Ce jugement de la postérité est sans doute beaucoup trop sévère : il y a là plus d'indifférence et de lassitude que de justice réelle. L'historien ne saurait connaître la physionomie du seizième siècle sans consulter les œuvres de Bèze, sans parcourir son *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, depuis l'an 1521 jusqu'en 1563* ; ses *Icones virorum illustrium*, où se trouve une *vie de Calvin*, son ami ; ses *Epistolæ magistri Passavantii ad Petrum Lysetum* ; quelques uns de ses pamphlets politiques, tels que son histoire de la *Mappemonde papistique par Frangidelphe Escorche-Messes* ; le *Reveil-Matin des François et de leurs voisins, par Eusèbe Philadelphe* ; la *Comédie du pape malade par Thrasibule Phénice*, et son petit traité *De hæreticis a civili magistratu puniendis*.

BÉZOARD, nom par lequel on désignait autrefois d'une manière générale les concrétions calculeuses formées dans l'estomac ou les intestins des animaux, tels que les calculs urinaires ou biliaires de l'homme (bezoard humain), le *bulithes* (bezoard de bœuf), l'*hippolithes* (bezoard de cheval), etc... Ces substances furent long-temps precieuses et payées au poids de l'or, parce qu'on leur attribuait, sur la foi des Arabes, des vertus merveilleuses, entre autres celle de préserver de la peste et du poison. Il paraît qu'aujourd'hui encore, dans l'Orient, les propriétés du bezoard sont loin d'être regardées comme tout-à-fait chimériques ; car, en 1808, le shah de Perse jugea ces substances dignes de figurer parmi les magnifiques présens qu'il envoyait à Napoléon. L'empereur les fit, dit-on, analyser et ensuite jeter au feu. Les bezoards ne sont plus rien pour la chimie moderne, et ce nom ne sera bientôt plus usité que dans l'histoire des erreurs de l'esprit humain. Voyez Calcul.

BHARHIHARI. Tel est le nom d'un poëte indien, très célèbre par une collection de poésies connues sous le nom de *Shatakani* ou Centuries. Bharhihari était frère de Vikramâditya, fameux roi de l'Inde, et florissait un siècle avant Jésus-Christ. Ses poésies forment trois centuries, dont la première a pour titre : *Shringara-Shatakam*, centurie qui chante l'amour et les passions ; la seconde a pour titre : *Nîtê-Shatakam*, centurie qui traite de la vertu et des bonnes mœurs ; la troisième a pour titre : *Vairâgya-Shatakam*, centurie qui traite de la dévotion et du calme de l'âme.

Nous reviendrons plus tard, à l'article Poésie indienne, sur ces productions, remarquables non seulement par leur grâce et leur beauté, mais encore comme tableau fidèle de mœurs et de la haute civilisation de l'Inde.

On attribue également à Bharhihari le *Bhattikavya*, grand poëme en 20 chants, qui célèbre les exploits et aventures de Râma, héros favori de l'Inde. Cette œuvre n'est pourtant pas composée dans un but poétique, mais bien pour enseigner la grammaire de la langue sanscrite, à la fois si riche et si difficile. Le Bhattikavya a été publié en deux volumes in-8°, à Calcutta, 1826 ; M. de Bohlen, savant orientaliste, a donné une édition, accompagnée d'une traduction latine et de notes, des poésies de Bharhihari sous ce titre : *Bharhiharis sententiæ*, Berlin 1833.

BHAVABHOUTI vivait au huitième siècle de l'ère chrétienne. Yasoverma, le souverain de Kanyacoubja (Kanoge) était son protecteur ; ce prince régnait vers l'année 720 : voilà tous les détails chronologiques que l'on a sur ce grand poëte.

Il naquit dans les contrées méridionales de l'Indoustan. Sa famille jouissait d'une grande renommée dans la province de Berar, où Bhavabhouti vit le jour, entouré des scènes grandioses d'une nature gigantesque, qui donna à son imagination ce caractère audacieux que l'on rencontre rarement chez les poëtes de sa patrie. Les ancêtres de Bhavabhouti se disaient issus du sage Kashyapa, le chef des Brahmanes du Kaschmir, et le premier qui civilisa cette contrée, en faisant écouler les eaux et rendant la terre habitable. La rare éloquence du jeune brahmane, issu d'une souche aussi illustre, lui fit donner le surnom de *Srikantha, celui dans la gorge duquel réside la poésie*. En effet, tous les sites pittoresques, les forêts sombres et les hautes montagnes du Gondvana paraissent agiter leurs cimes dans ses pages inspirées, pleines d'un pathétique véhément, d'une passion vivement exaltée.

Bhavabhouti cependant ne résida pas dans sa patrie ; il brilla à la cour des rois d'Oudschayini, la célèbre Ozène dont parlent les écrivains de l'antiquité. On ne sait pas exac-

tement le nom du prince de cette contrée auquel il voua les inspirations de sa muse.

Bhavabhouti, dans ses pièces, paraît comme un Yogi, ou comme un ascétique partisan de la doctrine des Sivaïtes sous ses formes les plus terribles. Du moins, tout semble respirer dans son drame principal (*Malati et Madhava*), une superstition pleine de fanatisme. Son langage offre des traces fréquentes de barbarie, mais d'une barbarie qui indique déjà une époque de décadence. Il est difficile et savamment incorrect; on dirait du Sénèque ou du Lucain, n'était la grande vérité des passions, la beauté et l'élévation des sentimens, et la sombre magnificence qui éclate dans un grand nombre de passages de ses drames.

L'amour et l'héroïsme sont les sentimens qu'il exprime avec le plus de bonheur, dans leurs mouvemens les plus exaltés, avec quelque exagération de parole, mais sans affectation de sentimens; sa pensée est toujours chaste et pure. Malati et Madhava est un drame dans le genre de Roméo et Juliette, avec une péripétie différente; car le théâtre indien est un peu comme l'ancien théâtre français, il ne veut pas être matériellement ensanglanté, il faut que le héros soit frappé derrière la coulisse; les Indiens n'aiment pas les dénouemens véritablement tragiques; les catastrophes les plus cruelles, pour leur plaire, doivent se terminer heureusement; leur drame éprouve, pour ainsi dire, un véritable avortement, par suite de ce système de convenances, curieux à étudier : la tragédie chez eux se termine en comédie; on peut dire qu'ils n'ont que des tragi-comédies.

Un autre drame de Bhavabhouti, le *Outtara Râma Tscheritra*, met en action la dernière époque de l'histoire de Râma, héros fameux de la haute antiquité, roi d'Ayodhya, province du nord de l'Inde, civilisateur de l'Inde méridionale et conquérant de l'île de Ceylan. Le sujet de ce drame est puisé dans la grande épopée du *Ramayana*; après avoir accompli tous ses exploits guerriers, Râma, jaloux de Sita son épouse, qu'il a arrachée à son ravisseur, l'a répudiée; les enfans de Sita, élevés dans la solitude, frappent les regards du père par leur beauté martiale, sans qu'il se doute de leur origine; une réconciliation s'opère entre les deux époux, au moyen de leurs enfans; toutes ces scènes sont d'un pathétique vrai et simple, entièrement puisé dans les profondeurs de la nature humaine.

Dans son troisième et dernier drame, Bhavabhouti célèbre les actions de la jeunesse de Râma et ses exploits héroïques, sous le titre de *Vira Râma Tscheritra*, de sorte qu'il y a entre les sujets de ces deux dernières pièces une liaison intime. *Malati et Madhava*, au contraire, est de pure invention; c'est une histoire entièrement romanesque, où deux amans se trouvent séparés par les projets ambitieux de leurs parens, et où leur amour est forcé de lutter contre de grands obstacles. Wilson a publié ce drame ainsi que le *Outtara Râma Tscheritra*. M. Lassen, un des plus savans philologues de l'Europe, a donné le texte de *Malati et Madhava*, avec des notes et des éclaircissemens. Il serait à désirer que les œuvres de Bhavabhouti nous fussent rendues avec une scrupuleuse exactitude, car Wilson a eu pour système de les traduire avec une trop grande liberté, ce qui a été cause que les sentimens de ce poète ont pris parfois une teinte européenne. Ce n'est pas que la nature ne soit la même partout, mais elle diffère par l'expression, et c'est souvent cette physionomie locale qu'il est curieux d'étudier. Bhavabhouti vivait à une époque où l'Inde n'avait pas encore succombé sous le glaive musulman; on peut donc étudier dans ses œuvres une nationalité encore sans mélange, un caractère sincère de poésie et de pensée; les poètes indiens des âges postérieurs, modifiés par l'action morale du mahométisme, ont beaucoup perdu de leur originalité. Ils sacrifient au goût musulman et ne conservent plus cette antique simplicité de diction reconnaissable encore dans les œuvres de Bhavabhouti, quoiqu'il vécût déjà dans une époque de décadence. Ce poète est par rapport à Calidas ce qu'Euripide est par rapport à Sophocle; il est un peu rhéteur, mais du moins ce n'est jamais un rhéteur sophiste comme le poète grec auquel nous venons de le comparer.

BIAS, l'un des sept sages de la Grèce, a joui, parmi les anciens, d'un renom incontesté. Il était fils de Teutamus, natif de Priène en Ionie, et il florissait au milieu du sixième siècle avant J.-C. Il était riche, dit-on, ce qui est fort vraisemblable; car la sagesse, en ce temps-là, coûtait cher à acquérir. Devenu grand, il s'appliqua aux affaires de la cité; il fut un prudent et incorruptible magistrat, un avocat habile et éloquent, mais d'une intégrité, d'une fidélité aux justes causes, qui est devenue proverbiale. Priène, sa ville natale, était fort exposée ainsi que toutes les villes grecques d'Asie Mineure, aux attaques des rois de Lydie. Vers l'an 560, l'un d'eux, Alyattes, étant venu l'assiéger et comptant sur la famine, Bias la délivra par sa subtilité. Il chassa dans la campagne deux mulets gras, et s'attendant à ce que le roi étonné envoyât des espions s'assurer de la situation de la place, il étala d'énormes monceaux de sable couverts d'une mince couche de froment, et détermina ainsi la conclusion de la paix. Mais dans la suite Crésus, fils d'Alyattes, conquit toute l'Ionie : c'est alors que Bias, abandonnant avec ses concitoyens la ville assiégée, laissa derrière lui tout ce qu'il avait d'effets précieux, et, comme on s'en étonnait, répondit : « J'emporte tout avec moi. » Crésus fut miséricordieux, et les Hellènes rentrèrent dans leur ville. C'est sans doute là que mourut Bias; nous allons dire comment : « Il était fort avancé en âge, rapporte Diogène Laërce, et plaidait une cause. Lorsqu'il eut fini, afin de se reposer, il appuya sa tête contre son petit-fils, tandis que son adversaire exposait ses raisons. Les juges ayant pesé les unes et les autres, prononcèrent en faveur de Bias; mais comme l'assemblée se séparait, on trouva qu'il avait rendu l'âme dans l'attitude où il s'était mis. La cité lui fit des obsèques magnifiques, et grava cet éloge sur son tombeau : « Cette pierre couvre Bias, l'ornement de l'Ionie. Il était né » dans le territoire de la glorieuse Priène. » (Diogène Laer., *Vie de Bias*.)

La sagesse de Bias ne se tourna point, comme celle de Thalès, vers l'étude des phénomènes naturels, mais, comme celle de Solon et de plusieurs autres, vers le droit et surtout la politique. Il avait écrit en deux mille vers un traité des moyens de rendre l'Ionie florissante; mais sa sagesse fut surtout pratique; il étendit son activité et son influence jusque dans l'amphictyonie du Panionium. Diogène Laërce, Plutarque, Stobée, nous ont transmis, sous son nom, beaucoup de mots ingénieux et de sages propos, que nous ne répéterons point. La plupart sont connus ou se retrouvent dans toutes les biographies.

Telle est sommairement la vie de Bias; et certes l'on n'y voit rien de prime-abord qui explique sa haute célébrité. Quant à ses livres, c'étaient apparemment des recueils d'observations et de prudentes maximes, quelque chose de semblable, pour le fond et la forme, aux Proverbes de Salomon. Ces maximes, s'infiltrant dans la vie hellénique, eurent sans doute une action plus ou moins puissante; mais tout nous porte à croire que le texte original tomba de bonne heure dans l'oubli. De même, excepté Thalès et Pythagore, excepté Solon dont le rôle de législateur a été grand, aucun de ces sept sages tant renommés n'a laissé ni œuvre ni souvenir personnel bien significatif. Ce n'est point non plus dans leur vertu pratique que doit se rechercher la raison de leur célébrité; l'un d'eux, en effet, est un tyran. Ils étaient la plupart si peu considérables, en tant qu'individus, que la tradition incertaine attribue le même fait ou le même propos, tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, et qu'elle inscrit aux mêmes places des noms divers. Ce nombre sept lui-même, le plus généralement admis, n'a pourtant rien d'arrêté; les uns l'ont restreint, les autres étendu. Qu'étaient donc ces sages, et qu'était Bias? Des noms sous lesquels s'est résumée

l'œuvre de tous durant un siècle; c'étaient les représentans de cette grande époque où se placent communément les origines de la science et de la philosophie hellenique. Cette époque, où des noms plus illustres que celui de Bias doivent nous ramener, sera soigneusement étudiée dans son triple rapport avec l'Orient, avec la vie antérieure des Hellènes, et leur developpement ultérieur.

BIBION. Genre de diptères de la section des Némocères et de la famille des Tipulaires, dans les methodes de Latreille, Meigen, Macquart, etc. L'auteur de l'*Histoire des insectes des environs de Paris*, Geoffroy, est le premier qui ait retiré ces insectes du grand genre Tipule de Linné, pour en former un groupe à part, et il a été imité en cela par tous les entomologistes qui l'ont suivi. Ce groupe, tel qu'il est limité aujourd'hui, constitue l'un des genres les plus reconnaissables parmi les tipulaires florales de la section desquelles il fait partie, et qui se distingue des autres némocères par un *facies* qui les rapproche des familles suivantes des diptères. Lorsque nous traiterons des tipulaires (voyez ce mot), nous entrerons dans de plus grands details à cet égard. Pour le moment, il nous suffira de justifier le choix que nous faisons des bibions, de preference aux genres voisins qui ne leur cèdent en rien sous aucun rapport, en rappelant que ces insectes ont attiré l'attention du vulgaire par leur double apparition au printemps, à deux époques qui correspondent assez exactement aux fêtes de saint Marc en avril, et de saint Jean en juin, ce qui leur a valu le singulier privilége de porter les noms de *mouches de saint Jean*, et *mouches de saint Marc*, sous lesquels ils sont universellement connus. Ils ont été, en outre, étudiés par Reaumur qui nous a transmis sur leurs metamorphoses et leurs mœurs des details curieux et instructifs.

Comme toutes les autres tipulaires florales, les bibions se reconnaissent à leur corps peu alongé et à leur air lourd et paresseux. Ils forment dans cette section avec les Dilopes et les Scatopses un petit groupe reconnaissable au premier coup d'œil, à la manière dont les yeux sont insérés au bas de la tête et très près de la trompe, du moins dans les femelles; car chez les mâles ces organes sont très grands et occupent presque toute la tête, à la partie superieure de laquelle ils se réunissent. Ils se distinguent, en outre, des deux genres ci-dessus par les caractères suivans: trompe saillante terminée par deux lèvres peu distinctes et ciliées à la base; palpes de cinq articles dont le premier est très petit; antennes composées de neuf articles cylindriques et perfoliés; leurs deux premiers articles séparés des autres par un étranglement; les derniers très courts; yeux velus dans le mâle, glabres dans la femelle; prothorax ou collier peu étendu d'avant en arrière, concave de ce dernier côté, et emboîtant la partie antérieure du reste du thorax, qui est très relevée dans la femelle; ailes glabres, horizontales, assez fortement échancrées à leur base et munies de deux cellules basilaires; abdomen terminé par deux crochets et deux tubercules dans les mâles; pattes de grandeur moyenne; cuisses antérieures courtes et renflées chez les mâles; les postérieures alongées chez les femelles; les jambes antérieures courtes et renflées chez les premiers, et terminées par deux pointes dont l'une surpasse de beaucoup l'autre en grandeur; articles des tarses alongés et munis de trois pelottes à leur extrémité.

Les différences nombreuses que nous venons de signaler entre les deux sexes ont induit en erreur un grand nombre d'auteurs qui les ont souvent considérées comme des espèces distinctes. Les bibions sont des insectes peu agiles et qui font assez rarement usage de leurs ailes, quoique au besoin leur vol soit passablement leger. On les rencontre souvent réunis en sociétés nombreuses sur les arbres fruitiers, où ils se tiennent immobiles, et aux fleurs desquelles ils nuisent, suivant Lyonnet. Mais cette opinion, partagée par le vulgaire, n'est nullement fondée sur des observations rigoureuses. L'accouplement entre les deux sexes n'a pas lieu comme parmi la généralité des autres insectes; le mâle, au lieu d'être placé sur le dos de la femelle, lui est opposé et tient sur la même ligne qu'elle. Leur union est si intime que celle-ci l'emporte avec elle et l'entraîne dans les airs à d'assez grandes distances. Elle dépose quelque temps après ses œufs dans la terre et il en sort de petites larves cylindriques, munies de vingt stigmates et couvertes de poils qui les font ressembler à certaines chenilles. Ces poils, fort rudes et dirigés en arrière, paraissent avoir une destination assez importante. Ces larves habitant la terre, et étant obligées de s'y frayer des chemins pour chercher leur subsistance, quoiqu'elles soient dépourvues de pieds, se meuvent avec le secours de ces sortes de pointes qui servent à fixer la partie postérieure du corps, lorsque la partie antérieure se porte en avant, et réciproquement. Pendant une année qu'elles passent ainsi sous cette forme, elles parviennent à exécuter des marches souterraines assez longues, et c'est particulièrement dans les bouses qu'elles viennent chercher leur nourriture. Aux approches de la mauvaise saison, elles s'enfoncent dans la terre pour eviter la gelée, et aux mois de mars elles se changent en nymphes. Sous cette forme, elles sont oblongues et n'offrent plus que seize stigmates; la partie correspondante au thorax est relevée en bosse, et les ailes ainsi que les pieds sont moins développés que dans la plupart des autres nymphes tues. Six semaines plus tard l'insecte parfait se montre au jour



(Bibion.)

Les especes de bibions sont médiocrement nombreuses, et celles connues jusqu'à ce jour habitent presque toutes l'Europe. Les deux suivantes sont très communes en France, surtout au printemps.

B. de saint Marc. — Noir et revêtu de poils de la même couleur dans les deux sexes; ailes hyalines dans le mâle; noirâtres, avec le bord extérieur brunâtre dans la femelle. Il est long de cinq à six lignes.

B. précoce. — Mâle noir et revêtu de poils blancs, avec les ailes hyalines, blanches à leur extremité, bordées extérieurement de brun-pâle. Femelle d'un rouge vermillon, avec la tête, le prothorax, les flancs, l'écusson et les pieds noirs; ailes un peu brunâtres, noirâtres sur le bord exterieur. Longueur, trois à quatre lignes.

BIBLIOGRAPHIE, science des livres, de *biblion*, *biblos*, livres, *graphô*, j'écris.

Bibliographe, l'homme de lettres qui la possède.

Lorsque saint Louis, dans sa croisade de Palestine, eut appris que le Kaliffe Al-Mamoun avait fait rechercher, à grands frais, les livres grecs et latins, et veillait à ce qu'ils fussent copiés et traduits en arabe ou en syriaque; lorsqu'il donnait l'ordre d'acquérir, presque à tout prix, les ouvrages des auteurs anciens et d'en faire des copies, ce grand roi montrait un noble amour de l'instruction, plus encore qu'il ne cédait à cette impulsion de l'exemple, premier et heureux résultat des communications des hommes entre eux, des Orientaux et des Arabes, brûlans de sciences et de civilisation, avec les Occidentaux des croisades, braves, religieux, mais ignorans. (*Vie de saint Louis* par Godefroy de Beaulieu, — dans *du Chêne*.)

Lorsque saint Louis réunissait dans la bibliothèque, qu'il avait formée au trésor de la Sainte-Chapelle de son palais de Paris, les copies qu'il avait acquises, à grands frais, de

tous les livres contenus dans les bibliothèques des abbayes, des chapitres et des universités, qui, seules, en possédaient en petit nombre; lorsque ce prince travaillait tous les jours dans la sienne, l'ouvrait à tous les gens studieux, leur expliquait les passages latins qu'ils n'entendaient pas, et distribuait ainsi ce qu'il y avait de savoir à ceux qui en avaient soif, saint Louis était un *Bibliophile*, un savant généreux, un grand roi, qui n'ignorait pas que l'instruction rend les hommes meilleurs et les empires puissans.

Lorsque le même roi donnait ordre à Vincent de Bourgogne, depuis évêque de Beauvais, religieux dominicain, son lecteur et surintendant de l'éducation des princes ses enfans à Royaumont, de faire, avec le secours de ses religieux, un extrait des 1,000 ou 1,100 ouvrages que contenait sa bibliothèque, soit pour servir à l'éducation des jeunes princes, soit pour constater la masse des connaissances qu'on puisait alors dans les livres sacrés et profanes connus, saint Louis était un bon père, toujours un grand roi, riche d'une sage philosophie, et surtout un *Bibliographe*.

Lorsqu'enfin saint Louis fournissait les fonds et les livres nécessaires à Vincent de Beauvais, aux dominicains de Paris et de Compiègne, et aux précepteurs particuliers des princes, qui s'y portaient tous avec la même ardeur; lorsqu'il leur prêtait le secours de ses propres lumières, afin que Vincent de Beauvais, en réunissant ses divers opuscules, *Speculum naturæ*, *Speculum doctrinæ* et *de Eruditione filiorum regalium*, composât sa *Bibliotheca mundi*, qui réunissait également, dans ses deux autres divisions, un *Speculum morale* et un *Speculum historiale*, saint Louis était non seulement un excellent *Bibliographe*, mais un généreux protecteur de l'instruction générale. de la science, un prévoyant et utile *Encyclopédiste français*.

La *Bibliotheca mundi* de Vincent de Beauvais, écrivain correct et élégant, n'était pas un simple catalogue, à peu près dans l'ordre actuel de nos catalogues modernes, des livres qu'on connaissait à cette époque, mais une œuvre complète de *bibliographie* parfaitement raisonnée, et dans laquelle on trouve mentionnés tous les auteurs anciens et classiques qui existaient dans la bibliothèque de la Sainte-Chapelle. Saint Louis avait voulu bien plus encore: la *Bibliotheca mundi* devait former un corps d'encyclopédie, tel que pouvait le permettre l'instruction du temps. Cette encyclopédie était rédigée par ordre de matières: elle offrait une déduction rationnelle de l'ordre dans lequel les connaissances humaines arrivent à notre intelligence: et ces connaissances étaient réellement grandes pour le temps. La première édition de la *Bibliotheca* a été publiée à Bâle en 1481, sous le titre collectif de *Vincentii Bellovacensis Opuscula*, et à Douai, chez Boller, sous le titre de *Bibliotheca mundi*, en 4 vol. in-fol., par les soins des religieux de l'abbaye de Saint-Bertin

Au treizième siècle, les deux ordres religieux des Cordeliers et des Dominicains, fondés en 1211 et en 1216, et parvenus si promptement, dans ce siècle, à une grande célébrité, concouraient à la renaissance des lettres et des bonnes études, à laquelle Philippe-Auguste avait donné un premier ébranlement. Ils y concouraient soit par leur rivalité et leurs luttes presque continuelles entre eux et avec les deux ordres religieux politiques de Clugni et de Saint-Denis, de Citeaux et de Clervaux, entraat dans toutes les affaires de la chrétienté; soit par les travaux littéraires des gens de mérite, de savoir, de génie même, qui s'enrôlaient parmi eux, ou qui, attachés à l'université de Paris, depuis la réforme du cardinal de Courçon en 1215, s'étaient dévoués à ses succès et à la gloire des lettres. Roger Bacon, qui avait étudié au couvent des cordeliers de Paris, de 1240 à 1255 (les premiers colléges d'Oxford ne furent établis qu'en 1267 et en 1274, et ceux de Cambridge sont du quatorzième siècle), a puisé sans doute dans les ouvrages de Vincent de Beauvais l'érudition assez bizarre qu'il reportait dans l'Angleterre, encore agitée des dissentions et des *guerres civiles* de la grande charte. Son *Opus majus* est de 1270; il a été composé par l'ordre de Grégoire X: et, toute vanité nationale, et peut-être toute prétention dite philosophique à part, il ne vaut pas la *Bibliotheca mundi* de Vincent de Beauvais, les deux *Speculum*, et les autres opuscules qui y sont fondus.

On reconnaîtra cependant que l'idée d'une encyclopédie des connaissances humaines, d'un inventaire du savoir du siècle qui a cours, a saint Louis pour générateur, en France, et pour père. Peut-être ce prince avait-il le projet de renouveler, de temps à autre, la publication d'un tel tableau, et qu'on dressât ainsi, dans le silence des longues méditations et des travaux de recollection, un état comparatif de l'instruction générale et des mœurs. Saint Louis avait toujours et tout haut pensé que l'instruction maintient ou réforme les mœurs, et que *savoir vent et vaut vertu*.

Au quatorzième siècle, la *Bibliotheca* et le *Speculum*, sur la demande de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, furent traduits en français pour l'instruction de ses enfans, et publiés sous le titre de *Miroir historial*, imprimé chez Bezard, à Paris, en 1495.

Saint Louis, pour donner un asile à ses collections de livres, avait légué sa bibliothèque, par quart, aux dominicains de Paris et de Compiègne, à l'abbaye de Royaumont et aux cordeliers de Paris. Charles V en avait donc reformé une autre, dans la tour du Louvre, de 910 volumes. Gilles Mallet, son valet de chambre et maître de sa librairie, en a dressé un catalogue raisonné qui rentrait dans le plan et la pensée du *Miroir historial*; ce catalogue nous reste encore, et offre un bon traité de *Bibliographie*.

Ces inventaires ont-ils été repris, suivant l'idée et d'après le plan de saint Louis? Non. Le règne désastreux de Charles VI détruisait les œuvres de la sagesse de son père. La bibliothèque de Charles V passait en Angleterre. Les rivalités des maisons de Bourgogne et d'Orléans et la guerre avec les Anglais n'étaient pas favorables aux bonnes études. Nous avions, d'ailleurs, avec l'Europe occidentale, bien assez à faire avec le schisme d'Avignon et les conciles de Constance et de Bâle. Sans doute un demi-siècle de troubles, les écrits de Jean Huss et de Wickef, un amour déjà prononcé de l'indépendance de l'opinion en matière religieuse, et les lumières, devenues plus générales, avaient donné quelque ébranlement aux esprits; et si, depuis 1422 et la paix d'Arras, la France eût joui de quelque calme, cet ébranlement eût été fécond pour le savoir. Il ne le fut pas; les influences en furent développées plus tard, à la grande révolution qu'allaient opérer, pour les sciences humaines, l'invention de l'imprimerie, découverte en 1457, et la résurrection des lettres grecques, émigrées de l'Orient, bien avant la prise de Constantinople (1453) et pour le concile de Florence (1439). Les richesses de la science coulaient donc à grands flots; on avouera que ce n'était pas encore le temps propice pour en dresser l'inventaire. Nos guerres d'Italie, Luther, la réforme, la ligue même, vinrent accroître notre trésor littéraire; mais le règne d'Henri IV fut court, tumultueux et d'humeur un peu gasconne.

Il était réservé à l'Angleterre de faire un grand pas vers une encyclopédie des connaissances humaines. Le chancelier Bacon publiait à Londres, en 1605, à la tête de son grand ouvrage du *Progrès et de l'avancement des sciences humaines*, ses profondes méditations sur le *Système général des connaissances humaines*. Le plan vaste et sublime que présentait à l'Europe savante le chancelier d'Angleterre ne pouvait pas être développé par lui. Flétri dans la corruption de la cour de Jacques I[er], et par un jugement des pairs du Parlement anglais, découronné pour ainsi dire de sa gloire littéraire, et sous le dépris de l'opinion publique, Bacon livrait encore sa plume à Jacques I[er], il écrivait l'*Histoire de Henri VII*, et terminait une vie agitée, dans les regrets et le remords. Quelques hommes de génie capables d'exécuter

et de perfectionner son œuvre, existaient cependant en Angleterre : mais quarante ans de guerres civiles leur imposèrent le silence et l'inaction.

Au dix-septième siècle, on se livrait en France à la découverte de beaucoup de chartes et de monumens anciens, à leur publication, à des commentaires sur des classiques et autres, à l'utile érudition. On composait aussi des ouvrages à neuf et sur le propre fonds des auteurs. Mais éveillé, en partie du moins, par les travaux de Bacon, on ne comprenait pas encore l'ordre qu'il avait introduit dans le développement du savoir, ni son immortelle généalogie des connaissances humaines. Ce fut donc avec beaucoup de crainte et d'anxiété que plusieurs savans amateurs de livres proposèrent, vers 1650, une classification des livres, qui permit de les ranger dans les bibliothèques et de les consulter avec fruit. Ils créèrent cependant la *Bibliographie* et lui donnèrent des règles, que le libraire Gabriel Martin perfectionna, dans le commencement du dix-huitième siècle, et appliqua dans cent quarante huit catalogues de livres et dans l'arrangement des principales bibliothèques du royaume et de l'étranger.

Il ne fut pas encore question de développer le plan ou du moins les idées du chancelier Bacon. Ce mouvement en avant fut empêché par les guerres de Louis XIV, sa vieillesse anticipée, et nos sottes querelles du Jansénisme et de la bulle et par leur réaction, l'expulsion de moines savans, utiles quoique dangereux par leur ambition, les jésuites. Cette reconnaissance générale des sciences humaines fut ajournée après la moitié du dix-huitième siècle, à l'année 1764, où parut l'Encyclopédie.

Cette œuvre d'une haute philosophie a été continuée. Et la masse des connaissances humaines s'accroissant chaque jour, dans les sciences naturelles surtout, il a fallu en faire de nouveaux inventaires, et à des époques rapprochées. On ne doit pas s'étonner de l'étendue de nos nouvelles encyclopédies. Que nos lecteurs se souviennent, ou permettent qu'on leur apprenne, que, vers 1785, le *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, de Valmont de Beaumare, en 8 vol. in-12, paraissait d'un œuvre complet, et que le *Dictionnaire des sciences naturelles*, publié dans ces dernières années, e 60 vol. in-8°, et laisse beaucoup à désirer; que quelques courts Traités de Beaumé, de Lesage, de Linnée, des opuscules de M. de Jussieu, suffisaient en chimie, en minéralogie, en botanique; et aujourd'hui ces sciences, presque créées à neuf, avec des nomenclatures et des classifications nouvelles, sont développées dans de volumineuses collections. Vers 1780, l'économie politique n'était qu'un système naissant, à peine un ordre de théories contestées; aujourd'hui elle forme un corps de *doctrine*, qui est au reste bien loin d'être sans erreur. Enfin, la géologie, la statistique, c'étaient pas encore des sciences; elles le sont aujourd'hui.

Depuis l'invention de l'Imprimerie, en 1457, tous les ouvrages religieux et profanes des anciens se répandirent bientôt dans le monde savant; c'était une révolution heureuse pour la science et pour l'instruction. Mais bientôt les passions des hommes comme les facultés de leur esprit; l'amour de l'indépendance comme celui du bien public et le besoin d'être utile; le jugement, la raison calme et sévère comme le dévergondage des idées, s'en emparèrent, et une grande multitude d'ouvrages fut publiée.

De ces ouvrages, les uns sont marqués au coin du génie, tandis que les autres sont d'une incurable médiocrité; il est cependant essentiel de savoir bien distinguer les bons ouvrages d'avec les mauvais. Parmi les bons ouvrages, il y a des éditions qui méritent la préférence sur d'autres; il faut être capable d'en faire le discernement. Quelques éditions deviennent rares par différens motifs; la connaissance des livres rares peut donc avoir son utilité. Enfin, la multiplicité des livres qui encombrent aujourd'hui les bibliothèques publiques impose la nécessité de préférer les ouvrages les plus utiles à ceux qui le sont moins; la bibliographie apprend à faire ce choix. On voit donc que la bibliographie peut devenir la science de l'homme de lettres, et surtout de l'homme de goût.

C'est en l'envisageant sous ces différens rapports que la bibliographie mérite d'occuper aujourd'hui une place distinguée parmi les connaissances humaines. Comme science, la Bibliographie a des principes, des règles; elle en fait l'application dans la classification des livres, dans la confection des CATALOGUES.

Le BIBLIOGRAPHE. Nous empruntons cet article à M. Al. Antoine Barbier, un de nos meilleurs bibliographes, mort en 1825, et que nous pleurons encore. « Le *bibliographe*, digne de ce nom, sera celui qui, préférant les bons ouvrages à ceux qui ne sont remarquables que par leur rareté, ou leur bizarrerie, aura puisé une véritable doctrine dans les meilleurs auteurs anciens et modernes, et saura communiquer aux personnes qui le consulteront les renseignemens les plus capables de les bien diriger dans les études auxquelles elles voudront se livrer. Les recherches dont il se sera occupé lui donneront en outre la facilité d'assigner à chaque ouvrage la place qui lui convient, ou de retrouver cet ouvrage dans une collection de livres, quelque nombreuse qu'on la suppose, pourvu qu'elle soit rangée suivant l'ordre des matières. On n'apprécie pas assez ce talent, qui ne peut être que le fruit d'une immense lecture et de profondes méditations. En effet, les livres sont presque aussi multipliés aujourd'hui que les productions de la nature; et comme le génie de l'homme, nécessairement borné, ne peut faire éclater, dans les sujets qu'il se propose de traiter, l'enchaînement et la régularité que l'on admire dans les diverses espèces d'êtres créés, le bibliographe doit éprouver, dans le classement des travaux de l'esprit humain, plus de difficultés que n'en rencontre le naturaliste, dans la classification des êtres. Un bibliographe, tel que je le dépeins ici, mérite aussi le nom de *Bibliophile*, c'est-à-dire amateur de livres; et il ne faut pas le confondre avec le *Bibliomane*, qui ne s'attache qu'à certains livres rares et chers, ni avec les *Bibliotaphes*, qui ne possèdent des livres que pour eux-mêmes, sans vouloir les communiquer à leurs amis. »

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui voudront des notions plus étendues sur la bibliographie, à consulter la *Nouvelle Bibliothèque d'un homme de goût*, entièrement refondue, contenant les jugemens tirés des journaux les plus connus et des critiques les plus estimés, sur les meilleurs ouvrages qui ont paru dans tous les genres, tant en France que chez l'étranger. — Paris 1808-1810. 5 vol. in-8°, par M. Al. Ant. Barbier. — Editeur Desessarts.

BIBLIOTHÈQUE (*Bibliotheca*), de *biblion*, livre, et de *thêchê*, armoire, coffre, boîte, se prend également pour la localité qui contient ces armoires, et pour la collection qu'elles renferment.

Il n'est pas de capitale des états de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique qui n'ait rassemblé de ces sortes de collections; il en est bien peu qui ne les aient ouvertes à l'instruction publique. Les grandes villes, comme les petites communes, ont des bibliothèques; les corps savans, enseignans, ou de simples corporations d'arts et métiers réunissent, complètent, accroissent chaque jour ces utiles collections de la science, et les livrent à la curiosité et aux travaux de ceux qui veulent s'instruire; enfin, il est peu de particuliers, non pas riches, non pas aisés, mais pouvant économiser de faibles sommes sur leurs dépenses matérielles, qui ne les consacrent à leur nourriture intellectuelle.

Comment est-on parvenu à multiplier, comme elles le sont aujourd'hui, ces sources permanentes de l'instruction générale? et par quels degrés progressifs et au travers de quelles vicissitudes sommes-nous arrivés à ces résultats? Ce sera toute l'histoire des *bibliothèques*, et nous allons la faire dans les bornes que nous prescrit la nature de cet ouvrage.

Les archives des peuples formèrent long-temps leurs seules bibliothèques. Dans ces archives étaient conservés, soit les actes relatifs à l'histoire, au droit public, à la religion, à la généalogie des familles royales et à la succession des rois, qui servaient à fixer les époques historiques; soit les titres des propriétés publiques ou particulières. Quelquefois ces archives, ou les actes qui y étaient portés, étaient gravés sur le marbre ou sur l'airain. Un monument historique des Messéniens, antérieur à la guerre du Péloponèse (Tacite, *Annales*, liv. IV, § 43), était écrit sur une planche d'airain. Censorinus (*de Die natali*, cap. XXVIII) nous fait connaître des actes publics des Etrusques, remontant à 4500 ans avant l'ère chrétienne. En Arménie, c'était sur des colonnes, érigées par les anciens rois, qu'étaient gravés les lois, les traités, les impôts (Mosès de Chorène, *Hist. d'Arménie*, liv. I et II). Il en était de même dans l'antique Egypte et à l'île de Meroé, son berceau; et c'est sur les hiéroglyphes de leurs temples et de leurs monumens que, depuis Hérodote jusqu'à nous, on a su l'histoire de ces peuples. Les Phéniciens avaient une ville où étaient conservés les monumens et les actes publics et particuliers, *Kirjeth Séphar* (la ville des archives, *Corioth-Sepher* de la vulgate). Les Perses eurent le même usage, et les pagodes des Indiens et des Chinois offrent, ou sont elles-mêmes, des monumens historiques, et contiennent en même temps des archives nationales.

C'était auprès de l'arche, et ensuite dans le temple, qu'étaient les archives des Israélites et le dépôt de leurs livres sacrés. Les Juifs eurent plus tard des archives publiques, dans lesquelles étaient contenus les titres de propriété des anciennes familles. Hérode les fit incendier pour les anéantir; mais il n'y réussit pas (Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. I).

Ces archives des diverses nations contenaient leurs vieilles chroniques. Quelquefois on les transcrivait avec une rigoureuse fidélité; telles sont celles où les historiens grecs, antérieurs à la guerre du Péloponèse et à Hérodote, puisèrent les faits historiques qu'ils nous ont transmis, mais avec toutes leurs fictions, parce que ces fictions étaient passées dans les traditions nationales ou les formaient.

Mais de ces monumens, de ces chroniques, de ces traditions, des chants nationaux des peuples, se formaient des corps d'histoire. La brillante imagination des Grecs produisait, dans la langue la plus sonore et la plus lyrique de toutes, ses merveilles en poésie. L'esprit humain développait ses créations variées. Déjà des collections littéraires pouvaient être formées; elles étaient rassemblées dans des bibliothèques dès 600 ans avant l'ère chrétienne. La première de toutes celles qui nous sont connues était la bibliothèque de Polycrate à Samos, ensuite celle de Pisistrate à Athènes; cinquante ans après sa formation, elle était enlevée par Xercès, et cent soixante-dix ans après elle était rendue à Athènes par Séleucus Nicanor.

Sous les princes Asmonéens, les Juifs avaient des bibliothèques. Les livres sacrés et ceux d'histoire y étaient même devenus si nombreux, que Judas Macchabée crut devoir tirer et répandre des extraits de ceux de la bibliothèque de Nehémias. Philon, savant juif, très éclairé, a dû faire usage d'une multitude d'auteurs juifs qui avaient écrit sur les sciences, sur l'agriculture même (voir Eusèbe, *Prépar. evang.*; *Philosophia* de Bruker et de Calmet). Et cependant, en général, les Juifs écrivaient peu. Josèphe, dans ses *Antiquités*, ne paraît pas moins instruit de la bonne littérature hébraïque.

Le beau siècle d'Alexandre commençait en Orient. Ptolémée fondait la dynastie et la monarchie des Lagides, et Ptolémée Philadelphe la bibliothèque d'Alexandrie. Ce prince et ses successeurs y rassemblaient les bibliothèques des temples et des prêtres de l'Egypte, et les belles collections littéraires des Grecs. « Ptolémée Philadelphe chargea Démétrius » de Phalère d'acquérir des ouvrages de tout genre et dans » toute la terre; et il écrivit en même temps aux rois, et les » pria instamment de lui envoyer ce qu'il y avait dans leur » pays, d'écrits, de poètes, de logographes, d'orateurs, de » sophistes, de médecins, de médico-sophistes, ou autres. » (Saint Epiphane, *de Heresibus*.) Alexandrie avait trois bibliothèques; celle du *Bruchion*, incendiée en partie pendant le siège d'Alexandrie lorsque César donna ordre de mettre le feu à ses galères, et celles du *Sérapéion* et du *Sébastéon*. Antoine, pour réparer cette perte et plaire à Cléopâtre, fit réédifier le *Bruchion*, et transporter à Alexandrie la bibliothèque de Pergame. Les bibliothèques d'Alexandrie, sous les empereurs romains, renfermaient 800,000 volumes. Antiochus-le-Grand en avait formé une à Antioche qui fut brûlée par les Ariens, sous Jovien.

Eumènes en avait une de 200,000 volumes à Pergame. On citait encore, chez les Grecs, les bibliothèques d'Euclide, de Néocrate en Chypre, du poète Euripide, et surtout celle de Cnide, assez considérable pour les ouvrages de médecine. La bibliothèque d'Aristote, riche des ouvrages persans, chaldéens et indiens que lui envoyait Alexandre, fut longtemps enfermée dans des fosses humides, afin de la soustraire aux recherches ordonnées pour compléter la bibliothèque des rois de Pergame: elle ne fut retirée qu'après avoir éprouvé de grands dommages. Apellicon l'acheta à un prix très élevé. A la mort d'Apellicon, Sylla s'en empara, et la transporta à Rome, où elle n'était pas accessible au public (Adrien la fit rapporter à Athènes). Il en était de même de celle des rois de Macédoine que Paul Emile avait fait porter à Rome. Lucullus fut le premier qui communiqua facilement les trésors littéraires qu'il avait recueillis dans la Cappadoce, le Pont et l'Arménie. Sous Auguste, il n'y avait encore de bibliothèque ouverte au public que celle d'Asinius Pollio, acquise dans son expédition de la Dalmatie. César et Auguste avaient bien rassemblé, dans le temple d'Apollon Palatin, les meilleurs ouvrages latins et grecs. Octavie avait formé, pour l'instruction des jeunes Césars, une bibliothèque au théâtre de Marcellus. Une autre avait été rassemblée au palais des empereurs; les livres de Tibère en faisaient le fonds. Mais l'incendie de Rome, sous Néron, détruisit le temple d'Apollon, le palais, et beaucoup de bibliothèques particulières. Dans les guerres civiles des Vitelliens et des Flaviens, le feu avait été mis au Capitole; Vespasien le réédifia, et il y forma une bibliothèque qui fut également incendiée sous Commode. Pendant l'empire de Trajan, fut créée la bibliothèque Ulpienne, de son nom. On y plaçait, et d'après l'estime publique et quelquefois par les ordres des empereurs, les statues des écrivains célèbres ou les bustes des moins illustres. Gordien-le-Jeune, empereur vers 250 de l'ère chrétienne, élevait à Rome une bibliothèque, dont le fonds était composé du legs que lui avait fait le médecin Sérénus de ses livres, au nombre de 72,000 volumes.

Les bibliothèques d'Alexandrie, de l'Egypte et de la Syrie étaient formées de livres écrits sur des feuilles du papyrus (le papier ancien), dont Alexandrie avait des manufactures considérables, et telles que Firmus, un des plus riches papetiers de cette ville, se fit déclarer empereur, en 273 de l'ère chrétienne, et que son crédit, son influence et ses richesses rendirent très difficile à Aurélien, vainqueur de Zénobie, la défaite de ce dernier rebelle de l'Orient.

Les livres des bibliothèques de l'Asie Mineure, du Pont, de la Cappadoce et de la Bithynie furent également écrits sur du papyrus, tant que les collections étaient peu considérables. Mais lorsque les Attales de Pergame voulurent rivaliser avec les Lagides et les Séleucides, dans la protection que ces princes accordaient aux lettres, Ptolémée Evergètes II défendit l'exportation des papyrus; et pour parer à cette mesure les Attales firent copier les livres de leur bibliothèque sur des peaux de moutons et de chevreaux préparées, qui ont reçu du lieu où on commença à s'en servir le nom de *Pergomena* (parchemin). Il était rare que ces peaux eussent plus de 15 pouces de largeur sur 25 de cours ou de lon-

gueur. Elles étaient donc liées, collées ou cousues, à la suite les unes des autres; la page, écrite d'un côté, faisait un quadrilatère, dont la longueur était la largeur de la peau. Ces bandes de peau, une fois écrites, étaient attachées à deux rouleaux de bois de cèdre, que son incorruptibilité faisait préférer à tous les autres, et dont le luxe orna les extrémités, ou les pommes, de bois plus précieux encore, d'aloès, quand il en venait de l'Inde, ou d'ivoire, de nacre de perle, d'or et de pierres précieuses. Des étiquettes sur des plaques d'ivoire, indiquant l'ouvrage, étaient attachées aux pommes des rouleaux. Ces rouleaux, volumes (*volumen* de *volvere*), étaient rangé sur des tablettes de bois de cèdre, de genevrier de Phénicie, odorans et résineux; mais elles étaient moins espacees que les nôtres. On conçoit qu'une fois que l'édifice était atteint par le feu, la combustion des tablettes et des rouleaux était prompte, et qu'aucun secours ne pouvait être porté : c'est ainsi que nous nous rendons compte des pertes qu'éprouvaient, par les ravages du feu, les grandes collections littéraires.

Ces volumes ne pouvaient pas renfermer autant de texte que les nôtres, bien plus compactes : les douze livres de l'Enéide ont fait long-temps douze volumes, et les Géorgiques quatre; les Eglogues, en un volume, étaient de tous le plus gros. Il est vrai qu'on cite un Homère complet, écrit sur un seul rouleau de 100 brasses (140 mètres) de cours. On conçoit dès lors très facilement les nombres de 800,000, de 500,000, de 200,000, dans les bibliothèques renommées. Une de nos bibliothèques modernes de 50 à 60,000 volumes contient très certainement beaucoup plus de texte que les 800,000 volumes du *Sérapeion* et du *Bruchion*.

Il devait donc se perdre, par les incendies, beaucoup de bibliothèques, par les vers et par les insectes, beaucoup de volumes, et bien plus que dans nos collections modernes. A la vérité ces pertes étaient facilement reparees par la quantité d'esclaves copistes qu'avaient les particuliers riches. Les grandes communes de l'empire, les *cités* des provinces romaines, étaient obligées, par le code Théodosien, d'avoir des bibliothèques, et des bibliothécaires (*antiquarii*) et des copistes (*ammanuenses*). Les évêques des chrétiens confiaient ces transcriptions aux vierges de leurs églises; mais elles ne copiaient que les livres sacrés, qui étaient journellement détruits, et les apologistes de leur religion, mais non les auteurs profanes, dont les livres étaient *œuvres des démons*. Sans doute l'imprimerie a multiplié les livres par le grand nombre de tirages; mais les copistes anciens allaient plus vite que nos compositeurs modernes. Trois ou quatre copistes, ayant le rouleau deployé devant eux, pouvaient, sur autant de peaux, copier le manuscrit deux ou trois fois plus vite qu'un de nos compositeurs ne fera sa feuille, et sans avoir la perte de temps des épreuves, des mises en page et du tirage. Mais ils ne faisaient qu'un ou au plus quatre exemplaires; et nous tirons par milliers.

Les pertes des ouvrages des anciens ont été immenses; les incendies étaient faciles, fréquens. Les gentils brûlaient les livres sacrés des chrétiens, et leurs bibliothèques qui contenaient beaucoup de bons ouvrages profanes, philosophiques et de sciences. Les chrétiens, à leur tour, brûlaient les livres païens. Le patriarche d'Alexandrie, Théophile, obtenait de Théodose la permission de démolir le temple de Sérapis, et brûlait le *Sérapeion* et les livres qu'il contenait. Donatistes et Circoncellions en Afrique, Iconoclastes à Constantinople, Ariens partout, brûlaient à l'envi les livres; tandis que les invasions des Barbares, presque tous les vingt ans pendant deux siècles, brûlaient villes, bibliothèques et livres.

Nous voyons, d'après les citations de Pline, qu'un nombre considérable d'ouvrages ont été détruits; d'après celles de Strabon, 228; de Plutarque, 529; d'Athénée, 900; de saint Clément d'Alexandrie, 600; de Pantænus et de Tatien, presque autant. Nous n'avons que huit ou neuf écrivains de l'histoire augustale; il devait y en avoir un bien plus grand nombre.

Cependant sous le Bas-Empire, partout où on jouissait de la paix intérieure, la culture des lettres et les bonnes études étaient en honneur. Dans nos Gaules, Trèves, Autun et Arles étaient des centres d'instruction choisie et d'universités d'études. Ausone cite la bibliothèque de Bordeaux et d'un certain Philomusus qui en profitait peu. Sidoine Apollinaire, préfet de Rome, gendre de l'empereur Avitus, et depuis évêque de Clermont, avait une bibliothèque qu'il augmentait, tous les jours, par la recherche des bons auteurs et de tout ce qui paraissait de neuf, et par les travaux de plusieurs copistes. Il fait l'eloge de la bibliothèque de Prusiane, château sur le Gardon près de Nîmes, appartenant à Tonnance Ferréol, son parent, Préfet du prétoire des Gaules; il cite celles de Loup, professeur de belles-lettres à Agen et Périgueux, de Philagre, également professeur, et de Rurique, évêque de Limoges. Saint Augustin parle avantageusement de la bibliothèque d'Hipône. La métropole de l'Afrique, la troisième ou quatrième ville de l'empire romain, Carthage, en avait une très belle; toutes les deux furent brûlées par Genséric et ses Vandales en 436-38; ils en brûlerent un bien plus grand nombre, à Rome, en 455. Jérusalem avait une belle bibliothèque. Béryte, université de jurisprudence de l'empire d'Orient, en avait une très renommée pour les livres de droit. Celles de Césarée, d'Edesse, de Nicomédie, jouissaient d'une égale célébrité. Théodose-le-Jeune en avait formé une dans le palais de Constantinople; elle avait déjà 200,000 volumes : sept copistes y étaient attachés, et à la tête d'autant d'escouades de copistes. Léon l'iconoclaste ou d'Isaurie y fit mettre le feu, et brûla, avec les bibliothécaires qui défendaient leur dépôt, la moitié des livres, en 725-26.

Nos Gaules, soumises à Clovis, auraient pu se relever des désastres de la chute de l'empire d'Occident et de l'invasion des Barbares. Les Francs y avaient été accueillis. Le sixième siècle n'est pas dépourvu de bonnes études et de savoir. Mais la monarchie des Francs n'est pas bien établie. Les partages des fils et des petits-fils de Clovis, leurs guerres entre eux et avec l'étranger, la barbarie des Francs, qui reparaissait avec plus de force, les rivalités de deux de leurs reines, Frédégonde et Brunehault, leurs cruautés, les luttes des maires du palais, la dégradation enfin des descendans de Clovis, livrent la France des Mérovingiens, aussi dégradée que ses princes, aux petits-fils de Pepin d'Heristal. Il eût fallu trois règnes aussi brillans que celui de Charlemagne pour achever l'œuvre de la civilisation, ou plutot de la régénération française que son génie avait commencée; et nous avons Louis-le-Debonnaire et surtout Charles-le-Chauve, qui nous livre à une feodalité déplorable qu'il faut sept siècles entiers pour abattre. Philippe-Auguste et saint Louis luttent avec succès contre elle. Mais les guerres dans l'intérieur avec les Anglais ajournent cette œuvre de restauration au règne de Louis XI. L'Europe occidentale et méridionale est perpetuellement devastee par les incursions des Saxons, des Normands et des Sarrasins, et par les guerres de la féodalité; c'est ainsi que l'ignorance etend sa main de plomb sur l'Espagne, sur l'Italie, sur l'Allemagne comme sur la France.

Constantinople fut long-temps encore le séjour des lettres et des sciences; et les Grecs du Bas-Empire ont conservé quelques traits des Grecs du beau siècle d'Alexandre. Cependant les invasions des Avares, des Bulgares, des Turcs, concourent, avec la conquête de l'Orient, de l'Afrique et de la péninsule ibérique par les Arabes, à reléguer, dans les cloîtres de l'Asie et de l'Europe chrétiennes, l'amour des lettres et leur culture, et la conservation des richesses littéraires des anciens.

Les Arabes ne se montrèrent pas indignes de la succession littéraire des Grecs de l'Orient et de l'Egypte. Les Kalifes Aaroun-al-Raschyd, al-Mamoun, et quelques uns de ceux de Bagdad et de Damas, mirent les lettres en honneur. Ils

firent traduire tous les auteurs anciens qu'ils purent acquérir, quel qu'en fût le prix. Alexandrie eut vingt écoles savantes; et s'il est vrai que Amrou-Ben-El-Has fit brûler les livres du *Sérapéion*, cette perte fut reparée. La bibliothèque d'Alexandrie fut riche en livres d'astronomie, de medecine et de philologie. Qairouân, l'ancien *Vicus Augusti*, capitale de l'Afrique proprement dite, Maroc, Mekinez, Fez, eurent des ecoles celèbres chez les Arabes, et enrichies de bibliothèques considerables. Celle de Fez existe encore, et avait (en 1612) 32,000 volumes; elle n'en a plus que 800 qui ne traitent que de théologie. On comptait, dans l'Andalousie, un grand nombre d'ecoles et 70 bibliothèques, dont plus d'une de 400,000 volumes. La bibliothèque de l'Escurial conserve 1851 manuscrits arabes qui proviennent de ces bibliothèques. Ne laissons pas cependant en oubli que nous devons aux Arabes la conservation de plusieurs auteurs anciens, hommages leur en soient faits.

Dans l'Occident, et plus tard dans l'Orient, les lettres s'étaient refugiées dans les cloîtres. Là elles étaient cultivées, là on retrouvait encore quelques bibliothèques. La recherche des bons livres anciens, leur renouvellement, leur multiplication par des copies sont le premier et le plus coûteux objet, dans l'Occident, des soins des monastères de Benédictins, de Bernardins et de Chartreux auxquels leur institut enjoint spécialement la transcription des bons auteurs; et dans l'Orient, de ceux des religieux de saint Bazile. En France, on cite, dès la fin du sixième siècle, la bibliothèque de Saint-Maurice d'Agaune en Valais, fondée en 518; la bibliothèque de l'église de Tours, vers 740; celle de l'abbaye de Fontenelle, près de Rouen, en 756; de l'abbaye de Saint-Denis, en 784; des religieux de l'Ile-Barbe, près de Lyon, à la fin du huitième siècle; — la bibliothèque de l'abbaye de Ferrières et les lettres nombreuses de Loup, son abbé, pour la recherche des livres et leur transcription, en 850; la bibliothèque de l'abbaye de Prum, près de Trèves; celle du chapitre de Lisieux, sous Fréculphe, à la fin du neuvième siècle; de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, de Saint-Gall en Suisse, à peu près au même temps. Depuis l'etablissement des abbayes du Mont-Cassin et de Clugny, les bibliothèques de ces deux ordres sont les plus belles et les plus nombreuses. Nous devons à la bibliothèque, assez renommée en livres de medecine, de l'abbaye du Bec, près de Rouen, la découverte des *Aphorismes d'Hippocrate*; mais ces bibliothèques ne comptent pas les volumes par milliers. Les plus riches sont celles de l'abbaye de Pontivy en Bretagne, de 200 volumes; de l'abbaye de Gemblours, dans la Belgique, de 160 volumes, et enfin du chapitre de l'eglise d'Angoulême, de 400 vol.

Les volumes des bibliothèques de l'Occident n'étaient plus des rouleaux qui contenaient peu de textes; c'étaient des livres comme les nôtres et presque tous en parchemin. Le papier de papyrus etait rare et cher; bientôt même il n'en arriva plus d'Alexandrie. Les Arabes en consommaient beaucoup, et l'exportation en fut prohibée. On prépara donc des peaux; il y avait peu de parcheminiers; l'université de Paris s'en était même reservé le monople, du moins la direction, et ils participaient à ses privileges. Les peaux manquèrent, et bientôt les moines, lorsqu'il fallait remplacer un antiphonier, un missel, prirent des manuscrits anciens à feuilles de grande dimension, en effacèrent ou grattèrent l'écriture et les adaptèrent au nouvel usage qu'ils voulaient en faire. On a retrouvé, sur quelques uns de ces livres d'eglises, des auteurs anciens. On appelle ces manuscrits retrouvés, en faisant reparaître l'encre, par des procédés chimiques, *Polimpsestes*. Nous devons à la bibliothèque du roi la decouverte, en 1692, du premier palimpseste; c'etait un manuscrit des œuvres de saint Ephrem.

Les copistes du moyen âge n'ont pas tous transcrit avec fidélité, et quelquefois volontairement. Les premiers Peres grecs ont souvent été interpolés sciemment, et dans le but de detruire les passages qui ne concordaient pas avec les prétentions de l'Eglise romaine, et surtout des souverains pontifes. Ces infidélités ont embarrassé les érudits sur la leçon des manuscrits des auteurs profanes; les Benédictins, qui nous ont donné presque toutes les editions des Pères grecs, etaient plus à l'aise.

Nous arrivons ainsi aux règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis, et à la renaissance des etudes et des bonnes lettres dont nous avons parlé à l'article BIBLIOGRAPHIE.

Déjà au quinzième siècle, la féodalité n'est plus qu'une lutte de souverains et de princes du sang. Louis XI comprime les grands et abat ses derniers restes. Déjà les bonnes etudes et l'amour des lettres ont reparu en France, depuis le treizième siècle, et se sont maintenus dans leur accroissement. On a decouvert l'art de faire du papier avec du vieux linge. Il sera donc plus facile de multiplier les transcriptions des manuscrits de nos classiques. Les bibliothèques devinrent aussi plus nombreuses. La bibliothèque de saint Louis était de 1200 à 1300 volumes. Un catalogue de la bibliothèque du collége de Sorbonne, en 1292, porte le nombre des ouvrages qu'elle renferme à 1000. La bibliothèque de Charles V en avait 920 qui, sous le règne de son fils, en 1410, sont achetes par le duc de Beaufort, frère de Henri V d'Angleterre, au prix de 1200 liv. sterl.: ils étaient estimés 2,325 liv. tournois. Beaucoup sont rachetés, en Angleterre, par le duc d'Orleans. Le reste le fut par Louis XI. Cette augmentation des livres est la même partout. Le concile de Florence (1439), où furent appelés les prelats grecs, et à leur tête Bessarion et Chalcondyle, reçoit d'eux, au nom de la chretienté d'Occident, de grands tresors litteraires. Les progrès des Turcs contre l'empire de Constantinople en font fuir et les savans, et les lettres, et les manuscrits. Le grand Côme de Medicis les accueille dans son palais et dans sa bibliothèque. Ce prince commence le siècle des Medicis. Enfin la plus grande partie des livres anciens et des auteurs classiques reparaissent dans le monde savant.

On le doit surtout aux Grecs venus à Florence, au cardinal Bessarion, aux deux Poggio dont l'un était secrétaire du pape Eugène IV, au sicilien Aurispa, également secretaire d'Eugène IV, à Ambroise le camaldule, à Cyriaque d'Ancône, à Nicolas de Nicolis, à Petrarque même. Parmi les manuscrits anciens qu'ils ont retrouvés, il faut citer un Strabon et un Ammien Marcellin, quelque tronqué que celui-ci soit resté. Le pape Nicolas IV a créé, pour ainsi dire, la bibliothèque de l'ancien Vatican, en la dotant de 5,000 manuscrits qu'il avait recueillis à l'aide de beaucoup de soins et d'argent. Déjà sans doute elle etait formée par la translation d'une des deux bibliothèques de Saint-Jean-de-Latran, etablies par le pape Hilaire, de 461 à 467.

Le monde savant est donc preparé à recevoir le bienfait de l'imprimerie, inventée en 1457. (Voir notre article IMPRIMERIE.)

Ses progrès furent sensibles: l'imprimerie fit d'abord baisser le prix des livres de 90 pour cent dans sa première période, de 1460 à 1500, et bien plus dans la seconde, de 1500 à 1536, c'est-à-dire de 100 à 5, à 2. De 1455 à 1500, il y eut 212 imprimeries etablies; elles publièrent 14,570 éditions, tirees presque habituellement à un taux moyen de 500 exemplaires. De 1500 à 1536, on compte 180 imprimeries nouvelles, qui ont publie 18 à 20,000 editions nouvelles, à 1000 exemplaires et de plus d'un volume. On concevra dès lors quelle masse de savoir, de connaissances variées ont été répandus en Europe, en 75 ou 80 ans, par cette diffusion de 30 millions d'ouvrages. Ceux de nos lecteurs qui voudront calculer les résultats de cette communication des idées et des lumières, peuvent consulter les fastes de la librairie. (*Annal. typograph.*, de Metaire et de Panzer.)

Cette augmentation des bibliothèques, toute rapide qu'elle est, fut cependant graduelle, elle a été plus forte dans l'Europe catholique que dans l'Europe protestante. Pour combattre la reforme, une multitude de couvens de moines, des ordres nouveaux de religieux furent fondes, pendant le cours

du 16e et du 17e siècle; c'était dans l'esprit et dans ce qu'en croyait les nécessités du temps. Ces convens ont formé des bibliothèques, comme les anciennes abbayes, et ont lutté avec elles, pour leur accroissement journalier. Des bibliothèques particulières leur ont été léguées à diverses conditions. On trouvera, dans la *Notice historique sur les bibliothèques anciennes et modernes* de M. Bailly, quelques détails sur le nombre des livres des anciens couvens, chapitres et églises de Paris. Lorsque le ministre de l'intérieur chargea M. Alexandre-Antoine Barbier du dépôt des livres des bibliothèques, réunis à Paris et à Versailles, le nombre s'en élevait encore à 1200,000.

Avant de donner un état par aperçu des grandes bibliothèques existantes dans le monde savant, nous devons rappeler que ce ne fut qu'assez tard qu'un certain nombre en fut ouvert au public. Nous n'avons, dans le 17e siècle, que la bibliothèque de Saint-Victor à Paris, qui en contracta même l'obligation, en acceptant le legs de livres que lui fit Dubouchet en 1652; — la bibliothèque Bodleienne, depuis sa fondation en 1612, à Oxford, — celle des religieux Augustins à Rome, ouverte au public en 1620: — la bibliothèque Ambroisienne, à Milan, depuis 1603, et le don que lui avait fait le cardinal Borromée de la sienne à cette condition; — enfin la bibliothèque du cardinal Mazarin, en 1648. Elle était placée sur les derrières du palais du cardinal, à l'hôtel de Nevers, rue de Richelieu, où fut construite depuis la bibliothèque du roi actuelle. Lors de la construction du collège Mazarin, en 1688, elle fut transportée dans l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui.

La bibliothèque du roi n'a été ouverte au public que peu avant 1737. Le retard de la construction de ses galeries en a été la cause.

Pour rendre mieux compte des accroissemens successifs qui ont été faits à ces grandes collections littéraires, nous croyons devoir donner un aperçu rapide des vicissitudes qu'ont éprouvées les diverses bibliothèques de nos rois, depuis celle de Charles V.

Louis XI fit racheter à Londres ce qu'on peut trouver des livres de la bibliothèque de Charles V, au prix de 2420 écus. Il les réunit avec ceux du duc de Guyenne son frère, et ceux de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Dijon. Charles VIII y joint quelques livres rapportés de Naples. Louis XII forme, de ces livres, de ceux de Charles d'Orléans son père, de Jean comte d'Angoulême, et des ducs de Milan à Pavie, la bibliothèque de Blois de 1800 volumes. François Ier établit la bibliothèque de Fontainebleau. Elle réunit les livres de la bibliothèque de Blois, ceux de Louise de Savoie, sa mère, de Marguerite de Valois, sa sœur; et elle s'augmenta de quelques livres dédiés. On la transporta dans une salle des Cordeliers de Paris, puis on lui destina un bâtiment spécial, rue de la Harpe. Cette bibliothèque s'est augmentée successivement par des legs, des acquisitions, des collections, celles de Dupuis, de Béthune, des manuscrits de Loménie de Brienne; elle est, en 1664, de 16,746 volumes. En 1667, elle est transportée rue Vivienne. Elle reçoit un grand nombre de collections particulières achetées par le roi, des livres et des manuscrits ramassés en Italie, à Constantinople, dans l'Orient. Le récollement de 1685 lui donne 40,000 volumes imprimés, sans les doubles et les recueils d'estampes, et 10542 manuscrits, non compris ceux des collections de Brienne et de Mézerai. En 1688, les livres imprimés s'élèvent à 45,000. — A la mort de Louis XIV, l'inventaire de la bibliothèque du roi porte les livres imprimés à 70,000 volumes. Elle continue de s'accroître de collections entières, d'ouvrages particuliers, acquis à prix d'argent, ou déposés à la bibliothèque d'après les plus anciennes ordonnances de nos rois, sur le fait de la librairie. En 1795, avant d'entrer sous le régime du comité de salut public, les livres imprimés, comptés un à un, s'élèvent à 152,000. La révolution de 1789, donnait un grand ébranlement aux esprits, et faisait désirer l'instruction de toutes les classes sociales; l'assemblée nationale, la première législature les ont secondés. La Convention et les deux Conseils, le Comité de salut public, et le Directoire se sont plu à augmenter la bibliothèque nationale de tous les livres qu'elle n'avait pas, et elle put écrémer tous les dépôts, qui, dans l'origine et avant leur remise à M. Barbier, réunissaient au-delà de 1,700,000 volumes. Tous les manuscrits des maisons régulières, chapitres et collèges de Paris, lui ont été remis. Les guerres de la révolution l'avaient enrichie; les invasions de 1814 et de 1815 ont amené des restitutions, minimes pour elle, et importantes pour des localités qui attachaient une grande valeur, bien souvent à tort, à leurs pertes; nous pourrions en citer plus d'un exemple. La bibliothèque nationale, dite aujourd'hui royale, a continué de recevoir les dépôts quotidiens de tout ouvrage imprimé qui s'élevaient annuellement, avant 1830, à environ 6,000. Elle en a acquis d'autres par des échanges et les voies d'usage.

Il est difficile d'avoir un inventaire exact de tant de richesses, tant que cette belle bibliothèque n'aura pas de plus grandes assignations de fonds pour continuer les constructions de salles et de locaux dont elle a besoin, pour un personnel de bureaux plus considérable, et pour les reliures. On croit qu'elle réunit plus de 900,000 volumes dont les imprimés font plus de la moitié. Par un compte qui paraît exact elle renferme : ouvrages imprimés, reliés,

ou faisant collection.	720,000
Ouvrages manuscrits.	80,000

et une multitude de pièces de collections par centaines de mille.

Le cabinet de médailles et sa collection est de 100,000 pièces; les estampes rangées en collection, dans 6,000 volumes, sont au nombre de 1200,000.

Bibliothèques du monde connues en 1835.

	Manuscr.	Imprimés.
Aberdeen et Saint-André.		50,000 v.
Baltimore (Etats-Unis).		12,000
Berlin.	4,000	250,000
Breslau		100,000
Cambridge (Trinity-College)	10,000	200,000
Charlestown.		12,000
Chinoise (Encyclopédie) seule, cahiers . .		168,000
Copenhague (du Roi).	4,500	400,000
Dublin (Collège de la Trinité).	1,100	50,000
Edimbourg (de la Ville).		50 000
— (de l'Avocat)	1,600	80,000
Escurial (l').	4,800	130 000
Florence (Medicea-Laurenziana)	5,000	90 000
Francfort-sur-le-Mein		100,000
Glascow.		120,000
Gottingue.		300,000
Gratz		100,000
Hambourg		100,000
Londres (Musée Britannique et Bibliothèque de Windsor).		290,000
Madrid		200,000
Milan (Bibliothèque Ambrosienne). . . .	12,000	116 000
Munich.		400,000
New-York (Etats-Unis).		15,000
Oxford (Bibliothèque Bodleyenne)	27,000	400,000
Pétersbourg (Bibliothèque de l'Ermitage).		300,000
Philadelphie.		25,000
Prague		110,000
Rome (Bibliothèque du Vatican)	50,000	400,000
Stockholm	5,000	250,000
Stuttgard		170 000
Vienne (Bibliothèque Impériale)		105,000
— (Université).	4,000	108,000
Weymar		95,000
Wolfembüttel.	4,000	109,000

Noms des bibliothèques les plus célèbres sur lesquelles nous n'avons pas de renseignemens assez certains.

Il est peu de villes de l'ALLEMAGNE qui n'aient des bibliothèques de 20 à 30,000 volumes; — AMSTERDAM; — Dans l'AUSTRALIE, Hobart-Town et Sydney; — BALE; — BERNE; —

BRUXELLES (l'ancienne bibliothèque des ducs de Brabant en fait le fonds); CALCUTTA (la bibliothèque de Tipou-Saïb y a été réunie); — DELFT; — DRESDE; — FERRARE; — SAINT-GALL; — GENÈVE; — GOUDA; — États de HONGRIE, bibliothèque du comte de Szechingi; — LEIPSICK; — Université de LEYDE; — LONDRES, bibliothèques de la Société royale, du collége des Hérauts, du collége royal de Médecine, de Lambeth; — MEXICO; — MILAN, deux autres bibliothèques avec l'Ambroisienne; — PADOUE, bibliothèques de Sainte-Justine et de Saint-Antoine; — ROME, bibliothèque Angélique des Augustins, et plusieurs autres; — TURIN; — UTRECHT; — VENISE, bibliothèques de Saint-Marc, très célèbre, et du couvent des Arméniens; — ZURICH.

Bibliothèques de la France avant 1832.

		Manuscr.	Imprimés.
PARIS. —	Bibliothèque du Roi	80,000	720,000 v.
	Mazarine	9,000	90,000
	de Sainte-Geneviève	2,000	110,000
	de l'Arsenal	16,000	250,000
	de la Ville		45,000
	de l'Institut		80,000
	de la chambre des Députés	.	40,000
	de la Liste civile, ou Louvre		80,000
	Idem à Fontainebleau		50,000
DÉPARTEMENS. —	Aix		80,000
	Amiens	1,500	41,000
	Besançon		55,000
	Bordeaux		110,000
	Caen		40,000
	Dijon		41,000
	Lyon, trois biblioth.	3,000	140,000
	Marseille		100,000
	Montpellier		40,000
	Rouen	1,100	40,000
	Strasbourg		60,000

Beaucoup de villes chefs-lieux de départemens ont des bibliothèques qui renferment de 30 à 40,000 volumes. Avant 1832, on comptait, dans les départemens, 161 bibliothèques, contenant, y compris celles des villes de départemens, dont nous venons de donner le tableau, environ 2,900,000 volumes imprimés et reliés. Nous sommes fondés à croire que le nombre des bibliothèques publiques est aujourd'hui de 213 dans les departemens, et à espérer que dans 10 ans il sera de huit cents : Quels seront les résultats de cette diffusion générale des lumières? ils seront heureux, n'en doutons pas, et répétons avec saint Louis, que : *Savoir veut et vaut vertu.*

BICHAT (XAVIER), l'un des génies les plus brillans et les plus originaux qui aient honoré la médecine française. Son nom est à jamais gravé en lettres glorieuses dans les fastes de l'anatomie, dont l'horizon s'est élargi par les travaux de ce grand homme.

Bichat naquit le 11 novembre 1771, à Thoirette, dans la ci-devant Franche-Comté (aujourd'hui dans le département de l'Ain). Son père était médecin et maire à Poncin, près de Nantua en Bugey. Ce fut au collége de Nantua que le jeune Bichat fit ses humanités et son cours de philosophie. Comme tant d'autres hommes illustres, c'est par des palmes classiques qu'il préluda à sa gloire.

En 1791 ou 1792, il se rendit à Lyon pour se livrer à l'étude de la médecine. Il s'adonna d'abord exclusivement à l'anatomie et à la chirurgie, sous la direction de Marc-Antoine Petit, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui le distingua et lui donna des marques d'estime et de confiance.

En 1793, après le siége de Lyon, il quitta cette ville, morne et périlleux théâtre des réactions politiques les plus affreuses : il se rendit à Bourges, et y passa quelque temps à étudier à l'hôpital, puis il vint à Paris se mêler à la foule des élèves qui suivaient à l'Hôtel-Dieu l'enseignement clinique de l'illustre Desault. Grâce à une circonstance fortuite, il attira l'attention du maître. Un jour, en l'absence de l'élève officiellement chargé de rédiger la leçon de Desault, et de la lire dans une conférence où présidait le chirurgien en second, Bichat, qui chaque jour rédigeait le cours pour son propre compte, s'offrit pour remplacer l'élève absent. Sa rédaction excita une vive admiration, et fut couverte d'applaudissemens. Sur le bruit de ce succès, Desault voulut connaître Bichat : il vit dès les premiers entretiens tout ce qu'il y avait de talent et d'avenir en ce jeune homme, conçut pour lui une tendresse paternelle, et le prit pour commensal, pour aide, pour collaborateur. Bichat dès lors eut à déployer une activité prodigieuse. Outre le service de chirurgien externe qu'il faisait à l'Hôtel-Dieu, il était chargé d'accompagner Desault en ville pour l'aider dans les opérations, de visiter de son côté les cliens malades ou opérés, que Desault ne pouvait ou ne voulait pas visiter lui-même, et d'écrire des réponses à un grand nombre de consultations. Après ces travaux de pratique, il devait, de plus, faire des recherches d'érudition sur divers points de chirurgie pour les leçons de son maître. Enfin, il trouvait encore le temps de travailler pour lui-même : il perfectionnait par la dissection ses connaissances anatomiques, s'exerçait aux opérations sur les cadavres, et tenait des conférences avec ses condisciples sur divers points de physiologie et de chirurgie. Telle était la vie de Bichat, vie si laborieuse et si pleine, lorsqu'en 1795 Desault, encore dans la force de l'âge, fut tout-à-coup enlevé par une fièvre cérébrale.

Privé de son protecteur, Bichat ne se laissa pas décourager. Libre des occupations subalternes de scribe et d'aide, il fut tout entier à la science; il put s'abandonner à l'essor de son génie. Toutefois, avant de rien produire d'original, il travailla à la gloire de son maître, dont la veuve (Marguerite Touvenin) ne cessa d'ailleurs de trouver en lui un ami dévoué qui ne se sépara jamais d'elle : il s'empressa de payer la dette sacrée de la reconnaissance en terminant le quatrième volume du *Journal de Chirurgie de Desault*, et en y adjoignant une *Notice historique* sur ce grand chirurgien (1795). Plus tard même, au milieu des travaux et des fatigues d'un vaste enseignement d'anatomie, de physiologie et de médecine opératoire, carrière brillante où il était entré en 1797, il rédigea encore les *Œuvres chirurgicales de Desault* (1798-99), réunion méthodique des doctrines chirurgicales qui se trouvaient éparses dans le Journal cité ci-dessus. C'est tantôt dans des Mémoires lus à la Société médicale d'émulation, dont il fut un des fondateurs, tantôt de vive voix, dans le cours de son enseignement, qu'il commença d'émettre des idées à lui propres sur quelques points de chirurgie, de faire connaître ses découvertes anatomiques, et même de semer, pour ainsi dire, les vues neuves et ingénieuses, dont le développement donna naissance à ses immortels ouvrages. Enfin, en 1800, il publia son *Traité des membranes*, traité fondu depuis dans l'*Anatomie générale*, et qui eut alors le plus grand succès. Ce qui surtout recommandait ce livre à l'attention des anatomistes, c'étaient deux choses toutes nouvelles et vraiment positives; savoir : une notion exacte de la membrane arachnoïde (l'une des trois membranes qui enveloppent le cerveau), et une description générale des membranes synoviales, qui tapissent l'intérieur des articulations mobiles, membranes jusque-là ou tout-à-fait méconnues, ou du moins très incomplètement étudiées.

Depuis, Bichat, tout en continuant son enseignement d'anatomie et de physiologie à un nombreux auditoire, en remplissant avec ardeur la place de médecin de l'Hôtel-Dieu à laquelle on le nomma à l'âge de vingt-neuf ans, et en ouvrant encore un nouveau cours sur l'anatomie pathologique d'après l'autopsie qu'il avait lui-même faite de plus de six cents cadavres, composa cependant sans relâche, et publia à de très courts intervalles, les *Recherches physiologiques sur la vie et la mort* (1800), l'*Anatomie générale, appliquée à la physiologie et à la médecine* (1801), et les premiers volumes de son *Traité d'anatomie descriptive* (1801-1802) : trois ouvrages qui doivent avoir leur place dans toute bibliothèque médicale, et que par conséquent nous croyons

être obligés d'analyser et d'apprécier. Les *Recherches* ont deux parties entièrement distinctes et par leur objet et par leur mérite. Dans la première partie, Bichat, comme nous l'avons dit à la fin du premier paragraphe de notre article ANIMAL, commence par diviser la vie, chez l'animal, en deux sortes de vies; savoir : la vie animale et la vie organique (*vie végétative* dans notre vocabulaire physiologique) : puis il développe entre les deux vies une série de différences dont plusieurs, il faut le dire, doivent être rejetées, les unes comme étant entièrement erronées et fausses, les autres comme n'étant vraies, tout au plus, qu'à l'égard de l'homme et des animaux supérieurs. C'est dans le septième article de ce parallèle qu'il expose sa fameuse théorie des *propriétés vitales*, sur laquelle il prétendit asseoir la physiologie, et dont nous allons donner une idée sommaire. Champion outré du vitalisme, que nous avons dit être la transformation de l'animisme (voir ce mot), et dont nous ferons un examen général dans un article *ad hoc*, il proclame qu'entre les phénomènes physico-chimiques, et les phénomènes vitaux, et, partant, entre les forces ou propriétés auxquelles on doit rapporter ceux-là, et celles auxquelles on doit rapporter ceux-ci, il y a non seulement dissemblance et diversité, mais opposition, incompatibilité, et, pour ainsi dire, état de guerre: peu satisfait d'ailleurs des théories vitalistes jusque là proposées, il propose, lui aussi, les siennes que voici : il reconnaît comme principes de tous les phénomènes de vie les cinq propriétés suivantes : 1° la *sensibilité animale*, ou facultés de sentir, dans le sens propre et vulgaire du mot; 2° la *sensibilité organique*, en vertu de laquelle les tissus vivans sont supposés *sentir* à l'insu de l'individu, et d'une façon isolée, ou, pour mieux dire, *insensible*, l'impression des matériaux à absorber ou à exhaler, à recevoir ou à rejeter, etc.; 3° la *contractilité animale*, en vertu de laquelle les muscles se contractent sous l'empire de la volonté; 4° la *contractilité organique sensible*, en vertu de laquelle certains organes se contractent à l'insu de l'animal, et indépendamment de sa volonté, mais d'une manière visible, comme, par exemple, le cœur, l'estomac, la vessie, etc.; 5° enfin, la *contractilité organique insensible*, en vertu de laquelle les tissus vivans sont censés se contracter, quoique d'une façon imperceptible, consécutivement aux impressions que la sensibilité organique a reçues, et opérer ainsi l'absorption, l'exhalation, la nutrition, etc. Eh bien! sans attaquer au fond la question de vitalisme, ce que nous réservons pour l'article annoncé plus haut, faisons seulement remarquer ici que la forme particulière sous laquelle Bichat présente ce système, toute spécieuse qu'elle est au premier abord par le prestige du savoir et du génie, tombe pourtant devant une critique froide et profonde. La *sensibilité animale* n'est, à vrai dire, qu'une formule abstraite qui rapporte, sous le point de vue le plus général, l'ordre entier des sensations externes et internes, et celui des fonctions intellectuelles et morales; or, dans chacune des fonctions de l'un et de l'autre ordre, elle a un caractère propre, un type spécifique; elle n'est certainement pas la même dans la vue, dans l'ouïe, dans la mémoire, dans l'amour maternel, etc.; elle ne doit donc pas être considérée, en physiologie, comme une propriété première, simple et identique, mais bien plutôt comme le résultat dernier et variable de telle ou telle série d'actions organiques. La *sensibilité organique* est une hypothèse chimérique, et présente presque un contre-sens dans sa dénomination même : qu'est-ce en effet qu'une sensibilité qui ne se sent pas? elle est tout-à-fait inadmissible dans la signification illimitée que Bichat lui assigne : nous reconnaissons bien (article ANIMISME) l'influence du principe sentant, quel qu'il soit dans son essence, sur bon nombre d'actions qui sont généralement réputées du domaine de la vie végétative; mais, en vérité, prêter un mode quelconque de sensibilité à tout tissu vivant, c'est rhabiller d'un nom nouveau l'archée de Paracelse et de Vanhelmont, c'est reproduire l'animisme à peine déguisé. La *contractilité animale*, et la *contractilité organique sensible* doivent être rejetées en tant que propriétés premières, prétendues nécessaires à l'explication de la contraction musculaire, soit volontaire, soit involontaire : car cette contraction n'est, en elle même, qu'un phénomène purement physique, un raccourcissement analogue à celui des métaux par le refroidissement, à celui de l'argile sous une haute température; ce qu'il y a de particulier, c'est la circonstance sous l'influence de laquelle le raccourcissement du muscle se produit; et cette circonstance, c'est une action des nerfs : c'est donc à la *force nerveuse* qu'il faut rapporter toutes les contractions musculaires (voir les articles CONTRACTION et INNERVATION). Enfin, la *contractilité organique insensible* est aussi superflue que les deux contractilités précédentes pour les cas mêmes où il y a contraction imperceptible, mais réelle, des tissus, comme, par exemple, dans les petites artères, qui se contractent sans doute, mais encore sous l'influence des nerfs (voir ARTÈRE); il y a plus, elle ne nous paraît être qu'une hypothèse erronée à l'égard de la plupart des actions organiques imperceptibles pour le compte desquelles on l'invoquait, et qui nous paraissent devoir être plutôt comparées aux combinaisons chimiques qu'à la contraction musculaire, et par conséquent être rapportées, comme nous l'avons fait pour l'ABSORPTION, à une force d'*affinité vitale*. Il y aurait bien encore d'autres objections à faire à la théorie de Bichat; mais nous craignons déjà que nos lecteurs ne nous trouvent trop longs sur ce sujet. Qu'ils songent, toutefois, que cette théorie a joui d'une grande vogue dans les vingt premières années de ce siècle, et qu'elle a encore des partisans. La condamner d'un mot sans dire pourquoi, c'eût été en user un peu trop cavalièrement. En résumé, dans la première partie des *Recherches*, trop d'hypothèses et d'erreurs se mêlent à des faits intéressans et à des aperçus lumineux, et empruntent les charmes décevans d'un style clair et animé : Bichat y donne vraiment beau jeu à ses envieux qui lui reprochaient d'être plus subtil que judicieux, plus brillant que profond. Mais en revanche, la seconde partie est un chef-d'œuvre presque sans tache : d'après l'observation des agonisans et celle des cadavres, et d'après les expériences sur les animaux, elle nous offre une analyse fidèle et détaillée des modes divers suivant lesquels s'opère successivement la cessation des fonctions de la vie animale et de la vie organique, selon que la mort commence par le cœur, par le poumon, ou par le cerveau.

L'*Anatomie générale* est un magnifique monument de savoir et de génie, qui assure à Bichat l'immortalité. Par là, l'histologie fut sinon créée (puisqu'on en trouvait déjà quelques germes dans les plus anciens auteurs), du moins largement développée, et, pour ainsi dire, officiellement érigée en science : l'histologie humaine, en particulier, à peine ébauchée jusque là, fut portée tout d'un coup à un degré bien voisin de la perfection (voir l'article ANATOMIE). Bichat admet dans l'économie animale vingt-un tissus simples, qui se combinent quatre à quatre, six à six, huit à huit, etc., pour former les organes : ce sont, 1° le Tissu cellulaire; 2° le T. nerveux de la vie animale; 3° le T. nerveux de la vie organique; 4° le T. artériel; 5° le T. veineux; 6° le T. des exhalans; 7° le T. des absorbans et de leurs glandes; 8° le T. osseux; 9° le T. médullaire; 10° le T. cartilagineux; 11° le T. fibreux; 12° le T. fibro-cartilagineux; 13° le T. musculaire de la vie animale; 14° le T. musculaire de la vie organique; 15° le T. muqueux; 16° le T. séreux; 17° le T. synovial; 18° le T. glanduleux; 19° le T. dermoïde; 20° le T. épidermoïde; 21° le T. pileux. Il étudie à part chacun de ces tissus sous le point de vue de leur disposition générale et de leurs formes, sous celui de leur structure intime, ou, autrement dit, de leur organisation, sous celui de leurs propriétés et de leurs fonctions, et enfin sous celui de leur développement et de leurs divers états depuis

la vie fœtale jusqu'à la vieillesse. Et, dans ce cadre tout nouveau, combien de nouveaux faits d'anatomie et de physiologie vinrent se grouper à côté des vérités déjà connues! combien d'inductions aussi profondes que neuves! combien de lumineux rapprochements de l'organisation saine et de l'organisation malade! combien d'heureuses applications à la médecine pratique! La doctrine physiologique du livre était aussi une création de l'auteur : c'était la doctrine des *propriétés vitales*, telle qu'elle avait déjà été exposée dans les *Recherches*. Mais si elle séduisit et persuada un grand nombre d'esprits peu sévères, si elle eut une sorte de règne de quelques années parmi les médecins de l'école de Paris, elle est aujourd'hui tombée dans un juste discrédit : alliage brillant, mais de mauvais aloi, elle dépare l'or pur de la vraie science. Outre les vices de cette doctrine, il y a bien encore quelques autres points à reprendre dans l'*Anatomie générale*, et cela relativement à la partie anatomique proprement dite, à l'histologie pure. Ainsi, par exemple, le tissu des exhalans n'est qu'une hypothèse fort contestable, et non pas un objet réel de dissection. Le tissu glanduleux doit être également rejeté : chaque espèce de glande a une structure propre, due sans doute au mode particulier de combinaison des tissus divers qui la composent, et non pas à un tissu distinct et *sui generis*. De plus, les dix-neuf tissus restans ne sont pas tous, à parler rigoureusement, de véritables tissus simples : comme nous l'avons dit ailleurs (voir l'alinéa *Texture* du premier paragraphe de l'art. ANIMAL), l'organisation animale se réduit, en dernière analyse, à trois tissus véritablement simples et élémentaires; savoir : le tissu cellulaire, le tissu musculaire et le tissu nerveux : voilà les trois tissus primordiaux dont les modifications et les combinaisons constituent tant de tissus secondaires, tous réputés simples par rapport aux organes, ces instrumens si complexes, d'où nous les séparons par la dissection (voir l'article TISSU); hé bien! Bichat n'établit pas cette distinction essentielle, déjà faite avant lui par Haller, entre les tissus primordiaux et les tissus secondaires, qu'il semble mettre tous indifféremment sur la même ligne. Toutefois, en définitive, l'*Anatomie générale*, malgré les défauts que nous avons dû y signaler, n'en reste pas moins un livre admirable, source originale et féconde de tous les traités postérieurs d'histologie, qui n'ont pu guère avoir d'autre mérite que d'écarter les hérésies physiologiques, de mieux classer et de mieux dénommer les tissus, et de corriger quelques imperfections de détail.

Le *Traité d'Anatomie descriptive* a cinq volumes, dont seulement les deux premiers ont été publiés par Bichat, qui s'était adjoint pour collaborateurs Buisson le physiologiste, et M. Roux, aujourd'hui l'un de nos plus célèbres chirurgiens. Le premier volume contient la description des os et des articulations qui les unissent (partie passive de l'appareil locomoteur). Le second volume contient la description des muscles (partie active de l'appareil locomoteur), celle de l'appareil vocal (larynx et ses dépendances), et celle de l'appareil sensitif externe (œil, oreille, narines, bouche, peau). Ces deux volumes sont vraiment dignes de servir de modèle aux anatomistes : partout concision et clarté dans les détails graphiques, dont l'aridité est de temps en temps interrompue par des considérations physiologiques aussi opportunes qu'intéressantes sur le mécanisme des diverses portions du squelette, sur les mouvemens des muscles, etc. Le troisième volume, que Bichat laissa inachevé, fut terminé par Buisson : il contient la description de l'appareil sensitif interne (cerveau, moelle épinière, et leurs membranes), celle des nerfs, appareil conducteur du sentiment et du mouvement, et celle de l'appareil digestif (pharynx, œsophage, estomac et intestins). Buisson composa aussi le quatrième volume, qui contient la description de l'appareil respiratoire, celle de l'appareil circulatoire, et celle de l'appareil absorbant (on nommait alors ainsi le système des vaisseaux lymphatiques et de leurs ganglions, auquel, à l'exclusion des veines, on attribuait généralement l'absorption. Voy. ce mot). M. Roux composa le cinquième volume, qui contient la description des appareils sécréteurs des larmes, de la salive, de la bile, etc.; celle de l'appareil génital de l'un et de l'autre sexe, et enfin celle du fœtus. Les continuateurs suivirent tout-à-fait le plan et les idées de Bichat, leur maître et leur ami, qui, comme on le voit, avait subordonné et lié l'anatomie descriptive à la physiologie en classant les organes par appareils, c'est-à-dire en réunissant ceux qui concourent à une même fonction, et avait jugé à propos d'ajouter à la sèche description du cadavre l'attrait des corollaires physiologiques qui s'y rattachent immédiatement.



(Xavier Bichat.)

Une catastrophe déplorable était venue frapper Bichat au milieu d'une carrière dont le passé était déjà si bien rempli, et dont l'avenir était pourtant encore si gros d'espérances. Un jour qu'il examinait à l'Hôtel-Dieu des pièces d'anatomie pathologique en pleine putréfaction, il se sentit tout étourdi par leurs infectes exhalaisons; il se retira, mais trop tard, et tomba en descendant un escalier; à la suite de cette chute, qui, sur l'instant même, lui fit perdre connaissance pendant quelques minutes, il éprouva un violent mal de tête, puis des symptômes typhoïdes, et succomba au bout de quatorze jours, malgré les soins assidus de Corvisart, le 22 juillet 1802, dans sa trente-unième année : il mourut entouré des soins de madame Desault, et des nombreux amis que son beau talent, uni à un caractère bienveillant et modeste, lui avait conciliés. Sa perte causa d'immenses regrets dans l'école de Paris : ses obsèques se changèrent en triomphe et en apothéose : les élèves tinrent à honneur de conduire son cercueil jusqu'à la dernière demeure; comme récemment encore, nous les avons vus traîner le char funèbre de notre grand Dupuytren. Corvisart écrivit au premier consul : « Bichat vient de mourir sur un champ de bataille qui compte » aussi plus d'une victime; personne, en si peu de temps, » n'a fait tant de choses, et aussi bien. » D'après la demande de cet illustre médecin, le gouvernement fit élever à l'Hôtel-Dieu un monument où sont inscrits ensemble les noms de Desault et de Bichat, et qui retrace ainsi à la postérité tout à la fois l'amitié et la gloire de ces deux génies. Dernièrement encore, en 1833, la Société d'émulation du Jura, société Franc-Comtoise, qui revendique comme compatriote Bichat, né franc-comtois avant d'être citoyen du département de l'Ain, a décidé qu'elle ferait les frais de l'inscrip-

tion suivante, sur marbre noir, au-dessus de la porte de la maison où il est né :

ICI NAQUIT
XAVIER BICHAT.
LE XI NOVEMBRE M DCC LXXI.

Elle a en même temps émis le vœu qu'une fontaine monumentale fût élevée aux dépens des deux départemens de l'Ain et du Jura, à la mémoire de ce savant. Nous souhaitons vivement, pour notre part, que l'autorité réalise un pareil vœu. Rien ne caractérise mieux une nation éclairée et polie, que de consacrer par de dignes monumens la gloire de ses grands hommes.

Les manuscrits de Bichat ont été cédés par son frère, en 1832, à la Faculté de médecine de Paris, moyennant 2,000 francs : outre les ouvrages publiés, il y a un grand nombre de notes inédites, soit sur la physiologie, soit sur l'anatomie pathologique et la matière médicale. Ces deux dernières branches de la médecine, Bichat les cultivait avec ardeur depuis sa nomination à la place de médecin de l'Hôtel-Dieu, et y préparait une vaste réforme d'après ses principes physiologiques : mais, suivant le témoignage de Buisson, son intime ami et son collaborateur (*Anat. descript.*, t. IV, disc. prélimin.), il sentait et disait lui-même que ce qu'il avait jusque là recueilli et jeté sur le papier, relativement à l'une et l'autre science, était imparfait, défectueux et indigne de l'impression. Ses autographes n'en sont pas moins très précieux, comme tout ce qui vient d'un homme de génie : ce sont, pour ainsi parler, des reliques scientifiques.

Pour clore maintenant cet article, résumons notre pensée tout entière sur Bichat : faisons franchement la part de l'éloge et celle du blâme; celle-là dans la balance l'emportera de reste sur celle-ci. Regrettons, sans doute, que Bichat ait eu, comme physiologiste, le tort de supposer une complète opposition entre les forces de la nature inorganique et celles de la vie, de ne pas assez mettre à contribution l'anatomie comparative, et de donner maintes fois ses imaginations pour des réalités, faute d'avoir mûri son précoce génie par un système complet et approfondi d'études graduellement conduites de la mécanique la plus facile aux plus hauts degrés de la physique et de la chimie, et ensuite de l'organisme le plus simple à l'organisme si compliqué de l'homme. Mais ces regrets doivent presque s'effacer sous le retentissant concert de louanges qui suivra, jusqu'à la postérité la plus reculée, Bichat anatomiste, père de l'histologie.

BIDJAPOUR, province de la presqu'île de l'Inde, située entre le 15e et le 19e degré de latitude septentrionale. Elle est bornée au nord et à l'est par la province d'Aureng-Abad, au sud par la rivière de Toumbadra et par le Canara, et à l'ouest par la mer. Sa longueur est de cent dix lieues environ, et sa largeur de soixante-dix. Les districts occidentaux de cette province sont extrêmement montagneux, surtout dans le voisinage des Ghâtes; mais vers l'est le pays offre des plaines fertiles, arrosées par de belles rivières, dont les principales sont la Toumgabhadrâ (Toumbadra), la Krichnâ et la Bhîmâ. Les bords de cette dernière rivière sont renommés pour l'éducation d'une race de chevaux très estimés des Mahrattes; leur meilleure cavalerie en est formée. La partie du Bidjapour située entre les Ghâtes et la mer est désignée sous le nom de Concan. Cette côte, par ses nombreuses baies, est fort propre à l'exercice de la piraterie; aussi a-t-elle été long-temps infestée par les pirates, mais les Anglais ont maintenant réussi à en purger le pays. Dans la partie méridionale du Concan est située Goa, ancienne capitale des possessions portugaises, au seizième siècle, et qui avait été enlevée par Albuquerque, en 1510, aux souverains Bhamenia du Dekhan. — La ville de Bidjapour, désignée sous le nom de Viziapour par nos anciens voyageurs, était au seizième siècle la capitale d'un royaume musulman (voyez DEKHAN), et renommée pour son étendue et sa magnificence. Elle est située sur une éminence à neuf lieues au nord de la Krichnâ. Une grande forteresse, de beaux mausolées, des mosquées et des minarets attestent son ancienne grandeur, et quelques uns de ces monumens encore debout n'ont pas trop souffert des injures du temps. — Satarah, ville forte, située au nord de la province, est la résidence du faible prince Mahratte, qui, depuis la chute du Peichwa, en 1818, jouit sous la protection anglaise d'une ombre de royauté. Pertâb-Singh, à qui les Anglais ont rendu le titre de radja, possède plusieurs petits forts, et un territoire qui lui rapporte un revenu net de seize lacks de roupies (environ 4 millions de francs). Le descendant du fondateur de cette puissance mahratte si redoutable dans le siècle dernier a maintenant pour armée sept cents cavaliers, et quatre mille fantassins.

BIDPAI ou PILPAI, nom sous lequel les Arabes ont désigné l'auteur indien d'un recueil d'apologues écrit en langue sanscrite, et qui a pour titre original *Pantcha-tontra* (les cinq sections), ou *Pantchapâkhyâna* (les cinq collections de contes). On ne peut malheureusement pas assigner de date à la composition de ce recueil, de même qu'à beaucoup d'autres ouvrages de la littérature indienne; mais on sait que vers le sixième siècle de notre ère, le *Pantchatantra* jouissait d'une grande célébrité dans l'Orient. Le fameux Chosroès ou Khosrou Nouchirvan, roi de Perse, ayant entendu vanter plusieurs traités de morale et de politique écrits en langue sanscrite, entre autres le *Pantcha-tantra*, chargea un savant médecin nommé Burzouyeh d'aller dans l'Inde chercher ce livre. La mission de Burzouyeh forme le sujet d'un curieux épisode du grand poème persan intitulé *Chah-nameh* (Livre des rois), épisode du reste rempli de détails merveilleux, ainsi qu'on peut en juger par la traduction que M. de Sacy en a donnée dans le tome dixième des *Notices et extraits des manuscrits*. Quoi qu'il en soit, Burzouyeh se procura le *Pantcha-tantra* et le traduisit en pehlvi, l'ancien langage des Persans. Cette traduction pehlvie aujourd'hui perdue, avait, à ce qu'il paraît, pour titre *Livre de Calila et Dimna*, mais non certainement celui de *Djâvidân-Khired* (sagesse éternelle), comme l'ont cru mal à propos quelques Orientalistes, erreur relevée par M. de Sacy. *Calila* et *Dimna* sont les noms de deux chakals qui jouent un grand rôle dans le premier apologue; quant au *Djâvidân-Khired*, c'est un ouvrage tout différent du *Livre de Calila* et sur lequel on peut consulter un mémoire de M. de Sacy inséré dans le neuvième tome des *Mémoires de l'institut* (*Inscriptions et belles-lettres*). Les rois de Perse, successeurs de Nouchirvan, firent conserver précieusement dans leur trésor le *Livre de Calila et Dimna* jusqu'à la destruction de l'empire persan sous Yezdegherd, et sa conquête par les Musulmans. Cent ans environ après cette catastrophe, au huitième siècle de notre ère, Al-Mansoor, second khalife Abbasside, conçut un vif désir de posséder le *Livre de Calila*, et parvint à force de recherches à se procurer un exemplaire de la version pehlvie. Un écrivain d'origine persane nommé Rouzbeh et plus connu sous le nom d'Abdallah Ibn-Almocaffa fut chargé par le khalife d'en faire une traduction arabe, et publia son ouvrage sous le même titre de *Livre de Calila et Dimna*. Vers la fin du même siècle, la version d'Abdallah servit de texte à un poète arabe qui mit en vers le *Livre de Calila* pour Yahya le Barmécide, ministre de Haroun, et fut richement récompensé. Une autre version dont l'auteur se nommait Abd-almoumin-ben-Hassan a pour titre *Les perles des sages, préceptes ou fables des Indiens et des Persans*, et doit contenir environ neuf mille distiques. Après avoir été traduit du persan ancien en arabe, le *Livre de Calila* passa de l'arabe en persan moderne. Une des plus célèbres traductions dans cette langue a pour auteur Abou'l-maali-Nasr-allah qui vivait au douzième siècle de notre ère. Cette version fut rajeunie au quinzième siècle par Hoceïn ben-Ali, surnommé Al-Vaez

(le prédicateur), et qui passe pour un des écrivains les plus élégans qu'ait produits la Perse. Hoceïn ajouta au *Livre de Calila* plusieurs fables et une introduction de sa composition, et, abandonnant l'ancien titre, il appela son ouvrage *Anvari-Sohaïli* (Lumières de l'étoile Canopus), faisant allusion au nom de son protecteur Ahmed Sohaïli, visir du sulthan Abou'l-ghazi Hoceïn Behadur-Khan descendant de Tamerlan. Un long passage de la préface de l'*Anvari-Sohaïli* traduit par M. de Sacy dans le dixième tome des *Notices et extraits des manuscrits*, peut donner une idée du style de cet ouvrage qui est très répandu dans l'Orient et qui a en outre été publié à Calcutta et à Bombay, par la voie de l'impression et de la lithographie. Hoceïn trouvait la version de Nasr-allah surchargée de métaphores et de comparaisons de toute espèce et remplie de termes obscurs, mais les ornemens conformes au goût persan qu'il a prodigués dans son livre, perdraient peut être beaucoup de leur mérite aux yeux des lecteurs européens. Une autre version persane presque aussi estimée, cependant moins répandue, a pour titre *Eyari-danich* (La pierre de touche de la science). Elle fut composée dans le seizième siècle de notre ère, par Abou'l-fazel, vizir de l'empereur mogol Akbar. Dans le même siècle, une version turque de l'*Anvari-Sohaïli* fut faite à Andrinople par un professeur nommé Ali-Tchelebi, qui dédia son livre à Soliman I, et l'intitula en raison de cette dédicace *Homayoun-nameh* (le Livre impérial).

Vers la fin du onzième siècle, le *Livre de Calila et Dimna* avait été traduit de l'arabe en grec. L'auteur de ce travail, nommé Siméon Seth, l'entreprit, à ce qu'il paraît, par l'ordre d'Alexis Comnène. Une autre traduction de l'arabe en hébreu et dont on ignore la date précise, est attribuée par le Doni à un rabbin nommé Joël. Ce fut sur cette version hébraïque que Jean de Capoue, juif converti à la foi chrétienne, composa, entre 1262 et 1278, une traduction latine intitulée *Directorium humanæ vitæ, aliàs parabolæ antiquorum sapientum*. L'auteur de la version hébraïque, par suite de la transposition ou de l'absence des points diacritiques dans son manuscrit, selon la conjecture très plausible de M. de Sacy, avait substitué le nom de *Sendabar* à celui de *Bidpaï* de la version arabe, et par suite de ce changement reproduit dans la version latine de Jean de Capoue, on a quelquefois confondu les fables de Bidpaï, c'est-à-dire le *Livre de Calila et Dimna*, avec le *roman de Sendabad* qui en est très différent et qu'il faut bien distinguer aussi du conte des *Mille et une nuits* intitulé *Sindbad-le-Marin*. Cette traduction latine de Jean de Capoue, comme l'a fait remarquer M. de Sacy, est d'une grande importance dans l'histoire du *Livre de Calila et Dimna*, parce qu'elle est la source de laquelle sont dérivées immédiatement ou médiatement plusieurs autres traductions ou imitations écrites en italien, en allemand, en français, en espagnol, et peut-être encore en d'autres idiomes. C'est par ce moyen que se sont répandus les contes ou apologues qui tirent leur origine du *Livre de Calila et Dimna*, et qu'on rencontre dans les fabliaux et dans les recueils de nouvelles du quatorzième et du quinzième siècles. Quant au *Livre de Sendabad*, il est très probablement d'origine indienne aussi bien que les fables de Bidpaï. Massoudi, historien arabe d'une grande autorité, et qui vivait au dixième siècle de notre ère, attribue positivement cet ouvrage à un auteur indien, et paraît en avoir connu une version arabe. On peut présumer que cette version différait peu du roman grec intitulé *Syntipas*, et qui a été composé sur une version syriaque.

Au commencement du quatorzième siècle, la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, ayant reçu en présent un manuscrit espagnol renfermant une traduction du *Livre de Calila et de Dimna*, faite à ce qu'il paraît sur l'arabe, chargea un savant médecin, nommé Raimond de Béziers, de traduire ce livre de l'espagnol en latin. Raimond de Béziers, ainsi que l'a démontré M. de Sacy, mit à contribution pour son travail la version latine de Jean de Capoue. Il acheva sa traduction en 1313, plusieurs années après la mort de la princesse qui l'en avait chargé, et eut l'honneur de l'offrir au roi. Un des deux exemplaires que la Bibliothèque du roi possède de cet ouvrage, et portant le n° 8504, est probablement celui qui fut présenté à Philippe-le-Bel. Cet ouvrage resta enfoui dans la bibliothèque de nos rois, et il ne paraît pas qu'il en ait été composé aucune traduction en langue vulgaire. L'ouvrage que Pierre de la Rivey publia en 1779 sous le titre de *Deux livres de philosophie fabuleuse* était la traduction de deux ouvrages italiens imités du *Calila et Dimna*, et composés par deux auteurs florentins, Ange Firenzuola et le Doni.

C'est en 1644 seulement que parut la première traduction française des apologues indiens faite directement d'après une langue orientale, et non sur une version latine. Le *Livre des lumières ou la conduite des rois composé par le Sage Pilpay Indien, traduit en français par David Sahid d'Ispahan*, est la traduction des quatre premiers livres de l'*Anvari-Sohaïli* ou de la version persane du livre de *Calila et Dimna*, et cet ouvrage doit être signalé, parce qu'il a fourni à Lafontaine le sujet de plusieurs belles fables, entre autres celle des *deux Pigeons*. Peu de temps après, le père Poussines, à la fin du premier volume de l'historien grec Pachymère, donna une traduction latine du *Calila et Dimna* composée sur la version grecque de Siméon Seth, et intitulée *Specimen sapientiæ Indorum veterum*. Le traducteur des *Mille et une nuits*, Galland avait composé sur l'*Homayoun-nameh*, qui est la version turque, une traduction qui ne parut qu'après sa mort en 1724, et fut plus tard complétée par Cardonne. Elle parut sous le titre de *Contes et fables indiennes de Bidpaï et de Lokman, traduites d'Ali Tchelebi-ben-Saleh, auteur turc*. Enfin la série de traductions en langue européenne du *Livre de Calila et Dimna* est close par la version anglaise publiée en 1819 à Oxford, et qui a pour auteur le révérend Wyndham Knatchbull. Elle a été composée sur l'édition du texte arabe que M. de Sacy avait publiée en 1816, avec un excellent mémoire historique sur le *Livre de Calila et Dimna*.

L'original du Calila et Dimna, le *Pantcha-tantra*, a été plusieurs fois imité ou abrégé dans l'Inde même, et il n'est peut-être pas un seul des différens idiomes vulgaires de l'Inde qui n'en possède une traduction plus ou moins exacte. La plus célèbre et la plus répandue des imitations du *Pantcha-tantra* en sanscrit, est intitulée *Hitopadésa* ou l'Instruction amicale. Le texte de cet ouvrage a déjà été imprimé trois fois, et la dernière édition, due aux soins de M. Schlegel, ne laisse rien à désirer sous tous les rapports. Deux savans indianistes, Charles Wilkins et William Jones ont publié chacun une traduction anglaise de l'*Hitopadésa*, et M. de Schlegel en promet une que l'on attend avec impatience. Enfin l'*Hitopadésa* a été traduit du sanscrit en persan ou pour mieux dire imité sous le titre de *Mofarrih-Alcoloub* ou l'*Electuaire des cœurs* (voy. les *Notices et extraits des manuscrits*, tome X), et cette dernière version a été traduite en hindoustani sous le titre de *Ekhlaki hindi* (Éthique indienne).

Moins favorisé que l'*Hitopadésa*, le *Pantcha-tantra* n'a été jusqu'à présent ni publié en sanscrit, ni complètement traduit dans une langue européenne. Seulement M. Wilson en a donné une analyse avec quelques extraits dans le premier volume des *Transactions de la société asiatique de Londres*, et M. l'abbé Dubois en a donné à Paris, en 1826, une traduction libre, composée d'après diverses versions écrites dans quelques uns des idiomes vulgaires de la presqu'île de l'Inde, et qui diffère notablement de l'ouvrage original.

Bidpaï a été considéré comme l'inventeur de l'apologue : voyez APOLOGUE.

BIEN. Dans l'ordre de la vie humaine collective, la question du bien et du mal est la question fondamentale de la morale. En effet s'il y a du bien, il y a une morale, et la morale consiste à connaître le bien et à le distinguer du mal; mais s'il n'y a ni bien ni mal, il est trop évident que la morale est un mot sans objet. Traiter du bien et du mal ici, ce serait donc traiter de la certitude de la morale, de sa base et de son principe. Or, il y aurait trop d'inconvénient, ce nous semble, à séparer ainsi le principe d'une science de ses développemens. Nous avons renvoyé à l'article *Esthétique*, science du beau, tout ce que nous aurions eu à dire sur la question du *beau*. Nous ferons ici de même : nous renverrons la discussion de la nature du *bien*, dans l'ordre de la vie humaine collective, au mot MORALE, science du bien.

Mais en dehors de ce que nous appelons la vie humaine collective, il y a la vie extérieure à nous, la vie du monde extérieur; et nous ne pouvons porter nos regards, avec quelque réflexion, sur ce monde, sans nous faire, à propos de ce qui s'y passe, la même question que nous faisons sur nous-mêmes lorsqu'il s'agit de nous et de nos semblables. Pourtant ici ce n'est pas nous qui sommes acteurs, c'est Dieu qui est cause; c'est de l'ouvrage de Dieu qu'il s'agit. Avons-nous donc quelque moyen d'apprécier la justice de Dieu? pouvons-nous porter un jugement sur la manière dont sa providence gouverne toute chose? Ici naît une autre science que le grand Leibnitz appelait *théodicée* : science assurément bien mystérieuse, mais sur laquelle l'esprit humain a continuellement senti le besoin de s'interroger et de se répondre, à tel point qu'on pourrait dire que les religions et les philosophies n'existent qu'à la condition de jeter quelque lumière sur cette grande énigme du monde. Nous renverrons donc également au mot THÉODICÉE l'exposition de cette question du bien et du mal dans l'ordre de la vie extérieure à nous.

Ainsi c'est à ces deux articles que nous concentrerons ce que nous avons à dire théoriquement sur le problème du bien et du mal, soit providentiel, soit humain. Quant à l'histoire des diverses solutions qui ont été données de ce problème, le lecteur pourra consulter les articles particuliers qui se rapportent à ces solutions ou à leurs auteurs : ces articles sont trop nombreux relativement à la morale pour que nous les indiquions ici; et d'ailleurs il suffit d'être quelque peu initié aux matières philosophiques pour les chercher utilement dans ce Dictionnaire. Quant à la théodicée, presque toute l'histoire de la controverse sur ce point se trouvera naturellement réunie au mot MANICHÉISME.

BIEN (SOUVERAIN). Voyez BONHEUR.

BIENS (*Science du droit*). La langue juridique comprend sous la dénomination de *choses* tout ce qui existe en dehors de nous-mêmes, pouvant devenir l'objet de dispositions légales, l'occasion de droits et d'obligations. Quand un homme s'est emparé d'une de ces choses et qu'il peut dire : *Ceci est mien*, alors cette chose s'appelle un *bien* (*quod beat*). Partant de cette idée, de cet effet plus ou moins certain de la propriété, on a tour à tour appelé *biens* tous les avantages qui pouvaient contribuer à notre commodité particulière, toutes les facultés dont l'homme a l'exercice, tout ce qui peut satisfaire un de nos besoins, tout ce qui peut influer sur notre bien-être intellectuel, moral ou physique. Mais la langue de la science ne se prête pas à ces vagues et immenses acceptions, et, en droit, on n'appelle biens que les choses qui ont subi l'appropriation de l'homme.

DISTINCTIONS. — On peut considérer les biens sous de nombreux points de vue; mais les deux points de vue les plus importans et les plus généraux sont ceux par lesquels on les considère en eux-mêmes, dans leur nature, et relativement à ceux qui les possèdent, dans leur possession.

§ 1. *Distinctions des biens qui résultent de la nature même des choses.* — Les distinctions dont nous allons nous occuper ont toutes une importance inégale, il est vrai, mais réelle. Elles ont toutes ceci de commun qu'elles ne sont jamais si tranchées et si absolues, qu'il ne flotte, entre les choses d'une espèce et celles d'une autre espèce, des choses ambiguës, d'un caractère vague, qu'on ne peut classer dans une espèce ou dans une autre qu'à l'aide d'une circonstance prise en dehors de leur essence, dans la volonté des particuliers ou dans celle de la loi.

Les choses sont :

Naturelles, artificielles. — Il est peu de choses dont la production soit indépendante d'une action plus ou moins directe de l'homme, et, sous ce rapport, il est difficile de tracer une ligne bien sûre entre les *choses naturelles et les choses artificielles*; pourtant, on sent toute la distance qui existe entre l'action de celui qui cultive un champ et en recueille les fruits, et l'action de l'artiste qui façonne le bronze ou le marbre aux conceptions de son esprit, etc.— On pourra peut être définir assez exactement *naturelles*, les choses qui naissent telles, et qui existent telles indépendamment du fait de l'homme, comme le croît des animaux, la laine, le lait, les fruits de la terre, etc. : — et *artificielles*, les choses qui ont subi une telle modification par le fait de l'homme, qu'elles en ont changé leur manière d'être et leur nom, comme du *bois* devenu une *table*, du *marbre* devenu une *statue*. — La forme, cette création nouvelle, attestée par le changement de nom, ne doit-elle pas constituer une propriété particulière régie par des lois spéciales? — Caius fait une *Diane chasseresse* avec un bloc de marbre appartenant à Titius; qui de Caius ou de Titius pourra se dire le propriétaire de cette Diane? Cette question fameuse a été résolue différemment et suivant plusieurs distinctions différentes : à Rome, enfermée qu'elle était dans les nécessités particulières que la formule de l'action en revendication imposait à celui qui se portait propriétaire en justice, à Rome, cette question constitua une difficulté insurmontable; élevée entre Labéon et Capiton au commencement de l'empire, elle partagea pendant six siècles les écoles des Sabiniens et des Proculéiens. Les auteurs modernes mêmes n'adoptent pas encore une décision uniforme.

Mobilières, immobilières. — Les immeubles sont en général les choses non susceptibles de déplacement ; les fonds de terre, les arbres inhérens à la terre, les fruits et les récoltes pendantes par branches et par racines, les maisons et les édifices assis sur le sol, les choses qui, quoique mobilières par leur nature, ont été destinées à l'usage perpétuel d'un immeuble.

Les meubles sont les choses susceptibles de déplacement, par leur propre force, comme un animal, ou par une force étrangère, comme une table.

Les choses qui sont immeubles par adhérence deviennent meubles quand cette adhérence vient à cesser : l'adhérence des choses est naturelle, comme pour les arbres, les fruits et les récoltes, ou factice, et alors elle consiste ou dans une simple destination, ou dans une incorporation réelle. Pour que cette adhérence factice immobilise un meuble, il faut que dans l'un et l'autre cas elle ne paraisse pas devoir n'être que temporaire, c'est-à-dire plus courte que la durée même de la chose mobilière adhérente : en d'autres termes, les ustensiles aratoires, les pailles, les engrais, les semences, les animaux propres à la culture, ne deviennent immeubles qu'autant qu'ils ont été destinés à un fonds par le propriétaire de ce fonds, et non par un simple détenteur précaire. Quant aux objets dont l'adhérence consiste dans une espèce d'incorporation réelle, comme les tuyaux servant à la conduite des eaux, les glaces d'un appartement, les statues, les tableaux, etc., et autres, ils ne cessent d'être meubles qu'autant qu'ils ont été placés, fixés ou attachés à perpétuelle demeure par le propriétaire lui-même de l'immeuble, de manière, en général, que la séparation ne puisse s'en opérer qu'avec une détérioration, ou au moins un certain dommage de l'accessoire ou du principal.

Parmi les meubles, il faut distinguer les animaux domes

tiques (*domitæ naturæ*) des animaux sauvages (*feræ naturæ*), qui ne sont jamais susceptibles que de possession.

La division des choses en mobilières et immobilières a acquis, dans la législation moderne, une importance générale. — Les immeubles ont été la base de droits nombreux, étendus et considerables : c'est sur eux qu'était assise la souveraineté feodale, et de nos jours encore, sous l'empire de la Charte, le droit d'être électeur, éligible, et même en partie le droit d'entrer dans la composition du jury, dérive principalement de la possession immobilière. Les meubles ont été traités avec beaucoup moins d'importance; mais par cela même mis en dehors, et partant, à l'abri de toutes ces lois compliquées et anti-économiques qui arrêtaient la circulation des immeubles, et ne leur laissaient, le plus souvent, qu'une valeur mensongère et illusoire; libres des affectations hypothécaires, les meubles ont alimenté à leur aise le commerce et l'industrie; le commerce et l'industrie ont multiplié les meubles, et la richesse mobilière, celle des marchands, des industriels et du tiers-état, devint une puissance grande et réelle, qui aida à affranchir la terre de la tenure féodale. Il est curieux de voir le ton froid avec lequel le conseiller d'etat Treilhard accueille dans le code de Napoleon le triomphe de la richesse mobilière : « Il fut un temps où les » immeubles formaient la portion la plus précieuse du patri- » moine des citoyens; et ce temps peut-être n'est pas celui » où les mœurs ont été les moins saines. Mais depuis que les » communications, devenues plus faciles, plus actives, plus » étendues, ont rapproché entre eux les hommes de toutes » les nations; depuis que le commerce, en rendant pour ainsi » dire les productions de tous les pays communes à tous les » peuples, a donné de si puissans ressorts à l'industrie, et » a créé de nouvelles jouissances, c'est-à-dire de nouveaux » besoins, et peut-être des vices nouveaux, la fortune mobi- » lière des citoyens s'est considérablement accrue; et cette » révolution n'a pu être étrangère ni aux mœurs, ni à la » législation. » (Frag. du disc. de M. Treilhard au conseil d'état, le 4 pluv. an XII, ou 25 janvier 1805).

Les immeubles, dans la législation française, comportent une propriété plus parfaite que les meubles : ils sont susceptibles de revendication; les meubles ne peuvent pas être revendiqués, excepté dans deux cas, et pendant trois ans seulement, lorsqu'ils ont été perdus ou volés : les meubles tombent dans la communauté, les immeubles restent propres : les immeubles seuls peuvent être quelquefois inaliénables; les formes de la saisie immobilière sont pleines de lenteurs et de précautions; la saisie mobilière est plus expéditive : les immeubles seuls peuvent être hypothéqués; les meubles ne sont affectés au paiement des dettes qu'autant qu'ils se trouvent entre les mains du créancier (gage) ou du débiteur (privileges).

La qualité ou l'importance de certains biens, meubles et immeubles, a fait établir à leur égard des règles spéciales relativement à l'hypothèque et à la saisie.

On aliène plus facilement les meubles que les immeubles; le mineur émancipé et la femme séparée de biens peuvent disposer de leurs meubles. — Enfin, comme les immeubles qu'on loue et qu'on afferme ne sont susceptibles que d'une possession le plus souvent incertaine et toujours très imparfaite, les formes de leur aliénation doivent être différentes de celles de l'aliénation des meubles.

Individuelles, collectives. — Par ces mots, nous entendons les choses qui existent en un objet unique, une maison, un cheval, ou en une agrégation, un quadrige de chevaux de même race, etc. Parmi les choses collectives, il faut distinguer celles dont les parties sont égales entre elles, et celles dont les parties sont accessoires et principales.

Divisibles, indivisibles. — Celles dont les parties sont telles qu'elles peuvent ou non se séparer les unes des autres et former toujours cependant par leur réunion ou leur addition un tout ou total égal à celui qu'elles formaient avant leur séparation. — La divisibilité ou indivisibilité des choses importe surtout dans le paiement, etc. — Cette distinction des choses divisibles et indivisibles ne rentre pas dans la précédente; un champ est une chose individuelle et divisible, un quadrige est une chose collective et indivisible jusqu'à un certain point. — Au reste, pour la plupart des cas, c'est la volonté des particuliers qui étend ou limite la divisibilité des choses.

Fongibles, non fongibles, — les choses qui peuvent ou non en représenter d'autres, *una* FUNGITUR *vice alterius*. Dans la réalité, il n'est pas de choses complètement fongibles; car chaque objet est un individu unique dans son espèce, et il ne peut jamais être représenté que par un équivalent plus ou moins exact. Pourtant, on peut negliger, et on néglige ordinairement, une différence qui ne porte jamais plus ou moins que sur une identité impossible à trouver : c'est ainsi que l'on place dans le rang des choses fongibles, 1° l'argent monnayé : une pièce de cinq francs représente, aussi exactement que possible, une autre pièce de cinq francs; 2° les choses qui s'évaluent au poids, à la mesure, au compte, *quæ pondere, mensurâ, numerove constant*, comme le blé, le vin, le bois, etc., les qualités étant les mêmes. Au reste, la fongibilité des choses dépend complètement de la volonté des parties : deux exemplaires du même ouvrage, pareils pour l'édition, le format, l'impression, sont fongibles à l'égard l'un de l'autre; il en sera tout autrement si le propriétaire d'un de ces deux exemplaires tient particulièrement à l'exemplaire qu'il possède.

Il est des choses qui peuvent être employées à l'usage auquel elles sont propres sans cesser d'exister, comme un livre, une table, et d'autres qu'on ne saurait employer suivant leur destination ordinaire sans les détruire, qui se consomment par le premier usage qu'on en fait, comme du vin, de l'huile, du bois, etc. — Nous aurions fait une distinction particulière de ces choses, si nous n'avions pas préféré nous en servir pour éclairer la distinction fréquente et habituelle des choses fongibles et non fongibles. — Si l'on prête une de ces choses qui se consomment par l'usage, tout ce que le prêteur peut raisonnablement exiger de l'emprunteur, c'est qu'il lui restitue une chose de même espèce et qualité, de poids, de mesure, de quantité égale. Dans ce cas et autres semblables, la chose restituable est fongible nécessairement de la chose prêtée : les choses qui se consomment par l'usage sont donc fongibles ordinairement; car on pourrait prêter du blé, par exemple, *ad ostentationem tantùm*, seulement pour servir de montre.

Des auteurs en avaient pourtant inféré d'une manière générale que les choses fongibles étaient les choses qui se consomment par l'usage; et comme l'argent monnayé, qui se consomme fort peu dans sa rapide circulation, est tout ce qu'il y a de plus essentiellement fongible, nos auteurs se tirent d'embarras en disant que l'argent se *consomme civilement*, c'est-à-dire *fictivement*. Misérable abus du mot *civil!* Pénétrons plus avant; déplorable habitude qui ne mène à rien moins qu'à ceci : à faire entrer dans la tête d'un homme qu'il puisse se former un droit civil, une loi en dehors de l'ordre des choses réel, naturel, vrai! déplorable habitude! car c'est à elle que nous devons les fictions légales, la mort civile, par exemple!

Estimables, inestimables. — Nous entendons par cette distinction indiquer cette qualité que peut avoir une chose donnée, de satisfaire un besoin quelconque déterminé. — En général, comme nous avons tous les mêmes besoins à des degrés différens, à la rigueur il n'y a pas beaucoup de choses qui ne soient bonnes que pour un individu : pourtant, il est des choses qui n'ont une valeur d'usage que pour un petit nombre; on conçoit même la possibilité d'un besoin étrange et solitaire; et tous les jours il nous arrive d'attacher un prix de souvenir, d'affection, à des choses que rien ne pourrait remplacer pour nous. — Cette distinction, quelque mi-

nime qu'on la fasse, admise avec discernement, pourrait produire d'heureuses conséquences pour la saisie et pour la fixation des dommages et intérêts.

Sensibles, insensibles. — C'est à Bentham qu'appartient l'honneur de cette belle distinction : il s'en prévaut pour blâmer vertement les jurisconsultes romains, qui ne se la sentirent pas venir à l'esprit à la vue de l'effroyable esclavage de l'empire; mais Bentham est injuste; les jurisconsultes romains ont la gloire d'avoir seuls, dans le monde antique, posé en principe que l'esclavage est contraire au droit naturel : ne pouvant pas en faire davantage, tous se réunissent dans un accord touchant pour proclamer et *appliquer* cette belle maxime de Pomponius : *Quoties dubia interpretatio libertatis est, secundùm libertatem respondendum erit.* (Frag. xx, tit. 17, liv. 50 de divers règ. juris. ant.) — Cette distinction de Bentham est riche de dispositions légales de la plus haute moralité : elle transportera dans l'application des modifications nécessaires au droit de l'homme à l'égard des êtres animés, elle contribuera à corriger la cruauté instinctive et à cultiver la douceur et la compassion. Il existe encore autour de nous des hommes-choses, meubles ou immeubles, selon leur destination; pour ce qui les concerne, il ne s'agit pas de chercher à rendre moins lourd le bâton du maître, mais bien à le lui briser pour toujours entre les mains.

D'un usage généralement bon et d'un usage dangereux, comme les poisons, et, à des degrés différens, les liqueurs fortes et les armes offensives. Cette distinction a la plus grande importance, sous le rapport de la santé, de la sûreté et même de la moralité publique.

Corporelles, incorporelles. — Nous ne mentionnons cette distinction que parce qu'elle est adoptée par la plus grande généralité des jurisconsultes et même par le code.

Les choses corporelles et incorporelles sont celles qui sont sensibles ou ne sont pas sensibles aux sens.

Des choses sont des objets matériels; tout le reste ce sont des idées, des sentimens, des notions, des facultés, des relations ou rapports : *choses incorporelles* signifient choses qui ne sont pas des choses. Mais qu'a-t on voulu désigner par ces mots? — Les Romains n'avaient pas d'autre expression pour dire *je suis propriétaire de ceci*, que cette forme concrète devenue sacramentelle pour eux : *Hoc meum esse aio ex jure quiritium.* Le mot *proprietas* date de l'empire, et le mot *dominium* n'exprima jamais qu'une idée générale de supériorité et de seigneurie. De là les jurisconsultes romains avaient contracté l'habitude de la dénomination de *choses incorporelles*, pour indiquer les démembremens de la propriété, et les droits résultant des obligations. D'ailleurs les jurisconsultes romains, s'il faut les juger d'après les fragmens qui nous restent, n'étaient pas très soucieux de nomenclature et de classification. Cette signification des choses incorporelles est arrivée jusqu'à nous, et M. Dupin, en 1833, définit encore les choses incorporelles d'abord *quæ tangi non possunt*, et puis *quæ in jure consistunt.* (Man. des étud. en d. et des jeunes avocats, p. 66, 67.)

Tant qu'il importera quelque peu à une science d'avoir un langage précis, une nomenclature régulière, il répugnera de donner le même nom à un rapport légal (un droit) et à l'objet ou à l'occasion de ce rapport. Toutes les épithètes dont on peut se servir pour modifier le sens de ce nom ne seront là que pour attester la conscience vague de l'erreur.

Quoi qu'il en soit de cette inexactitude, le code appelle biens incorporels des droits réels et personnels en tant qu'ils sont avantageux, qu'ils peuvent composer la fortune d'un individu, établir ou augmenter son crédit : ces biens incorporels se divisent, d'après la détermination de la loi, en meubles et immeubles. Les immeubles sont : 1° l'usufruit des choses immobilières; 2° les servitudes ou services fonciers; 3° les actions qui tendent à revendiquer un immeuble. Les meubles sont : 1° les obligations et actions qui ont pour objet des sommes et des effets mobiliers; 2° les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie, encore que des immeubles dépendant de ces entreprises appartiennent aux compagnies; les actions ou intérêts sont réputés meubles à l'égard de chaque associé seulement, tant que dure la société; 3° les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'état, soit sur des particuliers.

Les actions de la banque de France et les rentes sur l'état, en vertu des décrets du 16 janvier 1808 et 1er mars 1808, pouvaient être immobilisées par leurs propriétaires, par une déclaration dans la forme des transferts des actions et des rentes, afin d'entrer dans la composition d'un majorat. Si la demande en institution était rejetée ou retirée, les actions et les rentes redevenaient mobilières. (Décret du 21 décembre 1809.)

§ b. *Distinctions des biens relativement à ceux qui les possèdent.* — Sous le rapport de leur possession, les biens se divisent en publics, semi-publics, privés et vacans, et se subdivisent, les publics en biens de l'état et de la liste civile, les semi-publics en biens des communes, des établissemens et biens ecclésiastiques; les privés en biens des majeurs, des mineurs, des mineurs émancipés, des femmes mariées, des interdits, des absens, des étrangers, etc., etc.; les vacans, en biens qui n'ont jamais eu de maître, et en biens qui ont eu un maître et qui ont cessé d'en avoir. — Mais toutes ces distinctions, que nous n'indiquons ici que pour comprendre toute l'idée qu'emporte le mot *biens*, toutes ces distinctions touchent directement à plusieurs matières différentes : de leurs points de vue seulement, nous pourrons traiter convenablement et complètement la nature et l'étendue du droit de propriété, les modifications diverses qu'il reçoit selon la capacité des personnes, la nature des choses, et les différens évènemens qui interviennent.

BIENFAISANCE. Ce mot on l'on ne sent point la sève religieuse est fils de l'individualisme, et pourtant si aride qu'il soit, c'est encore une protestation contre toute prétention qu'aurait l'individualisme à s'arroger un droit absolu. La bienfaisance, c'est le sentiment de la solidarité, la sympathie humaine qui se manifeste entre individus, hors de la famille et indépendamment du patriotisme ou de l'amitié. Sénèque la définit : un acte consciencieux et volontaire, par lequel nous donnons de la joie et nous en recevons : *Benevola actio, tribuens gaudium, capiensque tribuendo, in id quod facit prona et sponte tua parata* (*De beneficiis*, cap. vi).

Sous le christianisme, la bienfaisance des Grecs et des Romains, un peu sensuelle ou orgueilleuse, s'est absorbée dans la charité, mot d'une autre puissance et d'une autre profondeur, où tout se rencontre, l'idée et le sentiment, le principe et la fin, la forme et le fond, Dieu et l'homme. Mais l'âge moderne est venu; le sens de la théologie chrétienne s'est oblitéré; l'esprit humain a cherché sa voie ailleurs. Alors, en même temps que du seizième siècle au dix-huitième il se fait des renaissances de l'antique, dans l'art, la philosophie, la politique, on reprend aussi pour exprimer une idée impérissable, mais qui n'a plus de nom compris, le nom romain de bienfaisance. Balzac est le premier que je sache qui l'ait employé. Nous parlerons, à l'article PHILANTHROPIE, de ces transformations mondaines de la charité; voyez aussi AUMONE et CHARITÉ.

BIÈRE, c'est une boisson connue de temps immémorial, et très usitée dans les contrées du nord, où la vigne n'est pas cultivée. Les élémens principaux qui servent à sa fabrication sont l'orge et le houblon; et voici comment on y procède.

On fait tremper dans l'eau, pendant un ou deux jours, de l'orge susceptible de germer, afin de l'humecter, de la ramollir, et de la disposer à la germination; puis on l'étale sur un plancher, de manière à en former une couche de 12 à 15 pouces d'épaisseur, qu'on abandonne à elle-même, pendant 24 heures; après quoi on la retourne matin et soir

avec des pelles de bois, pour qu'elle ne s'échauffe pas trop. C'est pour faciliter cette opération, et éviter l'excès de chaleur, qu'on s'en tient à l'épaisseur indiquée; il est bon d'observer aussi qu'en couche trop mince, l'orge se dessècherait sans s'échauffer, et ne germerait que partiellement. Le cinquième jour la germination se manifeste: dès lors il faut bien la surveiller, de crainte de laisser prendre aux germes trop de développemens, et de perdre par là une partie notable de la matière sucrée; c'est pourquoi, au bout de 24 à 30 heures, on porte l'orge dans de vastes compartimens appelés *tourailles*, dont on élève rapidement la température jusqu'à 60° centigrades; elle est ensuite débarrassée des germes et séchée: sous cet état, elle prend le nom de *drèche* ou *malt*.

Le malt ainsi obtenu, est grossièrement moulu et jeté dans une cuve en bois ou en tôle, percée de trous à son fond ou à ses parois, selon que l'on opère en grand ou en petit: dans l'un et l'autre cas, on fait arriver dessus de l'eau de plus en plus chaude, de manière que la masse finisse par acquérir une température d'environ 80° centigrades; pendant ce temps-là on brasse bien le mélange, puis on couvre, et l'on laisse réagir pendant quelques heures.

Pour savoir ce qui se passe alors, il est bon de nous rendre comp e des transformations que l'orge a déjà subies.

Il a été constaté par divers chimistes, que, sous l'influence du gluten, de l'eau et d'une douce chaleur, l'amidon se convertit en une sorte de gomme, puis en sucre de raisin; et comme preuve, on a fait réagir avec succès ces deux substances, après les avoir préparées séparément. Le but de la germination préalable a donc été de saccharifier les grains d'orge autant que possible: leur dessiccation subséquente y contribue aussi, tout en permettant de les concasser plus facilement et de les garder. Maintenant l'eau enlève toutes les parties solubles, qui sont la gomme, le sucre, le gluten, etc., et prend dès lors le nom de moût de bière. A force de dissoudre, l'eau perd nécessairement de son pouvoir dissolvant; d'ailleurs la conversion de l'amidon en gomme, et de gomme en sucre, n'est pas complète dès l'immersion du malt; c'est pourquoi, après avoir retiré le premier moût, on verse de nouvelle eau chaude qui donne un second moût moins chargé qui est ajouté au premier.

Afin d'achever la conversion de la gomme en sucre, et pour amener le moût au degré de force convenable, on le fait bouillir après y avoir ajouté du *houblon*; faute de quoi il deviendrait promptement acide.

Le moût étant arrivé au point convenable, on le tire et le soumet à un rafraîchissement rapide, soit en le versant dans de larges vases en tôle peu profonds appelés *rafraîchissoirs*, soit en lui faisant traverser des tuyaux réfrigérans, afin de le soustraire de nouveau à la fermentation acide. Dès que la température s'est abaissée à 30 ou 40° on y ajoute du ferment; puis, quand la fermentation s'est bien établie, on le verse dans des tonneaux dont on laisse la bonde ouverte. La fermentation s'achève ainsi, en rejetant une substance visqueuse, composée de gluten et d'albumine végétale, qui s'échappe sous la forme d'une écume d'un blanc sale. Recueillie et desséchée avec précaution, elle constitue le ferment qui sert à de nouvelles opérations, et que les boulangers emploient sous le nom de levure pour faire lever le pain. Si l'on veut que la bière soit mousseuse, il faut la mettre en bouteilles un peu avant que la fermentation ait cessé.

Le houblon, *humulus lupulus*; cet ingrédient, si utile pour la fabrication de la bière, est une plante conifère qui croît dans nos pays: c'est dans les cônes et surtout dans le pollen de la fleur, que réside son principe actif, consistant en une substance jaunâtre très amère, nommée *lupuline*, qui est toujours accompagnée de tanin et d'une huile aromatique. Elle est presque insoluble dans l'éther, légèrement soluble dans l'eau, et très soluble au contraire dans l'alcool. Sans doute que le tanin, qui est moitié aussi abondant que la lupuline, entre pour beaucoup dans l'effet du houblon, en précipitant les matières fermentescibles.

Quant au malt, on en distingue deux sortes: l'un blanc jaunâtre, et l'autre brunâtre, ne différant entre eux que par le degré de dessiccation auquel ils ont été soumis. Le malt brun a été tellement desséché qu'il a contracté un goût de brûlé, sans pourtant qu'il doive l'avoir été nullement. La bière que l'on brasse avec ce malt s'appelle *porter*.

En Angleterre, où la consommation de la bière est très grande, il est assez ordinaire qu'une famille possède un appareil pour la fabriquer; nous allons donc décrire succinctement l'appareil *Needham*, ainsi appelé du nom de son inventeur, et en même temps indiquer les proportions qu'il est indispensable d'observer pour faire les diverses sortes de bière.

L'appareil de *Needham* consiste en trois capacités cylindriques, en tôle, concentriques l'une à l'autre; la première, appelée *bouillote*, a son fond posé sur le foyer, et sa paroi extérieure percée d'un seul trou situé près du fond et armé d'un robinet. Les deux autres cylindres sont placés dans la bouillote de manière que leur fond commun soit élevé de quelques pouces au-dessus de celui de la bouillote, par le prolongement du cylindre moyen, qui est percé de petits trous dans toute son étendue, ainsi que le petit cylindre et le fond commun. Le cylindre du milieu est très petit, et ne sert qu'à plonger un thermomètre pour connaître la température, et le cylindre moyen, d'un diamètre moins grand de quelques pouces que celui de la bouillote, porte des anses pour l'enlever quand il en est besoin. Cela posé, l'on conçoit que le malt devra être mis entre le petit cylindre et le moyen, et que les trous permettront à l'eau de circuler quand l'on brassera à peu près comme si ces diverses capacités n'en faisaient qu'une. Ces trois cylindres sont de niveau, et ouverts par le haut; la bouillote seule a un couvercle qui pose sur les anses du cylindre moyen quand il est en place.

On distingue trois espèces de bières: le porter, l'aile (de l'anglais *ale*), et la bière de table: les deux premières sont fortes, et se distinguent, comme nous l'avons dit, par l'espèce de malt qui a servi à les faire; la bière de table, au contraire, s'obtient en se servant du second moût bouilli sur le même houblon, ou bien en étendant convenablement l'aile ou le porter avec de l'eau froide qui a été soumise à l'ébullition. Voici maintenant les proportions et les règles à observer.

Pour faire de l'aile, versez dans le cylindre moyen environ 60 litres d'eau froide par boisseau de malt, et chauffez vivement jusqu'à 80° centigrades, ce que vous reconnaîtrez en plongeant un thermomètre dans le petit cylindre; brassez bien pendant 10 minutes, puis maintenez le mélange à la même température pendant 2 heures: ajoutez alors une livre de houblon par boisseau de malt; faites bouillir pendant une heure et tirez dans les rafraîchissoirs.

Quand le moût est descendu à 30° centigrades, ajoutez-y, pour chaque 40 litres, un décilitre de levain frais et bon, que vous aurez préalablement délayé dans du moût en consistance d'une bouillie claire, à 30°; versez le tout dans la bouillote débarrassée des cylindres percés et bien nettoyée, mettez le couvercle. Au bout de deux ou trois jours, quand la liqueur sera couverte d'une couche épaisse de levain de couleur brune, soutirez-la dans un vaisseau propre, en ayant soin de l'emplir. La fermentation achevée, jetez un peu de houblon sec dans chaque pièce, fermez la bonde et gardez dans un cellier frais. L'aile ainsi faite sera bonne à mettre en bouteilles au bout d'un mois.

Pour le porter on prend moitié de chaque sorte de malt, en ayant l'attention de ne pas chauffer autant que pour l'aile.

Quand la bière est brassée pendant les chaleurs elle se

garde difficilement : une température douce est très favorable à sa bonne fabrication; voilà pourquoi celle faite en mars est si renommée.

La bière plaît généralement moins que le vin pendant les repas; c'est le contraire entre les repas pendant les chaleurs. Son action sur le cerveau est aussi moins forte que celle du vin, par la raison qu'elle est moins riche en alcool : le vin de Bordeaux, par exemple, contient deux fois plus d'alcool que le porter le plus fort; mais son usage n'en est pas moins salutaire parce que le mucilage qu'elle contient la rend nourrissante et rafraîchissante.

BIGAMIE. C'est l'état d'un individu qui, se trouvant engagé dans les liens du mariage, en contracte un autre avant la dissolution du précédent.

La gravité criminelle et pénale de la bigamie dans les diverses législations dépend de la constitution même du mariage, selon les temps et les lieux, de sa sainteté, de son indissolubilité, des droits plus ou moins importans qui en résultent pour l'un et l'autre époux et surtout pour les enfans : pour ne pas nous répéter inutilement, nous renvoyons directement à l'article Mariage; là nous apprécierons la raison philosophique du crime que constitue cette violation de la loi conjugale. Nous nous bornons ici à un sommaire historique des peines attachées à la bigamie.

Il en est de la bigamie comme de tous les faits que des idées religieuses et politiques ont plus particulièrement érigés en crimes : n'ayant pas en eux-mêmes une mesure constante de leur gravité, ces faits ont été frappés de punitions arbitraires, extraordinaires, souvent exagérées et presque fantastiques. On sent, en parcourant les diverses dispositions auxquelles la bigamie a donné lieu, qu'elles ont leur source dans les coutumes plutôt que dans les lois faites et élaborées d'une manière réfléchie et posée. On sent que la passion populaire est largement intervenue.

Dans la législation romaine, la bigamie ne se distinguait que bien difficilement de l'adultère, et on avait d'ailleurs laissé à l'arbitrage du juge la punition du crime dont nous parlons. Quand la religion chrétienne vint se pratiquer dans la loi romaine, les bigames furent *infâmes* (L. XVIII *C. ad leg. Jul. de adult.*): *adultères* (L. XXX. *id.*, *id.*), et comme tels punis de mort : *Eum qui duas simul habuit uxores sine dubitatione comitatur infamia : — Sacrilegos autem nuptiarum gladio puniri oportet.* La *Novelle*, 134, chap. x, *Authent.*, *Sed hodiè*, statue à l'égard de la femme adultère ou bigame qu'elle sera battue de verges et enfermée dans un monastère pour deux ans; si le mari ne l'a pas reprise après ce délai, on coupe les cheveux à la femme, on la force à prendre l'habit de religieuse, et on confisque ses biens au profit de ses enfans, de ses parens et du monastère.

Chez les peuples modernes, le mariage s'est fait plus saint encore que dans l'antiquité : les Gaulois éteignaient dans la boue l'adultère surpris. C'est dans le moyen-âge que la bigamie devint l'objet d'un luxe de punitions, tout empreint de l'exaltation religieuse : on pend, on brûle les bigames sans distinction de sexe, et ce qui est plus significatif encore pour les temps, sans distinction de rang et de qualité. En 1626, par arrêt du parlement du 12 février, on pendit à Paris, pour fait de bigamie, un Jacques Belouzeau, baron de Saint-Angel. En Suède, en Angleterre comme en France, les bigames étaient punis de mort : on raconte qu'en Suisse, lorsque deux femmes réclamaient le même homme comme mari, le juge faisait couper l'homme en question en deux parties égales. Quelquefois on ajoutait à la punition capitale une amende énorme pour indemniser l'époux trompé. — Il va sans dire que les enfans issus de ces malheureuses unions étaient tâchés de la honte de leurs auteurs, et déclarés bâtards adultérins.

Plus tard, en France, cette grande colère contre la bigamie se modéra et l'échafaud fit place à une espèce de représentation scénique, amèrement railleuse. On exposait les coupables au carcan, au pilori, avec autant de quenouilles qu'ils avaient eu de femmes, ou si c'était une femme avec autant de chapeaux qu'elle avait eu de maris; puis, après la farce, on bannissait le bigame ou polygame, ou on le jetait aux galères, ou on l'envoyait en Amérique. Les femmes, on les enfermait le plus souvent dans une maison de force. — En Angleterre, le temps opéra un changement plus humain; au lieu de tuer le bigame, on le mettait en prison après lui avoir brûlé la main, qui avait traîtreusement servi à un serment coupable.

Le code pénal de 1791 punissait les bigames de douze ans de travaux forcés. Le code pénal de 1810 les punit encore des travaux forcés à temps; mais le juge choisit librement entre cinq et vingt années. (340 et 19 du cod. pén.)

Les enfans sont bâtards, et ne jouissent d'aucun droit successif. — D'après la lettre de la loi, le bigame n'est pas admis à faire valoir les circonstances qui ont pu lui faire croire son mariage précédent dissous; mais l'appréciation de ces circonstances entre nécessairement dans l'examen du fait soumis au jury, et influe toujours sur sa déclaration. — La jurisprudence a fixé divers points douteux; ainsi, on considère le crime de bigamie comme étant prescriptible et point successif; — pour qu'il y ait bigamie, il faut que le premier mariage ne soit pas entaché d'une nullité radicale : on peut même soutenir que si le nouveau mariage portait en lui-même une nullité radicale, autre bien entendu que celle de l'existence d'un mariage précédent, il y aurait lieu à poursuivre un crime d'adultère plus ou moins grave, mais point un crime de bigamie.

L'action pour bigamie doit être intentée à la requête de la partie publique du lieu où le bigame s'est remarié, ou du lieu où il demeure, ou bien à la requête de l'époux délaissé ou de l'époux trompé. — Veyez Adultère.

BIGNONIACÉES, famille de plantes appartenant au groupe des dicotylédones monopétales dont la corolle est hypogyne. Les arbres et les arbrisseaux qui la composent et qui pour la plupart végètent entre les tropiques, surtout dans l'Amérique, ont une tige souvent volubile ou grimpante que garnissent des feuilles dépourvues de stipules, presque toujours opposées et composées, avec ou sans impaire, et dans ce cas prolongées en vrilles. Leurs fleurs, grandes et belles, sont rarement solitaires; le plus souvent elles se réunissent en grappes ou en panicules. Le calice monosépale est entier ou divisé; quelquefois il a la forme d'une spathe. La corolle, ordinairement irrégulière, est partagée en quatre ou cinq lobes inégaux disposés en lèvres. Les cinq étamines sont inégales; sur ce nombre, il y en a toujours une qui est stérile; quelquefois deux des autres le sont aussi. L'ovaire, entouré à sa base d'un disque glanduleux, renferme plusieurs graines dans deux loges qui semblent parfois en former quatre; il est surmonté d'un style et de deux stigmates lamelliformes. Le fruit est une capsule à deux valves, divisée intérieurement comme l'ovaire dont elle est une transformation. La cloison qui en sépare les loges est parallèle ou opposée aux valves; vers sa ligne de jonction avec celles-ci dont elle finit par s'isoler, elle porte des graines situées transversalement, comprimées, souvent ailées, dépourvues d'albumen, et dont l'embryon droit a sa radicule située près du hile.

On compte environ cent trente espèces de bignoniacées; en en a formé une vingtaine de genres dont les principaux sont : le *bignonia*, le *tecoma*, le *catalpa*, le *jacaranda*, le *spathodea*, l'*eccremocarpus*. Le *bignonia*, qui à lui seul renferme quatre-vingts espèces, appartient à la didynamie angiospermie, et a pour caractères : un calice campanulé à cinq dents quelquefois à peine marquées; une corolle en cloche alongée qui se partage à son sommet en cinq lobes; une seule des étamines stérile; une capsule en forme de silique, dans laquelle la cloison qui sépare les deux lobes est parallèle aux valves; enfin des graines imbriquées,

membraneuses sur leurs bords et disposées sur deux rangées longitudinales. Les bignones, ainsi appelées par Tournefort en l'honneur de Bignon, patron éclairé des savans du temps de Louis XIV, peuvent se classer d'après la forme de leurs feuilles, qui sont : 1° simples; 2° à deux folioles; 3° à trois folioles; 4° digitées; 5° simplement ou doublement pennées. Parmi celles de la seconde catégorie, lesquelles sont les plus nombreuses et toutes grimpantes, excepté une seule, il y en a qui ont des pédoncules portant chacun une seule fleur ou peu de fleurs, par exemple, le *bignonia unguis*, à vrilles divisées en trois crochets, à folioles ovales oblongues, très glabres, dont la surface supérieure est luisante, et à pédoncules opposés portant chacun une seule fleur; le *bignonia capreolata* à folioles cordiformes, oblongues, glabres, opaques et à pédoncules uniflores réunis plusieurs ensemble; le *bignonia æquinoctialis* à folioles ovales, lancéolées, glabres, à pédoncules portant un petit nombre de fleurs, et à fruits très longs; d'autres ont des fleurs en grappes, telles



que le *bignonia grandiflora*, dont nous donnons ici la figure, et le *bignonia lactiflora*, Vahl. Toutes ces espèces sont cultivées dans nos serres. On peut citer dans la troisième section, parmi d'autres espèces grimpantes, le *B. crucigera*, où le tube de la corolle est très long, et dont la tige, couverte d'aspérités en forme de verrues, présente sur sa section transversale la figure d'une croix; le *B. heterophylla*, dont les jeunes pousses servent à faire des nattes, des papiers, etc. La quatrième section nous offre le *bignonia leucoxylon*, arbre dont les feuilles glabres se divisent en cinq folioles lancéolées, acuminées, brillantes, et dont les pédoncules portent chacun une fleur blanche, odorante. Dans la dernière série, on remarque le *bignonia chica*, Humb., plante grimpante et munie de vrilles, à feuilles ailées sans impaire, à folioles bijuguées, ovales, oblongues, acuminées, très entières, glabres et à panicules axillaires pendantes. En faisant bouillir dans l'eau les feuilles de cette plante, et en ajoutant à la décoction l'écorce d'un arbre inconnu appelé *aruyana*, on en précipite une substance féculente approchant de la nature des résines, et que les Indiens emploient comme substance colorante pour se tatouer.

A côté des bignonia se placent les *tecoma*, genre qui autrefois faisait partie du précédent, et qui en diffère presque uniquement en ce que la cloison qui sépare les loges du fruit est opposée, et non parallèle aux valves. Il renferme de belles espèces, entre autres le jasmin de Virginie, *tecoma radicans*, Juss., qui, en accrochant ses crampons le long des murailles, les tapisse de ses feuilles composées de folioles nombreuses, ovales, aiguës, inégalement dentées en scie et en nombre impair, au milieu desquelles il étale ses grandes fleurs infundibuliformes d'un rouge vif, et disposées en bouquets au sommet des rameaux. Le *tecoma stans*, Juss., à feuilles pennées, glabres, dont les folioles sont lancéolées, acuminées et dentées en scie, et à panicule terminale, est encore un bel arbre d'ornement. Enfin, on cultive aussi le *tecoma australis*, R. Br., arbrisseau sarmenteux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles pennées, composées de cinq à sept folioles elliptiques et luisantes, à fleurs blanches, mêlées de pourpre, et à grappes axillaires.

Il n'y a non plus que peu de différence entre les bignonia et les *catalpa*; deux étamines fertiles et la cloison opposée aux valves du fruit, voilà ce qui caractérise ce dernier genre par opposition au bignonia, aux dépens duquel il a été formé. On n'en connaît que deux espèces, dont la plus intéressante est le *catalpa syringifolia*, Duh. (*bignonia catalpa*, L.). Originaire du midi des États-Unis, ce bel arbre y atteint jusqu'à cinquante pieds de haut; mais en France, où il réussit en pleine terre, il ne dépasse pas trente pieds. Ses branches longues et étalées forment une ample tête hémisphérique d'un aspect gracieux; ses feuilles, qui ont jusqu'à 11 pouces de longueur et 7 de largeur, sont d'un vert gai, glabres en dessus, légèrement poilues en dessous, en forme de cœur, pointues et très entières; ses fleurs légèrement odorantes et formant des thyrses lâches à l'extrémité des ramules s'épanouissent en juillet; par leur grandeur elles ressemblent à celles du marronnier d'Inde; leur corolle, d'un blanc pur, est ponctuée de pourpre et rayée de deux lignes à l'orifice du tube, hors duquel les étamines fertiles sont seules saillantes; les gousses, à l'époque de leur maturité, ont grêles, longues d'un pied et pendantes. Le catalpa contribue beaucoup à l'embellissement des parcs et des jardins où on le plante. Comme il se revêt un peu tard de son feuillage, il aoûte difficilement son nouveau bois, et, par cette raison, il est un peu exposé à souffrir des gelées. Il aime les terrains frais et fertiles. On le multiplie soit de graines qu'on sème en avril, soit de boutures ou de marcottes. Il faut garantir du froid les jeunes sujets, et ne les planter à demeure que lorsqu'ils ont atteint la hauteur de six pieds. Le bois de catalpa, grossier et peu compacte, n'est guère recherché ni pour les meubles, ni pour les constructions; néanmoins il est assez durable.

Les bignoniacées appartenant aux autres genres que nous avons mentionnés plus haut ne sont pas assez répandues dans nos jardins pour qu'il soit à propos de les faire connaître ici.

C'est Robert Brown qui a assigné à la famille des bignoniacées les caractères que nous avons indiqués; il l'a ainsi restreinte entre des limites plus étroites et plus tranchées que celles dont de Jussieu l'avait entourée; car il l'a bornée presque entièrement à la seconde des tribus que le botaniste français y avait admises. Les autres genres de l'ancienne famille ont servi à en former deux nouvelles, les *pédalinées* et les *cyrtandracées* (voyez ces mots). Quelques botanistes ont conservé la famille telle que l'entendait de Jussieu. De ce nombre est M. Ach. Richard, qui a seulement substitué aux trois sections établies par l'auteur du *Genera plantarum* deux tribus qu'il nomme bignoniacées vraies et sésamées.

BIGORRE. Ainsi que tant de terres naguère inconnues, dont les sauvages habitans n'ont pour nous d'autre histoire que celle qui date de la première visite de nos découvreurs, d'autres origines que les vagues indices traditionnels recueillis dans les relations de voyages et quelquefois remplacés par d'arbitraires conjectures; de même, hélas!

cette vieille Gaule, notre mère, n'a d'autres annales que celles dont les découvreurs romains ont écrit la première date; les origines de ses peuples n'ont d'autres traditions que les rares indices recueillis par l'érudition grecque et latine, dont les conjecturales hypothèses ont peut-être altéré ces incomplètes notions apprises des indigènes. Et nous, fils du sol, nous venons bien tard interroger ce sol lui-même sur les races qu'il a portées, afin de suppléer les lacunes, éclaircir les obscurités, redresser les erreurs des vieux récits étrangers.

Nous avons tenté de rétablir, sous la dictée d'une étude intime de la terre natale, les premières pages effacées de l'histoire antique de l'AQUITAINE; là nous avons dit que nos montagnes et les eaux de nos vallées ont gardé à travers les siècles, au centre des Pyrénées, l'empreinte nette et frappante de la population kymrique qui les dénomma; et nous avons indiqué comment celle-ci put, trois cents ans avant l'ère chrétienne, venir dans le Bigorre par l'est, poussant devant elle jusqu'au Béarn une colonie ionienne arrachée du littoral massaliote; et comment les Vettons, Arevakes et Celtibères vinrent plus tard (avant J. C. 72) prendre place dans le Comminges. Là aussi nous avons compté avec César les Bigorrais parmi les peuplades qui furent soumises par son lieutenant Crassus en l'année 56 avant notre ère. C'est la première mention qui soit faite d'eux dans les histoires écrites; la leçon vulgaire a consacré dans le texte de César le mot *Bigerronum* au lieu de *Bigerrorum*, qui est plus correct, puisque Pline et saint Paulin nomment ces peuples *Bigerri* ou *Begerri*; Ausone les appelle *Bigerritani*, et cette forme s'est conservée dans le romane du pays, sous celle de *Bigourdaua*. L'organisation gauloise, telle que nous la dépeint César, distribuait les populations par cités souveraines et fédérées, composées chacune de divers cantons ou districts (*pagi*), lesquels se subdivisaient en bourgs ou communes (*partes*), formés par l'assemblage des propriétés individuelles (*domus*): les Bigorrais constituaient une cité, dans laquelle doivent se placer, comme autant de districts, les territoires occupés par les *Campont*, les *Tornates* et les *Onobusates* indiqués par Pline, et dont on retrouve la trace dans les dénominations modernes de Campan, Tournay, et Nébousan. Les inscriptions nous signalent aussi un *pagus Ferrariensis* dont les habitans avaient élevé un autel à *Ageio* dieu des montagnes, à côté duquel on voit figurer un dieu, *Stoloc*; les *Vicani Aquenses* ou habitans de Bagnères consacrèrent un autel au *Numen Augusti*.

Pendant la domination romaine, l'individualité politique des Bigorrais, confondue dans le gouvernement commun de toutes les cités de la Novempopulanie sous un seul président militaire, se conserva du moins dans l'administration civile, et l'établissement du christianisme, en fondant une hiérarchie nouvelle calquée sur les circonscriptions de celle-ci, consacra d'une manière plus précise la distinction des peuplades: aussi la notice des provinces de l'empire énumère-t-elle une à une les cités de la Gaule, et l'on y voit figurer, parmi celle de la Novempopulanie, la *civitas* TARBA, *ubi castrum Bigorra*: une église épiscopale y était dès lors constituée, et l'on vit ses prélats souscrire à divers conciles comme évêques de la cité Bigorraise, *Bigorritanæ urbis*, *ecclesiæ Bigorritanæ*, *civitatis Bigorricæ*: les dyptiques ont conservé le nom d'Antomarius comme premier chef de cette église, au commencement du quatrième siècle de notre ère; saint Justin paraît avoir cueilli sur le même siège la palme du martyre, lors de l'invasion des Barbares, dans les premières années du siècle suivant, et Gregoire de Tours nomme avec lui saint Messelin, que les traditions locales représentent comme ayant préservé Tarbe de la fureur des ennemis.

Gardé par les Romains à l'époque où le faible Honorius livrait aux Goths sept cités de l'Aquitaine (419), le Bigorre fut compris vingt ans plus tard (439) dans la cession faite à Theodoric du reste de la Novempopulanie avec le Carcassez. Evaric fit peser un joug de fer sur les provinces de son domaine, et les persécutions religieuses endurées par les Bigorrais sont consignées dans l'histoire de leur évêque saint Fauste, jeté dans les cachots, puis exilé à Frejus avec saint Lizier son disciple; sous le règne tolérant d'Alaric, saint Fauste revint mourir de vieillesse sur son siége, saint Lizier lui succéda, et l'on put voir au synode d'Agde, avec saint Lizier devenu évêque de Conserans, le prêtre Ingenuus souscrire pour l'évêque de Bigorre Aper (506); et l'année suivante, Clovis, favorisé par les évêques, arrachait aux Goths la possession des Aquitaines et de la Novempopulanie.

Tour à tour compris dans les lots de Clodomir d'Orléans (511) et de Childebert de Paris (524), le Bigorre rentra en 558 dans les mains de Clotaire, roi unique de toute la France, pour flotter de nouveau, peu de temps après (562), du lot de Charibert de Neustrie à celui de Chilpéric de Soissons (566), qui le fit entrer dans le présent de noces dont il gratifia Galzuinthe (568), et qu'il reprit (573) sur Brunehaut, pour le laisser à sa mort (584) devenir la proie de Gontran de Bourgogne, lequel ne le restitua qu'en mourant (593) à Childebert d'Austrasie; enfin, recueilli (596) par Thierry de Bourgogne, le Bigorre rentra encore (613) dans le corps de la monarchie française, sous le sceptre du second Clotaire.

Nous avons dit à l'article AQUITAINE que les ducs des provinces et les comtes des diocèses, devenus de fait seigneurs viagers dans leurs commandemens respectifs, offrirent peut-être dès lors quelques exemples de transmission héréditaire, et que le duc d'Aquitaine Sérénus constitua à sa fille Amantia, épouse d'Amand duc des Gascons, une dot composée des comtés de Bigorre et de Béarn. Quoi qu'il en soit, le Bigorre demeura en effet compris dans le duché de Gascogne, sous la suzeraineté de l'Aquitaine, depuis la formation de ce royaume pour Charibert (630) jusqu'à sa réunion à la couronne de France par Louis-le-Bègue (877). Nous dirons à l'article GASCOGNE combien cette suzeraineté fut méconnue, disputée; avec quelle opiniâtreté la maison merwingienne qui possédait ce duché lutta contre la puissance des Karlowingiens qui lui avaient enlevé l'Aquitaine; comment des partages de famille, morcelant son apanage, mirent le Bigorre avec le Béarn et quelques autres terres aux mains d'un duc particulier, dont les domaines s'étendaient, aux dépens des Maures d'Andalousie, sur la lisière espagnole voisine des Pyrénées, et comment dès lors le nom de Bigorre se trouve mêlé à toutes les origines des monarchies chrétiennes de l'Espagne. Nous avons déjà montré, dans l'article ARAGON, cette domination transpyrénéenne de la maison de Gascogne; nous la montrerons plus précise, plus grande, plus brillante dans les articles ESPAGNE et NAVARRE; mais nous devons constater dès à présent que les chroniques s'accordent à donner le titre spécial de comtes de Bigorre aux princes merwingiens qui allèrent en Espagne fonder le royaume de Navarre, tant les ducs Garcie-Ximin, Ignigue-Garcie, Ximin-Ignigue et Ignigue-Ximin, que les rois Garcie-Ximin et Garcie-Ignigue.

Il ne saurait pourtant être question pour eux tous de la possession réelle, mais seulement de la suzeraineté; car les enfans du duc Garcie-Ximin, après leur inauguration en Espagne, avaient fait cession de la possession effective à leurs cousins les enfans de Loup-Centulle, duc de Gascogne, cession qui fut confirmée par une charte *ad hoc* de Louis-le-Débonnaire.

C'est ainsi que DONAT-LOUP devint le premier comte particulier du Bigorre, sous la suzeraineté de la Navarre, pendant que son frère Centulle-Loup devenait le premier vicomte du Béarn, probablement en l'année 819. Il eut pour épouse Faquilone, fille d'Aznar, premier vicomte de Soule, appartenant aussi à la même famille; il possédait encore le Bigorre en 845, pendant que son neveu Centulle-Centulle tenait le Béarn sous la tutelle de sa mère Auria.

Il paraît que Faquilone fut de même, après la mort de son

époux, la tutrice de ses fils, dont l'aîné DATTON-DONAT avait succédé à son père sous le règne de Charles-le-Chauve, et paraît avoir été remplacé par son frère LOUP-DONAT lorsque leur mère vivait encore. Les chartes des monastères sont presque les seuls documens historiques de ces temps obscurs, et ce n'est que par elles que les noms des premiers comtes de Bigorre nous sont parvenus.

RAYMOND Ier fut le restaurateur ou le fondateur (945) de l'abbaye de Saint-Sawin de Lavedan, qu'il dota, entre autres domaines, de la vallée de Cauterets, sous la condition d'y construire un établissement de bains. Il laissa deux fils, LOUIS et Arnaud, dont l'aîné lui succéda avant l'année 960, et fut remplacé, avant 985, par GARCIE-ARNAUD, fils de son frère, qui conclut avec Sanche-Guillaume, duc et comte de Gascogne (vers 1030), un traité de délimitation de leurs domaines respectifs. Cette convention est intéressante en ce qu'elle constate que le comte de Bigorre se trouvait sur la même ligne que le comte de Gascogne suzerain du Béarn, et que les limites des deux comtés étaient les mêmes que celles des évêchés de Tarbes et de Lescar. Les deux comtes fondèrent d'un commun accord, sur la ligne de leurs frontières, le monastère de Saint-Pé, dont l'inauguration fut faite en présence des barons vassaux des deux suzerains; et de même que les vicomtes de Béarn, de Dax, de Marsan accompagnaient le comte de Gascogne, les vicomtes de Lavedan, de Montaner, de La Barthe, le seigneur d'Aure, et autres, accompagnaient le comte de Bigorre.

Garcie-Arnaud étant mort sans postérité (1036), sa sœur GARCINDE recueillit son héritage; elle était mariée à BERNARD-ROGER de Carcassonne, comte de Couserans, seigneur de Foix et d'une partie du Carcassez, issu lui-même des comtes d'Aragon de la maison de Gascogne; de leurs trois fils, ce fut l'aîné, appelé Bernard comme son père, qui hérita du Bigorre, tandis que le surplus des domaines patrimoniaux fut le partage de Roger et de Pierre, les puînes: ils avaient eu en outre deux filles, dont l'une épousa Ramire Ier, roi d'Aragon, et l'autre Garcie III, roi de Navarre.

En BERNARD Ier commençait (1038) une nouvelle dynastie: l'acte le plus célèbre de son règne fut un voyage à Notre-Dame du Puy (1062), sous la protection de laquelle il mit sa personne et son comté, constituant à son église une rente annuelle de 60 sous morlans à perpétuité, rente que plus tard l'église du Puy invoqua comme preuve de vasselage de la part du Bigorre. Bernard a des titres plus réels à notre souvenir dans le soin qu'il prit de donner une constitution politique au pays dont il était souverain; mais ce *for* ne fut point d'abord consigné par écrit, et la rédaction qui nous en est parvenue appartient à l'un de ses successeurs.

RAYMOND II, ayant succédé à son père (1065), guerroya contre le comte de Comminges, ravagea ses terres, puis s'accommoda avec lui, et mourut sans postérité (1085), laissant le Bigorre à sa sœur BÉATRIX Ire, épouse, depuis 1080, de CENTULLE *le Vieux*, vicomte de Béarn, qui avait répudié sa première femme pour s'unir à cette riche héritière. Il paraît que le nouveau comte avait un esprit tracassier qui lui suscita de nombreux embarras: Sanche-Ramire, roi de Navarre et Aragon, fut obligé de venir en armes exiger l'hommage qu'il lui devait; d'un autre côté il vit successivement la vallée de Barèges s'insurger, les vicomtes de La Barthe, d'Aure et d'Asté lui refuser l'hommage; mais Centulle triompha de toutes ces oppositions. Il avait soulevé au dehors des inimitiés qui lui furent plus funestes, car il périt assassiné dans la vallée de Téna (1088), laissant le Béarn à Gaston, son fils du premier lit, qui eut en outre la vicomté de Montaner (mouvante du Bigorre), dont il avait épousé l'héritière. Béatrix vécut encore plusieurs années, et fut remplacée, après 1096, par BERNARD II, l'aîné des fils qu'elle avait eus de Centulle.

Le jeune prince, en qui commençait une troisième dynastie de comtes de Bigorre, issue comme les deux premières de la maison marwingienne de Gascogne, s'était déjà distingué à la prise d'Exea sur les Maures (1095) par Pierre, roi de Navarre et Aragon, son suzerain. C'est lui qui fit rédiger, en quarante-trois articles (1097), la charte constitutionnelle contenant le *for* que son aïeul Bernard Ier avait établi, et que la mémoire des vieillards avait seule conservé; monument remarquable par sa nature et son ancienneté, où déjà le *peuple* joue un rôle; car, outre l'adhésion de la noblesse, la charte mentionne expressément le *communis consensus totius cleri et populi*. Cette charte devait être jurée par le comte à son avènement, avant de recevoir lui-même le serment de ses vassaux et des hommes libres. Parmi les nombreuses dispositions de cet acte fondamental, il en est une qui mérite d'être citée comme un trait caractéristique des mœurs du pays à cette époque: c'est que le droit d'asile existait auprès des dames aussi bien que dans certaines églises privilégiées: *ità quòd si quis ad dominam confugerit, restituto domno quod fecerit, persona solvetur.*

CENTULLE II le *Jeune*, frère de Bernard, lui succéda en 1113; dès l'année suivante il aidait le duc d'Aquitaine Guillaume-le-Jeune à conquérir le comté de Toulouse sur Alfonse Jourdain; puis il se rendit au siège de Saragoce, entrepris par Alfonse-le-Batailleur, roi de Navarre et Aragon, son suzerain; il y retourna en 1118 avec Arnaud, vicomte de Lavedan, premier baron de Bigorre, et leur valeur contribua à la prise de la ville: tous deux ils en furent récompensés par le titre et les priviléges de *ricombres* ou pairs d'Aragon; Centulle reçut en outre du monarque, à titre de bénéfice viager, la ville de Roda, la moitié de Tarragone, une rente annuelle de 2,000 sous de Jaca; Alfonse lui promit en outre Sainte-Marie d'Albarracin, une terre de 200 chevaliers, et d'autres domaines à conquérir sur les Almoravides. Il n'avait pas d'enfant mâle, et pour la troisième fois, à sa mort (1127), le Bigorre tomba en quenouille.

Ce fut sa fille BÉATRIX II qui lui succéda avec son mari PIERRE Ier, vicomte de Marsan, qu'elle avait épousé dès 1118, et qui est célèbre par la fondation qu'il fit en 1141 de Mont-de-Marsan, dans ses domaines propres. Il eut guerre avec le vicomte de Lavedan qui s'était révolté contre lui en Bigorre; il fit donation à l'ordre des Templiers du château de Bordères, qui devint le chef-lieu d'une riche commanderie de cet ordre, et mourut en 1163, ainsi que la comtesse.

CENTULLE III, comte de Bigorre, vicomte de Marsan et seigneur de Saragoce, était leur unique héritier: son règne est remarquable par les chartes communales qu'il accorda aux principales villes de ses domaines, notamment à Tarbe, Bagnères, Lourde, Vic, Ibos, Maubourguet, Rabastens: les vallées de Lavedan et de Barège avaient toujours joui des priviléges attachés à cette institution. Ces chartes sont à la fois des monumens curieux du romane bigorrais au douzième siècle, ainsi que des coutumes qu'un long servage n'avait point effacées, et qui se retrouvent les mêmes dans les chartes de commune de toute la Gascogne et d'une partie au moins de la Guienne.

Sa fille unique BÉATRIX III, appelée aussi *Stéphanie*, recueillit son héritage probablement avant 1176, conjointement avec son mari PIERRE II, vicomte de Dax, dont elle n'eut point d'enfans; elle épousa en secondes noces BERNARD III, comte de Comminges, dont elle eut une fille.

PÉTRONILLE était encore impubère à la mort de sa mère (1191), et ce fut le roi d'Aragon Alfonse II qui se constitua, comme suzerain, le tuteur de la jeune comtesse, qu'il fiança (1192) et maria (1196) à GASTON de Moncade, vicomte de Béarn. Celui-ci passa sa vie tantôt à défendre tantôt à combattre le parti des Albigeois, qui avait dans le Bigorre de nombreux adhérens; il mourut sans postérité (1215), et Pétronille épousa en secondes noces Nugne-Sanchez d'Aragon, comte de Roussillon et de Cerdagne; mais Simon de Montfort assura que ce mariage était nul à raison de la parenté, et fit accepter son fils GUY pour nouvel époux; celui-ci ayant

eté tué quatre ans après au siége de Castelnaudary (1220), Pétronille se maria pour la quatrième fois avec AYMAR de Rancon, qui vecut peu; et la comtesse prit en 1228 pour son cinquième mari BOZON de Mâtas, seigneur de Cognac, auquel elle survecut encore plusieurs années. Elle mourut en 1251, laissant trois filles, savoir, Alix et Pétronille qu'elle avait eues de Gaston, et Mathe qu'elle avait eue de Bozon: la première avait laissé, de son mariage avec Jourdain de Chabannais, Esquivat, Jourdain et Laure; Mathe, la troisième, avait épouse Gaston VII de Béarn, et en avait une fille nommee Constance: ce furent autant de prétendans à la succession de Bigorre, Marsan, et Comminges (car des prétentions sur ce comté avaient ete élevées par Pétronille du chef de son père). Mais la comtesse laissait un testament qui, donnant le Marsan et les droits sur Comminges à sa troisième fille, désignait le fils de la première comme héritier de Bigorre, lui substituant, à defaut de postérité, sa troisième fille.

ESQUIVAT de Chabannais prit possession du comté, et après avoir guerroyé contre Gaston VII qui soutenait les droits de sa femme, il en vint à un accommodement ménagé par son beau-père le comte de Foix, et céda la Rivière-Basse pour conserver le reste du comté; grâce à la même intervention, la succession de Comminges fut réglée, et pendant que Gaston recueillait au nom de sa femme le Nébouzan et la vicomté d'Aure, Esquivat obtint la vicomté de Couserans. Il mourut en 1283 sans enfans, laissant un testament en faveur de sa sœur Laure, qui recueillit le Couserans sans contestation, mais qui éprouva une insurmontable opposition à se faire délivrer le Bigorre.

Esquivat en effet ne pouvait disposer d'un fief substitué à sa tante Mathe, alors décédée, mais représentée par ses filles Constance, Marguerite comtesse de Foix, Mathe comtesse d'Armagnac, et Guillelmine: CONSTANCE fut reconnue par les Etats du pays, et reçut leur serment de fidélité; Laure se hâta de faire hommage au roi d'Angleterre comme suzerain; la reine de France éleva aussi des prétentions comme héritière de la maison de Montfort; l'Eglise du Puy vint à son tour invoquer des droits de suzeraineté, et en fit cession à Philippe-le-Bel, qui prit possession des domaines en litige à titre de sequestre, laissant indécise la question de propriété, ce qui permit à la reine Jeanne de prendre le titre de comtesse de Bigorre, qu'elle transmit (1305) à son fils Louis Hutin, lequel, devevenu roi de France (1314), le passa à son frère Charles-le-Bel, qui à son tour le rapporta en 1322 à la couronne.

Ce fut pendant cette possession provisionnelle du Bigorre par les rois de France qu'eut lieu l'extinction de l'ordre du Temple (1312); des traditions populaires sont restées dans le pays sur le massacre juridique de cette milice fameuse, et l'on montre encore, dans la chapelle de Gavarnie, les crânes de douze chevaliers: la commanderie de Bordères, donnée à l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut réunie à celle d'Aureillan, qui avait été fondée près de Tarbe sous le règne d'Esquivat.

Le traité de Bretigny (1360) fit passer le Bigorre sous la domination anglaise, sans que la querelle de succession fût décidée; les comtes de Foix et d'Armagnac avaient seuls conservé assez d'opiniâtreté pour soutenir leurs droits à travers tous les obstacles. Déjà en 1329 la Rivière-Basse, considérée comme définitivement séparée du Bigorre, avait été adjugée à Jean Ier d'Armagnac; et dans la guerre que le pays avait entreprise pour se délivrer du joug anglais, le comte Jean II fut investi du gouvernement des domaines reconquis (1363); mais ils lui furent repris, sauf dédommagement (1374), pour servir à gagner la maison de Foix à la cause de la France, et des lettres patentes furent expédiées en 1389 pour consacrer la restitution du Bigorre à Gaston-Phebus; des difficultés d'exécutions urvinrent, et de nouvelles lettres, données en 1421 par Charles VI, firent itérativa restitution du Bigorre à la maison de Foix, en la personne du comte JEAN *de Grailly*, qui poursuivit alors devant le parlement de Paris la solution solennelle de la question de propriété; elle fut jugée en sa faveur par un arrêt que le roi approuva par lettres patentes du 18 octobre 1425.

Le Bigorre, resté définitivement à la maison de FOIX, passa successivement à celles d'ALBRET et de BOURBON; Henri IV, après avoir lutté long-temps contre le parlement de Paris sur la question d'accession de ses domaines à la couronne, céda enfin, et rendit l'edit de réunion de juillet 1607

Nous avons dit que le Bigorre était régi par une constitution spéciale; la discussion des affaires du pays et le vote des subsides appartenaient aux *Etats*, formés de trois chambres: celle du clergé, composée d'un évêque, cinq abbés mitrés, deux prieurs, et un commandeur; celle de la noblesse, composée de douze barons portant les noms de Lavedan, Asté, Barbazan, Castelbajac, Antin, Ossun, et autres non moins connus; enfin celle des communes et vallées, composée de vingt-huit députés. Elles opinaient toutes trois séparément; le sénéchal du comte en était d'abord le président, mais l'évêque était parvenu à s'approprier cette prérogative: ces états ont subsisté jusqu'à la révolution. La haute justice appartenait au comte seul, même sur les terres de ses barons; il l'exerçait par une cour majour, que présidait jadis le sénéchal, alors que l'épée et la robe n'étaient point incompatibles; au temps du sequestre, le sénéchal étant devenu le suppléant effectif du comte, un juge-mage (*judex major*), lieutenant de robe longue du sénéchal, présida la cour à sa place; et c'est peut-être aussi à cette époque que s'établit la coutume d'intituler les jugemens au nom du sénéchal, au lieu du comte souverain ou des rois successeurs des comtes, coutume singulière qui ne s'est effacée qu'à la révolution.

Dès 1789 les états du Nébouzan et des Quatre-Vallées furent réunis à ceux de Bigorre: ces territoires l'étaient déjà sous un même commandement militaire, et la formation des départemens en 1790 consacra cette réunion sous le titre de département des HAUTES-PYRÉNÉES (voir cet article), composé d'abord des cinq districts de Tarbe, Bagnères, Argelès, Vic et La Barthe, qui furent réduits en 1800 aux trois arrondissemens de Tarbe, Bagnères et Argelès.

BIJOUTIER. Les bijoutiers sont les ouvriers qui s'adonnent à la confection de légers ouvrages d'art servant à l'ornement des personnes. Les orfèvres s'occupent plus spécialement de pièces dépendant du mobilier; et les pierres précieuses sont le domaine des joailliers. L'industrie du bijoutier demande beaucoup de goût et d'adresse. Rien n'est plus difficile que de trouver des motifs élégans pour ces parures, la plupart du temps capricieuses et sans objet precis. Les artistes de l'antiquité et de la renaissance ont excellé dans ce genre. Aujourd'hui ceux de la France, et surtout de la capitale, tiennent le premier rang dans l'estime des autres nations. Nos modes, aidées par le commerce, étendent leur empire dans toutes les parties du monde, et les bijoutiers ont leur part dans cette somme de sourdes influences.

Un bon bijoutier doit connaître le dessin, l'art de modeler, de ciseler, de graver; il importe qu'il ait quelques notions de la métallurgie des métaux précieux afin de faire convenablement ses alliages; enfin, il faut qu'il sache préparer et employer les émaux colorés qui servent fréquemment dans certaines parures. La lime est généralement de peu d'usage; le laminoir, le balancier, l'emporte-pièce, ainsi que le moulage, la remplacent.

La fraude est facile dans cette industrie; mais la bonne foi n'en est que plus méritoire et plus digne d'estime. En France, tous les bijoux doivent être vérifiés à la Monnaie, et poinçonnés suivant leur titre; mais les fabricans infidèles ont mille manières d'éluder ces sages dispositions sans lesquelles le commerce de la bijouterie perdrait bientôt toute sa valeur. Sans parler des faux timbres et du remplissage

des bijoux creux, il arrive parfois que l'on insère adroitement dans une pièce d'un titre très bas une autre pièce beaucoup moindre et d'un titre plus élevé, qui semble étendre à tout l'ouvrage la garantie du timbre officiel dont on a eu soin de la faire préalablement revêtir. Il est inutile de dire que tous ces délits, lorsqu'on parvient à les constater, sont l'objet d'une peine plus ou moins forte.

Outre les bijoutiers en fin qui ne travaillent que sur les matières d'or, il y a les bijoutiers en argent, les bijoutiers en acier et en nacre, et enfin les bijoutiers en faux. Cette dernière industrie, qui permet de livrer pour quelques centimes les bijoux les plus gracieux et les plus séduisans au premier regard, a pris dans ces dernières années la plus grande extension. Les bijoux, si l'on permet du moins aux ouvrages de similor de se parer de ce nom ambitieux, ne sont plus le privilège d'une aristocratie opulente, et peuvent servir à contenter les fantaisies de toutes les classes. Il serait préférable cependant qu'ils ne fussent pas menteurs, et, sous ce rapport, la bijouterie d'acier, qui fournit de si jolis objets, présentait beaucoup d'avantage. Mais ce genre de fabrication n'a joui que de la faveur d'une mode passagère; la vanité ne craint pas le mensonge, et le faux a repris le dessus sur ce qui avait moins d'apparence que lui et plus de véritable valeur.

Certains rigoristes, je ne parle que de ceux que nourrit l'économie politique, ont formellement condamné les bijoux comme neutralisant, sans aucun profit pour la société, des métaux qui ne devraient servir qu'à la circulation monétaire. Mais ceux qui ne visent pas à déshériter l'humanité de toute parure, et qui pensent que le plaisir que nous cause la vue d'un objet d'art est tout aussi réel et légitime que d'autres jouissances plus palpables, sont très fondés à se tenir en dehors de ces opinions d'une sévérité maladroite et mesquine, et à accorder aux travaux des bijoutiers un rang honorable dans l'industrie humaine.

BILLAUT (MAITRE ADAM), menuisier et poète, acquit par ses vers quelque renom littéraire au commencement du siècle de Louis XIV. Il vécut à Nevers, où il était né, et y mourut en 1662.

« Maître Adam, dit son biographe titré, M. de Villeloin, dans une préface qu'il fit imprimer en tête des œuvres du menuisier comme pour les rendre dignes des regards du public auquel il daignait les présenter sous son patronage; maître Adam, né de parens pauvres et *de petite condition*, n'eut moyen que d'apprendre à lire et à écrire, et ensuite le métier de menuisier, sans s'apercevoir qu'il était propre à exceller dans un art beaucoup plus noble et plus relevé. Il prit une femme dont il eut des enfans, et, parmi les soins qui accompagnent d'ordinaire le ménage et les *petites* familles chargées d'enfans, pour se divertir il eut la poésie... Il se borna long-temps à lire ses vers à ses amis assemblés; mais leurs applaudissemens l'ayant encouragé, il éclata à vingt-huit ans, et le feu sacré qu'il avait caché sous la cendre des pensées ordinaires s'embrasa. » Une simple chanson, d'une versification rude et incorrecte, mais qui ne manque ni de verve ni d'originalité, le fit connaître à Paris; c'est celle qui commence par ce couplet, souvent imité depuis, d'une expression si franche et qui respire bien le délire de la gaieté bachique:

Aussitôt que la lumière
Vient redorer nos côteaux,
Poussé d'un désir de boire,
Je caresse les tonneaux.
Ravy de revoir l'aurore,
Le verre en main je lui dis·
Voit-on plus au rive more
Que sur mon nez, de rubis?

Maître Billaut se vit bientôt célèbre en France; on répétait ses chants partout, même à la cour. Sans cesser de faire des tables pour les bourgeois de Nevers, il se mit à composer des stances, des odes, voire même des sonnets pour le cardinal de Richelieu, pour le roi et pour les principaux seigneurs du temps. On peut lire ces diverses pièces de poésie imprimées en deux recueils, intitulés, l'un *les Chevilles*, l'autre *le Villebrequin de Maître Adam*. On y remarque plusieurs épîtres familières pleines de naturel et de facilité, et quelques épigrammes d'une malice franche et grivoise; mais en somme, tout ce recueil est bien médiocre. Il fut pourtant universellement goûté et admiré quand il parut; les beaux esprits du temps ne pouvaient revenir de leur surprise en voyant qu'une seule et même créature humaine pouvait *faire des vers et des coffres!* L'imprimeur Toussaint Quinet prétendait spirituellement que *maître Adam avait fait une échelle, et qu'il était monté sur le Parnasse, en tirant l'échelle après lui*. Un autre disait: *C'est Apollon, jadis maçon à Troie, qui s'est fait menuisier à Nevers. Désormais*, s'écriait un autre, *qu'on ne dise plus limer un vers, mais raboter!* Les plus modérés affirmaient qu'*au charme et à la diversité de ses pièces on voyait que ce menuisier avait cueilli toutes les fleurs de la Grèce et de l'Italie*. Heureusement pour lui, maître Adam, qui n'était pas un grand poète, ne se laissa pas enivrer par tant de gloire; il continua à faire des vers en ses momens de loisir, mais il eut le bon esprit de demeurer fidèle à ses habitudes de travail, et jusqu'à ses derniers jours il poussa gaîment sa varlope. La postérité y a perdu peu de chose, et la ville de Nevers y a sans doute gagné du vivant de cet honnête artisan quelque meuble et quelque plancher de plus.

Comment expliquer aujourd'hui tous ces pompeux éloges, tous ces vers ridicules d'exagération, composés en l'honneur de maître Adam par ses contemporains, en grec, en latin, en français, en italien, en espagnol, et qu'on trouve réunis en tête des *Chevilles* sous le titre prétentieux d'*Approbation du Parnasse?* Pourquoi ces incroyables comparaisons, qui ne sont pas toutes ironiques, entre maître Adam et Socrate, Eschyle, Démosthènes, etc...? Pourquoi M. de Benserade s'écriait-il:

Quel dieu t'a rendu son oracle?
Quel démon t'inspire ces vers?
Dois-tu passer dans l'univers
Pour un *monstre* ou pour un *miracle?...*

C'est que dans ce temps, déjà loin de nous, où on avait encore foi en l'aristocratie de la naissance, on était porté par la seule pente logique des idées et par un secret instinct de justice à croire aussi à l'hérédité du génie, du talent, de toutes les éminentes facultés humaines. Sans doute alors, comme aujourd'hui, comme toujours, de nombreux exemples donnaient d'éclatans démentis à ce préjugé: ainsi Molière était fils d'un fripier, Fabert celui d'un imprimeur; mais quand une fois toute la vie de ces illustres plébéiens était changée, quand elle s'écoulait dans l'exercice des fonctions publiques ou dans un travail purement intellectuel, tout en regardant l'obscurité de leur naissance comme une étrange anomalie, comme une erreur du sort, on en prenait son parti et on cessait bientôt de protester contre leur fortune. Mais qu'un menuisier fît des vers et restât menuisier, que le même homme fît, peut-être en même temps, *des odes et des coffres*, voilà ce qui paraissait prodigieux, inexplicable, monstrueux! voilà ce qui faisait crier au miracle!

Aujourd'hui qu'on a vu briller, surtout depuis un demi-siècle, tant de gloires roturières, aujourd'hui que chacun sait par cœur les chansons de notre Béranger, qui est vilain et très vilain, grâce à Dieu, M. de Villeloin lui-même ne s'étonnerait plus de voir, demain, un grand poète se plaire à consacrer les loisirs de son génie à une industrie quelconque. Maître Adam pourrait vivre fort tranquillement de nos jours, et même faire des vers infiniment plus beaux que ceux qu'il a laissés sans se voir importuné de fades éloges par tous ces beaux-esprits vains et creux qui s'étonnaient qu'on pût penser

parfois en travaillant de ses mains; qui ne comprenaient pas qu'on eût à la fois du bon sens et de l'esprit, parce qu'ils n'étaient eux-mêmes arrivés à rimer agréablement des fadaises, qu'après avoir perdu dans la mollesse et l'oisiveté le sentiment de la véritable vie, de la vie religieuse de l'homme sur la terre. Et en quoi consiste-t-elle pour chacun de nous, cette vie, sinon à développer avec constance et à diriger vers le bien de nos frères notre âme et notre corps, les aptitudes de nos mains comme les facultés de notre esprit, en un mot tout ce qu'il y a de Dieu en nous.

BILLET, Voyez CHANGE (lettre de).

BIMANES (ORDRE DES). C'est le premier des mammifères et de toute l'échelle zoologique. Il domine la classe des vertébrés, qui elle-même domine tout le règne animal dans une série continue jusqu'ici généralement admise, bien que le temps paraisse venu d'adopter plutôt des arrangemens parallèles ou divergens pour classer les êtres organisés.

Cet ordre comprend un seul genre, et ce genre unique une seule espèce, l'espèce humaine, dont l'histoire des variétés ou races sera donnée au mot HOMME.



(Bimane écorché.)

Le caractère principal de l'ordre des bimanes, et qui lui a donné son nom d'après Blumenbach, Dumeril, Cuvier, des mots latins *bis* (deux) et *manus* (main), c'est l'usage de *deux mains* aux membres antérieurs seulement. Mais qu'entend-on anatomiquement et zoologiquement par une main? C'est un instrument de préhension formé par l'extrémité d'un membre divisé en parties plus petites, ordinairement au nombre de cinq, libres et inégales entre elles, et nommées *doigts*. Ces doigts sont eux-mêmes formés d'articulations mobiles, agissant librement les unes sur les autres pour l'extension et la flexion, en outre mobiles toutes ensemble sur des os cachés dans les chairs ou os métacarpiens; ceux-ci libres par leur extrémité antérieure, mais engagés à mortaise fixe par artrodie planiforme sur une autre partie de la main ou le carpe. De petits os engrenés ensemble par leur forme polyédrique, et par-là même peu mobiles, composent le carpe, qui se meut, par un mouvement de totalité et par une surface artrodiale convexe, sur la surface concave que présente l'extrémité inférieure de l'un des os de l'avant-bras. Mais cette disposition anatomique ne suffit pas pour compléter l'idée d'une main; tout cela appartient aussi bien à la patte élargie de l'ours, à la griffe du chat, à toutes les extrémités de fissipèdes, qu'à la main du singe et de l'homme. La définition de la main, pour être complète, exige encore une disposition toute spéciale, c'est l'opposition du pouce ou doigt radial, le plus gros et le plus court d'entre eux, avec les quatre autres doigts, soit ensemble, soit séparément, de manière qu'un anneau complet puisse résulter de cette conjonction du pouce avec chacun des autres doigts qui lui sont opposables. De cette conjonction d'ensemble des doigts avec le pouce résulte une sorte de cage à claire-voie, capable d'enserrer, de maintenir un corps orbe par plusieurs de ses méridiens.

Tous les mouvemens de préhension s'opèrent donc par l'opposition du pouce avec un ou plusieurs doigts; de là cette variété dans la force et la manière de *prendre*, qui se traduit par les verbes *saisir*, *empoigner*, *pincer*, etc. L'opposition la plus éloignée et la plus faible a lieu entre le pouce et l'auriculaire, aussi ce dernier doigt est-il aidé dans son mouvement vers le pouce par les muscles opposans abducteurs de l'éminence hypothénar, tandis que le pouce est porté en dedans par les muscles opposans du pouce, ou adducteurs, qui forment ce renflement de la main qu'on nomme l'éminence thénar. L'articulation lâche du premier métacarpien du pouce sur l'os trapèze facilite encore ces mouvemens; et c'est cette faculté qu'a le pouce de l'homme de se porter dans quatre directions, et par cela même dans la rotation, qui donne à sa main une perfection que la main des singes n'offre déjà plus (beaucoup d'espèces parmi eux n'ont qu'un pouce très court, d'autres n'en ont même plus trace). Tous les doigts sont mus par de longs tendons grêles, des fléchisseurs profonds et superficiels, et par des extenseurs. Tous les degrés de la flexion, de l'extension, sont donc possibles. Voyez s'agiter les doigts du musicien sur le clavecin ou sur le manche d'un instrument à cordes, et admirez cette exactitude et cette rapidité des mouvemens. La main de l'homme, au lieu d'être un organe de préhension pour les seuls corps solides, devient encore, par le rapprochement des doigts un peu fléchis, une sorte de coupe naturelle assez creuse pour recevoir et porter à la bouche l'eau d'une fontaine; les doigts serrés font encore de la main de l'homme une rame placée à l'extrémité d'un assez long bras de levier, très puissante dans la natation. Comme organe du tact, la main est douée d'une extrême délicatesse : l'aveugle reconnaît les plus légères inégalités sur la surface des corps les plus polis; on a été jusqu'à dire qu'il distinguait les couleurs des étoffes par le toucher.... Serait-ce par une différence toute moléculaire entre les substances colorantes employées en teinture, qu'il aurait cette impression, à laquelle nous ne pouvons cependant croire?



Après l'homme et les singes, l'extrémité du membre se dégrade promptement, et ne peut plus servir seule à la préhension. Ainsi les ours, les écureuils, les castors peuvent

encore rapprocher leur nourriture de leur bouche, en la fixant entre les deux pattes opposées : de toute la série animale, après l'homme, les singes et les lemuriens, le perroquet seul trouve dans les doigts opposables de son pied une véritable main ; il saisit avec elle sa pâture, et alors l'attaque à l'aide de son bec tranchant.

Mais est-ce donc à cet instrument que l'homme doit sa prééminence sur tous les êtres. On a été jusqu'à le dire ; c'est un véritable paradoxe, auquel il est facile de repondre. Le singe aussi habile et plus peut-être que l'homme à saisir les plus petits objets, à enlever aux fruits leurs tuniques les plus fines, à chercher les insectes caches au milieu de ses poils les plus fourrés, devrait aussi se bâtir des villes, et arriver à l'aide du compas et de la lime à établir à son tour les montres marines de Bréguet. L'idiot, le cretin, immobiles sur leur triste escabelle, pourraient alors trouver dans leur main cet instrument conducteur du pinceau le plus délicat, et faire vibrer avec harmonie les cordes des instrumens de musique. Et pourtant le singe se contente d'utiliser sa *main* agile pour satisfaire à de grossiers besoins ; son industrie *manuelle* est tout entière dans ces petits actes dont nous avons parlé, éplucher un fruit, se gratter avec adresse et activité. Et l'idiot humain! le cretin des Alpes! il a oublié même jusqu'à l'usage de ces *mains* naguère si habiles ; inutile fardeau, elles pendent à ses côtés comme si elles ne lui appartenaient pas ; il reçoit sa nourriture d'une *main* étrangère, et sans ce secours emprunté il périrait de faim... peut-être sans se plaindre.

Mais que manque-t-il au singe encore si intelligent, à l'être dégradé qui a perdu rang parmi les êtres humains?... Cette particule du souffle divin, createur, intelligent, prévoyant, qui fait l'essence de l'humanité, comme a dit le poète philosophe, et qui semble ne pouvoir habiter que dans un organe cérébral, sain dans toutes les parties qui le composent, et capable alors de diriger cette main elle-même, qui n'est, il faut l'avouer, qu'un faible instrument ; ses ongles débiles pourraient-ils creuser la terre, déchirer la chair des animaux, façonner les métaux, si l'intelligence développée par l'imitation et la succession des temps ne lui avait fabriqué mille mains surajoutées, depuis le soc de la charrue qui s'enfonce pesamment en terre, la retourne, la féconde, tandis que la main du laboureur n'a qu'à conduire le mancheron ; jusqu'à la pointe d'acier qui taille, incise avec tant d'art et de précision de riches esmes ; depuis ces machines à vapeur qui agitent les mille et mille bobines qui devident et tordent en frémissant la soie et le coton, véritable Briarée aux mille bras que l'intelligence humaine a su créer ; jusqu'au simple marteau, jusqu'à la lime, jusqu'à la vrille, admirable instrument, qui de nos jours, démesurément agrandie, creuse les flancs des montagnes, le fond des vallées, et en fait jaillir des fontaines d'eau vive. Que de *mains* tranchantes, perforantes, contondantes, la main désarmée de l'homme n'a-t-elle pas conquises à son aide par cette force d'industrie qui centuple ses efforts.

D'après ces considérations, l'ordre des bimanes doit-il être restreint à un seul genre et à la seule espèce humaine divisée en ses trois, ou plus nombreuses variétés ou races, ou doit-il admettre, comme un zoologiste spécieux l'a voulu depuis, en affinité genérique, les orangs, les pongos et les gibbons? Certes il y a autant de rapports entre l'homme et les premiers singes, qu'entre certains groupes de quadrumanes ; mais cela n'est pas une raison suffisante pour accoler l'homme aux premiers singes, parce que l'affinite le placerait beaucoup trop près de beaucoup de singes de l'ancien et du nouveau continent, et l'éloignerait trop des lemuriens qui sont de très bons quadrumanes zoologiquement parlant.

On ne peut sortir de cette difficulté qu'en rétablissant l'ordre des *primates* de Linné, comme M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire vient de le faire su cours qu'il fait au muséum d'histoire naturelle. Comme zoologiste, il trouve entre les hommes et les singes des caractères suffisans pour établir dans cet ordre des *primates* une première famille séparée, mais voisine de la deuxième, ou des *pithéciens* ou singes ; la troisième, des *lemuriens* ; la quatrième, des *tartiens* ; la cinquième, des *cheiromiens*.

La première famille se caractériserait : 1° par la station droite, toujours facile pour l'homme, et même la seule à laquelle il puisse s'astreindre, toute son organisation étant faite pour la station verticale. Comme l'évasement de ses os iliaques, la puissance des muscles extenseurs et fléchisseurs du pied sur la jambe, de la jambe sur la cuisse, de la cuisse sur le bassin, manifestée par la saillie des mollets, de la cuisse et des fesses, l'indiquent suffisamment, tandis que les singes, même les plus antropomorphes, sont très faibles sur les jambes, ne pouvant se tenir debout ni marcher posément sans trébucher, et sont réduits à marcher à la manière des culs-de-jatte et des impotens, en faisant porter sur le sol leurs longs bras, tenant alors les jambes fléchies, les pieds tournés sûr le bord externe, les doigts du pied étant contractés en moignon ; 2° par le système dentaire ; les singes de l'ancien monde ont bien le même nombre de dents que l'homme, ainsi disposées, à chaque mâchoire, de chaque côté cinq molaires, deux incisives, et une canine. Mais jamais chez l'homme les canines ne deviennent saillantes, et ne surpassent la couronne des fausses molaires, ou le biseau des incisives, tandis que les singes, surtout les espèces les plus avancées en développement physique, ont tous de longues et quelquefois de terribles canines. Le nombre des vertèbres lombaires varie chez les singes de six à huit, tandis que chez l'homme il n'est jamais que de cinq ; 3° c'est la conformation du pied qui éloigne surtout l'homme des singes ; chez lui le pouce est lié aux autres doigts dans une abduction constante, encore outrée par la coercition habituelle exercée par la chaussure ; la voûte du pied est haute et donne à la base de sustentation une grande étendue, et en même temps beaucoup de force ; l'articulation genglimoïdale du tibia et de l'astragale est en forme de mortaise solide, qui rend la rotation en dedans difficile, le péroné ne descendant pas si bas, et ses ligamens étant plus serrés que chez les singes, ce qui indique que le pied est plutôt fait pour appuyer à plat sur le sol, que pour s'accommoder à toutes les surfaces courbes des arbres.

Ainsi, zoologiquement parlant, l'homme est encore séparé des premiers singes ; mais il faut reconnaître qu'il s'éloigne infiniment de tous les animaux, même les plus avancés en intelligence, par cette raison qui perçoit et qui juge, capable de toutes les combinaisons du génie, par cette moralité des actions, enfin par le cachet d'une essence supérieure, qui est la connaissance d'une cause première de toute chose, que l'homme peut aimer, qu'il cherche à comprendre, et vers laquelle la partie pensante de son être tend toujours à graviter comme vers son origine

BINAGE. Voyez CULTURE.

BINAIRE. Nous avons vu au mot ARITHMÉTIQUE que l'*échelle* qui sert de base à la numération est arbitraire. Dans le système usuel, cette échelle est décimale. Elle serait *duodécimale* dans un système que les mathématiciens regrettent à bon droit de ne pas voir pratiquer universellement, puisque la nature nous en avait donné l'indication précise dans la conformation de nos mains. Mais enfin, on pourrait prendre pour base de la numération tout autre nombre encore que *dix* ou *douze*.

Or le nombre *deux* est, entre tous, le plus simple qu'il soit possible de choisir ; et Leibnitz, qui en a eu la première idée, a donné le nom d'*arithmétique binaire* à celle qui résulterait du choix de ce nombre pour base de la numération.

Dans l'arithmétique binaire, au lieu de classer les unités qu'on veut énumérer (*nombrer*) en groupes qui soient *de*

dix en dix fois plus grands comme dans le système ordinaire, on les partage en groupes *de deux en deux fois* plus grands. Pour écrire tous les nombres, il suffit alors de deux caractères ou chiffres, savoir 0 et 1; mais, au lieu de revêtir une valeur de *dix en dix fois* plus grande pour chaque rang dont il est reculé vers la gauche, le seul chiffre significatif de ce système, c'est-à-dire 1, croît seulement suivant la progression *double*.

D'après cela, si on écrit comparativement les mêmes nombres dans le système binaire et dans le système décimal, on formera le tableau suivant :

Système binaire.	Système décimal.
1	1
10	2
11	3
100	4
101	5
110	6
111	7
1000	8
1001	9
1010	10
Etc.	Etc.

L'inconvénient du système binaire serait d'exiger un très grand nombre de figures pour exprimer des nombres encore très médiocres. Cependant Leibnitz le regardait comme très propre à faciliter certaines recherches difficiles sur les nombres. Mais il ne paraît pas que les géomètres en aient tiré jusqu'ici aucune utilité bien réelle.

BINOME. C'est ainsi qu'on appelle en algèbre une expression formée de *deux* termes, comme sont les suivantes :

$$a+b,$$
$$27AC-5B^2,$$
Etc.

Pareillement, on appelle *trinome* une expression formée de *trois* termes; et généralement *polynome*, une expression formée d'un nombre de termes qui n'est pas déterminé.

La loi du binome, si importante dans la science algébrique, a pour objet de faire connaître la puissance quelconque d'un binome par le moyen des puissances des deux *monomes* dont il se compose. Ainsi cette loi donnant pour le cas de la troisième puissance ou cube l'expression

$$(a+b)^3=a^3+3a^2b+3ab^2+b^3,$$

il en résulte le moyen de former avec les puissances (première, seconde et troisième) des monomes a et b, la troisième puissance du binome $(a+b)$.

Cette loi est une des plus fécondes de l'algèbre. Nous nous bornerons à dire qu'elle permet, par une très simple extension, de former la puissance d'un polynome quelconque avec les puissances des différens monomes qu'elle contient.

La formule du binome est souvent désignée sous le nom de *binome* de *Newton*, parce que c'est à ce grand géomètre qu'on en doit la découverte. Aussi a-t-elle été gravée sur son tombeau, comme autrefois on avait dessiné sur celui d'Archimède la figure qui conduit à déterminer le rapport de la sphère au cylindre circonscrit. Il paraît toutefois que Newton n'avait trouvé que par *induction* le terme général de sa formule, ce qui laissait sans démonstration les cas, si importans et nécessaires à considérer, où l'exposant n'est point un nombre entier.

BIOGRAPHIE signifie, d'après l'étymologie grecque de ce mot, *description* ou *récit* de la *vie* (*graphein*, *bios*): le mot VIE, le plus compréhensif de la langue humaine après celui de DIEU ou d'ÊTRE, est pris ici dans un sens très restreint; il exprime seulement la succession continue de modifications dont l'ensemble constitue le développement d'un individu humain depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Faire la BIOGRAPHIE d'un homme, c'est retrouver par l'étude des monumens historiques et retracer par le langage toute la vie de cet homme. C'est ressusciter pour ainsi dire cette vie éteinte par la vie qui est en nous; c'est la reproduire à la fois dans la variété de ses accidens et dans l'harmonie de son ensemble.

On peut dire que la biographie est, par rapport à l'individu humain, ce que l'histoire universelle tend à devenir par rapport à l'humanité. On sait que Pascal a dit : « Toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un seul homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement... » Dans le passage d'où ces lignes sont extraites, Pascal ne considère que le progrès des sciences, voilà pourquoi il se borne à parler de la continuité de la pensée humanitaire: mais n'est-il pas évident pour tout le monde aujourd'hui que l'humanité non seulement apprend, mais encore veut et agit sans cesse, en un mot qu'elle vit, de générations en générations, d'une vie continue?

Et n'y a-t-il rien entre la frêle individualité qu'on appelle un homme et l'individualité gigantesque de l'humanité? Il y a les nations, vivantes ou mortes, qui se sont développées ou se développent encore au sein de l'humanité sous l'œil de Dieu, qui les fait naître ou les efface selon les lois de sa providence infinie. Etudier ces lois et écrire, dans ses rapports avec elles, l'histoire d'une nation, c'est faire la biographie de cette nation.

De même que l'histoire universelle ne fut long-temps que le recueil confus des diverses histoires particulières entassées pêle-mêle sans lien et sans harmonie, de même la biographie proprement dite n'est encore aujourd'hui pour bien des gens que le recueil plus ou moins exact, plus ou moins complet, des actions et des aventures d'un homme, enregistrées l'une à la suite de l'autre, sans ordre, sans intelligence qui éclaire et vivifie ce chaos. Que si le biographe a eu soin de faire précéder son insignifiante notice de tous les prénoms que son héros a portés, augmentés de ceux de ses père et mère; s'il a de plus rapporte fidèlement en finissant l'heure précise où est mort le grand homme et le lieu où son cadavre a été inhumé, on n'hésite plus à proclamer chef-d'œuvre le travail de ce biographe. En vérité, c'est prendre le mot *vie* dans un sens trop littéral et purement matériel.

Du haut des considérations générales que nous venons de rappeler en peu de mots au souvenir de nos lecteurs, et qu'il ne sera bientôt plus permis de négliger de nos jours, qui ne voit que ce qu'on nous a donné jusqu'ici sous le nom de Biographie ne mérite nullement ce nom? C'est plutôt Necrologie qu'il faudrait appeler ces froids et ennuyeux catalogues de morts. Qui a jamais confondu le cimetière du père La Chaise avec le Panthéon?

Encore si on se bornait à appliquer cette fausse méthode biographique à la mémoire des conquérans, des grands princes, en un mot de tous les hommes qui ont exercé de leur vivant et en personne une puissante action sur les destinées humaines, nous verrions avec moins de regret les biographes engagés dans cette voie, quelque mauvaise qu'elle soit à tous égards. En effet, l'influence de ces hommes, à la fois plus générale et plus facile à définir, se révèle toujours assez par les actes positifs de leur vie; l'histoire proprement dite reflète partout leur image en brillans caractères; le monde garde encore la trace de leurs pas et l'empreinte de leur main; en un mot, la biographie de ces hommes privilégiés se confond jusqu'à un certain point avec les traditions populaires et les fastes des nations. Qui oserait aujourd'hui écrire la biographie de Napoléon sans peindre l'accroissement fébrile de la France au commencement de ce siècle, et le torrent des idées révolutionnaires inondant par lui l'Europe, sans esquisser la figure de cette Europe telle que la façonnait alors l'épée française, avec tant de gloire obéissante à la voix et au geste du grand empereur! On l'oserait, qu'on ne le pourrait pas. — Mais comment a-t-on jamais pu adopter ce pitoyable système biographique pour les grands ar-

tistes, pour les grands penseurs, ces autres souverains et aussi légitimes, des mêmes royaumes, dont l'existence matérielle est le plus souvent obscure, misérablement tourmentée, insignifiante pour les yeux vulgaires, bien que leur véritable vie, toute de réflexion et d'enthousiasme, se lie pour le moins aussi étroitement que celle des rois couronnés à la vie de leur pays et de leur siècle? Comment n'a-t-on pas compris que les circonstances extérieures et accidentelles de ces obscures existences importaient peu en elles-mêmes à la postérité, et que ce qu'il importait d'éclaircir et de connaître, c'était la vie intérieure de ces profonds génies, leur développement moral sous l'influence des circonstances éphémères, et avant tout leur destinée providentielle au milieu des hommes? Ne sait-on pas bien que ces grands interprètes de Dieu, qui révèlent la nature à l'humanité et la société à l'homme, mettent souvent toute leur âme dans leurs œuvres, si bien qu'on pourrait vivre un siècle à côté d'eux sans les connaître, si on ignore leurs œuvres. Eh! combien n'en a-t-on pas vu de ces illustres rois de l'intelligence humaine dont l'avènement à la gloire et à la puissance a été posthume! Cette vie supérieure qui était en eux, qui a échappé au tombeau et qui domine les âges, se développait lentement et naissait d'un germe invisible ou du moins chétif, humble comme le gland d'où naîtra le chêne. Sans doute il est bon d'étudier autant qu'il est en nous le chêne caché dans le gland; mais est-ce à dire que, lorsque l'arbre immense est là qui nous domine et nous jette son ombre, nous devions nous obstiner pour le connaître à le considérer uniquement et toujours dans son germe? Serait-ce donc écrire la biographie d'un chêne que d'énumérer curieusement les gouttes de pluie qui l'ont pénétré quand il était gland, les cailloux qui l'ont meurtri quand les vents le roulaient dans l'orage, pour venir s'arrêter au jour mystérieux où, sous le souffle de Dieu, un peu de terre l'a recouvert et l'a fait chêne?

Au reste, on peut dire que la Biographie est encore dans son enfance; pour qu'elle existât, il fallait, sans doute, que la science historique fût créée, et, on le sait, l'histoire comme science est née d'hier. La plus ancienne biographie que nous connaissions de l'Antiquité est celle de Plutarque, les *Vies des hommes illustres*: et ce bon Plutarque, écrivain si aimable et si naïf, ne soupçonnait pas plus la possibilité d'une philosophie de l'histoire que l'existence sur cette terre d'un nouveau continent. Depuis Plutarque jusqu'à nous, qui le croirait? on ne trouve de recueil biographique un peu important et digne d'être cité, à divers titres, que les *Eloges* de Fontenelle, la *Biographie universelle* publiée par M. Michaud, et les *Portraits littéraires* de M. Sainte-Beuve. Tout le monde a lu l'ouvrage de Fontenelle, petit chef-d'œuvre d'esprit et de raison; on consulte tous les jours, sans jamais la lire, la *Biographie universelle* qui n'est guère qu'un dictionnaire biographique assez complet, ce qui est bien différent; tous les hommes de goût savent par cœur quelques pages des *Portraits*. C'est le meilleur livre peut-être que M. Sainte-Beuve nous ait donné; c'est un travail tout-à-fait à part, original non seulement en France, mais en Europe, et qui mérite d'être étudié par tous les littérateurs. Devons-nous ajouter qu'il nous paraît pécher aussi par le côté historique, par la philosophie? L'auteur, trop préoccupé de la question secondaire de la forme littéraire, semble avoir oublié qu'un pareil livre aurait pu être le tableau le plus brillant et le plus animé de la civilisation française pendant les trois derniers siècles.

Nous n'hésitons pas à dire que la Biographie comme science, mais surtout comme art, nous paraît devoir subir une transformation analogue à celle qui s'est opérée presque sous nos yeux dans la science historique.

Depuis près d'un demi-siècle, on s'accorde à peu près généralement à penser que l'histoire des nations doit s'écrire en regard des lois générales du développement de l'humanité et dans son rapport avec ces lois. Pourquoi n'écrirait-on pas la biographie des grands hommes en regard des lois générales du développement de leur nation?

Sans doute après cette haute biographie monumentale, soit universelle, soit purement nationale, religieusement intéressante pour tout homme vivant, il y aura toujours une biographie inférieure, plus individuelle, plus anecdotique, biographie pour ainsi dire privée et qui n'a d'intérêt que pour un public plus restreint; après les tableaux d'histoire, il y aura toujours les portraits de famille. Mais on sent que nous n'avons pas à nous occuper dans ce recueil de cette autre biographie, et quant à la première, celle des grands hommes, il nous est impossible de la concevoir autrement que comme un temple immense, embelli de colossales et radieuses statues, sans cesse ouvert à l'admiration populaire; car ces statues seront belles pour tous, et ce temple sera véritablement le Panthéon révéré de l'humanité tout entière: chaque nation y aura sa nef, chaque siècle ses représentans les plus dignes, chaque bienfaiteur du monde son nom.

Après ces réflexions jetées en avant sur ce que pourra être un jour la Biographie, s'il nous était permis de faire un retour sur la partie de notre recueil qui en traite, nous rappellerions à nos lecteurs qu'ils ne doivent pas y chercher l'exécution, même imparfaite, d'un plan impossible à réaliser de nos jours dans l'état de la science historique. Nous faisons une Encyclopédie et non pas une Biographie. Nous devons donc exclure de cet ouvrage non seulement toute la biographie individuelle et privée, mais encore toute cette partie de la biographie générale qui vit de faits de détail, et qui ne caractérise rien, qui ne peint rien que ces faits mêmes. Nous serons de plus en plus sévères sur ce point, et, à de rares exceptions près, nos colonnes ne s'ouvriront qu'à la philosophie de la biographie. On a pu voir déjà que nous nous sommes efforcés d'atteindre à ce plan dès le milieu du second volume. Ainsi, et on a dû s'en étonner d'abord, nous avons ci-dessus consacré quelques lignes à Maître Adam Billaut, menuisier et poète médiocre du dix-septième siècle, tandis que nous n'avons pas même inscrit le nom de Billaud-Varennes. C'est qu'il nous a paru intéressant de montrer ce que pensait le grand siècle des artisans qui s'avisaient d'avoir des idées à eux et d'exprimer par l'art leurs sentimens propres, tandis que le portrait de Billaud-Varennes, quelque originale et imposante que puisse être sa physionomie historique, n'aurait donné lieu de notre part à aucune importante considération philosophique qui ne puisse trouver mieux sa place ailleurs dans ce recueil.

BION, poète pastoral, était né à Smyrne, dans l'Ionie. Un vers de Moschus, qui fait pleurer Philetas et Théocrite à la mort de Bion, nous avertit qu'ils étaient contemporains, et, en conséquence, que Bion dut vivre sous le règne de Ptolémée Philadelphe, au troisième siècle avant J.-C. Que fut cette vie, si complètement effacée de l'histoire, dont il nous reste un léger écho de poésie et d'amour? Où s'écoula-t-elle? On n'en sait rien: peut-être à Smyrne, ou bien dans l'Ausonie, ou la Sicile, ou Alexandrie, la métropole des poètes du temps; ou bien, comme nous penchons à le croire, tour à tour en ces divers lieux. Heureux ou tourmenté, jeune ou vieillard (nous n'en savons rien), il mourut par le poison, si l'on ajoute foi à Moschus: « Le poison, ce funeste poison est donc venu sur tes lèvres, ô Bion! Comment a-t-il fait pour s'introduire dans tes veines, et comment ne s'y est-il pas adouci? Quel mortel si farouche a pu se soustraire assez à l'empire de ton chant pour t'apprêter le poison et te le présenter? Mais la justice les a tous punis. » (Moschus, *op. poetas Græc. minor.*)

Les poésies de Bion, dont il nous reste six courtes idylles et quelques fragmens, appartiennent à cette renaissance poétique d'Alexandrie, que nous avons déjà caractérisée à propos d'Apollonius le Rhodien et de l'astronome Aratus. Bion

n'a point échappé aux influences générales de cette époque, et ses compositions portent ce même cachet d'inspiration factice et laborieuse, de raffinement dans la forme, qui distingue à un degré éminent presque tous les poètes de la Pléiade. Rien ne ressemble moins à la vie rustique et aux *chants des bouviers*, même siciliens, que les idylles de Bion. Ce sont de petits tableaux intimes ou allégoriques, semés çà et là de fleurs champêtres, qui involontairement nous font souvenir de Fontenelle. C'est en effet chez Bion la même coquetterie avec plus de chant, des grâces plus antiques et la grave mélodie du vers dorien; c'est, dans l'élégie, la même sécheresse qui veut se dérober sous un ridicule et fastueux étalage de douleurs. Nous ne savons rien en ce genre de comparable *au chant funèbre* d'Adonis, rien de si élégamment passionné, rien où la grâce des images et le merveilleux prestige des sons vous fassent tant oublier la fausseté de l'inspiration, l'excessive recherche de la forme et le mauvais goût. C'est le chef-d'œuvre de Bion; mais la longueur de la pièce, qui d'ailleurs est généralement connue, nous interdit de la citer. La deuxième idylle, plus brève et d'un ton moins ambitieux, donnera suffisamment l'idée des poésies de Bion, en ce qu'elles ont de traduisible:

L'AMOUR ET L'OISELEUR.

Un oiseleur adolescent, tandis que, dans un bois épais, il chasse aux oiseaux, aperçoit le fuyard Amour perché sur une branche de buis. A la vue de cet oiseau qui lui semble si grand, plein de joie, il ajuste ensemble tous ses gluaux, et suit de l'œil l'Amour qui voltigeait çà et là. Puis, comme il n'avance à rien, il se prend de colère, et jetant là ses roseaux, s'achemine vers un vieux laboureur qui lui avait enseigné cette chasse, et lui conte l'aventure, lui montrant l'Amour perché au loin. Or, le vieillard, en souriant, hocha la tête, et répondit à l'enfant: Garde-toi de pareille chasse, et de poursuivre un tel oiseau. Va-t-en plutôt loin d'ici; c'est une méchante bête, et tu seras heureux de ne jamais la prendre. Mais si tu parviens à la taille d'un homme, celui qui maintenant fuit et saute en arrière, venant de lui-même à toi, se posera soudain sur ta tête.

Les poésies de Bion sont jointes à beaucoup d'éditions de Théocrite, ou se retrouvent dans les divers recueils des *poetæ græci minores*. (Voyez MOSCHUS et THÉOCRITE.)

BIPHORE. Les biphores sont des animaux de forme cylindroïde, très transparens, gélatineux, presque toujours tronqués aux deux extrémités; enveloppés d'une membrane presque cartilagineuse qu'on appelle généralement manteau. Cette enveloppe est toujours munie de bandes transverses que certains naturalistes regardent comme des bandes musculaires, tandis que d'autres au contraire les envisagent comme des réseaux vasculaires. Les biphores ont une ouverture antérieure et une postérieure; ces ouvertures communiquent entre elles par un canal qui traverse tout le corps. L'ouverture antérieure est toujours plus grande, elle est presque toujours de forme ovalaire, et pourvue d'une lèvre: c'est par cette ouverture que s'introduit l'eau qui sert à la respiration et à la nutrition. Dans l'intérieur de cette cavité se trouvent la bouche et l'anus.

La bouche de ces animaux conduit par un petit canal à l'estomac, qui est très peu volumineux, il est enveloppé par une glande qui est le foie. L'intestin qui part de l'estomac est court; il fait plusieurs circonvolutions dans le foie, et va ensuite dans la cavité viscérale près de l'extrémité postérieure. Ces organes réunis au cœur et à l'organe générateur forment une masse à laquelle Forskahl a donné le nom de nucleus: ce nucleus coloré par le foie est toujours très visible dans toutes les espèces. Ces animaux respirent par une branchie qui s'étend depuis l'ouverture antérieure jusqu'à la bouche.

On connaît à peine dans ces animaux les organes de la génération. On croit ordinairement que certaines granulations qui se trouvent autour du nucleus forment l'ovaire; on croit aussi que ces mollusques sont hermaphrodites, et que chaque individu se suffit à lui-même. Ces animaux ont la faculté de s'attacher les uns aux autres, et peuvent être ensuite séparés sans que la vie cesse. Il arrive que des biphores réunis entre eux donnent naissance à des individus qui vivent isolés, tandis que d'autres au contraire, qui sont isolés, produisent des petits qui sont réunis entre eux. Ces observations ont été faites par M. Chamisso qui a observé un grand nombre de ces mollusques. C'est dans la haute mer, et presque toujours en nombre considérable, qu'on trouve les biphores. Le nombre des espèces paraît être considérable, mais la difficulté de les observer à l'état frais fait qu'on n'a pu encore les décrire convenablement.

Browne fut le premier auteur qui parla des biphores, il les nommait thalia. Forskalh qui vint ensuite donna à ces mollusques le nom de salpa, et enfin Bruyère employa le nom de biphore généralement adopté aujourd'hui. On doit à M. Cuvier d'avoir fait connaître l'anatomie de ces animaux, et de les avoir placés dans les mollusques acéphales sans coquilles, près des ascidies où ils sont aujourd'hui. Avant ce célèbre naturaliste ils étaient envisagés comme appartenant aux zoophytes et rangés près des holothuries.

Les mers équatoriales jusqu'à la Méditerranée contiennent des biphores, mais il ne paraît pas qu'ils remontent au-delà, car on n'en a pas encore trouvé dans l'océan et les mers du nord.



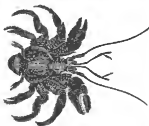
(Salpa tilesii.)

1 Ouverture antérieure. — 2 Ouverture postérieure. — 3 4 5 6 7 8 9 Muscles. — 10 Branchies. — 11 Nucleus.

L'espèce que nous avons fait figurer ici est le *salpa tilesii*. Cuvier, *Mémoire sur les mollusques*.

BIRGUE, crustacé. Ce genre, qui fait partie de l'ordre des décapodes macroures, a été établi par Leach (*trans. Linn. societ.*, t. XI). Latreille, dans ses familles naturelles du règne animal de Cuvier, place ce genre dans la famille des paguriens. Les caractères qui le distinguent des pagures sont d'avoir le second article des antennes en forme de crête, les pieds de la première paire inégaux, terminés en pince; les pieds des seconde et troisième paires finissant par un ongle simple, paraissant servir au transport de l'animal, ainsi que ceux de la quatrième paire, qui sont plus petits que les premiers et didactyles; les pieds de la cinquième paire sont rudimentaires. A l'exception des serres, tous les pieds sont séparés à leur naissance par un écart assez sensible; la carapace est en forme de cœur renversé dont la pointe est en avant; ses côtes sont bombés, formés par les régions branchiales; son dessus est marqué d'une impression en X, qui indique la séparation des régions médianes; l'abdomen est

orbiculaire, crustacé en dessus et divisé en tablettes transversales qui sont des rudimens d'anneaux



(Birgue larron.)

On ne connaît encore que deux espèces : celle qui sert de type au genre est le birgue larron (*birgus latro*, Leach; *cancer latro*, Linné). Cette espèce est très grande; elle est d'un beau rouge; son rostre est terminé par une seule pointe; ses pinces sont rouges, la gauche est beaucoup plus grosse que la droite; toutes deux ont leurs doigts garnis de fortes dents; les pattes des trois paires suivantes sont dentelées sur leurs bords et marquées de taches ondulées. Cette espèce, qui habite la mer des Indes, ferait, suivant une tradition populaire des Indes, sa nourriture des amandes des fruits du cocotier, et ses excursions auraient lieu la nuit.

La seconde espèce est le birgue à large queue (*birgus laticauda*, Desmarest; *pagurus laticauda*. Latr.); elle est assez petite, d'une couleur rougeâtre, avec de petites taches jaunâtres sur quelques parties; les serres sont presque égales; les antennes sont intermédiaires et presque aussi longues que les latérales; les pattes sont marquées de petites incisions transverses; la queue est formée de cinq segmens. Cette espèce se trouve à l'Ile-de-France.

Il paraîtrait que ces crustacés, à raison de leur grandeur, de la consistance plus solide de leurs tégumens, et de la forme de leur queue, seraient incapables de se loger dans des coquilles. Ils doivent se retirer dans des fentes de rochers ou dans des trous en terre.

BIRMAN (Empire). L'empire des Birmans est limité au nord par le pays d'Assam et le Tibet; au sud par l'océan Indien et le pays de Siam; au nord-est par la Chine et par les pays peu connus de Laos, Laktoh et Kambodja; à l'ouest, il est séparé du Bengale par une chaîne de montagnes et par le fleuve Nauf. Là où les frontières ne sont pas formées par la mer, elles sont constamment incertaines. — Cet empire s'étend entre le 9° et le 20° de latitude nord, et le 92° et le 104° de longitude est; sa longueur est à peu près de 1050 milles, et sa largeur de 600 milles géographiques. Il contient 194,000 milles carrés, et forme un des gouvernemens les plus vastes qui existent actuellement dans l'Orient. Les différentes provinces qui le composent sont : Ava au centre, Arrakan, Pegon, Martaban, Tenasserim, Iounkseylon, Mergui, Tavy, Ioundshan, Lowashan et Cassay.

Sur la ligne de ces côtes se trouvent plusieurs bons ports. Les fleuves principaux qui l'arrosent sont : l'Irawaddy, le Kindoum, le Lokiang et le Pegou. Entre les fleuves Pegou et Martaban se trouve un lac d'où sortent deux fleuves, l'un vers le nord, l'autre vers le sud. Le climat est très sain à en juger par l'apparence et la force des hommes. Les saisons y sont très régulières et la chaleur rarement trop forte. A l'exception du delta formé par les embouchures de l'Irawaddy, il y a peu de pays bas dans l'empire birman. L'arbre teck ne croît pas dans ce delta, mais seulement dans les districts montagneux vers le nord et vers l'est de Rangoun.

Le sol des provinces méridionales est remarquablement fertile, et produit du riz comme le Bengale. Plus au nord, le pays est plus irrégulier et plus montagneux; mais les plaines et les vallées voisines des fleuves sont excessivement fertiles. Il produit de bon froment et tous les différens légumes qui croissent dans l'Indoustan. On y trouve la canne à sucre, le tabac de première qualité, l'indigo, le coton, et les différens fruits des tropiques. Dans le district Palamiou, vers le nord-est de Amarapoura, se trouve la plante du thé; mais elle est inférieure à celle de la Chine. L'arbre teck croît principalement dans la province d'Ava. Le sapin est un produit des montagnes; les natifs en extraient la térébenthine. Les forêts de ce pays sont, comme celles de l'Inde, extrêmement malsaines.

Le royaume d'Ava (actuellement province de l'empire birman) est très riche en minéraux. A six journées de Bamou, près des frontières de la Chine, on trouve des mines d'or et d'argent, de rubis et de saphirs. Plusieurs parties de l'empire fournissent des pierres précieuses. D'autres minéraux, tels que le fer, l'étain, le plomb, l'antimoine, l'arsenic et le soufre, s'y trouvent en grande abondance. L'ambre, d'une grande transparence et d'une grande pureté, se recueille abondamment près des fleuves. Les lits sablonneux des rivières qui descendent des montagnes charrient de l'or. Entre le Kindoun et l'Irawaddy, est le Shoe-lin-Kioup, ou le fleuve de sable d'or. Le pays d'Ava ne produit ni diamans ni émeraudes : mais il a des améthystes, des grenats, des chrysolites, du jaspe, et du marbre d'une qualité aussi belle que celui d'Italie. Il est très sacré dans le pays, parce qu'on en fait les images du dieu Gautama : aussi le gouvernement en a le monopole.

L'empire des Birmans contient aussi les fameux puits qui produisent l'huile de pétrole. Cet article étant d'un usage général dans les différentes provinces, est un monopole du gouvernement, et produit de grands revenus.

Entre les possessions des Birmans et la province Yonnan de la Chine, existe un grand commerce : on exporte principalement d'Ava le coton, dont il existe deux espèces, l'une brune pour le nankin, et l'autre blanche comme le coton de l'Inde. L'ambre, l'ivoire, les pierres précieuses, la noix bétel et les nids d'oiseaux des Indes, sont également des articles de commerce; les Birmans donnent en retour de la soie crue et fabriquée, du velours, des feuilles d'or, du papier, etc.

Le commerce entre les provinces du nord et du sud se fait par le fleuve Irawaddy, sur des milliers de bateaux qui transportent du riz, du sel, des provinces inférieures dans la capitale. Les articles d'importation viennent ordinairement par l'Irawaddy; d'autres sont introduits par la province d'Arakan et transportés sur les montagnes à dos d'homme. Ces articles sont : des draps européens, de grosses mousselines du Bengale, des foulards et des verres. Les noix de cocos sont regardées comme une très grande délicatesse, et se vendent très cher. Les marchands prennent en retour de l'argent, de la laque, des pierres précieuses et d'autres articles. Depuis 1795, le commerce de l'arbre teck est évalué à 200,000 liv. sterl. Les ports maritimes de cet empire sont très commodes et beaucoup mieux situés pour la navigation et pour le commerce de l'Inde, que ceux de tout autre pays.

Les Birmans, comme les Chinois, n'ont point d'argent monnayé; de l'argent en lingot et du plomb le remplacent. Chaque marchand est obligé d'avoir un banquier pour arranger ses paiemens; celui-ci est responsable de la qualité du métal, et prend une commission d'un pour cent.

Les nations qui habitent à l'est du Gange ont toujours montré plus de défiance dans leurs rapports avec les étrangers, que celles de l'ouest. Les cours d'Ava et de Pekin se ressemblent sous beaucoup de rapports, mais principalement dans leur vanité et leur orgueil, qui se montrent souvent d'une manière ridicule. Semblable à l'empereur des Chinois,

celui des Birmans ne reconnaît pas d'égal. Roi et empereur est le titre qu'a pris le chef actuel des Birmans. Les principaux officiers de l'état à la cour sont : 1° quatre woungésous, ministre d'etat (woun signifie charge); 2° quatre woundoks, ou ministres assistans; 3° quatre attawouns, ou ministres de l'intérieur; 4° quatre secrétaires; 5° quatre nasclangess chargés de présenter les rapports; 6° quatre saudeghanss qui règlent les cérémonies; 7° neof sandozains qui sont chargés de lire les pétitions.

Dans l'empire des Birmans, ni les dignités, ni les places, ni les honneurs, ne sont héréditaires. Toutes les dignités reviennent à la couronne après la mort des personnes qui les ont exercées. Une chaîne que l'on porte au cou et appelée *salvi*, est la marque distinctive de l'ordre nobiliaire. On en porte depuis trois jusqu'à douze, qui est le nombre le plus élevé; le roi seul en porte vingt-quatre. Chaque article d'usage ou d'ornement indique le rang de celui qui le porte.

Il est très difficile de se former une idée exacte de la population de l'empire des Birmans. On compte généralement 8,000 villes et villages, sans comprendre dans le dénombrement la province d'Arakan. Les habitans forment ordinairement entre eux de petites sociétés, et les maisons ainsi réunies composent leurs villages. La population est évaluée à 8,000,000 par les uns, et à 17,000,000 par les autres.

Un dixième de tous les produits revient au gouvernement, et un autre dixième est prélevé par le roi sur toutes les marchandises importées dans ses états. Les revenus sont généralement pris en nature; une petite partie des revenus est mise en caisse, et le reste est distribué comme salaire aux différens dignitaires de la cour. L'argent ne sort des coffres du roi que dans des occasions très pressantes. Les employés sont nommés les esclaves du roi. A tel employé on alloue les revenus d'un service; à tel autre le produit d'un bureau où l'on perçoit certains droits d'impôt; à un autre, des terres proportionnées à l'importance de sa charge. Par ce système, le gouvernement s'attache non seulement les employés, mais encore toutes les personnes qui dépendent d'eux; car leurs vassaux sont esclaves, comme eux-mêmes sont esclaves du roi. Ces donations obligent au service militaire et civil.

Les Birmans sont une nation guerrière, chaque homme étant soumis au service militaire. Le roi n'a pas une armée permanente, excepté le peu de chrétiens indisciplinés et les renégats de tous les pays et de toutes les religions qui forment l'artillerie. Un petit corps de cavalerie et à peu près 2,000 hommes mal disciplinés et presque nus forment l'infanterie. L'armée entière n'excède pas 60,000 hommes; l'infanterie est armée de fusils et de sabres, et la cavalerie de lances. La race des chevaux d'Ava est petite, mais très active; et, contrairement à l'usage des nations de l'Orient, les habitans coupent leurs chevaux.

La principale force militaire des Birmans consiste dans leurs bateaux de guerre ou bateaux armés. Chaque ville de quelque importance, située près des fleuves, est tenue de fournir un certain nombre d'hommes avec un ou plusieurs bateaux armés. En peu de temps le roi peut rassembler 500 de ces bateaux qui portent de 40 à 50 rameurs, et ordinairement 30 soldats armés de fusils et un canon à la proue. Chaque rameur est armé d'un sabre et d'une lance placés à côté de lui, pendant qu'il fait jouer les rames. Ce sont les Portugais qui ont introduit, les premiers, l'usage des armes à feu chez les Birmans.

Les principales villes sont : la capitale actuelle, Amarapoura (la ville immortelle), Ava, l'ancienne capitale, Monchabon, le lieu de naissance d'Alompra, Pegon, Rangoon, Syriam, Prome, Negrais, Persain, et Chagein. Presque toutes les villes et même les villages des Birmans sont entourés de palissades, genre de défense dans laquelle cette nation est très habile. Quoique les Birmans ne soient séparés des Hindous que par une chaîne de montagnes peu élevée, leur naturel en diffère entièrement. C'est une race vigoureuse, très active, irascible et impatiente, qualités qui contrastent complètement avec le caractère de leurs voisins.

Les femmes des Birmans ne se cachent pas devant les hommes; elles sortent librement comme en Europe. Mais, sous d'autres rapports, il existe des distinctions dégradantes, et, en général, la manière dont les Birmans traitent leurs femmes manque de délicatesse et d'humanité. L'usage de vendre leurs femmes aux étrangers n'est pas regardé comme honteux, et une femme, pour avoir été vendue, n'est pas déshonorée.

Les Birmans ressemblent par les traits du visage plutôt aux Chinois qu'aux Hindous. Les femmes, principalement celles des provinces du nord, sont plus belles que celles de l'Inde, mais moins bien faites. Les hommes sont robustes et d'une forte stature. L'usage de s'arracher la barbe, au lieu de la raser, leur donne un air de jeunesse. Les mariages ne sont contractés qu'à l'âge de la puberté. Le contrat est purement civil. Les lois défendent la polygamie, et ne reconnaissent qu'une seule femme; mais le concubinage est admis à un degré illimité. A la mort d'une personne, les trois quarts de sa propriété reviennent à ses enfans, et un quart à sa veuve. Les Birmans brûlent leurs morts. Les hommes et les femmes teignent leurs dents, leurs sourcils et les coins des paupières.

Les Birmans, comparés aux Hindous, ont les formes du corps très épaisses, et ils sont malpropres dans leur nourriture. En général, leur religion défend de tuer les animaux; mais ils n'appliquent cette défense qu'aux animaux domestiques. Le gibier est très recherché, et il se vend sur les places publiques. Les classes inférieures mangent toute espèce de reptiles, tels que serpens, lézards, etc. On est très indulgent pour les étrangers, et si par hasard ils tirent un coup de fusil à un bœuf et le tuent, on considère ce malheur comme un accident imprévu.

Les Birmans restent assis pour montrer leur respect, et les étrangers pourraient facilement prendre pour de l'insolence ce qui, de leur côté, est une marque d'estime. Les maisons des Birmans s'élèvent généralement trois ou quatre pieds au-dessus du sol sur des pilotis ou des bambous, ce qui forme le matériel de toutes les maisons. En général, il leur est défendu de dorer les piliers de leurs cases, et peu de personnes ont la liberté de les faire peindre.

Chaque objet, dans cet empire, qui appartient au roi, est précédé du mot *shoe*, ce qui signifie or. On ne parle jamais de la personne de sa majesté sans y joindre le nom de ce précieux métal. Quand un sujet veut dire que le roi a entendu quelque chose, il dit : « Cela est venu aux oreilles d'or. » Celui qui a obtenu une audience est venu « aux pieds d'or. » Le parfum de l'essence de roses est censé être agréable « au nez d'or. » Parmi les Birmans l'or est le type de la perfection; cependant, malgré sa haute valeur, on n'en frappe pas de monnaie, pas plus que d'aucun autre métal. Les femmes en font usage pour des ornemens, et les hommes en fabriquent des ustensiles et des pendans d'oreilles. La plus grande quantité de ce métal est employée pour dorer les temples, ce qui demande des sommes immenses.

L'empereur des Birmans est le seul propriétaire de tous les éléphans de son pays, et le privilége de les monter et d'en avoir un n'est réservé qu'aux personnes du premier rang. Dans l'Inde on préfère les éléphans femelles, parce qu'ils sont plus faciles à conduire; à Ava, au contraire, on ne les emploie jamais dans les solennités, et on les monte rarement. L'étendard des Birmans est le hansa, comme l'aigle l'était chez les Romains. Il est très remarquable que des animaux comme le jakal ne se trouvent pas dans le pays d'Ava.

Les Birmans d'un rang élevé font transporter leurs bagages (*barges*) sur des bateaux armés; ils croient contraire à la dignité d'un homme distingué de se trouver dans

ces mêmes bateaux avec les matelots. L'usage est d'élever une maison à l'endroit où l'on s'arrête; on se procure facilement les matériaux, et la structure en est si simple, qu'en moins de quatre heures on bâtit une maison très spacieuse et très commode. Des bambous, de l'herbe pour couvrir, et des roseaux, forment les matériaux nécessaires. Pas un clou n'entre dans tout l'édifice. Dans plusieurs des anciens temples on voit de belles constructions en briques, mais les ouvriers actuels ne savent plus en faire. La maçonnerie a été tout-à-fait négligée, et les constructions en bois l'ont emporté.

La langue sacrée d'Ava, de Pegou et de Siam, est le pali, dialecte parent du sanscrit des Brahmanes. Les caractères en usage sont une espèce d'écriture ronde dérivée du pali carré: ces caractères se composent de cercles et de demi-cercles différemment disposés. On écrit de gauche à droite. Les livres se composent de feuilles de palmier sur lesquelles on trace des caractères. Nous citerons comme fait remarquable que la version des lois de Manou par W. Jones fut traduite d'abord dans la langue birmane par un Arménien, en 1795, pour le roi d'Ava.

Les lois des Birmans comme leur religion sont dérivées de l'Inde. Le code des Birmans se nomme Darmasath (*Dharmasastra*). C'est un des nombreux commentaires de Manou. Leur système de jurisprudence, comme celui des Chinois, contient des articles pour tous les crimes possibles. On y rencontre aussi des jugemens de Dieu et des malédictions; à l'égard des femmes, ce code est d'une indécence révoltante pour un Européen.

Le nom Birman est constamment écrit par les habitans d'Ava, *Barmo*; mais par une mauvaise prononciation ils le nomment souvent *Byomma*, *Bomma* et *Myamma*. Les Birmans, contrairement aux Hindous, ne connaissent pas la loi des castes. Leurs lois portent le caractère d'une sage morale, et la police est peut-être mieux réglée que dans la plupart des états européens. L'instruction élémentaire est généralement répandue: il n'y a pas d'ouvriers ni de paysans qui ne sache lire et écrire dans la langue vulgaire. Le nombre des personnes qui connaissent les livres sacrés est très restreint. Les kioums ou monastères sont les séminaires pour l'éducation des enfans qui sont envoyés par leurs parens, et élevés gratis par les rhahaans ou moines: ceux-ci ne vendent ni n'achètent rien, et ne reçoivent jamais d'argent.

L'année des Birmans est divisée en douze mois de vingt-neuf et trente jours, qui sont rectifiés tous les trois ans par une intercalation. La semaine se compose de sept jours comme dans l'Inde. L'année chrétienne de 1835 correspond avec l'année birmane 1197.

Les Birmans, en général, aiment la poésie et la musique. Ils possèdent des poésies épiques et religieuses d'une grande célébrité; ils ont l'habitude de faire réciter en vers les grands exploits de leurs rois et de leurs généraux.

Les Birmans sont sectateurs de Bouddha un des Avatar ou des incarnations de Vichnou comme dieu de la conservation. Les Birmans adorent Bouddha sous le nom de Gautama, qui vivait, d'après leur tradition, il y a 2300 ans. Gautama était le grand chef des doctrines hétérodoxes et de la religion de Bouddha. L'image qui représente Bouddha est appelée Gaudma; elle est l'objet de la plus haute vénération dans tous les pays situés entre le Bengale et la Chine, à l'exception d'Assam et Cassay. Les Birmans disent avoir reçu leur religion des Singalis de Ceylan qu'ils nomment *Zéhou*. D'après les rhahaans (moines birmans), le bouddhisme passa de Zéhou à Arrakan, et de là à Ava, et probablement en Chine. Entre les bonzes de ce dernier pays et les rhahaans des Birmans il y a beaucoup de ressemblance pour les cérémonies religieuses. Tous deux portent le jaune comme couleur sacerdotale. Les Birmans croient à la métempsycose, système d'après lequel les âmes, après un nombre de transmigrations, reviennent ou dans le ciel sur le mont Merou (l'Olympe des Orientaux), ou passent dans l'enfer pour subir les tourmens infligés à leurs mauvaises actions. Quoique les Birmans suivent le système de la religion de Bouddha, ils ont en grande estime les brahmanes, et reconnaissent leur supériorité en science sur les prêtres du pays. Les rois et les principaux officiers de l'état ont toujours dans leurs maisons quelques brahmanes instruits qui règlent les heures heureuses ou malheureuses pour les affaires. En général les Birmans sont très attachés à leurs pénates, et il n'y a pas de maison dans laquelle ne se trouve une idole de bois, d'albâtre ou d'argent. Les kioums ou couvens des rhahaans diffèrent dans leur construction des maisons ordinaires, et ressemblent beaucoup à ceux des Chinois. Comme la publicité est le système dominant chez les Birmans, et qu'ils n'admettent de secrets ni dans l'église ni dans l'état, il n'y a pas d'appartemens privés pour les rhahaans.

Les prêtres seuls portent la couleur jaune; ils sont habillés d'une longue robe flottante qui couvre la plus grande partie de leur corps: ils vivent dans le célibat, et s'abstiennent de tout commerce sensuel. Les prêtres ont un pouvoir absolu sur leurs élèves. Les rhahaans ne s'occupent jamais de leur nourriture, regardant comme au-dessous de leur dignité de songer à des choses qui pourraient les détourner de leur contemplation religieuse. Ils reçoivent des aumônes. Dès le matin, ils sortent de leurs couvens en traversant la ville pour prendre la nourriture du jour. Silencieux, ils tiennent dans la main droite une boîte de couleur bleue dans laquelle on dépose les dons, qui consistent ordinairement en riz cuit à l'huile, en poissons secs, fruits, etc. Pendant cette promenade, ils ne regardent jamais ni à gauche ni à droite, et tiennent leurs regards constamment fixés sur la terre. Ils ne s'arrêtent jamais pour demander, et regardent rarement les personnes qui leur font l'aumône. Ils ne mangent qu'une fois par jour, le soir. Comme ils reçoivent ordinairement des provisions en grande quantité, ils donnent le reste aux étrangers, aux pauvres, et aux élèves dont l'éducation leur est confiée. Étant restés toujours étrangers aux agitations politiques, les rhahaans ont été respectés aussi bien des conquérans que des vaincus.

Anciennement il y avait des couvens de femmes qui portaient, comme les rhahaans, des robes jaunes, coupaient leurs cheveux, et faisaient les vœux de chasteté et de religion. Actuellement, ces sociétés étant abolies, il existe encore quelques vieilles femmes qui se rasent la tête, s'habillent de blanc, suivent les convois funèbres, et portent de l'eau aux couvens; elles sont généralement estimées. La province d'Ava possède une grande quantité de *praws* (temples) en ruines; mais on en construit de nouveaux tous les jours. Les Birmans donnent pour raison qu'ériger un nouveau temple est un acte plus méritoire que de restaurer les anciens. Ceux qui n'ont pas assez de moyens pour ériger un nouveau temple se contentent de réparer l'ancien. Semblables aux autres nations orientales, les Birmans aiment les processions, telles que les convois funèbres ou la réception des jeunes gens dans les couvens de rhahaans.

D'après les historiens portugais, il paraît que, vers le milieu du seizième siècle, il existait quatre états puissans entre les provinces S.-E. de l'Inde britannique, la province Younan de la Chine, et la mer Orientale. Ces états étaient connus des Européens sous les noms d'Arracan, d'Ava, de Pegou et de Siam. Ava était le nom de l'ancienne capitale, et Birman a été pris comme le nom général du pays, qui est Mianmia et Zomin chez les Chinois. Les auteurs portugais nous racontent que les Birmans, d'abord sujets du roi de Pegou, se rendirent maîtres d'Ava, et firent une révolution à Pegou vers le milieu du seizième siècle, dans laquelle les Portugais furent les alliés des Birmans. Pendant le règne de Louis XIV, plusieurs tentatives furent faites pour propager la religion catholique et étendre l'influence de la nation française dans le royaume de Siam; mais nous trouvons peu de renseignemens sur Ava ou Pegou.

La domination des Birmans sur les Pegouins se maintint jusque vers le milieu du dix-huitième siècle. A cette époque, les provinces de Dalla, de Martaban, de Tongo et de Prome se révoltèrent : une guerre civile des plus terribles s'ensuivit.

Les Pegouins, soutenus par des secours européens et par quelques renegats hollandais et portugais, finirent par vaincre les Birmans, occupèrent, en 1752, la capitale Ava, et firent le dernier des rois birmans dwipti, prisonnier. Le prince de Pegou, Bona-Dalla, revint dans son pays après la conquête d'Ava.

Dans l'année suivante, Alompra, homme de basse extraction, prit la résolution de délivrer sa patrie, et de lui rendre sa liberté et son ancienne puissance. Il possédait au commencement à peine cent hommes armés; mais après plusieurs défaites des Pegouins, ses forces s'augmentèrent. Il avança rapidement, et prit possession d'Ava, d'où furent ebassés les Pegouins. Dans cette guerre, les Français prenaient parti pour les Pegouins, les Anglais pour les Birmans. Les Pegouins tentèrent encore plusieurs fois, sans succès, de reprendre Ava. Alompra se maintint comme roi; il mourut en 1760. Quoique son règne ait été bien court, il introduisit une reforme dans la justice, et promulgua plusieurs édits contre le jeu et contre l'usage des liqueurs fortes. Son fils aîné Namdodji-Praw lui succéda. Il eut d'abord à lutter contre son frère Shembouan et contre plusieurs généraux de son père qui se révoltèrent; à peine avait-il apaisé les troubles qu'il mourut.

Shembouan reprit les rênes du gouvernement et se rendit maître de Siam. En 1767, les Chinois envoyèrent une armée de 50,000 hommes pour faire la conquête du pays des Birmans. Mais ceux-ci restèrent vainqueurs, et envoyèrent les prisonniers chinois à la capitale, où on les invita à épouser des femmes birmanes, et à se regarder eux-mêmes comme citoyens du pays. Cette mesure des Birmans doit étonner dans une nation civilisée de l'Orient dont les croyances dérivent d'une source indienne; car, en Chine, il est défendu même aux femmes publiques d'avoir des relations avec les étrangers, et on ne permet aux femmes étrangères ni l'entrée du pays ni celle des ports.

Shembouan mourut en 1776. C'était un prince d'un caractère sévère, intelligent et actif. Il avait reduit pendant son règne les petits princes au vasselage. Après lui, Minderadji-Praw, le quatrième fils du fondateur de la dynastie Alompra, s'empara du trône. La première chose qu'il fit fut de se débarrasser de son neveu. Il le fit noyer en le plaçant entre deux vases remplis d'eau qu'on ferma sur lui (car c'est ainsi que les Birmans font périr les membres de la famille royale). Ce prince aimait à s'occuper des sciences, principalement des études astronomiques et astrologiques. Il protégeait beaucoup les Brahmanes, et fonda même sur leurs conseils la nouvelle capitale d'Amarapoura (la ville immortelle).

Une invasion qu'il fit en 1786 dans le royaume de Siam avec une armée de 50,000 hommes eut une issue malheureuse, et il ne se sauva qu'avec peine. Dans une paix qui fut conclue en 1793, les Siamois cédèrent aux Birmans plusieurs villes maritimes sur la côte de Tenasserim avec les deux ports de Mergui et Tavey. Dès l'année 1795 commencent les rapports directs des Birmans et des Anglais, qui aboutirent à la guerre de 1824, dans laquelle les Birmans furent vaincus et servirent merveilleusement la politique anglaise, dont le seul but est de réduire les pays au-delà du Gange, comme elle a déjà soumis ceux en deçà de ce fleuve.

BIRMINGHAM est l'une des premières villes manufacturières et commerciales de l'Angleterre. Manchester et Glascow peuvent seules lui être comparées pour leur importance, et l'industrie de Birmingham est totalement différente de celle de ces deux villes : Manchester et Glascow doivent leur prospérité à la fabrication des tissus, tandis que Birmingham se livre surtout au travail des métaux. Cette ville est située à peu près au centre de l'Angleterre, dans le comté de Warwick, dont elle occupe l'extrémité nord-ouest; d'un côté, elle touche au comté de Stafford, et de l'autre à celui de Worcester.

Birmingham possède des manufactures depuis un temps très reculé. Placée à peu de distance des mines de fer du comté de Stafford, qui furent exploitées de bonne heure, environnée de forêts considérables, elle avait toutes sortes d'avantages pour se livrer à la fusion du fer. Aussi William Hutton, le premier historien de Birmingham, qui écrivait vers 1780, parle-t-il d'un ancien fourneau, encore en activité de son temps, près duquel s'élevait « une montagne de cendres, » qui, selon toute probabilité, n'avait pas dû mettre moins de mille ans à atteindre la hauteur qu'il lui assigne. L'observation de William Hutton prouverait donc que Birmingham s'occupait de la fusion du fer dès le huitième siècle.

Lorsqu'une fois des fourneaux eurent été établis à Birmingham, il dut naturellement s'y former une colonie d'ouvriers qui ne tardèrent pas à acquérir une grande habileté dans la fabrication des ouvrages de fer.

Birmingham était possédée par un seigneur qui habitait un château situé vers le centre de la ville actuelle, et autour de ce château vinrent naturellement se grouper les cabanes des ouvriers. Les seigneurs de Birmingham tenaient un haut rang dans la hiérarchie féodale, dès le temps de l'heptarchie, sans que pour cela la ville elle-même eût alors une grande importance. Cette dernière circonstance est prouvée par les anciens monumens religieux, qui partout attestent, par leur plus ou moins grande magnificence, le degré de splendeur auquel étaient parvenus les lieux où on les établit. Le seul monument de quelque antiquité qu'on trouve dans l'enceinte de Birmingham, est le prieuré de Saint-Thomas, qui fut fondé avant le règne d'Edouard I[er]. Ce prieuré avait peu d'étendue dans son origine, et presque toutes les terres qui depuis formèrent son domaine, lui furent données par différens seigneurs, sous le règne du prince que nous venons de nommer.

Contrairement à ce qui arrive d'ordinaire aux villes manufacturières, l'importance de Birmingham s'accrut lentement pendant plusieurs siècles. Les moyens de communication étaient difficiles dans les temps reculés où cette ville fut fondée, et les produits manufacturiers ne pouvaient se répandre que dans un espace très limité. Leland, qui écrivait dans le seizième siècle, nous montre Birmingham comme un bourg assez considérable, remarquable par une rue d'un mille de long. Il ajoute : « Ce bourg est habité par un grand nombre d'ouvriers, forgerons qui fabriquent des couteaux et toutes sortes d'instrumens tranchans, éperonniers qui fabriquent des mors, et cloutiers qui font une énorme masse de clous. » Une ville ainsi peuplée de travailleurs n'attendait que des circonstances favorables pour acquérir un haut degré de prospérité : ces circonstances se présentèrent dans le dix-septième siècle.

En remontant sur le trône d'Angleterre, Charles II rapporta de la France, où il avait long-temps séjourné, ainsi que toute sa cour, le goût des ornemens de metal, qu'on employa bientôt avec profusion. Birmingham s'empara de cette fantaisie; et, ne se contentant plus de fabriquer des instrumens pour les travaux de l'homme, et des armes pour ses combats, elle lui fournit encore les brillantes futilités que soil citait la mode. Toutefois, elle n'abandonna pas ses anciennes sources de richesses, et aujourd'hui encore le travail des métaux s'étend, à Birmingham, depuis la fusion des plus grosses masses jusqu'à l'exécution des bijoux les plus délicats; dans ses différens travaux, elle emploie tour à tour le fer, l'acier, le bronze, l'argent et l'or.

Birmingham n'a été le théâtre d'aucun grand évènement historique. Comme nous l'avons dit plus haut, elle appartenait, dès le temps de l'heptarchie, à une famille saxonne à laquelle elle donna son nom. A l'époque de la conquête de l'Angleterre par les Normands, cette famille ne fut pas privée de ses biens; mais elle se vit forcée, pour les conserver, de reconnaître la suzeraineté du seigneur normand, auquel Guillaume donna le fief de Dudley. Enfin, sous le règne de Henri VIII, le dernier des Birmingham perdit sa seigneurie par suite de la conspiration de Jean Dudley, qui fut depuis duc de Northumberland. Après la proscription de ce gentilhomme, le fief de Birmingham fut réuni à la couronne. En 1555, la reine Marie le donna à Thomas Marrow de Barkswell. Depuis lors, cette seigneurie a passé dans différentes familles, soit par des alliances, soit par des ventes; elle appartient aujourd'hui à Christophe Musgrave de Foxcoat; mais depuis long-temps la ville a racheté la plupart des droits seigneuriaux, et a ainsi conquis ses franchises et sa liberté. De très bonne heure, et lorsqu'elle n'était qu'un simple village, la ville de Birmingham était soumise à un régime municipal qui n'a éprouvé que bien peu de changemens, et seulement ceux qu'a nécessités son agrandissement.

Son industrie s'est accrue de jour en jour; elle a embrassé de nouvelles branches, et il n'est guère possible de prévoir où s'arrêtera cette progression ascendante. Nous citerons ici les principaux objets sur lesquels s'exerce surtout cette industrie.

Long-temps Birmingham fabriqua de l'argenterie de table renommée pour sa solidité, mais peu recherchée à cause de son manque d'élégance; depuis quelques années, elle a fait en ce genre de rapides progrès et s'est mise à copier ou à imiter avec succès les formes françaises des époques les plus renommées. Ses manufacturiers fabriquent aussi des plaqués d'une beauté remarquable et bien supérieurs aux plaqués français en solidité; supériorité qui est due peut-être aux débouchés plus nombreux que présente l'Angleterre à ce genre de travail. En France, on a de l'argenterie ou on n'en a pas, et les établissemens publics seuls, à peu près, y suppléent par du plaqué; d'ailleurs le contrôle de l'argent est si peu élevé, et la main-d'œuvre si chère, que la différence de l'argenterie véritable à l'argenterie plaquée est relativement assez faible. En Angleterre, le contrôle étant infiniment plus élevé, la différence devient énorme; le luxe y est aussi plus général, et presque toutes les familles aisées tenant à avoir une table élégamment servie, achètent en plaqué une foule d'objets qui, chez nous, sont en porcelaine, en cristal, en tôle peinte ou en acier.

Le fer, la plus ancienne industrie de Birmingham, y est aujourd'hui employé non seulement à faire des instrumens de cuisine, mais encore une foule de gracieuses bagatelles qu'on rend fort élégantes en les bronzant.

Ce n'est qu'au commencement du dernier siècle que la fabrication des armes à feu y a pris quelque extension; depuis, elle s'est rapidement accrue, et on ne compte pas moins de 5,000,000 d'armes à feu sorties des ateliers de Birmingham, de l'année 1804 à l'année 1818.

On y fabrique en grande quantité les boutons et les boucles, depuis le simple bouton de corne ou de bois, qui, pour servir, doit être revêtu d'une étoffe, jusqu'aux boutons de luxe; depuis la boucle grossière qui sert au pauvre paysan à attacher la sangle de son cheval, jusqu'à l'élégante boucle d'or et de pierreries qui serre la ceinture de la jeune lady.

Birmingham fabrique aussi une foule de jolies bagatelles en carton verni ou en bois peint et verni; imitations souvent heureuses des charmans modèles que nous envoie l'Orient. L'art de la verrerie y a aussi acquis une grande perfection. Nous ne devons pas omettre un article qui semble avoir bien peu d'importance, et qui, au contraire, en a une énorme; nous voulons parler des plumes de métal qui d'abord se vendaient fort cher et ont baissé graduellement à mesure que leur consommation augmentait. Aujourd'hui Birmingham n'exporte pas moins de 10,000,000 de plumes de métal par an, et leur fabrication occupe au moins cinq cents ouvriers.

Depuis quelques années, cette ville a vu s'établir dans son sein des manufactures de mercerie de coton; mais elles n'y sont guère nombreuses et ne s'y sont sans doute élevées que parce que fabricant les machines destinées à cet usage, comme, du reste, elle fabrique une foule de mécaniques, Birmingham a voulu essayer elle-même d'en tirer parti.

La classe ouvrière de Birmingham s'est rapidement accrue, et elle forme plus de moitié de la population actuelle, que les recensemens de 1831 portent à 120,000 âmes environ. Quelque immense que soit cette masse d'ouvriers, on s'étonne qu'elle puisse fournir tous les produits manufacturés qui sortent de Birmingham; mais là plus qu'ailleurs d'admirables machines viennent au secours de l'homme.

La ville s'est beaucoup occupée du bien-être et de l'amélioration de la classe ouvrière, pour laquelle ont été fondées de nombreuses écoles d'enseignement mutuel pour les enfans, les adolescens et les personnes faites; des bibliothèques, des sociétés littéraires, des sociétés de bienfaisance et des sociétés de tempérance. En s'occupant de l'amélioration du peuple, le corps municipal de Birmingham n'a pas négligé ses plaisirs: des musées pour l'exposition des objets d'art ont été fondés, ainsi qu'une société des concerts, qui doit contribuer à faire descendre le goût de la musique dans une classe dont trop souvent les délassemens sont de grossières orgies, où elle cherche brutalement à oublier ses maux plutôt qu'à jouir de véritables plaisirs.

Les communications de Birmingham avec le reste de l'Angleterre sont nombreuses: huit grandes routes qui en partent rayonnent vers Londres, Warwick, Oxford, Worcester, Glocester, Bristol, Holyhead en face de l'Irlande, Liverpool, Manchester, York, etc., sans compter une foule de points intermédiaires. Les communications hydrauliques de cette ville, favorisée à la fois par la nature et par l'art, ne sont pas moins nombreuses. Outre la Tame et la Rea, rivières qui se jettent dans la Trent, elle a dix canaux navigables, qui, avec leurs nombreux embranchemens, offrent un développement total de 348 kilomètres dans une étendue de terrain qu'un piéton parcourt aisément en sept heures.

On ne doit pas oublier de rappeler que c'est aux portes de Birmingham, à Soho, que Watt et Boulton établirent leur célèbre fabrique de machines à vapeur: Birmingham fut, on le devine, une des premières à profiter de la magnifique découverte qui a ouvert une ère nouvelle à l'industrie; elle fut également une des premières villes d'Europe éclairées par le gaz. Enfin Birmingham s'est emparée avec ardeur de toutes les découvertes industrielles; et si la souffrance momentanée que chacune d'elles a occasionée à la classe ouvrière l'a portée souvent à de déplorables excès, nous ne devons en accuser que l'absence totale d'une providence sociale dans un monde où, pendant long-temps, la maxime économique la plus avancée était le fameux *laissez faire, laissez passer*, dit et répété par des hommes qu'une science peu avancée et athée avait convaincus de l'impossibilité d'obvier à des fléaux qui leur semblaient être ce que sont les orages et les volcans dans l'ordre physique. Ces hommes oubliaient que Franklin a désarmé la foudre en attendant qu'un autre bienfaiteur de l'humanité vienne l'utiliser.

BISCAYE. Ce nom, écrit *Vizcaya* par les Espagnols, désigne la principale des trois provinces *Bascongados*, ayant à l'ouest le canton appelé montagne de Santander annexe de la Castille-Vieille, à l'est le Guipuzcoa, au sud l'Alava, et au nord le golfe de Gascogne, nommé aussi, en cette partie, baie de Biscaye. Le pays a titre spécial de *seigneurie* en même temps que de comté; sa capitale est Bilbao, ville commerçante de 15,000 âmes avec un port assez fréquenté,

à l'embouchure du rio Ansa; les navires d'un fort tonnage ne remontent guère jusqu'à Bilbao, même pendant les grandes marées : les plus gros ne dépassent point Portugalète, les autres s'arrêtent à Olaviaga, à une lieue de la ville; on peut citer encore le port de Lequeitio et la rade de Bermeo; Durango, Orduna, Balmaseda, Garnica, sont à divers titres les points les plus remarquables de l'intérieur. Des mines de fer et de cuivre, de vastes troupeaux de gros et de menu bétail, des cultures de chanvre assez considérables, forment la richesse du pays, et les diverses préparations de leurs produits exercent l'industrie des habitans, dont les forges, fonderies, tanneries, chapelleries, suiveries, corderies et toileries seraient susceptibles d'une grande extension si d'une part le vicieux système des douanes espagnoles ne paralysait la production, pendant que d'un autre côté la guerre civile désole les provinces Bascongades, qui en sont le principal théâtre.

Nous avons déjà dit, à l'article BASQUES, quelles vicissitudes politiques annexèrent tour à tour le territoire de ces peuples au domaine des Carthaginois, des Romains, des Suèves, des Francs, et des Goths; et comment, sous le titre de duché de Cantabrie, il fut successivement donné en apanage à *Francion*, établi en 542 par Childebert et Clotaire; puis, sous les Goths, à *Pierre*, petit-fils du roi Ricared et père d'Alfonse-le-Catholique; à *Favila*, fils du roi Chindasvinde et père du célèbre Pelage; enfin à *Andeca*, tué avec Roderic à la bataille de Guadalète. Ces pays se rangèrent alors sous la protection et l'autorité du grand EUDES d'Aquitaine, dont la postérité fonda, un siècle après, les trônes de Navarre et d'Aragon; *Aznar*, que nous avons nommé, à l'article ARAGON, comme comte de Jaca et comme maître de la Navarre de 831 à 836, est placé, après Andeca et Eudes, sur quelques listes des comtes de Biscaye; mais les traditions locales ne donnent des seigneurs particuliers à ce canton que depuis *Lope Zuria* (prononcez *Tsouria* ou *Tchouria*), c'est-à-dire Loup-le-Blanc, successivement remplacé par ses fils *Nuño Lopez* et *Iñigo Lopez*, puis par son petit-fils *Lope Iñiguez*, contemporain de l'empereur des Espagnes Sanche-le-Grand.

Mais sans remonter à Andeca avec Larrategùy, et en commençant notre liste à Lope Tchouria comme Sandoval et Garibay, nous reconnaîtrons volontiers avec le savant Arnaud d'Oïhénart, que ces premiers degrés demeurent au moins incertains, que les noms soit individuels soit patronymiques de ces comtes sont loin d'être déterminés sans variantes, et qu'on ne saurait guère établir avec une précision satisfaisante la série des seigneurs de Biscaye qu'à partir de ce Lope-Iniguez qui vivait à la fin du dixième siècle. Nous émettrons seulement la conjecture que Lope Tchouria était, suivant toute probabilité, un prince de la maison de Gascogne, de la lignée d'Aznar ou de celle des rois de Navarre : il est en effet peu croyable que ceux-ci eussent donné ou laissé une de leurs provinces à un seigneur étranger à leur famille, faisant ainsi une exception unique au système qu'on leur voit suivre dans tout le reste de leurs domaines; il est à remarquer aussi que les noms des premiers comtes de Biscaye sont analogues à ceux des rois de Navarre et des comtes d'Aragon qui régnaient à la même époque, particularité qui milite encore en faveur de notre hypothèse de consanguinité prochaine entre les souches de ces diverses dynasties.

Parcourons rapidement la série chronologique des princes que l'une d'elles a donnés à la Biscaye.

950? LOPE Ier, surnommé *Tchouria* ou le Blanc.

970? NUNO, appelé aussi tantôt *Manso*, tantôt *Fortunio*, mais toujours avec le patronyme de Lopez, c'est-à-dire fils de Lope : il est probable que des lectures fautives du nom de Nuño, en latin *Munio*, auront seules donné naissance à ceux de Manso et de Fortunio.

985? INIGO Ier, surnommé *Eskerra* ou le Gaucher, est vulgairement indiqué comme le fils de son prédécesseur, mais le patronyme de Lopez, qui lui est invariablement attribué, doit faire reconnaître en lui un frère et non un fils de Nuño Lopez.

996. LOPE II Iñiguez vivait sous les rois de Navarre Garcie-le-Trembleur et Sanche-le-Grand; les chartes lui donnent les titres de connétable et de grand-bouteiller de ce dernier monarque : quelques chroniqueurs lui attribuent à tort le patronyme de Diaz, qui ne commença à alterner avec celui de Lopez, parmi ses successeurs, qu'à compter de la quatrième génération après lui.

10... Les listes vulgaires lui donnent pour successeur immédiat un fils nommé *Sancho* ou bien *Nuño Lopez*, bientôt remplacé par son frère Inigo, qui suit; mais ce Sancho ou Nuño est omis dans la liste d'Oïhénart, appuyée sur les monumens historiques, lesquels ne mentionnent, comme fils de Lope, que Iñigo, Garcia, Galindo, et une fille appelée Mencia.

1016. INIGO II Lopez, auquel Larrategùy accorde encore le surnom d'*Eskerra* ou Gaucher, comme à son aïeul, est tantôt qualifié comte d'Alava, tantôt comte de Biscaye; il eut quatre fils, savoir, Lope, Sancho mort avant son père, Garcia, et Galindo : il vivait encore en 1076.

1077? LOPE III Iñiguez (et non Diaz comme l'appellent à tort les chroniqueurs), surnommé *Gorria* ou le Rouge, épousa la fille de Diego Alvarez, seigneur d'Oca et de Pedrosa, dont l'alliance introduisit dans la maison de Biscaye le nom de Diego et le patronyme de Diaz, si fréquens désormais parmi les princes de cette dynastie. Lope, qui vivait encore en 1093, possédait simultanément les trois pays bascongados, qui peut-être n'avaient encore été jamais séparés; il laissa deux fils et trois filles, Diego, Sancho, Toda, Sancha, Teresa.

1110. DIEGO Ier Lopez, surnommé *Tchouria* ou le Blanc, posséda, outre le comté de Biscaye, les seigneuries de *Najera* et de *Groñon* en Castille, ainsi que celle de *Haro*, dont sa postérité prit dès lors le nom; il avait reçu ces domaines d'Alfonse-le-Batailleur et de sa femme Urraca reine de Castille. Pendant les querelles qui suivirent la rupture des deux époux, et qui armèrent Alfonse VII fils d'Urraca contre son beau-père, Diego embrassa le parti du Castillan, mais il paraît que la terre de Biscaye sépara sa propre cause de celle de son seigneur immédiat, et demeura fidèle à son suzerain le roi de Navarre. Diego avait épousé la fille du seigneur de Saint-Jean-Pied-de-Port, qui lui donna trois fils, Lope, Sancho seigneur de Tobia, et Gil.

1134. LOPE IV Diaz de Haro fut, comme son père, attaché au parti de la Castille dans ses démêlés avec la Navarre, tandis que son comté de Biscaye persistait dans le parti opposé; aussi remarque-t-on que, malgré ses droits héréditaires, Lope, dépossédé de fait, s'abstenait de prendre le titre de comte de Biscaye, se revêtant de ceux de seigneur de Haro, Najera, Grañon, Villorado, Valdegovia, Bureba, Pancorvo, Rioja, Soria, gouverneur de la Castille-Vieille, et autres qualifications qui toutes lui venaient du roi dont il avait embrassé la querelle; celui de Navarre avait au contraire repris la Biscaye, et en avait donné le gouvernement à de nouveaux seigneurs, tels que furent *Ladron de Guevara*, qui était en possession en 1135, et le comte *Béla* en 1160. Lope, qui mourut au mois de mai 1166, paraît avoir laissé de nombreux enfans : les plus connus sont Diego, Gonzalo, et Urraca qui épousa Ferdinand II roi de Léon

1166. DIEGO II Lopez de Haro, surnommé *Ona* ou le Bon *alferez* (porte-étendard) de Castille, recouvra la possession effective de la Biscaye lorsque Alfonse VIII, après avoir enlevé les provinces basques à Sanche-le-Fort roi de Navarre (1220), les annexa à son propre royaume. Diego combattit vigoureusement à la célèbre bataille des Navas de Tolosa (17 juillet 1212); il mourut trois ans après, laissant deux fils Lope et Diego, ainsi que deux filles, Urraca veuve d'Alvaro de Lara, remariée à Diego Ximenez seigneur de los Cameros, et Marie épouse de Gonzalo de Lara : ces alliances

ont probablement donné naissance à la tradition d'après laquelle les seigneurs de Lara et de los Cameros furent comptés parmi les anciens princes du pays.

1215. LOPE V Diaz de Haro, époux d'Urraca, fille d'Alfonse roi de Léon, reçut en dot Orduña et Balmaseda; les enfans qu'il eut d'elle devinrent respectivement la tige de plusieurs maisons distinguées, telles que celles d'Ayala, de los Cameros, de Campos marquis d'El-Carpio; un fils naturel fonda celle de Salcedo: sa fille Mencia épousa Sancho II roi de Portugal. Il contribua pour la meilleure part à la prise de Baeza sur les Maures (1227), et mourut au mois de décembre 1236.

1236. DIEGO III Lopez de Haro aida puissamment à la prise de Séville par le roi saint Ferdinand (1248), et vint mourir en deçà des Pyrénées, aux bains de Bagnères en Bigorre, le 3 octobre 1254; sa femme Constance, sœur de Gaston VII vicomte de Béarn, lui avait donné deux fils et deux filles, savoir Lope, Diego, Urraca mariée à Fernan Rodriguez de Castro, et Teresa épouse de Juan Nuñez de Lara.

1254. LOPE VI Diaz de Haro fut d'abord le plus ferme appui de Sanche IV dans son usurpation de la Castille au préjudice de ses neveux les infans de la Cerda; il devint surintendant des finances et premier ministre du nouveau roi; sa fille épousa l'infant don Juan frère du monarque, et son propre frère Diego fut fait commandant général de la frontière d'Andalousie; mais des mécontentemens lui firent embrasser et soutenir ensuite la cause des infans de la Cerda; Sanche alors fit assassiner Lope dans Alfaro, emprisonna l'infant don Juan, et tua lui-même de sa propre main Diego Lopez de Haro seigneur de Campos, cousin du comte.

1285. DIEGO IV Lopez de Haro se retira aussitôt en Aragon avec sa mère, sa sœur, et son oncle, pendant que Sanche IV s'emparait de la Biscaye: il mourut sans postérité dans cet exil volontaire.

1309. DIEGO V Diaz de Haro, son oncle, lui succéda, et se réconcilia avec le roi de Castille, dont il avait épousé la sœur; il obtint ainsi la restitution de la Biscaye, mais à titre viager seulement, pour la transmettre à son décès à sa nièce Marie, sœur et héritière de Diego IV.

13... MARIA Ière Lopez de Haro, surnommée *la Bonne*, recueillit, avec son mari l'infant don JUAN Ier, l'héritage de son oncle; son mari ayant été tué en 1320 dans la guerre contre les Maures de Grenade, elle embrassa la vie monastique, et son fils lui succéda.

1320. JUAN II, surnommé *le Borgne* et *le Contrefait*, ayant indisposé violemment par ses révoltes et ses manières hautaines le roi de Castille Alfonse XI, ce monarque le fit assassiner à Toro, où il l'avait attiré (1325), et il s'empara par les armes des domaines que laissait le comte: quelques années après, cependant, il les restitua à la fille et unique héritière de ce seigneur.

1320. MARIA II était mariée à JUAN III Nuñez de Lara, alferez de Castille, qui mourut en 1350, laissant d'elle un fils et deux filles, qui tour à tour furent appelés à recueillir l'héritage de leur mère.

1350. NUNO mourut encore enfant.

1351. JUANA, sa sœur aînée, lui succéda avec son mari TELLO, frère naturel de Pierre-le-Cruel et de Henri de Trastamara; Tello ayant embrassé le parti de celui-ci contre le premier, fut déclaré déchu de la seigneurie de Biscaye (1354), menacé d'assassinat (1356), et enfin dépouillé par les armes castillanes, forcé de se réfugier en France, et sa femme faite prisonnière (1358).

1354. ISABEL, sœur de cette princesse, avait été mariée à l'infant d'Aragon JUAN IV, que le roi de Castille investit à cette occasion de la Biscaye, afin de l'intéresser à l'expulsion de son beau-frère Tello; mais après la fuite de celui-ci, Juan ayant réclamé la mise en possession de son fief (1358), le perfide monarque intrigua secrètement pour lui-même auprès de l'assemblée de Garnica, et ayant attiré l'infant à Bilbao sous prétexte de le faire reconnaître par les états du pays, il le fit assassiner en sa présence, et l'acheva même de sa main; puis il fit jeter son cadavre au peuple, en criant du haut de son balcon: *Voilà le souverain que vous demandiez!* Isabel fut confinée dans une prison avec sa sœur, et ces deux malheureuses princesses furent transférées de donjon en donjon, jusqu'à ce que Pierre-le-Cruel mît à leur triste sort une fin plus triste encore.

1358. FLORENCIA, fille d'Isabel et de don Juan, s'était réfugiée en Béarn auprès de Gaston-Phebus, qui lui fit épouser son frère naturel PIERRE de Béarn; Oihenart dit que Pierre fit valoir avec succès les droits de son épouse sur la Biscaye, et que Florencia recouvra la possession de la Biscaye; elle eut deux enfans, *Pierre* et *Adrienne*, qui moururent jeunes.

Henri de Transtamara étant parvenu à la couronne de Castille (1369) rendit le gouvernement de Biscaye à son frère Tello, qui périt l'année suivante; le roi Henri donna alors l'investiture de ce fief à son propre fils aîné JUAN V, à la faveur des droits que ce prince tenait de son aïeule Blanche de Lara; l'avènement de celui-ci au trône de Castille (1379) opéra la réunion définitive de la Biscaye au domaine royal.

Son fils Henri III, en prenant à l'âge de quatorze ans les rênes du gouvernement, confirma aux Biscayens leur for ou charte constitutionnelle; cette rédaction, datée de 1394 et connue sous le nom de *Fuero de Vizcaya*, est la plus ancienne qui nous soit parvenue; elle reçut en 1537 une confirmation solennelle de Charles-Quint.

Elle oblige le seigneur à venir, dans l'année de son avènement, sous peine de suppression des subsides, jurer l'observation du for et se faire reconnaître par les états; le serment était prêté jadis suivant certaines formes singulières, et Andres de Poza a notamment traité, en 1587, *De la antiquisima costumbre del un pie descalzo con que los señores de Vizcaya suelen jurar los fueros y libertades de ella.* Le serment était d'abord prononcé aux portes de Bilbao devant la milice assemblée, puis en l'église de Larrabezua devant la sainte Hostie, ensuite sous le chêne de Garnica, lieu de réunion du bilzar ou états généraux de Biscaye, où le prince était reçu et proclamé comme seigneur du pays; enfin il se rendait à Bermeo, en l'église de Sainte-Euphémie, et la main posée sur l'autel, il répétait pour la quatrième fois le serment de garder au plat pays de Biscaye, villes et cités, canton de Durango et hautes vallées (*encartaciones*), aux chevaliers, écuyers et gentilshommes (*hijos d'Algo*), à tous et à chacun, leurs privilèges, franchises, libertés, fors, us et coutumes, propriétés ou bénéfices.

On a fait grand bruit, et les Biscayens tirent eux-mêmes vanité de ce que leur loi fondamentale établit qu'ils sont et doivent être considérés, tous sans exception, comme vrais gentilshommes, non seulement de père et aïeul, mais de tous leurs ancêtres et de temps immémorial; aussi nul Biscayen ne peut-il, pour quelque dette que ce soit, à moins qu'elle ne résulte de délit ou quasi-délit, être saisi en sa personne, sa maison, ses armes, ni ses chevaux, lors même qu'il aurait expressément déclaré renoncer à sa noblesse; à tel point que, outre la nullité de toute sentence à ce contraire, le juge qui l'aurait prononcée serait passible d'une amende de 10,000 maravédis, dont moitié pour la partie condamnée, un quart pour l'hôpital du lieu, et l'autre quart pour la réparation des chemins. Ces privilèges suivent le Biscayen dans toute l'Espagne, et il n'est justiciable, hors de sa province, que d'un seul tribunal spécial siégeant à Valladolid. On conçoit qu'une population ainsi placée, par une constitution propre, au-dessus du droit commun des provinces environnantes, résiste opiniâtrement à une fusion qui nivellerait tous les départemens d'une monarchie homogène; aussi le soulèvement actuel des provinces bascongades représente-t-il moins la cause de la liberté, que celle du privilège et d'une nationalité séparée.

On suppose généralement aux Biscayens un esprit et des habitudes beaucoup plus démocratiques qu'ils ne les ont en réalité : ils possèdent à la vérité leur bilzar ou assemblée générale qui se tient sous le chêne de Garnica, et qui se compose d'un député par chaque ville, village ou hameau ; mais ce bilzar ne s'assemble que tous les deux ans, sur la convocation du corregidor de Bilbao, et son action est presque nulle, tandis que la prépotence effective appartient à une autre assemblée, la *Junta da Merindad*, laquelle se tient tous les ans à Bilbao, et se forme exclusivement de la réunion des députés des villes, pris habituellement parmi les chefs des maisons les plus riches et les plus influentes ; en sorte que leurs décisions, dont l'autorité est la même que celle des résolutions du bilzar, sont dominées par un intérêt d'aristocratie dont le reste de la population n'a pas toujours à se louer. Le pouvoir exécutif, déféré par elle, est nécessairement exercé conformément à ses vues : il est entre les mains d'un comité ou directoire annuel, composé de deux députés généraux, assistés de six regidors, deux syndics et deux secrétaires ; l'administration politique, militaire, civile, la justice, les finances, tout ressortit à ce comité suprême, à la seule condition de rendre compte de sa gestion à l'assemblée générale.

Dans ces *juntas* comme dans la *diputacion general* se dessinent des partis politiques opposés, notamment ceux des Onecinos et des Gamboinos, dont l'origine remonte aux troubles qui agitèrent la Biscaye vers la fin du treizième siècle, et qui ont pris leur nom de deux puissantes maisons qui étaient à leur tête ; les dénominations de *sabelgorriac* (ventres rouges) et de *sabeltchouriac* (ventres blancs) que nous entendons prononcer dans l'insurrection actuelle, ont aussi une ancienne célébrité, et c'est la première, dès long-temps considérée par les Basques comme une injure, que nos gazettes répètent sous la forme de *chapelgorrys*.

BISMUTH. Le bismuth, l'un des corps simples des chimistes, est un métal lamelleux, fragile, blanc rougeâtre ; fusible à 250°, et pesant spécifiquement 9,85. Il n'était pas inconnu aux anciens, qui le confondaient cependant avec d'autres métaux analogues, tels que le plomb et l'étain ; et c'est seulement depuis 300 ans qu'il lui a été assigné une place distincte par Agricola, qui le décrit dans son traité ; ce qui fut confirmé plus tard par Stahl, Dufay et Geoffroy le jeune.

Le bismuth se trouve souvent à l'état natif, dans la nature, et plus souvent à l'état de sulfure et d'oxide : il est en définitive assez rare, et d'ailleurs peu recherché ; ses qualités utiles étant en petit nombre, à cause de sa faible tendance aux combinaisons, qui est telle quelquefois qu'on peut à peine le combiner au phosphore et à l'arsenic, il s'allie au contraire aisément avec les métaux usuels, tels que le plomb, l'étain, le zinc, le cuivre, etc., et donne généralement des alliages cassans qui ne sont d'aucun usage ; à l'exception de l'alliage fusible de Darcet, et de l'amalgame qu'il produit avec le mercure. Cet amalgame, composé de 4 partie de bismuth et 4 de mercure, sert à étamer les boules de verre creuses : pour cela on sèche et chauffe la boule, puis on y verse l'alliage en fusion que l'on agite vivement jusqu'à ce qu'il se soit solidifié.

Il cristallise avec une extrême facilité, surtout quand il est pur. Ses cristaux sont des cubes formant des degrés et des trémies tétraédriques où se déploient les plus vives couleurs. Pour l'obtenir dans cet état, on le purifie en dissolvant celui du commerce, qui contient du fer, de l'arsenic, du cobalt, etc., dans l'acide nitrique ; on mêle ensuite la dissolution limpide avec une certaine quantité d'eau, qui précipite la plus grande partie du nitrate de bismuth sous la forme d'une poudre blanche, qui, séchée et mêlée avec du flux noir (deux parties de bitartrate potassique avec une partie de nitre), donne au feu un culot de bismuth pur.

Pour le faire cristalliser, on en met 2 ou 3 livres dans un creuset de terre épais, posé dans un bain de sable que contient un plus grand creuset muni de son couvercle. Le bismuth ayant été bien fondu, on le laisse refroidir : par ce moyen la cristallisation s'opère très lentement en commençant par les parois du creuset ; quand elle est près de gagner le centre, on fait, à la croûte qui s'est formée à la surface, un large trou par lequel on décante la partie encore liquide : les cristaux se montrent aussitôt à découvert, si mieux l'on n'aime scier le culot en deux pour les rendre encore plus apparens.

La propriété de se précipiter en une poudre blanche, quand on le mêle à une grande quantité d'eau, est, comme l'on voit, le caractère distinctif du nitrate de bismuth en dissolution concentrée ; cela tient à ce que ce sel tend à se séparer en sur-nitrate et en sous-nitrate ; l'un se précipite, et l'autre reste dissous : le premier est si onctueux et d'un blanc si doux, qu'on l'emploie beaucoup comme blanc de fard ; néanmoins il a quelquefois l'inconvénient de se noircir par le contact de l'hydrogène sulfuré, et de corroder la peau quand il n'est pas préparé avec soin.

L'oxide de bismuth est d'un jaune paille, et fusible à une assez haute température en un verre brunâtre, dont la pesanteur spécifique s'élève jusqu'à 8,214. Il s'obtient facilement sous ces deux états, en calcinant le sous-nitrate plus ou moins. Il est composé, sur 100 parties, de 89,87 de bismuth, et 10,13 d'oxigène : c'est l'oxide BiBi qui donne pour poids de l'atome du bismuth 13 304, poids remarquable en ce qu'il est le plus grand de tous après celui de l'urane.

Le bismuth s'unit facilement au soufre, et donne un sulfure doué de l'éclat métallique, qui a cela de remarquable qu'il s'allie facilement au bismuth lui-même ; quant à ses sels, ils sont à peine connus ; il n'y a que le carbonate, qui, comme le sous-nitrate, soit employé en médecine comme purgatif. Ce métal se trouve dans la nature sous les divers états que nous avons énumérés plus haut ; mais il n'est presque jamais seul, surtout à l'état de sulfure ; il accompagne alors l'arsenic, le colbalt et le cuivre, en Saxe, en Bohême, en Transylvanie et dans le Cornwall. Son exploitation ne donne pas au-delà de 10,000 kilogrammes par an.

BISNAGAR. Voyez DEKHAN.

BISON. Voyez BŒUF.

BITHYNIE. Cet ancien royaume semble avoir toujours appartenu à l'Occident, au monde hellénique ; pourtant son histoire et sa condition intérieure sont peu connues. Un monument historique fut autrefois érigé en son honneur par l'un de ses enfans, Flavius Arrien, natif de Nicomédie : les origines, les temps fabuleux, l'histoire de la Bithynie, étaient là soigneusement rapportés ; mais ce livre est perdu. Nous voilà réduits pour y suppléer aux notions tronquées et éparses que jettent çà et là, accidentellement, des écrivains la plupart mal informés. Toutefois gardons-nous de trop déplorer ces sortes de pertes. En histoire, le silence et l'oubli où tombent les monumens sont toujours significatifs ; on peut y lire, aussi clairement que dans les renseignemens qui nous restent, cette conclusion : Le rôle de la Bithynie a été fort secondaire, ou presque nul dans l'histoire générale de l'humanité.

L'antique royaume de Bithynie, dans l'Asie Mineure, répondait, ou peu s'en faut, à la province turque de Khodavendkiar et la presqu'île de Khodjalli. Autant qu'il est permis d'en déterminer les frontières avec précision, elle devait s'étendre du fleuve *Sangaris* ou *Sangarius*, à l'est, jusqu'au fleuve *Rhindacus* à l'ouest ; elle avait au nord et au nord-ouest le Pont-Euxin et la Propontide ; au sud, où elle confine à la Phrygie et la Galatie, ses limites sont incertaines. Les *Maryandini* dépendaient-ils ou non de son territoire ? C'est un point débattu entre les érudits. Les voyageurs nous représentent la Bithynie comme une contrée aussi fertile que pittoresque. Au midi est l'Olympe immense aux flancs de marbre et au sommet de granit ; au pied du mont, le vaste bassin du lac *Apollona*, et *Prusa*, maintenant Brousse, l'antique cité des

Prusias, contemporaine de Crœsus ou d'Hannibal, dans une plaine etendue que la montagne presse de ses deux bras. La région du nord ou la presqu'île est traversée d'une chaîne de collines, qui des rives du Sangarius s'étendent jusqu'au détroit de Byzance. Le centre est un pays varié : des plaines, de vastes alluvions, des terrains sablonneux, des collines de grès, des roches calcaires, des lacs, ceux d'*Ascania* et de *Nicomedia* (Isnek et Sabanja). Le sol jonché de ruines atteste une florissante nation. La Bithynia, en effet, maîtresse d'un littoral étendu, était appelée au commerce, et les anciens ont beaucoup vanté la richesse de son terroir. Xénophon nous parle surtout des nombreux villages qui bordaient la côte bithynienne du Pont-Euxin; et les voyageurs modernes, MM. Kenneir, Browne, Fontanier, y ont retrouvé, sous la domination apathique des Ottomans, la même fécondité de produits divers; des vignes, de grandes forêts de chênes, ou croissent aussi, mais plus épars, le châtaignier, le hêtre, le noyer. (Xénophon, *Anabas*, VI, c. 4; Dionysius Periegètes, v. 793; Walpole's *Turkey*, II, p. 108; Fontanier, *Voyages en Orient*.)

Les plus anciens habitans de la Bithynie dont l'histoire fasse mention, sont les Bébryces, touchant lesquels nous n'avons que les récits fabuleux, souvent contradictoires, des poètes et des mythologues. Suivant Homère, ils étaient de même origine que les Mysiens et les Phrygiens du voisinage; et, si l'on en croit Eustathe, leur nom serait venu de Bebrycé, fille de Danaüs. Bebrycé aurait épargné celui des enfans d'Ægyptus qui lui serait échu en mariage, et, pour se soustraire à l'indignation de Danaüs, se serait réfugiée parmi les sauvages riverains de la Propontide. Ensuite elle aurait enseigné à ces peuples les arts et les sciences d'Égypte, et eux, en retour, auraient voulu s'appeler de son nom. Si cette tradition a quelque fondement, les Bebryces se trouveraient ainsi rattachés à la race pelasgique. Bien d'autres faits mythologiques, dont nous renvoyons l'examen aux articles PHRYGIE et PÉLASGES, nous suggéreraient la même conclusion.

Au reste, si l'origine des Bébryces est obscure et fabuleuse, toute leur histoire ne l'est pas moins. A travers ces symboles confus, on entrevoit qu'aux âges les plus reculés, ils eurent à se défendre des Phéniciens qui, naviguant dans ces parages, s'allièrent contre eux à la nation voisine des Maryandini. Puis vinrent les Hellènes. La tradition, en effet, nous apprend que les Bebryces qui sont comptés, lors du siége de Troie, parmi les auxiliaires de Priam, connaissaient bien les Hellènes, et que là ne commençaient point leurs rapports d'hostilité. Déjà les Argonautes, à leur passage, avaient débarqué en Bebrycie. Un homme farouche et inhospitalier, symbole de sa nation, Amycus, fils de Neptune et de la nymphe Mélié, y régnait en ce temps-là. Habile au combat du ceste, il se tenait en embuscade près du rivage de la mer, et immolait dans un duel dérisoire tout étranger que la tempête forçait d'aborder. Pollux qu'il osa defier le fit tomber sous ses coups. Alors les Bebryces *à la longue chevelure* se ruèrent en furieux contre les étrangers; le combat devint général; mais les Hellènes restèrent vainqueurs une seconde fois. Plus tard, un siècle environ avant la première olympiade, une troupe de Phocéens s'introduisit en Bebrycie, où, abhorrés des habitans, ils parvinrent à se maintenir à la faveur de Mandron, alors roi du pays, et de sa fille Lampsaké. Mais durant un voyage que fit Mandron, les aventuriers, avertis qu'il se tramait un complot contre leur vie, prirent les devans, et s'emparèrent de Pithyœssa, dont ils changèrent le nom en celui Lampsaque. C'est le récit de Plutarque et de Polyen, et si, négligeant le détail, on s'en tient au fond, nous lui croyons quelque solidité. Ainsi entamé par les Hellènes, le pays des Bébryces ne tarda pas à être envahi par les Cimmeriens. Plus tard survinrent les Thraces *Thyni*, ou *Bithyni*, qui soumirent toute la contrée, et lui imposèrent leur nom. Ceux des indigènes qui survécurent à ces deux inondations se fondirent avec les étrangers, en sorte que la race primitive disparut. Eratosthènes compte les Bebryces parmi les populations dont il n'y avait plus de vestige de son temps.

A quelle époque ces guerriers des bords du Strymon allèrent-ils, sous la conduite de Patarus, chercher de l'autre côté du détroit une plus vaste et plus riche patrie? Au plus tard dans le huitième siècle avant J.-C.; voilà tout ce qu'il nous est permis de conjecturer. A partir de cette époque une impénétrable nuit de deux cents ans ou environ enveloppe la Bithynie, et elle ne réapparaît dans l'histoire, vers l'an 550, que pour tomber avec son roi Prusias sous la domination de Crœsus, roi de Lydie. Cependant sur les pas de Cyrus, la Perse avançait : l'an 547, la puissance Lydienne fut anéantie à la bataille de Thymbrée, et la Bithynie, comme tous les petits états de l'Asie occidentale, subit le joug du conquérant. Voilà donc la Bithynie perdue dans le vaste empire des Perses, jusqu'à l'arrivée des Macédoniens. Au temps de Darius, elle fut taxée à un tribut annuel de 360 talens, et forma avec la Phrygie, la Paphlagonie, la rive de l'Hellespont, les Syriens, les Maryandini une seule satrapie, qui avait pour capitale *Dascilium*, sur la Propontide. Au reste quoique sujette aux commandemens absolus du grand-roi et de son satrape, il y a apparence que dans sa constitution interne rien ne fut changé. Elle eut ses rois comme par le passe, qui, dans leur insignifiance, n'ont fourni que deux noms à l'histoire, ceux de Dœsalcès et de Boteiras. Elle ne trouva point la paix dans l'esclavage : les Perses la traînèrent à leur suite dans leurs expéditions. Elle eut aussi beaucoup à souffrir de la part de ses voisins de Byzance, d'Héraclée, de Chalcedoine, de la part des Hellènes qui, sous le commandement de Xénophon, revinrent d'Asie, et des Lacedemoniens, commandes par Dercyllidas.

La conquête macédonienne, qui mit le reste de l'Asie sous le joug, délivra la Bithynie. Bas, prince aguerri, régnait alors en Bithynie : or, tandis qu'Alexandre, sans se soucier de cette peuplade misérable, marchait au cœur de la Perse, Calas son lieutenant se fit battre par les Bithyniens. La prompte mort du conquérant, à son retour de l'Inde, les sauva de son ressentiment; et dans la dissolution de l'empire, à la faveur des luttes et des rivalités, ils maintinrent leur indépendance. A partir seulement de cette époque, nous avons sur l'histoire de la Bithynie des renseignemens suivis et authentiques. Mais les faits et les hommes de cette histoire restent si peu significatifs, que l'on nous saura gré de ne les reproduire que sommairement.

Après un règne de cinquante ans, Bas mourut l'an 326 avant J.-C., et son fils Zipœtès lui succéda. L'époque de son règne est la plus glorieuse dans l'histoire de la Bithynie. Zipœtès fit un effort pour s'agrandir, en attaquant à la fois les vieilles ennemies de sa nation, les colonies grecques d'Astacus, de Chalcédoine, d'Héraclée. Il échoua; mais pressé entre les royautés helléniques de Thrace et de Syrie, c'était beaucoup pour lui que de maintenir l'intégrité de son territoire. Divers lieutenans de Lysimaque ou d'Antiochus l'envahirent successivement; ils furent battus. Zipœtès fonda la ville de *Zipœtion*, qui ne fut jamais bien florissante.

Vers 278, Nicomède Ier, fils de Zipœtès, lui succéda. Son premier acte, à son avènement, fut le meurtre de ses frères, dont l'un pourtant, Zibœas, s'échappa. La Bithynie alors se partagea en deux camps, dont chacun eut son roi. Nicomède, désespérant de venir à bout de la rébellion que favorisait sourdement le roi de Syrie, acheta l'appui des Gaulois qui s'ennuyaient de la Thrace et de la Chersonnèse, d'où ils ne pouvaient passer en Asie, faute de vaisseaux. Ces rudes guerriers lui restèrent fidèles, et par leurs armes, il défit Zibœas, reconquit la Bithynie, et tout son règne fut triomphant. La ville de Nicomédie, qui devint si illustre, eut Nicomède pour fondateur.

A sa mort, de nouvelles guerres pour la succession déchi-

rèrent la Bithynie. Il plut enfin aux Gaulois, moyennant la promesse d'un riche butin, de donner la victoire et la royauté au fils du premier lit, Zéilas que, pour complaire à sa femme Etazeta, Nicomède avait banni et déshérité. Ainsi d'auxiliaires les Gaulois devenaient maîtres en Bithynie. Zéilas s'en aperçut, et forma un complot pour se défaire de ses incommodes voisins. Ses mesures étant prises, il invita leurs chefs principaux à un festin où ils devaient être égorgés; mais ils eurent vent de l'affaire, et, tombant sur Zéilas, ils le mirent à mort (228 av. J.-C.).

Prusias, fils et successeur de Zéilas, guerroya long-temps contre ceux d'Héraclée et les rois de Pergame. Ce fut peut-être un homme de courage et d'activité; mais il n'est connu dans l'histoire que pour la retraite et la mort d'Annibal dans ses états (185 av. J.-C.). A partir de cette époque, le petit royaume de Bithynie, déjà si insignifiant, n'est plus qu'un *allié*, un appendice du monde romain. Qu'importe de savoir que ce Prusias, mort l'an 180, laissa un fils du même nom? de savoir que ce fils épousa une sœur de Ptolémée, roi de Macédoine, et visita Rome l'an 167 av. J.-C.? de savoir que Nicomède II, fils et meurtrier de Prusias, lui succéda, qu'il secourut Marius dans la guerre des Cimbres, et mourut vers l'an 91? de savoir que le fils du précédent, Nicomède III, durant la lutte entre les Romains et Mithridate, fut tour à tour chassé de ses états, rétabli, et chassé encore? qu'à la paix, rentré définitivement dans son royaume de Bithynie, il le légua aux Romains?

La Bithynie, sous Auguste, fut rangée parmi les provinces proconsulaires, c'est-à-dire à qui le sénat et le peuple, non l'empereur, nommaient des gouverneurs. Elle avait bien mérité cette distinction par son empressement à la servitude. Désormais elle n'aurait plus à figurer dans l'histoire, si ce n'était que Pline le jeune a été proconsul de Bithynie.

Outre les villes de Bithynie déjà citées, nous devons encore indiquer Nicée sur le lac Ascania et Cius, ville fondée par des Milésiens, et relevée de ses ruines par Prusias. Nous avons parlé d'Astacus et de Chalcédoine. Ces villes, bien que comprises dans le territoire de la Bithynie, y restaient étrangères et indépendantes; c'étaient des colonies grecques habituellement en guerre avec les naturels du pays. L'existence d'Astacus est peu importante ou inconnue; celle de Chalcédoine n'eut d'éclat que sous l'ère chrétienne.

Voilà tout ce qu'on a pu recueillir sur cette histoire. Quant à la constitution intérieure du pays, son génie, sa vie sociale, nous ignorons tout cela complètement.

Les faits relatifs à la Bithynie se trouvent réunis dans trois mémoires de M. l'abbé Sévin (Acad. des inscript. et belles-lettres, t. XII, XV, XVI), et dans les *Fasti hellenici*, de M. Clinton. Parmi les anciens, il n'est guère d'autre source que les fragmens de Memnon, dans Photius.

BITUME. C'est le nom que l'on donne à une classe de minéraux brunâtres, plus ou moins liquides ou solides, ressemblant au goudron et à la poix, et composés comme ceux-ci d'hydrogène et de carbone. Les bitumes minéraux se rencontrent, dans la nature, en dépôts limités dans les terrains tertiaires les plus récens. Tantôt on les trouve à la surface du sol, comme à l'île de la Trinidad; tantôt on en rencontre, mais en petite quantité, dans les terrains cristallins: le plus souvent ils imprègnent des couches considérables de roches schisteuses et calcaires.

Nous avons déjà décrit avec détail, au mot ASPHALTE, le bitume qui porte ce nom, et montré sa relation avec le naphte et le pétrole dont il paraît être la dernière métamorphose. C'est l'asphalte qui constitue la partie solide des bitumes; et leur fluidité provient des huiles de naphte et de pétrole auxquelles il est toujours associé. Aussi les bitumes sont-ils très nombreux, si l'on consulte leur analyse ou leur consistance. Il en est quelques uns qui sont très remarquables sous ces deux rapports: l'un est tellement élastique qu'il pourrait remplacer le caoutchouc pour effacer les traces du crayon de graphite, s'il n'avait l'inconvénient de tacher le papier; c'est le bitume elastique d'Aniche, département du Nord, qui se rencontre aussi en Angleterre: son élasticité paraît provenir d'un corps gras saponifiable que l'on peut en extraire par l'éther. L'autre est le bitume de Murindo (Colombie) qui répand une odeur de vanille en brûlant: il contient une quantité considérable d'acide benzoïque qui se dissout dans l'alcool où on la met infuser. Cette circonstance, jointe aux traces des végétaux qu'on y a souvent rencontrés, a prouvé mieux que jamais que les bitumes étaient, comme la houille, d'origine végétale, et qu'ils différaient de celle-ci par la nature des matériaux qui leur ont servi d'origine; quand, toutefois, ils ne provenaient pas d'elle-même, soit par suintement, pour celui qui est rejeté par la mer morte, soit par distillation, pour celui qui accompagne les tufs basaltiques.

Nous avons indiqué à l'article ASPHALTE, les usages généraux des bitumes minéraux; il nous reste à dire qu'on les emploie encore dans la préparation des vernis et de la cire à cacheter quand il s'agit de produire une belle couleur noire; on en enduit aussi les peaux, les cuirs et les cordages. Sans parler pour le moment des huiles de NAPHTE et de PÉTROLE, auxquelles nous renvoyons pour ce qui les concerne, nous ajouterons que la partie solide des bitumes est fusible dans l'eau bouillante, et plus ou moins soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles essentielles, qui déposent après cela diverses résines. Les acides et les alcalis caustiques la dissolvent aussi plus ou moins, avec cette différence que les premiers la transforment en tannin et en principe amer, tandis que les derniers l'altèrent difficilement.

BIVALVE. On désigne sous le nom de coquilles bivalves, deux pièces calcaires recouvrant les mollusques que M. Cuvier nomme acéphales à coquilles. Chacune de ces deux pièces a reçu le nom de *valve*, et chaque valve est divisée en plusieurs parties distinctes. Les coquilles bivalves sont très considérables en genres et en espèces; elles offrent un grand intérêt aux naturalistes, et sont aussi très utiles aux géologues, qui s'en servent pour déterminer certains terrains. Pour qu'il soit possible de comprendre les descriptions des coquilles bivalves qu'on rencontre dans cet ouvrage, et pour qu'on puisse lire avec fruit les ouvrages qui traitent de cette matière, nous allons désigner chaque partie, et indiquer le nom qu'elle porte. Nous avons eu soin, pour faciliter l'intelligence, de mettre des figures qui donneront, beaucoup mieux que ne le ferait la meilleure description, l'idée des parties à faire connaître.

Lorsqu'on veut décrire une coquille bivalve ou qu'on cherche à la déterminer, il faut d'abord savoir comment l'objet est placé par rapport à la personne qui l'observe.

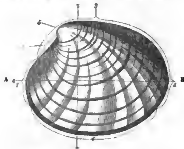
Comme les auteurs ont différé entre eux pour la position de cette coquille, nous devons indiquer ici les diverses opinions des conchyliologistes.

Linné et Lamarck n'ont point différé entre eux, pour la position de la coquille; mais M. de Blainville après eux a envisagé la chose d'une toute autre manière: il a considéré l'objet dans l'état de vie, marchant devant l'observateur, tandis que ses prédécesseurs avaient placé la coquille tout-à-fait artificiellement; aussi est-il arrivé que le haut pour ces auteurs est la base pour M. de Blainville, et que leur valve droite est justement celle qu'il nomme valve gauche. On comprend qu'avec des opinions aussi différentes, une personne qui consulterait aveuglément les divers auteurs pour connaître leurs descriptions, ne pourrait rien comprendre de ce qu'elle lirait.

Nous donnons donc ici l'opinion de M. de Blainville, et ensuite nous ferons connaître celle de ses prédécesseurs. Nous croyons devoir faire cette transposition parce que les idées de cet auteur sont celles qui sont le plus généralement admises, pour cette manière de voir.

La première figure que nous plaçons ici est une coquille

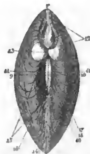
vue de côté; elle montre de quelle manière l'animal s'enfonçant, comme il le fait, dans le sable, doit marcher.



A 1 Extremité antérieure ou orale; B 1 Extrémité postérieure ou anale. — 2 Hauteur de la coquille. — 3 Bord dorsal au supérieur. — 4 Crochet ou sommet. — 5 Lunule. — 6 Bord ventral ou inférieur.

Voici les parties d'an côté d'une coquille bivalve.

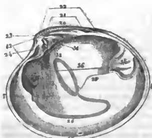
Nous allons montrer maintenant l'objet marchant devant l'observateur.



7, 8 Extrémités orale et anale. — 9 Valve droite. — 10 Valve gauche. —. 11 Epaisseur de la coquille. — 12 Lunule. — 13 Natèces. — 14 Limite du crochet. — 15 Ecusson. — 16 Suture. — 17 Lèvres de l'écusson. — 18 Ligament. — 19 Nymphes.

Telles sont toutes les parties extérieures qui composent les coquilles bivalves.

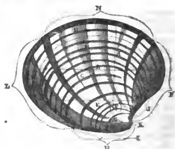
La troisième figure montrera une valve de la coquille séparee, et l'animal retiré de cette partie.



7, 8 Extrémités antérieure et postérieure. — 20 Nymphes. — 21 Ligament qui a pour fonction de faire ouvrir les deux valves de la coquille. — 22 Lèvres de l'écusson. — 23 Sommet. — 24 Fossette. — 25 Bord. — 26 Impression du manteau (voyez Acéphale). — 27 Impression musculaire antérieure. — 28 Impression musculaire postérieure. — 29 Excavation de l'impression palléale. — 30 Lame cardinale. — 31 Fossette. — 32 Dent cardinale postérieure. — 33 Dent cardinale médiane. — 34 Dent cardinale antérieure. — 35 Dent subcardinale ou lunate. — 36 Impression abdominale.

Telles sont toutes les parties dont se composent les bivalves.

Pour montrer la différence qui existe entre cette nomenclature et celle de Linné et de Lamarck, nous allons reproduire ici une figure indiquant comment ces auteurs plaçaient une coquille lorsqu'ils la décrivaient, et quels noms ils assignaient a chacune de ses parties.



n Côte inférieur, ou, comme ils le nommaient, *basis.* — 1 Ecusson pour Lamarck, *vulva* pour Linne. — 1 Lunule pour Lamarck, anus pour Linné. — 1 Crochet. — 1 Extrémité antérieure ou orale. — 1 Extrémité postérieure ou anale (il est à remarquer que ces savans se trompaient sur la position de la bouche et de l'anus). — 1 Côté supérieur.

Tels sont les détails qu'il importait qu'on connût pour faire usage, avec fruit, des ouvrages de conchyliologie. On a pu voir à l'article Acéphale, la description anatomique des diverses parties des mollusques; au mot Mollusques nous traiterons de ces animaux en général, en nous servant des termes indiqués à l'article Acéphale, pour l'animal, et à l'article Bivalve pour la coquille.

BIXINEES, dicotylédones polypétales qui présentent un calice divisé en 4 à 7 sépales, entièrement distincts ou légèrement réunis à leur base; un nombre indefini d'étamines hypogynes; un ovaire unique, à une seule loge, et à placentas pariétaux sur lesquels sont insérées de nombreuses graines renfermant un albumen charnu ou très petit, et an embryon dressé. La corolle, quand elle existe, se divise en cinq pétales assez semblables aux sépales. Les étamines s'insèrent sur le réceptacle, ou sur un disque situé au fond du calice; leurs filets sont libres, et leurs anthères biloculaires. Un seul style, qui se divise quelquefois à son sommet en 2, 3 ou 4 stigmates, surmonte l'ovaire. Le fruit consiste en une capsule ou une baie dont les placentas étroits sont au nombre de 2 à 7, et dont les graines sont enveloppées d'une pulpe ou d'une membrane. L'embryon est courbé ou presque droit; ses cotylédons sont foliacés, et sa radicule est dirigée vers le hile. Les arbres et les arbrisseaux qui composent cette famille, et qui croissent tous dans les régions tropicales, ont des feuilles alternes, simples, entières, habituellement marquées de points transparens, de stipules pétiolaires, et de fleurs axillaires munies de bractées.

La famille des bixinées a été formée par M. Kunth de quelques genres pris dans les malvacées et les rosacées de Jussieu, auxquelles les espèces dont elle se compose ressemblent par leur port. Elle se rapproche des cistinées et des flacourtianées, par les caractères inhérens au fruit. Les genres *bixa*, *banara*, *lætia*, *prockia*, *ludia*, *azara*, qu'on y admet généralement, comprennent une trentaine d'espèces

peu importantes. Les deux genres les plus nombreux en espèces, le *lætia* et le *prockia*, n'en comprennent chacun que 6 ou 7. Le genre *bixa* ou *rocouyer* n'en a que deux, dont une seule est intéressante. Les caractères du genre (voyez la figure) sont : un calice à 5 sépales orbiculaires, caducs, colorés, munis chacun d'un tubercule à leur base; une corolle à 5 pétales; des anthères recourbées; une capsule ovoïde, hérissée de pointes, à une seule loge, contenant 8 à 10 graines attachées à deux placentas linéaires, qui règnent le long de la face interne de chacune des deux valves; enfin, des graines enveloppées d'une pulpe farineuse. Le *bixa*



(*Bixa orellana*, Rocouyer.)

1 Rameau fleuri. — 2 Fleur entière vue en dessous. — 3 Pistil. — 4 Fruit s'ouvrant. — 5 Graine coupée verticalement. — 6 Embryon.

orellana, L. qui fournit le rocou ou roucou du commerce, est un arbrisseau qui porte des feuilles cordiformes, aiguës, entières, parsemées de points transparents; il croît dans l'Amérique méridionale. Le meilleur rocou nous vient de Cayenne. Les procédés assez compliqués qu'on suit pour retirer la matière colorante des graines se réduisent essentiellement aux opérations suivantes : on broie les graines, on les fait macérer à plusieurs reprises dans l'eau, où on les maintient environ 8 jours chaque fois; on leur laisse subir un commencement de fermentation avant de les faire macérer pour la dernière fois. On réunit ensuite toutes ces liqueurs passées à travers un tamis, et on les place dans de grandes chaudières, où elles doivent bouillir pendant douze heures. La matière colorante, qui est une sorte de fécule, s'épaissit; on la laisse refroidir, et on la met en pains de 2 à 3 livres qu'on laisse sécher. Cette matière colorante, d'un brun rougeâtre, est une des plus fugaces qu'on connaisse; cependant on l'emploie quelquefois dans la teinture. Elle sert à colorer le fromage et le beurre; en Angleterre, on la consomme en assez grande quantité pour cet usage; on l'y connaît sous le nom d'*annotto*. C'est une des nombreuses substances avec lesquelles les Indiens se teignent le corps. Elle est considérée comme stomachique et légèrement purgative, mais n'est guère d'usage dans la médecine. Analysé par John, le rocou a donné un arome, un acide, une résine unie à un principe colorant, du mucilage, de la fibrine, et un extrait coloré par une matière particulière. Le rocouyer commence à produire des fruits à l'âge de deux ou trois ans; on les récolte à deux époques différentes de l'année, tantôt lorsqu'ils sont complètement mûrs, tantôt lorsqu'ils sont encore verts, et l'on obtient ainsi deux qualités de rocou.

BLACKSTONE (William), né à Londres en 1723, élève de l'université d'Oxford, l'un des plus célèbres jurisconsultes de l'Angleterre. Le principal fondement de sa réputation est l'ouvrage qu'il publia, en 1765, sous le titre de *Commentaires sur les lois anglaises*. Deux causes contribuèrent au succès de ce livre : sa valeur réelle, et les circonstances dans lesquelles il parut; nous allons chercher à en donner une idée claire et complète, en l'examinant rapidement sous ces deux points de vue. Sa célébrité véritablement européenne nous autorise suffisamment à lui prêter cette attention.

Il y a peu de peuples chez lesquels l'esprit de nationalité soit plus tenace et plus profondément enraciné que chez le peuple anglais; c'est un peuple de vieilles mœurs et de vieilles coutumes, et qui, au sein de son île, semble mieux aimer demeurer enfermé dans la société de ses ancêtres que de se fondre dans la société des nations contemporaines. De là dans tous les temps son attachement opiniâtre pour les institutions fondées par les autorités compatriotes antérieures; de là sa résistance continuelle à la puissance catholique, qui visait à noyer dans une seule communion toutes les nuances de nationalités, et en définitive le triomphe absolu de l'indépendance britannique. Le clergé saxon, beaucoup plus national que celui que Rome parvint à installer à la suite de l'épée de ses Normands, s'était à quelques égards contenté de prendre la place des druides: il s'était fait dépositaire de la science du droit, et représentait pour le pays la coutume vivante; les affaires ne se traitaient point sans lui, il occupait presque tous les rangs de la magistrature, et se montrait avec le caractère de jurisconsulte aussi bien que de moraliste et de théologien : *Nullus clericus nisi causidicus*, disait Guillaume de Malmesbury, l'historien de la conquête. Mais une fois conquise, l'Angleterre entra dans une ère nouvelle. L'empire de Rome s'y tenait cramponné par des gantelets de fer, et demandait à s'y fonder mieux encore par l'anéantissement de la vitalité bretonne. La substitution à l'ancien droit d'un nouveau droit, le droit romain, fut tentée: changer le droit d'un peuple, c'est changer plus que sa langue; l'enseignement public du droit romain fut donc établi dans les universités par les soins des archevêques normands. Les Pandectes de Justinien, retrouvés à Amalfi vers cette époque, étaient partout offerts au public anglais comme l'autorité par excellence, et comme propres à devenir, non seulement la loi des contrées britanniques, mais le code universel de toute la chrétienté. L'antique nationalité entra vainement en rébellion : la puissance de l'instruction publique était tout entière aux mains du clergé; l'étude des lois nationales fut partout proscrite des universités, et la cour de Rome alla jusqu'à défendre leur lecture aux ecclésiastiques sous des peines sévères. Et cependant le peuple anglais n'abandonna jamais ses lois. Le droit romain était le seul à la vérité qui fît partie de l'éducation publique, mais il était considéré comme représentant simplement la législation théorique; tandis que le droit breton, enrichi de toutes les modifications successivement introduites par les événements politiques, la coutume nationale, en un mot, se maintenait pur de tout mélange latin, et conservait l'autorité suprême dans la réalité.

La séparation intervenue sous le règne de Henri VIII entre l'église anglicane et l'église romaine, n'introduisit aucun changement dans ce système d'études consolidé par le respect dû aux anciennes constitutions des universités. D'ailleurs le clergé

ne devait être nullement jaloux d'appeler le pouvoir civil à partager avec lui ses privilèges, ce qu'il eût fait en invitant les jurisconsultes du droit commun à venir se joindre à ses organes habituels. Les choses demeurèrent donc dans l'ancien état; le droit canonique et le droit civil étant toujours les seuls fondemens de l'étude de la législation dans les universités, et le droit national continuant à demeurer banni de ces établissemens. L'étude de ce droit ne tomba cependant point en désuétude; les besoins de la pratique exigeaient qu'elle se soutînt. Une école spéciale pour son enseignement fut instituée près de la cour des *Plaids communs* à Westminster; mais ce fut plutôt une école ouverte à ceux qui se destinaient particulièrement au maniement des affaires contentieuses qu'une école véritablement ouverte à la masse générale du public. Les jeunes gens qui la fréquentaient, séparés de toutes les autres branches d'instruction qui se trouvaient réunies dans les universités et uniquement appliqués à celle-ci, se perfectionnaient dans l'apprentissage de leur profession, en venant s'asseoir aux bureaux des procureurs et des hommes de loi attachés à cette cour centrale; des logemens spéciaux, désignés sous les noms d'*auberges de cour* et d'*auberges de chancellerie*, leur étaient affectés; on y faisait des lectures, des cours, des examens; on y distribuait des degrés. C'était une véritable université de droit commun, distincte de toutes les autres, reléguée dans le monde de la chicane, et fréquentée seulement par des apprentis de procédure. Tandis que la partie de la nation élevée dans cette école demeurait frustrée de la nourriture générale réservée aux écoles de l'université, ces dernières, par un défaut correspondant, ne formaient que des hommes entièrement étrangers à la connaissance des lois de leur pays. Les jeunes gens, surtout ceux des familles aisées, au sortir des cours de l'université, auraient cru déroger en consentant à descendre dans de tels ateliers; et d'ailleurs la sécheresse et l'aridité de ces sortes d'études n'étaient pas de nature à les attirer.

Ainsi la distinction entre le droit pratique et le droit théorique restait aussi profondément tranchée, malgré le changement des temps, qu'à l'époque de la lutte entre l'esprit national et l'esprit envahisseur de Rome. L'inconvénient d'un pareil désordre, sensible dans tout pays, devait l'être bien plus encore dans un état constitutionnel comme l'Angleterre, où une multitude de citoyens sont appelés à s'intéresser d'une manière active à la législation et aux affaires publiques. C'est ce que Blackstone sentit et corrigea d'une manière efficace.

Élève distingué de l'université d'Oxford, il ne balança pas, après y avoir terminé avec éclat le cours de ses études, à en recommencer de toutes nouvelles, et à se jeter à corps perdu dans le rude et difficile labyrinthe des lois anglaises. Patient, laborieux, doué d'une intelligence facile et lumineuse, pendant sept ans il ne connut pas d'autres occupations que celles qui sont nécessaires pour élever un homme au rang de jurisconsulte. C'est après ce long et savant apprentissage qu'il revint à Oxford; il y apportait des trésors inconnus, les lois de son pays. Il en fit l'objet d'un cours qu'il ouvrit au sein même de l'université, mais sans caractère officiel, en 1759. Ce cours, plein d'attrait pour la jeunesse qui pour la première fois voyait se dévoiler devant elle l'origine des institutions et le mécanisme intérieur de l'Angleterre, eut un succès prodigieux. Cette heureuse innovation ayant éveillé l'intérêt des personnes dégagées de préjugés, et sincèrement amies du perfectionnement de leur pays, une fondation pour la création d'une chaire de droit commun ne tarda pas à s'ensuivre, et à recevoir l'agrément de l'université.

L'étude du droit national fut donc ainsi installée officiellement comme l'une des branches de l'éducation nationale en Angleterre; Il y avait dans ce changement tant d'importance que s'il ne s'était pas trouvé amené de si longue main, si naturel et si fort en harmonie avec le consentement unanime des esprits, on aurait presque pu le nommer une révolution: c'en fut une du moins, et d'un ordre tout-à-fait pacifique et bienfaisant, dans le sein de l'université; et Blackstone eut le mérite de l'avoir provoquée, et d'en avoir savamment dirigé les premiers pas. Chargé, comme cela lui était si bien dû, de la chaire nouvelle, il en fit les cours jusqu'en 1765, et commença alors à en publier le résumé sous le titre de *Commentaires sur les lois anglaises*. Ce livre, tout national qui faisait connaître l'Angleterre à l'Angleterre, ne tarda pas à en franchir les limites; renfort énergique du panégyrique écrit par Montesquieu, et de celui plus récent de Delolme, son contrecoup devait nécessairement retentir jusque sur le continent, et la France fut bientôt toute pleine du bruit de son nom.

Nous avons assez parlé de l'occasion de la célébrité de Blackstone, nous allons dire maintenant quelques mots de son ouvrage. Cet ouvrage appartient à l'école politique la plus strictement réaliste. On ne doit point y chercher une puissance théorique dont l'idée ne fut jamais dans l'esprit de l'auteur. Il ne s'enquiert pas des perfectionnemens qu'une législation mieux entendue pourrait introduire dans l'état de l'Angleterre; il accepte ce qui est, et le présent forme son absolu. Il détaille les diverses relations civiles et politiques que l'actualité renferme, il les explique, il en montre dans le passé les origines et les développemens; mais le terme d'aujourd'hui est une borne que sa pensée ne se risque jamais à franchir. Il est l'historien du passé, le conservateur de l'équilibre, le commentateur impartial de la loi; sa méthode est celle d'un juge plus que d'un philosophe; il est l'opposé parfait d'un novateur, et c'est contre lui que Bentham, jaloux d'assigner un but à la législation et de la considérer autrement qu'en elle-même, publia, sous le titre de *Fragment on government*, le premier manifeste de sa doctrine. Envisagé comme exposé de situation, l'ouvrage de Blackstone est inattaquable; comme répertoire d'érudition, il n'est pas moins digne d'éloges; mais comme monument de philosophie légale, on ne saurait, à moins de vouloir immobiliser l'esprit humain, lui attribuer aucune autorité. C'est d'ailleurs par sa nature même une œuvre tout-à-fait particulière à l'Angleterre, et qui hors du sol natal perd toute virtualité personnelle. La France, et c'est là, je crois, le meilleur moyen d'exprimer ma pensée, n'y est pas intéressée plus directement qu'elle ne le serait dans une description géographique de l'Angleterre; et ce rapprochement que je hasarde est tellement fondé que Blackstone lui-même, dans l'introduction de ses Commentaires, les compare à un travail de cette nature. « On doit considérer un cours de législation, dit-il, comme une carte générale de la loi, indiquant la configuration du pays, les lieux circonvoisins, les limites, les divisions, les villes principales. » Il ne s'inquiète point, comme l'illustre auteur de l'Esprit des Lois, de parvenir jusqu'aux régions supérieures de la pensée, et rien ne le sollicite de bâtir un idéal du sommet duquel il puisse dominer la raison profonde de ce qui est. Il n'est point ambitieux des secrets de la création; et l'on sent même percer en lui quelque dédain des conceptions de la législation transcendante.

« On a infiniment disputé, dit-il (Intr., *De la nature des » lois*), et sans arriver à aucune certitude, sur l'origine » des diverses formes de gouvernement que nous voyons » aujourd'hui dans le monde. Ce n'est ni mon objet ni mon » intention d'entrer dans aucune de ces discussions. De quel» que manière que ces gouvernemens aient commencé, quel » que soit le droit en vertu duquel ils subsistent, il y a et il » doit y avoir dans tous une autorité suprême, irrésistible, » absolue, non contestée, dans laquelle résident les droits de » la souveraineté, *jura summi imperii*; et cette autorité est » placée entre les mains de ceux en qui il est le plus à pré» sumer que l'on trouvera les qualités requises dans les ad» ministrations suprêmes : c'est-à-dire la sagesse, la bonté » et la puissance. » — A coup sûr rien n'est moins révolutionnaire qu'une pareille conviction affichée à l'entrée d'un

traité sur les lois; mais en revanche rien n'est moins consolant en presence des maux de toute espèce que souffre encore le genre humain : c'est une fatalité d'airain mise à la place d'une providence bienfaisante. Du reste, l'ouvrage de Blackstone n'offre rien de bien éclatant sous le rapport de l'ordre introduit dans la matière. Partant de la definition de la loi, *sanctio justa, jubens honesta et prohibens contraria*, il établit les deux divisions fondamentales des *droits* et des *torts*, qu'il subdivise respectivement en droits des personnes et droits sur les choses; et en torts privés ou injures civiles, et torts publics ou crimes et délits. Ce sont là les lignes d'ensemble de son travail, et, dans leur généralité, elles embrassent également la législation politique, la législation civile et la législation judiciaire. Il n'y a pas de meilleur recueil pour la connaissance des lois de l'Angleterre. On en a publié dès le dix-huitième siecle trois traductions en français, et dans ces derniers temps il en a paru une nouvelle due à M. Chompre, et qui est meilleure et plus complète que toutes les autres.

Blackstone a écrit quelques autres ouvrages, mais de peu d'importance; ils disparaissent en quelque sorte devant celui dont nous venons de parler, et qui, aux yeux de la postérité, résume à lui seul toute sa vie. Il eut l'honneur de siéger au parlement, mais il n'y exerça jamais aucune influence politique. C'était une action politique assez grande et assez efficace pour suffire à sa gloire que d'avoir introduit le premier, l'etude du droit commun dans l'éducation commune de son pays. Il mourut d'hydropisie en février 1780, âgé de cinquante-sept ans seulement, mais vieilli et fatigué par le labeur.

BLAIREAU. Nom d'un genre de mammifères appartenant à la famille des carnivores plantigrades, parmi les carnassiers.

Ce genre est peu nombreux en espèces, et l'on n'a longtemps connu que l'espèce commune qui habite le nord de l'Europe; il était ignoré des Grecs, car Aristote n'en fait nulle part mention. Depuis, l'on a découvert à la Nouvelle-York, et plus en remontant vers le Labrador, une espèce ou variété qui porte le nom de blaireau blanc ou roux terne du Labrador, et dont la collection du Muséum possède deux individus.

Les caractères dentaires n'intéressent que peu les lecteurs auxquels cet ouvrage s'adresse; il vaut mieux, sur ce sujet, renvoyer aux ouvrages spéciaux, et s'attacher à l'histoire des habitudes extérieures et des mœurs d'un animal que nous pouvons rencontrer dans nos campagnes. Le blaireau, qui, jusqu'à un certain point, représente parmi nous les ours, est un animal à marche rampante et à vie triste et nocturne. Il a cinq doigts à chaque pied; ses ongles de devant, alongés et un peu arqués, le rendent habile à fouir la terre: aussi se fait-il des terriers.

Le blaireau a la taille d'un chien basset de moyenne grandeur; mais elle est beaucoup plus surbaissée, et les pattes se dégagent à peine sous son corps épaissi par une longue toison qui tombe des deux côtés sur des flancs un peu comprimés.

La tête du blaireau est alongée et se termine par un museau très aminci; les oreilles sont courtes et comme rognées, et coiffent mal la région des tempes; la queue n'est aussi qu'un tronçon fort écourté, qui se detache très peu du reste du tronc, et ne descend que jusqu'aux talons; les yeux sont petits, et ont peu de vivacité et de mouvement.

Le pelage du blaireau est nuancé de trois couleurs : de noir, de blanc et de roux; sur la tête, entre les deux oreilles, et du bout du museau à la région du col, règnent des traits ou des bandes d'un blanc pur, que l'on retrouve encore au bout de la queue; le poil est généralement annelé, roux à sa base, blanc vers le milieu, noir à sa pointe, ce qui donne à tout l'ensemble du pelage une couleur gris-cendrée terne et un peu changeante : vers le ventre et les pattes, la toison est noire, ce qui est une chose digne de remarque; car, en général, les couleurs sont plus foncées aux parties des animaux exposées à la lumière, tandis que les nuances les plus claires predominent, sous le ventre, à la partie interne des cuisses, etc. Chez le blaireau, la disposition des couleurs donne un démenti à cet arrangement trop généralisé.

Les mœurs du blaireau sont defiantes; ses allures sont cachées et secrètes; il habite les taillis à la portée des villages, car il cherche à profiter du voisinage des garennes et des fermes pour égorger des poulets, des lapins, des mulots, des rats, etc.; il se rejette, s'il ne peut faire autrement, sur les lézards et les limaçons; en captivité, il mange toutes sortes de substances animales, ou, parmi les fruits, ceux à amandes huileuses ou farineuses; il attaque les ruches d'abeilles pour dévorer les rayons garnis de miel, sans craindre les piqûres, défendu qu'il est par sa fourrure à longs poils.

Cet animal est devenu rare en France; il se trouve encore çà et là, mais par couples isolés. Le renard le débusque de son terrier en l'infectant par ses ordures; et le blaireau, ami d'une excessive propreté, lui abandonne sa demeure pour en creuser une autre



(Blaireau.)

Le blaireau est un bon coup de fusil, en style de gardechasse. Sa peau sert à divers usages; le poil séparé se vend pour les brossiers, qui en font des brosses fines et molles, des savonnettes à barbes, et surtout des pinceaux que l'on nomme des brosses en peinture; sa fourrure est grossière; les gens des campagnes s'en font des bonnets fourrés; les postillons s'en font des tabliers pour se défendre de la pluie; et dernièrement nous vîmes même un voyageur qui, vêtu ainsi d'une veste de blaireau, avait tout l'air d'un Robinson nouvellement debarqué.

BLANCHE (Mer). Cette méditerranée de l'Europe septentrionale ne présente aucune particularité qui nécessite un article spécial. Au point de la géographie physique elle n'est qu'une dependance de l'océan Glacial; au point de vue de la géographie commerciale, tout son interêt se résume dans le port d'Arkhangel. Nous renvoyons donc pour ce qui la concerne aux articles consacrés à ces deux autres sujets.

BLANCHE de Castille. Blanche de cœur et de visage, dit un poète contemporain; nom que ne démentaient ni ses dehors, ni sa vertu intime! Fille de rois par son père et sa mère, plus haute que son origine par sa noblesse d'âme.

> Candida candescens candore et cordis et oris,
> Nomine rem signans intus qua pollet et extra;
> Quæ regale genus ducens utroque parente
> Nobilitate tamen animi præcellit utrisque.
> (*Guillelmi Britonis armor. Philipp.*, lib. VI.)

Blanche, femme de Louis VIII et reine de France, était fille du roi de Castille Alphonse IX et d'une mère anglaise, Alienor, fille de Henri II. Elle avait à peine quatorze ans lorsqu'elle épousa l'héritier de Philippe-Auguste, Louis, alors enfant comme elle. Cette union, qui devait être un gage de paix entre Philippe-Auguste et Jean d'Angleterre, fut célébrée à Purmor en Normandie, le 23 mai 1200. Vingt-trois ans plus tard, Philippe étant mort, Blanche fut saluée reine, au sacre de son époux, dans la cathédrale de Reims, le 14 juillet 1223. A la mort de Louis, qui survint l'an 1226, elle resta régente et tutrice de Louis IX.

Parmi les rares figures de femme qui s'élèvent çà et là dans notre histoire, celle de Blanche de Castille ne le cède à aucune en hauteur. Son action, comme reine ou comme régente, est digne de considération. C'est elle en réalité qui, prêtant à son époux la supériorité de ses vues, de sa fermeté, de son intelligence, a fait le règne de Louis VIII; mais elle a fait mieux, elle nous a donné saint Louis. Qu'une femme remplisse avec honneur une fonction politique, ce n'est point là une nouveauté, et peut-être, à cet égard, Blanche serait-elle inférieure à Catherine de Russie, à Elisabeth; mais ce qui est plus rare, ce qui distingue entre toutes Blanche de Castille, c'est d'avoir été grande reine en restant femme. En même temps que la reine, d'un esprit ferme et intelligent, s'applique aux travaux de la royauté, la femme reste pure, soigneuse de son intérieur, aimante, comme le sont les Espagnoles, d'un amour jaloux et excessif. On sent au fond que son ambition, son rôle politique, ont leur source dans son amour de femme et de mère, et que sous ces noms plus chers sa royauté s'efface. Ce caractère de Blanche se reproduira dans saint Louis. Comme sa mère, nous le verrons soucieux de sa vertu intime autant que des devoirs de la royauté, ou plutôt homme avant tout, et grand roi parce qu'il veut être homme de bien.

Voyez Louis VIII, Louis IX, Thibaut, comte de Champagne.

BLANCHIMENT. C'est l'opération par laquelle on donne aux fils et aux tissus la blancheur et la souplesse propres à leur fibre, ce qui augmente en même temps leur affinité pour la teinture. Les matières premières sont, comme l'on sait, le *chanvre*, le *lin*, le *coton*, la *soie* et la *laine*, qui exigent chacune un procédé en rapport avec leur nature. Dans tous les cas, il est bien entendu que l'action chimique ne détruit la couleur qu'autant qu'elle est superposée aux fibres, et non essentielle, comme cela est pour la soie jaune, la laine brune, etc.; le blanchiment n'est donc qu'un decreusage complet.

Ces enduits étrangers qui, par leur superposition, ôtent aux tissus leur souplesse et leur éclat, sont, pour le chanvre et le lin, une substance extractiforme déposée pendant le rouissage, jointe à l'espèce d'encollage que les tisserands emploient, sous le nom de parou, afin de faciliter le tissage. Pour le coton, c'est une matière colorante naturelle; pour la soie, une espèce de gaine cireuse; et pour la laine, un enduit gras appelé suint, espèce de savon résultant de la sueur des bestiaux.

Le chanvre et le lin, beaucoup plus longs que le coton et la laine, ne se blanchissent jamais qu'en fils ou en pièces, et le plus souvent sous ce dernier état. Les tissus étant plus difficiles à blanchir que les fils, à cause de leur moindre perméabilité, due au parou et à la crasse qu'ils revêtent pendant le tissage, leur blanchissage en devient plus compliqué, et sa description sera par conséquent plus que suffisante pour indiquer celui qui convient aux fils.

Supposons qu'il s'agisse de blanchir plusieurs pièces de toiles de chanvre ou de lin, grosses et fines : on commencera par réunir celles de même nature, et, autant que possible, de même tissu, de manière à en faire plusieurs lots. Qu'il s'agisse ensuite de blanchir les toiles composant l'un de ces lots, voici comme on y procèdera.

On preparera dans des cuves en bois blanc, un bain composé d'eau tiède et d'une petite quantité de farine, de son ou de mélasse, dans lequel on mettra les pièces ployées en plusieurs doubles, les unes au-dessus des autres, de manière que le liquide les pénètre partout. On les laissera dans cet état environ 24 heures, plus ou moins, selon la saison et les matières; dans tous les cas, il faudra bien surveiller le bain pour eviter le grave inconvenient que nous allons signaler. Il s'agit en effet d'établir une espèce de fermentation qui attaque la matière colorante, dissolve le parou, et entraîne la crasse; mais il faut bien éviter de la pousser trop loin, de crainte que les fibres elles-mêmes ne se disjoignent en éprouvant la fermentation putride; c'est pourquoi dès qu'on s'aperçoit que la première fermentation se ralentit, on tire les pièces pour les laver à grande eau en les froissant sans les user.

Le lavage étant souvent répété dans le cours du blanchiment, on a dû imaginer des moyens de l'effectuer sans détériorer les tissus; c'est pour cela qu'on fait passer les toiles entre des cylindres plutôt que de les fouler et de les battre; il y a même un appareil très usité en Angleterre, nommé *dark-weel*, qui va très vite sans fatiguer les tissus : il consiste en un tambour à compartimens, monté sur un axe horizontal, qui, mu avec une certaine vitesse, fait éprouver aux pièces une espèce de massage, par leurs chutes réitérées sur les parois du tambour, où l'eau se renouvelle sans cesse.

Ce premier lavage opéré, on etend les toiles de manière à les sécher le plus promptement possible, de crainte que la fermentation ne continue, ce qui est à redouter tant qu'elles n'ont pas été soumises aux alcalis qui en sont le préservatif. On les soumet donc à 7 ou 8 lessivages successifs dans de grandes cuves en bois blanc, ou en maçonnerie revêtue d'un ciment hydraulique, qui ont à leur centre un tube alimenté de vapeur. Par cette disposition, l'eau s'élève en bouillonnant tout autour du tube, et s'épanche vers la circonférence, en établissant ainsi un courant d'eau chaude dans toute la masse. Les lessives sont faites de préférence avec la soude carbonatée, rendue caustique par son mélange à la chaux; on les filtre, et on les amène au degré convenable à l'aide d'un instrument nommé *alcalimètre*, que l'on doit à M. Descroizilles.

Après chaque lessivage, on lave et on étend les toiles sur le pré, en les tenant autant que possible humides et exposées aux rayons du soleil. Dans cet état, l'espèce d'écorce qui recouvre les fils subit, pour ainsi dire, une fermentation latente, par l'insolation aidée de l'humidité, ce qui la rend plus facile à attaquer par les lessives.

Autrefois c'était là que se bornait le procédé; mais il était bien lent, à cause de la multitude de lessivages et d'expositions qu'il exigeait : il est devenu beaucoup plus rapide depuis qu'on se sert d'un nouvel agent très puissant, qui était alors inconnu dans l'industrie, c'est-à-dire du *chlore*, ce corps gazeux qui détruit à l'instant la plupart des couleurs végétales.

La découverte et la propagation du nouveau procédé sont dues à Berthollet, qui fut dignement secondé par MM. Welter et Descroizilles : d'abord on fit arriver le gaz lui-même sur les toiles, mais son action devenant trop énergique, il détériorait le tissu; plus tard on imagina, pour parer à ces inconvéniens et régler son emploi, de l'unir à l'eau; ce qui devint cependant assez difficile, à cause de son effet délétère sur les organes respiratoires, et de son peu d'affinité pour l'eau. C'est en cela surtout que M. Welter a rendu de grands services à l'industrie, en faisant construire, dans sa blanchisserie, des réservoirs en maçonnerie enduits de mastic gras, où se trouvaient réunies les circonstances les plus favorables pour l'union du chlore à l'eau, et la soustraction du liquide saturé.

Depuis lors, soit que le chlore liquide nuisît encore aux tissus par l'acide hydrochlorique auquel il donnait lieu, soit que sous cet état il fût d'un transport difficile, on en est venu à le combiner à la chaux, c'est-à-dire qu'on fait arriver le chlore dans un lait de chaux ou sur de la chaux délitée à l'air humide contenue dans des vases en plomb. Quelquefois on la met en morceaux sur des tablettes en bois garnissant une chambre où se rend le chlore.

D'après les expériences de M. Welter, une quantité donnée de chlore produit le même effet utile, qu'elle soit unie à l'eau ou à la chaux. La combinaison du chlore avec la chaux porte le nom de chlorure de chaux; cependant la plupart des chimistes la regardent aujourd'hui comme du

chlorite de chaux. Quoi qu'il en soit, pour rendre son emploi plus économique et plus sûr, ou quand il s'agit de constater sa valeur commerciale, on est dans l'usage d'essayer son pouvoir décolorant en la mêlant, sous certaines doses, à l'indigo dissous dans l'acide sulfurique, jusqu'à ce que la teinte bleue disparaisse. Pour plus de détail, voyez CHLOROMÈTRE.

Après un certain nombre de lessivages donc, on met tremper la toile pendant 12 heures, dans une eau légèrement acidulée par l'acide sulfurique, pour enlever l'oxide de fer qui a pu se deposer; dès lors elle est prête à subir l'action du chlore, ce qui se pratique en la plongeant dans la solution de chlore, ou de chlorure de chaux, amenée au degre convenable; ce liquide achève de désorganiser l'écorce des filamens de concert avec les alcalis. Après une nouvelle lessive, plus faible que les précédentes, on renouvelle l'immersion dans le chlore. Si le blanc n'est pas irréprochable, on continue; puis viennent un ou deux lavages, suivis d'exposition sur le pré, le bain d'eau acidulée, le savonage, le dernier lavage, l'apprêt et le séchage.

Chacune de ces opérations exige des précautions que nous ne saurions même indiquer dans un article aussi court. Les toiles ainsi blanchies reçoivent, comme nous venons de le dire, un apprêt qui consiste à les passer au bleu, à l'amidon, et à les lisser au cylindre, au maillet ou à la calandre

De toutes les matières premières, la plus blanche naturellement est le coton; et comme, au sortir de son enveloppe, il est exempt de toute impurete, son blanchiment se réduit souvent à lui enlever sa légère couleur rosée, en l'exposant à la vapeur de l'eau bouillante, ou en le lessivant légèrement. En Angleterre, où la fabrication des toiles de coton est immense, on commence par les flamber, c'est-à-dire à brûler les filamens qui herissent leur surface, en la faisant passer rapidement sur un cylindre chauffé au rouge, ou devant une flamme d'hydrogène disposée *ad hoc*. Puis on les lessive à la chaux, et on les met tremper pendant 2 heures dans une solution de chlorure de chaux : elles sont lessivées de nouveau; mais cette fois à la potasse caustique, et passées dans une eau tiède contenant 4 pour cent d'acide sulfurique : on a soin de les rincer parfaitement après chaque operation. Il ne reste plus alors qu'à les calandrer ou à les apprêter, suivant qu'elles doivent être peintes ou rester en blanc.

La soie écrue, contrairement au chanvre et au lin, se blanchit en fils, et jamais en pièces. La matière cireuse qui la recouvre forme une gaine continue que l'on aperçoit très bien en éventrant un ver prêt à filer que l'on a mis tremper pendant 5 ou 6 heures dans du vinaigre. On trouve dans chacun deux boyaux qui, étant étirés, donnent un fil solide long d'une demi-aune que l'on peut dépouiller facilement de la poche qui l'enveloppe quand il est encore frais; cette poche est précisément l'enveloppe de la soie qu'il s'agit de dissoudre par l'opération du dégommage ou *décreusage*.

Elle consiste à mettre la soie en bottes dans un bain de savon blanc presque bouillant, que l'on maintient chaud le plus possible. La proportion de savon varie de un tiers à un quart du poids de la soie, suivant sa qualité ou les couleurs qu'on veut lui donner; c'est ce qu'on appelle le dégommage. On la met ensuite dans des sacs, que l'on maintient pendant quelques heures dans un bain bouillant moins chargé de savon; c'est la cuite. Par ces deux opérations, la soie perd 25 pour cent de son poids; cependant elle n'est pas encore d'un beau blanc; pour y parvenir, on l'expose à la vapeur du soufre en combustion, on la passe à une légère eau bleue, et on la lustre. Quand la soie doit servir à faire de la blonde ou de la gaze, on ne la décreuse pas afin de lui conserver sa raideur.

Pour la laine, le blanchiment consiste à la dessuinter, en la mettant dans de l'eau contenant le quart de son poids d'urine en putréfaction, ayant l'attention de remuer de temps en temps, et de maintenir l'eau presque bouillante; au bout d'un quart d'heure, on la retire pour la laver à l'eau claire, puis on l'egoutte et on la sèche au soleil.

On blanchit encore la pâte du papier et la cire jaune par le chlore ou l'insolation; c'est ce que l'on verra aux mots PAPIER et CIRE.

BLANCHISSAGE. L'industrie des blanchisseurs est une de celles dont il est le moins possible à une societe civilisée de s'affranchir. Non seulement elle contribue à donner à la population un air de propreté et d'aisance, mais elle est encore un des moyens les plus familiers et les plus puissans de l'hygiène. Par elle le corps, ne se trouvant jamais en contact qu'avec des tissus sains et parfaitement purifiés, est garanti, sur toute sa surface, contre le danger des absorptions délétères, et la santé publique n'y gagne pas moins que l'élegance. Il n'en est pas de toutes les emanations de la vie comme de celles du poumon, qui sont spontanément chassées par nos poitrines; il en est qui transsudent par tous nos pores, et dont il faut qu'un soin prudent nous débarrasse.

Le blanchissage n'a été pendant long-temps qu'une simple opération de ménage, executée, comme le reste du service domestique, dans l'intérieur de la maison. Aujourd'hui encore, dans beaucoup d'endroits, ce travail demeure dans le ressort des gens à gages; mais en général il tend à s'affranchir et à devenir un des lots de l'industrie libre : ce n'est pas la seule conquête que cette industrie ait à faire sur l'industrie domestique. Quoi qu'il en soit, on peut dire que celle dont nous parlons n'en est qu'à la première période de son émancipation; elle n'a point encore depouillé toute son humilité, et son attitude n'est point de pair avec son importance.

Elle est communément le partage des femmes; si bien que le nom de blanchisseuse semble être, bien plutôt que celui de blanchisseur, le signe du metier. Ces femmes l'exercent pauvrement, isolement, suivant la routine, et privées de tous les secours dont leur dénuement et leur ignorance auraient besoin. Il en resulte beaucoup de temps perdu, de consommations inutiles, et d'inconveniens plus serieux encore. La plupart de ces femmes ont leurs fonds d'exploitation établi dans des lieux bas et etroits, et souvent dans l'appartement même qu'elles habitent. Les emanations du linge, les vapeurs de l'eau et du charbon, font de ces lieux, surtout pendant l'hiver, les plus inhabitables étuves qu'on puisse imaginer : il sembla que, pour obliger le public, ces malheureuses reçoivent à demeure dans leurs ménages tous les ennuis dont elles délivrent les ménages des autres; et l'on pourrait dire avec raison de leur industrie, si elle devait toujours rester ainsi, que ce n'était guère la peine de briser le joug de la servitude domestique pour aboutir à une si misérable indépendance. Les affections de poitrine, les scrofules, les ulcères, deviennent les tristes fruits de l'atmosphère insalubre dans lequel elles vivent; et ce n'est qu'en sacrifiant leur santé et celle de leurs enfans à la santé de leurs pratiques, qu'elles viennent à bout de leurs utiles fonctions.

Outre cela, le travail est très mal fait. Nous ne le decrirons pas : tout le monde le connaît, ou à peu près. Nous dirons seulement que, réduites dans les grandes villes, et à Paris surtout, à remplacer, pour leurs lessives, les cendres de bois par les potasses du commerce, les blanchisseuses se voient continuellement exposées par là à de graves mécomptes. On les trompe sur la qualité des alcalis qu'on leur met entre les mains, sans qu'elles aient aucun moyen de reconnaître la fraude; elles confondent toutes les soudes; on leur en vend même pour des potasses, et elles ne connaissent jamais exactement le degré de force de la lessive alcaline qu'elles emploient. Tantôt cette lessive est trop faible et ne detruit pas assez sûrement les miasmes qui adhèrent au linge; tantôt elle est trop caustique, et elle attaque les fibres des tissus : l'operation marche toujours au hasard, et si elle arrive à bon port, c'est à lui qu'on le doit. Il faut ajouter à ces inconvéniens que la méthode employée, qui est le coulage, est fort in-

parfaite; l'opération ne se fait point à une température assez élevée, de sorte que la décomposition des taches n'étant point suffisamment achevée, il est de toute nécessité de soumettre le linge au savonnage, au battage et aux nombreuses torsions qui accompagnent le lavage, et qui ne contribuent pas médiocrement à causer des dommages et une détérioration rapide.

A cette méthode grossière, la sagesse conseillerait de substituer le blanchissage à la vapeur qui a été préconisé par Chaptal et par Curandeau au commencement de ce siècle, et qui a pour lui toutes sortes d'avantages. Mais comme cette dernière méthode demande une certaine intelligence, et qu'elle ne convient qu'à des établissemens un peu considérables, il est difficile qu'elle puisse avoir faveur tant que cette industrie ne passera pas en d'autres mains. A Paris cependant elle commence déjà à s'introduire dans quelques établissemens d'une certaine étendue. Pour en montrer l'incontestable supériorité, il me suffira d'en indiquer rapidement quelques détails.

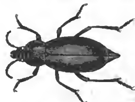
D'abord ce moyen de blanchissage a pour lui la sanction de l'expérience, et l'on serait fort mal fondé à vouloir lui opposer, comme fin de non-recevoir, le nom de nouveauté. Il est en usage de toute antiquité chez les orientaux; et il a été mis en pratique avec succès par Chaptal, surtout en grand, et pour le service spécial des hôpitaux. Il procure économie de temps, et par conséquent de main-d'œuvre, et économie de combustible et de savon. Avec cela, les tissus sont beaucoup moins maltraités, et leur purification est plus parfaite. Après avoir fait le triage du linge et l'avoir réparti en lots à peu près homogènes, relativement à sa qualité et à son état de souillure, on prépare des lessives d'une intensité proportionnée à l'action qu'il faut exercer sur chacun de ces lots: cette intensité, qu'il est très facile de régler quand on opère sur des soudes mesurées à l'avance, est dictée par l'expérience. Une quantité de lessive égale aux deux tiers du poids du linge est suffisante. Après une macération de douze heures, on enlève le linge, et, sans le rincer, on se prépare à lui faire subir l'action de la vapeur. Pour cela, on le dispose dans un vaste cuvier muni d'un bon couvercle et doublé de plomb: ce cuvier est placé au-dessus d'une chaudière avec laquelle il communique par un orifice, et la vapeur qui se produit lorsqu'on allume le feu passe immédiatement et sans se refroidir, de la chaudière dans le cuvier, et en parcourt toutes les parties par le moyen de petits canaux qu'on lui ménage en entassant le linge. On maintient le feu en bon train pendant huit heures; puis on le laisse tomber, et le lendemain la masse étant refroidie, on découvre l'appareil et l'on enlève le linge. La décomposition produite par l'action simultanée de l'eau, de l'alcali et de la haute température, a anéanti toutes les substances animales et rendu toutes les taches solubles. Il n'est plus besoin de compléter le blanchissage par le savonnage et les frottemens répétés; il suffit de rincer le linge dans l'eau claire, de l'égoutter et de le faire sécher. Sa salubrité est garantie, et sa solidité n'a pas éprouvé la plus légère atteinte.

Le blanchissage ainsi traité, perd en grande partie, il faut en convenir, sa physionomie un peu mesquine et de bas étage; il prend rang, et à bon titre, parmi les autres opérations manufacturières, et rien ne le rabaisse au-dessous d'elles. Les établissemens montés sur un pied considérable et qui desservent une masse notable du public, ont cet avantage, qu'une partie de leur importance s'attache aux personnes qu'ils occupent, et que par cette sage concentration les personnes vouées aux industries utiles se voient constamment maintenues au niveau de considération qui leur est dû. Il y a bien des difficultés à vaincre; mais chaque jour elles s'effacent, et la civilisation s'ouvre pour tous les rangs.

BLAPS, genre d'insectes coléoptères établi par Fabricius aux dépens des ténébrio de Linné, faisant partie de la famille des mélasomes dans la méthode de Latreille, et devenu le type de la seconde tribu de cette famille, les blapsides. Comme tous les mélasomes en général, les espèces de cette tribu habitent les lieux les plus arides et les plus brûlans des deux continens. Pendant long-temps l'Europe australe, l'Afrique, et surtout l'Orient, ont été seuls en possession d'en fournir à nos collections; mais dans ces dernières années on a découvert un grand nombre d'espèces dans les régions arides du nouveau continent, telles que le Pérou, le Chili et le Tucuman, etc. Il en est résulté que les genres de cette tribu, d'abord peu nombreux, se sont multipliés à un tel point, qu'il nous serait impossible de les indiquer tous, même sommairement. D'ailleurs les caractères de la plupart d'entre eux n'ont pas encore été établis par ceux qui les ont créés, et nous ne les connaissons que par la simple mention qui en a été faite dans quelques catalogues. Celui de M. le comte Dejean, le plus complet et le plus rationnel de tous, doit être principalement consulté à cet égard.

Les blapsides recherchant de préférence, ainsi que nous venons de le dire, les endroits arides et exposés à une température élevée, on doit s'attendre à ce que les régions froides et même tempérées des deux continens en possèdent fort peu; aussi, dans les environs de Paris, cette tribu n'est-elle représentée que par trois genres, ne contenant chacun qu'une espèce: ce sont les *blaps* proprement dits, les *asides*, et les *pédines*. Les caractères qui leur sont communs à tous trois, ainsi qu'à tous les blapsides en général, sont d'avoir cinq articles aux quatre tarses antérieurs, et quatre seulement aux tarses postérieurs; les ailes inférieures avortées; les élytres soudées dans la plupart; les palpes terminés par un article triangulaire ou en forme de hache; enfin le troisième article des antennes plus long que les suivans. Chacun de ces genres se distingue ensuite des deux autres par les caractères suivans:

Les blaps ont le corps alongé, quelquefois presque cylindrique, ailleurs assez large; leurs élytres embrassent fortement l'abdomen en dessous, sont soudées, et se prolongent postérieurement en une pointe plus ou moins longue; leurs tarses sont simples dans les deux sexes, et leurs jambes grêles, sans arêtes ni dents au côté externe; leur menton est petit, et laisse en dessous la majeure partie de la bouche à découvert; le troisième article des antennes est beaucoup plus long que les suivans et cylindrique, les trois avant-derniers sont grenus, et le dernier est ovoïde et court; enfin leur corselet est carré et presque plan. Ce genre contient une quarantaine d'espèces toutes propres à l'ancien continent. Ce sont des insectes d'assez grande taille, tous de couleur noire, marchant lentement, et exhalant lorsqu'on les saisit une odeur des plus repoussantes; quelques uns répandent même alors par l'anus une liqueur noirâtre également puante.



(Blaps présage-mort.)

On les rencontre dans les lieux les plus sombres des maisons, tels que les caves, les bûchers, cachés sous les corps qui s'y trouvent, et ils ne sortent guère de leur retraite que pendant la nuit. La seule espèce que nous possédions dans nos environs, et que nous figurons ici, est le blaps *présage-mort* (*blaps mortisaga* de Linné, Fabricius, etc.), long d'environ dix lignes, médiocrement alongé, assez large, d'un noir

mat et finement pointillé en dessus; son corselet est presque carré, et offre de chaque côté, près des angles postérieurs, un petit rebord aplati; ses élytres forment à leur extrémité une pointe obtuse, plus longue dans le mâle que dans la femelle. Il est très commun.

Malgré la répugnance qu'inspirent naturellement ces insectes, Fabricius rapporte, sur l'autorité de Forskael, que les femmes turques qui habitent l'Egypte, et chez qui, comme on sait, l'embonpoint passe pour une condition indispensable de beauté, font cuire dans du beurre une espèce de blaps commune dans le pays, le *blaps sillonné*, et le mangent pour s'engraisser. Depuis Forskael, ce fait n'a été mentionné, à notre connaissance, par aucun voyageur.

Les asides ont de nombreux rapports avec les blaps pour la conformation des élytres et des tarses : mais leur corps est rétréci antérieurement; leur menton est plus grand et recouvre la base des mâchoires; les deux derniers articles des antennes sont réunis en une petite massue; le corselet est trapézoïde, plus large en devant qu'à sa partie postérieure, arrondi et fortement rebordé sur les côtés; enfin tout le corps est raboteux et de couleur cendrée. Ces insectes vivent dans les terrains les plus arides, sous les pierres, etc.; leur démarche est encore plus lente que celle des blaps, et ils n'exhalent aucune odeur. Le type du genre est l'*aside grise* de Linné et de Fabricius, espèce très commune aux environs de Paris et dans une grande partie de l'Europe. M. Dejean, dans son catalogue, en mentionne trente-cinq autres, qui presque toutes sont disséminées autour du bassin de la Méditerranée.

Les pédines diffèrent des deux genres précédens par leur corps toujours de couleur noire, ovale et peu alongé; leurs élytres, qui n'embrassent que faiblement l'abdomen sur les côtés; leurs antennes, dont le troisième article est beaucoup moins alongé; leur corselet, toujours transversal, et variant du reste beaucoup pour la forme; enfin par leurs tarses antérieurs, et quelquefois les intermédiaires, qui sont dilatés dans les mâles. Ce sont des insectes de petite taille, vivant dans les endroits sablonneux, peu agiles, et n'exhalant pour la plupart aucune odeur. La majeure partie des espèces habitent l'ancien continent; mais on en connaît déjà un certain nombre d'Amérique. La seule que nous possédions aux environs de Paris est le *pédina fèmorol* de Fabricius, qui n'est pas très commun. Les auteurs récens ont subdivisé ce genre, crée depuis long-temps par Latreille, en un grand nombre d'autres dont on trouvera la liste complète dans le catalogue de M. Dejean. Consultez, outre ce catalogue, pour les blapsides de l'ancien continent, les ouvrages de Fabricius, Olivier, Sturm, et l'*Entomographie de la Russia* par M. Fischer; pour ceux d'Amérique, la partie entomologique du Voyage de *la Coquille*, le troisième volume du *Magasin entomologique* de M. Guérin, et un Mémoire de M. Lacordaire sur les habitudes des coléoptères de l'Amérique méridionale, inséré dans les *Annales des sciences natur.* t. XX.

BLASON. Ce mot exprime à la fois les figures emblématiques qui couvraient l'écu d'un gentilhomme et la science qui avait pour objet de nommer, d'expliquer ces mêmes figures et d'en régler la disposition. Tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière n'ont pas manqué de se livrer à des controverses, plus ou moins sérieuses aujourd'hui, sur l'étymologie du mot blason et sur l'antiquité de cette science. — Pour ce qui est de l'étymologie nous choisirons, parmi les nombreuses opinions des blasonneurs, celle du P. Menestrier qui le fait dériver du verbe allemand *blasen*, sonner du cor, parce que, dans les tournois, lorsqu'un chevalier se présentait à la lice, il était d'usage de l'annoncer par une fanfare avant de blasonner publiquement ses armes. — Quant à son antiquité, la plupart des historiographes du blason, dont quelques uns se recommandent d'ailleurs par un esprit judicieux et par une certaine érudition, ont émis sur ce sujet les opinions les plus folles et les plus erronées. La Colombière, qui écrivait au dix-septième siècle, dans son traité de cette science, cite, au milieu des blasons de ses contemporains, les armoiries de Jules César et de Vespasien. Un petit ouvrage, imprimé en 1567, à Gand, intitulé le *Jardin des armoiries*, offre comme très authentique le blason de Jésus-Christ, accompagné de tous ses ornemens, parmi lesquels on distingue un heaulme de marquis. Enfin d'autres moins scrupuleux encore attribuent au blason la même antiquité que la Genèse au monde, et dotent d'une armoirie Eve et Adam nos premiers pères. — Sans nous arrêter plus long-temps à ces étranges anachronismes, et sans considérer autre chose en eux que cet esprit de travestissement, et pour ainsi dire de centralisation sous l'influence duquel les chrétiens du moyen âge semblaient vouloir absorber le monde entier, selon le temps comme selon l'espace, nous dirons que l'existence du blason ne peut être historiquement constatée qu'à partir du règne de Henri Ier, duc de Saxe, puis empereur d'Allemagne en 919. On sait que ce prince entreprenant et chevalereux fit célébrer des joûtes et des tournois pour exercer sa noblesse au métier de la guerre, et qu'il régularisa par des ordonnances ces exercices belliqueux. L'Allemagne, qui fut le berceau de la féodalité, fut aussi le berceau de la science qui en réglait la hiérarchie. — Au moyen âge le blason formait réellement une *science* qui avait ses lois, nommées *lois d'armes*, ses académies, les *conseils des maréchaux*, et l'on exigeait des *rois d'armes* ou officiers chargés d'exercer publiquement cette science de scrupuleuses garanties d'érudition et de mérite personnel. Du reste le blason, chose frivole et déplacée de nos jours, n'était pas, dans son temps, sans une certaine importance. Dans les courses lointaines qu'entreprenaient les chevaliers d'une extrémité de l'Europe à l'autre, et quelquefois au-delà des mers, les armoiries étaient véritablement pour eux une langue mystérieuse, langue ingénieuse et frappante, et d'un usage universel pour la noblesse de toute la chrétienté. Ce langage commun établissait une communication facile, et une noble confraternité d'hommages prêtés et rendus entre des gentilshommes dont les manoirs étaient séparés par des distances immenses, et la variété de ses signes qui indiquaient non seulement le nom, mais encore le grade et la fonction exercée par celui qui les portait, leur donnait jusqu'à la mesure des égards ou des bonnes grâces qu'ils se devaient respectivement, selon le degré qu'ils occupaient dans la hiérarchie féodale. Il y a plus : reproduits et multipliés à l'infini par la gravure, la sculpture, la peinture, sur les bannières dans les combats, sur la pierre des caves sépulcrales, sur les murs de la salle du conseil; sur les meubles et jusque sur les habits, entourés de leurs supports, de leurs cimiers, de leurs devises, les blasons de famille étaient, pour les chevaliers, dont quelquefois ils présentaient les *noms* sous une allégorie parlante, une personnification glorieuse, abstraite et immuable de leur RACE, et semblables à ces momies égyptiennes que les familles conservaient avec un soin religieux, par leur continuelle présence ils semblaient exhorter les fils à ne point dégénérer de leurs pères, établissant ainsi entre les descendans d'une même lignée une rivalité généreuse. Aussi les blasonneurs et les généalogistes parlent-ils de leur sujet avec un enthousiasme et une admiration qui vont jusqu'au culte et jusqu'à la dévotion.

Napoléon, pour appuyer sa dynastie toute jeune et son trône impérial fondé d'hier, résolut d'établir ou plutôt de rétablir une noblesse héréditaire, et comme chef de cette noblesse il institua un nouveau blason. Mais pour quiconque s'est assez pénétré de la poésie du moyen âge pour reconnaître et lire pour ainsi dire cette poésie dans les moindres productions de ces temps, il suffira de jeter un coup d'œil sur les emblèmes rajeunis du blason impérial pour découvrir tout ce qu'il y avait de faux, de non-viable, d'intempestif et même de dérisoire dans cet engendrement féodal au dix-neuvième siècle.

Le temps n'est plus où l'homme marque du sceau du génie devait encore pour remplir sa destinée passer au contrôle aléatoire de la naissance. L'heure est venue d'ouvrir à toutes les illustrations que Dieu donne au monde un *livre d'or* qui ne se ferme jamais. La noblesse et son brillant cortége étant tombés dans une juste désuétude, on conçoit que le blason ne soit plus d'une application pratique ni par conséquent d'une utilité actuelle; mais pour ceux qui se plaisent à étudier curieusement le moyen âge, pour l'archéologue et pour l'antiquaire, le blason est un instrument d'investigation précieux, et même indispensable. Nous allons en donner les principaux élémens.

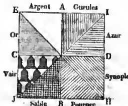
Dans une armoirie la partie la plus importante c'est l'ÉCU, puisque c'est lui qui par les figures qu'il contient nous indique quel est son possesseur. Dans l'écu nous considérerons trois choses : 1° le *champ*, 2° les *émaux*, 3° les *figures*.

Du champ. — Le champ n'est autre chose que l'écu lui-même, c'est-à-dire le fond sur lequel on doit placer les figures. Les lois d'armes ne prescrivent aucune forme à l'écu, en général; toutefois l'usage et la coutume ont attribué certaines formes à certaines destinations. L'écu des filles est toujours en losange : nous avons figuré ici l'écu d'Anne, duchesse de Bretagne, qui épousa Charles VIII, puis Louis XII. Les chevaliers bannerets, c'est-à-dire ceux qui avaient le droit de porter une bannière, portaient l'écu carré comme le champ de l'écu fig. 2. — Les Allemands, dont le blason était en général très riche et très compliqué, portaient presque toujours l'écu en cartouches dont le dessin variait à l'infini. L'écu des Italiens est souvent ovaloïde, celui des Espagnols est seulement arrondi vers le bas.


(Fig. 1. — Ecu d'Anne de Bretagne.)

L'écu royal anglais est très souvent rond depuis Edouard III, qui institua l'ordre de la Jarretière : cette forme convient très bien aux armoiries anglaises, tant à cause du dessin des pièces qui les couvrent que de la jarretière elle-même qui doit les entourer. Enfin la forme la plus fréquente de l'écu français, au plus beau temps de l'art féodal, se distingue entre toutes par sa grâce et sa commodité; on en voit un exemple ci-après dans la figure 5.

Le blason a pourvu par des noms techniques à la désignation non seulement des différentes portions du champ et de ses divisions, mais encore des figures dont on le charge ou dont on l'entoure. Nous indiquerons chemin faisant les principaux. Un écu divisé verticalement d'A en B se dit *parti*; de C en D, *coupé*; d'E en H, *tranché*; d'I en J, *taillé*.



(Fig. 2.)

Les deux premières divisions parti coupé AB, CD forment l'*écartelé*, les deux dernières EH, JI, le *sautoir*; enfin toutes quatre ensemble (toute la fig. 2) forment le *gironné*.

Une figure placée en A d'une armoirie, se dit *au centre*, ou *au cœur*, ou *en abîme*: B est le *chef*, C la *pointe*, D le *canton dextre* du chef, E le *canton senestre*, G le *flanc dextre*, H le *flanc senestre*, I le canton dextre de la pointe, J le canton senestre de la pointe.



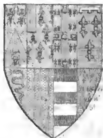
(Fig. 3.)

Des émaux. — Les émaux comprennent : les métaux, les couleurs, les fourrures. Les métaux sont l'*or*, qui est jaune, et qui se traduit dans la gravure par des points semés (fig. 2, 1er quartier); l'*argent*, qui est blanc. Les couleurs sont : *gueules*, qui est rouge, et qui se représente par des traits verticaux et parallèles (même fig., 3e quart.); *azur*, qui est bleu, il se forme de traits horizontaux (4e quart.); *synople* ou vert (5e quart.), de diagonales menées du canton dextre du chef au canton senestre de la pointe; *pourpre*, qui est violet, du canton senestre du chef au canton dextre de la pointe (6e quart.); *sable*, qui est noir, de traits horizontaux et verticaux qui se coupent à angles droits (7e quart.). Les fourrures sont le *vair* (8e quart.), qui se compose de cloches d'argent portant pointes contre pointes et bases contre bases, sur de pareilles cloches d'azur; et enfin (fig. 1), l'*hermine*, qui se forme de mouchetures de sable sur un champ d'argent. Les armoiries de Bretagne sont d'hermines plein. Nous avons déjà dit que cet écu était celui d'Anne de Bretagne.

Des figures. — Les figures ou pièces sont les objets dont on charge un écu. En général les pièces les plus nobles, celles qui appartiennent aux familles les plus illustres, sont les plus simples; le blason de Bretagne en est un exemple sur mille.

Le nombre des pièces est infini; nous en indiquerons seulement quelques unes. La *bande* que l'on suppose une portion d'écharpe ou un tronçon d'épée, et qui se place dans le sens du tranché. La maison de Noailles portait de gueules à la bande d'or. Nos lecteurs pourront voir ce même blason sur les vitres de Notre-Dame de Paris, au cœur de la rose du portail méridional, pour Louis-Antoine, cardinal de Noailles, archevêque de Paris en 1700, qui fit réparer cette rose; il se trouve encore répété, ainsi que celui de son frère, le maréchal de Noailles, dans une des chapelles situées derrière le chœur. La *barre* qui est placée dans le sens opposé en *taillé*;


(Fig. 4. — Ecu de la maison de Noailles.)


(Fig. 5. — Ecu de Louis de La Trimouille.)

le *pal* dans le sens du parti (fig. 5, 6e quartier); la *face* (*ibid.*, 7e quartier); la *croix* (*ibid.*, 3e quartier) qu'on retrouve très souvent en raison de l'éclatante notoriété de cette figure au moyen âge, et dont le dessin varie à l'infini, croix

recroisettée, *potencée*, *alaisée*, de A L'AISE.ÉE (isolee des borda de l'ecu), *ondulée*, *crenelée*, *dentée*, etc., etc.; le sautoir ou croix oblique; le *chevron* (fig. 5, 1er quartier), aujourd'hui davenu populaire, *pièce honorable* qu'a leguee le blason du passé, fondé sur les priviléges de la naissance, au blason moderne, le blason du merite personnel; la *bordure* qui borde l'ecu, ainsi que son nom l'indique, comme les lettres DBEHJCIG (fig. 5); enfin le franc-cartier qui ne differe du canton (fig. 5, 2e quartier) qo'en ce que le franc-cartier est un peu plus grand que le canton. Tootes ces figures doivent occuper à peu près le quart du champ, et on les nomme pièces très honorables ou pièces du premier ordre. Si on les diminue elles perdent leur nom et leur valeur, et sont sous d'autres noms classées parmi les pieces moins honorables ou du second ordre. La plupart des figures du second ordre se composent des pièces du premier ordre réduites et combinées. Viennent ensuita les charges *naturelles*, comme lions, léopards, aigles, aiglettes, aiglons, alouettes, alerions, c'est-à-dire alouettes sans bec ni pattes, cannettes ou cannes, merlettes ou cannes sans bec ni pattes; fleurs-de-lys, roses, tulipes, buissons, pommiers, figuiera, noyers, soleil, lune, comète, etoile, meteore, nuages, montagnes, etc., etc. Puis les pièces *artificielles* representant des objets faits de la main d'a hommes, comme haches, lances, casques, épéea, selles, eperons, chanfreins, plumarts, aumônières, bourdona, gibecieres, tourelles, tours, bastions, pignons, forteressea, dais, gonfalons ou bannières, ciboires, patenes, burettes, chapes, étoles, manipules, instrumens de chasse, de pêche, de navigation, ustensiles de ménage, etc., etc. Puis enfin les figures *chimériques*, comme diablea, monstres, dragons, fées, chimères, sirènes, hippogriffes, etc.

Nous allons maintenant donner la maniere de blasonner un écu selon les règles usitees dans les tournois et dans les livres d'armes. Notre figure 5 represente l'ecu de Louis, seigneur de la Trimouille. Cette maison joua, comme on sait, un grand rôle dans l'histoire de France, par elle même et par ses alliances, et ses armoiries se reproduisent très souvent parmi les monumens du moyen âge. Donc si l'on veut blasonner ces armoiries, on dira :

La Trimouille porte parti de trois, coupé d'un qui donnent huit quartiers : au premier, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aigles éployées d'azur, becquées, membrees de gueules, qui est de la Trimouille; au second, d'or semé de fleurs-de-lys d'azur au canton dextre de gueules, qui est de Thouars; au troisième, d'or à la croix pleine de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, cantonné de seize alerions d'azur, qui est de Montmorency-Laval; au quatrième, d'azur à trois fleurs-de-lys d'or ou de France, brisé d'un lambel trois pendans d'argent, qui est d'Orleans (les brisures sont des aignes particuliers qui servent à exprimer la bâtardise ou à distinguer les membres d'une même famille; c'est pour ce dernier emploi qu'il est pris ici); au cinquieme, d'argent à la guivre contournée en pal d'azur, devorant un enfant issant de gueules et couronnee de même, qui est de Milan; au sixième, palle d'or et de gueules de six pièces, qui est d'Amboise; au septième, fascé de sable et d'argent de six pièces, qui est de Coëtivy; au huitième et dernier quartier, losangé d'or et de gueules, qui est de Craon. Chacun de ces quartiers représente, comme on le voit, une alliance du titulaire. On a dû remarquer la marche méthodique que nous avona suivie, et qui consiste à enoncer d'abord le nom du titulaire, puis les divisions générales, puis les divisions particulières, en nommant d'abord le champ; puis les pièces les plus importantes; puia enfin les moina importantes, et en allant toujours de gauche à droite. Nous terminerona cet aperçu des règles du blason qui concernent l'ecu, en rapportant un fait historique qui nous semble caractériser assez bien l'esprit de naïveté et de bonhomie qui respire dans toutes les productions artistiques du moyen âge. C'etait une loi d'armes que dana un écu on ne pouvait mettre métal sur metal ni couleur sur couleur; le but de cette loi etait de rendre les armoiries plus distinctes et plus faciles à dechiffrer par le contraste des tons : or, lorsqu'après la prise de Jerusalem par les croisés en 1099, il fut question de blasonner le nouveau royaume et Godefroy de Bouillon qui l'avait conquis, les barons assemblés lui donnèrent un champ d'argent à la croix d'or, accompagnée de quatre croisillons du même. C'était évidemment violer la loi que nous venons de citer; mais ils le firent sciemment, disant que l'or et l'argent etaient seuls dignes d'être employes à representer l'instrument de la redemption du monde, et que la haute considération due à la ville sainte exigeait que l'on fit en son honneur une reverencieuse infraction aux règles ordinaires. De plus, ils nommèrent cette nouvelle disposition, ainsi qu'on l'observa depuis en d'autres circonstances, *armés à enquerre*, afin que tous ceux qui verraient ce singulier blason *s'enquissent*, et apprissent la cause de cette derogation aux anciennes lois d'armes.

Les notions que nous venons de présenter constituent la partie du blason la plus difficile à retenir et à mettre en pratique; mais à l'aide de ces donnees on ne peut guère connaître que le nom, le sexe et la nation des gentilshommes dont on a les armoiries sous les yeux. Or cette science était loin d'être confinée dans des limites aussi étroites; nous allons indiquer avec la même rapidite les signes extérieurs qui servaient à préciser davantage le rang, le titre, et les fonctions de celui qui les portait.

Les signes extérieurs du titre consistaient principalement en couronnes, qui variaient dans leur forme et leur magnificence, selon le rang de ceux qui les possedaient. Dans les grandes cerémonies les seigneurs portaient ces couronnes sur leur tête; dans les armoiries on les plaçait immediatement au-dessus de l'ecu. La couronne royale de France se composait d'un cercle d'or, enrichi de pierres precieuses, et bordé de fleur-de-lys d'or. François Ier pour ne pas rester en arriere de son voisin Henri VIII, qui venait de prendre la couronne fermée, ajouta, disent les historiens, les diadèmes d'or ou branches recourbees que l'on voit dans notre figure, et qui viennent se reunir au pied d'une double fleur-de-lys, qui est le cimier de France.



(Fig. 6. — Couronne royale de France.)

Les fils aînés de France, qui étaient comme on sait dauphins du Viennois depuis Philippe VI, portaient une couronne bordée de fleurs-de-lys, entremêlées de dauphins qui la fermaient.

La couronne des princes du sang était le cercle d'or bordé de fleurs-de-lys, mais ouverte et sans diadème.



(Fig. 7. — Couronne ducale.)

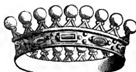
La couronne de duc se composait d'un cercle d'or, rehaussé de fleurons en fleurs-d'ache ou de persil.

La couronne de marquis n'avait que quatre fleurons séparés par des perles.



(Fig. 8. — Couronne de marquis.)

La couronne de comte était rehaussée d'une rangée de perles.



(Fig. 9. — Couronne de comte.)

La couronne de vicomte n'avait que quatre grosses perles.



(Fig. 10. — Couronne de vicomte.)

Le vidame était le premier baron d'un évêque suzerain, qui devait fournir à cet évêque un contingent de soldats commandés par lui-même, ou qui devait remplacer l'évêque et faire la guerre en son lieu et place, ou encore defendre la commune ou le diocèse dont l'évêque était le chef: sa couronne était rehaussée de quatre croix pattées



(Fig. 11. — Couronne de vidame.)

Le baron entourait le cercle d'or d'une torsade de perles.

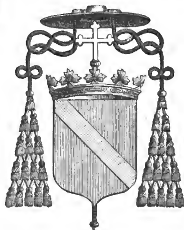


(Fig. 12. — Couronne de baron.)

Enfin le chevalier n'avait qu'un cercle d'or enrichi de pierreries comme tous ceux qui précèdent, mais sans autre ornement; du reste cette dernière marque de dignité se trouve rarement dans les monumens du moyen âge. Les chevaliers portaient presque toujours au-dessus de l'ecu de leurs armes un simple casque posé de profil.

Le heaulme ou casque servait encore à indiquer le titre. Les rois et les empereurs le portaient d'or posé de front ouvert et sans grille; les ducs et princes le portaient également taré (posé) de front d'or, mais moins ouvert et sans grille; les marquis le portaient d'argent, taré de front, à onze grilles d'or; les comtes, vidames et vicomtes le portaient d'argent posé de trois quarts avec neuf grilles d'or; les barons le portaient d'argent posé de trois quarts avec sept grilles d'argent; enfin les chevaliers le portaient d'acier poli posé de profil avec cinq grilles de même metal.

Le pape portait pour signe de sa dignité au-dessus de l'ecu de ses armes (lorsqu'il en avait) une tiare papale, surmontée de trois couronnes, et dont la forme est si connue que nous n'avons pas cru devoir en donner le dessin. On sait que dans le principe les papes ne se qualifiaient que du titre d'évêque, et que par consequent ils ne portaient pas d'autre marque de dignité, Boniface VIII fut le premier qui porta deux couronnes à sa mitre, et Benoît XII en ajouta une troisième.



(Fig. 13, — Ornemens extérieurs de l'écu de Louis-Antoine de Noailles, cardinal, archevêque de Paris.)

Les cardinaux portaient un chapeau rouge à larges bords avec des cordons de soie de la même couleur, qui pendaient de chaque côté de l'écu, en formant un treillis de houppes qui se terminaient par cinq. Lorsque le cardinal était legat ou primat, il portait au-dessous du chapeau, passée en pal derrière l'écu, une croix double; lorsqu'il était archevêque, il portait de même une croix, mais simple comme celle que nous donnons au cardinal-archevêque de Noailles.

L'archevêque portait pour signe de sa dignité une croix passée en pal comme nous venons de le dire, et un chapeau semblable au précédent, mais de synople, et terminé par quatre houppes seulement.

Les évêques portaient le chapeau de synople, mais terminé seulement par trois houppes, et de plus la mitre et la crosse tournée à droite.

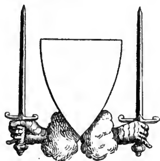
Les abbés, ainsi que les protonotaires de l'église, portaient la mitre et la crosse tournée à gauche sous le chapeau, qui était de sable, et se terminait par deux houppes.

Les abbesses portaient l'écu en losange, comme filles, en-

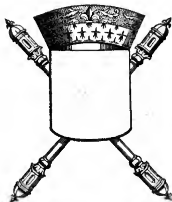
touré d'un patenôtre ou chapelet de sable, à la crosse abbatiale passée en pal derrière, et tournée à gauche comme les abbés.

Du reste, il faut observer que l'usage des armoiries était totalement interdit aux religieux et religieuses de tout ordre à partir de la prononciation des vœux. Le pontifical romain, au cérémonial des réceptions, conforme en cela à l'esprit de l'évangile, ordonnait de mettre en lieu évident les armoiries du postulant ou de la postulante, ainsi qu'on le faisait pour certains autres objets qui étaient également considérés comme les emblèmes des honneurs mondains, auxquels il fallait renoncer pour se consacrer aux austérités du cloître.

L'empereur, qui était dans la hiérarchie temporelle ce qu'était le pape dans la hiérarchie spirituelle, portait une couronne dont les détails de forme subirent beaucoup de variations, mais qui était en général une tiare ou bonnet ouvert par le milieu, et offrant trois compartimens, celui du milieu plus élevé que les deux autres, et surmonté d'un globe du monde sommé d'une croix.



(Fig. 14. — Ornemens extérieurs de l'écu du connétable de France.)



(Fig. 15. — Ornemens extérieurs de l'écu du grand-chancelier de France.

Les princes souverains, les archiducs, les électeurs de l'empire portaient un bonnet d'écarlate rebrassé d'hermine, et couronné de diadèmes enrichis de perles, supportant un globe impérial surmonté de la croix.

Les doges de Venise, un bonnet de toile d'or, dont la forme était un cône irrégulier, ayant le sommet arrondi et transposé vers le bord postérieur.

La première dignité de France, après le roi, était celle de connétable. Les signes extérieurs étaient deux mains droites armées ou dextrochères, sortant d'un nuage, et portant deux épées nues qui se trouvaient ainsi placées à gauche et à droite de l'écu.

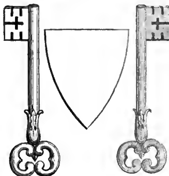
Le chancelier de France portait pour signes de sa dignité un mortier de toile d'or rebrassé d'hermine, et de plus deux masses d'or passées en sautoir derrière l'écu.

L'amiral portait deux ancres d'or passées en sautoir derrière l'écu. Le général des galères n'en portait qu'une passée en pal. On peut en voir un exemple encore aujourd'hui sur les vitraux de l'église ou chapelle de la Sorbonne à Paris pour le fameux cardinal de Richelieu qui la fit reconstruire.

Les maréchaux se reconnaissent à deux bâtons d'azur semé de fleurs-de-lys, passés en sautoir.

Deux pièces de canon, adossées et placées au-dessous de l'écu, dénotent un grand-maître de l'artillerie.

Le surintendant des finances portait deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent, passées en pal à côté de l'écu.



(Fig. 16. — Ornemens extérieurs de l'écu du surintendant des finances.)

Le grand-maître de l'hôtel portait deux bâtons d'or fleurdelysés passés en sautoir derrière l'écu.

Le grand-chambellan portait deux clefs d'or passées en sautoir derrière l'écu.

Le grand pannetier portait pour marques de sa charge, au bas de l'écu de ses armes, la nef d'or et le cadenas royal : c'étaient deux petits meubles où étaient renfermés le couvert et le gobelet du roi.

Le grand-veneur portait dans le principe deux cerfs qui supportaient l'écu de ses armes, puis plus tard deux cors de chasse avec leurs attaches suspendues au-dessous et à côté de l'écu.

Le grand-bouteiller occupait sous la seconde et le commencement de la troisième race une dignité très importante ; il était un des quatre grands dignitaires qui avaient le privilège de signer les chartes importantes : le blason leur donna pour signes distinctifs deux bouteilles ornées des armes de France.

Ici se borne la science du blason proprement dite. Nous sommes certainement loin d'avoir épuisé la matière ; mais nous renvoyons pour plus de détails aux traités spéciaux. Comme on le voit, d'après la marche que nous avons suivie, nous avons essayé de présenter les notions que procure le blason comme servant à spécifier de plus en plus à qui a pu appartenir tel ou tel monument dont nous recherchons l'ori-

gine. C'est ainsi qu'en partant de la forme de l'écu, qui indique seulement la nation et le sexe, nous sommes arrivés aux signes extérieurs qui n'expriment qu'une classe de personnes beaucoup plus resserrée. Enfin nous pouvons dire qu'à l'aide des colliers d'ordre, des alliances ou quartiers, des supports, et surtout des devises, on peut parvenir, en traçant pour ainsi dire des cercles de plus en plus restreints, à déterminer l'*individu* à qui appartient tel monument que l'on a sous les yeux.

Au reste, nous croyons ne pouvoir mieux suppléer au vide qui resterait à remplir qu'en indiquant, par une notice bibliographique, les principaux ouvrages auxquels on peut recourir : — Pour le blason de l'empire (français), *Henry Simon*, in-fol. maj. Paris, 1812. — Pour l'ancien, l'ouvrage du P. Menestrier : *Méthode du Blason*, in-8°, édition de Lyon, 1780. — *La Science héroïque*, par Marc Wulson de la Colombière. Le savant M. Weiss appelle la Colombière le *vrai créateur de la science du Blason*. C'est un ouvrage très clair et très étendu. In-fol. Paris, 1644. — *La Vraie et parfaite science des Armoiries*, par Louvant Geliot, considérablement augmentée par Pierre Palliot. In-fol. Paris, 1660. Cet ouvrage est précédé d'une espèce de dictionnaire héraldique et suivi d'une table, qui sont tous deux d'un grand secours et d'une grande commodité. — *Le Blason de toutes armes et escutz, figuré en sept sortes de manières*, par Sicille, herault d'armes, Paris, 1495, pet. in-8°, petit livre très amusant, et tout empreint de couleur locale. C'est le texte plus ou moins amplifié de presque tous les traités qui ont precédé la Colombière. — Enfin, nous indiquerons pour les curieux deux manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque du roi : l'un est le livre d'armes, composé par Berry, herault du roi Charles VII, et dont parle Bernard de Montfaucon dans ses monumens de la monarchie française; l'autre est un traité du blason, dédié au roi Philippe-Auguste : c'est le plus ancien livre qui ait été composé en France sur cette matière, s'il faut en croire le père Lelong en sa *Bibliothèque de la France*.

BLASPHÈME. Le blasphème est un cas particulier du sacrilége; c'est le sacrilége accompli par la parole. Ces deux mots soulèvent donc les mêmes questions philosophiques. Si le sacrilége est crime ou délit, le blasphème l'est également. Vainement dirait-on que le sacrilége est un acte, et que le blasphème n'en est pas un : le blasphème, pour n'être qu'une parole, est également un acte. On peut donc différer sur la pénalité, non sur le point de criminalité. Aussi l'histoire nous montre le blasphème puni partout où le sacrilége l'a été. Question du fond, question historique, tout rapproche ces deux sujets, et n'en fait vraiment qu'un. Nous préférons le traiter au mot le plus général des deux, au mot SACRILÉGE.

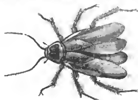
BLATTE, genre d'insectes vulgairement connus sous les noms de *ravets*, *cancrelocs*, *kakerlocs*, etc. Les blattes appartiennent à l'ordre des orthoptères et à la famille des coureurs, qui se distingue du reste de l'ordre par les pattes, qui sont toutes propres à la course, tandis que les postérieures sont spécialement destinées aux sauts dans les sauterelles, les grillons et genres voisins. On reconnaîtra sans peine les blattes aux caractères suivans : corps ovale ou orbiculaire, aplati; tête médiocre, fortement inclinée, entièrement cachée sous le prothorax; bouche composée d'un labre fortement transversal, de mandibules fortes, inégalement dentées, de mâchoires ciliées au côté interne, et renflées en galette à leur extrémité; enfin d'une lèvre échancrée; prothorax très grand, aplati en dessus, foliacé sur les côtés et débordant le corps; élytres coriaces, minces, transparentes, horizontales, se croisant un peu au côté interne, moins longues que les ailes; celles-ci moins consistantes, et plissées dans leur longueur; pattes ayant les hanches très développées avec les jambes longues, épineuses, et les tarses composés de cinq articles; abdomen terminé par quatre appendices, dont deux inférieurs et deux supérieurs; ceux-ci plus développés et formés d'articles distincts. Ces caractères, surtout celui d'avoir les ailes horizontales, ont paru assez importans à M. Leach et à quelques autres naturalistes pour faire de ces insectes un ordre à part, sous le nom de *dyctioptères*; mais cette opinion n'a pas encore obtenu l'assentiment général des entomologistes.

Les blattes sont au nombre des insectes, sinon les plus nuisibles, du moins les plus incommodes et les plus dégoûtans qui existent. Si quelques espèces habitent dans les bois, beaucoup d'autres ont adopté pour leur séjour les maisons, les magasins, les cuisines; où rien n'échappe à leur voracité : provisions de toute espèce, cuir, vêtemens, papier, jusqu'au cirage et à l'encre, tout leur est bon; toujours en mouvement, pénétrant partout, malgré leur taille, elles souillent et gâtent tous les objets qu'elles touchent, tant en les rongeant qu'en les imprégnant de leur mauvaise odeur. Dans les colonies, où elles abondent, elles sont un véritable fléau, ne respectant pas même l'homme, dont elles viennent ronger la peau épaisse de la plante des pieds pendant son sommeil, ainsi que nous l'avons éprouvé plus d'une fois nous-même à Cayenne. Les navires en sont également infestés, et l'on a vu assez souvent des barils de biscuits et autres provisions dans l'intérieur desquels elles avaient pénétré en grand nombre, entièrement vides des provisions qu'ils contenaient. Il n'est pas jusqu'à leurs œufs, qu'elles collent aux vêtemens et à tous les objets en général, avec une gomme tenace, qui ne soient une cause de dégradation pour ces objets, qui en conservent l'empreinte ineffaçable, surtout si c'est du drap. Ceci nous conduit naturellement à parler du mode de développement de ces insectes qui offre plusieurs particularités curieuses.

Les blattes, non plus que les autres orthoptères, ne subissent point de métamorphoses proprement dites; leurs larves au sortir de l'œuf possèdent toutes les parties de l'insecte parfait, sauf les ailes qui se développent plus tard, et le moment où elles commencent à paraître constitue pour ces insectes l'état intermédiaire de *nymphe*. Ceci posé, voici comment s'opère leur accroissement; nous prendrons pour exemple la *blatte germanique*, sur laquelle M. de Hummel, naturaliste de Saint-Pétersbourg, a publié des observations très intéressantes dans ses *Essais entomologiques*. Quelques jours après l'accouplement, l'abdomen de la femelle se gonfle, et l'on aperçoit à travers la peau un corps blanc et difforme qui grandit, pour ainsi dire, à vue d'œil, et qui dans un seul jour prend de la consistance et une forme déterminée. Ce corps n'est pas un œuf, comme on pourrait le croire, mais un véritable étui, divisé intérieurement par des cloisons en plusieurs chambres, dont le nombre varie suivant les espèces, et qui contiennent chacune un œuf. Cet étui est en carré alongé, arrondi aux extrémités, et muni sur l'un de ses côtés d'une fente dont les bords font légèrement saillie, et sont exactement rapprochés l'un de l'autre. Sa couleur est d'un brun jaunâtre, et il occupe environ la moitié de l'abdomen intérieurement; il en sort bientôt à moitié, et la femelle le garde dans cette position pendant environ un mois, au bout duquel il se détache; elle le saisit alors avec ses pattes de devant, et écarte les bords de l'ouverture dont nous avons parlé. Les petites larves qui étaient déjà écloses dans l'intérieur de leur prison, en sortent attachées deux à deux et roulées sur elles-mêmes. La femelle les aide à se développer et à se séparer en les frappant doucement avec ses antennes et les touchant avec ses palpes maxillaires, ce qui dure environ une minute, au bout de laquelle elles sont isolées et en état de marcher. Elle les abandonne ensuite à elles-mêmes, et ne s'en occupe plus. Au moment de leur naissance, ces larves, qui n'ont que quelques lignes de long, sont toutes blanches et transparentes, avec les yeux noirs et un point de même couleur sur l'abdomen; mais en peu d'heures elles deviennent brunâtres avec quelques taches jaunes, et commencent à manger avec avidité. Avant d'arriver à leur état

d'insecte parfait, elles ont six mues à subir, et ce n'est qu'après la cinquième que leurs ailes commencent à paraître, et qu'elles entrent dans l'état de nymphe. Les premières ont lieu à des intervalles rapprochés; mais un mois environ s'écoule entre chacune des dernières, de sorte qu'il faut près de cinq mois aux individus pour accomplir leur évolution. Ce que nous venons de dire de la *blotte germanique* s'applique à toutes les espèces en général, sauf quelques points de détail. Dans toutes, la multiplication est rapide, et le nombre d'œufs contenu dans l'étui varie suivant les espèces; dans celle dont nous venons de parler, il en renferme 36; celui de la *blatte orientale* en renferme 16 ou 18 au plus, etc.

Le nombre des espèces de blattes est assez considérable; Olivier, dans l'*Encyclopédie méthodique*, en a décrit trente-sept, et il en existe presque autant de non decrites dans les collections. Les trois suivantes sont les plus remarquables.



(Blatte américaine ou kakerlac.)

La *B. américaine* ou *B. kakerlac*, que nous figurons ici, est l'une des plus grandes, ayant jusqu'à 15 lignes de long sur 10 de large. Son corselet est jaunâtre, avec deux grandes taches et une bordure brune; l'abdomen est roussâtre, et les antennes sont très longues. Originaire d'Amérique, où elle abonde dans les sucreries et les maisons, elle a été importée par les navires en Europe, et infeste aujourd'hui les magasins dans les ports. Elle est beaucoup moins repandue dans l'intérieur. La *B. des cuisines* ou *B. orientale*. Longue de dix lignes, d'un brun marron uniforme; les ailes du mâle sont plus courtes que l'abdomen, et ces organes se trouvent réduits à de simples rudimens dans la femelle. Sa patrie primitive est le Levant, d'où elle s'est repandue dans toute l'Europe, et, ce qui est assez singulier, principalement dans le nord. Elle n'est nulle part plus commune que dans la Finlande et en Russie. La *B. germanique*. De moitie plus petite que la precedente; d'un jaune livide avec deux raies noirâtres sur le corset. Repandue egalement dans toute l'Europe, et originaire de ses parties centrales. Elle est très commune en Russie, où les armees l'ont importee dans le siècle dernier, à la suite de la guerre de sept ans.

On a cherché plusieurs moyens pour détruire ces insectes dégoûtans; l'arsenic, la fumée de charbon de terre, la vapeur du soufre et l'eau bouillante, ont été proposés tour à tour; mais, outre que ces substances ne sont pas sans danger pour la plupart, il est reconnu qu'elles sont à peu près insuffisantes. Le meilleur moyen de defense contre ces animaux est le même que pour les punaises, une extrême propreté dans les appartemens.

BLENDE. C'est le nom qu'on donne communément au sulfure de zinc. Ce minéral se trouve dans la nature en cristaux cubiques, clivables en tétraèdre, octaèdre et dodécaèdre rhomboïdal. Il est demi-transparent, jaune-brunâtre, fragile, et fusible à une haute temperature dans des vaisseaux fermés.

C'est un composé qu'il est assez difficile de se procurer dans nos laboratoires, à cause de la volatilité de ses elémens. La combinaison du zinc avec le soufre n'a lieu, en effet, qu'à une haute température avec un tel dégagement de chaleur, qu'il en résulte une explosion due à sa vapeur réunie à celle du soufre. On réussit mieux en faisant agir la chaleur sur un mélange d'oxide de zinc et de soufre, ou en versant un sulphydrate alcalin dans la dissolution d'un de ses sels.

La blende a été long-temps rejetée faute d'un procédé économique pour en extraire le zinc; mais la grande extension que la consommation de ce métal a prise dans ces derniers temps, a fait découvrir une methode d'extraction qui sera décrite au mot ZINC; de sorte que le sulfure de zinc est aussi recherché aujourd'hui que le silicate et le carbonate, surtout quand il est riche en cadmium.

La blende n'existe presque jamais seule; elle accompagne ordinairement la galène et le sulfure de fer. Elle se trouve en Suède, dans les calcaires du *Saint-Gothard*, les roches granitiques de la vallée de *Sallat Pyrénées*, et dans diverses autres positions géologiques.

BLENNIES. On designe sous ce nom un groupe considérable d'espèces de poissons à cause de la mucosité abondante dont leurs écailles sont enduites. Cette mucosité, morve ou bave, les a fait appeler vulgairement *baveuses*. G. Cuvier, resumant les travaux des zoologistes qui l'avaient precédé, avait d'abord placé les blennies en tête de la famille des *gobioïdes*, entre les styléphores, qui terminent la famille des ténioïdes, et les anarrhiques (voyez ce mot). Plus tard (2e edit. du *Règne animal*), les blennies, qui forment toujours le premier genre des gobioïdes, ont ete rangés par ce naturaliste après les mugiloïdes, à la suite desquels il place les athérines. Blainville (*Cours de philosophie zoologique*, en 1835), remaniant tous les travaux des ichthyologistes anciens et modernes, et etudiant avec soin les affinites des familles naturelles de la classe des poissons, a cru devoir élever le grand genre blennies au rang de famille sous le nom de BLENNIOÏDES, et l'a disposé dans sa méthode entre les TRACHINOÏDES et les GADOÏDES. Dandin (*Dict. sc. nat.*, Levrault edit.) avait déjà distribué en quatre sections vingt-trois espèces de blennies connues en 1816, d'après le nombre des nageoires dorsales, et l'existence ou l'absence de filamens ou appendices sur la tête. Cuvier, tout en appréciant les caractères que fournissent ces appendices ou panaches, a établi ses divisions d'après le système dentaire, et ces déterminations ont été adoptées par Blainville. La forme générale du corps qui est alongé et comprimé, et l'existence d'une dorsale composée presque en entier de rayons simples et flexibles, l'enduit muqueux de leur peau, l'absence de cœcum et de vessie natatoire, caractérisent la famille des *blennioïdes*, qui se subdivise en, 1° espèces qui ont des membres pelviens ou nageoires ventrales, et 2° espèces qui n'en ont point. Les blennioïdes à quatre membres ou nageoires, proprement dites, se distinguent en espèces qui ont deux rayons aux membres pelviens, et en celles qui ont trois rayons à ces membres.

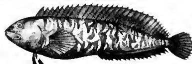
Le premier groupe de blennioïdes à quatre membres comprend deux genres principaux. Le premier de ces genres renferme les espèces qui ont les *dents disposées sur un seul rang*, égales et serrees; ce sont les blennies proprement dits, qui se subdivisent en trois sous-genres, suivant que les dents sont: A *fortes avec une canine latérale* (Blennius). La plupart de ces espèces à tête obtuse, à museau court et front vertical ont des intestins larges et courts, et des tentacules ou panaches sur les sourcils; d'autres espèces, chez lesquelles ces panaches sont à peine visibles, portent sur le vertex une proeminence qui s'érige et se rougit dans la saison des amours; d'autres enfin n'ont ni panache ni crête: à ces dernières se rapporte le petit poisson très abondant sur toutes nos côtes, appelé la *baveuse commune*, dont le profil est presque vertical. B *sans canine latérale*. Ce sous-genre, appelé MYXODES, renferme des espèces à tête alongée, a museau pointu, saillant au-devant de la bouche: ces espèces sont nouvelles. C ô *dents excessivement minces*. Ce troisième sous-genre, appelé SALARIAS, renferme les poissons très remarquables, en ce que les dents se meuvent dans l'in-

dividu frais comme les touches d'un clavecin; leur tête, très comprimée en haut, est très large transversalement en bas; leur front est tout-à-fait vertical; leurs lèvres sont charnues et renflées; leurs intestins roulés en spirales minces, et plus longs que dans les blennies ordinaires. Les espèces connues sont de la mer des Indes.

Le deuxième groupe des BLENNIOIDES à quatre membres est caractérisé par des dents courtes et pointues, éparses sur plusieurs rangées. Blainville, tout en conservant à ce groupe le nom de *clinus*, donné par les Grecs modernes aux blennies, le subdivise en : A espèces dont les dents éparses sont toutes en velours, qui forment le sous-genre *cirrhibarbus*: ces poissons se distinguent encore par un petit tentacule ou barbillon sur l'œil, un à la narine, trois grands au bout du museau, et huit sous la pointe de la mâchoire inférieure; B espèces à dents éparses plus fortes au premier rang, sans tentacules ou barbillons, qui constituent le sous-genre *clinus*. Les modifications de la dorsale ont servi à établir trois sections dans ce sous-genre : dans la première les rayons antérieurs forment une pointe séparée du reste de la nageoire; dans la deuxième section les premiers rayons sont plus saillans, et ressemblent à une crête; enfin les espèces de la troisième section n'ont ni pointe, ni crête. C Espèces à tête petite et corps alongé en lame d'épee, formant le sous-genre *gonnelles*: ces poissons ont leurs nageoires ventrales plus petites que tous les autres blennies, et souvent réduites à un seul rayon.

Le deuxième groupe des blennioïdes à quatre membres, dont les pelviens ou nageoires ventrales offrent trois rayons, comprend les OPISTOGNATHES et les ZOARCÈS. Les premiers ont un museau court, les formes des blennies proprement dits, et s'en distinguent, ainsi que l'indique leur nom, par leurs maxillaires très grands, et prolongés en arrière en une espèce de longue moustache plate; leurs dents sont en râpe, et la rangée extérieure est plus forte. La seule espèce connue sous ce nom a été dédiée par Cuvier à Sonnerat, qui l'a rapportée de la mer des Indes. Les zoarcès ont des dents coniques sur un seul rang aux côtés des mâchoires, sur plusieurs en avant, et en sont dépourvus au palais. C'est à ce genre qu'appartient l'espèce connue depuis long-temps sous le nom de blennie vivipare, qui de même que tous les autres poissons et reptiles ovovivipares méritent de fixer l'attention des savans qui se livrent aux recherches embryogéniques.

Nous ne pouvons donner ici la nomenclature des espèces nombreuses réunies sous le nom de blennies et de blennioïdes; il est indispensable de recourir aux traités d'ichthyologie les plus modernes, attendu que la détermination de ces espèces laisse beaucoup à désirer. Nous donnons ici la figure du blennie boscien.



(Blennie Boscien.)

Cette petite espèce, appelée d'abord *blennius morsitans* par Bosc qui la découvrit dans la baie de Charles-Town, a été d'abord dédiée à ce savant par Lacépède. Bosc rapporte que ce poisson cherche à mordre lorsqu'on veut le prendre. Sa longueur est de quatre pouces au plus, et sa couleur d'un vert foncé varié de blanc avec des bandes brunes en travers.

En outre de l'espèce du sous-genre zoarcès appelée blennie vivipare, qu'on pêche dans l'Océan sur les côtes d'Europe et qui se prête aux observations embryogéniques, nous mentionnerons encore le *blennie sauteur*, dont les nageoires pectorales sont presque aussi longues que le corps. Ce blennie, qui est très commun près des récifs de la Nouvelle-Bretagne, a été découvert par Commerson, qui l'avait appelé *alticus saltatorius*. Son corps est long de deux pouces. Ce poisson est très agile, et bondit à la surface de l'eau ou à sec.

Cuvier fait remarquer que les anarrhiques sont des blennies sans nageoires ventrales. Blainville, appréciant l'ensemble des caractères de ces poissons, les a rangés dans sa famille des blennioïdes, à la suite des zoarcès et des opistognathes.

Les mœurs des blennies proprement dits, et de tous les poissons groupés naturellement auprès de ce genre pour former la famille des blennioïdes, sont peu connues. On peut facilement, d'après l'appréciation des caractères anatomiques, reconnaître que les espèces sont plus ou moins carnivores ou zoophages. Ces poissons vivent en petites troupes auprès des rochers, se retirent dans les fentes les plus profondes, et l'on croyait du temps de Pline qu'ils perçaient les pierres; ils se nourrissent de vers et de mollusques. Le blennie phocis a été trouvé quelquefois dans une huître où il avait été saisi. L'observation plus attentive des substances trouvées dans l'estomac et les intestins des diverses espèces de blennies nous éclairera sur la nature des animaux dont ils font leur nourriture; mais la partie des mœurs de ces poissons relative aux fonctions génératrices ne peut être connue que par l'observation des animaux vivans à l'époque de la saison des amours. Cuvier (*Règne animal*, 2e édition) dit seulement à ce sujet que plusieurs espèces sont vivipares, et que toutes offrent dans les deux sexes, près de l'anus, un tubercule qui paraît leur servir pour l'accouplement.

BLEU. Le bleu est une couleur primitive, que nous caractériserons en disant qu'elle répond, dans le système des vibrations, à une ondulation de l'éther égale à 470 millionièmes de millimètres. C'est la couleur la plus foncée et l'une des plus agréables à la vue : elle est très répandue dans la nature; car c'est elle que réfractent le ciel et la mer, et qui domine, si l'on contemple un horizon éloigné.

On distingue différentes matières colorantes bleues, qui sont : le *bleu de tournesol*, l'*indigo*, le *bleu de Prusse*, le *bleu de Thenord*, l'azur et l'*outremer*. Les deux premières sont des couleurs végétales, l'une très fugace et rougissant par les acides, l'autre solide et d'un grand emploi dans les arts (voyez TOURNESOL, INDIGO); la troisième appartient au règne minéral comme au règne animal; c'est un cyanure ferroso-ferrique (voyez CYANOGÈNE); la quatrième et la cinquième sont des couleurs minérales, qui ont pour principe colorant le cobalt (voyez COBALT et AZUR); enfin la sixième est une substance minérale, colorée à ce que l'on croit par le sulfure de sodium, si ce n'est par le sulfure de silicium (voyez OUTREMER).

Nous faisons ces nombreux renvois, parce qu'il s'agit ici du mot *bleu* envisagé d'une manière générale : aussi nous bornerons-nous à énumérer succinctement les propriétés les plus usuelles de ses diverses espèces.

Le tournesol étant très fugace, on ne l'emploie guère que pour teindre le papier destiné à indiquer la présence des acides. L'indigo et le bleu de Prusse s'emploient en teinture et en peinture; le bleu de Prusse est plus riche que l'indigo, mais il a le défaut de tourner au vert, lorsqu'il n'est pas d'une qualité supérieure. Le bleu de cobalt, l'azur et l'outremer, au contraire, ne s'emploient qu'en peinture. L'azur n'étant qu'un verre broyé, ne sert que pour les fresques; mais il se met sur la porcelaine aussi bien que le bleu de Thénard, tandis que tous les autres bleus, même celui d'outremer, sont détruits par le feu.

On se sert aussi du bleu pour masquer, par un léger reflet azuré, la nuance jaunâtre de la soie décreusée et des tissus où domine le blanc; c'est la destination principale de l'azur, que l'on remplace quelquefois par diverses préparations d'indigo. Quant aux bleus de *cuivre* on les décrira en parlant de ce métal.

Il est à remarquer que le bleu de Prusse, le bleu de Thé-

nard et l'azur, sont de pures conquêtes de la chimie, ces bleus n'existant pas dans la nature. L'outremer et l'indigo, au contraire, sont des produits naturels qu'il suffit de séparer des matières etrangères auxquelles ils se trouvent mêlés. Quant à l'outremer, sa préparation, ignorée jusqu'en 1828, fut long-temps pressentie; enfin la decouverte en a été faite, et les produits de l'art promettent d'égaler bientôt ceux da la nature.

BLOCUS. On nomme ainsi une opération militaire consistant à occuper les avenues d'une place, soit pour neutraliser momentanément les forces qui y sont renfermées en les empêchant de sortir, soit pour la réduire complétement en empêchant les renforts en vivres et en troupes de se porter à son aide. Cette manière de prendre les places est fort longue, et ne peut guère être employée avec succès que lorsque leurs magasins sont peu garnis relativement à la masse de leur population et de leur garnison.

Le blocus se forme ordinairement en plaçant à quelque distance de la place, sur les grands chemins et sur le cours des rivières, des postes d'infanterie et de cavalerie qui communiquent entre eux, et forment ainsi une large ceinture. Quelquefois l'investissement se fait de plus près par des lignes de circonvallation et de contrevallation. C'est alors une espèce de siége. Nous n'avons point le dessein d'entrer ici dans le détail des opérations.

Les blocus de places fortes sont le plus souvent des opérations militaires du second ordre. Dans nos guerres modernes, où l'on a pris l'habitude de faire la guerre aux forces organisées en pleine campagne, bien plutôt qu'aux places et aux positions, les armées d'invasion ont souvent donné l'exemple de marcher en avant, en laissant les places fortes derrière elles, et en se contentant de les faire observer. Les blocus sont donc devenus plus fréquens, mais sans prendre cependant plus de valeur en eux-mêmes.

Les blocus d'armées dans des villes ou dans des camps retranchés, lorsqu'un général par l'habileté de ses manœuvres strategiques est parvenu à y renfermer son ennemi, sont au contraire des actions de guerre du premier rang. Le blocus de l'armée gauloise, commandée par Vercingétorix, dans la ville d'Alésia, et qui se termina par la soumission de cette armée redoutable, est un des faits les plus intéressans et les plus glorieux des guerres de Jules-César dans la Gaule. De notre temps, le savant blocus de la ville d'Ulm en 1805, par lequel l'Empereur Napoléon obligea l'armée autrichienne à se rendre à discrétion sans avoir pour ainsi dire tenu la campagne, est une des plus belles et des moins sanglantes victoires dont le genie de la guerre puisse se faire honneur.

Le blocus des places maritimes se fait d'une manière analogue au blocus des autres places. Pendant que l'investissement s'établit suivant la règle ordinaire du côte de la terre, des navires placés en surveillance aux environs du port et de la côte arrêtent les communications qui pourraient avoir lieu par ces endroits.

Le droit de bloquer d'une manière effective les ports et les autres avenues maritimes d'une puissance avec laquelle on est en état de guerre n'est point contestable. Mais les Anglais, en vertu des principes par lesquels ils cherchent à soutenir leurs sourdes prétentions à l'empire de la mer, ont voulu étendre ce droit hors de toute mesure. Ils se sont déclarés en droit, lorsqu'ils sont en guerre avec une nation, de lancer un acte de blocus contre tout ou partie de ses côtes, et de la séquestrer par conséquent du côté de l'Océan de tout commerce avec les neutres. Défense de par la souveraineté de la Grande-Bretagne, sous peine de confiscation, aux navires de tout pavillon d'entrer dans les eaux du peuple ainsi frappé d'excommunication; c'est une lésion évidente des intérêts des neutres tout autant que de ceux de l'ennemi. Ce principe du blocus sur le papier, car c'est une interdiction pénale bien plutôt qu'un empêchement constant et matériel, n'est nullement entré d'une manière définitive dans le droit des gens européen. Il est évident en effet que rien n'est plus opposé à ce droit, tel qu'il doit être fixé dans l'intérêt bien entendu du genre humain. Si deux nations sont obligées d'en venir à un débat à main armée pour vider leurs différends, il faut que leur combat n'ait au dehors que le moins de retentissement possible, et qu'il lui soit imposé de telles lois qu'il ne soit capable d'apporter dans la société générale des nations que la moindre perturbation que l'on puisse concevoir. Avec le principe mis en avant par l'Angleterre, voici tout au contraire l'univers entier en rumeur, parce qu'il est arrivé que cette puissance s'est mise en querelle d'intérêt avec une autre: le commerce est troublé d'un bout du monde à l'autre, toutes les nations sont en souffrance, et le contrecoup d'une guerre particulière va retentir jusque sur les peuples qui etaient les moins intéressés dans la question en litige, et qui devaient être les moins exposés à en pâtir. Cette prétention est donc inhumaine, égoïste, et radicalement condamnable; c'est de l'injustice et non du droit des gens. Y souscrire ce serait accorder à l'Angleterre la faculté d'anéantir à son gré, à l'aide de sa formidable marine, le commerce des autres peuples, et lui céder l'exorbitant monopole des communications de la mer. Ce ne serait rien moins que la souveraineté universelle qu'un pareil droit de mettre arbitrairement une nation au ban de l'univers.

Sur ce point il existe un désaccord fondamental entre la politique des états continentaux et la politique britannique. Les états continentaux sont bien fondés. Et, en effet, si Dieu a répandu l'Océan entre tous les pays, afin que l'on pût aisément commercer de l'un à l'autre, son bienfait doit être respecté, et il n'est dans le droit de qui que ce soit d'élever le moindre empêchement sur cette route commune, ouverte par la Providence dans toutes les directions à tous les hommes, et sur laquelle jusqu'ici il n'a été donné à aucune puissance humaine de marquer à fond son empreinte. Cette haute question de police générale a occupé tout le commencement de ce siècle. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous parlerons de l'independance des neutres, et leur droit au respect des parties belligérantes. Nous terminerons seulement cet article par le passage suivant d'une note insérée par Napoléon au *Moniteur* du 1er juin 1805, en reponse aux prétentions et aux déclamations des Anglais, et dans laquelle, nonobstant l'emportement du style, la question nous paraît admirablement touchée.

« Vous parlez de justice, d'équilibre et d'indépendance de » l'Europe; mais commencez donc par renoncer au droit de » blocus. N'est-il pas ridicule de penser que le port de Ca» dix était en état de blocus, pendant que deux escadres se » combinaient librement dans ses eaux! Ici, ce sont des » rivières que vous mettez en état de blocus; là, ce n'est » pas moins que cent lieues de côtes. Il est évident qu'un » pareil état de choses n'est que la droit de piller les neutres » érigé en système. Il est évident qu'en se l'arrogeant, » l'Angleterre place toutes les mers sous la même domina» tion qu'elle exerce sur l'un de ses comtés. Il y a lieu à » l'exercice du droit de blocus, quand une place est blo» quée de tous côtés par terre et par mer, et qu'elle est » constituée en etat d'être prise. Mais lorsqu'une place n'est » point attaquée par terre; que des vaisseaux tiennent à » quelques lieues en mer une station qui s'approche ou dis» paraît, selon que lui commandent les vents ou les ma» rées, il est absurde de la considérer comme étant en état » de blocus.

» L'état de blocus est un fait et non une déclaration: » bloquer veut dire renfermer de tous côtés. Une tour, une » maison, ne sont pas bloquées lorsqu'on ne garde qu'une » issue, et qu'on peut y entrer et en sortir librement. En » definissant ainsi le droit de blocus, vous donnerez une » preuve que vous respectez l'indépendance de l'Europe, » vous mériterez qu'on ajoute foi à vos paroles; et la France,

» voyant que vous admettez pour quelque chose le repos et » l'indépendance de l'Europe, fera des sacrifices sans re» grets, si elle en a à faire. »

Il nous est doux, lorsque nous prétendons que le code de la guerre doit être réglé de manière à ce qu'elle n'ait d'autre fin que le plus grand avantage possible du genre humain, de trouver à nous appuyer, pour un point aussi capital, sur l'autorité de l'un des plus grands et des plus ambitieux conquérans qui ait passé sur la terre. Quelque critique que l'on puisse faire de son blocus continental, ce n'était du moins qu'un acte de politique transitoire, un contre-blocus opposé à celui de l'Angleterre, et non point, comme le blocus maritime, un attentat au droit sacré des nations.

BLOIS. (*Blesæ*, *Blesium*, *Castrum Blesense*, *Belsum Castrum*), ville du pays des Carnutes, comprise par les Romains dans la quatrième lyonnaise.

Blois et le Blésois tombèrent sous le joug des Francs, à l'époque de l'invasion des Barbares. Dans les commencemens de la monarchie française, sous les rois de la première race, la France entière était divisée en comtés et vicomtés. Les comtes de Blois furent des plus puissans d'entre les possesseurs de ces divisions, et lorsque leur puissance s'accrut, lorsqu'ils furent devenus comtes de Champagne, de leur maison sortirent des rois d'Angleterre, de Navarre et de Jérusalem, des ducs de Bretagne et des chefs de plusieurs autres maisons souveraines.

Le comté de Blois eut près de six siècles d'existence, pendant lesquels il releva, tantôt immédiatement des rois de France, tantôt des comtes de Champagne, tantôt enfin du roi d'Angleterre, dont un comte de Blois reconnut temporairement la suzeraineté. Ce comté ne fut réuni à la couronne que par l'avènement d'un de ses comtes au trône de France.

Les premiers comtes de Blois ont la même origine que nos rois de la troisième race. Le quatrième aïeul des Hugues-Capet, Thiode-Bert, eut trois fils dont le second, Guillaume, fut, dit-on, le premier comte de Blois, vers la fin du huitième siècle ou le commencement du neuvième. — Guillaume, fils de ce prince, était comte de Blois vers l'an 844. Il paraît que dès ses commencemens Blois fut un fief héréditaire; il fut toujours du moins conféré à la même famille. —834. Eudes I, fils de Guillaume, lui succéda.— 865. Eudes étant mort sans postérité, eut pour successeur son cousin-germain Robert, surnommé *le Fort*. C'était alors le règne de Charles-le-Chauve : la guerre civile dévastait la France; Robert prit parti contre son souverain, et fut tué à la tête d'une armée qu'il menait contre lui.— Il paraît que vers 942, Charles-le-Simple, qui prétendait avoir confisqué le comté de Blois, le donna à un Normand, cousin de Rollon, auquel plusieurs historiens donnent le nom de Gheilon. Quoi qu'il en soit de cette donation, le fils de Robert, fameux dans nos annales sous le nom de Eudes, prit le titre de comte de Blois aussitôt après la mort de son frère. — 920. Thibaut, connu dans l'histoire sous le nom de Thibaut *le Tricheur*, ou de Thibaut *le Vieux*, s'empara des villes de Blois, Chartres et Tours. Quelques historiens le font petit-fils de Robert-le-Fort, et disent que Eudes lui-même l'investit de ces terres qu'il lui inféoda. On sait le rôle que joua Thibaut dans les malheureuses affaires de ce temps. Il fut le moteur de toutes les intrigues et de toutes les petites guerres qui troublèrent alors la tranquillité de la France et de la Neustrie. Au milieu de ces troubles, Thibaut n'oublia pas le soin de son agrandissement; il fut comte de Chartres, de Tours, de Beauvais, de Meaux, de Provins, et porta le titre de comte du palais. Lorsque Thibaut mourut, il avait près de cent ans, ce qui lui valut le surnom de *Vieux*, comme ses ruses lui avaient valu celui de *Tricheur*. Quelques historiens placent à l'an 959, dix-neuf ans avant l'époque que nous assignons à la mort de Thibaut Ier, l'avènement d'un certain Thibaut II, qu'ils font fils de Thibaut Ier; les meilleures sources ne font pas mention de ce prince. — 978. Eudes II, fils de Thibaut Ier, lui succéda. — 995. Thibaut II succéda à son père dans les comtés de Blois et de Chartres. — 1004. Eudes III, frère de Thibaut II, lui succéda aux mêmes comtés. En 1019, ce comte, que l'histoire nous montre plutôt homme d'intrigue qu'homme de guerre, réunit à ses deux comtés, malgré le roi Robert, la plus grande partie de l'héritage d'Étienne, comte de Champagne et de Brie, mort sans enfans. Cette réunion fonda la puissance de la nouvelle maison de Champagne, qui ne tarda pas à devenir redoutable au roi de France lui-même. Non content de ses nombreuses possessions, l'ambitieux Eudes convoita le royaume d'Arles et la Bourgogne. Sa longue rivalité avec Foulques-Nerra, comte d'Anjou, l'empêcha de réussir dans ce dernier dessein. Cette rivalité fut peut-être la cause qui fit verser le plus de sang dans tout le cours du règne de Robert. Ce roi craignait un si puissant vassal, et les relations qu'il avait avec lui étaient loin d'être amicales. Il fit défendre à Eudes de tenir aucun fief de lui, l'en jugeant indigne, disait-il; et l'histoire a conservé une lettre curieuse qu'Eudes écrivit à cette occasion à son souverain. Cette lettre est un monument très propre à montrer quelles étaient à cette époque les relations du souverain et de ses grands feudataires. Le comte traite presque d'égal à égal avec le roi, tout en conservant les formes de la soumission; les droits sont librement discutés, et ceux que prétend s'arroger le roi ne sont pas reconnus. Robert n'était guère souverain que de nom, et le service féodal lui était prêté ou refusé selon le bon plaisir de ses puissans vassaux, hormis le cas de défense contre l'étranger : tous ces seigneurs devenaient alors français pour repousser l'invasion, et celui qui aurait hésité à se ranger sous le drapeau royal eût été réputé traître. En 1034, nous voyons encore Eudes III en guerre avec son souverain Henri Ier. Cette fois, il s'agissait de la nomination d'un évêque au siége de Sens. Après une vigoureuse résistance, Eudes céda et reçut dans les murs de Sens l'élu du roi. Nous retrouvons ce comte une dernière fois dans une guerre contre Conrad-le-Salique, où Eudes fut probablement tué dans une bataille qui fut livrée près de Bar-le-Duc. Il disparut dans le combat sans qu'aucun de ses guerriers ou de ses ennemis fût instruit de son sort.—1037. A la mort de Eudes, ses deux fils se partagèrent ses états, et le second, Thibaut, eut le comté de Blois dans sa part d'héritage. A son avènement, Thibaut III refusa l'hommage au roi de France. Vers l'an 1047, Étienne, frère de Thibaut, étant mort, ce dernier s'empara du comté de Champagne, au préjudice de Eudes son neveu. — 1089. A la mort de Thibaut, ses états furent partagés entre ses fils, et le comté de Blois échut à Étienne, que quelques historiens nomment Henri. Ce prince, qui avait été comte de Meaux et de Brie du vivant de son père, eut, outre Blois, le comté de Chartres, plusieurs terres en Champagne, et le titre, sans fonctions, de comte palatin. Étienne fut un des premiers seigneurs français qui partirent pour la croisade. Il y combattit vaillamment et fut élu chef du conseil de guerre. Les contemporains de ce prince assurent qu'il fut aussi bon poète que grand guerrier, et on trouve ces louangeuses paroles dans une lettre que lui adressait Hilde-Bert, évêque du Mans, puis de Tours : « J'entends dire qu'à la » guerre vous êtes un autre César, et je suis dans l'étonne» ment de ce qu'en poésie, vous êtes un autre Virgile. » Il ne nous est malheureusement rien resté de ces vers si vantés, et les érudits savent seuls aujourd'hui qu'un Étienne, comte de Blois, fut, dans le onzième siècle, un poète estimé. — 1102. Thibaut IV, surnommé *le Grand*, était en bas âge lorsque son père mourut. Son frère aîné devait hériter du comté de Blois; mais ils avaient pour mère l'ambitieuse Mathilde, qui, jugeant qu'une minorité serait favorable à ses projets de gouvernement, fit nommer Thibaut au préjudice de son frère. En 1125, Thibaut réunit le comté de Champagne à ceux de Blois et de Brie, qu'il possédait déjà. Le règne de ce prince fut glorieux, non seulement par les ar

mes, mais encore par l'essor qu'il donna au commerce et à l'industrie. — 1152. Thibaut IV étant mort, ses fils se partagèrent ses états, et le second eut les comtés de Blois et de Chartres, qu'il gouverna sous le nom de Thibaut V. En lisant ce que les chroniqueurs nous ont laissé sur la vie de ce prince, on ne sait trop ce qui lui a valu le surnom de *Bon*, et quelques uns de ses actes semblent lui avoir bien plutôt mérité le titre de *cruel*. Du reste, l'histoire de Thibaut V est à peu près celle de tous les grands seigneurs feodaux de son temps: toujours des guerres de seigneur à seigneur; toujours des révoltes contre le souverain. Rien pour le peuple; mais aussi rien par lui. — 1191. Thibaut V étant mort, son fils Louis lui succéda. Ce prince entra dans une ligue contre Philippe-Auguste, et reconnut pour suzerain Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, avec lequel Philippe était en guerre. Bientôt Louis revint à la cause française. Il prit ensuite la croix, peut-être pour expier sa trahison, et partit pour la Terre Sainte, où, après s'être fait remarquer par sa valeur et avoir obtenu la ville de Nicée pour sa part des conquêtes faites par les croisés, il fut tué à la bataille d'Andrinople. — 1205. Son fils Thibaut VI, encore enfant, lui succeda aux comtés de Blois, Chartres et Clermont. — 1218. Thibaut VI étant mort sans enfans, eut pour héritière sa tante Marguerite qui régna concurremment avec son mari Gautier d'Avesnes. — 1230. Marguerite étant morte sans laisser d'héritiers mâles, Marie sa fille lui succeda; et gouverna son comté avec son mari Hugues de Châtillon. Marie joignit au comté de Blois les fiefs d'Avesnes et de Guise, qu'elle tenait de son père. L'an 1241, cette comtesse se retira à l'abbaye de Pont-aux-Dames, qu'elle avait fondée, et où elle mourut en 1251. — 1241. Jean de Châtillon, l'un des fils de Marie, lui succéda au comté de Blois, non l'année de sa mort, comme le disent quelques historiens, mais bien dès l'époque de sa retraite. — 1279, Jeanne de Châtillon succeda à son père aux comtés de Blois, Chartres et Dunois, ainsi qu'aux seigneuries d'Avesnes, de Guiche, de Condé, etc. En 1286, Jeanne vendit le comté de Chartres à Philippe-le-Bel, et en 1289 elle transporta la seigneurie d'Avesnes à son cousin Hugues de Châtillon. — 1292. Le même Hugues de Châtillon succéda à Jeanne dans le comté de Blois et dans ses autres seigneuries. — 1307. Gui Ier de Châtillon, fils de Hugues. Ce comte accompagna Philippe de Valois dans son expédition contre les Anglais. — 1342. Louis Ier de Châtillon, fils de Gui, lui succéda. Il fut tué à la malheureuse bataille de Créci. — 1361. Louis II de Châtillon, fils aîne du précédent, fut comte de Blois et de Dunois, seigneur d'Avesnes, etc. Louis fut un des ôtages que le roi Jean désigna pour tenir sa place comme prisonnier du roi d'Angleterre; toutefois Louis n'y alla pas et se fit remplacer par son frère Gui. — 1372. Jean II, frère de Louis, lui succéda. Il était déjà comte de Soissons et seigneur de Gouda et de Schoonoven. Il fut aussi proclamé duc de Gueldre par une des factions qui divisaient alors un duché, qui ne fut jamais pour lui qu'un vain titre. Jean II acquit le vicomté de Châteaudun. — 1381. Jean II étant mort sans enfans, eut pour successeur son frère Gui II de Châtillon, que nous avons vu prisonnier des Anglais, à la place du comte Louis. Gui était un des plus vaillans hommes de son temps; mais comme il en était également un des plus prodigues et des plus débauchés, il ne tarda pas à se voir accablé de dettes. Pour se liberer, il vendit alors ses comtés de Blois et de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans, en s'en conservant la jouissance viagère. — 1397. Gui de Châtillon étant mort, Louis III de France prit possession du comté de Blois. Lorsque ce prince devint roi de France sous le nom de Louis XII, il voulut conserver l'indépendance de ce comté; les états du royaume s'y opposèrent, et Blois fut réuni à la couronne comme les autres domaines du duc d'Orléans.

Depuis sa réunion, la ville de Blois fut souvent une résidence royale; et son château, l'un des plus beaux monumens de notre vieille France, fut successivement embelli par plusieurs de nos rois. Louis XII aimait ce château où il était né; il y fit beaucoup travailler. Sa statue équestre décore le portail, et en plusieurs lieux on voit ses armoiries et celles de sa femme Anne de Bretagne. La façade du nord est l'ouvrage de François Ier, et on trouve des devises de ce monarque dans différens endroits. Plusieurs chambres rappellent le souvenir de Henri II, de Charles IX, et de Henri III. Sous le règne de ce dernier prince, le château de Blois fut le théâtre des états-généraux à jamais fameux par le souvenir de deux grands meurtres. On montre encore aujourd'hui la chambre où fut assassiné Henri de Guise, *le Balafré*: et long-temps les *ciceroni* ont fait remarquer au voyageur de prétendues taches de sang, peut-être repeintes à neuf chaque année comme celles que laissa au palais d'Holy-Rood le musicien David Rizio. C'est dans une tour de Blois, appelée la tour du Château-Regnault, que le cardinal de Guise fut tué quelques jours après la mort de son frère.

Le château de Blois doit à Henri IV la galerie dite des Cerfs, telle qu'elle est aujourd'hui. Enfin ce palais reçut encore différens embellissemens sous les règnes suivans.

Presque tous les monumens de Blois ont été, comme le château, bâtis et embellis successivement par les comtes de Blois, les ducs d'Orléans, et les rois que nous venons de nommer.

En 1633, Louis XIII donna le comté de Blois en supplément d'apanage à son frère Gaston, à la mort duquel il fit retour à la couronne. Plus tard Louis XIV le donna au même titre au duc d'Orléans. — Dans l'organisation provinciale, Blois et le Blaisois faisaient partie de l'Orléanais. — A la révolution française, la ville de Blois devint le chef-lieu du département de Loir-et-Cher; c'est donc à ce dernier mot que nos lecteurs doivent chercher ce qui concerne l'état actuel de cette ville.

BOA. Ce nom a été d'abord donné vaguement à de très grands serpens d'Italie, parce qu'on croyait qu'ils suçaient le pis des vaches. Pline (lib. VIII, cap. XIV), qui rapporte cette opinion populaire, parle d'un boa de cent vingt pieds qui fut tué en Afrique par l'armée de Régulus. Latreille et G. Cuvier pensent que ce boa était un pithon, et que les grands serpens d'Italie, nommés *boa*, étaient la couleuvre à quatre raies, ou le serpent d'Epidaure chez les Latins. Nous aurons l'occasion, en étudiant la physiologie et les mœurs des serpens en général, d'examiner sur quoi se fonde l'opinion ancienne qui attribue à certains de ces animaux la faculté de téter, parce qu'elle a été reproduite tout nouvellement par M. Lamare Picot, et qu'elle a donné lieu à un rapport de M. Duméril, lu à l'Académie des sciences. Sous le nom de boa, les zoologistes groupaient autrefois tous les serpens venimeux ou non dont le corps ou la queue sont garnis en-dessous de bandes écailleuses transversales d'une seule pièce, et qui sont dépourvus de sonnette et d'éperon au bout de la queue. C'est Linné qui a le premier établi ce groupe d'espèces de serpens sous le nom de genre. On en a d'abord soustrait les espèces venimeuses; et les erpétologistes lui ont fait subir d'autres modifications. Daudin avait divisé le grand genre boa de Linné en six autres, et M. Duméril (*Dict. sc. natur.*, Levrault, édit.) a indiqué cette division dans le tableau suivant:

Boa à anus.

1° Garni d'ergots, à plaques. . . .	Simples sous tout le corps. . .	BOA.
	Doubles sous le cou.	CORALLE.
	— sous une partie de la queue.	PITHON.
2° Sans ergots, à queue	Garnie d'une épine de corne. .	ACANTHOPHIS.
	Sans épine	HURRIA.

G. Cuvier a fait remarquer que le caractère de plaques doubles sous le cou, d'après lequel Daudin a établi son genre CORALLE, est probablement accidentel et individuel. Il a rangé les pithons et les hurria parmi des couleuvres, et l'acanthophis dans le groupe des vipères. Toutes ces modifications

que les progrès de l'erpétologie ont nécessairement fait subir au genre boa de Linné, rectifient et indiquent les affinités naturelles du genre boa, réduit et institué dans l'état actuel de la science, avec les autres genres résultant de la subdivision introduite dans celui de Linné.

Les boas et les couleuvres forment le groupe des serpens non venimeux, dont les mâchoires sont susceptibles de s'écarter beaucoup pour avaler une proie d'un volume très grand. Pour faciliter cet écartement, l'arc maxillaire inférieur, ou la mandibule, est composé de plusieurs pièces, dont les deux postérieures ont été considérées comme le mastoïdien et l'os carré. Nous aurons à démontrer l'inexactitude de la signification donnée dans ces derniers temps à ces deux pièces osseuses. En outre de ces caractères communs, les couleuvres et les boas ont l'occiput plus ou moins renflé, et la langue fourchue et très extensible. La distinction entre ces deux grands genres est établie sur les plaques du dessous de la queue, qui sont simples dans les boas et doubles dans les couleuvres.

Ces notions préliminaires ont pour but d'assigner le rang des boas dans la série méthodique des espèces de la classe des ophidiens. Celui assigné par G. Cuvier et de Blainville à ce genre est entre les rouleaux (tortrix) et les couleuvres. Les boas, ainsi déterminés et classés, sont caractérisés par un corps comprimé plus gros dans son milieu, une queue flexible, longue et prenante, et de petites écailles, au moins sur la partie postérieure de la tête, qui est petite en proportion de la longueur du corps, de forme pyramidale, renflée en arrière et déprimée en avant, où elle se termine en museau tronqué et arrondi, ce qui l'a fait ressembler à celle du chien braque; dents au nombre de 120 environ, dont 19 ou 20 à chaque rangée de la voûte palatine, et 16 à 20 à chaque bord maxillaire; iris verticale et rhomboïdale, caractère qui ce serait point uniquement propre aux serpens venimeux; un poumon plus petit que l'autre; sur les côtés de l'anus et sous la peau, des vestiges informes de membres postérieurs terminés au dehors par des crochets ou ergots; les pièces osseuses de ces membres ont été considérées, tantôt comme analogues des os du bassin et du pied, tantôt comme des os de la jambe et du pied. Ces vestiges de membres, qui existent aussi dans les genres rouleaux ou tortrix et pithon, et dans d'autres reptiles sauriens ou ophidiens, ont été pris pour caractères distinctifs dans une classification des ophidiens proposée par M. Mayer, professeur à Bonn. Les usages de ces crochets ou ergots des boas et autres serpens ne sont point encore rigoureusement déterminés. On croit qu'ils servent eo même temps dans l'acte de l'accouplement, dans la progression, et dans l'action de retenir leur proie.

Les distinctions établies par Cuvier, et adoptées par les erpétologistes dans le genre boa, sont fondées sur les modifications des saillies ou lames épidermiques de la tête, et exposées dans l'ordre suivant:

Boas à têts couverte de:

1° Petites écailles semblables à celles du reste du corps.

Plaques labiales petites . . . . . . { Boa Devin (Lacép.), ou Constrictor (Lin.), ou Empereur de Daudin.

2° D'écailles larges différant de celles du reste du corps entre les yeux et le museau.

Plaques labiales:

A *Planes*: EUNECTES ou bons nageurs. { Boa anacondo, B. Murina (Lin.), ou Rativore. Boa Lateristriga (Boié), c.-à-d. à bandes latérales.

B *Creusées*

a De fossettes aux côtés des mâchoires: EPICRATES. . . . . . { ABOMA, ou Boa Cenchris (Lin.), et Porte-anneau de Daudin.

b d'une fosse en forme de fente sous l'œil . . . .

Corps en forme de lame d'épée: XIPHOSOMA, à queue. . . . . { Courte, Boa Canina (Lin.). Un peu longue et grêle, B. Hortulana (Lin.).

C *Proéminentes*: ENYGRUS . . . . . . { Boa Carinata (Merr.). B. Occellata (Opp.). B. Viperina (Shaw).

Toutes ces espèces sont encore caractérisées, dans les traités d'erpétologie, par des systèmes de coloration décrits et figurés avec soin, ce qui ne doit être fait que dans des ouvrages spéciaux. Nous donnons pour exemple du genre boa la figure de celui qui est le plus généralement connu.



(Boa Constrictor.)

Le premier de ces noms (devin) lui a été donné, parce qu'on lui a mal à propos attribué ce qu'on a dit de certaines grandes couleuvres dont les nègres de Juida font leurs fétiches. La manière dont il saisit sa proie l'a fait appeler *constrictor*, parce qu'il l'enlace, la serre étroitement, et l'étouffe dans ses replis tortueux. Sa taille énorme, indice de sa force musculaire très énergique, lui a mérité les surnoms de *royal* et d'*empereur*. Dans l'Amérique méridionale on l'appelle généralement *jiboya*, parfois *kuong-kuong gipukiu* ou *kta-hia*. Margraff l'a décrit sous celui de *boiguaçu*. Cette espèce est caractérisée à l'extérieur par une large chaîne formée alternativement de grandes taches noirâtres, irrégulièrement hexagonales, et de taches pâles, ovales, échancrées aux deux bouts, qui règne le long du dos. Le fond de la couleur est en dessus d'un brun clair, et en dessous du corps d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, parsemé de points noirâtres arrondis. Les écailles sont petites, subhexagonales; celles du bord des lamelles du ventre et de la queue sont un peu plus grandes. Les plaques du dessous du corps sont au nombre de 290 dont 240 ventrales et 50 caudales. La taille de ce serpent est de vingt à trente pieds de longueur, et de six à dix pouces de diamètre à la partie la plus volumineuse du tronc. La longueur de la tête est environ un vingt-cinquième de sa longueur totale, et celle de la queue un neuvième. Cette espèce se trouve dans toutes les forêts de l'Amérique, surtout à la Guiane et au Brésil. Il habite les lieux secs et sablonneux. Daudin avait cru que le devin se trouvait aussi dans l'ancien continent; mais G. Cuvier a fait remarquer à ce sujet que tous les très grands serpens de l'Inde et de l'Afrique, pris

pour des vrai boas, sont des pithons. Levaillant et Humboldt ont rapporté le devin de la Guiane; M. le prince de Wied l'a vu au Brésil.

La nomenclature des autres espèces de boa est encore surchargée de doubles emplois qui nécessitent un dépouillement vers lequel les progrès de la science nous conduisent par degrés. Ce but utile sera atteint par l'examen attentif des modifications des caractères extérieurs produites par l'âge et le sexe. A la suite des espèces du genre boa, G. Cuvier place les scytales, les éryx et les erpétons.

Les boas habitent le creux des troncs de vieux arbres, ou dans les excavations des rochers, ou se font des terriers entre les racines des arbres : ils ne restent dans leur retraite que pendant la ponte ou dans le temps de leur hibernation. Les espèces qui peuvent se dérober naturellement aux rigueurs du froid et à l'excès des chaleurs ne sont point sujettes à l'engourdissement produit par ces deux extrêmes de la température de l'atmosphère : celles du Brésil sont dans ce cas. Quoique les boas ne vivent point en société, on trouve quelquefois plusieurs de ces serpents enlacés dans un même trou. Les localités habitées par les diverses espèces sont, pour les unes, des contrées sèches et sablonneuses, pour d'autres, le bord des ruisseaux, des fleuves ou des mares, où elles s'enfoncent dans l'eau et dans la vase, ou bien elles se suspendent avec leur queue aux branches inclinées vers l'eau. Pour se procurer leur nourriture, ces espèces de serpents, fixés par le bout de leur queue au tronc d'un arbre, projettent leur corps très long vers la proie qu'ils eeignent étroitement et enlacent tortueusement. La multiplicité de leurs vertèbres, la flexibilité très grande de leur corps et leur grande énergie musculaire, sont les élémens nécessaires de la force dont ils ont besoin, au défaut de membres et d'organes masticateurs, pour faire craquer et briser les os des mammifères (rats, pacas, agoutis, chiens), plus ou moins grands dont ils se nourrissent. On a prétendu que les plus grandes espèces, qui atteignent jusqu'à quarante pieds de longueur, parviennent à avaler des cerfs et même des bœufs. La déglutition de ces proies, plus ou moins volumineuses, est facilitée par un enduit de bave salivaire, et par l'énorme écartement des mâchoires et du gosier. C'est pendant cette opération et la digestion, qui est très longue, qu'on peut les tuer impunément. Les boas pondent des œufs à enveloppe coriace dans le sable ou dans la terre sèche : ces œufs, de forme ellipsoïde, sont de la grandeur de ceux de nos oies de basse-cour. Les petits ont de dix à quatorze pouces au moment de l'éclosion. On ne peut, dans l'état actuel de la science, déterminer rigoureusement les limites de l'accroissement de ces reptiles pendant l'âge adulte; ce qui justifie les récits des voyageurs sur la taille gigantesque de ces serpens dans les temps où ils étaient moins poursuivis par l'homme. La voix des boas est, dit-on, un jargonement ou cri analogue à celui du jars (mâle de l'oie). On mange quelquefois leur chair. Leur peau fraîche ou tannée et leur graisse ont été aussi utilisées par l'industrie humaine.

BOCCACE, le premier et peut-être le plus grand écrivain en prose qu'ait eu l'Italie moderne, fut en outre l'un des plus savans hommes de son siècle. Il prépara puissamment par ses travaux d'érudition le mouvement littéraire de la Renaissance, dont l'influence devait être si vive et si universelle en Europe jusqu'à ces derniers temps.

La Littérature italienne nous semble devoir être considérée, dans la chaîne du developpement continu de l'esprit humain, comme l'anneau qui unit l'ère moderne, quelque temps protestante, puis philosophique, mais toujours indépendante en ses allures, au moyen âge catholique, chevaleresque, crédule et prosterné. En effet, son rôle a été double, son histoire présente deux phases successives bien distinctes; elle a deux faces, dont l'une regarde le passé, et l'autre un avenir que nous avons atteint, que nous laissons déjà derrière nous.

Née idéaliste et pieuse avec le Dante et Pétrarque, elle s'empara d'abord de tous les germes de poésie çà et là enfantés par l'imagination populaire, durant l'époque d'ignorance et de foi naïve qui allait finir; elle réunit avec bonheur ces germes épars et les féconda d'une inspiration de génie. On peut dire que sa plus grande gloire est d'avoir fondu à son ardent creuset cette matière poétique précieuse et brillante, mais brute encore; d'avoir su la dépouiller de tout alliage, de se l'être, en quelque sorte, appropriée à force de l'embellir; en un mot, d'en avoir éternisé la valeur symbolique dans la mémoire des hommes en l'élevant à sa dernière, à sa plus pure forme. (Voy. DANTE, PÉTRARQUE.) Plus tard, elle devint, en quelque sorte, sensualiste et d'humeur légère; elle se laissa convertir à demi au paganisme renaissant. Sans doute elle s'inspira encore du moyen âge, et ce fut bien toujours le caractère général de sa poésie d'être l'expression de cette époque chrétienne et chevaleresque; mais l'inspiration fut moins religieuse, moins profonde : ironique avec le Pulci, enjouée avec le Bojardo, folâtre et presque bouffonne avec l'Arioste, elle fut plus grave en apparence, mais au fond presque aussi profane et aussi mondaine avec le Tasse. (Voyez PULCI, BOJARDO, ARIOSTE, TASSE.)

Boccace vécut entre ces deux époques; sorti de la première, il nous apparaît sur le seuil de la seconde; sous plus d'un rapport son œuvre figure le nœud littéraire qui les lie. Né en 1313, il mourut en 1375; il fut l'ami de Pétrarque, et il put connaître en ses dernières années quelques uns des savans du quinzième siècle, alors enfans : ce n'est guère que cinq ans après sa mort que naquit le célèbre Poggio Bracciolini ou *le Pogge*, qui fut de son temps un personnage grave et d'une imposante autorité dans les lettres, passionné comme Boccace pour l'étude de l'antiquité, et qui est connu lui plus connu de nos jours par un recueil de facéties licencieuses que par les services signalés qu'il rendit à la civilisation. En outre, bien que l'auteur du *Décaméron* ne fût certes pas ne tendre et rêveur comme Pétrarque, ni grave et intérieurement exalté comme le Dante, bien que son imagination ne fût rien moins que naturellement disposée au culte pur de l'idéalisme chrétien, tout nous porte à croire qu'il fut d'abord un moment entraîné dans le monde poétique de ces deux grands génies par l'élan d'admiration pour la *Divina Commedia* qui éclata en Italie, et surtout à Florence, après la mort d'Alighieri. On a conservé de Boccace une *vie du Dante* dont le style plein d'exagération et d'enflure trahit à la fois et l'extrême jeunesse de l'auteur et l'immense attraction qu'exerçait sur lui ce génie souverain. On sait de plus qu'avant de connaître les *canzoni* et les sonnets de Pétrarque, il avait composé beaucoup de vers qu'il brûla de dépit quand les poésies du chantre de Vaucluse lui tombèrent entre les mains. Aurait-il brûlé ces vers, si l'idéal de sa poésie n'eût pas été alors à peu près le même que celui de Pétrarque?.. Enfin, à ne considérer que les formes métriques employées par Boccace, il serait encore vrai de dire que ses œuvres forment le lien naturel des deux époques littéraires que nous venons de distinguer. En effet, quelques uns de ses poëmes furent écrits comme la *Divine Comédie*, en *tercets*, et quelques autres en *octaves*, forme que Boccace passe pour avoir inventée, et qui fut depuis illustrée par de si brillans chefs-d'œuvre. Heureusement pour sa gloire, l'auteur du *Décaméron*, quelque temps égaré loin des voies de son génie sur les traces de ses illustres devanciers, sut revenir à temps sur ses pas, être comme eux original, et mériter comme eux de servir de modèle, quoique dans un genre inférieur.

Giovanni Boccaccio, ou, comme on l'appelle en France, Boccace, naquit à Paris d'une liaison d'amour passagère que son père, Boccaccio di Chellini, avait eue dans cette ville, où l'appelaient les affaires de son commerce. Sa famille paternelle était originaire de Certaldo, château situé à vingt

milles de Florence. Conduit de bonne heure dans cette dernière ville, il étudia sous l'habile grammairien Giovanni da Strada. Il annonçait déjà les dispositions les plus brillantes, et on rapporte qu'à peine âgé de sept ans, il arrangeait dans sa tête des contes et faisait mille récits merveilleux dont il charmait tous les enfans de son âge. Mais son père qui n'était pas riche, et qui était marchand, ne voulant faire de lui ni un littérateur, ni un poète, interrompit brusquement ses études et le plaça auprès d'un autre marchand qui ramena l'enfant à Paris, et ne le renvoya que six ans après à Florence, désespérant alors de lui inspirer jamais le goût du commerce. De retour chez son père, Boccace obtint bientôt de lui la permission de parcourir l'Italie, sous prétexte de s'instruire à fond de l'état qu'on lui destinait. Il avait alors dix-neuf ans; florissant de santé, de grâce et d'espérance, il était plus passionné que jamais pour les arts; en voyageant sous ce beau ciel, dans ce pays enchanté, qui étaient son ciel et son pays, il s'enivra sans mesure de sa jeunesse et de sa liberté. Mais, bien qu'il fût de sa nature insouciant et ami du plaisir, le souvenir de la boutique obscure qu'il venait de quitter, et où il n'était pas bien sûr de ne plus retourner, ne laissait pas que de jeter sur sa riante imagination quelque ombre de triste rêverie. La société qu'il avait vue jusque là, et les occupations mercantiles auxquelles il s'était malgré lui livré, en lui faisant sentir rudement les côtés les plus misérables de la vie humaine, avaient par contre-coup exalté au plus haut degré son enthousiasme pour la poésie, et l'avaient jeté en dehors, et, il faut le dire, au-delà de la vraie sphère de son génie. Aussi, même à Naples où il s'arrêta, même au sein de cette cour voluptueuse où sa beauté et son esprit lui valurent un accueil bienveillant, on le vit se livrer à l'étude de la poésie avec autant d'ardeur qu'aux plaisirs. Il se mit à lire tous les poètes de l'antiquité; il lisait surtout et relisait sans cesse le Dante, dont, à tout propos, il avait à la bouche les plus beaux traits. Si cette étude ne lui a pas inspiré un seul poème digne d'être cité, ce n'est pas à dire pour cela qu'elle lui ait été inutile, et c'est sans doute à elle qu'il doit en grande partie la gloire d'avoir été le père de l'éloquence italienne. Il allait quelquefois visiter le tombeau de Virgile sur les collines de Pausilippe, où l'on dit que sa cendre repose; et là, il dut méditer bien des fois quelque nouveau voyage, comme celui du Dante, au-delà de ce monde, sous la protection du même guide céleste. C'est sans doute alors qu'il composa les vers qu'il brûla plus tard, comme trop inférieurs à ceux de Pétrarque; et c'est peut-être en cet endroit qu'il conçut l'idée de l'*Amorosa visione*, poème au-dessous du médiocre, qui suffirait à prouver que son auteur n'était pas né pour la haute poésie lyrique.

Cependant le père de Boccace avait fini par prendre son parti sur la vocation de son fils qu'il s'obstinait, avec quelque apparence de raison, à appeler sa paresse, et il lui avait permis de prolonger son séjour à Naples, à condition qu'il y étudierait du moins le droit canonique. Boccace promit et essaya d'obéir; mais il jeta bientôt de côté tout le fatras des Décrétales pour s'abandonner plus que jamais à ses goûts. Il se lia avec Paul de Pérouse, bibliothécaire du roi, qui lui apprit les élémens du grec. Il étudia en même temps l'astronomie, ou plutôt l'astrologie, les mathématiques, et, sans doute pour mieux comprendre le Dante, quelque peu de théologie.

C'était alors un bien beau séjour que cette cour de Naples pour un jeune poète à la fois amoureux, comme Boccace, des charmes de l'étude et de toutes les joies de la vie. Il y avait à peine cinquante ans que les Français avaient envahi, un peu brutalement, le trône des Deux-Siciles, et il semblait que le roi Robert, qui l'occupait alors, voulût à force de courtoisie et de générosité faire oublier aux Italiens l'avarice et la dureté du gouvernement de Charles d'Anjou. Robert était un prince éclairé et passionné pour les arts; il honorait et favorisait tous les hommes célèbres par leurs talens ou par leur savoir; il les comblait de bienfaits et avait pour eux la plus ingénieuse politesse, les attentions les plus délicates. Il leur avait ménagé dans son propre palais de nombreux appartemens décorés avec autant de goût que de magnificence. Était-ce un poète qui venait les habiter, on y suspendait de riches tableaux représentant Apollon, le Permesse, le chœur des Muses; était-ce un prédicateur, on y substituait des peintures non moins belles de l'Enfer ou du Paradis. Bien que les lettres fussent partout en honneur en Italie, on peut dire que cette cour de Naples était alors comme leur palais et leur temple.

C'est là que Boccace vit pour la première fois Pétrarque, cet émule glorieux qu'il commençait à désespérer d'égaler jamais (1341). L'illustre poète allait à Rome recevoir le laurier du capitole; il fut accueilli avec les plus grands honneurs par le roi de Naples, qui voulut, pour rehausser encore l'éclat de son mérite, lui faire subir un examen solennel. Boccace fut témoin de cette cérémonie qui se prolongea pendant trois jours, et à laquelle toute la cour assista; il entendit pendant tout ce temps les applaudissemens et les cris d'admiration d'un immense auditoire; il vit le bon Robert, transporté d'aise à la fin de l'examen, se lever de son trône, ôter sa robe de pourpre et en revêtir de ses mains le triomphateur. L'éloquence de Pétrarque, qu'il venait d'entendre parler de poésie, acheva de le convaincre en son cœur qu'il ne devait pas s'attacher plus long-temps à suivre ses traces; mais il entra si peu d'envie dans son découragement, qu'à partir de ce jour il voua au poète la vénération d'un disciple, et résolut de mériter de lui la tendre affection d'un ami.

Vers le même temps, Boccace était devenu amoureux de la jeune princesse Marie, fille naturelle du roi Robert; il en était aimé, et il ne paraît pas que sa passion pour elle ait ressemblé en rien à l'amour de Pétrarque pour Laure. C'est pour plaire à Marie, désignée dans ses ouvrages sous le nom de *Fiammetta*, qu'il composa les divers poèmes qui nous restent de lui : la *Théséide*, le *Filostrato*, le *Ninfale Fiesolano*, l'*Amorosa visione*, etc. — Ce dernier est écrit, comme nous l'avons dit, en *terza rima*. C'est un grand acrostiche : en prenant la première lettre du premier vers de chaque tercet, depuis le commencement à la fin, on obtient deux sonnets réguliers et une *canzone*, que l'auteur adressait à sa maîtresse. Ce mince mérite est, après le mérite grammatical, à peu près le seul qu'il soit possible d'accorder à ce poème. — Bien que tous ces ouvrages soient de purs jeux d'esprit remplis d'affectation et d'une galanterie puérile, on les lit avec quelque intérêt comme monument de cette époque littéraire. On songe en les lisant qu'il avait existé des Cours d'amour (voyez ce mot), et on pressent que le *Morgante*, que le *Roland amoureux*, que l'*Aminte* naîtront bientôt. C'est dans la *Théséide* que parut pour la première fois dans la versification italienne l'*ottava rima*, dont le Trissino, dans sa *Poétique*, et le Crescimbeni, dans son *Histoire de la Poésie vulgaire*, attribuent l'invention à Boccace, mais qui avait été employée avant lui, en France, par Thibaut, comte de Champagne. Pasquier cite tout entière une de ces octaves françaises dans ses *Recherches* (*Recherches sur la France*, Paris, 1617, p. 724). Mais une innovation plus importante de Boccace dans cet ouvrage, d'ailleurs fort peu intéressant, ce fut de sortir tout d'un coup de l'idéalisme pour entrer en plein dans la réalité, d'abandonner la *vision*, forme ordinaire de l'âge poétique qui finissait, pour raconter une *action*, une fable qui se passe en ce monde, et qui, pour parler comme Aristote, a un commencement, un milieu et une fin. De plus, dans ce poème dont l'action se passe au temps de *Thésée*, l'auteur, plein de l'antiquité et des romans du moyen âge, ranimait la mythologie païenne, transportait le poème chevaleresque aux temps héroïques de la Grèce, et en *égayant ainsi les mystères terribles* du christianisme, préparait les voies à l'Arioste. —Le *Filostrato* est à peu près dans le même genre, mais le

style en est encore plus élégant et plus pur que celui des ouvrages précédens. L'académie de la Crusca a mis ce poème au rang de ceux qui font autorité en matière de langue.

Boccace écrivit à cette époque quelques romans assez médiocres, *Il Filocopo*, la *Fiammetta*, etc. Il y parle souvent de ses amours; mais, à dire vrai, on sent que ce n'était qu'une liaison de plaisir et de vanité, et on s'y intéresse peu. Dante et Pétrarque, comme on l'a fort bien remarqué, n'aimèrent point des filles de roi; mais dans l'histoire de leur vie, comme dans leurs immortels ouvrages, tout est plein, tout s'illumine de Béatrix et de Laure; ce sont elles qui paraissent des reines, et la *Fiammetta*, toute princesse qu'elle est, n'a l'air que d'une femme galante comme tant d'autres.

Cependant le roi Robert était mort (1344); Jeanne, sa fille, lui avait succédé. Elle aimait le plaisir et les arts, et, malgré les troubles et les maux publics, on voyait à sa cour des fêtes continuelles. Il paraît que Boccace, de plus en plus éloigné de sa première voie d'idéalisme par la vie voluptueuse qu'il menait à Naples, et sans doute aussi par le sentiment de plus en plus vif de son génie propre, avait déjà commencé le *Décaméron*, son chef-d'œuvre, lorsque la mort de son père le rappela à Florence, en 1350. Il avait alors près de quarante ans. La fougue de ses passions commençait à se modérer un peu, mais son amour pour l'étude de l'antiquité ne faisait que croître avec l'âge. L'année même de son retour à Florence, Pétrarque, qu'il n'avait plus revu depuis son triomphe, et qui se rendait à Rome pour le jubilé, passa par cette même ville. Boccace lui adressa des vers latins qu'il avait composés en son honneur, alla au-devant de lui, le reçut dans sa maison, et, à l'éternel honneur de l'un et de l'autre, ils se lièrent d'une amitié qui dura autant que leur vie. Cette amitié et d'autres liaisons avec les hommes les plus célèbres de la république, non moins que la réputation littéraire dont il jouissait déjà, concilièrent à Boccace l'estime de ses concitoyens, et lui ouvrirent un accès facile aux honneurs et aux premiers emplois. Il fut chargé de plusieurs ambassades de confiance; mais sa passion pour la culture des lettres l'éloigna bientôt de l'action politique. Il avait eu le bon esprit de renoncer à la poésie et de tourner tous ses efforts vers la prose: il termina le *Décaméron* et le publia en 1353. Rien ne peut donner une idée des transports d'admiration qu'excita la lecture de ce livre dans toute l'Italie; à Florence surtout, ce fut un triomphe national; en ne se lassait pas d'admirer tant de régularité, tant d'élégance et d'harmonie dont se trouvait douée tout d'un coup, et comme par enchantement, la prose toscane. La voie était enfin ouverte à l'éloquence moderne; le vrai modèle du langage oratoire semblait créé pour toujours.

Après avoir élevé cet admirable monument qui suffirait au besoin pour assurer sa gloire, Boccace fut saisi d'un tel enthousiasme pour les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, que tout le reste de sa vie se passa à les étudier et à les faire admirer à ses contemporains. Il fut un des premiers apôtres de cette religion nouvelle qui allait, dans les siècles suivans, conquérir l'Europe. Il courait visiter toutes les bibliothèques, dans les palais, dans les couvens, et chez ceux des savans du temps qui avaient des livres; il fouillait partout, il examinait tout, il recueillait les manuscrits oubliés et les mettait en ordre; quand ils lui paraissaient précieux, il les achetait à quelque prix que ce fût, ou s'il n'avait pas assez d'argent pour les payer, il les copiait d'un bout à l'autre de sa main. Il transcrivit ainsi un si grand nombre d'historiens, d'orateurs, de poètes latins, qu'il paraîtrait surprenant qu'un copiste de profession en eût autant écrit (*Baldelli*, *vita del Boccaccio*, p. 127). Dans une visite qu'il fit à Pétrarque, à Milan, il ne vit point dans la bibliothèque du poète la *divina Commedia*: à peine de retour à Florence, il en commença une copie, qu'il envoya l'année suivante à son ami. Il lui avait déjà donné un Tite-Live, quelques ouvrages de Cicéron et de Varron tous copiés de sa main et décorés de tout le luxe qui embellissait alors les manuscrits précieux. C'était peu pour lui de multiplier ainsi les textes anciens; il étendait son zèle à tous les savans qui s'occupaient alors de l'antiquité. Dans sa dernière entrevue avec Pétrarque, celui-ci lui avait vanté un certain Calabrois, nommé Léonce Pilate, qui avait passé bien des années en Grèce, et qui venait de traduire quelques fragmens d'Homère en latin. Boccace n'eut pas de repos qu'il n'eût fait créer pour cet homme une chaire publique de langue grecque à Florence; et quand il eut obtenu le précieux décret, il le porta lui-même au Calabrois, qu'il amena bientôt en triomphe, et qu'il logea dans sa propre maison. Ce n'est pas tout; voyant que les livres grecs manquaient au professeur qu'il venait de créer, il en fit venir à ses frais de tous les points de l'Italie et même de la Grèce, en si grand nombre, que, dans le siècle suivant, Giannozzo Manetti assure que presque tous les manuscrits grecs que possédait alors la Toscane étaient dus aux soins de Boccace.

Tant de désintéressement compromit la petite fortune de notre apprenti helléniste; il se vit ruiné, réduit à l'indigence et abandonné en sa vieillesse de la plupart de ses amis. Pétrarque s'empressa de venir à son secours; il ne le laissa manquer ni d'argent, ni de livres, ni, ce qui vaut mieux, de consolations. Il voulut un moment lui procurer par son crédit des places avantageuses, mais voyant que Boccace refusait par amour de l'indépendance, il n'insista pas. Il lui écrivait à cette époque: « Je vous loue d'avoir refusé de grandes richesses que je vous offrais, et d'avoir préféré la liberté de l'âme et une pauvreté tranquille; mais je ne vous loue pas de même de refuser un ami qui vous a tant de fois appelé. Je ne suis pas en état de vous enrichir: si j'y étais, ce ne serait pas par mes paroles ni par ma plume, mais par des choses et des effets que je m'expliquerais avec vous. Je suis dans une position où ce qui suffit pour ne suffira abondamment pour deux hommes qui n'auront qu'un cœur et qu'une maison, etc. » (Petrach., *Senil.*, l. I, *Ep.* 4.)

Boccace n'accepta qu'en partie ces offres généreuses. Il aimait Pétrarque comme un frère; mais c'était pour lui un frère aîné, de mœurs plus chastes et plus graves que les siennes, qu'il craignait à demi, et dont la présence continuelle l'aurait gêné. Il savait que sa vie passée et la licence de ses premiers écrits ne plaisaient point à Pétrarque, et c'est sans doute à cette désapprobation du poète, exprimée plus d'une fois, mais avec l'indulgence la plus affectueuse, qu'il faut attribuer en grande partie le changement qui s'opéra en lui vers cette époque. Néanmoins, il est hors de doute qu'un évènement singulier vint déterminer sa conversion définitive vers 1361. Il rapporte lui-même qu'un jour qu'il était dans sa maison à Florence, un chartreux de Sienne, qu'il n'avait jamais vu, demanda à lui parler au nom du père Pétroni qu'il ne connaissait pas davantage. Quand ils furent seuls, cet homme mystérieux lui rappela à demi-voix des secrets de sa vie que Boccace croyait n'être connus de personne autre que de lui-même; puis, quand il se fut ainsi accrédité, il lui déclara que le père Pétroni venait de mourir, et qu'en mourant, il avait vu Jésus-Christ en personne qui lui avait révélé le passé, le présent et l'avenir; enfin il lui ordonna, toujours de la part du bienheureux Pétroni, de changer de vie, et de renoncer au monde et aux lettres profanes sous peine d'une prompte mort. Cette révélation, ces menaces, frappèrent le bon Boccace d'une terreur telle, qu'il renonça dès ce moment aux femmes et à la poésie, et qu'il vendit tous les livres profanes qu'il avait: c'était toute sa bibliothèque. Quand on songe à ces joyeux contes du Décaméron où sa malice nous montre les moines et les ermites trompant si souvent les femmes par de semblables menaces, on est bien tenté de rire de son aventure, et d'y voir une petite vengeance de couvent. On aime à voir Pétrarque modérer l'excès de zèle de ce

nouveau converti, comme il avait cherché auparavant à mettre un frein à sa verve cynique. Mais Boccace s'obstina; il prit bientôt l'habit ecclésiastique, et ne consentit qu'à grand'peine à continuer ses travaux. Retiré dans le petit village de Certaldo, berceau de sa famille, il ne publia plus rien que quelques ouvrages latins sans intérêt pour nous, mais qui attestent l'étude immense qu'il avait faite de l'antiquité. On remarque parmi ces ouvrages le traité *de la Généalogie des Dieux*, et un autre *sur les Femmes célèbres*, depuis Ève et Junon jusqu'à Jeanne de Naples. Autant que nous pouvons en juger, la latinité est loin d'en être aussi pure que celle des ouvrages de Pétrarque. Le premier de ces traités fut accueilli avec enthousiasme et lu avidement pendant deux siècles. Toutes les bibliothèques en eurent des copies; en facilitant la lecture des poètes anciens, il contribua beaucoup à populariser la mythologie païenne, dont l'Art devait bientôt ressusciter le culte.



(Jean Boccace.)

Vers la fin de sa vie, Boccace fut universellement respecté, et regardé comme une lumière de l'Église. Le pape Urbain V lui donna d'éclatants témoignages de bienveillance et d'admiration, ce qui ne l'empêcha pas de manquer souvent de pain et d'asile. Après avoir erré quelque temps en Italie, après avoir revu Naples où il avait été si heureux, il revint à Florence, appelé par ses concitoyens à occuper une chaire qu'ils venaient de créer pour lui: il devait expliquer publiquement *la Divina Commedia*, dont personne alors ne contestait plus la sublimité. Quoique vieux et infirme, Boccace accepta cet honneur. Mais un an après ayant appris la mort de Pétrarque, il tomba bientôt dans le découragement, languit encore quelque temps, puis mourut le 21 décembre 1375.

Le *Décaméron*, le seul ouvrage de Boccace qui lui ait survécu jusqu'à nous, est depuis long-temps placé au-dessus de la critique, par l'admiration passionnée de toute l'Italie. Les littérateurs de ce pays n'en parlent qu'avec un enthousiasme presque religieux. En France, généralement on ne connaît guère ce livre que par les incomparables imitations qu'en a données La Fontaine; et comme celui-ci, par distraction sans doute, en a pris précisément les contes les plus licencieux, on s'est habitué à juger Boccace plus sévèrement peut-être qu'il ne le mérite sous le rapport moral: on voit bien plutôt en lui le cynique compatriote de l'Arétin que le savant ami de Pétrarque. Sans doute, en lisant le *Décaméron*, on sent trop souvent qu'il a été écrit pour plaire à des femmes de mauvaises mœurs; mais il faut reconnaître qu'il y a bien des contes qui font exception, tels que celui des *Deux Amis*, *le Faucon*, *Griselda*, etc... Pétrarque trouva si belle cette dernière nouvelle de Griselda qu'il la traduisit en latin, seule langue, comme on sait, qu'il jugeât digne des chefs-d'œuvre de la pensée contemporaine. Ce grand poète aimait beaucoup le *Décaméron*, et en rejetait la licence sur la corruption des mœurs de son temps: aurait-on bien le droit d'être plus sévère que Pétrarque?

D'autres reproches ont été adressés à Boccace: on a dit qu'il avait tourné en dérision la religion et ses ministres, qu'il avait attaqué toute l'Église, depuis le pape jusqu'au dernier religieux. On aurait pu reprocher aussi au Dante d'avoir mis un pape en Enfer. A ce double reproche l'histoire peut répondre. Quand le Dante damna la papauté, la papauté était puissante et tyrannique, et toute couverte du sang des Albigeois; une partie de l'Italie se soulevait contre elle. Quand Boccace la traîna dans la boue, elle était dégénérée et vile, et s'en allait tomber en proie aux Borgia, comme un cadavre aux vers de sa corruption.

Quelques critiques français ont accusé Boccace d'avoir pris la plupart de ses contes dans quelque recueil de nos vieux fabliaux qui lui serait tombé entre les mains à Paris ou ailleurs. D'abord, Boccace n'a pas eu besoin de lire ces fabliaux pour les connaître; ils étaient populaires partout de son temps, et on devait les raconter souvent à la joyeuse cour de Naples. Ensuite, qu'importe cette imitation? N'avait-il pas bien le droit de s'emparer de ces traditions pour les élever à une forme nouvelle, sinon supérieure en tout à l'ancienne, du moins en tout différente? Qu'a fait notre La Fontaine? Ne nous a-t-il pas reconquis tous ces trésors perdus, en les embellissant encore, en les élevant au-dessus de son modèle italien de toute la supériorité de son génie? Que les poètes italiens nous les reprennent, s'ils peuvent, au même titre!

La forme littéraire du *Décaméron* annonce la Renaissance; on reconnaît partout à l'harmonie et à l'ampleur des périodes l'oreille exercée d'un homme qui avait copié de sa main bien des pages de Cicéron. M. F. Schlegel trouve ce style trop orné, trop solennel pour un si frivole sujet. Mais comme ce style après tout ne manque ni de souplesse ni de grâce sous le riche manteau qui le pare, on ne s'aperçoit guère en lisant Boccace de ce manque d'harmonie, qui est réel; et quand une fois on l'a remarqué, on l'aime presque; un se plaît à voir ces fabliaux grivois se draper, en se jouant, dans ces magnifiques périodes; c'est comme une parodie de la gravité sacerdotale; c'est une moquerie de plus. On croit voir le jovial conteur lui-même déguisé en ecclésiastique.

De nos jours on commence à poindre l'aurore d'un idéalisme nouveau, la gloire de Boccace pâlit un peu, en même temps que s'accroît celle du Dante. Toutefois le nom de Boccace restera grand; le *Décaméron* est un impérissable monument de l'art de conter et de l'art d'écrire. Ce livre annonçait avec éclat ceux de l'Arioste, de Rabelais, de Cervantes, ces trois Homères bouffons de l'ère moderne, comme les appelle un grand poète de nos jours. Le Décaméron nous apparaît comme une immense galerie de délicieux tableaux de genre d'un chaud coloris, où l'on désirerait parfois plus de décence dans les attitudes et plus de correction dans le dessin, mais jamais plus de verve, de naturel ni de naïveté. Certes, une telle collection méritera toujours d'attirer les regards des artistes, même à la place désavantageuse où elle se trouve placée dans l'histoire littéraire, entre la *Divina Commedia*, cette œuvre grandiose et sublime, effrayante de génie comme une fresque de Michel-Ange, et le chef-d'œuvre de l'Arioste, cet autre monde magique où tout est beauté, séduction, enchantement, prestige; jardin de fée, labyrinthe merveilleux, embelli de peintures gracieuses comme les plus gracieuses arabesques de Raphaël.

BODIN (JEAN), célèbre publiciste, né à Angers en 1530. Il doit être regardé comme le père de la science politique en France, et même, si l'on excepte Machiavel, en Europe. Ses ouvrages peu consultés aujourd'hui par le public, à cause de leur style vieilli, de leur forme peu attrayante, et des divagations fatigantes dont ils sont semés, ont cependant exercé une influence considérable dans le monde. Entourés dans le temps de leur nouveauté d'une faveur singulière, ils ont rempli la France, et traduits dans presque toutes les langues, ils se sont établis, pour ainsi dire, sur tous les points de l'Europe; partout ils ont servi à donner l'exemple d'une étude sérieuse des questions politiques, et placés au premier rang dans les bibliothèques des publicistes, ils n'ont pas été inutiles aux écrits plus modernes derrière lesquels ils sont maintenant éclipsés.

Son traité *de la République* est son principal ouvrage. Ce ne sont point les principes républicains, comme on pourrait au premier abord l'imaginer d'après le titre, qui y dominent; l'auteur y examine les diverses sortes de gouvernemens de la *chose publique*, que l'histoire des nations nous présente, s'efforce de fixer leurs principes et leurs caractères, et sans en condamner aucun, hormis ceux qui sont excessifs, tels que la tyrannie et l'anarchie, il laisse voir son penchant pour ce qu'il nomme la *monarchie royale*, ou la monarchie tempérée par les lois. Ses opinions sont assez libérales, vu son époque et sa religion surtout. On peut le considérer comme représentant au XVIe siècle d'une manière confuse, il est vrai, et fort modifiée par l'influence du temps et des circonstances, le germe duquel l'école constitutionnelle est plus tard sortie: il est à bien des égards le précurseur de Montesquieu.

Quels que soient ses défauts, ce livre a le mérite d'avoir été conçu sur un plan large et élevé, et avec une pleine originalité, puisqu'il n'existait alors aucun modèle d'un pareil travail. Les traités politiques des anciens qui étaient les seules sources où Bodin pouvait puiser sont généralement d'une philosophie obscure, et, à part ceux d'Aristote, peu praticables. Son ouvrage marque sur plus d'un point de leur réminiscence, n'y gagne ni en netteté ni en naturel. Mais ce ne sont là que des points secondaires, et l'idée-mère de son travail est toute à lui. Bien différent de Machiavel qui s'était précisément proposé de réunir dans son livre la théorie des calculs de règles de la politique, Bodin se propose au contraire d'en fixer les véritables fondemens. Au lieu d'adopter pour principe l'intérêt personnel des princes, il prend pour point de départ l'intérêt général de la communauté ou république, et dès lors il n'est pas étonnant de le voir conduit, nonobstant sa fidélité à la monarchie, à des conséquences entièrement opposées à celles du diplomate italien. L'un a pris pour titre de son livre *le Prince*, l'autre *la République*: cela seul montre assez leurs différences. Aussi Bodin attaque-t-il vertement dans sa préface, sans trop déguiser son antipathie contre Machiavel, ceux qui, sans se soucier aucunement des lois et du droit public, sont venus profaner « les sacrez mysteres de la Philosophie Politique. » Ce livre est donc bien plutôt la contre-partie que l'imitation de celui de Machiavel. C'est un noble commencement pour l'école française.

Ce n'est point en vue des princes, mais en vue du bien de son pays que l'auteur a écrit. Effrayé au milieu de ces funestes guerres civiles du XVIe siècle, de voir la puissance souveraine ébranlée par les séditions et en danger de s'anéantir, il s'applique à la réhabiliter dans l'esprit des peuples, en la leur montrant fondée sur l'autorité des principes et des raisonnemens, et en même temps à la limiter en enseignant l'empire des lois. Il avait pris place aux États-généraux de 1576, nommé député du tiers-état du Vermandois, et s'y était fait connaître par son influence sur le parti de l'opposition et sa haine des excès: son livre, qui parut l'année suivante, fut la continuation de ce rôle politique sage et austère. « Depuis que l'orage impétueux, dit-il en com-
» mençant, a tourmenté le vaisseau de notre Republique
» avec telle violence que le patron mesme, et les pilo-
» tes sont comme las et recrues d'un travail continuel, il
» faut bien que les passagers y prestent la main, qui aux
» voiles, qui aux cordages, qui à l'ancre, et ceux à qui le
» force manquera qu'ils donnent quelque bon advertisse-
» ment, ou qu'ils présentent leurs vœus et prières à celuy
» qui peut commander aux vents et appaiser la tempeste. —
» C'est pourquoy de ma part, ne pouvant rien mieux, j'ay
» entrepris le discours de la République, et en langue popu-
» laire, tant pourceque les sources de la langue latine sont
» presque taries, et qui secheront du tout si la barbarie cau-
» see par les guerres civiles continue, que pour être mieux
» entendu de tous François naturels: je di ceux qui ont
» desir et vouloir perpetuel de voir l'estat de ce Royaume en
» sa première splendeur, florissant encores en armes et en
» lois. » On conviendra qu'avec une langue propre à un style aussi clair et aussi assuré, il était bien permis de songer à se débarrasser enfin des langes de la langue latine pour se faire tout national. Il était bien permis aussi de songer comme Bodin à tirer du langage une puissance politique nouvelle et presque méconnue jusque là, celle des écrits adressés non plus à un public d'élite, mais à la masse entière des *naturels*, l'arme de la presse, en un mot, que quelques années plus tard la satire Ménippée devait faire si brillamment connaître.

Quant à l'ordre de l'ouvrage, c'est peut-être là qu'il y aurait le plus à critiquer; on pourrait l'intervertir en entier sans inconvénient et, pour ainsi dire, sans que l'on s'en aperçût, tant la confusion y est grande. Voici, du reste, comment Bodin lui-même s'en explique: « Commençant
» par la famille, et continuant par ordre à la soveraineté,
» neté, discourant de chacun membre de la république:
» à sçavoir du Prince souverain, et de toutes sortes de
» Républiques; puis du Senat, des Officiers et Magistrats;
» des Corps et Colleges, Estats et Communautez, de la puis-
» sance et devoir d'un chacun. Après j'ay remarqué l'o-
» rigine, accroissement, l'estat fleurissant, changement,
» decadence et ruine des Republiques avec plusieurs ques-
» tions politiques qui me semblent necessaires d'estre bien
» entendues. Et pour la conclusion de l'œuvre, j'ay touche
» la justice distributive, commutative et harmonique, mons-
» trant laquelle des trois est propre à l'estat bien ordonne.
» En quoy peut estre, il semblera que je suis par trop long
» à ceux qui cerchent la briefveté, et les autres me trouve-
» ront trop court: car l'œuvre ne peut estre si grand qu'il ne
» soit fort petit pour la dignite du sujet, qui est presque in-
» fini; et neantmoins entre un million de livres que nous
» voyons en toutes sciences, à peine qu'il s'en trouve trois
» ou quatre de la Republique, qui toutes fois est la Princesse
» de toutes les sciences. »

La politique et l'histoire sont si intimement unies, que Bodin, en essayant de fonder la philosophie politique, se trouve naturellement, et comme forcement, conduit à chercher quelque appui dans la philosophie historique, et par conséquent, à mettre en avant certains principes théoriques sur les vicissitudes humaines. Quelque erronée, je dirai même volontiers quelque absurde que puisse nous paraître aujourd'hui sa théorie, elle ne mérite pas moins considération comme étant du moins une première tentative pour mettre un ordre determiné là où les anciens n'avaient jamais donné place qu'au hasard. Dans l'état d'imperfection où se trouvaient alors les études historiques, il n'était pas possible de sonder d'assez près la vie intime des sociétés pour y démêler les motifs secrets de leurs révolutions; il était donc tout simple que le philosophe se vit porté à assigner une cause extérieure à ces inexplicables changemens; et si l'on réfléchit à la question en se dépouillant de tout préjugé, on comprendra sans doute comment des hommes serieux et sages, partant de la connexion qui doit certainement exister par quelque endroit inconnu entre les affaires de la terre et celles du ciel, ont

pu penser sans qu'on soit en droit de le leur reprocher trop durement que les variations planetaires entraînaient à leur suite, comme consequences, les variations politiques. C'est là la théorie de Bodin. Elle est fausse, mais elle n'est pas aussi grossièrement matérialiste qu'on pourrait au premier abord le supposer. Pour lui, les planètes continuellement placees sous la main de Dieu, ne sont que les armes fidèles et en quelque sorte les exécuteurs obéissans que sa providence emploie pour l'accomplissement de ses éternels desseins sur les hommes. Le second chapitre de son quatrième livre, *s'il y a moyen de sçavoir les changemens et ruines des Republiques à l'advenir*, est entièrement consacre à l'examen de cette singulière mais capitale question. Sa méthode, quelque peu de cas que l'on fasse des résultats auxquels elle aboutit, est du reste tout-à-fait expérimentale. Sauf l'exactitude des rapprochemens que l'on pourrait contester, et la hâte un peu trop prompte de la conclusion générale, elle est inattaquable. Voici quelques passages de ce chapitre, dans lesquels nous nous contentons de supprimer les longueurs : il est curieux de voir l'histoire universelle du genre humain envisagée sous un point de vue auquel nous sommes aujourd'hui si peu habitués.

« Quatre ou cinq ans devant le changement de la Repu-
» blique Romaine en Monarchie, sous la puissance de César,
» et alors que toute l'Europe étoit en armes, la grande con-
» jonction se fit au Scorpion. La mesme conjonction se fit
» l'an 630, alors que les Arabes publiant la doctrine de Me-
» hemet, se revoltèrent contre les Empereurs de Con-
» stantinople, et changèrent les Republiques, les lan-
» gues, les mœurs, les religions en l'Asie Orientale. Et
» la mesme conjonction se fit au mesme signe l'an 1464,
» après laquelle plusieurs changemens de princes, plusieurs
» guerres s'esmeurent par les subjects contre leurs princes
» en plusieurs païs d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Nous
» voyons aussi que la grande conjonction au signe de l'Ar-
» cher l'an 74 après Jésus-Christ, que toute la Palestine fut
» saccagée, la ville de Hierusalem rasée, et mise à feu et à
» sang, et onze cens mille morts en cette guerre. Du mesme
» temps on void en Europe les guerres civiles, la mort vio-
» lente de quatre Empereurs en un an : et deux cent soixante
» ans après, on void la conjonction sur mesmes planettes au
» Mi-houe, et les changemens notables de l'Empire faits
» par Constantin-le-Grand. On void aussi qu'après la con-
» jonction des mesmes planettes au Verseau l'an quatre cens
» trente les Goths, Ostrogoths, Francons, Gépides, Herules,
» Hongres et autres peuples de Septentrion se débordèrent,
» et occupèrent les gouvernemens de l'Empire Romain. On
» void encores la grande conjonction qui se fit l'an 1525, et
» au mesme temps tous les princes ligués contre le roy de
» France qui fut pris ; les peuples d'Allemagne armez contre
» les seigneurs, où il fut tue cent mille hommes ; l'armee
» des Turcs contre les Chretiens en l'isle de Rhodes qui fut
» prise ; et les debordemens etranges des eaux qui se firent
» dans plusieurs lieux. Outre cela on peut voir qu'après la
» grande conjonction au Lyon, l'an 769, Charlemagne ruina
» l'estat des Lombards, print leur roy, assubjectit l'Italie.
» Brief, s'il y a quelque science des choses celestes pour les
» changemens des Republiques, il faut voir la rencontre des
» hautes planettes depuis quinze cens septante ans, les con-
» jonctions, eclipses, et regards des basses planettes et des
» estoiles fixes, lorsque se sont faites les grandes conjonctions,
» et les rapporter à la vérité de l'histoire et du temps et
» aux conjonctions précédentes. Et toutes fois rapporter les
» causes, et les effects d'icelle au grand Dieu de nature et non
» pas l'asservir à ses créatures. »

Les mouvemens planetaires etant assujettis aux lois mathématiques, il est aisé de prévoir que, par une conséquence logique, l'historien astronome, après avoir ainsi constate leur concordance avec les grands mouvemens du monde politique, sera conduit à rechercher s'il n'y a pas aussi quelque accord entre ces dernières revolutions et celles des annees. C'est, en effet, ce qu'il fait, et cette étude lui fournit une multitude d'accords plus remarquables encore que les premiers. Il y en a sans doute plus d'un qui demande redressement ; mais il en reste cependant une masse suffisante pour mériter quelque attention. On se laisserait presque seduire si l'on ne réfléchissait qu'il ne s'agit pas seulement de faire la part du hasard, mais celle de la multiplicité des affaires humaines, qui est telle qu'à peine pourrait-on trouver dans le passe une seule annee qui, sur un point du globe ou sur un autre, n'offrit à nos yeux le spectacle de quelque nation vaincue, tyrannisee, dans l'anarchie, ou frappee de quelque autre fléau. Voici quelques exemples de cette sorte d'arithmetique historique.

« La Monarchie de Rome sous les Rois dura 144 ans, qui
» est le nombre quarré de 12, racine du grand nombre que
» les Académiques appeloyent Fatal, c'est à sçavoir 1728 ans,
» qui se trouvent accomplis depuis Ninus, premier Roy d'As-
» syrie, jusqu'à Darius, dernier Roy de Perse, tué à la fuite,
» après la journée d'Arbella. Ce mesme nombre se trouve de-
» puis le Deluge jusques à l'éversion du royaume de Juda, de
» la ville capitale rasée, et du temple bruslé : et au même temps
» les Egyptiens se révoltèrent contre les Roys d'Assyrie, les
» Athéniens secouèrent le joug des tyrans Pisistratides, les Ro-
» mains aussi chassèrent les Roys. Or, tout ainsi que ce grand
» nombre, que les Académiques appeloyent Fatal, estant ac-
» compli, le changement advient l'année suyvante, au deux
» cens quarante-septieme septenaire, qui est 1729 : aussi
» voyons-nous que le nombre parfait de 496 accompli, les
» changemens ordinaires adviennent l'annee suyvante, qui
» est le septante et unieme septenaire. Et pour les verifier
» encore plus clairement, je prendrai les Fastes des Romains,
» qui ne peuvent mentir : où l'on void que depuis le fonde-
» ment de la Ville et de la Republique Romaine jusques à la
» journée Actiatique, où Marc-Antoine fut vaincu par Au-
» guste, et tout l'Empire reduit sous la puissance d'un seul
» monarque, et la paix establie partout, il y a 729 ans, qui
» est le nombre solide de 9 ; et ce mesme nombre d'annees se
» trouve depuis la conquête du royaume des Lombards par
» Charlemagne jusques à la reconqueste du mesme païs par
» Louis XII sur l'estat des Vénitiens et des Sforces ; et ce
» mesme nombre d'années se trouve depuis que les Escossois
» eurent vaincu les Pictes et fondé le royaume d'Escosse
» jusqu'à Marie Stuart Roine d'Escosse, emprisonnée et
» condamnee par ses subjects. Depuis Auguste jusques
» à Augustule, dernier Empereur Romain, il y a 496
» ans. Nous trouvons aussi que depuis le fondement de la
» ville de Rome jusques à Augustule, dernier Empereur, il
» y a 1525 ans, nombre quarre. Je trouve le même nombre
» depuis Ninus, Roy d'Assyrie, jusques à la mort de Sarda-
» napale, duquel l'estat fut envahi par le gouverneur des
» Medois ; et depuis qu'Arbaces, gouverneur des Medois, se
» fit monarque, jusqu'au dernier, qui fut chassé par Alexan-
» dre-le-Grand, se trouve le nombre de 496 ans. Ce mesme
» nombre parfait se void non seulement depuis Auguste jus-
» qu'à Augustule, ains aussi depuis Augustule jusques à
» Charlemagne, lorsqu'il fut appelé Empereur d'Occident en
» la ville de Rome. Nous trouvons encore ce nombre parfait de
» 496 depuis la fondation d'Albe jusques au rasement d'icelle.
» Tous s'accordent que depuis le retour des Hebrieux et le
» restablissement de leur Republique sous Zorobabel jusques
» à l'annee qu'Hérodes fut nommé roy par le senat romain,
» il y a 496 ans. Ce mesme nombre de 496 se trouve depuis
» Caran, premier roy de Macedoine, jusques au dernier an
» du règne d'Alexandre-le-Grand, qui fut le dernier roy de
» ce païs-là issu du sang d'Hercule et d'Æacus. Ce mesme
» nombre parfaict de 496 se void depuis que Syagrius, der-
» nier proconsul et lieutenant des Romains en France, fut
» tue, jusques à l'année que Hue Capet se fit Roy de France ;
» ce mesme nombre se void depuis Hue Capet jusques à l'an-

» née que Charles huictième passa les Alpes et remua non » seulement tous les Estats d'Italie, ains aussi esmeut tout » l'Empire d'Orient. Mais ce seroit chose infinie d'espiucher » par le menu les histoires, et toutes fois on pourroit par ce » moyen recueillir la verité plus certaine et conjecturer aucunement les changements des estats et Republiques qui » peuvent advenir, avec l'usage des grandes conjonctions : » autant que la science de telles choses peut avoir de seureté : » car de necessité il n'y en faut point cercher. »

Il est incontestable qu'il existe une loi secrète qui unit les révolutions humaines avec le temps, et qui, pour parler ici le langage mathématique, les rend fonctions de cet élément variable : nos pensées, nos mouvemens, toutes nos entreprises, sont assujétis aux conditions de la durée. Mais cette loi n'est pas aussi simple ni aussi facile à découvrir que Bodin aime à l'imaginer : elle est profonde et repose au fond des choses, où l'intelligence supérieure qui distingue à l'avance les évènemens suivant les temps a seule le don de la discerner. Et il faut bien comprendre que ce ne sont point les nombres avec leurs périodes et leurs combinaisons qui maîtrisent les choses humaines, mais bien au contraire les choses humaines qui maîtrisent les nombres, et qui puisent le temps suivant leurs besoins dans les abîmes infinis de l'éternité. Les liaisons qui existent entre nos destinées et les quantités temporelles fournies par le nombre des révolutions de la terre autour du soleil, sont de même nature que celles qui existent entre nos destinées et les autres mystères qui sont au fond du ciel : il nous est donné de pressentir leur existence, mais non point de percer le voile sacré qui les cache pour arriver jusqu'à mettre la main sur le secret de leur calcul.

Dans ses considérations politiques touchant un autre élément dépendant comme les deux précédens de l'établissement astronomique de l'univers, mais dont l'influence sur nos sociétés est beaucoup plus sensible et plus immédiate, l'élément climatérique, Bodin est bien plus sûrement entré dans la grande voie de la vérité. Quelle est l'influence du climat, c'est-à-dire de la situation géographique, sur les mœurs, le caractère, et par conséquent les institutions, les gouvernemens et les allures générales des peuples? C'est là une immense question, de laquelle se déduit le véritable fondement des nationalités et des diversités de toute sorte qu'offre l'espèce humaine. C'est cette idée que Montesquieu a prise dans sa plus large étendue, et dont il a fait le principe essentiel de son livre sur l'Esprit des Lois : exposée sous la forme la plus élevée et la plus séduisante, enrichie des développemens les plus ingénieux puisés de tous côtés dans les récits des historiens et des voyageurs, elle a pris, sous la plume de ce grand écrivain, un éclat et une célébrité qu'elle n'avait jamais eus; mais, si éminente que soit la gloire personnelle de Montesquieu, on ne saurait nier que le génie inventeur du vieux Bodin n'ait quelque droit à recevoir au moins un demi reflet des rayons de cette auréole plus moderne, mais moins originale que la sienne. Voici quelques passages des principes qui sont établis sur ce sujet dans son cinquième livre au chapitre intitulé : *Du reiglement qu'il faut tenir pour accomoder la forme de Republique à la diversité des hommes, et le moyen de cognoistre le naturel des peuples.*

« Disons maintenant ce qui peut estre particulier à quel» ques Republiques pour la diversité des peuples, afin d'ac» comoder les formes de la chose publique à la nature des » lieux, et les ordonnances humaines aux lois naturelles. A » quoy plusieurs n'ayant pris garde, et s'efforçans de faire » servir la nature à leurs édicts, ont troublé et souvent ruiné » de grands estats. Et toutes fois, ceux qui ont escrit de la » Republique n'ont point traité cette question. Or, tout ainsi » que nous voyons en toutes sortes d'animaux une variété » bien grande, et en chacune espèce quelques differences no» tables pour la diversité des régions, aussi pouvons-nous » dire qu'il y a presqu'autant de variétes au naturel des hom» mes qu'il y a de païs, voire en mesmes climats, il se trouve » que le peuple Oriental est fort différent à l'Occidental; et » en mesme latitude et distance de l'équateur, le peuple de » Septentrion est différent du Méridional. Et qui plus est, en » mesme climat, latitude et longitude, et sous mesme degré, » on aperçoit la différence du lieu montueux à la plaine : de » sorte qu'en mesme ville, la diversité des hauts lieux aux » vallées tire après soy variété d'humeurs, et de mœurs » aussi, qui fait que les villes assises en lieux inégaux sont » plus subjectes aux séditions et changements que celles qui » sont situées en lieu du tout égal.

» Car l'un des plus grands et peut-être le principal fon» dement des républiques, est d'accomoder l'estat au na» turel des citoyens, et les édicts et ordonnances à la nature » des lieux, des personnes et du temps. Car quoy que die » Balde, que la raison et l'équité naturelle n'est point bornée » ni attachée aux lieux, cela reçoit distinction; c'est à sça» voir, quand la raison est universelle, et non pas où la rai» son particulière des lieux et des personnes reçoit une con» sidération particulière. Qui faict aussi que l'on doit diver» sifier l'estat de la Republique à la diversité des lieux, à » l'exemple du bon architecte, qui accomode son bastiment » à la matière qu'il trouve sur les lieux.

» Disons donc premièrement du naturel des peuples de » Septentrion et de Midy, puis des peuples d'Orient et d'Oc» cident; et la différence des hommes montaignars à ceux » qui demeurent en la plaine, ou ès lieux marecageux, ou » battus des vents.

» Après nous dirons aussi combien la discipline peut » changer le droit naturel des hommes; en rejettant l'opi» nion de Polybe et de Galen, qui ont tenu que le païs et » la nature des lieux emportent nécessité aux mœurs des » hommes. »

Après avoir ainsi énoncé, d'une manière aussi simple que profonde, les vrais principes de la géographie politique, Bodin procède à la distinction fondamentale qu'il établit entre les peuples du midi, les peuples du nord et les peuples mitoyens. Le passage suivant, dans lequel il se résume, nous semble une des choses les plus graves et les plus générales que l'on ait jamais écrites sur cette matière : le travail de la réflexion y fait découvrir une foule de profondeurs.

« Si bien on prend garde au naturel du peuple Méridio» nal, Septentrional et Mitoyen, on trouvera que leur natu» rel se rapporte aux jeunes hommes, aux vieillards, et à » ceux qui ont aage moyenne, et aux qualitez qui leur sont » attribuées : aussi chacun de ces trois peuples, au gouver» nement de la Republique, use de ce qu'il a le plus à com» mandement : le peuple de Septentrion par force, le peuple » Moyen par justice, le Méridional par religion.

» Le magistrat, dit Tacite, ne commande rien en Allema» gne qu'il n'ait l'espée au poing; et César, en ses Mémoires, » escrit que les Allemands n'ont aucune religion, et ne font es» tat que de la guerre et de la chasse. Et les Scythes, dit So» lin, fichoyent un glaive en terre, qu'il adoroyent, mettant » le but de toutes leurs actions, loix, religion et jugemens en » la force et aux cousteaux. Aussi voyons-nous que les com» bats sont venus des peuples de Septentrion, comme nous » avons dit en son lieu, que toutes les loix des Saliens, Fran» cons, Anglois, Ripuaires et autres peuples de septentrion » en sont pleines. Lesquelles loix jamais on n'a peu oster, » quoique les Papes et autres Princes s'y soient efforcez, sans » avoir esgard que le naturel du peuple Septentrional est » tout autre que celuy du peuple Méridional.

» Les peuples moyens, qui sont plus raisonnables et moins » forts, ont recours à la raison, aux juges, aux procès. Aussi » est-il certain que les loix et formes de plaider sont venues » des peuples moyens, comme de l'Asie Mineure, de la Grèce, » de l'Italie, de la France. Aussi voyons-nous ès histoires » grecques et latines, devant que d'entreprendre la moindre » guerre, le droit debattu, et plusieurs harangues, dénon» ciations et protestations solennelles : ce que ne font point

» les peuples de Septentrion, qui s'attachent bientôt aux ar- » mes.

» Et tout ainsi que les uns emploient la force pour toute » production comme les lyons, les peuples moyens force loix » et raisons, aussi les peuples de Midy ont recours aux ruses » et finesses, comme les renards, ou bien à la religion; es- » tant le discours de raison trop gentil pour l'esprit grossier » du peuple Septentrional, et trop haut pour le peuple Méri- » dional, qui ne veut point s'arrêter aux opinions legales et » conjectures rhétoriques qui balancent en contrepoids du » vrai et du faux, ains il veut être payé de certaines demon- » strations ou d'oracles divins qui surpassent le discours hu- » main. Aussi voyons-nous que les peuples de Midy, Egyp- » tiens, Chaldéens, Arabes, ont mis en évidence les sciences » occultes, naturelles, et celles qu'on appelle mathématiques. » Et toutes les religions ont presque pris leur cours des peu- » ples de Midy, et de là se sont espandues par toute la terre. » Il ne faut donc pas s'esmerveiller si les peuples de Midy » sont mieux policés par religion que par force ou par raison; » ce qui est un poinct bien considérable pour attirer ces peu- » ples-là, quand la force et la raison n'y peuvent rien.

» Et comme il y a en l'homme trois parties principales de » l'âme, qui sont l'imaginative ou sens commun, la raison, et » la partie intellectuelle; aussi en la République, les pontifes » et philosophes sont empressez à la recerche des sciences di- » vines et occultes; les magistrats et officiers à commander, » juger et pourvoir au commandement de l'estat; le menu » peuple au labeur et aux arts mechaniques. Nous pouvons » dire le semblable de la République universelle de ce monde, » que Dieu a tellement ordonné par une sagesse esmerveil- » lable, que les peuples de Midy sont ordonnés pour la re- » cerche des sciences les plus occultes, afin d'enseigner les » autres peuples; ceux de Septentrion aux labeurs et aux arts » mechaniques; et les peuples du milieu pour négotier, tra- » fiquer, juger, haranguer, commander, establir les Républi- » ques, composer loix et ordonnances pour les autres peu- » ples. »

Ce sont là les idées les plus capitales du livre de Bodin. L'influence profonde de l'astrologie s'y fait partout sentir. On y reconnaît une tendance persévérante à ne point isoler la terre dans l'espace où elle se meut, mais à la rattacher tout au contraire par quelque lien aux affaires générales du ciel. Quant à ce qui concerne plus particulièrement la société prise en elle-même, Bodin cherche ordinairement, comme le fait aussi Montesquieu, dans les témoignages de l'histoire les autorités qu'il lui faut. Il passe en revue les diverses espèces de Républiques : la monarchie tyrannique, la monarchie seigneuriale et royale, l'état aristocratique et le populaire, ou ce que nous nommons plus spécialement de notre temps la république. Il examine les diverses sortes de pouvoir, les droits et les devoirs des citoyens et des magistrats, et traite, à la manière de Machiavel, mais en se fondant sur une morale complètement opposée, des divers points de gouvernement qui se rapportent à l'administration intérieure, ainsi qu'à la sûreté des alliances et au droit de la guerre. Son dernier livre est en grande partie consacré à faire ressortir l'excellence de la monarchie française. Le quatrième chapitre, intitulé *Comparaison des trois formes de Republiques, et des commoditez et incommoditez de chacune, et que la Monarchie Royale est la meilleure*, est un plaidoyer qui n'est pas toujours également plausible, et dans lequel l'avocat, qui a délibéré de faire triompher à tout prix sa cause au détriment de celle des autres, usurpe parfois un peu trop ouvertement la place que devrait occuper le publiciste impartial. Il se prononce nettement, dans son second livre, contre le mélange des trois sortes de républiques, c'est-à-dire contre le mode de gouvernement résultant de la combinaison des trois pouvoirs, système déjà indiqué par les anciens, par Thomas Morus et par Machiavel, et qui devait être, plus tard, si vivement préconisé par les publicistes de l'école anglaise. « Il faut montrer par vives raisons, dit-il, que c'est une erreur. » Il prouve alors qu'il faudrait remplir l'état de lois contradictoires, puisque les unes devraient avoir pour but de soutenir la monarchie, et les autres la démocratie; faute de quoi l'un des principes de souveraineté finirait nécessairement, avec l'aide du temps, par l'emporter sur les autres, et causer par conséquent une révolution politique. Et au fond, si la puissance de faire la loi n'est pas à un particulier, mais à tous ensemble, l'état n'est déjà plus monarchique, mais véritablement populaire. Du reste, nulle part la haine de la tyrannie n'éclate avec plus de force et de conviction que dans Bodin. Son parallèle entre le roi honnête et le tyran, dans le second livre, mérite d'être regardé comme un des plus beaux morceaux de la langue française du seizième siècle. On retrouve là, dans toute son austère vigueur, le député du peuple aux états-généraux, l'ami des lois et du droit.



(Jean Bodin.)

Ce qui montre bien le grand effet que produisit le livre de Bodin lorsqu'il parut, c'est la rapidité avec laquelle ses éditions se succédèrent. Aujourd'hui même que le goût de la politique est si généralement établi dans les esprits, on citerait à peine pour une production de ce genre l'exemple d'un pareil succès. L'année même de la première édition imprimée in-folio en 1577, il en parut une seconde; en 1578, une troisième; en 1580, une quatrième; enfin encore deux ou trois autres avant la fin du siècle. En 1586, Bodin en fit lui-même une traduction latine qui se répandit par toute l'Europe. Il en existait déjà une première en Angleterre, et une autre en langue italienne. Depuis le seizième siècle, divers auteurs se sont appliqués à remanier le livre de la République auquel on est en droit de reprocher, comme nous l'avons dit, beaucoup de décousu et de longueurs, et ils en ont publié sous divers titres des abregés ou des contrefaçons. La dernière compilation de ce genre est le livre intitulé des *Corps politiques et de leurs gouvernemens*, dont il y a eu trois éditions au milieu du dix-huitième siècle.

Outre cet ouvrage, Bodin en a publié un grand nombre d'autres parmi lesquels il faut distinguer sa méthode pour l'histoire, *Methodus ad facilem historiæ cognitionem*, composition pleine de riches idées comme le livre de la République, mais aussi confuse et aussi pénible à lire. Sa *Démonomanie*, ou histoire des Esprits, n'eut pas moins de succès que sa *République*; elle eut également l'honneur d'un grand nombre de traductions et d'une réputation européenne; mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un recueil curieux et à peine consulté. Un

autre ouvrage, qui n'a jamais été publié, et qui, à cause de ce mystère peut-être, a pris une célébrité plus grande que son mérite, est connu sous le titre de *Colloquium heptoplomeron de abditis sublimium rerum arcanis* : on a prétendu que la religion catholique, aussi bien que toutes les sectes chrétiennes, y était terrassée : l'histoire de ce manuscrit et sa réfutation se trouvent dans un ouvrage de Dieceman, intitulé *Schediasma inaugurale de naturalismo cum aliarum tum maximè J. Bodini*, Leipzig, 1684. Enfin nous citerons encore le livre intitulé *Universæ naturæ theatrum*, Lyon, 1596, traduit en français l'année suivante. Ce que nous avons dit du livre de la *République* suffit pour faire comprendre l'enchaînement général de ces divers ouvrages tous plus ou moins pénétrés de ce sentiment intime du monde extra-lunaire que nous avons déjà remarqué.

Bodin avait montré du penchant pour quelques unes des idées mises en avant par le protestantisme; néanmoins il ne se sépara jamais publiquement de la religion catholique. Après avoir porté la ville de Laon, où il exerçait une grande influence, à se déclarer en faveur de la ligue en 1589, il la ramena, plus tard, à se soumettre à Henri IV. Notre but, dans cet article, ayant été d'exciter un instant l'attention sur un ouvrage capital et peu connu, et non d'étudier la vie particulière de son auteur, nous n'avons point à rechercher ici les motifs de ces variations de conduite. Bodin mourut à Laon, âgé de soixante-six ans, en 1596.

BOECE, poëte, philosophe, et homme d'état; une des plus nobles figures que nous offre l'histoire à la limite de l'antiquité et du moyen âge.

Il était issu d'une famille ancienne, et naquit en 470, à Rome selon quelques auteurs, à Milan selon d'autres. Son nom complet est *Anicius Manlius Torquatus Severinus Boetius* ou *Boethius*.

A la fin du cinquième siècle, l'empire romain se débattait péniblement contre sa destinée. L'Italie venait de tomber au pouvoir d'Odoacre. Rome, déjà humiliée par l'érection de Constantinople, voyait surgir tout auprès d'elle une autre rivale : non seulement elle n'était plus le centre du monde connu, mais la vie politique de l'Italie semblait même la fuir pour aller se fixer à Ravenne.

Boëce était encore enfant quand l'Italie passait ainsi sous la domination des Barbares. Son père, sénateur, et consul en 487, lui donna une brillante éducation, qu'il alla achever à Athènes. Là, pendant un séjour que quelques auteurs disent avoir duré dix-huit ans, il mit à profit ses loisirs, et traduisit du grec des traités sur la Musique d'après Pythagore, l'Astronomie de Ptolémée, l'Arithmétique de Nicomaque, la Géométrie d'Euclide, la Théologie de Platon, la Logique d'Aristote, et les Mécaniques d'Archimède. Ces travaux le mirent en renom, et quand il revint à Rome, il fut créé patrice, et peu après sénateur.

La ville des Césars s'offrit à lui dépouillée de son antique splendeur. Plus de liens, plus de patrie, plus d'émulation. Partout des hommes isolés, en proie à l'égoïsme, ou pleurant sur leurs misères individuelles. Les croyances étaient multiples et opposées. L'arianisme, importé par les Goths, avait en eux de puissans protecteurs. Les catholiques, animés d'une foi chancelante, prêtaient le flanc aux hérésies et aux schismes. Le paganisme élevait encore ses autels au sein de quelques retraites oubliées.

Théodoric, arien et vainqueur d'Odoacre, régnait en paix à Ravenne. Rome était la seule ville d'Italie qui ne le reconnût point encore; mais cet étrange phénomène tenait plutôt à la nullité politique de Rome et à son impuissance de nuire qu'à toute autre cause. Le roi goth attendait patiemment qu'elle lui ouvrît ses portes d'elle-même. Il n'attendit pas long-temps. En 500, il y entra à la tête de sa noblesse et des principaux de sa nation. La jeunesse romaine prit les armes comme pour un jour de triomphe; le sénat s'avança fort loin à sa rencontre, et Boëce le harangua.

Cette harangue de Boëce le fit connaître de Théodoric, qui le nomma maître du palais et des offices (*magister palatii et officiorum*). Imitant l'habile et conciliante politique d'Odoacre, Théodoric, loin de proscrire les catholiques et d'éloigner de sa cour et des charges les nouveaux sujets que lui avait donnés la victoire, les attirait près de lui, et s'en servait pour consolider sa puissance.

Cette dignité de *maître du palais et des offices*, d'où sortit, selon nous, la fonction des *grands visirs* de Constantinople et celle des *maires du palais* si célèbre dans l'histoire des Francs, était une des plus importantes de l'état. Le maître du palais était le juge de tous les officiers du roi, et le dispensateur de toutes les charges; c'était une sorte d'intermédiaire entre le monarque et ses sujets. Voilà donc le fils de la vieille civilisation romaine, le disciple de la philosophie grecque devenu le ministre du roi des Goths; il représente le conquérant auprès des Romains, et les Romains à la cour du conquérant. Ainsi placé, le jeune philosophe pouvait-il espérer de faire à sa patrie tout le bien que comportait son état présent? Parce qu'elle ne pouvait plus être libre et indépendante, ne pouvait-on du moins y faire régner la justice, y rallumer les lumières, et réunir tous les esprits et tous les cœurs dans l'unité de l'Eglise qui, faible encore et presque à son berceau, aspirait sourdement à succéder à l'empire, et à substituer un lien intellectuel au lien politique brisé par les Barbares? Boëce marcha dans cette voie pendant plusieurs années. A l'ombre de Théodoric, il essaya de réaliser cette maxime célèbre de Platon : *Heureux les états si des philosophes en devenaient rois, ou si les rois devenaient philosophes!* Mais ce rôle était périlleux; car Boëce n'était pas le roi, et il s'exposait par là aux traits envenimés des ambitieux et des courtisans. Cependant il mit à remplir sa charge toute l'inflexibilité vraiment antique de son caractère, toute la constance de son âme fortement trempée, tout le rigorisme de sa vertu stoïque. Nulle considération n'eut la puissance de l'ébranler. Elève de la philosophie grecque et chrétien, il voulut, en face des Barbares et de la dissolution de l'antique société romaine, faire régner la philosophie en souveraine inflexible. Long-temps il n'eut affaire qu'à des gens de second ordre qu'il vainquit, mais dont la cohorte honteuse s'avança formidable et le vainquit à son tour, quand son zèle pour la philosophie et la religion le porta jusqu'à s'attaquer au trône. En effet, Boëce devait un jour rencontrer dans sa route Théodoric lui-même, Théodoric, arien et Goth, roi par la grâce de son épée victorieuse, et tout occupé de l'établissement de sa nation en Italie.

Environné de ses beaux-pères Festus et Symmaque, les plus considérables d'entre les sénateurs, lié d'amitié étroite avec le pape Jean, tout-puissant au sénat, tout-puissant sur les Romains par les hautes fonctions consulaires dont étaient revêtus nominalement ses deux fils en un âge très tendre, jouissant d'un crédit et d'une puissance sans bornes auprès des catholiques, Boëce était moins un sujet soumis de Théodoric, recevant de lui l'impulsion, qu'une force vive, puissante et libre, qui pouvait et devait un jour contrarier les plans et la marche politique du roi conquérant.

La collision eut lieu, comme il était facile de le prévoir, sur le terrain de la religion. Boëce acceptait la royauté de Théodoric; mais il mettait l'Eglise en dehors des limites de sa puissance. L'Eglise, comme nous venons de le dire, tendait alors à *se constituer* : c'était l'ancienne civilisation, c'était Rome sortant de sa cendre, c'était Rome aspirant sous une nouvelle forme à la société universelle. Par toutes ses racines, Boëce était Romain, et partisan de l'unité. Il pouvait bien consentir à voir l'Italie séparée sous certains rapports de l'empire d'Orient, mais il ne pouvait accepter une séparation dans les dogmes qui, jetant une anarchie nouvelle sur une autre anarchie, les hérésies après les Barbares, une dissolution de toutes les croyances après une dissolution

de tous les pays et de tous les peuples, ne laisserait dans le monde que des ruines amoncelées. Il voulait donc l'unité de l'Eglise. Disciple de Platon et du christianisme, il concevait confusément l'ancien monde rallié dans une seule foi religieuse, associé par la philosophie, et dominant les Barbares par la puissance de l'esprit et de l'intelligence. Théodoric ne songeait qu'à son empire et à sa conquête. Ces deux forces, en s'attaquant indirectement en apparence et sur un terrain non politique, s'attaquèrent réellement de face et par les points les plus opposés de leur nature. Boëce, en mourant pour la foi catholique, mourut réellement pour la cause de la civilisation et pour la vieille cause romaine. On sait ce qui amena sa résistance et sa mort.

Justin, empereur d'Orient, zélé pour la foi catholique, venait de lancer dans ses états de nouvelles lois contre les hérésies. Les manichéens étaient punis de mort; les païens et les autres hérétiques étaient declarés incapables de posséder aucune charge. Mais voulant ménager Théodoric, Justin avait excepté de la loi générale les Goths ariens, alliés de l'empire. Cette disposition exceptionnelle souleva la colère des catholiques. Elle donnait de nouvelles forces à l'arianisme en Orient, et son contre-coup en Occident, où le prince etait arien et Goth, devait être terrible pour la foi. C'est alors que le pape Jean. Boëce et ses amis, écrivirent à Justin pour qu'il révoquât cette exception funeste. Ils intriguèrent à Constantinople à cet effet; et l'impératrice Euphemie, toute dévouée au parti catholique, obtint facilement cette révocation. En vertu d'une loi nouvelle, les ariens furent dépouillés en Orient des églises qu'ils y desservaient.

Théodoric connut la part qu'avaient prise à cette nouvelle détermination de Justin les catholiques de ses états, et son ressentiment en fut profond. Il exhala sa colère en paroles irritées contre l'empereur d'Orient, et menaça ses sujets catholiques des mesures les plus violentes si l'édit n'était point retracté. En même temps, il écrivit à Justin; puis, voyant que cette négociation par lettres était stérile, il prit le parti de lui envoyer une ambassade. Le pape Jean fut mandé à Ravenne où se tenait la cour. Là, il lui fut ordonné de se rendre à Constantinople avec les principaux du sénat romain, et d'exiger de l'empereur la révocation de son dernier édit. Jean, fidèle à sa foi, vit Boëce et partit. Sa mission fut inutile; l'empereur tint bon, et Théodoric courroucé fit enfermer à son retour le pape rebelle en une prison, où, dit-on, il mourut de faim.

Cependant Jean venait à peine de s'embarquer pour remplir son ambassade, que déjà la persécution commençait à poindre dans les attaques dirigées contre les catholiques par les courtisans du roi. Cyprien, référendaire de Théodoric, accuse Albin, personnage consulaire, d'avoir des intelligences secrètes avec l'empereur Justin, pour le rendre maître de Rome, et pour chasser les Goths d'Italie. Cette accusation capitale grandit et enveloppe le sénat romain tout entier, qui depuis long-temps portait ombrage à Théodoric. Boëce se présente comme défenseur d'Albin et du sénat; il prononce un discours véhément : Théodoric hésite; il se réserve d'examiner l'affaire à loisir. Cyprien redouble d'efforts; il accuse Boëce lui-même d'avoir conspiré, et produit des témoins, ardens delateurs de l'homme qui dans d'autres temps les avait fait condamner pour leurs concussions, leurs dilapidations et leurs injustices intéressées. Sous le poids de ces calomnies accumulées, et de pretendues lettres écrites à Justin, Boëce succombe; Théodoric se porte partie contre lui, et le sénat le condamne à être banni. La même prison reçut Albin et Boëce, l'accusé et le défenseur. C'est là, dans cette prison obscure de Ticinum (Pavie), où nul visage ami ne put le visiter, que Boëce écrivit son livre *de la Consolation de la philosophie*, qui, par un juste retour, devint le livre de prédilection des siècles suivans, et qui a été pour le moyen âge ce que le *Phédon* fut pour l'antiquité.

La forme de cet ouvrage est aussi belle que le fonds en est solide. Enfermé dans un cachot, Boëce se plaint du changement de sa fortune et des malheurs de sa vieillesse; les Muses l'environnent dans des vêtemens de deuil. Tout-à-coup une femme majestueuse se montre à lui. Elle est jeune, et pourtant on voit que sa naissance a précédé celle des hommes du siècle. Tantôt elle ne paraît pas s'élever au-dessus de la taille commune; tantôt son front touche aux nues, et se cache aux regards des mortels. Elle tient un livre dans sa main droite, un sceptre dans sa main gauche. Dès qu'elle sperçoit les Muses dictant des vers à la douleur de Boëce, elle chasse ces courtisanes qui, loin de fermer les blessures, les tiennent ouvertes avec un poison subtil. Ensuite elle s'assied sur le lit du prisonnier, et lui adresse ces paroles : « Est-ce donc toi » que j'ai nourri de mon lait, que j'ai élevé avec un si tendre » soin? toi, dont j'avais fortifié l'esprit et le cœur, tu te se» rais laissé vaincre à l'adversité? me reconnais-tu? Tu » gardes le silence! » La divinité essuie avec un pan de sa robe les larmes qui roulent dans les yeux de Boëce : aussitôt il reconnaît la mère féconde des vertus, son amie céleste, la Philosophie. Il se plaint à elle des malheurs qui l'accablent. « J'écoutais vos leçons avec tant de docilité, dit-il; en est-ce » là la récompense? Quel fonds doit-on donc faire sur cette » maxime que vous avez prononcée par la bouche de Platon : » Heureux les états si les philosophes en devenaient rois, » ou si les rois devenaient philosophes! C'est encore par » la bouche de Platon que vous avez dit qu'il est nécessaire » que les sages prennent les rênes du gouvernement, de » peur qu'en les abandonnant les pervers ne s'en saisissent » et n'en abusent pour perdre les bons. Déterminé par ces » maximes, je me suis fait un devoir de pratiquer publique» ment ce que j'avais appris de vous dans le secret. Vous le » savez, vous, et le Dieu qui vous fait régner sur l'esprit et » sur le cœur des sages, vous le savez, le désir de contri» buer au bonheur des gens de bien est le seul motif qui ait » pu m'engager à prendre quelque part au gouvernement. » De là tous ces démêlés funestes que j'ai eus avec les mé» chans. » Ici Boëce a placé une apologie de sa vie contre ses calomniateurs. Mais la Philosophie, après lui avoir laissé exhaler ses plaintes, et l'avoir consolé d'abord comme un enfant par des motifs tout terrestres, en lui rappelant le bonheur dont il a joui et les avantages dont il jouit encore, bientôt l'entraîne dans d'autres contemplations. Elle lui fait considerer la vie universelle, elle lui fait chercher le principe de l'ordre et de l'union qui règne dans l'univers; elle lui montre l'amour dans toute la création, et chaque être ramené à son insu vers son principe et la source d'où il est sorti, en obéissant à une seule loi, celle d'aimer et de chercher son bonheur. Elle lui demande si l'homme aussi n'a pas son but, sa destination; elle lui demande où va l'âme, et si les âmes ne sont pas également ramenées vers leur premier principe. Elle lui prouve alors que la vraie béatitude ne consiste ni dans les richesses, ni dans les dignités, ni dans la gloire, ni dans les voluptés, mais qu'elle ne peut se trouver qu'en Dieu.

Ce livre est d'autant plus précieux qu'il démontre et résume pour nous la tendance religieuse de la philosophie grecque. Le christianisme de Boëce est en effet complètement philosophique.

Quand Théodoric sut la fâcheuse issue de son ambassade près de Justin, il donna l'ordre de faire mourir Boëce. On rapporte cette mort à l'année 524 ou 526. Boëce eut-il la tête tranchée, ou, comme le disent les légendaires ecclésiastiques, expira-t-il dans les plus horribles tortures? c'est ce qu'on ne saurait décider. Toutefois, la première opinion paraît la plus probable. On ne comprendrait point de la part de Théodoric une cruauté aussi inutile; d'ailleurs les auteurs contemporains, tels que Procope et Cassiodore, ne parlent nullement de ces tortures. Amalasonte, fille de Théodoric, répara autant qu'elle put l'injustice de son père. Elle releva

les statues de Boëce qu'il avait fait abattre, et rendit ses biens à sa famille.

Il y avait deux hommes en Boëce : le philosophe et le chrétien. Elève de la philosophie grecque, il fut lié d'amitié et de croyance avec les plus fervens catholiques de son époque; et parfois, profitant des loisirs rares et courts que lui laissaient les affaires publiques, il se retirait, dit-on, à Sublaque, près de saint Benoît. Mais cette alliance de la philosophie et de la religion n'était point si intime en lui qu'on ne pût en apercevoir le joint. Son christianisme empruntait sa lumière et sa force du platonisme et de l'aristotélisme : il semble qu'il n'ait vu les régions du monde nouveau qui commençait à poindre qu'à travers les œuvres d'Aristote et de Platon. Ses premières années furent consacrées à l'étude de la philosophie; ses derniers momens le retrouvèrent fidèle au culte du jeune âge. Ce n'est point à la religion sombre et encore faiblement dessinée de saint Augustin, mais à la philosophie, moins triste et plus connue, dont la robe et le port peuvent être facilement décrits, qu'il s'adresse et demande des consolations. Sa mort rappelle la mort stoïque de Socrate bien plus que celle des saints du christianisme. Cependant l'Eglise l'a placé au nombre des martyrs dont elle honore la mémoire.

Il nous reste de Boëce, outre son livre *De consolatione Philosophiæ, lib. V*, plusieurs autres ouvrages, tous fort importans pour la connaissance de la philosophie ancienne. Tels sont un traité *des Mathématiques*, dont la partie relative à l'astronomie est malheureusement perdue, et un traité *sur la Musique* en cinq livres. Nous avons encore de lui deux ouvrages sur les questions religieuses de son temps, savoir, un traité *sur la Trinité* contre les Ariens, et un autre *contre Eutychès et Nestorius* sur la nature du Christ. Enfin il nous est resté quelques unes de ces nombreuses traductions qui faisaient dire de lui à Cassiodore : *Tu, multa doctrina saginatus, ate palliatorum choris miscuisti togam, ut Græcorum dogmata doctrinam feceris esse Romanam, deducens ad Romuleos senatores quicquid Cecropidæ mundo fecerant singulare.* Ses versions de Platon ont péri; mais celles qu'il avait faites de divers traités de logique et de dialectique d'Aristote ont survécu, ainsi qu'un double Commentaire sur l'*Isagoga* de Porphyre, considérée comme une introduction à l'étude d'Aristote.

En résumé Boëce, de même que Cassiodore son contemporain, ont dans l'histoire de la philosophie un caractère intéressant et remarquable. C'est avec eux que s'éteignirent les lettres en Occident; mais ce furent leurs ouvrages qui conservèrent et transmirent au moyen âge quelque connaissance des anciens. Boëce, par son beau livre *de la Consolation de la Philosophie*, versa dans le christianisme tout le fleuve des idées platoniciennes, et ses travaux sur Aristote servirent de texte aux études des siècles d'ignorance, et furent une sorte d'intermédiaire entre les derniers temps de la philosophie grecque et les premiers temps de la Renaissance. Au surplus, Boëce était également attaché à Platon et à Aristote; il associait dans ses opinions leurs doctrines; il avait même fait un livre pour montrer le parfait accord de ces deux philosophes; il appartenait, ainsi que Cassiodore, à cette classe d'écrivains que les historiens de la philosophie désignent à cette époque par le nom d'école éclectique.

BOEHME (JACOB). Voyez ILLUMINISME.

BOERHAAVE. L'un des plus illustres médecins modernes.

Hermann Boerhaave naquit, le 31 décembre 1668, à Voorhout, petit bourg près de Leyde, en Hollande. Son père, ministre de ce bourg et homme instruit, avait eu de la mère d'Hermann trois autres enfans, et eut encore six nouveaux enfans d'un second mariage. Obligé d'élever avec une fortune très médiocre une si nombreuse famille, il était, autant par une économie nécessaire que par un amour naturel, le précepteur des garçons aussi long-temps qu'il pouvait l'être. Il reconnut bientôt dans Hermann les plus heureuses dispositions, et le destina à suivre, comme lui, la carrière du ministère ecclésiastique; car grâce aux leçons paternelles, le jeune Boerhaave, à l'âge de onze ans, avait appris déjà beaucoup de latin, de grec et de littérature. Vers l'âge de quatorze ans, il fut atteint d'un ulcère à la cuisse gauche, et fut tourmenté, pendant près de quatre ans, et du mal et des remèdes; enfin, après avoir epuisé toute la science des médecins et des chirurgiens, il s'avisa de lui-même, dit-on, de se faire de fréquentes fomentations avec de l'urine où il avait dissous du sel de cuisine, et il se guérit ainsi : c'était là, si l'on veut, un présage de sa vocation future. Ses études ne furent presque pas entravées par cette longue maladie. Il était entré à quatorze ans dans les écoles publiques de Leyde; il passait rapidement d'une classe à une autre plus élevée, et partout il enlevait les prix : ainsi avons-nous déjà remarqué, à propos de Bichat, que souvent l'écolier prépare et annonce le grand homme.

Boerhaave n'avait que quinze ans, quand la mort de son père le laissa sans secours, sans conseil, sans biens. Quoiqu'il n'eût que ses humanités et la théologie pour objet principal d'études, il s'était en même temps adonné aux mathématiques, que son éducation théologique aurait presque dû ne lui laisser connaître que de nom, et il les avait cultivées comme par distraction, et par cet instinct désintéressé qui entraîne avec tant de charme vers le vrai les esprits naturellement droits et solides. Il en retira cependant une utilité qu'il n'avait pas prévue. C'est en enseignant les mathématiques à des jeunes gens de condition qu'il trouva moyen de subsister à Leyde, après la perte de son père, et d'y continuer ses études de théologie. Cette théologie, c'était le grec, l'hébreu, le chaldéen, la critique de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, les anciens auteurs ecclésiastiques, les commentateurs modernes. D'une autre part, poussé par un insatiable désir de savoir, que ne trahissait point son immense capacité, il voulut embrasser aussi la médecine : à vingt-deux ans, il entreprit d'étudier les principaux auteurs en ce genre, à commencer par Hippocrate, qui lui inspira une admiration vive et passionnée; il ne suivit point les cours publics, hors quelques unes des leçons d'un médecin alors très fameux, nommé Drelincourt, professeur de médecine théorique; mais il assistait avec zèle aux dissections publiques, pour saisir de ses propres yeux la structure du corps humain, dont les livres ne peuvent jamais donner qu'une notion imparfaite; il disséquait même souvent des animaux en son particulier; tout le reste, il se l'apprenait lui-même en lisant. Dès qu'il se fut initié dans l'étude de la nature, et qu'il y eut puisé le goût des connaissances positives, il commença à prendre en dédain les controverses théologiques : il en vint à se persuader que la religion, si simple dès l'origine, et, pour ainsi dire, au sortir de la bouche de Dieu, avait été de plus en plus défigurée par un vicieux alliage de subtilités inutiles. Il voulait traiter dans un acte public cette question-ci : « Pourquoi le » christianisme, prêché autrefois par des ignorans, avait fait » tant de progrès, et en faisait aujourd'hui si peu, prêché » par des savans? » Aborder un tel sujet, n'était-ce pas faire la plus cruelle satire des théologiens? Avec de pareils sentimens, Boerhaave pouvait-il raisonnablement continuer à suivre la carrière ecclésiastique? Pouvait-il espérer d'y vivre en paix avec ses collègues? N'allait-il pas amonceler contre lui les passions les plus haineuses? Il faisait déjà sans doute toutes ces réflexions, mais il hésitait encore à changer de vocation, lorsqu'une circonstance fortuite l'y détermina. Un jour qu'il voyageait dans une barque, il prit part à une conversation qui roulait sur le spinosisme. Il blessa au vif un inconnu qui attaquait fort mal ce système, en lui demandant tout simplement : « Mais, monsieur, avez-vous lu Spinosa? » Le malhabile adversaire du spinosisme fut obligé d'avouer que non; mais il se vengea en répandant à Leyde que Boer-

haave était un partisan de Spinosa, un incrédule, un athée. Cette réputation d'athéisme était incompatible avec l'exercice du ministère ecclésiastique; Boerhaave dit donc adieu à la théologie, et se dévoua tout entier à la médecine. Il fut reçu docteur, en 1693, à l'âge de vingt-cinq ans. Il composa sa thèse inaugurale, sur l'utilité d'examiner les excrétions comme signes chez les malades (*De utilitate inspiciend. in ægris excrement. ut sign.*). Il jeta dans cet opuscule les premières bases de sa renommée; il y consigna plusieurs expériences nouvelles et curieuses pour le temps, sur l'analyse de l'urine, des matières fécales, de la salive, de la sueur, etc. Car la chimie ainsi que la botanique marchent de front avec la médecine dans les études de ce génie vraiment encyclopédique.

Quoique docteur, et docteur très docte, Boerhaave continua quelque temps encore à donner des leçons de mathématiques, en attendant les malades qui ne viennent pas vite, et qui se confient bien souvent à des barbons ignorans et routiniers plutôt qu'à un jeune homme éclairé. La clientelle vint enfin, mais peu à peu et fort lentement. Néanmoins Boerhaave, dont la réputation était plus grande que la fortune, refusa les magnifiques offres d'un riche personnage qui le sollicitait de venir s'établir chez lui à La Haye. Était-ce conscience de son avenir, ou simplement noble amour de son indépendance?

D'ailleurs, Boerhaave avait alors à Leyde des amis influens et considérés, entre autres Jacques Trigland, célèbre professeur de théologie, et le bourgmestre Daniel van Alphen, lesquels avaient presque deviné son mérite, et s'étaient faits ses patrons. Il fut, en 1701, associé à la chaire de médecine théorique de Drelincourt. Devenu professeur public, il fit en outre chez lui des cours particuliers, tant sur la chimie et la botanique que sur la médecine proprement dite. Ses leçons eurent un tel succès, et attirèrent chaque année à Leyde une affluence si extraordinaire d'élèves, que, crainte de le voir passer ailleurs, les curateurs de l'Université lui augmentèrent considérablement ses appointemens, à condition qu'il ne s'en irait jamais. Dès lors sa fortune et sa renommée firent de rapides progrès.

Boerhaave publia en 1708 ses *Institutiones rei medicæ*, et en 1709 ses *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*, deux chefs-d'œuvre de méthode et de style, où tous les principes de la science médicale étaient rassemblés et exprimés sous la forme la plus judicieuse et la plus concise, et qui, à ce titre, eurent dans leur temps la plus grande vogue, et assurèrent à jamais la gloire de l'auteur. Les *Institutions* considèrent, en cinq sections distinctes: 1° les fonctions des diverses parties; 2° les altérations auxquelles ces parties sont sujettes; 3° les signes de la santé et des maladies; 4° l'hygiène; 5° la thérapeutique, ou art de guérir proprement dit. Les *Aphorismes* offrent, dans un court mais précieux tableau, les causes, les symptômes, la marche et le traitement des maladies: le volumineux commentaire que le célèbre Van Swieten en a donné n'est, pour ainsi parler, que l'image morte du commentaire vivant qu'y ajoutait, dans la chaire professorale, la parole animée et brillante de Boerhaave.

Dans le cours même de l'année 1709, Boerhaave devint professeur titulaire de médecine théorique, et fut de plus nommé à la chaire de botanique. Il trouva dans le jardin public trois mille espèces de plantes: par ses soins et son zèle, il en doubla le nombre en moins de dix ans. Par son *Index plantarum quæ in horto academico Lugduno-Batavo reperiuntur*, il a servi la botanique en faisant connaître de nouvelles plantes, et surtout en donnant, un des premiers, l'exemple d'employer comme caractère la considération des organes sexuels (étamines et pistils).

Enfin, en 1718, il cumula encore la chaire publique de chimie avec celles de médecine et de botanique. Il se montra bien digne de ce nouveau cumul par ses *Elementa chemiæ*, qu'il publia en 1732, à Leyde, en 2 vol. in-4°, lorsque des éditions furtives et défectueuses de ses leçons de chimie étaient depuis long-temps répandues dans les écoles de l'Europe. Outre le mérite d'avoir institué un grand nombre d'expériences nouvelles, et d'avoir confirmé, par des recherches multipliées, la plupart des faits déjà découverts, il déploya encore, là comme ailleurs, un talent plus rare et plus utile peut-être aux progrès ultérieurs de la science, en rassemblant et coordonnant avec une sagacité merveilleuse toutes les lumières acquises jusque là et confusément éparses en mille endroits différens, en effaçant les dernières traces du mysticisme alchimique, et en réduisant aux lois générales de la physique tous les phénomènes de la chimie.

Ainsi, en possession de trois chaires qu'il remplissait toutes trois avec la même supériorité, Boerhaave formait vraiment à lui seul, comme l'a dit un de ses biographes, toute une faculté. On doit bien penser qu'outre ce triple professorat, source de gloire et de richesse, les dignités universitaires purement honorifiques ne lui furent pas non plus épargnées; il fut plus d'une fois promu au rectorat. En 1731, il reçut de l'Académie des sciences de France le titre d'associé étranger, ce qui lui a valu après sa mort d'être loué par Fontenelle. Il fut aussi, mais un peu plus tard, membre de la Société royale de Londres. Il partagea également sa reconnaissance entre ces deux compagnies savantes, en adressant à chacune la moitié de la relation de ses travaux sur le mercure, travaux suivis sans interruption nuit et jour pendant quinze ans sur le même feu, et d'où il résultait, contre l'espérance des alchimistes, que ce métal était incapable de se changer en aucun autre métal (*Mém. de l'Acad. des sciences*, ann. 1734; *Philosophical transactions*, n. 430, 443, 444).

Comme praticien, Boerhaave n'eut pas moins de talent et n'acquit pas moins de renommée que comme professeur, comme écrivain, comme savant. Il excellait surtout dans le pronostic, et c'est par là que le grand médecin se révèle, même aux yeux du vulgaire. Aussi voyait-on affluer à Leyde, avec la foule des étudians, une autre foule presque aussi nombreuse de personnes qui venaient de toutes parts consulter Boerhaave sur des maladies singulières et rebelles, et quelquefois même, par un excès de confiance, sur des maux ou incurables, ou trop légers pour être dignes du voyage. Le pape Benoît XIII le fit, dit-on, consulter; le czar Pierre-le-Grand vint en personne lui rendre visite. Enfin, comme preuve remarquable de la célébrité plus qu'européenne de Boerhaave, nous citerons la lettre qu'il reçut d'un mandarin chinois, avec cette simple suscription: *A M. Boerhaave, médecin, en Europe.*

Cette vie si occupée et si glorieuse ne devait point parvenir à une extrême vieillesse. Atteint d'une affection organique du cœur, Boerhaave fut à plusieurs reprises condamné, par de longues et cruelles souffrances, à interrompre ses travaux: dès 1729, pour ménager sa santé, il s'était démis de la chaire de chimie et de celle de botanique. Enfin, en 1738, après six mois de mortelles douleurs qu'il supporta avec la plus admirable résignation, il mourut à l'âge de soixante-dix ans. Les magistrats de Leyde, en reconnaissance de la gloire et de la prospérité qu'il avait procurées à leur ville, lui firent élever dans l'église de Saint-Pierre un monument simple, mais grave, avec cette inscription: « *Salutifero » Boerhaavii genio sacrum.* »

Boerhaave laissa à sa fille unique une fortune de deux millions de florins (plus de quatre millions de notre monnaie). A raison d'une pareille richesse, on l'a accusé d'avarice. N'y faut-il pas voir plutôt une preuve de la simplicité de ses mœurs et de ses plaisirs? Le revenu de ses places et de ses consultations dépassait de beaucoup les dépenses nécessaires de sa vie studieuse et frugale. Pour un esprit doué d'une si grande facilité de compréhension et d'une si heureuse mémoire, c'était se distraire que de changer de lecture, et d'aborder de nouveaux sujets d'étude. Aussi, outre les langues mortes qu'il avait apprises, et toutes les connaissances rela-

tives à sa profession, il possédait la plupart des langues vivantes de l'Europe; il était même profondément versé dans la jurisprudence et dans la politique. Après les travaux de l'enseignement et de la pratique, son loisir principal consistait à lire; et le peu d'instants qu'il dérobait à la lecture n'était employé qu'à jouer de la guitare, à cultiver son jardin, à se promener à cheval ou à pied. Ne nous étonnons donc plus maintenant de l'immensité de son savoir et de sa richesse.



(Boerhaave.)

Boerhaave, par l'étendue et la variété de ses connaissances, par la solidité de son jugement, par l'éclat de son élocution, se place dans notre admiration à côté de Georges Cuvier. Il nous paraît devoir être posé comme le type du grand médecin, à la fois théoricien érudit, et praticien habile, bouche d'or dans la chaire, œil d'aigle au lit du malade. On lui a reproché, et ce n'est pas sans raison, d'avoir donné, en physiologie et en médecine, trop de crédit à un vain et hypothétique appareil d'explications mécaniques et mathématiques. Mais dans un temps où dominait la manie des systèmes dans le monde médical, au sein de la lutte qui régnait entre les iatro-mathématiciens et les iatro-chimistes, ne fallait-il pas opter pour l'un ou l'autre camp, à moins d'imaginer quelque système nouveau, comme fit Stahl, ce père de l'animisme? A tout prendre, nous pensons que Boerhaave se rangea sous la bannière du parti le plus sage, ou, si l'on veut, le moins extravagant. Reconnaissons, d'ailleurs, qu'il ne s'est particulièrement servi des théories mécaniques que pour décréditer les fermens imaginaires des iatro-chimistes, et le chimérique archée de Van-Helmont (voir ANIMISME); et que, d'autre part, il a prêché et inspiré à ses nombreux disciples cette médecine d'observation qu'ils ont transmise dans toutes les contrées de l'Europe, et dont heureusement le goût dure encore. On découvre bien ses intentions ou sa haute philosophie dans ses divers discours d'ouverture et d'apparat. (*Oratio de commendando studio hippocratico*, 1701; *Orat. de usu ratiocinii mechanici in medicinâ*, 1703; *Orat. quâ repurgatæ medicinæ facilis asseritur simplicitas*, 1709; *Orat. de comparando certo in physicis*, 1717; *Orat. de chemiâ suos errores expurgante*, 1718; *Sermo academicus de honore, medici servitute*, 1731.) Dans ce dernier discours, prononcé à la fin de son deuxième rectorat, il soutient, comme il l'avait déjà déclaré dans le premier discours au début de sa carrière professorale, que le médecin, à l'exemple d'Hippocrate, doit surtout se guider d'après l'observation et l'expérience, et tenir à honneur d'être l'esclave de la nature, dont il ne faut que suivre et favoriser les efforts pour la guérison des maladies. Il a laissé, d'ailleurs, d'irréfragables preuves de son talent d'observation dans deux histoires de cas rares qu'il a séparément publiées; savoir, celle d'une rupture de l'œsophage à la suite d'un vomitif (1724), et celle d'une énorme tumeur graisseuse qui avait tout-à-fait refoulé et aplati le poumon gauche, et comprimait même le droit (1728).

Une collection des œuvres de Boerhaave a été plusieurs fois imprimée, soit à Venise, soit à La Haye. Outre sa Dissertation inaugurale, ses Institutions, ses Aphorismes, ses discours, et les deux histoires pathologiques ci-dessus mentionnées, on y trouve encore son Précis de matière médicale, sa Lettre au célèbre anatomiste Ruysch sur la structure des glandes, une Oraison funèbre ou Éloge d'Albinus, autre anatomiste contemporain non moins célèbre, et son ami, un Discours d'adieu aux élèves lors de sa démission du professorat de chimie et de botanique, et enfin son Traité de la maladie vénérienne. Ce dernier traité, il est vrai, n'est point une œuvre originale; ce n'est qu'une réimpression de l'*Aphrodisiacus*, ou collection des syphiliographes, imprimée à Venise vers le milieu du seizième siècle, par les soins de Luisini, médecin d'Udine. Boerhaave ne fit qu'y ajouter une préface, comme à tant d'autres ouvrages dont il ne fut que l'éditeur, et parmi lesquels nous citerons encore l'édition, déjà mentionnée ailleurs, des œuvres d'Arétée (voir ARÉTÉE).

Outre les écrits dont Boerhaave fut l'éditeur ou l'auteur, il est encore bon d'avertir que plusieurs traités furent publiés sous son nom par ses élèves, d'après ses leçons, avec ou sans son aveu. Tant l'enseignement de ce grand homme avait été une inépuisable source de savoir!

BOETIE (ESTIENNE DE LA), nom célèbre et personnage peu connu. Sa naissance à Sarlat, petite ville du Périgord, en novembre 1530; son admission au parlement de Bordeaux au titre de conseiller du roi, et l'amitié qu'il y contracta avec Michel de Montaigne, un de ses confrères; enfin sa mort à Germignac, non loin de Bordeaux, le 18 août 1563, voilà les seuls faits que fournisse au biographe cette vie sans action et sans éclat, passée en un château du Périgord ou un obscur parlement de province. Estienne de La Boëtie a été surpris par la mort au milieu de ses méditations, de ses études préparatoires, à trente-deux ans, lorsqu'il n'avait encore épanché le meilleur de sa vie que dans le sein de Montaigne, son ami, et il n'a laissé que des ébauches. Mais cet épanchement d'ami, dans le sein de Montaigne, a suffi pour que La Boëtie fût immortalisé. D'ailleurs parmi ses ébauches, il en est une, le traité *De la Servitude volontaire*, qui surnage.

En relisant ces opuscules, jeux ou exercices de jeune homme; en relisant quelques chapitres des *Essais*, quelques lettres de Montaigne, il nous a semblé que, pour s'être tenue aux relations privées, cette puissante vie interne de La Boëtie, dont Montaigne a recueilli le souffle, ne s'était pas éteinte sans manifestation. Il nous a semblé voir tout ce que La Boëtie devait être un jour, si la mort ne l'eût enlevé prématurément; et vis-à-vis de Montaigne, penseur sceptique et insouciant, nous aimerions à retracer, telle que nous l'avons aperçue, la haute et mâle figure de son ami, plus croyant, plus agissant, plus vertueux, plus volontaire, et dont la gravité pourtant n'est pas sans douceur et sans rêverie. Mais outre que cette divination paraîtrait un peu aventureuse, elle serait assurément hors de propos dans un recueil tel que celui-ci, où l'on ne prend les hommes et les choses qu'autant que l'histoire générale de l'humanité s'y trouve particulièrement intéressée. C'est donc surtout le livre *De la Servitude volontaire* que nous avons à considérer dans La Boëtie;

et grâce à ce livre, la gloire de l'homme est assez belle. Il tient sa place dans la tradition de l'humanité; c'est l'ancêtre, le précurseur de ceux qui, en 1792, ont proclamé en France la république.

Tel fut le seizième siècle, tel fut La Boëtie; penseur et érudit, amant de l'antiquité et novateur. Déjà dans les âmes ardentes, sous l'influence des souvenirs de Rome et d'Athènes, la république, germe contenu dans la réforme, se manifestait. Les protestans surtout, sous le feu des persécutions religieuses, allaient rapidement et logiquement, de la negation de l'autorité en matière de foi, à la négation de la royauté. La Boëtie n'avait que seize ans lorsqu'au milieu de ses études cette vision de la république se montra à lui. Cette idée allait à son âme nourrie de l'antique, sérieuse, pleine de foi et de vigoureuses tendances; et deux ans plus tard, il avait deja écrit, *à l'honneur de la liberté contre les tyrans*, son discours *De la Servitude volontaire*, où il s'attaque ouvertement à la monarchie. Etait-ce donc une simple *exercitation* d'écolier, comme l'insinue Montaigne, pour justifier son ami de toute complicité avec les huguenots qui profitaient de ce livre? non; car Montaigne ajoute lui-même : « Je ne foys nul doubte qu'il ne creust ce qu'il escrivoit; car il estoit assez conscientieux pour ne mentir pas mesme en se jouant; et sçay davantage que s'il eust eu à choisir, il eust mieulx aymé estre nay à Venise qu'à Sarlat; et avecques raison. » Mais sa hardiesse dans la speculation se moderait sur sa vive intelligence de la réalité; toutefois, sentant bien son idée impraticable ou tout au moins prématurée, il la garda, nous le croyons, au fond de son âme, comme un regret, sinon comme un espoir. Ensuite lorsqu'il vit la question de la république se poser devant lui dans les guerres de religion, il eut horreur et ne comprit pas. Estienne de La Boëtie, de même que Montaigne, et tant d'hommes éminens de cette époque, s'en tint, envers les protestans, à une sympathie mêlée d'aigreur. Ils ne comprirent pas, eux qui avaient cueilli déjà les fruits de l'arbre, que l'on s'obstinât à se battre pour les racines. Né catholique, La Boëtie ayant dans la spéculation dépassé le protestantisme, resta, pour la forme, catholique.

Le discours *De la Servitude volontaire*, publié après la mort de l'auteur, a joui au seizième siècle d'une grande estime, au point que la Réforme dans ses tentatives de révolution s'en fit un instrument. Aujourd'hui, sans doute, les idées de ce livre n'ont plus l'importance de la nouveauté; mais pour être juste envers lui, il ne faut pas le déplacer de son horizon. Nous y avons senti, au travers des réminiscences de l'antiquité, une inspiration large, forte, sincère, originale, une singulière ferveur patriotique, et, dans un style ferme et noble, qui se plaît aux vigoureux élans, une pensée qui n'est pas sans profondeur, et qui, pour être aventureuse, n'exclut ni l'observation, ni le sentiment des réalités. Le but du livre est de démontrer que la liberté est le droit des nations; qu'elles-mêmes se font leur servitude, et que, pour en être délivrées, il leur suffirait de s'abstenir, d'où l'auteur prend occasion d'examiner comment, par diverses voies, le despotisme, ou plutôt la monarchie, se fonde et se maintient. Le passage suivant, où le principe d'égalité et le sens restreint où il le faut prendre sont exprimés nettement, donnera mieux que ne ferait une analyse, l'idée de cet opuscule.

« Cela est, comme je crois, hors de nostre doubte, que, si nous vivions avecques les droicts que nature nous a donnez et les enseignemens qu'elle nous apprend, nous serions naturellement obeïssants aux parents, subjects à la raison, et serfs de personne. De l'obeïssance que chascun, sans aultre advertissement que de son naturel, porte à ses pere et mere, touts les hommes en sont tesmoings chacun en soy et pour soy. De la raison, si elle naist avecques nous, ou non, qui est une question debattue au fond par les academiques et touchee par toute l'escole des philosophes, pour ceste heure, je ne penserois point faillir en croyant qu'il y a en nostre ame quelque naturelle semence de raison, qui, entretenue par bon conseil et coustume, fleurit en vertu, et au contraire, souvent ne pouvant durer contre les vices survenus, estouffée s'avorte. Mais certes, s'il y a rien de clair et d'apparent en la nature, et en quoy il ne soit pas permis de faire l'aveugle, c'est cela, que Nature, le ministre de Dieu, et la gouvernante des hommes, nous a touts faicts de mesme forme, et, comme il semble, à mesme moule, afin de nous entrecognoistre touts pour compaignons, ou plutost freres. Et si, faisant les partages des presents qu'elle nous donnoit, elle a faict quelques advantages de son bien, soit au corps ou à l'esprit, aux uns plus qu'aux aultres, si n'a elle pourtant entendu nous mettre en ce monde comme dans un camp clos, et n'a pas envoyé icy bas les plus forts et plus advisez, comme des brigands armez dans une forest, pour y gourmander les plus foibles; mais plustost fault il croire que faisant ainsin aux uns les parts plus grandes, et aux aultres plus petites, elle vouloit faire place à la fraternelle affection, à fin qu'elle eust où s'employer, ayants les uns puissance de donner ayde, et les aultres besoing d'en recevoir. Puis doncques que cette bonne mere nous a donné à touts toute la terre pour demeure, nous a touts logé aulcunement (en quelque sorte) en une mesme maison, nous a touts figurez en mesme paste, à fin que chascun se peust mirer et quasi recognoistre l'un dans l'aultre; si elle nous a touts en commun donné ce grand present de la voix et de la parole, pour nous accointer et fraterniser dadvantage, et faire, par la commune et mutuelle declaration de nos pensees, une communion de nos volontez; et si elle a tasché par touts moyens de serrer et estreindre plus fort le nœud de nostre alliance et societé; si elle a monstré en toutes choses qu'elle ne vouloit tant nous faire touts unis que touts uns, il ne fault pas faire doubte que nous ne soyons touts naturellement libres, puisque nous sommes touts compaignons, et ne peult tumber en l'entendement de personne que nature ayt mis aulcuns en servitude, nous ayants touts mis en compaignie. »

Parmi les opuscules de La Boëtie, publiés par Montaigne, après sa mort, il se trouve divers traités de Xénophon et de Plutarque, qu'il traduisit pour s'exercer ou dans une vue d'utilité générale; car lui-même le déclare, le travail de la traduction lui répugnait, et il préférait, disait-il, *escrire quelque chose de sien, encore que ce feust pire.* Enthousiaste de Virgile et d'Homère, et, dans son vif sentiment de nationalité, non moins enthousiaste de Ronsard, Dubellay, Baïf, novateurs aussi en leurs vers frappés à l'effigie de l'antiquité, nous avons de lui quelques vers latins et français qui sont médiocres, les français particulièrement, il faut en convenir; mais on y retrouve de temps à autre, cette énergie de sentiment, cette fermeté de pensée et d'expression, que nous avons déjà signalée en lui. Les vers tels que les deux suivans, extraits d'une prière adressée aux dieux, à l'occasion de sa maîtresse, n'y sont point rares :

Laissez-nous en l'honneur de ma forte amitié,
Moy mourir de sa mort, ell' vivre de ma vie.

Rappelons d'ailleurs, encore une fois, que tout cela, y compris le discours *De la Servitude*, n'étaient que des œuvres de jeunesse, sans prétention, et qu'il ne revit jamais, *jouet du vent et de ses estudes*. Ce fut Montaigne qui, après sa mort, les recueillit pieusement, parmi *les brouillars et papiers espars çà et là*, prenant *vert et sec, sans chois ny triage.* Au reste, si nous avons quelque chose à regretter en la mort prématurée d'Estienne de La Boëtie, au moins n'est-ce pas un poète qu'elle nous a ravi. La vraie vocation de La Boëtie était vers l'administration et la politique. Était-ce un penseur? oui, dans une certaine mesure; mais non pardessus tout. En lui la vie morale était riche et prédominante, et, s'il eût vécu, c'eût peut-être été mieux qu'un L'Hôpital.

Qu'importe? son esprit novateur se fût brisé contre les circonstances; il a bien fait de mourir. Entre les fréquens passages où Montaigne vante, en les exagerant, sans doute, son génie et sa vertu, nous citerons le suivant qui les résume à peu près tous: « Tout au rebours du masson, qui mst le plus beau de son bastiment vers la rue, et du marchand qui fait montre et parement du plus riche eschantillon de sa marchandise; ce qui estoit en luy le plus recommandable, le vray suc et moelle de sa valeur, l'ont suivy, et ne nous en est demeure que l'escorce et les feuilles. Qui pourroit faire veoir les reglez bransles de son ame, sa pieté, sa vertu, sa justice, la vivacité de son esprit, le poids et la santé de son jugement, la haulteur de ses conceptions si loing eslevees au dessus du vulgaire, son sçavoir, les graces compaignes ordinaires de ses actions, la tendre amour qu'il portoit à sa miserable patrie, et sa haine capitale et juree contre tout vice, mais principalement contre cette vilaine traficque qui se coove sous l'honorable tiltre de justice, engendreroit certainement à toutes gentes de bien une singuliere affection envers luy, meslee d'un merveilleux regret de sa perte. » (*Lettre à monseigneur L'Hospital, chancelier de France.*) Ceux qui seraient desireux de connaître plus à fond La Boëtie doivent lire aussi dans Montaigne le récit de sa mort imitée de l'antique, et pourtant si simple et si touchante.

La Boëtie est de moitié dans ce beau type d'amitié que Montaigne et lui ont donné au monde, amitié à la fois antique et moderne, comme tout produit de la Renaissance, et où vint se fondre tout ce qoi dans l'amour ne trouve pas à se satisfaire. Ici encore nous citerons Montaigne, dont les belles et pénétrantes paroles compléteront ce que nous avons dit ailleurs sur l'amitie.

« Au demourant, ce que nous appellons ordinairement amis et amitiez, ce ne sont qu'accointances et familiaritez nouees par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos ames s'entretiennent. En l'amitié de quoy je parle, elles se meslent et confondent l'une en l'aultre d'un meslange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la cousture qui les a joinctes. Si on me presse de dire pour quoy je l'aymois, je sens que cela ne se peult exprimer qu'en respondant : parce que c'estoit luy, parce que c'estoit moy. Il y a, au delà de tout mon discours et de ce que j'en puis dire particulierement, je ne sçais quelle force inexplicable et fatale, mediatrice de cette union. Nous nous cherchions avant que de nous estre veus, et par des rapports que nous oyions l'un de l'autre, qui faisoient en nostre affection plus d'effort que ne porte la raison des rapports; je crois par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms : et à nostre premiere rencontre, qui feut par hazard en une grande feste et compaignie de ville, nous nous trouvasmes si prins, si cognens, si obligez entre nous, que rien dez lors ne nous feut si proche que l'un à l'autre.... Ayant si peu à durer, et ayant si tard commencé, car nous estions tous deux hommes faicts, et luy plus de quelque annee, elle (notre amitié) n'avoit point à perdre temps; et n'avoit à se regler au patron des amitiez molles et regulieres, auxquelles il fault tant de precautions, de longue et prealable conversation. Cette cy (l'amitie de ce genre) n'a point d'aultre idee que d'elle mesme, et ne se peult rapporter qu'à soy. Ce n'est pas une speciale consideration, ny deux, ny trois, ny quatre, ny mille; c'est je ne sçais quelle quintessence de tout ce meslange, qui, ayant saisi toute ma volonté, l'amena se plonger et se perdre en la sienne; qui, ayant saisi toute sa volonté, l'amena se plonger et se perdre en la mienne, d'une faim, d'une concurrence pareille; je dis perdre, à la verité, ne nous reservant rien qui nous feust propre, ny qui feust ou sien ou mien..... Si je compare tout le reste de ma vie, quoyque, avecques la grace de Dieu, je l'aye passee doulce, aysee, et, sauf la perte d'un tel amy, exempte d'affliction poisante, pleine de tranquillité d'esprit, ayant prins en payement mes commoditez naturelles et originelles, sans en rechercher d'aultres; si je la compare, dis je, toute, aux quatre annees qu'il m'a esté donne de jouyr de la doulce compaignie et societe de ce personnage, ce n'est que fumee, ce n'est qu'une nuict obscure et ennuyeuse. Depuis le jour que je le perdis,

> Quem semper acerbum,
> Semper honoratum (sic di voluistis,) habebo!

je ne foys que traisner languissant, et les plaisirs mesmes qui s'offrent à moy, au lieu de me consoler, me redoublent le regret de sa perte : nous estions à moitié de tout, il me semble que je luy desrobe sa part... Il n'est action ou imagination où je ne le trenve à dire; comme si eust il bien faict à moy; car de mesme qu'il me surpassoit d'une distance infinie en toute aultre suffisance et vertu, ainsi faisoit il au debvoir de l'amitié. » (*Essais de Montaigne.* l. I, c. XXVII.)

L'amitié est une assez grande chose dans la vie et les grands types que l'histoire du genre humain nous en fournit sont assez peu nombreux puisque tous aient droit à une place en toute Encyclopédie où dominera une pensée philosophique. Pourtant cette considération est ici secondaire; et si nous avons cru devoir insister autant sur ce nom de La Boëtie, c'est surtout, nous le répétons, à raison de sa tendance politique. Il nous a semblé important de montrer que le principe d'égalité et l'idee de république ne sont point d'hier, qu'ils n'ont point surgi en France, en 1789, d'un jet soudain; que ce n'est pas même Rousseau, ni tout le dix-huitième siècle qui en sont les inventeurs, comme on l'imagine communément, sur la foi des historiens les plus distingues de la révolution. Nous avons dit, comment dès le seizième siècle, ces principes d'egalité sociale et de république s'engendrerent immédiatement du protestantisme, et se formulèrent aussi nettement qu'en 1789; mais cette epoque avait ailleurs sa tâche qui reclamait toute son activité. Ainsi, lorsque sur la fin du dix-huitieme siècle ces doctrines éclatèrent dans les livres et dans les faits, la France les couvait dejà depuis trois cents ans. A vrai dire, toute la pensée révolutionnaire, en philosophie et en politique, est l'œuvre du seizième siècle; au dix-huitième appartiennent la prédication, et, dans les voies de réalisation, la grande bataille préliminaire.

BOEUF. Ce genre appartient à la troisième section de l'ordre des ruminans (voyez RUMINANS), ou de ceux qui ont les cornes creuses et seulement soutenues par un noyau osseux.

La distinction générique à établir entre le genre bœuf et les autres bisulques de cette section, est celle-ci : d'avoir un corps épais et trapu, des membres courts et robustes, un cou qui porte en bas un prolongement de la peau qui bat librement et que l'on nomme le fanon, et enfin des cornes qui se courbent d'abord en bas et en dehors, puis se redressent en-dessus en affectant diverses directions, selon les espèces.

Les ruminans du genre bœuf vivent d'herbes et de branchages; leur langue et leur palais, garnis de papilles très fortes et presque piquantes, leur permettent d'affronter les herbes épineuses. L'utilité que l'homme dans toutes ses positions, civilisé, nomade, pasteur, sauvage, retire des diverses espèces de ce genre, est immense. Le lait des femelles que nous disputons aux jeunes de l'espèce, à l'état de domesticité ou demi domesticité, la chair des adultes engraissés nous donnent la nourriture la plus succulente; le poil, le cuir, les cornes, les os, les graisses, les engrais qui proviennent du mélange de leurs excrétions avec les végétaux, ont des usages si nombreux, si importans, qu'il devient inutile de les relster.

Etablir les espèces du genre bœuf était un problème difficile à résoudre; il fallait remonter dans la nuit des temps, compulser les historiens de tous les âges, interroger la nature vivante et la nature fossile pour arriver à quelque chose de rigoureux dans cette matière. Cuvier, aussi riche du

travail des anciens et des modernes que fort de sa propre expérience et de sa profonde sagacité, a cru devoir réduire à huit bien authentiques les espèces aujourd'hui vivantes sur le globe, et à trois seulement les espèces fossiles qu'il avait pu determiner.

Nous suivrons ce grand naturaliste sur ce terrain, où il était si fort, dans la delimitation critique des espèces, et nous réunirons ses diverses divisions dans cet article, croyant mieux faire que de les disséminer dans l'ordre alphabétique, ce qui nous entraînerait dans des redites.

La première espèce est le *bœuf* ordinaire, *bos taurus* de L. Il va sans dire que le mot bœuf est pris spécifiquement, et comprend les individus châtrés, comme ceux qui, restés entiers, sont conservés pour la propagation de l'espèce, et que nous nommons *taureaux*.



(Bœuf domestique.)

Le caractère essentiel du type bœuf est d'avoir une ligne saillante au haut du front, et qui passe d'une corne à l'autre; l'angle que fait le plan incliné des frontaux avec le plan incliné occipital est aigu: il est obtus dans les autres espèces.

Buffon remarque que sans le bœuf et sa femelle, la vache, l'espèce humaine, agglomérée comme elle l'est sur quelques points du globe, ne pourrait subsister. On le rencontre à l'état de domesticite en Europe, dans la plus grande partie de l'Afrique et de l'Asie, et en Amérique, où il s'est prodigieusement multiplié dans les Pampas de la Plata, et d'où ses cuirs nous arrivent en si grande quantité.

A l'état de domesticité, ces races ont considérablement changé; il n'est pas de cantons où l'on n'en reconnaisse une souche particulière. En France il y en a plusieurs qui diffèrent par leurs tailles comme par leurs produits. Nous nous bornerons ici à dire que c'est un contre-sens aujourd'hui assez commun, commis par nos agronomes expérimentateurs, de ne pas faire assez attention à la nature des terres ou herbages avant d'y introduire des races etrangères. Les vaches flandrines, bressanes, suisses, se plairont mal dans des pays où le fourrage vert est peu abondant, comme dans la Beauce ou la Brie, tandis que les races nées dans ces pays ou bien appropriées y donneront de bons produits en lait; et élevées pour la boucherie, dans les terrains maigres de la Bretagne et du Morvan, ces grandes races dégénèrent bientôt, tandis que les petites espèces bretonnes, morvandaises, suffisent dans ces pâturages où l'herbe est maigre. Malgré la nécessité de conserver les engrais, il est toujours bon de faire sortir les vaches au moins deux heures le matin et deux heures le soir; ce qu'elles auraient laissé en excrétions, à l'etable, ne sera pas perdu pour les champs, et il y aura encore économie dans la dépense des herbages, car, en liberté, les vaches ramasseront des herbes que l'on ne pourrait recueillir pour elles. Leur santé sera meilleure, le lait plus abondant. Nous avons vu dans une ferme modèle à tous égards des inconvéniens du séjour à l'étable; sur quinze vaches suisses ou normandes qui s'y trouvaient, pas une ne donna de lait en abondance lorsque les chaleurs se firent sentir, bien que le fourrage fût copieux et vert, ou bien le lait était maigre, bleu, et plusieurs de ces vaches eurent de fortes inflammations de pis; ce que l'on peut attribuer à la trop grande chaleur des vacheries, et au peu d'exercice et d'air que prenaient ces bêtes toujours retenues à l'etable. Mais laissons ces préceptes d'agriculteur pour reprendre notre position de zoologue.

I. On admet, comme simple variété des races bovines, celle des bœufs à bosse ou zebus qui portent sur les épaules une loupe de graisse. C'est l'espèce la plus universellement connue en Afrique sur la côte orientale, à Madagascar et aux Indes. (La ménagerie du Muséum possède de ces zebus qui prospèrent depuis long-temps.)

Les zebus eux-mêmes présentent d'innombrables variations quant à la grandeur, à la couleur, à l'existence ou à la non-existence des cornes. A Surate, il y en a qui ont deux loupes graisseuses ou bosses. Mais ce qui rend les zébus très remarquables et très utiles dans l'Inde, c'est qu'ils courent très vite, très long-temps, et qu'ils s'attèlent à des chars, servant ainsi autant de bêtes de trait que de bêtes de somme; alors on les ferre, on les harnache, et au moyen d'une corde passée dans la cloison des narines, on les conduit en guides comme nos chevaux. Ce sont ces zebus que les Brahmines honorent d'un culte presque divin; et ce culte n'aurait-il pas des rapports avec celui de l'Egypte, où le bœuf devint encore plus précieux, etant probablement un animal étranger au pays et si nécessaire au labourage, que la religion dut le mettre sous son égide? car en Egypte le bœuf etait respecté dans son existence, et on n'utilisait de lui que sa force sous le joug de la charrue.

Cette considération porterait à croire que le bœuf, comme le cheval, la poule, le mouton, sont d'un temps immémorial compagnons de l'homme, qu'il les a poussés devant lui à la conquête du globe, et que leur berceau commun est l'Asie centrale.

Les autres espèces du bœuf indigène à d'autres pays n'ont pu aussi bien s'accommoder avec l'homme; et comme ils n'ont pas voulu entrer avec lui en domesticité, ils tendent à disparaître devant notre civilisation.



(Aurochs, ou bœuf sauvage de Pologne.)

II. A leur tête est l'*aurochs*, ou bœuf sauvage de Pologne. Les anciens l'ont connu sous le nom d'*urus*, de *bubalus*, de *bison*, quoique déjà Pline, Sénèque, Oppien, distinguassent fort bien le bison, le véritable aurochs à tête laineuse, notre bison d'Europe, de l'urus, qui était un véritable bœuf aux

cornes très grandes, que Cuvier a trouvé fossile, et regarde comme la souche de notre bœuf ordinaire, ce qui peut être vrai pour les contrées centrales de l'Europe, et paraît moins probable pour les bœufs issus de l'Asie, qui se trouveraient ainsi avoir rétrogradé d'Occident en Orient.

Ici il y a eu de grandes difficultés : l'aurochs est-il la souche des bœufs domestiques? On l'a cru, mais à tort; cette erreur est aujourd'hui démontrée. La tête de ces deux animaux est différente, le front de l'aurochs est bombé, celui du bœuf est plat; carré, dans le bœuf, entre les orbites et la ligne du museau, il est plus large en haut dans le bison de Lithuanie, etc.

Les cornes, dans les bœufs, sont attachées aux deux extrémités de la ligne saillante transversale; dans l'aurochs, la racine des cornes est portée beaucoup plus en avant.

Mais ce qui est plus distinctif, l'aurochs a quatorze paires de côtes, le bœuf n'en a que treize.

L'aurochs est le plus grand des quadrupèdes vivans, après l'éléphant et le rhinocéros; il a dix pieds de long jusqu'à six pieds de hauteur au garrot.

Tout le devant du corps, la tête, le cou jusqu'aux épaules, le cou en dessous, sont garnis d'une épaisse toison, longue d'un pied pour les grands poils qui sont durs, tandis que ceux qui sont laineux sont courts; assemblage d'un double poil que l'on rencontre dans tous les animaux des pays froids. La couleur de ce poil est d'un brun-brûlé foncé.

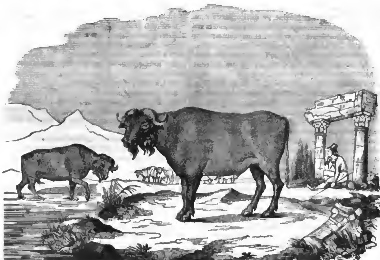
L'aurochs n'a point de bosse, à proprement parler; mais comme son garrot est fort élevé, avec l'âge, la tête venant à s'infléchir davantage, la sommité du garrot paraît bossue. Nouvelle source d'erreur pour les auteurs et pour Buffon lui-même, qui alors a cru devoir reconnaître deux espèces de bison d'Europe : la bossue et la non bossue, tandis que ce ne sont que des circonstances d'âge. Il paraîtrait aussi qu'il a pris pour l'un de ces bisons, le buffle, animal désigné, dans le nord-est de l'Allemagne, sous le nom de *tur*. A peine trouve-t-on encore dans les forêts profondes des monts Krapacks et du Caucase, le véritable aurochs, le *zubr* des Polonais. Le nom de bison viendrait du mot tudesque *bisam*, qui signifie *muse*. En effet, toutes les bêtes bovines, et particulièrement l'aurochs et le bœuf musqué d'Amérique, répandent une forte odeur de muse que nous retrouvons dans les émanations, si agréables pour certaines personnes, de nos étables à vaches.

III. Le bison ou bœuf sauvage d'Amérique n'est point un aurochs, quoi qu'en ait pu présumer Pallas, qui, du reste, attendait encore pour décider la question.

Ce bison est plus petit que le précédent, quoique plus grand que nos plus forts taureaux de la Frise et du Danemark. Son garrot est plus saillant, sa tête et sa queue sont beaucoup plus courtes, sa croupe est plus faible; mais il diffère encore bien davantage par cette circonstance du squelette : celui de femelle envoyé par M. Milbert porte quinze paires de côtes; l'aurochs, avons-nous vu, en a quatorze; mais, en revanche, l'espèce d'Amérique n'a que quatre vertèbres aux lombes; l'aurochs en porte cinq. Les autres circonstances de la toison et de la forme de la tête sont tout-à-fait semblables : à peine peut-on distinguer les deux crânes mis en regard.

Les limites géographiques entre lesquelles on rencontre le bison d'Amérique, étaient jadis entre le Mississipi, le Missouri et leurs affluens, et les Apalaches. On le trouvait dans la Caroline, dans le Kentucky, et les parties occidentales de la Pensylvanie. Aujourd'hui ces troupes de bisons, au nombre quelquefois de dix mille individus, ont été refoulées au nord de l'Ohio et sur la rive ouest du Missouri, et du grand fleuve qui le continue. On ne l'a pas rencontré au-dessous de 20 degrés latitude nord, vers le tropique.

La ménagerie du Muséum possède deux bisons d'Amérique; l'un, âgé de dix-sept ans, amené sauvage avec une femelle, est devenu tellement farouche, qu'on ne peut le faire rentrer dans les stalles de la Rotonde; on a été obligé de lui établir un toit au lieu où il se tient ordinairement immobile. Le jeune, qui est né à Paris de l'accouplement de ce même mâle avec une femelle qui est morte, est, au contraire, très docile; il a aujourd'hui huit ans.



(Buffle d'Italie.)

IV. Le buffle (buffalo des Italiens) est une seconde espèce semi-domestique, qui a été importée d'Asie en Europe dans le moyen âge, d'où elle s'est répandue en Grèce, en Italie, en Hongrie. Le buffle a le front bombé, plus long que

large, les cornes dirigées de côté, et marquées en avant d'une arête longitudinale saillante; elles sont attachées aux deux extrémités de la crête occipitale; mais l'occiput ne fuit pas en arrière à plat comme chez le bœuf; son museau est alongé, aplati, et si l'on peut dire camard; son pelage est noir et rare. Comme le buffle se vautre fréquemment dans la fange des marais, le peu de poil qu'il porte est caché sous la boue desséchée, ou est usé par elle; aussi est-il presque nu; mais le derme étant noir, il reste toujours d'une couleur foncée terne. Dans toute l'Inde et dans les Archipels, dans les grandes îles comme Sumatra et Java, c'est la viande la plus commune, et on la préfère au bœuf pour le labourage.

En Europe, cet animal farouche et robuste n'est pas employe au labourage; il est trop indocile, malgré les anneaux de fer que l'on passe dans ses narines, et qui servent un peu à le maintenir. On s'en sert néanmoins à des charrois, comme pour le transport des fumiers.

Le buffle est précieux, parce que animal à demi-sauvage, il s'accommode d'une nourriture grossière, et qu'il peut rester impunément toute l'année sur les pâturages. C'est ce que l'on voit en Italie, dans les marais Pontins et dans les Maremmes qui entourent Rome, et de l'autre côté du golfe de Salerne, dans les marais infectés par la *mal' aria*, que l'on rencontre près des ruines imposantes de Pœstum. Là, des troupeaux considérables de buffles paissent sous la garde de pâtres presque aussi sauvages qu'eux, montés sur de méchans chevaux, et armés d'une lance qui leur sert à diriger leur farouche bétail. Le lait des femelles se change en fromages qui servent dans l'Italie méridionale à l'assaisonnement des pâtes; la chair des jeunes se mange jusqu'à deux ans, et à tout âge la langue est un morceau recherché à Rome. Le cuir du buffle sert, comme on sait, pour confectionner des équipages militaires; il n'est pas assez serré pour l'usage des tanneries.

Il faut joindre au buffle de l'Inde, comme variété, le bœuf arni ou arnée de Shaw, qui s'en distingue seulement par l'ampleur de ses cornes, longues de quatre pieds. Il était connu, seulement par relation, des anciens naturalistes: Pline en a fait mention.

V. Le gyall ou bœuf des Jongles, ne mérite pas de nous arrêter; il ressemble beaucoup au bœuf ordinaire, mais ses cornes sont aplaties d'avant en arrière, et anguleuses; elles se dirigent de côté et plus ou moins directement en haut. Le pelage est noir et ras, excepté au front et sur une ligne le long du dos, où il est gris et fauve, et aux jambes, où il est blanc.

Cette race domestique paraît être une race métive issue du buffle et du bœuf ordinaire. On la rencontre dans les pays montagneux du nord-est de l'Inde.

VI. Le yack, vache grognante de Tartarie, est une espèce de petite taille dont la queue est garnie de longs poils comme celle du cheval, et qui porte une longue crinière sur la tête; la forme générale est celle d'un taureau; les cornes sont rondes, unies, très aiguës, courbees en demi-cercle vis-à-vis l'une de l'autre; ses oreilles sont petites, son front proéminent. Le yack porte une loupe graisseuse comme les zébus; elle est couverte de ce même poil long et brillant qui s'échappe de la queue. Cuvier, d'après des circonstances ostéologiques de la tête, rapproche l'yack du bœuf et de l'aurochs plutôt que du buffle. Les habitudes de cette espèce sont peu connues. Dans le haut Thibet, dont il est originaire, l'yack habite les parties neigeuses de la contrée, et ne descend de la montagne que lorsque la neige couvre tout. L'épaisse toison des yacks en fait un animal capable de résister aux températures les plus froides. Les gens du pays en font des bêtes de somme fort utiles dans ces contrées; on tisse leur poil pour faire des étoffes de tentes, et la queue, desséchée avec ses poils, est vendue dans tout l'Orient pour faire des chasse-mouches, et les étendards que l'on porta devant les officiers turcs, et qui servent à distinguer leur rang; aussi on dit un pacha à deux queues, à trois queues.

VII. Le buffle du Cap est un animal féroce décrit par Sparmann: il a des cornes très grandes dirigées de côté et en bas; le bourrelet qui les unit à leur base, au frontal, est si considérable qu'il forme sur leur tête une protubérance comme canaliculée au milieu. Il habite les bois de la Cafrerie.

VIII. Le bœuf musqué d'Amérique est la dernière des espèces du genre bœuf qu'une sévère critique puisse admettre. Il fut décrit pour la première fois par Jérémie, officier français qui commandait un fort sur la baie d'Hudson. Depuis, les compagnons du capitaine Parry, dans sa fameuse expédition vers le pôle, en tuèrent un individu mâle à l'île de Melville. Il est bas sur jambes, et couvert partout et également d'un poil brun roussâtre très épais, et si long qu'il traîne à terre; près de la peau, un poil chaud et pareil au duvet défend l'animal du froid; sa queue est courte et comme tronquée, formant une touffe de laine; le garrot est aussi relevé d'une bosse; le muffle lui-même, nu dans toutes les autres espèces du genre, est garni, comme dans l'élan et le renne, de poils jusqu'aux nazeaux; les cornes, grosses et rapprochées au lieu de leur implantation, sont de couleur jaune pâle, et se dirigent de côté, puis en avant vers le museau, d'où elles ramènent leur pointe en dehors, puis en dessus. — Le poids de ces bœufs d'Amérique donne de 300 à 350 livres de viande seulement.

Jérémie ne place ce bœuf que dans une circonscription étroite, entre la rivière *Churchill* et celle des *Chiens marins*, sur la côte occidentale de la baie d'Hudson, par les 59 degrés latitude nord. Ils sont encore plus nombreux vers le nord. Hearne les a rencontrés par les 70 degrés, et celui du capitaine Parry fut tué sous l'extrême latitude de 75 degrés. Alors il aurait pu passer par les glaces d'un continent à l'autre; cependant on n'en a jamais trouvé en Sibérie, et si l'on trouve des débris de crânes et les poils au Groënland, c'est qu'ils y ont été transportés par les glaces.

Ici se termine l'histoire abrégée du genre bœuf. Partout utile à l'homme, ce grand genre a été disséminé par la main de la Providence sur toute la terre, et vit également dans les forêts équatoriales et sous les glaces du pôle. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, ces races franches finiront par disparaître pour faire place aux variétés domestiques que l'homme traîne à sa suite, et sur lesquelles il nous est nécessaire d'insister plus longuement.

Les trois espèces de bœufs fossiles que Cuvier admet, sont:

1° L'aurochs, bison d'Europe;

2° Le bison d'Amérique;

3° Le *bos urus* des anciens, dont il fait descendre la généralité des races bovines de notre continent. Toutes trois paraissent indigènes aux contrées où leurs os ont été recueillis.

BOEUF DOMESTIQUE. Le bœuf domestique, comme on l'a vu dans l'article précédent, étant l'un des animaux les plus utiles à l'homme, l'art de l'élever mérite au plus haut degré notre attention; nous dirons donc ici quelques mots des races et variétés qu'il présente, de son développement physiologique, de son habitation, de sa nourriture, de ses services et de ses produits.

Variétés et races du bœuf. — Les agronomes allemands distinguent les races propres aux montagnes, celles qui habitent les contrées basses, et celles que l'on trouve dans les régions de moyenne hauteur. Une pareille division est sans doute loin de représenter la distribution réelle des variétés du bœuf sur la terre; mais elle a l'avantage de faire sentir l'influence du climat sur l'espèce. D'après M. Pabst (*Anleitung zur Rindviehzucht*), les caractères des races des contrées basses sont: la tête longue et étroite, le muffle pointu, les cornes courtes et le plus souvent fortement cour-

bers en avant, le cou mince et long, la poitrine dépourvue de fanon, le corps long, la croupe large et brusquement inclinée en arrière, la queue longue et profondément encaissée vers sa racine, les jambes hautes, la peau et les poils fins, le plus souvent tachetés, et quelquefois noirs ou blancs : par l'effet d'une nourriture copieuse et succulente, les vaches donnent un lait abondant, mais peu épais, et les bœufs peuvent être portés à un haut degré d'embonpoint. A cette classe appartiennent les troupeaux de Hollande, de la Frise, de Teeswater. Au contraire, les bœufs du Brabant, de la Flandre, du Jutland, de la Podolie et de la Hongrie, indiquent déjà une transition aux races des régions moyennes qui sont fort répandues partout. Les caractères de celles-ci ne sont pas uniformes, et tiennent le milieu entre ceux des deux races extrêmes. Leur couleur est rouge, brune ou jaune; elles sont particulièrement propres au trait et à l'engraissement. Les vaches appartenant à ces races fournissent un lait moins abondant, mais plus gras que ne l'est celui des vaches des plaines basses. Dans cette catégorie il faut distinguer celles de Franconie, du Voigtland, de Halle en Souabe. Les races de montagne se font remarquer par une tête courte et grosse, par des cornes qui se dirigent de côté ou en dehors, par un cou gros, court et portant un grand fanon, par un corps ramassé et fortement arqué, par une croupe haute et large, par une queue longue et relevée vers sa racine, par des jambes courtes et fortes, par une peau et des poils plus épais, et par une couleur brune, rouge ou noire : elles donnent un lait qui l'emporte en qualité sur celui des autres races, mais qui n'est pas bien abondant; elles ont peu de disposition à s'engraisser, du moins dans les régions qu'elles habitent. Les plus pures se trouvent dans le canton de Schwytz, le Tyrol et le Vorarlberg.

En Angleterre, la classification des races de bœufs a généralement lieu d'après les cornes. Ainsi l'on y compte : les bœufs à longues cornes du comté de Lancastre, les cornes moyennes des comtés de Devon, de Sussex et d'Hereford; les courtes cornes de Durham, de Teeswater ou d'Holderness, et les bœufs sans cornes de Galloway.

En France, on ne connaît que la distinction adoptée par les éleveurs entre les bœufs *de haut crû* et les bœufs *de nature*. Desmarest qui a admis cette classification, dit que les premiers, tels que les limousins, les auvergnats, etc., ont un cuir plus fort, un fanon plus considérable, un dos légèrement déprimé, un garrot non proéminent, et qu'ils donnent peu de suif; que les bœufs *de nature*, au contraire, engraissent facilement et à un haut degré; ont des cornes blanches et homogènes, une tête et un corps *potelés*, un poil souple et moelleux, des oreilles fines et un regard doux : dans cette catégorie il place les cholets, les bretons, les manceaux, les hollandais ou du pays, venus originairement de la Hollande dans la vallée (le pays) d'Auge, les cotentins, etc.

Maintenant passons rapidement en revue les plus estimées de ces races. Thaer fait un portrait extrêmement flatteur de la variété mince, longue et basse du Jutland; elle est, dit-il, vive et très robuste; quoiqu'elle ait une apparence féminine, elle se maintient bien en lait et en chair sur des pâturages mauvais et peu abondans. Elle s'engraisse facilement, elle donne une viande dans laquelle le tissu graisseux s'entremêle au tissu musculaire de la façon la plus agréable pour la vue comme pour le goût, et dont le volume est d'autant plus considérable que celui des os l'est moins; enfin, par l'effet d'une nourriture abondante, les vaches qui, au commencement du temps où elles donnaient du lait, paraissaient très maigres, s'engraissent à mesure que leur lait diminue.

Plusieurs races de gros bétail existent en Suisse; les deux plus célèbres sont, celle du canton de Fribourg et celle du canton de Schwytz. Toutes les deux excitent l'admiration par la beauté des formes; mais la première l'emporte sur la seconde par la grandeur de la taille et le produit en lait, tandis qu'elle lui cède le pas sous le rapport de la quantité de beurre contenu dans un même volume de lait : c'est du moins ce qui résulte d'expériences faites séparément en Allemagne sur ces deux races comparativement à celle de la Frise. On n'est pas d'accord sur les autres qualités des bêtes suisses. Desmarest prétend qu'elles se chargent de peu de suif, que leur chair est de médiocre qualité, et que leur cuir est extrêmement épais, la peau d'un individu pouvant peser jusqu'à 140 livres; malheureusement il ne désigne pas le canton auquel appartiennent celles qu'il a en vue. M. Pabst, en parlant de celles de Schwytz, dit qu'elles mettent bas des veaux extrêmement gros, qu'elles s'accommodent d'alimens ordinaires, et qu'elles s'engraissent facilement, bien entendu au moyen d'une bonne nourriture. Schmalz fait à celles de Fribourg le reproche d'être difficiles sur la nourriture; et Thaer, tout en les croyant capables de développer une grande force, ne les regarde pas comme propres au trait. On peut dire en général que le volume de leurs os est trop considérable. Les bœufs du Simmenthal, dans le canton de Berne, plus grands encore que ceux de Fribourg, ont des propriétés analogues. Les vaches du Hasli et du canton d'Uri, plus petites que celles de Schwytz, leur sont peut-être supérieures pour la production du lait.

Mais c'est en Angleterre qu'il faut aller chercher les races de bestiaux les mieux façonnées pour les besoins et le service de l'homme, ou, comme on le dit ordinairement, les plus perfectionnées. Les plus remarquables sont, celle de Holderness, de Teeswater, de Durham, ou du comté d'York, dite à courtes cornes, et celle du comté de Lancastre, dite à longues cornes. Celle-ci paraît plus rustique que sa rivale, car elle s'en distingue par l'épaisseur et la fermeté de la peau, ainsi que par la longueur et l'abondance des poils qui la couvrent; elle paraît aussi avoir une chair plus compacte, et sécréter un lait plus épais. Néanmoins elle doit céder le pas au type de Durham, tel qu'il existe depuis la modification qu'il a éprouvée dans le siècle passé par le mélange d'un sang étranger qu'on croit être le hollandais, et grâce à l'attention qu'on a eue de n'employer à la reproduction que les individus pourvus à un degré éminent des qualités requises. Les animaux de cette race sont les bêtes de boucherie par excellence; ils peuvent acquérir un poids énorme par l'engraissement, et ils y sont propres dès l'âge de deux ans : une chair marbrée et succulente recouvre en couches épaisses leur mince charpente osseuse. A ces qualités les vaches joignent celle de donner constamment, si ce n'est pendant leur engraissement et les six dernières semaines de la gestation, de 6 à 16 litres de lait par jour; cependant, pour le ménage champêtre, elles ne valent pas celles du comté d'Ayr, qui, toutes petites qu'elles sont, lui rendent 12 à 14 pintes de lait par jour, plus de 200 livres de beurre et le double en fromage par année. D'autres races propres à l'Angleterre sont encore prisées dans ce pays, celles de Devon, de Sussex, de Hereford pour le tirage, celle de Galloway pour la promptitude avec laquelle elle arrive à la maturité, ainsi que pour la sécurité et la commodité qu'on trouve à la gouverner, etc.

Développement physiologique du bœuf. — Le veau naît après 9 à 10 mois de vie intra-utérine, se nourrit du lait de sa mère pendant le temps que l'homme le lui permet, commence à brouter l'herbe des champs vers le 3e ou le 4e mois de sa vie, atteint l'âge de la puberté à un an à peu près, et peut vivre plus de 20 ans. Aux différentes périodes de son existence correspondent des signes extérieurs qui mesurent, sans grande précision toutefois, le nombre de ses années. Ainsi, suivant M. Evon, des huit incisives que le veau présente à la mâchoire inférieure dès sa naissance, ou qui lui poussent en quelques jours après cette époque, les *pinces* ou les deux du centre au bout de 6 à 8 mois sont rasées, c'est-à-dire dépouillées de leur émail dans la partie du [illegible]

surface qui agit le plus sur les alimens; les premières mitoyennes le sont de 8 à 11 mois, les deuxièmes mitoyennes de 11 à 15, les coins ou incisives extrêmes, de 15 à 18. Les pinces de l'âge adulte, plus larges que celles de la première dentition, font leur éruption entre 18 mois et 2 ans; les premières mitoyennes entre 2 ans et demi et 3 ans, les deuxièmes de 3 ans et demi à 4 ans. les coins une année plus tard; depuis cette époque jusqu'à 9 ans, les incisives correspondantes des deux côtés de la mâchoire se dépouillent de leur email d'année en année, puis elles subissent les altérations propres à la vieillesse. Le régime artificiel de l'étable introduit de l'irrégularité dans cette succession de changemens; une nourriture très succulente en abrège les phases, que prolonge au contraire une chétive alimentation. D'autres indices de l'âge du bœuf se tirent de l'inspection des cornes. Jusqu'à l'époque de son entier développement, c'est-à-dire jusqu'à sa quatrième ou cinquième année, elles croissent uniformément en longueur et en largeur, seulement elles s'exfolient au bout de deux ou trois ans par suite de la distension que fait éprouver à leur lame extérieure la sécrétion continuelle de la matière cornée à l'intérieur; depuis cette époque, il paraît que leur axe osseux cesse de s'alonger, tandis que le dépôt de la matière cornée continue d'avoir lieu avec des intermittences qui sont probablement liées à la succession des saisons et au renouvellement des poils; ainsi se forment, d'année en année, une suite de calottes cornées séparées à leurs bases par des anneaux ou bourrelets. Le nombre de ces anneaux est donc en rapport avec l'âge de l'animal; cependant chez la vache il paraît plutôt lié aux époques de gestation; en général, il varie aussi sous l'influence des maladies, du régime et de la castration; chez les bêtes âgées, les anneaux deviennent indistincts, et la forme conique des cornes s'altère.

Habitation. — Les étables où nous entassons le gros bétail se remplissent d'émanations gazeuses qui en vicient l'air, et elles acquièrent aisément une température trop élevée; il importe par conséquent qu'elles soient pourvues de ventilateurs et de fenêtres qui permettent l'issue de ces gaz, le renouvellement de l'air, et au besoin l'abaissement de la température. Il convient aussi que les parois soient unies, recouvertes d'un enduit de chaux et de sable, blanchies de temps en temps à l'eau de chaux, et tenues propres. Pour empêcher l'infiltration des urines, on doit la paver ou préférablement la daller, et donner au sol une pente légère qui leur permette de s'écouler dans les rigoles destinées à les recevoir.

Quand il y a plus d'un rang de rateliers et de crèches, on peut les placer au milieu de l'étable des deux côtés d'un passage qui la traverse dans toute sa longueur, et d'où s'opère la distribution de la nourriture, ou bien on les fixe le long de deux murs opposés, de manière que les bêtes de deux rangs se présentent mutuellement la croupe. Dans ce dernier cas, de même que dans celui où il n'y a qu'un rang d'animaux, on fait ordinairement arriver les fourrages dans les rateliers par le moyen de trappes pratiquées au plafond; en Flandre, on les dépose simplement dans un couloir. La pierre convient mieux que le bois pour la confection des mangeoires, parce qu'elle s'imprègne moins des odeurs et des sucs des alimens, et par conséquent offre moins de prise à la fermentation acide ou putride. On recommande de les laver fréquemment ainsi que les rateliers.

Dans le but d'augmenter la masse des engrais, d'empêcher la déperdition des urines, et de procurer aux animaux un coucher plus doux, on étend sous leurs pieds de la litière sèche qui est de la paille, ou, à son défaut, de la bruyère, du feuillage, du genêt, etc. En quelques cantons de la Suisse et de la Belgique, on laisse le sol de l'étable à sec, ou on le jonche de fort peu de litière; mais on a eu le soin d'y ménager un fosse découvert ou une rigole converte où les matières liquides se rendent d'elles-mêmes, et où l'on jette tous les deux ou trois jours les matières solides qu'on ne ne craint pas d'y conserver assez long-temps, surtout pendant l'hiver.

Nourriture. — On ne nourrit pas les bœufs et les vaches de la même manière en hiver qu'en été. La nourriture d'hiver se compose de substances très variées, telles que foin, paille, grains et issues de grains, racines et tubercules, tourteaux d'huile, soupes de différentes façons, résidus de distillerie, de féculerie, etc. Les heures des repas doivent être réglées de manière que les bêtes aient le temps de ruminer et de digérer dans l'intervalle de l'un à l'autre, et que cependant elles ne soient pas affamées: la pratique la plus répandue consiste à leur faire prendre chaque jour trois repas divisés chacun en deux parties, ou deux repas divisés chacun en trois parties. Une fois la règle établie, il faut s'y tenir, parce qu'elle devient une coutume dont elles ne se départissent pas volontiers. Comme il importe de les inciter à boire beaucoup en hiver, et qu'elles ne touchent pas volontiers à l'eau très froide, on la leur sert tiède, ou l'on y mêle un peu de substances farineuses et des tourteaux. En moyenne, leur consommation journalière peut être exprimée par une quantité de foin égale à 0,03 de leur poids. Quand les beaux jours arrivent et que la végétation reprend, on les met, comme on le dit, *au vert*, c'est-à-dire à la nourriture d'été, qui a lieu tantôt au pâturage, tantôt à l'étable. Quand on les tient au pâturage on les y laisse en liberté, ou, ce qui vaut mieux, on les fait paître à la corde et au piquet, soit isolement, soit par troupes nombreuses qu'on campe successivement en toute l'étendue des prés; durant la saison chaude, on les y laisse souvent passer la nuit réunies sur un petit espace comme dans un parc, ou dispersées à leur gré sur toute leur surface. On se rapproche aussi de la méthode de la nourriture à l'étable, qui elle-même participe souvent de la précédente en ce qu'on laisse aux animaux la faculté de paître pendant quelques heures de la journée, et qui, dans tous les cas, doit être établie de manière qu'ils aient quelques momens pour sortir et prendre l'air. Le passage du sec au vert doit être graduel. Le colza semé en automne, le seigle, les sommités des fromens trop épais, les différentes coupes de luzerne et de sainfoin, la spergule, le sarrasin, le colza du printemps, les feuilles de choux, de betteraves, d'arbres, etc., telles sont les principales substances qu'on donne à manger aux bêtes. La nourriture à l'étable pendant l'été, comparée à la nourriture au pâturage, exige une étendue de terrain bien moindre; car, suivant M. Moll, professeur à Roville, tandis qu'il faut de 50 à 150 ares de pâturages pour entretenir une vache de 300 kilog. environ pendant l'été, il lui suffit à l'étable de 20 à 30 ares de trèfle, ou de 12 à 18 ares de luzerne.

Emploi. — Pendant sa vie le bœuf aide le cultivateur dans ses travaux et engraisse ses champs; après sa mort il nous livre sa dépouille tout entière pour satisfaire à plusieurs de nos besoins; mais surtout il nous nourrit de sa chair. En outre, la vache contribue encore à l'entretien de notre existence par le lait dont ses mamelles sont une source abondante. Malheureusement la même race ne peut donner à la fois le maximum du produit sous tous ces rapports; celles qui fournissent le plus de lait au grand contentement du nourrisseur, n'arrivent pas le plus promptement à leur maturité comme le désirerait l'engraisseur, et celles qui donnent le plus grand poids de chair relativement à leurs parties de moindre valeur et à la nourriture qu'elles consomment, ne possèdent pas le plus de force et d'activité.

C'est principalement le bœuf qu'on emploie au travail; cependant on y soumet aussi quelquefois le taureau et la vache; mais le taureau ne se laisse pas facilement dompter, à moins qu'il n'appartienne à une race naturellement douce, et au-delà d'un certain âge il devient intraitable; souvent il ne peut être maîtrisé qu'à l'aide d'un anneau ou d'une moraille qui lui traverse ou lui pince la cloison du nez. La vache, de son côté, plus vive que le bœuf, mais moins forte

à peu près dans le rapport de deux à trois, produisant d'ailleurs moins de lait à proportion du labeur auquel on l'astreint, et devant rester en repos pendant une partie du temps de la gestation. ne peut guère être comptée parmi les aides réguliè res de la maison rustique, quoiqu'elle y soit d'un emploi avantageux pour les travaux légers et d'une courte durée. Le bœuf, au contraire, est un auxiliaire puissant pour le cultivateur : doué d'une force à peu près égale à celle du cheval, dont il se rapproche aussi sous le rapport de la quantité d'alimens qu'il consomme, il est moins difficile sur le choix, coûte moins d'équipement, est plus patient, donne un fumier plus précieux et plus abondant, convient mieux au tirage de la charrue par l'aplomb de son allure, et l'emporte encore sur son rival en ce qu'il conserve de la valeur après son temps de service actif; mais il lui est inférieur pour la célérité à l'ouvrage, pour l'énergie, pour le nombre des travaux auxquels il peut s'appliquer, et pour le temps pendant lequel il les endure. En général, la somme de son travail est évaluée aux quatre cinquièmes de celui qu'exécute le cheval. Dans une terre meuble, une paire de bœufs traînant une charrue à un seul versoir, laboure une étendue d'environ douze ares par jour en automne, de dix-huit au printemps. La manière la plus générale de les atteler est de les soumettre au joug, soit simple, soit double, ce qui les force à tirer par la tête; mais la méthode de les faire tirer par le poitrail, au moyen d'un collier, commence aussi à se répandre. Quand ils doivent travailler sur des sols pierreux, durs ou glissans, on les ferre, soit aux quatre pieds, soit à deux seulement, en adaptant le fer aux deux ongles à la fois ou à un seul.

Nous avons dit que le bœuf en cessant de travailler ne cesse pas pour cela de contribuer au profit de son maître; en effet, il est alors mis à l'engrais, non seulement pour transformer les fourrages en chair, substance plus précieuse et plus facile à transporter, mais encore pour fabriquer un engrais plus abondant et meilleur que celui qu'il donnait d'abord. L'art de l'engraissement, qui est surtout pratiqué pour le gros bétail, est une des parties de l'agriculture dont les principes sont le mieux établis. Et d'abord on assigne d'une manière assez sûre les caractères que doit présenter le bœuf éminemment propre à prendre la pléthore graisseuse; ce sont : des os très petits relativement à sa taille, un corps long et large, la poitrine et le ventre cylindriques le plus possible, l'échine rectiligne depuis la terminaison du garrot postérieurement, jusqu'à la naissance de la queue; des membres courts, la tête et l'encolure légère, les naseaux larges, la croupe et les cuisses très développées, la peau mince souple, moelleuse au toucher, une physionomie féminine et une grande douceur de caractère. Ces signes indiquent la prédominance du tissu cellulaire où se dépose la graisse, l'ampleur des poumons où une plus grande masse de sang devra circuler, la légèreté relative des *issues*, la production en plus grande proportion des morceaux de qualité supérieure, etc. Il est à peine besoin d'ajouter que le bœuf qu'on veut engraisser doit jouir d'une bonne santé et n'être ni trop jeune, ni trop vieux, ni trop maigre, ni épuisé par le travail.

L'engraissement peut se faire au pâturage ou à l'étable. Quand on suit la première méthode, il convient de partager le pâturage, suivant la qualité et l'abondance de l'herbe en plusieurs petits clos où l'on met un nombre peu considérable de bêtes, et par lesquels ont les fait successivement passer; il faut aussi leur procurer des abris pendant le mauvais temps, leur ménager des abreuvoirs, leur fournir les moyens de se frotter, et éviter tout ce qui peut les troubler. Un bœuf au pâturage s'engraisse dans l'espace de trois à six mois en consommant le produit de quarante à soixante quinze ares.

Plus rationnelle, plus prompte, plus efficace, plus applicable dans des lieux divers, la méthode d'engraissement à l'étable exige aussi plus de soins et d'habileté. On y plie peu à peu le bœuf en allégeant son service, en augmentant graduellement la quantité de ses alimens ordinaires, et en secondant leur effet par des boissons nourrissantes : on le pousse ainsi à la chair plus qu'à la graisse. Lorsqu'on a atteint le point où l'animal ne se soucie plus d'une augmentation de cette nourriture, et qu'il dénote un accroissement marqué, on cesse d'exiger de lui aucun service; on le confine dans une retraite tranquille, obscure et chaude; on le panse pour favoriser les fonctions de la peau; on le tient bien propre, et on lui sert, avec la plus grande régularité, des alimens plus substantiels, qui agissent davantage sur la formation de la graisse, tels surtout que les résidus de distillerie, de brasserie ou de féculerie, les grains et les substances huileuses. On accélère l'engraissement à l'aide de condimens appétissans, comme, par exemple, le sel, ou propre à dilater le tissu cellulaire et la peau, ce qui est le cas de l'antimoine, ou toniques, ainsi que l'est une petite quantité d'eau-de-vie, qui paraît agir aussi comme soporifique; quelques saignées au milieu et vers la fin de l'engraissement exercent aussi un effet avantageux. Un bœuf déjà en chair et bien disposé, doit au bout de trois mois être gras au point de fournir de belle et bonne viande; mais si on veut le pousser au *fin-gras*, il faudra le nourrir peut-être trois mois encore, et il augmentera de poids dans une proportion toujours moindre, à la vérité, en consommant moins. En moyenne, sa consommation journalière est à peu près double de ce qu'elle est dans le régime ordinaire, et elle ajoute chaque jour deux livres au poids de l'animal.

Pendant la durée de l'engraissement, on a besoin de s'assurer de temps en temps, et avec une certaine exactitude, du poids qu'acquiert successivement l'animal; on y parvient à l'aide de la balance. Lorsqu'il s'agit de le vendre ou de l'acheter, on est intéressé à connaître combien il pèse *chair nette*, c'est-à-dire dans quelle proportion sont ses quatre *quartiers* à son poids total. Parmi les différens procédés qui ont été proposés dans ce but, il suffit de décrire celui qu'emploie M. Mathieu de Dombasle : on mesure le périmètre du thorax au moyen d'un ruban dont on fixe une extrémité sur le point le plus élevé du garrot, tandis qu'on abaisse l'autre de manière à la faire passer en arrière d'une des deux jambes et en avant de l'autre, puis rejoindre en remontant de l'autre côté, le long du plat de l'épaule, la première extrémité. On a trouvé par expérience qu'à un périmètre de 1 mètre 81 centimètres, correspond un poids de 350 livres; par la même voie, on a également obtenu les poids correspondans à de plus grands périmètres, et l'on a constaté que jusqu'à 1000 à 1100 liv. les nombres indiquant les poids sont sensiblement entre eux comme les cubes des mesures correspondantes. On détermine ainsi le poids absolu en *chair nette*; quant à son rapport au poids total de l'animal, diverses expériences ont montré qu'il est en moyenne de 0,55 à 0,60 chez un bœuf demi-gras, et de 0,60 à 0,65 chez un bœuf *fin-gras*. La proportion du suif est de 0 5 à 0,8 dans l'un, et de 0 6 à 0,12 dans l'autre. Il serait facile de multiplier les exemples de bœufs qui, par l'engraissement, ont acquis des poids énormes : qu'il nous suffise de dire qu'on a vu des bœufs suisses peser 3,000 livres, et un bœuf anglais, de la race à courtes cornes, plus de 4,000.

L'engraissement des veaux n'est avantageux que dans les laiteries trop éloignées des cités populeuses pour qu'on puisse y vendre le lait, sans l'être assez pour rendre le transport des veaux gras trop coûteux. La méthode suivie dans les localités renommées pour ce genre d'industrie, par exemple à Avondale en Écosse, dans les environs de Londres et de Hambourg, etc., consiste à les nourrir exclusivement de lait pendant 8 à 12 semaines, en les tenant renfermés dans des loges sombres et étroites, mais saines et propres, où ils ne puissent ni manger leur litière, ni se lécher, ni lécher d'autres objets, si ce n'est quelquefois un morceau de craie dont l'usage excite la sécrétion de la salive.

Sans la grande valeur qu'ont les vaches pour la produc-

tion du lait, et sans l'influence défavorable qu'exercent cette production et l'ardeur sexuelle sur leur embonpoint, on se trouverait fort bien de les engraisser; car leur chair, toutes circonstances égales d'ailleurs, est plus délicate que celle des bœufs. Dans certains pays, notamment dans quelques comtés de l'Ecosse, on ne craint pas de leur enlever les ovaires, soit dans leur jeune âge, soit, ce qui est plus cruel et plus dangereux, après qu'elles ont porté une fois ou deux, et alors on les engraisse comme les bœufs. Ailleurs on se borne à les laisser auparavant remplir le vœu de la nature, et à tarir peu à peu leur lait pendant qu'on augmente leur nourriture.

Ceci nous conduirait naturellement à la troisième sorte d'emploi qu'on donne à l'espèce bovine, savoir la production du LAIT; mais ce sujet formera la matière d'un article spécial.

Les vaches qui nous livrent leur lait, nous abandonnent aussi leur progéniture, et eu égard à ce produit, elles devraient arrêter encore quelque temps notre attention; mais ce n'est pas dans un ouvrage de la nature de celui-ci qu'il peut être question de leurs amours, ni des soins qu'elles réclament à l'époque du part; passons donc tout de suite à l'éducation des veaux.

Remarquez d'abord qu'on s'arrange de manière que leur naissance ait lieu dans le moment convenable à l'exploitation; ici, c'est au mois de février, parce que le moment du sevrage coïncidera avec celui de la plus grande vigueur de végétation des pâturages, et qu'on pourra ainsi profiter d'une grande abondance de lait, ou parce qu'on n'aurait pas dans une autre saison une nourriture suffisante pour les vaches pleines ou nourrices; là, c'est en automne, parce qu'on a alors abondante provision de racines, que les veaux se vendent plus cher à cette époque, et que le lait et la beurre ont plus de valeur pendant l'hiver; ailleurs, dans les grandes laiteries, par exemple, c'est uniformément pendant toute l'année. Dès que le veau est né, on a à choisir pour l'élever entre deux méthodes qui consistent, l'une à lui laisser téter sa mère, l'autre à le faire boire au baquet. Si l'on adopte la première, on le laisse constamment avec la vache, ou bien on ne le conduit auprès d'elle que lorsqu'il doit téter, ce qui est préférable; mais il est encore plus économique de le faire boire ou plutôt sucer au baquet. Il faut alors le séparer de sa mère dès qu'il est né, le tenir dans un lieu bien chaud et bien garanti, lui servir le lait tiède, et l'entourer d'ailleurs de soins. Durant les premiers jours, on lui fait boire exclusivement le lait de sa mère, puis on y substitue peu à peu du lait écrémé, du babeurre, des œufs, de la bouillie de farine d'orge, de pois, de fèves ou de tourteaux. On emploie aussi avec succès une infusion ou une décoction du meilleur foin dans laquelle on délaie des tourteaux. Par cette méthode, qui est applicable dans la plupart des cas, le sevrage a lieu facilement au bout de 6 semaines à 2 mois. C'est pendant l'allaitement que l'opération de la castration est le moins dangereuse; cependant on tarde d'une année pour l'opérer quand on veut avoir de fortes bêtes de travail.

Tout le monde connaît les nombreux usages auxquels nous appliquons toutes les parties du bœuf après sa mort. Sa chair, que nous apprêtons de mille manières, est un de nos alimens les plus substantiels, les plus sains et les plus agréables; elle contient en particulier l'osmazome, principe de la saveur et de l'arome du bouillon qu'elle donne. Avec la graisse intérieure du bœuf, on prépare simplement par la fusion le suif que nous brûlons pour notre éclairage. Sa peau, par l'art du tanneur et du corroyeur, devient du cuir dont il est inutile de dire les applications. Ses poils forment la bourre. Ses cornes et ses sabots sont façonnés en peignes, boîtes, manches de couteaux, lanternes, etc.; ils servent aussi à la fabrication de la colle, de même que ses cartilages et les rognures de sa peau. Depuis peu on extrait de ses os, au moyen de l'acide hydrochlorique, le bouillon de gélatine; son sang sert au raffinage du sucre, à la fabrication du bleu de Prusse, et à plusieurs préparations chimiques; en un mot, son corps tout entier contribue sous les formes les plus diverses à la satisfaction de nos besoins.

BOGUE. Les pêcheurs provençaux appellent *bogo*, ceux des côtes de Galice et d'Ivice *bogo*, une espèce de poisson très abondante dans la Méditerranée. Ces noms, francisés et introduits dans la nomenclature ichthyologique, ont paru être une corruption du nom latin *bos* (bœuf marin), ou du grec *boops* (œil de bœuf). Borné à ne désigner d'abord qu'une seule espèce, le nom de bogue a été ensuite appliqué à un groupe de trois; savoir : la saupe, l'oblade et le bogue ordinaire (voyez Règne animal de Cuvier, t. II, p. 271, 1re édition). Ce groupe, considéré d'abord comme un genre unique, formant la seconde tribu de la famille des sparoïdes, a été placé entre les picarels et les spares. G. Cuvier, auquel on doit cette première détermination, ayant recueilli des matériaux nombreux pour le progrès et le perfectionnement de l'ichthyologie, a réuni sous le nom commun de bogues un groupe encore plus considérable d'espèces de poissons, qui forme la quatrième tribu de la famille des sparoïdes, à laquelle il assigne pour caractères : une rangée de dents aplaties, serrées l'une contre l'autre sur le devant des mâchoires; une bouche petite; les rayons épineux des nageoires verticales courts et faibles. Ces caractères donnent à toutes ces espèces un air de famille facile à constater, qui les distingue des sargues et des canthères, encore plus des daurades, des pagres ou des dentés, et des ménides.

Ce groupe ou cette quatrième tribu se subdivise en quatre genres; savoir : 1° les *bogues* proprement dits, qui n'ont pas d'autres dents derrière celles qui bordent leurs mâchoires et qui sont échancrées; 2° les *oblades*, qui ont derrière leurs incisives échancrées une bande de dents en velours ras; 3° les *scathares*, qui ont des dents sur une seule rangée, mais aplaties, pointues et sans échancrure; 4° les *crénidens*, qui ont les dents incisives dentelées, et par derrière un groupe de petites dents tuberculeuses.

Le genre bogue, proprement dit, se compose de quatre espèces : le bogue commun, la saupe, le bogue de Gorée, et le bogue salpoïde.

Le bogue commun était déjà connu du temps d'Aristote, qui l'a rangé parmi les poissons qui vivent en troupes, et lui a donné le nom de *bôse*. On le nomme actuellement à Nice *bugo*, *boba* ou *bobba* à Venise, à Messine *vuoppa*, et à Catane *balajolo*. Cette espèce, qui est le *sparus boops* de Linné et de Rondelet, se distingue par vingt-quatre dents à chaque mâchoire, à tranchant oblique; le corps oblong, rayé en long de couleur d'or sur un fond d'argent : elle se nourrit de végétaux. G. Cuvier n'a trouvé dans son estomac que des débris d'algues et de fucus, et aucune substance animale. Sa taille est de douze à quinze pouces de longueur.

Ce poisson fraie deux fois par an, et s'approche par troupes du rivage. Sa chair est très bonne, surtout au temps du frai, ce qui rend sa fécondité très utile pour la nourriture des habitans des côtes de Provence et de Nice. On se sert, pour le pêcher, de filets particuliers, appelés *bughi era*. Les pêcheurs s'imaginent rendre cette pêche plus heureuse en suspendant à leurs bateaux de petites figures de bogues ciselées en argent.

Une espèce nouvelle de bogue, décrite par M. Rafinesque, reçoit des pêcheurs de Palerme plusieurs noms : les petits sont appelés *macoruneddu*, ceux d'un âge moyen *ratondu*, et ceux parvenus à leur entier accroissement *assiuellu*. Un autre poisson, fort semblable au bogue, est connu à Trapani sous le nom de *macchietto*.

La saupe (*sparus salpa*, Lin.) se distingue du bogue commun par un corps plus ovale, à raies d'or plus brillantes, courant sur un fond d'acier bruni, et des dents larges et échancrées. Ce poisson vit sur les plages vaseuses; il fraie

au printemps, et se nourrit de plantes marines. Sa chair n'est pas bonne.

Le bogue de Gorée, envoyé en France par M. Rang, et le bogue salpoïde, rapporté des mers de l'Inde par Peron, ressemblent beaucoup à la saupe de la Méditerranée. Le premier a six pouces de long, et le second un peu moins. G. Cuvier a donné une description détaillée des caractères zoologiques et anatomiques du bogue commun et de la saupe, dans son Histoire naturelle des poissons (t. VI, p. 348 et 357).

BOHÊME. Le nom de la Bohême réveille dans l'esprit de l'historien le souvenir de la plus triste destinée. Habitée par un peuple slave, et, durant plusieurs siècles, royaume puissant, elle fut pendant long-temps une nation entièrement indépendante. Rangée, depuis sa conversion au christianisme, dans la famille des peuples allemands, elle s'était élevée parmi eux, après de longs labeurs, au plus haut degré de force et de considération. Dans le douzième siècle, sous les règnes des Ottocars et des Venceslas, elle était, sans contredit, le plus notable des membres de l'empire germanique; ses rois rejetaient la couronne impériale dont ils pouvaient disposer. Avec Jean Huss commença une nouvelle époque de splendeur nationale; l'impulsion donnée par sa réformation, quelque désastreuse que ses suites aient été, occasiona un très haut développement et une rare énergie dans la vie intellectuelle et sociale de la Bohême. Sa littérature, au quinzième et seizième siècles, peut être mise en parallèle, par sa richesse et son caractère élevé, avec toute autre littérature du même temps. Cette période glorieuse ne finit que lors de la guerre de trente ans. La maison d'Autriche, à qui, après l'extinction des rois jagiellons, avait échu, avec le consentement de la nation, la couronne royale, profitant alors de sa force, étouffa la nationalité bohême par les plus coupables violences. Deux siècles se sont à peine écoulés, et le monde semble avoir perdu le souvenir de la nation bohême, et ne prête plus attention ni à ses douleurs, ni à ses espérances, ni à ses sourds efforts de résurrection.

La Bohême est située à l'est de la partie septentrionale de la Bavière, entre la Saxe, la Silésie, la Moravie et l'archiduché d'Autriche. Elle forme un plateau très élevé dont la superficie est à peu près le onzième de celle de France, et qu'entourent de toutes parts, en forme d'un quadrilatère rhomboïdal, quatre chaînes de montagnes: le Bœhmerwald, Erzgebirge, les monts des Géants et les monts Moraves. Toutes ses rivières prennent leurs sources dans ces montagnes, et se réunissent, soit à la Moldau, qui coule du sud au nord, et finit par se joindre à l'Elbe, soit directement à ce fleuve qui vient de l'est, se dirige au nord-ouest, et sort par une issue fort étroite dans l'Erzgebirge, pour se jeter dans la mer du Nord. — Le climat de la Bohême est très varié, mais généralement âpre. Cependant la température devient plus douce vers le nord, à mesure que le terrain s'abaisse et que les bois diminuent; elle est très agréable dans la vallée de l'Elbe et dans la plaine où se trouve la capitale. — Les montagnes sont très riches en productions minérales; les mines de fer y sont surtout importantes par la masse de leur production. C'est l'Erzgebirge, situé du côté de la Saxe, qui, de toutes les montagnes de ce royaume, donne lieu aux exploitations les plus considérables. La Bohême est remarquable par la grande abondance des sources minérales qu'elle renferme. On fait remonter jusqu'au huitième siècle la découverte de la source de Tœplitz. Les eaux de Carlsbad, de Marienbad, de Seidlitz et de Saidschütz, ont aussi une réputation européenne.

L'agriculture est, en Bohême, malgré la fertilité du sol, dans un état très arriéré; le canton de Litomierzitz, surnommé le paradis de la Bohême, y fait seul l'exception. C'est en lin et en chanvre que consiste la principale production du pays; il y vient aussi du houblon d'une qualité supérieure; les récoltes des arbres fruitiers sont très abondantes; mais la vigne y réussit peu. Les forêts produisent au-delà des besoins de la population. L'éducation des bestiaux y est en progrès; la chasse, et surtout la pêche, y sont d'un produit considérable. — Mais c'est l'industrie manufacturière qui donne à la Bohême sa plus haute importance parmi les états autrichiens; et c'est dans les cantons voisins de la Saxe et de la Silésie qu'elle a pris le plus de développemens. Depuis la vogue des cotons manufacturés, les fabriques de toiles, principale ressource industrielle de ce pays, ont, à la vérité, éprouvé une diminution; mais celles de draps et de coton ont pris, en revanche, un accroissement notable. A Reichenberg, le Manchester de la Bohême, on comptait, en 1830, plus de 550 métiers à fabriquer le drap; 2,000 métiers étaient employés dans cette ville et dans ses environs à tisser le coton. Les fabriques des blondes et des dentelles occupent, dans le canton de Loket (Ellbogen), près de 9.000 individus. Les verres de Bohême conservent toujours leur ancienne réputation; la fabrication des pierres d'Allemagne et des fausses perles y est encore très importante; la chapellerie, les papeteries et l'arquebuserie sont très renommées. On compte dans l'ensemble du royaume plus de 70,000 métiers en activité. La plupart des produits fabriqués sont aussi l'objet de commerce extérieur, et sont en grande partie consommés par d'autres provinces de la monarchie autrichienne. Le commerce intérieur est facilité par de bonnes routes et de nombreuses rivières; les lits de la Moldau, de l'Elbe et de la Béraun ont été réglés pour la navigation. Dernièrement on a construit deux chemins de fer, dont l'un établit la communication entre Budweis et Linz, l'autre va de Pilsen à Prague.

La population de la Bohême s'élevait, en 1833, à quatre millions d'habitans; sur ce nombre, il y a environ un cinquième d'Allemands et près de 50.000 juifs. On y compte 278 villes, dont 48 royales, et près de 12.000 bourgs et villages. Sous le rapport administratif, le pays se divise en un district, celui de Prague, et en 16 cercles. Les principales villes, outre Prague, dont la population s'élève à 120,000 habitans, sont: Reichenberg, avec 12.000 habitans; Eger, 10,000; Pisna, 9,000; Kutnahora (Kuttenberg), 8,000; Budiegowitz, 7,000; Litomierzitz, 5.000. Les forteresses autrichiennes sont à Kœnigsgraetz, Josephstadt et Theresienstadt. C'est dans le district de Boleslau (Bunzlau) qu'est situé Reichstadt, petite cité manufacturière, apanage du fils de Napoléon.

Les états de la Bohême se composent de quatre classes, celles des prélats, des seigneurs, des chevaliers et des bourgeois. Leurs pouvoirs sont très bornés: le commissaire du roi-empereur d'Autriche leur présente différens *postulate* relatifs aux impôts, aux domaines, etc. La diète a droit de délibération et de représentation; mais elle ne peut pas refuser les demandes qui lui sont faites. L'archevêque de Prague, qui est aussi primat de Bohême, trois évêques (de Litomierzitz, de Budiegowitz et de Kralowy-Hradecz), le grand-prieur de l'ordre de Malte, et un certain nombre de prélats et d'abbés des ordres religieux, forment la première de ces classes. La classe des seigneurs est composée de ducs, princes, barons et seigneurs, avec la juridiction patrimoniale. Le nombre total des familles nobles s'élève en Bohême à près de 1,500. La part de l'ordre des bourgeois, dans les états, se réduit aux députés envoyés par les magistrats des villes de Prague, Budiegowitz, Pisna et Kutnahora. Les paysans, sans vivre dans la servitude proprement dite, sont dans la dépendance de la noblesse, à laquelle ils paient des redevances en nature et en argent, ou même en corvées. La juridiction patrimoniale y est encore en vigueur; la noblesse a sa législation particulière (*londrecht*), différente de celle des villes (*stadrecht*). Le roi de Bohême, à son avènement, prête serment de veiller au maintien de la religion catholique, de respecter les priviléges acquis et de ne rien aliéner des domaines de l'état. — La grande majorité des habitans

professent la religion catholique; cependant, depuis le temps de Joseph II, il y a pleine liberté des cultes. Une université, celle de Prague, trois académies théologiques et trois philosophiques; vingt-trois gymnases, et de nombreuses écoles industrielles et élémentaires, favorisent en Bohême l'instruction publique. Le musée national, fondé par les soins du comte Kollowrath à Prague, forme le centre pour tous les travaux sur l'ancienne littérature nationale. Ce pays se distingue aussi par un grand nombre d'institutions de bienfaisance et d'établissemens populaires.

Les Bohèmes portent dans leur langue nationale les noms de Czechs ou Tchèques. Le nom de Bohême vient de Boii, peuple celte qui avait conquis ce pays sur des nations inconnues, quelques siècles avant notre ère. On ne sait rien de certain sur l'arrivée en Bohême des Slaves; mais il paraît le plus probable, qu'asservis successivement par différens peuples, ils habitaient déjà depuis très long-temps ce pays, quand, au commencement du septième siècle, sous la conduite d'un Franc, connu sous le nom de Samo, ils s'affranchirent de la domination des Avares. Depuis ce temps, ils furent souvent en guerre avec les Francs et les peuples germaniques qui en dépendaient. Les expéditions dirigées contre eux par Charlemagne lui-même, n'eurent pas de résultat durable. Ainsi que les Slaves, qui demeuraient entre l'Elbe et la Baltique, ils étaient alors divisés en un grand nombre de peuplades; les dénominations les plus générales des uns et des autres étaient ceux de Wendes et des Serbes. Vers l'est et vers le midi, s'éleva plus tard entre les Slaves la puissante fédération Morave. Il est très vraisemblable que les Serbes de la Bohême en dépendaient; cependant, par suite des guerres continuelles que leur firent les Carlovingiens, ils devinrent en même temps tributaires de l'empire d'Allemagne. C'est à cette même époque, au neuvième siècle, que le christianisme commença à pénétrer en Bohême, et que les fondemens de l'unité politique de ce pays furent posés. Dès lors les ducs établis à Prague, qui régnaient sur les Tchèques, les plus puissans parmi toutes ces peuplades, furent investis par les empereurs et les rois d'Allemagne de la suprématie titulaire sur tout le pays, et commencèrent à la réaliser. Ils y réussirent avec le temps, et imposèrent le nom de leur peuple à tous les Slaves de la Bohême. Leur dynastie remonte au commencement du huitième siècle, et commence à Przemysl; elle régna en Bohême près de six siècles.

On attribue généralement l'introduction du christianisme en Bohême, à Methodius, apôtre des Slaves du Danube et des Moraves, et fondateur du rit grec-slave, lequel baptisa, dit-on, le duc Borziwoy (890). Cette opinion fut surtout accréditée par les Hussites et les réformés de Bohême, pour justifier historiquement leurs dissidences avec l'église catholique. Mais il est démontré, par les travaux des historiens modernes, que Methodius n'est jamais venu en Bohême, que le rit slave ne fut jamais généralement établi dans cette contrée, et qu'avant Borziwoy la Bohême fit déjà partie du diocèse de Ratisbonne, où plusieurs ducs slaves de ce pays se firent baptiser (845-872). Les fils de Borziwoy, Spitigniew et Wratislaw, après avoir adhéré solennellement à la constitution de l'empire germanique, s'occupèrent, les premiers, très activement de la propagation, dans leur pays, du christianisme. Le petit-fils de Wratislaw, Boleslas-le-Pieux (967-999), fonda le premier évêché en Bohême, celui de Prague.

L'accroissement de la puissance des Tchèques parmi les peuples Slaves fut arrêté par le roi de Pologne, Boleslas-Chrubry. Brzetislaw I[er] (1037-1055) la releva; mais en établissant le droit du séniorat (*justice des Bohémiens*) comme loi de succession au trône; il livra son pays à des guerres intestines qui en auraient amené la décadence, si les princes habiles venus après lui n'avaient réussi à rétablir l'ordre. Tels furent : Wratislaw II (1061-1092), le premier souverain de la Bohême investi par l'empereur d'Allemagne de la dignité royale, mais sans droit de transmission; Sobieslaw I[er] (1125-1140), prince sage qui pensa sérieusement à améliorer le sort du peuple et à fixer la législation de son pays; Ladislas II (1140-1174), second roi de Bohême couronné par Frédéric-Barberousse. Après lui, la guerre civile pour la succession du trône désola pendant 23 ans le pays. Przemysl-Ottokar I[er], en 1197, mit fin à ces désordres; il abolit le droit de séniorat, établit la primogéniture; couronné roi, et rangé parmi les électeurs de l'empire, il rendit ces dignités héréditaires à ses successeurs, et affermit par sa politique et ses armes la puissance et la prospérité de son état. Son petit-fils Przemysl-Ottokar II, outre la Bohême et la Moravie, possédait l'Autriche, la Carinthie, la Carniole et l'Istrie. Venceslas IV, un des meilleurs princes qui aient gouverné la Bohême, réunit par élection le royaume de Pologne à sa couronne; et Venceslas V y réunit encore celui de Hongrie. Nous esquisserons leurs règnes dans des articles séparés. (Voyez OTTOKAR, VENCESLAS.)

Avec Venceslas V, assassiné à Olmütz, s'éteignit, dans les mâles, la dynastie nationale de Przemysl. Il restait quatre princesses, sœurs du dernier roi; mais l'empereur Albert d'Habsbourg, sans égard pour leurs droits, déclara la Bohême fief vacant de l'empire, et en conféra la couronne à Rodolphe son fils aîné; le règne de celui-ci ne dura qu'un an. Son successeur, Henri de Carinthie, époux de la sœur aînée de Venceslas, ne fit aussi que paraître sur le trône de Bohême, qui passa, en 1310, à la maison de Luxembourg. Le premier roi de Bohême de cette dynastie fut le fils de l'empereur Henri VII, Jean, qui épousa une seconde sœur du roi Venceslas. Son fils, Charles I[er] (1346-1378), connu comme empereur d'Allemagne sous le nom de Charles IV, tout dévoué à l'agrandissement de sa maison et à sa consolidation en Bohême, éleva ce pays au plus haut degré de prospérité et de splendeur; Prague, où il avait fixé sa résidence, devint sous son règne le centre des arts de toute l'Allemagne; il y fonda une université qu'il organisa à l'instar de celle de Paris, où il avait étudié; il réunit aussi à la Bohême la Lusace et une grande partie du Palatinat supérieur et de la marche de Brandebourg. Ses fils, incapables de continuer son œuvre, perdirent presque entièrement ses acquisitions; mais la civilisation du pays était assez avancée pour pouvoir se développer par ses propres forces. Une nouvelle direction lui fut imprimée sous le règne de Wenceslaw VI (1378-1419), prince livré aux plus mauvaises passions, par le prédicateur de l'université de Prague, Jean Huss (voyez ce nom). Le supplice de ce réformateur (1415) provoqua en Bohême des guerres qui occupèrent tout le règne de Sigismond (1419-1436). Les forces réunies de l'empire et les nombreuses croisades ne purent rien contre l'exaltation religieuse des Hussites, qui répandirent l'épouvante dans toute l'Allemagne, et qui ne furent vaincus que par leur propre desunion. Une partie d'entre eux ayant accepté, en 1434, les *compactata* du concile de Bâle, le reste fut réduit; et Sigismond entra pour la première fois dans la capitale de son royaume, l'année même de sa mort. La couronne de Bohême, malgré les vœux de la nation qui voulait la conférer à un prince Jagellion, devint de nouveau le partage de la maison de Habsbourg, alliée de celle de Luxembourg qui s'éteignit en Sigismond. Mais pendant la minorité de Ladislas-le-Posthume, les Hussites, ayant repris la prépondérance, portèrent au trône leur coréligionnaire George de Podiebrad (1458). Ce prince prudent et énergique sut triompher des embarras sans nombre que lui suscitaient l'Autriche, le pape et Mathias, roi de Hongrie, et se faire respecter en-dedans de son état comme au dehors. A l'avènement de son successeur, Ladislas, fils de Casimir Jagiellon, roi de Pologne, trois partis religieux se combattaient avec fureur, les catholiques, les utraquistes et les frères Bohêmes. Ce prince réussit à apaiser leurs discordes; et il fut conclu, en 1485, à la diète de Kutnahora, une paix de religion, qui

devint très favorable aux progrès des sciences et des lettres, en ramenant les esprits exaltes vers ces directions. Ladislas, qui obtint aussi par élection le royaume de Hongrie, transféra à Bude sa résidence. Louis, son fils et successeur (1516-1526), s'y fixa aussi : s'étant noyé dans le Danube pendant une bataille contre les Turcs, la Bohême et la Hongrie passèrent à l'époux de sa sœur, Ferdinand, frère de Charles-Quint. Depuis ce moment capital dans l'histoire de la Bohême, la couronne ne sortit plus de la maison d'Autriche. Le tableau ci-joint présente dans l'ordre chronologique la liste générale des ducs et rois de Bohême, qui ont précédé cette époque.

Ducs et rois de la Bohême de la dynastie nationale de Przemysl.

720? **Przemysl** devient duc de Tchèques en épousant Liboussa fille de Krok. Ses descendans et successeurs furent d'abord : Nezamysl, Mnata, Wogen, Wnyslaw, Krzezomysl, Neklan, Hostiwit.

887. **Borziwoy**, fils de Hostiwit, premier duc chrétien des Tcheques.

902. **Spitignew**, fils de Borziwoy.

907. **Wratislaw Ier**, second fils de Borziwoy.

916. **S. Wenceslaw**, fils du précédent.

936. **Boleslaw Ier** le Cruel, second fils de Wratislaw.

967. **Boleslaw II** le Pieux, fils du précédent.

999. **Boleslaw III** le Roux, fils de Boleslaw II.

1002. **Jaromir**, second fils de Boleslaw II.

1012. **Udalric**, troisième fils de Boleslaw II.

1037. **Brzetislaw Ier** le Guerrier, fils d'Udalric.

1055. **Spitignew II**, fils du precedent.

1061. **Wratislaw II**, second fils de Brzetislaw, premier roi de Bohême.

1092. **Konrad Ier**, troisième fils de Brzetislaw.

1093. **Brzetislaw II**, fils aîné de Wratislaw II.

1100. **Borziwoy II**, second fils de Wratislaw II.

1107. **Swiatopluk**, cousin du précédent.

1109. **Wladislaw Ier**, troisième fils de Wratislaw II.

1125. **Sobieslaw Ier**, quatrième fils de Wratislaw II.

1140. **Wladislaw II**, fils de Wladislaw Ier, second roi de Bohême.

1174. **Sobieslaw II**, fils de Sobieslaw Ier.

1181. **Frédéric**, fils aîné de Wladislaw II.

1190. **Konrad II**, petit-fils de Konrad Ier.

1194. **Wenceslaw II**, second fils de Sobieslaw Ier.

1193. **Henri Brzetislaw**, évêque de Prague, frère de Konrad II.

1196. **Wladislaw III**, cinquième fils de Wladislaw II.

1197. **Przemysl-Ottokar Ier**, quatrième fils de Wladislaw II, investi de la dignité royale pour lui et ses successeurs.

1230. **Wenceslaw III** le Borgne, fils du précédent.

1253. **Przemysl-Ottokar II**, fils du précédent.

1278. **Wenceslaw IV** le Vieux, roi de Bohême et de Pologne.

1305. **Wenceslaw V** le Jeune, roi de Bohême et de Hongrie.

Rois de la Bohême depuis l'extinction de la dynastie de Przemysl jusqu'à l'avènement de la maison d'Autriche.

1306. **Rodolphe** d'Autriche.

1307. **Henri** de Carinthie, époux d'Anne, sœur aînée de Wenceslaw V.

1310. **Jean** de Luxembourg, époux d'Elisabeth, seconde sœur de Wenceslaw V.

1346. **Charles**, fils du précédent, connu, comme empereur, sous le nom de Charles IV.

1378. **Wenceslaw** l'Ivrogne, roi de Bohême et empereur d'Allemagne, fils du précédent.

1419. **Sigismond**, frère du precedent, roi de Bohême et de Hongrie, empereur d'Allemagne.

1438. **Albert** d'Autriche, empereur, mari d'Elisabeth, fille de Sigismond.

1440. **Wladislaw** le Posthume, son fils.

1458. **Georges Podiebrad.**

1471. **Wladislaw** Jagiellon, fils de Casimir, roi de Pologne, roi de Bohême et de Hongrie.

1516. **Louis**, roi de Bohême et de Hongrie, fils du précédent, noyé en 1526 à la bataille de Mohacz.

Pour la liste des rois suivans, voyez **Habsbourg**.

Pendant un siècle environ, la Bohême trouva sous les rois de la maison d'Autriche la plus haute prospérité. Ferdinand (1526-1564) traita à la vérité d'une façon rigoureuse les etats de Bohême; il s'opposa au lutheranisme accueilli avec enthousiasme par les frères bohêmes, et même par les utraquistes; à la *diète sanglante* de 1547, il déclara la Bohême avec ses dependances (la Moravie et la Silésie) royaume héréditaire dans sa famille; mais il ne porta cependant aucune atteinte grave à la nationalité du pays. Sous Maximilien, son successeur, les *compactata* de Bâle, n'étant plus en harmonie avec les changemens survenus, furent abolis par les états et le roi, et il fut décidé que les utraquistes pourraient suivre librement la confession d'Augsbourg. Rodolphe (1575-1611) fut forcé d'assurer aux protestans, par une *lettre-de majesté* de 1609, une entière liberté de leur culte, et son frère Mathias (1611-1619) confirma les priviléges accordés au royaume de Bohême par ses prédécesseurs.

C'est de la fondation de l'université de Prague et du mouvement hussite, que date l'époque brillante de la littérature de la Bohême. Elle possède cependant des monumens de la plus haute valeur, appartenant à des temps bien antérieurs. Tels sont surtout les debris d'une collection de chants épiques et lyriques du treizième siècle, découverts en 1817 à Kralowy-Dwor (Koenigin-Hof) par le savant M. Hanka. Cette collection doit avoir été considérable, la partie retrouvée ne formant, d'après l'inscription, que les chapitres 24 à 38 du troisième livre; ces morceaux se distinguent, au jugement des Allemands eux-mêmes, entre tous les ouvrages poetiques du moyen âge. Jean Huss fut pour la littérature de la Bohême ce que Luther devint plus tard pour celle de l'Allemagne : il y unit toute la vigueur de l'esprit et de la langue nationale. On a gardé de lui une vingtaine d'ouvrages, en langue bohême, de différente étendue, et sur divers sujets de religion et de morale; il revit aussi la traduction bohême de la Bible, et fixa, ce qui était alors bien important, les règles de l'orthographe. Le mouvement des esprits qu'il avait provoqué porta la langue bohême, au quinzième siècle, à un tel degré de perfectionnement qu'elle devint la langue à la mode chez tous les peuples slaves catholiques. On a de ce siècle une quantité prodigieuse des petits traités dogmatiques, polémiques, ascétiques, de differentes sectes hussites; quelques uns de ces ecrits eurent pour auteurs de simples paysans et des femmes. Aucun peuple n'eut alors de collection nationale de chants religieux plus riche que celle des Bohêmes. Cependant la poésie de ce temps manque de l'originalité et de la vigueur qui caractérisèrent les œuvres du douzième et du treizième siècles. C'est surtout la prose qui se perfectionna : les ecrits politiques et les lettres des publicistes bohêmes de cette epoque en font foi. Hynek Podiebrad est regardé comme le meilleur poète du quinzième siècle. M. Hanka avait publié ses œuvres dans un recueil des poètes anciens; mais la police autrichienne, effrayée du patriotisme qui respire dans ces productions, a supprimé le volume, et il nous est impossible d'apprécier le mérite de ce prince, chantre de sa patrie, que l'epee de son père avait defendue. — Pendant le seizième siècle, l'amour des sciences et des lettres prit un nouvel accroissement, et anima toutes les

classes de la société. L'instruction publique était en Bohême dans un état plus florissant que dans aucun des pays voisins; Prague comptait, outre ses deux universités protestante et catholique, seize écoles publiques; les campagnes étaient fournies d'écoles paroissiales. Il parut à cette époque un nombre considérable d'ouvrages dans toutes les branches de la littérature. Nous citerons parmi les poètes: Streyc et Lomnicky; parmi les historiens, Wenceslaw Halek, qui pendant les deux siècles suivans fut regardé comme le principal historien de la Bohême; Daniel Veleslavine, Jean Blahoslaw et Wenceslas Brzezan. Les savans éditeurs de la Bible de Kralie (6 vol. in-4°, 1579-1593) méritent également une mention honorable.

A ces siècles de lumières, de liberté et de gloire succédèrent de cruelles persécutions, la servitude, les ténèbres. Vers la fin du règne de Mathias, l'atteinte portée au libre exercice du culte des protestans provoqua des troubles qui menacèrent la maison d'Autriche de la perte de la Bohême: ce fut là l'origine de la guerre de trente ans. Les mécontens, qui étaient en grande majorité dans le pays, formèrent en 1619 une confédération pour le maintien de leurs privilèges; le comte de Thurn était l'âme et le bras du parti. Les états de Bohême, de Moravie, de Silésie et de Lusace, assemblés sous son inspiration, proclamèrent la déchéance de l'empereur Ferdinand II, et élurent à sa place Frédéric V, électeur palatin du Rhin. La guerre éclata, et l'année suivante, le 8 novembre 1620, la bataille de la Montagne-Blanche (*Weissenberg*), décida en faveur de l'Autriche. Cinquante-trois des principaux chefs de l'insurrection furent condamnés à mort, sept cent vingt huit seigneurs furent dépouillés de leurs possessions. Pour extirper toutes les traces de la réformation, on commença par expulser tous les prédicateurs et professeurs calvinistes, et plus tard la même mesure fut employée contre les luthériens. Par un nouveau décret (*ernauerte Landsrecht*), publié en 1627, Ferdinand II cassa et annula la lettre-de-majesté de Rodolphe, et ordonna qu'à l'avenir on ne souffrirait en Bohême que la religion catholique. Or, les trois quarts de la population professaient la religion protestante; plus de 30,000 familles, des plus distinguées et des plus utiles, s'expatrièrent donc. Les recrutemens et les exactions de Wallenstein, la peste, la guerre de trente ans, qui se termina, comme elle y avait commencé, en Bohême, achevèrent la ruine de ce pays. Jamais peuple parvenu à un si haut point de civilisation ne retomba si rapidement dans une si grande décadence. Le gouvernement s'empressa d'attirer des Allemands dans ce pays dévasté; l'éducation du peuple fut bientôt abandonnée. Beaucoup de nationaux, pour se mettre à l'abri des persécutions, se virent forcés de prendre le parti de germaniser leurs noms et de se donner une origine étrangère. La langue allemande fut introduite dans toutes les branches d'administration et dans les cours judiciaires, et imposée aux classes supérieures de la nation; la langue bohême ne trouva plus d'asile que dans le sein des cabanes. Le poète-lauréat de l'empereur Rodolphe, Simon Lomnicky, vieillard sexagénaire, réduit à mendier sur le pont de Prague, semblait le symbole vivant du sort de la littérature de son pays. Le dernier flambeau de celle-ci, Jean-Amos COMENIUS (Komensky), mourut dans l'exil. Les jésuites, maîtres du pays, livraient aux flammes tous les ouvrages bohêmes écrits de 1414 à 1620; l'un d'eux, mort en 1760, put encore se vanter d'avoir fait brûler à lui seul 60,000 volumes. — Pendant un siècle et demi (1620-1774), le silence et la terreur planèrent sur la Bohême. Le traité de Westphalie (1648), au lieu d'adoucir son sort, confirma tous les droits de l'Autriche. Après la mort de l'empereur Charles VI, en 1740, elle redevint le théâtre des guerres et des ravages. Charles-Albert, électeur de Bavière, éleva des prétentions sur sa couronne, et se fit même prêter serment par les états de Prague; les Français et les Saxons lui prêtèrent secours, et les premiers soutinrent dans Prague un siège mémorable en 1742. Mais bientôt Marie-Thérèse triompha; bientôt aussi commencèrent les guerres de cette impératrice avec Frédéric-le-Grand: désolation nouvelle pour la Bohême.

Il faut que la nationalité bohême soit douée d'une énergie bien puissante pour n'avoir pas succombé à de si rudes épreuves. Vers la fin du dix-huitième siècle, au moment où Joseph II, rêvant l'établissement d'une unité nationale dans l'ensemble de ses états, essaya d'étouffer tout souvenir de l'antique liberté de la Bohême, et décréta l'introduction de la langue allemande dans toutes les écoles de ce pays, l'amour de l'antique patrie se ralluma subitement dans le cœur des Bohêmes. Une ligue patriotique se forma, et sous prétexte de conserver la pureté du langage maternel, entretint dans le silence la haine contre les oppresseurs. On joua sur le théâtre de Prague des pièces en langue nationale; des hommes instruits se consacrèrent à la recherche des monumens bohêmes; et l'on vit tout à-coup apparaître une foule de jeunes écrivains, pleins d'ardeur et brûlans de patriotisme, qui « s'exposant, comme dit le docteur Jungman, dans son *Histoire de la littérature bohême*, à la colère de leurs maîtres et à l'ingratitude de beaucoup de leurs compatriotes, remirent en honneur la vieille littérature et le vieux langage. » On est saisi d'une profonde admiration à la vue des efforts immenses de cette génération et au pressentiment de leurs conséquences sociales. Dans les soixante dernières années, la Bohême a produit dans tous les genres un nombre considérable d'écrivains distingués; le public groupé autour d'eux, s'étendant au delà de ses frontières, comprend les habitans de la Moravie et les Slowaks protestans de la Hongrie, et s'élève en tout à environ 7,000,000 d'hommes. Nous mentionnerons seulement quelques noms: Joseph Dobrowsky, mort il y a quelques années, le plus savant des philologues qui se sont occupés des idiomes slaves; Wenceslaw Hanka, le plus zélé littérateur national; Joseph Jungman, auteur de l'Histoire de la littérature bohême, et du grand Dictionnaire critique de sa langue; Paul Szafarik, auteur d'une histoire aride mais curieuse par les faits des littératures slaves; François Palacky, qui publia plusieurs travaux importans d'histoire et de philosophie, et rédige actuellement le journal du Musée national; Jean Pressel, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, et directeur d'un journal encyclopédique intitulé *Krok*; Czelakowsky, poète plein de verve, d'originalité, et très populaire; enfin Jean Kollar, qui est à juste titre réputé le meilleur poète de cette époque. Le poème de ce dernier intitulé la *Fille de la Gloire* (Slavy Dcéra), a été accueilli avec le plus grand enthousiasme, et pourrait faire honneur à toute autre littérature européenne. Le poète, dans trois chants divisés chacun en cinquante sonnets, et appelés des noms des trois rivières, la Sala, l'Elbe et le Danube, chante sa divinité sacrée, son idéal de beauté et de perfection, la Patrie; la tendresse des affections terrestres, la sublimité des pensées immortelles, les grands souvenirs, les vœux pour une prospérité future, se mêlent avec une énergique puissance dans ses vers. Nous citerons seulement ici un de ces sonnets, intitulé *l'Espoir*: il exprime parfaitement le sentiment qui anime aujourd'hui les Bohêmes, et servira de conclusion à notre article.

Si l'idole de notre amour est endormie; si ses yeux, couverts d'un voile, ne se rouvrent pas encore, faut-il nous désespérer et dire: *Elle est morte?* Non; tout se renouvelle dans le monde: ce désert, ces champs incultes, le soleil, le printemps et la charrue vont les rendre féconds; tout, dans l'univers, est rempli des promesses d'un avenir meilleur. Les empires s'écroulent et le temps fuit; mais d'autres empires se relèvent: la mer elle-même abandonne ses rivages. Amis, amis, attendons et veillons! Ce qui maintenant n'est qu'un rêve peut-être bientôt sera la vérité. Conservons les nobles pensées qui rendent moins pesant le joug de la vie, les souvenirs qui soutiennent la fierté, les résolutions qui rendent l'âme plus ferme. Puisons dans les temps qui ne sont plus l'espoir consolateur, et embellissons notre avenir des rayons brillans du passé!

BOHÉMIENS. On désigne en France sous ce nom un peuple nomade et vagabond, vivant au milieu des nations de l'Europe, sans se mêler à aucune, ayant des mœurs, des usages, des coutumes et un langage particulier, peu ou point de religion, se laissant baptiser chez les chrétiens et circoncire par les mahométans, selon le caprice ou l'intérêt du moment, et depuis 400 ans à peu près qu'il est connu en Europe et en Afrique, excitant partout la curiosité, l'effroi ou le mépris, jamais l'intérêt, et rarement la pitié. D'où est sortie cette nation, composée d'hommes à figure basanée, à cheveux noirs et luisans, de taille petite et grêle, agiles à la course, rusés et fourbes dans leurs mœurs, sauvages et bizarres dans leurs coutumes? Cette question, depuis la première apparition des Bohémiens, a successivement occupé les savans, qui leur ont donné tour à tour une origine et des noms différens, selon les observations auxquelles leur présence sur divers points de l'Europe avait pu donner lieu.

Nous ne nous arrêterons pas à énumérer ici toutes les origines qu'on a cru devoir attribuer successivement à cette grande famille errante; de toutes ces assertions, les plus probables, sinon les plus assurées, sont celles de Grellman et de Dav. Richardson, qui placent dans l'Inde le berceau des Bohémiens. C'est parmi les Hindous, dans la dernière des castes, celle des soudras, que l'on s'accorde à reconnaître les ancêtres directs et légitimes de ces peuplades vagabondes, que depuis plus de quatre siècles nous voyons errer en Europe, en Afrique et en Asie.

En comparant le dialecte des Hindous avec celui parlé aujourd'hui encore par les Bohémiens répandus dans les diverses contrées de l'Europe, on est frappé de la ressemblance qui existe entre les deux langues. On peut s'en assurer en étudiant un vocabulaire de mille mots environ des deux langues comparées, rassemblés par un prédicateur protestant, nommé Vali, et cité par Grellman dans son Histoire des Bohémiens (Leipsiek, 1783). Dans le septième volume de l'Archeologie anglaise (*Archæologia*, t. VII, p. 382 et suiv.), M. Marsden a présenté de nouveaux faits à l'appui de ce système, et s'accorde à retrouver dans la presqu'île de l'Inde l'origine des Bohémiens.

Quant aux causes qui ont ainsi poussé, hors des contrées qui les avaient vu naître, des peuplades entières, c'est par les invasions de Tamerlan en 1398 qu'on les explique. Devant les hordes terribles des Mongols, les classes les moins élevées de la nation quittèrent leurs habitations, et se dérobèrent par la fuite à une mort presque inévitable. Les soudras et les parias dûrent les premiers suivre cet exemple; les pauvres n'ont pas de patrie : et l'on peut croire facilement qu'il faut rattacher à ce grand mouvement, dans cette partie de l'Asie, l'inondation des pays européens par ces nouveaux habitans.

Venus sans doute en Europe par l'Asie Mineure, ils apparaissent en Hongrie en 1417, et vers la fin de cette même année, ils sont déjà en Bohême et en Allemagne; c'est à cette époque qu'il en est fait mention pour la première fois dans les chroniques. Un an après, on les trouve en Suisse et dans le pays des Grisons; l'Italie les voit en 1422, et dans toutes les autres contrées de l'Europe, on ne tarde pas à signaler la venue de ces hôtes étranges.

Dans les pays où ils passèrent, on se contenta d'abord de les excommunier et de les bannir, sans se porter contre eux aux cruautés qu'ils eurent à subir dans le seizième et le dix-septième siècles: l'horreur et l'effroi qu'ils inspiraient les protégeaient; mais quand on vit que chassés d'un pays ils y revenaient avec opiniâtreté, que les excommunications de l'Eglise et les menaces des gens de justice ne pouvaient rien sur ce peuple, on eut recours aux supplices.

L'Espagne commença vers la fin du quinzième siècle. Les conciles provinciaux portèrent à différentes reprises de sévères punitions contre ces malheureux. Charles-Quint et Philippe II se joignirent aux puissances ecclésiastiques pour proscrire cette race maudite. En Angleterre, c'est seulement en 1531 que Henri VIII donna ordre de les chasser du royaume. La Suède, la Pologne, et d'autres contrées refusèrent de leur donner asile. En Italie, on porta une loi qui défendait à un Bohémien de passer plus de deux nuits dans le même endroit. En Danemarck les lois étaient aussi rigoureuses à leur égard. Dans les Pays-Bas, les Bohémiens étaient également bannis sous peine de mort, et l'on peut lire dans Matthæus la sentence cruelle rendue à Utrecht, en 1545, contre un Bohémien, arrêté comme ayant désobéi à la loi qui le condamnait au bannissement; il fut condamné à être fouetté jusqu'au sang, à avoir les deux narines fendues, les cheveux coupés, la barbe rasée, et à être chassé pour la vie du territoire. C'est en Allemagne que fut porté le plus grand nombre d'ordonnances contre les Bohémiens: à partir de la diète d'Augsbourg et pendant les siècles suivans. En France, François Ier n'eut garde de les oublier dans l'édit des états d'Orléans, publié le 3 septembre 1561. Par l'art. 105, ils furent condamnés à quitter le royaume, eux, leurs femmes et leurs enfans, dans l'espace de deux mois, à peine des galères et de punitions corporelles : cette ordonnance fut souvent renouvelée, et notamment en 1612. Les gouverneurs des provinces reçurent l'ordre de les exterminer par le fer. En 1666, Louis XIV porta contre les Bohémiens la peine des galères; leurs femmes devaient être chassées du royaume, après avoir été fouettées.

Telle fut à peu près, sans exception, la conduite de tous les peuples d'Europe à l'égard des Bohémiens; et pendant quatre siècles, ils n'opposèrent à cette persécution universelle qu'une résignation stupide et aveugle; jamais ils ne repoussèrent la force par la force, ils se vengeaient par la ruse et le pillage.

La nourriture des Bohémiens est grossière, et leur pain, quand ils en usent, se fait à la manière des Orientaux en voyage; c'est de la pâte mal cuite sous des cendres chaudes. Comme tous les peuples sauvages, ils aiment avec passion les liqueurs fortes et enivrantes : l'eau-de-vie est leur boisson favorite; lorsqu'ils ont pu s'en procurer, ils s'enivrent, et regardent ce jour comme un jour de fête.

On a pu déjà remarquer combien ces vagabonds offraient de ressemblance avec les Juifs; errans comme eux hors de leur pays, haïs et méprisés comme eux des autres nations, au milieu desquelles ils passent leur vie en étrangers et en ennemis, comme eux encore, dans quelques contrées, ils furent accusés d'empoisonner les sources et les fontaines publiques, et de voler les enfans pour en faire d'horribles repas.

Tous cependant ne suivent pas l'existence nomade. Un peu par persuasion, beaucoup par force, dans plusieurs pays on en a contraint quelques uns à se livrer à divers métiers avec une adresse et une intelligence dont on ne les aurait pas jugés capables. En Turquie et en Hongrie, ils sont forgerons, chaudronniers, et joueurs d'instrumens; en Transylvanie, en Moldavie et en Valachie, on en trouve employés à chercher l'or dans les rivières. Dans ces dernières contrées, ainsi qu'en Hongrie où ils sont en grand nombre, et où ils ont des chefs, désignés sous les noms pompeux de rois, ducs, ou vaivodes, on n'a pu en tirer d'autre service dans les guerres que celui de soldats pillards à la suite des armées, ou d'espions. En France, il y en a quelques uns dans les provinces de l'est.

En Espagne, où l'on en compte jusqu'à 50,000, ils ne sont pas nomades comme dans les autres pays de l'Europe. A Cordoue, ils habitent un quartier séparé, comme les Juifs dans quelques pays; à Séville, ils occupent également plusieurs rues du faubourg de Triana. Dans les campagnes beaucoup d'entre eux tiennent des *posadas*, ou auberges, et font métier de porter les bagages des voyageurs sur des ânes. Mais la profession la plus universellement pratiquée par les Bohémiens, et celle sous laquelle ils sont le plus particulièrement connus, est celle de maquignon; c'est là qu'ils se livrent avec un zèle et une adresse inouïs à cet instinct de

fraude et de vol qui semble inné en eux : souffler les chevaux, les teindre, leur ajuster des dents postiches, en un mot, tromper de mille manières les acheteurs, est chez eux plus qu'un métier, c'est presque un art; aussi leur nom est-il devenu dans la langue espagnole l'expression consacrée pour designer un homme qui trompe dans le commerce des chevaux. Les femmes, les filles, non seulement en Espagne, mais encore dans tous les autres pays, chantent, dansent, se mêlent de dire la bonne aventure, volent dans l'occasion, et font pire encore lorsqu'elles y trouvent leur profit.

Pendant trois siècles on a persécuté les Bohémiens, mais jamais on n'a tenté sérieusement d'améliorer leur sort en améliorant leurs mœurs. La reine Marie-Thérèse fit, à cet égard, de vains et incomplets essais; l'empereur Joseph ne reussit pas davantage. La force fit plus que la persuasion; mais beaucoup préférèrent la mort à une civilisation qui leur enlevait leur liberté. En Angleterre, où l'on en rencontre encore un grand nombre dans les provinces éloignées de la capitale, on a tenté avec plus de succès de les civiliser : en 1827, un philanthrope établit, sous le nom de comité provisoire, une association pour l'amélioration du sort des Bohémiens. Les résultats en furent satisfaisans; ils furent signalés dans deux rapports faits à la Société les 3 mai et 12 septembre 1828. Les femmes recevaient un commencement d'instruction, et se distinguaient par une intelligence remarquable; l'une d'elles surtout, qui avait toute sa vie fait le metier de dire la bonne aventure, et qui était connue dans le comté sous le nom de *fair Gipsy* (la belle Egyptienne), placée dans une maison de commerce, montrait les plus heureuses dispositions. Cependant il y a toujours en Angleterre des familles errantes de Bohémiens qui rejettent avec opiniâtreté toute idée de civilisation : l'on rapportait il y a quelques mois dans les journaux que l'une de ces bandes avait élu son chef suivant les anciennes coutumes de la peuplade, où chefs et sujets s'enivrèrent de compagnie; malheureusement l'orgie fut troublée par l'arrestation du neveu du roi, accusé de vol et saisi pendant les fêtes du couronnement. En France les Bohémiens ont à peu près disparu, excepté dans quelques provinces, où l'on en trouve encore des traces. Comme chez les Espagnols, le nom de Bohemien est chez nous une injure; et pour désigner tout foyer de desordre et de scandale, depuis long-temps nous disons : *C'est une maison de Bohême.*

BOIELDIEU (François-Adrien), un des plus célèbres compositeurs de l'école musicale française, naquit à Rouen le 16 decembre 1775. Sa vocation pour la musique se décela de bonne heure, et après avoir obtenu quelques succès dans sa ville natale, où il avait fait, sous la direction de l'organiste de la cathédrale, ses premières études, il vint en 1795, tout jeune encore, s'établir et chercher fortune à Paris. Le besoin d'émotions tranquilles et de sentimens aimables qui, à la suite des agitations et des secousses violentes de la période que l'on venait de traverser, commençait peu à peu à se faire sentir, surtout dans les classes aisées de la société, ne pouvait trouver nulle part meilleure satisfaction que dans le monde musical. Cette réaction ne fut pas sans influence sur le développement et le succès du talent de Boieldieu. Il commença par des romances qui, sous le patronage de Garat, le chanteur à la mode dans les salons, eurent une vogue brillante. En 1797 on donna sur le théâtre Feydeau son opéra de la *Famille suisse*, qui reussit; quelques autres ouvrages peu importans le suivirent; enfin en 1799 parut son *Calife de Bagdad*, que l'on peut regarder comme le premier fondement de sa réputation; le petit opéra de *Ma Tante Aurore*, representé en 1802, ne fit qu'ajouter à cette gloire naissante et aux espérances qu'elle laissait déjà concevoir. C'est à cette époque que Boieldieu, dégoûté à ce qu'il paraît par des chagrins domestiques, prit le parti de quitter la France et d'aller poursuivre sa carrière musicale en Russie; résolution fâcheuse, et qui devait lui faire perdre inutilement, loin de l'appui des artistes et des suffrages d'un public indépendant et connaisseur, les plus belles années de sa vie. Il reçut à la cour de Saint-Pétersbourg l'accueil le plus flatteur, et fut nommé dès son arrivée maître de chapelle de l'empereur. Privé de la collaboration des auteurs dramatiques, et réduit à ses seules ressources, il écrivit de nouvelles partitions pour d'anciens poèmes déjà exploités par d'autres compositeurs, ou sur des thèmes de vaudeville; il fit aussi de fort belle musique pour les chœurs d'*Athalie*. Enfin en 1811 il se decida à revenir en France. Grâce à lui, l'Opera-Comique, ce théâtre de création nationale, reprit une vie nouvelle. *Jean de Paris*, joué en 1812, fut le premier ouvrage de marque qu'il y donna. Nous ne mentionerons pas tous ceux qu'il y fit successivement representer : *le Nouveau Seigneur de village*, donné en 1813, *le Petit Chaperon rouge* en 1818, *les Voitures versées* en 1820, *la Dame Blanche*, qui eut un succès si populaire, en 1825, enfin en 1829 *les Deux Nuits*, qui meritaient peut-être un meilleur accueil que celui qu'on leur fit, sont les élemens principaux de la carrière musicale de Boieldieu. Sans abandonner la tradition du style français, toujours clair, elegant, nettement découpé, Boieldieu se proposa constamment, surtout dans ses dernières années, sous l'influence de Rossini, d'atteindre à une manière plus riche, plus mélodieuse, plus brillante d'instrumentation. Il était dans la voie ouverte par Della Maria; et certes, si, comme nous aimons à l'espérer, la musique française se relève de la crise d'atonie et de langueur où l'a jetée l'éblouissante invasion de la musique italienne, il sera juste de renvoyer au nom de Boieldieu un peu de reconnaissance nationale. D'un tempérament naturellement melancolique, rendu plus maladif encore par les suites de son séjour en Russie, Boieldieu, devenu incapable de travail dans les dernières années de sa vie, essaya vainement de se rétablir en allant demander la santé au climat de l'Italie. Il revint, dans l'automne de 1834, dans sa maison de campagne près de Grosbois, où il mourut le 8 octobre.

BOILEAU DESPRÉAUX (Nicolas), l'un des meilleurs écrivains de notre littérature, naquit à Paris en 1636, et y mourut en 1711.

Quoique la vie de Boileau n'offre rien de bien remarquable, l'admiration excessive qu'ont eue pour lui la plupart des littérateurs français leur a fait religieusement recueillir tout ce qui le concerne, et pour peu qu'on ait fréquenté le collège, on sait de reste sa biographie. On sait qu'il était né d'une famille de robe, et qu'il fit ses premières études au collége d'Harcour, où son goût pour la poésie se laissa voir, moins par les vers qui lui échappaient de temps à autre, que par sa passion pour la lecture des poètes et des romans qu'il pouvait dérober. M. de Boze, qui a écrit un *éloge* de Boileau, ne nous laisse point ignorer qu'on le surprenait quelquefois au milieu de la nuit sur ces livres favoris, et qu'on était souvent obligé de l'avertir aux heures des repas, *quoique la cloche destinée à cet usage fût précisément attachée à la fenêtre de sa chambre.* Il est permis de penser que Boileau, qui n'était ni tendre, ni enthousiaste, ni rêveur, ne lisait des lors ces romans contemporains, assurément fort ridicules d'exagération, que pour égayer son humeur caustique, en comparant malignement le style boursouflé dont ils étaient écrits, au style sévère et au goût pur des ouvrages de l'antiquité. En sortant de philosophie, il étudia d'abord en droit et se fit recevoir avocat; puis, dégoûté du palais, il essaya de la Sorbonne, et y fit un cours de théologie; mais son inclination l'emporta bientôt, et il se livra uniquement à son goût pour les vers. Une circonstance fortuite vint l'y déterminer. L'abbé Furetière, reçu depuis peu à l'Academie, vint un jour rendre visite au frère de Despreaux, Gilles Boileau, aussi de l'Academie. Comme il le trouva sorti, il s'arrêta avec le jeune Nicolas, lut sa première satire manuscrite, et lui en demanda une copie qui fut bientôt répandue dans le public. Les applaudissemens

qui en revinrent à l'auteur l'ayant encouragé, il fit paraître en 1666, c'est-à-dire un an avant l'*Andromaque* de Racine, le *Discours au roi*, et les sept premières *satires*. Ce recueil eut un succès prodigieux. « C'était la première fois, dit La Harpe, que nous avions un ouvrage en vers écrit avec toute la perfection dont il était susceptible. Boileau nous apprit le premier à chercher toujours le mot propre, à lui donner sa place dans le vers, à faire valoir les mots par leur arrangement, à relever et ennoblir les plus petits détails, à se défendre toute construction irrégulière, toute locution basse, toute consonnance vicieuse, à éviter les tournures louches ou prosaïques, ou recherchées, les expressions parasites et les chevilles, à cadencer la période poétique, à la suspendre, à la varier, à tirer parti des césures, à imiter avec les sons, à n'user des figures qu'avec choix et sobriété. » Jamais livre n'excita un plus grand tumulte sur le *Parnasse*, comme on disait alors. Les auteurs qui s'y virent bernés étaient, pour la plupart, en grand crédit; ils cherchèrent à accabler leur ennemi naissant sous un déluge de critiques et de libelles. On lui contesta jusqu'au droit d'écrire des vers satiriques. Boileau cita vainement ses autorités, Lucilius, Horace, Juvénal, Virgile même; c'est alors qu'il composa sa neuvième satire, où, sous prétexte de réprimander son esprit, il prouve ingénieusement qu'on peut, sans blesser sa conscience, trouver de méchans vers méchans, et imprimer son opinion rimée ou non rimée. Cette pièce est un chef-d'œuvre de gaieté satirique. On n'a jamais raillé avec plus de finesse, de verve et d'enjouement.



(N. Boileau.)

Si le genre qu'avait embrassé Boileau et la supériorité qu'il y déployait, lui suscitèrent de nombreux ennemis, on peut dire que l'injustice de ceux-ci à son égard, non moins que son talent, lui fit d'honorables amis, parmi lesquels il comptait avec orgueil le premier président de Lamoignon. Dès l'année 1664, il connaissait tous les *beaux-esprits* de son temps, et il s'était lié avec les plus illustres, La Fontaine, Molière, Racine; il fréquentait les meilleures compagnies, celles de M. Larochefoucauld, de mesdames de Lafayette et de Sévigné, et partout il était consulté comme l'oracle de la poésie. Présenté à la cour en 1669, il obtint bientôt la faveur du roi, qu'il savait louer en vers mieux que personne, et quelques années après il fut nommé historiographe de France avec Racine, son ami, dont il était depuis long-temps devenu le guide et le conseiller. Cependant aux satires avaient succédé cet *Art poétique*, si long-temps regardé comme le code imprescriptible du goût; les *Epîtres*, supérieures aux satires; et le *Lutrin*, ingénieux badinage où Boileau déploya avec bonheur toute une partie de son talent que ses autres ouvrages ne feraient pas soupçonner en lui. Tous ces chefs-d'œuvre sont si connus, que nous croyons être dispensés d'en parler avec plus de détail.

Boileau fut reçu de l'Académie française, en 1684, quelques mois après La Fontaine. Il survécut à la plupart des grands hommes de son siècle, et semble avoir aussi survécu à son talent. Vers quarante ans, il avait écrit presque tous ses vers, et il ne mourut que vingt-cinq ans plus tard, le 13 mars 1711. Il avait passé les dernières années de sa vie à Auteuil, dans une petite maison de campagne que les libéralités du roi lui avaient permis d'acheter.

Tout a été dit sur Boileau. Au siècle dernier, Voltaire écrivait déjà, en parlant de lui: « On a tant commenté ses ouvrages, on a chargé ces commentaires de tant de minuties, que tout ce qu'on pourrait dire encore serait superflu. » Depuis, La Harpe, dans son *Cours de Littérature*, a longuement apprécié tous les mérites du *législateur de notre Parnasse*, si bien que, pour tous ceux qui ont conservé la religion littéraire du dix-septième siècle, ce panégyrique de Boileau est le dernier mot de la postérité. J. Chénier, dans ses *Fragmens*, proclame le grand Despréaux *modèle en quatre genres*, *législateur en tous*: c'est, selon lui, le seul poète français que Racine n'ait pas surpassé. Mais la critique contemporaine est loin d'accepter pleinement cette apothéose; éclairée par le jour nouveau qui s'est levé depuis quelques années sur le monde de l'Art, elle a justement fait descendre cette haute renommée un cran plus bas dans l'admiration nationale.

On lit dans les *Critiques et portraits* de M. Sainte-Beuve. « C'est en suivant Boileau dans sa solitude d'Auteuil qu'on » apprend à le mieux connaître; c'est en remarquant ce qu'il » fit ou ne fit pas alors, durant près de trente ans, livré à » lui-même, faible de corps, mais sain d'esprit, au milieu » d'une campagne riante, qu'on peut juger avec plus de vé» rité et de certitude ses productions antérieures et assigner » les limites de ses facultés. Eh bien! le dirons-nous? Chose » étrange, inouïe! pendant ce long séjour aux champs, en » proie aux infirmités du corps qui, laissant l'âme entière, » la disposent à la tristesse et à la rêverie, pas un mot de » conversation, pas une ligne de correspondance, pas un vers » qui trahisse chez Boileau une émotion tendre, un senti» ment naïf et vrai de la nature et de la campagne... Que » fait-il donc à Auteuil? Il y soigne sa santé, il y traite ses » amis Rapin, Bourdaloue, Bouhours; il y joue aux quilles; » il y cause, après boire, nouvelles de cour, académie, abbé » Cottin, Charpentier ou Perrault... Il écrit à Racine de » vouloir bien le rappeler au souvenir du roi et de madame » de Maintenon; il lui annonce qu'il compose une ode, qu'il » *y hasarde des choses fort neuves, jusqu'à parler de la* » *plume blanche que le roi a sur son chapeau*...

» ... Boileau n'est pas du tout un poète, si l'on réserve ce » titre aux êtres fortement doués d'imagination et d'âme: » son *Lutrin* toutefois nous révèle un talent capable d'inven» tion, et surtout des beautés pittoresques de détail. Boileau, » selon nous, est un esprit sensé et fin, poli et mordant, peu » fécond, d'une agréable brusquerie; religieux observateur » du vrai goût; bon écrivain en vers, d'une correction sa» vante, d'un enjouement ingénieux; l'oracle de la cour et » des lettres d'alors; tel qu'il fallait pour plaire à la fois à » M. Patru et à M. de Bussy, à M. d'Aguesseau et à ma» dame de Sévigné, à M. Arnaud et à madame de Mainte» non, pour imposer aux jeunes courtisans, pour agréer aux » vieux, pour être estimé de tout honnête homme et d'un » mérite solide. C'est le *poète-auteur* sachant converser et » vivre, mais véridique, irascible à l'idée du faux, prenant » feu pour le juste, et arrivant quelquefois par sentiment

» d'équité littéraire à une sorte d'attendrissement moral et » de rayonnement lumineux, comme dans son epître à Ra» cine. Celui-ci représente très bien la côte tendre et volup» tueux de Louis XIV et de sa cour; Boileau en représente » non moins parfaitement la gravité soutenue, le bon sens » probe relevé de noblesse, l'ordre decent... On a appelé » Boileau le janséniste de notre poesie; *janséniste* est un » peu fort, *gallican* serait plus vrai, etc... » Nous n'ajouterons rien à ce portrait si ressemblant, sinon que les premières lignes du passage que nous venons de citer, quoique vraies, nous paraissent un peu sévères pour Boileau, en tant que reproche à lui adressé. Si ses fanatiques ont voulu à toute force en faire un grand poète, un poète du premier ordre, est-ce sa faute, à lui? Son talent n'etait, il est vrai, ni lyrique ni élégiaque; il manquait également et des tons élevés et des cordes gémissantes; rien ne chantait en lui, rien ne pleurait dans son cœur; mais aussi il n'a fait qu'une ode, et il a eu le bon esprit de ne point faire d'elegies. Il semble s'être d'avance défendu contre ce reproche :

> Faudra-t-il, de sens froid et sans être amoureux,
> Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux,
> Lui prodiguer les noms de Soleil et d'Aurore,
> Et toujours bien mangeant, mourir par métaphore?
> *Sat. IX.*

Il avait à un haut degré le genre de talent propre à ce qu'il a fait. La poésie didactique reconnue par les académies puise toutes ses inspirations dans la raison, et la verve de la satire n'est guère que la causticité de la mauvaise humeur; or, Boileau ne manquait ni de mauvaise humeur, ni de raison, bien que la raison en lui ne fût ni bien élevée, ni bien compréhensive. Nous dirions volontiers qu'il avait conservé dans sa vie littéraire quelque chose des habitudes d'esprit du palais; on sait qu'il était

> Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier;

on sent en le lisant qu'il avait été élevé dans le respect aveugle de certaines formes une fois reçues; il aime les subtiles chicanes et ne dedaigne pas la routine; il croyait connaître à fond les formes de la poesie grecque, il les a érigées en loin, il a fait un code litteraire pour les y consacrer et les faire observer à toujours. Ajoutons, pour être juste, que ce *poete-auteur*, ce bourgeois gallican, sut toujours conserver son franc-parler à la cour du grand-roi avec une sorte d'indépendance plébéienne. On aime le voir adresser au marquis de Dangeau sa satire de la noblesse. Mais c'est surtout lorsqu'il s'agissait de littérature qu'il parlait sa pensee en toute liberté. Quand Louis XIV demanda quel avait été le plus grand homme de son siècle, Boileau, courtisan et ami de Racine, lui répondit sans hésiter : *Sire, c'est Molière.*

Voilà pour l'homme. Mais si l'on a long-temps exagéré le mérite de Boileau comme poète, cette erreur n'est rien auprès de l'erreur bien plus grande où l'on est tombé touchant l'influence qu'il a exercée sur notre littérature. A entendre certains critiques, tous fort respectables au moins par leur âge, la poésie française n'existait pas avant Boileau; c'est lui qui l'a créée. Ronsard et son école ne sont rien pour eux; selon eux, Corneille avait bien du talent, même du génie, mais il ne savait pas écrire; Molière, lui, écrivait assez bien, mais il a pris dans ses vers des licences impardonnables, puisque Despreaux les a depuis sévèrement condamnées. Ces gens-là lisent sans étonnement et de sang-froid dans Palissot, et ils écriraient au besoin les lignes suivantes : « La France doit peut-être à Boileau les chefs-d'œuvre de Racine et de Molière, tant *un seul homme de génie* peut avoir d'influence sur tout un siècle! » Il faut plaindre beaucoup ces gens-là, et ne pas trop lire Palissot.

C'est en exagérant ainsi sottement la gloire de Boileau que les littérateurs de collége sont parvenus à rendre la mémoire de cet estimable écrivain presque ridicule aux yeux des hommes sensés qui ne sont pas tout-à-fait étrangers à l'histoire de notre poésie. C'est lui, c'est Despréaux, répète en chœur toute la postérité de La Harpe, qui apprit à Racine *à faire difficilement des vers faciles*; on sait par quelle recette : *en faisant le second vers avant le premier. C'est là un des plus grands secrets de la poésie pour donner aux vers beaucoup de sens et de force!* Et voilà ce que Boileau enseigna à l'auteur de *Britannicus* et d'*Athalie!* N'est-il pas bien fâcheux que notre grand Corneille n'en ait rien su? et Molière? et La Fontaine? Ne pense-t-on pas que si La Fontaine avait pratiqué ce système de versification, ses vers y auraient beaucoup gagné en grâce et en naturel?... Si l'on veut savoir sur quelle donnée a eté échafaudée cette philosophie de la poesie française, le voici. On raconte que Boileau, après avoir fait ces vers de sa deuxième satire :

> Enfin, parlant toujours d'*astres* et de *merveilles*,
> De *chefs-d'œuvre des cieux*, de *beautés sans pareilles*,
> Avec tous ces beaux mots souvent mis au hasard,
> Je pourrais aisément, sans génie et sans art,
> Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe...

s'arrêta tout court, ne pouvant trouver de rime à *Malherbe*. Il consulta vainement La Fontaine, Molière et tous ses amis; enfin il sortit d'embarras en intercalant entre les deux derniers vers cités cet autre vers :

> Et transposant cent fois et le nom et le verbe,

Quand il le dit à La Fontaine, le malin bonhomme s'écria : *Ah! le voilà! vous êtes bien heureux. Je donnerois le plus beau de mes contes pour avoir trouvé cela.* Et il y a des gens qui croient fermement qu'il ne plaisantait pas; La Harpe n'a-t-il pas dit que La Fontaine n'avait de l'esprit qu'en vers? Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que cette pratique de faire d'abord le second vers, accidentellement employée au besoin par tous nos poètes, était devenue en effet l'habitude constante de Boileau. Il se vantait qu'on ne trouverait point de *frère-chapeau* dans ses poèmes; il appelait ainsi le second de deux vers qui riment ensemble, quand ce vers se trouvait plus faible que le premier, et à peu près inutile au sens, faisant ainsi allusion à l'usage des moines, qui étaient toujours suivis d'un jeune frère quand ils sortaient du couvent. Mais son procédé de versification n'avait d'autre avantage que de faire passer le *frère-chapeau* devant son compagnon au lieu de le laisser se traîner respectueusement sur ses traces. On pourrait en citer bien des exemples; tels sont, ce nous semble, ces vers de l'*Art poétique* :

> . . . .
> *S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,*
> Si son astre en naissant ne l'a formé poète,
> *Dans son génie étroit il est toujours captif;*
> Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif

On n'a qu'à lire chacun des deux vers soulignés immédiatement après celui qui le suit dans le texte, pour voir apparaître deux véritables *frères-chapeaux*, deux parasites qui se sont glissés là on ne sait pourquoi, et qu'on peut en chasser hardiment sans que l'expression en souffre.

Et voilà pourtant ce que bien des gens admirent dans Boileau! voilà les inutiles minuties, les niaises puérilités que des hommes ne rougissent pas d'enseigner sérieusement à leurs élèves dans la plupart des colléges de France! voilà l'instruction qu'on donne à des enfans nés entre deux révolutions, en un siècle où il y a de si grandes choses à faire, et où la parole humaine devrait du moins être grave dans la bouche des vieillards.

Parmi tous ces insignifians épisodes de la vie de Boileau qu'on a tant de fois commentés sans les comprendre, il en est un qui est sérieux au fond et digne d'être étudié sous le rapport historique : c'est sa querelle avec Charles Perrault *sur les anciens et les modernes.* M. P. Leroux, dans un article publié dans la *Revue encyclopédique* (Mars 1833), a suffisamment démontré l'influence qu'exerça cette querelle sur le developpement de l'idée nouvelle de la perfectibilité.

Ce n'est pas ici le lieu d'aborder philosophiquement l'examen de cette haute question, qui n'en est plus une pour nous : Perrault, malgré bien des paradoxes littéraires, avait raison, trois fois raison sur le fond des choses; c'est donc à l'article que nous lui consacrerons dans ce recueil qu'il faut chercher l'appréciation de sa polémique avec Boileau. Mais nous devons signaler brièvement ici le côté mesquin de cette discussion célèbre, et, en rappelant quelques faits oubliés, montrer jusqu'à quel point la véritable intelligence de l'antiquité manquait à cette époque non seulement à Perrault, pour lui la chose est toute simple, mais au défenseur le plus zélé des anciens, à Boileau.

On se rappelle ce passage de l'Odyssée où Ulysse, furtivement de retour dans son île, couché dans le vestibule de son palais *sur les peaux non préparées des bœufs qui ont servi aux festins des poursuivans de Pénélope*, *ne peut fermer l'œil de toute la nuit*: il a vu s'échapper les femmes de la princesse, qui volent à des rendez-vous d'amour avec les poursuivans, en riant d'une folle joie. Homère fait alors cette comparaison : « Comme un homme qui fait rôtir le » ventre sanglant et plein de graisse d'un animal s'agite et le » tourne sans cesse de côté et d'autre sur les charbons ardens, » impatient qu'il est de s'en repaître; ainsi Ulysse s'agitait, » inquiet des moyens d'en finir avec les poursuivans : il était » seul contre un si grand nombre! » (*Odyss.*, chant XX.) Il est bien entendu que dans ce passage le poète compare son héros préparant dans son esprit sa vengeance, à un homme affamé qui s'empresse et s'agite en apprêtant l'aliment dont il est impatient de se rassasier. Perrault avait lu, dans une mauvaise traduction de l'Odyssée, le même passage ainsi traduit : « Tout ainsi qu'un homme qui fait griller un *boudin* plein de sang et de graisse le tourne de tous les côtés » *sur le gril* pour le faire cuire, ainsi la fureur et les inquiétudes le viraient et le tournaient çà et là. » (Trad. de Cl. Boitel, avocat; Paris, 1619.) Et Perrault n'avait pas manqué, dans son *Parallèle des anciens et des modernes*, de relever avec dérision cette prétendue bévue d'Homère. Comparer sérieusement *à un boudin qu'on rôtit sur le gril* un héros, et le héros d'une épopée!... Boileau répondit à Perrault dans des *Réflexions critiques* qu'il ajouta à sa traduction du *Traité du sublime* de Longin. On croit peut-être que ce judicieux aristarque, après avoir rétabli le sens de ce passage conformément au texte, sut faire ressortir l'énergique simplicité de cette comparaison naïve, si bien en rapport avec les mœurs à demi-sauvages des temps primitifs. Il n'en fut point ainsi : Boileau, et il faudra bien tôt ou tard que tout le monde en convienne, Boileau, d'accord en cela avec l'opinion commune de son temps, avait d'Homère et de ses héros, et de toute l'antiquité, l'idée la plus fausse et la plus bizarre. Pour lui Homère n'était pas ce vieillard sublime que la fable nous peint mendiant et chantant au soleil à travers les villes naissantes de la Grèce : vivante image de la poésie populaire qui chante presque à son insu, seulement parce qu'elle est émue, et qui ignore en chantant qu'elle fait une épopée qui doit vivre éternellement dans la mémoire des hommes. Ce n'était pas davantage cet aveugle divin que notre André Chénier, dans un poème trop peu admiré, nous a montré si beau sous ses haillons; partout dédaigné *par les riches grossiers*, *avares*, *insolens*; jeté sans pitié sur le rivage de Sicos par des marchands de Cymé qui l'*avaient pris* un moment avec eux *sur leur navire*: seul, affamé, demi-nu, marchant avec peine *sur l'arène glissante*, et nourri d'un peu de *pain* et de quelques *figues* par les petits enfans des pâtres vers lui accourus pour l'entendre chanter. Homère, pour Boileau, c'était sans doute un *très bel esprit* qui avait encore plus de génie que Racine et lui; c'était un poète infiniment habile, plus habile que Virgile, et comme lui versé dans tous les secrets de la composition poétique. Par suite de cette vue, irréfléchie sans doute, et que Boileau ne s'avouait pas nettement à lui-même, Agamemnon, *le roi des rois*, lui apparaissait imposant et digne comme Louis XIV à Versailles. Achille, c'était quelque chose comme le prince de Condé. On conçoit qu'alors Ulysse devait ressembler beaucoup à M. de Turenne, et quelque peu au duc de Saint-Simon. Or, Racine aurait-il jamais comparé, dans des vers héroïques, M. de Turenne, quelque agité d'inquiétude qu'il pût être, à un *boudin sur le gril?* Qu'on juge de l'embarras où se trouvait Despréaux, forcé de répondre à la critique de son adversaire; comment justifier Homère de cette *ignoble* comparaison?... Il se borna, dans ses *Réflexions*, à représenter le *ventre plein de sang et de graisse* comme un morceau si délicat et si estimé des anciens, que le nom devait en être par là même ennobli à leurs yeux. « Tout le monde sait, dit-il, que le ventre de certains animaux chez les anciens était un de leurs plus délicieux mets; que le *sumen*, c'est-à-dire le ventre de la truie parmi les Romains, était vanté par excellence, et défendu même par une ancienne loi censorienne, comme trop voluptueux. » Quant au *boudin*, il ne put jamais entrer dans l'esprit de Boileau qu'Homère se fût permis de parler d'un si indigne mets. Il veut donc qu'on traduise *le ventre plein de sang et de graisse* par *le ventre gros et sanglant*. Mais madame Dacier, dans les notes de sa traduction, revient sur ce passage malencontreux, et avec la candeur d'érudition qu'on lui connaît elle est bien forcée d'avouer qu'Homère a parlé en effet de quelque chose qui ressemble beaucoup à un boudin; selon elle, ces mots *plein de sang et de graisse* ne se doivent pas entendre du sang et de la graisse qui sont naturels à cette partie du corps de l'animal, mais bien de la graisse et du sang dont on farcissait cette partie. Elle appuie cette opinion, qui est la vraie, par d'autres passages du même poète. Dans sa traduction on voit qu'elle s'est efforcée d'ennoblir un peu, le mot *ventre*, en y ajoutant *de victime*. Mais comment répondre à cet obstiné Charles Perrault d'une façon satisfaisante? Elle s'en tire cavalièrement en disant que M. Despréaux a fort bien battu *l'impertinent critique*.

Nous pourrions citer au besoin une foule de *Réflexions critiques* de Boileau, toutes de la même force. On conviendra après cela qu'on n'a jamais rien vu d'aussi étroit, d'aussi pitoyable que cette apologie des anciens. En vérité, Voltaire comprenait encore mieux la Bible que Despréaux l'Odyssée.

Et voilà pourtant l'écrivain, le poète dont La Harpe et son école ont tant prêché l'étude, dont ils ont voulu étendre indéfiniment l'autorité sur l'avenir de la poésie en France, en Europe! Que faisait La Harpe? Dans l'antiquité, il ne voyait que les littératures grecque et latine, et il les connaissait encore plus mal que Boileau; dans les temps modernes, il ne voyait que la littérature française : celle-ci était admirable selon lui, parce qu'elle continuait la Grèce, Dieu sait comme! Les littératures du reste de l'Europe étaient barbares, parce qu'elles n'étaient pas conformes au goût français. Il louait la France d'être grecque, et par une conséquence rigoureuse de ce beau système, il était amené à blâmer l'Allemagne d'être allemande, l'Angleterre d'être anglaise. Nous n'insisterons pas davantage sur l'étroitesse par trop évidente d'une pareille critique. Depuis quelques années les littérateurs français ont largement réparé les injustices de La Harpe. Nous nous efforcerons dans ce recueil de faire une application nouvelle de leurs vues philosophiques et impartiales. Ce que nous chercherons dans la littérature française, ce ne sera pas la Grèce; nous ne serons que trop souvent forcés de l'y voir mal comprise et mal imitée; ce sera la France. Ce que nous chercherons dans le poète, ce ne sera pas l'académicien ou le candidat à l'Académie, ce sera l'homme. Nous étudierons dans chaque homme l'action qu'il a exercée par ses œuvres, et dans chaque œuvre le reflet de la civilisation qui en fut contemporaine.

Dans un article de ce recueil consacré à BAIF, nous avons avancé que toute la poésie française du dix-septième et du dix-huitième siècle n'était par un certain côté que le développement de la pensée de Ronsard, l'imitation superstitieuse

de l'antiquité; et nous avons promis de nous expliquer sur ce point à l'article BOILEAU. Mais l'examen de cette question nous entraînerait ici dans de trop longs développemens, qui seront d'ailleurs mieux à leur place dans d'autres articles, et particulièrement dans celui où nous traiterons de la littérature française en général. Nous nous contenterons de donner ici, en quelques mots, un aperçu de notre pensée.

F. Schlegel dit, dans son *Histoire de la littérature*, à propos de Boileau, que le défaut essentiel de la poésie française provient de ce que chez nous la poésie épique, nationale et populaire a manqué, et n'a pas pu précéder et dominer le perfectionnement de notre littérature. S'il entend parler de toute la poésie française prise à toutes les époques, c'est une erreur; il oublie que c'est de nos romans épiques de chevalerie que l'Europe, et plus particulièrement l'Italie, se sont inspirées pour réaliser avec éclat l'épopée moderne. Il se peut au contraire qu'il ait pleinement raison, s'il veut parler seulement de cette phase *classique* de notre poésie qui commence à Ronsard, sous l'influence de la Renaissance, pour se prolonger jusqu'à nous, à travers le dix-septième et le dix-huitième siècles, avec des chances diverses : d'abord triomphante et pleine d'exagération avec les poètes de la *Pléiade*, puis réformée par Malherbe; un moment éclipsée par l'inspiration mâle et libre de Corneille et de Molière, bientôt restaurée par Boileau, et élevée à sa forme la plus pure par Racine; attaquée plus tard par Fontenelle et ses amis, successeurs directs de Perrault, et soutenue avec un peu d'indécision par Voltaire; enfin vaincue par André Chénier, brillant précurseur de l'école poétique contemporaine, et morte de nos jours avec Delille. Mais pourquoi la véritable inspiration épique a-t-elle manqué à la France du seizième siècle? voilà ce que Schlegel ne se demande pas.

Nous croyons, nous, que si au seizième siècle, nos écrivains, au lieu de perfectionner les lettres gauloises et de continuer la poésie chrétienne, se portèrent héritiers de Rome et de la Grèce, c'est qu'à cette époque un esprit nouveau naissait en Europe, et qu'en France surtout la foi chrétienne s'affaiblissait. Il ne faut pas oublier que la France est allée vite dans le mouvement intellectuel moderne : elle avait à peine traversé la réforme, que déjà sa révolution radicale se préparait.

Nous croyons que la poésie est fille de la foi, de l'idéalisme religieux; l'histoire est là qui nous le crie. Depuis le seizième siècle, l'idéalisme du moyen âge pâlit de plus en plus, et il va bientôt s'éteindre; un idéalisme nouveau commence à poindre, mais il ne brille qu'à peine à l'horizon, et par moment sa lumière incertaine nous laisse dans la nuit. Voilà pourquoi entre la poésie du moyen âge et celle qui lui succèdera, il n'y a eu qu'une poésie la plupart du temps fausse, empruntée tantôt au paganisme mort, tantôt au christianisme expirant. Mais nous croyons plus que jamais en la fortune du monde, et dans le monde nous avons foi plus que jamais en la grandeur des destinées de la France. Nous croyons que notre poésie moderne qu'on croit finie, commence. Notre passé poétique, durant les deux derniers siècles, n'est qu'un prélude incertain, mais déjà glorieux, national à sa manière et vrai par bien des points, des chants qui doivent un jour éclater.

BOIS. En botanique, on applique presque uniquement le nom de *bois* (*lignum*) ou de *corps ligneux* à cette portion qui, dans la tige d'un arbre dicotylédon, s'étend depuis l'écorce jusqu'à la moelle centrale; et même, pour plus de précision, on l'emploie spécialement pour désigner la partie centrale de cette formation, celle qui seule entre dans la construction des maisons sous le nom de *cœur du bois*, affectant la dénomination d'*aubier* à la portion extérieure plus nouvelle, plus blanche et moins dure. Dans le langage ordinaire on n'y regarde pas de si près, et l'on prend volontiers pour bois tout ce qui, dans la tige, n'est pas l'écorce, ou quelquefois même toute substance végétale fibreuse et dure. Le bois, entendu dans ce dernier sens, équivaudrait au *ligneux* des chimistes, s'il n'était pas mélangé de quelques matières étrangères dont celui-ci a été dépouillé. Pour ne pas morceler ce que nous avons à dire, nous allons tracer ici l'histoire botanique de tout ce qu'on rencontre dans une tige d'arbre qu'on a dépouillée de son écorce.

Or, en commençant par le centre, nous découvrons d'abord la *moelle*. C'est un tissu composé de cellules ou utricules arrondies, plus grandes, plus blanches, plus régulières, plus spongieuses que la plupart des autres cellules. La moelle est homogène dans toutes les espèces et tout le long du *canal médullaire*, dans la plupart des plantes; mais elle change avec l'âge. Humide et légèrement verte pendant sa première année, elle se dessèche plus tard et se dénature; ses cellules se vident, deviennent plus blanches et s'agrandissent ou se rompent dans le sens longitudinal ou transversal de la tige, suivant que celle-ci se développe plus en largeur ou en longueur. Cependant il est douteux que la moelle s'oblitère jamais en totalité, du moins par suite du rétrécissement du canal médullaire, comme on l'a cru généralement. D'ailleurs elle ne présente pas le même volume, ni des cellules de même dimension dans tous les végétaux et dans les différentes pousses du même végétal. En général, elle occupe plus d'espace dans les herbes et les arbrisseaux que dans les arbres, chez la plupart desquels elle n'a qu'une ligne ou deux de diamètre.

Différentes hypothèses ont été successivement émises pour expliquer le rôle physiologique de la moelle centrale. Guidé par des analogies grossières de position ou de structure, on l'a tour à tour assimilée au cerveau, au cœur, au poumon, à l'estomac des animaux, à la moelle de leurs os, à la substance qui remplit les plumes des oiseaux, etc. Césalpin et Linné ont pensé qu'elle donne naissance au pistil; d'autres, qu'elle est destinée à élaborer les sucs les plus parfaits, tels qu'il les faut pour les fruits, et de là sans doute la pratique de quelques cultivateurs qui, pour avoir des fruits sans noyaux, détruisaient la moelle des arbres. Aujourd'hui on la regarde généralement comme un réservoir d'alimens pour la jeune pousse, avant le développement de ses feuilles: on pense qu'ensuite elle devient inutile ou qu'elle ne sert plus qu'en qualité de réservoir d'air atmosphérique. Par elle-même, elle ne peut offrir un passage aux fluides séreux, puisqu'elle ne se colore jamais quand on fait tremper une jeune tige dans de l'eau colorée; mais elle est souvent entremêlée ou entourée de fibres vasculaires qui peuvent se prêter à la circulation de la sève, puisqu'elles permettent l'ascension des liquides colorés.

A l'entour de la moelle centrale, sont situées les *couches ligneuses* qui se composent de tissu cellulaire alongé et de vaisseaux ponctués ou rayés. La zone la plus intérieure servant d'enveloppe immédiate à la moelle, porte pour cette raison le nom d'*étui médullaire*; elle contient de plus que les couches suivantes, beaucoup de trachées déroulables, et garde long-temps, dans plusieurs arbres, une teinte verte qui annonce qu'elle conserve aussi une faculté de végétation. Entre les autres zones, on n'établit d'autre distinction que celle de *bois* proprement dit, et d'*aubier*. La différence entre ces deux portions du corps ligneux consiste en ce que la première, qui est composée des fibres les plus anciennes, a acquis, par l'accumulation des molécules que les sucs ont continuellement déposées dans ses cellules, son plus haut degré d'endurcissement et de coloration, tandis que les concrétions continuent à se former dans les différentes couches de l'aubier; car, quant au tissu membraneux lui-même, il paraît identique dans tous les systèmes ligneux, comme on s'en assure au moyen de l'acide nitrique qui dissout la matière déposée sans détruire les parois des utricules. Buffon, de concert avec Duhamel, a trouvé que dans le chêne l'aubier est moins solide que le bois, dans le rapport de six à sept; on sait d'ailleurs qu'il est plus altérable par l'humidité, et

plus fréquemment attaqué par les insectes ou les vers; aussi en dépouille-t-on soigneusement, par l'opération de l'*équarrissage*, les pièces qui doivent entrer dans les constructions. Pour éviter la perte de matière qui résulte de là, les auteurs dont nous venons de parler ont proposé d'écorcer les arbres une année avant de les couper, pensant que par l'action combinée des agens atmosphériques et des sucs refoulés à l'intérieur, l'aubier acquerrait la dureté voulue : effectivement, il devient plus dur, moins corruptible, moins sujet à se gercer et à se tourmenter; mais en même temps sa fragilité augmente, et c'est sans doute cet inconvénient qui a empêché la méthode proposée de se propager.

Suivant M. de Candolle et M. Dutrochet, chaque couche ligneuse est toujours séparée de ses voisines par du tissu cellulaire arrondi, analogue à celui de la moelle centrale, qu'il représente. D'après M. Mirbel, au contraire, ce cas est rare, et dans la grande généralité des arbres dicotylédons les couches ligneuses s'appliquent les unes sur les autres, tantôt immédiatement, tantôt n'ayant d'intermédiaire que de gros tubes situés à la partie interne de chacune, lesquels, comme l'a dit M. Dutrochet, représenteraient l'étui médullaire, avec cette différence que parmi ces tubes il ne se montre jamais une seule trachée. Le tissu de chaque couche prise isolément est d'autant plus solide et plus compacte qu'il est plus voisin de la circonférence, en sorte que la dureté du corps ligneux envisagé dans son ensemble, et celle de chaque couche considérée en particulier, croissent en sens inverse. Nous avons vu à quoi tient la différence de consistance entre les diverses couches; celle qui existe entre les portions de chacune provient sans doute du nombre des utricules contenues dans un même espace et de l'épaisseur de leurs parois; car, comme M. Mirbel l'a montré dans son anatomie de l'orme, ce nombre et cette épaisseur diminuent de l'extérieur de la couche à son intérieur : peut-être aussi faut-il y voir l'effet de variations dans la nature des sucs d'après les saisons.

Les couches sont autant de calottes coniques très alongées, qui se superposent les unes aux autres en suivant dans leur formation les périodes de la végétation et par conséquent les révolutions des années. Chacun de ces cônes a pour sommet le point où s'est arrêtée la pousse dont il est le produit définitif, et tous ensemble ils ont pour base le plan du collet de la racine. Il suit de là qu'on peut juger du nombre d'années qu'un arbre a vécu par celui des raies concentriques que présente son tronc scié près de son collet. Il est vrai que la véritable position du collet des vieux arbres n'est pas toujours facile à reconnaître, et que quelquefois il se forme deux couches dans une année, où que celles d'années différentes tendent à se confondre par l'effet de retards dans la végétation; mais la probabilité d'erreur qui résulte de ces irrégularités est peu considérable, eu égard au nombre d'années qu'il s'agit d'apprécier dans la plupart des cas.

Différentes causes peuvent faire varier l'épaisseur, la consistance et la densité des couches. La plus influente tient à l'espèce même de l'arbre, et paraît intimement liée avec la durée plus ou moins longue, et par conséquent aussi, mais en sens inverse, avec le plus ou moins de promptitude de l'accroissement : les arbres qui croissent lentement ont des couches plus denses, plus dures et moins épaisses que ceux dont la végétation est rapide, comme c'est le cas des *bois blancs*. Cependant cette règle n'est pas sans exceptions, et, par exemple, le cormier, qui croît bien plus vite que le buis, a un bois presque aussi dur. Viennent ensuite le climat et les circonstances extérieures, dont la puissance est assez grande pour que de leurs variations dépende la distinction même des couches, comme on l'a vu plus haut, en sorte que, dans beaucoup d'arbres des pays chauds, où les différences entre les saisons sont legères, les zones ligneuses se confondent. De même le sol exerce une influence, en ce qu'il peut fournir plus ou moins de nourriture aux racines; aussi lorsqu'il est plus favorable à celles d'un côté qu'à celles de l'autre, il est l'occasion d'un plus grand développement dans le côté privilégié; c'est ce qui fait que la moelle n'est pas toujours au centre du tronc. L'âge modifie aussi la formation des couches; il en diminue l'épaisseur après une certaine époque; mais les rend dès lors, plus uniformes entre elles, sous ce rapport : un chêne se revêt chaque année d'une tunique épaisse de deux lignes au moins, jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans; mais lorsqu'il en a plus de soixante, chaque nouvelle zone n'acquiert plus qu'une demi-ligne d'épaisseur. On doit présumer que les soins de la culture qui ont pour but d'accélérer la végétation, ou qui la sacrifient à la fructification, nuisent aussi à la qualité du bois. Cependant des chênes qui avaient crû rapidement dans un sol abondamment fumé, ont, dans les expériences de M. Barlow, autant et même plus résisté que d'autres qui avaient été abondonnés à eux-mêmes dans un sol maigre. Les mêmes causes influent sur la proportion qui existe entre l'aubier et le bois, sous le rapport de l'épaisseur; Duhamel a trouvé que l'aubier était égal au bois dans un chêne de 6 pouces de diamètre, qu'il n'en formait plus que les deux septièmes dans un tronc d'un pied, un neuvième dans un tronc de deux pieds, etc.; et quant au nombre des couches, il en a compté de 7 à 25, dans divers individus de chêne rouvre. On a vu aussi certains pieds en présenter 20 au 22 d'un côté, et 14 ou 16 de l'autre.

De ce que les couches ligneuses se superposent les unes aux autres, du centre à la circonférence, il suit que les inscriptions qu'on y grave, les modifications qu'elles éprouvent et les corps qui s'y engagent pendant le temps où elles occupent la circonférence du tronc, finissent par être recouverts, et se conservent intacts dans le corps ligneux, pendant toute son existence. Il serait facile de multiplier les exemples à l'appui de cette observation.

Dans la direction du centre vers la circonférence, les couches ligneuses sont traversées par des lames verticales, qui, à cause de l'apparence qu'elles présentent dans une tige coupée transversalement, ont reçu le nom de *rayons médullaires*. On ne sait rien de précis sur leur destination, mais on en connaît mieux la structure; elles sont composées d'un tissu cellulaire alongé horizontalement et assez serré. Quelques unes s'étendent sans interruption, depuis le centre jusqu'à la circonférence, d'autres se terminent, ou ne commencent qu'à moitié chemin; mais au total, il y en a un plus grand nombre vers la circonférence que vers le centre. Quand on scie le bois obliquement, elles apparaissent sous formes de taches et lui donnent un aspect jaspé.

Toutes les notions qui viennent d'être exposées sur l'anatomie et la formation du bois, s'appliquent exclusivement aux arbres dicotylédons ou exogènes, les seuls qui croissent sous nos latitudes, et que nous employions en grand dans les arts : le peu qu'on sait du bois des arbres MONOCOTYLÉDONS trouvera sa place à ce dernier mot, et à celui de TIGE. Passons donc à la description des propriétés chimiques et physiques du bois.

Le bois est essentiellement composé de *ligneux*: il en contient 0,96 à 0,98 de son poids; le reste consiste en matières résineuses, extractives et salines, qui varient de nature et de proportions suivant les espèces, et qui en constituent principalement les différences. On obtient le ligneux en traitant à chaud de la sciure, d'abord par l'alcool, puis par l'eau, ensuite par l'acide hydrochlorique faible. Le ligneux ainsi isolé est un corps solide, d'un blanc sale, insipide, inodore, plus pesant que l'eau. Il est insoluble dans les agens au moyen desquels nous venons de voir qu'on le prépare; mais il est en partie soluble dans les lessives alcalines faibles. Les alcalis concentrés le changent en ulmine, et l'acide nitrique le convertit en acide oxalique. Sous l'influence de l'acide sulfurique, il se transforme soit en gomme, soit, après une ébullition prolongée, en un sucre semblable au sucre de raisin. Suivant MM. Gay-Lussac et Thénard, il se compose de 52 parties de carbone et de 48 d'eau ou de ses élémens; selon M. Prout, de 50 de carbone et de 50 d'eau. Mais il faut re

BOIS.

marquer que la méthode suivie par les chimistes pour la préparation du ligneux n'est pas la plus convenable, puisqu'elle tend à confondre deux choses distinctes, les membranes qui forment les parois des cellules, et les matières deposées dans les cellules oblongues ou *clostres*.

Pour les besoins des arts, les propriétés physiques des bois sont d'une plus grande importance que leur nature chimique; mais malheureusement elles ne sont pas constantes dans la même espèce, et à cette cause d'incertitude dans leur détermination se joint la diversité des méthodes qu'on a suivies dans leur examen. On trouvera des preuves de cette assertion dans le peu que nous allons dice de celles dont la connaissance nous intéresse le plus.

A leur tête se place la densité à laquelle se rattachent plus ou moins plusieurs qualités économiques recherchées dans les bois, telles que la dureté, la force, la durée, etc. Rumford, après une dessiccation de 2 heures à une température de 94° R., a obtenu, comme poids spécifiques, pour l'érable 1,4599, pour le sapin 1,4621, pour le tilleul 1,4846, pour le bouleau 1,4848, pour le peuplier 1,4854, pour l'orme 1,5186, pour le hêtre 1,5284, pour le chêne 1,5344. D'après ces résultats les matières solides des bois auraient en général un poids spécifique supérieur à celui de l'eau, et différeraient peu entre elles sous ce rapport. Les autres observateurs, en opérant la dessiccation à la température ordinaire, sont arrivés à des résultats qui ne s'accordent pas avec ceux que nous venons de citer, puisqu'ils indiquent pour presque tous les bois une densité inférieure à celle de l'eau et assez inégale pour leurs différentes espèces, ni entre eux, en ce qui concerne une même espèce. Ainsi, pour prendre un exemple au hasard, la pesanteur spécifique du frêne est indiquée, dans l'Annuaire du bureau des longitudes, comme étant de 0,845, tandis que, suivant M. Karmarsch, le dernier auteur auquel on doive des déterminations de ce genre, elle n'est que de 0,670. La science ne donne donc sur ce point que des à peu près. On a remarqué que les bois de même espèce sont en général plus pesans vers le collet des arbres que dans le reste de leurs troncs, dans les climats chauds que dans les régions tempérées, en Europe qu'en Amérique sous la même latitude, à l'exposition du sud qu'à celle du nord, dans les terrains secs que dans les sols humides, etc.

Parmi les autres propriétés du bois, celles qui ont le plus attiré l'attention des savans et des industriels sont leur cohésion et leur ténacité, qui constituent ce qu'on appelle leur force et leur résistance. Pour apprécier cette force, on a considéré le cas d'un effort agissant perpendiculairement à la direction de leurs fibres, celui d'une pression ou d'une traction dirigée parallèlement à la longueur de ces fibres, et celui de la torsion. Ce dernier sujet a été à peine effleuré; les autres, au contraire, ont été examinés attentivement par un grand nombre de physiciens, qui cependant ont borné presque uniquement leurs recherches au chêne. Parmi eux, Buffon, le premier, a exécuté des expériences en grand sur la résistance de ce bois posé horizontalement et soumis à une pression verticale. Avant lui, on admettait, d'après Galilée, que la résistance est directement proportionnelle à la largeur des pièces et au carre de leur hauteur, et qu'elle est dans le rapport inverse de leur longueur. Mais les résultats des expériences faites par Buffon, et les observations de la pratique ayant montré que la résistance décroît plus que suivant le simple rapport inverse des longueurs, et qu'elle est soumise à l'influence des divers degrés d'extension et d'élasticité des fibres ligneuses, les auteurs ont été conduits à modifier de différentes manières la formule qui traduit la proposition énoncée. M. Barlow, le plus récent d'entre eux, et qui a suivi dans ses expériences à peu près le même procédé que Buffon, a adopté l'expression $F = \frac{l\,w}{4\,a\,d^2}$ dans laquelle l désigne la longueur, a la largeur, d l'épaisseur, et w le poids en livres anglaises.

Buffon expérimentait en chargeant les pièces de bois sur le milieu de leur longueur, les extrémités de ces pièces étant libres et seulement posées sur leurs points d'appui. En opérant ainsi, il a dû faire supporter en moyenne un poids de 1,000 kilogrammes à une pièce de 5 mètres de long sur un décimètre d'équarrissage avant de la rompre; il aurait été obligé de doubler le fardeau, s'il l'avait réparti également sur toute la longueur de la pièce, ou si, ayant chargé celle-ci sur son milieu, il en avait encastré les extrémités de manière à les rendre inébranlables. Au contraire, il aurait eu à diminuer de beaucoup les poids, si, n'encastrant qu'une extrémité de la pièce, il les avait suspendus à l'autre restée libre; car, par exemple, un physicien anglais a fait rompre un barreau de chêne d'un pouce d'équarrissage en le chargeant d'un poids de 132 livres à un pied de distance du mur; et Varennes de Fenille en a brisé un autre de 2 pouces d'équarrissage et de 7 pieds 8 pouces de long sous un poids de 185 liv. placé à son extrémité libre; il n'a même eu besoin que de 57 livres pour en casser un de bouleau sous les mêmes conditions.

On s'est aussi occupé de la force *absolue* des bois ou de leur résistance aux efforts de traction exercés à leurs extrémités dans le sens de leurs fibres. Muschenbroeck a examiné plusieurs sortes de bois sous ce rapport. A l'Académie royale militaire de Woolwich, pour rompre par arrachement des cylindres d'un tiers à un quart de pouce (mesure anglaise) de diamètre, on a dû employer environ 9,000 livres, quand on opérait sur du chêne dont la gravité spécifique était 0,774. Le premier de ces résultats s'accorde, à peu de chose près, avec le nombre donné par Parent et Petit; mais il diffère beaucoup de celui qui se déduit du nombre 102 indiqué par Rondelet, pour exprimer en livres, et pour chaque ligne de superficie de la section transversale, la force absolue du chêne ordinaire ayant un poids spécifique de 0,861. La science, encore peu avancée sur ce point, ne l'est guère davantage en ce qui concerne la force avec laquelle les bois debout résistent à la pression longitudinale. Pendant que quelques physiciens lui attribuent une valeur d'environ 60 livres par ligne carrée de la grosseur; ce qui l'égale à peu près à celle qu'ils ont établie pour la force absolue, Rondelet la suppose comprise entre 40 et 48 livres pour une même base, c'est-à-dire moins de la moitié du nombre qu'il admet pour la résistance à la traction. Les solives qui ont moins de 6 à 7 fois la largeur de leur base en longueur, s'écrasent au lieu de plier et de casser; au-dessus de cette limite, elles deviennent d'autant moins résistantes qu'elles sont plus longues. En effet, le même auteur estime qu'une pièce de bois qui aurait originairement la figure d'un cube dont le côté serait 1 et la force 1, ne posséderait plus, en acquérant une hauteur douze fois plus considérable, que 5/6 de cette force, laquelle se réduirait successivement de 12 en 12 pieds à 1/2, 1/3, 1/6, 1/12, 1/24 de ce qu'elle était d'abord.

Un élément qui diminue beaucoup la résistance des bois, c'est la continuité et la durée d'action de la puissance : ainsi, par exemple, tandis qu'il a suffi à Buffon de 9 milliers pesant pour rompre en un jour une solive, il n'a eu besoin que de 6 milliers pour faire rompre, au bout de six mois, une autre poutre en tout semblable à la première. C'est une observation dont il faut tenir soigneusement compte dans les constructions.

Avant de se rompre, les bois fléchissent et se courbent plus ou moins. Buffon a le premier étudié cette flexion; mais son travail, sous ce rapport, est incomplet. M. Dupin, qui a repris ses recherches, est arrivé aux conclusions suivantes : 1° la flexion des bois par des poids très petits est proportionnelle à ces poids; 2° les résistances à la flexion sont proportionnelles aux cubes des épaisseurs; 3° deux pièces d'égal équarrissage se courbent suivant des arcs dont les flèches sont proportionnelles aux cubes des distances des appuis; 4° la flexion d'une pièce équarrie, chargée d'un

poids placé en son milieu, est les cinq huitièmes de celle qu'on observe, quand ce même poids est uniformément réparti sur toute la longueur; 5° deux pièces de bois de même espèce, ayant des dimensions homologues proportionnelles, lorsqu'on les soutiendra par leurs extrémités, plieront sous leur poids propre, et les flèches seront directement comme les carrés des longueurs, en sorte qu'elles prendront un seul et même rayon de courbure, quelle que soit leur grandeur absolue; 6° la courbe produite par la flexion du bois entre deux points d'appui est sensiblement une hyperbole. D'un autre côté, dans les expériences faites par Varennes de Feuille, suivant le procédé que nous avons fait connaître ci-dessus, le frêne a pu parcourir à son extrémité libre un arc de 21° 30′ avant de se casser; le peuplier-ypréau aussi 21° 30′, le bouleau 19°, le peuplier blanc 16°, le peuplier d'Italie, écorcé sur pied, 15°; ce même peuplier, également écorcé sur pied, s'est trouvé rejeté par une autre épreuve au bas de l'échelle des flexions, ayant cassé à 3° 30′; un peuplier non écorcé a cassé à 7° 30′, un sycomore à 8° 4′, un pin sauvage à 9°; les autres, au nombre de sept, ont cédé entre cette limite et 13° 30′.

Ces résultats sont ceux que donne la pression transversale sur poutres placées horizontalement. Relativement à la pression longitudinale sur poutres debout, M. Girard s'est assuré que la flexion est, à très peu de chose près, en raison directe de la charge multipliée par le carré de la longueur, et en raison inverse du carré de la hauteur multiplié par la largeur. Quant aux rapports entre les poids qui déterminent le commencement de la flexion, et ceux qui produisent la rupture, il résulte des expériences faites au Havre, sous la direction de Lamblardie, que, pour des pièces du même équarrissage, ils procèdent suivant la raison arithmétique inverse des longueurs; de sorte que, par exemple, celles-ci augmentant comme les nombres naturels 1, 2, 3, etc., les rapports en question suivront la marche inverse, 3, 2, etc.

En mesurant la flexion des bois sous certains poids, on en mesure par cela même la flexibilité. Cette propriété, fort utile dans certains arts, tels que la vannerie, la boissellerie, le charronnage, la tonnellerie, etc., est plus prononcée dans la jeunesse de la plante ou de ses organes, et diminue avec les progrès de l'âge; on peut l'accroître par l'action simultanée de l'humidité et de la chaleur; elle est surtout remarquable dans les branches du noisetier, du châtaignier, du saule, du bouleau, du sapin; elle se retrouve aussi dans les tiges de ces trois dernières espèces d'arbres, où cependant elle existe à un moindre degré que dans celles du jeune chêne, du frêne, du charme, et surtout de l'orme. L'élasticité des bois se déduit aussi en partie de la flexion dont ils sont susceptibles: elle peut être déterminée, suivant M. Barlow, et d'après la notation indiquée plus haut, au moyen de la formule $E = \frac{l^3 w}{a d^3 \delta}$ dans laquelle δ marque en pouces la flèche de courbure; dans aucun bois elle n'est aussi développée que dans l'if; mais elle se fait aussi remarquer chez le charme, l'érable, le chêne dans le jeune âge, et chez l'orme, le sapin, le pin, le mélèze, l'épicea, le frêne, le tremble, dans un âge plus avancé. La dureté, qui dépend de la densité et de la cohésion, est précieuse dans tous les bois destinés à la fabrication d'objets soumis à un frottement continuel; mais elle a été peu étudiée; elle paraît augmenter par une longue immersion dans certains liquides, tels que l'eau et l'huile; aussi quelques peuples sauvages communiquent à leurs instrumens de guerre une extrême dureté en les laissant s'imbiber de matières huileuses, les enveloppant de feuilles et les mettant sous la cendre chaude. La conductibilité des bois pour le calorique est un peu plus exactement connue que leur dureté. Meyer rangeait ceux sur lesquels il avait fait des expériences dans l'ordre suivant, en prenant le pouvoir conducteur de l'eau pour l'unité: ébène, 2,17; pommier, 2,74; frêne, 3,08; hêtre, 3,21; charme, 3,23; prunier, 3,25; orme, *id.*; chêne blanc, 3,26; poirier, 3,32; bouleau, 3,41; chêne (*Robur sessile*), 3,63; épicea, 3,73; aune, 3,84; pin, 3,86; sapin, 3,89; tilleul, 3,90. MM. de La Rive et Alphonse de Candolle, qui ont dans ces derniers temps examiné la conductibilité de six espèces de bois dans le sens des fibres et dans le sens contraire, ont conclu de leurs expériences: 1° que les bois les plus denses sont les meilleurs conducteurs; 2° qu'il y a peu de différence pour la conductibilité entre les bois coupés dans le même sens; 3° qu'ils sont beaucoup plus mauvais conducteurs dans le sens contraire aux fibres, que dans celui de leur longueur; 4° que la différence à cet égard augmente avec la densité du bois; 5° que les bois qui conduisent peu le calorique le conduisent aussi plus irrégulièrement. Comme on a pu le voir, la première de ces propositions n'est pas trop d'accord avec les résultats qu'a obtenus Meyer, et d'où l'on tirererait plutôt la proposition inverse.

Ce serait ici le lieu de parler de la vertu calorifique des bois; mais ce sujet trouvera encore plus convenablement sa place aux mots COMBUSTION et CHAUFFAGE.

Au moment de la coupe, les bois contiennent toujours une quantité d'eau que Schubler a cherché à déterminer: d'après les expériences qu'il a faites sur 22 espèces d'arbres, on voit qu'elle est comprise entre 0,186 et 0,518 du poids du bois vert pris pour unité; le charme se trouve placé à la première limite, le peuplier noir à la seconde; entre deux nous citerons pour exemples le frêne, dans lequel la proportion est de 0,287; le chêne pédonculé, où elle est de 0,354; l'aune, où elle est de 0,416; le tilleul, où elle s'élève à 0,471.

Une circonstance fort importante à connaître dans les bois, c'est la durée pendant laquelle ils peuvent se conserver sans altération. Il y a sous ce rapport de grandes différences des uns aux autres; leur plus ou moins de corruptibilité dépend de leurs qualités physiques et chimiques, de la quantité et de la nature des liquides qu'ils contiennent, des milieux où ils sont plongés, de la constance ou des alternatives des influences auxquelles ils sont soumis, et des attaques des insectes. Les bois durs et denses résistent mieux que ceux dont le tissu est lâche et poreux; ceux qui recèlent des matières résineuses, comme les conifères, du tannin, comme le chêne, ou d'autres principes antiseptiques, durent également plus que ceux qui manquent de ces principes, et à plus forte raison que ceux qui renferment à la place des matières mucilagineuses gommeuses ou saccharines; ceux qui restent continuellement plongés dans l'eau, outre qu'ils sont inaccessibles aux insectes, y acquièrent, quelques uns du moins, plus de densité et de dureté. Les bois les plus exposés aux attaques des vers sont, le charme, l'aune, le bouleau, les jeunes conifères. On a cherché à combattre l'action de ces causes par différens moyens. Communément on se borne à laisser les bois sécher à l'air libre, et à les enduire ensuite de vernis où entrent surtout du goudron, des huiles siccatives et essentielles, de l'ocre ou d'autres matières terreuses. Cette méthode est lente et imparfaite; la dessiccation et l'aération, quoique prolongées pendant plusieurs années, laissent toujours dans le bois plus d'un sixième de son poids d'eau et des sucs fermentescibles. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait cherché et proposé des moyens d'assainissement plus efficaces et plus prompts. En voici un certain nombre qui paraissent le mieux répondre à leur but, et dont quelques uns pourraient être employés de concert avec d'autres.

1° Si l'on abat l'arbre en été, enduire d'un sel qui reste toujours humide, par exemple de chlorure de calcium, les surfaces de section, où sans cela l'évaporation est beaucoup plus considérable que le long des côtés, ce qui occasione un retrait inégal et par conséquent des fissures.

2° L'abattre en hiver et lui laisser son écorce et toutes ses branches, afin qu'il puisse végéter encore au printemps, et se débarrasser ainsi en grande partie des sucs qu'il contenait en hiver.

3° Enterrer le bois dans du sable échauffé à 30° R.

4° Le tenir plongé pendant un certain temps dans l'eau bouillante.

5° Le soumettre pendant 60 à 80 heures, comme on le fait dans les chantiers de la marine en Hollande, plutôt cependant en vue de le courber que de le rendre plus durable, à l'action de la vapeur d'eau, qui lui fait perdre depuis 15 jusqu'à 40 p. 0/0 de son poids, ajoute un quart à sa force de résistance, et le rend moins susceptible de son gonfler par l'humidité, et par conséquent de se déformer, de gauchir, ou, comme on le dit, de se tourmenter; on le fait ensuite sécher à l'étuve. On pourrait associer à la vapeur de l'eau celle de l'acide sulfurique, qui détruirait les sucs ou transformerait les sels que la première n'aurait pas dissous.

6° Le soustraire, suivant le procédé encore plus énergique de M. Langton, rapporté par M. Tredgold, à la pression atmosphérique, pour favoriser la transpiration de la sève, puis, au moyen de la chaleur, la convertir aussitôt qu'elle paraît à la surface du bois, en vapeurs qu'on fait condenser plus loin.

7° Faire agir sur sa surface des dissolutions d'oxides ou de sels qui s'y incorporent ou la recouvrent sous forme de couche. On sait que les bois qui sont imprégnés de sulfate de fer sont peu sujets à la corruption; et tout récemment un Anglais, M Kyan, a imaginé de les saturer d'une solution de sublimé corrosif ou perchlorure de mercure, qui a plus d'affinité que toute autre substance avec les matières albumineuses, et qui s'y combine en perdant un volume de chlore ou en devenant protochlorure. Par ce procédé, pour l'exécution duquel il faut un demi kilogramme de sublimé pour 25 litres d'eau, et dont on préconise la vertu contre la pourriture sèche, le bois augmente de gravité spécifique en proportion de sa contraction ou de son retrait, ce qui le rend propre au service en peu de semaines, et il ne perd pas de sa force; on n'a pas remarqué qu'il laisse échapper aucune exhalaison funeste à la santé.

8° Charbonner l'extrémité des pieux qui doivent être fichés en terre.

D'après une tradition populaire dont l'origine remonte jusqu'aux Grecs, il faut, pour assurer la durée des bois, couper les arbres au declin de la lune. On cherche à justifier cette croyance en disant que la sève monte en plus grande abondance pendant la première que pendant la seconde moitié de chaque lunaison; de là vient, dit-on, que le bois exploité avant la pleine lune est plus spongieux et dès lors plus sujet aux attaques des insectes; qu'il se sèche plus difficilement et se fendille sous de faibles variations de température, tandis que coupé au décours il est serré et solide. Mais le fait d'une ascension plus vive de la sève pendant la première moitié du mois lunaire est loin d'être avéré; et s'il y a quelque différence entre les bois suivant qu'ils ont été coupés dans cette période ou dans l'autre (ce dont on a droit de douter d'après les résultats des expériences positives faites par Duhamel), on doit plutôt, comme le dit M. Arago, rattacher ce phénomène à l'abondance de pluie qui caractérise la lune croissante.

S'il faut se fier à une autre croyance aussi généralement répandue que celle dont il vient d'être question, les arbres abattus durant l'hiver auraient un bois plus durable que ceux qui le sont pendant l'été. On en donne également pour raison l'abondance des sucs, qui est plus grande dans cette dernière saison que dans l'autre; mais dans cette hypothèse il faudrait se borner à dire que le bois coupé en été est plus long ou plus difficile à dessécher que celui qui l'a été en hiver.

Il nous reste, pour terminer cette revue des propriétés utiles des bois, à en indiquer quelques autres d'un moindre intérêt. Le bois de Campêche (*Hæmatoxylon Campechianum*), le bois de Brésil (*Cæsalpinia cristata*), le santal rouge (*Pterocarpus santalinus*), le *Rhus cotinus*, le *Morus tinctoria*, contiennent des matières colorantes fort employées dans la teinture. Le bois d'Agra ou de senteur, provenant on ne sait de quel arbre; les bois réunis sous la dénomination commune de bois d'aloès ou de calambac, et appartenant à différentes espèces d'arbres, dont une seule, l'*Excæcaria agallocha* L., est connue; le bois de palixandre, le bois de rose ou de Rhodes (*Convolvulus scoparius*), le bois tapiré, le bois marbré, le bois satiné, etc., renferment des principes odorans qui les font rechercher dans la parfumerie et dans la confection de petits meubles d'agrément. Pour ce dernier usage, et en général pour l'ébénisterie, la tabletterie, la marqueterie, on emploie beaucoup de bois étrangers qui sont susceptibles de prendre un beau poli, et dont les couleurs flattent la vue. Par une combustion imparfaite le bois se transforme en *charbon*; par la distillation on en retire de l'*huile* et de l'*acide acétique* (voyez ces mots); enfin quelques uns possèdent des propriétés médicales ou fournissent divers matériaux aux arts, tels que le tan, la résine, la potasse, etc.

Tout le monde connaît trop bien les arts où le bois sert de matière première pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici la longue énumération. Il nous semble également inutile de donner la liste plus longue encore des espèces végétales que, par défaut de précision dans le langage, on a enveloppées dans la dénomination banale de bois, en accolant à ce mot, pour la désignation spéciale de chacun, quelque épithète plus ou moins bizarre, vague ou impropre.

En zoologie, on a appliqué le nom de bois aux cornes caduques et ramifiées que portent les animaux de toute une tribu de ruminans : l'élan, le daim, le cerf, le chevreuil et le renne. Quand vient le printemps, deux petites proéminences de leur os frontal se mettent à végéter et à s'alonger en soulevant la peau; ce développement est si rapide, qu'il se termine en trois semaines ou un mois; puis, à une époque determinée, la peau qui recouvre le bois, distendue et usée, se détache à sa base et ne tarde pas à s'exfolier; le bois lui-même tombe en automne, après le rut. Il est propre au sexe masculin, à l'exception toutefois du renne, chez la femelle duquel il existe aussi. Il a avec les organes de la reproduction une liaison intime : il ne végète plus sur la tête de l'individu à qui l'on a retranché ces organes, de telle sorte qu'il ne repousse plus si l'operation a été faite pendant son absence, et qu'il ne tombe plus si elle a eu lieu à l'époque de son plein développement. Chaque année il s'augmente de quelques *andouillers*, ou, en d'autres termes, devient plus rameux. On l'emploie, avec ses formes naturelles ou en le travaillant de différentes façons, à la confection de manches de couteaux, de pommes de cannes, etc. Autrefois il avait un certain renom en pharmacie sous le nom de corne de *cerf*, qu'on calcinait ou dont on tirait une liqueur ammoniacale par la distillation.

BOISSON. Dans le sens général du mot, et suivant l'évidente rigueur de la dérivation étymologique, on nomme *boisson* tout ce qui se *boit*, c'est-à-dire toute substance liquide qu'on introduit dans la bouche, et de là dans le tube digestif, quel que puisse être le but de cette ingestion. Or, parmi les liquides qu'on a coutume d'ingérer ainsi, les uns servent principalement, si ce n'est même exclusivement, à étancher la soif, comme l'eau et les diverses boissons aqueuses : les autres répondent à la fois, presque également, au double besoin de la soif et de la faim, comme le lait, le bouillon, etc. : d'autres sont pour l'homme un objet de consommation familière et commune, moins pour satisfaire à la réparation naturelle et nécessaire de l'économie animale, que pour opérer une modification artificielle du système nerveux, et produire par là un état particulier de bien être, comme le vin, l'eau-de-vie, le cafe, le thé, etc. : d'autres enfin ne sont mis en usage que dans des circonstances exceptionnelles, comme les tisanes, les juleps, les loochs, les apozèmes, etc., à titre de médicamens; l'alcool concentré, l'eau-forte, l'acide sulfurique, etc., à titre de poisons. Cette dernière catégorie se distribue donc, dans l'arbre encyclopédique des connaissances humaines, entre les divers ra-

meaux de deux branches spéciales de la médecine, c'est-à-dire entre les différentes sections de la pharmacologie (histoire des médicamens) et de la toxicologie (histoire des poisons) : elle n'est donc citée que pour mémoire dans cet article-ci, qui ne doit être qu'un article d'hygiène. Les trois premières catégories entrent bien dans les usages ordinaires de la vie, et, par cette raison, appartiennent, sans contredit, à l'art de conserver la santé. Mais, il faut l'avouer, bon nombre des substances qui y sont comprises, et notamment celles de la seconde catégorie, se rangent non moins bien sous le titre d'aliment, que sous celui de boisson. Ainsi, nous avons déjà signalé ailleurs le lait comme cinquième genre de la deuxième classe d'alimens (*alimens relâchans et peu réparateurs*). Voir l'art. ALIMENT. C'est qu'en effet, comme nous l'avons remarqué dès le premier alinéa de l'article que nous rappelons, la distinction entre les alimens et les boissons, très juste et très facile sous un point de vue général et théorique, n'est plus si exacte dans mainte application particulière. Voulez-vous un type d'incertitude en ce genre ? c'est le bouillon, préparation culinaire excessivement variable, par rapport à laquelle il est plus difficile de trancher la question que par rapport au lait, ce produit naturel qui présente une certaine fixité dans sa composition chimique et dans sa puissance nutritive, qui est l'unique nourriture de l'homme et des autres mammifères dans le premier âge, et que nous avons dû, ce nous semble, convenablement placer parmi les alimens plutôt que parmi les boissons. Mais le bouillon, encore un coup, est-ce une boisson, est-ce un aliment? S'agit-il, par exemple, d'un bouillon de poulet? nous ne voyons là qu'une eau un peu assaisonnée, qui ne peut guère qu'apaiser la soif et que réparer les pertes aqueuses de l'organisme. S'agit-il, au contraire, d'un excellent consommé ? voilà bien un aliment, et un aliment doué d'une remarquable nutritivité, en même temps que d'une digestibilité facile. (Voir BOUILLON.)

Ainsi donc, plus nous revenons à nous occuper des substances que la nature et l'art fournissent aux exigences légitimes ou factices de la faim et de la soif, plus nous devons persuader à nos lecteurs un principe déjà plus d'une fois émis par nous (voir les articles ALIMENT et ASSAISONNEMENT), c'est à savoir qu'il ne faut pas définir en termes trop absolus les boissons par opposition aux alimens, pas plus que les assaisonnemens par opposition à celles-là et à ceux-ci. Mais enfin, en hygiène, comme en toute espèce de science et d'art, l'intelligence humaine ne peut embrasser d'un seul et même coup d'œil toutes les vérités qu'elle conçoit, ni toutes les règles qu'elle pose : elle est obligée de distinguer, d'abstraire, de classer, quoique toutes les classifications aient toujours quelque côté par où l'on puisse les prendre en défaut. Avec les restrictions convenables, il y a nécessité de consacrer aux boissons un article à part. Que comprenons-nous donc sous ce terme de boisson, dans la signification restreinte et particulière de l'hygiène ? tout liquide qui ne sert que peu ou point à la réparation des pertes solides de l'organisme, mais dont l'ingestion a pour but principal d'apaiser la soif et de réparer les pertes aqueuses, ou même de produire un état particulier de bien-être.

L'eau est la boisson par excellence ; elle seule est indispensable à la vie ; elle seule répond et suffit au besoin naturel de la soif; pure ou mélangée, elle doit venir presque incessamment arroser l'organisme ; l'être animé qui en est privé succombe bientôt à de cruelles souffrances que nous avons décrites ailleurs (art. ABSTINENCE). Heureusement pour la conservation du règne animal et de l'humanité, l'eau est abondamment répandue sur la surface du globe, en pluie, en fontaines, en lacs et en rivières. Mais les animaux vivent heureux et sains en n'usant que des dons de la nature pour se désaltérer. L'homme, au contraire, par une supériorité d'industrie qui ne tourne pas toujours au profit de la santé et de la longévité, a imaginé une foule de breuvages divers pour satisfaire sa sensualité et son immodéré désir d'excitation. Toujours est-il, néanmoins, que l'eau est encore un des élémens principaux de ces boissons artificielles. Un grand nombre d'entre elles, en effet, ne sont, pour ainsi dire, que de l'eau assaisonnée, comme, par exemple, la limonade, l'orangeade, l'orgeat, etc. Celles même qui ont l'alcool pour principe actif et prédominant, et qui lui doivent leurs plus remarquables propriétés, contiennent encore beaucoup d'eau. Si, contrairement à l'opinion des anciens, nous n'avons point admis dans les diverses espèces d'alimens un principe commun toujours identique et exclusivement assimilable, il n'en est pas de même à l'égard des boissons ; car celles-ci ont toutes un principe commun, exclusivement propre à réparer certaines pertes de l'économie : ce principe, c'est l'eau.

Quoi qu'il en soit, les eaux que fournit la nature elle-même diffèrent beaucoup entre elles par la qualité et par la quantité des principes salins et gazeux qui s'y trouvent en dissolution. Combien est plus grande encore la variété des breuvages que l'humaine industrie crée et prépare ! L'hygiène doit apprécier les avantages et les inconvéniens de ces diverses boissons naturelles ou artificielles, par rapport au maintien de la santé et à l'accomplissement de toutes les fonctions. Dans ce but, elle a les six points de vue suivans à envisager :

1° *L'impression que la boisson produit sur la vue, sur l'odorat, et spécialement sur le goût.* — Une eau trouble, fétide, douceâtre ou saumâtre, une liqueur quelconque dont l'aspect, l'odeur ou la saveur choquent les sens, annonce, pour ainsi dire, de prime-abord quelque propriété malfaisante, et nous éprouvons à l'avaler une répugnance instinctive. Mais, à cet égard, le pouvoir de l'habitude est immense : bien souvent il triomphe des antipathies primitives du goût, et change un amer breuvage en délicieux nectar. Qui ne connaît maintes personnes qui ont à la première fois repoussé avec dégoût la bière, le kirschwasser, le café sans sucre, puis y ont peu à peu façonné leur palais, puis même ont fini par y trouver une exquise jouissance? Rousseau dit, dans son *Emile*, liv. II : « La première fois qu'un sauvage boit » du vin, il fait la grimace et le rejette ; et même parmi » nous, quiconque a vécu jusqu'à vingt ans sans goûter de » liqueurs fermentées, ne peut plus s'y accoutumer : nous » serions tous abstèmes, si l'on ne nous eût donné du vin » dans nos jeunes ans. » Le philosophe genevois met bien ici un peu d'exagération, suivant sa morose coutume ; mais il s'appuie pourtant sur un fondement vrai. Par l'effet désagréable de la première impression, la nature semble nous avertir du danger qu'entraîne l'abus, sinon l'usage, des boissons spiritueuses. Malheur à qui oublie plus tard cet avertissement, lorsque le luxe des besoins factices a corrompu à la longue la simplicité des goûts naturels.

2° *La puissance désaltérante.* — En général, comme on doit bien le pressentir, cette propriété varie en raison directe de la quantité proportionnelle d'eau que contient la boisson. Cependant, chose singulière, l'eau pure désaltère et rafraîchit moins bien que lorsqu'on y a mêlé une proportion convenable de vin ou de vinaigre, ou bien de toute autre substance spiritueuse ou acide. Galien, inspiré par la manie de tout expliquer bon gré malgré, prétend, dans son Traité *sur les facultés des médicamens simples* (liv. Ier, chap. 31), que l'eau pure, seule capable de rafraîchir et de désaltérer, ne se distribue de l'estomac dans tout le corps qu'avec une certaine lenteur ; que ni le vin ni le vinaigre ne possèdent en eux-mêmes une vertu rafraîchissante, mais qu'ils aident l'eau à pénétrer dans toutes les parties, et lui donnent, pour ainsi dire, des ailes. L'explication est ingénieuse et subtile ; mais est-elle vraie? est-ce autre chose qu'une inutile hypothèse? Toujours est-il que le fait est constant.

3° *La digestibilité.* — Il y a, comme dit le vulgaire, des boissons *lourdes* et des boissons *légères* : c'est à savoir que

les unes séjournent long-temps dans l'estomac, et font éprouver la sensation d'un poids incommode dans ce viscère, tandis que les autres y passent comme inaperçues, et se digèrent vite. L'orgeat est indigeste comparativement au thé. L'eau réduite à son état de parfaite pureté par le moyen de la distillation, ou même simplement privée d'air par l'ébullition, convient moins à l'estomac que l'eau commune, qui contient toujours de l'air et quelques principes salins en dissolution.

4° *La vertu alimentaire.* — Il y a grande raison de penser que, même chez l'homme et les animaux supérieurs, l'oxygène et l'hydrogène de l'eau peuvent se dissocier sous l'influence des affinités vitales, entrer en de nouvelles combinaisons, et contribuer à former les solides organiques, tout aussi bien que chez les végétaux et les animaux inférieurs, où une telle solidification de l'eau est un phénomène incontestable. Sous ce point de vue, l'eau et les boissons les plus aqueuses, en tant qu'elles concourraient à réparer, même dans la plus faible mesure, les parties solides du corps, devraient être, à la rigueur, considérées comme douées de quelque vertu alimentaire. Toujours est-il, cependant, qu'elles ne sauraient apaiser notre faim, et qu'elles nous laisseraient mourir d'inanition en un court espace de temps. Mais il y a des boissons qui contiennent des principes essentiellement propres à l'alimentation, et qui doivent être à bon droit regardées comme *plus ou moins nourrissantes*, dans l'acception vulgaire du mot. Sans parler ici du bouillon, du café au lait, du chocolat, et autres composés culinaires, qu'on peut ranger plutôt parmi les alimens liquides que parmi les boissons proprement dites, ne sait-on pas, par exemple, que les vins muscats et liquoreux, comme le malaga, le chypre, le xérès, etc., sont très aptes à restaurer un estomac affamé? Ce privilége leur appartient, parce qu'ils contiennent une notable proportion de sucre, aliment de quatrième classe, c'est-à-dire médiocrement réparateur, mais tonique.

5° *L'action spéciale que la boisson exerce sur le canal digestif.* — Les diverses boissons n'influencent pas de la même façon le tube gastro-intestinal où elles sont introduites, et qui est chargé d'en accomplir l'absorption. Par exemple, les unes facilitent et hâtent remarquablement la digestion des alimens, comme le café, le thé, l'eau de Seltz, etc.; les autres sont sujettes à la troubler, comme la limonade et toutes les boissons acides non gazeuses. L'usage des vins généreux tend à produire la constipation; les breuvages acidules, au contraire, relâchent le ventre.

6° Enfin, *l'action spéciale que la boisson exerce, en dehors du canal digestif, sur telle ou telle fonction de l'économie.* — Ainsi, par exemple, les boissons chaudes, et particulièrement le thé, excitent la transpiration; les boissons acidules et froides, comme la limonade ou l'eau de Seltz, augmentent la sécrétion des urines; les boissons fermentées ont sur le cerveau une influence bien connue, dont les phases passent de la gaieté au délire, et du délire à la léthargie; le café exalte les facultés cérébrales, mais sans qu'on ait à craindre ni la déraison, ni la stupeur de l'ivresse.

Au reste, toutes ces propriétés des boissons ne se manifestent point sur les divers individus ni de la même façon ni au même degré : puisqu'elles consistent dans un rapport avec l'économie animale, elles doivent varier, et varient en effet, suivant les variables dispositions de l'organisation; elles se prononcent avec plus ou moins d'évidence, selon l'âge, le sexe, le tempérament, la constitution, l'habitude, l'état de santé ou de maladie, et quelquefois même présentent de bizarres anomalies selon ces aptitudes tout individuelles que la physiologie, impuissante à les expliquer, désigne sous le nom fastueux d'idiosyncrasies. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple qui me paraît assez remarquable, une dame de mes clientes ne peut faire usage ni de limonade, ni d'eau de groseille, ni d'aucune autre boisson où il y ait de l'acide citrique, fût-ce l'orangeade qui est la plus douce de toutes, parce qu'au bout de vingt-quatre heures, ou de quarante-huit heures au plus, il lui survient des tumeurs hémorrhoïdales : son fils et sa fille ont hérité de cette singulière idiosyncrasie, qu'aucun auteur, que je sache, n'avait encore signalée.

Quoi qu'il en soit, abstraction faite de quelques irrégularités tout-à-fait exceptionnelles, les propriétés hygiéniques de telle ou telle boisson sont, en général, assez bien connues; et les effets peuvent en être beaucoup plus sûrement prévus que ceux de tel ou tel aliment. Serait-ce que les boissons sont moins lentes que les alimens à manifester leur manière d'agir, et n'exigent pas un usage si prolongé? Ne serait-ce pas aussi parce que la plupart des hommes, même dans l'état de santé, usent pendant long-temps d'une seule et même boisson, tandis qu'ils varient d'un jour à l'autre leurs alimens, qu'ils les multiplient même et les compliquent les uns avec les autres dans un seul repas, et qu'ils modifient ou neutralisent l'action de ceux-ci par celle de ceux-là? Il y a plus : dans l'état de maladie, l'abstinence des alimens est, en général, la principale condition du traitement, et le patient est souvent réduit à l'emploi exclusif de telle ou telle boisson, dont il est facile alors d'apprécier l'influence isolée; le problème est ramené par le cours naturel des choses à cette simplicité, qui est si rare à l'égard des substances alimentaires, et qui, en effet, ne peut guère s'obtenir, en ce cas, que par une sorte d'héroïsme scientifique, par une pénible et longue expérimentation.

Nous donnerions à notre article une extension démesurée, si nous voulions y faire l'histoire détaillée de chaque espèce de boisson. Les boissons les plus communément usitées méritent, d'ailleurs, un examen à part dans des articles spéciaux, ainsi que l'un de nos collaborateurs l'a déjà fait pour la bière, que l'ordre alphabétique a dû amener la première dans le cours de cette Encyclopédie. Nous nous bornerons ici à une rapide revue d'après une classification qui nous est propre, et dont la division primaire découle naturellement de la définition hygiénique de l'idée de boisson. Nous rangeons donc les boissons, d'après le but principal de leur ingestion, en deux grandes sections, savoir : 1° les boissons qui servent essentiellement, et presque uniquement, à apaiser la soif, et à réparer les pertes liquides de l'organisme (*boissons désaltérantes proprement dites*); 2° celles dont l'office est d'occasioner un état particulier de bien-être par la modification artificielle du système nerveux, et qui ne contribuent que peu ou point à la réparation aqueuse, ou du moins ne la produisent que comme résultat secondaire, et, pour ainsi dire, sans dessein (*boissons excitantes*). Nous subdivisons ensuite la première section en quatre classes, et la seconde en deux. Somme toute, nous avons six classes de boissons, que voici :

A. Boissons désaltérantes proprement dites.

I. *Boissons aqueuses pures.* — Ce n'est pas l'eau pure, dans toute la rigueur du terme; on ne la trouve point telle dans la nature; elle est le produit de la distillation, et ce n'est point pour les usages domestiques qu'on la prépare, puisque, comme nous l'avons vu, elle est lourde et indigeste. Il s'agit des eaux naturelles potables, qui, mêlées d'air, de quelques atomes d'acide carbonique, et d'une faible quantité de principes salins, sont un peu moins fades à la bouche, et sont légères à l'estomac, où elles produisent une stimulation modérée et convenable. Les meilleures et les plus salubres sont celles qui, douées d'une limpidité parfaite, n'ont pas d'odeur, mais un tant soit peu de saveur, et qui dissolvent aisément le savon, et ramollissent les haricots, les pois, et autres légumes farineux qu'on y fait cuire. L'eau pluviale est l'eau potable par excellence; elle ressemble beaucoup à l'eau distillée, puisqu'elle est le résultat de l'évaporation; toutefois, en traversant l'atmosphère, elle dissout de l'air et de l'acide carbonique, et c'est à quoi elle doit sa facile digestibilité : elle entraîne bien aussi, en tombant, les diverses matières suspendues en fine poussière au-

dessus de la surface du sol, et, par conséquent, s'incorpore à une proportion presque imperceptible du peu de sels solubles qu'elle y rencontre; mais cela n'a guère lieu qu'au commencement de la pluie; au bout de quelque temps, la poussière est, comme on dit, abattue; les matières impures et putrescibles sont balayées, et l'on peut compter sur la pureté de l'eau qu'on recueille. L'eau de neige n'est qu'une eau pluviale qui s'était congelée, et qui est revenue à l'état liquide; elle est donc excellente à boire, pourvu qu'on ait soin de l'agiter, afin qu'elle soit aérée autant que possible. L'eau de rivière ou de fleuve est aussi très saine, surtout si elle coule dans un lit de sable ou de graviers; mais lors même qu'elle roule à travers les couches d'un terrain calcaire ou sur toute autre matière soluble, elle ne se sature jamais au point de n'être plus potable; est-elle trouble et limoneuse, par le repos ou la filtration elle redevient limpide et bonne à boire: il en est de même de l'eau d'un grand nombre de lacs. L'eau de source ou de puits varie de composition, et, par conséquent, de qualité selon la nature des terrains qu'elle traverse ou sur lesquels elle repose: ici, elle est aussi pure et aussi légère que l'eau de pluie ou de rivière; là, elle est *crue*, séléniteuse, incapable de dissoudre le savon et de cuire les légumes farineux, comme, par exemple, l'eau d'Arcueil et celle des puits de Paris; ailleurs, elle est chargée de gaz, de sels, ou autres principes, au point de constituer une *eau minérale*. Il faut bien se garder de prononcer d'une manière générale, que l'eau de puits est mauvaise, comme l'ont répété, après le vulgaire, quelques auteurs d'hygiène, dont ni les pas ni l'esprit ne semblent s'être jamais portés au-delà du terroir parisien; entre autres exemples contraires, nous avons vu, à l'une des extrémités de Naples, un puits qui, bien qu'il ne soit situé qu'à quelques toises de la mer, fournit l'eau, dite du Lion d'or (*acqua del Leone d'oro*), réputée à bon droit pour la meilleure de toute la ville, et que l'on vient, à ce titre, chercher des quartiers les plus éloignés. Les eaux d'étang et de marais sont les plus mauvaises, et souvent même sont aussi repoussantes qu'insalubres; car, à raison de leur stagnation, elles sont toujours plus ou moins corrompues par les débris et les exhalaisons des matières végétales et animales qui y croupissent. Au reste, quelle que soit l'eau dont on fasse usage pour étancher la soif pendant les repas ou dans leur intervalle, elle doit se boire fraîche: tiède ou presque chaude, telle qu'on la boit quelquefois, faute de mieux, dans le fort de l'été, elle est nauséabonde, désaltère mal, diminue l'appétit, et affaiblit l'estomac: très froide, telle qu'on se la procure avec de la glace ou de la neige, elle est dangereuse si le corps est en sueur, et nuit surtout aux poitrines délicates; mais si l'on en use modérément et avec précaution, elle est avantageuse durant de grandes chaleurs, et voilà pourquoi l'usage en est si répandu dans les contrées méridionales de l'Europe; pour citer encore une fois Naples, nommons ces *acquajuoli* (vendeurs d'eau), qui, dans leurs boutiques en plein vent, régalent d'eau à la glace le plus bas peuple moyennant quelques *cavalli* par verre. (Le *cavallo* est la douzième partie du *grano*, qui vaut un peu moins d'un sou de notre monnaie.)

II. *Boissons aqueuses édulcorées.* — Elles ne diffèrent des précédentes que par l'addition d'un principe doux et sucré, qui, en s'y dissolvant, leur communique son agréable saveur. Telle est cette boisson populaire, trivialement nommée *coco*, que l'on prépare en faisant tremper la racine de réglisse dans l'eau froide, et qui tient en dissolution la glycyrrhizine, principe sucré de cette racine. Telle est, à un étage supérieur d'aisance, l'eau sucrée proprement dite; tantôt on la boit toute simple, tantôt on y joint encore d'autres principes; si ces principes surajoutés sont acides ou spiritueux, elle en contracte les remarquables propriétés dans un degré proportionnel à la dose, et appartient plutôt à l'une ou à l'autre des deux classes que nous examinerons après celle-ci. Mais nous gardons ici les diverses sortes d'eau sucrée avec addition d'une substance purement mucilagineuse, ou de quelques gouttes d'une huile essentielle: par exemple, l'orgeat, ou émulsion faite avec les amandes, l'eau sucrée à la fleur d'orange, etc.; beaucoup de ces boissons composées se préparent sur-le-champ, dans l'économie domestique, par le mélange improvisé de l'eau et d'un sirop aromatique ou mucilagineux. Toutes les boissons aqueuses édulcorées, outre le privilège d'être agréables au goût, ont par cela même l'avantage réellement hygiénique de faire boire de l'eau, sans qu'on y soit réduit par une ardente soif, et de pourvoir par l'attrait d'un plaisir sensuel à un indispensable besoin de l'économie. Au reste, on ne les emploie guère comme boissons de table; on ne s'en sert, d'ordinaire, que dans l'intervalle des repas, et principalement durant l'été, ou dans ces salons qui par l'entassement des personnes deviennent de véritables serres-chaudes. Si ces boissons ne désaltèrent pas aussi bien, et sont, il faut l'avouer, moins rafraîchissantes que celles de la troisième et de la quatrième classe, n'allons pas croire pour cela, qu'elles sont échauffantes, comme le disent maintes commères qui font les capables, et qui le disent même de l'eau pure, seule essentiellement propre à réparer les pertes liquides, et, par conséquent, seule véritablement rafraîchissante, à parler rigoureusement.

III. *Boissons aqueuses acidules.* — Les plus usitées sont l'oxycrat ou eau vinaigrée, la limonade, l'orangeade, l'eau de groseille, et depuis quelque temps, l'eau de Seltz naturelle ou artificielle. Il est assez ordinaire d'y ajouter du sucre pour en tempérer l'acidité. On en prépare d'ailleurs, tout de suite, et hors de la saison des fruits, par le mélange de l'eau et des sirops acidules, tels que ceux de limons, de cerises, de mûres, d'épine-vinette, etc.; les boissons aqueuses acidules sont, comme nous l'avons vu plus haut, éminemment propres à calmer la soif; elles modèrent la chaleur, ralentissent le pouls, et diminuent la transpiration: elles relâchent le ventre, et vont quelquefois même jusqu'à déterminer la diarrhée, ce qui alors en doit proscrire l'emploi: elles ont aussi l'inconvénient de provoquer la toux, presque à l'instant même de leur ingestion, chez les individus dont la poitrine est aisément irritable. En général, lors même que rien n'en contre-indique l'usage, on ne doit s'en servir qu'après que l'estomac a accompli sa digestion, qu'elles sont susceptibles de troubler. Il n'y a d'exception que pour l'eau de Seltz, qui, au contraire, favorise les fonctions gastriques, et qu'il est avantageux d'employer pendant le repas. Est-ce seulement à la forme gazeuse, et non à quelque vertu spécifique de l'acide carbonique, que l'eau de Seltz doit un pareil privilège?

Nota. Les exquis rafraîchissemens connus sous le nom de *glaces*, encore qu'ils soient sous une forme solide, ne doivent être, au fond, considérés que comme des boissons de deuxième ou de troisième classe à l'état de congélation: de deuxième classe, si ces préparations ne sont pas acides, mais seulement sucrées et aromatisées, comme les glaces à la vanille, à la pistache, à l'abricot, etc.; de troisième classe, si elles sont acides, comme celles à la fraise, à la groseille, à la framboise, etc. Les glaces, abstraction faite des légères différences qui peuvent en diversifier un peu les effets selon la nature des substances employées dans leur composition, se caractérisent surtout, aux yeux de l'hygiène, par les mêmes avantages et les mêmes inconvéniens que nous avons attribués à l'eau très froide.

IV. *Boissons aqueuses alcoolisées.* — Elles résultent du mélange de l'eau commune avec le vin, le cidre, l'eau-de-vie, la liqueur d'absinthe, ou toute autre boisson alcoolique: il faut que l'eau s'y trouve en proportion considérable par rapport à l'alcool, autrement elles se confondent, quant à leurs effets, avec les boissons alcooliques pures, qui constituent la classe suivante. La limite, au reste, n'est pas ici

plus facile à placer qu'entre tant d'autres objets et tant d'antres phénomènes que la nature semble se plaire à lier les uns aux autres par une imperceptible gradation. Tel vin généreux, même coupé avec moitié ou deux tiers d'eau, constitue encore un breuvage plus spiritueux et plus capiteux que tel vin leger bu tout pur. Nous ne pouvons nous engager ici dans l'immensité de ces details particuliers. Disons d'une manière générale que l'eau, convenablement alcoolisée, égale en puissance désaltérante les boissons acidules, sans avoir l'inconvénient d'exercer sur le tube gastro-intestinal une inévitable irritation, source éventuelle d'indigestion et de dévoiement. On peut donc en user impunément, et même avec avantage pendant le repas. Voilà pourquoi cet usage est passé, presque partout, en impérieuse habitude: dans notre France, en particulier, il y a bien peu de personnes abstèmes, et l'on voit sur toutes les tables la bouteille de vin à côté de la carafe d'eau. Est-il besoin, d'ailleurs, d'avertir que l'eau alcoolisée représente toujours les propriétés speciales du vin ou de toute autre boisson fermentée qui la rend telle, mais les représente à un degré d'autant plus inférieur, que la dose de la liqueur alcoolique est plus faible?

B. Boissons excitantes.

V. *Boissons alcooliques.* — Quoiqu'elles varient beaucoup entre elles, et sous le rapport de leur origine et de leur préparation, et par conséquent sous celui du nombre et de la proportion des élémens qui s'y trouvent mêlés ou combinés, elles se groupent ensemble comme d'elles-mêmes et par un véritable lien de famille à cause de l'alcool, élément commun à toutes, et d'où elles tiennent leur plus remarquable propriété, celle de produire les divers degrés de l'ivresse en raison composée de l'habitude antécédemment acquise et de la dose actuellement bue. Les principales boissons alcooliques, sont le vin, le cidre, le poiré, la bière, l'hydromel vineux, les eaux-de-vie, et les liqueurs proprement dites. Le vin offre un nombre infini de variétés qui tiennent à la qualité des raisins, à la nature du sol et du climat, et au procédé de fabrication, et qui consistent surtout dans la prédominance de tel ou tel principe; de là, maintes nuances dans son mode d'action sur l'économie animale: les vins où l'alcool prédomine, qui ont, pour parler le langage des vignerons, le plus de *vinosité*, tels que ceux de Roussillon, de Languedoc et de Provence, sont extrêmement capiteux, et enivrent avec rapidité; les vins acidules, comme ceux des bords de la Moselle et du Rhin, et en particulier les vins mousseux de Champagne, qui sont saturés de gaz carbonique, possèdent à un haut degré la puissance désaltérante, poussent aux urines, et produisent une excitation vive, mais de peu de durée; les vins liquoreux, qui contiennent encore beaucoup de sucre de raisin, comme ceux de Chypre, de Tokai, de Monte-Fiascone, de Malaga, d'Alicante, de Xérès, de Frontignan, etc., sont nourrissans, et, à dose convenable, ils servent à rendre des forces réelles au corps; les vins de Bordeaux, et surtout les rouges, peu riches en alcool, mais dont le *bouquet* particulier est tenu en si haute estime, relèvent les forces sans les exciter outre mesure, enivrent difficilement, et sont donc éminemment convenables aux convalescens et aux vieillards; les vins de Bourgogne, parmi lesquels celui de Beaune tient le premier rang, sont à juste titre généralement regardés comme les meilleurs pour l'usage ordinaire, à cause de la juste proportion, et, pour ainsi dire, de l'équilibre hygiénique des principes qui les composent, et qui semblent s'y entrebalancer parfaitement. C'est avec le vin que se préparait un breuvage autrefois fort célèbre, l'*hypocras*, ou plutôt *hippocras* (*vinum hippocraticum*; car nous croyons, avec le docte Ménage, que c'est là l'étymologie la plus probable, d'après les merveilleuses vertus qu'on attribuait à cette liqueur): on choisissait un vin excellent, blanc ou rouge, on le sucrait jusqu'à saturation, on y faisait infuser à froid de la cannelle, de la muscade, des clous de girofle, et autres aromates, puis on le filtrait pour l'usage; c'était un régal exquis sur les tables des riches du moyen âge, alors qu'on ne connaissait ni le café, ni le thé, ni tout cet appareil de liqueurs qui se sert à la fin de nos repas modernes: aujourd'hui le bas peuple seul prépare encore, mais à chaud, un pareil breuvage, sans en savoir le nom, et cela au début de toutes les maladies fébriles que, dans son ignorance, il croit pouvoir ainsi repousser, et que bien souvent, au contraire, il aggrave par là considérablement. Le cidre, produit de la fermentation du suc de pommes, boisson presque universellement employée à la place du vin en Normandie et en Picardie, varie aussi suivant la qualité des pommes et suivant le mode de préparation: il est tantôt mousseux; tantôt non; il est plus ou moins doux, plus ou moins acidule, plus ou moins spiritueux: le maximum de la proportion d'alcool est de 9,87 sur 100 en volume, le minimum est de 5,21 (Brande, *Ann. de chim. et de phys.*, tome VII, page 76.); le cidre le plus alcoolique ne l'est donc pas autant que la plupart des vins, dont les plus faibles, selon le même chimiste, ne contiennent guère moins de 11 pour 100 d'alcool; mais enfin on peut s'enivrer avec le cidre, si on en boit outre mesure. Le poiré s'obtient avec le suc de poires: il tient le milieu entre les cidres forts et les cidres faibles, quant à sa quantité d'alcool, laquelle est, en général, de 7 pour 100 (Brande, *loc. cit.*); il leur ressemble, d'ailleurs, sous beaucoup de rapports: toutefois, il est moins agréable au palais délicat des gourmets, et il est regardé, peut-être à tort, comme moins salubre; aussi la consommation en est-elle abandonnée aux pauvres prolétaires qui ne peuvent s'enivrer qu'à bon marché. La bière ne varie pas moins que le vin, le cidre ou le poiré, quant à son degré d'alcoolisation et à ses autres qualités, selon la nature de ses ingrédiens et selon le mode de fabrication: l'*ale* ou *aile* et le *porter*, bières anglaises, sont les plus fortes de toutes; toutefois l'aile la plus spiritueuse n'a que 8,88 pour 100 d'alcool; le porter, 4,20 (Brande): après ces bières anglaises viennent celles de Belgique, comme le *faro* de Bruxelles, la bière de Louvain, etc.; enfin les bières légères, comme sont en général celles de Paris, qui n'ont environ que 1 ou 2 pour 100 d'alcool: toutes les bières, d'ailleurs, contiennent une assez grande quantité de mucilage, et quelques autres principes nutritifs (amidon, gluten, etc.); dans les contrées où l'on en fait un usage habituel, comme en Angleterre et en Belgique, les hommes acquièrent pour la plupart un énorme embonpoint, que sans doute beaucoup d'autres causes que le genre de boissons concourent à produire; un des plus singuliers effets de la bière est de déterminer, chez certains individus, une blennorrhagie bénigne, dont le meilleur remède est, dit-on, un verre d'eau-de-vie. L'hydromel vineux est le résultat de la fermentation de l'hydromel simple, qui n'est qu'une eau miellée jusqu'à saturation; il contient 7,32 pour 100 d'alcool; il a été célébré par les poètes scandinaves au temps où le vin était inconnu au nord de l'Europe; dès que le commerce eut apporté le vin jusqu'en Suède, en Pologne et en Moscovie, sur la table des riches, l'hydromel fut abandonné au bas peuple; enfin il a cessé presque entièrement d'être en usage, même parmi les plus pauvres, depuis que ceux-ci peuvent, à l'aide des eaux-de-vie de grain et de pomme de terre, s'enivrer plus aisément et plus vite sans payer plus cher. Les eaux-de-vie sont des liquides très spiritueux qui, sur 100 parties, ont environ 50 à 54 parties d'alcool en volume: elles s'obtiennent par la distillation du vin, du cidre, du poiré, et de toutes les substances végétales qui ont subi la fermentation alcoolique: les plus estimées à cause de la suavité de leur arome particulier sont l'eau-de-vie proprement dite, que l'on retire du vin (notamment celle de Cognac et celle d'Andaye); le rum, qui provient de la canne à sucre; l'eau-de-vie de grain, qu'on nomme *whiskey* en Angleterre, et qu'on prépare avec l'orge ou le blé, et enfin le kirschwasser, extrait

des merises pilées sans en avoir ôté les noyaux, et qui doit le caractère principal de son odeur et de sa saveur à quelques atomes d'acide prussique que ces noyaux ont fourni. Les liqueurs proprement dites résultent de l'union du sucre et de certains aromates avec une eau-de-vie, ou même directement avec de l'alcool un peu affaibli : tel est le curaçao, dont l'amertume, d'ailleurs agreablement adoucie, est due à l'écorce d'orange; telle est l'anisette, dont le parfum, lorsqu'elle est de qualité supérieure, ne provient pas de l'anis commun, comme on le croit vulgairement, mais de la badiane ou anis étoilé, fruit d'un grand arbre d'Asie (*illicium anisatum*, L.) : ces liqueurs et toutes les autres semblables sont moins irritantes pour l'estomac que les eaux-de-vie; le melange intime du sucre affaiblit l'impression brûlante de l'alcool. Le punch, cette boisson d'origine anglaise, mais qui maintenant s'est bien naturalisée parmi nous, se rapproche des liqueurs proprement dites; car la force de l'eau-de-vie ou du rum, déjà diminuée par la combustion d'une portion d'alcool, est encore adoucie par le sucre, et quelquefois même par l'addition d'une proportion plus ou moins considérable de thé. En général les eaux-de-vie et les liqueurs, prises en quantité modérée, avant ou, ce qui vaut mieux, après le repas, peuvent bien être permises pour ranimer les forces, pour aider à la digestion; mais malheur à qui en abuse, et même à qui en fait un usage que sa constitution ne comporte pas! ses organes digestifs seront bientôt altérés, son système nerveux vicieusement exalté ou honteusement affaissé, sa décadence physique marchera de pair avec sa dégradation morale.

VI. *Boissons aqueuses excitantes.* — Elles n'ont point entre elles la même analogie que les boissons alcooliques; car elles doivent chacune à un principe different leur vertu excitante. Il y en a deux espèces fort employées aujourd'hui en Europe; savoir, le cafe et le thé. La plus énergique est le café, infusion aromatique et amère, qu'on prépare avec les graines de même nom préalablement torréfiées et réduites en poudre, et dont le principe actif est une huile empyreumatique *sui generis* développée par la torréfaction : d'ordinaire cette liqueur est prise chaude, et avec addition de sucre pour en mitiger l'amertume; elle a tous les avantages des boissons alcooliques, et non les inconvénients; elle produit un sentiment général de bien-être, exalte l'esprit, mais sans jamais amener à la suite de cette excitation rien qui ressemble à l'ignominieuse et abrutissante ivresse; elle peut, au contraire, dissiper quelquefois ce fâcheux effet de l'alcool : prise avant un repas, elle éteint l'appétit, mais après qu'on a mangé elle hâte et facilite la digestion : toujours elle stimule et féconde la travail de la pensée; Berchoux et Delille, en la célébrant, l'un dans *la Gastronomie*, l'autre dans *les Trois Règnes*, n'ont fait qu'acquitter la commune dette de tous les poètes et de tous les gens de lettres : au reste, le cafe a des effets d'autant plus remarquables et d'autant plus intenses que le système nerveux est moins accoutumé à ce genre de stimulation; si l'on en prend par hasard sans y être accoutume, ou si on en élève la dose outre mesure, l'exaltation peut aller jusqu'à une complète insomnie, et même, comme l'auteur de cet article l'a éprouvé sur lui-même dans le second cas, jusqu'à un tremblement involontaire de tous les muscles; mais enfin, tout en professant que certains medecins ont eu tort de proscrire sans restriction l'habitude du café, il faut reconnaître qu'ils ont eu raison au moins à l'égard des enfans et des personnes adultes à constitution très nerveuse et très irritable. Le mélange du lait avec le café constitue un aliment liquide en grand usage; mais si le café au lait est bien moins excitant que le café pur, l'opinion vulgaire, soutenue ici par l'autorité de quelques médecins éclairés, l'accuse d'avoir pour la santé du sexe féminin un inconvenient particulier. Le thé, infusion faite avec les feuilles sèches qui nous viennent de la Chine sous ce nom, possède une vertu analogue à celle du café, mais à un bien moindre degré : il occasione de l'agitation nerveuse et de l'insomnie chez les personnes qui ne le prennent pas journellement, mais il cesse bientôt, par suite de l'habitude, de déterminer une telle surexcitation : il dissipe l'ivresse, il rend la digestion plus prompte et plus facile, aussi est-il un remède vulgaire et banal en cas d'indigestion ou lorsque les alimens pèsent sur l'estomac; on y ajoute d'ordinaire, comme au café, du sucre et du lait, ce qui en adoucit la saveur âpre et en diminue l'activité : en général, nous en approuvons l'usage modéré après le repas; mais, à notre avis, il n'y a rien de plus pernicieux que de se gorger le matin de ce liquide chaud, excitant et peu nutritif, en guise de déjeuner : un tel abus délabre à la longue l'estomac, et quand ce viscère, principal instrument de la rénovation perpétuelle de l'organisme, est une fois affaibli, la langueur générale suit de près.

Telles sont les diverses classes de boissons qui, dans l'état de santé, nous servent à satisfaire notre soif ou à répondre à notre desir d'excitation. Toutes nous paraissent être d'un usage légitime dans les circonstances convenables. Nous ne sommes pas du nombre de ces hygiénistes moroses et sombres qui voudraient ramener le genre humain tout entier à ne boire que de l'eau pure. Au reste, il y a souvent plus d'emphase declamatoire que de conviction réelle dans les discours de ces auteurs, qui pour la plupart se gardent bien de prêcher d'exemple. Parmi les boissons que nous avons signalées, il n'y en a aucune qui ne puisse, en certains cas, rendre d'utiles services à la santé; celles mêmes dont l'abus est le plus nuisible peuvent être avantageusement prescrites à dose modérée, pour prévenir ou combattre tel ou tel ou tel inconvénient de l'âge, du tempérament, de la constitution, etc. Puis d'ailleurs nous n'interdisons pas d'en user dans le seul but de se procurer une jouissance, pourvu qu'on s'arrête dans de justes limites, et qu'il n'y ait pas de contre-indication formelle qui vienne de telle ou telle prédisposition morbide. La bonne hygiène, pas plus que la véritable morale, ne commande une vie par trop austère : jouir de tout avec convenance et mesure, c'est là la grande base de la santé et de la sagesse. On sent bien que nous ne pouvons entrer ici dans le dédale immense des circonstances particulières qui indiquent ou contre-indiquent telle ou telle boisson : une pareille tâche n'appartient qu'à un traité *ex professo*, et non à un ouvrage tel que celui-ci, où nous ne devons traiter que les points culminans de chaque sujet.

BOJARDO (Le), célèbre poète italien du quinzième siècle, auteur d'une épopée romanesque intitulée *Roland amoureux*. L'Arioste s'est inspiré de son œuvre en la continuant, et le *Roland furieux* a justement fait oublier son modèle; mais le Bojardo n'en mérite pas moins une honorable mention dans l'histoire litteraire.

Matteo Maria Bojardo naquit, en 1434, à Scandiano, l'une des terres de sa famille. Son père était originaire de Reggio. Il étudia dans l'université de Ferrare, y apprit le grec, le latin, les langues orientales, et fut reçu docteur en philosophie et en droit. Devenu homme d'état, gouverneur de Reggio, et courtisan du duc Hercule I[er] de Ferrare, il composa pour égayer la cour de ce prince son poème de *Roland*. Mais la mort l'empêcha de le terminer, et ce bel ouvrage fut publie imparfait un an après sa mort, c'est-à-dire en 1495. Le *Roland amoureux* n'est guère connu de nos jours, même en Italie, que par le nouveau travail du Berni, qui le refondit soixante ans plus tard, et en rellt tous les vers.

Le Bojardo avait traduit, du grec en italien, l'Histoire d'Hérodote, et du latin, l'*Ane d'or* d'Apulée. On a aussi de lui quelques poésies et une comedie, intitulée *Timon*, tirée d'un dialogue de Lucien. C'est peut-être la première comedie qu'on ait composée en langue vulgaire; elle est écrite en *terza rima*. L'auteur la fit pour ces fêtes brillantes que Hercule d'Este donnait à sa cour, et où l'on représentait les comédies grecques et latines, traduites en italien, avec tout l'appareil et toute la pompe du théâtre antique.

Nous l'avons dit à propos de Boccace; ce fut le grand rôle de la littérature italienne de développer avec génie et d'élever à une forme épurée, polie, et néanmoins encore libre et puissamment originale, tous les germes de poésie enfantés durant la nuit du moyen âge par l'imagination populaire. Le Dante avait exprimé dans son œuvre colossale toute la plénitude des symboles de la théologie catholique, vue par ses hauteurs les plus sublimes, par ses abîmes les plus profonds et les plus sombres; Pétrarque avait chanté l'amour voilé de pudeur, l'amour chrétien qui n'appelle dans ses élans les plus passionnés que la joie mystique des espérances célestes. Boccace, venu après eux, s'était comme eux inspiré des traditions poétiques du moyen âge, mais il avait choisi le côté profane de ces traditions. Il avait préféré la gaîté grivoise de nos *Trouvères* conteurs à l'inspiration plus passionnée, plus lyrique de nos Troubadours du midi. Il avait fait pour les *fabliaux* moqueurs des uns ce que Pétrarque avait fait pour les *chansons* amoureuses des autres. Boccace fit sortir la poésie italienne de sa voie idéaliste pour la faire entrer en plein dans la sphère du fini, dans la réalité. Et ce ne fut pas un pur effet de son caprice, un accident de son génie; car, après lui, nous voyons les poètes italiens suivre la même voie d'un commun accord: après les joyeux contes du Décaméron, enfans cyniques d'une verve peu chrétienne, nous voyons se développer avec un luxe scandaleux de formes païennes l'épopée romanesque italienne, où le génie de l'Occident semble avoir voulu vaincre en magnificence l'imagination orientale, comme il avait tant de fois, durant les croisades, vaincu en courage les armées infidèles. On peut dire que depuis Boccace, la poésie italienne ne conserva plus rien de chrétien sous le pinceau magique de ses poètes, rien que quelques formes superficielles, vaine apparence dont elle est la première à se railler en toute rencontre.

Avec le Dante, la poésie italienne était sortie du temps et de l'espace fini pour planer dans l'univers de l'espace et du temps, si haut que la terre ne lui apparaissait qu'à peine, chétive, étroite, triste comme une cellule où l'on prie, où l'on se venge, où l'on pleure, où l'on meurt. Avec Pétrarque, elle avait traversé en chantant la terre moins sombre; mais voilée comme la pudeur, triste comme l'amour d'un cœur solitaire, elle avait, comme l'Espérance, les yeux sans cesse levés vers le ciel. Avec Boccace, la vierge chrétienne était devenue une courtisane passionnée pour tous les plaisirs des sens, mais crédule encore et superstitieuse; elle refusait déjà de se soumettre aux prescriptions du pape, mais elle se courbait avec joie sous sa bénédiction; elle passait tout son temps à médire des prêtres, mais elle se gardait bien de manquer la messe. Plus tard la courtisane se métamorphose encore: c'est toujours la même femme voluptueuse et coquette, mais elle s'est éclairée, elle a lu les Grecs et les Latins, et elle a bien profité de ses lectures; elle connaît tous les trésors de l'Orient et elle en est jalouse; les magiciens l'ont séduite, les enchanteurs l'ont douée de dons merveilleux; fée et péri, elle sort des villes d'Italie pour errer par tout le monde; elle dédaigne l'humble toit des maisons enfumées pour le dôme verdoyant des forêts, où sa baguette sait créer en un clin d'œil des palais de cristal pavés de diamans, tout peuplés de génies, et çà et là égayés de riants berceaux de roses. Ne lui parlez plus de l'Enfer, elle n'y croit plus, elle en rit; et quant au Paradis, n'est-il pas pour elle sur la terre?

C'est à cette poésie brillante et richement parée, impie, sensuelle et folâtre, qui devait plus tard inspirer avec tant de bonheur l'Arioste, qu'appartient le poème du Bojardo. La tradition épique qui en fait le fond se rattache au cycle épique de Charlemagne; et cela devait être. On conçoit sans peine, en effet, que les douze Pairs du grand empereur, armés pour délivrer la France et l'Europe de la tyrannie des Sarrasins, devaient plaire bien plus à l'humeur peu mystique de cette poésie, que les chevaliers d'Arthur cherchant le saint *Graal*, c'est-à-dire le plat ou l'écuelle dans laquelle Jésus Christ avait mangé.

Le *Roland amoureux* est, à bien des égards, supérieur aux poèmes du même genre qui le précédèrent en Italie. L'action en est plus intéressante, le coloris plus riche, les aventures plus variées. Bien que l'auteur se raille de ses héros, selon l'usage établi par ses devanciers dans les petites cours d'Italie, la poésie de son sujet l'emporte parfois et réveille l'enthousiasme dans son âme naturellement portée au grand. On sent qu'il aimait les armes, et la manière dont il lui arrive de parler de la Chevalerie, montre bien qu'il se souvenait avec orgueil que ses ancêtres en étaient. Les femmes sont l'âme de tout son roman, et son Angélique est presque aussi séduisante que celle de l'Arioste. En général, les caractères, bien soutenus et bien contrastés, sont déjà tels qu'on les admire dans le *Roland furieux*. On doit au Bojardo plus d'une invention heureuse dont l'Arioste et le Tasse ont depuis enrichi leurs poèmes. L'île de Morgane, par exemple, est, sans aucun doute, le modèle des îles enchantées d'Alcine et d'Armide. Quoique l'imitation des anciens soit chez lui sensible en plusieurs points, le caractère de tout son poème c'est bien l'originalité, et, avec beaucoup d'art, une parfaite indépendance d'allures. Les évènemens les plus extraordinaires y sont naturellement amenés, et les innombrables fils de cette riche trame épique s'y entrelacent sans se confondre et s'y perdent sans se briser. Le poète commence la plupart de ses chants, comme il les finit, sans prétention aucune: « Je vous ai laissés dans l'autre chant, au moment où Astolphe provoquait Grandonio par des injures... — Vous devez vous souvenir que Renaud était fort en colère en voyant son frère Richardet emporté par un géant. » Quelquefois cependant il débute d'une façon lyrique, et alors il sait trouver des accords qui ne manquent ni de grâce ni de poésie. Ainsi au quatrième chant il invoque sa dame, sa dame qui lui inspire, dit-il, tous ses vers. « C'est l'amour qui inventa la poésie, la musique, qui réunit par de douces chaînes les nations étrangères et les hommes dispersés; il n'y aurait sans lui ni sociétés, ni plaisirs; la haine et la guerre couvriraient la terre de sang. C'est lui qui bannit l'avarice et la colère; lui qui inspire les belles entreprises; et jamais Roland ne donna tant de preuves de valeur que depuis le moment où il fut vaincu par l'amour... »

Malheureusement le style de ce beau poème est dur, inculte, et ce qui est pis, souvent lâche et prosaïque; au point qu'en le lisant on sait beaucoup de gré au Berni de l'avoir refait. Mais on s'en console de reste en songeant que c'est aux défauts du *Roland amoureux* qu'on doit vraisemblablement le chef-d'œuvre de l'Arioste. Sans doute il n'eût pas continué, ou pour mieux dire refait, un poème de tous points admirable.

Quelle fut l'origine de la tradition épique du *Roland*? Sous quelles formes et dans quels poèmes la voit on pour la première fois apparaître en Italie? Quels changemens successifs a-t-elle subis en passant du Pulci au Bojardo, du Bojardo à l'Arioste? Ces questions sont trop importantes pour la philosophie de l'histoire littéraire, pour que nous nous bornions à les effleurer ici. Nous les aborderons plus sérieusement et plus à propos dans l'article de ce recueil que nous consacrerons au Pulci, prédécesseur du Bojardo; nous espérons pouvoir alors jeter quelque lumière sur le mode de développement propre aux traditions épiques, d'abord dans l'imagination populaire et plus tard dans les chants des poètes.

BOLESLAS. Trois souverains de Bohême et cinq de Pologne ont porté le nom de Boleslaw ou Boleslas. Boleslas-le-Grand, de Pologne, surnommé aussi *Chrobry*, ou le valeureux, roi dans le dixième siècle, mérite d'être distingué. Le récit des chroniqueurs, surtout de Ditmar de Merseburg, contemporain de ce roi, et de Martin Gallus, qui écrivit un siècle après, rendent un témoignage éclatant à ses qualités,

et au degré éminent de puissance et de prospérité où il éleva la Pologne. De nombreuses monnaies normandes et autres, retrouvées dernièrement même en Pologne, attestent le grand mouvement commercial qui animait alors ces contrées. Mais c'est à l'illustre M. Lelewel qu'appartient l'honneur d'avoir déterminé le premier le génie et le caractère de ce monarque, et d'avoir tracé, d'après les monumens de l'époque, le tableau si remarquable de son règne, où se résume toute l'histoire de la formation de l'état social et de la puissance politique de la Pologne. Conquérant, Boleslas-le-Grand étendit ses armes des bords du Danube et de la Theisse jusqu'à la Baltique, de l'Elbe et de la Saale jusqu'au Dnieper; suivi partout de la victoire, il soumit à sa domination la Chrobatie avec sa capitale Cracovie, la Silésie, la Moravie, la Lusace et la Poméranie. Législateur, il tira des élémens nationaux un vaste système d'institutions politiques, judiciaires et militaires, par lequel il consolida pour toujours les peuples Slaves de la branche Lechite en un seul corps de nation, la Pologne. Tandis que la Bohême recevait de l'Allemagne, avec la foi chrétienne, les principes de son ordre politique; qu'en Russie, les Normands, descendans de Rurik, établissaient leur puissance; que saint Étienne donnait à la Hongrie de nombreuses lois calquées sur les institutions étrangères; Boleslas-le-Grand, seul parmi les souverains de cette partie de l'Europe, s'inspirant du génie et des dispositions locales de ses peuples, leur donnait une organisation véritablement nationale. La Pologne devint sous lui un corps compacte, gouverné par les mêmes lois, et recevant la même impulsion civilisatrice d'un gouvernement central fortement constitué. La sagesse politique de ce prince se manifesta aussi par le zèle avec lequel il favorisa la propagation du christianisme; il fonda plusieurs églises et des couvens; à sa demande, l'empereur Othon III, venu, en 1000, à Gnezne pour visiter le corps de saint Adalbert, tué récemment par les Prussiens, érigea plusieurs évêchés et l'archevêché de Gnezne. Les historiens racontent avec grand détail la pompe avec laquelle Boleslas reçut alors l'empereur. Othon, touché par le caractère élevé du roi de Pologne, conclut avec lui un traité par lequel il se désista de tous les droits qu'il pouvait prétendre exercer dans les limites de la domination de Boleslas, tant actuelles que futures; au milieu des réjouissances, ôtant de sa tête la couronne, il la mit de sa main sur la tête du souverain de la Pologne, confirmant ainsi le titre de roi que prenait déjà Boleslas. Le pape Silvestre II ratifia le traité de Gnezne; mais il refusa le sacre au roi de Pologne : alors, Boleslas se fit sacrer solennellement par les évêques du pays (le 25 décembre 1024), se passant ainsi de l'autorisation de la cour de Rome. Le règne de Boleslas-le-Grand dura trente-trois ans, de 992 à 1025. Après sa mort, l'état qu'il avait créé courut le danger de se dissiper et de s'éteindre; mais il fut bientôt (1040) restauré par le petit-fils de ce roi, Casimir Ier.

Pour les règnes des autres Boleslas, voyez les articles POLOGNE, BOHÊME.

BOLET. Les anciens paraissent avoir appliqué ce nom aux champignons mamelonnés et de forme irrégulière; ou bien ils ont peut-être voulu désigner par là ceux qui croissent sur terre et dans les champs, par opposition aux espèces parasites : telle est du moins la double conjecture qu'autorise la double acception du mot grec *bôlos*, qui signifie motte de terre et champ. Micheli, respectant l'étymologie de ce nom, et choisissant la première acception de sa racine, l'a spécialement affecté au genre morille. Linné, au contraire, on ne sait pourquoi, l'a transporté à une partie des espèces comprises dans l'agaric des anciens, ainsi qu'à leur *suillus* et à leur *polyporus*. Enfin Fries a de nouveau séparé ces deux derniers genres du bolet tel que Linné l'avait constitué.

Le genre bolet, entendu dans le sens où le prenait Linné et renfermé entre les limites posées par Fries, contient une vingtaine d'espèces qui portent en commun les caractères suivans : le chapeau présente à sa surface inférieure des tubes libres, cylindriques, rapprochés entre eux, formés d'une substance différente de celle du chapeau, et pouvant facilement s'en séparer; ces tubes renferment de petites capsules cylindriques (*asci*) contenant des sporules très fines. Ajoutez que le pédicule s'insère au centre du chapeau, et que celui-ci est charnu et hémisphérique.

En général les bolets ne sont pas vénéneux; mais tous ne sont pas non plus également bons à manger. On consomme habituellement les espèces suivantes, qui, probablement à cause de leur pédicule renflé comme un ognon, portent en commun le nom de *ceps* ou *cepe:*

Le bolet comestible ou ceps ordinaire (*Boletus edulis* Bull.). Son pédicule est haut de 4 à 5 pouces, très renflé à la base, épais, charnu et réticulé; il supporte un chapeau fauve, dont les tubes sont longs et jaunâtres, et dont le diamètre a 5 à 8 pouces; sa chair, assez compacte, prend une teinte rose quand on la coupe. Il est commun dans les bois, de juillet à septembre; son goût est analogue à celui de la mousette.

Le bolet bronzé (*Boletus æreus* Bull.) ou ceps noir. Il a un chapeau fort épais et d'un brun foncé; une chair ferme, qui devient d'un rose vineux quand on y pratique une incision, surtout près de la peau; des tubes courts et jaunâtres, et un pédicule à surface réticulée.

Le bolet orangé ou gyrole rouge, roussile, etc. (*Boletus aurantiacus* Bull.). Il est coloré de la manière qu'indique son nom; son pédicule est gros, renflé, hérissé de petites pointes rouges.

Enfin le bolet rude (*Boletus scaber* Bull.), qui ressemble beaucoup au précédent et porte les mêmes noms vulgaires. Il a une chair plus molle, un pédicule plus mince et hérissé de petites écailles noires; son chapeau, hémisphérique, est brun ou de couleur variable; sa saveur est acidule.

Certaines précautions sont à prendre dans la préparation des bolets qu'on veut consommer comme alimens ou comme assaisonnemens. Il faut qu'ils soient jeunes, et que leur chair soit blanche et ferme. On en retranche le pédicule, qui est fibreux, les tubes (le *foin*), et la peau du dessus du chapeau. On les accommode de différentes manières comme le champignon de couche, ou bien on les fait frire, à moins qu'on ne préfère les manger crus avec du sel et du poivre; souvent aussi on les fait sécher, puis on les prépare au vinaigre et à l'huile pour les faire servir d'assaisonnement. Leur goût très délicat et leur chair plus tendre que celle de l'agaric comestible, leur ont valu une plus grande réputation dans le midi, où l'on en fait un grand usage.

Plusieurs bolets se colorent en bleu, en violet ou en vert quand on les rompt, non seulement à la lumière ou à l'air, mais encore à l'obscurité et dans les liquides tels que l'eau et l'huile. On ne connaît pas bien la cause de ce phénomène : Bulliard pense qu'il est dû à un suc qui d'abord était trop disséminé dans les tubes, et qui après l'incision se réunit en gouttelettes.

L'agaric ou amadouvier et l'agaric blanc, qui se trouvaient placés dans le genre bolet de Linné, sont maintenant compris parmi les polypores.

BOLINGBROKE (HENRI SAINT-JOHN, lord vicomte) fut à la fois un des hommes d'état les plus célèbres du dix-huitième siècle, et l'un des fondateurs de ce que l'on nomma en France et en Angleterre le parti philosophique.

Il naquit en 1672, d'une famille qui faisait remonter sa noblesse à un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Il fit ses études au collège d'Eaton et à l'université d'Oxford, voyagea en France et en Italie pour achever son éducation, et entra au parlement en 1700; il avait alors vingt-huit ans. Il se joignit, dès son début, au parti tory, quoique son père et son aïeul fussent aux wighs.

Il fut nommé en 1704 ministre de la guerre et de la marine, et déploya dans ce poste de l'activité et des talens. Mais

en 1710, devenu ministre des affaires étrangères, il eut à jouer un rôle plus difficile et plus important. On était à la neuvième année de la guerre de la succession. Le besoin de la paix se faisait sentir. Toute la politique européenne était bouleversée. On avait accusé Louis XIV d'avoir renversé le traité de Westphalie en plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne, et il se trouvait que les ennemis de Louis XIV avaient remporté sur lui tant d'avantages qu'à leur tour ils n'avaient plus aucun respect pour ce fameux système de l'équilibre européen. Bolingbroke remarque que l'Angleterre est dupe de ses alliés; il pense que le moment est arrivé pour elle de réaliser tous les avantages qu'elle peut attendre de la longue guerre qu'elle a soutenue. Il forme un plan de pacification à la fois sage et vaste; il le conduit à son exécution, après avoir surmonté une foule d'obstacles qu'un génie moins ferme aurait jugés invincibles, et il établit, par la paix d'Utrecht, conclue en 1713, un ordre de choses qui était évidemment avantageux à toutes les puissances de l'Europe, puisqu'il a subsisté, du moins quant au fonds, plus de quatre-vingts ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où la guerre de la révolution de France est devenue l'origine d'un nouveau système. Il faut dire que cette pacification ne fut possible que parce qu'elle se lia en Angleterre à une révolution de palais, dont Bolingbroke fut un des principaux moteurs. Je veux parler de la disgrace du célèbre Marlborough et de sa femme, la favorite de la reine Anne. Bolingbroke eut à lutter contre Marlborough, contre le prince Eugène, contre les whigs, contre les Hollandais, contre tout ce qui restait de furieux partisans de la guerre à demi religieuse entreprise par l'Europe pour détrôner Louis XIV. Il réussit partout, dans l'intérieur du palais de la reine comme au parlement, dans les négociations secrètes comme dans les conférences avouées et générales de la diplomatie: En Angleterre il se fit aimer et admirer du parti tory autant que respecter des whigs, et quand il vint en France ses talens furent applaudis avec une sorte d'enthousiasme. On avait encore en France, à cette époque, si peu de vie publique, que ses biographes ont remarqué comme une circonstance singulière et mémorable que lorsqu'il parut à l'Opéra, tout le monde se leva pour lui faire honneur.

Voilà la partie brillante de la carrière de Bolingbroke. Pour bien comprendre l'intérêt et l'éclat du rôle qu'il joua alors, il faut avoir devant les yeux la situation de l'Angleterre vers la fin du règne de la reine Anne. Nous renvoyons le lecteur à l'article de cette princesse.

Anne mourut en 1714. L'électeur de Hanovre lui succéda sous le nom de Georges Iᵉʳ. La réaction du protestantisme, des whigs, et du parti de Marlborough, fut violente. La paix d'Utrecht, ce chef d'œuvre de Bolingbroke, devint la source d'une persécution furieuse contre lui. On l'accusa de ne l'avoir faite que pour porter au trône d'Angleterre le prétendant, et servir ainsi les vœux de la reine. On alla même jusqu'à supposer une transaction secrète en faveur du Stuart. Il est faux que Bolingbroke se fût dévoué au parti jacobite. Il n'avait songé qu'aux intérêts du parti tory; mais enfin il est probable qu'il aurait fini par incliner vers le prétendant. Il fut mit en accusation, s'exila, et vint en France. Les jacobites l'entourèrent; le prétendant le nomma son ministre, et tenta la malheureuse expédition d'Ecosse. Vaincu et humilié du résultat de son entreprise, il trouva consolant d'en rejeter le blâme sur un autre. Il disgracia Bolingbroke. Celui-ci, qui avait servi à regret mais aussi bien qu'il l'avait pu cette cause qu'il jugeait perdue, fut enchanté d'être débarrassé des jacobites.

Bolingbroke avait eu dès sa première jeunesse un grand penchant à la volupté. Le lord Chesterfield assure « que les » passions de Bolingbroke, toujours impétueuses, étaient » souvent poussées jusqu'à l'extravagance, que son imagi- » nation, comme ses sens, s'exaltait et s'épuisait souvent » avec les idoles de ses plaisirs nocturnes, et que ses débau- » ches de table pouvaient être comparées à la frénésie des » bacchanales. » En France, il se livra à ses passions avec d'autant moins de retenue qu'on entrait sous la régence. Le *voluptueux ministre*, comme l'appelait l'acte d'accusation dressé dans le parlement contre lui, fut un des coryphées de cette époque. Mais tandis que les roués se perdaient corps et âme dans les plaisirs, comme les compagnons d'Ulysse sous la baguette de Circé, lui qui avait reçu de la nature de l'intelligence et du génie, il essayait de se légitimer à lui-même ses passions, et s'attachait à l'épicuréisme, comme au seul système de philosophie raisonnable. Plus tard, ayant connu la marquise de Villette, il finit, comme il le dit lui-même dans une lettre au docteur Swift, par concentrer en elle seule le goût qu'il avait eu précédemment pour toutes les femmes. Il l'épousa, et se retira avec elle pendant plusieurs années à la Source du Loiret, dans une maison de campagne qu'il s'était plu à dessiner et à embellir lui-même. Il y reçut plusieurs fois Voltaire. En 1723 il fit sa paix avec la maison de Hanovre, et retourna en Angleterre; mais il ne lui fut pas accordé de reprendre sa place à la chambre des pairs. Il écrivit pour l'opposition contre Robert Walpole, fut exilé de nouveau, et rentra une seconde fois dans son pays en 1742, quand le ministère de Walpole succomba. Il mourut en 1751, à l'âge de 79 ans. Pendant les dernières années de sa vie, il se vit entouré d'une grande considération. Les poëtes et les hommes d'état venaient également le consulter. Escorté de Swift et de Pope, il était réellement le centre du mouvement philosophique en Angleterre. Il était aussi le lien entre les penseurs de son pays et ceux de France. Pendant le séjour que Voltaire fit en Angleterre de 1726 à 1728, il fréquenta beaucoup Bolingbroke, et à son retour il lui dédia sa tragédie de Brutus jouée en 1730.

La paix d'Utrecht n'est donc que la moitié de la gloire de Bolingbroke; il eut un autre rôle que celui d'homme d'état. Quand il ne lui fut plus permis de s'occuper activement de politique, il s'occupa de philosophie, tout en se livrant au plaisir; et sans avoir produit d'ouvrage très remarquable, il a exercé une influence bien réelle sur les penseurs de son temps. Il fut à certains égards leur maître et leur initiateur. On peut même le considérer comme le chef de l'école des *déistes* du dix-huitième siècle. Ce fut lui en effet qui le premier mit en avant l'excellence et la suffisance de la *religion naturelle*, de la *loi naturelle*, de la *morale naturelle*. Non seulement en cela il précéda Voltaire, mais il fut dans cette route son guide et son patron. Aussi n'est-on pas étonné de voir Saint-Lambert, un des derniers prêtres de cette religion avortée du déisme pur, écrire avec une espèce de culte l'*Eloge* de Bolingbroke.

On a souvent reproché aux philosophes du dix-huitième siècle la tendance révolutionnaire de leurs doctrines. Cette accusation ne peut en bonne conscience s'appliquer à Bolingbroke. Attaché à l'aristocratie, il ne songeait en aucune façon à révolutionner le monde. « Le nom d'*esprits forts*, écri- » vait-il à Swift (lettre du 12 septembre 1724), est, selon que » je l'ai observé, donné communément à ceux que je re- » garde comme les fléaux de la société, parce que leurs ef- » forts tendent à en rompre les liens, et à ôter un frein puis- » sant à cet animal féroce, l'homme, tandis qu'il conviendrait » de le contenir encore par une dizaine d'autres, etc. » Que pourraient dire de plus, je le demande, les plus furieux partisans de la superstition considérée comme moyen gouvernemental? L'homme a besoin de frein, c'est un animal féroce, et, au lieu de rompre ses liens, il conviendrait de le contenir encore par une dizaine d'autres! Il est curieux d'entendre ces paroles sortir de la bouche d'un des premiers auteurs de cette philosophie qu'on accuse de n'avoir été qu'une insurrection contre toutes les conditions établies. Il est curieux de trouver un homme d'état, un grand seigneur tory, pour prédécesseur immédiat de Voltaire. Que voulait

BOLINGBROKE.

donc Bolingbroke? Il voulait un frein véritable, au lieu de ces liens qu'il voyait déjà brisés et vermoulus. La Renaissance et la Réforme achevaient de porter leurs fruits; le goût de l'incrédulité régnait dans les hautes classes, et l'irréligion gagnait partout. Les déistes comme Bolingbroke croyaient sauver le monde par le déisme pur. Leur moyen était impuissant, mais leur tendance réformatrice était légitime. Leur sentiment religieux n'était pas non plus un mensonge. Bolingbroke se montre partout animé d'un grand zèle pour l'humanité. De nobles espérances, de généreuses passions, éclatent à chaque page dans ses écrits et dans ses lettres. Il aspire à une époque de paix, de tolérance et de bonheur universel. Les crimes commis au nom de la religion lui font horreur. « Il ne peut considérer, dit-il, sans une sainte in» dignation que le christianisme, cette religion qui ne res» pire que charité et bienveillance, ait répandu, par réflexion » et par système, plus de sang que les plus barbares païens » n'en ont jamais versé dans la chaleur des combats et dans » la fureur des conquêtes. » Dans sa tendance philosophique, il se croit donc et il est réellement à bien des égards en progrès sur le passé. Nous ne voulons pas dire assurément que le déisme de Bolingbroke soit supérieur au christianisme; loin de là, nous regardons ce système comme radicalement incomplet. Mais nous disons que l'humanité, dans la série de son développement, exprimait alors par la bouche de Bolingbroke et de ses disciples des idées plus vraies et des principes meilleurs, que n'en enseignaient les partisans surannés de la religion du moyen âge.

Voltaire était sincère dans son admiration pour Bolingbroke quand il écrivait : « Celui qui a fourni à Pope tous les » principes de son *Essai sur l'homme* est sans doute le plus » grand maître de sagesse et de mœurs qui ait jamais été. »

Ce fut Bolingbroke, en effet, qui donna à Pope le sujet de son poème. « Pope vous a-t-il parlé, écrit-il à Swift » (août 1731), du superbe ouvrage qu'à mon instigation » il a commencé, d'une manière qui ne doit plus lui lais» ser de doute, à l'heure qu'il est, que j'ai mieux jugé de » ses talens que lui-même? La première Epître examine » l'homme et le séjour de l'homme relativement au système » entier de l'existence universelle. La seconde l'examine dans » sa propre demeure, en lui-même, et relativement au sys» tème particulier de l'humanité. La troisième démontre » comment une cause universelle tend à une seule fin par » des moyens différens; comment l'homme, la brute, et les » végétaux, sont enchaînés dans une mutuelle dépendance, » nécessaires entre eux et nécessaires à l'ensemble; comment » les associations humaines ont été formées; de quelle source » sont sorties la vraie religion et la véritable civilisation; » comment Dieu n'a fait qu'une même chose de notre plus » grand bonheur et de notre devoir. Ces trois Epîtres, dis» je, sont achevées. Il s'occupe actuellement de la quatrième. » C'est un magnifique sujet : il défend la cause de Dieu (je » me sers de l'expression de Sénèque) contre cette fameuse » accusation que les athées de tous les temps ont portée » contre lui, les dispensations supposées inégales de la Pro» vidence; accusation que je ne peux pardonner sincèrement » à vos théologiens d'avoir admise, etc. »

Tous les témoignages contemporains démontrent que Pope ne fut que le metteur en œuvre du déisme de Bolingbroke. Au surplus, Pope ne le nia jamais; on sait au contraire que, dès son début, il rapporte à Bolingbroke l'honneur de la philosophie qui se trouve dans son poème :

Arbitre de mes chants, mon génie et mon maître,
Seconde les transports que toi-même as fait naître...
Oh! tandis que ton nom, recueillant notre hommage,
Sur le courant du temps passera d'âge en âge,
Dis-moi, puis-je espérer que mon frêle vaisseau
Accompagne de loin un triomphe si beau;
Qu'avec toi partageant le vent qui te seconde,
Mon nom, avec le tien, vole un jour dans le monde?
Lorsque enfin les héros, les ministres, les rois,
De l'implacable mort auront subi les lois;
Que les fils rougiront, informés que leurs pères,
Jaloux de ton éclat, furent tes adversaires;
Perçant de l'avenir les voiles ténébreux,
Ces vers apprendront-ils à nos derniers neveux
Que, m'ouvrant les trésors de la philosophie,
Tu fus et le soutien et l'honneur de ma vie;
Qu'encouragé par toi, je cherchai dans mes chants,
Non le charme des sons, mais la beauté du sens
Que j'osai négliger les peintures brillantes,
Pour présenter au cœur des vérités touchantes;
Qu'éteignant de l'erreur le vulgaire flambeau,
Je fis sur les mortels briller un jour nouveau?
Que de l'orgueil humain confondant l'imposture,
J'appris que tout est bien dans toute la nature? etc.

On retrouve, au surplus, dans les ouvrages de Bolingbroke toute la philosophie rimée par Pope. Suivant lui « rien n'est » plus raisonnable que d'admettre un Etre suprême comme » la source de toute existence, la cause efficiente de toutes » choses; » mais « il doit nous suffire de l'adorer avec un » respectueux silence. Il ne nous est donné en aucune façon » de le comprendre. Son mode d'existence est pour nous une » énigme dans laquelle nous ne pouvons trouver ni sens na» turel, ni sens métaphorique qui puisse nous satisfaire. » De là Bolingbroke conclut que toute théologie est absurde; et comme la théologie se lie à la métaphysique dont elle est une dépendance nécessaire, il repousse également la métaphysique. « C'est, dit-il, la métaphysique et la théologie qui » ont embrouillé la religion naturelle. » — « Rien ne prouve » mieux, dit-il ailleurs, la perversité de l'esprit humain que » l'effort que font les hommes pour aller au-delà de la na» ture, par la seule raison qu'ils ne peuvent y atteindre, ou » parce qu'ils ne trouvent point les choses telles que leur » imagination le leur a persuadé. C'est là le cas des méta» physiciens, et c'est ce qui les a jetés à toutes les époques » dans l'erreur, et même dans quelque chose de plus fâcheux » que l'ignorance, je veux dire dans le doute, dans la per» plexité, dans des recherches inutiles, et dans des disputes » sans fin. » Le règne de la nature substitué à l'idéal des théologiens, voilà donc le fond du système : on ne pouvait mieux le formuler que ne l'a fait Bolingbroke; la vigueur de son esprit est incontestable. Voici encore de lui quelques définitions qui, fort admissibles au premier abord, cachent toutes la même conclusion. « La droite raison, dit-il, consiste dans » la vérité, et celle-ci dans sa conformité avec la nature. La » nature, ou assemblage de tout ce qui existe, est la source » d'où découlent toutes nos connaissances.. » — « La science » consiste à observer la constitution et l'ordre des choses, » tant dans le système physique que dans le système moral » auquel nous appartenons; à former sur ces particularités » des idées générales, des notions, des axiomes et des rè» gles, et à les appliquer aux actions et aux usages humains. » Le résultat de toutes ces choses est ce qu'on appelle sa» gesse, science, connaissance humaine. » — « La plus belle » de toutes les philosophies est de savoir vivre, c'est-à-dire » de s'accommoder au temps, aux personnes, aux affaires, » quand la raison le demande, etc. »

Ce système, dans sa totalité, n'est qu'une reproduction de l'épicuréisme. Comme Epicure, Bolingbroke admet Dieu, mais pour le reléguer à l'instant même dans un ciel tellement impénétrable, que la philosophie consiste à ne pas s'en occuper. Du reste, toute la sagesse humaine, comme toute la connaissance humaine, se réduit, suivant lui, à observer ce qui est, à se conformer à ce qui est. Pas d'idéal. C'est toujours la nature, la nature actuelle, l'ordre et la constitution actuelle du monde et de la société humaine, que Bolingbroke prend pour règle et pour *fatum*.

Une objection revenait éternellement, et sous toutes les formes, contre ce *naturalisme* : c'était la plainte contre la nature, l'assertion que l'ordre et la constitution actuelle du monde et de la société ne remplissent pas nos légitimes

désirs, en d'autres termes qu'il y a du mal sur la terre.

Cette objection était capitale; car la nature imparfaite ne pouvant plus servir de règle, la religion naturelle, la loi naturelle, la morale naturelle, comme les entendait Bolingbroke, n'étaient que des chimères. La théologie et la métaphysique reprenaient leur place. Bolingbroke n'hésita pas : il nia hardiment le mal; il fit un faux emploi des idées émises vingt ans auparavant par Leibnitz, et donna à chanter à Pope l'axiome que *tout est bien*.

Tel est ce déisme du dix-huitième siècle, optimisme sans efficacité, fatalisme qui ne va qu'à constituer l'immobilité et la torpeur. Voltaire, sans s'élever à une philosophie beaucoup plus haute, ne put cependant jamais se résoudre à adopter ce système dans tout son ensemble : il fut inconséquent, il l'admit par parties, le chanta et le combattit tour à tour. Ce fut à la fois en lui un signe de faiblesse et de force que de ne pouvoir pas être aussi fermement systématique que son maître. Il admettait volontiers la reconnaissance d'un Dieu auteur de toutes choses, et repoussait aussi énergiquement que Bolingbroke la métaphysique et la théologie. Il faut avouer que ce déisme sans métaphysique et sans théologie est fort près de l'athéisme. On arrive avec cela, comme Voltaire, à reconnaître Dieu pour ainsi dire par pure complaisance; on dit comme lui : La notion de Dieu est utile;

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Mais bientôt de plus hardis et de plus conséquens viennent qui disent : Puisque entre Dieu et nous il n'y a nul rapport, quelle raison avons-nous de croire à Dieu? Les athées francs et sincères supplantent donc aisément les déistes par politique. Mais ce que Voltaire ne put jamais se décider à admettre, ce fut le quiétisme fataliste de Bolingbroke. En présence du mal qu'il voyait dans le monde, ce fatalisme le révoltait; il n'avait pas dans le sang l'épicuréisme du tory d'Angleterre. En ce sens, *Candide*, et tant d'autres ouvrages pleins de verve que sa plume enfanta, loin d'être, comme on se l'imagine communément, des blasphèmes contre la Providence, sont de bonnes réclamations contre un système qui allait à tarir la vie dans toutes ses sources. Heureuse inconséquence de Voltaire! il reconnaît le mal, il s'en plaint amèrement, et il adopte un système où il faut nécessairement nier ce mal pour avoir une base solide; il jette presque aussi fort que saint Augustin un cri de douleur contre la nature, et il adopte un système où il faut que la nature soit sans imperfection et sans péché, pour que l'homme n'ait plus qu'à s'y conformer sans gémir et sans se plaindre!

Les ouvrages de Bolingbroke ont été réunis et publiés à Londres en 1754 par Mallet, à qui il avait légué ses manuscrits, en 5 volumes in-4° et en 9 in-8°. Les deux plus importans sont ses *Lettres sur l'étude et l'usage de l'histoire*, où se trouvent à la fois des aperçus d'une profonde érudition sur l'antiquité, et d'utiles informations pour l'histoire et la politique du siècle de Louis XIV, et ses *Lettres et Essais philosophiques adressés à Alexandre Pope*. Ces deux ouvrages ont été traduits en français. Voltaire publia en 1767, sous le titre d'*Examen important de milord Bolingbroke, écrit vers 1736*, un livre qui n'est pas du philosophe anglais; il lui emprunta seulement un grand nombre d'idées et de réflexions, qu'il arrangea et présenta à sa manière. Il suppose dans la préface que « ce précis de la doc» trine de milord Bolingbroke, recueillie tout entière dans » les six volumes de ses œuvres posthumes, fut adressé par » lui peu d'années avant sa mort à milord Cornsbury (le » même auquel Bolingbroke adressa ses *Lettres sur l'his» toire.*) » Enfin on a retrouvé et publié en France, en 1808, 3 volumes de *Lettres historiques, politiques et philosophiques* écrites depuis 1710 jusqu'en 1736. Tous ces ouvrages sont précieux à lire pour qui veut étudier à fond l'histoire d'Angleterre et la politique de l'Europe au commencement du dix-huitième siècle. Bolingbroke avait la pratique des affaires et le génie qui permet de juger. Il n'était pas au surplus trop grand partisan de ce gouvernement pondéré de l'Angleterre qui subjugua Montesquieu. Il dit dans ses *Lettres sur l'histoire* que « le gouvernement de son » pays est composé d'un roi sans éclat, de nobles sans indé» pendance, et de communes sans liberté. »

BOLIVAR (SIMON). Il est possible que la postérité en tournant ses regards vers nous, juge que l'émancipation de l'Amérique méridionale a été le phénomène politique le plus considérable de notre temps. Un groupe nouveau de nations a paru dans le monde; issues toutes ensemble avec effort du sein de la mère-patrie, où depuis trois siècles leurs germes reposaient dans l'inertie, ces nations ont pris place sur ce continent jadis déblayé par l'épée impitoyable de la chrétienté et devenu vacant. Les voici maintenant chacune en sa demeure, reconnues et saluées par les autres nations, prêtes à fournir à l'histoire des individualités nouvelles, et à lui payer une riche compensation pour les empires perdus desquels elles ont hérité le sol qu'elles habitent. Certes, c'est là un grand et fondamental changement dans la condition générale du genre humain. Quelque grands que soient les changemens dont le continent européen a été le théâtre depuis le commencement de ce siècle, celui-ci leur est peut-être supérieur, tant sous le rapport de son originalité que sous celui de l'étendue probable de ses conséquences futures. Les combats de Napoléon et les bouleversemens subséquens ont leur principe au dix-huitième siècle, dans la révolution française qui leur a donné le branle, et dont ils ne sont qu'un appendice, tandis que tout en reconnaissant l'influence de notre révolution sur celle de l'Amérique, il est évident que cette dernière est un évènement tout-à-fait particulier à notre siècle, et qu'alors que les faits que l'histoire future de l'Europe tient en réserve, prendront au dix-huitième siècle la date de leur filiation, ce sera au contraire le dix-neuvième siècle qui formera l'origine de l'ère américaine. On ne s'étonnera donc point si nous croyons devoir traiter avec quelque insistance un sujet si important, et dont l'intérêt naturel se trouve encore rehaussé par le cachet de la nouveauté. Nous y sommes même d'autant plus autorisés que l'on peut dire avec raison que l'éloignement semble avoir joué, à l'égard de l'établissement de la république colombienne, le même rôle que le temps joue habituellement à l'égard des autres phénomènes de l'histoire, et que les détails de ce fait capital ne sont point encore suffisamment connus en Europe. Ce n'est guère que par les récits des gazettes que l'affaire s'est instruite jusqu'ici devant le public; ce n'est cependant pas là une source d'information bien authentique, et il y a une grande distinction à faire entre les journalistes et les historiens.

Dans ce grand acte de délivrance, le premier rang est à Bolivar. C'est lui qui par son activité et son infatigable persévérance a enfin forcé ce fœtus de nation à se produire; ce n'est point lui qui l'a engendré, mais c'est lui qui a présidé à son enfantement. Les peuples reconnaissans lui ont donné le surnom de Libérateur; ils se seraient mépris s'ils lui avaient donné celui de Père. Il les a aidés dans l'œuvre qu'ils avaient à accomplir; mais il n'a point versé sur eux de son esprit; le génie de la guerre lui avait été donné plus que celui de la législation, et même dans ses campagnes, tout en rendant justice à sa fermeté et à son infatigable persévérance, a-t-on peine à trouver quelque trace de ces hautes conceptions et de ces illuminations soudaines qui distinguent le génie des fameux capitaines. Il a donc eu plus de gloire que de véritable grandeur. Ses opérations marquent les principales phases de l'affranchissement de la Colombie, de Bolivia et du Pérou, et c'est à cause de cela, bien plutôt qu'en raison de leur propre vertu, qu'elles appellent l'étude. C'est ainsi que nous les considérerons; et d'abord nous parlerons succinctement de la nature de la population améri-

caine, de sa gêne durant sa liaison avec l'Espagne, de ses sentimens généraux et de ses premières tentatives d'indépendance.

Pour pénétrer convenablement dans l'intelligence de cette histoire, il ne faut pas perdre de vue qu'il y est constamment question d'une matière vivante extrêmement rare et diffuse, peu énergique, peu décidée, répandue sur une surface immense de pays. La superficie de la Colombie est à elle seule plus que quadruple de celle de la France; et si l'on y joint le Pérou et les états lointains de Bolivia, en tenant compte en même temps de l'accroissement de distance causé par les chaînes de montagnes, le défaut de routes et de ponts, et les autres difficultés de la locomotion, on verra que l'Europe tout entière, depuis le Tage jusqu'à la Sibérie, est une moins vaste étendue que le théâtre sur lequel se déroulent les événemens dont nous allons parler. La population est en raison inverse du territoire. Elle ne fait que commencer et couvre à peine le sol : la Colombie, faite pour nourrir plus de cent millions d'habitans, n'en contient guère que trois; ce n'est pour ainsi dire qu'une première semence. Dans ces contrées presque vierges les conditions communes de la politique sont donc toutes différentes de celles que nous présentent les peuples compactes et consolidés de l'ancien monde.

La population de la Colombie, suivant M. de Humboldt, au commencement de ce siècle, était ainsi composée : Indiens 720,000; Européens et créoles 642,000; races mélangées de noirs, de blancs et d'Indiens 1,256,000. Il faut ajouter à cela environ 200,000 Indiens vivant encore à l'état libre, et autant d'esclaves africains. Dans cette agrégation de castes, rien d'élevé. Les créoles occupaient la première place parmi les indigènes; mais tenus en suspicion par l'autorité jalouse de l'Espagne, ils étaient sévèrement écartés de toutes fonctions éminentes et privées, à l'exception d'un petit nombre reçu par faveur dans les universités de la mère-patrie, de toute éducation libérale. L'alphabet était chose inconnue pour les quatre cinquièmes des habitans; quelques prières, quelques chapitres de catéchisme, quelques dévotions grossières, formaient toute la base de l'instruction publique. Le catholicisme le plus rigide et le plus servilement dévoué aux intérêts de la métropole pesait de tout son poids sur cette population languissante; et l'inquisition, attentive à fermer toute voie aux idées de l'Europe, se joignait au clergé ordinaire pour prêter main forte à ses censures et aggraver encore l'assoupissement léthargique des esprits. Les classes mélangées n'étaient dépourvues ni d'intelligence, ni de vivacité; mais pour elles nulle perspective de développement, nul mobile, nulle fusion avec la dédaigneuse aristocratie de la race blanche. Les Indiens soumis à une capitation odieuse, et retenus par la loi dans une éternelle minorité, les noirs écrasés par le poids des fers et par l'imperfection de leur propre nature comme partout, formaient les échelons inférieurs, et semblaient destinés à circuler éternellement dans le domaine de la nature matérielle.

Ainsi donc dans cette population maigre, disséminée, incohérente, une somnolence à peine troublée et presque universelle. S'il y avait quelque part un peu de vie, et comme une première lueur d'existence, c'était dans le sein de quelques citadins, la plupart créoles, façonnés soit par des voyages d'outre-mer, soit par la conversation des étrangers, soit par la lecture et la méditation des écrits prohibés de la vieille Europe. La jalousie contre les fonctionnaires espagnols contribuait encore à augmenter l'énergie de leur mécontentement et à exciter leurs rêves d'indépendance. A ce petit noyau de personnes libérales et éclairées, il convient de joindre un autre groupe de la population, animé d'idées bien différentes, mais également personnel et vivant, je veux parler des *Llaneros*. Maîtres d'immenses troupeaux et habitans des plaines, accoutumés dès leur enfance à vivre à cheval, à combattre chaque jour les taureaux et les jaguars, à voyager sans cesse, traversant les fleuves à la nage sans crainte des caïmans, et couchant sous le ciel sans se soucier de ses intempéries, c'étaient des hommes au cœur intrépide et au corps d'airain; rien ne leur ressemble mieux que les Tartares des Steppes asiatiques. Armés de la lance, montés sur leurs coursiers à demi sauvages, ils étaient prêts à saluer de leurs acclamations, comme un essaim de guerriers quittant le sommeil, le premier retentissement de bataille qui viendrait les réveiller dans leurs pacifiques solitudes. Si c'est à l'élite des créoles civilisés que l'on dut les premiers désirs et les premiers symptômes de la révolution, c'est aux courageux métis des campagnes que l'on dut son triomphe et son établissement définitif; ce sont eux qui ont tranché les derniers liens, et qui ont donné à la Colombie sa légitimité en la faisant reconnaître des autres peuples par le droit de l'épée.

Les nations, comme l'histoire de tous les temps le démontre, quelque intimes que soient les liens de parenté qui les attachent à leurs colonies, sont constamment guidées dans leurs relations avec elles par le sentiment égoïste de leur intérêt personnel; ce ne sont point des mères prenant plaisir à voir leurs filles prospérer et grandir sous leur tutelle, ce sont des marâtres pleines de défiance, redoutant des rivales et ne voulant que des servantes. Telle était la politique de l'Espagne à l'égard du peuple américain. Son unique crainte était de le voir s'élever, son unique sollicitude de le retenir dans l'impuissance et dans l'imbécillité, d'en retirer avec la moindre dépense le plus gros revenu, en un mot de le réduire à la condition de domestique pour l'exploitation de ses terrains d'outre-mer.

La plus solide institution que la métropole eut combinée pour le maintien de sa suprématie était celle du clergé. Au lieu d'être, comme ailleurs, sous la dépendance plus ou moins prochaine de la cour de Rome, il était ici tout entier de l'élection et sous la main de la royauté; cela résultait d'une concession que les papes avaient faite à l'époque de la découverte des premières îles sans en sentir toute la portée, et qui depuis lors, tant par l'autorité de la coutume que par celle des anciens titres, s'était conservée intacte en dépit de toutes réclamations, et demeurait en la possession du pouvoir comme l'une des plus précieuses ressources de son gouvernement. Le roi nommait les évêques et les archevêques, en les soumettant seulement à la sanction du Vatican; quant aux curés et aux autres membres de la hiérarchie, ils étaient désignés par le vice-roi ou les gouverneurs sur une liste présentée par les évêques. L'Eglise était donc partie intégrante de l'administration; relevant complètement du gouvernement, les intérêts du souverain lui étaient aussi sacrés que ceux de la foi, ou plutôt elle ne faisait pas de distinction entre ces deux parties de son service. Elle enseignait l'obéissance envers le roi aussi impérieusement que l'obéissance envers Dieu, et il ne lui était pas difficile de persuader à un peuple aussi dévot et aussi dépourvu de toute espèce d'éducation que le peuple américain, que la personne royale était une puissance demi-divine, à qui les colonies appartenaient par l'ordre du Père tout-puissant, et contre laquelle une seule pensée de révolte eût été l'équivalent du sacrilége. Toute la force de la religion tournait donc au profit de l'Espagne; chaque prêtre était pour ainsi dire un nœud jeté par elle sur la population américaine pour se l'assujetir, et il n'y a pas d'armée qui eût pu effectuer une prise de corps plus vigoureuse et plus sûre. C'est ce que l'on vit bien au moment de la lutte, lorsque le clergé ouvrit la guerre dans la chaire et dans le confessional en même temps que les soldats du roi sur les champs de bataille : la révolution se trouva sans armes contre lui. « L'indépendance de la Colombie, dit le ministre Restrepo, n'a pas connu d'ennemis plus formidables que les évêques. » Nous avons déjà parlé de l'inquisition; son tribunal était établi à Carthagène, mais ses officiers et ses délateurs étaient partout : malheur à qui eût osé donner asile aux écrits abhorrés de l'Europe moderne; un empoisonneur public n'eût pas été poursuivi avec plus d'acharnement qu'un fauteur de la philosophie. Les études publiques étaient surveillées avec la même

rigueur; on eût dit que l'Amérique était condamnée par ses maîtres à vieillir, privée de toute communion avec l'esprit humain. Les sciences étaient pour elle comme si elles ne fussent point encore nées : la chimie y était quelque chose d'entièrement inconnu; il n'y avait d'enseignement ni pour la physique ni pour les mathématiques; tout essor intellectuel était proscrit; et au commencement du dix-neuvième siècle, on refuserait de le croire si cela n'était attesté par un historien digne de foi, on vit, à la honte éternelle du gouvernement espagnol, le fiscal de Santa-Fé interdire l'arithmétique et la géométrie, flétrissant par un acte ces sciences comme duement prohibées. L'archevêque, dans la junte assemblée pour déterminer la direction des études, déclara « que les créoles pour demeurer soumis n'avaient pas à apprendre autre chose que la doctrine chrétienne.» (Restrepo, *Historia de la revolucion.*) On conçoit que l'étude de la politique était encore plus sévèrement persécutée que toutes les autres. Il y avait en un mot autant de soins consacrés à la conservation de l'ignorance qu'on aurait dû en mettre à la bannir. Mais les choses humaines sont heureusement disposées de telle sorte qu'il n'est pas possible qu'une nation demeure ainsi long-temps dans un isolement absolu, loin de toute communication et de tout partage; le commerce amène la connaissance des langues étrangères, et à leur suite se glissent les idées dont elles sont dépositaires. La langue française, grâce à sa beauté et à la richesse de sa littérature, avait pris particulièrement faveur; et ce fut elle qui eut la gloire de porter les principes de la philosophie dans le sein de l'Amérique espagnole : les esprits les plus distingués l'étudiaient en secret, et jamais fraude ne fut plus sainte que celle qui, en dépit des prohibitions et des menaces, vint, sur cette terre esclave, installer clandestinement le dix-huitième siècle dans l'asile silencieux des bibliothèques. Les philosophes sont à l'univers, et ce n'était pas seulement pour la France que Rousseau, Montesquieu, Voltaire et tant d'autres éminens penseurs, étaient descendus dans le monde.

Les entraves imposées par l'Espagne au commerce et à l'industrie n'étaient pas moins rigides; elle avait frappé ce côté d'un arrêt de développement tout aussi impitoyable que celui qu'elle avait imposé à l'intelligence. Malgré la faiblesse de ses ressources, elle s'était arrogé le droit exclusif d'importation et d'exportation : l'Amérique ne tirait ses moyens de vie que des échanges de sa métropole; les objets les plus nécessaires ne lui étaient vendus qu'à un prix excessif, et la masse de ses propres denrées, bien supérieure à la consommation de la Péninsule, demeurait sans valeur. Ecrasée par un exorbitant monopole, réduite à se limiter sans cesse sur la mesure de l'Espagne, aucun intérêt ne pouvait la porter à augmenter les productions de son agriculture. Quant à celles de l'industrie manufacturière, elles lui étaient sévèrement interdites; sans cela elle se serait bientôt vue en état de se passer de l'onéreuse protection de la mère-patrie. Il n'était pas même permis sur ce vaste territoire de fabriquer du fer; l'Espagne, comme au temps de la conquête, y envoyait le sien qu'elle y changeait pour de l'or. Aussi nulle émulation, nulle activité, nul mouvement de transport dans l'intérieur. Les voitures, en exceptant quelques grandes villes, ne s'y étaient jamais vu : on eût dit que l'Espagne n'avait consenti à ouvrir des sentiers à travers ce continent que pour le passage des mulets chargés de lui apporter le revenu des impôts.

La Colombie, pour ne parler ici ni du Pérou ni du Mexique, était divisée sous le rapport politique en deux grandes provinces : la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade et la capitainerie générale de Venezuela; dans la Nouvelle-Grenade la Présidence de Quito formait elle même une sorte de province à part. Ces trois grandes divisions se partageaient elles-mêmes en une multitude d'autres cercles plus petits, que nous verrons dans les premiers mouvemens de la révolution prétendre chacun à sa propre indépendance; elles étaient du reste parfaitement distinctes, tranchées sous le rapport géographique aussi bien que sous le rapport politique. Venezoela, c'était le grand bassin de l'Orénoque, la Nouvelle-Grenade celui de la Magdelena, la Présidence de Quito le versant supérieur de l'Amazone. Les populations de ces divers pays, séparées par d'immenses distances, par des frontières de montagnes et par tous les empêchemens administratifs, avaient peu de relations entre elles; elles ne possédaient rien de commun que la parité de la servitude, et accablées chacune sous le poids de sa chaîne particulière, elles se regardaient à peu près comme étrangères l'une à l'autre. Les résidences respectives de l'autorité espagnole, Caracas, Santa-Fé de Bogota et Quito, formaient aux yeux des habitans comme autant de capitales. La difficulté de réunir tous ces élémens en un seul corps ne devait pas être un des moindres obstacles de la révolution.

Nous en avons dit assez pour montrer à la fois l'immoralité et la savante habileté du despotisme espagnol. Sa rigueur, en rendant l'émancipation presque impossible, ne la faisait toutefois que plus vivement désirer. Le spectacle de l'Amérique du Nord, si merveilleusement délivrée, grâce à ses héroïques efforts, de la domination de sa puissante métropole, et si promptement élevée par suite de son indépendance au niveau des premières nations du monde, était un exemple séduisant, mais difficile à imiter. L'Amérique du Sud se trouvait placée dans des conditions bien différentes de celles du Nord. Pour sa population dévotement catholique et asservie au clergé, le mot de liberté était un son sans valeur, l'idée de rébellion une impiété; ajoutez à cela que les créoles étaient en dissidence avec les classes inférieures; que tous les emplois étant soigneusement tenus par les Espagnols, il ne pouvait se former parmi les Américains ni hommes d'état, ni capitaines; que le maniement des armes était chose étrangère à ces contrées toujours paisibles; enfin, qu'il n'existait ni un sentiment général que l'on pût réveiller dans les cœurs, ni un signe de ralliement que l'on pût ériger en bannière pour donner le branle à une insurrection. La révolution, nécessaire pour tous, n'était véritablement préparée que dans l'esprit du petit nombre. De là l'embarras et l'indécision de ses premiers pas, sa lenteur à s'accomplir et son incroyable faiblesse. Elle était l'œuvre d'une minorité ayant à la fois à résister à un peuple et à en ébranler un autre.

Depuis leur naissance, les établissemens de l'Amérique du Sud dormaient dans une paix profonde; à peine s'il y avait eu à signaler de temps à autre et çà et là quelques frémissemens passagers au sujet de la levée des impôts. Du reste, partout le calme, la nonchalance, la servilité d'habitude. Dès la fin du dix-huitième siècle cependant, de légers symptômes d'impatience, précurseurs de la révolution prochaine, avaient commencé à se manifester dans l'intérieur des cités les plus importantes : c'était un feu encore caché, mais qui se trahissait déjà par des éclairs. Il convient, avant d'aborder l'histoire de l'affranchissement, de dire un mot de ces premiers mouvemens; car ils servent à montrer, mieux que tout le reste, la part d'influence qui appartient à la révolution française à l'égard de celle de l'Amérique. La première n'a pas fait naître la seconde, mais elle lui a donné l'impulsion; Bolivar n'est que le continuateur de Miranda.

En dépit de toutes les mesures prises par le gouvernement espagnol contre la presse, le bruit de la révolution française et des hardis principes mis en discussion dans ses assemblées s'était répandu jusque dans les colonies d'Amérique. Des journaux, des livres, des brochures, trompant l'ombrageuse vigilance de la douane et de l'inquisition, avaient secrètement circulé de main en main, et soulevé dans la classe élevée de la société de nobles sympathies. A Bogota, une association vouée aux intérêts de la liberté s'était formée dans l'ombre parmi l'élite des jeunes gens. La Déclaration des droits de l'homme de l'Assemblée constituante avait été traduite en espagnol par l'un des membres les plus distingués de cette association, don Antonio Narinno, et mise confidentiellement en circulation dans le pays. Mais ce mouvement fut bientôt

étouffe; l'autorité avertie par quelques dénonciations fit arrêter et mettre en jugement, sans aucune espèce d'opposition, les principaux inculpés. La plupart furent envoyés dans les prisons en Espagne. Narinno, condamné aux presides d'Afrique avec quelques autres, étant parvenu à s'échapper, se rendit en France et en Angleterre, dans le but d'exciter les gouvernemens de ces deux pays à favoriser le soulèvement des colonies espagnoles.

Vers ce même temps, en 1797, trois condamnés politiques ayant été déportés d'Espagne, pour cause de tendances revolutionnaires, dans la citadelle de la Guayra près de Caracas, parvinrent à nouer quelques relations avec les citoyens de cette ville. La puissance de leurs idées, l'intérêt excité par leur position, leur éloquence, ne tardèrent pas à leur faire un parti considérable. Leurs gardiens eux-mêmes étaient tout disposés à les servir. On devait révolutionner le pays, proclamer le gouvernement républicain, et inviter les autres provinces de l'Amérique à imiter l'exemple donné par celle de Caracas. La veille du jour fixé pour le signal de l'insurrection, la lâcheté de l'un des conjurés, qui livra le secret au gouvernement, fit échouer le complot. Il y eut près d'une centaine de personnes, et des plus considérables, compromises dans cette affaire : sept furent condamnées à mort, trente-trois aux galères, le reste à la déportation; le corrégidor de Macuto, Joseph de España, qui avait été l'un des principaux instigateurs de la conjuration, fut écartelé sur la place publique de Caracas.

Tandis que ces choses se passaient en Amérique, un des plus illustres citoyens de Caracas, le général Miranda, compagnon de Washington sur les champs de bataille de l'Amérique du Nord, plus tard soldat de la république française dans les guerres de la Convention, patriote dévoué, plein de haine pour l'Espagne et d'amour pour son pays, se rendait de France en Angleterre dans le but de solliciter des secours du gouvernement britannique, alors ennemi de l'Espagne, afin d'opérer l'affranchissement de l'Amérique du sud. Ses propositions, d'abord favorablement accueillies par le ministère Pitt, à demi encouragées par les États-Unis, puis abandonnées et reprises plus ou moins ostensiblement suivant les circonstances, furent enfin définitivement rejetées en 1804 par l'Angleterre, placée dans de nouvelles relations vis-à-vis l'Espagne. Cependant Miranda n'avait pas perdu courage. Bien que l'assistance d'une puissance étrangère lui parût nécessaire pour faciliter à ses compatriotes la délivrance de leur pays, l'existence du ferment révolutionnaire dans le sein de l'Amérique était une chose évidente pour lui, et il gardait l'espérance qu'en parvenant seulement à y jeter une étincelle de guerre on verrait bientôt une insurrection générale éclater d'elle-même sur tous les points. C'est dans cette idée que, soutenu par les avances de quelques négocians de New-York, il se décida à son aventureuse expédition de 1806. Accompagné seulement de cinq cents volontaires, mais comptant toujours un peu sur les secours futurs de l'Angleterre, il vint débarquer sur la côte du Vénézuéla, près de Coro. Mais cette entreprise était trop téméraire et trop légèrement préparée. Elle n'offrait pas assez de garanties à ceux qui auraient été disposés à la seconder pour soulever dans le pays beaucoup de partisans, et enfin les préliminaires de la paix générale, déjà signés à Paris, ne laissaient plus aucune chance de trouver main-forte du côté de l'étranger. Miranda, après quelques succès peu décisifs, mal soutenu, et menacé par un corps de troupes considérables, se vit donc forcé de céder et de remettre à des temps meilleurs l'exécution de ses projets.

L'Amérique ne devait pas tarder, en effet, à se trouver placée dans des conditions toutes nouvelles par suite de l'abdication forcée des Bourbons d'Espagne et de l'envahissement de ce pays par les armées françaises. Par une étrange combinaison de circonstances, l'attachement du peuple américain à la famille de ses rois était destiné à venir se marier avec le sentiment révolutionnaire, pour commencer de concert avec lui le mouvement de l'émancipation. Tandis que les Espagnols prétendaient que l'Amérique était solidaire envers le corps de la nation espagnole, et devait par conséquent la suivre dans toutes ses vicissitudes, les Américains prétendaient au contraire ne relever que des rois, et ne connaître la nation qu'à titre de province de même couronne; si donc l'Espagne, comme tout semblait alors l'annoncer, tombait définitivement aux mains de la dynastie de Napoléon, l'Amérique, loin de demeurer enchaînée à son sort, devait être au contraire immédiatement dégagée par le fait, et devenait, comme le Brésil pour la maison de Bragance, le refuge naturel de la maison d'Espagne. C'était là la réponse presque unanime aux proclamations adressées par Joseph et aux secrètes insinuations des délégués du gouvernement, dont quelques uns, pour conserver leurs avantages, n'auraient pas été éloignés de se ranger du côté des Français. Quant aux circulaires expédiées par les diverses juntes qui, durant la guerre et l'absence du souverain légitime, se disputaient l'autorité suprême, il découlait du même principe que ces juntes, représentant les provinces d'Espagne et non celles de l'Amérique, ne pouvaient prétendre à aucune puissance sur ces dernières. Enfin, de même que des juntes particulières de gouvernement s'étaient constituées en Espagne au sein des provinces restées insoumises, des juntes toutes pareilles, en attendant le retour régulier des choses, étaient en droit de s'installer dans les provinces d'Amérique. Cette dernière prétention était un motif de subversion d'autant plus imminent, que le vice-roi de la Nouvelle-Grenade, le capitaine-général du Vénézuéla, le président de Quito, tous les fonctionnaires coloniaux en un mot, étaient de la nomination du vieux roi Charles IV, et n'avaient pu recevoir leur confirmation de la part du nouveau roi Ferdinand VII, comme cela aurait dû avoir lieu pour l'exercice légal de leur autorité. Le nom de Ferdinand VII était donc un cri universel de révolution, et qui, mieux que les noms de république et de liberté, alors peu connus de la masse du peuple, pouvait conduire l'Amérique à un affranchissement dont elle sentait alors instinctivement le besoin : au nom de Ferdinand VII, rébellion contre le nouveau roi d'Espagne et des Indes, Joseph Bonaparte; rébellion contre la junte centrale de Séville, également usurpatrice du droit de suprématie sur les Indes; rébellion enfin contre tous les délégués actuels de l'Europe, et indépendance formelle de l'Amérique. Cela explique comment une révolution qui devait se faire plus tard toute républicaine commença par être toute royaliste : sous deux formes et deux drapeaux différens c'était toujours la même tendance vers la liberté nationale.

Le 10 août 1809, une première conspiration, dirigée suivant ces principes, éclata à Quito. Le commandant de la garnison de cette ville, don Juan Salinas, était à la tête du complot, ainsi que don Juan Moralès, ancien secrétaire de la Présidence, et d'autres notables citoyens. La révolution était si bien préparée qu'elle s'opéra sans aucune espèce de violence : on se rendit maître de la personne du président, don Ruiz de Castilla, vieillard faible et sans volonté, incapable de résistance; puis on installa immédiatement à sa place une junte de gouvernement destinée à avoir la surintendance du royaume de Quito et des provinces du littoral de l'océan Pacifique, de Guayaquil à Panama, dans le cas où elles consentiraient à s'adjoindre. Le marquis de Selva Alègre fut nommé président de cette junte dans laquelle l'évêque de Quito, américain et sincère patriote, consentit aussi à prendre place. On prêta avec grande pompe serment de fidélité à Ferdinand VII, dans la cathédrale; et pour expliquer le changement au peuple et le disposer à le seconder, on se contenta de lui dire que les fonctionnaires espagnols avaient secrètement projeté de se défaire des citoyens les plus distingués de la province; qu'ils intriguaient avec Bonaparte pour lui livrer l'Amérique, et se préparaient ainsi à prêter les mains au renversement de la sainte religion. Ce n'était peut être pas absolument faux; mais ce n'était

pas là le véritable mobile des amis intelligens de la révolution. En même temps, la junte se hâta d'expédier des proclamations aux diverses provinces de la Présidence de Quito, ainsi qu'aux vice-royautés de la Nouvelle-Grenade et du Pérou, pour les inviter à imiter son exemple. Mais ce premier mouvement n'ayant pas été concerté avec assez d'ensemble ne fut pas de longue durée. Les troupes dirigées contre les indépendans par les Espagnols de Lima et de Bogota furent bientôt victorieuses, et la junte se vit réduite, après deux mois d'existence, à capituler avec l'ancien président. Les persécutions et les massacres qui, en dépit de la foi des traités et de la mansuétude des révolutionnaires, suivirent le retour des Espagnols, contribuèrent à servir la cause de l'indépendance en rendant les serviteurs de l'Espagne encore plus généralement odieux. Les noms de Salinas, de Moralès, d'Ascasubi, de Quiroga, lâchement assassinés dans les prisons, formaient une introduction au martyrologe de la liberté colombienne.

La révolution de Quito, malgré son infortune, avait cependant servi à remuer profondément les esprits dans la Nouvelle-Grenade, et à mettre toutes les provinces en éveil. La régence d'Espagne, pour se concilier les Américains, de l'argent desquels elle sentait le besoin, avait enfin consenti à les admettre dans le sein de la représentation nationale à titre d'hommes libres; mais comme dans cette concession même elle avait eu l'impolitique d'introduire des stipulations contraires à l'égalité des deux peuples, les partisans de l'indépendance ne se tenaient point encore pour battus. Ils avaient appelé la puissance de la presse à leur aide, et avec cette arme nouvelle, les plus distingués d'entre eux, les docteurs Camille Terrès, Gutierrez, Herrera, commençaient à s'ébranler pour un changement prochain. Des alertes avaient déjà éclaté sur plusieurs points, et une conspiration préparée déjà depuis quelque temps à Bogota était à la veille de donner ce signal redoutable qui est dans le droit des capitales, lorsque, le 20 juillet 1810, éclata soudainement et d'elle-même une explosion populaire. Un propos imprudent du commissaire de la régence d'Espagne, qui avait osé se targuer de son mépris pour les Américains, en était cause. Cette parole répandue avec empressement dans la ville avait soulevé l'indignation universelle contre les Espagnols, et mis toute la populace dans les rues. Les amis de l'indépendance profitèrent à l'instant même de cette force si heureusement tombée entre leurs mains; on commença à demander à grands cris la convocation d'une assemblée générale de tous les citoyens (*cabildo extraordinario*). Le vice-roi, intimidé par la fermentation croissante, ne put s'y refuser, et alors durant une nuit de débats orageux, digne de demeurer célèbre dans l'histoire de la Colombie, les révolutionnaires, maîtres de la tribune, font décréter la formation d'une junte suprême pour le gouvernement du royaume de la Nouvelle-Grenade. Cette junte fut installée dès le lendemain; le vice-roi en était président; mais il était aisé de comprendre que cette présidence constatait l'anéantissement du pouvoir espagnol, bien plutôt qu'un reste de respect. Le peuple, paré pour la première fois du titre auguste de *soberano*, et entretenu par tous les moyens dans son effervescence démagogique par les révolutionnaires, donnait au changement le temps de se consolider en le soutenant par un invincible appui. Le 25, sur le bruit que la troupe a reçu l'ordre de tenir ses armes chargées, il s'attroupe et demande à la junte de décréter le vice-roi d'arrestation. Presque tous les fonctionnaires espagnols étaient déjà incarcérés. Quelques jours après, sur un nouveau tumulte causé par une altercation entre un soldat et un paysan, et dans lequel le vice-roi et sa femme s'étaient vus un instant en péril, la junte les fit partir tous deux sous escorte pour Carthagène, où ils s'embarquèrent pour l'Espagne. On n'avait plus besoin d'eux; la révolution était désormais maîtresse de la carrière. La junte fit un acte par lequel elle se déclarait investie de l'autorité de Ferdinand VII pour tout le temps de sa captivité, qu'il était alors permis de considérer comme devant être sans fin, et délivrait la Nouvelle-Grenade de toute sujétion envers la régence d'Espagne. En même temps, pour prévenir l'anarchie et le déchirement du pays, elle adressait une circulaire aux provinces pour les inviter à nommer des représentans à la junte centrale convoqués à Bogota dans le but de maintenir l'unité de la Nouvelle-Grenade. C'était une première mesure contre l'inévitable dissociation qui devait au premier signal éclater entre toutes ces provinces séparées d'intérêt, inconnues les unes aux autres, jalouses chacune de son nom et de sa propre indépendance; nous verrons bientôt cette malheureuse rivalité, conséquence nécessaire de l'absence de tout sentiment national, devenir pour la Colombie naissante une source de maux plus cruelle encore que le dernier embrassement de l'Espagne dépossédée, et cherchant à retenir son bien.

La cité puissante de Carthagène fut la première à s'élever contre la junte de Bogota, et à répandre dans les provinces les théories fédéralistes, semences redoutables de guerre civile. Le 19 septembre la junte de Carthagène, déclarant se rattacher à la régence d'Espagne, publia un manifeste par lequel, contrairement à celui de la junta de Bogota, les provinces étaient invitées à se réunir par représentans, proportionnellement à leur population, en un congrès destiné à jeter les bases d'une fédération générale, chaque état devant rester libre et administré par son gouvernement particulier. La ville de Bogota étant déboutée de toutes ses prétentions à la primauté, le congrès fédéral était appelé à prendre séance dans la petite ville de Medellin d'Antioquia, située dans une position géographiquement plus centrale que l'ancienne capitale. Ce manifeste fort étendu, et dans lequel les principes politiques de la première junte étaient violemment attaqués, tandis que les principes fédéralistes étaient au contraire préconisés comme seuls compatibles avec l'intérêt et la liberté du pays, fit promptement son effet. Les provinces déjà toutes disposées à envoyer leurs députés à Bogota se divisèrent en un instant, chacune se constituant en souveraineté indépendante, et prenant suivant sa fantaisie modèle de ses lois sur tel ou tel état de l'Amérique du nord. En résultat, toute assemblée générale fut suspendue, celle provoquée par Carthagène aussi bien que celle qu'elle s'était proposée d'empêcher; l'occasion de créer une unité quelconque fut indéfiniment ajournée, et l'anarchie se vit installée dès le début au sein des colonies affranchies.

Tel était l'état déplorable de la Nouvelle-Grenade. L'influence de sa révolution avait cependant eu assez de force pour rétablir le drapeau de l'indépendance dans la Présidence de Quito. La junte réélue d'abord sous les auspices du commissaire de la régence d'Espagne, qui désirait apaiser ainsi le parti révolutionnaire toujours menaçant, avait vu son pouvoir grandir dans les troubles civils, et dès la fin de 1811, sous le nom de Congrès, elle déclarait solennellement l'indépendance du pays.

Dans le Vénézuela la révolution avait marché avec un mouvement encore plus vif. Le 19 avril 1810, la contre-révolution à peine maîtresse dans Quito, une insurrection dirigée par les amis de l'indépendance avait éclaté dans la ville de Caracas; le capitaine-général avait été forcé d'abdiquer et de remettre ses pouvoirs entre les mains d'une junte instituée par lui-même; excitées par l'exemple de la capitale, les autres villes du Vénézuéla, à l'exception de Coro et de Maracaibo, avaient aussi constitué leurs juntes et effacé toutes les traces du gouvernement espagnol. L'influence du général Miranda, récemment arrivé à Caracas, avait été suffisante pour décider la junte à convoquer un congrès général des provinces. Le 5 juillet 1811, ce congrès proclamait l'indépendance des Provinces-Unies de Caracas, Cumana, Varinas, Margarita, Barcelona, Merida et Truxillo, formant la confédé-

ration américaine de Vénézuéla. Cet acte d'indépendance est le premier manifeste du droit de la nationalité Colombienne. Après avoir exposé leurs griefs contre le régime espagnol, les besoins de leur pays, les changemens causés par la situation nouvelle de la monarchie, l'injustice du blocus établi sur leurs côtes par la régence d'Espagne, les représentans terminaient ainsi leur déclaration : « en conséquence, nous les représentans des provinces de Vénézuela, prenant l'Être suprême à témoin de la justice de notre cause et de la droiture de nos intentions, implorons sa divine protection, et déclarons à la face de l'univers, qu'à partir de ce jour ces provinces forment un État souverain et indépendant, dégagé de toute obéissance et soumission envers l'Espagne, et qu'en cette qualité d'État libre et constitué, elles ont le pouvoir de se donner la forme de gouvernement qu'elles jugeront le plus convenable au bonheur des citoyens, et d'agir comme toutes les autres nations souveraines et indépendantes. » Le général Mirande, formé à l'école des Girondins, bien plutôt qu'à celle de la Convention ou de l'Empire, n'avait pas assez de capacité politique pour s'opposer aux idées fédéralistes qui éclataient dans le Vénézuela comme dans la Nouvelle-Grenade; il les secondait au contraire de tous ses efforts, et la constitution votée sous ses auspices par le congrès, à la fin de 1811, acheva de disséminer les forces éparses du Vénézuela en les fractionnant légalement en un groupe de Provinces-Unies. C'était frapper l'état d'impuissance dès le jour de sa création.

Cependant la nouvelle république se vit bientôt rudement menacée par les Espagnols, sous le commandement du général Monteverde. Elle chancelait déjà, lorsqu'un de ces événemens inexplicables qui dépendent directement de Dieu, et qui rompent parfois la politique humaine par les plus brusques subversions, sans qu'il lui soit donné ni de les conjurer ni de les prévoir, tombant tout-à-coup sur elle, décida en quelques instans sa défaite. Je veux parler du fameux tremblement de terre de Caracas. N'oublions pas que s'il dut paraître funeste à la cause de la liberté, ce fut lui cependant qui mit à bas ce misérable assemblage de petites souverainetés juxta-posées auxquelles le premier mouvement avait donné naissance, et qui autrement ne se serait peut-être détruit que par de longues et désastreuses guerres civiles. Le jeudi saint, 26 mars 1812, précisément le jour anniversaire du premier acte de la révolution dans le Vénézuela, un tremblement de terre épouvantable ébranle le pays. La ville de Caracas est renversée et douze mille habitans périssent dans ses ruines; la Guayra, la clef militaire de la province, est aussi maltraitée, huit mille habitans, des troupes, des approvisionnemens considérables sont détruits; San-Felipe, Merida, Valencia, presque toutes les villes les plus importantes reçoivent leur part du désastre : les Espagnols, au contraire, comme si la Providence eût voulu rendre la catastrophe plus terrible encore par le contraste, demeurent tranquilles; une protection miraculeuse semble les garantir; le jour même de la commotion, profitant de l'effroi des habitans, ils attaquent la place de Carora et s'en emparent. Ils ouvrent ainsi la campagne. Les prêtres combattent pour eux; à l'aide du tremblement de terre dont ils font un signe de la colère de Dieu contre une rébellion sacrilége, ils répandent l'incertitude et la crainte dans la population; riches de tous les argumens que les doctrines de l'Église peuvent fournir au fanatisme contre la république, et renforcés par ce miracle récent, ils portent le trouble dans des consciences encore mal assurées, et plus inquiètes des intérêts de la religion que de ceux de la politique. En vain le gouvernement s'efforce-t-il de faire face à cette nouvelle guerre; le mandement de quelques évêques assemblés par ses ordres à Valencia, et déclarant que la réprobation de l'indépendance n'est entrée pour rien dans les desseins de la Providence, demeure sans effet devant la voix unanime et retentissante du reste du clergé et des moines; le parti de l'indépendance est délaissé, ses rangs s'éclaircissent, ses ressources s'épuisent, et l'opinion publique, vacillante comme elle l'est toujours chez un peuple nouveau, et presqu'épouvantée d'avoir tant osé, subit un revirement complet et se rejette tout entière au parti de l'Espagne. Les armes des royalistes achevèrent bientôt le changement; Miranda, nommé dictateur par le congrès, mais incapable de se maintenir, capitule le 26 juillet 1812, au nom de la république Vénézuélienne, et abandonne Caracas à Monteverde. Le traité portait que la constitution donnée par les cortès à l'Espagne serait appliquée au Vénézuela, qu'une amnistie générale serait proclamée, enfin que tous ceux qui voudraient quitter le pays seraient libres de le faire. Un grand nombre de citoyens, des plus notables et de ceux qui avaient le plus marqué dans les affaires de la révolution, s'empressèrent de profiter de cette dernière clause, et la féroce réaction dont Monteverde ne tarda pas à donner le signal, les justifie suffisamment de s'être ainsi mis en garde contre la foi espagnole. Miranda, arrêté au mépris de la capitulation à l'instant où il allait s'embarquer à la Guayra, fut jeté dans les cachots et expédié, ainsi que d'autres, à Cadix où il mourut quelques années plus tard sans avoir revu la liberté. Les autres meneurs de la révolution se réfugièrent pour la plupart à Carthagène, et vinrent ainsi donner un nouveau renfort dans la Nouvelle-Grenade, à la cause de l'émancipation momentanément perdue dans le Vénézuela.

C'est ici que commence véritablement à paraître Bolivar. Né en 1783 à Caracas, dans une des familles les plus nobles et les plus riches de la colonie, il avait obtenu, fort jeune encore, la permission de se rendre en Espagne pour y accomplir le cours de ses études. Américain par le cœur comme par la naissance, il était européen par la force des idées et de l'éducation. Non content de connaître l'Espagne sa mère-patrie, il avait voulu visiter l'Europe et la France surtout. Paris, cette grande capitale du monde, rendue plus attrayante encore pour les étrangers par le souvenir des grands événemens dont elle venait d'être récemment le théâtre, l'avait principalement attiré; il avait étudié dans nos écoles, conversé dans nos salons, connu nos hommes d'état et nos savans les plus distingués, vécu de notre vie, en un mot; c'était du centre de la France qu'il avait appris à considérer les affaires de l'Europe, et notre politique était celle dont il avait pris plaisir à s'inspirer. Il était à Paris en 1804, au moment du couronnement auquel il avait assisté, et cet acte puissant de politique qui transformait, il est vrai, un généreux libérateur en un maître, mais qui aussi, il faut en convenir, attestait bien hautement la valeur et le triomphe de l'unité, avait profondément frappé son esprit et déterminé le cours ultérieur de ses pensées. On dit que voyageant en Italie, il avait fait serment sur le Mont-Sacré de délivrer son pays; il était alors âgé de vingt ans, et il connaissait assez les maux de l'Amérique pour qu'un pareil mouvement de dévotion lui fût naturel, et puisse conséquemment être considéré comme fort croyable. A son retour de France, il se rendit dans les États-Unis; la première expédition du général Miranda venait de se mettre en route; mais peu confiant sans doute dans son succès, il n'y prit aucune part. En 1810, il ne parut pas d'abord très zélé en faveur de la révolution; il jugeait que les amis de l'indépendance s'étaient peut-être trop hâtés; d'ailleurs les essais de fédération ne lui souriaient guère, et plutôt que de se jeter dans les affaires dès le commencement et sans savoir, il préférait attendre pour s'y mêler qu'elles eussent pris une marche plus décidée. Il avait cependant consenti, sur les sollicitations de ses amis, à se rendre en Angleterre pour y solliciter des secours en faveur de la république; mais c'était là une mission assez obscure, et qui n'avait abouti à aucun autre résultat qu'à une assurance de neutralité de la part de cette puissance qui ne demandait pas mieux que de voir l'Espagne

séparée à son tour de ses colonies d'Amérique, mais qui, en raison de la situation générale de l'Europe, n'était pas en mesure de pouvoir intervenir dans cette lutte d'une manière efficace. Miranda ne sympathisait pas avec lui, et au soin avec lequel il s'efforçait de le tenir le plus loin possible des affaires, on eût dit que le vieux dictateur pressentait d'instinct dans le jeune homme un successeur prochain. Bolivar à son retour avait cependant obtenu, malgré l'opposition du général en chef, la faveur de porter les armes à la tête de son bataillon dans la campagne contre Valencia; après cette expédition, désigné par Miranda pour occuper le poste important, mais ingrat, de commandant à Porto-Cabello, il avait eu le malheur de se voir enlever par les prisonniers espagnols révoltés la citadelle de cette ville. La suite de sa carrière militaire devait suffisamment effacer ce premier malheur, et montrer que le mauvais augure qui avait ainsi marqué son début n'était qu'un augure menteur.

Arrivé à Carthagène, et comme s'il lui avait fallu attendre, avant de se montrer, d'être consacré par le sceau de l'adversité, Bolivar se déploie tout-à-coup. Conçoit-il dès lors que, relativement à la question de l'émancipation, toutes les provinces de l'Amérique sont solidaires l'une de l'autre; que, loin d'éparpiller les ressources de district en district, il faut pour ainsi dire joindre de force toute l'Amérique en un seul corps, afin de pouvoir enserrer l'ennemi en un seul nœud et de l'y écraser; que les tentatives locales sont sans force, et que l'indépendance du Vénézuéla peut se conclure par la victoire dans la Nouvelle-Grenade comme celle de la Nouvelle-Grenade dans le Vénézuéla; en un mot, qu'il ne saurait exister un pouce de terre libre en Amérique tant qu'il s'y trouvera un pouce de terre esclave? Conçoit-il ainsi dès le principe, dans toute son étendue, ce plan politique si sage, mais si difficile à réaliser, que la Providence le destine à dérouler jusqu'au bout? Faut-il lui faire tous les honneurs de la prescience en une chose où l'heureux enchaînement des circonstances a peut-être été son seul guide? Quelle est la part de l'homme, quelle est celle de Dieu? Je l'ignore; mais dès le commencement le libérateur agit comme il fallait agir. Il entre au service de Carthagène, qui, ainsi que nous l'avons exposé, avait constitué son gouvernement à part et sa propre indépendance. Le voici qui commence à remuer les armes : il attaque les Espagnols qui se maintenaient sur la haute Magdalena, et obstruaient, au grand préjudice de Carthagène, le cours de la navigation intérieure. En vain le commandant en chef des troupes de la république, prétend il que le jeune colonel a dépassé ses ordres et doit être traduit devant un conseil de guerre, Bolivar, soutenu par le gouvernement, renforcé par des munitions et de nouvelles recrues, continue son mouvement le long du fleuve, débusque les Espagnols de leurs positions en plusieurs combats, entre vainqueur dans la ville d'Ocana aux acclamations du peuple, et rétablit la liberté de communication entre Carthagène et l'importante province de Pamplona. L'ennemi n'occupait plus que quelques points peu redoutables près de la mer; la province royaliste de Santa-Marta était presque entièrement domptée; le salut de la république de Carthagène était suffisamment assuré : Bolivar songe à pousser la délivrance plus avant, et à consolider sa victoire par de nouveaux succès. Invité par le colonel Castillo, commandant de la province de Pamplona, à concourir avec lui à repousser le général espagnol Corréa, qui du Vénézuéla commençait à menacer la Nouvelle-Grenade, il conçoit le hardi projet de pénétrer lui-même dans le Vénézuéla, et de lui rendre la liberté au nom de la Nouvelle-Grenade. Le moment était bien choisi : la réaction de Monteverde en était à ce point où l'indignation et le courage succèdent au premier abattement de la terreur; des révoltes partielles avaient déjà éclaté en plusieurs provinces, et des corps de guérillas s'organisaient dans les plaines. Il était donc temps de frapper de front les Espagnols, et de compter sur l'assentiment de la population, revenue en partie des funestes émotions du tremblement de terre. Suivi seulement de quatre cents hommes, mais multipliant sa force par l'activité et par la hardiesse, il s'élance sans plus d'embarras qu'un chasseur à travers les neiges de la grande Cordilière, tombe sur les Espagnols déconcertés, et, sans leur donner le temps de se reconnaître et de se remettre de leur épouvante, les chasse en un instant de tous leurs postes. Ayant opéré sa jonction avec deux compagnies du bataillon de Castillo, il se porte contre le général Corréa, qui avait réuni ses troupes effarées dans la ville de Cucuta; la victoire, comme dans nos guerres de la révolution, est décidée par une charge à la baïonnette, et la division royaliste, mise en pleine déroute, abandonne aux républicains les riches et florissantes vallées de Cucuta.

C'était déjà un grand pas; mais Bolivar songe à poursuivre jusqu'au bout ses projets. Trop faible, avec les ressources mises à sa disposition par l'état de Carthagène, pour oser s'attaquer corps à corps au général Monteverde, il s'adresse pour être secouru au congrès fédéral de la Nouvelle-Grenade, alors réuni à Tunja, lui représentant que le salut ultérieur de la Nouvelle-Grenade ne peut être garanti que par la délivrance du Vénézuéla. Les premiers succès de Bolivar avaient rehaussé l'idée qu'on se formait généralement de son mérite militaire; mais son expédition contre Monteverde paraissait tellement aventureuse et tellement téméraire, que le congrès, malgré son désir, osait à peine l'appuyer. Sur les instances du colonel Rivas, expédié près de lui par Bolivar, il s'y décida cependant, et après avoir conféré au jeune général les titres de citoyen de la Nouvelle-Grenade et de brigadier de l'Union, il lui envoya l'ordre d'ouvrir la campagne. Il lui adressait en même temps un renfort de cent hommes, des munitions, et quelques fusils. Castillo, après diverses altercations causées tant par la jalousie que la politique, s'était retiré, et l'armée libératrice, si un pareil nom peut convenir à une si faible puissance, s'élevait en tout à cinq cents hommes : six mille hommes de bonnes troupes espagnoles, commandés par un général redouté, étaient devant elle tenant la défensive.

On était alors au printemps de 1813; l'état de guerre régnait sur l'Europe comme sur l'Amérique, mais avec les caractères les plus opposés sur l'un et sur l'autre continent. Là, des nations vigoureuses, aguerries, coalisées en un seul corps sous les ordres de la royauté féodale, et se ruant d'un commun accord contre le drapeau émancipateur de la révolution française; ici, des provinces chétives, éparses, sans état militaire, unissant leurs mesquines ressources pour repousser la domination et conquérir la liberté; là, des masses armées aussi grosses que des peuples; ici, des partis belligérans que dans les camps d'Europe on eût pris pour des patrouilles. Cinq cents hommes de milice faisaient osciller la balance des combats dans le nouveau monde, tandis que cinq cent mille hommes de vieilles troupes y suffisaient à peine dans l'ancien. Mais qu'importe le chiffre? quand le sort des nations est remis aux décisions de l'épée, il suffit d'un bras pour en tenir une seule hors du fourreau et d'une tête pour la guider. Il n'y a pas moins d'héroïsme dans un soldat que dans un bataillon, ni moins de génie stratégique à déployer dans une campagne exécutée avec une poignée d'hommes que dans une campagne exécutée avec des multitudes. Le nombre, en fait d'armes, ne porte rien d'absolu. Ce n'est donc pas d'après ce signe, mais d'après le courage et les qualités militaires qui s'y montrent, ainsi que d'après leurs résultats définitifs, que l'on doit estimer les campagnes de Bolivar. Des marches incroyables à travers des contrées presque désertes, tantôt dans les immenses savanes du Vénézuéla, tantôt dans les marécages de l'Apure et l'Orénoque, tantôt dans les hautes vallées et les glaciers des Andes; des plans d'opération embrassant des lignes de mille lieues, et reposant sur l'appui de quelques compagnies de fantassins; la plus étonnante grandeur dans l'amplitude et la vivacité des mouve-

mens, et dans les masses la plus étonnante petitesse : tels sont les caractères les plus saillans qui les distinguent. A voir l'étendue des pays traversés, la rareté et la faiblesse des combats, le petit nombre des hommes, on est parfois tenté de les comparer à des campagnes de voyageurs plutôt qu'à des campagnes de guerre. C'est de cette manière que, trois siècles auparavant, sur ce même continent, Cortez, Pizarre et les autres découvreurs espagnols, suivant leur chemin à la tête de leurs compagnons intrépides, avaient bouleversé avec quelques épées les dominations établies, et donné une loi politique nouvelle aux habitans du Nouveau-Monde : une force de vingt-cinq cavaliers et un feu de mousquets décidaient du sort des empires. Sauf le changement des temps et la différence résultant de la nature de l'ennemi, c'est avec les actions militaires de ces capitaines que celles de Bolivar présentent le plus de ressemblance : il fondait la liberté comme ceux ci avaient fondé la servitude. Des nations nouvelles devaient être créées là où les anciennes avaient dû périr, et bientôt éclatera la même haine à mort entre les Espagnols et les Américains nouveaux que jadis entre les conquérans et les Américains autochtones. Ainsi la Providence, à laquelle le genre humain a obéi plus d'une fois sans le savoir, a le secret de faire tourner à l'accomplissement de ses desseins jusqu'aux plus cruelles passions qui animent les hommes, et de forcer le mal à servir le bien.

La guerre devint affreuse : Bolivar, renforcé par des recrues, avait divisé son armée en deux corps, et, poussant l'ennemi devant lui, marchait vigoureusement sur Caracas. Nous n'entrerons pas dans le détail des combats ; c'est là qu'il se versait le moins de sang. La guerre à mort avait été déclarée, et à sa suite la plus atroce inhumanité avait établi son empire : adieu la miséricorde et les souvenirs de l'ancienne fraternité ; il n'y avait plus dans les cœurs que le désir de la vengeance, et grâce à la haine les deux peuples furent bientôt plus profondément divisés qu'ils ne l'auraient été par une antipathie d'origine. Certes cela est horrible ; toute violation du code de la guerre est un crime de lèse-humanité, et ce n'est pas nous qui trouverons jamais des paroles d'excuse pour de pareils scandales donnés au genre humain. Mais comme c'est du côté de Bolivar qu'est parti le premier acte officiel de ce droit sauvage, et que les uns en ont tiré occasion de le flétrir par des reproches outrés, tandis que d'autres, emportés par une haine effrénée de la tyrannie, ont au contraire osé lui en faire une gloire, il convient que nous rétablissions ici les faits avec calme et dans leur gravité historique.

La régence de Cadix, ne pouvant consentir à considérer les Américains comme une puissance régulière, avait refusé, dès le commencement des hostilités, de leur faire l'application des lois internationales ; elle les avait au contraire déclarés sujets rebelles, et comme tels passibles de l'article du code des Indes concernant la punition des traîtres. C'était là, bien que sous une forme cachée et avec une demi-apparence de droit, une véritable déclaration de guerre à mort ; c'était remplacer par la hache le glaive de la justice. Et en effet l'équité s'oppose à ce qu'une loi faite par le législateur en vue de quelques uns puisse être jamais appliquée à toute une population, et c'est lorsque la règle, par la force des circonstances, se perd dans des rigueurs inhumaines, qu'il faut que l'indulgence triomphe et rétablisse la balance sacrée. Mais les officiers espagnols, conseillés par la plus odieuse cruauté, entendaient autrement leur devoir : point de respect pour les capitulations les plus solennellement jurées, les conventions stipulées avec des traîtres n'obligent pas ; point d'échange de prisonniers, les vaincus sont des criminels et non des ennemis ; point de grâce ! de par la loi, mort à tous les rebelles, mort à ceux qui sont pris les armes à la main, mort à ceux qui sont reconnus pour les avoir portées, à quiconque est convaincu d'avoir favorisé la révolte ou de s'y être mêlé ! mort aux vieillards, aux femmes, aux enfans ; mort à la population qui a voulu s'affranchir ! C'est ainsi qu'après le traité d'amnistie conclu entre Miranda et Monteverde, le premier acte de celui ci avait été d'installer dans Caracas la terreur et les supplices ; que Tiscar avait fait fusiller Briceño et seize autres officiers de l'armée républicaine tombés entre ses mains après l'affaire de San-Christobal ; que le colonel Juan Suasola avait fait passer par les armes des corps entiers qui étaient venus se rendre à lui ; que le colonel Joseph Antonanza, après avoir fait massacrer les habitans d'Araura qui l'avaient accueilli sans défiance, avait incendié leur ville ; que les moindres officiers faisaient couler à leur gré et sans daigner en rendre compte le sang de ce peuple timide et presque anéanti par l'effroi ; et que l'Amérique, mise hors la loi, semblait destinée, selon le bon plaisir de l'Espagne, à rentrer de nouveau dans l'ère d'extermination, comme au temps de la première conquête. Bolivar, en publiant sa déclaration de guerre à mort, ne faisait donc, à un certain point de vue, qu'obéir à la loi des représailles : le Vénézuéla étant considéré comme indépendant, c'était des Espagnols que venait la première violation du droit des gens, et les Américains, par cette sanglante mesure, ne faisaient que leur répondre. Cependant il est probable que Bolivar, quel que fût d'ailleurs l'emportement de sa haine contre les Espagnols, était en outre dirigé, dans cette circonstance, par un sentiment plus politique que celui de la vengeance : incommodé dans la poursuite de ses projets par l'opposition redoutable des propriétaires espagnols, il espérait s'en débarrasser en les contraignant par la terreur à vider le territoire américain, ou à se compromettre par des gages définitifs donnés à la cause de l'indépendance. De plus, et sans doute une pareille pensée est affreuse, il n'était peut-être pas fâché de voir les Espagnols redoubler de cruauté, et s'aliéner de plus en plus l'esprit indécis de la population en le remplissant d'horreur ; le sang des victimes immolées par eux tournait contre eux en réveillant les Américains endormis, et en les forçant à prendre parti pour leur pays livré aux meurtriers. Hélas ! quand les trompettes de la guerre civile ont une fois commencé à retentir, qui pourrait dire où s'arrêtera la colère et désigner les poitrines que respectera l'épée ? Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que cet acte, qui a certainement concouru à l'émancipation de la Colombie, ne soit celui dont la responsabilité devant le genre humain pèse le plus gravement sur la mémoire de Bolivar ; mais, comme nous l'avons déjà dit, il n'est que la conséquence de l'acte d'indépendance antérieurement prononcé par le congrès national. Voici, au surplus, les passages les plus importans de cette proclamation célèbre, adressée aux habitans du Vénézuéla, et datée du quartier-général de Trujillo, le 15 juillet 1813 ; elle est empreinte d'un singulier caractère de hauteur.

« Touchés de vos infortunes, nous n'avons pu voir avec » indifférence les maux que vous ont fait souffrir les barbares » Espagnols, qui vous ont anéantis par la rapine, détruits » par le meurtre, qui ont violé à votre égard les droits » sacrés des nations, qui ont enfreint les traités et les » capitulations les plus solennels, et qui enfin se sont » souillés de tous les crimes en réduisant la république de » Vénézuéla à la plus épouvantable désolation. La justice » demande la vengeance, et la nécessité la commande. Dis» paraissent à jamais du sol colombien les monstres qui l'in» festent et qui l'ont couvert de sang ; que leur châtiment » soit égal à leur perfidie, afin que nous puissions laver ainsi » notre ignominie et montrer aux nations de l'univers que » l'on n'offense pas impunément les fils de l'Amérique. — » Tout Espagnol qui ne conspire pas contre la tyrannie en » faveur de la bonne cause, par tous les moyens les plus » actifs et les plus efficaces, sera tenu pour ennemi, puni » comme traître à la patrie, et par conséquent irrémissi» blement passé par les armes. Au contraire, il y aura par» don général et absolu pour tous ceux qui se rendront à » notre armée avec ou sans armes, pour tous ceux qui

 BOLIVAR.

» nous prêteront secours, pour tous les bons citoyens qui se » seront efforcés de secouer le joug de la tyrannie. — Que » les Espagnols et les Canariotes comptent sur la mort, » alors même qu'ils auront seulement refusé de coopérer ac» tivement à la liberté de l'Amérique; que les Américains » comptent sur la vie, même s'ils ont été coupables. » (*Documentos*, t. IX.)

L'armée de l'Union grossissait à vue d'œil; de toutes parts les amis de l'indépendance se levaient et accouraient se ranger sous ses drapeaux. Dans les plaines, le mulâtre Piar, homme énergique et redoutable, avait remué les Llaneros, et organisé un grand nombre de guerillas. Dans le Cumana, un jeune homme, don Marino, avait excité ses compatriotes à dresser, de leur côté, l'étendard de l'insurrection, et, s'étant mis à leur tête, il avait pris l'offensive et battu à diverses reprises les troupes espagnoles. Bolivar, ainsi secondé, prit le parti de pousser rapidement en avant sa ligne d'opération. La province de Varinas était occupée par un corps de deux mille hommes sous le commandement du capitaine de frégate Fiscar, qui avait reçu l'ordre de s'unir à Correa pour l'envahissement de la Nouvelle-Grenade; mais Bolivar, par la brusquerie de son attaque, avait chassé Corréa avant qu'aucune espèce de jonction n'eût pu se faire: il ne lui restait donc qu'à défaire Fiscar qui lui barrait la route. Il détache le colonel Rivas avec quatre cents hommes, formant son arrière-garde, contre une colonne envoyée pour le couper; le lieutenant-colonel Girardot, avec son avant-garde, contre un corps de cavalerie destiné à agir sur les vallées de Cucuta, et lui-même, avec le reste de sa troupe, se porte contre Fiscar qui, ayant imprudemment éparpillé ses forces, se trouvait incapable de résistance. Il le met en fuite, disperse l'une après l'autre toutes ses divisions, s'enrichit de ses munitions et de son artillerie, et s'avance à marches forcées sur Caracas. Monteverde se met à couvert dans Puerto-Cabello, la garnison de Caracas capitule, et le 4 août 1813, après cinq mois de campagne, Bolivar fait son entrée dans cette capitale.

Ce fut là peut-être le plus beau jour de sa vie. La population s'était portée tout entière au-devant de lui, et l'enthousiasme était sans mesure; les rues étaient jonchées de fleurs comme dans une fête solennelle; toutes les cloches étaient en mouvement, et le bruit des acclamations et des fanfares, joint aux détonations de l'artillerie, semblait à peine en état de fournir une expression assez retentissante de l'allégresse universelle. Le Libérateur avait fait tomber devant lui les portes des prisons, et la vue des pâles victimes qu'elles avaient si long-temps renfermées n'était pas une des moindres excitations de cette grande journée. Qui eût songé à disputer à Bolivar un pouvoir si glorieusement acquis, et surtout qui l'eût osé? Le congrès de la Nouvelle-Grenade lui avait, à la vérité, imposé l'obligation de rétablir le gouvernement fédéral dans le Venezuela; mais quel meilleur juge de l'opportunité de cette mesure que lui-même? et quel juge moins disposé à y souscrire non seulement par son intérêt, mais par son sentiment politique? Sans s'engager dans les embarras des assemblées délibérantes, et fermant le mieux possible la carrière aux dissensions intestines des provinces, il institua, dès sa prise de possession de la capitale, un gouvernement militaire et absolu, dont, sous le nom de *dictateur*, il concentrait en lui seul toute la force. En même temps, il adressait une nouvelle proclamation aux Vénézuéliens pour les engager à soutenir la guerre avec le don de leurs personnes et de leurs biens; une autre aux étrangers pour les appeler à l'aide en leur offrant une part dans le territoire national et le titre de citoyen; une dernière enfin aux nations (*a las naciones del mundo*) pour leur exposer l'iniquité des Espagnols et le bon droit de son gouvernement.

La gravité des circonstances justifiait suffisamment l'attitude énergique qu'il avait cru devoir prendre. Les Espagnols avaient été défaits, mais non pas anéantis: il leur restait Puerto-Cabello, pied-à-terre menaçant duquel l'Espagne était maîtresse de s'élancer d'un instant à l'autre pour regagner ses positions perdues; les débris de la division de Fiscar et les autres corps successivement mis en déroute, trop négligés par Bolivar empressé d'atteindre Caracas, avaient eu le temps de se reformer; Yañez et Ceballos s'étaient réfugiés dans les plaines de l'Apure; Boves, dans celles de Calabozo; et là, tant par leurs exhortations que par leurs menaces, ils étaient parvenus à réunir des corps formidables de cavalerie parmi les Llaneros tournés par eux contre l'indépendance; ils avaient en outre commencé à soulever les esclaves et à les attrouper par la promesse du pillage et de la liberté. Puy, Rosette et le noir féroce Palomo commandaient des corps francs analogues et plus altérés encore de brigandage. Ces aventuriers faisant chacun la guerre à sa guise et pour son compte, précédés en tous lieux par l'effroi, et terribles verseurs de sang, préludaient déjà avec des succès variés contre les républicains, leur présageant pour 1814 une rude campagne. La victoire d'Araura, remportée le 5 décembre sur Monteverde, qui, soutenu par un régiment d'infanterie espagnole récemment débarqué, s'était mis en marche contre Caracas, n'avait fait que préserver cette ville sans aboutir à aucun résultat décisif. Bolivar, souverain dans sa capitale, était enveloppé de tous côtés par l'ennemi, privé de tout appui du côté de la Nouvelle-Grenade, et soutenu seulement par une autorité trop promptement acquise et mal enracinée. Les pouvoirs surpris à l'enthousiasme de la multitude sont toujours précaires; le libérateur pouvait maintenant le reconnaître par sa propre expérience. L'année 1813 finissait à peine, et déjà des réclamations universelles s'élevaient contre sa dictature usurpée; on demandait le rappel du congrès fédéral et l'établissement d'un gouvernement républicain régulier. En présence de circonstances militaires aussi menaçantes, cela ne pouvait avoir lieu sans d'irrémédiables dangers; mais le mécontentement public, excité par les impatiences des amis impolitiques de la liberté, ne continuait pas moins sa marche funeste et dissolvante. Au commencement de 1814, Bolivar, sentant le besoin de donner à sa domination, au moins en apparence, une teinte de légitimité, avait convoqué une assemblée des principaux citoyens de Caracas, devant laquelle, après l'exposé de sa conduite, il avait publiquement abdiqué son commandement; il savait bien que sa présence était trop nécessaire pour que cette démission pût être acceptée; et sur les instances unanimes de l'assemblée, il avait consenti à reprendre, avec le titre de Libérateur, un pouvoir qu'il n'avait déposé un instant que pour avoir l'occasion de le ressaisir bientôt avec plus de vigueur. Mais cette manœuvre, quelque adroite qu'elle fût, n'avait nullement changé le fond des choses, et il n'était pas rassurant. Les Espagnols étaient de force supérieure; bientôt Caracas fut à eux, et dès la fin de 1814, Bolivar, successivement repoussé de toutes ses positions et réduit à tenir la défensive dans le Cumana, sentit que sa cause était perdue. Frappé coup sur coup par de sanglans revers, épuisé par les désertions, achevé par Boves à la bataille d'Aragüita, il quitta une seconde fois le sol du Venezuela, et montant sur un vaisseau, il se rendit à Carthagène où le fier drapeau de l'indépendance flottait toujours.

Les querelles entre les provinces et le congrès fédéral désolaient toujours la Nouvelle-Grenade: nous n'entrerons point dans leur détail. Qu'il nous suffise de dire que Bolivar, nommé capitaine-général par le congrès séant à Tunja, après quelques hostilités contre l'état de Cundinamarca, qui refusait de reconnaître l'autorité fédérale, ayant obligé cet état à se soumettre, avait réinstallé le congrès dans Bogota, sa capitale. Envoyé après cela contre la province de Santa-Marta, il s'était vu arrêté, dès le commencement des hostilités, par la désobéissance de Carthagène, qui refusait de livrer son contingent, et il était venu mettre le siége devant cette place au nom du congrès, lorsque le mauvais effet de cette guerre

civile, peut-être un peu trop légèrement entreprise, et le bruit de l'arrivée de l'expédition de Morillo l'obligèrent à se défaire de son commandement. Il quitta l'Amérique, emportant avec lui la ferme résolution d'y revenir bientôt.

Le rétablissement des affaires de la monarchie en Europe présageait assez aux esprits intelligens qu'elles ne tarderaient pas à se relever aussi en Amérique. Déjà le Vénézuéla était à peu près entièrement réduit, et voici qu'une expédition de dix mille hommes de troupes aguerries, placée par Ferdinand VII sous les ordres de l'un des meilleurs généraux de l'Espagne, s'avançait contre la Nouvelle-Grenade. Le plan de Morillo était gigantesque et hardi; ce n'était rien moins qu'un projet de conquête pour le continent tout entier. Après avoir complètement achevé la pacification du Vénézuéla, il commençait, appuyé sur cette base, ses opérations contre la Nouvelle-Grenade; alors maître de Bogota, il se liait avec Montes, commandant des forces royalistes dans le Quito, et après avoir, de concert avec lui, ramené l'ordre dans ces provinces, il gagnait Lima, puis le Haut-Pérou, et achevait son entreprise par la soumission de Buenos-Ayres. Mais ce n'était point à ce capitaine, quelque triomphans qu'eussent été ses premiers pas, qu'était réservé l'honneur de consolider définitivement l'empire de ses victoires sur une aussi vaste étendue. Nous n'insisterons point sur le récit des épouvantables mesures adoptées par lui dès le principe pour abattre la population américaine sous la terreur; ce récit serait horrible, et c'est assez que nous ayons tout à l'heure, à l'occasion de la guerre à mort, entr'ouvert un instant ce voile sanglant. Qu'il nous suffise de dire que dans une dépêche du général Morillo au ministre de la guerre, en date du 7 mars 1816, et dans laquelle il demande des missionnaires et de nouvelles troupes, on lit ces affreuses paroles: « Si le roi veut subjuguer ces provinces, il faut que les mêmes moyens que lors de la première conquête soient mis en usage. »

Le 9 mai 1814, Bolivar, soutenu par les secours des exilés et par ceux de la république d'Haïti, arrive sur les côtes de Vénézuéla à la tête d'une escadre de seize navires et d'un millier de combattans. Mis en déroute par les Espagnols à l'affaire d'Ocumare dès le commencement de la campagne, et obligé de s'enfuir, il se rembarque pour la Jamaïque, et dès le mois de décembre, toujours plein de courage et infatigable, il reparaît après avoir rassemblé les élémens d'une expédition nouvelle. Le général Morillo commençait à être vigoureusement pressé dans le Vénézuéla insurgé de tous côtés. Il ne fallait qu'un chef pour rallier toutes ces forces éparses, et la personne de Bolivar au milieu de telles circonstances valait autant qu'une armée. Quatre ans auparavant, le Libérateur avait reconquis le Vénézuéla sur les Espagnols, en commençant le système de ses opérations par la Nouvelle-Grenade; maintenant il se préparait à recommencer la même conquête par une marche inverse. Dès son arrivée il songe à déplacer le théâtre de la guerre; il abandonne pour un temps Caracas, et il se transporte dans la Guyane, à la limite extrême du Vénézuéla, près des bouches de l'Orénoque: cette province était déjà presque tout entière au pouvoir des indépendans; mais Bolivar s'y consolide, il fait enlever la place importante d'Angostura sur l'Orénoque, et y établit le siége de son gouvernement. C'est alors qu'il nous paraît le plus grand; ce n'est pas seulement contre les Espagnols qu'il lui faut lutter, les partis et les conspirations le menacent; aux sourdes menées du parti fédéraliste qui se réveille et qui intrigue, se joignent les tentatives plus redoutables des classes de couleur, jalouses de voir la prépondérance dans les affaires de la révolution appartenir partout à la race blanche. Bolivar n'est pas encore maître des Espagnols, et déjà, pour se délivrer des complots, il est obligé de faire couler le sang des siens. Au milieu de tous ces embarras, de ces attaques, des discussions du congrès, que pour calmer les inquiétudes des patriotes il s'est vu forcé de convoquer, il songe à consolider son autorité par l'éclat d'un triomphe inattendu, et médite contre les Espagnols un de ces coups qui semblent rappeler les foudroyantes campagnes d'Italie. Averti que dans la Nouvelle-Grenade la population, fatiguée de l'oppression, commence à s'insurger de nouveau, et ne demande qu'une occasion pour éclater, il imagine de faire sauter la guerre par un bond étourdissant jusque dans ces provinces, et de les enlever sans laisser seulement à l'ennemi le temps de les défendre. Il établit à Angostura un conseil de gouvernement pour le remplacer durant son absence, puis il fait mine de vouloir continuer ses opérations sur Caracas: Morillo appelle à lui toutes ses forces et dégarnit imprudemment les positions que son rival convoite pour couvrir celles qu'il feint de menacer; les avenues sont ouvertes, et alors le rusé capitaine conduisant à sa suite les divisions des généraux Anzoategui et Santander, et la légion anglaise du colonel Rook, s'élance vers son but. Nous voudrions pouvoir nous arrêter ici à décrire ce passage des Andes: pour la hardiesse, pour les difficultés vaincues, pour le péril, il ne le cède à aucune autre action de ce genre dont les annales militaires fassent mention. Jamais la nature ne fut plus accablante, jamais soldats ne furent plus maltraités, et jamais général ne montra plus de constance et de sérénité. Le froid, le manque de respiration, les maladies qui assiégent l'homme dans les régions supérieures, enlevèrent, durant ces quarante-trois jours de marche, plus terribles que quarante-trois jours de combats, la meilleure partie de l'armée. On était dans la saison des pluies, et dans ces contrées infestées par des poissons voraces, un simple torrent à traverser coûtait souvent une compagnie tout entière; les ulcères causés par les épines et les piqûres venimeuses empêchaient les piétons d'avancer; quatre mille chevaux et mulets, rassemblés pour le transport de l'artillerie et des bagages, demeurèrent en chemin. Les ossemens des morts marquent la trace de cet audacieux passage par-dessus les neiges éternelles de l'équateur. Quand Bolivar redescendit sur l'autre versant des Andes, il ne lui restait plus qu'un millier d'hommes; mais l'effet moral produit par sa hardiesse, la puissance de son nom, la confusion de l'ennemi, lui servaient d'auxiliaires: — « Le plus fort est fait! s'écrie-t-il; nous avons vaincu la nature. » Il est aussi prompt que la renommée qui annonce sa venue; il trompe par la rapidité de sa marche les corps espagnols envoyés contre lui, les bat coup sur coup, les achève à la brillante affaire de Boyaca qui décide définitivement du sort de la Nouvelle-Grenade, et devenu maître, par cette campagne vive et rapide comme l'éclair, des portes de Bogota, il fait son entrée dans cette ville le 10 août, deux mois après sa brusque disparition des plaines de Varinas.

Cette entrée, tant était vive la joie de cette capitale si inopinément affranchie, fut un triomphe aussi éclatant que celui qui, quatre ans auparavant, à peu près à pareil anniversaire, l'avait accueilli à son arrivée à Caracas. Salué, avec des bénédictions unanimes, du nom de Libérateur de la Nouvelle-Grenade, il est nommé par acclamation président du congrès général des provinces convoqué par ses ordres à Bogota, et le 8 septembre il fait décréter par cette assemblée l'union de la Nouvelle-Grenade avec le Vénézuéla. Le voilà parvenu au terme de cette grande opération politique que la Providence l'avait appelé à conduire. Il laisse Santander pour tenir sa place dans la Nouvelle-Grenade, traverse de nouveau le continent d'un bout à l'autre, tombe dans Angostura avec tout le poids de sa gloire, rétablit l'ordre dans le congrès troublé par les machinations fédéralistes durant sa longue absence, et ressaisit la prépondérance souveraine. C'est alors que, foulant hardiment sous son pied de conquérant la constitution fédérale votée par le congrès de 1811, il fait décréter par le congrès, fondé de pouvoirs nouveaux par la Nouvelle-Grenade et érigé en congrès général, la réunion en un seul état de toutes les provinces du Vénézuéla et de la Nouvelle-Grenade. Cet acte peut être considéré comme le résumé de sa vie politique, et son plus beau titre à l'immortalité; c'est

l'acte de naissance de la nation colombienne. En voici les principaux articles :

« Les républiques de Vénézuéla et de la Nouvelle-Grenade, se réunissent en une seule, sous le titre glorieux de république de Colombie.

» Le pouvoir exécutif sera exercé par un président, et, à défaut, par un vice-président nommé *pro tempore* par le congrès actuel.

» La république de Colombie sera divisée en trois grands départemens : Vénézuéla, Quito et Cundinamarca, qui comprendront les provinces de la Nouvelle-Grenade, dont le nom est pour toujours supprimé. Les capitales de ces départemens seront Caracas, Quito et Bogota.

» Chaque département aura une administration supérieure et un magistrat principal ayant le titre de vice-président, et qui sera nommé, pour le présent, par le congrès actuel.

» Une nouvelle ville, portant le nom du libérateur Bolivar, sera la capitale de la Colombie. Le plan et la situation en seront déterminés par le premier congrès général.

» La constitution de la Colombie sera décrétée par le congrès général (convoqué par un autre article pour le 1[er] janvier 1821, dans la ville de Cucuta), d'après les mêmes bases et selon les principes consacrés par l'expérience des nations libres.

» L'établissement de la république de Colombie sera solennellement annoncé aux citoyens et aux troupes, avec des fêtes et des réjouissances publiques, le 25 décembre, en commémoration de la Nativité du Sauveur du monde, dont la protection a amené la régénération de cet état par cette réunion

» L'anniversaire de cette régénération politique sera désormais célébré comme une fête nationale, où, comme aux jeux d'Olympie, le mérite et l'instruction seront récompenses. » — 17 sept. 1819

J'aime à voir les souvenirs du Christ et ceux de la Grèce antique invoqués de concert sur le berceau de cette république; cela est grand; et le sentiment qui nous porte, au premier regard, à juger que la chose est toute simple, en atteste précisément toute la profondeur : cela est naturel en effet à l'esprit commun du genre humain, tel que les idées modernes l'ont fait; mais quel progrès vers la solidarité générale de tous les hommes depuis l'époque des bûchers dressés par la chrétienté contre les idolâtres ! Levez-vous, nations nouvelles de l'Amérique, et marchez dans vos destinées ! nous ignorons quelles sont les prospérités ou les traverses que l'avenir vous garde; mais il est digne de notre siècle que vous ayez ainsi commencé, prosternées devant les deux plus grandes religions qui aient régné sur le vieux monde, et témoignant par vos premières paroles que l'amour du paganisme pour la vie de la terre, peut se concilier avec l'amour du christianisme pour l'idéal du ciel.

La Colombie délivrée, il fallait que toute l'Amérique le fût également. Point de sûreté pour la république, tant que l'Espagne pourra frapper à ses portes. Ici le théâtre des événemens s'agrandit encore, et le Libérateur y garde toujours le même rang. Le Pérou, presque épuisé par sa lutte contre l'Espagne, implore l'assistance de la nation colombienne : Bolivar se rend à son appel; les Espagnols sont battus de l'autre côté de l'équateur, comme ils l'avaient été de celui-ci; et le 3 septembre 1823, le vainqueur fait son entrée triomphale dans Lima, définitivement rendue à la liberté, et devenue capitale d'une nation nouvelle. Revêtu de l'autorité dictatoriale par le congrès, et uniquement appliqué à consolider l'indépendance du Pérou, il semble avoir oublié la Colombie depuis qu'elle n'a plus besoin de son commandement; mais il veille à ses intérêts en veillant à la liberté des nations. En 1825, il se rend dans les provinces du haut Pérou, déjà débarrassées du joug espagnol par l'épée victorieuse de son lieutenant le général Sucre; salué sur sa route par les habitans accourus de toutes parts au-devant de lui, le 5 octobre, il est accueilli dans Potosi comme la fortune l'avait depuis long-temps habitué à l'être dans les capitales affranchies. Le nouvel état prit le nom de Bolivia, récompensant ainsi celui qui avait rendu l'indépendance à l'Amérique par le même honneur que les Colombiens avaient déjà rendu à celui qui avait fait connaître les deux mondes l'un à l'autre.

Rien ne manquait plus à la gloire de Bolivar. La Colombie, reconnue par l'Angleterre, les Pays-Bas et les États-Unis, fortifiée par ses alliances avec ses sœurs et voisines les républiques du Sud, avait pris rang, d'une manière définitive, parmi les nations; l'Espagne refoulée dans ses foyers et destinée à son tour aux révolutions, avait cessé de menacer; les plus vastes et les plus tranquilles horizons de la politique s'entr'ouvraient devant la population américaine. Le Libérateur, et c'est là peut-être la pensée la plus haute de sa vie, après avoir fait des nations songe à faire une famille de nations. C'est dans cette intention que, dès 1824, il avait appelé tous les états libres du Nouveau-Monde, le Mexique, les États-Unis, le Guatimala, la Colombie, le Pérou, le Chili, Buénos-Ayres, à se réunir par plénipotentiaires en une assemblée générale séant à Panama : « Si l'Union doit choisir une métropole, disait-il, je lui proposerai l'isthme de Panama, situé au centre du globe, regardant l'Asie d'un côté, de l'autre l'Afrique et l'Europe, et à une égale distance de ces deux extrémités. » Ce congrès devait veiller au maintien de la confédération perpétuelle de tous les nouveaux états contre l'Espagne, fixer divers points du droit des gens relatifs aux nations unies, et établir les bases du système politique de l'Amérique à l'égard des autres puissances chrétiennes; il devait aussi, entre autres questions particulières, s'occuper des moyens d'ouvrir, le plus promptement possible, passage aux vaisseaux entre les deux océans à travers l'isthme de Panama; modification immense de ce continent, et qui changera un jour tout le mouvement du monde. C'était, en un mot, une Sainte-Alliance républicaine opposée à la Sainte-Alliance monarchique, et bien mieux fondée que cette dernière à se considérer comme digne d'un nom sacré. Le congrès de Panama tint ses séances en 1827, sans aboutir à aucun résultat digne d'attention. La faute n'en est pas à celui qui avait proposé de le réunir, mais aux nations encore mal expérimentées, mal nourries du sentiment d'elles-mêmes et des autres, jalouses de leur indépendance sauvage, et ne démêlant pas encore toutes les conséquences du principe républicain moderne, qui les appelle inévitablement à un état social qui n'était pas compatible avec les passions et les intérêts monarchiques. L'avenir rendra mieux justice à Bolivar que ses contemporains ne l'ont fait.

Nous n'entrerons point dans le détail des événemens qui affligèrent ses dernières années. Il n'est pas de changement politique qui puisse se soustraire à cette grande loi d'oscillation qui semble universelle dans le monde moral comme dans le monde physique, et qui rend toutes les révolutions si douloureuses et si longues; et quelle main en effet serait assez puissante pour calmer d'un seul coup toutes les exigences qui vivent dans le cœur des hommes ? Tandis que Bolivar pacifiait le Pérou, les intrigues fédéralistes, profitant de son absence, renaissaient dans la Colombie et menaçaient de nouveau de tout bouleverser; il avait à peine repassé l'équateur que Bolivia était en pleine révolte, et que le Pérou lui-même, déjà fatigué de ses lois, prenait les armes contre lui. Les Espagnols n'étaient pas chassés du territoire, que déjà la guerre civile y prenait place. L'anarchie la plus effroyable secouait l'état presque dans les fondemens de son crédit. En vain Bolivar avait-il essayé de ramener le calme par la vigueur de l'autorité dictatoriale, Paz, Santander, Marinno, ses anciens lieutenans de bataille, ses meilleurs compagnons s'étaient rangés parmi ses ennemis et agitaient les partis. La jalousie contre sa gloire et sa poissance était par-

tout, et l'accusation de viser à la tyrannie, tandis qu'il ne visait qu'au rétablissement de l'unité, soulait, comme un cri unanime, de toutes les bouches. C'est alors qu'il s'arrêta au parti de s'expatrier, suivant l'exemple de ces illustres citoyens de l'antiquité, afin de rendre à sa patrie, par son absence, le calme que sa présence ne pouvait plus lui donner. Dès le commencement de 1830, il avait renoncé à la présidence; le 12 mai, il quitta pour toujours Bogota, se dirigeant vers Carthagène, où il devait s'embarquer pour l'Europe. Espérait-il qu'au moment de son départ ses concitoyens, comme cela lui était déjà arrivé tant de fois durant sa longue carrière politique, le rappelleraient encore pour le prier de demeurer à leur tête? on l'a pensé, et il est permis de le faire sans injure pour sa mémoire. Il semblait ne pouvoir se décider à quitter volontairement cette terre d'Amérique qui devait lui être si chère en effet. Mais Dieu l'enleva; le 17 décembre 1830, il mourut de la fièvre près de Santa-Marta : il n'était âgé que de quarante-sept ans. Voici comment se terminait la lettre d'adieu qu'il avait adressée aux Colombiens :

« J'ai payé ma dette à la patrie et à l'humanité; j'ai donné » mon sang, ma santé et ma fortune à la cause de la liberté; » tant qu'il y a eu péril je me suis dévoué. Mais aujourd'hui » que l'Amérique n'est plus déchirée par la guerre, ni souil» lée par la présence de l'étranger armé, je me retire, pour » que ma présence ne soit point un obstacle au bonheur de » mes concitoyens. Le bien de mon pays peut seul m'imposer » la dure nécessité d'un exil éternel loin de la contrée qui » m'a vu naître. Recevez donc mes adieux comme une nou» velle preuve de mon patriotisme et de mon amour parti» culier pour les Colombiens. »

Les ennemis de Bolivar l'ont généralement accusé d'ambition : il serait absurde de chercher à le défendre contre un pareil reproche; l'ambition n'a été donnée qu'aux grandes âmes. S'il n'avait point eu l'ambition de changer l'état de son pays et de lui donner la liberté, l'histoire aurait abandonné son nom dans la foule, et, à cette heure, la Colombie n'existerait peut-être pas encore. Mais que son ambition l'ait poussé à désirer la royauté, c'est ce que rien ne saurait prouver, et c'est ce que sa vie tout entière nous semble démentir. L'ambition dans le cœur des grands hommes est bien plus haute; ce n'est pas leur personne, ce sont leurs idées qu'ils visent à faire asseoir sur le trône. Si l'autorité a souvent paru nécessaire à Bolivar, ce n'était pas pour le vain plaisir de l'exercer, mais afin de pouvoir l'employer efficacement à l'établissement de la liberté qu'il voulait léguer après lui aux nations républicaines de l'Amérique. N'est-il pas évident qu'il y a eu plus de gloire autour de son épée de dictateur qu'il n'y en aurait eu autour d'une couronne, et qu'en instituant la confédération américaine il a été créateur plus magnifique que s'il avait eu la mesquine ambition de laisser à une dynastie le soin de perpétuer son nom. Certes, il ne faut pas ajouter foi à toutes les paroles des hommes politiques, mais il en est dont on ne saurait douter, tant elles tombent d'aplomb et tant leur vérité est manifeste. « Me croit-on assez insensé, disait-il dans sa proclamation aux Colombiens à son retour du Pérou, pour aspirer à me dégrader moi-même? et le titre de Libérateur n'est-il pas plus glorieux que celui de souverain? — Ma gloire, ajoutait-il ailleurs, est la seule vengeance que mes ennemis doivent attendre de moi. » Bolivar était de l'école de Napoléon, et il est incontestable qu'il lui a dû beaucoup; mais il a su profiter de la leçon de sa chute comme il avait profité de celles de ses victoires. Certes, durant cette longue et difficile carrière, il y a eu bien des fautes commises, mais nous n'avions point ici pour mission de les commenter. Bolivar a-t-il eu raison de lever l'étendard de mort contre les Espagnols? a-t-il eu raison de réunir le Venezuela, le Quito et la Nouvelle-Grenade en un seul corps de nation? a-t-il eu raison d'inviter les nations américaines à resserrer les liens de leur communauté et à s'unir en une seule famille? Ce sont là les trois points fondamentaux de sa vie, et je crois que la postérité lui en fera honneur. Il est possible que son partage de la population américaine en nations ne soit pas sans erreurs : en effet, dans l'économie des états, il n'est pas de problème plus ardu que l'exacte définition des nationalités, et l'avenir opérera sans doute plus d'un remaniement dans la géographie politique de l'Amérique du Sud. Il n'en restera pas moins démontré que Bolivar avait bien jugé en décidant que les peuples de la Colombie, du moins dans les premiers temps de leur indépendance, devaient demeurer groupés autour d'un seul centre, et se consolider l'un par l'autre.



(Simon Bolivar.)

BOLIVIA. Cette république, la plus récente de toutes celles qui se sont établies dans l'Amérique du Sud, comprend les provinces qui constituaient le Haut-Pérou, sous la domination espagnole. Elle est située entre les 60° et 75° longitude ouest, et les 11° et 24° latitude sud. Sa longueur, du nord au sud, est d'environ 370 lieues; sa largeur, de l'est à l'ouest, de 300, et sa superficie, de 55,000 lieues carrées. Sa forme est celle d'un triangle irrégulier dont la base, au sud, s'appuie sur les Pampas du Rio de la Plata, le côté oriental sur le Paraguay et le Brésil; enfin le côté occidental sur le Pérou et une faible portion des côtes de l'océan Pacifique.

Ce vaste territoire se divise en deux parties dont le sol, les productions et l'aspect sont parfaitement tranchés. A l'est et au nord-est s'étendent d'immenses plaines analogues aux Pampas, dont la surface la plus voisine du Brésil présente seulement quelques légères ondulations de terrain, dernières ramifications des Campos Parexis. La partie orientale, au contraire, offre les plateaux les plus élevés et le sol le plus tourmenté de toute l'Amérique. Elle comprend la portion orientale de ce nœud que forme les Andes, entre les 14° et 17° lat. sud, et dont le centre est occupé par le bassin du lac Titicaca. La majeure partie de ce bassin appartient au Pérou proprement dit; mais la chaîne qui le borne à l'est est située, presque tout entière, sur le territoire de Bolivia, et couvre de ses ramifications gigantesques les départements de la Paz, d'Oruro, Potosi, etc. Ses principaux sommets, dont on doit la mesure encore récente à M. Pentland, surpassent en hauteur le Chimborazo, réputé jusque-là le point le plus élevé du Nouveau-Monde; tels sont le Nevado de Sorata, près de la petite ville de ce nom, et l'Illimani dans

le voisinage de la Paz, dont le premier a 7.696 et le second 7,315 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Dans un tiers environ de cette région, l'homme habite des points qui égalent en altitude les plus hautes cimes des Alpes ou des Pyrénées, et qui se trouvent au-dessus de la ligne qui, dans l'Amérique du Nord, marque la limite à laquelle cesse toute végétation, à parité de latitude. Ainsi la célèbre ville de Potosi est à 4,166 mètres de hauteur absolue dans sa partie la plus haute; la Paz à 3,717 mètres; Chuquisaca à 2,844 mètres, etc. La chaîne occidentale des Andes, qui longe la côte à peu de distance, est loin d'égaler en hauteur celle dont nous parlons, et son élévation moyenne, qu'on n'a encore mesurée qu'approximativement, ne paraît pas dépasser 4,300 mètres.

Dans cette région élevée se trouve le point de partage des principales rivières de l'Amérique du Sud; les unes portent leurs eaux dans le bassin de l'Amazone, les autres dans celui de la Plata. Toutes finissent par gagner l'Atlantique sur deux points séparés entre eux par 35 degrés de latitude. Parmi les premières se distingue, par sa grandeur, le Rio Beni ou Paro, qui prend naissance dans la province de la Paz, et courant presque nord et sud, se jette dans l'Amazone, sous le nom d'Ucayale. Brué, après avoir fait suivre à ce fleuve, dans ses premières cartes d'Amérique, la direction que nous venons d'indiquer, a changé à tort son cours dans ses dernières en le faisant se réunir au Rio Madeira. M. d'Orbigny, de qui nous tenons cette observation, doit, dans la relation de son voyage, relever cette erreur que Brué a commise sans doute d'après des renseignemens erronés. Après le Rio Beni, les deux seuls cours d'eau importans qui se portent au nord sont le Rio Cochabamba et le Parapiti ou Rio-Grande, qui, nés, le premier dans la province de Cochabamba, le second dans celle de Chuquisaca, décrivent deux courbes parallèles, se réunissent dans le pays des Moxos en prenant le nom de Rio Mamore, et se jettent dans la Madeira. Le Pilcomayo, qui se jette dans le Paraguay, à quelques lieues au sud de l'Assomption, sert de réservoir commun aux nombreuses rivières qui prennent la seconde des directions indiquées plus haut. Les principales sont le Rio la Plata, la Paspaya, la Cotagayta, le San Juan, la Socochа, etc. Presque toutes ont leur source dans le département de Potosi. A part de ces deux systèmes hydrauliques, est le Rio Desaguadero, immense canal qui sert de déversoir au lac Titicaca, et qui, après avoir arrosé la vallée qui porte son nom, va se perdre dans les déserts salins de la province de Carangas. Ce cours d'eau sort du lac Titicaca, et ne s'y jette pas, ainsi que le disent quelques géographes. La plupart de ces rivières sont navigables sur une grande portion de leur trajet, quoique leur lit soit assez fréquemment obstrué par des cataractes et des rapides. Toute la partie située sur les bords de l'océan Pacifique n'est qu'un désert de sable analogue à ceux de l'Afrique; quelques ruisseaux ou plutôt torrens, à sec pendant la plus grande partie de l'année, le traversent cependant, mais à de grands intervalles.

La région montagneuse de Bolivia est en même temps la plus peuplée de toute la république, et l'une des plus arides qui soit sur le globe. Des montagnes sans végétation, des pics décharnés, des abîmes sans fond, frappent sans cesse les regards du voyageur sur la plupart des routes qu'il parcourt. Il est même certaines villes telles que Potosi, dont les environs, à quelques lieues de distance, n'offrent pas un seul arbuste. Descendant de ces hauteurs, on rencontre souvent de belles vallées, quelquefois très étendues, où croissent à la fois les céréales d'Europe, les végétaux des tropiques, et où règne un printemps perpétuel; tel est entre autres le pays des Yungas au nord de la Paz, et la vallée que domine Chuquisaca. Le pays plat, encore en partie désert, offre d'assez vastes forêts dont la flore est en général plus voisine de celle du Tucuman que de celle du Brésil. Quant à la constitution géologique du sol, il en a déjà été parlé au mot ANDES, auquel nous renvoyons en ajoutant, qu'après le Mexique, nul pays n'a jeté dans la circulation une plus grande masse d'argent. Le célèbre Cerro de Potosi, qui en a donné pour une valeur de 5.750 millions depuis sa découverte, en produit encore 250 à 300 mille marcs par an. Il existe un grand nombre d'autres mines du même métal, mais d'un produit beaucoup moins considérable que de celle-ci. La plus riche est celle de Porco, dans le voisinage de Chuquisaca. Les mines d'or sont peu exploitées, et, à l'exception de celles de l'Illimani, fournissent peu de chose. On trouve aussi du fer et du cuivre dans le désert d'Atacama. Les animaux, autant que nous avons pu en juger d'après les collections de M. d'Orbigny, les seules sur une grande échelle qui soient encore arrivées de Bolivia en France, sont, en général, les mêmes que ceux des Pampas et du Brésil. Un seul mammifère, intéressant pour nous par le parti qu'en a tiré notre luxe, le chinchilla, ne se trouve guère que là. Il habite principalement les montagnes de Potosi et de la Paz, et devient assez rare depuis quelques années. La ressemblance entre la zoologie bolivienne et celle du Brésil, et même de la Guyane, est surtout frappante pour les insectes. Un grand nombre d'espèces sont identiquement les mêmes que celles des environs de Cayenne et de Rio Janeiro.

Bolivia offre une grande variété de climats depuis ses parties basses jusqu'au sommet des Andes. Une chaleur brûlante règne dans les plaines des Moxos et des Chiquitos, et pendant la saison des pluies de novembre en avril, elles se convertissent en un lac sans bornes, où les terres un peu plus élevées que le reste apparaissent seules comme des îles au-dessus des eaux. Les rivières débordent et se confondent entre elles, et l'on ne peut plus voyager qu'en canot. Dans les Andes, l'air est constamment sec, froid et vif. Les étrangers qui arrivent à Potosi, Oruro, Chuquisaca, etc., sont saisis d'une difficulté de respiration qui peut dégénérer en phthisie, et d'une irritation nerveuse à laquelle la plupart ne peuvent s'accoutumer. On éprouve une chaleur brûlante au soleil, à laquelle succède un froid glacial aussitôt qu'on se met à l'ombre. Les orages se renouvellent presque chaque jour pendant une partie de l'année, et la foudre occasione de nombreux accidens. Les maladies les plus communes dans ces hautes régions, sont les affections de poitrine, les pleurésies, les rhumatismes et le tétanos; toutes celles, en un mot, qui se rattachent aux systèmes respiratoires et nerveux. Dans les vallées profondes et encaissées, règnent des fièvres épidémiques très dangereuses, et qui se retrouvent dans le bas pays.

La population de Bolivia se compose d'Indiens, de blancs d'origine espagnole, Créoles ou Européens, de noirs et de métis, résultat du mélange de toutes ces races. Les premiers forment à peu près les deux tiers de la masse et se divisent en deux classes distinctes: les Indiens civilisés descendans des anciens Péruviens, et dont les mœurs sont semblables à celles de leurs compatriotes du Pérou (voyez ce mot) et les Indiens sauvages, ou qui habitent les réductions des missionnaires. Ces derniers ne se trouvent que dans les plaines de l'est et appartiennent à deux principales tribus, les Moxos et les Chiquitos, qui se subdivisent à leur tour en plusieurs autres. Dans le sud, se trouvent aussi quelques Chiriguanos et Guaycurus. Ces Indiens mènent une vie errante et vivent principalement de la chasse et de la pêche. Les missionnaires, après de nombreux efforts, étaient parvenus à en réunir dans un grand nombre de villages, dont il subsiste encore environ vingt-cinq disséminés pour la plupart sur les bords du Rio-Mamore, du Rio-Grande, du Beni et du Tocuhuca. M. d'Orbigny, qui les a visités récemment, les a trouvés assez peuplés et dans une situation passablement prospère, ce qu'il faut attribuer à la sagesse qu'a eue le gouvernement bolivien de les laisser sous la direction des missionnaires, qui leur ont appliqué en grande partie le régime des anciennes missions du Paraguay, et qui y sont les

maîtres au point que nul ne peut y entrer sans leur permission.

Le chiffre absolu de la population citée plus haut offre de grandes incertitudes, et varie, suivant les auteurs, de 1400 à 1700 mille âmes. Le premier de ces nombres nous paraît le plus près de la vérité. La division politique du territoire présente également quelques difficultés, et il ne faut pas se fier à la précision apparente avec laquelle la donnent quelques cartes. En attendant que M. d'Orbigny, qui a fait de ce sujet de savantes recherches, éclaircisse ce point, nous reproduirons ici celle exposée par M. Balbi. Bolivia est divisé en sept départemens, qui, à leur tour, se subdivisent en districts et cantons. Ces départemens sont : 1° Chuquisaca; 2° la Paz; 3° Oruro; 4° Potosi; 5° Cochabamba; 6° Santa-Cruz de la Sierra; 7° Tarija. Tous ont pour chefs-lieux des villes du même nom. Chuquisaca, autrefois la Plata ou Charcas, l'une des plus anciennes villes du pays, puisque sa fondation remonte à l'année 1538, est la capitale de toute la république et le siége du gouvernement. Sa population s'élève à 12,000 âmes. Potosi, de 150,000 âmes qu'elle possédait peu de temps après sa fondation en 1545, n'en a plus aujourd'hui que 9 à 10,000. La Paz en compte 40,000; Oruro 4 à 5,000; Cochabamba, jadis Oropesa, 25,000; Santa-Cruz de la Sierra, 3 à 4,000; une foule de villages en ont de 1500 à 2,000.

L'histoire de Bolivia se lie intimement à son origine avec celle du Pérou. C'est d'une île située dans le lac de Titicaca que la tradition fait sortir Manco Capac, le fondateur de la civilisation péruvienne, dont de gigantesques débris subsistent encore sur les rives orientales du même lac. Les ruines de Tiahuanaco rappellent par leur antiquité celles de Palenque au Mexique, et ne sont pas moins étonnantes par l'immense déploiement de force qu'a exigé l'érection des monumens dont elles sont les restes. Elles ont souffert de très grandes dégradations depuis l'époque où Garcilasso de Vega les a décrites; mais on y reconnaît encore d'immenses cours placées sur des tertres ou pyramides artificielles en terres, munies de passages souterrains dans leur intérieur; des murailles et des portes gigantesques construites en blocs de pierre d'une dimension énorme; quelques débris de statues semblables, pour la grandeur, à celles de l'Égypte, et des sculptures presque effacées par le temps. Ces monumens passent dans le pays pour avoir été élevés par Mayta Capac, le troisième successeur de Manco Capac. La civilisation péruvienne marcha d'abord à l'ouest; Cuzco devint son centre, et les nations sauvages qui habitaient le Haut-Pérou restèrent dans leur barbarie primitive jusqu'à ce que les successeurs de Manco Capac les assujettirent successivement et leur imposèrent leurs lois et leurs mœurs. A l'arrivée des Espagnols, l'empire des Incas s'étendait au sud-est jusqu'aux confins du Tucuman. Eux-mêmes franchirent promptement les Andes, et attirés par les mines que possédait le Haut-Pérou, y fondèrent un grand nombre de villes. Chuquisaca, Potosi, la Paz, Cochabamba, Santa-Cruz de la Sierra, et un grand nombre d'autres, s'élevèrent successivement dans un petit nombre d'années. Pendant les longues guerres civiles qui eurent lieu sous les Pizarre, et après leur mort, le Haut-Pérou, alors nommé Los Charcas, devint le principal théâtre des combats et des atrocités des divers chefs qui se disputaient le pouvoir.

Pendant long-temps les immenses possessions des Espagnols dans l'Amérique du Sud ne constituèrent qu'une seule vice-royauté dont le siége était à Lima. Une audience ou gouvernement suprême fut établi dans cette dernière ville en 1544. Son pouvoir s'étendait jusqu'à Buenos-Ayres, au Chili et dans la Nouvelle-Grenade. En 1549, le Haut-Pérou, tout en restant sous la domination du vice-roi de Lima, fut soumis à une audience particulière qui fut établie à Chuquisaca, et divisé en trente provinces. Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1778, que la cour de Madrid ayant érigé la province de Buenos-Ayres en vice-royauté, détacha le Haut-Pérou du Pérou proprement dit, et l'adjoignit au nouveau gouvernement. Dans ce long espace de temps aucun événement remarquable ne se passa dans le pays, si ce n'est quelques révoltes partielles des Indiens, qui furent étouffées aussitôt après leur naissance. La grande insurrection indienne de Tupac-Amaru, qui eut lieu sur la fin du dernier siècle, appartient à l'histoire du Pérou proprement dit.

Lorsque l'invasion des Français en Espagne donna le signal de l'insurrection des colonies espagnoles, les provinces du Haut-Pérou se montrèrent ardentes à secouer le joug espagnol. Dès 1808 les habitans de la Paz chassèrent ou déposèrent les autorités de la métropole. Deux ans après, des juntes insurrectionnelles proclamèrent l'indépendance du pays dans la même ville, ainsi qu'à Chuquisaca, Potosi et Cochabamba. Nous ne pouvons entrer dans le détail des hostilités sanglantes qui suivirent ces démonstrations. Après la Colombie, le Haut-Pérou est, de toutes les républiques de l'Amérique du Sud, celle qui a le plus souffert pour la cause de l'émancipation. Il n'y a pas de ville importante qui n'ait été prise, reprise et saccagée plusieurs fois. A trois reprises différentes, les troupes espagnoles furent chassées du pays et en reprirent possession. Enfin, lorsque la bataille d'Ayacucho, gagnée le 4 décembre 1824 par le général Sucre, sur le vice-roi La Serna, eut décidé la question en faveur de l'Amérique, ce fut encore dans le Haut-Pérou que se retirèrent les débris des forces espagnoles sous Olañeta, et la bataille de Tumusla, à quelques lieues de Potosi, amena la fin de la lutte le 1er avril 1825. Olañeta y périt, et les restes de ses troupes se retirèrent dans le Tucuman, où elles mirent bas les armes.

Bolivar qui se trouvait alors à Lima laissa les provinces du Haut-Pérou maîtresses de décider de leur avenir en leur donnant pour chef suprême le général Sucre, jusqu'à ce qu'elles eussent pris un parti. Un congrès, composé de cinquante députés, se réunit en conséquence à Chuquisaca au mois d'août 1825, et déclara à l'unanimité que l'intention du pays était de demeurer indépendant de Buenos-Ayres et du Pérou, et de se constituer en état distinct. Il décréta en même temps que la nouvelle république porterait le nom de Bolivia en l'honneur de son libérateur Bolivar; que ce dernier serait prié de lui rédiger une constitution, et qu'en attendant, Sucre continuerait d'exercer les fonctions de président. Bolivar rédigea la constitution demandée, qui est une pièce historique importante en ce qu'elle donne la mesure de ses idées d'organisation. Le gouvernement y est divisé en quatre pouvoirs : électoral, législatif, exécutif et judiciaire. Le corps électoral se compose d'individus élus pour quatre ans par le peuple en masse, à raison d'un électeur par cent citoyens. Le pouvoir législatif réside dans trois chambres; l'une de tribuns, la seconde de sénateurs, et la dernière de censeurs. Les tribuns sont élus pour quatre ans, les sénateurs pour huit, et les censeurs à vie. Les fonctions législatives sont réparties entre ces trois corps d'une manière très compliquée. Le pouvoir exécutif est confié à un président à vie, assisté d'un vice-président et de quatre secrétaires. Ses attributions sont telles, qu'il est par le fait un véritable dictateur. Cette constitution, qui souleva dans le temps de vives clameurs contre Bolivar, qu'on accusait de viser à la souveraineté, fut présentée au congrès bolivien en mai 1826, et adoptée. Le 9 décembre, jour où devait commencer son exécution, Sucre donna sa démission et fut aussitôt réélu président. Pendant son administration, un fort parti se forma insensiblement contre les Colombiens, dont l'influence déplaisait au pays; et, à l'imitation de ce qui s'était passé quelque temps auparavant au Pérou, les troupes colombiennes furent expulsées de Bolivia en août 1828. Sucre fit une brillante résistance, mais dut céder au nombre, et se retira en Colombie. Peu de temps après, le général Santa-Cruz, d'origine espagnol, et qui avait déjà été un instant président

au Pérou, fut élu à sa place, et il a continué d'exercer l'autorité suprême jusqu'à ce moment.

Depuis cette époque, sauf quelques troubles intérieurs de peu d'importance, et quelques menaces de collisions avec le Pérou, Bolivia a joui d'un repos que peuvent lui envier les autres républiques qui l'avoisinent. On l'a appelée la Suisse de l'Amérique du Sud. La simplicité de mœurs de ses habitans, leur bonne foi, leur désir de s'instruire, et plus encore les rocs escarpés qui lui servent de barrières naturelles, rendent cette comparaison très juste.

BOLLANDISTES. On appelle ainsi les auteurs du grand ouvrage intitulé *Acta Sanctorum, quotquot toto orbe coluntur*.

Un jésuite nommé Héribert Rosweide, professeur de théologie à Anvers, après avoir publié une histoire des *Vies des Pères du désert*, et donné une édition du *Martyrologe* d'Adon, archevêque de Vienne au neuvième siècle, conçut le projet d'une compilation où seraient recueillis tous les monumens propres à faire connaître et à constater les vies des saints. Il donna l'idée et le plan de cet ouvrage dans un volume intitulé *Fasti Sanctorum*. Mais il mourut en 1629, sans avoir pu faire autre chose que réunir des matériaux. Après sa mort, la compagnie de Jésus choisit Jean Bolland ou Bollandus pour suivre et exécuter le projet de Rosweide. Bolland s'associa successivement deux de ses confrères, Godefroi Henschen et Daniel Papebroeck. En 1643 ils firent paraître les Saints du mois de janvier, en 2 volumes in-folio; et en 1658, ceux de février, en 3 volumes.

Bolland mourut en 1665. Après sa mort et celle d'Henschen, le père Papebroeck eut la principale direction de l'ouvrage, et, aidé de divers coopérateurs, il le poussa jusqu'au mois de juin. Cette compilation formait déjà 24 volumes.

Papebroeck étant mort en 1714, d'autres jésuites continuèrent à faire paraître les Actes des Saints des mois suivans. Il leur vint aussi en aide quelques collaborateurs qui appartenaient à d'autres ordres religieux.

La collection des Bollandistes fut interrompue pendant plusieurs années par la suppression des jésuites. Elle fut reprise en 1779, sous la protection et par les secours de Marie-Thérèse; mais la révolution française vint avant qu'elle fût terminée, et l'arrêta tout court.

A l'époque de la suppression des jésuites, cette grande compilation s'étendait jusqu'aux Saints du mois de septembre, et formait 47 volumes in-folio (réimprimés à Venise jusqu'au 15 septembre, en 42 volumes). Le mois d'octobre, composé de six volumes, fut le seul qui parut après la reprise de l'ouvrage; le dernier volume publié le fut en 1795. Le recueil complet forme donc aujourd'hui 53 volumes (édition d'Anvers), auxquels on joint ordinairement dans les bibliothèques quelques ouvrages particuliers de Bollandus, de Henschen, de Papebroeck, de Ghesquière, etc.

L'utilité de cette immense collection, par laquelle les jésuites rivalisèrent avec les bénédictins, est incontestable. On a souvent dit avec raison que presque toute l'histoire de l'Europe et une partie de celle d'Orient, depuis le septième jusqu'au treizième siècle, est dans la vie des personnages auxquels on donna alors le titre de saints. Pendant tout le moyen âge, il n'est point d'événement de quelque importance auquel un évêque, un abbé, un moine, ou un saint, n'ait pris part.

On ne saurait nier non plus que les jésuites d'Anvers ont fait dignement leur tâche, et comme elle devait être faite. Sans doute ce recueil est plein de légendes fabuleuses, mais ces fables mêmes ont leur prix, pourvu que les monumens d'où elles sont tirées soient bien authentiques. Le premier soin des Bollandistes, dès le commencement de leur travail, fut d'établir des correspondances avec tous les savans de l'Europe, de faire chercher dans les archives et les bibliothèques les titres et les monumens qui pouvaient servir à leur dessein. Avant de faire usage d'aucun titre, ils en examinaient l'authenticité, et le rejetaient absolument s'ils y découvraient des indices de supposition. S'ils le jugeaient vrai, ils le publiaient avec la plus grande fidélité, et en éclaircissaient les endroits obscurs par des notes. Quand la pièce leur paraissait douteuse, ils exposaient les raisons de douter. Certes on ne pouvait pas demander d'eux une autre critique ni plus de candeur. Ils ont, autant qu'ils le pouvaient, dégagé l'histoire des saints des mensonges dont l'ignorance et la crédulité l'avaient chargée. C'est à la philosophie historique à profiter de ce riche trésor. Avec l'esprit d'incrédulité, il eût été impossible de le composer; mais aujourd'hui, pour s'en servir convenablement, il faut employer une critique tout autre que celle que les Bollandistes ont mise en usage pour le former.

BOLOGNE (*Bononia*, *Bologna*), capitale du Bolonais, province des états de l'Église.

Quelle que soit l'importance actuelle de Bologne, nous ne devons guère nous occuper ici que de son histoire au moyen âge, alors qu'elle brillait au premier rang des républiques italiennes.

L'origine de Bologne se perd dans la nuit des temps: quelques auteurs prétendent qu'elle fut fondée plus de huit cents ans avant notre ère, par un roi de Toscane nommé Felsino, qui en aurait fait sa métropole, et lui aurait donné le nom de *Felsina*. Elle échangea bientôt ce nom contre celui de *Bononia* ou Bolona, qui lui aurait été donné, soit par Bona, successeur de Felsino, soit par les Boïens qui la conquirent. Elle subit ensuite le joug des Romains qui lui laissèrent son nom de Bononia.

Le christianisme s'introduisit, dit-on, à Bononia, dès le premier siècle de notre ère. Sa première église fut érigée en 270, et à la même époque elle devint le siége d'un évêché. A la chute de l'empire, Bononia passa plusieurs fois des mains des Romains dans celles des Barbares. Il paraît qu'avant d'être au pouvoir des Lombards, Bologne avait des écoles qui tombèrent en décadence sous ces conquérans peu lettrés de l'Italie. Charlemagne leur rendit quelque splendeur, en même temps qu'il redonna la liberté à Bologne. Cette ville était donc libre et assez florissante lorsqu'elle fut prise et ravagée par Louis, fils de Lothaire, qui la soumit sans savoir la garder, puisque dès 962 les Bolonais, rejetant toute souveraineté, l'érigèrent en république, et instituèrent une commune. La forme de la constitution bolonaise fut d'abord aristocratique, et ce n'est qu'au commencement du treizième siècle qu'elle devint démocratique. Nous donnerons ici un abrégé sommaire de cette constitution qui différait peu de la plupart des constitutions des autres villes libres de l'Italie.

L'autorité souveraine était partagée ainsi qu'il suit: trois Conseils, deux Consuls, et un Podestat. La ville était divisée en quatre tribus, dans chacune desquelles le sort désignait dix électeurs chargés de choisir dans leurs tribus respectives les citoyens qui devaient siéger dans les conseils. Ces conseils étaient 1° le Conseil général, dans lequel étaient admis tous les citoyens âgés de plus de dix-huit ans, à la réserve des bas artisans; 2° le Conseil spécial, formé de 600 citoyens; 3° le Conseil de confiance (*credenza*), dont les membres étaient beaucoup moins nombreux, mais où tous les jurisconsultes étaient admis de droit. Ces conseils devaient sanctionner toutes les décisions importantes. Les Consuls ou le Podestat avaient seuls l'initiative, et les simples citoyens ne pouvaient prendre part à la discussion ou ouvrir un avis qu'avec leur permission. Souvent des orateurs spéciaux étaient chargés de la discussion, et les autres membres des conseils se contentaient de voter par boules. On ne sait guère quel était le mode d'élection des Consuls. Quant au Podestat, il était élu par quarante citoyens tirés au sort parmi les membres du Conseil général et du Conseil spécial. Ces quarante électeurs étaient enfermés ensemble, et devaient, sous peine de perdre leur droit d'élection, nommer le Podestat dans l'espace de vingt-quatre heures, à la majorité de vingt-sept voix. Le plus souvent les Conseils leur dési-

gnaient la ville où ils devaient choisir ce magistrat, qui ne pouvait être parent d'aucun d'eux au-delà du troisième degré, ni posséder aucun immeuble sur le territoire de la république. Le Podestat devait en outre être âgé d'au moins trente-six ans, et jouir d'une réputation irréprochable.

Lorsque les partis de l'Empire et de l'Eglise, sous les noms de Gibelins et de Guelfes, déchirèrent l'Italie, Bologne resta long-temps sans se déclarer pour l'un ou pour l'autre : enfin, elle embrassa le parti national, et devint Guelfe. La plupart des républiques voisines, qui étaient Gibelines, lui suscitèrent une foule de petites guerres. Quand la ligue lombarde se forma pour résister à l'empereur Frédéric, Bologne entra dans cette ligue. C'était le temps des grandes luttes, où les deux partis presque entiers se trouvaient en présence. Dans une bataille livrée en 1249, les Bolonais firent prisonnier le roi de Sardaigne Henzius, fils naturel de l'empereur Frédéric. Ce prince languit vingt-deux ans dans les prisons de Bologne.

Les guerres intestines ne tardèrent pas à survenir dans une ville qui, jusque-là, en avait été exempte.

L'université de Bologne prétendait former un état dans l'état, et n'être justiciable que d'elle-même. Ses étudians étaient au nombre de quinze mille, lorsque, dans le quatorzième siècle, l'un d'eux viola le domicile d'un citoyen dont il enleva la fille. Le Podestat et le peuple assiégèrent le coupable dans une maison où il s'était réfugié. On parvint à s'emparer de lui, on lui fit son procès, et il eut la tête tranchée. L'université trouva que cet acte de justice violait ses priviléges, et professeurs et écoliers quittèrent la ville, se retirèrent à Sienne, en jurant de ne rentrer à Bologne qu'après avoir obtenu satisfaction. Bologne céda, le Podestat fit des excuses aux écoliers, le traitement des professeurs fut augmenté, et tout rentra dans l'ordre.

Dans le même siècle, les ambitions personnelles commencèrent à lever la tête. Partout, en Italie, des *tyrannies* s'élevaient sur les ruines des républiques. Le plus riche citoyen de Bologne, Roméo dit Pisoli, forma le projet d'asservir sa patrie. La conjuration ayant été découverte, Roméo fut banni avec toute sa famille.

Mais la liberté était menacée de tous les côtés à la fois. Désireux de réduire les villes Guelfes, les Gibelins appuyaient toutes les tentatives dirigées contre leur liberté, et ces villes, incapables de se défendre seules, étaient souvent forcées de se vendre. C'est ainsi qu'en 1327 Bologne appela à son aide le cardinal Bertrand du Poiet, légat du pape, qui alors résidait à Avignon. Pour prix de la protection qu'elle lui demandait, Bologne donnait à ce prélat la seigneurie de la ville et de son territoire. Bientôt, non content de ce qui lui était accordé, Bertrand du Poiet songea à asservir complètement Bologne, où il fit élever une citadelle. De généreux citoyens, devinant ses projets, appelèrent à la liberté le peuple, auquel peu d'heures suffirent pour chasser le cardinal, égorger une partie de ses soldats, et s'emparer de la citadelle, qui bientôt après fut rasée.

L'élan de liberté de Bologne ne fut que momentané. En 1337, cette ville tomba sous le joug de Taddéo, dit Pepoli, fils de ce Roméo, qui avait été banni quelques années auparavant. L'usurpation de Taddéo fut revêtue d'une apparence de légalité : les conseils assemblés le choisirent et le proclamèrent Seigneur général de Bologne ; mais avant cette élection, la plupart des amis de la liberté avaient été exilés, d'autres s'abstinrent de voter, et dix voix se prononcèrent seules contre l'élection. Peu à peu le tyran bannit tous les suspects, qui cherchèrent vainement au dehors des secours pour rendre la liberté à leur patrie.

La tyrannie des Pepoli dura peu de temps. En 1350, le pape ayant voulu asservir Bologne, le tyran demanda secours aux Florentins, anciens alliés de Bologne. La république florentine répondit « qu'elle était prête à défendre la liberté, mais non pas les tyrans. »

Rien n'égale les malheurs de Bologne à cette époque. L'armée papale ravage ses campagnes, en même temps que les *condottieri* soldés par les Pepoli pour la défendre lui font subir toutes sortes d'exactions. Enfin, en 1350, les Pepoli vendent Bologne au duc de Milan. Indignés de ce marché, quelques généreux citoyens, qui espéraient une révolution, s'en allaient criant par les rues : *Nous ne voulons pas être vendus !* Mais, découragés et privés de leurs chefs, les Bolonais n'osèrent ni prendre les armes, ni recourir aux Florentins, et Oleggio, neveu de Jean Visconti, fut admis sans résistance, dans leurs murs, à la tête d'une armée milanaise.

Cependant Bologne supportait impatiemment le joug des Visconti ; une conspiration contre eux fut découverte en 1354, et trente-deux des principaux citoyens eurent la tête tranchée ; la population fut désarmée, et, pour bien constater son asservissement, Oleggio ne craignit pas de la conduire armée de bâtons à une bataille contre les troupes du pape. Lorsqu'arriva le moment de combattre, les bâtons furent échangés contre des armes qu'on reprit aux Bolonais après la bataille. Toutes ces humiliations étaient imposées à Bologne par Oleggio, qui n'en était que gouverneur. Un jour, cet homme voulant confisquer la tyrannie à son profit, assembla les conseils et leur déclara qu'il n'avait exercé toutes les rigueurs dont Bologne avait eu à se plaindre que par l'ordre des Visconti, dont le joug lui était aussi lourd qu'aux Bolonais eux-mêmes. Oleggio terminait en demandant qu'on lui conférât la seigneurie, et en promettant un gouvernement plus doux. On ne crut pas à ses paroles, et pourtant il obtint ce qu'il demandait.

Ce changement de seigneur attira de nouveaux malheurs sur Bologne. Le duc de Milan lui fit la guerre, et en 1360, Oleggio, incapable de défendre par les armes ce qu'il avait conquis par la ruse, vendit Bologne à l'Eglise. La guerre continua, et Bologne resta au pape, qui, dès 1370, voulut la vendre au marquis d'Este. Un ami de la liberté, Taddéo, dit Azzoguidi, souleva ses concitoyens contre ce honteux marché, et Bologne recouvra une liberté qu'elle ne devait garder que bien peu de temps.

Déchirée par diverses factions, cette ville voyait tour à tour une partie de ses citoyens bannie ou rappelée, selon que la faction dont ils faisaient partie était vaincue ou triomphante. Enfin, en 1401, Jean Bentivoglio, chef de l'une de ces factions, s'empara de la tyrannie. Il avait promis au duc de Milan de lui vendre Bologne dès qu'il s'en serait rendu maître ; il ne tint pas sa parole, et Galeazzo Visconti lui déclara la guerre, en faisant promettre aux Bolonais de leur rendre la liberté s'il parvenait à vaincre Bentivoglio. Ce dernier fut pris et mis à mort, et Bologne recouvra pour quelques jours le régime républicain, sous la protection des Visconti. En 1403, Bologne se donna à l'Eglise ; puis elle acheta sa liberté à prix d'or du *condottiero* Braccio, gouverneur pour le pape. Elle essaya vainement alors de reprendre son ancienne forme républicaine, et retomba sous le joug des Bentivogli. Le pape en prit occasion de la soumettre de nouveau au saint-siége. Nouvelle révolution républicaine en 1428 ; nouvelle tentative du pape, terminée par un traité qui partage la souveraineté entre la seigneurie et le pape. Cette ville échappe de nouveau au saint-siége en 1438 ; mais ce n'est que pour tomber entre les mains d'un nouveau tyran nommé Piccinino. Une révolution la remet, en 1443, aux Bentivogli, qui la gouvernent jusqu'à 1506, où Jules II la range définitivement sous l'obéissance du saint-siége, en lui rendant une sorte de gouvernement républicain.

A partir de ce moment, Bologne ne compta plus parmi les états indépendans de l'Italie, et si elle fit quelques tentatives pour recouvrer une liberté tant de fois perdue, elle en fut rudement châtiée, et finit par se soumettre complètement.

En résumé Bologne est surtout mémorable comme ville

d'écoles et d'université; mais, sous ce rapport, il n'y en a pas qui ait brillé plus long-temps, ni d'un plus vif éclat. Si l'on en croit quelques savans italiens, son université aurait été fondée dès 425 par Théodose-le-Jeune; voyez UNIVERSITÉS. Son école de droit était particulièrement célèbre: voyez sur la renaissance du droit romain à Bologne l'article IRNÉRIUS. Sous les papes, cette ville ne fut plus remarquable qu'à un seul titre; nous voulons parler de l'école de peinture fondée au seizième siècle par les Carrache; voyez l'article PEINTURE et les articles consacrés aux plus célèbres peintres bolonais, tels que les CARRACHE, le DOMINIQUIN, etc.

Aujourd'hui Bologne est visitée et aimée des savans pour ses collections d'art et ses monumens. Ses nombreuses églises, enrichies d'admirables tableaux; son académie de peinture, dont les galeries renferment plusieurs chefs-d'œuvre de Raphael, des Carrache, du Dominiquin, de Guido Reni, de Jules Romain, etc.; ses places publiques, et surtout son hôtel-de-ville; ses rues, bordées de colonnades couvertes pour les piétons; ses deux tours, dont l'une rappelle les minarets de l'Orient, et dont l'autre, par sa position inclinée, excite l'étonnement : voilà ce qui la fait compter encore parmi les villes les plus célèbres, comme un musée plein de souvenirs. Elle est située dans une plaine fertile et bien cultivée, au pied des Apennins, entre les fleuves Reno et Savena. Elle a 70.000 habitans et 8.000 maisons, beaucoup de moulins et de machines pour la fabrication de tissus, de cordages, pour les savonneries, les papeteries, les fabriques de fleurs et d'armes. On n'y compte pas aujourd'hui plus de 300 étudians. Elle est le chef-lieu d'une délégation papale, le siége du cardinal qui préside à cette délégation.

BOMBACÉES. Cette famille de plantes constituée par M. Kunth aux dépens de celle des malvacées, a de grands rapports avec cette dernière, dont elle présente en particulier les étamines monadelphes et les anthères uniloculaires; cependant elle s'en distingue par les trois caractères suivans qui lui sont propres : avant leur épanouissement les lobes du calice ne se touchent régulièrement pas les uns les autres par leurs bords à la manière de valves, les filets des étamines sont divisés à leur sommet en cinq faisceaux qui portent chacun soit une seule anthère, soit plusieurs, et les grains du pollen sont lisses et trièdres. A ces signes il convient d'en ajouter quelques autres qui fassent connaître les Bombacées en elles-mêmes : les sépales au nombre de cinq forment un tube campanulé ou cylindrique qui à son sommet est tantôt tronqué, tantôt offre cinq divisions. Les pétales également au nombre de cinq sont réguliers; quelquefois cependant ils manquent; mais dans ce cas l'intérieur du calice est coloré. Les étamines, dont le nombre est de 5, de 10, de 15 ou plus, adhèrent par leurs filets les uns aux autres ainsi qu'au tube de la corolle. L'ovaire se compose de 5 carpelles, rarement de 10, qui sont ou en partie distincts les uns des autres ou étroitement soudés; il contient dans chaque loge deux graines ou davantage attachées à l'angle interne ou au bord des cloisons. Il est surmonté de styles dont le nombre est égal à celui des carpelles et qui sont distincts les uns des autres ou soudés entre eux. Il devient un fruit capsulaire ou indéhiscent, ordinairement à cinq valves. Les graines, souvent entourées d'une substance laineuse ou pulpeuse, sont ou pourvues d'un albumen, et dans ce cas l'embryon qui y est renfermé a des cotylédons planes, ou dépourvus d'albumen, et présentant un embryon à cotylédons plissés ou contournés.

Les arbres et les arbustes qu'on range dans cette famille habitent les régions les plus chaudes du globe, notamment l'Amérique du Sud. Ils ont un port particulier, plusieurs se parent de grandes et belles fleurs, quelques-uns comptent parmi les plus grands végétaux du globe. Leurs feuilles sont alternes, simples ou digitées, munies à leur base de deux stipules persistantes. Leurs poils ont une forme étoilée. Leur bois est léger et tendre, enfin leur suc de même que celui des malvacées est mucilagineux et n'a pas de propriétés délétères.

En 1824 M. de Candolle décrivait dans son *Prodromus* 52 espèces de Bombacées qu'il rangeait dans quinze genres; depuis cette époque le nombre des genres n'a pas changé, mais celui des espèces connues s'élève maintenant à environ quatre-vingt-dix.

Le tiers à peu près de ces espèces est compris dans le seul genre *Helicteres* L. qui marche en tête de la famille, elles ont un calice tubuleux, quinquéfide, 5, 10 ou 15 étamines monadelphes, formant un long tube urcéolé; multifide au sommet, un ovaire supporté sur un long pédicelle, 5 styles soudés à leur base, 5 carpelles uniloculaires, polyspermes, quelquefois droits, mais le plus souvent, de même que les cotylédons, en spirale tordus. Une de ces espèces, l'*Helicteres baruensis* L. de l'île de Baru et de l'isthme de Panama, est utile en ce que son écorce se détachant facilement et étant très dure, sert à faire des cordes. Dans le Brésil, et spécialement dans la province des Mines, on emploie contre les maladies syphilitiques la décoction des racines d'une autre espèce l'*Helicteres sacarolha*. On cultive dans quelques jardins, outre l'*Helicteres baruensis*, l'*Helicteres Isora* L. le *Guazumæfolia* H. B. et K., le *ferruginata* Link, le *jamaicensis* et le *verbascifolia*, qui cependant y font peu d'effet.

Le genre *Myrodia* Schr. (*muron*, parfum) et le genre *Plagianthus* Forst. (*plagion anthos*, fleur oblique) qui viennent ensuite, n'ont de remarquable que les circonstances exprimées par leur étymologie. Le *Myrodia longiflora* Swartz, de la Guyane, est muni d'une écorce filamenteuse qui sert à faire des cordes d'étendage; le *Plagianthus divaricatus*, arbrisseau de la Nouvelle-Zélande, est cultivé dans quelques jardins de l'Angleterre depuis 1820.

Moins d'intérêt encore s'attache au genre *Matisia*, qui n'a qu'une espèce (*M. cordata*), et au *Pourretia* Willd. qui n'en compte que deux (*P. arborea* W. et *P. platanifolia* H. B. et K). Le *Montezuma speciosissima*, au contraire, est un grand et bel arbre qu'on trouve dans le Mexique; il forme l'unique espèce connue d'un genre qui se distingue par un calice hémisphérique, par des pétales très grands, et par un nombre indéfini d'étamines monadelphes qui forment une longue spirale autour du style; de même le genre *Ophelus* (*ophelos*, utilité), caractérisé par les lobes du calice étalés et fléchis en dehors, par d'épais pétales, par de nombreuses étamines légèrement fléchies en dedans vers leur sommet, par un stigmate multifide, et enfin par une baie ligneuse, oblongue, ovée à 12 loges et à graines nombreuses, ne renferme non plus qu'une seule espèce dont le fruit, après avoir été dépouillé de sa substance intérieure, est employé dans la Cochinchine comme vase propre à contenir des liquides, circonstance que marque l'épithète *sitularius* jointe au nom générique.

Si l'*Adansonia* ou Baobab n'avait pas déjà été l'objet d'un article spécial dans ce recueil, ce serait ici le lieu d'en parler, car il ressemble beaucoup à l'*Ophelus*. A sa suite vient le beau genre *Carolinea* L. dédié à la margrave de Bade Caroline, dont le nom est resté cher aux botanistes. Des pétales très longs, des étamines monadelphes à leur base et se séparant à leur sommet en plusieurs faisceaux portant chacun douze à vingt anthères, un style très long terminé par cinq stigmates, une capsule ligneuse s'ouvrant en plusieurs valves et n'ayant qu'une seule loge polysperme, enfin des feuilles composées palmées, tels sont les principaux caractères auxquels il se fait reconnaître. Parmi les douze espèces qu'on en a décrites il faut distinguer le *Carolinea princeps* L. F. et le C. *insignis* Sw. La première, introduite dans les jardins d'Europe depuis 1787, est un arbre qui croît naturellement dans la Guiane sur les sols baignés par les eaux de la mer; ses feuilles se composent de cinq à huit folioles ovées, lancéolées, et acuminées; ses fleurs très grandes et très belles

ont des pétales jaunes à leur surface supérieure et verdâtres à leur surface inférieure, des étamines dont les filets sont rouges et les anthères pourpres; ses fruits, qui ont la forme et le volume d'un gros melon, contiennent trente à cinquante grosses graines dont l'amande est un mets recherché des singes et goûté des voyageurs. La seconde espèce, originaire de la Martinique et de Tabago, où elle croît sur les terrains arides et sablonneux, est également arborescente; elle a des feuilles composées de cinq à sept folioles obovées oblongues, et de grandes fleurs d'un rouge intense dont les pétales sont dressés et ne s'étalent que vers leur sommet.

Dans le genre Caroline, les graines ne sont pas revêtues d'une matière cotonneuse; dans les deux suivans, au contraire, elles sont enveloppées d'une bourre épaisse; et de là les noms de *Bombax* (*Bombyx*, soie, duvet), et d'*Eriodendron* (*erion*, laine) qu'on a donnés à ces genres. En français, le bombax a reçu le nom de *fromager*, par allusion à la mollesse du bois des espèces qui le composent. Il a pour caractères distinctifs, outre celui qui vient d'être indiqué, un calice dépourvu de bractées, cinq pétales unis entre eux et avec la base du tube des étamines, un grand nombre d'étamines purement monadelphes ou pentadelphes à leur sommet, une grande capsule ligneuse à cinq valves et à cinq loges polyspermes, des graines pourvues d'un albumen, et des feuilles composées palmées. Les troncs des fromagers sont, en général, d'une grosseur énorme; ils peuvent acquérir jusqu'à vingt et vingt-cinq pieds de diamètre : tel est en particulier le cas du *Bombax Ceiba*, espèce caractérisée par sa tige armée d'aiguillons, ses feuilles à cinq folioles et son fruit turbiné, concave à son sommet. Les canots que vit Colomb à son premier voyage en Amérique, et qui portaient jusqu'à 150 hommes, étaient autant de troncs creusés de ceiba. On donne plus de fermeté au bois de cet arbre en l'imbibant d'eau de chaux; quand il commence à pourrir sur pied, il devient le refuge d'un insecte dont la chenille, après avoir été vidée et frite, passe pour une friandise. Après cette espèce, on pourrait citer le *Bombax insigne*, Wall., de l'empire birman, pour ses fleurs grandes, rouges, très belles, solitaires sur les branches nues; le *Bombax pubescens*, Mart., du Brésil, à cause de son écorce qui sert à faire des cordes; le *Bombax malabaricum*, D. C. etc.

Il est fâcheux que les poils qui revêtent les graines des bombax soient lisses et ne puissent s'accrocher les uns aux autres; ce défaut, en effet, les rend impropres à la filature, et fait qu'ils ne peuvent être employés que comme ouate ou pour remplir des coussins ou des matelas; encore prétend-on que, consacrés à cet usage, ils ne procurent pas une couche bien saine. Le même défaut se retrouve dans le duvet des *Eriodendron*, genre qu'on a séparé du précédent, parce que les filets des étamines soudés entre eux et formant un tube court vers leur base, se divisent plus haut, en cinq faisceaux filiformes qui se réunissent de nouveau à leurs sommets, et portent chacun deux ou trois anthères linéaires ou anfractueuses, qui font l'effet d'une anthère unique. On connaît cinq ou six espèces d'ériodendron : la seule qui soit à indiquer ici est l'*Eriodendron anfractuosum*, D. C., autrefois *Bombax pentandrum*, à folioles entières, à tige armée le plus souvent d'aiguillons, à corolles revêtues extérieurement d'une laine soyeuse et à anthères anfractueuses. M. de Candolle admet dans cette espèce trois variétés dont d'autres auteurs avaient formé autant d'espèces, et qui ne diffèrent que par la couleur des fleurs, l'une de l'Inde, l'autre des Antilles, et l'autre de l'Afrique. Cette dernière est le plus grand arbre de la Guinée.

Après l'ériodendron vient le *Chorisia*, reconnaissable à un calice entouré de trois bractées permanentes, à de longs pétales et aux filets des étamines disposés en deux tubes dont l'intérieur porte dix étamines géminées, tandis que l'extérieur se divise en dix lobes stériles. Sur quatre espèces, ce genre en possède deux très belles : l'une, le *Chorisia insignis*, H. B. et N., arbre qui croît sur les bords du fleuve des Amazones; l'autre, le *Chorisia speciosa*, qui végète à Rio-Janeiro.

Moins intéressant sous le rapport des formes, le *Dario* présente un autre genre d'agrément et plus d'utilité. Dans ce genre, le calice est ceint d'un involucelle concave à deux lobes, les nombreuses étamines sont pentadelphes, les anthères anfractueuses, et des pointes courtes et grosses hérissent le fruit dont les cinq loges renferment chacune quatre à cinq graines au milieu d'une pulpe abondante. L'unique espèce de ce genre, le *Durio zibethinus*, ou durion des civettes, à feuilles vertes et glabres en dessus, écailleuses et d'un brun cendré en dessous, est célèbre pour son fruit. La partie mangeable de ce fruit est la pulpe, qui ressemble à de la crème ou à un blanc-manger; elle est, dit-on, du goût le plus délicieux; mais elle répand une odeur qui repousse d'abord l'homme, quoiqu'elle paraisse fort attrayante pour la civette.

Enfin, l'*Ochroma*, ainsi appelé à cause de la couleur jaune de ses fleurs et de la laine soyeuse que contiennent ses capsules, et le *Cheirostemon*, remarquable par la présence de trois bractées, l'absence de corolle et la disposition de ses étamines en forme de main, ne renferment non plus qu'une espèce chacune; ce sont : 1° l'*Ochroma lagopus*, arbre dont le bois est si léger qu'il est employé pour la suspension des filets dans l'eau, et dont la laine entre, dit-on, dans la confection des chapeaux en Angleterre; 2° le *Cheirostemon platanoïdes*, grand et bel arbre de la Nouvelle-Espagne.

BOMBAY. Nom d'une petite île de l'ancienne province d'Aureng-Abad (voyez ce mot), sur la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde, et dans laquelle est située la ville du même nom, capitale d'une des présidences de la compagnie des Indes anglaises. On assigne deux étymologies au mot *Bombay*, qui dans les relations de voyages du seizième et du dix-septième siècles est écrit *Bombain* ou *Bombaing*. Suivant l'une de ces étymologies, il dériverait des deux mots portugais *bôa bahia* (bonne baie); suivant l'autre, du nom de la déesse indienne Bomba, ce qui est plus probable. Par sa situation, Bombay est devenu le centre d'un commerce maritime considérable, et son port, qui passe pour un des meilleurs du monde, offre aux vaisseaux un mouillage sûr. On construit dans ses chantiers des bâtimens de toute grandeur, renommés pour leur légèreté et leur vitesse. La ville est très bien fortifiée du côté de la mer; mais du côté de la terre, elle offrirait peu de résistance à un ennemi qui serait parvenu à débarquer. Les maisons sont presque toutes bâties sur le même modèle avec des piliers de bois qui supportent des *verandahs* également en bois, ce qui donne à la ville un aspect particulier. Parmi les édifices, on cite le palais du gouvernement, l'église anglicane, le bazar et l'arsenal. Une société littéraire asiatique, digne rivale de celle de Calcutta, a été fondée à Bombay en 1804, sous la présidence de sir James Makintosh, et a publié de 1819 à 1823 trois volumes de *Transactions* qui renferment des mémoires d'un grand intérêt, et dont M. de Sacy a donné une excellente analyse dans le *Journal des Savans* de 1821 et 1824. Une société d'agriculture et d'horticulture a été aussi instituée dans cette ville, et en 1825 on y publiait quatre journaux, dont trois en anglais et un dans la langue des naturels. La population totale de Bombay, qui est composée d'Indiens en très grande partie, de Parsis, de Musulmans, de Juifs, de Portugais et d'Anglais, paraît être de 220.000 habitans. Les Parsis ou Guèbres, au nombre d'environ 8.000, passent pour les descendans des adorateurs du feu, chassés de la Perse et réfugiés dans l'Inde. Ils ont un temple particulier dans lequel ils entretiennent le feu sacré, et le matin et le soir ils viennent en foule sur l'espla-

nade adorer le soleil. Un de leurs docteurs nommé Mulla Firouz, a publié en 1818 à Bombay le *Désotir*, ou les écrits sacrés des anciens prophètes persans, ouvrage curieux sur lequel on peut consulter deux articles de M. de Sacy dans le *Journal des savans* de 1821.

Au nord de Bombay est l'île de Salsette, qui n'en est séparée que par un canal étroit sur lequel a été bâtie, en 1805, une chaussée qui établit une communication facile entre les deux îles. Bombay n'a que trois lieues (10 milles) de longueur, sur une lieue (3 milles) de large; Salsette est plus grande; sa longueur est de six lieues (18 milles), et sa largeur de quatre (14 milles). Le chef-lieu est Tanua, jolie ville située au nord de l'île. Le sol en est fertile, et serait très favorable à la culture de l'indigo, du sucre, du coton, du lin et du chanvre; mais la plus grande partie est en friche et présente l'aspect le plus sauvage. On ne voit presque partout que des *djengles* ou landes au milieu desquelles croissent naturellement des palmiers et des cocotiers; aussi le pays est-il insalubre, et c'est dans les forêts de Salsette qu'un de nos plus intéressans voyageurs, le savant et spirituel Jacquemont, a pris le germe de la maladie à laquelle il a succombé âgé seulement de trente ans. L'évêque Heber, qui a visité récemment Salsette, s'étonne que le sol reste ainsi sans culture dans le voisinage de Bombay, où les vivres sont chers; d'autant plus, ainsi qu'il l'observe avec raison, que les nombreuses ruines d'églises et d'édifices, restes des établissemens portugais, de même que les anciennes relations, prouvent qu'il fut un temps où les choses avaient un aspect tout différent. C'est à la conquête des Mahrattes qu'il faut attribuer ce changement déplorable. L'île de Salsette se recommande à la curiosité de l'antiquaire par les temples souterrains de Kennery dont on trouvera une description dans le premier volume des *Transactions* de la société de Bombay, et dans le voyage de l'évêque Heber.

A l'est de Bombay, se trouve une très petite île ayant à peine deux lieues de circonférence, appelée Gharipour par les naturels, et à laquelle les Portugais ont donné le nom d'*Elephanta*, sous lequel on la désigne ordinairement. Un éléphant colossal en pierre, trois fois aussi grand que nature, et fort dégradé par le temps, a valu à l'île ce dernier nom. Mais ce qui mérite encore plus l'attention, c'est un temple souterrain que plusieurs voyageurs dignes de foi représentent comme au-dessus de tous les éloges. Cet admirable temple est creusé dans une montagne de pierre; sa voûte massive est soutenue par des rangées de colonnes disposées régulièrement; des figures gigantesques sont sculptées sur les murs, et le style de ces figures est fait pour donner une haute idée du talent des artistes indiens.

Après avoir appartenu successivement à des radjas indiens, à des princes musulmans, et enfin dans le seizième siècle aux Portugais, l'île de Bombay fut cédée à l'Angleterre en 1662, comme partie de la dot de l'infante Catherine épouse de Charles II. Bombay était alors fort insalubre; mais les Anglais sont parvenus à l'assainir, et il ne mérite plus le nom de *Tombeau des Européens*. L'acquisition de Salsette est beaucoup plus récente; les Mahrattes, qui l'avaient prise sur les Portugais vers 1750, la cédèrent en 1776 à l'Angleterre.

Avant la création de la présidence d'Agra, celle de Bombay comprenait une grande partie des anciennes provinces d'Aureng-Abad, de Bidjapour, de Khandeych et du Guzarate, et la population en était évaluée à plus de six millions d'habitans; les possessions de divers princes Mahrattes et Radjepouts en dépendaient à titre de vasselage. Nous ignorons encore quelles sont les modifications apportées par la création de la nouvelle présidence.

BOMBYLE, genre d'insectes diptères créé par Linné, devenu depuis le type de la tribu des bombyliers dans la méthode de Latreille, Macquart, etc., et faisant partie de la famille des tanistomes. Cette tribu des bombyliers se compose aujourd'hui d'un grand nombre d'espèces réparties dans treize genres, dont la nature de cet ouvrage nous interdit de faire l'exposition, pour laquelle nous renverrons en conséquence à l'ouvrage de M. Macquart sur les diptères (tome I, page 373). Les bombyles dont il est ici question se reconnaissent au premier coup d'œil, entre tous les diptères, à leur corps court, ramassé, large, très garni de poils; leur tête arrondie, petite, presque entièrement occupée par les yeux à réseau, et portant sur le vertex trois petits yeux lisses disposés en triangle; les antennes sont presque cylindriques, de la longueur de la tête ou à peine un peu plus courtes, dont le dernier article, terminé par un stylet, est beaucoup plus grand que le précédent, qui à son tour surpasse de beaucoup à cet égard le premier; la trompe est piriforme, sétacée, ordinairement beaucoup plus longue que la tête; les ailes sont grandes, étroites, avec la première cellule postérieure fermée; l'abdomen est aplati, triangulaire et large; enfin les pieds sont alongés et très grêles.

Ces insectes ont le vol très rapide, et produisent un bourdonnement très sensible qui leur a valu le nom que Linné leur a imposé. On les voit planer à la manière des sphynx au-dessus des fleurs, et introduire dans la corolle de celles-ci leur trompe, au moyen de laquelle ils pompent les sucs mielleux qu'elles renferment. Ils ne prennent du reste leur essor qu'aux rayons du soleil, et quand ils se posent c'est presque toujours sur la terre ou le tronc des arbres. On ne sait rien sur leurs métamorphoses, et leurs larves sont complètement inconnues.

On connaît un assez grand nombre d'espèces de ce genre. Meigen en a décrit quarante-sept seulement pour l'Europe, et l'on en possède dans les collections au moins autant des pays chauds. Une des plus communes dans nos environs est la suivante.

B. bichon, *B. major* (Linné), long de quatre à six lignes, noir et revêtu de poils jaunes, avec les ailes transparentes, offrant une large bande brune sinuée au bord postérieur; les pattes fauves et le dernier article des tarses noir.

BOMBYX. Sous ce nom emprunté à Aristote, Linné désigna l'une des sections qu'il établissait dans son genre *phalène*, lequel embrassait la totalité des espèces qui composent l'immense famille des lépidoptères nocturnes. Fabricius convertit cette section en genre, et celui-ci, à son tour, a été subdivisé par les entomologistes de nos jours presque à l'infini, au point que le nom de bombyx a disparu de certaines nomenclatures. N'ayant pas à nous occuper ici de ces détails arides de classification, nous conserverons à ce genre l'étendue que lui a donnée Latreille dans ses derniers ouvrages, où il fait partie de la famille des nocturnes, tribu des bombycites, et nous lui assignerons, avec cet entomologiste, les caractères suivans : antennes entièrement ou presque entièrement pectinées de chaque côté, soit dans les deux sexes, soit au moins dans les mâles; trompe à peine sensible, ne dépassant pas les palpes qui sont toujours écartés; cellule discoïdale des ailes inférieures fermée par une nervure en chevron plus ou moins prononcée, et dont la convexité est tournée du côté du corps; chenilles munies de seize ou quatorze pattes, ayant dans ce dernier cas les deux pattes manquantes remplacées par deux appendices mobiles qui imitent une sorte de queue; le corps velu, hérissé ou tuberculeux; vivant des parties extérieures des végétaux et ne rongeant jamais leur intérieur; segmens de la chrysalide non dentelés sur leurs bords.

Les bombyx sont très remarquables par leur taille qui est quelquefois gigantesque pour des insectes, les mœurs de leurs chenilles, et surtout par le parti que l'homme tire des coques que filent quelques unes de leurs espèces, et qui sont devenues l'objet d'une des plus riches industries qui existent. D'autres, au contraire, dépouillent nos arbres de leurs feuilles et font le plus grand tort à l'agriculture. De toutes manières, il est peu d'insectes qui méritent autant d'être plus étudiés

par le naturaliste comme par l'agronome. Forcé de faire un choix dans la multitude de faits curieux qui s'offrent à notre mémoire, nous ne mettrons sous les yeux du lecteur que quelques uns des plus saillans. L'espèce qui produit la soie sera seule l'objet de détails plus circonstanciés.

Les insectes de ce genre se partagent en deux grandes divisions assez naturelles. Dans l'une, les ailes inférieures sont dépourvues de ce crin qui, passant dans une coulisse pratiquée au bord interne des supérieures, fixe les deux ailes l'une à l'autre; les ailes sont horizontales, les supérieures laissant les inférieures à découvert, ou bien les premières sont en toit, mais débordées latéralement par les secondes; enfin les chenilles ont constamment seize pattes. Dans l'autre, l'union des ailes supérieures aux inférieures existe toujours, comme dans la très grande majorité des nocturnes. Les chenilles diffèrent beaucoup entre elles, et quelques unes n'offrent que quatorze pattes. Cette seconde division comprend les espèces les moins remarquables du genre, et nous les passerons sous silence.

A la première appartiennent toutes les espèces qui filent une soie propre à être mise en œuvre, et celles véritablement magnifiques, qui, par leur grande taille, leurs couleurs douces, nuancées comme celles des oiseaux de nuit, leurs ailes supérieures recourbées en faux à l'extrémité, et ornées de taches transparentes, tandis que les inférieures sont souvent prolongées en queue de longueur démesurée, font l'ornement de nos cabinets. Telles sont les *B. atlas*, *paphia*, *cecropia*, *luna*, *semiramis*, etc., et un grand nombre d'autres propres, pour la plupart, aux régions tropicales des deux continens. Il en est qui ont jusqu'à près de dix pouces d'envergure. Leurs chenilles ne le cèdent pas en beauté à l'insecte parfait, étant presque toutes ornées de couleurs vives et de tubercules d'une nuance différente de celle du corps, sur lesquels rayonnent des poils ou des épines disposées en étoiles ou en aigrettes. Nous en possédons en Europe quatre espèces, dont trois se trouvent en France, où elles sont connues, même du vulgaire, sous les noms de *grand paon de nuit*, *paon moyen* et *petit paon*. Toutes trois figurent parmi nos plus beaux lépidoptères. Nous donnons ici la figure et la description du premier.



(Bombyx grand paon.)

B. grand paon, *B. pavonio major*, Linn. Il a environ cinq pouces d'envergure. Les ailes sont, en dessus, d'un gris plus ou moins nébuleux, avec l'extrémité d'un brun noirâtre et terminée par une large bordure qui passe graduellement du blanc sale ou brun jaunâtre clair. Vers le milieu de chaque aile, dans un cercle noir, est un œil également noir ayant la prunelle en croissant et presque transparente, l'iris d'un fauve obscur et à demi entouré par un cercle blanc, qui lui-même est entouré d'un demi-cercle d'un rouge pourpre; ces yeux sont enfermés entre deux lignes obliques noirâtres et lavées de rougeâtre. Les premières ailes ont, en outre, à la base, un espace noirâtre triangulaire, et au sommet un rang transversal de deux ou trois arcs cramoisis et convexes en dehors, dont le supérieur avoisine une petite tache noire entourée d'atomes rosés. Le dessous des ailes ressemble au dessus; mais il est généralement plus clair, et il n'y a pas d'espace noirâtre à la base des supérieures.

La chenille est longue de près de trois pouces, d'un vert tendre avec des tubercules d'un bleu d'émail, sur chacun desquels sont implantés sept poils raides et inégaux. Les pattes écailleuses sont fauves; les membraneuses vertes avec chacune une bande noire, et les deux dernières sont d'un rouge brun luisant. Les stigmates sont blancs et bordés de noir. Cette belle chenille, qui est longue de près de trois pouces et qui vit sur la plupart de nos arbres fruitiers, file dans le courant d'août, tantôt sur les rebords des murs et des toits, tantôt dans les enfourchures des branches, une coque qui offre un des exemples les plus frappans de cet admirable instinct dont la nature a pourvu les insectes. Cette coque, qui est brune, très dure et très gommée, est composée, à sa partie la plus large, de fils fortement agglutinés, et qui lui donnent la consistance d'un parchemin très épais; mais à sa partie antérieure, par laquelle doit sortir le papillon, et qui ressemble à un goulot, les fils de soie sont disposés longitudinalement, raides et convergens vers un point commun, au centre duquel est une ouverture visible seulement quand on écarte les fils qui se prêtent avec la plus grande facilité, lorsqu'on fait effort du dedans. Non contente de cette disposition, la chenille a pris ses précautions contre les ennemis du dehors qui pourraient chercher à s'introduire dans sa demeure. Elle a construit dans l'intérieur de ce premier cocon un second absolument semblable dont les soies convergent de même, et qui présentent un obstacle insurmontable à tout insecte qui voudrait s'introduire dans l'intérieur. On a souvent comparé cette coque aux nasses dont se servent les pêcheurs; elle leur ressemblent en effet; seulement, tandis que ces dernières permettent aux poissons d'entrer et leur refusent la sortie, elle a un résultat absolument inverse, permettant au papillon prisonnier de sortir, et interdisant l'entrée aux ennemis extérieurs. Au moment

de sa naissance, le papillon dégorge un fluide qui a la propriété de ramollir la soie : il sort sans peine, et aussitôt après les fils reprennent leur position première, de sorte que ce n'est qu'au poids qu'on peut distinguer une coque d'où l'insecte est sorti de celle où il existe encore. Tous les grands bombyx exotiques dont nous avons cité quelques uns plus haut, filent des coques absolument semblables à celles que nous venons de décrire.

Au même genre appartiennent encore ces chenilles très communes sur les chênes dans tous nos environs, et auxquelles Réaumur a donné le nom de *processionnaires*, que porte également l'insecte parfait. Ce dernier n'a rien de remarquable, étant assez petit, d'un blanc plus ou moins grisâtre, ou à quelques raies brunes; mais les chenilles offrent des particularités très curieuses dans leurs mœurs. Elles vivent pendant toute la durée de leur existence en société; mais dans leur jeunesse elles ne font que de légères toiles, et changent souvent de domicile sans cependant quitter l'arbre où elles ont pris naissance. Ce n'est qu'après leur troisième mue, qui a lieu au commencement de juin, qu'elles se forment une habitation fixe de dix-huit à vingt pouces de long sur cinq à six de large, arrondie à chaque bout et attachée verticalement contre le tronc, tantôt près de terre, tantôt à huit ou dix pieds de hauteur. Ces sortes d'habitations ou de nids ne se trouvent ordinairement que sur les chênes placés près de la lisière des bois, ou à peu de distance de leurs allées. Quelquefois il y en a trois ou quatre sur le même arbre. A la partie supérieure de chaque nid est une ouverture qui sert d'entrée et de sortie; mais ce n'est guère qu'après le coucher du soleil que les chenilles se répandent sur l'arbre pour en manger les feuilles. Quand elles sortent, une d'elles ouvre la marche; une seconde la suit, puis une troisième, etc., sur une longueur d'environ deux pieds; ensuite la file se double, c'est-à-dire que les individus marchent alors deux à deux; après plusieurs rangs de deux viennent des rangs de trois, puis de quatre, de cinq, de dix et même de vingt. Tous les mouvemens de celle qui est en tête sont ponctuellement imités par les autres; s'arrête-t-elle, toutes s'arrêtent; recommence-t-elle à marcher, on voit toutes les autres se remettre en marche, comme si un seul esprit animait cette sorte d'armée. Au moment de la métamorphose, ces chenilles filent leurs coques dans l'habitation commune et les y rangent parallèlement l'une à l'autre. L'assemblage de ces coques forme une espèce de gâteau peu épais, et dont l'étendue est proportionnée à celle du nid. Il arrive souvent que ce dernier ne peut les contenir toutes; alors les chenilles en font un second et un troisième contigus au premier. Entre les gâteaux et les parois du nid, on observe toujours une couche plus ou moins épaisse d'excrémens. Il ne faut, du reste, toucher qu'avec une extrême précaution ces chenilles, leurs nids et leurs dépouilles, attendu que les poils dont elles sont hérissées, se détachant au moindre contact, entrent dans l'épiderme et y occasionent une inflammation très douloureuse. Le meilleur, et presque l'unique moyen de la faire disparaître, est de frotter l'endroit affecté avec du persil.

La plupart des autres espèces de bombyx vivent isolées, et se filent des coques bien moins remarquables que celle mentionnées plus haut; quelques unes même, n'ayant pas une provision suffisante de soie, font entrer dans la construction des leurs des matériaux étrangers : tantôt elles rendent par l'anus une matière jaune épaisse qui, en séchant, devient pulvérulente et tapisse l'intérieur de la coque; d'autres mêlent aux fils des poils qu'elles arrachent de leur propre corps; certaines emploient des brins d'herbes ou de bois, des fragmens de feuilles, etc. Les procédés, à cet égard, varient à l'infini.

Passons maintenant à celles dont l'homme a utilisé la matière soyeuse, et qui sont plus précieuses pour lui que tous les autres insectes dont il a su s'approprier les travaux, sans en excepter les abeilles. Tous les bombyx, à proprement parler, fabriquent de la soie; mais elle est trop grossière et trop rude pour être propre à aucun usage, ou plutôt on n'a pas encore cherché à l'utiliser, et l'on pourrait probablement en tirer quelque parti. Il n'en est qu'un petit nombre qui en fournissent une dont on puisse confectionner des étoffes, et qui sont tous originaires de l'Inde et de la Chine. Depuis un temps immémorial, les peuples de ces contrées emploient pour leurs vêtemens, non seulement la soie de l'espèce de bombyx que nous avons naturalisée dans nos climats, le *B. du mûrier*, mais encore celles de plusieurs autres qui sont restées à l'état sauvage, ou qui ont été réduites en domesticité. Aristote et Pline, qui tous deux ont parlé de la soie, dont ils ne connaissaient l'origine que sur des rapports vagues, ont confondu ces dernières espèces avec le *ver à soie* proprement dit, en ajoutant à cette confusion des fables et des erreurs géographiques; de sorte que tout ce qu'ils ont écrit à ce sujet a été long-temps inintelligible pour les commentateurs et les critiques les plus érudits. Ni les uns, ni les autres ne paraissent avoir songé que, pour résoudre cette question, il fallait avant tout être entomologiste. Latreille, qui joignait à une connaissance profonde des insectes, des notions étendues en géographie et en histoire, est le seul qui, dans ces derniers temps, soit parvenu à éclaircir les passages d'Aristote et de Pline. Les bombyx à soie de ces deux auteurs ne paraissent en effet être autre chose que les *vers à soie sauvages* de la Chine, dont le père du Halde a fait mention dans la description de cet empire, et dont les espèces ne sont pas encore bien déterminées. William Roxburgh a décrit deux autres chenilles du Bengale dans les *Transactions de la Société linnéenne de Londres*; l'une, qui donne le *B. mylitta* de Fabricius, ou *paphia* de Linné et Cramer, produit une soie grossière nommée *tusseh*, avec laquelle on fabrique une étoffe nommée *tusseh-doothies*, dont l'usage paraît principalement réservé aux bramines; l'autre, nommée *arrindy*, donne le *B. cynthia* de Fabricius. Les Indiens le nourrissent avec les feuilles du *ricinus palma christi*. Les districts de Dinagepore et Rungpore sont ceux où on l'élève en plus grande quantité, et il y existe de nombreuses fabriques d'étoffes confectionnées avec la soie qu'il produit. Ces deux espèces se trouvent aussi en Chine et dans quelques unes des Moluques. On en cite une autre de Madagascar, qui existerait dans l'intérieur de cette grande île; mais tout ce qu'on en sait se borne à quelques renseignemens vagues. L'Amérique, si riche en espèces de ce genre, n'en possède aucune dont on retire de la soie, bien que quelques voyageurs récens aient prétendu le contraire, ayant pris pour un bombyx indigène notre *B. du mûrier*, qui y a été transporté dans quelques endroits.

Ce dernier, que nous élevons en Europe, est originaire des provinces septentrionales de la Chine, et il ne s'est même répandu que peu à peu dans les provinces méridionales de cet empire. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'entrepôt principal des soieries chinoises était à Turfan, dans la petite Bucharie, et les caravanes qui se rendaient dans cette ville les transportaient dans les régions situées à l'ouest, et, de main en main, elles se répandaient dans tout l'empire romain. Turfan était la métropole des Sères de l'Asie supérieure ou de la Sérique de Ptolémée. Expulsés de leur pays par les Huns, les Sères s'établirent dans la grande Bucharie et dans l'Inde. C'est d'une de leurs colonies, le Ser-Hend (*Ser-Indi* de Ptolémée), que deux missionnaires grecs transportèrent, au septième siècle, sous le règne de Justinien, les œufs du ver à soie à Constantinople. On nourrit ces vers avec des feuilles de mûrier; ils vécurent et travaillèrent sous un climat étranger. Sous le règne suivant, des ambassadeurs de la Sogdiane, venus à Constantinople, reconnurent que les Grecs savaient élever ces insectes et travailler la soie aussi bien que les Chinois. A l'époque des premières croisades, leur culture passa de la Morée en Sicile, puis de là à Naples, d'où elle se répandit

insensiblement dans toute l'Italie, et de là, plusieurs siècles après, dans nos provinces méridionales, où elle commença à se développer sous le ministère de Sully. Aujourd'hui l'éducation des vers à soie enrichit plusieurs de nos départemens du Midi, et les soieries de Lyon n'ont point de rivales pour la beauté du tissu, la solidité des couleurs et le goût des dessins.

Le bombyx qui fournit cette précieuse matière n'a rien de remarquable ni pour la taille ni pour les couleurs; il est assez petit, d'un blanc jaunâtre ou sale avec deux raies transversales, et un croissant intermédiaire brun aux premières ailes, plus apparent dans le mâle que dans la femelle. Au sortir de l'œuf, la chenille est couverte de poils qui la font paraître d'un roux cendré ou noirâtre, mais qui tombent à la première mue. Dans l'âge adulte, elle est d'un blanc bleuâtre ou verdâtre, et quelquefois d'un brun noirâtre: les individus de cette dernière couleur sont vulgairement appelés *moricauds*. Chez les sujets ordinaires, la tête est grise, et les stigmates ont le pourtour noir; le troisième anneau du dos offre une bande transverse de tâches noirâtres, et il y a sur les cinquième et huitième anneaux deux croissans jaunâtres, et se regardant par leur concavité. La partie postérieure du corps est toujours munie d'une pointe charnue un peu inclinée en arrière. Les feuilles du *mûrier noir* et du *mûrier blanc* sont la seule nourriture de cette chenille dans les ateliers d'éducation; mais il est prouvé que si on l'abandonne à elle-même, surtout dans les années chaudes, elle peut arriver à sa croissance en mangeant d'autres végétaux: on en a vu manquant de mûrier, se répandre dans les champs et ne vivre que de feuilles de maïs. Godart rapporte même qu'en 1822, il a été trouvé dans les fossés du Quesnoy, sur des ronces exposées au midi, une vingtaine de cocons dont les papillons étaient récemment sortis.

L'éducation des vers à soie, dans les pays où le climat permet de s'en occuper, est devenu un art véritable, qui n'a pas encore atteint parmi nous toute la perfection dont il est susceptible. Olivier de Serres, l'abbé Sauvages et Rozier, ont donné à cet égard de sages conseils dans leurs écrits, mais point de méthode qui garantisse aux cultivateurs un succès infaillible. Le comte Dandolo, agronome italien distingué, mort à Varèse, petite ville de la Lombardie, en 1819, est le premier qui ait fait faire à cet art de véritables progrès, et qui lui ait donné une forme régulière et systématique. Nous allons exposer en peu de mots sa méthode qui est très répandue en Italie, et qui commence à être adoptée en France par les éducateurs de vers à soie les plus éclairés.

Dans nos départemens méridionaux, on appelle *magnaniers* les cultivateurs qui se livrent à cette industrie, et *magnanières* les ateliers destinés à l'éducation des vers. Les conditions que ceux-ci doivent réunir sont d'être à l'abri de l'humidité, des variations brusques de température, qu'un air doux et uniforme y circule librement, et qu'on ne soit pas obligé, pour éviter la stagnation des matières gazeuses qu'exhalent les vers, d'ouvrir les portes et les fenêtres lorsqu'il fait du vent, ou que l'air extérieur est trop froid. Quant à leur grandeur, elle varie suivant la quantité de vers que l'on veut élever. Les vers provenant d'un once d'œufs, et qui n'occupent qu'un espace de 9 pieds 6 pouces carrés pendant les premiers jours de leur naissance, finissent, lorsqu'ils sont adultes, par en couvrir un de 239 pieds. Cette quantité, répétée autant de fois qu'on a d'onces d'œufs, doit donc servir de base pour la grandeur que l'on veut donner à l'atelier; mais, en général, on n'en construit guère qui en contiennent plus de quatre à cinq onces. Un bâtiment de neuf mètres de long sur six de largeur suffit pour ces derniers, et concilie l'économie de la feuille avec l'espace nécessaire aux vers.

La magnanière doit être parfaitement éclairée au moyen de nombreuses fenêtres, et munie de poêles, de cheminées, de thermomètres, d'hygromètres, et de tous les ustensiles nécessaires à l'éducation des vers à soie. Afin de faciliter la circulation de l'air, on y pratique, en nombre proportionné à sa grandeur, des soupiraux de 12 à 13 pouces carrés, que l'on ouvre et ferme à volonté au moyen d'une coulisse recevant un châssis de toile ou de verre: les uns doivent être pratiqués à la partie supérieure de la salle, près du plafond; les autres au niveau du pavé, sous les fenêtres et dans les portes; et enfin quelques uns dans le pavé même; ceux-ci ouvrent sur la cave qui est placée au-dessous de l'édifice. Il est bon, lorsqu'on a beaucoup de vers à élever, de partager ce dernier en trois parties: l'une petite, destinée à faire éclore les œufs; l'autre, nommée le petit atelier, où les vers demeurent dans leur premier âge; et la troisième, ou le grand atelier, qui les reçoit après la troisième mue. Cette dernière doit être environ deux fois aussi vaste que les deux autres prises ensemble. Un local destiné à emmagasiner les feuilles de mûrier, en attendant qu'on les donne aux vers, complète l'établissement.

La portion la plus importante des ustensiles consiste en claies d'environ 30 à 32 pouces de largeur sur 9 à 10 pieds de longueur, qu'on dispose le long des murs de l'atelier, ou par rangées parallèles dans leur milieu, en les mettant les unes sur les autres, de manière à ce qu'elles soient séparées par un intervalle de 20 à 22 pouces. On peut les faire de toutes sortes de matériaux; la seule condition à observer, en quelque sorte, est que l'air circule librement dans leur tissu et entre elles. La température à laquelle doit être maintenu l'atelier est une des circonstances les plus importantes à connaître, et qui influe le plus sur la santé des vers et sur la finesse de la soie. Ils ont besoin de moins de chaleur à mesure qu'ils se développent et acquièrent plus de force; de sorte que l'atelier, qui, dans leur premier âge, a besoin d'être maintenu à environ 19° R. de chaleur, ne l'est plus qu'à 16° et demi ou 15° quand ils ont opéré toute leur croissance. Le froid ne nuit pas aux vers, et ne fait que retarder leur développement, si ce n'est pendant leur mue qu'il peut les tuer en leur ôtant les forces nécessaires pour supporter cette crise; ils peuvent au contraire supporter une chaleur assez forte, pourvu que l'air circule dans l'atelier. L'humidité est plus à craindre pour eux, et ce dont il faut les préserver avec le plus de soin; on y parvient sans peine au moyen des poêles et des cheminées dont l'atelier est pourvu.

Le choix et la quantité de nourriture à donner aux vers sont des points également essentiels. Il est reconnu que la feuille du mûrier blanc est celle qu'ils préfèrent, et qui leur fait produire la plus belle soie; il est important de la leur donner tendre, surtout dans le premier âge, et entièrement privée d'humidité: les feuilles recouvertes d'une sorte de miellée visqueuse, celles qui sont atteintes de la rouille, ou mouillées par la pluie ou la rosée, leur font toujours plus ou moins de mal, et il faut rejeter les unes et faire sécher les autres avant de les leur servir. On a soin également de les couper plus ou moins menu, afin qu'ils les entament plus facilement. Leurs repas doivent être exactement réglés, de manière à ce que tous mangent en même temps, qu'ils ne prennent que la quantité de nourriture nécessaire, et que toutes les feuilles qu'on leur a données soient consommées avant qu'on leur en donne de nouvelles. Quant à la quantité de nourriture qu'ils consomment jusqu'à leur changement en chrysalides, il est reconnu, d'après des expériences exactes, que les vers provenant d'une once d'œufs mangent 1538 livres de feuilles net, c'est-à-dire déduction faite de ce qu'elles ont perdu par l'évaporation et l'épluchement; en tenant compte de cette perte, on trouverait 1880 livres. Chaque ver consomme ainsi environ une once de feuille par jour, c'est-à-dire que dans le cours de sa vie il a détruit en substance végétale à peu près 60,000 fois son poids primitif.

Les vers changent quatre fois de peau avant leur transformation en chrysalides; les magnaniers désignent sous le nom

d'âges les intervalles entre ces mues, et en y comprenant le changement en chrysalide et l'éclosion du papillon, ils comptent sept de ces âges. L'insecte parcourt ces différentes périodes dans un espace d'environ soixante jours, suivant la chaleur de la saison, ou celle qu'on entretient dans les ateliers.

Les œufs ont reçu le nom de *graine*. Dans les premiers jours d'avril commencent les préparatifs pour les faire éclore. On les détache des linges dans lesquels ils étaient contenus depuis l'année précédente, et après les avoir lavés successivement dans de l'eau et du vin, afin de les nettoyer du vernis qui les recouvre, on les met dans des boîtes en en formant une couche d'un demi travers de doigt d'épaisseur; on transporte ensuite ces boîtes dans la chambre dont nous avons parlé plus haut, et on élève graduellement la température de celle-ci de 14° à 22° R. Au bout de huit à dix jours, les œufs prennent une couleur blanchâtre qui indique que les œufs sont déjà formés; on les recouvre alors d'une feuille de papier criblée de petits trous sur laquelle on met de jeunes branches de mûrier garnies de quelques feuilles. A mesure que les vers éclosent, ils passent à travers les trous du papier, et se répandent sur les branches; on prend alors celles-ci, et on les transporte sur les claies dans le grand atelier, en les y répandant d'une manière uniforme. Les soins minutieux qu'exigent leur éducation commencent alors, mais nous mèneraient trop loin. Il suffit de dire que ces soins et la quantité de nourriture varient chaque jour, et que l'attention du magnanier ne doit pas se ralentir un seul instant s'il veut retirer tout le fruit possible de ses travaux.

La maturité des vers à soie s'annonce par des signes analogues à ceux que montrent en pareille circonstance toutes les chenilles des lépidoptères: leur corps devient mou, leurs couleurs se flétrissent, ils paraissent inquiets et semblent chercher un abri. On place alors des fagots contre les claies, et ils ne tardent pas à y grimper et à filer leurs cocons. La plupart ont terminé le leurs dans l'espace de trois à quatre jours; on en laisse écouler autant, et on les détache alors délicatement, en en réservant une quantité proportionnée à la graine qu'on veut obtenir. Ceux-ci éclosent dans douze ou quinze jours, suivant la température à laquelle ils sont soumis. A peine nés, les papillons s'accouplent; on les transporte alors dans un lieu obscur, et on sépare le mâle de la femelle après que l'union a duré environ dix heures; on fait pondre celles-ci sur des linges auxquels la graine, naturellement visqueuse, s'attache fortement; on plie ensuite ces linges, et on les conserve, pour l'année suivante, dans un lieu frais et bien aéré. Chaque femelle pond environ 500 œufs.

Les vers à soie sont sujets à un assez grand nombre de maladies, telles que la *grasserie*, la *consomption*, la *muscardine*, etc., dont on trouvera l'explication dans les traités spéciaux sur la matière. Des soins attentifs sont le meilleur moyen de les en préserver. Les ateliers qui réunissent toutes les conditions mentionnées plus haut, éprouvent beaucoup moins de pertes que les autres.

La manière de tirer la soie des cocons est des plus simples. Après les avoir préalablement dépouillés de la bourre qui les revêt à l'extérieur, on les met dans l'eau chaude, ou on les expose à la vapeur, afin de tuer la chrysalide, et de dissoudre l'espèce de gomme qui colle les fils entre eux; les femmes, qui sont plus spécialement chargées de ce travail, prennent ensuite plusieurs de ces derniers, et les dévident au moyen d'une sorte de rouet. Chaque cocon n'étant composé que d'un fil unique, replié dans tous les sens, cette opération n'offre que peu de difficulté.

Nous n'avons envisagé ici le ver à soie que sous le point de vue en quelque sorte entomologique; pour ce qui regarde la question industrielle, commerciale et statistique, voyez le mot Soie.

BONAVENTURE (Saint), un des grands théologiens catholiques du moyen âge, le contemporain et à quelques égards le rival de saint Thomas d'Aquin.

Il naquit en 1221, à Bagnarea (*Balneo-Regium*) en Toscane, dans l'Etat ecclésiastique. Son véritable nom était *Jean Fidanza*. On raconte qu'étant tombé dangereusement malade à l'âge de quatre ans, sa mère le recommanda aux prières de saint François, qui vivait encore, et promit, s'il échappait, de le mettre sous sa conduite. Le saint homme pria pour l'enfant, et, le voyant aussitôt guéri, il s'écria en italien : *O buona ventura!* Le nom lui en demeura*. Par la suite ses panégyristes ont souvent trouvé dans ce nom matière à des jeux de mots puériles, tels que celui-ci par lequel un d'eux commence emphatiquement son Eloge : « *Bona* quæ » in illo fuerunt vel nunquam ante fuerunt in alio, vel nun» quam alias *ventura* sunt. » En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, entra dans l'ordre des Frères mineurs, suivant le vœu de sa mère. On l'envoya bientôt étudier à Paris. On dit qu'il y eut pour maître le célèbre Alexandre de Halès, et que celui-ci, touché de la candeur de ce jeune homme et de l'innocence de ses mœurs, disait : « Il semble qu'Adam » n'ait point péché en lui. » Mais il y a une objection à faire à ce récit. Alexandre de Halès, qui avait embrassé l'institut des Frères mineurs en 1222, mourut en 1245; et l'on sait qu'avant sa mort il avait résigné son école à un autre franciscain, Jean de La Rochelle, qui eut pour successeur Guillaume de Méliton; on sait également que Jean de Parme, si connu comme auteur de l'*Evangile éternel*, tint aussi cette école avant d'être nommé général de l'ordre en 1247. Il est donc fort probable qu'Alexandre de Halès ne professait plus, depuis même assez long-temps, quand Bonaventure vint étudier à Paris. Ce qui seulement est certain, c'est que Bonaventure put le connaître et converser avec lui. Après sept ans d'études à Paris, Bonaventure fut chargé d'enseigner la théologie, ou, comme on disait alors, de lire et d'expliquer les *Livres des Sentences*. Il fut reçu docteur en 1255. L'année suivante, Jean de Parme ayant été obligé de renoncer au généralat, désigna Bonaventure comme le plus digne de lui succéder; et celui-ci fut élu tout d'une voix dans le chapitre général tenu à Rome, quoiqu'il ne fût âgé que de trente-cinq ans. Ceux qui ont écrit les annales des Frères mineurs louent beaucoup le zèle qu'il mit à rétablir la discipline dans cet institut, déjà menacé de relâchement et de décadence quoique si nouveau encore, puisqu'il comptait à peine cinquante ans de durée. Il nous reste un témoignage de ses soins à cet égard dans une lettre circulaire qu'il écrivit en 1257 à tous les provinciaux et custodes. Il s'y plaint des désordres où les Frères sont tombés; il leur reproche la multitude des affaires dont ils se mêlent, et pour lesquelles ils exigent de l'argent, leur avidité pour les sépultures et les testamens, l'oisiveté qui règne dans leurs couvens, et leur goût pour une vie errante et vagabonde. Mais en même temps qu'il s'efforçait de corriger les vices de ses religieux, il défendait vigoureusement l'institution contre les docteurs de l'université de Paris. C'est une circonstance intéressante dans l'histoire, que de voir réunis en 1256, à Anagni, auprès du pape Alexandre IV, les trois grands docteurs catholiques de ce temps, Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, et saint Bonaventure, occupés tous trois à défendre les ordres mendians contre les attaques de Guillaume de Saint-Amour. Quinze ans plus tard, les plaintes continuant contre les disciples de saint François, Bonaventure répondit à l'écrit d'un docteur de Paris, nommé Girard d'Abbeville, par son Apologie des Frères mineurs (*Apologia pauperum*) publiée en 1269. Les différens ouvrages de Bonaventure en faveur des *pauvres*, comme on appelait les disciples de saint François, ne sont pas seulement intéressans pour l'histoire de cette époque; ils le sont encore au point de vue philosophique : car cette question de la pauvreté religieuse n'est autre au fond que la question

* Les écrivains grecs traduisirent ce nom par *Eutychius*. De là peut-être l'erreur de Gerson et de quelques autres, qui donnent à Bonaventure le nom d'*Eustache*, au lieu de *Jean*.

de la propriété. On retrouve dans ces écrits le germe de tout ce que l'on a avancé de plus hardi dans ces derniers temps sur le droit de tous à toute chose. L'opinion que tous les vices, tous les crimes et tous les malheurs de l'ordre social proviennent directement ou indirectement de la propriété, était évidemment le point de départ des franciscains, ces réformateurs du clergé, assez semblables en cela aux Vaudois et à tant d'autres sectes révolutionnaires qui avaient surgi au douzième siècle, et réclamé l'égalité, l'Evangile à la main. La réforme et le bonheur du monde paraissaient attachés au renoncement à la propriété. De là cette ardeur à se faire pauvres, les pauvres de Dieu, les pauvres de Jésus-Christ, et cette affectation de ne rien posséder, jusqu'à prétendre n'avoir, des choses même les plus nécessaires à l'existence, que l'usage. (Voyez l'article consacré à Saint François et à ses disciples.) Bonaventure fut le neuvième général de son ordre, et il occupa cette dignité pendant dix-huit ans. En 1265, le pape, voulant rétablir la discipline en Angleterre, le nomma archevêque d'York; mais il refusa cette dignité. Il fut fait cardinal et évêque d'Albano en 1273, par Grégoire X, qui lui devait en partie son élévation à la papauté, et mourut en 1274, à Lyon, pendant la tenue d'un concile. Il contribua beaucoup à répandre le culte de la sainte Vierge. Dans un chapitre général de son ordre assemblé à Pise, il ordonna que tous les Frères mineurs exhorteraient partout le peuple à prier et adorer la Vierge au signal de la cloche du soir. Cette dévotion populaire en l'honneur du type féminin se répandit dans tous les pays catholiques, et plus tard elle reçut encore une nouvelle extension en France sous Louis XI. Bonaventure fut aussi le premier qui institua de ces *confréries* de laïques qui jouèrent un certain rôle dans les guerres civiles des siècles suivans, et qui acheterent de donner à la papauté de dévoués serviteurs dans tous les rangs, comme elle en avait dans le clergé, et surtout dans les moines. Vers 1268 il associa à Rome, en l'honneur de la sainte Vierge, les confrères du Gonfanon, qui s'engagèrent à se confesser et à communier trois fois l'année. Le pape consacra cette dévotion par des indulgences. Cette confrérie, qui prit son nom de la bannière qu'elle portait aux processions, fut le modèle de toutes les autres

Mais c'est surtout comme théologien et comme écrivain ascétique que saint Bonaventure mérite de nous occuper. Il appartient à l'époque la plus savante de la scolastique, et il est avec saint Thomas à la tête de cette dernière période de la théologie catholique du moyen âge. Nous ne partageons pas l'avis de ceux qui ne voudraient faire commencer la scolastique qu'à Alexandre de Halès; mais nous reconnaissons que ce fut à partir de lui que les livres des anciens commencèrent à être étudiés et connus avec quelque étendue et quelque solidité par l'intermédiaire des travaux des Arabes. De là l'union plus intime de l'aristotélisme et de la théologie, et la face nouvelle que prit la scolastique au commencement du treizième siècle. Dans l'ère précédente la scolastique est assez bien représentée par les *Livres des Sentences* de Pierre Lombard, simple compilation des passages des Pères sur toutes les questions. Au treizième siècle, au contraire, viennent les commentaires sur ces livres et les *Sommes théologiques*: celle d'Alexandre de Halès, où le manuel de Pierre Lombard se trouve pour la première fois revêtu et pour ainsi armé de dialectique et d'aristotélisme, et où les doctrines sont opposées les unes aux autres dans toute la rigueur des formes syllogistiques, est un premier pas et comme un acheminement aux ouvrages plus unitaires et plus décidément dogmatiques de saint Thomas, de saint Bonaventure, et de quelques autres de leurs contemporains.

Quant au caractère particulier de saint Bonaventure dans cette nouvelle ère de la scolastique, il est très nettement déterminé. C'est bien le théologien qui devait sortir de l'ordre de saint François. On sait à quel point saint François fut livré à la dévotion amoureuse et à l'extase. Non seulement lui, mais ses premiers compagnons furent assiégés de visions. Il semble, en jetant les yeux sur les commencemens de cet ordre, voir renaître l'illuminisme des disciples de saint Antoine; c'est la même aspiration à vivre sur la terre de la vie des anges. De là le nom d'ordre *séraphique* donné à cet institut. Saint Bonaventure, à son tour, fut surnommé par son siècle *doctor Seraphicus*, soit qu'on le considérât comme le représentant par excellence de l'ordre seraphique, soit qu'on retrouvât dans sa théologie et dans ses divers écrits spirituels cette tendance à l'illuminisme qui avait fait donner ce nom aux franciscains.

En effet la tendance à l'illuminisme est manifeste dans les ouvrages de saint Bonaventure. Entre ses livres de piété, dit l'abbé Fleury, les *Méditations sur la vie de Jésus-Christ* méritent une attention particulière. Elles sont adressées à une religieuse du second ordre de saint François, c'est-à-dire des filles de sainte Claire, qu'il exhorte, par l'exemple de l'un et de l'autre, à méditer assidûment la vie de Jésus-Christ. Puis saint Bonaventure ajoute : « Ne croyez pas que nous puis» sions méditer tout ce que notre Sauveur a fait ou dit, ni » que tout soit écrit. Mais afin que ses actions fassent plus » d'impression sur vous, je les raconterai comme si elles s'é» taient passées de la manière qu'on le peut représenter par » l'imagination; car nous pouvons ainsi méditer l'Ecriture » même, pourvu que nous n'y ajoutions rien de contraire à » la vérité, à la foi, et aux bonnes mœurs. » Sur ce fondement, il fait comme des tableaux de toute la vie de Jésus-Christ, ajoutant aux narrations de l'Ecriture les circonstances qui lui paraissent convenables, et qu'il tire quelquefois d'écrits apocryphes qui passaient alors pour vrais, ou de révélations peu certaines. Par exemple, il dépeint ainsi la nativité de Jésus : « L'heure étant venue, savoir le dimanche à » minuit, la Vierge se leva, et s'appuya contre une colonne » qui était là; mais saint Joseph était assis, affligé peut-être » de ce qu'il ne pouvait préparer ce qui était convenable. Il » se leva, et, prenant du foin dans la crèche, il le jeta aux » pieds de Notre Dame, et se tourna d'un autre côté. Alors » le Fils de Dieu, sortant du sein de sa mère, sans lui causer » aucune douleur, se trouva sur le foin qu'elle avait à ses » pieds. Elle se baissa, le prit, l'embrassa tendrement, le » mit sur ses genoux, le lava de son lait, qui coula en abon» dance, puis l'enveloppa du voile de sa tête, et le mit dans » la crèche. Le bœuf et l'âne se mirent à genoux, posant » leurs museaux sur la crèche, et soufflant pour échauffer » l'enfant, comme s'ils l'eussent connu. La mère à genoux » l'adora, rendant grâces à Dieu; et Joseph l'adora de » même. » Saint Bonaventure dit tenir ce détail d'un saint religieux de son ordre, à qui la Vierge elle-même l'avait révélé. Tout le reste de l'ouvrage est du même goût, et l'auteur ajoute à ces peintures des dialogues et des discours accommodés aux sujets.

Le judicieux Fleury blâme un peu cette méthode de méditations, suivie depuis par les autres spirituels. « Il est à craindre, dit-il, qu'elle n'ait donné occasion à des esprits faibles de prendre pour des révélations ce qu'ils avaient fortement imaginé. Peut-être aussi cet exemple a-t-il autorisé les faiseurs de légendes à inventer plus hardiment des faits, ou du moins des circonstances qu'ils ont jugées propres à nourrir la piété. » Cette réflexion était excellente au temps de Fleury; mais aujourd'hui nous serions tentés d'en faire une autre. Si cette singulière méthode de méditation permise et conseillée par saint Bonaventure nous fait comprendre la vie dévote et l'illuminisme qui en fut souvent la suite, elle nous initie en même temps à l'intelligence des sources de l'art au moyen âge. Quand nous considérons, en effet, ce qui nous reste de ces peintures innombrables dont les églises et les monastères se couvrirent dans les derniers siècles de ce moyen âge, nous avons peine à comprendre la prodigieuse fécondité des artistes; mais ce qui nous étonne peut-être encore plus, c'est la vérité, la naïveté de leur pinceau. Comment la foi

a-t-elle pu s'accorder avec l'imagination la plus libre en apparence et la plus créatrice? Comment ces peintres ont-ils pu en même temps avoir tant de piété et tant d'indépendance; assez de dévotion pour croire humblement, et assez de liberté pour peindre sous des images si réelles les histoires les plus sacrées? Ne s'apercevaient-ils pas et le peuple prosterné devant leurs tableaux ne s'apercevait-il pas comme eux que toutes ces images n'étaient que des mensonges, de pures fantaisies de leur imagination? Comment l'art est-il donc devenu saint? Comment s'est accomplie cette union de l'art et de la religion? Le mystère de cette union est dans la coopération de tous à l'œuvre de l'artiste. Combien de peintres ont pu faire d'admirables chefs-d'œuvre en reproduisant fidèlement cette scène de la nativité rêvée en extase par un religieux amoureux de Marie, dévotement racontée par saint Bonaventure, et méditée dans les cloîtres par l'âme exaltée des recluses! Et si Albert Durer, par exemple, a peint, comme nous croyons nous en souvenir en effet, cette scène avec fidélité, son œuvre n'était-elle pas consacrée d'avance, aux yeux de tous, comme à ses propres yeux? N'était-elle pas sainte et pour le monastère qui la lui avait commandée, et pour le peuple que dominaient par l'intelligence les hommes du monastère, et pour lui-même qui n'avait pas tout fait dans son œuvre, mais qui était bien forcé de reconnaître qu'il avait reçu du dehors le souffle inspirateur? Ainsi l'œuvre appartenait à l'époque tout entière, et voilà pourquoi elle était respectée. L'artiste n'était que l'instrument choisi pour réaliser aux yeux de tous ce que l'œil d'un extatique avait vu, ce que l'autorité d'un théologien tel que Bonaventure avait permis de croire.

Il ne faudrait pas conclure du livre que nous venons de citer que Bonaventure ne fut qu'un dévot superstitieux, un pieux visionnaire, un rêveur. Il serait peu philosophique de le flétrir du nom de mystique, de ce nom qu'on emploie si souvent sans y attacher aucun sens bien déterminé et bien clair. Si l'on entend par mystique celui qui s'occupe du perfectionnement intérieur de l'homme, des divers états de notre âme, du cours et du progrès de notre vie intime et spirituelle, assurément Bonaventure est un grand mystique. Si par ce mot on entend un théologien qui s'efforce de comprendre, autant qu'il est donné à notre faiblesse, le mystère de la vie, et qui, des diverses parties qu'embrasse la théologie, s'attache de préférence à celle que l'on appelait alors théologie des mystères, théologie mystique, Bonaventure mérite encore ce nom. Mais ce double mysticisme est, à notre avis, non pas seulement excusable, mais aussi louable que nécessaire. Si, au contraire, par mysticisme on entend ce que nous avons nommé plus haut l'illuminisme, le penchant aux extases, aux visions, aux révélations, Bonaventure est sur la limite de cet égarement, mais il n'est qu'à la limite. Il était impossible que le fils du stigmatisé saint François rejetât absolument les dons surnaturels. Mais tout en donnant une sorte d'écoulement à l'imagination par la voie qu'il indique dans ses *Méditations sur la vie de Jésus-Christ*, il reste, lui, dans la voie normale et naturelle de la connaissance. Tout ce que nous avons lu de ses ouvrages est dans cette dernière voie. Quelques uns de ces écrits, et entre autres son *Breviloquium* ou abrégé de théologie, nous ont paru d'une admirable lucidité, malgré leur profondeur, et rien n'y sent ce que nous nommons l'illuminisme. Il y a plus; il signale lui-même, comme un piége dangereux, l'attrait de la dévotion poussée jusque-là. Dans son traité des *Sept progrès de la vie spirituelle*, après avoir décrit l'état normal de la vie religieuse, il ajoute : « Toutes les autres » consolations ne sont pas nécessaires au salut; loin de là, » elles sont souvent suspectes, souvent fausses et trompeuses. » De cette sorte sont les visions, les révélations, les prophé» ties, de certains plaisirs qui flattent les sens, et quelques » actions extraordinaires que l'on attribue au miracle. Quoi» que toutes ces choses puissent être véritables, elles arrivent » néanmoins rarement, et à peu de personnes en ces derniers » temps. »

Si ce n'était pas souvent une illusion de vouloir retrouver dans un siècle les mêmes types que l'on rencontre dans un autre, nous dirions que saint Thomas rappelle au treizième siècle Bossuet, et que Bonaventure rappelle Fénelon. On disait au moyen âge que l'âme de saint Augustin avait passé dans saint Thomas; et en effet, après saint Augustin, le théologien le plus complet du christianisme a été saint Thomas, de même qu'après saint Thomas nous n'en voyons pas de plus complet et de plus véritablement doctrinal que Bossuet. Les hommes de ce génie aiment les vérités générales, les lois universelles; ils voudraient conduire le genre humain, comme un troupeau, dans une même route; ils souffrent difficilement les sentiers individuels où chacun prétend marcher à sa guise. Aussi, tout occupés qu'ils ont été de la vie intime et spirituelle, se sont-ils plus occupés encore de tout soumettre à la doctrine. Bonaventure et Fénelon sont, au contraire, plus occupés du fait même de la vie intime et spirituelle que de la doctrine. L'état de leur âme devant Dieu, leur vie affective, voilà ce qu'ils excellent à sentir et à exprimer. Le cœur chez eux domine, encore plus que l'intelligence. Entre tous les docteurs de son temps, Bonaventure est regardé comme le plus grand maître de la vie spirituelle, le plus affectif, et le plus rempli d'onction.

Il est théologien sans doute, mais tout autrement que saint Thomas. Il n'a pas travaillé comme saint Thomas sur Aristote, il n'a pas commenté comme lui l'œuvre entière de ce philosophe; il ne s'est occupé ni de ses opinions sur la physique, ni de ses opinions sur la politique; il n'a pris d'Aristote que ce qu'il en a recueilli dans l'école d'Alexandre de Halès. Sa théologie est bien plus dans la voie de la période antérieure de la scolastique que celle de saint Thomas. Lire l'Écriture, la comprendre dans son sens direct et dans ses divers sens allégoriques, la prendre ainsi à la fois comme l'histoire fidèle du passé, comme la règle de la morale, et comme le guide vers la vie future, voilà pour lui la base et l'essence même de la théologie. Il ne cherche pas le fondement de sa foi dans l'ontologie pure, comme saint Thomas; et il s'en faut de beaucoup qu'il ait cultivé au même point que lui la dialectique. Du reste, après la théologie ainsi entendue et ainsi restreinte, ce qu'il aime, c'est l'application au monde, au salut des hommes. Il est animé dans une certaine mesure de la même ardeur d'innovation et de changement qui agitait son ordre, et qui produisit la proclamation d'un nouvel Évangile, l'annonce du prochain règne du saint Esprit, et l'émeute des Fratricelles et des Beggards. Son enthousiasme pour Marie, pour l'enfance de Jésus, pour la pauvreté du Sauveur qu'il soutient n'avoir vécu que d'aumônes, peut se traduire par le désir de l'émancipation des femmes et du peuple. Il eut ainsi sur son siècle une grande influence, et on peut le considérer comme le docteur le plus populaire de ce temps. Les titres même si bizarres de quelques uns de ses ouvrages dûrent contribuer à les répandre. Ces titres, presque toujours poétiques, montrent combien il était porté à tout se représenter par l'imagination et la peinture. Un de ses opuscules est intitulé L'Arbre de vie (*Lignum vitæ*); cet arbre, c'est la croix de Jésus, qu'on voit représentée en tête du livre, toute couverte de feuillage, et dans ce feuillage chaque rameau est marqué d'une des perfections et des qualités du Sauveur, ce qui fait une figure assez semblable aux arbres encyclopédiques qu'on a imaginés dans ces derniers temps. Un autre est intitulé *Pharetra* (le Carquois); c'est un recueil de passages des Pères, propres à être décochés, comme autant de flèches, contre notre ennemi Satan. Un autre s'appelle Le Miroir de la sainte Vierge (*Speculum B. Mariæ Virginis*); dans le préambule, l'auteur compare son livre à un miroir qui réfléchit obscurément tous les attraits et tous les charmes de la beauté. Il a fait aussi la Couronne de Marie (*De corona B. Mariæ*). On ne peut nier que ce

culte de Marie, dont Bonaventure fut un des plus ardens propagateurs, ne l'ait entraîné à toutes sortes d'allusions qui semblaient ressusciter, au sein du christianisme, le culte de la Vénus antique. Le Psautier de Marie (*Psalterium B. Mariæ Virginis*) lui a surtout été reproché par les protestans, qui, dans leur pieux fanatisme pour l'Ancien Testament, ont trouvé impie qu'on eût osé appliquer à la Vierge les louanges que David donne au Seigneur dans ses psaumes, les chants d'Isaïe et d'Ezéchiel, et jusqu'au Symbole des Apôtres. Au surplus ce Psautier, qui ne nous paraît qu'une assez plate parodie, n'est probablement pas de saint Bonaventure, quoiqu'on l'ait compris dans ses œuvres. Enfin nous ne parlons pas de sa *Biblia pauperum*, qu'un recueil qui se publie en ce moment, l'Encyclopédie des Gens du monde, signale comme « ayant eu pour but de mettre les histoires bibliques à la portée des personnes illettrées. » Un tel projet, au treizième siècle, eût été chose fort mémorable; malheureusement l'écrivain protestant qui a fait cette remarque a été trompé par le titre. Ce livre de saint Bonaventure est tout simplement un recueil, par ordre alphabétique, d'exemples tirés de l'Ecriture sainte, à l'usage des prédicateurs de son ordre (*pauperes*, les mendians).

Bonaventure fut canonisé en 1482, sous le pontificat de Sixte IV, qui avait été franciscain. Cent ans ensuite, un autre franciscain, le célèbre Sixte V, lui rendit de nouveaux honneurs. Pie V, dominicain, avait exalté saint Thomas, et ordonné que l'on célébrât sa fête par un double office, à l'instar de celle des quatre grands docteurs de l'Eglise. Sixte V, émule en tout de Pie V, ne voulut pas que le saint de son ordre fût inférieur en rien à celui des dominicains. Il écrivit donc en 1587 une magnifique bulle, où il met en parallèle saint Thomas et saint Bonaventure, qu'il appelle les deux étoiles qui ont brillé en même temps dans le monde, les deux olives choisies, les deux candélabres de l'autel du Seigneur. Il étend à Bonaventure le décret rendu par Pie V en faveur de saint Thomas, et ordonne que désormais Bonaventure soit considéré comme un arbitre de la théologie: *Inter præcipuos et primarios qui theologicæ facultatis magisterio excellerunt habendum et venerandum decernimus.* Il ordonna en même temps que ses ouvrages fussent recueillis et imprimés aux frais du trésor papal, à l'imprimerie du Vatican. Cette édition parut en effet à Rome en 1588; elle forme 8 tomes en 6 volumes in-folio (réimprimés à Venise, 1751-1756; en 14 vol. in-4°) Les deux premiers renferment les Commentaires de Bonaventure sur l'Ecriture; le troisième, ses Sermons; le quatrième et le cinquième, ses Commentaires sur les Livres des Sentences; le sixième et le septième, ses opuscules théologiques, ascétiques, et moraux; le huitième, ses ouvrages sur la vie monastique, et ses traités polémiques en faveur de son ordre.

BONDOU. Ce nom, qui désigne un des royaumes les plus puissans de la Sénégambie, n'a commencé à poindre sur les cartes géographiques et dans les relations de voyages qu'à une époque récente: il se montre pour la première fois sur la carte du Banbouq, levée en 1716 par Compagnon, et publiée en 1728 par le père Labat, où l'on trouve une indication accidentelle du *Pays du Bondou* comme borne occidentale de celui de Gayâga ou Galam. D'Anville avait déjà fait usage de ce document pour sa première carte de la Sénégambie, qui date de 1727. Ainsi se trouvaient signalés l'existence et l'emplacement d'un état de Bondou voisin de Galam; mais hormis cette simple notion, nul autre renseignement à cet égard n'avait transpiré en Europe, quand le Français Rubault pénétra dans le Bondou, et le traversa en se rendant par terre, en 1786, de Saint-Louis du Sénégal à Saint-Joseph de Galam; l'Anglais Houghton effectua en 1791 une route à peu près semblable en allant de la Gambie au Gayâga, et le célèbre Mungo-Park, à son tour, parcourut en 1795 un itinéraire peu différent, suivi de nouveau en 1810 par son guide nègre le sarakhoulé Séaca, dont le nom transformé à l'européenne est devenu Isaac; Mollien en 1818 traversa aussi le Bondou, mais dans une direction presque perpendiculaire à celle de ses devanciers; Gray et Dochard en 1818, et Gray seul en 1819, sillonnèrent le Bondou de plusieurs lignes de route, et l'expédition sous leurs ordres fit dans le pays un séjour long temps prolongé; enfin Grout de Beaufort en 1824 le parcourut aussi dans plusieurs directions.

Borné au nord-ouest par le Fouta-Toro, au nord-est par le Gayâga et le Banbouq, au sud-ouest par le désert boisé de Simbani qui le sépare du Oolly, et au sud-est par le désert de Tenda au-delà duquel sont le Dentilia et le Fouta Gjalon; le Bondou s'étend en ellipse sur un espace que mesure de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est un grand diamètre de 30 à 36 lieues géographiques, coupé à angles droits par un petit diamètre de 20 lieues, offrant ainsi une superficie qu'on peut évaluer en gros à 500 lieues carrées, et dont l'emplacement doit être approximativement fixé entre 13° 30' et 15° de latitude septentrionale, 14° et 15° 30' de longitude à l'ouest de Paris.

Le sol est généralement coupé de montagnes rocheuses peu élevées constituant les derniers étages des reliefs qui s'appuient au noyau culminant du Fouta-Gjalon, et se prolongent entre la Falémé et la Gambie, en s'abaissant graduellement vers la mer; elles sont ferrugineuses à l'ouest, aurifères à l'est, surtout au-delà de la Falémé; les eaux sauvages et les torrens de la saison humide ont tracé sur leurs flancs de nombreuses ravines, et ces pentes décharnées nourrissent à peine quelques bois rares, maigres et rabougris; mais les vallées, où s'est accumulé le humus entraîné des montagnes, sont parées d'une belle végétation; le baobab, le gommier, le tamarin, le papayer, le jujubier lotos, et autres arbres fruitiers y sont répandus en grand nombre, et les cultures de la saison humide y font prospérer le maïs, le mil, le riz, la citrouille, la calebasse, la pastèque, l'oignon, l'oseille, la pistache hypogée, le piment, le tabac, le coton, l'indigo. Les bêtes féroces sont nombreuses, notamment le lion et la hyène; l'éléphant est le but d'une chasse intéressée; le bœuf sauvage, la biche, quelque bétail, quelque volaille, servent à la nourriture des habitans; et l'abeille distille pour eux d'énormes provisions de miel. Des serpens monstrueux, des vautours, de rares papillons, tels sont encore les traits zoologiques remarqués par les voyageurs.

Les Bondoukes ne forment point une masse de population complètement homogène; peut-être le Ghiolof a-t-il été l'habitant primitif du sol, bien qu'il y soit aujourd'hui très clairsemé; le Sarakhoulé, quoique nombreux encore, est loin de la prépondérance que pourrait faire supposer sa possession antérieure du pays; le Manding, simple immigrant, s'est répandu en colonies plus considérables; c'est le Peul, maître aujourd'hui de la contrée, qui y domine par le nombre comme par la puissance: ses mœurs et ses usages ont fait règle pour tous, et sa langue s'est exclusivement établie; une taille moyenne, bien proportionnée, un teint cuivré, des cheveux moins courts et moins crépus que chez les nations voisines, l'œil vif, la démarche aisée et active, tels sont les caractères extérieurs qui montrent chez le Bondouke la prédominance du sang peul sur les autres élémens qui peuvent s'y être fondus.

Le vêtement qu'il porte est le même que celui de toute la Sénégambie; la couleur en est de préférence bleue ou blanche, et les pagnes de coton dont il se compose sont généralement fabriquées sur les lieux: le tissage de ces étoffes, l'exploitation des mines et la mise en œuvre de leurs produits, forment la principale industrie du pays, et fournissent des moyens d'échange contre l'or et l'ivoire du Banbouq, du Kasso et du Fouta-Gjalon, livrés ensuite aux Européens en retour d'armes à feu, de munitions de guerre, de menue quincaillerie, de fines étoffes, de parfums et de verroteries.

Le mahométisme est la religion de l'état; l'influence des

prêtres est d'autant plus grande, que le Bondouké est doué d'une foi aveugle aux amulettes ou *grigris* dont ces docteurs ont la fabrication exclusive; et là, comme partout où la superstition est fomentee par l'intérêt clerical, l'asservissement à de vaines pratiques extérieures efface toute intelligence des dogmes et de la doctrine morale à laquelle ils servent de pivot. Les mosquées sont répandues en grand nombre dans les villes et les villages, aussi bien que les imâms qui y dirigent la prière et qui y tiennent l'école où les jeunes thâlebs vont apprendre à lire et à transcrire grossièrement quelques versets du Qorân. Parvenir à écrire, sous les formes orthographiques les plus arbitraires, quelques phrases d'un arabe corrompu, tel est le *non plus ultrà* de la science des élèves et des maîtres, et celui qui est arrivé à ce haut degré d'instruction est par cela seul un personnage important et considéré.

Le gouvernement est monarchique, et la couronne se transmet dans la famille royale suivant des règles d'hérédité collatérale, dont l'application est surveillée par la réunion de tous les chefs de la contrée; *almamy* est, comme dans tous les états peuls de la Sénégambie, le titre de dignite du souverain, dont le pouvoir est despotique. Ses revenus se composent de la dîme de tous les produits territoriaux, de droits de douane (qu'on peut évaluer au même taux) sur toutes les marchandises qui entrent sur ses terres soit pour la consommation intérieure soit pour le transit, des *coutumes* ou redevances annuelles que l'administration de la colonie française du Sénégal lui paie en retour de la cession du territoire sur lequel est bâti le fort de Bakel, et de celles qu'il reçoit des navires qui viennent y faire la traite de l'ivoire et de l'or.

La force armée dont il dispose est de cinq à six cents cavaliers, et dix à douze mille fantassins; les premiers ont assez généralement des fusils, quelques uns des pistolets; à défaut de fusil, l'arme principale est la lance; ils portent tous à la ceinture le *labbé* ou poignard; les chefs y joignent la *siloma* ou épée droite: l'arme des fantassins est l'arc, avec le carquois rempli de flèches acerées. Les guerriers de chaque village sont conduits par leur chef, et l'armée est distribuée en plusieurs corps commandés par les princes de la famille royale, suivant la circonscription territoriale de leur apanage respectif: les expeditions les plus frequentes sont des courses de pillage dans les petits états voisins; les populations frontières qui en sont les victimes prennent d'ordinaire le parti de s'incorporer au Bondou, pour échapper à de nouvelles dévastations, et c'est ainsi que l'almamy accroît graduellement son royaume, principalement aux depens du Oully, du Banbouq et du Gayâgs: ses états, qui d'abord n'atteignaient ni le Sénégal ni la Falémé, touchent aujourd'hui le fleuve et dépassent la Falémé.

La capitale actuelle de tout le pays est Boulébané, grand village dont la population ne surpasse guère 1,800 habitans, composant la maison, c'est-à dire les parens, esclaves et serviteurs du souverain: elle est entourée d'une muraille de pisé haute de dix pieds, épaisse de dix-huit pouces, percée de meurtrières, avec cinq portes flanquées de tours, ce qui donne à la place un aspect plus formidable qu'à aucune autre ville fermée de cette region; Coussan, ancienne capitale, est le chef-lieu d'une province qui renferme toute la partie sud-est du Bondou jusqu'à la Falémé; Fatteconda qui était à son tour, lors du passage de Mungo-Park, la résidence royale, est le chef-lieu du territoire au-delà de la Falémé. Le canton qui avoisine le Oully porte le nom de Ferlo.

Les annales de la nation ne remontent point à des époques reculées: elles placent l'origine de la monarchie bondoue vers la fin du dix-septième siècle; le pays appartenait alors aux Sarakhoulés de la grande tribu des Bakeris. Une princesse peule, venant, les uns disent du Fouta-Toro, d'autres disent du Fouta-Gjalon, arriva avec un marabouth, et demanda un emplacement pour s'établir: on lui désigna Boudouba, et la renommée de sa sainteté eut bientôt attiré autour d'elle une nombreuse colonie de Peuls, qui acquit de gré à gré le territoire qu'elle occupa: la prépondérance du nombre et la force firent le reste; et c'est ainsi que se fonda la puissance de la famille de Sisibé, qui s'est perpétuée sur le trône de Bondou. Voici la liste chronologique des almamys qu'elle a fournis:

1692. Maleky, contemporain du gouverneur français Brue, qui commandait à Saint-Louis pour la compagnie royale du Sénégal.

1702. Boubé-Malik.

1716. Toumané, qui régnait à l'époque du voyage de Compagnon dans les contrées limitrophes.

1761. O'mar-Maka.

1762. Samba-Toumané.

1778. Amady-Ngjay.

1782. Mousay, qui fut visité par Rubault.

1787. Séga regnait lors du voyage de Houghton; dans une guerre contre le Banbouq, il s'empara, sur le roi Sombo, de la province que possède aujourd'hui le Bondou à la droite de la Falémé. Pendant que toute la Sénégambie subissait l'influence de A'bd-el-Qâder almamy de Fouta, un marabouth guidimaké vint demander à ce puissant monarque vengeance contre almamy Séga, qui dans une excursion de pillage avait détruit sa maison, emmené captives ses femmes et ses filles, et dispersé ses richesses littéraires dont la collection eût pu former la charge d'un mulet; A'bd-el-Qâder, qui s'arrogeait le titre d'*Emyr el-Moumenyn* ou prince des fidèles, cita Séga à comparaître devant lui, prononça, de l'avis des imâms, le bannissement de l'impie, dont le pouvoir sans doute l'offusquait, et le fit assassiner à la sortie du camp.

1792. Amady Ayésata, frère de l'infortuné Séga, fut aussitôt reconnu par un parti puissant, et tua dans un combat son competiteur *Amady Paté*, créature de A'bd-el-Qâder, et qui se prévalait de l'appui de ce dernier pour s'intituler almamy de Bondou. Affermi sur le trône, Amady Ayésata ne songea plus qu'à venger la mort de son frère; il se ligua avec tous les ennemis de A'bd-el-Qâder, et lorsque ce puissant émyr, victime des révolutions politiques, ne lui offrit plus qu'un adversaire facile à vaincre, il alla l'attaquer, le battit, et, lui reprochant amèrement l'assassinat de Séga, il lui brûla, dit-on, la cervelle de sa propre main. Cette querelle terminée, les alliances et les rivalités nationales reprirent leur empire, et Amady rompit avec les Bambaras du Kaarta pour se rattacher à la confédération des Peuls, qui. était en même temps celle des musulmans contre les païens. Les Sarakhoulés ayant refusé d'y prendre part, l'almamy de Bondou rompit également avec eux, et leur enleva plusieurs places. Quelques réclamations du Kasrta amenèrent en 1816 une guerre ouverte avec ce pays. Amady se hâta d'entrer en campagne pour opérer sa jonction avec les Peuls du Kasso; mais les Bambaras, avertis par les Sarakhoulés, passèrent le Sénégal à Déramaneh, et vinrent s'emparer de Boulebané, pillant et saccageant tout le pays d'alentour; Amady, revenant sur ses pas, parvient à surprendre le vainqueur, recouvre sa capitale, fait un grand carnage des Bambaras, et oblige leur chef à s'enfuir précipitamment avec quelques guerriers dévoués (1817). L'année suivante Amady tourna ses armes contre les Sarakhoulés; ceux-ci appelèrent les Bambaras à leur secours, et l'almamy de Bondou battit en retraite jusqu'à Lanel, où il fut rejoint par l'armée ennemie (avril 1818); le combat fut des plus meurtriers; Amady fut complètement defait, et les siens massacrés: on voit encore sur le champ de bataille des monceaux de leurs ossemens. Le prince vaincu survécut peu à ce desastre; une maladie l'emporta le 8 janvier 1819.

1819. Mousay Hiré, neveu du défunt, fut reconnu pour son successeur, malgre l'opposition de quelques concurrens.

1826. Toumané-Moudy, son frère, est monté sur le trône après lui; il gouvernait précédemment la province de

Coussan, et s'était montré fort désireux de voir les Français s'établir définivement à Saysaudyn sur la Falémé, où avait été formé à titre d'essai un comptoir temporaire; il ne s'est point departi, depuis son avènement, de l'amitié dont il a toujours fait profession pour nos compatriotes du Sénégal.

BONHEUR. *Posteri, posteri, vestra res agitur*: j'ai toujours été frappé de cette inscription qu'un voyageur dit avoir rencontrée en montant au Vésuve. C'était sur le bord de la lave, à la limite d'une ancienne inondation du volcan; on avait relevé une colonne pour y écrire ces mots solennels. Ensuite la lave avait coulé de nouveau, et englouti plus loin les fleurs et les campagnes. A quoi avait donc servi l'inscription? Je me la rappelle en écrivant ce mot *bonheur*. Le bonheur est l'affaire de tout ce qui respire. Les philosophes ont souvent disserté sur ce sujet; ils ont souvent averti la postérité: mais la lave a toujours coulé, et toujours englouti les générations humaines.

§ 1. *Le bonheur absolu n'existe pas.*

Depuis Job jusqu'aux poètes de notre temps, que d'avis solennels sur la tristesse de la condition de l'homme! Salomon, après avoir éprouvé toutes les félicités, conclut que tout est vanité et mensonge: *Risum reputavi errorem, et gaudio dixi: Quid frustra deciperis?* Pindare appelle la vie de l'homme le rêve d'une ombre; et Shakspeare a dit: Le bonheur, c'est de n'être pas né.

S'il nous plaisait de faire ici un long recensement des témoignages du passé, nous verrions les philosophes et les poètes tous d'accord en cette vérité, que le bonheur est une chimère; nous les ferions tous apparaître, et tous, le front triste, confesseraient que le bonheur n'est, à le bien prendre, qu'une apparence trompeuse et, s'il est permis de parler ainsi, un mirage moral qui égarera toujours ceux qui penseront y rencontrer de la réalité. Parmi les philosophes, Epicure luimême soutenait que nos plus grands contentemens ont leur siége dans la mémoire, et qu'ils dépendent uniquement du souvenir des choses passées. Quant aux poètes, les plus heureux en apparence, les plus charmés du séjour de la terre ont, au milieu de leurs joies, des accens d'une profonde mélancolie qui trahissent le secret de leur âme. Anacréon trouve la cigale plus heureuse que l'homme; et Horace répète sur tous les tons que la vie est courte et fugitive:

Linquenda tellus, et domus, et uxor.

Ce même Horace commence ses Satires par reprocher aux hommes qu'aucun d'eux n'est content de son sort:

Qui fit, Mæcenas, ut nemo quam sibi sortem
Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illa
Contentus vivat, laudet diversa sequentes.

Ainsi, suivant lui, nul n'est heureux; car si d'un côté le vulgaire se rend inévitablement malheureux par sa faute, d'un autre côté le sage est condamné à avoir continuellement les yeux sur la fragilité de toute chose, et à savoir pour ainsi dire la mort, afin d'apprendre à goûter et à tolérer la vie.

Nous retrouvons chez les modernes, comme chez les anciens, le même consentement pour attester que le bonheur n'est qu'une idée sans réalité. Combien de fois Voltaire n'a-t-il pas écrit, sous toutes les formes: « Bonheur, chimère. » Si on donne le nom de bonheur à quelques plaisirs répandus » dans cette vie, il y a du bonheur en effet; mais si par là on » entend autre chose, le bonheur n'est pas fait pour ce globe » terraqué: cherchez ailleurs. » (Dictionnaire Philosophique.) Cette question et tous les problèmes qui s'y rapportent venaient le troubler au milieu de ses attaques contre le christianisme. Il avait beau faire, le malheur de la condition humaine se retrouvait toujours devant lui. « Il serait bien » plus important, s'écrie-t-il, de découvrir un remède à nos » maux; mais il n'y en a point, et nous sommes réduits à re» chercher tristement leur origine. » Bolingbroke et Pope avaient prétendu échapper à la théologie, en établissant que l'ordre de la Nature est parfait en lui-même, que la condition de l'homme est ce qu'elle doit être, qu'il jouit de la seule mesure de bonheur dont son être soit susceptible. Voltaire ne put se tenir à ce système; il écrivit Candide. Il écrivit son Poème sur Lisbonne, il écrivit vingt autres ouvrages contre l'axiome que *tout est bien*:

O malheureux mortels, ô terre déplorable!
O de tous les fléaux assemblage effroyable
D'inutiles douleurs éternel entretien! etc.
(*Poème sur Lisbonne.*)

Les maux de l'humanité (et ceci est peut-être sa plus grande gloire) le frappaient et le désolaient à tel point, qu'il aimait mieux parfois être inconséquent et paraître retourner à la révélation, que de les nier. « Il avoue, dit-il, avec toute la » terre, qu'il y a du mal sur la terre; il avoue qu'aucun phi» losophe n'a pu jamais expliquer l'origine du mal; il avoue » que Bayle, le plus grand dialecticien qui ait jamais écrit, » n'a fait qu'apprendre à douter, et qu'il se combat lui» même; il avoue qu'il y a autant de faiblesses dans les lu» mières de l'homme que de misères dans sa vie. Il dit que » la révélation seule peut dénouer ce grand nœud, que » tous les philosophes ont embrouillé; il dit que l'espérance » d'un développement de notre être dans un nouvel ordre de » choses peut seule consoler des malheurs présens, et que la » bonté de la Providence est le seul asile auquel l'homme » puisse recourir dans les ténèbres de sa raison et dans les » calamités de sa nature faible et mortelle. » (Préface du Poème sur Lisbonne.)

Avant Voltaire, Fontenelle, à l'entrée du dix-huitième siècle, avait discouru sur le bonheur (OEuvres, tome III). Lui aussi, comme Bolingbroke et tous les purs déistes, ne connaît pas autre chose que la Nature et son ordre immuable. Le présent, voilà tout son horizon; sa philosophie est dénuée d'idéal. Son art d'être heureux consiste à s'arranger le moins mal possible au milieu des calamités innombrables qui nous entourent. « Apprenons, dit-il, combien il est dan» gereux d'être homme, et comptons tous les malheurs dont » nous sommes exempts pour autant de périls dont nous sem» mes échappés. » Il déclare d'avance que c'est à un petit nombre d'esprits d'élite que ses leçons pourront convenir. Ses leçons, il faut bien le dire, sont des leçons d'égoïsme; mais ce n'est pas ce qui nous importe ici. Ce que nous voulons constater, c'est qu'en se bornant au bonheur même le plus mesquin, Fontenelle trouve encore le bonheur presque impossible, et refusé à la presque totalité du genre humain. « C'est l'état, dit-il, qui fait le bonheur; mais ceci est très » fâcheux pour le genre humain. Une infinité d'hommes sont » dans des états qu'ils ont raison de ne pas aimer; un nom» bre presque aussi grand sont incapables de se contenter » d'aucun état: les voilà donc presque tous exclus du bon» heur, et il ne leur reste pour ressources que des plaisirs, » c'est-à-dire des momens semés çà et là sur un fond triste » qui en sera un peu égayé. Les hommes dans ces momens » reprennent les forces nécessaires à leur malheureuse situa» tion, et se remontent pour souffrir. Celui qui voudrait fixer » son état, non par la crainte d'être pis, mais parce qu'il » serait content, mériterait le nom d'heureux; on le recon» naîtrait entre tous les autres hommes à une espèce d'im» mobilité dans sa situation; il n'agirait que pour s'y conser» ver, et non pas pour en sortir. Mais cet homme là a-t-il » paru en quelque endroit de la terre? »

Si un philosophe aussi sec que Fontenelle trouve le bonheur si difficile et son existence si problématique, faut-il nous étonner des cris de désespoir que des hommes plus passionnés que lui, et moins heureusement doués pour ce bonheur négatif dont il se contentait, ont poussés depuis trois siècles, depuis que le christianisme n'a plus été là pour leur montrer le Ciel? Est-il étonnant que Shakspeare, sous l'habit

d'Hamlet, repousse si durement l'amour de sa maîtresse? Est-il étrange que la croyance au paradis étant tombée et nous trouvant, sans Ciel, en présence de cette terre où germe si difficilement le bonheur, nous ayons entendu toutes ces lamentations qui depuis vingt années retentissent à nos oreilles comme un chant de l'enfer? Ce que Byron et tant d'autres avec lui nous ont révelé de douleurs était implicitement renfermé dans les aveux de Fontenelle et de Voltaire. Il était évident que la réalité étant si triste, et la Nature nous ayant laissé à la merci de tant de maux, une fois que nous ne croirions plus qu'à la réalité présente et à la Nature, nous serions desespérés.

Confessons donc franchement que le bonheur nous est refusé, du moins dans notre vie actuelle. Et comment en effet pourrions-nous le rencontrer en cette vie, et, comme on dit, sur cette terre, où habite avec nous la douleur et la mort? Tout ce que nous aimons étant perissable, nous nous trouvons ainsi, par notre amour, continuellement exposés à souffrir. Il faudrait donc ne rien aimer pour ne pas souffrir. Mais ne rien aimer est la mort de notre âme, la mort la plus affreuse, la veritable mort. Ainsi, soit que nous sortions de nous-mêmes pour nous attacher à quelque objet extérieur, soit que nous nous detachions de tous les objets que le monde nous offre à aimer, nous sommes assurés de souffrir. Mais ce n'est pas seulement parce que tous les objets du monde sont changeans et périssables que nous souffrons; c'est encore parce qu'ils sont si misérablement imparfaits qu'ils ne sauraient remplir notre soif de bonheur. Et ce n'est pas encore leur fragilité et leur imperfection seuls qui font notre souffrance: le même ver qui les dévore nous dévore nous-mêmes; nous souffrons parce que nous sommes nous-mêmes horriblement imparfaits, parce que tout en nous est changeant et périssable. Comme des coursiers qui manqueraient tout-à-coup sous leurs cavaliers, les vagues de nos passions qui nous portent s'affaissent continuellement, et, après nous avoir élevés, se retirent, et, en nous brisant, nous abandonnent sur des fonds desséchés. Le bonheur le plus ardemment desiré, quand il est obtenu, effraie l'âme de son insuffisance. Notre cœur est semblable au tonneau des Danaïdes que rien ne pouvait remplir.

En nous, donc, autour de nous, tout est combat, tout est lutte. Si nous considérons le monde, nous y voyons tout en guerre: les espèces se devorent, les élémens luttent ensemble; la société humaine est à bien des égards une lutte continuelle et une guerre. Combien de philosophes ont trouvé que le plus cruel ennemi de l'homme était l'homme: *Homo homini lupus!*

Le monde que nous habitons n'est formé que de ruines, et nous ne pouvons y faire un pas sans détruire. Que nous le prenions, ce monde, dans le temps ou dans l'espace, sous ses deux dimensions c'est un réseau de mal, de destruction, et de carnage, si bien tissé et si plein, que cela ressemble à ce tableau de Salvator, où tout tue et est tué en même temps, où hommes, chevaux, et jusqu'à un oiseau qui passe sur le champ de bataille, tout est frappé, tout meurt, sous un ciel pâle, dans un affreux ravin, tandis que le soleil s'éteint tristement à l'horizon. Admirable tableau, sublime expression de la mélancolie que le mal moral et le mal physique répandus dans le monde peuvent jeter dans notre âme!

Saint Paul, le grand poète, le grand théologien, a résumé d'un mot cette douleur universelle de la nature quand il a dit: *Omnis creatura ingemiscit.*

Et la theologie chrétienne n'est pas la seule qui ait constaté ce gémissement de toute créature. Toutes les antiques religions ont eu des mythes pour exprimer cette idee; et nous venons de voir que les siècles dits de lumières et de philosophie, les siècles d'incrédulité, rendent également témoignage de la vanité de ce mot *bonheur*. Pourtant le mépris qu'on faisait du Ciel à ces époques aurait dû tourner au profit de la félicité terrestre. On voulait detrôner des religions vieillies, il fallait donc exalter la réalité aux dépens de leur idéal; on n'avait que la terre, il fallait donc en jouir; on ne croyait qu'au present, il fallait donc en profiter. Comme le *sage* Fontenelle, on a pris la vie pour une trouvaille, et on s'est montré peu difficile avec elle; on s'est fait peu exigeant à l'égard de la Nature, cette mère aveugle qui remplaçait la Providence; on a donné le moins de gages qu'on a pu à la fortune; on a concentré toute son attention et rassemblé toute sa prudence sur soi-même; on a mis tout son genie à être égoïste avec art; on a appelé cela sagesse, raison, philosophie: et, en fin de compte, on a été forcé d'avouer que le bonheur n'était pas fait pour l'homme.

§ 2. *Le mal est nécessaire.*

Voilà donc un premier point bien constaté: c'est que le bonheur n'est, comme nous l'avons dit en commençant, qu'une sorte de mirage moral qui nous égarerait incontestablement, et nous ferait marcher de déception en déception, si nous ne prenions notre parti de ne pas y croire. Si le bonheur n'existe pas, le commencement de toute sagesse est de ne pas croire au bonheur.

Un second pas dans la sagesse, ce serait, ce nous semble, de faire ce sacrifice avec courage et résolution. Et c'est à quoi la reflexion nous conduit; car il est facile de se convaincre que le mal est nécessaire, et que, dans l'état actuel de nos manifestations, le mal est la condition même de notre personnalité et de notre existence.

En effet, nous ne pouvons être qu'à la condition d'être en rapport soit avec le monde extérieur, soit avec les idées internes que nous nous sommes faites à nous mêmes, et qui d'ailleurs ont leur source dans nos précédens rapports avec ce monde.

Prenons d'abord le premier mode d'existence. Lorsque le rapport avec le monde extérieur nous est agréable, nous l'appelons plaisir: mais cet état passager n'est pas le bonheur. Nous entendons par bonheur un état qui serait tel que nous en désirassions la durée sans changement. Or voyons ce qui arriverait si un tel état était possible. Pour qu'il le fût absolument, il faudrait que le monde extérieur s'arrêtât et s'immobilisât. Mais alors nous n'aurions plus de désir, puisque nous n'aurions plus aucune raison pour modifier le monde, dont le repos nous satisferait et nous remplirait. Nous n'aurions plus par conséquent ni activité, ni personnalité. Ce serait donc le repos, l'inertie, la mort, pour nous, comme pour le monde.

Resterait donc que le monde extérieur, qui change sans cesse, changeât de telle façon que jamais il ne vînt nous causer aucune peine, ou plutôt que tous ses changemens fussent pour nous une source de plaisir. Mais dans cette hypothèse encore, pas de désir; conséquemment aucune raison d'intervenir dans le monde, aucune activité, aucune personnalité. Qui modifierait donc le monde? qui le ferait mouvoir?

Prenons maintenant notre second mode d'existence, et nous arriverons au même résultat. N'est-il pas évident en effet que si nous étions toujours en rapport avec les mêmes idées internes accumulées en nous, avec les mêmes passions, avec les mêmes désirs, nous serions de pures machines, nous agirions par instinct comme font les animaux, nous serions fatalement dirigés et déterminés? Donc, relativement au monde extérieur, sa muabilité est nécessaire pour nous faire sentir notre existence; et relativement à notre monde intérieur, c'est-à-dire à nos idées et à nos passions, leur muabilité est également nécessaire pour créer notre liberté et notre personnalité. Donc le fait même de la vie, telle qu'il nous est donné à nous hommes de la sentir, entraîne l'existence du mal. Refuser le mal, c'est refuser l'existence. Vouloir vivre, c'est accepter le mal. Vous imaginez le bonheur absolu possible, c'est le néant que vous désirez.

O homme! s'il est vrai que tu aies commencé par le bonheur, comme le dit un mythe célèbre, tu n'étais encore qu'un appendice de ton créateur, tu vivais encore dans son sein.

Tu pouvais être en effet dans l'innocence, comme le dit ce mythe; mais cette innocence n'était même pas sentie de toi. Non, tu n'existais pas.

Si ce mythe était vrai, nous ne serions pas même *déchus*, comme on le prétend : car nous aurions échangé le bonheur pour l'activité, pour la personnalité, pour le mérite, pour la vertu, c'est-à-dire pour la véritable vie.

§ 3. *Le malheur absolu est aussi chimérique que le bonheur absolu.*

La théologie chrétienne, abusant de la nécessité du mal, a dit anathème à la terre, c'est-à-dire non seulement à la nature tout entière, mais encore à la vie telle qu'il nous est possible de la comprendre. De même que dans un opéra en trois décorations successives changeraient le lieu de la scène, elle a imaginé trois mondes, si différens que de l'un à l'autre on ne passe que par un abîme et un miracle : l'Eden primitif, la terre, le Paradis; le bonheur et l'innocence, la faute et le malheur, la réparation et la béatitude.

Il a été providentiel que l'humanité se fixât pendant plusieurs siècles à cette croyance; mais cette croyance n'est qu'un mythe, qui, comme tous les mythes, cache une vérité. Le mal, comme nous venons de le dire, est nécessaire; c'est lui, pour ainsi dire, qui nous a créés; c'est lui qui a fait notre personnalité; sans lui notre conscience n'existerait pas. Mais la conclusion est aussi que le mal devient de moins en moins nécessaire, si nous savons créer en nous une force vive qui nous permette d'agir et de perfectionner la vie humaine et le monde sans avoir besoin de l'aiguillon du mal. L'erreur, donc, n'est pas dans cette suite qui nous montre, après une vie inconsciente, une vie active et douloureuse, puis une vie active sans douleur; elle est dans la caractérisation de chacun de ces trois termes. C'est le terme du milieu, qui, caractérisé d'une certaine manière, a forcé de caractériser les deux autres comme on l'a fait. Là est l'erreur. La terre, c'est-à-dire la vie telle que nous la connaissons, a été incomplètement appréciée, et de là est venu et l'Eden chimérique et le Paradis chimérique. Les grands théologiens saint Paul et saint Augustin ont beau médire de la Nature, la Nature n'est pas aussi corrompue qu'ils le disent. La vie présente n'est pas uniquement dévouée au malheur. Aussi qu'est-il arrivé? C'est que la Nature a toujours conservé ses partisans; c'est que la vie présente s'est moquée de l'anathème jeté sur elle, et qu'on a fini depuis trois siècles par ne plus croire ni à l'Eden ni au Paradis.

Assurément la vie présente n'est qu'un prodrome à la vie future. Mais entre la vie présente et la vie future y a-t-il sous le rapport du bien et du mal l'abîme que les chrétiens avaient imaginé? Comme les filles de Pélias, qui égorgèrent leur père voulant le rajeunir, les chrétiens ont jeté la vie, telle qu'il nous est donné de la comprendre, dans les flammes du jugement dernier. Puis devait venir un monde inaltérable, incorruptible, et definitif. Ce monde n'est pas venu. Leur empressement d'immortalité a nui dans la suite à l'idée même de l'immortalité de notre être; en sorte qu'on pourrait appliquer à cette hâte de bonheur sans mélange le beau vers de Lucrèce :

> Et, propter vitam, vitaï perdere causas.

Apprécions donc sainement la vie présente, sans craindre de nuire par là à notre soif d'immortalité.

Dans ce que nous allons dire, il ne s'agit pas de l'œuvre de Dieu en général, de cette œuvre que les chrétiens ont supposée maudite avec nous et à cause de nous, tandis que tant de philosophes l'ont jugée parfaite de tout point. Il est assez clair qu'en prenant la question par rapport au tout, nous aurions plutôt raison de soutenir qu'il n'y a pas de mal dans le monde. Car de quelque côté qu'on se tourne, on rencontre non pas seulement la nécessité, mais l'ordre; non seulement tout est arrangé, tout est ordonné suivant les lois d'une géométrie irrefragable, mais continuellement après un effet que nous serions tenté d'appeler le mal, nous voyons se produire un autre effet que nous appelons le bien. Donc, à un spectateur placé à un autre point de vue, ce premier effet que nous appelons un mal pourrait paraître un bien. L'argument de Leibnitz que si le premier effet a été nécessaire pour produire le second, il est par là même justifié, n'est donc même pas assez fort : car il suppose trop le mal dans l'ensemble, mal dont nous ne pouvons avoir aucune certitude. Mais encore une fois je ne traite pas ici cette question (V. Théodicée). C'est de l'homme, c'est de l'humanité qu'il s'agit ici. Ce n'est pas de l'ensemble, de l'œuvre générale de Dieu; c'est de la vie particulière des créatures.

Or si saint Paul a dit que toute créature gémit, on pourrait dire avec autant de raison que toute créature sourit, et que le plaisir brille dans le monde comme la douleur.

Non, même pour nous Dieu n'a pas maudit ni délaissé ce monde; car si nous y rencontrons partout la douleur et la mort, partout aussi nous y rencontrons le plaisir et la vie.

Les poètes et les peintres nous ont montré les Heures dansant en rond : ainsi se succèdent tour à tour le bien et le mal dans la vie de chaque être.

Tous les argumens que nous rassemblions tout à l'heure contre la vanité du bonheur absolu se retournent contre la prétention du malheur absolu sur la terre.

Cette imperfection même que nous avons pour le plaisir, nous l'avons aussi pour la douleur. Qu'il s'agisse de douleur physique ou de douleur morale, nous ne sentons plus au-delà d'un certain degré. A un certain point la faculté de souffrir nous manque; vient alors l'affaissement, le repos, le sommeil; puis la vie reparaît.

Qui est-ce qui ignore l'empire du temps sur les plus profondes douleurs?

Les poètes n'ont-ils pas toujours chanté le charme de la mélancolie?

Qui ne sait pas que nos douleurs se transforment, après plus ou moins de temps, en souvenirs agréables : *Et hæc meminisse juvabit?*

Ainsi, lors même que nous ne serions pas préservés par la nature d'un malheur continu et sans relâche, nous le serions par la faculté qui nous a été donnée de nous souvenir. Le souvenir d'une douleur passée est accompagné de satisfaction, de même que le souvenir d'un plaisir passé emporte ordinairement avec lui le regret. Nous avons donc en nous naturellement un remède au malheur, dans cette puissance de la vie qui transforme en bien le mal, à mesure qu'il nous arrive.

Mais cette faculté ne se borne pas à la mémoire. Il s'opère continuellement en nous, par d'autres voies, le même phénomène de transformation du mal en bien qui a lieu dans le monde. La foudre, qui écrase, rend la terre féconde; les poisons les plus funestes, combinés d'une certaine façon, deviennent salutaires : de même, en nous, par un profond mystère, la douleur amène des developpemens de passions qui luttent contre elle, lui résistent, lui font équilibre, ou même la font disparaître.

Concluons donc que le malheur absolu est aussi impossible que le bonheur absolu. Nous en sommes garantis par cette instabilité même de toutes choses qui règne dans le monde. Nous en sommes garantis par notre mémoire, qui, amassant en nous nos douleurs, les transforme et en tire des joies. Nous en sommes garantis par nos passions mêmes, qui, se succèdant les unes aux autres, nous font échapper au sentiment de leurs chutes, en nous relevant pour nous emporter à d'autres combats et à d'autres revers.

Donc, indépendamment des ressources que nous pouvons tirer de la vertu, et sans entrer dans l'ordre religieux, mais en restant dans l'ordre de la nature, il est certain que la vie humaine est un mélange de bien et de mal, et qu'elle ne

peut jamais devenir d'une manière absolue heureuse ou malheureuse.

§ 4. *Du système des compensations.*

Est-ce à dire qu'il nous faille adopter cet optimisme, aussi faux que pernicieux et contraire à tout perfectionnement, ce système des compensations naturelles dans les destinées humaines, si répandu aujourd'hui et si trivial? L'épicuréisme a abusé des ressources que la nature nous a laissées contre le malheur, de même que le christianisme avait abusé du mal qui entre nécessairement dans la composition de notre vie.

De ce que le malheur absolu est impossible, les philosophes ennemis du christianisme ont conclu que nous avions tort de nous plaindre de la Nature, et ils ont prétendu réhabiliter complètement cette Nature que le christianisme avait maudite.

Ce point de vue a surgi et devait surgir à la suite du protestantisme; car le protestantisme était déjà jusqu'à un certain point un retour à la Nature. Aussi après le protestantisme est venue la controverse de Bayle, puis l'optimisme religieux de Leibnitz, puis l'optimisme épicurien dont nous parlons.

Ce furent, il faut bien le remarquer, des grands seigneurs, tels que le comte de La Rochefoucauld et milord Bolingbroke, qui répandirent les premiers ces maximes, que la Nature est une bonne mère, qui a fait pour nous tout ce qu'elle a pu, et qui a distribué également entre nous ses faveurs. « Quelque » différence qui paraisse entre les fortunes, dit La Rochefou» cauld, il y a une certaine compensation de biens et de maux » qui les rend égales. » Fontenelle était à peu près du même sentiment : « A mesurer, dit-il, le bonheur des hommes seu» lement par le nombre et la vivacité des plaisirs qu'ils ont dans » le cours de leur vie, peut-être y a-t-il un assez grand nombre » de conditions assez égales, quoique fort différentes. Celui » qui a moins de plaisirs les sent plus vivement; il en sent une » infinité que les autres ne sentent plus, ou n'ont jamais » sentis; et à cet égard la Nature fait assez son devoir de mère » commune. » Mais lorsque Pope eut chanté le système du *tout est bien* que lui avait formulé Bolingbroke, et lorsque Voltaire eut importé ce système en France, l'épicuréisme se trouva avoir toute une théologie à opposer à la théologie chrétienne.

Le premier point de cette philosophie est que le bonheur est non seulement la loi, mais la fin et la règle unique de tous les êtres :

Dieu m'a dit : Sois heureux; il m'en » dit assez.
(Voltaire, *Discours en vers.*)

Le second point, c'est que, dans la destinée de chaque homme, le bien et le mal se compensent :

Le malheur est partout, mais le bonheur aussi.
(*Ibid.*)

Le troisième point, c'est que toutes les destinées sont par conséquent également partagées en bien et en mal :

Le ciel en nous formant mélangea notre vie
De désirs, de dégoûts, de raison, de folie,
De momens de plaisir et de jours de tourmens.
De notre être imparfait voilà les élémens.
Ils composent tout l'homme, ils forment son essence;
Et Dieu nous pesa tous dans la même balance.
(*Ibid.*)

La conclusion de ce système est l'immobilité; car si toutes les conditions sont égales, s'il y a dans toutes les professions la même mesure de biens et de maux, et si la seule loi et la seule fin de notre être est le bonheur de la façon qu'on l'entend dans ce système, il est évident que tout est justifié, et que ce serait folie que de vouloir changer la situation du monde.

Voilà cependant la base que l'épicuréisme du dix-huitième siècle a opposée au christianisme : l'égalité du bonheur dans tous les hommes et dans toutes les conditions! Honneur à Jean-Jacques, qui, sans avoir de philosophie complète à mettre en parallèle avec celle-là, éleva sa voix puissante pour réclamer contre une telle doctrine, et, soutenant l'existence du mal, en demanda la guérison. « Au moins, s'écria-t-il, doit-on » mettre une grande différence entre les maux des dernières » classes de la société et ceux qui affligent les premières; car » les maux du peuple sont l'effet de la mauvaise constitution » de la société, les grands au contraire ne sont malheureux » que par leur faute. »

Mais ce n'est pas seulement de sentiment qu'il faut repousser ce système. Tous ses prétendus axiomes sont des erreurs capitales.

Pour commencer par le dernier, non, toutes les conditions ne sont pas égales. Il est bien vrai, comme nous l'avons dit, que la nature a mis des limites au malheur; mais la nature ou la Providence a deux manières de compenser le mal : elle peut compenser nos douleurs en nous donnant, et en nous ôtant. Quand une douleur physique devient excessive, nous tombons en syncope; quand nos maux se répètent, nous devenons insensibles; quand ils deviennent trop grands pour nos forces, nous mourons. Le sommeil, l'insensibilité, la mort, sont donc des compensations que nous a ménagées la nature. Les optimistes épicuriens du dix-huitième siècle auraient dû compter ces compensations *en moins*, si je puis ainsi parler, parmi celles qui leur faisaient paraître si supportable la condition de tous les parias de la terre. Oui, il est vrai que dans la nature, suivant l'axiome d'Hippocrate, tout concourt, tout conspire, et tout consent. De quelque façon, donc, que la société soit organisée, quels que soient les maux qui pèsent sur certains hommes, la nature saura trouver, non pas des remèdes, mais, si je puis parler ainsi, des calus à leurs douleurs. Quand un homme perd sa liberté, dit Homère, Jupiter lui enlève la moitié de son âme. Ce mot d'Homère est d'une vérité sublime. Telle est en effet la bonté de la Providence; elle nous ôte dans nos douleurs les facultés qui nous les rendraient intolérables.

Vous accablez un homme de maux : qu'arrive-t-il? La nature l'endurcit. Si quelque chose a été donné et laissé à cet homme, il deviendra peut-être un méchant plein d'énergie, comme il pourra devenir en certains cas grand, héroïque, sublime, Spartacus ou Epictète. Mais si son génie est naturellement faible, ou si le mal que vous lui faites est plus fort que lui, il deviendra imbécile, stupide; il perdra, suivant le mot d'Homère, la moitié de son âme. Voilà la *compensation* que la nature trouvera à ses maux. Cependant comme vous n'avez pas combattu en lui la condition animale qui est en nous tous, il aura des brutes leur instinct, leurs appétits, leurs plaisirs, et, n'étant pas homme par l'intelligence, ces instincts l'occuperont tout entier. Vous le vanterez alors comme un homme heureux, et Voltaire chantera ses jouissances, et, voyant qu'un tel homme a des joies sur la terre, il conclura que

Dieu nous a tous pesés dans la même balance!

Voilà une amère dérision!

Prenons maintenant les compensations de la nature quand elle nous donne au lieu de nous ôter. Il est vrai que la nature donne au paria certaines ressources pour lutter contre ses maux; elle ne se borne pas toujours à le préserver de l'excès du mal en le tronquant et en le défigurant : mais ces présens de la nature, pour être des dons positifs, sont-ils une véritable indemnité, ou seulement une espèce de prime d'assurance contre un nouveau surcroît de douleur? Les Scythes crevaient, dit-on, les yeux à leurs esclaves : il est certain que le sens de l'ouïe devait en devenir plus vif et plus subtil. Mais cette compensation tournait-elle au profit des esclaves, excepté qu'elle les rendait plus propres aux travaux dont il

plaisait à leurs maîtres de les accabler, et qu'elle les garantissait ainsi d'un excès de mauvais traitemens ou de douleurs, excès contre lequel d'ailleurs la nature aurait encore eu au besoin une dernière compensation dans la mort?

Voilà donc à quel prix on peut soutenir ce système de l'égalité des conditions : c'est en soutenant que toutes les altérations du type humain n'en sont pas; c'est en soutenant qu'un être grossièrement ébauché est l'égal d'un être dont toutes les facultés seraient développées; c'est en soutenant que l'idiot ou l'insensé est l'égal d'un homme raisonnable.

Pourtant on arrive incontestablement à cette théorie quand on considère le bonheur uniquement sous le rapport de la *quantité* de bien et de mal qui nous est départie.

Si à une quantité donnée vous ajoutez des quantités égales en plus et en moins, vous ne changerez rien au résultat, disent les géomètres. De même, ont dit les partisans du système des compensations, si à un homme de facultés et de condition ordinaires nous ajoutons soit le génie, soit la puissance et la fortune, il va en résulter pour lui en même temps de grands plaisirs et de grandes douleurs : sa condition essentielle n'en sera donc pas changée. Puis si nous ôtons à cet homme au lieu de lui donner, le résultat sera toujours le même: il pourra descendre dans l'échelle humaine, sans rien perdre de son bonheur; il aura moins de jouissances, mais il aura moins de revers; ou bien il n'aura pas les mêmes jouissances, mais il en aura d'autres. Il y aura toujours compensation, équilibre. La vie humaine est une équation dont les termes, chargés de coefficiens différens, sont au fond identiques.

La chose est probable, en effet, si on admet la méthode, c'est-à-dire si on admet que le bonheur réside dans la quantité de bien et de mal, de jouissances et de douleurs, et que les jouissances et les douleurs peuvent se compenser comme des quantités arithmétiques se compensent entre elles. Dans un cas, les facultés de l'homme sont développées; dans un autre, elles sont atrophiées : mais si le but, la fin de l'homme est la quantité de momens doux ou douloureux qu'il éprouve toute compensation faite, qu'importe l'un ou l'autre sort? Compensation faite, cette quantité est peut-être la même.

Voilà ce qui a rendu ce système si séduisant, si commun, si vulgaire. Il règne aujourd'hui partout; il est si généralement admis, que personne n'ose le combattre, et pourtant, en le considérant en face, il paraît si absurde, que personne n'y croit sérieusement. On le redit des lèvres, et dans le fond du cœur on le repousse.

Cela nous conduit à nous demander si la base même de ce système ne serait pas une absurdité, si en effet le but et la fin de l'homme est le bonheur entendu comme il l'est dans ce système, et si cette prétendue compensation du bien et du mal ne serait pas, par hasard, une méthode fort grossière et une erreur fondamentale.

§ 5. *Suite.*

Vous avez devant vous, je suppose, une belle statue, l'Apollon ou la Vénus : vous lui rendez le nez camus; sera-ce une compensation que de lui alonger l'oreille? De l'Apollon vous pourriez faire ainsi un Midas, de l'homme un singe, du singe un animal plus stupide encore, et en continuant vous arriveriez à un bloc de matière. Cependant vous auriez toujours le même quantité de matière, divisée dans le même espace.

Il en est ainsi de l'homme. L'homme est un assemblage harmonieux de facultés diverses. Il est impossible de retrancher les unes sans nuire aux autres, et sans défigurer l'ensemble. Il ne s'agit pas de savoir si le développement de l'une de ces facultés compense l'absence ou l'atrophie des autres. Trouveriez-vous un homme heureux si, ayant faim et soif, il avait seulement de quoi satisfaire sa faim ou sa soif? Si c'était sa faim, il pourrait mourir de soif; si c'était sa soif, il pourrait mourir de faim.

Il ne faut donc pas dire, par exemple : Voilà un homme qui est dépourvu d'intelligence, mais qui jouit de la vie matérielle; il est heureux. Non, il n'est pas heureux, puisqu'il est dépourvu d'intelligence. Mais, direz-vous, il n'en sent pas le besoin; donc, sous ce rapport, il n'est pas malheureux. Et moi je vous réponds qu'étant homme il sent ce besoin : qu'importe qu'il n'en ait pas conscience? Ce besoin est en lui; ce besoin non satisfait fausse toutes ses facultés, rend toutes ses autres jouissances différentes de ce qu'elles devraient être. Il assouvit sa faim ou sa soif comme une brute : donc il n'a pas sous ce rapport le bonheur d'un homme qui satisfait sa faim ou sa soif.

Donc le système qui consisterait à mettre en parallèle le bonheur matériel que cet homme éprouve avec les jouissances analogues qui conviennent à l'homme véritable, à l'homme doué d'intelligence, aurait d'abord tort en cela.

Mais ce système aurait encore bien plus tort s'il voulait présenter ces jouissances matérielles d'un homme dénué d'intelligence comme la compensation des plaisirs d'intelligence qui lui manquent. Ce serait comme si l'on voulait soutenir que nous pouvons recevoir par un sens les idées qui nous sont communiquées par un autre. Un animal pourrait manger et boire avec plaisir une journée entière, sans que la jouissance qu'il en ressentirait, quelque grande qu'on voulût la supposer, pût être mise en compensation avec le moindre plaisir intellectuel.

Et réciproquement les jouissances intellectuelles ne sont pas une compensation à des souffrances d'un autre ordre.

Il y a en nous pour ainsi dire plusieurs vies différentes qui s'unissent sans se mêler et se confondre.

Pascal souffrant d'une douleur de dents résolut un problème difficile. Psychologiquement, l'attention qu'il portait à son problème l'empêchait-elle de souffrir? Non.

Voltaire suppose Archimède, trompé par sa maîtresse, et forcé de rester dans la rue exposé au froid, à la pluie, à la grêle, pendant que son rival est admis chez la belle; Archimède, pour passer le temps, s'occupe de géométrie, et découvre la proportion du cylindre à la sphère : Voltaire demande s'il n'éprouve pas un plaisir cent fois au-dessus de celui qu'éprouve son rival.

Non. Entre ces deux plaisirs il n'y a aucun terme de comparaison. Aussi Archimède pourrait être à la fois très malheureux de la trahison de sa maîtresse et très ravi des beautés de la géométrie.

Combien de philosophes, combien d'artistes ont été dans ce cas pour ainsi dire toute leur vie! Est-ce que jamais le génie a guéri les plaies du cœur? Demandez-le au Tasse, comme à Molière et à tant d'autres?

Donc cette arithmétique qui consiste à compenser nos facultés les unes par les autres, à opposer nos joies et nos douleurs comme si elles étaient toutes de même nature et parfaitement commensurables entre elles, est une fausse arithmétique. Raisonner ainsi, c'est ressembler à un géomètre qui additionnerait ensemble des portions de cercle avec des portions de lignes d'un ordre différent.

§ 6. *De la vraie notion de la vie.*

Je le répète, on a peine à comprendre comment le dix-huitième siècle, ce siècle novateur, ce siècle qui a produit la doctrine de la perfectibilité, ce siècle terminé par la révolution française, a pu en même temps donner naissance à ce système de l'égalité des conditions. Si, comme le dit ce système, la loi unique des créatures est le bonheur, et si le bonheur est toujours compensé, il n'y a pas de raison pour faire un effort quelconque en faveur du perfectionnement du monde. Autant vaut être fou que sage, méchant que bon. La civilisation n'a rien de supérieur à la barbarie. Jésus-Christ ou Voltaire est l'égal d'un sauvage de la Nouvelle-Hollande; et l'on arrive finalement à cette conclusion, que le plus heureux des êtres organisés est peut-être le plus simple, une huître ou un corail.

Il suffit qu'une ligne droite s'infléchisse d'une certaine façon pour que ce ne soit plus une ligne droite, et qu'il n'y ait plus entre ces deux choses différentes de commune mesure; nous regardons même comme des fous ceux qui s'obstinent à chercher la quadrature du cercle : et on a pu supposer qu'il y a une commune mesure de bonheur entre tous les êtres, comme si ces êtres étaient tous de la même nature!

Combien il est plus sage de croire que chaque être a sa destinée propre et spéciale !

Cependant, si le premier axiome de la philosophie que nous combattons était vrai, si le bonheur était non seulement la loi, mais la règle et la fin de tous les êtres, il faudrait en effet que cette sorte de compensation par voie de plus et de moins, d'addition et de soustraction, fût possible, et que son résultat fût le même pour toutes les créatures; ou bien Dieu nous paraîtrait le plus cruel et le plus absurde des tyrans.

Donc, si cette balance n'est pas vraie, s'il est absurde de prétendre que le sort d'une huître est identiquement égal à celui d'un homme, c'est que le principe même du système est absurde; c'est que le bonheur, entendu comme il l'est dans ce système, n'est pas la fin des créatures.

Cela nous conduit à réfléchir sérieusement sur la vraie notion de la vie.

Non, la fin de toute créature n'est pas le bonheur entendu comme il l'est dans le premier axiome de Voltaire. Les créatures n'ont pas été faites pour être heureuses, mais pour vivre et se développer en marchant vers un certain type de perfection.

Nous avons de cela une image bien sensible dans l'enfant. Dites-moi quel est le but de la nature dans un enfant; je parle à la fois de son corps et de son esprit. Tout en lui n'a qu'un but, une fin : c'est d'arriver à l'état d'homme. Il n'en a pas moins pour cela sa vie d'enfant. On peut même soutenir, comme Jean-Jacques dans l'*Emile*, que la meilleure éducation qu'on puisse lui donner peut s'accorder avec cette vie d'enfant, de telle sorte que s'il vient à mourir avant d'être un homme, il ait été aussi heureux que le comporte son état d'enfance. Mais enfin cet état n'est évidemment pas son but, sa fin; il n'est pas enfant pour rester enfant, il est enfant pour devenir homme.

De même que la vie de l'enfant est une aspiration vers la vie de l'homme, notre vie actuelle ne serait-elle pas une simple aspiration à un état futur? En ce cas, la question serait bien changée; car il ne s'agirait pas d'être heureux, mais de vivre de cette vie pour vivre ensuite d'une autre vie.

Cet horizon immense vous répugne-t-il, et voulez-vous vous rabattre à la vie présente? Vous aurez beau faire, vous retrouverez toujours au fond de vous-même cette nécessité de marcher et de vous avancer sans cesse de changement en changement.

Le grand lyrique Pindare a dit admirablement : « La vie est la trace d'un char; » mais c'est de la vie écoulée, de la vie morte, pour ainsi dire, qu'il a voulu parler. Quant à la vie vivante, si je puis m'exprimer ainsi, nous pouvons bien nous en faire une idée, mais elle est indéfinissable. C'est la roue en mouvement : mais qu'est-ce que la roue en mouvement? Si la roue s'arrête, ce n'est plus la roue en mouvement; et, de même, si la vie s'arrête, ce n'est plus la vie, c'est la mort. La roue en mouvement n'est jamais fixée; elle n'est plus ici, car elle est déjà là; elle n'est pas là, car elle est encore ici; elle n'est pas entre deux points, car elle serait arrêtée; et pourtant elle parcourt successivement tous les points. Ainsi de la vie : nous ne sommes jamais ni dans une idée, ni dans un plaisir, ni dans une souffrance, mais toujours nous sortons d'une idée, d'une jouissance ou d'une douleur, pour entrer dans une autre; nous ne sommes plus dans celle-là, nous ne sommes pas encore dans celle-ci, et déjà celle-ci est passée :

> Le moment où je parle est déjà loin de moi.

Notre vie n'est donc pas même un point entre deux abîmes, comme dit Pascal, à moins d'entendre par ce point un point mathématique, un point sans dimension.

Ce qui *est* donc véritablement en nous, ce n'est pas l'être modifié par le plaisir ou la douleur, c'est l'être qui sort de cette modification. Émersion d'un état antérieur, et immersion dans un état futur, voilà notre vie. L'état permanent de notre être est donc l'aspiration.

Or la multitude des hommes, qui n'a pas réfléchi à cela, accomplit ses phases de changement et de transformation sans en avoir conscience. Elle cherche le bonheur sans jamais le rencontrer; mais, en cherchant le bonheur, elle remplit sa fin, qui est, non pas d'être heureuse, mais d'avancer. Elle croit toujours qu'elle va se fixer, et toujours la rive fuit devant elle. Nous rêvons le repos dans le monde, où il n'y a que mouvement et jamais repos; et de même nous rêvons le bonheur dans la vie, où, par une nécessité absolue, il n'y a que changement continuel et jamais durée sans changement.

Fontenelle, dont les partisans du bonheur sur la terre ne récuseront pas le témoignage, dit de *presque tous les hommes* : « Incapables de discernement et de choix, poussés par » une impétuosité aveugle, attirés par des objets qu'ils ne » voient qu'au travers de mille nuages, entraînés les uns par » les autres sans savoir où ils vont, ils composent une multitude confuse et tumultueuse, qui semble n'avoir d'autre » dessein que de s'agiter sans cesse. Si, dans tout ce désordre, » des rencontres favorables peuvent en rendre quelques uns » heureux pour quelques momens, à la bonne heure : mais » il est bien sûr qu'ils ne sauront ni prévenir ni modérer le » choc de tout ce qui peut les rendre malheureux. Ils sont » absolument à la merci du hasard. »

Nous ne dirons pas, comme Fontenelle, qu'ils sont abandonnés au hasard; mais nous dirons qu'ils marchent, sans le savoir, vers un état futur.

C'est ainsi que la question du bonheur nous conduit nécessairement à la philosophie et à la religion.

§ 7. *Des opinions sur le bonheur.*

Doctrine de Platon, Epicuréisme, Stoïcisme, Christianisme.

A un point de vue élevé, les poètes sont ceux qui, d'époque en époque, signalent les maux de l'humanité, de même que les philosophes sont ceux qui s'occupent de sa guérison et de son salut.

Puisque le monde est en partie livré au mal, il est évident que les hommes ont dû se préoccuper de tout temps des moyens d'échapper à ce mal, et que la question du bonheur a dû être le fond de la philosophie.

C'est ce qui a eu lieu, en effet. La question du bonheur a toujours été le fond de la philosophie comme elle est aussi le fond de la religion : car la philosophie et la religion sont identiques.

Nous ne remonterons pas dans cet article aux philosophies et aux religions de l'Orient. Il nous suffira de suivre rapidement la filiation des idées depuis la Grèce jusqu'à nous.

Il est si vrai que cette question du bonheur est le fond même de la philosophie, que c'était sur ce terrain que disputaient entre elles toutes les sectes de la Grèce. « Dès qu'on » ne s'accorde pas sur le souverain bien, dit Cicéron, on dis» convient sur tout le fond de la philosophie : *Qui de summo » bono dissentit, de tota philosophiæ ratione disputat.* » (De Fin. boni et mali, c. 5.)

C'est parce que Socrate mit tous les esprits à la recherche de la solution du bonheur qu'il fut déclaré par l'oracle de Delphes le plus sage des hommes. Sa célèbre devise se rapporte au bonheur : *Connais-toi*, afin de te conduire et d'être heureux. L'initiative glorieuse qu'on lui reconnaît, et qui a fait dire que les écoles philosophiques sortirent de Socrate, n'a pas d'autre origine.

Varron prétend que de la question du bonheur naquirent, en Grèce, deux cent quatre-vingts sectes. Il est probable que

c'est là, comme dit Bayle, un jeu d'esprit de Varron. Mais en tout cas il est évident que toutes ces sectes, quelque nombreuses qu'on veuille les supposer, durent se rapporter essentiellement à trois : la secte de Platon, la secte de Zénon, la secte d'Epicure.

Le duel principal fut et ne pouvait être qu'entre ces trois philosophies. En effet, ou vous êtes satisfaits de la Nature, et vous vous y conformez; ou bien vous réprouvez la Nature, et vous cherchez ailleurs une autre règle de conduite; ou enfin vous l'acceptez sans en être pourtant satisfaits, et vous prétendez la corriger et la perfectionner suivant un type supérieur que vous avez en vous ou que vous démêlez en elle. Le duel est donc, 1° entre ceux qui sont satisfaits de la Nature ou qui, sans en être satisfaits, l'acceptent comme un maître, un arbitre, un juge souverain, dont il n'est pas possible d'appeler (*Epicure*); 2° ceux qui, mécontens de la Nature, en appellent à eux-mêmes (*Zénon*); et 3° ceux qui regardent cette Nature comme un état imparfait, mais transitoire, dont il est possible de corriger les défauts en se conformant à un certain idéal (*Platon*).

Platon, Epicure, et Zénon, voilà les trois solutions tranchées du problème que Socrate avait posé.

Platon précéda d'un siècle Epicure et Zénon; mais ces deux derniers naquirent en même temps, pour s'opposer l'un à l'autre, et faire à eux deux une sublime antithèse.

Au surplus ces deux solutions contraires du stoïcisme et de l'épicuréisme sont tellement la conséquence du double aspect de notre vie, du mélange de bien et de mal qui s'y trouvent, que cent ans avant Platon, deux siècles avant Epicure et Zénon, Démocrite et Héraclite avaient présenté en regard le même contraste. Epicure et Zénon ne firent pour ainsi dire que reproduire avec plus de lumière et d'éclat ces deux figures, cachées dans le voile d'une antiquité déjà profonde, et devenues les deux types de l'homme content de la Nature et de l'homme mécontent de son sort. On sait qu'Epicure emprunta à Démocrite les principaux points de son système, de même que les stoïciens puisèrent beaucoup de leurs idées dans la vieille école ionienne.

Acceptation de la Nature telle qu'elle est, voilà le fond du système d'Epicure.

Réprobation de la Nature et substitution complète d'une vie différente appelée Vertu, voilà le fond du système de Zénon.

Platon ne réprouve absolument ni n'accepte absolument la Nature. Et cependant, imbu des idées théologiques de l'Orient, il importe en Grèce les germes confus de la doctrine de la chute et de la rédemption.

Le système d'Epicure est le plus simple; et cela devait être. Epicure repousse le passé antérieur à cette vie, comme l'avenir qui peut la suivre; il part du présent, et s'y tient. Pour lui encore plus que pour tout autre, la philosophie se réduit donc à la question du bonheur; c'est uniquement l'art de conduire l'homme au bonheur par le moyen de sa raison. Il s'agit du présent, de la réalité actuelle : qu'est-il besoin de métaphysique et de théologie? Ouvrir les yeux et voir ce qui est, sans trop se soucier de la genèse des choses; puis se conduire en conformité de ce qui est; s'affranchir des maux corporels et des troubles de l'âme; se procurer ainsi, s'il est possible, un état exempt de peine, par la satisfaction réglée des besoins, appétits et désirs que nous a donnés la Nature : voilà le bonheur et la philosophie. Vous voulez percer plus loin dans les secrets du monde; vous vous demandez ce que c'est que cette Nature dont vous faites partie et qui vous enserre : Epicure satisfait cette curiosité avec les atomes. Mais encore une fois l'éthique est la seule chose qu'il considère comme importante; la physique et la métaphysique qui se rapportent à son système ne sont que des accessoires.

Tout ce qu'au dix-huitième siècle et au commencement du nôtre ont érigé d'idées philosophiques les partisans de la Nature, le déisme de Bolingbroke, de Pope et de Voltaire, l'égoïsme de La Rochefoucauld, le sensualisme de Condillac, l'intérêt bien entendu d'Helvétius, le matérialisme atomistique de nos savans, l'utilitarisme de Bentham, tout cela était dans Epicure. Ses livres, perdus, ont pour ainsi dire été retrouvés au dix-huitième siècle. Des dieux tranquilles et impassibles hors du monde; nul rapport entre l'homme et la divinité, ce qui revient au même que la négation de toute divinité; le monde conduit par le hasard, ou par les causes secondes; les atomes s'accrochant ensemble suivant toutes les combinaisons possibles; l'homme jeté au milieu de ces forces contraires, sans pouvoir aspirer à savoir pourquoi, et obligé de mettre sa raison à s'accommoder avec elles; l'intérêt de chacun mobile unique et légitime de toutes nos actions; l'utilité base de toute législation; puis la partie noble du système, la vertu unie au plaisir, l'intérêt bien entendu conduisant à la morale et au bonheur : Epicure avait, dès le quatrième siècle avant notre ère, concentré dans son œuvre tous les traits divers de cette philosophie, dont nous avons vu si près de nous une reproduction complète.

Nous n'entrons pas ici dans la controverse qui s'est élevée sur la doctrine et la vie de ce grand homme (V. son article). Nous sommes disposés à le considérer avec vénération sous le jour respectable où nous l'ont représenté, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, ses nombreux apologistes. Nous avouons ne pas connaître de génie plus imposant que celui qui s'est agrégé Horace et Lucrèce et dont l'influence a régné presque sans partage sur des siècles tout entiers. Escorté de tant de disciples, Epicure s'avance dans l'humanité aussi grand que les plus grands des sages. Par un curieux symbole de sa destinée, il fut dans son enfance ce que les Grecs appelaient un *chasseur de spectres*. Il allait, avec la pauvre femme qui lui donna le jour, de maison en maison, faire des lustrations saintes pour mettre en fuite les mauvais génies. Il a fait et il fera toujours le même office pour l'humanité. Il a été et il sera toujours le *chasseur de spectres*, celui qui nous sauve de la superstition. Et cette influence sera toujours utile. Il sera toujours utile et souvent nécessaire de ramener les hommes au point de vue de la terre. Ce qu'Epicure a eu de plus que la plupart de ses imitateurs anciens et modernes, c'est la sainteté avec laquelle il a fait cette œuvre, s'efforçant d'instaurer ce contentement de la terre d'une façon toute religieuse. C'est le législateur pur, intègre, des époques intermédiaires entre une religion qui tombe et une religion nouvelle. Au rapport de tous les anciens, ce fut sa secte qui comparativement se forma le plus vite, qui se maintint la plus nombreuse, et qui dura le plus long-temps; il la vit florissante autour de lui dans son Jardin, et elle subsistait encore dans une grande harmonie six cents ans plus tard, au second siècle de notre ère, lorsque le christianisme allait bientôt tout envahir. Cela devait être : l'épicuréisme devait fleurir à la chute du paganisme, comme il devait renaître à la chute du christianisme. Et par là je n'entends point la nécessité absolue où l'humanité se trouve de détruire par le doute des religions vieillies qui arrêtent sa marche; ce n'est pas cette face de l'épicuréisme que je considère : je veux parler de la légitimité de son règne à certaines époques. Quand les religions sont tombées, que reste-t-il à faire? L'homme est bien forcé d'accepter la vie présente telle qu'elle est : le sage cherche à la passer avec le moindre tourment possible; l'insensé la gaspille et la dévore. Alors viennent ces époques, si marquées dans l'histoire, de passions raffinées, de volupté frénétique et de mélancolie profonde, d'incrédulité et de superstition. Alors aussi vient Epicure, sous ce nom ou sous d'autres noms, qui calme l'ardeur insatiable de bonheur dont les hommes sont enfiévrés, qui les console, qui les sauve de la folie, et qui les éloigne autant qu'il peut, par la volupté même, de la fausse volupté. C'est une retraite pour l'humanité que cette doctrine; mais enfin c'est une retraite qui empêche une complète déroute. Cependant l'humanité, s'étant ralliée, et ayant pris confiance

en elle même, à l'abri de cette sagesse qu'elle respecte comme une science et comme une religion, s'aperçoit bientôt que son sort n'est pas de fuir ni de s'arrêter, et marche en avant à de nouveaux combats. Tel est le double rôle de l'Epicuréisme : en tout temps, une influence utile à certains égards, et transitoirement, à certaines époques, un emploi dont la légitimité nous paraît incontestable.

Cependant une telle doctrine ne peut jamais être véritablement comprise et adoptée que d'un petit nombre, choisi parmi ceux qui ont à leur disposition une portion suffisante des jouissances de la terre. Si Epicure avait été esclave comme Epictète, qu'aurait-il dit de son système?

Vient donc nécessairement aussi la secte qui réprouve et rejette la Nature. Quelqu'un parmi ceux qui ont étudié le stoïcisme sera peut-être surpris de nous entendre le caractériser de cette façon. Nous savons en effet que les stoïciens affectaient dans les bases de leur philosophie d'obéir au principe de l'empirisme, et que leur maxime fondamentale était « Suivre la nature. » Nous savons que la formule morale de Cléanthe et d'autres stoïciens était : « Vivre conformément à la nature? » Mais cette contradiction n'est qu'apparente. Car qu'entendaient les stoïciens par vivre conformément à la nature? Ils entendaient vivre conformément à la nature humaine. Or, en quoi consistait précisément la nature de l'homme suivant eux : uniquement dans sa liberté. Vivre conformément à la nature, c'était donc uniquement se conserver libre. C'était donc ne s'attacher à rien de ce qui n'est pas complètement en notre puissance. C'était donc se séparer essentiellement du monde, et, par cette analyse et cette séparation, reprendre sa vraie nature. Toute la participation du stoïcien à la vie consistait donc uniquement à obéir volontairement au destin, c'est-à-dire à faire volontairement le rôle que le destin lui avait donné, mais sans s'y intéresser; car en s'y intéressant, il cessait d'être libre, il devenait esclave. Encore était-il supérieur s'il refusait même ce rôle. « Souviens-toi, dit » Epictète, qu'il faut que tu te gouvernes partout comme » dans un banquet. Si les plats viennent à toi, étends la » main, et prends modestement. Si celui qui porte le plat » passe, ne l'arrête pas; s'il n'est pas encore arrivé à toi, ne » t'avance pas pour y atteindre, mais attends qu'il arrive à » toi. C'est ainsi que tu dois faire pour les enfans, pour une » femme, pour une magistrature, pour les richesses; et tu » seras digne d'un banquet céleste. Mais si tu ne prends pas » les choses qui te seraient présentées, et si tu les méprises, » tu ne seras pas seulement digne d'un banquet céleste, mais » tu seras encore d'un degré plus haut. Car quand Héraclite, » Diogène, et autres semblables, ont fait ainsi, ils ont été à » bon droit appelés divins, et ils l'étaient en effet. »

Mépriser complètement la vie, la laisser couler, comme ils disaient, en se refugiant en soi-même; se regarder relativement à cette vie comme un spectateur, ou tout au plus comme un acteur dans une comédie; laisser au Destin la responsabilité de son œuvre; ne pas songer à tempérer ses passions, mais les déracher; se créer sans passions, faire de soi une intelligence libre, une liberté; telle fut, comme chacun le sait, la morale des stoïciens. Ils avaient pour cette vie un tel dédain, qu'ils s'attachèrent à démontrer que l'âme humaine était périssable, et que nous n'avions pas à craindre que la vie s'étendît au-delà de ce monde. Ils avaient pour ce monde un tel dégoût, qu'ils donnèrent à leur sage le droit de s'ôter la vie, comme une suite de sa liberté et une récompense de sa vertu.

Platon, avons-nous dit, n'avait ni réprouvé absolument ni accepté absolument la Nature. Son œuvre est un mélange de l'inspiration socratique et de solutions orientales. Ce double caractère d'un Grec qui avait conversé huit années avec Socrate, et qui ensuite s'était fait le disciple des pythagoriciens et des prêtres d'Égypte, se retrouve partout dans ses ouvrages. La direction donnée par Socrate consistait, comme nous l'avons vu, à tourner toutes les investigations vers la question de la morale et du bonheur. Platon accepte complètement cette direction; mais il résout le problème avec une théologie puisée en Égypte et chez les pythagoriciens de la Grande Grèce, qui eux-mêmes n'étaient qu'un rameau de la philosophie orientale. Il dit avec Socrate (*Phédon*) que toutes nos recherches doivent avoir pour but la découverte de ce qui est *le bien*, et que nous n'avons pour y parvenir d'autre moyen que l'étude de l'homme, la connaissance de nous-mêmes : *Nihil aliud homini esse investigandum nisi quod potissimum sit et optimum* (τὸ ἄριστον καὶ τὸ βέλτιστον), *idque vero ex ipso homine, ex cognitione sui ipsius, ducendum*. Puis, quand il s'agit de savoir ce qui est *le bien* et *le mieux*, au lieu de le déduire directement de l'étude de l'homme, Platon laisse échapper partout de sa main quasi sacerdotale les antiques solutions religieuses qu'il a recueillies dans ses voyages. Ce n'est plus un Grec, ce n'est plus le disciple de Socrate cherchant, sans le secours d'aucune tradition, la règle de la vie et du bonheur; c'est un prêtre de Memphis qui parle.

L'âme est une force active par elle-même; mais, déchue et unie à la matière, elle vit maintenant dans une sorte d'exil et d'emprisonnement. De cette union résultent en nous deux principes différens; notre âme se compose de deux parties : la partie raisonnable, et la partie déraisonnable ou animale. Mais la première peut retourner à vie bienheureuse des esprits.

Comment peut-elle opérer ce retour? En reprenant conscience de toutes les *Idées*, éternels types et modèles des choses. Ces *Idées* existent en Dieu, et percent à travers le monde; car Dieu a formé les objets sur le modèle des *Idées*.

Mais comment l'âme est-elle incitée à reprendre conscience des *Idées*, et à se débarrasser de la matière pour s'élever à Dieu?

Par l'Amour. L'Amour est l'aile que Dieu donne à l'âme pour remonter à lui.

Y a-t-il rien de plus naturel aux hommes que l'Amour? Ils aiment naturellement tout ce qui est beau, parce que leur âme descend de la source même de la beauté. Mais tout ce qui ressemble en quelque chose à cette beauté primitive les émeut plus ou moins, selon que leur âme est plus ou moins attachée au corps. Ceux dont l'âme est plus dégagée adorent dans la beauté des objets de la terre cette beauté souveraine dont ils ont conservé le souvenir et pour laquelle ils sont nés; et cette adoration produit en eux la Vertu. Mais ceux qui sont enfoncés et embourbés dans la matière, ne conservant plus aucune idée de la souveraine beauté, courent avec fureur après les beautés imparfaites et passagères, et se plongent, sans respect pour eux-mêmes, dans toutes sortes d'impuretés.

Le bonheur, donc, suivant Platon, n'existe nullement dans le rapport direct que nous pouvons avoir avec les différens objets qui s'offrent à nous dans le monde; mais, par ces objets, nous nous mettons en rapport avec les idées de beauté qui sont cachées derrière eux comme derrière un voile. C'est la seule route de bonheur que nous puissions suivre.

Or ces *Idées* ayant une existence réelle en Dieu, il s'ensuit que Dieu seul est le véritable bien. Notre bonheur à nous consiste à nous rendre aussi semblables à Dieu que nous le pouvons.

Ainsi, en définitive, deux guides nous sont donnés pour nous conduire vers Dieu, c'est-à-dire vers le bonheur : la Raison, et l'Amour. La Raison enseigne le bon chemin, et empêche qu'on ne s'égare. L'Amour nous incite à marcher, il fait qu'on ne trouve rien de difficile, il adoucit les travaux et les peines inséparables de ce combat.

Appelez l'Amour la Grâce; explicitez d'avantage l'existence réelle et objective des *Idées*, lien mystérieux entre Dieu et le monde, où votre pensée rencontre la pensée divine; réalisez complètement ce Νους, ce Λογος, ce Verbe, cette Sagesse, que Platon distingue encore en Dieu, pensée créatrice de Dieu en puissance, de même que les *Idées* sont

sa pensée créatrice déjà effectuée; enfin trouvez à ce Verbe un homme pour l'incarner; faites-lui une histoire, une tradition; et tous les termes de cette chaîne mystérieuse qui unit l'homme à Dieu s'illumineront à vos yeux, et vous donneront le Christianisme.

Comment donc cette théologie n'a-t-elle pas fait de Platon un moine chrétien? C'est que Platon, en s'y confiant, avait pour but, non de réprouver la nature et la vie, mais de les améliorer et de les transformer. Ici revient l'inspiration socratique, ici se retrouve le génie grec. Pourquoi Platon avait-il été chercher cette doctrine en Orient? Pour accomplir l'œuvre proposée par Socrate; pour perfectionner la vie humaine. S'en étant pénétré, il devait donc l'appliquer à ce but. Aussi toute cette doctrine tourne-t-elle chez lui à la vie active, à la vie pratique. C'est une explication du monde et de notre destinée qu'il enseigne; ce n'est pas le renversement de la nature et de la vie. Il y a donc dans Platon, prélodant au Christianisme, une sorte d'acceptation de la nature et de la vie, qui n'existera pas chez ses successeurs les Pères du Christianisme, quand les trois termes divins de la série qui joint le ciel à la terre auront pris une telle consistance pour leur foi, et auront à leurs yeux une réalité si anthropomorphique, que cette lumière céleste ne leur laissera plus voir la terre que comme un obscur cachot d'où ils auront hâte de sortir, surtout lorsque, joignant le Stoïcisme au Platonisme, ils auront adopté des stoïciens l'idée de la prochaine fin du monde.

Platon, je le répète, tourne au contraire toute cette théologie au perfectionnement de la nature et de la vie. Est-ce chez lui une contradiction? Nous ne le croyons pas; car, malgré les nuages que nous laissent sur ce point ses écrits, il est certain qu'il admettait en même temps l'opinion pythagoricienne de la métempsychose et des existences successives? Conséquemment sa théologie ne le conduisait en aucune façon à ce renversement du monde où se précipitèrent les stoïciens et les chrétiens.

Quoi qu'il en soit, il suffit de jeter les yeux sur ses ouvrages pour voir que sa doctrine est toujours pour lui une sorte d'introduction à la vie pratique. A ses yeux le souverain bien est quelque chose d'inaccessible pour la raison humaine; nous y tendons, nous devons y tendre, nous ne tendons même qu'à cela au milieu de nos plus grandes erreurs: mais nous ne pouvons y tendre et nous ne devons y tendre qu'à travers le monde. C'est dans le monde que se reflètent les rayons épars de cette Beauté que nous cherchons en vertu de la constitution même de notre être, qui est essentiellement et uniquement une aspiration. C'est là, c'est dans les objets terrestres, que l'Amour, émission céleste de la Beauté céleste, nous saisit, nous enflamme, et nous incite à vivre, c'est-à-dire à nous avancer, d'aspiration en aspiration, vers le souverain bien, vers Dieu. Qui nous dit que ce pèlerinage puisse être subitement terminé? Qui peut penser que nous puissions franchir d'un seul saut la distance infinie qui nous sépare de notre but? Ne pouvant pas saisir le bien dans l'unité, nous devons donc le chercher dans la diversité et la contingence. Toutes les manifestations finies du souverain bien ont de l'analogie avec lui, sans être le bien même. Ces manifestations, ce sont les idées du bien que nous recueillons à l'occasion des objets; ce sont les rayons de beauté que, par une sorte de chimie, nous dégageons de ces objets pour notre avancement. Nous devons donc nous attacher à ce que nous pouvons découvrir du bien véritable, et en faire notre profit: mais vouloir immédiatement l'atteindre, ce serait une folie et un suicide.

C'est par là que Platon nous apparaît, dans l'antiquité, comme le plus grand maître de sociabilité. Il part du dogme de la chute, il est vrai; mais il semble plutôt le partisan d'un perfectionnement successif que d'un salut instantané. Il ne rejette pas le monde, puis-qu'il y cherche sans relâche la beauté divine. Il veut munir l'homme, pour son voyage vers le but qui l'attire, de vertus pour l'escorter et le soutenir: mais quelles sont ces vertus, dont il compose la Vertu? C'est l'esprit de science et d'intelligence (σοφία, φρόνησις), le courage et la constance (ἀνδρεία), la tempérance (σωφροσύνη), et la probité ou la justice (δικαιοσύνη). Nos sciences sont donc à ses yeux infiniment respectables, puisque ce sont des émanations de la beauté divine, et que nous ne pouvons sans elles marcher vers le souverain bien. La vie sociale est donc une des voies de notre perfection, puisque sous un rapport nous ne pouvons nous élever au souverain bien que par la justice. C'est ainsi que la science, l'art et la politique puisent, suivant Platon, leur raison d'être dans l'idée même du souverain bien, qui est leur but. Quant à l'art, l'identification qu'il fait toujours entre le *beau* et le *bon* est trop connue, pour que nous insistions sur ce point; et quant à la politique, la vie morale de chaque homme était tellement liée, pour lui, à la vie civile, qu'il dit (*République*, liv. VI) que celui qui, à l'aide de la philosophie, s'est maintenu pur de l'injustice et de l'impiété n'est cependant pas arrivé au plus haut degré s'il n'a pu vivre dans un état bien constitué.

Quand le Platonisme, l'Epicuréisme et le Stoïcisme, ces trois grandes solutions de la question posée par Socrate, eurent été largement développés, l'œuvre de la Grèce fut accomplie *.

Alors le Christianisme vint. Il fit un mélange du Platonisme et du Stoïcisme. Il adopta la métaphysique de Platon et l'éthique de Zénon. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer comment se fit ce mélange, comment cette alliance fut nécessaire, utile, providentielle: il nous suffit que le fait soit incontestable.

Comme les stoïciens, les chrétiens repoussèrent la nature et la vie; comme eux, ils se crurent jetés dans le monde pour *supporter et s'abstenir*. Mais tandis que les stoïciens trouvaient leur refuge en eux-mêmes, les chrétiens ayant réalisé ce Verbe dont Platon avait cherché dans la nature les rayons disséminés, s'inclinèrent devant ce Verbe divinisé. Alors non seulement la nature, mais l'homme disparut; la Grâce se substitua partout. Les stoïciens avaient déjà substitué la vertu humaine à la nature; les chrétiens substituèrent l'action divine à la vertu de l'homme. Ainsi la Nature fut complètement abolie, abolie devant l'homme, abolie dans l'homme.

Mais vainement l'ancienne civilisation, vainement les Barbares consentirent à ce sacrifice complet de la nature. L'anathème porté contre elle par le christianisme était exagéré et faux: la sentence n'a pas tenu. La nature et la vie ont périmé l'arrêt du christianisme, et alors on a vu reparaître la doctrine d'Epicure.

Aujourd'hui le combat est entre l'Epicuréisme, qui tantôt se revêt du nom de déisme, tantôt se déclare athée et matérialiste, et un Christianisme dégénéré, qui n'ose plus réprouver la nature et la vie, et cherche honteusement à s'arranger de la terre.

§ 8. *Du souverain bien.*

Nous venons de voir que toute la Philosophie grecque et le Christianisme à sa suite furent une déduction de la question du bonheur, ou, comme disaient les anciens, du bien suprême, du *souverain bien*.

Voltaire, qui vint au monde pour critiquer toute la tra-

* Nous laissons ici de côté, et pour cause, les travaux d'Aristote et de ses disciples. Quelque grand que soit Aristote, son rôle est tout autre que celui de Platon, d'Epicure, et de Zénon. Aristote n'a pas eu une opinion particulière et fondamentale sur la question fondamentale de la philosophie. Aristote est par excellence le faiseur d'instrumens de la philosophie, si l'on peut s'exprimer ainsi; il a perfectionné la dialectique, il a organisé la logique, il a ouvert largement toutes les routes de la science; il a été aussi grandement créateur qu'il est donné à un homme de l'être. Mais sur la question qui nous occupe, il n'a pris aucune attitude décisive. Quoi qu'on ait pu dire, Aristote, ne s'étant pas séparé de son maître Platon sur le point essentiel, a pu avec raison être rattaché à Platon par les platoniciens.

dition antérieure du genre humain, ne comprit rien à cette dénomination de *souverain bien*, qui pourtant équivaut à la question même de la philosophie. Il crut que les anciens entendaient par là un état de félicité parfaite; il crut que les stoïciens, par exemple, se vantaient d'être insensibles et invulnérables; il ne comprit pas qu'on pût faire intervenir les ressources de la vertu dans une question de sensations agréables ou douloureuses. En un mot tout dans cette grande tentative des diverses philosophies grecques lui parut complètement *absurde*. « Le bien-être est rare, dit il; le souve-» rain bien en ce monde ne pourrait-il pas être regardé » comme souverainement chimérique? Les philosophes grecs » discutèrent longuement, à leur ordinaire, cette question. » Ne vous imaginez vous pas, mon cher lecteur, voir des » mendiants qui raisonnent sur la pierre philosophale? Le » souverain bien! quel mot! Autant aurait-il valu demander » ce que c'est que le souverain bleu, ou le souverain ragoût, » le souverain marcher, le souverain lire, etc. Chacun met » son bien où il peut, et en a autant qu'il peut, à sa façon, » et à bien petite mesure. » (Dictionnaire Philosophique.)

Il faut convenir que jamais Voltaire ne se montra plus superficiel. Quelle est notre condition dans cette vie? De quel œil devons-nous considérer les biens et les maux qui s'y rencontrent? De la réponse que nous nous faisons à cette question naît en nous une certaine conviction philosophique ou religieuse, qui nous constitue en présence de ces biens et de ces maux, ne nous abandonne plus ensuite, et nous sert à supporter les uns et à jouir convenablement des autres. Sans cette conviction, nous ne sommes que des enfans déraisonnables; nous sommes, comme dit Fontenelle, abandonnés au hasard, ou à l'action de la Providence. Avec cette conviction, au contraire, nous sommes des hommes; nous avons en nous un principe d'action, un point d'appui, autre que nos passions, pour réagir sur nos passions et sur le monde extérieur. Voilà la différence d'un homme qui a une religion ou une philosophie, ce qui est la même chose, à un homme qui en est destitué. Est il étonnant que tout le travail de l'humanité ait consisté dans l'édification des diverses doctrines sur le souverain bien?

Laissons donc de côté les badinages de Voltaire, et résumons en quelques traits la tradition du genre humain.

Sur cette question : Quelle est notre condition dans cette vie? et comment devons-nous nous y comporter par rapport aux biens et aux maux qui s'y rencontrent?

PLATON répond : Il faut vivre de cette vie, s'intéresser à cette vie, mais pour renaître.

ÉPICURE : Vivre, accepter la vie, sans penser à renaître.

ZÉNON : Ne pas s'intéresser à cette vie, en quelque sorte ne pas vivre; mais être dès cette vie une force libre, une liberté, se faire Dieu, puissance absolue, vaincre complètement le Destin, s'émanciper, s'affranchir, bien certain qu'après cette vie l'enchaînement au monde est à jamais rompu.

SAINT PAUL, développé par SAINT AUGUSTIN : Ne pas s'intéresser à cette vie, ne pas vivre; penser, comme Platon, que c'est un état contraire à la nature originelle de l'homme, et, comme Zénon, que cette chaîne ne durera pas longtemps et ne se reproduira plus; mais, au lieu que Zénon cherche son Sauveur en lui-même, ne le chercher qu'en Dieu, c'est-à-dire dans cette Sagesse dont parle Platon et qu'il reconnaît comme ayant en Dieu son existence réelle, dans ce Verbe dont ce même Platon a si souvent parlé, et qui s'est véritablement incarné en Jésus.

Les moyens indiqués par ces diverses philosophies sont conformes aux buts divers qu'elles nous assignent.

PLATON nous dit : Aime, en cherchant Dieu dans ton amour.

ÉPICURE : Aime-toi.

ZÉNON : Abstiens-toi.

SAINT PAUL : N'aime que Dieu.

« Soit que vous mangiez, ou que vous buviez, ou quelque » autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de » Dieu. » (Épître aux Corinthiens, chap. X, v. 31.)

Aimer, voilà donc le moyen également indiqué par le Platonisme, l'Épicuréisme, et le Christianisme. En effet notre vie n'étant, comme nous l'avons vu, qu'une aspiration, force nous est bien d'aimer et de nous attacher à quelque chose. Le Stoïcisme, ne s'attachant à rien, devait disparaître. Il fallait, si l'on ne voulait pas aimer le monde et les créatures, aimer *Dieu*; et c'est ce que le Christianisme a fait, en se tournant exclusivement à cette Beauté divine que Platon avait représentée comme le but vers lequel nous tendons, même sans le savoir, dans toutes nos poursuites de bonheur, et comme la source éternelle de l'Amour.

Montesquieu plaçait la destruction du Stoïcisme au nombre des malheurs du genre humain (*Esprit des Lois*, liv. XXIV). Il croyait les stoïciens *nés pour la société*. « Il n'y a jamais » eu, dit-il, de doctrine dont les principes fussent plus dignes » de l'homme, et plus propres à former des gens de bien. Elle » n'outrait que les choses dans lesquelles il a de la grandeur, » le mépris des plaisirs et de la douleur. Elle seule savait faire » les citoyens, elle seule faisait les grands hommes, elle seule » faisait les grands empereurs. » Montesquieu a jugé du Stoïcisme par quelques stoïciens. Vrai au début, le Stoïcisme devient bientôt une erreur. Son principe, que nous devons aspirer à être une force libre, est vrai; mais sa prétention, que nous devons être une force entièrement libre, détruit à l'instant même toute la bonté de son principe. L'erreur fondamentale du Stoïcisme est d'avoir exagéré l'effort que nous devons faire, de telle sorte que, croyant n'avoir rien fait tant que nous ne sommes pas parvenus à une complète émancipation, nous détruisons par là même tout lien avec la vie et le monde. Être stoïcien et prendre un intérêt réel au monde, c'était une inconséquence. Quelques grands hommes, sans doute, commirent cette heureuse inconséquence, et, s'étant efforcés de se faire Dieux, regardèrent, ainsi que dit Montesquieu, cet Esprit sacré qu'ils croyaient être en eux-mêmes comme une espèce de Providence favorable qui devait veiller sur le genre humain. Mais, encore une fois, c'était une inconséquence, que les théoriciens de la secte ne commirent jamais. Cette doctrine n'enseignait rien comme but de notre amour; elle n'avait donc aucune solution de la vie. Pourquoi être une force, une liberté, un Dieu? Est-ce pour agir sur le monde? Mais vous ne pouvez être cela qu'en vous détachant complètement du monde. Donc point de solution. Pourquoi donc vivre? pourquoi respirer? pourquoi ce monde continue-t il à exister, ce monde mauvaise plaisanterie du Destin? Aussi le stoïcisme enseigna-t il le dédain de la société, le mépris de la vie, le suicide, et la fin du monde.

La solution épicurienne pouvait se prendre de deux manières. Épicure nous dit de nous aimer nous-mêmes, et d'accepter les lois de la nature. Mais comment nous aimerons-nous? Est-ce en recherchant les sensations agréables, ou en évitant les sensations douloureuses? La première manière fut celle de l'école cyrénaïque, la seconde fut plus particulièrement celle d'Épicure. Aristippe, cent ans avant Épicure, avait enseigné et pratiqué cet épicuréisme grossier, qui consiste à chercher la volupté partout où on croit la rencontrer. Mais il est évident que cela n'est pas une philosophie. Avoir pour unique principe de rechercher le plaisir, c'est se replonger non seulement dans la foule des hommes qui agissent ainsi, n'ayant pas conscience de ce que c'est véritablement que la vie, mais même dans la foule des animaux qui obéissent entièrement aux prescriptions de la nature. Vous cherchez la volupté, dites-vous; mais si vous êtes philosophe assez pour avoir réfléchi que la vie n'est qu'une continuelle aspiration et que le présent pour ainsi dire n'existe pas, vous devez être bien sûr de ne jamais la rencontrer; vous serez toujours à la désirer et à la regretter. Vous voulez exploiter les créatures au profit de votre égoïsme : mais, si vous êtes parfaitement égoïste, vous n'aurez aucun plaisir dans cette

exploitation; et si vous n'êtes pas égoïste, il arrivera, dans ce rapport, que ce seront les créatures qui vous posséderont et qui vous feront souffrir. Le fat Aristippe a beau dire : « Je possède Laïs, sans qu'elle me possède; » on peut affirmer que c'est un mensonge, et qu'elle le possède ou qu'il ne la possède pas.

Epicure était bien loin de cette manière de chercher le bonheur. Il méprisait profondément Aristippe et son école. Il définissait le bien *fuir le mal*. Dans un passage que cite Plutarque, il dit que « la nature du bien s'engendre de la » fuite du mal et de la mémoire que nous en conservons; » que le bien gît à se souvenir que l'on a été tel et que tel en » est advenu; que ce qui donne une joie inestimable et in» comparable, c'est de savoir que l'on a échappé à un grand » mal. C'est en cela, dit-il, que consiste véritablement le » bonheur; c'est donc là qu'il faut viser; c'est à cela qu'il faut » s'arrêter, sans vaguer en vain de côté et d'autre. » (Plut., Traité *que l'on ne saurait vivre joyeusement selon la doctrine d'Epicure.*) Loin donc de regarder le monde comme une coupe de volupté où il n'y avait qu'à s'enivrer sans relâche, Epicure et ses vrais disciples avaient plutôt pour principe que notre vie ne devait consister qu'à nous guérir de la douleur. Le plaisir pour eux n'était pas le plaisir, mais un remède; et l'un d'eux, Métrodore, disait que les accidens fâcheux remplissaient tellement toute la trame de la nature et de la vie, que la nature ne saurait où mettre le bien et la joie si auparavant elle ne délogeait pas la douleur. Aussi la vraie secte d'Epicure faisait-elle consister la sagesse à savoir trouver un profond repos à couvert de tous les vents et de toutes les vagues du monde. C'est ce que Lucrèce a si admirablement exprimé, lorsqu'il parle de ce retour sur nous-mêmes et de ce plaisir égoïste que nous éprouvons quand du haut d'un rocher nous considérons la mer en furie et des vaisseaux prêts à s'engloutir :

Suave, mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem :
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas,
Sed quibus ipse malis careas quia cernere suave est.
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos instructa, tua sine parte pericli.
Sed nihil dulcius est bene quam munita tenere
Edita doctrina sapientum templa serena,
Despicere unde queas alios, passimque videre
Errare, atque viam palantes quærere vitæ,
Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præstante labore,
Ad summas emergere opes, rerumque potiri.
O miseras hominum mentes! ô pectora cæca!
Qualibus in tenebris vitæ, quantisque periclis
Degitur hoc ævi, quodcumque est! Nonne videre
Nil aliud sibi Naturam latrare nisi ut cum
Corpore sejunctus dolor absit, mente fruatur
Jucundo sensu, cura semota metuque *.

On se représente ordinairement l'Epicuréisme comme la doctrine du plaisir : rien n'est plus faux, quant à Epicure. La vraie doctrine d'Epicure était, au contraire, fort triste. On y cherchait le contentement, il est vrai; mais un contentement tout-à-fait négatif, si je puis m'exprimer ainsi. Il s'agissait de n'être pas malheureux, de fuir l'agitation, les soucis, les inquiétudes, toutes les occasions de souffrance. *Cache ta vie* était le proverbe des épicuriens. Leur maxime était de ne pas s'entremettre d'affaires publiques. La volupté des sens était considérée par eux comme une nécessité, et comme la suite des besoins que nous donne la nature. Mais bien loin d'entretenir ses passions par l'idée que cette volupté fût en elle-même un bien, le sage ne devait tendre qu'à diminuer cette nécessité, et à vivre de plus en plus en repos, à l'abri des passions comme à l'abri du monde. Le calme avec un certain contentement, fondé sur la conscience de ne pas souffrir et d'avoir échappé à des périls sans nombre, voilà donc, en définitive, le souverain bien d'Epicure. Aussi Plutarque s'écrie : « O la grande félicité et la grande volupté » dont jouissent ces gens là, s'esjouissant de ce qu'ils n'en» durent pas de mal, qu'ils ne sentent aucun souci, ni ne » souffrent douleur quelconque! » et il tâche de leur remontrer que cette espèce de calme plat où ils se fixent n'est pas chose bien désirable : « Platon, dit-il, ne vouloit pas qu'on » estimât la délivrance de tristesse et d'ennui volupté, mais » qu'on la regardât seulement comme la première ébauche » des gros traits d'une peinture, une sorte de mélange du » blanc et du noir où rien de dessiné ne paraîtroit encore. » Mais il y a des gens qui, montant du bas au milieu, faute » de bien savoir ce que c'est que le bas et ce que c'est que le » milieu, estiment que le milieu soit la cime et le bout, » comme font Epicure et Métrodore, qui définissent la na» ture et substance du bien être fuite et délivrance du mal, » et s'esjouissent d'une joie d'esclaves ou de captifs prison» niers, que l'on a tirés des prisons et déferrés, qui tiennent » pour un grand bien que l'on les lave et les huile après qu'ils » ont été bien fouettés et déchirés d'escorgées, et qui au » demeurant n'essayèrent ni ne surent jamais ce que c'est » qu'une pure, nette et libérale joie, non point cicatrisée; » car si la gale, la démangeaison de la chair et la chassie des » yeux sont choses mauvaises et fâcheuses que refuit la na» ture, il ne s'ensuit pas pourtant que le gratter sa peau et » frotter ses yeux soient choses bonnes et heureuses; ni, si » superstitieusement craindre les dieux et toujours être en » angoisse et en frayeur de ce que l'on raconte des enfers est » mauvais, il ne faut pas inférer que, pour en être exempt » et délivré, on soit incontinent bien heureux ni bien joyeux. » Cette critique du véritable Epicuréisme est d'une admirable justesse. La quiétude où Epicure prétendait placer l'homme était en effet, je le répète, toute négative. Aussi l'Epicuréisme n'a-t-il jamais pu s'y tenir; et cela est tellement vrai que ce que l'on entend vulgairement par ce mot est plutôt la doctrine d'Aristippe et de l'école cyrénaïque, que celle d'Epicure. Horace lui-même, qui a si profondément compris la doctrine philosophique de son maître, ne l'a rendue poétique qu'en la teignant d'aristippisme et de volupté. Le *carpe diem* revient sans cesse sous sa plume. Il ne s'agit pas seulement pour lui de satisfaire aux prescriptions de la nature, mais de les appeler et de les savourer par des désirs toujours renaissans. Epicure voulait rester en place : il ne voulait pas remonter le torrent comme Zénon, il ne voulait pas s'y livrer aveuglément comme Aristippe; il ne croyait pas, comme Platon, que ce torrent, aidé de nos efforts, pût nous mener au terme d'un voyage. Non, il voulait rester immobile, recevoir chaque vague et la laisser passer; puis venait la mort, qui terminait l'exercice du sage. Mais son sage qui joue ainsi avec la vague, qui ne prétend avoir que de l'adresse, qui ne veut ni résister ni se diriger, est, pour peu que le torrent soit fort, entraîné à son insu par la vague. Dépourvu d'idéal avec Epicure, on s'habitue insensiblement à regarder la volupté comme un bien, et non comme une guérison du mal; on ne l'attend plus, on la cherche; on n'obéit plus à la nature par raison, on se livre avidement à ses penchans, on les désire, et on s'y abandonne. La pente est inévitable. La cause profonde de cela est que notre vie est une continuelle aspiration, et

* « Il est doux de contempler du rivage les flots soulevés par la » tempête et le péril d'un malheureux qu'ils vont engloutir. Non pas » qu'on prenne plaisir à l'infortune d'autrui; mais parce que la vue » des maux qu'on n'éprouve point est consolante. Il est doux encore, » à l'abri du péril, de promener ses regards sur deux grandes ar» mées rangées dans la plaine. Mais de tous les spectacles le plus » agréable est de considérer, du faîte de la philosophie, du haut » de cette forteresse élevée par la raison des sages, les mortels épars » s'égarer à la poursuite du bonheur, se disputer la palme du génie » ou la chimère de la naissance, et se soumettre nuit et jour aux » plus pénibles travaux, pour s'élever à la fortune ou à la gran» deur. Malheureux humains! cœurs aveugles! au milieu de quelles » ténèbres, et à quels périls vous exposez ce peu d'instans de votre » vie! Ecoutez le cri de la Nature. Qu'exige-t-elle de vous? Un » corps exempt de douleur; une âme libre de terreurs et d'inquié» tude. » (Traduction de Lagrange.)

que nous ne pouvons par conséquent résister, sans point d'appui, à la force qui nous entraîne. L'Épicuréisme devait donc tourner soit à un égoïsme étroit, soit au sensualisme; la maxime d'Épicure *Aime-toi* devait se transformer, pour tout homme naturellement froid, en prudence égoïste pleine de vide et d'ennui, et, pour tout homme naturellement passionné, en amour déréglé des créatures. C'est ce qui est arrivé, et c'est ce qui arrivera toujours.

Le Platonisme ouvrait également deux routes différentes. *Aime Dieu*, dit Platon, aime la Beauté, la Bonté céleste, dont tu es sorti et où tu retournes. Si tu n'aimes pas ce but, tu chercheras vainement ton bonheur dans les créatures : tu ne trouveras jamais la subsistance de ton âme; car ton âme ne peut se nourrir que du beau. On pouvait entendre ce précepte de deux façons : ou comme le navigateur, qui suit sa route avec les étoiles et contemple le ciel pour se diriger, ou comme l'astronome, qui ne regarde que le ciel et ne songe pas à la terre. On pouvait, ainsi que Platon l'indique assez positivement, chercher le beau à travers le monde, par le moyen du monde, dans le monde; l'extraire du monde, et le renvoyer au monde. On pouvait aussi ne considérer que l'objet, Dieu, la Beauté infinie, croire qu'on pouvait se mettre immédiatement en rapport avec elle indépendamment du monde, et l'appeler si passionnément que tout disparût devant cet élan. C'est ce qu'a fait le Christianisme.

La maxime de Platon était : « Fais effort pour devenir » semblable à Dieu *autant que cela est en ton pouvoir* » : ὅμοιος θεῷ κατὰ τὸ δυνατόν. Les chrétiens ont retranché cette condition restrictive qui conservait la nature et la vie. Ils ont voulu comme les stoïciens un Salut prompt, rapide, instantané. Ils ont dit au monde, comme le sage de Sénèque : *Non placet. Liceat eo reverti unde venio*. (Ep. LXX.)

En cela, suivant nous, le Christianisme s'est profondément éloigné du Platonisme.

Il s'en est encore profondément éloigné sur un autre point, et cette déviation était la conséquence de la première. Platon avait dit : Nous avons deux moyens pour remonter à Dieu, la Raison et l'Amour. Les chrétiens, se séparant du monde, ont dû négliger le libre arbitre, et ne reconnaître que la Grâce. C'est la doctrine de saint Paul et de saint Augustin; et, quelque effort qu'on ait fait pour conserver le principe de la Raison libre, c'est la vraie doctrine du Christianisme.

Socrate, Platon, Zénon, Épicure, et les deux grands docteurs du christianisme, saint Paul et saint Augustin, sont donc, en résumé, les termes successifs du développement de la question du bonheur. C'est un raisonnement suivi. Socrate commence pour notre Occident l'antiquité philosophique, que saint Augustin termine, en ouvrant la religion du moyen âge. Cet sublime dialogue a duré dix siècles, et pourtant l'on pourrait ainsi le formuler en quelques paroles :

SOCRATE (450 ans avant Jésus-Christ).

Que les sophistes se taisent. Que les savans cessent de s'enorgueillir, et d'entasser de folles hypothèses pour expliquer le monde. Que les artistes sachent que l'art sans but n'est qu'une puérilité, si ce n'est pas un poison. La seule connaissance digne de l'homme, celle qui donnera à la science et à l'art une destination véritable, c'est la connaissance de ce qui est la *bien* et *le mieux*, et cette connaissance ne peut s'acquérir que par l'étude de nous-mêmes. Γνῶθι σεαυτόν.

PLATON.

De l'étude de nous-mêmes il résulte que l'homme est une force originairement libre, mais actuellement unie à la matière, laquelle paraît être coéternelle à Dieu. Nous tendons à retourner à notre source par l'effet naturel de la vie, qui est une aspiration, un amour continuel et sans fin; mais nous ne pouvons y retourner véritablement qu'en nous attachant aux rayons de Beauté divine perceptibles pour nous. C'est donc vers Dieu que doit tendre et la science, et l'art, et toute la vie humaine.

O Grecs, vous êtes des enfans. J'ai voyagé chez ceux qui vous ont donné tout ce que vous possédez de savoir, et voilà ce que vos maîtres m'ont appris.

ZÉNON.

Si, comme le dit Platon, l'homme est originairement une force libre, pourquoi ne s'affranchirait-il pas à l'instant même, et ne reprendrait-il pas sa vraie nature, en se séparant rationnellement du monde?

ÉPICURE.

Vous êtes des rêveurs. Je serai le premier des sages*. Ne voyez-vous pas que vous êtes sous le joug de la Nature, qui vous a créés dans une de ses infinies combinaisons? Donc toute la sagesse consiste à obéir à la Nature dans ses prescriptions inévitables, et à se mettre à l'abri de ses coups, comme on ferait avec un animal fougueux, si on voulait s'en servir.

SAINT PAUL.

Je me sens libre et esclave à la fois. Je suis charnel, vendu au péché. Je ne fais pas le bien que j'aime, mais le mal que je hais. Misérable que je suis! qui me délivrera du corps de cette mort?

Ce sera la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre Seigneur. (*Épît. aux Romains*, chap. VII.)

PÉLAGE.

Au moins restons-nous libres en quelque chose; et si nous devons tendre uniquement vers Dieu, au moins est-ce en vertu d'une force qui est en nous, en vertu de notre liberté et par notre propre mérite?

SAINT AUGUSTIN.

Non. Le péché a tout envahi, et ne nous a rien laissé. L'Amour qui nous sauve n'est pas de nous; nous n'en avons par nous-mêmes aucune trace, aucun vestige; il nous est donné par Dieu, quand il lui plaît, et comme il lui plaît. Nous ne sommes libres en rien.

O mon Dieu! tu me commandes que je t'aime : donne-moi ce que tu me commandes, et commande-moi ce que tu veux. (*Confessions*.)

§ 9. *Du progrès de l'humanité par rapport au bonheur.*

Je ne connais rien de plus profond dans la poésie de notre temps que quelques pages d'Edgar Quinet dans son *Ahasvérus*. C'est à la IIIe Journée, intitulée *la Mort*. La scène se passe dans la cathédrale de Strasbourg; les morts sortent de leurs tombes pour se plaindre de ne pas voir arriver ce Paradis où ils avaient mis si fermement leur espoir de bonheur. Puisque je viens de faire parler, en me servant de leurs propres formules, les cinq ou six hommes dont la controverse, continuée d'écho en écho à travers dix siècles, a enfanté la religion du moyen âge, je ne saurais m'empêcher de mettre fidèlement en contraste cette plainte que le poète prête à l'humanité, accusant de déception la théorie de Platon transformée par le christianisme :

CHŒUR DES ROIS MORTS.

« O Christ! ô Christ! pourquoi nous as-tu trompés? O » Christ! pourquoi nous as-tu menti? Depuis mille ans, nous » nous roulons dans nos caveaux, sous nos dalles ciselées, » pour chercher la porte de ton ciel. Nous ne trouvons que » la toile que l'araignée tend sur nos têtes. Où sont donc les » sons des violes de tes anges? Nous n'entendons que la scie » aiguë du ver qui ronge nos tombeaux. Où est le pain qui » devait nous nourrir? Nous n'avons à boire que nos larmes. » Où est la maison de ton père? où est son dais étoilé? Est-ce » la source tarie que nous creusons de nos ongles? est-ce la » dalle polie que nous frappons de nos têtes, jour et nuit? » Où est la fleur de ta vigne, qui devait guérir la plaie de » nos cœurs? Nous n'avons trouvé que des vipères qui ram-

* « Épicure, le seul homme qui ait osé se dire sage. » (Cicéron, *De Finib. boni et mali*, lib. II). Lucrèce parle d'Épicure absolument comme on a parlé des révélateurs :

Qui genus humanum ingenio superavit, et omnes
Præstinxit stellas, exortus uti ætherius sol.

» peut sur nos dalles; nous n'avons vu que des couleuvres » qui vomissent leur venin sur nos lèvres. O Christ! pour- » quoi nous as-tu trompes?

CHŒUR DES FEMMES.

» O Vierge Marie! pourquoi nous avez-vous trompées? En » nous réveillant, nous avons cherché à nos côtés nos enfans, » nos petits-enfans, et nos bien-aimés, qui devaient nous » sourire au matin dans des niches d'azur. Nous n'avons » trouvé que des ronces, des mauves passées, et des orties » qui enfonçaient leurs racines sur nos têtes.

CHŒUR DES ENFANS.

» Ah! qu'il fait noir dans mon berceau de pierre! Ah! que » mon berceau est dur! Où est ma mère pour me lever? où » est mon père pour me bercer? où sont les anges pour me » donner ma robe, ma belle robe de lumière? Mon père, ma » mère, où êtes-vous? J'ai peur, j'ai peur dans mon berceau » de pierre...

L'EMPEREUR CHARLEMAGNE

» ... Christ! Christ! puisque vous m'avez trompé, rendez- » moi mes cent monastères cachés dans les Ardennes; ren- » dez-moi mes cloches dorées, baptisées de mon nom, mes » châsses et mes chapelles, mes bannières filées par le rouet » de Berthe, mes ciboires de vermeil, et mes peuples age- » nouillés de Roncevaux jusqu'à la forêt Noire...

CHŒUR DES FEMMES.

» Rendez-nous, à nous, nos soupirs et nos larmes.

CHŒUR DES ENFANS.

» Rendez-nous, à nous, nos couronnes de fleurs; rendez- » nous nos corbeilles de roses que nous avons jetées à la Fête- » Dieu sur le chemin des prêtres!...

LE PAPE GRÉGOIRE.

» Et moi, qu'ai-je à faire à présent de ma double croix et » de ma triple couronne? Les morts s'assemblent autour de » moi pour que je donne à chacun la portion de néant qui » lui revient. Malheur! le paradis, l'enfer, le purgatoire, » n'étaient que dans mon âme; la poignée et la lame de » l'épée des archanges ne flamboyaient que dans mon sein; » il n'y avait de cieux infinis que ceux que mon génie pliait » et dépliait lui-même pour s'abriter dans son désert. Mais » peut-être l'heure va-t-elle sonner où la porte du Christ » roulera sur ses gonds. Non, non! Grégoire de Soana, tu » as assez attendu! Tes pieds se sont séchés à frapper les » dalles; tes yeux se sont fondus dans leurs orbites à regar- der dans la poussière de ton caveau; ta langue s'est usée » dans ta bouche à appeler: Christ! Christ! et tes mains » sont restées vides; oui, elles sont encore vides, toujours » vides comme tout à l'heure! Regardez, regardez, mes » bons seigneurs; c'est la vérité: voyez que tous les morts » me cachent leur blessure, que tous les martyrs mettent » leur plaie dans l'ombre. Je n'en peux guérir aucune. J'ap- » porte en retour une toile filée par l'araignée à ceux qui ont » donné leur couronne au Christ; j'apporte, dans le creux » de ma main, une pincée de cendre à ceux qui attendaient » un royaume d'étoiles dans l'océan du firmament. »

Jean-Paul, le poète allemand, avait déjà eu la même idée. Dans une sorte de rêve sublime, il vit Jésus descendre la nuit sur la terre, et éveiller les morts dans leurs tombeaux pour leur dire: « J'ai été trompé, pardonnez-moi; je suis allé vers mon Père, et ne l'ai pas trouvé. Il n'y a pas de Ciel comme je le croyais, et le Paradis que je vous ai prêché n'existe pas. » Quinet a mieux aimé mettre dans la bouche des hommes eux-mêmes la plainte et la révolte. Cette plainte, je le répète, est magnifique autant que doulou- reuse. Mais ce que nous aimerions encore mieux entendre, ce serait un chant de justification pour répondre à cette plainte. Qu'il serait beau de voir le poète, apparaissant vivant au milieu de ces morts, leur expliquer leur mythe qu'ils n'ont point compris, et s'écrier, comme Démosthènes aux Grecs de Chéronée: Non, vous n'avez pas failli; votre foi n'a pas été trompée, votre espérance de bonheur n'a pas été et ne sera pas vaine... Mais, hélas! quand le poète théologi- que de notre époque viendra-t-il? Nous en sommes encore à la plainte.

Faut-il donc, comme Voltaire, dire que, philosophes ou chrétiens, disciples d'Epicure ou de Zénon, de Platon ou de saint Paul, tous ceux qui ont cherché le *souverain bien* ont cherché vainement la pierre philosophale?

En cherchant la pierre philosophale, on a découvert la chi- mie; en cherchant le souverain bien, l'humanité s'est per- fectionnée.

Tout homme qui a cherché le souverain bien, soit avec Platon, soit avec Epicure (j'entends le véritable Epicure), soit avec Zenon, soit avec le Christianisme, a été, à des de- grés divers, dans la voie du perfectionnement de la nature humaine. Tout homme qui n'a pas cherché le souverain bien, en suivant l'une ou l'autre de ces directions, a été dans la voie de la dégradation de la nature humaine.

Les chrétiens disaient: « Hors de l'Eglise point de salut. » Il est certain que hors de la voie du perfectionnement philoso- phique et religieux, l'homme abandonne sa nature d'homme et sa destinée, pour se livrer au hasard et rétrograder vers la condition des animaux.

Aussi voyez; la société tout entière et toutes les vertus sont sortis de cette recherche du souverain bien; toutes les règles de la morale en dérivent, et ne dérivent que de là; tellement que, ce point négligé, je défie de me citer soit une vertu, soit une règle de morale, qui subsiste.

Des quatre solutions que nous venons d'indiquer, l'Epicu- réisme, le Stoïcisme, le Platonisme, et le Christianisme, la moins féconde en vertus et en règles de morale est, à nos yeux, l'Epicuréisme: et pourtant combien de vertus elle en- seigne déjà!

Encore une fois, je parle de l'Epicuréisme d'Epicure, de ce système de prudence et de prévoyance, reproduit en partie au dix-huitième siècle et de nos jours par la portion vrai- ment respectable de l'Epicuréisme moderne. Je ne parle pas des prédications de volupté et d'abandon irréfléchi à toutes les chances de la vie, sans autre guide que la sensation, ceci, je le redis encore, est un délire, et non pas une philo- sophie

L'Epicuréisme, en nous enseignant à nous aimer nous- mêmes, nous conduit à nous respecter nous-mêmes. Il nous apprend à limiter nos désirs. Il s'efforce de nous montrer les conséquences de nos actions, et par là nous empêche de nous livrer à la fatalité. C'est une philosophie bien triste sans doute que de restreindre la vie au présent sans passé et sans avenir, comme un accident entre deux sommeils infinis. Mais quand on voit que ceux qui ont le plus profondément creusé la condition humaine sous ce point de vue sont arrivés à enseigner une morale pure, on ne peut s'empêcher de re- connaître que cette philosophie a été une des grandes voies du perfectionnement général de l'humanité.

Les biens qui sont véritablement sortis de l'Epicuréisme se rapportent plus particulièrement au perfectionnement de notre vie matérielle. Le fond de ce système est le choix, *αἵρεσις* comme disait Epicure, ce qu'on appelle aujourd'hui la prévoyance. De là est résulté directement un certain amé- nagement des plaisirs qui nous sont communs avec les ani- maux. En sanctifiant pour ainsi dire le soin de la vie maté- rielle, l'Epicuréisme a été indirectement cause de cette multitude de perfectionnemens que l'intelligence humaine a trouvés dans les propriétés de la matière. Si la vie qui nous est commune avec les animaux n'avait pas rencontré une justification raisonnable et pour ainsi dire religieuse, l'intelli- gence humaine se serait précipitée encore plus qu'elle ne l'a fait dans la route purement contemplative où le Christia- nisme s'est plongé avec tant d'ardeur. Il est évident que toutes les sciences d'expérimentation qui consistent à décou- vrir les volontés de la nature, pour en détourner les mauvais effets et en recueillir les bons, ont au fond une certaine affi-

nité avec l'Epicuréisme; aussi ont-elles toujours cherché en lui la justification de leurs efforts. Et qu'on ne dise pas que sans cette philosophie, nous aurions bien su faire toutes ces découvertes, par cela seul qu'elles nous étaient utiles. S'il n'y avait pas eu une doctrine qui présentât l'utilité sous un aspect moral, l'humanité eût condamné absolument ces recherches; car la loi de l'humanité est d'être morale.

Effort sublime vers la liberté, le Stoïcisme a enfanté pour l'humanité des biens d'un autre genre. Avec Epicure, il s'agissait d'éviter les maux, en obéissant à la nature en esclave intelligent; avec Zénon, il fallait être libre. Or enchaîné par la nature, enchaîné par la société, l'homme ne pouvait alors être libre qu'en se réfugiant dans une sublime indifférence. Vingt siècles se sont écoulés; voyez si les révolutions du monde n'ont pas amené un progrès de liberté dans notre condition naturelle et sociale, et si cette aspiration à être libres, source du Stoïcisme, n'a pas eu sa réalisation. L'homme s'est affranchi de l'homme et de la nature. Il s'affranchira de plus en plus de l'homme et de la nature. L'homme deviendra de plus en plus l'égal de l'homme, et la nature obéira de plus en plus à l'homme. Nous sommes aujourd'hui presque aussi puissans sur la nature que le Jupiter tout-puissant de l'Olympe des Grecs; et le temps approche où Epictète ne sera plus en aucune façon l'esclave des autres hommes.

Mais de ces diverses solutions celle qui a eu le plus d'influence sur le monde, c'est incontestablement l'Idéalisme de Platon. Ce fut vraiment l'étincelle de vie qui anima notre Occident. Comme la statue de Pygmalion où tout est marbre jusqu'au moment du contact de l'amour divin, l'Occident resta sans lumière morale jusqu'à la révélation de Platon. C'est Platon, si long-temps surnommé *le Divin*, qui, heureux interprète de la philosophie antérieure, fit le premier descendre sur nous le feu qui nous fait vivre.

Quand il eut enseigné que le propre de l'homme n'était pas la satisfaction des sens à la manière des animaux, mais que le propre de l'homme était la satisfaction d'un besoin inné de beauté et de bonté, la moralité humaine eut conscience d'elle-même. Ce fut alors vraiment pour la première fois que l'homme dans notre Occident eut la face tournée vers le ciel : *Os homini sublime dedit*. Car le révélation de cet attrait vers le beau fut la révélation de ce que l'on a appelé le Ciel.

Platon n'excluait pas la science, avons-nous dit. Au contraire les sciences étaient pour lui la réalisation incomplète, mais accessible à l'homme, de l'idéal humain. Les sciences connues reçurent donc un nouvel élan de l'Idéalisme. Des sciences presque inconnues jusque là naquirent. Dans le sein de Platon se forma Aristote, aussi fortement tourné vers la Vertu que son maître. Aristote engendre Alexandre, ce missionnaire de la philosophie, si pénétré d'idéal que la terre ne pouvait ni le satisfaire ni le contenir. Alexandre transporta la Grèce en Egypte, à son berceau. Puis d'Alexandrie le foyer vint à Rome, et tous ces Romains commencèrent à se demander vers quelle étoile marchait l'humanité.

L'Idéalisme, réalisé anthropomorphiquement par des Juifs, produisit le Christianisme. Alors tout l'Occident se tourna avec tant d'empressement vers l'idéal, que non seulement la vie qui nous est commune avec les animaux fut méprisée, mais que l'on crut pouvoir immédiatement, et sans l'intermédiaire de cette vie, se réunir à la Beauté divine. De là le Monachisme et le Christianisme du moyen âge.

Quand on découvre un continent nouveau, il faut l'explorer et le défricher; on voit s'élancer, avec une sorte de frénésie sublime, des espèces de conquérans qui se frayent une route au sein de la nature sauvage, des pionniers qui mènent une vie inculte là où par eux doit régner un jour la civilisation. A combien plus forte raison, quand le monde spirituel commença à être entrevu, ne devait-on pas se précipiter avidement à sa recherche, et se frayer son chemin la hache à la main! Ce fut le rôle des Antoine, des Basile, des Benoît, ces praticiens sublimes du Platonisme interprété par saint Paul, saint Athanase, et saint Augustin.

Mais lancé dans cette voie, il fallait à l'homme la fin du monde; on y croyait, on l'attendait; l'Evangile même l'avait prédite pour une ou deux générations. La fin du monde ne vint pas. D'ailleurs l'idéal n'avait pas ravi tous les hommes au même degré; l'abstinence ne les avait pas tous séduits; la virginité, le célibat n'avaient pas tout envahi. De là deux mondes et deux Christianismes : d'un côté les laïques, et de l'autre les prêtres et les moines; d'une part la doctrine absolue de saint Paul et de saint Augustin menant au détachement complet du monde, et de l'autre cette même doctrine modifiée pour s'accommoder avec la vie. Saint Paul, comme nous l'avons vu, avait dit : « Soit que vous mangiez, ou que » vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites » tout pour la gloire de Dieu. » L'Eglise adopta ce suprême précepte de l'Amour, elle l'admit dans toute sa rigueur, et pourtant elle en repoussa la rigueur; elle eut deux solutions. Le grand docteur du moyen âge, saint Thomas, n'a-t-il pas soigneusement expliqué qu'il suffisait d'avoir *virtuellement* Dieu pour objet dans notre amour des créatures (*q. disp. de Charitate*, *a.* XI)?

Quand saint Thomas, au treizième siècle, expliqua ainsi le précepte de saint Paul, c'est que la période ascendante du Stoïcisme idéaliste était terminée.

C'était déjà en effet un retour vers la Nature, un amendement pour revenir à une autre interprétation du Platonisme, que cette explication. Aussi, au treizième siècle, en même temps que ce mot est prononcé, voyons-nous revenir les sciences avec Aristote, les arts avec les croisades; et, comme si Platon devait présider à cette phase nouvelle aussi bien qu'à la première, le Platonisme ancien vient de nouveau se poser en Italie, comme un rival, en face du Christianisme. Voilà l'ère de la Renaissance. On sort de la phase du Christianisme absolu, qui n'a et ne veut avoir que Dieu pour objet. On admet toujours cette doctrine, et pourtant on suit une autre route. On est façonné à l'Idéalisme, et pourtant on ne rejette pas le terre. On a la religion, et on admet la science. On a l'Evangile et les Pères, et on introduit le péripatétisme dans la scolastique. On a l'espoir du Paradis, et, en attendant, le peinture cherche à réaliser sur la terre des figures divines. On croit encore à la Jérusalem céleste, quand Léon X élève ses temples et ses palais vers les cieux. Ce fut à cette époque que la doctrine de l'idéal produisit à pleines mains ses fruits. La science et l'art avaient reçu l'illumination du baptême.

Ainsi Platon embrasse tout le monde moderne par deux liens universels, la charité et l'art. Notre corps est un réseau d'artères et de veines qui s'enlacent; les unes portent le sang à tous nos membres, les autres le ramènent au cœur. Ainsi la charité et l'art : la charité, c'est le cœur et les artères, où réside le principe de la vie; l'art, ce sont les veines, qui rapportent au cœur un sang noir et souvent altéré, que le cœur vivifie.

Que d'artistes sont sortis de l'Idéalisme! Si Lucrèce et Horace sont fils d'Epicure, combien plus nombreuse est la postérité de Platon! Dans sa *Divine Comédie*, Dante raconte qu'il eut Virgile pour introducteur dans le ciel. C'est qu'en effet Virgile est un reflet de Platon, et un reflet qui annonce le Christianisme. Mais depuis Virgile jusqu'à nous, quel monument un peu sublime de l'art n'est pas empreint d'Idéalisme?

Aujourd'hui la doctrine qui repoussait la nature et la vie est renversée. Les vérités qui lui avaient donné l'existence sortent de l'enveloppe brisée du mythe, comme la chrysalide du cocon où elle s'était enveloppée. Plus de prêtres : nous sommes aujourd'hui les laïques restés seuls, mais les laïques élevés à la condition d'hommes qui doivent avoir compris que le propre de l'homme est d'aimer le beau et le bon, et d'en nourrir son âme. La leçon de Platon doit avoir profité.

cette leçon que Jésus répéta lorsqu'il dit : *L'homme ne se nourrit pas seulement de pain.*

Donc, par l'Épicuréisme, par le Stoïcisme, par le Platonisme, et par le Christianisme, nous nous sommes éloignés profondément de la condition des animaux. Mais, sans la philosophie, en quoi notre vie, je le demande, différerait-elle de la vie des animaux?

Le Platonisme a été le plus grand mobile du perfectionnement moral de l'homme, et l'instrument le plus actif de la sociabilité.

Le Stoïcisme a surtout été le ressort intérieur et énergique des révolutions du monde.

L'Épicuréisme a présidé surtout au perfectionnement industriel de l'humanité.

Le premier a surtout considéré nos rapport avec nos semblables et avec Dieu.

Le second a voulu surtout nous perfectionner nous-mêmes.

Le troisième s'est plus directement occupé de la nature extérieure.

Le perfectionnement réel et général n'a cependant eu lieu par aucun de ces systèmes exclusivement, mais par tous. Le résultat général a été le perfectionnement de nous-mêmes par l'idéalité et par la puissance sur la nature extérieure; ce qui comprend les formules incomplètes de ces trois systèmes.

Il a fallu l'alliance du Stoïcisme et du Platonisme dans le Christianisme, c'est-à-dire un suprême mépris de la terre, uni à la charité, pour émanciper les femmes et les esclaves, et pour civiliser les Barbares. C'est en s'élevant vers la chasteté absolue, la pureté absolue, l'indépendance absolue, l'isolement absolu de l'humanité; c'est par la renonciation au monde, le célibat, et les couvens, que le type humain s'est d'abord perfectionné. Mais que cette considération ne nous fasse pas oublier que l'Épicuréisme a été le contrepoids à l'excès du Stoïcisme platonicien. C'est lui qui a dit à l'orgueilleux Idéalisme, qui menaçait de détruire la base terrestre de notre existence : *Tu n'iras pas plus loin.* C'est lui qui a sanctifié cette espèce de dévotion aux lois naturelles, source sainte de tant de découvertes, et d'où est résulté la puissance industrielle, laquelle doit un jour servir en esclave soumis l'idéalité platonicienne. Déjà c'est l'alliance de cette puissance sur la nature, avec les sentimens de sociabilité issus du Platonisme, qui fait qu'aujourd'hui nous voyons des nations de trente millions d'hommes vivant dans une certaine égalité, tandis que les nations antiques ne connurent jamais que le régime des castes.

Inclinons-nous donc devant la Philosophie; car nous avons tout reçu d'elle.

§ 10. *Conclusion.*

Concluons.

C'est de l'homme qu'il s'agit et de l'espèce de bonheur qui lui convient; ce n'est pas de la vie des animaux que nous avons à nous occuper. Or qu'est-ce que l'homme?

Nous avons vu (§ 6.) que l'état permanent de notre être est l'aspiration. Émersion d'un état antérieur et immersion dans un état futur, voilà notre vie, depuis notre naissance jusqu'à notre mort. Ce qui *est* réellement en nous, ce n'est pas l'être modifié par le plaisir ou la douleur, c'est l'être qui sort de cette modification et qui en appelle une autre. Nous ne sommes pour ainsi dire jamais dans le fait de la modification par le plaisir ou la douleur; nous sommes toujours en deçà et au-delà. C'est pour cela que le présent, comme on dit, n'existe pas, et que nous semblons ne connaître que le passé et le futur.

Donc tout notre bonheur consiste essentiellement et uniquement dans l'*état* avec lequel nous aspirons.

C'est ce que j'appellerais volontiers le ton de notre vie.

Que les sensations successivement éprouvées influent sur ce ton de notre âme, je ne le nie pas; mais ce que je nie, c'est qu'elles constituent notre *moi*, notre personnalité, notre vie.

Notre *moi*, notre personnalité, notre vie véritable consiste essentiellement et uniquement, je le répète, dans notre mode d'existence en passant d'une situation à une autre, d'un point à un autre.

Quand un mobile parcourt une distance, il passe successivement de point en point, et ces points nous servent à mesurer sa vitesse. Mais sa vitesse est autre chose que ce qui sert à la mesurer. Le milieu où il passe peut influer sur cette vitesse en la ralentissant; mais tant qu'il restera de la force au mobile, cette force fera sa vitesse. De même, notre être est ce qui dure après la sensation, et non pas ce qui est dans la sensation.

C'est cet *état* d'aspiration qui constitue proprement l'homme : c'est donc cet état qu'il faudrait nous attacher à perfectionner. Nous rendre heureux n'est donc pas directement amasser autour de nous ce que nous croyons le bien, et en éloigner ce que nous croyons le mal; mais c'est, avant tout, faire que notre état fondamental, ce que j'appelais tout à l'heure le ton de notre être, soit de plus en plus heureux.

Voilà ce que nous devrions considérer directement. Les plaisirs et les biens de tout genre ne sont tout au plus qu'un moyen de perfectionner indirectement cette situation fondamentale de notre âme.

Cet état dans l'aspiration est réellement ce qui distingue les hommes entre eux, ce qui les sépare par des barrières infranchissables, ce qui les fait différens, ce qui constitue le *moi*, la personnalité des êtres.

Rien donc, à notre avis, n'est plus puérile que de comparer la condition des hommes sous le rapport du bonheur en prenant pour peser leurs diverses destinées les plaisirs et les douleurs, les biens et les maux qui leur arrivent. Tout gît dans la nature de leur âme. Les plaisirs et les douleurs, les biens et les maux n'ont aucune valeur absolue et constante.

Par la même raison, il est puérile de se demander si l'homme du dix-neuvième siècle est plus heureux que celui du dix-huitième, ou que celui du moyen âge, ou que celui qui a vécu dans l'antiquité; ou bien si les habitans de l'Asie sont plus heureux que les habitans de l'Europe.

Enfin, par la même raison, il est absurde de chercher, sous le rapport du bonheur, des termes de comparaison entre l'existence des animaux et celle des hommes.

D'un être à l'autre, le *moi*, la personnalité est différente.

Quand, dans la géométrie, vous cherchez le rapport entre des lignes d'ordre différent, vous arrivez à l'incommensurable; si vous allez plus loin et que vous imaginiez de chercher, par exemple, le rapport entre des lignes et des surfaces, ou entre des surfaces et des solides, vous arrivez à des racines imaginaires.

Un premier point, donc, c'est que nous devons rejeter l'habitude aujourd'hui régnante de raisonner sur le sujet du bonheur en déduction du faux système des compensations. Rien de plus capable de nous affaiblir l'âme et de nous abrutir, que d'avoir toujours devant les yeux que la Providence nous doit à tous la même somme de biens et de maux, et que si notre part nous semble inférieure, nous avons le droit de nous plaindre; rien de plus misérable que de faire ainsi dépendre uniquement notre être des choses extérieures; rien de plus propre à nous rendre envieux et égoïstes; rien de plus propre par conséquent à faire notre malheur. Cette prétendue philosophie du dix-huitième siècle ne ferait de nous que des lâches et des enfans.

Que le vulgaire considère ainsi le bonheur, comme dépendant uniquement des choses extérieures qui nous arrivent, cela se conçoit; mais que des philosophes aient légitimé de leur autorité ce préjugé du vulgaire, cela est inconcevable : c'est comme si des savans venaient se ranger, sans aucune raison, à l'opinion du vulgaire sur les faits astronomiques.

Cette doctrine des compensations conduisait nécessairement à l'abandon de toute vertu. Car, le bonheur ainsi con-

fondu avec la sensation, que restait-il à perfectionner en nous? Rien. Tout dépendait uniquement du Destin et des deux tonneaux de Jupiter.

Au contraire, en ressaisissant la vérité, nous reconquérons la vertu. En effet, puisque notre être, au lieu de consister dans les sensations, est ce qui les traverse et leur survit sans cesse, notre bonheur ne dépend donc pas uniquement des choses extérieures. La Philosophie revient, et avec elle la Vertu, qui est la suite de ses leçons.

Mais, s'il nous faut délaisser la doctrine de la sensation et des compensations, certes ce ne sera pas pour retomber dans les creuses chimères de la psychologie actuelle.

La petite réaction qu'on a faite contre le dix-huitième siècle il y a quinze ans, au nom de la psychologie, était malheureusement fort insuffisante. Nous venons, ce me semble, de saisir ce que l'on comprend si difficilement avec les psychologues, la notion du *moi*. Nous l'avons déduite du sentiment même de la vie. Les psychologues la font, dès l'origine, partir de la volonté, ce qui est une erreur. S'ils avaient plus profondément étudié la vie, ils auraient eux-mêmes mieux compris le *moi*, cet arcane de toute leur science, et ils se seraient fait comprendre. On les a écoutés, on ne savait que leur répondre, et pourtant on s'est beaucoup moqué de leur *moi*. Il n'y a point de volonté dans les animaux; en quoi donc consiste le moi des animaux? Quand nous n'exerçons pas notre volonté, quand nous nous abandonnons à la sensation, quand nous tombons dans le sommeil, que devient notre *moi*? Les psychologues ont donné lieu de penser que ce moi dont ils parlaient tant n'était qu'une chimère, opposée à la sensation prêchée par le dix-huitième siècle.

Ce n'est pas de ce *moi* chimérique des psychologues que nous nous armons, je le répète, contre la doctrine de la sensation. C'est à la vie que nous en appelons, c'est la vie que nous étudions. Notre argument n'est fondé que sur la permanence de notre être après la sensation, et en dehors de la sensation.

Mais que faire de cette force permanente en nous, de cette force qui aspire, et qui aspire toujours? Le vulgaire, qui n'a pas conscience de ce que c'est que la vie, n'en est pas embarrasse. A la manière des animaux il obéit à cette force, en passant de sensation en sensation, de désirs en regrets, de déceptions en déceptions. Seulement il suit également à son insu, comme des prescriptions supérieures, ce qu'ont enseigné quelques uns des hommes qui, à toutes les époques, se sont fait la question qu'il ne se fait pas; et de là résulte ce qu'il y a de moralité dans ses actions. Mais le sage se fait incessamment cette question.

Que ferons-nous, donc, je le répète, de cette force qui est en nous, et dont le propre est d'aspirer sans cesse? Avec Platon, tournerons-nous cette force vers Dieu? et, dans cette voie, nous arrêterons-nous, avec les platoniciens, à des manifestations imparfaites du beau absolu? ou bien, avec les chrétiens, nous précipiterons-nous plus immédiatement dans le sein même de Dieu? Avec Epicure, au contraire, nous attacherons-nous à la Nature? comme Epicure lui-même, nous efforcerons-nous de calmer, de restreindre, d'endormir cette force qui aspire en nous, et tâcherons-nous de nous procurer artificiellement un sommeil accompagné d'un certain sentiment tranquille de l'existence? ou bien, comme ses faux disciples, nous livrerons-nous, de propos délibéré, à une volupté qui, nous le savons, nous fuira sans cesse?

Chose singulière! on a beaucoup parlé dans ces derniers siècles de l'attraction, on a voulu en faire la loi unique du monde de la matière. On a été plus loin, et on a prétendu introduire cette loi dans le monde moral, comme si le monde moral, une fois soumis à l'attraction, devait prendre cette assiette fixe et immobile que, par un préjugé absurde, on attribue à la nature physique. Il est vrai que ceux qui ont parlé de généraliser dans la société humaine ce qu'ils nomment la découverte de Newton n'ont jamais compris du monde moral que les apparences, et c'est encore une sorte d'attraction matérielle qu'ils ont voulu introduire dans le monde moral. Mais en réalité, ce système de l'attraction dans le monde spirituel existe depuis bien des siècles. Bien long-temps avant qu'on imaginât que les parties de la matière gravitaient les unes vers les autres, que les sphères du ciel étaient des centres d'attraction les unes pour les autres, et que les groupes de soleils gravitaient eux-mêmes vers des centres inconnus; bien long-temps avant que le monde matériel se révélât à nous sous cet aspect, le monde spirituel nous était ainsi révélé. Qu'est-ce que cet attrait dont parle Platon, sous le nom d'Amour, et qui, suivant lui, nous ramène vers Dieu? Saint Augustin n'a-t-il pas appelé l'Amour *le poids des natures spirituelles* (Confessions, liv. XIII, ch. 9)? Tous les immenses travaux du Christianisme sur la perfection n'ont pas été autre chose qu'une application de ce principe de l'attraction vers Dieu.

Mais dans les derniers siècles le retour à la Nature a amené la renaissance des sciences physiques, dont le point culminant a été la découverte de l'attraction des corps. Cette vérité a tellement ébloui nos regards, que le monde spirituel, qui avait seul occupé pendant tant des siècles les générations précédentes, s'est éclipsé pour nous, et nous sommes tombés subitement dans les ténèbres du matérialisme. L'homme ne supportera-t-il donc jamais deux vérités à la fois?

Nous sommes donc aujourd'hui entre deux sortes de révélations : d'un côté le système de l'attraction spirituelle, qui nous dit que nous sommes une âme qui ne doit tendre que vers Dieu; et de l'autre le système de l'attraction matérielle, qui nous dit que nous sommes un corps, qui ne doit tendre que vers la matière.

Pour sortir de cet immense embarras, de cette contradiction infinie qui nous déchire et nous divise, il n'y a, ce nous semble, qu'un moyen. C'est de recourir encore à l'axiome de Socrate, et de nous étudier nous-mêmes.

Rousseau, plein d'inconséquences, a dit un jour : *L'homme qui pense est un animal dépravé*. Il suffisait, pour faire justice de son paradoxe, de lui demander si, par la même raison, l'animal qui sent ne serait pas un végétal dépravé. Il est certain que nous retrouvons le minéral dans la plante, la plante dans l'animal, l'animal dans l'homme. A quelques égards, l'animal nous paraît un être surajouté au végétal et au minéral, qui tous deux sont en lui. L'homme aussi nous paraît un être surajouté à l'animal, qui est à la racine de son existence. Mais en réalité y a-t-il en nous une sorte d'être purement matériel, une sorte d'être végétatif, une sorte d'être sensible, et un quatrième être raisonnable? Non, non, assurément. Il n'y a qu'un seul être, l'homme.

Quand je considère un animal, je puis bien, par un effort de ma pensée, séparer en lui les facultés de l'animal des facultés purement végétatives que je lui trouve communes avec d'autres êtres que j'appelle *plantes*. Mais c'est une abstraction de mon esprit; et en réalité ces deux ordres de facultés sont tellement unies dans l'animal, que je serais fort embarrassé pour en faire la démarcation, ou plutôt la séparation est impossible : car toutes les facultés de la plante se sont pour ainsi dire transformées dans l'animal. Ce qui est une propriété végétale dans le végétal est devenu propriété animale dans l'animal. L'animal, si je puis parler ainsi, est une plante animalisée, une plante métamorphosée en animal. Vous retrouverez par la pensée dans l'animal tout ce qui constituait la vie du végétal, mais transformé. Seulement, par dessus toutes les propriétés du végétal, une faculté nouvelle apparaît, la faculté de sentir. Et aussitôt, cette faculté se liant et se mêlant à toutes les facultés végétales, il en résulte un être essentiellement différent du végétal, et dans lequel toutes les fonctions du végétal sont métamorphosées. Irez-vous, avec le scalpel de votre analyse, séparer cette nouvelle faculté de toutes les autres; et, parce qu'elle ne préside pas, en première ligne, à toute l'organisation et

à toutes les fonctions, quoiqu'elle s'y mêle, direz-vous : Voilà l'animal, tout le reste est plaute. Ce serait absurde. L'animal est un être nouveau, dans lequel la vie végétative s'est transformée; mais il consiste aussi bien dans cette vie végétativo transformée, quoiqu'il n'en ait pas conscieuce en tant que sensible, que dans la sensibilité même. Je dis qu'il n'en a pas conscience eu tant que sensible, mais j'affirmo qu'il en a conscience en taut que vivaut. Et, en effet, modifiez par la maladie, par le fer ou le poisou, cette vie végétative qui est en lui, et aussitôt vous verrez apparaître chez lui des sensations : donc, dans l'ordre régulier et normal, sa faculté même de sentir était non seulement liée à cette vie végétative, mais fondée sur elle et consciente d'elle d'une certaine façon mystérieuse.

Il en est de même de l'homme. L'homme aujourd'hui est peut-être plus loin de l'animal, que l'animal ne l'est du végétal. Mais l'homme n'est pas un animal sur lequel serait surajouté je ne sais quel être mystérieux qu'on appelle âme. L'homme est une âme assurément; mais il est en totalité une âme unie à un corps, comme dit Bossuet (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*); c'est-à-dire qu'en lui toutes les facultés animales se sont transformées en facultés humaines.

La plante vivait immobile par ses racines; c'était une de ses propriétés. L'animal se meut pour chercher sa subsistance; c'est en cela que consiste en partie son être, c'est à cela qu'est en partie consacrée sa vie. La plante respirait par ses feuilles, et sa respiration était assujettie à deux grandes alternatives, le jour et la nuit. L'animal le plus perfectionné, lo plus compliqué à nos yeux dans sou organisatiou, reproduit encore ce phénomène : sa vie, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, se révèle par uue coutinuelle systole et diastole du cœur, et par une continuelle insufflation et espiration de l'air dans ses poumons. La respiratian et la circulation du saug se mêlent chez lui à la sensibilité, pour lui donner un certain sentiment de l'existence. Sa vie, sous ce rapport, est done encore la transformation d'une propriété de la plaute; mais, dans le passage, cette propriété, de végétale qu'elle était, est devenue animale. Il en est de même du besoin de la reproduction. La plante, immobile, se parait de fleurs par un secret besoin d'amour : l'oiseau construit un uid par le même besoin. Eu un mot, je défie qu'on me cita soit un acte, soit une propriété, soit un mode quelconque d'existence de l'animal, dont l'analogue ne se retrouve pas chez le végétal. La sensibilité même, cette propriété caractéristiquo de l'animal, se montre très apparente chez quelques végétaux, et il est probable qu'elle existe à un degré de plus en plus affaibli chez tous. Mais lors même qu'on voudrait la considérer comme propre et spéciale aux animaux, il ne s'ensuivrait pas qu'elle seule constituât réellement leur vie; car elle est indissolublement unie chez eux à toutes les propriétés qu'ils ont de communes avec les végétaus. De sorte que leur vie est, si l'ou veut, une combinaison de sensibilité et de vie végétale, mais combinaison dans laquelle un des élemens est aussi indispensable que l'autre. Si vous prétendiez, par l'analyse, dépouiller l'idée *animal* de tout ce qu'elle a de commun analogiquement avec l'idée *végétal*, vous détruiriez complètement cette idée; de même que si vous prétendies conserver dans l'idée *animal* une seule des propriétés du *végétal* intacte et sana métamorphose, vous n'auriez réellement pas un animal, mais un être absurde et impossible, parce qu'il serait contradictoire.

Hé bien, cette métamorphose, qui fait que la vie de l'animal est à la fois si analogue et si essentiellement étrangère à la vie du végétal, se reproduit dans le passage da l'animal à l'homme. L'homme a la raison par dessus l'auimal, comme l'animal avait la sensibilité par dessus les plantes. L'animal est pour ainsi dire uu végétal sensible; l'homme est pour ainsi dire uu animal raisonnable. Mais, par l'effet de la sensibilité organisée dans des appareils particuliers appelés *sens*, l'auimal est entièrement différent du végétal; et de même, par l'effet de la raison, l'homme est un être essentiellement différent de l'animal. Chez l'animal toutes les fonctions et toutes les facultés du végétal se retrouvaient, et cependant n'esistaient plus; c'est-à-dire qu'elles étaient transformées. De même, chez l'homme toutes les fonctions de l'animal se retrouvent, mais transformées. L'antique définition; répetée de siècle en siècle : *L'homma est un animal raisonnabla*, ne doit done pas être entendue comme si l'on disait que l'homme est un auimal plus la raison, mais en ce sens que l'homme est un animal transformé par la raisou.

Nous ávons déjà eu occasion ailleurs (*Ravua Encyclopédique*, juin 1833) de démontrer que tous les véritables métaphysiciens étaient arrivés, même sous l'empire des préjugés chrétiens, à reconnaître cette unité de notre nature. Nous avons cité ces admirables paroles de Bossuet : » Le corps » n'est pas uu simple instrument appliqué par le dehors, ni » un vaisseau que l'âme gouverne à la manière d'uu pilote. » L'âme et le corps ne font ensemble qu'un *tout* naturel. » Aussi trouve-t-on dans toutes nos opérations quelque chose » de l'âme et quelque chose du corps; de sorte que, pour se » connaître soi-même, il ue faut pas seulement savoir dis» tinguer, dans chaque acte, ce qui appartient à l'une d'avec » ce qui appartient à l'autre, mais encore remarquer tout » ensemblo comment deux parties de si différente nature » s'entr'aident mutuellement. Sans doute l'entendement n'est » pas attaché à un organe corporel dont il suive le mouve» ment; mais il faut pourtant reconnaître qu'on n'eutend » point sans imaginer ni sans sentir; car il est vrai que, par » un certain accord entre toutes les parties qui composent » l'homme, l'âme n'agit point sans lo corps, ni la partie in» tellectuelle sans la partie sensitivo, etc. » (*Da la connaiss. da Dieu et de soi-même.*) Nous avons aussi mentionné en cet endroit la définition que le même Bossuet donne de l'âme : *Substance intelligenta née pour vivre dans un corps et lui étra intimement unie*; sur quoi il ajoute : « L'homme tout » entier est compris dans cette définition, qui commence par » ce qu'il a de meilleur sans oublier ce qu'il a de moindre, » et fait voir l'union de l'un et de l'autre. » Nous avons également montré combien cette définition de Bossuet est préférable à celle d'uu spiritualisme aveugle et outré, à celle de M. de Bonald, par exemple : *L'homme est une intelligence servie par des organes*. Autant la première est complète, autant la seconde est incomplète, et peut par conséquent prêter à l'erreur. L'une est d'un sage qui connaît à fond la nature humaine, la relation et le jeu nécessaire des deux substances qu'il se croit en droit d'y distinguer, et qui, tout en donnant la prédominance à la plus grande, ne sacrifie pas la moindre; l'autre est d'uu fanfaron, qui sera d'autant plus embarrassé de la passivité de notre nature, qu'il aura plus dédaigné le corps et exalté la souveraino puissance de l'âme. Enfin nous avons prouvé, dans les articles que nous rappelons ici, le vide et l'absurdité des nouveaus psychologues qui, abstrayant do l'être complexe *esprit-corps* ce qu'ils appellent le *moi*, et donnaut, par une inconcevable pétition de principes, à ce *moi* ainsi abstrait toutes les propriétés qui n'appartiennent qu'à l'être complexe *esprit-corps*, raisonnent ensuite tout à leur aise, sans jamais s'apercevoir qu'ils ont pris pour une base solide le point de départ le plus chimérique et le plus faux.

Descartes, dans une réponse qu'il avait faite à Gassendi, l'avait appelé *chair*. Gassendi termina sa réplique par ces paroles remarquables : « En m'appelant *chair*, vous ne » m'ôtez pas l'*esprit*. Vous vous appelez *esprit*, mais vous » ne quittez pas votre *corps*. Il faut donc vous permettre de » parler selon votre génie. Il suffit qu'avec l'aide de Dieu je » ne sois pas tellement *chair* que je ne sois encore *esprit*, et » que vous ne soyez pas tellement *esprit* qua vous ne soyez » aussi *chair*. De sorta que ni vous ni moi nous ne som» mes ni au-dessus ni au-dessous de la nature humaine

» Si vous rougissez de l'humanité, je n'en rougis pas. »

Esprit-corps, non pas un *esprit* et un *corps*, telle est en effet la nature humaine. « L'homme, dit Pascal, n'est ni » ange ni bête. »

Chose étrange! ce mot de Pascal n'a pas encore été compris. Nous distinguons trois règnes, le règne minéral, le règne végétal, et le règne animal; et nous comprenons l'homme dans le règne animal. Puis, changeant tout-à-coup de point de vue, nous reconnaissons la nature spirituelle de l'homme, nous lui donnons un nom, nous l'appelons *âme*: et voilà un autre monde. L'homme alors nous apparaît tantôt comme un animal, tantôt comme une âme. L'animal a ses partisans exclusifs, l'âme a aussi les siens. Les uns, considérant l'homme comme un animal, le ravalent par leurs préceptes à la condition des animaux; les autres, le considérant comme una espèce d'ange, lui enseignent une via impossible et contraire à sa nature. De là deux morales également absurdes aujourd'hui et également pernicieuses.

N'est-il pas bientôt temps qu'on s'accorde là-dessus en quelque vérité? car voilà vingt-deux siècles qu'on se divise: d'un côté seize siècles, depuis Platon jusqu'à la fin du moyen âge, dont la tendance générale est spiritualiste, et en opposition les six siècles de l'ère moderne, dont la tendance générale est matérialiste.

Cette immense controverse a été nécessaire sans doute; mais n'est-il pas temps de conclure? Le spiritualisme et le matérialisme ont également vaincu et été vaincus; tous deux ont raison, et tous deux ont tort.

Les matérialistes ont beau dire: *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*. On peut toujours leur répondre avec Leibnitz: *Nisi ipse intellectus*. (*Op*., t. V.)

Les spiritualistes ont beau préconiser l'intelligence et la raison; on leur montrera toujours que cette intelligence et cette raison sont liées au corps, unies au corps, formées et nourries de sensations et de besoins corporels, assujetties à la santé du corps, à la vie du corps, à la nature, à la terre.

L'homme n'est ni une âme, ni un animal. L'homme est un animal transformé par la raison et uni à l'humanité.

Uni à l'humanité: ce second point de notre définition demanderait des développemens dont ce n'est pas ici le lieu. Contentons-nous de dire que, de même que l'animal ne saurait exister sans le milieu où s'exerce sa sensibilité, de même l'homme, être raisonnable, vit dans un certain milieu qui est la société, et dont le nom plus général est l'humanité. La morale, la politique, les sciences, les arts, sont les divers aspects que ce milieu présente à la raison et à la sensibilité humaine; et c'est l'homme lui-même qui, par le développement successif de sa nature, a créé ce milieu.

Voilà ce qu'on n'a guère compris jusqu'ici, et ce qui a toujours trompé les raisonneurs, et les a conduits soit à l'abîme du spiritualisme, soit à l'abîme du matérialisme. Ne comprenant pas que l'homme est un être nécessairement uni à l'humanité, ils ont considéré l'homme en lui-même, sans se demander s'il y avait un milieu auquel cet homme fût indissolublement uni et dont il fût inséparable; et alors, suivant leur tendance, ils n'ont vu en lui qu'un animal ou qu'un ange.

L'homme n'est ni bête ni ange, comme dit Pascal; et il n'est pas seulement non plus un être complexe *esprit-corps*, il est de plus uni à l'humanité.

Ce qui était petit, ce qui existait à peine chez l'animal, la société, devient immense chez l'homme. C'est le milieu nouveau, le milieu véritable, le seul milieu où se développa l'existence de cet être nouveau sorti de la condition animale, et qui s'appelle l'homme.

Ainsi, pour nous résumer, en considérant que notre être est une force qui sans cesse aspire, et que cette aspiration accompagne la sensation et lui survit, nous échappons fondamentalement à la doctrine de la sensation. En considérant l'unité de notre être, qui est âme et corps à la fois, nous échappons fondamentalement à l'ascétisme chrétien. Enfin, en comprenant que la vie de l'homme est unie à l'humanité, nous découvrons la route où nous devons marcher, la route où les deux tendances qui ont divisé la philosophie viennent se rejoindre; car, par l'humanité, nous pouvons satisfaire notre soif spirituelle de bonte et de beauté, sans sortir de la nature et de la vie. Nous voilà hors des deux écueils, hors du matérialisme et hors du spiritualisme mal entendu. Le *Connais-toi toi-même* de Socrate nous suffit pour être dans notre condition d'hommes et pour y rester, pour atteindre par la pensée à la dignité de notre nature et ne pas la dédaigner.

Oui, Platon dit vrai; nous gravitons vers Dieu, attirés à lui, qui est la souveraine Beauté, par l'instinct de notre nature, aimante et raisonnable. Mais de même que les corps placés à la surface de la terre ne gravitent vers le soleil que tous ensemble, et que l'attraction de la terre n'est pour ainsi dire que le centre de leur mutuelle attraction, de même nous gravitons spirituellement vers Dieu par l'intermédiaire de l'humanité.

Voici donc notre dernière conclusion.

Entend-on par *bonheur* un état non défini de sensations et de sentimens agréables, indépendamment d'une conception philosophique de notre nature et de notre destinée, la Philosophie n'a rien à voir là. Allez, suivez votre fantaisie, courez après les sensations, abandonnez-vous à vos passions; livrez-vous à la fatalité; conduisez-vous à la manière des animaux et des enfans! Vous vivrez d'une certaine façon, vous aurez un certain bonheur; si, oubliant que vous êtes raison, vous vous faites corps, vous aurez le bonheur des corps; si vous vous transformez en pourceaux sous la baguette de Circé, vous aurez la joie des pourceaux; si, oubliant que vous êtes uni à l'humanité, vous vous faites égoïste, vous aurez les plaisirs solitaires d'un homme seul, c'est-à-dire d'un homme horriblement incomplet et qui n'a pas le milieu nécessaire à son existence véritable; vous serez un être imparfait, une sorte de monstre. En un mot vous aurez le plaisir et la douleur analogues aux passions que vous réaliserez en vous et auxquelles vous livrerez votre nature. Mais en même temps la loi du monde, qui est de changer sans cesse, vous fera toujours trouver partout le vide et le néant; et tôt ou tard le moment viendra pour vous où vous vous reveillerez de cette confuse ivresse, et où, quelque dégradé que vous soyez, vous aurez le sentiment de la nature raisonnable de votre être.

Entend-on au contraire par *bonheur* un état conscient de nous-mêmes; alors c'est à la Philosophie seule qu'il est donné de nous le procurer. La question change: il ne s'agit plus réellement d'être heureux dans le sens vulgaire qu'on donne au mot *bonheur*, il s'agit de vivre conformément à notre nature d'hommes.

C'est la Philosophie qui nous apprend à connaître notre nature, et la pratique de ses leçons s'appelle la Vertu.

La Philosophie a eu ses phases, comme l'humanité. Avec Platon, elle nous a indiqué notre route en nous donnant pour but Dieu, pour guide la Raison et l'Amour. Avec Aristote, elle a perfectionné les instrumens de notre Raison. Avec les Chrétiens, elle a perfectionné notre Amour. Epicure a servi à empêcher que notre élan vers Dieu ne fût un suicide. Le Stoïcisme a été notre soutien durant cette route difficile à travers tant de siècles. Aujourd'hui la Philosophie nous apprend que le souverain bien consiste à aimer religieusement le monde et la vie. Elle doit nous apprendre comment, nous pouvons aimer religieusement le monde et la vie, comment, tout en restant dans la nature et dans la vie, nous pouvons nous élever vers notre centre spirituel. Les Chrétiens, pendant dix-huit siècles, ont marché vers la vie future au nom du *Père*, du *Fils*, et du *Saint-Esprit*. La Philosophie, expliquant leur formule, nous apprendra à marcher vers l'avenir au nom de la *réalité*, de l'*idéal* et de l'*amour*.

BONIFACE (Saint) est, au huitième siècle, le grand

missionnaire de l'Église. Il se joignit aux prêtres et aux moines occupés en Allemagne à la conversion des Barbares de la Frise et de la Thuringe, et reçut le surnom glorieux d'*Apôtre de l'Allemagne*. L'histoire de ses travaux est fort intéressante, en ce qu'elle nous fait comprendre comment le nord de l'Europe se disciplina sous la bannière de Rome.

Il naquit dans le Devonshire, vers l'an 680. Son véritable nom était *Winfrid*. Jeté dès l'enfance en un couvent, il apprit dans celui de Nuscelle la grammaire, la poétique et les interprétations historiques, littérales et spirituelles de l'Écriture sainte. A trente ans, il fut ordonné prêtre, et jouissait d'une grande estime près des évêques de sa province, qui l'admettaient souvent en leurs conciles.

Mais cette vie tranquille et douce n'allait point à son caractère; il quitta le couvent en 716, et se rendit en Frise. La guerre était allumée entre Charles Martel et Ratbod, roi des Frisons. Il jugea les circonstances défavorables; et après une conférence à Utrecht avec Ratbod, il repassa en Angleterre. Cette première tentative avortée ne le découragea pas. L'abbé du monastère de Nuscelle étant mort peu de temps après son retour, il refusa de prendre sa place, et se rendit à Rome avec des lettres de recommandation de Daniel son évêque. Grégoire II lui fit bon accueil, et lui donna des reliques, avec commission de prêcher l'Évangile à toutes les nations infidèles où il pourrait arriver. En outre, il devait les baptiser suivant l'usage de l'Église romaine, et avertir le pape de ce qui lui serait nécessaire pour l'exécution de sa commission. Muni de cette lettre, Winfrid passa en Lombardie, traversa la Bavière, vint en Thuringe, et commença dans ce dernier pays à prêcher aux grands et au peuple pour les ramener à une observance plus pure des canons de l'Église. La mort de Ratbod lui ouvrit la Frise en 719. Il s'y rendit, et seconda dans ses efforts le zèle de saint Willibrod, que la politique habile de Pepin avait envoyé dans ce pays en 690. Willibrod étant vieux le choisit pour son successeur; mais Winfrid s'en excusa, et partit pour se rendre dans la Germanie orientale, que le pape lui avait désignée. Arrivé dans la Hesse, à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg, il convertit les deux frères qui en étaient seigneurs, avec eux un grand nombre de personnes, et y bâtit un monastère. Ensuite il s'avança vers la Saxe.

Sur ces entrefaites, il écrivit à Rome, rendant compte au pape du succès de sa mission, et le consultant sur quelques difficultés. Le pape l'invita à venir : il obéit. Grégoire l'interrogea sur la foi de l'Église : Winfrid écrivit une confession de foi qui parut orthodoxe. Il fut exhorté à conserver cette doctrine et à l'enseigner aux autres. Pour le récompenser de ses travaux, le pape l'éleva à l'épiscopat, et changea son nom en celui de Boniface, exigeant de lui un serment par lequel il promit de garder la pureté de la foi et l'unité de l'Église, de concourir toujours avec le pape, de procurer ses avantages et ceux de l'Église romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'observeraient pas les canons, et de les empêcher selon son pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce serment fut écrit de sa main et déposé sur le corps de saint Pierre. Le nouvel évêque reçut en revanche un livre de canons et six lettres adressées, la première à Charles Martel, dont la domination s'étendait au-delà du Rhin, bien avant dans la Germanie; la seconde, à tous les évêques, prêtres, diacres, ducs, comtes, et chrétiens; la troisième, au clergé et au peuple que Boniface devait gouverner; la quatrième aux chrétiens de Thuringe; la cinquième aux païens de cette partie de l'Allemagne; la sixième et dernière aux Saxons. C'est ainsi que Boniface, mettant à profit son expérience, s'appuyait sur le trône spirituel de saint Pierre.

L'Angleterre, sa patrie, lui venait en aide également : il puisait en ses monastères des moines instructeurs pour les couvents qu'il érigeait en Allemagne, et recevait les avis et les instructions des membres les plus distingués de son clergé. Prenant congé du pape, il quitta Rome et se rendit auprès de Charles Martel, qui lui donna une lettre adressée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domestiques et autres officiers de ses états, afin qu'il pût aller librement. Il retourna dans la Hesse, puis se rendit en Thuringe. Son zèle fut couronné de succès. On rétablit les églises et on bâtit un monastère à Ordof. Saint Boniface, prêchant et baptisant, avait fait dresser ses tentes sur le bord de la rivière d'Or, en Thuringe. Le seigneur du terrain où il campait lui en ayant fait don, il y bâtit une église et un monastère, où les moines subsistaient du travail de leurs mains.

Cependant cette mission fructueuse était pleine de traverses, et donna lieu à une correspondance entre le pontife romain, l'humble missionnaire d'Allemagne, et ses supérieurs et amis d'Angleterre. Cette correspondance abonde en détails curieux : Boniface s'y trouve peint sous des dehors candides : toujours il interroge sur le parti qu'il doit prendre à l'égard des points de discipline prévus ou non prévus; toujours il se souvient du serment qu'il prêta au Vatican sur le corps de saint Pierre. Communiquera-t-il avec ces prêtres scandaleux et séducteurs qui apportent un grand obstacle à sa mission? voilà ce qui le préoccupe vivement et lui fait écrire à Daniel, son ancien évêque : « Quelques personnes s'abstiennent des viandes que » Dieu nous a données comme le pain et le reste, ne vivant » que de lait et de miel; quelques uns soutiennent que ceux » qui ont commis des adultères et des homicides, persévé» rant dans leurs crimes, peuvent être ordonnés prêtres; ce » qui nuit beaucoup au peuple, toujours prêt à écouter les » docteurs indulgens. Étant obligés à chercher de la protec» tion à la cour de France, nous ne pouvons éviter la com» munication corporelle avec ces gens-là, comme les canons » l'ordonnent; seulement nous ne communions point avec » eux pour la célébration de la messe, et nous ne prenons » point leur conseil. C'est sur quoi je demande votre avis; » car sans la protection du prince des Français, je ne puis » gouverner le peuple ni défendre les prêtres, les moines et » les serviteurs de Dieu, ni empêcher les cérémonies païennes » et l'idolâtrie dans la Germanie.

» Cependant je crains qu'en cette communication il n'y » ait du péché; car je me souviens qu'au temps de mon or» dination, le pape Grégoire me fit jurer sur le corps de saint » Pierre que j'éviterais la communication avec ces sortes de » gens-là, si je ne pouvais les convertir.

» Je vous prie encore de m'envoyer le livre des Prophètes, » que l'abbé Winbert, autrefois mon maître, a laissé en » mourant, où six prophètes sont, en un même volume, écrits » en lettres fort distinctes. Vous ne pouvez m'envoyer une » plus grande consolation dans ma vieillesse; car je ne puis » trouver de livres semblables en ce pays-ci; et, ma vue s'af» faiblissant, je ne puis plus distinguer aisément les lettres » menues et liées ensemble. Cependant, je vous envoie par » le prêtre Foctère de petits présens; savoir : une chasuble » qui n'est pas toute de soie, mais mêlée de poil de chèvre, » et une serviette à long poil pour essuyer vos pieds. »

Le pape et Daniel sont ses deux conseillers. En dépit des distances, ils lui mènent dans leurs lettres ce qu'il doit faire, comment il peut résoudre les difficultés qui s'opposent à sa mission, et les cas de conscience qui l'assiègent. Par sa parole et son zèle, Boniface convertit ces peuples idolâtres en mêlant à leur christianisme les plus étranges superstitions. Le pape leur fait un code et des mœurs : les mariages entre parens seront sévèrement défendus; mais on permettra aux Germains, par forme d'indulgence, à cause de leur barbarie, le mariage après la quatrième génération. Si une femme est attaquée de maladie qui la rende pour toujours incapable du devoir conjugal, le mari peut se marier; mais il doit donner à la femme malade les secours nécessaires, etc., etc.

Grégoire II étant mort, son successeur Grégoire III trouva dans Boniface la même obéissance et le même zèle. Boniface

lui rendit compte de sa mission, et lui demanda en même temps la solution de plusieurs difficultés. Le pape lui envoya le pallium, le revêtit du titre d'archevêque, et lui marqua dans une lettre : « Et parce que vous nous assurez que, par » la grâce de Dieu, il s'est converti une si grande quantité » de peuple que vous ne pouvez suffire à leur instruction, » nous ordonnons que, suivant les canons et l'autorité du » Saint-Siége, vous établissiez des évêques dans les lieux où » le nombre des fidèles sera multiplié, prenant garde toute- » fois à ne pas avilir l'épiscopat et à ne point faire de consé- » cration d'evêque sans en appeler deux ou trois. »

Assuré de la bienveillance de Grégoire III et de son appui, Boniface redoubla de zèle. Il bâtit deux églises, l'une à Frislar en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, l'autre à Hamanabourg en l'honneur de saint Michel, et joignit à chacune un monastère nombreux.

Vers l'an 732, la Bavière était troublée par un hérétique nommé Eremvulfe. Boniface s'y rendit, rétablit la discipline, puis retourna à son diocèse.

Le serment qui liait Boniface au Saint-Siége, et ses rapports avec le pape, n'étouffaient point tellement en lui toute spontanéité, qu'il n'entrât quelquefois en doute sur la vérité des pratiques romaines, et sur la bonté et même l'orthodoxie des décrétales qui lui venaient de Rome. Mais, trop faible pour oser consulter sa propre raison sur des objets semblables, c'est aux membres du clergé d'Angleterre qu'il s'adresse. Nous l'avons vu écrire à Daniel, son ancien évêque, pour savoir s'il doit suivre à la lettre cette disposition du serment qu'il prêta au pape Grégoire II de ne point communiquer avec les prêtres qui n'observeront pas les canons; nous le retrouvons ici écrivant à Northelme, archevêque de Cantorbéry: « Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos » saintes prières, pour affermir mon esprit agité par les diffé- » rens assauts des nations germaniques. Je vous prie instam- » ment de m'envoyer copie de la lettre qui contient les ques- » tions de l'évêque Augustin, avec la réponse du pape saint » Grégoire, où, entre autres articles, il est dit qu'il est per- » mis aux fidèles de se marier à la troisième génération. » Examinez soigneusement si cet écrit est de saint Grégoire; » car ceux qui gardent les archives de l'Eglise romaine disent » qu'après l'y avoir cherché avec les autres lettres du même » pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande aussi votre » conseil sur une faute que j'ai commise en permettant un » mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême a » épousé la mère devenue veuve. Les Romains disent que » c'est un péché capital : ils ordonnent aux parties de se » séparer, et assurent que sous les empereurs chrétiens ce » mariage serait un crime digne d'une peine capitale, ou du » moins d'être expié par un pèlerinage perpétuel. Apprenez- » moi si vous avez trouvé dans les décrets des Pères, dans » les canons ou dans l'Ecriture, que ce soit un si grand crime; » car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la » parenté spirituelle rend le mariage si criminel, puisque » nous sommes tous frères par le baptême. »

Il y a même quelque chose de plus explicite encore dans quelques autres de ses lettres, et qui trahit à la fois la puissance de Rome, comme ville et comme peuple, chez les Barbares, et la raison de cette étroite chaîne qui tenait asservi Boniface à la papauté.

Un laïque de grande autorité vint le trouver un jour, et lui dit qu'il avait permission du pape Grégoire d'épouser la veuve de son oncle, qui d'ailleurs était sa parente au troisième degré, et avant son mariage avait fait vœu de chasteté et porté le voile. « En mon pays, écrivait Boniface, un » tel mariage passerait pour un inceste abominable; mais » ces peuples ignorans et grossiers, Allemands, Bavarois, » Francs, s'ils voient pratiquer à Rome quelque chose de ce » que nous défendons, ils soutiennent qu'il est permis, et » se scandalisent contre nous. »

Voici la réponse du pape : « Dieu nous garde de croire » que notre prédécesseur ait accordé une telle permission : » il ne vient rien du Saint-Siége qui soit contraire aux saints » canons. Quant aux superstitions du premier jour de jan- » vier, aux augures, caractères, enchantemens, et telles » autres observances païennes que vous dites se pratiquer à » Rome près de l'église de Saint-Pierre, sachez que nous les » jugeons détestables avec tous les chrétiens; et parce qu'elles » se renouvelaient du jour que nous tenons la place du saint » Apôtre, nous les avons toutes retranchées, comme avait » fait le pape Grégoire notre prédécesseur, par une consti- » tution dont nous vous envoyons copie. »

« Il y a, disait encore Boniface, des évêques et des prêtres » de la nation des Francs plongés dans l'adultère et la dé- » bauche, comme il paraît par les enfans qu'ils ont eus de- » puis leur ordination. Ils ont été à Rome, et soutiennent » que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous » leur soutenons, au contraire, que nous n'avons jamais oui » dire que le Saint-Siége ait jugé contre les canons. »

« Ne croyez pas, répond le pape, qu'ils aient obtenu la » permission qu'ils prétendent, mais punissez-les selon les » canons; car nous ne voulons point que vous fassiez autre » chose que ce qu'ils ordonnent, et ce que vous avez appris » de ce Siége apostolique : il ne nous convient d'enseigner » que ce que nous avons appris des Pères. »

« On nous accuse, dit le pape Zacharie, dans une autre » lettre adressée à Boniface, de commettre une simonie et, » obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous » donner de l'argent. Dieu nous en garde! Personne n'a rien » pris pour les trois palliums que vous avez demandés. Nous » avons aussi donné gratis les lettres émanées de notre secré- » tairerie pour votre confirmation et votre instruction. Ana- » thème à quiconque sera assez hardi pour vendre le nom du » Saint-Esprit. »

En même temps qu'ils reportent notre esprit au siècle où vivait Boniface, ces extraits ont cela de précieux qu'ils nous donnent l'intelligence de l'œuvre accomplie par ce missionnaire, et nous le font connaître mieux que ne le saurait faire le plus habile pinceau.

Ce grand convertisseur des Barbares n'a aucun des caractères qui brillent dans le plus humble des Pères de l'Eglise, ces convertisseurs d'un autre âge et d'une autre nation. Il n'est point animé du souffle divin qui crée; il applique et réalise la pensée d'autrui. C'est un soldat qui subordonne sa spontanéité à celle de son général, et reçoit en récompense une part de la gloire de l'œuvre accomplie. Sans les Barbares, Boniface eût vécu ignoré dans son île d'Angleterre; sans l'Eglise et la papauté, il eût traversé inutilement l'Allemagne. Assez fort pour obéir à sa vocation et résister aux douceurs d'une vie tranquille, il sut découvrir ce qui lui manquait pour réussir, et ne s'inquiéta pas davantage de la nature des moyens qu'il allait employer pour son œuvre. Il avança hardiment, parlant au nom de Rome et de l'Eglise. Un moment il se sentit troublé; car ceux qu'il reprenait lui alléguaient l'exemple des Romains et de mensongères permissions des papes, et il tourna les regards vers sa patrie. Mais l'Angleterre elle-même devait à Rome sa religion et sa foi; son clergé n'avait point d'autres réponses à lui donner que celles des papes : il revint plus ferme que jamais à la confession romaine. Le temps n'existait plus où Daniel, évêque de Wincester, lui commandait de ne point diviser l'Eglise sous prétexte de la purger : « Vous ne pouvez, lui » écrivait cet évêque, vous séparer des faux frères pour les » choses corporelles, sans sortir de ce monde, comme dit » saint Paul. » C'est lui, Boniface, qui écrit à Cutbert, archevêque de Cantorbery, en lui rendant compte d'un concile tenu en Germanie : « Nous avons déclaré que nous voulons » garder jusqu'à la fin de notre vie la foi catholique, l'union » et la soumission à l'Eglise romaine, et que les métro- » politains demanderont le pallium au Saint-Siége.... Rem- » plissez fidèlement vos devoirs. Combattons pour le Sei-

» gueur, car nous sommes dans des jours d'affliction et » d'angoisse. Mourons, si Dieu le veut, pour les saintes lois » de nos pères, afin d'arriver avec eux à l'héritage éternel. » Ne soyons pas des chiens muets, des sentinelles endormies, » ou des mercenaires qui fuient à la vue du loup : soyons » des pasteurs soigneux et vigilans, prêchant aux grands et » aux petits, aux riches aux pauvres, à tout âge, à toute » condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à » propos et hors de propos, comme saint Grégoire écrit en » son Pastoral. »

Plein de cette ardeur qui ne l'abandonna plus, saint Boniface fonda successivement les divers évêchés entre lesquels l'Allemagne fut divisée. Nous n'entrerons pas dans le detail de ces fondations.

Un des moyens qu'il employait pour consolider la religion chrétienne au sein des nations barbares où il penetrait, était l'érection d'églises et de monastères. La plus importante de ces érections est sans contredit celle de l'abbaye de Fulde. L'origine de cette abbaye nous rappelle ces modernes explorations des Européens au sein des parties les moins connues de l'Inde ou de l'Afrique.

Sturme, un des disciples de Boniface, ayant manifesté le desir de se retirer dans le désert, Boniface en profita; il lui adjoignit deux compagnons, leur donna sa benédiction, et leur dit: « Allez dans la forêt Bochone, ainsi nommee à » cause des hêtres, et cherchez-y un lieu propre pour des » serviteurs de Dieu. » Sturme et ses compagnons partirent. Ils marchèrent trois jours, ne voyant que le ciel et la terre couverte de grands arbres. Arrivés à un endroit nommé Hirsfeld, ils se crurent au terme de leur voyage, et se mirent à bâtir de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres: ils y demeurèrent long-temps, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles et à la prière. Ce furent là les commencemens du monastère d'Hirsfeld en 736. Sturme en partit quelque temps après pour aller trouver Boniface: « Je crains que vous ne » soyez pas en sûreté, lui dit son maître; car vous savez » qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches : cherchez » un lieu plus éloigne. » Sturme retourne à son désert, prend deux de ses compagnons, et remonte la rivière de Fulde à l'aide d'un bateau. Trois jours se passent, et rien ne le contente. Il revient à Hirsfeld. Boniface le mande près de lui, et lui ordonne de chercher encore. Cette fois Sturme partit seul, monté sur un âne, chantant des psaumes et priant. Il s'arrêtait où la nuit le prenait, et, de peur que les bêtes ne mangeassent son âne, il formait autour des espèces de haies. Etant arrivé au grand chemin de Meyence, il rencontra un grand nombre de Sclavons, qui se baignaient dans la Fulde. C'était un peuple venu du nord, qui depuis plus d'un siècle ravageait l'empire et s'étendait bien avant dans la Germanie. Ces Barbares se prirent à rire et à se moquer du pauvre moine et de sa bête, mais ne lui firent aucun mal. Enfin, Sturme trouva un lieu qui lui parut convenable. Il l'examina et le remarqua soigneusement, puis en porta la nouvelle à Boniface, qui, sachant que ce lieu appartenait au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un monastère; « ce que personne, ajouta-t-il, n'a en» core entrepris dans la partie orientale de votre royaume. » Carloman le lui accorda, avec l'étendue de quatre mille pas tout alentour. Les nobles du pays imitèrent cet exemple. Neuf ans s'étaient écoulés depuis la fondation d'Hirsfeld; Sturme et sept autres moines commencèrent les travaux. Deux mois après, Boniface s'y rendit lui-même avec un grand nombre d'ouvriers, qui aidèrent aux moines à défricher le lieu et à bâtir l'église. Le monastère achevé, Sturme en fut l'abbé. Quatre ans après, il fit un voyage pour connaître les observances les plus parfaites; et sur la fin de sa vie, il eut la consolation de voir sous ses ordres quatre cents moines benédictins, sans compter les novices et d'autres personnes moins considérables dont le nombre était très grand.

Boniface, rendant compte au pape de ces travaux, écrivait: « Il y a dans une vaste forêt un lieu sauvage au milieu des » peuples de notre mission, où nous avons bâti un mo» nastère, et établi des moines qui vivent selon la règle de » saint Benoît, dans une étroite abstinence, sans chair, ni » vin, ni bière; sans serviteurs, contens du travail de leurs » mains. J'ai acquis ce lieu par le moyen des personnes pieu» ses, et principalement de Carloman, ci-devant prince des » Français; je l'ai dédié au Sauveur, et je me propose, avec » votre consentement, de m'y reposer quelque jour pour le » soulagement de ma vieillesse, et d'y être enterre après ma » mort. »

Le pape Zacharie répondit en accordant un privilége. L'abbaye de Fulde fut exempte de toute juridiction d'évêque; elle ne releva que du Saint-Siége.

Trois ans après la fondation de Fulde, Mayence fut érigée en métropole par une décision des seigneurs français, et devint le siége de Boniface. Sous sa juridiction s'etendaient treize evêches.

En 752, le pape Zacharie, consulté sur les affaires de France, repondit qu'il valait mieux donner le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir. En consequence, Childeric III, dernier roi de la première race, fut enfermé dans le monastère de Saint-Bertin, son fils Théodoric dans celui de Fontenelle, et Pépin proclame et sacre roi à Soissons par Boniface, archevêque de Mayence.

Vieux et infirme, Boniface se choisit un successeur au siége de Mayence, usant, en cela, du privilége dont la cour de Rome l'avait gratifié. La lettre qu'il ecrivit à l'abbé Fulrad pour faire agréer son choix au roi Pepin, est touchante : « Je ne puis assez vous rendre grâces de l'amitie que vous » m'avez souvent témoignée dans mes besoins; mais je vous » prie d'achever ce que vous avez si bien commencé, et de » rapporter au roi que mes amis et moi, nous croyons que mes » infirmités doivent bientôt terminer ma vie. C'est pourquoi » je le conjure de me faire savoir dès à présent quelle grâce il » veut faire à mes disciples après ma mort. Car ils sont presque » tous étrangers: quelques uns, prêtres répandus en divers » lieux pour le service de l'Eglise; d'autres sont moines éta» blis dans nos petits monastères, où ils prennent soin d'in» struire les enfans. Je suis en peine d'eux tous, craignant » qu'ils ne se dissipent après ma mort, et que les peuples » qui sont près de la frontière des païens ne perdent la foi » de Jesus-Christ. C'est pourquoi, je vous demande pour » eux votre conseil, et votre protection. Je vous conjure » aussi au nom de Dieu de faire établir mon fils Lulle, et » mon confrère en l'épiscopat, pour le service de ces églises, » afin qu'il soit le docteur des prêtres, des moines et des » peuples. J'espère qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me » touche principalement, c'est que mes prêtres qui sont sur » la frontière des païens mènent une vie très pauvre. Ils » peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, si on » ne les aide comme j'ai fait. Faites-moi savoir votre re» ponse, afin que je vive ou que je meure content. »

Lulle fut ordonné archevêque de Mayence, du consentement du roi Pépin, des evêques, des abbes, du clergé et de tous les seigneurs de son diocèse. Boniface, prêt à partir pour la Frise, lui donna ses derniers ordres: « Le temps » de ma mort approche; achevez, mon fils, le bâtiment des » églises que j'ai commencees en Thuringe; appliquez-vous » fortement à la conversion des peuples; achevez l'église » de Fulde, et m'y faites enterrer; préparez tout ce qui est » necessaire pour notre voyage, et mettez avec mes livres » un linceul pour m'ensevelir. »

Boniface partit. Il descendit le Rhin et se trouva en Frise, où il convertit et baptisa plusieurs milliers de païens. Coban, qu'il avait lui-même ordonné évêque d'Utrecht, trois prêtres, trois diacres et trois moines l'accompagnaient. Campant un jour avec sa suite, sur le bord d'une rivière qui séparait la Frise orientale de l'occidentale, il fut surpris par

une troupe de païens furieux, armés d'écus et de lances, et mis à mort avec ses compagnons qui s'élevaient au nombre de cinquante-deux.

La mort de Boniface excita la vengeance au cœur des chrétiens de la province. Ils se levèrent, et attaquèrent les païens; ceux-ci ne pouvant leur résister s'enfuirent, abandonnant leurs biens, leurs femmes, et leurs esclaves à la merci des vainqueurs.

On a de saint Boniface, outre ses *Lettres* imprimées en 1616 in 4°, des *Sermons*, insérés dans la Collection de Martenne.

BONIFACE VIII monta sur le trône pontifical quand Célestin V, ce moine devenu pape malgré lui, sentant son cœur faillir sous les grandeurs et les nécessités de sa fortune, abdiqua volontairement le rang suprême. Il eût été difficile aux cardinaux, assemblés en conclave, de rencontrer un homme plus remarquable, sous le triple rapport de la science du droit canonique et du droit civil, de la fermeté de caractère, et de la connaissance approfondie des affaires de l'Europe. Boniface avait soixante-dix-sept ans quand il fut élu pape. Dans sa jeunesse, il s'était appliqué à l'étude du droit civil et du droit canonique d'une façon toute particulière. Il fut chanoine de Paris et de Lyon; puis, à Rome, avocat et notaire du pape. Nicolas III, Martin IV, et Nicolas IV, l'employèrent successivement près des cours d'Angleterre, de France, de Portugal, d'Aragon et de Sicile. La mission de l'Église semblait être alors d'apaiser les querelles entre les têtes couronnées; un autre rôle qu'elle remplissait également était de se défendre elle-même contre les attaques brutales des princes et des barons. Boniface s'était distingué dans l'un comme dans l'autre de ces rôles; il était donc parfaitement initié aux secrets de la papauté. Ce qu'il avait fait sans couronne et sous l'autorité d'un autre, il allait le faire de sa pleine puissance, et couronné.

Le sceptre pontifical, si lourd à son prédécesseur, fut pour lui léger; les mesures les plus habiles et les plus tyranniques pour le conserver lui coûtèrent peu. L'abdication de Célestin V était le premier fait de ce genre que présentât l'histoire de l'Église. Elle avait soulevé une question qui, aux yeux de quelques uns, n'était point résolue par la constitution même de Célestin V, portant expressément que tout pape peut renoncer à sa dignité, et que le collège des cardinaux peut accepter sa résignation. Boniface eut soin de veiller sur l'ex-pape, afin qu'il ne lui prît point envie de revenir, soit de lui-même, soit par l'instigation d'autrui, sur son abdication; il poussa si loin la surveillance qu'à la suite d'une évasion tentée par Célestin V dans un but de pénitence et de profonde humilité, il le fit enfermer en une prison étroite, où la mort vint mettre fin à ses souffrances.

Débarrassé de toutes craintes de ce côté, Boniface se tourna contre les Gibelins. Il persécuta surtout les Colonne, amis de l'empereur, qui osaient mettre en doute sa souveraine puissance. Deux cardinaux de cette maison, et cinq de leurs plus proches parens, sont déclarés incapables de toutes charges publiques, ecclésiastiques ou séculières, infâmes et excommuniés. Les inquisiteurs sont chargés de les poursuivre; une croisade est prêchée contre eux; leurs palais et leurs maisons dans Rome sont rasés; la ville de Palestrine est détruite; eux-mêmes s'en vont en exil, soigneusement occupés à cacher leurs noms et leurs retraites.

Mais les affaires de l'Europe et de la papauté trouvèrent en lui une capacité et une vigueur égales. La guerre était flagrante entre les princes; pour la soutenir, ces princes levaient de forts impôts sur leurs sujets laïques et clercs, altéraient les monnaies, et se livraient à maints abus de pouvoir. Comment remédier aux plaintes sans cesse renaissantes du clergé, formant au sein des nations de véritables mais secrètes colonies romaines? Quelle force opposer aux exactions des princes? La papauté n'est-elle pas vivante parmi les nations? que sont donc ces puissances rivales qui existent en dehors d'elle? Peut-il et doit-il y avoir une puissance temporelle indépendante de la puissance spirituelle? Rome n'exclut-elle pas un second centre du monde chrétien? le pape peut-il voir se dresser devant la sienne une autre volonté intelligente et libre? Les nations ne sont-elles point, en d'autres termes, des parties différentes et constitutives d'une seule et même nation, d'un seul et même monde, le monde chrétien? Les rois et les empereurs ne sont-ils pas dans le temporel ce que sont les évêques dans le spirituel, des lieutenans du pape? Ce qui fait le mal, ce sont toutes ces forces vives qui, sous les noms de rois et d'empereurs, ne relèvent que d'elles seules. Soumises au pape, elles seraient fécondes en biens de tous genres; en dehors de sa puissance, elles luttent contre lui et deviennent causes de mal; hors de l'unité, point d'union, point d'harmonie, point de bonheur. Il faut donc choisir entre ces deux puissances rivales et ennemies, celle de l'Église et du pape, ou celle des rois et de l'empereur : l'une doit sortir triomphante de la lutte, l'autre doit être vaincue; le monde doit appartenir à Rome et au pape, ou subir le joug des rois ou de l'empereur. Mais l'Église est la cité de Dieu; l'intelligence et la force règnent en elle; hors d'elle point de salut : donc, la bonne et véritable unité se trouve en l'unité catholique; la vraie puissance, la suprême puissance est celle du pape.

Cette doctrine était celle de l'Église, et souvent elle apparut au grand jour en de solennelles occasions. L'histoire du moyen âge nous la montre maintes fois triomphante. On sait le hardi langage tenu par Agobart à Louis-le-Débonnaire. « Mes prédécesseurs, disait Boniface aux envoyés du clergé » de France, ont déposé trois de vos rois pour de moindres » sujets. »

L'éternelle question du bien-être des peuples en général, et en particulier du bien-être des clercs, se reproduisit donc sous des formes assez vives au treizième siècle, et Boniface appliqua d'une main ferme le remède à l'usage de la cour de Rome. Il quitta la politique timide et routinière de ses prédécesseurs; il continua Grégoire VII, venu deux siècles auparavant, et de nouveau se mit au centre de la solution catholique du problème. Il émit hautement la doctrine secrète de l'Église, et voulut la pratiquer. Du haut de son trône, il traita les rois comme ses vassaux, les nations comme son bien. Il donna à l'un ce qu'il enleva à l'autre, et se servit de toutes ses ressources temporelles et spirituelles pour assurer à ses actes leur exécution matérielle. L'excommunication fut une arme puissante en ses mains : il délia les sujets de toute fidélité, de toute obéissance à leur souverain; il fomenta les coalitions et les guerres; il défendit au clergé de payer les impôts; il lui ordonna d'opposer une résistance stoïque d'inertie aux décrets royaux.

De tous ces rois qu'il traitait en ses bulles avec tant d'autorité, un seul releva le gant, celui de France, Philippe-le-Bel. Il s'indigna de ces prétentions, qu'il appelait *nouvelles*, et consulta la nation dans ses États-Généraux. Rien ne peint mieux l'isolement du clergé au sein de la nation française que la conduite qu'il tint alors. Sa doctrine, ses sentimens, sa pensée, étaient avec Boniface; mais ses immenses richesses se trouvaient en France et sous la griffe du roi. En cette occurrence, la noblesse et le tiers-état repoussent hautement les prétentions pontificales; le clergé hésite, et, dans son impuissance d'obtenir du roi, des barons et du tiers-état, la permission de se rendre à Rome ou l'appelle une bulle, il supplie instamment Boniface de rapporter ces bulles, s'il veut éviter de grands malheurs :

« Considérant l'émotion si violente du roi, des barons et » des autres laïques du royaume, dit-il, et voyant la porte » ouverte à une rupture entière avec l'Église romaine, et » même en général entre le clergé et le peuple (car les laï-

» ques fuient absolument notre compagnie, et nous éloi-» gnent de leurs confereuces et de leurs conseils, comme si » nous étions coupables de trahison contre eux; ils mépri-» sent les censures ecclesiastiques, de quelque autorité qu'el-» les viennent; ils se préparent et se précautionnent pour » les rendre inutiles; en cette extrémité, nous avons re-» cours à votre prudence, et nous vous supplions, la larme » à l'œil, de conserver l'ancienne union entre l'Eglise et » l'état, et de pourvoir à notre sûreté, en révoquant le man-» dement par lequel vous nous appelez. »

En evoquant devant les Etats-Generaux ses démêlés avec Boniface, Philippe-le-Bel devint le champion des rois. Cette lutte s'élève alors à des dimensions telles, qu'elle domine le siècle tout entier. Deux mondes sont en présence, la papauté et la royauté : qui des deux sortira vainqueur? L'insouciant et fatal avenir ne s'émeut point encore de cette vieille querelle et de cette prise d'armes imprévue; le peuple n'est point mûr; il ne songe point à disputer la victoire aux deux rivaux. En France, les esprits ne sont préoccupés que de cette pensee : aurons-nous une nationalité, ou serons-nous un apanage de la cour de Rome? Philippe-le-Bel est-il notre roi, ou sera-t-il l'humble lieutenant du pape?

Boniface mourut, Philippe resta roi. L'Europe redevint alors ce qu'elle était à l'avènement de Boniface. Entre Philippe et lui, la querelle fut vidée : elle ne le fut pas entre la royauté et la papauté. La lutte continua, mais occulte, mais privée de tout retentissement comme de toute grandeur. On se mit à nier l'existence de ces deux rivales : on créa cette distinction futile du *spirituel* et du *temporel*. Cachée sous de vains et ridicules subterfuges, le fond des choses n'en demeura pas moins, et l'Eglise et la monarchie se guerroyèrent avec des procedés : elles se sont ruinées mutuellement, et tombent l'une et l'autre en un sépulcre commun.

Quelques esprits, frappés de cette hésitation du clergé de France et de la catastrophe imprevue qui termina la vie de Boniface, ont pu se demander ce qui serait advenu du triomphe de Boniface sur Philippe-le-Bel. Ce triomphe se serait naturellement tourné en un triomphe personnel : Philippe eût fait amende honorable aux pieds de Boniface, comme fut obligé de le faire, deux siècles auparavant, l'empereur Henri IV aux pieds de Gregoire VII. Mais, ainsi qu'il advint à Grégoire VII, Boniface eût entraîné dans sa tombe son œuvre tout entière; ses successeurs eussent tôt ou tard infailliblement manqué de force contre ce ressort toujours tendu, jamais brisé, de la royauté.

Mais si dans cet episode de la lutte constante de la royauté et de la papauté, fourni par Philippe-le-Bel et Boniface au treizième siècle, il est indifférent que la fortune se soit tournée d'un côté plutôt que d'un autre, il n'est pas indifferent que la lutte ait existe. Grâce à elle, l'esprit de liberté et d'egalité a pu surgir et devenir ce que nous le voyons aujourd'hui. Venant en aide à la royauté pour vaincre son habile et dangereuse ennemie, il a pris en même temps racine, il s'est fortifié, il a grandi. Et quand, victorieuse et triomphante, la royauté à son tour voulut reprendre les allures despotiques du passé, elle apprit à ses dépens qu'elle s'était elle-même donné un maître : le peuple était venu.

Au reste, il est peu de biographie qui mieux que celle de Boniface VIII nous montre la puissance d'une idée ou d'un principe sur la vie d'un homme. A deux cents ans de distance, non plus au onzième siècle, mais au treizième, Boniface reproduit fidèlement la grande figure de Grégoire VII. C'est le même homme, c'est le même but, ce sont les mêmes moyens, les mêmes dangers, la trahison ne manqua ni à l'un ni à l'autre, pas plus que la délivrance miraculeuse. Mais Grégoire VII survécut à cette délivrance et vainquit : Boniface VIII n'eut pas le même bonheur. L'émotion produite par les événemens d'Anagni avait été trop forte : il tomba malade, et mourut, dit-on, frenétique, à l'âge de 86 ans, après un règne de neuf années.

BONITE. Voyez THON.

BONNE-ESPÉRANCE. Voyez CAP.

BONNET (CHARLES), né en 1720 à Genève. Ce fut en histoire naturelle et en philosophie un disciple de Leibnitz. Il commença à se faire connaître par une suite d'observations intéressantes sur la force de reproduction des insectes, et la force vegetative en général; mais âgé à peine de trente-quatre ans, et fatigué par le défaut de santé et par l'usage trop continuel du microscope, il se vit forcé de renoncer à ce genre de travaux. La passion qui le portait vers l'histoire naturelle était trop profonde pour être arrêtée par un pareil obstacle, et ne pouvant plus continuer ses études à l'aide des yeux du corps, il y concentra d'autant plus puissamment toute l'energie de son esprit. De là une carrière toute nouvelle : quittant la loupe et le scalpel, et s'inspirant des conceptions métaphysiques de Malebranche et de Leibnitz, il se mit à la recherche de ces lois suprêmes et pleines de mystère, qui demeurent cachées pour nos intelligences grossières derrière le voile des phénomènes. S'il y avait là plus de chances d'erreur que dans la route qu'il avait suivie auparavant, il y avait aussi plus de grandeur. C'est à la hardiesse avec laquelle ils s'élancent dans les regions les plus périlleuses que l'on reconnaît les esprits élevés, et s'il y a une temerité que l'on ne puisse blâmer, c'est cette témérité sacrée qui, depuis Prométhée, pousse l'homme à la conquête des secrets du ciel. M. Cuvier, dans l'éloge qu'il nous a laissé de Bonnet, incline à considérer ce changement de direction comme une chose regrettable. « Dès lors, dit-il, Bonnet ne traita plus que des questions générales agitées par les hommes, depuis qu'ils ont le loisir de se livrer à la méditation. » Il nous semble que ces questions générales valaient bien les questions anatomiques dont il s'était antérieurement occupé, et que les divins loisirs de l'homme ne sauraient être plus noblement employés. Sans nous soumettre entièrement aux idées de Bonnet, nous ne refuserons donc pas de le louer de les avoir eues.

Il suffit à notre dessein de dire ici quelques mots de ses deux principaux ouvrages, la *Contemplation de la nature* et la *Palingénésie philosophique*.

Le plus beau et le plus fécond des principes établis par Leibnitz est celui de la Continuité. Leibnitz l'appliquait non seulement aux états successifs d'un même être, comme une déduction de son principe de la Raison suffisante, mais il l'etendait à tout l'ensemble de l'univers, dans l'espace aussi bien que dans le temps. « Rien ne s'opère par saut dans la Nature, disait-il, et tout y est gradué à l'infini. » C'est cette idée qui sert de fondement au livre de la Contemplation de la nature.

Les êtres sont tous unis les uns aux autres par des transitions insensibles; il n'y a pas un atome dans le monde qui soit indépendant; cet atome tient nécessairement à d'autres atomes, et, par ces atomes, de proche en proche, à tout le reste du monde. Mais on conçoit que cette chaîne, qui lie toutes les parties de l'univers, puisse éprouver les contournemens et les entrelacemens les plus compliqués et les plus multiples, sans que la loi de continuité soit en aucune manière violée. Rien n'établit que les êtres, depuis le plus inférieur jusqu'au plus élevé, soient nécessairement distribués suivant la loi d'une échelle droite dont chacun occuperait un degré. Il n'est pas dit qu'un être ne puisse pas avoir simultanément des voisins dans plusieurs directions différentes. Ainsi, dans sa belle étude sur la classification des corps simples, M. Ampère a montré que le groupement naturel de ces corps se faisait suivant une courbe nouée. Le règne animal est comme un fleuve qui tantôt se bifurque et tantôt se réunit en un seul courant : il y a des ordres qui marchent en lignes plus ou moins parallèles, mais qui ne sauraient être liés bout à bout sur une seule colonne. Cette tendance à distribuer tous les êtres suivant une nomenclature rectiligne nous paraît être le principal défaut de la méthode de Bonnet. L'e-

chelle mystérieuse suivant laquelle on monte depuis la plante jusqu'aux êtres surhumains, n'est sans doute pas aussi facile à imaginer qu'il l'avait pensé. D'ailleurs les conditions qui font la parenté véritable sont obscures et prêtent à bien des méprises de notre part. Bonnet considère le cygne comme le point de transition entre les poissons et les oiseaux; assurément cela n'est pas fondé. Est-il vrai encore, comme il le dit, que le singe soit l'anneau intermédiaire entre la brute et l'homme? cela n'est pas certain; la vie qui se passe sur notre planète ne forme point un chapitre spécial et qui ait son explication en lui-même, et nous avons peut-être dans le ciel des voisins plus proches que ceux que nous montre la terre. Bonnet prolonge assez loin dans les espaces sidéraux la perspective de son immense échelle, pour qu'il soit facile de concevoir que, cette échelle se repliant sur elle-même, nous nous trouverions mis en communication de secrets qui nous demeurent cachés, et auxquels cependant notre condition actuelle est essentiellement liée. Rien ne démontre que les voisinages apparens soient les voisinages réels.

Existe-t-il deux ordres de perfection, ou n'en existe-t-il qu'un seul? Bonnet se prononce pour la dualité. De là trois classes principales d'êtres dont il regarde l'existence comme également absolue : les êtres bruts, doués de la perfection corporelle; les êtres mixtes, chez lesquels l'homme et ses pareils tiennent le premier rang, jouissant de la perfection corporelle et de la perfection spirituelle; et enfin les êtres angéliques, doués uniquement de la perfection spirituelle. Il y aurait lieu ici à de nouvelles critiques dont la plus grande force serait dans le principe même de la continuité manifestement violé par cette division, qui ne met rien moins que des abîmes entre les trois mondes qu'elle institue dans l'univers. Notre philosophe se voit obligé de créer un monde particulier par delà et en dehors des étoiles pour sa population angélique; il lui garde la propriété de l'étendue et lui refuse la propriété de la matière, c'est-à-dire des phénomènes qui remplissent l'étendue. Leibnitz, par conséquent, avait osé nier la réalité absolue de l'étendue. Il ne suffit pas d'affirmer, ainsi que Bonnet ne craint pas de le faire, que la chaîne est continue; il faudrait le prouver, et montrer surtout comment les frontières de l'univers sidéral et de celui qui ne l'est plus sont insensiblement fondues l'une dans l'autre. Sectateur du déisme et théologien mal habile, il relègue Dieu dans cette étendue vide, en dehors du monde, sans s'apercevoir que ce n'est rien moins qu'annihiler le monde. Au reste, s'il y a un reproche à lui faire comme écrivain, c'est de marcher toujours avec une expression métaphysique vague et mal précisée. Voici comment il peint, car c'est une peinture plutôt qu'un exposé philosophique, sa conception sur la succession générale des êtres :

« Entre le degré le plus bas et le degré le plus élevé de la » perfection corporelle et spirituelle, il est un nombre pres» que infini de degrés intermédiaires. La suite de ces degrés » compose la chaîne universelle. Elle unit tous les êtres, lie » tous les mondes, embrasse toutes les sphères. Un seul être » est hors de cette chaîne, et c'est Celui qui l'a faite.

» Un nuage épais nous dérobe les plus belles parties de » cette chaîne. Nous la voyons serpenter sur la surface de » notre globe, percer dans ses entrailles, pénétrer dans les » abîmes de la mer, s'élancer dans l'atmosphère, et s'enfon» cer dans les espaces célestes, où nous ne la découvrons plus » que par les traits de feu qu'elle jette çà et là...

» Quittons la terre et transportons-nous dans ces mondes » qui roulent sur nos têtes. Nouvelles gradations! nouveaux » assortimens! nouvelles décorations! nouvelles facultés!... » En suivant le fil des gradations, nous sommes conduits à » penser qu'il est dans l'univers un monde dont les rapports » à notre terre sont comme ceux de l'homme au singe. D'au» tres mondes peuvent être entre eux en raison du quadru» pède à l'oiseau. Enfin, il y a peut-être des mondes dont les » rapports à la terre sont comme ceux de l'homme à un glo» bule d'air.

» Mais l'échelle de la création ne se termine point au plus » élevé des mondes planétaires. Là commence un autre uni» vers dont l'étendue est peut-être à celle de l'univers des » fixes ce qu'est l'espace du tourbillon solaire à la capacité » d'une noix. Là, comme des astres, brillent et resplendis» sent les hiérarchies célestes. Là rayonnent de toutes parts » les anges, les archanges, les séraphins, les chérubins, les » trônes, les vertus... Au centre de ces augustes sphères » éclate le Soleil de Justice, l'Orient d'en haut, dont tous les » autres astres empruntent leur lumière et leur splendeur. »

Il s'agit, comme on voit, d'une espèce de paradis assez faiblement conçu qui remplirait l'étendue infinie située audelà du monde des étoiles. Nous ne nous arrêterons point à en faire un plus long examen. L'idée d'ailleurs n'en appartient pas à Bonnet.

Dans sa *Palingénésie philosophique*, Bonnet, toujours sur les pas de Leibnitz, entre dans un autre ordre de contemplations. Après s'être efforcé, comme nous venons de l'indiquer, d'embrasser l'ensemble des êtres dans leurs rapports actuels, il cherche à compléter la conception de l'univers en jetant quelques traits de lumière sur l'existence des individus dans le temps. La célèbre proposition de Leibnitz sur la conservation des âmes après la mort dans des infiniment petits immortels, est encore ici le point de départ de Bonnet.

« Je crois avec la plupart des anciens, dit Leibnitz » (*Nouveaux Essais*), que tous les génies, toutes les âmes, » toutes les substances simples créées, sont toujours jointes » à un corps, et qu'il n'y a jamais des âmes qui en soient » entièrement séparées. J'en ai des raisons *à priori*. — Je ne » vois point, dit-il ailleurs, pourquoi il y aurait moins d'in» convénient à faire durer les atomes d'Épicure ou de Gas» sendi, que de faire subsister toutes les substances simples » et indivisibles, qui sont les vrais atomes de la nature. Ce » que nous appelons génération d'un animal n'est qu'une » transformation et augmentation, et la mort apparente n'est » qu'un enveloppement. Je croirais donc que les âmes, qui » seront un jour âmes humaines, comme celles des autres » espèces, ont existé depuis le commencement des choses, » toujours dans une sorte de corps organisé. Cette doctrine » est assez confirmée par les observations microscopiques » de M. Leuwenhoek et d'autres bons observateurs. »

Leibnitz s'est contenté d'énoncer son idée d'une manière vague, en y laissant flotter les nuages convenables, et sans chercher à la poursuivre d'hypothèse en hypothèse jusque dans son détail. Bonnet, au contraire, mène la chose à fin. Il pose en principe que la personnalité tient à la mémoire, et celle-ci au cerveau : de sorte que la conservation de la personnalité dépend de la conservation du cerveau, ou de quelque corps qui serait dans le cerveau. Suivant lui, ce corps, qui n'est pas sensible à nos yeux, existe en effet et constitue le véritable corps, le siége indestructible de l'âme; il contient virtuellement les germes de tous les organes sensibles qui sont destinés à s'unir à l'âme dans le cours de ses diverses existences, et qui se développent tour à tour, suivant les circonstances, et par l'influence de ce petit corps sur le milieu qui l'entoure. Dans la croyance de Bonnet la création de l'univers n'étant pas une opération continue de la volonté du créateur, mais un acte unique, instantané, les corps primitifs de tous les êtres devaient avoir été créés simultanément : la terre à son premier jour portait à sa surface les corps de tous les êtres, hommes, animaux, végétaux, qui y ont paru depuis lors et y paraîtront jusqu'à la fin. Nous verrons tout à l'heure que Bonnet conçoit que le corps virtuel de l'homme jouit de la propriété, par la force de son perfectionnement, de s'échapper de ce séjour pour aller se développer dans un séjour meilleur; mais il se refuse à concevoir non seulement que les êtres inférieurs puissent être véritablement créés pour la première fois au jour de leur naissance, mais que l'homme qui n'est pas destiné à

demeurer éternellement sur cette terre, puisse fort bien aussi n'y être qu'étranger et venir d'ailleurs,

Cette croyance à une création primordiale, que Bonnet ne justifie d'ailleurs que par des autorités étrangères à la philosophie, le conduit nécessairement à de singulières idées sur notre existence durant ce temps où nos corps couraient sur la terre sans que nous eussions encore notre vêtement humain. Ces idées peuvent être considérées comme une critique suffisante du principe dont elles sortent, ou du moins de la prétention que l'on a de concilier avec lui la persistance des germes. «On demandera, dit Bonnet, ce que devient ce » germe impérissable lorsque l'animal meurt, et que le corps » grossier tombe en poudre. Je ne pense pas qu'il soit fort » difficile de répondre à cette question. Des germes indes- » tructibles peuvent être dispersés sans inconvénient dans » tous les corps particuliers qui nous environnent. Je conçois » avec la plus grande facilité que le germe d'un éléphant » peut se loger d'abord dans une molécule de terre, passer » de là dans le bouton d'un fruit, de celui-ci dans la cuisse » d'une mite, etc. »

Non; une pareille idée nous choque et nous repousse, et nous ne sommes pas maîtres de nous vaincre et d'entrer en accommodement avec elle. Il nous répugne de penser que Dieu ait créé des êtres pour les laisser ensuite se reposer, sans aucun but, durant des siècles, dans l'inertie. S'il n'y a point assez de place sur la terre pour que Dieu puisse y donner de l'occupation à tant d'êtres à la fois, il n'en manque point dans ces espaces illimités du ciel dont sa toute-puissance dispose, et dont elle fait le logement infini de toute créature. C'est faire une monstrueuse alliance entre le matérialisme et le spiritualisme que de remplacer par l'idée d'un séjour matériel à l'état d'atome inintelligent, dans le sein d'un caillou ou d'une brute, l'idée sainte et antique de notre séjour, durant les temps antérieurs à celui de notre existence présente, dans des limbes dont nous n'avons plus la mémoire. Les idées de perfectibilité continue pour lesquelles on doit savoir gré à Bonnet d'avoir résolument combattu, toujours sous le drapeau de Leibnitz, s'élèvent d'ailleurs contre cette hypothèse qui est inconciliable avec elles.

Ici nous rendrons pleine justice à Bonnet, et nous le louerons d'avoir marché plus avant que son maître. Leibnitz dit dans la Théodicée : « Quelques philosophes n'ont point osé » admettre l'indestructibilité des âmes des animaux ou d'au- » tres formes primitives, quoiqu'ils les reconnussent pour in- » divisibles et immatérielles. Mais c'est qu'ils ont confondu » l'indestructibilité avec l'immortalité, par laquelle on en- » tend dans l'homme non seulement que l'âme, mais encore » que la personnalité subsiste; c'est-à-dire qu'en disant que » l'âme de l'homme est immortelle, on fait subsister ce qui » est cause que c'est la même personne, laquelle, par la » conservation de la conscience ou du sentiment réflexif in- » terne de ce qu'elle est, garde ses qualités morales : ce qui » la rend capable de châtiment et de récompense. Mais cette » conservation de la personnalité n'a point lieu dans l'âme » des bêtes : c'est pourquoi j'aime mieux dire qu'elles sont » impérissables que de les appeler immortelles.» C'est là tout ce que Leibnitz avance sur la condition des animaux. Quant à la question de leur changement et de leur passage graduel à une condition supérieure, il ne paraît point l'avoir jamais soulevée. Il n'a point essayé de réhabiliter la nature animale en jetant un pont entre elle et la nature humaine. Il a laissé les brutes dans l'état d'excommunication auquel la majeure partie du genre humain les a réduites, faute peut-être d'avoir su pénétrer leur essence.

Cependant, bien qu'il ne se soit nulle part expliqué formellement sur ce sujet, il est permis d'inférer de ce qu'il dit sur le passage des âmes dormantes à l'état d'âmes vivantes, qu'il ne considérait pas le don de la raison comme constituant une distinction absolue et permanente entre les êtres. A la vérité, il semble peu disposé à penser que cette distinction puisse être abolie par des moyens purement naturels; et, en effet, il est difficile de se faire idée du genre de mérite dont pourrait être capable un être destitué de raison, et comment, par conséquent, il serait possible à cet être de recevoir aucun accroissement par une action autre que celle de la grâce directe de Dieu. Voici comment Leibnitz s'exprime : « Il me paraît que les âmes, durant cet état antérieur, n'exis- » taient que comme âmes sensitives ou animales, douées de » perceptions et de sentiment, et destituées de raison, et » qu'elles sont demeurées dans cet état jusqu'au temps de la » génération de l'homme à qui elles devaient appartenir, et » qu'alors elles ont reçu la raison ; soit qu'il y ait un moyen » naturel d'élever une âme sensitive au degré d'âme raison- » nable (ce que j'ai de la peine à concevoir), soit que Dieu » ait donné la raison à cette âme par une opération particu- » lière, ou, si l'on veut, par une espèce de transcréation. » Bonnet, théologien moins profond que le grand Leibnitz se prononce sans hésitation pour la première hypothèse. En ceci, l'influence de la philosophie sensualiste du dix-huitième siècle est frappante : à l'exemple de Condillac, notre philosophe prend le célèbre aphorisme : « Rien n'est dans l'intelligence qui ne soit d'abord dans la sensation, mais sans tenir compte de la réserve si bien formulée par Leibnitz, » — si ce n'est l'intelligence elle-même; » Il lui paraît tout-à-fait conforme aux lois ordinaires de la nature qu'un être, par une série de sensations réfléchies, puisse s'élever par degrés jusqu'aux notions les plus abstraites, et quitter ainsi la qualité d'âme sensitive pour arriver à celle d'âme raisonnable. Il a même écrit tout un livre, l'*Essai analytique sur les facultés de l'âme*, qui n'a pas d'autre but que la démonstration de ce principe.

Mais quelque parti qu'il ait cru devoir adopter sur la nécessité de l'intervention spéciale du pouvoir créateur dans cet acte de transformation des âmes inférieures, il n'en est pas moins vrai que, soutenu par l'amour des animaux que lui avait inspiré leur étude, il a eu assez de vigueur d'esprit pour se prononcer hardiment en faveur de leur réhabilitation dans le monde divin de la perfectibilité. Ses idées, entravées sans doute par le vice fondamental de leur point de départ, ne sont guère, à la vérité, qu'une grossière et imparfaite ébauche; mais le but vers lequel elles se dirigent est d'une philosophie aussi sublime que le sentiment de bienveillance universelle et de piété dont elles sont nées. Reculant, comme par une rectitude instinctive, devant la stricte application de sa théorie de l'efficacité des causes naturelles, il s'abstient d'accorder aux animaux la faculté de progresser dans leur existence actuelle et par eux-mêmes : il leur apporte bien un évangile, mais il les ajourne pour la réhabilitation que cet évangile leur promet à une sorte de résurrection universelle des corps, conséquence d'une révolution dans l'état général du globe, qui permettra à leurs germes immortels de déployer des organes nouveaux demeurés enveloppés jusqu'alors, et au moyen desquels ces êtres pourront s'élever graduellement, à l'école de la sensation, jusqu'au niveau de la raison. La chose est assez importante pour qu'il nous soit permis de citer ce que Bonnet dit de plus explicite à cet égard :

« Si un philosophe ne peut douter que l'animal ne soit un » être très perfectible; s'il est dans le caractère de la Souve- » raine Bonté de vouloir l'accroissement du bonheur de toutes » ses créatures; si cet accroissement est inséparable de celui » de la *perfection corporelle* et de la *perfection spirituelle*; » si enfin nous ne découvrons aucune raison solide pourquoi » la mort serait le terme de la vie de l'animal, ne sommes- » nous pas fondé à en inférer que l'animal est appelé à une » perfection dont les principes organiques existaient dès le » commencement, et dont le développement est réservé à » l'état futur de notre globe ? Il est assurément très possible » que ce qui manque actuellement au cerveau grossier de » l'animal, pour qu'il parvienne à généraliser ses idées, existe

» déjà dans ce petit corps *éthéré*, qui est le véritable siége » de l'âme. Le petit corps peut renfermer l'abrégé d'un sys» tème organique très composé, analogue à celui auquel » l'homme doit ici-bas sa suprême élévation sur tous les ani» maux. Le développement plus ou moins accéléré de ce » système organique, fera revêtir à l'animal un nouvel être. » Non seulement ses sens actuels seront perfectionnés, mais » il est possible qu'il acquière encore de nouveaux sens, et » avec eux de nouveaux principes de vie et d'action.

» La même progression que nous découvrons aujourd'hui » entre les différens ordres d'êtres organisés, s'observera sans » doute dans l'état futur de notre globe; mais elle suivra » d'autres proportions qui seront déterminées par le degré de » perfectibilité de chaque espèce. L'homme, transporté alors » dans un autre séjour plus assorti à l'éminence de ses facul» tés, laissera au singe et à l'éléphant cette première place » qu'il occupait parmi les animaux de notre planète. Dans » cette restitution universelle des animaux, il pourra donc » se trouver chez les singes et les éléphans des Newton et » des Leibnitz; chez les castors, des Perrault et des Vau» ban, etc... Peut-être encore qu'il y aura un progrès con» tinuel et plus ou moins lent de toutes les espèces vers une » perfection supérieure; en sorte que tous les degrés de l'é» chelle seront essentiellement variables dans un rapport » déterminé et constant. »

Voilà de belles prévisions, sans doute. Mais pourquoi, après avoir si bien reconnu l'individualité des animaux, enchaîner si fixement leur condition à celle de la terre, et faire dépendre leur restitution commune d'un signal astronomique? Pourquoi, au lieu de les affranchir on à un vouloir, par une sorte d'évolution magique, faire envoler, comme en une seule nuée, tous ces papillons ensemble du sein de leurs microscopiques chrysalides? Pourquoi défaire la majestueuse unité de l'histoire de l'univers pour la parsemer ainsi de détonations discontinues? Pourquoi apporter à la loi de continuité, si cette loi divine est respectable en effet, des restrictions illogiques? La majeure partie des difficultés qui se pressent en foule sous les pas de Bonnet, les incohérences qu'il ne peut empêcher, les suppositions aventureuses contre lesquelles notre sens intime se révolte, sont les conséquences de ce défaut de hardiesse dans les chemins épineux et non frayés. Il faut à la philosophie des esprits intrépides : il n'est pas permis de suivre à demi les principes; partout où ils nous appellent il faut y aller, et quand nous refusons de les suivre jusqu'au bout, c'est qu'il est nécessaire de les abandonner tout-à-fait. Bonnet aurait dû avoir plus de confiance dans les idées, et ne pas faire intervenir l'autorité de Moïse dans une question où il suffisait de l'autorité de la philosophie pour le porter aussi loin que l'esprit de l'homme peut raisonnablement le désirer. Il n'est pas besoin d'entrer bien avant dans la discussion de la Création des sept jours pour se convaincre du désaccord qui existe entre cette théorie et celle dont Bonnet s'était appuyé dans ses méditations sur la nature : la disjonction devait donc infailliblement se manifester à tous les points de contact.

Mais ce défaut, ce n'est point à la philosophie, c'est à son disciple trop timide qu'il faut le reprocher. Pourquoi celui-ci, au lieu de s'en tenir aux moyens naturels, n'osait-il pas invoquer avec indépendance, comme son maître, le secours d'une Transcréation? et, en effet, si dans l'univers toute action est continue, celle de la création doit l'être aussi. Le principe de la Raison suffisante s'applique aux actes de Dieu avec une puissance non moins souveraine qu'à ceux de ses créatures, et aucune philosophie ne saurait justifier le mystère d'une création placée comme une explosion d'activité entre deux éternités d'inertie.

Nous ne parlerons pas des autres ouvrages de Bonnet; ils ont trait, soit à des questions particulières d'histoire naturelle, soit à des questions plus générales et basées sur des considérations théologiques : dans ces derniers, la même lutte intestine entre les idées dont nous avons déjà parlé se fait toujours sentir. L'ensemble de ces ouvrages forme dix-huit volumes in-8°. Bonnet mourut en 1793 dans sa campagne près de Genève; il était âgé de soixante-treize ans. Quoique affligé d'une santé faible et délicate, sa vie avait été douce; entouré d'une famille heureuse, honoré par ses concitoyens, placé par l'académie des sciences au nombre de ses correspondans, considéré par toute l'Europe, il avait constamment vécu, et ses ouvrages en sont la preuve, avec le désir du bien pour les autres. Il n'eut point d'enfans, mais ses disciples lui en tinrent lieu. Il était l'oncle et fut le maître de Saussure, l'illustre historien des Alpes.

BONNETERIE. On désigne sous ce nom général les tissus à mailles ou tricots, confectionés, soit à la main, soit au métier, et de toute manière. Bien que d'après son étymologie ce nom paraisse regarder les bonnets plutôt que tout autre genre d'articles, il appartient cependant beaucoup plus particulièrement au commerce et à la fabrication des bas, dont le costume de presque tous les peuples modernes occasione une si forte consommation. Cette préférence de dénomination tient uniquement à ce que ce sont les bonnets qui ont eu la priorité dans ce genre de tissu. L'usage de la bonneterie ne paraît pas remonter à une grande ancienneté; elle n'a guère commencé à prendre faveur qu'à l'époque de la Renaissance, à cause de son excellence pour les vêtemens exactement moulés sur la forme des membres; mais ce n'est que depuis la fin du dix-septième siècle, lors de l'invention du métier à bas, une de nos plus ingénieuses mécaniques, qu'elle a acquis comme branche générale d'industrie un développement notable. Elle occupe aujourd'hui en France près de 700 fabriques, et ce nombre est considérable, car en évaluant tous les bras qui se trouvent occupés dans les divers travaux qu'elle nécessite, on peut compter que chaque métier répond à un groupe de six travailleurs environ. Elle se partage, d'après la nature des matières qu'elle emploie, en quatre grandes divisions bien distinctes : la bonneterie en coton, la bonneterie en laine, la bonneterie en fil et celle en soie. L'exploitation des trois premières branches est à peu près répartie sur tout le territoire; mais la bonneterie en soie, après avoir été long-temps réservée par privilége aux fabriques de Paris, ne se fait guère encore aujourd'hui que dans cette ville, ainsi qu'à Lyon, à Nîmes et à Dourdan. Nous n'entrerons point ici dans plus de détails sur l'histoire et les procédés de cette industrie, que les articles FILATURE et TRICOT feront suffisamment connaître.

BORDEAUX, ville de France des plus considérables, le principal centre de la région du sud-ouest.

> Impia jamdudum condemno silentia, quod te
> O patria, insignem Baccho, fluviisque, virisque,
> Moribus ingeniisque hominum, procerumque senatu,
> Non inter primas memorem...
>
> AUSONIUS, *Ordo nobilium urbium.*

« O ma patrie! illustre par tes vins, tes fleuves, tes citoyens, » les mœurs et le génie de ton peuple, et ton sénat choisi » parmi les grands, voici déjà long temps que je me reproche » mon retard à te nommer des premières entre les cités. » Tel est le salut amoureux et enthousiaste que, au quatrième siècle de notre ère, Ausone, poète bordelais, adresse à sa patrie, lorsque dans sa revue des nobles villes, *Burdigala* se présente à lui. Deux vers plus bas, il en énumère ainsi les beautés : « Mon lieu natal est Burdigala, où le ciel est doux » et clément, où la terre arrosée donna à profusion; où sont » les longs printemps, les hivers courts, et à la portée du » regard, les coteaux boisés; où bouillonnent des eaux cou» rantes qui imitent la mer. Son mur d'enceinte est de forme » quadrangulaire, et hérissé de tours si hautes que leur som» met se perd dans la nue aérienne. A l'intérieur vous seriez » ébahi de voir le bel arrangement des rues, l'ordonnance » des maisons, et les larges places gardant leur nom, et les » portes où aboutissent des rues qui se coupent à angles

» droits, et le bassin où ruisselle une eau de source à travers » la ville : lorsqu'à la marée montante, l'Océan, père du » monde, emplit ce bassin, vous le voyez tout couvert de » navires que soulève le flot. »

Burdigala est natale solum, clementia cœli
Mitis ubi, et riguæ larga indulgentia terræ;
Ver longum, brumæque leves, juga frondea subsunt;
Fervent æquoreos imitata fluenta meatus.
Quadrua murorum species, sic turribus altis
Ardua, ut aerias intrent fastigia nubes.
Distinctas interne vias mirere, domorum
Dispositum, et latas nomen servare plateas :
Tum respondentes directa in compita portas,
Per mediumque urbis fontani fluminis alveum
Quem pater Oceanus refluo cum impleverit æstu,
Adlabi totum spectabis classibus æquor.

Ausonius, *Loco supra dicto.*

En effet, dès le quatrième siècle de notre ère, *Burdigala* ou *Burdegala*, nom dont l'étymologie est inconnue, était déjà une grande et importante cité. Bien que située dans l'Aquitaine, ce n'était point une ville aquitanique : ses fondateurs qui en restèrent maîtres jusqu'à la venue des Romains, et, sous les Romains, formèrent encore la masse de la population, étaient les *Bituriges Iosci, Ubisci* ou *Vivisci*, rameau détaché de la grande famille des *Bituriges*, qui, à une époque perdue dans la nuit des temps, était venu s'implanter au bord de la Garonne, en un lieu où remonte la marée, dit Strabon, interprété par d'Anville. Sous le règne d'Auguste, le peuple et la ville s'appelaient encore de leur nom primitif, comme l'indique un marbre portant cette inscription, citée par Adrien de Valois: *Augusto sacrum et Genio civitatis Biturig. Vivisc.* Les Romains sentirent d'abord tout ce qu'avait de beau et de commode la situation de *Burdigala*. Ils donnèrent à la ville de rapides accroissemens, et, vers l'avènement de Jésus-Christ, c'était déjà un grand centre de commerce, un marché principal, un *emporeion*, comme dit Strabon. Mais durant la domination romaine, Burdigala se distingua surtout par les lettres et l'éloquence dont elle emprunta le goût et les premières notions à ses vainqueurs. Ses écoles où Ausone enseigna, où chrétiens et païens étaient admis indistinctement, et d'où les femmes elles-mêmes, suivant quelques auteurs, n'étaient point exclues, ont joui aux troisième et quatrième siècles de quelque célébrité, et il en est sorti des poètes, des rhéteurs, des grammairiens aussi excellens qu'ils pouvaient l'être en cet âge de civilisation épuisée et d'imminent sommeil pour l'art, la poésie, et tout ce qu'a le genre humain d'élégantes facultés. Ausone, dans ses vers, exalte quelques uns de ces professeurs qui florissaient de son temps à Burdigala; mais à la puérilité de ses louanges, on peut juger de l'état d'enfance, sans la naïveté et sans l'avenir, où étaient retombés de vieillesse cette littérature et cet enseignement gréco-romain. Dans la division qui se fit sous Auguste du territoire gaulois, Burdigala fut établie métropole de la deuxième Aquitaine, et, à ce titre, elle eut sous sa juridiction cinq cités, celles des *Agennenses* (Agen), des *Ecolismenses* (Angoulême), des *Santones* (Saintes), des *Pictavi* (Poitiers), et celle des *Petrocorii* (Périgueux). — V. *Valesii notit. Galliarum.*

En 1574, lorsque Vinet publia son livre de l'*Antiquité de Bordeaux*, de grands et beaux monumens de l'époque romaine s'y voyaient encore. C'étaient la *Porte-Basse*, construite sous Auguste; le *Palais de Tutèle*, temple consacré au génie tutélaire de la cité, abattu sous Louis XIV pour agrandir l'esplanade du Château-Trompette, au grand déplaisir des antiquaires du temps; enfin un amphithéâtre appelé communément *Palais Gallien*, qui subsiste encore, malgré les incessantes mutilations des hommes et du temps. Le mur qui entourait la ville romaine n'avait pas tellement disparu, au seizième siècle, qu'on ne pût exactement déterminer l'ancienne enceinte, et il en reste encore maintenant quelques vestiges. Au siècle dernier, on trouvait aussi des traces du ruisseau qui partageait la ville par le milieu. Ainsi l'emplacement de la cité romaine, tel que l'indiquent les monumens, était, sauf l'étendue, le même que Bordeaux occupe aujourd'hui. D'après cela, si des érudits, entre autres Adrien de Valois, sur quelques passages fautifs d'écrivains du moyen âge, ont pu s'imaginer un instant que l'ancienne *Burdigala* était située sur la rive opposée, la rive droite de la Garonne, et que la ville ne fut transférée où elle est aujourd'hui qu'après l'invasion des Sarrasins, on ne peut que s'étonner de l'erreur tant elle est manifeste !

En 412, les Wisigoths s'emparèrent de Burdigala, qu'ils furent forcés d'abandonner pour se retirer en Espagne; mais avant de quitter cette belle cité, ils en détruisirent une partie par le feu. Quelque temps après, elle retomba en leur pouvoir, et resta environ cent ans incorporée à l'empire wisigoth et arien, dont Toulouse était la capitale; cent ans durant lesquels, persécutée pour son orthodoxie, elle déchut beaucoup de sa splendeur. Après la bataille de Vouillé, Bordeaux passa de la domination des Wisigoths à celle des Francs; et sous les déplorables successeurs de Clovis, ce fut une proie souvent disputée et ensanglantée. Puis, vers 731, survinrent les Sarrasins qui l'incendièrent et en massacrèrent les habitans. Aux maux de la domination des Sarrasins, vaincus enfin et chassés des Gaules par Charles-Martel, succédèrent les troubles intérieurs qui furent nécessaires pour que la féodalité se constituât. C'étaient les temps malheureux de Charles-le-Chauve, et les ducs d'Aquitaine furent des premiers parmi les grands vassaux qui cherchèrent à se former de véritables souverainetés indépendantes, sous le titre de fiefs. Dans ces luttes d'où sortit l'ordre féodal, à Bordeaux, comme partout, comme toujours, le peuple fit une énorme avance de sang et de larmes pour des fruits tardifs que devaient seuls recueillir ses descendans. Ainsi le veut la Providence.

Bordeaux, devenu la capitale du duché de Gascogne, jouissait enfin d'un peu de tranquillité, lorsque survinrent les Normands qui le prirent et le saccagèrent plusieurs fois. Cependant la paix fut achetée par la cession de la Normandie : dès lors Bordeaux, rassuré pour l'avenir contre l'irrésistible attaque de ces pirates, se rebâtit, et fut, comme devant, la capitale du duché. Lorsque, plus tard, le duché de Guienne fut réuni à celui de Gascogne, les ducs abandonnèrent Bordeaux pour Poitiers, et la première de ces villes devint la résidence d'un simple comte auquel elle donna son nom. Bordeaux reprit plus tard son ancienne prééminence, et c'est là que fut célébré le mariage de Louis VII et d'Éléonore de Guienne. Le divorce et la nouvelle union de cette princesse avec Henri II, enleva la Guienne et la Gascogne à la France, pour les transporter à l'Angleterre; et cette malheureuse circonstance, amenée soit par le caprice d'une femme, soit par le jaloux ressentiment d'un roi faible et méprisable, produisit plus de trois siècles de guerre, où la France surtout eut à souffrir toutes sortes de maux.

Bordeaux, devenu capitale du duché de Guienne, resta au pouvoir de l'Angleterre, même sous le règne de Philippe-Auguste, qui reconquit presque tout le territoire français. Sous Philippe-le-Bel, Bordeaux fut temporairement remis à la France, par suite d'une convention entre ce monarque et le roi d'Angleterre. Lorsqu'il s'agit de le rendre aux Anglais, le roi de France s'y refusa malgré sa promesse; une guerre de dix années s'ensuivit, durant laquelle Bordeaux retomba au pouvoir des Anglais, qui en restèrent maîtres.

Bordeaux, à cette époque, était une importante place, riche et d'un commerce florissant. Les écrivains anglais exaltent l'amour des Bordelais pour l'Angleterre, où ils vendaient leurs vins. Cependant de fréquentes révoltes avaient lieu, et ce n'était qu'à grand renfort de garnison que les populations de la Guienne restaient soumises à l'Angleterre, car au fond ce que voulait Bordeaux, ainsi que toute la con-

trée du sud-ouest, c'était l'indépendance, le maintien de leur propre nationalité. En 1453, la France recouvra enfin Bordeaux; et pour s'assurer de sa fidélité qui lui semblait douteuse, ou prévenir les tentatives des Anglais, Charles VII y fit bâtir le Château-Trompette et le fort de Hà, aujourd'hui prison d'état.

Les évènemens qui précédèrent et accompagnèrent la soumission de Bordeaux à la France, diminuèrent de beaucoup sa population et son importance. La faveur des rois de France tendait à la relever, lorsqu'en 1548 la population se souleva contre l'oppressif impôt de la gabelle, et dans sa révolte se livra aux plus grands excès. Le connétable de Montmorency, envoyé pour pacifier Bordeaux, lui fit payer chèrement sa révolte, et peut-être par sa dureté le fit-il souvenir des temps plus doux et plus heureux où il avait ses maîtres de l'autre côté de la mer.

Bordeaux fut toujours une ville peu soumise : sous le règne de Louis XIII, une taxe, qui lui parut excessive, y excita de nouvelles révoltes. Sous l'orageuse minorité de Louis XIV, un grave conflit s'éleva entre les troupes du parlement de Bordeaux et celles du duc d'Epernon, gouverneur pour le roi. Dans les troubles de la Fronde, le parlement de Bordeaux prit fait et cause pour le parlement de Paris; le peuple embrassa le parti des princes contre la cour. Louis XIV n'aimait guère l'esprit de liberté, soit dans les particuliers, soit dans les villes, soit dans les parlemens; celui de Bordeaux fut exilé, en 1675, à la suite de nouveaux troubles; une partie des murs de la ville fut abattue; des troupes furent mises en garnison chez les citoyens; enfin on prit toutes sortes de mesures de sévérité pour intimider cette remuante population. Le parlement, qui avait été successivement transféré de Condom à La Réole, fut enfin rendu à Bordeaux en 1699, alors que Louis XIV n'eut plus rien à craindre des parlemens, où il se flattait d'avoir fait taire à jamais l'esprit de liberté.

Sous les diverses dominations qui s'étaient succédé depuis les Romains, Bordeaux avait conservé des institutions municipales qui assuraient plus ou moins, suivant l'exigence des temps, la liberté de son régime intérieur. Durant le moyen âge, son commerce n'avait pu subsister qu'à cette condition. Sous Louis XIV, ces libertés locales furent restreintes, mais non supprimées absolument. L'administration municipale est restée, jusqu'à la révolution, entre les mains d'un maire et de six jurats élus par les habitans, dans les trois ordres de la noblesse, des avocats et des marchands. La police de la ville et le soin de l'instruction publique leur appartenait.

En 1789, les Bordelais embrassèrent avec ardeur la cause de la révolution. Leur ville devint le chef-lieu du département de la Gironde, qui donna son nom à l'une des plus fameuses fractions de nos assemblée, fraction qui, du reste, représente admirablement l'esprit décentralisateur dont Bordeaux a toujours été et reste encore aujourd'hui le siége éminent. Aussi dès que la révolution, renversant la Gironde, eut repris cette autre voie où la France, une et indivisible, marche avec constance depuis trois cents ans, Bordeaux se retira du mouvement national et s'ouvrit à toutes les pratiques des mécontens. Toutefois cette opposition, où l'intérêt avait plus de part que la croyance, ne fit point d'éclat, mais se tint sagement dans les termes de la malveillance. Il faut en convenir, Bordeaux, dans toute son histoire, se montre peu soucieux des théories politiques : ville de tolérance, les questions religieuses l'embarrassent peu.

L'empire vint, et dans les grandeurs ou les désastres de cette époque, Bordeaux, ville toute commerciale et cosmopolite, ne vit que son commerce emprisonné, anéanti. L'empressement de la population bordelaise à accueillir les Bourbons escortés de l'ennemi, en 1814, est bien connu. Etait-ce par dévouement à un dogme, à des personnes royales, comme les Bourbons ont feint de le croire? Nullement : en 1815, quand, Napoléon revenant de l'île d'Elbe, le triomphe de la cause royale devint douteux, la ville, en bonne calculatrice, s'abstint de donner refuge dans ses murs à la duchesse d'Angoulême. Au fond, dans le retour de la monarchie dite légitime, Bordeaux, fidèle à sa tradition, n'a considéré et salué d'un cri d'espoir que le retour de la paix et d'un ordre de choses plus conforme aux conditions antiques de sa prospérité. Ce fut donc pour les Bordelais, après quelques années de restauration, un désenchantement prodigieux. Ils avaient compté sur le triomphe, au moins partiel, des idées fédéralistes, et la centralisation, organisée par les pouvoirs précédens au profit de l'unité et du progrès, fut maintenue dans toute sa rigueur comme utile instrument de servitude. En second lieu, l'industrie du Nord, fille de la guerre, se trouva assez forte à la paix pour imposer respect à la restauration; elle garda sa prééminence, et au blocus continental succéda un système de douanes protecteur. De plus, la restauration, en raison de ses sympathies politiques, se lia étroitement à la Russie et à l'Autriche, se détachant sous main de l'Angleterre, principal débouché des vins bordelais. Enfin, à l'occasion de l'Amérique du Sud, révolutionnée et affranchie, des questions furent soulevées où le dogme de la légitimité et l'intérêt commercial se trouvèrent en lutte. Ainsi Bordeaux, mal satisfait, se détacha promptement de la monarchie restaurée par les mêmes considérations d'intérêt local qui avaient fait naguère son dévouement, et il mit désormais tout son espoir dans le triomphe de l'opposition, qu'il aida de son effort. En 1830, à la nouvelle des ordonnances, sans attendre que la victoire à Paris eût décidé, les Bordelais se levèrent d'un élan spontané, et le drapeau tricolore fut arboré à la place du drapeau blanc. Ils se préparaient un nouveau désappointement : ni le tarif des douanes, ni l'impôt sur les vins, ni le système de centralisation, ces griefs devant lesquels, à Bordeaux, toute question politique disparaît, n'ont reçu aucun changement fondamental, et l'éternelle plainte de Bordeaux, ainsi que ses réclamations éternelles d'abolition de l'octroi, de liberté commerciale ou d'organisation fédéraliste, ont recommencé plus vives que jamais.

On conçoit cette plainte; et si elle tombe en des excès, si le commerce de Bordeaux désespéré s'égare à chercher son salut en des voies de perdition, il faut le déplorer; mais la sévérité siérait mal envers une noble et magnifique cité qui, étouffée dans la verdeur de l'âge et l'exubérance de la force, se sent périr, et lutte en vain depuis quarante ans contre le fatal progrès de sa décadence. Parmi les causes qui ont amené cette décadence, il en est de visibles : ainsi l'octroi, le système de douanes, la rivalité prospère du Havre devenu le port de Paris, le retour du commerce à son ancienne voie, le bassin de la Méditerranée, et l'importance de Marseille croissant de jour en jour; mais il est aussi des causes plus profondes, plus décisives, prises dans l'histoire, le caractère et les tendances du commerce bordelais, et celles-ci peuvent se modifier.

Cette matière sera examinée ailleurs avec étendue; ailleurs on montrera d'où est venue la tendance de Bordeaux à former un état commercial indépendant, et ce que cette tendance a de désastreux. Les vrais élémens de la prospérité de Bordeaux seront recherchés, et l'on verra que dans l'économie de la France une grande place lui est réservée. Mais la question de Bordeaux est celle des bassins de la Garonne et de la Dordogne, dont la Gironde forme la réunion, et c'est à l'article GIRONDE que nous nous réservons d'étudier tout ce qui se rapporte à ces bassins. Que Bordeaux vienne à sentir comme nous qu'il en est une dépendance; qu'il remonte ses rivières et jette ses racines aussi avant qu'il le pourra au cœur de la France, et il sera dans la voie, non seulement d'une nationalité plus intense, mais encore de sa future prospérité.

Toutefois, quelque déchu que soit Bordeaux, quelle que

soi l'activité de la secrète plaie qui le dévore, il tient encore une place éminente parmi les grands centres commerciaux, non seulement de France, mais d'Enrope. Si le croissant de son port magnifique n'est plus bordé comme autrefois d'une double ligne de navires, c'est encore parmi ceux de France un des plus fréquentés. Le tonnage s'est élevé en 1833 à 78,915 tonneaux ; en 1834, il avait monté à 98,757 tonneaux, y compris 13 bâtimens à vapeur du port de 3,000 tonneaux. En 1832, 746 navires portant 100,102 tonneaux, dont 155 navires français, sont entrés au port de Bordeaux, non compris les navires employés au cabotage, dont le nombre a été beaucoup plus considérable. Bordeaux frète annuellement pour les Antilles, l'Inde, l'Amérique, près de deux cents vaisseaux. Le qnsrt environ du commerce de nos colonies se fait par l'intermédiaire de Bordeaux. Un petit nombre de bâtimens bordelais s'adonne à la pêche de la morue ; la pêche de la baleine en emploie deux seulement. L'industrie manufacturière, innovation commandée par les tendances de l'époque, est en progrès à Bordeaux depuis quelques années. Parmi ses fabriques, les plus importantes sont les raffineries de sucre, les distilleries, les papeteries, les filatures de coton ; les fabriques de vinaigre, acide nitrique, faïence, bouteilles, toiles métalliques, chapeaux, taffetas, tapis de pied, etc., dont les produits sont exportés aux colonies. Mais le principal article d'exportation pour le commerce bordelais, ce sont les produits et surtout les vins du sol, auxquels viennent se joindre les vins de nos provinces du sud et de l'occident, et les eaux-de-vie.

Un mot sur la physionomie monumentale de cette grande cité. Bordeaux, qui s'est toujours complu en lui, et de temps immemorial s'est considéré comme un monde à part ; Bordeaux, l'orgueil de ses habitans et l'objet exclusif de leur amour ; Bordeaux, où d'immenses richesses, durant trois cents ans, ont afflué, a dû devenir et est en effet devenu une ville magnifique. Je dis magnifique, et à dessein ; car cette expression, qui d'ailleurs n'est point exagérée, exprime bien ce genre de beauté monumentale où l'art n'est rien, sinon un prétexte pour la richesse de se déployer avec éclat. Rien de si frappant que ce caractère de magnificence dans les monumens, les édifices privés, les rues, et l'aspect général de Bordeaux. Sans doute, après l'enchantement du premier regard, on est désappointé à l'exsmen ; le détail est inférieur à l'ensemble ; toutefois, parmi les monumens bordelais, on distingue justement la Bourse, le Théâtre, le pont sur la Garonne, comparables à tout ce que l'Europe en ce genre a de grand et de beau. Quelques églises, notamment la cathédrale, ouvrage des Anglais, sont d'un beau travail gothique.

Bordeaux, ville de constructions splendides, ne fait aucune estime de l'art. De même, depuis 1441 jusqu'à la révolution, Bordeaux a été ville d'université : une Académie royale des sciences et belles-lettres y fut établie en 1712 ; de plus, en raison de son importance et de sa place dans la hiérarchie des villes, il possède une foule d'établissemens littéraires et scientifiques. Il s'en faut pourtant que Bordeaux soit une ville de science en de littérature ; on y lit peu, et rien n'est si mesquin, pour le nombre et l'importance, que ses publications. Sous ce rapport, Bordeaux est de beaucoup inférieur à toutes les villes de son rang. Nous l'avons déjà vu, dans les débats politiques et religieux, spectateur sagace, mais tout personnel et indifférent au fond des choses. Ainsi de toutes parts, dans les hautes régions de la pensée et du sentiment, la vie bordelaise est chétive ; et c'est notre opinion que l'on ne peut ainsi forfaire contre l'esprit, sans que l'esprit se venge et que, par un appauvrissement général de la vie, on subisse la peine de son impiété. Au reste, le caractère moral de Bordeaux est inscrit dans son architecture, c'est la somptuosité. Intelligence prompte, mais peu éclairée ; génie qui aspire aux grandes choses dans l'ordre commercial, entreprenant, mais un peu aveugle ; habitudes larges et royales dans la vie : voilà ce qui distingue éminemment le commerce bordelais.

La population de Bordeaux a décru avec sa prospérité commerciale. Evaluée à 150,000 âmes à la fin du siècle dernier (voir l'*Encyclopédie méthodique*), elle est tombée au-dessous de 100,000. Cependant elle s'est relevée insensiblement de ce premier déclin, et au recensement de 1832 elle s'est trouvée un peu supérieure à 100,000 âmes.

A l'article GIRONDE, nous reviendrons, ainsi que nous l'avons dit, sur Bordeaux, son caractère, sa présente condition et son avenir. Pour l'histoire, voyez GUIANNE.

BORE. Le bore est un corps simple découvert depuis peu d'années seulement, bien que l'on ait fait depuis long-temps usage de sa combinaison avec l'oxigène, dont il est, à la vérité, difficile de le dégager.

Davy d'un côté, Gay-Lussac et Thénard de l'autre, l'obtinrent presque en même temps en décomposant l'acide borique par le potassium. Depuis, on a trouvé plus avantageux de faire agir le potassium sur un fluo-borure potassique. Quoi qu'il en soit, c'est en détruisant le composé borique par le potassium dans un vase de fer ou de verre à la chaleur rouge, qu'on obtient le bore sous l'apparence d'une poudre brun-verdâtre, qui se dépose de la dissolution du produit par l'eau.

On a remarqué que, quand le lavage a presque enlevé tous les sels, le bore passe à travers le filtre en colorant le liquide en jaune verdâtre. Lorsqu'on y introduit un sel, et particulièrement le sel ammoniac, la dissolution se trouble, et le bore ne tarde pas à s'en précipiter. Lorsque le bore a été calciné il perd cette propriété, et n'est alors dissous que par les acides puissans, tels que l'acide nitrique, l'eau régale et l'acide fluorhydrique. Il se racornit alors, et devient assez dense pour se précipiter dans l'acide sulfurique concentré.

Le bore adhère facilement aux corps qu'il touche, et salit les doigts ; il supporte le rouge blanc sans se fondre, et si on le chauffe jusqu'au degré de la fusion du plomb, au contact de l'air, il brûle avec une vive lumière, en lançant des étincelles comme le charbon. Sa combustion n'est jamais complète cependant, parce que l'acide borique qui se forme revêt la portion restante d'une couche vitreuse.

Les composés binaires les plus remarquables que fournit le bore sont, son chlorure, son fluorure et son oxide. Les deux premiers, que l'on nomme gaz chloro-borique et fluo-borique, fument au contact de l'air ou du gaz ammoniac. M. Dumas a trouvé 3.942 pour la pesanteur spécifique du premier, A 2.312 pour celle du second ; résultat important, qui donne plus de probabilité au poids atomique du bore qu'il a adopté qu'à celui admis par M. Berzélius, comme cela a été d'ailleurs prouvé par de nouvelles considérations.

Quant à la combinaison du bore avec l'oxigène, elle est connue sous le nom d'acide borique. C'est une substance blanche, nacrée, douce au toucher, qui se fond à une douce chaleur, et se boursoufle ensuite en perdant son eau de cristallisation, qui fait les 0.44 de son poids. Si l'on porte la chaleur jusqu'au rouge, cet acide entre en fusion. Quoiqu'il ne soit pas volatil lorsqu'il est seul, il acquiert cette propriété lorsqu'on le mêle à l'eau et à l'alcool ; c'est en raison de cela que sa dissolution alcoolique brûle avec une belle flamme verte. Peu soluble dans l'eau froide, il le devient dix fois plus dans l'eau bouillante. Son pouvoir acide est très faible à la température ordinaire ; mais il croît avec la chaleur, et se manifeste avec une grande énergie quand elle est intense.

L'acide borique se trouve en efflorescence à la surface du sol, et en dissolution dans quelques flaques d'eau de la Toscane. Il est même assez pur pour qu'on l'emploie de préférence, et sans purification, à la fabrication du borax

D'autres fois il se trouve associé à la soude, et constitue le *tinkal* ou borax naturel, que l'on recueille en abondance dans certains lacs de l'Inde et du Thibet, d'où il nous arrive pour être raffiné.

Le borax est d'un grand emploi dans les arts, à cause de

la faculté qu'il possède de dissoudre les oxides par la voie humide et par la voie sèche. On l'emploie pour décaper et souder les métaux, de même que le sel ammoniac; sans lui la soudure (suivant sa nature) ne se fixerait qu'imparfaitement ou se dissiperait en poussière. Ce sont principalement les orfèvres et les bijoutiers qui s'en servent, le sel ammoniacal étant préféré, comme plus économique, par les fabricans de grosses pièces.

Il est susceptible de cristalliser en s'unissant à des proportions d'eau variables comme la température. Celui qui cristallise dans l'eau froide en contient le plus, et prend la forme de prismes rectangulaires obliques; il a l'inconvénient de s'effleurir, aussi lui préfère-t-on le borax octaédrique qui, d'après la remarque de M. Payen, cristallise sous cette forme à une température supérieure à 50° centigrades. Il est inaltérable à l'air, et se broie très bien sur le plan dépoli. Son eau de cristallisation est juste moitié de celle du premier, et sa formule est



$$\dot{N}\dot{N}\ \ddot{B}\ddot{B}^2 + 5\ \dot{H}\dot{H};$$

soit en atomes $N^2 B^4 H^{10} O^{12}$, ce qui donne 0.081 pour le poids atomique du bore.

Le borax est un fondant énergique, aussi l'emploie-t-on fréquemment pour les émaux et pour l'essai des minéraux, dont il dissout les oxides en prenant différentes teintes qui servent à déceler leur nature.

Le bore se rencontre encore parmi les sels des dépôts supérieurs à l'état de borate calcique et de borate magnésique (boracite), mais en petite quantité. On le trouve aussi, associé à la silice, dans plusieurs minéraux des terrains anciens, tels que le datholite, la tourmaline, l'axinite, l'humboldtite, etc., et chaque jour on le découvre où on ne le soupçonnait pas.

BORGHOU. La géographie de l'Afrique intérieure nous répète trois fois ce nom pour nous désigner trois contrées diverses : l'une appartenant aux Tibbous, et située à une quinzaine de journées dans le sud d'Aougelah (voir l'article TIBBOUS); une autre à quatorze journées plus loin, tout près du Dâr-Four, et portant encore les dénominations de *Dâr-Ssalyhh*, de *Mobba* ou de *Oudday* (voir l'article DAR-SSALYHH); la troisième enfin gisant vers les confins extrêmes du Hhaousâ, par-delà le Niger, et recevant quelquefois le nom de *Kilingha*. C'est seulement de cette dernière que nous voulons nous occuper ici; elle est fort peu connue.

Déjà, en 1722, Guillaume de l'Isle l'avait inscrite sur ses cartes d'Afrique, et d'Anville à son tour lui donna place sur les siennes : c'en était assez pour consacrer son existence sur toutes les cartes qui suivirent, jusqu'à ce que Rennel, voulant refondre complètement la géographie de l'Afrique septentrionale, vint faire disparaître une indication dont la source première lui demeurait inconnue, et dès lors suspecte. Bowdich cependant, en 1817, entendit parler à Komâsy des pays de *Barragou* et de *Bargou*, qu'il prit pour deux états différens, bien que ce fût, dans l'un et l'autre cas, le *Bourgou* de de l'Isle et de d'Anville. Dupuis, en 1820, obtint pareillement à Komâsy des informations sur le pays de *Bargho*, mieux connu, dit-il, des musulmans sous la dénomination de *Killinga*; d'autre part, la carte et le manuscrit arabes dont le sultan Bello fit présent à Clapperton, lors de son premier voyage à Sakkatou en 1824, mentionnaient aussi le pays de *Borghou*; deux ans après Clapperton traversa lui-même un coin de ce royaume avec son fidèle compagnon Richard Lander, qui conduisit à son tour, en 1830, une nouvelle expédition sur les mêmes lieux; et le nom de Borghou a recommencé de figurer sur les cartes d'Afrique.

Mais les informations recueillies sur cette contrée sont rares et contradictoires, et nous n'avons pas la prétention de résoudre ici les difficultés que présente leur combinaison critique : qu'il nous suffise d'énoncer en peu de mots les renseignemens que nous fournissent les principales sources.

Dans sa description historique de l'empire de Takrour, le sultan Bello compte le Borghou parmi les sept provinces occidentales du Hhaousâ, et le place entre celles de Ya'rbah et de Ghoromâ, le faisant confiner au nord avec le grand pays de Mèly. Quant à la description particulière du pays, elle se réduit à trois lignes : « La province de Borghou a des forêts » et des sables; elle est habitée par des tribus de nègres, que » l'on croit issues des esclaves des Fellatyn; ce sont des gens » indociles et entêtés, fort adonnés à la magie. »

D'après les renseignemens fournis à Dupuis, le Borghou ou Kilingha est une des régions les plus importantes en étendue comme en puissance parmi les états nègres au sud du désert. Il a pour bornes les Fellâtas et Hhaousâ, d'une part, au nord-est; Yarraba au sud; et Dagomba au sud-ouest. Il comprend aussi, outre l'état suzerain de Niky, les principautés de Zogho, Kambah, Banau, Batako, Ouâouâ, Fagh, Kandaschy, Maoury et Kayâma. Le pays est très peuplé, et ses habitans, musulmans pour la plupart, sont réputés les plus riches de tous les nègres.

Enfin Lander, tout en confirmant les rapports de Dupuis sur la puissance et la richesse du sultan de Borghou, fait des principautés qui lui sont soumises une énumération fort peu concordante avec celle qui précède. On y voit à la vérité Niky, l'état prépondérant formant le domaine direct du souverain, ainsi que la province de Kayâma, que les voyageurs anglais avaient visitée; mais il remarque expressément que Ouâouâ ne doit point y être comprise. Il nomme ensuite Bouoy, Sandero, Kingha, Korokou, Lougou et Pandy, qui ne ressemblent guère, comme on voit, aux indications antérieures; cependant il y a lieu de conjecturer qu'une erreur d'écriture empêche seule de reconnaître Zogho ou Zougou dans Lougou, et Sandero peut se retrouver dans le Gingiro de de l'Isle et de d'Anville. Quoi qu'il en soit, ces provinces, groupées autour de Niky, ne reconnaissent pas toutes à un égal degré la suprématie du sultan de Borghou : Kayâma paraît avoir quitté son obédience pour se ranger à celle des Fellâtas de l'autre rive du Niger, et Pandy a secoué le joug pour se constituer en république indépendante, ou plutôt pour exercer, à la faveur d'une anarchie complète, le plus audacieux brigandage. Le reste demeure soumis.

L'état de Niky est d'ailleurs puissant par lui-même; les villes y sont nombreuses et riches, les chevaux très multipliés, et les armées fortes, braves et aguerries. Chaque gouverneur de district est obligé, une fois dans sa vie, de fournir une jeune et jolie fille pour le harem du sultan, et l'on dit que le nombre de ces districts est d'environ soixante dix; Bouoy paraît assujetti à une redevance analogue. Sauf Zougou, qui est sur la route des caravanes du Gongjah et qui prospère à la faveur de ce mouvement commercial, le reste du territoire a peu de ressources et demeure misérable.

En résumé, le Borghou ou Kilingha, compté dans le Takrour parmi les dépendances occidentales du Hhaousâ, s'étendait naguère jusqu'au Kouârâ, et paraît subir de ce côté des empiètemens successifs facilement reconnaissables aux mœurs nationales qui persistent au-delà de la nouvelle limite politique; ses bornes les mieux connues sont, sur les autres points, Ya'rbah au sud, Gongjah au sud-ouest, Ghoromâ au nord-ouest. Son étendue peut être estimée à un maximum de 4,000 lieues carrées géographiques, mesurées par une longueur de 200 lieues d'est en ouest et une largeur de 50 lieues du nord au sud; et Niky, sa capitale, doit être peu éloignée d'une position déterminée par l'intersection du parallèle de 10° 50′ N. avec le méridien de 1° de longitude à l'est de Paris

BORNÉO. Grande île située dans la partie de l'Océanie, appelée *Malaisie*, entre 4° 20′ de lat. S. et 7° de lat. N., et entre 106° 40′ et 116° 45′ de long. E. On voit donc que l'équateur la divise en deux parties, dont celle du nord est un peu plus grande que celle du sud.

Cette île que les naturels nomment *Varouni* et *Klemantan*, est une des plus vastes du monde : elle a 285 lieues de lon-

gueur, et 250 dans sa plus grande largeur; sa superficie est de 40,000 lieues carrées: c'est-à-dire qu'elle est égale à un peu plus d'une fois et demie celle de la France continentale. Son étendue a empêché les Européens de pénétrer dans ses parties centrales: aussi la géographie de Bornéo est-elle restée incomplète. On sait seulement qu'elle est montagneuse et qu'elle renferme des volcans éteints: ainsi dans les *Monts de Cristal* on cite plusieurs cratères remplis d'eau; quelques voyageurs disent même qu'il y en a de brûlans: ce qu'il y a de certain c'est qu'elle est souvent le théâtre de violens tremblemens de terre.

On a prétendu et répété qu'il existe dans l'intérieur de Bornéo un vaste lac, où les plus importantes rivières de l'île, le *Banjermassing*, le *Bornéo*, le *Passir* et le *Sambas*, dont on connaît moins le cours que les embouchures, prennent leur source. Cependant ce renseignement nous paraît inexact: en effet, quelle étendue devrait avoir ce lac, s'il est vrai, comme le disent quelques voyageurs, que le cours de la plupart de ces rivières soit d'une faible étendue; que le Passir, par exemple, n'ait que 40 lieues de longueur, et que le Sambas n'en ait guère que 50? Tout nous porte donc à croire que le lac dont il est question n'existe point, et ne donne point naissance à ces cours d'eau. A 15 lieues des côtes septentrionales de Bornéo, il existe bien un lac appelé *Keney-Ballon* qui est en partie entouré de hautes montagnes, et qui paraît avoir 12 à 15 lieues de diamètre: c'est probablement ce lac que des voyageurs ont placé vers le centre de l'île; mais il ne forme ni le Bornéo, qui en est au contraire séparé par les Monts de Cristal, ni le Passir, qui coule dans la partie orientale, ni le Sambas, qui arrose la partie occidentale de l'île. Il paraît seulement, au rapport des indigènes, que c'est du Keney-Ballon que sort le Banjermassing, ce qui donnerait à ce fleuve une longueur d'environ 250 lieues. Les Monts de Cristal forment une longue chaîne qui s'étend à peu près du nord au sud, et qui paraît être presque parallèle avec une autre chaîne située plus à l'ouest, de manière à laisser entre elles une longue et large vallée qui formerait le bassin du Banjermassing. La chaîne occidentale a été appelée Monts de Cristal parce qu'en effet elle abonde en quartz ou cristal de roche. Mais ces montagnes sont également riches en or, en cuivre, en fer et en antimoine. On trouve aussi à leurs pieds des dépôts d'alluvions qui renferment des diamans.

Plusieurs parties de l'île sont couvertes de forêts qui produisent l'ébène, le bois de santal, une variété de palmier appelée *salak*, une espèce de myrte gigantesque (*melaleuca leucodendron*) nommé par les indigènes *koyouponti*, et plusieurs bois de teinture. Sur les côtes soumises aux Européens, ceux-ci cultivent le camphrier, le giroflier, le muscadier, le poivrier, le sagoutier et le cotonnier, ainsi que la patate et le riz. Les forêts de Bornéo nourrissent des éléphans, des buffles, des tigres, des panthères, des tapirs, des rhinocéros; plusieurs espèces de singes, parmi lesquelles on distingue le gibbon et le pongo à la tête pyramidale; on y trouve aussi ce singulier babi-roussa, animal qui tient du cerf et du cochon. Enfin, les côtes de Bornéo sont très poissonneuses et fournissent à la nourriture d'un grand nombre d'habitans.

La population de l'île est évaluée à 3,000,000 d'individus; mais on conçoit que ce ne peut être qu'un chiffre approximatif. Cette population, en partie sauvage, est divisée en un grand nombre d'états, dont plusieurs consistent seulement en quelques villages. Elle se compose de plusieurs races: la plus nombreuse est la race *Malaie*: elle est répandue principalement sur les côtes. Ces Malais passent pour être plus civilisés que les *Dayaks*, les *Idouns*, et les *Tidouns*, qui, suivant les voyageurs, paraissent appartenir à la race des *Alforèses*. On dit que les Dayaks habitent les parties occidentale et méridionale de l'île; les Idouns, la partie septentrionale, et les Tidouns la partie orientale. On cite aussi les *Biodjous* qui occupent les côtes du nord-ouest; et au sud de l'état de Borni ou Bornéo, les tribus sauvages des *Dousouns*, des *Knyans*, des *Marouts*, et d'autres peuples encore moins connus. Quelques voyageurs assurent que l'on compte dans l'île environ 200,000 Chinois, et que ce sont principalement eux qui exploitent les mines.

Les Hollandais sont les seuls Européens qui aient des établissemens à Bornéo. Sur la côte occidentale, ils tiennent dans une sorte de vasselage sept ou huit petits états indigènes: les principaux sont celui de *Sombas*, dont la capitale est *Sambas* sur la rivière de ce nom; celui de *Munyrawa*, qui passe pour renfermer les plus riches mines d'or de toute l'Océanie; celui de *Montrado*, dont la capitale appelée de même est une ville de 6 000 habitans presque tous Chinois; le royaume de *Pontianak*, dont la capitale est peuplée de 3,000 âmes, enfin l'état de *Motan*, dont le souverain réside dans une ville de ce nom, située sur les bords du Kaiappan. Cet état est le seul représentant de l'ancien empire de *Succadana* qui fut long-temps florissant.

Sur les côtes méridionale et orientale, les Hollandais sont suzerains du *royaume de Banjermassing*, dont le souverain partage avec eux les revenus. *Banjermassing*, la capitale, est une ville de 6,000 âmes, située sur le fleuve de ce nom, et dont le commerce a acquis de l'importance depuis plusieurs années. La partie indépendante des Hollandais renferme plusieurs états dont nous citerons les principaux. Le *royaume* de *Borni* ou de *Bornéo* se composait autrefois de la plus grande partie de l'île; sa capitale, qui lui donne son nom, et qui s'élève sur les bords du Bornéo, est bâtie sur pilotis, et renferme 10,000 âmes. Le *royaume de Passir* et celui de *Cotti* sur la côte orientale sont peu considérables à en juger par leurs capitales. *Passir* ne renferme que 300 habitations; *Cotti* est moins importante encore. Ces deux états forment des marins connus comme redoutables corsaires dans les mers qui entourent Bornéo. Enfin, l'*état de Soolou* comprend une grande partie de l'extrémité du nord-est de l'île: on y trouve les petites villes maritimes d'*Abay*, de *Mallondou*, de *Poyfun* et de *Talopan*. Selon M. de Rienzi, cette partie est la plus peuplée et la mieux cultivée de Bornéo.

BORNOU. Les géographes du moyen âge eurent sans doute une notion bien vague du pays de Bornou, puisqu'on n'en trouve chez eux aucune mention expresse: et cependant le roi de Kânem, dont ils font remonter la généalogie jusqu'aux tobba's du Yémen, était célèbre parmi eux comme un zélé propagateur de l'Islam, ayant soumis par le glaive une vaste étendue de pays infidèles, parmi lesquels se trouvait évidemment le Bornou; et la ville de Kougbah ou Kouqah, qui, au dire de l'Edrysy, était comptée par les nègres comme une dépendance du Kânem, était peut être à la même place où gît la moderne Kouka.

Quoi qu'il en soit, le nom même de Bornou ne commence à paraître dans la géographie africaine qu'au temps du maure Jean Léon, qui exalte beaucoup la puissance du souverain de cet état, mais dit fort peu de chose du pays: et son copiste Marmol ne savait rien de plus à ce sujet. Notre grand géographe Guillaume de l'Isle recueillit, d'un Tripolitain sans doute, quelques renseignemens sur la route du Bornou, employés sur sa carte d'Afrique de 1722, et auxquels d'Anville ajouta, sur sa carte de 1749, les informations rapportées d'Égypte par le père Sicard, qui les tenait d'un Bornouen. Le Saxon Einsiedel, qui voyageait sous les auspices du gouvernement français, obtint à Tunis, en 1786, de nouvelles lumières; et l'Anglais Lucas, envoyé de l'*Association africaine* de Londres, réunit en 1789, à Tripoli, des détails plus précis que tous ceux qu'on avait jusqu'alors rassemblés; les notions plus ou moins étendues, recueillies ensuite par Niebuhr, Tully, Brown, Seetzen, Hornemann, Burckhardt et Lyon, contribuèrent encore à améliorer l'imparfaite connaissance que les relations des indigènes et des Arabes pouvaient procurer sur un pays éloigné, lorsque enfin l'œil européen pénétra en 1824 jusqu'au cœur du Bornou.

l'expédition anglaise de Denham, Clapperton et Oudney.

Bien que la relation du major Denham ne fournisse point du pays et de ses habitans un tableau aussi complet ni aussi précis qu'on pourrait le souhaiter, elle contient cependant assez de détails pour faire considérer le Bornou comme l'un des pays les moins mal connus de cette Afrique centrale si opiniâtrément rebelle aux explorations de nos voyageurs.

Compris entre le dixième et le quinzième degrés de latitude septentrionale, le quatorzième et le vingtième degrés de longitude est de Paris, le Bornou, appelé par les Arabes *Barnouh* ou *Ber-Nouh* (pays de Nouh ou Noé), offre une superficie totale d'environ 10,000 lieues carrées géographiques, dont près d'un huitième est occupé par le grand lac Tchâd : au nord sont le désert et le pays de Kânem, à l'occident le Hhâousâ, au sud le Mandharah, à l'est le Bagher-meh et le Ouâdây.

Le sol est extrêmement plat, et généralement sablonneux; les pluies diluviales de l'équinoxe le couvrent d'une vaste nappe d'eau, et les fleuves qui l'arrosent forment en quelques parties de leur cours de constans marécages : les plus considérables de ces rivières sont le Yéou ou Gambarou qui va d'ouest en est porter ses eaux au lac Tchâd, et le Schâry ou Tchaddah qui, suivant Denham, afflue pareillement au lac Tchâd en coulant du sud au nord, tandis que d'autres témoignages tendent à faire admettre qu'il sort du lac et coule au sud-ouest pour s'aller jeter dans le Niger, établissant ainsi de l'un à l'autre une communication continue que les canots peuvent parcourir, à contre-courant, en dix-neuf journées.

La chaleur est très intense, et depuis mars jusqu'en juin le thermomètre accuse 33°, 3 de l'échelle octogésimale vers 2 heures après midi, et 30°, 2 à la même heure de la nuit, ce qui donne 31°, 8 pour la température moyenne de l'été; en hiver, le climat est comparativement assez froid, puisque le thermomètre ne s'élève point alors au-dessus de 18°, 7 et qu'il s'abaisse jusqu'à 11°, 5, ce qui donne, pour cette saison, un chiffre moyen de 15°, 1. Des vents étouffans du sud et du sud-est soufflent pendant les mois des plus fortes chaleurs; puis arrivent les grandes pluies et les débordemens, dont l'évaporation charge l'atmosphère de vapeurs suffocantes et malsaines, qui engendrent de nombreuses maladies, jusqu'à ce que la saison froide, avec ses vents frais du nord-ouest, vienne chasser les nuages et rétablir la salubrité de l'air.

Les terres, maigres et mal cultivées, ne montrent point une riche végétation : une houe grossièrement fabriquée avec le fer des montagnes du Mandharah, sert aux femmes du Bornou pour la préparation du sol, où elles sèment du mil ou *gassub*, quelquefois un peu de froment, beaucoup de haricots, et certaines plantes potagères en très petite quantité : l'indigo, le coton, le séné croissent spontanément; le dattier s'arrête au-delà des limites du nord, le manguier au-delà des limites du sud; à peine quelques orangers et citronniers sont-ils entretenus à grands frais dans le jardin particulier du souverain; le soump (*Balanitas egyptiaca*) et le nété (*Parkia africana*) de la Sénégambie peuplent les forêts, et le souchet papyrier du Nil se retrouve sur les bords du Schâry. Le *cleome pentaphylla* et l'*oxystalma bornuensa* veulent en outre être cités comme spécialement indigènes.

Le lion, la panthère, le léopard, la hyène, le chacal, la civette, le renard, des légions des singes noirs, gris, et bruns, sont, avec l'éléphant, les animaux sauvages qu'on rencontre le plus fréquemment; ce dernier se montre par troupes qui comptent parfois jusqu'à quatre cents individus. La girafe avec l'autruche, la gazelle en compagnie de l'outarde, l'antilope, le lièvre, le buffle, et dans les rivières l'hippopotame et le crocodile, sont poursuivis par les chasseurs comme un excellent gibier, de même que les perdrix, les bécassines, les oies, les canards et les pintades. Le pélican, la spatule, la grue, l'anhinga, la cigogne avec le vautour, l'ibis, les perroquets, les rolliers, sont fréquens autour des marais ou dans les bois. La poule est domestique, comme le mouton, la chèvre, le bœuf, le bouvard, le chien, l'âne, le cheval, le chameau; mais ce dernier est rare : le bœuf, au contraire, est élevé en troupeaux considérables, et l'on en compterait aisément plus de 60,000 têtes dans les pâturages voisins du Tchâd et du Schâry; on y nourrit aussi quantité de chevaux, dont on exporte annuellement deux à trois mille pour le Hhaousâ; l'âne et surtout le bouvard ou bœuf-porteur sont les montures et les bêtes de somme habituelles. Parmi les reptiles on trouve, outre le crocodile que nous avons déjà mentionné, le caméléon, de gros et hideux crapauds, et de nombreux serpens, que l'on dit peu dangereux malgré leur grande taille. Les scorpions et les scolopendres paraissent fréquens; les moustiques, les abeilles et les sauterelles sont innombrables : celles-ci se mangent rôties, bouillies, ou accommodées en boulettes; le miel est si commun qu'on ne se donne pas la peine de le recueillir complètement.

La population du Bornou n'est point homogène : Denham la divise en Schouâs ou Arabes et en Kanôrys ou Bornouens indigènes, ayant ensemble une dizaine de langages ou dialectes différens; mais il y faut ajouter, d'après le sultan Bello, des Berbers et des Fellâtas ou Peuls; il résulterait même des renseignemens donnés à Seetzen par le Bornouen A'bd-Allah d'Afaday, qu'un idiome mandingue (*kouma*) était parlé dans l'est de sa ville natale, et que le berber (*amzigh*) était en usage à Mpadé aussi bien qu'à Afaday, tandis que le bornouen proprement dit (*manu*) était la langue de Berny, capitale du pays : il est certain en effet que *umzigh* est le nom national des Berbers (voir l'article BERBERS), et que *kouma* en maudingue ou en bambara signifie langage, de même que *manu* en bornouen. On peut admettre à la vérité que l'élément mandingue s'est effacé sous les colonies arabes qui ont pris possession des provinces orientales; que l'élément peul, jadis maître des provinces occidentales et même de toute la contrée, a été complètement expulsé par le souverain régnant; mais il restera toujours, en sus de l'enumération de Denham, un élément berber, que Bello fait arriver de la Syrie dans le Yémen, puis en Abyssinie, et de là dans le Kânem et le Bornou : c'est à peu près là tout ce que nous en savons. Il faut tenir compte en outre d'une population qui a établi son repaire dans les îles du lac Tchâd, laquelle porte le nom de Biddomas, et fait métier du brigandage : elle est jusqu'ici fort peu connue.

Quant aux Schouâs, ce sont, au dire de Denham, de véritables Arabes, parlant leur langue avec une grande pureté, et conservant des noms de tribus encore existantes en Egypte : celles qu'il cite le plus fréquemment sont El Assâla', Daghanah, Bény-Hhasan, Bény-Ouâyl; ils vivent sur les bords du Tchâd et du Schâry, sous des tentes de cuir, ou dans des cabanes de jonc rangées circulairement pour former le douâr ou le *frigué*: ils sont nombreux, et peuvent mettre sur pied 15,000 cavaliers; mais ils ont l'esprit peu martial, quoique arrogans avec les nègres, qu'ils font profession de mépriser; ils sont d'ailleurs rusés, artificieux, et voleurs; ce sont des peuples pasteurs, dont l'occupation habituelle est d'élever de grands troupeaux de bétail, ainsi que des chevaux.

Les Bornouens proprement dits, ou Kanôrys, ont des visages larges et stupides, le nez épaté, la bouche grande; ils sont fort civils entre eux aussi bien qu'avec les étrangers, mais, du reste, paisibles, indolens, timides; ils font peu de commerce et vivent très simplement : la base de leur nourriture est une pâte de farine assaisonnée de miel et de graisse fondue ou de beurre végétal; des haricots et le poisson d'eau douce suffisent à la consommation des classes pauvres : on connaît à peine chez eux l'usage du sel. Leurs ustensiles de ménage se bornent à quelques pots de terre, des gamelles servant de plats, et de grandes calebasses pour contenir l'eau qui est leur unique boisson. Ils sont vêtus d'amples tuniques à manches en étoffe de coton, dont la couleur est généralement bleue, et mettent quelquefois sur la tête des bonnet,

pareillement bleus; les bonnets rouges de Tripoly ainsi que les turbans sont réservés pour les grands personnages.

Ils sont, au surplus, dans l'usage de se tatouer en se faisant des balafres sur le visage et sur le corps. Leurs demeures sont diversement construites, depuis la case de simples nattes d'herbe, jusqu'à la maison d'argile rouge à toit voûté et à double étage. Les villes sont en général grandes et bien bâties, entourées de murailles hautes d'une quarantaine de pieds, et épaisses d'une vingtaine de pouces: ces villes fermées sont désignées par le nom commun de Berny; on en cite quelques unes, telles qu'Angornou et Digoa, comme ayant jusqu'à 30,000 habitans chacune, et Denham estime, d'après les ruines de Gambarou, détruite il y a une trentaine d'années, que la population de cette ancienne capitale allait à 200,000 âmes: il faut citer encore Berny-Gedyd ou la ville neuve, résidence du sultan, avec 10,000 habitans, et Kouka, résidence du scheykh entre les mains duquel se trouve l'autorité réelle.

Le mahométisme est la religion de l'état, et il paraît observé avec scrupule, du moins quant à la prière et aux ablutions. La polygamie ne va généralement pas aussi loin que le permet le Qorân; un Bornouen même riche a rarement plus de deux ou trois femmes à la fois; le scheykh lui-même ne dépasse point ce dernier nombre, et le sultan seul en a jusqu'à neuf. Les lois sont généralement sévères, et l'application en est prompte et sommaire: le meurtrier est livré aux parens de la victime pour être assommé à coups de massue; le vol avec récidive est puni de la perte d'une main, ou d'un supplice plus cruel, qui consiste à demeurer pendant une journée entière enterré jusqu'au cou dans le sable, la tête ointe de miel ou de beurre, et exposée à un soleil brûlant à la merci des nuées d'abeilles et de moustiques que l'on se garde d'écarter; le débiteur solvable qui refuse de payer est exproprié et rançonné par le juge; mais s'il est insolvable, toute poursuite cesse à son égard.

Le Bornou était autrefois une monarchie absolue, et élective dans la famille des sultans, en sorte que le frère succédait quelquefois de préférence au fils. La puissance de cet état s'étendait au loin, vers l'est jusqu'aux limites extrêmes du Ouâdây, à l'ouest jusqu'aux frontières de Kano et du Ouangarah; mais à la fin du siècle dernier, le sultan de Ouâdây se rendit indépendant, et parvint ensuite à soumettre le Baghermeh; d'un autre côté les Fellâtas, qui depuis long-temps pressaient à l'occident l'empire de Bornou, se ruèrent en 1809 sur cette contrée, et l'envahirent malgré les efforts du faible AHHMED A'LY, qui occupait alors le trône.

Le scheykh *El-Amyn ben Mohhammed el-Kânemy* résolut de délivrer le pays de ces nouveaux maîtres; il recruta des soldats dans le Kânem, et avec 400 hommes déterminés il défit une armée de 8,000 Fellâtas; il appela au trône MOHHAMMED, frère d'Ahhmed A'ly, et ne se réserva que le commandement des armées. Après avoir délivré le pays des Fellâtas, le scheykh a tourné ses armes, en 1815, contre le Baghermeh; mais il n'a point été aussi heureux de ce côté, cependant, en somme, l'avantage a été pour lui, et on dit qu'il a fait sur les Baghermys plus de 30,000 prisonniers. Le sultan Mohhammed, qui accompagnait toujours le scheykh El-Kânemy dans ses campagnes, a perdu la vie dans une de ces rencontres, aux portes d'Angornou.

Il a été remplacé par son frère IBRAHYM, âgé de vingt-deux ans à l'époque du voyage de Denham (1824). El-Kânemy continuait avec des succès variés ses guerres contre le Baghermeh; il envoya contre les Fellâtas du sud une expédition dont l'issue fut loin d'être favorable; il fut plus heureux dans l'ouest, et il soumit à son autorité le pays de Monga. Plus tard (1827) ayant repris la guerre contre le sultan Bello, pour recouvrer les provinces occidentales restées aux Fellâtas, il a, dit-on, éprouvé une défaite; puis il aurait repris le dessus, et d'après les vagues informations recueillies en 1830 par Richard Lander, les pays jadis tributaires du Bornou auraient secoué le joug de Bello pour retourner à leurs anciens chefs, notamment le Zegzeg; en sorte que l'empire de Bornou comprendrait aujourd'hui le Kânem au nord, le Loghoun au sud-est, le Mandharah au sud, et à l'ouest le Monga, le Katagboum, le Zegzeg, et peut-être Kano: il aurait ainsi recouvré une bonne partie de ses anciennes limites, et aurait complètement repris dans l'Afrique centrale cette prépondérance qui déjà était établie au temps de Jean Léon, et qui se maintenait encore en rivalité de celle du Hhaoussâ, alors même qu'elle se trouvait resserrée dans des bornes bien plus étroites. Ce mouvement où deux hommes tels que Bello et El-Kânemy sont aux prises, sera-t-il durable? Le temps seul pourra nous l'apprendre.

BOSSUET (JACQUES-BÉNIGNE), né à Dijon en 1627, mort à Paris en 1705.



(Bossuet.)

Toutes les formules de l'admiration ont été épuisées pour Bossuet. A peine était-il mort, que son ami La Bruyère, dans un discours à l'Académie française, l'appelait un *Père de l'Église*; et, depuis, les expressions ont toujours manqué à ses apologistes pour le louer comme ils l'entendaient. Il est devenu, par le temps, une majesté aussi grande que les plus grandes majestés de l'histoire. Il occupe, dans la monarchie de Louis XIV, la première place à côté de Louis XIV. On peut même dire que lui seul, de tant de grands hommes ses contemporains, ne cède pas devant l'ascendant souverain de cet orgueilleux monarque. Les autres sont des poètes, des savans, des penseurs, des magistrats, des guerriers, des administrateurs, qui tous viennent apporter leur génie en tribut à Louis XIV, travailler avec lui et sous lui à la civilisation de la France. Ils sont dominés par son astre; il est leur centre et leur maître; ou, s'ils se révoltent contre lui et aspirent à d'autres idées, ils cessent d'avoir un rôle dans le présent, tant le présent est enchaîné à Louis XIV. Ainsi Fénelon, par quelques unes de ses tendances, est plutôt du dix-huitième siècle que du dix-septième. Bossuet seul est aussi maître de son temps et de la France de son temps que Louis XIV lui-même. Si Louis est le roi, et règne assez semblable aux souverains absolus de l'Orient, lui il est le prêtre, aussi enraciné que le roi dans la réalité des choses. Il est le prêtre, et il dirige le roi. Il est le haut politique caché derrière la couronne, et c'est à sa religion que convergent tous les desseins que le roi semble enfanter de lui-même. Jusqu'à un certain point, Louis XIV, qui eut dans la main tant de glorieux instrumens, ne fut lui-même que l'instrument d'une intelligence

supérieure révélée dans Bossuet. On a lancé contre ce roi mille accusations légitimes, mais qui s'adressent autant à l'esprit humain de son temps qu'à lui. On lui a reproché toute la conduite religieuse de son règne, son plan suivi pendant tant d'années contre les protestans, sa révocation de l'edit de Nantes, et l'illusion qui le porta à vouloir rétablir non seulement en France, mais en Europe, l'unité religieuse. Reprochez donc à Bossuet ce que vous reprochez à Louis XIV; car ce que Louis XIV a essayé de faire, il a tenté de le faire pour la religion et la doctrine de Bossuet. Que n'a-t-on pas dit, et avec raison, contre la tyrannie de ce prince, contre son axiome : *L'état, c'est moi?* Ouvrez la *Politique tirée de l'Ecriture* de Bossuet, et voyez ce que c'est que la monarchie, et si elle a d'autres limites sur la terre que l'intérêt et la raison du monarque. Ces tristes disputes ecclésiastiques où se consuma toute la vieillesse de Louis XIV, où Louis et sa femme madame de Maintenon employèrent tant d'intrigues et de lettres de cachet, et pour lesquelles ils adressèrent tant d'obsessions ou de menaces aux pontifes romains; ces violences contre le jansénisme, contre le molinisme, contre le quiétisme, contre le quesnelisme, et contre tant d'autres opinions, ne sont-elles pas la suite nécessaire de cette religion d'état que Bossuet avait édifiée sous le nom d'Eglise gallicane? Ce n'était pas assez qu'il eût admis et établi la toute-puissance la plus absolue du roi dans ce qu'on appelle le temporel; il força pour ainsi dire Louis XIV à se faire pape, en formulant plus nettement qu'on ne l'avait fait jusque là les libertés de l'Eglise gallicane. Car si l'Eglise gallicane a, en tant qu'Eglise, une existence réelle, il s'ensuit nécessairement qu'elle doit intervenir dans les questions religieuses qui s'élèvent dans son sein. Puis, quand la parole des évêques aura décidé, qui donnera autorité à ces décisions, sinon le pouvoir temporel? De là pour le souverain un devoir absolu de veiller continuellement sur la foi, de consulter sans cesse les évêques, de les réunir, de les forcer à prendre des décisions, de transmettre à Rome ces décisions, de les faire approuver du pape, et de les faire exécuter ensuite des prêtres et des laïcs, même par la force, par la violence, par les bastilles, par les bourreaux. Et dans tous ces chocs entre les divers partis religieux du royaume, puis entre l'Eglise gallicane et le Saint-Siége, enfin entre l'autorité royale investie de l'exécution et le clergé en général et les laïcs, dites s'il n'était pas inévitable que Louis XIV, devenu pape sans en avoir la mission, s'abîmât dans un déluge d'inextricables difficultés. Tout le ridicule dont on a voulu couvrir les vingt dernières années de ce règne retomberait donc sur cette sorte de charte ecclésiastique et politique à la fois que le génie de Bossuet imagina sous le nom d'Eglise gallicane, en donnant un nouveau lustre à des principes qui s'étaient souvent montrés au jour sans pouvoir prendre jusque là racine.

Ainsi Bossuet se trouve mêlé à toutes les grandeurs, à toutes les petitesses, et à toutes les erreurs de la monarchie de Louis XIV. Et il n'y est pas mêlé accidentellement, car il est au centre de tout. Sa pensée est la pensée doctrinale de cette monarchie resplendissante et éphémère. Aussi je voudrais entendre, dans la chaire de vérité, un orateur aussi puissant que Bossuet, et qui vînt faire pour lui ce qu'il a fait tant de fois dans ses Oraisons funèbres pour les grands et pour les princes de la terre; c'est-à-dire, qui exaltât sa gloire, et qui ensuite la foulât aux pieds comme une vanité.

Oui, Bossuet a fait régner Dieu au-dessus des monarques; mais il a fait des monarques des espèces de dieux sur la terre. Il a voulu leur donner dans la religion un guide pour gouverner; mais, n'en imposant aucune limite à leur puissance que la voix de leur conscience et de leur raison, il a fait de la monarchie un type de despotisme que les générations venues ensuite ont brisé.

Et qu'on ne dise pas que son opinion sur la royauté est une opinion de son siècle, qu'il a acceptée, et qui n'importe pas au fond de sa doctrine. Elle importe tellement au fond de sa doctrine, qu'on la retrouve dans tout ce qu'il a écrit, dans ses discours de la chaire comme dans son Discours sur l'histoire universelle, dans sa Politique tirée de l'Ecriture comme dans sa controverse contre les protestans. Le cinquième Avertissement aux Protestans, en particulier, est consacré tout entier à cette déification des rois sur la terre. C'est contre Jurieu que Bossuet écrivait alors. « Jurieu! s'écrient les apologistes de Bossuet, un fanatique, un visionnaire, un insensé! Quel douloureux spectacle dans l'histoire que de voir le grand Bossuet écrire sérieusement tant d'ouvrages contre le fanatique Jurieu! » Hé bien, je le demande, qui a vaincu de Bossuet ou de Jurieu, de Bossuet écrivant pour la monarchie, ou de Jurieu écrivant pour la liberté? C'est le fanatique Jurieu, faisant l'apologie de la révolution d'Angleterre pour la populace de Hollande, qui avait pourtant raison contre le grand Bossuet! C'est Jurieu proclamant la souveraineté du peuple qui avait raison contre Bossuet proclamant l'omnipotence des rois. Comment, en effet, ont été les choses après que tous deux furent morts, et que s'est-il passé sur leurs tombes? A qui des deux le dix-huitième siècle et la révolution française ont-ils donné gain de cause? Est-ce la monarchie par la grâce de Dieu qui a prospéré et s'est accrue sur la terre? ou bien est-ce la démocratie qui s'est fortifiée et agrandie?

Bossuet, séparant le spirituel et le temporel, abandonnait le temporel au despotisme absolu des rois. Les rois, pour lui, étaient une puissance venue du ciel, existant par elle-même, et qui n'avait de compte à rendre qu'à Dieu. Mais il était pour ainsi dire aussi républicain quant au spirituel que partisan du despotisme dans le temporel. Ou plutôt c'est pour avoir la liberté épiscopale dans le spirituel qu'il abandonnait si libéralement le temporel à César. Là est la grande démarcation de ses idées, et voilà la clef de voûte de son ruineux édifice. Il a fondé toute sa politique religieuse et sociale sur cette parole de l'Evangile : *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*; sans penser que c'était condamner presque tout le passé du christianisme, et que la papauté, en particulier, avait cent fois arraché ce feuillet de l'Evangile. Mais voyant près de lui un César tel que Louis XIV, Bossuet crut sauver la religion en faisant à César sa part aussi large et aussi incontestée que possible. Il imaginait d'ailleurs que César, élevé par les prêtres, inclinerait toujours devant eux sa puissance. Il le faisait donc tout-puissant pour le faire tout-obéissant. Puis, le temporel ainsi séparé de la religion, Bossuet revenait pour le spirituel à la liberté des premiers siècles, à l'aristocratie des évêques. Quoi qu'on puisse dire, Bossuet, comme Arnauld et tant d'autres docteurs catholiques de ce temps, était au fond atteint et pénétré de protestantisme. Ces défenseurs du catholicisme combattaient les protestans sur les dogmes, mais ils avaient accepté une partie de leurs opinions sur la hiérarchie et sur la liberté chrétienne. Ce qui parmi eux caractérise Bossuet, c'est d'avoir imaginé une espèce de système mixte et assez compliqué qui lui paraissait tout concilier, et qui au fond ne conciliait rien. Il voulait l'Eglise universelle, l'Eglise catholique; et en même temps il voulait des Eglises particulières, une Eglise de France par exemple. Il niait *l'infaillibilité* du pape, et pourtant il admettait non seulement la *primauté* du siége apostolique, mais encore ce qu'il appelait *l'indéfectibilité* de l'Eglise romaine. Dans la célèbre assemblée de 1682, il fit triompher cette nuageuse doctrine en la couvrant du manteau de son éloquence. « Sainte Eglise romaine, s'écriait-il, mère des » Eglises et de tous les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour » unir ses enfans dans la même foi et dans la même charité, » nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Eglise romaine, puissé-je m'oublier » moi-même! que ma langue se sèche, et demeure immobile » dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans » mon souvenir, si je ne te mets pas au commencement de

» mes cantiques de réjouissance! » Mais à quoi sert de paraphraser la Bible pour jeter de faux semblans sur une doctrine de schisme et de division? N'est-ce pas en effet organiser la division même, que de distinguer ainsi, dans l'Eglise universelle, l'Eglise romaine d'un côté et les Eglises particulières de l'autre? L'esprit peut-il se satisfaire de cette subtile distinction entre l'*infaillibilité* du pape, que l'on nie, et l'infaillibilité de l'Eglise romaine, que l'on affirme sous le nom d'*indéfectibilité*? Si le pape se trompe sur la foi, que m'importe de croire qu'un jour le Saint-Siége apostolique retrouvera la vérité? Où est en ce moment la règle de ma foi? Voilà ce qui m'importe avant tout, et ce que je dois chercher. Si c'est l'Eglise de mon pays qui possède la vérité, que devient la *primauté* de Rome? et comment, l'union peut-elle être conservée entre l'Eglise romaine, revêtue des caractères de la primauté et de l'indéfectibilité, et les Eglises particulières, qui ont la mission et le droit de proclamer la vérité? On peut dire avec certitude que Bossuet, par ce système, ne faisait que voiler et déguiser, aux yeux de l'Europe protestante, le pas hardi que la France de Louis XIV faisait alors dans le protestantisme. La papauté n'était plus à Rome, elle était à Paris dans les conseils de Louis XIV et dans les assemblées que présidait Bossuet; et Bossuet imitait, à sa manière, l'exemple qu'avait donné Luther.

Mais, nous l'avons déjà dit, ce système n'était pas seulement hérissé de difficultés en théorie; il était radicalement impraticable. Il supposait en France non pas seulement une majorité parmi les évêques, mais l'unanimité: autrement les dissidens, en cherchant un appui à Rome, paralysaient tout ce que l'on avait pu décider en France. Il avait de plus un autre inconvénient fondamental: c'est qu'il soumettait complètement l'Eglise au pouvoir royal et à ses magistrats. Car l'Eglise de France n'ayant pas de chef, le roi en devenait nécessairement l'arbitre. Il eût fallu, pour compléter ce système, créer en France un patriarche, une sorte de pape gallican, et que Bossuet fût ce pape.

Bossuet éprouva lui-même avec amertume combien cette œuvre de toute sa vie était défectueuse. On le voit, dans sa vieillesse, effrayé de l'omnipotence royale, qui avait tout envahi, le pouvoir spirituel comme le reste. Le vieux Bossuet, après quarante ans de services et de gloire, recevait du chancelier De Pontchartrain une défense formelle de publier aucun ouvrage sans l'approbation d'un docteur en théologie nommé par ce magistrat. Et vainement il s'indignait, vainement il implorait Louis XIV. « Chacun, s'écriait-il, fait » imprimer ses *factums* pour les distribuer à ses juges; et » l'Eglise ne pourra pas faire imprimer ses instructions et ses » prières pour les distribuer à ses enfans et à ses ministres!... » Je n'entreprends pas, Sire, de plaider la cause des évêques. » J'ose espérer toutefois que votre majesté, croyant avec » toute l'Eglise catholique, comme un article de sa foi, que » les évêques sont établis de Jésus-Christ les dépositaires de » la doctrine et les supérieurs des prêtres, elle ne voudra pas » les assujétir à ceux que le Saint-Esprit a mis sous leur autorité et leur gouvernement. » Il ne voyait pas même jour à rallier en cette occasion, pour une commune défense, cette Eglise gallicane, vain fantôme prosterné devant Louis XIV, et intimidé par ses ministres et ses parlemens. « J'implore, » écrivait-il au cardinal de Noailles, j'implore le secours de » madame de Maintenon, à qui je n'ose en écrire. Votre » éminence fera ce qu'il faut. On nous croira à la fin, et le » temps découvrira la vérité; mais il est à craindre que ce » ne soit trop tard, et lorsque le mal aura fait de trop grands » progrès. J'ai le cœur percé de cette crainte. » Vains pressentimens! il était obligé d'endurer cet affront. Tout ce qu'il pouvait obtenir, à force d'obsessions et de saintes représentations auprès de Louis et de sa femme, c'était que certaines instructions pastorales, tout-à-fait nécessaires au ministère d'un évêque, seraient exemptes de cette ignominieuse censure.

Mais lui-même n'avait-il pas, en une autre occasion, donné la preuve la plus éclatante de l'inanité de son système? Quand il s'émut contre Fénelon, quand il commença à tonner contre lui, à qui en appela-t-il? à quel juge s'adressa-t-il? assembla-t-il l'Eglise gallicane? Non, ce fut à Rome qu'il en appela; et il disait naïvement à ceux qui lui reprochaient cette inconséquence, que s'il avait fait autrement, cette affaire n'aurait pas eu de fin.

Ainsi au bout de cette fastueuse édification de l'Eglise gallicane, il n'y avait qu'impuissance et humiliation pour le clergé. Bossuet avait préparé le misérable règne des parlemens; il n'avait fait qu'achever la ruine du pouvoir spirituel. Il a beau, donc, être couvert de gloire, il n'a pas interrompu la marche de l'ère moderne, il a au contraire accéléré la fin de ce qui devait finir. Les hommes font souvent ce qu'ils ne croient pas faire; ils accomplissent souvent le contraire de ce qu'ils s'imaginent accomplir. La Providence a un plan auquel nous travaillons à notre insu. Quand le temps d'une grande révolution ou plutôt d'une grande évolution humaine est arrivé, tous y contribuent, soit ceux qui semblent marcher spontanément à cette révolution, soit ceux qui la combattent et veulent l'arrêter. On ne peut échapper à l'esprit de son époque. Arnauld et Bossuet, venus en pleine ère protestante, ont fait, chacun à leur manière, une œuvre de protestantisme. Arnauld écrivit plusieurs livres contre les protestans: mais qu'est-ce, en définitive, que le jansénisme, sinon une sorte de protestantisme avorté? Bossuet écrivait aussi contre les protestans, et songeait même à les réunir tous à l'Eglise catholique: mais qu'est-ce, en définitive, que l'Eglise gallicane, sinon encore une sorte de protestantisme avorté?

L'*Histoire des variations* est sans contredit un chef-d'œuvre de controverse. Il y avait dans ce livre de quoi terrasser le protestantisme. On prouvait aux protestans que leur insurrection n'avait été qu'une mêlée confuse, où chacun de leurs docteurs était venu armé d'idées hétérogènes, sans accord et sans unité. On mettait à nu leur anarchie; on couvrait de ridicule leurs étonnantes variations depuis la confession d'Augsbourg jusqu'au synode de Dordrecht. Bossuet faisait plus: il accusait devant le monde Luther et Melanchthon d'avoir fait l'outrage le plus sanglant à la morale, en permettant honteusement à un prince la polygamie, et il prouvait pour la première fois cette accusation. Hé bien, ce livre a-t-il restauré le catholicisme? Et Bossuet lui-même, dans ce temps, ne faisait-il pas subir à l'Eglise catholique la plus étonnante des variations? Qu'auraient pensé de l'Eglise gallicane, je ne dis pas les Grégoire VII, les Alexandre III, ou les Boniface VIII, mais j'ose dire tous les papes sans exception, depuis l'époque de saint Athanase? Et qu'en pensèrent en effet, je le demande, les trois ou quatre pontifes qui virent Bossuet et Louis XIV exécuter cette œuvre? Ils ne fulminèrent pas, je le sais; ou du moins les foudres qu'ils lancèrent produisirent peu de mal et peu d'effet. Mais que peut-on conclure de la faible défense d'un mourant?

Bossuet avait prédit aux protestans que le socinianisme finirait par les absorber tous. Ses apologistes l'admirent beaucoup pour cette prophétie; mais l'accomplissement même qu'elle a eu n'est-elle pas une preuve contre la solidité et la durée de ce que Bossuet défendait? Quoi! le Nord tout entier va au socinianisme, Bossuet le voit, Bossuet le prédit; et le Midi, je le demande, où va-t-il? Bossuet le voit encore et le prédit également. A peine entré dans le dix-huitième siècle, il se sentait averti par un triste pressentiment du danger qui menaçait la cause qu'il soutenait; il observait avec inquiétude la tendance de tous les esprits vers des opinions hardies et nouvelles. « L'indifférence des religions, » s'écriait-il, est la folie du siècle où nous vivons. Cet esprit » règne en Angleterre et en Hollande très visiblement; mais, » par malheur, il ne s'introduit que trop parmi les catholi» ques. » Il écrivait à l'évêque de Fréjus, en lui envoyant une instruction pastorale contre une version française du Nouveau Testament: « L'esprit d'incrédulité gagne tous les

» jours dans le monde, et vous pouvez m'en avoir souvent » entendu faire la réflexion. Je ne puis que remercier Dieu » de ce qu'à mon âge il me laisse assez de force pour résister » à ce torrent. » Ainsi le monde tout entier, le midi comme le nord, abandonne la cause que tu défends, ô grand homme! Sont-ce donc les morts qui ont la certitude, et Dieu, suivant la parole du Psalmiste, n'aura-t-il pour le louer que les cantiques de ceux qui descendent dans la tombe? Dieu peut-il abandonner le monde? et n est-ce pas plutôt que, par sa permission, une phase nouvelle commence pour l'humanité?

Au surplus le clergé tout entier paraissait à Bossuet ouvrir de lui-même les portes à l'incrédulité. On envoyait des jésuites à la Chine, et voilà qu'ils en rapportaient un christianisme mêlé d'orientalisme, l'admiration et le respect de la Chine, le penchant à approuver ses cérémonies, l'étonnement de son antiquité, et la surprise d'avoir trouvé dans cet autre monde, jusqu'alors inconnu, une morale et des préceptes de charité semblables à ceux de l'Évangile. D'autres exaltaient la pureté de la religion des anciens Perses, avec le même enthousiasme que les missionnaires jésuites avaient montré pour celle des Chinois. L'Orient, en un mot, commençait à se découvrir; et cette Bible, dont Bossuet était nourri, cette Bible, source à laquelle il avait tout rapporté et tout enchaîné, le présent et l'avenir, commençait à avoir des analogues dans les monumens antiques des religions orientales. La tradition du genre humain, aussi étroite que Bossuet l'avait conçue dans son *Discours sur l'Histoire Universelle*, allait donc être ébranlée. Le vieux Bossuet, sur le bord de sa tombe, s'indigna vainement contre cette lumière nouvelle qui éclaire l'humanité, et qui la pousse à sortir du panthéon chrétien pour se créer un panthéon plus vaste, où le passé tout entier sera admis et prendra place, mais où le christianisme n'occupera que la sienne. « Une » fausse miséricorde et une fausse sagesse, s'écriait-il, in» spirent à certains savans l'inclination d'étendre la vraie » religion sur plusieurs peuples, autres que celui que Dieu » lui-même a choisi. Ils s'imaginent qu'ils dégraderaient la » Divinité, s'ils la réduisaient à ce seul peuple, et ils ne sa» vent pas adorer en tremblant les secrets et impénétrables » jugemens de Dieu, qui livre toutes les nations à l'idolatrie, » à la réserve de celle qu'il a séparée des autres par tant de » prodiges. » Dans le même écrit, il condamnait aussi la fausse miséricorde et la fausse sagesse de ceux qui font à certains sages du paganisme, tels que Socrate et Platon, la grâce de croire qu'ils ont été éclairés de quelque vraie lumière religieuse. Ne semble-t-il pas entendre Luther et Calvin soutenir le dogme de la prédestination absolue? Mais, comme nous l'avons montré ailleurs, ce dogme augustinien servit chez Luther à l'émancipation du monde; ce fut avec cette théologie qu'il renversa l'Église. Bossuet n'en tira qu'un beau livre, et une fausse tradition du genre humain, aujourd'hui détruite par la base.

En résumé, il serait absolument faux de dire, comme ont pu faire certains ultramontains, que Bossuet n'est qu'un type particulier du protestantisme. Il a été sans contredit, à plusieurs égards, le plus redoutable adversaire des protestans, d'autant plus dangereux pour eux qu'il leur sacrifiait sans façon beaucoup de pratiques du catholicisme. L'éclat même qu'il a jeté sur l'Église gallicane, et le bonheur qu'il a eu de pouvoir donner un moment à cette Eglise une apparence de vie, sans entrer en schisme complet et ouvert avec la papauté, ont beaucoup nui aux protestans, en réfutant par le fait plusieurs de leurs griefs les plus fondés contre la religion catholique. Bossuet a donc pu et dû paraître de son temps le rempart du catholicisme contre les protestans. Mais, au fond, l'élévation de l'Église gallicane, jusque là entourée, quoi qu'on ait pu dire, de ténèbres profondes, et qui, si elle existait, était comme si elle n'existait pas, a été, après la Réforme de Luther, le dernier coup porté à l'Église universelle et à toute la vraie tradition catholique du moyen âge.

A l'encontre de ce fait fondamental, ce serait une mauvaise réponse que d'objecter la foi religieuse de Bossuet. Sa théologie est catholique, sans doute! Mais Luther lui-même entendait les mystères du christianisme aussi catholiquement que Bossuet.

Dans la grande question du catholicisme et du protestantisme, la théologie pure n'a qu'un rôle secondaire. Il s'agit avant tout de l'Église, c'est-à-dire des plans de Dieu sur le gouvernement du monde. Le monde sera-t-il gouverné par l'Église, ou César régnera-t-il à côté de Jésus? Voilà une première question fondamentale. Et si l'Église doit tout absorber, comment l'Église elle-même se gouvernera-t-elle? sera-t-elle monarchie ou république? Voilà une seconde question. Or le gouvernement du monde par l'Église, et par l'Église seule, a été incontestablement la tendance de tout le christianisme depuis saint Athanase. Quant au gouvernement de l'Église elle-même, la tendance républicaine et la tendance monarchique s'y sont toujours combattues et ont triomphé tour à tour. La première période a été incontestablement républicaine, la période du moyen âge incontestablement monarchique; puis, vers le quinzième siècle, l'édifice de la papauté a commencé à se dissoudre. La Réforme de Luther, toute gigantesque et désordonnée qu'elle puisse paraître, n'attaquait pas aussi essentiellement que l'a fait Bossuet la tradition chrétienne tout entière sous le rapport du gouvernement du monde par l'Église. Luther ne prétendait pas constituer César à côté de Jésus. Le protestantisme ne se fondait pas sur la vaine distinction du spirituel et du temporel. Loin de là, et on en a eu la preuve, les principes protestans tendaient à renverser la royauté; c'est au sein du protestantisme que les idées républicaines ont pris naissance. Mais sur le second point, c'est-à-dire le gouvernement de l'Église par elle-même, la Réforme de Luther tendait à émanciper les laïcs non seulement du pape, mais même des évêques et des prêtres; elle détruisait donc l'Église de fond en comble; elle faisait de tout laïc, sa Bible à la main, un prêtre. Les successeurs de Luther, et en particulier Calvin, essayèrent de réorganiser l'anarchie qui en résulta d'abord, en donnant à leurs consistoires et à leurs synodes une certaine puissance. Bossuet entra dans la même voie par l'établissement de l'Église gallicane. Mais, tout en scindant l'Église, il avait horreur de cette émancipation générale des laïcs ou conduisait le protestantisme. Il reprit seulement des premiers âges l'aristocratie épiscopale, et prétendit l'accorder avec cet autre pouvoir qui avait surgi ensuite et qui avait crû pendant tant de siècles, la papauté. De là un système qui n'est qu'à lui, et qui, bien qu'il eût déjà sans doute des racines en France, lui appartient véritablement en propre; système plein d'inconséquences, et qui ne pouvait durer qu'un jour, car il renferme en lui-même tous les germes possibles de contradiction. Deux pouvoirs indépendans, Jésus et César, sans qu'on puisse donner aucune raison de l'existence indépendante de César. Quand, dans l'Évangile, Jésus-Christ dit: *Rendez à César ce qui est à César*, le christianisme n'avait pas encore triomphé. Puis dans l'Église deux pouvoirs aussi, ou plutôt mille pouvoirs différens: l'Église romaine, et des Églises particulières. Comment concilier César et Jésus? Comment concilier l'Église romaine et ses prétendues filles? Le système était impraticable, comme l'expérience le prouva bientôt. La papauté vit avec dépit cet effort d'un grand homme qui se croyait catholique: mais instruite par ce qui lui était arrivé avec Luther, elle ne rompit pas avec lui; elle n'approuva pas non plus, et n'attendit pas de là le salut du christianisme.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME II,

AVEC LES NOMS DES AUTEURS.







